



HAL
open science

Ressources naturelles et développement dans le monde tropical : les contradictions entre dynamiques écologiques, reproduction sociale et ordre économique international

Boris Schmitt

► **To cite this version:**

Boris Schmitt. Ressources naturelles et développement dans le monde tropical : les contradictions entre dynamiques écologiques, reproduction sociale et ordre économique international. Droit. Université de Bourgogne, 2013. Français. NNT : 2013DIJOD010 . tel-00995156

HAL Id: tel-00995156

<https://theses.hal.science/tel-00995156v1>

Submitted on 22 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UFR Droit et Science Politique

Ecole Doctorale LISIT

Laboratoire d'accueil CREDESPO

Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Bourgogne

Discipline : Droit

par

Boris SCHMITT

Présentée et soutenue publiquement le 05 décembre 2013

Ressources naturelles et développement dans le monde tropical

Les contradictions entre dynamiques écologiques, reproduction sociale et ordre économique international

Directeur de thèse :

M. le Professeur émérite Jean-Claude Fritz

Jury :

Monsieur Julian Burger,

Visiting Professor, Human Rights Centre, University of Essex.

Monsieur Jean-Claude Fritz,

Professeur émérite, Université de Bourgogne, directeur de thèse.

Monsieur François Houtart,

Professeur émérite, Université Catholique de Louvain.

Monsieur Raphael Porteilla,

Maître de Conférences HDR, Co-encadrant.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur, Jean-Claude Fritz, pour la confiance qu'il m'a renouvelée durant tout ce long processus qu'est la thèse.

Je souhaiterais également remercier Raphael Porteilla pour ses conseils relatifs tant au travail de thèse qu'à l'enseignement.

Merci à Amandine, pour son indéfectible soutien, ainsi qu'à mes parents. J'exprime également ma gratitude à tous les membres du sous-groupe du CREDESPO avec lesquels j'ai pu partager mes points de vue, aidant ainsi à la construction de ma réflexion.

RESUME

Les ressources naturelles sont au cœur de dynamiques contradictoires. Alors qu'elles sont essentielles à la reproduction des sociétés et du vivant, l'organisation actuelle de l'économie mondiale tend à les subordonner principalement à des logiques d'accumulation.

Outre que ces dernières ne prennent pas suffisamment en compte les limites physiques au sein desquelles l'humanité évolue, elles entraînent à diverses échelles des inégalités problématiques sur les plans social et écologique.

L'ordre économique international actuel tend en effet à générer des phénomènes d'échange écologique inégal qui nuisent au développement des pays producteurs et exportateurs de matières premières, ainsi qu'aux populations et écosystèmes les plus vulnérables en leur sein.

Le monde tropical est exemplaire de telles contradictions, concentrant parmi les plus importantes ressources de la biosphère – notamment en matière de biodiversité – ainsi que des milieux socio-écologiques particulièrement fragilisés.

Face à des visions et logiques économicistes d'exploitation des ressources, qui s'inscrivent dans la longue durée historique, et trouvent des relais dans les structures juridico-politiques du système économique mondial, il importe de repenser le concept même de ressource naturelle. Il s'agit en effet de redonner toute leur place aux dimensions sociales et écologiques dans les processus de gestion et d'exploitation des ressources. Cela implique une réflexion sur les valeurs qui guident les interactions avec la nature et les relations économiques internationales, afin que la solidarité, la complémentarité et la justice deviennent des priorités.

MOTS-CLES : Approche écocentrique, développement, dynamiques socio-écologiques, échange écologique inégal, longue durée, monde tropical, mondialisation, ordre économique international, ressources naturelles, valeurs.

ABSTRACT

Natural resources are in the midst of contradictory dynamics. While they are essential to the reproduction of societies and life, actual organization of the world economy subordinates them to logics of accumulation.

In addition to the fact that these logics don't take into account the physical limits inside of which humanity evolves, they induce problematic socio-ecological inequalities at different scales.

Indeed, actual international economic order tends to generate ecologically unequal exchanges, which disrupt the development of primary exporting countries and threaten the most vulnerable populations and ecosystems inside of them.

Tropics are the typical context in which such contradictions develop themselves. Actually, this part of the world concentrates some of the most important resources for the biosphere – such as biodiversity – but also highly fragilized socio-ecological environments.

To confront economistic views and logics of resources exploitation, which are the product of *the longue durée*, and find support in the juridical and political structures of the world economic system, it is critical to rethink the very concept of natural resources. Social and ecological dimensions should be put back at the heart of natural resources management and exploitation process. Such an approach necessitates thinking about the values that guide interactions with nature and international economic relations, so that solidarity, complementarity and justice become priorities.

KEY WORDS : Development, ecocentric approach, ecological unequal exchange, globalization, international economic order, *longue durée*, natural resources, socio-ecological dynamics, tropics, values.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| RESUME | 5 |
| ABSTRACT | 7 |
| SOMMAIRE | 9 |
| PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS | 13 |
| INTRODUCTION | 17 |

Partie I : Expansion capitaliste et contrôle occidental sur les ressources naturelles du monde tropical : de la mise en place à la remise en cause 49

Titre 1 : Colonialisme occidental et exploitation des ressources naturelles du monde tropical : conversion des milieux socio-écologiques et instauration d'une division internationale du travail 55

Chapitre 1 : Première phase d'expansion européenne : Le déploiement du capital marchand à la frontière tropicale devient force (dé)structurante à l'échelle mondiale (XVe siècle-XVIIIe siècle).....59

Section 1 : Première expansion européenne outre-mer et rivalités pour les espaces riches en ressources à la frontière tropicale 61

Section 2 : Exploitation des ressources et conversion des milieux socio-écologiques tropicaux à l'ère du capitalisme marchand : dynamiques et interdépendances globales 99

Section 3 : Les répercussions de la domination du capital marchand sur les sociétés et les écosystèmes extra-européens : crises socio-écologiques à la périphérie du système-monde... 151

Chapitre 2 : Seconde phase d'expansion européenne et d'intégration des milieux socio-écologiques du monde tropical au procès d'accumulation capitaliste : de la domination du capital industriel à celle du capital financier (1800-1945) 177

Section 1 : Rivalités géopolitiques entre puissances impérialistes entre 1815 et 1945 : l'enjeu vital des espaces et des ressources naturelles du monde tropical 180

Section 2 : Conversion des milieux socio-écologiques tropicaux à l'ère du capital industriel : discipline coloniale, contrôle vertical des ressources naturelles et organisation extravertie de l'espace 215

Section 3 : Des contextes socio-écologiques dégradés générateurs de crises..... 268

Titre 2 : Entre construction et contestation de l'ordre économique international libéral : la bataille Nord/Sud pour les ressources naturelles (1944-1980)..... 297

Chapitre 1 : Ebauche d'un ordre économique international libéral, néocolonialisme et pouvoir des firmes multinationales occidentales sur les ressources naturelles du monde tropical..... 301

Section 1 : Le cadre politique et juridique de la spécialisation inégale : l'ordre économique

| | |
|--|-----|
| capitaliste en tension entre institutionnalisation au niveau global et persistance des sphères d'influence | 303 |
| Section 2 : Sociétés transnationales et relations centre/périphérie autour de l'exploitation des ressources naturelles : la poursuite de l'échange écologique inégal | 337 |

Chapitre 2 : Le projet contesté de nouvel ordre économique international : soumettre l'économique au politique pour le développement 383

| | |
|--|-----|
| Section 1 : Politiques nationales de récupération des ressources naturelles et d'affirmation de la souveraineté économique | 385 |
| Section 2 : L'instauration d'un nouvel ordre économique international : la condition pour la récupération d'une véritable souveraineté sur les ressources naturelles | 429 |

Partie II : Ordre économique néolibéral, ruée sur les ressources naturelles et crises socio-écologiques dans le monde tropical : les contradictions entre la globalisation et les bases de la vie479

Titre I. Ordre néolibéral et intégration des ressources naturelles du monde tropical au marché mondial 489

Chapitre 1 : Vers la mise en place de l'ordre économique néolibéral, armature juridico-politique de la «globalisation» 493

| | |
|---|-----|
| Section 1 : Les fondements et la montée en puissance de la doctrine néolibérale..... | 494 |
| Section 2 : Croissance et prédominance de la sphère financière au sein du capitalisme mondial | 503 |
| Section 3 : L'effacement des alternatives | 514 |
| Section 4 : Le système d'institutions internationales gardiennes de l'ordre néolibéral..... | 525 |

Chapitre 2 : Ouverture et mise en concurrence des pays producteurs de produits de base : le droit international économique au service des affaires..... 543

| | |
|--|-----|
| Section 1 : La libéralisation systématique des échanges de marchandises par le droit international économique : les risques d'atteinte à la souveraineté économique | 546 |
| Section 2 : Libéralisation et protection des investissements étrangers : l'instrumentalisation du droit international par le capital transnational | 569 |
| Section 3 : La conception néolibérale de la protection internationale des droits de propriété intellectuelle : entre garantie des monopoles et enclosure des ressources du vivant..... | 593 |

Chapitre 3 : La redéfinition du rôle des Etats périphériques relativement au contrôle et à la gestion des ressources naturelles 607

| | |
|--|-----|
| Section 1 : Privatisations et libéralisations dans le secteur primaire : retrait de l'Etat et recul de la souveraineté sur les ressources naturelles | 610 |
| Section 2 : Le pouvoir de réglementation étatique mis au service du déploiement des investissements étrangers et des rapports capitalistes..... | 626 |
| Section 3 : L'Etat extraverti: la transformation des territoires en plates-formes d'exportation sécurisées | 653 |

Titre 2 : Domination des groupes capitalistes transnationaux et financiarisation de l'économie des ressources naturelles : déterminants et impacts de l'échange écologique inégal 675

Chapitre 1 : Financiarisation du secteur des ressources naturelles et stratégies d'accumulation des opérateurs 680

| | |
|--|--|
| Section 1 : Les marchés dérivés de matières premières : un rôle capital dans le fonctionnement | |
|--|--|

| | |
|--|-----|
| des marchés internationaux de produits de base | 683 |
| Section 2 : La financiarisation des stratégies des firmes multinationales du secteur des ressources naturelles | 713 |

Chapitre 2 : Capital transnational, contrôle des ressources et conversion des écosystèmes du monde tropical à l'ère néolibérale : l'expansion des frontières marchandes jusqu'aux limites de la biosphère 730

| | |
|---|-----|
| Section 1 : Soumission des agricultures tropicales au capitalisme financiarisé : accaparement des terres et conversion massive des écosystèmes..... | 732 |
| Section 2 : La dynamique capitaliste dans les activités extractives : la non prise en compte des limites écologiques..... | 784 |
| Section 3 : Méga-projets d'infrastructures, procès d'accumulation globaux et conversion d'écosystèmes à grande échelle..... | 825 |

Chapitre 3 : Incontrôlabilité du capital et échange écologique inégal : la mise en péril des métabolismes socio-écologiques dans le monde tropical..... 851

| | |
|--|-----|
| Section 1 : Une conception des ressources naturelles favorisant la croissance du métabolisme du capital..... | 852 |
| Section 2 : Echange écologique inégal et développement inégal : les deux faces d'une même contradiction au cœur du système capitaliste | 861 |
| Section 3 : Risques écologiques et déstabilisations cumulatives dans le monde tropical | 873 |

Partie 3 : La nécessité d'un renouvellement de l'approche des ressources naturelles et du développement : l'alternative entre continuité et rupture paradigmatique.....891

Titre 1 : L'Organisation des Nations Unies face aux crises socio-écologiques : entre prise en compte du bien commun de l'humanité et dérives du réductionnisme marchand 900

Chapitre 1 : L'O.N.U. face à la crise environnementale : de l'idée d'héritage commun au capitalisme vert..... 902

| | |
|--|-----|
| Section 1 : L'émergence discutée au sein des Nations Unies d'une approche des ressources naturelles fondée sur la gestion commune | 903 |
| Section 2 : L'approche du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité : l'enjeu du contrôle économique des ressources naturelles prioritaire sur la préservation de la biosphère | 918 |
| Section 3 : Le paradigme de l'économie verte : vers l'intégration des services des écosystèmes du monde tropical au cycle du capital ?..... | 935 |

Chapitre 2 : L'O.N.U. face aux aspects sociaux de la crise du développement : les risques d'enfermement dans une vision réductrice du monde 952

| | |
|--|-----|
| Section 1 : Entre progression et contestation de la rationalité néolibérale au sein des institutions onusiennes et des approches du développement..... | 954 |
| Section 2 : La reconnaissance de la diversité culturelle comme ressource pour le développement : prise en compte superficielle ou véritable prise de conscience ?..... | 981 |

Titre 2 : Placer la reproduction écologique et sociale au cœur de la conception et de la gestion des ressources naturelles : réflexion et perspectives.....1005

Chapitre 1 : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles : le repositionnement au centre du milieu socio-écologique, point de départ d'un autre développement ?1009

| | |
|--|------|
| Section 1 : Des ressources au service de la résilience des écosystèmes | 1012 |
| Section 2 : Des ressources pour les besoins humains essentiels..... | 1033 |

| | |
|---|------|
| Section 3 : Des ressources pour la diversification et l'intégration économique..... | 1048 |
| Section 4 : Les ressources de la diversité culturelle | 1059 |

Chapitre 2 : Les perspectives pour une autre approche des ressources naturelles et du développement dans le monde tropical : au-delà de l'ordre néolibéral, au-delà du capitalisme ?
.....1078

| | |
|---|------|
| Section 1 : Emergence et nouvel ordre mondial : la Chine, un point d'appui pour une autre gestion des ressources naturelles ?..... | 1080 |
| Section 2 : Les républiques bolivariennes en Amérique latine : foyers de diffusion d'un nouveau paradigme de développement ?..... | 1110 |
| Section 3 : Le potentiel des mouvements sociaux et des initiatives à la base pour développer de nouvelles approches des ressources naturelles : pluralité et convergence des réalités contre-hégémoniques | 1148 |

| | |
|---------------------------------|-------------|
| CONCLUSION | 1179 |
| BIBLIOGRAPHIE | 1193 |
| ANNEXES | 1287 |
| INDEX | 1310 |
| TABLE DES MATIERES | 1315 |

PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS

- ADPIC : Accord sur les aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
- AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services
- ALBA-TCP : Alianza Bolivariana para los pueblos de nuestra America – Tratado de Comercio de los Pueblos
- ALEAC : Accord de libre-échange d'Amérique centrale
- ALENA : Accord de Libre-Echange Nord-Américain
- AMI : Accord Multilatéral sur l'Investissement
- AMIC : Accord sur les Mesures concernant les Investissements et liées au Commerce.
- BM : Banque Mondiale
- CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- CDB : Convention sur la Diversité Biologique
- C.I.R.D.I. : Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements
- C.N.U.C.E.D. : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
- F.M.I. : Fonds Monétaire International
- G.A.T.T. : General Agreement on Tariffs and Trade
- GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
- IIRSA : Iniciativa para la Integracion de la Infraestructura Regional Suramericana
- MST : Movimento de los Trabajadores sin Tierra des Brasil
- N.E.P.A.D. : The New Partnership for Africa's Development
- N.O.E.I. : Nouvel Ordre Economique International
- O.C.D.E. : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- O.M.C. : Organisation Mondiale du Commerce
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- O.M.P.I. : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
- O.M.S. : Organisation Mondiale de la Santé
- O.M.T. : Organisation Mondiale du Tourisme
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- O.N.U. : Organisation des Nations Unies
- PAS : Programme d'Ajustement Structurel
- P.N.U.D : Programme des Nations Unies pour le Développement

P.N.U.E. : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

I.T.T. : Ishpingo-Tambococha-Tiputini (Equateur)

U.I.C.N : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

U.N.C.T.C. : United Nations Center on Transnational Corporations

U.N.E.P. : United Nations Environment Programme

U.N.E.S.C.O. : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Introduction

Le début du XXI^e siècle est marqué à différentes échelles spatiales par un ensemble de crises structurelles dont les aspects sociaux et écologiques semblent profondément enchevêtrés¹. Crise économique et financière, crise climatique, crise alimentaire, crise énergétique², dégradation rapide de la biodiversité et transformation des écosystèmes ne peuvent être analysées complètement isolées les unes par rapport aux autres. Si les multiples sociétés humaines sont traversées par les violents soubresauts de l'économie mondiale qui déstabilisent leur fonctionnement, la biosphère elle-même semble affectée par des processus perturbateurs qui la conduisent vers un état d'équilibre inconnu.

Les notions de seuils ou points critiques (*tipping points*), ou de limites planétaires (*planetary boundaries*) se diffusent d'ailleurs rapidement dans les milieux scientifiques internationaux pour interpeller les sphères de pouvoir sur le franchissement actuel ou potentiel de limites biophysiques au-delà desquelles les interactions entre l'homme et la biosphère pourraient entraîner des changements fondamentaux des milieux de vie terrestres³.

L'humanité et la biosphère dans son ensemble sont désormais liées dans un même système-terre⁴ dans lequel l'élément humain joue un rôle moteur dans les transformations de l'ensemble. C'est ce

¹ EXNER (Andreas), FLEISSNER (Peter), KRANZL (Lukas), ZITTEL (Werner), (Eds.), *Land and Resource Scarcity. Capitalism, struggle and well-being in a world without fossil fuels*, New York & Oxon, Routledge, 2013, p. 1.

² HOUTART (François), « From common goods to the Common good of Humanity », in DAIBER (Birgit), HOUTART (François), (Eds.), *A postcapitalist paradigm : the common good of humanity*, Brussels, Rosa Luxemburg Foundation, 2012, pp. 15-25.

³ GALAZ (Victor), BIERMANN (Frank), FOLKE (Carl), NILSSON (Mans), OLSSON (Per), « Global environmental governance and planetary boundaries : An introduction », *Ecological Economics*, Vol. 81, 2012, pp. 1-3 ; HUGUES (Terry P.), CARPENTER (Stephen), ROCKSTRÖM (Johan), SCHEFFER (Marten), WALKER (Brian), « Multiscale regime shifts and planetary boundaries », *Trends in Ecology & Evolution*, Vol. 28, n° 7, 2013, pp. 389-395.

⁴ HORNBERG (Alf), CRUMLEY (Carole), (Eds.), *World System and the Earth System : Global socioenvironmental change and sustainability since the neolithic*, Walnut Creek, Left Coast Press, 2006.

qu'exprime par ailleurs le concept d'anthropocène avancé par le chimiste et météorologue Paul Crutzen⁵.

Les ressources naturelles forment une interface privilégiée entre systèmes sociaux et systèmes écologiques au sein du système-terre.

En effet, au cœur des multiples crises socio-écologiques que traversent actuellement le système-terre, on retrouve des dynamiques globales d'exploitation des ressources naturelles qui impulsent une compétition pour leur contrôle. A l'heure actuelle cette compétition devient particulièrement vive sous la pression de multiples facteurs.

Le métabolisme de l'économie mondiale – soit la quantité globale de matière et d'énergie consommée par les diverses activités économiques⁶ - a considérablement augmenté au XXe siècle. Un premier indicateur imparfait est livré par la multiplication du produit global – calculé à partir des agrégats monétaires que sont les produits intérieurs bruts – par plus de vingt fois tout au long du XXe siècle. Surtout, certains calculs réalisés à partir des flux de matériaux à l'échelle mondiale ont révélé que l'extraction totale de matière au cours du XXe siècle s'était accrue par un facteur de 8⁷.

Les caractéristiques de ce métabolisme – il repose largement sur la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon) et de matières premières non renouvelables – ainsi que son rythme d'accroissement – la consommation globale de matériaux s'élevait au début du XXIe siècle à approximativement 60 milliards de tonnes par an et la consommation d'énergie primaire à 480 extrajoules par an – sont à la source de nombreux problèmes écologiques globaux auxquels est confronté le système-terre, comme le réchauffement climatique, du fait des fortes émissions de dioxyde de carbone, la dégradation des sols, la déforestation ou la perte de biodiversité⁸

Le métabolisme de l'économie mondiale s'est encore accru depuis les années 1990 notamment du fait de la montée en puissance des économies asiatiques, et en particulier la Chine et

⁵ CRUTZEN (Paul J.), « Geology of mankind », *Nature*, Vol. 415, n° 6867, 2002 pp. 23-23.

⁶ Sur l'utilisation du concept de métabolisme en ce sens voir FISCHER-KOWALSKI (Marina), HABERL (Helmut), (Eds.), *Socioecological Transitions and Global Change. Trajectories of Social Metabolism and Land Use*, Cheltenham, Edward Elgar, 2007. Karl Marx a été un des premiers auteurs à utiliser le concept de métabolisme pour désigner les rapports entre l'homme et la nature. Sur ce point voir FOSTER (John Bellamy), *Marx's Ecology : materialism and nature*, New York, Monthly Review Press, 2000.

⁷ KRAUSMANN (Fridolin), GINGRICH (Simone), EISENMENGER (Nina), *et al.*, « Growth in global materials use, GDP and population during the 20th century », *Ecological Economics*, Vol. 68, 2009, pp. 2696-2705.

⁸ KRAUSMANN (Fridolin), FISCHER-KOWALSKI (Marina), « Global socio-metabolic transitions », in SINGH (Simon Jit), HABERL (Helmut), CHERTOW (Marian), MIRTTL (Michael), SCHMID (Martin), (Eds.), *Long Term Socio-Ecological Research : Studies in Society-Nature Interactions Across Spatial and Temporal Scales*, New York, Springer, 2013, pp. 339-368.

L'Inde, ce qui a renforcé la pression sur les ressources mondiales⁹, jusque-là encore majoritairement accaparées par les économies industrialisées occidentales.

Dans ce contexte, l'augmentation du prix des grandes matières premières agricoles et minérales au cours de la décennie 2000¹⁰ a marqué un puissant mouvement de la part des firmes multinationales et des grands Etats pour se réserver l'accès à des terres agricoles, à des gisements miniers et d'hydrocarbures aux quatre coins de la planète.

L'augmentation de la spéculation sur les matières premières sur les grandes places financières occidentales et l'éclatement de la crise financière mondiale en 2008 alimentèrent encore ces tendances, si bien que la course à l'acquisition de ressources naturelles et l'augmentation des prix s'entraînèrent l'une et l'autre dans une spirale incontrôlable.

Les ressources naturelles de la planète ont ainsi fait l'objet d'une véritable ruée, en particulier dans les espaces du Sud ou du monde tropical¹¹ (Afrique, Amérique latine, Asie, Océanie) qui disposent encore de vastes zones frontières. C'est ce qu'a illustré le récent mouvement d'accaparement des terres agricoles et leur conversion en champs d'agrocarburants¹².

Les conséquences de cette course aux ressources sont loin d'avoir été positives pour les populations et les écosystèmes locaux. En effet, les ressources agricoles et minières sont souvent exploitées dans des pays primaire-exportateurs pour alimenter en matière et en énergie les procès de production de centres économiques lointains. L'exploitation primaire pour l'exportation ne bénéficie guère à l'économie locale, elle a au contraire plutôt tendance à renforcer la spécialisation quand elle n'empiète pas sur la satisfaction de besoins locaux et qu'elle ne provoque pas des désastres écologiques. Elle contribue en effet entre autres à des processus de déforestation, d'industrialisation des agroécosystèmes ou de pollution des eaux et des sols qui ont des impacts sur la biodiversité et les équilibres écosystémiques.

⁹ MURADIAN (Roldan), WALTER (Mariana), MARTINEZ-ALIER (Joan), «Hegemonic transitions and global shifts in social metabolism : Implications for resource-rich countries. Introduction to the special section », *Global Environmental Change*, Vol. 22, 2012, pp. 559-567.

¹⁰ RADETZKI (Marian), « The anatomy of three commodity booms », *Resources Policy*, Vol. 31, 2006, pp. 56-64 ; RADETZKI (Marian), « The perseverance of the ongoing metal and mineral boom », *Mineral Economics*, Vol. 25, 2013, pp. 83-88.

¹¹ Sur la notion de monde tropical voir *infra*, p. 41.

¹² McMICHAEL (Philip), *The Food Regime in the Land Grab : Articulating 'Global Ecology' and Political Economy*, International Conference on Global Land Grabbing, 6-8 April 2011, Institute of Development Studies, University of Sussex, 2011.

Par effet de rétroaction, les dégradations environnementales entraînées par les modes d'exploitation des ressources pour l'exportation génèrent à leur tour de nouveaux troubles dans les régions qui sont les plus touchées. C'est encore une fois particulièrement le cas dans les pays du Sud. Les déforestations, les diverses pollutions ou appauvrissement des écosystèmes peuvent interagir pour faire apparaître des crises environnementales plus ou moins graves : sécheresses, inondations ou mêmes épidémies. Les déplacements de population et la fragilisation des conditions de vie qui s'ensuivent peuvent à leur tour aviver des tensions sociales qui ne seront que plus graves dans les pays ou régions pauvres.

En pleine vague d'investissement dans les ressources le paradoxe de la dépendance alimentaire de pays par ailleurs exportateurs de denrées primaires s'est révélé particulièrement dommageable pour les plus pauvres comme l'ont montré de manière tragique les émeutes de la faim qui marquèrent les pays du Sud, de l'Égypte aux Philippines, lors des augmentations du prix des denrées agricoles en 2007-2008, puis en 2010-2011. Début 2009, la F.A.O. annonçait que le nombre de mal-nourris avait augmenté de 150 millions de personnes en une année, portant à un milliard le nombre global de personne souffrant de la faim¹³. La spéculation s'était alors mêlée à la déformation structurelle des systèmes alimentaires locaux pour entraîner une telle inflation des prix des produits alimentaires de base.

Certaines relations de cause à effet peuvent par ailleurs être décelées entre cette inflation et l'explosion révolutionnaire qui a balayé le monde arabe en 2011.

La récente ruée sur les ressources naturelles¹⁴ constitue un aspect partiel et récent d'un processus global et de longue durée. En effet, la bataille pour les stocks et les flux de matière et d'énergie fait rage entre les principales puissances économiques et leurs firmes et ce sont globalement les pays producteurs et en leur sein les classes de population les plus pauvres et les écosystèmes concernés qui en supportent la charge. Cette répartition inéquitable de la charge écologique a été qualifiée par certains auteurs d'échange écologique inégal¹⁵.

Si l'on schématise, il apparaît que sur différents plans les dynamiques globales d'exploitation

¹³ CLAPP (Jennifer), *Food*, Cambridge, Polity Press, 2012, pp. 3-4.

¹⁴ Sur cette ruée qui se poursuit voir KLARE (Michael T.), *The Race for What's Left. The Global Scramble for the World's Last Resources*, New York, Picador, 2012.

¹⁵ HORNBORG (Alf), « Towards an ecological theory of unequal exchange : articulating world system theory and ecological economics », *Ecological Economics*, Vol. 25, 1998, pp. 127-136 ; HORNBORG (Alf), « Zero-Sum World. Challenges in Conceptualizing Environmental Load Displacement and Ecologically Unequal Exchange in the World-System », *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 50, n° 3-4, 2009, pp. 237-262.

des ressources naturelles sont à la source de la multiplication des crises socio-écologiques :

- sur le plan du volume et du type d'énergie et de matières consommées par le système socio-économique humain, soit ce qu'on peut appeler le régime métabolique de l'humanité ;
- sur le plan de la répartition des bénéfices et des charges de l'exploitation des ressources naturelles au niveau mondial.

Sur ces deux plans, ni les besoins humains, ni l'intégrité et la résilience des écosystèmes ne semblent actuellement être l'objectif prioritaire des logiques dominantes d'exploitation des ressources naturelles. La compétition pour les ressources vise un autre objectif. Ainsi, se posent les questions suivantes : Quelle logique structure la dynamique d'exploitation des ressources naturelles au plan global ? Quels systèmes socio-écologiques en supportent le poids ? En somme, des ressources naturelles pour qui et pourquoi ?

Avant d'aller plus loin dans la réponse à ces interrogations, il importe d'interroger la notion de ressources naturelles de manière à dégager des fils conducteurs pour la réflexion.

A l'entrée ressource, le dictionnaire Robert renvoie à l'idée de « Moyens matériels (hommes, réserve d'énergie) dont dispose ou peut disposer une collectivité »¹⁶. Étymologiquement, le mot provient du latin *resurgere*, « se rétablir », et du vieux français *resourdre* pour « rejallir ».

On peut alors lier la notion de ressources naturelles à l'idée de potentiels¹⁷ matériels existant au sein de la nature et que les sociétés humaines peuvent mobiliser, pour se rétablir ou plutôt pour se reproduire.

Parmi ces potentiels on pourra isoler « l'air, l'eau sous toutes ses formes, le rayonnement solaire, la biomasse végétale et animale, les sols, enfin les substances minérales contenues dans le sous-sol »¹⁸

Mais on peut en fait inclure l'ensemble des éléments de l'environnement naturel que des sociétés humaines déterminées peuvent conformer à leurs besoins matériels et sociaux.

On peut alors étendre la catégorie de ressource naturelle à une multitude d'éléments mais aussi à des dynamiques, à des processus au sein des écosystèmes que l'homme peut canaliser par son travail. De ce point de vue, les ressources naturelles peuvent englober aussi bien l'énergie géothermique, les gènes de différentes espèces animales et végétales que les différents services de régulation offerts

¹⁶ Le Petit Robert 2011, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2011, p. 2222.

¹⁷ Ainsi, pour Yvette Veyret et Pierre Pech : « Une ressource exprime un certain potentiel », in VEYRET (Yvette) et PECH (Pierre), *L'homme et l'environnement*, Paris, P.U.F., 1997, p. 37.

¹⁸ GIRAUD (Pierre-Noël), *L'économie mondiale des matières premières*, Paris, La Découverte, 1989, p. 5.

par les écosystèmes.

Pour rester sur un plan technique, on peut également faire la distinction entre ce qui relève des ressources renouvelables et des ressources non-renouvelables.

Les ressources renouvelables sont reproductibles mais néanmoins épuisables à l'exemple des ressources de la biomasse.

Les ressources non renouvelables sont pour leur part des ressources non reproductibles à l'échelle de temps humaine, à l'instar des énergies fossiles, des minerais, certains sols ou certaines nappes d'eau fossiles.

Certains auteurs ont même évoqué la catégorie de ressources permanentes ou « non consommables » dans laquelle on pourrait par exemple intégrer l'énergie solaire, les vents et les marées¹⁹.

Il faut noter que ce que les hommes qualifient de ressources naturelles existent dans la nature indépendamment d'eux. Ces éléments s'insèrent tous à un niveau ou un autre dans des systèmes naturels qui forment le support de la vie sur terre.

Le fait que les ressources naturelles soient des potentiels naturels que les collectivités humaines peuvent mobiliser, implique qu'elles disposent des moyens techniques pour le faire et qu'elles en fassent le choix, relativement à une orientation sociale et à un système de valeur. Par conséquent, une ressource naturelle, même si elle est toujours constituée d'un substrat matériel objectif que l'on trouve dans la nature, renvoie cependant aussi à un cadre social et historique déterminé²⁰.

Cette précision est fondamentale car elle permet de faire surgir ce qui relie la notion de ressources naturelles à des logiques sociales et des époques historiques bien spécifiques.

En effet, la liste des ressources naturelles sera différente selon que l'on se place du point de vue de la société chinoise du XVII^e siècle, d'une société européenne du XIX^e siècle, ou de peuples autochtones d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique à l'heure actuelle. Chaque société identifiera un

¹⁹ BRUNET (Roger), FERRAS (R.), THERY (H.), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus – La Documentation Française, 1992, p. 433 ; VEYRET (Yvette) et PECH (Pierre), *L'homme et l'environnement, Op. cit.*, p. 38.

²⁰ ANTOINE (Jean-Marc), MILIAN (Johan), « La montagne et ses ressources : une vieille question, de nouveaux enjeux » in ANTOINE (Jean-Marc), MILIAN (Johan), (Dir.), *La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 21-22 ; FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et Développement », in KAHN (Philippe), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Paris, Librairies techniques, 1983, p. 485.

ensemble de ressources naturelles et mettra en œuvre les énergies nécessaires à leur mobilisation, c'est à dire une certaine quantité de travail, en fonction de ses capacités techniques mais également de ses besoins, de son système social et de son système de valeurs.

On note pour l'instant que la notion de ressources naturelles renvoie à deux registres : un registre écologique et un registre social. La catégorie de ressource naturelle est une interface. Elle permet d'identifier les différents types de relations entre l'humanité et la nature, la manière dont les sociétés intègrent la nature à leurs propres systèmes économiques et sociaux et les conséquences qui en résultent. L'économiste Olivier Godard définissait ainsi la notion de ressource « comme un concept d'interface entre processus sociaux et processus naturels, saisissant l'articulation entre la production sociale et la reproduction écologique²¹ ».

Saisir ce que représente les ressources naturelles durant la période contemporaine ainsi que les dynamiques, les enjeux qui se trament autour d'elles nécessite de replacer les relations sociétés-nature dans le cadre du système socio-économique dominant. C'est à partir de ce cadre qu'il sera possible de discerner les valeurs et les logiques qui déterminent les modes d'exploitation des ressources naturelles.

Un tel système dominant existe en effet à l'échelle mondiale : il s'agit du système capitaliste dont la logique est fondée sur l'accumulation illimitée de capital²².

Au sein de ce système, les ressources naturelles sont perçues, identifiées au travers d'un prisme économique et plus précisément au travers d'un prisme marchand ; dès lors, « la dimension économique est placée au cœur de la notion de ressource²³ ».

Dans ce cadre, sont reconnues comme des ressources naturelles, les potentiels naturels qui sont techniquement exploitables, mais qui par-dessus tout peuvent participer à la reproduction du capital, c'est à dire à la création de valeur d'échange pouvant faire l'objet d'une accumulation. Par conséquent les ressources naturelles tendront à être exploitées dans ce but uniquement.

²¹ GODARD (Olivier), *Aspects institutionnels de la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Éditions Maison des Sciences de l'Homme, 1980.

²² On reviendra sur la définition et le fonctionnement du système capitaliste dans cette introduction et tout au long de ce travail mais notons simplement pour l'instant que « la genèse historique de ce type de système se situe en Europe à la fin du XV^e siècle, qu'il s'est ensuite étendu progressivement dans l'espace, jusqu'à couvrir l'ensemble du monde vers la fin du XIX^e siècle, et qu'aujourd'hui encore il s'étend à l'ensemble de la planète ». WALLERSTEIN (Immanuel), *Le capitalisme historique*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 18-19. Sur le système capitaliste, son fonctionnement et son histoire, voir également BEAUD (Michel), *Le système national/Mondial hiérarchisé : une nouvelle lecture du capitalisme mondial*, Paris, La Découverte, 1987 et BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

²³ ANTOINE (Jean-Marc), MILIAN (Johan), « La montagne et ses ressources : une vieille question, de nouveaux enjeux », in ANTOINE (Jean-Marc), MILIAN (Johan), (Dir.), *La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes*, *Op. cit.*, p. 22.

Il est possible de considérer les ressources naturelles intégrées au processus économique capitaliste comme des « richesses naturelles ». La notion de richesse renvoyant à l'idée de « biens qui peuvent être objet de propriété ²⁴», et qui possèdent une valeur d'échange.

Le critère de la valeur d'échange est ce qui déterminera les décideurs économiques au sein du système capitaliste à exploiter ou non une ressource et à la transformer en richesse. Si la valeur d'échange qu'il est possible de dégager de l'exploitation est jugée insuffisante, au regard des coûts par exemple, la ressource restera en l'état, c'est à dire une réserve non exploitée²⁵.

Au sein du système capitaliste, les dimensions sociales et écologiques de la ressource tendent à passer au second plan, voire à être éliminées.

L'exploitation des « richesses naturelles » pourra déboucher sur la monopolisation ou la destruction de potentiels naturels qui constituent par ailleurs de véritables ressources pour des communautés humaines ou les écosystèmes. Il peut s'agir par exemple de la conversion de terres agricoles pour satisfaire des marchés lointains ou de la destruction de portions d'écosystèmes pour créer une mine à ciel ouvert. Dans le processus capitaliste d'exploitation des ressources, la reproduction du capital est prioritaire sur la reproduction des sociétés et des écosystèmes.

L'exploitation des ressources naturelles dans le cadre capitaliste est ainsi révélatrice d'un conflit entre trois reproductions : celle de la biosphère, celle des sociétés humaines et celle du capitalisme²⁶.

La reproduction de la biosphère est primordiale à tous points de vue, s'étant réalisée sans les êtres humains depuis plus de trois milliards d'années. La reproduction de la vie sur terre est en effet le produit d'une interaction complexe entre les éléments abiotiques de la planète (lithosphère, atmosphère, hydrosphère), l'apport d'énergie solaire et les organismes vivants eux-mêmes²⁷. Le déplacement de la matière et de l'énergie au travers des structures trophiques (les chaînes alimentaires) et les grands cycles biogéochimiques (cycles de l'eau, de l'oxygène, du carbone et de l'azote) constituent les dynamiques fondamentales de la reproduction du vivant²⁸.

²⁴ Le Petit Robert 2011, *Op. cit.*, p. 2251.

²⁵ SALEM (Mahmoud), « Ressources, richesses naturelles et stratégie contractuelle au Maghreb », in TALHA (Larbi), NOUSCHI (André) et al., (Dir.), *Les stratégies des matières premières au Maghreb*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1976, p. 119.

²⁶ Sur ce conflit des trois reproductions voir BEAUD (Michel), *Le basculement du monde : de la Terre, des hommes et du capitalisme*, Paris, La Découverte, 1997 ; BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, pp. 165-171.

²⁷ Cet ensemble étant parfois qualifié d'écosphère.

²⁸ BARBAULT (Robert), *Ecologie générale : structure et fonctionnement de la biosphère*, Paris, Dunod, 2008, pp. 32-45.

Alors que le simple bon sens dicte que la reproduction de la biosphère supporte la reproduction des sociétés qui elle-même permet la reproduction du capital, la logique capitaliste inverse cet ordre de priorité.

La prééminence accordée à la reproduction du capital dans le processus d'exploitation des ressources naturelles en vient, du fait de l'ampleur des moyens de production et de l'extension planétaire du système capitaliste, à menacer directement la reproduction sociale et la reproduction écologique, étant ainsi à la source de multiples crises socio-écologiques.

Cette logique poussée à son extrémité peut conduire à ce que certains auteurs ont qualifié de seconde contradiction du capitalisme. Il s'agit, au-delà de la contradiction classique entre les forces productives et les relations de production, de la destruction par le capitalisme des « conditions de production », soit :

- les supports de la vie terrestre, les écosystèmes et l'ensemble de la biosphère ;
- les capacités physiques et mentales des travailleurs ;
- les conditions sociales de la production comme les infrastructures, les services publics etc.²⁹.

Ce conflit des trois reproductions, qui concerne le système-terre dans son ensemble, est supporté en priorité par certains pays spécialisés dans la production et l'exportation de matières premières. On retrouve donc l'échange (écologique) inégal. Pour comprendre cette répartition inégale des charges sociales et écologiques liées à l'exploitation des ressources naturelles, il faut revenir sur la structuration du système capitaliste.

Le système capitaliste mondial est en effet inséparable d'une division internationale du travail. C'est dans le cadre d'une polarisation entre zones centrales et zones périphériques du système que doivent se comprendre les processus d'accumulation du capital et les contradictions qu'ils génèrent³⁰.

La division internationale du travail en tant que tendance structurelle du système capitaliste est liée à la logique d'expansion qui sous-tend ce système³¹. La concurrence entre firmes et entre économies nationales pour l'accumulation du capital au sein du système les poussent à organiser des

²⁹ O'CONNOR (James), « The Second Contradiction of Capitalism », in BENTON (Ted), (Ed.), *The Greening of Marxism*, New York & London, The Guilford Press, 1996, p. 200.

³⁰ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le capitalisme historique*, *Op. cit.*, p. 29.

³¹ MESZAROS (Istvan), *Beyond capitalism*, London, Merlin Press, 1995, p. 44.

filières marchandes ou chaînes de valeur de plus en plus étendue spatialement afin de dégager des débouchés rentables pour les marchandises et les investissements ou de réunir une main d'œuvre ou des ressources naturelles aux coûts les plus bas. Ces filières constituent en elles-mêmes des divisions sociales et spatiales du travail, les activités productives s'y rattachant étant réparties inégalement dans l'espace : les plus perfectionnées sur le plan technique ont eu historiquement tendance à être concentrées près des pôles d'accumulation tandis que les plus rudimentaires souvent intensives en ressources naturelles ou en main d'œuvre ont eu tendance à être délocalisées.

Ces filières ou chaînes de valeur se sont tendanciellement étendues géographiquement et complexifiées au cours de cycles successifs de recomposition des procès de production capitalistes sans que la polarisation du système ne disparaisse.

Si bien que l'expansion capitaliste, historiquement conduite par les firmes et les Etats occidentaux, divisent toujours les pays du globe en deux grandes catégories de formations sociales³² : les formations capitalistes centrales ou dominantes et les formations sociales périphériques ou dominées.

Les formations centrales du système sont celles à partir desquelles les processus d'accumulation et les chaînes de valeur sont commandées. Elles se trouvent encore majoritairement dans l'hémisphère Nord, dans la triade que forment l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et le Japon³³. La crise économique mondiale qui a éclaté en 2008 a cependant peut-être rebattu les cartes au bénéfice des pays émergents asiatiques sans que les nouveaux rapports de force ne se dégagent encore clairement.

Quoi qu'il en soit, les formations centrales sont historiquement caractérisées par une intégration économique et politique construite autour du mode de production capitaliste³⁴.

Cette intégration tient largement au fait que les classes capitalistes locales, appuyées sur de solides alliances de classe et sur un appareil d'Etat souverain, maîtrisent le processus local d'accumulation du capital.

³² La formation sociale est un concept de tradition marxiste qui désigne une société concrète fondée sur la combinaison de plusieurs formes ou plusieurs modes de production et dans laquelle domine un de ces modes de production. Au sein du système capitaliste, qui a depuis sa naissance intégré plusieurs formes de société, les formations sociales sont dominées par le mode de production capitaliste. Elles ont aussi historiquement pris la forme de sociétés nationales. BEAUD (Michel), *Le système national-mondial hiérarchisé : une nouvelle lecture du capitalisme mondial*, *Op. cit.*, pp. 37-38 ; FOSSAERT (Robert), *La société. Tome 1 : Une théorie générale*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 36 ; NOHRA (Fouad), *Théories du capitalisme mondial*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 78.

³³ OHMAE (Ken), *La Triade*, Paris, Flammarion, 1985.

³⁴ Le mode de production est également un concept issu de la tradition marxiste. Il a été élaboré par Marx et précisé par la suite par d'autres théoriciens pour expliquer comment les structures politiques et sociales d'une société se coordonnent autour des activités de production et de répartition. Selon la synthèse élaborée par Fouad Nohra : le mode de production comprend deux dimensions : les forces productives représentent le rapport au procès de travail, tandis que les rapports de production représentent les rapports sociaux qui conditionnent le procès de travail. », NOHRA (Fouad), *Théories du capitalisme mondial*, *Op. cit.*, p.74.

Cette maîtrise s'est longtemps manifestée par le fait que l'économie nationale des formations centrales apparaissait comme « un tout cohérent composé de secteurs qui procèdent entre eux à des échanges - que l'on dit « interindustriels » ou « intersectoriels » - importants. Ainsi apparaissent-ils complémentaires, solidaires les uns des autres... »³⁵. L'économiste Samir Amin a évoqué la notion d'accumulation autocentrée pour qualifier cette cohérence des systèmes productifs capitalistes centraux³⁶.

Il faut noter que depuis trois décennies, le processus de mondialisation a remis en cause ce caractère strictement autocentré du développement industriel, y compris dans les centres capitalistes. Les échanges interindustriels se produisent désormais largement à l'intérieur des firmes multinationales ou dans le cadre de leurs réseaux de sous-traitance également multinationaux. La cohérence industrielle tend désormais à s'établir au niveau de la firme, à l'échelle mondiale³⁷.

Il n'en reste pas moins que les formations capitalistes dominantes sont spécialisées dans des activités économiques qui permettent de contrôler les procès d'accumulation tout le long des chaînes de valeur globales.

Ces activités, dites clés, peuvent être classées en trois catégories :

- Les activités productives, commerciales et de service cruciales d'une période : production industrielle intensive en technologie, à la fois dans le secteur des biens de production (biens d'équipements) et des biens de consommation ; services d'ingénierie qui maîtrisent les techniques de pointe ; production agricole qui permet d'assurer la reproduction locale de la force de travail ; activités de commercialisation de publicité et de distribution ; services d'information et de communication.
- Les activités d'« innervation » des procès capitalistes ou de centralisation du surplus : activités financières (crédit, banques, bourses) et production monétaire.
- Les activités déterminantes pour l'avenir : recherche scientifique et technologique, maîtrise de l'information³⁸.

³⁵ AMIN (Samir), *Classe et Nation : dans l'histoire et la crise contemporaine*, Paris, Les Éditions de minuit, 1979, p. 33.

³⁶ « L'articulation déterminante dans un système capitaliste autocentré est donc celle qui relie la production de biens de consommation à la production de biens d'équipements destinés à permettre la production des premiers », AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Les Éditions de minuit, 1973, p. 61.

³⁷ Sur ces questions voir MICHALET (Charles-Albert), *Mondialisation, la grande rupture*, Paris, La Découverte, 2009. Pour une discussion des aspects « politique » de ces transformations voir ROBINSON (William. I.), *A Theory of Global Capitalism : Production, Class, and State in a Transnational World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004.

³⁸ On se réfère principalement à la typologie des activités clés des formations capitalistes dominantes selon Michel Beaud in BEAUD (Michel), *Le système national-mondial hiérarchisé : une nouvelle lecture du capitalisme mondial*, *Op. cit.*, pp. 62-63 ; BEAUD (Michel), *Capitalisme, système national-mondial hiérarchisé et devenir du monde*, Cahiers du GIPRI n° 4, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 57-58.

Les formations sociales périphériques ou dominées se trouvent quant à elles majoritairement localisées dans ce qu'on appelle le Sud, en référence à ce qui constitue le sud des puissances occidentales soit l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie ou l'Amérique Latine. La crise de 2008 a par ailleurs confirmé de manière brutale l'appartenance à cette catégorie de formations sociales du sud et de l'est de l'Europe, comme la Grèce par exemple.

Ces formations sociales sont caractérisées par l'absence ou la faiblesse de l'intégration politique et économique. On peut également évoquer un développement extraverti³⁹, désarticulé et dépendant⁴⁰. Les classes sociales dominantes et l'appareil d'Etat bien que voués à la logique capitaliste ne maîtrisent pas le processus local d'accumulation. Par ailleurs, les alliances de classes qui soutiennent le pouvoir d'Etat sont souvent fragiles.

La désarticulation est une des caractéristiques les plus notables de ces formations. Plusieurs modes de production, plusieurs secteurs économiques coexistent sans véritablement s'articuler, sans créer de synergies.

De ce fait, des activités productives très importantes pour les procès d'accumulation globaux peuvent être présentes sur le territoire, voire même des activités de pointe, mais elles sont en général dépendantes des activités clés contrôlées par les firmes des formations centrales et de leurs ressources : technologies, capitaux, services d'*engineering*, réseaux de distribution.

La plupart des activités économiques périphériques sont en fait intégrées dans des filières marchandes commandées à un niveau ou un autre par les firmes basées dans des formations sociales centrales.

Par conséquent, la cohérence économique des formations périphériques n'existe que du point de vue des centres d'accumulation qui commandent les filières marchandes transnationales.

En adoptant un point de vue très général, il apparaît que les formations sociales périphériques sont spécialisées dans la fourniture à bas coût de ressources humaines et naturelles pour les procès d'accumulation des zones centrales du système.

Ces ressources sont intégrées aux procès d'accumulation globaux au travers de trois types d'activités économiques :

- des activités primaires, liées à l'exploitation des ressources naturelles, c'est sur ces dernières que sera concentré l'analyse ;
- des activités industrielles intensives en main d'œuvre peu qualifiée ;
- certaines formations périphériques fournissent désormais une main d'œuvre qualifiée au

³⁹ C'est à dire commandé depuis l'extérieur, répondant à des besoins extérieurs.

⁴⁰ Ces notions sont également issues des travaux de Samir Amin. Voir NOHRA (Fouad), *Théories du capitalisme mondial*, Op. cit., p.127.

travers d'activités de pointe comme la production de logiciels informatiques ou de certains services qui exigent des personnels formés.

Cette configuration d'ensemble, cette répartition des tâches entre centres et périphéries dans un même processus d'accumulation à l'échelle mondiale, permet de saisir les déterminants de l'échange écologique inégal.

Elle constitue en effet une véritable incitation pour les capitalistes des centres et leurs relais locaux à intensifier l'exploitation des ressources naturelles et de la main d'œuvre dans les périphéries, puisque cela permet d'augmenter la survaleur globale dégagée par les chaînes de valeur sans avoir à supporter, ou seulement dans une moindre mesure, les externalités⁴¹ sociales et environnementales d'une telle exploitation.

Sur le plan spécifique de l'exploitation des ressources naturelles, les zones périphériques du système participent de manière considérable à l'alimentation en matière et en énergie des procès d'accumulation globaux, c'est à dire à la croissance du métabolisme global de l'économie capitaliste mondiale.

L'organisation dominante de l'exploitation des ressources naturelles dans les pays producteurs de la périphérie est en effet configurée pour répondre à cette demande des procès d'accumulation globaux.

Les milieux socio-écologiques sont convertis pour être pliés aux grandes activités primaires-exportatrices : agriculture d'exportation, extraction minière, foresterie. Des localités voire des régions entières sont spécialisées dans l'exportation de quelques produits. De grandes infrastructures de transport sont construites pour favoriser l'évacuation en masse des produits de base et permettre la réalisation d'économies d'échelle.

Ces aménagements sont réalisés sous le contrôle direct ou indirect de firmes des zones centrales qui gèrent l'articulation des activités primaires avec les activités plus perfectionnées des chaînes de valeur. On retrouve fréquemment de telles configurations en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud et du Sud-Est.

Ces processus se déroulent au détriment du propre métabolisme socio-écologique⁴² des

⁴¹ Au sens strict, il s'agit des « éléments non comptabilisés dans le calcul des coûts de production inhérent à l'économie classique ou néo-classique », plus généralement il désigne désormais les coûts sociaux et environnementaux liés à des procès de production déterminés. GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2004, p.167.

⁴² Au cours de ce travail, on désignera par métabolisme socio-écologique le système d'échanges de matière et d'énergie entre une société et son environnement naturel qui conditionne à la fois la reproduction du système social humain et celle des systèmes écologiques qui le supporte.

formations périphériques et de leur propre développement économique.

Les systèmes naturels des périphéries subissent de trop lourdes ponctions en matières et en énergie, épuisant les stocks de ressources non renouvelables, et fragilisant les capacités de reproduction des ressources renouvelables.

L'appauvrissement des écosystèmes ou leur pollution, liés à des formes agressive d'exploitation comme les monocultures ou les exploitations minières à grande échelle, constituent également des menaces pour les équilibres écologiques.

Le développement économique des régions et pays primaires-exportateurs est également défavorisé par la spécialisation primaire et une exploitation trop intense des ressources naturelles pour des besoins extérieurs.

Les procès d'exploitation tendent à toucher les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables les plus faciles à atteindre de manière à augmenter leur rentabilité à court-terme. Sur le long terme, cela a tendance à appauvrir les formations concernées en rendant les activités primaires plus difficiles et plus coûteuses. Cela sans compter les conséquences sociales d'une spécialisation primaire et extravertie de l'économie en matière de chômage, de déficit de la formation technique et professionnelle etc.

Face aux désavantages sociaux, économiques et écologiques que génèrent pour les formations périphériques leur intégration à la division internationale du travail capitaliste et l'échange écologique inégal qui l'accompagne, leur prolongement dans le temps ne peut se comprendre sans faire référence à des dynamiques et processus complémentaires.

Comment cette division internationale du travail s'est-elle mise en place et maintenue ? Pourquoi les formations périphériques se trouvent-elles en grande majorité au Sud, c'est à dire le Sud du point de vue occidental ?

On parle là de processus qui se sont déroulés sur la longue durée, inséparables du développement d'ensemble du système capitaliste.

Le déploiement des rapports capitalistes sur un territoire donné, comme des chaînes de valeur organisant les procès de production capitalistes à travers plusieurs territoires, ne peut se réaliser sans le déploiement parallèle, simultanée de structures juridico-politiques adéquates.

Cela vaut pour un procès de production localisé, comme pour l'ensemble de la division internationale du travail.

Pour que des ressources naturelles ou des forces de travail humaines d'un territoire donné puissent être intégrées à des marchés, regroupées sous le contrôle d'opérateurs capitalistes afin que de la valeur d'échange en soit extraite et participe au processus d'accumulation du capital, il importe que les règles et valeurs sociales en vigueur sur ce territoire soient adaptées, soit toute la structure juridique et politique.

Historiquement, en Europe occidentale, berceau du système capitaliste⁴³, ce sont les appareils d'Etats au service d'alliances de classes auxquelles participait la bourgeoisie, qui ont mis en place à grande échelle les règles adéquates au déploiement des rapports capitalistes, ce à partir du XVe-XVIe siècle en Angleterre. Karl Marx, Karl Polanyi⁴⁴ et d'autres auteurs à leur suite ont analysé les processus juridico-politiques qui ont mené à la prolétarisation des travailleurs et à la constitution d'un marché généralisé au sein des formations sociales occidentales :

- institutionnalisation de la propriété privée de la terre puis des autres moyens de production, menant à l'appropriation privative des ressources communes, soit ce qui a été qualifié de processus d' « enclosure⁴⁵ » ;
- légalisation progressive du crédit avec intérêt ;
- pénalisation du vagabondage et de l'oisiveté en général ;
- mise en place d'un système fiscal centralisé ;
- institutionnalisation de la liberté d'entreprendre et des systèmes d'autorégulation privés ;

Ces structures parmi d'autres, ont permis la séparation entre les travailleurs et les moyens de production, mais également entre la population et les ressources communes, séparation qui se trouve au cœur des rapports capitalistes.

Cependant, ce processus de création du cadre juridico-politique du capitalisme ne s'est pas seulement déroulé au sein des formations sociales européennes. Il s'est simultanément poursuivi

⁴³ Sur le déploiement du système capitaliste à partir de l'Europe, voir BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, Op. cit. ; BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : XVe – XVIIIe siècle*, 3 volumes, Paris, Librairie générale française, 1979 ; WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours*, 2 volumes, Paris, Flammarion, 1980-1984.

⁴⁴ Karl Marx a analysé ces processus dans le chapitre XXIV du livre 1 du *Capital*, intitulé « La prétendue accumulation initiale », MARX (Karl), *Le Capital*, Livre 1, Messidor/Editions sociales, 1983, pp. 803-857 ; Pour Karl Polanyi, il faut se référer à son ouvrage : *La grande transformation*, POLANYI (Karl), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

⁴⁵ Le terme *enclosure* est anglais, il désigne au départ le « développement du bocage dans les îles britanniques (XVe au XIXe siècle) » qui s'est accompagné de « la disparition des vieux droits et l'extension de l'élevage commercial », GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, Op. cit., p. 147. Par la suite, le terme en est venu à désigner plus largement la dépossession des ressources ou des biens communs de communautés par le biais de l'appropriation privée de ces ressources ou biens.

sous d'autres formes à l'échelle de l'ensemble de l'économie-monde capitaliste⁴⁶ en expansion.

En effet, le système capitaliste lorsqu'il se forme au XVe-XVIe siècle a d'emblée été un système international polarisé entre centres et périphéries.

Sous d'autres modalités que dans les formations centrales, les règles sociales en vigueur au sein des formations périphériques ont également été adaptées pour permettre le déploiement des procès de production capitaliste.

Seulement cette adaptation n'a pas été à l'initiative des seules classes dominantes locales, lorsque de telles classes existaient dans les formations sociales en question.

Les classes dominantes et les opérateurs capitalistes des centres, organisant les procès de production et les filières marchandes au sein de l'ensemble de l'économie-monde capitaliste, ont influencé et parfois directement contrôlé l'organisation juridico-politique des périphéries⁴⁷. L'organisation du travail, les règles régissant la propriété et les échanges économiques au sein des formations périphériques ont été adaptées pour permettre le déploiement des procès capitalistes. Les structures mises en place, notamment en matière d'organisation du travail ont été parfois très différentes de celles des centres, les besoins des opérateurs capitalistes n'étant pas les mêmes dans les périphéries. La prolétarianisation complète a ainsi été très tardive dans les formations périphériques, ne se généralisant parfois que dans la seconde moitié du XXe siècle, alors qu'elle était achevée au début du XIXe siècle dans les centres.

Au-delà des structures juridico-politiques internes aux formations périphériques, ce sont l'ensemble des relations entre formations périphériques et formations centrales qui ont été encadrées par des structures permettant de reproduire la domination des secondes sur les premières.

Une des grandes différences entre les formations centrales et les formations périphériques a été liée au degré de souveraineté⁴⁸ de leurs structures politiques. Les formations centrales se sont historiquement organisées sous la forme d'Etats-nations souverains maîtrisant leurs frontières, leurs relations politiques, économiques et culturelles avec l'extérieur.

Les formations périphériques ont tendu quant à elles à ne pas être maîtresses de leurs relations politiques et surtout économiques avec l'extérieur. Elles ont dû accepter sur leurs territoires les

⁴⁶ La notion d'économie-monde a été élaborée par Fernand Braudel puis reprise et développée par Immanuel Wallerstein. Pour Fernand Braudel, qui a utilisé le concept pour son étude de la Méditerranée au XVIe siècle, elle désigne au départ « un morceau de la planète économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique » BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 3 : Le temps du monde, Op. cit.*, p. 14 ; Selon Wallerstein le système capitaliste constitue une économie-monde en expansion depuis le XVe siècle, hiérarchisée selon une division axiale du travail, avec un centre, une semi-périphérie et une périphérie. WALLERSTEIN (Immanuel), *Comprendre le monde : introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2006, p. 147.

⁴⁷ C'est pourquoi certains auteurs comme Samir Amin avance que l'impérialisme est inhérent au système capitaliste et n'est pas, par conséquent, une création du XIXe siècle.

⁴⁸ Sur le plan juridique la souveraineté désigne « le caractère suprême d'une puissance qui n'est soumise à aucune autre », cette caractéristique étant généralement rattachée à la puissance étatique, CORNU (Gérard), (Dir.), *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige/P.U.F., 1987, 2009, p. 882.

marchandises, les firmes et les capitaux des formations capitalistes dominantes.

La forme la plus aboutie de la domination juridico-politique des centres sur les périphéries a été la colonisation. Les débuts de l'expansion coloniale européenne ont d'ailleurs été concomitants avec la formation du système capitaliste à la fin du XVe siècle.

Mais lorsque la colonisation occidentale s'est achevée après la Seconde Guerre mondiale, elle a été remplacée par d'autres formes, d'autres types de structures permettant de garder le contrôle à la fois sur l'organisation interne des périphéries et sur leurs relations économiques avec les centres. La diplomatie, les rapports de force économiques et politico-militaires directs ont été employés par les centres pour conserver leurs zones d'influence, mais à l'échelle globale il a également été question de la mise en place d'un « ordre économique libéral mondial⁴⁹ » qui aboutira dans les années 1980 et 1990 avec la constitution définitive d'un système institutionnel⁵⁰ garant d'un ordre économique néolibéral, dont la notion de « mondialisation » a amplement servi à dissimuler le caractère non spontané, politiquement décidé.

Le droit conçu de manière large, dans ses aspects normatifs et institutionnels, directement lié au politique et donc aux orientations sociales fondamentales, a constamment accompagné le déploiement de la division internationale du travail capitaliste, aidant à structurer les chaînes de valeur reliant centres et périphéries.

Il a été un des éléments qui a permis la reproduction, à différentes échelles, de l'échange écologique inégal. Les structures juridiques⁵¹ dominantes ont en effet permis d'organiser et de légitimer à la fois :

- la domination économique globale des centres sur les périphéries, en limitant la souveraineté des formations périphériques en matière économique, ce qui s'est traduit par une absence de maîtrise sur les mouvements de marchandises, de capitaux et les opérateurs capitalistes extérieurs ;
- la conversion des milieux socio-écologiques visés par les opérateurs capitalistes pour leurs ressources, principalement au travers de l'organisation du travail et de la propriété.

Evidemment, dans ce processus le droit n'a été qu'un instrument au service d'acteurs sociaux, et donc en dernière instance le produit d'un rapport de force. Mais les structures juridiques

⁴⁹ FARJAT (Gérard), « Propos critiques et utopiques sur l'évolution du droit économique et la mondialisation », *Revue internationale de droit économique*, vol. 17, n° 3, 2003, pp. 511-531.

⁵⁰ Les trois piliers de ce système étant le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, CASTILLO (Maria), « Les grandes étapes de l'évolution de l'ordre économique international », in DAILLIER (Patrick), GEOUFFRE de La PRADELLE (Géraud), GHERARI (Habib), (Dir.), *Droit de l'économie internationale*, Paris, Pedone, 2004, p. 13.

⁵¹ Pour une étude des relations entre structures juridiques et pouvoir économique dans la longue durée, voir SALOMAO FILHO (Calixto), *Histoire critique des monopoles. Une perspective juridique et économique*, Paris, L.G.D.J., 2010.

contribuent par leur existence même, notamment par leur apparence de permanence, à influencer les consciences et donc à orienter le processus social.

Il reste désormais à comprendre par quelles voies les charges écologiques et sociales des procès de production capitalistes mondiaux se sont reportées aussi massivement sur les formations sociales du Sud.

Il faut pour cela revenir sur la logique expansionniste qui se trouve au cœur du capitalisme. Le capitalisme est un système fondé sur l'accumulation illimitée du capital, de ce fait les acteurs de ce système se retrouvent constamment à l'étroit à l'intérieur de frontières géographiques données. En effet, la concurrence, que ce soit entre firmes ou entre économies nationales, pousse en permanence ces dernières à innover et à réduire leurs coûts ; ces deux tendances conduisant au renouvellement qualitatif et quantitatif des procès de production capitalistes qui a un impact sur la consommation des ressources naturelles et la répartition spatiale de cette consommation.

- D'une part, la recherche d'économies d'échelles au niveau des firmes ou des économies nationales pour faire face à la concurrence est une donnée structurelle du capitalisme qui pousse à l'élargissement du volume global de la production et donc de la quantité de matière et d'énergie absorbée par cette production⁵².
- D'autre part, la recherche d'innovation pour améliorer l'efficacité de la production ou proposer de nouvelles marchandises, implique que les procès de production reposent sur une variété plus importante de matières premières.

Outre ces tendances de fond, les crises du système qui marquent en général le franchissement d'une nouvelle étape dans la concurrence intercapitaliste entraînent la nécessité pour le système d'élargir le champ des conditions de production accessibles aux opérateurs. Une mutation quantitative et qualitative de la consommation de ressources naturelles accompagne ces changements, qui nécessitent une expansion spatiale du système, les ressources de l'ancien cadre spatial s'épuisant ou n'étant pas suffisamment diversifiées⁵³.

⁵² Sur l'importance de la recherche d'économies d'échelle dans l'expansion du système capitaliste, voir BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2005.

⁵³ David Harvey a fait l'étude de cette tendance du système capitaliste à solutionner ses contradictions par des expansions dans l'espace. HARVEY (David), « The spatial fix – Hegel, Von Thunen, and Marx », *Antipode*, Vol. 13, n° 3, 1981, pp. 1-12. Pour un développement plus récent des théories de Harvey sur les rapports entre capital et espace, voir HARVEY (David), *The Enigma of Capital and the Crises of Capitalism*, London, Profile Books, 2011.

Le métabolisme du système capitaliste tend ainsi à s'accroître quantitativement et qualitativement avec des bonds à chaque mutation du système (parfois qualifiées de changement de régime d'accumulation), ce qui fait que le système tend à constamment repousser les « frontières des ressources », à rechercher toujours plus loin les ressources qui lui manque et à reconfigurer pour cela les rapports sociétés-nature⁵⁴.

Si l'on replace ces éléments dans une perspective historique, on constate que partant d'Europe au XVe siècle, le processus d'expansion du capitalisme a conduit les opérateurs à rechercher les conditions de production qui leur manquaient, et notamment les ressources naturelles, dans d'autres parties du globe, notamment celles présentant des caractéristiques écologiques complémentaires de celles du continent européen.

Les zones du Sud, et en particulier celles que l'on peut englober dans le « monde tropical⁵⁵ », présentaient de ce point de vue des caractéristiques adéquates. Outre les effets de la contingence (la découverte du continent américain est fortuite), la recherche de produits spécifiques demandés sur les marchés européens (épices) ou de conditions écologiques pour les produire (canne à sucre, coton, café, cacao, thé etc.), a certainement joué une part dans la décision des forces capitalistes européennes de s'établir dans ces zones et d'y remodeler les milieux socio-écologiques afin de lancer des procès d'exploitation des ressources naturelles⁵⁶.

Le fonctionnement de ces procès combinés aux effets politiques et culturels de la colonisation ont fait des zones tropicales des zones périphériques par excellence du système capitaliste. Au cours des cinq siècles d'existence de ce système, les formations du monde tropical ont été spécialisées dans la production et l'exportation de matières premières pour alimenter les procès d'accumulation centraux.

Les différentes régions du monde tropical ont en effet joué le rôle de zone frontière privilégiée du capitalisme en matière d'accès à de nouvelles ressources naturelles. Si dans les premiers siècles du système, ce sont les activités agricoles et l'extraction de matériaux précieux (or, argent, pierres) qui ont été privilégiées dans ces zones, la révolution industrielle a entraîné une mutation puisque de plus en plus des matières premières de base (métaux, hydrocarbures) y ont été exploitées faisant de ces régions des espaces complémentaires indispensables aux procès de production industriels dans

⁵⁴ MOORE (Jason W.), « Ecology, Capital, and the Nature of Our Times : Accumulation & Crisis in the Capitalist World-Ecology », *Journal of World-Systems Research*, vol. 17, n° 1, 2011, pp. 107-146, p. 109.

⁵⁵ Pour une définition de cette notion, voir *infra*, p. 41.

⁵⁶ GRATALOUP (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 145-146.

les centres.

Désormais, les zones du monde tropical sont convoitées pour toutes ces ressources et également pour les formidables potentiels que recèlent la biodiversité et le fonctionnement même des écosystèmes tropicaux, qui dans le cadre capitaliste en viennent à être considéré comme une « richesse » naturelle comme une autre dont l'exploitation peut se révéler particulièrement rentable.

Le processus d'expansion capitaliste a tendu à convertir les milieux socio-écologiques, mais également la plupart des économies du monde tropical en fournisseurs de matière et d'énergie pour les centres avec les conséquences négatives que l'on a déjà pu souligner comme accompagnant ce type de spécialisation : désarticulation et dépendance économique, fragmentation politique et sociale, dégradation des écosystèmes, épuisement prématurée des ressources etc. Ces différentes fragilités pouvant conduire elles-mêmes à des crises socio-écologiques locales ou régionales répétées (famines, désertification, conflits, faillites économiques) qui contribuent à la formation de problèmes socio-écologiques plus globaux : réchauffement climatique, diffusion d'espèces invasives et de maladies etc.

Les processus capitalistes d'exploitation des ressources naturelles, tout particulièrement ceux qui se déroulent dans les formations périphériques du monde tropical sont marqués par l'irrationalité en ce sens qu'ils sapent les conditions de reproduction des écosystèmes et des sociétés locales en faisant passer la dimension du profit avant tout le reste.

La déconnexion entre exploitation des ressources et reproduction sociale et écologique est en effet flagrante dans les formations périphériques. Les ressources naturelles du territoire national ne bénéficient pas à la souveraineté de ces formations dans ses multiples dimensions, alors qu'elles devraient en constituer l'un des fondements. Souveraineté économique, souveraineté alimentaire et même souveraineté politique sont aliénées par le fonctionnement de procès de production globaux qui concentrent l'énergie, la matière et la valeur vers les pôles d'accumulation dans un mouvement centripète tout en rejetant les externalités sociales et écologiques dans un mouvement centrifuge.

La vision économiciste des ressources naturelles est au cœur du problème en ce sens qu'elle inverse le sens des priorités qui devrait guider la gestion et l'exploitation des ressources, ce dans les formations périphériques *a fortiori*, mais partout ailleurs dans le système capitaliste.

La domination de l'ordre néolibéral depuis la fin des années 1970 a encore renforcé cette vision économiciste des ressources en libérant et en exacerbant les tendances du système capitaliste à la concurrence, à la concentration des richesses et à la focalisation sur la maximisation du profit à

court terme.

Les reproductions écologiques et sociales ont été remises au second plan pour faire place nette à des logiques d'accumulation de plus en plus abstraites.

La domination du capitalisme financier a poussé cette abstraction à son comble en établissant une fracture de plus en plus profonde entre « l'économie de papier » de la finance et l'économie réelle⁵⁷.

Les ressources naturelles sont devenues des supports pour un jeu d'accumulation virtuel, dans lequel les anticipations des investisseurs sur les marchés financiers prennent valeur de réalité.

Ce jeu virtuel tout entier focalisé sur l'accumulation de capital-argent a cependant des conséquences dans le monde réel : en générant des augmentations ou des diminutions des prix des produits de base qui peuvent ruiner des économies ou plonger des populations dans la famine ; en poussant les firmes du secteur des ressources naturelles à adopter des stratégies d'accumulation agressives qui ont des répercussions sur les écosystèmes etc.

Sur le plan plus strictement juridique, le droit des affaires est parvenu, en dépit des discours, à asseoir sa domination sur le droit international public qui repose sur le principe de souveraineté, sur le droit de l'environnement ou sur les droits humains fondamentaux en particulier économiques, sociaux et culturels⁵⁸.

Cette domination, qui s'est traduite au plan international par la création d'un réseau denses de traités favorisant la circulation des capitaux et des marchandises et par la montée en puissance de l'autorégulation privée, a en retour favorisé la diffusion des logiques marchandes et financières.

Au début du XXI^e siècle, la nature fait ainsi l'objet d'une capitalisation sans précédent allant jusqu'aux procédés les plus élémentaires du vivant. C'est ce que souligne la diffusion d'un concept comme celui d'économie verte jusque dans les documents et les programmes de l'Organisation Nations Unies, qui tendent à faire des processus de régulation écologiques de nouveaux champs d'accumulation disponibles⁵⁹.

Des mouvements à la base mais aussi des gouvernements contestent pourtant cette vision de

⁵⁷ KALLIS (Giorgos), MARTINEZ-ALIER (Joan), NORGAARD (Richard B.), « Paper assets, real debts. An ecological-economic exploration of the global economic crisis », *Critical Perspectives on International Business*, Vol. 5, n° 1-2, 2009, pp. 14-25.

⁵⁸ Sur la tendance à la domination du droit des affaires internationales voir notamment CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; FRITZ (Jean-Claude), « Protection et marché : coexistence ou guerre des mondes ? », Communication au Colloque annuel de la Société française pour le droit de l'environnement, Université de Strasbourg, 29-30 novembre 2012, polycopié.

⁵⁹ DUTERME (Bernard), « Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ? », *Alternatives Sud*, vol. 20, n° 1, 2013, pp. 7-20.

la nature, des ressources naturelles et du développement. Ils revendiquent une justice écologique à différentes échelles, du local au mondial⁶⁰.

Il importe en effet de reconcevoir en profondeur la vision des ressources naturelles pour se dégager les points de vue abstraits et réductionnistes et réarticuler les priorités qui guident la gestion et l'intégration des ressources aux procès de production humain. La reproduction écologique et la reproduction sociale doivent redevenir des priorités sur la dimension économique et en particulier celle du profit. La suprématie de la valeur d'échange doit cesser pour faire place à la valeur d'usage et à la valeur intrinsèque des éléments et ensembles naturels comme repères pour les relations homme-nature.

A partir de cette reconsidération des ressources naturelles, un nouveau paradigme de développement pourra être élaboré et mis en œuvre qui réintègre l'humanité à son milieu naturel. Ce dernier constitue en effet une ressource dans son ensemble, l'humanité ne pouvant survivre abstraite de la biosphère.

Une telle reconstruction de la vision des ressources naturelles implique une réflexion sur les valeurs fondamentales qui guident le développement humain de manière à en délégitimer certaines comme la concurrence ou la compétition pour réintroduire celles de solidarité, de justice, de partage ou de respect de la nature⁶¹.

La réflexion éthique alliée à d'autres considérations est ainsi d'une grande importance pour refonder la vision des ressources naturelles et du développement.

La réappréciation des ressources doit s'appuyer sur une éthique holistique ou écocentrique⁶². Selon cette conception, les individus ne peuvent survivre en dehors de la communauté de laquelle ils relèvent et à un autre niveau, les communautés humaines ne peuvent se reproduire en dehors de la communauté du vivant, soit la biosphère ou écosphère si on intègre les éléments abiotiques qui supportent la vie.

Dans cette optique, le bien commun considéré à la fois du point de vue des sociétés mais également de l'ensemble de la communauté du vivant doit guider les interactions sociétés-nature et donc l'exploitation des ressources.

Si le droit peut être placé au service de la reproduction du capital, il peut également aider à

⁶⁰ Sur ces mouvements voir notamment MARTINEZ-ALIER (Joan), « Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements », *Ecologie & politique*, n° 41, 2011/1, pp. 125-141.

⁶¹ BETTO (Frei), LÖWY (Michael), « Ecosocialism and Spirituality », *Capitalism, Nature, Socialism*, vol. 21, n° 2, 2010, pp. 87-99.

⁶² CALLICOTT (John Baird), *Ethique de la terre*, Paris, Wildproject, 2010, pp. 60-61.

réorienter le développement et la vision des ressources en direction du bien commun en intégrant certaines valeurs éthiques et en permettant de mettre sur pied des mécanismes pour les faire respecter.

Pour cela il importe de réarticuler la hiérarchie entre droit international public, droit de l'environnement, droits sociaux fondamentaux et droit des affaires, ce dernier devant leur être subordonné, afin que le profit ne puisse plus guider en toute circonstance les orientations sociales.

La souveraineté, l'intégrité de la nature et la dignité humaine doivent devenir des principes juridiques fondamentaux.

Leur respect au plan national et international permettrait de rompre avec des logiques qui favorisent les injustices socio-écologiques et l'échange écologique inégal.

On voit qu'à partir de la notion de ressources naturelles il est possible de faire surgir un certain nombre de contradictions et d'enjeux qui sont au cœur des orientations actuelles du système-monde.

L'objectif de ce travail sera de reprendre les multiples questionnements que l'on vient d'aborder.

Quels sont les liens entre le développement du capitalisme, la multiplication des crises socio-écologiques et la répartition inégale des charges écologiques au niveau mondial ?

Comment les ressources naturelles sont-elles intégrées aux procès d'accumulation du capital et participent-elles à la reproduction élargie du capital ?

Quelles sont les tendances au sein de ces procès qui poussent à élargir sans cesse la quantité et la variété de ressources naturelles qu'ils absorbent ?

Comment la polarisation entre centres et périphéries inhérente au système capitaliste aboutit-elle à la spécialisation primaire-exportatrice de certaines formations sociales ?

Comment les milieux socio-écologiques des formations périphériques sont-ils convertis pour permettre l'exploitation de leurs ressources et l'intégration de ces dernières aux chaînes de valeur globales ?

Quel rôle jouent les structures juridico-politiques dans l'organisation de la division internationale du travail, mais aussi dans les processus de conversion des milieux socio-écologiques ?

Existe-t-il des forces, des courants porteurs d'autres approches des ressources naturelles non systématiquement subordonnées à la reproduction du capital ?

Peut-on envisager une reconceptualisation des ressources naturelles qui fasse passer les dimensions de la reproduction sociale et écologique en priorité sur la dimension de la reproduction du capital et permette de réorienter le développement, dans les périphéries primaires-exportatrices mais également dans l'ensemble du système-monde ?

On adoptera pour cela une perspective historique dans la longue durée en focalisant l'analyse sur le monde tropical.

Le monde tropical constitue en effet un espace géohistorique⁶³ et géopolitique⁶⁴ qui se situe au centre des nombreux enjeux liés aux problématiques que l'on vient de soulever⁶⁵.

Le monde tropical, sur le plan géographique, peut être abordé selon deux grandes approches.

Selon une première approche, le monde tropical est constitué par les espaces situés entre les deux Tropiques, celui du Cancer au Nord et celui du Capricorne au Sud.

Selon une deuxième approche, plus restrictive, le monde tropical ne désigne que l'ensemble des espaces caractérisés par des traits physiques et écologiques particuliers en grande partie liés à un climat chaud et pluvieux. Ces espaces se situent effectivement en majorité dans la zone intertropicale mais ne coïncident pas totalement avec cette dernière. Pour donner un ordre de grandeur, il faut rappeler que le géographe français Pierre Gourou estimait en 1949 les seules surfaces du monde tropical affectées par le climat correspondant (donc sans les déserts) à plus de 40 % de la surface utile des continents, soit 38 millions de kilomètres carrés⁶⁶.

Pour ce travail, on retiendra une acception large du monde tropical comprenant l'ensemble des régions contenues entre les deux tropiques ou traversées par eux. Du point de vue des interdépendances écologiques comme des enjeux liés aux ressources naturelles, il semble en effet opportun de ne pas séparer l'étude des zones tropicales humides et les zones tropicales arides.

Les zones tropicales sèches comportent souvent d'importantes réserves de ressources non renouvelables : énergie fossiles, minerais variés.

Les zones tropicales humides, sont quant à elles des aires adaptées à des cultures spécifiques, qui ne pourraient être développées ailleurs. Elles constituent également des aires de grande biodiversité, par leur richesse en espèces endémiques. Il faut ainsi noter que le monde tropical contient en son sein une grande partie des grandes aires de diffusion des espèces végétales identifiées par le biologiste russe Vavilov. C'est à partir de ces aires que se sont diffusées la plupart des espèces

⁶³ On utilise ce terme pour désigner un espace issu d'une convergence entre des facteurs géographiques et historiques.

⁶⁴ Selon le géographe Yves Lacoste, le terme de géopolitique désigne « tout ce qui concerne les rivalités de pouvoirs ou d'influence sur des territoires et sur les populations qui y vivent », LACOSTE (Yves), *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 5.

⁶⁵ COSAERT (Patrice), « La géographie des espaces tropicaux et de leur développement face à la mondialisation de l'économie », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 236, Octobre-Décembre 2006, [en ligne], <http://com.revues.org/590>, (consulté le 6 février 2013).

⁶⁶ GOUROU (Pierre), « Qu'est-ce que le monde tropical ? », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations.*, 4e année, n°2, 1949, p.140.

végétales aujourd'hui utilisées par les hommes⁶⁷.

Le monde tropical désigne non seulement un espace géographique mais également un espace de luttes, forgé par l'histoire et les relations internationales. La zone intertropicale recoupe en grande partie ce que l'on a appelé après la Seconde Guerre mondiale le Tiers Monde⁶⁸, soit l'ensemble des pays en voie de développement non inclus dans le bloc soviétique.

Notamment en raison des ressources naturelles que leurs territoires recelaient, les formations sociales de cette zone géographique ont toutes été affectées à un degré ou à un autre par la colonisation et l'impérialisme occidental et restent pour une large part des périphéries au sein du système capitaliste.

Les enjeux de la souveraineté sur les ressources naturelles et de l'orientation du développement y sont donc plus prégnants qu'ailleurs, alimentant les luttes des mouvements de base mais aussi des Etats depuis les indépendances.

D'autre part, les cultures locales des différentes régions du monde tropical, et notamment celles des peuples autochtones⁶⁹, encore nombreux dans cette partie du monde, offrent une alternative intéressante à la culture capitaliste, notamment en matière d'approche des relations avec la nature et ses ressources.

Cette correspondance entre l'espace de la colonisation occidentale, le monde en développement et la zone intertropicale avec ses particularités écologiques fait du monde tropical un espace clé pour révéler les multiples enjeux liés aux ressources naturelles.

Ancrer l'analyse dans cette aire géographique – sans se départir d'une perspective globale qui

⁶⁷ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et Développement », in KAHN (Philippe), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), La gestion des ressources naturelles d'origine agricole, *Op. cit.*, p. 542 ; NABHAN (Gary P.), *Aux sources de notre nourriture : Nikolai Vavilov et la découverte de la biodiversité*, Bruxelles, Éditions Nevicata, 2010.

⁶⁸ Concernant cette coïncidence voir GRATALOUP (Christian), Géohistoire de la mondialisation, Le temps long du monde, *Op. cit.*, p. 143. L'expression Tiers Monde a été forgée par le démographe français Alfred Sauvy qui l'a employé pour la première fois en 1952 dans un article paru dans *L'Observateur* : « Trois mondes, une planète ». Dans le schéma de Sauvy, le premier monde désignait les sociétés occidentales capitalistes et le deuxième monde, les pays du bloc soviétique. Le Tiers Monde, ainsi appelé en référence au tiers-état de la révolution française, regroupait tout le reste, marginalisé sur le plan économique et politique et impatient de trouver sa place dans les affaires du monde.

⁶⁹ La notion de peuple autochtone renvoie à des groupes humains nombreux et variés (5000 peuples distincts, pour un total de 370 millions d'individus, résidant dans 70 pays différents, OIT, *Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique : un guide sur la Convention n° 169 de l'OIT*, Genève, Organisation Internationale du travail, 2009, p. 9) si bien qu'il est difficile de donner une définition précise et universelle. Un expert comme Erica Irène A. Daes, a cependant identifié des critères permettant de cerner le concept d'autochtone : « l'occupation et l'utilisation d'un territoire spécifique ; la perpétuation volontaire de caractéristiques culturelles, qui pourraient comprendre les aspects touchant à la langue, à l'organisation sociale, aux valeurs religieuses et spirituelles, au mode de production, ainsi qu'aux lois et institutions ; l'auto-identification et la reconnaissance par les autres groupes en tant que collectivité distincte ; une expérience d'exclusion ou de discrimination, d'assujettissement, de marginalisation ou d'expropriation », DAES (Erica Irène A.), *Document de travail sur la notion de peuple autochtone*, doc. E/CN.4/Sub.2/AC.4/1996/2, 10 juin 1996, pp. 69-70.

intègre le monde tropical dans une totalité – et la longue durée permettra de révéler les différentes étapes de l'expansion du système capitaliste dans son rapport aux ressources naturelles et d'éclairer à la fois les impasses auxquelles mènent la logique de ce système et les voies alternatives potentielles.

On combinera à cette perspective géographique et historique globale, une approche pluridisciplinaire et multiscalaire.

Le processus d'intégration des ressources naturelles et milieux socio-écologiques du monde tropical au système capitaliste servira de prisme au travers duquel il s'agira de saisir :

- comment au niveau interétatique les formations centrales sont parvenues à imposer leur ordre, à asseoir leur domination sur les formations du monde tropical, instaurant une division internationale du travail permettant un échange écologique inégal avec ces formations ;
- comment les ressources naturelles et les milieux socio-écologiques locaux auxquelles elles appartenaient ont-elles été intégrés à des filières marchandes transnationales et avec quelles conséquences ;
- comment également des forces se sont constituées tendant à disputer le contrôle des ressources naturelles aux opérateurs capitalistes des centres, voire pour certaines de ces forces visant à dégager ces ressources des procès d'accumulation capitaliste.

Seront combinées analyses des dynamiques globales du capitalisme, des relations internationales économiques et politiques, des filières marchandes et des mouvements sociaux pour faire apparaître les conflits entre les trois reproductions qui se tressent autour de l'exploitation des ressources naturelles du monde tropical.

On abordera spécifiquement les structures juridico-politiques. On se penchera en particulier sur les instruments juridiques et les institutions à vocation internationale, mais certains éléments de droit interne seront également évoquer.

En effet, malgré les ambiguïtés et les éléments de neutralité qui caractérisent les instruments et mécanismes juridiques, leur étude permet de révéler les volontés politiques, les choix sociaux qui se dissimulent sous des processus apparemment spontanés.

De même leur analyse permet de cerner les objectifs et les valeurs de mouvements réformateurs lorsque ces derniers y ont recours.

Le plan du travail suivra cette démarche d'ensemble. A chaque étape, les enjeux relatifs à l'exploitation des ressources naturelles seront replacés dans un contexte plus large de manière à les situer par rapport aux dynamiques du capitalisme.

La première partie, historique (*Partie I : Expansion capitaliste et contrôle occidental sur les ressources naturelles du monde tropical : de la mise en place à la remise en cause*), remettra en perspective les enjeux liés aux ressources avec le processus d'expansion du capitalisme dans le monde tropical, depuis ses débuts historiques à la fin du XVe siècle avec les « grandes découvertes ».

On verra que les deux grandes phases de l'expansion européenne et de la colonisation, du XVe au XVIIIe siècle puis aux XIXe et XXe siècle⁷⁰ ont coïncidé avec des étapes du développement capitaliste : le capitalisme marchand pour la première phase et le capitalisme industriel pour la seconde.

Pour chacun de ces stades, les procès d'accumulation au centre requéraient des volumes et des variétés spécifiques de matières premières conduisant les forces capitalistes occidentales à repousser la frontière des ressources et à reconfigurer les milieux socio-écologiques tropicaux avec des conséquences souvent dramatiques pour les populations locales mais parfois également pour les écosystèmes.

Au début du XXe siècle, les vagues successives de colonisation avaient structuré la configuration spatiale du système capitaliste : le monde tropical était devenu une vaste zone périphérique du système au sein de laquelle les formations sociales étaient spécialisées dans l'exportation de produits primaires vers les centres industrialisés occidentaux.

On verra donc au cours de cette première partie la mise en place des conditions de l'échange écologique inégal entre périphéries tropicales et les formations centrales du système.

On y abordera également la rupture historique entraînée par la Seconde Guerre mondiale et la décolonisation.

D'une part cette rupture a marqué une transformation dans les modes de structuration juridico-politique du système au niveau interétatique. La domination coloniale directe a laissé la place à d'autres formes de contraintes exercées par les centres sur les Etats de la périphérie pour limiter leur souveraineté plus axées sur les pressions économiques et juridiques, sans que les interventions militaires ponctuelles ne soient écartées. Ce fut l'émergence d'un ordre économique mondial libéral favorisant le déploiement d'un capitalisme transnational.

D'autre part, la fin de la colonisation marqua également la volonté des Etats de la périphérie

⁷⁰ Sur cette division de la colonisation occidentale en deux phases voir PHAN (Bernard), *Colonisation et décolonisation (XVIe-XXe siècle)*, Paris, P.U.F., 2009.

d'affirmer leur souveraineté dans tous ses aspects y compris concernant la maîtrise des ressources naturelles. Contrastant avec les processus précédents menant à la concentration du contrôle sur les ressources naturelles par les Etats et les firmes des centres, une vague de politique de récupération des ressources fut lancée. L'après seconde-guerre mondiale fut par conséquent marqué par une bataille Nord/Sud pour les ressources naturelles qui culmina avec les revendications d'un nouvel ordre économique international par les nations du Tiers-Monde dans les années 1970.

La seconde partie (*Partie II : Ordre économique néolibéral, ruée sur les ressources naturelles et crises socio-écologiques dans le monde tropical : les contradictions entre le droit des affaires et le droit à la reproduction*) se concentrera sur la période contemporaine et sur les modifications du régime d'accumulation entraînées par la vagues de politiques néolibérales lancées à partir de la fin des années 1970. Ces politiques impulsées par les milieux dirigeants anglo-saxons et reprises par les autres centres occidentaux furent menées à différents niveaux, du mondial au local. Au niveau interétatique mondial, elles aboutirent à l'institutionnalisation d'un ordre économique néolibéral qui par ses règles et mécanismes a conduit à la disciplinarisation des politiques économiques menées dans les pays en voie de développement, réaffirmant leur statut de périphéries.

A d'autres niveaux, ces politiques fondées sur l'autorégulation des opérateurs marchands et le pouvoir des actionnaires ont considérablement renforcé le pouvoir de la finance et la logique du profit à court terme typique du capitalisme anglo-saxon⁷¹.

Au final c'est le capital transnational sous ses différentes formes, industrielle et financière⁷², qui a profité de ces modifications du mode de régulation du capitalisme en pouvant déplacer ses opérations, ses marchandises et ses capitaux de plus en plus librement vers les meilleures opportunités de profit. Combiné à la montée en puissance des pays émergents dont la Chine, le déploiement du capital transnational, directement relié aux pôles d'accumulation financiers, a de nouveau accentué la compétition et la concentration du pouvoir sur les ressources naturelles. Une nouvelle course à l'expansion de la frontière des ressources a été lancée dans le monde tropical dans les années 1990 et 2000 touchant les écosystèmes et les milieux humains les plus fragiles, parfois brutalement reconfigurés.

A l'échelle nationale, certaines formations périphériques ont subi un processus de « reprimarisation » de leurs économies en particulier en Amérique latine afin d'alimenter les pôles d'accumulation mondiaux.

⁷¹ Sur les différences entre les modèles de capitalisme, notamment entre le modèle anglo-saxon et le modèle « rhénan », voir ALBERT (Michel), *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

⁷² La notion de capital transnational est sujette à controverse, on l'utilisera dans ce travail pour désigner les sociétés transnationales industrielles ou financières.

Les conséquences de ces processus pour la reproduction sociale et écologique dans le monde tropical ont souvent été négatives, les sociétés et écosystèmes locaux étant privés de leurs propres ressources articulées aux chaînes de valeur globale. Ces phénomènes de dépossession ont déclenché des perturbations en cascade, débouchant sur des crises socio-écologiques localisées mais pouvant avoir une portée globale : déplacement de population, conflits, dégradation des écosystèmes, épidémies, famines etc.

Face à ces crises, traduisant l'orientation erronée du modèle dominant de développement, une prise de conscience institutionnelle des grands problèmes socio-écologiques semble avoir émergé, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les grandes réunions multilatérales et les nombreux programmes d'action sur le climat, la biodiversité ou le développement durable constituent apparemment des pas dans la bonne direction. La troisième partie (*Partie 3 : La nécessité d'un renouvellement de l'approche des ressources naturelles et du développement : l'alternative entre continuité et rupture paradigmatique*) portera notamment sur les initiatives onusiennes pour répondre aux grands problèmes écologiques et sociaux, qui peuvent fournir un point d'appui pour contester les logiques dominantes d'exploitation des ressources naturelles. On constatera cependant que la vision majoritairement adoptée au sein des Nations Unies reste très réductionniste, justement influencée par ces logiques dominantes et favorisant la dimension économique et marchande pour résoudre les problèmes.

Certaines voix dissidentes se font pourtant entendre et récemment le mouvement des peuples autochtones a porté sa voix dans les enceintes onusiennes, apportant les « ressources » des cosmovisions autochtones dans la discussion sur la réorientation du développement.

On poursuivra la troisième partie par une réflexion sur la conception des ressources naturelles. On essaiera de travailler ce concept afin de dégager un point de vue qui ne parte pas de la seule dimension économique ou de la rentabilité pour aborder les ressources. Au contraire on cherchera à partir de l'idée que les ressources le sont avant tout pour la reproduction des écosystèmes et des sociétés prioritairement à tout processus d'accumulation monétaire et financière.

Il s'agira d'en tirer des conclusions pour la gestion des ressources, leur intégration aux procès de production humain et pour le développement d'ensemble des sociétés.

A partir de ces réflexions on cherchera à discerner les tendances et les forces qui actuellement au sein du monde tropical seraient favorables à une nouvelle approche des ressources naturelles et du développement.

Si certains Etats, notamment en Amérique latine mais également ailleurs, avancent de nouvelles perspectives en la matière, en privilégiant la souveraineté économique et la préservation écologique sur des processus d'accumulation déconnectés des réalités locales, la force de proposition alternative

majeure continue de provenir des mouvements à la base. Autochtones, paysans, féministes ou mêmes de simples travailleurs, ces mouvements sont de plus en plus nombreux à axer leur réflexion et leurs revendications sur une révision profonde des rapports aux ressources naturelles afin de réancrer le développement dans les milieux socio-écologiques locaux ou nationaux et de répondre aux besoins essentiels des populations.

Partie I :

Expansion capitaliste et contrôle occidental sur les ressources naturelles du monde tropical : de la mise en place à la remise en cause.

La formation du système capitaliste et sa mondialisation sont indissociables du processus d'expansion de l'occident qui a véritablement démarré au XVe siècle avec les grandes découvertes. C'est au travers de cette expansion que, dans un mouvement dialectique, les bases matérielles nécessaires à la reproduction d'ensemble du système capitaliste ont pu être rassemblées. Par bases matérielles on entend les sources ultimes de la valeur : les ressources naturelles et humaines, sans lesquelles aucun procès de production de marchandises ne pourrait voir le jour.

Si l'on considère, en effet, que le système économique et social capitaliste s'est formé au sein des formations sociales d'Europe occidentale, on pose également comme postulat que ce système a eu besoin dès l'origine d'un milieu socio-écologique extérieur pour se constituer et se consolider. Le centre a eu, en permanence, besoin d'une périphérie, où étendre ses procès de production et d'échange, où se pourvoir en matériaux et en énergie à des coûts très faibles.

Le monde tropical a, de ce point de vue, constitué une frontière déterminante pour les formations capitalistes centrales. En effet, sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif, cette zone géographique a constitué, dès les premiers temps du système capitaliste, une sorte de réserve de ressources naturelles nécessaires aux procès de production de marchandises dans les centres. De la production d'épices à de nombreuses sortes de produits agricoles et miniers utiles à l'industrie moderne, les écosystèmes tropicaux ont été sollicités de façon croissante pour fournir en produits de base l'accumulation de capital en occident.

Poussés par la concurrence, Etats et capitalistes occidentaux ont mis en œuvre de multiples et successives stratégies pour prendre et conserver le contrôle sur les espaces et les ressources naturelles du monde tropical.

Ce contrôle n'ayant de sens que si les ressources pouvaient être effectivement « valorisées », il s'est

agi pour les forces capitalistes de convertir⁷³, de spécialiser les territoires, les écosystèmes et la main d'œuvre dans la production et l'exportation de produits nécessaires aux procès d'accumulation centraux.

La conquête et la domination coloniale ont été, pendant cinq siècles (de 1450 à 1950 pour schématiser), le moyen privilégié par les puissances occidentales pour créer les conditions de cette conversion.

La contrainte coloniale, dont les variantes ont été nombreuses en fonction des époques et des contextes, a permis un agencement direct des rapports sociaux et des milieux naturels dominés, pour leur faire produire ce dont les centres capitalistes avaient besoin. Elle a constitué un des plus puissants facteurs de la partition asymétrique du système capitaliste mondial entre des centres et des périphéries.

Les conséquences de la conversion coloniale ont été globalement désastreuses pour les sociétés et les écosystèmes du monde tropical.

Destruction pure et simple de sociétés entières, désarticulation et recul économique de nombreuses autres, acculturation forcée, exploitation implacable de générations d'esclaves, de travailleurs salariés, de paysans et de leurs familles. Tels ont été, pour résumer, les impacts sociaux d'une exploitation coloniale ou semi-coloniale des ressources naturelles tropicales.

Sur le plan écologique, le bilan n'a pas été meilleur. Les conversions mises en œuvre pour permettre l'extraction ou la production massive de matières premières ont entraîné la fragilisation et l'appauvrissement des systèmes écologiques, provoquant des réactions en chaîne fragilisant à leur tour l'ensemble des métabolismes socio-écologiques locaux.

En somme, durant les siècles d'expansion et de consolidation du système capitaliste mondial, les ressources naturelles du monde tropical ont servi à alimenter l'accumulation de capital au centre, aux dépens des reproductions sociale et écologique dans les périphéries tropicales.

La colonisation ayant généré des coûts, des rivalités sanglantes entre puissances et surtout des résistances acharnées, les centres capitalistes eurent progressivement recours à d'autres formes de contrôles sur les ressources naturelles de la périphérie. Ils ont de manière croissante fait jouer leur seule puissance économique, sans renoncer pour cela à des pressions politico-militaires plus ou

⁷³ On utilisera souvent le terme de conversion au cours de ce travail pour désigner l'adaptation des milieux socio-écologiques aux besoins de l'accumulation du capital. Voir FRITZ (Jean-Claude), « Le développement comme système de domination de la nature et des hommes », in APOSTOLIDIS (Charalambos), FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'humanité face à la mondialisation. Droit des peuples et environnement*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1997, p. 91.

moins ciblées. L'Amérique latine, formellement indépendante depuis le début du XIXe siècle, a, de ce point de vue, constitué un important champ d'expérimentation aux mutations de l'impérialisme. Après la Seconde Guerre mondiale, les capitalismes occidentaux ont cherché à établir les institutions internationales garantissant à leurs firmes l'accès aux ressources des pays du monde tropical, alors sur la voie de l'indépendance politique et économique.

A la même époque, les formations du monde tropical, en marche vers la reconquête de leur souveraineté, ont été contraintes de composer avec des structures économiques et sociales profondément déséquilibrées et avec des territoires configurés pour des besoins extérieurs.

Face à cet état de fait insupportable, une des priorités pour les nations indépendantes fut de chercher à récupérer le contrôle sur leurs ressources naturelles, soit les bases matérielles de leur reproduction sociale.

A cette fin, en particulier au cours des décennies 1960 et 1970, ces nations ont contesté le pouvoir des firmes capitalistes et remis en cause l'ordre économique international issu de cinq siècles de domination occidentale.

Face à la dépossession, les nations du Sud ont ainsi tenté de reprendre en main leur destin.

Ce sont les grandes lignes de ce processus, de la prise de contrôle des ressources du monde tropical par les puissances capitalistes occidentales aux tentatives de contestation de l'ordre économique international et de récupération de leurs ressources par les nations indépendantes du monde tropical qu'il s'agira d'aborder dans cette première partie.

Il sera question en premier lieu de l'expansion coloniale occidentale au sein du monde tropical, du XVe siècle à la Seconde Guerre mondiale. Il s'agira de souligner les liens entre les différentes phases de la colonisation, l'évolution du système capitaliste et la conversion des milieux socio-écologiques tropicaux. On verra à cette occasion que la spécialisation des pays tropicaux dans l'exportation de produits primaires est indissociable des aspects politico-juridiques de la colonisation. La division internationale du travail qui est au cœur du système capitaliste mondial n'est, en effet, pas uniquement le produit des « lois rigoureuses du processus économique » mais découle également de ces aspects politico-juridiques du capitalisme et de leur manifestation au niveau international : l'impérialisme⁷⁴ (Titre 1).

⁷⁴ AMIN (Samir), « Globalism or Apartheid on a Global Scale », in WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The Modern World-System in the Longue Durée*, Boulder, Paradigm Publishers, 2004, p. 7 ; REY (Pierre-Philippe), *Les alliances de classe*, Paris, François Maspero, 1973, p. 158.

L'impérialisme, après 1945, a d'ailleurs pris de nouvelles formes politiques et juridiques. Les puissances occidentales, sous la direction hégémonique des Etats-Unis d'Amérique, ont cherché à légitimer leur domination économique collective et leur contrôle sur les ressources du monde tropical au travers de l'institutionnalisation d'un marché mondial correspondant aux intérêts d'un capital transnational.

Cette institutionnalisation resta incomplète, tant en raison des dissensions entre les centres capitalistes qui ont chacun cherché à conserver leurs zones d'influence, qu'en raison de l'opposition croissante qu'ont formulé à son égard les nations du Sud devenues indépendantes.

Constituées en front uni et soutenues par les pays socialistes, ces nations sont allées jusqu'à élaborer un projet de nouvel ordre économique international au sein duquel l'accumulation capitaliste aurait dû être soumise aux impératifs politiques du développement. Au projet politique de l'occident a donc pour la première fois été opposé un projet politique du Sud, l'enjeu des ressources naturelles cristallisant cet antagonisme (Titre 2.).

Titre 1 : Colonialisme occidental et exploitation des ressources naturelles du monde tropical : conversion des milieux socio-écologiques et instauration d'une division internationale du travail

L'expansion occidentale outre-mer et le processus de colonisation qui l'a accompagnée peuvent être divisés en deux grandes phases. Une première phase court de l'époque des grandes découvertes au XV^e siècle à la double révolution politique et économique qui se déclencha en Europe occidentale à la fin du XVIII^e siècle⁷⁵. La révolution industrielle en Grande-Bretagne et la révolution politique en France marquent l'avènement de la bourgeoisie et du capitalisme industriel. Ces bouleversements ont impulsé une seconde phase d'expansion coloniale qui a démarré au XIX^e siècle, mais a véritablement explosé à partir des années 1870. Si la première phase a impliqué les pays d'Europe occidentale stricto sensu (Espagne, Portugal, France, Grande-Bretagne, Hollande), la seconde a fait intervenir de nouveaux participants parvenus au rang de grande puissance : l'Allemagne et l'Italie, mais également les Etats-Unis et le Japon⁷⁶.

Ce processus d'expansion et ses caractéristiques doivent être saisis en relation avec le développement du système capitaliste, avec lequel il a entretenu des relations dialectiques. Les deux processus se sont en effet mutuellement alimentés, si bien que les relations entre les causes politiques, économiques et culturelles de l'expansion occidentale ne sont pas simples.

On partira cependant du postulat que ce qui a structuré en profondeur l'expansion occidentale a été le développement des rapports capitalistes au sein des formations sociales occidentales et la constitution à partir de ces rapports d'un système englobant ces formations.

La dynamique capitaliste, qui est celle de l'accumulation illimitée de capital et qui implique la lutte entre capitalistes pour la domination des marchés, permet ainsi d'expliquer certaines caractéristiques du colonialisme occidental conçu comme système spécifique d'expansion et de conquête territoriale.

La logique d'expansion occidentale n'était pas principalement politique ou culturelle comme dans d'autres processus historiques de colonisation mais bien mue en profondeur par une logique économique, celle de l'accumulation illimitée de capital.

Dans un tel cadre, les territoires colonisés devaient fournir de quoi accumuler dans les métropoles

⁷⁵ AMIN (Samir), « Globalism or Apartheid on a Global Scale », in WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The Modern World-System in the Longue Durée*, Op. cit., pp. 7-8 ; HOBSBAWM (Eric J.), *L'ère des révolutions 1789-1848*, Paris, Fayard/Pluriel, 2002, p. 10.

⁷⁶ Bien que cette formation sociale soit extra-européenne, elle s'est insérée à part entière dans le système d'expansion occidentale, employant les mêmes méthodes et poursuivant les mêmes fins que les formations d'origine européenne.

sans représenter une menace économique, une source potentielle de concurrence. Ils devaient être une simple annexe à l'accumulation de capital dans les centres.

L'expansion occidentale a donc été inséparable d'une division internationale du travail, d'une spécialisation économique des territoires dominés, pour qu'ils alimentent le processus de reproduction du capital dans les pays dominants. En l'occurrence, ce qui intéresse ici l'analyse c'est la manière dont les ressources naturelles de ces territoires ont été absorbées dans ce processus de reproduction.

Le colonialisme occidental a en effet été indissociable de formes particulières de domination de la nature et des hommes. Animées par une même logique économiste, les forces de colonisation occidentales, qu'elles aient été étatiques ou privées, ont réduit les ressources naturelles et humaines à de simples matières premières pour alimenter des procès d'accumulation dans les centres. Tout ce qui rassemblait, en des totalités vivantes, hommes et éléments naturels, a été systématiquement désarticulé et recomposé selon les besoins du capital durant chaque phase du processus, donnant naissance à des milieux socio-écologiques totalement nouveaux déterminés par des logiques exogènes.

La colonisation occidentale a ainsi été l'expression de conceptions des rapports entre les hommes et des rapports homme-nature conditionnées par la logique capitaliste. Des conceptions marquées par le réductionnisme, l'économicisme et l'a-moralisme débouchant sur des reconstructions brutales des milieux de vie et des métabolismes socio-écologiques, séparant les populations locales des conditions d'une reproduction harmonieuse.

Les formes de l'expansion coloniale, de la spécialisation des territoires, de l'exploitation des ressources naturelles et humaines et leurs conséquences sur les sociétés et les écosystèmes du monde tropical peuvent être analysées au travers du prisme des grands développements et mutations de l'accumulation capitaliste en occident. Ce sont d'ailleurs ces mutations qui ont rythmé les deux grandes phases de l'expansion occidentale : l'avènement du capitalisme marchand pour la première, le passage au capitalisme industriel pour la seconde. Le plan du titre suivra par conséquent ces deux grandes séquences historiques.

Le système capitaliste s'est historiquement formé et étendu sur la base de la domination du capital marchand, en ses aspects commerciaux et financiers⁷⁷, sur les procès d'échange au sein de

⁷⁷ Cette définition du capital marchand incluant les formes commerciale et financière est celle de Marx dans le chapitre XX du livre troisième du Capital. MARX (Karl), *Le Capital, Livre 3 : le procès d'ensemble de la production capitaliste*, Paris, Éditions Sociales, 1976, p. 307.

l'économie européenne à partir des XVe et XVIe siècle⁷⁸.

Cette domination, qui a été inséparable de la formation des premiers Etats-Nations européens, a fortement contribué à impulser le premier grand mouvement d'expansion des puissances européennes hors de leur sphère d'échange habituelle. Les européens prirent ainsi pied sur le continent américain, les côtes du continent africain, toute la bordure de l'océan indien, traversèrent le pacifique et atteignirent les côtes et les îles de l'Asie orientale. Ils parvinrent à contrôler des territoires dans tout le monde tropical, en particulier en Amérique et dans les caraïbes.

Tous ces espaces formèrent une très importante partie de la frontière extérieure du système capitaliste en formation. De ces zones frontalières furent tirés les produits agricoles (épices, sucre, tabac, thé etc.), les produits textiles, les métaux précieux (or, argent) et les travailleurs qui permirent le déploiement et l'intensification de réseaux marchands centrés sur l'Europe occidentale ; réseaux au travers desquels se produisit une accumulation de capital qui fut à la base du décollage économique de l'Europe occidentale à la fin du XVIIIe siècle.

(Chapitre 1).

Avec la révolution industrielle qui a démarré à la fin du XVIIIe siècle sur la base du drainage des richesses effectué dans le cadre du système capitaliste au stade mercantile, les moyens de l'expansion européenne ont été démultipliés et la logique d'accumulation du capital considérablement intensifiée.

Il ne s'agissait plus cette fois-ci pour les capitalistes de commander le seul procès d'échange, mais directement le procès de production lui-même. Aux commandes de la production industrielle, la puissance sociale des capitalistes atteignit son paroxysme et se traduisit par un contrôle de plus en plus étroit sur les appareils d'Etat. Les besoins en matière et en énergie du procès de reproduction du capital se sont eux aussi massivement accrus et diversifiés. Pour alimenter la croissance illimitée de la production, qui devenait la condition de l'accumulation, les capitalistes durent aller puiser dans les ressources naturelles de l'ensemble des continents, jusqu'au cœur de l'Asie et de l'Afrique.

De nouvelles frontières écologiques furent ouvertes, donnant accès à de nouvelles ressources et matières premières (caoutchouc, minerais variés, pétrole, fruits tropicaux etc.). Les territoires dominés, qui constituaient la périphérie d'un système capitaliste désormais mondial, alimentaient la puissance de l'occident mais également la dynamique incontrôlable du capital conduisant à des crises de plus en plus graves (Chapitre 2).

⁷⁸ BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle, Volume 3 : Le temps du monde, Op. cit.*, p. 56, bien que pour Braudel le capitalisme européen a commencé dans l'Italie du XIIIe siècle ; WALLERSTEIN (Immanuel), *Capitalisme et économie-monde : 1450-1640*, Paris, Flammarion, 1980, pp. 65-122.

Chapitre 1 : Le déploiement du capital marchand européen à la frontière tropicale devient force (dé)structurante (XVe siècle-XVIIIe siècle)

Poussés par les rivalités pour la domination politique et économique dans une Europe en pleine mutation à l'époque moderne, les Etats européens, à peine constitués et associés à leurs propres capitalistes ou à des capitalistes étrangers alliés⁷⁹, se sont lancés dans la conquête de territoires outre-mer. Au moyen d'innovations techniques et institutionnelles, ils ont cherché à maîtriser les routes maritimes qui livraient l'accès aux sources de marchandises convoitées ou même à contrôler directement l'exploitation des ressources naturelles.

La concurrence pour le contrôle des espaces riches en ressources et des réseaux marchands dans le monde tropical a débouché sur de nombreux conflits entre puissances. Ces conflits ont été réglés selon des modalités institutionnelles nouvelles témoignant de l'apparition d'un système inter-étatique, au sein duquel les puissances européennes se sont partagé des zones de souveraineté à l'extérieur du continent européen et ont lutté pour l'hégémonie⁸⁰.

Dès les premiers siècles du système capitaliste, le contrôle sur les ressources naturelles et humaines du monde tropical a donc constitué un enjeu fondamental de la lutte entre grandes puissances⁸¹ (Section 1.).

Dans les espaces qu'ils parvinrent à contrôler, les Etats et les capitalistes marchands européens ont cherché à organiser des systèmes d'échange et de production, de façon à pouvoir bénéficier de manière unilatérale de l'exploitation des ressources de la frontière tropicale.

Dans les territoires directement colonisés⁸², des processus de conversion des milieux socio-écologiques ont été mis en œuvre, soumettant la nature et la main d'œuvre locale au procès de reproduction du capital.

Concernant les espaces sous contrôle plus lâche comme les pourtours de l'océan indien, ou les côtes africaines, les puissances européennes ont eu recours à des formes de pénétration économique plus souples comme le commerce, ce dernier néanmoins très souvent appuyé par les armes.

De manière inégale d'une zone à une autre de l'espace d'expansion européen, un système de

⁷⁹ On connaît le rôle qu'a joué la rivalité entre les deux cités marchandes italiennes de Gêne et de Venise dans l'expansion outre-mer de l'Espagne et du Portugal. ARRIGHI (Giovanni), *The Long Twentieth Century. Money, Power, and the Origins of our times*, London, New York, Verso, 1994, pp. 121-122.

⁸⁰ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le capitalisme historique*, Op. cit., pp. 56-57.

⁸¹ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 234-237.

⁸² Principalement en Amérique, dans les îles de l'Atlantique et dans l'archipel des caraïbes.

centralisation des richesses s'est peu à peu constitué du XVe au XVIIIe siècle, permettant de drainer vers les formations européennes la valeur extraite des ressources de la frontière tropicale (Section 2.).

Un tel drainage n'a pas été sans conséquence pour la reproduction écologique et sociale des zones touchées par l'expansion européenne. Celle-ci s'est largement assimilée à un pillage généralisé, ce qui correspondait à la logique du capital marchand qui dominait l'économie-monde européenne de l'époque. Cette logique consistait en effet à acquérir au moindre coût les marchandises de base et les métaux précieux permettant d'alimenter le commerce dans les formations européennes.

Les transformations occasionnées dans les sociétés et les écosystèmes pour permettre à cette logique de se déployer ont entraîné de profondes déstructurations.

Des civilisations comme celles de l'Amérique précolombienne ont été anéanties, ne survivant que dans la mémoire de peuples réduits au servage pour des siècles. L'Afrique a perdu une grande partie de ses forces vives du fait de l'esclavage, et ses cultures ont été pénétrées par les logiques mortifères de l'échange marchand. Certaines sociétés asiatiques et notamment l'Inde ont vu leurs richesses ponctionnées et ont été ramenées de force en arrière.

Du côté des conséquences écologiques, on doit noter l'exportation par les colonisateurs européens, en plus de leurs pathologies, de systèmes de monocultures et d'extraction qui ont amorcé l'appauvrissement, la fragmentation et l'homogénéisation des écosystèmes tropicaux tout en inscrivant en eux la spécialisation primaire-exportatrice (Section 3.).

Section 1 : Première expansion européenne outre-mer et rivalités pour les espaces riches en ressources à la frontière tropicale

Avant le XVe siècle, les formations sociales européennes, qui n'étaient pas encore organisées en Etats-nations structurés, restaient cantonnées dans une sphère d'échange traditionnelle qui comprenait globalement les pourtours de la méditerranée au Sud, le monde scandinave au Nord et les territoires slaves à l'Est ; ce en dépit des liens du commerce lointain avec le Proche-Orient et l'Asie.

Une première poussée aux limites de cette sphère d'échange eut lieu lors des croisades menées de la fin du XIe siècle au XIIIe siècle, surtout en direction du monde musulman mais également vers les zones païennes de l'est de l'Europe, sans jamais que les frontières n'en soient réellement franchies.

Cette poussée fut d'ailleurs interrompue par une crise qui paralysa la chrétienté occidentale et la renvoya à ses conflits internes durant un long XIVe siècle⁸³.

C'est donc lors du XVe siècle que des formations européennes, en premier lieu le Portugal, suivi de près par l'Espagne, repoussèrent définitivement les limites d'une zone d'action qui correspondait peu ou prou aux frontières de l'ancien empire romain. Durant les trois siècles qui suivirent, la nouvelle zone d'influence européenne en vint à recouvrir la majeure partie des mers de la planète ainsi que de grands espaces continentaux, en Amérique en particulier.

Ce « désenclavement⁸⁴ » de l'Europe a correspondu à des transformations sociales fondamentales, au sein même des différentes formations européennes de l'époque, mais également à la modification des rapports entre ces formations.

En effet, l'expansion européenne outre-mer, c'est-à-dire dans l'Océan Atlantique et à partir de lui vers toutes les mers et les terres du globe, fut consubstantiel à la formation du système capitaliste et aux relations économiques et politiques que ce dernier instaurait.

Ce système reposait alors sur une forme spécifique d'accumulation du capital : le capitalisme marchand.

⁸³ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640, Op. cit.*, p. 40.

⁸⁴ En référence à la formule ambiguë de « désenclavement du monde » pour qualifier les grandes découvertes et l'expansion européenne.

Dans un cadre socio-économique où l'accumulation monétaire tendait à devenir le principal moyen de concentrer le pouvoir social, des acteurs émergents, les Etats et les capitalistes privés, forgèrent des alliances pour se donner mutuellement les moyens de sécuriser cette accumulation.

A cette fin, il apparaissait essentiel de maîtriser deux éléments.

D'une part, il importait de dominer des marchés dont les plus rentables reposaient sur la vente de produits pour lesquels les sources d'approvisionnement étaient situées parfois loin de l'Europe ou pour la production desquelles les ressources naturelles de l'espace européen se révélaient insuffisantes : les épices, le sucre, le bois, par exemple.

D'autre part, il devenait également impératif de contrôler les sources de métaux précieux (l'or et l'argent) qui formaient le support par excellence de la monnaie et qui elles aussi étaient relativement rares en Europe⁸⁵.

Des intérêts communs unissaient ainsi les Etats et les capitalistes marchands pour monter des expéditions et contrôler les routes et les territoires qui donnaient accès aux ressources cruciales pour l'accumulation.

La zone intertropicale est devenue un champ de bataille privilégié dans la course aux ressources avec ses aires et ses couloirs d'accès stratégiques : le Sud du continent américain, l'archipel des caraïbes, les côtes africaines, les côtes indiennes, l'Insulinde, sans oublier les caps et autres détroits jalonnant les routes maritimes entre tous ces espaces.

Les rivalités entre puissances pour contrôler les accès aux ressources, constituèrent un élément central du processus d'expansion européenne et de son affermissement.

Pour s'assurer une maîtrise durable de leurs zones d'influence outre-mer, les Etats européens eurent recours à des méthodes militaires, politiques et juridiques d'acquisition et de partage des territoires, qui forgèrent le système inter-étatique moderne, dont les traités de Westphalie de 1648 sont considérés comme fondateurs.

L'expansion coloniale outre-mer, du XVe au XVIIIe siècle, fut en effet le pendant des rivalités territoriales qui se déroulaient parallèlement en Europe. Les deux arènes étaient intimement liées dans la lutte pour l'hégémonie qui animait les puissances européennes de l'époque.

La première phase d'expansion européenne et la lutte pour l'hégémonie en son sein sont ainsi à replacer dans le cadre d'une course aux ressources naturelles et, en dernière instance, pour

⁸⁵ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation, Op. cit.*, p. 237.

l'accumulation de capital. L'analyse de ces processus permettra d'illustrer l'enjeu que représentaient les ressources naturelles du monde tropical dans le cadre du système capitaliste marchand et les moyens et méthodes utilisés par les acteurs du système pour sécuriser l'accès à ces ressources.

Après avoir examiné la dialectique entre les Etats en formation et le capitalisme marchand qui fut le moteur de l'expansion européenne et de la course aux ressources naturelles (§1.), on abordera ce que furent, dans ce contexte, les grandes phases de la lutte entre puissances pour les zones d'influence sur la frontière d'expansion que constituait le monde tropical. Une première phase opposa entre le XVe et le XVIe siècle le royaume du Portugal et ce qui était en train de devenir l'Espagne moderne. Elle déboucha sur le premier partage du monde entre des puissances rivales (§2.).

Une deuxième phase coïncida avec l'entrée dans la course, au XVIe et au XVIIe, siècles des puissances du Nord-Ouest de l'Europe : les royaumes d'Angleterre et de France, puis les Provinces-Unies, ancêtre des actuels Pays-Bas. C'est cette dernière formation sociale qui instaura alors son hégémonie (§3.). Hégémonie relativement courte puisqu'elle fut remplacée par une autre, qui s'avéra plus durable, celle du Royaume-Uni, première puissance en passe d'établir un Empire véritablement mondial (§4.).

§1. La dialectique entre l'Etat moderne et le capitalisme marchand : une dynamique expansionniste et avide de ressources naturelles

Du XVe au XVIIIe, s'est formé et s'est consolidé un système capitaliste centré sur l'Europe, une économie-monde capitaliste⁸⁶.

Ce système était caractérisé d'une part par l'existence d'un « marché⁸⁷ » reliant entre elles les différentes zones géographiques le constituant, et, d'autre part, d'une division du travail hiérarchisant ces zones entre elles.

Sur le plan temporel, on peut distinguer une phase de formation du système qui recouvre les XVe et XVIe siècle, ainsi qu'une phase de consolidation qui comprend le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe siècle.

⁸⁶ Sur la genèse de ce système et notamment son prélude médiéval, voir WALLERSTEIN (Immanuel) *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640, Op. cit.*, pp. 19-63.

⁸⁷ En fait un tissu de réseaux marchands, FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, p. 93.

Pour simplifier, on peut dire que deux grandes catégories d'acteurs dominaient ce système, en tout cas en ses étages supérieurs⁸⁸ : les appareils d'Etat nationaux, à savoir des monarchies plus ou moins autonomes vis-à-vis des aristocraties foncières, et la classe des capitalistes, elle-même en plein développement et dont les éléments provenaient d'origines sociales diverses en fonction des formations sociales.

A l'intérieur de ce système, les lois de l'accumulation du capital, tendaient à structurer les rapports entre ces différents acteurs et leurs actions dans la longue durée.

Dans un premier temps on essaiera de voir en quoi les rapports capitalistes ont motivé l'expansion et la recherche d'un contrôle sur de nouvelles ressources naturelles (A.).

Dans un second temps, il sera question de l'impératif, pour des économies nationales, de sécuriser un monopole sur des surplus de ressources naturelles dans le cadre concurrentiel capitaliste (B.).

A) Capitalisme marchand, ressources naturelles, et motivations de l'expansion européenne

Dans l'économie-monde européenne, l'échange marchand s'est progressivement imposé comme un des principaux moyens de se procurer les produits nécessaires à la production et à la consommation. La monnaie, en tant qu'équivalent généralisé permettant de se procurer n'importe quelle marchandise, s'avérait être le moyen nécessaire au fonctionnement de toute économie dépassant le niveau strictement local de l'autosubsistance.

Les Etats territoriaux en développement s'appuyaient sur ce type d'économie marchande.

La monnaie à l'échelle nationale permettait de lever des armées et de les équiper, de faire venir le personnel et les matériaux pour les constructions de prestige ou les équipements lourds, d'importer des suppléments de nourriture lorsque les récoltes locales étaient insuffisantes, de se procurer des produits de luxe de provenance parfois lointaine.

C'est dans ce cadre que les capitalistes privés prospéraient, car ils jouaient le rôle de fournisseurs de marchandises et d'argent. Leur propre accumulation renforçait les capacités d'économies nationales en formation, même si l'autosubsistance tenait encore un rôle important localement.

Dès lors, l'accumulation illimitée de capital devenait synonyme de puissance sociale que ce soit au niveau individuel, celui des capitalistes, ou au niveau collectif, celui des Etats territoriaux.

⁸⁸ On fait ici référence à la tripartition de l'économie européenne utilisée par Fernand Braudel dans ses analyses. Il distinguait ainsi un niveau de base, celui de l'économie matérielle encore dominée par l'autosubsistance des communautés locales sous la domination seigneuriale, un niveau intermédiaire celui des échanges marchands locaux, et un niveau supérieur celui du capitalisme à proprement parler. BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 1 : Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Op.cit., pp. 7-12.

La nécessité de favoriser l'accumulation du capital dans un espace territorial donné pour maximiser la richesse de l'économie territoriale et donc augmenter la base des trésors princiers et la puissance des princes devint la base objective de l'alliance entre les capitalistes privés et les appareils d'Etat. En effet, les uns devaient nécessairement s'appuyer sur les autres pour que l'accumulation puisse être réalisée.

Il faut souligner que le capital privé dominant durant la période considérée était un capital marchand, avec ses composantes commerciale et financière.

Cela signifie que, pour les plus puissants d'entre eux, les capitalistes ne tiraient de profit qu'au travers du commerce de marchandises (A-M-A') ou du commerce de l'argent (A-A').

Le moyen le plus efficace pour accumuler consistait à contrôler le procès d'échange marchand pour vendre des marchandises à un prix plus élevé que celui auquel on se les était procurées⁸⁹.

Le prêt avec intérêt se développait également comme une méthode très efficace pour accumuler un capital-argent, et ce, malgré les interdits religieux, qui par ailleurs, étaient de moins en moins respectés.

Ces capitalistes ne contrôlaient pas directement la production, par le biais de la propriété privée sur les moyens de production⁹⁰. Ils n'investissaient encore que rarement directement dans la production car, étant donné les moyens techniques de l'époque, il ne s'agissait pas du type d'opération le plus rentable sur le plan financier.

Dès lors, si un capitalisme productif commençait à se développer dans l'agriculture et certaines manufactures, il restait encore minoritaire tout au long de l'époque moderne.

Si les capitalistes ne contrôlaient pas nécessairement directement le processus de production de la valeur, l'accumulation reposait néanmoins sur cette production. Sans produits, pas de marchandises, et sans marchandises, pas de commerce, et sans commerce, la pratique du prêt avec intérêt ne pouvait se développer.

Le contrôle, même indirect, des sources de valeur, à savoir la force de travail et les ressources naturelles, était donc primordial pour les capitalistes. Ceux-ci étaient prêts à mettre sur pied des réseaux marchands très sophistiqués sur de vastes distances pour mettre la main sur certaines marchandises, si leur vente était susceptible de rapporter un profit convenable.

Au niveau collectif, celui des Etats, le contrôle des sources de valeur s'imposait également si l'accumulation sur le territoire national devait prospérer et si le trésor des princes devait s'accroître.

⁸⁹ MARX (Karl), *Le Capital*, Livre 3 : le procès d'ensemble de la production capitaliste, *Op. cit.*, p. 312.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 311.

Le fonctionnement même du système capitaliste, imposait ainsi aux autorités étatiques d'étendre leur contrôle sur de nouvelles ressources naturelles et humaines et donc d'élargir leur emprise territoriale.

Seulement, dès le XVe siècle, ces ressources supplémentaires n'ont pas pu être trouvées au sein du seul espace européen.

En effet, deux grandes catégories de produits essentiels au fonctionnement de l'économie capitaliste européenne étaient liées à des territoires plus ou moins lointains.

Une première catégorie regroupait des produits dont le commerce était très rentable mais dont la production était liée à des conditions écologiques particulières qui se trouvaient souvent réunies dans le monde tropical⁹¹. C'était le cas par exemple des épices, du sucre de canne, de certains produits tinctoriaux comme l'indigo (utilisés sans la production textile), du coton, de certaines essences de bois, puis plus tard de toute la gamme des produits tropicaux découverts lors des conquêtes (cacao, tabac...)⁹².

La seconde catégorie regroupait les métaux précieux (or et argent), qui formaient alors le support privilégié de la monnaie, en dépit de l'existence d'une monnaie scripturale.

Effectivement, les ressources minières européennes ne suffisaient plus à alimenter une demande en pleine expansion à partir du XVe siècle. Le commerce méditerranéen pouvait en partie pallier à ce manque en acheminant de l'or depuis les sources africaines, mais il restait insuffisant face aux ambitions commerciales et militaires européennes.

Le contrôle et l'exploitation des ressources en métaux précieux représentaient un moyen évident d'enrichissement direct, en particulier pour les princes, mais aussi pour certains capitalistes privés. Il s'agissait également pour les Etats européens d'alimenter l'économie et le commerce en Europe, mais aussi les échanges avec l'Orient⁹³.

Le contrôle des sources d'approvisionnement de ces produits permettait d'en diminuer les coûts et d'en dominer le commerce au sein de l'économie-monde, ce qui ouvrait la perspective d'importants profits pour les capitalistes et d'importantes recettes pour les Etats. Ce contrôle

⁹¹ MOORE (Jason W.), « The Modern World-System as environmental history ? Ecology and the rise of capitalism », *Theory and Society*, Vol. 32, 2003, pp. 307-377.

⁹² GRATALOUP (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : Le temps long du monde*, *Op. cit.*, pp. 145-146.

⁹³ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 238 ; FRANK (André Gunder), *L'accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 80.

constituait donc potentiellement un avantage très important pour les firmes capitalistes et les Etats alliés dans la compétition économique et militaire qui faisait rage au sein du système. C'est là le fondement objectif des politiques mercantilistes de l'époque moderne.

Les nécessités de l'accumulation du capital ont donc poussé les Etats européens, en association avec des capitalistes marchands privés selon des configurations variées, à lancer des expéditions commerciales et militaires au long cours à la recherche de ressources naturelles en dehors de l'espace européen. En définitive, c'est une véritable expansion coloniale que la montée en puissance des rapports capitalistes en Europe occidentale a déclenché, puis alimenté sur plusieurs siècles.

La concurrence inter-capitaliste, au niveau individuel et collectif, a donc été au cœur de l'expansion du système capitaliste et de sa soif de ressources, alors même que les Etats-nations et les classes capitalistes étaient à peine formés.

B) La nécessité de sécuriser un monopole sur les ressources

La réussite dans la course aux ressources naturelles ne dépendait pas seulement de conquêtes coloniales épisodiques ou d'expéditions commerciales occasionnelles. Elle dépendait aussi de la capacité des Etats et de leurs capitalistes à maintenir leur contrôle sur leurs territoires outre-mer et à tirer parti sur le moyen/long terme des ressources s'y trouvant, pour alimenter leur propre accumulation.

Plusieurs éléments apparaissent ainsi rétrospectivement comme essentiels :

- L'approvisionnement en produits de base devait être assuré en grande quantité et sur le long terme afin de garantir les gains en termes d'économies d'échelles tout au long des filières marchandes⁹⁴ ;
- Le commerce de ces produits devait être assuré exclusivement par des marchands nationaux ;
- Au fur et à mesure, la question de l'alimentation des capacités industrielles nationales se profilait également, puisque du point de vue de l'économie nationale, l'intérêt était de transformer les produits de base en biens finals sur le territoire métropolitain, pour pouvoir les revendre avec profit à l'extérieur.

⁹⁴ BUNKER (Stephen G.), CICCATELL (Paul S.), *Globalization and the Race for Resources*, Op. cit., pp. 1-32.

Plus les sources de matières premières étaient situées loin de l'Europe, plus les coûts et les risques étaient élevés, et moins les opérateurs capitalistes pouvaient laisser de place au hasard.

Il fallait donc, pour que l'investissement dans l'expansion s'avère rentable, réunir les conditions d'un monopole⁹⁵.

Seul le monopole pouvait convertir des coûts élevés en coûts faibles et donc en avantages économiques décisifs.

Le contrôle monopolistique sur les ressources lointaines et la rentabilisation de ce contrôle impliquait dans tous les cas des associations durables entre les capitalistes privés et les appareils d'Etats nationaux.

De telles associations permettaient de combiner les capacités techniques, commerciales et financières des capitalistes aux moyens militaires, diplomatiques et juridiques, et, de plus en plus également financiers, des Etats.

Ces derniers jouaient un rôle essentiel sur le plan de l'organisation générale du contrôle, en réglant les aspects politico-juridiques dans le cadre du système inter-étatique européen.

Par les aspects politiques du contrôle, il faut entendre non seulement la capacité de domination militaire sur les zones convoitées outre-mer, mais également la capacité de l'Etat à faire respecter ses règles d'accès aux territoires et aux ressources naturelles aux autres Etats européens.

Pendant les trois premiers siècles du système capitaliste, de 1450 à 1750 environ, les Etats européens se sont affrontés pour faire respecter leurs règles d'accès par les autres puissances. L'emprunt des couloirs de circulations maritimes, les modes d'acquisition et de répartition des territoires, la pénétration de marchands étrangers dans les zones d'influence ou les territoires colonisés ont été l'objet de conflits militaires et de débats juridiques récurrents.

Durant la première phase d'expansion européenne, le mercantilisme a été globalement le principal système de régulation des relations économiques internationales au sein de l'économie-monde européenne⁹⁶. Il impliquait un contrôle de l'Etat sur ses colonies et ses sphères d'influence avec l'impossibilité ou la possibilité réduite pour les capitalistes étrangers d'y circuler et d'y commercer. Le mercantilisme signifiait concrètement une expansion de la souveraineté au-delà du territoire métropolitain, et donc l'affirmation de l'Etat comme seul maître de l'espace conquis.

⁹⁵ CHAUNU (Pierre), *Conquête et exploitation des nouveaux mondes (XVI^e siècle)*, Paris, P.U.F., 1969, p. 242 ; MAURO (Frédéric), *L'expansion européenne : 1600-1870*, Paris, P.U.F., 1967, pp. 328-329.

⁹⁶ COX (Robert W.), *Production, Power, and World order*, New York, Columbia University Press, 1987, p. 115 ; DEYON (Pierre), *Le mercantilisme*, Paris, Flammarion, 1969.

En définitive, c'est le rapport de force qui décidait de la qualité et de la durée du contrôle exercé par les Etats, ce qui correspondait avec la logique dominante du système capitaliste, fondée sur la concurrence. Ce rapport de force, dépendait pour une large part de la cohésion interne des appareils d'Etat, de la solidité de l'alliance de classes sur laquelle ils étaient assis.

Sur le long terme, les Etats les plus dédiés à la logique de l'accumulation du capital sur leur territoire, s'appuyant sur une classe capitaliste développée et techniquement innovante, et disposant de certains avantages géographiques sont parvenus à dominer la course aux ressources outre-mer et à s'imposer au sommet du système capitaliste.

On a parfois qualifié d'Etats insulaires ces formations, en raison des caractéristiques géographiques qui les ont avantagés⁹⁷.

Le contrôle durable de ressources naturelles dans le monde tropical a certainement été une des conditions majeures qui ont permis à de tels Etats, comme la Hollande ou la Grande-Bretagne, de parvenir à gagner une position dominante au sein du système capitaliste, une position véritablement centrale.

Cette position, qui d'ailleurs n'a été véritablement hégémonique que dans le cas de la Grande-Bretagne au XVIIIe siècle, a permis à ces Etats de faire accepter leurs règles d'accès aux territoires et ressources outre-mer à d'autres Etats, renforçant ainsi encore la capacité d'accumulation de leurs capitalistes et donc celle de leur économie nationale.

La position de ces puissances hégémoniques au sommet du système inter-étatique leur ont même permis de faire la promotion du libre-échange en dehors de leurs propres sphères d'influence. Ce principe de libre circulation avantageait généralement leurs marchands qui disposaient souvent d'avantages comparatifs non négligeables et entendaient en faire usage.

A l'opposé, les Etats ne parvenant plus à protéger leurs zones d'influence outre-mer de la pénétration de marchands étrangers ou d'expéditions militaires, ne tiraient plus véritablement de bénéfices des ressources s'y trouvant. Celles-ci ne profitaient plus principalement à leur économie nationale.

Ces Etats n'étaient d'ailleurs en général plus capables non plus de protéger leur propre espace économique national et de maintenir la cohésion de leur base sociale, ce qui signifiait inévitablement une descente dans la hiérarchie des Etats capitalistes. Les Etats espagnols et portugais, après leur fulgurante ascension, ont correspondu à ce schéma.

Concernant les formations sociales extra-européennes, en tout cas celles qui étaient

⁹⁷ COX (Robert W.), *Production, Power, and World order*, *Op. cit.*, p. 116.

incapables d'opposer une résistance décisive, elles et leurs ressources étaient soumises au *jus communicationis*, le « droit naturel de société et de communication » un concept élaboré dès 1539 par le théologien juriste espagnol Francisco de Vitoria, et qui eut un grand succès tout au long du processus d'expansion occidentale, jusqu'à la fin du XIXe siècle, voire au-delà.

Ce « droit » légitimait à l'avance toute dépossession et toute intervention militaire contre les sociétés autochtones qui refuseraient de se laisser intégrer à la *communitas orbis*, communauté de l'univers conçue comme un grand marché unifié⁹⁸.

Il s'assimilait en fait à un droit d'accès aux ressources naturelles, un droit de « mise en valeur » réservé aux européens qui s'étaient auto-déclarés aptes pour ce faire⁹⁹.

Comme le rappelait l'historien du droit Jean Bart : « la contradiction entre la proclamation de la liberté des échanges par-delà mer et océans, au sein de la *communitas orbis* et l'adoption de mesures protectionnistes ou monopolistiques [par les puissances européennes] est aisément surmontée, sinon ignorée¹⁰⁰ ».

Les ressources naturelles du monde tropical ont ainsi très tôt été au cœur de la mise en place et du fonctionnement du système capitaliste mondial. Elles ont constitué un enjeu essentiel de la concurrence entre formations sociales au sein de ce système, l'étendue des ressources contrôlées mais aussi le degré du contrôle exercé affectant le rang de la formation dans la hiérarchie des nations ; en précisant que les formations extra-européennes étaient généralement considérées « hors-jeu ».

C'est sur les principales étapes de cette course aux ressources du monde tropical, lors de la première phase de l'expansion coloniale occidentale et plus particulièrement sur les aspects politico-juridiques du contrôle des espaces et des ressources naturelles qu'il s'agira désormais de s'arrêter.

⁹⁸ BART (Jean), « Où l'on apprend que l'on peut servir deux maîtres » in APOSTOLIDIS (Charalambos) *et al.*, *500 anni di solitudine : La conquista dell' America e il Diritto internazionale*, Verona, Bertani Editore, 1994, pp. 314-315.

⁹⁹ FRITZ (Jean-Claude) et FRITZ-LEGENDRE (Myriam), « Les mutations de la question indigène. De « l'indigène à l'autochtone » : mise en perspective historique » in FRITZ (Jean-Claude), DEROUCHE (Frédéric), FRITZ (Gérard), PORTEILLA (Raphael) (Dir.), *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 25.

¹⁰⁰ BART (Jean), *Op. cit.*, p. 321.

§2. La concurrence Espagne-Portugal pour les ressources et le premier partage du monde entre puissances occidentales

Les premiers mouvements de l'expansion européenne outre-mer ont été marqués par la volonté d'instaurer des monopoles sur l'exploitation des ressources naturelles des territoires abordés, menant à un premier partage entre les puissances pionnières : le Portugal et l'Espagne (A.) ; Ces premiers monopoles se sont cependant révélés fragiles (B.).

A) Conquête et partage

La course aux ressources naturelles dans le monde tropical a débuté avec les aventures maritimes des royaumes ibériques dans l'océan Atlantique et l'océan Indien au XVe siècle.

Pris dans l'élan de la *Reconquista* contre les musulmans, le royaume du Portugal, puis un peu plus tard le royaume espagnol en voie de formation¹⁰¹, étaient décidés à se faire une place dans le commerce de l'économie-monde européenne. Cependant, bloqués à l'Est par le monopole Turco-vénitien sur le commerce des marchandises précieuses en provenance d'Asie, en particulier celui des épices, les deux nations durent tracer de nouvelles voies de communication vers les sources des produits convoités.

Le Portugal joua le rôle de pionnier en la matière puisqu'il lança des expéditions dans l'Atlantique dès la première moitié du XVe siècle. Ces dernières furent mises sur pied à l'initiative de la monarchie (en particulier du Prince Henri le navigateur), qui travaillait en étroite liaison avec les marchands de Lisbonne et avec l'appui de capitaux génois. Les capitalistes génois étaient en effet disposés à participer à des opérations commerciales susceptibles de déstabiliser leurs rivaux vénitiens et résoudre leurs propres problèmes économiques¹⁰².

Equipés des dernières technologies de navigation (pour certaines originaires de Chine comme la boussole¹⁰³) les navires portugais étaient au niveau pour pénétrer l'Atlantique et descendre le long des côtes de l'Afrique. L'île de Madère fut colonisée à partir de 1419 et devint un important centre de production de la canne à sucre. De l'établissement du comptoir d'Arguin entre 1450 et 1455 à la découverte du Bénin en 1485, les portugais établirent des points d'appuis fortifiés dans certaines

¹⁰¹ Les couronnes de Castille et d'Aragon se sont unies par mariage en 1469 formant le noyau de l'Espagne moderne. Par commodité on parlera de l'Espagne pour désigner cette entité politique.

¹⁰² ARRIGHI (Giovanni), *The Long Twentieth Century. Money, Power, and the Origins of our times*, pp. 118-122.

¹⁰³ BUNKER (Stephen G.), CICCATELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, *Op. cit.*, p. 100.

zones stratégiques des côtes africaines et colonisèrent des îles comme le Cap-Vert ou Sao Tomé. A partir de ces points d'appuis, les portugais trafiquaient pour mettre la main sur l'or, les esclaves ou les épices. Le comptoir de Sao Jorge établi dans les années 1480 dans l'actuel Ghana drainait d'importants volumes d'or des mines locales. La malaguette de Gambie et le poivre du Bénin étaient utilisés par les marchands portugais comme substituts à bas prix des épices asiatiques. Les grandes quantités qu'ils exportaient vers l'Europe leur permettaient d'être compétitifs et de dégager des profits.

Suite à leurs premiers succès, les Portugais, toujours sous l'impulsion d'une couronne vouée au capitalisme marchand, décidèrent de concurrencer directement Venise en mettant la main sur les sources des épices en Inde¹⁰⁴.

L'expédition de Bartholomeu Dias en 1488 ouvrit la voie vers l'océan Indien par le Cap de Bonne Espérance. Sur la route vers l'Inde, les Portugais préparèrent également la mise en place de nouveaux points d'appui en aval du Zambèze et à Sofala à partir desquels ils purent accéder à l'or du Monomotapa.

Enfin, les expéditions portugaises des toutes dernières années du XVe siècle, et notamment celles menées par Vasco de Gama (1497-1498) et Pedro Alvares Cabral (1500) permirent d'atteindre respectivement les côtes de l'Inde et du Brésil¹⁰⁵. Disposant de bases arrière sur les côtes orientales de l'Afrique, le Portugal était désormais à la tête d'un circuit maritime et commercial qui reliait directement l'Europe à l'océan Indien. Les marchands lusitaniens, appuyés sur des armadas de navires de guerre, s'insèrent dans le commerce régional avec pour objectif de contrôler un trafic des épices particulièrement lucratif.

L'Espagne, qui achevait la reconquête à la fin du XVe siècle, ne fut pas en reste et décida à son tour de se lancer dans la course aux épices et autres richesses de l'Asie. Christophe Colomb parvint à convaincre les dirigeants espagnols avec son projet de voyage par l'Ouest étant donné que les Portugais tenaient solidement les côtes africaines. L'expédition de Colomb atteignit par hasard en 1492 les îles des Caraïbes. Se remettant du fait qu'ils n'avaient pas atteint l'Asie et ses épices, les Espagnols colonisèrent rapidement l'île de Saint-Domingue et écumèrent les terres à la recherche de placers d'or. Le peuple autochtone local, les Arawaks, fut asservi et rançonné dans la manœuvre.

¹⁰⁴ BENNASSAR (Bartolomé), « L'explosion planétaire » in LEON (Pierre), BENNASSAR (Bartolomé), CHAUNU (Pierre), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 1, L'ouverture du monde : XIVe-XVIe siècles*, Op. cit., p. 403.

¹⁰⁵ MALET (Albert), ISAAC (Jules), *Histoire 1*, Paris, Hachette Littératures, 2007, pp. 299 et 301.

Ces poussées expansionnistes parallèles menées par les royaumes ibériques, l'une vers le Sud et l'Est, l'autre vers l'Ouest, amorçaient l'un des plus grands bouleversements géopolitique de l'histoire humaine : l'insertion de l'occident dans les affaires du monde entier et la mise en place progressive de sa domination.

Ces expéditions ont cependant immédiatement généré des rivalités entre les puissances européennes et donnèrent lieu à des conflits armés, mais également à des règlements juridiques. En effet, en passe d'étendre leur contrôle sur de gigantesques espaces et leurs ressources, les royaumes ibériques devaient s'assurer que leurs possessions étaient bien reconnues par leurs rivaux, que les routes pour y accéder n'étaient empruntées que par leurs propres flottes et leurs propres marchands.

Pour éviter de s'entre-déchirer, les puissances devaient s'accorder sur une répartition de l'espace. Par ailleurs, se posait également les questions interdépendantes de la légitimité de la conquête, du statut des terres conquises et celui des populations autochtones qui les occupaient.

Les moyens juridiques déployés pour régler ces questions étaient marqués par le contexte de l'époque : celui d'une Europe au sein de laquelle les Etats-Nations étaient encore en formation, où l'Eglise catholique, si elle n'était plus une puissance politique autonome, exerçait une autorité spirituelle importante sur les princes et pouvait, de ce fait, arbitrer leurs conflits. Le partage juridique qui s'effectua entre l'Espagne et le Portugal à la fin du XVe siècle reflétait cet entre-deux.

Le Portugal a été le premier Etat européen à posséder un titre sur des espaces extra-européens. Il ne l'a pas produit lui-même, mais l'a obtenu du Pape. La Bulle *Romanus Pontifex* (1455) de Nicolas V (1447-55), consacrait ainsi le droit pour la couronne portugaise de prendre possession des îles et des territoires au sud du cap Bojador. C'est un véritable monopole sur le littoral de l'Afrique que le Pape attribua alors, un droit exclusif du commerce et aussi un droit d'établir des forteresses¹⁰⁶.

Le royaume d'Espagne, se lançant lui aussi à la conquête de nouveaux territoires, aspirait également à la sécurité juridique, spécialement après que Christophe Colomb eut mis la main sur des terres du nouveau monde pour le compte de la couronne. L'Espagne rechercha alors l'extension à son égard du cadre juridique élaboré par le Pape pour les Portugais¹⁰⁷. Répondant à la demande d'arbitrage, le Pape Alexandre VI elabora les bulles *Inter coetera* des 3 et 4 mai 1493. Ces bulles ont eu deux

¹⁰⁶ CHAUNU (Pierre), *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, Op. cit., p. 252.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 254.

fonctions.

En premier lieu, les bulles ont tracé une ligne de partage des espaces entre les puissances européennes qui traversait le globe entier, première d'une longue lignée. La bulle *Inter coetera* du 4 mai 1493 délimitait ainsi les « zones de mission », en fait de découverte et d'occupation, du Portugal et de l'Espagne. La ligne de partage allait, de pôle à pôle, à cent lieues à l'ouest des îles Açores et du Cap Vert. Les terres et les mers à l'Ouest de cette ligne revenaient à l'Espagne, celles situées à l'Est au Portugal. Le partage géographique fut modifié par le Traité de Tordesillas du 7 juin 1494, qui déplaça la ligne de 370 lieues plus à l'Ouest. De ce fait, le Brésil, une fois découvert, revint au Portugal¹⁰⁸. Les bulles *Inter coetera* et le Traité de Tordesillas établirent donc une répartition des espaces à conquérir, mais firent également bénéficier l'Espagne d'un monopole fondé en droit similaire à celui que la Bulle *Romanus Pontifex* avait créé pour le Portugal¹⁰⁹.

En second lieu, les bulles décernaient des titres d'ordre religieux à l'occupation. Les espaces occupés étaient des zones de mission pour l'évangélisation.

Les bulles rappelaient que Portugais et Espagnols se voyaient attribuer les terres « qui n'auront pas été effectivement possédées par quelque roi ou prince chrétien ». Par ces mots Alexandre VI fondait le droit des monarchies européennes à s'emparer des terres sans maîtres chrétiens devenues dès lors *terrae nullius* et donc susceptibles d'acquisition. La bulle *Inter coetera* niait ainsi par avance un quelconque droit des peuples autochtones sur les territoires conquis par les monarchies ibériques.

Cet emploi du principe du territoire sans maître pour rendre licite la conquête d'un espace peuplé ou non était tirée du droit romain. Il fit école et fut constamment réemployé, avec des aménagements, lors des diverses étapes de l'expansion européenne¹¹⁰.

Une structure géopolitique mondiale émergea ainsi à la fin du XVe siècle, à l'état diffus et inachevé, mais avec des caractéristiques qui se répétèrent tout au long de l'expansion européenne. Cette structure s'est formée sur le fondement de deux types de relations toutes deux ancrées dans un rapport de force. D'une part, une relation plus ou moins équilibrée entre au moins deux Etats européens. D'autre part une relation asymétrique entre ces Etats et des sociétés extra-européennes dont était niée la maîtrise sur leur propre espace. La structure spatiale ainsi créée en fait était *a posteriori* fondée en droit par le biais d'une procédure pour garantir la souveraineté des Etats

¹⁰⁸ TRUYOL Y SERRA (Antonio), *Histoire du droit international public*, Paris, Economica, 1995, p. 43. Il y a un débat historiographique sur ce point.

¹⁰⁹ CHAUNU (Pierre), *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, *Op.cit.*, p. 254.

¹¹⁰ CHEMILLIER-GENDREAU (Monique), *Humanité et souverainetés : essai sur la fonction du droit international*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 137-138.

européens sur les territoires conquis, inscrivant leur contrôle sur ces espaces dans la durée, tout en leur conférant une légitimité.

Après cette première étape sanctionnée sur le plan politico-juridique, l'expansion Ibérique prit son véritable essor sur des bases fermes. Comme le rappelait l'historien Pierre Chaunu à propos de la bulle *Inter coetera* et du traité de Tordesillas : « C'est d'un cadre juridique que la Castille hérite avant que le bénéfice ne s'en étende à d'autres inventeurs et à d'autres créateurs d'Empire¹¹¹ ». De fait, une bascule s'est alors opérée, car, dès les premières années du XVI^e siècle l'expansion et la course aux ressources s'est poursuivie en Amérique du Sud et en Asie à un rythme fulgurant.

Une fois entrevues les possibilités de profit du commerce des épices en prise directe avec les sources d'approvisionnement asiatiques, les portugais décidèrent de s'implanter en Inde et dans l'Océan Indien. Pour ce faire, ils n'hésitèrent pas à utiliser la force. Au travers d'expéditions successives, soutenues par des capitaux génois et allemands, les portugais établirent sur les côtes indiennes un réseau de forteresses et de factoreries. Ils prirent Goa sur la côte de Malabar en 1510 et en firent leur point d'appui principal. C'est ensuite Malacca qui fut prise, ville qui possédait une position stratégique essentielle sur un des principaux couloirs de circulation de l'océan Indien, débouchant sur les îles de la Sonde et en particulier sur les îles Moluques, sources des épices les plus rares.

En 1515, Ormuz tombait et c'est encore un site géopolitique crucial que conquéraient ainsi les Portugais, à l'embouchure du Golfe Persique¹¹².

Depuis les explorations menées par Cabral le long des côtes sud-américaines et en direction de l'Amazonie à partir de 1500, les Portugais s'intéressèrent également au littoral brésilien. Au début du XVI^e siècle, cette zone fut surtout exploitée pour le bois brésil, un bois de teinture. C'est pour cette richesse qu'elle fut disputée au Portugal, en particulier par les Français qui cherchèrent à s'y implanter dès 1504, en y établissant notamment des factoreries. Ils ne furent définitivement chassés qu'en 1563¹¹³.

Les Espagnols, de leur côté, poursuivirent leur progression effrénée dans les îles des Caraïbes et sur le continent américain, la « *Tierra Firme* ». De 1519 à 1533, rien de moins que

¹¹¹ CHAUNU (Pierre), *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, *Op.cit.*, p. 254.

¹¹² BENNASSAR (Bartolomé), « L'explosion planétaire » in LEON (Pierre), BENNASSAR (Bartolomé), CHAUNU (Pierre), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 1, L'ouverture du monde : XIV^e-XVI^e siècles*, *Op.cit.*, p. 409.

¹¹³ *Ibid.*, p. 422.

l'espace andin et méso-américain fut conquis¹¹⁴.

C'est surtout l'or et l'argent qui motivaient les conquérants espagnols, en complète cohérence avec la logique bullioniste qui animait la plupart d'entre eux à l'époque¹¹⁵. En quinze années, le métal immédiatement disponible, celui des trésors, fut pillé, et la mise au travail des Indiens dans les activités d'extraction et de transport fut lancée. Comme le notait Bartolomé Bennassar « en termes économiques, ces quinze années ont préparé le détournement des forces productives de l'Amérique au profit d'une économie-monde dominée par l'Europe¹¹⁶. »

Entre 1519 et 1522, Fernand de Magellan et Juan Sebastian Elcano réussirent la première circumnavigation. Cet exploit donna aux espagnols l'espoir de prendre pied dans l'archipel Indonésien par la voie Pacifique. La possible mainmise de l'Espagne sur les Moluques et les ressources en épices relança la rivalité avec le Portugal.

Une nouvelle répartition de l'espace entre les puissances ibériques devint nécessaire.

Le Traité de Saragosse de 1529 établit une nouvelle ligne de partage entre portugais et espagnols cette fois-ci à travers l'océan pacifique. A cette occasion, Charles Quint renonça définitivement à ses droits sur les Moluques. Les Espagnols se rabattirent alors sur les Philippines à partir desquelles ils entamèrent des relations marchandes avec la Chine et organisèrent un trafic permanent vers l'Amérique, via le galion de Manille.

Vers 1550, deux puissances européennes avaient donc établi des points d'appui et des réseaux de communication leur donnant accès à de nouvelles ressources naturelles à l'échelle mondiale, principalement dans le monde tropical.

Le petit Etat du Portugal se trouvait à la tête d'un empire commercial diffus surtout composé de comptoirs, somme toute fragile, mais ouvrant l'accès à des sources de marchandises très valorisées sur toute sa longueur, de Lisbonne à Malacca en passant par les côtes africaines et le Brésil. Les épices d'Asie étaient alors au cœur de la valorisation du système, qu'il fut question du poivre de la côte de Malabar, de Java ou de Sumatra, du gingembre de Cannamora, ou encore des plantes des moluques : noix de muscade et clou de girofle. A partir de 1530, puis surtout dans la seconde moitié du XVI^e siècle, l'exploitation de la canne à sucre, lancée dans le Nord-Est du Brésil,

¹¹⁴ BENNASSAR (Bartolomé), « L'explosion planétaire » in LEON (Pierre), BENNASSAR (Bartolomé), CHAUNU (Pierre), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 1, L'ouverture du monde : XIV^e-XVI^e siècles*, Op. cit., p. 417.

¹¹⁵ Soit « la croyance que l'accumulation des métaux précieux est la seule forme de richesse », DEYON (Pierre), *Le mercantilisme*, Op. cit., p. 12.

¹¹⁶ BENNASSAR (Bartolomé), Op. cit., p. 417.

vint renforcer les atouts du domaine colonial portugais, le rééquilibrant vers l'Atlantique. Cette production de sucre qui était au départ la prolongation des plantations portugaises dans les îles de l'Atlantique, à Madère notamment, allait connaître une véritable explosion avec la croissance de la demande européenne¹¹⁷.

Quant à l'Espagne, le cœur de ses possessions coloniales consistait en des territoires très vastes en Amérique du Sud, avec des dépendances supplémentaires constituées d'îles que ce soit en Asie, dans les Caraïbes ou dans l'Atlantique. Les circuits d'exploitation espagnols étaient donc plus concentrés sur l'Atlantique et les ressources américaines en métaux précieux.

Les activités extractives se sont intensifiées vers le milieu du XVIe siècle avec la mise en valeur de gisements d'or en Colombie, dans les vallées du Cauca et de Sidunboy, puis surtout avec la découverte dans les années 1540 de grandes mines d'argent au Mexique (Zacatecas) et au Pérou (Potosi)¹¹⁸.

A partir du milieu du XVIe siècle, la valeur extraite directement ou indirectement des ressources du monde tropical par les conquérants ibériques, en particulier celles du continent américain, inondait l'Europe, chamboulant les rapports sociaux en accélérant leur monétarisation¹¹⁹, élargissant les bases matérielles du développement capitaliste¹²⁰.

B) Les failles des monopoles espagnol et portugais

Devant l'ampleur des richesses saisies outre-mer par les royaumes ibériques, les convoitises des autres puissances européennes étaient vives. On prête d'ailleurs à François 1er cette phrase : « le soleil luit pour moi comme pour les autres. Je voudrais bien voir la clause du Testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde ».

Dans un contexte de guerre permanente en Europe et de bullionisme, les revenus tirés, par le commerce ou la production, de ressources naturelles extra-européennes, pouvaient contribuer de

¹¹⁷ BENNASSAR (Bartolomé), « L'explosion planétaire » in LEON (Pierre) (Dir.), Histoire économique et sociale du Monde, Tome 1, L'ouverture du Monde, XIV^{ème}-XVI^{ème} siècle, *Op. cit.*, pp. 422-423 ; FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800, Op. cit.*, p. 90.

¹¹⁸ BENNASSAR (Bartolomé), *Op. cit.*, p. 418 ; FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, pp. 85 et 88.

¹¹⁹ GRATALOU (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : Le temps long du monde, Op. cit.*, p. 132.

¹²⁰ BEAUD (Michel), Histoire du capitalisme : de 1500 à 2000, *Op. cit.*, p. 37.

manière décisive aux trésoreries des princes, souvent déficitaires¹²¹.

Face à la pression exercée par les autres puissances européennes et pour faire face à leurs engagements financiers, les royaumes espagnols et portugais cherchèrent à conserver le contrôle exclusif sur les ressources de leurs domaines coloniaux respectifs. L'Espagne en particulier, engagée par les ambitions impériales des Habsbourg dans des conflits répétés en Europe, ne pouvait se passer de l'apport de ses colonies américaines qui représentaient jusqu'à 10 % de ses revenus globaux¹²².

Les systèmes de contrôle mis en place étaient par conséquent destinés à faire respecter le monopole des relations économiques entre les métropoles et leurs colonies.

Au Portugal, le commerce avec les colonies était un monopole royal, officiellement établi en 1505. Les étrangers ne pouvaient commercer librement avec les dépendances coloniales.

L'ensemble des relations économiques avec l'empire était contrôlé depuis Lisbonne au travers d'organismes spécialisés sous contrôle royal : la *Casa da India* et la *Casa da Guiné e Mina*, dédiées respectivement au trafic avec l'Inde et avec l'Afrique. Sur place, les opérations étaient contrôlées par des facteurs royaux. Le commerce avec le Brésil, quant à lui, était libre, mais pour les seuls sujets portugais et moyennant certains droits.

Le roi prenait part lui-même aux opérations économiques et pouvait décider de s'associer à des marchands portugais ou même étrangers, qui fournissaient en général de gros apports en capitaux pour armer les navires. Les *Casas* passaient pour le roi les contrats avec les négociants et les explorateurs. De même, le roi vendait des licences pour commercer avec l'Outre-mer ou importer. De tels contrats étaient conclus par exemple pour le commerce des esclaves ou l'importation d'épices.

L'Espagne chercha également à établir un monopole commercial avec ses possessions américaines.

Séville était le grand centre du trafic avec les colonies espagnoles, disposant du monopole du commerce avec l'Amérique. Plus tard, c'est Cadix qui occupera cette fonction. Un organisme royal calqué sur les *Casas* portugaises gérait ce monopole : la *Casa de la Contratacion*. Cet organe avait

¹²¹ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 240.

¹²² WALLERSTEIN (Immanuel) *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640*, *Op. cit.*, p. 171.

une fonction de contrôle, prélevait les droits de douanes et le *quinto real* soit 20 % sur le métal des Amériques. L'exportation de l'or et de l'argent en dehors de ce système était punie de mort.

Le roi ne participait pas directement à l'exploitation économique, il laissait les capitalistes privés s'en charger. De nombreux négociants étrangers étaient ainsi concentrés à Séville, ce qui, par ailleurs, dénotait une faille dans le système de protection économique.

Malgré une volonté de contrôle, le Portugal et l'Espagne, qui depuis 1580 étaient conjointement rattachés à la maison des Habsbourg, eurent des difficultés croissantes à garantir les relations avec leurs colonies des pressions et influences étrangères.

Des raids corsaires, français et anglais principalement, furent menés tout au long du XVI^e siècle sur les possessions ibériques. Ils visaient les convois maritimes et les ports. Santiago de Cuba fut attaquée par des Corsaires français en 1554, La Havane fut incendiée en 1555. Francis Drake, corsaire anglais, attaquait dans les années 1570 les convois en provenance du Pérou dans l'isthme de Panama. Il tenta même de s'emparer de Lima¹²³. Ces attaques, menées sur des empires trop vastes et donc difficilement contrôlables étaient fortement déstabilisatrices.

La fraude joua également son rôle, permettant de faire échapper des marchandises et du métal précieux au monopole. En Espagne, elle n'allait d'ailleurs cesser de s'accroître au cours des siècles suivants, les métaux précieux en particulier étant détournés vers l'Europe du Nord-Ouest¹²⁴. Cette fraude était le signe d'une incapacité de l'Etat à remplir ses fonctions, facteur crucial du déclin des formations ibériques.

Surtout, les structures économiques des nations ibériques permettaient aux autres économies nationales en formation de tirer tous les bénéfices des richesses extraites des colonies. Pour ce qui concerne l'Espagne, on doit noter la trop grande influence des marchands et financiers étrangers du fait de l'endettement de l'Etat, ce qui « eut pour résultat à la fois d'établir la domination des banquiers étrangers sur les sources mêmes de la richesse espagnole et de faire porter aux classes pauvres le plus gros de la charge¹²⁵ ». Cette dépendance de l'Etat espagnol envers des créanciers étrangers était un des facteurs qui peut expliquer l'insuffisance des mesures protectionnistes mises

¹²³ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, pp.140-141.

¹²⁴ DEYON (Pierre), « Théorie et pratique du mercantilisme » in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 198.

¹²⁵ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XV^e siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640, Op. cit.*, pp.173-174.

en œuvre en Espagne. La faiblesse originelle de la bourgeoisie industrielle et marchande de l'espace espagnol ne fut pas compensée et celle-ci ne put résister à la concurrence étrangère, en particulier hollandaise et française. Le déficit de la balance commerciale faisait dès lors office de mécanisme de transfert de la valeur tirée de l'exploitation des ressources coloniales en direction de l'Europe du Nord-Ouest¹²⁶.

Les bénéficiaires directs du déclin de l'Espagne et du Portugal furent en effet les nations émergentes du Nord-Ouest de l'Europe : la France, l'Angleterre et en premier lieu les Provinces-Unies, qui se détachèrent justement de l'Espagne et de l'empire des Habsbourg en 1581. Ces trois formations sociales, en passe de devenir les centres de l'économie-monde européenne, allaient, au XVIIe siècle, s'appuyer sur les ressources naturelles du monde tropical pour renforcer leur domination et l'accumulation du capital en leur sein.

§3. La montée en puissance du Nord-Ouest de l'Europe et la courte domination des Provinces-Unies.

Dès la fin du XVIe siècle et au XVIIe siècle, le système capitaliste, en tant qu'économie-monde centrée sur l'Europe, était dominé par trois Etats : les Provinces-Unies, l'Angleterre et la France.

D'anciennes puissances étaient sur le déclin : le Portugal, l'Espagne et les cités-Etats marchandes d'Italie du Nord. Une périphérie du système se dessinait : l'Europe de l'est et le pourtour de la Baltique, mais également les zones d'expansion outre-mer ouvertes par le Portugal et l'Espagne. Ces périphéries tropicales et leurs ressources excitaient la convoitise des formations capitalistes centrales, engagées dans une lutte permanente pour la suprématie politique et économique. Les nouvelles puissances de l'Europe du Nord-Ouest relancèrent la course aux ressources en cherchant à se tailler des accès réservés à ces dernières, souvent dans les anciennes zones de domination ibérique au sein du monde tropical¹²⁷.

¹²⁶ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640*, *Op. cit.*, p.172 ; BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, *Op. cit.*, p.40 ; FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, pp. 91-92 et p. 114.

¹²⁷ WALLERSTEIN (Immanuel), *Op. cit.*, p.175.

L'importance, pour l'économie capitaliste, de certaines marchandises et des ressources dont elles étaient extraites dans les périphéries tropicales se confirmait au XVII^e siècle.

Les épices et les étoffes d'Asie, le sucre, le tabac, l'indigo et d'autres plantes tinctoriales, la gomme (puis les plantes à boisson comme le thé, le café et le cacao) étaient au centre d'un commerce international très profitable. La demande pour ces produits était variable mais restait globalement élevée dans une Europe en quête de nouveautés, tout au moins en ce qui concernait les classes les plus riches¹²⁸.

Tout aussi profitable était le trafic international d'esclaves africains qui se développait pour approvisionner en main d'œuvre l'exploitation des ressources naturelles en Amérique, en particulier dans les mines et dans les plantations.

Du fait des retours financiers élevés qu'ils pouvaient en espérer, les grands négociants européens luttèrent avec acharnement pour participer et pour dominer ces différentes branches commerciales.

Ce commerce tropical était de plus lié de multiples façons aux activités économiques centrales du système capitaliste : la production agro-alimentaire, l'industrie textile, le transport et la construction navale. Ces activités dépendaient pour leurs débouchés ou leur approvisionnement de la production et du commerce des marchandises tropicales.

Il faut ajouter que c'est sur la base du commerce lointain de produits tropicaux et des activités productives qui lui étaient liées en Europe que se développait une activité financière de plus en plus intense dans quelques grands centres comme Amsterdam ou Londres.

Ce type d'interactions économiques signifiait que la domination d'un secteur marchand outre-mer pouvait entraîner de grands bénéfices pour d'autres secteurs économiques et donc pour l'ensemble des économies nationales. Cela, les Etats et les intellectuels à leur service l'ont progressivement saisi et formulé au XVII^e siècle avec les doctrines et les politiques mercantilistes, qui dépassaient le simple « bullionisme ».

Durant le « grand siècle », l'accès aux produits et aux ressources tropicales apparaissait donc aussi bien essentiel à l'accumulation privée qu'au développement d'économies nationales et à l'élargissement de la base fiscale des Etats.

Les motivations pour saisir ces accès étaient donc puissantes pour les Etats du centre comme pour

¹²⁸ La guerre, très fréquente au XVII^e siècle, en provoquant la concentration des richesses entre certaines mains (officiers, fournisseurs des armées) contribuait à entretenir un marché des produits de luxe, notamment en Europe centrale. MORINEAU (Michel) « les nœuds d'angoisse de l'Europe », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730, Op. cit.*, p.185.

leurs capitalistes.

Il s'agira d'aborder successivement les modalités d'expansion et les stratégies de contrôle des ressources employées par les trois puissances concurrentes qu'étaient les Provinces-Unies (A.), l'Angleterre (B.) et la France (C.).

A) Les Provinces-Unies, fossoyeur de l'empire portugais en Asie ?

A partir de la fin du XVI^e siècle, les Provinces-Unies prirent une longueur d'avance dans la course aux ressources naturelles.

Une position géographique avantageuse en Europe, une flotte commerciale puissante, des capitalistes organisés et une politique précocement en faveur des intérêts marchands permirent aux Hollandais de concrétiser leurs ambitions¹²⁹.

C'est dans la zone d'expansion portugaise, en Asie et en Amérique, que les hollandais connurent leurs plus importants succès.

Aux Indes orientales, c'est une véritable substitution qui se déroula, les hollandais prenant dans une grande mesure la place des portugais¹³⁰.

Les opérations furent menées en Asie par la *Vereenigde Ostindische Compagnie* (V.O.C.) ou Compagnie des Indes Orientales, compagnie à charte¹³¹ créée en 1602 qui fut rapidement dotée d'un capital permanent, grande innovation financière de l'époque. Reliée à la bourse d'Amsterdam, la compagnie pouvait drainer à grande échelle les capitaux nécessaires à ses opérations.

Le cœur des possessions hollandaises aux Indes orientales était situé dans l'archipel Indonésien. Le centre de leurs opérations était Batavia fondée en 1619 sur l'île de Java, lieu de production du poivre. A partir de là, la V.O.C. pouvait contrôler les relations commerciales dans l'archipel et aussi les lieux de production des épices dans les îles des Moluques (Ceram, Amboine, Halmaheira et Banda) où étaient récoltés clous de girofle, noix de muscade, macis ou foulie.

En 1641, les hollandais prenaient Malacca aux portugais et sa position hautement stratégique ainsi

¹²⁹ BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, *Op. cit.*, pp. 101-102.

¹³⁰ MORINEAU (Michel) « La substitution aux Indes orientales », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, pp. 163.

¹³¹ Ce type d'organisme était en soi une importante innovation institutionnelle qui expliquait l'avance de l'Europe du Nord-Ouest dans la course aux ressources : Compagnies privées dotées d'un monopole commercial et de pouvoirs régaliens, elles permettaient de placer sous le commandement d'une unique structure centralisée la poursuite d'objectifs à la fois commerciaux et territoriaux, la logique capitaliste se mêlant à la logique territoriale, la première dominant la seconde. ARRIGHI (Giovanni), *The Long Twentieth Century. Money, Power, and the Origins of our times*, *Op. cit.*, p. 155 ; BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 256.

que les accès au poivre des régions environnantes.

Avec la côte ouest de Ceylan, ce furent les canneliers de l'île qui devinrent accessibles à la V.O.C.

Des points d'appuis et des comptoirs furent également établis sur les côtes de Coromandel puis de Malabar en Inde, souvent repris au Portugais (Cochin) mais créés également (Pallicat, Masulipatam). Ces comptoirs donnaient accès au poivre de l'Hinterland, puis de plus en plus durant la seconde moitié du XVIIe siècle aux cotonnades et aux soieries.

Formose était le point d'entrée des Hollandais sur le commerce avec la Chine et le Tonkin ; le Cap, pris en 1652, était une escale sûre sur la route des Indes.

Pour prendre pied en Amérique et s'insérer dans le commerce atlantique, une autre compagnie fut fondée en 1621, la Compagnie des Indes occidentales. Au départ, la Compagnie s'adonna surtout à la piraterie, assaillant les convois espagnols. En 1628, elle parvint à prendre la flotte espagnole convoyant l'argent mexicain, ce qui donna un sérieux coup de pouce financier aux Provinces-Unies en ruinant leurs concurrents génois¹³².

Cependant, la piraterie n'était pas la seule ambition hollandaise dans l'Atlantique. La Compagnie des Indes occidentales organisa également la prise d'une partie des possessions portugaises au Brésil : Recife en 1630, puis les régions de San Luis et de Paramaribo.

Les hollandais tentèrent d'y développer des plantations de sucre, la culture du tabac et l'exploitation forestière. Pour cela, ils firent venir des esclaves depuis leurs comptoirs de la côte du Golfe de Guinée. Cependant, ils ne parvinrent pas à s'établir durablement et furent expulsés par les Portugais et les Anglais dans les années 1650. La compagnie des Indes occidentales se recentra alors sur le trafic des esclaves du golfe de Guinée vers l'Amérique du Sud. Les hollandais purent s'appuyer pour ce faire sur la liberté de navigation dans les eaux et les ports du Brésil qu'ils obtinrent des Portugais en échange de leur départ¹³³.

Les Hollandais étaient d'autant plus prompts à revendiquer la libre circulation pour leurs navires et leurs commerçants qu'ils étaient conscients de leur supériorité maritime, commerciale et financière au XVIIe siècle. Grâce à cette dernière, ils tenaient la concurrence à distance et pouvaient pénétrer les marchés extérieurs, même en période de guerre.

Ce n'était donc pas un hasard si, dans la controverse doctrinale qui le fit s'affronter à l'anglais John Selden, le juriste hollandais Grotius défendit le principe du *Mare liberum* et donc de la libre circulation sur les mers, s'agissant de la mer du nord. En effet, les anglais cherchaient à l'époque à

¹³² ARRIGHI (Giovanni), *The Long Twentieth Century. Money, Power, and the Origins of our times*, Op. cit., p.203.

¹³³ DEYON (Pierre), « Compétitions commerciales et coloniales », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Op. cit., p. 230.

imposer leur souveraineté sur une partie de la mer du nord pour assurer l'exclusivité de leur marine et de leur pêche. Le principe avancé par le juriste hollandais avait donc pour objectif de contrer les prétentions britanniques au monopole.

Cependant, on ne doit pas omettre que Grotius soutenait le principe du *Mare Clausum* pour l'océan Indien et le Pacifique où la Compagnie hollandaise des Indes orientales était en position de force et cherchait à empêcher les intrusions britanniques.

Selden, juriste au service de la Grande-Bretagne soutenait quant à lui les positions strictement inverses¹³⁴.

En effet, la France, la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies cherchaient parallèlement à établir un empire colonial au XVII^e siècle. Les trois Etats avaient donc intérêt à établir des monopoles sur leur propre domaine et à contester celui de leurs rivaux, en invoquant alternativement les principes de liberté de communication et d'exclusivité en fonction de leurs propres intérêts.

Il est vrai cependant que les positions ouvertement protectionnistes furent surtout tenues par la France et l'Angleterre. Cela en grande partie, car ces deux Etats se sentaient menacés par la prédominance commerciale de la Hollande.

B) L'Angleterre, puissance commerciale en devenir

L'Angleterre fut au XVII^e siècle le concurrent le plus déterminé de la Hollande sur les mers du globe et la frontière d'expansion dans le monde tropical.

Dès le début du siècle, dans cette formation, la bourgeoisie marchande et la monarchie étaient alliés dans le processus d'expansion.

C'est pour ne pas se laisser distancer par les premières expéditions hollandaises en Asie, que l'*East India Company* (E.I.C.) ou Compagnie anglaise des Indes orientales fut créée en 1600. Il s'agissait d'une compagnie à charte dont le statut évolua tout au long du XVII^e siècle, mais qui finit comme la V.O.C. par disposer d'un capital permanent coté en bourse, ce qui lui conférait la même souplesse en matière de financement.

Comme la V.O.C., la mise sur pied de l'E.I.C. était au départ motivée par la volonté d'accéder aux sources des épices asiatiques. Les anglais s'implantèrent dans l'archipel indonésien en 1602 à Bantam. La lutte s'engagea rapidement avec les hollandais pour le contrôle de la région et de la

¹³⁴ MAURO (Frédéric), *L'expansion européenne : 1600-1870*, Op. cit., pp.197-198.

production locale d'épices. Cette lutte tourna largement à l'avantage des hollandais, le tournant décisif ayant été le massacre des marchands anglais à Amboine en 1623. A partir de là, les britanniques ne purent conserver dans la zone que des points d'appui résiduels, qui leur furent d'ailleurs progressivement repris¹³⁵.

Contrés par les hollandais dans les îles de la Sonde, les anglais se rabattirent sur les côtes Indiennes. Comme la V.O.C., L'E.I.C. se tailla des accès aux places commerciales du sous-continent en délogeant les portugais. La compagnie établit un comptoir à Surat en 1612, puis à Masulipatam en 1614. Hormuz fut capturée en 1622 et Bombay attaquée en 1626. En 1635, la paix fut signée avec les Portugais, ce qui ouvrit aux marchands anglais l'accès de tous les ports lusitaniens en Asie jusqu'à Macao et donc au thé, porcelaines et soieries chinoises. Une base permanente fut établie par la suite à Madras sur la côte de Coromandel, en 1639 exactement. Bombay tombera dans l'escarcelle anglaise en 1668, ce qui s'avérera ultérieurement un point d'appui crucial. En 1650, enfin, l'E.I.C. installa un comptoir au Bengale, à Hugli.

Vers la moitié du XVIIe siècle, la compagnie anglaise disposait ainsi d'un solide réseau de comptoirs sur les côtes de l'Inde. Cela lui ouvrait un accès privilégié aux marchandises indiennes : produits de base (poivre, soie brute, salpêtre, indigo), comme produits manufacturés (textiles élaborés à partir de la soie ou du coton). Les produits textiles indiens allaient devenir le fonds de commerce de l'E.I.C. jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Dans le nouveau monde, les anglais dirigèrent leur expansion vers l'Amérique du Nord (Colonie de Virginie en 1607, du Massachussets en 1629), mais également vers les Caraïbes (West Indies). Les Anglais étaient attirés par la position, stratégique, qui permettait de harceler les convois espagnols et d'organiser le trafic de contrebande vers le continent, en marge du monopole royal espagnol. Les îles des Antilles allaient devenir, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, le haut lieu des plantations tropicales, de sucre bien sûr, mais aussi du tabac et de l'indigo. Saint Kitts fut occupée en 1624, la Barbade en 1625, puis les îles du groupe des Leeward Islands ou îles Sous-le-Vent (Antigua, Nevis, Montserrat, etc.). La Jamaïque fut saisie quant à elle en 1655. Le traité de Madrid de 1670, confirma aux Anglais toutes leurs possessions, ainsi qu'un droit d'exploitation du bois de campêche sur la côte du Honduras.

Après la vague révolutionnaire des années 1640 en Angleterre, les intérêts marchands et industriels qui devenaient dominants au sein de l'appareil d'Etat voulurent agir contre la domination

¹³⁵ ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, London, Ann Arbor, Pluto Press, 2006, p. 44.

économique hollandaise.

Cette domination reposait notamment sur les capacités de transport maritime des Provinces-Unies. Ces capacités, notamment pour le transport de denrées pondéreuses¹³⁶, leur donnait une supériorité dans l'accès aux produits de base qu'ils réexportaient ensuite à des prix relativement bas.

La réaction anglaise fut de casser cette supériorité navale en excluant les hollandais du transport de marchandises en direction de l'Angleterre et en favorisant le transport anglais. C'est le *Commonwealth Trade Ordinance* ou premier acte de navigation de 1651, voté par le Parlement Croupion issu de la guerre civile, qui traduit en droit cette volonté. Il contenait deux dispositions principales :

- Les produits importés ne le seraient qu'à partir du lieu de leur production ;
- Les importations devaient être acheminées uniquement sur des navires anglais ou sur des navires du lieu d'origine. L'acte de navigation était soutenu par les grandes compagnies à charte, comme la Compagnie des Indes orientales.

Ces dispositions revenaient à limiter sérieusement l'accès des hollandais aux possessions anglaises outre-mer. Les produits des colonies anglaises ne pouvaient être acheminés en Angleterre que par l'intermédiaire du transport anglais. Cela favorisait, de plus, le développement d'un système d'entrepôts en Angleterre¹³⁷.

Ces mesures mercantilistes déclenchèrent un premier conflit entre l'Angleterre et la Hollande en 1652.

L'Angleterre ne ressortit pas affaiblie de la guerre et sa marine marchande bénéficia rapidement des nouvelles réglementations en sa faveur¹³⁸. Si bien qu'en 1660 fut voté un deuxième acte de navigation.

Cette fois-ci, il énumérait tous les produits originaires des colonies ou d'Europe, qui ne pouvaient être acheminés qu'en Angleterre et dans ses possessions et uniquement par des navires anglais ou originaires du pays producteur, apportant plus de précision à la précédente réglementation. Les produits des colonies faisant partie des *enumerated commodities* (Coton, indigo, bois de teinture, sucre et tabac) ne pouvaient dès lors être exportées que vers la métropole où elles seraient éventuellement transformées et réexportées.

L'acte de 1660 fut rapidement suivi, en 1663, par le *Staple Act* qui instaurait le monopole du commerce anglais en direction des colonies. Importation depuis les colonies et exportation vers elles relevaient donc désormais du monopole des capitalistes anglais.

¹³⁶ BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, *Op. cit.*, p. 114.

¹³⁷ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, pp.125-126 ; DEYON (Pierre), « Théorie et pratique du mercantilisme » , in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, p.206.

¹³⁸ « Les anglais construisirent quasiment autant de navires entre 1650 et 1660 (51) que pendant la première moitié du XVIIe siècle (58) », FRANK (Andre Gunder), *Op. Cit.*, p.126.

Ces dispositions relancèrent les hostilités avec la Hollande en 1665.

Signe que les produits et ressources du monde tropical étaient un enjeu crucial de la rivalité anglo-hollandaise, le conflit se déroula en Europe, mais également aux Antilles, en Guyane, au large des comptoirs de Guinée et de l'Inde¹³⁹.

La paix de Breda fut signée entre les deux puissances en 1667. La Hollande obtint des concessions sur le plan commercial et le Surinam. Elle céda en contrepartie ses possessions de la côte est de l'Amérique du Nord, la Nouvelle-Amsterdam et le Delaware, ce qui donna aux anglais le contrôle sur un territoire continu dans cette zone.

Un dernier conflit fit s'affronter l'Angleterre et la Hollande de 1672 à 1674, mais les deux puissances étaient de plus en plus conscientes de leurs intérêts communs vis à vis d'une autre puissance émergente en Europe : le royaume de France.

C) La France : entre absolutisme et capitalisme marchand

La France, au XVIIe siècle, était une puissance continentale dont la bourgeoisie marchande était relativement faible par rapport à celles d'Angleterre et de Hollande. Néanmoins, l'alliance de la bourgeoisie avec la monarchie absolue s'y dessinait également, notamment pour assurer au pays un accès aux ressources et aux produits en mesure de dynamiser son commerce face à la concurrence très vive de ses voisins du Nord.

Comme ailleurs, des compagnies à charte furent fondées pour dégager ces accès. Celles-ci étaient moins capitalistes dans leur logique que leurs concurrentes anglaises et hollandaises, plus proches de la monarchie et de ses clientèles que des intérêts marchands.

D'autre part, les premières compagnies subissaient encore le poids des rapports féodaux. La Compagnie des cent associés qui fut chargée de la colonisation au Québec de 1627 à 1662 jouissait ainsi « en toute propriété, justice et seigneurie » du territoire¹⁴⁰.

La Compagnie des Isles d'Amérique, créée par Richelieu en 1635, installa des colons en Guadeloupe et en Martinique, ainsi que dans quatorze autres îles.

La Compagnie du cap Vert développa ses activités au Sénégal et y fonda des comptoirs indispensables au trafic des esclaves.

¹³⁹ DEYON (Pierre), « Rivalités commerciales et coloniales », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730, Op. cit.*, p.234.

¹⁴⁰ DEYON (Pierre), « Rivalités commerciales et coloniales », *Op. cit.*, 234.

Dans l'océan Indien, l'île Bourbon (actuelle Réunion) fut acquise en 1642 et des points d'appuis établis à Madagascar, ce qui constituait des étapes indispensables sur la route de l'Asie et des épices.

Colbert, qui arriva à la tête des affaires économiques du Royaume dans les années 1660, reprit les efforts de Richelieu, mais les intensifia en leur donnant une tournure mercantiliste plus affirmée.

A son initiative de nouvelles Compagnies à charte furent créées dont le succès auprès des actionnaires bourgeois était faible, mais qui parvinrent malgré tout à s'implanter dans les zones stratégiques de la frontière d'expansion dans le monde tropical. La Compagnie des Indes orientales fut fondée en 1664 et servit de moyen de pénétration du commerce français en Inde, en établissant notamment un comptoir à Chandernagor au Bengale en 1668.

Dans l'Atlantique, la France s'établit à Saint-Domingue en 1665 et la colonisation progressa en Guadeloupe et en Martinique. Le système de plantation et la culture de la canne à sucre se mettaient alors progressivement en place.

Un empire colonial émergeait ainsi petit à petit qui donnait de l'ampleur au commerce français en lui fournissant des marchandises les plus recherchées (esclaves, sucre, épices).

Pour que les avantages économiques de cet empire ne soit pas réduit à néant par la concurrence des pays du Nord, Colbert mit également en place une série de réglementations pour protéger la marine, les marchands et les industries françaises, un peu à l'image de ce qui avait été fait en Angleterre à la même époque.

Il remit en vigueur une taxe de 1659 frappant tous les vaisseaux étrangers dans les ports français et accorda des primes à la construction navale. En moins de vingt ans, le tonnage de la flotte de commerce française doubla.

En 1664, puis 1667 des tarifs très protectionnistes furent instaurés sur les marchandises étrangères pénétrant le royaume et ses possessions¹⁴¹.

Cependant, la concurrence hollandaise restait particulièrement agressive, de par son efficace organisation commerciale, maritime et financière. La France était gênée par les Province-Unies dans l'océan Indien et dans la Baltique. Les Anglais, étaient de leur côté des rivaux particulièrement agressifs dans l'Atlantique et en Amérique du Sud, parvenant à prélever une large part sur les richesses des empires ibériques.

¹⁴¹ DEYON (Pierre), « Théorie et pratique du mercantilisme », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Op. cit., p.203 ; DEYON (Pierre), « Rivalités commerciales et coloniales », Op. cit., p.234 ; BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, Op. cit., p.59.

Face à cette opposition, la France s'appuya sur ses forces militaires et diplomatiques pour tenter de briser la concurrence. Des projets d'invasion de la Hollande furent conçus, y compris par Colbert, dans le but d'obtenir certaines îles des Moluques, ainsi que des comptoirs sur les côtes indiennes et dans le golfe de Guinée¹⁴².

Les guerres de Hollande (1672-1678) et de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) étaient directement liées à ces enjeux.

L'influence française dans le monde tropical progressa sur ces entrefaites, mais sans emporter d'avantages décisifs.

La zone d'influence de la Compagnie des Indes orientales s'étendit en Asie. Le comptoir de Pondichéry fut fondé en 1674. La partie occidentale de Saint-Domingue devint définitivement française en 1697 avec le traité de Ryswick.

La véritable bascule dans la rivalité entre l'Angleterre, la France et la Hollande pour la domination en Europe, comme pour la conduite de l'expansion et du drainage des richesses dans le monde tropical fut la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714).

Suite à la mort de Charles II d'Espagne en 1700, Louis XIV accepta le testament qui faisait de son petit-fils Philippe, Duc d'Anjou, le successeur de la couronne d'Espagne. La succession permettait à la France de prendre le contrôle sur les possessions espagnoles, y compris l'immense empire américain et ses ressources en métaux précieux. Louis XIV essaya de tirer rapidement parti de sa nouvelle position de force.

Les troupes françaises s'installèrent dans les Pays-Bas espagnols, menaçant directement les Provinces-Unies, permettant aux marchands français d'obtenir d'importants privilèges. La Compagnie française de Guinée reçut ainsi le privilège de l'*asiento* qui était en fait un contrat à long terme de livraison des esclaves noirs dans les colonies espagnoles. Le contrat de l'*asiento* avait auparavant été détenu par des négociants portugais puis hollandais.

En échange de l'obligation de livrer par an trois mille esclaves noirs aux Antilles et quatre mille huit cents dans les colonies du continent, la Compagnie obtint le droit d'exporter librement du Pérou des espèces en argent et du métal en barre¹⁴³.

Face à ce risque de mainmise française sur la plus grande source de richesse de l'économie-monde européenne, la Hollande et l'Angleterre s'allièrent et déclarèrent officiellement la guerre à Louis XIV en 1702.

¹⁴² DEYON (Pierre), « Rivalités commerciales et coloniales », *Op. cit.*, p. 234.

¹⁴³ *Ibid.*, p.235.

Après douze années de conflit, la paix fut conclue par les Traités d'Utrecht de 1713. La situation était alors clairement en faveur de l'Angleterre qui assit sa puissance maritime durant les hostilités.

L'Angleterre obtenait de la part de l'Espagne de nombreux privilèges commerciaux. En plus du monopole de *l'asiento*, les marchands anglais obtinrent une escale sur le Rio de la Plata, un « vaisseau de permission » autorisé à trafiquer librement chaque année en Amérique espagnole, ainsi que des facilités pour commercer à Cadix, nouveau centre marchand de l'empire espagnol.

Avec ces ouvertures, le capitalisme marchand anglais disposait d'un levier privilégié pour drainer, par le biais des échanges marchands, la valeur produite à partir des ressources naturelles du Sud du continent américain.

Cela d'autant plus, que l'Angleterre avait obtenu des concessions toutes aussi importantes de la part du Portugal.

Faisant suite à une série de privilèges commerciaux accordés à l'Angleterre contre sa protection politique par les traités de 1642, 1651 et 1661, le traité de Methuen de 1703 fit du Portugal une périphérie commerciale de l'Angleterre.

Ce traité assurait des débouchés aux produits manufacturés anglais (des textiles principalement) sur les marchés portugais et brésilien. Pour sa part, le Portugal se voyait cantonné au rôle de fournisseur de produits de base (de vin selon les termes du traité) et d'or du Brésil¹⁴⁴, dont les ressources minières venaient récemment d'être mises en valeur avec la découverte en 1697 des mines du Minas Gerais.

Les concurrents de l'Angleterre étaient quant à eux sérieusement affaiblis. La France dut renoncer à certaines possessions en Amérique du Nord et accorder des concessions commerciales à son concurrent, notamment le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée.

Les Provinces-Unies ressortaient épuisés de la guerre, en particulier sur le plan maritime sur lequel elles étaient désormais surpassées par l'Angleterre.

Au début du XVIIIe siècle, l'Angleterre était donc en position de force pour imposer sa suprématie dans l'économie-monde capitaliste et élargir ses accès aux richesses du monde tropical.

¹⁴⁴ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, pp. 118-119.

§4. Vers l'hégémonie britannique sur l'économie-monde européenne et ses frontières tropicales.

Le XVIII^e siècle avant d'être celui de la double révolution industrielle et politique fut celui de la rivalité entre la France et l'Angleterre pour l'hégémonie sur le système capitaliste. La Hollande, qui était toujours un acteur de poids dans le domaine économique était plus ou moins neutralisée politiquement et déchu de sa prédominance sur le système commercial et financier européen. Les autres puissances européennes, soit continuaient leur déclin, comme l'Espagne et le Portugal, soit se trouvaient bloquées par une situation d'éclatement politique comme l'Italie ou l'Allemagne. Certains pays comme la Suède, le Danemark ou la Russie gagnaient en influence mais restaient néanmoins relativement marginaux sur le plan économique.

Dans la concurrence qui opposait entre eux les Etats du centre et donc tout particulièrement la France et l'Angleterre, le contrôle des colonies et des zones d'influence outre-mer avec leurs ressources et leurs marchés d'exportation formait un enjeu de plus en plus crucial.

Le commerce avec les domaines outre-mer conditionnait en effet de plus en plus l'expansion du commerce européen et donc celle des économies nationales¹⁴⁵. En fait, le trafic s'intensifiait en grande partie grâce à ces colonies¹⁴⁶.

La production des manufactures, les opérations marchandes et financières, et, donc, les profits dans les centres dépendaient désormais directement de systèmes d'échanges marchands avec les périphéries de l'économie-monde en Amérique, en Afrique et en Asie.

Parmi ces systèmes d'échanges, on doit noter les multiples commerces triangulaires qui quadrillaient l'Atlantique¹⁴⁷.

Dans le cadre de ces commerces triangulaires, la production manufacturière des centres européens trouvait des débouchés dans les colonies américaines, mais également en Afrique où certains produits manufacturés étaient échangés contre des esclaves. Ces esclaves étaient acheminés dans les colonies américaines où ils servaient de force de travail pour exploiter les ressources naturelles (terres agricoles, forêts, mines). En retour, les colonies américaines exportaient leurs produits de

¹⁴⁵ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 197.

¹⁴⁶ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, *Op. cit.*, p. 68-69.

¹⁴⁷ Sur ces systèmes voir notamment LEMESLE (Raymond-Martin), *Le commerce colonial triangulaire : XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, P.U.F., 1998 et dans une perspective axée sur les ressources BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, pp. 309-322.

base vers l'Europe : sucre, molasse, tabac, or, métaux précieux, bois, indigo, café. Là, ils pouvaient être réutilisés dans les manufactures, consommés ou réexportés etc.

Surplombant ces réseaux d'échange et en tirant la majeure partie des profits, les négociants et financiers des centres européens accumulaient et réinvestissaient leurs capitaux pour lancer de nouveaux cycles de production et d'échange.

Mais ces capitalistes marchands pouvaient également parier sur le commerce en Orient.

Dans cette zone, où la présence européenne était encore superficielle, les affaires reposaient principalement sur l'acheminement de métaux précieux par le biais de l'océan Indien ou de l'océan Pacifique, afin de pouvoir participer au commerce intra-asiatique et acheter les produits demandés en Europe, en Afrique et dans les colonies américaines : soieries, porcelaines, teintures, épices, drogues, cauris, thé, mais surtout des cotonnades.

Dans certain cas, encore rares au XVIIIe siècle, mais qui commençaient à dessiner des tendances futures, les capitalistes européens contrôlaient déjà la production locale. Les produits, souvent des matières premières, pouvaient dès lors directement servir au commerce intra-asiatique ou être exportés vers les centres européens ou les colonies américaines.

Ce qu'il faut noter, c'est qu'à la veille de la révolution industrielle, dans chacune des filières marchandes entre l'Amérique et l'Asie que contrôlaient ou auxquelles participaient les capitalistes européens, l'augmentation de leurs profits reposait en dernière instance sur l'intensification des échanges et donc en dernière instance sur l'augmentation de la production dans les zones d'expansion : qu'il s'agisse de produits agricoles, de métaux précieux faisant office de monnaie, ou de produits manufacturés.

Etant donné l'importance de ces filières marchandes pour le procès d'accumulation en Europe ce dernier reposait pour une importante partie sur l'exploitation des ressources naturelles du monde tropical.

On reviendra brièvement sur les rapports respectifs de la Grande-Bretagne et de la France avec leurs périphéries tropicales au XVIIIe siècle et leur rivalité (A. et B.) avant d'aborder ce qui a conclu la première phase d'expansion européenne dans les zones frontières tropicales : la victoire britannique sur son principal concurrent qui s'est traduite, en particulier, par la mainmise anglaise sur le sous-continent indien (C.).

A) Le développement de la Grande-Bretagne dépendant du commerce outre-mer

L'Angleterre était objectivement, dès le début du XVIII^e siècle, la principale puissance européenne. Son système économique était alors déjà un exemple à suivre. La glorieuse révolution de 1688 avait définitivement installé les intérêts commerciaux et industriels au sommet de l'Etat et permis la mise en place des institutions vitales d'un capitalisme national en expansion : Banque d'Angleterre en 1694 qui va permettre une augmentation du crédit à l'Etat et aux grandes compagnies, multiplication des sociétés par actions, renforcement du rôle de la bourse etc.

De leur côté, la production manufacturière et la flotte commerciale britanniques étaient les plus compétitives d'Europe. Cependant, dans le cadre du capitalisme marchand, le moteur de la croissance restait le commerce mondial, notamment avec les colonies et les zones d'influence outre-mer.

Par conséquent, la politique extérieure anglaise chercha à consolider les positions du pays et de ses capitalistes en Amérique et en Inde.

Du côté de l'Atlantique, l'Angleterre confirma la pénétration commerciale en Amérique ibérique que lui permettaient les privilèges obtenus par les Traités de Methuen et d'Utrecht. Les exportations de produits manufacturés, des textiles principalement, au Brésil et dans les colonies espagnoles, permirent aux anglais de profiter en priorité de la recrudescence de la production de métaux précieux en Amérique du Sud (Mexique, Bolivie, Colombie, Brésil). L'Angleterre devint ainsi la « base avancée de l'or brésilien ¹⁴⁸ » en Europe, ce qui fut à l'origine de la mise en place de l'étalon-or¹⁴⁹.

Les colonies des Antilles augmentèrent régulièrement leur production, de sucre et de tabac principalement, mais aussi de café, ce jusqu'en 1720-1730. Elles alimentaient ainsi un commerce triangulaire très profitable, avec l'Angleterre, mais également de plus en plus avec les colonies d'Amérique du Nord¹⁵⁰.

En Inde, les positions anglaises étaient moins assurées. L'E.I.C. fut attaquée sur son monopole, suite à la révolution de 1688, et une compagnie rivale créée en 1698 ; mais face à une

¹⁴⁸ L. Dermigny cité par BUTEL (Paul), « Les Amériques et l'Europe » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978, p. 70.

¹⁴⁹ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800, Op. cit.*, p. 210.

¹⁵⁰ MORINEAU (Michel), « Jeune Amérique et vieille Afrique », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730, Op. cit.*, p. 534 ; BUTEL (Paul), « Les Amériques et l'Europe », *Op. cit.*, p. 66.

concurrence étrangère particulièrement rude, les deux compagnies durent composer. Un accord fut trouvé en 1702, puis les deux sociétés fusionnèrent en 1708. La nouvelle compagnie des Indes devint dès lors un élément clé du système financier britannique au XVIII^e siècle¹⁵¹, un système qui reliait le budget de l'Etat et son pouvoir fiscal au capitalisme privé.

Dans un contexte d'affaiblissement relatif du pouvoir Moghol, l'E.I.C. parvint à tirer son épingle du jeu en obtenant en 1716 des droits de commerce exempts de taxes pour les provinces du Bengale, de l'Hyderabad (qui incluait la côte de Coromandel) et de l'Ahmedabad.

Le cœur des exportations de l'Inde vers l'Europe était désormais les produits textiles, bruts ou manufacturés. Ils servaient en effet de contrepartie pour le trafic d'esclaves en Afrique de l'Ouest et participaient également au commerce du thé avec la Chine.

Ces productions étaient basées dans l'Est de l'Inde, sur la côte de Coromandel et au Bengale. Si bien que les positions de l'E.I.C. dans cette zone, notamment à Calcutta, étaient hautement stratégiques. Dans les années 1720, l'E.I.C. en vint à dépasser sa concurrente hollandaise la V.O.C. dans le commerce des textiles du Bengale, alors l'atelier du monde¹⁵².

Elément indispensable de la richesse anglaise¹⁵³, base du financement de l'Etat au travers de l'E.I.C., l'Inde, ses productions et ses ressources, devenaient pour les britanniques un enjeu de plus en plus crucial.

Or, en Inde comme dans toutes leurs zones d'expansion outre-mer, les anglais se heurtaient sans arrêt à la concurrence française.

B) La France sur les talons de la Grande-Bretagne

Malgré les conséquences de la guerre de succession d'Espagne, la France était prise au début du XVIII^e siècle dans une phase d'expansion économique. Son économie étant cependant tout aussi, voire encore plus¹⁵⁴ dépendante du commerce avec sa zone d'expansion outre-mer que celle de l'Angleterre. La France ne cessa dès lors pas de chercher à renforcer ses appuis dans toutes les zones où l'Angleterre prospérait ; l'Amérique et les Antilles, l'Afrique, l'Inde.

Alliée de l'Espagne, la France était toujours, dans la première moitié du XVIII^e siècle, le premier fournisseur d'articles manufacturés de l'Amérique espagnole, ce qui lui assurait un accès privilégié à l'argent américain.

¹⁵¹ ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, *Op. cit.*, pp. 54 et 61.

¹⁵² ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p.55 ; BUTEL (Paul), « La richesse des Indes » pp. 96-97

¹⁵³ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, *Op. cit.*, p. 98.

¹⁵⁴ BUTEL (Paul), « Les Amériques et l'Europe » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, p. 73.

Surtout, la production croissante aux Antilles françaises, de sucre et dans une moindre mesure d'indigo, de café et de coton, alimentait le commerce extérieur français. Cette production faisait fonctionner le trafic d'esclaves, impulsait en partie le développement des manufactures de l'ouest de la France et approvisionnait le commerce de réexportation français vers le levant, l'Europe du Nord et la Baltique.

Les exportations de sucre français, produit en masse et à moindre coût, délogèrent le sucre anglais des marchés européens¹⁵⁵.

Au XVIII^e siècle, Bordeaux et Marseille devaient leur prospérité aux Antilles. Conscient de l'importance de ces colonies, l'Etat intervint pour en rattacher le commerce à la France. Les décisions royales de 1717 et 1727 instaurèrent l'exclusif colonial pour les « Isles » d'Amérique. Ce régime prévoyait que seule la métropole pouvait assurer le commerce des colonies. Celles-ci ne pouvaient établir de contacts, ni entre elles, ni avec les puissances étrangères. Les planteurs devaient faire appel à des armateurs de la métropole pour le transport de leurs marchandises. Les marchandises étrangères ne pouvaient, quant à elles, être acheminées que par l'intermédiaire des ports et des navires français¹⁵⁶.

La France ne se contentait pas de défier l'Angleterre en Amérique, elle voulait également reprendre la main en Inde.

En 1720, John Law conçut des projets ambitieux pour la Compagnie des Indes orientales (alors Compagnie perpétuelle des Indes) dans le cadre de son système, inspiré du système financier anglais de l'époque. Il envoya quatre navires avec pour objectif de coloniser l'île de France, actuelle île Maurice, pour assurer un point d'appui solide dans l'océan indien, faire de Pondichéry sa base en Inde et étendre les opérations de la Compagnie vers Canton et les Philippines¹⁵⁷.

Après l'échec du système, la Compagnie française des Indes orientales fut reconstituée en 1723, mais la véritable bascule intervint lorsque Joseph Dupleix fut nommé gouverneur de Chandernagor en 1730. Il fut l'artisan de l'extension de l'influence française en Inde dans les années 1730 et 1740. Prenant pour base Madras et Pondichéry, il parvint à ses fins en pactisant avec des chefs locaux et en s'appuyant sur des dissensions internes. Les français réussirent ainsi à renforcer leur position au Bengale.

Pendant cette période la Compagnie envoya certaines années jusqu'à 20 navires en Inde, soit plus

¹⁵⁵ MORINEAU (Michel), « Jeune Amérique et vieille Afrique », in MORINEAU (Michel), « Jeune Amérique et vieille Afrique », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, p. 534 ; BUTEL (Paul), « Les Amériques et l'Europe », *Op. cit.*, p. 75.

¹⁵⁶ SZRAMKIEWICZ (Romuald), *Histoire du droit des affaires*, Paris, Montchrestien, 1989, p.118-119

¹⁵⁷ BUTEL (Paul), « La richesse des Indes », *Op. cit.*, p. 97.

que l'E.I.C., engrangeant de conséquents profits¹⁵⁸.

Les marchands anglais se voyaient donc dangereusement concurrencés dans une de leurs plus rentables zones de commerce.

Prise dans son ensemble, la montée en puissance des marchands français outre-mer devenait à partir des années 1730 une menace croissante et insupportable pour les capitalistes anglais.

C) Victoire britannique sur la France et début de la conquête de l'Inde

L'Etat britannique, libéral pour promouvoir son propre commerce, réagit à la concurrence française par des mesures protectionnistes. Face à la pénétration du sucre des Antilles françaises dans les colonies d'Amérique du Nord, le lobby des planteurs britanniques obtint du Parlement anglais le *Sugar and Molasses Act* de 1733. Cette loi frappait de taxes prohibitives les sucres, mélasses et les rhums importés des Antilles non britanniques par la Nouvelle-Angleterre.

Cette mesure resta inefficace et les plantations sucrières anglaises ne sortirent pas de la dépression. A cela s'ajoutait le fait que l'Espagne prenait à l'époque une série de mesures pour affaiblir le commerce anglais dans ses colonies américaines.

Ces enchaînements furent à l'origine de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) qui opposa la France et l'Espagne à l'Angleterre et l'Autriche.

Les colonies étaient un enjeu central de cet affrontement. Les combats eurent lieu jusqu'en Inde entre les Compagnies françaises et anglaises. Un des buts visés par les protagonistes était la destruction des territoires et des ressources outre-mer de l'ennemi, afin de le ruiner¹⁵⁹. Cet objectif ne fut atteint ni par les uns, ni par les autres. Le conflit n'aboutit à aucune modification fondamentale du rapport de force, ce que traduisit le traité de paix d'Aix-la-Chapelle.

Un autre conflit armé pour la suprématie commerciale devait donc suivre, ce fut la guerre de Sept ans (1756-1763).

Lors de celle-ci, la France et l'Angleterre s'affrontèrent directement pour l'annexion de colonies étrangères et de leurs ressources.

Pendant les hostilités, l'Angleterre s'empara de La Havane, plus importante île espagnole des Antilles, de Manille aux Philippines, de l'île de Gorée, point d'appui de la traite française des

¹⁵⁸ BUTEL (Paul), « La richesse des Indes », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840, Op. cit.*, p.97 ; FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800, Op. cit.*, p. 237.

¹⁵⁹ FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, p. 201.

esclaves au large du Sénégal. L'économie des Antilles françaises subit ainsi le contre-choc de l'interruption des arrivées d'esclaves.

En Inde, à la bataille de Plassey en 1757, les anglais écrasèrent la résistance locale au Bengale alliée des français. Le comptoir français de Pondichéry fut lui aussi neutralisé.

Le traité de Paris de 1763, tel une répétition du traité d'Utrecht, confirma la domination britannique sur les mers du globe et sur les périphéries du système capitaliste.

Suite à ce traité, les français furent chassés d'Amérique du Nord, ils perdirent plusieurs îles dans les Antilles, ainsi que des points d'appui en Afrique de l'Ouest. En Inde, la France était totalement marginalisée¹⁶⁰.

Durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'hégémonie anglaise sur le système capitaliste était amplement confirmée. Grâce à ses possessions coloniales et à son pouvoir de pénétration militaire et économique, la base territoriale dont disposait l'Angleterre pour l'accumulation du capital était sans égale.

Les capitalistes britanniques allaient confirmer leur avance en prenant le contrôle des ressources d'une des plus grandes puissances économiques de l'époque : l'Inde.

Suite à la victoire de Plassey en 1757, les anglais, au travers de l'East India Company, affirmèrent progressivement leur pouvoir politique et militaire sur le sous-continent indien. La Compagnie élargit ainsi par la force, l'aire de drainage des richesses auquel elle se livrait.

Dans les dernières décennies du XVIIIe siècle, l'Angleterre rattacha ainsi une nouvelle périphérie au système capitaliste, encore une fois dans le monde tropical.

Cette périphérie et ses ressources humaines, matérielles et financières devinrent parmi les plus importantes sources de valeur participant à l'accumulation du capital en Grande-Bretagne et augmentant par conséquent les capacités d'investissement au sein de cette formation¹⁶¹.

En relation avec d'autres zones d'expansion auxquelles le capital anglais avait accès dans le monde tropical (en Afrique, en Amérique du Sud, aux Antilles), qui constituaient autant de débouchés pour un système industriel anglais naissant fondé en grande partie sur les exportations¹⁶², l'Inde contribua à la réunion des conditions de la révolution industrielle en Angleterre.

¹⁶⁰ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, Op. cit., p. 72 ; GUNDER FRANK (Andre), Op. cit., pp. 203-204.

¹⁶¹ PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, Paris, Editions sociales, 1957, pp. 61-62.

¹⁶² BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, Op. cit., p. 330 ; HOBSBAWM (Eric J.), *L'ère des révolutions : 1789-1848*, Op. cit., p. 49-50.

Cette révolution industrielle, une fois imitée par les autres centres, y bouleversa les modes d'accumulation du capital. En retour, le rôle joué dans cette accumulation par les ressources naturelles des périphéries du monde tropical fut également transformé. Ces ressources et les produits tirés de leur exploitation n'alimentèrent plus en priorité le commerce et le capital marchand, mais l'industrie et par conséquent le capital industriel.

Mais avant d'examiner plus avant ce changement de logique, on doit opérer un retour sur la manière dont le capital marchand, durant cette première phase d'expansion européenne, a organisé l'exploitation des ressources naturelles des frontières tropicales de l'économie-monde européenne et quelles en ont été les conséquences pour les sociétés et les écosystèmes locaux.

Section 2 : Exploitation des ressources et conversion des milieux socio-écologiques tropicaux à l'ère du capitalisme marchand : dynamiques et interdépendances globales

Durant la première phase d'expansion européenne dans le monde tropical, les puissances impérialistes se sont efforcées de coloniser certains territoires ou d'étendre leurs zones d'influence commerciale de manière à avoir accès à des ressources naturelles et à des produits bruts ou transformés qui puissent leur conférer un avantage dans la concurrence économique et politique au sein du système capitaliste naissant.

Seulement, pour que ces stratégies fonctionnent, encore fallait-il que les territoires et les sociétés humaines concernées fournissent les produits nécessaires à l'accumulation du capital à un moment donné, et ce, aux coûts les plus bas possibles.

Cela supposait l'intervention transformatrice des puissances européennes, à des degrés et selon des modalités variées en fonction des contextes locaux.

Dans les territoires colonisés, les européens eurent recours à des méthodes de contrôle et de transformation des milieux socio-écologiques très directes.

Ils prirent le contrôle de la production et des échanges, afin d'y exploiter les ressources naturelles dans le sens dicté par la demande des marchés européens¹⁶³ : il s'agissait alors bien d'une « mise en valeur » marchande des territoires et des ressources.

Cette mise en valeur reposait sur une organisation d'ensemble lourde et intrusive, à laquelle participaient à la fois les Etats et les capitalistes privés.

Dans cette configuration, les européens procédaient en effet, dans un cadre territorial donné, à une transformation des rapports sociaux et des rapports avec la nature. Ecosystèmes et travailleurs étaient ainsi intégrés à de nouveaux modes de production, directement articulés au procès de reproduction du capital dans les centres¹⁶⁴.

Ce processus d'ensemble peut dès lors véritablement être qualifié de conversion des milieux socio-écologiques.

¹⁶³ GRATALOUP (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : Le temps long du monde*, *Op. cit.*, p. 146.

¹⁶⁴ Sur la notion d'articulation entre différents modes de production, voir REY (Pierre-Philippe), *Les alliances de classes*, *Op. cit.*, et notamment le chapitre « sur l'articulation des modes de production », pp. 69-92.

Dans les zones où les européens n'étaient pas en mesure d'imposer leur domination politique directe les données du problème étaient plus complexes.

Une première option consistait à se plier aux disponibilités de la production et aux règles d'échange locales, pour obtenir les produits que les marchés européens demandaient. Dans cette situation, l'influence européenne sur les structures économiques et sociales locales, ainsi que sur l'exploitation des ressources naturelles, était relativement limitée, les modes de production n'étant articulés au procès de reproduction du capital que superficiellement, par le procès de circulation. Encore que certaines logiques économiques et culturelles purent pénétrer les sociétés locales à cette occasion, du fait de la demande et de la présence européenne, répétées dans le temps.

Une seconde possibilité pour les européens était d'utiliser de manière plus importante la contrainte politico-militaire pour faire pression sur la production et les échanges locaux afin d'obtenir les produits dont ils avaient besoin. L'articulation des modes de production locaux avec le procès de reproduction du capital devenait plus profonde par le biais du facteur politique. Les logiques européennes, notamment la logique marchande, pouvaient dès lors plus facilement pénétrer les sociétés locales et se répercuter sur l'utilisation des ressources naturelles et humaines par ces dernières.

Ces trois grandes options ont été alternativement mises en œuvre par les Européens surtout en fonction des rapports de force avec les sociétés locales et dans une moindre mesure en fonction des possibilités techniques de colonisation. Dans tous les cas, l'objectif des européens a été de soutirer le plus de valeur, de richesses possibles aux sociétés et aux écosystèmes locaux.

La conversion des milieux a surtout été mise en œuvre en Amérique du Sud et dans les îles des Caraïbes ou de l'Atlantique. En Afrique et en Asie, les Européens ont surtout eu recours à diverses formes de pression pour s'insérer dans les systèmes d'échanges régionaux ou locaux. Ils ne se sont complètement pliés aux règles locales que dans les cas où le rapport des forces était clairement en leur défaveur, comme en Inde et surtout en Chine.

Toutefois, les limites entre ces trois configurations ont été poreuses durant les trois siècles de la première phase d'expansion européenne. Le passage de l'une à l'autre a été fréquent, allant surtout dans le sens d'une plus grande ingérence des européens dans les tissus économiques et sociaux locaux, au fur et à mesure de leur montée en puissance.

Il faut aussi prendre en compte le fait que les diverses zones de production abordées par les puissances européennes étaient toutes reliées à l'Europe par des réseaux marchands interdépendants, qu'elles étaient donc articulées de manière plus ou moins complète au système capitaliste centré sur l'Europe.

Cela signifie que les modalités de l'exploitation d'un territoire ou de la pénétration commerciale dans une zone d'influence, leur caractère plus ou moins intensif ou agressif par exemple, dépendaient des conditions globales du procès d'accumulation qui mobilisait l'ensemble des espaces du système.

L'intensification de l'exploitation exercée par les européens dans une zone d'expansion, en Amérique ou dans les Caraïbes par exemple, pouvait alors être directement liée aux nécessités de la production et du commerce en Europe ou en Asie.

Les différentes frontières marchandes du système capitaliste se déployaient ainsi, en interdépendance au sein de la même économie-monde.

Le contrôle, l'exploitation des territoires et des ressources dépendaient ainsi dès l'époque du capitalisme marchand de dynamiques capitalistes globales, médiatisées par les stratégies et les particularités des différentes formations capitalistes centrales.

Ce sont ces formes de contrôle, d'exploitation des ressources, de pénétration commerciale et les dynamiques les reliant ensemble qu'il s'agira de mettre en lumière. A cette fin, on focalisera l'analyse sur trois zones frontières de l'économie-monde capitaliste.

En premier lieu, il sera question de la conversion des sociétés et des écosystèmes du continent sud-américain par les conquérants espagnols. Cette conversion a été centrée sur l'exploitation des ressources en métaux précieux et des ressources agricoles. Elle doit se comprendre du triple point de vue de l'organisation interne aux colonies espagnoles d'Amérique, des rapports intercapitalistes en Europe et des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Asie (§1.).

En second lieu, il s'agira de la zone atlantique et des dynamiques triangulaires entre les systèmes de plantation de l'Amérique du Sud et des îles des Caraïbes, la traite des esclaves sur les côtes d'Afrique de l'Ouest et le procès d'accumulation du capital en Europe et en Amérique du Nord (§2.).

En dernier lieu, on abordera la manière dont les Européens sont parvenus à accéder à certaines productions en Asie. Il sera question des méthodes, de plus en plus intrusives, employées par les Européens pour asseoir leur contrôle sur les modes de production locaux (§3.).

§1. Frontières minières et agricoles en Amérique espagnole : un système extractiviste au service de l'accumulation en Europe.

Lorsqu'au début du XVI^e siècle les espagnols ont perdu l'illusion de trouver une voie maritime pour atteindre les épices asiatiques par l'Ouest, la principale motivation qui les a poussés à poursuivre la colonisation du nouveau monde fut la soif d'or et d'argent¹⁶⁵. Après une rapide phase d'exploitation des îles caraïbes et l'épuisement de leurs réserves en or, ils entamèrent dès 1519 la conquête du continent, poussés par l'attrait des métaux précieux. La première méthode la plus efficace pour se les procurer fut le pillage pur et simple des trésors des civilisations locales : Aztèque au Mexique et Inca au Pérou¹⁶⁶. Les bijoux et les objets de cultes étaient rassemblés par les espagnols, fondus et transformés en lingots pour être transportés en Espagne¹⁶⁷.

Supposant un formidable potentiel minier derrière ces trésors, les conquérants ont rapidement conçu des plans pour découvrir et exploiter de manière durable les ressources en métaux précieux du continent américain.

Durant la période qui va de 1530 à 1550 ont été découverts les gisements d'or de Buritica et de la vallée de Sibundoy dans le sud de l'actuelle Colombie, les gisements d'argent de Zacatecas, de Guanajuato, de Pachucas (Durango) au Mexique et de Potosi au Pérou.

Après un bref cycle de l'or centré sur la Colombie de 1551 à 1560, c'est l'exploitation des filons d'argent péruviens et mexicains qui est devenue le cœur de la production minière en Amérique espagnole.

L'exploitation des minerais précieux fut du XVI^e au XVIII^e siècle une des plus importantes contributions du continent américain et en général certainement l'une des plus importantes impulsions à l'accumulation du capital dans les métropoles européennes et au développement du système capitaliste dans le monde¹⁶⁸.

Cette exploitation a été rendue possible par la conversion brutale des sociétés et des milieux naturels du continent américain pour les intégrer au procès d'accumulation.

En effet, l'extraction à grande échelle de métaux précieux a nécessité une transformation de la

¹⁶⁵ CHAUNU (Pierre), *Histoire de l'Amérique latine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1949, 2009, p. 53.

¹⁶⁶ BEAUD (Olivier), *Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010*, *Op. cit.*, p.29

¹⁶⁷ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques » in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, p.171.

¹⁶⁸ FRANK (André Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p.84 ; MOORE (Jason W.), « The Modern World-System as environmental history ? Ecology and the rise of capitalism », *Art. cit.*, pp. 328-329.

nature et des rapports économiques et sociaux autochtones, dans les régions de production minière, mais également dans d'autres zones articulées à ces régions.

Les activités agricoles des colonies espagnoles se sont en effet en partie développées de manière à supporter les activités minières. Elles ont fourni la nourriture destinée à l'entretien de la main d'œuvre et l'équipement nécessaire à l'extraction et au transport des métaux.

L'extraction de métaux précieux a donc été un des principaux axes, si ce n'est l'axe principal autour duquel a été construite l'économie coloniale de l'Amérique espagnole¹⁶⁹, la mise en valeur des terres agricoles ayant été par certains aspects complémentaire et subordonnée à cette activité centrale.

Un système extractiviste s'est ainsi mis en place, alimenté par les ressources naturelles et humaines du continent et entraînant l'ouverture simultanées de plusieurs frontières d'exploitation des ressources.

Après avoir présenté les grandes structures de ce système (A.), on procédera à une brève mise en perspective historique de son déploiement (B.).

A) Les structures du système extractiviste en Amérique espagnole

Le système extractiviste de l'Amérique espagnole reposait en premier lieu sur un contrôle étroit de la main d'œuvre, mais aussi des terres par les entrepreneurs coloniaux (a.). En second lieu, il impliquait un aménagement des espaces et des ressources naturelles pour les articuler au système marchand (b.).

a. Encadrement de la main d'œuvre et accaparement des terres

La force de travail était l'élément essentiel de l'entreprise d'extraction à grande échelle. L'Etat colonial espagnol a conçu plusieurs modes de contrôle et d'organisation du travail indien. L'objectif prioritaire était d'approvisionner les mines en main d'œuvre mais ces modes d'organisation du travail ont également été utilisés pour les autres activités développées par les colons en rapport avec le système minier : l'agriculture et l'élevage. Au fil du temps, ces modes d'organisation du travail (et d'appropriation des terres) mis en place par le haut ont évolué sur le terrain. Ils ont été récupérés, transformés par les entrepreneurs coloniaux en fonction de leurs

¹⁶⁹ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, Op. cit., pp. 334-335 ; SALOMAO FILHO (Calixto), *Histoire critique des monopoles. Une perspective juridique et économique*, Op. cit., p. 31 ; GARDEN (Maurice), « Les Amériques avant leur indépendance politique », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Op. cit., p. 249.

besoins, des activités qu'ils dirigeaient et des caractéristiques des populations autochtones qu'ils devaient contrôler. Ils sont devenus de véritables rapports de production¹⁷⁰.

Avec l'esclavage qui fut utilisé pour mobiliser les travailleurs indiens sur le continent de 1520 à 1533, le premier mode de contrôle du travail employé à grande échelle en Amérique espagnole pour exploiter les ressources minières et agricoles fut l'*encomienda de servicio* ou commende. Il s'agissait d'une création juridique directe de la couronne¹⁷¹, qui avait été instaurée à Saint-Domingue dès 1503. L'*encomienda* consistait dans sa forme achevée en la délégation à un entrepreneur colonial d'un droit sur le travail et la production de communautés indiennes. L'*encomendero* ou commandeur recevait un pouvoir sur un territoire et un groupe d'indiens et percevait un tribut de leur part. Ce tribut pouvait consister en plusieurs sortes de biens et de services : prestations de travail, produits agricoles ou artisanaux, métaux précieux. En contrepartie, l'*encomendero* était censé protéger les indiens et les faire catéchiser, ce qui était la légitimation fondamentale de ce régime. Dans ce cadre, les Indiens furent utilisés par les entrepreneurs coloniaux aussi bien dans les mines, dans les cultures et les ranchs d'élevage que dans des activités artisanales comme la production de la soie. Leur travail permit ainsi de démarrer les activités capitalistes tandis que leur production en nature dans le cadre communautaire servait à assurer leur propre reproduction et même au début de la colonisation à approvisionner les *encomenderos* et les autres travailleurs des mines ou des villes¹⁷².

Ce régime plaçait les *encomenderos* dans la position de véritables seigneurs vivant en parasites sur les populations indiennes¹⁷³. Il fut à la base de la création d'une sorte d'aristocratie coloniale¹⁷⁴.

A partir de 1548, une succession de facteurs impulsa la mise en place par l'Etat colonial d'un nouveau régime d'organisation du travail : le *repartimiento*¹⁷⁵. Par rapport à l'institution de

¹⁷⁰ TANDETER (Enrique), *L'Argent du Potosi : Coercition et marché dans l'Amérique coloniale*, Paris, Éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1997, p. 33.

¹⁷¹ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XV^e siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640*, *Op. cit.*, p.89.

¹⁷² FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, pp. 85 et 167 ; MOLINIE-BERTRAND (Anne), *Vocabulaire de l'Amérique espagnole*, Paris, Armand Colin, 2005, p.49 ; WALLERSTEIN (Immanuel), *Op. cit.*, p.89.

¹⁷³ Les abus furent tels que la couronne espagnole édicta des lois pour encadrer l'*encomienda* : les lois de Burgos de 1512 et de Valladolid de 1513. Bartolomé de Las Casas et d'autres juristes dominicains plaidèrent pour l'abolition de l'*encomienda*. Les Lois Nouvelles de 1542 prévoyaient la suppression de l'institution, mais, sous la pression des colons et des religieux du Mexique et du Pérou, l'article qui contenait cette disposition fut abrogé par Charles Quint en 1545. MOLINIE-BERTRAND (Anne), *Op. cit.*, pp. 49 et 76.

¹⁷⁴ GOMEZ (Thomas) et OLIVARES (Itamar), *La formation de l'Amérique hispanique*, Paris, Armand Colin, 1993, p.40.

¹⁷⁵ A noter que l'institution du *repartimiento* ne fit pas disparaître le régime de l'*encomienda* dans certaines régions de l'Amérique espagnole. Au Chili, l'*encomienda* s'est maintenue encore deux siècles en raisons de facteurs qui la rendait mieux adaptée aux conditions locales : extraction minière moins développée, force de travail moins abondante et faible organisation sociale des indiens, FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-*

l'*encomienda* qui était encore marquée par les relations féodales, le *repartimiento* faisait un peu plus basculer l'exploitation des ressources naturelles en Amérique espagnole dans le champ de la logique capitaliste¹⁷⁶.

La découverte des veines d'argent très riches de Zacatecas au Mexique et de Potosi au Pérou, soit dans des régions montagneuses dépourvues d'établissements indigènes, les épidémies très graves de 1545-1548 qui décimèrent plus d'un tiers de la population indigène, donc la demande très importante d'une main d'œuvre devenue plus rare, combinée à la volonté de l'Etat de contrer les tendances centrifuges d'un système féodal en formation, furent à l'origine de l'institution du *repartimiento* (distribution) qui fut appelé *cuatequil* au Mexique et *mita* au Pérou.

Le principe de ce régime était le travail salarié saisonnier obligatoire. Les chefs des communautés indiennes devaient fournir un certain nombre de journées de travail par mois au *Juez repartidor*, fonctionnaire de l'Etat. Le nombre de journées de travail était fonction des besoins des espagnols et des ressources en main d'œuvre disponibles dans les communautés. Le *Juez repartidor* redistribuait ensuite les travailleurs à des loueurs patentés de main d'œuvre. Ces derniers devaient payer aux indiens un salaire minimum (la moitié du salaire en vigueur sur le marché libre dans le secteur concerné) et respecter certaines règles relatives aux conditions de travail (ce qui était rarement le cas)¹⁷⁷.

Le *repartimiento* permettait une gestion plus souple de la main d'œuvre, puisque celle-ci pouvait justement être répartie en fonction des besoins de la production, dans les zones minières peu peuplées en particulier.

Surtout au Pérou, le régime du *repartimiento* fut complété par le système de la *reduccion* ou réinstallation d'indiens issus de communautés dépeuplées dans des villages, en fait des réserves mieux situées par rapport aux sites miniers du point de vue logistique. Ces déplacements forcés d'Indiens dans les *reducciones* servaient également les objectifs d'évangélisation et d'investissement des colons espagnols dans l'agriculture en libérant des terres¹⁷⁸.

Parallèlement à la mise au travail des indiens dans les mines, se déroula en effet un vaste mouvement de concentration des terres agricoles entre les mains d'entrepreneurs coloniaux.

Là encore, l'Etat fut un acteur central de la conversion des rapports sociaux et des rapports à la nature en Amérique pour qu'ils servent le procès d'accumulation du capital.

Après la Conquête, la couronne espagnole était juridiquement propriétaire des terres inexploitées

1800, *Op. cit.*, p. 168.

¹⁷⁶ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640*, *Op. cit.*, p. 90.

¹⁷⁷ FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, pp. 85 et 168.

¹⁷⁸ *Ibid*, p. 86.

par les Indiens. A partir de ce droit, la couronne procéda à une réallocation des terres agricoles aux entrepreneurs coloniaux. Les hommes enrichis dans l'exploitation des mines pouvaient mettre la main sur des terres par l'intermédiaire de l'Etat qui organisait ainsi le système de production tout en s'assurant des revenus.

Au Mexique aux XVIe et XVIIe siècles les aspirants propriétaires disposaient de trois moyens pour acquérir des terres auprès de l'Etat. Ils pouvaient les acheter aux enchères, obtenir des concessions de la part des vice-rois ou recourir à la « composition des terres ». Ce dernier système correspondait à une légalisation moyennant finances de titres de propriété sur des terres usurpées en général aux Indiens¹⁷⁹.

Cette redistribution de la propriété foncière relégua progressivement les communautés indiennes sur des terres de plus en plus petites et de moins en moins fertiles.

La baisse démographique chez les indiens et la réinstallation forcée des communautés dans les *reducciones* contribuèrent également à libérer des terres dans les anciennes zones agricoles. Les propriétaires fonciers espagnols voisins, ou ceux qui souhaitaient le devenir purent alors acquérir ces terres¹⁸⁰.

La concentration foncière aux mains des espagnols était un fait acquis à la fin du XVIe siècle.

C'était le départ de la domination des grandes propriétés foncières, des *latifundia*, dans les zones agricoles de l'Amérique espagnole.

Sur ces domaines, les *haciendas*, les propriétaires développèrent les cultures et l'élevage extensifs.

Les domaines de production agricole se sont appuyés au départ sur les mêmes modes d'organisation du travail que ceux conçus pour l'extraction minière : *encomienda* et *repartimiento*. Au Mexique par exemple, l'*encomienda* a, en partie, permis l'apparition des *caballerias*, ces premières exploitations souvent dédiées à la culture du blé mais aussi les cultures tropicales comme celles de canne à sucre ou d'indigo ; le *repartimiento*, lui, a contribué au développement des *estancias de labor*, forme d'exploitation qui fit la transition vers la *hacienda*, la grande exploitation agricole constituée vers le milieu du XVIIe siècle¹⁸¹.

Cependant, ces grandes exploitations agricoles espagnoles ont peu à peu développé leurs propres modes d'organisation du travail. Les grands propriétaires terriens, obligés, en sus du *repartimiento*, de se fournir en main d'œuvre auprès du marché du travail libre, ont mis au point des systèmes fondés sur l'endettement pour maintenir les travailleurs indiens à leur disposition. Les Indiens

¹⁷⁹ CHEVALIER (François), *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société aux XVIe-XVIIe siècles*, Thèse de doctorat, Paris, Institut d'ethnologie, 1952, pp. 345-363.

¹⁸⁰ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., p. 155 ; FRANK (Andre Gunder), Op. cit., p. 86.

¹⁸¹ CHEVALIER (François), *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société aux XVIe-XVIIe siècles*, Op. cit., p. 78.

constituaient des dettes par le biais d'avances sur salaire ou d'avances pour payer l'impôt. Incapables de rembourser, les travailleurs étaient réduits au servage, de génération en génération. C'est ce qu'on a appelé le péonage pour dettes, les péons étant ces ouvriers agricoles dont le statut a pu être comparé à celui des serfs du Moyen-Age, hormis le fait qu'ils participaient à des modes de production articulés au système capitaliste.

Dès 1580, les grandes *haciendas* employant des péons endettés étaient devenues le principal modèle d'organisation du travail dans l'agriculture mexicaine.

Le vice-roi Palafox y Mendoza officialisa ce régime en 1642, en autorisant que les Indiens qui avaient une dette envers une *hacienda* y fussent retenus jusqu'à son remboursement.

Ce phénomène d'endettement structurel de la population indienne était également une conséquence latérale de la monétarisation de l'économie, elle-même accélérée par la levée en argent du tribut imposé par l'Etat colonial aux communautés¹⁸².

b. L'articulation des ressources naturelles et des espaces au système marchand

En plus du contrôle des hommes et des terres, l'exploitation des ressources naturelles de l'Amérique espagnole requérait une sélection bien précise des éléments naturels valorisables ainsi que la mise en œuvre de techniques et d'aménagements plus ou moins destructeurs. Il fallait plier les milieux naturels aux besoins de l'accumulation du capital en en extrayant ou en leur faisant produire de la manière la plus rentable possible uniquement ce que réclamait le marché.

Les grandes mines d'argent du Pérou et du Mexique, véritables bijoux de la couronne espagnole ont été mises en exploitation à partir des années 1550-1560. Elles étaient toutes situées sous un climat subaride, à la limite du désert ou en haute altitude. Les dépôts d'argent de Potosi, de Zacatecas ou de Guanajuato étaient parmi les plus riches du monde. Ils étaient aussi très purs ce qui facilitait l'extraction et le raffinage.

Au départ, la production d'argent reposait sur la fonte du minerai avec du charbon de bois¹⁸³. Sans que ce premier procédé ne disparaisse c'est l'adaptation aux minerais américains (1558-1560 en Nouvelle-Espagne, 1572-1573 au Pérou) du procédé d'affinage par amalgame avec le mercure qui a permis de véritablement propulser la production d'argent dans le nouveau monde. Ce modèle

¹⁸² C'est dès la seconde moitié du XVI^e siècle que l'Etat colonial a organisé le passage du tribut en nature à un tribut en argent. BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., p.149. Par ailleurs, les modes d'organisation du travail en Amérique espagnole, de l'*encomienda* au péonage, encore fortement teintés de rapports féodaux, pose la question de l'articulation entre le mode de production féodal et l'accumulation capitaliste.

¹⁸³ MOORE (Jason W.), *Ecology and the Rise of Capitalism*, Phd dissertation, University of California, Berkeley, 2007, p. 118.

technique conduisit à la suprématie d'importantes entreprises verticalement intégrées : les *ingenios de plata*, selon le nom des lourdes installations qu'elles devaient construire pour traiter le minerai¹⁸⁴. En effet, les entreprises qui recevaient le minerai extrait du fond des mines le broyaient ensuite sous les lourds maillets d'un moulin hydraulique, *l'ingenio*, lui ajoutait le mercure, le transvasait, le lavait, puis recueillait et affinait l'argent¹⁸⁵.

Ce processus signifiait que la production d'argent dépendait directement de la disponibilité du mercure, une matière minérale dont la manipulation et l'extraction était particulièrement malsaine.

Les exploitations mexicaines importaient le mercure depuis les mines d'Almaden en Castille, donc de l'autre côté de l'Atlantique.

Les mines de Potosi bénéficiaient par contre des gisements de mercure de Huancavelica, relativement plus proches puisque situés près de Lima¹⁸⁶.

La production d'argent ne nécessitait pas seulement du mercure, mais bien d'autres matières premières végétales et animales, ainsi que des réaménagements d'ensemble des milieux naturels environnants.

La production minière reposait sur la fourniture d'animaux de bât, de cuir, de suif pour l'éclairage, tous produits directs ou indirects de l'élevage ; elle requérait également des poutres pour étayer les puits, du bois et du charbon de bois pour extraire les minerais, produits de l'exploitation forestière¹⁸⁷.

Cela, sans compter sur les produits nécessaires à l'alimentation et l'habillement des travailleurs et des autres personnels présents sur place, bien évidemment indispensables. Une ville comme Potosi comptait 120 000 habitants en 1573, ce qui était plus que Paris ou Madrid à la même époque.

Tous ces biens indispensables à l'extraction minière devaient soit être produits sur place, soit être importés.

Pour produire l'ensemble des biens et des matériaux nécessaires à son fonctionnement, l'exploitation minière nécessitait par conséquent une modification écologique d'ampleur, non seulement dans les régions spécifiquement concernées, mais également dans les autres régions qui, par leurs activités agricoles ou autres, supportaient le système extractif des mines.

¹⁸⁴ TANDETER (Enrique), *L'Argent du Potosi : Coercition et marché dans l'Amérique coloniale*, *Op. cit.*, pp. 18-19.

¹⁸⁵ MORINEAU (Michel), « Un siècle après la conquête : les empires ibériques », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, p.120.

¹⁸⁶ BENNASSAR (Bartolomé), « L'explosion planétaire » in LEON (Pierre), BENNASSAR (Bartolomé), CHAUNU (Pierre), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 1, L'ouverture du monde : XIVe-XVIe siècles*, *Op. cit.*, p. 418.

¹⁸⁷ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 86.

Cette modification eu effectivement lieu. Dans les régions minières tout d'abord.

A Potosi, les grands moulins (*ingenios*) qui broyaient l'argent étaient actionnés grâce à l'énergie hydraulique.

Cela a par exemple nécessité la mobilisation de milliers de travailleurs indiens pour construire trente barrages et créer ainsi des réservoirs d'eau qui puissent alimenter les 140 moulins du site de Potosi au faite de sa production à la fin du XVIe siècle¹⁸⁸.

Les régions minières connurent également un défrichement intensif lié à la colonisation, au déboisement et à l'agriculture.

Pour s'en tenir à la production elle-même, les procédés d'affinage par fonte du minerai ou par amalgame nécessitaient du bois en grande quantité. Les zones à proximité des mines étaient par conséquent rapidement déboisées. La production minière entraînait alors l'importation du bois de zones de plus en plus éloignées. Au début du XVIIIe siècle, le site de Potosi faisait venir du bois des montagnes du Paraguay¹⁸⁹.

A une échelle plus vaste encore, l'une des plus importantes mutations écologiques liées à la mise en valeur des ressources naturelles du continent américain fut ce que l'historien Alfred Crosby a appelé l'« échange colombien », soit le transfert de micro-organismes, d'espèces végétales et animales entre le nouveau et le vieux monde.

Pour développer l'agriculture en Amérique, qui était liée à l'extraction minière, les espagnols introduisirent dans leurs colonies des végétaux comme le blé froment, la vigne, les oliviers, les figuiers¹⁹⁰. Surtout, ils importèrent d'Europe des animaux : bovins, porcs, chevaux, brebis, chèvres et poules¹⁹¹. L'introduction du bétail et l'élevage avait une double fonction pour les conquérants espagnols : le développement de l'agriculture mais aussi l'occupation de l'espace et du sol et donc la confirmation de la conquête.

L'introduction par les colons espagnols d'espèces végétales et animales a bien été l'expression d'un « impérialisme écologique ¹⁹²», pour reprendre encore une fois les termes d'Alfred Crosby.

Les conquérants avaient en effet fait le choix délibéré de faire se développer en Amérique les

¹⁸⁸ MOORE (Jason W.), *Ecology and the Rise of Capitalism*, *Op. cit.*, p.123.

¹⁸⁹ MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, p. 128.

¹⁹⁰ MORINEAU (Michel), « Un siècle après la conquête : les empires ibériques », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, p. 120.

¹⁹¹ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, p. 143.

¹⁹² CROSBY (Alfred W.), *Ecological imperialism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 2009.

espèces qu'ils maîtrisaient afin d'adapter les milieux naturels locaux à leurs besoins et à leurs logiques. Ils étaient ainsi en mesure de retirer de ces milieux les ressources qui les intéressaient. Cela d'autant plus que les espagnols ne se contentèrent pas d'importer des espèces animales et végétales, ils transférèrent également leurs techniques agricoles : la charrue et l'attelage, les méthodes de cultures et d'élevage, en particulier les méthodes agricoles extensives.

Disposant d'un éventail spécifique d'espèces végétales et animales autochtones et étrangères à produire, des zones agricoles se sont progressivement développées et spécialisées dans toutes l'Amérique espagnole, pour répondre aux demandes des marchés urbains et miniers¹⁹³. Les anciens systèmes agricoles autochtones ont soit disparu, soit été marginalisés, soit été totalement convertis à la production marchande. L'action de l'Etat colonial, c'est-à-dire le prélèvement du tribut en argent auprès des communautés indiennes et l'organisation de celles-ci en villages (les *reducciones*) sur des modèles concentriques à l'europpéenne contribua fortement à désagréger les anciennes formes de production et d'échange, notamment les systèmes préhispaniques de polyculture comme les archipels verticaux des Andes¹⁹⁴.

Les exploitations agricoles extensives qui se développèrent sur les plateaux andins et dans le nord du Mexique, donc à proximité des zones minières, (mais aussi dans des zones plus éloignées comme le Chili ou l'Argentine) reposaient en général sur la culture ou l'élevage de quelques espèces seulement: blé ou maïs pour les cultures, ovins ou bovins pour l'élevage.

L'élevage ne devait pas seulement fournir de la nourriture, ou des matières premières mais également une force de travail adaptée à divers types d'activités dans les zones minières. Certaines espèces bien adaptées à la traction et au transport étaient ainsi élevées en masse : lamas, mules, bœufs, chevaux.

Spécialisées pour servir le marché, ces exploitations agricoles, qui par ailleurs tendaient à être de plus en plus concentrées entre les mains de grands propriétaires, remplissaient des fonctions complémentaires aux exploitations minières : fournir de la nourriture et des matières premières à bas prix ainsi qu'une importante force de traction animale, soit donc de quoi réduire les coûts de production dans les mines.

A l'importation d'espèces étrangères, l'impérialisme écologique ajoutait donc l'homogénéisation des espaces, la spécialisation des agro-écosystèmes destinés notamment à alimenter les régions minières

¹⁹³ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, pp. 334-335.

¹⁹⁴ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », *Op. cit.*, p. 151 et pp.154-155 ; MOORE (Jason W.), *Ecology and the Rise of Capitalism*, *Op. cit.*, p. 139.

et à faire fonctionner un système extractiviste articulé au procès de reproduction global du capital marchand en Europe.

A la fin du XVI^e siècle, les fondements du système extractiviste de l'Amérique espagnole étaient posés : une main d'œuvre peu chère à disposition, des terres agricoles disponibles pour l'investissement agricole, des milieux naturels remaniés pour produire les ressources convoitées. Elles allaient se maintenir telles quelles jusqu'à la fin du XVIII^e siècle voir au-delà.

B) Phases et dynamiques du système extractiviste

La respiration du système extractiviste de l'Amérique espagnole était fonction à la fois de la demande en métaux précieux de l'Europe, des coûts de production et des capacités de rendement des ressources minérales elles-mêmes, ces différents facteurs étant interreliés.

Du XVI^e siècle au XVIII^e, plusieurs phases d'expansion et de contraction des activités minières se sont ainsi succédé¹⁹⁵, avec des conséquences sur les autres secteurs productifs des colonies espagnoles, dont l'agriculture extensive. Rappelons-le, l'exploitation minière formait pour une bonne part, l'axe de la division du travail en Amérique centrale et Andine, puis plus tard au Brésil portugais¹⁹⁶.

Par conséquent, le développement des grands domaines agricoles dans les zones minières de l'Amérique ibérique, comme d'ailleurs celui d'autres secteurs économiques, ne peut se comprendre sans que soit souligné son rapport avec l'extraction des métaux précieux¹⁹⁷.

Au XVI^e siècle, la demande en métaux précieux était très importante en Europe, en raison de l'expansion commerciale qui animait les centres capitalistes en formation. Le commerce intra-européen en plein boom, les échanges croissants avec les sociétés asiatiques qui exigeaient du métal

¹⁹⁵ On peut noter deux grands cycles pour l'extraction d'argent : un qui va de 1540 à 1640 environ et un autre au XVIII^e siècle. Concernant le volume total de la production les chiffres proposés par les historiens varient allant de 102 000 tonnes à 150 000 tonnes entre 1500 et 1800. BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 332 ; TOPIK (Steven), MARICHAL (Carlos), ZEPHYR (Frank), (Eds.), *From silver to cocaine : Latin American commodity chains and the building of the world economy, 1500-2000*, Durham, London, Duke University Press, 2006, p. 28.

¹⁹⁶ Avec l'exploitation des mines d'or de la région de Minas Gerais qui entraîna par ricochet le développement de production agricole dans la zone, BARBIER (Edward B.), *Op. cit.*, p. 335. ; FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 207.

¹⁹⁷ BARBIER (Edward B.), *Op. cit.*, pp. 334-335 ; CHEVALIER (François), *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société aux XVI^e-XVII^e siècles*, *Op. cit.*, pp. 46 et 216 à 222 ; GARDEN (Maurice), « Les Amériques avant leur indépendance politique », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, LEON (Pierre), *Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, p. 250.

argent en retour contre leurs produits, le financement de l'expansion outre-mer et des guerres entre puissances nécessitaient des quantités de monnaie et donc, dans une économie-monde où la monnaie scripturale était encore considérée comme peu sûre, des masses de métaux précieux.

Cette demande fut à la base de la recherche et de la mise en exploitation de gisements aurifères, puis, et surtout, des gisements argentifères géants du Pérou et du Mexique. Les conditions écologiques et sociales, particulièrement favorables, de l'exploitation minière dans le Nouveau Monde (dépôts très riches, main d'œuvre abondante et peu chère), aboutirent à ce que les mines d'argent américaines remplacent celles d'Europe centrale comme principal fournisseur de l'économie européenne vers le milieu du XVI^e siècle¹⁹⁸.

Via l'Espagne, c'est toute l'Europe de l'ouest qui alimentait ses finances avec l'argent de Potosi ou de Zacatecas.

Un vaste système de transport et de recyclage de l'argent se mit en place qui reliait l'Amérique à l'Europe, puis l'Europe à l'Asie, ou directement l'Amérique à l'Asie via le galion de Manille.

Les firmes capitalistes de Gènes, d'Anvers ou d'Allemagne du Sud étaient des éléments décisifs de ce recyclage, recevant le métal d'Espagne en contrepartie de leurs services financiers ou commerciaux, et prêtant l'argent à nouveau pour d'autres opérations capitalistes dans l'économie-monde européenne. L'empire espagnol endetté, en déficit commercial et financier, était en quelque sorte un carrefour, à partir duquel les réseaux du capital marchand redistribuaient les richesses extraites du sous-sol américain¹⁹⁹.

Au XVI^e siècle, ce sont 17 000 tonnes d'argent américain qui sont arrivés en Europe au travers des convois de galions qui traversaient régulièrement l'Atlantique, des ports coloniaux de la Veracruz et de Puerto Belo jusqu'à Séville²⁰⁰.

L'Europe toute entière faisait office de vaste pompe aspirante, poussant à l'extraction toujours plus intensive des minerais, mais également à l'adaptation des régions minières et des régions environnantes, pour qu'elles fournissent le support matériel nécessaire à l'extraction.

Dans une première phase d'exploitation des gisements argentifères du Mexique et du Pérou, qui va de 1550 à la fin du premier tiers du XVII^e siècle environ, le site péruvien de Potosi semble avoir été beaucoup plus productif que ceux du Mexique y compris Zacatecas.

Après une première phase de mise en exploitation dans les années 1550-1570, les dépôts de surface

¹⁹⁸ MOORE (Jason), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p.115.

¹⁹⁹ TOPIK (Steven), MARICHAL (Carlos), ZEPHYR (Frank), (Eds.), *From silver to cocaine : Latin American commodity chains and the building of the world economy, 1500-2000*, *Op. cit.*, pp. 37-38.

²⁰⁰ FRANK (Andre Gunder), *ReOrient : global economy in the Asian Age*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 1998, p. 143.

furent rapidement épuisés²⁰¹. A partir de 1570, démarra la véritable mise en valeur à grande échelle des gisements. La production d'argent à Potosi augmenta alors de 600 % entre 1575 et 1590²⁰².

Cette explosion de l'extraction d'argent entraîna la transformation coloniale des régions avoisinant les sites.

Une première vague de création de grands domaines agricoles se forma parallèlement à l'augmentation de la production minière.

Les grandes exploitations agricoles, tenues par des propriétaires fonciers espagnols, se mirent à concurrencer de plus en plus les communautés indiennes pour l'approvisionnement des marchés urbains et miniers.

Le Chili ou les hautes terres du Pérou et du Mexique qui approvisionnaient les sites miniers en cuir, en suif, en animaux de trait, en sel ou en nourriture, voyaient leur paysage économique dépendre directement de l'activité minière²⁰³.

L'extraction minière à Potosi conditionnait par exemple le développement d'une vaste zone géographique comportant le Pérou, la *pampa* argentine et l'Equateur, ces régions fournissant hommes, nourriture et biens de production. Les entrepreneurs miniers réinvestissaient également leurs capitaux dans des exploitations agricoles parfois loin des mines, ce fut le cas au Mexique par exemple²⁰⁴.

Le déclin relatif dans la production survint vers 1600 au Mexique et vers 1615 au Pérou²⁰⁵. Déclin seulement relatif, car, tout au long du XVIIe siècle, l'Amérique espagnole exporta pour un total de 31 000 tonnes d'argent vers l'Europe, dont une partie considérable servit à financer le commerce de la V.O.C. et de l'E.I.C. en Asie (environ 9000 tonnes)²⁰⁶.

Les raisons de ce déclin sont multiples : augmentation des coûts de production, diminution de la qualité du minerai facilement accessible, baisse du prix de l'argent au niveau de l'économie-monde, récession économique en Europe²⁰⁷.

Elles ont donné lieu en Amérique à un transfert des capitaux privés vers les secteurs agricoles et même manufacturier. Pendant le XVIIe siècle, le système extractif américain s'est semble-t-il

²⁰¹ Dès les années 1560 à Potosi, MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p.119

²⁰² *Ibid.*, p.123.

²⁰³ TOPIK (Steven), MARICHAL (Carlos), ZEPHYR (Frank), (Eds.), *From silver to cocaine : Latin American commodity chains and the building of the world economy, 1500-2000*, *Op. cit.*, p. 29.

²⁰⁴ CHEVALIER (François), *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société aux XVIe-XVIIe siècles*, *Op. cit.*, p. 220-221.

²⁰⁵ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 135 ; MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, p. 147.

²⁰⁶ FRANK (Andre Gunder), *ReOrient : global economy in the Asian Age*, *Op. cit.*, p. 143.

²⁰⁷ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, pp. 147-148.

quelque peu relâché, les différentes régions de l'Amérique espagnole retrouvant une autonomie économique relative.

La production minière en Amérique espagnole connut une seconde explosion au XVIII^e siècle. Cette dernière correspondait à un renouveau de l'expansion économique en Europe et de son commerce avec l'Asie. Cette période est parfois qualifiée de « révolution commerciale » et les besoins en métaux précieux pour alimenter les affaires en monnaie étaient de nouveau très importants.

Cette fois-ci le Mexique prit la place du Pérou comme principal centre de la production d'argent. A la fin du XVIII^e siècle les mines mexicaines produisaient en effet, les deux tiers de l'argent mondial²⁰⁸. De son côté, sans jamais retrouver les niveaux de la fin du XVI^e siècle, la production péruvienne connut tout de même une nouvelle période de croissance.

Sur la totalité du siècle, les mines d'argent américaines produisirent 74 000 tonnes de métal²⁰⁹.

Cette nouvelle croissance de la production minière rattacha à nouveau des secteurs entiers de l'économie de l'Amérique espagnole au secteur minier ; ce phénomène fut d'ailleurs noté en son temps par le géographe allemand Alexandre Von Humboldt²¹⁰.

Après celle de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e, une deuxième vague de création de grands domaines se déclencha au XVIII^e siècle, notamment dans le nord du Mexique²¹¹ et sur les hauts plateaux des Andes.

Au Chili à nouveau, la division du travail se moula sur la reprise de l'activité minière. Cette fois-ci, cette dernière se déroula également sur place. Le lancement ou le renouveau de l'exploitation de l'or à partir de 1740, de l'argent à partir de 1780 et du cuivre à partir de 1790 entraîna le développement de l'agriculture latifundiaire qui, par ailleurs, fournissait toujours les zones minières du Pérou²¹².

De leur côté, les manufactures qui s'étaient développées au XVII^e siècle furent anéanties par les importations de produits manufacturés français et anglais, importations elles-mêmes favorisées par les politiques commerciales libérales menées par le pouvoir colonial à la fin du XVIII^e.

²⁰⁸ MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, p. 147.

²⁰⁹ FRANK (Andre Gunder), *ReOrient : global economy in the Asian Age*, *Op. cit.*, p. 143.

²¹⁰ CHEVALIER (François), *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société aux XVI^e-XVII^e siècles*, *Op. cit.*, p. 46.

²¹¹ GARDEN (Maurice), « Les Amériques avant leur indépendance politique », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, p. 250.

²¹² GARDEN (Maurice), *Op. cit.*, p.249 ; FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 207.

L'économie de l'Amérique espagnole dans son ensemble subit une sorte de reprimarisation dans les activités minières, phénomène que l'Amérique latine connut à nouveau durant les siècles suivants.

Le développement économique de l'Amérique espagnole au XVIII^e siècle confirma ainsi les structures profondes du système colonial mis en place au XVI^e siècle. La configuration des rapports de production, la transformation des milieux naturels, la division du travail entre les provinces coloniales dépendaient en grande partie de l'exploitation minière. Une exploitation qui était elle-même fonction du rythme et des modalités de l'accumulation du capital, à l'échelle de l'ensemble du système capitaliste. En effet, les métaux précieux extraits des colonies américaines continuèrent d'alimenter le commerce européen en monnaie, permettant même jusqu'à la fin du XVIII^e siècle de combler le déficit de la balance commerciale avec l'Asie²¹³, avant que les conquêtes coloniales rendent inutile cette compensation.

On va voir désormais que ce phénomène d'interdépendances multiples correspondait également au système de plantation qui s'est développé du XVI^e au XVIII^e siècle sur la façade ouest de l'atlantique.

§2. Système de plantation dans l'atlantique ouest, esclavage et accumulation

Outre l'extraction minière, le système capitaliste naissant a réuni, dans le monde tropical, les conditions écologiques et les ressources humaines, pour former un système de production agricole original qui constitua longtemps un des piliers de son développement : le système de plantation. Il faut préciser que c'est la culture de la canne à sucre qui a formé l'axe autour duquel s'est développé ce système à l'époque moderne, c'est donc elle qui formera la base de l'analyse.

Ce système était caractérisé par plusieurs grands traits qui l'inscrivaient dans la logique capitaliste.

- Premier d'entre eux, la monoculture. Les plantations étaient conçues pour produire à grande échelle un seul ou quelques produits, sélectionnés pour satisfaire le marché mondial. Ces produits étaient tirés de la culture de plantes majoritairement originaires d'Asie ou

²¹³ TOPIK (Steven), MARICHAL (Carlos), ZEPHYR (Frank), (Eds.), *From silver to cocaine : Latin American commodity chains and the building of the world economy, 1500-2000*, *Op. cit.*, pp. 39-43.

d'Amérique. La canne à sucre dominait largement, mais d'autres plantes ont été intégrées au système comme le tabac, le café, le cacao, le coton ou la xiquilite dont on tirait l'indigo.

- Deuxième aspect important du système de plantation : le recours à une force de travail abondante et très bon marché. Hormis les cas minoritaires de travailleurs salariés sous contrat, engagés pour de longues périodes, le mode d'organisation du travail associé à la plantation fut l'esclavage. Le travail parcellisé et répétitif dans les monocultures était adapté à ce type de contrôle de la main d'œuvre, basé sur le recours à la terreur. Ces esclaves étaient majoritairement pris en Afrique, les marchands européens les drainant à partir de leurs comptoirs sur les côtes ou lors d'opérations de chasse à l'homme.
- Troisième caractéristique du système : l'articulation du système de plantation en tant que mode de production à une organisation capitaliste intercontinentale dont la direction et les profits étaient concentrés en Europe et plus tard aux Etats-Unis. Ce sont surtout les capitalistes marchands, grands négociants et financiers des métropoles qui contrôlaient les systèmes de plantation outre-mer, ces derniers jouant le rôle de compléments des économies centrales.

Sur le plan géographique le système de plantation s'est progressivement étendu à partir du XVe siècle, et a connu un déplacement de ses principaux pôles de développement au cours des siècles.

En général, furent visés les îles et les littoraux, en raison des facilités d'accès au transport maritime et de la diminution des coûts qui en découlait²¹⁴.

La monoculture étant très destructrice des sols et de l'environnement, plusieurs zones de production se sont passé le relais, au fur et à mesure que leur rentabilité relative diminuait. Après les îles de l'Atlantique (Canaries, Madère, São Tomé), les plantations se sont développées, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle dans le Nord-Est du Brésil surtout et dans une moindre mesure sur le continent américain, sur les pourtours de la mer des Caraïbes (Venezuela, Amérique centrale, Mexique) mais aussi en Equateur et sur les côtes du Pérou. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le cœur du système de plantation se situait dans les îles des Caraïbes : Saint-Domingue, Jamaïque, Guadeloupe, Martinique, Barbade... Le sud des futurs Etats-Unis (Virginie, Caroline, Géorgie) se développa également à cette époque, autour des grandes plantations.

A partir du XVIe siècle un complexe de plantations s'est ainsi développé dans l'Atlantique ouest,

²¹⁴ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire*, Oxford, New York, Auckland, Oxford University Press, 2007, p. 23.

grand pôle d'exploitation capitaliste de la nature tropicale et semi-tropicale.

Malgré la diversité des zones géographiques où il s'est développé, le système de plantation a reposé sur une organisation de la production et une division du travail dont les grandes lignes sont restées relativement constantes du XVI^e au XVIII^e siècle.

Ce sont ces grandes lignes et leur répartition spatiale triangulaire entre l'Europe, l'Amérique et l'Afrique qu'il s'agira de présenter en développant successivement l'adaptation des écosystèmes locaux à la monoculture de plantation (A.), la captation des esclaves en Afrique et leur rôle dans la rentabilité globale de la production (B.), enfin l'articulation du système de plantation aux procès d'accumulation du capital dans les centres européens (C.).

A) La conversion des milieux socio-écologiques à la monoculture de plantation

Le système de plantation ne s'est nulle part développé spontanément, il reposait sur une lourde infrastructure technique et institutionnelle qui, dans une zone donnée, remodelait l'espace et les écosystèmes, pour les adapter à la monoproduction.

On peut analyser en deux grands cercles la conversion des milieux nécessaires au déploiement des plantations.

a. Premier cercle de conversion : la mise en place des plantations

Un premier cercle concernait l'aménagement de l'espace utilisé directement par les plantations.

Du point de vue capitaliste qui implique par anticipation des possibilités de production croissante pour répondre à la demande, les plantations n'étaient véritablement viables, que si elles disposaient d'un espace relativement grand dans lequel se déployer. De même, l'investissement de départ important, tant en force de travail qu'en matériel de production, impliquait des exploitations relativement concentrées, pour rentabiliser cet investissement et permettre la réalisation d'économies d'échelles²¹⁵ : de plus gros volumes de production à des coûts moindres signifiaient plus d'exportations et donc plus de profits.

Un système de plantation rentable requérait par conséquent de grandes surfaces de terres disponibles et leur concentration entre des mains réduites.

²¹⁵ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 246 ; GODINHO (Vitorino Magalhaes), « Industrie et commerce antillais : sur le sucre des Antilles », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 3, n° 4, 1948, pp. 541-545, p. 542.

Dans toutes les zones géographiques où le système s'est développé, des entrepreneurs privés puissants, appuyés par les Etats coloniaux ont donc agi pour dégager les surfaces de terre et permettre leur concentration dans de grandes propriétés foncières.

Cela a impliqué parallèlement ou successivement : l'expulsion des populations autochtones, le défrichement des terres, l'introduction de la propriété privée de la terre et la mise en œuvre de mécanismes politiques ou économiques de concentration des terres. La mise en place et le développement de l'économie de plantation a en fait correspondu à un vaste mouvement d'expansion de la frontière coloniale et marchande et d'enclosure des terres agricoles.

Dans le Nord-Est du Brésil, où le système de plantation s'est pour la première fois développé sur une vaste échelle sur le continent américain, la production de canne à sucre n'a commencé à croître qu'après 1550. C'est à dire après que la couronne portugaise eut pris le contrôle direct de la colonie et menée, vers la fin des années 1540, des campagnes de pacification pour briser la résistance des populations indiennes²¹⁶. Cette pacification a permis de mener des opérations de défrichages à grande échelle pour dégager des zones de plantations.

Dans un espace où la forêt tropicale était très dense le déboisement était nécessaire pour avoir accès au massapé, le sol fertile du Nord-est Brésilien. Certaines estimations portent à 1000 km², la surface de forêt défrichée entre 1550 et 1700, pour permettre le déploiement des seuls champs de canne à sucre dans les zones côtières du nord est ; la technique du brûlis a semble-t-il été largement employée pour ce faire. Ces chiffres qui ne concernent pas la totalité du déboisement généré par les plantations sucrières sont à remettre en perspective avec les capacités techniques de l'époque et avec l'éloignement du Brésil des centres de consommations et de décision politique et économique²¹⁷.

Parallèlement à la création d'un espace exploitable, l'Etat colonial mit en place le système des *sesmarias*, des concessions accordées par le pouvoir central, contre une faible redevance, à des exploitants capables de rentabiliser la culture des terres²¹⁸. Ce mécanisme de concessions a favorisé le développement de grandes exploitations sucrières et la concentration foncière. Si bien que souvent, le *senhor de engenho*, ou propriétaire de plantation sucrière, ne cultivait pas en faire-valoir direct la totalité des terres, mais affermais les surfaces qu'il possédait à des colons liés par des baux de 9 à 18 ans et soumis à une obligation de mise en valeur des terres²¹⁹ : les *lavradores*.

²¹⁶ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 234.

²¹⁷ *Ibid.*, pp. 251-252.

²¹⁸ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p.236

²¹⁹ MAURO (Frédéric), *L'expansion européenne : 1600-1870*, *Op. cit.*, p. 167.

Au XVII^e siècle, dans les colonies françaises et anglaises des Caraïbes, le problème de la maîtrise et de l'organisation de l'espace dédié aux plantations s'est posé de manière similaire, bien que sur des territoires insulaires beaucoup plus réduits.

La question des populations autochtones avait souvent déjà été réglée par l'élimination, conséquence des expéditions espagnoles antérieures²²⁰, par contre le problème de l'aménagement de l'espace subsistait.

A la Barbade, dans les premières décennies de la colonisation après 1630, les esclaves nouvellement arrivés étaient immédiatement employés pour les travaux de défrichement. On estime qu'il fallait un an pour dégager un acre. Dans les années 1660, l'île avait déjà été quasiment entièrement déforestée pour laisser l'espace libre pour les plantations²²¹.

Dans les Antilles françaises et britanniques, on retrouvait, comme au Brésil, le phénomène de concentration des terres appuyé par l'Etat colonial.

Au début de la colonisation, sous le régime des Compagnies, les systèmes de répartition des terres étaient relativement égalitaires : par concessions de petite taille (de 600 à 700 m²) gratuitement attribuées aux Colons pour défricher les terres du côté français, ou en proportion du nombre d'actions de la Compagnie possédées du côté anglais. En 1645, à la Barbade par exemple, sur 18 000 blancs adultes on comptait 11 000 « maîtres d'habitation » cultivant le coton ou le tabac.

Le regroupement foncier fut brutal des deux côtés.

Dans les Antilles françaises, une fois le privilège de la Compagnie des Indes occidentales supprimé par l'édit de 1674, le gouverneur et l'Intendant furent chargés d'octroyer des concessions de terre au nom du Roi. Les concessions furent faites en faveur des plus riches, les planteurs de sucre déjà installés par exemple, ce qui leur permettait d'agrandir leurs possessions²²². Cette méthode d'attribution des terres favorisa le développement des grandes plantations sucrières, les fameuses « Habitations », qui cultivaient également le café (introduit à la Martinique en 1721, à St-Domingue en 1726), le cacao, le coton et l'indigo.

La crise du tabac joua également un rôle dans la concentration des terres. Les petits producteurs anglais et français cultivaient en effet le tabac sur leurs « places », cette plante ne nécessitant que peu de main d'œuvre.

Or, vers la fin du XVII^e siècle, les petits producteurs de tabac ne parvinrent pas à supporter la baisse des prix et la concurrence des grandes plantations de Virginie. Du côté anglais et français, rien ne fut fait pour les aider. Les planteurs de sucre qui avaient les reins plus solides pouvaient

²²⁰ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire*, *Op. cit.*, p. 23.

²²¹ MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, pp. 275-277.

²²² DEVEZE (Michel), *Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, Paris, SEDES, 1977, pp.182-183.

alors rassembler les terres²²³.

A la Barbade, dès 1667, avec la montée en puissance des plantations de canne à sucre, nécessitant de lourds investissements, on ne comptait plus que 745 propriétaires dans l'île et 82 023 esclaves. Vers 1680, quarante pour cent de l'île était enclos par 200 grands planteurs²²⁴.

A la Jamaïque à la fin du XVII^e siècle, il n'y avait déjà plus que 430 « estates » ou plantations de propriétaires en *freehold*²²⁵.

Au final, dans les Antilles françaises et anglaises, la petite propriété n'a duré que le temps de défricher et de prendre possession de l'espace. La véritable mise en valeur des ressources naturelles ne démarra qu'avec les grandes plantations.

Une fois les sols dégagés et les terres appropriées, les grandes exploitations aménageaient l'espace sous leur contrôle pour y développer les monocultures.

En raison du caractère marchand des plantations, les cultures vivrières étaient progressivement repoussées et marginalisées au sein même des exploitations, mais également dans les zones de plantation toutes entières. Le fonctionnement du système nécessitait par conséquent l'importation croissante de produits alimentaires.

La monoculture était par ailleurs très consommatrice de sol. Au Brésil où l'espace disponible était très vaste, cela impliqua le recours à des stratégies extensives, de déplacement progressif des cultures vers les terrains fertiles. Dans les Antilles, où l'espace était limité on eut recours à la fertilisation des sols par la fumure d'origine animale. Cela nécessitait par conséquent des élevages sur place ou l'importation d'animaux²²⁶.

Au-delà de l'exploitation agricole proprement dite, la production des marchandises pouvait être réalisée en partie sur place, ce qui nécessitait des moyens techniques très lourds. C'était le cas, par exemple, pour la production du sucre. Les planteurs devaient investir dans des machines, des moulins pour broyer la canne. Ces moulins étaient mis en mouvement par l'énergie hydraulique ou éolienne ou l'énergie animale, celle de chevaux ou de bœufs. La préparation des produits, en

²²³ MINTZ (Sidney W.), *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, Paris, Nathan, 1991, pp. 73-74 ; PLUCHON (Pierre), *Histoire de la colonisation française, Tome 1 : Le premier empire colonial, des origines à la restauration*, Paris, Fayard, 1991, pp. 595-597 ; REINHARD (Wolfgang), *Petite histoire du colonialisme*, Paris, Belin, 1997, p. 92.

²²⁴ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 274.

²²⁵ Le système du *freehold* était encore appelé *owner-occupation*. Selon la loi anglaise, la propriété absolue n'existait pas, car en théorie, le roi restait le suzerain et pouvait reprendre les terres. Il s'agissait bien de la théorie, car en pratique, les grands planteurs étaient des propriétaires privés de la terre, LIVERSAGE (Vincent), *Land Tenure in the colonies*, Cambridge & London, Cambridge University Press, 1945, p. 44.

²²⁶ GODINHO (Vitorino Magalhaes), « Industrie et commerce antillais : sur le sucre des Antilles », *Art. cit.*, p. 542.

particulier les procédés d'épuration par ébullition demandaient également beaucoup d'énergie, mais en terme de combustible cette fois-ci.

L'importance des investissements en biens d'équipement²²⁷ et l'organisation de la production faisaient du système de plantation un véritable prototype de la grande production industrielle capitaliste, à l'instar des mines²²⁸. Les plantations furent d'ailleurs le siège d'innovations techniques et organisationnelles pour diminuer les coûts d'investissements ou les coûts de transactions²²⁹.

b. Deuxième cercle de conversion : l'approvisionnement des plantations

Le système de plantation nécessitait un deuxième cercle d'aménagement de l'espace aux alentours des cultures. Ce dernier était nécessaire pour fournir les matières premières que requérait la production.

Pour que la production sur les plantations fonctionne en continu, et notamment les phases de concentration et la cristallisation du sucre dans des chaudrons, l'accès à des sources de combustible et donc à du bois, s'avérait crucial.

La coupe et le transport du bois étaient dès lors des éléments décisifs dans la rentabilité des exploitations. Cela impliquait de grandes opérations d'exploitation forestière et par conséquent d'importants déboisements dans les zones à proximité des plantations. Au Brésil, selon Jason W. Moore, le déboisement pour la consommation énergétique des plantations aurait concerné 3600 km² de forêt dans la région de Bahia pour la seule période de 1640 à 1680 ; ce qui, encore une fois replacé dans le contexte de l'époque, dénote un rythme considérable de progression de la frontière

²²⁷ Les booms faisaient s'accroître considérablement les investissements et la production. Les estimations varient, il y avait, semble-t-il, 60 moulins à sucre au Brésil en 1570, entre 115 et 130 aux alentours de 1585, puis entre 192 et 230 moulins vers 1612, puis de 1612 à 1629 on passe à 350 ; BENNASSAR (Bartolomé), « L'explosion planétaire » in LEON (Pierre), BENNASSAR (Bartolomé), CHAUNU (Pierre), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 1, L'ouverture du monde : XIVe-XVIe siècles*, *Op. cit.*, p. 422 ; MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, p. 244.

²²⁸ Selon Sydney Mintz : « la plantation était de type agro-industriel dans la mesure où elle combinait sous une même autorité, agriculture et procédés de transformation : tout d'abord la discipline était sans nul doute son trait essentiel, et ce parce que ni les moulins, ni les champs n'étaient productifs indépendamment les uns des autres et que la force de travail, spécialisée ou non, était organisée en fonction des objectifs d'ensemble de la production. En second lieu la main d'oeuvre était généralement composée d'unités interchangeableables - la plupart des tâches étaient équivalentes aux yeux des planteurs - caractéristique d'une phase ultérieure du capitalisme. Enfin le facteur temps était primordial. Cette préoccupation, dictée par la nature même de la canne et des procédés de traitement était constante et allait dans le sens de ce qui serait plus tard une exigence de l'industrie capitaliste » MINTZ (Sidney), *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, *Op. cit.*, p. 72.

²²⁹ Parmi ces innovations on peut noter dans les exploitations de canne à sucre le passage de moulins à deux cylindres horizontaux à ceux disposant de trois cylindres verticaux. Aux Antilles, une innovation importante sur le plan organisationnel fut l'intégration de la culture et de la transformation au sein des exploitations. Les deux phases restaient séparées au Brésil ce qui augmentait les coûts et la durée de la production. L'organisation mise en place par les occidentaux a ainsi fait faire un nouveau bond à la production de sucre à la fin du XVIIe siècle. GODINHO, p.543 ; MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, p. 274. La capacité d'innovation du système de plantation est cependant à relativiser, étant donné que « durant des siècles, le rapport entre terre, travail et technologie a très peu varié » MINTZ (Sydney), *Op. cit.*, p. 81.

agricole²³⁰.

Au XVIII^e siècle, en raison de la déforestation précoce, les Barbades importaient du bois d'Antigua, de Tobago, de la Guyane ou de Caroline. Au XVIII^e siècle, les autres grandes îles productrices des Caraïbes eurent également recours à l'importation de Combustibles. Une autre solution était de brûler les déchets issus des cultures²³¹.

L'élevage était lui aussi très important pour fournir la force de traction animale employée dans la production ou le transport. Au Brésil surtout, mais également aux Antilles, on eut recours à l'importation d'animaux de zones d'élevage situées dans des régions périphériques.

Même si cela était un peu moins vrai au Antilles, une spécialisation des espaces s'opéra avec une séparation géographique entre les zones d'élevage et les zones de plantation. Au Brésil, l'échange de matières organiques entre le sol et les animaux était limité, en raison même de cette spécialisation, ce qui eut de lourdes conséquences sur la fertilité des sols²³².

Etant donné la grande consommation de ressources naturelles exigée par l'agriculture de plantation, l'environnement immédiat des plantations et des espaces plus lointains étaient souvent entièrement convertis, c'est à dire pliés aux nécessités de la production, et ce sur de très grands espaces pour l'époque. De plus, les zones de plantation, en raison même de la logique capitaliste qui poussait à poursuivre et accroître la production, avaient tendance à s'étendre. Les ressources naturelles (bois, sol) s'épuisaient vite et il fallait en absorber d'autres dans le système productif. Ce processus extensif avait donc tendance à inclure directement ou indirectement des zones de plus en plus vastes dans l'économie de plantation.

Au Brésil, l'extension du système reposait sur l'immensité du territoire disponible. Selon les calculs de Jason W. Moore, la surface de forêt « consommée » par le sucre de 1550 à 1750 dans les zones de production brésiliennes aurait été de 13 000 km². Même si dans des termes absolus on ne peut pas encore parler de déforestation, l'ampleur et la rapidité relative du défrichage, en particulier dans les périodes de boom marque un point de bascule dans l'histoire environnementale²³³.

Dans les îles des Antilles, où le système de production était un peu plus intensif, les plantations s'appuyaient cependant sur les îles aux alentours et même sur le continent pour assurer leurs besoins en bêtes, en vivres ou en combustible. La production à Haïti était ainsi dépendante au

²³⁰ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 259.

²³¹ *Ibid.*, pp. 278 et 281.

²³² *Ibid.*, p. 270-271.

²³³ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 251.

XVIII^e siècle du reste de l'île de Saint-Domingue.

De plus, si au Brésil par exemple, l'influence écologique des plantations était grande, celle-ci était beaucoup plus importante encore dans les îles. Les plus petites, très spécialisées à l'image de la Barbade, étaient totalement remodelées par les monocultures²³⁴.

Les impacts sociaux et écologiques du système de plantation avaient donc une portée complètement nouvelle pour l'époque.

Cette portée n'était d'ailleurs pas limitée aux régions et aux écosystèmes de l'Atlantique Ouest, puisque le système reposait également sur les ressources en force de travail humaine du continent africain.

B) L'approvisionnement des plantations en force de travail : le rôle central de l'Afrique

La rentabilité du système de plantation reposait sur la disponibilité à bas coûts d'une main d'œuvre abondante qui exécutait de manière intensive des actes simples et répétitifs. Le recours à des esclaves africains fut le ressort de ce système. On doit cependant noter que d'autres peuples ont également été réduits en esclavage dans les plantations du Nouveau Monde et que d'autres formes d'organisation du travail ont été mobilisées bien que de façon marginale.

Dans les colonies ibériques d'Amérique, au Brésil notamment, mais aussi en Amérique centrale, les planteurs ont mobilisé des esclaves indiens, souvent pris à la suite d'opérations de chasse aux esclaves ou de guerres dans les zones frontières des empires.

Dans les plantations de cacao du Soconusco au XVI^e siècle, les colons faisaient travailler des Indiens Chichimèques du Nord du Mexique, réduit en esclavage en raison de leur résistance²³⁵.

Au Brésil, ce furent probablement des dizaines de milliers d'indiens qui furent déportés de force du *Sertão* vers les plantations de canne à sucre de la côte. Ce recours massif à la main d'œuvre autochtone eut lieu au moment du boom sucrier après 1570 et avant l'importation massive d'esclaves africains²³⁶.

Dans les Antilles françaises et anglaises au XVIII^e siècle surtout, les planteurs eurent recours à des dispositifs d'engagements à long terme de travailleurs salariés : ceux que l'on appelait justement les

²³⁴ *Ibid.*, p. 274.

²³⁵ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, p. 170.

²³⁶ MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, p. 236.

« engagés » du côté français et les *indentured servants*²³⁷ du côté anglais.

Les « engagés » aussi appelés « trente-six mois », passaient des contrats selon lesquels ils s'engageaient à travailler un certain nombre d'années dans une plantation (trois ans en moyenne) afin de payer le prix de leur voyage vers les colonies. Pendant ce délai, ceux qui avaient payé le voyage des engagés pouvaient céder ou vendre à d'autres le droit qu'ils avaient sur eux. A l'expiration de la période fixée, les engagés touchaient un salaire en nature : 300 à 330 livres de tabac au XVIIIe siècle. Ils redevenaient également libres de leurs mouvements : ils pouvaient retourner en Europe ou rester dans les îles et chercher à s'installer à leur compte. Le statut des engagés en faisait des sortes d'esclaves temporaires soumis à des conditions de vie extrêmement dures²³⁸.

C'est pourtant d'Afrique que provint l'immense majorité des travailleurs qui pendant des siècles firent fonctionner le système de plantation européen dans les régions tropicales ou semi-tropicales de l'Atlantique Ouest.

Pour donner un ordre d'idée, la traite européenne entraîna du XVIe au XIXe siècle la déportation d'environ 13,2 millions d'Africains²³⁹, dont la majorité servit de force de travail dans les plantations.

Ce sont les ibériques qui ont les premiers fait travailler des esclaves africains dans leurs plantations aux XVe et XVIe siècle. Les Portugais importaient à la fin du XVe siècle environ 200 esclaves par an du Congo pour servir dans les plantations de l'île de Sao tomé dans le golfe de Guinée. Mais au XVIe siècle avec la colonisation de l'Amérique, les chiffres ont rapidement explosé. Du Congo et de Luanda, organisée par des marchands génois, portugais ou hollandais, ce sont 5000, 6000 esclaves par an ou plus encore qui étaient dirigés vers les colonies espagnoles ou le Brésil²⁴⁰. Le contrat type d'*asiento*, c'est à dire de transport des esclaves noirs vers les colonies

²³⁷ *Indenture* signifiant contrat bilatéral en anglais.

²³⁸ Du côté anglais, les petits blancs ont également fournis les premiers contingents de main d'œuvre avant l'arrivée massive d'esclaves. L'embauche des *indentured servants* répondait à une institution similaire à celle des engagés français. Comme les engagés, les *indentured servants* étaient des immigrés volontaires ou forcés. Volontaires, leur service était plus long que ceux des immigrés français : quatre ans, parfois sept. Leurs salaires étaient calculés en sucre, équivalent à 300 livres. Il va sans dire qu'ils étaient aussi mal traités que dans les Antilles françaises. Les immigrés forcés, étaient quant à eux soit des gens kidnappés soit des criminels dont les peines avaient été commuées en déportation. Il arrivait aussi que des indésirables ou des rebelles fussent ainsi déportés pour servir de domestiques. Des milliers d'Écossais et d'Irlandais furent ainsi envoyés à la Jamaïque et à la Barbade dans les années cinquante du XVIIIe siècle, sur décision de Cromwell, DEVEZE (Michel), Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789, *Op. cit.*, pp. 184-188.

²³⁹ Sachant qu'il est impossible de chiffrer exactement le nombre de déportés. Les évaluations globales varient dans une fourchette comprise entre dix et quinze millions de personnes. FERRO (Marc), « Autour de la traite et de l'esclavage », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, p. 107.

²⁴⁰ FERRO (Marc), « Autour de la traite et de l'esclavage », *Op. cit.*, pp.108-109.

espagnoles, portait au milieu du XVI^e sur une quantité de 4000 à 5000 esclaves par an²⁴¹. En tout, au XVI^e siècle, les marchands d'esclaves européens ont fait transiter vers l'Amérique environ 900 000 esclaves²⁴².

L'explosion de la traite eut lieu au XVII^e (1 800 000 déportés du fait des européens) et surtout au XVIII^e siècle avec le développement des traites françaises et britanniques, en direction de leurs îles à sucre mais aussi des possessions espagnoles et portugaises. Au XVIII^e siècle, la traite française déporta au plus bas 1200 000 esclaves et la traite anglaise 4 000 000²⁴³. La traite nord-américaine devint également très importante. Entre la fin du XVII^e et la fin du XVIII^e, les colonies du Sud importèrent 600 000 esclaves²⁴⁴.

Autour des années 1780, le trafic atteignit une moyenne de 80 000 esclaves par an²⁴⁵.

Les grandes zones d'approvisionnement étaient situées sur la côte ouest de l'Afrique : la Sénégambie et la côte de l'or, le pourtour du golfe de Guinée, le Congo, le Biafra, l'Angola.

Cependant, certaines zones d'Afrique orientale comme le Mozambique furent également concernées par la traite européenne.

Les zones côtières furent frappées les premières et servirent de lieux d'embarquement, mais la traite étendit progressivement ses réseaux à l'intérieur des terres.

On peut distinguer trois grandes phases dans l'évolution des méthodes utilisées par les européens pour se fournir en esclaves noirs :

- une première phase basée sur la piraterie et la chasse sauvage ;
- une deuxième phase durant laquelle les européens sont parvenus à contraindre les chefs de la côte ou à s'allier avec eux pour qu'ils leur livrent des esclaves, souvent pris à la suite de guerres ;
- enfin, une troisième phase qui fut celle de la rationalisation des échanges marchands entre négriers européens et pourvoyeurs africains²⁴⁶.

Cependant, le processus n'a pas toujours suivi de manière uniforme cet enchaînement, et les différentes modalités ont pu être utilisées parallèlement dans différents points d'approvisionnement en fonction de facteurs variés : les différences de contexte sur les plans politique et social entre les lieux d'échange ou la volonté des négriers d'échapper aux frais de négociations avec les autorités

²⁴¹ *Ibid.*, p. 117

²⁴² *Ibid.*, p.107

²⁴³ *Ibid.*, p.106

²⁴⁴ NDIAYE (Pap), « Les esclaves du Sud des Etats-Unis », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, p.121.

²⁴⁵ FERRO (Marc), *Op. cit.*, p. 110.

²⁴⁶ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 218.

locales (les coutumes exigées par les chefs) par exemple.

Il faut noter que les européens se réservaient toujours la possibilité d'user de la force pour garantir leur chargement à bon marché et donc leurs profits.

En général, les Européens cherchaient à établir des comptoirs, si possible fortifiés, comme Saint-Louis au Sénégal ou Luanda en Angola. Le comptoir avait en effet « l'avantage de permettre une rotation plus rapide de la flotte -et donc du capital- puisque les stocks de nègres y attendaient les navires »²⁴⁷.

Dans les zones où ils ne parvenaient pas à s'implanter durablement, les européens établissaient des points d'appui temporaires à partir duquel ils pouvaient négocier ou lancer des rafles.

Autour des comptoirs européens se rassemblèrent avec le temps des milieux sociaux interlopes formant la clientèle politique et économique des négriers : princes et courtiers noirs, intermédiaires variés²⁴⁸.

Les échanges se déroulaient parfois selon une logique marchande achevée lorsque les relations avec les fournisseurs africains (dignitaires politiques ou marchands) étaient stabilisées.

Les négriers européens échangeaient des esclaves contre trois grands types de marchandises :

- des cotonnades, au départ importées d'Asie, puis, de plus en plus au XVIIIe siècle, des produits textiles manufacturés en Europe.
- de la verroterie, mais surtout des cauris des Maldives qui servaient de monnaie dans plusieurs régions d'Afrique.
- des armes²⁴⁹.

Les transactions s'effectuaient autour d'un prix moyen pour une « pièce d'Inde » : c'est-à-dire « un homme de quinze à vingt-cinq ans sans aucun défaut, avec tous ses doigts et toutes ses dents, sans membranes aux yeux et d'excellente santé²⁵⁰ ». Les femmes et les enfants étaient évalués comme des fractions de pièces d'Inde.

La traite générait les conditions de sa reproduction à grande échelle en diffusant ses logiques au sein des sociétés africaines. La pression que les négriers exerçaient sur les couches dirigeantes

²⁴⁷ KI-ZERBO (Joseph), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 212.

²⁴⁸ *Ibidem*.

²⁴⁹ GRATALOUP (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde*, *Op. cit.*, p. 150 ; KI-ZERBO (Joseph), *Op. cit.*, p. 213 ; MORINEAU (Michel) « Jeune Amérique et Vieille Afrique », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, p. 540.

²⁵⁰ KI-ZERBO (Joseph), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, *Op. cit.*, p. 214.

africaines, les visions du monde qu'ils apportaient avec eux entraînaient le développement de réseaux esclavagistes à l'intérieur du continent qui drainaient les esclaves vers les côtes.

La logique de l'échange marchand qui attribuait une valeur abstraite et quantitative à l'homme, ainsi que les différentes marchandises apportées par les européens (les armes en premier lieu) eurent un impact profondément destructeurs sur les rapports à l'intérieur des sociétés et entre les sociétés africaines²⁵¹. Ce sont ces nouveaux rapports qui créèrent en masse des esclaves.

Sous l'influence de la traite se développèrent en effet des relations de plus en plus inégales et hiérarchisées au sein des groupes sociaux. La conception de l'homme et même de l'esclavage en Afrique en fut parfois bouleversée²⁵². Des dignitaires politiques ou religieux locaux se servaient de leur pouvoir pour convertir en esclaves leurs propres sujets et ainsi obtenir une monnaie d'échange contre des biens de prestige ou des armes²⁵³.

Mais c'est surtout la guerre qui devint le principal moyen de conversion des africains en esclaves²⁵⁴. La traite intensifia les conflits entre sociétés africaines. Certaines sociétés faisaient la guerre pour capturer des esclaves et/ou pour échapper à l'esclavage de masse.

La traite devint ainsi le fondement économique de certaines entités politiques qui lui devait leur survie ou leur puissance, comme l'Ashanti ou le Dahomey²⁵⁵.

Par le biais de rapports sociaux déformés et de conflits, et sous la pression de la traite européenne, les sociétés et les écosystèmes africains produisaient ainsi en masse des esclaves pour les plantations du Nouveau Monde.

Une fois rassemblés, les esclaves étaient transportés vers le Nouveau Monde. Pour rentabiliser le voyage, le navire négrier devait transporter un minimum de 569 captifs au départ de Lourenço Marques, 410 depuis l'Angola, moins depuis un site d'embarquement plus au nord²⁵⁶. L'homme était donc totalement réifié, simple marchandise que le capital marchand faisait circuler

²⁵¹ Comme le faisait remarquer Marx, le commerce (mis en œuvre par le capital marchand), «en faisant dépendre la jouissance et la subsistance plus de la vente que de la consommation directe des produits» «désagrège les conditions anciennes». MARX (Karl), *Le Capital, Livre 3 : le procès d'ensemble de la production capitaliste*, *Op. cit.*, p. 313.

²⁵² Dans des contextes sociaux communautaires, l'esclave était parfois considéré comme faisant partie intégrante de la famille, il pouvait disposer de droits civiques et même de droits de propriété, et de nombreuses procédures d'affranchissement existaient, dont certaines à l'initiative de l'esclave lui-même. L'institution de l'esclavage dans certaines sociétés africaines avant le développement de la traite était donc très différente du modèle occidental, dérivé du droit romain, KI-ZERBO (Joseph), *Op. cit.*, p. 208.

²⁵³ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 221 ; KI-ZERBO (Joseph), *Op. cit.*, p. 220.

²⁵⁴ SURET-CANALE (Jean), « Contexte et conséquences sociales de la traite africaine », in SURET-CANALE (Jean), *Essais d'histoire africaine (de la traite des noirs au néocolonialisme)*, Paris, Éditions sociales, 1980, p. 88.

²⁵⁵ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, pp. 220-222 ; KI-ZERBO (Joseph), *Op. cit.*, p. 219.

²⁵⁶ KI-ZERBO (Joseph), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, *Op. cit.*, p. 110.

du point d'achat au point de vente pour la convertir en argent.

Cette réification ne s'arrêtait pas là et se poursuivait dans les plantations.

La logique capitaliste créait en effet dans les plantations les conditions de la déshumanisation.

Les planteurs puisaient dans la santé des esclaves autant que dans les capacités de régénération des sols et dans les forêts. Comme dans les mines du Pérou et du Mexique, les ressources naturelles et humaines étaient conjointement exploitées à fond dans les monocultures pour produire un surplus de valeur, pour gonfler le capital.

Les réglementations ne modifiaient pas cette donne, tout au plus lui offrait-elle un cadre plus rationnel dans lequel s'épanouir. C'était le cas par exemple du « Code Noir²⁵⁷ » de 1685, cette ordonnance de Louis XIV préparée par Colbert qui introduisait les règles de l'esclavage antique dans les Antilles françaises. « Il ne faut pas chercher dans l'ordonnance de 1685 des traces de sentiments humanitaires... L'intérêt commercial tenait la première place dans les préoccupations de Colbert. Il avait songé à mettre un terme aux abus des maîtres, mais s'était montré surtout attentif à sauvegarder leurs droits en vue de la prospérité économique des îles²⁵⁸ ».

Le Code noir considérait les esclaves comme des choses sur le plan juridique avec toutes les implications d'une telle disposition sur les rapports entre les maîtres et leur force de travail. Les esclaves pouvaient ainsi être vendus, hypothéqués, saisis ou transmis en héritage²⁵⁹. Certes le maître était censé assurer à l'esclave une nourriture, le logement et le vêtement ; il avait donc une obligation d'entretien de la force de travail. Cependant il était aussi prévu des mesures implacables pour empêcher les fuites et les rébellions²⁶⁰.

Au vrai, le traitement des esclaves dépendait surtout de fluctuations économiques et écologiques. Les périodes de booms entraînaient une consommation intense d'esclaves dans les plantations. Les conditions de travail étaient écrasantes. En 1608, en pleine période d'expansion de la culture de la canne à sucre au Brésil, un esclave était rentabilisé en huit mois.

De même, lorsque des possibilités de remplacement à faible coût des esclaves existaient et que les affaires marchaient bien, le planteur ne regardait pas à la dépense en main d'œuvre. En moyenne la

²⁵⁷ Intitulé « ordonnance concernant la discipline de l'église et la condition des esclaves dans les colonies des Indes occidentales ». Pour une étude du Code noir dans son contexte, voir SALA-MOLINS (Louis), *Le Code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, P.U.F., 2011.

²⁵⁸ M. Garaud, cité in BART (Jean), *Histoire du droit*, Paris, Dalloz, 2002, p. 125.

²⁵⁹ PHAN (Bernard), *Colonisation et décolonisation (XVIe-XXe siècle)*, *Op. cit.*, p. 50.

²⁶⁰ En guise de prévention les réunions entre esclaves et le port du bâton étaient interdits. Venaient ensuite les sanctions graduées en fonction de la faute : le fouet, le fer rouge, les mutilations, la mort. Il faut noter que les délits importants étaient laissés à l'appréciation du juge local, ce qui était encore un signe de rationalisation. BART (Jean), *Op. cit.*, p.124-125.

vie « utile » de l'esclave durait alors sept ans ou moins²⁶¹.

Lorsque les prix entamaient une phase de baisse, le planteur pouvait être tenté de produire encore plus et de pousser sa main d'œuvre esclave à bout pour compenser ses pertes.

Un autre facteur de surexploitation de la force de travail esclave était lié au déclin de la fertilité des sols. Dans ce cas le planteur devait avoir recours à un plus grand nombre d'esclaves²⁶². Plus nombreux, ces derniers devaient travailler de plus en plus dur pour compenser l'usure des ressources naturelles, quitte à y laisser leur vie. La volonté des planteurs de maintenir à tout prix leurs profits dans des conditions écologiques dégradées provoquait une spirale consommatrice d'hommes et de ressources naturelles, qui ne cessait qu'avec la faillite de l'exploitation.

En somme, le rythme de la vie non seulement sociale mais aussi biologique (humaine et non humaine) dans les plantations et dans les milieux environnants était dicté par les critères de la reproduction du capital et les mouvements du marché mondial. L'exploitation des plantations n'était ainsi qu'un « moment » dans le procès général d'accumulation du capital qui était dirigé depuis les métropoles européennes.

C) L'intégration du système de plantation au procès d'accumulation du capital dans les centres européens

Cette intégration doit être analysée de deux points de vue : celui de la participation des exploitations individuelles à des réseaux marchands hiérarchisés²⁶³ dirigés depuis les métropoles européennes (a.) et celui de la contribution de ces réseaux marchands à l'accumulation dans les centres européens du système capitaliste (b.).

a. Les plantations dans les chaînes de valeur marchandes centrées sur l'Europe

Les planteurs n'étaient en règle générale ni les principaux bénéficiaires, ni les organisateurs en chef des circuits marchands dans lesquels s'inséraient leurs exploitations. Les plantations s'inscrivaient en effet dans de vastes organisations commerciales et financières qui les reliaient aux grandes villes marchandes des métropoles européennes et à leur hinterland. Les véritables

²⁶¹ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 216.

²⁶² MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 280.

²⁶³ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le capitalisme historique*, *Op. cit.*, p. 29.

commanditaires du système de plantation dans ses différents avatars de l'époque moderne étaient les grandes firmes de négoce et les financiers basés dans ces grands centres : Bordeaux, Lisbonne, Londres etc. Ce sont eux qui maîtrisaient les crédits, les débouchés et les intrants sur lesquels reposait l'agriculture de plantation. Ce sont encore eux qui maîtrisaient les circuits de la traite et donc l'approvisionnement en esclaves²⁶⁴.

Ces capitalistes marchands bénéficiaient en outre de l'appui des Etats coloniaux qui ont tous cherché, avec plus ou moins de succès, à défendre les intérêts économiques des métropoles, leurs marchés et leurs productions en intégrant les colonies dans des monopoles verticaux²⁶⁵.

Des exceptions à cette hiérarchie ont existé mais elles traduisaient en général la transformation du planteur en un capitaliste d'une plus grande importance, qui, en plus de la production, s'occupaient directement de commerce et de finance. Ce type de planteur détenait au surplus une influence politique accrue. Mais de deux choses l'une. Soit cette position conduisait le planteur à resserrer ses liens avec la métropole comme ce fut le cas pour les grands propriétaires anglais de la Jamaïque au XVIIIe siècle²⁶⁶ ; soit au contraire, la puissance du planteur signifiait que des forces centrifuges détachaient la colonie de sa métropole et conduisaient à la formation de classes dominantes autonomes outre-mer.

La raison fondamentale de la dépendance des planteurs vis à vis des capitalistes marchands étaient doubles. Non seulement ils devaient avoir recours au crédit pour financer les investissements lourds nécessaire au lancement de leur exploitation. En outre ils ne maîtrisaient pas ou seulement faiblement :

- en amont, les conditions de la production, l'approvisionnement en matières premières, en esclaves, en équipements ;
- en aval, les conditions de réalisation de la valeur créée, les débouchés pour les récoltes.

De toutes ces conditions, la métropole et ses opérateurs économiques étaient maîtres, en raison de l'ancienneté et de la puissance de leurs réseaux marchands (pour se procurer les fonds, les marchandises, les esclaves), de la localisation des marchés de produits tropicaux(en Europe) mais

²⁶⁴ BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 2 : Les jeux de l'échange*, *Op. cit.*, pp. 317-325.

²⁶⁵ SALOMAO FILHO (Calixto), *Histoire critique des monopoles. Une perspective juridique et économique*, *Op. cit.*, p. 33.

²⁶⁶ *Ibid.*, p.327.

aussi en raison, donc, du monopole que l'Etat colonial leur avait souvent conféré.

Au Brésil les *senhores de engenho*, les grands propriétaires, étaient très souvent endettés auprès de marchands des villes brésiliennes, Sao Salvador ou Recife, et à travers eux auprès des négociants de Lisbonne. Ces derniers pouvaient saisir les productions en cas d'arriérés²⁶⁷.

On retrouvait cette situation dans les colonies françaises et anglaises au XVIIe siècle.

Dans les Antilles françaises les relations commerciales et financières des planteurs s'établissaient avec des armateurs ou des négociants basés en métropole. Les planteurs pouvaient vendre leur récolte soit directement aux îles aux armateurs représentés par les capitaines de navires, soit en métropole par l'intermédiaire de commissionnaires coloniaux. Dans le premier cas, les planteurs étaient soumis aux variations saisonnières des prix, les navires des négociants armateurs arrivant toujours au moment où la production était au plus haut. Dans le second cas, les planteurs devaient attendre les délais de vente en France qui étaient subordonnés à la spéculation des négociants-commissionnaires. Très souvent, les planteurs étaient obligés d'emprunter à ces différents intermédiaires pour couvrir leurs dépenses.

Aux Antilles anglaises, les mécanismes étaient semblables, les marchands accordaient le crédit sur les récoltes et fournissaient esclaves et équipements. Ils rentabilisaient leurs avances en augmentant le prix des marchandises qui devenait exorbitant²⁶⁸.

Au XVIIIe siècle, dans le cadre anglais surtout, une évolution s'opéra dans les rapports entre planteurs et négociants métropolitains. De très grands propriétaires émergèrent dans les îles, en particulier à la Jamaïque, qui entretenaient des rapports étroits, parfois familiaux avec des négociants commissionnaires de Londres. Ces associations de planteurs et de marchands, servaient de banquiers aux autres planteurs et commercialisaient les productions dans la capitale anglaise. Elles faisaient un ample usage de la lettre de change, qui permettait aux planteurs de tirer des crédits sur Londres pour payer des esclaves et des fournitures²⁶⁹. Ces associations fructueuses entre négociants et planteurs étaient par ailleurs à la base d'un important lobby colonial.

Néanmoins, c'était bien de Londres et non des Antilles que le système était dirigé et donc à Londres

²⁶⁷ BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 2 : Les jeux de l'échange*, *Op. cit.*, p. 319 ; MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 269.

²⁶⁸ BRAUDEL, *Op. cit.*, pp. 322-323 ; BUTEL (Paul), « L'apogée du grand commerce maritime » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, pp. 88-89.

²⁶⁹ BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 2 : Les jeux de l'échange*, *Op. cit.*, p. 327 ; BUTEL (Paul), « L'apogée du grand commerce maritime », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, p. 90.

que les profits se concentraient²⁷⁰.

Les rapports de force entre planteurs et négociants métropolitains ont certes varié dans le temps et dans l'espace. Cependant, ce qui a compté sur la longue durée furent les tendances à la concentration du commerce colonial entre des mains de plus en plus réduites et la soumission par l'endettement du système de plantation aux impératifs de l'accumulation dans les centres commerciaux et financiers européens.

Ces tendances furent particulièrement fortes en Angleterre puisque au cours du temps c'est de plus en plus depuis Londres ou à la limite Liverpool et Bristol que provenaient les impulsions qui orientaient le système de plantation des Caraïbes britanniques²⁷¹.

L'endettement des planteurs provoquait partout une dynamique par laquelle les maîtres tentaient d'obtenir un rendement maximum de leurs esclaves et de leurs terres et d'augmenter la production.

Si le capital marchand tenait les planteurs, ces derniers cherchaient à reporter la pression sur leurs dépendants (les *lavradores* au Brésil par exemple), leurs esclaves et les écosystèmes.

Ils le faisaient surtout par des moyens extensifs, donc en tirant du sol le maximum, en lui rendant le minimum et en passant à d'autres terres lorsque la fertilité des anciennes était épuisée. C'est peut-être au Brésil que cette tendance fut la plus marquée²⁷². Mais dans les îles également on eut recours à l'ouverture de nouvelles frontières de plantations sur les grandes îles ou dans d'autres îles moins exploitées.

Le capital marchand, face à la diminution des rendements qui le menaçait directement, pouvait, par son poids financier, directement impulser l'ouverture d'exploitations nouvelles dans des zones plus fertiles et donc plus rentables. Ce constat était déjà valable au Brésil au début du XVIIIe siècle²⁷³.

Dans le cadre anglais à la fin du XVIIIe siècle, dans lequel la domination du capital marchand atteignit son apogée, les négociants-commissionnaires de Londres financèrent en grand l'exploitation d'îles acquises par l'Angleterre après la guerre de sept ans : Saint Vincent et Tobago, La Grenade, Trinidad, Sainte-Lucie²⁷⁴. Aux commandes du financement et de l'approvisionnement en esclaves, ils tendaient à influencer de plus en plus la production elle-même. Ils contrôlaient quels planteurs devaient acheter des esclaves et combien. Dans certains cas, ils forçaient les planteurs à

²⁷⁰ SHERIDAN (Richard B.), « The commercial and financial organization of the British slave trade, 1750-1807 », *The Economic History Review*, Vol. 11, n° 2, pp. 249-263, p. 260.

²⁷¹ SHERIDAN (Richard B.), « The commercial and financial organization of the British slave trade, 1750-1807 », *Art. cit.*, pp. 260-263.

²⁷² MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 270.

²⁷³ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, *Op. cit.*, p. 246.

²⁷⁴ SHERIDAN (Richard B.), *Art. cit.*, p. 258.

acheter plus d'esclaves pour garantir la rentabilité de leur exploitation et donc leur capacité à rembourser les crédits²⁷⁵. Il faut dire que l'ouverture de nouvelles exploitations augmentait grandement le taux de mortalité des esclaves, en particulier du fait des travaux de défrichement.

Dans un contexte hautement spéculatif, les capitalistes marchands londoniens poussaient ainsi à accélérer la rotation du capital pour rentabiliser leurs investissements : plus d'esclaves, pour plus d'exploitations, pour de plus importants retours financiers.

b. La contribution du système de plantation à l'accumulation des capitaux dans les centres européens

D'un point de vue plus général, les plantations des colonies, au travers des réseaux marchands qui les reliaient à l'Europe, ont amplement contribué à l'accumulation du capital dans les formations centrales de l'économie-monde capitaliste, en particulier en Angleterre et en France²⁷⁶.

Les monopoles commerciaux dont bénéficiaient les métropoles, lorsqu'elles sont parvenues à les faire respecter, ont certainement joué un grand rôle de ce point de vue. Ces monopoles ont rattaché les productions des colonies américaines aux économies nationales, ils ont créé des débouchés privilégiés pour le commerce des marchandises produites en Europe et ils ont évité que les colonies de plantation ne développent des activités concurrençant celles des métropoles, en particulier des activités industrielles pour s'auto-provisionner.

Les économies nationales de la France et de l'Angleterre ont été les grandes gagnantes de cette configuration. En effet, elles ont bénéficié de leur propre système de monopole avec leurs colonies de plantation. De plus, grâce à la combinaison de leur puissance économique, militaire et politique dans le cadre de stratégies mercantilistes, elles ont également pu tirer parti des avantages des monopoles des nations ibériques sans en supporter les inconvénients. Elles ont pu ainsi commercer de manière croissante avec des colonies ibériques spécialisées dans l'exportation de produits primaires.

Ces précisions sur le cadre politico-juridique dans lequel se déroulaient les échanges entre l'Atlantique ouest et l'Europe établies, la contribution du système de plantation à l'accumulation dans les centres peut s'analyser en deux courants de marchandises de sens contraire mais étroitement reliés.

²⁷⁵ *Ibid.*, pp. 259-262.

²⁷⁶ MINTZ (Sidney W.), *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, *Op. cit.*, p. 81.

Un premier courant dirigeait vers les métropoles européennes des matières premières tropicales dont les coûts de production n'étaient dans une très large mesure pas supportés par les opérateurs européens. Ces coûts de production étaient en effet pour une très grande fraction externalisés en pressurant les conditions de reproduction des esclaves et des milieux naturels. En dernier instance, les coûts étaient supportés par les colonies d'Amérique du Sud et des Caraïbes et par l'Afrique dont les métabolismes socio-écologiques étaient mis à rude épreuve.

Par le biais de leurs réseaux, ces produits de base tropicaux à bon marché étaient concentrés entre les mains des capitalistes marchands européens qui pouvaient tirer profit de leur revente.

Ces produits de base à bon marché bénéficiaient non seulement au commerce européen mais également à la production manufacturière, tout particulièrement en France, en Angleterre et en Hollande. Les manufactures de ces pays pouvaient en effet compter sur des matières premières relativement peu coûteuses. Le sucre brut était utilisé par les raffineries, l'indigo et le coton brut par les industries textiles²⁷⁷. Les produits tropicaux commençaient également à élargir la base énergétique disponible pour les travailleurs européens et donc à diminuer par ce biais les coûts de reconstitution de la force de travail pour les fabricants européens²⁷⁸.

Un deuxième courant, dirigeait des produits fabriqués en Europe vers l'Afrique et vers les colonies de plantation. Les produits textiles et métallurgiques étaient échangés en Afrique contre les esclaves. En même temps que les cargaisons d'esclaves ou parallèlement à elles, ces produits étaient également acheminés vers les colonies du Nouveau Monde où elles étaient achetées dans les plantations comme biens d'équipement ou de consommation. Ce courant, créait des débouchés et donc des profits pour les capitalistes marchands, mais aussi, par leur intermédiaire, pour le capitalisme manufacturier en formation.

Les profits étaient d'autant plus élevés que les colonies d'Amérique et l'Afrique payaient au prix forts les marchandises qui voyageaient dans ce sens²⁷⁹.

Les deux courants d'échange généraient des flux de valeur, mais également de matière et d'énergie, qui se dirigeaient vers l'Europe où ils contribuaient à l'accumulation de vastes capitaux entre les mains des négociants, des banquiers ou des fabricants²⁸⁰.

²⁷⁷ WILLIAMS (Eric), *Capitalisme et esclavage*, Paris, Présence africaine, 1968, pp. 98 et 100.

²⁷⁸ MINTZ (Sidney), *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, *Op. cit.*, p. 81.

²⁷⁹ C'était encore plus vrai pour l'Afrique, qui échangeait ses force vives inestimables contre des « marchandises de valeur dérisoire, de la pacotille surévaluée en raison de sa rareté, de son exotisme du point de vue africain, de la poudre et des armes destinées d'ailleurs essentiellement à la chasse aux esclaves, de l'alcool frelaté ; telles étaient en effet les principales marchandises de traite », SURET-CANALE (Jean), « Contexte et conséquences sociales de la traite africaine », in SURET-CANALE (Jean), *Essais d'histoire africaine (de la traite des noirs au néocolonialisme)*, *Op. cit.*, p. 87.

²⁸⁰ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, *Op. cit.*, p. 69 ; WILLIAMS (Eric), *Capitalisme et*

Le système de plantation formait ainsi l'axe d'un échange, économique et écologique, inégal dont à partir de la fin du XVIIIe siècle l'Europe de l'Ouest et plus particulièrement les formations centrales (Angleterre, France, Hollande dans une moindre mesure) bénéficiaient. Leurs capitalistes concentraient les plus gros profits de par leur maîtrise des réseaux marchands et de la production manufacturière, elle-même résultat de leur politique mercantiliste.

Le système de plantation de l'époque moderne, par le biais du procès de circulation et de par l'ampleur et l'inégalité des échanges qu'il supportait à l'échelle de trois continents, contribuait à la formation des trois conditions qui furent nécessaires à la révolution industrielle et donc au passage de l'accumulation du capital à un stade d'intensité supérieur : des matières premières bon marché, des débouchés et des capitaux disponibles en masse.

Parallèlement aux milieux socio-écologiques et aux ressources d'Amérique du Sud, des Caraïbes et de l'Afrique, le capitalisme marchand européen a également mobilisé, bien que dans une moindre mesure, ceux de l'Asie.

§3. Le capital marchand européen et les richesses naturelles de l'Asie : entre commerce, conversion et pillage des milieux socio-écologiques

Durant la première phase de pénétration du capitalisme européen en Asie, c'est à dire du XVI^e au XVIII^e siècle, ses agents ne furent que marginalement en mesure de mobiliser selon leur gré les potentialités naturelles des territoires abordés. Il y a donc eu une différence fondamentale avec la situation de l'Amérique du Sud et de l'espace Caraïbe à la même époque.

Si l'on saisit la période et la zone géographique dans leur ensemble, il apparaît clairement que les européens (Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais et Français principalement) ne parvinrent pas à dominer les espaces et les sociétés asiatiques.

Ainsi, en ce qui concerne la majeure partie de la présence européenne en Asie à l'époque moderne, les sociétés locales conservèrent le contrôle sur leurs richesses naturelles ; richesses qu'elles exploitaient elles-mêmes selon des modes de production variés.

Par conséquent, les européens furent obligés de se procurer par le commerce les produits qu'ils souhaitaient obtenir. Parmi ces derniers, on note des produits de base comme les épices ou la soie brute, mais aussi des produits manufacturés comme les cotonnades ou les céramiques.

Cependant, dans certaines zones (en Insulinde par exemple, mais aussi dans certaines parties de l'Inde) les européens parvinrent progressivement à gagner de l'influence par l'usage de la diplomatie et de la force militaire. Cette influence leur permit d'obtenir un accès privilégié à certains courants d'échanges et donc à certaines productions²⁸¹.

Enfin, de plus en plus fréquemment, au XVII^e siècle déjà mais surtout à partir du XVIII^e siècle, dans des zones toujours limitées, les européens parvinrent à suffisamment asseoir leur autorité politique pour orienter la production et le commerce en leur faveur. Outre la présence hollandaise dans l'archipel indonésien et espagnole aux Philippines, un aspect important de cette influence européenne a évidemment été dans la seconde moitié du XVIII^e siècle la domination britannique sur le Bengale, puis les régions adjacentes de l'Inde²⁸².

Dès lors, apparurent dans ces zones dominées les premières manifestations de conversion des

²⁸¹ BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Volume 3 : Le temps du monde*, *Op. cit.*, pp. 618-620.

²⁸² FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 235.

activités humaines et des milieux naturels pour les faire participer au processus d'accumulation du capital en Europe. Elles préfiguraient la transformation à grande échelle des sociétés et des écosystèmes asiatiques qui eut lieu au XIX^e siècle sous la domination coloniale européenne.

L'analyse suivra les deux temps – qui se chevauchent - de l'influence européenne sur les structures économiques et les richesses naturelles asiatiques à l'époque moderne : l'adaptation ambiguë des capitalistes européens aux conditions du commerce local et régional en Asie (A.) et la déformation de ces conditions pour les plier au processus d'accumulation (B.).

A) L'adaptation ambiguë des capitalistes européens aux conditions du commerce local et régional en Asie

En Asie, du XVI^e à la moitié du XVIII^e siècle, les européens se sont globalement heurtés à l'impossibilité de soumettre les entités politiques du continent (Inde moghole, Chine, Burma, Tonkin) aussi puissantes ou plus encore que les Etats européens. Dans les archipels, les organisations politiques étaient plus petites mais solides et offraient une résistance parfois farouche aux tentatives de soumission. Souvent frustrés dans leurs ambitions de conquête, incapables de s'emparer directement des richesses, les capitalistes marchands européens durent se couler dans les réseaux commerciaux préexistants qui reliaient les différents marchés de l'orient.

Le principal moyen pour les européens de s'insérer dans le commerce asiatique et d'accéder aux produits destinés au marché européen était de disposer des réseaux de comptoirs dans les régions stratégiques du point de vue des échanges²⁸³. Les ports, les croisements de routes, les sites de transbordement, les places d'échange à portée des zones de production étaient visés en priorité par les marchands européens. Ils cherchaient ainsi à bénéficier des infrastructures existantes²⁸⁴. Mais installer des comptoirs n'était pas chose donnée d'avance. Il fallait obtenir des concessions de la part des autorités locales par le biais de divers moyens. Les conditions de l'installation étaient fonction du rapport de force.

Le maintien des factoreries obtenues aux abords de la Chine et du Japon était soumis au strict respect de procédures d'échange très strictes²⁸⁵ ; y déroger était impensable pour la pérennité du

²⁸³ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 257.

²⁸⁴ BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Volume 3 : Le temps du monde*, *Op. cit.*, p. 620.

²⁸⁵ MORINEAU (Michel), « un siècle après la conquête, les empires ibériques » in LEON (Pierre), DEYON (Pierre),

commerce. Ces deux puissances tenaient en effet à conserver un contrôle étroit sur leur commerce extérieur.

Dans d'autres lieux, en Inde en particulier, les européens parvinrent à obtenir une marge de manœuvre plus grande tant qu'ils respectaient les traités passés avec les souverains : ce qui impliquait de suivre les règles commerciales locales et de payer les taxes²⁸⁶.

Cependant, les européens n'ont jamais renoncé à l'usage de la force²⁸⁷. Appuyés par leurs Etats respectifs, directement comme dans le cas portugais où la maison royale participait aux opérations commerciales ou par le biais des grandes compagnies à charte anglaise, française et hollandaise, les marchands européens étaient toujours prêts à « commercer l'épée à la main »²⁸⁸. Ainsi, les européens réussissaient parfois à imposer par la force leur protection ou même leur souveraineté sur un territoire réduit, une ville la plupart du temps. Ainsi les portugais prirent Goa et Malacca, et imposèrent leur protection à Ceylan²⁸⁹. Cependant, rien n'était acquis et des révoltes ou des mesures de rétorsion de la part de souverains voisins pouvaient toujours survenir²⁹⁰.

Les conditions d'échange dans les localités où se trouvaient les comptoirs dépendaient de la manière dont les européens s'étaient implantés : en sacrifiant aux usages locaux ou en usant de la contrainte.

Dans le premier cas, les européens ne bénéficiaient pas d'avantages particulier : les épices, le poivre, les textiles, les céramiques s'obtenaient contre des métaux précieux, de l'argent surtout. En cela, les capitalistes marchands européens disposaient d'un atout collectif d'importance majeure : l'accès aux mines d'Amérique²⁹¹.

Dans le second cas, les marchands européens pouvaient plus facilement imposer leurs règles, voire se financer sur place grâce aux taxes²⁹². En fait, même s'ils n'étaient pas dispensés de régler leurs

JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, p. 133.

²⁸⁶ ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, *Op. cit.*, p. 63.

²⁸⁷ Le point de fort des européens était leur puissance navale, des bateaux plus rapides, plus maniables et mieux armés. Les flottes militaires permettaient d'exercer des blocus. Mais il s'agissait là de leur seule supériorité. BRAUDEL (Fernand), *Op. cit.*, p. 617 ; WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640*, *Op. cit.*, p. 298.

²⁸⁸ Il s'agit de propos tenus par un officiel de l'*East India Company* anglaise. BRAUDEL (Fernand), *Op. cit.*, p. 619.

²⁸⁹ WALLERSTEIN (Immanuel), *Op. cit.*, p. 296.

²⁹⁰ Par exemple les attaques des princes indonésiens sur Malacca sous domination portugaise et la reprise du contrôle du commerce des épices par les javanais à partir de 1570. WALLERSTEIN (Immanuel), *Op. cit.*, p. 308 ; REID (Anthony), *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680. Volume 2 : Expansion and Crisis*, New Haven & London, Yale University Press, 1993, p. 272.

²⁹¹ FRANK (Andre Gunder), *ReOrient : global economy in the Asian Age*, *Op. cit.*, pp. 280-281.

²⁹² MORINEAU (Michel), « Le challenge Europe-Asie » in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, *Op. cit.*, p. 563.

achats avec de la monnaie métallique, ils pouvaient plus facilement défendre leurs positions commerciales, voire leurs monopoles, et ainsi garantir leurs profits.

En général et en tout cas jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle les européens devaient faire avec les deux types de situations, plus souvent avec les premières qu'avec les secondes. Dans ce contexte, les Portugais comme plus tard les compagnies à charte d'Europe du Nord cherchèrent à tirer parti de l'ensemble de leurs zones d'influence.

Leurs positions de force dans certains sites stratégiques, les capacités de leurs flottes leur conféraient des avantages pour maîtriser certains réseaux du commerce d'Inde en Inde, le *country trade* comme l'appelaient les hommes de l'E.I.C.. Les organisations marchandes européennes monnayaient ainsi leurs services (de transport, d'intermédiation), ce qui diminuait leurs besoins en métaux précieux pour se pourvoir en marchandises, et assurait leurs profits²⁹³.

Néanmoins, la participation même des marchands européens au commerce intra-asiatique (qui, il faut le rappeler était intense à l'époque moderne) était conditionnée par leurs disponibilités en monnaie métallique²⁹⁴. Ce qui indique bien que les européens, étaient en général dans l'impossibilité de s'adonner au pillage systématique²⁹⁵ comme en Amérique ou en Afrique²⁹⁵.

Même la Compagnie hollandaise des Indes orientales, qui était au XVII^e siècle la principale force de pénétration européenne en Asie, avec une forte influence politique dans l'archipel indonésien, réalisait la majeure partie de ses profits au travers du commerce intra-asiatique²⁹⁶.

Après avoir brièvement rappelé les caractéristiques de la présence commerciale européenne en Asie du XVI^e au XVIII^e siècle, il faut répondre aux questions suivantes.

Quel a été l'impact de cette présence commerciale (librement acceptée ou imposée par la force) sur les productions locales et sur l'exploitation des ressources naturelles en Asie ?

En ce qui concerne le poivre et les épices, produits qui ont attiré les marchands européens en

²⁹³ BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Volume 3 : Le temps du monde*, *Op. cit.*, p. 622 ; FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, p.281-282 ; WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XV^e siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640*, *Op. cit.*, p. 298-299.

²⁹⁴ FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, p. 282 ; BUTEL (Paul), « L'apogée du grand commerce maritime » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, p. 98.

²⁹⁵ WALLERSTEIN (Immanuel), *Op. cit.*, pp. 298 et 306.

²⁹⁶ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 131 ; FRANK (Ander Gunder), *ReOrient : global economy in the Asian Age*, *Op. cit.*, p. 281.

Asie en premier lieu, il semblerait que la demande européenne ait contribué au développement de nouvelles cultures : dans l'hinterland de la côte de Malabar. Pour le poivre, produit de consommation relativement plus démocratique que les épices fines, l'appel européen aurait contribué au développement d'une production de masse²⁹⁷, mais la plus grande part de la production (les 9/10 au XVIIe siècle) restait consommée par les pays asiatiques, l'Inde et la Chine surtout²⁹⁸. Les grandes zones de production du poivre étaient situées en Inde, dans l'hinterland de la côte de Malabar, et en Insulinde, dans la péninsule malaisienne, à Sumatra et à Java.

Les épices plus fines, comme les clous de girofle, le macis, ou la noix de muscade, provenaient de l'archipel des Moluques à l'Est de l'Insulinde. La cannelle était cultivée à Ceylan. La production de ces denrées était moins importante.

Pour s'approvisionner en poivre et en épices, les portugais comme plus tard les autres européens passaient des contrats avec les autorités locales²⁹⁹. Ils essayaient avec plus ou moins de succès d'obtenir des monopoles. La réussite dans cette démarche tenait la plupart du temps non pas à quelque efficacité commerciale supérieure des européens, mais, comme on l'a souligné plus haut, à l'usage de la force³⁰⁰. Cependant, tant que le contrôle territorial n'était pas assuré, les marchands européens ne maîtrisaient pas la production qui continuait de se dérouler selon les modalités locales traditionnelles.

L'influence européenne sur la production de poivre et d'épices en Asie est donc à relativiser, au moins jusqu'au milieu du XVIIe siècle, c'est-à-dire lorsque la Compagnie hollandaise des Indes orientales parvint à s'assurer le contrôle politique sur l'Insulinde et sur Ceylan. Mais même après cela, dans d'autres régions d'Asie, en Inde notamment, les européens durent continuer à acheter le poivre aux conditions locales.

D'autres produits de base étaient achetés par les Européens en Asie : l'indigo, la soie brute,

²⁹⁷ WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640, Op. cit.*, p. 299.

²⁹⁸ MORINEAU (Michel), « Un siècle après la conquête : les empires ibériques », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730, Op. cit.*, p. 136.

²⁹⁹ MORINEAU (Michel), « La substitution aux Indes orientales », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730, Op. cit.*, p. 169.

³⁰⁰ Au XVIIe siècle, les portugais menèrent ainsi une guerre longue et pénible à un roi de Ceylan, Vimala Dharma, pour le monopole de la cannelle. MORINEAU (Michel), « Un siècle après... », *Op. cit.*, p.135. Aux Moluques, les hollandais tentèrent au début de leur présence de passer des contrats avec les principautés locales pour obtenir l'exclusivité de l'approvisionnement en clous de girofle et en noix de muscade, mais les marchands javanais, malais, chinois ou anglais continuèrent à être servis, MORINEAU (Michel), « La substitution aux Indes orientales », *Op. cit.*, p. 169.

l'étain, le salpêtre, mais aussi le thé de chine.

Celui-ci était acheté comptant à Canton. Jusque vers 1730, les anglais organisaient l'importation directe du thé entre Canton et l'Europe. Les hollandais l'achetaient aux marchands chinois qui venaient à leur comptoir de Batavia³⁰¹. Là encore, même s'il a pu générer une certaine hausse de la production l'influence du commerce européen sur la production chinoise fut réduite.

Après les épices, les principaux produits que les marchands européens vinrent se procurer en Asie étaient les textiles, en particulier les cotonnades et les soieries indiennes. Le renversement dans la proportion des achats de l'East India Company date de la fin de la décennie 1660. A partir de ce moment, le poivre et les épices passèrent au second rang des achats de la Compagnie qui était en train de s'imposer comme la principale puissance commerciale européenne en Asie.

Cependant, pendant encore un siècle ni la production artisanale très développée (Dans les régions du Bengale, de la côte de Coromandel, ou du Gujarat), ni les réseaux marchands pour la drainer ne furent à portée de contrôle des marchands européens³⁰².

Aussi tardivement qu'en 1738-1740, le commerce mené par l'ensemble des Compagnies européennes ne représentait qu'un tiers seulement des exportations textiles totales du Bengale. Celles-ci restaient encore majoritairement entre les mains des négociants indiens. L'accès au marché textile était de plus régulé par les autorités mogholes sur des critères d'efficacité économiques, mais aussi de pertinence sociale. Les européens ne pouvaient participer au commerce extérieur que grâce à des apports en monnaie argent, qui renforçaient le trésor et lubrifiaient l'économie indienne³⁰³.

Le marché intérieur restait quasi totalement sous le contrôle des marchands indiens, mais surtout strictement surveillé par les autorités politiques de l'empire moghol. Il faut préciser à ce propos que les échanges intérieurs n'étaient pas entièrement dominés par des règles strictement économiques mais aussi par des règles sociales et politiques³⁰⁴.

Les Compagnies européennes essayèrent pourtant d'organiser eux-mêmes l'activité des tisserands selon les modèles pratiqués en occident, notamment celui du *putting out system*³⁰⁵. Ce fut

³⁰¹ BUTEL (Paul), « L'apogée du grand commerce maritime » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840, Op. cit.*, pp. 99-101.

³⁰² BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 3 : Le temps du monde, Op. cit.*, p. 634-636 ; ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational, Op. cit.*, p. 65.

³⁰³ GARDEN (Maurice), « Le monde extra-européen : ces masses que l'on croit immobile », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840, Op. cit.*, p. 235 ; ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p. 63.

³⁰⁴ ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p. 63.

³⁰⁵ Le *putting out system*, *Verlagssystem* en allemand, ou travail à façon en français désigne « une organisation de la production dans laquelle le marchand est le donneur de travail, le *Verleger* ; il avance à l'artisan la matière première

dans l'ensemble un échec, mais cela traduisait également un contexte, dans la première moitié du XVIII^e siècle, dans lequel les marchands européens tentèrent, par tous les moyens, de tirer parti des forces centrifuges à l'œuvre au sein de l'empire moghol³⁰⁶.

La Compagnie anglaise en particulier, l'I.E.C., poussa tous ses avantages pour obtenir le maximum de privilèges. A partir de 1717, l'I.E.C. bénéficia de la part d'un empereur affaibli politiquement de décrets (firman) qui lui attribuait des privilèges fiscaux pour les régions du Gujarat, du Bengale et de la côte de Coromandel. Elle s'empressa de les utiliser afin d'éliminer la concurrence et de financer son commerce, et relança ses tentatives de prise de contrôle de la production textile dans certaines zones du Bengale³⁰⁷.

Cette attitude, qui par ailleurs n'était pas l'apanage de la seule l'E.I.C., était la préfiguration d'une stratégie beaucoup plus ambitieuse de soumission des forces économiques indienne au procès d'accumulation du capital, qui fut mise en œuvre par la compagnie anglaise à partir de la victoire de Plassey en 1757.

Dans l'ensemble, l'impact du commerce européen sur la production asiatique, primaire ou industrielle, resta superficiel sur la période 1600-1750³⁰⁸. Cela aussi bien du point de vue des quantités que des formes d'organisation du travail. Cependant, dans certaines zones géographiques et de manière croissante au fil du temps, la frontière entre le simple commerce et l'influence ou même le contrôle sur la production devint de plus en plus poreuse. Jusqu'à ce que des formes d'emprise territoriale associées à l'exploitation des ressources locales voient le jour.

et une partie de son salaire, le reste étant payé à la remise du produit fini », BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Volume 2 : Les jeux de l'échange*, Op. cit., p. 372 ; MORINEAU (Michel), « Le challenge Europe-Asie » in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Op. cit., p.563.

³⁰⁶ BRAUDEL (Fernand) *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Volume 3 : Le temps du monde*, Op. cit., p.634 ; GARDEN (Maurice), « Le monde extra-européen... », Op. cit., p. 235 ; ROBINS (NICK), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, Op. cit., p. 64.

³⁰⁷ ROBINS (Nick), Op. cit., pp. 64-66.

³⁰⁸ BAIROCH (Paul), *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 181-182.

B) La déformation des conditions du commerce et de la production en Asie pour les articuler au processus d'accumulation du capital en Europe

Outre l'emprise espagnole sur les Philippines, les premières véritables mainmises européennes sur les systèmes d'échange et de production asiatiques furent l'œuvre de la *Verenigde Oost-Indische Compagnie* (V.O.C.) en Indonésie à partir du XVII^e siècle (a.) et de l'*East India Company* (E.I.C.) en Inde dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (b.).

a. *L'instauration du monopole marchand de la V.O.C. en Indonésie*

La première expression significative, donc concrétisée, d'un contrôle sur les ressources naturelles par une puissance européenne en Asie fut à l'initiative de la Hollande, au travers de l'action de la V.O.C.

Dès les premières décennies du XVII^e siècle, les dirigeants de la V.O.C. dont le gouverneur-général Jan Pieterszoon Coen, fixèrent la stratégie de la Compagnie qui consistait à affirmer son monopole sur le commerce des épices d'Asie du Sud-Est par la violence³⁰⁹.

En 1619, la compagnie prit possession du port de Jakarta sur l'île de Java et fonda la ville de Batavia qui devint la base opérationnelle des activités de la Compagnie en Asie. L'arrière-pays de Batavia fournissait de plus un premier espace où les ressources naturelles pouvaient être exploitées sous contrôle hollandais.

A partir de Batavia furent menées en cercle concentrique des opérations militaires destinées à imposer la suzeraineté politique et économique de la Compagnie.

En 1621, l'ensemble de petites îles de Banda dans l'archipel des Moluques subit ainsi de lourdes représailles pour ne pas avoir respecté des contrats qui selon les Hollandais leur garantissait le monopole sur la production issue de la culture des muscadiers. Les quinze mille habitants furent massacrés ou déportés. Les terres furent alloties à des colons hollandais et les plantations de muscadiers exploitées grâce à des esclaves importés d'Inde. La V.O.C. en fit le centre de la production de noix de muscade s'assurant par là le monopole sur le commerce de ce produit et de ses dérivés comme le macis³¹⁰.

³⁰⁹ REID (Anthony), *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680. Volume 2 : Expansion and Crisis, Op. cit.*, p. 274.

³¹⁰ BEAUFILS (Thomas), « Le colonialisme aux Indes néerlandaises », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance, Op. cit.*, p. 238 ; MORINEAU (Michel), « La substitution aux Indes orientales », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire*

Les autres îles des Moluques : Amboine, Ternate et Tidore, furent elles aussi progressivement soumises et pacifiées. Elles durent accorder le monopole de la fourniture de clous de girofle à la compagnie hollandaise. Les hollandais concentrèrent dans ces îles les plantations de clous de girofle de manière à pouvoir maîtriser la production et les cours de ce produit sur le marché des épices³¹¹. A Makian et Batjan par exemple, les arbustes furent arrachés pour réguler la production³¹².

Après un long et violent conflit qui culmina dans les années 1660, Makassar tomba également sous le contrôle la V.O.C., lui conférant un nouveau monopole, sur les épices des Célèbes cette fois-ci³¹³. Une fois le monopole de la V.O.C. imposé le commerce autochtone était ruiné : les prix d'achat aux producteurs étaient fixés au minimum et tous les intermédiaires asiatiques (marchands et transporteurs) étaient exclus du partage des profits³¹⁴.

A Java, les principautés qui se partageaient la souveraineté de l'île, dont Banten, furent progressivement soumises et transformées en vassales de la Compagnie. Les réseaux commerciaux et les ressources naturelles dont le poivre furent placés sous contrôle de la V.O.C.³¹⁵. Vers 1677 et la soumission de la principauté de Mataram, la V.O.C. dominait l'île. Progressivement, elle organisa un contrôle foncier et s'arrogea le monopole de la gestion des forêts³¹⁶.

La Compagnie se subordonna notamment les marchands chinois qui exploitaient la canne à sucre sur l'île. Elle bénéficiait d'un droit de préemption sur la production, à des prix assez bas.

La V.O.C. implanta également des caféiers à Java à partir de souches originaires de Moka au Yémen.

La Compagnie déléguait la production aux régents autochtones, qui devaient accepter de spécialiser la production agricole sur leurs territoires en échange de sa protection. Vers la fin du XVIIIe siècle, des convois de milliers de Buffles drainaient la production de café vers Batavia.

Les territoires autochtones, dont la production avait été spécialisée, durent se procurer les produits de subsistance qui leur manquaient à Batavia. Cette division du travail alliée aux nouvelles formes

économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730, Op. cit., p. 170.

³¹¹ BEAUFILS (Thomas), « Le colonialisme aux Indes néerlandaises », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance, Op. cit., p. 238.*

³¹² MORINEAU (Michel), « Le challenge Europe-Asie », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730, Op. cit., p. 552.*

³¹³ *Ibidem.*

³¹⁴ REID (Anthony), *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680. Volume 2 : Expansion and Crisis, Op. cit., p. 290.*

³¹⁵ *Ibid.*, pp. 280-284.

³¹⁶ DURAND (Frédéric), « La question foncière aux Indes néerlandaises, enjeux économiques et luttes politiques (1619-1942), *Archipel*, vol. 58, 1999, pp. 73-88, p. 74.

de fiscalité imposées aux paysanneries contribua à la monétarisation de l'île³¹⁷.

La main d'œuvre locale fut également de plus en plus sollicitée par la Compagnie pour des travaux d'aménagement du territoire mais aussi pour la coupe du bois de teck dont l'exploitation avait été lancée³¹⁸. Les « souverains » locaux furent contraints par la V.O.C. à « gérer les forêts en fonction de leur double fonction de source de bois et de réserve de terre à défricher³¹⁹ ». Par ailleurs, la V.O.C. commença à octroyer des domaines privés à des particuliers (*particuliere landerijen*).

La prise de Malacca en 1641 ouvrit à la V.O.C. les portes de la Malaisie et un accès à ses productions. Imposant à Aceh des blocus dans les années 1650, la Compagnie assura sa domination économique sur des sites de production stratégique à Sumatra et sur la côte ouest de la Malaisie. Elle parvint à détacher de son influence les ports de Minangkabau et à contrôler le poivre de la côte ouest de Sumatra³²⁰. La V.O.C. s'assura également l'accès à une nouvelle ressource : l'étain. Par un traité inégal en 1650, elle imposa à Aceh la livraison de la moitié de l'étain produit dans le sultanat de Perak, vassal d'Aceh. A la fin de la décennie 1650, la V.O.C. contrôlait la production d'étain du sultanat³²¹.

Après s'être fourni auprès des sultanats de Perak et de Kedah, la compagnie pris le contrôle et développa après 1710 la production d'étain des îles de Bangka et de Belitung, au large de la côte est de Sumatra³²².

Plus à l'ouest, la Compagnie prit Ceylan aux Portugais et s'assura la mainmise sur les richesses naturelles de l'île : cannelle, noix d'arec et de bétel, perles et éléphants. Toujours en vue d'assurer son monopole sur les épices, la V.O.C. passa des traités avec les *Rajahs* du Malabar pour qu'ils arrachent les canneliers sauvages qui poussaient sur leurs territoires³²³.

Au XVIIIe siècle, la Compagnie hollandaise des Indes orientales avait sous son contrôle des territoires relativement nombreux même si son emprise sur la production était encore la plupart du temps indirecte. Son expansion avait été entièrement guidée par des considérations commerciales,

³¹⁷ BEAUFILS (Thomas), « Le colonialisme aux... » *Op. cit.*, pp.239-240 ; MORINEAU (Michel), « Le challenge Europe-Asie », *Op. cit.*, pp. 552-553.

³¹⁸ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p.226 ; MORINEAU (Michel), *Op. cit.*, p. 553.

³¹⁹ DURAND (Frédéric), *Art. cit.*, p. 74.

³²⁰ REID (Anthony), *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680. Volume 2 : Expansion and Crisis*, *Op. cit.*, p. 310.

³²¹ *Ibid.*, pp. 310 et 320.

³²² BUTEL (Paul), « L'apogée du grand commerce maritime » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, *Op. cit.*, p. 102 ; MORINEAU (Michel), *Op. cit.*, p.552.

³²³ MORINEAU (Michel), *Op. cit.*, p. 553.

en particulier la volonté d'assurer son monopole sur les épices. A cette fin elle avait procédé à une première spécialisation économique des territoires dans sa zone d'influence, amorçant dès lors un début de conversion des milieux socio-écologiques pour les besoins de l'accumulation du capital.

Malgré la capacité de contrainte dont elle avait fait preuve, le monopole de la V.O.C. sur les épices asiatiques n'était cependant que partiellement garanti. En effet, les concurrents anglais parvenaient toujours à s'approvisionner à Java et aux Moluques. Les français, par l'intermédiaire de Pierre Poivre notamment, parvinrent à dérober des plans de girofliers et de canneliers, et à les acclimater à l'île Maurice, appelée île de France à cette époque. Des plantations de poivre et d'épices furent développées sur cette île et sur l'île Bourbon³²⁴.

Surtout, les enjeux de la concurrence entre capitalistes européens en Asie se déplacèrent au XVIIIe siècle. La production textile, puis l'opium et le thé de Chine commençaient à devenir les produits les plus recherchés pour le commerce en Asie ou la consommation en Europe. Les richesses chinoises encore hors de portée, hormis par le biais d'un commerce limité, celles de l'Inde devenaient l'objet de toutes les convoitises. L'E.I.C., bras armé en Asie de la plus grande puissance européenne de l'époque, projetait de plus en plus sérieusement d'en obtenir le contrôle exclusif par le biais de la conquête³²⁵. Elle entama le processus en pleine guerre de sept ans contre la France, en battant les troupes du *Nawab* du Bengale à Plassey en 1757.

b. *Le pillage du Bengale par l'E.I.C : les débuts de la conversion du système productif indien*

La précédente tentative de l'E.I.C. pour imposer sa domination sur les territoires moghols s'était soldée par un échec. Initiées par Josiah Child à la fin des années 1680, la guerre anglo-moghole avait ridiculisé l'Angleterre, obligée de s'humilier pour récupérer ses droits commerciaux auprès de l'empereur³²⁶.

Plus d'un demi-siècle plus tard le rapport des forces s'était transformé. L'empire moghol était miné par des luttes intestines que capitalistes anglais et français s'étaient empressés d'envenimer pour étendre leur influence. Dans ce contexte, les britanniques purent imposer leur loi à un pouvoir central affaibli.

Maîtresse en 1765 des *diwani*, les droits de prélèvement fiscal³²⁷, sur le Bengale, le Bihar et

³²⁴ BEAUFILS (Thomas), « Le colonialisme aux Indes néerlandaises », in FERRO (Marc), p.240.

³²⁵ ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, *Op. cit.*, p. 66.

³²⁶ *Ibid.*, pp. 49-50.

³²⁷ Sur la période 1765-1766-1770, les impôts bruts prélevés au Bengale s'élevèrent à 20 000 000 de Livres sterling dont

l'Orissa, la Compagnie entreprit la transformation politique, économique et sociale des zones sous son contrôle.

La production primaire et industrielle de l'Inde allait commencer à être profondément affectée par les interventions des capitalistes anglais.

Le premier secteur touché par les nouveaux pouvoirs de l'I.E.C. fut l'industrie textile.

L'E.I.C. ne se servit pas seulement de son pouvoir fiscal pour financer ses investissements sur place, c'est à dire ses achats de produits indiens. Elle les utilisa également pour éliminer la concurrence des marchands indiens et forcer la main aux artisans pour qu'ils vendent leurs marchandises aux conditions qu'elle imposait.

Grâce aux *dastaks*, les passeports exigés pour le commerce intérieur et la multiplication de licences de douanes, la Compagnie put dresser d'importants barrages aux marchands indiens et se tailler un monopole sur le textile bengali³²⁸.

La Compagnie étant seule acheteuse, les artisans se retrouvait en position de grande faiblesse. Les agents de la Compagnie (les *gomastas*) recouraient à toutes sortes de subterfuges et de pressions pour obtenir les marchandises au plus bas prix. Par exemple, les tissus de haute qualité étaient unilatéralement sous-évalués.

Obligés de vendre à perte, les tisserands se retrouvaient endettés car dans l'impossibilité de rembourser les avances faites par la Compagnie. Une spirale infernale d'exploitation s'enchaînait alors : amendes, emprisonnement, cautions obligatoires, etc. Les artisans étaient réduits au statut de quasi-esclaves³²⁹.

Toute la filière textile était affectée par les pratiques de l'E.I.C. : planteurs de coton, fileurs, éleveurs et dévideurs de soie, etc.

L'extorsion menée par les agents de la Compagnie finit par fragiliser les conditions de la reproduction de l'ensemble du secteur. Les conséquences se ressentirent dans les années 1770 après qu'une famine se soit abattue sur un Bengale fortement appauvri.

Mais au lieu de faire machine arrière, la Compagnie usa de manière encore plus flagrante de son pouvoir politique pour tordre les conditions du commerce. En 1786, elle autorisa par décret ses agents à utiliser la contrainte par corps envers les tisserands en cas de retard de livraison³³⁰.

quatre millions furent immédiatement rapatriés.

³²⁸ GARDEN (Maurice), « Le monde extra-européen : ces masses que l'on croit immobile », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Op. cit., p. 235 ; ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, Op. cit., p. 77.

³²⁹ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, Op. cit., p. 246 pour des témoignages d'époque ; ROBINS (Nick), Op. cit., p. 77-78.

³³⁰ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, Op. cit., pp. 247-248.

La production agricole fut également impactée par les agissements de la Compagnie. Les paysans des provinces soumises à l'E.I.C. subirent une pression fiscale de plus en plus lourde à partir de 1765³³¹.

De plus, les agents de la Compagnie usaient des mêmes pratiques vis-à-vis des paysans qu'avec les tisserands. Ils achetaient les denrées, opium, noix de bétel, gingembre, sucre, riz, parfois le quart de leur valeur³³².

A ce niveau encore, les conditions de reproduction des ressources humaines étaient soumises à rude épreuve et par conséquent la production agricole elle-même.

Parallèlement, la Compagnie et ses agents commencèrent à entamer une politique de spécialisation ou tout au moins de sélection des cultures qui les intéressaient du point de vue commercial. Trois productions furent particulièrement privilégiées jusqu'en 1800 ; la canne à sucre, l'indigo et l'opium.

La canne à sucre, produite par la paysannerie gangétique, était achetée par les agents de l'E.I.C. auprès de marchands indiens. L'ampleur de cette production fut limitée par la concurrence des Antilles britanniques.

La culture de l'indigo fut organisée à grande échelle par des planteurs privés européens qui commencèrent à opérer au Bengale et au Bihar vers la fin des années 1770. Ils faisaient cultiver l'indigo par des paysans indiens contre des avances en monnaie et eurent souvent recours à la violence pour mettre en place l'organisation du travail et faire accepter les contrats. L'E.I.C. rachetait ensuite l'indigo aux planteurs et l'exportait ensuite vers Londres.

La production d'opium en vint à être entièrement contrôlée par la Compagnie. Elle lui servait à financer ses achats de thé à Canton, commerce qui prit une grande ampleur dans la seconde moitié du XVIIIe siècle avec l'explosion du marché britannique. Dès les années 1760, ses agents avaient évincé les marchands indiens de ce secteur. En 1773, le secteur fut déclaré monopole public. Les agents traitaient directement avec les cultivateurs dans le cadre d'une production administrée. Les récoltes étaient traitées dans les fabriques de la Compagnie puis revendues à des sociétés de courtage privées de Calcutta. Ces dernières vendaient l'opium en Chine en bravant les prohibitions impériales. Ensuite, la monnaie-argent tirée des ventes était transmise à l'E.I.C. basée à Canton contre des lettres de change tirables sur Londres. Le métal argent servait à acheter le thé chinois

³³¹ « Dans la dernière année de l'administration du dernier souverain indien du Bengale, en 1764-65, l'impôt foncier prélevé avait été de 817 000 livres. Dans la première année de l'administration de la Compagnie, en 1765-1766, l'impôt foncier prélevé au Bengale fut de 1 400 000 livres. Quand lord Cornwallis établit le règlement permanent en 1793, il le fixa à 3 400 000 livres. » PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, *Op. cit.*, p. 59.

³³² FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, p. 246.

exporté vers l'Angleterre³³³.

Un commerce triangulaire à très longue distance se mit ainsi en place entre Londres, Calcutta et Canton, qui faisaient les grands profits de la Compagnie³³⁴.

Au travers de secteurs industriels et agricoles soumis à ses intérêts, la Compagnie anglaise des Indes orientales puisait les richesses dans les ressources naturelles et humaines de l'Inde et les convertissaient en argent par le biais de l'échange marchand. En fait, après 1765, le commerce anglais depuis l'Inde, par le biais de la Chine ou directement vers l'Europe était devenu avant tout un mode de transfert de fonds (*remittance trade* en anglais)³³⁵.

A la fin du XVIII^e siècle, la quasi-totalité du commerce extérieur du Bengale était entre les mains de l'E.I.C.³³⁶.

Le flux de marchandises envoyées vers l'Angleterre depuis les zones contrôlées et de là réexportées vers d'autres marchés était énorme. Globalement il a été évalué à 38 400 000 livres sterling entre 1757 et 1780, une somme colossale pour l'époque³³⁷.

Somme qu'il faut comparer aux marchandises expédiées en Angleterre par les marchands anglais depuis toute l'Asie avant 1757, estimées à un million de livres sterling par an³³⁸.

Or, après 1757, les achats anglais en Inde étaient réalisés sans réelle compensation puisque financés par les taxes, ce qui permettait à la Compagnie britannique d'encaisser de très substantielles marges.

« Le rêve le plus cher des négociants de la Compagnie des Indes orientales se trouvait ainsi réalisé : soutirer la richesse de l'Inde sans devoir lui envoyer de richesse en contrepartie³³⁹ ».

Les profits tirés d'Inde par la Compagnie ou ses agents (qui n'hésitaient pas à trafiquer pour leur compte³⁴⁰) ne cessèrent d'augmenter durant la période 1750-1800. Une bulle se forma même à partir de 1766 sur les actions de la Compagnie à la bourse de Londres. Elle éclata en 1769, en même

³³³ POUCHEPADASS (Jacques), « L'Inde : le premier siècle colonial », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, p. 284-285.

³³⁴ WALLERSTEIN (Immanuel), *The modern world-system. III, The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy 1730s-1840s : with a new prologue*, Berkeley, University of California Press, 2011, p. 167.

³³⁵ FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, p. 250 ; POUCHEPADASS (Jacques), *Op. cit.*, p. 286 ; ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, *Op. cit.*, p. 81.

³³⁶ ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p. 76.

³³⁷ FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, p. 254 ; ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p. 79.

³³⁸ ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p. 76.

³³⁹ PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, *Op. cit.*, p. 59.

³⁴⁰ Clive, le dirigeant de la Compagnie vainqueur de Plassey, « parti de rien, revint en Angleterre avec une fortune évaluée à un quart de millions de livres, sans compter un domaine aux Indes qui lui rapportait 27 000 livres par an », *Ibidem*.

temps que la sécheresse et la famine s'abattaient sur le Bengale³⁴¹.

Le renversement était complet par rapport à la période d'avant 1757 durant laquelle les richesses monétaires affluaient vers l'Inde. La transformation des structures économiques et sociales mais aussi le début de conversion des milieux écologiques qui a permis ce transfert de richesses s'est approfondi et étendu au fur et à mesure que la Compagnie prenait le contrôle des territoires du sous-continent. Les forêts de la côte ouest et du sud du sous-continent furent par exemple rapidement mises en exploitation, notamment pour le bois de teck qui servait à fabriquer les navires de la Royal Navy, renforçant les capacités de la flotte anglaise à la veille des guerres napoléoniennes³⁴².

Peu à peu, les ressources naturelles et humaines du pays furent converties pour servir l'accumulation du capital, et comme le rappelait Rajani Palme Dutt : « C'est sur la base du pillage de l'Inde, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, que l'Angleterre moderne s'est édifiée³⁴³. ».

³⁴¹ ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, *Op. cit.*, p. 89.

³⁴² GADGIL (Madhav), GUHA (Ramachandra), *This Fissured Land : An Ecological History of India*, New Delhi, Oxford University Press, 1992, 2013, p. 104 ; SARAVANAN (Velayutham), *Economic Exploitation of Forest Resources in South India During the Early 19th Century*, in : *Historical Perspective on the Economic Exploitation of the Forest*, XIV World Congress of Economic History, Helsinki, Finland (21-25 august) 2006, p. 5 ; SARAVANAN (Velayutham), « Economic Exploitation of Forest Resources in South India During the Pre-Forest Act Colonial era, 1793-1882 », *International Forestry Review*, Vol. 10, n° 1, 2008, pp. 65-73.

³⁴³ PALME DUTT (Rajani), *Op. cit.*, p. 60.

Section 3 : Les répercussions de la domination du capital marchand sur les sociétés et les écosystèmes extra-européens : crises socio-écologiques à la périphérie du système-monde

La première phase d'expansion européenne a été consubstantielle de la pénétration du capital marchand européen dans plusieurs sociétés et milieux naturels du monde tropical.

Sous des formes et à des degrés variés, la logique capitaliste a pris le contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles et humaines de ces milieux socio-écologiques.

Une fois soumises à la logique capitaliste, intégrées dans des systèmes de production et d'échange qui visaient l'accumulation illimitée de capital dans les métropoles européennes, ces ressources ont cependant cessé de fonctionner pour la reproduction des sociétés et des écosystèmes desquels elles étaient extraites.

Leurs conditions matérielles de reproduction détournées par des logiques exogènes, ces milieux socio-écologiques qui formaient auparavant des ensembles cohérents sont entrés dans des processus de dégradation qui ont pu les conduire jusqu'à l'anéantissement.

On peut distinguer trois grands types d'impacts, de chocs provoqués par le détournement des ressources au bénéfice de l'accumulation du capital.

- Un premier type de choc a été lié à l'accaparement et/ou à la surexploitation qui ont engendré pour certaines sociétés l'épuisement et/ou la privation d'une ou plusieurs ressources essentielles et de leurs fonctions : des espèces animales ou végétales, des terres arables, des ressources humaines ou des repères culturels.
- Un deuxième type de choc a été lié à l'introduction d'éléments exogènes au sein de sociétés ou d'écosystèmes. Il s'est agi par exemple de l'introduction de nouvelles espèces animales ou végétales, de micro-organismes, de techniques ou de conceptions alors que ces éléments n'étaient pas adaptés au milieu d'implantation.
- Un troisième type de choc, plus global, a découlé de la réorganisation des activités économiques, sous l'effet de la concurrence commerciale ou du contrôle exogène sur la production, provoquant la réorganisation brutale des rapports sociaux et des espaces naturels. On peut regrouper sous ce dernier type de nombreux phénomènes : le passage de la polyculture de subsistance à la monoculture d'exportation ; la spécialisation et le réaménagement des espaces pour la production marchande ; l'abandon de la participation aux échanges internationaux ; le développement de rapports de production prédateurs pour la force de travail ; la recomposition des hiérarchies sociales

et du rôle des élites ; les déplacements forcés de populations etc.

Combinés et reproduits à différentes échelles par la logique capitaliste, ces trois types de chocs ont induit des dynamiques perturbatrices pour la reproduction sociale et écologique.

Ces dynamiques désorganisatrices ont traversé et affecté des groupes sociaux et des écosystèmes pris séparément, mais aussi les interactions sinon totalement durables, tout au moins stables qui s'étaient établis entre eux sur des territoires donnés jusqu'au contact avec les occidentaux. Les métabolismes socio-écologiques d'anciennes aires civilisationnelles se sont ainsi retrouvés bouleversés.

De même, les rapports entre groupes sociaux à l'intérieur d'une formation sociale, ou même entre formations sociales sur un territoire ont pu être transformés du fait de la disparition d'une ressource, ou d'une modification dans la logique de son exploitation.

Les nouveaux rapports instaurés sur la base des types de chocs identifiés ont pu générer des dynamiques souvent extrêmement aliénantes pour les groupes sociaux concernés : conflits à répétition, nouvelles formes de domination sociale, extraversion ou au contraire cessation brutale des rapports avec le monde extérieur etc.

Des résistances ont pu éventuellement se former au sein des sociétés dépossédées de leurs ressources au cours de l'expansion européenne, mais elles ont dû également lutter contre des logiques et des dynamiques désormais inscrites au cœur des fonctionnements sociaux et écologiques locaux, se traduisant souvent par de nouvelles formes d'exploitation des hommes et de la nature.

Ce sont ces dynamiques et les chocs qui les ont fait naître qu'il s'agira de mettre en lumière. On s'appuiera pour cela sur trois terrains qui permettent de couvrir à peu près l'ensemble du monde tropical.

Le premier terrain concerné est l'Amérique du sud et la zone caraïbe. La nature et les sociétés de ces régions ont été brutalement affectées dès les premiers temps de l'expansion européenne outre-mer. C'est dans cette partie du monde tropical que la nature a subi les changements les plus profonds sous la double impulsion de la conquête et de la pénétration de la logique capitaliste. Face à un tel bouleversement, les sociétés autochtones ont été condamnées à la disparition, à l'assimilation forcée, ou à la fuite (§1.).

Le deuxième terrain est l'Afrique. Durant la première phase de l'expansion européenne, la nature

africaine n'a pas été soumise aux mêmes perturbations que celles qui ont suivi la conquête du continent américain. Ce sont cependant les forces vives de nombreuses sociétés africaines qui ont été affectées par la mise en valeur de la nature américaine. La traite a en effet privé ces sociétés de leurs ressources humaines les plus productives dans le même temps qu'elles faisaient pénétrer en Afrique des logiques sociales corrosives porteuses de conflits meurtriers (§2.).

Enfin, il sera question de l'Asie du Sud et du Sud-Est qui a subi les chocs entraînés par la pénétration du capitalisme marchand de manière plus tardive ou plus progressive, si l'on peut dire. Pour autant, ces chocs n'en ont pas été moins profonds puisque des civilisations qui dépassaient ou faisaient jeu égal avec l'occident avant son expansion ont été détournées de leurs trajectoires historiques pour que leurs ressources servent l'accumulation en Europe (§3.).

§1. L'Amérique latine et les caraïbes : entre ethnocide et extraversion

L'exploitation de la nature par le capital marchand en Amérique du Sud et dans la zone Caraïbe a été inséparable de la destruction des conditions de reproduction de nombreuses sociétés autochtones. Aux massacres et violences qui se sont déroulés lors des phases de conquêtes et de prise de possession de l'espace, il faut ajouter les déstabilisations engendrées par les dépossessions, les travaux et les déplacements forcés, les chocs produits par l'invasion d'espèces animales et de micro-organismes originaires du Vieux Monde, les recompositions contraintes des modes de production et d'organisation sociale. Ces multiples impacts liés à la colonisation et à la mise en valeur des ressources naturelles ont rapidement conduit à la disparition, à l'assimilation ou à la marginalisation de sociétés qui étaient pourtant parvenues à un certain équilibre avec les possibilités offertes par leurs milieux naturels.

Il semble que l'on puisse évoquer le concept d'ethnocide pour cerner ces processus, soit « la destruction systématique des modes de vie et de pensée de gens différents de ceux qui les détruisent »³⁴⁴ (A.).

Les sociétés coloniales du Nouveau Monde reposaient sur des structures économiques et sociales dont le seul but était de mettre en valeur des ressources naturelles de manière à exporter des produits primaires sur un embryon de marché mondial.

Cette orientation extravertie, que l'on retrouve avec des variantes dans tous les domaines coloniaux

³⁴⁴ GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, Op. Cit., p. 159.

de l'aire géographique considérée, générerait des dynamiques très négatives, tant du point de vue économique, social, qu'environnemental.

Il s'agira de revenir sur ces structures et ces dynamiques mais aussi de dire quelques mots sur leurs conséquences à long terme pour les sociétés latino-américaines (B.).

A) La destruction des conditions de reproduction des sociétés autochtones en Amérique latine et dans les caraïbes

Après 1492, certaines sociétés des Caraïbes, d'Amérique centrale et du Sud ont été condamnées à la disparition ou à la marginalisation du fait que leurs identités, leurs organisations sociales, leurs économies, leurs visions du monde ont été constamment empêchées de se reproduire par les logiques économiques et culturelles de la colonisation.

Les chocs et les dynamiques liées à la mise en valeur des ressources naturelles par les colonisateurs européens ont largement contribué à provoquer ce qu'il convient d'appeler des ethnocides.

L'instrumentalisation de la nature et de la force de travail indigène par les colons, ont effet conduit à des pertes de repères culturels et psychologiques mais également à l'impossibilité matérielle pour certains groupes de se reproduire physiquement.

La fragilisation ou la destruction systématique des structures économiques, sociales et culturelles qui en a résulté pour certaines sociétés a dès lors inéluctablement conduit à leur disparition ou à leur intégration forcée en tant que groupes subalternes dans les nouvelles sociétés coloniales.

En ce sens, il y a bien eu « destruction systématique des modes de vie et de pensée ».

Etant donné l'étendue des pertes démographiques subies par les populations indiennes du continent³⁴⁵, voire l'élimination complète de certains peuples des caraïbes, il apparaît que la frontière entre les qualificatifs d'ethnocide et de génocide est on ne peut plus ténue pour les phénomènes auxquels on se réfère³⁴⁶. Il faut préciser que la notion traditionnelle de génocide désigne « l'extermination intentionnelle d'un groupe humain particulier en totalité ou en partie »³⁴⁷.

³⁴⁵ On estime que 90 % environ de la population indienne de l'Amérique espagnole aurait disparue durant le premier siècle colonial. FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 83 ; BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, p. 142 ; BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 246.

³⁴⁶ FRITZ (Jean-Claude), FRITZ-LEGENDRE (Myriam), FRITZ (Jean-Claude) et FRITZ-LEGENDRE (Myriam), « Les mutations de la question indigène. De « l'indigène à l'autochtone » : mise en perspective historique » in FRITZ (Jean-Claude), DEROCHÉ (Frédéric), FRITZ (Gérard), PORTEILLA (Raphael), (Dir.), *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*, *Op. cit.*, p. 30.

³⁴⁷ GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, *Op. cit.*, pp.183-184.

Si la disparition de ces groupes n'a pas été intentionnellement projetée par les puissances coloniales, il apparaît cependant clairement que ce sont les politiques de mises en valeur de la nature menées par ces puissances qui ont inexorablement mené au désastre.

Faut-il parler dans ce contexte de « génocide colonial », pour mieux cerner des processus intimement liés à des volontés de développement des économies coloniales? Faut-il élargir la notion même de génocide³⁴⁸ ?

Quoi qu'il en soit, il convient désormais d'examiner comment certains chocs et les dynamiques en résultant ont effectivement sapé les conditions de reproduction des sociétés du « Nouveau Monde »

Trois phénomènes liés à la mise en valeur des ressources naturelles semblent avoir été particulièrement déstabilisateurs pour les sociétés autochtones d'Amérique et des caraïbes.

- Le travail forcé au travers des régimes de l'esclavage, de l'*encomienda*, du *repartimiento* ou du péonage a bouleversé les économies des sociétés autochtones autant que la santé de leurs membres.

Cette ponction sur la force de travail des sociétés autochtones s'est souvent accompagnée d'une transformation contrainte de leur organisation sociale, ainsi que de déportations des populations et de réinstallation de celles-ci dans des espaces configurés par les coloniaux.

- Un deuxième grand facteur de déstabilisation des sociétés autochtones a été la réduction progressive des espaces et des ressources à leur disposition ainsi que la modification de leurs pratiques économiques traditionnelles. Le passage de la polyculture à la spécialisation agricole a été une constante en Amérique espagnole³⁴⁹.
- Enfin, un facteur particulièrement destructeur des sociétés autochtones et que l'historien Alfred Crosby a bien qualifié comme ressortant d'un « impérialisme écologique », a été la propagation dans l'aire caraïbe et sur le continent américain d'espèces animales mais aussi de micro-organismes originaires d'Eurasie ou d'Afrique. Cette propagation a parfois été déclenchée très consciemment par les colonisateurs de manière à s'appropriier l'espace et à

³⁴⁸Selon l'expression de PALMER (Alison) tirée de son ouvrage *Colonial Genocide*, Adelaide, Crawford House, 2000.

³⁴⁹BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., p. 151.

briser la résistance des indigènes.

Ces multiples facteurs, qui ont systématiquement été accompagnés par le déploiement d'une grande violence physique, ont entraîné des chocs en cascade qui ont bouleversé les milieux naturels, les rapports sociaux et les visions du monde auxquels étaient habituées les populations autochtones fragilisant leur résistance physique et psychologique.

Plusieurs exemples permettront de mettre en lumière ces chocs dans leurs interrelations.

A Saint-Domingue dans les premières décennies de la colonisation espagnole à partir de 1493, les indiens Taïnos furent réquisitionnés dans le cadre de l'*encomienda* pour exploiter les placers d'or et nourrir les espagnols. Les indiens furent soumis à des rythmes de travail qu'ils n'avaient jamais connus, inadaptés à leur vision du monde et à leurs capacités physiologiques. La ponction de la force de travail et les nouveaux modes d'organisation de cette dernière bouleversèrent les structures de la société Taïno, en corrompant ou détruisant le pouvoir des caciques.

Les mauvais traitements, la durée et la difficulté du travail combinés aux problèmes qu'avaient les indiens pour assurer leur propre alimentation entraînèrent une fragilisation des organismes mais aussi des psychismes. C'est sur ce terrain fragile que les épidémies comme celles de la variole surgirent et emportèrent des dizaines de milliers de taïnos. Le résultat fut accablant puisqu'en une vingtaine d'année la population autochtone passa d'un million à un millier de membres³⁵⁰.

Dans les zones côtières du Nord-Est Brésilien, au milieu du XVIe siècle, les populations indiennes ont subi les campagnes de pacification et de déportation destinées à libérer les espaces et à mobiliser la main d'œuvre nécessaires aux plantations sucrière. De grandes fractions de ces populations furent forcés à migrer vers les zones arides du *Sertao* tandis que des dizaines de milliers d'autres étaient regroupés de force dans des villages artificiels appelés *aldeias*. Ces villages, organisés de manière géométrique sous l'égide des jésuites étaient situés sur les plus mauvaises terres. Ainsi expulsés vers des milieux naturels difficiles de l'intérieur des terres ou cantonnés dans des zones incultes, les indiens furent non seulement privés de leurs ressources traditionnelles, pour certains arrachés à leurs modes de vie, mais également exposés aux épidémies. Les violences physiques, les maladies et la famine se conjuguèrent pour anéantir ces populations. Les regroupements dans les *aldeias* favorisaient la transmission de pathogènes tandis que les fuyards, nombreux, colportaient les maladies jusqu'aux populations restées libres. Des quarante mille indiens originellement concentrés dans les *aldeias* dans les années 1550, seul un dixième subsistait encore

³⁵⁰BENOT Yves, « La destruction des indiens de l'aire caraïbe », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., pp. 44-45.

en 1590. Dans les *aldeias* de Bahia, un tiers des habitants décédèrent durant la seule année 1563³⁵¹.

Dans la zone andine, la mise en valeur des gisements argentifères du Potosi entraîna la dislocation des sociétés locales (*aymara* et *quechua*) et de leurs anciennes structures communautaires, les *ayllus*.

La mobilisation de la force de travail humaine pour la production minière et les activités qui la supportaient s'effectua au travers du système rotatif de la *mita* et s'accompagna d'une réorganisation complète de la répartition spatiale des populations au travers des *reducciones*, ces villages à l'espagnole.

Tandis que vers 1570, 13 500 travailleurs indiens étaient drainés annuellement dans les seules mines d'argent, à partir de 1567 un million et demi de personnes furent réimplantées dans les *reducciones*³⁵².

Ces villages organisés de manière concentrique - la zone d'habitation, la zone de culture, une zone sauvage à l'écart - bouleversaient l'organisation culturelle et agricole des sociétés indiennes autochtones.

Les croyances, les interactions avec un milieu naturel considéré sous un angle spirituel, sacré, étaient perturbées par l'organisation de l'espace et repoussées en dehors du noyau spatial « christianisé ».

Les systèmes de culture basés sur la verticalité, spécifiques aux zones Andines, furent balayés par la nouvelle configuration. Ils permettaient pourtant de minimiser les risques alimentaires en travaillant de manière intensive des archipels d'écosystèmes situés à différentes altitudes et en organisant des transferts de matières et de nourriture entre ces dernières.

Les *reducciones* furent l'occasion de recentrer les groupes indiens sur une agriculture marchande spécialisée, mono-zonale et extensive plus adaptée aux besoins de l'économie minière coloniale qu'à ceux de ces groupes³⁵³.

On a vu également que les *reducciones* libérèrent également de grands espaces pour les initiatives agricoles des colons, dont l'élevage. Les européens introduisirent en effet des animaux européens dans le nouveau système agricole Andin. Des animaux (chèvres, moutons, bœufs) qui empiétaient dangereusement sur l'espace agricole laissés aux peuples indigènes³⁵⁴.

³⁵¹ MOORE (Jason W.), *Ecology and the rise of capitalism*, Op. cit., pp. 234-235

³⁵² MOORE (Jason W.), « Amsterdam is standing on Norway : Part I : The Alchemy of Capital, Empire and Nature in the Diaspora of Siver, 1545-1648 », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 1, 2010, p. 49.

³⁵³ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., pp.154-155 ; MOORE (Jason W.), « Amsterdam is standing on Norway : Part I : The Alchemy of Capital, Empire and Nature in the Diaspora of Siver, 1545-1648 », *Art. cit.*, pp. 49-50.

³⁵⁴ BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., p. 144 ; MOORE (Jason W.), « Amsterdam is standing on

D'un point de vue global, les *reducciones* se combinèrent à la *mita* et à l'invasion animale pour exposer les sociétés indigènes andines à trois chocs qui se renforçaient les uns les autres : le prélèvement de la force de travail, la diminution des ressources agricoles disponibles, et les épidémies.

Le prélèvement de la force de travail indienne diminuait la main d'œuvre disponible pour les cultures vivrières. Les concentrations de populations, les difficultés à assurer les besoins alimentaires et la fragilisation des métabolismes humains par des conditions de travail très pénibles, favorisaient les maladies et les épidémies³⁵⁵.

Ces épidémies facilitaient en retour l'appropriation des terres par les espagnols. Le développement de la grande propriété restreignait encore plus l'espace agricole des peuples Indiens. Une dialectique infernale était donc en marche dans les Andes durant la seconde moitié du XVI^e siècle qui soumettait la reproduction socio-biologique des sociétés indiennes à une pression destructrice³⁵⁶.

On retrouvait de telles dynamiques au Mexique à la même époque. Les transformations écologiques dans la vallée de Mezquital et dans les zones minières du Mexique sont des exemples des impacts générés par les modes d'exploitation des potentiels naturels introduits par les colonisateurs.

Dans les premiers temps qui ont suivi la conquête, la vallée de Mezquital, située sur le territoire Aztèque, était densément peuplée et caractérisée par une végétation riche et diverse. Ses ressources en eaux bien maîtrisées permettaient le déploiement d'une agriculture irriguée et variée sur la plupart de sa surface³⁵⁷.

Plusieurs processus intriqués ont dépeuplé et dévasté cette vallée la transformant en un semi-désert vers la fin du XVI^e siècle. Cependant, le vecteur central de ce désastre fut la conversion de la vallée en une zone d'élevage, principalement d'ovins, par les colons espagnols.

Les animaux européens (vaches, moutons, cochons) ont été introduit dans la vallée durant les années 1520-1530. L'élevage s'est dès le départ mis en place aux dépens des zones agricoles indigènes³⁵⁸. Les colons espagnols ont maintenu la présence des animaux par la force malgré la

Norway : Part I : The Alchemy of Capital, Empire and Nature in the Diaspora of Silver, 1545-1648 », *Art. cit.*, p.51.

³⁵⁵TANDETER (Enrique), *L'argent du Potosi : coercition et marché dans l'Amérique coloniale*, p. 71.

³⁵⁶MOORE (Jason W.), *Op. cit.*, p. 52.

³⁵⁷MELVILLE (Elinor G. K.), « Environmental and social change in the valle del Mezquital, Mexico, 1521-1600 », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 32, n° 1, 1990, pp. 24-26, p. 26. Voir également l'ouvrage MELVILLE (Elinor G. K.), *A plague of sheep : environmental consequences of the conquest of Mexico*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1994.

³⁵⁸ La référence aux coutumes espagnoles prévoyant la mise en commun des pâtures a semble-t-il été utilisée pour légitimer l'expansion de l'élevage sur les terres agricoles indigènes. MELVILLE (Elinor G. K.), « Environmental and social change in the valle del Mezquital, Mexico, 1521-1600 », *Op. cit.*, p. 30.

dévastation des cultures qu'elle entraînait.

A partir des années 1550, l'élevage ovin s'imposa et les moutons se multiplièrent rapidement. Durant la seule décennie 1550, la taille moyenne des troupeaux passa de 1000 à 3900 têtes. Dans les années 1560 et 1570, des exploitations de 10 000 à 15 000 têtes devinrent la norme. Les agriculteurs indiens furent repoussés, les terres irriguées transformées en pâtures³⁵⁹.

Les troupeaux privaient d'accès les indigènes à toutes les ressources naturelles locales, y compris les forêts. Les moutons dénudaient les sols et les rendaient incultes, ils épuisaient les ressources en eau. Le sol commençait à être progressivement colonisé par des espèces végétales des zones arides³⁶⁰.

Faute d'accès aux ressources, les systèmes agricoles traditionnels se désintégrèrent. Une telle crise sur le plan de la production des moyens de subsistance ne put que laisser les populations indigènes affaiblies face aux épidémies comme celle de 1576-1581 (surnommée *Cocoliztle*).

En 1579, le nombre total de moutons atteignit quatre millions alors que la population autochtone subissait un constant déclin. Cette dernière passa d'un nombre estimé entre 452 623 et 226 311 au début de la conquête à 20 247 en 1600³⁶¹.

Vers la fin du 16^e siècle le sol était totalement envahi par les espèces végétales des zones arides.

C'est dans cet environnement dégradé et dépeuplé que se développa la grande propriété foncière dédiée à l'élevage extensif. De gros entrepreneurs rassemblèrent les terres qui étaient devenues impropres pour l'élevage intensif. Sur les décombres de la civilisation aztèques ils créèrent des domaines de plusieurs centaines de km², seuls à même de maintenir les profits³⁶².

Dans les zones minières du centre et du Nord du Mexique, c'est la déforestation liée à la consommation de bois et de charbon de bois pour l'extraction et la fonte du minerai d'argent qui fut la cause des bouleversements subis par les sociétés indigènes.

Les zones d'exploitation minière comme celles de Zacatecas ou de San Luis Potosi étaient situées dans des espaces qui formaient le cadre de vie de populations nomades ou semi-nomades comme celles liées à la confédération Chichimèque. Ces populations dont la base économique reposait encore largement sur la chasse et la cueillette dépendaient des forêts pour leur subsistance.

Or, au fur et à mesure que progressait la déforestation liée aux besoins énergétiques des mines, les sociétés indigènes se voyaient privées de leur ressources naturelles. Les populations étaient ainsi repoussées dans des espaces de plus en plus réduits et il devenait plus facile pour les colons espagnols qui n'avaient jamais vraiment réussi à les pacifier par la force de les acheter et de les

³⁵⁹ MELVILLE (Elinor G. K.), « Environmental and social change in the valle del Mezquital, Mexico, 1521-1600 », *Op. cit* p. 32.

³⁶⁰ *Ibid.*, pp. 33 et 36.

³⁶¹ *Ibid.*, p.33.

³⁶² *Ibid.*, pp. 50-52.

soumettre en pratiquant un chantage à la nourriture³⁶³.

Le processus de déforestation et de monétarisation lié à la vente du bois, créait dans toutes ces zones un environnement écologique et social propice au développement de l'agriculture et de l'élevage. Ce développement empêcha à son tour la reforestation des zones aux alentours des mines et repoussa de plus en plus loin la frontière de l'exploitation forestière. Par conséquent, de plus en plus de communautés autochtones se voyaient ainsi séparées de leur base de reproduction et obligées de se soumettre ou de fuir toujours plus loin. Privées de leurs ressources naturelles, il devenait impossible pour ces sociétés de maintenir leur mode de vie³⁶⁴.

La colonisation ibérique ne fut pas la seule à détruire les conditions de reproduction de sociétés autochtones du Nouveau Monde. L'expansion coloniale française et anglaise dans les petites Antilles fut également à l'origine d'ethnocides. L'exploitation de la canne à sucre demandait un contrôle complet des îles. Au XVIIIe siècle, la progression des plantations, les attaques et les massacres, forcèrent les indiens Caraïbes à quitter les îles de Saint-Christophe, de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie et à se réfugier à la Dominique.

La politique de refoulement menée par les français et les anglais pour laisser l'espace libre au système de plantation finirent par séparer les sociétés Caraïbes de leurs cadres de vie et de leurs ressources. Suite à ces dépossessions et aux pertes démographiques subies, leur mode de vie rendus de plus en plus difficile, ces sociétés se sont éteintes au XVIIIe siècle³⁶⁵.

Au-delà du sort dramatique réservé aux sociétés autochtones, du Nouveau Monde, les formations sociales coloniales qui du XVIe au XVIIIe siècle surgirent sur leurs cendres étaient fondées sur des structures et des logiques extraverties qui furent à l'origine de profonds déséquilibres socio-écologiques.

³⁶³ STUDNICKI-GIZBERT (Daviken), SCHECTER (David), « The environmental dynamics of a colonial fuel-rush : Silver mining and deforestation in New Spain, 1522 to 1810 », *Environmental History*, Vol. 15, n° 1, 2010, pp. 94-119, p. 108.

³⁶⁴ *Ibid.*, pp.111-112.

³⁶⁵ BENOT (Yves), « La destruction des indiens de l'aire caraïbe », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, *Op. cit.*, pp. 48-51.

B) Des sociétés coloniales fondées sur la polarisation sociale, l'extraversion et la domination de la nature

Les formations coloniales de l'aire Subtropicale du Nouveau Monde du fait même de leur articulation (politiquement déterminée) en position périphérique au sein de l'économie-monde capitaliste étaient caractérisées par l'extraversion et la polarisation. Ces structures ne pouvaient être que déstabilisantes sur le long terme étant donné qu'elles entraînaient un gaspillage considérable de ressources naturelles et humaines.

Encadrée par les monopoles coloniaux, la production dans les formations d'Amérique latine et des caraïbes était organisée autour de la production primaire divisée en deux grands secteurs :

- l'extraction minière
- l'agriculture d'exportation.

Deux autres secteurs peuvent être identifiés mais subordonnés aux deux premiers :

- l'agriculture orientée vers la fourniture de nourriture et d'équipements sur les marchés intérieurs des colonies, qui s'est surtout développée sur le continent ;
- l'artisanat et la manufacture qui fournissaient ces mêmes marchés intérieurs mais qui étaient très limités par le monopole colonial.

Toujours en raison du monopole colonial, le gros des investissements, qui provenaient pour une bonne part en du capital marchand européen se tournait vers les deux premiers secteurs, les deux seconds ne se développant pas de manière autonome.

En effet, les secteurs d'exportation dominaient l'ensemble de la structure économique et la production destinée au marché intérieur n'avait de sens que pour alimenter en nourriture et en équipement les secteurs primaires exportateurs. Les dynamiques endogènes étaient donc inexistantes et « la croissance ou la stagnation économique dépendait exclusivement de variables exogènes à ces économies, c'est à dire de la croissance ou de la décroissance de la demande de produits agricoles ou miniers réservés à l'exportation³⁶⁶ ».

La structure de classe des formations coloniales reflétait et reproduisait cette organisation

³⁶⁶ SALOMAO FILHO (Calixto), *Histoire critique des monopoles. Une perspective juridique et économique*, *Op. cit.*, p. 34.

économique.

Les groupes de grands propriétaires du sol et du sous-sol dominaient ces sociétés. L'autre force sociale qui se dégageait au sommet de la hiérarchie sociale était les négociants, qui siégeaient dans les villes locales et faisaient l'intermédiaire avec les capitalistes des métropoles européennes. Ces deux classes étaient plus ou moins liées avec la bureaucratie coloniale ou même avec le pouvoir métropolitain, en fonction des périodes de tension ou d'apaisement entre les deux côtés de l'Atlantique.

Ces deux grandes classes d'entrepreneurs coloniaux s'intégraient au procès d'ensemble de reproduction du capital mais entretenaient des relations paradoxales avec les cadres politico-juridiques qui assuraient le monopole commercial des métropoles. D'une part, ces cadres avaient permis la constitution de ces classes dominantes et assuraient leur hégémonie sociale. D'autre part, ils contraignaient ces classes en limitant leurs capacités d'exportation et d'investissement. Ce paradoxe des élites marquera le développement futur des formations latino-américaines entre dépendance et rejet vis à vis des intérêts étrangers.

De leur côté, les classes subalternes, serviles ou quasi-serviles pour la majorité d'entre elles disposant à peine des moyens de leur propre reproduction, ne pouvaient fournir la base d'un marché intérieur conséquent.

Extraverties, les économies coloniales d'Amérique latine et des caraïbes étaient caractérisées par des cycles économiques³⁶⁷ dont l'apparition et la disparition étaient déterminées par les conditions du procès d'accumulation dans les centres européens.

Cette place des formations coloniales du Nouveau Monde dans la division internationale du travail capitaliste impulsait des dynamiques sociales et écologiques très destructrices qui elles-mêmes rétroagissaient en minant les conditions de développement des marchés internes et en enfermant à long terme ces formations dans leur orientation extravertie.

En effet, n'ayant comme référence que le marché extérieur, celui des métropoles européennes et non les marchés intérieurs, les propriétaires et les responsables coloniaux ne cherchaient en rien à améliorer les conditions de vie et de rémunération de la force de travail, à gérer de façon durable les ressources naturelles ou même à développer les forces productives. Ils

³⁶⁷ On a ainsi observé à partir du XVI^e siècle une succession de cycles de plusieurs décennies qui étaient fondés sur l'exploitation d'une ressource donnée dans une région géographique spécifique : Le cycle de l'argent au Pérou entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e, le cycle du Sucre dans le Nord-Est du Brésil à la même époque, le cycle du sucre à la Barbade au XVII^e siècle, le cycle de l'or du Minas Gerais entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e, le cycle du sucre dans les grandes Antilles françaises et anglaises au XVIII^e siècle etc.

étaient pris dans une logique de production extensive.

La concurrence mais surtout les liens de dépendance financière qui liaient les propriétaires avec les capitalistes marchands des villes et des métropoles renforçaient encore ces tendances à considérer les ressources humaines et naturelles comme des réserves de valeur épuisables et remplaçables à volonté. La survie économique des propriétaires dépendait de l'extraction de cette valeur au moindre coût.

L'idéologie coloniale ajoutait encore un élan supplémentaire à cette logique économique en imposant et en légitimant certaines conceptions de la nature et des populations soumises. La nature était un espace vierge à « conquérir », les autochtones et les esclaves noirs, des inférieurs, à mettre au travail pour leur bien ou la sauvegarde de leur âme.

Ces facteurs se conjuguèrent pour entraîner une exploitation extrêmement brutale de la nature et des travailleurs, sans que fussent pris en compte ou de façon marginale les conditions de leur reproduction.

Les exploitations minières, agricoles et forestière étaient globalement basées sur la consommation extensive de l'espace et de la force de travail contrainte.

Dès que les rendements d'une exploitation minière, agricole ou forestière diminuaient dans un espace naturel donné, les propriétaires commençaient par intensifier l'utilisation de la force de travail pour compenser la diminution des profits. Ensuite, les propriétaires, lorsqu'ils le pouvaient, entamaient l'exploitation d'un autre gisement, d'une autre terre, d'une autre parcelle de forêt à proximité immédiate. Il n'était pas question d'économiser les forces naturelles et humaines tant qu'elles apparaissaient disponibles en vastes quantités et que les prix de vente garantissaient un minimum de profits.

La nature « sauvage » de l'Amérique tropicale et de l'aire Caraïbe était considérée comme un « don gratuit » et les travailleurs contraints de toutes sortes de purs instruments.

Peu importaient les conditions de reproduction des travailleurs et des écosystèmes puisqu'aux yeux de propriétaires absorbés dans la logique marchande ils apparaissaient abstraits, interchangeables et illimités. Illimités les espaces naturels du continent américain, illimités les travailleurs arrachés aux sociétés pré-colombienne ou à l'Afrique.

La frontière de l'exploitation marchande était ainsi repoussée toujours plus loin dans l'espace, toujours plus profondément sous terre. Les cycles de production, qu'il ait été question de canne à sucre, d'indigo, d'argent ou d'or continuaient d'impulser l'expansion des zones de production jusqu'à ce que certaines limites écologiques et économiques rendent la production dans une région géographique non compétitive sur le marché mondial.

Alors les investissements se déplaçaient en direction d'une autre région et/ou une autre production, mais toujours dans le cadre des secteurs primaires-exporteurs, les formes fondamentales de la production elles-mêmes n'étant pas modifiées.

Entraînés par la logique de l'accumulation illimitée de capital, en trois siècles, dans le Nouveau Monde, le capitalisme marchand et les systèmes de production qui lui étaient articulés ont exploité la nature et consommés de la main d'œuvre à une échelle et un rythme qui n'avait jamais encore été atteint dans l'histoire de l'humanité.

Là était l' « innovation » fondamentale de ce système³⁶⁸.

C'est autour de telles logiques et de telles dynamiques que se constituèrent et se cristallisèrent les structures et les orientations économiques et sociales fondamentales des formations sociales latino-américaines. C'est dans leur cadre que se forgèrent les nations indépendantes au XIXe siècle avec toutes les barrières que cela posait à l'autonomie économique et à un développement harmonieux : inégalités rendant délicate la création d'un véritable marché intérieur, dépendance financière et technologique vis à vis de l'extérieur, soumission de l'économie aux rythmes et aux demandes du marché mondial.

§2. L'Afrique : les racines de la marginalisation d'un continent

La dynamique générale du capitalisme marchand a fait prendre à l'Afrique une place spéciale dans l'économie-monde européenne du XVIe au XVIIIe siècle : celle de « périphérie de la périphérie » dont la fonction était de fournir une main d'œuvre bon marché aux systèmes de plantation du Nouveau Monde³⁶⁹.

Certes, le commerce et l'esclavage était chose connue en Afrique indépendamment des européens et certains auteurs ont évacué le problème des impacts de la traite européenne en indiquant que les négriers n'ont fait que s'introduire dans des réseaux marchands préexistants.

Certaines formations sociales africaines pratiquaient effectivement le commerce à longue distance avant la descente des européens le long des côtes d'Afrique de l'Ouest au XVe siècle. Ce

³⁶⁸ MOORE (Jason W.), « Ecology, Capital, and the nature of our times : accumulation & crisis in the capitalist world-ecology », *Art. cit.*, pp. 108-147.

³⁶⁹ AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, p. 280.

commerce, comme celui qui s'effectuait au travers du Sahara, faisait partie intégrante de leurs structures et alimentait une certaine différenciation sociale³⁷⁰.

Cependant, la traite des esclaves et les autres trafics auxquels se sont adonnés les européens sur le continent³⁷¹ ont considérablement accéléré et intensifié la pénétration de la logique marchande en Afrique. Surtout, avec la montée en puissance de la traite comme principal mode d'échange entre l'Europe et l'Afrique, cette logique s'est propagée sous la pire de ses formes : la marchandisation de la vie humaine.

Les Européens, en demandant massivement des esclaves et en faisant pression pour les obtenir, ont transformé la nature de l'offre. Ils ont fait en sorte, notamment grâce à la vente d'armes, que de ne plus pouvoir participer au commerce d'esclaves avec eux signifiait leur perte pour certains groupes africains³⁷². Les européens ont créé les conditions d'une exacerbation de la concurrence et des conflits entre formations africaines³⁷³.

En introduisant une telle logique par la force, le capitalisme marchand européen a certainement impulsé ou aggravé des dynamiques porteuses de conflits ou de polarisation sociale à l'intérieur des sociétés africaines et entre elles.

Pour évaluer quelles ont pu être les conséquences de la traite atlantique, il faut par conséquent tenir compte des prélèvements humains massifs sur la démographie des sociétés africaines (A.) mais également des différents processus induits par la traite, notamment le détournement des forces productives et la fragilisation des institutions mais également (B.) ou le renforcement des conflits ou de l'insécurité (C.).

A) La ponction démographique

Le choc démographique provoqué par la traite a été sans conteste violent tant de manière directe par le prélèvement humain lui-même qu'à plus long terme en privant certains groupes de leurs générations les plus productives et les plus susceptibles de procréer. La traite procédait en effet

³⁷⁰ AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, p.40.

³⁷¹ Des trafics qui ont porté par exemple sur l'or, la gomme, l'ivoire ou la malaguette.

³⁷² Le choix était clair : participer à la traite en tant que fournisseurs ou en tant qu'esclaves, en tant que producteur ou marchandise. BOTTE (Roger), « Les rapports Nord-Sud, la traite négrière et le Fuuta Jaloo à la fin du XVIIIe siècle », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 46, n° 6, 1991, pp. 1411-1435, p. 1414 ; FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, pp.219-220 ; NUNN (Nathan), « The Long-Term Effects of Africa's Slave Trades », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 123, n° 1, pp. 139-176, pp.142-143.

³⁷³ SURET-CANALE (Jean), « Contexte et conséquences sociales de la traite africaine », in SURET-CANALE (Jean), *Essais d'histoire africaine (De la traite des Noirs au néocolonialisme)*, *Op. cit.*, p. 88.

à un écrémage des populations, ne prenant que les individus les plus jeunes et les plus vigoureux. La sélection se faisait déjà en amont lors des razzias à l'intérieur des terres afin d'adapter l'offre aux critères posés par les marchands européens³⁷⁴.

Il faut noter que ces raids eux-mêmes provoquaient des pertes humaines, directement par le déploiement de violence auquel ils donnaient lieu, indirectement par l'insécurité qu'ils généraient.

La chasse aux esclaves poussait de nombreux groupes à quitter leurs milieux de vie, et à se retrancher dans des zones plus difficiles d'accès et aussi plus pauvres. Ce fut le cas par exemple des peuples paléo-négritiques qui se réfugièrent dans les montagnes d'Afrique de l'Ouest³⁷⁵; d'autres choisirent comme refuges des cases sur pilotis comme sur le lac Nyassa³⁷⁶. Ce facteur indirect pesait éminemment sur les capacités de reproduction des populations.

Morts violentes, prélèvements, insécurité, diminution des forces productives et donc des capacités des groupes à dégager des surplus : ces multiples facteurs pesaient sur la démographie africaine.

Le secteur géographique le plus touché fut sans doute une grande région comprenant le bassin du Congo et l'Angola où la dépopulation a été nette. Les sociétés de l'intérieur du continent ont été en général les plus affectées.

En Afrique de l'Ouest, des estimations prudentes concluent au mieux à une stagnation de la population du XVIe au XIXe siècle.

Sur cette même période la croissance de la population africaine a été plus faible que celle de n'importe quel autre continent³⁷⁷.

Pour certains auteurs, la population africaine en 1850 représentait la moitié de ce qu'elle aurait été sans les pertes humaines provoquées par les différentes traites (Atlantique et orientales)³⁷⁸.

Il est clair qu'une telle baisse ou stagnation démographique a en retour considérablement handicapé les sociétés africaines sur le plan économique et cela sur le très long terme ne serait-ce que par la perte numérique en force de travail mais également par nombre de conséquences politiques et

³⁷⁴ KI-ZERBO (Joseph), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, *Op. cit.*, p. 220.

³⁷⁵ AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, p. 282.

³⁷⁶ KI-ZERBO (Joseph), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, *Op. cit.*, p.220.

³⁷⁷ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 323 ; INIKORI (Joseph E.), *Slave trade and the Atlantic Economies*, Working Paper, CC-76/WS/22, U.N.E.S.C.O., Paris, october 1976, pp. 14 et 16.

³⁷⁸ Selon des calculs de Patrick Manning in NUNN (Nathan), « The Long-Term Effects of Africa's Slave Trades », *Art. cit.*, p. 142.

économiques indirectes³⁷⁹.

B) Le détournement des forces productives et des institutions

Aussi invalidante qu'ait pu être la baisse démographique, la traite atlantique a été destructrice par d'autres voies encore. Elle a en effet eu de graves répercussions sur les structures politiques, économiques et culturelles de sociétés qui ont été plongées dans le contexte de la traite pendant plusieurs siècles.

Des groupes à l'intérieur de sociétés et même des sociétés entières se détournèrent d'activités productives pour s'adonner au commerce d'esclaves.

Sur le plan interne, la traite envenimait les tensions intrasociétales et désagrégeait les institutions, y compris au sein de formations sociale déjà structurées politiquement, Certains individus et groupes tendaient à tirer parti du trafic d'esclaves dans leur course au pouvoir, afin de se procurer armes et biens de prestiges.

Les structures politiques, les équilibres entre couches sociales s'effondraient sous les coups de boutoirs de ces luttes pour le pouvoir. La démocratie tendait à disparaître et la stratification sociale se renforçait. L'autoritarisme et l'arbitraire devenait de plus en plus prégnants.

Au XVIIe siècle au Waalo-Waalo par exemple, un royaume sénégalais, l'équilibre qui existait entre le roi, l'assemblée des grands et les communautés villageoises fut rompu en raison de l'action des grands notables qui se mirent à piller les communautés villageoises pour se procurer des esclaves³⁸⁰.

Les institutions religieuses et judiciaires étaient parfois détournées de leurs fonctions originelles par certaines autorités pour légitimer les réductions en esclavage.

Les accusations de sorcellerie, d'adultère étaient utilisées pour augmenter les contingents d'asservis et les envoyer sur le marché³⁸¹. C'était le cas par exemple sur la Côte de l'Or où certains rois se servaient de leurs femmes pour piéger des hommes sans expérience et les accuser d'adultère³⁸².

Les peines et les modes de preuve étaient modifiés. Ce qui n'était auparavant puni que par des compensations matérielles entraînait la perte de liberté. L'usage d'ordalies permettait de condamner systématiquement des innocents³⁸³.

³⁷⁹ BARBIER (Edward B.), *Op. cit.*, p. 323.

³⁸⁰ AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, pp. 280-281.

³⁸¹ FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p.223 ; NUNN (Nathan), « The Long-Term Effects of Africa's Slave Trades », *Art. cit.*, p. 144.

³⁸² KI-ZERBO (Joseph), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, *Op. cit.*, p.220

³⁸³ NUNN (Nathan), *Art. cit.*, p. 144.

Du fait de ces instabilités et tensions endémiques provoquées par la traite, des entités politiques importantes s'effondrèrent. Ce fut le cas par exemple du royaume du Kongo. Des Confédérations éclataient comme celles des Yoruba ou des Joloff. L'émiettement politique devenait la règle.

Les tensions ethniques s'exacerbaient également entre des communautés autrefois en relation et qui entraient en guerre pour se procurer des esclaves. L'insécurité tendait à son tour à renforcer la revendication des liens d'appartenance ethnique³⁸⁴.

C) L'intensification des conflits et de l'insécurité

Sur le plan des relations entre formations sociales africaines, la traite provoqua un renforcement des conflits. Des conflits qui tendaient à prendre deux formes : des raids esclavagistes d'une part et des guerres commerciales entre chasseurs d'esclaves d'autre part.

Tandis que certaines entités politiques étaient aspirées dans des processus de désagrégation, d'autre au contraire se constituaient et se renforçaient en s'adaptant au contexte créé par les Européens. C'étaient le cas par exemple au XVIII^e siècle de l'Ashanti, du Dahomey, du Segu au Mali, du Kaarta au Sénégal et du Fuuta Jaloo en Sénégambie³⁸⁵. La possession de grandes concentrations d'armes à feu en faisait des puissances redoutées. Mais au-delà de cet aspect militaire, c'est l'ensemble de leur organisation sociale qui était adaptée à la commercialisation des esclaves. Au Fuuta Jaloo par exemple, la religion musulmane était devenue le critère de distinction entre libres et non-libres et le Jihaad une légitimation pour les guerres commerciales³⁸⁶. Au Ngaabu (Guinée Bissau), une classe de guerriers s'était formée spécifiquement pour la Razzia³⁸⁷.

Une certaine polarisation s'établit entre ces formations sociales en général proches de la côte qui jouaient le rôle d'intermédiaires (certains historiens ont évoqué le terme d'États courtiers) ou de fournisseurs des Européens, et les entités politiques ou les communautés de l'intérieur des terres³⁸⁸. Certaines entités politiques de l'intérieur, bien que pratiquant le commerce des esclaves en subissaient de plein fouet les tensions et étaient déstabilisées (Oyo, Bénin, Akan). D'autres sociétés étaient quant à elles les proies des expéditions esclavagistes.

³⁸⁴ NUNN (Nathan), « The Long-Term Effects of Africa's Slave Trades », *Art. cit.*, p. 142.

³⁸⁵ BOTTE (Roger), « Les rapports Nord-Sud, la traite négrière et le Fuuta Jaloo à la fin du XVIII^e siècle », *Art. cit.*, p. 1414.

³⁸⁶ *Ibid.*, p.1415.

³⁸⁷ *Ibid.*, p.1414.

³⁸⁸ FRANK (Andre Gunder), *Op. cit.*, pp. 220-221.

Même si les formations sociales « subalternes » subissaient plus directement la violence de la traite, les formations africaines « dominantes » ne se développaient pas sur des bases stables. Si leur commerce était perturbé d'une manière ou d'une autre elles pouvaient rapidement entrer en déliquescence. C'est ce qui se passa à la fin du XVIII^e siècle pour le Fuuta Tooro (Sénégal), le Galam ou le Ngaabu³⁸⁹. Bien que sur un autre mode que les colonies d'Amérique, ces formations étaient comme elles entièrement dépendantes du commerce extérieur avec l'Europe.

Dans l'ensemble, la traite Atlantique, en répandant pendant trois siècles de manière chronique le désordre et les guerres, en poussant des peuples à la fuite et en bloquant les processus d'intégration politique, a créé toute une série de handicaps qui, par la suite, pesèrent lourdement sur les destinées des sociétés d'Afrique subsaharienne.

§3. L'Asie : vers le recul des civilisations

La pénétration du capital marchand européen en Asie, si elle n'a pas conduit comme en Amérique et en Afrique à un accaparement généralisé des ressources naturelles ou humaines, a néanmoins profondément bouleversé la trajectoire historique de certaines sociétés et régions.

Parmi celles-ci, les sociétés d'Asie du Sud-Est (A.) et du sous-continent Indien (B.), qui du XVII^e au XVIII^e siècle ont subi de plein fouet la transformation du contact avec les marchands européens, passé du commerce à la mainmise territoriale.

Ce contrôle exercé par les européens pour satisfaire leurs seuls intérêts mercantiles, et qui s'est caractérisé à la fois par la mainmise sur les ressources naturelles et le détournement des forces productives, a plus ou moins rapidement corrompu les structures et les dynamiques de développement de sociétés qui, notamment sur le plan économique, égalaient voire dépassaient l'Europe de l'Ouest.

³⁸⁹ BOTTE (Roger), « Les rapports Nord-Sud, la traite négrière et le Fuuta Jalloo à la fin du XVIII^e siècle », *Art. cit.*, p.1414.

A) L'Asie du Sud-Est : entre repli et acculturation

En Insulinde, les impacts de la présence européenne s'avèrent de plus en plus lourds au fur et à mesure de la consolidation de l'économie-monde capitaliste européenne. On reviendra brièvement sur le cas des formations sociales soumises à l'emprise commerciale et territoriale de la V.O.C. avant d'étudier plus avant l'exemple des Philippines.

La période historique qui va du XVe siècle à la fin du XVIIe a pu être qualifiée d'âge du commerce concernant les formations sociales du Sud-Est asiatique³⁹⁰. A cette époque, les cités marchandes de la région ont joué un rôle considérable dans l'expansion du commerce international qui a marqué le « long XVIe siècle ». De nouvelles cités et de nouveaux Etats se sont constitués. Les capacités économiques et les systèmes politiques centralisés de ces entités leurs ont permis de s'intégrer aux courants d'échanges maritimes et de bénéficier pleinement du contact avec l'extérieur du point de vue technique ou culturel. Cela ne signifie pas pour autant que ces formations aient été comme les formations européennes sur la voie du capitalisme dans le sens d'une autonomisation de l'économie et de la domination du procès d'accumulation du capital sur le reste des rapports sociaux.

Ces traits généraux correspondent aux formations de la péninsule malaisienne et de l'archipel indonésien dont les cités marchandes (Aceh, Banden, Patani etc.) étaient florissantes aux XVe et XVIe siècles.

Cette ouverture sur l'extérieur s'est éteinte à partir des années 1630 sous le coup de facteurs historiques variés, mais parmi lesquels la politique expansionniste de la Compagnie des Indes orientales hollandaise a sans aucun doute joué un rôle majeur. Plus puissante institution capitaliste de l'époque, la V.O.C., en instaurant son monopole économique sur la région, a contraint les cités marchandes à abandonner leur rôle moteur au sein de leurs propres formations sociales. Ces dernières ont eu tendance à se replier sur elles-mêmes, réduisant l'importance du cosmopolitisme, du commerce et de l'innovation dans la vie sociale et laissant d'autres forces sociales passer sur le devant de la scène.

Les divisions internes, l'apparition de formes de « féodalisme³⁹¹ » ont pu se déployer plus facilement dans un contexte dans lequel la participation aux échanges commerciaux était de plus en

³⁹⁰ Voir REID (Anthony), *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680*, 2 volumes, New Haven & London, Yale University Press, 1993.

³⁹¹ On n'utilise pas ce terme au sens d'un stade historique, mais de manière à illustrer des formes de dispersion du pouvoir.

plus vectrice de ruine. Ces changements n'ont pas été entièrement négatifs, la décentralisation du pouvoir politique et une interaction moindre avec le monde extérieur ayant pu ramener de nouvelles formes de stabilité³⁹². La trajectoire historique des formations sociales de la région n'en a pas moins été profondément affectée, fragilisant d'une certaine manière ces formations face à la progression de l'emprise territoriale et économique des puissances capitalistes européennes.

Il faut dire quelques mots sur les impacts de la colonisation espagnole aux Philippines dont les grands traits ressemblent à celle mise en place sur le continent américain.

Aux Philippines, ou le commerce à longue distance était beaucoup moins développé que dans d'autres parties de l'Insulinde, les espagnols n'ont pas pu se greffer sur ce commerce et en prendre la direction en orientant la production. Ils procédèrent à une recomposition des structures foncières et de la production agricole pour fournir un socle matériel à la colonisation, ce qui eut certaines conséquences sur la trajectoire historique des sociétés autochtones, de type baranganique³⁹³ ou autre. On peut identifier trois facteurs de déstabilisation, en prenant soin de relativiser l'impact général de la colonisation espagnole en dehors de la région autour de Manille avant la seconde moitié du XVIIIe siècle et en tenant compte de la phase de reflux qui a affecté le processus de colonisation entre 1650 et 1750³⁹⁴.

- En premier lieu, le système des *reducciones* fut mis en place aux philippines comme en Amérique pour mettre un terme aux pratiques nomades et pouvoir mieux contrôler et exploiter les populations.
- En second lieu, une classe de colons dotés de droits sur le travail et les terres des indigènes se développa.

Le régime de l'*encomienda* fut implanté. Dans ce cadre, les producteurs étaient forcés de développer certaines cultures comme le blé, le cacao, le tabac, l'huile de coco ou l'abaca³⁹⁵ comme dans la région de Kabilokan. Ils devaient livrer le produit de leur travail en tribut aux *encomenderos* ou travailler sur les terres de ces derniers.

Parallèlement au système des *encomienda*, un mouvement d'accaparement des terres fut mené par des corporations religieuses qui devinrent les plus gros propriétaires fonciers sous la domination

³⁹² REID (Anthony), *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680. Volume 2 : Expansion and Crisis, Op. cit.*, p. 311.

³⁹³ Système pré-hispanique et pré-islamique d'organisation politique et sociale, de type hiérarchique mais fondé sur des liens de parenté. TAN (Samuel K.), « Decolonization and Filipino Muslim Identity », *Philippine Social Science Review*, vol. 48, n° 1-4, 2012, pp. 1-80, p. 6.

³⁹⁴ OWEN (Norman G.), *Prosperity without Progress. Manilla Hemp and Material Life in the Colonial Philippines*, Berkeley, University of California Press, 1984, pp. 32-33.

³⁹⁵ L'abaca ou chanvre de manille, permettait de produire une fibre très résistante rentrant notamment dans la composition de cordage pour la marine.

espagnole.

Elles s'approprièrent des terres par des moyens divers : en obtenant des concessions de la couronne, en forçant les indigènes à leur vendre ou en les confisquant. Les corporations déléguaient ensuite la direction des exploitations à des *inquilinos*, des fermiers qui faisaient travailler la terre par des métayers indigènes.

- Enfin, la colonisation espagnole entraîna un troisième type de perturbation dans l'organisation agricole des sociétés autochtones.

En effet, comme en Amérique espagnole, les populations autochtones subirent la domination et la dépossession, mais aussi la corruption de leurs institutions traditionnelles. Les coloniaux s'appuyèrent en effet sur les couches supérieures des sociétés autochtones pour en faire une classe d'intermédiaires à leur solde, la *principalia*. Le pouvoir en fit des collecteurs de tribut eux mêmes exemptés. Appuyés sur le pouvoir espagnol, les membres de la *principalia* mobilisèrent le concept de propriété privée et généralisèrent le *casamajan* une ancienne institution indigène proche du métayage qui n'était que marginale dans des sociétés où la terre était globalement un bien commun. Cette classe *principalia* se mit ainsi à accumuler des terres et à les faire cultiver par des dépendants³⁹⁶.

Dans les zones où la colonisation était effective les producteurs autochtones étaient pressurés par le pouvoir colonial central, les *encomenderos*, les latifundiaires ecclésiastiques et la *principalia*, concentrés dans des villages artificiels. Ils se retrouvaient séparés de leurs terres, ou des fruits de leur travail. Ce qui ne fut pas sans entraîner de nombreuses révoltes³⁹⁷.

Sur la longue durée, le résultat de cette mise sous coupe réglée des populations et des terres des Philippines fut de préparer le terrain culturel et social au développement de certaines logiques d'exploitation de la nature et du travail et à la mise en place d'une économie d'exportation pour le marché mondial, processus qui ne décolla véritablement qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle avec les réformes menées par les bourbons encore une fois à partir de la région de Manille avant de se généraliser dans le reste de l'archipel³⁹⁸.

³⁹⁶ OFRENO (Rene E.), *Capitalism in philippine agriculture*, Quezon City, Foundation for Nationalist Studies, 1980, p. 5-6.

³⁹⁷ *Ibid.*, p. 6.

³⁹⁸ OWEN (Norman G.), *Prosperity without Progress. Manilla Hemp and Material Life in the Colonial Philippines*, *Op. cit.*, p. 35.

B) L'Inde des premières décennies de la colonisation britannique : entre famines et désindustrialisation

En Inde, les mesures économiques prises par l'E.I.C. dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ont préparé le terrain pour faire de l'Inde une annexe de l'industrialisation britannique.

C'est dès cette époque que s'enclenchèrent les processus de désindustrialisation du pays et de spécialisation de son agriculture³⁹⁹.

Cependant, durant cette phase qui amorça la colonisation anglaise, c'est surtout à un écrémage des surplus dégagés par l'économie indienne que procédèrent les capitalistes marchands anglais sous l'égide de l'E.I.C.

C'est cet écrémage, par les taxes extrêmement lourdes, par l'échange inégal imposé de force aux paysans et aux artisans indiens, qui fragilisa les bases de la reproduction sociale.

Avant la domination britannique, les producteurs indiens ruraux et urbains disposaient de marges de manœuvre face aux marchands et aux seigneurs du fait notamment des régulations imposées par la puissance tribulaire moghole⁴⁰⁰. De plus, une certaine articulation entre activités agricoles et artisanales, entre cultures vivrières et cultures commerciales, permettait aux communautés rurales de subvenir à leurs besoins et d'assurer une production relativement efficace⁴⁰¹.

Le drainage des taxes et des produits que mit en place la Compagnie anglaise dans les zones sous son contrôle à partir des années 1750 a brutalement placé ces producteurs dans l'incapacité d'assurer leur reproduction et parfois même la production tout court. Privés arbitrairement du fruit de leur travail, paysans et artisans s'appauvrirent à un rythme fulgurant. Le durcissement du système de collecte des impôts⁴⁰² et le blanc-seing donné aux marchands au service de la compagnie ont

³⁹⁹ GARDEN (Maurice), « Le monde extra-européen : ces masses que l'on croit immobiles », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Op. cit., p. 239.

⁴⁰⁰ BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Volume 3 : Le temps du monde*, Op. cit., pp.629-630 et p.636 ; ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, Op. cit., pp. 77 et 91.

⁴⁰¹ BRAUDEL (Fernand), Op. cit., p. 628-629.

⁴⁰² Différents systèmes de collecte furent essayés dans les années 1760-1770, mais dès la fin des années 1770, les anglais se reposèrent sur les zamindars, les collecteurs d'impôt traditionnels de l'Inde moghole. Dans tous les cas, les anglais renforcèrent les pouvoirs des chefs et des entrepreneurs ruraux sur la paysannerie. Dans de nombreux cas ces nouveaux dominants s'adonnèrent à la spéculation sur le dos des travailleurs ruraux déclenchant des spirales d'endettement. FRANK (Andre Gunder), *L'accumulation mondiale : 1500-1800*, Op. cit., pp. 242-245 ; LUXEMBURG (Rosa), Oeuvres. IV, L'accumulation du capital. Tome 2, Contribution à l'explication économique de l'impérialisme, Paris, François Maspéro, 1972, p. 45 ; POUCHEPADASS (Jacques), « L'Inde : le premier siècle colonial », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., p. 279.

littéralement étouffé les forces qui constituaient les bases de l'ancien système économique indien. En outre, les politiques du système moghol pour améliorer les conditions de la production agricole et faire face aux crises ont été abandonnés sous le régime de la Compagnie. C'était le cas par exemple des investissements dans les infrastructures hydrauliques ou des mesures de régulation des prix et des marchés de produits alimentaires⁴⁰³.

C'est dans un tel contexte que survint la sécheresse de 1769 au Bengale. Elle s'abattit sur une province appauvrie par une décennie de pillage. La faiblesse des récoltes plongea le pays dans la famine qui emporta selon les estimations entre 1,2 million et 10 millions de personnes, sur une population totale de 30 millions. Les artisans ruraux et les classes pauvres urbaines furent les plus touchés par la crise.

La montée des prix des produits alimentaires fut aggravée par la spéculation à laquelle la Compagnie ne s'opposa pas. Les agents de la compagnie eux-mêmes tiraient parti de leur position pour acheter le plus de riz possible et le revendre à prix d'or.

L'E.I.C. ne diminua pas non plus la pression fiscale durant la famine. Au contraire elle envoya des troupes pour mater les rébellions dans les campagnes⁴⁰⁴.

La vie sociale du Bengale fut profondément désorganisée par la crise. De nombreuses terres agricoles - un tiers selon certaines estimations - retournèrent à la jungle⁴⁰⁵.

La famine de 1770-1772 au Bengale marquait par son ampleur la perte d'autonomie et le recul de la société indienne, sa subordination à un nouveau système de confiscation du surplus pour lequel la reproduction sociale et écologique n'entraînait pas en considération.

Elle initiait par ailleurs une série de cycles d'appauvrissement des masses travailleuses et de famines, qui marquèrent la colonisation britannique en Inde⁴⁰⁶.

Les transformations initiées par la Compagnie anglaise pour s'assurer un flux continu de liquidités et de marchandises pressuraient les revenus des travailleurs agricoles et urbains mais tendaient aussi à désorganiser l'ensemble du système économique de l'Inde moghole.

Les réseaux d'échange étaient détournés. Les flux de marchandises, les affaires commerciales, les activités bancaires tendaient à se concentrer vers les villes proches des côtes et les ports coloniaux. Là, les affaires étaient contrôlées par le capital européen qui repoussait les entrepreneurs indiens vers des secteurs « traditionnels » à faible capacité de développement : la terre, l'usure, le commerce

⁴⁰³ ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, *Op. cit.*, pp. 90-91.

⁴⁰⁴ PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, *Op. cit.*, p. 60.

⁴⁰⁵ FRANK (Andre Gunder), *L'accumulation mondiale : 1500-1800*, *Op. cit.*, p. 243 ; ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p. 93.

⁴⁰⁶ En 120 ans de domination britannique, l'Inde ne connut pas moins de 34 famines. ROBINS (Nick), *Op. cit.*, p. 90.

interne⁴⁰⁷.

L'affaiblissement des marchands indiens ou leur subordination au système de la compagnie entravaient à leur tour la respiration du marché intérieur et ruinait les métropoles éloignées des côtes. Le transfert des surplus vers l'Europe bloquait les investissements sur le territoire indien en dehors des secteurs privilégiés par la Compagnie. Ce blocage empêchait l'amélioration des moyens de production qui stagnaient et l'entretien des infrastructures qui se détérioraient.

Le système économique indien autrefois florissant subit donc dès la seconde moitié du XVIIIe siècle un processus de dislocation croissant au fur et à mesure que les forces productives du sous-continent étaient converties pour supporter l'accumulation de capital en Angleterre. L'Inde entamait ainsi sa mutation pour devenir une périphérie du système capitaliste, caractérisée, à l'instar des formations coloniales latino-américaines, par l'extraversion et la dépendance. Mutation qui s'acheva définitivement au XIXe siècle sous une colonisation britannique devenue complète.

Entre le XVe et le XVIIIe siècle s'est donc déployée l'expansion d'une économie-monde capitaliste qui a peu à peu incorporé de nouvelles zones frontières, articulant leurs productions au procès d'accumulation dans les centres européens.

Dans les zones les mieux contrôlées politiquement par ces centres, dès lors devenues périphéries du système, les milieux socio-écologiques ont été convertis de manière à produire à de faibles coûts ce que la demande solvable et l'économie exigeaient en Europe : souvent des produits qu'il n'était pas ou plus possible de produire dans les conditions écologiques du vieux continent.

Cette conversion-articulation des milieux socio-écologiques et de leurs ressources a donné lieu à un échange inégal au travers duquel survaleur, matières et énergie convergeaient des zones périphériques vers les centres capitalistes.

En étendant la base matérielle totale sur lesquels pouvaient se déployer les procès d'accumulation dans les formations centrales européennes, ce processus d'incorporation de ressources naturelles et humaines extérieures a créé certaines des conditions nécessaires à qu'on a appelé la révolution industrielle.

Dialectiquement cette transformation quantitative et qualitative des conditions de productions dans

⁴⁰⁷ POUCHEPADASS (Jacques), « L'Inde : le premier siècle colonial », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., pp. 286-287.

les centres a rétroagit sur l'exploitation des ressources naturelles dans les périphéries et zones frontières du système. De nouvelles ressources naturelles et humaines devenaient nécessaires pour supporter le procès d'ensemble de reproduction du capital, appelant la conversion de nouveaux milieux socio-écologiques. C'est ce « bond en avant » du capitalisme qui déboucha sur la deuxième phase d'expansion et de colonisation européenne qu'il s'agira d'aborder dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : Seconde phase d'expansion européenne et d'intégration des milieux socio-écologiques du monde tropical au procès d'accumulation capitaliste : de la domination du capital industriel à celle du capital financier (1800-1945)

La révolution industrielle a marqué une bascule dans l'histoire du capitalisme et de l'expansion européenne. Si les logiques et dynamiques internes du système capitaliste, présentes depuis sa formation à la fin du XVe siècle, ont subsisté, le procès d'accumulation dans les centres a subi d'importants changements tant sur le plan quantitatif que qualitatif ; ces changements se sont eux-mêmes répercutés sur les modalités d'intégration des ressources naturelles du monde tropical à ce procès d'accumulation.

Il convient de revenir brièvement sur les mutations entraînées par la révolution industrielle. Avec les modifications sociales et techniques qui ont donné naissance à la grande industrie en Angleterre puis dans le reste de l'Europe occidentale⁴⁰⁸, le cœur de l'accumulation du capital s'est déplacé de l'échange marchand vers la production industrielle, renforçant encore la domination de l'économie sur la société.

Dans les centres capitalistes, l'accaparement de la plus-value ou survaleur par les capitalistes se réalisait désormais directement dans le procès de production, au travers de l'exploitation du travail salarié.

Il s'agit là du résultat de la généralisation, dans les formations centrales du système, du *mode de production* capitaliste au sens précis du terme⁴⁰⁹.

Les données de la concurrence en furent modifiées, mais aussi, par conséquent, les déterminants de l'expansionnisme outre-mer et de la course aux ressources naturelles.

En effet, l'accumulation reposait désormais sur la mobilisation des innovations techniques et des économies d'échelles pour accroître *la production elle-même* et les profits qui en découlaient et

⁴⁰⁸ Sur ce processus, voir MARX (Karl), *Le Capital*, Livre 1, *Op. cit.* ; voir également MANTOUX (Paul), *La révolution industrielle au XVIIIe siècle : essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre*, Paris, Éditions Génin, 1959 ; HOBSBAWM (Eric J.), *L'ère des révolutions : 1789-1848*, *Op. cit.*

⁴⁰⁹ Le développement de la fabrique marque l'avènement du mode de production capitaliste et de sa logique de production spécifique. Selon le cycle A-M-P-M'-A' repéré par Marx, le capitaliste « utilise la somme d'argent A pour acheter les marchandises M nécessaires à la production P qu'il veut mettre en œuvre : moyens de production (ou capital constant : $mp = c$) et force de travail (ou capital variable : $ft = v$) ; il obtient une nouvelle marchandise M' dont la valeur ($c+v+pl$) est supérieure à celle de M ; d'où il tire, en la vendant sur le marché, le profit $\Delta A = A'-A$ » BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500 à 2010*, *Op. cit.*, pp. 171-172.

non plus pour accroître le commerce et les profits marchands.

La concurrence entre firmes et entre économies nationales capitalistes ne se jouait plus seulement en termes d'accumulation de monnaie ou d'or au travers de l'échange marchand mais directement en termes de croissance de la production⁴¹⁰. Pour employer un raccourci, on peut avancer que ce n'était plus le commerce qui appelait la production industrielle comme au temps du commerce triangulaire, mais la production industrielle qui appelait l'extension du commerce. Comme le soulignait l'historien Jean Suret-Canale : « le commerce n'est plus que l'intermédiaire de l'industriel qui consent bien à l'exploitation des colonies mais à profit partagé et sans privilège pour le commerçant⁴¹¹ ».

Sur le plan de la production, la diffusion de la logique capitaliste et son application aux procès de production des formations centrales ont entraîné une course effrénée à la croissance dans les secteurs moteurs de la grande industrie capitaliste : le textile, la métallurgie, le transport ferroviaire dans un premier temps, puis dans un second temps l'électricité, la sidérurgie, l'automobile, la chimie lourde.

La tendance à la concentration et à la centralisation du capital⁴¹², corollaire des innovations technologiques, financières et organisationnelles du capitalisme, sous-tendaient l'augmentation du volume et du rythme de la production dans les différents secteurs.

Les secteurs industriels, basés sur des technologies et sur des énergies nouvelles, avaient des besoins massifs en matières premières spécifiques. D'énormes quantités de charbon puis de pétrole, de minerais ferreux et non ferreux, de matières premières agricoles étaient désormais requises pour faire fonctionner la machine capitaliste.

Cette machine absorbant autant de travailleurs que de matières premières, la production agricole devait également suivre le rythme impulsé par la croissance industrielle en adoptant ses logiques.

A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, le gigantisme de la production allait requérir de nouvelles formes de financement. Le drainage des capitaux à grande échelle indispensable pour faire surgir des unités de production très concentrées plaça au sommet de l'économie une nouvelle alliance : celle des banques et du capital industriel, que les auteurs marxistes⁴¹³ désigneront sous le

⁴¹⁰ D'où la perte d'influence au XIXe siècle des théories mercantilistes classiques qui étaient adaptées aux anciennes formes de concurrence entre économies nationales.

⁴¹¹ SURET-CANALE (Jean), *Essais d'histoire africaine (de la traite des noirs au néocolonialisme)*, *Op. cit.*, p. 89-90.

⁴¹² Soit le processus de « formation d'entreprises de plus en plus grandes possédées par des capitalistes de plus en plus riches », DUMENIL (Gérard), LÖWY (Michael), RENAULT (Emmanuel), *Les 100 mots du marxisme*, Paris, P.U.F., 2009.

⁴¹³ Notamment Rudolph Hilferding et Lénine à sa suite dans leurs ouvrages respectifs *Le capital financier* (1910) et

terme de capital financier, à distinguer donc des premières formes de capital financier, lié au capital commercial.

Le procès d'accumulation dans les centres changeant de dimension et de portée au XIXe et au XXe siècle, il requérait une base spatiale et matérielle encore plus large que sous l'ère du capitalisme marchand. Animé par des dynamiques concurrentielles nouvelles, des tendances à l'expansion plus puissantes, constamment contraint par les limites écologiques, ce procès entraînait la nécessité pour les firmes et les Etats capitalistes centraux de repousser sans cesse la frontière marchande pour disposer de nouvelles ressources naturelles et humaines à exploiter.

Dans ce contexte, le monde tropical, frontière essentielle du système capitaliste depuis le XVe siècle subit au XIXe une nouvelle poussée expansionniste européenne, produit d'un renouvellement de l'impérialisme occidental profondément lié aux impératifs économiques générés par le capitalisme industriel.

Ce nouveau mouvement d'expansion se fit au travers d'un processus de concurrence géopolitique effréné entre puissances, d'une course aux ressources naturelles alternant phases de partage plus ou moins pacifiques et phases de conflits ouverts. La résultante fut l'incorporation de l'Asie, de l'Afrique et de la zone pacifique au système capitaliste, tandis que l'Amérique latine était confirmée dans sa position périphérique en dépit des indépendances (§1).

Les nouveaux besoins du procès d'accumulation au centre impulsèrent la conversion systématique des milieux socio-écologiques et la spécialisation des économies dominées du monde tropical dans la production et l'exportation de produits de base.

Répercutant les tendances à la concentration qui sous-tendaient l'évolution économique dans les centres, les Etats et les firmes capitalistes occidentales se lancèrent dans de grands aménagements de l'espace pour que la production primaire réponde en masse à la demande des centres économiques.

A l'échelle globale, les zones de production agricoles ou minières du monde tropical étaient intégrées en tant qu'enclaves dans une division du travail dominée par les systèmes productifs occidentaux, cela au travers de filières marchandes et de systèmes de transport contrôlés en dernière instance par des firmes occidentales. L'expansion ou la contraction de ces zones était en majeure partie impulsée par une demande solvable exogène (§2).

Conjuguant ses effets avec ceux de la violence coloniale, ce processus de spécialisation primaire et d'extraversion entraîna cette fois encore une série de dynamiques néfastes pour les reproductions sociales et écologiques dans les formations sociales dominées.

D'une part, comme durant la phase précédente les nouvelles structures économiques et sociales et les nouvelles organisations spatiales imposées de force ont détourné les formations de leurs trajectoires historiques, détruisant les complémentarités et induisant des déséquilibres sociaux, économiques, politiques ou culturels à différentes échelles.

D'autre part, le déséquilibre des métabolismes socio-écologiques imposé par la conversion des milieux a fragilisé à la fois les sociétés et les écosystèmes, facilitant la survenue de crises.

Conjugués, ces facteurs de déstabilisation socio-écologiques ont en effet entraîné des dynamiques de crises multiples sur des terrains fragilisés : famines, fragmentation politique et culturelle, ethnocides dans les situations les plus sensibles (§3).

Section 1 : Rivalités géopolitiques entre puissances impérialistes entre 1815 et 1945 : l'enjeu vital des espaces et des ressources naturelles du monde tropical

L'expansionnisme occidental du XIXe et du début du XXe siècle, en dépit de ses multiples avatars - conquêtes territoriales et colonisation, formes variées de mise sous tutelle sur les plans politique et économique - peut être considéré comme un phénomène global, lié aux logiques internes du système capitaliste. De ce point de vue, il est pertinent de le remettre en perspective avec les transformations du procès d'accumulation et ses conséquences sur la concurrence inter-capitaliste.

Sous cet angle, on pourra préciser les dynamiques majeures à l'œuvre derrière la deuxième phase d'expansion occidentale dans le monde tropical.

Avec la domination de la logique capitaliste sur l'ensemble des procès de production au centre, les politiques d'expansion impérialistes se sont rattachées à un faisceau d'objectifs subordonnés à la croissance ininterrompue de la production industrielle⁴¹⁴ et la hausse des taux de

⁴¹⁴ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), d'ALMEIDA-TOPOR (Hélène), *Petit essai introductif : impérialisme et impérialisme colonial*, Colloque, L'esprit économique impérial ? Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire (1830-1970), 3-4 mars 2006, Paris, [en ligne],

profits.

Le procès d'accumulation au centre était en effet fondamentalement limité par des contradictions qui bridaient cette croissance et ces profits menaçant la stabilité des formations sociales.

Sur le plan économique et social deux contradictions majeures alimentaient une tendance à la baisse du taux de profit : la concurrence entre capitalistes au plan interne et externe qui conduisaient à l'augmentation de la composition organique du capital ; l'antagonisme entre le prolétariat et la classe capitaliste autour des conditions de reproduction des travailleurs.

Aux contradictions sociales et économiques du capitalisme auxquelles faisaient face les formations centrales s'ajoutait la contradiction écologique : les ressources naturelles des Etats du centre étaient insuffisantes pour extraire ou produire les matières et l'énergie nécessaires à l'industrie et à la grande consommation.

Quantitativement, les ressources naturelles au centre se dégradait ou s'épuisaient rapidement sous l'impact de l'exploitation industrielle, ce qui était le cas par exemple des terres agricoles mais aussi des gisements miniers.

Qualitativement, le champ des matériaux utilisés augmentait avec chaque innovation technologique ou changement dans les modes de consommation. Les secteurs industriels moteurs reposaient sur la consommation de matières aux caractéristiques physiques et chimiques très spécifiques et variées.

L'ouverture et le contrôle d'espaces économiques subordonnés permettaient aux puissances de résoudre cet ensemble de contradictions par :

- L'ouverture de marchés additionnels pour les produits manufacturés.
- La création de débouchés rentables pour l'exportation de capitaux,
- L'approvisionnement à bon marché en matières premières et en produits de base variés
- La présence d'une main d'œuvre à bas coût⁴¹⁵.

<http://espritimperial.free.fr/index.php?p=170&pe=5>, (site consulté le 10 mars 2012).

⁴¹⁵ Le contrôle des ressources naturelles constituait en fait un des éléments centraux, peut-être l'élément pivot autour duquel s'organisaient les politiques impérialistes. En effet, tous les avantages de l'expansion spatiale mentionnés ci-dessus étaient liés au contrôle des ressources naturelles ou tout au moins à la spécialisation primaire-exportatrice des pays dominés par les centres. Les approvisionnements en produits de base ne pouvaient se faire qu'à partir d'exploitations primaires spécialement organisées pour l'exportation ; la main d'œuvre à bas prix était utilisée dans ces exploitations ; les investissements étaient dirigés directement ou indirectement vers les secteurs primaires ou les infrastructures pour les relier au marché mondial ; les activités primaires et les infrastructures servaient à leur tour de débouchés pour les biens intermédiaires et les biens d'équipement produits en métropole. D'un point de vue général, le contrôle des ressources naturelles empêchait toute autosuffisance des formations dominées.

Dans un contexte où les solutions internes n'étaient pas encore développées, l'impérialisme offrait une solution spatiale⁴¹⁶ aux contradictions du procès d'accumulation en élargissant à la fois la frontière marchande et la frontière des ressources.

Il faut ajouter que dans certains cas, les *virtualités* des territoires, plus que leurs *actuelles* richesses ou capacités d'absorption des marchandises, faisaient l'objet des convoitises des capitalistes et des hommes d'Etat occidentaux⁴¹⁷.

Une fois la frontière du champ d'accumulation élargie, il restait à garantir l'accès le plus rapide possible aux espaces et aux ressources incorporés dans la sphère capitaliste. Là encore, l'industrialisation dans les centres changeait la donne en permettant le développement fulgurant des moyens de communication et de transport maritime, terrestre et bientôt aérien. Cependant, les techniques de transport puis de télécommunication ne pouvaient être correctement mises en œuvre au bénéfice des centres sans que soit assuré le contrôle des voies de communication. D'où une attention particulière des stratégies d'expansion et d'influence aux couloirs de circulation mondiaux et aux points de passage stratégiques, en particulier les détroits mais de plus en plus les voies de passage artificielles comme les canaux.

Paradoxalement, après la révolution industrielle, les enjeux vitaux que constituaient pour les firmes et Etats occidentaux les espaces, les ressources naturelles et les voies de communication du monde tropical les poussèrent, en fonction des contextes, des rapports historiques et culturels entre nations, mais aussi de l'évolution du procès d'accumulation, à coopérer ou à s'affronter de manière plus intense que durant les siècles précédents. A un changement d'échelle de la concurrence inter-capitaliste correspondait un changement d'échelle de la coopération qui se reflétait sur l'évolution du système international et des modes de règlement des rivalités ou de partage des ressources.

En généralisant on peut cependant avancer que les phases de coopération entre formations centrales découlaient de l'existence d'importants potentiels d'expansion du champ de l'accumulation capitaliste qui permettaient le partage des territoires et des ressources, tout en nécessitant la mise en commun des forces pour ouvrir les nouveaux espaces ou pour soumettre des formations récalcitrantes à la pénétration des marchandises et des firmes occidentales.

Les phases d'affrontements semblaient quant à elles liées à des rétrécissements relatifs du champ de l'accumulation ou d'expansion territoriale, soit des situations dans lesquelles la pression sur les taux

⁴¹⁶ HARVEY (David), « The spatial fix – Hegel, Von Thunen, and Marx », *Art. cit.* ; MOORE (Jason W.), « Ecology, Capital, and the Nature of Our Times : Accumulation & Crisis in the Capitalist World-Ecology », *Art. cit.*

⁴¹⁷ MIEGE (Jean-Louis), *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973, p. 155.

de profit dans les centres était telle qu'elle précipitait les conflits.

Sur ces bases de réflexion, on peut dégager deux périodes qui permettront de donner quelques repères quant aux processus et aux épisodes qui ont marqué la seconde phase d'incorporation des espaces et des ressources du monde tropical au système-monde capitaliste.

On peut distinguer une première période qui part de la fin des guerres napoléoniennes et s'achève en 1895. Elle fut marquée par le caractère ouvert de la concurrence inter-capitaliste, tant entre les firmes qu'entre les Etats. Cette situation était la résultante de l'hégémonie libre-échangiste britannique dans un monde qui restait encore à ouvrir. Cette phase se termina par un durcissement de la concurrence et une ruée coloniale, entrecoupée de phases de répartition des zones de contrôle. A son terme, l'ouverture et le partage du monde tropical entre les différentes puissances occidentales était dans l'ensemble achevé (§1.).

Une deuxième période notable va de 1895 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. La concurrence entre firmes se transformait alors radicalement sur le plan interne avec l'émergence de très grands groupes, les monopoles, dont les liens avec le capital bancaire étaient fusionnels. Liée au même phénomène de concentration du capital, la concurrence inter-impérialiste s'intensifia considérablement avec la montée en puissance de nouveaux centres (les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon).

Dans ce contexte, l'accès à des espaces économiques réservés et à leurs ressources devenait un enjeu décisif de la concurrence entre capitalismes dominants dans un monde déjà partagé. Les contradictions du système capitaliste sont devenues telles pendant cette période qu'elles finirent par déboucher sur une série de crises et de conflits armés sans précédents. Paradoxalement, c'est également à cette période que la coopération inter-impérialiste atteignit des sommets en termes d'organisation du partage des zones d'influence et des ressources (§2.).

§1. L'ère concurrentielle (1815-1895) : la transformation des dynamiques d'expansion avec la révolution industrielle

Cette période peut à nouveau être découpée en deux tranches temporelles. L'une part de la fin des guerres napoléoniennes et court jusqu'en 1870 environ. Elle fut marquée par la domination et l'expansion dans le monde tropical des deux puissances industrielles de l'époque : la France et surtout l'Angleterre. Dans un contexte où les marchés intérieurs restaient étroits, ces puissances cherchaient à élargir leurs débouchés et à mettre la main sur des ressources naturelles utiles à leur industrie et à leur commerce (A.).

L'année 1870 fut charnière. Elle marqua l'émergence de nouveaux Etats industriels, notamment l'Allemagne. Sur le plan interne, la concentration du capital augmenta et fut liée à d'importants changements technologiques. Dans leur ensemble, les conditions de l'accumulation du capital au centre amorcèrent une mutation.

Dans ce contexte, où la concurrence inter-capitaliste devint plus vive, les puissances occidentales fondirent massivement sur les espaces et les ressources d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie (B.).

A) La Grande-Bretagne et la France ouvrent le monde tropical à l'industrie capitaliste...

L'issue des guerres napoléoniennes, formalisée par les traités conclus lors du Congrès de Vienne et après la bataille de Waterloo en 1815, a, une fois de plus depuis la fin de la guerre de succession d'Espagne, consacré la suprématie britannique sur le système inter-étatique. Parmi les puissances coloniales anciennement établies dans le monde tropical, la France avait tout à reconstruire après sa défaite ; la Hollande était marginalisée mais allait retrouver des forces en se recentrant sur l'exploitation de ses colonies dans l'archipel indonésien ; le Portugal et l'Espagne, sur le point de perdre leurs possessions en Amérique, ne pouvaient plus compter que sur des territoires petits et épars, dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie.

Seule la Grande-Bretagne possédait un empire colonial conséquent, de la Jamaïque à l'Australie en passant par l'Inde et l'Afrique du Sud ; elle allait par ailleurs être à la pointe de l'ouverture de l'Afrique et de l'Asie au XIXe siècle.

Après avoir passé en revue les politiques d'expansion individuelles de la Grande-Bretagne (a.) et de la France (b.), on verra que les deux formations ont su également nouer une coopération pour

incorporer de force de nouveaux espaces au système capitaliste (c.).

a. Les visées impériales de la Grande-Bretagne dans la première moitié du XIXe siècle : dégager des marges de manœuvres pour la grande industrie

Le Royaume-Uni, puissance politiquement mais surtout économiquement dominante du fait du développement précoce de sa grande industrie, était dans la première moitié du XIXe siècle en mesure d'imposer un cadre libéral aux échanges économiques internationaux⁴¹⁸. Un libéralisme néanmoins calculé pour répondre précisément aux besoins de la croissance industrielle britannique et de ses secteurs moteurs : le textile, la métallurgie, la mécanique, l'industrie des transports et notamment la construction des chemins de fer.

En effet, sous le couvert idéologique d'un libéralisme ambigu, c'est bien une stratégie impériale que les britanniques ont mené dans le monde tropical dès le début du XIXe siècle ; une stratégie adaptée aux nouvelles caractéristiques du procès d'accumulation interne, dominé par le capital industriel.

Si le commerce de produits tropicaux était encore profitable, si la production de métaux précieux restait cruciale pour la bonne marche de l'économie, il était désormais surtout question pour le capital dominant de sécuriser des débouchés et des sources de matières premières indispensables à la croissance des secteurs industriels de pointe.

Le fonctionnement et les profits de ces secteurs dépendaient en effet de l'approvisionnement massif de l'Angleterre en matières premières spécifiques (le coton, la laine, le jute, le bois, l'huile, certains minerais) et en produits alimentaires pour faire diminuer les coûts de la main d'œuvre (céréales, produits de l'élevage mais aussi produits tropicaux)⁴¹⁹.

Dans le même mouvement, il s'agissait, là où le pouvoir politique et économique britannique en avait les moyens, de briser les capacités de développement industriel, susceptibles de concurrencer les productions manufacturées anglaises.

Spécialisation des économies dans l'exportation de produits primaires, création de débouchés pour les produits de sa grande industrie, extraversion et dépendance, voilà les tendances que le capitalisme « libéral » anglais a encouragé ou impulsé dans les zones passées sous son contrôle ou son influence.

⁴¹⁸ FIELDHOUSE (David. K.), *The colonial empires. A Comparative Survey from the Eighteenth Century*, London, MacMillan Education LTD, 1987, p. 177.

⁴¹⁹ Cette dernière question fut l'enjeu du grand débat sur l'abolition des *Corn Laws*, ces lois qui protégeaient l'agriculture anglaise de la concurrence extérieure mais qui maintenaient élevé les prix alimentaires et donc les coûts de reproduction de la force de travail. L'économiste libéral Ricardo fut le grand pourfendeur des *Corn Laws* qui furent finalement abolies en 1846. BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, Op. cit., p.145.

L'Inde fut un des principaux centres d'attention du projet impérialiste britannique durant la première moitié du XIXe siècle et subit de plein fouet les ambiguïtés du « libéralisme » anglais.

Une fois que la conquête du sous-continent eut été pratiquement achevée⁴²⁰, le monopole de la Compagnie anglaise des Indes orientales fut supprimé en 1813 afin de permettre aux firmes industrielles britanniques en plein développement de profiter du débouché indien. Parallèlement, un régime douanier fut mis en place qui était particulièrement favorable aux exportations de produits manufacturés anglais, en particulier les produits textiles. Les marchandises anglaises pénétrant sur le marché indien étaient taxées à hauteur de 3,5 % *ad valorem*. Les textiles indiens étaient quant à eux assujettis à des droits variant de 40 à 60 % *ad valorem* à leur entrée en Grande-Bretagne.

A cela s'ajoutaient pour les textiles indiens des droits intérieurs, dressés entre les différentes provinces indiennes. Les produits anglais en étaient quant à eux exemptés⁴²¹.

Enfin, il faut ajouter que des taxes frappaient les productions indiennes aux différents stades de la production : sur le coton brut, sur les fils, sur les cotonnades.

Cette politique finit de ruiner l'industrie textile indienne qui avait déjà été sérieusement affectée par la politique de drainage des richesses de l'E.I.C. Alors qu'elle exportait encore en 1815, l'Inde devint importatrice nette de textiles en 1830. La croissance des exportations anglaise est indicative : en 1818, la Grande-Bretagne exportait en Inde 818 000 yards de cotonnades, en 1835 50 millions de yards, en 1855 450 millions, en 1896 2038 millions de yards. C'était alors 39% des exportations anglaises de cotonnades à l'époque ; l'Amérique latine, son second client, n'achetait que 15,7% de ces exportations⁴²².

Le libéralisme économique dont se paraient les capitalistes industriels britanniques était en fait étroitement soumis à leurs propres intérêts économiques. Les exportateurs anglais bénéficiaient d'un accès intégral au marché intérieur indien, protégés de la concurrence par le droit colonial. Il faut noter que la construction de lignes de chemin de fer fut initiée par les anglais à partir des années 1850 en partie pour permettre le meilleur écoulement de leurs marchandises.

En partie seulement, car parallèlement à cette transformation du marché indien en débouché géant pour l'industrie britannique, l'Inde a également été convertie en producteur de matières premières pour cette même industrie⁴²³.

⁴²⁰ WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, Paris, Folio, 2009, pp. 210-211.

⁴²¹ GUILLAUME (Pierre), « L'Inde anglaise », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, Paris, Armand Colin, 1978, p. 561.

⁴²² PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, *Op. cit.*, p. 64 ; PHAN (Bernard), *Colonisation et décolonisation (XVIe-XXe siècle)*, *Op. cit.*, p. 213 ; REINHARD (Wolfgang), *Petite histoire du colonialisme*, *Op. cit.*, p. 197.

⁴²³ Sur ce point, les propos que tenait en 1840 le président de la Chambre de Commerce de Manchester, Thomas Bazley,

La culture à l'échelle industrielle du jute, du coton, de l'indigo, du lin ou de la laine fut ainsi impulsée par le pouvoir colonial anglais. Ces cultures étaient traditionnelles en Inde et liées à la production textile locale. Au XIXe siècle, elles devinrent principalement destinées à l'exportation, participant, avec les productions d'Egypte et du sud des Etats-Unis à l'approvisionnement des fabriques anglaises⁴²⁴. La culture du thé fut quant à elle imposée par les britanniques sous la forme du système de plantation pour concurrencer le thé chinois⁴²⁵, elle impliqua des déportations massives de populations⁴²⁶.

C'est donc dans le cadre d'un régime de libre-échange à sens unique que l'économie indienne devint complémentaire et subordonnée à celle de la Grande-Bretagne, son industrialisation bloquée, son autonomie économique et politique neutralisée.

Toujours en Asie, la puissance navale britannique permit de convertir d'autres formations sociales au libre-échangisme britannique, dont la Chine, qui avait longtemps résisté à la pénétration commerciale européenne.

La Chine était intégrée depuis la fin du XVIIIe siècle à un commerce triangulaire avec l'Inde grâce auquel les marchands anglais se procuraient le thé chinois très demandé en Europe en échange des exportations indiennes vers la Chine : à savoir l'opium. L'importation d'opium était officiellement interdite en Chine depuis 1800, et en 1838 le gouvernement impérial décida de stopper le trafic de contrebande, de fermer les factoreries étrangères et de saisir les marchandises illicites. Cette décision déclencha ce qui fut appelé la guerre de l'opium. Il s'agissait en fait pour les britanniques d'en finir avec les règles commerciales contraignantes de l'Empire chinois et d'introduire l'économie marchande sur son territoire. En 1842, la Grande-Bretagne remportait le conflit et imposa un traité commercial inégal, le Traité de Nankin. Selon les termes de ce traité, les britanniques obtenaient la souveraineté sur Hong-Kong et le droit de commercer dans quatre autres ports, Amoy, Foochow, Ningpo et Shanghai.

Dans ces ports, les sujets britanniques étaient soustraits à la juridiction chinoise. De plus, les taxes à l'importation chinoises furent diminuées.

étaient clairs : « Il y a en Inde un immense territoire dont la population pourrait absorber les produits britanniques en quantités extraordinaires. Toute la question, en ce qui concerne notre commerce avec l'Inde, est de savoir si les Indiens peuvent, avec les produits de leur sol, nous payer ce que nous sommes prêts à leur envoyer sous forme de produits manufacturés ». PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, *Op. cit.*, p. 65.

⁴²⁴ « L'exportation des matières premières s'éleva d'un bond, surtout après 1833. Les exportations de coton brut passèrent en poids de 9 millions de livres en 1813 à 32 millions en 1833, 88 millions en 1844 et 963 millions en 1914. Les exportations de laine brute passèrent de 3 700 livres en 1833 à 2,7 millions en 1844 ; la graine de lin de 2 100 boisseaux en 1833 à 237 000 en 1844. *Ibid.*, p. 65-66.

⁴²⁵ GUILLAUME (Pierre), « L'Inde anglaise », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, *Op. cit.*, pp. 566-567.

⁴²⁶ GRATALOUP (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde*, *Op. cit.*, p. 156.

Le Traité de Nankin marquait le début de la pénétration occidentale en Chine, qui allait progressivement se renforcer.

L'Empire britannique du libre-échange tissa également sa toile en Amérique latine.

Indépendantes pour la plupart aux alentours des années 1820, les nations d'Amérique latine basculèrent rapidement sous la domination économique anglaise. Les linéaments de cette domination étaient en fait déjà en place au XVIII^e siècle sous la colonisation espagnole et portugaise. C'est donc naturellement, si l'on peut dire, que la Grande-Bretagne a fait au XIX^e siècle de l'Amérique latine une zone d'influence privilégiée, usant alternativement de la force, de la diplomatie et de la propagande idéologique pour tisser ses réseaux⁴²⁷. Les classes dominantes d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Pérou, du Mexique, engagées dans l'exportation de produits de base, ont toutes opté pour un régime de libre-échange, favorisant l'industrie anglaise et leurs propres affaires⁴²⁸. En 1810 déjà, un traité de commerce entre le Brésil et la Grande-Bretagne favorisait les produits britanniques par rapport aux produits Portugais⁴²⁹. Au milieu des années 1820, l'Amérique latine comptait pour 13 % des exportations britanniques⁴³⁰. Mais c'est surtout après 1850, que la vague de réformes libérales ouvrit grand les portes du sous-continent au capitalisme britannique⁴³¹. Comme le notait Eduardo Galeano « L'économie britannique payait en cotonnades les cuirs du Rio de la Plata, le guano et le nitrate du Pérou, le cuivre du Chili, le sucre de Cuba, le café du Brésil »⁴³², auxquels on pourrait ajouter le blé, la laine et le bétail. Les réseaux commerciaux britanniques se déployaient et tenaient dans de nombreux pays les secteurs de l'import-export et des transports maritimes⁴³³ ; les banques anglaises commencèrent quant à elles à sérieusement s'implanter également après 1850, après avoir patronné le développement des réseaux bancaires locaux⁴³⁴. Les investissements britanniques affluaient déjà vers l'Amérique latine surtout sous la forme d'investissements de portefeuille, en particulier les crédits aux Etats, mais aussi sous forme d'investissements directs, bien qu'encore rares, dans les mines et le transport ferroviaire notamment⁴³⁵. Les prêts aux Etats qui servaient à financer les infrastructures et donc le commerce, étaient également pour les britanniques un moyen de resserrer la pression politico-financière sur les

⁴²⁷ KNIGHT (Alan), « Britain and Latin America » in LOUIS (William Roger), PORTER (Andrew Neil), (Eds.), *The Oxford History of the British Empire, The Nineteenth Century*, Oxford & New York, Oxford University Press, 1999, pp.124-125.

⁴²⁸ FRANK (André Gunder), *Lumpen-bourgeoisie et lumpen-développement*, Paris, François Maspéro, 1971, p. 62.

⁴²⁹ GALEANO (Eduardo), *Les veines ouvertes de l'Amérique latine : une contre-histoire*, Paris, Pocket, 1993, p. 246.

⁴³⁰ KNIGHT (Alan), *Op. cit.*, p. 127.

⁴³¹ CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Dépendance et développement en Amérique latine*, Paris, P.U.F., 1978, p. 79.

⁴³² GALEANO (Eduardo), *Op. cit.*, p. 240.

⁴³³ CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Op. cit.*, p.79.

⁴³⁴ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1969, p. 118.

⁴³⁵ CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Op. cit.*, p. 79 ; KNIGHT (Alan), *Op. cit.*, p. 127.

Etats latino-américains, pression qui ne fera que s'accroître au cours du XIXe siècle.

En Amérique latine aussi libre-échange équivalait à dépendance.

Durant la grande première moitié du XIXe siècle, la Grande-Bretagne incorpora encore d'autres zones et leurs ressources à l'économie-monde capitaliste. Il deviendront pour les uns de grands fournisseurs de matières premières et pour les autres des points de passage obligés pour le commerce et le transport international britannique.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, la colonisation fut au départ largement le fait d'initiatives privées. Rapidement, ces territoires devinrent cependant d'importantes sources de produits de base pour l'économie britannique : la production de laine et l'extraction de l'or à partir de 1851 en Australie et des années 1860 en Nouvelle-Zélande, devinrent d'importants secteurs d'exportation dans les deux pays⁴³⁶.

En Asie du Sud-Est, la progression britannique fut liée à la sécurisation des possessions indiennes et de la route commerciale entre l'Inde et la Chine. Les anglais prirent pied en Birmanie en 1826 où ils cherchèrent à imposer leur commerce. En 1854, ils annexèrent tout l'espace côtier birman privant le royaume birman de l'accès à la mer.

Singapour, fondée en 1819, deviendra avec Hong-Kong la plaque tournante des échanges et des investissements britanniques en Asie du Sud-Est en plus d'un point d'appui stratégique à l'embouchure du détroit de Malacca. Singapour et les autres *Straits Settlements* furent également le point d'appui de la pénétration britannique dans la péninsule malaise largement motivée par l'extraction minière de l'étain dont d'importants gisements furent découverts en 1848 à Larut.

Une dynamique de frontière impulsée par l'extraction minière se mit alors en place qui allait devenir l'axe de progression des forces de colonisation anglaises dans la péninsule au XIXe siècle⁴³⁷.

En Afrique du Sud, les anglais s'emparèrent définitivement de la colonie hollandaise du Cap en 1806. Elle constituait alors surtout un point de passage hautement stratégique sur la route vers l'Inde et le Pacifique. Mais le potentiel de développement de l'espace sud-africain était pressenti par les britanniques. Suivant la voie ouverte par les *Boers* lors du Grand Trek, ils annexèrent le Natal en

⁴³⁶ BARBIER (Edward. B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. Cit.*, p. 260.

⁴³⁷ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a Study of Malaysia*, London, John Wiley & Sons, 1977, p. 60 ; WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, *Op. cit.*, p. 406.

1843 et la jonction entre les colonies du Cap et du Natal ne devint plus qu'une question de temps. Dans les années 1860, le chemin de fer, la création d'un port en eau profonde, un réseau bancaire firent entrer la colonie dans l'ère industrielle. De l'élevage de moutons mérinos était tirée la laine exportée vers l'Angleterre : en 1865, le troupeau ovin comptait 10 millions de têtes et la laine assurait les trois quarts du revenu des exportations du Cap⁴³⁸. La culture de la canne à sucre débuta en grand au Natal avec l'introduction d'une main d'œuvre indienne. Mais surtout, les ressources minières du pays commencèrent à être exploitées. En 1867, on découvrit la plus grande mine de diamant du monde dans ce qui deviendra le secteur de Kimberley. Cette découverte et la production allait stimuler la colonisation en profondeur de l'Afrique du Sud et la pénétration britannique en Afrique australe.

En Afrique de l'Ouest, l'abolition de l'esclavage entraîna une transformation des rapports entre puissances occidentales et formations sociales africaines. Elle n'a cependant pas mis fin à la pénétration capitaliste sur le continent, au contraire. Seul l'objet du commerce avait changé. Avec l'industrialisation en Europe, le besoin de matières premières s'est accru et cette région de l'Afrique est rapidement devenue une source d'approvisionnement conséquente. Parmi les produits de base recherchés par les capitalistes européens, l'huile de palme devint importante, utilisée dans la fabrication de savon, de bougies mais aussi d'huile de graissage pour les machines. L'arachide, le coton, le café et le cacao devinrent également l'objet de transactions courantes entre commerçants européens et commerçants des Etats africains qui passèrent de la traite des esclaves à celle de ces nouveaux produits avec l'abolition⁴³⁹.

Les britanniques étaient présents en Gambie, en Sierra Leone créée de toute pièce pour accueillir des esclaves libérés, sur la Côte-de-l'Or et dans le delta du Niger. Les expéditions et annexions territoriales avaient pour but la protection du commerce anglais et le respect des traités commerciaux passés avec les autorités africaines, ainsi les expéditions sur les rives du Niger en 1841 et 1854, l'annexion du Lagos en 1861, la mise sous tutelle du royaume Fanti et les expéditions contre le royaume Ashanti.

Les réseaux d'influence britannique en Afrique de l'Ouest recoupaient parfois les réseaux français qui s'étendaient à partir du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire.

La France fut en effet le second fer de lance de l'expansion européenne dans le monde tropical avant

⁴³⁸ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1974, p. 179.

⁴³⁹ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. Cit.*, p. 264 ; FIELDHOUSE (D. K.), (David. K.), *The colonial empires. A Comparative Survey from the Eighteenth Century*, *Op. cit.*, p. 185 ; PERSON (Yves), « Economies et sociétés en Afrique noire », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, *Op. cit.*, pp. 482-483 ; WESSELING (Henri), *Op. cit.*, pp. 180-181.

1870.

b. Ambitions impériales et projets géopolitiques français en Afrique.

La France a connu un développement industriel moins rapide que celui de l'Angleterre durant la première moitié du XIXe siècle. Moins bien dotée que la Grande-Bretagne sur le plan des possessions territoriales, la France s'est cependant rapidement relancée dans une politique expansionniste active, dès 1830 et le retour au sommet de l'Etat de la grande bourgeoisie, mais surtout durant le Second Empire.

Il faut noter que le capitalisme français privé était moins porté à l'innovation technique et à l'investissement industriel que le capitalisme britannique : il restait lié aux intérêts marchands et rentiers, gêné par une forte base sociale artisanale et paysanne. Même après que le capital industriel se soit imposé dans la structure économique, l'impulsion de l'Etat lui restait nécessaire pour se développer, pour se lancer dans des projets à grande échelle⁴⁴⁰. Dans ce contexte, l'expansionnisme était pour différents acteurs économiques et politiques un moyen de dynamiser le développement capitaliste en dégageant des possibilités de profits rapides et faciles.

La principale poussée expansionniste française dans la première moitié du XIXe siècle fut la colonisation de l'Algérie à partir de 1830, qui officiellement faisait encore partie de l'empire ottoman. Le processus de « pacification » du pays fut très long, mais la situation se stabilisa vers la fin des années 1840 avec la victoire de Bugeaud sur Abd El-Kader. Avec l'arrivée massive de colons, l'accaparement des terres devint systématique⁴⁴¹. Des projets de mise en valeur émergèrent. Il était ainsi prévu de faire de l'Algérie, l'équivalent des colonies antillaises et d'y établir des plantations de coton, de café, de canne à sucre et autres denrées⁴⁴². Cela restera lettre morte tout comme les tentatives pour développer la sériculture, les cultures industrielles de garance ou de nopal à cochenille⁴⁴³. En définitive, ce furent les cultures spéculatives du tabac, de la vigne et des céréales qui s'imposèrent.

En Afrique de l'Ouest, la France mena une politique d'expansion à partir de la colonie du

⁴⁴⁰ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, *Op. cit.*, p. 147.

⁴⁴¹ « En 1851, par exemple, environ 151 000 immigrants s'installent dans 176 centres de colonisation, dont 33 000 en zone rurale et plus de 400 000 hectares de terres sont attribués à des colons par toutes sortes de moyens », DAVIS (Diana K.), *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 61; voir également De BOSSCHERE (Guy), *Les deux versants de l'histoire : Autopsie de la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1967, pp. 206-207.

⁴⁴² VALENSI (Lucette), « Le monde musulman », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, *Op. cit.*, p. 511.

⁴⁴³ MAURO (Frédéric), *L'expansion européenne : 1600-1870*, *Op. cit.*, p. 249.

Sénégal en direction du cours supérieur du Sénégal et du Niger supérieur. Il s'agissait de protéger l'hinterland de la colonie et notamment les zones de production d'huile de palme et de gomme contre les visées concurrentes des britanniques et la progression de l'empire des Toucouleur sous la direction de El Hadj Omar Tall⁴⁴⁴. Louis Faidherbe fut la cheville ouvrière de la pénétration française : en 1858, il contrôlait la rive droite du Sénégal, en 1860, il signait un traité avec El Hadj Omar qui fut repoussé à l'Est. Les bases d'un projet géopolitique visant à joindre l'Algérie à l'Océan Atlantique par le Sahara et le Niger étaient posées.

En Egypte, le capital français eut sous le second empire un rôle déterminant dans la future dépendance du pays ; se faisant le conseil et le soutien financier ambivalent des projets modernisateurs des dirigeants égyptiens, le capital français contribua à enserrer l'Etat égyptien dans un filet de dettes. La construction du canal de Suez cristallisa ce processus. En 1854, Ferdinand De Lesseps reçut une concession en vue de construire le canal devant relier la méditerranée à la mer rouge, l'Europe à l'Asie, soit une considérable contraction du temps de transport entre ces deux régions.

La concession impliquait un engagement de l'Etat égyptien, soit l'obligation de racheter 40 % du capital total de la Compagnie de Suez qui resterait sous contrôle français et de fournir des contingents de main d'œuvre réquisitionnée. Ces 40 % équivalaient à l'époque à 80 millions de francs ou 70 millions de marks et constituèrent comme le notait Rosa Luxemburg : « le noyau de l'énorme dette égyptienne qui, vingt ans plus tard, entraîna l'occupation militaire du pays par l'Angleterre »⁴⁴⁵. En tout, ce sont huit emprunts extérieurs qui furent lancés entre 1862 à 1873 auprès de la France et de l'Angleterre, pour financer l'armée et les grands travaux d'infrastructure : irrigation et voies de communication principalement. L'erreur des dirigeants égyptiens qui étaient de plus en plus liés au capital étranger fut de parier le développement du pays sur les cultures d'exportation, en particulier celle du coton qui connut un boom avec la guerre de Sécession aux Etats-Unis⁴⁴⁶.

Faisant d'une pierre deux coups, les capitalistes européens étouffèrent l'Etat égyptien en lui faisant supporter les coûts de construction des infrastructures qui serviraient plus tard à exploiter le pays et à dégager de nouveaux marchés. Au début des années 1870, l'Egypte était grevée d'une dette de 68 000 000 de livres sterling pour un produit réel de 46 000 000 de livres⁴⁴⁷.

⁴⁴⁴ De BOSSCHERE (Guy), *Les deux versants de l'histoire : Autopsie de la colonisation*, *Op. cit.*, p. 212 ; WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, *Op. cit.*, p.184.

⁴⁴⁵ LUXEMBURG (Rosa), *Oeuvres. IV, L'accumulation du capital. Tome 2, Contribution à l'explication économique de l'impérialisme*, *Op. cit.*, p. 97.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 97.

⁴⁴⁷ VALENSI (Lucette), « Le monde musulman », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, *Op. cit.*, p. 526.

c. La coopération franco-britannique pour l'élargissement de l'économie-monde capitaliste.

Bien que puissances concurrentes, les conditions de l'époque permettaient à la France et à l'Angleterre de passer des alliances temporaires sur le plan de la politique outre-mer. En effet, leurs intérêts se rejoignaient parfois sur la nécessité d'ouvrir les espaces et de permettre ainsi l'expansion des affaires. Or, d'importantes entités politiques continuaient de s'opposer au déploiement de l'économie capitaliste, menaçant de se développer économiquement de leur côté et de bloquer les accès à de nouveaux marchés ou à d'importantes ressources naturelles.

La Chine, malgré sa défaite en 1842 restait un obstacle à l'expansion de la frontière marchande. Au nom de la liberté du négoce, soit le vieux principe du « droit naturel de société et de communication » soulevé par Vitoria au XVI^e siècle, le Royaume-Uni et la France unirent leurs forces pour définitivement ouvrir l'empire du milieu et le rattacher à l'économie-monde capitaliste. La seconde guerre de l'opium, nom attribué à ce conflit, se déroula de 1856 à 1860. Il aboutit à l'occupation et au sac de Pékin.

Les Traités de T'ien-Tsin de 1858 fixèrent de nouvelles limites à la souveraineté chinoise, en étendant la portée des règles du Traité de Nankin. Ils firent obligation à la Chine d'ouvrir ses ports au commerce occidental. Les droits à l'importation furent limités à 5 %.

Dans certaines villes portuaires, les européens bénéficièrent d'un régime semblable à celui des capitulations qui étaient appliquées à l'Empire ottoman. Ce régime prévoyait la mise en place de juridictions consulaires. Grâce à elles, les étrangers disposaient de droits extraterritoriaux dans des quartiers spéciaux : « Chaque consul a ses gendarmes, sa prison et possède le droit d'asile. Il est un vrai souverain [...] Les européens établis aux échelles du Levant profitent de cette souveraineté de leurs consuls pour se soustraire aux impôts : ils ne paient pas même l'impôt foncier [...] Bref, il y a là une violation formelle de la souveraineté locale⁴⁴⁸. »

Sur la lancée de la guerre en Chine et pour renforcer ses positions en Asie, la France chercha à s'implanter dans l'espace qui deviendra l'Indochine. L'industrie lyonnaise de la soie ne fut pas étrangère à ces projets. Face aux fragilités de la sériculture en France et au Moyen-Orient, elle fut confrontée à partir de 1856 à d'importantes difficultés d'approvisionnement qui la contraignirent à rechercher de nouvelles ressources⁴⁴⁹. Dans ce contexte, la France mena une offensive sur l'Annam au début des années 1860. En 1862, le Traité de Huê fut conclu et conféra à la France la

⁴⁴⁸ J. Hornung, « civilisé et barbares », *Revue de droit international et de législation comparée*, vol. XVII, 1885, cité in LAGHMANI (Slim), *Histoire du droit des gens : du jus gentium imperial au jus publicum europeum*, Paris, Pedone, 2003, p. 210.

⁴⁴⁹ MIEGE (Jean-Louis), *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 155.

souveraineté sur la région de Saïgon. La France imposa son protectorat au Cambodge en 1863 et entama la colonisation de la Cochinchine entre 1863 et 1867.

A la fin des années 1860, la France et la Grande-Bretagne étaient à l'avant-garde de l'expansion occidentale. Sur le plan interne les capitalistes de ces deux pays venaient de connaître une période de croissance exceptionnelle, avec des profits qui atteignaient des sommets⁴⁵⁰. Leurs armées et leurs firmes ouvraient des fronts de pénétration en de multiples points du monde tropical. Mais alors même que la France et l'Angleterre commençaient à ouvrir en profondeur les espaces africains, asiatiques et latino-américains, à mettre leurs ressources naturelles et humaines à disposition de l'industrie capitaliste, ces deux puissances n'étaient déjà plus seules à vouloir mener l'expansion. De nouveaux concurrents faisaient leur apparition en Europe et en Amérique du Nord dont la croissance industrielle était équivalente, sinon plus fulgurante encore. Liés à cette émergence, les bases techniques et organisationnelles de l'accumulation capitaliste étaient en train de changer pour passer à une vitesse supérieure.

Une concurrence plus rude, un procès d'accumulation nécessitant des bases spatiales et matérielles élargies, tous ces facteurs se conjuguèrent pour déclencher une véritable « ruée » coloniale dans le monde tropical.

B) ...l'Occident dans son ensemble s'y s'engouffre

Les années 1860 et 1870 ont été l'occasion de changements majeurs dans le monde capitaliste.

Les Etats-Unis et l'Allemagne émergèrent en tant que nouvelles grandes puissances industrielles. Les deux nations étaient toutes les deux unifiées sur le plan social et politique, et firent respectivement montre de leurs capacités militaro-industrielles au travers de la guerre de sécession (1861-1865) et de la guerre franco-prussienne de 1870. D'autres pays comme la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas connurent également un processus d'industrialisation rapide. Le développement industriel dans tous ces pays se réalisait sur les bases d'une concentration plus importante des entreprises et s'accompagnait d'une nouvelle vague d'innovations technologiques, soit les prémices de ce qu'on appellera la seconde révolution industrielle. Les débuts de l'électrification, l'utilisation de nouvelles techniques dans les secteurs de la mécanique et de la métallurgie⁴⁵¹, le développement

⁴⁵⁰ HOBBSAWM (Eric J.), *L'ère du capital : 1848-1875*, Paris, Fayard, 2002, p. 52.

⁴⁵¹ La métallurgie évolue rapidement à cette époque avec l'introduction du procédé Bessemer en 1854, du procédé *open-hearth* en 1860, puis du procédé *Thomas and Gilchrist* en 1875. Ces innovations ouvrirent la voie vers la

de la chimie lourde, la mise au point de nouvelles formes de motorisation, l'explosion des moyens de transports terrestres et maritimes et les premiers moyens de télécommunication furent les exemples prééminents de ces bouleversements techniques.

Dans le même mouvement, de très grandes entreprises se formèrent qui cherchaient à réaliser des économies d'échelles au niveau de la production, de la commercialisation ou de la recherche technique.

Lié à ce processus de concentration et s'appuyant sur la diffusion d'institutions comme les sociétés par action, le capital bancaire prit une importance croissante dans la mise sur pied et la direction même des affaires industrielles.

Impulsée par la concurrence, une dynamique était à l'œuvre tant sur le plan technique qu'organisationnel qui entraînait l'élargissement des bases de l'accumulation du capital. La production capitaliste absorbait plus de travailleurs, plus de capitaux, plus de moyens de productions plus perfectionnés, donc des matières premières en plus grande quantité et variété. L'accumulation nécessitait par conséquent des débouchés profitables eux aussi plus nombreux. La période de crise longue qui s'ouvrait à partir de 1873 était le signe des mutations en cours au sein du procès d'accumulation au centre du système capitaliste⁴⁵².

A partir des années 1870, face à une concurrence internationale de plus en plus rude, les capitalismes nationaux occidentaux se lancèrent de manière systématique dans des projets expansionnistes. Face à la concurrence internationale de plus en plus rude, les conquêtes territoriales et les investissements à l'étranger (appuyés par la diplomatie) apparaissaient pour toutes les puissances comme des moyens efficaces de réunir ressources naturelles, marchés et opportunités d'investissement nécessaires à la croissance nationale.

Le monde tropical au sens large, l'Afrique, l'Asie du Sud et du Sud-Est et l'Amérique latine mais aussi la zone pacifique, devint le terrain d'une formidable course aux ressources et à la mainmise coloniale.

En Afrique, la France et la Grande-Bretagne poursuivirent leurs entreprises de pénétration du continent dans le cadre de grands projets géopolitiques : pour la France, c'était la volonté de faire passer sous sa souveraineté un territoire faisant la jonction entre l'Afrique du nord et l'Afrique

production industrielle de l'acier. MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, New York, Monthly Review Press, 1969, p. 28.

⁴⁵² BYE (Maurice), de BERNIS (Gérard), *Relations économiques internationales*, Paris, Dalloz, 1987.

de l'ouest tout en s'implantant en Afrique équatoriale et centrale ; pour la Grande-Bretagne, il s'agissait de réunir sous son emprise une immense zone allant du Caire au Cap de bonne espérance, conçue en complémentarité avec ses possessions d'Asie du Sud. Mais ces deux puissances n'étaient déjà plus seules à lorgner sur le continent : l'Allemagne, l'Italie et la Belgique affichaient ouvertement leurs ambitions.

Poursuivant le processus de pénétration des anciennes dépendances de l'Empire ottoman⁴⁵³, la France poursuivait son vieux projet d'expansion de son influence en Afrique du Nord. Dans cette démarche, elle était au coude à coude avec la Grande-Bretagne.

En Tunisie, les intérêts financiers français étaient très présents suite aux emprunts contractés par les autorités pour moderniser le pays. En 1869, une commission financière internationale fut mise sur pied pour régler le problème de l'endettement du pays et la France en était la tête de file. Elle pouvait ainsi exercer une influence sur le gouvernement tunisien. Face à la concurrence pressante de l'Italie dans la zone, la domination française fut concrétisée en 1881, lorsqu' un corps expéditionnaire venu d'Algérie occupa le pays. Le 12 mai fut signé le Traité du Bardo qui mettait fin à l'indépendance de la Tunisie⁴⁵⁴.

Les négociants français introduisirent l'économie marchande dans le pays et grâce à des intermédiaires locaux prirent la paysannerie locale dans les rets de l'endettement pour en extirper les huiles et les laines. Des processus similaires se déroulèrent au Maroc et au Liban, ce dernier pays produisant de la soie brute pour l'industrie française⁴⁵⁵.

En Egypte, la situation financière déficitaire du pays déboucha sur une crise en 1878. Une commission internationale de créanciers fut établie pour superviser les finances égyptiennes. Le Khédivé Ismaïl, qui refusait cette tutelle, fut déposé. Un système de contrôle du pays par la France et la Grande-Bretagne fut alors mis sur pied, tandis qu'un nouveau Khédivé plus conciliant était installé au pouvoir. En 1881, une révolte nationaliste déboucha sur l'intervention militaire de la Grande-Bretagne un an plus tard. La domination anglaise sur l'Egypte était assurée, au grand dam de la France. Sous la tutelle britannique, une politique de « redressement » des finances du pays fut mise en œuvre. Elle consista en majeure partie à finir de spécialiser le pays dans la production du

⁴⁵³ L'Empire ottoman était lui-même la proie des impérialismes. En 1878, après une guerre entre l'Empire et la Russie qui faillit déboucher sur la domination Russe, les puissances occidentales convoquèrent le Congrès de Berlin de 1878, afin de régler le sort de l'Empire et son partage en zones d'influence. Suite à ce Congrès, l'Empire Ottoman tomba dans une dépendance financiero-économique, devenant un champ d'investissement pour les capitalismes occidentaux.

⁴⁵⁴ FIELDHOUSE (D. K.), (David. K.), *The colonial empires. A Comparative Survey from the Eighteenth Century*, Op. cit., p. 182 ; WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, Op. cit., p. 285.

⁴⁵⁵ « Le monde musulman », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, Op. cit., pp. 510-511.

coton qui finit par représenter 90 % des exportations, ruinant par ailleurs l'indépendance alimentaire de l'Égypte⁴⁵⁶.

L'Allemagne et la Belgique se lancèrent elles aussi à la conquête de l'Afrique à partir de la fin des années 1870.

Léopold II, roi des Belges, créa en 1878, le Comité d'Études du Haut-Congo, une société privée entièrement sous son contrôle. Par l'intermédiaire de l'explorateur Stanley qui concluait des « traités » dolosifs avec les chefs africains pour qu'ils concèdent des portions de leurs territoires, Léopold II manœuvra pour se tailler un fief dans le bassin du Congo. Il visait à développer des cultures tropicales dans cette zone sur le modèle des réalisations Hollandaises en Indonésie⁴⁵⁷.

Les Français progressaient également dans la région grâce aux actions de l'explorateur Brazza. Celui-ci, dont malgré la légende les méthodes ne furent pas nécessairement plus douces que celles de Stanley signait également des « traités » avec les chefs africains pour le compte de la France⁴⁵⁸. Un de ces traités, celui signé en 1880 avec le makoko des Batéké, octroyait par exemple à la France la souveraineté sur le territoire Batéké, bien que la conception de la possession territoriale entre les deux parties ne fut pas la même⁴⁵⁹.

Un peu plus tard, en 1884, des agents allemands signèrent également ce type d'accords déséquilibrés avec des autorités africaines afin d'établir le protectorat de l'Allemagne sur le Togo et le Cameroun.

Au début des années 1880, le *scramble for Africa*, le processus de partage du continent africain entre puissances européennes, était lancé. Les nouveaux venus dans la course devaient composer avec l'avance significative de la France et du Royaume-Uni mais aussi avec les prétentions des vieilles puissances coloniales décadentes qu'étaient le Portugal et l'Espagne. Le Portugal, aidé et encouragé par la Grande-Bretagne qui voulait freiner les ambitions françaises et Belges en Afrique centrale, renforça ainsi son emprise sur ses possessions en Angola et au Mozambique.

Dans ce contexte, et pour arbitrer les rivalités qui se faisaient jour à propos du bassin du Congo suite aux initiatives de Léopold II, le chancelier Bismark réunit de novembre 1884 à février

⁴⁵⁶ WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, *Op. cit.*, p. 291.

⁴⁵⁷ FIELDHOUSE (D. K.), *The colonial empires. A Comparative Survey from the Eighteenth Century*, *Op. cit.*, p. 187.

⁴⁵⁸ SURET-CANALE (Jean), « Colonisation, décolonisation et enseignement de l'histoire de l'Afrique noire », in SURET-CANALE (Jean), *Essais d'histoire africaine (de la traite des noirs au néocolonialisme)*, *Op. cit.*, p. 228-229.

⁴⁵⁹ La logique de possession territoriale des peuples autochtones est en effet très différente des concepts occidentaux en la matière.

1885 à Berlin une conférence internationale. Au cours de cette dernière, les puissances fixèrent les règles du partage territorial de l'Afrique.

L'article 35 de l'Acte général de la conférence du 26 décembre 1885 consacrait le principe de l'occupation effective comme titre d'acquisition : « Les puissances signataires du présent acte reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles, sur les côtes du continent africain, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté de commerce et du transit dans les conditions où elles seraient stipulées ».

L'article 34 du même Acte obligeait les puissances signataires à notifier leurs prises de terres aux autres puissances « pour les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations ».

Dans ce cadre, les espaces annexés étaient considérés comme des territoires sans maîtres, des *terrae nullius*, selon des doctrines qui remontaient à l'expansion ibérique des XVe et XVIe siècle. En effet, les entités politiques autochtones n'étant pas dotées d'institutions qualifiées d'étatiques par les puissances occidentales, elles ne pouvaient donc prétendre à la protection du droit international et à une quelconque souveraineté territoriale⁴⁶⁰.

En fixant un cadre juridique au partage territorial, le droit international permettait ainsi, dans une certaine mesure, d'éviter les conflits à répétition qui étaient susceptibles d'éclater entre les puissances rivales lors du processus d'expansion. Ces dernières avaient un même droit à l'occupation, en application du principe d'égalité qui fondait le droit international classique⁴⁶¹. Les entités politiques extra-européennes étaient quant à elles autoritairement placées hors du champ d'application de ce principe, en fait hors du champ du droit.

La doctrine et la pratique ont par la suite généralisé les solutions dégagées à Berlin et les ont appliquées aux annexions territoriales menées hors d'Afrique.

Après la conférence de Berlin, le rythme de l'expansion s'accéléra encore, en Afrique comme ailleurs.

Sur le continent africain, les opérations d'annexion continuèrent à être menées ou tout au moins fortement encouragées par des opérateurs privés soutenus par les Etats. La nécessité de sécuriser le commerce et les approvisionnements en matières premières étaient des motivations essentielles⁴⁶²,

⁴⁶⁰ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation : Un monde à sens unique*, Op. cit., p. 174.

⁴⁶¹ « Tous les Etats possèdent un même droit à l'occupation... C'est là une application importante du principe d'égalité » REDSLOB (R.), *Le principe des nationalités*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1930, cité in LAGHMANI (Slim), *Histoire du droit des gens : du jus gentium imperial au jus publicum europeanum*, Op. cit., p. 217

⁴⁶² Ainsi lors de la conquête du Nigéria par les anglais dans les années 1890, s'agissait-il de protéger les « rivières de l'huile » qui approvisionnaient les firmes anglaises en huile de palme, COQUERY-VIDROVITCH (Catherine),

qui se mêlaient souvent, il est vrai, à des volontés de prestige personnel. Le vieux système des compagnies à charte fut à nouveau mobilisé par la Grande-Bretagne et l'Allemagne, avec leurs privilèges commerciaux et miniers ainsi que leurs droits régaliens. Les plus célèbres compagnies à charte britannique de l'époque furent : la *Royal Niger Company* de Goerges Goldie Taubman, la *British South Africa Company* de Cecil Rhodes qui obtint tous pouvoirs et des droits miniers sur une vaste zone allant du Transvaal au Congo et de l'Angola au Mozambique⁴⁶³, l'*Imperial British East Africa Company* de William Mackinnon qui fut active en Afrique orientale.

Les allemands mirent également sur pied des compagnies à charte, en particulier la Compagnie de l'Est Africain de Carl Peters qui tenta d'imposer ses droits au Tanganyika et la Compagnie de colonisation du Sud-Ouest africain de Lüderitz, qui fit de même dans l'actuelle Namibie. Ces opérations aboutirent rapidement à l'intervention militaire allemande, à l'expropriation et à la destruction des sociétés locales résistant à la conquête⁴⁶⁴.

Dans l'ensemble, la France et la Grande-Bretagne menèrent à bien leurs projets géopolitiques et se taillèrent la part du lion en Afrique. La France conquiert le Soudan et établit des colonies au Dahomey, en Guinée et en Côte d'Ivoire ; elle occupa Madagascar en 1895. Les britanniques entrèrent en possession du Nigéria, du Soudan Anglo-Egyptien, de l'Angola, de la Rhodésie et du Bechuanaland.

L'Etat libre du Congo, propriété privée du roi des belges Léopold II fut reconnu par Bismarck à la conférence de Berlin. L'Italie occupa des territoires dans la corne de l'Afrique, en Erythrée et en Somalie.

L'Allemagne, en plus du Togo et du Cameroun, réussit donc à établir d'importantes colonies en Afrique du Sud-Ouest et en Afrique orientale.

En Asie, la ruée coloniale fut toute aussi intense qu'en Afrique. La France et la Grande-Bretagne y maintenaient également leur avance.

Par le nouveau Traité de Huê de 1883, le Tonkin et l'Annam passèrent sous protectorat français. Suite à une guerre perdue contre la France, la Chine abandonna sa souveraineté sur ces territoires par les traités de T'ien-Tsin de 1884 et 1885. En 1887, fut fondée l'Union Indo-chinoise qui regroupait les trois protectorats de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge avec la colonie de Cochinchine. Ces territoires furent consacrés au développement d'enclaves minières et de systèmes

MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 179.

⁴⁶³ Les recherches de gisement d'or de cette compagnie en Rhodésie n'aboutirent pas cependant, ce qui contribua à l'éclatement de la guerre anglo-boer pour le contrôle des mines du Witwatersrand.

⁴⁶⁴ Notamment les Hereros et les Nanas d'Afrique du Sud-Ouest, COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *Op. cit.*, p. 179.

agro-exportateurs notamment autour du riz et du caoutchouc.

La progression française poussa en réaction les anglais à pénétrer plus avant dans la péninsule malaise à partir de 1874 et à occuper totalement la Birmanie en 1885. Le Siam devient un enjeu essentiel entre les deux puissances concurrentes et finit par jouer le rôle d'Etat tampon.

Ailleurs en Asie du Sud-Est, dans les vieilles colonies espagnoles et hollandaises, la mise en valeur des ressources naturelles par le capital privé s'est également développée mais avec un temps d'avance, impulsée par l'arrivée de capitaux privés. La culture industrielle du sucre fut mise sur pied à Java, celle du café et du tabac à Sumatra, avant le développement du caoutchouc. Les Philippines connurent également un boom agro-exportateur notamment autour de la production de l'abaca.

Dans le Pacifique, l'Allemagne chercha comme en Afrique à concrétiser sa nouvelle puissance par des annexions. La principale d'entre elles fut réalisée dans le Nord-est et le Sud de la Nouvelle-Guinée. Une compagnie à charte, la *Neuguinea-Kompagnie*, en reçut la concession dans le but d'y développer des cultures tropicales. L'Allemagne en vint également à prendre possession de l'archipel Bismarck. Par ailleurs elle étendit sa sphère d'influence sur une partie des îles Salomon et sur les îles Samoa où des entreprises allemandes s'étaient implantées dans les années 1870, prenant le contrôle du négoce du coprah⁴⁶⁵ et aménageant des plantations de café, de coton et de cacao⁴⁶⁶.

La France, présente en Nouvelle-Calédonie, entama sérieusement la colonisation de l'archipel et en fit un site de déportation, au détriment des autochtones, les Kanaks. Leurs terres étaient de plus en plus fréquemment confisquées pour y développer des cultures de rente. En 1881, l'exploitation du nickel fut lancée.

En Amérique latine, l'impérialisme occidental était d'ores et déjà dominé par les questions économiques. Les investissements étrangers se sont poursuivis et intensifiés dans les années 1870-1880. En 1891, les investissements britanniques dans le sous-continent étaient évalués à 167 millions de livres sterling⁴⁶⁷. Les crédits français et anglais aux Etats ont financé les grandes infrastructures (chemins de fer, routes, ports) permettant d'exporter les produits de base miniers et agricoles vers l'Europe. Le café et le latex brésilien, le cuivre et le nitrate chilien, les céréales et la viande d'Argentine alimentaient de plus belle les marchés occidentaux. Le développement du transport maritime à vapeur et des moyens de réfrigération a d'ailleurs considérablement amplifié

⁴⁶⁵ Il s'agit de l'albumen séché de la noix de coco, qui rentre dans la composition d'huile de coco ou d'aliment pour le bétail.

⁴⁶⁶ WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, Op. cit., p. 461.

⁴⁶⁷ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Op. cit., p. 123.

ces exportations primaires.

L'endettement qui a découlé des emprunts publics plaçait bon nombre des Etats latino-américains dans une situation de vassalité face aux puissances européennes et bientôt nord-américaine. Les services publics, ports, compagnies ferroviaires, de gaz, de télégraphe tombaient dans l'escarcelle de sociétés privées occidentales.

En plus des investissements de portefeuille, les investissements directs ont commencé à réellement se développer en Amérique latine à cette époque. Les capitaux français et britanniques, mais aussi allemands, belges et états-uniens se sont dirigés massivement vers les secteurs de la production primaire des différents pays latino-américains, prenant le contrôle d'activités stratégiques. Les capitaux anglais s'emparèrent ainsi de l'exploitation du cuivre et du nitrate au Chili, ils pénétrèrent les secteurs de l'élevage ou du café. Des sociétés allemandes et françaises investirent dans l'exploitation du cuivre colombien ou de l'étain bolivien⁴⁶⁸.

En 1896, date à laquelle se terminait approximativement une longue période de crise pour le capitalisme, s'achevait également le partage du globe entre les puissances. La mutation était opérée, les énormes espaces dégagés dans le monde tropical par les conquêtes et les investissements permettait au procès d'accumulation au centre de se réguler sur de nouvelles bases, beaucoup plus larges et puissantes que dans la première moitié du XIXe siècle. Seulement, ces espaces supplémentaires et leurs ressources étaient devenus indispensables au bon déroulement de l'accumulation dans les formations capitalistes centrales. Or, dans un monde désormais fini et dans lequel chaque puissance tendait à se refermer sur son empire formel ou informel, les tendances expansionnistes alimentées par la concurrence, elle-même renforcée par le niveau de concentration du capital, portèrent les contradictions entre capitalismes nationaux à un stade de non-retour. Sans la soupape de sûreté de nouveaux espaces à conquérir, les risques de conflits violents entre puissances étaient voués à se multiplier.

⁴⁶⁸ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Op. cit., pp. 125-126.

§2. L'ère des monopoles et des conflits ouverts entre impérialismes rivaux : 1895-1918

Après 1895, la carte du système capitaliste était tracée à l'échelle mondiale, avec un centre éclaté entre l'Europe et l'Amérique du Nord et une très large périphérie située en majeure partie dans le monde tropical. L'ère du monde fini commençait ainsi 30 ans avant que Paul Valéry ne l'annonce. Au centre, de nouvelles puissances comme l'Allemagne et les Etats-Unis et de plus anciennes comme la France et l'Angleterre ; ces dernières, malgré leur poids politique, étaient plutôt en retrait sur le plan économique. A la périphérie, des formations tenues par de multitude formes de dépendances, de l'entrave financière à la colonisation en passant par les diverses sortes de protectorats.

En dépit de la domination sans partage de l'occident sur le monde, de la légitimation culturelle et idéologique commune sur laquelle elle reposait, soit celle de la supériorité civilisationnelle les dynamiques à l'œuvre dans le procès d'accumulation au centre ne permettaient pas de conserver le statu quo.

Le processus de concentration du capital aboutissait à la formation de très grands groupes industriels et de grandes institutions bancaires qui participaient à leur mise sur pied et à leur direction. C'était l'émergence du capital financier conçu non plus comme branche du capital marchand mais comme « concentration de la production avec, comme conséquence, les monopoles ; fusion ou interpénétration des banques et de l'industrie⁴⁶⁹ ».

L'ère de la domination de ce que la théorie marxiste qualifie de « monopoles », soit de très grands groupes capitalistes ou union de groupes, démarrait. Avec elle, la logique fondamentale du mode de production capitaliste restait la même, mais tout changeait d'échelle : la production, la concurrence, les capitaux disponibles, les opportunités d'investissement rentables nécessaires à la reproduction élargie.

Dans le même mouvement, les secteurs industriels et les innovations technologiques qui avaient émergé dans les années 1870 arrivaient à un stade de plein développement dans les dernières années du XIXe siècle et la première décennie du XXe. Les secteurs industriels de deuxième génération liés à l'électrification, à la fabrication de l'acier, à l'automobile, à la chimie

⁴⁶⁹ Lénine cité in BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010, Op. cit.*, p. 212. Voir également LENINE (Vladimir Iliitch), *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme : essai de vulgarisation*, Paris & Moscou, Editions sociales & Editions du Progrès, 1971.

lourde, aux télécommunications, aux produits pharmaceutiques s'annonçaient comme la future ossature de l'industrie. Certaines industries comme celle de l'armement bénéficiaient des innovations et explosaient dans un contexte de guerres coloniales chroniques. D'autres, comme l'aéronautique commençaient à émerger.

Ces secteurs utilisaient et produisaient de nouvelles combinaisons de matériaux et de nouvelles formes d'énergie et avaient pour cela des besoins croissants de matières premières plus variées : bauxite, cuivre, nitrate, caoutchouc, manganèse, nickel, pétrole etc. Le temps des seuls fer et charbon comme unique base de l'industrialisation commençait à être dépassé.

Parallèlement, l'ère de la consommation de masse s'amorçait en occident, même si elle restait cantonnée aux classes les plus aisées. Avec elle apparaissaient des besoins plus importants en vêtements et en produits alimentaires : les fibres, les céréales, les viandes, les fruits exotiques (bananes), le sucre, les plantes à boisson étaient demandés en plus grandes quantités.

La nécessité d'alimenter une croissance industrielle considérable en occident imposait de mobiliser des ressources naturelles à l'échelle mondiale, à partir des milieux naturels les plus variés.

Les capacités de transport, terrestres et maritimes, le permettaient. Les nouvelles techniques de construction navale par exemple, mettaient en opération des bateaux en métal, à propulsion vapeur et bientôt au fioul, pouvant transporter de très grands volumes, de lourdes charges, rapidement, sur de longues distances. Ces moyens permettaient de réaliser d'importantes économies d'échelle et donc de baisser les coûts de transport, ce qui intensifia considérablement le trafic transocéanique⁴⁷⁰. Dans ces conditions, le marché mondial des produits de base était en train de considérablement se densifier, régi par des prix mondiaux⁴⁷¹.

C'est ainsi que dans chaque territoire dominé ont été développées des exploitations minières ou de grandes cultures commerciales, la plupart orientées vers les marchés extérieurs, occidentaux ou ceux des autres colonies. Mais ce sont aussi les infrastructures et installations nécessaires à l'exploitation des ressources naturelles qui ont été bâties : infrastructures portuaires et ferroviaires, industries de conditionnement ou de première transformation.

Dans tout le monde tropical les capitaux affluaient dans de tels projets : plantations de caoutchouc en Indochine française et en Malaisie ; plantations de cacao au Gabon, au Nigéria et en Gold Coast ; plantations de café au Tanganyika ; chemins de fer en Australie, en Inde et en Afrique occidentale française, installations frigorifiques en Argentine ; mines d'or du Witwatersrand en Afrique du Sud ;

⁴⁷⁰ « Restée relativement stable entre 1860 et 1890 avec un tonnage oscillant entre seize et vingt millions de tonnes, la marine, la marine marchande, dont la croissance constitue un bon indicateur de l'expansion de l'économie mondiale, doubla quasiment entre 1890 et 1914 », HOBSBAWM (Eric J.), *L'ère des empires : 1875-1914*, Paris, Fayard, 1989, p. 72.

⁴⁷¹ MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, p. 33.

minoteries au Brésil ; extraction de pétrole au Mexique et en Indonésie...

A la même époque, la *United Fruit Company* commençait à s'implanter en Amérique centrale pour y développer la monoculture de la banane. Les investissements nord-américains à Cuba dans la culture et la première transformation de la canne à sucre commençaient également à se développer.

Les espaces dépendants et leurs économies de type périphérique étaient plus que jamais un enjeu essentiel dans la concurrence inter-impérialiste, étant en eux-mêmes des « ressources » pour le bon fonctionnement du procès d'accumulation dans chaque économie centrale.

La concentration du capital avait pour conséquence que la surproduction de marchandises et la suraccumulation⁴⁷² de capitaux planaient comme une menace pour les capitalismes nationaux et leurs grands groupes. Ces derniers étaient constamment à la recherche de débouchés toujours plus larges et plus profitables pour valoriser leurs capitaux. Ils n'hésitaient pas à directement influencer sur les politiques étatiques pour cela.

Les Etats mirent en place chacun de leur côté des dispositifs afin de protéger de la concurrence leurs territoires économiques, de créer des monopoles nationaux. Allemagne, France, Italie, Espagne mirent en place des systèmes protectionnistes qui intégraient colonies et métropoles dans un même bloc économique. Les produits métropolitains bénéficiaient en général de franchise à l'entrée des colonies, alors que les produits concurrents étaient plus ou moins lourdement taxés. Dans certains cas des droits ou des quotas limitaient les exportations de produits coloniaux à l'étranger⁴⁷³.

La Grande-Bretagne s'accrochait globalement au libre-échange, car il s'agissait d'un régime indispensable à sa prééminence en matière de finance, de commerce et de transport ; cependant les capitalistes britanniques bénéficiaient de relations privilégiées avec l'immense empire.

De 1895 à 1914, des blocs économiques de plus en plus fermés se faisaient ainsi face, limitant les possibilités d'approvisionnement, de vente et d'investissement des concurrents⁴⁷⁴.

Certes, les investissements directs à l'étranger permettaient de surmonter en partie les barrières protectionnistes, de dégager des opportunités et d'avoir accès à certaines ressources⁴⁷⁵.

Dans le monde tropical, l'Amérique latine était ainsi une destination très prisée des investissements

⁴⁷² La surproduction désigne « une situation économique où les marchandises offertes ne trouvent pas d'acheteurs solvables ». La suraccumulation désigne « une situation de valorisation du capital où une masse croissante de capitaux ne trouve pas une rémunération suffisante pour continuer l'accumulation ». BREMOND (Janine), GELEDAN (Alain), Dictionnaire économique et social, Paris, Hatier, 1981, pp.112 et 119.

⁴⁷³ MIEGE (Jean-Louis), *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours, Op. cit.*, pp. 219-220.

⁴⁷⁴ Sur ce point voir BOUKHARINE (Nikolaï Ivanovitch), *L'économie mondiale et l'impérialisme : esquisse économique*, Paris, Anthropos, 1971.

⁴⁷⁵ BYE (Maurice), de BERNIS (Gérard), *Relations économiques internationales, Op. cit.*,

occidentaux⁴⁷⁶.

Au demeurant, la concurrence, très rude dans les zones qui restaient accessibles, incitaient les capitalismes nationaux à augmenter leurs portefeuilles de territoires économiques réservés. Mais dans un monde en majorité déjà partagé, les marges de manœuvre pour s'approprier de nouveaux territoires étaient restreintes et impliquaient d'empiéter sur la sphère d'autres puissances, d'où une succession de tensions et de conflits à la fin des années 1890 et dans les années 1900.

A) Vers la première guerre mondiale

En 1896, les Etats-Unis étaient parvenus au bout de leur frontière interne, et décidèrent comme les autres puissances industrielles, de prendre le contrôle de ressources naturelles et d'espaces supplémentaires. Il faut dire que le niveau de concentration du capital était très élevé pour l'époque aux Etats-Unis. On tient là une des raisons fondamentales pour laquelle les Etats-Unis sont rentrés en conflit avec l'Espagne en 1898. Au terme de ce conflit, ils contrôlaient Cuba, les Philippines et Porto Rico qui devinrent rapidement de très importants champs d'investissement pour le capital Nord-Américain en particulier dans l'agriculture de plantation.

De 1900 à la première guerre mondiale, les Etats-Unis étendirent leur influence à toute l'Amérique centrale, rivalisant avec les intérêts britanniques. Prenant le contrôle de Panama en 1903, ils achevèrent la construction du canal en 1914, ce qui confirma leur mainmise stratégique sur l'ensemble de la zone⁴⁷⁷.

A la fin des années 1890 et 1900, la souveraineté chinoise fut soumise à des atteintes brutales et multiples de la part des impérialismes, ce que les anglophones qualifièrent comme le *break up of China*. De nouvelles puissances cherchèrent à s'imposer dans l'espace chinois, en particulier le Japon.

Ce dernier pays attaqua la Chine et vainquit ses forces armées en Corée en 1894-1895, ce qui lui permit de mettre la main sur Taïwan, les Pescadores et la presqu'île de Liao-Tung. Le Japon était sur le point de se lancer dans une conquête continentale mais en fut dissuadé par la France, l'Allemagne et la Russie.

La défaite chinoise déclencha une course aux sphères d'influence.

⁴⁷⁶ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Op. cit., pp. 122-124.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, pp. 135-136.

Chaque puissance chercha à pénétrer le plus profondément possible à l'intérieur du territoire chinois et à obtenir des concessions au sein desquelles ses capitalistes pourraient réaliser des affaires et tirer parti des ressources locales. L'Allemagne obtint une sphère d'influence dans la province de Shan-Tung ; la France se positionna dans le Yunnan, le Kuang-Hsi et le Kuang-Tung occidental ; les anglais dans le bassin du Yang-Tse et à Canton ; les russes en Mandchourie, en Corée du Nord et dans la zone de Pékin ; les italiens à Ningpo.

Au final, l'équilibre des forces entre les différentes puissances, combiné au réveil nationaliste chinois cristallisé par la révolte des Boxers de 1898-1900, empêchèrent la partition de la Chine. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne imposèrent avec l'accord de l'Allemagne, le régime de la « porte-ouverte » qui faisait de la Chine une dépendance collective du capitalisme occidental, livrant ses finances aux créanciers européens.

La Russie qui conservait des ambitions territoriales en Chine fut finalement défaite par le Japon en 1904-1905 qui s'imposa définitivement en tant que puissance impérialiste et obtint un protectorat sur la Corée, qu'il annexa en 1910.

Les tensions inter-impérialistes étaient donc extrêmement vives au début du XXe siècle, notamment en raison de l'entrée en scène de nouveaux impérialismes. Cependant, les rivalités décisives intervinrent entre puissances européennes qui restaient encore à l'époque maîtresses du jeu politique au niveau mondial.

Un premier épisode conflictuel éclata au Soudan Egyptien en 1898, lorsqu'une expédition française atteint Fachoda menaçant directement les intérêts britanniques sur le Nil. La situation aurait pu dégénérer si ce n'était un rapport de force clairement défavorable à la France.

Un peu plus tard intervint la guerre anglo-boer de 1899-1902 qui contraignit la Grande-Bretagne à un affrontement long et difficile pour contrôler les ressources minières sud-Africaine⁴⁷⁸ et durant laquelle elle essuya de vives critiques internationales pour sa conduite brutale.

Mais ce sont surtout les crises marocaines de 1905 et 1911 qui furent décisives dans la dégradation des rapports entre puissances européennes.

Le Maroc était un des derniers espaces libres d'Afrique et qui plus est intéressant du point de vue de ses potentialités économiques.

C'est pourquoi l'Allemagne s'interposa par deux fois lorsque la France manœvra en vue d'imposer son contrôle exclusif sur le Maroc.

Un premier règlement fut atteint à la Conférence d'Algésiras en 1906 qui prévoyait un régime de « porte-ouverte » pour le Maroc. En 1911, la tension monta d'un cran et fut résolue par

⁴⁷⁸ HARVEY (David), *The New Imperialism*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2003, 2005, p. 180.

l'intervention de la Grande-Bretagne qui prit le parti de la France. Le mécontentement allemand fut apaisé par le rattachement au Cameroun d'une partie du Congo français.

Les crises marocaines contribuèrent cependant à la formation de la structure des rapports de force qui embrasèrent l'Europe quelques années plus tard⁴⁷⁹.

Ce ne fut finalement pas dans le monde tropical mais dans les balkans, zone où se heurtaient les sphères d'influence allemandes, françaises et russes que se déroula l'enchaînement final menant à la guerre mondiale. Certes, d'autres facteurs comme les idéologies nationalistes et les ressentiments historiques, ont joué dans le déclenchement de la guerre. Tout porte à croire cependant que les enjeux en termes de ressources naturelles et d'espaces économiques pesaient fortement sur les décisions prises par les belligérants.

Le déroulement et l'issue de la première guerre mondiale constituèrent de ce point de vue un indice supplémentaire.

Les belligérants non seulement s'appuyèrent sur les ressources de leurs colonies⁴⁸⁰ mais visèrent également l'acquisition de nouveaux espaces aux dépens de l'adversaire.

On sait que l'Allemagne visait la constitution d'une vaste sphère d'influence économique en Afrique comportant toute la zone située entre l'Afrique-Orientale allemande et le Cameroun, donc intégrant le Congo belge et l'Afrique Equatoriale française ainsi que le Dahomey. L'extension de ces possessions à de grandes parties de l'Angola et du Mozambique était également prévue. Le contrôle de cette zone lui aurait permis de monopoliser l'exploitation d'une importante portion des ressources naturelles africaines, lui offrant une formidable source d'approvisionnement en matières premières. Finalement, l'Allemagne perdit l'ensemble de ses possessions coloniales et ce sont les projets géopolitiques de la France et de la Grande-Bretagne qui triomphèrent. La conférence sur la paix de Paris de 1919 régla la question territoriale dans ce sens.

Les anciens empires allemand et ottoman furent divisés entre les vainqueurs qui reçurent des mandats sur les territoires dans le nouveau cadre institutionnel de la Société des Nations⁴⁸¹, qui par certains aspects constitua une nouvelle forme institutionnelle de coopération entre puissances

⁴⁷⁹ WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, *Op. cit.*, p. 472.

⁴⁸⁰ En particulier les matières premières mais aussi les ressources humaines. La seule Inde apporta à l'Angleterre 850 000 combattants tandis que la France mobilisa en tout plus de 600 000 hommes dans tout son empire. *Ibid.*, pp. 481 et 484.

⁴⁸¹ Trois types de mandats, A, B et C ont été mis au point. Ils étaient gradués en fonction du degré d'avancement vers la « civilisation » des formations sociales concernées. Les A étaient considérés comme presque mûr pour l'autodétermination, les B encore très loin de pouvoir s'autogérer, les C ne faisaient encore qu'entre-apercevoir la civilisation. Voir également LAURENS (Henri), « Comment l'Empire Ottoman fut dépecé », *Le Monde Diplomatique*, Avril 2003, pp. 16-17.

capitalistes, à la suite des concerts européens du XIXe siècle⁴⁸².

La Grande-Bretagne hérita de la Palestine et de la Mésopotamie (Irak), ce qui lui permit d'exercer son contrôle sur le golfe persique et sur les champs pétrolifères de la zone. Elle mit également la main sur une partie du Cameroun, qui fut rattaché au Nigéria, sur une partie du Togo et sur l'Afrique de l'Est allemande. Par l'intermédiaire de ses dominions, elle fit passer dans sa zone d'influence l'Afrique du Sud-Ouest allemande rattachée à l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Guinée allemande, l'archipel Bismarck et les Samoa, rattachés à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

La France, pour sa part, reçut la Syrie et le Liban, la partie du Cameroun qu'elle avait cédé à l'Allemagne en 1911, et la moitié du Togo.

Relativement à ces importants trophées, les autres puissances impliquées dans le partage ne reçurent que des miettes. Le Japon avait désormais un mandat sur les îles Mariannes, Carolines et Marshall dans le Pacifique plus le contrôle de Kia Chow en Chine ; la Belgique put rattacher le Ruanda-Burundi à ses possessions africaines ; l'Italie enfin ne reçut de la Grande-Bretagne qu'une maigre bande territoriale du Somaliland et le port de Kismayu⁴⁸³.

Le repartage auquel donna lieu la première guerre mondiale, bien qu'ayant satisfait dans l'ensemble les ambitions impérialistes de la France et de l'Angleterre, faisait subsister les contradictions qui avaient conduit au conflit et les aggravaient même. En effet, de manière absolue ou relativement à leurs concurrents, des puissances économiques comme l'Allemagne, l'Italie ou le Japon, se retrouvaient encore plus à l'étroit qu'avant la guerre.

B) La concurrence pour les espaces et des ressources du monde tropical durant l'explosion de l'occident (1918-1945)

Durant les années vingt, la situation du système capitaliste reflétait la recomposition des rapports de force entre puissances qu'avait occasionné la guerre. L'Europe était sur le déclin malgré la reprise économique, les Etats-Unis sortaient du conflit très renforcés sur le plan économique, politique et militaire. Ils n'étaient cependant pas encore enclins à assurer la régulation du système capitaliste qui restait incertaine sur les plans monétaire et commercial.

De leur côté, les contradictions fondamentales qui opposaient les capitalismes nationaux continuaient de jouer de manière sous-jacente. Le modèle d'accumulation restait basé à la fois sur

⁴⁸² A propos de ces derniers, voir CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique*, Op. cit., pp. 174-175.

⁴⁸³ FIELDHOUSE (David. K.), *The colonial empires. A Comparative Survey from the Eighteenth Century*, Op. cit., pp. 235-236 ; WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, Op. cit., pp. 489-490.

des industries de première génération vieillissantes et des industries de seconde génération en plein développement (sidérurgie, industries électriques, automobile, chimie lourde) très gourmandes en matières premières spécifiques et en débouchés. La question des débouchés restait d'autant plus importante que la concentration du capital s'intensifiait encore⁴⁸⁴ et que dans le modèle d'accumulation dominant le travail était toujours considéré comme un coût. En effet, les conditions d'une généralisation de la consommation de masse ne commençaient à apparaître qu'aux Etats-Unis avec le fordisme.

Or, les espaces d'expansion et leurs ressources, dont ceux du monde tropical, étaient entièrement partagés et les puissances y avaient très inégalement accès, la France et la Grande-Bretagne détenant toujours la part du lion. De plus, la situation géopolitique mondiale avait été profondément bouleversée par la révolution russe qui fermait au capitalisme occidental un immense champ de valorisation. Coexistaient ainsi des capitalismes nationaux dont les possibilités d'expansion, les accès aux ressources et aux débouchés extérieurs ne correspondaient pas nécessairement avec leurs potentiels internes d'accumulation, ce qui nourrissait les contradictions du système : les puissances « satisfaites » (a.) et les puissances « frustrées » (b.).

a. Les puissances « satisfaites » et le développement de nouvelles formes de coopération inter-capitalistes

Les Etats-Unis s'affirmèrent durant l'entre-deux-guerres comme la première puissance industrielle et financière mondiale. Avec des capacités de production et d'investissement qui n'avaient pas cessées de se développer durant la guerre et les années vingt, le potentiel d'expansion du capitalisme états-unien commençait à dépasser largement celui de ses concurrents européens, confrontés à de lourdes difficultés économiques⁴⁸⁵. Sa zone d'influence était d'ailleurs en train de s'étendre en proportion : en Amérique latine et en Asie notamment.

L'industrie automobile fondée sur les énergies fossiles et l'équipement électrique devenait l'élément moteur de la croissance américaine. Par conséquent, les investissements nord-américains en Amérique latine, qui étaient de plus en plus importants depuis 1920⁴⁸⁶, concernaient pour une grande part l'extraction minière (l'importance du cuivre) et pétrolière, mais aussi l'agriculture (fruits, sucre, tabac en Amérique centrale et à Cuba), et notamment les secteurs du conditionnement et de

⁴⁸⁴ En 1929 aux Etats-Unis, 1245 fusions ont été enregistrées. Dans ce même pays « En 1930, les deux cents plus grandes sociétés contrôlaient près de la moitié de la fortune qui n'était pas en banque (soit 38 % environ des capitaux investis dans les affaires), touchaient 43,2% du revenu des sociétés industrielles et étaient dirigées par quelque deux mille individus », FAULKNER (Harold U.), *Histoire économique des Etats-Unis d'Amérique*, Paris, P.U.F., 1958, cité in BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010*, Op. cit., p. 242.

⁴⁸⁵ BEAUD (Michel), Op. cit., p.238 ; LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Op. cit., pp.159 et 161.

⁴⁸⁶ Ils atteignent 5587 millions de dollars en 1929. LEON (Pierre), Op. cit., p.162.

la première transformation.

Du côté européen, la suprématie de la Grande-Bretagne qui avait marqué tout le XIXe siècle était sérieusement remise en cause. Son rôle d'intermédiaire financier de la planète vacillait et son industrie pâtissait du poids des éléments retardataires, notamment les industries de première génération comme le textile, moins concentrées et moins modernes. La concurrence avec l'Allemagne sur les marchés extérieurs était particulièrement rude. La constitution de grands groupes dans les industries modernes compensait en partie ces faiblesses structurelles.

L'économie française était marquée, comme celle de la Grande-Bretagne mais à un niveau supérieur encore, par les déséquilibres, les disparités : la grande industrie y côtoyait souvent la production artisanale.

Pour ces deux vieilles puissances européennes sur le déclin, les empires coloniaux, encore agrandis par la défaite de l'Allemagne et de ses alliés, constituaient d'importants supports pour l'accumulation. En plus de fournir des matières premières, nécessaires à l'industrie, ces empires et leurs ressources étaient de véritables sources de rente pour les capitalismes français et britanniques et les aidaient à équilibrer leurs comptes extérieurs⁴⁸⁷.

Outre ceux de la France et de l'Angleterre, d'autres vieux empires subsistaient : ceux de la Belgique et de la Hollande notamment. L'exploitation du cuivre et l'agriculture de plantation se développaient au Congo Belge, tandis qu'en Indonésie l'exploitation de l'hévéa, du palmier à huile et de gisements pétrolifères connaissaient un grand essor sous la direction de firmes hollandaises mais également anglo-saxonnes dans le cadre d'entreprises multinationales comme la Shell.

A l'époque la coopération inter-capitaliste se développa en effet entre puissances victorieuses que ce soit pour le partage des zones d'influence ou des ressources. La société des nations était un exemple d'institutionnalisation de la coopération entre puissances au travers du système des mandats, même si cette organisation marquait également un certain progrès vers la reconnaissance du principe d'autodétermination.

Sur le plan pragmatique du partage de l'accès aux ressources stratégiques les accords d'Achnacarry de 1928 entre les grandes compagnies pétrolières ont marqué une étape dans la stratégie des grandes compagnies occidentales du secteur des ressources naturelles en concrétisant leur inclination au monopole et à la cartellisation.

Du fait de la considérable augmentation de la production de pétrole et d'une guerre des prix dans les

⁴⁸⁷ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010*, *Op. cit.*, pp. 257-258.

années 1920, les trois plus grandes sociétés pétrolières de l'époque (la Standard Oil of New Jersey, l'Anglo-Iranian et la Shell) signèrent ledit accord qui leur permit de partager le marché, de fixer les quotas de production et d'établir un niveau de prix commun. Les ressources et les parts du marché mondial (hors Etats-Unis) furent partagés en fonction des positions acquises par chacune des compagnies.

Ces dernières établirent également le système de « cotation unique à partir d'un point de base unique » : soit le golfe du Mexique. La logique de ce système consistait à « rendre le pétrole extrait aux Etats-Unis compétitif en alignant le prix mondial sur le coût technique de production d'un baril produit sur la côte est des Etats-Unis⁴⁸⁸ », soit les coûts de production les plus chers. Ce système permettait aux sociétés du cartel de « s'approprier non seulement les différentes rentes différentielles produites tout au long de la chaîne pétrolière mais aussi une rente de monopole⁴⁸⁹ ».

L'accord d'Achnacarry sera ensuite ratifié par les quatre autres « soeurs » du cartel (Socony Mobil Oil, Socal, Texaco et Gulf).

De telles ententes sur les ressources les plus stratégiques pour la croissance économique ne pouvaient qu'aiguiser les tensions avec les Etats et les firmes capitalistes laissées en dehors du partage.

b. Les puissances « frustrées » et la deuxième montée à la guerre mondiale

En effet, aux puissances comme l'Angleterre et la France dotées de vastes réserves de ressources proportionnellement à leurs systèmes productifs, faisaient face des capitalismes nationaux disposant de moins de marges de manœuvre malgré leurs capacités économiques, ce qui pesait sur leurs contradictions internes.

L'accumulation allemande avait ainsi été contrainte de redémarrer comprimée à l'intérieur de ses frontières et soumise à des ponctions financières qui avaient mis son système productif à rude épreuve au début des années vingt. Appuyée sur des bases productives plus modernes que ces voisins européens, soutenue par des financements britanniques et américains, l'Allemagne réussit pourtant à reconstituer sa puissance industrielle et ses capacités d'exportations en un temps record.

Hors d'Europe, le Japon, resté à l'écart du conflit, poursuivait un puissant effort d'industrialisation et s'affirmait en tant que centre d'accumulation.

A ces capitalismes nationaux, manquaient cependant des accès à des débouchés et à des ressources naturelles pour que puisse s'exprimer à plein leur potentiel d'accumulation.

⁴⁸⁸ RIFFLART (Christine), « Cartel et régulation énergétique mondiale », *Projet*, n° 266, 2001/2, pp. 75-84, p. 78.

⁴⁸⁹ BADDOUR (Julien), « L'industrie pétrolière mondiale : raréfaction, coûts de production et surplus pétrolier », *Revue d'économie industrielle*, vol. 86, n° 4, 1998, pp. 7-24, p. 12.

Les investissements à l'étranger ont certes été un moyen pour les capitalistes allemand de valoriser leur capital et de se procurer des matières premières mais la crise allait remettre cette solution en cause.

Des potentiels d'accumulation très importants dans les centres capitalistes anciens et nouveaux ; un modèle d'accumulation qui comptait encore peu sur la consommation de masse ou de manière récente et fragile aux Etats-Unis ; un système commercial, monétaire et financier mal régulé au niveau mondial⁴⁹⁰ ; un monde à la fois plus vaste pour certaines formations capitalistes centrales et plus étroit pour celles dénuées d'empires. Dans ce contexte, la lutte entre puissances pour les débouchés, les espaces et les ressources naturelles avait des chances de reprendre de manière aiguë. La crise de 1929 allait précipiter les choses en faisant se replier chaque puissance sur son espace économique propre et en attisant les tensions intérieures.

En l'absence d'une puissance hégémonique capable d'imposer le maintien des flux de marchandises et de capitaux entre nations capitalistes, la crise déclencha le recours généralisé au protectionnisme. Dans cette logique, on cherche à préserver le marché métropolitain mais on entend également réserver le marché colonial aux produits nationaux.

C'est le tarif *Hawley-Smoot* aux Etats-Unis en 1930 ; les accords d'Ottawa de 1932 qui mettaient en place un système de « préférence réciproque » pour le *British Commonwealth of Nations* ; la loi douanière française de 1928 organisant la préférence impériale.

Confrontées à une fragmentation de l'économie mondiale, les puissances qui en disposaient se sont tournées vers leurs zones d'influences ou leurs empires pour compenser la récession et maintenir les profits. Il s'ensuivit une intensification de l'exploitation des ressources naturelles et humaines dans le monde dépendant⁴⁹¹. La sphère d'influence outre-mer britannique représentait ainsi près de la moitié des ventes et plus du tiers des achats du Royaume-Uni dans les années 1930. Le tiers des exportations et des importations françaises se faisait avec l'empire⁴⁹².

En Allemagne, en Italie et au Japon, le premier mouvement face à la crise et à ses profondes répercussions internes fut un repli brutal sur le cadre national sous la direction de pouvoirs politiques autoritaires étroitement liés aux grands groupes capitalistes industriels et financiers. Dans un second temps, les facteurs idéologiques mêlés aux nécessités économiques ont orienté les

⁴⁹⁰ BEAUD (Michel), Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010, *Op. cit.*, p. 235.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 257.

⁴⁹² MIEGE (Jean-Louis), *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours*, *Op. cit.*, pp. 290 et 293.

intérêts au pouvoir vers des stratégies guerrières et expansionnistes. Le rassemblement d'espaces économiques réservés et le contrôle de leurs ressources naturelles sont devenus des obsessions pour ce qui allait devenir les puissances de l'axe, les conduisant finalement à se heurter aux autres puissances impérialistes et à l'URSS, après avoir entamé l'exploitation de certains territoires avec une brutalité souvent extrême.

En Italie, la campagne pro-colonisation qui fut très active déjà dans les années 1920, s'accéléra à partir des années 1932. L'Italie fasciste s'oppose aux puissances « satisfaites », « les droits historiques » du pays étant réaffirmés⁴⁹³. La concrétisation de cette agitation intervient en 1935-1936 avec l'attaque et l'occupation de l'Abyssinie.

La politique extérieure du Japon était animée par un mélange entre le besoin de maintenir des débouchés et des approvisionnements en matières premières pour les grands zaibatsu (grands groupes industriels et financiers tels que Mitsui et Mitsubishi) et l'ambition plus largement partagée d'un *Dai Nippon* (Grand-Japon) face aux puissances occidentales.

Le projet de s'assurer un véritable fief territorial en Chine⁴⁹⁴ restait vivace dans les milieux politiques et économiques dominants et fut activement ranimé avec l'éclatement de la crise mondiale. En 1931 le Japon occupait la Mandchourie, en 1937 il lançait une attaque générale contre la Chine en cherchant à occuper les parties les plus développées du pays.

En Allemagne certains milieux dirigeants nourrissaient des revendications coloniales dès les années 1920, mais c'est avec l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes que la volonté de récupérer les anciennes colonies repassa au rang des priorités officielles. Les notions d'« espace vital », de « nation dépourvue » revenaient fréquemment dans les discours à partir de 1936. L'importance de l'approvisionnement en matières premières était réaffirmée dans le contexte d'un système commercial international bardé de tarifs et de quotas⁴⁹⁵. A la fin des années 1930, l'expansion allemande démarrait mais dans sa zone d'influence traditionnelle en Europe centrale et de l'Est (Tchécoslovaquie, Autriche).

C'est durant la seconde guerre mondiale que l'Allemagne et le Japon parvinrent à se tailler des accès vers les espaces et les ressources du monde tropical, en prenant le contrôle de fractions plus ou moins importantes des empires français, britanniques et hollandais.

⁴⁹³ MIEGE (Jean-Louis), *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 295.

⁴⁹⁴ Où les intérêts japonais étaient très présents dans les mines, les usines et les chemins de fer. CHESNEAUX (Jean), *L'Asie orientale aux XIXe et XXe siècles*, Paris, P.U.F., 1973, p. 167.

⁴⁹⁵ SCHACHT (Hjalmar), « Germany's Colonial Demands », *Foreign Affairs*, Vol. 15, January 1937, p. 223.

Après 1941, en Asie du Sud-est, le Japon s'empara rapidement de la Malaisie, des Indes néerlandaises, des Philippines et de la Birmanie, parvenant aux portes de l'Inde et de l'Australie. Ces territoires devinrent des annexes économiques du Japon. La production de charbon chinoise fut développée pour ses besoins, passant de 15 millions de tonnes en 1936 à 58 millions de tonnes en 1942 ; des plantations de canne à sucre aux philippines furent converties en champs de coton ; le contrôle fut assuré sur les gisements de pétrole, de bauxite et d'étain de Birmanie, d'Indonésie et de Malaisie ; il en est allé de même pour la production de riz du Siam et de Cochinchine. Les grands *zaibatsu*⁴⁹⁶ étaient aux commandes de l'économie de guerre et en tiraient les profits. Cependant, l'économie japonaise bien que disposant alors de bases considérablement élargies ne résista pas à la pression militaire anglo-saxonne qui réussit à disloquer le nouvel ensemble⁴⁹⁷.

L'Allemagne nazie, de son côté, parvint à atteindre l'Afrique et essaya de se tailler une voie d'accès jusqu'au canal de Suez et de là jusqu'au champ pétroliers de la péninsule arabique⁴⁹⁸. Par l'intermédiaire de son contrôle sur l'Etat français de Vichy, elle pouvait également espérer comme le Japon élargir sa base économique en s'appuyant sur les possessions coloniales françaises.

Au final, les projets expansionnistes des puissances de l'axe échouèrent face aux alliés qui disposaient, en plus de leurs capacités industrielles, d'énormes bases arrière pour s'approvisionner en matières premières et en produits alimentaires.

A l'issue d'affrontements et de massacres gigantesques, paroxysme des contradictions du capitalisme, la Seconde guerre mondiale déboucha sur un profond bouleversement géopolitique : les Etats-Unis imposèrent définitivement leur suprématie au sommet du monde capitaliste et la fin des empires coloniaux s'amorçait. Cependant, les espaces et les ressources naturelles du monde tropical et d'ailleurs ne cessèrent pas pour autant de représenter un enjeu majeur pour les formations capitalistes centrales.

Pour l'heure et afin d'approfondir l'analyse, il s'agira de revenir plus en détail sur les grandes tendances de la conversion des milieux socio-écologiques du monde tropical et de leurs ressources durant cette phase de l'impérialisme qui a fait suite à la révolution industrielle.

⁴⁹⁶ Grands groupes d'entreprises présents dans plusieurs secteurs économiques à la fois et entretenant des participations croisées.

⁴⁹⁷ CHESNEAUX (Jean), *L'Asie orientale aux XIXe et XXe siècle*, *Op. cit.*, pp. 217-218.

⁴⁹⁸ VINDT (Gérard), « L'autre nerf de la guerre », *Alternatives Internationales*, Hors-Série n° 11, juillet 2012, p. 23.

Section 2 : Conversion des milieux socio-écologiques tropicaux à l'ère industrielle : discipline coloniale, contrôle des ressources naturelles et organisation extravertie de l'espace

Dans le but d'approvisionner des procès de production industriels demandeurs d'un volume et d'une variété croissante de matières premières agricoles ou minières - en raison de l'évolution technique, de la concentration du capital et de la recherche croissante d'économies d'échelles⁴⁹⁹ – les Etats capitalistes centraux et leurs firmes ont poursuivi aux XIXe et au début du XXe siècle leur œuvre de conversion des milieux socio-écologiques spécifiques des zones périphériques tropicales. Une certaine continuité avec la phase précédente d'expansion coloniale peut de ce point de vue être notée : des frontières de ressources « horizontales » (terres arables, ressources de la biomasse) et « verticales » (ressources minérales et hydrocarbures)⁵⁰⁰ ont continué à être ouvertes dans ces zones mais à une échelle bien plus considérable que du XVe au XVIIIe siècle, étant donné les nouveaux moyens de production et de transport à disposition.

Dans les zones récemment intégrées au système capitaliste comme en Afrique et en Asie, les pratiques de domination coloniale ont été les instruments les plus efficaces pour amener ressources naturelles et humaines sous le contrôle plus ou moins direct des opérateurs capitalistes, quitte à corrompre des modes de production autochtones.

Mais même dans les formations plus anciennement intégrées et devenues politiquement indépendantes comme en Amérique latine, les héritages des pratiques coloniales (esclavage, travail forcé ou semi-forcé ; modes variés d'appropriation autoritaire des ressources naturelles) ont continué à servir à rattacher la production primaire dans les zones frontières au procès de reproduction élargie du capital.

On peut donc déceler des traits communs aux processus de conversion des milieux socio-écologiques dans les diverses zones périphériques du monde tropical durant cette seconde longue phase d'expansion conjointe de l'occident et du capitalisme. La domination politico-juridique s'est en effet constamment déployée parallèlement et/ou de manière conjointe avec les dynamiques et les moyens plus strictement économiques des structures capitalistes de manière à articuler la production locale de produits de base au procès global d'accumulation.

⁴⁹⁹ BUNKER (Stephen G.), « Natural Values and the Physical Inevitability of Uneven Development under Capitalism » in HORNBERG (Alf), McNEILL (J. R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, Plymouth, Altamira Press, 2007, p. 240.

⁵⁰⁰ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 372.

La diffusion forcée des relations marchandes et de la propriété privée, ou la mise sur pied d'organisation du travail usant de différentes formes de contraintes ont ainsi accompagné la progression des formes techniques et organisationnelles les plus avancées du capitalisme pour convertir les ressources et les espaces du monde tropical.

Ce processus a bien été mis en lumière en plein cœur de la période traitée par Rosa Luxemburg, dans son explication classique de la lutte du capitalisme contre l'économie naturelle⁵⁰¹. Elle expliquait que les caractéristiques du processus d'accumulation primitive repéré par Marx pour la période antérieure à la révolution industrielle continuaient d'avoir cours dans toutes les zones frontières d'expansion du capitalisme au début du XXe siècle. David Harvey reprendra ce raisonnement pour expliquer les nouvelles formes d'impérialisme au début du XXIe siècle⁵⁰².

On retrouvait de tels mécanismes hybrides de contrôle des ressources et de conversion des milieux socio-écologiques les abritant, tant en ce qui concernaient les frontières « horizontales » (liées à l'exploitation agricole au sens large) que les frontières « verticales » (liées à l'exploitation minière).

Dans les deux cas, la période envisagée voit se dérouler la transition de modes de contrôle indirect de la production par les opérateurs capitalistes centraux, c'est-à-dire par le biais de la contrainte politico-juridique et du procès de circulation (l'échange marchand), à des modes de contrôle direct de la production par de grandes entités concentrées et verticalement intégrées basées dans les centres, sans que le recours à des méthodes politico-juridiques de sécurisation des avoirs de ces entités soit jamais mis totalement de côté.

Qu'il s'agisse de la production agricole ou minière, les écosystèmes ont également été pris dans les processus de conversion des milieux socio-écologiques qui ont accompagné l'expansion des frontières marchandes. Pour mieux saisir leurs impacts, on distinguera selon que ces conversions ont été réalisées selon une logique productive ou extractive. La première logique désigne une reconfiguration des écosystèmes pour leur faire produire selon des rythmes et des quantités artificielles un élément valorisé sur le marché. Il s'agit d'une logique de gestion des flux qui se rattache plutôt aux activités agricoles. La seconde logique consiste elle à aménager des écosystèmes pour y puiser les stocks d'éléments ayant une valeur marchande ; il s'agit donc d'une logique de gestion des stocks qui se rattache plutôt aux activités minières mais également à des

⁵⁰¹ LUXEMBURG (Rosa), *Oeuvres. IV, L'accumulation du capital. Tome 2, Contribution à l'explication économique de l'impérialisme*, *Op. cit.*, pp. 40 et s.

⁵⁰² HARVEY (David), *The New Imperialism*, *Op. cit.*

activités de cueillette ou de chasse par exemple⁵⁰³.

Durant cette période, les activités « capitalistes » d'exploitation des ressources naturelles dans le monde tropical ont toujours été rattachées à une organisation à plus large échelle de l'espace. Le rôle des infrastructures de transport a par exemple considérablement augmenté, permettant de rattacher à une vitesse bien supérieure que durant les siècles passés les activités primaires périphériques aux procès de transformation industriels dans les centres. Un aménagement extraverti de l'espace a découlé de la mise en place de ces systèmes de transport, renforçant paradoxalement l'enclavement des zones de production primaire.

Outre le transport, l'organisation de l'espace a parfois également concerné l'approvisionnement en main d'œuvre des zones de production, des spécialisations spatiales et des formes spécifiques de migration pouvant en découler.

On traitera la conversion des milieux socio-écologiques tropicaux à l'ère industrielle successivement sous l'angle des activités agricoles (la frontière « horizontale ») (§1.), des activités minières (la frontière « verticale ») (§2.) et de l'organisation de l'espace par les infrastructures de transport et les réserves de main d'œuvre (§3.).

§1. L'expansion de la frontière horizontale : contrôle des ressources agricoles et conversion des agro-écosystèmes

Les ressources naturelles du monde tropical qui ont été les plus amplement mobilisées par le développement capitaliste lors de la seconde phase d'expansion européenne ont été les ressources agricoles⁵⁰⁴.

Ce mouvement a concerné les terres arables, mais plus largement l'ensemble des conditions sociales et écologiques permettant de reproduire des espèces végétales et animales spécifiques en fonction des besoins du procès de reproduction capitaliste.

⁵⁰³ Sur la distinction entre logique extractive et logique productive de conversion des espaces et des écosystèmes, voir FRITZ (Jean-Claude), « Le développement comme système de domination de la nature et des hommes », in APOSTOLIDIS (Charalambos), FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'Humanité face à la mondialisation : droit des peuples et environnement*, *Op. cit.*, p.91.

⁵⁰⁴ Jusqu'à la première guerre mondiale, les réserves minières dans les centres et le système de transport limitaient encore l'opportunité économique de l'importation massive des produits bruts industriels comme le charbon ou le fer, BAIROCH (Paul), *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 87-103 ; BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, pp. 378-379.

Ces ressources agricoles et les ressources humaines qui ont été rattachées à leur exploitation ont en effet permis le développement de deux grands types de production agricole : d'une part, des produits de culture et d'élevage de tradition européenne ; d'autre part, des denrées alimentaires ou des matières premières agricoles dont la production était liée aux conditions écologiques tropicales au sens strict.

Ces deux types de productions ont servi à élargir de manière considérable la base matérielle et alimentaire du capitalisme occidental et ont par conséquent joué un rôle crucial dans le bon déroulé de l'accumulation. Avec les ressources de l'Amérique du nord, elles ont notamment permis de transposer à une plus vaste échelle spatiale la rupture métabolique qui commençait à sérieusement affecter les agricultures de certains centres capitalistes au XIXe siècle, en particulier la Grande-Bretagne, menaçant d'augmenter le coût de la force de travail⁵⁰⁵.

Les besoins de plus en plus importants de l'industrie en matières premières variées comme le coton, le caoutchouc, ou différents types d'huile ou de fibres a également pu être comblée par les approvisionnements tropicaux⁵⁰⁶.

C'est donc notamment pour repousser les limites écologiques de l'accumulation du capital en Europe que de nouvelles frontières agricoles furent ouvertes en Amérique latine, en Afrique, en Asie ou dans la zone Pacifique. Les milieux ruraux ainsi incorporés sont devenus de véritables annexes agricoles des centres capitalistes occidentaux, en particulier européens.

Hormis certaines zones géographiques, en particulier en Amérique latine et dans les caraïbes, dans lesquels les agricultures avaient été depuis longtemps intégrées au système capitaliste, la plupart des sociétés agricoles du monde tropical ont connu seulement au XIXe siècle la pénétration des rapports capitalistes et les restructurations majeures de leurs systèmes de production qui en ont découlé: les rapports de production, les rapports à la terre et à la nature des populations rurales locales en ont été profondément bouleversés (A.).

Un des bouleversements majeurs de cette expansion de la frontière agricole capitaliste dans le monde tropical a été la diffusion d'une certaine logique de conversion des écosystèmes. Les agro-écosystèmes ont en effet souvent été spécialisés et homogénéisés pour produire des espèces végétales ou animales spécifiques, valorisées sur le marché mondial, marquant l'avènement de zones de monocultures, cela à une échelle bien plus vaste encore que celle des systèmes de

⁵⁰⁵ La rupture dans le cycle des nutriments du sol (nitrogène, phosphore et potassium) du fait la division du travail et des transferts massifs de matière vers les villes a été analysé dès les années 1840 par le chimiste allemand Justus Von Liebig. FOSTER (John Bellamy), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, New York, Monthly Review Press, 2010, pp. 349-350.

⁵⁰⁶ BRAILLARD (Philippe) et De SENARCLENS (Pierre), *L'impérialisme*, Paris, PUF, 1980, p. 27.

plantation liés au capitalisme marchand (B.).

A) Pénétration des rapports capitalistes et formes de contrôle sur les ressources agricoles

Les modalités concrètes selon lesquelles les forces capitalistes occidentales (Etats et firmes) en sont venues à contrôler l'exploitation des ressources agricoles et à les intégrer au sein des systèmes productifs⁵⁰⁷ capitalistes centraux ont été très variées, ce qui rend délicate toute généralisation.

On peut cependant distinguer deux grandes tendances qui se sont succédé et/ou chevauché de différentes manière en fonction des contextes sociaux dans les territoires dominés et des phases du développement capitaliste dans les centres.

Une première tendance a consisté pour le capital occidental à exercer une forme de contrôle indirect de la production, au travers du procès de circulation, soit l'échange marchand. En fonction de l'ancienneté de l'incorporation des zones de production au système capitaliste et du bon vouloir des classes dominantes locales, la discipline coloniale a dû être plus ou moins employée. Dans les régions récemment ou incomplètement incorporées au système capitaliste, les opérateurs capitalistes centraux se sont systématiquement appuyés sur des moyens extra-économiques de diffusion des rapports marchands, qui ont eu pour effet d'amener les groupes sociaux autochtones à articuler leurs systèmes de production aux réseaux marchands sous contrôle capitaliste. On concentrera l'analyse sur ces cas (a.).

Une deuxième tendance, liée à la concentration du capital et à la domination du capital financier à partir des années 1870, a consisté en l'établissement d'un contrôle direct par une firme occidentale sur la production et les ressources agricoles. Ce type de contrôle a débouché sur la mise en place de rapports et de techniques d'organisation de la production proches de ceux utilisés dans la grande industrie capitaliste à ce détail près que là encore, des moyens extra-économiques, des formes de contraintes ont très souvent été utilisés par les firmes pour mobiliser les terres et la force de travail (b.).

Il faut noter que ces deux grandes formules n'ont jamais existé à l'état pur, elles ont pu se succéder dans le temps, s'imbriquer ou coexister à des degrés divers dans le cadre d'un même

⁵⁰⁷ Sur la notion de système productif voir BYE (Maurice), de BERNIS (Gérard), *Relations économiques internationales*, *Op. cit.*

territoire.

Dans tous les cas, ces nouvelles organisations ont impliqué des transformations violemment ressenties par les populations locales puisqu'elles tendaient à introduire des rapports de concurrence, à imposer de nouvelles contraintes de travail et surtout à séparer les producteurs agricoles de leurs terres.

a. L'établissement d'un contrôle indirect sur les ressources agricoles : l'articulation de la production agricole aux réseaux marchands capitalistes

Le contrôle indirect des ressources agricoles consistait pour les forces capitalistes occidentales à intégrer les agricultures locales du monde tropical dans des filières marchandes que des firmes capitalistes, souvent des compagnies commerciales, contrôlaient en dernière instance. Cependant, dans bien des zones que les puissances impérialistes incorporèrent au XIX^e siècle dans l'économie-monde capitaliste, les cultures locales et les formes d'organisation économique ne permettaient pas une intégration spontanée de la production agricole à de telles filières marchandes. L'autosubsistance, des rapports de type communautaires n'incitaient pas les producteurs à prendre part au procès d'échange marchand.

La coercition, des mesures de pression politico-juridiques durent par conséquent être mises en œuvre pour transformer les anciens modes de production, les articuler au procès d'échange marchands, pour que les producteurs autochtones livrent les produits demandés par les opérateurs capitalistes⁵⁰⁸. De telles mesures furent en grande partie le fait du pouvoir d'Etat colonial.

Si l'on reprend les analyses et formulations de Rosa Luxemburg, cette stratégie de contrôle indirect impliquait de briser l'« économie naturelle » pour « introduire » l'économie marchande dans l'agriculture et « libérer » les « forces de travail qui seront contraintes de travailler pour le capital⁵⁰⁹ ». Au terme de ce processus, les productions agricoles de subsistance ou destinées à des échanges et des besoins locaux, régionaux ou nationaux devaient être remplacées en partie au moins par des productions commerciales destinées au marché mondial.

Ces attaques en règle contre l'économie naturelle prirent bien des formes en fonction des caractéristiques des milieux sociaux touchés et de celles des formations impérialistes elles-mêmes. On peut cependant distinguer quelques grandes méthodes employées par les pouvoirs coloniaux.

⁵⁰⁸ REY (Pierre-Philippe), *Les alliances de classes*, *Op. cit.*, pp. 134-135.

⁵⁰⁹ LUXEMBURG (Rosa), *Oeuvres. IV, L'accumulation du capital. Tome 2, Contribution à l'explication économique de l'impérialisme*, *Op. cit.*, p. 41.

Parmi ces dernières furent répandues la monétarisation des échanges par l'impôt (1.) et les systèmes de culture forcée (2.). Dans certains contextes, les compagnies commerciales occidentales purent utiliser des classes de grands propriétaires fonciers comme intermédiaires pour soumettre les paysanneries, soit que ces classes dominantes fussent un produit ancien de la première phase d'expansion européenne comme en Amérique latine ou qu'elles aient existé dans le cadre de modes de production locaux, (3.).

1. La monétarisation par l'impôt

Dans certains contextes, la monétarisation et la marchandisation de l'économie agricole traditionnelle s'est faite si l'on peut dire sans rupture, dans un processus continu au contact des marchands européens. Ce fut par exemple le cas au Ghana sous domination anglaise dans un contexte où le commerce de traite lié à l'esclavage avait déjà fortement érodé les rapports économiques traditionnels et diffusé les logiques marchandes. La culture du cacao s'est développée à partir de 1895 comme adaptation des élites africaines locales à la colonisation, le système de production traditionnel s'articulant au procès d'échange marchand. Une différenciation sociale apparut, avec l'émergence d'une classe de propriétaires fonciers autochtones. Au fur et à mesure, ces possédants eurent recours à des formes de fermage (*Abusa*) et de métayage mais également au salariat agricole⁵¹⁰. On note un processus de dissolution de l'ancien mode de production et d'émergence du mode de production capitaliste.

En Ouganda, un processus similaire se déroula, mais ce fut la culture du coton qui s'y développa. Là encore une aristocratie foncière émergea dont le pouvoir et les capacités de concentration foncière furent confortées par l'administration britannique⁵¹¹.

Dans ces deux cas des firmes anglaises et même indiennes en Ouganda, maîtrisaient les réseaux d'exportation du coton.

Ailleurs, la monétarisation et la marchandisation de l'économie agricole ne s'est pas développée de manière continue et les autorités coloniales ont du intervenir plus directement pour les instaurer accélérant ainsi la propagation des cultures commerciales.

L'impôt a été un moyen fréquemment utilisé pour forcer les paysans à produire pour le marché mondial. Il s'agissait d'inculquer le « goût du travail » aux indigènes en les insérant dans une

⁵¹⁰ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 342 ; LACHARTRE (Brigitte), *La soumission d'une économie africaine traditionnelle au capitalisme international : la culture du cacao en Gold Coast*, Paris, Paris VIII – Vincennes, Département d'économie politique, 1976, pp. 40-41 et p. 53.

⁵¹¹ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *Op. cit.*, p. 341 ; CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, Paris, Payot, 1975, p. 249 et 256.

économie moderne de marché dans laquelle ils satisferaient leurs besoins grâce à leurs nouveaux revenus monétaires. De surcroît, l'impôt était un moyen aisé de remplir les caisses de la colonie⁵¹².

L'impôt ne fut pas dans tous les cas prélevé uniquement en numéraire mais pouvait dans certains cas être substitué par des contributions en nature ou en travail.

Ainsi au Congo français, l'impôt fixé par tête ou par case en numéraire pouvait être remplacé par « la fourniture de produits d'exportation, tels que : paille, poutres, ivoire, caoutchouc, etc. »⁵¹³. Un contrôle sur le produit s'instaurait alors.

Les grandes compagnies concessionnaires qui s'étaient vu accorder des privilèges domaniaux en 1899 drainèrent les produits d'exportation et en particulier le caoutchouc sur cette base jusqu'aux alentours de 1920, c'est à dire à des coûts dérisoires pour elles. Les compagnies ne réalisaient aucun investissement, se contentant d'écrémer le surproduit généré par les populations grâce à leur pouvoir de contrainte⁵¹⁴.

Durant l'entre-deux-guerres l'impôt en numéraire fut généralisé par l'administration et les compagnies concessionnaires se muèrent en sociétés commerciales drainant la production paysanne (caoutchouc, palmistes, gomme, arachide, café, cacao, coprah etc.), par ailleurs très encadrée par l'administration. En Afrique occidentale française, quelques grandes compagnies comme la CFAO (Compagnie française de l'Afrique occidentale) ou la SCOA (Société commerciale de l'Ouest Africain) monopolisaient le commerce de traite. Ces sociétés drainaient les produits aux prix les plus bas par l'intermédiaire de réseaux de commerçants et de transporteurs Libano-Syriens⁵¹⁵.

Un retournement s'était alors produit dans le processus de subversion des économies traditionnelles : « l'impôt ne doit plus avoir pour objet de développer les productions commerciales mais les productions commerciales avoir pour objet le paiement de l'impôt »⁵¹⁶.

En Indochine, la stratégie fiscale menée à partir des dernières années du XIXe siècle a consisté à « surdévelopper la fiscalité indirecte et à individualiser les impôts directs hérités de l'époque précoloniale (capitation, impôt foncier, corvée) afin d'élever leur rendement : l'individu, au

⁵¹² COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 231 ; COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, Paris, Mouton & Co, 1972, p. 117 ; SURET-CANALE (Jean), *Afrique noire : L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Éditions sociales, 1964, p. 80.

⁵¹³ Propos du Lieutenant-gouverneur Lemaire, administrateur colonial, cité in COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, *Op. cit.*, p.119.

⁵¹⁴ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *Op. cit.*, p.209 ; COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), *Op. cit.*, p. 169.

⁵¹⁵ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *Op. cit.*, p. 219 et 230 ; De BOSSCHERE (Guy), *Les deux versants de l'histoire : Autopsie de la colonisation*, *Op. cit.*, p. 224.

⁵¹⁶ REY (Pierre Philippe), *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme : exemple de la « Comilog » au Congo-Brazzaville*, Paris, François Maspero, 1971, p. 376.

sens moderne du terme, apparaît en Indochine sous la forme du contribuable »⁵¹⁷.

Sous la pression fiscale, des secteurs entiers de la production paysanne en Indochine en sont venus à se consacrer aux cultures d'exportation : riziculture cochinchinoise et khmère, culture du maïs khmère et vietnamienne, poivrières du littoral cambodgien, etc. Le travail paysan a ainsi été la principale source d'accumulation du capital en Indochine par le biais notamment des investissements publics financés par l'impôt⁵¹⁸. Les marchands chinois drainaient les productions grâce à leurs réseaux en Cochinchine, au Laos et au Cambodge, servant d'intermédiaires pour les grandes maisons de commerce et les banques françaises⁵¹⁹.

Il faut noter que la charge de l'impôt colonial était toujours très lourde et de plus tendait à augmenter avec le temps. Ainsi en Ouganda, la capitation correspondit jusqu'en 1933 à la quasi-totalité des revenus africains. Au Cameroun ou au Kenya, l'impôt fut augmenté durant l'entre-deux-guerres alors même que les revenus agricoles diminuaient⁵²⁰.

2. Les systèmes de culture forcée

Souvent mis en place en parallèle avec la levée de l'impôt, les systèmes de culture forcée furent également utilisés par les pouvoirs coloniaux pour intégrer les paysanneries à l'économie capitaliste. Pareille méthode fut utilisée en particulier dans les possessions des vieilles puissances coloniales : Hollande, Portugal et Espagne notamment, mais aussi sur les territoires sous contrôle français. Cette intégration forcée des paysanneries à l'économie marchande a pu ou non s'accompagner de dépossession des terres agricoles ou de déplacement des populations, aux fins de rationalisation de la production d'un point de vue capitaliste.

Aux Indes néerlandaises, le Gouverneur général des Indes, Johannes Van den Bosch créa par exemple en 1834 un système des cultures géré par l'Etat : le *Kultuur stelsel*. Il s'agissait là d'un système à la fois d'extraction fiscale et d'agriculture commerciale géré par l'Etat.

Selon le nouveau système, les paysans indigènes (à Java, Célèbes Nord et Sumatra Ouest) pouvaient décider de remplacer le paiement de l'impôt en monnaie par le fait de consacrer un cinquième des terres et un cinquième de leur labour à des cultures imposées par les hollandais. Il

⁵¹⁷ BROUCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954*, Paris, La Découverte, 1995, p. 92.

⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 246.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 160.

⁵²⁰ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 232.

s'agissait du café, de la canne à sucre, de l'indigo, du thé, du poivre, de la cannelle⁵²¹.

Les productions étaient transportées en Hollande par le biais de la « Compagnie de commerce » puis vendues aux enchères pour y être commercialisées ou réexportées. Les bénéfices que la Compagnie parvenait à réaliser sur les ventes étaient versés dans les caisses publiques. La colonie était ainsi non seulement financièrement autonome mais de plus elle participait au financement des infrastructures de transport en Hollande ou encore à la subvention de l'industrie textile métropolitaine⁵²².

Les chefs autochtones étaient incités à surveiller les paysans pour faire marcher le système. Les régents recevaient des primes à cette fin et étaient donc personnellement intéressés au fonctionnement du *Kultuur stelsel*. Certains, pour augmenter leur fortune personnelle, iront ainsi jusqu'à augmenter les quotas exigés par les néerlandais.

Aussi, les quelques bénéfices que pouvaient toucher les villageois en retour de leur production ne faisaient pas disparaître la logique aliénante propre au système. D'un cinquième des terres et du labour exigés au départ on bascula dans certaines régions jusqu'au tiers, la moitié ou la totalité des terres irriguées tandis que le nombre de jours de travail forcé augmentait également. De plus, la taxe foncière continuait à être levée, en dépit des promesses contraires faites par le pouvoir colonial.

En Afrique française, l'institution des « champs du commandant » fut implantée à la veille de la Première Guerre mondiale. Elle consistait à délimiter des terrains où les paysans africains effectuaient des corvées sous le contrôle de garde, avec des directives techniques aux étapes successives de la culture. Cette institution consacrait chaque année des milliers d'hectares aux cultures d'exportation : ainsi la culture du Coton au Soudan ou dans l'Oubangui-Chari à partir de 1924.

Des monopoles d'achat des récoltes étaient attribués à des sociétés commerciales, françaises ou parfois belgo-néerlandaises. Ainsi la *Société cotonnière française* (COTONFRAN) ou la *Compagnie commerciale Ouahm et Nana* (COMOUNA)⁵²³.

Au Mozambique portugais également, la culture forcée du coton était pratiquée par les paysans africains sur leurs terres. Ceux-ci livraient ensuite leur production à des compagnies

⁵²¹ Notons qu'un jardin botanique avait été créé en 1817 à Bogor pour acclimater diverses plantes au sol et au climat indonésien. BEAUFILS (Thomas), « Le colonialisme aux Indes néerlandaises », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Op. cit., p. 242.

⁵²² Au total c'est 831 millions de florins-or qui rentrèrent dans les caisses de 1830 à 1877, De BOSSCHERE (Guy), *Les deux versants de l'histoire : Autopsie de la colonisation*, Op. cit., p. 197 ; REINHARD (Wolfgang), *Petite histoire du colonialisme*, Op. cit., p. 200.

⁵²³ SURET-CANALE (Jean), *Afrique noire : L'ère coloniale 1900-1945*, Op. cit., p. 292.

cessionnaires portugaises à des prix très inférieurs à ceux du marché libre⁵²⁴.

3. Endettement paysan et concentration des terres : le rôle intermédiaire des grands propriétaires fonciers locaux

Les phénomènes d'endettement massifs des paysanneries ont très souvent accompagné la levée de l'impôt, la monétarisation et la marchandisation de l'économie, renforçant la pression des paysanneries à se lancer dans des productions marchandes. L'enfoncement des paysanneries dans l'endettement avait souvent pour corollaire la concentration des terres et la création d'une classe de propriétaires fonciers, de capitalistes agraires indigènes totalement intégrés à l'économie marchande.

Le pouvoir d'Etat colonial ou post-colonial dans le cas des formations latino-américaines amplifia et accéléra ces processus au moyen de mesures juridiques favorisant le recours à l'endettement ainsi que la concentration des terres. Les réformes des régimes fonciers engagées par les pouvoirs coloniaux allaient dans ce sens en créant les conditions d'un véritable marché de la terre⁵²⁵.

L'Inde a par exemple connu l'émergence d'un marché foncier sous la pression des autorités coloniales britanniques : du *Permanent settlement act* de 1793 qui déclaraient les domaines des *Zamindars* des propriétés privées aliénables au *Bengal tenancy act* de 1885 et ses amendements successifs qui reconnaissaient l'aliénabilité des droits d'occupation des tenanciers paysans (les *raiyyat*)⁵²⁶. Le *Repeal of usury laws* de 1855 avait quant à lui aboli les limites imposées par la tradition aux taux d'intérêt, ouvrant la voie à la libération des aliénations pour dettes.

Vers la fin du XIX^e siècle, le prêt hypothécaire connaissait ainsi une formidable extension en Inde. Prêteurs professionnels, gros propriétaires concentraient un grand pouvoir social, pouvant décider de laisser leurs débiteurs s'enfermer dans leurs dettes et les réduire à un état de quasi-servage,

⁵²⁴ De BOSSCHERE (Guy), *Op. cit.*, p. 190.

⁵²⁵ Les régimes fonciers de type occidental, reconnaissant la propriété privée absolue des terres, combiné à la monétarisation de l'économie, permettait en effet aux plus gros propriétaires de rassembler des terres, grâce à leurs moyens financiers et en jouant sur la précarité des situations paysannes.

⁵²⁶ Le juriste C.D. Field, référence du droit foncier en Inde au XIX^e siècle, expliquait ainsi le processus : « la loi a commencé par déclarer vendables les propriétés des *landlords*, puis les tenures intermédiaires (*patni*), puis même, par un progrès naturel, les tenures des *raiyyat* qui ne payaient pas leur loyer, du moins lorsque les *zamindars* souhaitaient recourir à ce moyen pour les expulser et les remplacer (recours commode en effet à partir du moment où la pression démographique sur le sol s'accroissait et où, loin de manquer de bras on n'avait plus qu'à attendre le plus offrant). De la vente des droits d'occupation à la requête des *landlords*, on est passé à la vente par le *raiyyat* lui-même avec l'autorisation du *landlord*, puis finalement, la demande croissante de terre aidant, à la vente sans consentement. » POUCHEPADASS (Jacques), « Terre, pouvoir et marché : la naissance du marché foncier dans la plaine du Gange (XIX^e-XX^e siècle) », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. Vol. 34, n°3, 1979. pp. 490-511, p. 504.

contrôlant ainsi leur production ⁵²⁷. Mais du fait de cette logique, même les paysans un peu plus riches que les autres versaient aussi dans l'exploitation des plus pauvres.

L'«extension de la grande propriété foncière en Inde, de plus en plus rapide dans la période moderne, fut le reflet de l'expropriation croissante de la paysannerie et de l'invasion des intérêts financiers, grands et petits, qui cherchaient des investissements de ce côté n'ayant pu trouver des débouchés effectifs dans l'industrie productive. Sur de vastes territoires se noua une chaîne fantastique de sous-locations, allant parfois jusqu'au 50e degré⁵²⁸ ».

Cette stratification de la société rurale sous la double pression de l'impôt et de l'endettement accompagnait *le développement de la monoculture d'exportation*. Ainsi dans la région du Berar en Inde, la culture commerciale du coton devint dominante dans la seconde moitié du XIXe siècle sous le coup des réorganisations menées par les britanniques. Les capitalistes anglais liés à l'industrie textile anglaise tenaient les débouchés des productions paysannes par l'intermédiaire de cultivateurs enrichis convertis en prêteurs et en marchands et par le contrôle des infrastructures d'exportation (chemins de fer, entrepôts etc.)⁵²⁹. Etant donné les contraintes qui s'exerçaient sur la paysannerie indienne, l'industrie anglaise bénéficiait ainsi d'un approvisionnement en matières premières payées largement en dessous du coût de reproduction de la force de travail.

En Indochine, en Cochinchine plus précisément, un capitalisme agraire autochtone de type latifundiaire s'est développé dans le contexte de l'insertion de la riziculture du delta du Mékong dans le marché extrême-oriental du riz qui s'était constitué après 1850 autour de cinq pôles : Hong Kong et la Chine du Sud, le Japon, Singapour et la Malaisie, les Indes néerlandaises, les Indes britanniques.

Le mouvement de concentration foncière s'appuyait sur de vieilles bases historiques mais a été amplifié par la colonisation française et de nouvelles règles comme la vente aux enchères des terres. Lié à la grande propriété et à la monétarisation de l'économie, s'est généralisé un système de fermage fondé sur l'endettement du fermier (*ta dien*) par des avances en moyens de subsistance et de culture à des taux usuraires⁵³⁰. Si l'on brosse d'un trait la pyramide du pouvoir économique il apparaissait que les grandes maisons françaises d'import-export orientaient la production de riz du Sud-Vietnam, par l'intermédiaire là encore des réseaux de négoce chinois en contact avec les grands propriétaires vietnamiens qui régnaient sur la paysannerie pauvre.

⁵²⁷ POUCHEPADASS (Jacques), « Terre, pouvoir et marché : la naissance du marché foncier dans la plaine du gange (XIXe-XXe siècle) », *Art. cit.*, p. 503.

⁵²⁸ PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, *Op. cit.*, p. 96.

⁵²⁹ DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte, 2006. p. 344-347.

⁵³⁰ BROCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954*, *Op. cit.*, p. 116-117.

Aux Philippines, la situation était spéciale étant donné que le pays n'avait jamais *produit* massivement pour les marchés métropolitains avant le XIXe siècle. Cependant, la formation sociale ayant été tôt marquée par la colonisation ibérique, il s'y développa une grande propriété foncière qui se consacra à l'agriculture d'exportation : la canne à sucre, l'abaca, le tabac, la noix de coco, l'indigo, le café et le riz.

Les grandes *haciendas* s'étaient constituées dans l'archipel au XIXe siècle au bénéfice principal de trois types d'agents : les ecclésiastiques, les officiels espagnols et une nouvelle classe de chinois *mestizos*. A un niveau intermédiaire on trouvait également une classe de moyens propriétaires autochtones, la *principalia*, en particulier dans la province de Kabilokan, zone de production de l'abaca⁵³¹.

La majorité des populations autochtones philippines ont quant à elles été les grandes perdantes du processus, largement expropriées par des moyens plus ou moins frauduleux comme les ventes forcées, les prêts hypothécaires usuraires, les concessions arbitraires, les occupations sauvages et autres usurpations de terres⁵³².

Ce phénomène de concentration des terres agricoles s'accompagnait d'un éventail de rapports d'exploitation du travail.

Dans le cadre des grandes plantations dédiées à l'exportation, de canne à sucre par exemple, la force de travail était en grande partie salariée. En majorité saisonnière (les *sacadas*), cette main d'œuvre était rémunérée aux limites voire en dessous de sa capacité de reproduction. Forcés de s'approvisionner en nourriture et en matériel dans les boutiques des propriétaires, les travailleurs étaient au surplus souvent pris dans des spirales d'endettement qui les privaient de leurs salaires.

Dans d'autres types d'exploitations, les propriétaires absentéistes pouvaient avoir recours à des formes de fermage ou de métayage. Les fermiers, les *inquilinos*, devaient payer une rente monétaire et avaient eux-mêmes sous leur direction des métayers. La classe des *inquilinos* s'appauvrit cependant et finit par fortement se réduire au début du XXe siècle, en raison de la hausse continue de la rente foncière.

Le métayage ou *Kasama* était au XIXe et au début du XXe siècle la condition de la majorité de la population rurale. Condition très misérable car au bas de l'échelle, n'ayant droit qu'à une partie souvent maigre de la récolte, prise dans des liens d'endettement soit avec les fermiers/*inquilinos*, soit directement avec les propriétaires fonciers qui usaient fréquemment de cette forme de dépendance pour obtenir du travail gratuit de la part de leurs métayers⁵³³.

⁵³¹ OWEN (Norman G.), « The Principalia in Philippine History : Kabilokan, 1790-1898 », *Philippine Studies*, vol. 22, n° 3-4, 1974, pp. 297-324, p. 301.

⁵³² OFRENO (Rene E.), *Capitalism in philippine agriculture*, *Op. cit.*, p. 9.

⁵³³ *Ibid.*, pp. 16-23.

Des chaînes de dépendance se tissaient du travailleur de base aux commerçants-exportateurs en passant par les fermiers et les propriétaires terriens. Des systèmes d'avances financières faisaient tenir le système comme dans le secteur de l'abaca⁵³⁴.

Les capitalistes occidentaux, britanniques puis surtout états-uniens après 1898, en vinrent à contrôler les premières étapes de transformation et la commercialisation des produits agricoles destinés à l'exportation : canne à sucre, noix de coco, tabac, abaca en particulier. Les quatre plus importantes des 47 centrales de raffinage du sucre (mises en place entre 1911 et 1930) étaient détenues par des sociétés nord-américaines. Celles-ci avaient également la main sur les filières d'exportation du sucre et détenaient également la moitié des investissements dans la première transformation de la noix de coco et de l'abaca. Les britanniques étaient eux aussi très présents dans l'industrie de la noix de coco⁵³⁵.

En somme, si les intérêts occidentaux restaient globalement en dehors de la production agricole aux Philippines, ils en détenaient néanmoins les ressorts et bénéficiaient indirectement du très faible coût de la main d'œuvre.

On retrouvait des configurations similaires en Amérique latine, mais à une toute autre échelle.

En Amérique latine, la domination de la grande propriété était historique et liée à la colonisation ibérique depuis le XVI^e siècle.

Au XIX^e siècle, le processus de concentration foncière se renforça encore avec l'orientation massive des économies latino-américaines vers l'agriculture d'exportation. Les classes dominantes d'obédience libérales, grands propriétaires terriens et groupes plus directement en contact avec le marché mondial (planteurs, commerçants liés au secteur d'exportation), utilisèrent toute leur influence sur les appareils d'Etat pour libérer des terres et les consacrer à des cultures de rente. Le résultat fut la consolidation des grandes exploitations agricoles, les *latifundios*, en même temps que leur modernisation progressive pour répondre à la demande des centres capitalistes.

Politiques étatiques et manœuvres informelles au plan local se conjuguèrent pour déposséder les communautés indiennes ou réduire les terres des petits propriétaires au bénéfice des grands domaines. Même les propriétés de l'église qui regroupaient d'immenses surfaces passèrent parfois sous le contrôle des *hacendados*⁵³⁶.

⁵³⁴ OWEN (Norman G.), *Prosperity without Progress. Manilla Hemp and Material Life in the Colonial Philippines*, *Op. cit.*, p. 89.

⁵³⁵ OFRENO (Rene E.), *Capitalism in philippine agriculture*, *Op. cit.*, pp. 16-19.

⁵³⁶ CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Dépendance et développement en Amérique latine*, *Op. cit.*, p. 76 ; FRANK (Andre Gunder), *Lumpen-bourgeoisie et lumpen-développement*, *Op. cit.*, pp. 41-42 ; LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, *Op. cit.*, pp. 92-98.

Les réformes menées au Mexique et en particulier sous le gouvernement de Porfirio Diaz à partir de 1876 furent emblématiques de ce mouvement. Sous couvert de faire reculer l'« exploitation féodale » et le « cléricalisme », le pouvoir s'attaqua à la propriété collective indienne et favorisa systématiquement par des remembrements la concentration foncière. Les communautés indiennes furent spoliées, privées de leur droit à l'eau d'irrigation.

En 1885, le Mexique comptait de 8000 à 10 000 grandes exploitations dont certaines atteignaient 100 000 ha ; en 1910, 1 % de la population dominait 85 % des terres cultivables et certaines exploitations dépassaient le million d'hectares.

De tels processus se déroulèrent également au Guatemala où là encore les terres indiennes furent expropriées.

Au Brésil, au tout début du XXe siècle, on trouvait dans l'intérieur des terres de gigantesques fazendas de la taille d'un pays européen. Au plan global 64 000 propriétaires se partageaient 84 millions d'hectares.

Même situation au Chili, où 1 % de la population occupait 52 % des terres, au Venezuela, en Bolivie, en Amérique centrale, à Cuba⁵³⁷.

Cette inégalité fondamentale dans la répartition des terres trouvaient son pendant dans l'organisation du travail.

Longtemps l'esclavage subsista au Brésil, à Cuba ou à Porto Rico où il ne fut aboli respectivement qu'en 1883 et en 1871. Cela signifie que pour une grande partie du XIXe siècle, les rapports sociaux du système de plantation de l'Atlantique Ouest se maintinrent tels qu'ils s'étaient forgés au XVIe siècle. Après l'abolition, les plantations eurent recours au travail salarié, en réalité très souvent des travailleurs sous contrat de longue durée dont les conditions de vie et de travail étaient très proches de l'esclavage. Ainsi, les indiens du Yucatan utilisés au milieu du XIXe siècle dans les plantations sucrières de la Havane ou les coolies chinois dans celles du Pérou.

Dans certains pays comme le Guatemala subsistèrent ou réapparurent certaines vieilles formes d'encadrement du travail comme les *habilitaciones* ou « équipes de travail forcé », utilisées par exemple dans les plantations de café.

Dans le cadre des haciendas dédiées aux cultures ou à l'élevage de zone tempérée, les rapports de type féodal se maintenaient, du Mexique aux pays andins, alors que ces exploitations étaient par ailleurs reliées à l'économie capitaliste. Les paysans disposaient de petits lopins de terres pour assurer leur subsistance et en retour devaient travailler sur les terres du *hacendado*. Ce dernier

⁵³⁷ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Op. cit., pp. 95-96.

s'arrogeait tous les droits y compris celui de réduire unilatéralement la taille du lopin accordé au paysan. Les dettes qui enserraient les paysans renforçaient leur dépendance, les privant perpétuellement de salaire⁵³⁸.

Comme ailleurs dans le monde tropical, l'endettement fut un moyen souvent utilisé en Amérique latine pour maintenir les travailleurs dans la misère et la dépendance. En Amazonie brésilienne on vit surgir des formes d'organisation du travail spécifiquement liée à l'endettement, dans les zones de production de caoutchouc notamment. C'est ce qu'on a appelé le système d'*aviamento*. Dans le cadre de ce système les collecteurs de caoutchouc, les *seringueiros* vivaient à la merci des marchands de caoutchouc, les *seringalistas* ou *aviadores* de Manaus, qui leur avançaient vivres et matériels⁵³⁹.

De plus en plus à partir de la fin du XIXe siècle, les propriétaires fonciers, auxquels se joignit une bourgeoisie commerçante détentrice de capitaux à investir, n'hésitèrent pas à moderniser leurs exploitations pour en faire des unités de production de pointe⁵⁴⁰. Si bien que dans certains secteurs c'est une véritable agro-industrie qui apparut. Ces unités de production au niveau de productivité élevé faisaient appel à une main d'œuvre salariée. Le mode de production capitaliste au sens strict du terme se répandit ainsi en Amérique latine. Cependant, le paternalisme ainsi que des rapports de domination extra-économiques subsistèrent dans bien des secteurs. Uniquement dans certaines grandes exploitations céréalières modernes au Chili ou en Argentine vers la fin du XIXe et au début du XXe siècle, trouvait-on un prolétariat organisé travaillant dans des conditions relativement similaires à celles que l'on trouvait en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord⁵⁴¹.

Au-delà des formes variées d'organisation de la production et du travail, « plantations modernes » et « haciendas traditionnelles » restèrent jusqu'en 1930 : « les piliers de l'organisation politique et sociale des sociétés latino-américaines »⁵⁴². Piliers dont les productions destinées à l'exportation pour le marché mondial étaient prises en charge par les sociétés d'import-export, financières et de transport, britanniques, françaises, allemandes ou états-uniennes. Les systèmes de crédit sur le café, sur le sucre, sur le caoutchouc, accordés par ces firmes étaient courants au XIXe siècle, à différents

⁵³⁸ CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Dépendance et développement en Amérique latine*, *Op. cit.*, p. 77.

⁵³⁹ BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, *Op. cit.*, p. 42.

⁵⁴⁰ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, *Op. cit.*, pp. 96-97.

⁵⁴¹ *Ibid.*, pp. 102-103.

⁵⁴² CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Op. cit.*, p. 87-88.

niveaux des filières marchandes⁵⁴³. Les sociétés occidentales maîtrisaient en dernière instance les débouchés et les plus gros profits.

Bientôt, à partir des années 1880, des investissements occidentaux se firent dans les industries de première transformation : les minoteries, les installations frigorifiques (en Argentine, en Uruguay, au Brésil), les raffineries de sucre (Cuba)⁵⁴⁴. Le contrôle du capitalisme occidental enserrait de plus en plus étroitement la production agricole elle-même, s'exerçant en amont et/ou en aval des filières dans lesquelles s'intégraient les capitalistes agraires locaux. Le capital occidental en action en Amérique latine parvenait ainsi à orienter la production agricole de tout le sous-continent en l'articulant aux marchés métropolitains.

La tendance générale était bien au contrôle direct des ressources et de la production par les opérateurs capitalistes des centres.

b. Les stratégies de contrôle direct des ressources agricoles : vers le déploiement des sociétés transnationales agro-industrielles occidentales dans le monde tropical

A partir des années 1870 mais surtout 1890, un certain nombre de facteurs, dont une centralisation et une concentration du capital de plus en plus élevées dans les centres européens, ainsi qu'un certain nombre d'innovations techniques et organisationnelles (télégraphe permettant la rapidité des communications et la surveillance des affaires à distance ; moyens de transport rapides par rail ou par navire à vapeur ; diffusion de la société par action et des montages financiers permettant de mobiliser de vastes sommes de capitaux) ont transformé les conditions de l'investissement dans les zones périphériques de l'économie-monde capitaliste. Les besoins des procès de production industriels en produits de base agricoles, la recherche d'opportunités d'investissement profitables hors d'Europe et les nouvelles capacités de projection du capital ont créé les conditions pour que des opérateurs capitalistes centraux décident de gérer directement la production agricole dans les périphéries.

Les modalités de ce contrôle direct des ressources agricoles furent variées : du colon développant son exploitation à partir de la base aux premières multinationales agro-industrielles intégrant verticalement toutes les étapes des filières marchandes, de la production à la commercialisation en passant par le transport.

A posteriori, on peut affirmer que c'est cette dernière forme d'organisation économique, produit du

⁵⁴³ BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, *Op. cit.*, p. 42 ; LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, *Op. cit.*, p. 126.

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 128.

capital financier, qui allait avoir un poids important sur les rapports entre formations centrales et formations périphériques du système ; de la même manière que leurs ancêtres, les grandes Compagnies à charte, furent le fer de lance de l'expansion du capital marchand.

Un préalable à l'implantation et au développement d'entreprises de production agricole occidentale fut l'appropriation des terres, ce qui impliqua les moyens de coercition de l'Etat colonial (1.). Dans un second temps, on se penchera sur le développement et le fonctionnement de ces exploitations, notamment les modalités de mobilisation de la force de travail, dans différentes régions du monde tropical (2.).

1. L'appropriation des terres : préalable au contrôle direct de la production agricole

La colonisation européenne en Afrique et en Asie a régulièrement entraîné de vastes mouvements d'expropriations des terres, préalable à toute exploitation directe des ressources agricoles.

L'argument le plus utilisé au XIXe siècle par les colonisateurs pour justifier la dépossession était que les superficies de terres à disposition des populations autochtones étaient démesurées par rapport à leurs besoins ou leurs capacités techniques de mise en valeur⁵⁴⁵. Mais au-delà des discours, c'est bien souvent dans le feu de la conquête que fut conduit l'accaparement du sol.

En Afrique du Sud, le mouvement expansionniste des Afrikaners, le grand trek, fut en soi une formidable opération d'accaparement des terres. Un peu plus tard au Natal, devenu colonie britannique, 8000 blancs se sont partagés 2,4 millions d'hectares de terres contre 800 000 ha réservés aux 250 000 indigènes⁵⁴⁶.

En Rhodésie du Sud, territoire investi par la *British South African Company* de Cecil Rhodes, à partir de décembre 1893 et en un an, la quasi-totalité de la terre *Ndebele* fut attribuée à des colons volontaires et à des syndicats de propriétaires de la haute société britannique. En deux ans, les quatre cinquièmes de leur bétail furent enlevés au Matablès⁵⁴⁷. Au Kenya, en 1903, le Haut-commissaire Charles Eliot annonça la mise en location de lots de 1000 à 10 000 acres de pâturages au loyer annuel de 1/2 penny par acre. En décembre, il attribua une concession de 12 800 kilomètres carrés à l'*East African Syndicate* dans la *Rift Valley*, territoire de parcours des Masaï. En février 1904, le même Charles Eliot autorisa la mise en vente des terres appartenant aux Kikuyu le

⁵⁴⁵ PHAN (Bernard), *Colonisation et décolonisation (XVIe-XXe siècle)*, *Op. cit.*, p.181.

⁵⁴⁶ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 226.

⁵⁴⁷ CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, *Op. cit.*, p.127.

long de la voie ferrée Nairobi-Kijabe. Au final Masaïs et Kikuyus furent relégués dans des réserves, « terres de la Couronne », sur lesquelles ils n'étaient que des *tenants-at-will* (locataires au gré du bailleur), et qui furent grignotées durant l'entre-deux-guerres. Rhodésie du Sud et Kenya méritaient bien leur appellation de *White Man's Countries*, « Pays de l'homme blanc »⁵⁴⁸.

Les colonisations française et belge entraînaient également leur lot d'expropriation.

En Afrique Equatoriale française, la thèse des « terres vacantes et sans maître » fut utilisée pour exproprier les populations locales et attribuer en 1899 à des sociétés concessionnaires quarante lots couvrant 700 000 km². Les autorités belges au Congo distribuèrent de la sorte plus de 16 millions d'hectares à de grandes compagnies⁵⁴⁹.

En Nouvelle-Calédonie, les Canaques furent cantonnés dans des réserves qui les maintinrent hors des parties basses des vallées, dotées d'un plus grand intérêt agricole⁵⁵⁰.

En Indochine, l'Etat colonial français procéda à la nationalisation des terres considérées comme inoccupées qui devinrent propriété du domaine de l'Etat.

Ce qui a en fait été un processus de confiscation a commencé en Cochinchine dès 1863. L'administration s'autorisait ainsi à mettre la main sur des terres « abandonnées », des terres « vacantes » ou même des terres communales. Lors des opérations de pacification qui ont été menées entre 1885 et 1887, les terres de plusieurs communautés paysannes de la moyenne région du Tonkin ont ainsi été expropriées. Parmi les terres considérées comme vacantes se trouvaient des forêts habitées par des populations de chasseurs-cueilleurs ou utilisées par des agriculteurs itinérants.

En 1902, le domaine public couvrait 3,7 millions d'hectares. Les terres acquises par l'Etat étaient ensuite revendues aux enchères⁵⁵¹ ou concédées gratuitement. Le régime des concessions fut mis sur pied en Cochinchine en 1882, au Tonkin en 1888, en Annam en 1899. Dans un premier temps la concession gratuite assortie de l'obligation de mise en valeur a favorisé la petite et moyenne propriété, mais à partir de 1913, c'est le régime de la concession par vente aux enchères avec cahier des charges qui fut privilégié. Ce dernier mode, renforcé par les mesures d'octobre 1924 et de novembre 1928, fut conçu pour favoriser la grande propriété foncière et le développement des plantations industrielles. Il était accompagné d'un régime d'allègement fiscal, notamment pour les planteurs d'hévéa pour lesquels l'impôt était différé pendant sept ans. Entre 1920 et 1930, 634 350

⁵⁴⁸ CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, *Op. cit.*, p.299.

⁵⁴⁹ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, *Op. cit.*, p.226.

⁵⁵⁰ PHAN (Bernard), *Colonisation et décolonisation (XVIe-XXe siècle)*, *Op. cit.*, p.182.

⁵⁵¹ Les ventes aux enchères démarrèrent en Cochinchine en 1865, BROCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954*, *Op. cit.*, p. 102.

hectares furent concédés à des colons européens dans les trois territoires vietnamiens (*ky*). La plupart des surfaces concédées le furent en Cochinchine où se concentraient justement les très grandes exploitations agricoles⁵⁵².

2. Développement des grandes exploitations modernes sous contrôle occidental et mobilisation de la force de travail

C'est sur ces superficies expropriées que se développèrent des exploitations agricoles directement contrôlées par des occidentaux, produisant pour l'exportation et dont l'exemple type était la plantation tropicale. Certaines exploitations pouvaient être tenues par des planteurs ou des agriculteurs indépendants comme dans les colonies britanniques de l'hémisphère sud, mais ce sont les grandes firmes capitalistes pratiquant l'intégration verticale des filières qui marquèrent l'évolution de l'agriculture tropicale.

Etendant leurs monocultures sur de vastes surfaces, disposant d'un équipement de production relativement important, employant une main d'œuvre très nombreuse, organisant le travail sur le modèle « scientifique » ou parcellisé, recherchant les économies d'échelle, ces firmes furent vite à la tête de véritables enclaves capitalistes au sein des pays colonisés.

Certaines d'entre elles pouvaient étendre leur contrôle sur les différentes étapes en aval de la production : les phases de première transformation ou de conditionnement, le transport et même la commercialisation. Cela leur conférait un pouvoir considérable dans les cas où elles achetaient leurs récoltes à des producteurs locaux en complément de leurs propres productions. En amont de la production, ces firmes importaient les équipements nécessaires depuis les métropoles. Dans bien des cas, ces firmes étaient liées à des groupes financiers métropolitains, ce qui renforçait encore leur pouvoir économique qui ne cessera d'augmenter jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

La question de la main d'œuvre fut récurrente pour les exploitations européennes car nécessaire en grand nombre et à bon marché pour faire fonctionner les sites de production à plein rendement. Divers modes de mobilisation de la force de travail indigène furent donc mis en place au sein desquels le travail forcé tint une grande place, à côté de formes plus ou moins avilies de travail salarié. La migration, organisée dans des cadres très répressifs, fut également un moyen crucial d'approvisionnement en main d'œuvre des grandes exploitations sous contrôle occidental.

Au Kenya, des plantations de café, de sisal et de coton furent développées par les colons

⁵⁵² BROCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954, Op. cit.*, p.151.

blancs au début du XXe siècle. Etant donné la faiblesse de leur nombre (environ 2000), la pénurie de main d'œuvre devint leur obsession et ils exercèrent un lobbying intense auprès des autorités coloniales afin de pouvoir mobiliser la main d'œuvre noire aux conditions pécuniaires les plus avantageuses. En 1919 et en 1920, le gouverneur Northey édicta deux *labor Circulars* qui rappelaient aux administrateurs qu'il était de leur devoir « d'encourager par tous les moyens légaux » les africains y compris femmes et enfants à sortir de leur réserves pour travailler chez les européens. Par ailleurs, les employeurs européens et leurs agents recruteurs étaient autorisés à pénétrer librement dans les réserves. A mots couverts, le travail forcé était mis en place. La lourdeur de l'impôt était une pression supplémentaire à aller travailler dans les plantations européennes⁵⁵³.

En 1924, 1715 colons avaient employé 87 000 travailleurs africains dans l'année ; en 1928, on comptait 185 000 salariés africains soit 36 % des hommes entre 15 et 40 ans. Ces travailleurs assuraient leur subsistance grâce aux cultures vivrières dans les réserves. Le coût du travail était donc dérisoire pour les planteurs.

En 1930, des plantations de thé démarrèrent dans le district de Kericho toujours grâce à la main d'œuvre noire. Dès 1938, les exportations de thé prenaient la seconde place des exportations du Kenya derrière le café⁵⁵⁴.

Avant la guerre de 1945, la grande majorité des exportations du pays était le fait d'un colonat restreint de 17 000 personnes dont 2000 détenaient les meilleures terres : les *European Highlands*. Les africains, 2 millions de personnes relégués dans les réserves assuraient moins de 20 % des exportations⁵⁵⁵. Pour une bonne partie, ils servaient de force de travail à bas coût pour les planteurs européens tout en assurant l'approvisionnement en vivres de la colonie⁵⁵⁶.

Au Congo belge et en Afrique équatoriale française, dans les premières décennies du XXe siècle, se déroula une évolution de l'organisation de la production par les compagnies occidentales allant du commerce de traite à la plantation capitaliste.

Des formes bâtardes de mises en valeur furent développées sous la direction de grandes sociétés comme Lever à partir de 1911 pour la culture du palmier à huile: il s'agissait encore de prélever le produit de cultures forcées plus que de véritables plantations. Au Congo Belge, les sociétés obtenaient en fait des « zones de protection » où elles disposaient du monopole de l'achat à bas prix des produits agricoles aux paysans. Pareilles zones existaient pour le coton, le café,

⁵⁵³ CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, Op. cit., p. 304.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 313.

⁵⁵⁵ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, Op. cit., p. 216.

⁵⁵⁶ Sur ces processus et les résistances qu'ils ont suscité de la part des populations indigènes d'un point de vue féministe, voir BROWNHILL (Leigh), *Land, Food, Freedom. Struggles for the gendered commons in Kenya 1870 to 2007*, Trenton, Asmara, Africa World press, 2009, en particulier les chapitres II à V.

l'élevage. Les sociétés s'engageaient en retour à moderniser leurs équipements (huileries, égreneuses de coton, etc.). En Afrique équatoriale française des sociétés comme la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (C.F.S.O.) pratiquaient le même type d'activité.

Certaines de ces sociétés s'orientèrent néanmoins vers l'aménagement de plantations sous leur propre direction. Ainsi, après 1925, la C.F.S.O. créa des plantations d'hévéas et de caféiers. En 1931 à Bania en haute Sangha, la Compagnie utilisait 1500 travailleurs sur son domaine qui comportait 1390 hectares et était en voie d'extension⁵⁵⁷.

En Asie du Sud-Est (Malaisie, Indochine, Indes néerlandaises), l'âge d'or des plantations démarra avec l'introduction de l'hévéa vers 1897-1898 liée à l'essor de l'industrie automobile.

Très concentré sous le contrôle du capital occidental (en Indochine en 1938 vingt-sept sociétés de plus de 1000 hectares possédaient 68 % des 127 000 hectares plantés et cinq groupes financiers contrôlaient 70 % de la surface en exploitation⁵⁵⁸) ; abondamment approvisionné en main d'œuvre bon marché ; structuré autour de grandes exploitations organisées pour une production de masse ; le secteur de l'hévéaculture en Asie du Sud-Est alimentait massivement le marché mondial : 1 017 000 tonnes produites en 1939⁵⁵⁹.

Partout les autorités coloniales favorisèrent le développement des plantations d'hévéa grâce à des politiques généreuses de concessions de terres agricoles. A côté des plantations de taille réduite tenues par des colons européens ou des planteurs autochtones, se développèrent de grandes plantations contrôlées par d'importantes sociétés capitalistes, industrielles ou holding financières (qui pouvaient d'ailleurs contrôler des unités plus réduites). Grandes surfaces d'exploitation, organisation scientifique de la production et du travail en vue d'une productivité maximale, sélection des clones, systèmes de transport intégrés, ces exploitations étaient de plein pied dans l'ère industrielle.

Le capital industriel était un pilier du développement de ce type d'unités de production.

En Indochine, la société Michelin détenait en Indochine trois plantations d'Hévéa (Phu Rieng (5500 ha), Dau Tieng (8700 ha) et Ben Co (150 ha)⁵⁶⁰ et totalisait 11% de la production totale. Dans une logique d'intégration verticale, la société fabricante de pneumatiques évitait ainsi les achats de caoutchouc en livres ou en dollars.

Aux Phillipines, les firmes B.F. Goodrich Co. et Goodyear Tire and Rubber Co. ont installé

⁵⁵⁷ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, *Op. cit.*, p. 379 ; COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *Op. cit.*, p. 227.

⁵⁵⁸ BROCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954*, *Op. cit.*, p. 162.

⁵⁵⁹ De BOSSCHERE (Guy), *Les deux versants de l'histoire : Autopsie de la colonisation*, *Op. cit.*, p. 198.

⁵⁶⁰ BROCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Op. cit.*, p.161

respectivement en 1919 et 1929 des plantations de 1000 ha à l'Est de Mindanao⁵⁶¹.

Mais le capital financier étendait lui aussi ses filets sur le secteur et impulsait la concentration. La Banque de l'Indochine, au travers des différentes sociétés qui lui étaient subordonnées, contrôlait par exemple 29,6% de la production indochinoise.

La Société financière des caoutchoucs (SFC), conglomérat international à capitaux franco-belges contrôlé par la banque parisienne Rivaud-Lebel, étendait en 1941 son emprise sur plus de 30 000 hectares d'hévéas en Indochine, et 32 000 hectares en Malaisie, à Java et à Sumatra⁵⁶².

En Malaisie sous domination britannique, ce sont de grandes sociétés commerciales basées à Singapour comme Guthries, Sime Darby, Bousteads ou Harrisons and Crosfield qui faisaient l'intermédiaire entre les plantations et les investisseurs de la City⁵⁶³. De telles sociétés purent ainsi participer à la création de sociétés d'exploitation du caoutchouc en levant des fonds sur Londres.

Le problème de l'approvisionnement en main d'œuvre s'est là encore rapidement posé pour faire fonctionner ces plantations au développement fulgurant. En Malaisie, les autorités britanniques ont organisé l'immigration massive de travailleurs Tamouls en provenance d'Inde du Sud. En 1907, l'*Indian Immigration Committee* fut mis sur pied et l'immigration démarra sous sa direction. En 1922, 78 % de la force de travail sur les plantations d'hévéa était indienne⁵⁶⁴. Les conditions de travail de cette main d'œuvre étaient souvent désastreuses.

Aux Indes néerlandaises en 1870, une réglementation, la *Koelie ordonnantie* (l'ordonnance « Coolie »), vint poser un cadre juridique à l'embauche de la main d'œuvre chinoise qui, à partir de 1859, fut importée en masse dans les Indes néerlandaises, notamment pour accompagner le développement de plantations dans l'île de Sumatra (Il y avait cent mille travailleurs chinois dans l'île au début du XXème siècle)⁵⁶⁵.

Les coolies, recrutés à Java ou en Chine du sud, s'engageaient sur contrat pour une durée maximale de trois ans, renouvelable un an et demi. Les ruptures de contrat de la part des employés étaient punies par des sanctions pénales. Les fugitifs étaient poursuivis et ramenés par la police. Ces mesures étaient destinées à garantir l'investissement des entrepreneurs qui payaient le voyage et l'entretien des coolies⁵⁶⁶.

Les fuites étaient souvent liées aux conditions de travail extrêmement dures qui attendaient les

⁵⁶¹ OFRENO (Rene E.), *Capitalism in philippine agriculture, Op. cit.*, p. 20.

⁵⁶² BROCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954 Op. cit.*, pp. 161-162.

⁵⁶³ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a study of Malaysia, Op. cit.*, p. 63.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, pp. 64-65.

⁵⁶⁵ BEAUFILS(Thomas), « Le colonialisme aux Indes néerlandaises », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance, Op. cit.*, p. 248.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 249.

coolies à leur arrivée dans les plantations. En effet, ces travailleurs, souvent analphabètes, n'avaient pas les moyens de vérifier les contrats qu'ils signaient. Certains se retrouvaient ainsi à devoir payer en heures de travail le prix de leur voyage. Tâche d'autant plus ardue et injuste lorsque, au lieu de l'Indonésie, les coolies étaient envoyés par surprise au Surinam, à l'autre bout de la planète.

En Indochine, une solide réserve de main d'œuvre était constituée par la masse paysanne endettée et poussée à vendre sa force de travail sous la pression de la réglementation coloniale. Ces travailleurs, encadrés par une législation du travail (institution du livret ouvrier, législation de 1927 sur le travail contractuel par exemple) peu protectrice, constituaient une masse de manœuvre faiblement rémunérée qui pouvaient être facilement recrutée dans les grandes exploitations agricoles et minières. En 1929, par exemple 70 000 coolies du Tonkin ou de l'Annam recrutés sur contrat entretenaient 78 620 hectares plantés d'hévéas. On retrouvait à la base des rapports de production dans les plantations indochinoises le salariat libre mais aussi un système d'engagement sur trois ans similaire à celui des colonies hollandaises. Ici aussi le travailleur risquait de lourdes sanctions en cas de rupture du contrat⁵⁶⁷.

L'Amérique latine et les Caraïbes furent le terrain privilégié où ont été constituées des enclaves agricoles sous contrôle du capital occidental, notamment états-unien. « Prolongation technologiques et financières des économies centrales », ces enclaves agricoles créaient des « secteurs modernes » dirigés depuis l'étranger à l'intérieur des économies latino-américaines. On a distingué deux grands modes de formation de telles enclaves agricoles qui peuvent être généralisés à l'ensemble du monde tropical : l'absorption d'exploitations fonctionnant déjà pour l'exportation par une société occidentale ; le développement de la production par l'investissement étranger sur une zone non ou faiblement mise en valeur⁵⁶⁸.

Des sociétés britanniques et européennes créèrent des exploitations agricoles en Amérique du Sud dans les dernières décennies du XIXe et au début du XXe siècle. Les anglais étaient présents notamment en Argentine dans le secteur de l'élevage et dans le secteur caféier au Brésil. En Argentine, des sociétés rattachées à des compagnies ferroviaires ont pu bénéficier de conditions favorables d'installation, notamment sur les terres longeant les voies ferrées ou à proximité de celles-ci. Certaines développèrent de grandes estancias modernes et très lucratives comme la « Luzernière » de la société Santa Fe and Cordoba Great Southern Land au début du XXe siècle⁵⁶⁹.

⁵⁶⁷ BROUCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954*, *Op. cit.*, p. 151.

⁵⁶⁸ CARDOSO (Fernando H.), FALETTI (Enzo), *Dépendance et développement en Amérique latine*, *Op. cit.*, p. 89-90.

⁵⁶⁹ CROSSLEY (Jack Colin), « La contribution britannique à la colonisation et au développement agricole en Argentine.

D'autres exploitations se développèrent en lien avec les sites de production miniers.

Ce sont cependant les sociétés états-uniennes qui, à partir des années 1890, ont investi le plus massivement dans la production agricole d'exportation, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Elles établirent un contrôle serré non seulement sur des secteurs agricoles mais aussi sur des économies entières.

A Cuba, les capitaux états-uniens étaient à la tête de plantations sucrières immenses, exploitées « scientifiquement » et rattachées à des raffineries. Sur l'île, les sociétés nord-américaines s'imposèrent également dans le secteur du tabac.

C'est sûrement en Amérique centrale, avec le développement tentaculaire des compagnies fruitières que les capitaux états-uniens imposèrent leur contrôle le plus spectaculaire. Ces sociétés verticalement intégrées mirent sur pied d'immenses exploitations de fruits exotiques (bananes, agrumes) mais plus largement elles en vinrent à contrôler une grande partie des terres, de la main d'œuvre agricole, la production des agriculteurs indépendants, les voies ferrées, les ports et donc une large part des exportations des pays concernés. Possédant même leurs propres flottes, elles imposèrent leur monopole, servant d'unique interface avec le marché mondial. Par conséquent, elles dirigeaient de l'extérieur la vie économique et sociale d'Etats comme le Guatemala, le Honduras ou la Colombie d'où le surnom de « Républiques bananières » donnés à ces pays.

La plus célèbre de ces compagnies, la United Fruit Company (U.F.C.) fut créée à Boston en 1899. Elle constituait une véritable anticipation des sociétés multinationales qui se déployèrent dans le monde tropical après la Seconde Guerre mondiale.

La société résultait de la fusion entre les intérêts de Minor Keith et ceux d'Andrew Preston alors à la tête de la Boston Fruit Company.

Minor Keith était implanté depuis les années 1870 au Costa Rica où il avait été associé à la construction du chemin de fer. Bénéficiant des faveurs des autorités locales dont il avait pris en main les finances, Keith obtint de grandes surfaces de terres sur lesquelles il mit en place des plantations de bananes. Par la suite, dans les années 1890, l'entrepreneur créa une société, la Colombian Land Company par le biais de laquelle, il entra en possession de terres à bananes dans la zone de Santa Marta sur la côte caraïbe de la Colombie. Cette zone disposait déjà d'une voie ferrée à l'époque. Keith acquit également des terres dans la zone de Boca del Toro à Panama, en rachetant notamment celles de petits producteurs locaux.

Au moyen de ses plantations en Amérique centrale, Keith alimentait le marché des Etats-Unis par la Nouvelle-Orléans.

La Boston Fruit Company de Preston était quant à elle une société commerciale qui faisait venir les cargaisons de bananes par bateaux depuis les îles caraïbes : Cuba, la Jamaïque et la République Dominicaine. Débarquées dans le port de Boston, les fruits étaient ensuite distribués par voiture réfrigérée dans toute la région.

La Compagnie qui naquit de cette entente fut dès le départ un oligopole, qui disposait de plantations sur un millier de kilomètres carrés ainsi que des soutiens financiers dans la vieille bourgeoisie de Boston. Elle contrôlait les trois quarts du marché de la banane aux Etats-Unis⁵⁷⁰.

L'ambition de la Compagnie ne connut pas de limites. L'UFC absorba bientôt la concurrence, notamment celle des maisons de la Nouvelle-Orléans. Bientôt elle contrôla 90% du marché Etats-unien, devenant un véritable monopole.

La Compagnie s'implanta au Guatemala où, par le biais d'un contrat signé avec l'Etat en 1904, elle prit en main la construction du chemin de fer contre le contrôle de ce dernier sur la côte atlantique ainsi que des concessions de terres. L'UFC fut de plus exemptée de taxes sur les importations de matériel.

En 1903, l'UFC pris une participation dans la société britannique Fyffes ; en 1910, elle s'assura un contrôle total sur cette société et sur ses plantations en Jamaïque et aux îles canaries⁵⁷¹.

La firme reprit ensuite son expansion en Amérique centrale. Sur la frontière entre le Costa Rica et le Panama d'abord, où elle s'empara des terres d'une entreprise concurrente, la American Banana Company ; Au Honduras, ensuite, qui restait protégé d'une épidémie qui frappait à l'époque les plantations de banane dans toute la région. L'UFC acquit des concessions de terres dans ce pays juste après le coup d'Etat de 1911.

Sur ses plantations, la compagnie régnait d'une main de fer, faisant venir une main d'œuvre composée de coolies chinois, de jamaïcains, d'indiens, d'Italiens, d'anciens esclaves du Sud des Etats-Unis. Comme dans d'autres exploitations agricoles du monde tropical, les travailleurs étaient pris en étau, devant s'approvisionner dans les boutiques de la compagnie qui fixait les prix selon son bon vouloir. Les salaires étaient d'ailleurs versés en bons d'achats valables dans ces magasins⁵⁷².

En Colombie, la compagnie avait ses propres plantations, mais elle collaborait également avec des planteurs locaux indépendants. Dans les années vingt, l'U.F.C., achetait à ces derniers 57%

⁵⁷⁰ CHAPMAN (Peter), *Jungle Capitalists. A story of globalization, greed and revolution*, Edimburgh, Canon Gate, 2007, pp. 25-41.

⁵⁷¹ *Ibid.*, pp. 43-58.

⁵⁷² *Ibid.*, pp. 76-77.

des bananes qu'elle exportait depuis la Colombie, dans les années 30 ce fut 80%⁵⁷³. La société américaine contrôlait néanmoins étroitement leurs productions. Il s'agissait des premières formes de quasi-intégration de la production, mais qui put être mis en œuvre parce que la Compagnie exerçait par ailleurs une mainmise directe sur la production.

La Compagnie était en effet concessionnaire du réseau ferroviaire de la zone de Magdalena, elle disposait d'une flotte de transport (la « grande flotte blanche » qui devint la plus grande flotte privée du monde) et d'un ample réseau de distribution aux Etats-Unis. Cela donnait à l' U.F.C. d'amples moyens de pression. Elle acquit ainsi une position de monopsonne dans la zone de Santa Marta. Les contrats passés avec les planteurs locaux reflétaient cette position de force.

Les clauses enserraient les planteurs par de strictes exigences, qui faisaient reposer les risques de la production sur leurs seules épaules.

Les caractéristiques des fruits considérés comme acceptables par la compagnie étaient précisément détaillées ; les planteurs sous contrat ne pouvaient en aucun cas vendre leur production à une compagnie concurrente, y compris celle rejetée par l'U.F.C.

Il était même spécifié qu'au cas où les autorités colombiennes ou Etats-uniennes lèveraient des taxes sur le commerce de banane, les planteurs en supporteraient le poids.

Les contrats de sous-traitance précisait également qu'au cas où le planteur vendrait sa terre, il ou elle serait tenu de prévoir dans le contrat de vente une obligation pour l'acheteur d'accepter les conditions de la United Company.

Enfin, l'U.F.C. se réservait le droit de mettre fin unilatéralement au contrat, en cas de troubles politiques ou d'autres raisons décidés par elle comme valables, et cela, sans aucune obligation d'indemniser le planteur⁵⁷⁴.

La substance des contrats était donc claire, elle reflétait bien une capacité de la firme états-unienne à fixer unilatéralement des normes à ses partenaires économiques, qui étaient ainsi maintenu dans une relation de dépendance. Ce type de production sous contrat anticipait sur des méthodes qui deviendront courantes dans le secteur de l'agro-business dans la seconde moitié du XXe siècle.

Dans une configuration comme celle mise en place par la United Fruit Company en Amérique centrale, la production agricole de régions entières se retrouvait donc intégrée à des chaînes de valeur dont chaque étape, jusqu'à la commercialisation sur les marchés d'Europe ou d'Amérique du

⁵⁷³ BUCHELI (Marcelo), "Enforcing Business Contracts in South America : the United Fruit Company and Colombian Banana Planters in the Twentieth Century", *Business History Review*, vol. 78, n° 2, 2004, pp. 181-212, p. 186.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 189.

Nord, était entièrement contrôlée par une seule et même société capitaliste ; là encore il s'agissait d'une forme économique qui se développa pleinement suite à la Seconde Guerre mondiale.

Il s'agira désormais de voir comment l'incorporation des ressources agricoles du monde tropical dans le procès global de reproduction du capital à l'ère industrielle a également entraîné de nouveaux processus de transformations des milieux naturels.

B) Logique « productive » de conversion et création d'agro-écosystèmes spécialisés

La conversion des écosystèmes dans une logique « productive » amène les forces capitalistes à aménager les milieux naturels pour leur faire produire des éléments valorisés sur le plan monétaire et marchand.

Cette logique de conversion est plus particulièrement liée à la production agricole, qui fait effectivement produire aux écosystèmes certaines espèces correspondant aux besoins humains : son aboutissement dans le cadre capitaliste est la grande monoculture. Si du XVI^e au XVIII^e siècle, les systèmes de plantation de l'Atlantique avaient déjà entraîné de tels processus de conversion soumis à l'accumulation du capital, la grande industrie les a renouvelés en les impulsant à une nouvelle échelle.

Dans le monde tropical, capitalistes privés et structures étatiques à leur service ont ouvert de nouvelles frontières agricoles mobiles et créé sur des surfaces colossales au plan historique des agro-écosystèmes spécialisés dans la production de masse d'un ou de quelques produits agricoles valorisés à un moment donné sur le marché mondial.

Pour donner un ordre d'idée de ce changement d'échelle, on rappellera que l'expansion de la frontière agricole tropicale au sens strict (donc dans une zone géographique située entre les tropiques et dont on exclut le cône sud de l'Amérique latine, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), a incorporé approximativement 110 000 000 ha de terres agricoles supplémentaires de 1800 à 1910 dont 58 000 000 ha de 1870 à 1910. Pour donner un point de comparaison, de 1700 à 1800 ce sont seulement 36 572 000 ha de terres supplémentaires qui ont été mis en exploitation dans la même zone géographique. Si l'on prend la période 1910-1950 il faut rajouter 88 595 000 ha supplémentaires ce qui porte approximativement à 198 595 000 ha le nombre de nouvelles terres agricoles mises en exploitation dans la zone intertropicale de 1800 à 1850⁵⁷⁵.

⁵⁷⁵ Calculs réalisés à partir des chiffres de BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, pp. 383 et 476.

Le processus de conversion des agro-écosystèmes a certes pris plusieurs formes, plus ou moins radicales, en fonction de la nature de la production agricole ambitionnée, des caractéristiques écologiques du milieu et de l'organisation sociale de la production. Toute la frontière agricole tropicale n'a pas été convertie en monocultures. Il n'en reste pas moins qu'un processus de spécialisation des espaces dédiés à l'agriculture a été déclenché dans cette zone géographique, lié à la logique capitaliste, et qui a fragilisé les agricultures de subsistance locales et s'est accompagné de phénomènes d'homogénéisation et de surexploitation problématiques sur le plan écologique.

Dans certaines zones d'agriculture tropicale la conversion a pris des tournures parfois spectaculaires en chamboulant complètement des écosystèmes et en créant d'immenses surfaces de monocultures.

En Amérique latine et plus particulièrement au Brésil et en Colombie, les cultures caféières qui se sont considérablement développées à partir de la seconde moitié du XIXe siècle ont ainsi marqué en profondeur les paysages et les écosystèmes.

Dans la région de Rio et du Paraíba, dans celles des plateaux situées au nord-Ouest de Sao Paulo au Brésil, ou dans les régions de Santander et de l'Antioquia en Colombie, les zones de plantations se sont déployées en franges pionnières sur des centaines de kilomètres carrés. Dans ces zones, la quasi-totalité des écosystèmes était consacrée au café.

Partout, les défrichements nécessaires à la culture étaient intensifs, par la coupe et le brûlis. Ainsi, la boîte d'allumette, était-elle « l'instrument de culture favori du cultivateur brésilien »⁵⁷⁶. Dans l'Etat de Sao Paulo, la culture caféière entama ainsi littéralement la forêt, repoussant de plus en plus loin la frontière marchande, progressant en même temps que le chemin de fer qui évacuait les productions vers la côte.

Dans les zones dégagées, les cultures vivrières n'avaient de sens que pour préparer le sol. Rapidement, l'espace, le sol, les hommes étaient retirés aux cultures vivrières⁵⁷⁷ ; un peu moins peut-être en Colombie où certaines haciendas pratiquaient la diversification des cultures⁵⁷⁸. Mais globalement, l'ensemble des ressources naturelles et humaines devenaient des intrants pour la production de café, induisant une tendance clairement dominante à la monoculture.

Le sol, comme la *terra rôxa* pauliste, s'épuisait rapidement, s'érodait, sous le double coup du défrichement et de la culture du café. En effet, le défrichement privait les sols de leur humus et accélérail le lessivage ; le caféier, de son côté, drainait rapidement tous les nutriments du sol,

⁵⁷⁶ MONBEIG (Pierre), *Pionniers et planteurs de Sao Paulo*, Paris, Armand Colin, 1952, p. 75.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p. 90.

⁵⁷⁸ MAURO (Frédéric), *Histoire du café*, Paris, Éditions Desjonquères, 1991, p. 116

conduisant à la latéritisation. En quelques décennies les sols d'une zone défrichée étaient ruinés laissant « des espaces pauvres et incultes où seul peut réussir l'élevage⁵⁷⁹ ». Mais, le sol était alors définitivement condamné à l'érosion.

Il faut noter que c'est dans cet épuisement prématuré du sol provoqué par la monoculture caféière que se trouvait la logique de la marche pionnière car lorsque le rendement des cultures diminuaient, la surface de sol occupée était abandonnée pour aller en dégager une nouvelle parcelle plus loin encore sur la frontière.

On retrouvait cette dynamique de progression de l'agriculture marchande et d'absorption des milieux naturels dans l'ensemble du monde tropical.

En Malaisie, la culture de l'hévéa qui s'est développée de manière fulgurante au début du XXe siècle a également entamé une profonde transformation des écosystèmes de la péninsule. Le rythme et l'ampleur avec laquelle cette culture s'est déployée, avec laquelle les milieux ont été transformés pour lui faire place, constituaient indiscutablement une nouveauté, elle-même intrinsèquement liée à la dynamique capitaliste.

Là encore, on doit noter l'intensité du défrichage. Des équipes de malais étaient employés à ce travail qui entraînait de profondes percées dans la forêt tropicale. Au départ, de petites exploitations paysannes autochtones furent utilisées pour préparer le sol. Mais rapidement, en 1913, le *Native Land Act* adopté par les autorités coloniales créa des réserves où fut cantonnée la paysannerie malaise, laissant l'espace disponible pour les grandes plantations dirigées par des sociétés occidentales⁵⁸⁰. Celles-ci occupèrent bientôt des centaines de milliers d'hectares, plantés avec des hévéas améliorés par des techniques de clonages.

L'hévéaculture en fournissant une bonne couverture forestière fut peut-être moins agressive pour les sols que d'autres monocultures tropicales comme la canne à sucre ou le café. Néanmoins comme toute monoculture, elle entraîna des problèmes d'érosion et de perte de biodiversité entraînant des interactions écologiques non contrôlées. Ce fut en particulier le cas dans les plantations européennes qui recourraient à des pratiques de désherbage pour maintenir dégagés les espaces entre les rangées d'hévéa. Or, de telles pratiques parfois menées à grands renforts de produits chimiques fragilisaient les sols.

Contre les faits (notamment les plantations tenues par des entrepreneurs chinois) et les opinions qui indiquaient que l'insertion de cultures d'autres espèces végétales parmi les rangées d'hévéas pouvait

⁵⁷⁹ MAURO (Frédéric), *Histoire du café*, *Op. cit.*, p. 93.

⁵⁸⁰ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire*, *Op. cit.*, p. 241.

remédier au problème de l'érosion, les exploitations occidentales maintinrent la monoproduction⁵⁸¹. Dans la logique capitaliste qui dominait le développement de l'hévéaculture, seule comptait la rentabilité des opérations et donc la capacité à faire produire aux écosystèmes le maximum d'éléments valorisés sur le marché mondial dans un minimum de temps, les conséquences à long terme important peu.

En Inde et en Egypte, la conversion de grandes superficies agricoles à l'agriculture d'exportation, notamment à la culture du coton, répondait à la même logique d'accumulation. Cette conversion a d'ailleurs reposé sur l'intervention de l'Etat colonial britannique qui a recomposé les structures d'irrigation dans ce but, balayant les systèmes traditionnels.

En Inde, les travaux d'irrigation menés sous l'égide des autorités coloniales visèrent systématiquement à bénéficier aux investisseurs privés et aux cultures d'exportation comme le coton, l'opium, la canne à sucre et le blé. Ce fut le cas des systèmes de canaux établis au Pendjab et dans les Provinces du Nord-Ouest. Parmi ces projets on peut noter le canal du Gange, ouvert en 1854, qui courrait sur 900 miles et qui fut financé sur la place de Londres ainsi que les canaux sur l'Indus construits dans les années 1880 pour favoriser la colonisation agricole.

Ces systèmes réduisaient la diversité agro-alimentaire en approvisionnant prioritairement en eau les plus riches et les cultures de rentes mais ils avaient de plus des conséquences écologiques dramatiques car non adaptés aux conditions locales. Ils généraient des concentrations d'eau qui entraînaient la salinisation des sols et la prolifération de moustiques porteurs de maladie, là où des systèmes traditionnels basés sur des puits, des réseaux de réservoirs et le drainage naturel permettaient une régulation du niveau d'eau nécessaire aux cultures vivrières⁵⁸².

Mais les autorités ne visaient pas à renforcer la sécurité alimentaire mais bien à faire rentrer rapidement des bénéfices dans le trésor du *Raj*. Un rapport officiel avait d'ailleurs fait la réflexion que : « l'objectif essentiel de l'administration des canaux doit être l'augmentation des recettes⁵⁸³. ».

En Egypte, la politique britannique d'irrigation à partir de 1882 fut également conditionnée par l'objectif d'élargir la base fiscale. Le pays devait être en mesure de rembourser les dettes qu'il avait contractées auprès des créanciers européens durant les trente années précédentes pour s'adapter au marché mondial. Comme en Inde, l'irrigation avait donc pour but de renforcer l'agriculture d'exportation et en particulier celle du coton. Entre 1880 et 1912, la superficie agricole

⁵⁸¹ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire*, *Op. cit.*, p. 247.

⁵⁸² BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Op. cit.*, pp.136-138 ; DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, *Op. cit.*, pp. 363-364.

⁵⁸³ DAVIS (Mike), *Op. cit.*, p. 365.

consacrée au coton doubla, couvrant plus de 20 % des champs du pays. A la même époque, la dépendance alimentaire de l'Egypte augmenta, le pays n'étant plus en mesure d'assurer lui-même sa propre subsistance⁵⁸⁴.

Les autorités coloniales mobilisèrent la paysannerie au travers du vieux système de la corvée pour construire les barrages et les canaux. Les paysans, déplacés de provinces en provinces étaient détournés du travail de leurs propres terres à des époques où celui-ci était pourtant crucial.

La corvée fut remplacée par le travail salarié, mais les problèmes liés à l'irrigation coloniale ne disparurent pas pour autant. Comme en Inde, les systèmes de canaux et de barrages conçus pour apporter massivement de l'eau aux cultures de rente et maximiser les profits dans le court terme mais non pour réguler les apports en eau dans le long terme entraînèrent d'importants problèmes écologiques. Parmi ces derniers, la salinisation des sols et la rétention des limons fertiles créèrent un blocage des potentiels de développement agricole du pays. La stagnation de l'eau en surface, liée à l'absence de système de drainage entraîna la prolifération de larves et de maladies, si bien qu'en 1913, 60 % de la population égyptienne était affectée par des maladies comme la bilharziose, certaines formes de malaria ou d'autres parasites⁵⁸⁵.

Il y a là un exemple de contradiction entre la conversion massive et rapide des agro-écosystèmes locaux à l'agriculture d'exportation et la reproduction sociale et écologique locale.

Si l'on élargit le champ d'investigation aux territoires de l'hémisphère Sud comme l'Argentine, l'Afrique du Sud, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, on perçoit que l'élevage à grande échelle d'animaux d'origine européenne a bouleversé en profondeur les milieux naturels, conduisant à une recomposition de la nature locale.

En Australie, l'élevage du mouton merinos pour l'exportation de la laine a commencé à prendre de l'ampleur dans les années 1820, au moment où la Grande-Bretagne a levé les droits de douanes sur ce produit. Avec l'extension du marché, l'élevage du mouton s'est étendu des côtes jusqu'à l'intérieur des terres dans le Queensland et l'Australie du Sud. Le mouton pouvant s'adapter à des milieux semi-arides, les troupeaux de moutons en liberté ont rapidement colonisé d'immenses territoires. Un front pionnier lié à l'élevage s'est ainsi constitué, le mouton devenant un moyen de contrôle de l'espace comme il l'avait été en Amérique du temps de la domination espagnole. Les routes, les voies ferrées ont ainsi suivi l'expansion de la zone d'élevage.

Le nombre de moutons s'est considérablement accru tout au long du XIXe siècle : 12 millions en Nouvelle Galles du Sud en 1853, 24 millions pour l'ensemble du pays en 1860-1864, plus de 100

⁵⁸⁴ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Op. cit.*, p. 142.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p.145.

millions en 1890-1894 .

Des exploitations de très grande taille pouvant compter plusieurs centaines de milliers de bêtes ont vu le jour.

A la fin du XIXe siècle, l'élevage fut rationalisé, les zones de pâturage encloses, des puits creusés pour fournir de l'eau en permanence aux troupeaux⁵⁸⁶ .

La production et la reproduction de cette énorme masse de moutons, directement liée à l'industrie textile occidentale a eu des impacts sur les milieux écologiques de l'Australie. D'une part les éleveurs eux-mêmes ont cherché à adapter les milieux pour multiplier le nombre de bêtes. Ils ont ainsi eu recours au feu et à la déforestation pour dégager de l'espace et intensifier la croissance des pâtures.

D'autre part, les moutons eux-mêmes ont entraîné des impacts sur le paysage en compactant le sol avec leurs sabots et leur poids⁵⁸⁷ et en faisant reculer les espèces endogènes d'herbes par le surpâturage.

Les espèces de climat semi-aride se sont multipliées, le sol s'est dans certains cas progressivement dénudé entraînant le lessivage et l'érosion.

Des zones entières comme celle des Kimberleys dans le Nord-Ouest de l'Australie ont ainsi été affectées.

La conversion des milieux pour l'élevage de moutons, en bouleversant les équilibres écologiques a favorisé des transformations écologiques successives et cumulatives comme les invasions d'espèces exogènes.

Les mauvaises herbes venues d'Europe ou d'Afrique du Sud se sont ainsi propagées. La chasse faite aux dingos et autres prédateurs pour protéger les moutons a par ricochet contribué à la formidable multiplication des lapins qui ont vite représenté une menace pour les sols et les forêts.

Les impacts liés à l'élevage des moutons ont semble-t-il culminé dans les années 1930 et 1940 durant lesquelles l'érosion a atteint un paroxysme lorsque le tassement du sol par les moutons s'est associé à des méthodes de cultures laissant les sols à découvert sur de longues périodes⁵⁸⁸ .

Avec l'Australie coloniale, on a un cas très clair d'impérialisme écologique au sens de l'historien Alfred W. Crosby : populations aborigènes, plantes et animaux endogènes furent marginalisés face à l'invasion de nouvelles espèces constitutives d'une néo-Europe.

⁵⁸⁶ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire, Op. cit.*, pp. 101-103.

⁵⁸⁷ Ce phénomène de tassement des sols a d'ailleurs été plus important encore dans les régions de l'Australie où était développé l'élevage des bovins.

⁵⁸⁸ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Op. cit.*, pp. 103-108.

§2. La frontière verticale : contrôle et conversion des ressources minières

Lors de la seconde phase d'expansion de l'occident, l'exploitation minière dans le monde tropical a connu une évolution étroitement liée au développement du capitalisme industriel dans les centres capitalistes.

Bien que toujours fortement orientée vers l'extraction de produits miniers à usage de prestige et de réserve monétaire (or, argent, diamants) l'exploitation minière a répondu de manière croissante aux besoins des industries centrales en matières premières en s'orientant vers des produits comme l'étain, le cuivre, le guano, puis plus tard le nickel ou le pétrole.

L'extraction minière dans les périphéries tropicales a en fait évolué en relation avec le développement industriel au centre tant du point de vue des matériaux recherchés, des techniques productives que des modalités d'investissement. Le développement des moyens de transport (chemins de fer, navires propulsés par des énergies fossiles) a été décisif pour permettre l'exploitation de produits miniers pondéreux et leur acheminement vers les centres dans des conditions rentables.

Comme en matière agricole on peut distinguer deux phases du contrôle capitaliste occidental sur les ressources minières des périphéries.

Dans un premier temps, l'extraction artisanale ou menée par de petites ou moyennes entreprises locales a dominé l'organisation de la production minière ; cette production étant articulée aux filières capitalistes par le biais du procès de circulation et des sociétés de commerce et de crédit occidentales (A.).

Dans un second temps, parallèlement à ces formes de production locales mais tendant dans certains cas à les marginaliser ou à les intégrer, s'est développée l'extraction minière capitaliste à grande échelle, directement contrôlée par des firmes occidentales. Comme dans le domaine agricole, le développement de cette forme de production a été entièrement liée aux processus de concentration et de centralisation du capital dans les centres : des unités industrielles plus importantes et techniquement innovantes, des infrastructures plus imposantes et des masses de capitaux libres nécessitant et permettant à la fois le contrôle direct de la production minière dans les périphéries et sa transformation quantitative et qualitative (B.).

La multiplication des unités de production et la transformation qualitative de ces dernières occasionnèrent des conversions des milieux naturels, dans une logique extractive cette fois-ci, et dont les conséquences écologiques bien qu'encre limitées à l'époque n'ont pas été négligeables

notamment du point de vue de la diminution du patrimoine minier des formations périphériques (C.).

A) Le contrôle indirect des ressources minières

Une première méthode d'approvisionnement en produits miniers consistait à acheter la production d'artisans ou d'entrepreneurs locaux. Ces productions étaient cependant intégrées dans des réseaux marchands et financiers contrôlés par des capitalistes centraux. On partira d'exemples dans le Sud-est asiatique et en Amérique latine.

En Malaisie, la production d'étain démarra en grand dans la seconde moitié du XIXe siècle dans les districts de Perak et de Selangor, dans le Nord-Ouest du pays. Globalement, il s'agissait d'une entreprise de la communauté chinoise active dans la péninsule. Les exploitations étaient relativement limitées en taille et les dépôts de surface étaient suffisamment riches pouvant permettre une extraction manuelle. Par conséquent, les mines ne nécessitaient pas d'investissements trop lourds.

Les injections de capitaux nécessaires provenaient de marchands chinois basés à Singapour ou dans d'autres *Straits Settlements*. Des pyramides de crédits se formaient ainsi entre les marchands et les propriétaires des mines, permettant de partager les risques.

La main d'œuvre provenait de Chine, souvent sous des régimes de contrats à long terme, dans le cadre desquels ils devaient rembourser le prix de leur voyage. Les conditions étaient en général usuraires, comme souvent à l'époque pour ce genre d'arrangement hybride entre le travail contraint et le salariat⁵⁸⁹.

L'intensité capitaliste limitée des opérations n'empêchait pas une certaine ampleur de la production puisqu' en 1870, 40 000 travailleurs extrayaient l'étain à Larut au Perak et 23 000 en 1884 aux abords de Kuala Lumpur. Au tournant du XIXe siècle, la Malaisie exportait la moitié de l'étain produit dans le monde⁵⁹⁰.

L'organisation et le financement des exportations vers les centres capitalistes occidentaux étaient dans son ensemble le fait des banques et des sociétés commerciales britanniques basées à Singapour.

⁵⁸⁹ KUNIO (Yoshihara), *The Rise of Ersatz Capitalism in South-East Asia*, Singapore, Oxford University Press, 1988, p. 15.

⁵⁹⁰ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a study of Malaysia*, *Op. cit.*, pp. 58-59.

En Amérique latine, un secteur minier national s'orienta au XIXe siècle vers la production pour le marché mondial.

Au Chili, la production nationale de cuivre était la principale source d'approvisionnement extérieure de l'industrie anglaise. Le district métallurgique de Swansea au Pays de Galles devint un débouché très important du minerai chilien. En 1830, déjà, les exportations chiliennes comptaient pour un tiers des importations anglaises.⁵⁹¹

Les mines chiliennes elles-mêmes restèrent dans l'ensemble de petites unités de production jusqu'à la fin du siècle. L'intensité capitalistique était faible, le nombre de travailleurs par unité réduit, à part quelques dizaines d'exploitations qui sortaient du lot. Si au cours du siècle, une mince couche de propriétaires de mines s'enrichit jusqu'à générer de véritables magnats, elle laissait dans l'ombre une plus grande masse de mineurs artisanaux ou de niveau moyen.

Les compagnies minières de quelque importance étaient financées par des *habilitadores* qui prenaient la moitié du capital d'une société en commandite contre des avances en argent frais. Ces *habilitadores* étaient des marchands des ports, de gros fondeurs, ou des financiers comme Agustin Edwards ou les Ossa⁵⁹².

Le commerce des districts miniers comme celui du « Norte Chico » était contrôlé pour une part importante par des maisons de négoce de Valparaiso.

Mais peu à peu apparurent également des commerçants, des armateurs et des banquiers européens en particulier britanniques. Quatre sociétés se détachaient du lot au milieu du 19e siècle : *Miers, Bland y Cy, Gibbs Guil. & Cy, Hemenway & Cy, Levingstone David & Cy*⁵⁹³.

Les sociétés commerciales et financières britanniques contrôlaient l'exportation vers l'Europe ainsi que le financement des plus grosses opérations d'extraction minière ou de fonte du minerai de cuivre.

Des mouvements spéculatifs, impulsés par des capitaux anglais ou chiliens opérant sur Londres se déroulèrent d'ailleurs régulièrement au cours du siècle comme ceux de 1820 à 1825 ou de 1872⁵⁹⁴.

Dans ce contexte, une expansion de l'extraction minière se déroula au Chili, surtout à partir de 1850 et jusqu'en 1880, et ce malgré la faible taille moyenne des unités de production. De 1875 à 1879 ce sont en tout 238 000 tonnes de produits du cuivre qui furent exportées par le Chili, dont environ 80 % étaient destinés à la Grande-Bretagne⁵⁹⁵.

⁵⁹¹ VAYSSIERE (Pierre), *Un siècle de capitalisme minier au Chili : 1830-1930*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1980, p. 113.

⁵⁹² *Ibid.*, pp.72 et 75.

⁵⁹³ *Ibid.*, p.72.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, pp. 49 et 116.

⁵⁹⁵ NEWELL (Edmund), "Copperopolis : the Rise and Fall of the Copper Industry in the Swansea District, 1826-1921", Vol. 32, n° 3, 1990, pp. 75-97, pp. 80-81 ; VAYSSIERE (Pierre), *Op. cit.*, p. 114.

Bientôt cependant, les industries des centres capitalistes n'allaient plus pouvoir se contenter de faibles capacités de production d'unités financées selon les vieilles méthodes du capitalisme marchand. Les besoins grandissant des industries de seconde génération et la concentration du capital qui les accompagna à partir des années 1870-1880 entraînèrent la multiplication des investissements directs de firmes occidentales dans des projets miniers de grande ampleur dans tout le monde tropical.

Certains secteurs déjà existants comme en Amérique latine ou en Asie passèrent sous le contrôle des firmes occidentales tandis que de nouvelles zones d'extraction furent ouvertes dans des régions vierges de tout développement capitaliste.

B) Le passage au contrôle direct des ressources minières

Le développement de l'extraction minière sous contrôle direct du capital occidental fut intimement associé à celui des moyens de transport terrestres et océaniques. Dans le dernier quart du XIXe siècle puis surtout dans la première moitié du XXe, la construction navale fut en mesure de produire des navires en métal fonctionnant grâce à des énergies fossiles (le charbon puis le pétrole) et disposant de très grandes capacités de charge. A la même époque, des infrastructures routières et ferroviaires commencèrent également à quadriller les sites les plus reculés du globe. Ces moyens de transport autorisaient le transport de très lourdes et volumineuses charges sur de grandes distances et permettaient la réalisation des économies d'échelles. Les baisses de coûts induits ont permis de relier de manière rentable les points d'extractions lointains aux centres de production industriels occidentaux

Le déploiement et la domination du capital financier et de ses institutions ont également joué leur rôle en permettant de mobiliser les masses de capitaux nécessaires à la mise sur pied de grandes unités extractives⁵⁹⁶.

Déjà, la découverte de gisements de guano au Pérou dans les années 1840 avait entraîné l'arrivée d'intérêts miniers occidentaux. Mais la découverte de diamants à Kimberley en Afrique du Sud en 1867 déclencha la vague d'implantation de sociétés minières occidentales dans le monde tropical.

A Kimberley, les investissements furent relativement modiques au départ, mais les profits s'avérèrent quant à eux exceptionnels. Dans les années 1870, une concentration technique et

⁵⁹⁶ BAIROCH (Paul), *Le tiers-monde dans l'impasse*, *Op. cit.*, pp. 319-322 ; BUNKER (Stephen G.), CICCATELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, *op.cit.*, pp. 170-183.

financière se mit en place et dès 1881, deux sociétés contrôlaient le secteur : la *De Beers Mining Company* de Cecil Rhodes et la *Central Company* de Barney Barnato. En 1890, elles fusionnèrent pour former la *De Beers Consolidated*, monopole qui contrôlait alors 90 % de la production diamantifère⁵⁹⁷.

Lorsque les gisements aurifères du Witwatersrand furent découverts en 1886, l'afflux de capitaux britanniques fut massif. L'or du Rand fut l'enjeu d'une concurrence effrénée. La concentration fut très rapide, la production nécessitant des moyens techniques très lourds, exigeant eux-mêmes d'importants capitaux. En 1910, sept sociétés se partageaient le secteur aurifère à la tête de vastes exploitations. Les mines sud-africaines mobilisaient une importante main d'oeuvre : dès 1897, 97 000 africains y travaillaient. Un système de main d'oeuvre migrante fut mis en place sur le Rand. Des ouvriers étaient importés du Mozambique et remplacés en fin de contrat.

Réalisée grâce à une composition technique du capital relativement avancée et une exploitation intensive de la main d'oeuvre, la production d'or et de diamants sud-africaine déclencha un changement d'échelle de la production gigantesque sur le plan historique. En 1936, le Rand avait produit en cinquante ans les trois quarts de la quantité d'or totale extraite dans le monde entier entre 1836 et 1936⁵⁹⁸.

Ailleurs dans le monde tropical, le développement de l'extraction minière allait se faire sur des bases similaires reléguant le cas échéant les vieilles productions locales qui apparaissaient dépassées face aux moyens déployés par les capitalistes occidentaux. Se multiplièrent ainsi les enclaves minières occidentales au cœur des formations sociales du monde tropical.

En Malaisie, autour de 1900, les dépôts d'étain de surface exploitées par des entrepreneurs chinois s'épuisant, de nouvelles méthodes durent être mises en œuvre. Les systèmes de dragage lourds de l'étain qui furent mis en œuvre nécessitaient des injections de capitaux que le système de crédit chinois était incapable de fournir. Par conséquent, ce furent des sociétés par actions occidentales pouvant lever des fonds en bourse qui reprirent en main le secteur. A la fin des années 1930, ces grandes sociétés produisaient la moitié de l'étain dans la péninsule⁵⁹⁹.

Au Chili, les capitaux britanniques mirent la main sur le secteur de l'extraction du Nitrate suite à la guerre du Pacifique qui opposa le Chili au Pérou de 1878 à 1881.

En 1875, les gisements de nitrates de la province de Tarapaca furent nationalisés par le

⁵⁹⁷ CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, Op. cit., p. 22.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p. 30.

⁵⁹⁹ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a study of Malaysia*, Op. cit., p. 60.

gouvernement Péruvien. Les anciens propriétaires avaient été indemnisés grâce à des bons d'Etat. Suite à la guerre, la province passa sous contrôle chilien. Les bons furent dévalorisés et rachetés par des investisseurs anglais, notamment Robert Harvey, John North et le banquier Dawson, grâce à un prêt de la Banque de Valparaiso. Or, en 1881 le gouvernement chilien décida de remettre les gisements de nitrate aux détenteurs des bons. Les spéculateurs qui les détenaient les revendirent alors sur Londres au prix fort. De 1883 à 1906, 34 sociétés anonymes furent créées à Londres pour exploiter le nitrate chilien. Les capitaux anglais qui ne détenaient avant la guerre que 15 % du secteur nitrier de Taracapa en contrôlaient 70 % vers 1890. Jusqu'en 1914, le capitalisme britannique était à la tête de 60 % du secteur nitrier chilien, dirigeant l' *Asociacion de Productores de Salitre* qui planifiaient la production et fixaient les quotas aux entreprises⁶⁰⁰.

Toujours au Chili, mais dans le secteur du cuivre cette fois-ci, deux vagues d'investissements directs étrangers délogèrent les capitalistes nationaux. Ceux-ci étaient, il est vrai, peu enclins à investir dans un secteur peu profitable en raison de conditions techniques qui ne s'étaient pas modifiées durant la plus grande partie du XIXe siècle. Les moyens techniques nécessaires pour rendre rentable l'extraction du cuivre à la fin du XIXe siècle, qui n'étaient pas maîtrisés au Chili, ouvrirent la porte aux investisseurs européens puis, surtout, états-uniens.

Des firmes britanniques et françaises mirent en place à partir des années 1880-1890 des exploitations « moyennes ».

Les sociétés à capitaux français ou franco-belges « sociétés des Mines de cuivre de Naltagua » et « Compagnie des mines de Cuivre de Catemu », employaient par exemple des centaines d'ouvriers, exploitaient des minerais à basse teneur grâce à des machines sophistiquées et intégraient les premières phases de transformation. Elles produisaient des milliers de tonnes à l'année. Elles possédaient leur propre ligne de chemin de fer ou leur propre hacienda de bétail⁶⁰¹.

Mais ce n'était encore qu'un début comparés aux investissements réalisés ultérieurement par les sociétés nord-américaines.

La *Chile Exploration Company* d'Albert Burrage lié aux frères Guggenheim s'attaqua en 1912 au gisement de Chuquicamata. Des installations spectaculaires pour l'époque furent mises en place : pelles mécaniques à vapeur pour les terrassements, voie ferrée intérieure, usine de traitement d'une capacité journalière de 10 000 tonnes.

L'usine de traitement était reliée à une usine à vapeur installée sur la côte qui à 140 km de distance

⁶⁰⁰ CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Dépendance et développement en Amérique latine*, *Op. cit.*, pp. 89-90 ; VAYSSIERE (Pierre), *Un siècle de capitalisme minier au Chili : 1830-1930*, *Op. cit.*, pp. 140-145.

⁶⁰¹ VAYSSIERE (Pierre), *Op. cit.*, p. 148.

lui fournissait de l'électricité. De 1915 à 1925, le traitement annuel passa de 625 000 tonnes à huit millions. La production de cuivre dépassait les 100 000 tonnes annuelles. Grâce aux moyens déployés, l'unité de production pouvait réaliser des économies d'échelles : le coût moyen d'extraction et de traitement baissa de 58 % sur la même période. En 1922, la « Chilex » passait sous le contrôle de l'*Anaconda Copper Company*, société originaire du Montana aux Etats-Unis, qui fit de la mine de Chuquicamata la plus grande du monde⁶⁰².

En Afrique centrale, deux grandes zones d'extraction minières furent développées par des capitaux occidentaux : au Congo belge et en Rhodésie du Nord (Zambie).

Au Congo belge, l'Union minière de Haut-Katanga fut fondée en 1898. La société était conçue comme une alliance entre le Roi Léopold et des intérêts britanniques. Ces derniers étaient regroupés au départ au sein de la *Tanganyika Concessions Limited* (TCL) dirigée par Robert Williams et qui possédait des parts dans l'Union minière. La TCL était elle-même financée par des banques britanniques : *Barclays, Midlands, Barings et Rothschilds*⁶⁰³.

La production démarra au Katanga en 1909, mais les techniques d'extraction étaient moins sophistiquées qu'au Chili. La production reposa au départ sur l'utilisation intensive d'une main d'oeuvre nombreuse exploitant manuellement les gisements les plus riches.

Outre le travail forcé de la main d'oeuvre locale, les sociétés minières eurent recours à des travailleurs immigrés, de Rhodésie du Nord, puis du Rwanda et de l'Ouganda. Les services de recrutement usèrent au départ de méthodes dolosives pour convaincre les travailleurs, promettant des rétributions élevées. Mais la menace et la force furent également utilisées pour contraindre la force de travail à migrer, dirigeant des colonnes de travailleurs africains vers les mines du Katanga et leurs camps géants. Un étrange système se mit alors progressivement en place dans les mines, mélangeant contrainte, travail salarié sous contrat et paternalisme⁶⁰⁴.

En Rhodésie du Nord, le développement minier fut plus tardif mais se réalisa sur des bases capitalistiques plus puissantes. C'est entre 1925 et 1928 que des prospecteurs américains découvrirent les gisements de cuivre de la Copperbelt. Suite à une vive lutte financière, la propriété du site fut divisée entre deux grandes sociétés : la *Rhodesian Selection Trust*, soutenue par des capitaux américains et la *Rhodesian Anglo-American Corporation* dont les capitaux étaient principalement sud-africains et britanniques.

L'exploitation, d'une haute technicité, permit de dépasser rapidement la production du Congo Belge.

⁶⁰² VAYSSIERE (Pierre), *Un siècle de capitalisme minier au Chili : 1830-1930*, *Op. cit.*, pp. 150-152.

⁶⁰³ RENTON (David.), SEDDON (David), ZEILIG (Leo), *The Congo, Plunder and Resistance*, London, Zed Books, 2007, p. 37-38.

⁶⁰⁴ *Ibid.*, pp. 53-54.

Dès 1928, on fit venir 16 000 travailleurs africains du Nord et de l'Est du pays. En 1930, ils étaient 22 000 dans les mines à côté de 3300 européens. En 1938, la Zambie exportait 238 000 tonnes de cuivre⁶⁰⁵.

Au début du vingtième siècle, les enclaves minières occidentales exploitaient de multiples matières dans tout le monde tropical (manganèse au Brésil, nickel en Nouvelle-Calédonie, pétrole aux Indes néerlandaises ou au Venezuela, bauxite en Guyane hollandaise etc.). Comme les enclaves agricoles, elles présentaient des caractéristiques relativement similaires quelque soit leur lieu d'implantation : concentration technique importante des exploitations sous la direction de sociétés industrielles ou financières occidentales ; embauche d'une main d'oeuvre formellement salariée mais souvent semi-contrainte ou contrainte ; liens faibles avec l'économie locale car l'enclave minière fonctionnait en liaison avec l'économie métropolitaine y compris pour ses besoins en biens d'équipement : la rente minière n'était donc que faiblement redistribuée localement.

De telles structures de production, entraînèrent la conversion systématique d'écosystèmes et le rattachement des stocks miniers des périphéries aux procès d'accumulation dans les centres.

C) Conversion et logique « extractive »

Par logique extractive de conversion on entend la transformation d'écosystèmes dans le seul but d'en extraire des éléments déjà présents sans intervention humaine. Dans cette logique les autres potentialités du milieu sont laissées de côté, voire sont détruites pour permettre l'extraction. Seules comptent les éléments présentant une valeur monétaire qui deviennent alors un stock dans lequel puiser. Dans les périphéries, ces stocks furent considérés par les opérateurs capitalistes comme exploitables à merci, privant le développement local d'un potentiel naturel rare.

L'extraction minière dans les zones colonisées ou dépendantes était au cœur d'une telle logique. Elle nécessitait le réaménagement des paysages et des milieux pour permettre aux opérateurs d'accéder aux richesses convoitées du sol et du sous-sol.

D'une part, exploiter ces richesses pour servir le marché mondial impliquait une série d'opérations très lourdes : l'activité extractive elle-même mais également la mise en place de toute l'infrastructure nécessaire à la production. Il fallait en effet mettre en œuvre des moyens

⁶⁰⁵ COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, Op. cit., p. 216 ; CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, Op.cit., p. 168.

d'alimentation en énergie, des moyens de transport, pour permettre l'extraction et éventuellement la première transformation de la matière. Cet aménagement était souvent à la source d'impacts écologiques et de destructions importantes.

Ces impacts sont devenus proportionnels à la taille et à la concentration technique des exploitations minières. La pelle et la pioche du XIXe ont progressivement été remplacées par des machines et des méthodes très agressives comme le dynamitage ou l'extraction hydraulique⁶⁰⁶. A partir de la fin du XIXe siècle certains écosystèmes du monde tropical ont donc été remodelés de plus en plus intensément et à des échelles de plus en plus vastes pour extraire du sous-sol une ou deux matières bien spécifiques.

D'autre part, les stocks de matières qui étaient exploitées et exportées par des sociétés capitalistes pour alimenter le développement industriel des centres devenaient perdus pour le développement industriel des formations périphériques. Cette perte augmentait avec l'augmentation de l'échelle de la production. Il s'agit là du déroulement d'un processus d'échange écologique inégal entre économies productives et économies extractives tel que l'a mis en lumière Stephen G. Bunker. Si dans les centres industriels les économies d'échelle génèrent la baisse des coûts de production, dans les périphéries, l'augmentation de l'échelle de l'extraction fait augmenter ces coûts : les ressources les plus faciles d'accès sont vite épuisées ; l'exploitation de ressources moins accessibles nécessitent une force de travail et un capital fixe investis plus important par unité extraite ; le coût unitaire des matières extraites augmente ce qui pèse sur le développement industriel local et rend moins compétitives les exportations primaires⁶⁰⁷.

Au Pérou, l'extraction du guano a été menée à grande échelle à partir des années 1840 pour alimenter en fertilisants les terres agricoles de Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Les plus importants dépôts étaient situés, sur les îles Chincha aux larges des côtes péruviennes. Ces îles formaient l'habitat de nombreuses espèces d'oiseaux de mer en raison de l'importante concentration d'anchois entraînée par les courants océaniques autour des îles. Les oiseaux se nourrissaient du poisson et rejetaient sur les îles la matière ingurgitée sous forme d'excréments. Il en résultait de très larges dépôts de guano, matière à haute valeur fertilisante.

L'exploitation de ces dépôts, menée en majeure partie par des entreprises britanniques et états-uniennes a conduit au bouleversement de l'écosystème des îles Chincha.

⁶⁰⁶ Cette technique, utilisée dans les mines d'étain en Malaisie ou les mines d'or de Nouvelle-Zélande multipliait le transport d'alluvions et noircissait les rivières.

⁶⁰⁷ BUNKER (Stephen G.), « Natural Values and the Physical Inevitability of Uneven Development under Capitalism » in HORNBERG (Alf), McNEILL (J. R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, Op. cit., pp. 241-242 » ; voir également BUNKER (Stephen G.), *Underdeveloping the Amazon. Extraction, Unequal Exchange and the Failure of the Modern State*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1985, pp. 22-31.

Dans les années 1850, une seule île pouvait être le centre des activités simultanées d'une centaine de navires chargeant le guano, après que les ouvriers, souvent des coolies chinois durement exploités, aient creusés les dépôts d'excréments accumulés à la surface.

Les oiseaux, qui en fin de compte étaient un élément essentiel dans le cycle de production du guano étaient chassés ou tués et leur habitat bouleversé.

Avec l'augmentation des activités d'extraction au cours des décennies, le taux d'exploitation dépassa rapidement le taux de reproduction de la ressource.

Si bien que support de spéculation, l'extraction du guano conduisit au final à une perte de richesses écologiques autant que de ressources économiques pour le Pérou⁶⁰⁸.

Pour l'extraction du guano péruvien comme pour d'autres activités minières au milieu du XIXe siècle, les moyens mis en œuvre restèrent relativement limités malgré leurs impacts, car reposant pour une grande part sur l'utilisation intensive de la main d'oeuvre.

Les grandes exploitations modernes de minerai de cuivre, d'étain, de pétrole ou d'autres matériaux, qui se développèrent en Afrique, en Asie et en Amérique latine à partir de 1880 offraient un tableau des réaménagements profonds et rapides que les opérateurs capitalistes étaient capables de réaliser pour alimenter le marché mondial.

En Nouvelle-Calédonie, à partir de 1890, l'exploitation du Nickel bouleversa en quelques décennies seulement le milieu de vie des Kanaks. Les mines à ciel ouvert qui nécessitaient de raser les crêtes, charrièrent les limons dans les rivières, empêchant la pêche et la navigation. L'extraction provoqua également des glissements de terrain et des inondations qui laminèrent les terres arables par le rejet de graviers. Des fonderies furent construites sur place afin de rentabiliser les opérations, ce qui provoqua des rejets de gaz et de fumées nocives dans l'atmosphère. Dans les années 1930, les rejets de fumées chargées de soufre atteignirent un paroxysme.

La reproduction de la population autochtone kanaks fut durement fragilisée tant sur le plan de la santé que des conditions économiques, ce qui entraîna d'ailleurs des mouvements de protestation⁶⁰⁹.

Au Chili ou en Afrique centrale et australe, les complexes miniers extrayant le minerai de cuivre entraînaient une recomposition des paysages et des écosystèmes à une échelle très vaste tout en épuisant les stocks les plus facilement accessibles.

⁶⁰⁸ FOSTER (John Bellamy), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, *Op. cit.*, pp. 355-359.

⁶⁰⁹ Mc NEILL (John R.), *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, pp. 65-66.

L'exploitation elle-même pouvait être réalisée par le biais de puits souterrains ou à ciel ouvert par dégagement de bancs successifs, dénivelés les uns par rapport aux autres. Dans certains cas, la roche était attaquée par des tirs d'explosifs.

Dans un site comme celui de la Chile Exploration Company à Chuquicamata au Chili, le minerai était chargé par des pelles mécaniques, fonctionnant à vapeur puis à l'électricité, puis transporté par d'énormes wagons jusqu'à des malaxeurs⁶¹⁰.

Une fois malaxé, le minerai entamait le processus de traitement qui impliquait l'utilisation de produits chimiques très polluants : par exemple le lessivage du cuivre dans des solutions d'eau et d'acide sulfurique⁶¹¹.

Le déversement de métaux lourds dans les sols et les eaux lié à ces processus induisait une série de conséquences nocives sur les écosystèmes environnants.

L'approvisionnement des sites miniers en matériels ou en énergie et l'évacuation des produits nécessitaient la construction d'infrastructures de transport (routes, voies ferrées) ainsi que des activités complémentaires (agriculture, foresterie) qui entraînaient elles aussi la conversion d'écosystèmes et d'espaces sur des rayons de plusieurs centaines de kilomètres.

Outre leurs impacts écologiques, ces processus de conversion à grande échelle débouchèrent sur de profondes réorganisations des espaces, à la fois effets et causes de l'extraversion économique.

§3. La restructuration des espaces au service de l'expansion des frontières de ressources

La spécialisation primaire-exportatrice des territoires dominés du monde tropical a impliqué une restructuration profonde non seulement des activités de production mais également des liens économiques entre elles dans l'espace.

Il s'agira ici d'élargir la focale et de montrer comment les ressources naturelles et humaines du monde tropical ont été intégrées dans des systèmes de production plus vastes, eux-mêmes parties intégrantes du système capitaliste mondial en expansion.

En effet, les territoires du monde tropical conçus de manière abstraite par les capitalistes et les Etats coloniaux ou dépendants, ont été amplement réorganisés de manière à permettre à la fois le bon fonctionnement des activités primaires-exportatrices et leur connexion avec le marché mondial. Pour schématiser, toute l'organisation de l'espace dans les zones périphériques a été ramenée à

⁶¹⁰ VAYSSIERE (Pierre), Un siècle de capitalisme minier au Chili : 1830-1930, *Op. cit.*, p. 152.

⁶¹¹ *Ibid.*, pp. 152 et 155.

l'alimentation des zones et unités d'extraction minière ou d'agriculture commerciale en intrants (main d'oeuvre, matériel et biens d'équipement), ainsi qu'à l'évacuation des produits de base vers les marchés centraux. En dernière instance, cette conversion de l'espace a été conduite en fonction de besoins extérieurs, dans une logique d'extraversion⁶¹².

Dans le même mouvement qu'il remodelait, territoires et activités primaires pour les intégrer au système capitaliste, ce processus de restructuration de l'espace marginalisait ou détruisait les relations économiques et sociales (les anciens circuits d'échanges et complémentarités entre activités pré-capitalistes) mais aussi les interactions écologiques préexistantes (entre différents types d'écosystèmes par exemple). Il fixait matériellement et symboliquement la fonction des sociétés et des écosystèmes les asservissant de façon serrée au procès d'accumulation au centre.

En tant que leviers de cette réorganisation de l'espace il faudra s'arrêter en premier lieu sur les infrastructures de transport. Ces dernières ont eu effet de la matérialisation et de la symbolisation la division verticale du travail entre centres et périphéries (A.).

On se focalisera en second lieu sur une partie importante de la restructuration de l'espace qui a consisté à répartir les hommes et les activités permettant la reproduction de la force de travail au sein des territoires dominés pour permettre le fonctionnement global des économies périphériques et en premier lieu des activités primaires-exportatrices. A l'intérieur même des zones périphériques, c'est une division horizontale du travail qui a été inscrite dans l'espace, mais toujours en référence avec des besoins externes (B.).

A) Infrastructures de transport et connexion des frontières de ressources avec le marché mondial

Les infrastructures de transport modernes - routes, chemins de fer, canaux, ports - qui ont été mises en place dans les zones dépendantes d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie après la révolution industrielle, ont été, à de rares exceptions près, conçues et construites du point de vue des intérêts économiques des centres, reflétant ainsi l'orientation fondamentale de la production dans les formations dominées : une production primaire pour le marché mondial. Elles avaient par conséquent pour fonction première de permettre la pénétration des produits manufacturés venus de l'extérieur à l'intérieur des terres, et surtout, l'évacuation des produits primaires vers les terminaux de liaison avec le marché mondial, en général les ports maritimes.

La réduction des coûts de transport et l'augmentation du rendement global des productions

⁶¹² COUTSINAS (Georges), « Forces externes et structuration de l'espace dans les pays sous-développés : le rôle des produits miniers », *Tiers-Monde*, Vol. 13, n° 50, 1972, pp. 379-388, p. 388.

primaires pour les adapter aux demandes du marché mondial, aux besoins et au rythme des grandes industries centrales a été un facteur décisif de l'organisation des moyens et des voies de transport. Nonobstant ces considérations, des facteurs extra-économiques ont également eu de l'importance. Ainsi, dans les territoires colonisés, en Inde par exemple, ces infrastructures permettaient aussi, la bonne circulation des armées d'occupation.

Par contre, l'intégration territoriale, la création de complémentarités économiques au niveau national ou régional, en dehors bien sûr de celles nécessaires aux production primaires valorisées sur le marché mondial, n'était pas l'objectif des concepteurs de ces infrastructures.

Là où d'anciens réseaux de communication internes aux formations sociales dominées existaient, les nouvelles infrastructures ont plutôt eu pour effet de les perturber, rendant difficiles certaines activités, d'auto-suffisance alimentaire ou de développement industriel par exemple.

La question des impacts écologiques n'était également pas ou mal appréciée : les dégradations étaient en général attribuées aux techniques « primitives » des autochtones⁶¹³.

En Amérique latine, la situation était différente des autres zones périphériques récemment incorporées à l'économie-monde capitaliste. Au XIXe siècle, l'organisation de l'espace et des transports était depuis plusieurs siècles déjà, configurée pour permettre l'enrichissement de sociétés extérieures, les métropoles espagnole et portugaise mais aussi celle d'Europe de l'Ouest. Après la révolution industrielle et le développement du chemin de fer, la logique d'extraversion va cependant prendre une nouvelle dimension.

Au Brésil par exemple, la voie ferrée Central do Brasil au départ de Rio de Janeiro, dont la construction a démarré au milieu du XIXe siècle, fournit un exemple caractéristique d'une infrastructure de transport dont le développement a été étroitement lié au développement d'activités primaires-exportatrices et aux soubresauts du marché mondial, plus qu'à une véritable politique d'intégration nationale.

La construction de la voie ferrée a en effet été initiée par les planteurs de café de la vallée de Paraíba. L'Etat brésilien a pris en charge le développement de la voie à partir de 1865 et l'a fait correspondre aux besoins des exportateurs de café. Le parcours de la voie en est venu à suivre exactement la répartition des plantations, suivant un tracé par ailleurs irrationnel. Financé par le boom du café, le *Central do Brasil* servait également de subvention indirecte au secteur en réduisant les coûts de transport.

⁶¹³ Sur ce type d'accusation dans le cadre du Lesotho sous domination britannique et du Maghreb sous domination française voir respectivement SHOWERS (Kate B.), *Imperial gullies : soil erosion and conservation in Lesotho*, Athens, Ohio University Press, 2005 et DAVIS (Diana K.), *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, *Op. cit.*

Dans les années 1870-1880, le développement de la voie a suivi l'expansion du front caféier jusque dans la région du Minas Gerais.

Avec le transfert du pôle caféier dans la région pauliste dans les années 1890, le Central do Brasil est entré dans une phase de surcapacité. L'Etat fédéral brésilien, dépendant des revenus de la voie pour payer ses dettes extérieures, a donc dû trouver un autre débouché que le café pour rentabiliser l'infrastructure. C'est l'exportation du manganèse depuis les mines du Minas Gerais qui a rempli ce rôle.

Les propriétaires de mines passèrent des accords avec l'Etat pour obtenir des tarifs préférentiels, et rapidement le Central do Brasil servit à convoier des dizaines de milliers de tonnes de minerai jusqu'à la côte. Entre 1902 et 1905, le manganèse évacué par le central comptait pour 38 % des exportations du Minas Gerais juste derrière le café⁶¹⁴.

Etant donné les coûts d'entretien et de mise à niveau induits par le transport des charges très lourdes, le Central jouait encore une fois le rôle de subvention indirecte au secteur exportateur. L'Etat fédéral injectait des millions de dollars dans la voie et donc dans l'extraction minière, renforçant sa propre dépendance financière. Pendant la guerre 1914-1918, le Brésil est devenu le principal fournisseur en manganèse des aciéries états-uniennes, mais le Central do Brasil ne contribuait toujours pas à l'indépendance économique du pays, représentant plutôt un drain sur les finances et les richesses naturelles nationales⁶¹⁵.

Ailleurs, en Amérique latine on retrouvait des dynamiques similaires. En Bolivie et au Pérou par exemple, jusqu'en 1939, les lignes de chemin de fer étaient principalement locales, reliant les mines aux ports du Pacifique⁶¹⁶.

Les zones dépendantes de l'Asie n'échappaient pas à ce remodelage autoritaire des territoires liés à la création des axes de transport.

En Inde sous domination britannique, la construction du réseau de chemins de fer fut financée en large partie par l'impôt sur les masses indiennes par le biais du système dit de garantie, qui garantissait effectivement un taux de rentabilité aux investisseurs privés en dessous duquel ils bénéficiaient d'une compensation par l'Etat⁶¹⁷. Le développement du rail en Inde fut constant du XIXe au XXe siècle impulsé par des raisons aussi bien économiques que stratégiques. Au départ les voies de chemin de fer furent en grande partie construites pour commercialiser les produits textiles

⁶¹⁴ PRIEST (Tyler), "An Open Vein : Manganese Ore and the Central do Brasil Railway, 1894-1920", *Business and Economic History*, Vol. 24, n° 1, 1995, pp. 164-175, p. 168.

⁶¹⁵ *Ibid.*, p.173.

⁶¹⁶ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, *Op. cit.*, p. 68.

⁶¹⁷ HURD (John M.) « Railways » in KUMAR (Dharma), DESAI (Meghnad), (Eds.), *The Cambridge Economic History of India, Volume 2 : 1757-1970*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 738.

anglais⁶¹⁸. Après la révolte des Cipayes en 1857, la construction de voies ferrées décolla à la fois pour permettre le déplacement rapide des troupes coloniales et pour desservir les principaux points de production, en particulier au Bengale et dans la vallée du Gange. Elles passèrent de 800 km en 1870 à 14 600 en 1880, 24 900 km en 1890, 39 400 km en 1900 et 51 500 km en 1910. En 1936, 39 000 miles de rails traversaient l'Inde⁶¹⁹.

Le réseau était principalement utilisé pour exporter des produits de base, principalement agricoles, et importer des produits manufacturés, majoritairement de Grande-Bretagne⁶²⁰.

Ce réseau permettait de réduire drastiquement les coûts de transport lié à l'exportation des produits de base agricoles et miniers. La valeur des exportations, encore une fois en grande majorité des produits de base, s'accrut de 230 % de 1862 à 1928, c'est à dire la période de développement du chemin de fer.

Aussi, le chemin de fer a-t-il fait de l'Inde une économie compétitive pour l'exportation de produits de bases comme le coton, le blé ou le jute⁶²¹. En 1886, alors que le pays connaissait des famines régulières et extrêmement meurtrières, il comptait pour 23 % des importations de blé de la Grande-Bretagne.

Le chemin de fer a également permis de relier l'agriculture indienne au marché mondial et à ses mouvements de prix. Il a donc joué un rôle important dans la marchandisation de l'agriculture et son extraversion en poussant les agriculteurs et surtout les plus riches d'entre eux à se spécialiser dans les cultures les plus valorisées sur le marché mondial⁶²².

Malgré les justifications humanitaires prônées par les autorités coloniales et post-coloniales le chemin de fer a surtout été conçu comme un moyen d'intégration de l'économie indienne au système productif britannique et au-delà au marché mondial.

En Asie du Sud-Est, les infrastructures de transport étaient parfois encore plus clairement liées au développement des activités primaires-exportatrices qu'en Inde .

En Indochine, les infrastructures de transport modernes ont surgi totalement en lien avec les activités économiques coloniales, c'est à dire ex nihilo, en discontinuité avec les activités pré-coloniales.

Le port de Haïphong par exemple, a été durant la période coloniale le principal débouché des productions minières du Nord du Vietnam (étain, plomb, wolfram, zinc) et des plantations (café notamment), ainsi que l'aboutissement de la voie ferrée construite par les français pour rejoindre la

⁶¹⁸ PHAN (Bernard), *Colonisation et décolonisation (XVIe-XXe siècle)*, *Op. cit.*, p. 213.

⁶¹⁹ MIEGE (Jean-Louis), *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours*, *Op. cit.*, p. 211.

⁶²⁰ HURD (John M.), « Railways » in KUMAR (Dharma), DESAI (Meghnad), (Eds.), *The Cambridge Economic History of India, Volume 2 : 1757-1970*, *Op. cit.*, p. 745.

⁶²¹ *Ibid.*, p. 745.

⁶²² *Ibid.*, p. 747.

province du Yunnan en Chine. Or, l'installation portuaire a surgi du néant à partir de 1885, totalement en discordance avec les activités portuaires antérieures à la colonisation plutôt centrées sur Hanoï. Le développement même d'Haïphong constituait d'ailleurs « un élément négatif par rapport au développement du commerce dans le nord de l'Indochine⁶²³ ».

Le réseau ferré construit par les français relevait aussi de cette discordance de l'économie coloniale avec les équilibres antérieurs. Longeant la côte vietnamienne du Nord au Sud, sa fonction économique était de drainer les produits des plantations et des mines et de les acheminer vers Saïgon et Haïphong, les deux principaux terminaux d'exportation vers la France et le marché mondial.

Les infrastructures de transport en Indochine ont donc contribué au cloisonnement spatial de la région, chaque zone de production coloniale travaillant pour le marché extérieur tandis que se distendaient les liens entre les différentes régions intérieures.

En Malaisie britannique on retrouvait peu ou prou de tels schémas. La construction de lignes de chemin de fer a été initiée par les autorités britanniques en premier lieu pour relier les centres d'extraction de l'étain aux ports de la côte ouest, et pouvoir ainsi acheminer le minerai jusqu'aux fonderies de Singapour et de Penang d'où les produits pouvaient être réexportés. En 1885, Taiping dans le Larut fut relié à Port Weld ; en 1886, Kuala Lumpur, qui était situé au cœur du plus important champ d'étain du Selangor, au port de Klang ; Seramban dans le Negri Sembilan à Port Dickson en 1891 ; Ipoh, dans la vallée de Kinta, au port de Telok Anson en 1895. Au début du XXe siècle l'ensemble de ces centres miniers furent reliés entre eux et à Singapour par une ligne longeant la côte ouest de la péninsule. Il s'agissait bien dans l'esprit des colonisateurs de placer les mines à portée des centres d'approvisionnement et d'exportation et de permettre ainsi leur développement⁶²⁴. Ce réseau servit également au développement des plantations d'hévéa et à l'exportation du caoutchouc. Le système routier et ferroviaire fut en effet étendu pour desservir les plantations⁶²⁵, confirmant une structuration de l'économie et de l'espace entièrement tournée vers les marchés extérieurs.

L'Afrique fut le terrain par excellence où l'infrastructure coloniale structura l'espace en total adéquation avec des besoins extérieurs. Les colonisateurs établirent en effet des axes de transport de manière systématiquement perpendiculaires aux côtes, s'enfonçant dans l'hinterland pour joindre les

⁶²³ CHESNEAUX (Jean), « L'implantation géographique des intérêts coloniaux au Viêt-Nam et ses rapports avec l'économie traditionnelle » in BERQUE (Jacques), (Dir.), *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Les Éditions de minuit, 1965, p. 103.

⁶²⁴ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a study of Malaysia*, *Op. cit.*, p. 60.

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 62.

zones d'extraction minière ou les zones d'agriculture commerciale et pouvoir ainsi drainer les productions. Par contre, aucun réel effort ne fut réalisé pour relier les espaces intérieurs aux régions colonisées et encore moins les diverses parties du continent dans son ensemble⁶²⁶. Le développement des échanges intérieurs au continent africain, qui était une réalité de l'époque précoloniale, fut étouffé par l'organisation des transports sous la colonisation. Par ailleurs, les moyens de transports construits sous la colonisation furent souvent de qualité médiocre et financés par les budgets coloniaux, donc par la masse des contribuables qui contribuèrent également par le biais du travail forcé⁶²⁷.

En Guinée Conakry, alors sous domination française, le processus de construction des infrastructures refléta bien ce modèle. Le port de Conakry, construit de façon continue de 1895 à 1942, devint le principal point d'exportation des marchandises extraites à partir des zones de production intérieure. Son importance par rapport aux autres points d'embarquement maritime s'accrut avec la construction du chemin de fer Conakry-Kankan, voie de pénétration rapide à l'intérieur du pays et d'accès à ses richesses (plantations de fruits tropicaux, de palmiers à huile etc.), dont les travaux débutèrent en 1900. Le réseau de routes et de pistes carrossables, établi par la population locale sous la férule des commandants de cercle, permettait de relier les différents points de production au chemin de fer et à Conakry⁶²⁸. Le système de drainage était donc solidement implanté, permettant la circulation des marchandises de l'intérieur du territoire vers la côte et de là vers la métropole ou d'autres marchés extérieurs.

De tels systèmes de drainage, structurant l'espace, furent mis en place ailleurs en Afrique à des échelles gigantesques. Ainsi, enclavées au cœur de l'Afrique, les régions minières de la Zambie et du Katanga furent progressivement reliées par des voies de chemin de fer à quatre ports d'embarquement : Matadi au Congo-Belge, Lobito en Angola, Beira au Mozambique et Dar es-Salaam en Tanzanie⁶²⁹.

La création de ces infrastructures de transport donna lieu à de nombreux accords techniques et financiers entre les sociétés minières et de transports belges et britanniques (Compagnie des chemins de fer du Katanga, société du Bas-Congo au Katanga, *Tanganika Concessions Cy*,

⁶²⁶ RODNEY (Walter), *How Europe Underdeveloped Africa*, London, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, 1974, p. 228.

⁶²⁷ Les réquisitions de travailleurs aboutirent à des drames comme celui lié à la construction de ligne Congo-Océan de 1921 à 1934 qui conduit à un véritable drainage de ressources humaines à 3000 km à la ronde, dans des conditions d'hygiène et de travail épouvantables aboutissant à des taux de mortalités considérable : 45,2 % de l'effectif en 1927. SURET-CANALE (Jean), *Afrique noire : L'ère coloniale 1900-1945*, *Op. cit.*, p. 264.

⁶²⁸ EICHENBERGER (Jean-Yves), « Industrialisation de la Guinée en période coloniale », in BERQUE (Jacques), (Dir.), *De l'impérialisme à la décolonisation*, *Op. cit.*, pp. 142-144.

⁶²⁹ CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, *Op. cit.*, p. 450.

Rhodesia Railways ou British South Africa Company) mais également directement entre puissances⁶³⁰. Certaines compagnies ferroviaires parvinrent à instaurer de véritables monopoles, comme celui de la Rhodesia Railways sur le commerce extérieur de la Zambie.

B) Divisions du travail internes et zones de reproduction de la force de travail

Les politiques d'aménagement de l'espace des puissances coloniales aboutissaient effectivement à créer une certaine cohérence économique dans les territoires dominés, mais du seul point de vue des intérêts extérieurs liés à la reproduction du capital⁶³¹. Des fonctions précises étaient ainsi assignées à certaines zones dans le but de faire fonctionner l'économie coloniale dans son ensemble et les activités primaires-exportatrices les plus valorisées en particulier.

Une fonction importante attribuée en particulier à des zones de relégation des populations colonisées était de fournir certains produits de base et surtout de la main d'oeuvre bon marché aux enclaves de production agricoles ou minières.

De telles divisions du travail « internes » ont été mises en place dans les territoires sous domination britannique de l'Afrique australe et orientale (Afrique du Sud, Rhodésie du Nord et du Sud, Kenya).

Dans ces territoires, l'exploitation des ressources naturelles, minières et agricoles, nécessitait de pouvoir mobiliser rapidement d'importants contingents de main d'oeuvre en fonction de la production et de l'état du marché. Le colonisateur a, notamment dans ce but, créé des réserves dans lesquelles ont été concentrées les populations africaines rurales.

Exiguës, situées sur des sols pauvres, ces zones de relégation n'offraient pas une base suffisante pour y développer une agriculture pouvant concurrencer les productions européennes. Par contre, elles permettaient de reproduire une population laborieuse qui immigrait de manière souvent temporaire vers les sites de production : Copperbelt de Rhodésie du Nord, mines de diamant et d'or sud-africaines, plantations kényanes sous contrôle occidental profitaient ainsi d'une importante armée de réserve de travailleurs⁶³².

Dans ce qui est actuellement l'Afrique du Sud, suite aux guerres de conquête menées par le

⁶³⁰ DOGANIS (R. S), « Zambia's Outlet to the sea. A Case Study in Colonial Transport Development », *Journal of Transport Economics and Policy*, Vol. 1, n° 1, 1967, pp. 46-51 ; ZIMMERMANN (Maurice), « Les voies d'accès au Katanga et les chemins de fer de l'Afrique Centrale », *Annales de Géographie*, Vol. 18, n° 99, 1909, pp. 280-282.

⁶³¹ BYE (Maurice), De BERNIS (Gérard), *Relations économiques internationales*, *Op. cit.*, p. 839.

⁶³² AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, p. 287.

pouvoir colonial britannique et par les Afrikaners, les communautés tribales « africaines » ont été enfermées dans des « réserves » qu'on appellera par la suite « bantoustans » qui représentaient environ 13 % du sol. Dans d'autres zones appropriées par les blancs, les noirs sont devenus des locataires du sol.

Dans ces deux types de zones, les anciens modes de production communautaires ont éclaté sous le coup de différents facteurs et une agriculture familiale articulée à l'économie marchande s'est substituée à la production communale. Sous le coup de pressions extra-économiques (augmentation des impôts, modification des régimes fonciers, épuisement des ressources agricoles du fait de l'exiguïté des territoires, coercitions) ces zones de production se sont transformées en point de départ de migration de travailleurs, en particulier vers les sites d'extraction minière.

Mais l'exode rural, la séparation entre les travailleurs et la terre, n'a pas été définitif comme dans les formations sociales occidentales. De nouvelles transformations ont affecté les unités agricoles familiales mais n'ont pas disparues. Grâce à une extension du travail féminin (les femmes ont pris en charge les activités productives des hommes en plus de leurs tâches traditionnelles) ces unités ont pu servir à assurer la « reproduction physique » des « travailleurs migrants temporaires ».

Avec des spécificités, on retrouvait par exemple ce type de processus au Lesotho (Basutoland sous la colonisation britannique)⁶³³.

Cette fonction d'entretien mais aussi de reproduction biologique de la force de travail attachée aux zones d'agriculture familiale africaines permettaient aux entreprises minières de disposer d'une main d'oeuvre noire abondante et de maintenir à un niveau très bas le niveau des salaires versés à cette dernière. Même si tout ne fut pas aussi simple et que des stratégies de résistances furent mises en oeuvre du côté africain à la fois pour augmenter les salaires et pour maintenir une agriculture de subsistance autonome, la division coloniale du travail entre zones de productions minières et réserves africaines pesait effectivement sur la lutte des classes.

Le capital industriel et financier liés aux mines qui devint hégémonique en Afrique du Sud au XXe siècle avait intérêt à l'articulation de la production agricole autochtone au mode de production capitaliste de manière à créer une armée industrielle de réserve latente tout en diminuant la valeur de la force de travail⁶³⁴. Les réglementations des *Native Act Land* de 1913, *Native Affairs Act* de 1920 et *Native Administration Act* de 1927 institutionnalisèrent cette articulation.

En dépit de cet intérêt des capitalistes pour la production agricole africaine, les processus capitalistes conduisaient tout de même à sa désintégration et donc à celle du mode de régulation

⁶³³ SHOWERS (Kate B.), *Imperial gullies : soil erosion and conservation in Lesotho*, *Op. cit.*, notamment pp. 9-41.

⁶³⁴ WOLPE (Harold), « l'Afrique du Sud : modes de production, force de travail et armée de réserve », *Tiers-Monde*, Vol. 20, n° 77, pp. 155-168, p. 165.

spécifique au capitalisme sud-africain, fondé sur la division spatiale entre races⁶³⁵.

Dans d'autres parties du monde tropical, on retrouvait de telles divisions du travail fondées sur les échanges de main d'oeuvre, mais de manière moins « institutionnalisées » que dans l'« Afrique des réserves »⁶³⁶.

A une échelle spatiale beaucoup plus importante, l'Inde et la Chine du Sud devinrent ainsi des sources de travailleurs sous contrat pour les plantations de sucre, de café, de caoutchouc, mais aussi pour les mines et les ports de toute l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud. Entre 1881 et 1939, la Birmanie, la Malaisie et la Thaïlande ont accueilli plus de 15 millions de travailleurs indiens et chinois⁶³⁷.

Ces sources de main d'oeuvre bon marché desservaient également des zones beaucoup plus lointaines : les Caraïbes, l'Afrique australe et orientale, les pourtours de l'océan indien pour le travail indien, l'Amérique du Nord et du Sud pour le travail chinois.

⁶³⁵ Sur l'institutionnalisation de la division du travail dans l'espace et entre races en Afrique du Sud, voir PORTEILLA (Raphael), *Le nouvel État sud-Africain : des Bantoustans aux provinces, 1848-1997*, Paris, L'Harmattan, 1998.

⁶³⁶ AMIN (Samir), *Op. cit.*, p. 287.

⁶³⁷ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 416.

Section 3 : Des contextes socio-écologiques dégradés générateurs de crises

Tout au long du siècle et demi qu'a duré la seconde phase d'expansion des forces capitalistes occidentales dans le monde tropical, les processus de conversion des milieux socio-écologiques aux activités primaires-exportatrices – en combinant répression politique, déformation des structures économiques et sociales et dégradation des milieux écologiques – ont généré des contextes socio-écologiques fragilisés, propices à l'éclatement répété de crises.

D'un point de vue global c'est l'autonomie des communautés humaines et des formations sociales concernées ainsi que la durabilité de leurs relations avec leurs milieux naturels qui se sont trouvées remises en cause par ces processus de conversion.

L'incorporation dans l'économie-monde capitaliste a en effet fait perdre aux communautés et formations sociales concernées le contrôle sur la gestion de leurs ressources, dans le sens où elles n'ont plus été à même de décider de la manière dont leurs ressources naturelles (et humaines) s'intégraient aux procès de reproduction de leurs sociétés.

Cette perte de contrôle sur la gestion des ressources s'est traduite par une perturbation de la trajectoire historique de ces formations ainsi qu'à la fracture d'équilibres socio-économiques et socio-écologiques à différentes échelles, générant en retour des dynamiques négatives.

Poursuivant la réflexion entamée à propos de la première phase d'expansion européenne on essaiera de replacer ces dynamiques socio-écologiques négatives dans leur contexte et de les aborder sous différents angles et à différentes échelles. Dans un premier temps, on abordera d'un point de vue général trois de ces dynamiques qui ont particulièrement marqué le développement des formations périphériques du monde tropical : la désarticulation et la dépendance économique, la fragmentation sociale et culturelle et la destruction des capacités de support des écosystèmes.

Pour aborder ces dynamiques en mouvement, on reprendra ensuite une progression par grandes zones géographiques du monde tropical : l'Amérique latine (§1.), l'Afrique (§2.), l'Asie (§3.) et l'Océanie (§4.).

§1. Spécialisation primaire-exportatrice et dynamiques socio-écologiques négatives dans le monde tropical

Les processus de conversion des milieux socio-écologiques pour mettre en valeur les ressources naturelles du monde tropical durant la seconde phase de l'expansion européenne ont impulsé trois types de dynamiques particulièrement dommageables pour les formations sociales, les communautés et les écosystèmes concernés : la désarticulation et la dépendance économique (A.) ; la fragmentation sociale, culturelle et territoriale conduisant à des tensions et des conflits (B.) ; l'amenuisement des capacités de support des écosystèmes, du fait de certaines activités productives et/ou de certaines politiques de domination conduisant à des situations de rupture des métabolismes socio-écologiques (C.).

Ces dynamiques n'ont jamais été totalement étanches et ont pu s'imbriquer à différentes échelles pour fragiliser d'autant plus les milieux socio-écologiques et, à long terme, entraver le développement des formations sociales concernées.

A) Désarticulation économique, appauvrissement et dépendance

Sous l'effet de la spécialisation dans la production primaire et de l'extraversion, les formations économiques et sociales dominées du monde tropical subissaient un processus de désarticulation. Ces formations devenaient constituées de pôles de production indépendants les uns des autres et tous orientés vers le marché mondial. Certains de ces pôles étaient de plus directement contrôlés par des entreprises occidentales formant ce que l'on a appelé des enclaves extraterritoriales⁶³⁸.

Du fait de la configuration des communications, des décalages de productivité ou de revenus, les complémentarités entre ces pôles étaient inexistantes ou organisées uniquement de manière à permettre aux activités primaires valorisées de se dérouler, comme on l'a vu plus haut.

Dans un tel contexte les échanges internes aux territoires et aux économies étaient soit supprimés, soit ne participaient plus à la reproduction économique d'ensemble, mais à la reproduction d'activités bien précises intégrées à des systèmes productifs extérieurs, métropolitains.

Bien qu'intégrées au système capitaliste, les diverses activités économiques ne s'entraînaient pas les unes les autres en générant de la croissance comme c'était le cas dans les formations capitalistes

⁶³⁸ BYE (Maurice), De BERNIS (Gérard), *Relations économiques internationales*, *Op. cit.*, p. 839 ; CARDOSO (Fernando H.), FALETTA (Enzo), *Dépendance et développement en Amérique latine*, *Op. cit.*, pp. 88-91.

centrales⁶³⁹.

Si entraînement il y avait, c'était les économies métropolitaines qui en étaient bénéficiaires, en touchant les revenus de l'exploitation des ressources naturelles ou en produisant les moyens de production nécessaire à cette exploitation, ce qui engendrait de la croissance au centre⁶⁴⁰.

La désarticulation n'engendrait dans les formations dominées que le renforcement de ses propres caractéristiques : différenciation lourde en termes de productivité et de revenus, désintégration des territoires et du tissu économique⁶⁴¹.

La désarticulation a été analysée sous des angles différents sur le plan théorique. On a parlé ainsi de dualisme, soit la coexistence au sein des formations sociales dominées de secteurs « modernes » produisant pour l'exportation et de secteurs « traditionnels » orientés vers la subsistance.

Le thème de l'articulation entre les modes de production, capitalistes et pré-capitalistes, les premiers subvertissant les autres pour assurer leur reproduction, a été développé en particulier par Pierre Philippe Rey⁶⁴². Les modes de production pré-capitalistes subvertis permettaient en effet de maintenir une reproduction minimum de la main d'oeuvre, sans que les capitalistes n'aient à effectuer des sorties d'argent pour cela. Ces modes, déformés, offraient donc un contexte propice au développement d'activités exportatrices, sans générer pour autant de concurrence puisqu'aucun effet d'entraînement n'existait entre les différents secteurs⁶⁴³.

Découlant, tout comme la désarticulation, de l'extraversion et de la spécialisation primaire-exportatrice, le phénomène de dépendance a lui aussi profondément marqué les économies dominées du monde tropical. On doit noter trois grands aspects de la dépendance, indissociables.

En premier lieu, la spécialisation dans la production et l'exportation d'un seul ou de quelques produits de base⁶⁴⁴ subordonnait totalement l'économie exportatrice aux soubresauts de l'économie métropolitaine et/ou du marché mondial. Les revenus, l'activité dépendaient de la demande extérieure et lorsque celle-ci chutait, l'appauvrissement s'ensuivait. Aucun pôle d'activité véritablement autonome n'était en mesure de prendre le relais. Les économies dominées

⁶³⁹ BYE (Maurice), De BERNIS (Gérard), *Relations économiques internationales*, Op. cit., p. 839.

⁶⁴⁰ RODNEY (WALTER), *How Europe Underdeveloped Africa*, Op. cit., p. 238.

⁶⁴¹ BYE (Maurice), De BERNIS (Gérard), Op. cit., pp. 840-841.

⁶⁴² REY (Pierre Philippe), *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme : exemple de la « Comilog » au Congo-Brazzaville*, Op. cit.

⁶⁴³ De BERNIS (Gérard), « Le sous-développement, analyses ou représentations », *Tiers-Monde*, Vol. 15, n° 57, 1974, pp. 103-134, pp. 128-131.

⁶⁴⁴ Comme le notait Samir Amin : « En ce qui concerne les échanges commerciaux, la domination du centre n'est pas la conséquence du fait que les exportations de la périphérie sont constituées de produits de base, mais de ce que les économies périphériques ne sont que des producteurs de produits de base, c'est à dire que cette production n'est pas intégrée dans une structure industrielle autocentrée. », AMIN (Samir), *Le développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Op. cit., p. 214.

dépendaient exclusivement ou quasi-exclusivement de ses exportations, la dépendance commerciale était complète. En Afrique de tels schémas de dépendance étaient accentués par les tendances à la monoproduction. Le Liberia reposait sur la production de caoutchouc, le Sénégal et la Gambie sur les Arachides, l'Ouganda sur le coton, le Tanganyika sur le sisal, le Dahomey et le Sud du Nigéria sur le palmier à huile, la Gold Coast sur le cacao⁶⁴⁵.

La dépendance de ces économies coloniales envers les cours de leurs principaux produits d'exportation était totale. On peut faire sensiblement le même constat selon les époques pour l'Algérie et le vin, l'Égypte et le coton, l'Indonésie et la Malaisie avec le caoutchouc et l'étain.

En second lieu, lorsque la production économique d'un territoire ou d'une communauté n'est pas destinée à satisfaire les besoins sociaux de ce territoire ou de cette communauté, qu'il s'agisse de nourriture, d'équipement, ou de biens de consommation alors le territoire et l'économie en question deviennent dépendants d'échanges avec l'extérieur, d'importations, pour se procurer le nécessaire.

Cette dépendance était d'autant plus aiguë que la domination imposait une structure de production et de consommation qui reposait de plus en plus sur des technologies extérieures.

La désarticulation croissante entre secteurs « modernes » et secteurs « traditionnels » venait ainsi renforcer la dépendance économique en alignant les besoins de la formation sociale sur ceux des secteurs modernes.

Dans tout le monde tropical, la dépendance la plus grave qui se créa vis à vis de l'extérieur fut certainement la dépendance alimentaire. Le remplacement des cultures vivrières par des cultures de rentes fut à la source de situations de famines chroniques. En Gambie, l'accaparement des terres pour la culture des arachides marginalisa la culture du riz et fit des importations de cette denrée une nécessité pour contrer la disette⁶⁴⁶.

En dernier lieu, la dépendance sur les plans commercial et matériel s'accompagnait quasi-systématiquement d'un déséquilibre financier étant donné que les échanges entre centres et périphéries n'étaient pas équivalents sur le plan des termes de l'échange, aboutissant à des balances commerciales déficitaires ; sans compter les rapatriements de profits et les transferts fiscaux en direction des métropoles⁶⁴⁷.

⁶⁴⁵ RODNEY (Walter), *How Europe Underdeveloped Africa*, *Op. cit.*, p. 256.

⁶⁴⁶ *Ibid.*, pp. 257-258.

⁶⁴⁷ En Amérique latine, la dépendance s'est notamment manifestée par une étroite coïncidence entre les rythmes économiques des pays du sous-continent et les cycles des formations centrales, les phases de prospérité ou de récession en Europe ou en Amérique du Nord déterminant les phases d'expansion et de contraction des exportations de produits de base latino-américains.

Les phases de récession au centre entraînaient par ailleurs des resserrements de la contrainte financière extérieure. Les capitaux recyclés en Amérique latine durant les phases de surchauffe au centre devenaient l'enjeu de crises de la dette importantes une fois le cycle entré en phase descendante ; ces crises justifiaient systématiquement l'ingérence des

B) Fragmentation sociale, culturelle et territoriale : vers des situations de tensions et de conflits chroniques liés aux ressources naturelles dans le monde tropical

Les processus de conversion à l'économie primaire-exportatrice, en désorganisant et réorganisant les économies et les sociétés, en créant de nouvelles divisions du travail, de nouvelles formes de concurrence et d'inégalité entre groupes sociaux ou formations sociales, ont fait le lit de contradictions sociales intenses. L'accès aux ressources naturelles (terres agricoles, eau, forêts, mines) le contrôle de ces dernières au sein du procès de l'économie marchande sont devenus des facteurs de tensions extrêmement vives, car touchant immédiatement à la reproduction physique et sociale.

Ces tensions ont pu déboucher sur des formes de fragmentation, soit un « processus de division et de différenciation de ce qui, antérieurement, était uni ou homogène⁶⁴⁸ ». Sous le coup de ce processus les éléments de cohésion sociale, les liens si ce n'est de solidarité, tout au moins de complémentarité ou d'échange tendent à s'effacer, remplacés par des lignes de tension, d'opposition qui finissent par engendrer des attitudes de replis et de domination.

La fragmentation « implique toutes les échelles spatiales et sociales⁶⁴⁹ » : avec des formes de fragmentation sociale (repli des classes sociales ou des communautés sur elles-mêmes, oppression des unes par les autres), de fragmentation culturelle ou ethnique (repli vers des identités ou des pratiques d'origine), de fragmentation territoriale (sécessions, séparatismes).

Durant la seconde phase d'expansion occidentale, de telles tensions et fragmentations ont pu découler dans certains cas spontanément de processus économiques et sociaux propres à l'intégration des espaces et des sociétés du monde tropical dans la division du travail capitaliste, ou être sciemment encouragées, voire institutionnalisées par les autorités impérialistes dans la logique du « diviser pour mieux régner ».

Dans tous les cas, la nouveauté est venue de la marchandisation des ressources et de l'exclusivité de l'accès et du contrôle sur ces ressources, aboutissant à déposséder brutalement des

puissances occidentales.

Trois crises de la dette éclatèrent durant la période considérée, chacune concernant la quasi-totalité des pays latino-américains et s'étendant sur une durée de 15 à 30 ans : la première crise éclata en 1826 suite au krach financier de la bourse de Londres en décembre 1825 ; la deuxième qui démarra en 1873 fit suite à des krachs aux bourses de Vienne et de New York ; la troisième qui éclata en 1931 était une conséquence de la crise de 1929. Stéphane

⁶⁴⁸ ROSIERE (Stéphane), (dir.), *Dictionnaire de l'espace politique : géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.

⁶⁴⁹ CATTARUZZA (Amaël), « Fragmentation : cloisonnement et/ou recomposition de l'espace politique ? », *L'Espace Politique*, n° 11, 2010/2, [En ligne], <http://espacepolitique.revues.org/1693>, (site consulté le 26 juillet 2013).

groupes humains des moyens de leur reproduction biologique et sociale.

C) La destruction des capacités de support des écosystèmes et l'apparition de déséquilibres socio-écologiques

Les politiques de domination coloniale et les processus de conversion des milieux pour l'exploitation de leurs ressources ont conduit directement ou indirectement à la fragilisation, voire à la destruction des capacités de supports des écosystèmes, et par conséquent au déséquilibre entre ces capacités et les populations vivant au sein des milieux concernés.

On peut identifier quelques grands types de processus menant à de telles ruptures des métabolismes socio-écologiques, sachant que là encore, ils ont pu intervenir exclusifs les uns des autres :

- le déplacement et la concentration de populations sur des terrains fragiles, générant des phénomènes d'érosion des sols, de déforestation, voire de désertification ;
- La production et la reproduction d'une seule espèce végétale ou animale dans un milieu autrefois divers, corollaire des monoproductions commerciales, conduisant à des phénomènes d'homogénéisation et de fragmentation entraînant à leur tour des pertes de biodiversité et des ruptures d'interactions écologiques essentielles. Outre la perte de biodiversité en elle-même une des plus graves conséquences de telles perturbations a été l'érosion des sols, par épuisement, lessivage, piétinement.
- Etroitement liées au développement des monoproductions on doit également noter les phénomènes d'invasion biologique, qu'il fut question d'espèces animales ou végétales ou de micro-organismes. De telles invasions brutales furent à l'origine de la marginalisation d'espèces endogènes et de la perturbation des activités de subsistance de communautés humaines autochtones.
- Ayant également pu peser sur les activités de subsistance ou les traditions culturelles autochtones on doit noter la surexploitation par la chasse, la cueillette ou d'autres méthodes d'extraction de certaines espèces remplissant parfois également d'importantes fonctions de régulation au sein d'écosystèmes donnés.
- Les activités minières, développées à des échelles de plus en plus vastes à partir de la fin du XIXe siècle ont pu également fragiliser des milieux par les aménagements, les pollutions, la

diffusion d'éléments toxiques dans les sols, l'air et les eaux, qu'elles pouvaient entraîner.

- Il faut ajouter à ces processus perturbateurs voire destructeurs, ceux liés aux transformations à grande échelle de l'aménagement de l'espace. Suite à la domination impérialiste, l'aménagement du territoire, la gestion des grandes ressources comme les fleuves ou les forêts a pu être brutalement réorientée pour différentes raisons souvent liées à la réorientation de la base économique dans son ensemble. Ces aménagements ont pu induire des impacts comme le détournement de l'irrigation, des déforestations, à nouveau l'érosion des sols ainsi que de nouveaux types de pollution, impacts entraînant à leur tour des interactions négatives en chaîne.

Si un certain nombre de ces phénomènes étaient déjà existants lors de la première phase d'expansion européenne, le changement lors de la seconde phase vient de leur caractère systématique à l'échelle de continents entiers. La grande industrie capitaliste a entraîné au centre comme dans les périphéries une profonde modification des rapports entre l'homme et la nature, sans doute dans le sens d'un plus grand déséquilibre. Mais l'impérialisme a encore accentué ce déséquilibre par le caractère souvent irrationnel et surtout exogène des transformations des rapports socio-écologiques qu'il a induit dans les formations périphériques.

§2 L'Amérique latine : de la fragmentation territoriale du continent aux ruptures socio-écologiques localisées

En Amérique latine, les formations prenant leur indépendance auraient pu constituer dès le départ une vaste fédération ou confédération, selon les idées de Bolivar ou de San Martin. Cependant, les vieilles structurations coloniales et les tendances conservatrices prévalurent, et les Etats indépendants se coulèrent dans les divisions administratives de l'empire espagnol, seul le Brésil conservant son unité. La fragmentation territoriale du sous-continent ne put être évitée. Cet état de fait, et plus profondément, les rivalités entre nations latino-américaines, firent le jeu de l'impérialisme occidental, qui préférait que chaque formation se concentra sur l'exploitation de ses ressources naturelles plutôt que de participer à des projets d'intégration régionale ou d'indépendance économique.

La dépendance envers les exportations de produits de base, les jeux d'influence des puissances impérialistes intensifièrent la fragmentation et les tensions entre formations latino-américaines

débouchant sur des conflits meurtriers.

Au milieu du XIXe siècle, le Paraguay était un Etat dont les autorités, au contraire de ses voisins ne prônaient pas un libéralisme sans frein, base idéologique en Amérique latine du modèle primaire-exportateur. L'Etat contrôlait les secteurs économiques stratégiques et menait une politique de développement autonome fondée sur le protectionnisme et l'industrialisation, avec le support des masses paysannes guarani. L'oligarchie terrienne, ailleurs toute puissante, y était faible, la dette extérieure inexistante. L'isolement géographique était cependant un problème pour le Paraguay enserré entre ses voisins brésilien et argentin qui lui bloquaient l'accès à la mer. Le pays tenta de briser son encerclement en 1864 mais se heurta à une triple alliance entre le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine, soutenue par la Grande-Bretagne. Il fut décidé d'écraser ce qui représentait une exception dans une Amérique latine gagnée au libre-échange. Après de lourdes pertes, les troupes de l'alliance tripartite parvinrent à prendre Asuncion en 1869 et se livrèrent à un carnage. Le peuple guarani subit un quasi-génocide : au terme du conflit, on comptait 800 000 morts et 230 000 survivants dont seulement 28 000 hommes... Le pays perdit une part substantielle de son territoire et son embryon de développement autocentré fut réduit à néant⁶⁵⁰.

Dans les années 1870, au Pérou et en Bolivie, existaient des gisements de nitrates qui étaient notamment exploités par des sociétés anglo-chiliennes. En 1875, le Pérou, endetté, décida de nationaliser la zone de nitrate de Tarapaca, expropriant les investisseurs privés, dont des britanniques. En 1879, la Bolivie, releva ses taxes sur les exportations de nitrates depuis sa province d'Atacama, ce qui touchait une fois de plus les intérêts anglo-chiliens.

Soutenu par les britanniques, le Chili attaqua le Pérou et la Bolivie, déclenchant la guerre du Pacifique (1879-1884). Le Chili se saisit des provinces péruvienne et bolivienne parmi les plus riches en ressources naturelles, recelant les gisements de nitrate et de guano. En définitive ce furent les intérêts britanniques qui récoltèrent les fruits de l'opération en prenant le contrôle sur l'extraction de ces ressources⁶⁵¹.

Durant les années 1930, un autre conflit vint rappeler la fragmentation de l'Amérique latine et la dépendance de ses nations envers les exportations de produits de base : la guerre du Chaco entre la Bolivie et le Paraguay. Dès les années 1920, l'influence nord-américaine en Bolivie devint

⁶⁵⁰ GALEANO (Eduardo), *Les veines ouvertes de l'Amérique latine : une contre-histoire*, *Op. cit.*, pp. 261-267 ; QUEUILLE (Pierre), *L'Amérique latine, la doctrine Monroe et le panaméricanisme : le conditionnement historique du tiers-monde latino-américain*, Paris, Payot, 1969, p. 116.

⁶⁵¹ FOSTER (John Bellamy), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, *Op. cit.*, pp.364-365 ; QUEUILLE (Pierre), *Op. cit.*, p. 122.

prééminente. Le gouvernement conservateur bolivien attribua en 1921 aux compagnies pétrolières et minières états-uniennes d'immenses concessions, qui confirmaient un renversement de tendance dans la répartition des zones d'influence entre impérialismes. La Standard Oil Company décida de négocier l'évacuation du pétrole bolivien par l'installation d'un oléoduc vers le Parana. Cela déclencha semble-t-il l'ire des britanniques qui disposaient d'une influence prépondérante au Paraguay. Les pressions exercées sur les opinions boliviennes et paraguayennes par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis par l'intermédiaire de leurs sociétés pétrolières respectives (la Standard Oil et la Shell) ont, semble-t-il dégénérées, lorsqu'elles se sont mélangées aux vieux ressentiments nationaux qui agitaient ces deux pays. L'issue de la guerre, qui fit 120 000 morts, réglée par un traité de 1935, aboutit à la perte par la Bolivie des trois-quarts de ses territoires à l'Est des Andes tandis qu'elle obtenait un port franc à Puerto Casado, accessibles aux bateaux de haute mer et que la Standard oil Company était assuré d'un débouché pour son pétrole par voie ferrée au travers de l'Argentine⁶⁵².

A une autre échelle, infra-étatique cette fois-ci, dans le Nordeste brésilien, la spécialisation primaire-exportatrice et les recompositions sociales et spatiales qu'elle a entraîné ont contribué à fragiliser les capacités de support des écosystèmes de l'intérieur des terres.

Durant la période coloniale, le *Nordeste* brésilien était partagé entre une zone côtière verdoyante consacrée aux plantations sucrières et un arrière-pays plus aride, le *sertao*, occupé par de grands domaines d'élevage, les *fazendas de gado*. Ces derniers approvisionnaient en bétail et en viande séchée les plantations du littoral et les mines du Minas Gerais.

Au XIXe siècle, cette division spatiale subsista plus ou moins, mais la domination uniforme du grand domaine d'élevage recula dans le *Sertao*. De nombreux paysans, journaliers agricoles et esclaves s'installèrent pour y développer une petite agriculture de subsistance et de commerce.

Le gouvernement impérial brésilien avait encouragé cette colonisation de 1822 à 1850 en distribuant des titres de propriété sur les anciennes terres des peuples indiens.

Le *sertao* devint ainsi une zone de décompression pour les contradictions sociales extrêmement vives de la société de plantation du littoral.

Des milliers de petits paysans se diffusèrent dans la zone sèche, poussant de plus en plus loin jusque dans la *caatinga*, un maquis aride. Leurs techniques agricoles, intensives et adaptées aux régions tempérées, ne correspondaient pas au climat tropical aride et aux sols peu fertiles, qui s'épuisaient au bout de quelques années. La permanence de grandes propriétés, qui accaparaient les meilleures

⁶⁵² QUEUILLE (Pierre), *L'Amérique latine, la doctrine Monroe et le panaméricanisme : le conditionnement historique du tiers-monde latino-américain*, *Op. cit.*, p. 123-125.

terres et les accès à l'eau, renforçait les difficultés du monde paysan. Celui-ci dut s'adapter, socialement et techniquement, en passant sous la dépendance des *fazendeiro* et en développant des méthodes culturelles semi-nomades fondées sur le brûlis.

Le milieu naturel qui avait déjà été fragilisé par le surpâturage depuis le XVIII^e siècle subit de plein fouet la double pression de l'élevage d'animaux lourds et d'une agriculture pauvre. Les sols de la *Caatinga* étaient particulièrement exposés au lessivage, à l'évaporation, à l'érosion des sols et à l'envasement des cours d'eau. Le développement des troupeaux de bétail fragilisa encore le sol, tandis que la déforestation induite par l'agriculture accélérât le ruissellement. Une véritable désertification était à l'oeuvre, qui n'était pas contrebalancée par un système d'irrigation adapté. Les sols ne bénéficiaient pas réellement des pluies tandis que chaque vague de sécheresse tarissait les maigres ressources en eau des paysans.

Un tel contexte était particulièrement propice à l'éclatement de crises. Déjà en 1825, une famine fit 30 000 morts dans la région du *Ceara*, au nord du *Sertao*⁶⁵³.

La culture du coton, introduite dans les années 1860 durant la guerre de sécession sous l'impulsion britannique, renforça encore les contradictions écologiques du *Sertao*. De nombreuses masses de paysans sans terres et de travailleurs agricoles se dirigèrent vers l'hinterland nordestin pour y cultiver la nouvelle plante miracle. Cette croissance de la culture cotonnière se combina avec une nouvelle expansion des troupeaux pour augmenter la pression sur les terres et les ressources en eau, intensifier l'érosion et marginaliser les cultures vivrières⁶⁵⁴.

Le retour sur le marché mondial du coton nord-américain de première qualité et des vagues de sécheresses intenses liées au phénomène El Nino⁶⁵⁵ prirent en étau le milieu socio-écologique du *Sertao* dans les années 1870. La ruine financière des provinces et les explosions sociales se mêlèrent à la famine qui éclata en 1877. Cette dernière, particulièrement violente et à laquelle s'associa une épidémie de variole, provoqua l'exode de dizaines de milliers de personnes vers les provinces côtières⁶⁵⁶.

A partir de cette époque se mit en place un phénomène de migration régulière entre la côte et l'Hinterland nordestin, le *sertao* servant à la fois de réserve de main d'oeuvre bon marché pour les plantations et de déversoir lorsque l'ordre social agro-exportateur était menacé par le chômage. Ce mécanisme, plus ou moins consciemment orchestré par les classes dominantes brésiliennes⁶⁵⁷ fonctionna lors des quatre autres grandes sécheresses de la fin du XIX^e siècle. Les migrants

⁶⁵³ DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, *Op. cit.*, pp. 416-419.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, pp. 422-423.

⁶⁵⁵ Phénomène météorologique induisant un déplacement des courants océaniques et des masses d'air dans le Pacifique. Dans ses périodes « chaudes » ce phénomène peut générer d'intenses sécheresses dans tout le monde tropical.

⁶⁵⁶ DAVIS (Mike), *Op. cit.*, p. 99.

⁶⁵⁷ Elles surent tout du moins en tirer le plus grand parti.

alimentèrent d'ailleurs plus que les zones de Pernambouc et de Bahia, puisque nombre d'entre eux furent acheminés (parfois de force) jusqu'en Amazonie et dans le Para⁶⁵⁸.

La situation catastrophique du Nordeste brésilien, qui s'est d'ailleurs prolongée au XXe siècle, illustre bien la contradiction fondamentale entre le fonctionnement capitaliste et la reproduction sociale et écologique. La situation écologique et sociale très dégradée du *Sertao* était un élément de reproduction du système capitaliste à l'échelle internationale, en contribuant au maintien de l'orientation primaire-exportatrice du Brésil et de sa position « périphérique ». La mise en place d'un système d'irrigation adapté dans le *Sertao*, aurait quant à lui contredit cette orientation, et par conséquent les intérêts des classes dominantes brésiliennes et du capital financier occidental qui verrouillaient le budget du pays.

En Afrique également, les dynamiques de désarticulation économique, de fragmentation sociale et de fragilisation des écosystèmes se combinèrent pour engendrer des terrains socio-écologiques particulièrement sensibles et propices aux crises.

§3. L'Afrique sub-saharienne à l'ère coloniale : dislocation économique, culturelle, spatiale et environnementale

Les dynamiques de « dislocation » qui ont touché l'Afrique à l'ère coloniale ont sur un premier plan été liées à la désarticulation économique.

En Afrique, et particulièrement en Afrique sub-saharienne, cette désarticulation et la dépendance qui s'y rattache ont été des produits directs de l'exploitation des ressources naturelles et des spécialisations agricoles et minières⁶⁵⁹.

En Afrique sub-saharienne occidentale par exemple, la réorganisation des échanges sous l'influence du commerce de traite organisé par les compagnies occidentales a par exemple largement détruit le commerce précolonial régional. Les complémentarités entre les zones de forêts et de savane, le commerce intérieur de la cola et du sel, les réseaux marchands africains qui organisaient

⁶⁵⁸ DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, *Op. cit.*, p.103.

⁶⁵⁹ FOUNOU-TCHNIGOUA (Bernard), « Afrique sub-saharienne, la quart-mondialisation en crise », in AMIN (Samir), (Dir.), *Mondialisation et accumulation*, Université des Nations Unies & Forum du Tiers-Monde, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 130.

le trafic des produits d'exportation et d'importation ont été balayés ou sérieusement réduits par le schéma de drainage mis en place par les maisons de commerce coloniale. Le commerce intérieur africain n'avait à terme aucune place dans ce schéma, les marchands locaux furent liquidés ou réduits au rôle de collecteurs subalternes, les équilibres entre côte et intérieurs qui avaient déjà été déformés par la traite négrière furent abolis ou subordonnés au drainage des produits d'exportation. Les axes de communication tournés vers l'océan, les investissements dans les infrastructures modernes concentrés sur les zones côtières provoquèrent la marginalisation des zones intérieures et leur appauvrissement systématique. Une disharmonie durable entre régions côtières et régions internes s'ancra donc définitivement à l'époque de la domination coloniale européenne, génératrice de développement inégal⁶⁶⁰.

Si le commerce de traite en Afrique sub-saharienne intégrait au moins les populations dans leur ensemble à l'économie impériale, « par une série de pompes aspirantes et refoulantes, branchées sur l'extérieur par l'intermédiaire des ports, et atteignant tout le tissu social à travers les factoreries de brousse⁶⁶¹ », les tendances à l'investissement direct dans les enclaves agricoles et minières renforçaient encore la désarticulation, en conduisant à la « concentration des investissements et des activités économiques sur les régions les plus « rentables », et l'abandon progressif des autres, réduites au rôle de réserves de main d'oeuvre⁶⁶² ». En dehors de l'Afrique du Sud qui présentait un temps d'avance sur ce point, ces dernières tendances n'atteignirent leur apogée en Afrique sub-saharienne qu'après la Seconde Guerre mondiale.

La désarticulation économique n'a pas seulement joué entre la côte et l'hinterland, mais aussi entre les différents pays d'une même région africaine. Les économies relevant de différents systèmes productifs métropolitains ne communiquaient plus ou guère, ainsi la Côte d'Ivoire sous domination française et la Gold Coast sous domination britannique. Ce constat, valable pour l'Afrique de l'Ouest pouvait être étendu à l'ensemble du continent, puisque jusqu'aux derniers moments de la colonisation seul 10 % du commerce africain était interne au continent, le laissant totalement éclaté sur le plan économique⁶⁶³.

Ce phénomène d'éclatement, de dislocation s'est également produit au travers de processus de fragmentation sociale, culturelle et territoriale, L'Afrique ayant été un laboratoire privilégié de l'organisation de cette fragmentation par les autorités coloniales. Il en va ainsi par exemple de la

⁶⁶⁰ AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, p. 290.

⁶⁶¹ SURET-CANALE (Jean), « les économies africaines depuis les indépendances », in SURET-CANALE (Jean), *Essais d'histoire africaine (de la traite des noirs au néocolonialisme)*, *Op. cit.*, p. 245.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 246.

⁶⁶³ RODNEY (Walter), *How Europe Underdeveloped Africa*, *Op. cit.*, pp. 252 et 256.

question des clivages « ethniques⁶⁶⁴ ».

Si la destruction des Etats africains pré-coloniaux et les nouvelles frontières ont certainement été un facteur de renforcement du repli sur les appartenances identitaires, ne serait-ce que comme moyen de défense et d'existence, le colonisateur, de son côté, n'a pas hésité à volontairement réactiver les vieilles divisions ethniques ou même à en créer de nouvelles, soit de manière à renforcer son pouvoir politique, soit pour mener à bien certaines activités économiques⁶⁶⁵.

Des recherches récentes ont montré par exemple que les Igbo du Nigéria étaient un produit des frontières coloniales, que les Manyika du Zimbabwe avaient été créés par les missionnaires ou que l'émergence des Hutus et les Tutsis en tant que groupes identitaires séparés au Rwanda étaient là encore un produit des pratiques administratives belges⁶⁶⁶.

En instrumentalisant certaines différenciations sociales ou culturelles pré-existantes ou en créant les conditions économiques et sociales de cette différenciation, les colonisateurs ont pu créer de toutes pièces ou recomposer un « paysage ethnique » selon la notion du politologue Daniel N. Posner. Elle désigne la répartition spatiale et les tailles relatives des différents groupes « ethniques ». En jouant sur l'organisation de ce paysage les autorités coloniales ont pu orienter le contexte politique à leur avantage.

Par ailleurs, l'accès et le contrôle des ressources naturelles au sein d'une économie monétaire a pu devenir le moyen pour des groupes dominants comme pour des groupes dominés de renforcer leur position sociale et de forger leur identité « ethnique » dans un contexte où cette identité était un atout dans la lutte pour le pouvoir, contrôlée en dernière instance par les colonisateurs.

Au Libéria, les « Congos », groupe hétérogène issu de la diaspora afro-américaine chercha ainsi à affirmer sa supériorité politique et économique sur les autochtones, sous la houlette des influences états-uniennes et britanniques⁶⁶⁷.

En Ouganda, les britanniques se sont ainsi appuyés sur la classe dominante *Baganda* comme relais de leur propre pouvoir posant les bases d'un nouveau paysage ethnique⁶⁶⁸.

Au Kenya où les colons blancs ne supportaient pas de partager le pouvoir, les africains

⁶⁶⁴ Avec toutes les précautions qui doivent entourer l'usage de ce terme, sachant que l'ethnie en tant que groupe replié sur son identité linguistique et raciale est justement souvent le produit d'un processus de fragmentation et ne désigne donc pas une entité « naturelle ».

⁶⁶⁵ RODNEY (Walter), *How Europe Underdeveloped Africa*, *Op. cit.*, p. 250.

⁶⁶⁶ POSNER (Daniel N.), « The Colonial Origins of Ethnic Cleavages : The Case of Linguistic Divisions in Zambia », *Comparative Politics*, Vol. 35, n° 2, 2003, pp. 127-146, p. 127.

⁶⁶⁷ GALY (Michel), « Libéria, machine perverse. Anthropologie politique du conflit libérien », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 38, n° 150-152, 1998, pp. 533-553, p. 534.

⁶⁶⁸ WIMMER (Andreas), « Who owns the state ? Understanding ethnic conflict in post-colonial societies », *Nations and Nationalism*, Vol. 3, n° 4, 1997, pp. 631-665, p. 637.

furent organisés à part selon des lignes « tribales ». L'ethnicité devint ainsi institutionnalisée⁶⁶⁹ et instrumentalisée, devenant une source de rivalités et de conflits chez les colonisés.

Au Rwanda, les stratifications sociales et non raciales entre Tutsi et Hutu ont été naturalisées par le colonisateur belge. Celui-ci a figé la vieille structure sociale précoloniale en organisant l'ascension des éléments Tutsis dans la structure du pouvoir colonial (par l'accès à l'éducation notamment), en figeant les coutumes garantissant le pouvoir économique des Tutsi (les droits sur le bétail) et en cultivant chez cette élite un esprit « d'aristocratie naturelle »⁶⁷⁰. Paradoxalement, c'est l'introduction de la caféiculture commerciale qui permettra aux Hutu de s'affirmer comme groupe identitaire pouvant prétendre au pouvoir politique après la colonisation⁶⁷¹.

La naturalisation de la différenciation sociale dans un contexte de concurrence économique et politique aura cependant créé les conditions d'une tension ethnique tenace.

Autre facteur de dislocation, aux confins du contrôle sur les populations et du contrôle sur les ressources, on retrouve les politiques coloniales qui consistèrent à cantonner les populations autochtones dans des réserves. Ces dernières, des espaces progressivement réduits pour laisser le champ libre aux cultures commerciales des colons et/ou créer des armées de réserves de semi-prolétaires, entraînèrent la dégradation des écosystèmes et de leurs capacités de support dans les zones concernées.

En Afrique australe et orientale sous domination britannique, populations et bétail se retrouvèrent entassés dans des espaces réduits et sur des sols fragiles. Dans ce cadre, le problème de l'érosion des sols devint rapidement incontrôlable.

Au Kenya, la concentration de population africaine dans la région semi-aride et pentue du district de Machakos engendra une érosion aiguë dans les années 1930, érosion qui provoqua des disettes et l'émigration vers des zones encore plus arides⁶⁷².

L'érosion fut accélérée par le développement des cultures de rentes mais également par les bouleversements culturels entraînés par la colonisation.

En effet, certaines pratiques de régulation écologique disparurent avec les anciens rapports sociaux et les croyances locales.

⁶⁶⁹ RODNEY (Walter), *How Europe Underdeveloped Africa*, *Op. cit.*, pp. 250-251.

⁶⁷⁰ CHRETIEN (Jean-Pierre), « Le défi de l'intégrisme ethnique dans l'historiographie africaniste : le cas du Rwanda et du Burundi », *Politique Africaine*, n° 46, pp. 71-83, p. 73.

⁶⁷¹ UWIZEYIMANA (Laurien), « Rôle politique de la caféiculture au Rwanda », *Etudes rurales*, n° 180, 2007/2, pp. 171-186.

⁶⁷² Mc NEILL (John), *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, *Op. cit.*, p. 81.

Ainsi au Basutoland (Lesotho), la conversion des populations au christianisme en supprimant les tabous et coutumes traditionnelles de coupe des arbres supprima une protection contre la déforestation et l'aggravation de l'érosion.

Autre facteur de perturbation, l'intégration du Lesotho au sein de l'économie marchande de l'Afrique du Sud conduisit certains groupes à ne plus restreindre la taille des troupeaux de bétail qui constituaient un moyen d'accumulation de la richesse et d'augmentation du prestige. Le surpâturage devint une pratique courante alors qu'elle avait été contrôlée jusqu'à la colonisation⁶⁷³.

De même, afin de répondre à la fois aux besoins alimentaires et pour augmenter les productions livrées au marché (qui permettaient notamment de régler l'impôt), les périodes de mise en jachère diminuèrent, la taille des surfaces cultivées augmenta, empiétant sur les pâtures des basses terres et repoussant les troupeaux dans les zones de plus haute altitude, plus fragiles.

La dépossession des meilleures terres et le manque d'espace agricole par rapport à la population à entretenir, l'introduction de logiques marchandes et de techniques agricoles occidentales, la dislocation de la complémentarité entre cultures et élevage, tous ces éléments contribuèrent à une augmentation considérable de la pression sur le sol au Lesotho au XIXe et au début du XXe siècle.

Les phénomènes d'érosion s'aggravèrent de manière spectaculaire jusqu'à la formation de véritables ravins striant le sol. Les techniques dogmatiques de conservation que mirent en œuvre les britanniques ne firent qu'amplifier le problème sans régler la question fondamentale de l'accès aux ressources agricoles⁶⁷⁴.

Ces irrationalités dépassaient les frontières coloniales : au Rwanda par exemple les autorités belges qui contrôlaient le pays après 1919, obligèrent les paysans Hutus à adopter des systèmes de rotation des cultures qui laissaient le sol sans couverture végétale pendant la saison des pluies. Les pratiques de lutte contre l'érosion que connaissaient les paysans hutus furent perdues. Or, à mesure que les paysans réduisaient la période de jachère et défrichaient de nouvelles terres, les problèmes d'érosion s'amplifiaient⁶⁷⁵.

Outre l'érosion, un autre problème lié à la dégradation des contextes socio-écologiques en Afrique de l'Est fut la propagation de la trypanosomiase (la maladie du sommeil), une maladie parasitaire diffusée par la mouche tsé-tsé dans les zones sauvages.

Les logiques diffusées par la colonisation et l'économie capitaliste bouleversèrent en effet les équilibres écologiques qui avaient prévalu en Afrique de l'Est entre les lieux d'habitations et de

⁶⁷³ Mc NEILL (John), *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, *Op. cit.*, pp. 72-73.

⁶⁷⁴ SHOWERS (Kate B.), *Imperial gullies : soil erosion and conservation in Lesotho*, *Op. cit.*, pp. 256-257.

⁶⁷⁵ Mc NEILL (John), *Op. cit.*, p. 80.

culture et les terrains où se reproduisaient les mouches tsé-tsé.

Un contrôle écologique avait en effet été mis en place par les sociétés locales grâce à la création de cordons de sécurité autour des zones denses de population et d'agriculture, à savoir de zones dégagées de forêts et de bêtes sauvages par des pratiques de brûlis⁶⁷⁶.

Ces équilibres déjà bousculés au XIXe siècle par la progression des réseaux marchands et esclavagistes, se sont effondrés à partir des années 1890 avec la colonisation et la réorganisation de l'espace, de l'environnement et de l'économie qu'elle provoqua.

Un enchaînement de facteurs contribua en effet à fragiliser les populations locales.

Parmi ces facteurs, la peste bovine qui fut probablement apportée d'Inde en 1891 dévasta 80 % des troupeaux d'Afrique orientale.

Suite à cela, en Tanzanie par exemple, le bétail partiellement immunisé contre la trypanosomiase ne put être remplacé que par des bêtes sensibles au parasite, ce qui fit tomber une barrière contre la maladie. A cela, il faut ajouter les politiques menées par les colonisateurs allemands. Ces derniers bousculèrent les structures sociales traditionnelles et notamment les règles de répartition qui permettaient à d'importantes populations de survivre dans les situations de famines et de sécheresse. Les répressions et la politique de la terre brûlée contre la rébellion Maji Maji qui fit 75 000 morts, les réquisitions de travailleurs, la diffusion de maladies européennes ou américaines, contribuèrent également à créer une spirale écologique désastreuse. La baisse de la population et du bétail due aux exactions et à la faim, affaiblirent les capacités de contrôle de leur environnement par les populations locales. Les zones envahies par les mouches Tsé-Tsé progressèrent régulièrement jusque dans les années 1940, donc sous la domination britannique cette fois-ci⁶⁷⁷.

Ailleurs, en Afrique de l'Est des dynamiques négatives similaires se formèrent, accélérant la propagation de la maladie du sommeil. En Ouganda en 1900-1905, 250 000 personnes périrent du fait d'une épidémie de cette maladie.

Au Malawi, c'est la réquisition de porteurs et de travailleurs pour les mines d'Afrique du Sud, qui diminua la population mâle disponible pour l'agriculture et les travaux de défrichage qui tenaient la maladie à l'écart des zones d'habitation.

Au Kenya britannique, en 1911-1913, de nombreuses populations Maasai furent déplacées dans le sud du pays, zone où la trypanosomiase était endémique. La rareté de terres en altitude et d'accès à l'eau, bloquèrent les capacités des Maasai à contenir la maladie, ce qui entraîna de lourdes pertes

⁶⁷⁶ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire*, *Op. cit.*, p. 189.

⁶⁷⁷ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Op. cit.*, pp. 190-191 ; MC NEILL (John), *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, *Op. cit.*, p. 282.

humaines⁶⁷⁸.

La propagation accélérée de la maladie du sommeil fut ainsi un corollaire de la colonisation et aida certainement sa progression en affaiblissant la population locale mais en offrant également des prétextes aux colonisateurs pour intervenir plus avant dans la recomposition des sociétés et des territoires : en modifiant les modes de culture et de gestion du bétail, en s'emparant des terres, en imposant des migrations et des regroupements de population⁶⁷⁹ par exemple⁶⁸⁰.

§4. L'Asie : recul économique et ruptures des anciens équilibres écologiques

La seconde phase d'expansion européenne continua l'oeuvre de désorganisation économique des formations sociales asiatiques qui avait déjà été entamée au XVIIIe siècle. La spécialisation primaire-exportatrice fut souvent au cœur de ces dynamiques déstabilisatrices.

En Indochine, au Vietnam plus exactement, la domination française provoqua une désarticulation nette de l'économie, qui n'existait pas à l'époque pré-coloniale. La priorité donnée aux productions primaires (mines et plantations) destinées au marché mondial par rapport aux échanges intérieurs et intra-asiatiques, conduisit au dépérissement des centres de production tournés vers ces deux derniers marchés. Des zones d'artisanats très avancées (textiles, chaudronnerie, décoration) où l'interaction entre agriculture et manufacture se tissait à un niveau assez élevé, comme celles du Sud-Annam, du Nord-Annam et du delta du Tonkin, dépérirent avec la réorientation des échanges. Coupés de la Chine, de l'Inde ou de l'arrière-pays, certaines de ces zones n'avaient plus accès à leurs approvisionnements en matières premières ou à leurs débouchés.

Il en fut de même de ports autrefois importants comme ceux du centre du pays tels que Quihon ou Faïfo qui vivaient du commerce national et régional.

Le capitalisme colonial en impulsant le développement exclusif du Nord et du Sud du Vietnam, et en orientant ces deux pôles vers le marché métropolitain, brisa les complémentarités et notamment l'activité du centre du pays et de ses ports.

Si bien que la domination coloniale ramena l'économie Vietnamienne à deux pôles primaires-exportateurs reliés par « un bâton sec et improductif au milieu »⁶⁸¹.

⁶⁷⁸ BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire*, *Op. cit.*, p. 192.

⁶⁷⁹ Ainsi en Tanzanie dans les années 1930, plusieurs dizaines de milliers de personnes furent transférées et concentrées dans des villages autour du lac Victoria sous prétexte de combattre la maladie, alors que selon des scientifiques de l'époque, cela pouvait justement contribuer à accélérer la propagation de la trypanosomiase. *Ibid.*, p. 197.

⁶⁸⁰ MC NEILL (John), *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, *Op. cit.*, p. 283.

⁶⁸¹ CHESNEAUX (Jean), « L'implantation géographique des intérêts coloniaux au Viêt-Nam et ses rapports avec

En Inde et en Chine, la colonisation et l'impérialisme ont brisé de vieux équilibres entre les sociétés et leur environnement naturel. Les nouveaux métabolismes socio-écologiques qui se constituèrent sous la pression extérieure étaient profondément instables et générèrent par conséquent des situations de crises extrêmement aiguës dans des formations sociales qui avaient pourtant atteint un niveau très perfectionné de gestion durable des rapports avec l'environnement naturel.

En Inde, la division fondamentale du territoire était le partage « entre un littoral oriental humide et rizicole et un hinterland occidental aride, qui produit essentiellement du blé et du millet⁶⁸² ». Un des équilibres écologiques fondamentaux dans la partie occidentale du sous-continent et en particulier dans le Deccan, tenait à la complémentarité entre l'agriculture et l'économie pastorale.

Or, les britanniques menèrent une politique systématique de marginalisation des pasteurs et agriculteurs nomades, notamment tous ceux qui rentraient dans la catégorie des « tribus criminelles ».

Les autorités incitèrent les agriculteurs à coloniser les zones pastorales et levèrent des taxes très lourdes sur l'usage des pâtures. Le régime de propriété était conçu pour délégitimer les revendications des pasteurs nomades.

Tout était bon pour élargir la surface des cultures soumises à l'impôt et intégrées au marché mondial.

La réduction du cheptel qui découla de telles mesures⁶⁸³ bouleversa les relations de symbiose entre l'agriculture et la terre.

Le système extensif de rotation des cultures utilisé par les paysans du Deccan fut déstabilisé. Il demandait d'importants apports en terres arables et en engrais, qui n'étaient plus disponibles avec la baisse du cheptel. La fertilité des sols diminua drastiquement de ce fait.

De plus, l'introduction du coton dans les années 1860 repoussa les cultures vivrières (le millet) hors des terres les plus fertiles, justement sur les anciennes pâtures dont le sol s'érodait rapidement.

L'érosion en empêchant les sols de retenir les eaux de ruissellement, les rendit beaucoup plus vulnérables à la sécheresse.

La lourdeur des taxes poussait les paysans à élargir les superficies consacrées au coton, plante

l'économie traditionnelle », in BERQUE (Jacques) (Dir.), *De l'impérialisme à la décolonisation*, *Op. cit.*, pp. 107-114.

⁶⁸² DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, *Op. cit.*, p. 359.

⁶⁸³ Certaines estimations portent à cinq millions de tête la diminution du cheptel de 1843 à 1873. *Ibid.*, p. 360.

consommant intensivement les nutriments du sol.

La marginalisation de l'élevage et des cultures vivrières, combinées à l'expansion du coton ou d'autres cultures commerciales créa une dynamique écologique très négative dans le Deccan.

Lorsque l'on ajoute à ce tableau la privatisation des ressources en eau et l'effondrement des structures traditionnelles d'irrigation, on saisit la vulnérabilité des paysanneries locales aux épisodes intenses de sécheresse comme ceux de 1876-1878 ou 1896-1897.

En 1877, dans le Deccan occidental, de nombreux districts perdirent les deux tiers des récoltes, 8 millions de personnes étaient touchées par la pénurie alimentaire⁶⁸⁴. La faim se propagea avec une rapidité brutale, dissolvant le tissu social villageois. Le paludisme et le choléra se répandirent comme une traînée de poudre dans le sud de l'Inde causant des centaines de milliers de morts supplémentaires.

En outre, le manque de bêtes de trait, mortes faute de fourrage, empêchait la reprise des cultures.

Cette situation désastreuse n'empêcha nullement ni les négociants en céréales d'exporter trois cent mille tonnes de blé indien vers l'Europe en 1877-1878, ni les autorités coloniales de collecter par la force les arriérés d'impôts en 1879-1880, enfonçant les paysans dans leurs dettes et empêchant la relance de l'agriculture⁶⁸⁵.

Cet engrenage infernal liant dégradation écologique, domination des logiques marchandes et oppression coloniale recommença en 1896-1897 puis 1899-1902 entraînant dans son sillage des millions de morts et des poussées de peste bubonique⁶⁸⁶.

En Chine, la dégradation du métabolisme socio-écologique ne fut pas directement lié à la spécialisation primaire mais à une perte de maîtrise de la formation sociale sur ses propres ressources naturelles, découlant pour une bonne part des pressions exercées par l'impérialisme occidental sur le régime impérial à partir de la première guerre de l'opium et des processus de fragmentation sociale et politique qu'elles ont contribués à déclencher.

Ces pressions ont effet rapidement entravé la capacité du régime à remplir son rôle de gestion des grandes infrastructures hydrauliques destinées à réguler les puissants fleuves du pays et en particulier le fleuve Jaune.

L'équilibre écologique de la Chine du Nord et du bassin du fleuve Jaune avait déjà été fragilisé au XVIIIe et au début du XIXe siècle, en particulier par les déforestations massives et les

⁶⁸⁴ DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, Op. cit, p. 45.

⁶⁸⁵ *Ibid.*, pp. 41 et 61.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, pp. 168-169.

colonisations agricoles désordonnées. L'explosion démographique que connut la Chine à cette époque ne trouva pas de débouché extérieur et correspondit à une crise économique liée notamment à la montée des importations d'opium et au déficit de la balance commerciale qu'elle induisait.

C'est dans ce contexte difficile dans lequel le niveau d'érosion des sols atteignait un stade extrême et les infrastructures hydrauliques du fleuve jaune étaient fortement dégradées, que l'expansion occidentale vint ruiner les capacités de réactions de l'Etat.

Dès la fin de la première guerre de l'opium, des séries de puissantes inondations entraînèrent la rupture des digues qui retenaient les crues du fleuve.

Ruiné par les guerres, acculé par la révolte des Taïpings, l'empire Qing abandonna les projets de réparation. En 1855, le fleuve jaune s'échappa de son ancien lit, se déversant à travers le Hebei et le Shandong, noyant des millions d'hectares de terres fertiles.

Peu à peu, les autorités impériales abandonnèrent l'ambition de reprendre en main l'aménagement hydraulique. Le grand Canal, qui reliait Hangzhou à Pékin et permettait en cas de pénurie d'approvisionner en riz du bassin du Yangtze les plaines intérieures du Nord de la Chine fut lui aussi délaissé.

L'Etat Qing, subissant l'encerclement impérialiste, réorienta sa politique en privilégiant les régions côtières les plus riches afin de desserrer la contrainte de l'endettement vis à vis des grandes puissances occidentales. L'objectif d'atténuer les inégalités régionales et de veiller à la reproduction sociale fut remisé. La prévention des inondations, l'entretien des canaux et les travaux d'irrigation locale furent abandonnés à leur sort.

Cette réorientation de la politique impériale fut fatale lors des violents épisodes d'inondations et de sécheresses qui frappèrent le Nord de la Chine dans la seconde moitié du XIXe siècle. La baisse de la productivité agricole laissait la paysannerie totalement vulnérable face aux catastrophes naturelles.

La sécheresse de 1876-1878 entraîna comme en Inde une famine et des centaines de milliers de morts. La décadence des infrastructures ne permit pas d'organiser les secours et les épidémies se multiplièrent. Pendant ce temps la collecte des indemnités réclamées par les puissances occidentales se poursuivait implacablement⁶⁸⁷.

En 1888, une crue gigantesque du fleuve jaune emporta tout sur son passage. La famine se déclara dans le Henan et le Shandong. Noyade et faim entraînèrent plusieurs millions de morts⁶⁸⁸.

L'incurie des autorités dans le domaine de la gestion hydraulique se poursuivit au XXe siècle

⁶⁸⁷ DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, Op. cit., p. 91.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 138.

avec des conséquences toutes aussi dramatiques. En 1920-1922, par exemple, alors que la situation politique de la Chine dérivait vers l'anarchie, des vagues de sécheresse et d'inondation plongèrent brutalement dans la famine des millions de paysans, dans le bassin du Fleuve Jaune mais également dans celui du Yangtze. Un paradoxe terrible résidait dans le fait que les digues ne pouvaient contrer les crues massives des fleuves tandis que les systèmes d'irrigation étaient incapables d'approvisionner en eau les districts les plus touchés par la sécheresse. La fragmentation politique qui touchait la Chine à l'époque, empêcha complètement les systèmes de secours de fonctionner, bien qu'ils aient déjà montré de grands signes de faiblesse lors des crises précédentes. Le système de grenier public en particulier était en train de complètement disparaître en 1920⁶⁸⁹. Les mesures d'urgence prise par le gouvernement central de l'époque se trouvaient bloquées par les actions centrifuges des seigneurs de la guerre qui commençaient à exercer leur domination sur les provinces⁶⁹⁰.

A ces failles s'ajoutaient l'extraversion de plus en plus complète de l'économie chinoise : les districts desservis par le rail auraient exporté en 1919 l'excédent d'une récolte abondante, laissant la paysannerie sans ressources face aux pénuries⁶⁹¹.

L'influence désastreuse de la fragmentation politique et de la désorganisation économique se répéta avec violence lors de la vague de famine et de sécheresse qui toucha à nouveau les provinces du Nord en 1928-1930⁶⁹².

La déstructuration politique et économique de la formation sociale chinoise, accélérée par l'impérialisme et combinée à une situation écologique dégradée sur le long terme ont ainsi formé le faisceau de causes qui a plongé la paysannerie chinoise dans une succession de crises de subsistance terribles au XIXe et au XXe siècle.

Bien que vivant selon des formes d'organisation sociale totalement différentes des sociétés asiatiques, les populations autochtones d'Océanie subirent, sous l'impact de la colonisation européenne, les même processus de dégradation de leurs conditions de vie socio-écologiques.

⁶⁸⁹ BERGERE (Marie-Claire), « Une crise de subsistance en Chine (1920-1922) », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 28, n° 6, 1973, pp. 1361-1402, p. 1393.

⁶⁹⁰ *Ibid.*, p. 1395.

⁶⁹¹ Sun Yat-sen dans une lettre au secrétaire américain du Commerce Herbert Hoover, lui aurait soutenu que la présence d'un réseau ferré relativement développé dans les provinces du Nord aurait été une cause déterminante de la famine. *Ibid.*, p.1393

⁶⁹² *Ibid.*, p.1398.

§5. Impérialisme écologique, ethnocide et génocide en Océanie

A partir du début du XIX^{ème} siècle, la colonisation européenne de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande entraîna des processus de transformation à grande échelle des écosystèmes locaux. Ces transformations, qui furent le résultat à la fois de la conquête coloniale et de la mise en valeur des ressources locales dans une logique capitaliste, ont sapé les bases de reproduction des sociétés autochtones : les Maoris de Nouvelle-Zélande et les Aborigènes d'Australie. Cette destruction des bases de la reproduction sociale des sociétés autochtones, plus ou moins consciemment recherchée par le colonisateur, a débouché sur des situations d'écocide, d'ethnocide et de génocide.

Au XIX^e siècle, l'Australie devint un exportateur de produits de base agricole et miniers totalement incorporé à l'économie-monde capitaliste. La conquête du sol et du sous-sol nécessaire à la mise en place d'une production agricole et minière pour l'exportation contribua à détruire les bases écologiques de la reproduction des populations aborigènes locales.

C'est dans la région du Queensland, dans le Nord-Est de l'Australie, qu'un tel processus se déroula le plus nettement.

A partir des années 1840 jusqu'aux années 1890, les vagues d'expansion des activités d'élevage qui se sont succédées dans le Queensland créèrent une frontière mouvante de colonisation qui chassa progressivement les aborigènes de leurs terres et bloqua leurs accès aux ressources naturelles nécessaires à leur survie.

La dynamique d'expansion de la frontière marchande sous la pression du procès d'accumulation capitaliste créait un contexte culturel défavorable au contact pacifique entre les européens et les aborigènes.

La logique marchande poussait les éleveurs à rentabiliser les terres le plus rapidement possible et excluait leur tolérance vis à vis des autochtones, hormis le cas de certaines individualités. Il n' y avait pas de temps à perdre pour la négociation. Les aborigènes représentaient un obstacle pour le rendement des élevages : il fallait dès lors les chasser. Si les terres s'épuisaient, il fallait déplacer les bêtes plus loin, sur de nouvelles terres, et chasser à nouveau les autochtones.

Outre les violences directes qu'un tel processus entraînait, les dommages écologiques qu'il induisait menaçait les conditions de vie des aborigènes. La conversion des milieux naturels pour permettre l'élevage entraîna le déboisement et l'érosion des sols. La diminution de la couverture

végétale, la destruction de la flore par les troupeaux, la disparition de la faune en raison de la chasse menée par les éleveurs et de la concurrence avec le bétail, tous ces facteurs diminuaient les sources de nourriture disponible. Les troupeaux entraient également en concurrence avec les aborigènes pour l'accès à l'eau. Ce fait était particulièrement aigu en période de sécheresse lorsque les animaux, assoifés, se jetaient sur l'eau des puits et les asséchaient rapidement.

L'équilibre écologique entre les aborigènes et leur environnement étant brisé par l'expansion des troupeaux, les populations étaient poussées à se déplacer, chassées par la faim. Ces déplacements sur les terres d'autres groupes aborigènes brisaient cette fois-ci l'équilibre social, en bafouant les coutumes de gestion des ressources entre les différents groupes⁶⁹³.

La mise en valeur des terres par les colons européens générait ainsi des tensions sociales et écologiques très déstabilisatrices qui contribuaient indirectement à la diminution des effectifs aborigènes.

Les rushs miniers liés à la découverte d'or qui ont marqué le Queensland à partir de 1867 générèrent les mêmes tendances.

Des milliers de chercheurs d'or arrivèrent dans la province et se mirent à exploiter les dépôts alluviaux dans l'idée de devenir riches très rapidement. Comme les éleveurs, ils étaient poussés à ouvrir la frontière marchande, allant chercher toujours plus loin les ressources à exploiter. Toujours selon la même logique, ils se déplaçaient d'un dépôt à l'autre une fois la ressource naturelle écrémée à un endroit. Par conséquent, les territoires aborigènes étaient brutalement et constamment envahis, leurs occupants se voyant priver d'accès à leurs moyens de subsistance.

Les sources d'eau étaient monopolisées pour les activités minières, la faune chassée et la flore détruite, laissant les chasseurs-cueilleurs dans des situations de pénurie alimentaire très graves⁶⁹⁴.

Lorsque les installations devenaient plus permanentes la pression sur les ressources n'en devenait que plus vive. Qu'il fut question d'activités minières ou d'élevage, les aborigènes étaient toujours pris dans l'alternative entre être affamés ou chassés de leurs territoires.

Avec le développement des villes, des infrastructures de communication permanentes et l'implantation d'activités minières et agricoles plus stables à l'arrière des fronts pionniers, les aborigènes qui avaient fui leurs terres se retrouvaient dans l'incapacité de les retrouver⁶⁹⁵. Leur habitat, leur milieu de vie complètement bouleversé, les survivants étaient contraints de s'intégrer à la nouvelle société née de l'expansion de la frontière marchande. Les aborigènes qui le faisaient

⁶⁹³ PALMER (Alison), *Colonial Genocide*, *Op. cit.*, pp. 91-92.

⁶⁹⁴ *Ibid.*, pp. 95-96.

⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 101.

étaient en général transformés en main d'oeuvre d'un statut subalterne devenant eux-mêmes des ressources exploitées après avoir été privés des leurs.

En Australie, le processus de conversion complète des milieux naturels fut donc inter-relié à celui, particulièrement violent, de destruction des capacités de reproduction biologique et culturelle des populations aborigènes, marquant en profondeur la société australienne.

En Nouvelle-Zélande, la colonisation démarra en 1814 dans la foulée de celle de l'Australie. Le processus commença à une relativement petite échelle, mais entraîna en quelques décennies seulement des changements profonds dans l'écosystème néo-zélandais. Les végétaux et les animaux du vieux et du nouveau monde envahirent rapidement les milieux naturels néo-zélandais, repoussant les espèces locales, tendant même à les marginaliser.

Les maladies respiratoires et vénériennes, apportées par les colons et les marins occidentaux en escale dans l'archipel, entamèrent les rangs des Maoris, se propageant à une vitesse fulgurante chez ces populations isolées du reste du monde, touchant directement les capacités de reproduction biologique de la société autochtone, et la fragilisant sur le plan psychologique.

La colonisation à grande échelle de l'archipel ne fut cependant lancée que dans les années 1840 après la signature de l'accord de Waitangi avec une partie des chefs Maoris et le déclenchement en Grande-Bretagne d'importantes campagnes en faveur de l'annexion et de l'émigration⁶⁹⁶.

Le mouvement de colonisation qui s'ensuivit frappa de plein fouet une société Maori déjà fortement fragilisée et qui ne s'attendait pas à l'ampleur du phénomène.

L'invasion biologique et notamment celle d'animaux explosa littéralement, et ce, dans les deux îles de l'archipel. En 1861, plusieurs centaines de milliers de moutons et des milliers de bœufs, de porcs et de chevaux parcouraient l'île du Sud. En 1870, l'archipel supportait 80 000 chevaux, 400 000 bœufs et 9 000 000 de moutons⁶⁹⁷.

De manière cumulative, la multiplication des animaux accélérât la transformation de la végétation et la propagation des maladies.

Par conséquent, en l'espace de deux décennies, la population Maori subit des pertes humaines dévastatrices. Elle passa d'un nombre compris entre 100 000 et 120 000 personnes en 1840 à 56 000

⁶⁹⁶ Il faut souligner qu'à l'époque les contradictions sociales devenaient explosives en Grande-Bretagne, le mouvement chartiste mobilisait des centaines de milliers d'ouvriers dans tout le pays, formant une des premières mobilisations de masse de la classe ouvrière face à la domination politique de la bourgeoisie et à l'exploitation capitaliste.

⁶⁹⁷ CROSBY (Alfred W), *Ecological Imperialism : the biological expansion of Europe, 900-1900*, *Op.cit.*, pp. 254 et 265.

en 1857-1858⁶⁹⁸.

La reproduction du peuple Maori était d'autant plus déstabilisée que l'accaparement de leurs terres par les colons se faisait à un rythme effréné. La déforestation s'ajoutait à ce contexte déjà très sensible ; celle-ci était menée sur des centaines de kilomètres carrés pour défricher les terres et permettre l'expansion des pâturages.

La guerre de pacification menée dans les années 1860, la découverte de l'or et l'arrivée massive d'immigrants contribua à définitivement marginaliser les Maoris et à les placer dans une position subalterne au sein de la nouvelle société coloniale.

L'extinction du peuple Maoris était d'ailleurs sérieusement envisagée par les apologistes coloniaux comme le résultat logique de l'évolution biologique et sociale, soit le remplacement d'une race improductive et incapable par une autre, civilisée et versée dans l'art de mettre en valeur les ressources disponibles⁶⁹⁹.

Cette tendance à l'extinction d'une population humaine entière s'enchevêtrait avec une tendance à la destruction d'un écosystème local du fait de l'invasion biologique. Les tendances au génocide colonial s'accompagnaient de tendances à l'écocide.

Dans les années 1890, la population Maori atteignit un seuil bas de 40 000 individus. La résistance qu'elle fournit de manière constante lui permit cependant d'échapper à une potentielle extinction. La biodiversité locale subit également des pertes mais conserva une certaine dynamique endogène. Si les processus de génocide et d'écocide n'allèrent pas jusqu'à terme, il ne faut cependant pas perdre de vue que les destructions furent réelles et que les dynamiques sociales et écologiques déclenchées par l'impérialisme occidental pour faire de la Nouvelle-Zélande une annexe agricole du système capitaliste ont été bien proches de mener le processus de transformation vers une issue néfaste.

⁶⁹⁸ CROSBY (Alfred W), *Ecological Imperialism : the biological expansion of Europe, 900-1900*, *Op.cit.*, p.256.

⁶⁹⁹ *Ibid.*, pp. 267-268.

En plus de quatre siècles et deux vagues d'expansion successives, les forces capitalistes occidentales sont parvenues à incorporer les ressources naturelles du monde tropical dans le procès d'ensemble de reproduction du capital⁷⁰⁰.

Ce contrôle occidental sur les ressources naturelles du monde tropical a considérablement étendu la base écologique au sein de laquelle se déroulait le procès d'accumulation du capital.

Grâce notamment à la ponction d'énergie, de matériaux et de survaleur depuis les zones périphériques, les centres industriels occidentaux sont parvenus à atteindre au XIXe et au XXe siècle un niveau d'accumulation de richesses matérielles jamais égalé dans l'histoire de l'humanité⁷⁰¹.

Impulsée par les contradictions du procès d'accumulation dans les formations centrales du système, rendue nécessaire par les limites écologiques auxquelles ces formations étaient confrontées, l'incorporation de nouveaux territoires et de nouvelles ressources n'a fait que transposer à une échelle plus grande les contradictions sociales et écologiques générées par la logique capitaliste.

En effet, l'accumulation au centre s'est réalisée en faisant supporter aux sociétés et aux écosystèmes du monde tropical des contraintes particulièrement lourdes.

Les déstructurations sociales et territoriales, les désarticulations économiques et techniques, les pertes sèches en ressources naturelles et humaines occasionnées par les processus de spécialisation primaire-exportatrice et la concentration des richesses au centre du système capitaliste, a créé les germes de ce qu'on a appelé après la Seconde Guerre mondiale le « sous-développement ».

Ce même processus de spécialisation primaire et de « périphérisation » des territoires du monde tropical en déséquilibrant les métabolismes socio-écologiques locaux, en « branchant » les

⁷⁰⁰ En tout cas celles qui étaient accessibles à des étapes données du développement économique et technique au centre du système capitaliste.

⁷⁰¹ Karl Marx et Friedrich Engels faisaient déjà le constat de l'élargissement de la base de l'accumulation et de ses résultats au centre de l'économie-monde capitaliste dans le manifeste du parti communiste publié en 1848 : « Les anciennes industries nationales ont été anéanties et le sont encore tous les jours. Elles sont supplantées par de nouvelles industries dont l'introduction devient une question de vie ou de mort pour toutes les nations civilisées : ces industries ne recourent plus à des matières premières locales, mais à des matières premières en provenance des régions les plus lointaines, et leurs produits finis ne sont plus seulement consommés dans le pays même, mais dans toutes les parties du monde à la fois. Les anciens besoins qui étaient satisfaits par les produits nationaux font place à de nouveaux besoins qui réclament pour leur satisfaction les produits des pays et des climats les plus lointains [...] En un siècle à peine de sa domination de classe, la bourgeoisie a créé des forces de productions plus imposantes et plus colossales que toutes les générations précédentes réunies. La domestication des forces naturelles, le machinisme, les applications de la chimie à l'industrie et à l'agriculture, la navigation à vapeur, les chemins de fer, le télégraphe, le défrichement de continents entiers, la canalisation des rivières, l'apparition soudaine de populations entières – dans quel siècle passé pouvait-on prévoir que de telles forces productives sommeillaient au sein du travail social ? ». MARX (Karl), ENGELS (Friedrich), *Le manifeste du parti communiste*, Paris, Librairie générale française, 1973, 2007, pp. 56-58.

écosystèmes sur le procès d'accumulation capitaliste, a déclenché des dynamiques écologiques incontrôlées dans le monde tropical - perte de biodiversité et homogénéisation des milieux, fragmentation de ces milieux, déforestation, érosion des sols – qui contribuèrent à nourrir un phénomène global de rupture du métabolisme entre l'humanité et la biosphère.

Ce double processus de marginalisation économique et sociale et de soumission des potentiels écologiques du monde tropical à un procès d'accumulation extérieur ne s'est malheureusement pas arrêté avec la Seconde Guerre mondiale. Cette dernière a cependant marqué une rupture.

En effet, les trente années d'après-guerre ont vu se développer deux macro-processus qui ont influencé de manière contradictoire le phénomène plus général de polarisation inhérent au système capitaliste :

- d'une part, les transformations du procès d'accumulation au centre, déclenchant une croissance économique extraordinaire dans les centres capitalistes ont motivé une fois de plus l'élargissement de la base matérielle de la reproduction élargie du capital ;
- d'autre part, le mouvement vers l'autodétermination qui a traversé toutes les formations périphériques du monde tropical à un degré ou un autre, poussant ces dernières à réaffirmé leur souveraineté sur leur base économique et territoriale.
- Point de friction entre ces deux tendances contradictoires, le contrôle sur les ressources naturelles est devenu un enjeu crucial de l'opposition Nord-Sud, au cœur de ses implications socio-économiques et écologiques.

Titre 2 : Entre construction et contestation de l'ordre économique international libéral : la bataille Nord/Sud pour les ressources naturelles (1944-1980)

Après à peine un siècle de domination sans partage de l'occident capitaliste sur le globe, la Seconde Guerre mondiale a débouché sur une rupture et une recomposition des forces à l'échelle mondiale.

Au centre du système capitaliste, les Etats-Unis imposaient définitivement leur hégémonie. Avec la défaite écrasante de l'Allemagne et du Japon, l'affaiblissement considérable des anciennes puissances coloniales française et britannique, toute rivalité était écartée.

La seule véritable menace dans la course à la direction des affaires mondiales provenait de l'URSS et du bloc de pays qu'elle parvint à réunir autour d'elle suite à son avancée en Europe orientale et centrale. La guerre froide, l'affrontement entre les blocs, devenait la structuration géopolitique majeure des décennies d'après-guerre, selon l'opposition Est/Ouest.

Par ailleurs, autre basculement géopolitique fondamental, s'amorçait le mouvement de décolonisation de l'Asie et de l'Afrique, impulsé par les bouleversements du second conflit mondial et la chute des vieux empires. Il s'agissait d'une autre opposition spatiale bipolaire, Nord/Sud cette fois-ci.

Sur le plan économique, l'après-guerre a vu démarrer une période de croissance exceptionnelle au centre du système capitaliste, unique dans l'histoire de ce dernier. Le commerce et la production industrielle augmentèrent à un rythme fulgurant, maintenant pendant un quart de siècle des taux de croissance annuels égaux ou supérieurs à 5 %⁷⁰².

Le procès d'accumulation au centre subissait une nouvelle mutation, fondée sur une augmentation considérable de la productivité et sur la diffusion au sein des différentes formations centrales du modèle de consommation de masse, exporté par les Etats-Unis.

Le développement technologique, accéléré par le conflit mondial, a fourni en partie la base de cette mutation.

Liée comme toujours à ce développement technologique et à la concurrence, se produisit également dans les années cinquante et soixante une puissante vague de concentration et d'internationalisation

⁷⁰² BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010*, Op. cit., p. 287.

du capital⁷⁰³. Le processus d'avènement des firmes multinationales comme formes dominantes de concentration du capital était en voie de réalisation : ce furent désormais de plus en plus ces structures dotées de grandes capacités d'innovation et de production qui décidèrent des destinées économiques de la planète.

Pour alimenter leur croissance, les économies centrales reposèrent sur une consommation accrue d'énergie fossile, de matières premières minérale et de produits de base alimentaires. Etant donné l'ampleur et le rythme de l'accumulation des trente années d'après-guerre, les centres capitalistes apparaissaient comme de plus en plus dépendants envers les ressources naturelles extérieures à leurs territoires⁷⁰⁴, ce qui impliquait bien sûr celles du monde tropical. Cette dépendance était d'autant plus aiguë que le bloc socialiste fermait les accès aux très importantes réserves de matières premières dont il disposait.

C'est dans ce contexte marqué par l'affrontement entre blocs idéologiques, le processus de décolonisation et une croissance puissante au centre du système capitaliste que sont survenues d'importantes tensions autour des ressources naturelles du monde tropical. Comme annoncé précédemment, on peut ramener ces tensions au choc entre deux processus contradictoires.

En premier lieu, durant les décennies d'après-guerre, les forces capitalistes centrales étaient toujours traversées par de puissantes tendances à l'expansion et donc, à l'impérialisme.

Face aux nouveaux rapports de force qu'instauraient le bloc soviétique et le processus de décolonisation, l'impérialisme occidental était certes contraint d'adopter de nouvelles formes. Néanmoins, les dynamiques qui le sous-tendaient restaient fondamentalement les mêmes qu'au XIXe et au début du XXe siècle. L'accès à une main d'oeuvre bon marché, à des débouchés et par dessus tout à des ressources naturelles abondantes restaient des motivations fondamentales pour les Etats capitalistes centraux et leurs firmes.

Etant donné l'accroissement quantitatif et qualitatif des apports en matériaux et en énergie nécessités par le procès d'accumulation au centre, il était impératif de maintenir un accès bon marché aux ressources naturelles de la périphérie restée hors du camp socialiste.

Les territoires des périphéries du monde tropical devaient par conséquent rester ouverts aux firmes occidentales. Plus généralement, la spécialisation primaire-exportatrice de ces formations, imposée par la colonisation, devait également subsister, en tout cas ne pas être fondamentalement remise en

⁷⁰³ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010*, *Op. cit.*, pp. 302-303.

⁷⁰⁴ Sur la dépendance des pays industrialisés envers les matières premières minérales des pays du Sud après la Seconde Guerre mondiale : BAIROCH (Paul), *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, *Op. cit.*, pp. 319-323 ; JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, Paris, François Maspéro, 1973, pp. 55-56 ; MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, pp. 45-54.

cause, au risque de voir exploser les prix des matières premières. En somme, les puissances occidentales avaient intérêt à orienter la division internationale du travail pour qu'elle continue de servir leurs propres procès d'accumulation.

Cela impliquait que, face au mouvement des formations périphériques pour regagner leur souveraineté, les capitalismes dominants, individuellement ou collectivement sous le leadership états-unien, développent des structures politico-juridiques destinées à maintenir le contrôle de leurs firmes sur les économies et les ressources naturelles de la périphérie (Chapitre 1).

En second lieu, un processus contradictoire émana des formations sur le chemin de l'indépendance qui tendaient à constituer le « Tiers-Monde⁷⁰⁵ » non-aligné et dont la majorité se trouvait dans le monde tropical⁷⁰⁶. Confrontées aux immenses problèmes liés aux héritages de la colonisation et à des relations économiques déséquilibrées avec l'occident, ces formations ne pouvaient se contenter d'une indépendance formelle. Elles engagèrent donc la lutte pour recouvrer leur indépendance réelle, leur indépendance économique. Cette lutte concernait non seulement l'Afrique et l'Asie mais également les formations d'Amérique latine qui, malgré leur décolonisation formelle déjà ancienne, subissaient toujours la domination économique des centres occidentaux.

Les ressources naturelles constituaient un enjeu décisif de la bataille pour l'indépendance économique. La sortie de la spécialisation primaire-exportatrice et un développement autonome étaient inséparables de la souveraineté nationale sur les ressources. Des politiques de récupération des ressources et de diversification économique furent donc lancées au niveau national dans presque toutes les nations indépendantes du monde tropical. Cependant, face au caractère systémique de la dépendance et de la domination économique, un projet collectif des nations du Tiers-Monde visant à refonder la division internationale du travail fut progressivement constitué. Ce processus aboutit dans les années 1970 au lancement, dans le cadre des Nations Unies, du projet de Nouvel Ordre Economique International, ensemble de réformes politico-juridiques visant à démocratiser les relations économiques internationales⁷⁰⁷ (Chapitre 2).

La confrontation entre ces deux projets contradictoires, l'un de maintien du contrôle occidental sur les ressources naturelles et les économies de la périphérie d'une part, l'autre de récupération nationale des ressources et de développement autonome d'autre part, se traduit comme tout processus concret par un déroulement non linéaire. Il y eut des avancées et des reculs de part et

⁷⁰⁵ Selon l'expression employée par Alfred Sauvy au moment de la conférence de Bandoung des pays non-alignés en avril 1955.

⁷⁰⁶ La coïncidence géographique entre le monde tropical et le « Tiers-Monde » dans les années 1950 est frappante, GRATALOUP (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde*, *Op. cit.*, p. 143.

⁷⁰⁷ MAHIOU (Ahmed), « Les implications du nouvel ordre économique et le droit international », *Revue belge de droit international*, Vol. 2, 1976, pp. 421-450.

d'autre, des compromis et des compromissions. Cependant, si l'on considère la période délimitée dans sa globalité, la tendance lourde a bien penché dans le sens d'une réelle reprise en main de leurs ressources naturelles par les nations du monde tropical.

Chapitre 1 : Ebauche d'un ordre économique international libéral, néocolonialisme et pouvoir des firmes multinationales sur les ressources naturelles du monde tropical

Confrontés au processus de décolonisation dans le monde tropical, les centres capitalistes occidentaux cherchèrent à maintenir leurs intérêts économiques dans cette partie du globe et en particulier l'accès de leurs firmes aux ressources naturelles, indispensable pour dépasser les limites écologiques que posent les territoires centraux au procès d'accumulation du capital.

Les vieilles puissances coloniales comme la France, la Grande-Bretagne, ou encore la Hollande ne renoncèrent pas facilement à leurs anciennes possessions en Afrique et en Asie. La Grande-Bretagne essaya de maintenir ses intérêts en usant tantôt d'un libéralisme intéressé comme en Inde, tantôt de la force la plus brutale comme au Kenya ou en Malaisie⁷⁰⁸ ; elle poursuivit également une politique d'intégration des nations indépendantes dans le *Commonwealth*, organisation fondée sur le rayonnement économique du Royaume-Uni et de son unité monétaire la livre-sterling. La France, pour des raisons variées, s'accrocha à son ancien empire, ce qui la conduisit à mener des guerres coloniales d'arrière garde, en Indochine et en Algérie principalement, et au final aboutit à renforcer les volontés nationalistes contre sa domination.

La décolonisation s'avérant à terme inévitable, les puissances tentèrent d'entretenir des sphères d'influence, au sein desquelles elles pouvaient conjuguer pressions diplomatiques, militaires et financières pour assurer le maintien d'activités primaires stratégiques dans le cadre de leurs systèmes productifs.

Les Etats-Unis, dont les capacités d'expansion économique et les besoins en matières premières étaient les plus importants tendaient d'ailleurs à avoir une conception très extensive de leur propre sphère d'influence.

C'est d'ailleurs sous l'égide des Etats-Unis et à leur principal bénéfice que les politiques les plus efficaces sur le long terme pour maintenir ouverte les frontières économiques des pays nouvellement indépendants furent menées par les centres occidentaux.

Il s'agissait de promouvoir l'économie capitaliste de marché et le libre-échange comme meilleur système permettant aux pays nouvellement indépendants de sortir de leur état de sous-développement économique et de « rattraper » l'occident. En effet, la généralisation du libre-

⁷⁰⁸ Tandis qu'elle accorda de relativement bon gré l'indépendance à l'Inde et au Ghana, la Grande-Bretagne mena une politique de répression impitoyable en Afrique de l'Est, notamment au Kenya face à la révolte des Mau-Mau. Une contre-insurrection fut également menée en Malaisie entre 1948 et 1958, CHALIAND (Gérard), *Le nouvel art de la guerre*, Paris, l'Archipel, 2008, pp. 104-106.

échange et par conséquent de la concurrence entre économies d'inégal développement était le meilleur moyen de maintenir la spécialisation primaire-exportatrice à la périphérie et l'accès aux ressources naturelles des Etats nouvellement indépendants.

La promotion d'une idéologie évolutionniste du développement économique devenait ainsi le fer de lance des intérêts impérialistes ; une idéologie qui, il faut le souligner, était principalement destinée aux classes dominantes des pays sur la voie de l'indépendance, à la recherche de soutiens contre les mouvements progressistes et elles-mêmes très souvent impliquées dans le secteur primaire ou le commerce avec les firmes occidentales.

Toujours sous l'influence des Etats-Unis, le cadre juridique et institutionnel qui fut mis en place après la Seconde Guerre mondiale pour réguler les relations économiques internationales devint rapidement un vecteur de cette idéologie libérale du développement et de la modernisation⁷⁰⁹.

L'ordre économique des riches était ainsi donné en exemple aux pays déshérités et quelques mécanismes d'assistance financière furent mis en place pour aider ces derniers à mieux s'intégrer au marché mondial⁷¹⁰.

Cette orientation vers un ordre économique international libéral convenait en particulier aux Etats-Unis dont l'économie bénéficiait autant qu'elle dépendait d'un régime libre-échangiste. De ce point de vue, les Etats-Unis reprenaient le statut de puissance hégémonique libérale occupée au XIXe siècle par la Grande-Bretagne, mais en donnant une tournure plus clairement volontariste et institutionnalisée à la construction de l'ordre économique international⁷¹¹.

L'impérialisme occidental d'après-guerre naviguait donc entre le maintien de sphère d'influences néocoloniales et la promotion d'un ordre économique international libéral, ensemble de dispositifs politico-juridiques permettant aux firmes multinationales de continuer à accéder aux ressources naturelles et de contrôler les marchés internationaux de matières premières (Section 1.).

Maintenues articulées au système capitaliste mondial par des moyens de pression idéologiques et politico-juridiques mais également par des liens de dépendance économiques, les formations sociales du monde tropical constituaient des cibles pour les compagnies occidentales du secteur primaire.

⁷⁰⁹ Alors que ce cadre n'avait pas été conçu dès le départ dans cet objectif.

⁷¹⁰ PELLET (Alain), *Le droit international du développement*, Paris, P.U.F., 1987, p. 16.

⁷¹¹ COX (Robert W.), *Production, Power, and World order*, *Op. cit.*, p. 211-219 ; DEBLOCK (Christian), HAMEL (Bruno), « Bretton woods et l'ordre économique international d'après guerre », *Interventions économiques*, n° 26, 1995, pp. 9-42 ; FARJAT (Gérard), « Propos critiques et utopiques sur l'évolution du droit économique et la mondialisation », *Art. cit.*, p. 517.

Ces sociétés subissaient elles-mêmes des transformations liées à la concentration et à l'internationalisation du capital. Leurs moyens augmentaient, favorisant l'intégration verticale des filières marchandes et le contrôle direct des ressources naturelles au sein d'enclaves.

L'exploitation qu'elles organisaient tendait également à augmenter en volume du fait des moyens technologiques mis en œuvre et de l'ampleur des besoins dans les centres capitalistes. La recherche d'économies d'échelle de plus en plus importantes dictaient la production et le procès de transport.

Cette exploitation n'apportait rien ou guère aux pays dans lesquels elle se déroulait, en tout cas pas le développement ni le « rattrapage économique de l'occident ». Au contraire, l'activité de ces sociétés confirmait la spécialisation primaire-exportatrice et l'extraversion de ces formations sociales, les transformant en Etats rentiers avec toutes les conséquences écologiques et sociales négatives qui en découle (Section 2.).

Section 1 : Le cadre politico-juridique de la division internationale du travail d'après-guerre : l'ordre économique en tension entre institutionnalisation au niveau global et persistance des sphères d'influence néocoloniales

Durant les décennies d'après guerre, un des objectifs prioritaires des puissances occidentales et principalement des Etats-Unis fut de rétablir le fonctionnement du marché mondial et de maintenir intégrés au système capitaliste les pays décolonisés ou en voie de décolonisation⁷¹².

La menace d'une rupture, d'une « déconnexion », avec le marché capitaliste était bien réelle à l'époque comme le montrait les exemples de l'URSS et de la République Populaire de Chine depuis 1949.

L'incorporation des formations de la périphérie au marché mondial capitaliste était pourtant primordiale pour que ces dernières maintiennent ouvert l'accès à leurs ressources naturelles et conservent une spécialisation économique adaptée aux besoins de l'accumulation dans les centres⁷¹³.

Les seuls facteurs économiques ne pouvaient seuls assurer la cohésion du système centre/périphérie issu de la colonisation, des structures de contrainte politico-juridiques et financières internationales s'avéraient donc nécessaires. Elles furent mises en oeuvre selon deux biais complémentaires, bien que parfois contradictoires.

⁷¹² MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, pp. 40-41.

⁷¹³ BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, Paris, Berger-Levrault, 1983, p. 48.

A un premier niveau, les Etats centraux, sous l'influence hégémonique des Etats-Unis, ont collectivement créé dans l'immédiat après-guerre des instruments juridiques et des institutions économiques internationales capables d'encadrer durablement les relations économiques internationales dans le sens d'une libéralisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux. Ces structures formèrent les bases encore parcellaires d'un ordre économique international libéral qui fonctionna surtout pour réguler les relations entre les centres capitalistes eux-mêmes, mais qui rapidement diffusèrent des normes de politique économique auxquelles les formations périphériques étaient invitées à se référer : celles de la libre circulation des marchandises et de l'ouverture inconditionnelle aux investissements étrangers. (§1.).

Une deuxième voie a consisté pour chaque capitalisme dominant à maintenir une sphère d'influence regroupant plusieurs formations périphériques. Ces sphères d'influence, structurées par des relations économiques et diplomatico-militaires historiques, ainsi que par des instruments juridiques et financiers spécifiques, permettaient de rattacher les formations prises dans leur champ de force au système productif d'un centre capitaliste dominant et, à travers lui, au marché mondial. Dans ce cadre plus restreint, les « effets de domination⁷¹⁴ » politiques et économiques jouaient de manière plus directe que dans le cadre multilatéral, maintenant avec plus de force les spécialisations primaire-exportatrices à la périphérie (§2.).

Cette tension entre la construction d'un ordre économique global et la persistance de sphères d'influences rattachées à des centres capitalistes individuels était significative des tendances contradictoires à l'oeuvre au sein du système capitaliste : une tendance centripète à la concentration du pouvoir économique et à la convergence des intérêts capitalistes nationaux sous la direction des Etats-Unis et une tendance centrifuge liée à la concurrence persistante entre capitalismes rivaux.

⁷¹⁴ Pour reprendre l'expression de François Perroux. PERROUX (François), « L'effet de domination et les relations économiques », *Économie appliquée*, Vol. 2, 1949, pp. 271-90. Pour une synthèse des apports de François Perroux sur cet aspect des relations économiques internationales voir également BEAUD (Michel), « Effet de domination, capitalisme et économie mondiale chez François Perroux », *L'Économie politique*, n° 20, 2003/4, pp. 64-77.

§1. Les premiers linéaments d'un ordre économique international libéral : la promotion du modèle de l'économie ouverte

Alors que la Seconde Guerre mondiale battait encore son plein, les puissances occidentales et en premier lieu la Grande-Bretagne et les Etats-Unis furent préoccupées par le redémarrage de l'économie mondiale capitaliste : la Charte de l'Atlantique signée le 14 août 1941 par W. Churchill et F.D. Roosevelt posait ainsi le principe de « l'égal accès au commerce et aux matières premières⁷¹⁵ ».

La guerre sur le point de s'achever et une fois celle-ci terminée, les Etats-Unis organisèrent avec les autres puissances une série de conférences internationales visant à mettre en place les règles et les institutions destinées à organiser les relations économiques internationales : la Conférence de Bretton Woods en juillet 1944 qui décida de la création du Fonds monétaire international (F.M.I.) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.), la Conférence mondiale sur le commerce et l'emploi en 1947-1948 dans le contexte de laquelle fut conclut l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.).

Les puissances occidentales étaient alors partagées entre plusieurs préoccupations urgentes : la reconstruction des économies européennes détruites par les hostilités⁷¹⁶ ; la nécessité de parvenir rapidement au plein emploi pour éviter les risques de crises sociales et la progression des idées communistes ; la nécessité pour les Etats-Unis de dégager un champ d'expansion maximum pour leur économie⁷¹⁷.

A l'occasion de ces réunions, à l'égard desquelles l'U.R.S.S. se tint rapidement en retrait, diverses conceptions économiques s'affrontèrent dans les rangs occidentaux : une vision prônant le contrôle des échanges commerciaux et de la finance internationale par des Etats conservant leur souveraineté économique, défendue notamment par Keynes ; et une vision plus proche de l'orthodoxie libérale et des intérêts nord-américains visant à maintenir les Etats dans un cadre libre-

⁷¹⁵ FARJAT (Gérard), « Propos critiques et utopiques sur l'évolution du droit économique et la mondialisation », *Art. cit.*, p. 517.

⁷¹⁶ En 1947, fut lancé le plan Marshall dont allait sortir l'Organisation européenne de coopération économique, l'ancêtre de l'OCDE.

⁷¹⁷ Six principes guidaient la politique économique de Washington sur le plan international au sortir de la guerre : « le volume du commerce international devrait être important, plus important qu'avant la guerre ; les transactions internationales devraient être effectuées par l'entreprise privée ; le commerce international devrait être multilatéral et non bilatéral ; le commerce ne devrait pas être discriminatoire ; dans l'industrie comme dans l'agriculture, la prospérité et la stabilité étant si intimement liées au commerce international, les politiques de stabilisation et de commerce devraient être compatibles les unes avec les autres ; consultations et coopérations internationales continues seraient essentielles à la réalisation de ces objectifs » WILCOX (Clair) cité in EISEMANN (Pierre Michel), *L'organisation internationale du commerce des produits de base*, Bruxelles, Bruylant, 1982, p. 24.

échangiste par le biais de règles et de mécanismes contraignants⁷¹⁸.

Relativement rapidement, la guerre froide s'intensifiant et les Etats-Unis faisant pression dans ce sens, c'est la seconde orientation qui domina et imprima durablement son influence sur les règles et les institutions qui allaient former la base de l'ordre économique international.

Les pays nouvellement indépendants, rapidement qualifiés de « sous-développés », furent placés dans une position de spectateur face au processus de construction de cet ordre, devant se plier à des règles préétablies pour intégrer son cadre⁷¹⁹.

La spécificité de leur situation économique ainsi que celle de l'ensemble des formations périphériques n'était pas prise en compte ou de façon marginale par les règles et mécanismes de l'ordre économique, le principe abstrait d'égalité entre Etats étant systématiquement mis en avant par les puissances occidentales⁷²⁰.

Les pays de la périphérie se voyaient ainsi proposer un modèle fondé sur l'ouverture économique et la concurrence qui n'était pas nécessairement le plus adapté au développement de leur propres capacités, mais qui par contre ouvrait l'accès à leurs ressources naturelles et à leurs marchés intérieurs.

Etant donné le rapport de force économique entre le centre et la périphérie durant les décennies d'après-guerre, ce qui était proposition avait tendance à se transformer en véritable obligation, si les pays périphériques ne disposant pas d'importantes marges de manœuvre souhaitaient éviter une complète marginalisation économique.

Deux éléments apparaissent importants à analyser pour illustrer le biais libre-échangiste de l'ordre économique international en construction et la manière dont il poussait les formations périphériques à ouvrir l'accès à leurs ressources naturelles.

Dans un premier temps, on abordera les structures juridiques multilatérales du commerce international qui furent mises en place à partir de 1947 notamment au travers du G.A.T.T. Ce dernier accord a donné une orientation libérale à l'organisation du commerce mondial, constituant, malgré son caractère parcellaire, une contrainte ne serait-ce qu'idéologique à adopter un certain modèle de développement (A.).

D'autre part, on se penchera sur les instruments et les mécanismes portant sur le financement international et sur les investissements internationaux. Comme les règles commerciales, ils ont

⁷¹⁸ COX (Robert W.), *Production, Power, and World order*, *Op. cit.*, p. 214 ; SAPIR (Jacques), *La démondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 134-135.

⁷¹⁹ MAHIOU (Ahmed), « Les implications du nouvel ordre économique et le droit international », *Art. cit.*, p. 427.

⁷²⁰ PELLET (Alain), *Le droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 16.

imposé une certaine direction à l'orientation économique des Etats, poussant à l'intégration au marché mondial et à la libre pénétration des entreprises étrangères (B.).

A) Le droit commercial international multilatéral : nouveau facteur de structuration de l'espace économique capitaliste

En 1946, lors de la première session du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) les Etats-Unis prirent l'initiative de convoquer une Conférence internationale sur le commerce et l'emploi. Ce devait être l'occasion de fixer le cadre des relations commerciales internationales en élaborant la Charte constitutive d'une organisation internationale du commerce ⁷²¹. Lors de la Conférence de la Havane du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948 fut élaborée une Charte du Commerce International de cent six articles prévoyant la création de cette organisation qui aurait dû devenir une institution spécialisée de l'O.N.U.

Cette Charte était marquée par plusieurs influences idéologiques contradictoires. Alors que les Etats-Unis avaient cherché par cette Conférence et ce texte à imposer le libre-échange comme principe régulateur des relations commerciales, d'autres pays, dont le Royaume-Uni, souhaitaient privilégier le plein-emploi et donc une certaine régulation des échanges économiques par l'Etat, dans une perspective keynésienne. Le texte subordonnait par conséquent les négociations commerciales futures à des objectifs plus larges en matière de développement économique, conformes à ceux fixés par la Charte des Nations Unies

La Charte de La Havane prévoyant une réglementation trop lourde aux yeux des intérêts conservateurs aux Etats-Unis, le Sénat républicain en accord avec le Président Truman décidèrent en 1950 de ne pas ratifier le dispositif⁷²².

Cependant, entre temps, lors de la Conférence de Genève en octobre 1947, vingt-trois Etats signèrent l' Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce : le G.A.T.T. (*General Agreement on Tariffs and Trade*).

Le G.A.T.T., contrairement à la Charte de la Havane, était un accord en forme simplifiée prévoyant une structure institutionnelle légère et dont les principes, prévus pour encadrer de futures négociations multilatérales, était fondé sur la seule philosophie du libre-échange. En cela, il convenait parfaitement aux Etats-Unis, laissait la place à l'expression des rapports de force économiques.

⁷²¹ FLORY (Thiébaud), *Le G.A.T.T. : droit international et commerce mondial*, Paris, L.G.D.J., 1968, p. 4.

⁷²² EISEMANN (Pierre Michel), *L'organisation internationale du commerce des produits de base*, *Op. cit.*, p. 61.

a. *Le G.A.T.T. : centre de diffusion des principes du libre-échange*

Le G.A.T.T., à la fois traité, organisation et tribunal⁷²³, allait jouer le rôle de point d'ancrage juridique et idéologique des négociations commerciales multilatérales durant les quarante années qui suivirent sa signature, après quoi démarra son processus de mutation en un appareil de libéralisation beaucoup plus ambitieux encore : le système de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.).

S'il est vrai que le G.A.T.T., laissant par exemple l'agriculture hors de son champ d'application, a durant les premières décennies de son existence surtout concerné les relations des nations industrialisées entre elles, il n'en reste pas moins qu'en tant que club de pays marchands parmi les plus puissants économiquement de la planète, il a exercé un pouvoir d'attraction et une influence considérable sur la manière dont les pays de la périphérie ont considéré leurs relations commerciales avec l'extérieur. La cohésion de l'organisation, son caractère de club justement⁷²⁴, offrant la perspective d'importants avantages commerciaux, pouvait en elle-même contribuer à orienter les politiques nationales, à pousser les Etats tiers à limiter leur souveraineté dans un domaine pourtant stratégique, pour pouvoir rentrer dans le club.

La puissance d'attraction des économies capitalistes américaine, puis européennes et japonaise a fait le succès du G.A.T.T. qui dialectiquement par son système de règles juridiques, a fortement contribué à structurer l'économie mondiale dans le sens du libre-échange.

Le fonctionnement du club reposait en effet sur des règles de base, organisées autour du principe de non-discrimination, visant à la fois à interdire le protectionnisme et à élargir le champ du commerce international⁷²⁵ : sur le plan de l'économie politique il s'agissait à la fois d'ouvrir les marchés intérieurs et d'interdire aux Etats de les contrôler.

Sur son versant négatif d'interdiction du protectionnisme le principe de non-discrimination reposait sur la clause de la nation la plus favorisée, la clause du traitement national et l'interdiction des restrictions quantitatives.

La clause de la nation la plus favorisée était la véritable clé de voûte du G.A.T.T.⁷²⁶.

⁷²³ FLORY(Thiébaut), *Le G.A.T.T. : droit international et commerce mondial*, Op. cit., p. 6.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 261.

⁷²⁵ *Ibid.*, p. 11.

⁷²⁶ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, 3e édition, Paris, Dalloz, 2007, p.

Cette règle impliquait que les avantages commerciaux consentis par un pays membre à une autre nation devaient être élargis à tous les autres pays membres du GATT. Concernant les marchandises, l'article I §1 du G.A.T.T. prévoyait ainsi que « tous avantages, faveurs, privilèges ou immunités accordés par une partie contractante à un produit originaire ou à destination de tout autre pays seront, immédiatement et sans condition, étendus à tout produit similaire originaire ou à destination du territoire de toutes les autres parties contractantes ».

La clause de la nation la plus favorisée ainsi institutionnalisée constituait un véritable « instrument d'unification des espaces économiques à l'échelle internationale⁷²⁷ »

Cette clause servait évidemment les plus importantes puissances économiques qui, grâce à elle, pouvaient espérer déployer à plein leur potentiel de pénétration des marchés. Il s'agit typiquement d'un principe qui ne tient pas compte des inégalités de développement, construit avant tout pour encourager l'ouverture des marchés.

Ce constat vaut également pour la clause du traitement national. Selon ce principe, les produits importés du territoire des autres parties contractantes au G.A.T.T. doivent bénéficier du même traitement que la production nationale en matière fiscale et réglementaire. L'article III § 1 du G.A.T.T. énonçait ainsi que « les taxes et autres impositions intérieures, ainsi que les lois, règlements et prescriptions [...] ne devront pas être appliqués aux produits importés ou nationaux de manière à protéger la production nationale ». Ce principe place donc sur un pied d'égalité les opérateurs étrangers et nationaux⁷²⁸.

Complémentaire de la clause de la nation la plus favorisée, la clause du traitement national est également un instrument de libération et d'intensification de la concurrence en servant directement les entreprises capitalistes les plus puissantes dans leur dynamique d'expansion à l'international. Elle tend également « à faire des marchés nationaux un ensemble intégré ou un élément d'un marché plus vaste, aux dimensions des territoires des parties contractantes⁷²⁹ ».

Le G.A.T.T. condamne également l'institution de restrictions quantitatives au travers de l'article XI qui stipule qu' « aucune partie contractante n'instituera ou ne maintiendra à l'importation d'un produit originaire du territoire d'une autre partie contractante, à l'exportation ou à la vente pour l'exportation d'un produit destiné au territoire d'une autre partie contractante, de prohibitions ou de restrictions autres que des droits de douane, taxes ou autres impositions... ».

196.

⁷²⁷ BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p. 35.

⁷²⁸ DAILLIER (Patrick), GEOUFFRE de La PRADELLE (Géraud), GHERARI (Habib), (Dir.), *Droit de l'économie internationale*, *Op. cit.*, p. 349.

⁷²⁹ BENCHIKH (Madjid), *Op. cit.*, p. 38.

Le contingentement des importations mais également des exportations était donc formellement prohibé dans le cadre du G.A.T.T., bloquant un important levier de politique économique. Seul le tarif douanier était légalisé comme moyen de protection des industries nationales.

Sur son versant positif, le G.A.T.T. visait à libérer l'accès au maximum d'espace marchand pour la production capitaliste. Le préambule de l'Accord énonçait ainsi : « Reconnaissant que leurs rapports dans le domaine commercial doivent être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau de vie élevé et toujours plus croissant du revenu réel et de la demande effective, la pleine utilisation des ressources mondiales et l'accroissement de la production et des échanges [...] ».

Le préambule prévoyait que le principe de réciprocité régirait la conclusion entre les parties d'accords allant dans ce sens : « par la conclusion d'accords visant sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, à la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres entraves aux échanges et à l'élimination des discriminations dans les relations commerciales internationales ». En mettant en avant le principe de réciprocité, le G.A.T.T. ne tenait une fois de plus pas en compte, les inégalités de développement économique, les pays les plus faibles étant encouragés comme les autres à lever leurs barrières tarifaires aux échanges.

A partir de la signature du G.A.T.T. en 1947, la condamnation du protectionnisme et l'expansion des échanges marchands devinrent les principes directeurs du droit du commerce international, au regard desquels les dispositifs visant d'autres objectifs, dont le développement, ne purent être admis que comme des *exceptions*. Si les exceptions aux principes du G.A.T.T. furent en l'occurrence importantes découlant des rapports de force économiques entre Etats, il importe de souligner à nouveau que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce conférait une *orientation*, un *esprit*, aux négociations commerciales internationales, qui correspondait à la logique expansionniste du capitalisme et aux intérêts des formations centrales en particulier les Etats-Unis.

b. L'encadrement et l'orientation des accords intergouvernementaux sur les produits de base

Concernant plus précisément la question du commerce des produits de base, il est nécessaire de faire une parenthèse. Si le G.A.T.T. ne prévoyait pas de règles particulières sur ce point, on doit cependant noter que les dispositions du Chapitre VI de la Charte de La Havane relatives aux accords intergouvernementaux sur les produits de base⁷³⁰ survécurent à la non ratification de

⁷³⁰ La Charte définissait les produits de base comme « tout produit de l'agriculture, des forêts ou de la pêche, et de tout minéral, que ce produit soit sous sa forme naturelle ou qu'il ait subi la transformation qu'exige communément la

l'instrument au travers de la coutume internationale⁷³¹, coutume qui sert implicitement de référence aux dispositions du G.A.T.T. relatives à ce type d'accords⁷³². Il importe donc de revenir sur ces dispositions qui étaient elles aussi significatives de l'esprit dans lequel les Etats-Unis souhaitaient voir encadrer les échanges internationaux de matières premières.

Les règles du chapitre VI de la Charte de La Havane furent en effet grande partie élaborés à l'initiative des Etats-Unis qui souhaitaient mettre en place des garde-fous contre des coalitions d'Etats producteurs.

Il s'agissait pour eux de ne pas laisser aux Etats producteurs une complète marge de manœuvre concernant des accords qui pouvaient entraver le libre fonctionnement du marché et heurter leurs intérêts nationaux. L'intérêt des Etats-Unis et des autres capitalismes dominants, tous dépendants après la guerre des importations de produits de base depuis les périphéries, était en effet de s'assurer que la production et les exportations de matières premières puissent se dérouler de façon continue avec une stabilisation des prix à un niveau bas.

Le dispositif du Chapitre VI prévoyait donc de strictement limiter les possibilités de conclure des accords intergouvernementaux sur les produits de base⁷³³ visant un contrôle de la production, du commerce ou des prix. Pour cela six objectifs furent fixés en dehors desquels les accords n'étaient plus considérés comme licites :

- « éviter ou atténuer les difficultés économiques sérieuses qui peuvent surgir lorsque le jeu normal des forces du marché ne peut, à lui seul, rétablir l'équilibre entre la production et la consommation aussi rapidement que les circonstances l'exigeraient » ;
- « fournir, pendant le laps de temps qui peut-être nécessaire, un cadre pour l'examen et la mise en œuvre de mesures qui comportent des ajustements économiques visant à l'accroissement de la consommation ou à un transfert de ressources et de main d'oeuvre, des industries trop développées vers des emplois nouveaux et productifs [...] » ;
- « empêcher ou modérer les fluctuations prononcées du prix d'un produit de base en vue d'atteindre un degré suffisant de stabilité sur la base de prix qui soient équitables [...] » ;
- « assurer le développement de la production d'un produit de base [...] » ;
- « conserver et développer les ressources naturelles du monde et prévenir leur épuisement inconsidéré [...] » ;
- « assurer une répartition équitable d'un produit de base en cas de pénurie. ».

vente en quantités importantes sur le marché international ».

⁷³¹ Notamment du fait des recommandations du Conseil économique et social des Nations-Unies. FISCHER (Georges), « L'Organisation des pays exportateurs de pétrole », *Annuaire français de droit international*, Vol. 7, 1961, pp. 163-172, p. 167.

⁷³² EISEMANN (Pierre Michel), *L'organisation internationale du commerce des produits de base*, *Op. cit.*, p. 62.

⁷³³ FISCHER (Georges), « L'Organisation des pays exportateurs de pétrole », *Art. cit.*, p. 168.

Certes, la Charte faisait mention de la légitimité du contrôle de la production pour le « développement, dans des cas appropriés, d'industries de transformation alimentées par des produits de base nationaux ». Cependant, le problème du développement économique général des Etats spécialisés dans l'exportation de produits de base n'était pas pris en compte par le chapitre VI de la Charte de la Havane.

Surtout, ces accords dits de contrôle devaient respecter certaines obligations complémentaires. Ils étaient ainsi limités dans le temps ; ils devaient « être conçus de façon à assurer à tout moment des approvisionnements suffisants pour satisfaire la demande mondiale à des prix équitables pour les consommateurs et assurant un bénéfice raisonnable aux producteurs » ; ils devaient « prévoir, lorsque cela sera pratiquement réalisable, des mesures destinées à développer la consommation mondiale du produit en question » ; ils devaient également « permettre un recours croissant aux sources de production les plus efficaces et les plus économiques compte tenu de la nécessité de prévenir une grave désorganisation économique et sociale de la situation des régions de production qui éprouvent des difficultés spéciales »⁷³⁴.

Malgré les aspects par ailleurs progressistes de la Charte de La Havane, le chapitre VI de cet instrument permet d'illustrer les strictes limites de ce que les Etats-Unis étaient prêts à accepter en matière d'organisation des marchés internationaux de matières premières, le principe étant pour eux le libre fonctionnement de ces marchés⁷³⁵, ce qui laissait aux firmes occidentales qui contrôlaient l'essentiel des filières et des sites de production, la plus grande marge de manœuvre pour organiser le commerce mondial des produits de base.

Il semblerait par exemple que l'organisation juridique de l'O.P.E.P. à sa création en 1960, en particulier le fait que ses statuts n'aient pas été incorporés dans un traité, ait été le produit d'une volonté d'échapper aux règles trop strictes du Chapitre VI⁷³⁶.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, tant du point de vue du commerce de produits manufacturés que de celui des produits de base, les difficultés spécifiques des Etats entravés par la

⁷³⁴ Article 63 a) et c) de la Charte de la Havane.

⁷³⁵ « La conception dont s'inspirait la Charte de La Havane partait implicitement de l'hypothèse que le libre fonctionnement des marchés de produits de base assurerait normalement une répartition optimale des ressources mondiales et que l'accroissement de la demande dans les pays développés de produits primaires exportés par les pays en voie de développement fournirait la force motrice nécessaire à la croissance économique de ces pays », CNUCED, *Problèmes et politiques des produits de base*, Actes de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, deuxième session, New Delhi, 1er février-29 mars 1968, Volume II, TD/97, vol.II, Nations Unies, New York, 1968, p. 4.

⁷³⁶ FISCHER (Georges), « L'Organisation des pays exportateurs de pétrole », *Art. cit.*, pp. 167-168.

spécialisation primaire et la dépendance n'étaient pas pris en compte par le droit du commerce international en formation ; la seule préoccupation des concepteurs de ce système semblait de poursuivre « la politique de cimentation en un seul marché mondial des pays ne faisant pas partie de la zone d'influence soviétique⁷³⁷ ».

c. Vers l'assouplissement ambigu des principes du G.A.T.T.

Lorsque durant les années 1950 et 1960 la décolonisation fit progressivement apparaître sur la scène internationale des dizaines de nouveaux Etats indépendants très faiblement développés mais aussi de plus en plus soudés et revendicatifs, la position des puissances occidentales n'a évolué que de manière ambiguë.

Les Etats centraux sont restés dans un premier temps très fermes sur leurs positions de départ et ont défendu les principes juridiques du G.A.T.T. : non-discrimination et réciprocité ; peu importait si ces principes défavorisaient nettement des nations dotées de capacités productives déformées par la colonisation.

Représentant au début des années 1950 80% du commerce mondial *en valeur*, les 28 pays qui avaient conclu l'accord étaient sûrs de la force de rayonnement des dispositions de l'accord.

De même, les accords producteurs-consommateurs mis en place durant les décennies 1950, et 1960 le furent en grande partie à l'initiative des économies dominantes qui visaient à stabiliser des marchés internationaux particulièrement instables dans lesquels elles avaient de gros intérêts⁷³⁸.

Il fallut attendre 1964 et la première session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D.), pour que les pays industrialisés, désormais qualifiés de « pays développés » dans le langage officiel de l'O.N.U., infléchissent leurs positions en matière de commerce avec les pays dits « en voie de développement » (P.E.D.).

La C.N.U.C.E.D adopta en effet le principe de la dualité des normes pour favoriser le développement économiques des pays indépendants. Selon les conclusions de la C.N.U.C.E.D. et celles de son secrétaire général de l'époque, Raul Prebisch, l'égalité formelle entre nations sur laquelle reposait le G.A.T.T. reproduisait en fait l'inégalité de développement. Les activités exportatrices des pays en voie de développement avaient donc besoin d'être protégées par le droit en disposant d'accès privilégiés aux marchés des pays développés. Ces accès privilégiés devaient se

⁷³⁷ HVEEM (Heige), « Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique », *Tiers-Monde*, Vol. 17, n° 66, 1976, pp. 485-513, p. 492.

⁷³⁸ BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p.76 ; HVEEM (Heige), *Art. cit.*, pp. 495-496.

concrétiser sous la forme de préférences commerciales accordées gracieusement par les pays développés, c'est à dire sans attendre de réciprocité de la part des pays en développement ; principe qui fut formalisé sous le terme de « système généralisé de préférences ».

Les puissances occidentales et en particulier les Etats-Unis se montrèrent tout d'abord hostiles au principe de la dualité des normes, campant sur la défense des principes fondamentaux du G.A.T.T. : non-discrimination et réciprocité.

Cependant, la position des puissances industrielles évolua, sous la pression des pays en voie de développement d'une part, et, d'autre part, en comprenant les avantages qu'elles pouvaient tirer d'un système de préférence dont elles conserveraient le contrôle. La Communauté Economique Européenne (C.E.E.) d'abord, puis les U.S.A. par la bouche du président L.B. Johnson à la conférence de Punta del Este en 1967, estimèrent que la non-réciprocité devrait caractériser à l'avenir les relations entre pays développés et sous-développés.

La dualité des normes fut ainsi progressivement tolérée dans le cadre du G.A.T.T., mais toujours sous le contrôle étroit des centres capitalistes qui en ont fait un moyen pour intégrer plus solidement les formations de la périphérie à leur système économique⁷³⁹.

Le 27 juin 1966, les parties contractantes du G.A.T.T. adoptèrent une partie IV intitulée « commerce et développement » qui reconnaissait notamment le principe de non-réciprocité dans les négociations commerciales entre parties contractantes développées et en voie de développement⁷⁴⁰.

Par la suite, il fut question d'inclure le système généralisé de préférences dans le cadre du G.A.T.T. Cela se fit, mais au titre de l'exception, par le biais de la procédure de dérogation de l'article XXV, §5.

En 1971, les parties contractantes décidèrent en effet d'autoriser les parties contractantes développées à déroger pour une durée de 10 ans aux principes de l'article 1 du G.A.T.T. pour accorder des traitements tarifaires préférentiels à des produits originaires de pays en voie de développement⁷⁴¹.

Les pays développés ont ainsi été en mesure de faire du cas par cas, décidant souverainement des schémas de préférences les mieux adaptés à leurs propres intérêts économiques.

Car il faut bien noter que cette adaptation du G.A.T.T. à la dualité des normes correspondait à une phase d'internationalisation croissante du capital, caractérisée par l'installation de plus en plus

⁷³⁹ BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p. 85.

⁷⁴⁰ « Les parties contractantes développées n'attendent pas de réciprocité pour les engagements pris par elles dans des négociations commerciales de réduire ou d'éliminer les droits de douane et autres obstacles au commerce des parties contractantes peu développées » Art. XXXVI, § 8 du G.A.T.T.

⁷⁴¹ BENCHIKH (Madjid), *Op. cit.*, p. 85.

fréquente dans les périphéries de sociétés transnationales qui réexportaient ensuite vers le centre des marchandises produites à bon marché.

Ces sociétés transnationales étaient par conséquent des bénéficiaires directes ou indirectes des préférences accordées.

En dépit de l'assouplissement des règles du G.A.T.T. vis à vis des pays en voie de développement dans les années 1960 et 1970, les capitalismes dominants continuèrent à utiliser la puissance d'attraction de leurs économies et de cette organisation pour orienter l'intégration des formations périphériques au marché mondial en fonction de leurs propres intérêts.

Outre le système commercial multilatéral, les autres instruments qui permirent de « cimenter le marché mondial » concernaient les transactions financières internationales et les investissements étrangers.

B) Institutions financières internationales et promotion des investissements étrangers : l'encadrement multilatéral de l'orientation du développement

Si l'on se replace encore une fois dans le contexte de l'immédiat après-guerre on constate que les vainqueurs du camp capitaliste, Etats-Unis et Grande-Bretagne, parallèlement à la refondation du système commercial, cherchèrent rapidement à réorganiser un système de paiement et de financement de l'économie mondiale capitaliste

Le système monétaire et financier international fut mis en place au travers des Accords de Bretton Woods signés le 22 juillet 1944 qui portaient statuts de deux institutions internationales : le Fond Monétaire International (F.M.I.) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.). Ces accords instituèrent le « Gold exchange Standard » : la valeur des monnaies était définie par rapport à l'or et les parités étaient fixes. Le dollar était quant à lui directement convertible en or (35 \$ pour une once d'or) et servait de référence aux autres devises. La monnaie américaine devenait donc de fait la devise phare des réserves et des échanges internationaux, le pivot de tout le système monétaire et commercial international⁷⁴². Dès lors, les

⁷⁴² Cette issue marquait la victoire des positions américaines sur les positions britanniques défendues par J. M. Keynes, qui préconisait le recours à monnaie internationale-papier, le Bancor. Cette monnaie papier aurait été émise et gérée par une banque centrale des banques centrales, le Clearing Union. Mais les Etats-Unis détenteurs des stocks d'or mondiaux souhaitaient imposer le dollar comme principale devise d'échange et de réserve internationale comme l'avait été la livre sterling au XIXe siècle ; cette dernière option constituait évidemment un avantage immense pour l'expansion et le financement de leur propre économie. BEITONE (Alain), GILLES (Philippe), PARODI (Maurice), *Histoire des faits économiques et sociaux, de 1945 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2006, p. 27.

Etats-Unis disposaient de la haute main sur le financement de l'économie mondiale.

Le F.M.I. et la Banque mondiale devenaient quant à elles les institutions gardiennes de ce système de paiement et de financement centré sur les Etats-Unis. Elles allaient progressivement s'imposer comme d'efficaces courroies de transmission de son idéologie du développement économique, fondée sur la prééminence du marché et de la libre concurrence.

Le F.M.I. était chargé de faire régner la discipline monétaire et donc l'équilibre des balances des paiements. Il pouvait également accorder des prêts à court terme dans le cadre de la politique des tranches⁷⁴³ pour permettre aux pays d'atteindre ces objectifs. Ces crédits étaient cependant soumis à un régime de conditions à partir d'un certain niveau d'emprunt sur les réserves de devises du F.M.I.. Ces conditions portaient sur l'obligation de conduire certaines politiques économiques, fondamentalement des politiques d'austérité, basées sur le renforcement des exportations et, par conséquent, de la spécialisation économique internationale.

La Banque mondiale a quant à elle été construite comme un organisme de financement à long terme des économies. Sa fonction était de financer la reconstruction des infrastructures de manière à ce que les pays ruinés par la guerre puissent se réintégrer le plus vite possible à l'économie mondiale.

A ce propos, il importe de souligner que la structure même de la B.I.R.D. en faisait un organe de promotion de l'économie de marché et non de substitution au marché. Elle fut conçue avant tout

⁷⁴³ En entrant au FMI, chaque Etat souscrit à un certain nombre de part du capital de l'institution. 25% sont versés en actifs de réserve (devises convertibles ; or jusqu'en 1973) et 75% en monnaie nationale. Ces quotes-parts fixent le montant maximal de l'aide accordée par le FMI.

En cas de difficulté, l'Etat concerné procède à un tirage afin de se procurer des devises convertibles auprès du FMI. Deux situations sont à distinguer.

Dans la première situation, l'Etat ne fait que puiser dans la « tranche de réserve », c'est-à-dire dans sa quote-part. Les avoirs du FMI dans la monnaie de l'Etat ne dépassent pas la quote-part. Ces tirages sont inconditionnels, l'Etat doit simplement faire une déclaration comme quoi « la situation de sa balance des paiements ou de ses réserves, rend l'achat nécessaire » (article V, section 3.b).ii).

Dans la deuxième situation, l'Etat en difficulté puise dans les « tranches de crédit ». Cela va avoir pour effet de porter les avoirs du FMI dans la monnaie de l'Etat au-delà de sa quote-part. Ces tirages sont alors soumis à des conditions. Celles-ci consistent dans le suivi par l'Etat de « politiques économiques que le Fond souhaite voir suivre par les pays membres pour qu'ils puissent utiliser les ressources du fond ». Les conditions deviennent de plus en plus strictes au fur et à mesure que les tirages dépassent la quote-part de l'Etat. Au-delà de 125% de la quote-part, un instrument juridique particulier entre en jeu : l'accord de confirmation ou « assurement de tirage ». Il s'agit d'une décision du Fond de mettre les sommes prévues à disposition de l'Etat tireur si celui-ci respecte certains engagements traduits en termes de politiques macro-économiques.

Le mécanisme combine trois techniques de mise en œuvre. En premier lieu, l'Etat doit respecter des « critères de réalisation » soit des objectifs macro-économiques fixés dans l'accord de confirmation et qui doivent être atteints dans des délais précis.

En second lieu, les tirages sont échelonnés, le FMI ne mettant jamais l'intégralité des sommes requises à disposition du tireur, mais se tenant prêt à suspendre les versements en cas de non respect des critères.

En dernier lieu, le FMI procédait à un réexamen périodique des critères afin de réaliser les adaptations nécessaires de politique économique. DAILLIER (Patrick), GEOUFFRE de La PRADELLE (Géraud), GHERARI (Habib), (Dir.), *Droit de l'économie internationale*, Op. cit., p. 227-228.

comme garant et comme prêteur en dernier ressort agissant « lorsque l'emprunteur est incapable d'obtenir un prêt en provenance du secteur privé, à des conditions raisonnables au regard des conditions du marché financier », ainsi que le rappelle ses statuts⁷⁴⁴.

Les prêts étaient par ailleurs assortis de conditions qui consistaient en un contrôle de la Banque sur les modalités d'organisation et l'avancée des projets.

Les premiers champs d'opérations de la B.I.R.D. furent l'Europe et le Japon ravagés par la guerre. Les aides de la B.I.R.D. sont ainsi intervenues dans la mouvance du plan Marshall pour aider au relèvement des grandes infrastructures économiques des belligérants. Il s'agissait également de recréer un espace économique où les entreprises américaines pouvaient s'étendre, sans se heurter à des incompatibilités majeures en terme de développement des forces productives.

Cela permet d'ajouter que les financements américains versés pour la reconstruction ont toujours été assortis de conditions, les Etats devant s'en servir en privilégiant les mécanismes de marché sur les méthodes dirigistes⁷⁴⁵.

Après avoir permis de discipliner les proches alliés des Etats-Unis, les institutions de Bretton Woods, contrôlées par les puissances occidentales⁷⁴⁶ furent mobilisées à partir des années 1950 et 1960 comme moyen de maintenir les Etats nouvellement indépendants de la périphérie au sein du marché mondial capitaliste.

L'aide financière que ces institutions étaient censées apporter fut rapidement utilisée comme un instrument de contrainte sur les politiques économiques des Etats indépendants (a.). Un peu plus tard, dans les années 1960, les institutions multilatérales mirent au point des instruments de protection et de promotion des investissements étrangers qui traçaient les futures lignes de déploiement de l'ordre économique international libéral (b.).

a. Le F.M.I. et le groupe de la Banque mondiale comme organismes d'orientation du développement

En dépit du fait que dans les 1950 et 1960, le F.M.I. n'avait pas encore l'importance qu'il prendra dans les années 1980 et 1990, l'institution commençait déjà à jouer un rôle disciplinaire vis à vis des pays anciennement colonisés ou dépendants⁷⁴⁷. En effet, outre la politique des tranches, le

⁷⁴⁴ BELZE (Loïc), SPIESER (Philippe), *Histoire de la finance : le temps, le calcul et les promesses*, Paris, Vuibert, 2007, p. 397.

⁷⁴⁵ KOGÉJ (Jean), *Les mutations de l'économie mondiale du début du XXe siècle aux années 1970 en fiches*, Rosny, Bréal, 2008, p. 156

⁷⁴⁶ Les puissances occidentales avaient en effet la haute main sur ces institutions étant donné que la répartition du pouvoir en leur sein était fonction de la contribution financière de chaque pays.

⁷⁴⁷ Thomas Balogh, un économiste britannique, conseiller du gouvernement dans les années 1960, disait ainsi du F.M.I. qu'il remplissait le rôle autrefois tenu par l'administration coloniale pour ce qui était de faire respecter les « règles du jeu », c'est à dire les relations économiques entre métropole et périphérie, cité in MAGDOFF(Harry), *The Age of*

F.M.I. a élaboré à partir du début des années soixante des modes de financements conçus spécialement pour ces pays en voie de développement.

En 1963 a ainsi été adoptée la « facilité de financement compensateur ». Ce mécanisme avait une nature exceptionnelle et conjoncturelle. Cela signifie notamment qu'il s'ajoutait au mécanisme traditionnel de tirage sur le FMI, dans le cadre de la politique des tranches⁷⁴⁸. Il ne pouvait être mis en œuvre que si le pays bénéficiait d'un « accord de confirmation » assorti de conditions, donc s'il avait déjà puisé dans les tranches supérieures de crédit mises à disposition par le FMI⁷⁴⁹. Destinée à faire face à des difficultés temporaires de la balance des paiements dues à des baisses des recettes d'exportation liées à des « circonstances extérieures à la volonté des autorités⁷⁵⁰ ». Ce mécanisme s'adaptait parfaitement aux pays du monde tropical dont les recettes extérieures étaient pour la majorité d'entre eux largement dépendantes des mouvements de prix sur les marchés internationaux de produits de base.

Les conditions imposées à l'apport de crédits aux pays affectés par un déficit de la balance des paiements formaient un moyen extrêmement efficace pour discipliner les politiques économiques menées par des pays en voie de développement. Les politiques préconisées par le F.M.I. consistaient toujours à imposer la rigueur, pour rétablir les équilibres budgétaires et monétaires, donc de figer la structure de l'économie, même si c'était cette structure qui était à l'origine des déficits enregistrés.

La libéralisation des changes, des importations et des exportations qui étaient demandées avaient pour conséquence de laisser libre cours au jeu du marché et donc là encore de maintenir des spécialisations existantes, même si celles-ci étaient subalternes dans la division du travail, comme la production primaire-exportatrice.

L'équilibre fiscal et budgétaire, le contrôle des salaires entraînaient une baisse des dépenses publiques et du pouvoir d'achat, donc une contraction du marché intérieur et une plus grande dépendance envers les marchés extérieurs ; cela encore poussait l'économie à se retrancher sur les secteurs exportateurs, bien souvent l'agriculture, la foresterie et les mines.

De telles politiques ont été imposées dans les années 1950 et 1960 au Brésil, au Chili, à la Colombie, au Ghana, à Ceylan, à la Bolivie⁷⁵¹.

Certains de ces pays, en particulier le Brésil dans les années 1960, ont subi une dénationalisation de leur industrie naissante, une pénétration des sociétés transnationales occidentales suite au régime

Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy, Op. cit., pp. 146-148.

⁷⁴⁸ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique, Op. cit., p. 623.*

⁷⁴⁹ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Op. cit., p. 624* ; DAILLIER (Patrick), GEOUFFRE de La PRADELLE (Géraud), GHERARI (Habib), (Dir.), *Droit de l'économie internationale, Op. cit., p. 226*

⁷⁵⁰ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Op. cit., p. 624.*

⁷⁵¹ MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy, Op. cit., p. 148.*

imposé par le F.M.I. et par conséquent un renforcement de la dépendance⁷⁵².

A l'instar du FMI, la B.I.R.D. a elle aussi adapté ses structures au monde en développement dans les années cinquante et soixante, tout en conservant sa philosophie économique libérale⁷⁵³.

Autour de la B.I.R.D. ont été établies des filiales destinées à s'occuper de matières précises en lien avec le financement des pays en voie de développement, l'ensemble de ces institutions et la B.I.R.D elle-même formant alors le groupe de la Banque mondiale.

La Société financière internationale (S.F.I.) a été créée le 20 juillet 1956, afin de promouvoir le secteur privé dans les pays en développement sans avoir à passer par les pouvoirs publics de ces pays. La S.F.I était ainsi à même d'octroyer des prêts sans garantie étatique pour des projets privés ou de participer dans le capital d'entreprises privées. Elle pouvait le faire seule ou avec la collaboration d'investisseurs privés là encore. Ses statuts assignaient également à cette institution une mission de conseil et d'assistance technique notamment pour mettre en place les conditions de l'investissement privé⁷⁵⁴.

L'Association internationale de développement (A.I.D.) fut créée en 1960 pour fournir des prêts à long terme (35 à 40 ans) à des taux d'intérêts plus faibles que ceux du marché des capitaux. Ces « crédits » étaient particulièrement destinés à une catégorie spéciale de P.E.D. incapable de recourir aux services classiques de la BIRD : les pays les moins avancés (P.M.A.)⁷⁵⁵.

Dans les pays en développement, la Banque mondiale et son groupe, ont principalement financé le développement d'infrastructures. Une grande part des prêts et facilités de financement que les institutions du groupe de la Banque mondiale ont accordé aux pays en voie de développement des années 1950 aux années 1970 étaient principalement destinés à des travaux publics, des installations portuaires, des infrastructures de transports, des aménagements agricoles ou de grands ouvrages comme les barrages⁷⁵⁶. Ces installations étaient destinées à attirer les investissements privés étrangers et à les rendre rentables⁷⁵⁷. Elles visaient tout particulièrement à « augmenter les capacités des pays en voie de développement à exporter les matières premières, le

⁷⁵² GALEANO (Eduardo), *Les veines ouvertes de l'Amérique latine : une contre-histoire*, *Op. cit.*, pp. 306-308.

⁷⁵³ TOUSCOZ (Jean), « Le groupe de la banque mondiale face aux exigences du développement », *Revue belge de droit international*, Vol. 6, 1970, pp. 10-43, p. 15.

⁷⁵⁴ DAILLIER (Patrick), GEOUFFRE de La PRADELLE (Géraud), GHERARI (Habib), (Dir.), *Droit de l'économie internationale*, *Op. cit.*, p.164-165.

⁷⁵⁵ *Ibid.*, p.165

⁷⁵⁶ LAVALLE (Roberto), *La Banque mondiale et ses filiales : aspects juridiques et fonctionnement*, Paris, L.G.D.J., 1972, pp. 26-27.

⁷⁵⁷ FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, Paris, Dalloz, 1991, p.232 ; JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, *Op. cit.*, p. 128.

combustible et les produits agricoles tropicaux dont les pays les plus industrialisés avaient besoin⁷⁵⁸ ». Le critère de rentabilité retenu par la banque tendait à exclure les projets d'industrialisation visant à satisfaire une demande intérieure. Les exceptions concernaient les pays stratégiquement important et disposant d'un véritable pouvoir de négociation.

Au surplus, les pays emprunteurs n'étaient pas libres d'organiser la gestion de leurs infrastructures comme ils le souhaitaient. Le groupe de la Banque maintenait son contrôle, décidant dans certains cas de la structure des organes de gestion et du personnel de direction, toujours selon des critères de rentabilité⁷⁵⁹.

Du fait de cette politique, l'aide financière de la Banque mondiale contribuait en fait à confirmer l'extraversion de l'économie et de l'espace imprimée par la colonisation tout en servant de stimulant aux investissements privés extérieurs.

Outre son rôle dans le financement d'infrastructures contribuant à la spécialisation et à l'extraversion, le groupe de la Banque mondiale a également servi d'agent de diffusion d'une conception capitaliste du développement économique, à la fois de par son rôle d'intermédiaire des opérateurs privés et de par sa fonction de conseil économique.

Il faut rappeler que la B.I.R.D. elle-même et les autres institutions de financement qui lui étaient liées pouvaient opérer de deux manières : soit en accordant des prêts en s'appuyant sur leurs propres ressources ou en levant des fonds sur les marchés financiers, soit en jouant le rôle de coordinateur entre divers investisseurs privés et publics à la manière d'une banque d'affaires.

Dans les deux cas, le groupe de la banque mondiale était lié aux grands centres du pouvoir financier du monde occidental, notamment des Etats-Unis⁷⁶⁰.

Le pouvoir d'influence des institutions du groupe de la Banque mondiale provenait donc largement de leur rôle d'intermédiaires entre des Etats manquant cruellement de capitaux pour pourvoir aux besoins de leur développement économique et les bailleurs de fonds internationaux. La Banque mondiale et ses filiales bénéficiaient ainsi toujours d'une position de force pour négocier les conditions des prêts et contrôler les modalités de mise en œuvre des projets auxquels elle participait.

- La Banque contrôlait ainsi les conditions de réalisation de l'investissement, n'hésitant pas parfois à influencer les structures d'une entreprise, voire d'un secteur économique tout entier. La Banque s'avérait par exemple hostile envers les entreprises publiques ou semi-publiques. Elle a pu ainsi exiger, à l'occasion d'un prêt, la transformation d'une entreprise publique en entreprise privée.

⁷⁵⁸ TOUSSAINT (Eric), *Banque mondiale, le coup d'Etat permanent : l'agenda caché du Consensus de Washington*, Paris, Syllepse, 2006, p. 38.

⁷⁵⁹ MAGDOFF(Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, p. 143 ; TOUSCOZ (Jean), « Le groupe de la banque mondiale face aux exigences du développement », *Art. Cit.*, p. 24.

⁷⁶⁰ TOUSSAINT (Eric), *Op. cit.*, p. 80-81.

- Les délégués permanents de la Banque mondiale, chargés de contrôler sur place l'exécution des projets ont pu s'arroger un pouvoir considérable, confinant à l'ingérence économique. Le plan de développement de l'Inde a par exemple été sous le contrôle de la Banque au début des années soixante⁷⁶¹.
- Il arrivait également à la banque de refuser des prêts à des gouvernements dont les politiques étaient jugées négatives, de manière à influencer sur les orientations du pays. Ainsi, la Banque mondiale refusa ses aides au gouvernement brésilien Goulart, jugeant sa politique non sérieuse sur le plan financier⁷⁶² et « récompensa » son renversement par les militaires par un prêt de 500 millions de dollars au nouveau gouvernement ; la même politique fut menée en Indonésie, la Banque sanctionnant financièrement le gouvernement de Soekarno pour sa politique de nationalisations, mais aidant le gouvernement pro-américain de Suharto à consolider sa dette extérieure⁷⁶³ ; entre 1970 et 1973, c'est le gouvernement Allende au Chili qui se vit supprimer le financement par la Banque⁷⁶⁴.

Le groupe de la Banque mondiale parvenait donc à jouer un rôle normatif au travers de sa fonction de banque et de conseil, puisqu'elle diffusait et parfois imposait son idéologie en matière de politique économique⁷⁶⁵.

On doit noter au passage la mise en place de banques régionales de développement qui complétèrent à partir de la fin des années 1950 le système d'organismes multilatéraux de financement du développement. Trois banques régionales furent créées : la Banque interaméricaine de développement en 1959, la Banque africaine de développement en 1964 et la Banque asiatique de développement en 1966.

Ces trois organismes, bien que créés à l'initiative des pays en voie de développement appartenant aux régions considérées ont fonctionné sensiblement de la même manière que le groupe de la Banque mondiale. Levant des fonds sur les marchés internationaux de capitaux, ces organismes ont dû fonder leurs conditions d'attributions des crédits sur les mêmes critères de rentabilité financière que la B.I.R.D., fonctionnant dès lors comme des relais régionaux d'un même modèle de développement⁷⁶⁶.

⁷⁶¹ TOUSCOZ (Jean), « Le groupe de la banque mondiale face aux exigences du développement », *Art. Cit.*, pp. 26-27.

⁷⁶² MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, p. 143.

⁷⁶³ DAVID (Eric), « Quelques réflexions sur l'égalité économique des Etats », *Revue belge de droit international*, Vol. 10, 1974, pp. 399-424, p. 411.

⁷⁶⁴ TOUSSAINT (Eric), *Banque mondiale, le coup d'Etat permanent : l'agenda caché du Consensus de Washington*, *Op. cit.*, p. 70-71.

⁷⁶⁵ *Ibid.*, p. 84-85.

⁷⁶⁶ FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 432 ; MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, p. 144.

b. Vers des instruments multilatéraux de promotion et de protection des investissements étrangers

Comme on a déjà pu le constater en examinant brièvement les politiques du F.M.I. et du groupe de la Banque mondiale, les règles et les institutions économiques multilatérales mis en place après la guerre avaient pour objectif de faciliter les investissements privés originaires du centre dans les pays de la périphérie. L'idéologie du développement dominante dans les années cinquante et soixante était fondée sur l'idée que les apports de capitaux étrangers privés étaient le principal levier du décollage économique des pays sous-développés.

Cette vision des choses était reconnue dans la doctrine des Nations Unies comme en témoigne la résolution 824 (IX) du 11 décembre 1954 par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies encouragea les pays industrialisés à favoriser l'exportation de capitaux et incitait les pays en développement à tout faire pour attirer les capitaux privés étrangers⁷⁶⁷.

Le discours dominant recommandait aux pays en développement d'adopter des réglementations libérales, telles que des fiscalités attractives, pour faire s'implanter des sociétés étrangères sur leurs territoires ; des sociétés qui apporteraient leur esprit d'entreprise, leur puissance financière et leur technologie à des pays qui en étaient dépourvus à leur stade de développement.

La réalité à l'époque était toute autre, puisque le capital occidental investissait à la périphérie surtout pour mener des opérations d'extraction de matières premières indispensables ou, dans des cas encore peu nombreux, dans certaines industries pour bénéficier d'une main d'oeuvre bon marché et conquérir les marchés intérieurs. Le développement des pays hôtes n'était pas la priorité des investisseurs étrangers.

C'est dans ce contexte et à l'initiative des centres, que fut envisagé de mettre en place des institutions multilatérales spécifiquement destinées à faciliter et à protéger les investissements privés et l'implantation des firmes multinationales à l'étranger, et en particulier dans les pays du « Tiers-Monde ».

Dès 1948, les responsables de la Banque mondiale ont émis l'idée de créer un système multilatéral de garantie des investissements.

C'est encore dans le cadre de la Banque mondiale qu'a été créé le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux investissements internationaux (C.I.R.D.I.) par la Convention de Washington du 18 mars 1965. Cet organisme a été conçu pour permettre aux investisseurs privés de recourir à la conciliation ou à l'arbitrage international dans le cadre du centre pour régler leurs litiges avec les Etats d'accueil. L'objectif affiché de la Convention était d'éviter aux firmes

⁷⁶⁷ FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 232.

multinationales une confrontation avec les juridictions nationales des pays d'implantation et de leur conserver ainsi le maximum de marge de manœuvre face aux politiques économiques nationales.

Dans un contexte où les pays décolonisés lançaient des processus de récupération de leurs ressources naturelles, la mise en place du centre conférait un nouveau moyen de pression au groupe de la Banque mondiale. Selon le rapport des administrateurs de la Banque sur la Convention : « l'adhésion d'un pays à la convention pourrait constituer un attrait additionnel et stimuler un large apport de capitaux privés internationaux dans son territoire, ce qui correspond à l'objet principal de la convention⁷⁶⁸ ».

Outre la Banque mondiale, l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (O.C.D.E.) a joué un rôle de premier plan dans la formulation juridique des principes de promotion et de protection des investissements étrangers⁷⁶⁹. Dans les années 1960, L'O.C.D.E., a en effet synthétisé et mis en forme dans plusieurs instruments les principales conceptions occidentales en matière d'investissement à l'étranger.

Le Code O.C.D.E. de libération des mouvements de capitaux adopté en 1961 et le projet de Convention sur la protection des biens étrangers de 1967 ont dès lors constitué des références pour les pays occidentaux.

Le code sur la libération des mouvements de capitaux ne liait que les membres de l'O.C.D.E., mais sa portée et son influence réelle découlait de la puissance économique de ces derniers.

Le code prévoyait une obligation générale de libération. L'article 1 énonçait ainsi à l'intention des Etats membres : « Les membres supprimeront progressivement entre eux, conformément aux dispositions de l'article 2, les restrictions aux mouvements de capitaux dans la mesure nécessaire à une coopération économique efficace ».

Le projet de 1967 sur la protection des biens étrangers avait été conçu au départ pour s'appliquer en tant que Convention multilatérale apte à régir les rapports Nord-Sud en matière d'investissement.

Le paragraphe a-1 des notes et commentaires sur le texte du projet de 1967 rappelait que : « le

⁷⁶⁸ Cité in TOUSCOZ (Jean), « Le groupe de la banque mondiale face aux exigences du développement », *Art. Cit.*, p. 22.

⁷⁶⁹ Sur ce rôle de l'Organisation dans la mise en place d'un ordre économique international libéral, voir SALEM (Mahmoud), « Du rôle de l'OCDE dans la mondialisation de l'économie – aspects juridiques », in LOQUIN (Eric), KESSEDJIAN (Catherine), *La mondialisation du droit*, Actes du colloque de Dijon, 13-15 septembre 1999, CREDIMI, Paris, Litec, 2000, pp. 329-345.

respect et la protection qu'un Etat doit aux biens des ressortissants des autres Etats constituent un principe général bien établi du droit international. De ce principe fondamental découlent...trois règles...traitement juste et équitable, protection et sécurité constantes, exclusion des mesures injustifiées ou discriminatoires. »

Plus particulièrement en matière de protection des investissements, l'article 3 du projet de Convention posait qu' «Une partie ne peut prendre de mesures de nature à priver, directement ou indirectement, de ses biens un ressortissant d'une autre partie que si les conditions suivantes sont remplies :

- les mesures en question sont prises pour cause d'utilité publique et par une procédure légale ;
- elles ne sont pas discriminatoires
- elles sont assorties d'une disposition prévoyant le paiement d'une juste indemnité. Cette indemnité correspondra à la valeur réelle du bien en cause, sera versée sans délai injustifié et sera transférable dans la mesure nécessaire pour la rendre effective pour l'ayant droit.

Le projet O.C.D.E. de 1967 synthétisait donc les principes fondamentaux en matière de traitement et de protection des investissements que les Etats occidentaux développés souhaitaient voir encadrer les réglementations nationales. On y retrouvait le principe d'indemnisation « prompte, adéquate et effective » conforme à la doctrine Hull en cas d'expropriation ou de nationalisation. L'objectif de ce texte était très clairement de lier les réglementations nationales des pays du Sud afin de protéger les sociétés transnationales et de conserver leur autonomie, notamment dans le secteur des ressources naturelles.

Le Code sur la libération des mouvements de capitaux ne s'est finalement appliqué qu'aux relations internes aux pays l'O.C.D.E. et le projet de Convention de 1967 n'a pas abouti dans un contexte d'opposition croissante des pays du Tiers-Monde aux politiques occidentales. Cependant les principes énoncés dans ces textes ont trouvé d'importants échos. En effet, ces projets ont constitué la matrice des très nombreux traités bilatéraux de promotion et de protection des investissements étrangers conclus par la suite entre pays industriels avancés et pays en voie de développement⁷⁷⁰.

⁷⁷⁰ SALEM (Mahmoud), « Investissement étranger et droit international », in LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, Paris, Litec, 2000, p. 376.

Dans la période d'après guerre, les puissances occidentales menées par les Etats-Unis ont élaboré une série d'instruments juridiques et d'institutions visant à construire un ordre économique international libéral. Les objectifs sous-jacents étaient la consolidation du marché mondial mais également l'intégration des territoires issus de l'ancienne périphérie coloniale à celui-ci ; en grande partie pour maintenir ouvert l'accès à leurs ressources naturelles.

Dans un mouvement complémentaire mais de manière peut-être plus efficace encore, c'est au sein de leurs sphères d'influence respectives que les formations capitalistes centrales sont parvenues à déployer les politiques, les institutions et les instruments juridiques destinés à maintenir ouvert l'accès aux richesses naturelles des zones périphériques.

§ 2. La persistance des sphères d'influence occidentales dans le monde tropical

Le projet, en grande partie initié par les classes dirigeantes états-uniennes, de créer un espace de libéralisation progressive des échanges et des investissements à l'échelle mondiale organisé par des institutions supra-étatiques – le G.A.T.T., le F.M.I. et la Banque mondiale - ⁷⁷¹, n'a pas fait disparaître les sphères d'influence respectives des puissances impérialistes.

De la fin des années 1940 aux années 1970, non seulement la France et la Grande-Bretagne s'accrochèrent à leurs « chasses gardées » dans leurs empires coloniaux en cours de désintégration, mais les Etats-Unis eux-mêmes solidifièrent leurs propres points d'appui outre-mer, en particulier en Amérique latine et dans la zone Asie-Pacifique. Les autres grandes puissances telles que l'Allemagne et le Japon du fait de leur statut de vaincus ont procédé de manière plus indirecte, se greffant sur les sphères d'influences de leurs alliés.

Ces sphères créaient des espaces de déploiement privilégiés pour les firmes des puissances tutélaires ainsi que des accès prioritaires à des ressources naturelles indispensables à l'accumulation. Ce sont d'ailleurs peut-être les politiques d'influence menées à ce niveau qui ont, dans l'après-guerre, le plus fortement contribué à maintenir les formations du monde tropical dans l'orbite capitaliste occidentale et dans des spécialisations majoritairement primaire-exportatrices.

Ces sphères d'influence étaient en effet non seulement fondées sur une série d'instruments juridiques, commerciaux et financiers, destinés à maintenir les liens économiques avec les

⁷⁷¹ CALLINICOS (Alex), *Imperialism and Global Political Economy*, Cambridge, Polity Press, 2009, p. 176.

« métropoles », mais elles tenaient également à des liens politiques étroits avec les classes dominantes locales et à la présence de forces militaires sur le terrain. Ces éléments donnaient aux sphères d'influence plus de « consistance » que les politiques menées au niveau multilatéral global et qui restaient encore embryonnaires malgré leur efficacité rapidement croissante en terme de libéralisation des échanges.

Dans l'optique de conserver des marchés captifs et d'obtenir des accès privilégiés à des ressources naturelles, les puissances devaient maintenir dans les formations de leurs sphères d'influences des contextes politiques, juridiques et économiques propices au commerce et aux investissements de leurs sociétés privées ; des contextes qui, de manière générale, tendaient à reproduire la domination et la dépendance économique.

Pour cela, elles ont eu recours à des politiques et des instruments appropriés. On peut identifier quatre grands axes : l'aide technique et financière (A.) ; l'élaboration de traités bilatéraux ou régionaux de libre échange et de protection des investissements (B.) ; le déploiement de réseaux financiers et monétaires subordonnés à la monnaie métropolitaine (C.) ; l'organisation d'un réseau d'assistance et d'intervention militaire (D.). On reprendra chacun de ces axes successivement.

A) L'aide bilatérale

L'aide technique et financière bilatérale a été un des moyens privilégiés utilisé après-guerre par les métropoles impérialistes pour maintenir dans leur champ d'influence économique certains pays de la périphérie.

Cette aide a pris la forme de dons ou de prêts, la proportion de prêts augmentant au fur et à mesure⁷⁷².

L'objectif de l'aide était fondamentalement de créer un terrain favorable pour les sociétés privées métropolitaines en permettant une mise à niveau des infrastructures locales, en favorisant le développement de certaines activités économiques, en créant des marchés captifs, mais aussi en diffusant une certaine culture commerciale et technique.

Une part importante de l'aide financière dans le cadre bilatéral était dite « liée », cela signifiait que le subside financier devait être obligatoirement dépensé en équipements ou en marchandises dans le pays donateur. Ces marchandises étaient souvent payées au prix fort,

⁷⁷² JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, *Op. cit.*, p. 120.

supérieur à celui du marché mondial⁷⁷³.

Cela revenait indirectement à subventionner les industries du pays donateur⁷⁷⁴ et aboutissait également à rendre les activités économiques du pays aidé dépendantes de certains types d'équipements, ce qui appelait d'autres dépenses, en ingénierie ou en pièces détachées.

Des branches très importantes des Etats centraux comme la sidérurgie, le transport ou l'agriculture reposaient ainsi sur les effets de l'aide extérieure pour une part importante de leurs exportations⁷⁷⁵.

L'aide technique, qu'elle fut civile ou militaire fournissait également des opportunités aux firmes des pays donateurs. En effet, cette aide diffusait des normes, y compris en matière d'armement, ce qui impliquait par la suite des achats d'équipements, d'intrants conformes à ces normes.

Les coopérants, les techniciens étrangers apportaient également avec eux certains savoirs-faire, certaines habitudes de consommation, qui pouvaient s'implanter.

L'aide bilatérale financière ou technique bénéficiait souvent en priorité à certains secteurs déjà développés des pays périphériques et en particulier les secteurs primaires destinés à l'exportation comme l'extraction minière ou l'agriculture de plantation.

Des secteurs moins développés et pourtant essentiels comme l'agriculture paysanne était marginalisés vis à vis de l'aide. L'aide était donc un facteur qui indirectement renforçait la spécialisation économique.

Autre forme spécifique d'aide qui alourdissait la dépendance : l'aide alimentaire, comme celle fournie par les Etats-Unis dans le cadre des programmes P.L. [Public Law] 480 ou « food for peace ». Ce type d'aide avait pour conséquence notable de fragiliser les cultures vivrières locales, en écrasant les prix par des arrivées massives de produits alimentaires diffusés par les réseaux commerciaux . Elle ouvrait ensuite la voie aux importations régulières de produits alimentaires, ce qui avait comme conséquence à terme d'éroder la souveraineté alimentaire.

Dans chacune de ses composantes, l'aide agissait ainsi comme un facteur de dépendance aux marchandises, aux savoirs-faire, à la culture de la métropole⁷⁷⁶. Un phénomène cumulatif se déclenchait après qu'un premier socle d'équipement, certaines habitudes de consommation aient été mis en place en premier lieu par l'aide.

⁷⁷³ JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, *Op. cit.*, p. 123.

⁷⁷⁴ BOCCARA (Paul), (Dir.), *Traité marxiste d'économie politique. Le capitalisme monopoliste d'Etat*, Tome 2, Paris, Éditions sociales, 1971, p. 145.

⁷⁷⁵ MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, p. 130.

⁷⁷⁶ BRAILLARD (Philippe), De SENARCLENS (Pierre), *L'impérialisme*, *Op. cit.*, p. 97.

Les importations du pays receveur, mais aussi ses structures productives pouvaient être fortement influencées. Dans l'ensemble, le climat économique était rendu propice au commerce et aux investissements étrangers.

A ce propos, l'aide était également un moyen, on l'a vu au travers des politiques de la Banque mondiale et du F.M.I., d'imposer certaines conditions politiques aux pays récipiendaires. Parmi ces conditions, l'adoption de structures juridiques et fiscales favorables à la libre entreprise, à la propriété privée et aux investissements étrangers venait en bonne place. Le refus d'un gouvernement de se plier à cette orientation générale ou à des desiderata plus précis pouvait signifier la fin ou la diminution de l'aide de la part de la puissance tutélaire. A l'opposé, un gouvernement docile et bien disposé envers le capitalisme pouvait se voir gratifier de sérieux coups de pouce, soit autant d'avantages pour renforcer sa base politique et sociale. Dans les situations de dépendance alimentaire, l'aide extérieure pouvait constituer un moyen de pression politique extraordinaire : à la fin des années 1960, les Etats-Unis organisèrent une aide alimentaire massive pour contrer la famine au Bihar et obtenir du gouvernement en place des mesures favorables aux investissements américains⁷⁷⁷

A contrario les Etats-Unis stoppèrent les ventes de blé à l'Egypte en 1965, car le pays dénonçait la politique américaine au Vietnam, au Congo ou à St-Domingue⁷⁷⁸.

Dans le même esprit, l'aide technique et financière servait aux impérialismes occidentaux de moyen de pression pour obtenir des traités bilatéraux avantageux en matière de commerce ou d'investissements.

B) Les traités bilatéraux et régionaux de libre-échange et de protection des investissements

Après la Seconde-Guerre mondiale, les puissances impérialistes, qui ne pouvaient plus s'appuyer sur une domination politique et militaire directe pour ouvrir les marchés et les zones d'investissement, ont de plus en plus eu recours à des traités bilatéraux de libre-échange et de protection des investissements. Il s'agissait encore dans les années cinquante et soixante plus d'une tendance allant en se renforçant⁷⁷⁹ que de maillages serrés de traités bilatéraux tels qu'ils seront mis

⁷⁷⁷ BRUN (Thierry A.), « De famines climatiques aux famines économiques : évolution contemporaine des causes et des conséquences des famines », *Tiers-Monde*, Vol. 16, n° 63, 1975, pp. 609-630, p. 618.

⁷⁷⁸ DAVID (Eric), « Quelques réflexions sur l'égalité économique des Etats », *Art. cit.*, p. 411 ; sur l'utilisation de l'aide alimentaire comme outil stratégique et politique voir également GEORGE (Susan), *Les stratégies de la faim*, Genève, Éditions Grounauer, 1981.

⁷⁷⁹ CARREAU (Dominique), DUTHEIL de la ROCHERE (Jacqueline), FLORY (Thiébaud), « Chronique de droit international économique », *Annuaire français de droit international*, vol. 15, 1969, pp. 615-663, p. 642.

en place à partir des années 1980 puis 1990⁷⁸⁰.

La réduction des barrières douanières et quantitatives, la liberté d'installation et de sortie des capitaux, les clauses de non-discrimination des marchandises et des entreprises étrangères, les garanties face aux expropriations et aux nationalisations, les facilités de rapatriement des profits, les clauses d'arbitrage formaient les dispositions essentielles que les puissances souhaitaient insérer dans de tels traités.

En matière d'investissement les Etats-Unis avaient par exemple conclu une dizaine de traités de protection des investissements avec des pays du Sud vers la fin des années 1960, comportant notamment des clauses contre les expropriations et garantissant le rapatriement des profits⁷⁸¹.

Pour les puissances, il s'agissait d'imprimer l'esprit de la « porte ouverte » à ces traités : l'objectif était bien de dégager aux sociétés privées occidentales des accès aux marchés et aux ressources naturelles dans les formations périphériques tout en garantissant au maximum les profits réalisés sur place.

On tient un bon exemple de l'esprit de ce type de traité avec un instrument qui intervint au niveau régional entre la C.E.E. (six membres à l'époque) et 18 pays africains : la Convention de Yaoundé de juillet 1963.

Cette convention fixa le type de rapports que les puissances européennes entendaient entretenir avec les pays relevant de leurs ex-empires coloniaux.

La Convention instituait une zone de libre-échange entre la C.E.E. et les 18, le droit d'établissement réciproque pour les ressortissants et les sociétés européennes et celles des 18, la liberté de circulation des capitaux entre les 6 et les 18. A priori, l'accord semblait établi sur la base d'une équitable réciprocité. Mais, la signification de l'accord ne pouvait être comprise qu'en prenant en compte l'inégalité fondamentale entre les parties.

Sur le plan des échanges de marchandises le libre-échange (désarmement tarifaire et contingentaire) était institué *de principe* entre des pays africains producteurs de produits de base (café, thé, vanille, cacao, noix de coco, poivre) et des pays européens producteurs de produits manufacturés. La possibilité de déroger au désarmement tarifaire et contingentaire, était une *exception*, sous la forme de dérogations accordées aux 18 après commun accord de la Communauté et des Etats associés. La dérogation était donc soumise au droit de veto de la C.E.E.

⁷⁸⁰ SALEM (Mahmoud), « Le développement de la protection conventionnelle des investissements étrangers », *Journal du Droit International (Clunet)*, n° 3, 1986, pp. 579-626.

⁷⁸¹ De tels traités avaient par exemple été signés avec l'Ethiopie, la Thaïlande, le Vietnam du Sud ou le Nicaragua. LANDAU (Henry), "Protection of Private Foreign Investments in Less Developed Countries – Its Reality and Effectiveness", *William and Mary Law Review*, vol. 9, n° 3, 1968, [en ligne], <http://scholarship.law.wm.edu/wmlr/vol9/iss3/11>, (site consulté le 5 juillet 2013).

Sur le plan de la liberté d'installation des entreprises et de circulation des capitaux, il va de soi que dans le contexte de l'époque, au sortir immédiat de la colonisation, ces dispositions concernaient surtout les sociétés européennes agissant dans le secteur primaire, de manière à leur laisser le champ libre pour accéder aux ressources et rapatrier leurs profits.

La Convention de Yaoundé de 1963 était donc plus un instrument de maintien de la division internationale du travail issue de la colonisation, qu'un instrument de coopération et de développement mutuel. Il annonçait de plus la création d'une sphère d'influence commune aux Etats européens⁷⁸².

Pour revenir sur la signification plus générale des traités de libre-échange et de protection des investissements, on doit insister sur le fait que l'esprit dans lequel les puissances capitalistes concevaient ces instruments⁷⁸³, était contradictoire avec la souveraineté économique des pays en voie de développement, qui passait par une sortie de la spécialisation primaire-exportatrice et la mise en place d'une base industrielle.

C'est en effet une donnée historique que les Etats du centre ont réussi leur industrialisation derrière des barrières protectionnistes élevées afin de préserver leurs industries naissantes ; que leurs Etats ont joué un rôle dans la coordination de l'action de firmes *nationales* et non de firmes étrangères.

Dans la situation de nombreuses formations périphériques dans les années 1950 et 1960, en Amérique latine, en Afrique ou en Asie, où des firmes étrangères dirigeaient les secteurs stratégiques comme l'exploitation des ressources naturelles et où l'industrialisation sur des bases nationales était au mieux embryonnaire, l'ouverture des frontières aux marchandises étrangères, et la sanctuarisation des investissements étrangers, rendaient les stratégies de développement économique national, cohérentes sur le plan *interne*, très difficiles à atteindre.

D'un point de vue général, ces traités bilatéraux représentaient des chaînons de reproduction des rapports inégaux entre centres et périphéries.

La division internationale du travail dans les sphères d'influence était également verrouillée par la domination monétaire et financière des puissances.

⁷⁸² JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, Op. cit., pp. 140-144.

⁷⁸³ Qui était le même que celui dans lequel était conçu à la même époque les instruments multilatéraux de libéralisation des échanges et de protection des investissements, à savoir une philosophie libérale.

C) Réseaux financiers et systèmes monétaires

Un autre moyen pour les puissances occidentales de maintenir une sphère d'influence était d'entretenir un rayonnement monétaire et financier international : en créant un espace monétaire axé autour de sa propre monnaie englobant plusieurs périphéries et en déployant un réseau de succursales et de filiales de banques métropolitaines.

Ce type de système monétaire et financier permettait à la formation impérialiste d'avoir une influence décisive sur les économies de sa sphère d'influence puisqu'elle en contrôlait par ce biais les éléments cruciaux que sont le financement des activités économiques et l'émission monétaire.

La Grande-Bretagne avait établi un solide réseau bancaire international au XIXe siècle qui constituait un des leviers les plus importants de son empire. Elle conserva ce réseau après 1945, en particulier dans la zone du Commonwealth et pouvait aussi s'appuyer sur le système des *Currency Boards*. Les pays rattachés à ce système émettaient de la monnaie en contrepartie d'un dépôt en livres sterling.

La France disposait du même type de levier dans la zone franc en Afrique. Dans cette zone, le réseau de banques commerciales était majoritairement constitué de succursales et de filiales des banques métropolitaines. Les banques centrales n'étaient que des relais de la Banque de France, qui gérait l'ensemble des avoirs extérieurs de la zone⁷⁸⁴.

Les Etats-Unis avaient construit leur propre réseau bancaire international à partir de la Première Guerre mondiale. Il était particulièrement développé en Amérique latine, mais tendait depuis la Seconde Guerre mondiale à s'étendre toujours plus à d'autres zones de la périphérie, y compris dans les anciennes sphères coloniales britanniques et françaises. En témoignait l'installation à Saïgon en 1966 de succursales de la *Bank of America* et de la *Chase Manhattan Bank*⁷⁸⁵.

La *Bank of America*, la *Chase Manhattan Bank* et la *First National City Bank* étaient d'ailleurs à la tête de la majorité des succursales et filiales bancaires états-uniennes ouvertes outre-mer ; Ces sociétés brassaient une quantité extraordinaire de fonds et d'affaires liée au formidable déploiement outre-mer des entreprises privées et publiques (militaire et d'aide) des Etats-Unis.

Les accords de Bretton Woods en faisant du dollar l'équivalent de l'or comme monnaie d'échange et de réserve au niveau global, ont placé la monnaie des Etats-Unis au centre du système monétaire international.

Potentiellement, l'influence monétaire des Etats-Unis n'avait pas de borne, ce qui étendait d'autant le

⁷⁸⁴ AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Op. cit., p.227.

⁷⁸⁵ MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, Op.cit., p.68.

rayonnement économique de la première puissance. Néanmoins la dépendance envers le dollar était particulièrement vive en Amérique latine, sphère d'influence traditionnelle des Etats-Unis.

La domination d'une zone monétaire offrait des instruments clés à la métropole pour orienter le commerce international et le crédit des périphéries. Par l'unité de la monnaie en cours dans la métropole et la périphérie dépendante, les commerçants de la métropole étaient particulièrement avantagés, les importations de la formation périphérique se tournant plus naturellement vers l'offre métropolitaine.

Cette unité monétaire offrait également des avantages aux métropoles pour ajuster leurs propres balances des paiements, puisque des achats de devises étrangères n'étaient pas nécessaires pour importer depuis les périphéries de leur zone. Les réserves de devises étrangères capitalisées par les périphéries pouvaient également être concentrées par la banque centrale de la métropole, en échange de sa propre devise, ce qui renforçait d'autant les réserves métropolitaines.

Surtout, le contrôle monétaire facilitait le déploiement des banques du centre dans les périphéries, en facilitant les mouvements de capitaux. C'est ce déploiement par le centre de son réseau bancaire qui constituait le plus puissant levier de domination économique.

Les banques occidentales, parfois les principaux établissements de crédits dans certains pays de la périphérie, avaient en effet une importance cruciale dans l'orientation des activités économiques. Elles pouvaient décider de financer les activités les plus rentables, souvent liées aux firmes de leurs pays d'origine.

Dans le cas des périphéries tropicales déjà spécialisées et extraverties, cela signifiait le financement prioritaire de la production primaire et des opérations d'import/export dans lesquelles des firmes liées aux banques concernées intervenaient. Dans certains cas, les banques soutenaient également les sociétés transnationales impliquées dans des activités de première transformation des produits bruts, ou d'autres activités industrielles « délocalisées ».

Le capital bancaire d'un centre occidental agissait donc comme une structure de soutien à ses entreprises privées investissant à l'étranger. Il se déployait en symbiose avec les firmes multinationales de la métropole, accompagnant leur croissance⁷⁸⁶.

Dans la plupart des cas, les banques occidentales ne soutenaient pas le capital industriel national, qui devait développer dans des conditions difficiles de concurrence internationale ses propres

⁷⁸⁶ MICHALET (Charles-Albert), « Etats, nations, firmes multinationales et capitalisme mondial », *Sociologie et sociétés*, Vol. 11, n° 2, 1979, pp. 39-58, p. 46.

institutions de crédit⁷⁸⁷.

Outre l'aide publique, les réseaux de traités économiques et d'institutions financières, les puissances occidentales pouvaient également compter sur leurs forces de projection militaire pour conserver ou étendre leurs sphères d'influence à la périphérie.

D) Les systèmes de projection militaire

Dans un contexte où la prise de contrôle directe sur des territoires outre-mer n'était plus permise par les deux superpuissances, à savoir les Etats-Unis et l'URSS, la défense des intérêts impérialistes outre-mer passait par des capacités à intervenir ponctuellement sur des terrains extérieurs ; capacités elles-mêmes fondées sur des réseaux d'accords de coopération militaires et de bases à l'étranger.

Les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne entretenaient de tels réseaux, le plus important étant bien sûr, et de loin, celui des Etats-Unis, autour desquels s'organisait militairement le camp capitaliste, notamment au travers de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, créé en 1949, sur la base des objectifs de sécurité vis à vis de l'extérieur (l'U.R.S.S.) et de stabilité vis à vis de l'intérieur (contre d'éventuelles insurrections communistes)⁷⁸⁸.

Sur le plan juridique, pour tisser leurs réseaux d'influence militaire, les Etats-Unis eurent recours à la fois à la fois à la voie multilatérale et à la voie bilatérale⁷⁸⁹. L'Amérique latine permet d'illustrer cette superposition.

En août 1947, les Etats-Unis cherchèrent à raffermir la cohésion autour de leur leadership dans l'hémisphère occidental en rassemblant les Etats américains à une Conférence pour le Maintien de la Paix continentale et de la Sécurité en août 1947. Le résultat de cette conférence fut un traité d'alliance militaire, le Traité Interaméricain d'Assistance Réciproque, ou Traité de Rio. Les Etats-Unis s'assurèrent ainsi de la vassalité militaire des Etats d'Amérique latine, en cas d'agression extérieure, mais également en cas de subversion interne à l'ordre panaméricain fixé par les Etats-Unis.

Parallèlement à ce cadre juridique général des institutions spécialisées jouaient le rôle de courroies

⁷⁸⁷ AMIN (Samir), *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, pp. 235-236.

⁷⁸⁸ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique*, *Op. cit.*, p. 182.

⁷⁸⁹ FLORY (Maurice), « Les bases militaires à l'étranger », *Annuaire français de droit international*, Vol. 1, 1955, pp. 3-30.

de transmission des intérêts militaires nord-américains sur le continent. C'était le cas par exemple de l'Interamerican Defence Board créé pendant la Seconde Guerre mondiale, qui agissait grâce à ses capacités financières comme instrument de pression et de persuasion sur les Etats latino-américains pour que leurs orientations commerciales concordent avec les besoins des Etats-Unis en matériaux stratégiques⁷⁹⁰.

Les Etats-Unis tissèrent également un réseau de Pactes bilatéraux d'Assistance et de Défense mutuelle. En 1955 douze pays latino-américains avaient conclu un tel Pacte. Ces Pactes prévoyaient dans leur disposition une série d'obligations mutuelles, mais dont le respect était contrôlé par les Etats-Unis.

Ainsi, la fourniture d'armes par les Etats-Unis était soumise au contrôle d'officiers nord-américains, tandis que de leur côté les Etats latino-américains étaient soumis à des obligations formelles. Parmi ces dernières, parfois formulées dans des clauses secrètes on doit noter : la guerre psychologique, la répression des intrigues communistes, l'action combinée avec les services états-uniens pour cette répression, des fournitures en matières premières stratégiques⁷⁹¹.

Les réseaux de coopération militaire jouaient donc également un rôle économique en fournissant des débouchés pour le complexe militaro-industriel des Etats-Unis et en mettant à disposition de ce même complexe, certaines des matières premières indispensables à son développement prodigieux durant la guerre froide.

Dans un pareil cadre politico-juridique aux niveaux régional et bilatéral, les Etats-Unis purent quadriller l'Amérique latine de missions d'encadrement militaire et de bases plus ou moins permanentes au Guatemala, au Nicaragua ou en Argentine, en plus de leurs postes avancés de Panama, de Porto Rico et de Guantanamo à Cuba⁷⁹². Cela sans compter la présence et l'action toujours importante de la Central Intelligence Agency (C.I.A.), l'agence nord-américaine de renseignements extérieurs.

La présence militaire nord-américaine et le poids que ses structures avaient sur les milieux militaro-politiques d'Amérique latine exerçaient une pression constante sur l'orientation politique et économique dans le sous-continent. En effet, les politiques progressistes pouvaient se heurter très rapidement à l'emprise sur leurs pays de fractions de l'establishment militaire, formés aux Etats-Unis et disposant de moyens perfectionnés livrés par la puissance tutélaire. Un tel scénario se déroula effectivement à plusieurs reprises dans les années 1960 et 1970, au Chili ou Brésil

⁷⁹⁰ QUEUILLE (Pierre), *L'Amérique latine, la doctrine Monroe et le panaméricanisme : le conditionnement historique du tiers-monde latino-américain*, Op. cit., p. 221.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 221.

⁷⁹² *Ibid.*, p. 223.

notamment.

Les Etats-Unis déployèrent le même type de réseaux de coopération militaire en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. C'est ainsi que fut signé en septembre 1954 le Traité de Défense Collective de l'Asie du Sud-Est regroupant un certain nombre de pays alliés des Etats-unis dans la zone : les Philippines, le Sud-Vietnam, le Laos, le Cambodge, la Thaïlande, le Pakistan, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce traité a débouché sur la création d'une organisation de défense, l'Organisation du traité de défense collective ou S.E.A.T.O.

En Afrique, le caractère tardif de la colonisation a influencé le jeu d'influence qui s'y déroulait, conférant un rôle de premier plan à la Grande-Bretagne et à la France. Après les indépendances, la France mit en place son propre réseau de coopération militaire dans les zones de son ancien empire, en particulier en Afrique ; un réseau fondé comme dans le cas des Etats-Unis sur des accords plus ou moins officiels. Ce réseau d'alliance formera d'ailleurs une des principales structures de la « Françafrique », ce nœud d'intérêts, de soutiens et de corruption entre les strates dominantes politico-économiques françaises et de plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne.

Par le biais de leurs sphères d'influence respectives, les puissances occidentales ont maintenu les formations périphériques dans le champ de force du capitalisme de marché. Elles ont pu ainsi continuer à tirer profit d'une division internationale du travail héritée de la colonisation. Il importe de souligner l'importance des liens entre les classes dominantes des centres et celles des périphéries dans ce processus. Ces relations ont joué le rôle de courroies de transmission pour maintenir des relations économiques inégales entre nations, à l'avantage des classes dominantes des deux pôles.

Néanmoins, l'exercice de la contrainte, qu'elle soit de nature économique ou militaire, n'a jamais été abandonnée par les centres dans la gestion de leurs sphères d'influence.

Les tentatives de s'écarter un tant soit peu des lignes directrices fixées par les puissances impérialistes ont été systématiquement sanctionnées ; en témoigne les multiples pressions économiques et autres interventions militaires menées par les puissances à la périphérie des années 1950 aux années 1970. La fébrilité des puissances, leur attachement à maintenir des pouvoirs dociles dans les périphéries fut marquée par des mesures de déstabilisation et de rétorsion comme celles subies par le gouvernement Mossadegh en Iran après la nationalisation des ressources pétrolières en 1953, le Guatemala de Jacobo Arbenz Guzman en 1953-1954 suite aux réformes

agraires, l'Égypte de Nasser en 1956 après la nationalisation du canal de Suez, sans parler du Vietnam dans les années 1960 où la situation dégénéra en une guerre destructrice pour maintenir les frontières de la sphère d'influence états-unienne⁷⁹³.

Durant la période 1945-1975, la permanence de sphères d'influence impérialistes et l'émergence d'un ordre économique international libéral créait un contexte politico-juridique international qui poussait les formations périphériques à maintenir leur intégration dans la division internationale du travail capitaliste. En effet, ces structures juridico-politiques aidaient à maintenir la dynamique centripète du système capitaliste en remplacement de la domination coloniale directe. Pour certaines classes économiquement dominantes et certaines élites politiques des formations périphériques devenues politiquement indépendantes, le développement économique, la stabilité politique passaient par l'acceptation des règles du jeu ainsi définies : l'ouverture des frontières aux mouvements de marchandises et de capitaux, l'accueil des investissements étrangers directs. En somme, l'articulation aux systèmes productifs des centres. Dans ce cadre, la spécialisation internationale était idéologiquement promue, mais tendait aussi à se renforcer du fait de l'influence des systèmes productifs centraux.

⁷⁹³ On doit ajouter quelques remarques générales supplémentaires à propos des sphères d'influence.

Un élément important dans la gestion de ces sphères après 1945 fut l'importance croissante donnée à des impérialismes relais à la périphérie ou « sous-impérialisme » (BRAILLARD (Philippe), De SENARCLENS (Pierre), *L'impérialisme*, *Op. cit.*, p.104 ; JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, *Op. cit.*, p.176.). Ces derniers permettaient de solidifier indirectement la domination des États centraux dans une région donnée. Les États-Unis ont mené une politique très active en ce sens, notamment avec des pays comme le Brésil, la Corée du Sud, mais également avec le Sud-Vietnam avant son effondrement.

On doit également noter dans la période la tendance au chevauchement des différentes sphères d'influence occidentales, qui fut un des aspects marquants de l'impérialisme d'après-guerre. Ce chevauchement était lié à des raisons classiques tenant au gain ou à la perte d'influence politique et économique des puissances dans certaines zones géographiques mais aussi à certaines mutations plus structurelles du capitalisme et de l'impérialisme.

Un de ces facteurs tenait au caractère expansionniste et à la puissance véritablement supérieure de l'impérialisme américain qui tendait à intégrer à sa zone d'influence une partie de plus en plus importante de la périphérie.

Un autre facteur, plus sous-jacent était l'internationalisation ou multinationalisation du capital, les grandes firmes occidentales tendant à se déployer tout azimuts, y compris dans les sphères d'influence des pays concurrents. Les succursales et filiales des banques américaines étaient ainsi de puissants instruments de pénétration des marchés dans les sphères d'influence concurrentes, en Afrique et en Asie notamment. Les sociétés transnationales occidentales tendaient aussi de plus en plus à créer des consortiums pour exploiter en commun des ressources et des marchés extérieurs.

La politique extérieure de la Communauté économique européenne correspondait d'ailleurs à une telle mise en commun des moyens de projection et des zones d'influence, conçue à un niveau inter-étatique, mais liée à l'interpénétration croissante des capitaux en Europe ; même si cette politique ne faisait par ailleurs pas complètement disparaître les rivalités inter-impérialistes.

Ces deux facteurs, combinés aux évolutions sur le plan multilatéral, confirmaient la formation, embryonnaire et toujours susceptible d'être remise en cause, d'un « impérialisme collectif » ou d'un « capitalisme transnational » (sur ces deux notions et le débat autour d'elles dans la théorie marxiste contemporaine, voir AMIN (Samir), « Capitalisme transnational ou impérialisme collectif ? », *Recherches internationales*, n° 89, janvier-mars 2011, pp. 63-76), sous la direction du capital nord-américain.

Dans ce contexte, les sphères d'influence persistaient certes mais n'étaient plus des blocs géopolitiques où s'exerçaient la domination presque totalement exclusive d'un seul impérialisme comme c'était le cas avant la Seconde Guerre mondiale.

De plus en plus les zones d'influence étaient « mutualisées » au bénéfice des plus grandes concentrations de capital, des plus grandes firmes. « Mutualisation » qui, paradoxalement, n'excluait pas une concurrence parfois féroce.

A un autre niveau, les firmes capitalistes centrales et tout particulièrement les grandes firmes multinationales qui devenaient les principaux agents de ces systèmes productifs et de la division internationale du travail, bénéficiaient de ce contexte de porte ouverte pour se déployer et maintenir un contrôle sur la production primaire dans les périphéries.

Un jeu de facteur, agissant à différents niveaux enfermait donc les formations périphériques dans leur orientation économique extravertie et leurs spécialisations minières et agricoles.

Section 2 : Sociétés transnationales et relations centre/périphérie autour de l'exploitation ressources naturelles : la poursuite de l'échange écologique inégal

Les nouveaux aspects « superstructurels⁷⁹⁴ » ou juridico-politiques de l'impérialisme après la Seconde guerre mondiale étaient profondément liés au développement d'une nouvelle phase du procès d'accumulation capitaliste.

En effet, la prospérité qui a caractérisé les économies centrales durant la période 1945-1975, a été accompagnée d'un nouveau bond dans la concentration du capital.

Ce haut niveau de concentration, sous son double aspect financier et technique, a débouché sur la formation de firmes géantes, souvent verticalement intégrées et dont, surtout, l'internationalisation était croissante : firmes qui sont qualifiées de sociétés transnationales, d'entreprises transnationales ou de firmes multinationales, selon les définitions et les critères utilisés⁷⁹⁵.

Il peut être intéressant de rappeler les évolutions dans les structures du système de production capitaliste qui ont accompagné la généralisation de ce type d'unités productives après

⁷⁹⁴ On fait ici référence à un aspect de la théorie marxiste qui distingue les superstructures politiques et juridiques des structures (ou base) économiques et sociales, celles-ci étant considérées comme déterminantes en dernière instance. On retrouve cette distinction dans la préface de la Contribution à la critique de l'économie politique de Marx : « L'ensemble de ces rapports de production constitue la structure économique de la société, la base réelle sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique à laquelle correspondent des formes déterminées de conscience sociale ». Une interprétation trop mécaniste de cette distinction entre les différentes instances de la réalité sociale peut avoir l'inconvénient de passer sous silence la profonde dialectique entre les différentes instances. Voir DUMENIL (Gérard), LÖWY (Michael), RENAULT (Emmanuel), *Les 100 mots du marxisme*, Op. cit., pp. 18-19.

⁷⁹⁵ Voir, entre autres, PALLOIX (Christian), *L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales*, Paris, François Maspéro, 1975 ; RIGAUX (François), « Les sociétés transnationales » in BEDJAOUI (Mohammed), (Dir.), *Droit international : bilan et perspectives*, Paris, U.N.E.S.C.O., Pedone, 1991 ; SUAREZ (Macrino), « Les firmes multinationales », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. 10, n° 26, 1972, pp. 279-281.

1945.

Ces évolutions structurelles étaient globalement les suivantes :

- Constitution de groupes financiers de portée internationale assurant la fusion du capital industriel et bancaire à très grande échelle, et plaçant le contrôle du procès de production sous la direction du capital financier.
- Développement de structures de gestion hiérarchisées de l'activité économique fondées sur la centralisation/décentralisation des fonctions de contrôle et de production.
- Transformation des bases technologiques de la production fondée sur l'intégration croissante de la science dans le procès d'élaboration des techniques, ce qu'on a parfois désigné sous le terme de « révolution scientifique et technique ». Cette mutation, accélérée par le conflit mondial, s'est manifestée par le développement de nouveaux secteurs (électronique, aéronautique, informatique, télécommunications, recherche spatiale, énergie nucléaire), la transformation des opérations de production (automatisation, chimisation) et l'importance prise par la création, la circulation et le traitement opérationnel de l'information (ainsi l'engineering).
- Organisation du procès de circulation de plus en plus à l'intérieur d'une firme, d'un groupe de firmes ou d'une entente entre firmes et non sur la base du marché. Ce qui n'a signifié ni la disparition de la concurrence, ni la disparition de l'échange marchand mais la modification de leurs modalités et leur transposition à une échelle plus vaste, celle du monde.⁷⁹⁶

Cette nouvelle phase de concentration du capital, d'interpénétration du capital financier et industriel, développement logique des mutations vers un capitalisme des monopoles amorcées dans la période 1870-1890 et poursuivies au XXe siècle, a créé à la fois les motivations et les moyens d'un changement d'échelle dans l'exploitation des ressources naturelles à la périphérie.

Sur le plan des motivations, il est clair que la croissance quantitative et qualitative des économies capitalistes centrales liée à la concentration du capital et à la consommation de masse, soit ce qu'on a pu appeler le mode de régulation fordiste du capitalisme⁷⁹⁷, reposait globalement sur une consommation accrue de matière et d'énergie. La différence avec les périodes antérieures tenait à la dépendance croissante des centres en énergie fossile (pétrole et charbon principalement) et en matières minérales variées (fer, étain, cuivre, chrome, manganèse, phosphates)⁷⁹⁸. Etant donné le volume et la variété des matières requises plus aucune économie centrale, y compris les Etats-Unis,

⁷⁹⁶ PALLOIX (Christian), *L'économie mondiale capitaliste. Tome 2, le stade monopoliste et l'impérialisme*, Paris, François Maspéro, 1971, pp.135 et 149.

⁷⁹⁷ AGLIETTA (Michel), *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Odile Jacob, 1997 ; Sur la théorie de la régulation, voir BELANGER (Paul R.), LEVESQUE (Benoît), « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, 1991, pp. 17-51.

⁷⁹⁸ MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, *Op. cit.*, p. 15.

ne pouvait se considérer comme auto-suffisante en matières premières industrielles de base⁷⁹⁹. Celles-ci devaient donc être extraites à grande échelle dans les zones périphériques elles-mêmes, le monde tropical restant la principale zone frontière à portée des puissances capitalistes avec le grand moyen-orient. La question de la réduction des coûts étant primordiale dans la compétition qui continuait à faire rage entre firmes et économies nationales capitalistes, le contrôle stable de réserves de matières premières industrielles permettant une exploitation et un transport à grande échelle s'avérait stratégique pour les centres⁸⁰⁰.

Sur le plan des moyens, le même phénomène de concentration qui affectait les procès industriels au centre donnaient naissance dans le secteur primaire à des firmes dont les capacités de projection, de production et d'organisation des échanges dépassaient de loin ce qui était envisageable durant la période impérialiste classique. Le caractère centralisé et verticalement intégré de ces entités⁸⁰¹ leurs donnaient en effet les moyens d'organiser la production à grande échelle, mais également de contrôler des filières, voire des marchés internationaux dans leur ensemble⁸⁰² si les plus importantes d'entre elles dans un secteur donné formaient une entente.

Les firmes multinationales des centres, saisissant les ouvertures créées par les politiques impérialistes, ont ainsi maintenu et parfois augmenté le contrôle sur les ressources naturelles des formations périphériques du monde tropical durant la période 1950-1975. Elles ont continué à contrôler la production, le transport et les échanges internationaux, poussant à augmenter la production primaire et articulant celle-ci aux procès industriels dans les centres (§ 1.).

Cette production n'a en effet guère été destinée à alimenter le développement des formations périphériques elles-mêmes. Les formes mêmes de l'exploitation des ressources à la périphérie, héritées de la colonisation, extraverties et désarticulées, ont été confirmées et amplifiées sous la direction des firmes occidentales ou de classes dirigeantes locales liées à elles. Ces formes d'exploitation, souvent enclavées, ne laissaient guère de valeur ajoutée dans le pays et ne permettait

⁷⁹⁹ BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 552.

⁸⁰⁰ BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *East Asia and the Global Economy : Japan's Ascent with implications for China's Future*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2007, pp. 35-36.

⁸⁰¹ Ces caractéristiques correspondaient surtout aux entreprises nord-américaines, mais ces dernières servirent de modèles aux firmes des autres formations centrales, voir ARRIGHI (Giovanni), *The Long Twentieth Century. Money, Power, and the Origins of our times*, *Op. cit.*, p. 285 ; BONINI (Astra), « Complementary and competitive regimes of accumulation : natural resources and development in the world-system », *Journal of World-System Research*, Vol. 18, n° 1, pp. 50-68, p. 59.

⁸⁰² On utilisera ici les notions de filières marchandes et de marchés internationaux de produits de base dans un sens spécifique. La filière marchande désignera une série d'étapes économiques et géographiques reliant l'exploitation d'une ressource naturelle à ses différents points de consommation finaux. Le marché international sera considéré comme un ensemble de filières liées à un type de ressource naturelle.

pas de connecter la production primaire à la création de bases économiques autonomes. C'est en ce sens que l'on peut parler de la continuation, au-delà de la colonisation, d'un échange économique et écologique inégal, déstructurant les formations sociales et les milieux naturels (§ 2.).

§ 1. Les sociétés transnationales du secteur primaire : l'instrument du contrôle des centres sur les ressources naturelles de la périphérie

Il s'agira de saisir globalement comment les sociétés transnationales intervenant dans le secteur primaire ont servi aux formations centrales à maintenir le contrôle sur les ressources naturelles et les marchés internationaux de produits de base de manière à alimenter leur propre développement industriel. Une partie de la réponse réside dans le pouvoir économique concentré par ces firmes et leur souplesse d'adaptation, leur permettant de mettre en œuvre différentes stratégies pour contrôler les filières marchandes et la production primaire dans les formations périphériques.

Dans un premier temps, on cherchera à passer en revue les principales catégories de firmes qui intervenaient dans le secteur primaire dans la période considérée. Malgré les tendances à la diversification qui animaient ces firmes, on peut identifier quelques grands types en se basant sur ce qui constituait, pour une firme, le cœur de ses activités. On pourra de ce fait identifier certains acteurs clés des filières internationales de produits de base (A.).

Dans un second temps, on cherchera à identifier les structures des sociétés du secteur primaire, c'est à dire les grandes tendances et stratégies de développement suivies par ces firmes. Cette démarche permettra de mieux percevoir ce qui constituait la force de ces opérateurs par rapport aux acteurs économiques des formations périphériques (B.).

Enfin on se penchera plus précisément sur les stratégies employées par les firmes multinationales pour orienter la production dans les zones périphériques, sachant que l'on peut identifier deux grandes modalités : le contrôle indirect par le marché et le contrôle direct sur la production (C.).

A) Les grands opérateurs des filières de produits de base

D'un point de vue général, au sein du système capitaliste, l'exploitation d'une ressource naturelle s'intègre au sein d'une filière marchande ou chaîne de valeur. On peut donner plusieurs définitions de ces notions⁸⁰³.

Dans la perspective adoptée ici, on utilisera indifféremment les deux termes, pour désigner une série d'étapes clés d'un cycle ou circuit de production et d'échange qui relie l'exploitation d'une ressource naturelle à ses points de consommation finaux⁸⁰⁴ et qui s'inscrit dans l'espace.

Pour simplifier, on distinguera les étapes de l'exploitation, de la transformation, du transport, de la commercialisation/distribution et de la consommation, sachant que l'ordre des étapes et leur degré d'affinement varient considérablement selon les cas concrets. A ces étapes ou fonctions on peut ajouter : en amont, celles de la fourniture d'inputs (machines, engrais etc.) ou de l'exploration qui permettent l'exploitation ; en parallèle à toute la filière, la fonction de financement, qui permet son déroulement complet. Toutes ses étapes sont différemment réparties dans l'espace, sans compter les centres de décision qui peuvent être situés dans des localisations distinctes de toutes les autres étapes.

Quelques exemples peuvent permettre de traduire concrètement l'organisation d'une filière de produit de base.

La filière de métaux non ferreux peut être décomposée en plusieurs grandes étapes :

- l'étape de l'exploration qui permet de découvrir la ressource à exploiter ;
- l'étape de l'extraction qui correspond à la production du minerai de base ;
- l'étape du raffinage qui correspond à la production de métal ;

⁸⁰³ Une définition assez claire et simple est la suivante : « Une filière est composée de la succession des étapes technologiques de production distinctes et séparables associées à l'utilisation d'une ressource donnée ou à l'obtention d'un produit déterminé », « sachant que le terme de production doit être pris dans une acception extensive et englobe les activités de distribution et de commercialisation. SOULIE (Daniel), « Les filières de production. Quelques considérations méthodologiques », in CHALMIN (Philippe), MOUTON (Claude), (Dir.), *Les marchés internationaux des matières premières*, Paris, Economica, 1982, p. 95. Sur les notions de filière et de chaîne de valeur, voir encore : KAPLINSKY (Raphael), MORRIS (Mike), *A Handbook for Value Chain Research*, IDRC, vol. 113, 2001 ; le numéro 1 du volume XXIII de la revue *Review* sorti en 2000, intitulé *Commodity chains in the World-Economy* dirigé par Immanuel Wallerstein et Terence K. Hopkins, qui revient sur ces concepts en les remettant en perspective avec l'histoire du système capitaliste mondial : notamment WALLERSTEIN (Immanuel), « Introduction », *Review*, Vol. 23, n°1, 2000, pp. 1-13.

⁸⁰⁴ La nature de ces points peuvent varier, puisqu'en fonction de la ressource les processus de transformation et de consommation varient fortement. Pour cette étude, on considérera qu'une filière de produit de base cesse pour un produit alimentaire aux points de consommation humaine et animale, et pour une matière première industrielle lorsque cette dernière est intégré avec d'autres composants dans la fabrication d'un bien intermédiaire ou d'un bien final.

- l'étape de la transformation qui elle correspond à la production de produits semi finis⁸⁰⁵.

Entre ces quatre grandes étapes de production à proprement parler, interviennent potentiellement des phases de transport et de commercialisation/distribution.

La chaîne agro-industrielle peut également se décomposer en plusieurs phases :

- « 1. Production « en amont » de biens d'équipement agro-industriels (machine, semences, engrais, insecticides, herbicides, produits pharmaceutiques et autres) ;
2. Production agricole et forestière proprement dite (et à la limite la pêche) ;
3. Traitement agro-industriel de ces produits en « aval » (agro-industries alimentaires, mais aussi textiles, bois, cuir) ;
4. Distribution de ces produits élaborés jusqu'au marché final de la consommation (services de stockage et transports, commercialisation en gros et au détail, consommation organisée, restauration, etc.).⁸⁰⁶ »

Les filières ou chaînes de valeur de produits de base prises dans leur ensemble composent des divisions sociales et techniques du travail qui dans le système capitaliste ont historiquement eu tendance à recouper la division du travail entre centres et périphéries : les centres se réservant les activités de transformation complexe et de commercialisation internationale et laissant les activités d'exploitation et d'extraction et, à la limite, de première transformation et de commercialisation locale à la périphérie.

C'est en fonction de la position des firmes multinationales au sein des différentes filières, ou en tout cas de leur cœur de métier au sein de ces filières⁸⁰⁷, que l'on peut identifier les grands types de firmes qui intervenaient dans l'orientation des secteurs primaires-exportateurs à la périphérie.

On distinguera :

- Les firmes spécialisées dans l'extraction comme les sociétés minières ou pétrolières, dont le cœur de métier est l'exploitation des ressources naturelles.
- Les firmes spécialisées dans la transformation et qui ne participent aux filières que pour se fournir en matières premières, que ces entreprises relèvent des secteurs de l'agro-industrie ou de la

⁸⁰⁵ SOULIE (Daniel), « Les filières de production. Quelques considérations méthodologiques », in CHALMIN (Philippe), MOUTON (Claude), (Dir.), *Les marchés internationaux des matières premières*, Op. cit., p.101.

⁸⁰⁶ ARROYO (Gonzalo), « Les agents dominants de l'agro-capitalisme dans la chaîne de production », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 64.

⁸⁰⁷ Il faut en effet préciser que ces firmes, en particulier après la Seconde Guerre mondiale se sont rarement cantonnées à une seule fonction et ont cherché à diversifier leurs activités le long des chaînes ou en parallèle à celles-ci en fonction des possibilités de maximisation des profits.

métallurgie.

- Les firmes spécialisées dans la commercialisation internationale de produits de base autrement dénommées sociétés de négoce.
- Les sociétés de transport, terrestre ou maritime.
- Les sociétés de distribution des produits.
- Les firmes spécialisées dans le financement, à savoir les banques.

On se concentrera sur les firmes relevant des trois premières catégories, car ce sont elles qui ont eu l'influence la plus directe sur l'exploitation des ressources naturelles. De leur côté, les sociétés de transport, de distribution et les banques jouaient évidemment un rôle crucial dans le fonctionnement global des filières. Cependant leur influence sur la production était plus indirecte.

Les grandes firmes occidentales spécialisées dans l'exploitation et qui dominaient les filières de produits de base après guerre, étaient déjà présentes dans le monde tropical avant 1945, qu'il s'agisse des Majors pétrolières anglo-saxonnes (Exxon, Texaco, Gulf, Shell, British Petroleum, Mobil, Standard Oil of California), de grandes firmes minières comme *Anglo-American, Kennecott, Alcoa* ou de groupes de l'agro-industrie comme *Tate & Lyle, Firestone, Unilever* ou la *United Fruit Company*.

Globalement, ces firmes ont continué dans les années 1950 et 1960 à exploiter les ressources qu'elles contrôlaient sur les mêmes bases qu'avant guerre, c'est à dire en se comportant comme des propriétaires des ressources naturelles en question et en visant à maximiser leurs profits. Elles ont cherché à étendre leur contrôle sur de nouvelles ressources dans les pays indépendants et à développer la production afin de bénéficier au maximum de la croissance au centre. Elles se sont appuyées sur leurs capitaux accumulés durant la période précédente et ont tiré partie de l'idéologie du développement dominante de l'époque, modernisatrice et libérale, voulant que les grandes sociétés privées occidentales aient été les plus qualifiées pour mettre en valeur certains potentiels naturels.

Les sociétés de négoce international en produits de base de l'après guerre sont issues quant à elles pour une grande partie des anciens comptoirs coloniaux, d'anciennes sociétés de courtage ou de départements de vente ou d'achat de grandes firmes productrices ou consommatrices⁸⁰⁸. Les

⁸⁰⁸ GIRAUD (Pierre-Noël), *Géopolitique des ressources minières*, Paris, Economica, 1983, p. 173. Voir également GOLDSCHMIDT (Michel), « Evolution des sociétés de commerce de matières premières depuis 1945 », in MOUTON (Claude), CHALMIN (Philippe), (Dir.), *Commerce international et matières premières*, Paris, Economica, 1981, pp. 16-24. CHALMIN (Philippe), *Négociants et chargeurs : la saga du négoce international des matières premières*, Paris, Economica, 1985.

grands noms étaient *Cargill* (céréales), Sucre et denrées, *Philip Brothers* (métaux), ACLI international (café), *Gill & Duffus* (Cacao, caoutchouc)... D'autres grands acteurs du négoce étaient les Sogo Shoshas japonaises⁸⁰⁹.

Ces différentes sociétés prenaient en charge la commercialisation internationale des marchandises et organisaient ou assuraient un certain nombre de services comme le stockage, le conditionnement, les formalités douanières et le transport.

Ces firmes tiraient la plus grande partie de leurs profits de leur rôle d'intermédiaire, en achetant au plus bas prix les productions des périphéries et en spéculant sur les mouvements des prix internationaux, grâce à leurs réseaux d'information et leurs capacités de stockage.

Spécialisées dans la phase de commercialisation internationale, ces firmes ne s'engageaient a priori pas dans les activités de production, mais elles eurent elles aussi tendance à diversifier leurs investissements pour élargir la surface de leurs activités et de leur rentabilité : outre des installations de stockage indispensables à leurs activités de négoce, elles pouvaient investir directement dans d'importantes infrastructures de transport.

Qu'il fut question de firmes spécialisées dans la production ou de sociétés de négoce, les grandes tendances à l'oeuvre chez les firmes occidentales présentes dans les filières de produits de base durant les décennies d'après-guerre étaient à sortir de leur cœur de métier pour intégrer différentes étapes des filières ou se diversifier. Par conséquent, les économies périphériques faisaient face à des opérateurs très puissants sur les plans technique, commercial et financier, dont le pouvoir de marché s'assimilait à celui de monopoles ou d'oligopoles.

On essaiera de mieux cerner ces capacités de pression en analysant plus avant les stratégies de développement des opérateurs.

B) Les stratégies de développement des opérateurs

Pour situer rapidement quelles stratégies de développement les firmes multinationales du secteur des ressources naturelles ont suivi au sortir de la Seconde Guerre mondiale, on peut distinguer quatre grandes tendances :

- la concentration, de très grands groupes ou firmes se partageant à quelques-uns certains secteurs au plan mondial (a.) ;
- l'intégration verticale, les firmes cherchant à contrôler simultanément de multiples étapes

⁸⁰⁹ CLAIRMONTE (Frederick F.), « Reflections on Power : TNCs in the global economy », *The CTC Reporter*, n° 15, Spring 1983, pp. 37-39.

des filières, en amont et en aval (b.) ;

- la diversification horizontale, les firmes cherchant à pénétrer plusieurs secteurs simultanément et à développer des activités annexes comme le financement ou les services techniques (c.) ;
- l'internationalisation croissante des firmes au sens de l'extension de leurs champs d'activité géographiques (d.).

Ces quatre tendances étaient en profonde interrelation, stimulées par la concurrence.

a. La concentration

La tendance à la concentration était très importante après-guerre chez les firmes du secteur des ressources naturelles. Il suffit de citer l'exemple des *Majors* occidentales du pétrole (les « sept sœurs » anglo-saxonnes plus la Compagnie Française des Pétrole) qui en 1952 fournissaient 90 % des approvisionnements (en dehors des pays communistes)⁸¹⁰.

Dans le domaine agro-alimentaire, en 1976, les 161 plus grandes entreprises transnationales agro-alimentaires dont 89 avaient leur siège au Nord, contrôlaient 32 % de la valeur alimentaire mondiale⁸¹¹.

Etant donné le niveau de concentration, la concurrence oligopolistique devenait la règle dans la plupart des secteurs qu'il fut question de l'énergie, des minerais et métaux ou de l'agro-industrie. Elle aboutissait dans certains secteurs comme celui des minerais et métaux à des systèmes de prix producteurs dans lesquels les principales entreprises, voire une entreprise « leader » fixaient le prix d'un produit de base au niveau mondial⁸¹². Les ententes et les rapports de force entre sociétés parties prenantes de l'oligopole jouaient un rôle déterminant dans la fixation des prix mondiaux. C'était le cas par exemple dans les années 1960 et 1970 du secteur du tabac dominé par de grands conglomérats transnationaux comme *British-American Tobacco*, *Imperial Tobacco Company*, *Philip Morris*, *R. J. Reynolds* ou *Gulf and Western*⁸¹³.

⁸¹⁰ MIHAÏLOVITCH (Lioubomir), PLUCHART (Jean-Jacques), *Les compagnies pétrolières internationales*, Paris, P.U.F., 1981, p. 2.

⁸¹¹ ARROYO (Gonzalo), « Les agents dominants de l'agro-capitalisme dans la chaîne de production », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 66.

⁸¹² « Le prix fixé sera la résultante variable d'un certain nombre d'éléments : le prix de revient minimal et maximal (rémunération des capitaux propres), le niveau et les différents prix de substitution, et enfin l'état du marché et notamment le comportement attendu de l'acheteur » CHALMIN (Philippe), *Les marchés mondiaux de matières premières*, Paris, P.U.F., 1984, p. 60.

⁸¹³ CLAIRMONTE (Frederick F.), « La dynamique capitaliste de la banane et du tabac : quelques réflexions sur les structures de l'économie du marché mondial », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., pp. 226-229.

Les raisons de la concentration tenaient aux mêmes causes fondamentales que dans l'ensemble des branches capitalistes de l'époque : une concurrence de plus en plus ouverte sur l'international, appelant des investissements de plus en plus lourds sur la base de technologies de plus en plus coûteuses indispensables pour réaliser des économies d'échelle et percer des marchés clés. Cela nécessitait des masses de capitaux considérables que seules de grandes firmes pouvaient mobiliser soit sur fonds propres, soit par le biais de financements extérieurs (banques et marchés financiers) auxquelles elles pouvaient avoir accès de par leur crédit. Les grandes firmes de la période coloniale étaient donc avantagées, mais la concurrence favorisait les fusions, les rachats d'entreprises qui renforçaient encore la concentration.

A ces facteurs généraux, il faut ajouter des facteurs propres au secteur des ressources naturelles.

Notamment, la nécessité pour les firmes de se projeter à l'échelle internationale pour accéder aux ressources naturelles ou aux produits de base au plus bas coût directement dans les pays producteurs, ce qui générait d'important coûts de transaction pour le transport, les intermédiaires commerciaux, les formalités administratives etc. L'intégration verticale que l'on abordera ci-dessous était destinée à éviter ces coûts de transaction mais renforçait d'autant plus la tendance à la concentration de par la surface financière exigée par une telle stratégie.

Les très lourds investissements de départ nécessités par certaines activités jouaient également en faveur de la concentration. Cela était particulièrement vrai dans le domaine minier ou énergétique, qui demandait de volumineuses dépenses en matière d'exploration et d'exploitation, pour saisir les meilleurs gisements et les mettre en valeur à l'échelle requise par les conditions de rentabilité et pour tirer parti lors des périodes de boom. Par exemple, seules les grandes firmes minières et pétrolières avaient les épaules suffisamment solides pour lever par emprunts bancaires ou sur les marchés, les centaines de millions de dollars d'investissement nécessaires.

De plus petites sociétés pouvaient subsister dans le domaine minier, mais jouaient souvent un rôle de prospection, devant ensuite s'associer avec une grosse firme pour développer le gisement⁸¹⁴.

La lourdeur des investissements jouait également comme barrière à l'entrée dans le domaine agricole ou agro-industriel en raison de la surface des terres à mettre en valeur pour atteindre les niveaux de rentabilité requis, et des importantes installations de transformation ou de conditionnement requises pour alimenter les marchés mondiaux.

La fluctuation des prix, parfois très importante pour certains produits de base, jouait également

⁸¹⁴ GIRAUD (Pierre-Noël), *Géopolitique des ressources minières*, *Op. cit.*, p. 136.

comme facteur de concentration en permettant aux plus grandes firmes qui avaient accumulé suffisamment en période de boom de racheter leurs concurrents plus petits ou plus malchanceux dont les actions étaient en baisse. Corrélativement, la concentration permettait de tirer tout le parti de la fluctuation des prix, grâce à des réserves en capitaux ou de grandes capacités de stockage, permettant de spéculer à la hausse ou à la baisse, ce qui était le cas notamment des sociétés de négoce.

b. L'intégration verticale

L'intégration verticale était la seconde tendance majeure à l'oeuvre chez les firmes du secteur des ressources naturelles après 1945.

L'intégration verticale n'était pas une donnée nouvelle puisqu'elle caractérisait déjà nombre de firmes avant 1945, mais la tendance s'est amplifiée et confirmée dans les années d'après-guerre.

La motivation essentielle de l'intégration découlait de la pression de la concurrence et des objectifs liés de rentabilité à l'échelle de la firme, ce qui passait par la minimisation des coûts et la maximisation des bénéfices.

En premier lieu, il apparaissait avantageux aux firmes de faire face à des partenaires commerciaux qui ont de faibles pouvoirs de négociation en apparaissant tour à tour en position d'acheteur ou de vendeur dominant⁸¹⁵. La firme avait donc intérêt à pénétrer les secteurs très concentrés en amont ou en aval du sien, pour ne pas elle-même subir des positions dominantes qui grèveraient ses profits et, au contraire, multiplier ainsi ses chances d'apparaître en position de force.

En second lieu, l'intégration verticale permettait de minimiser les coûts de transactions liés au recours à la sous-traitance pour certains services, à la conclusion et au suivi de multiples contrats.

Enfin, il était aussi crucial de maîtriser les points de production les plus rentables des filières, cette fois-ci en termes d'extraction de la valeur. En effet, pour des raisons multiples, qui tiennent à des variations dans les rapports de force entre le capital et le travail, aux politiques étatiques, aux conditions écologiques, aux conditions technologiques et à l'évolution des marchés, les points d'une filière où les taux de profit sont les plus élevés, varient dans le temps. L'intégration verticale permettait ainsi d'équilibrer les pertes et les profits entre les différents niveaux d'intervention de la firme.

L'intégration verticale pouvait être réalisée depuis l'aval des filières, c'est à dire à partir de

⁸¹⁵ En langage économique, la position de vendeur dominant est qualifiée de monopole si le vendeur est unique ou d'oligopole si les vendeurs ne sont que quelques uns. La position d'acheteur dominant est quant à elle qualifiée de monopsonie si l'acheteur est unique, ou d'oligopsonie s'il n'y a que quelques acheteurs.

sociétés spécialisées à la base dans le commerce ou la transformation de produits de base, comme les compagnies sidérurgiques. L'intégration visait dans ce cas le stade de l'exploitation des ressources pour assurer la sécurisation des approvisionnements en matières premières. Le contrôle direct des ressources naturelles permettait d'éviter les surcoûts liés à la fluctuation des cours et aux frais annexes comme la renégociation des contrats d'approvisionnement induits par ces fluctuations. De plus, le stade de l'exploitation était très rentable dans les pays de la périphérie à l'époque en raison d'une part de la faiblesse des coûts du travail et d'autre part de l'accès peu onéreux à d'importantes richesses naturelles encore intactes, donc sources de rentes considérables étant donné la faiblesse, dans un grand nombre de pays, des politiques étatiques pour récupérer ces rentes.

L'intégration pouvait également être réalisée à partir de l'amont des filières, étant dans ce cas à l'initiative de sociétés spécialisées dans l'exploitation des ressources, l'extraction minière par exemple. Ces sociétés pouvaient décider de prendre en charge plus ou moins intégralement la transformation ou la distribution de leurs produits, à l'instar des *Majors* pétrolières.

Ces firmes évitaient de faire face à des positions dominantes en aval. Ainsi une firme minière faisant face à un secteur de transformation très concentré qui absorbait une partie de sa rente pouvait avoir intérêt à prendre pied dans l'oligopole ou à développer ses propres capacités de transformation pour vendre à un stade d'élaboration du produit plus avancé, en meilleure position marchande.

De telles capacités de transformation avancées permettaient également de mieux valoriser des produits qui au stade brut, ou de première transformation, ne rapportaient pas suffisamment car ne correspondant pas encore ou plus à un marché conséquent. Certaines matières minières ou agricoles devaient en effet être assez élaborées pour percer de nouveaux marchés. Ce fut le cas par exemple du nickel et de la bauxite au début de leur exploitation à grande échelle⁸¹⁶.

L'intégration concernait également la phase du transport, élément essentiel de la chaîne de valeur. Cette phase était en général saisie par des firmes poursuivant des stratégies de contrôle complet des filières, de manière à accroître la souplesse de coordination de l'ensemble du circuit de production et à ne dépendre que d'elles-mêmes. Les sociétés de négoce tendaient également à investir dans les capacités de transport, notamment maritimes, ce qui leur évitait de sous-traiter et renforçaient leur souplesse d'intervention et leurs marges commerciales.

L'entreprise sucrière britannique *Tate and Lyle* constituait un exemple classique de ces firmes verticalement intégrée, ayant connue une sorte d'apogée dans les années cinquante et

⁸¹⁶ GIRAUD (Pierre-Noël), *Géopolitique des ressources minières*, *Op. cit.*, p. 138.

soixante. Au départ strictement britannique, *Tate and Lyle*, qui monopolisait le raffinage sucrier en Grande-Bretagne, s'est progressivement étendue à l'international, intégrant petit à petit les principales étapes de la filière sucrière. Par le biais de sa filiale *Wisco (The West Indies Sugar Company)*, la firme britannique contrôlait deux grandes plantations en Jamaïque (Frome et Monymusk) et mit en place deux usines de fabrication de sucre brut, des terminaux sucriers de vrac ainsi que des entrepôts de sucre en vrac. Point de détail : la plantation de Frome possédait son propre réseau ferré pour acheminer les cannes.

Par une autre filiale, *Caroni Ltd*, *Tate and Lyle* possédait également un immense domaine de plantation à Trinidad : 45 km du nord au sud, recouvrant quelques 29 000 hectares ; ainsi que deux centrales à sucre et une raffinerie. Il s'agissait là du parfait exemple du grand domaine sucrier en fonctionnement en pleine période charnière de décolonisation.

A Belize, la firme s'implanta en 1963 et réalisa d'importants investissements dans une plantation et deux sucreries.

Tate and Lyle déploya également ses activités en Afrique australe. Dans ce qui était encore à l'époque les Rhodésies britanniques, la firme participa à la mise en place et à la gestion de plusieurs plantations, sucreries et raffineries.

La Zambie une fois indépendante, dans les années 1960, *Tate and Lyle* construisit un nouveau complexe agro-industriel constitué d'une vaste plantation (15 500 acres) et d'une sucrerie d'une capacité de 60 000 tonnes.

Outre la production agricole et la première transformation dans les périphéries tropicales, *Tate and Lyle* se lança dans les années 1950 dans la mise sur pied de son propre service de transport maritime. Deux filiales furent mises sur pied dans ce but : *Silvertown Services* et *Sugar Line Ltd*, gérée en coopération avec *United Molasses*. En 1957, les deux compagnies transportèrent plus de 500 000 tonnes de sucre en vrac vers les raffineries du groupe en Angleterre et au Canada.

En 1965, *Tate and Lyle* intégrait l'ensemble des étapes de la filière sucrière y compris le négoce, par ses propres agents, et le traitement des sous-produits (mélasse et bagasse), grâce au rachat de l'entreprise *United Molasses*.

En 1961, à propos de son empire, Ian Lyle pouvait déclarer aux actionnaires du groupe : « Les plantations des Antilles sont plus proches que jamais des raffineries. 83% de leurs expéditions vont à *Tate and Lyle* et à *Canada and Dominion* (filiale du groupe). Et il y a le lien supplémentaire qu'à peu près tout le sucre est transporté par des navires de la *Sugar Line* ou de *Silvertown Services* dans le cadre d'opérations menées depuis les bureaux de *Tate and Lyle* (à Londres) »⁸¹⁷.

Présentes grâce à l'intégration verticale aux points clés des filières, dans certains cas à la fois

⁸¹⁷ CHALMIN (Philippe), *Tate and Lyle. Géant du sucre*, Paris, Economica, 1983, pp. 307-423.

au niveau de l'exploitation, du transport, de la transformation et parfois même de la distribution, les firmes multinationales du secteur des ressources naturelles augmentaient ainsi leur surface de réalisation des profits et leurs capacités de négociation. Grâce à ce pouvoir de négociation, elles pouvaient prétendre à une plus grande part dans le partage de la valeur ajoutée, cela à l'égard des autres firmes présentes dans les filières, des producteurs des périphéries mais aussi des Etats producteurs qui devaient nécessairement passer par certaines firmes pour écouler leurs exportations.

c. La diversification horizontale

La troisième tendance notable dans les stratégies de développement des firmes du secteur primaire résidait dans la diversification horizontale. Cette tendance était dans les années d'après-guerre embryonnaire et restait liée à une logique principalement industrielle, se manifestant encore essentiellement dans le domaine des ressources naturelles ; même si les considérations purement financières n'étaient pas absentes, déjà à l'époque.

Ainsi, certaines firmes multinationales ne se cantonnaient pas à une seule filière et cherchaient à multiplier leurs sphères d'intervention pour accroître d'autant leurs chances de profit. Leurs capacités techniques et financière leur permettaient de passer d'un produit à l'autre, d'une filière à l'autre sans trop de problèmes.

C'était le cas par exemple d'*Unilever* qui au travers de ses filiales était présente directement au niveau de l'exploitation dans les filières de l'huile de palme, du cacao, du coton, du bois⁸¹⁸.

Certaines firmes minières exploitaient des gisements polymétalliques. Ainsi le plomb, le zinc, l'argent et le germanium étaient fréquemment associés ; le cuivre, l'or, le molybdène, le cobalt également. Les firmes à la tête de ces gisements avaient donc naturellement tendance à pénétrer plusieurs filières avec d'autant plus de facilités que les techniques de traitement et d'élaboration des minerais étaient relativement similaires d'une matière à une autre.

Cette diversification était aussi le fait de sociétés de négoce qui travaillaient sur plusieurs catégories de produits : métaux, sucre, oléagineux, céréales etc.

D'autres firmes, quant à elles se diversifiaient dans des activités directement annexes aux filières, soit le financement, la production de machines spécialisées, les services d'*engineering*.

Sur ce dernier point, certaines firmes capitalisaient en effet sur leurs compétences techniques pour proposer des services dans la mise en route de sites que ce soit au niveau de la mise en valeur de ressources (extraction minière, exploitation agricole...) ou des unités de transformation (raffinage du

⁸¹⁸ ARROYO (Gonzalo) « Capitalisme transnational et agriculture traditionnelle : formes d'intégration » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Paris, Éditions Anthropos, 1980, p. 29.

sucre, du pétrole, des minerais, production agro-alimentaire). Ce fut le cas par exemple de *Tate and Lyle*.

A partir de la fin des années 1960, avec les vagues de nationalisation, les tendances à la diversification se sont accrues. Les firmes de la chaîne alimentaire se dirigèrent par exemple vers « les derniers maillons de production des aliments différenciés à marque commerciale et à haute valeur ajoutée (confiserie, boissons, surgelés, etc.) et pour la distribution jusqu'au consommateur final dans des chaînes de restaurant (les *fast-food* d'origine nord-américaine : *hamburgers* etc.)⁸¹⁹ ».

Comme l'intégration verticale et la concentration, la diversification horizontale renforçait encore le pouvoir de négociation des firmes multinationales et multipliait les opportunités de réaliser des profits.

d. L'internationalisation

Un autre aspect essentiel de la stratégie de développement des firmes multinationales tenait à leur capacité à varier la localisation de leurs activités en fonction de leurs intérêts, selon une logique d'internationalisation poussée. Certes, les firmes occidentales continuaient à avoir des zones d'implantation privilégiées en fonction de leur nation d'origine. Ainsi, les firmes originaires des Etats-Unis se tournaient plus facilement vers l'Amérique latine, les firmes françaises vers l'Afrique et les firmes britanniques vers les pays du Commonwealth. Cependant, les facteurs plus purement économiques commençaient à fortement influencer sur les choix des firmes et leur internationalisation croissante.

Le développement des moyens de transport, terrestres et maritimes, qui réalisa encore un bond après la Seconde Guerre mondiale, étendait le choix d'implantation géographique des firmes, y compris pour les matières les plus pondéreuses.

Le tonnage des navires était en croissance constante et permettait d'envisager l'exploitation à très grande échelle de gisements de matières dont la rentabilité exigeait une production massive : fer, bauxite, manganèse.

Dans ce contexte, les firmes occidentales se mirent à la recherche de ressources naturelles à exploiter ou de produits de base à acheter à l'échelle du globe tout entier en étant avant tout guidées par des critères de rentabilité : soit les coûts d'exploitation les plus faibles possibles, donc les ressources naturelles les plus accessibles et les coûts du travail les plus bas, ainsi que les meilleurs

⁸¹⁹ ARROYO (Gonzalo), « Les agents dominants de l'agro-capitalisme dans la chaîne de production », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983, Op. cit.*, p. 67.

conditions d'accueil de la part des Etats Hôtes, en particulier fiscales. A peine ces derniers avaient-ils gagné leur indépendance, que les firmes multinationales occidentales commençaient à les mettre en concurrence.

Ces quatre tendances de développement des firmes multinationales après la Seconde Guerre mondiale, concentration, intégration verticale, diversification horizontale et internationalisation croissante, permettent de dégager quels étaient leurs lignes de force face aux producteurs et aux Etats du monde tropical qui pour certains n'accédaient que depuis très peu de temps à l'indépendance politique.

Cet ascendant tenait au caractère monopolistique ou oligopolistique du contrôle que les firmes exerçaient sur les filières et les marchés internationaux de produits de base. Mais plus profondément, la puissance de ces firmes tenait au fait qu'elles contrôlaient tous les éléments stratégiques au sein d'une division internationale du travail capitaliste héritée de la colonisation. Parmi ces éléments clés figuraient le contrôle des technologies, du savoir-faire, des finances, des moyens de communication, des accès aux marchés solvables. C'est ce qui permettra d'ailleurs à ces firmes de continuer à exercer une forte influence sur les filières et les marchés mondiaux de produits de base dans les années 1970, alors que de nombreux Etats de la périphérie avaient lancé des processus de nationalisation.

Il s'agira désormais d'analyser comment ces firmes ont utilisé leurs avantages pour contrôler l'exploitation des ressources naturelles dans le monde tropical.

C) Le pouvoir des firmes multinationales sur les filières de produits de base : contrôle du marché et contrôle de la production

De 1945 à la fin des années 1960, les sociétés transnationales du centre, au travers de leurs positions clés dans les filières de produits de base, sont parvenues à maintenir un pouvoir de contrôle sur les secteurs primaires-exportateurs et sur les ressources naturelles des périphéries du monde tropical, en continuation directe avec la période antérieure.

Par ailleurs, ce pouvoir des firmes sur les filières de produits de base a été un des éléments centraux du fonctionnement des chaînes verticales de drainage de la valeur ajoutée des périphéries tropicales vers les centres, conduisant à une reproduction de la division internationale du travail et des asymétries de développement entre nations.

Ce pouvoir de contrôle des firmes transnationales s'est exercé selon deux grandes modalités qui correspondaient à la position des firmes dans les filières de produits de base :

- Le contrôle indirect de la production par l'exercice d'un pouvoir de marché, passant le plus souvent grâce au contrôle des débouchés, mais de plus en plus également grâce à la maîtrise de la technologie (a.).
- Le contrôle direct de la production par l'investissement direct ou la quasi-intégration (b.).

Ces deux modalités de contrôle ont souvent combiné leurs effets pour maintenir les pays producteurs dans une situation de dépendance.

a. Le pouvoir de marché des firmes multinationales

Certaines firmes occidentales, notamment les sociétés de négoce mais aussi certaines entreprises industrielles avaient pour stratégie d'approvisionnement en matières premières l'achat aux moindres coûts des productions de la périphérie. Ces firmes se posaient en partenaires ou intermédiaires obligés pour l'écoulement de ces produits sur le marché mondial. Tenant les débouchés mondiaux, les firmes multinationales pouvaient faire jouer la concurrence et orienter indirectement la production tout en se taillant la part du lion dans le partage de la valeur ajoutée. Il s'agit donc d'un pouvoir exercé au niveau du procès de circulation, au niveau de l'échange marchand.

Les grandes sociétés de commerce de l'ère coloniale se rapprochaient ainsi plus ou moins du stade de la production, jusqu'à l'encercler directement ou en intervenant après une série d'intermédiaires commerciaux, les *middlemen* en anglais, qui pressuraient en amont les producteurs. Sans forcément chercher à prendre en charge la production, ces sociétés cherchaient à placer les producteurs dans leur dépendance en devenant leurs principaux débouchés, ou en leur fournissant des intrants, des avances financières ou des marchandises.

Après 1945, la logique suivie par les firmes occidentales intervenant sur les marchés internationaux de produits de base est resté fondamentalement similaire. La seule différence fut la nécessité d'abandonner, dans une certaine mesure (les Etats occidentaux intervenant en fait souvent pour influencer sur les marchés) , l'usage de moyens extra-économiques pour tordre les marchés en leur faveur. Cependant le contexte économique international compensait cette perte en étant globalement

favorable aux firmes du Nord.

En effet, les pays d'Amérique du Nord, d'Europe de l'Ouest et le Japon constituaient l'immense majorité des débouchés pour les matières premières industrielles et certains produits alimentaires tropicaux. Par exemple selon Paul Bairoch, en 1970, « plus de 95 % du minerai de fer extrait dans les pays du Tiers-Monde à économie de marché servaient à alimenter les hauts fourneaux des pays développés occidentaux⁸²⁰ ».

Or, le processus de concentration à l'oeuvre dans la plupart des filières de produits de base faisaient d'un relativement petit nombre de firmes des centres capitalistes, les intermédiaires obligés pour atteindre les marchés des pays industrialisés. Ces firmes se retrouvaient en position d'oligopsonne ou de monopsonne et pouvaient ainsi aisément faire jouer la concurrence entre de nombreux producteurs, non organisés, parfois mêmes éclatés géographiquement dans plusieurs régions ou plusieurs pays.

De même, l'intégration verticale et la diversification horizontale pratiquées par ces firmes multipliaient leurs moyens d'action et renforçaient leur poids sur les producteurs ou les petits intermédiaires. Les réseaux d'information, les capacités de stockage, les marges de manoeuvre financières des firmes occidentales leur permettaient de saisir les meilleures opportunités, d'attendre les périodes de prix bas, ou de signer des contrats d'approvisionnement à long terme avantageux.

Sur le marché du diamant par exemple, la firme sud-africaine De Beer's exerçait un monopole sur les circuits de commercialisation, centralisant les exportations de nombreuses zones de production en Afrique (Sierra Leone, Angola, Afrique du Sud...) et contrôlant la réexpédition vers le marché mondial. Les capacités financières du groupe lui permettaient de stocker des parties notables de la production pendant les conjonctures difficiles, ce qui renforçait encore sa suprématie⁸²¹. Dans ces conditions la firme pouvait se permettre d'imposer ses propres normes de production et ses prix.

A partir des années 1950 et 1960, les producteurs d'acier japonais développèrent des stratégies d'approvisionnement à long terme en charbon et en fer en Australie et au Brésil qui poussaient indirectement à la surproduction. Les firmes japonaises n'investissaient pas sur place, elles passaient des contrats à long terme avec des entreprises locales ou d'autres sociétés transnationales, contrats qui sécurisaient les prix et poussaient les entreprises partenaires à investir

⁸²⁰ BAIROCH (Paul), *Le tiers-monde dans l'impasse*, *Op. cit.*, p. 319.

⁸²¹ DANGEARD (Alain), « Le rôle des structures multinationales dans l'économie des matières premières minérales (Firmes multinationales et organismes inter-gouvernementaux) », in CHALMIN (Philippe), MOUTON (Claude), *Commerce international et matières premières*, *Op. cit.*, p. 34.

dans l'exploration, la production et les infrastructures de transport pour se mettre au niveau de la demande industrielle japonaise. Ces investissements et l'augmentation de la production qui en découlait avaient pour effet de faire baisser les prix au niveau mondial et d'intensifier la concurrence entre les producteurs. Les entreprises japonaises négociaient en effet avec plusieurs producteurs simultanément au niveau mondial et faisaient monter les enchères⁸²².

Dans le domaine agricole, des chaînes de dépendance contrôlées en dernière instance par des sociétés commerciales occidentales, continuaient à orienter l'activité agricole dans les périphéries, y compris dans les pays devenus indépendants.

Ainsi dans l'Inde indépendante vers la fin des années 1950, les acheteurs locaux de produits agricoles destinés à l'exportation (principalement le coton, le jute et le thé) connus sous l'appellation de « *mahajan* », dépendaient de négociants en gros qui eux-mêmes étaient en relation avec des sociétés commerciales occidentales. Ce sont ces sociétés qui concédaient des avances aux négociants et à travers eux aux *mahajans*, et qui fixaient les prix d'achat. La paysannerie indienne continuait donc à écouler sa production aux conditions fixées en dernière instance par le capital étranger, c'est à dire défavorables⁸²³.

Dans les décennies d'après-guerre, les marchés mondiaux de boissons tropicales, thé, café, cacao, sont restés considérablement influencés par les grandes firmes agro-industrielles du secteur. Dans chaque secteur quelques grandes firmes transformatrices contrôlaient les filières parmi lesquelles *Nestlé*, *CadburySchweppes*, *Standard Brands*, *General foods*, présentes dans les trois secteurs à la fois. Dans le secteur du café, au milieu des années 1970, Nestlé et General Foods étaient parvenues à contrôler 20 % du marché mondial. A la même époque, les quatre plus grandes firmes contrôlaient 90 % des ventes dans 10 pays européens et au Japon⁸²⁴. Une telle concentration, une telle maîtrise des circuits de distribution entraînait un incroyable pouvoir de pression. Les sociétés transnationales pouvaient en effet faire jouer la concurrence entre les grandes zones de production mondiale : le Brésil, la Colombie, le Mexique, l'Inde auxquels s'ajoutaient les pays africains indépendants (Côte d'Ivoire, Cameroun)⁸²⁵. La concurrence poussant à l'augmentation et surtout à la désorganisation de la production, les prix eurent tendance à chuter et une relation

⁸²² BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, *Op. cit.*, pp. 207-208 ; BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul S.), *East Asia and the Global Economy : Japan's Ascent with implications for China's Future*, *Op. cit.*, pp. 97, 145 et 161.

⁸²³ BETTELHEIM (Charles), *L'Inde indépendante*, Paris, Librairie Armand Colin, 1962, pp. 95-96.

⁸²⁴ United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations in Food and Beverage Processing*, ST/CTC/19, New York, United Nations, 1981, p. 79.

⁸²⁵ DELAPORTE (Guy), « Le café : prix imposés ou prix négociés ? », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 433-445, p. 436.

asymétrique entre producteurs et consommateurs s'installa dans la durée.

D'un point de vue général le pouvoir des firmes placées aux positions clés des marchés internationaux de produits de base était considérable, puisqu'en imposant leurs conditions, elles influençaient sur les termes de l'échange et sur le partage de la valeur ajoutée entre formations centrales et formations périphériques. Les pays indépendants se rendaient compte de ce drainage des richesses en observant leurs recettes d'exportation stagner ou baisser dans les années 1950 et 1960.

Par exemple, dans le secteur de la banane, une étude de la C.N.U.C.E.D. de 1971 a révélé que les pays producteurs touchaient environ 11,5 % de la valeur ajoutée calculée à partir du prix moyen au détail des bananes dans les principaux pays consommateurs. Les sociétés étrangères absorbaient quant à elles 88,5 % du revenu tiré de la vente finale de la banane⁸²⁶.

b. Le pouvoir des firmes multinationales sur la production

Les décennies 1940, 1950 et 1960 ont peut-être été celles durant lesquelles le contrôle direct des firmes occidentales sur les ressources naturelles des périphéries tropicales a été à son firmament. Ces firmes, verticalement intégrées, disposant de moyens financiers et techniques sans précédents, ont été en mesure d'organiser l'exploitation des ressources agricoles et minières à très grande échelle. Leur légitimité dans la conduite des opérations était encore pratiquement incontestée. L'investissement direct était la principale modalité d'intervention dans la production, permettant de la contrôler fermement et de l'intégrer durablement dans une stratégie d'accumulation globale (1.). Déjà, cependant, des formes de quasi-intégration par contrat étaient de plus en plus mobilisées dans certains secteurs, en particulier l'agro-industrie (2.).

1. Investissement direct et intégration verticale de la production

L'intégration complète de la production agricole ou minière par le biais d'investissement direct était la formule privilégiée par les firmes multinationales intervenant dans les filières de produits de base dans les années 1950 et 1960. C'est elle qui permettait d'assurer des approvisionnements réguliers en matières premières et d'organiser tout le réseau de production

⁸²⁶ CLAIRMONTE (Frederick F.), « La dynamique capitaliste de la banane et du tabac : quelques réflexions sur les structures de l'économie du marché mondial », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., pp. 223-224.

contrôlé par la firme de manière à réaliser des économies d'échelle.

Ce type de contrôle permettait également d'internaliser le profit réalisé à ce stade des filières⁸²⁷. Or ce niveau de profit était particulièrement élevé en raison des conditions mêmes de l'investissement dans les formations périphériques : l'accès aisé et peu onéreux aux ressources naturelles ; des règles fiscales et financières souvent avantageuses ; la présence d'une main d'oeuvre salariée faiblement rémunérée et faiblement protégée au plan social comme au plan des conditions de travail ; l'absence ou quasi-absence de règles de conservation des ressources et de protection de l'environnement, ce qui permettait une exploitation sans frein des meilleurs terres agricoles ou gisements miniers.

Ces conditions étaient le produit dialectique des structures impérialistes anciennes et nouvelles à une période durant laquelle de nombreux territoires du monde tropical étaient encore colonisés, et alors que de nombreuses nations indépendantes se trouvaient prises dans des relations de dépendance vis à vis de leurs anciennes métropoles et/ou de plus en plus contraintes par les nouvelles institutions économiques internationales (Banque mondiale, F.M.I.).

Les firmes occidentales étaient donc en position de se voir accorder l'accès à de très grandes superficies de terres et aux plus importants gisements de minerais et d'hydrocarbures, que ce soit en pleine propriété ou par le biais de baux emphytéotiques, sur des périodes de 50 à 90 ans en moyenne. En 1949, la United Fruit Company possédait ou affermait 3 500 000 acres de terres à Cuba, en Jamaïque, au Honduras, au Guatemala, au Nicaragua, au Costa Rica, à Panama et en Colombie⁸²⁸. Dans les années 1950 et 1960, le pétrole vénézuélien était intégré dans les organisations multinationales de la Jersey Standard, de la Shell, de Gulf et Texaco ; la bauxite de la Jamaïque était sécurisée par Alcan Aluminium Ltd., Reynolds Metals et Kaiser aluminium ; les mines de cuivre du Congo et de la Zambie étaient incorporées aux appareils de production de firmes minières européennes ; les grands gisements de cuivre du Chili étaient verticalement intégrés par la Anaconda Mining Cy et la Kennecott⁸²⁹ ; les mines de fer mauritaniennes étaient sous le contrôle de la MIFERMA (Société Anonyme des Mines de Fer de Mauritanie), de capitaux anglais, français, italiens et allemands⁸³⁰. On pourrait poursuivre et étendre cette liste de ressources contrôlées par les filiales de grands groupes multinationaux à toutes les régions du monde tropical.

⁸²⁷ GIRVAN (Norman), « Making the rules of the game : company-country agreements in the bauxite industry », *Social and Economic Studies*, Vol. 20, n° 4, 1971, pp. 378-419, p. 379.

⁸²⁸ CLAIRMONTE (Frederick F.), « La dynamique capitaliste de la banane et du tabac : quelques réflexions sur les structures de l'économie du marché mondial », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dirs.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 218.

⁸²⁹ GIRVAN (Norman), « Multinational Corporations and Dependent Underdevelopment in Mineral-Export Economies », *Social and Economic Studies*, Vol. 19, n° 4, pp. 490-526, pp. 495-496.

⁸³⁰ MARBEAU (Victor), « Les mines de fer de Mauritanie M.I.F.E.R.M.A. », *Annales de Géographie*, Vol. 74, n° 402, 1965, pp. 175-193, p. 180.

Les régimes juridiques encadrant les investissements directs dans les Etats qui restaient dans le champ de force du capitalisme de marché étaient globalement les mêmes dans les domaines agro-industriel, forestier et minier⁸³¹.

Le régime de la concession était très courant, soit « un contrat par lequel l'Etat abandonne l'exploitation d'une richesse nationale à une personne étrangère moyennant une participation aux bénéfices proche d'un prélèvement fiscal-les royalties- et il se désintéresse dans une large mesure des activités du concessionnaire⁸³² ».

Dans un tel cadre, les garanties juridiques, fiscales et financières accordées aux firmes étrangères étaient souvent très complètes ; en fait, le régime assurait la sécurité de l'investissement sur de longues périodes et une liberté d'action quasi-totale des firmes qu'il s'agisse de l'organisation de la production, des mouvements financiers comme le rapatriement des bénéfices, ou de leurs rapports avec les acteurs économiques et sociaux locaux.

De plus en plus, au cours des années soixante, les Etats indépendants eurent recours à des contrats d'investissements ou conventions d'établissement plus élaborés⁸³³, qui réglementaient de manière un peu plus étroite le statut des firmes étrangères et leurs activités économiques. Cependant les obligations imposées aux firmes restèrent au départ très modérées, en raison de l'important pouvoir économique de ces entreprises et des propres engagements des Etats d'accueils vis des métropoles.

Comme dans le régime de concession les clauses prévoyaient la libre importation de la main d'oeuvre, de biens d'équipement, la liberté de circulation des capitaux, soit l'autonomie de la firme par rapport au milieu économique dans lequel elle s'implantait.

La seule contrainte tenait en général à un montant d'investissement minimum et à certains quotas de production mais parallèlement la propriété de la firme sur ses installations, ses machines, ses brevets, était reconnue de façon complète⁸³⁴.

Ainsi garanties d'un libre accès (souvent exclusif) aux ressources naturelles, de la propriété privée de leurs moyens de production et de leur liberté de manœuvre en matière de stratégie économique, les firmes organisaient l'exploitation de manière à extraire le plus de valeur possible des forces de travail et des ressources naturelles sous leur contrôle.

⁸³¹ DEMONGEOT (Isabelle), KAHN (Philippe), « Les instruments juridiques de l'intégration du secteur de la production dans la chaîne agro-industrielle », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 91.

⁸³² KAHN (Philippe), « Investissements », in FRANCESEKAKIS (Phocion) (Dir.), *Encyclopédie Dalloz. - Droit international*, t. II (F à Z), Paris, Dalloz, 1969, p.190-193.

⁸³³ Voir par exemple : sous un angle juridique strict GAUTRON (Jean-Claude), « Les Conventions d'établissement conclues par le Sénégal avec des entreprises », *Annuaire français de droit international*, Vol. 14, 1968, pp. 654-670 ; sous l'angle des relations de pouvoir économique dans le secteur de la Bauxite GIRVAN (Norman), « Making the rules of the game : Company-Country Agreements in the Bauxite Industry », *Art. cit.*

⁸³⁴ DEMONGEOT (Isabelle), KAHN (Philippe), *Op. cit.*, p. 96.

Cela passait par la mobilisation de plusieurs méthodes éprouvées durant la période coloniale pour augmenter le volume de la production, toujours *aux moindres coûts* pour la firme dans son ensemble :

- la recherche d'économies d'échelle⁸³⁵, par l'extension des unités de production, par la construction d'infrastructures et l'emploi de moyens de transport de très grande capacité (chemins de fer, minéraliers, méthaniers, pétroliers) permettant de baisser les coûts pour les matières pondéreuses ;
- la mécanisation croissante de la production pour augmenter la productivité ;
- l'organisation scientifique du travail visant également l'augmentation de la productivité, par l'intensification des rythmes de travail, la division des tâches, etc ;
- une très faible rémunération de la force de travail salariée, aux limites voire en deçà du seuil de subsistance, en particulier dans le domaine agricole (ce qui rapporte à la question de l'articulation de la production capitaliste à d'autres formes de production) ;
- l'écramage des meilleurs dépôts miniers, la surexploitation des meilleures terres pour toucher des rentes différentielles⁸³⁶. Ce qui amenait les firmes à parier sur l'épuisement des ressources et à programmer la relocalisation de leurs sites d'approvisionnement⁸³⁷. L'exploitation des ressources naturelles était conçue dans le court terme, en visant plusieurs sites à la fois à l'échelle mondiale, quitte à organiser le transfert des installations industrielles d'un site à l'autre en cas d'épuisement de l'un d'eux, sans considération pour les répercussions économiques et sociales locales.

Paradoxalement, malgré une tendance à la mécanisation et la réalisation de certains investissements en capital fixe là où ils s'avéraient indispensables pour faire face à la concurrence et réaliser des économies d'échelle (dans les installations minières ou pétrolières en particulier, dans les usines de transformation des produits agricoles sur place, dans les infrastructures de transport), la logique d'accumulation des firmes multinationales a consisté à s'appuyer prioritairement sur le potentiel productif de la main d'oeuvre et de la nature.

Cette logique aboutissait à une surexploitation des ressources naturelles et humaines accompagné d'un développement pauvre des forces productives locales. Elle se vérifiait tout particulièrement dans les grandes enclaves de plantations.

⁸³⁵ « Soit la diminution des coûts de production unitaire obtenue grâce à une augmentation des dimensions de l'unité de production », BREMONT (Janine), GELEDAN (Alain), *Dictionnaire économique et social, Op. cit.*, p. 149.

⁸³⁶ Soit du point de vue agricole, « la différence entre le rendement d'une terre donnée et celui de la plus mauvaise terre agricole », *Ibid.*, p. 249.

⁸³⁷ GIRVAN (Norman), « Multinational Corporations and Dependent Underdevelopment in Mineral-Export Economies », *Art. cit.*, p. 497.

En continuité avec la période coloniale, la surexploitation de la force de travail reposait par ailleurs dans de nombreuses régions du monde tropical sur l'articulation des exploitations capitalistes tenues par des firmes multinationales avec d'autres formes de production, en particulier des formes d'agriculture paysanne. La reproduction de la force de travail salariée était ainsi assurée en partie à l'extérieur de la sphère de production purement capitaliste, cette dernière existant d'une certaine manière en parasite au sein du métabolisme social⁸³⁸.

Les domaines exploités par les firmes multinationales formaient en effet de véritables enclaves extra-territoriales. Ces exploitations restaient non intégrées aux économies locales, dans le sens d'une absence de complémentarité avec les autres activités économiques situées sur le territoire. Elles constituaient toujours des annexes des économies métropolitaines. Plus encore, elles contribuaient (par la fuite de valeur, de matière, d'énergie qu'elles occasionnaient) à des relations d'échange inégal qui contribuaient à une « désaccumulation du capital⁸³⁹ » dans les périphéries.

Hormis l'investissement direct et l'intégration verticale, les firmes multinationales eurent également recours à des formules de quasi-intégration pour contrôler la production.

2. La quasi-intégration de la production par contrat

Cette forme de contrôle, dans le sens où la firme multinationale commandait effectivement le procès de production⁸⁴⁰, fut surtout utilisée dans le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie. Une telle formule eut tendance à être mise en œuvre de plus en plus fréquemment dans les années 1950 et 1960 par les sociétés agro-alimentaires occidentales, en particulier dans le secteur de la banane. Elle permettait notamment de limiter le nombre de risques liés aux investissements directs en les reportant sur les producteurs sous contrat (risques écologiques – maladies, risques climatiques, risques de grève, risques politiques)⁸⁴¹. Cela n'empêchait d'ailleurs pas cette méthode d'être parfois combinée avec des investissements directs.

D'un point de vue général, cette quasi-intégration du secteur de la production au sein de

⁸³⁸ Sur ce point voir MEILLASSOUX (Claude), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan, 1992.

⁸³⁹ CLAIRMONTE (Frederik F.), « La dynamique capitaliste de la banane et du tabac : quelques réflexions sur les structures de l'économie du marché mondial », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 217.

⁸⁴⁰ CHATEL (Benedicte), « Le rôle des divers agents dans l'organisation de la production agro-exportatrice au Honduras : les entreprises multinationales et l'agriculture » *Polis : cahiers du Centre d'étude et de recherche politique*, n° 1, 1990, pp. 6-51, p. 16.

⁸⁴¹ United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, [ST/CTC/64], New York, United Nations, 1987, p. 11.

l'appareil économique de la firme s'appuyait sur plusieurs éléments externes ou internes au contrat lui-même. Les éléments économiques et juridiques s'entremêlaient pour tenir le producteur dans un état de dépendance.

La firme intégratrice détenait ainsi en général une position dominante en amont et/ou en aval de la production : elles fournissaient les inputs nécessaires à la production ; elles avançaient les financements par le biais de leurs filiales de service financier ; elles contrôlaient l'accès aux débouchés commerciaux grâce à ses équipements de transformation ou de transport.

Le contrat lui-même impliquait par ses dispositions une supervision de la production par la firme intégratrice : exclusivité de la vente à la firme, normes de productions et délais de livraison à respecter par exemple.

Le contrat enserrait donc le producteur dans un ensemble de contraintes plus ou moins volontairement acceptées, qui correspondaient aux intérêts économiques de la société avec laquelle il contractait⁸⁴².

L'exemple de la *United Fruit Company* en Colombie, où la technique du contrat de production avait déjà été utilisée avant la Seconde Guerre mondiale montre que cette formule menait à une véritable intégration des producteurs au système de production contrôlé par la firme.

La firme eut notamment recours à la production sous contrat dans les années soixante dans la région d'Uraba située dans la province d'Antioquia. La compagnie avait quitté la zone de Magdalena et de Santa Marta à une époque de recomposition de ses activités en raison de l'augmentation des coûts de production de la banane, due notamment aux traitements contre les maladies, et de son incidence sur les profits du groupe⁸⁴³.

A Uraba, la compagnie chercha d'emblée à organiser la production par le biais de contrats avec des producteurs juridiquement indépendants tout en agissant de manière indirecte comme institution financière. La *United Fruit Company* put ainsi lancer l'exploitation de 100 000 hectares de terres.

Le montage impliquait une tierce partie, en l'occurrence une société financière colombienne, la *Corporacion Financiera Colombiana de Desarrollo Industrial*. Cette société était alimentée grâce aux fonds de la *United Fruit Company* via la *First National Bank of Boston*. C'est la *Corporacion Financiera* qui offrait par la suite des prêts sur six ans aux planteurs locaux qui avaient préparé leurs terres en vue de la production de bananes. Le prêt n'était accordé qu'une fois que les experts de la *United Fruit* s'étaient assurés de la viabilité de la plantation et qu'un contrat eut été signé entre

⁸⁴² DEMONGEOT (Isabelle), KAHN (Philippe), « Les instruments juridiques de l'intégration du secteur de la production dans la chaîne agro-industrielle », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 95.

⁸⁴³ CHAPMAN (Peter), *Jungle Capitalists. A story of globalisation, greed and revolution*, *Op. cit.*, p. 152.

le producteur et la Compagnie attribuant à celle-ci l'intégralité de la production de bananes. Le contrat prévoyait l'assistance technique de la compagnie, la livraison de fertilisants et des mesures de préventions contre la maladie Sigatoka. Les coûts de ces services étaient déduits du prix d'achats des bananes. Par ce système de contrats, la Compagnie américaine était donc assurée d'une production conforme à ses critères puisqu'elle la supervisait en tant que conseiller technique. Par contre, la Compagnie se déchargeait des risques liés à la production et à la mise en place d'une lourde infrastructure⁸⁴⁴.

Par le biais des contrats, des sociétés occidentales parvenaient à diffuser des normes de production mais aussi certains rapports économiques et à orienter les procès de production locaux. Ainsi, lorsque la *United Fruit Company* quitta la zone bananière de Magdalena, elle laissa la place à deux sociétés de négoce colombienne : la *Federacion de Productores de Banano del Magdalena* et la *Consortio Bananero*. Or, ces sociétés entretenaient les mêmes relations que la société américaine avec les planteurs locaux. Elles avaient en fait recopié les contrats de la *United Fruit Company*, ce qui impliquait des contraintes identiques pour les producteurs. La Compagnie avait été, du fait des systèmes contractuels mis en place, à l'origine de schémas de production reproduits par les opérateurs locaux⁸⁴⁵. Sur le plan juridique, on peut avancer que les dispositions contractuelles mises au point par la Compagnie américaine étaient devenues en quelque sorte coutumières.

La *United Fruit*, puis son héritière, la *United Brands*, et les autres grandes compagnies bananières mirent en place des systèmes de quasi-intégration dans tous les pays d'Amérique centrale, au Honduras par exemple⁸⁴⁶. *United Brands* et *Castle and Cooke* en développèrent également aux Philippines, par le biais de filiales, dans l'objectif de pénétrer le marché japonais et pour contourner les interdictions de la propriété étrangère sur la terre⁸⁴⁷.

Un des principaux avantages de la production sous contrat dans le domaine agricole était pour les firmes de pouvoir s'appuyer sur la capacité des agriculteurs à assurer eux-mêmes leur propre reproduction mais aussi à supporter les investissements nécessaires à la production par leur propre dette. Les agriculteurs enserrés par les dettes ne comptaient en effet pas leur propre temps de

⁸⁴⁴ BUCHELI (Marcelo), "Enforcing Business Contracts in South America : the United Fruit Company and Colombian Banana Planters in the Twentieth Century", *Art. cit.*, pp. 207-208.

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p.201.

⁸⁴⁶ Voir CHATEL (Benedicte), "Le rôle des divers agents dans l'organisation de la production agro-exportatrice au Honduras : les entreprises multinationales et l'agriculture", *Art. Cit.*, pp. 21-40.

⁸⁴⁷ United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, *Op. cit.*, pp. 11-12.

travail, ni celui de leurs familles, continuant à augmenter le travail fourni même si les prix à la vente se dégradèrent⁸⁴⁸.

Dans un tel système, les firmes pouvaient donc se fournir en matières premières à des prix particulièrement bas qui dans bien des cas ne prenaient même pas en compte le coût de reproduction de la force de travail. Elles n'avaient pas à réaliser des investissements en capital fixe, puisque les coûts de la production étaient assumés par les agriculteurs sous contrat.

De plus, elles s'évitaient d'avoir à gérer les problèmes sociaux liés aux grandes concentrations de travailleurs salariés. Dans le même mouvement, certaines firmes se créaient même des débouchés en vendant des intrants agricoles.

La quasi-intégration apparaissait ainsi comme un moyen efficace d'articuler au système de production de la firme multinationale des modèles de production, non pas extérieurs au capitalisme, mais subordonnés, le tout relevant d'un capitalisme difforme, à la marge du mode de production capitaliste pur⁸⁴⁹.

Le contrôle exercé par les firmes multinationales sur les filières internationales de produits de base produits dans les formations du monde tropical générerait pour ces formations de lourds problèmes socio-économiques et écologiques, qui reproduisaient les conditions de l'extraversion coloniale.

§ 2. Le poids des firmes multinationales sur les formations périphériques tropicales : les enclaves primaire-exportatrices mènent à la déstructuration socio-écologique

Durant les décennies d'après-guerre, en dépit de la vague d'indépendance qui traversa l'Afrique et l'Asie et raviva les consciences nationales en Amérique latine, l'influence des firmes capitalistes occidentales sur les filières marchandes du monde capitaliste ne se démentit pas. On peut même dire qu'elle se renforça étant donné les processus de concentration et d'intégration

⁸⁴⁸ VERGOPOULOS (Kostas), « La marginalisation de l'agriculture contemporaine » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Op. cit., pp. 60-64.

⁸⁴⁹ VERGOPOULOS (Kostas), « La marginalisation de l'agriculture contemporaine » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Op. cit., p.59. ; VERGOPOULOS (Kostas), *Le capitalisme difforme : essai sur l'agriculture dans le capitalisme*, Paris, U.E.R. d'économie politique, Université de Paris VIII, 1973 ; sur ces questions et notamment les rapports entre l'agriculture et le mode de production capitaliste, voir également SERVOLIN (Claude), « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in TAVERNIER (Yves), GERVAIS (Michel), SERVOLIN (Claude) (Dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Science Po, 1972, pp. 41-77.

verticale qui caractérisaient ces firmes et qui donnaient naissance à de gigantesques pouvoirs privés économiques⁸⁵⁰ au champ d'action mondial.

Ces firmes multinationales, de par le contrôle qu'elles exerçaient sur les filières de produits de base à l'échelle mondiale, dominaient le processus de mise en valeur des ressources naturelles de nombreuses formations du monde tropical. Elles continuaient à assurer la liaison entre les espaces tropicaux, leurs ressources naturelles et humaines et les centres d'accumulation capitalistes, reproduisant la division internationale du travail mise en place sous les vagues successives de colonisation.

Ce faisant, les firmes occidentales créaient ou prolongeait l'existence d'enclaves primaire-exportatrices déconnectées des systèmes de reproduction socio-écologiques locaux, mais articulées au procès d'accumulation du capital à l'échelle mondiale.

Ces enclaves formaient les points nodaux d'un échange inégal, d'une captation de survaleur mais également de matière et d'énergie, qui remontaient le long des chaînes de valeur pour renforcer les procès d'accumulation du capital au centre.

De plus, ces enclaves, non intégrées aux procès de reproduction locaux maintenaient de profondes distorsions économiques, sociales et écologiques au sein des formations sociales, empêchant ces dernières de développer d'autres activités productives plus intégratrices sur les plans socio-économiques.

Ces distorsions, selon un processus circulaire et cumulatif, bloquaient ces formations sociales dans une position subalterne au sein de la division internationale du travail : celui de périphérie exportatrice de produits de base⁸⁵¹.

Le rôle perturbateur des sociétés transnationales et de leur mainmise sur les activités primaires à la périphérie après la Seconde Guerre mondiale peut donc s'analyser à deux niveaux.

A un premier niveau, on peut analyser les impacts directs du contrôle exercé par des sociétés transnationales sur les activités primaires des formations périphériques. En effet, si elles

⁸⁵⁰ Sur ce concept voir FARJAT (Gérard), « Les pouvoirs privés économiques », in *LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn, Op. cit.*, pp. 613-661.

⁸⁵¹ BUNKER (Stephen G.), "Staples, Links, and Poles in the Construction of Regional Development Theories", *Sociological Forum*, Vol. 4, n° 4, 1989, pp. 589-610 ; GIRVAN (Norman), "The development of dependency economics in the Caribbean and Latin America : Review and Comparison", *Social and Economic Studies*, Vol. 22, n° 1, 1973, pp. 1-33 ; IKONICOFF (Moïses), "Le système économique mondial : désordre ou rationalité ?", *Tiers-Monde*, Vol. 21, n° 81, 1980, pp. 87-138, pp. 95-96 ; SANTOS (Theotonios dos), "The structure of dependence", *The American Economic Review*, Vol. 60, n° 2, 1970, pp. 231-236.

contribuaient éventuellement à l'augmentation de la croissance économique locale, ces firmes détournait une large part des bénéfices que les pays pouvaient retirer de l'exportation de leurs produits de base, qu'il fût question de revenus ou d'effets d'entraînement. Le transfert de richesses pouvait également s'apprécier sur le plan des échanges de matière et d'énergie, puisque l'exploitation des ressources naturelles par des firmes étrangères contribuait également sous cet aspect « écologique » à un échange inégal. (A.).

A un second niveau d'analyse, plus global, mais lié au précédent, les firmes multinationales de par leur poids dans les filières internationales contribuaient à faire des secteurs primaires-exportateurs des facteurs de déstabilisation et de déstructuration pour l'ensemble des économies et des milieux socio-écologiques locaux. Couplé avec d'autres facteurs, le caractère déconnecté, voire parasitaire, des enclaves primaires-exportatrices conduisait au maintien de la désarticulation des économies, à l'absence de complémentarité entre les secteurs économiques, avec des conséquences courantes comme la faiblesse de l'industrialisation locale, le sous-emploi, avec leurs graves répercussions en termes de coûts sociaux et de dépendance économique (B.).

L'emprise des sociétés transnationales sur les activités primaires faisait de l'exploitation de leurs propres ressources naturelles un désavantage plutôt qu'un avantage pour les formations périphériques.

A) Impacts directs de la domination des firmes multinationales sur les secteurs primaires des périphéries : le transfert vers les centres des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles

De par la tendance⁸⁵² des sociétés transnationales à transformer les activités primaires sous leur contrôle direct (par intégration verticale ou quasi-intégration) en *enclaves extra-territoriales*, l'exploitation aboutissait à la non-diffusion locale et à la fuite vers l'extérieur, des avantages économiques normalement induits par l'exploitation des ressources naturelles. Ces avantages étaient aspirés au sein des appareils de production des firmes multinationales pour bénéficier la plupart du temps aux économies centrales.

On distinguera trois éléments que l'on juge cruciaux en termes de conséquences pour le développement : la fuite des revenus (a.), la fuite des effets d'entraînement en amont et en aval de la

⁸⁵² Tendence liée au comportement habituel des firmes multinationales car on verra que les politiques des Etats du « Tiers-Monde » ont créé des contre-tendances à cette fuite des bénéfices.

production primaire (b.), la fuite des flux de matière et d'énergie (c.).

a. L'évasion des revenus.

Considérant la question des revenus, on doit prendre en considération l'attitude des firmes étrangères par rapport aux bénéfices, ou excédents d'exploitation, réalisés localement ainsi que la question du revenu du travail.

Le rapatriement des profits par les firmes étrangères constituait une première et importante source d'évasion des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles. Les profits étaient en effet peu réinvestis sur place, les firmes multinationales menant une stratégie de rentabilité à l'échelle du groupe qui visait plutôt à drainer la valeur vers la maison-mère qu'à la diffuser localement⁸⁵³ et limitaient par conséquent au strict nécessaire les réinvestissements dans chaque zone de déploiement.

De plus, là où elles le pouvaient les firmes multinationales tentaient de s'appuyer sur le crédit local, et puisaient par conséquent dans l'épargne nationale ce qui limitait la part du financement proprement étranger dans leurs investissements directs⁸⁵⁴.

Face à cette tendance des firmes multinationales à divertir à l'étranger le maximum de leurs bénéfices⁸⁵⁵, le prélèvement fiscal était le seul moyen de maintenir sur place une part conséquente de la valeur extraite au travers de la production.

Ce prélèvement fut longtemps faible dans les pays indépendants d'Amérique latine et resta modéré dans les premiers temps des indépendances africaines et asiatiques, néanmoins un mouvement vers un renforcement des prélèvements imposés aux firmes multinationales s'affirma progressivement après la Seconde Guerre mondiale.

Des tactiques spécifiques furent dès lors mises en oeuvre par les groupes multinationaux pour minorer leurs profits officiels et imposables. A l'échelle de ces groupes la pratique des tarifications

⁸⁵³ Pour donner un ordre d'idée, Pierre Jalée estimait qu'en 1964 et en 1969-1970, la part réinjectée sur place des capitaux des pays capitalistes développés investis dans le tiers monde s'élevait à seulement 13 %. JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, *Op. cit.*, p. 105.

⁸⁵⁴ ARROYO (Gonzalo), « Capitalisme transnational et agriculture traditionnelle : formes d'intégration » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, *Op. cit.*, p. 49.

⁸⁵⁵ De 1960 à 1968, le reflux des profits en provenance des cinq pays d'Afrique centrale de la zone franc a été de 44, 2 milliards de francs CFA alors que les flux entrants d'aide publique et de capitaux étrangers s'élevaient pour la même période à 34,4 milliards.

Pour neuf pays d'Afrique de l'Ouest de 1960 à 1970 le reflux des profits constituait 10% du produit intérieur brut et était supérieur aux entrées de capitaux publics et privés.

Les profits exportés ont pu ainsi représenter pour certains pays des fractions considérables du revenu national, jusqu'à 25% du produit intérieur brut, jusqu'à 70% des exportations, AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op.cit.*, pp. 215-216.

de cession interne ou prix de transfert, les systèmes de comptabilité double ou triple au sein de chaque pays ou entre pays, se sont multipliés⁸⁵⁶. L'intégration verticale et horizontale, la diversification permettaient ce genre de manipulations.

Une unité extractive ou de première transformation avait ainsi intérêt, en vendant sa production à l'étranger à des filiales du même groupe, à minorer le produit de ses ventes pour que son bénéfice parte en même temps que ses produits là où le groupe a intérêt à voir ressortir le profit sur plan comptable et fiscal. Dans le sens inverse, ces unités pouvaient tirer avantage de la surfacturation des biens intermédiaires, des équipements ou services qu'elles recevaient de filiales étrangères ou faire état de paiements pour redevances technologiques (brevets, licences), ce qui encore une fois diminuait les profits locaux imposables tout en transférant une part des profits à d'autres filiale du groupe⁸⁵⁷.

De leur côté, les revenus du travail distribués par les firmes multinationales du secteur des ressources naturelles étaient également faibles. On a vu que les firmes multinationales axaient leurs stratégies sur la compression des coûts de reproduction de la force de travail à leur charge. Cela équivalait dans de nombreux cas à transférer ou du moins à partager le coût de l'homme avec d'autres modes de subsistance. Cette pratique était usitée tant vis à vis de la main d'oeuvre salariée (qui était alors de fait composée de semi-prolétaires) que d'autres types de travailleurs comme les paysans sous contrats.

Dans le secteur minier, les emplois créés par les firmes étaient peu nombreux, du fait de la mécanisation mais aussi en raison du recours important à des travailleurs expatriés, en particulier pour les fonctions techniques et d'encadrement⁸⁵⁸.

Au début des années 1970 en Côte d'Ivoire, la main d'oeuvre expatriée (surtout française) occupait environ 70 % des emplois techniques et administratifs du secteur moderne⁸⁵⁹.

Les salariés étrangers avaient de plus tendance à rapatrier leurs revenus ou à toucher une partie de

⁸⁵⁶ARROYO (Gonzalo), « Capitalisme transnational et agriculture traditionnelle : formes d'intégration » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Op. cit., p. 49 ; CLAIRMONTE (Frederik F.), « La dynamique capitaliste de la banane et du tabac : quelques réflexions sur les structures de l'économie du marché mondial », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 241 ; United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, Op. cit., p. 34.

⁸⁵⁷ CLAIRMONTE (Frederik F.), Op. cit., p. 241 ; JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, Op. cit., pp. 112-113.

⁸⁵⁸ ALBERTINI (Jean-Marie), *Mécanismes du sous-développement et développements*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1981, p.113 ; THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a study of Malaysia*, Op. cit., p. 250.

⁸⁵⁹ MONSON (Terry D.), PURSELL (Garry), « Evaluation économique des programmes de remplacement de la main d'oeuvre expatriée dans les pays en voie de développement : étude du cas de la Côte d'Ivoire », *L'Actualité économique*, Vol. 53, n° 2, 1977, pp. 280-317.

ceux-ci dans leur pays d'origine⁸⁶⁰, ce qui drainait encore à l'extérieur des sommes qui auraient pu circuler dans l'économie locale.

En raison de la faiblesse des revenus du travail et des emplois créés sur place, la création induite d'une demande finale locale par les activités primaires contrôlées par des firmes multinationales était par conséquent très faible, ce qui était une des caractéristiques des enclaves extra-territoriales ; même cette faible demande finale locale pouvait être satisfaite par le biais d'importations, si les travailleurs expatriés ne se départaient pas de leurs habitudes de consommation⁸⁶¹.

Les revenus et la demande effective n'étaient pas non plus augmentés par l'approvisionnement local des firmes multinationales en biens intermédiaires ou en biens d'équipements, ce qui nous amène à la question des effets d'entraînement.

*b. Le détournement des effets d'entraînement*⁸⁶²

Des effets d'entraînement sont susceptibles d'être générés par une activité économique dans le tissu économique qui l'entoure :

- en amont, parce que cette activité repose sur des biens d'équipement et des biens intermédiaires qu'il faut bien produire ;
- en aval parce que les produits créés par cette activité peuvent être utilisés à leur tour pour alimenter d'autres activités.

Et le mécanisme peut progresser ainsi de suite de manière cumulative.

A contrario, les effets d'entraînement induits dans les formations périphériques par les activités primaires contrôlées par des firmes multinationales étaient faibles, en raison même de ce contrôle étranger. La logique de rentabilité globale des firmes multinationales ne prenaient pas en compte le développement économique local ce qui justement conférait à leur activités ce caractère enclavé.

⁸⁶⁰ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et Développement », in KAHN (Philippe), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 497 ; JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, Op. cit., p. 493.

⁸⁶¹ SID AHMED (Abdelkader), « Vers une théorie de l'industrialisation à partir de l'exportation et de la transformation des ressources naturelles : de la « staple theory » à la rente pétrolière », *Tiers-Monde*, Vol. 29, n° 115, 1988, pp. 715-812, p. 736-737.

⁸⁶² L'économiste du développement Albert O. Hirschman a défini les effets d'entraînement, ou effets de liaison, en amont et en aval : « 1. L'approvisionnement en inputs, la demande dérivée ou les effets de liaison en amont ; c'est à dire que toute activité économique non primaire déterminera des efforts pour produire localement les inputs qui lui sont nécessaires. 2. L'utilisation des outputs, ou les effets de liaison en aval ; c'est à dire que toute activité qui, par nature, ne répond pas exclusivement à des demandes finales déterminera des efforts pour utiliser ses outputs comme inputs dans des activités nouvelles. » HIRSCHMAN (Albert. O.), *Stratégie du développement économique*, Paris, Economie et Humanisme. Les éditions ouvrières, 1964, p.119.

Par conséquent, les effets d'entraînement bénéficiaient en général surtout à des filiales ou à d'autres entreprises à l'étranger. En tout cas, ils ne participaient pas spontanément à une diversification de l'économie locale.

En amont, les firmes occidentales faisaient appel à leurs filiales dans leurs pays d'origine pour des raisons évidentes, visant à la rentabilité globale du groupe. Il s'agissait de mobiliser les actifs du groupe de manière à ce que collectivement ils rapportent le plus de profits.

La logique des prix de transfert jouait également son rôle dans le choix prioritaire des filiales comme fournisseurs⁸⁶³. Seuls les échanges internes au groupe permettaient de réaliser des manipulations comptables profitables.

Une autre donnée à prendre en compte est celle du décalage technologique. Il faut en effet garder à l'esprit que les formations du monde tropical sortaient de la colonisation dans l'ensemble dénuées d'industries, ou dans le cas de l'Amérique latine industrialisées dans une proportion restreinte. En raison de ce décalage, si l'on prend l'exemple d'une installation pétrolière requérant un équipement perfectionné et des savoir-faires avancés, l'effet d'entraînement se déplaçait naturellement à l'extérieur, vers les filiales d'équipement et d'*engineering* de la firme pétrolière ou d'autres firmes occidentales.

Pareillement, la volonté d'harmoniser la structure technique à l'échelle du groupe favorisait le recours à des fournisseurs des formations centrales, capables de faire baisser les coûts de la firme multinationale cliente par la maîtrise des économies d'échelles et de lui garantir le respect de certaines normes.

Si certaines activités en amont devaient obligatoirement être établies sur place, comme la fourniture d'électricité par exemple, au moyen d'installations hydroélectriques, l'ampleur des installations requises pour s'adapter aux besoins des sites de production étrangers (grandes plantations, complexes miniers, usines de première transformation) favorisait l'intervention de prestataires étrangers avec les capacités techniques correspondantes et pouvant lever les capitaux nécessaires aux opérations.

Le décalage technologique pouvait jouer d'une autre manière pour freiner les effets d'entraînement. En effet, le personnel technique ou d'encadrement des grandes plantations et du secteur extractif était souvent en majorité étranger, le travail local engagé par la firme restait donc peu qualifié. Ce fait ne favorisait pas la diversification des activités par diffusion d'un personnel formé dans le tissu économique, mais renforçait au contraire la spécialisation.

En aval, la production primaire contrôlée par les firmes occidentales n'était pas destinée à

⁸⁶³ MICHALET (Charles-Albert), *Le capitalisme mondial*, Paris, P.U.F., 1998, p. 191.

satisfaire une demande locale et encore moins à favoriser l'industrialisation. Les produits de base étaient destinés en priorité aux marchés occidentaux où ils étaient consommés en tant que produits alimentaires ou matières premières.

Lorsque les productions primaires généraient sur place des activités en aval, celles-ci tendaient également à être menées par des firmes multinationales : première transformation ou conditionnement des produits miniers ou agricoles (raffinage des métaux, sucreries, entrepôts frigorifiques), construction d'infrastructures de transport (pipelines, transports routiers, infrastructures portuaires).

L'importance de la présence étrangère tout le long des filières d'exportation ne permettait pas de créer des effets d'entraînement, l'ensemble de la filière fonctionnant dès lors en vase clos, du lieu d'exploitation de la ressource jusqu'au port d'embarquement.

Là encore la barrière financière et technologique jouait son rôle dans le cloisonnement des activités primaires car mettre en place des structures de transformations ou de transport lourdes comme des fonderies ou des ports exigeait des ressources technologiques et financières importantes, qui n'était guère disponible dans les formations périphériques au sortir de la décolonisation ou même dans les formations latino-américaines les plus pauvres.

Le caractère déconnecté des enclaves primaires-exportatrices par rapport au tissu économique local, socialement mais aussi parfois techniquement, ne favorisait donc pas les effets d'entraînement, ni en amont, ni en aval de l'exploitation des ressources, ce qui à son tour bloquait les formations sociales dans une spécialisation primaire.

Le concept de valeur retenue⁸⁶⁴ a été utilisé par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales pour calculer notamment la part de la valeur tirée des exportations primaires retenue dans les pays producteurs dans les secteurs où intervenaient des sociétés transnationales. Les critères pris en compte dans les calculs permettaient d'avoir un aperçu global à la fois des revenus (part des profits réalisés, salaires versés etc.) et des effets d'entraînements (au travers des achats locaux des sociétés transnationales) qui restaient dans ces pays. On constate par exemple que dans le secteur du cuivre en 1956, la valeur retenue n'était que de 60,7 %, la valeur diffusée à l'extérieur par le biais du rapatriement des profits, les salaires des expatriés ou encore les achats des firmes à l'étranger s'élevant à 39,1 % du total ce qui était considérable étant donné l'importance du secteur dans l'économie chilienne de l'époque. Dans le secteur de la bauxite en Jamaïque en 1973, la valeur détournée vers l'extérieur s'élevait à 49,6 % soit la moitié de la valeur créée. Dans le secteur de la

⁸⁶⁴ United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, *Op. cit.*, p. 34-35.

banane au Honduras en 1970, c'est 60,5 % de la valeur totale générée par les exportations qui étaient captés par des sociétés transnationales⁸⁶⁵.

Hormis la fuite de valeur calculée sur le plan monétaire, les enclaves primaire-exportatrices contrôlées par des sociétés transnationales entraînaient un autre type de déperdition pour les pays producteurs. Il s'agissait des quantités d'énergie et de matière tirées de l'exploitation intensive de ressources renouvelables ou non renouvelables et qui venaient alimenter les processus d'accumulation dans les économies centrales, hypothéquant le futur développement des périphéries. .

c. La captation des flux de matière et d'énergie

Le contrôle des ressources naturelles par les firmes multinationales occidentales a tendu à entraîner un échange écologique inégal⁸⁶⁶.

Extraits par les firmes multinationales pour satisfaire des besoins extérieurs, les matériaux et l'énergie des écosystèmes des formations périphériques n'ont pas contribué à la reproduction économique et sociale locale, au contraire.

Pour saisir ce phénomène, il faut revenir sur un élément clé déjà relevé pour la période de la colonisation, soit le fait que les dynamiques d'échelles fonctionnent différemment entre les économies industrialisées du centre et les économies spécialisées dans l'exploitation des ressources naturelles à la périphérie. Alors que les économies d'échelle dans les centres industrialisés ont tendance à diminuer les coûts de production unitaire et à favoriser le développement des forces productives, ces mêmes économies d'échelle appliquées à l'exploitation des ressources à la périphérie ont tendance dans le long terme à faire augmenter les coûts d'exploitation, car les ressources naturelles les plus accessibles diminuent et qu'il faut constamment rechercher des ressources moins accessibles⁸⁶⁷.

Du fait de ce mécanisme, sous la pression d'une demande externe croissante relayée par les firmes occidentales et leurs pratiques d'économies d'échelle, les périphéries du monde tropical ont eu tendance à s'appauvrir sur le plan écologique. Les ressources non-renouvelables et les ressources

⁸⁶⁵ United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, *Op. cit.*, pp. 38-39.

⁸⁶⁶ MARTINEZ-ALIER (Joan), « Marxism, Social Metabolism, and International Trade », in HORNBERG (Alf), McNEILL (John R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, *Op. cit.*, pp. 231-234.

⁸⁶⁷ BUNKER (Stephen G.), « Natural Values and the Physical Inevitability of Uneven Development under Capitalism », in HORNBERG (Alf), McNEILL (John R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, *Op. cit.*, pp. 241-242.

renouvelables les plus accessibles ont été exploitées à grande échelle sous l'impulsion des firmes multinationales occasionnant des transferts massifs de matière et d'énergie vers les centres.

Dans le même mouvement ces ressources accessibles ont tendu soit à s'épuiser soit à être mises à contribution au-delà de leurs capacités de régénération. Par conséquent, les coûts d'exploitation globaux⁸⁶⁸ ont eu tendance à augmenter, handicapant à long terme le développement des formations tropicales.

Ce processus, qui s'inscrit dans la tendance au développement inégal du système capitaliste⁸⁶⁹, s'est considérablement accéléré dans les années cinquante et soixante du XXe siècle. Des économies d'échelle considérables ont en effet été réalisées à la fois dans les industries des centres, les sites d'exploitation des ressources naturelles dans les périphéries et les moyens de transport reliant ces points de la division internationale du travail⁸⁷⁰. Ces économies d'échelle ont permis de drainer des quantités colossales de matière et d'énergie vers les centres capitalistes⁸⁷¹.

Sous l'impulsion des firmes multinationales occidentales, les ressources agricoles, les forêts (et aussi les ressources en eau) mais tout particulièrement les ressources du sous-sol⁸⁷² des zones périphériques ont en effet été entraînées dans une spirale d'épuisement, pour fournir en matières premières les économies centrales.

Quelques données peuvent permettre de saisir la dynamique engagée.

A la fin des années soixante, des pays comme le Chili, le Libéria, le Brésil ou la Malaisie exportaient à hauteur de 80 à 100% du minerai de fer extrait sur leurs territoires⁸⁷³. A la même époque, 55 % de la bauxite, 94 % des concentrés d'étain, 44 % du cuivre, 36 % des phosphates naturels, 32 % du plomb et 25 % du zinc étaient produits dans les pays en voie de développement du monde capitaliste⁸⁷⁴.

⁸⁶⁸ A distinguer des coûts de production effectivement supportés par les firmes.

⁸⁶⁹ AMIN (Samir), « Développement et environnement », *Tiers-Monde*. 1978, Vol. 19, n°73, pp. 47-60, p. 54.

⁸⁷⁰ La Seconde Guerre mondiale avait contribué à augmenter la production de moyens de transports maritimes. De plus à partir des années 1950, un Etat central comme le Japon a produit d'importants efforts pour accroître ses capacités de transport maritimes, impulsant un changement d'échelle dans ce secteur. Entre 1961 et 1970 le tonnage moyen des grands navires à charge « sec » (minéraliers, vraquiers) est passé de 18 495 tonnes à 28 055 tonnes, BUNKER (Stephen G.), CICCANTELL (Paul), *Globalization and the Race for Resources*, *Op. cit.*, pp. 192-193 et p. 217.

⁸⁷¹ Entre 1960 et 1970, on est passé de 366 000 tonnes de pétrole et 101 000 tonnes de minerai de fer transporté par an dans le monde à 995 000 tonnes de pétrole et 247 000 tonnes de minerai de fer. *Ibid.*, p. 217.

⁸⁷² Les décennies d'après-guerre ont en effet vu exploser la consommation de matières premières minérales dans les centres capitalistes, celle-ci atteignant 75 % de la consommation de matière *per capita* au Japon, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne entre 1960 et 1970. KRAUSMANN (Fridolin), « The global metabolic transition : a historical overview », in KRAUSMANN (Fridolin), (Ed.), *The socio-metabolic transition. Long terme historical trends and patterns in global material and energy use*, Social Ecology Working Paper 131, Vienna, Institute for Social Ecology, Alpen-Adria Universitaet., Mai 2011, p. 90.

⁸⁷³ BAIROCH (Paul), *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, *Op. cit.*, p. 319.

⁸⁷⁴ JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers-monde*, *Op. cit.*, p. 54 ; BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, *Op. cit.*, p. 567.

Sur le plan énergétique, de 1959 à 1969 environ 20 milliards de tonnes de pétrole ont été extraites soit autant qu'entre 1857 et 1959. La consommation annuelle a progressé de 8% entre 1960 et 1970. Au début des années soixante-dix, les Etats-Unis importaient 23% de leur pétrole et le Japon satisfaisait sa demande d'énergie primaire à hauteur de 70% grâce à du pétrole importé⁸⁷⁵. En 1972, la production mondiale de pétrole s'est élevée à 2599 millions de tonnes dont 249 millions de tonnes produit en Amérique latine (principalement au Venezuela et au Brésil), 264,4 en Afrique (Lybie, Algérie, Nigeria principalement), 92,5 en Extrême-Orient dont 54 en Indonésie⁸⁷⁶. Les périphéries du proche et du moyen-orient, contribuait quant à elles à hauteur de 912,4 millions de tonnes à cette consommation mondiale. A partir des années 1950, la périphérie du système capitaliste en est venue à contribuer de façon majoritaire aux flux énergétiques mondiaux qui soutenaient l'accumulation au centre.

Minerais et énergie fossile arrachés à la périphérie alimentaient la croissance d'une civilisation capitaliste occidentale encore majoritairement fondée sur l'acier, l'électricité et le moteur à explosion⁸⁷⁷.

Or, dans le secteur minier, l'emprise des sociétés transnationales et de leur logique d'extraction à grande échelle tendaient à conduire à l'écrémage des meilleurs dépôts de minerais et d'hydrocarbures.

L'exploitation prématurée des sites les plus rentables constituait un lourd handicap sur le développement économique des pays producteurs, pour lesquels il devenait de plus en plus difficile de valoriser leurs propres ressources et de les mettre au service de leur propre industrialisation⁸⁷⁸. Ceux-ci s'enfoncèrent dès lors de plus en plus dans une logique extractive qui absorbait la quasi-totalité de leurs forces économiques.

Sur les plans agricoles et forestiers qui sont liés, la logique d'exploitation à grande échelle enclenchée par les firmes occidentales a elle aussi contribué à un transfert massif de matière et d'énergie vers les centres qui s'est accompagné d'un épuisement des ressources à la périphérie.

La production des sept plus importants produits agricoles tropicaux a ainsi augmenté de 71 % entre 1952-1956 et 1969. Ces produits (café, thé, bananes, cacao, arachides, coton-fibre,

⁸⁷⁵ SASSON (Albert), *Développement et environnement : faits et perspectives dans les pays industrialisés et en voie de développement*, Paris, La Haye, Mouton, 1974, pp. 213 et 258.

⁸⁷⁶ SASSON (Albert), *Développement et environnement : faits et perspectives dans les pays industrialisés et en voie de développement*, *Op. cit.*, pp. 209 et 212

⁸⁷⁷ JALEE (Pierre), *L'impérialisme en 1970*, Paris, François Maspéro, 1969, pp. 28-56.

⁸⁷⁸ BAIROCH (Paul), *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, *Op. cit.*, p. 326.

caoutchouc naturel⁸⁷⁹), étaient dans l'ensemble destinés à l'exportation pour satisfaire la demande dans les centres. Le monde tropical fournissait pour certains de ces produits la totalité ou quasi-totalité de la production mondiale (cacao, café, caoutchouc), ou une très grande proportion de celle-ci (70 % du thé, 75 % des arachides, 50 % du coton-fibre⁸⁸⁰).

Le transfert de matière et d'énergie occasionné par cette expansion de la production agricole dans le monde tropical, supportait directement la croissance dans les centres en créant le support matériel à de nombreux secteurs de la grande consommation et en diminuant les coûts de reproduction de la force de travail. Cependant elle se réalisait sur place à la fois au détriment des productions vivrières et de la pérennité des ressources agricoles elles-mêmes.

Les grandes firmes agro-alimentaire ou agro-industrielle occidentales ont impulsé cette expansion par leur influence directe ou indirecte sur la production agricole⁸⁸¹.

La grande industrie agro-chimique a elle aussi participé de manière croissante à ce développement d'une agriculture industrielle à la périphérie en diffusant ses intrants, qui devenaient des compléments indispensables au type de production à grande échelle impulsée par les firmes multinationales de l'agro-industrie. De nombreuses exploitations du monde tropical sont ainsi devenues de plus en plus dépendantes d'intrants chimiques produits dans les centres. En 1971, le chiffre d'affaire mondial lié à la vente de pesticides s'élevait à 6,3 milliards de dollars au prix de vente. En fait, depuis 1960, ce chiffre doublait tous les cinq ans⁸⁸².

Les méthodes employées dans les exploitations agricoles produisant pour le marché mondial ont conduit à une croissance de la production dans le court terme par une augmentation des surfaces de terres exploitées, la monoculture, la sélection scientifique des variétés cultivées et l'introduction massive d'intrants (engrais chimiques, pesticides, herbicides). Ces méthodes, qui seront rattachées à la « révolution verte », ont contribué sur le moyen-long terme à une fragilisation des ressources agricoles, augmentant les coûts économiques, sociaux et environnementaux à long terme pour les pays exportateurs.

En effet, dans les grandes exploitations, l'utilisation à haute dose d'intrants chimiques et les systèmes de monoculture avaient des effets négatifs sur la fertilité naturelle des sols qui demandaient de plus en plus grandes doses d'intrants pour produire les mêmes quantités. Au final, la baisse des rendements conduisaient à la mise en culture de nouvelles terres sur lesquelles le

⁸⁷⁹ En Malaisie uniquement, la production de caoutchouc doubla entre 1946 et 1966, passant de 409 000 tonnes à 915 000, BEINART (William), Hugues (Lotte), *Environment and empire*, *Op. cit.*, p. 248.

⁸⁸⁰ JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers-monde*, *Op. cit.*, p. 48 ; Paul Bairoch a calculé une augmentation de la production globale de produits tropicaux de 3,3 % par an entre 1950 et 1970, BAIROCH (Paul), *Op. cit.*, p. 272.

⁸⁸¹ Voir notamment SHIVA (Vandana), *The violence of Green Revolution : third world agriculture, ecology and politics*, London, Zed Books, 1991.

⁸⁸² SASSON (Albert), *Développement et environnement : faits et perspectives dans les pays industrialisés et en voie de développement*, *Op. cit.*, p. 323.

processus de dégradation recommençait.

Outre les pratiques des multinationales sur leurs domaines, c'étaient aussi plus largement les logiques qu'elles impulsaient dans les zones agricoles qu'elles dominaient directement ou indirectement qui contribuaient à la dégradation des sols. Des exploitations agricoles petites et moyennes pouvaient par conséquent elles aussi adopter des pratiques nocives sous la pression de l'agro-capitalisme.

Ainsi, pour maintenir leurs niveaux de productivité, certains paysans sous contrat étaient contraints de faire un usage intensif d'engrais chimiques et de pesticides⁸⁸³.

Dans d'autres cas, c'est la faiblesse des prix versés aux producteurs, qui ne leur permettait pas d'entretenir convenablement les sols⁸⁸⁴.

Du fait de ces pratiques de plus en plus fréquentes, les phénomènes comme l'érosion, la latérisation, la salinisation des sols et finalement la désertification ont tendu à s'étendre dans de nombreuses régions du monde tropical⁸⁸⁵.

Même si elles non pas été uniquement liées à l'action des sociétés transnationales occidentales, l'expansion des zones agricoles et l'exploitation forestière entraînent également une augmentation impressionnante de la déforestation.

Au début des années 1970 c'est 5 à 10 millions d'hectares de forêt qui disparaissaient chaque année en Amérique latine et 8,5 millions d'hectares en Extrême orient ; en Afrique sub-saharienne, c'est plus du tiers des forêts existant en 1882 soit 1,9 milliards d'hectares qui avaient disparu à la même époque⁸⁸⁶.

Cette déforestation outre son caractère négatif en lui-même générait des problèmes cumulatifs en matière agricole. En effet, les forêts absorbent la poussière, ralentissent l'érosion éolienne et diminuent l'évapo-transpiration. Dans les régions peu arrosées, les forêts permettent ainsi d'accroître les rendements agricoles dans les zones protégées par rapport aux zones non protégées⁸⁸⁷.

Une déforestation incontrôlée, pouvait ainsi représenter une perte sèche en ressources, aux conséquences très dommageables dans des régions pauvres.

La question du transfert de matières et de l'énergie et la perte en ressources que celui-ci

⁸⁸³ ARROYO (Gonzalo), « Capitalisme transnational et agriculture traditionnelle : formes d'intégration » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Op.cit., p. 44

⁸⁸⁴ AMIN (Samir), *Développement et environnement*, Art. cit., p. 55.

⁸⁸⁵ BARRE (Remi), GODET (Michel), « Tiers-monde et environnement : le développement hypothéqué », *Tiers-Monde*, 1982, Vol. 23, n° 91, pp. 507-515.

⁸⁸⁶ SASSON (Albert), *Développement et environnement : faits et perspectives dans les pays industrialisés et en voie de développement*, Op. cit., p. 23.

⁸⁸⁷ *Ibid.*, p. 22.

entraînait montre bien qu'outre ses impacts négatifs directs, la domination des firmes multinationales sur l'exploitation des ressources naturelles s'avérait nocive pour la reproduction *globale* des formations du monde tropical. En effet, cette domination et les logiques économiques qu'elle entraînait tendaient à enfoncer les formations sociales en question dans des configurations extraverties et spécialisées héritées de la colonisation.

Configurations qui du fait des graves déstructurations et instabilités qu'elles induisaient, n'offraient pas de véritable avenir en matière de développement économique, de paix civile, de réduction des inégalités sociales ou d'amélioration de la qualité de vie sur le plan écologique.

B) Impacts globaux des secteurs primaires dominés par l'étranger: désarticulation et dépendance économique

Dans le monde d'après-guerre, la spécialisation de la grande majorité des formations du monde tropical dans l'exportation d'un ou de quelques produits primaires⁸⁸⁸, qui était un des héritages du long processus de colonisation occidentale constituait en soi un lourd désavantage économique. Trois éléments interreliés s'avéraient particulièrement dommageables pour le développement socio-économique à long terme : la fluctuation et la dégradation des termes de l'échange (a.) ; le poids croissant des secteurs primaire-exportateurs dans l'économie (b.) ; Le sous-emploi structurel (c.).

a. La fluctuation et la dégradation des termes de l'échange

La spécialisation primaire exposait les pays en question aux phénomènes de dégradation des termes de l'échange⁸⁸⁹ et de fluctuations des prix internationaux des produits de base. Ces phénomènes, soulignés par des économistes comme Raul Prebisch et Hans Singer furent très importants dans les années 1950 et 1960 pour les exportations de produits alimentaires tropicaux (poivre noir, huile de coco, sucre, café, coprah) et de certains métaux comme le zinc, le manganèse

⁸⁸⁸ Les produits de base représentaient 88 % du montant total des exportations des pays en voie de développement en 1963-1965. CNUCED, *Problèmes et politiques des produits de base*, *Op. cit.*, p.154.

⁸⁸⁹ Les termes de l'échange sont « le rapport entre la valeur unitaire moyenne des exportations et la valeur unitaire moyenne des importations ». Une seule phrase résume bien le phénomène de détérioration des termes de l'échange à l'époque « En 1954, on achetait une jeep avec quatorze sacs de café ; en 1962 il en fallait trente-neuf ». Elle est tirée d'un rapport du centre international pour le développement dirigé par Josué de Castro cité par Pierre Jallée in JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, *Op. cit.*, p. 81. Le même auteur rappelle qu'entre 1953 et 1969, la détérioration des termes de l'échange pour les produits exportés par les pays du tiers monde a été globalement de 14-15 %. *Ibid.*, p.81. Jean-Marie Albertini a fait état d'une détérioration de 34 % de 1954 à 1977 pour les pays du tiers monde non producteurs de pétrole, ALBERTINI (Jean-Marie), *Mécanismes du sous-développement et développements*, *Op. cit.*, p. 135.

et le tungstène⁸⁹⁰. En diminuant et en rendant irrégulières les recettes d'exportation, ces phénomènes posaient un frein au développement économique et renforçaient la dépendance globale des pays producteurs envers les centres capitalistes. Ce constat était particulièrement véridique pour les pays spécialisés dans une ou deux productions primaires agricoles, comme nombre de pays africains.

Ces phénomènes tendanciels de dégradation des termes de l'échange et de fluctuation des prix des produits de base et leurs impacts négatifs sur les revenus et le développement économique des formations périphériques ne doivent pas être séparés de la domination qu'exerçaient les firmes multinationales occidentales sur les filières de produits de base.

En effet, le pouvoir que ces firmes exerçaient sur les marchés internationaux et sur la production jouait un rôle essentiel dans les processus de détérioration des termes de l'échange et les fluctuations de prix et constituait un maillon crucial dans la chaîne d'exploitation des périphéries. On peut identifier des liens de cause à effet entre les pratiques de ces firmes et la baisse et l'instabilité des prix :

- formation d'ententes entre les principales firmes productrices à l'image du cartel des Majors pétrolières ;
- utilisation de positions de monopsonne ou d'oligopsonne pour exercer des pressions à la baisse sur les prix d'achat et augmenter leurs marges ;
- mise en concurrence des pays producteurs ;
- recherche de produits de substitution ;
- manœuvres spéculatives sur les marchés ;
- application d'économies d'échelle à la production et aux transports pouvant conduire à une baisse des prix à l'unité.

Le poids des secteurs exportateurs dans les économies périphériques et les fuites qu'ils engendraient tendaient d'autre part à générer des effets en chaîne qui freinaient la diversification de ces économies et induisaient des phénomènes d'extraversion, de désarticulation et de dépendance.

b. Le poids croissant des secteurs primaire-exportateurs dans l'économie

Un des plus importants de ces effets en chaîne tenait justement à la croissance du poids économique des secteurs exportateurs de produits de base. En effet, avec l'augmentation des économies d'échelle nécessaires pour rendre la production minière, énergétique ou agricole compétitive sur le marché mondial et la nécessité d'exploiter de nouvelles ressources toujours moins

⁸⁹⁰ CNUCED, *Problèmes et politiques des produits de base*, Op. cit., pp. 9-11.

facilement accessibles, les capitaux et les compétences techniques nécessaires pour lancer de nouveaux projets devenaient de plus en plus considérables. Cela pouvait se traduire par le fait de rendre encore plus indispensables les firmes multinationales occidentales, drainer les capitaux et les compétences du pays qui auraient pu être utilisés dans d'autres secteurs⁸⁹¹, accroître l'endettement du pays par un recours aux grandes banques privées internationales, aux institutions financières internationales (la Banque mondiale et ses filiales, les banques régionales de développement) ou à l'aide bilatérale.

Combiné aux impacts que l'on a relevés plus haut, cet auto-accroissement du poids des secteurs exportateurs tendait à faire de ces derniers des handicaps plutôt que des atouts pour le développement économique, approfondissant la dépendance économique des périphéries.

S'ils n'entraînaient pas des effets d'entraînement positifs, les secteurs primaires exportateurs pouvaient plus facilement entraîner des effets d'entraînement négatifs à longue portée, en propageant certains comportements et structures dans le reste de l'économie qui reproduisaient aussi la désarticulation et la dépendance.

Ainsi, de par la faiblesse de l'emploi induit et la structure inégale des revenus qu'ils induisaient, les secteurs exportateurs pouvaient engendrer des effets d'imitation en matière de modèles de consommation. Les classes dominantes et couches aisées tirant leurs revenus de ces secteurs avaient tendance à dépenser leurs salaires dans des biens de consommation de luxe. De plus, cette structure de revenus et de la consommation tendait également à être imitée dans les autres secteurs lorsque ces derniers existaient, secteurs secondaires et secteurs tertiaires⁸⁹².

Cette structure de la demande, en décalage avec le niveau de développement économique global des formations périphériques, pouvait renforcer les importations depuis les centres et donc contribuer à dégrader la balance des paiements.

Elle pouvait également biaiser les efforts d'industrialisation en faisant privilégier aux détenteurs de capitaux locaux le développement d'industries de biens de consommation durables, destinés à répondre à la demande d'une clientèle aisée. Ces mêmes industries restaient dépendantes des biens d'équipements importés.

Corrélativement, la faiblesse des capitaux locaux, la barrière technologique, la tendance à importer et donc la concurrence des industries des centres encore renforcée par les économies d'échelle et la configuration des systèmes de transport⁸⁹³ faisaient obstacle au développement spontané d'industries locales de biens d'équipement.

⁸⁹¹ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a study of Malaysia*, *Op. cit.*, p. 257.

⁸⁹² ALBERTINI (Jean-Marie), *Mécanismes du sous-développement et développements*, *Op. cit.*, p. 113 ; THOBURN (John T.), *Op. cit.*, p. 259.

⁸⁹³ BUNKER (Stephen G.), *CICCANTELL (Paul), Globalization and the Race for Resources*, *Op. cit.*, p. 233.

Les distorsions entraînées par la spécialisation primaire-exportatrice tendait à maintenir l'industrialisation nationale à un niveau faible, orientée vers des branches légères⁸⁹⁴, et désarticulée, sans complémentarité entre industries de biens de consommation et de biens de production.

A son tour cette faiblesse des industries de base, renforçait la dépendance de l'économie envers l'exportation de matières premières pour financer ses importations de biens d'équipement⁸⁹⁵.

Considérant maintenant l'agriculture, le poids du secteur exportateur au sein de celle-ci et le contrôle exercé par les firmes étrangères tendaient également à entraîner une série de distorsions.

La première de ces distorsions dommageable pour l'indépendance économique était la tendance à la marginalisation de l'agriculture vivrière. Cette marginalisation se faisait à la fois sur le plan des superficies de terres dédiées et des investissements financiers et techniques. Privée des meilleures terres et maintenues à l'écart des efforts de recherche, la production vivrière dans le monde tropical a eu tendance à progresser moins vite que les grandes cultures d'exportation⁸⁹⁶.

Les déficits alimentaires ouvraient la voie aux aides alimentaires qui elles-mêmes ont amorcé la pompe des importations de céréales⁸⁹⁷. C'est dans les années soixante que les envois massifs de céréales en provenance d'Europe et d'Amérique du Nord ont débuté dans le cadre de l'aide internationale. Le programme américain « food for peace » a été le principal pourvoyeur de l'aide alimentaire à l'époque avant que les pays de la C.E.E. n'apportent leur contribution. En 1964, l'aide alimentaire a atteint un sommet à 19,8 millions de tonnes. Ces exportations gratuites avaient pour avantage d'assainir les marchés agricoles occidentaux en situation de surproduction⁸⁹⁸. D'autre part, elles ouvraient la voie aux importations, dans le cadre du marché international, cette fois-ci en créant des habitudes alimentaires nouvelles et des « marchés naissants » pour les grands pays céréaliers.

Les importations de produits alimentaires que celles-ci aient été gratuites ou payantes ont en général eu un impact déstabilisateur sur les systèmes de production agricole nationaux⁸⁹⁹. En effet, elles ont

⁸⁹⁴ AMIN (Samir), *Le développement inégal, Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, p. 173.

⁸⁹⁵ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a study of Malaysia*, *Op. cit.*, p. 259.

⁸⁹⁶ JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers-monde*, *Op. cit.*, p. 48.

⁸⁹⁷ Sur ces déséquilibres, notamment en Afrique, voir BESSIS (Sophie), *L'arme alimentaire*, Paris, François Maspéro, 1979.

⁸⁹⁸ BAIROCH (Paul), *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, *Op. cit.*, p. 286-287.

⁸⁹⁹ DUFUMIER (Marc), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Paris, Éditions Karthala, 2004, p. 14.

confronté les agricultures vivrières du monde tropical à une concurrence implacable. Les écarts de productivité entre les exploitations céréalières des centres et les cultures vivrières de certaines périphéries tropicales étaient en effet devenus énormes⁹⁰⁰. Incapables de placer leurs productions sur le marché, d'importantes couches des populations paysannes se sont encore enfoncées dans la spirale de la pauvreté, certaines ayant elles-mêmes recours à l'aide alimentaire.

Le recul et/ou les difficultés de l'agriculture vivrière pouvait s'accompagner d'un mouvement parallèle de croissance d'un capitalisme agraire orienté vers l'exportation qui lui-même pouvait prendre plusieurs formes en fonction des régions du monde tropical et du contexte social allant du latifondisme et différents autres types d'articulations entre capitalisme et formes de domination pré-capitaliste à la grande ou moyenne propriété capitaliste⁹⁰¹.

La pression exercée par les firmes occidentales et la nécessité de réaliser des économies d'échelle ou tout au moins d'un certain niveau de productivité pour répondre à la compétition sur les marchés mondiaux tendaient à renforcer la diffusion des rapports capitalistes dans l'agriculture avec ses conséquences classiques que sont l'effritement de la propriété communautaire du sol, la différenciation sociale et une certaine tendance à la concentration des terres du fait de l'endettement, pouvant conduire dans certains cas au sous-emploi rural et à l'exode vers les centres urbains⁹⁰².

c. Sous-emploi structurel et désarticulation économique

Dans les formations périphériques, le continuel appauvrissement des masses rurales et l'éclatement des cadres traditionnels tendait à ne pas être compensé par la faiblesse de l'industrialisation, d'où l'apparition d'un chômage structurel et l'enfermement d'une portion croissante des populations travailleuses dans des formes de semi-prolétariat.

En milieu rural, de nombreux travailleurs salariés des secteurs d'exportation continuaient à être eux-mêmes paysans et à vivre grâce à de petites cultures de subsistance. Ils assuraient ainsi leur propre reproduction, subvention au secteur capitaliste.

En milieu urbain, les travailleurs déracinés fuyant des campagnes trop pauvres s'entassaient dans les pourtours, constituant des bidonvilles insalubres souvent tentaculaires.

Des bidonvilles qui se gonflaient de manière sporadique lors des mortes-saisons agricoles et des

⁹⁰⁰ BAIROCH (Paul), *Op. cit.*, p. 301 : « rien qu'entre 1960 et 1970, la productivité agricole dans les pays développés occidentaux a progressé davantage que celle du Tiers-Monde de 1910 à 1990 ». Cette remarque vaut surtout si l'on compare les agricultures vivrières traditionnelles et les grandes exploitations céréalières occidentales. Concernant les secteurs modernes des pays tropicaux, destinés à l'exportation et aux marchés solvables, les écarts de productivité ont été moins importants.

⁹⁰¹ AMIN (Samir), *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, pp. 293-294.

⁹⁰² CAZEZ (Georges), DOMINGO (Jean), *Les critères du sous-développement*, Montreuil, Bréal, 1987, pp. 104-105.

périodes de crise des secteurs d'exportation⁹⁰³, formant l'armée industrielle de réserve pour les secteurs capitalistes urbains. L'évolution des taux d'urbanisation reflètent partiellement ces mutations : en Afrique entre 1950 et 1970, le taux d'urbanisation est passé de 13,5 % à 22,2 %, de 1940 à 1970, les urbains sont passés de 2 à 30 millions d'habitants, soit de 2 à 15 de la population totale. De 1925 à 1975, le nombre total des citadins a été multiplié par 7,8 en Amérique latine, par 6,6 en Asie du Sud et par 3 en Océanie⁹⁰⁴.

Là étaient les signes d'une profonde désarticulation cette fois-ci entre l'agriculture et l'industrie, effet ricochet du poids des secteurs primaires-exportateurs et de la domination des firmes transnationales dans les économies périphériques.

D'un côté une agriculture peinant à fournir de la nourriture pour la population et notamment la population urbaine, de l'autre une industrie incapable d'absorber les surplus de main d'oeuvre rurale et de fournir des équipements adaptés à l'agriculture.

Le poids des secteurs primaires-exportateurs, la configuration des systèmes de transport, leur domination par l'étranger, les fuites et les effets de démonstration qu'ils généraient, tendaient à entraîner la juxtaposition sans interactions réelles entre les grands secteurs de la production (agriculture, industrie, extraction minière) et les disparités à l'intérieur même de ces secteurs du fait de décalages technologiques et socio-économiques.

L'absence d'une industrie de biens d'équipement, qui puisse établir la liaison entre les secteurs de l'économie était à la fois le résultat et la cause de cette désarticulation, puisqu'elle ne permettait pas de tirer parti des ressources naturelles locales et d'orienter le développement économique. Cette absence était un profond handicap pour l'indépendance économique.

Cette désarticulation tendancielle des économies périphériques, face interne de leur extraversion constamment réactivée par les firmes multinationales des centres, était un facteur global de fuite à l'extérieur des effets bénéfiques de la croissance économique. L'ensemble des ressources économiques (travail, ressources naturelles, épargne) des pays périphériques ne pouvant contribuer à une accumulation locale étaient ainsi dirigées pour servir le procès d'accumulation au centre. D'où des phénomènes de croissance sans développement d'ensemble au sens qualitatif du terme, une croissance sans progrès.

Après en avoir examiné les soubassements économiques, cette tendance à la désarticulation

⁹⁰³ LACOSTE (Yves), *Géographie du sous-développement*, Paris, P.U.F., 1965, p. 102.

⁹⁰⁴ CAZEZ (Georges), DOMINGO (Jean), *Les critères du sous-développement*, *Op. cit.*, p. 170-171.

doit être ramenée au contexte social et politique qui caractérisait les périphéries. En effet, l'extraversion et la désarticulation ne se maintenaient que par l'action concrète des classes sociales dominantes et des Etats dépendants dans les périphéries. Ce sont ces Etats dépendants, contrôlés par des classes dominantes liées à l'impérialisme, qui mettaient en œuvre des politiques favorisant la pénétration des firmes multinationales étrangères et permettant leur main-mise sur l'économie⁹⁰⁵. Ce sont ces classes dominantes, qui se plaçant dans le sillage des firmes multinationales étrangères, saisissaient les opportunités d'investissement dans le cadre fixé par ces firmes et en répercutaient les effets négatifs sur le développement économique national.

Or, avec la vague de décolonisation et de nationalisme qui balaya la périphérie après la Seconde Guerre mondiale, des prises de conscience se produisirent, de nouvelles alliances de classe se formèrent qui créèrent des contre-tendances à ces configurations qui étaient restées favorables aux firmes multinationales occidentales après la Seconde Guerre mondiale. Un mouvement aspirant à la récupération des ressources naturelles, à la prise de contrôle sur le développement économique national et au changement social se constitua et gagna de l'influence dans les Etats du monde tropical. Ce mouvement culmina au plan international avec la revendication d'un nouvel ordre économique international.

⁹⁰⁵ Sur le rôle de l'Etat brésilien dans la mise en place de politiques favorisant les logiques extractivistes en Amazonie, voir BUNKER (Stephen G.), *Underdeveloping the Amazon. Extraction, Unequal Exchange and the Failure of the Modern State*, *Op. cit.*

Chapitre 2 : Le projet contesté de nouvel ordre économique international : soumettre l'économique au politique pour le développement.

Le contexte dans lequel s'est déroulée la vague de décolonisation de l'après Seconde Guerre mondiale fut marqué par une remise en cause globale de l'impérialisme occidental. La révolution russe de 1917 et le congrès de Bakou de 1920 avaient résonné comme des appels aux peuples colonisés à briser leurs chaînes en leur montrant la voie d'une alternative possible au capitalisme occidental. La révolution mexicaine et la montée des nationalismes à partir de l'entre-deux-guerres en Amérique latine marquèrent une volonté de rompre avec les liens de dépendance économique et l'arriération sociale. En Asie, l'indépendance de l'Inde avait été préparée par des mouvements de masse dont un des symboles était le rouet de l'artisanat textile détruit par le colonialisme britannique. La révolution chinoise de 1949, sonnait la fin de plus d'un siècle d'ouverture forcée du pays aux forces économiques étrangères.

Dans les pays d'Afrique et d'Asie sur le chemin de l'indépendance, les revendications politiques, mais aussi, celles, sociales et économiques des masses populaires et leurs mobilisations furent pour beaucoup dans le dénouement final et continuèrent d'influer sur les nouveaux pouvoirs en place.

Les courants d'idées progressistes, socialistes, nationalistes et les alliances de classes sur lesquels ils s'appuyaient formaient le socle social et idéologique d'un mouvement d'émancipation qui dépassait les seules régions formellement colonisées.

Dans ce contexte, l'indépendance politique s'accompagnait chez les sociétés sorties du carcan colonial d'une volonté d'indépendance économique, mais aussi de transformation sociale.

Ce mouvement, qui traversait l'ensemble du monde tropical, constituait une puissante contretendance aux stratégies de récupération mises en place par les forces impérialistes et basées sur des alliances avec les classes dominantes conservatrices afin de laisser l'accès libre aux ressources naturelles, aux champs d'investissement et aux marchés.

Dans de nombreux pays les avatars de ce mouvement parviendront à investir les appareils d'Etat et à enclencher des politiques visant à reprendre en main les destinées économiques nationales.

Un des principaux obstacles qui se dressait contre les projets d'indépendance économique était le contrôle étranger sur les ressources naturelles, ce qui fut d'ailleurs reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies au travers de sa Résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962 relative à la Souveraineté permanente sur les ressources et richesses naturelles.

Plus profondément, ces politiques de construction de la souveraineté économique se heurtaient à la

spécialisation internationale inégale qui cantonnait les pays de la périphérie à un rôle d'exportateur de produits de base.

Reprendre les commandes du développement économique supposait donc de récupérer le contrôle sur les ressources naturelles, de diversifier l'économie en promouvant l'industrialisation et par conséquent de remettre en cause la division internationale du travail.

Ces objectifs, qui se rattachaient à des projets de développement et des orientations idéologiques variées, ont été poursuivis par les Etats du « Tiers-Monde » de manière plus ou moins régulière, en fonction des rapports de force internes et externes.

Les politiques traduisant ces objectifs ont été menées à deux niveaux : au niveau national et international, car c'est en effet seulement en agissant à ces deux niveaux parallèlement que les blocages posés à la souveraineté économique avaient une chance d'être levés. La Conférence des non-alignés tenue à Bandoung en 1955 marquait la conscience de cette réalité chez les dirigeants du Tiers-Monde.

A ces deux niveaux donc, les politiques en question ont marqué la volonté d'une reprise en main par le politique, au service des intérêts généraux de la société, de l'économique, soumis dans le système impérialiste aux seuls intérêts capitalistes privés. A ces deux niveaux également, la récupération du contrôle sur les ressources naturelles constituait un enjeu fondamental.

Au niveau national, les politiques visant à construire l'indépendance économique ont varié en fonction des orientations idéologiques dominantes, mais elles ont reposé dans l'ensemble sur l'intervention de l'Etat dans la direction et l'orientation de l'économie⁹⁰⁶, allant à l'encontre du dogme selon lequel le marché constitue le seul moyen légitime de coordonner l'activité économique.

La récupération du contrôle national sur les ressources naturelles a constitué l'un des grands axes de l'affirmation de la souveraineté économique, mais toujours dans la perspective de l'industrialisation. Cela étant dit, des degrés dans l'affirmation de la souveraineté économique ont existé qui correspondaient à de grands choix économiques et sociaux et à des volontés plus ou moins fortes de se détacher de la division internationale du travail capitaliste pour suivre des voies de développement propres.

Choix et volontés qui sont à remettre en perspective avec les pressions exercées par les puissances impérialistes pour conserver les pays dans le champ de force du système capitaliste (Section 1.).

⁹⁰⁶ AMIN (Samir), *Pour un monde multipolaire*, Paris, Syllepse, 2005, p. 110 ; HOBBSAWM (Eric), *L'âge des extrêmes : le court vingtième siècle, 1914-1991*, Bruxelles, Éditions Complexe, Le Monde diplomatique, 2003, p. 456.

Au niveau international, l'action des Etats du Tiers-Monde en vue de libérer des marges de manœuvre pour l'indépendance économique et remettre en cause la division internationale du travail s'est progressivement organisée dans différentes enceintes : du mouvement des non-alignés à différentes organisation régionales ou sectorielle aux visées diverses (O.P.E.P., groupe andin, etc.). C'est cependant au sein des institutions des Nations-Unies que cette action a pris le plus de résonance, puisque c'est dans ce cadre qu'elle a le plus globalement remis en cause les règles et les institutions organisant les relations économiques internationales, celles de l'ordre économique d'inspiration libérale mis en place par les puissances occidentales au sortir de la Seconde Guerre mondiale⁹⁰⁷.

Le projet global d'un nouvel ordre économique international (N.O.E.I.), adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa sixième session spéciale en avril 1974, cristallisa les revendications du Tiers-Monde, notamment autour du contrôle sur les ressources naturelles et l'organisation des marchés mondiaux de produits de base. Celles-ci furent mises en formes dans différents sous-projets nourris par les réflexions et les expériences des différents pays et organisations de la périphérie. Ces revendications et projets se heurtèrent quasi systématiquement à l'attitude hostile des puissances occidentales.

Et a ce niveau également, les différents degrés dans les volontés et les capacités de rupture des pays du Tiers-Monde avec l'impérialisme s'avéreront décisifs pour la cohérence d'ensemble du projet (Section 2.).

Section 1 : Politiques nationales de récupération des ressources naturelles et d'affirmation de la souveraineté économique

Durant cette phase de prise de conscience des intérêts du Tiers-Monde que fut la décolonisation, la construction de l'indépendance économique dans les nations du monde tropical fut principalement le fait de l'Etat. Ces sont les appareils d'Etat qui, dans les moments où il furent contrôlés par des alliances de classe suffisamment détachées des influences impérialistes, mirent en œuvre des politiques visant à remettre en phase l'exploitation des ressources du territoire et le développement économique national.

Ces politiques furent menées grâce aux instruments à disposition de l'Etat : soit en orientant les activités économiques par des réglementations et des conventions, soit en plaçant ces activités sous

⁹⁰⁷ MAHIYOU (Ahmed), *La déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international*, United Nations Audiovisual Library of International Law, [en ligne], http://untreaty.un.org/cod/avl/pdf/ha/ga_3201/ga_3201_f.pdf, (site consulté le 11 avril 2012).

la direction de l'Etat et de ses organismes. L'indépendance économique passait pas l'affirmation du politique sur l'économique, la remise de ce dernier au service de la société nationale.

On peut cependant distinguer au sein de cette tendance générale deux grands types de stratégies qui correspondaient à des prises de distance plus ou moins radicales avec l'ordre économique mondial et ses hiérarchies.

Un premier type de stratégie correspondait à une volonté d'adaptation du modèle primaire-exportateur en le replaçant sous contrôle national de manière à pouvoir en capitaliser les avantages économiques, et à les orienter pour diversifier l'économie et mieux satisfaire les besoins du pays (§1.).

Un deuxième type de stratégie participait d'une prise de distance plus radicale avec la division internationale du travail. Dans ce cadre les ressources naturelles devaient être orientées avant tout pour satisfaire les besoins nationaux et créer la base d'une industrialisation cohérente, capable de se développer de manière autonome et d'articuler l'ensemble de l'économie nationale (§2.).

Il faut cependant ajouter que ces stratégies n'étaient pas imperméables entre elles ni forcément contradictoires, pouvant même être complémentaires. Le passage de l'une à l'autre correspondait à des options idéologiques ainsi qu'à l'évolution des rapports de force politiques et sociaux tant au niveau interne qu'international, dans un contexte global où l'impérialisme cherchait à « garder la maîtrise de l'évolution⁹⁰⁸ ».

§1. La stratégie d'adaptation du modèle primaire-exportateur

Cette stratégie consistait à limiter les effets négatifs d'une économie primaire extravertie, sans fondamentalement en modifier les structures, notamment les activités de production contrôlées par des firmes étrangères. Il s'agissait plutôt, par l'intermédiaire de l'action de l'Etat, de désenclaver ces structures, de les intégrer dans un tissu économique national plus cohérent et de s'en servir comme point de départ pour alimenter la croissance et promouvoir certaines formes d'industrialisation. Ce qui caractérisait ce type de stratégie c'est qu'à priori, elles ne cherchaient pas à extraire l'économie nationale de la division internationale du travail et des interdépendances qui l'accompagne nécessairement, mais à améliorer la position du pays au sein du système, à jouer justement sur ces interdépendances pour en tirer le meilleur parti. Elles ne s'opposaient donc pas de

⁹⁰⁸ De BERNIS (Gérard), « Le sous-développement, analyses ou représentations », *Art. cit.*, p. 131.

manière frontale à la présence d'entreprises étrangères sur le territoire, mais cherchaient plutôt à accorder cette présence aux objectifs du développement économique.

L'adaptation du modèle primaire-exportateur fut mise en œuvre dans des pays comme le Brésil, la Malaisie, l'Indonésie, la Côte d'Ivoire, le Kenya et de nombreuses autres nations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine avec plus ou moins de détermination et de cohérence en fonction des orientations idéologiques des classes dirigeantes et de leurs marges de manœuvre internationales.

On peut distinguer trois grands axes, caractéristiques de ce type de stratégie.

En premier lieu, des mesures visant à mieux répartir les avantages économiques tirées de l'exploitation des ressources naturelles locales, à augmenter la part de la « valeur retenue » (A.).

En second lieu, des mesures destinées à faire progressivement passer le contrôle des activités primaires-exportatrices aux nationaux. Ces dernières étaient surtout fondées sur l'association de l'Etat ou des entreprises privées nationales à des activités économiques auparavant totalement dirigées par l'étranger, mais pouvaient aller jusqu'à l'organisation du transfert complet de ces activités entre les mains de nationaux (B.).

Enfin, des politiques d'industrialisation ont été menées parallèlement aux mesures de récupération des ressources. Celles-ci étaient basées dans une certaine mesure sur une remontée des filières de transformation des produits de base. Cependant, elles furent surtout axées sur des modèles de substitution aux importations ou plus tard de promotion des exportations reposant largement sur le rôle moteur des firmes multinationales (C.).

Dans l'ensemble, si ces stratégies ont dégagé des marges de manœuvre appréciables pour la croissance au niveau national, elles n'ont cependant pas totalement remis en cause l'extraversion et la spécialisation primaire.

A) L'encadrement des investissements et le renforcement de la fiscalité : pour une meilleure répartition des avantages liés à l'exploitation des ressources naturelles

Au travers de moyens législatifs, administratifs et contractuels, les pays producteurs ont cherché à la fois à renforcer leurs prélèvements sur la valeur produite sur place par les firmes multinationales (a.) et faire en sorte que les activités de ces dernières concordent avec les objectifs de développement économique et participent au renforcement du potentiel productif national (b.).

a. *L'accroissement des prélèvements fiscaux sur le produit de l'exploitation des ressources naturelles*

L'accroissement des prélèvements fiscaux sur les excédents d'exploitation des entreprises étrangères a été parmi les premières mesures prises par les Etats périphériques pour fixer sur le territoire une plus grande part des avantages économiques dégagés par l'exploitation des ressources naturelles.

Il s'agissait de rompre à la fois avec la faiblesse et le caractère fixé une fois pour toute des redevances prévues dans les régimes de « concessions », qui réglementaient traditionnellement les rapports entre les entreprises étrangères et les Etats d'accueil⁹⁰⁹.

Outre des royalties fixes qui constituaient en quelque sorte le prix de l'accès à la ressource, la rente de l'Etat, les nouveaux prélèvements furent constitués de droits d'exportation supplémentaires et d'impôts sur les bénéfices des sociétés.

De plus, les nouveaux systèmes mis en place prévoyaient souvent des variations des taux d'imposition en fonction de l'évolution des prix mondiaux, afin de taxer les superprofits réalisés par les sociétés transnationales.

En 1948, le Venezuela décida ainsi unilatéralement d'imposer à hauteur de 50% les bénéfices des sociétés pétrolières en activité sur son territoire. Cette décision fut reprise par certains pays du Moyen-Orient dès 1950⁹¹⁰. C'est ce qu'on a appelé le système fifty-fifty⁹¹¹.

Cet impôt était basé sur les prix affichés.

Dans un autre contexte, en 1972, la Malaisie a institué une surtaxe à l'exportation à un moment où les prix de l'huile de palme augmentaient rapidement⁹¹².

La mise en place d'une fiscalité plus rigoureuse par les Etats producteurs a permis de maintenir sur place une part plus importante de la plus-value réalisée par les entreprises étrangères et augmenter par là même la « valeur retenue ». Ces surplus ont pu contribuer à l'accumulation du

⁹⁰⁹ ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Quatrième session de la Commission des sociétés transnationales, [E/C.10/38], New York & Genève, Nations Unies, 20 mars 1978, pp. 120.

⁹¹⁰ Accord du 30 décembre 1950, entre l'Aramco et l'Arabie Saoudite.

⁹¹¹ BOLLECKER-STERN (Brigitte), « Problèmes récents du droit pétrolier », in BOLLECKER-STERN (Brigitte), DAHAN (Maurice), KOPELMANAS (Lazare), *Droit économique*, 1, Paris, Pedone, 1978, p. 30.

⁹¹² FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 499.

capital nécessaire au développement économique général des pays hôtes. En cela, ces prélèvements remplissaient leur fonction.

Cependant, les Etats ne maîtrisaient pas pour autant complètement le volume des rentrées d'argent permises par les taxes et autres impôts.

D'une part, les conditions du marché mondial et les fluctuations des prix continuaient d'affecter ces rentrées en conduisant les Etats à revoir à la baisse les impositions ou même dans certains cas à envisager des subventions.

D'autre part, des difficultés de contrôle se présentaient, notamment concernant les impôts sur les bénéfices. Les pratiques de prix de transfert et de comptabilités multiples empêchaient les Etats d'apprécier le volume exact des profits réalisés par les firmes multinationales. Ce problème a pu être en partie résolu par des méthodes permettant de calculer de façon approximative les prix du marché : en ajoutant par exemple un bénéfice raisonnable ou une rémunération du capital au coût de production⁹¹³. Une autre méthode consistait pour l'Etat à participer au capital des filiales étrangères pour accroître ses capacités de contrôle et toucher directement une part des profits réalisés par l'entreprise.

A partir de la théorie des bénéfices excessifs⁹¹⁴, certains pays, en particulier en Amérique latine (Argentine, Brésil, Pérou, Bolivie, Equateur) ont ainsi adopté à certains moments des législations préventives visant à instaurer un « véritable contrôle des transferts de bénéfices » ou à atteindre « indirectement ce but en établissant un système de supertaxation des bénéfices obtenus par les sociétés étrangères⁹¹⁵ ».

Dans cet ordre d'idées, parallèlement au renforcement de la fiscalité touchant aux excédents d'exploitation, un autre moyen de maintenir dans le pays les avantages économiques liés à la production et à l'exportation de produits de base consistait à réglementer plus étroitement les investissements étrangers et à leur imposer certaines obligations pour qu'ils participent de façon plus étroite au développement économique national.

⁹¹³ FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 242.

⁹¹⁴ Théorie élaborée notamment par le juriste chilien Eduardo Novoa-Monreal.

⁹¹⁵ IMPERIALI (Claude), « Les bénéfices excessifs, une pratique limitée et controversée », *Annuaire français du droit international*, Vol. 24, 1978, pp. 678-710, p. 684.

b. Réglementation des investissements étrangers et orientation de l'activité des firmes multinationales

Orienter les dépenses et les investissements des firmes étrangères était crucial pour conserver sur place les effets d'entraînement et augmenter la « proportion de la valeur des exportations réellement retenue dans le pays »⁹¹⁶.

A cette fin, les Etats hôtes prévirent au niveau législatif, réglementaire et contractuel des dispositions et clauses, parfois appelées « contraintes de performance⁹¹⁷ » visant à obliger les firmes étrangères à notamment :

- limiter le rapatriement de leurs capitaux et profits (1.) ;
- transformer sur place les produits bruts (2.) ;
- faire transporter les marchandises par des compagnies de transport locales (3.) ;
- se fournir en équipements et en biens intermédiaires auprès de fournisseurs nationaux (4.) ;
- embaucher du personnel local (5.) ;

1. L'encadrement du rapatriement des capitaux et des profits

Les codes et contrats d'investissements des pays producteurs ont pu prévoir la réglementation du rapatriement des capitaux et des bénéfices par les firmes étrangères. L'objectif était de pouvoir en contrôler l'utilisation par les firmes étrangères tout en évitant que des rapatriements excessifs grèvent les disponibilités financières nationales.

Le rapatriement des capitaux pouvait être encadré par des règles précises au titre du contrôle des changes. Le rapatriement pouvait ainsi se voir bloquer temporairement ou soumis à fractionnement pour éviter les déséquilibres en matière de balance des paiements.

Le rapatriement des profits pouvait quant à lui être soumis à des limitations : le profit rapatrié ne pouvait alors dépasser une part fixe de l'investissement étranger enregistré, environ 10 ou 15 %.

Dans d'autres cas, le profit rapatrié était soumis à une retenue fiscale afin d'encourager le réinvestissement sur place⁹¹⁸.

Des mesures complémentaires ont pu également être prises visant à éviter l'utilisation des prix de transfert et des redevances technologiques comme méthodes d'évasion des profits.

⁹¹⁶ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 492.

⁹¹⁷ MICHALET (Charles-Albert), *Le capitalisme mondial*, Op. cit., p.191.

⁹¹⁸ FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, Op. cit., p. 243.

Au Mexique, un plafond fut fixé au paiement des redevances technologiques : celui-ci ne pouvait dépasser 3 % du montant net des ventes⁹¹⁹.

2. La transformation sur place des produits bruts

L'accroissement de la transformation sur place des produits bruts, est devenu un enjeu pour de nombreux gouvernements, puisque conditionnant directement l'entraînement des activités économiques en aval ainsi que la valorisation des produits exportés et par conséquent le volume des recettes d'exportation⁹²⁰. Concernant le secteur minier, pour lequel la transformation était très souvent localisée dans les centres capitalistes, les pays producteurs de pétrole ont joué un rôle pionnier en la matière. En 1968, l'O.P.E.P. (l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole), dans sa Déclaration sur la politique pétrolière des pays membres, demandait ainsi de continuer à exercer des pressions sur les sociétés transnationales pour qu'elles participent aux activités en aval dans les pays hôtes⁹²¹.

Diverses sortes de mesures ont été prises pour amener les sociétés étrangères à transformer sur place.

Les mesures fiscales ont été les plus répandues. Elles consistaient soit à inciter les entreprises en leur conférant certains avantages fiscaux en cas de transformation sur place, soit à les décourager d'exporter des produits bruts en prélevant des droits d'exportation supplémentaires.

Au Pérou, la loi générale des mines de 1971 garantissait ainsi la stabilité de l'impôt pour les sociétés minières qui montaient ou agrandissaient des installations de transformation.

Dans les années 1970, l'Indonésie percevait des droits et des redevances différents pour les minerais destinés à l'exportation et ceux transformés dans le pays.

A la même époque, en Malaisie, chaque raffinage supplémentaire de l'huile de palme entraînait une diminution des droits à l'exportation prévus pour ce produit.

D'autres mesures ont été pratiquées telles que les interdictions temporaires ou le contingentement des exportations de matières premières non transformées. Un autre type de réglementation consistait à obliger les sociétés étrangères à fournir à des tarifs préférentiels des matières premières aux industries de transformation du pays⁹²².

⁹¹⁹ ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Op. cit., p.106.

⁹²⁰ United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, Op. cit., p. 70.

⁹²¹ ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Op. cit., p. 96.

⁹²² FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 507 ; ONU, Conseil économique et social,

Les accords contractuels passés avec les firmes étrangères transposaient de manière plus précise les dispositions des législations générales, en les adaptant aux caractéristiques particulières des projets d'investissements.

Vers la fin des années soixante et dans les années soixante-dix des clauses ont été incluses dans les contrats miniers fixant des délais, des seuils de bénéfices ou de recettes au-delà desquels l'investisseur était tenu de réinvestir dans la transformation. L'ampleur des installations de transformation ainsi que le pourcentage ou la quantité de minerais extraits devant être transformé ont fait l'objet d'obligations clairement définies dans certains accords. De plus, les obligations en matière de transformation ont été associées à la possibilité pour l'Etat d'accueil de prendre des mesures de rétorsion en cas de non respect par les firmes multinationales : pénalisations financières, droit de résiliation du contrat, remboursement des incitations financières octroyées.

3. L'encadrement du transport

Le transport, en tant qu'apport important de valeur ajoutée aux produits exportés, a également fait l'objet de réglementations de la part des pays en développement. Dans plusieurs cas des régimes préférentiels ont été mis en place pour les entreprises nationales de transport. Certains contrats ont fixé des pourcentages de produits de base devant être transportés par des navires battant pavillon de l'Etat hôte⁹²³.

Rares ayant été les Etats disposant de capacités de transport autonomes, de telles mesures ont pu encourager les sociétés transnationales et les transporteurs à faire immatriculer une certaine partie de leur flotte dans les pays producteurs et à s'associer avec des entreprises publiques ou privées locales. Ce phénomène a pu générer des avantages, comme la participation des pays hôtes aux revenus du transport, mais aussi participer de tendances plus générales comme l'internationalisation croissante des procès de production et l'implantation des entreprises multinationales en fonction de leurs avantages propres plus que ceux du développement local.

4. La sauvegarde des effets d'entraînements

Les Etats ont également cherché à faire en sorte que les sociétés transnationales participent plus aux effets d'entraînement en amont et au développement des relations interindustrielles locales.

Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, *Op. cit.*, p. 96.

⁹²³ ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, *Op. cit.*, p. 104.

Pour cela, il était nécessaire de trouver des moyens pour réduire le recours aux importations par les sociétés étrangères.

Les pays hôtes ont progressivement inclus dans les contrats d'investissement des obligations d'acheter sur place ainsi que des critères de choix entre produits et services disponibles sur place et produits et services étrangers. La priorité a pu ainsi être donnée à un fournisseur national à égalité de prix et de qualité vis-à-vis d'un concurrent étranger.

Des incitations (amortissement accéléré des biens achetés sur place, autres incitations fiscales), des pénalisations financières, l'imposition de droits d'importation sur les biens importés lorsqu'il était possible de se les procurer sur place ont fait partie des techniques utilisées par les Etats d'accueil.

En cas d'absence de fournisseurs locaux, certains contrats ont pu prévoir des programmes d'encouragement à l'esprit d'entreprise local, impliquant l'appui des sociétés étrangères à la création et au développement d'entreprises locales. Un tel programme avait ainsi été prévu dans le projet OK Tedi de 1976 entre le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et la compagnie minière Dampierre : il prévoyait entre autres la promotion des entreprises de fourniture et d'entretien de l'équipement minier et de fourniture de matières consommables, de sous-traitance des travaux de construction et d'entretien des routes etc⁹²⁴.

Le contrôle des activités des firmes étrangères s'est souvent révélé délicat et en pratique a pu inciter les sociétés transnationales à créer des filiales-ateliers ou à demander à leurs fournisseurs habituels d'ouvrir des filiales sur place. Bien que ces filiales aient pu dans ce cas être également contraintes d'acheter sur place, la composition nationale de la structure productive ne s'en est pas retrouvée forcément renforcée. Au contraire, c'est l'internationalisation de cette structure qui a pu être accélérée, avec une dépendance accrue envers le marché mondial et les firmes transnationales⁹²⁵.

5. L'indigénisation de la main d'oeuvre

L'embauche de personnels nationaux a été un des principaux objectifs des pays hôtes. L'expansion de la demande finale mais aussi la formation technique du personnel faisaient parties des éléments pouvant améliorer la situation économique globale du pays exportateur de produits de base. Par voie législative, réglementaire ou contractuelle les pays hôtes ont par conséquent mis en place des programmes d'indigénisation de la main d'oeuvre.

Certaines législations ont pour ce faire fixé des objectifs nationaux en matière d'emploi, les mesures à prendre pour les atteindre ainsi que les méthodes de contrôle, pénalités et encouragements appropriés.

⁹²⁴ ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Op. cit., p. 103.

⁹²⁵ MICHALET (Charles-Albert), *Le capitalisme mondial*, Op. cit., p. 192.

A partir des années soixante la plupart des accords contractuels passés entre firmes multinationales et pays en développement ont inséré l'obligation générale d'embaucher de préférence des nationaux et même, dans certains cas, les habitants de certaines régions.

Mais en général, ces obligations n'étaient exécutoires que sous réserve de pouvoir disposer de personnel local qualifié, la société étrangère ayant le pouvoir de trancher en la matière.

Progressivement, des stipulations plus strictes ont été élaborées par les Etats, prévoyant que certains quotas d'embauche devaient être remplis, pour diverses catégories professionnelles (notamment les agents de maîtrise et les cadres administratifs et techniques⁹²⁶), dans des délais déterminés. Des moyens administratifs sont venus à l'appui de ces obligations : par exemple le refus de délivrer des permis de travail s'il n'était pas démontré qu'aucun national qualifié n'était disponible et que tous les efforts voulus avaient été faits pour en trouver.

Certains contrats ont également imposé des restrictions concernant l'emploi ou les rémunérations versées aux étrangers, basés sur des pourcentages par rapport à l'ensemble des effectifs ou par rapport à l'ensemble des salaires versés.

Grâce à ces mesures, les fuites financières liées à l'embauche de personnels étrangers ont été évitées et la structure de l'emploi dans certains secteurs et pour certaines qualifications s'est orientée vers l'insertion d'un plus grand pourcentage de ressortissants nationaux⁹²⁷.

Cependant, leur portée a été réduite du fait que les firmes étrangères ont toujours cherché (et réussi) à conserver des expatriés aux postes clés de direction technique et administrative des entreprises.

Cette dernière remarque permet d'ouvrir l'analyse sur la question du contrôle des pays producteurs sur la production et la commercialisation comme élément essentiel des stratégies d'adaptation du modèle primaire-exportateur.

⁹²⁶ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., p. 494.

⁹²⁷ ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Op. cit., p. 112.

B) La recherche d'un contrôle national sur les procès de production et de commercialisation des produits de base

La réglementation des investissements étrangers ne constituait pas une garantie absolue que ces dernières exploitaient les ressources naturelles dans l'intérêt du pays. Les firmes multinationales pouvaient continuer à maîtriser l'ensemble de la chaîne de commandement, sur les plans techniques et financiers, de l'exploitation jusqu'à la distribution finale, en passant par l'achat aux producteurs locaux et la vente sur les marchés internationaux.

Les gouvernements des pays producteurs qui ne voulaient pas troubler les relations avec les puissances industrielles cherchèrent donc à mettre en oeuvre des méthodes pour faire passer progressivement entre les mains de nationaux une part plus étendue de la gestion des ressources naturelles et de la commercialisation des produits de base.

Pour cela, ils encouragèrent de manière complémentaire : d'une part les formules d'association entre l'Etat ou des entreprises locales (publiques ou privées) et des entreprises multinationales étrangères (a.) ; d'autre part, la mise en place de structures de production et de commercialisation nationales (b.).

a. Les formules d'association avec les firmes multinationales

Par des arrangements contractuels variés, les gouvernements des pays en développement ont cherché à renforcer le contrôle exercé sur les firmes multinationales et à mettre les capacités financières, techniques et commerciales de ces entreprises au service d'une gestion des ressources naturelles allant dans le sens du développement économique national.

On envisagera successivement les co-entreprises ou entreprises conjointes (*joint-ventures* en anglais), qui prévoyaient une association durable entre pays en développement et firmes multinationales par le biais d'une structure commune (1.), et d'autres types de contrats qui cantonnaient les firmes étrangères au rôle de prestataires de services (2.)

1. Les co-entreprise ou *joint-ventures*

La co-entreprise ou entreprise conjointe est un terme générique qui désigne des formes juridiques diverses⁹²⁸, mais qui ont pour trait commun que l'Etat du pays d'accueil (directement ou par le biais d'un organisme public) détient un titre légal de propriété sur l'entreprise et sa production. C'est ce qui distinguait cette formule de celle de la concession dans laquelle la société étrangère devenait propriétaire de la totalité de la production au lieu même de l'exploitation⁹²⁹.

Sur le plan financier, la propriété de l'Etat se traduisait en général par une participation majoritaire au capital social de l'entreprise⁹³⁰. Bien qu'en pratique, les situations aient pu varier, on retiendra cette configuration pour l'analyse.

Cette participation majoritaire assurait, au moins formellement, à l'Etat hôte un contrôle dans la gestion de l'entreprise conjointe. Normalement, l'Etat pouvait ainsi nommer la majorité des membres dans les organes de direction et de gestion de l'entreprise, par exemple le conseil d'administration.

L'Etat pouvait ainsi influencer sur l'élaboration et l'exécution des décisions relatives à l'investissement. Le pouvoir d'orientation de l'Etat sur la gestion des ressources était ainsi censé lui permettre de faire correspondre cette gestion avec les objectifs de développement de l'Etat.

De plus, la formule de l'entreprise conjointe était le moyen pour le personnel administratif et technique national de se former dans un cadre sûr à la gestion de moyens de production qui pouvaient être très lourds, dans le cas de grandes installations pétrolières ou de grands complexes agricoles par exemple.

Elle formait ainsi un moyen pratique pour le pays d'acquérir de la technologie et des savoir-faire.

La formule pouvait donc servir de transition, d'étape intermédiaire vers la nationalisation ou la seule prestation de services par les entreprises transnationales⁹³¹. La Jamaïque eut recours à une telle formule lorsqu'elle décida d'instaurer une participation étatique dans le secteur de la bauxite en

⁹²⁸ Selon par exemple que l'entreprise créée possède ou non une personnalité juridique propre.

⁹²⁹ FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 275.

⁹³⁰ Au Nigéria, un décret du 13 janvier 1977 décidait qu'à partir de 1979 toutes les entreprises à participation étrangère majoritaire dans le secteur minier devaient transférer 60 % de leur capital à des nationaux, et que les investissements nouveaux ne pourraient s'effectuer que dans cette proportion. Des dispositions semblables ou s'en approchant existaient à la même époque dans les législations du Ghana, de l'Inde, de l'Angola, de l'Indonésie, *Ibid.*, p. 277.

⁹³¹ BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p. 129 ; DEMONGEOT (Isabelle), KAHN (Philippe), « Les instruments juridiques de l'intégration du secteur de la production dans la chaîne agro-industrielle, in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, pp. 92-93.

1976 et 1977, prenant une participation de 51 % dans les activités d'extraction des sociétés *Kaiser* et *Reynolds*, mais seulement de 6 et 7 % respectivement dans les activités d'extraction et de raffinage d'*Alcoa* et *Alcan*⁹³².

La formule de la *joint-venture* n'était pas sans limites du point de vue des intérêts des pays producteurs.

- Au premier chef, la capacité de gestion *effective* de l'Etat d'accueil et de ses organismes pouvait se voir en réalité très réduite. Les raisons suivantes y participaient :
- Le manque de compétences des représentants de l'Etat et du personnel local constituait un obstacle important au contrôle étatique.
- Certaines procédures pouvaient de plus entraver ce contrôle : le statut de l'entreprise conjointe pouvait ainsi prévoir des droits de veto de la société étrangère ou la participation obligatoire de ses représentants lors de décisions importantes (cessation d'activité, cession de tout ou partie des avoirs, emprunts de sommes dépassant un certain plafond et approbation des dépenses pour des engagements supplémentaires ou des programmes d'expansion).
- La direction des opérations en aval de la production et notamment la commercialisation échappait aux organismes de l'Etat hôte.
- En outre, il était prévu dans de nombreux cas que l'entreprise conjointe passe des contrats de gestion avec la société étrangère, celle-ci continuant de bénéficier de pouvoirs étendus malgré sa position minoritaire. La direction pouvait ainsi continuer de renvoyer à la société mère les grandes décisions techniques, commerciales et financières, les plans de développement de l'entreprise étant en réalité fixés à ce niveau.

Au final, la société transnationale, de par ses connexions avec ses filiales, ses capacités d'organisation, sa maîtrise des techniques, sa position sur le marché mondial, pouvait conserver *de fait* le contrôle effectif de l'entreprise⁹³³.

Cela n'était bien sûr pas sans conséquences sur l'orientation globale de la gestion des ressources. En effet, ce manque de contrôle sur l'orientation réelle de l'entreprise conjointe, la prévalence de la stratégie de la firme multinationale, pouvaient nuire au projet de développement

⁹³² United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, *Op. cit.*, p. 69.

⁹³³ BENCHIKH (Madjid), *Op. cit.*, p.129 ; FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 281 ; ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, *Op. cit.*, p. 123.

économique national, en empêchant par exemple les investissements productifs nécessaires dans des secteurs non directement rentables pour les firmes par exemple.

Le fait était que le rapport de force entre firmes transnationales et Etats producteurs ne cessait pas du seul fait de la création d'une entreprise conjointe.

C'est pourquoi certains Etats ont revu ou résilié leurs contrats de co-entreprise avec des firmes multinationales, comme la Zambie qui en 1973 décida de résilier les accords passés avec *Roan Selection Trust* et *Zambian Anglo-American Limited* pour la gestion d'une entreprise commune d'extraction de cuivre, suite à l'analyse du comportement des firmes en matière de contrôle, de procédures de vote, d'utilisation des bénéfices, de vente et de commercialisation⁹³⁴.

2. Les contrats de fourniture de service

D'autres formules furent mises au point qui permettaient d'avoir recours aux services techniques et commerciaux des firmes multinationales sans leur accorder une quelconque propriété dans les entreprises exploitant les ressources naturelles. On distinguera les contrats de service (i.), les contrats de partage de la production (ii.) et les contrats d'assistance technique (iii.).

i) Les contrats de service

Les *contrats de service* ont parfois été appelés contrats d'exploitation, de travaux ou de « risque » en Amérique latine. Ils ont surtout été utilisés dans les domaines miniers et pétroliers. Dans ces contrats, l'Etat confie à une société étrangère, agissant pour le compte d'une société locale, l'exploitation d'une ressource naturelle dans un certain périmètre et pour une période donnée. La société investit du capital à ses propres risques aux fins de prospection, et de production en cas de découverte. Dans ces formules, l'Etat restait propriétaire de la totalité de la ressource naturelle, même après son extraction, ce qui marquait la différence avec les contrats de concession et les coentreprises.

Ce type de contrat a été à l'origine utilisé par des Etats ayant nationalisé leurs ressources mais manquant des capacités techniques pour les exploiter. Le Mexique y a ainsi recours en 1938 avec des sociétés indépendantes états-uniennes après les nationalisations effectuées par la société nationale mexicaine Pemex.

Dans le contrat conclu au Pérou en 1971 entre *Petroleos del Peru*, organisme d'Etat, et la société

⁹³⁴ ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Op. cit., pp.123-124.

nord-américaine *Occidental Petroleum Corporation of Peru*, cette dernière s'engageait à fournir à ses risques, tous les fonds ainsi que tous les services techniques nécessaires à la prospection et à l'exploitation. *Occidental* devait jouer le rôle de maître d'oeuvre et était chargée en exclusivité de toutes les opérations.

Bien que l'Etat péruvien restât propriétaire des hydrocarbures, *Occidental* touchait en tant que rémunération pour ses services 44 à 50 % des hydrocarbures extraits, déduction faite des taxes payées au gouvernement péruvien.

Le modèle de contrat péruvien a inspiré des contrats miniers et pétroliers conclus par les sociétés nationales au Panama, en Uruguay, au Guatemala, en Bolivie et au Brésil.

Bien que propriétaire de la ressource, le contrôle exercé par l'Etat d'accueil sur les opérations et le schéma de développement restait en grande partie symbolique si les capacités de supervision ne suivaient pas. Ce qui fait dire que le contrat de service pouvait ressembler aux vieux contrats de concession. Ainsi dans un contrat conclu en 1972 entre le Gouvernement indonésien et *P.T. Baliem Valley Minerals*, firme de droit indonésien créée par un consortium de firmes transnationales, il était précisé que la société avait « le plein contrôle et la responsabilité exclusive de toutes les questions concernant l'entreprise » et qu'elle « avait la faculté de mettre fin à tout moment à toute opération qu'elle avait entreprise ».

Face au risque de perte de contrôle, des Etats comme la Bolivie et le Venezuela ont cherché à participer à la gestion de l'entreprise en créant des commissions de contrôle pour superviser divers aspects des opérations des contrats de services⁹³⁵.

ii) Les contrats de partage de la production

Relevant encore surtout des domaines de l'extraction minière et des hydrocarbures, les *contrats de partage de la production* ont été élaborés comme des variantes des contrats de service, à la différence qu'ils prévoyaient un partage de la production entre l'Etat hôte et la société transnationale selon une formule de répartition précise. De plus, ils prévoyaient un pouvoir de gestion sur l'ensemble des opérations pour les sociétés nationales. Ce type de contrat allait donc juridiquement plus loin que les autres formules juridiques envisagées.

L'Indonésie et sa société pétrolière nationale *Pertamina* ont eu beaucoup recours à ce type de contrats dans les années 1970.

⁹³⁵ FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, Op. cit., pp. 282-283 ; ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Op. cit., pp. 126-128.

Un de ces contrats passés entre *Pertamina* et l'indépendant états-unien *Phillips Petroleum Company* recelait quatre caractéristiques :

- La société transnationale agissait en tant que maître d'oeuvre, s'engageait à fournir toute l'assistance financière et technique nécessaire aux opérations et assumait les risques d'exploitation inhérents à ces activités.
- Ces dépenses étaient amortissables à concurrence de 40 % de la production annuelle de pétrole brut. Lorsqu'elles étaient supérieures à ce pourcentage, l'excédent non amorti pouvait être reporté sur les exercices suivants. Le reste de la production, à savoir 60 % était réparti à raison de 65 % pour *Pertamina* et 35 % pour le cocontractant.
- Le cocontractant devenait propriétaire de sa part de production au moment de l'exportation. Il n'avait aucun droit sur la surface du périmètre d'exploitation. Le matériel acheté par lui devenait ultérieurement propriété de *Pertamina*.
- *Pertamina* était chargée de la gestion des activités. Le cocontractant était dès lors responsable devant *Pertamina* de la conduite des opérations pétrolières et seul habilité à diriger les opérations.

Malgré le pouvoir de gestion conféré par les contrats de partage de production tel que celui-ci, la brèche entre contrôle symbolique et contrôle effectif restait à combler tant « le pouvoir de mobiliser et d'affecter les capitaux, les compétences de gestion et les techniques restent fondamentalement entre les mains des cocontractants »⁹³⁶.

iii) Les accords d'assistance technique.

Enfin, les *accords d'assistance technique* permettaient aux pays les plus solides financièrement de placer la société transnationale dans un pur rôle de prestataire de services. Selon ce type de contrats, la société transnationale s'engageait à fournir des services techniques pour l'exécution d'un projet contre une rémunération convenue, sans acquérir aucun droit – dans l'immédiat ou à long terme – sur la production.

Les accords d'assistance technique n'imposait pas non plus à la société étrangère d'obligations en matière de financement du projet, la société nationale en supportait intégralement la charge. Celle-ci était de plus propriétaire des ressources naturelles, de la production totale, du matériel, et des diverses installations se rattachant au projet.

La firme multinationale fournissait une assistance technique pour tous les aspects de l'exécution du

⁹³⁶ FABRIKANT (R.), *Oil discovery and technical change in Southeast Asia : Legal aspects of production sharing contracts in the Indonesian petroleum industry*, Vol. 3, Institute of Southeast Asian, 1973.

projet : données minières, géologiques, techniques, métallurgiques, conception du projet, données relatives au traitement des minéraux, procédures d'exploitation et d'entretien, formation et recrutement du personnel, inventions et autres renseignements ayant trait à des techniques brevetées, et plan d'exécution des diverses phases du projet. Ce type de services correspondaient à un projet minier, mais le contrat d'assistance technique a pu également être utilisé dans le domaine agricole, où il s'agissait plus clairement du transfert d'un modèle d'organisation de la production, portant par exemple sur l'aménagement d'une grande surface et sa division en unités d'exploitation, avec des prestations liées en matière de standardisation et de rationalisation des composants et matériels agricoles⁹³⁷.

La firme multinationale pouvait conserver un rôle dans la gestion de l'entreprise, par le détachement de son personnel technique sous la supervision de la société productrice nationale en charge officiellement de la direction des opérations.

Le personnel encadrant délégué au titre de la prestation de service pouvait se voir néanmoins reconnaître tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement du contrat, sauf dans certains domaines comme le choix des entrepreneurs et des sous-traitants.

La firme multinationale n'assumait aucune responsabilité sur le plan de la production et était rémunérée par des honoraires fixes avant que le début de la production puis par un pourcentage de la valeur vénale de la production après le lancement de l'exploitation commerciale.

On se rapproche avec le contrat d'assistance technique d'une formule de transition vers l'autonomie de l'Etat producteur quant à la gestion de la production. Cependant elle n'était pas, comme toutes les autres formules entraperçues jusqu'ici, sans inconvénients sur le plan de l'indépendance économique :

- sur le plan financier, elle faisait assumer l'intégralité des risques ainsi que de lourdes redevances aux sociétés nationales ;
- sur le plan du contrôle, elle était susceptible de placer encore une fois la firme multinationale aux commandes réelles du procès de production, la capacité de gestion effective de la société nationale étant limitée en l'absence de réelles compétences techniques ;
- un certain modèle de production pouvait également être transféré à cette occasion, qui ne correspondait pas nécessairement aux besoins du développement économique local ;
- l'assistance technique ne créait pas des capacités de commercialisation.

⁹³⁷ DEMONGEOT (Isabelle), KAHN (Philippe), « Les instruments juridiques de l'intégration du secteur de la production dans la chaîne agro-industrielle, in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., pp. 100-101.

Y compris dans la perspective de l'adaptation d'un modèle exportateur, un minimum d'indépendance économique nationale requérait que le pays exportateur développe des capacités de production, d'innovation et de commercialisation propres, de manière à pouvoir insérer sa production sur le marché mondial dans le sens de ses intérêts.

b. La mise en place de structures nationales de contrôle de la production et de la commercialisation

L'association avec les firmes multinationales ne pouvait pas tout résoudre et laissait les pays dans une lourde dépendance au niveau de la coordination globale de la production et des exportations.

L'adaptation nationale d'un modèle primaire-exportateur dans l'objectif de renforcer les revenus globaux du pays et de promouvoir le développement économique, nécessitait en effet une maîtrise plus complète sur le processus de valorisation ainsi que sur les rythmes de production et d'écoulement des produits sur les marchés mondiaux.

Pour permettre cela, les principales étapes du cycle du produit devaient être mieux contrôlées et intégrées : la production (y compris la transformation), la recherche technologique en amont, mais aussi la commercialisation, le transport et la distribution. Les pays producteurs devaient renforcer leur maîtrise sur les filières de produits de base, au plan national comme au plan international⁹³⁸.

Les Etats, y compris ceux qui n'étaient pas marqués par des idéologies d'orientation socialiste, intervinrent dans ce sens et mirent en place des structures publiques, ou en tout cas fortement soutenues par l'Etat, destinées à maîtriser ces étapes.

De telles démarches ne signifiaient pas nécessairement l'exclusion des firmes multinationales, mais l'insertion de leurs activités dans un projet économique national dont les commandes passaient aux nationaux, et donc effectivement une diminution de leur influence. En dépit du fait qu'ils ne remettaient pas en cause la division internationale du travail ou le capitalisme, de tels projets n'allaient pas sans générer de conflits avec les forces capitalistes occidentales.

1. Commercialisation, transport et distribution

Tout le processus de commercialisation et de distribution formait une phase cruciale de la valorisation du produit, qui échappait en grande partie aux pays producteurs, dépendants des réseaux commerciaux et des moyens de transport des firmes multinationales.

Progressivement, les pays producteurs ont cherché à reprendre en main sur les chaînes de

⁹³⁸ ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1979, p. 246.

commercialisation et de distribution tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

Sur le plan intérieur, la commercialisation a été parfois directement organisée par l'Etat au travers d'organismes publics ou para-publics qui soit disposaient du monopole de la collecte des produits, soit exerçait une fonction de surveillance étroite sur les intermédiaires marchands. En Afrique, il s'agissait de briser le monopole commercial des anciennes maisons d'import-export coloniales.

C'était le cas par exemple des caisses de stabilisation en Afrique francophone et des *Marketing Boards* de l'Afrique anglophone : ainsi le *cocoa marketing board* au Ghana, la caisse de stabilisation en Côte d'Ivoire, l'Office national de commercialisation des produits agricoles au Congo-Brazzaville, l'Office des produits agricoles au Togo etc.

Ces organismes fixaient les prix d'achat aux producteurs et servaient aussi parfois à l'encadrement technique de la production⁹³⁹, de ce fait ils jouaient un rôle central dans l'organisation interne des filières.

Des structures publiques ont également été chargées de l'exportation des produits dans plusieurs pays du monde tropical, que ce soit en Amérique latine (Institut du Sucre et de l'Alcool brésilien), en Afrique ou en Asie du Sud-Est. En fonction des pays et des produits, ces organismes disposaient soit du monopole du commerce extérieur soit étaient en concurrence avec des firmes privées nationales ou étrangères.

Au Kenya par exemple, la *Kenya National Trading Corporation* (K.N.T.C.) créée en mars 1965, devait promouvoir le commerce kenyan de gros, de détail et d'exportation. Elle achetait et vendait au stade du gros par l'intermédiaire de ses distributeurs attitrés qui étaient des citoyens kenyans⁹⁴⁰.

En Inde, une entreprise d'Etat, la *Tea Trading Corporation of India* fut créée en 1972 pour exporter du thé déjà conditionné et le distribuer sur des marchés extérieurs comme l'Afrique du Nord ou le Moyen-Orient⁹⁴¹.

Sur le plan du commerce et de la distribution à l'extérieur, les Etats en développement ont cherché à renforcer leur emprise sur la valorisation des produits ainsi que leurs capacités de pénétration des marchés internationaux. Les étapes du transport et du commerce international sont

⁹³⁹ DUFUMIER (Marc), *Agricultures et paysanneries des Tiers Mondes*, *Op. cit.*, pp. 162-164.

⁹⁴⁰ KAMAU (Crispin M.), «Le Kenya : l'Africanisation de la terre, du commerce et de l'emploi », in ESSEKS (John D.), (Dir.), *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Paris, François Maspéro, Presses Universitaires de Grenoble, 1975, p. 132.

⁹⁴¹ United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, *Op. cit.*, p. 66.

en effet très importantes tant vis-à-vis de la valeur ajoutée que de la capacité à placer un produit sur le marché mondial.

Les Etats ont pour cela cherché à contourner les sociétés commerciales et de transport occidentales, ou en tout cas à renforcer leurs capacités de négociations auprès de celles-ci, en encourageant le développement de structures nationales, publiques ou privées.

Dans les années 1970, pour éviter de passer des accords avec la firme japonaise Mitsubishi, pour la liquéfaction, le transport et la vente du gaz, qui l'excluait du contrôle de la gestion et du transport, l'Etat malaisien a mis sur pied un organisme public de transport, la MISC (*Malaisian International Shipping Corporation*) qui s'est dotée de sa propre flotte de méthanier.

A la même époque, l'organisme marocain Office Chérifien des Phosphates, par le biais d'une filiale, Marcophan, a pris une participation de 25 % dans Gazocéan, société française qui à l'époque était une des premières au monde dans le domaine du transport des différents types de gaz liquide⁹⁴².

Pour ce qui concerne spécifiquement le commerce international, des pays d'Asie du Sud-Est comme la Thaïlande ou la Malaisie ont impulsé au tournant des années soixante-dix et quatre-vingt la formation de grandes firmes commerciales sur le modèle des Sogo Shosha japonais, c'est à dire un regroupement de firmes exportatrices, qui mutualisaient ainsi leurs capacités⁹⁴³.

Cependant, les marchés occidentaux sont toujours restés très difficiles à pénétrer, du fait des barrières à l'entrée (tarifaires et quantitatives, mais aussi sanitaires), du poids des firmes locales de distribution et des modèles de consommation, basés sur des systèmes de marques.

Outre diverses modalités d'association avec des sociétés transnationales, une option envisagée par certains pays, dont la Malaisie, a été le rachat en bourse de grands groupes occidentaux, ce qui permettait d'accéder à leurs réseaux mondiaux de commercialisation.

C'est ainsi qu'à la fin des années 1970 et au début des années 1980, des entreprises publiques et privées malaises, appuyées par des fonds financiers du monde arabe ont déclenché des opérations de prise de contrôle des sociétés *Sime Darby*, *Guthrie*, *Barlow Bousteads*, *Harrisons and Crosfield*, ou encore *Dunlop Holdings*, grands noms de l'exploitation des ressources naturelles tropicales durant la période coloniale. Si les prises de contrôle sur *Sime Darby* et *Guthrie* furent un succès, le rachat des trois autres firmes échoua de justesse, la moindre raison n'étant pas l'intervention du gouvernement britannique, hostile à des opérations que les milieux d'affaires occidentaux de

⁹⁴² ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, *Op. cit.*, p. 246.

⁹⁴³ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 524.

l'époque désignaient comme des nationalisations dissimulées (*Backdoor nationalization*⁹⁴⁴).

2. Recherche et production

Outre la distribution et la commercialisation, les Etats producteurs cherchèrent également à renforcer les capacités nationales de production, en encadrant celle-ci et en promouvant la recherche technologique et l'amélioration des techniques de production. Il s'agissait là encore d'agir dans le sens d'une meilleure valorisation des produits de base exportés et de la maîtrise nationale des filières.

Souvent en lien avec les structures de commercialisation, des sociétés publiques ou mixtes furent mises sur pied pour encadrer les différentes productions primaires au sein des pays et promouvoir la montée en grade de la production et sa diversification. Il s'agissait à la fois de tendre vers la maîtrise des étapes de transformation en aval et de développer d'autres productions primaires pour briser une trop lourde dépendance envers l'exportation d'un ou deux produits.

En Amérique latine ce sont de grandes sociétés publiques ou mixtes qui ont dirigé la mise en valeur de ressources naturelles qui n'intéressaient pas nécessairement les firmes occidentales, ou qui ne souhaitaient pas prendre en charge la totalité des investissements nécessaires.

Dès les années 1940 et 1950, la *Pemex* mexicaine, les *YPF* argentines, la *Petrobras* brésilienne firent d'importants efforts en matière de prospection de gisements d'hydrocarbures et de mise en place d'infrastructures de transport et de transformation : gazoducs, pipelines, raffineries.

Au Brésil des compagnies mixtes comme la « Compagnie hydro-électrique du Sao Francisco » ou la société « Celusa » se lancèrent dans la construction d'immenses complexes hydro-électriques dans les vallées du Parana et du Sao Francisco.

Dès 1942, était fondée avec l'appui du gouvernement la « *Companhia Vale Rio Doce* » (C.V.R.D.), société mixte chargée d'exploiter et d'exporter le minerai de fer du Minas Gerais et d'autres régions du pays. En 1951 était créée la « Compagnie sidérurgique nationale » chargée de mettre sur pied la production de l'acier à partir des ressources locales : elle mit en place le fameux complexe de Volta Redonda près de Rio de Janeiro⁹⁴⁵.

En Côte d'Ivoire, d'orientation par ailleurs très libérale, l'Etat créa la Société nationale de développement du palmier à huile (SODEPALM) et la Société d'assistance technique pour la

⁹⁴⁴ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Op. cit., pp.519-520 et pp. 525-526.

⁹⁴⁵ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Op. cit., pp. 229-241.

modernisation de l'agriculture (SATMACI). La SODEPALM a ainsi pris en charge le développement de la culture du palmier à huile qui devait devenir une des plus importantes exportations du pays. La SATMACI était quand à elle chargée de fournir aux petits paysans les instruments de la modernisation agricole (semences, tracteurs, etc.)⁹⁴⁶.

Au Maroc, c'est l'Office chérifien des phosphates qui mit en œuvre une politique de valorisation du produit brut par la fabrication de tous les engrais phosphatés et super-phosphatés et la fabrication d'acide phosphorique.

En Malaisie, la *Federal Land Development Authority Schemes* (FELDA) encadra le développement des cultures de caoutchouc et d'huile de palme par la paysannerie locale sur des centaines de milliers d'hectares. L'organisme allouait aux paysans terres et crédits ainsi que des intrants. Des programmes publics avaient également été mis sur pied pour concentrer la production des petites exploitations et en organiser la transformation, ainsi le *Standard Malaysian Rubber scheme* créé en 1965. D'autres organismes comme la Rubber Research Institute of Technology (R.R.I.T) ou le Palm Oil Research Institute of Malaysia (P.O.R.I.M.) étaient respectivement chargés de la recherche et de l'amélioration des techniques de production pour le caoutchouc naturel et l'huile de palme⁹⁴⁷.

D'autre part l'Etat malais a cherché à systématiquement développer sur son territoire des capacités de transformation des matières premières qu'il produisait que ce soit l'étain, le caoutchouc, l'huile de palme ou même le gaz naturel⁹⁴⁸.

La recherche technologique a été promue par le biais de centres de recherche publics, privés mais aussi des universités. Elle formait un moyen important de contrôler le cycle du produit, d'éviter la concurrence de produits de substitution en améliorant la production et d'augmenter le potentiel technologique global du pays.

Le R.R.I.T. Malais cristallisait bien cette démarche. Cet organisme a en effet permis de mettre au point des arbres plus productifs et l'élaboration de méthodes destinées à accroître le rendement et la qualité du caoutchouc naturel⁹⁴⁹.

L'Institut du Sucre et de l'Alcool jouait un rôle similaire en Amérique latine pour la production de sucre de canne et sa transformation.

⁹⁴⁶ LAWSON (Georges H.), « La Côte d'Ivoire 1960-1970 : Croissance et diversification », in ESSEKS (John D.), (Dir.), *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, *Op. cit.*, p. 220.

⁹⁴⁷ THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a Study of Malaysia*, *Op. cit.*, pp. 139-144.

⁹⁴⁸ ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, *Op. cit.*, p. 252 ; AHMAD (Tengku Mohd Ariff Tengku), SIMEH (Arif), « The Case Study on the Malaysian Palm Oil », *Crops*, vol. 1985, n° 1990, 1970, pp. 1995-2000.

⁹⁴⁹ ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, *Op. cit.*, p. 253.

Outre, leur volonté de renforcer le contrôle national sur les filières exportatrices, les politiques visaient également à se servir des revenus dégagés pour promouvoir l'industrialisation. Ce fut souvent par ce biais que les firmes multinationales réaffirmèrent leur influence sur les économies primaires-exportatrices.

C) Les politiques d'industrialisation par intégration au procès d'internationalisation du capital

On peut associer aux modèles de développement fondés sur l'adaptation des modèles primaire-exportateur, certaines formes d'industrialisation que l'on peut qualifier de périphériques avec le recul.

Celles-ci ont été promues à la fois par des démarches en vue d'acquérir des capacités de transformation en aval de la production de matières premières, mais aussi et surtout par des politiques d'implantation de segments d'industries de biens de consommation destinés à alimenter les marchés intérieurs ou le marché mondial.

Dans ce dernier cas, les Etats se sont appuyés sur les investissements étrangers et donc sur les firmes multinationales occidentales des secteurs manufacturiers. L'industrialisation de pays autrefois uniquement producteurs de matières premières s'est donc intégrée à un processus de recomposition de la division du travail à l'échelle mondiale dont les firmes multinationales étaient le fer de lance⁹⁵⁰.

Néanmoins, on doit envisager les choses sous un angle dialectique, en prenant en compte les contradictions et les rapports de force, les capacités de récupération du capitalisme.

L'industrialisation, qu'elle se soit faite dans l'aval direct des activités primaires ou dans des secteurs plus éloignés de la production primaire comme la production de biens de consommation courante ou durable, a été l'aspiration légitime de nations qui jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et même après ont été cantonnées à être des « fournisseurs de croissance⁹⁵¹ », des livreurs de produits bruts pour les centres capitalistes.

Lorsque le mouvement d'industrialisation par substitution des importations démarra en Amérique latine par exemple, ce fut à la fois pour faire face à la perte soudaine de liens économiques avec les

⁹⁵⁰ IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique*, Paris, P.U.F., 1980, pp. 80-81.

⁹⁵¹ Selon la formule de l'ancien président algérien Houari Boumédiène citée par ORDONNEAU (Pascal), *Op. cit.*, p. 251.

centres capitalistes durant la crise de l'entre-deux-guerres⁹⁵², et pour répondre à une quête d'émancipation économique qui touchait alors l'ensemble du sous-continent⁹⁵³.

Le fait est qu'en Amérique latine et ailleurs dans les périphéries tropicales, une industrialisation se produisit après la Seconde Guerre mondiale, parallèlement aux processus de récupération des ressources naturelles.

Cependant, des erreurs d'appréciation, l'influence ou le retour au pouvoir de forces sociales et politiques pour qui l'indépendance économique était loin d'être une priorité, les stratégies des firmes multinationales et la pression des Etats centraux ont conduit de nombreux pays à adopter des modèles d'industrialisation basés sur la production de biens de consommation qui ne faisaient que reproduire la dépendance économique sur un autre plan. Ces modèles étaient basés sur la substitution des importations puis plus tard sur la promotion des exportations en lien avec la délocalisation et la segmentation de la production industrielle par les firmes multinationales.

On peut identifier trois facteurs négatifs en interaction dans ces modèles :

- Ils faisaient un recours incontrôlé au capital étranger (a.) ;
- Ils étaient basés sur des modèles de consommation qui correspondaient à ceux des centres capitalistes (b.) ;
- Ils ne conduisaient pas à une articulation des différentes branches d'industries et des différents secteurs économiques, qui restaient juxtaposés (c.).

a. Le recours incontrôlé au capital étranger

Les investissements étrangers directs, l'implantation de filiales de firmes multinationales furent l'élément moteur d'une industrialisation fondée sur la production de biens de consommation. Ce recours au capital étranger fut le résultat d'un choix politique. Choix d'attirer les firmes du secteur manufacturier par des avantages fiscaux, financiers et un assouplissement des réglementations. De telles politiques attractives ont pu avoir lieu dans des pays qui par ailleurs cherchaient à renforcer leur emprise sur les filières d'exportation de produits de base.

Dès 1959, en Côte d'Ivoire, la législation avait défini six secteurs prioritaires pour les investissements : énergie, mines et pétrole, substitution aux importations de biens de consommation de masse, logement, plantations, transformation des produits agricoles et du bois. Les firmes étrangères investissant dans ces secteurs bénéficiaient d'un statut spécial et d'un traitement

⁹⁵² IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », *Op. cit.*, pp.78-79.

⁹⁵³ LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, *Op. cit.*, p.224.

préférentiel pour le crédit et les taux d'intérêt de la part de Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest..

Ces mesures aboutirent à l'implantation effective de nombreuses filiales de firmes étrangères que ce soit dans les secteurs des biens de consommation durable (électro-ménager, automobile), ou des industries plus légères encore (alimentation, cycle, textiles, chaussures), destinées à satisfaire le marché intérieur.

Certains pays créèrent des zones franches industrielles, commerciales et financières dans lesquelles l'Etat se dessaisissait de son pouvoir de contrôle, mettant à disposition des entreprises étrangères une main d'oeuvre à bon marché pour produire vers le marché extérieur cette fois-ci. Les firmes multinationales y implantaient de véritables « plantations industrielles »⁹⁵⁴ en général destinées à réaliser les étapes peu intensives en capital des processus de fabrication de biens de consommation⁹⁵⁵.

Ces choix politiques menèrent au contrôle des centres de décision industriel par les firmes multinationales et à l'extraversion de cette industrie y compris dans des pays, comme en Amérique latine où l'industrialisation par substitution d'importations démarra sous la direction du capital national.

b. L'adoption de modèles de consommation occidentaux.

Ces formes d'industrialisation étaient de plus fondées sur la diffusion de modèles de consommation en usage dans les centres capitalistes occidentaux. Ces modèles supposaient un changement des habitudes de consommation et une certaine concentration des revenus pour créer un marché suffisamment rentable pour des entreprises produisant des biens de consommation de masse.

Cette concentration des revenus fut parfois encouragée par des politiques fiscales ou des réformes agraires à orientation libérale visant à créer une couche conséquente et relativement aisée dans une population majoritairement pauvre⁹⁵⁶.

Mais la forme même de l'industrialisation et du modèle de consommation sur laquelle elle reposait

⁹⁵⁴ IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le point critique, Op. cit.*, p.92.

⁹⁵⁵ OTERO (Guillermo Teutli), « Les industries « maquiladoras » : progrès ou régression dans le processus mexicain de développement », *Tiers-Monde*, 1975, Vol. 16, pp. 381-406, p. 385.

⁹⁵⁶ Réformes agraires qui pouvaient être encouragées par les formations capitalistes centrales afin de renforcer les débouchés extérieurs. Ce fut le cas des Etats-Unis au travers de l' « Alliance pour le progrès », DUFUMIER (Marc), *Les politiques agraires*, Paris, P.U.F., 1986, pp. 68-69.

rendait de toute manière délicate les politiques de redistribution des revenus qui risquaient de bloquer les processus de croissance justement fondés sur de fortes capacités à consommer des produits en renouvellement constant⁹⁵⁷.

Les industries de biens de consommation les plus légères qui pouvaient prospérer y compris dans des pays disposant d'une population nombreuse aux revenus faibles, n'entraînaient quant à elles que de faibles effets d'entraînement, en particulier lorsqu'elles étaient détenues par des firmes étrangères.

c. La persistance de la désarticulation.

Dernier point, en relation directe avec les deux autres : l'absence de véritable articulation entre les secteurs économiques. Les secteurs de production de biens de consommation contrôlés par les firmes multinationales étant le moteur de la croissance industrielle, ils concentraient les capitaux en recherche de rentabilité et contribuaient à les faire fuir à l'étranger sous forme de profits rapatriés, avec les éventuels effets d'entraînement.

Les technologies de production les plus avancées restaient globalement entre les mains des firmes étrangères qui en monnayaient chèrement l'accès.

Les industries de biens d'équipement et de biens intermédiaires qui pouvaient faire le lien avec l'ensemble du tissu économique restaient en marge du processus de croissance industrielle, tant du point de vue de l'influx de capitaux que du point de vue de l'impulsion du processus.

Là où de telles industries existaient (en Amérique latine par exemple) ces industries étaient prises en charge par l'Etat. Mais elles se retrouvaient alors soit en décalage technique avec les entreprises de biens de consommation qui importaient alors depuis l'étranger, soit se retrouvaient dans la position de fournisseurs à bas prix de ces entreprises, ce qui les mettait à leur merci et freinait leur expansion⁹⁵⁸.

Au final, les Etats à la tête d'économies primaires-exportatrices qui cherchaient à diversifier leurs économies par l'adoption de stratégies d'industrialisation par substitution des importations ou plus tard par promotion des exportations, risquaient fortement de tomber dans les pièges des effets de démonstration liés à leur vieilles structures extraverties.

L'implantation non contrôlée des firmes multinationales étrangères était décisif dans la réitération de l'extraversion, puisque ces dernières se retrouvaient de fait à la tête des secteurs les plus avancés

⁹⁵⁷ IKONICOFF (Moïses), *Op. cit.*, pp. 100-101.

⁹⁵⁸ IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le point critique*, *Op. cit.*, p. 86.

de l'économie, laissant l'Etat et les entrepreneurs locaux gérer les exportations de produits de base, et les approvisionner en main d'oeuvre, en énergie et éventuellement en fournitures industrielles à bas prix.

Dès lors, la reprise de contrôle nationale sur les ressources naturelles, si elle ne s'accompagnait pas d'une réintégration de ces ressources au processus d'industrialisation, là encore sous direction nationale et non pas sous celles des firmes centrales, risquait de ne remettre en cause l'extraversion qu'en surface.

C'est ce que cherchèrent à éviter un certain nombre de pays du monde tropical en mettant en place des stratégies de développement plus autocentrées.

§2. La recherche d'un développement autocentré

Ce type de stratégie, suivie à des degrés divers et pendant certaines périodes par l'Algérie, l'Inde, la Chine, le Mexique ou Cuba, s'est caractérisé par une volonté de rompre radicalement avec l'extraversion et la dépendance.

Pour cela, les pays en question ont cherché à construire, dans la mesure de leurs possibilités, une base autonome d'accumulation⁹⁵⁹ interne (B.A.A.) pour reprendre le concept de Gérard Destanne de Bernis⁹⁶⁰. Ils ont cherché à articuler « la production de biens de consommation à la production de biens d'équipement destinés à permettre la production des premiers »⁹⁶¹. En somme, ils ont cherché à jeter les bases d'une industrialisation s'auto-développant sans dépendre de pôles de développement extérieurs. Dans ce cadre, les ressources naturelles du pays étaient censées être utilisées prioritairement pour permettre la construction de la B.A.A. , et par conséquent leur gestion être adaptée à ce but.

Cela ne signifiait pas que les échanges avec l'extérieur devaient être rompus. Sur ce point, les pays en question devaient continuer à s'appuyer sur leurs facultés d'exportation de produits de base pour se fournir en éléments essentiels à leur propre développement économique, qu'il fût question de devises étrangères ou de certains équipements ou matières premières indisponibles dans

⁹⁵⁹ Le terme d'accumulation est ici à comprendre comme accumulation de capacités de production et non uniquement de valeur d'échange comme la logique capitaliste y conduit.

⁹⁶⁰ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Tiers-Monde*, 1994, Vol. 35, n° 137, pp. 95-129, p. 105.

⁹⁶¹ AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, *Op. cit.*, p. 61, voir également AMIN (Samir), « Le modèle théorique d'accumulation et de développement dans le monde contemporain. La problématique de la transition », *Tiers-Monde*, 1972, Vol. 13, n° 52, pp. 703-726, p. 704.

le pays.

Cela signifiait seulement que les échanges extérieurs et notamment les échanges de produits de base, devaient être subordonnés aux nécessités du développement économique intérieur. Ce qui impliquait d'éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Cette stratégie supposait par contre une rupture avec les firmes transnationales, tant sur le plan de l'exploitation des ressources naturelles et de la commercialisation des produits de base que sur celui des activités industrielles. Le recours aux firmes étrangères devait être limité, en excluant le contrôle de celles-ci sur la gestion. Le pays devait reprendre le contrôle complet sur l'ensemble de ses ressources et de ses activités économiques afin de les orienter dans le sens du développement autocentré.

L'intervention de l'Etat était essentielle dans cette perspective, plus encore que dans les stratégies fondées sur la seule adaptation des structures primaires-exportatrices. Etant donné la faiblesse du nombre d'entrepreneurs privés capables d'impulser l'industrialisation, des liens étroits entretenus entre la bourgeoisie locale et les forces capitalistes centrales, ainsi que l'incapacité du marché à coordonner de lui-même le développement économique, l'Etat devait prendre en charge, au moins en partie, le contrôle des activités économiques majeures par le biais de la nationalisation et de la planification.

Dans un premier temps, on reviendra sur la question des nationalisations et de leur signification pour la reprise en main des ressources et de l'orientation du développement (A).

Dans un second temps, on essaiera de présenter sur un plan théorique comment les ressources naturelles du territoire national pouvaient être intégrées à la construction d'une industrialisation autocentrée, d'une B.A.A. (B.).

En dernier lieu, on questionnera l'orientation qualitative du développement industriel. Il ne s'agissait pas en effet que l'industrialisation même autocentrée se présente comme une mauvaise copie de l'industrialisation des centres capitalistes.

De telles interrogations, découla dans les années 1970 l'idée d'un développement *self-reliant*, c'est à dire comptant avant tout sur les forces internes à la nation et fondé à la fois sur la satisfaction des besoins essentiels et sur l'usage d'une technologie adaptée. Ce qui réintroduisait l'enjeu de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles (C.).

A) La signification des nationalisations pour un développement autocentré

La nationalisation, en tant que transfert à la nation de la propriété de personnes physiques ou morales étrangères, est apparue comme le moyen le plus radical de reprendre le contrôle sur les ressources naturelles et de s'assurer que leur exploitation se réalise de manière indépendante.

Mis en œuvre par le Mexique dès 1938, tenté par l'Iran en 1951 et le Guatemala en 1952, réitéré par l'Égypte en 1956, Cuba en 1960, l'Algérie en 1963, 1967 et 1971, pour les dates les plus marquantes, le droit pour les nations du Tiers-Monde de nationaliser leurs ressources a dû être imposé face à l'hostilité des capitalismes dominants, hostilité marquée « de coups d'État, d'assassinats politiques, de blocus économique et de rupture des relations internationales »⁹⁶².

La nationalisation a dans ce contexte été revendiquée comme un « acte de développement »⁹⁶³, intégrée dans « le lancement d'un processus de développement cohérent et intégré comportant notamment la mise en valeur de toutes les potentialités agricoles et la mise en œuvre d'une industrialisation en profondeur »⁹⁶⁴.

Si les modalités de la nationalisation n'ont parfois pas été distinctes de prises de participation majoritaires dans le capital des filiales étrangères, c'est la volonté politique qu'elle dénote et l'unilatéralité de la décision qui la distingue des méthodes de récupération des ressources fondées sur la collaboration avec les firmes multinationales.

Cette volonté politique qui s'accompagnait souvent d'une mobilisation à la base offrait des marges de manœuvres beaucoup plus grandes pour l'État entamant un processus de récupération des ressources.

La nationalisation pouvait d'une part s'accompagner d'un refus d'indemniser les entreprises étrangères, sur des motifs portant sur la dégradation antérieure des ressources naturelles ou les bénéfices excessifs déjà réalisés à partir de l'exploitation⁹⁶⁵.

Surtout, il s'agissait bien pour les nations et les États qui les représentaient de se saisir immédiatement de l'ensemble des responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles, y compris les plus complexes.

⁹⁶² BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement. Nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p. 146.

⁹⁶³ Expression utilisée par le Président Algérien Houari Boumédiène dans son discours lors de la sixième session spéciale des Nations Unies d'avril 1974, PELLET (Alain), *Le droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 114.

⁹⁶⁴ Même discours, cité in BENCHIKH (Madjid), *Op. cit.*, p. 151.

⁹⁶⁵ Cet argument a été invoqué à l'appui de la décision du gouvernement chilien de Salvador Allende de nationaliser en 1971 six firmes américaines, filiales des sociétés Anaconda et Kennecott Copper Corporation sans leur verser d'indemnisation. Les bénéfices réalisés par ces sociétés depuis 1955 dépassaient nettement leur valeur comptable totale, IMPERIALI (Claude), « Les bénéfices excessifs, une pratique limitée et controversée », *Art. cit.*, p. 683.

Les Etats en recourant à la nationalisation déclaraient ainsi ne plus vouloir de « l'écran que constitue la société étrangère » « pour entrer de plein pied dans le circuit des relations internationales »⁹⁶⁶ et recentrer leur souveraineté.

C'est effectivement à un plein contrôle qu'aboutissait la nationalisation et d'autant plus, si celle-ci concernait également les activités en amont et en aval de l'exploitation des ressources. Ce fut ainsi le cas à Cuba en 1960 pour les entreprises agro-industrielles⁹⁶⁷.

En Algérie, en 1971, l'augmentation à 51 % de la participation algérienne dans toutes les sociétés pétrolières françaises et la nationalisation des gisements de gaz naturel, s'accompagnaient par exemple de la nationalisation du transport terrestre, c'est à dire de l'ensemble des canalisations présentes sur le territoire national⁹⁶⁸.

Ce contrôle complet sur la gestion interne des ressources naturelles qu'offrait la nationalisation, s'il constituait une indéniable progression dans la voie vers l'indépendance économique, n'était cependant pas sans limites.

D'une part la maîtrise des prix et des marchés internationaux continuait d'échapper en large part aux pays qui nationalisaient leurs ressources. En dépit de ces procédures, l'influence majeure sur les mécanismes de fixation des prix des produits de base et les marchés était toujours détenue par les Etats et les grandes firmes multinationales occidentales. Plus en profondeur, les pays qui nationalisaient continuaient à subir la tendance à la détérioration des termes de l'échange.

De ce point de vue les tactiques mises en place au niveau national pour augmenter la valeur des exportations et mieux pénétrer les marchés étrangers n'ont pas profondément différé de celles adoptées par des pays qui ont eu une approche plus conciliante vis à vis du capital international. Le renforcement des capacités nationales de production, de transport et de commercialisation était partout un passage obligé.

Dans le cadre de contrats d'approvisionnement à long terme conclus avec les Etats-Unis et l'Europe, l'Algérie a ainsi exigé que le transport du produit lui soit imparti et a renforcé sa flotte de méthanier pour être à même d'exécuter ses contrats⁹⁶⁹.

Cuba décida pour sa part d'intégrer le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle (C.A.E.M.), et de

⁹⁶⁶ Discours du président Boumédiène, in BENCHIKH (Madjid), *Op. cit.*, p. 152.

⁹⁶⁷ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 514.

⁹⁶⁸ De BERNIS (Gérard), « Le gaz naturel est-il facteur d'indépendance économique ? (Application à l'Algérie) », in Institut de relations internationales, *Les hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, Journées d'études internationales, Université de Dijon, 17-19 mai 1973, Paris, Librairies techniques, 1974, p. 315.

⁹⁶⁹ ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, *Op. cit.*, p. 249.

livrer sa production sucrière aux pays du bloc soviétique dans le cadre d'accords de troc.

D'autre part, la nationalisation, nonobstant le contrôle qu'elle conférait aux nationaux sur la gestion des ressources, ne levait pas tous les obstacles techniques à la gestion, surtout dans les premiers temps. Cela était vrai en particulier des processus lourds comme l'extraction des hydrocarbures lorsque le personnel technique étranger était rapatrié et les fournitures d'équipement stoppées ou perturbées.

Par conséquent, le recours à l'assistance technique étrangère ne fut pas complètement exclu. Mais la nationalisation offrait de ce point de vue une plus grande marge de manœuvre pour choisir les entreprises susceptibles de fournir l'assistance technique et à quelles conditions contractuelles. La mise en concurrence des firmes occidentales devenait plus aisée.

De même, le lien avec les entreprises de l'ancienne métropole étant définitivement rompu, il devenait loisible de contracter avec des entreprises ressortissantes d'Etats dont les orientations politiques et économiques étaient plus favorables au développement à la périphérie, en particulier les pays socialistes.

D'un point de vue global, les nationalisations s'inscrivaient dans un processus de prise de distance avec le dogme selon lequel le recours systématique aux investissements étrangers constituait la condition *sine qua non* du développement. Plusieurs autres mesures traduisaient bien cette prise de distance :

- des incitations fiscales moindres pour les investissements étrangers que pour les investissements nationaux ;
- La création de secteurs réservés dans lesquels les investissements étrangers étaient interdits ou limités.
- des procédures d'examen distinctes pour les transferts de technologie ;
- la fixation de plafonds pour le rapatriement des droits, des redevances et des bénéfices ;
- la limitation du contrôle de la gestion des entreprises par l'investisseur étranger ;
- la réglementation du recours à l'emprunt ;
- le règlement par les juridictions locales des différends relatifs aux investissements⁹⁷⁰.

Les opportunités les plus importantes qu'ouvraient les nationalisations pour le développement n'étaient pas à rechercher uniquement sur le plan des relations avec l'extérieur mais

⁹⁷⁰ CASSAN (Hervé), FEUER (Guy), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 247 ; United Nations Centre on Transnational Corporations, *National Legislation and Regulations Relating to Transnational Corporations*, [ST/CTC/6], New York, United Nations, 1978, pp. 2-5.

aussi et peut-être surtout sur le plan interne, en raison des possibilités qu'elles ouvraient pour intégrer les ressources naturelles dans un processus d'industrialisation autocentrée.

B) La place des ressources naturelles dans la construction d'une base autonome d'accumulation interne : enjeux et inconvénients des industries industrialisantes

Une fois la tutelle étrangère supprimée, les ressources nationalisées devenaient disponibles pour élaborer une structure industrielle cohérente dans le cadre d'une politique économique coordonnée par l'Etat.

L'objectif était ici de bénéficier à plein des effets d'entraînement amont et aval potentiellement apportés par l'exploitation des ressources naturelles et de construire à partir des ressources disponibles des industries de base et en particulier de biens d'équipement, qui pouvaient à leur tour entraîner et supporter l'ensemble du procès d'industrialisation interne, et former le cœur de l'articulation des secteurs de production.

Les ressources naturelles devenaient dans cette optique un des supports fondamentaux de ce qu'on a pu dénommer les « industries industrialisantes »⁹⁷¹.

Il ne s'agissait plus uniquement de transformer les produits bruts pour augmenter leur valeur à l'exportation, l'enjeu était désormais de produire de quoi produire au plan national.

Certaines ressources naturelles, en fonction des disponibilités nationales, étaient ainsi amenées à jouer un rôle essentiel dans la création de quelques grands groupes d'industries.

Les minerais, et en particulier le minerai de fer, pouvaient ainsi constituer la base d'une industrie métallique (sidérurgie en particulier), de laquelle pouvait découler une branche cruciale, la mécanique, qui elle-même pouvait fournir des biens d'équipement utiles à toute la structure économique, y compris l'agriculture, d'autres industries de base (production d'électricité) et des branches de biens de consommation (cycles, automobiles, appareils ménagers).

Les hydrocarbures pouvaient quant à eux contribuer à la création d'une industrie chimique, qui elle-même était susceptible de produire de nombreux composants de base utiles : engrais, produits phyto-sanitaires, médicaments, plastiques⁹⁷².

Les matériaux comme le bois, la pierre, le sable étaient à même d'être utilisés pour édifier une industrie de la construction dont la mission est de créer des infrastructures : bâtiments, routes,

⁹⁷¹ A ce propos voir De BERNIS (Gérard), « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Tiers-Monde*, 1971, Vol. 12, n° 47, pp. 545-563.

⁹⁷² Sur la contribution des hydrocarbures et notamment gazeux à l'industrialisation, voir De BERNIS (Gérard), « Le gaz naturel est-il facteur d'indépendance économique ? (Application à l'Algérie) », in Institut de relations internationales, *Les hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, *Op. cit.*, pp. 322-337.

canaux, réseaux d'irrigation.

Les ressources naturelles agricoles fournissaient quant à elle, outre de la nourriture, nombre de matières premières utiles : à l'industrie textile par exemple (coton, jute, sisal), mais également à l'agriculture elle-même.

Dans le mouvement même de mise en place de la base autonome d'accumulation interne, dont le cœur a partout été l'industrie mécanique⁹⁷³, les articulations essentielles étaient en mesure d'être élaborées, la matrice des échanges interindustriels « noircie »⁹⁷⁴.

L'articulation essentielle pour affirmer l'indépendance économique était sans aucun doute celle à opérer entre l'agriculture et l'industrie.

Trois branches d'industries permettaient effectivement d'améliorer la productivité dans l'agriculture qui est partout la première source de surplus, l'activité initiale qui permet de mettre en marche toutes les autres. Les branches de la mécanique, de la chimie et des matériaux de construction pouvaient ainsi fournir les outils (tracteurs, matériel agricole, matériel lourd pour la conservation des eaux et des sols), les intrants (engrais, carburants, plastiques pour divers usages), les infrastructures (habitats, bâtiments de ferme, routes, réseaux d'irrigation, protection contre l'érosion).

L'agriculture une fois renforcée par les apports de l'industrie (ce qui ne signifie pas nécessairement d'énormes machines agricoles ou des intrants chimiques lourds), celle-ci devenait à même d'apporter une plus grande part d'énergie (nourriture humaine et animale) et de matières premières pour irriguer tous les autres secteurs de l'économie (exploitation des autres ressources naturelles, industries diverses, services)⁹⁷⁵.

Outre cette articulation fondamentale, d'autres devaient être réalisées en parallèle ou lors d'étapes ultérieures :

- l'articulation entre les industries de base elles-mêmes, qui constituaient le fondement de la B.A.A : la mécanique équipant la chimie et la construction, la chimie fournissant des intrants pour les deux autres, la construction élaborant les structures indispensables à la chimie et à la mécanique.
- L'articulation, également cruciale, entre les industries de biens d'équipement et les industries de biens de consommation. Les machines produites sur le plan interne servaient ainsi à produire

⁹⁷³ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Art. cit.*, p. 106.

⁹⁷⁴ Pour reprendre encore une formule de Gérard de Bernis, De BERNIS (Gérard), « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Art. cit.*, p. 547.

⁹⁷⁵ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Art. cit.*, p. 106.

d'autres machines adaptées à différents besoins.

Ces articulations ne pouvaient être réalisées sans une modification adéquate des structures sociales et économiques, nécessaire pour mobiliser les énergies humaines et les financements indispensables : réforme agraire, réforme fiscale, réforme des systèmes monétaire et bancaire devaient ainsi accompagner l'industrialisation.

De même, seule la planification était à même d'organiser la consommation et les investissements compatibles avec la mise en place coordonnée d'une B.A.A.

Le rôle de l'Etat était donc crucial dans le processus de création de la base industrielle, élément clé d'une stratégie de recentrage de l'économie.

En dépit des avantages de la planification et de la contribution incontestable d'une base industrielle autocentrée à la construction de l'indépendance économique, ces processus n'allaient pas sans soulever d'importants problèmes.

Un premier problème tenait à la capacité des nations à trouver sur leur territoire l'ensemble des ressources humaines et naturelles ainsi que les conditions économiques nécessaires à la construction d'une B.A.A. En effet, certains territoires trop exigus⁹⁷⁶ pouvaient ne pas receler les ressources naturelles indispensables à la mise en place de certaines industries de base : minerai de fer et hydrocarbures par exemple.

De même, l'exiguïté du territoire pouvait poser des obstacles à la rentabilité de certaines installations, qui reposait sur la possibilité d'économies d'échelle.

Ces obstacles, réels, n'étaient cependant pas indépassables. Ils soulevaient surtout la question de la coopération économique entre pays périphériques pour assurer leur indépendance économique mutuelle.

Autre problème, soulevé par le projet de mise en place d'industries industrialisantes, celui de la dépendance technologique. Sur ce plan, on rejoint d'ailleurs les enjeux liés à la nationalisation de certaines ressources comme les mines et les gisements d'hydrocarbures. Certes, et c'est crucial, la création d'une industrie de biens d'équipement est une des clés pour gagner une autonomie technique et technologique, puisque « ce sont toujours les machines (servant à faire les machines) d'une génération qui ont servi à produire les machines (servant à faire les machines) de la seconde

⁹⁷⁶ Cette exigüité, il faut le souligner était souvent une conséquence directe des partages territoriaux issus de la colonisation, en Afrique par exemple.

génération »⁹⁷⁷, dynamique que des industries de biens de consommation ne peuvent créer par elles-mêmes. Cependant, la création des premières machines nécessite pour certaines d'entre elles au moins un apprentissage, et parfois des installations déjà construites grâce auxquelles va pouvoir être concrètement mené l'apprentissage.

Face à de tels problèmes, les pays ont du recourir à l'ingénierie (*engineering*⁹⁷⁸) internationale. Mais pour ne pas s'aliéner dans de nouvelles formes de dépendance, les Etats concernés ont du avoir recours à des instruments juridiques appropriés et ont même impulsé l'évolution en la matière.

En matière industrielle, le contrat « clés en main » s'imposait comme une formule permettant de poser les premières bases de l'équipement dans des domaines encore hors de portée. Ce type de contrat entraînait la « fourniture d'un ensemble industriel comprenant la conception, l'étude, la construction et la livraison en état de marche de la totalité des ouvrages et équipements pour un prix global forfaitaire et dans les conditions de production fixées⁹⁷⁹ ».

La faille dans ce type d'instrument tenait au fait que le prestataire de service s'engageait uniquement à livrer une unité industrielle mais ne garantissait pas le transfert de technologie, c'est à dire la formation dans la durée du personnel local, « un certain accroissement de la compétence professionnelle et technique des travailleurs qui permettent d'engendrer de la valeur ajoutée et de maîtriser la technologie⁹⁸⁰ ».

Au contraire, dans ce cadre, c'est encore une fois le pays en développement qui exportait des expériences techniques vers le centre⁹⁸¹.

Face au caractère inadéquat des contrats « clés en main » et même des contrats « clés en main lourds » qui associaient à la livraison de l'unité de production certaines prestations en matière de know-how et d'assistance technique, certains Etats et en particulier l'Algérie ont initié une nouvelle formule : le contrat « produit en mains ». Dans ce type de contrat, l'essentiel de l'obligation du vendeur porte sur la formation du personnel local, qui devient l'un des objets même du contrat et joue donc un rôle clé dans son dénouement. L'entreprise étrangère ne remplit en effet ses obligations que lorsque le personnel local devient apte à faire fonctionner lui-même l'installation industrielle⁹⁸².

⁹⁷⁷ DESTANNE DE BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Tiers-Monde*, Art. cit., p. 105.

⁹⁷⁸ Soit l' « ensemble de méthodes et de structures permettant de maîtriser les informations scientifiques, techniques, technologiques, économiques et financières nécessaires à la conception et à la réalisation optimale du capital en un ensemble productif cohérent ». JUDET (Pierre.) et PERRIN (J.), *A propos du transfert de technologies pour un programme intégré de développement industriel*, Grenoble, I.R.E.P., O.N.U.D.I., 1971, p. 8.

⁹⁷⁹ BENBOUTA (M.), *Situation et rôle de l'engineering dans l'intégration du système industriel algérien*, Thèse, Économie du Développement, Grenoble, 1973, p. 1 de l'annexe 1.

⁹⁸⁰ Mémoire présenté par l'Algérie à la Conférence des souverains et des chefs d'Etat des pays membres de l'O.P.E.P., cité in SALEM (Mahmoud), SANSON (Marie-Angèle), *Les contrats « clé en main » et les contrats « produit en main » : Technologie et vente de développement*, Paris, Librairies Techniques, 1979, p. 23.

⁹⁸¹ IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique*, Op. cit., p. 91.

⁹⁸² Le contrat prévoyait un transfert de technologie en trois phases :

Même ainsi perfectionnée, la formule continuait à receler certains inconvénients : le coût de la prestation, le fait que les sociétés transnationales s'y prêtant ne s'appuyaient pas suffisamment sur le contexte industriel local pour y adapter la nouvelle unité, le fait que la technique de conception elle-même restait entre les mains de la société étrangère⁹⁸³.

Ces inconvénients ont pu être surmontés par d'autres types d'accords, cependant le problème de la dépendance technologique posé par l'industrialisation, soulevait la question du choix de la technologie adaptée aux conditions du pays en développement.

La question du choix technologique approprié était également posée par les contradictions sociales et environnementales induites par le processus d'industrialisation par les « industries industrialisantes ».

En effet, la mobilisation de technologies intensives en capital pouvait avoir certains effets secondaires négatifs comme :

- une faible création d'emploi qui empêchait d'élargir les débouchés et donc retardait la création d'un marché intérieur de taille satisfaisante ;
- une exploitation intensive de ressources non renouvelables, avec les effets polluants que cela pouvait entraîner et la diminution à long terme du « stock en terre » dont pourraient disposer les générations futures ;
- la dépendance de l'agriculture envers des techniques (outillage) et des intrants (engrais chimiques) qui n'étaient pas forcément adaptés à certains terrains et pouvaient avoir des conséquences dommageables sur le milieu naturel à plus ou moins long terme⁹⁸⁴.

D'autre part les investissements dans la production de biens capitaux lourds étaient susceptibles de détourner des fonds et des efforts de la production pour la consommation, ce qui pouvait accroître les tensions sociales et faire le jeu de forces internes opposées à l'indépendance

« -la phase de réception provisoire, réalisée principalement par le personnel de l'entreprise étrangère, qui marque la capacité théorique de l'installation de bien fonctionner.

-La période de gestion initiale, placée elle aussi sous la responsabilité de l'entreprise étrangère.

-La réception de fin de gestion, qui est prononcée lorsque les essais menés exclusivement par le personnel local auront abouti à la production prévue par le contrat. » CASSAN (Hervé), FEUER (Guy), *Droit international du développement, Op. cit.*, p. 356.

⁹⁸³ *Ibid.*, p.356.

⁹⁸⁴ IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique, Op. cit.*, p. 91. Sur le dernier point, on peut évoquer certains problèmes liés à la révolution verte en Inde comme l'utilisation à haute dose d'intrants chimiques. Cette utilisation basée sur le recours à des firmes transnationales étrangères a pu indirectement conduire dans les années 1980 à la catastrophe de Bhopal, même si la responsabilité de l'accident fut en l'espèce avant tout celle de la firme Union Carbide. De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Art. cit.*, p. 110 ; KOVEL (Joel), *The Enemy of Nature : the end of capitalism or the end of the world ?* London, Zed Books, 2008, pp. 26-38.

économique. Celles-ci pouvaient en effet se servir de tels problèmes pour faire porter la responsabilité d'une situation difficile sur la politique visant à briser l'extraversion de l'économie nationale. Les mesures qui cherchaient justement à remédier au malaise économique sur le long terme, comme la réforme agraire, la planification ou la direction publique de certains secteurs économiques pouvaient se voir ainsi accuser de tout les maux et devenir impopulaires.

De tels problèmes à la fois économiques, sociaux et politiques posaient clairement la question de la démocratisation de la décision économique et de l'association de la plus large base sociale à la politique de construction de l'indépendance économique.

Une partie de la réponse à ces problèmes sociaux et environnementaux tenaient cependant à l'ajustement de la technologie ainsi qu'à l'orientation qualitative du développement vers la satisfaction des besoins essentiels ; par conséquent à une gestion des ressources naturelles adaptée à ces deux objectifs.

C) Vers un développement endogène : satisfaction des besoins, « *Self reliance* » et harmonie avec le milieu naturel⁹⁸⁵

Le travers dont devait se préserver une stratégie de développement autocentrée était de se reposer sur une conception, chargée de valeurs, selon laquelle il fallait « rattraper » les pays capitalistes avancés d'occident. Une telle conception réduisait d'avance le champ des options disponibles et fixait l'orientation du développement : les efforts devaient être concentrés sur la mise à niveau technique de l'appareil productif. Or, les conséquences d'une recherche à tous prix du rattrapage technique pouvaient être fatales au développement d'ensemble tant sur le plan de la cohésion sociale et économique, de l'indépendance vis à vis de l'extérieur (y compris sous l'angle culturel) que de l'équilibre avec le milieu naturel.

Il semble que pour éviter ces écueils, une stratégie de développement autocentrée avait à s'appuyer avant tout sur les forces mêmes des sociétés et des milieux naturels engagés dans le processus et devait prendre en compte leur spécificité.

Pour mobiliser pleinement ces forces sans les aliéner, la stratégie devait prioritairement chercher à satisfaire les besoins locaux (a.), à choisir des techniques adaptées pour valoriser au mieux le potentiel humain et naturel local (b.) et viser une gestion des ressources naturelles qui maintienne le

⁹⁸⁵ On se réfère ici au cadre conceptuel posé dans le rapport de la fondation Dag Hammarskjöld de 1975 sur le développement et la coopération internationale, intitulé *Que faire ?* et préparé à l'occasion de la Septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 1-12 septembre 1975). Fondation Dag Hammarskjöld, *Que Faire ? : un autre développement. Le rapport Dag Hammarskjöld sur le développement et la coopération internationale*, Motala, Borgströms trickery, 1975.

métabolisme socio-écologique en équilibre (c.).

De telles réflexions concernant des voies de développement alternatives commençaient à apparaître dans les années 1970, c'est pourquoi on reviendra brièvement sur les questions qu'elles soulevaient.

a. La satisfaction des besoins locaux

La satisfaction des besoins est autant un enjeu sur le plan des valeurs, des buts sociétaux que s'assigne le développement, que sur celui de l'articulation des structures économiques et donc des bases matérielles de ce développement. Elle est ce qui peut relier ces deux ordres de critères du développement.

Il ne peut en effet y avoir amélioration qualitative de l'économie, et donc indépendance économique, si les besoins de base ne sont pas correctement satisfaits, puisque la productivité par tête en dépend⁹⁸⁶. De même, la satisfaction des besoins de base peut apporter la cohésion sociale nécessaire aux transformations économiques en apportant cet élément de justice qui vient légitimer la poursuite d'un développement autocentré.

En même temps, cette recherche de la satisfaction des besoins appelle toute une réflexion sur la définition des besoins essentiels et sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à les combler.

Quatre types de besoins sont apparus comme essentiels à satisfaire et en étroite complémentarité les uns par rapport aux autres.

La satisfaction du besoin de nourriture est évidemment au fondement de tout projet d'indépendance économique réelle. En effet, la satisfaction de ces besoins par les importations est immédiatement synonyme d'aliénation, de perte d'autonomie. Par conséquent, l'effort d'industrialisation autocentrée, doit prendre en compte étape par étape, la nécessité qu'une part suffisante du surplus national soit affectée à la reproduction agricole en vue de nourrir la population. Cela suppose de privilégier l'agriculture dans le plan de développement et à l'intérieur de celle-ci la production vivrière.

Les appréciations bureaucratiques quant au rythme du développement industriel, la volonté d'affecter une trop grande part du surplus au « rattrapage » technique de l'occident, a pu avoir des conséquences extrêmement néfastes sur la satisfaction des besoins alimentaires, soit que ces décisions aient privé les campagnes de la force de travail et du surplus nécessaire à leur reproduction, soit qu'elles aient conduit à privilégier des cultures de rentes afin d'obtenir des devises et acheter des technologies.

De même, une définition a priori des méthodes techniques et organisationnelles destinée à

⁹⁸⁶ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Art. cit.*, p. 103.

augmenter la productivité agricole, détachée du contexte culturel et social réel, a pu également conduire à des résultats totalement inverses de ceux projetés au départ.

La révolution verte conduite en Inde a pu de ce point de vue se révéler contre-productive sous certains aspects : en intensifiant la différenciation sociale dans les campagnes, en marginalisant de grandes franges de la paysannerie et en renforçant la dépendance envers des technologies agricoles issues des centres capitalistes.

A l'opposé des conceptions technocratiques, les capacités des paysanneries à mobiliser des techniques efficaces et des ressources pour produire de la nourriture lorsqu'on leur en donne les moyens et que l'on leur en laisse l'initiative et les marges de manœuvre se sont en fait partout révélées insoupçonnées.

Il est donc apparu comme crucial pour régler le problème de l'alimentation de prendre en compte le contexte social et environnemental sans renoncer pour autant aux transformations de structures politiques et socio-économiques indispensables à une véritable expression des potentiels des populations paysannes et à la reprise en main de leur destin.

Le besoin d'un habitat décent, ce qui implique l'abri mais également l'hygiène et donc l'accès à l'eau, a lui aussi été reconnu comme un objectif essentiel mais qui doit être replacé dans son contexte pour être correctement solutionné.

L'habitat est le cadre dans laquelle une société mobilise ses potentiels, se ressource, échange ; impropre, celui-ci ne fera que transmettre plus rapidement les problèmes de fonds qui dissolvent les communautés humaines : maladies, violences, inégalités.

Le recours à des solutions architecturales ou à des agencements inadaptés aux conditions culturelles et écologiques, ont pu là encore se révéler contre-productives.

Il est donc apparu nécessaire pour forger un habitat rural et urbain décent de prendre en compte les expériences des communautés locales, et les données du milieu naturel.

La santé, physique et mentale, est un besoin crucial qui détermine la capacité des individus à s'épanouir et à avoir une utilité productive et sociale. Une société affectée par les maladies, est une société bloquée dans ses capacités de reproduction et de progrès.

La santé est intimement liée à l'accès à la nourriture et à un habitat décent, mais également à des relations sociales et familiales saines. Il semble là encore qu'une approche trop matérielle et décontextualisée de la satisfaction de ce besoin, ait pu mener à des impasses.

La santé n'est en effet pas seulement d'accumulation de matériel médical ou de personnel technique hautement qualifié, nonobstant leur évidente importance.

Elle est étroitement subordonnée à des efforts de prévention, ce qui implique qu'à chaque niveau de

la société, y compris dans les relations de travail ou dans les lieux les plus reculés, existe des règles et des personnels en mesure de faire face aux situations dangereuses pour la santé.

Une approche décentralisée en la matière, appuyé sur des travailleurs populaires de santé et sur des techniques traditionnelles de prévention et de soin, a pu se révéler efficace, en complémentarité avec des connaissances et des moyens plus lourds adaptés aux cas et situations les plus délicates.

Enfin l'éducation, à la fois fonction et facteur de la satisfaction des trois autres besoins, a également appelé une réflexion fondamentale en vue de permettre un développement autocentré.

L'éducation est en effet ce qui conditionne l'élévation de la productivité du travail, en même temps qu'elle donne aux hommes et aux femmes les moyens de maîtriser leur destin. Elle est donc un élément crucial de l'indépendance. La nécessité de l'organiser comme une fonction permanente de l'ensemble de la société et de la lier avec le travail et la production est apparu comme un principe clé. L'enjeu en la matière fut de favoriser au maximum les échanges d'expériences en associant centres de formation, sites de production, laboratoires de recherche, mais aussi lieux d'échange et de récréation. De telles combinaisons pouvaient éminemment favoriser la libération des potentiels créatifs.

La définition et la réflexion autour des besoins essentiels fut le produit d'expériences concrètes de développement mais aussi le constat de l'échec des choix fondés sur le mimétisme avec les évolutions en cours dans les formations capitalistes centrales.

Eviter ce mimétisme supposait de ne pas s'enfermer dans des modèles techniques de production et de consommation calqués sur ceux de l'occident. Recentrer la production de biens et de services, la planification du développement, sur la satisfaction des besoins essentiels en leur donnant un contenu approprié à chaque contexte, culturel et naturel, constituait potentiellement un important garde-fou contre ce décalque et les dépendances et contradictions qu'il générait.

b. Le choix de technologies appropriées

Se détacher du mimétisme avec les centres capitalistes supposait d'inclure dans la planification du développement l'utilisation de technologies locales, ou en tout cas de technologies appropriées au contexte technique, social et écologique, et non systématiquement celles qui étaient les plus intensives en capital. Ce choix de l'adaptation des techniques était source d'importants avantages potentiels en vue de promouvoir un développement autonome :

- les sorties de devises pour l'acquisition de technologies étaient diminuées ;

- il devenait possible de produire sur place certaines pièces de rechange, certains biens intermédiaires et donc d'accroître les effets d'entraînement de certaines activités ;
- les techniciens locaux pouvaient se former plus aisément et même améliorer des techniques importées ou locales en les adaptant à des utilisations spécifiques. Un savoir-faire local, une capacité d'innovation endogène pouvaient ainsi avoir l'occasion de se développer ;
- des technologies moins intensives en capital pouvaient participer efficacement à la création d'emplois et éviter le chômage, toujours nuisible pour la cohésion sociale et pour la création globale de surplus⁹⁸⁷ ;
- l'adaptation aux potentialités naturelles locales, au type de ressources disponibles localement était également un moyen de réaliser des économies et de favoriser la créativité en développant des usages innovants et/ou en réduisant les consommations de matière et d'énergie. Dans l'agriculture par exemple, la revalorisation de techniques paysannes ou de savoirs autochtones traditionnels pouvaient permettre une mise en valeur efficace et adaptée aux potentialités du milieu naturel local, puisque fondées sur l'utilisation de ressources renouvelables⁹⁸⁸.

Les avantages de technologies appropriées n'étaient cependant pleinement réalisables que si, d'une part l'utilisation de ces technologies s'inscrivait dans un processus global de revalorisation culturelle interne et que d'autre part elle s'accompagnait d'une déconnexion relative vis à vis du système économique mondial.

La revalorisation culturelle interne, c'est à dire la remise sur le devant de la scène des spécificités culturelles nationales et infra-nationales était indispensable pour que les techniques, savoirs et modes de consommation locaux, ne soient pas systématiquement dévalorisés vis à vis de ceux importés de l'étranger.

L'adéquation entre la production et les modes de consommation permise par cette réactualisation du potentiel culturel local était primordiale pour que certaines techniques pourtant appropriées aux objectifs du développement n'apparaissent pas immédiatement obsolètes. L'objectif étant à terme d'homogénéiser les technologies et les formes de consommation⁹⁸⁹.

Cela supposait de lutter contre certaines idéologies et la pression de forces sociales qui dédaignaient systématiquement les expériences et initiatives locales et faisaient pression pour importer des produits nouveaux en provenance de l'étranger.

⁹⁸⁷ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Art. cit.*, p. 100.

⁹⁸⁸ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 535.

⁹⁸⁹ IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique*, *Op. cit.*, p.104.

Pour cela, l'enracinement du projet de développement dans les communautés de base était nécessaire, de manière à les faire participer aux décisions importantes en matière de production et de consommation.

De même, un certain protectionnisme était nécessaire pour que la structure des prix interne ne soit pas influencée de manière exagérée par la structure des prix mondiaux. En effet, dans le cas contraire la mesure des productivités sectorielles du travail calquée sur celles des centres capitalistes pouvait conduire à une dislocation des forces productives internes. Pour que l'homogénéisation technologique puisse se faire aux conditions nécessaires pour le développement, il fallait que la mesure de la productivité et donc la structure des prix soit adaptée au niveau de développement de ces forces productives internes⁹⁹⁰.

Satisfaction des besoins essentiels et adoption de technologies appropriées pouvaient s'intégrer à une gestion harmonieuse des relations entre la société et les écosystèmes.

c. Une gestion des ressources naturelles visant l'harmonie entre milieu naturel et développement

Les dégradations écologiques engendrées par le capitalisme puis la crise énergétique ont fait prendre conscience dès la fin des années 1960 et dans les années 1970, qu'une gestion des ressources plus en harmonie avec le milieu naturel pouvait s'avérer être une vraie chance pour un projet de développement endogène et self-reliant⁹⁹¹. Des notions telles que l'éco-développement ont fait leur apparition, postulant une synergie entre les potentialités du milieu et des stratégies de développement fondées sur la recherche d'une véritable indépendance économique.

Une telle synergie supposait d'agir sur plusieurs axes complémentaires.

Un premier axe consistait à évaluer les potentiels du milieu naturel pour le développement et à préserver ces potentiels.

Les écosystèmes du monde tropical peuvent s'avérer extrêmement riches en ressources.

Sur le seul plan de la végétation, il n'est qu'à noter que les grandes aires de diffusion des espèces végétales repérées par le biologiste russe Vavilov sont pratiquement intégralement situées dans le monde tropical⁹⁹². Mais on sait également que les richesses en matière de faune, de minéraux, les

⁹⁹⁰ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Art. cit.*, p. 120.

⁹⁹¹ Fondation Dag Hammarskjöld, *Que Faire ? : un autre développement. Le rapport Dag Hammarskjöld sur le développement et la coopération internationale*, *Op. cit.*, p. 38.

⁹⁹² FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 542.

potentiels hydriques et éoliens, la couverture forestière et bien d'autres ressources encore, peuvent s'y avérer abondants.

Ce sont les idéologies produites par l'occident qui ont fait voir les milieux tropicaux comme impropres à la civilisation, en général pour justifier ses conquêtes. Mais il est vrai que l'exploitation de tous les potentiels de ces milieux nécessitait une véritable adaptation, tant des connaissances que des techniques. Les méthodes d'exploitation déployées par les forces capitalistes dans le monde tropical depuis le XVI^e siècle n'ont conduit qu'à soumettre la nature par la force, en parallèle de la soumission des populations autochtones, mais n'ont jamais eu comme objectif de tirer parti des potentiels en établissant avec les écosystèmes un véritable métabolisme comme ont pu le faire les civilisations locales. Les politiques de conservation mises en œuvre sous l'ère coloniale visaient surtout à entretenir certaines ressources (forêts, gibier) en vue de leur exploitation future par les Etats, les entreprises capitalistes et les colons, même si certaines individualités se sont sincèrement préoccupées de la reproduction écologique et sociale locale.

C'est avec les indépendances et la prise de conscience écologique des années 1960 que les nations du monde tropical ont commencé à véritablement faire l'inventaire des ressources de leurs territoires et à mettre en place des politiques pour en tirer parti et les préserver. Il fallait évidemment pour cela sortir du mimétisme avec les centres capitalistes et de leur attitude méprisante vis à vis des milieux tropicaux. Toutes les potentialités devaient être scrutées avec attention. Mais une fois prises les distances avec cette mentalité, des programmes de recherche, de réflexion et de production ont été lancés, des réserves naturelles créées.

Selon un deuxième axe, complémentaire du premier, la revalorisation des milieux naturels impliquait une revalorisation parallèle des savoirs et techniques traditionnels qui pouvaient, lorsque les populations concernées étaient mises dans les conditions de le faire, s'avérer utiles à la fois dans l'oeuvre d'inventaire et l'oeuvre de préservation, mais aussi dans l'utilisation concrète des ressources, en particulier dans le domaine agricole. Les communautés paysannes pouvaient ainsi travailler en commun avec des agronomes, des techniciens et des scientifiques pour adapter les connaissances et les techniques aux particularités des milieux naturels. Par ailleurs, on se rendait compte que ces communautés, immergées dans leur milieu et sur la base des ressources qu'il offrait, pouvaient d'ailleurs mieux faire face à leurs problèmes qu'une intervention bureaucratique venant « du haut »⁹⁹³.

Enfin, un troisième axe consistait à adopter des technologies le moins destructrices possible

⁹⁹³ Il s'agissait d'ailleurs d'un des principes du socialisme Ujamaa tel qu'il a été mis en œuvre en Tanzanie dans les années 1970, TRAORE (Aly), « Rapports agriculture-industrie et « socialisme Ujamaa » en Tanzanie », *Tiers-Monde*, 1975, Vol. 16, n°64, 1975, pp. 805-820, p. 807.

pour l'environnement et plus économes, donc basées sur l'utilisation de ressources renouvelables. Dans l'agriculture, il s'agissait de limiter le recours aux intrants chimiques, engrais, pesticides et herbicides pour adopter des solutions mobilisant des potentiels organiques, d'origine végétale ou animale.

Sur le plan énergétique, le recours aux énergies éolienne, hydroélectrique, solaire, animale, mais aussi à la biomasse végétale pouvait utilement remplacer les hydrocarbures chers et polluants. Mais même cette dernière catégorie de ressource n'était évidemment pas complètement à exclure, et certains pays pouvaient compter sur de petits gisements qui n'intéressaient pas les compagnies pétrolières⁹⁹⁴.

La biomasse pouvait également jouer un rôle pour produire des matières premières utilisables industriellement en couvrant par exemple les besoins en chaînes carbonées de l'industrie chimique⁹⁹⁵.

Si certaines de ces techniques n'étaient pas des panacées (comme l'utilisation de la biomasse pour combler les besoins énergétiques) et que d'autres (l'énergie solaire) restait difficile à développer, il n'en restait pas moins qu'une véritable réflexion se faisait jour à partir des expériences de développement aut centrées de certains pays en développement pour mieux gérer et utiliser les ressources naturelles tout en renforçant l'indépendance économique.

On constatait en effet que malgré les contraintes que posaient les milieux naturels, en particulier tropicaux, si l'on cherchait tout de même à en utiliser les potentiels, une dynamique d'innovation pouvait émerger de la relation métabolique société-nature. Cette dynamique d'innovation était évidemment favorable dans la perspective d'un développement « *self-reliant* », comptant sur les propres forces du pays.

Cependant, le fait de compter avant tout sur ses propres forces, position de principe juste, n'était pas suffisant dans tous les cas pour assurer les besoins essentiels d'un pays. L'échange international restait indispensable. C'est pourquoi les Etats du Tiers-Monde ont impulsé l'élaboration dans les années 1970, d'un cadre pour les relations économiques internationales qui soit le plus favorable possible au développement ; un cadre dans lequel le politique reprendrait le pas sur les forces aveugles du marché : le nouvel ordre économique international.

⁹⁹⁴ MARTIN (Jean-Marie), « L'énergie : réévaluation des besoins et réorientation des techniques », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique*, *Op. cit.*, p. 179.

⁹⁹⁵ THOMAS (Daniel), « Potentialités technologiques de la photosynthèse », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Op. cit.*, p. 194.

Section 2 : L'instauration d'un nouvel ordre économique international : la condition pour la récupération d'une véritable souveraineté sur les ressources naturelles.

La décennie soixante-dix fut marquée à la fois par l'expression des revendications des nations du Tiers-Monde pour le développement dans les enceintes des Nations Unies, et par une tendance forte de ces pays à s'organiser de manière structurée au niveau international pour défendre leurs intérêts.

Les obstacles à l'indépendance économique se dressaient en effet autant au niveau national qu'au niveau international, et c'est donc à ce niveau également qu'il fallait agir.

Le développement dans l'indépendance nécessitait de revenir sur la division internationale du travail et de réformer en profondeur les règles et institutions d'orientation libérale qui structuraient cette division.

On peut distinguer les grandes étapes de cette action internationale telle qu'elle s'est manifestée dans les institutions des Nations Unies autour de l'idée de Nouvel ordre économique international, avant de revenir sur les principes et les objectifs qu'elle a posé.

Lors de la troisième C.N.U.C.E.D. réunie à Santiago du Chili en 1971-1972, le chef de l'Etat mexicain, proposa l'élaboration dans le cadre des Nations Unies d'une Charte des droits et devoirs économiques des Etats. L'année 1973 fut marquée à la fois par la Déclaration d'Alger de la IV^e Conférence des Non-Alignés, la décision du 16 octobre 1973 relative à la fixation souveraine des prix du pétrole par l'O.P.E.P., le coup d'Etat au Chili et la quatrième guerre Israélo-Arabe, événements qui marquèrent un durcissement des relations Nord-Sud.

En 1974, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, convoquée à l'initiative du Président algérien Houari Boumédiène, s'acheva par l'adoption d'une « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international » (Résolution 3201 s. VI) et d'un Programme d'action (Résolution 3202 s. VI). Le 12 décembre 1974 est adoptée la résolution 3281 (XXXIX) portant « Charte des droits et devoirs économiques des Etats » contre laquelle six Etats occidentaux se prononcèrent, la plupart des autres s'abstenant⁹⁹⁶.

En 1975, l'Assemblée générale des Nations Unies tient rapidement sa septième session spéciale sur le développement et la coopération internationale qui confirme par la résolution 3362 (s.VII) l'orientation en faveur d'un Nouvel ordre économique international (N.O.E.I.). En mars de la même

⁹⁹⁶ PELLET (Alain), *Le droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 23.

année se tenait à Lima la deuxième conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (O.N.U.D.I.) ; y furent élaborés une déclaration et un programme d'action qui précisaient les principes du N.O.E.I. en matière d'industrialisation et de transfert de technologie⁹⁹⁷.

En 1976, la IVe C.N.U.C.E.D. réunie à Nairobi adoptait un programme intégré pour les produits de base (rés. 93 (IV)). A Genève, la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la distribution du revenu et le progrès social tenue dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) adoptait une Déclaration de principes et un programme d'action. La même année, un groupe intergouvernemental fut mis sur pied chargé de rédiger un projet de code de conduite concernant les sociétés transnationales.

En 1978, sous l'égide de la C.N.U.C.E.D. se réunissait une conférence des Nations Unies sur le code de conduite pour le transfert de technologie. En 1979, à Vienne, se tint la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

La même année, le groupe des 77, réuni à Arusha en Tanzanie, adoptait le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociation.

En 1980, l'Assemblée générale des Nations-Unies adopta une stratégie internationale pour la troisième décennie pour le développement qui se plaçait encore dans la perspective d'un N.O.E.I., mais la bascule vers une autre phase historique, celle du néolibéralisme, était alors en train de s'accomplir.

Durant les années 1980 se poursuivirent les négociations sur certains programmes lancés par les résolutions sur le N.O.E.I. de 1974 : codes de conduite sur les sociétés transnationales et le transfert de technologie, Programme intégré de la C.N.U.C.E.D. sur les produits de base. En 1986 fut même adoptée une Déclaration sur le droit au développement (rés. 41/128 du 4 décembre 1986) qui était un écho des résolutions de 1974 ; cependant à cette époque l'idéologie néolibérale était en train d'éclipser le projet de nouvel ordre économique international.

En effet, pendant toutes ces années, les Etats capitalistes centraux ont « nettement signifié leur hostilité à une restructuration réelle du système économique international et à une redistribution véritable du pouvoir économique »⁹⁹⁸.

La raison en était que les initiatives du Tiers-Monde ont remis en cause (à différents degrés) certaines bases du système capitaliste, conçu comme un système polarisé entre un centre et une périphérie.

Mais peut-être un des aspects les plus cruciaux et les plus subversifs dans la démarche du Nouvel

⁹⁹⁷ BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p. 171.

⁹⁹⁸ PELLET (Alain), *Le droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 25.

ordre économique international et le contexte qu'elle créait fut-il l'idée générale qui s'en dégagait et qui était de soumettre les forces économiques privées à l'intérêt général, idée qui avait déjà émergé au moment de la crise de 1929 et à la suite de la Seconde Guerre mondiale et qui était cette fois portée par les Etats et peuples du Tiers-Monde. Ce qui était en jeu à l'arrière plan des débats était bien la légitimité du marché et de la libre-concurrence comme unique principe de régulation des relations économiques, internationales ou autres.

En cherchant à réorganiser les échanges économiques internationaux et en encadrant les opérateurs économiques privés transnationaux, les mécanismes et réglementations conçus dans la perspective du Nouvel ordre économique international, visaient en tout cas à renforcer les Etats dans la poursuite de leurs projets de développement. Ils étaient conçus pour permettre aux Etats de disposer de tous les leviers pour mener à bien ces projets.

Il s'agissait par conséquent de créer, sur le plan économique, les conditions de la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux mêmes.

L'industrialisation était au cœur du projet de N.O.E.I. et des autres initiatives internationales du Tiers-Monde prises dans son contexte. Il s'agissait de créer les conditions d'« une industrialisation en profondeur qui s'appuie sur la valorisation de toutes les ressources naturelles »⁹⁹⁹.

Elle était conçue comme le moyen de dépasser la spécialisation primaire-exportatrice et donc l'ancienne division internationale du travail.

Il était donc question, au plan international, de faciliter cette industrialisation, dans le respect des orientations socio-économiques de chaque pays. De ce point de vue, plusieurs éléments paraissaient particulièrement conditionner le développement et l'industrialisation et ont appelé en conséquence la création de principes et de mécanismes élaborés et innovants. Ce sont sur ces mécanismes qui conditionnaient également une véritable souveraineté sur les ressources naturelles que l'on concentrera l'analyse.

Une des premières conditions pour le développement, comme on l'a vu au niveau national, était que les pays disposent d'un contrôle le plus complet possible sur leurs ressources naturelles. Or, ce contrôle se trouvait en partie diminué si le système des prix internationaux des produits de base ne permettait pas de valoriser correctement l'exploitation des ressources naturelles. Comme le rappelait le Président algérien H. Boumédiène lors de son discours à la sixième session spéciale de

⁹⁹⁹ De BERNIS (Gérard), « Les codes de conduite et la liberté des échanges internationaux », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, Paris, P.U.F., 1978, p. 157.

l'Assemblée générale des Nations Unies : « l'expérience acquise par beaucoup d'entre nous aujourd'hui nous prévient que les effets de la nationalisation risquent d'être réduits, ou même d'être complètement effacés, si la rente, dont la récupération est l'objectif principal recherché à travers cette nationalisation, nous est subtilisée par le biais du prix. Aussi le pouvoir de fixer ce prix et la maîtrise des mécanismes qui s'y rattachent apparaissaient-ils comme les corollaires de l'objectif de récupération des ressources naturelles et comme les compléments indispensables de l'acte de nationalisation »¹⁰⁰⁰. Dans cette optique on chercha à mettre en place des mécanismes permettant aux Etats producteurs d'avoir une influence réelle sur la fixation des prix internationaux des produits de base et d'obtenir une rémunération juste pour leurs exportations ; recherche dont le programme intégré sur les produits de base de la C.N.U.C.E.D. fut une des fers de lance (§1.).

Une autre condition importante de la souveraineté sur les ressources et du développement était la réglementation de l'activité des sociétés transnationales au niveau global afin que celles-ci n'entravent plus les projets de développement des Etats que ce soit par des pressions politiques ou par leurs propres stratégies économiques. Tous les Etats n'étaient en effet pas en mesure d'opposer un contrepoids suffisant aux agissements de ces sociétés, qui utilisaient par ailleurs leur influence pour mettre en concurrence les Etats. Il était donc nécessaire que quel que fût le pays où ces sociétés investissent, ce soit elles qui subordonnent leurs activités aux stratégies de développement des pays hôtes et non l'inverse. C'est dans cette perspective qu'un projet de code de conduite sur les Sociétés transnationales vit le jour (§2.).

L'accès aux technologies et le développement de potentiels scientifiques et technologiques nationaux était également crucial pour l'industrialisation et l'indépendance économique. Dans ce but, les forces favorables au N.O.E.I. cherchèrent à mettre en place des mécanismes facilitant les transferts internationaux de technologie et la coopération technique et scientifique internationale. Un projet de code de conduite fut initié pour le transfert de technologie mais d'autres innovations furent également envisagées comme la création d'institutions mondiales pour le partage des connaissances scientifiques et techniques (§3.).

Une autre piste de recherche importante dans la perspective du Nouvel ordre économique international était le développement du commerce Sud-Sud et de l'autonomie collective. En effet, la division internationale du travail capitaliste contraignait les pays de la périphérie à conduire leurs

¹⁰⁰⁰ Cité in BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, Op. cit., p. 149.

échanges surtout dans un sens Nord-Sud, conduisant à des aberrations sur le plan économique et géographique.

Or, l'établissement de relations économiques privilégiées entre pays du Sud était un moyen pour faciliter efficacement le développement, notamment en permettant à des formations dont le niveau des forces productives était sensiblement égal d'entamer des relations d'échange qui n'entraînaient pas les déformations, dépendances et spoliations inhérentes aux relations centres-périphéries¹⁰⁰¹.

En l'absence de réelle coopération des centres capitalistes, l'autonomie collective se présentait également comme une efficace position de repli pour construire l'indépendance économique mais aussi, dans une perspective à plus long terme, comme une possible voie de dégagement à l'égard du capital international¹⁰⁰² (§4.).

§1. La recherche d'une organisation des échanges internationaux des produits de base guidée par l'intérêt général

Les textes d'orientation sur le Nouvel ordre économique international ont réaffirmé la souveraineté entière et permanente des Etats sur leurs ressources naturelles (article 2 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats). Ces textes ont également répercuté les revendications des Etats du Tiers-Monde à propos d'une nécessaire lutte contre la fluctuation des prix des produits de base et contre la détérioration des termes de l'échange ; ces deux phénomènes étaient en effet d'évidents obstacles à l'indépendance économique du fait de leurs répercussions sur les recettes d'exportation et le financement du développement interne. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (§4, j), le Programme d'action concernant l'instauration de cette ordre (chapitre I, section 1, d) comme la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (article 28) établissent tous le principe de termes de l'échange « justes et équitables » entre les produits de base exportés par les pays en voie de développement et leurs importations. Sous-jacente à certains articles de ces textes était l'idée d'une indexation des prix des produits de base ; elle apparaît peut-être de la manière la plus claire dans l'article 28 de la Charte : « Tous les Etats ont le devoir de coopérer en vue d'ajuster les prix des exportations des pays en voie de développement par rapport au prix de leurs importations et faire en sorte que ces pays bénéficient de termes de

¹⁰⁰¹ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Op. cit.*, 120-123.

¹⁰⁰² BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p. 199.

l'échange juste et équitables [...] »¹⁰⁰³.

Pour parvenir au résultat de prix stables et rémunérateurs pour les producteurs, les recommandations des grands textes sur le N.O.E.I. ainsi que celles formulées ultérieurement par les Etats du Tiers-Monde ont avancé différentes options¹⁰⁰⁴ visant à modifier plus ou moins en profondeur l'organisation des échanges internationaux de produits de base.

Concernant ces différentes options on peut tout de suite proposer une grille de lecture simple qui permettra de mieux les situer les unes par rapport aux autres.

D'une part, il convient de distinguer entre les mécanismes répondant à une approche par produit ou à une approche globale¹⁰⁰⁵.

D'autre part, alors que certains mécanismes ne visaient qu'à réguler ou agir sur les marchés internationaux de produits de base sans remettre fondamentalement en cause le système existant des échanges internationaux, fondé sur la libre concurrence, d'autres portaient potentiellement en eux des éléments de remise en cause de ce système¹⁰⁰⁶.

C'est en tenant compte de ces deux catégories de critères que l'on abordera successivement différents mécanismes internationaux destinés au moins en principe à stabiliser les marchés de produits de base et à assurer les revenus des pays producteurs : les accords intergouvernementaux de produit (A.), les associations de producteurs (B.), le programme intégré de la C.N.U.C.E.D. sur les produits de base (C.), la création d'une monnaie-marchandise sur la base de stocks régulateurs (D.).

A) Les accords intergouvernementaux de produit

Ce type de mécanisme existait depuis l'entre-deux-guerres, mais il avait alors surtout servi en tant qu'instrument de cartellisation au service des firmes capitalistes occidentales.

On peut faire mention des accords sur l'étain et sur le sucre de 1931, sur le thé de 1933, sur le caoutchouc de 1934 ou sur le cuivre de 1936. Les grandes firmes, notamment anglo-saxonnes, qui cherchaient à contrôler les marchés en période de crise en étaient alors les principales bénéficiaires.

¹⁰⁰³ ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, *Op. cit.*, p. 223.

¹⁰⁰⁴ Certaines de ces options ne correspondaient pas nécessairement à des mécanismes nouveaux mais consistaient en l'adaptation de mécanismes anciens pour qu'ils servent les intérêts des pays producteurs.

¹⁰⁰⁵ CASSAN (Hervé), FEUER (Guy), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 545 ; TOUSCOZ (Jean), « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 539-560, p. 552.

¹⁰⁰⁶ De BANDT (Jacques), « Les produits de base dans le nouvel ordre économique mondial », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 339-346, p. 339-340.

A partir de la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux accords émergèrent qui avaient globalement la même signification mais qui servirent pour certains d'entre eux d'outils stratégiques pour les grandes puissances, Etats-Unis en tête. Ainsi, l'accord sur le café à partir de 1940, destiné à renforcer les régimes exportateurs d'Amérique latine ou les accords sur le blé à partir de 1949.

Plusieurs accords intergouvernementaux furent signés et renouvelés dans les années cinquante, soixante et soixante-dix : sur l'étain, le blé, le café, l'huile d'olive, le sucre et le cacao.

Il existait également des groupes d'étude pour le caoutchouc naturel, l'arachide et les agrumes. En raison de la structure des marchés internationaux et de la domination des firmes multinationales occidentales sur la production, ces accords (lorsqu'ils fonctionnaient) sont globalement restés des moyens de normalisation de la concurrence et de contrôle des ressources naturelles de la périphérie¹⁰⁰⁷.

Une bascule s'est produite à partir du début des années 1970, lorsque les pays du Tiers-Monde et la C.N.U.C.E.D. ont entamé une réorganisation du système des accords de produits.

Le Programme d'action concernant l'instauration d'un N.O.E.I. posait les bases d'une orientation plus en faveur des pays producteurs en appelant à « accélérer, le cas échéant, l'élaboration d'accords sur les produits de base afin de régulariser en tant que de besoin le marché mondial des matières premières et des produits primaires » ainsi qu'à « constituer des stocks régulateurs dans le cadre des accords de produit et d'en assurer le financement par les institutions internationales en tant que de besoin, par les pays développés et quand ils sont en mesure de le faire par les pays en voie de développement, en ayant pour objectif de favoriser les pays en voie de développement producteurs et consommateurs et de contribuer à l'expansion du commerce mondial dans son ensemble » (chap. I, section 3, alinéa a, iii et xi).

L'accord sur le cacao de 1975, auquel ont refusé de participer les Etats-Unis et pour un temps l'Allemagne de l'Ouest, a marqué ce changement de tendance.

Les négociations menées la même année pour le renouvellement de l'accord sur l'étain laissait également entrevoir une discrète évolution. Le nouveau texte faisait ainsi référence « au rôle que l'accord peut jouer dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international » formule transactionnelle qui évitait la mention du Nouvel Ordre Economique International¹⁰⁰⁸.

Ces accords prévoyaient le contingentement des exportations, mais leur originalité (et qui fut intégrée dans l'accord sur le caoutchouc naturel de 1979) tenait à ce qu'ils instituaient des stocks

¹⁰⁰⁷ HVEEM (Heige), « Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique », *Art. cit.*, p. 497.

¹⁰⁰⁸ EISEMANN (Pierre Michel), *L'organisation internationale du commerce des produits de base*, *Op. cit.*, pp. 78-79.

régulateurs internationaux destinés à maintenir les prix à l'intérieur d'une « fourchette » constituée d'un prix plancher et d'un prix plafond. Le stock était ainsi censé acheter en cas de surproduction et vendre en cas de pénurie, donc tendre à faire apparaître un prix rémunérateur et stable.

Le stock de l'accord sur l'étain et celui de l'accord sur le caoutchouc ne fonctionnaient pas de la même manière.

Le stock régulateur de l'étain et plus tard celui du caoutchouc¹⁰⁰⁹ agissaient comme des opérateurs sur les marchés : l'organisation intervenait directement sur les places boursières et influait sur le prix par le jeu de l'offre et de la demande. Le stock était donc le mécanisme central de régulation du prix de marché.

Le stock régulateur du cacao était un système de garantie mutualiste qui n'intervenait qu'en complément du contingentement. Sa fonction était d'absorber les réductions des contingents annuels lorsque l'offre devenait excédentaire. Ses fournisseurs étaient prioritairement les membres exportateurs qui lui présentaient les quantités de cacao qu'ils n'étaient plus en droit de mettre sur le marché. Le renouvellement de l'Accord en 1980, rapprochera cependant le fonctionnement du stock pour le cacao de celui sur l'étain en lui conférant un rôle de première ligne dans la régulation des cours.

Tout l'enjeu des négociations dans le cadre de ces accords résidait dans la fixation des fourchettes de prix mais aussi dans le financement du stock.

Les cours d'intervention des stocks régulateurs devaient encadrer une tendance à moyen-long terme des prix sous peine de rendre inutile l'accord ou de mettre en difficulté le stock¹⁰¹⁰. Si la fourchette était par exemple fixée à un niveau trop bas, l'accord n'avait plus d'intérêt pour les pays producteurs, puisque le stock ne pouvait pas absorber de surplus.

Les négociations pour l'ajustement des fourchettes de prix faisaient donc l'objet d'un rapport de force constant entre pays consommateurs et pays producteurs.

Ce rapport de force qui ne trouvait pas d'issue bloqua d'ailleurs le fonctionnement de l'accord sur le cacao avant 1980, puisque sous la pression des importateurs, les fourchettes de prix étaient fixées à un niveau anormalement bas. L'accord ne pouvait donc pas réellement défendre les prix¹⁰¹¹.

Le financement des stocks faisait lui aussi l'objet de discussions serrées sur le niveau de participation des deux types d'Etats membres. Les pays consommateurs refusaient en général de participer au financement sur une base obligatoire, ce qui conduisait à une situation d'asymétrie qui

¹⁰⁰⁹ CHAPPEZ (Jean), « L'accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel », *Annuaire français de droit international*, Vol. 26, 1980, pp. 606-624.

¹⁰¹⁰ LEGOUX (Pierre), « L'étain et l'Accord international sur l'étain », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 419-432, p. 427.

¹⁰¹¹ EISEMANN (Pierre Michel), *L'organisation internationale du commerce des produits de base*, *Op. cit.*, pp. 106-107.

déséquilibrait l'économie de l'accord. Le recours à l'emprunt commercial était une option tout comme les facilités de financements du F.M.I., mais avec les contraintes qui s'y attachaient. L'insuffisance des ressources financières pouvaient sérieusement limiter les possibilités d'action des stocks, surtout si l'on tient compte des manœuvres spéculatives menées sur les marchés internationaux par les opérateurs privés.

Au final, l'orientation plus ou moins favorable des accords de produit pour les pays producteurs, y compris ceux dotés de stocks régulateurs, dépendaient de la capacité de ces pays à renforcer leur contrôle sur les filières de produits de base et à faire preuve d'une véritable solidarité. Le contrôle réel sur la production et au moins en partie sur l'aval des filières était la condition pour que les pays producteurs ne subissent pas un trop lourd prélèvement de la valeur créée et soient court-circuités par les firmes multinationales dans le processus de répartition de cette valeur, ce qui annihilait l'intérêt des accords¹⁰¹².

La solidarité entre pays producteurs était quant à elle indispensable pour équilibrer le rapport des forces avec les centres capitalistes dans les négociations et imprimer aux accords de produit une orientation en faveur d'un prix véritablement rémunérateur.

Le renforcement de cette solidarité passait notamment par la formation d'associations de producteurs.

B) Les associations de pays producteurs

L'organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.), créée en 1960, a été la première en date de ces organisations dont le but premier était de permettre aux pays producteurs d'avoir une influence réelle sur la fixation des prix et sur les conditions de production et d'exportation des produits de base. L'O.P.E.P. a d'ailleurs servi de référence constante aux associations qui furent ultérieurement constituées¹⁰¹³.

D'autres organisations de producteurs ont suivi : le Conseil Intergouvernemental des Pays Exportateurs de Cuivre (C.I.P.E.C.) fut créé en 1967 par le Chili, le Pérou, le Zaïre et la Zambie.

A partir de 1974, le mouvement s'est accéléré : en mars 1974, fut constituée l'Association des

¹⁰¹² HVEEM (Heige), « Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique », *Art. cit.*, p. 502.

¹⁰¹³ DOMBY-A-NZENGUE (David), *Le CIPEC, l'IBA et l'APEF : stratégie de confrontation NORD-SUD ou d'autonomie collective ?*, Thèse pour le doctorat en droit, Université de Dijon, 1985, p. 216.

producteurs de Bauxite (ou International Bauxite Association (I.B.A.)) ; en septembre de la même année fut conclue la Convention portant création de l'Union des pays exportateurs de banane ; en avril 1975, naissait l'Association des Pays Exportateurs de fer (A.P.E.F.) ; la création d'associations de pays producteurs de phosphate et de mercure a également fait l'objet de pourparlers à partir de la même époque¹⁰¹⁴.

Il faut dire que les résolutions de l'O.N.U. relatives au Nouvel Ordre Economique International et la IVème session de la C.N.U.C.E.D. à Nairobi en 1976 ont légitimé ce mode d'organisation des pays producteurs.

La Charte des droits et des devoirs économiques des Etats a ainsi énoncé en son article 5 que « tous les Etats ont le droit de se grouper en organisations de producteurs de produits de base en vue de développer leur économie nationale, d'assurer un financement stable à leur développement » et que « Réciproquement, tous les Etats ont le devoir de respecter ce droit en s'abstenant d'appliquer des mesures économiques et politiques qui le limiteraient ». La Déclaration concernant l'instauration d'un N.O.E.I. a posé comme principe : « l'encouragement du rôle que peuvent jouer les associations de producteurs, dans le cadre de la coopération internationale, et en vue de la réalisation de leurs objectifs, entre autres contribution à la croissance soutenue de l'économie mondiale et accélération du développement des pays en voie de développement » (§4, t).

Par la suite, tout le processus visant à mettre en place le Nouvel ordre économique a placé les associations de producteurs au centre des moyens que les Etats du Tiers-Monde pouvaient utiliser pour renforcer leur position face aux centres capitalistes.

L'idée que les associations de producteurs pouvaient et devaient devenir des organisations à grande échelle servant d'instrument pour la restructuration des rapports économiques internationaux faisait son chemin au sein des organisations internationales (en particulier la C.N.U.C.E.D.), des organisations de pays du Tiers-Monde (le groupe des 77 et le mouvement des non-alignés), des Etats et des forces sociales les plus en pointe dans la lutte pour un N.O.E.I.

La coordination entre Etats producteurs sur le plan de la production, de la commercialisation et de la conservation des ressources ; l'aide aux pays les plus démunis ; la création de fonds communs pour financer les stocks de matières premières : toutes ces propositions ont été discutées de manière approfondie dans les enceintes du Tiers-Monde¹⁰¹⁵.

Tout l'enjeu était de créer une solidarité à long terme entre pays producteurs, y compris au-delà des

¹⁰¹⁴ FISCHER (Georges), « Les associations des pays exportateurs de produits de base », *Annuaire français de droit international*, Vol. 22, 1976, pp. 528-562, p. 538.

¹⁰¹⁵ HVEEM (Heige), « Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique », *Art. cit.*, p. 505 ; TOUSCOZ (Jean), « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers Monde : les conditions d'un échange égal », *Art. cit.*, p. 557.

frontières de produit, alors que l'ordre économique en place poussait systématiquement à la concurrence et à se servir de positions de force à court terme, y compris entre pays du Tiers-Monde.

La Déclaration de Colombo de 1975¹⁰¹⁶ et la Déclaration de Mexico du groupe des 77 en 1976 ont marqué cette orientation en exprimant notamment la volonté de créer un Conseil des associations de producteurs¹⁰¹⁷ destiné à harmoniser les stratégies des différentes associations.

Il semblait donc qu'au-delà des moyens de pression sur les marchés que pouvaient mettre en œuvre, à *court terme*, les associations de producteurs (fixation du niveau des stocks nationaux ; constitution de stocks régulateurs ; établissement de fourchettes de prix ; limitation des exportations et de la production ; interventions sur les marchés physiques et à terme pour soutenir les prix) et qui avaient certes leur utilité défensive et offensive, le véritable potentiel de ces organisations résidait dans leur capacité à soutenir des alternatives au modèle existant de relations économiques internationales.

On rejoint ici l'idée d'autonomie collective : soit la stratégie consistant pour les Etats périphériques à compter avant tout sur une coopération Sud-Sud pour promouvoir leur développement et donc à s'extraire de la division internationale du travail.

A défaut d'une telle coopération et d'une telle solidarité, les contraintes et contingences de l'économie capitaliste de marché risquaient de rapidement rattraper les pays ne souhaitant s'en tenir qu'à une approche de type cartel : possibilité de substitution des produits exportés, caractère non stratégique des produits, divergence d'intérêts économiques ou même politique entre pays producteurs, ralentissement de la demande mondiale etc¹⁰¹⁸. Contrôlant le cœur des processus de production mondiaux, en sus de moyens de pression politiques, les formations centrales disposaient d'un grand nombre de ripostes possibles pour briser les tentatives de régulation des marchés par les pays producteurs.

Le potentiel alternatif des associations de producteurs était d'ailleurs bien perçu par les capitalistes centraux et en premier lieu par les Etats-Unis. Ces derniers, qui étaient les principaux

¹⁰¹⁶ Adoptée à l'issue de la cinquième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du mouvement des non-alignés.

¹⁰¹⁷ Un projet de statuts d'un conseil d'association des pays en développement producteurs-exportateurs de matières premières fut élaboré par une conférence plénipotentiaire réunie à Genève en 1978, voir DOMBY-A-NZENGUE (David), *Le CIPEC, l'IBA et l'APEF : stratégie de confrontation NORD-SUD ou d'autonomie collective ?*, *Op. cit.*, p. 607.

¹⁰¹⁸ FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et développement », in KAHN (Philippe), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, *Op. cit.*, p. 505.

architectes de l'ordre économique existant, mettaient en cause la licéité des associations de producteurs, soulevant leur incompatibilité avec les principes du G.A.T.T.¹⁰¹⁹ ; mise en cause qui se retrouvait dans les attaques du Secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger dans les enceintes internationales¹⁰²⁰.

Par ailleurs, la politique américaine n'était pas sans ambiguïté vis-à-vis des associations de producteurs, en mettant tout en œuvre pour qu'elles restent justement des cartels, c'est-à-dire des organisations strictement économiques sans visées transformatrices. Leur relation privilégiée avec l'Arabie Saoudite qui était et reste le plus gros producteur de pétrole leur a ainsi permis d'influer sur la politique de l'O.P.E.P.

Cette organisation, on l'a dit plus haut servait de référence aux autres associations et son orientation était par conséquent décisive. De par ses moyens, son contrôle sur les ressources naturelles stratégiques par excellence que sont les hydrocarbures, elle avait le potentiel pour servir de pilier à une vision plus large des associations de producteurs tendant vers l'autonomie collective.

Une telle vision devait être complétée par une approche globale de la question des produits de base et non plus uniquement produit par produit. Approche globale dont la mise en place était l'objectif du programme intégré sur les produits de base de la C.N.U.C.E.D.

C) Le programme intégré de la C.N.U.C.E.D. sur les produits de base

Le Programme d'action de 1974 (chap. I, section 3, a, iv) posait que « tous les efforts possibles devraient être faits pour préparer un programme global intégré, énonçant des directives et tenant compte des travaux en cours dans ce domaine pour une gamme étendue de produits de base dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en voie de développement ».

C'est la C.N.U.C.E.D. qui s'est emparée du projet de programme intégré, sous l'impulsion décisive des Etats du Tiers-Monde.

L'idée fondamentale du programme était que des arrangements soient négociés en bloc pour une large gamme de produits de base importants pour les pays producteurs ; ces arrangements devaient reposer sur des principes et des structures communs.

¹⁰¹⁹ CASSAN (Hervé), FEUER (Guy), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 155.

¹⁰²⁰ Il déclara ainsi à la septième session spéciale de l'Assemblée Générale des N.U. : « Il est paradoxal aussi que le cataclysme le plus dévastateur pour le développement économique au cours de cette décennie soit venu non pas de la rapacité impérialiste mais d'un accroissement des prix arbitraire, monopolistique, par le cartel des pays exportateurs », cité in DOMBY-A-NZENGUE (David), *Le CIPEC, l'IBA et l'APEF : stratégie de confrontation NORD-SUD ou d'autonomie collective ?*, *Op. cit.*, p. 533.

Selon les travaux de la C.N.U.C.E.D., cinq éléments devaient structurer le programme :

- la constitution d'un ensemble de dispositifs internationaux pour le stockage d'une large gamme de produits de base ;
- la création d'un fonds commun pour le financement de ces dispositifs ;
- l'élaboration d'un système d'engagements multilatéraux par produit, assortis d'accords relatifs à des stocks internationaux et de mécanismes compensatoires. Ces engagements multilatéraux d'achat ou d'approvisionnement impliquaient potentiellement une planification à long terme de l'emploi des ressources et pouvaient signifier la diminution du pouvoir des firmes multinationales sur les filières. ;
- l'amélioration des accords de financement compensatoire, notamment pour les pays dépourvus de ressources ;
- l'adoption de mesures assurant un développement rapide de la transformation des matières premières dans les pays producteurs¹⁰²¹.

Sur la question plus précise de la fixation des prix, le mécanisme des stocks impliquait l'établissement de fourchettes de prix, et donc de prix planchers et de prix plafonds, mais l'hypothèse de l'indexation directe ou indirecte des prix des produits de base par rapport à ceux des biens importés faisait clairement partie des discussions¹⁰²².

Des mesures différentielles devaient également être prévues pour les pays les plus pauvres afin d'assurer leurs approvisionnements et leurs revenus : exemption de participation aux coûts financiers et aux risques résultant du fonctionnement des stocks, régime préférentiel concernant l'allocation de contingents d'exportation.

Quatre grands types de produits devaient être concernés par le programme :

- les produits alimentaires essentiels : blé, céréales secondaires, riz, sucre, graines oléagineuses et huiles végétales ;
- les minerais et métaux : bauxite, minerai de fer, cuivre, plomb, zinc, minerai de manganèse, tungstène, étain, phosphates ;
- les matières premières agricoles : coton, caoutchouc naturel, jute, sisal, laine ;
- les boissons et fruits tropicaux : cacao, thé, café, banane etc.

¹⁰²¹ CNUCED, « Un programme intégré pour les produits de base », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 241-256, p. 243.

¹⁰²² CNUCED, « Un programme intégré pour les produits de base », *Art. cit.*, p. 252 ; HVEEM (Heige), « Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique », *Art. cit.*, p. 507.

Un tel programme pouvait potentiellement dépasser les limites inhérentes aux accords par produit tels que les contradictions entre les différents pays producteurs ou la permanence du pouvoir exorbitant des firmes multinationales sur les filières de produits de base. Il impliquait par ailleurs une solidarité entre les producteurs, et plus globalement l'organisation à long terme des échanges de produits de base, leur soumission à l'objectif du développement et non plus à celui du seul profit. Là était son caractère potentiellement subversif, ceci expliquant pourquoi il fut la cible de l'hostilité des Etats capitalistes centraux.

Le programme fut discuté lors de la IV^e C.N.U.C.E.D. de 1976 durant laquelle l'opposition des puissances occidentales et en particulier des Etats-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest se manifesta très vivement.

Une résolution 93 (IV) fut tout de même votée, qui entérina certains éléments du programme intégré et posa notamment comme objectif la création d'un fonds commun sur les produits de base.

A partir de 1976, le débat et l'opposition entre puissances occidentales et pays du Tiers-Monde à propos du programme intégré, se cristallisa autour de la question du Fonds commun, donc du financement des mécanismes de stabilisation des prix des produits de base.

Des conférences de négociation se tinrent en 1977, 1978 et 1979. Le 27 juin 1980, l'Accord portant création du Fonds commun fut signé. Cependant, des divergences fondamentales subsistaient quant à la conception du Fonds commun et de l'ensemble du programme intégré, dont le Fonds fut peu à peu considéré comme la pierre angulaire¹⁰²³.

Pour les centres capitalistes, parmi lesquels les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon étaient particulièrement hostiles au programme intégré, le Fonds commun devait rester une simple facilité financière ou au maximum un pool de financement destiné à financer des stocks régulateurs institués par des accords concernant au maximum cinq à six produits.

En aucun cas le Fonds ne devait soutenir une réorganisation à portée plus large des échanges de produits de base.

Pour les pays du Tiers-Monde, au contraire, le Fonds devait remplir la fonction d'une véritable

¹⁰²³ EISEMANN (Pierre Michel), « Le Fonds commun pour les produits de base », *Annuaire français de droit international*, Vol. 27, 1981, pp. 568-586.

banque des produits de base qui financerait les stocks régulateurs résultant des arrangements par produit, mais également d'autres mesures touchant à l'organisation des filières de produits¹⁰²⁴. Dans cette conception, le Fonds devait devenir l'élément moteur de la mise en place de l'ensemble du programme intégré.

L'organisation du Fonds telle qu'elle résulta de l'Accord de 1980 reflétait ces désaccords. Aux termes de cet Accord, le Fonds disposait de deux comptes (ou guichets) correspondant à des opérations différentes. Un premier compte était destiné au financement des stocks régulateurs gérés par des organisations de produit. Le deuxième compte était quant à lui affecté au financement « d'autres opérations », soit les opérations de réorganisation des filières.

Les centres capitalistes ont tenu à cloisonner au maximum les deux comptes pour neutraliser le second, qui ne devait être financé que sur la base du volontariat et sans recours aux marchés de capitaux privés.

Au delà des problèmes de financement, de transfert de fonds des pays du Nord vers les pays du Sud pour des opérations « non rentables », l'existence de ce deuxième compte était hautement problématique pour les puissances car elle laissait la porte ouverte à une autre conception des échanges de produits de base, non fondée sur la seule recherche de profit et sur le libre jeu des pouvoirs économiques privés.

Une autre raison de la divergence profonde à propos du Fonds commun et le programme intégré était la passerelle qu'ils étaient susceptibles de constituer vers l'instauration d'une monnaie-marchandise internationale appuyée sur des stocks de produits de base.

D) La création d'un système international de monnaie-marchandises sur la base de stocks régulateurs : vers une conception renouvelée des rapports économiques internationaux

Les propositions relatives à une monnaie gagée sur des matières premières (autre que l'or et l'argent) sont anciennes. Elles avaient déjà été émises par Stanley Jevons en 1875 et sont réapparues à plusieurs reprises. A l'occasion de la première C.N.U.C.E.D. les économistes Hart, Kaldor et Tinbergen rédigèrent un « Plaidoyer pour une monnaie internationale gagée sur des produits de base ». Pierre Mendès-France fut en France un des défenseurs les plus connus d'un système

¹⁰²⁴ ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, *Op. cit.*, pp. 232-234.

international de monnaie-marchandises¹⁰²⁵.

De telles propositions se justifiaient par le fait que les produits nationaux bruts qui gagent en réalité les monnaies nationales ne pourraient exister sans matières premières ; ces matières premières auraient donc pu légitimement servir de support à une émission monétaire internationale.

Un tel système n'aurait pas manqué d'avantages pour les pays en développement et plus généralement serait allé dans le sens d'une plus grande équité et d'une plus grande stabilité dans les rapports économiques internationaux.

L'économiste Nicolas Kaldor faisait ainsi remarquer en 1976 qu'« une plus grande stabilité de l'économie mondiale correspond à la création de stocks-tampons (*buffer stocks*) internationaux de toutes les principales matières premières et l'établissement d'un lien direct entre le financement de ces stocks et l'émission d'une monnaie internationale »¹⁰²⁶.

Ce système supposait donc qu'un organisme international stocke les produits de base et émette en contrepartie des liquidités. On voit ici le lien qui aurait pu s'établir avec le programme intégré et le Fonds commun pour les produits de base.

En phase de dépression mondiale, l'organisme de stockage aurait racheté des matières premières aux pays producteurs et émit à leur profit des moyens de paiement internationaux.

Cela aurait permis : d'une part, une stabilisation du prix des matières premières qui ne découragerait ni les producteurs ni leurs investissements futurs ; d'autre part, un maintien du pouvoir d'achat des pays en développement et donc le maintien de leurs commandes aux pays développés.

En phase de surchauffe de l'économie mondiale, l'organisme aurait revendu les stocks, limitant les pressions inflationnistes.

Les stocks auraient pesé sur les marchés, évitant une flambée des cours et la hausse des produits manufacturés.

Les surplus de liquidités auraient été absorbés par l'organisme central en vendant les matières premières, évitant ainsi un décalage entre la masse monétaire et la production mondiale.

Un autre avantage (ou inconvénient en fonction des points de vue), d'un système de monnaie-marchandises résidait dans les possibilités qu'il offrait aux pays en voie de développement pour

¹⁰²⁵ De BRUNHOFF (Suzanne), « Les matières premières et le système monétaire international », *Tiers-Monde*, Vol. 17, n° 66, 1976, pp. 515-537 ; EISEMANN (Pierre Michel), « Le Fonds commun pour les produits de base », *Art. cit.*, p. 569.

¹⁰²⁶ Cité in ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, *Op. cit.*, p. 235.

faire face à leur dette extérieure.

En effet, dans les années soixante-dix, les pays du Sud commençaient à être écrasés par le service de la dette, limitant leurs achats d'équipement et leur développement.

Or, si un lien était mis en place entre la monnaie internationale et les stocks de produits de base, les pays exportateurs aurait été en position d'avoir accès à de plus grandes disponibilités en monnaies internationales de paiement¹⁰²⁷.

On comprend la réticence des créanciers internationaux devant une telle remise en cause de leur pouvoir de pression. On ne peut cependant s'empêcher de noter un paradoxe, à savoir qu'un des principaux créancier mondial, les Etats-Unis, était également le seul à disposer de la capacité de financer sa dette extérieure du seul fait que le dollar fait office de monnaie internationale, donc sans aucune production en contrepartie.

Un système de monnaie-marchandises aurait donc conduit au partage du pouvoir monétaire mondial, les pays producteurs disposant par définition d'importantes réserves de produits de base. D'où l'hostilité des centres capitalistes à une telle idée et leurs précautions pour que le Fonds commun pour les produits de base soit au maximum neutralisé et qu'il ne soit pas doté de pouvoir d'émission monétaire.

On voit qu'une réelle réorganisation des échanges de produits de base en faveur de plus d'équité pour les pays producteurs nécessitait une véritable refonte du système économique international et par conséquent une nouvelle répartition du pouvoir économique. Une certaine planification des échanges internationaux, tout au moins une orientation de ces derniers fondée sur des objectifs et des valeurs de solidarité entre les nations et décidés de manière démocratique, semblait nécessaire pour que les pays producteurs-exportateurs ne soient pas constamment lésés et pour éviter de graves distorsions économiques.

Une telle intervention du politique dans l'organisation de l'économie mondiale était aussi au fondement du projet de code de conduite sur les sociétés transnationales.

¹⁰²⁷ ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, Op. cit pp.236-237.

§2. Le projet de code international de conduite sur les sociétés transnationales

Les sociétés transnationales (STN) sont apparues durant l'après-guerre et en particulier à partir des années 1960 comme un des principaux éléments structurants de l'économie mondiale.

Groupes privés géants, expression concrète de la concentration et de l'internationalisation du capital, leur pouvoir économique est devenu tel sur les procès de production mondiaux, y compris la production de produits de base, qu'il en est venu à entraver les capacités des Etats à fixer de manière autonome une politique de développement.

Après la colonisation, nombre de ces sociétés sont apparus à des Etats du Sud comme une menace pour leur souveraineté politique et économique.

On a vu qu'un certain nombre d'Etats du Tiers-Monde n'ont pas hésité à sérieusement encadrer les activités de ces firmes, voire à interdire leurs présence ou à nationaliser leurs avoirs pour pouvoir reprendre le contrôle sur leurs ressources et plus globalement sur leurs économies nationales respectives.

Cependant, une réglementation internationale s'avérait nécessaire et ce pour plusieurs raisons :

- L'ampleur du pouvoir économique des firmes multinationales, dépassant pour les plus puissantes celui de certains pays, et leur permettant d'exercer un chantage permanent à l'emploi, aux capitaux, à la technologie.
- La capacité de ces firmes à aviver la concurrence entre les Etats hôtes qui ont besoin de leurs investissements ou de leurs services.
- La possibilité pour ces firmes de mobiliser l'ensemble de leurs filiales et des réglementations nationales différentes pour dissimuler la réalité de leurs gains et de leurs pertes et faire s'évader des capitaux.
- La tendance de ces sociétés à s'appuyer sur la pression diplomatique et militaire de leurs pays d'origines pour obtenir des conditions d'investissement à leur convenance.

En 1972, dans le contexte des événements au Chili, la lutte engagée entre le gouvernement d'Allende et les transnationales minières nord-américaines, l'Organisation des Nations Unies a commencé à se pencher sur la question de la réglementation internationale des STN. Par sa résolution 1721 (LIII) du 28 juillet 1972, le Conseil économique et social demandait au Secrétaire général de désigner un groupe de personnalités éminentes « pour étudier le rôle et les effets des sociétés multinationales dans le processus de développement des pays en voie de développement et

leurs incidences sur les relations internationales, pour formuler des conclusions susceptibles d'être prises en considération par les gouvernements lorsqu'ils arrêtent souverainement leurs politiques nationales en la matière et pour présenter des recommandations en vue d'une action internationale appropriée ».

Vinrent ensuite les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au Nouvel Ordre Economique International. Ce sont elles qui ont véritablement déclenché le processus de réglementation internationale des STN. La Déclaration (rés. 3201 (S-VI)) incluait comme principe fondamental (4, g)) la « Réglementation et supervision des activités des sociétés multinationales par l'adoption de mesures propres à servir l'intérêt de l'économie nationale du pays où ces sociétés multinationales exercent leur activité sur la base de la souveraineté entière de ces pays ». Le Programme d'action (rés. 3202 (S-VI)) formula pour sa part en son point V l'objectif de « formuler, adopter et appliquer un code international de conduite pour les sociétés transnationales »¹⁰²⁸.

Dans ce but, la résolution 1913 (LXVII) du 5 décembre 1974 du Conseil économique et social institua la Commission des sociétés transnationales assistée du Centre sur les sociétés transnationales.

A l'intérieur de la Commission des sociétés transnationales fut constitué un groupe de travail intergouvernemental chargé de rédiger un projet de code de conduite¹⁰²⁹.

Après de nombreuses sessions à partir de 1975, c'est en 1982 que le groupe de travail put présenter à la Commission un projet de code, qui fut l'objet de négociations tout au long des années 1980 et au début des années 1990 alors que la prééminence de l'idéologie néolibérale conduira peu à peu à son enterrement.

Autour de ce projet se sont cristallisés les antagonismes entre pays du Tiers-Monde et les pays occidentaux, c'est à partir de lui que sera menée l'analyse¹⁰³⁰.

Les Etats du Tiers-Monde, par le biais du Groupe des 77, souhaitaient que le code de conduite reste dans la philosophie des résolutions sur le N.O.E.I. et qu'il garde pour objectif essentiel la réglementation et le contrôle des sociétés transnationales opérant sur leur territoire.

Pour les Etats occidentaux au contraire, le code devait créer un environnement favorable pour

¹⁰²⁸ Il faut rappeler que la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats, dans son article 2, 2, b, reconnaissait à chaque Etat le droit : « de réglementer et de surveiller les activités des sociétés transnationales dans les limites de sa juridiction nationale et de prendre des mesures pour veiller à ce que ces activités se conforment à ses lois, règles et règlements et soient conformes à ses politiques économique et sociale. Les sociétés transnationales n'interviendront pas dans les affaires intérieures d'un Etat hôte. Chaque Etat devrait, compte tenu de ses droits souverains, coopérer avec les autres Etats dans l'exercice du droit énoncé au présent alinéa ».

¹⁰²⁹ A noter également que parallèlement au code de conduite d'autres réglementations concernant les sociétés transnationales furent édictées dans le cadre des Nations Unies : ainsi la Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail sur les principes concernant les entreprises multinationales et la politique sociale ; ou encore la résolution 35/63 du 5 décembre 1980 portant sur un « Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives ».

¹⁰³⁰ United Nations Commission on Transnational Corporations, Report on the Special Session, Official Records of the Economic and Social Council, 1983, Supplement N°7, [E/1983/17/Rev. 1], Annex II.

l'investissement des STN. Ses règles devaient donc s'adresser aux Etats hôtes, notamment en matière de traitement de la propriété étrangère.

Après avoir évoqué les questions substantielles abordées dans la discussion autour du code de conduite (A.), on abordera la question de la valeur juridique du code (B.).

A) Les questions de fond abordées par le projet de code de conduite

Une des questions fondamentales abordée par le projet de code était évidemment celle de la définition des sociétés transnationales. Dans son rapport de 1974 intitulé « Effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales », le groupe de personnalités éminentes désignées par le Conseil économique et social proposait la définition suivante : « Les sociétés multinationales sont des entreprises qui sont propriétaires d'installations de production ou de services, ou les contrôlent en dehors du pays où elles sont basées. De telles entreprises ne sont pas toujours des sociétés anonymes ou des sociétés privées ; il peut s'agir aussi de coopératives ou d'entités appartenant à l'Etat ».

Par la suite les discussions ont orienté la définition sur la nature de groupe cohérent et hiérarchisé de l'entité visée quel que soit le statut juridique de ses différentes antennes et quelle que soit la nature des liens qui maintenaient les différents éléments du groupe ensemble. L'important était qu'un ou plusieurs centres impulsent les décisions et fixent la stratégie d'ensemble du groupe. Le groupe, pour rentrer dans le champ d'application du code, devait évidemment opérer dans au moins deux pays différents.

Outre le problème de la définition, cinq champs de dispositions substantielles furent soumis à la discussion, qui devaient former les grandes structures du code de conduite¹⁰³¹ : principes généraux relatifs au comportement des sociétés transnationales (a.) ; questions politiques (b.) ; questions économiques, financières et sociales (c.) ; la divulgation des renseignements et l'évaluation (d.) ; les principes de traitement des sociétés transnationales (e.).

On reprendra chacun de ces champs en essayant de percevoir les grandes idées qui allaient dans le sens général d'un Nouvel Ordre Economique International ; sachant que ce furent essentiellement les propositions du Groupe des 77 qui correspondirent à cette orientation et donc les versions des articles du projet de code inspirées par l'organisation tiers-mondiste.

¹⁰³¹ United Nation Centre on Transnational Corporation, *Transnational corporations : issues involved in the formulation of a code of conduct*, Economic and Social Council, [E/C.10/17], 20 July 1976, p. 20.

a. Principes généraux relatifs au comportement des sociétés transnationales

Concernant les principes généraux relatifs au comportement des sociétés transnationales, furent évoqué lors des débats :

- le respect de la souveraineté nationale et des lois du pays hôte ;
- le respect des buts économiques et des objectifs, politiques et priorités de développement ;
- le réexamen et la renégociation des contrats ;
- le respect des valeurs et des objectifs socio-culturels ;
- le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- la non-collaboration des sociétés transnationales avec les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe ;
- l'abstention des pratiques de corruption.

On retrouve ici plusieurs des thèmes abordés dans les instruments cadres sur le Nouvel Ordre Economique International. Le respect de la souveraineté des pays d'accueil était évidemment un sujet central autour duquel les autres questions gravitaient. Il s'agissait du respect de la souveraineté comprise dans une acception globale aussi bien économique et sociale que politique et permettant à un pays de déterminer et de mettre en œuvre un projet de développement autonome.

Il était ainsi rappelé le nécessaire respect par les STN de la souveraineté permanente et intégrale des Etats sur les ressources naturelles (art. 6 du projet de code).

Les STN étaient également supposées, respecter les lois, les réglementations et les juridictions des Etats dans le cadre desquelles elles opéraient (art. 7). La question de la compétence des juridictions nationales (art. 7) et du droit applicable lors des litiges entre Etats et filiales de STN a été un des points les plus discutés du projet.

Un point important rappelé au neuvième article du projet était que les sociétés transnationales devaient agir en conformité avec les politiques de développement des pays d'accueil et travailler sincèrement à l'accomplissement des objectifs de développement. On sait en effet à quel point, l'attitude des STN pouvait entraver l'indépendance économique, notamment lorsqu'elles jouaient un rôle important dans l'exploitation des ressources naturelles.

Le principe de respect des valeurs et des objectifs socio-culturels participait de la même logique.

En matière de réexamen des contrats, il était rappelé la nécessité de la bonne foi des gouvernements et des STN dans la négociation, la mise en œuvre et la renégociation des conventions. Le projet de code de conduite disposait également que des clauses de révision ou de renégociation devaient être incluses dans les contrats et en particulier ceux à long-terme (art. 11). L'objectif était ici d'éviter que des pays soient prisonnier de conventions (par exemple des contrats de concession) établies dans des conditions politiques et sociales totalement différentes et qui ne correspondaient plus aux nécessités et aux objectifs du développement.

b. Questions politiques

Concernant cette fois les questions politiques, on peut distinguer trois thèmes :

- la non-ingérence dans les affaires intérieures ;
- la non-ingérence dans les affaires intergouvernementales ;
- l'appel aux gouvernements du pays d'origine.

Le code formulait donc le devoir pour les transnationales de ne pas chercher à s'ingérer dans la politique intérieure des pays hôtes et a fortiori d'éviter de chercher à déstabiliser le système politique et social de ces pays (art. 15). Cela impliquait que les STN s'abstiennent de faire appel à leurs pays d'origine pour qu'ils usent de moyens de coercition envers un pays hôte (art. 18 et art. 65). Les activités des STN états-uniennes en Amérique du Sud, notamment au Chili, formaient l'arrière-plan de telles considérations.

c. Questions économiques, financières et sociales

Les questions plus spécifiques, liées aux opérations économiques propres aux sociétés transnationales, qui étaient souvent des sources d'atteinte à l'indépendance économique des pays en voie de développement, furent également abordées de façon systématique. Ainsi le projet de code envisageait-il :

- propriété et contrôle ;
- la balance des paiements et le financement ;
- la fixation des prix de transfert ;
- la fiscalité ;
- la concurrence et les pratiques commerciales restrictives ;
- le transfert de technologie ;

- la protection des consommateurs ;
- la protection de l'environnement.

En matière de propriété et le contrôle, une règle importante impliquait que les pouvoirs de décision soient répartis entre les différentes entités du groupe transnational de manière à permettre à ces entités de contribuer au développement économique et social des pays dans lesquels elles opèrent (art. 21). Les différentes entités d'un groupe présentes dans un pays d'accueil étaient également appelées à coopérer entre elles conformément aux lois et aux réglementations du pays d'accueil (art. 22).

Une autre règle en discussion proposait d'imposer aux STN de faire participer les nationaux aux prises de décisions des différentes entités du groupe (art. 24). Dans cette optique, le groupe se devait de former les nationaux afin qu'ils soient aptes à prendre part aux décisions (art. 25).

En matière de balance des paiements et de mouvements de fonds, le projet de code visait à poser des cadres aux opérations des STN dans le but d'aider à maintenir l'équilibre de cette balance et de renforcer les capacités de financements des pays d'accueil. Le respect des lois, réglementations et objectifs politiques nationaux est rappelé à ce propos (art. 26) ainsi que la nécessité pour les STN de soumettre leurs opérations aux contrôles menés par les gouvernements des pays d'accueil dans l'optique de soulager leurs problèmes financiers (art. 27).

De manière positive, les STN étaient invitées à contribuer à la promotion et à la diversification des exportations des pays dans lesquels elles opéraient ainsi qu'à intensifier l'utilisation de biens, services et autres ressources disponibles dans ces pays (art. 28). On touche ici clairement au problème des effets d'entraînement, problème qui était abordé dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un N.O.E.I.

Le projet visait également à poser des limites à certaines opérations menées par les STN, en particulier concernant le transfert des capitaux, sujet qui fut très sensible lors des crises financières des années 1990.

Ainsi, les STN étaient invitées à se plier aux requêtes des Etats hôtes concernant l'arrêt provisoire des rapatriements de capitaux lorsque la conjoncture et l'ampleur de ces transferts pouvaient mettre en péril l'équilibre de la balance des paiements de ces Etats (art. 29).

De la même manière tout transfert financier même interne au groupe transnational qui serait susceptible de déstabiliser la monnaie nationale et de déséquilibrer la balance des paiements est déconseillé par le code de conduite (art. 30).

Le projet envisageait également que les STN soient soumises à une obligation de consultation des autorités nationales des pays hôtes dans les cas où celles-ci se seraient apprêtées à mener des opérations financières telles que des emprunts à long terme ou des mobilisations de capitaux qui pouvaient avoir des effets importants sur la monnaie ou les marchés financiers nationaux (art. 32).

Toujours sur le plan financier mais concernant la question des prix de transfert cette fois-ci, le projet de code disposait que les STN devaient s'abstenir, dans le cadre de leurs transactions internes, de mener des politiques de prix qui auraient pour résultat une évasion fiscale. Selon le projet, les STN devaient se baser sur les prix de marché ou sur le principe de pleine concurrence (*arm's length principle*) lorsque ces prix n'existaient pas (art. 33).

De même, il était rappelé aux STN de ne pas se servir de leur structure ou de tout autre moyen pour modifier l'assiette fiscale à laquelle étaient soumises leurs entités dans les pays hôtes (art. 34).

En matière de transfert de technologie, le projet visait à soumettre les STN à une obligation de respect des lois et réglementations des pays hôtes ; de coopération avec les autorités nationales pour évaluer l'impact des transferts de technologie sur les économies nationales et pour cibler les options technologiques susceptibles d'aider ces pays à atteindre leurs objectifs de développement (art. 36). Dans cette optique, les STN devaient d'une part, éviter les pratiques et notamment les transactions internes qui auraient eu pour résultat de freiner le développement technique et économique des pays hôtes, et d'autre part, contribuer à ce développement technique en menant des activités de recherche au sein des pays hôtes avec du personnel national (art. 36).

Un dernier exemple des règles proposées par le projet de code dans le champ des activités économiques des SDN était relatif à la protection de l'environnement, sujet qui deviendra particulièrement sensible dans les années 1980, 1990 et 2000. Après un rappel du devoir de respect des STN envers les règles nationales et internationales en la matière ainsi que de l'obligation de réparation des dommages dont les STN se rendraient responsables (art. 41), le projet énonçait une obligation d'information pesant sur les STN. Cette obligation impliquait que les STN fournissent aux autorités compétentes des pays hôtes les informations sur les produits, les procès de production et autres activités susceptibles d'endommager l'environnement ainsi que sur les mesures à prendre et les coûts nécessaires pour éviter ces dommages mais également sur les mesures d'ordre public prises dans d'autres pays concernant ces produits, procès de production et autres activités (art. 42). On voit que la perspective était ici d'éviter la concurrence à la baisse en matière de normes

environnementales, ce qui, avec le recul historique, apparaît comme innovant et juste.

d. La divulgation des renseignements et l'évaluation.

Dans le champ spécifique de la divulgation de renseignement et d'information, le projet de code de conduite visait à imposer aux STN de mettre à la disposition du public dans les pays hôtes des informations complètes sur le financement, la structure, les opérations et la politique de la société prise comme un tout (art. 44).

Concernant les informations strictement financières, le projet enjoignait les STN à divulguer annuellement, sur une base consolidée :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- un rapport sur allocation des profits nets ou du revenu net ;
- un rapport sur les sources et l'usage des capitaux ;
- un rapport sur l'investissement à long terme ;
- un rapport sur les dépenses en matière de recherche et développement.

Les informations non financières cette fois devaient comporter (article 44) :

- un rapport sur la structure de la société transnationale, montrant les noms et la localisation de ses différentes entités ou sociétés filles, le pourcentage de participation, directe ou indirecte dans ces sociétés, ainsi que les participations croisées ;
- l'activité principale des différentes entités du groupe ;
- les normes comptables utilisées pour mettre au point les informations publiées ;
- la politique suivie en matière de prix de transfert.

De manière intéressante, le code de conduite prévoyait une obligation d'information de la société transnationale envers les syndicats et les représentants du personnel de manière à ce que les employés soient tenus au courant à la fois de la situation des sociétés filles et du groupe ainsi que des opérations pouvant avoir un impact sur eux.

Au travers des diverses dispositions du code telles qu'elles ressortent des versions les plus

strictes vis à vis des STN ont perçut une ligne générale qui était de soumettre ces sociétés, prises en tant qu'entités globales, et non filiales par filiales, à un contrôle social, exercé en particulier par les Etats hôtes et donc par les pays en voie de développement, mais également par les Etats d'origine et les organisations internationales. Dans ce cadre, les sociétés transnationales, qui s'affirmaient à l'époque de la rédaction du projet de code comme de puissants pouvoirs économiques privés influençant les destinées économiques mondiales, auraient dû adapter leurs activités de manière à les faire correspondre à des projets de société plus globaux, et en particulier aux projets de développement des Etats du Sud.

Un autre champ abordé par le projet de code de conduite concernait le traitement des Sociétés transnationales.

e. Les principes de traitement des sociétés transnationales

Pays en voie de développement et pays développés se sont durement confrontés à ce sujet¹⁰³². Pour simplifier la teneur des débats, on notera simplement que les pays développés et en particulier ceux dont les STN étaient nombreuses, poussèrent dans le sens de la reconnaissance de garanties aux sociétés transnationales. Or ces garanties, poussées trop loin, pouvaient potentiellement remettre en cause les dispositions du code de conduite portant sur la réglementation des activités des STN mais également la conception de départ du code qui était de soumettre les STN au contrôle des Etats, notamment les Etats d'accueil¹⁰³³.

Un des risques les plus importants en la matière était l'attribution aux STN d'une personnalité juridique internationale, ce qui au lieu de replacer les STN sous le contrôle social, leur aurait conféré une marge d'autonomie supplémentaire.

Le projet de code évita cet écueil.

Mais des tensions pouvaient être discernées concernant d'autres questions portant sur le traitement des STN.

Dans le projet tel qu'il se présentait en 1982, la partie consacrée au traitement des STN était divisée en trois thèmes :

- les droits et devoirs des pays d'accueil portant sur le traitement général des sociétés transnationales ;

¹⁰³² SAHLGREN (Klaus A.), « Le projet de code sur les sociétés transnationales », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, pp. 32-33.

¹⁰³³ En tout cas la conception telle qu'on peut la dégager par exemple du Programme d'action concernant l'instauration d'un N.O.E.I., *Ibid.*, p. 38.

- la nationalisation et la compensation ;
- les règles de juridiction.

Dans le cadre du traitement général une question était de savoir si les STN devaient être ou non soumises au « traitement national », c'est-à-dire si elles devaient recevoir les mêmes avantages et subir les mêmes inconvénients que les entreprises nationales. Certains pays développés sont parvenus à insérer dans le projet la référence à un traitement équitable et non discriminatoire selon les règles traditionnelles du droit international (art.48).

Or, compte tenu de la nature des STN, l'application systématique de la notion de traitement national pouvait désavantager les entreprises nationales et réduire considérablement le contrôle des pays d'accueil sur leurs économies¹⁰³⁴.

Sous l'impulsion du groupe des pays en développement et d'autres pays attachés à la philosophie de départ du code, il était donc prévu dans le code que ce traitement non discriminatoire devrait être compatible avec le besoin de protéger les intérêts économiques nationaux et que les STN ne devaient pas demander de traitement préférentiel ou les avantages consentis aux entreprises nationales dans le but du développement national ou de la sauvegarde des intérêts économiques nationaux (art.49).

On voit bien que la tension entre des intérêts et des conceptions contradictoires pouvait fragiliser l'ensemble de l'instrument. Il en allait de même pour d'autres questions relatives au traitement des STN.

Celles liées à la protection du secret des affaires (art.51) et aux transferts de capitaux (art.53) par exemple. Dans quelle mesure la reconnaissance de telles possibilités aux STN était-elle compatible avec d'autres règles du code qui cherchent justement à encadrer les pratiques des STN en la matière ? Les articles concernés (art.51 et art.53) faisaient référence à ces règles mais la question restait cependant ouverte.

Le problème des nationalisations évoqué à l'article 54 était une autre pomme de discorde entre les pays développés prenant partie pour les STN et les pays en voie de développement. Les divergences d'opinion sur la question étaient reflétées par les différentes versions de l'article 54. Les instruments sur le Nouvel Ordre Economique International reconnaissaient aux Etats le droit de nationaliser et un accord se faisait à ce propos dans le code de conduite. Le différend portait plus

¹⁰³⁴ SAHLGREN (Klaus A.), « Le projet de code sur les sociétés transnationales », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, p. 35.

précisément sur le droit applicable aux nationalisations et aux indemnisations. Les pays développés souhaitaient que les nationalisations se fassent dans le respect du droit international et des obligations contractées par les pays souhaitant nationaliser. De même, ils souhaitaient une indemnisation prompte, effective et adéquate basée sur la valeur de marché des actifs en cause ou sur une évaluation faite selon des méthodes internationalement reconnues. Les PED voyaient dans la nationalisation une question de souveraineté nationale et voulaient quant à eux placer la nationalisation et l'indemnisation sous l'empire des lois, réglementations et juridictions nationales. Les sociétés d'exploitation des ressources naturelles étaient les principales concernées et l'enjeu portait notamment sur l'évaluation de l'indemnisation au regard des profits accumulés dans le passé par la firme. D'où par ailleurs l'importance des informations livrées par les STN.

Une des principales controverses sous-jacente à la conception du code était celle portant sur les juridictions compétentes pour régler les litiges relatifs aux STN et à leurs filiales. On a vu que l'article 7 du code posait le principe de la soumission des filiales des STN aux juridictions nationales. Le principe était rappelé à l'article 55 mais de nouveau, des divergences survenaient lorsqu'il était question de préciser le traitement des STN et de leurs filiales en cas de litige entre elles et le gouvernement d'un pays dans lequel elles opéraient. Les pays en développement tendaient à réaffirmer la compétence prioritaire des juridictions des Etats hôtes. Les pays développés ont quant à eux tenu à rester vague sur la compétence des juridictions des pays d'accueil et à introduire la possibilité d'établir contractuellement la voie de règlement du litige en n'excluant pas le recours à l'arbitrage international. Cette position apparaissait dans les versions proposées par les pays développés des articles 56 et 57 du projet de 1982.

Il est clair qu'en offrant la possibilité de choisir par la voie contractuelle la juridiction compétente en cas de litige, le code risquait potentiellement de réintroduire le rapport de force direct entre un gouvernement et une société transnationale. Or l'encadrement des activités des STN par le code de conduite était justement supposé éviter un tel rapport de force en plaçant les filiales sous le contrôle des Etats et non sur un pied d'égalité avec eux.

On voit donc à quel point l'esprit du code était susceptible d'être fragilisé voire remis en cause par des divergences d'opinion sur des points cruciaux.

Outre les questions de fonds, d'autres obstacles liés aux controverses sur la nature juridique du code de conduite se sont dressés devant le projet.

B) La nature juridique du code de conduite sur les sociétés transnationales

Les pays en voie de développement se sont globalement prononcés en faveur du caractère obligatoire du code de conduite. A l'appui de cette position, il a d'ailleurs été rappelé dans un document de travail sur le code que « seul un code de conduite ayant totalement force obligatoire peut être suffisamment efficace pour modérer le pouvoir des sociétés transnationales¹⁰³⁵ ». Une telle nature obligatoire supposait que le code revête la forme d'une convention multilatérale signée et ratifiée par des Etats souverains. Les règles du code auraient ainsi revêtu à terme force obligatoire envers les personnes juridiques relevant de la juridiction des Etats ayant ratifié la Convention, les sociétés transnationales étant concernées au premier chef. Des juridictions auraient ainsi pu appliquer les normes générales du code en les adaptant à des situations concrètes.

La plupart des pays développés se sont prononcés en faveur du caractère facultatif du code, celui-ci ne constituant plus dans ce cas qu'une série de principes devant guider à la fois les Etats et les Sociétés transnationales sans s'imposer aux uns ou aux autres.

Dans ces conditions, le code pouvait revêtir soit la forme d'une déclaration adoptée lors d'une conférence internationale par des Etats souverains, soit celle d'une résolution d'un organe d'une institution internationale comme l'Assemblée générale des Nations Unies¹⁰³⁶.

Dans ces deux cas le code de conduite était destiné à un avenir incertain étant donné que les sociétés transnationales auraient été peu disposées à reconnaître volontairement les principes et les règles posées par lui.

Des variantes à ces trois formes ont été proposées par le Secrétariat du centre sur les sociétés transnationales. Ainsi, le secrétariat envisageait que « certaines séries de dispositions auraient force obligatoire et d'autres non » ou encore qu'il était possible « d'adopter au départ la solution d'un instrument n'ayant pas force obligatoire et, par la suite, suivant l'expérience acquise, donner force obligatoire à l'ensemble du code ou à certaines de ses dispositions »¹⁰³⁷.

Ces solutions de compromis semblaient peu réalistes car l'alternative fondamentale restait malgré

¹⁰³⁵ Document [E/C.10/AC.2/9] de la Commission des Nations Unies sur les Sociétés Transnationales du 22 décembre 1978 intitulé Rapport du secrétariat : « Certaines modalités d'application d'un code de conduite eu égard aux diverses possibilités en ce qui concerne la nature juridique du code » cité in RIGAUX (François), « Pour un autre ordre international », in BLANC (Jacques), RIGAUX (François), *Droit économique*. 2, Paris, Pédone, 1979, p. 398.

¹⁰³⁶ RIGAUX (François), *Op. cit.*, p. 375.

¹⁰³⁷ Document [E.C.10/AC/2.9], de la Commission des Nations Unies sur les Sociétés Transnationales du 22 décembre 1978 intitulé Rapport du secrétariat : « Certaines modalités d'application d'un code de conduite eu égard aux diverses possibilités en ce qui concerne la nature juridique du code », cité in DECAUX (Emmanuel), « La forme et la force obligatoire des codes de bonne conduite », *Annuaire français de droit international*, Paris, Vol. 29, 1983, pp.81-97, p. 91.

tout entre un traité multilatéral rendant potentiellement contraignantes les règles du code de conduite et une forme non-contraignante. Ces deux formules reflétaient en effet les deux principales positions antagonistes se faisant face à propos du code.

Le choix de la nature juridique du code dépendait donc avant tout de l'issue d'un rapport de force, d'une confrontation d'intérêts et de conceptions.

Il est vrai que l'enjeu de la nature juridique du code était crucial. De cette nature dépendait l'avenir du système économique international, un code de conduite ayant force obligatoire pouvant potentiellement l'orienter dans la direction fixée par la Déclaration et le Programme d'action sur le Nouvel Ordre Economique International.

C'est pourquoi les principaux Etats capitalistes centraux étaient surtout disposés à enterrer le projet de code. Pour les contrer les pays en développement ou une partie substantielle d'entre eux devaient montrer un front uni et un projet cohérent et donc travailler à la diffusion et à l'approfondissement de la philosophie du Nouvel Ordre Economique International.

Cette philosophie trouvait un autre champ d'application dans le domaine du transfert de technologie, autre enjeu crucial pour permettre un développement autonome à la périphérie et une véritable maîtrise sur l'exploitation des ressources naturelles.

§3. La réforme du transfert de technologie

Le transfert international de technologie constituait un enjeu clé pour l'indépendance économique des pays du Tiers-Monde et l'avènement d'un Nouvel Ordre Economique International ; cela, à deux niveaux.

A un premier niveau, les technologies avancées disponibles au niveau mondial pouvaient jouer un rôle important pour permettre et accélérer le processus de développement économique des pays du Sud, y compris dans les secteurs agricoles, miniers ou énergétiques. Une revendication basique de ces pays était par conséquent de pouvoir accéder sans coûts prohibitifs à ces techniques¹⁰³⁸.

A un second niveau, étroitement corrélé au premier, la dépendance économique des pays en développement se manifestait de plus en plus à partir des années 1960 et 1970, par l'acquisition de ces mêmes technologies avancées et des savoir-faire correspondants auprès des grandes firmes transnationales de l'occident capitaliste. En effet, les sociétés transnationales pouvaient exercer au travers de la maîtrise technologique, une certaine emprise sur les projets de développement des

¹⁰³⁸ L'article 13 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats répercutait cette revendication : « Chaque Etat a le droit d'avoir part aux avantages du progrès et des innovations de la science et de la technique pour accélérer son développement économique et social ».

formations périphériques, ce qui était de nature à contrarier leur autonomie. A cet égard, les pays du Tiers-Monde revendiquaient également « le droit de choisir des techniques appropriées aux exigences de leur développement et susceptibles d'être maîtrisées par eux (recherche, *engineering national*) »¹⁰³⁹.

Aux fins de satisfaire ces revendications essentielles pour un développement autonome, il s'avérait nécessaire à la fois de réglementer les transferts internationaux de technologie et de mettre sur pied une véritable coopération technique internationale, qui ne soit plus subordonnée aux seules exigences du profit privé¹⁰⁴⁰. L'avènement d'un Nouvel Ordre International Economique impliquait que la technologie ne soit plus un instrument des rapports de domination économiques mais devienne un véritable outil au service du développement.

C'est de ces exigences que découlèrent d'une part le projet de code de conduite pour les transferts de technologie (A.) et, d'autre part, le projet, mené dans le cadre des institutions spécialisées des Nations Unies, d'adapter la science et la technique à l'impératif de développement et de développer des mécanismes de coopération internationale en la matière (B.).

A) Le projet de code international de conduite pour le transfert de technologie

Le Programme d'action concernant l'instauration d'un N.O.E.I. énonçait en son point IV, a) que tous les efforts possibles devraient être faits : « pour formuler un code international de conduite pour le transfert de la technologie correspondant aux besoins et aux conditions propres aux pays en voie de développement ».

Par la suite, la IVe C.N.U.C.E.D. à Nairobi, consacra sa résolution 89 (IV) au Code international de conduite pour le transfert de technologie : un groupe intergouvernemental d'experts fut institué pour travailler à l'élaboration d'un code universellement applicable. Plus tard, une Conférence des Nations Unies s'est réunie en vue de négocier et d'adopter le code à partir des travaux du groupe

¹⁰³⁹ DESTANNE DE BERNIS (Gérard), « Les codes de conduite et la liberté des échanges internationaux », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, p. 157.

¹⁰⁴⁰ A ce propos on peut à nouveau citer l'article 13 de la charte des droits et devoirs économiques des Etats et notamment son deuxième alinéa : « Tous les Etats devraient promouvoir la coopération scientifique et technique internationale et le transfert des techniques, en tenant dûment compte de tous les intérêts légitimes, y compris notamment les droits et les devoirs des détenteurs, des fournisseurs et des bénéficiaires des techniques. En particulier, tous les Etats devraient faciliter l'accès des pays en voie de développement aux réalisations de la science et de la technique modernes, le transfert des techniques et la création de techniques autochtones dans l'intérêt des pays en voie de développement, sous des formes et conformément à des procédures qui soient adaptées à leurs économies et à leurs besoins ».

d'experts. Un premier projet de code fut publié par le groupe d'expert en 1978.

En fait, lors des négociations ce sont trois versions du code de conduite qui ont été confrontées : celle du groupe des 77, celle du groupe B à la CNUCED, c'est-à-dire les pays industrialisés à économie de marché et celle du groupe D, le groupe socialiste de l'Europe de l'Est et la Mongolie.

Significative de cette opposition fut la controverse récurrente autour de la définition même des transactions considérées comme transferts internationaux de technologie et qui donnait tout son sens au code.

L'enjeu était de savoir si d'une part une transaction effectuée au sein d'une société transnationale, et d'autre part une transaction effectuée au sein d'un même pays entre une filiale d'une société transnationale et une autre partie constituaient des transferts internationaux de technologie pour lequel les règles du code étaient applicables.

Les pays en voie de développement et les pays socialistes répondaient par la positive dans ces deux cas.

Les pays capitalistes centraux avançaient quant à eux que pour qu'un transfert international de technologie soit constitué il fallait qu'il ait lieu entre deux entités totalement distinctes et ne résidant pas dans le même pays¹⁰⁴¹. Cela excluait du champ d'application du code les activités des sociétés transnationales, qui étaient pourtant à l'origine du projet de code de conduite.

Les pays du Tiers-Monde, organisés autour du groupe des 77 étaient en réalité les véritables inspirateurs du code de conduite. Ce sont eux qui avaient intérêt à briser la dépendance économique, dont les transferts de technologies opérés par des sociétés transnationales privées pouvaient être d'importants vecteurs. Ce sont eux qui ont porté le projet avec en ligne de mire la mise en place du nouvel ordre économique international¹⁰⁴².

C'est pourquoi on s'attachera maintenant aux idées forces avancées par le groupe des 77.

Les pays en voie de développement ont construit leur projet de code (Doc.

¹⁰⁴¹ CASSAN (Hervé), FEUER (GUY), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, pp. 365-366 ; RIGAUX (François), « Pour un autre ordre international », in BLANC (Jacques), RIGAUX (François), *Droit économique*, 2, *Op. cit.*, p. 378.

¹⁰⁴² PATEL (Surendra J.), « Le projet de code sur les transferts de technologies, présentation orale », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, pp. 85-96.

[TD/CODE/TOT/9] du 27 novembre 1978 avec l'idée centrale de réintégrer les transactions autour de la technologie dans leurs projets respectifs de développement national afin de construire leurs propres capacités technologiques.

Il s'agissait pour cela d'une part de renforcer les capacités de réglementations des Etats, notamment en ce qui concernait les contrats de transaction et les activités des sociétés transnationales en matière de transfert de technologie, et, d'autre part, de confirmer la juridiction des Etats sur ces questions.

On retrouvait donc aussi bien les axes tracés par la Déclaration et le Programme d'action sur le N.O.E.I. que des problématiques abordées dans le code sur les sociétés transnationales.

Dans cette optique, outre les principes et objectifs du code, le projet du Groupe des 77 contenait des chapitres portant notamment sur :

- la réglementation nationale des transactions portant sur un transfert de technologie ;
- les pratiques commerciales restrictives ;
- les « garanties » liées au transfert ;
- le traitement spécial en faveur des pays en développement ;
- la collaboration internationale ;
- le droit applicable et le règlement des différends.

Concernant la réglementation nationale des transactions portant sur un transfert de technologie, le principe posé était que les Etats pouvaient soumettre les dites transactions aux règles édictées par eux. Le projet incluait une liste de réglementations nationales types que les pays pouvaient adopter, cela dans quatre domaines : le financement, la renégociation des contrats, les aspects techniques, les formes et les mécanismes organisationnels.

Le Groupe des 77 avait conscience que le système international de protection de la propriété industrielle formait un obstacle à un transfert de technologie adaptée aux besoins des pays en développement.

C'est pourquoi le Groupe des 77 incluait dans ce chapitre un principe de renégociation des accords existants, en ayant en vue les grands traités de protection de la propriété industrielle¹⁰⁴³.

Les pays en développement souhaitaient en effet que soit assuré « un équilibre équitable entre les besoins du développement économique et social, en particulier des pays en développement, et les droits attachés à la propriété industrielle ».

¹⁰⁴³ RIGAUX (François), « Pour un autre ordre international », in BLANC (Jacques), RIGAUX (François), *Droit économique. 2, Op. cit.*, p. 379.

En matière de pratiques commerciales restrictives, le G77 cherchait à s'assurer que les technologies transférées puissent être adaptées aux besoins de l'économie du pays acquéreur. Les clauses insérées dans les contrats de transfert devaient donc pouvoir être contrôlées dans cette optique et pas uniquement pour éviter les obstacles à la concurrence¹⁰⁴⁴.

Les pays en développement souhaitaient tout particulièrement exclure les clauses qui pouvaient entraver les politiques de développement comme l'interdiction pour le pays acquéreur de technologie d'exporter les produits fabriqués grâce à cette technique, ou l'interdiction d'étendre sa production à d'autres biens qui seraient plus utiles pour les besoins locaux, l'interdiction d'acquérir des techniques concurrentes, l'obligation faite à la partie acquéreuse d'utiliser une marque de fabrique, marque de service ou nom commercial particulier quand elle emploie la technologie fournie¹⁰⁴⁵, etc.

Concernant les « garanties » liées au transfert de technologie, le groupe des 77 envisageait que certaines conditions soient toujours incluses dans les contrats de transactions, fussent-elles être insérées par la loi nationale¹⁰⁴⁶. Ces conditions concernaient notamment la mobilisation de ressources locales pour mettre en œuvre la technologie transférée, au premier rang desquelles le personnel mais aussi les biens intermédiaires, les compétences techniques, les services d'ingénierie, dans le but évident de créer des effets d'entraînement et une véritable émulation technique.

L'enjeu était ici non seulement que les technologies transférées soient adaptées au besoin de l'économie du pays acquéreur mais, comme on l'a noté précédemment, que le pays puisse développer ces propres capacités d'innovation en intégrant les savoirs-faire venus de l'extérieur.

On retrouve donc ici la préoccupation des pays en développement de briser les liens de dépendance et de favoriser les dynamiques de développement internes, ce qui était central dans la perspective du Nouvel Ordre Economique International.

Dans le chapitre sur le droit applicable et le règlement des différends, le Groupe des 77

¹⁰⁴⁴ PATEL (Surendra J.), « Le projet de code sur les transferts de technologies, présentation orale », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, p. 84.

¹⁰⁴⁵ CASSAN (Hervé), FEUER (GUY), *Droit international du développement*, op.cit., pp.371-372 ; RIGAUX (François), *Op. cit.*, p. 383.

¹⁰⁴⁶ WILNER (Gabriel), « Le contenu du projet de code, intervention orale », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, p. 97.

envisageait de distinguer les « questions touchant à l'ordre public et à la souveraineté », à rattacher impérativement à la loi du pays acquéreur, et les « questions d'intérêt privé » auxquelles pouvait s'appliquer la loi « qui présente avec la transaction, un lien direct, effectif et permanent ».

Les pays en développement toujours soucieux de protéger leur souveraineté, y compris face aux sociétés transnationales, réaffirmaient ainsi le principe selon lequel le règlement des différends relève des juridictions du pays acquéreur. Ils admettaient cependant, mais avec des restrictions notables, la possibilité d'insérer dans le contrat une clause d'arbitrage ou une clause d'élection du for¹⁰⁴⁷.

Les pays occidentaux se sont opposés dans leur propre projet aux propositions avancées par le groupe des 77, celles que l'ont vient de mentionner étant parmi les plus sensibles. Leur objectif était de maintenir le transfert de technologie dans un cadre libéral, en protégeant l'appropriation privée de la technologie, en laissant leur autonomie d'action aux sociétés transnationales et en limitant au maximum les capacités de réglementation des pays en voie de développement.

Les négociations à propos du code sur les transferts de technologie furent délicates du fait de cette opposition d'intérêt et de conception puisque d'un côté on avait une volonté de mettre en exécution le programme sur le Nouvel Ordre Economique International et de l'autre une volonté de tout faire pour freiner le changement ou pour récupérer et détourner les projets de réforme. Cette collision entre deux volontés opposées s'est à nouveau répercutée sur les débats concernant la nature juridique du code.

Donner force obligatoire à un instrument qui restait dans la perspective philosophique d'un Nouvel Ordre Economique International était en réalité inacceptable pour les pays capitalistes centraux. Dans le même ordre d'idées, il était crucial pour les centres capitalistes que le code de conduite ne menace pas le système interétatique de protection de la propriété industrielle. Or, la renégociation des conventions internationales sur la propriété intellectuelle, comme la Convention de Paris sur la propriété industrielle, était une condition nécessaire pour la mise en exécution du code pour le transfert de technologie¹⁰⁴⁸.

Pour ces raisons les pays du groupe B à la C.N.U.C.E.D. considéraient que le code ne devait constituer qu'une suite de principes directeurs non contraignants, de directives ou « guidelines » à l'instar de ce qu'ils envisageaient pour le code de conduite sur les transnationales. Reprenons la

¹⁰⁴⁷ RIGAUX (François), « Pour un autre ordre international », in BLANC (Jacques), RIGAUX (François), *Droit économique. 2, Op. cit.*, p. 381.

¹⁰⁴⁸ *Ibid.*, p. 383.

formulation exacte : « Les pays participants [...] reconnaissant les avantages à tirer d'un code de conduite universellement applicable et affirmant que tous les pays devraient encourager leurs entreprises, privées ou publiques, à suivre à tous égards les dispositions du présent code, [...], énoncent le code de conduite ci-après, qui consiste en principes directeurs applicables au transfert international de technologie.¹⁰⁴⁹ »

De son côté, fidèle à sa volonté de changement, le groupe des 77 tenait à ce que le code prenne la forme d'un traité international et ait donc force obligatoire à la fois pour les Etats ayant ratifié la convention et pour les sociétés privées relevant du ressort de ces Etats. Selon la propre formulation du G77 : « Les parties contractantes [...] convaincues qu'un instrument international à caractère obligatoire est le seul moyen d'aboutir à une régulation effective du transfert de technologie, sont convenues d'adopter le présent code international obligatoire de conduite pour le transfert de technologie¹⁰⁵⁰. ».

En complémentarité avec le projet de code de conduite, les Etats du Tiers-Monde poussèrent dans le sens de la fondation d'un système international de coopération scientifique et technique, appuyé sur les institutions des Nations Unies.

B) La création d'un système international de coopération scientifique et technique

Les forces travaillant à la mise en place d'un Nouvel Ordre Economique International ont pris conscience que les transferts internationaux des techniques et des connaissances pour le développement ne pouvaient pas passer uniquement par des relations commerciales. De même, pour être efficace et valable la transmission ne pouvait être unilatérale, avec d'un côté un donneur actif et de l'autre un receveur passif.

Les savoirs et les techniques devaient être rendus disponibles, mais aussi adaptés à des contextes socio-économiques et culturels spécifiques. Or cette adaptation ne pouvait être réalisée que si des agents nationaux (individus, entreprises, institutions publiques), disposant de leur propre bagage de connaissances et de savoir-faire, s'emparaient des techniques importées et travaillaient à élaborer avec elles des solutions à des problèmes locaux ; cela n'excluait évidemment pas une assistance extérieure, mais celle-ci devait se faire dans le sens d'une véritable coopération¹⁰⁵¹.

¹⁰⁴⁹ Document [TD/CODE TOT/33], p. iv cité in DECAUX (Emmanuel), « La forme et la force obligatoire des codes de bonne conduite », *Annuaire français de droit international*, Art. cit., p. 89.

¹⁰⁵⁰ Document [TD/CODE TOT/33], p. iv, *Ibid.*, p.89

¹⁰⁵¹ On retrouve ces considérations dans le Programme d'action pour un N.O.E.I. (rés. 3202 (s-VI)). Celui-ci appelait ainsi en son point IV. à ce que tous les efforts soient faits : b) Pour donner, à de meilleures conditions, accès aux techniques modernes et les adapter, selon qu'il conviendra, aux conditions économiques, sociales et écologiques

C'est dans cette perspective, intégrée à celle plus globale du N.O.E.I., que les institutions des Nations Unies ont travaillé à établir des mécanismes internationaux de coopération scientifique et technique dédiés au développement, qui devaient fonctionner en complémentarité avec l'accroissement, sur des bases autonomes, des potentiels scientifiques et techniques nationaux¹⁰⁵².

C'est dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (a.) et de l'O.N.U.D.I. (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) (b.) que les projets de coopération scientifique et technique les plus importants ont été menés.

a. Les initiatives dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O.

Dans les années qui ont précédé et suivi la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui s'est tenue à Vienne en 1979 de nombreuses idées ont émergé pour mettre en place un système mondial de coopération scientifique et technique.

Le Programme d'action concernant la science et la technique au service du développement adopté lors de cette conférence intégrait ainsi un projet de création d'un réseau mondial d'information scientifique et technique (Domaine d'action B, point II du programme d'action). Il était prévu que ce réseau soit constitué de centres nationaux et d'un centre mondial contrôlé par les Nations Unies. Ce réseau aurait répondu en particulier aux besoins des pays en développement, en assurant au maximum la disponibilité des informations :

- des informations nécessaires au développement de la science et de la technologie ;
- des données sur les capacités nationales scientifiques et technologiques ;
- des informations techniques figurant dans les brevets ;
- des informations sur les programmes scientifiques et technologiques nationaux.

Bien que restant vague, un tel projet ouvrait néanmoins des perspectives de redirection des transferts internationaux des connaissances et des techniques, dans le sens d'un élargissement de ces transferts et pour stimuler le « développement endogène et la capacité nationale d'innovation ».

particulières des pays en voie de développement et aux stades variables de développement de ces pays ; e) Pour promouvoir la coopération internationale en matière de recherche-développement pour l'exploration et l'exploitation, la conservation et l'utilisation légitime des ressources naturelles et de toutes les sources d'énergie.

¹⁰⁵² Le concept de potentiel scientifique et technique national a été développé par l'U.N.E.S.C.O. en 1963 et désigne une « capacité endogène de développement scientifique et technique », HEMPTINNE (Yvan), « Transferts scientifiques , techniques et de savoir-faire ; problèmes de formation, intervention orale » in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, p. 133.

Certains programmes de l'U.N.E.S.C.O. allèrent également dans cette direction. Ainsi le programme U.N.I.S.I.S.T. (United Nations International Scientific Information System) destiné à « promouvoir l'information systématique dans les pays développement et améliorer la compatibilité des systèmes opérationnels d'information aux niveaux national et international ¹⁰⁵³ » ; ou encore le S.P.I.N.E.S. (Science and Technology Policies Information System), un système d'échange international d'information sur l'application de la science et de la technologie au développement.

L'U.N.E.S.C.O. poussa la logique de réorganisation des circuits de transmissions de l'information jusqu'à travailler à la construction d'un Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, complément essentiel du Nouvel ordre économique international pour assurer un développement économique, social et culturel endogène ainsi que l'autonomie individuelle et collective des pays en développement ¹⁰⁵⁴.

Un projet qui par ailleurs valut à l'institution l'hostilité marquée des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ¹⁰⁵⁵.

b. Les initiatives dans le cadre de l'O.N.U.D.I.

Parallèlement à l'U.N.E.S.C.O., l'O.N.U.D.I. a elle aussi joué un rôle important dans la promotion de la coopération technique internationale, dans le domaine spécifique de l'industrialisation. Suite aux orientations prises en la matière lors de la VIe Assemblée extraordinaire des Nations Unies sur le Nouvel ordre économique international ¹⁰⁵⁶, la deuxième conférence générale de l'O.N.U.D.I. qui s'est tenue à Lima en mars 1975 a « rappelé la nécessité de faire participer les pays en développement aux avantages de la science et de la technique, de promouvoir le transfert des techniques et de créer une structure technologique nationale ». Cette même conférence « a chargé l'O.N.U.D.I., en collaboration avec les institutions intéressées des Nations Unies, notamment la C.N.U.C.E.D., l'O.I.T. et l'O.M.P.I., d'établir d'urgence un programme concret et concerté d'action visant à promouvoir la mise au point, le transfert et l'emploi de

¹⁰⁵³ THANH KHOI (Lê), « Les trois dimensions du développement », in ABDEL-MALEK (Anouar), CAO TRI (Huynh), ROSIER (Bernard), THANH KHOI (Lê), *Clés pour une stratégie nouvelle du développement*, Paris, UNESCO, Les Éditions ouvrières, 1984, p. 87.

¹⁰⁵⁴ PAVLIC (Breda), HAMELINK (Ceas), *Le nouvel ordre économique international : économie et communication*, Paris, UNESCO, 1985.

¹⁰⁵⁵ FLORY (Maurice), « La crise de l'UNESCO », *Annuaire français du droit international*, Vol. 31, 1985, pp. 653-679, p. 666.

¹⁰⁵⁶ Le Programme d'action concernant l'instauration d'un N.O.E.I. (rés.3202 (S-VI)), posait ainsi en sa section III que « La communauté internationale devrait s'efforcer de prendre des mesures pour encourager l'industrialisation des pays en voie de développement et à cette fin, d) Il faudrait poursuivre et intensifier, avec l'aide des pays développés et des organisations internationales, les programmes d'assistance technique opérationnels et axés sur la formation, y compris la formation professionnelle et la formation de cadres dirigeants nationaux dans les pays en voie de développement, compte tenu de leurs besoins particuliers en matière de développement. »

techniques industrielles appropriées à l'intention des pays en voie de développement, répondant avant tout aux besoins de branches d'industrie déterminées ainsi qu'aux conditions sociales »¹⁰⁵⁷.

A cette fin, l'O.N.U.D.I a notamment créé un Centre international d'études industrielles, destiné à rassembler les études et les données d'expériences par pays et par secteurs industriels, à aider les pays en développement à déterminer les projets et les techniques les mieux adaptées à leur situation et à faciliter les consultations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Cette fonction de passeur d'expériences et de techniques industrielles l'O.N.U.D.I. l'a intégré à ses trois objectifs principaux :

- l'assistance au développement industriel ;
- la coordination des activités de développement industriel ;
- l'élaboration de stratégies industrielles¹⁰⁵⁸.

La diffusion la plus large de l'information industrielle et la formation de cadres et de techniciens ont été les deux axes de l'action de l'O.N.U.D.I. dans l'application des décisions prises à Lima.

Le projet de création par l'O.N.U.D.I. d'une banque d'informations industrielles et technologiques sur une base universelle impulsé par le groupe des 77 relevait d'ailleurs de cette volonté de mettre à disposition des pays en voie de développement un volume accru d'informations de manière à leur permettre de choisir les technologies adéquates¹⁰⁵⁹.

Vers la fin des années 1970, l'institution a consacré une large partie de son travail à promouvoir l'adaptation des techniques industrielles aux conditions socio-culturelles et écologiques des pays en développement. Ses propres services ont développé des techniques originales et ont surtout visé à diffuser des capacités d'auto-assistance : soit des capacités d'innovation technique à partir des ressources locales.

L'O.N.U.D.I a en effet cherché à contribuer activement au développement des potentiels scientifiques et techniques nationaux, en aidant par exemple à la mise en place de centres de recherche industrielle ou technique nationaux ou régionaux, de centres d'information industrielle ou encore de centres de transfert de technologie destinés à coordonner les compétences techniques, économiques et juridiques nécessaire à l'acquisition de technologies adéquates à des conditions plus

¹⁰⁵⁷ BURDEAU (Geneviève), CHAPPEZ (Jean), « Les transferts de technologie dans la pratique de l'O.N.U.D.I. » in JUDET (Pierre), KAHN (Philippe), KISS (Charles-Alexandre), TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transfert de technologie et développement*, Journées d'études internationales, Université de Dijon, Institut de relations internationales, 1-2 octobre 1976, Paris, Librairies Techniques, 1977, p. 229.

¹⁰⁵⁸ CASSAN (Hervé), FEUER (GUY), *Droit international du développement*, *Op. cit.*, p. 312.

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 251.

équitables¹⁰⁶⁰.

L'O.N.U.D.I. a ainsi essayé de servir de courroie de transmission entre le développement d'infrastructures de recherche et d'étude au niveau des pays et une circulation accrue au niveau mondial des informations et des techniques industrielles.

Les projets de coopération technique internationale poursuivis par les institutions des Nations Unies dans le contexte de la mise en place d'un Nouvel ordre économique international, bien qu'ambitieux, ont été contraints et limités par l'attitude réticente des Etats et des firmes occidentales et leur volonté systématique de défendre la propriété intellectuelle.

Pour dépasser ces barrières, les Etats du Tiers-Monde les plus impliqués dans la mise en place d'un N.O.E.I. en sont venu à promouvoir activement la coopération technique entre pays en développement. En 1978, s'est d'ailleurs tenue à Buenos Aires une Conférence des Nations Unies sur ce thème, convoquée à l'initiative de l'Assemblée générale ; au cours de celle-ci fut adopté un plan d'action en vue d'intensifier cette coopération technique.

On se situait là dans une dynamique de construction de l'autonomie collective des pays du Sud, complément essentiel des négociations avec les centres capitalistes pour faire émerger un Nouvel ordre économique international.

§4. Le développement de la coopération Sud-Sud : vers l'autonomie collective

Le projet de Nouvel Ordre Economique International, tel qu'il était conçu par les Etats du Tiers-Monde, et en particulier par ceux qui prenaient leur distance avec le capitalisme occidental, restait fondé sur l'idée de créer des dynamiques internes de développement.

Il s'agissait de l'application du principe formulé par Mao Zedong en 1955 : « ne compter que sur soi », sur ses propres forces¹⁰⁶¹.

Ce principe pouvait s'élargir à des groupes de pays, voire à l'ensemble du Tiers-Monde. C'est là qu'intervenait le concept d' « autonomie collective », que l'on retrouve dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un N.O.E.I.¹⁰⁶²

¹⁰⁶⁰ BURDEAU (Geneviève), CHAPPEZ (Jean), « Les transferts de technologie dans la pratique de l'O.N.U.D.I. » in JUDET (Pierre), KAHN (Philippe), KISS (Charles-Alexandre), TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transfert de technologie et développement*, Journées d'études internationales, Université de Dijon, Institut de relations internationales, 1-2 octobre 1976, *Op. cit.*, pp. 245-246.

¹⁰⁶¹ De BERNIS (Gérard), « Les codes de conduite et la liberté des échanges internationaux », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, *Op. cit.*, p. 157.

¹⁰⁶² Section VII, 1) de la rés. 3202 (S-VI), « La volonté d'autonomie collective et la coopération croissante entre pays en

Il s'agissait en premier lieu de renforcer la capacité de négociation des pays du Tiers-Monde face aux centres capitalistes.

D'autre part, il était également question pour certains pays et certains courants politiques de promouvoir un développement collectif autonome fondé sur le dégagement à l'égard du système capitaliste mondial¹⁰⁶³

Les bases d'une stratégie d'autonomie collective furent posées par le mouvement des non-alignés notamment lors de la Conférence d'Alger de 1973. La discussion fut reprise en 1976 lors de la Conférence de Mexico consacrée à la coopération économique entre pays en voie de développement. Mais c'est dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociation de 1979¹⁰⁶⁴, que le Groupe des 77 qu'ont été formulés les grands axes d'une stratégie d'autonomie collective, à un moment où les possibilités de trouver un terrain d'entente avec les puissances occidentales autour du N.O.E.I., s'avéraient de plus en plus compromises.

Ces axes, énoncés notamment dans le *plan d'action à court et à moyen termes pour les priorités globales en matière de coopération économique entre pays en développement* préconisé par le Programme d'Arusha¹⁰⁶⁵, pouvaient être regroupés sous trois rubriques¹⁰⁶⁶ :

la mise en commun des capacités productives des pays en développement (A.), l'intensification du commerce Sud-Sud (B.), le renforcement de l'intégration économique régionale et sous-régionale (C.).

voie de développement renforceront encore le rôle de ces pays dans le nouvel ordre économique international ».

¹⁰⁶³ BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, *Op. cit.*, p. 199.

¹⁰⁶⁴ On retrouvait en préambule de ce programme la déclaration suivante : « Nous, représentants des pays en développement, membres du groupe des 77...reconnaissons que les pays en développement doivent renforcer leur pouvoir collectif de négociation et exercer leur pouvoir de contrepoids, créant ainsi les pressions qui inciteraient les pays développés à accepter de négocier les changements souhaités dans le système économique international ; réaffirmons que ce pouvoir de contrepoids découle de l'autonomie individuelle et collective des pays en développement et que l'autonomie collective est fondée sur l'intensification et le renforcement des liaisons économiques entre pays en développement », cité in HAQUANI (Zalmaï), « La stratégie d'autonomie collective des pays en développement » in ZORGIBE (Charles), (Dir.), *Tiers-Monde, diplomatie et stratégie*, Deuxième conférence internationale de l'institut international d'études diplomatiques, Paris, Economica, 1984, p. 217.

¹⁰⁶⁵ CNUCED, Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, Manille 1979, Annexe VI, [TD/269] (Vol.I), New York, Nations Unies, 1980, p. 143.

¹⁰⁶⁶ HAQUANI (Zalmaï), *Op. cit.*, p.221 ; MARTNER (Gonzalo), « Rôle de la coopération régionale dans le cadre de la stratégie globale de coopération entre pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, 1983, Vol. 24, n° 96, pp. 747-756.

A) La mise en commun des capacités productives des pays en développement

Deux éléments apparaissaient comme d'importantes innovations en ce sens : la création d'entreprises multinationales de production et la coopération dans le domaine du transfert et du développement de la technologie.

L'idée de créer des entreprises multinationales de production avait déjà été avancée lors de la Conférence de Mexico de 1976 et de la deuxième Conférence de l'O.N.U.D.I.

Il s'agissait de « permettre aux pays en développement de réaliser leurs aspirations communes en matière de développement industriel et agricole tout en assurant eux-mêmes la gestion et le contrôle des entités productives »¹⁰⁶⁷. Les principes de complémentarité et de rationalité à long terme dans les investissements apparaissaient comme devoir guider la création de ces entités.

Ces entreprises avaient ainsi vocation à être créées sur la base de projets :

- effectivement réalisés dans un ou plusieurs pays, qui représentent un intérêt économique appréciable pour deux pays au moins ;
- qui avaient des relations importantes, du point de vue des moyens de production ou de la production, avec des installations nouvellement créées ou existant déjà dans plus d'un pays, et/ou de projets qui comportent l'implantation d'installations complémentaires ou analogues dans un ou plusieurs pays ;
- dont la réalisation ne pouvait être économiquement rationnelle et rentable qu'avec des débouchés plus larges qu'un marché national ;

Les secteurs visés étaient cruciaux pour la création de bases autonomes d'accumulation et donc pour l'indépendance économique des pays en développement : production de biens collectifs ; mise en valeur et transformation rationnelle des ressources non renouvelables ; exploitation optimale des ressources agricoles et implantation rationnelle d'entreprises agro-industrielles ; industries de biens d'équipement ; secteurs nécessitant des investissements à long terme.

Dans l'esprit du programme d'Arusha ces coentreprises auraient accompagné une coopération plus large en matière de production, fondée notamment sur :

¹⁰⁶⁷ HAQUANI (Zalmaï), « La stratégie d'autonomie collective des pays en développement » in ZORGIBE (Charles), (Dir.), *Tiers-Monde, diplomatie et stratégie*, Deuxième conférence internationale de l'institut international d'études diplomatiques, *Op. cit.*, p. 221.

- des accords de troc, c'est-à-dire de règlements avec des produits fabriqués par les coentreprises ;
- des contrats à long terme pour l'approvisionnement en produits indispensables à l'économie des pays en cause ;
- une coopération technique.

Concernant plus spécifiquement cette coopération technique deux pistes étaient privilégiées par le groupe des 77.

D'une part, il était question de créer ou de renforcer des centres sectoriels, nationaux, sous-régionaux et régionaux de transfert et de développement de la technologie. Ces centres auraient eu vocation à collaborer activement entre eux et à lancer des programmes communs pour accroître les capacités technologiques des pays en voie de développement dans des secteurs décisifs pour l'indépendance économique : industries pharmaceutiques et pétrochimiques, industries de biens d'équipement, électronique, ingénierie, engrais, industries alimentaires.

D'autre part, on prévoyait la mise en commun de services de personnels qualifiés et la coordination des activités d'éducation et de formation professionnelle dans une perspective à moyen et à long terme.

Dans ce domaine, le Programme d'Arusha, reprenait les grands axes du plan d'action arrêté lors de la Conférence de Buenos Aires de 1978.

B) L'intensification du commerce Sud-Sud

En matière de commerce, ce furent là encore les principes de complémentarité et de solidarité qui donnèrent leur orientation aux programmes d'autonomie collective.

Les projets de créer un système global de préférences commerciales, de mettre sur pied des entreprises multinationales de commercialisation ou de forger une coopération monétaire et financière répondaient à ces principes.

La création d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement était conçue comme un objectif à long terme. L'originalité d'un tel système reposait d'une part sur le fait qu'il n'aurait pas reposé uniquement sur des concessions en matière d'obstacles tarifaires ou non tarifaires mais aurait été intégré dans un ensemble de mesures visant à faciliter le commerce entre pays en développement et touchant à la production, la commercialisation, les paiements, le financement et les transports.

D'autre part ce système était conçu pour être fondé sur un principe de réciprocité mais tenant compte du degré de développement industriel, de la structure des échanges et du régime commercial de chaque pays en développement. On tendait là à dépasser le principe de concurrence comme régulateur des échanges internationaux.

Les entreprises multinationales de commercialisation étaient destinées à renforcer le commerce entre pays en développement mais également à mutualiser leurs capacités d'exportation. L'objectif était de réduire les coûts d'infrastructure et de lancer des opérations de promotion à vaste échelle.

Ces co-entreprises avaient d'ailleurs pour vocation à s'intégrer dans des initiatives commerciales plus larges émanant d'institutions publiques ou privées nationales ou multinationales comme par exemple des organismes de commerce d'Etat, des associations de producteurs, des systèmes d'intégration et de coopération sous-régionaux ou régionaux, des chambres de commerce et d'industries régionales ou sous-régionales.

L'intensification du commerce reposait également sur des systèmes de paiement et de financement communs.

Sur le plan des paiements internationaux, il était prévu de multiplier les accords sous-régionaux et régionaux de paiement et de crédit, l'objectif à long terme étant de créer un réseau mondial de mécanismes multilatéraux de paiement ouverts à tous les pays en voie de développement.

Dans ce sens, un Comité de coordination des accords de paiements multilatéraux et de la coopération monétaire, avait été mis sur pied pour travailler au raccordement des dispositifs de paiements multilatéraux.

Sur le plan du financement, la Conférence de Mexico de 1976 comme le Programme d'Arusha de 1979 proposaient à l'horizon du moyen-long terme la création d'une banque des pays en développement adaptée aux besoins spécifiques de ces économies. Le renforcement et l'adaptation du rôle des banques régionales et sous-régionales de développement constituait un objectif à court et moyen terme pour dégager des modes de financements plus en adéquation avec les besoins du développement.

Dans ce domaine, il faut également noter l'impulsion donnée par les pays du Tiers-Monde à la création de fonds de développement pour la mise en place en commun de projets agricoles et industriels. C'est dans le cadre de l'O.P.E.P. que furent lancées la principale initiative de ce type, ce qui rappelle le rôle clé potentiel des associations de producteurs dans la stratégie d'autonomie collective.

C) Le renforcement de l'intégration économique régionale et sous-régionale

L'intégration économique régionale et sous-régionale a été perçue par les pays du Tiers-Monde comme un élément clé de la stratégie globale d'autonomie collective.

Les expériences menées en Amérique latine, en Afrique et en Asie fournissaient une base de réflexion en la matière et permettaient d'élaborer des pistes pour en exploiter les possibilités.

Les groupements régionaux s'étaient en effet multipliés depuis les années 1960. On peut citer par exemple le Pacte Andin, l'Association latino-américaine de Libre Commerce (A.L.A.L.C.), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (A.S.E.A.N), la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.).

Malgré les importants problèmes rencontrés par les organisations d'intégration¹⁰⁶⁸, les niveaux régionaux et sous-régionaux s'avéraient être essentiels pour le développement de modalités de coopération renforcées et adaptées à des contextes spécifiques sur le plan de la production, du commerce, du financement et du transport¹⁰⁶⁹.

L'importance du développement en commun d'infrastructures et de facilités de transport et de communication a en particulier été soulignée dans de nombreux rapports et déclarations. Il s'agissait en effet d'un effort crucial à mener au niveau régional pour renforcer les échanges Sud-Sud, de manière à briser les contraintes des circuits mis en place et contrôlés par les firmes des centres. Dans cette optique l'idée de créer des services de transport maritimes ou aériens communs a également été régulièrement avancée¹⁰⁷⁰.

Outre les questions sectorielles, une question clé était celle des modalités d'intégration. Les modèles fondés sur le libre jeu du marché (Union douanière, zones de libre échange) étaient-ils les plus adaptés à la stratégie d'autonomie collective ? Une réponse trop rapidement affirmative faisait fi de l'influence des firmes multinationales et des circuits centre-périphérie dans la structuration des économies du Tiers-Monde.

Dans le contexte du système capitaliste mondial, le seul commerce et la libéralisation des échanges

¹⁰⁶⁸ LEMPERIERE (Jean), « Portée limitée des groupements régionaux dans le Tiers-Monde mais nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud », *Tiers-Monde*, 1983, Vol. 24 n° 96, pp. 733-746.

¹⁰⁶⁹ MARTNER (Gonzalo), Rôle de la coopération régionale dans le cadre de la stratégie globale de coopération entre pays du Tiers-Monde, *Art. cit.*, p.755.

¹⁰⁷⁰ Voir la déclaration du Président de la Tanzanie Julius Nyerere, *Unity for a New Order*, NYERERE (Julius K.), « Unity for a new order », *The Black Scholar*, Vol. 11, n° 5, 1980, pp. 55-63.

n'étaient pas en mesure d'entraîner un développement autocentré.

Ils ne pouvaient remplacer des réformes structurelles au niveau de la production et de la distribution.

D'autre part, la libéralisation des échanges entre pays dont la structure des forces productives était trop différente pouvait reproduire une certaine polarisation entre pays du Tiers-Monde.

Il y a avait donc un important travail de réflexion à mener sur les formes d'intégration. L'idée d'une planification des investissements au niveau régional a été avancée mais elle n'éliminait pas tous les problèmes. Ces derniers d'ordre technique mais surtout politique, pouvaient freiner les projets d'intégration les plus rationnels sur le plan d'un développement à long terme¹⁰⁷¹.

On touche ici au principal enjeu auquel faisait face une stratégie d'autonomie collective pour le Tiers-Monde : le maintien entre les différents Etats d'une homogénéité suffisante des orientations sociales, économiques et politiques, mais peut-être par dessus tout des valeurs directrices, pour pouvoir construire des projets de coopération à l'horizon du long terme.

Le Pacte Andin¹⁰⁷² qui, durant la période considérée constituait « l'une des plus importantes tentatives réalisées dans le Tiers Monde en vue d'organiser un espace économique plurinational largement intégré¹⁰⁷³ » présentait dans sa conception des caractéristiques intéressantes du point de vue de l'autonomie collective.

L'accord de Carthagène prévoyait ainsi :

- l'élimination de toutes les barrières douanières entre les pays membres ;
- la création d'une tarification douanière commune à l'égard des pays tiers ;
- des mécanismes de planification conjointe du développement sous la forme essentiellement de « Programmes sectoriels de Développement industriels ;
- l'harmonisation des politiques économiques et sociales de l'ensemble des pays et en particulier celles relatives au traitement de l'investissement étranger.

Concernant ce dernier aspect, les responsables politiques des pays andins souhaitaient éviter que le nouveau marché commun passe sous le contrôle des sociétés transnationales. Ils impulsèrent par conséquent la rédaction d'une réglementation particulièrement précise en la matière, contenue

¹⁰⁷¹ FLOTO (Edgardo A.), « Towards Third World collective self-reliance », *International Foundation for Development Alternatives*, Dossier 9, July 1979, pp. 39-54, p. 44.

¹⁰⁷² Le Pacte Andin fut fondé par la Colombie, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie et le Chili, auxquels vint se joindre en 1973 le Venezuela, sur la base de l'accord de Carthagène du 26 mai 1969.

¹⁰⁷³ IKONICOFF (Moïses), NATHAN (Hélène), « Autonomie collective et multinationales : le pacte andin », *Tiers-Monde*, Vol. 24, n° 96, 1983, pp. 825-831, p. 825.

dans la décision 24 de la troisième réunion extraordinaire de la Commission de l'Accord de Carthagène sous l'intitulé « Regimen Comun de Tratamiento a los Capitales Extranjeros y sobre Marcas, Patentes, Licencias y Regalias », autrement dénommée le *Code Andin*. Les dispositions du *Code Andin* étaient innovantes puisque sans totalement fermer l'accès au capital étranger, elles aménageaient : «

- La déliaison sélective : la décision 24 identifie un certain nombre de secteurs clés où les entreprises nationales seules peuvent opérer.
- L'autonomie de l'accumulation à l'échelle nationale et à l'échelle régionale : les entreprises ayant décidé de rester étrangères et de ne pas bénéficier en conséquence des avantages de la libération des échanges ne sont plus autorisées à recourir à l'épargne nationale pour le financement à moyen et long terme ; par ailleurs le rapatriement des bénéfices est soumis à l'autorisation de l'organisme national compétent pour chaque pays.
- La maîtrise du processus d'absorption et de création technologique : de même que l'investissement étranger, l'importation de technologie doit être soumise à une autorisation préalable. Pour octroyer cette autorisation la réglementation pose comme conditions, l'« ouverture du paquet technologique » et l'évaluation de chaque composant.¹⁰⁷⁴ »

Face à de telles dispositions limitant leurs pouvoirs, les sociétés transnationales occidentales et leurs relais nationaux menèrent une importante campagne de déstabilisation du Pacte Andin. Un des facteurs clés de cette déstabilisation fut le retrait du Chili du Pacte Andin en 1976. A cette époque, le général Pinochet était au pouvoir et soumettait le Chili à une politique économique radicalement différente de celles impliquée par les dispositions de l'Accord de Carthagène. Il s'agissait des prémices d'un renversement historique majeur, vers la domination des conceptions néolibérales et une nouvelle phase de l'internationalisation du capital.

¹⁰⁷⁴ IKONICOFF (Moïses), NATHAN (Hélène), « Autonomie collective et multinationales : le pacte andin », *Art.cit.*, p. 828.

Le projet de Nouvel Ordre Economique International porté collectivement par les Etats du Tiers-Monde comme les initiatives individuelles de certains de ces Etats pour promouvoir un développement autocentré, ont entraîné la remise en cause de l'ordre économique international libéral et plus profondément de certains traits historiques du système capitaliste (rapports centres-périphéries dont l'accès illimité et à faible coût des centres aux ressources naturelles des périphéries). Cette remise en cause doublée d'une affirmation profonde du politique sur l'économie de marché s'avérait de plus en plus intolérable aux capitalismes dominants, et parmi eux aux concepteurs de l'ordre libéral en place, les Etats-Unis, au fur et à mesure de sa concrétisation.

Face à ce mouvement du Tiers-Monde pour son émancipation, les centres capitalistes menés par l'Etat-guide¹⁰⁷⁵ nord-américain ont déployé une stratégie visant à conserver le contrôle, c'est à dire à maintenir voire même à renforcer l'ordre économique international libéral.

Paradoxalement, cette stratégie fut déployée en pleine période de crise du capitalisme¹⁰⁷⁶, ce qui influença ses contours et contribua à forger le visage du capitalisme pour les décennies à venir.

Il s'agissait de revenir sur l'affirmation de la souveraineté dans ses aspects économique et social - qui découlait des grands textes d'orientation sur le N.O.E.I. comme la Charte des droits et devoirs économiques des Etats - pour dégager les plus grandes marges de manœuvres possibles aux sociétés transnationales. L'« ordre public » économique international que le Tiers-Monde avait tenté de mettre en place devait être battu en brèche pour que la « Lex Mercatoria », le droit des affaires international, secrété par la « société des commerçants », et en réalité par les grandes firmes multinationales occidentales, conserve son influence¹⁰⁷⁷.

En somme, après un court interlude où leur pouvoir fut discuté et contrebalancé à l'échelle mondiale, les centres capitalistes souhaitèrent élargir à nouveau – c'est à dire comme ils l'avaient fait pendant cinq siècles - les accès à des espaces économiques subordonnés pour livrer à leurs firmes, les éléments de la reproduction élargie du capital : ressources naturelles et humaines à bas prix, marchés et opportunités d'investissement rentables.

Cette stratégie de reconquête ou plutôt de réaffirmation brutale du pouvoir économique des pôles capitalistes fut fondée sur plusieurs piliers : l'entretien et l'activation de divisions politiques au sein du Tiers-Monde ; la marginalisation des Nations Unies ; l'utilisation choisie de pressions diplomatico-militaires ; l'instrumentalisation de la dette et le débridement complet de la finance

¹⁰⁷⁵ Pour reprendre la formule de Gérard Farjat, FARJAT (Gérard), « Propos critiques et utopiques sur l'évolution du droit économique et la mondialisation », *Art. cit.*, p. 517.

¹⁰⁷⁶ Une crise s'est déclarée vers la fin des années 1960.

¹⁰⁷⁷ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation : Un monde à sens unique*, *Op. cit.*, pp. 53-54.

internationale ; le renforcement considérable des institutions internationales gardiennes de l'ordre (le F.M.I. et la Banque mondiale) ; l'établissement de nouvelles structures juridico-politiques internationales de contrôle de l'orientation socio-économique des Etats (Organisation Mondiale du Commerce ; traités d'intégration économique régionaux libéraux etc.).

Cette stratégie qui fut mise en œuvre tout au long des décennies 1980 et 1990 fit émerger un ordre néolibéral, nouvelle superstructure du capitalisme au sein de laquelle les ressources naturelles du Sud, du monde tropical, purent être subordonnées à l'accumulation du capital à une échelle et selon une intensité jamais égalées, menaçant de manière extrême les reproductions écologiques et sociales.

**Partie 2 : Ordre économique néolibéral, ruée sur les ressources naturelles
et crises socio-écologiques dans le monde tropical : les contradictions entre
la globalisation et les bases de la vie**

La longue crise du capitalisme que l'on peut qualifier de « crise du mode de régulation »¹⁰⁷⁸, et qui a débuté vers la fin des années 1960, peut être considérée comme fondatrice de l'organisation actuelle de l'économie mondiale, celle que l'on désigne communément sous le vocable de « mondialisation ».

La principale caractéristique de cette crise fut la baisse significative du taux moyen de profit qui affecta la plupart des centres du système capitaliste mondial à partir de 1967 environ et qui persiste encore à l'heure actuelle¹⁰⁷⁹.

Il est apparu que le mode de régulation issu de la résolution de la crise de l'entre-deux-guerres et de la Seconde Guerre mondiale, fondé *dans les centres* sur une certaine base technologique, un type d'intervention étatique dans l'économie (dit Keynésien) et un certain type de rapport capital-travail (le fordisme), ne parvenait plus à dégager suffisamment d'opportunités d'investissement profitables au vu des immenses capacités productives accumulées. Les capitalismes dominants faisaient face à un phénomène de suraccumulation généralisée¹⁰⁸⁰.

Dans le même mouvement que la stabilité de la reproduction élargie du capital se trouvait affectée, le « travail de crise »¹⁰⁸¹ faisait surgir de nouvelles conditions pour l'accumulation : apparition de nouvelles technologies, de nouvelles relations capital-travail, de nouvelles formes d'intervention étatiques, internationalisation accrue du capital, financiarisation exacerbée.

Mais comme lors des précédentes crises longues du capitalisme et en particulier lors de la grande dépression de la fin du XIXe siècle avec laquelle la crise actuelle présente certaines similitudes¹⁰⁸², le surgissement de nouvelles bases pour la reproduction élargie du capital n'a pas été entièrement spontané. Il a également été l'oeuvre de stratégies menées par les forces sociales favorables au capitalisme, et en particulier celles de la puissance hégémonique de l'époque.

Comme la Grande-Bretagne à la fin du XIXe siècle, les Etats-Unis qui assuraient cette position dans

¹⁰⁷⁸ La régulation est à entendre ici en référence avec « le profit qui constitue le critère de rationalité des décisions décentralisées » dans l'économie capitaliste. De ce point de vue la « régulation » du capitalisme « se réalise à travers des procédures chaque fois spécifiques à une période, assurant à la fois un taux de profit d'un niveau satisfaisant et la circulation du capital d'industrie à industrie propre à permettre un ajustement acceptable des structures de la production et du besoin social. L'ensemble cohérent de ces procédures constitue le mode de régulation ». De BERNIS (Gérard), « Réflexions sur la crise contemporaine », in De BERNIS (Gérard), (Dir.), *Théories économiques et fonctionnement de l'économie mondiale*, Paris, Grenoble, UNESCO, Presses Universitaires de Grenoble, 1988, p. 37.

¹⁰⁷⁹ De BERNIS (Gérard), *Op. cit.*, p. 35 ; BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010*, *Op. cit.*, p. 297 ; CALLINICOS (Alex), *Imperialism and Global Political Economy*, *Op. cit.*, pp. 205-206.

¹⁰⁸⁰ HARVEY (David), *The New Imperialism*, *Op. cit.*, p. 157.

¹⁰⁸¹ De BERNIS (Gérard), *Op. cit.*, p. 42.

¹⁰⁸² BEAUD (Michel), *Op. cit.*, p. 350.

la seconde moitié du XXe siècle ont tout fait pour mettre en place un régime ou ordre international¹⁰⁸³ libéral propice à la reproduction du capital. Il l'on fait en collaboration avec les puissances capitalistes secondaires, mais en ayant prioritairement en vue les intérêts de leurs propres capitalistes.

Ce régime, le néolibéralisme, dont la mise en place remonte à la toute fin des années 1970, a été entièrement tourné vers l'extension des champs d'accumulation du capital. Mais, comme en écho avec la longue dépression de la fin du XIXe siècle et la grande vague d'expansion coloniale qui l'a marquée, ce régime a été élaboré pour faciliter des formes d'accumulation primitive, ou d'« accumulation par dépossession » pour reprendre l'expression de David Harvey¹⁰⁸⁴. C'est à dire un ensemble de pratiques au travers desquelles, les firmes capitalistes rassemblent les conditions essentielles de l'accumulation (force de travail, ressources naturelles, infrastructures) sans avoir pour cela à les acheter à leur juste valeur. Il s'agit d'un processus dans lequel l'expropriation, la fraude, la prédation tiennent une place cruciale¹⁰⁸⁵ et qui est historiquement le premier remède utilisé par les forces capitalistes en cas de crise du profit.

Au sein de ce processus d'accumulation par dépossession, les ressources naturelles du monde tropical ont constitué un enjeu de premier ordre. La dépendance des procès d'accumulation centraux envers des approvisionnements de matières premières bon marché en grande quantité a conduit les firmes multinationales à tout faire pour exploiter les ressources du monde tropical à grande échelle et au plus bas coût possible. Les ressources naturelles fournissent en effet aujourd'hui comme hier la base de toute production, y compris dans les secteurs les plus modernes et les plus virtuels, comme celui des nouvelles télécommunications. Les centres capitalistes doivent toujours dépasser leurs propres limites écologiques, recourir à un « extérieur ».

Les forces capitalistes des centres, Etats et firmes, ont par conséquent mis en œuvre au cours des trente dernières années une politique visant à faire baisser le prix d'achat des produits de base en provenance des périphéries, et de manière plus profonde à reprendre le contrôle direct sur les

¹⁰⁸³ On empreinte ici le concept de régime international aux travaux de l'économie politique internationale, branche d'étude des relations internationales qui s'est particulièrement développée en Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis (Sur cette branche et ses différents courants, voir MURPHY (Craig), NELSON (Douglas R.), « International political economy : a tale of two heterodoxies », *British Journal of Politics and International Relations*, Vol. 3, n° 3, 2001, pp. 393-412). Il désigne au sens le plus large un ensemble (explicites ou implicites) de normes et de procédures qui guident le comportement des acteurs des relations internationales et les orientent dans une certaine direction, HAGGARD (Stephan), SIMMONS (Beth A.), « Theories of international regimes », *International Organization*, Vol. 41, n° 3, 1987, pp. 491-517 ; KRASNER (Stephen D.), « Transforming International Regimes : What the Third World Wants and Why », *International Studies Quarterly*, Vol. 25, n° 1, 1981, pp. 119-148. Pour notre part, on rapprochera la notion du concept d'ordre, plus connoté juridiquement, qui implique l'existence d'institutions ou tout au moins d'acteurs internationaux suffisamment forts pour relayer ces normes et procédures et les imposer.

¹⁰⁸⁴ HARVEY (David), *The New Imperialism*, *Op. cit.*, p. 144.

¹⁰⁸⁵ *Ibid.*, p. 144.

ressources - terres agricoles, minerais et hydrocarbures, forêts, eau, éléments du vivant – quitte pour cela à recourir à de nouvelles formes d'accumulation par dépossession. L'objectif étant dans tous les cas d'élargir au maximum le champ des opportunités d'investissement rentables, quitte à mettre en danger la reproduction écologique et sociale.

Le régime néolibéral a fourni le cadre à une telle reprise en main des ressources naturelles dans les formations périphériques, équivalent contemporain des vagues d'expansion coloniales lors des phases antérieures du capitalisme. Comme durant les épisodes antérieurs d'accumulation primitive, le droit a été mobilisé pour conférer le couvert de la légalité à des pratiques qui revenaient à la spoliation pure et simple de peuples entiers.

Le régime néolibéral a en effet remis en cause les principes posés par les résolutions sur le Nouvel Ordre Economique International, fondé sur la souveraineté « et avant tout sur la libre détermination du système socio-économique et la maîtrise permanente des ressources naturelles »¹⁰⁸⁶.

Il a imposé au niveau international - au travers d'un ensemble de structures, d'institutions et de règles ainsi que d'une idéologie, d'un système de valeurs - un ordre poussant les Etats à s'ouvrir à la concurrence internationale, à se soumettre au « marché ». Toutes les tentatives ultérieures des Etats périphériques pour exercer un contrôle sur leurs ressources et leurs économies, sans parler de celles visant à se dégager des circuits du système capitaliste, se sont systématiquement heurtées aux structures du régime néolibéral. Les Etats périphériques ont été contraints – en particulier par les programmes d'ajustement structurels et leurs successeurs, imposés par la Banque mondiale et le F.M.I. – de revoir leurs fonctions, leurs modes d'intervention, leurs systèmes juridiques, pour ouvrir leurs marchés internes et créer un climat propice à l'investissement de capitaux étranger sur leurs territoires. Privatisation (des services publics, des ressources naturelles), déréglementation (des activités des firmes industrielles, commerciales et financières), libéralisation ou internationalisation (des échanges, des mouvements de capitaux) ont été les grands axes de ce traitement de choc imposé aux Etats de la périphérie¹⁰⁸⁷.

C'est ce que certains chercheurs ont appelé le « nouveau constitutionnalisme »¹⁰⁸⁸, un modèle d'organisation économique de l'Etat diffusé à l'échelle mondiale par les Etats centraux, en particulier par les Etats-Unis, et répercuté par les structures dirigées par eux : les institutions financières internationales, l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.), les organisations d'intégration économique régionale libérale du type de l'Association de Libre Echange Nord-Américaine

¹⁰⁸⁶ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique*, Op. cit., p. 87.

¹⁰⁸⁷ FRITZ (Jean-Claude), « Echanges économiques et possession du monde », in APOSTOLIDIS (Charalambos) *et al.*, *500 anni di solitudine : La conquista dell' America e il Diritto internazionale*, Op. cit., p. 275.

¹⁰⁸⁸ GILL (Stephen), *Power and Resistance in the New World Order*, New York, Palgrave Macmillan, 2008, p.138.

(A.L.E.N.A.) ou l'Union Européenne¹⁰⁸⁹.

L'objectif poursuivi a toujours été de libérer des champs de manœuvres aux grands pouvoirs privés économiques de l'époque : les sociétés transnationales et plus particulièrement occidentales. Il s'agissait ni plus ni moins que l'actualisation de la stratégie de la porte ouverte conduite par les Etats-Unis depuis la fin du XIXe siècle¹⁰⁹⁰.

Au droit public économique, et au principe d'intérêt général, doit succéder le droit des affaires, régi par le contrat et dominé par le principe du « laissez faire ». Les droits de propriété des firmes étrangères et notamment le droit sur la propriété intellectuelle font l'objet d'une protection complète au niveau international, qui se répercute au niveau des Etats.

La *lex mercatoria*¹⁰⁹¹ s'est ainsi imposé dans les relations économiques internationales, sanctionnée au besoin par l'arbitrage ou des institutions internationales comme l'O.M.C.

C'est d'ailleurs par des contrats internationaux passés avec les Etats que les sociétés transnationales ont regagné (lorsqu'elles l'avaient perdu) un contrôle serré sur les ressources naturelles du monde tropical. Elles ont pu alors dans bien des cas bénéficier de clauses très protectrices de leurs intérêts et de tout un environnement légal et matériel propice à leurs affaires. Il n'a plus été question d'intégration des firmes étrangères aux économies nationales, celles-ci ont pu se livrer à leur objectif fondamental : exploiter les ressources naturelles et exporter vers les marchés solvables. Elles ont pu compter pour cela sur des infrastructures de transport construites aux frais des Etats ainsi que sur la libéralisation des flux de marchandises et de capitaux. Exportation des produits de base et importation des biens d'équipement et des biens intermédiaires par les firmes multinationales ont été légitimé, quel que soit l'impact sur les économies locales.

Dans le cadre du système libéral des années 1980 et 1990, les Etats périphériques ne se sont plus opposés aux agissements des multinationales, au contraire ils se sont concurrencés entre eux pour exporter des produits de base, renforçant leur spécialisation primaire-exportatrice, et pour attirer des capitaux étrangers, renforçant leur dépendance.

Les tendances au déploiement et la domination des grandes firmes multinationales qui étaient à

¹⁰⁸⁹ Selon Robert Charvin, « La plupart des Etats ne peuvent que conformer leur droit économique aux « exigences » qui leur sont quasiment imposées de l'extérieur. La tendance est à une « occidentalisation » du droit interne de tous les Etats dont la législation s'aligne sur un « modèle » unique lui permettant de s'intégrer sur le marché mondial », CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique*, *Op. cit.*, pp. 63-64.

¹⁰⁹⁰ CALLINICOS (Alex), *Imperialism and Global Political Economy*, *Op. cit.*, pp. 165 et 190.

¹⁰⁹¹ Le concept de *lex mercatoria* a été mis au point par le juriste Berthold Goldman, GOLDMAN (Berthold), « Frontières du droit et *lex mercatoria* », *Archives de philosophie du droit*, Vol. 9, 1964, pp. 177-192. Sans rentrer dans les débats théoriques on peut le résumer comme désignant l'ensemble des normes qui régissent le commerce international, normes de nature coutumières mises au point par les opérateurs (privés) eux-mêmes.

l'oeuvre dans les années cinquante, soixante et soixante-dix, n'ont en fait plus rencontré de contre-tendances et ont explosé dans les années 1980 et 1990.

La dérégulation financière et la libéralisation des marchés de capitaux a accompagné ce mouvement, renforçant le pouvoir des grandes institutions financières (banques, compagnies d'assurance, fonds d'investissement) alliées par de multiples biais aux firmes des secteurs industriel et primaire. Les firmes multinationales sont d'ailleurs devenues de grands conglomérats aux multiples activités : industrie, services, finance, exploitation des ressources naturelles.

Le pouvoir de pression exercé sur les Etats par les firmes multinationales et les marchés financiers, étroitement interreliés, a dans un mouvement circulaire encore poussé les Etats à se conformer à l'ordre néolibéral et à accorder la primauté aux pouvoirs privés économique.

Dans le cadre juridico-politique que constitue le régime international néolibéral¹⁰⁹², s'est déployée une logique de gestion des ressources naturelles totalement soumise à l'accumulation du capital.

Cette logique, qui ne constitue pas une nouveauté en soi, puisqu'on a vu qu'elle a étendu ses effets dans le monde tropical depuis le XVI^e siècle, a cependant pris une tournure particulière avec le processus de financiarisation de l'économie capitaliste qui s'est déroulé depuis les années 1970 et a pris toute son ampleur sous le régime néolibéral. On peut établir qu'un régime d'accumulation financiarisé ou à dominante financière¹⁰⁹³ s'est mis en place à l'échelle mondiale fondé, entre autres, sur : « l'actionnariat boursier contrôlé par les gestionnaires de fonds de pension et de placement financier comme forme prédominante de propriété du capital ; le rôle central joué par le niveau des cours des titres en Bourse et les exigences de rentabilité du nouvel actionnariat, dans le rythme et l'orientation sectorielle de l'investissement et dans les circuits de bouclage macro-économique ; le remodelage des stratégies industrielles et des formes d'organisation du travail, ainsi que le redéploiement de l'investissement pour répondre aux exigences de rentabilité des placements du nouvel actionnariat »¹⁰⁹⁴.

Parties prenantes de ce nouveau mode d'accumulation, les firmes multinationales engagées dans le secteur des ressources naturelles ont calqué leur comportement sur des logiques de rentabilité fixées

¹⁰⁹² Il est important de noter que ce régime ne doit pas être perçu pas un système immuable, constitué d'un seul bloc. Il est en réalité mouvant, constitué d'institutions éparses, traversé de contradictions, toujours susceptible d'être remis en cause et d'ailleurs actuellement remis en cause, comme le système capitaliste auquel il sert de structure juridico-politique à l'époque contemporaine.

¹⁰⁹³ On utilise ici la notion de régime dans un sens plus restreint, concernant surtout les opérateurs capitalistes privés dans leurs stratégies d'accumulation.

¹⁰⁹⁴ CHESNAIS (François), « Mondialisation du capital, nature et rôle de la finance et mécanismes de « balkanisation » des pays aux ressources convoitées », in SERFATI (Claude), (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2006, p. 35.

par le capital financier. Dans ce contexte, les ressources naturelles sont devenues des sources de rentes pour ce capital qui cherche en permanence à tirer des flux de revenus de toutes les activités productives qu'il parvient à placer sous son contrôle.

Le comportement rentier qui est typique du propriétaire absentéiste, en est venu à constituer la norme de la rationalité économique, et à massivement influencer les modalités d'exploitation des ressources naturelles et de commercialisation des produits de base.

Cette influence s'est accompagnée des dangers inhérents à un tel comportement : l'anticipation des flux de revenus qui conduit au « surmenage prématuré et à l'épuisement (du travailleur et de la terre), par la perturbation de l'équilibre entre dépenses et rentrées », pour citer Marx¹⁰⁹⁵.

Pour satisfaire leurs actionnaires, les firmes multinationales qui interviennent dans les filières de produits de base, que ce soit au niveau de la production ou de la commercialisation, ont en effet été conduites à déployer des stratégies et à utiliser des méthodes totalement déconnectées des conditions locales de reproduction écologique et sociale. Le capitalisme prédateur, qui a supplanté le capitalisme gestionnaire dans la conduite de l'économie des centres capitalistes¹⁰⁹⁶, en est ainsi venu à dominer l'économie des ressources naturelles.

Du fait de cette « capitalisation de la nature »¹⁰⁹⁷, qui abstrait totalement l'activité économique de son contexte naturel et social, le nombre d'écosystèmes dévastés, de terres agricoles épuisées, de forêts anéanties, de populations paysannes privées de leurs terres et déplacées, d'économies fragilisées dans le monde tropical a atteint des sommets durant les trente dernières années.

Les métabolismes socio-écologiques ont subi de graves dommages, qui ont eux-mêmes entraîné des répercussions en chaîne, interreliées : conflits, aggravation des inégalités, problèmes d'alimentation et de santé, perte de biodiversité, fragilisation des fonctions de régulation écologiques etc. Des formations sociales entières du monde tropical ont sombré (ou re-sombré) dans des situations de profonde insécurité, subissant des reculs terribles sur le plan des droits humains et de l'intégrité nationale. Dans de nombreuses autres formations qui ont conservé une apparence de stabilité, les reculs n'ont pas été moins profonds pour de larges fractions de la population. De son côté, la

¹⁰⁹⁵ MARX (Karl), *Théories sur les plus-values*, cité in CHESNAIS (François), SERFATI (Claude), Les conditions physiques de la reproduction sociale, in HARRIBEY (Jean-Marie), LÖWY (Michael), (Dirs.), *Capital contre nature*, Paris, P.U.F., 2003, p. 86.

¹⁰⁹⁶ FRITZ (Jean-Claude), « Protection et marché : coexistence ou guerre des mondes ? », *Op. cit.*, p. 4. Il s'agit également fondamentalement de la victoire du capitalisme anglo-saxon ou « néo-américain », fondé sur la réussite individuelle et le profit financier à court terme, sur les autres modèles comme le capitalisme rhénan, valorisant plus la réussite collective, le consensus, le souci du long terme. ALBERT (Michel), *Capitalisme contre capitalisme*, *Op. cit.*, p. 25.

¹⁰⁹⁷ Cette capitalisation de la nature « n'exprime pas seulement sa « marchandisation ». Elle crée pour les propriétaires du capital un nouveau domaine d'accumulation et de valorisation, qui se nourrit de la destruction accélérée des ressources naturelles », *Ibid*, p.87.

biosphère ou écosphère, qui forme le système des supports de la vie sur la planète et dont le monde tropical constitue sous bien des aspects une colonne vertébrale, a vu ses limites en passe d'être atteintes et sa pérennité même remise en cause¹⁰⁹⁸.

Le conflit des trois reproductions, pour paraphraser Michel Beaud¹⁰⁹⁹, a atteint à la fin du XXe siècle et au début du XXIe un point de non retour qui trouve une traduction dans l'actuel enchevêtrement des crises écologique, sociale et économique à l'échelle planétaire. Si l'on replace l'angle d'analyse au niveau de la superstructure juridico-politique on peut distinguer une profonde contradiction entre le droit des affaires et un droit de la reproduction, fondé à la fois sur les droits de l'homme et le droit de l'environnement, plaçant la protection de la vie et la justice en tant que valeurs de référence.

La progression de cette seconde partie se déroulera en deux temps.

On analysera d'une part comment la mise en place du régime ou ordre néolibéral a permis de faire tomber les barrières qui limitaient l'accès des firmes multinationales des centres capitalistes aux ressources naturelles du monde tropical, tout en renforçant le pouvoir de ces firmes. Il s'agira donc d'analyser les superstructures juridico-politiques au service des affaires et du profit financier à court terme dans leurs liens avec les ressources naturelles du monde tropical (Titre I.).

D'autre part, on envisagera la manière dont le régime d'accumulation à dominante financière qui s'est développé dans le cadre du néolibéralisme s'est répercuté sur l'économie des ressources naturelles dans le monde tropical ; il s'agira, en continuité, d'apprécier les impacts que ce régime d'accumulation et plus globalement le néolibéralisme, ont entraîné sur les métabolismes socio-écologiques dans cette partie du monde. On se penchera donc sur les « affaires » menées par les pouvoirs privés économiques en relation avec les ressources naturelles, sachant que le droit ne sera pas écarté pour autant de l'analyse (Titre II.).

¹⁰⁹⁸ FOSTER (John), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, *Op. cit.*, pp. 14-16.

¹⁰⁹⁹ BEAUD (Michel), *Le basculement du monde : de la terre, des hommes et du capitalisme*, *Op. cit.* ; BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, *Op. cit.*

Titre I. Ordre néolibéral et intégration des ressources naturelles du monde tropical au marché mondial

L'organisation contemporaine des relations économiques internationales, est structurée par un ordre ou régime international – soit un ensemble cohérent de normes, de procédures et d'institutions chargées de les faire respecter – que l'on peut qualifier de néolibéral, en référence au courant politique et idéologique qui en a conçu les grandes lignes.

Ce qui constitue le cadre juridico-politique mondial destiné à faciliter l'accumulation du capital n'est pas brusquement sorti du néant. On a vu qu'après la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis, alors puissance capitaliste hégémonique, avaient pesé sur l'orientation des institutions économiques internationales pour favoriser l'émergence d'un marché mondial unifié dans lequel ses capitaux, ses marchandises et ses firmes pourraient trouver à se valoriser sans rencontrer d'obstacles.

Le régime néolibéral est l'héritier direct des structures mises en place par les Etats-Unis et leurs alliés européens et japonais dans les années quarante, cinquante et soixante : G.A.T.T., F.M.I. et Banque mondiale, entre autres. Il y a cependant eu une rupture qualitative par rapport à l'organisation des relations économiques internationales telle qu'elle avait cours jusqu'au années 1970. A partir de la fin de cette décennie, il a été question pour les forces capitalistes occidentales, et principalement celles des Etats-Unis, pays leader, de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'alternative à un système de libre-échange généralisé. La capacité des Etats à choisir leur système socio-économique ou même à contrôler la nature de leurs relations avec l'extérieur devait être sérieusement réduite, voire annihilée dans le cas des Etats les plus faibles. Le régime néolibéral apparaît ainsi comme un système « disciplinaire », destiné à soumettre le politique à l'économique¹¹⁰⁰ conçu comme la libre expression des « lois » du marché : marchandises et capitaux doivent pouvoir circuler librement à l'échelle mondiale, mais également dans tous les secteurs de la vie sociale.

Or derrière le « marché » se profilent des pouvoirs privés économiques, à savoir de très grandes firmes multinationales, qui sont l'expression la plus avancée du capitalisme depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et qui raisonnent et agissent effectivement à l'échelle mondiale pour réaliser leurs profits.

¹¹⁰⁰ Cela ne signifie pas que le politique disparaît dans ce cadre, puisque il est sollicité pour le maintenir, mais il est soumis aux impératifs économiques, aux nécessités de l'accumulation du capital.

Le régime international néolibéral, en tant que cadre juridique et politique pour l'accumulation, est en fait destiné à élargir et libérer complètement le champ et les possibilités d'action de ces firmes, quelque soit leur secteur d'intervention, en leur permettant de vendre et d'investir là où les conditions leur semblent les plus rentables ; et de désinvestir lorsque ces conditions deviennent défavorables. Les réglementations économiques, sociales, environnementales trop contraignantes doivent tomber. Mais comme ces firmes ne peuvent pas se passer d'un environnement sécurisé, il s'agit également d'assurer le maximum de garanties et de protections à ces firmes, notamment en ce qui concerne la propriété sur leurs moyens de production matériels et immatériels, ou leurs créances¹¹⁰¹. On se trouve ainsi face à cet apparent paradoxe qui est celui du libéralisme économique poussé dans ses extrémités : les Etats ont l'interdiction d'interdire aux pouvoirs privés économiques multinationaux mais dans le même temps, ils doivent prendre toutes les mesures politiques et juridiques nécessaires pour faciliter le déploiement de ces firmes et la bonne marche de leurs affaires¹¹⁰².

La mise en place de l'ordre néolibéral, a fait partie intégrante d'une stratégie des centres capitalistes occidentaux pour rétablir les conditions de taux de profit élevés pour leurs propres firmes ; stratégie que l'on a pu qualifier de manière intéressante de néo-mercantiliste¹¹⁰³. En établissant un régime de concurrence généralisé, les formations capitalistes centrales, celles de la « triade¹¹⁰⁴ », les mieux armées économiquement, ont cru pouvoir en permanence faire triompher leurs intérêts.

Ce régime a effectivement permis de rétablir le contrôle des firmes transnationales des centres sur la production et les marchés internationaux de produits de base, qui forment une composante cruciale des procès d'accumulation centraux.

L'accès aux ressources naturelles du monde tropical a notamment été massivement ouvert aux sociétés transnationales.

Le recul des Etats et la réorientation de leur rôle et de leurs fonctions sous le coup des disciplines

¹¹⁰¹ UZUNIDIS (Dimitri), « Nouveau mercantilisme et mondialisation. A propos du cadre légal d'accumulation et de ses conséquences sur les pays en développement », in SERFATI (Claude) (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, *Op. cit.*, p. 347.

¹¹⁰² La banque mondiale publie d'ailleurs depuis 2004 le rapport *Doing Business* qui compare le climat des affaires dans différents pays à partir de l'étude des cadres réglementaires concernant la création d'entreprises et les investissements. L'objectif de ce rapport étant de cibler et de classer les meilleures conditions d'investissement au plan mondial.

¹¹⁰³ L'expression est de l'économiste britannique Joan Robinson, citée in UZUNIDIS (Dimitri), p. 330.

¹¹⁰⁴ « Les Etats-Unis et leur province extérieure canadienne, l'Europe à l'ouest de la frontière de la Pologne, le Japon – auxquels on ajoutera l'Australie et la Nouvelle-Zélande » AMIN (Samir), *Pour un monde multipolaire*, *Op. cit.*, p. 15.

néolibérales a fait tomber les gardes-fous qui avaient été dressés durant la période qui a suivi les indépendances.

Les ressources naturelles ont alors fait l'objet d'une marchandisation exacerbée, comme de nombreux autres biens et services essentiels à la vie sociale. Ces ressources et les activités économiques afférentes sont devenues d'excellentes opportunités d'investissement pour les sociétés transnationales.

Ces dernières ont pu se déployer dans la majorité des filières et à quasiment tous les niveaux de ces dernières, disposant de marges de manœuvres élargies et de moyens nouveaux pour investir dans le secteur des ressources naturelles au sens large : agriculture, extraction minière, foresterie, services de gestion de l'eau, infrastructures, ingénierie génétique etc.

On cherchera à mettre en lumière les moyens (juridiques, politiques, idéologiques et de fait matériels par le biais de l'action étatique) que le régime international néolibéral a fournis aux firmes transnationales et qui leur ont servi à se saisir en profondeur des commandes sur la gestion des ressources naturelles dans le monde tropical.

Dans un premier temps, il s'agira de présenter les grandes étapes de la mise en place du régime international néolibéral et les processus sous-jacents à sa formation.

On peut avancer que ce régime fut le résultat de la confluence de trois mouvements de fond qui se sont cristallisés à la fin des années 1970 et ont atteint leur apogée dans les années 1980 et 1990 : la montée en puissance d'un courant intellectuel prônant la domination du système de marché comme unique régulateur de la vie sociale et porté par des figures comme Friedrich Von Hayek et Milton Friedman ; la financiarisation croissante de l'économie capitaliste conduisant à une transformation du régime d'accumulation et à la domination de comportements économiques prédateurs ; la volonté politique des Etats-Unis et de leurs plus proches alliés de neutraliser toute alternative politique à un système mondial capitaliste dominé par eux.

Ces trois mouvements furent à l'arrière plan de la constitution dans les années 1980 et 1990 d'une constellation d'institutions internationales gardiennes du système libéral mondial (Chapitre 1.).

Dans un second temps, il sera question de la manière dont le cadre légal mondial d'accumulation¹¹⁰⁵ a été mobilisé pour renforcer les capacités d'action des sociétés transnationales et servir les intérêts des centres capitalistes dans le domaine de l'économie des produits de base. On se penchera plus spécifiquement sur la libéralisation des mouvements de marchandises, en particulier

¹¹⁰⁵ Pour reprendre le concept de Dimitri Uzunidis exposé dans, « Nouveau mercantilisme et mondialisation. A propos du cadre légal d'Accumulation et de ses conséquences sur les pays en développement », in SERFATI (Claude) (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, Op. cit., p. 329.

agricoles, ainsi que sur la protection des investissements étrangers et de la propriété intellectuelle. On verra que l'instauration de ce cadre libéral au niveau mondial au travers notamment de l'O.M.C., renforcé par des arrangements régionaux et bilatéraux a entravé la capacité des Etats du Sud à s'affranchir de la spécialisation internationale inégale et les a enfermés dans des rapports de dépendance et de concurrence (Chapitre 2.).

Enfin, on abordera le problème précis de la recomposition du rôle de l'Etat, en particulier concernant les Etats du Sud et la gestion des ressources naturelles, sous la pression des programmes d'assainissement économique conçus par les Institutions Financières Internationales (IFI). Ces programmes - dont les grandes lignes ont été synthétisées à la fin des années 1980 par l'économiste américain John Williamson sous le terme de « Consensus de Washington »¹¹⁰⁶ et qui ont connu depuis quelques aménagements de surface - conduisent l'Etat à se défaire des moyens de contrôler son économie et les ressources nationales, qu'il s'agisse de réglementations ou d'interventions directes. L'Etat doit abandonner le fonctionnement de l'économie au marché et notamment aux investisseurs étrangers, la privatisation étant le moyen privilégié de ce désengagement de l'Etat. D'un autre côté, il revient à l'Etat d'améliorer le climat des affaires, en renforçant la propriété privée, en investissant dans les infrastructures ou en étant plus transparent concernant sa propre gestion. En somme, l'Etat doit tout faire pour faciliter l'implantation des compagnies étrangères et la venue des capitaux étrangers, ce qui ne constitue pas nécessairement une aide efficace au développement et à l'indépendance économique (Chapitre 3.).

¹¹⁰⁶ Le consensus de Washington désigne à la fois un ensemble de mesures qu'un Etat doit prendre dans différents domaines clés pour conformer l'économie nationale au modèle néolibéral et le contexte institutionnel qui secrète de telles mesures. PEET (Richard), *Geography of Power, The Making of Global Economic Policy*, London, New York, Zed Books, 2007, p.110.

Chapitre 1 : Vers la mise en place de l'ordre économique néolibéral, armature juridico-politique de la «globalisation »

Le néolibéralisme est en premier lieu un courant de pensée, dont la caractéristique est de rejeter toute immixtion de l'Etat dans le libre fonctionnement du marché, celui-ci étant tenu pour le fonctionnement régulateur naturel de l'économie et de la société¹¹⁰⁷. Plus profondément, il s'agit d'un plaidoyer pour le déploiement sans entraves du capitalisme, qui n'est autre, pour paraphraser Marx, qu'un système d'échange marchand généralisé, au sein duquel le profit devient le seul critère pour fixer les buts humains. Ses principaux théoriciens, les économistes Friedrich Hayek et Milton Friedman auxquels il faut ajouter quelques autres, constituèrent sur ces bases un corpus doctrinal, qui, relayé par les réseaux de la grande bourgeoisie libérale occidentale, servira d'inspiration aux nouvelles équipes dirigeantes qui arrivèrent au pouvoir en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, sous la direction respective de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan (Section 1.).

Les préceptes néolibéraux vont trouver à la fois un point d'appui et un champ d'application privilégié dans la sphère financière qui devient à partir des années 1980 la dimension prédominante de l'économie mondiale capitaliste¹¹⁰⁸. La croissance de cette sphère et sa prise d'autonomie par rapport aux Etats débuta dans les années soixante-dix, mais c'est véritablement suite aux politiques de déréglementation et de libéralisation menées à partir de 1980 qu'elle s'est à la fois déconnectée de l'économie réelle et a assis sa domination sur elle, modifiant le régime d'accumulation. La rentabilité financière extraite de titres de propriété, de créances ou d'autres produits financiers est devenue alors l'alpha et l'oméga (le déterminant ultime) des principales décisions économiques, exacerbant les comportements capitalistes prédateurs. Dans un mouvement dialectique, les pouvoirs privés agissant dans et depuis cette sphère financière, renforcés, vont exiger que la régulation des économies nationales et de l'économie mondiale réponde sous tous ses aspects à leurs intérêts, qui sont exprimés de manière cohérente et systématique par la doctrine néolibérale (Section 2.).

Sur un autre plan, néanmoins connecté aux deux précédents, l'idéologie néolibérale a également bénéficié d'un contexte géopolitique propice dans lequel les alternatives au capitalisme

¹¹⁰⁷ Pierre Dardot et Christian Laval avance que le néolibéralisme constitue désormais une rationalité gouvernementale : « Considéré comme rationalité, le néolibéralisme est précisément le déploiement de la logique du marché comme logique normative, depuis l'Etat jusqu'au plus intime de la subjectivité. DARDOT (Pierre), LAVAL (Christian), *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009, 2010, p. 21.

¹¹⁰⁸ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ? Petit traité à l'usage de ceux et celles qui ne savent pas encore s'il faut être pour ou contre*, Paris, La Découverte, 2004, p.101.

ont disparu de la scène internationale. Les Etats-Unis et leurs proches alliés occidentaux, ont mené dès les années 1970, une politique diplomatique et militaire visant à contenir et à défaire toute tentative de contestation de l'ordre économique et social dans le Tiers-Monde. Cette politique fut menée à deux niveaux : en déstabilisant les régimes considérés comme subversifs d'une part et en sabotant systématiquement les initiatives visant à faire émerger le Nouvel Ordre Economique International d'autre part. La politique des centres a de ce point de vue également bénéficié de la fin du socialisme « réellement existant » (Section 3.).

Parallèlement aux trois précédents processus les institutions centrales du régime international néolibéral ont été mises sur pied. Il n'a pas été question de créer ces institutions de toutes pièces mais de renforcer et d'élargir les fonctions d'institutions préexistantes. Les trois organisations piliers du régime néolibéral, le F.M.I., la Banque mondiale et l'O.M.C. sont ainsi les héritières directes d'une architecture élaborée par les centres occidentaux à l'issue de la Seconde Guerre mondiale pour maintenir leur contrôle sur l'économie mondiale. Ces trois organisations assurent le verrouillage du système libéral mondial¹¹⁰⁹ en liaison avec les enceintes politiques où se décident les destinées de l'économie mondiale, et, à une époque de domination sans partage de l'économie, celles de la biosphère et de ses ressources (Section 4.).

Section 1 : Les fondements et la montée en puissance de la doctrine néolibérale.

On se penchera successivement sur les conceptions qui constituent le cœur de la doctrine néolibérale (§1.) avant d'aborder la diffusion de cette doctrine dans les instances dirigeantes du monde capitaliste (§2.).

§1. Les conceptions fondamentales de la doctrine néolibérale

La pensée néolibérale peut s'analyser à la fois comme un courant original et comme un retour aux sources des doctrines économiques libérales du XIXe siècle fondées sur le caractère universel et rationnel de l'économie de marché.

Ses fondateurs, au premier rang desquels il faut placer l'économiste autrichien Friedrich Hayek, commencèrent à élaborer leur système vers la fin des années 1930 et dans les années 1940

¹¹⁰⁹ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique, Op. cit.*, p. 71.

alors même que le système de marché était touché par une crise profonde qui déboucha sur le fascisme et la Seconde Guerre mondiale comme l'a analysé par ailleurs Karl Polanyi dans son ouvrage « La grande transformation »¹¹¹⁰.

L'ouvrage phare de Hayek, « La route de la servitude », qui peut être considéré comme la charte fondatrice du néolibéralisme¹¹¹¹ fut publiée en 1944. En 1947, Hayek fut à l'initiative de la réunion d'un regroupement d'intellectuels qui partageaient ses vues, au Mont-Pèlerin, en Suisse ; réunion qui fut à l'origine de la société du Mont-Pèlerin. Parmi ses membres plus ou moins assidus, on peut compter notamment les économistes Milton Friedman, Ludwig von Mises, Lionel Robbins ou Maurice Allais ; le philosophe Karl Popper ; Wilhelm Röpke et Jacques Rueff, qui furent respectivement conseillers du Chancelier Adenauer et du général de Gaulle¹¹¹², etc.

S'inscrivant dans une longue tradition de lutte contre le socialisme et l'intervention de l'Etat dans l'économie, propre aux intellectuels organiques de la classe capitaliste, ces théoriciens ont cherché à fonder la légitimité d'une logique capitaliste dégagée de toutes contraintes, de toute prétention de la société à en contrôler les tendances déstabilisatrices.

Pour cela ils ont intégré leurs prescriptions économiques, conformes aux intérêts capitalistes, et plus profondément aux intérêts du capitalisme financier, dans une conception du monde totalisante.

Cette vision du monde repose sur une approche de l'individu et des rapports sociaux bien particulière, selon laquelle l'être humain cherche dans toutes les situations à maximiser ses gains en se laissant guider par sa rationalité égoïste. Vision de l'homme qui sera synthétisée sous la formule de l'*Homo oeconomicus*.

Dans ce schéma, le marché, libre de toute entrave, est considéré comme le modèle parfait de fonctionnement social, qui correspond à la nature profonde de l'humanité.

C'est le marché, qui, par la confrontation de l'offre et de la demande permet d'attribuer un prix juste à tous les éléments nécessaires à la vie sociale : les marchandises les plus variées mais aussi les facteurs de production comme le travail ou le capital.

Ce mécanisme autorégulateur permet de réduire les déséquilibres qui apparaissent dans la sphère économique et plus largement dans la société toute entière. Plus son emprise est grande, plus les relations sociales ont des chances de trouver une issue satisfaisante pour tous les intérêts en présence.

C'est sous cet angle que l'on retrouve dans le néolibéralisme les idées exprimées par les libéraux

¹¹¹⁰ POLANYI (Karl), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Op. cit.

¹¹¹¹ GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 2004, p. 16.

¹¹¹² HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière*, Paris, Fayard, 2006, p. 296-297.

classiques comme Adam Smith, David Ricardo et Jean-Baptiste Say mais surtout plus tard par les économistes dits néo-classiques tels que Léon Walras, Carl Menger ou Stanley Jevons.

L'interaction marchande d'agents économiques égoïstes, rationnels, abstraitement égaux, cherchant à satisfaire leurs intérêts propres, est ainsi conçue comme le meilleur mode d'allocation des ressources, débouchant sur la création de richesses et le bonheur universel. On retrouve un des préceptes de Jean-Baptiste Say selon lequel « l'intérêt privé est le plus habile des maîtres ». von Hayek parlait quant à lui d'« un ordre humain étendu, spontané, créé par un marché concurrentiel¹¹¹³ ».

Dans ce cadre conceptuel, l'intervention de l'Etat pour réguler l'économie est conçue comme étant parfaitement vaine, voire nocive puisqu'elle fausserait le jeu de l'offre et de la demande et la concurrence créatrice entre les agents économiques. Le marché doit rester le seul arbitre des relations économiques¹¹¹⁴.

On décèle là l'originalité de la pensée néolibérale par rapport à ses prédécesseurs, outre une certaine systématisation des axiomes libéraux. Cette doctrine a émergé dans un contexte où l'intervention étatique dans l'économie était considérée comme normale étant donnée la faillite du capitalisme libéral à assurer la stabilité économique, le plein emploi ou le développement. Il s'agissait par conséquent d'attaquer les principes à la base de la régulation étatique de l'économie et notamment les idées de Keynes, élaborées par lui en réaction à la crise de 1929¹¹¹⁵.

Pour le néolibéralisme en effet, les crises, les inégalités sociales ou tous autres déséquilibres ne seraient pas des phénomènes internes au fonctionnement du système économique, mais des « événements » passagers liés à des chocs externes.

Ainsi, Milton Friedman, dans un ouvrage de 1963¹¹¹⁶, analysait la crise de 1929 comme étant le résultat d'un événement « exogène » au système de marché, en l'occurrence une faute grossière commise par un dirigeant de la Banque centrale américaine (Federal Reserve), qui faisait partie de l'appareil d'Etat, extérieur à l'économie. En n'adaptant pas convenablement l'offre de monnaie aux besoins des demandeurs, cet employé de l'Etat a altéré de l'extérieur les activités économiques

¹¹¹³ Cité in HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière*, Op. cit., p. 192.

¹¹¹⁴ Hayek reconnaissait cependant l'intérêt d'une action de l'Etat pour préserver la compétition au sein du marché, la compétition étant au cœur de son système de valeur. SMITH (Philip B.), MAX-NEEF (Manfred), *Economics Unmasked. From Power and greed to compassion and the common good*, Foxhole, Dartington, Totnes, Green Books, 2011, pp. 39-40.

¹¹¹⁵ BEAUD (Michel), DOSTALLER (Gilles), *La pensée économique depuis Keynes. Historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Paris, Editions du Seuil, 1993.

¹¹¹⁶ FRIEDMAN (Milton), SCHWARTZ (A.), *A Monetary History of the United States, 1867-1960*, Princeton, 1963.

« naturelles »¹¹¹⁷.

De même, sur un plan légèrement différent, le chômage est considéré par les auteurs néolibéraux et en particulier par Friedman comme un phénomène naturel, dont l'amplification peut être liée à des éléments extérieurs à l'économie : l'organisation défensive des travailleurs par exemple, qui fausse les données du marché.

L'intervention inconsidérée de l'Etat ou d'autres acteurs (les syndicats en particulier) dans l'économie est considérée par la doctrine néolibérale comme étant susceptible de créer des déséquilibres qui ne sont cependant que temporaires, le marché revenant par définition de lui-même à l'équilibre.

Ces axiomes étaient tenus pour valables non seulement sur le plan des économies nationales mais également pour les relations économiques internationales. En libéralisant les échanges internationaux, en les livrant à la loi de l'offre et de la demande, on laisse le champ libre à la régulation automatique des déséquilibres et à la création de richesses. A l'inverse tout protectionnisme, toute réglementation au niveau international est considéré comme un mal absolu qu'il faut combattre car bloquant une allocation rationnelle des ressources¹¹¹⁸.

Dans la pensée néolibérale, il n'y a pas de problèmes spécifiques du développement, d'inégalité entre nations liées au système capitaliste. La vieille loi des avantages comparatifs de Ricardo selon laquelle les économies se spécialisent naturellement dans des activités pour lesquelles elles sont relativement les mieux dotées en facteurs est tenue pour juste dans toutes les hypothèses¹¹¹⁹.

En somme, la vision néolibérale est la vision profondément mécaniciste d'une économie tendant spontanément vers l'équilibre grâce aux tendances naturelles du marché¹¹²⁰. Dans ce cadre, l'Etat doit se contenter de faire respecter des règles du jeu très générales, assurant la libre concurrence, l'ordre social et la sécurité de la propriété, nécessaire au bon fonctionnement marchés¹¹²¹.

Paradoxalement, les auteurs néolibéraux ont tout de même prôné certaines politiques économiques. Mais en l'occurrence, il s'agissait d'encourager l'Etat à mener des *contre-réformes* pour purger le fonctionnement de l'économie de réglementations trop contraignantes ou de mesures sociales favorables aux classes travailleuses et pesant sur les « grands équilibres », monétaire et

¹¹¹⁷ De BRUNHOFF (Suzanne), *L'heure du marché, critique du libéralisme*, Paris, P.U.F., 1986, pp. 30-31.

¹¹¹⁸ CORM (Georges), *Le nouveau gouvernement du monde : idéologies, structures, contre-pouvoirs*, Paris, La Découverte, 2010, p. 31.

¹¹¹⁹ SMITH (Philip B.), MAX-NEEF (Manfred), *Op. cit.*, pp. 133-134.

¹¹²⁰ GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, *Op. cit.*, p. 20.

¹¹²¹ DE BRUNHOFF (Suzanne), *Op. cit.*, p. 35.

budgétaire.

Friedrich Hayek proposait ainsi dès 1960 de «déréglementer, privatiser, réduire et simplifier les programmes de sécurité sociale, diminuer la protection contre le chômage, supprimer les programmes de subvention au logement et les contrôles de loyer, abolir les programmes de contrôle des prix et de la production dans l'agriculture, réduire le pouvoir syndical¹¹²² ».

Milton Friedman recommanda quant à lui l'interdiction légale du déficit budgétaire et la suppression de tous les obstacles légaux à la flexibilité de la main d'oeuvre¹¹²³.

Parmi les prescriptions de Hayek, puis de Friedman figurait en bonne place la lutte contre l'inflation.

La stabilité des prix était chez ces auteurs un objectif fondamental car elle permettait la pérennité de l'ordre social en garantissant la valeur des avoirs des capitalistes¹¹²⁴. Il s'agissait pour Hayek et Friedman de mettre fin à « l'euthanasie du rentier » appelée de ses vœux par Keynes. Ils répondaient par ailleurs très concrètement à une revendication capitaliste puisque les taux d'intérêt réels avaient tendance à être négatifs au début des années 1970.

Nécessaire à la stabilité des prix, l'équilibre budgétaire était désigné comme un objectif essentiel à réaliser, par la réduction des dépenses publiques, la sélection de ces dépenses selon des critères de rentabilité, la privatisation des entreprises publiques.

Le contrôle des taux d'intérêt était une des dernières prérogatives que l'Etat devait conserver selon les théoriciens du néolibéralisme. Mais là encore les marges de manœuvre de l'Etat devaient être étroitement limitées. Pour von Hayek, des banques centrales indépendantes devaient être chargées de veiller à ce que les taux d'intérêt réels soient positifs, c'est-à-dire que les taux d'intérêts nominaux assurent que la rémunération du capital soit supérieure au taux d'inflation. L'épargne ainsi rémunérée serait incitée à se placer sur le marché des capitaux.

Que la hausse des taux d'intérêt provoque une contraction de l'activité économique et le chômage était considéré par les auteurs néolibéraux comme un moindre mal. Ainsi, l'inflation était pour von Hayek « infiniment plus dangereuse » que la déflation.

Ce n'est d'ailleurs que dans les années 1970, en pleine crise de « stagflation¹¹²⁵ », dont furent tenues responsables les politiques « keynésiennes » que ce courant de pensée rentra en grâce auprès des

¹¹²² HAYEK (Friedrich A.), *La Constitution de la liberté* cité in HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière*, *Op. cit.*, p. 201.

¹¹²³ DE BRUNHOFF (Suzanne), *L'heure du marché, critique du libéralisme*, *Op. cit.*, p. 144.

¹¹²⁴ CORM (Georges), *Le nouveau gouvernement du monde : idéologies, structures, contre-pouvoirs*, *Op. cit.*, p. 33.

¹¹²⁵ « La stagflation désigne une période où coexistent inflation, baisse de l'activité économique et chômage élevé », BREMOND (Janine), GELEDAN (Alain), *Dictionnaire économique et social*, *Op. cit.*, p. 220. Il s'agissait des symptômes de la crise de suraccumulation du capital dans les années 1970.

classes dominantes occidentales¹¹²⁶.

§ 2. L'avènement des conceptions néolibérales dans les milieux dirigeants du centre du système capitaliste

Les idées de penseurs comme Friedrich Hayek ou Milton Friedman furent activement relayées par des instituts de recherche d'obédience conservatrice, encore appelé « Think tanks », que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis. Ces instituts, très actifs et souvent directement soutenus par les milieux patronaux, rassemblaient des professeurs d'université, des technocrates de haut rang et des acteurs du milieu des affaires.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale des instituts de ce genre et autres clubs ont travaillé à mettre au point et à diffuser ce qu'on peut *a posteriori* désigner comme le programme néolibéral et à convaincre de sa valeur les principaux décideurs politiques et économiques.

C'étaient en effet les élites du monde capitaliste que ces organismes avaient pour objectif de convaincre. L'objectif était de forger un consensus, de diffuser une culture au sein de ceux qui détenaient le pouvoir ou étaient amenés à le détenir. Le contexte de crise des années 1970 a été d'une grande aide à cette fin. Les préceptes keynésiens ne semblaient plus efficaces pour relancer la croissance et les profits dans le contexte de la crise, il paraissait donc opportun de les remplacer par un autre jeu de principes économiques destiné à libérer le champ à l'accumulation du capital.

C'est au sein des classes capitalistes des pays anglo-saxons que les Think tanks néolibéraux connurent le plus de succès.

The American Enterprise Institute, The Hoover Institution, The Heritage Foundation, The Cato Institute, organismes pour la plupart soutenus par des fondations patronales¹¹²⁷ disséminèrent les idées d'allègement fiscal et réglementaire, de réduction des coûts du travail et des dépenses sociales. Elles soulignèrent le caractère inefficace et contre-productif des réglementations publiques face à la crise.

D'autres institutions jouèrent également un rôle important dans la diffusion des idées néolibérales au sommet de la société capitaliste mondiale. Il s'agit par exemple du groupe Bilderberg créé en 1954 ou de la Commission Trilatérale fondé en 1973 par David Rockefeller. La Commission trilatérale avait une dimension internationale affirmée, puisqu'elle visait à renforcer les liens au sein

¹¹²⁶ HARVEY (David), *The New Imperialism, Op. cit.*, p. 157.

¹¹²⁷ Les fondations qui financèrent les think tanks conservateurs des années 1970 aux années 1990 étaient liées à de grands groupes industriels et financiers : Scaife (Banques et pétrole), Philip Morris (tabac), Lynde et Harry Bradley (composants électronique), Koch (pétrole, gaz naturel), Smith Richardson (Chimie, industrie pharmaceutique). HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière, Op. cit.*, p. 257.

de la Triade : il s'agissait dans ce cadre de tisser des liens entre dirigeants de multinationales, banquiers, représentants des administrations ou de l'establishment universitaire autour des objectifs et des valeurs libérales¹¹²⁸.

La doctrine néolibérale se structura et se diffusa ainsi peu à peu au cours des années 1970 et parvint à gagner les milieux dirigeants de l'économie et de la politique aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, mais aussi en Allemagne de l'ouest et dans d'autres pays occidentaux, dont la France.

C'est cependant avec l'accession au pouvoir de Margaret Thatcher le 4 mai 1979 et de Ronald Reagan le 20 janvier 1981, que les principes néolibéraux furent mis en application de manière systématique dans les deux bastions de la « civilisation des affaires » avant de rapidement se diffuser dans les autres centres capitalistes et dans le reste du monde.

Les idées néolibérales bénéficièrent alors du tremplin de l'appareil d'Etat dont elles décriaient par ailleurs l'inefficacité. Les gouvernements conservateurs anglo-saxons imposèrent en effet les nouvelles normes de la politique économique, particulièrement favorables aux détenteurs de capitaux.

Les grands axes des politiques néolibérales menées dans les centres capitalistes à partir de la fin des années soixante-dix furent la réforme de la fiscalité et de la dépense publique, la lutte contre l'inflation, les privatisations, la déréglementation et la libéralisation.

Sur le plan de la fiscalité et des dépenses de l'Etat, les politiques néolibérales ont cherché à atteindre deux objectifs : revenir sur la progressivité de l'impôt et réduire les capacités d'intervention de l'Etat sur le plan social¹¹²⁹. Il s'agissait de remettre en cause le principe même de l'Etat-providence.

Cette transformation du financement public, pour être légitimé, fut intégrée au concept de politique de l'offre. Selon cette idée, libérer le potentiel des investisseurs en réduisant par exemple les prélèvements directs est générateur de croissance¹¹³⁰ et, en dernière instance, d'emploi pour les plus pauvres. C'est le mécanisme du « *trickle down* », du ruissellement, qui est censé s'enclencher, la richesse descendant des étages supérieurs de la société vers ses étages inférieurs : « le chemin vers la réduction des inégalités doit passer dans un premier temps par leur accroissement »¹¹³¹.

On est là totalement en phase avec la rhétorique néolibérale et sa position de principe sur la régulation automatique de la société par la satisfaction des intérêts privés.

¹¹²⁸ HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière*, *Op. cit.*, p. 300.

¹¹²⁹ *Ibid.*, p. 216.

¹¹³⁰ Si l'on se réfère à la loi dite de Jean-Baptiste Say selon laquelle l'offre crée sa propre demande.

¹¹³¹ GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, *Op. cit.*, p. 21.

Aux Etats-Unis, une baisse généralisée de 25% sur trois ans de toutes les tranches d'impositions a ainsi été votée par le Congrès en 1981¹¹³², mais sous l'apparence d'une mesure égalitaire, c'est bien la réduction du taux des tranches d'imposition les plus hautes qui était visée. Cette diminution des recettes de l'Etat nord-américain a été accompagnée d'une baisse de ses dépenses sur le plan social, mais pas sur le plan militaire, ni sur celui de la recherche. En 1984, 26,7 % du budget fédéral était consacré à la défense. Ces dépenses constituaient un fort soutien aux industries de pointe américaine, le fruit des recherches dans le domaine militaire ayant ensuite été transféré dans le domaine civil renforçant la compétitivité des entreprises américaines¹¹³³.

Un autre axe des politiques néolibérales fut la lutte contre l'inflation, dont le caractère essentiel fut comme on l'a vu souligné par von Hayek et Friedman.

Dès 1974, la banque centrale de la république fédérale d'Allemagne sacrifiait l'objectif du plein emploi pour maintenir des taux d'intérêts réels positifs et maintenir l'inflation à un niveau bas.

Le gouvernement Thatcher mena une politique similaire et le taux d'intérêt à long terme de la banque d'Angleterre passa de -3 % à +4 % de 1979 à 1982.

Fin 1979, sous l'administration Carter, le directeur de la Federal Reserve Paul Volcker augmenta brutalement les taux d'intérêts et réitéra en 1981, sous l'administration Reagan cette fois-ci. Cette année là, le taux d'intervention de la Federal Reserve fut fixé à 22%, niveau particulièrement élevé. Cette politique de discipline monétaire brutale fut dénommée le « Volcker shock ».

Ces politiques monétaires, plus ou moins inspirée des prescriptions des auteurs néolibéraux étaient axées sur la limitation des capacités d'intervention des Etats sur la masse monétaire et le crédit. L'objectif primordial était la lutte contre l'inflation et la manipulation des taux d'intérêt devenait le seul instrument autorisé pour y parvenir. Tout autre objectif était considéré comme une hérésie économique.

Dans ce but, les statuts des banques centrales furent peu à peu révisés pour que ces institutions prennent leur autonomie vis-à-vis des gouvernements. Elles sont devenues officiellement les gardiens des équilibres monétaires et financiers, hors de portée du contrôle des élus.

Mais derrière cette lutte contre l'inflation, d'autres enjeux étaient latents. D'une part, les banques centrales devenaient garantes des revenus sur le capital des investisseurs financiers privés, en veillant à ce que les taux d'intérêts réels ne deviennent pas négatifs¹¹³⁴.

¹¹³² HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière*, *Op. cit.*, p. 216.

¹¹³³ BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : de 1500 à 2010*, *Op. cit.*, p. 357.

¹¹³⁴ Les seuls autres moyens d'actions des banques centrales étaient les opérations de prêts à court terme pour soutenir les banques et les opérations d'achat/vente de titres d'Etat. CORM (Georges), *Le nouveau gouvernement du*

D'autre part, la discipline monétaire était inséparable d'un objectif sous-jacent : la mise au pas des travailleurs, qui, pressurés par l'augmentation du chômage, tendaient de fait à revoir à la baisse leurs revendications salariales¹¹³⁵.

Les privatisations, autre axe des politiques néolibérales, participaient de la démarche visant à rétablir la discipline budgétaire et à chasser l'Etat des « hauteurs dominantes » de l'économie. Les entreprises d'Etat, étaient souvent présentes dans le secteur des industries de base, et avaient servi dans la période d'après-guerre à maintenir les profits du secteur privé en assumant des investissements lourds et en leur fournissant des inputs. Après 1980, elles étaient désormais considérées comme inefficentes et absorbant des capitaux qui auraient pu servir l'initiative privée. Soumettre ces entreprises à la libre concurrence était censé généré des bénéfices pour l'économie sous la forme de prix plus bas.

La Grande-Bretagne de Margaret Thatcher a lancé la vague de privatisations, les entreprises publiques passant d'une contribution de 12 % du PIB en 1979 à moins de 2 % au milieu des années 2000¹¹³⁶.

La première privatisation d'ampleur a été celle de British Telecom en 1984. Elle fut suivie des privatisations dans les années 1980 et au début des années 1990 de British Gas, British Airways, British Steel, British Coal, des secteurs de distribution de l'eau et de l'électricité.

Les grands bénéficiaires des privatisations furent les firmes de la City qui montèrent les opérations de mise sur le marché et réalisèrent à cette occasion d'importants bénéfices.

Les perdants furent les travailleurs des secteurs concernés qui perdirent leur emploi ou furent soumis à des conditions de travail plus dures. Un impact indirect fut également la diminution du pouvoir des syndicats qui avaient certains de leurs bastions dans les secteurs publics.

Après l'expérience britannique, les privatisations furent considérées comme faisant l'objet d'un large consensus auprès des gouvernements de l'O.C.D.E. y compris les gouvernements socio-démocrates.

La privatisation des entreprises d'Etat formait un des aspects du retrait du politique dans la direction de l'économie. Parmi les autres éléments importants de ce retrait, la déréglementation et la libéralisation tinrent une place toute aussi cruciale.

monde : idéologies, structures, contre-pouvoirs, Op, cit., p. 38.

¹¹³⁵ GLYN (Andrew), *Capitalism Unleashed. Finance, Globalization, and Welfare*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 31.

¹¹³⁶ *Ibid.*, p. 38.

Le mouvement de déréglementation a touché de nombreux secteurs de la vie économique et sociale : droit du travail, régulation des prix, services publics, gestion des ressources essentielles (eau, énergie) secteur bancaire et financier etc.

C'est dans le domaine bancaire et financier que les conséquences furent les plus dramatiques non seulement sur le fonctionnement des économies capitalistes centrales, mais étant donné le poids financier de ces économies, sur le fonctionnement d'ensemble de l'économie mondiale.

Des mesures phares furent en effet prises par les gouvernements Reagan et Thatcher, qui servirent encore une fois de modèle pour les gouvernements des autres Etats centraux : le démantèlement des contrôles de capitaux aux frontières, la diminution des prélèvements sur les mouvements de capitaux, l'ouverture des marchés financiers nationaux aux institutions financières et aux investisseurs étrangers, le décloisonnement des activités bancaires, le laissez-faire concernant la création de nouveaux types d'établissement et de produits financiers, l'autorisation de la désintermédiation concernant les activités de financement, furent les principales d'entre elles¹¹³⁷.

Toutes les précautions mises en place suite à la crise de l'entre-deux-guerres pour éviter l'emballement de la finance, furent démantelées en bloc. Pour comprendre ces mesures et leurs impacts, il faut les replacer au sein du processus de montée en puissance de la sphère financière dans l'économie capitaliste mondiale.

Section 2 : Croissance et prédominance de la sphère financière au sein du capitalisme mondial

La domination de la sphère financière est une des caractéristiques majeures du capitalisme contemporain avec la transnationalisation des structures de production. Le poids croissant dans les économies centrales de propriétaires du capital déconnectés de la production – les rentiers – et des institutions financières répercutant leurs volontés, a été sans doute l'un des facteurs les plus importants de l'enracinement du néolibéralisme au sein des classes dirigeantes du Nord mais également du Sud. Des élites qui se sont empressées de libérer toujours plus la finance de tout contrôle mettant fin à l'« euthanasie du rentier » pour reprendre l'expression de Keynes.

Après avoir mis en perspective historique le processus de croissance de la sphère financière (§1.), il s'agira de décrire quelques unes des caractéristiques essentielles du système financier international actuel (§2.) et d'en apprécier les conséquences sur l'économie réelle (§3.).

¹¹³⁷ HELLEINER (Eric), *States and the Reemergence of Global Finance. From Bretton Woods to the 1990s*, New York, Cornell University Press, 1994, pp.147-152 ; MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ? Petit traité à l'usage de ceux et celles qui ne savent pas encore s'il faut être pour ou contre*, Op. cit., pp. 101-107.

§ 1. La croissance de la sphère financière en perspective historique

Le processus d'expansion et de déconnexion de la sphère financière est en partie antérieur à l'arrivée au pouvoir des gouvernements néolibéraux de Thatcher et Reagan. Trois phénomènes ont contribué à lancé le processus : le développement du marché des eurodollars (A.), l'abandon du système des changes fixes (B.), le recyclage des pétrodollars (C.). On les abordera dans ce qui est approximativement leur ordre chronologique d'apparition, bien que les trois phénomènes se soient chevauchés.

A) Le développement du marché des eurodollars

Le marché des eurodollars s'est constitué dans les années 1960 à la City de Londres. Il s'agissait d'un marché de prêt aux Etats et aux grandes entreprises formé à partir de dépôts en dollars dans des banques hors des Etats-Unis. Il était donc encore largement contrôlé par des banques et lié à l'économie réelle, ce qui est important pour le distinguer des innovations financières ultérieures¹¹³⁸.

Ce marché était lié au déploiement des firmes multinationales nord-américaines. Il était alimenté par les profits non réinvestis des firmes multinationales américaines, tout en répondant à leurs besoins croissants de financement. Ces firmes s'étaient en effet lancées dans les années 1960 dans des investissements directs massifs en Europe et se heurtaient à un problème de financement en raison du contrôle sur les sorties de capitaux imposé à l'époque par les autorités des Etats-Unis, contrôle lui-même lié au déficit de la balance des paiements provoqué par la guerre du Vietnam.

Les firmes multinationales des Etats-Unis ont pu ainsi bénéficier d'un marché financier en dollars qui n'était ni soumis au contrôle de la Federal Reserve, ni à celui des autorités du principal pays d'accueil du marché des euro-dollars.

Le marché des Euro-dollars a en effet bénéficié de mesures favorables de la part des autorités britanniques et est devenu un véritable marché financier *off shore*. Parmi ces mesures, il faut souligner l'autorisation en 1962 par la Banque d'Angleterre d'émettre des titres de créance en devises étrangères permettant ainsi le développement d'un marché des euro-obligations¹¹³⁹.

Par le jeu du multiplicateur de crédit, les banques devenaient libres de créer de nouveaux eurodollars.

¹¹³⁸ MICHALET (Charles-Albert), *Op. cit.*, pp. 89-90.

¹¹³⁹ HELLEINER (Eric), *States and the Reemergence of Global Finance. From Bretton Woods to the 1990s*, *Op. cit.*, p. 84.

Avec ce marché *off shore*, la finance internationale gagna indiscutablement de l'autonomie par rapport aux Etats et à leurs réglementations. Il faut souligner qu'il s'agissait là du résultat d'une politique gouvernementale britannique visant à maintenir le statut de Londres comme place financière internationale¹¹⁴⁰.

B) L'abandon du système des changes fixes

Le deuxième événement qui a remis en selle le pouvoir de la finance fut la décision unilatérale du président des Etats-Unis Richard Nixon de mettre fin à la convertibilité or du dollar le 15 août 1971.

Suite à cette décision, le système des taux de change fixes instauré à Bretton Woods en 1944 fut abandonné en 1973 et remplacé par un système de taux de change flottant. Le cours des monnaies allait désormais être fixé comme n'importe quelle autre marchandise par l'offre et la demande, les marchés financiers devenant les nouveaux régulateurs du système des paiements internationaux.

Les grandes banques internationales et les fonds d'investissement ou de pension qui commençaient à apparaître aux Etats-Unis au milieu des années 1970¹¹⁴¹, obtenaient en effet le pouvoir de « faire le marché ». Ces grandes institutions financières avaient les moyens de se lancer dans des opérations d'arbitrage pour tirer parti des variations des différents taux de change. Le système des taux de change flottant appelait lui-même la libéralisation des mouvements de capitaux¹¹⁴². Dès 1974, d'ailleurs, les Etats-Unis abandonnèrent leur propre système de contrôle sur les capitaux¹¹⁴³.

Il faut souligner que dans les années 1970, lorsque ces grandes décisions furent prises sous les gouvernements Nixon et Ford, l'étoile des conseillers et hauts fonctionnaires néolibéraux était déjà montante avec des hommes comme le conseiller du Président Nixon Gottfried Haberler ou les secrétaires au trésor Georges Shultz et William Simon¹¹⁴⁴.

¹¹⁴⁰ CHESNAIS (François), *Les dettes illégitimes. Quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, Paris, Éditions Raison d'agir, 2011, p. 33.

¹¹⁴¹ En 1974, le Congrès des États-unis votait la loi ERISA destinées à sécuriser le versement des retraites et autorisant les gestionnaires à créer des fonds de placement mutualisés, les *Mutual Funds*. CHESNAIS (François), *Op. cit.*, p. 37.

¹¹⁴² MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ? Petit traité à l'usage de ceux et celles qui ne savent pas encore s'il faut être pour ou contre*, *Op. cit.*, p. 102.

¹¹⁴³ HELLEINER (Eric), *Op. cit.*, p. 111.

¹¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 115.

C) Le recyclage des pétrodollars

Troisième point de bascule qui donna de l'élan à la sphère financière avant le choc néolibéral : le recyclage des pétrodollars.

A partir de 1974, l'afflux sur la place de Londres de grandes quantités d'argent en provenance des pays du Golfe, suite à la hausse des prix du pétrole, contribua à la formation de masses de capitaux inutilisés qu'il fallait pourtant rémunérer : les pétrodollars.

Les banques internationales privées jouèrent un rôle déterminant dans la valorisation de ces capitaux. Elles sollicitèrent les emprunts de gouvernements de pays en développement, en particulier ceux qui avaient de gros besoins de financement et pouvaient présenter certaines garanties : importantes ressources naturelles, fort potentiel industriel, par exemple.

Les banques s'organisèrent en consortium pour accorder des prêts syndiqués à ces pays. Ces prêts furent souvent contractés à des taux d'intérêt variables, indexés au dollar.

La dette des pays en développement ouvraient des champs d'opportunités rentables aux opérateurs financiers occidentaux en cette période de baisse des taux de profit. Cependant, elle enfermait les pays emprunteurs dans un véritable piège.

Le piège s'est refermé lorsqu'en 1979 et en 1981, le président de la Federal Reserve Paul Volcker, dans le cadre de la lutte contre l'inflation, releva les taux d'intérêts directeurs et le taux de change du dollar. Les taux d'intérêts des emprunts furent multipliés par trois ou quatre, rendant le service de la dette insoutenable. La « crise de la dette du tiers-monde » éclata alors, en commençant par le défaut du Mexique en 1982. Commença alors une longue série de négociations qui conduisit les pays débiteurs à se plier à des politiques d'assainissement économique d'orientation néolibérale.

Parallèlement, pour recycler cette fois-ci les créances sur les pays du Sud et dégager de nouvelles opportunités d'investissement dans les pays industriels, les banques se lancèrent dans des opérations de titrisation. Les titres de dette furent revendus sur des marchés obligataires et achetés par des investisseurs qui souhaitaient engranger les flux d'intérêt ou les revendre à leur tour¹¹⁴⁵. Cela marquait l'apparition des marchés financiers dits « secondaires ».

Ce sont les innovations de ce type qui conduisirent à une déconnexion entre la sphère réelle et la sphère financière¹¹⁴⁶. Ce qui nous ramène aux politiques néolibérales menées par les pays anglo-saxons dans les années 1980.

Ces politiques répondaient à la volonté des gouvernements conservateurs et des classes capitalistes

¹¹⁴⁵ CHESNAIS (François), *Les dettes illégitimes*, *Op. cit.*, p. 36.

¹¹⁴⁶ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p. 91.

de capter les masses de capitaux internationaux et d'élargir le champ des opportunités d'investissement profitable, que suite aux expériences des années 1960 et 1970, ces dernières situaient de plus en plus dans la sphère financière. Les grandes firmes multinationales elles-mêmes plaçaient en effet de plus en plus leurs profits non réinvestis dans le secteur financier¹¹⁴⁷.

Une concurrence s'engagea dès lors pour édifier les places financières les plus compétitives et donc les moins régulées possibles, de manière à attirer les placements internationaux.

Dans ce contexte, les gouvernements néolibéraux ont déclenché un mouvement de décloisonnement interne et externe des systèmes financiers nationaux, permettant l'émergence d'un système financier mondialisé, dominé par les places des centres capitalistes et en particulier celles des Etats-Unis¹¹⁴⁸.

Le décloisonnement interne fut le produit de la remise en cause de la séparation entre les banques d'affaires (ou d'investissement) et les banques de dépôt (ou banques commerciales). Aux Etats-Unis cette séparation avait été imposée par le Glass Steagal Act de 1933 appuyé par le McFadden Act de 1927, qui interdisait aux banques américaines de créer des filiales dans d'autres Etats de l'Union.

Bien que certaines mesures prises dans les années 1970 aient préparé le terrain, c'est avec l'équipe Reagan que le mouvement vers la banque universelle libérée des contrôle étatiques a été véritablement engagé,¹¹⁴⁹ mouvement poursuivi par les gouvernements successeurs. Le Glass Steagal Act et le McFadden Act furent peu à peu démantelés. Au départ c'est leur contournement qui fut de plus en plus toléré. Au début des années 1980, c'est la création de semi-banques, les *Saving and Loans agencies*, pouvant agir dans plusieurs Etats qui fut autorisée. En 1989, la *Federal Reserve* autorisa des banques commerciales, à créer des filiales, banques d'affaires, pour s'engager dans l'activité de placement de titres. Des groupes offraient alors des comptes de dépôts, des titres et des financements structurés¹¹⁵⁰. En 1994, le Mac Fadden Act disparaissait et en 1999, le Glass Steagal Act était complètement abrogé.

Le décloisonnement externe fut quant à lui lié à la suppression des obstacles aux mouvements de capitaux et à l'installation de sociétés financières étrangères sur les places de Londres et de New York. En 1980 fut adopté le International Banking Act et en 1981, la Federal Reserve autorisa l'établissement sur le sol américain de facilités bancaires internationales, exemptées de réglementations et de taxes, créant à New York le même système *off shore* que sur la place de Londres.

¹¹⁴⁷ CHESNAIS (François), *Op. cit.*, p. 34.

¹¹⁴⁸ GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, *Op. cit.*, p. 47.

¹¹⁴⁹ STRANGE (Susan), *Casino Capitalism*, Oxford, Basil Blackwell Ltd, 1986, p. 53.

¹¹⁵⁰ COHEN (Elie), *Le nouvel âge du capitalisme*, Paris, Fayard, 2005, p. 178.

En 1979, le gouvernement Thatcher supprima en intégralité le système de contrôle des changes.

En 1986, fut mis en place une série de mesures qu'on appela le « *Big Bang* » sur la place de Londres. A cette occasion, la bourse des valeurs de Londres (*London Stock Exchange*) fut entièrement ouverte aux opérateurs étrangers et les commissions fixes furent supprimées pour attirer les investisseurs et approfondir le marché financier.

Suivant le mouvement enclenché par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, le Japon et l'Union européenne adoptèrent eux aussi des mesures de libéralisation et de déréglementation, complétant ce qui forme le cœur du système financier mondialisé¹¹⁵¹. Système qui est caractérisé par de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques.

§2. Nouveaux acteurs et nouvelles pratiques de la finance

Consécutivement aux politiques néolibérales de libéralisation et de déréglementation et de l'utilisation à dessein des nouvelles technologies de communication, le système financier international est devenu dans les années 1990 : « un mégamarché unifié de l'argent caractérisé par une double unité :

- unité de lieu : les places financières sont interconnectées par les réseaux modernes de communication ;
- unité de temps : il fonctionne en continu, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, successivement sur les places d'Extrême-Orient, d'Europe, d'Amérique du Nord »¹¹⁵².

Sur ce marché agissent de nouveaux types d'opérateurs qui ne sont plus les acteurs classiques de la finance. Les banques ont ainsi perdu leur monopole d'intermédiaire entre l'épargne et les emprunteurs. A côté des banques interviennent désormais les banques de groupes (liées aux grandes firmes comme Ford, General Motors, General Electrics, etc.), les fonds de pension (liés aux systèmes de retraite par capitalisation), les compagnies d'assurance, les fonds commun de placement (*mutual funds*), les fonds spéculatifs (*hedge funds*).

Ces nouveaux opérateurs ont donné naissance au phénomène de désintermédiation, qui signifie que de plus en plus les emprunteurs ont pu solliciter directement les pourvoyeurs de fonds en plaçant des titres sur les marchés financiers, sans passer par des intermédiaires bancaires. De leur

¹¹⁵¹ HELLEINER (Eric), *States and the Reemergence of Global Finance, Op. cit.*, pp.152-168.

¹¹⁵² PLIHON (Dominique), *Le nouveau capitalisme*, Paris, La Découverte, 2003, p. 26.

côté les investisseurs, les détenteurs de capitaux, ont tourné leurs épargnes vers les nouveaux opérateurs qui offraient des rendements supérieurs.

Mais la nature des banques s'est elle-même transformée. Ces dernières sont devenues des groupes financiers diversifiés, offrant une large gamme de services, du crédit à l'assurance en passant par la gestion de portefeuille et le conseil.

Se concurrençant comme les autres entreprises capitalistes, les établissements financiers ont inventé de nouveaux produits et de nouvelles pratiques pour rentabiliser au mieux les capitaux placés entre leurs mains et attirer de nouveaux clients.

La titrisation et le développement de produits dérivés ont été les deux grands axes d'innovation des financiers.

La titrisation, dont on a vu qu'elle a été encouragée par les opérations de prêts massives aux pays en développement, désigne « la possibilité offertes aux institutions financières d'émettre sur le marché des titres représentatifs des créances qu'elles émettent »¹¹⁵³. A l'origine il s'agit de pratiques destinées à mettre hors bilan des créances douteuses (*junk bonds*), pratique qui n'a pas disparue puisqu'elle a été largement à l'origine de la crise financière de 2007-2008. Pour être rendus liquides, les gros emprunts sont fractionnés en titres d'un petit montant et les créances longues sont transformées en titres à court terme renouvelables, les taux fixes devenant ainsi des taux variables. A partir de 1985, se déclenche une véritable course à la titrisation, tout devenant titrisable : les créances à court terme sur l'Etat, sur les institutions financières, sur les entreprises ; les crédits à la consommation, les crédits automobiles, les crédits hypothécaires.

Les produits dérivés sont des contrats dont « la valeur est dérivée de celle d'un actif, d'un taux ou d'un indice sous-jacent »¹¹⁵⁴. Ces instruments ont une vieille histoire, liée à celle des marchés de produits de base. Ils sont censés servir à couvrir les risques de variation de prix, mais ont toujours été liés de près à la spéculation.

Avec le développement des marchés financiers dans les années 1970 et 1980, des contrats de ce type ont été créés pour faire face, ou jouer, sur les fluctuations des taux d'intérêt, du cours des monnaies, puis des actions.

Ces produits dérivés s'échangent sur deux types de marché, les marchés organisés où se sont surtout des *futures*, des contrats à terme, ou des options qui s'échangent, et les marchés de gré à gré (*Over the Counter* en anglais), sur lesquels d'autres produits sont disponibles comme les *swaps* ou les

¹¹⁵³ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p. 103.

¹¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 104.

forwards. Les produits dérivés sont d'importants supports pour la spéculation car ils permettent d'accélérer la mobilité des capitaux d'un compartiment du marché à un autre (des taux fixes aux taux variables, du marché au comptant au marché à terme) et nécessitent une mise de fond faible par rapport au volume des fonds engagés¹¹⁵⁵.

Les entreprises qui gèrent ou interviennent sur ces marchés de dérivés ont par ailleurs mené un important lobbying pour qu'ils soient déréglementés, ce qui a eu comme conséquences un très forts accroissement de leur volume depuis trois décennies¹¹⁵⁶.

Ces innovations ont contribué à la croissance démesurée des marchés financiers, en déconnexion complète avec l'économie réelle. Des empilements de marchés interconnectés se sont créés renforçant l'obscurité des pratiques et les prises de risques inconsidérées.

Au cours de la décennie quatre-vingt, le taux de croissance annuel moyen du stock d'actifs financiers a été trois fois supérieur à celui de la formation brute de capital fixe dans les pays de l'O.C.D.E¹¹⁵⁷.

La déconnexion du réel et du financier s'est encore accrue par la suite.

Le marché des changes est probablement le plus caractéristique de ces dérives. En effet, en 2008, les transactions sur le marché des changes ont atteint le volume astronomique de 1015 mille milliards de dollars, à comparer aux 19 505 milliards de dollars qui correspondaient aux échanges réels de biens et de services cette année là. Le volume des transactions journalières sur le marché *spot* des changes était de 1500 milliards de dollars environ en 2011¹¹⁵⁸. La plupart des transactions n'ont que peu à voir avec les besoins en devises des opérateurs commerciaux et industriels, il s'agit surtout d'opérations d'arbitrage, soit de spéculations, menées de plus en plus depuis des plate-formes de courtage en ligne.

Ce constat vaut pour l'essentiel des opérations financières qui consistent désormais en d'incessants va-et-vient de nature spéculative entre différents types de placement, différentes devises, différents produits financiers¹¹⁵⁹. Ce comportement des investisseurs institutionnels et plus largement des détenteurs de capitaux n'est pas sans avoir de répercussion sur l'économie réelle, sur le fonctionnement d'ensemble du capitalisme.

¹¹⁵⁵ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p. 104.

¹¹⁵⁶ Voir *infra*.

¹¹⁵⁷ GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, *Op. cit.*, p. 48.

¹¹⁵⁸ CHESNAIS (François), *Les dettes illégitimes*, *Op. cit.*, p. 48.

¹¹⁵⁹ PLIHON (Dominique), *Le nouveau capitalisme*, *Op. cit.*, p.27.

§3. Capitalisme prédateur et gouvernance d'entreprise

La logique financière, comme recherche du rendement maximum du capital à court terme, est devenue prédominante au sein du système capitaliste.

Disposant de nouveaux champs de manœuvre grâce à la libéralisation et à la déréglementation des marchés financiers, cette logique est portée par les investisseurs institutionnels et en particulier par les grands fonds de placement, fonds de pension et autres *Hedge Funds* qui centralisent le capital à une échelle sans précédents. Ces institutions, qui sont « l'épine dorsale des marchés financiers »¹¹⁶⁰, ont diffusé une norme de comportement rentier en déplaçant les masses de capitaux d'un compartiment à l'autre des marchés à la recherche de la meilleure valorisation selon une logique de création d'argent à partir de l'argent : A doit donner A' si on se replace dans les schémas d'accumulation marxistes.

Les détenteurs de capitaux s'attendant à ce que leur épargne rapporte de l'intérêt, des dividendes ou des plus-values boursières « tout aussi naturellement que le poirier porte des poires »¹¹⁶¹, les gestionnaires de fonds privilégient le placement spéculatif à court terme.

La distance psychologique est devenue totale avec les conditions sociales et environnementales de la production (la reproduction du travail humain et des ressources naturelles), pourtant soubassement de l'ensemble du système capitaliste¹¹⁶².

Pourtant, paradoxalement, le capital financier exerce son pouvoir de plus en plus étroitement sur la production réelle et les rapports économiques et sociaux, que ce soit par l'intermédiaire de la propriété sur la dette publique ou sur le capital des firmes.

Le capital financier ne peut en effet pas se passer de l'exploitation du travail et de la nature, sources ultimes de la valeur.

Dans ce but, la norme de rentabilité financière, mesurée par le *return on equity* (retour sur le capital) a été généralisée pour être appliquée aux stratégies des firmes productives, sous le contrôle des investisseurs institutionnels.

A partir de la fin des années 1980 aux Etats-Unis, puis rapidement dans les autres centres capitalistes, la désintermédiation a entraîné un nouveau type de financement des entreprises. Ces dernières ont eu de plus en plus recours au financement direct sur les marchés financiers par le biais

¹¹⁶⁰ CHESNAIS (François), « Mondialisation du capital, nature et rôle de la finance et mécanismes de « balkanisation » des pays aux ressources convoitées, in SERFATI (Claude) (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, Op. cit., p. 37.

¹¹⁶¹ MARX (Karl), *Le Capital, Livre 3 : le procès d'ensemble de la production capitaliste* cité in *Ibid.*, p. 38.

¹¹⁶² O'CONNOR (James), « The Second Contradiction of Capitalism », in BENTON (Ted), (Ed.), *The Greening of Marxism*, Op. cit., p. 198.

de l'émission d'actions, qui sont des titres de propriété sur leur capital ; elles recourent également à l'émission de titres de créances. Les économistes parlent du passage d'une économie d'endettement à une économie de marchés financiers¹¹⁶³.

La conséquence de ce mode de financement a été de placer des firmes non financières sous le contrôle des investisseurs institutionnels, donc des opérateurs financiers et principalement les gestionnaires de fonds de placement, qui détiennent une grande part des actions émises sur les bourses de valeurs du monde capitaliste¹¹⁶⁴.

Le capital financier a donc considérablement renforcé son emprise sur le capital industriel, en aboutissement des tendances soulignées par Rudolph Hilferding au début du XXe siècle.

Cette emprise a débouché sur une nouvelle forme de gestion des entreprises productives, dénommée gouvernance d'entreprise (*corporate governance*). Les décisions économiques prises par les firmes sont désormais directement liées aux attentes des actionnaires et des marchés financiers. Il devient nécessaire d'assurer un certain niveau de *return on equity* - on évoque le seuil de 15 % - pour que les gestionnaires de portefeuille ne liquident pas les actions du groupe et que les marchés obligataires restent ouverts.

Dans ce contexte, la logique financière à court terme remplace la logique industrielle à long terme. Les *managers*, soumis aux actionnaires, et intéressés aux résultats par le biais de *stock options*, se concentrent sur la « création de valeur », sur les moyens d'extraire le plus de plus-value en un minimum de temps. Cela aboutit en général à une pression sur les travailleurs, et sur les firmes sous-traitantes, mais aussi au report d'externalités sur l'environnement naturel : pollution, surexploitation des ressources non renouvelables, non prise en compte des conditions de reproduction des ressources naturelles renouvelables.

L'économie maximale sur les coûts de production est requise. Plus avant, comme dans la sphère financière, il s'agit de passer rapidement d'une activité à une autre, la plus rentable possible, d'où l'organisation des grandes firmes sous formes de conglomérats diversifiés.

La dictature des marchés financiers instaure cette logique de « gouvernance », les firmes qui ne la suivent pas pouvant être brutalement lâchés par les investisseurs. Les agences de notation, les grandes sociétés d'audit, les analystes financiers peuvent faire baisser les actions d'un groupe s'ils ne le jugent pas suffisamment rentable.

¹¹⁶³ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p. 105 ; PLIHON (Dominique), *Le nouveau capitalisme*, *Op. cit.*, p. 56.

¹¹⁶⁴ Au milieu des années 2000, les fonds possédaient 40 % des actions cotées à Wall Street et les autres marchés de titres américains, CHESNAIS (François), « Mondialisation du capital, nature et rôle de la finance et mécanismes de « balkanisation » des pays aux ressources convoitées », in SERFATI (Claude), (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, *Op. cit.*, p. 39.

La firme devient alors exposée à des rachats hostiles en bourse de la part de concurrents.

Certains financiers se sont d'ailleurs spécialisés dans le rachat d'entreprises en difficulté, qui une fois achetées, sont assainies (la plupart du temps par le biais de licenciements massifs) pour que la valeur des actifs remontent, et sont revendues en plusieurs entités. Ces spécialistes sont appelés des *raiders*, des pilleurs.

La financiarisation du capitalisme a marqué le règne des *prédateurs*, qui remplacent les *gestionnaires*, qui étaient inspirés par une logique de développement à long terme de l'entreprise.

Le capital financier agissant dans et depuis les marchés financiers des centres occidentaux a forgé le cadre dans lequel s'est déroulé l'activité économique des centres occidentaux depuis trois décennies.

A la recherche d'opportunités d'investissements rentables, cherchant à plier l'économie réelle à sa propre logique d'accumulation, ce capital financier et les classes qui l'incarnent a été la force qui a poussé les Etats du centre à faire du monde un espace de valorisation. Cela est passé par le renforcement de l'ordre économique international libéral, dominé par le principe de la porte ouverte, qui avait été esquissé durant les décennies d'après-guerre. Pour que la valeur puisse être centralisée vers les centres, il fallait que toutes ses sources - travail, ressources naturelles – soient accessibles aux mouvements de capitaux et de marchandises.

Les formations périphériques du Sud étaient particulièrement visées, puisqu'elles disposaient d'importantes réserves de ressources naturelles et humaines, laissant augurer, comme à la fin du XIXe siècle, de très importants profits pour ceux qui parviendraient à les mettre en valeur, à les intégrer aux circuits du capital.

Mettre à contribution ces formations supposait au préalable de briser toute tentative nationale ou internationale pour gagner une autonomie vis à vis des centres capitalistes. Cette recherche d'indépendance, qui avait été au cœur de politiques de nombreux Etats du Tiers-Monde et de la démarche du Nouvel Ordre Economique International devait être mise à bas, les alternatives au capitalisme néolibérale être effacées de la conscience collective.

Section 3 : L'effacement des alternatives

Hors des centres capitalistes, l'avènement de l'idéologie néolibérale liée au capital financier et la nouvelle impulsion qu'elle a donné aux réseaux capitalistes transnationaux ont été rendus possibles par un contexte idéologique et géopolitique favorable.

On peut distinguer trois ensembles de processus qui, convergeant dans les années 1980, ont bloqué les alternatives politiques et économiques qui s'offraient aux Etats du Sud. Au sein de ces processus l'Etat central hégémonique, les Etats-Unis, a toujours tenu une place centrale, même si dans certains cas, il a seulement été question pour cet Etat de tirer parti de situations non consciemment prévues.

Sur un premier plan, les Etats-Unis, avec leurs proches alliés, ont joué un rôle majeur, en imposant une discipline géopolitique à la périphérie. Les atteintes les plus symboliques à l'ordre capitaliste libéral ont donné lieu à des manœuvres de déstabilisation et de renversement des régimes en cause. Au delà-même de la question de l'orientation socio-économique, il s'agissait de bloquer toute tentative de défier le statu quo géopolitique (§1.).

Sur un second plan, les puissances occidentales se sont appliquées à saboter l'effort collectif pour mettre en place un Nouvel Ordre Economique International ; il n'était plus question que l'organisation des relations économiques internationales soit décidée ailleurs que dans des enceintes sous contrôle des centres (§2.).

Enfin, sur un dernier plan, les principaux régimes porteurs du socialisme « réellement existant » ont entamé un processus de réforme et/ou de déliquescence. Processus que les forces capitalistes se sont empressées d'exploiter, à la fois pour reconquérir un champ d'expansion pour le capital et pour offrir l'image d'un monde où aucune alternative au capitalisme n'était plus imaginable (§3.).

§1. Déstabilisation orchestrée à la périphérie : la création d'un contexte géopolitique propice

Le déploiement des circuits d'accumulation capitaliste, pour que ces derniers aient une chance de fonctionner de manière stable et drainer de la valeur, doit être appuyé en dernière instance sur une force politique disposant des moyens de la violence. Cette hypothèse se vérifie particulièrement dans les zones périphériques du système capitaliste, qui ne bénéficient pas des bienfaits de cette accumulation et qui sont instables par définition.

C'est une vieille leçon de l'expansion occidentale durant chaque étape de laquelle les marchands européens ont du progresser de concert avec les canonnières pour imposer les dures lois de l'échange inégal à des groupes humains qui souhaitaient conserver leur propre fonctionnement

économique et social.

En somme, un volet géopolitique, diplomatico-militaire, est nécessaire pour qu'une stratégie plus globale de domination à caractère capitaliste puisse se dérouler correctement. C'est l'essence de l'impérialisme et on le retrouve sous différentes formes à chaque étape de l'expansion du capitalisme au XVIe, au XIXe et au XXe siècle¹¹⁶⁵.

Dans les années 1970 et 1980, lorsque le régime d'accumulation issue de la Seconde Guerre mondiale commença à s'essouffler et qu'il devint urgent pour les capitalistes centraux de dégager de nouvelles sources de profit à l'échelle mondiale, y compris à la périphérie, la puissance hégémonique au sein du système-monde capitaliste, les Etats-Unis, assumèrent la tâche de créer le contexte géopolitique propice à une nouvelle expansion des réseaux marchands.

Dans les années 1960, les Etats-Unis avaient systématiquement cherché à saper les régimes qui prenaient trop de liberté avec l'ordre économique qu'ils cherchaient à instaurer dans le monde capitaliste. Avec le Vietnam, l'acharnement contre Cuba fut sans doute l'exemple le plus significatif de cette volonté, bien qu'il se soit jusqu'à aujourd'hui soldé par l'échec. Embargo, assassinats, attentats, désinformation, tentatives d'invasion, recours à des armes chimiques et biologiques, sabotages des installations économiques ont fait partie de la panoplie des moyens de déstabilisation mobilisés par Washington contre les symboles de son impuissance¹¹⁶⁶.

L'appui décisif au renversement du gouvernement Allende au Chili en 1973¹¹⁶⁷ marqua cependant un tournant dans la politique impérialiste des Etats-Unis.

Après Cuba, il s'agissait de marquer l'impossibilité de mener des politiques économiques nationalistes et progressistes dans la sphère d'influence de la première puissance capitaliste. La nationalisation des ressources naturelles sous contrôle des firmes multinationales nord-américaines était jugée tout particulièrement inacceptable.

Cette ingérence ouvrait également la porte à une sorte d'expérience de laboratoire à grande échelle : faire du Chili sous la dictature du général Augusto Pinochet le terrain d'essai pour les politiques néolibérales, avant même le tournant pris par Thatcher et Reagan. Le choc créé par le coup d'Etat du 11 septembre 1973 permit de faire table rase de tout ce qu'avait tenté le gouvernement d'unité populaire d'Allende et d'imposer des mesures favorisant le déploiement d'un capitalisme sauvage.

Privatisations des entreprises publiques, politique d'austérité financière et monétaire, déréglementation, répression antisyndicale, fiscalité favorable aux plus riches, firent partie du

¹¹⁶⁵ AMIN (Samir), « Globalism or Apartheid on a Global Scale ? », in WALLERSTEIN (Immanuel), (Dir.), *The Modern World-System in the Longue Durée*, Op. cit., p. 7.

¹¹⁶⁶ BLUM (William), *Killing Hope. US Military & CIA Interventions since World War II*, London & New York, Zed Books, 2003, pp. 184-193.

¹¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 214.

traitement de choc inspiré par les « *Chicago boys* », ces économistes chiliens formés sous l'égide de Milton Friedman, l'un des deux théoriciens du néolibéralisme¹¹⁶⁸.

Pour la première fois, ce qui allait devenir le modèle de développement néolibéral fut imposé à une formation sociale.

Dans la seconde moitié des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, confrontés à l'échec du Vietnam et à une recrudescence des mouvements de libération nationale à tendances socialistes dans le Tiers-Monde¹¹⁶⁹, les Etats-Unis sous Ford, Carter, puis Reagan se lancèrent dans une politique de soutien aux mouvances d'extrême-droite¹¹⁷⁰ tout en continuant à isoler diplomatiquement et économiquement les régimes qui leur paraissaient les plus hostiles¹¹⁷¹.

Deux des principaux terrains où s'exerça directement et indirectement le pouvoir disciplinaire de l'impérialisme dominant furent l'Angola et le Nicaragua où les services nord-américains soutinrent respectivement l'UNITA et les *contras*¹¹⁷², deux groupes particulièrement réactionnaires. Au Nicaragua, tous les moyens furent employés - terrorisme, isolement économique - pour faire tomber le régime Sandiniste, qui comme Cuba représentait un défi trop provoquant à proximité immédiate des Etats-Unis.

Se sentant sous pression et décidé à supprimer toutes les barrières pouvant se dresser face au déploiement du capital transnational, le gouvernement Reagan renforça durant la décennie 1980 la politique impérialiste de déstabilisation et d'isolement des régimes « déviants ».

Les manœuvres occultes de la C.I.A. et les attaques économiques se combinèrent comme auparavant aux interventions militaires directes comme celle qui eut lieu à la Grenade en 1983 ou en Lybie en 1986.

Une des principales cibles fut l'U.R.S.S. dont il s'agissait d'épuiser l'économie en l'entraînant dans une course aux armements et une escalade de pressions militaires¹¹⁷³. Après une période de détente, le gouvernement Reagan relança ainsi la guerre froide en vue d'abattre ce qu'il qualifiait d' « empire du mal ». Le soutien fourni aux moudjahidines islamistes en Afghanistan fit partie de la stratégie d'endiguement et de harcèlement de l'Union Soviétique mise en place à cette époque.

¹¹⁶⁸ GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, *Op. cit.*, p.24 ; KLEIN (Naomi), *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Montréal, Paris, LEMEAC/Actes Sud, 2008, pp. 101-108.

¹¹⁶⁹ HOBBSAWM (Eric J.), *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle*, *Op. cit.*, pp. 586-587.

¹¹⁷⁰ CALLINICOS (Alex), *Imperialism and Global Political Economy*, *Op. cit.* p.186.

¹¹⁷¹ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation : un monde à sens unique*, *Op. cit.*, p. 81.

¹¹⁷² BLUM (William), *Killing Hope. US Military & CIA Interventions since World War II*, *Op. cit.*, pp. 290-305 sur le Nicaragua et pp. 249-257 sur l'Angola.

¹¹⁷³ CALLINICOS (Alex), *Op. cit.* pp. 186-187.

Par ailleurs, la politique de mise au pas impériale ne visait pas seulement les régimes à orientation socialiste mais plus largement tous ceux qui troublaient l'ordre géopolitique imposé par les Etats-Unis, qui cherchaient par là à pousser à fond leur hégémonie.

Les manifestations de puissance au niveau régional, ou tout simplement de souveraineté n'étaient pas tolérées, en particulier lorsqu'elles touchaient aux ressources naturelles considérées comme stratégiques comme le pétrole.

L'Iran qui était avant la révolution de 1979 un des plus solides alliés des Etats-Unis au Moyen-orient fut par la suite considéré comme un élément fauteur de trouble qu'il fallait faire plier. En effet, le pays pouvait à la fois bloquer l'accès aux réserves pétrolières situées sur son territoire et perturber l'équilibre des pouvoirs dans la première région productrice de pétrole.

Le soutien délibéré à l'Irak de Saddam Hussein durant la guerre Iran-Irak de 1980-1988 et les interventions de l'armée américaine durant le conflit marquèrent la volonté d'abattre le nouveau régime iranien.

On retrouvait de tels enjeux dans les attaques répétées contre la Lybie de Muammar Qaddafi auquel il ne fut jamais pardonné d'avoir nationalisé les ressources pétrolifères de son pays¹¹⁷⁴.

Parmi d'autres motivations, liées notamment aux politiques intérieures britannique et argentine, la guerre des Malouines fut sous-tendue par un double enjeu qui permettent de la remettre en perspective avec un contexte géopolitique plus large : d'une part faire la démonstration qu'un Etat du Tiers-Monde, même si son orientation politique est jugée convenable par les puissances, ne peut modifier l'ordre territorial établi ; d'autre part, pour la Grande-Bretagne, maintenir sa souveraineté sur une zone dont les fonds marins auraient pu receler d'importantes réserves pétrolifères à une époque où les recherches géologiques se dirigeaient vers ce type de ressources en eaux profondes¹¹⁷⁵.

En envahissant le Koweït en 1990, l'Irak de Saddam Hussein perdit le soutien dont il avait bénéficié durant la guerre contre l'Iran et devint l'ennemi à abattre. La mise à genoux de l'Irak militairement puis économiquement (notamment par le biais de l'embargo) servit une fois de plus à démontrer qu'aucun pays ne pouvait attenter à l'ordre mondial. Le golfe persique devenait plus que jamais un « lac américain » pour reprendre l'expression du chercheur Michael T. Klare¹¹⁷⁶.

¹¹⁷⁴ Ce n'est cependant qu'en 2011 que les puissances occidentales réussirent à mettre fin au pouvoir de Qaddafi, signe qu'un défi à l'ordre international n'est jamais oublié.

¹¹⁷⁵ LATOUCHE (Serge), *L'âge des limites*, Paris, Éditions Mille et une nuits, p. 26.

¹¹⁷⁶ KLARE (Michael T.), *Rising Powers, Shrinking Planet. The New Geopolitics of Energy*, New York, Henri Holt and Company, 2009, p. 177.

Avec l'effondrement de l'U.R.S.S., les Etats-Unis perdirent leur plus important rival militaire et idéologique. Devenus la seule et unique superpuissance, les Etats-Unis continuèrent à maintenir une sévère discipline géopolitique, ce que leurs dirigeants synthétisèrent sous le concept de « nouvel ordre mondial¹¹⁷⁷ ». Durant les années 1990 et 2000, les Etats-Unis alternèrent action unilatérale et recours à leurs alliés au sein de l'O.T.A.N. pour faire plier des Etats (Panama en 1989, Serbie en 1999, Irak en 2003, Lybie et Côte d'Ivoire en 2011) que ce soit pour maintenir l'ordre international ou pour des raisons de pure opportunité.

Le droit d'ingérence¹¹⁷⁸, concept correspondant à une conception limitée de la souveraineté fut théorisé et associé à des considérations d'ordre humanitaires. Promu par la doctrine occidentale, dirigé avant tout contre les Etats du Sud, ce concept gagna de plus en plus d'influence sur le droit international. Sous des dénominations diverses -guerre juste- il servit à légitimer des interventions militaires occidentales de plus en plus fréquentes, à l'intérieur et en dehors du cadre onusien. Plus généralement, la conceptualisation et l'application du droit d'ingérence correspond à une vision du droit de la sécurité internationale en phase avec la politique de la porte ouverte menée par les Etats-Unis. Cette orientation trouve son pendant dans un droit économique international libéral restreignant les interventions étatiques au sein des économies nationales. En dernière instance, ce sont bien les intérêts économiques des centres capitalistes et du principal d'entre eux, les Etats-Unis qu'il s'agit de défendre¹¹⁷⁹.

Cette pression diplomatique et militaire exercée par les Etats-Unis et leurs alliés sur les Etats du Sud, qui a conduit après la chute de l'U.R.S.S. à un mouvement paradoxal d'instrumentalisation et de marginalisation de l'O.N.U. en matière de sécurité internationale, a trouvé un pendant dans le rejet systématique du Nouvel Ordre Economique International, la marginalisation du système onusien en matière économique et la dispersion du Tiers-Monde comme force collective de proposition d'un autre type de rapports économiques internationaux.

¹¹⁷⁷ Selon la formule utilisée par Georges Bush père à la suite de la première guerre du Golfe, NYE (Joseph S.), *What New World Order ?*, *Foreign Affairs*, Vol. 71, n° 2, 1992, pp. 83-96.

¹¹⁷⁸ BETTATI (Mario), *Le droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1996.

¹¹⁷⁹ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation : un monde à sens unique*, *Op. cit.*, p. 157.

§2. Le sabotage du Nouvel Ordre Economique International

Face à un système onusien « contaminé » par la doctrine du Nouvel ordre économique international, considéré comme une idéologie « tiers-mondiste », les puissances occidentales et en particulier les Etats-Unis ont cherché à délégitimer et à marginaliser les Nations Unies en matière de politique économique. Furent surtout visées les institutions et organismes les plus en pointe dans le combat pour le N.O.E.I. : la C.N.U.C.E.D., l'O.N.U.D.I., l'U.N.E.S.C.O., la Commission des Nations Unies sur les Sociétés transnationales ou la Commission des droits de l'homme.

L'organisation du « Dialogue Nord-Sud » à l'initiative du Président Valéry Giscard d'Estaing avait déjà eu pour conséquence de délégitimer le travail réalisé au sein des Nations Unies¹¹⁸⁰, mais c'est dans les années 1980 que la véritable offensive fut déclenchée, avec l'avènement de l'idéologie néolibérale. L'enjeu des ressources naturelles ne fut pas étranger à cette attaque en règle. Les milieux d'affaires occidentaux et leurs soutiens dans les appareils d'Etat s'appuyèrent sur les thèses néolibérales pour contrer la doctrine du Nouvel ordre économique international et les moyens qu'elle offrait aux Etats du Tiers-Monde pour asseoir leur contrôle sur leurs économies. Du point de vue des classes dominantes des centres, l'économie devait reprendre le pas sur le politique, les circuits d'accumulation transnationaux redevenir prioritaires sur le développement.

Le contexte géopolitique apparaissait favorable à la remise en cause en bloc des acquis des pays en voie de développement dans les années 1960 et 1970. La crise de l'endettement qui éclata en 1982 plaçait dans une situation de grande difficulté des pays comme le Mexique ou l'Algérie qui avait été en pointe du mouvement pour un N.O.E.I. L'intensification des opérations de déstabilisation, la disparité des situations économiques, les attitudes divergentes des classes dirigeantes, favorisèrent les forces centrifuges au sein du Tiers-Monde et affaiblirent la capacité collective à proposer un contre-modèle¹¹⁸¹.

Ce flottement au sein du Tiers-Monde, permis aux puissances occidentales de forcer leur avantage et de bloquer toutes les discussions engagées concernant l'encadrement des relations économiques internationales¹¹⁸² : celles sur le programme intégré pour les produits de base, sur les codes de conduite concernant les sociétés transnationales ou les transferts de technologie.

¹¹⁸⁰ MIYET (Bernard), « Décennie 80 : le démantèlement de la gouvernance mondiale », in Collegium international, *Le monde n'a plus de temps à perdre : appel pour une gouvernance mondiale solidaire et responsable*, Paris, Les liens qui Libèrent, 2012, p. 92.

¹¹⁸¹ AMIN (Samir), « Le nouvel ordre économique international : quel avenir ? », *Tiers-Monde*, Vol. 21, n° 81, 1980, pp. 41-61, p. 46 ; AMIN (Samir), « Mondialisation et accumulation capitaliste », in AMIN (Samir), (Dir.), *Mondialisation et accumulation*, *Op. cit.*, pp. 14-15.

¹¹⁸² MIYET (Bernard), *Op. cit.*, p. 96.

Par ailleurs, les *thinks tanks* néolibéraux comme la Fondation Heritage cherchèrent par tous les moyens à décrédibiliser et à diaboliser l'O.N.U. et les initiatives du Sud¹¹⁸³.

Les idées selon lesquelles le marché était le meilleur régulateur des relations économiques internationales ou condamnant par principe la réglementation et l'intervention étatique s'imposèrent peu à peu comme de nouveaux critères pour juger de la légitimité d'une action ou d'une organisation internationale dans les matières qui touchaient de près ou de loin à l'économie. La position néolibérale gagna ainsi du terrain au sein du Conseil économique et social et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Les Etats-Unis utilisèrent leur pouvoir financier pour faire pression sur certaines organisations comme l'U.N.E.S.C.O. qui fut jugée « politiquement orientée » pour son travail portant sur un Nouvel Ordre de l'Information et qui proposait une réglementation de l'information au niveau mondial pour éviter l'uniformité culturelle qui orientaient les modèles de développement.

Les pressions nord-américaines conduisirent également à la remise en cause et à la suppression de certaines institutions. Ainsi, la surveillance au niveau mondial des activités des firmes transnationales et l'élaboration d'une réglementation contraignante ont ainsi progressivement disparu de l'agenda. En 1993, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales qui était chargé d'appuyer la Commission sur les S.T.N. en vue notamment de la rédaction d'un code de conduite était dissous ; en 1994, c'est la commission sur les sociétés transnationales elle-même qui fut dissoute.

D'autres institutions disparurent comme le directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, mais le retournement le plus important fut sans doute la marginalisation de la C.N.U.C.E.D., haut lieu des revendications du Tiers-Monde dans les années 1960 et 1970 qui perdit son rôle d'enceinte majeure de négociation. La huitième C.N.U.C.E.D. à Carthagène en Colombie en 1992, fut un tournant majeur de ce point de vue. A partir de cette date, la fonction de la C.N.U.C.E.D. fut limitée à des missions d'analyse et d'assistance technique¹¹⁸⁴.

Les institutions chargées de la question des droits de l'homme furent également concernées par le démantèlement des dispositifs du Nouvel Ordre Economique Internationale. Ainsi la Commission des droits de l'homme qui vers la fin des années 1970 était fortement influencée par les idées du Mouvement des non-alignés, a vu sa composition et son orientation se modifier à partir de 1980. Alors que la Commission avait été jusque là pionnière dans le travail de reconnaissance des droits collectifs – en particulier le droit au développement, qui donna lieu à une Déclaration de

¹¹⁸³ BELLO (Walden), *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, Monaco, Éditions du Rocher, Le serpent à plumes, 2011, p. 115.

¹¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 135.

l'Assemblée générale en 1986 – son travail fut de plus en plus dispersé et bloqué. Le groupe des Etats occidentaux forma bloc pour contrer les initiatives des pays en développement portant sur les droits économiques et sociaux ou le droit au développement¹¹⁸⁵.

Les sociétés multinationales militaient en effet activement auprès des Etats occidentaux pour que la question des droits de l'homme soit totalement déconnectée des questions économiques et sociales ou de développement. Ce qu'elle sera de manière croissante au cours des années 1990.

Au début des années 1990, l'objectif du Nouvel Ordre Economique International était de facto abandonné par le système des Nations Unies. Les institutions onusiennes étaient de plus en plus instrumentalisées pour servir de point d'appui à la mise en place d'une organisation des relations économiques internationales entièrement fondée sur le principe de la libre concurrence et verrouillée par des institutions étroitement contrôlées par les puissances occidentales. Les objectifs du développement et les institutions chargés de les faire appliquer n'étaient plus centraux mais jouaient un rôle accessoire, de légitimation des orientations pro-marchés prises dans les cercles du pouvoir économique mondialisé ou de prise en charge des conséquences (humanitaires, environnementales) de ces orientations¹¹⁸⁶.

En dépit du recul des idées portées par le Tiers-Monde aux Nations Unies, l'avènement d'un « nouvel ordre mondial » tel que le projetaient les néolibéraux nécessitait que l'horizon soit dégagé d'alternatives et de contestations étatiques d'ampleur, ce qui reposait sur un élément crucial : l'effondrement du socialisme réel.

§3. La fin du « socialisme réellement existant »

Les années 1980 furent marquées par un profond bouleversement des deux principaux systèmes qui incarnèrent le socialisme aux yeux du monde dans la deuxième moitié du XXe siècle : la Chine populaire et l'U.R.S.S.

Malgré leurs défauts, ces deux entités étaient la preuve : d'une part qu'une alternative au capitalisme était possible et existait réellement ; d'autre part que des Etats pouvaient parvenir à une certaine autonomie économique sans s'intégrer au marché mondial dans une position subordonnée.

Cependant, leurs économies et leurs sociétés nécessitaient des réformes en profondeur à la fois pour

¹¹⁸⁵ KOSHY (Susan), « From Cold War to Trade War : Neocolonialism and Human Rights », *Social Text*, n° 58, 1999, pp. 1-32, p. 10.

¹¹⁸⁶ CORM (Georges), *Le nouveau gouvernement du monde*, *Op. cit.*, pp. 169-170.

faire face aux problèmes nouveaux posés par la société industrielle et pour répondre aux pressions générées par le marché mondial capitaliste. Ce que les dirigeants de la Chine et de l'U.R.S.S. s'employèrent à réaliser.

En Chine, le tournant fut orchestré sous la direction de Deng Xiaoping et des groupes sociaux qu'il représentait à partir de 1978 : il s'agissait d'emprunter la voie d'un « socialisme de marché » pour dépasser les blocages d'une économie planifiée, centralement dirigée et assez largement repliée sur elle-même.

Une certaine dose de mécanismes de marché furent introduits de manière très progressive dans l'économie et ont été accompagnés d'une ouverture très contrôlée sur l'extérieur pour attirer des investissements étrangers et des technologies¹¹⁸⁷.

L'orientation des investissements passa également de la priorité absolue donnée aux industries lourdes, pour être tournée de manière plus conséquente vers les industries de biens de consommation et les services¹¹⁸⁸.

Les succès de cette méthode furent fulgurants¹¹⁸⁹ et la Chine s'est ainsi placée sur la trajectoire pour devenir une des économies les plus puissantes du monde à la fin de la première décennie du XXI^e siècle.

Même si la voie chinoise est restée très éloignée (et le reste encore à l'heure actuelle), des politiques de déchaînement du marché prônées par les néolibéraux¹¹⁹⁰, et que l'attachement au socialisme a été maintenu dans les discours, il n'en reste pas moins qu'une réorientation profonde a été effectuée par rapport à la période maoïste. La classe dirigeante chinoise, ou au moins certaines fractions en son sein, se sont ralliés à un projet capitaliste, et ont entamé la mise en place des institutions fondamentales du capitalisme dans le pays¹¹⁹¹. La stratégie chinoise a également été de profiter de la libéralisation des échanges et de la transnationalisation du capital impulsée par les puissances occidentales pour fortifier sa propre économie nationale.

De fait, au début des années 1990, l'orientation chinoise n'est plus apparue comme une alternative radicale au capitalisme ou même à l'économie de marché ; même si il faut le souligner encore une fois, la trajectoire chinoise n'a aucun rapport avec le « programme néolibéral ».

¹¹⁸⁷ AJIT (Singh), « Du plan au marché : la réforme maîtrisée en Chine », *Tiers-Monde*, 1994, Vol. 35, n° 139, pp. 659-684, p. 661.

¹¹⁸⁸ AMIN (Samir), *Pour un monde multipolaire*, *Op. cit.*, p. 37.

¹¹⁸⁹ Le taux de croissance du PIB fut de 10 % par an dans les années 1980, le revenu réel par tête dans les campagnes augmenta de 9,6 % entre 1980 et 1989, la consommation par habitant fut multipliée par deux entre 1978 et 1989, AJIT (Singh), *Art. cit.*, pp. 660 et 664.

¹¹⁹⁰ En effet, il faut insister sur trois éléments : les réformes de marché ont été graduelles et progressives ; l'État a conservé un contrôle sur les grands moyens de production et a planifié l'ouverture ; les réalisations liées à la réforme n'auraient pas été possibles en l'absence des bases économiques, sociales et politiques construites au cours de la période précédente. AJIT (Singh), *Art. cit.*, p. 661 ; AMIN (Samir), *Op. cit.*, p. 37 ; SAPIR (Jacques), *La démondialisation*, *Op. cit.*, p. 63.

¹¹⁹¹ AMIN (Samir), *Op. cit.*, p. 42.

Concernant l'U.R.S.S., les années 1980 ont également été le cadre de réformes profondes, qui ont eu cependant de toutes autres conséquences qu'en Chine puisqu'elles ont débouché sur l'effondrement complet du système soviétique.

A partir de 1985, le parti communiste de l'Union sous la direction de Mikhaïl Gorbatchev a entamé une réforme du système en deux volets : la *perestroïka*, ou restructuration de l'économie et de l'appareil politique, et la *glasnost*, une politique de transparence et de liberté de l'information¹¹⁹².

Sous l'angle économique, la *perestroïka* consistait là encore à recourir au marché et à la décentralisation pour assouplir l'économie planifiée et éviter les fausses estimations et la corruption. Cependant, plus qu'en Chine, la réforme eut des conséquences politiques imprévues, qui reflétèrent la structure sociale et politique de l'U.R.S.S. Le démantèlement rapide du système de commandement central de l'économie, fit apparaître des forces centrifuges extrêmement puissantes et notamment celles représentées par les dirigeants des grands complexes économiques ou des unités territoriales¹¹⁹³. Le nationalisme et les tendances à l'appropriation privée des moyens de production réapparurent de façon brutale au cours d'un processus qui devait se réduire à la démocratisation du système soviétique.

A ces lignes de fractures internes, se rajoutèrent des pressions externes de plus en plus fortes, orchestrées par les Etats-Unis pour placer l'U.R.S.S. dans les difficultés économiques et politiques.

L'intervention de l'U.R.S.S. en Afghanistan à partir de 1980 fut le prétexte utilisé par les Etats-Unis pour lancer une vaste opération de déstabilisation : ils lancèrent une course aux armements épuisantes et financèrent et armèrent les fondamentalistes pour faire de l'Afghanistan le Vietnam de l'U.R.S.S. Reagan réussit en partie son opération car les coûts de la guerre et de la course aux armements, furent exceptionnellement élevés pour l'Union soviétique, tant sur plan politique qu'économique. L'économie soviétique, de capacité moyenne et affaiblie par des défauts structurels internes, n'avait plus les moyens d'assumer un statut de superpuissance, qui devenait un poids insupportable¹¹⁹⁴.

Finalement, sous le coup de ces facteurs internes et externes, l'U.R.S.S. et tout le bloc soviétique se dirigea vers la désintégration, qui fut très rapide entre 1989 et 1991.

La disparition de l'U.R.S.S. eut deux conséquences qui profitèrent aux promoteurs occidentaux d'un ordre néolibéral à l'échelle mondiale.

D'une part, le Tiers-Monde perdait un soutien objectif dans sa lutte contre la dépendance et pour un

¹¹⁹² HOBSBAWM (Eric J.), *L'âge des extrêmes : le court vingtième siècle, 1914-1991*, *Op. cit.*, p. 620.

¹¹⁹³ *Ibid.*, pp. 624-625.

¹¹⁹⁴ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation : un monde à sens unique*, *Op. cit.*, p. 80 ; HOBSBAWM (Eric J.), *Op. cit.*, p. 618.

Nouvel Ordre Economique International, ce qui renforça le processus d'éclatement du Tiers-Monde et accéléra l'abandon des objectifs du N.O.E.I. Comme le rappelle Robert Charvin : « l'URSS disparue, les Etats du Sud abandonnent la position qu'ils tenaient jusque là. Le ralliement au « modèle occidental » est quasi général [...] il y a ajustement à la transnationalisation, c'est à dire « compradorisation » des classes dirigeantes et renonciation à l'autonomie nationale. »¹¹⁹⁵

D'autre part, contrairement à la Chine, l'ex-U.R.S.S. ainsi que l'ensemble des ex-républiques socialistes d'Europe de l'Est devinrent des laboratoires géants pour les politiques néolibérales.

Il s'agissait de récupérer le plus rapidement et le plus définitivement possible le terrain perdu par le capitalisme suite à la révolution de 1917 et à l'avancée des troupes soviétiques durant la Seconde Guerre mondiale. Le traitement de choc néolibéral fut appliqué pour impulser la « transition » de l'économie socialiste à l'économie de marché pure : libéralisation, déréglementation et privatisations.

En 1992 fut mis en place la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (B.E.R.D.) qui devait jouer un rôle similaire à la Banque mondiale.

Sur le plan militaire, les Etats-Unis poussèrent pour que le plus grand nombre de pays d'Europe centrale adhère à l'O.T.A.N. afin de créer un glacis autour de la Russie.

Les conséquences de la transition furent désastreuses pour la Russie qui subit entre 1990 et 1998 un appauvrissement brutal, une hausse des inégalités et une déformation de son système productif¹¹⁹⁶.

Cependant, l'objectif visé par les néolibéraux était atteint : montrer au monde qu'il n'y avait pas d'alternative (au capitalisme), que l'histoire était finie, pour reprendre les slogans respectifs de Margaret Thatcher et de Francis Fukuyama.

En effet, dans le monde des années 1990, les Etats se réclamant encore du socialisme, étaient soit isolés, comme Cuba, soit pétrifiés comme la Corée du Nord, soit visiblement intégrés au marché mondial comme la Chine.

L'opinion publique mondiale, même au sein des forces de gauche, était imprégnée par l'idée que « l'opposition entre capitalisme et communisme/socialisme, qui marqua l'histoire du XIXe et XXe siècle, s'étant soldée par la victoire « définitive » du capitalisme, l'histoire future est destinée à se développer uniquement dans le cadre et au sein du système capitaliste mondial »¹¹⁹⁷.

Selon les analyses de Ricardo Petrella, le discours dominant, « la Théologie universelle capitaliste » était libre d'imposer son hégémonie¹¹⁹⁸.

¹¹⁹⁵ HOBBSAWM (Eric J.), *L'âge des extrêmes : le court vingtième siècle, 1914-1991*, Op. cit., p. 81.

¹¹⁹⁶ SAPIR (Jacques), *La démondialisation*, Op. cit., p. 57.

¹¹⁹⁷ PETRELLA (Ricardo), *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, Les Éditions Ecosociété, 2007, p. 10.

¹¹⁹⁸ On doit noter brièvement que les années 1980 et 1990 virent également la victoire politique du capitalisme anglo-saxon axé sur la finance et la déréglementation, dans la guerre des capitalismes qui l'opposait au modèle Rhénan, plus axé sur la production et l'intervention étatique. Les raisons de cette victoire politique sont à trouver du côté de

En plus d'un discours, c'est sur un système institutionnel cohérent au plan mondial que les forces néolibérales se sont appuyées pour ouvrir les économies et les territoires du Sud aux logiques d'accumulation du capital financier transnational.

Section 4 : Le système d'institutions internationales gardiennes de l'ordre néolibéral

En 1989, Ronald Reagan pouvait affirmer « nous voulions changer une nation et nous avons changé le monde »¹¹⁹⁹. En effet, à cette époque, le mouvement de conversion au néolibéralisme des élites économiques, politiques et administratives mondiales, était déjà fort avancé, facilité comme on l'a vu par un contexte géopolitique et idéologique favorable.

Cependant, maintenir de manière durable un ordre économique libéral à l'échelle mondiale à la fin du XXe siècle, demandait plus que la seule démonstration de force de l'Etat dominant, eut-il atteint le niveau de puissance militaire des Etats-Unis d'Amérique. Cela supposait une structure institutionnelle élaborée, capable d'imposer aux Etats, les principes fondamentaux d'un capitalisme déréglementé : libre circulation des marchandises et des capitaux, discipline budgétaire et financière, protection de la propriété privée, modification des fonctions de l'Etat dans l'économie etc. Cette structure est ce que certains ont dénommé la « gouvernance globale »¹²⁰⁰.

Les centres capitalistes, Etats-Unis en tête, ont ainsi mobilisé, pour diffuser et imposer le credo néolibéral, l'architecture institutionnelle mise en place après la Seconde Guerre mondiale pour structurer l'économie mondiale : soit principalement les institutions de Bretton Woods - le F.M.I. et le groupe de la Banque mondiale – et le système du G.A.T.T.

Cette architecture qui, sous l'influence des Etats-Unis avait subi une forte influence libérale, était composée d'un ensemble d'organisations et de règles dont la cohérence idéologique n'était pas totale, mais qui avait tout de même facilité l'internationalisation du capital à partir des années 1950.

l'offensive idéologique menée par les courants néolibéraux, relayés par les médias pour faire passer le capitalisme anglo-saxon pour le plus performant des deux modèles, alors que l'inverse était objectivement vrai, tant sur le plan social que sur le plan strictement économique. ALBERT (Michel), *Capitalisme contre capitalisme*, *Op. cit.*, p. 217-239.

¹¹⁹⁹ HALIMI (Serge) « La défaite du Sud », *Le monde diplomatique*, Avril 1994, p. 27.

¹²⁰⁰ CALLINICOS (Alex), *Imperialism and Global Political Economy*, *Op. cit.*, pp. 196-197 ; PEET (Richard), *Geography of Power*, *Op. cit.*, pp. 24-25.

L'influence de ce système a été éclipsé dans les années soixante et soixante-dix avec le renforcement des revendications du tiers-monde et l'importance prise par d'autres institutions du système des Nations Unies. Cependant, ses principales structures subsistaient, étroitement contrôlées par les puissances occidentales.

Dès la fin des années 1970, mais surtout dans les années 1980 et 1990, les centres capitalistes ont replacé les institutions citées au cœur de la gestion de l'économie mondiale, en perfectionnant et en augmentant leurs compétences et leurs prérogatives. L'institutionnalisation du système capitaliste mondial a par conséquent franchi un pallier, en particulier lorsque le système du G.A.T.T. a été converti en une véritable organisation mondiale du commerce en 1994.

Cet ensemble d'institutions, appuyé par une constellation d'autres organisations (O.C.D.E.¹²⁰¹, Banque des Règlements Internationaux ; Union Européenne et autres organisations régionales) et grandement influencé par les sphères dirigeantes de l'économie américaine¹²⁰², allait former le socle du régime international néolibéral qui régit encore à l'heure actuelle l'économie mondiale, en coordination avec le G7-G20¹²⁰³.

Il faut noter que l'interventionnisme des institutions du régime néolibéral et des Etats capitalistes centraux au sein de celles-ci a été amplement tournée vers l'ouverture des pays en développement aux marchandises et aux investissements des centres¹²⁰⁴, ce qui nous ramène à l'enjeu de la libération de l'accès à de nouvelles opportunités de profit et à des conditions de production comme les ressources naturelles, en jeu qui se trouve au cœur du projet néolibéral.

C'est attentif à cette question que l'on cherchera à analyser : d'une part la montée en puissance des deux institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le F.M.I., et leur rôle dans l'élaboration et l'application d'une véritable charte néolibérale du développement économique désignée sous l'appellation de « consensus de Washington »¹²⁰⁵(§1.) ; d'autre part, la mise en place d'une Organisation mondiale du commerce établissant les règles standards de l'ouverture économique des Etats et fondée sur un paradigme de la concurrence entre nations (§2.).

¹²⁰¹ Sur le rôle de l'O.C.D.E., voir SALEM (Mahmoud), « Du rôle de l'O.C.D.E., dans la mondialisation de l'économie – Aspects juridiques », in LOQUIN (Eric), KESSEDJIAN (Catherine), *La mondialisation du droit*, Actes du colloque de Dijon, 13-15 septembre 1999, *Op. cit.*, pp. 329-345.

¹²⁰² Notamment le secrétariat au trésor, la *Federal Reserve*, les *think tanks* et les grandes banques américaines. PEET (Richard), *Geography of Power*, *Op. cit.*, pp. 25 et 110.

¹²⁰³ La déclaration conjointe des chefs de secrétariat du F.M.I., de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce, le 30 novembre 1999 dénotait bien la conscience chez leurs dirigeants que ces institutions formaient une partie d'une architecture commune au service d'une politique cohérente.

¹²⁰⁴ Mc NALLY (David), *Another world is possible, Globalization & Anti-Capitalism*, Winnipeg, Arbeiter Ring Publishing, 2006, pp. 27-42.

¹²⁰⁵ COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 62-63.

§1. Les Institutions Financières Internationales (F.M.I. et Banque mondiale) : au service de la discipline néolibérale

La crise de la dette du Tiers-Monde, qui éclata en 1982 en lien direct avec la montée des taux d'intérêt américains en 1979 et 1981¹²⁰⁶, a été l'occasion pour les centres capitalistes de placer le F.M.I. et la Banque mondiale au cœur de la direction de l'économie mondiale et de les installer comme organes de contrôle des politiques économiques adoptées par les pays en voie de développement. Un schéma déjà en germe dans les années 1950 et 1960, s'est donc pleinement installé dans les années 1980, dans un contexte de diffusion accélérée de l'idéologie néolibérale et d'offensive des puissances occidentales contre le Nouvel Ordre Economique International¹²⁰⁷.

Le lourd endettement, qui fut en partie lié à l'inconséquence de certains dirigeants et en partie provoqué par les dispositifs incitatifs mis en place par les banques internationales privées dans les années 1970, a servi de levier pour imposer des conditions en contrepartie du rééchelonnement de la dette ou de nouveaux prêts. Servant les intérêts des créanciers privés et se substituant à eux, le F.M.I. et la Banque mondiale ont pu directement influé sur l'orientation du développement économique des pays endettés¹²⁰⁸.

Les conditions imposées consistaient pour les Etats endettés à prendre des séries de mesures d'assainissement économique, qui faisaient partie de « programmes d'ajustement structurel » (P.A.S.). Toutes ces prescriptions, qu'il fut question de mesures à court ou moyen terme (dans le cadre de programmes de stabilisation des grands équilibres, supervisés par le F.M.I.) ou de réformes à plus long terme, qualifiées de structurelles (dans ce cas, programmées par la Banque mondiale), étaient inspirées par l'idéologie néolibérale : elles consistaient à imposer la rigueur budgétaire et monétaire, à drastiquement diminuer l'intervention étatique au sein de l'économie et à ouvrir cette dernière au marché mondial.

Les dirigeants des pays en développement se voyaient par conséquent placés devant un choix cornélien : rompre les liens financiers avec les centres capitalistes, ce qui supposait d'être prêt à en assumer politiquement ou matériellement les conséquences, ou se soumettre et procéder aux réformes néolibérales prescrites par les I.F.I.

¹²⁰⁶ Sur la crise de la dette, voir ARNAUD (Pascal), *La dette du Tiers Monde*, Paris, La Découverte, 1991.

¹²⁰⁷ BELLO (Walden), *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, *Op. cit.*, p. 117.

¹²⁰⁸ TOUSSAINT (Eric), *Banque mondiale, le coup d'Etat permanent : l'agenda caché du Consensus de Washington*, *Op. cit.*, p.196.

La plupart des pays choisirent la seconde voie et à la fin des années 1980, plus de soixante-dix pays du Tiers-Monde étaient soumis à l' « ajustement structurel » du F.M.I. et de la Banque mondiale. Ces institutions étaient désormais les principaux relais au niveau mondial d' « une entreprise de normalisation des structures économiques et sociales des différents pays, de façon à les rendre conformes aux impératifs de fonctionnement de l'économie mondiale¹²⁰⁹ ».

Les normes imposées par les I.F.I. peuvent être rattachées à un « nouveau constitutionnalisme », soit un « projet politique qui tente de faire du libéralisme transnational [...] le seul modèle de développement envisageable »¹²¹⁰ en cherchant à établir dans tous les pays une séparation de nature juridique entre la direction de l'économie et les processus de décision démocratique¹²¹¹. Ce projet politique serait porté par un bloc historique transnational, un ensemble de forces capitalistes qui coordonnent leurs actions par delà les frontières¹²¹² ; il faudrait ajouter sous l'influence des centres de pouvoir américain.

En effet, le FMI comme la Banque mondiale sont au cœur d'un nœud de pouvoir économique qui relie à Washington les grandes institutions financières publiques et privées, le pouvoir politique et les Think tanks libéraux. Depuis leur création, ils constituent le point de rencontre entre les dirigeants politiques occidentaux, les représentants des sociétés transnationales et les classes dirigeantes du Sud. C'est d'ailleurs pourquoi on se réfère au terme de Consensus de Washington pour désigner l'ensemble de prescriptions imposées par le F.M.I. et la Banque mondiale, suivant l'expression imaginée par John Williamson en 1989¹²¹³.

Il convient de revenir sur le contenu du Consensus de Washington, ses conséquences et sa signification pour l'orientation du développement (A.), mais également sur son voilage idéologique derrière le paradigme de la bonne gouvernance (B.).

¹²⁰⁹ DIOUBATE (Badara), *La Banque mondiale et les pays en développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.103 ; voir également Marie-France L'Héritieu qui à propos du F.M.I. parle du passage « d'un rôle de régulateur de la conjoncture à un stade où il tend à jouer le rôle de normalisateur de structures » L'HERITEAU (Marie-France), *Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonniers, Tiers-Monde*. 1982, Vol. 23 n° 91. pp. 517-548, p.535.

¹²¹⁰ GILL (Stephen), *Power and Resistance in the New World Order*, Op. cit., p. 139.

¹²¹¹ *Ibid.*, p. 142.

¹²¹² Sur le concept de transnationalisation des classes capitalistes voir ROBINSON (William I.), *A theory of Global Capitalism*, Op. cit. et SKLAIR (Leslie), *The transnational capitalist class*, Oxford, Malden, Blackwell Publishers, 2001.

¹²¹³ COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, Op. cit., p. 62 ; De ANGELIS (Massimo), «The political economy of global neoliberal governance », *Review*, Vol. 28, n° 3, 2005, pp. 229-57, p.235 ; PEET (Richard), *Geography of Power*, Op. cit., p. 110.

A) Le Consensus de Washington : une charte néolibérale du développement économique

John Williamson a résumé en dix points les principales réformes imposées par le F.M.I. et la Banque mondiale aux pays endettés du Sud dans le cadre des « programmes d'ajustement structurel ».

On reprend ces dix points ci-dessous en les commentant brièvement :

- Discipline budgétaire, le déficit courant ne devant pas dépasser 2%.
- Réduction et réorientation des dépenses publiques, en particulier en direction des infrastructures.
- Réforme fiscale notamment en élargissant l'assiette de l'impôt et en réduisant les taux d'imposition les plus élevés.
- Réforme des taux d'intérêt, l'objectif étant d'atteindre des taux positifs.
- Réforme des taux de change, en vue d'adopter d'un taux de change unique et compétitif, pour augmenter le niveau des échanges et favoriser les exportations
- Libéralisation des échanges, par la suppression des barrières quantitatives et l'abaissement des droits de douane.
- Encouragement de l'investissement étranger, par l'élimination des barrières à l'entrée pour les firmes étrangères et le traitement national.
- Privatisation des entreprises publiques.
- Dérégulation de l'activité économique, afin d'introduire le principe concurrence dans les différents secteurs, y compris les services publics.
- Sécurisation des droits de propriété afin de promouvoir la création de richesses¹²¹⁴.

On retrouve donc les trois axes que sont la privatisation, la déréglementation et l'internationalisation afin de remodeler le rôle de l'Etat. L'Etat n'est plus la courroie d'expression de la volonté générale, mais l'émetteur de règles subordonnées.

La mise en œuvre des dix points dans le cadre des P.A.S., avec plus ou moins de rigueur en fonction des rapports de forces internationaux et nationaux, a transformé l'orientation du développement au Sud et la manière de le concevoir.

En effet, durant les années 1980 et 1990, dans la seule Afrique Sub-saharienne, trente-cinq pays mirent en œuvre 162 programmes d'ajustement structurel sous l'égide du FMI ou de la Banque mondiale, tandis que sur la même période 126 PAS ont été conduits dans le reste du monde¹²¹⁵. Cela

¹²¹⁴ HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière*, *Op. cit.*, p.309 ; PEET (Richard), *Op. cit.*, p.111-112.

¹²¹⁵ CAMPBELL (Bonnie), "Factoring in Governance is not enough. Mining Codes in Africa, Policy Reform and

sans compter les programmes de même substance qui ont été menés par les pays en développement en dehors d'accords conclus avec les I.F.I.

Les règles du consensus de Washington, sous-tendues par l'idéologie néolibérale ont conduit les pays du Tiers-Monde à adopter une sorte de modèle de développement standard, caractérisé par la primauté donnée à l'intégration au marché mondial, à une croissance économique abstraite et aux forces du marché¹²¹⁶.

Ce modèle correspondait aux intérêts des centres occidentaux, à la nécessité pour leurs firmes multinationales industrielles et financières de trouver des débouchés rentables pour leurs marchandises et leurs capitaux, et donc des occasions de réaliser des profits.

D'où les vagues de privatisations, la dérégulation des services publics, l'ouverture des frontières aux produits, aux investissements directs et aux mouvements de capitaux à court terme qui ont suivi l'application des P.A.S.

Les limites que les pays du Tiers-Monde avaient dressées à la pénétration du capital étranger dans les années 1960 et 1970 devaient tomber. Le capital transnational devait pouvoir vendre et investir à la périphérie dans les meilleures conditions, sans se heurter à des réglementations trop strictes, ou à une trop forte intervention étatique en matière de développement.

Les principes d'indépendance économique, de *self-reliance* qui avaient gagné du terrain dans les années soixante-dix ont par conséquent été totalement battus en brèche dans les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix. La prise en compte des besoins concrets des économies nationales, mais aussi par conséquent des besoins fondamentaux des populations sont devenus des objectifs de second rang¹²¹⁷.

La division internationale du travail fondée sur la spécialisation devait reprendre ses droits, en dépit de la dépendance qu'elle laissait augurer.

En effet, en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est les économies de nombreux pays soumis à la dette et à la pression des P.A.S. se sont réorientés vers l'exportation de produits primaires, notamment pour se procurer les devises nécessaires au paiement des dettes. Les terres agricoles ont été affectées à des cultures de rentes, restreignant la place laissée aux cultures vivrières et fragilisant les souverainetés alimentaires ; la déforestation s'est accélérée¹²¹⁸ ; plus que jamais les ressources minérales ont été exploitées sans considération des impacts pour les sociétés

Corporate Responsibility”, *Minerals & Energy, Raw Materials Report*. Vol. 18, no 3, septembre 2003, pp. 2-13, p. 4.

¹²¹⁶ COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, *Op. cit.*, p. 64.

¹²¹⁷ *Ibid.*, pp. 65-66.

¹²¹⁸ CHESNAIS (François), *Les dettes illégitimes*, *Op. cit.*, p. 36.

locales et l'environnement.

Face aux résultats médiocres enregistrés par les programmes d'ajustement structurel¹²¹⁹ - on a parlé de décennie perdue du développement pour les années 1980 - , au renouveau des crises financières et économiques dans les années 1990, à la persistance de l'endettement, et par dessus tout à la contestation croissante à laquelle elles devaient faire face¹²²⁰, les I.F.I. ont vers la fin des années 1990 remanié le contenu de leurs programmes de réformes structurelles attachées en tant que conditionnalité aux prêts et autres facilités de paiement. Cependant, ces institutions ne sont pas revenues sur ce qui forme le cœur, néolibéral, du Consensus de Washington.

B) Bonne gouvernance et ajustement structurel de seconde génération

Les Institutions Financières Internationales, et particulièrement la Banque mondiale, ont développé le paradigme de la bonne gouvernance dans les années 1990, au cours d'une décennie où elles se rendirent compte qu'une mise en œuvre trop brutale de l'ajustement structurel pouvait se révéler à la fois insuffisante et contre-productive pour les intérêts qu'elles étaient censées servir. Il leur fallait également allumer des contre-feux face aux critiques de plus en plus virulentes dont leurs politiques faisaient l'objet¹²²¹.

Les I.F.I. opérèrent alors une adaptation de leur discours sans réellement en changer le fond. Selon ce discours, les politiques d'ajustement structurel, ne portaient par leurs fruits dans les pays en voie de développement les plus pauvres, car ces derniers étaient dépourvus des institutions et notamment des institutions étatiques, capable de les mettre en œuvre¹²²². Après plus d'une décennie d'attaques virulentes contre l'intervention de l'Etat dans l'économie, les I.F.I. remirent en valeur le rôle de l'Etat pour stabiliser la société et favoriser la croissance. Cependant, l'Etat ne pouvait assumer ce rôle stabilisateur qu'en suivant certaines prescriptions. L'Etat lui-même devait reconfigurer ses structures et son action pour faire apparaître les « bonnes institutions » capables de fournir le cadre à la mise en œuvre des « bonnes politiques

¹²¹⁹ BIENEFIELD (Manfred), « Structural Adjustment. Debt Collection Device or Development Policy ? », *Review*, Vol. 23, n° 4, 2000, pp. 533-582.

¹²²⁰ BELLO (Walden), *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, *Op. cit.*, pp. 165-168 ;

¹²²¹ DE ANGELIS (Massimo), « The Political Economy of Global Neoliberal Governance », *Art. cit.*, pp. 235-238. L'auteur distingue trois phases dans la dynamique de développement des politiques néolibérales :

- Une phase d'émergence des politiques néolibérales de la fin des années 1970 au milieu des années 1980 ;
- La phase du Consensus de Washington au sens strict du milieu des années 1980 au milieu des années 1990 ;
- Une phase post-Consensus de Washington à partir du milieu des années 1990.

¹²²² AZMAT (Fara), COGHILL (Ken), « La bonne gouvernance et les réformes de marché : étude sur le Bangladesh ». *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 71, 2005/4, pp. 665-680, p. 666.

économiques »¹²²³.

Ces « bonnes institutions » sont celles qui sont favorables au marché et aux politiques de développement fondées sur l'extension des mécanismes de marché et l'intégration au marché mondial.

On peut ainsi distinguer six institutions de base qui vont dans ce sens : la démocratie, une bonne administration, une magistrature indépendante, une bonne protection des droits de propriété privée (y compris les droits de propriété intellectuelle), une gouvernance d'entreprise et des institutions financières transparentes et libérales (avec une banque centrale politiquement indépendante)¹²²⁴.

La Banque mondiale a par ailleurs reconnu officiellement trois composantes à la bonne gouvernance : a) Le processus par lequel les gouvernements sont sélectionnés, tenus redevables, surveillés et remplacés ; b) les capacités des gouvernements à gérer les ressources et à fournir les services efficacement ainsi qu'à formuler et mettre en œuvre de bonnes politiques et réglementations ; c) le respect des institutions qui gouvernent les interactions économiques et sociales¹²²⁵.

La bonne gouvernance en tant que processus de mise en place de telles institutions et de mise en œuvre des réformes économiques propices au développement est supposée se faire au travers d'un dialogue plus étroit entre l'Etat et la société civile, en l'occurrence par le biais de partenariats publics-privés dans lesquels l'Etat agit en coordination avec les entreprises privées ou les organisations non gouvernementales¹²²⁶.

On doit noter que le paradigme de la bonne gouvernance a été conçu pour s'intégrer aux discours et aux prescriptions des I.F.I. non pas en contradiction avec les politiques d'ajustement structurel mais plutôt en complément de celles-ci, en les rationalisant en quelque sorte. L'objectif était de pérenniser et d'étendre les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre depuis le début des années 1980.

C'est dans cette optique que les I.F.I. ont introduit les principes de bonne gouvernance dans leurs conditionnalités en association avec les mesures d'ajustement structurel plus classiques.

¹²²³ CHANG (Ha-Joon), « La bonne gouvernance à l'épreuve de l'histoire », *L'économie politique*, Vol. 17, 2003/1, pp. 60-81, p. 81

¹²²⁴ *Ibid.*, p. 61.

¹²²⁵ A chacune de ces composantes correspondent deux indicateurs permettant d'évaluer la qualité de la gouvernance dans un Etat : a) la possibilité de s'exprimer et l'obligation de rendre des comptes b) la stabilité politique et l'absence de violence c) l'efficacité du gouvernement d) la qualité de la réglementation e) l'Etat de droit et f) le contrôle de la corruption. AZMAT (Fara), COGHILL (Ken), « La bonne gouvernance et les réformes de marché : étude sur le Bangladesh », *Art. cit.*, p. 666 ; DIOUBATE (Badara), *La Banque mondiale et les pays en développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*, *Op. cit.*, p. 197.

¹²²⁶ AZMAT (Fara), COGHILL (Ken), *Art. cit.*, p. 666.

Un ajustement structurel de seconde génération a ainsi vu le jour ajoutant une liste de prescriptions supplémentaires à celles qui constituaient la base du consensus de Washington¹²²⁷.

Les principes de bonne gouvernance font par exemple partie des prescriptions que le F.M.I. et la Banque mondiale formulèrent dans le cadre du dispositif conjoint Pays Pauvre Très Endettés/Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (PPTE/DSRP) qui fut initié en 1996 mais qui démarra réellement en 1999 (Ce dispositif étant venu remplacer les facilités d'ajustement structurel et les crédits d'ajustement structurel).

Les Documents stratégique de Réduction de la pauvreté que les pays pauvres très endettés doivent élaborer en collaboration avec les I.F.I. pour bénéficier d'allègements de dettes posent en effet la bonne gouvernance comme une composante essentielle de la réduction de la pauvreté qui est devenue l'antienne des I.F.I. à la fin des années 1990 et en particulier l'adoption des objectifs du millénaire pour le développement.¹²²⁸

Les pays qui ont conclu un accord dans ce cadre doivent suivre un calendrier très strict pendant lequel la mise en œuvre du DSRP et le maintien de la stabilité macroéconomique sont évalués par les I.F.I.¹²²⁹. Au début des années 2010, une quarantaine de pays étaient concernés par l'initiative PPTE parmi lesquels une majorité de pays d'Afrique sub-saharienne.

Cependant les stratégies de réduction de la pauvreté ne furent pas limités à l'initiative PPTE¹²³⁰. Elles servirent également de cadre à d'autres accords de financement entre les pays en développement et les I.F.I. Le DSRP est devenu pour les I.F.I. le principal vecteur de diffusion du modèle de développement dont les bases restent le consensus de Washington¹²³¹.

La stratégie dite « rectangulaire » énoncée par le document stratégique de réduction de la pauvreté du Cambodge de 2007 et plus spécifiquement dédiée au développement rural énoncée par le document stratégique de réduction de la pauvreté du Cambodge de 2007¹²³² permet d'illustrer l'articulation entre bonne gouvernance et mesures d'ajustement plus classiques.

¹²²⁷ Parmi ces prescriptions supplémentaires on trouve également la mise en place : des règles de droit du travail plus flexibles ; de mesures visant à réduire la pauvreté ; de filets de sécurité sociale ; de mesures anti-corruption ; l'adhésion à l'O.M.C. etc. RODRIK (Dani), « Goodbye Washington Consensus, Hello Washington Confusion ? » *Journal of Economic Literature*, n° 4, December 2006, pp. 973-987.

¹²²⁸ DIOUBATE (Badara), *Op. cit.*, pp. 201 et 203.

¹²²⁹ PEET (Richard), *Geography of Power*, *Op. cit.*, p. 108.

¹²³⁰ Complétée depuis 2005 par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) adoptée par l'accord de Gleneagles.

¹²³¹ COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, *Op. cit.*, p. 62.

¹²³² The World Bank, *The kingdom of Cambodia joint IDA-IMF Staff advisory note on the poverty reduction strategy*, Report n° 40049-KH, 2007, pp. 8-26 et Agrifood Consulting International, *Final Report for the Cambodian Agrarian Structure Study*. Prepared for the Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Royal Government of Cambodia, the World Bank, The Canadian International Development Agency and the Government of Germany, Appendix A The rectangular Strategy and Government Policy for Rural Development, 2005.

On trouve au cœur de cette stratégie rectangulaire quatre éléments fondamentaux qui relèvent des composantes de la bonne gouvernance telles qu'elles ont été définies plus haut (traduction de l'anglais) :

- 1.- le contrôle de la corruption ;
- 2.- la réforme des institutions légales et judiciaires ;
- 3.- la réforme de l'administration ;
- 4.- la réforme des forces armées.

En liaison avec ce premier socle qui constitue le rectangle de base doit se déployer une deuxième série de mesures ou de conditions :

- 1.- la paix, la stabilité politique et l'ordre public (afin de restaurer la confiance des travailleurs et des investisseurs nationaux et étrangers) ;
- 2.- des partenariats pour le développement (qui reposent sur une coopération étroite entre l'Etat, les IFI, la société civile et le secteur privé ;
- 3.- un environnement macro-économique adéquat (taux de croissance de six pour cent, libéralisation du taux de change, inflation maintenue à un taux faible, une prise de distance prudente de la parité avec le dollar) et un cadre fiscal favorable au développement (élargissement et consolidation de la base de taxation, contrôle de l'évasion fiscale) ;
- 4.- l'intégration régionale et globale (reconnaissance de l'importance du commerce mondial pour le développement, participation à l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est, confirmation de l'adhésion à l'OMC).

Enfin, une dernière série de quatre objectifs est censée guider l'action publique :

1. Le renforcement du secteur agricole :

a) Grâce à l'amélioration de la productivité et la diversification : ce qui passe par le développement de cultures à haut potentiel et d'agro-industries, la stimulation des exportations, l'intensification des cultures, la distribution de terres et la sécurisation des tenures, un meilleur accès aux crédits et aux intrants, l'amélioration de la qualité et le respect des standards internationaux, la priorité données aux zones frontalières et aux zones enclavées ;

On retrouve ici les traits du modèle agro-exportateur notamment au travers de la référence aux standards internationaux de qualité.

b) Grâce à la réforme agraire et la sécurisation des tenures : ce qui passe par la mise en œuvre effective de la loi de 2001, une distribution équitable des terres du domaine public aux petits tenanciers, la mise en place d'un système de reconnaissances des titres de propriété foncière, le contrôle de l'appropriation illicite des terres et de la spéculation ;

On notera ici que la réforme agraire préconisée est de nature libérale puisque c'est sur le domaine public que les terres à redistribuer sont prises.

c) Grâce à la réforme du secteur forestier : ce qui passe par une gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité, ou encore une gestion communautaire.

2. La rénovation et le développement des infrastructures

a) Par la création d'un réseau de routes, de voies ferrées, de transport fluvial et de ports ;

b) Par le développement de l'approvisionnement en électricité ;

c) Par le développement d'un réseau téléphonique (utilisant les fibres optiques) et la généralisation d'un système de téléphonie mobile.

De telles infrastructures, en plus du fait qu'elles sont potentiellement des opportunités d'investissement très importantes (téléphonie mobile et réseaux de fibres optiques) sont évidemment indispensables à la bonne marche des secteurs exportateurs. En ce sens ce type de préoccupation existe depuis la colonisation française.

3. Le développement du secteur privé et de l'emploi

a) Par l'attraction des investissements privés, en particulier dans l'agro-industrie et les manufactures à faible intensité en capital tournées vers l'exportation ;

b) La promotion des petites et moyennes entreprises : ce qui passe là encore par un certain nombre de conditions comme : l'accès au crédit, l'allègement des procédures administratives de création d'entreprises, un support financier pour démarrer, le renforcement des liens avec la grande industrie, la mise au point de systèmes d'amélioration de la qualité et de la productivité au niveau national, l'adaptation du cadre de régulation et de la formation professionnelle ;

c) Le développement de l'emploi dans l'agriculture et l'agro-industrie ;

d) La création de filets de sécurité sociale : syndicats, systèmes de pensions de prise en charge

des handicapés.

4. Le renforcement des compétences et ressources humaines.

On notera au passage le caractère assez vague des prescriptions sur les filets de sécurité sociale tandis que qu'elles se précisent sur certains points comme la qualité des infrastructures (réseau téléphonique par fibres optiques), l'adhésion aux traités de libre-échange, l'orientation à l'exportation de la production industrielle, la nature des mesures macro-économiques.

On retrouve des prescriptions assez similaires dans les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté 2007 du Viêt-Nam et du Laos¹²³³.

Les documents stratégiques de réduction de la pauvreté qui intègrent la dimension de la bonne gouvernance énoncent en fait, comme les programmes d'ajustement structurel et en reprenant nombre de leurs dispositions, des normes élaborées pour générer un climat propice aux affaires ou plus précisément un environnement favorable aux investissements étrangers.

La seule différence notable des nouveaux programmes élaborés par les I.F.I. tient à l'insistance de ces derniers sur le rôle de l'Etat comme facilitateur de l'investissement en tant que cadre assurant la stabilité sociale, la sécurité des avoirs ou encore en tant que garant de l'existence d'infrastructures. Des institutions occidentales formatées pour répondre aux intérêts capitalistes sont ainsi projetées sur des sociétés dont les besoins et les cultures sont différents.

On peut effectivement parler d'une sorte de constitutionnalisme à propos des politiques et normes imposées par les I.F.I. ; mais il s'agit d'un constitutionnalisme détaché de toute base nationale ou démocratique, dans le sens où des normes diffusées par un milieu transnational visent à standardiser les structures économiques et sociales de pays financièrement dépendants.

Le modèle de développement prescrit reste fondamentalement le même pour tous les pays en développement, quelle que soit leur trajectoire historique : intégré au marché mondial, orienté à l'exportation, favorisant les pouvoirs économiques privés¹²³⁴.

Autre institution gardienne de l'ordre néolibéral, l'Organisation Mondiale du Commerce a également été conçue pour diffuser et faire respecter des standards libéraux en matière de

¹²³³ The World Bank, *Country Partnership Strategy with the socialist republic of vietnam for the period 2007-2011*, Report n° 38236-VN, 2007 ; BELLO (Walden), *La fin de l'Empire : la désagrégation du système américain*, Paris, Fayard, 2006, p. 246.

¹²³⁴ COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, *Op. cit.*, p. 64.

réglementation économique.

§2. L'Organisation Mondiale du Commerce : le pilier du libre-échange

L'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.), est entrée en fonction le 1er janvier 1995, constituée sur la base des accords de Marrakech signés le 15 avril 1994. Ces accords étaient eux-mêmes le résultat des huit années de négociation de l'Uruguay Round dans le cadre du G.A.T.T. Les sujets abordés lors de ces négociations reflétaient les préoccupations des firmes multinationales du Nord (A.). Le cycle donna naissance à ce qui constitue un élément crucial de l'ordre économique libéral mondial¹²³⁵ ou régime international néolibéral (B.).

A) Les enjeux de l'Uruguay Round

Les négociations de l'Uruguay Round ont été engagées alors que Ronald Reagan était encore au pouvoir, lors de la conférence de Punta Del Este en septembre 1986. L'orientation que prit le cycle de négociation reflétait à la fois l'influence grandissante des néolibéraux au sein des centres capitalistes et les intérêts immédiats de la principale puissance économique, les Etats-Unis.

Au milieu des années 1980, ces derniers se sentaient menacés sur le plan commercial, à la fois par leurs concurrents occidentaux, d'Europe de l'Ouest et du Japon, et par les pays du Sud¹²³⁶. Ils ressentaient le besoin d'une structure plus institutionnalisée que le G.A.T.T. qui permette de gérer les rivalités entre puissances économiques et en même temps renforce l'application des principes libre-échangistes pour ouvrir les espaces économiques. Le droit devait être mis au service des affaires, nord-américaines de préférence.

Durant l'Uruguay Round, les Etats-Unis et les autres capitalismes centraux qui les suivaient de plus ou moins bon gré, cherchèrent donc, selon un apparent paradoxe, à la fois à élargir le champ d'application du libre-échange et à défendre leurs intérêts économiques propres, selon une stratégie néo-mercantiliste manifeste¹²³⁷.

Du point de vue du capital, il s'agissait de créer un cadre légal favorable au déploiement des grandes firmes multinationales du Nord, et Nord-américaines en particulier, toujours dans l'optique d'élargir le champ potentiel de réalisation des profits. Cela impliquait à la fois d'ouvrir aux firmes

¹²³⁵ FARJAT (Gérard), « Propos critiques et utopiques sur l'évolution du droit économique et la mondialisation », *Art. cit.*, p. 518.

¹²³⁶ BELLO (Walden), *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, *Op. cit.*, p. 136.

¹²³⁷ Entre 1975 et 1992, la part des importations des Etats-Unis soumises à des barrières non tarifaires augmenta ainsi de 8 à 18 %, McNALLY (David), *Another World is Possible. Globalization & Anti-capitalism*, *Op. cit.*, p. 31.

multinationales les marchés du Sud, d'étendre les rapports marchands à de plus nombreux secteurs et d'offrir des protections contre les mesures étatiques ou la concurrence des industries nationales du Sud.

Il faut noter à ce propos que les grandes sociétés transnationales occidentales et parmi elles les géants du commerce agricole comme Cargill, les sociétés financières, les sociétés pharmaceutiques ou l'industrie automobile, eurent une influence directe et décisive sur les négociations¹²³⁸.

Ces sociétés, avec l'appui des Etats-Unis firent pression pour élargir le champ des négociations à des domaines stratégiques qui avaient été maintenues hors de portée des règles du G.A.T.T. : l'agriculture, les investissements étrangers directs et les échanges entre filiales de multinationales, le commerce international des services, la propriété intellectuelle.

La libéralisation de ces domaines répondaient aux intérêts précis de sociétés transnationales de différents secteurs et déterminaient leur capacité à augmenter leurs profits.

La libéralisation de l'agriculture répondait ainsi aux volontés expansionnistes des grandes firmes de l'agribusiness qui se heurtaient aux politiques étatiques visant à assurer la souveraineté alimentaire des pays. La déclaration du secrétaire américain à l'agriculture John Block en 1986 résume bien les enjeux des négociations sur ce point : « l'idée que les pays en développement devraient pouvoir se nourrir eux-mêmes est un anachronisme. Ils garantiraient mieux leur sécurité alimentaire en ayant recours aux produits agricoles américains, qui sont dans la plupart des cas bien meilleur marché. »¹²³⁹

La libéralisation des services visaient tout particulièrement à étendre le champ d'action des sociétés transnationales du secteur de la finance. Les firmes anglo-saxonnes étaient particulièrement intéressées, étant donné leurs positions dominantes dans le secteur. Mais l'ensemble des services étroitement liés au bien commun comme l'éducation, la santé ou la sécurité étaient également visés. Les sociétés transnationales visaient à faire tomber dans le domaine marchand les activités d'intérêt général les plus élémentaires.

La question des échanges entre filiales était également cruciale pour les S.T.N. qui depuis les années 1960 et 1970 faisaient face aux règles étatiques visant à augmenter la valeur ajoutée retenue sur place et qui imposaient aux firmes étrangères de se fournir auprès d'entreprises locales ou d'embaucher de la main d'oeuvre autochtone. Tout le problème des prix de transfert était également en jeu.

Les firmes visaient également à protéger leur propriété intellectuelle de manière à garantir leurs avantages sur le plan technologique. Les négociations sur ce point entraient directement en conflit avec la volonté des pays du Tiers-Monde de modifier les règles du transfert de technologie pour les

¹²³⁸ BELLO (Walden), *La fin de l'empire : la désagrégation du système américain*, *Op. cit.*, p. 191.

¹²³⁹ Cité in BELLO (Walden), *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, *Op. cit.*, p. 140.

faire correspondre aux besoins du développement.

Les exigences des firmes multinationales ont été intégrées aux accords de Marrakech qui constituent le corpus du droit de l'O.M.C.

B) L'Organisation Mondiale du Commerce : élément clé de l'ordre économique libéral mondial

Les accords de Marrakech forment « une ébauche de constitution économique internationale »¹²⁴⁰ qui correspond aux intérêts du capital transnational, et qui place les principes de concurrence et de libre-échange au fondement des relations économiques internationales. L'augmentation des exportations et de la productivité deviennent des impératifs¹²⁴¹. Des objectifs comme le développement ou l'emploi deviennent secondaires.

Le cœur du droit de l'O.M.C. est composé de :

- l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce ;
- des Accords multilatéraux sur le commerce des marchandises qui comprennent le G.A.T.T. de 1994, mais aussi l'Accord sur l'agriculture et l'Accord sur les Mesures concernant les investissements et liées au commerce. Ces deux accords impliquent respectivement la libéralisation de l'agriculture, secteur vital pour le développement et les besoins humains, et la suppression des « contraintes de performance » imposées aux firmes multinationales dans le cadre des stratégies de développement (les mesures concernant les investissements et liées au commerce MIC) ;
- l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui a d'importantes implications sur la financiarisation des économies et la marchandisation des secteurs essentiels à la vie sociale ;
- l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), dont l'objectif est de garantir des monopoles technologiques et de promouvoir la privatisation des connaissances.

On constate que le droit de l'O.M.C. pose un cadre non seulement favorable à la libre circulation des marchandises mais qui est également protecteur des investissements étrangers et des droits de propriété des firmes. C'est avant tout la concurrence entre nations qui est mise en avant, les monopoles, les pouvoirs privés économiques étant quant à eux respectés.

Par ailleurs, les deux mécanismes juridiques clés du libre-échange, la clause de la nation la plus favorisée et la clause du traitement national sont toujours au centre du dispositif de libéralisation,

¹²⁴⁰ SAPIR (Jacques), *La démondialisation*, *Op. cit.*, p. 51.

¹²⁴¹ SAPIR (Jacques), *Op. cit.*, p. 53 ; HOUTART (François), *Délégitimer le capitalisme. Reconstruire l'espérance*, Bruxelles, Colophon, 2005, p. 26.

inscrits dans le G.A.T.T. de 1994 qui constitue la *lex generalis* du système de l'O.M.C.¹²⁴². Ces mécanismes sont valables pour les nouveaux domaines pris en charge par le droit de l'O.M.C. Avec d'évidentes conséquences en matière d'orientation du droit international économique.

Le droit de l'O.M.C. établit ainsi un ensemble de normes planchers (*level playing field* en anglais) de libéralisation des échanges qui s'imposent à tous les Etats membres de l'O.M.C. Cela signifie que les Etats ne peuvent pas revenir sur ces normes en légiférant ou en réglementant dans un sens moins libéral qu'elles. Par contre ils peuvent édicter des normes plus libérales encore. Pour reprendre un concept juridique extrait du droit constitutionnel, le droit de l'O.M.C. agit donc comme une sorte d' « effet de cliquet » ou mécanisme dit de « *standstill* »¹²⁴³ à l'échelle mondiale en matière de libéralisation des échanges économiques. Ce principe qui pousse les économies à s'ouvrir toujours plus à la concurrence quelles que soient leurs forces tend à défavoriser les nations les plus pauvres, à les pousser dans les spécialisations les plus défavorables pour le développement.

L'Organisation mondiale du commerce dispose – c'est là l'innovation fondamentale de cette institution - des moyens de faire respecter le droit¹²⁴⁴.

L'O.M.C. exerce son contrôle au travers de deux mécanismes : l'examen des politiques commerciales et la procédure de règlement des différends, ce qui lui permet d'exercer une pression sur les Etats pour qu'ils se conforment au droit de l'organisation.

A ce propos, un universitaire américain déclarait devant le Sénat des Etats-Unis : « nous pouvons maintenant utiliser tout le poids de la machine mise en place par la communauté internationale pour nous attaquer aux barrières commerciales, les réduire, les éliminer »¹²⁴⁵.

L'Organe d'examen des politiques commerciales peut ainsi amener les Etats à rendre compte de la mise en conformité de leurs législations commerciales avec les règles de l'O.M.C. Cependant, la grande nouveauté réside dans le pouvoir juridictionnel de règlement des différends commerciaux dont dispose l'organisation¹²⁴⁶. Ce mécanisme est administré par l'Organe de Règlement des Différends (ORD) sous l'autorité du Conseil général de l'OMC. Il a pour but affiché d'assurer la primauté du droit de l'OMC sur les droits internes. Une sorte de « contrôle de légalité » indirect est

¹²⁴² ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.71.

¹²⁴³ OST (François), *Le temps du droit*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 194.

¹²⁴⁴ RUIZ-FABRI (Hélène), « La contribution de l'organisation mondiale du commerce à la gestion de l'espace juridique mondial », in LOQUIN (Eric), KESSEDJIAN (Catherine), *La mondialisation du droit*, Actes du colloque de Dijon, 13-15 septembre 1999, *Op. cit.*, pp. 355-357.

¹²⁴⁵ Fred Bergsten, cité in BELLO (Walden), *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, *Op. cit.*, pp. 141-142.

¹²⁴⁶ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation : un monde à sens unique*, *Op. cit.*, p. 70.

donc exercé par l'OMC elle-même qui possède, au travers de ses organes directeurs, l'exclusivité de l'interprétation de la Charte constitutive et des accords de Marrakech (article IX § 2 de l'accord instituant l'organisation mondiale du commerce)¹²⁴⁷.

Les personnes privées, n'ont pas directement accès au mécanisme, cependant elles peuvent saisir les Etats membres si elles s'estiment sous le coup d'une concurrence déloyale. Effectivement, les grandes firmes, notamment celles des Etats-Unis ont su passer par ce biais pour défendre leurs intérêts contre les politiques des Etats ou les pratiques d'autres firmes. Le mécanisme de règlement des différends est ainsi un moyen indirect certes, mais réel, de reconnaissance de la *lex mercatoria* et d'extension de son champ d'application¹²⁴⁸.

En tant qu'institution, l'O.M.C. a une double fonction. Il s'agit non seulement d'une instance chargée d'assurer le respect du cadre juridique fixé par les accords de Marrakech mais aussi d'une enceinte de négociations¹²⁴⁹ visant à renforcer et élargir ce cadre juridique. L'institution de l'OMC est donc entièrement commandée par une « logique d'incitation à la libéralisation¹²⁵⁰ » la plus approfondie possible.

En novembre 2001, la quatrième conférence ministérielle de l'O.M.C., tenue à Doha (Qatar) a lancé un nouveau cycle de négociations commerciales. Ce cycle s'est enlisé, notamment du fait de la position des puissances occidentales, particulièrement offensive en matière de libéralisation.

Les puissances du « Quad » (Etats-Unis, Japon, Union européenne, Canada) ont en effet tenu à ce que les négociations portent sur l'extension de la juridiction de l'O.M.C. à une série de nouvelles questions parfois appelées « question de Singapour » qui portent surtout sur les obstacles internes aux échanges (« behind the borders ») à l'instar des mesures concernant les investissements et liées au commerce. Furent ainsi visées les politiques nationales de la concurrence, de l'investissement, des marchés publics et la facilitation des échanges¹²⁵¹, toutes questions qui touchent à l'intégrité de la souveraineté économique.

Les négociations ont en particulier achoppé sur la question de l'agriculture, en raison de l'intransigeance des pays développés sur le problème des subventions, et sur la question de la propriété intellectuelle.

¹²⁴⁷ ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, *Op. cit.*, p. 239.

¹²⁴⁸ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p.121.

¹²⁴⁹ Au sein de l'OMC, chaque Etat membre détient une voix, ce qui lui donne une apparence démocratique. Pourtant, la procédure de prise de décision commune au sein de l'O.M.C. est le consensus, ce qui était déjà le cas du temps du G.A.T.T.. Ce processus de prise de décision confère une prime aux pays les plus puissants sur le plan économique, qui initient en général les négociations et leur donnent leur orientation.

¹²⁵⁰ ABBAS (Mehdi), « Mondialisation et développement. Quelle soutenabilité au régime de l'organisation mondiale du commerce ? », *Mondes en développement*, n° 154, 2011/2, pp. 17-28, p. 19.

¹²⁵¹ BELLO (Walden), *La fin de l'empire : la désagrégation du système américain*, *Op. cit.*, p. 223.

Avec l'O.M.C. comme garante de l'uniformisation du droit au service de la libéralisation des échanges mondiaux, le régime néolibéral se trouvait complété. Une architecture institutionnelle plus cohérente et verrouillée sur le plan idéologique que celle qui avait été ébauchée au sortir de la Seconde guerre mondiale permettait d'influer de manière décisive sur le droit et les politiques économiques des Etats et en particulier ceux de la périphérie. Du fait de cette architecture, combinée à d'autres facteurs comme la diffusion de l'idéologie néolibérale par les réseaux du pouvoir mondialisé¹²⁵², la transnationalisation du capital et la croissance de la sphère financière, une configuration de l'économie mondiale se profilait dans les années 1990 dans laquelle les classes dominantes (y compris au Sud) se sont ralliées au modèle de l'économie ouverte et de la concurrence internationale intensive. Dans ce contexte, les formations capitalistes les plus puissantes et leurs firmes ont cherché à exploiter toutes les possibilités offertes par les dispositifs de l'ordre économique international néolibéral pour ouvrir ou plutôt rouvrir les économies périphériques et dominer à nouveau leurs secteurs des ressources naturelles, dans l'objectif de centraliser les flux de valeurs, mais également de matière et d'énergie.

¹²⁵² Sur ces réseaux voir CORM (Georges), *Le nouveau gouvernement du monde : idéologies, structures, contre-pouvoirs*, *Op. cit.*, pp. 177-201.

Chapitre 2. Ouverture et mise en concurrence des pays producteurs de produits de base : le droit international économique au service des affaires

Le régime international néolibéral en tant que combinaison d'un contexte idéologique, géopolitique, économique structuré par une architecture institutionnelle largement influencée par l'hégémonie états-unienne a donné un nouvel aspect au système capitaliste mondial.

Après avoir été fortement contestés dans leur pouvoir dans les années 1960 et 1970, les centres capitalistes disposaient dans les années 1980, puis surtout dans les années 1990 et 2000 de nouvelles armes pour ouvrir les formations périphériques à la pénétration de leurs marchandises et de leurs firmes.

Un des enjeux pour les firmes multinationales occidentales, fut de reprendre le contrôle en profondeur sur les ressources naturelles des périphéries et le commerce des produits de base en provenance de ces périphéries, notamment toutes celles composant le monde tropical. Les possibilités de profits étaient en effet élevées dans un secteur des ressources naturelles compris au sens large : agriculture, extraction minière et forestière, infrastructures ; ainsi que dans de nouveaux secteurs prometteurs à partir du début des années 1980, comme les biotechnologies.

A cette fin, mais aussi plus largement pour dégager l'accès des firmes multinationales industrielles et financières à des marchés, des débouchés pour leurs capitaux et des conditions de production favorables (faiblesse des coûts de la main d'oeuvre en particulier), les centres capitalistes ont notamment utilisé tous les moyens légaux à leur disposition. Sans jamais se départir de l'exploitation des rapports de force en leur faveur (sur le plan économique et politique), les puissances capitalistes de la triade¹²⁵³, ont fait un usage utilitariste et intensif du droit international économique pour ouvrir les Etats aux marchandises et aux investissements de leurs firmes ainsi que pour protéger les avoirs et les positions de ces dernières.

En complémentarité avec la mise en place d'instruments directeurs globaux préparés dans le cadre de l'O.M.C. ou de l'O.C.D.E., la stratégie du Nord a été de systématiquement isoler et mettre en concurrence les Etats du Sud pour les contraindre à adopter des traités de libre-échange et de protection/promotion des investissements aux dispositions les plus avantageuses possibles pour les firmes multinationales, et donc à se lier eux-mêmes les mains en quelque sorte.

Le recours aux traités bilatéraux et à l'intégration régionale de type libérale (zones de libre-échange en particulier) a d'ailleurs précédé puis doublé l'application du droit international

¹²⁵³ Sur l'impérialisme collectif de la triade et le rôle de leader des Etats-Unis au sein de celle-ci, voir AMIN (Samir), *Pour un monde multipolaire, Op. cit.*, pp. 15-34.

économique d'origine multilatérale.

Le refus des projets de l'O.C.D.E. (comme l'Accord Multilatéral sur les investissements) et les blocages des négociations au sein de l'O.M.C. dans les années 2000, a en effet conduit à une recrudescence de l'usage par le Nord des traités bilatéraux et régionaux de libre-échange et de protection/promotion des investissements¹²⁵⁴. La négociation de traités économiques au plan régional et bilatéral est particulièrement avantageuse pour les puissances car elle permet d'isoler un pays ou un groupe de pays et de faire jouer dans toute son intensité le rapport de force¹²⁵⁵. Cette méthode permet par conséquent de faire bouger les lignes des Etats sur des questions qui n'aboutissent pas dans les enceintes multilatérales, notamment en matière de traitement des investissements et des entreprises étrangères, d'ouverture des marchés publics ou de propriété intellectuelle¹²⁵⁶.

Les Etats-Unis et l'Union européenne constituent ainsi le centre de réseaux d'accords économiques en étoile¹²⁵⁷ constitués grâce à des traités-modèles qui permettent à leurs sociétés transnationales de se déployer plus librement et de manière plus sûre. Sans faire disparaître les sphères d'influence respectives des membres de la triade, ces réseaux de traités propagent le consensus néolibéral et contribuent avec le droit d'origine multilatérale à considérablement limiter les marges de manœuvres des Etats du Sud ainsi que les instruments dont ils disposent pour conduire des stratégies de développement cohérentes¹²⁵⁸.

Pour analyser la teneur des systèmes juridiques ainsi mis en place et leurs conséquences réelles et potentielles pour l'indépendance économique des Etats périphériques et leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, on procédera en trois temps.

En premier lieu, il sera question de la libéralisation des échanges de marchandises. On essaiera de cerner l'impact que le droit de l'O.M.C. et les accords régionaux et bilatéraux de libre-échange ont eu et peuvent avoir sur les économies du Sud et la capacité des Etats à mener une stratégie de développement cohérente. Ces structures juridiques limitent en effet les moyens à

¹²⁵⁴ REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), « Introduction », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène) (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010, p. 5.

¹²⁵⁵ GHERARI (Habib), « Rapport introductif : Aspects juridiques » in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène) (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, *Op. cit.*, p. 27.

¹²⁵⁶ En 2004, le représentant spécial américain pour le commerce, Robert Zoellick, disait des accords de libre-échange que négociaient les Etats-Unis sur des bases bilatérales ou régionales faisaient partie d'une stratégie de « libéralisation compétitive », destinée entre autres à faire réfléchir les pays qui bloquaient l'avancée du cycle de Doha, sur les conséquences de leurs décisions ». UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, [UNCTAD/TDR/2007], New York & Geneva, United Nations, 2007, p. 57.

¹²⁵⁷ GHERARI (Habib), *Op. cit.*, p. 19.

¹²⁵⁸ UNCTAD, *Op. cit.*, p. 57.

disposition de l'Etat et soumettent certains secteurs économiques vitaux à une concurrence effrénée. On se concentrera plus particulièrement sur l'agriculture qui est en lien avec le sujet général de ce travail et qui joue un rôle central dans le développement des nations (Section 1.).

En second lieu, on abordera le problème de la promotion et de la protection des investissements étrangers. Il s'agit d'une question vitale pour les firmes multinationales qui dans les années 1960 et 1970 ont été soumises à des politiques strictes en matière d'investissement étranger, y compris dans les centres occidentaux. En conséquence, le capital transnational, relayé par les Etats centraux, a fait pression pour qu'un environnement juridique favorable à son déploiement soit mis en place à la périphérie, condition de la stabilité et de la hausse des taux de profits.

A partir des années 1980, en combinaison avec les réformes imposées par le F.M.I. et la Banque mondiale, une série d'instruments juridiques multilatéraux, régionaux et bilatéraux a influé sur les législations des pays du Sud pour qu'elles offrent aux firmes étrangères les plus grandes libertés et garanties. Les firmes multinationales ont par ailleurs fait jouer la concurrence entre les Etats pour qu'ils offrent les cadres juridiques les plus avantageux et abandonnent leurs prérogatives, notamment en matière de souveraineté sur les ressources naturelles (Section 2.).

En dernier lieu, il sera question d'un sujet spécifique : la protection de la propriété intellectuelle.

L'enjeu de la propriété intellectuelle est crucial et lié de près à celui des investissements. La propriété intellectuelle, par le contrôle sur les technologies qu'elle permet, est en effet un des principaux moyens des sociétés transnationales des centres pour assurer leur domination sur les acteurs économiques à la périphérie et capter des flux de profit. Ces sociétés, notamment les grands groupes pharmaceutiques ou de l'agro-industrie, ont donc pratiqué un lobbying intensif pour que le droit de l'O.M.C. verrouille cet aspect du droit de propriété privée.

La question a été renouvelée et a pris une ampleur particulière avec le développement des biotechnologies. Face à la pratique de la bioprospection et des brevets sur le vivant, la propriété intellectuelle est apparue pour les sociétés du Sud non seulement comme un moyen de contrôle particulièrement brutal, notamment dans les domaines de la santé et de l'agriculture, mais également comme un moyen de pillage des ressources biologiques et génétiques, ainsi que des connaissances locales relatives à ces ressources, situées pour une part importante dans le monde tropical (section 3.).

Section 1 : La libéralisation systématique des échanges de marchandises par le droit international économique : les risques d'atteinte à la souveraineté économique

Le processus de libéralisation du commerce international, et notamment du commerce Nord-Sud, s'est accéléré depuis les années 1980¹²⁵⁹. Ce phénomène a été étroitement lié à la multiplication des traités bilatéraux et régionaux de libre-échange, puis, à partir de 1995, à l'entrée en vigueur des accords de Marrakech qui ont sécurisé le processus en lui donnant une base juridique ferme et ont généralisé l'ouverture de secteurs auparavant sanctuarisés comme les services ou l'agriculture.

Ces multiples instruments juridiques internationaux, combinés à la diffusion de l'idéologie néolibérale et sa confiance sans faille dans les vertus du libre-échange systématisé, ont joué un rôle de vecteurs de la dépendance.

En effet, ceux des Etats du Sud qui les ont adoptés sous pression et/ou sans conscience nette de leurs intérêts nationaux, ont abandonné par la même occasion les leviers clés permettant de conduire une politique de développement au service de ces intérêts (§1.).

Plus que le développement ou la croissance, la libéralisation incontrôlée des échanges marchands a dès lors pu entraîner la dislocation et/ou le contrôle par l'étranger de secteurs économiques essentiels, autrefois relativement protégés de la concurrence internationale. C'est le cas en particulier de l'agriculture des pays tropicaux, secteur vital pour la souveraineté de ces nations, qui a subi de graves perturbations depuis trente ans du fait des politiques néo-mercantilistes menées par les centres capitalistes (§2).

§1. Les instruments multilatéraux, régionaux et bilatéraux de libre-échange : de potentiels vecteurs de dépendance

Les centres capitalistes eurent recours à des mesures protectionnistes tout au long de leur développement économique, afin de préserver de la concurrence des marchandises étrangères leurs secteurs économiques stratégiques, industriels ou agricoles. Jusqu'en 1945, le principal moyen utilisé fut les taxes à l'importation. Après 1945, les centres eurent recours de manière intensive à d'autres moyens de contrôle des échanges pour se protéger de la concurrence et renforcer leurs systèmes productifs : les règles anti-dumping, les restrictions quantitatives à l'importation comme

¹²⁵⁹ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p. 122 ; SAPIR (Jacques), *La démondialisation*, *Op. cit.*, p. 19.

les quotas, mais aussi les restrictions à l'exportation et les subventions à l'exportation etc¹²⁶⁰.

Reniant les pratiques antérieurement suivies par leurs Etats, les classes dirigeantes des centres à partir des années 1980, sous l'influence de l'idéologie néolibérale, ont cherché à faire abandonner aux pays en développement leurs propres mesures de protection, oeuvrant à la fois à ouvrir de nouveaux marchés pour leurs firmes et à bloquer les possibilités pour les Etats périphériques de former une base industrielle cohérente. Ces classes dirigeantes cherchent ainsi à « faire tomber l'échelle¹²⁶¹ » que leurs pays avaient eux-mêmes empruntés.

A cette fin, les centres mobilisèrent en particulier une structure légale complexe composé du droit du G.A.T.T./O.M.C. et des conventions bilatérales et régionales de libre-échange dont le nombre s'est considérablement accru depuis le début des années 1990 avec la bascule que constitua la fondation en 1992 de l'Accord de libre échange nord-américain (A.L.E.N.A. ou N.A.F.T.A.), intégrant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique¹²⁶².

Si le droit de l'O.M.C. fixe un plancher en matière de libéralisation des échanges, les accords passés sur une base bilatérale ou régionale peuvent aller plus loin et restreindre encore plus sévèrement les instruments de politique économique à disposition des Etats. On peut constater cette émulation néfaste entre les deux niveaux juridiques en matière de réciprocité (A.), de barrières à l'importation (B.), de libéralisation des marchés publics et des services (C.), d'encadrement des subventions (D.), mais également de restriction des exportations (E.).

Les dispositifs de libéralisation constituent en fait autant de verrous qui limitent la capacité juridique des pays en développement à adopter des stratégies nationales de développement conséquentes et tend par conséquent à les pousser vers des spécialisations économiques qui peuvent être défavorables à moyen ou long terme.

¹²⁶⁰ UNCTAD, *Trade and Development Report 2006 : Global partnership and national policies for development*, [UNCTAD/TDR/2006], New York & Geneva, United Nations, 2006, pp. 175-176.

¹²⁶¹ On fait ici référence au titre de l'article de CHANG (Ha-joon), « Kicking away the ladder : Neoliberals rewrite history », *Monthly Review*, Vol. 54, n° 8, 2003, pp. 10-15. Voir également l'ouvrage du même auteur : CHANG (Ha-joon), *Kicking away the ladder : development strategy in historical perspective*, London, Anthem, 2002.

¹²⁶² UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, *Op. cit.*, p. 54.

A) La réaffirmation du principe de réciprocité : la non prise en compte des inégalités de développement

L'Uruguay round a marqué une rupture avec les avancées obtenues précédemment par les pays en développement concernant la nécessaire adaptation des règles du commerce international aux nécessités du développement. Malgré ses ambiguïtés, le dualisme juridique prônés par la C.N.U.C.E.D. et traduit au sein du G.A.T.T. avec le principe de traitement préférentiel et différencié adopté en 1979 permettait d'envisager une organisation du commerce mondial tenant compte des inégalités de développement. Le traitement préférentiel et différencié faisait bénéficier *par principe* les pays en développement d'exemptions à la clause de la nation la plus favorisée et les dispensait de la règle de réciprocité lorsqu'ils négociaient des préférences commerciales avec des pays industrialisés. Il s'agissait, par une différenciation du traitement juridique en matière commerciale, de tendre à une situation plus égalitaire entre pays développés et pays en voie de développement. Les accords de Marrakech ont remis ces avancées en question et réaffirmé la philosophie de départ du G.A.T.T. : le libre-échange est le principe auquel toutes les nations doivent se plier quel que soit le niveau de développement de leurs forces productives, le traitement préférentiel et différencié devenant une exception. Les principes de réciprocité et de la clause de la nation la plus favorisé sont censés s'appliquer à tous, permettant d'harmoniser le droit commercial et d'unifier le marché mondial sur la base des standards établis par les pays les plus avancés. Cette tendance à l'uniformisation des conditions juridiques est encore renforcée par le système de l'engagement unique. Dans ce cadre, un Etat membre de l'O.M.C. ne peut pas écarter un accord qui ne lui conviendrait pas, il est lié par tous les accords multilatéraux de l'organisation. De plus, une obligation de rattrapage est prévue pour les nouveaux membres, afin d'éviter le phénomène du « *free-ride* ». On se situe là dans une vision unilinéaire du droit et du développement.

Si des mesures de traitement préférentiel et différencié sont prévues dans le droit de l'O.M.C. pour les pays en développement et la catégorie des pays les moins avancés, elles ne sont que des exceptions *temporaires*, ces pays devant dans des délais plus ou moins longs *rattraper* le niveau de libéralisation imposé par les pays les plus riches.

La règle de la réciprocité a tendu à être appliquée de manière plus stricte encore dans le cadre des accords régionaux ou bilatéraux de libre-échange, d'une part car il s'agit d'accorder les instruments avec le droit de l'O.M.C. et d'autre part car le rapport de force jouent plus directement dans ces cadres de négociation.

L'Accord de Cotonou signé en 2000 entre les pays A.C.P.¹²⁶³ et l'Union européenne pour remplacer les Accords de Lomé, prévoyait ainsi le maintien d'arrangements non réciproques jusqu'en 2007, mais prévoyait son remplacement à partir de cette date par des Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) sur la base d'une pleine et entière réciprocité. La réciprocité est également appliqué de manière systématique dans le cadre de l'A.L.E.N.A., à part pour certains produits sensibles qui bénéficient de périodes transitoires et à l'exclusion de l'énergie dont le contrôle souverain est un des acquis des luttes nationales mexicaines du XXe siècle¹²⁶⁴.

Le principe de réciprocité appliqué de manière dogmatique, a un impact potentiellement déstabilisateur sur les activités économiques des pays en voie de développement, ceux-ci devant faire baisser leurs protections commerciales d'un niveau souvent plus élevé que les pays industrialisés, ce qui les expose à un brutal déferlement de produits étrangers¹²⁶⁵. Les producteurs locaux se voient ainsi acculés la concurrence, en particulier dans les secteurs les plus fragiles, reposant sur une faible productivité.

B) L'impossibilité d'utiliser les barrières à l'importation comme outil stratégique de développement

L'interdiction de recourir aux protections quantitatives (art. XI du G.A.T.T.) et l'impératif de diminution des barrières tarifaires prescrits par le G.A.T.T. 1994 (art. XXVIII bis), encore renforcés par les accords régionaux et bilatéraux de libre-échange comme l'A.L.E.N.A. a créé un environnement juridique et idéologique qui a poussé les pays en développement dans une course à l'ouverture systématique de leurs marchés.

Or, l'inscription dans le droit international de la renonciation aux barrières à l'importation et notamment aux barrières tarifaires constitue un risque pour l'économie et surtout une perte d'autonomie pour les Etats.

Outre le déséquilibre dans les balances de paiement que le démantèlement des protections peut entraîner, l'évasion de revenus fiscaux et la diminution des moyens de l'Etat qui peuvent être considérables avec la diminution des droits à l'importation, l'enjeu à plus long terme concerne la perte d'instruments pouvant être mobilisés pour conduire des politiques agricoles et industrielles¹²⁶⁶. Il s'agit ici de la capacité à protéger des secteurs vitaux de l'économie, qui peuvent être non compétitifs sur le plan international mais qui jouent un rôle décisif dans l'articulation de l'économie,

¹²⁶³ Afrique, caraïbe et Pacifique.

¹²⁶⁴ UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, *Op. cit.*, p. 68.

¹²⁶⁵ *Ibid.*, p.58.

¹²⁶⁶ UNCTAD, *Trade and Development Report 2006 : Global partnership and national policies for development*, *Op. cit.*, p. 174 et p. 179 ; UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, *Op. cit.*, p. 59.

c'est le cas évidemment de l'agriculture vivrière ou de certaines industries de base.

Plus globalement et positivement, les protections, même dans l'optique d'une utilisation souple peuvent fournir un paravent pour développer certaines capacités productives, certains progrès technologiques sans subir les distorsions liées à l'immersion dans le marché mondial et à l'exposition à une concurrence trop en décalage avec le niveau de développement des forces productives.

Plus profondément, elles permettent de créer un système de prix interne permettant justement d'harmoniser les forces productives sur le territoire, en le faisant correspondre à la structure des productivités sectorielles du travail¹²⁶⁷.

A contrario, la renonciation quasi complète à l'usage de mesures protectionnistes, comme ce fut le cas du Mexique dans le cadre de l'A.L.E.N.A. conduit les pays en développement à s'intégrer plus profondément dans le système productif des centres.

Il est à noter que dans le cadre des négociations multilatérales au sein de l'O.M.C. les centres ont fait la promotion de règles encore plus contraignantes en matière de réductions des barrières tarifaires dans le secteur industriel, de manière à ne plus permettre d'ajustement des protections d'un secteur à l'autre de l'économie, ce qui est encore le cas puisque le désarmement tarifaire se négocie pour l'instant sur la base de moyennes.

C) La libéralisation des marchés publics et des services : la pénétration du capital étranger au cœur des économies et des cultures

La question de la libéralisation des marchés publics et des services soulève des enjeux proches de ceux du démantèlement des barrières à l'importation puisqu'elle touche à la capacité de l'Etat à coordonner des politiques économiques et à promouvoir la cohérence générale de l'économie par une adéquation des moyens aux besoins nationaux.

Grâce aux commandes de marché public, les Etats disposent en effet d'un moyen efficace pour promouvoir le développement de secteurs fragiles ou dans l'enfance. L'investissement public représentant en général une part considérable du produit intérieur, il permet d'impulser le développement de certaines filières, ou de grandes infrastructures. L'utilisation judicieuse des commandes de marchés publics peut également être un moyen de contrer les crises en relançant l'activité mais aussi de favoriser le développement harmonieux du territoire et du tissu économique.

¹²⁶⁷ De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Art. cit.*, p. 121.

Les négociations au sein de l'O.M.C. ont abordé le thème des marchés publics (qui fait l'objet d'un accord plurinational) mais surtout, certains traités de libre-échange prévoient déjà la complète libéralisation des marchés publics en conférant le traitement national aux entreprises étrangères sur cette question. Une ouverture trop rapide et non contrôlée des marchés publics aux entreprises étrangères peut cependant se révéler négatifs s'il marginalise les entreprises nationales. C'est particulièrement vrai dans le cas de projets d'ampleur qui peuvent justement permettre un développement des capacités nationales et une intégration économique par des effets d'entraînement.

La libéralisation des services, prévue par l'Accord général sur le commerce des services de l'O.M.C. ainsi que par des traités bilatéraux et régionaux de libre-échange, peut également avoir des répercussions négatives, en faisant passer sous contrôle étranger ou en intégrant dans le secteur marchand des services essentiels pour le développement économique national et la satisfaction des besoins essentiels comme les transports, l'approvisionnement en énergie, la santé et l'éducation, mais aussi les services en matière de finance et de sécurité.

Il est clair que le contrôle par des entreprises étrangères ou même par des entreprises privées de certains de ces secteurs clés peut entraîner de profonds déséquilibres dans les économies et dans les sociétés.

Leur libéralisation définitive par un instrument légalement contraignant : d'une part privera potentiellement l'Etat de moyens importants de coordonner et de renforcer l'intégration de l'économie et du territoire, par l'harmonisation des capacités et des niveaux de productivité ; d'autre part pourra entraîner une augmentation des inégalités dans le cas de la libéralisation des services de bases comme la santé mais également une plus grande vulnérabilité aux crises économiques extérieures avec la libéralisation de secteurs critiques comme les services bancaires et financiers.

Des répercussions culturelles, des dépendances technologiques peuvent également s'en suivre, notamment dans le secteur des ressources naturelles. Une certaine vision des ressources naturelles notamment agricole peut en effet être imposée par le biais de la diffusion de certaines techniques et méthodes de production. Une perte d'autonomie culturelle mais également d'autonomie de la décision peut alors en découler.

Si l'AGCS a marqué une bascule en posant une norme mondiale et en déclarant

potentiellement ouvert à la marchandisation l'ensemble des services¹²⁶⁸, y compris les secteurs traditionnellement considérés comme publics, il contient certaines limites comme la possibilité pour les pays de choisir précisément quels services ils souhaitent libéraliser, les autres secteurs étant considérés comme non concernés ; c'est le principe de la liste positive.

Par contre, les traités bilatéraux et régionaux de libre-échange, en particulier ceux négociés sous l'égide des Etats-Unis, sont allés plus loin puisqu'ils prévoient de faire de la libéralisation de *tous* les services un *principe*. La libéralisation est alors négociée sur la base d'une liste négative, les Etats membres à l'accord, précisant quels services ils souhaitent *exclure* du processus de libéralisation.

Le problème de ce type de mécanisme est qu'une fois le traité ratifié, il n'est plus possible de revenir dessus, et certains secteurs qui pouvaient apparaître comme non stratégiques dans des circonstances données peuvent le devenir une fois ces circonstances modifiées¹²⁶⁹.

D) L'ambiguïté de la question des subventions et des mesures anti-concurrentielles

Le droit de l'O.M.C. et précisément l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires (SMC) encadre les aides que les Etats ou des organes para-étatiques (collectivités locales, entreprises publiques, etc.) peuvent fournir à leurs entreprises et secteurs industriels nationaux, de manière à ne pas fausser le libre jeu du marché, supposé être le meilleur mécanisme d'allocation des ressources.

Cet accord encadre sévèrement les subventions spécifiquement accordées à une entreprise, un groupe d'entreprise ou un secteur industriel (art. 2 du SMC) et autorise uniquement celles qui sont accordées à tous les opérateurs sans discriminations. L'accord limite ainsi la capacité des Etats à cibler les aides qu'il fournit en fonction de sa stratégie de développement.

Sont ainsi prohibées les subventions conditionnées aux performances à l'exportation ou à l'utilisation d'intrants produits localement qui sont susceptibles de faire l'objet d'une procédure devant l'organisme de règlement des différends (art. 3 du SMC). Or, il faut souligner que ce type de subventions a été amplement utilisé par les « nouveaux pays industrialisés » d'Asie de l'Est pour promouvoir l'industrialisation et le rattrapage technologique.

D'autres types de subventions mentionnées par le SMC, notamment celles visées à l'article 8 font l'objet d'un traitement ambigu. Il s'agit en particulier de subventions publiques aux activités de recherche et développement des entreprises, notamment par l'intermédiaire du travail fourni par des universités ou des centres de recherche publics. Incluse dans l'article comme ne pouvant faire l'objet

¹²⁶⁸ GEORGE (Susan), CHEMLA (Paul), *Un autre monde est possible si*, Paris, Fayard, 2004, p. 88.

¹²⁶⁹ UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, *Op. cit.*, p. 60.

d'un recours devant l'Organe de règlement des différends, les subventions de ce type ont fait l'objet de discussion sur la possibilité de les inclure dans le champ du recours, ce qui serait gravement dommageable pour les marges de manœuvres des Etats et en particulier des Etats en développement qui pour des raisons financières ont besoin de cibler les aides fournies dans le cadre de leur politique industrielle¹²⁷⁰.

Dans le cadre des accords bilatéraux et régionaux de libre-échange et en particulier ceux conclus avec les Etats-Unis, les Etats centraux tendent à exiger de leurs partenaires qu'ils adoptent des réglementations sur la concurrence très strictes, au nom du marché. Cette solution aboutit à ce que les aides fournies par les Etats périphériques soient considérablement réduites ou supprimées. Cela revient à les exposer à la concurrence des firmes multinationales centrales mieux pourvues en technologies, financement, et marketing¹²⁷¹. Là encore, les instruments libre-échangistes agissent comme des freins dans la conduite de politiques de développement à long terme.

Par ailleurs, l'insistance avec laquelle les Etats centraux se sont efforcés de mettre en place des dispositifs juridiques permettant de bloquer les capacités des pays en développement à subventionner leurs industries peut apparaître paradoxale, voire incohérente lorsqu'on la met en parallèle avec les subventions que ces mêmes Etats ont continué à verser pour soutenir leurs exportations agricoles.

E) L'encadrement des barrières aux exportations : un obstacle à la souveraineté sur les ressources naturelles ?

Les instruments juridiques internationaux de promotion du libre-échange tendent à restreindre les possibilités qu'ont les Etats d'utiliser des barrières à l'exportation pour mettre la production nationale de produits de base au service du développement en limitant certaines exportations.

Or pour certains pays qui dépendent encore beaucoup de la production primaire, ces possibilités peuvent s'avérer cruciales pour soutenir le développement.

La politique commerciale de l'Etat peut ainsi chercher à restreindre les exportations pour plusieurs raisons. Il peut s'agir de mesures de soutien à l'industrialisation par exemple, puisqu'en limitant les exportations de certaines matières premières, on les met à disposition de certaines

¹²⁷⁰ UNCTAD, *Trade and Development Report 2006 : Global partnership and national policies for development*, Op. cit., pp. 169-171.

¹²⁷¹ UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, Op. cit., p. 63.

branches industrielles à un prix plus bas que celui du marché mondial.

Les barrières à l'exportation de produits de base peuvent encore encourager la diversification des exportations en encourageant les industries de transformation en aval¹²⁷². Les taxes à l'exportation permettent ainsi d'orienter certaines branches de production, en taxant plus la sortie de produit bruts que celle de produits transformés ou semi-transformés.

Les restrictions peuvent également servir à fournir des produits alimentaires à des fractions démunies de la population ou à éviter l'épuisement de certaines ressources naturelles indispensables à l'économie nationale.

Elles sont aussi un moyen d'accroître le revenu national en jouant sur les termes de l'échange.

Les mesures à l'exportation servent alors à augmenter le prix international d'un produit de base en le taxant ou en contingentant son exportation. Ces mesures peuvent tendre à accroître les revenus perçus par le pays exportateur. Une telle politique peut d'ailleurs prendre place dans le cadre d'un accord international de produit ou d'une association de producteur.

Le droit de l'O.M.C. n'est pas clair sur la possibilité qu'à un pays de recourir à des restrictions aux exportations.

Cette possibilité n'est pas exclue comme le laisse penser la référence de l'article XX du G.A.T.T. 1994 qui prévoit la possibilité que soient adoptées de telles restrictions : si elles sont nécessaires à la conservation des ressources naturelles épuisables (al. (g)), si elles sont prises en exécution d'un accord intergouvernemental sur les produits de base non désapprouvé par l'O.M.C. (al. (h)), si elles sont nécessaires pour assurer à une industrie nationale de transformation des quantités essentielles de matières premières (al. (i)), si elles visent à remédier à une situation de pénurie (al. (j))

Cependant, il s'agit là *d'exceptions*, de la même manière que l'article XI, 2, a) du G.A.T.T. énonce qu'un Etat membre peut appliquer des restrictions quantitatives à l'exportation « pour prévenir une situation critique due à une pénurie de produits alimentaires ou d'autres produits essentiels pour la partie contractante exportatrice, ou pour remédier à cette situation. ».

C'est à l'Etat qui souhaite mettre en œuvre ces exceptions de prouver devant les organes de l'OMC que les mesures qu'il veut prendre sont nécessaires. Ce qui traduit bien l'atteinte à la souveraineté inhérente au droit de l'O.M.C.

¹²⁷² OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2010 : Le commerce des ressources naturelles*, Genève, Organisation mondiale du commerce, 2010, p.147.

La négociation d'un accord plurinational permettant de réguler la production d'un produit de base serait peut-être envisageable sous l'égide de l'article XXXVI de la partie IV du G.A.T.T. sur le commerce et le développement.

Cependant, l'objectif qui guide le droit de l'O.M.C. reste la suppression des obstacles aux mouvements de marchandises. La question de la capacité des pays en développement exportateurs de produits de base à maîtriser leurs exportations s'inscrit en fait dans un rapport de force permanent, dont le cycle de négociations de Doha a été le théâtre¹²⁷³.

Les pays qui ont récemment adhéré à l'OMC, comme l'Arabie Saoudite, la Chine, la Mongolie ou le Viet-Nam, ont été invités par les Etats membres à négocier des listes d'engagements portant sur les droits à l'exportation dans le cadre des négociations en vue de leur accession à l'OMC. Parmi les droits à l'exportation visés certains concernaient spécifiquement les produits de base¹²⁷⁴.

Dans l'ensemble, le droit de l'OMC tend vers une plus grande libéralisation des échanges de produits de base et par conséquent à une limitation du contrôle de l'Etat sur ses exportations et ses capacités à insérer ses ressources naturelles dans une stratégie de développement.

Les accords de libre-échange conclus sur le plan régional et bilatéral imposant de strictes disciplines en matière de contrôle des exportations. Dans ce domaine également, ces instruments vont plus loin que le droit de l'OMC.

Nombreux sont par exemple les accords qui interdisent les droits à l'exportation.

C'est le cas par exemple de l'Accord de libre échange Nord-américain et de l'Accord Union Européenne-Mexique, hormis certains secteurs comme les hydrocarbures.

L'avant-projet de zone de libre-échange des Amériques (Z.L.E.A.) prévoyait également la suppression des droits à l'exportation, tout comme l'Accord Singapour-Japon et les Accords Canada-Chili et Canada-Costa-Rica (à l'exception des bananes pour le Costa-Rica dans ce dernier cas)¹²⁷⁵.

L'Indonésie semble également s'être engagée à supprimer progressivement les droits à l'exportation dans le cadre de l'Accord de coopération Asie-Pacifique : sont concernés notamment les taxes à l'exportation sur les billes de bois, les poutrelles équarries, le rotin et les minéraux¹²⁷⁶.

¹²⁷³ ROBBINS (Peter), *Stolen Fruit*, London & New York, Zed Books, 2003, pp. 105-106.

¹²⁷⁴ OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2010 : Le commerce des ressources naturelles*, *Op. cit.*, p. 183.

¹²⁷⁵ KAZEKI (Jun), « Les droits à l'exportation » in OCDE, (Ed.), *Au-delà des tarifs : le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*, Paris, OECD., 2005, p. 205.

¹²⁷⁶ KAZEKI (Jun), « Les droits à l'exportation », *Op. cit.*, p. 208 ; KAZEKI (Jun), « Les restrictions à l'exportation », in OCDE, (Ed.), *Au-delà des tarifs : le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*, *Op. cit.*, p. 234.

Sur le plan des restrictions quantitatives, les disciplines régionales et bilatérales sont dans l'ensemble calquées sur les dispositions du GATT 1994 en la matière. Le principe est donc l'interdiction générale des restrictions quantitatives avec des exceptions comme celles des articles XX et XI du GATT. Là où les accords régionaux et bilatéraux vont plus loin dans l'effort de libéralisation que le droit de l'O.M.C., c'est dans la définition des conditions posées aux exceptions. Dans l'accord U.E.-Mexique par exemple, c'est l'article 12 sur les mesures non tarifaires qui interdit les restrictions quantitatives. L'annexe IV définit les exceptions à ce principe.

L'article 16 énonce les possibilités de restrictions à l'exportation en cas de situation critique due à une pénurie de produits alimentaires. Cet article exige que la mesure ne soit pas appliquée pour augmenter les exportations ou la protection de l'industrie de transformation nationale concernée. L'U.E. et le Mexique ont d'ailleurs déclaré que « dans le contexte des négociations multilatérales, les deux parties s'efforcent de définir des disciplines pour l'élimination des taxes à l'exportation ou des restrictions pratiquées, afin d'augmenter les exportations des industries nationales telles que celles du cuir, ou de renforcer la protection dont elles bénéficient¹²⁷⁷. »

De telles dispositions tendent explicitement à limiter les marges de manœuvre des politiques commerciales.

On retrouve des dispositions similaires dans d'autres Accords commerciaux régionaux.

L'article 315 de l'A.L.E.N.A. approfondit également la définition des conditions aux exceptions définies à l'article XI et XX du GATT 1994. Il détaille les exigences requises pour que les mesures dérogatoires soient justifiées : ainsi la comparaison du volume des échanges.

La structure de l'A.L.E.N.A. se retrouve dans les Accords commerciaux régionaux Canada-Chili, Canada-Costa-Rica et dans l'avant-projet de ZLEA. Les exigences sont approfondies pour les exceptions générales et les prescriptions de prix minimaux.

Dans l'agenda d'action d'Osaka de l'Accord de coopération Asie-Pacifique, les Etats membres prévoient d'atteindre l'objectif de libéralisation du commerce et de l'investissement dans la région Asie-Pacifique à l'horizon 2020 notamment « en réduisant progressivement leurs mesures non tarifaires ». Les restrictions à l'exportation sont visées et notamment les restrictions et prohibitions quantitatives à l'exportation, l'octroi discrétionnaire des licences d'exportation et l'autolimitation des exportations¹²⁷⁸.

En posant l'exercice de la souveraineté économique des Etats sur les mouvements de produits de base comme une exception qu'il faut cantonner, les traités de libre-échange vont dans le

¹²⁷⁷ KAZEKI (Jun), « Les restrictions à l'exportation », in OCDE, (Ed.), *Au-delà des tarifs : le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*, *Op. cit.*, p. 232.

¹²⁷⁸ *Ibid.*, p. 232.

sens des intérêts des sociétés transnationales du secteur primaire, en particulier celles qui opèrent dans les périphéries. Ces sociétés qu'elles soient minières ou agricoles visent en priorité la satisfaction des marchés solvables et l'augmentation de leurs profits, y compris lorsqu'elles sont associées à des entreprises publiques de l'Etat d'accueil dans le cadre de co-entreprises¹²⁷⁹. Elles n'ont donc pas intérêt à ce que leurs exportations soient taxées ou limitées ou surtout que leurs productions soient orientées pour soutenir une stratégie de développement ou satisfaire les besoins urgents de la population.

§2. La libéralisation de l'agriculture et ses impacts

L'Accord sur l'Agriculture (AA) de l'O.M.C. qui fait partie intégrante des accords de Marrakech a constitué l'une des principales ruptures de la mondialisation néolibérale. Avec cet accord, le droit international économique, plus que jamais au service des affaires des grandes sociétés transnationales, instaurait comme norme de niveau mondial la libéralisation d'un secteur essentiel à la souveraineté des nations et des peuples. L'objectif sous-jacent à cet accord, négocié essentiellement entre les Etats-Unis et l'Union européenne¹²⁸⁰, était d'ouvrir les marchés agricoles de la planète, et notamment ceux des pays du Sud, aux grandes sociétés occidentales de l'agribusiness. Le calcul étant que le décalage entre les agricultures en termes de productivité permettrait d'inonder les marchés du Sud. Dans ce contexte prennent tout leur sens les mots de l'ancien secrétaire américain à l'agriculture John Block sur l'anachronisme de l'idée selon laquelle les pays en développement devraient pouvoir se nourrir eux-mêmes.

Or, toute l'ambiguïté du discours des centres capitalistes sur la nécessaire libéralisation des échanges a été révélée par le traitement de la question de l'agriculture à l'O.M.C. En effet, le projet occidental sur ce point a été de confronter aux secteurs paysans du Sud, des agricultures d'exportation non seulement hautement mécanisées et assistées par la chimie et les biotechnologies, mais également fortement subventionnées.

La question des subventions fut d'ailleurs un des principaux points d'achoppement des négociations du cycle de Doha. Comme pour les autres sujets faisant l'objet de tensions avec les pays en développement au niveau de l'O.M.C., la stratégie des centres fut de se replier sur leurs sphères d'influence et de négocier des cadres juridiques à leur convenance au plan bilatéral et régional.

¹²⁷⁹ Il est à noter que les Entreprises commerciales d'Etat sont visées par l'article XVII du GATT qui pose l'obligation de respect des règles de la libre concurrence envers les entreprises d'autres Etats membres (art. XVII al. b) du GATT 1994).

¹²⁸⁰ BERTHELOT (Jacques), *L'agriculture, talon d'achille de la mondialisation. Clés pour un accord agricole solidaire à l'O.M.C.*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 31.

Bien que le régime agricole instauré par elles ait été de plus en plus largement contesté au cours des années 2000, les formations capitalistes centrales réussirent en grande partie à libéraliser et à unifier le marché agricole mondial, notamment sur le plan des prix, ce qui ne fut pas sans avoir de graves conséquences en matière de souveraineté et de sécurité alimentaire.

Après avoir présenté les instruments juridiques de libéralisation des échanges agricoles mis en place par les capitalismes dominants (A.), il s'agira donc d'apprécier quels risques ils font peser sur la souveraineté alimentaire, et notamment celle des pays tropicaux (B.).

A) Les instruments juridiques de libéralisation des échanges agricoles : hypocrisie au nord et déprotection au Sud

L'accord sur l'agriculture de l'O.M.C. repose sur deux axes : la réduction des protections et des obstacles aux frontières pour libérer l'accès aux marchés de consommation et la limitation des soutiens publics au commerce agricole.

L'article 4 de l'accord oblige les Etats membres de l'OMC à convertir les obstacles non tarifaires en droits de douane, seule protection licite au regard du GATT 1994. Sont visés par ce dispositif : les prix minima d'entrée, les restrictions quantitatives, l'octroi discrétionnaire de licences d'importation et autres prélèvements variables.

Logiquement, l'AA prescrit également une réduction progressive des droits à l'importation sur les produits agricoles conformément aux principes du G.A.T.T. Pour les pays en voie de développement, l'Accord prévoyait une réduction de 24% en moyenne sur une période de dix ans¹²⁸¹. Il faut noter que l'AA impose également un accès minimum, égal à 3% de la consommation intérieure et qui devra être porté à 5% au terme de la période d'application de l'accord.

Sur le plan de la limitation des soutiens publics à l'agriculture, l'AA vise à la fois la réduction des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne.

La création de nouvelles subventions à l'exportation est interdite et l'article 9 de l'accord impose une consolidation puis une réduction des subventions existantes. L'accord établit également une liste des subventions à l'exportation devant faire l'objet d'une réduction (article 9 §1 de l'accord). Les Etats membres se sont engagés à réduire les subventions inscrites dans la liste de 36% sur une durée de 6 ans pour ce qui concerne les pays développés, les pays en voie de

¹²⁸¹ ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, Op. cit., p. 125

développement étant tenus à une réduction de 24 % sur un délai plus long de dix ans¹²⁸².

L'AA prévoit également une obligation de réduction des mesures de soutien interne telles que les achats à prix garantis effectués par les pouvoirs publics. Il s'agit, selon une idée toute néolibérale, d'aligner les prix agroalimentaires intérieurs sur les prix mondiaux, de manière à instaurer la libre concurrence. La réduction prévue est de 20% sur un panier global de mesures de soutien qualifié de « mesure globale de soutien (MGS) total » (art. 6 et annexe 3).

L'accord établit un classement des différentes mesures de soutien interne en trois catégories dont certaines sont soumises à l'obligation de réduction tandis que d'autres en sont exemptes (article 6, §4 et §5) et Annexe 2 de l'AA).

La première catégorie, dite orange, contient les mesures soumises à l'obligation de réduction, car ayant des effets de distorsion sur le commerce. Ce sont ces mesures qui contribuent à la MGS totale¹²⁸³.

La deuxième catégorie, dite verte et qu'on appelle également la « boîte verte », concerne les mesures de soutien dont l'effet de distorsion sur le commerce est nul ou minime : ce sont par exemple les aides à la recherche, les aides liées aux catastrophes naturelles, mais aussi les paiements directs aux producteurs « découplés » de la production dans le cadre de programmes pour la préservation de l'environnement par exemple. Les mesures incluses dans cette « boîte verte » ne sont pas soumises à l'obligation de réduction.

Sont également épargnées les mesures de soutien de la troisième catégorie, dite bleue et parfois qualifiée de « boîte bleue ». Il s'agit d'aides budgétaires liées à des programmes de contrôle de l'offre, ainsi que les aides au développement agricole accordées par les pays en développement dans le cadre de leurs programmes d'ajustement structurel.

Cette classification par boîtes est l'élément le plus caractéristique de l'hypocrisie et du calcul qui a présidé à l'élaboration de l'Accord sur l'agriculture. En effet, sous couvert d'un objectif de libéralisation en lui-même contestable, visant à faire disparaître uniformément les aides publiques aux agriculteurs, ce dispositif a laissé d'amples marges de manœuvres aux Etats-Unis et à l'Union Européenne pour qu'ils continuent à subventionner leurs exportations agricoles. Dissimulé sous une étiquette idéologique, l'Accord sur l'agriculture s'est avéré être un instrument juridique néo-mercantiliste par excellence.

¹²⁸² CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, *Op. cit.*, p.155.

¹²⁸³ Parmi ces mesures on note les mesures de soutien spécifiques par produit (comme le soutien interne aux prix agricoles) et des mesures de soutien non spécifiques (aides aux assurances et à l'irrigation), voir BERTHELOT (Jacques), *L'agriculture, talon d'achille de la mondialisation. Clés pour un accord agricole solidaire à l'O.M.C.*, *Op. cit.*, pp. 219-220.

Les lois agricoles nord-américaines et européennes destinées à mettre en conformité les politiques de ces deux zones économiques avec les règles de l'OMC, se sont empressées d'exploiter les zones d'ombres de l'AA pour maintenir de manière voilée les soutiens publics aux exportations du secteur agroalimentaire.

Ces lois ont en particulier joué sur les différentes catégories de mesures de soutien interne pour maintenir les aides à leurs exportateurs agricoles.

Un des principaux moyen de dissimulation utilisé a été de placer des mesures de soutien sous le couvercle de la boîte verte en les « découplant », en les rendant indépendantes des prix et des quantités produites et en les transformant par exemple en mesures de soutien aux revenus des agriculteurs¹²⁸⁴. La « boîte bleue » a également servi à garantir le maintien de certaines aides dans le cadre du contrôle de l'offre.

Les Farm bills Etats-Uniennes de 1996 et de 2002¹²⁸⁵ ont été tout particulièrement conçues pour organiser le découplage des soutiens internes.

L'agenda 2000 de la Politique Agricole Commune (P.A.C) de l'U.E. correspondait également à une stratégie de camouflage des aides aux agriculteurs, au moyen du découplage, mais également sous le couvert de politiques environnementales donc en transférant ces aides dans la catégorie verte¹²⁸⁶.

Par le biais des diverses catégories, la technique juridique a ainsi servi à convertir des mesures de soutien dans la catégorie « non génératrice de distorsions commerciales ». Il faut noter par ailleurs que dans le cas de l'Europe comme dans celui des Etats-Unis ces soutiens ont bénéficié en majorité aux grosses exploitations et à l'agro-industrie¹²⁸⁷, directement mais également indirectement par le biais de la réduction des prix achetés aux exploitants.

Les Etats-Unis sont également parvenus à maintenir dans des proportions très importantes leurs subventions à l'exportation par le biais de programmes de garantie des crédits à l'exportation qui ont permis aux exportateurs américains d'offrir aux acheteurs des conditions financières attractives pour des produits comme le blé, le soja, les produits oléagineux ou les graines oléagineuses¹²⁸⁸.

L'O.C.D.E. a relevé qu'en 2004, le soutien à l'agriculture des pays riches s'élevait à 305

¹²⁸⁴ BERTHELOT (Jacques), *L'agriculture, talon d'achille de la mondialisation. Clés pour un accord agricole solidaire à l'O.M.C.*, Op. cit., p. 221 ; OXFAM, *Rigged Rules and Double Standards : Trade, globalisation and the fight against poverty*, Oxfam international 2002, p. 113.

¹²⁸⁵ La Farm Bill de 2002 prévoyait le versement de 180 milliards de dollars de soutien annuel à l'agriculture. OXFAM, *Dumping, le début de la fin ?*, Document d'information Oxfam, Août 2004, p. 7.

¹²⁸⁶ ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, Op. cit., p.130.

¹²⁸⁷ Aux Etats-Unis au début des années 2000 les exploitations de petites tailles ne recevaient que 16% des mesures de soutien internes, OXFAM, *Rigged Rules and Double Standards : Trade, globalisation and the fight against poverty*, Op. cit., p. 114.

¹²⁸⁸ BEN HAMMOUDA (Hakim), *L'Afrique, l'OMC et le développement*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005 p. 202 ; OXFAM, *Dumping, le début de la fin ?*, Op. cit., p. 5.

milliards de dollars dont 122 milliards pour l'Union européenne et 88 milliards pour les Etats-Unis¹²⁸⁹. Ce chiffre reflète à peu près la moyenne des aides agricoles versées par les pays développés depuis le début du cycle de l'Uruguay en 1986, soit 250 milliards de dollars par ans en termes réels¹²⁹⁰.

Du fait des différentes subventions qu'ils accordent à leurs producteurs, l'U.E. et les Etats-Unis ont été capables d'exporter des produits agricoles à des prix bien inférieurs à leurs coûts de production internes. Au début des années 2000, les Etats-Unis pouvaient ainsi exporter du coton et du blé à, respectivement, 35 et 47 % de leur coût de production ; les européens du sucre et de la viande de bœuf à 44 et 47 % de leur coût de production¹²⁹¹. Un véritable dumping des excédents agricoles occidentaux sur les marchés de certains pays tropicaux a pu ainsi se dérouler à l'abri du système commercial multilatéral¹²⁹².

De leur côté, les pays du Sud ont en effet été amenés à désarmer leurs systèmes de protection à l'agriculture, sans avoir quant à eux les moyens financiers de subventionner massivement leurs secteurs agricoles¹²⁹³. Il faut noter que la diminution des protections et des mesures de soutien internes a également en grande partie été réalisée sous la pression des institutions financières internationales.

Les Philippines par exemple, se sont pliées aux conditions d'accès minimal fixées par l'Accord sur l'Agriculture en ce qui concerne deux produits très sensibles pour l'agriculture du pays, car contribuant directement à l'alimentation de la population : le maïs et le riz.

La conséquence a été la ruine de nombreuses exploitations et la contraction des secteurs agricoles correspondant. Au cours des années suivant l'adoption de l'AA, la superficie cultivée en maïs s'est considérablement réduite. De 1993 à 2000, cette superficie est passée de 3 149 300 à 2 510 300 hectares¹²⁹⁴. Comme le soulignait Walden Bello : « La demande intérieure de maïs n'avait pas faibli. Mais, grâce à l'Accord sur l'Agriculture de l'O.M.C., elle a été satisfaite par des importations étrangères, dont celles du maïs lourdement subventionné des Etats-Unis. »

Un système de deux poids, deux mesures s'est donc mis en place sous le couvert d'une

¹²⁸⁹ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, *Op. cit.*, p. 156.

¹²⁹⁰ OXFAM, *Dumping, le début de la fin ?*, *Op. cit.*, p.4.

¹²⁹¹ OXFAM, *Un tour gratuit : Comment les pays riches gagnent un tour gratuit sur des subventions agricoles à l'O.M.C.*, Document d'information Oxfam, Juin 2005, p. 3.

¹²⁹² BELLO (Walden), *La fin de l'Empire : la désagrégation du système américain*, *Op. cit.*, p. 198. L'ironie est que Etats-Unis et l'UE se sont accrochés entre eux sur l'utilisation des « boîtes » pour camoufler le dumping, alors qu'ils en faisaient chacun largement usage, signe que les rivalités intercapitalistes ne sont pas totalement éteintes même dans le cadre du régime néolibéral.

¹²⁹³ BELLO (Walden), *Op. cit.*, p. 198 ; BEN HAMMOUDA (Hakim), *L'Afrique, l'OMC et le développement*, *Op. cit.*, p. 197.

¹²⁹⁴ BELLO (Walden), *Op. cit.*, p. 213.

libéralisation uniforme des échanges agricoles mondiaux. Cette injustice a évidemment été fortement contestée par les pays en développement et a conduit au blocage des négociations au sein de l'O.M.C.¹²⁹⁵.

Pour contourner ces blocages, les puissances occidentales ont eu recours à d'autres voies pour libéraliser les échanges agricoles avec les pays du Sud, en particulier les traités régionaux et bilatéraux de libre-échange.

Ces traités ont permis aux Etats-Unis et à l'Union européenne de passer outre la question de la réduction des subventions agricoles¹²⁹⁶ tout en introduisant la progressivité des droits qu'ils appliquent sur les produits importés.

Cette progressivité des droits, encore appelée escalade des tarifs, implique une augmentation des droits à l'importation proportionnelle au degré de transformation d'un produit. Il s'agit en somme d'une taxe à l'industrialisation¹²⁹⁷. Les pays en développement les moins bien dotés n'ont ainsi guère de chance de diversifier leurs exportations dans le cadre des accords de libre-échange, ce qui dénote bien le caractère asymétrique des rapports économiques que ces instruments tendent à cristalliser.

L'A.L.E.N.A. est un exemple significatif des impacts de la libéralisation des échanges agricoles dans le cadre d'accords régionaux. Hormis le cas de certains produits, l'accès au marché agricole mexicain a été très largement libéré en conséquence de quoi les exportations agricoles des Etats-Unis vers le Mexique ont largement augmenté. Les exportations de céréales, d'aliments pour animaux et de graines oléagineuses ont presque triplé entre 1991-1993 et 2003-2005 ; les exportations d'animaux et de produits du règne animal ont doublé ; les exportations de maïs ont été multipliées par six sur la même période¹²⁹⁸.

Le marché mexicain a été littéralement inondé par le maïs produit dans les grandes exploitations agro-industrielles des Etats-Unis, qui plus est subventionné, l'A.L.E.N.A. ne remettant pas en cause les subventions à l'exportation pratiquées par les Etats-Unis.

Les prix ont dès lors considérablement chuté entraînant l'appauvrissement en masse des petits

¹²⁹⁵ Sur ces blocages voir PRINCE (Hervé Agbodjan), *Le droit de l'OMC et l'agriculture : analyse critique et prospective du système de régulation des subventions agricoles*, Thèse de Doctorat, Faculté de droit de l'Université Laval au Québec et Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2011.

¹²⁹⁶ UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, *Op. cit.*, p. 58.

¹²⁹⁷ L'Union Européenne a fait largement usage de cette technique dans ses rapports économiques avec les pays du Sud, ce qui a permis d'organiser l'approvisionnement en produits primaires tout en réduisant la concurrence des produits transformés, BOY (Laurence), « La prise en compte du développement entre bi- et multi-latéralisme : la question de l'agriculture », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène) (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, *Op. cit.*, p. 304 ; STIGLITZ (Joseph), *Un autre monde : contre le fanatisme du marché*, Paris, Fayard, 2006, p. 136.

¹²⁹⁸ UNCTAD, *Op. cit.*, p. 76.

paysans.

Du fait de l'augmentation des importations agricoles, l'A.L.E.N.A. aurait ainsi entraîné la disparition de presque deux millions d'emplois agricoles au Mexique¹²⁹⁹ et un brutal exode rural permettant d'alimenter en main d'oeuvre les maquiladoras, ces usines de montage délocalisées souvent contrôlées par des capitaux états-uniens¹³⁰⁰.

L'agriculture mexicaine a donc subi du fait même de l'accord une brutale contre-réforme agraire, avec une diminution de l'autonomie vivrière. Dans le même temps, le pays a augmenté ses exportations de fruits et légumes vers le nord, sans que sa balance commerciale agricole n'en soit pourtant rééquilibrée¹³⁰¹. L'agriculture mexicaine s'est ainsi re-spécialisée, plaçant le pays dans une situation de dépendance.

On retrouve des mécanismes similaires dans le cadre d'autres accords de libre-échange Nord-Sud, et notamment dans les traités bilatéraux de libre-échange conclus par les Etats-Unis avec la Colombie et le Pérou en 2006 qui placent les agricultures de ces pays dans une position délicate. Ces accords élargissent l'accès des exportations agricoles nord-américaines aux marchés agricoles de la Colombie et du Pérou en s'attaquant à trois points : Les tarifs douaniers et les restrictions aux importations, le système andin de fourchette des prix agricoles et les mécanismes de sauvegarde.

Les accords prévoient des réductions tarifaires drastiques. Le Pérou a ainsi concédé des réductions immédiates sur les deux tiers de ses produits agricoles (le blé, les oléagineux, l'orge, le coton). Le pays a cependant négocié des délais plus longs pour diminuer les tarifs de certains produits. Les délais sont de 17 ans pour le riz et les produits laitiers à de 12 ans pour le maïs, le bœuf et les volailles¹³⁰².

Les accords prévoient par contre le démantèlement sans délais des restrictions quantitatives, ce qui relativise beaucoup les délais pour les baisses tarifaires.

Ainsi, pour le maïs, les Etats-Unis ont obtenu du Pérou un quota d'importation de 500 000 tonnes soit 50% du commerce total de ce produit.

Le quota obtenu pour le riz est de 74 000 tonnes, soit cinq fois les importations péruviennes de 2004. Ces quotas sont de plus censés augmenter de 6 % par an¹³⁰³.

La Colombie, quant à elle, a cédé des quotas d'importations de 79 000 tonnes pour le riz et de deux millions de tonnes pour le maïs.

¹²⁹⁹ UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, *Op. cit.*, p. 77.

¹³⁰⁰ LEECH (Gary), *Capitalism as Structural Genocide*, London & New York, Zed Books, 2012, pp. 46-47.

¹³⁰¹ UNCTAD, *Op. cit.*, p. 76.

¹³⁰² OXFAM, *Song of the Sirens : Why the US-Andean FTAs undermine sustainable development and regional integration*, Oxfam briefing paper, OXFAM June 2006, p. 10.

¹³⁰³ *Ibid.*, pp. 10-11.

Les Etats-Unis ont introduit dans les traités de libre-échange avec les pays andins des conditions d'application très restrictives de la « clause de sauvegarde spéciale » prévue à l'article 5 de l'accord sur l'agriculture de l'O.M.C. Cette clause permet normalement de faire face à une menace sur les marchés liés à des volumes d'importations ou des baisses de prix. Cette clause ne peut plus être appliquée qu'en référence au volume et pour un nombre de produit très restreint. De plus, l'activation de cette clause a été limitée dans le temps : elle ne peut être utilisée que durant le délai de démantèlement des tarifs. Une fois le tarif éliminé, la clause ne peut plus être activée¹³⁰⁴. Enfin, ces traités prévoient le démantèlement du système andin de fourchette de prix agricole. Ce système servait à stabiliser les prix de produits sensibles comme le blé, l'orge, les produits laitiers, le riz ou le maïs, c'est à dire les principaux produits vivriers. La disparition de ce mécanisme était une condition posée par les Etats-Unis à l'ouverture des négociations. La suppression des protections pour les produits agricoles et notamment les produits alimentaires couverts par le système de fourchette des prix, expose donc les agriculteurs andins à la concurrence des produits Etats-Uniens qui sont quant à eux subventionnés, la question des subventions n'ayant pas fait partie du cadre des négociations. Les productions vivrières risquent donc de chuter, entraînant avec elles des milliers de familles paysannes (l'agriculture générait 31 % de l'emploi au Pérou et 22,7 % en Colombie en 2006)¹³⁰⁵. Ce sont de très grandes franges de la population rurale de ces pays qui se trouvent ainsi menacés par ces accords de libre-échange.

Une question est de savoir quelle est la contrepartie aux concessions des pays andins en matière agricole. Cette contrepartie existe mais elle est très ambiguë. En effet, les accès préférentiels accordés par les Etats-Unis à leur marché agricole concernent des productions spécifiques qui ne concernent pas la grande masse de la paysannerie andine. Il s'agit de produits comme les légumes, les fruits tropicaux, les fleurs le cacao, le café, les oléagineux¹³⁰⁶, soit des produits qui n'entrent pas en concurrence avec les productions Nord-Américaines. On voit ainsi comme pour le Mexique se dessiner la perspective d'une spécialisation agricole accrue.

Les Accords de Partenariat Economique (APE) conclus entre l'U.E. et les pays de la zone ACP laisse présager les mêmes résultats.

En effet, la libéralisation des échanges prévue par ces accords, généralement à hauteur de 80% du

¹³⁰⁴ OXFAM, *Song of the Sirens : Why the US-Andean FTAs undermine sustainable development and regional integration*, Op. cit., p. 11.

¹³⁰⁵ *Ibid.*, pp. 6 et 8

¹³⁰⁶ OXFAM, *Partenaires inégaux : comment les Accords de Partenariat Economique UE-ACP pourraient nuire aux perspectives de développement d'un grand nombre de pays parmi les plus pauvres*, Document d'information Oxfam international, OXFAM, septembre 2006, p. 8.

commerce total des pays ACP, ne leur laisseront que très peu de marge de manœuvre pour protéger leurs secteurs agricoles. Le risque est encore une fois que certains de ces secteurs, pourtant vitaux pour les revenus et l'alimentation d'importantes franges de la population ne soient exposés à la concurrence des produits européens subventionnés. Les secteurs de la volaille et du coton pourraient ainsi être particulièrement menacés¹³⁰⁷.

D'autres secteurs qui intéressent plus particulièrement les opérateurs européens bénéficieront par contre d'accès préférentiels aux marchés de l'U.E.

La progressivité des tarifs, que les accords de partenariat économique ne semblent pas remettre en question, serviront également à faire le tri entre les produits agricoles qui intéressent l'U.E. et les autres.

Les produits de base tropicaux comme les graines de café et de cacao, mais aussi les bases pour les biocarburants comme les oléagineux auront probablement la préférence des européens.

Globalement, il y a fort à parier que les APE limiteront les possibilités des pays ACP de fixer des politiques industrielles et agricoles à même de diversifier et de renforcer leurs économies. Au contraire, ces accords risquent de les enfermer un peu plus dans une division internationale du travail bénéficiant aux centres capitalistes.

B) Les impacts globaux de la libéralisation des échanges agricoles : un contexte favorable aux firmes multinationales de l'agrobusiness, une mise en danger de la souveraineté alimentaire

La libéralisation des échanges agricoles, résultat de la suppression des barrières protectionnistes à l'importation de produits agricoles favorise la transnationalisation du capital dans le secteur agro-industriel et entraîne toute une série de risques pour la souveraineté alimentaire, tout particulièrement celle des pays du Sud. On reviendra sur les points abordés plus en détail par la suite, mais il s'agit pour le moment d'insister sur la manière dont la libéralisation des échanges agricoles fragilise la capacité des nations et des peuples à produire ce qui est le plus essentiel à leur reproduction.

Une première série de conséquences est liée à l'alignement des prix intérieurs sur les prix du marché mondial qu'entraîne la libéralisation des échanges.

Selon l'orthodoxie économique, cet alignement est supposé favoriser l'allocation optimale des facteurs de production. Cependant, cet alignement a en fait des répercussions différentes en fonction

¹³⁰⁷ BOY (Laurence), « La prise en compte du développement entre bi-et multi-latéralisme : la question de l'agriculture », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène) (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Op. cit., p. 301.

du pouvoir des opérateurs et du niveau de développement des forces productives des pays concernés.

L'alignement des prix favorise en effet les exportateurs les plus compétitifs sur le marché mondial. Les prix de leurs produits surtout s'ils sont subventionnés peuvent faire toute la différence avec ceux des producteurs dont la productivité est moindre et dont les Etats disposent de moins de moyens pour les aider ; ces derniers se retrouveront dès lors éjectés du marché. C'est ce qui est arrivé à de très importantes fractions des paysanneries dans les pays du Sud lorsqu'elles ont été placées en concurrence avec les agricultures industrialisées et les firmes multinationales des centres. Ces dernières se retrouvent soit contraintes à l'exode rural, soit, lorsqu'elles en ont les moyens, obligées de se recentrer sur des cultures non-vivrières, des cultures d'exportation.

L'argument des défenseurs de la mondialisation néolibérale consiste à dire que cette concurrence par les prix est favorable aux consommateurs des pays pauvres, qui payent moins cher leur nourriture. Elle permettrait également une spécialisation plus efficace des agricultures de ces pays, dans les secteurs pour lesquels elles disposent d'avantages comparatifs, par exemple des coûts de production moindres pour tel ou tel produit.

Cet argumentaire classique du libre-échange passe sous silence deux éléments : d'une part les prix mondiaux sont très instables ; d'autre part ces prix ne sont pas fixés par des opérateurs égaux en matière de pouvoir économique. En effet, l'influence de sociétés transnationales comme Cargill ou ConAgra sur les marchés agricoles mondiaux est considérable.

Un pays dont le secteur agricole vivrier est démantelé du fait de la concurrence internationale se retrouve obligé d'importer et fait donc face aux risques de fluctuation des prix qui sont très importants sur le marché mondial.

Ils sont importants pour des raisons d'ordre naturel (aléas climatiques, maladies affectant les cultures), géopolitiques (conflits pouvant déboucher sur la perturbation des transports), mais surtout car les prix sont en grande partie fixés par de grandes firmes exportatrices qui intègrent les filières agricoles et qu'en dernier lieu la financiarisation de l'économie des produits de base (en particulier au travers des marchés de produits dérivés) intensifie les mouvements spéculatifs.

Sans rentrer pour l'instant dans le détail des mécanismes de fixation des prix mondiaux, on peut tout de même souligner que les pays importateurs ne font pas face à un marché mondial neutre et que de brusques augmentations des prix mondiaux de produits agricoles essentiels (les céréales en particulier) peuvent les placer tout aussi brutalement devant de graves difficultés pour s'approvisionner. La sécurité alimentaire de leurs populations sera ainsi directement menacée. Plus globalement, c'est le fonctionnement de leurs économies et la stabilité de leurs sociétés qui seront

alors remises en cause.

La fluctuation des prix mondiaux est également problématique pour les secteurs agricoles exportateurs. Les pays tropicaux font traditionnellement face à une tendance à la détérioration des termes de l'échange et à une faible élasticité de la demande aux variations de prix. Le caractère négatif de ces facteurs a été renforcé depuis les années 1980 en raison notamment de la libéralisation des échanges agricoles. Celle-ci a participé au renforcement de la spécialisation à l'exportation des pays tropicaux et à l'accentuation de la concurrence entre ces pays, ce qui a eu pour résultat d'amplifier la tendance à la baisse des prix des produits agricoles tropicaux¹³⁰⁸.

Or en diminuant les devises gagnées à l'exportation par les pays producteurs spécialisés dans la production tropicale non-vivrière, la tendance à la baisse des prix peut également affecter leur capacité à importer des produits vivriers.

Au final la libéralisation des échanges agricoles en fragilisant les secteurs vivriers et en exposant les pays producteurs à la volatilité des prix mondiaux pose une menace pour la souveraineté et la sécurité alimentaire que ne compense la spécialisation internationale, bien au contraire.

Les véritables bénéficiaires de la libéralisation des échanges agricoles et de l'alignement des prix intérieurs et des prix mondiaux (en tout cas dans les périphéries), sont les firmes multinationales de l'agro-industrie. Celles-ci disposent à la fois de plus larges débouchés, mais aussi de marges de manœuvres plus importantes pour se déployer dans des pays producteurs. Elles peuvent maîtriser à la fois les importations et les exportations agricoles de certains pays.

De plus, grâce à leurs structures globales, à leurs capacités financières et à leur présence dans plusieurs secteurs agricoles à la fois, ces dernières peuvent tirer parti des fluctuations de prix pour augmenter leurs profits.

Une autre série de conséquences induites par la libéralisation des échanges agricoles est liée à la diffusion de modèles occidentaux de production agricole et de consommation alimentaire. En effet, la libéralisation, en fragilisant les secteurs vivriers de certains pays et en leur substituant des importations en provenance d'Europe ou des Etats-Unis, colporte un type standard de régime alimentaire qui peut être lui-même un facteur de dilution des valeurs culturelles et des pratiques culturelles locales¹³⁰⁹.

¹³⁰⁸ Cette tendance à la baisse depuis le début des années 1980 s'est accéléré à la fin des années 1990. Entre 1997 et 2001, l'indice des prix des produits tropicaux de boisson (thé, café, cacao) de la banque mondiale a diminué de 71 %. Certains produits comme le caoutchouc ont vu leur prix baisser de presque 80 % et 2002 en tenant compte de l'inflation, ROBBINS (Peter), *Stolen Fruit, Op. cit.*, pp. 8-9.

¹³⁰⁹ On parle en effet de civilisation du mil (dans la région soudano-sahélienne) comme d'une civilisation du riz en Asie, BERTHELOT (Jacques), *L'agriculture, talon d'achille de la mondialisation, Op. cit.*, p. 338.

Un phénomène cumulatif pourra alors se produire avec l'habitude prise par les populations locales d'adopter un certain type de nourriture. La perte de repères culturels liée au changement de régime alimentaire sera susceptible de se combiner à la marginalisation de pratiques agricoles locales. Ces pratiques, parfois les mieux adaptées à une région deviennent alors négligées non seulement en raison des différences de productivité mais également par la réorientation de la demande, en particulier celle des villes.

Les firmes transnationales de l'agribusiness sont quant à elles encore une fois les principales gagnantes d'un tel processus car elles gagnent de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de profit dans les secteurs de la production, mais aussi de la distribution et de la restauration.

De manière connexe, un autre type de risque dont on peut faire part concerne la diffusion de produits agricoles élaborés grâce au génie génétique, principalement promus pour les gains de productivité qu'ils sont capables d'apporter. La libéralisation des échanges génère en effet une pression pour la démantèlement *de jure* ou *de facto* des règles de sécurité sanitaire et environnementale.

Le problème est double dans ce cas : de sécurité alimentaire et environnementale d'une part, de dépendance technologique d'autre part. Les risques pour la santé humaine et les écosystèmes des produits génétiquement modifiés combinés aux herbicides et pesticides est de mieux en mieux documentée.

Le problème de dépendance est lié à la dissémination d'espèces dont la technologie constitutive implique le recours à certains intrants vendus par des firmes multinationales (par exemple des pesticides spécifiques comme le round up ready de Monsanto) ou le paiement régulier de droits. On touche ici de près à la question de la propriété intellectuelle sur les organismes vivants et ses effets.

La libéralisation des échanges mondiaux, en matière agricole ou autre, si elle présente de graves risques pour la souveraineté économique des nations, offre de nombreuses opportunités au capital transnational pour trouver de nouveaux espaces d'expansion et de nouvelles occasions de réaliser des profits.

Dans le cadre du régime néolibéral, les firmes multinationales ont pu bénéficier de surcroît de la levée des obstacles à l'investissement étranger.

Section 2 : Libéralisation et protection des investissements étrangers : l'instrumentalisation du droit international par le capital transnational

C'est vers le milieu des années 1980 que s'est produit un retournement dans la manière dont les Etats du Tiers-Monde ont considéré les investissements étrangers¹³¹⁰. Soumis à d'importantes pressions de la part des Institutions Financières internationales pour qu'ils réforment leurs codes des investissements, et/ou dirigés par des classes sensibles aux arguments néolibéraux ou aux sirènes du capital transnational, de nombreux Etats du Sud acceptèrent de signer des traités bilatéraux de promotion et de protection des investissements avec les Etats-Unis ou d'autres Etats de la triade. Le réseau de ces instruments continua à se densifier dans les années 1990 et 2000 et était constitué d'environ 2800 traités en 2012¹³¹¹.

Parallèlement à la multiplication des accords bilatéraux, les puissances occidentales, Etats-Unis en tête, ont travaillé à l'émergence d'une réglementation à portée universelle, offrant un niveau élevé de liberté et de protection aux investissements étrangers.

Le cadre de l'O.C.D.E, au sein de laquelle ont été élaboré nombre des dispositifs insérés dans les modèles de conventions bilatérales occidentales, a été l'une des enceintes privilégiées pour mettre en place cette réglementation. La négociation d'un Accord Multilatéral sur les Investissements (A.M.I.), dont l'objectif était de codifier au plan mondial les réglementations étatiques des investissements étrangers selon une orientation particulièrement favorable aux firmes multinationales, défraya la chronique au milieu des années 1990.

Cet accord n'aboutit pas suite à la protestation d'Etats et de mouvements sociaux. Son contenu caractérise cependant la finalité du droit international relatif aux investissements étrangers depuis le tournant néolibéral : assurer « d'abord la sécurité de l'investissement international et ensuite sa rentabilité »¹³¹².

L'autre voie utilisée pour codifier le droit de l'investissement au plan universel fut celle des négociations commerciales. Durant le cycle de l'Uruguay, les Etats-Unis ont souhaité rattacher la question des investissements à celle de la libéralisation des échanges. Cette volonté a en partie abouti avec la signature de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (M.I.C.) qui a entériné au plan multilatéral une série de normes concernant le traitement

¹³¹⁰ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p. 110.

¹³¹¹ UNCTAD, *World Investment Report 2012 : Towards a New Generation of Investment Policies*, [E.12.II.D.3], New York & Geneva, United Nations, 2012, p. 84.

¹³¹² CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, *Op. cit.*, p. 88.

des investissements étrangers.

Après une tentative infructueuse pour faire du cycle de Doha le cadre de négociation d'un accord plus global sur l'investissement, les capitalismes dominants se sont depuis les années 2000 rabattus sur l'option des traités bilatéraux mais également des accords régionaux de libre-échange. Ces instruments, en particulier ceux négociés par les Etats-Unis, à l'instar de l'A.L.E.N.A. ou bientôt du Partenariat Trans-Pacifique, abordent en effet la question des investissements.

Sur le plan formel, le régime des investissements internationaux apparaît comme un patchwork d'instruments et de règles à la force juridique variable, réparti sur de multiples niveaux¹³¹³.

Sur le plan substantiel, il apparaît que les instruments internationaux sur l'investissement, pour nombre d'entre eux impulsés par les centres capitalistes, qu'ils aient valeur indicative ou impérative, cherchent à assurer la sécurité et la rentabilité de l'investissement international sur trois points : La liberté d'entrée et de sortie des capitaux (§1.), le traitement des investissements étrangers (§2.) et la protection de ces investissements (§3.).

On verra que sur ces trois points, le standard international mis en place vise la dé-réglementation des investissements étrangers, en « interdisant d'interdire » aux Etats¹³¹⁴. Le régime international des investissements n'a sans doute jamais été aussi favorable que dans la période actuelle, en particulier dans les secteurs de l'industrie et des ressources naturelles¹³¹⁵.

La souveraineté économique des Etats et notamment leur souveraineté permanente sur les ressources naturelles s'en trouve d'autant fragilisée.

§1. La libéralisation de la mobilité des capitaux : la soumission aux exigences de la transnationalisation du capital

Une des principales préoccupations des investisseurs internationaux concerne la mobilité de leurs capitaux. Qu'il soit question d'investissements de portefeuille ou d'investissement directs¹³¹⁶, l'intérêt de la firme transnationale est de pouvoir déplacer et répartir ses capitaux en fonction d'une

¹³¹³ SAUVANT (Karl P.), « The regulatory framework for investment : where are we headed ? », in RAMAMURTI (Ravi), HASHAI (Niron), *The Future of Foreign Direct Investment and the Multinational Enterprise*, Research in Global Strategic Management, Vol. 15, 2011, Emerald Group Publishing Ltd, 2011, pp. 407-433.

¹³¹⁴ CHARVIN (Robert), *Op. cit.*, p. 87.

¹³¹⁵ SAUVANT (Karl P.), *Op. cit.*, p. 415.

¹³¹⁶ On rappelle que selon le F.M.I. l'investissement direct « vise à acquérir un intérêt durable dans une entreprise exploitée dans un pays que celui de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'influer effectivement sur la gestion de l'entreprise en question ». Le F.M.I. et l'O.C.D.E. ont fixé à 10 % ou plus des actions « le seuil selon lequel une firme en contrôle une autre grâce à l'investissement direct ». L'investissement de portefeuille, qui doit concerner moins de 10 % des actions ou de droits de vote d'une société « est censé ne pas exercer d'influence sur la gestion de la société ». Ibid., pp. 30-31. Voir également KAHN (Philippe), « Les définitions de l'investissement international » in SOREL (Jean-Marc), (Dir.), *Le droit international économique à l'aube du XXIe siècle. En Hommage aux Professeurs Dominique Carreau et Patrick Juillard*, Cahiers internationaux n° 21, Paris, Pedone, 2009.

stratégie globale qui vise la rentabilité maximale à l'échelle du groupe. Il est donc primordial pour elles de pouvoir pénétrer les espaces économiques mais aussi de pouvoir en sortir au moment voulu en transférant les bénéficiaires ou même l'ensemble du capital. Dans une phase du capitalisme mondial où la vitesse prime¹³¹⁷, il est aussi important de pouvoir investir que désinvestir. Le capital transnational est par conséquent un puissant promoteur du principe de la porte ouverte.

Les grandes tendances des accords internationaux sur l'investissement (AII) depuis trente ans ont répondu à cette exigence en cherchant à lever les obstacles administratifs à la mobilité des investissements étrangers¹³¹⁸, ce qui est passé en général par la reconnaissance de l'égalité de traitement entre les investissements étrangers et les investissements nationaux.

L'O.C.D.E. a joué un important rôle d'impulsion dans la régulation au niveau international du problème de la mobilité des capitaux. Dès 1961, l'organisation adoptait le Code de libération des mouvements de capitaux. Cet instrument n'est contraignant que pour les membres de l'O.C.D.E., mais l'organisation s'est élargie dans les années 1990 et 2000¹³¹⁹ et regroupe la plupart des grandes puissances économiques. Il ne faut donc pas sous-estimer la portée réelle des dispositions de ce code et d'autres instruments de l'O.C.D.E., et en particulier l'influence qu'elles peuvent avoir sur la rédaction des traités régionaux et bilatéraux conclus entre les Etats membres et les pays en voie de développement.

Le code prévoit une obligation générale de libération. L'article I énonce ainsi que : « Les membres supprimeront progressivement entre eux, conformément aux dispositions de l'article 2, les restrictions aux mouvements de capitaux dans la mesure nécessaire à une coopération économique efficace ».

Il précise en posant que « Les membres s'efforceront en particulier :

- i) de traiter de la même manière tous les avoirs appartenant à des non-résidents sans tenir compte de la date de leur constitution.
- ii) De permettre la liquidation de tous les avoirs appartenant à des non-résidents et d'autoriser le transfert de ces avoirs ou du produit de leur liquidation. »

Or l'acception de l'investissement étranger est large dans ce code puisqu'elle comprend les investissements directs, mais aussi les investissements de portefeuille comme les opérations sur titres sur le marché des capitaux, les opérations sur le marché monétaire, les opérations portant sur

¹³¹⁷ MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, *Op. cit.*, p. 117.

¹³¹⁸ DEROUBAIX (Jean-Claude), « De l'AMI aux ABI. La libre circulation des capitaux en marche », *Mots. Les langages du politique*, n° 71, 2003, [en ligne], <http://mots.revues.org/7543>, (site consulté le 25 mai 2012).

¹³¹⁹ Le Mexique et le Chili font partie de l'organisation respectivement depuis 1994 et 2010.

des instruments négociables et des créances non matérialisées par un titre, les opérations sur titres d'organismes de placement collectif, soit des opérations avant tout financières dont l'horizon peut être à court terme.

Dans les années 1990, suite à l'application des dispositions du code par les Etats membres, la constitution et la liquidation des investissements étrangers étaient globalement libéralisées dans la zone O.C.D.E.¹³²⁰.

Il restait cependant à élargir les dispositifs de libération de la mobilité des investissements au reste du monde. Deux voies étaient envisageables, celle des conventions multilatérales, celle des traités bilatéraux ou régionaux.

La voie multilatérale a été explorée dans le cadre de l'O.C.D.E. avec le projet d'Accord Multilatéral sur les Investissements dont le processus de négociation s'est déroulé de manière très discrète de 1995 à 1998¹³²¹.

Cette convention, fragment d'une « constitution de l'économie mondiale »¹³²², devait être proposée, déjà élaborée, aux pays en développement, qui aurait du l'accepter ou la rejeter en bloc.

Sur la question de la mobilité des investissements, l'A.M.I. prenait position pour le principe de la porte ouverte et optait pour une définition très large de l'investissement, comprenant tous les avoirs des opérateurs étrangers, c'est-à-dire « les biens, droits et intérêts de toute nature ».

La section 1 (traitement national et régime de la nation la plus favorisée) de la partie III de l'accord prévoyait que le traitement national ou le régime de la nation la plus favorisée soit étendu aussi bien à l'établissement, l'acquisition et l'extension des investissements qu'à leur vente ou toute autre aliénation. Cela revenait à libéraliser aussi bien la phase de l'établissement (l'entrée des investissements sur le territoire) que la phase post-établissement. La section 4 (transferts) de la partie IV prévoyait quant à elle le libre transfert sans retard, dans et hors du territoire d'implantation, notamment : du capital initial et des montants supplémentaires nécessaires au maintien ou au développement d'un investissement ; des revenus ; du produit de la vente ou de la liquidation de tout ou partie d'un investissement.

Le projet d'A.M.I. n'a pas abouti en raison de la forte opposition qu'il a entraîné, mais les dispositions qu'il contenait, tout comme celles du Code O.C.D.E. sur la libération des mouvements de capitaux ont influencé et continuent d'influencer les négociations dans d'autres instances.

¹³²⁰ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, *Op. cit.*, p. 441.

¹³²¹ CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, *Op. cit.*, pp. 174-175.

¹³²² *Ibid.*, p.175.

Le cadre de l'O.M.C. a également été propice à l'élaboration de normes favorisant la mobilité des investissements. L'Accord général sur le commerce des services touche de près à la mobilité des capitaux, par ses liens étroits avec la financiarisation de l'économie. La libéralisation des services est en effet une condition du déploiement des sociétés du secteur de la finance (les banques mais également les agences de notation) et par la même de l'infrastructure mondiale des marchés financiers¹³²³.

L'AGCS prévoit ainsi à son article XI, l'interdiction, pour les Etats membres de l'O.M.C., d'utiliser des mesures de restriction des changes en matière de paiement en capital qui soient incompatibles avec une mesure de libéralisation d'un service¹³²⁴.

Les occidentaux ont tenté d'aller plus loin dans le cadre du cycle de négociation de Doha en essayant de faire directement porter les négociations sur les investissements. La Déclaration ministérielle de Doha de 2001 qui a fixé le cadre de ces négociations se prononçait en son paragraphe 20 pour l'établissement « d'un cadre multilatéral destiné à assurer des conditions transparentes, stables et prévisibles pour l'investissement transfrontières à long terme, en particulier l'investissement étranger direct à long terme, qui contribuera à l'expansion du commerce ».

La Déclaration attirait l'attention sur la nécessité d'ouvrir des négociations sur « les modalités pour des engagements avant établissement reposant sur une approche fondée sur des listes positives de type A.G.C.S. ».

Par ses termes, la Déclaration évoquait la question de la libéralisation de l'entrée des capitaux étrangers¹³²⁵.

En cas de succès des négociations sur ce point, il aurait été question, comme ce que prévoyait l'A.M.I., de rendre universel la règle du traitement national des investissements étrangers dès la phase de l'établissement. L'acceptation d'un tel principe dans le cadre de l'O.M.C. l'aurait rendu obligatoire pour chacun des Etats membres du fait de la règle de l'engagement unique.

Les dispositions prévues dans l'A.M.I. n'ont donc pas disparu brutalement de la scène internationale. En effet, les négociateurs des grandes puissances et en particulier Nord-américains ayant conservé l'idée de les rendre contraignantes au plan universel par un biais ou par un autre, ils ont transposé leur négociation dans un autre cadre, bien que ce projet ait avorté à son tour en 2003¹³²⁶.

¹³²³ JAMET (Vincent), « Globalisation financière et commerce international », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), (Dir.), *Le commerce international entre bi et multilatéralisme*, *Op. cit.*, p. 344.

¹³²⁴ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, *Op. cit.*, p. 322 ; ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, *Op. cit.*, pp. 196 et 200.

¹³²⁵ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Op. cit.*, p. 452.

¹³²⁶ AMIRI (Aziz), BERTHAUD (Pierre), « Is Bilateralism Bad ? Le cas du régime international de l'investissement », Communication au colloque international « Economie Politique Internationale et nouvelles régulations de la

C'est là une caractéristique de la progression des normes et des valeurs néolibérales. Lorsque l'acceptation de ces normes ne se fait pas dans tel espace géographique ou dans telle instance, les groupes qui en sont les porteurs ajustent leur stratégie et changent leur angle d'attaque en abordant un autre espace géographique, une autre instance où le rapport de force pourra être potentiellement à leur avantage.

De ce point de vue les traités bilatéraux de promotion et de protection des investissements ont été les principaux vecteurs de diffusion de la libéralisation des investissements internationaux. Relayés par des accords de libre-échange comportant des dispositions relatives aux investissements, ils constituent actuellement un des socles de la mobilité des investissements dans le sens Nord-Sud.

Les accords bilatéraux et régionaux portant sur les investissements mis en place par les pays de l'O.C.D.E. adoptent en général une définition très large de la notion d'investissement. Elle est perçue comme tout actif, des droits et des créances par exemple, et pas seulement les parts détenues dans le capital¹³²⁷.

On oppose parfois les accords sur les investissements d'origine européenne et nord-américaine¹³²⁸. Certes, il existe certaines différences entre les deux modèles. Cependant, ils restent caractérisés par une ambition commune : libéraliser l'entrée et la sortie des investissements et assurer leur protection vis à vis des autorités des pays d'accueil. Ces Conventions trouvent d'ailleurs une commune inspiration dans le projet de Convention multilatérale sur la protection des biens étrangers de l'O.C.D.E. de 1967 et dans le Code O.C.D.E. sur la libération des mouvements de capitaux de 1961¹³²⁹.

Sur le plan des distinctions, il semble que le modèle européen laisse plus de marge de manœuvre à l'exercice de la souveraineté de l'Etat d'accueil en ce qui concerne les mouvements de capitaux. Ainsi, l'article 2 du modèle français, représentatif du modèle européen énonce que : « Chacune des parties contractantes admet et encourage, dans le cadre de sa législation et des dispositions du présent accord, les investissements effectués par les nationaux et sociétés de l'autre Partie sur son territoire et dans sa zone maritime. »

Un élément de l'article, « dans le cadre de sa législation », laisse penser que l'admission des investissements étrangers peut être soumise à une réglementation de l'Etat d'accueil comme la

mondialisation », Centre de Recherche sur l'intégration Economique et Financière, 14-15 mai 2009, Université de Poitiers, 2009, [en ligne], <http://edden.upmf-grenoble.fr/spip.php?article710>, (site consulté le 14 mai 2012), p. 4.

¹³²⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹³²⁸ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Op. cit.*, pp. 434 et 444.

¹³²⁹ SALEM (Mahmoud), « Investissement étranger et droit international », in LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, *Op. cit.*, p. 379.

déclaration préalable ou l'autorisation préalable¹³³⁰.

Cependant, il faut noter également que l'article en question renvoie aux « dispositions du présent accord », dispositions qui, quant à elles, peuvent être plus restrictives concernant les possibilités de réglementation de l'Etat d'accueil¹³³¹.

De plus, le modèle français, qui est représentatif du modèle européen, prévoit la libération complète du transfert des produits de la liquidation des investissements. L'article 6 stipule : « La Partie contractante, sur le territoire ou dans la zone maritime de laquelle les investisseurs ont été effectués par des nationaux ou des sociétés de l'autre Partie contractante, accorde à ces nationaux ou sociétés le libre transfert :

(d) des produits de la liquidation, de la réalisation, ou de la cession totale ou partielle de l'investissement, y compris les plus-values du capital investi».

Le modèle européen malgré certaines précautions envers la souveraineté des pays d'accueil s'inscrit donc globalement dans une perspective libérale qui est *a fortiori* celle du modèle nord-américain.

Les modèles canadiens et américains prévoient en effet l'application des principes du traitement national et de la nation la plus favorisée à l'entrée des capitaux étrangers soit à la phase de pré-établissement.

Le traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée fonctionnent ainsi au bénéfice des investisseurs étrangers pour « l'établissement, l'acquisition ou l'extension » mais aussi pour « la gestion, la direction, l'exploitation, la cession ou tout autre disposition » de l'affaire en question¹³³².

Dans ces modèles de convention, les capitaux étrangers sont traités sur un pied d'égalité avec les capitaux nationaux tant pour ce qui concerne l'admission de l'investissement sur le territoire national que pour les autres phases de la vie juridique de l'investissement. Les transferts et la liquidation de l'investissement font également l'objet d'une libération complète comme dans le modèle européen. L'article 14 du modèle canadien de 2004 précisait que « Chacune des parties contractantes autorisera tous les transferts relatifs à un investissement régi par la Convention, en sorte qu'ils soient effectués librement et sans délai, à l'entrée comme à la sortie de son territoire.¹³³³ »

On retrouve ici globalement les dispositions contenues dans le projet d'Accord Multilatéral sur l'Investissement de l'O.C.D.E., dispositions qui apparaissent également à l'article 11 de l'A.L.E.N.A.¹³³⁴.

¹³³⁰ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, *Op. cit.*, p. 436.

¹³³¹ SALEM (Mahmoud), « Investissement étranger et droit international », *Op. cit.*, p. 382.

¹³³² CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Op. cit.*, p.444.

¹³³³ *Ibid.*, p.446.

¹³³⁴ AMIRI (Aziz), BERTHAUD (Pierre), « Is Bilateralism Bad ? Le cas du régime international de l'investissement », *Op. cit.*, p. 11.

La libéralisation incontrôlée de la circulation des investissements pose d'importants risques pour l'indépendance économique. Cela est particulièrement vrai si la stratégie d'attraction des investissements étrangers n'a pas été sérieusement pensée en fonction des intérêts économiques nationaux, donc en fonction de la cohérence du système productif national (comme c'est le cas de la Chine par exemple).

Le principal risque dans le contexte de transnationalisation et de financiarisation de l'économie mondiale tient à l'inadéquation entre les stratégies globales des firmes multinationales, guidées par les règles de la « corporate governance », de la maximisation des profits à court-terme et les besoins de l'économie locale. Il faut en effet tenir compte du fait que la logique d'investissement des firmes multinationale peut être basé sur l'exploitation d'une conjoncture économique, par définition limitée dans le temps, alors que le développement est un projet à long terme.

La firme étrangère peut ainsi décider de liquider son investissement direct une fois ses objectifs de profit réalisés ou en raison de perspectives de rentabilité plus faibles du fait d'un changement de conjoncture, alors que le pays comptait sur l'apport en capitaux et en technologie de la firme étrangère. Le vide laissé par la firme pourra se révéler très dommageable, à la fois en termes d'emplois mais également sur le plan de l'équilibre du système productif si l'entreprise étrangère contrôlait un outil de production clé, comme une industrie de base¹³³⁵ ou de haute technologie.

Un autre cas d'espèce concerne plus spécifiquement les investissements de portefeuille et la sortie rapide de capitaux liquides à la suite du dégonflement de bulles financières, phénomène qui a frappé de nombreux pays Amérique latine et dans les pays d'Asie du Sud-Est dans les années 1990. La libéralisation des flux de capitaux qui s'est déroulé dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services ou d'autres accords comme l'A.L.E.N.A. pour faciliter l'implantation des banques des pays occidentaux dans des pays comme le Mexique, la Thaïlande ou la Malaisie, a effectivement attirer des masses de capitaux. Cependant, cet afflux brusque de capitaux a eu un impact sur les taux de change et conséquemment sur la balance commerciale de ces pays. Les perspectives de croissance tendant à la baisse, les capitaux spéculatifs ont cette fois massivement déserté.

Cette fuite brutale de capitaux a plongé les Etats concernés encore plus profondément dans la crise, générant un défaut sur le service de la dette et accroissant leur dépendance¹³³⁶.

C'est dans ce type de situations que les contrôles à l'entrée et à la sortie des investissements

¹³³⁵ Ce type de problème s'est également posé de manière croissante dans les (anciens?) centres capitalistes, tels que la France, comme l'illustre l'affaire des hauts fourneaux de Florange.

¹³³⁶ SAPIR (Jacques), *La démondialisation*, *Op. cit.*, p. 163.

étrangers se révèlent vitaux car ils forcent les firmes à devoir s'adapter aux conditions économiques locales et aux projets de développement des pays hôtes, évitant ainsi les comportements spéculatifs. En rétablissant ses contrôles, un pays comme la Malaisie a pu ainsi mieux faire face à la crise asiatique de 1997.

Il est également crucial que l'Etat conserve la possibilité d'orienter les investissements étrangers et de les maintenir s'il le faut éloignés de secteurs stratégiques comme les institutions financières, les industries de base ou les secteurs de technologie de pointe qui structurent le système productif.

Or cette capacité d'orientation a été réduite par les dispositions de nombreux Accords internationaux sur l'investissement portant sur le traitement des investissements étrangers.

§2 Le traitement des investissements étrangers : les restrictions aux politiques de développement des pays d'accueil

Du point de vue juridique, le traitement des investissements internationaux se définit comme « l'ensemble des principes et des règles, de droit international comme de droit interne, qui régissent le régime de l'investissement, depuis le moment de sa constitution jusqu'au moment de sa liquidation¹³³⁷ ».

Du point de vue de l'économie politique, le traitement des investissements concerne un pouvoir normatif crucial pour le développement économique, celui d'imposer des règles aux investisseurs étrangers et en particulier aux firmes multinationales pour que leur comportement économique concorde avec la stratégie de développement du pays. Dans cette perspective, le traitement inclut l'ensemble des obligations spécifiques qui permettent de rattacher l'entité économique étrangère au tissu économique national afin de renforcer et d'harmoniser les capacités productives nationales.

Il s'agit en particulier des obligations d'inclure un certain niveau de contenu ou de travail local dans la production exportée, afin d'augmenter la valeur ajoutée retenue : ce qu'on appelle également les contraintes de performance.

Alors que les instruments portant sur le Nouvel Ordre Economique International privilégiaient le principe de souveraineté et le droit au développement¹³³⁸, tout le travail

¹³³⁷ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, *Op. cit.*, p. 460.

¹³³⁸ L'article 2-2 a) de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats énonce ainsi que chaque Etat a le droit « De réglementer les investissements étrangers dans les limites de sa juridiction nationale et d'exercer sur eux son autorité en conformité avec ses lois et règlements et conformément à ses priorités et objectifs nationaux ». Sur le rapport entre le droit au développement et le droit de l'investissement voir CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, *Op. cit.*, pp. 111 à 134 en particulier.

d'élaboration du régime international de l'investissement mené par les centres capitalistes depuis la fin des années 1970 fut de réduire le plus possible le champ de compétences des Etats d'accueil relativement au traitement des investissements étrangers. En conformité avec l'optique néolibérale, il s'agissait de faire en sorte que les sociétés transnationales restassent libres de conduire leurs stratégies globales, sans que l'Etat puisse influencer sur ces dernières.

L'hypocrisie de cette attitude tient au fait que les pays développés ont fait usage jusque dans les décennies d'après-guerre de réglementations contraignantes vis à vis des entreprises étrangères et destinées à renforcer leur appareil productif¹³³⁹, réglementations qu'ils ont cherché par la suite à interdire aux pays en développement, en tout cas à ceux qui ne parvinrent pas à maintenir leur autonomie.

Les pays développés ont donc cherché à faire émerger un standard international pour que non seulement les principes de traitement juste et équitable et de traitement national soient appliqués par les Etats vis à vis des firmes multinationales mais pour qu'ils correspondent aux intérêts de ces firmes. L'objectif étant que les entreprises étrangères soient au minimum mises sur un pied d'égalité avec les entreprises nationales, sans que cela les empêche de négocier des contrats avec l'Etat d'accueil qui leur attribuent des conditions préférentielles. Ce standard a été établi par les instruments de l'O.C.D.E., comme la Déclaration et les Décisions du 21 juin 1976 sur l'investissement international puis diffusé au travers des conventions bilatérales de promotion et de protection des investissements et de la clause de la nation la plus favorisée. Il a par ailleurs également été repris dans les Principes directeurs de la Banque mondiale pour le traitement de l'investissement direct étranger de 1992, dont l'influence est notable ne serait-ce qu'au travers du Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (C.I.R.D.I.) rattaché au groupe de la Banque mondiale¹³⁴⁰.

De plus, les centres capitalistes se sont appliqués à préciser de manière croissante dans les Accords multilatéraux, régionaux ou bilatéraux portant sur l'investissement international les contraintes de performances à proscrire.

Synthèse des exigences occidentales en matière d'encadrement des investissements internationaux, le projet d'accord multilatéral sur les investissements énonçait dans sa partie III des règles précises en matière de traitement et proscrivait une série de contraintes de performance auxquelles l'Etat d'accueil aurait jugé bon de soumettre la firme étrangère :

¹³³⁹ UNCTAD, *Trade and Development Report 2006 : Global partnership and national policies for development*, Op. cit., p. 168.

¹³⁴⁰ CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, Op. cit., pp. 475-481.

- exporter un volume ou un pourcentage donné de biens ou de services ;
- acheter, utiliser ou privilégier des biens produits ou des services fournis sur le territoire de l'Etat d'accueil, ou acheter des biens ou des services à des personnes situées sur ce même territoire ;
- lier de quelque façon le volume ou la valeur des importations au volume ou à la valeur des exportations ou aux rentrées de devises résultant de cet investissement ;
- atteindre un niveau donné ou une valeur donnée de recherche-développement sur le territoire de l'Etat d'accueil ;
- transférer une technologie, un procédé de production ou un autre savoir-faire exclusif à une personne physique ou morale située sur son territoire ;
- desservir exclusivement, à partir du territoire de cette partie contractante, une région déterminée ou le marché mondial pour un ou plusieurs des biens produits ou des services fournis ;
- recruter un quota donné de nationaux ;
- créer une co-entreprise avec une participation nationale ;
- atteindre un niveau minimum de participation nationale au capital en dehors de la détention d'un faible nombre d'actions par les administrateurs ou fondateurs de sociétés¹³⁴¹.

Par ailleurs, le projet de texte interdisait aux Etats d'accueil d'exiger des firmes étrangères qu'elles désignent à un poste de cadre supérieur ou de directeur ou comme membres d'un conseil d'administration des personnes d'une nationalité déterminée¹³⁴².

En somme, le projet d'A.M.I. se posait en complète contradiction avec la quasi-totalité des instruments utilisés par les Etats du Tiers-Monde dans les années 1960 et 1970 pour récupérer leurs ressources naturelles et intégrer l'exploitation de ces dernières à l'économie nationale.

Au plan multilatéral, l'échec de l'A.M.I. a été compensé par les dispositions de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui font partie du droit de l'O.M.C.

Directement en lien avec les investissements étrangers, l'Accord MIC interdit aux Etats membres de l'O.M.C. d'imposer certaines obligations aux investisseurs étrangers (article 2 § 2 de l'Accord) et prévoient l'éradication progressive des mesures déjà existantes.

Les mesures visées relèvent de deux catégories : d'une part celles incompatibles avec l'obligation d'accorder le traitement national (art. III § 4 du G.A.T.T. 1994) et, d'autre part, celles incompatibles

¹³⁴¹ Accord Multilatéral sur l'investissement, projet de texte consolidé, partie III, section 6 (obligations de résultat), OCDE, [DAFFE/MAI(98)7/REV1], 1998.

¹³⁴² Accord Multilatéral sur l'investissement, projet de texte consolidé, partie III, section 4 (Obligation de nationalité pour les cadres supérieurs, les directeurs et les membres des conseils d'administration), *Op. cit.*

avec l'obligation de procéder à l'élimination générale des restrictions quantitatives (art. XI § 1 du G.A.T.T. 1994).

L'annexe de l'accord propose une liste indicative de mesures pour chacune des catégories visées.

Dans la première catégorie sont visées les obligations d'acheter ou d'utiliser des produits d'origine nationale et également les obligations de respecter une corrélation entre acquisition ou utilisation de produits importés et volume ou valeur des produits exportés.

La seconde catégorie de MIC visée comprend trois types d'obligations à proscrire. En premier lieu, l'obligation, pour une entreprise, de restreindre l'importation « de produits servant ou liés à sa production locale, d'une manière générale ou en la limitant à un montant lié au volume ou à la valeur de la production locale qu'elle exporte ». En second lieu, l'obligation, pour une entreprise, de restreindre l'importation « de produits servant ou liés à sa production locale, en limitant l'accès de l'entreprise aux devises à un montant lié aux entrées de devises attribuables à l'entreprise ». En dernier lieu, l'obligation, pour une entreprise, de restreindre l'exportation ou la vente pour l'exportation « de produits, qu'il soit spécifié qu'il s'agit de produits déterminés, d'un volume ou d'une valeur de produits, ou d'une proportion du volume ou de la valeur de sa production locale. »

il s'agit là d'accorder une légalité universelle aux échanges que les sociétés transnationales pratiquent entre leurs filiales à un prix de transfert. L'organisation des groupes multinationaux et des transferts internes à ces groupes se voient ainsi protégées contre les immixtions étatiques, notamment fiscales.

Il faut noter que ce sont tout particulièrement les grands groupes automobiles de la triade qui ont appuyé l'adoption de l'Accord MIC durant le cycle de l'Uruguay pour éviter que ne surgissent de nouveaux concurrents sur un marché mondial déjà saturé¹³⁴³.

On observe ici une nette convergence entre l'Accord MIC et l'esprit du projet d'Accord Multilatéral sur les Investissements.

De son côté, l'Accord Général sur le Commerce des Services apporte certaines garanties aux fournisseurs de services en matière de traitement.

Il fait bénéficier les prestataires de service du traitement de la nation la plus favorisée (art. II.1 du GATS) et potentiellement de celui du traitement national en fonction des engagements des Etats membres (art. XVII du GATS).

Toujours en fonction de leurs engagements de libéralisation, secteur par secteur, les Etats membres doivent respecter certaines obligations vis-à-vis des prestataires.

Ainsi, les Etats doivent-ils faire en sorte que l'administration des mesures affectant le commerce des services soit « raisonnable, objective et impartiale » (art. VI. 1 GATS).

¹³⁴³ BELLO (Walden), *La fin de l'Empire : la désagrégation du système américain*, Op. cit., p. 191.

Les Etats doivent faire également en sorte que les « qualifications, normes et licences », ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce des services. Ils devront en ce sens respecter les disciplines fixées en la matière par le Conseil du GATS et édicter leurs prescriptions de manière à ce qu'elles « soient fondées sur des critères objectifs et transparents, tel que la compétence et l'aptitude à fournir le service », « ne soit pas plus rigoureuses qu'il n'est nécessaire pour assurer la qualité du service » et « dans le cas des procédures de licences, ne constituent pas en soi une restriction à la fourniture de services » (art. VI. 4 GATS).

De même la reconnaissance des qualifications et licences étrangères des prestataires de services ne saurait constituer ni un moyen de discrimination, ni une restriction déguisée aux échanges (art. VII GATS).

On retrouve dans les accords bilatéraux et régionaux sur les investissements signés par les pays de l'O.C.D.E., avec des nuances et des modalités propre à chaque instrument, l'affirmation des principes de traitement juste et équitable, de traitement national et de traitement de la nation la plus favorisée en matière de traitement des investissements. La combinaison de ces principes et de règles plus spécifiques permet d'assurer que les investissements étrangers ne seront pas soumis à des contraintes spécifiques dans le cadre des stratégies économiques des Etats d'accueil, mesures qui pourraient limiter la liberté de gestion des firmes multinationales.

Pour plus de précautions, les traités bilatéraux de promotion et de protection des investissements récemment signés par les Etats-Unis détaillent les obligations de performance prohibées aux Etats d'accueil.

L'article 8 du modèle employé par les Etats-Unis fournit une liste détaillée des « *performance requirements* » proscrites :

- les obligations d'exporter un certain volume ou un certain pourcentage de biens et de services ;
- les obligations en matière de contenu domestique ;
- les obligations d'acheter, d'utiliser ou d'accorder une préférence aux biens produits sur le territoire national ou d'acheter des biens à des personnes sur ce territoire ;
- les obligations d'observer une corrélation entre le volume ou la valeur des importations et le volume et la valeur des exportations ou le montant de devises étrangères associé à un tel investissement ;
- l'obligation de transférer une technologie particulière, un procès de production ou un droit

de propriété intellectuelle à une personne du territoire du pays d'accueil¹³⁴⁴.

Des dispositions similaires sont insérées dans les traités conclus par le Canada. Dans l'accord qui lie le Canada à l'Uruguay depuis 1999 par exemple, les obligations de résultat imposées aux sociétés étrangères en matière de service et de transfert de technologie sont strictement interdites. La transmission du savoir-faire par l'investisseur étranger est ainsi bloquée¹³⁴⁵.

Les Accords régionaux de libre-échange incluant de plus en plus fréquemment des chapitres sur l'investissement international, ils tendent à dresser comme les traités bilatéraux des listes d'obligations de résultat interdites très détaillées, qui vont au-delà des prescriptions de l'Accord MIC de l'O.M.C.¹³⁴⁶. C'est le cas par exemple de l'article 10.9 de l'Accord de libre-échange de l'Amérique centrale, A.L.E.A.C., signé entre les Etats-Unis, la République dominicaine et cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua) le 5 août 2004. L'article reprend en substance les dispositions du modèle américain de traité bilatéral. On retrouve ainsi, appliquées, au niveau bilatéral et régional des dispositions qui étaient prévues à la partie III du projet d'A.M.I.

Qu'il s'agisse de l'Accord MIC au niveau multilatéral, ou de traités bilatéraux ou régionaux, les normes internationales concernant le traitement des investissements étrangers tendent à sérieusement limiter les instruments à disposition des Etats pour désenclaver les sociétés transnationales opérant sur leur territoire. Sans être des panacées, les contraintes de performance fournissent des instruments efficaces pour générer des effets d'entraînement en amont ou en aval, augmenter le potentiel technologique local ou intégrer les entreprises nationales aux réseaux de production internationaux¹³⁴⁷. Leur intérêt est de prime importance vis à vis des sociétés du secteur des ressources naturelles, étant donné que les activités d'exploitation des ressources ne sont pas très intégrante en elles-mêmes.

On est revenu dans le droit international dominant à une conception de l'investissement étranger pouvant former une enclave au sein du pays hôte, à rebours des conceptions défendues dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur le Nouvel Ordre

¹³⁴⁴ Article 8 du modèle américain de traité bilatéral sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (versions de 2004 et 2012).

¹³⁴⁵ TEITELBAUM (Alejandro), *Les traités internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux de libre-échange*, Cahiers critiques n°7, juillet 2010, Centre Europe-Tiers Monde, Genève, p. 8.

¹³⁴⁶ CORREA (Carlos M.), « Investment and intellectual property in bilateral and regional agreements », REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Op. cit., p. 184.

¹³⁴⁷ UNCTAD, *Trade and Development Report 2006 : Global partnership and national policies for development*, Op. cit., p. 168.

Economique International ou de ce que prévoyaient les projets de codes de conduite des Nations-Unies sur les sociétés transnationales et les transferts de technologie, en particulier dans leurs versions élaborées par les pays en voie de développement.

Or, on sait de ces enclaves qu'elles tendent à structurer les économies plutôt que l'inverse, en particulier dans les formations périphériques du monde tropical fortement marquées par la désarticulation depuis l'époque coloniale.

En définitive, l'enjeu est encore une fois de savoir autour de quoi les capacités économiques d'un pays doivent s'articuler en priorité : le marché intérieur et les besoins de la population ou le marché mondial.

C'est la souveraineté sur les ressources naturelles et plus globalement la souveraineté économique des nations en développement du Sud qui sont directement concernées ici.

Une souveraineté qui sous ces deux aspects est également fragilisée par le régime international de la protection des investissements étrangers.

§3. La protection des investissements étrangers dans la conception néolibérale : une atteinte à la souveraineté des nations

Une des préoccupations majeures des firmes multinationales est d'assurer l'intégrité et la stabilité de leurs investissements, qui est la condition pour que les flux de profits puissent continuer d'être centralisés par la société-mère. Elles cherchent par conséquent à se préserver des risques d'expropriation et de nationalisation ou même de toute décision pouvant rompre l'équilibre de l'investissement et sa rentabilité. Les nationalisations d'entreprises du secteur ressources naturelles telles qu'elles ont pu être menées par les Etats du Tiers Monde suite à la décolonisation ont été pour le capital transnational une expérience traumatisante qui ne doit plus se reproduire, en dépit du principe de souveraineté permanente sur les ressources naturelles reconnu en droit international général.

Dans la conception néolibérale qui domine la production normative internationale, il a donc été question de limiter le plus possible la mise en œuvre du principe de souveraineté des Etats et sa capacité à remettre en cause l'investissement lui-même, son environnement juridique ou sa rentabilité.

Dans cette optique il a été question d'allumer une série de contre-feux juridiques afin de faire primer le droit de propriété de la personne étrangère mais peut-être plus encore l'aspect patrimonial de

l'investissement sur la souveraineté des Etats hôtes¹³⁴⁸. Si bien qu'au nom de la liberté et de la protection de l'investissement international, le balancier est passé de l'autre côté¹³⁴⁹ » vers « un régime surprotecteur des investissements¹³⁵⁰ ».

Le projet O.C.D.E. de Convention sur la protection des biens étrangers de 1967 est fondateur de ce point de vue à l'instar, dans son domaine, du Code sur la libération des mouvements de capitaux de 1961. Le projet de Convention de 1967 a posé les principes juridiques qui du point de vue des puissances occidentales doivent être respectés en matière de protection des investissements.

Ainsi le paragraphe a-1 des notes et commentaires sur le texte du projet rappelle-t-il que : « le respect et la protection qu'un Etat doit aux biens des ressortissants des autres Etats constituent un principe général bien établi du droit international. De ce principe fondamental découlent...trois règles...traitement juste et équitable, protection et sécurité constantes, exclusion des mesures injustifiées ou discriminatoires. »

Plus particulièrement en matière de protection des investissements, l'article 3 du projet de Convention posait qu' «Une partie ne peut prendre de mesures de nature à priver, directement ou indirectement, de ses biens un ressortissant d'une autre partie que si les conditions suivantes sont remplies :

- i) les mesures en question sont prises pour cause d'utilité publique et par une procédure légale ;
- ii) elles ne sont pas discriminatoires
- iii) elles sont assorties d'une disposition prévoyant le paiement d'une juste indemnité. Cette indemnité correspondra à la valeur réelle du bien en cause, sera versée sans délai injustifié et sera transférable dans la mesure nécessaire pour la rendre effective pour l'ayant droit.

On retrouve là le principe d'indemnisation « prompte, adéquate et effective » conforme à la doctrine Hull en cas d'expropriation ou de nationalisation.

L'objectif du texte, à une période où la souveraineté sur les ressources naturelles s'affirmait aux Nations Unies et sur le terrain, était de lier les réglementations nationales des pays du Tiers-Monde afin de préserver les investissements des sociétés transnationales. Il ne s'agissait cependant plus de poser comme principe de référence « le caractère sacré de la propriété, mais celui du respect absolu

¹³⁴⁸ CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, *Op. cit.*, p. 82.

¹³⁴⁹ FOUCHARD (Philippe), « L'arbitrage et la mondialisation de l'économie » in *Philosophie du droit et droit économique : quel dialogue ? : mélanges en l'honneur de Gérard Farjat*, Paris, Frison-Roche, 1999, p. 393.

¹³⁵⁰ EL BOUDOUHI (Saïda), « L'intérêt général et les règles substantielles de protection des investissements », *Annuaire français de droit international*, Vol. 51, 2005, pp. 542-563.

des modalités à respecter pour « éviter une dépossession arbitraire ¹³⁵¹ », la procédure devenant tellement lourde qu'elle priverait d'intérêt économique la nationalisation.

C'est surtout à partir des années 1980 que le texte a rencontré le succès, le projet de 1967 devenant alors la matrice des très nombreux traités bilatéraux de promotion et de protection des investissements étrangers conclus entre les puissances occidentales et les pays en voie de développement ¹³⁵².

La protection des investissements étrangers a également été abordée par les Principes directeurs de la Banque mondiale de 1992, dont l'influence fut également importante sur la rédaction des Accords Nord-Sud. C'est dans la partie IV des Principes que la question est traitée et ce, de manière assez complète.

Outre le fait que l'expropriation y est conçue comme soumise aux principes du droit international, elle y est comprise dans un sens extensif. L'expropriation au sens formel est ainsi prise en compte à égalité avec « des mesures ayant même effet » (Partie IV, art.1). On peut interpréter cette disposition comme toute action de l'Etat faisant *de facto* perdre le contrôle ou la valeur de son investissement à l'investisseur étranger conformément à la pratique du tribunal arbitral Iran-Etats-Unis. Selon, la jurisprudence de ce tribunal une réglementation peut équivaloir à une expropriation si, sans entraîner de transfert de propriété, elle touche néanmoins au contrôle ou à la valeur intrinsèque de l'investissement étranger ¹³⁵³.

Or, cet investissement est également défini de façon extensive dans les Principes directeurs, il peut s'agir d'une entreprise, mais également d'autres actifs (art. 6 Partie IV), pour lesquels l'expropriation ou toute mesure équivalente, entraîne une indemnisation. On peut penser que les Principes directeurs incluent dans la catégorie des actifs des éléments matériels mais également des éléments immatériels comme des droits qui sont directement liés à la bonne marche des affaires de l'investisseur. Si l'on s'en tient à cette interprétation, la propriété de l'investisseur est donc à la fois conçue dans un sens large, fonctionnel, et protégée à la mesure de cette acception.

En cela, les Principes directeurs de la Banque mondiale annonçaient les dispositions du projet d'Accord multilatéral sur les investissements.

L'A.M.I. a en effet été un cas emblématique de la tendance à élargir la conception de l'investissement étranger et de sa protection.

La définition de l'investissement faite à la partie II de l'A.M.I. allait clairement dans ce sens en

¹³⁵¹ CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, Op. cit., p. 84.

¹³⁵² SALEM (Mahmoud), « Investissement étranger et droit international », Op. cit., p. 376.

¹³⁵³ WAELDE (Thomas), « Multilateral Investment Agreements in the year 2000 », in LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, Op. cit., p. 402.

comprenant comme un investissement « tout type d'actif » et notamment des « droits au titre de contrats » et des « droits conférés par la loi ».

Les règles de protection, ne concernaient pas simplement les risques d'expropriation à l'initiative du pays d'accueil. Elles s'appliquaient également à tout ce qui peut entraver le bon fonctionnement de l'investissement et sa capacité à rapporter des profits¹³⁵⁴.

L'article 1^{er} 1.2 de la partie IV de l'A.M.I. prévoyait ainsi qu' «une partie contractante n'entrave pas par des mesures [déraisonnables et discriminatoires], l'exploitation, la gestion, l'entretien, l'utilisation, la jouissance ou l'aliénation d'investissements qui sont réalisés sur son territoire par des investisseurs d'une autre partie contractante. ». Comme les principes directeurs de la Banque mondiale, l'A.M.I. évoquait l'expropriation directe et indirecte ainsi que les mesures d'effet équivalent (art. 2^{ème} 2.1 de la Partie IV).

Dans cette perspective ce n'est plus simplement la propriété de l'investisseur sur des moyens de production matériels qui est protégée contre une expropriation classique, mais aussi la multitude de droits, notamment de source contractuelle, qui permettent à l'investisseur de réaliser son activité économique dans des conditions rentables, contre toutes sortes de décisions et de réglementations de la puissance publique¹³⁵⁵.

Le champ de la protection est donc très large, puisque de nombreuses mesures étatiques peuvent être comprises comme portant atteinte à la propriété de l'investisseur étranger : des mesures fiscales¹³⁵⁶, des réglementations en matière de prix ou de production, en matière de propriété intellectuelle, etc. En fait, une telle protection entrave d'autant les capacités des Etats à fixer des politiques de développement qui nécessitent de pouvoir au moins inclure les entreprises étrangères dans le champ des réglementations nationales.

Les traités bilatéraux de protection et de promotion des investissements ont répercuté les dispositifs juridiques que l'on trouve énoncés dans les instruments de l'O.C.D.E..

Les articles 6 des modèles américains et européens¹³⁵⁷, rappellent ainsi que les expropriations ou mesures équivalentes à une expropriation doivent être prises pour cause d'utilité publique, qu'elles ne doivent pas être discriminatoires ni confiscatoires, c'est-à-dire qu'elles doivent donner lieu à une

¹³⁵⁴ WAELDE (Thomas), « Multilateral Investment Agreements in the year 2000 », *Op. cit.*, p. 408.

¹³⁵⁵ *Ibid.*, p. 408.

¹³⁵⁶ Accord Multilatéral sur l'investissement, projet de texte consolidé, Partie VIII, article 2, *Op. cit.*

¹³⁵⁷ Voir par exemple le traité bilatéral entre la France et le Kenya du 4 décembre 2007. Décret n° 2010-858 du 23 juillet 2010 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kenya sur la promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Nairobi le 4 décembre 2007, JORF n° 0170 du 25 juillet 2010, Texte n° 6.

indemnisation « prompt, adéquate et effective », conforme à la doctrine Hull.

Comme prévu, on décèle dans ces instruments une conception étendue de l'expropriation adaptée aux « nouvelles formes d'investissements ». Sont ainsi visées les mesures étatiques ayant un effet équivalent à une expropriation et qui peuvent affecter les actifs qu'un investisseur possède ou contrôle, sachant que ces actifs sont également conçus de manière très extensive. L'article 1 du modèle des Etats-Unis de 2012 définit ainsi comme un investissement aussi bien une entreprise, une participation dans une entreprise, qu'un prêt, un produit dérivé ou encore un droit de propriété intellectuelle¹³⁵⁸.

En ce qui concerne les accords régionaux de libre-échange comprenant des dispositions relatives aux investissements, l'acception qu'ils donnent de l'expropriation est également très large puisque comme les modèles récents de traités bilatéraux, ils incluent sous ce terme les expropriations « indirectes » et les autres mesures susceptibles d'avoir des effets équivalents¹³⁵⁹.

Certains accords comme l'A.L.E.N.A. ou l'accord Chili-Etats-Unis du 6 juin 2003, entendent comme de telles mesures, celles qui pourraient avoir pour conséquence de réduire les recettes actuelles ou futures d'une entreprise étrangère, ce qui comprend par conséquent des mesures fiscales jugées excessive (art. 23.3.6 de l'accord Chili-Etats-Unis).

Communes aux Accords Internationaux sur l'investissement signées par les pays membres de l'O.C.D.E. sont les dispositions prévoyant le recours à l'arbitrage international en cas de différends Etats-Investisseurs étrangers. Possibilité de recours énoncées dans des termes qui semblent surtout destinés à offrir le maximum de garantie à l'investisseur privé (article 8 du modèle français de traité bilatéral, article 24 du modèle des Etats-Unis, art. 10.15 de l'accord Chili-Etats-Unis, art. 10.16 de l'Accord de libre-échange de l'Amérique centrale).

Différentes options d'arbitrages sont ouvertes, généralement laissées au choix de l'investisseur étranger, mais les modèles d'accords semblent mettre en avant le recours au Centre International pour le règlement des différends relatifs aux investissements, le C.I.R.D.I.

Parmi les protections accordées aux investisseurs étrangers par les accords internationaux depuis les années 1980, le recours à l'arbitrage international a eu une portée considérable. En effet, ce dernier tend à faire échapper les litiges avec l'Etat d'accueil à la compétence des tribunaux de ce même Etat et donc à son droit. Cette option, qui à première vue peut apparaître équitable, tend à placer les sociétés transnationales privées sur un pied d'égalité juridique avec les Etats, ce qui rompt l'équilibre même du droit international général.

¹³⁵⁸ *U.S. Model Bilateral Investment Treaty 2012*, [en ligne], <http://www.ustr.gov/.../BIT%20text%20for%20ACIEP%20...>, (site consulté le 5 mai 2013).

¹³⁵⁹ UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, *Op. cit.*, p. 61.

La Convention de Washington du 18 mars 1965 instituant le C.I.R.D.I. est incontestablement un des piliers de ce mouvement vers la reconnaissance de la personnalité juridique internationale aux sociétés transnationales.

En 2012, 158 Etats avaient signés la Convention de Washington, tandis que 147 l'avaient ratifié.

Le règlement des différends Etats-Investisseurs privées dans le cadre du C.I.R.D.I. rattaché à la Convention et au groupe de la Banque mondiale a connu depuis le début des années 1980 une véritable montée en puissance qui témoigne de l'affirmation vigoureuse d'un droit international des investissements d'orientation libérale durant cette période.

L'accroissement de l'activité du C.I.R.D.I. a correspondu au virage néolibéral¹³⁶⁰.

On peut d'ailleurs noter à ce propos noter un certain biais du CIRDI en faveur des investisseurs privés qui s'explique par l'orientation idéologique de la Banque mondiale et le rôle joué par son président dans la désignation du président du tribunal arbitral (art.38 des statuts du C.I.R.D.I.¹³⁶¹).

Ce biais s'explique également par le choix des normes de référence effectués par les tribunaux arbitraux dans le cadre du CIRDI. Ces normes sont en général le règlement du C.I.R.D.I. et l'Accord bilatéral pertinent, d'autres normes internationales comme ceux relatifs à la protection des droits fondamentaux comme les Pactes internationaux des Nations Unies de 1966 ne sont par compte pas pris en compte¹³⁶². Les considérations d'intérêt général ne sont donc retenues qu'à la marge, en proportion de la place qui leur est accordée dans les traités relatifs aux investissements, en général bien mince. De plus, ces considérations ont été le plus souvent mises de côtés par rapport aux critères économiques de l'expropriation¹³⁶³.

Quelques autres données permettent d'apprécier l'orientation du C.I.R.D.I. Par exemple, sur les 232 plaintes déposées devant le C.I.R.D.I. jusqu'en 2007, 230 l'ont été par des firmes multinationales. Par contre, ce sont surtout les Etats des nations en développement qui ont été défendeurs puisque sur les 109 différends traités par le C.I.R.D.I. jusqu'en février 2007, 74% des défendeurs étaient des pays en voie de développement. Dans un tiers des cas environ, les jugements furent en faveur des investisseurs, dans un autre tiers les parties ont conclu un accord

¹³⁶⁰ Caractéristique de ce virage est le fait que de nombreux Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, qui au moment de l'élaboration de la Convention de Washington s'y était opposé au nom de la doctrine Calvo, ont par la suite adhéré à la Convention. TEITELBAUM (Alejandro), *Les traités internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux de libre-échange*, *Op. cit.*, p. 16. Il est tout de même à noter que ni l'Inde, ni le Brésil ne sont parties à la Convention de Washington.

¹³⁶¹ Le choix du président du tribunal arbitral peut être laissé aux parties, mais en pratique les parties ne s'accordent guère sur ce point, et c'est donc souvent au Président de la Banque mondiale qu'il revient de choisir. *Ibid.*, p.15.

¹³⁶² *Ibidem*.

¹³⁶³ EL BOUDOUHI (Saïda), « L'intérêt général et les règles substantielles de protection des investissements », *Art. cit.*

d'indemnisation en dehors du C.I.R.D.I.¹³⁶⁴. Dans la majorité des cas, les investisseurs sortent donc gagnant de tels litiges. C'est d'ailleurs de telles données que le gouvernement Bolivien a pris en compte lorsqu'il s'est décidé à se retirer de la Convention de Washington en 2007.

Sur un plan plus strictement juridique, il faut noter que l'évolution du recours au C.I.R.D.I. a correspondu à celle de la notion d'investissement dans les Conventions régionales et bilatérales puisque la Convention de Washington ne définit pas la notion d'investissement. Mais le C.I.R.D.I. n'a pas seulement joué un rôle passif, il a également participé à la reconnaissance juridique de l'extension de la notion d'investissement comme de celle d'expropriation.

Le C.I.R.D.I. s'est en effet reconnu compétent pour connaître des litiges portant sur les « nouvelles formes d'investissement » et sur des mesures étatiques qualifiées « d'expropriation rampante » concrétisant ainsi sur le plan juridictionnel les innovations normatives des différents instruments internationaux en matière de protection des investissements.

Le C.I.R.D.I. a reconnu que certaines formes d'implantation sous la forme de contrats (B.O.T. (Build-Operate-Transfer), concessions, accords d'assistance technique, délégations de service public), qui sont particulièrement courantes dans le domaine de l'eau et de l'énergie depuis les grandes vagues de privatisation dans les années 1980 et 1990, constituaient bien des investissements¹³⁶⁵. Dès lors, le non respect de certains engagements contractuels, la prise par l'Etat de mesures étatiques pouvant déséquilibrer l'économie du contrat, a pu être conçue comme aboutissant à des *expropriations rampantes* et relever de la compétence du C.I.R.D.I. C'est le cas par exemple de la remise en cause par une entité étatique ou sub-étatique de systèmes de tarification applicables au contrat, et qui, en bloquant les prix, peut aboutir à une diminution des profits escomptés par l'investisseur.

Le C.I.R.D.I. a ainsi été partie prenante du mouvement de sanctification des contrats¹³⁶⁶ passés entre les Etats et les investisseurs étrangers, aux dépens de la capacité des Etats à légiférer ou régler certains secteurs d'activité économique, y compris ceux relevant d'anciens secteurs publics comme la distribution d'eau ou d'électricité.

Les Etats parties à la convention peuvent certes faire des réserves¹³⁶⁷ et écarter certains secteurs de la compétence du C.I.R.D.I., mais le centre participe bien d'un système juridique international, qui bien que fragmenté sur le plan normatif et institutionnel, défend des orientations politiques cohérentes visant à faire reculer la souveraineté des Etats et à garantir l'autonomie des grandes

¹³⁶⁴ TOUSSAINT (Eric), « La Bolivie et le CIRDI », 10 janvier 2008, [en ligne], <http://risal.collectifs.net>, (Consulté le 13 février 2012).

¹³⁶⁵ ALCABAS (Anne-Marie), *Le Centre international de règlement des différends relatifs à l'investissement*, Notes bleues de Bercy, 2003, <http://www.minefi.gouv.fr>, (site consulté le 24 novembre 2011).

¹³⁶⁶ WAELDE (Thomas), « Multilateral Investment Agreements in the year 2000 », *Op. cit.*, p. 406.

¹³⁶⁷ L'Arabie Saoudite a ainsi exclu le pétrole de la compétence du C.I.R.D.I.

sociétés transnationales, ce qui passe par la reconnaissance à ces dernières de droits et de procédures adaptées à leurs intérêts.

Ce rôle normatif du C.I.R.D.I. est renforcé par la force des sentences rendues dans son cadre. Celles-ci sont en effet exécutoires par les Etats parties à la Convention de Washington de la même manière que s'il s'agissait de jugements définitifs de leurs tribunaux nationaux.

Il faut noter également que depuis 1978, le C.I.R.D.I. s'est doté d'un « mécanisme supplémentaire » qui lui permet de connaître de litiges non couverts par le Convention de Washington. Ce mécanisme sert un double objet. D'une part, il sert à régler les procédures de conciliation et d'arbitrage qui sont applicables à des différends n'entrant pas dans la catégorie de ceux qui peuvent être conventionnellement soumis au C.I.R.D.I.

D'autre part, il permet de mettre à la disposition des intéressés, parties ou non, à la Convention, une procédure de constatation des faits¹³⁶⁸.

Le mécanisme concerne ainsi par exemple « Des procédures de conciliation et d'arbitrage entre des parties dont au moins l'une est un Etat-membre ou un ressortissant national d'un Etat-membre pour le règlement de controverses qui ne sont pas directement liées à un investissement¹³⁶⁹. »

Ce mécanisme a renforcé le poids du C.I.R.D.I. en lui conférant un pouvoir d'attraction non négligeable sur les Etats tiers ou les litiges non directement relatifs à des investissements, ce qui par ailleurs serait propre à élargir encore la notion d'investissement international.

Le C.I.R.D.I. s'impose donc comme la principale instance de règlement des différends entre Etats et investisseurs privés à l'échelle mondiale.

Une sentence arbitrale rendue par le C.I.R.D.I. dans le cadre de l'A.L.E.N.A. a été emblématique du type de garantie qu'offre aux investisseurs internationaux le dispositif accord international-arbitrage. Il s'agit de la sentence « Metalclad Corporation contre les Etats-Unis du Mexique ». L'affaire portait sur le refus que le gouvernement fédéré de San Luis Potosi avait opposé à la demande de permis de l'entreprise états-unienne Metalclad pour exploiter un centre de traitement de déchets toxiques dans lequel elle avait investi. L'investisseur considérait que le refus de l'octroi du permis de la part des autorités municipales au motif que l'activité présentait des risques écologiques et que la zone concernée avait été déclarée zone écologique par décret gouvernemental, était contraire à l'article 11.10 de l'A.L.E.N.A.

Le C.I.R.D.I. dans une décision du 30 août 2000 a suivi le demandeur et qualifié le non-octroi du permis comme un acte d'« expropriation ». Selon le tribunal arbitral l'investisseur avait

¹³⁶⁸ ALCABAS (Anne-Marie), *Le Centre international de règlement des différends relatifs à l'investissement*, *Op. cit.*

¹³⁶⁹ TEITELBAUM (Alejandro), *Les traités internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux de libre-échange*, *Op. cit.*, p. 14.

effectivement été privé d'une part significative du bénéfice de son bien, ce qui ouvrirait droit à une indemnisation¹³⁷⁰.

Cette décision est exemplaire du fait que les accords internationaux sur l'investissement prévoyant le recours à des procédures d'arbitrage permettent à un investisseur privé : d'une part d'engager directement la responsabilité de l'Etat d'accueil devant un tribunal international pour une atteinte à la rentabilité de leurs investissements ou à l'équilibre d'un contrat¹³⁷¹ ; d'autre part de bénéficier d'un système de normes internationales qui fait passer la protection des investissements étrangers devant les considérations d'intérêt général ou d'intérêt environnemental¹³⁷².

Les investisseurs étrangers esquivent par conséquent les juridictions nationales et leur système de normes, bénéficiant ainsi d'une protection qui semble plus importante que s'ils avaient contracté avec une partie privée ou avec leur Etat d'origine¹³⁷³.

C'est donc le pouvoir de juridiction des Etats, élément fondamental de leur souveraineté qui est remise en cause par ce système juridique. Un système qui a d'ailleurs été de plus en plus contesté dans les années récentes par des Etats comme le Venezuela mais aussi l'Australie, qui, bien que faisant partie du cercle occidental reste un producteur de matières premières concerné au premier chef par les questions de souveraineté sur les ressources naturelles et les problèmes environnementaux¹³⁷⁴.

Après ce tour d'horizon des instruments internationaux relatifs aux investissements étrangers, il est possible de tirer quelques conclusions générales. Premièrement, il faut faire à nouveau le constat que les accords multilatéraux sur l'investissement élaborés par les puissances de la triade relèvent de la même philosophie néolibérale.

On ne peut que constater les similitudes des conceptions juridiques et des dispositifs.

Bien que l'on puisse contester le fait que ces instruments contribuent à constituer un ordre juridique homogène et cohérent puisqu'ils se recoupent et expriment des rivalités et des intérêts divergents,

¹³⁷⁰ ROBERT (Sabrina), *La protection du Pouvoir de Réglementation environnementale de l'Etat dans le cadre du contentieux de l'expropriation indirecte. Investissement international et protection de l'environnement*, Conférence biennale de la société européenne de droit international, A quoi sert le droit international, Paris, 2006, [en ligne], <http://www.esil-sedi.eu>, (site consulté le 14 février 2012) ; TEITELBAUM (Alejandro), *Op. cit.*, p. 8.

¹³⁷¹ Voir également la sentence *Compania de Aguas del Aconquija S.A. et Compagnie Générale des Eaux (Vivendi Universal) c/ Argentine* du 1er Juillet 2002. Dans ce cas, une sentence de première instance du C.I.R.D.I. a été annulée en procédure de révision pour avoir manqué d'analyser une violation d'un contrat d'Etat au regard du droit international, alors même que ce contrat renvoyait au seul juge national pour son interprétation. SCHONARD (Pascal), *La protection internationale des investissements étrangers : quel impact sur les politiques publiques des Etats d'accueil ?* Mémoire sous la direction de THOUVENIN (Jean-Marc), [en ligne], <http://www.ena.fr>, (Consulté le 20 juillet 2012), p. 16.

¹³⁷² SCHONARD (Pascal), *La protection internationale des investissements étrangers : quel impact sur les politiques publiques des Etats d'accueil ?*, *Op. cit.*, p. 12.

¹³⁷³ *Ibid.*, p. 16.

¹³⁷⁴ UNCTAD., *World Investment Report 2012 : Towards a New Generation of Investment Policies*, *Op. cit.*, pp. 86-87.

leurs règles entraînent néanmoins des conséquences concrètes sur les relations économiques internationales et génèrent une même dynamique.

Cette dynamique, c'est la liberté et l'autonomie de plus en plus grande laissées aux grands groupes capitalistes transnationaux, aux « marchés », vis-à-vis des politiques économiques des Etats et donc des besoins des peuples. y compris dans le secteur des ressources naturelles. Le droit international des affaires et les droits des opérateurs, viennent ainsi primer sur la souveraineté étatique et le droit des peuples à disposer d'eux-même.

En conséquence de cette hiérarchie des normes, les investissements de ces groupes, qui répondent à des impératifs d'organisation interne et de concurrence internationale, imposent leur logique aux Etats-nations, celle de systèmes de production et d'échange internationaux fondés sur la recherche et la centralisation des profits. Cette logique s'impose au détriment de la cohérence des économies et des sociétés nationales sans que pour l'instant des cohérences à l'échelle régionale et encore moins à l'échelle mondiale ne se dessinent clairement.

La libéralisation des investissements internationaux, en totale cohérence avec la doctrine néolibérale, est non seulement contradictoire avec le droit des Peuples mais au-delà, elle semble ne pas tendre vers un minimum d'équilibre économique et encore moins d'équilibre écologique à l'échelle de la planète, jouant plutôt un rôle déstabilisateur.

Un autre élément significatif de la domination du droit international des affaires sur celui des Peuples est la protection spécifique apportée aux droits de propriété intellectuelle. Ces droits qui sont de plus en plus considérés comme faisant partie intégrante des avoirs des investisseurs étrangers font l'objet d'une protection spécifique par les accords internationaux élaborés sous l'égide des centres capitalistes. Cette protection, accordée à *certaines* droits de propriété intellectuelle, participe d'une dynamique polarisante en mettant en place des canaux de captation de la valeur et en imposant certaines logiques de contrôle de la connaissance et donc une certaine vision du monde¹³⁷⁵.

¹³⁷⁵ BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Ethique publique*, Vol. 14, n° 1, 2012, [en ligne], <http://ethiquepublique.revues.org/970>, (site consulté le 30 avril 2013).

Section 3 : La conception néolibérale de la protection internationale des droits de propriété intellectuelle : entre garantie des monopoles et enclosure des ressources du vivant

La protection de la propriété intellectuelle telle qu'elle est faite respecter à l'heure actuelle par les principaux instruments du droit international économique a été conçue par les capitalismes dominants et leurs firmes pour servir deux buts : éviter le rattrapage technologique des Etats périphériques et sécuriser des flux de profits.

La maîtrise de la technologie de pointe est en effet un enjeu capital des rapports de force au sein du système capitaliste mondial.

Un niveau élevé de protection internationale des droits de propriété intellectuelle est devenu nécessaire afin de protéger les monopoles technologiques des sociétés transnationales et donc par là même leurs sources de revenus et leurs capacités de domination dans un monde où les technologies industrielles de base ont été relativement diffusées.

Les vieux centres capitalistes occidentaux essayent ainsi de conserver leur avance en matière technologique vis-à-vis des semi-périphéries qui tendent à devenir des centres d'accumulation autonomes.

Une évolution marquante des dernières décennies a été l'extension des droits de propriété intellectuelle au domaine du vivant. Cette extension reflète la maîtrise de techniques qui ont permis d'utiliser, de maîtriser ou de reproduire certaines interactions naturelles au niveau le plus fin, notamment au niveau génétique. Ce qu'on regroupe sous l'appellation générique de biotechnologie a ouvert la voie à de nombreuses innovations dans les domaines médical, pharmaceutique et agricole.

Dans la logique capitaliste, l'exclusivité de la maîtrise d'une technique est intéressante car elle permet d'établir un monopole et dès lors de sécuriser une source de surprofits pour la firme. Le droit de propriété intellectuelle est de ce point de vue un moyen efficace de prolonger la durée monopole technologique qui est éphémère par essence.

Les éléments constitutifs du vivant considérés comme des sources potentielles de profit ont été entraînés dans cette logique de monopolisation du savoir technique.

Les grandes sociétés pharmaceutiques et de l'industrie agro-chimique ont pratiqué un lobbying intensif pour que la portée de la propriété intellectuelle soit étendue au domaine du vivant. Les premières limites ont été franchies par le système juridique des Etats-Unis, qui a progressivement autorisé le brevetage du vivant, suivi par les autres systèmes juridiques occidentaux.

Les firmes du secteur de la biotechnologie se sont également jointes aux efforts des autres sociétés transnationales industrielles pour que la protection de la propriété intellectuelle soit renforcé au niveau universel.

Un des principaux pilier du système international de protection de la propriété intellectuelle, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) qui fait partie du droit de l'O.M.C., a ainsi intégré le domaine du vivant à son régime de protection¹³⁷⁶.

Par ce biais, la possibilité de l'appropriation privative de ressources biologiques et génétiques a été reconnue au plan international¹³⁷⁷, ce qui a ouvert la voie à la constitution d'un nouveau champ de rentes pour les sociétés transnationales concernées.

Cette reconnaissance juridique de monopoles sur l'utilisation d'éléments constitutifs du vivant n'est pas allée sans entraîner d'importantes protestations, de la part des mouvements sociaux et des pays en développement. Ces pays, et notamment ceux du monde tropical au sein desquels la biodiversité est la plus foisonnante, ont pris conscience que l'appropriation privative de connaissances et de techniques relatives à l'utilisation de certains éléments naturels, extraits de leurs écosystèmes, allait directement à l'encontre de leur souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

L'ADPIC a donc vu sa légitimité rapidement contestée et sa mise en œuvre freinée. Cela d'autant plus que cet instrument était susceptible de mettre des freins à la diffusion mondiale des médicaments, privant ainsi de soins les populations les plus pauvres de la planète qui sont également les plus gravement touchées par certaines maladies comme le SIDA.

Du fait des controverses portant sur les implications de l'ADPIC, controverses qui ont été parmi les causes du blocage du cycle de Doha, les centres capitalistes, ont emprunté des voies parallèles pour renforcer et étendre le régime international de protection des droits de propriété intellectuelle. Les Etats-Unis prenant la tête du mouvement, les centres ont intégré la question dans des accords de libre-échange et des traités spécialisés négociés au plan régional et bilatéral. Une fois encore, le niveau multilatéral ne permettant pas une progression suffisamment rapide des normes néolibérales, les puissances capitalistes ont choisi des chemins plus directs.

Il s'agira désormais, après être revenu sur le régime de l'ADPIC en matière d'appropriation du vivant et ses implications sur la maîtrise des ressources biologiques et génétiques (§1.), d'examiner comment certains instruments régionaux et bilatéraux ont renforcé ce régime, érodant

¹³⁷⁶ BELLO (Walden), *La fin de l'Empire : la désagrégation du système américain*, *Op. cit.* p. 197.

¹³⁷⁷ AZAM (Geneviève), « Les droits de propriété sur le vivant », *Développement durable et territoires*, Dossier 10, 2008, [en ligne], <http://developpementdurable.revues.org/5443>, (site consulté le 5 mai 2013).

plus encore la souveraineté de certains pays sur leurs ressources naturelles (§2.).

§1. Le régime de l'Accord ADPIC en matière d'appropriation du vivant

L'Accord ADPIC couvre les deux grandes catégories de droits de propriété intellectuelle :

Il s'agit d'une part des droits d'auteurs et des droits connexes qui se rattachent à la propriété littéraire et artistique ; d'autre part, sont couverts les droits de propriété industrielle comme les marques de fabrique, de commerce et de service, les brevets ou les topographies (art. 1.2)¹³⁷⁸.

Il faut noter que l'Accord renvoie aux régimes des Conventions de Paris (1883, propriété industrielle) et de Berne (1886, propriété littéraire et artistique)¹³⁷⁹ tout en les complétant par certaines règles plus précises.

Aux termes de l'Accord ADPIC, la protection des brevets, comme celle des autres droits de propriété intellectuelle visés, répond à trois grands principes.

Le principe du traitement national, affirmé par l'article 3.1 de l'accord. Il est important de noter que cet article pose ce principe non seulement pour la protection des droits mais également pour l'exercice de ces droits par les opérateurs économiques¹³⁸⁰.

Vient ensuite le principe de la clause de la nation la plus favorisée (article 4).

Enfin, les Etats membres acceptent le principe que l'accord fixe des règles minimales qu'ils doivent mettre en application dans leurs législations nationales suivant les méthodes qu'ils jugeront appropriées à l'instar de la technique des directives communautaires¹³⁸¹.

L'accord est d'effet direct. Il crée des droits dans le patrimoine des personnes privées, physiques ou morales, qui peuvent s'en prévaloir devant les juridictions nationales.

A ce propos, les Etats membres doivent prévoir des procédures et des voies de recours pour

¹³⁷⁸ ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, *Op. cit.*, p. 145.

¹³⁷⁹ Il s'agit de régimes généraux qui ont eux-mêmes été complétés par des Conventions ultérieures. Ainsi la Convention de Paris sur la propriété industrielle et les marques du 14 juillet 1967, la Convention de Berne sur les droits d'auteurs adoptée le 24 juillet 1971, la Convention de Rome sur les droits des interprètes, producteurs de phonogrammes et de programmes de télévision du 26 octobre 1961 et le Traité de Washington sur les droits en matière de circuits intégrés adopté le 26 mai 1989. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a pour mission d'administrer les conventions de Paris et de Berne et est chargée de promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle dans le monde. Cette organisation est liée à l'O.M.C. par un accord de coopération. *Ibid.*, p.150

¹³⁸⁰ A ce propos on doit noter ici l'évolution du principe de traitement national, ce traitement ne pouvant plus être considéré comme autonome, en référence avec des réglementations nationales, mais liés à des principes déterritorialisés, abstraits déconnectés des réalités écologiques et sociales locales.

¹³⁸¹ ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, *Op. cit.*, p. 149.

permettre à une personne privée de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle.

Ils sont aussi tenus de ne pas instaurer dans leur législation de règles incompatibles avec l'Accord (art. 8) au risque de voir ces dispositions écartées par le juge qui peut se référer directement au droit de l'O.M.C.

Mais le respect de l'accord est également assuré au niveau international par les organes spécialisés de l'O.M.C. et c'est là un point très important. L'Organe de règlement des différends est en effet compétent pour connaître des litiges relatifs à l'ADPIC. Les Etats-Unis ont déjà engagé plusieurs recours devant l'O.R.D. contre des pays en voie de développement pour violation des règles de l'accord ADPIC.

La force juridique de l'accord est donc sanctionnée aussi bien au plan national qu'au plan international ce qui laisse peu de marge de manœuvre aux Etats. L'accord ADPIC, appuyé par le système de règlement des différends de l'O.M.C. constitue donc un puissant moyen d'harmonisation des droits nationaux et d'apparition d'un droit transnational de protection de la propriété intellectuelle¹³⁸².

Spécifiquement en matière de brevets¹³⁸³, l'ADPIC pose un certain nombre de règles minimales qui s'avère très protectrices des droits des opérateurs.

L'article 27 prévoit qu'un brevet « pourra être obtenu pour toute invention, de produit ou de procédé, dans tous les domaines technologiques, à condition qu'elle soit nouvelle, qu'elle implique une activité inventive et qu'elle soit susceptible d'application industrielle. ». Aux termes de l'article, il semble bien que seule une invention soit brevetable et non la découverte d'un élément naturel ou d'une interaction¹³⁸⁴.

L'article 27 poursuit en disposant que « des brevets pourront être obtenus et il sera possible de jouir de droits de brevet sans discrimination quant au lieu d'origine de l'invention, au domaine technologique et au fait que les produits sont importés ou sont d'origine nationale »

La portée de ces règles est donc générale et le brevetage peut par conséquent intervenir dans des domaines sensibles comme la santé publique, l'alimentation, ou la reproduction du vivant.

En sus, l'article 28 de l'ADPIC précise les droits exclusifs qu'un brevet confère à son

¹³⁸² VARNEROT (Valérie), « La transnationalisation du droit de brevet des médicaments : l'approche ADPIC-moins à rebrousse-poil », *Journal du Droit International (Clunet)*, 2010, n° 1, pp. 75-114, p.77.

¹³⁸³ Le brevet est « un titre de propriété industrielle qui est délivré au déposant d'une invention, qui fait l'objet d'une publication administrative et confère à son titulaire une exclusivité temporaire d'exploitation », CORNU (Gérard), *Vocabulaire juridique*, *Op. cit.*, p. 123.

¹³⁸⁴ CHAUVIN (Karine), CLAEREBOU (Véronique), DEROCHÉ (Frédéric), FRITZ (Jean-Claude), « Les peuples autochtones et l'ordre économique international », in FRITZ (Jean-Claude), DEROCHÉ (Frédéric), FRITZ (Gérard), PORTEILLA (Raphael), (Dir.), *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 386.

titulaire et que l'Accord reconnaît donc aux personnes privées. Ainsi, à défaut d'autorisation, le titulaire pourra empêcher les tiers de « fabriquer, utiliser, offrir à la vente, vendre ou importer à ces fins » le produit breveté ou le produit obtenu directement par le procédé breveté. Il pourra également se pourvoir en justice afin de faire respecter ces dispositions.

La durée de la protection est également importante puisque l'article 33 pose qu'elle doit être de 20 ans minimum (article 33).

On peut d'ores et déjà affirmer à cette étape que les dispositions de l'ADPIC, en transnationalisant le droit des brevets de manière très stricte, ne va pas dans le sens d'une diffusion et d'un accroissement des innovations au plan mondial ni dans celui d'une transmission des technologies en faveur du développement¹³⁸⁵.

L'article 27 énonce en ses paragraphes 2 et 3 les domaines qui peuvent être exclus de la brevetabilité. C'est sur ce point que toute l'ambiguïté du texte peut être décelée puisqu'il laisse en fait une grande marge de manœuvre à l'attribution de brevets qui permettent d'établir un contrôle sur des ressources génétiques ou biologiques.

Ainsi, si l'article 27 prévoit que « les méthodes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicales pour le traitement des personnes ou des animaux » (article 27 § 3 a)) ainsi que « les végétaux et les animaux et les procédés essentiellement biologiques d'obtention » (article 27 § 3 b)), pourront être exclue de la brevetabilité, il précise également que les « micro-organismes » ainsi que « les procédés non-biologiques et microbiologiques » d'obtention de végétaux ou d'animaux pourront quant à eux être brevetés (article 27 § 3 b)). De plus, il est énoncé que « les Membres prévoient la protection des variétés végétales par des brevets, par un système sui generis efficace, ou par une combinaison de ces deux moyens ».

A la lecture de l'article 27, on constate que la frontière qu'il trace entre la découverte et l'invention d'éléments naturels est très mince puisque selon lui les micro-organismes peuvent faire l'objet d'un brevetage¹³⁸⁶.

Ce constat est renforcé par le fait que le contrôle de la reproduction du vivant par le biais de procédés qualifiés de « non-naturels » est lui aussi considéré comme brevetable.

Enfin, les variétés végétales qui sont considérées elles-aussi comme des inventions, bien qu'elles touchent de près aux processus du vivant, sont expressément déclarées comme devant faire l'objet

¹³⁸⁵ STIGLITZ (Joseph), *Un autre monde : contre le fanatisme du marché*, *Op. cit.*, p. 201.

¹³⁸⁶ CHAUVIN (Karine), CLAEREBOU (Véronique), DEROCHÉ (Frédéric), FRITZ (Jean-Claude), « Les peuples autochtones et l'ordre économique international », *Op. cit.*, p. 387 ; ROSIAK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, *Op. cit.*, p. 229.

d'un régime de protection de la propriété, qu'il s'agisse du brevetage ou d'un droit *sui generis* (ici l'Accord semble renvoyer implicitement aux mécanismes de l'Union Internationale pour la Protection des obtentions végétales, U.P.O.V.¹³⁸⁷).

L'article 27 de l'ADPIC, sous couvert d'exclure le vivant de son champ d'application ouvre en fait de larges possibilités en matière de privatisation d'éléments fondamentaux de la reproduction naturelle. Par conséquent, ce dispositif participe bien d'une logique de marchandisation du vivant, de privatisation des ressources communes, transformées en « champ d'accumulation pour les propriétaires du capital »¹³⁸⁸.

Du fait de la dynamique qu'elles légitiment et qu'elles alimentent, les dispositions de l'ADPIC posent un certain nombre de problèmes relatifs aux possibilités pour les communautés du monde tropical de conserver le contrôle sur leurs ressources naturelles, biologiques et génétiques.

Premièrement, l'ADPIC touche à la question de l'appropriation des semences qui est cruciale pour l'économie des formations périphériques, encore largement fondée sur l'agriculture¹³⁸⁹.

L'appropriation privée des semences est une menace pour la souveraineté économique et alimentaire, puisqu'elle est susceptible d'entraîner les populations agricoles du Sud, paysannes au premier chef, dans de nouvelles dépendances envers les sociétés transnationales spécialisées dans la fourniture d'intrants.

On a vu que l'article 27-3, b) de l'ADPIC prévoyait la nécessité d'une protection pour les obtentions de variétés végétales. Il ouvre de ce fait la voie à une appropriation privée des semences et par conséquent à la création de rentes à partir de cette appropriation, même si certaines questions subsistent.

L'article laisse en effet le choix, pour garantir les droits de l'obtenteur, entre le système du brevet, dont le principe est posé par l'article 27 et un système *sui generis* ; l'ADPIC laissant par ailleurs un délai de transition aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour mettre en place de telles mesures.

La solution du brevetage est très clairement en faveur de l'appropriation privée des semences par les grands groupes spécialisés de l'agro-industrie. En effet, aux termes de l'article 28 de l'ADPIC,

¹³⁸⁷ CHAUVIN (Karine), CLAEREBOU (Véronique), DEROCHÉ (Frédéric), FRITZ (Jean-Claude), « Les peuples autochtones et l'ordre économique international », *Op. cit.*, p. 387.

¹³⁸⁸ CHESNAIS (François), SERFATI (Claude), Les conditions physiques de la reproduction sociale, in HARRIBÉY (Jean-Marie), LÖWY (Michael), (Dir.), *Capital contre nature*, *Op. cit.*, p. 95.

¹³⁸⁹ BOY (Laurence), « la prise en compte du développement entre bi- et multilatéralisme : la question de l'agriculture », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, *Op. cit.*, p. 287.

le brevet confère à son titulaire des droits exclusifs. Parmi ces droits, on doit noter ceux qui permettent d'empêcher des tiers de commercialiser et même d'utiliser le produit, ici la semence. De tels droits vont directement à l'encontre du privilège de l'agriculteur et de la réserve de l'obtenteur. Cela signifie d'une part que le titulaire du brevet peut empêcher les agriculteurs de conserver les semences pour leur propre usage ou de transmettre ces semences à d'autres agriculteurs. D'autre part, le titulaire du brevet peut s'opposer à ce que d'autres sélectionneurs utilisent librement une variété protégée pour faire aboutir leur propre recherche¹³⁹⁰. Le brevet confère donc un monopole complet au semencier.

Qu'en est-il alors de l'option *sui generis* ? On peut interpréter ce renvoi de l'article 27-3, b) à la solution *sui generis* de deux manières.

En premier lieu, et c'est ce qui semble le plus logique, cette disposition semble laisser une marge de manœuvre complète aux Etats, sachant que si on tient compte de la philosophie de l'ADPIC, le système adopté doit tout de même prévoir une réelle protection de la propriété de l'obtenteur au moins sur le plan de la commercialisation et du marketing.

En second lieu, et c'est l'interprétation que de nombreux responsables des pays développés ont retenu¹³⁹¹, le système *sui generis* peut renvoyer au système de l'U.P.O.V. Il faut rappeler que ce système a été mis en place par une Convention de 1961, révisée en 1978 et qu'il a été renouvelé par une Convention de 1991.

La Convention de 1961 a marqué un premier pas dans le processus d'élimination de la commercialisation des semences de ferme traditionnelles. Le procédé de certification de l'obtention végétale du système U.P.O.V. est en effet onéreux et inadapté à la diversité des semences de ferme¹³⁹². La Convention prévoyait en effet que pour être protégée, la variété devait être « distincte, uniforme et stable ». Couplé à une de certification des semences, ce système aboutissait à remplacer les semences traditionnelles par les semences commerciales.

Cependant, bien que garantissant les droits commerciaux des premiers obtenteurs, la Convention de l'UPOV de 1961 et sa révision de 1978, préservaient le privilège de l'agriculteur et de la recherche¹³⁹³.

Par contre, la nouvelle Convention UPOV de 1991 restreint quant à elle sérieusement ces marges de manœuvre et renforce le monopole du premier inventeur. En fait, le système UPOV de 1991 se rapproche considérablement de celui des brevets et reflète l'affrontement entre les semenciers

¹³⁹⁰ BOY (Laurence), « la prise en compte du développement entre bi- et multilatéralisme : la question de l'agriculture », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Op. cit., p.292.

¹³⁹¹ *Ibid.*, p.292.

¹³⁹² *Ibid.*, p.290.

¹³⁹³ *Ibid.*, p.292.

traditionnels qui s'appuyaient sur le système UPOV et l'industrie des biotechnologies qui s'appuyaient sur le système des brevets¹³⁹⁴.

L'interprétation de l'article 27-3, b) est donc un enjeu important à la fois pour les relations économiques internationales et spécialement dans le secteur agro-alimentaire, mais aussi pour la biodiversité.

De cette interprétation dépend en effet la possibilité pour les agricultures, notamment paysannes, des pays en voie de développement de bénéficier de régimes *sui generis* adaptés de protection des obtentions végétales et de conserver ainsi une certaine autonomie vis-à-vis des gros semenciers occidentaux.

Si par contre c'est le système des brevets ou de l'UPOV 1991 qui est retenu pour protéger les obtentions végétales, ce sont alors les intérêts de ces gros semenciers et leur capacité à lever des rentes qui sont privilégiés.

De plus le monopole sur les semences, en participant à une homogénéisation de la production agricole à l'échelle mondiale ainsi qu'à celle du patrimoine végétal utilisé par les agriculteurs est porteur de conséquences dommageables pour la biodiversité.

Une discussion sur les dispositions de l'article 27-3, b) est en cours devant le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'O.M.C.

Cependant, les principaux blocs économiques comme les Etats-Unis, l'U.E. ou l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) ont déjà fait leur choix et tente d'imposer le système des brevets ou de l'U.P.O.V. 1991 aux pays en voie de développement par la voie bilatérale.

En plus de la question des semences, l'accord ADPIC touche de près à deux autres sujets d'une très grande importance pour le développement des pays du monde tropical et la maîtrise de leurs ressources biologiques. On aborde ces sujets rapidement ici mais on aura l'occasion d'y revenir. L'ADPIC touche ainsi à la question de l'accès aux soins et à celle de l'appropriation des savoirs traditionnels.

En ce qui concerne l'accès aux soins, l'accord ADPIC impose aux pays ne prévoyant pas de protection pour les produits et procédés pharmaceutiques de mettre leur législation en conformité avec l'accord ADPIC. Il s'agit donc, pour les Etats membres de l'O.M.C. d'assurer une protection par le brevet pour les produits pharmaceutiques et notamment pour les médicaments.

Les articles 65-4 et 70-8 de l'Accord prévoient une période de transition pour les pays en

¹³⁹⁴ BOY (Laurence), « la prise en compte du développement entre bi- et multilatéralisme : la question de l'agriculture », *Op. cit.*, p. 293-294.

développement et les pays les moins avancés, sachant que ces derniers sont obligés de mettre en place une « boîte aux lettres » impliquant d'offrir à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord un moyen de déposer des demandes de brevet.

La protection par les brevets, des produits et procédés pharmaceutiques conduit à deux conséquences dommageables pour les P.E.D. et les P.M.A. D'une part, cette protection a conduit à un renchérissement des médicaments dans des pays très pauvres et touchés par une diffusion importante de graves maladies. D'autre part, cette protection a fragilisé l'industrie des médicaments génériques dans les P.E.D. dotés d'un tissu industriel capable de copier les technologies concernées¹³⁹⁵. Significatif de l'importance de la question, en 2010, sur les vingt-deux différends enregistrés par l'Organe de règlement des différends de l'OMC, onze concernaient spécialement la protection des brevets dont sept portaient spécifiquement sur la protection des produits pharmaceutiques et/ou celle des données résultant d'essais¹³⁹⁶. Les Etats-Unis ont par exemple déjà porté plainte à ce sujet devant l'O.R.D. contre l'Argentine, l'Inde ou le Pakistan¹³⁹⁷.

Certes, la Déclaration de Doha a accordé aux P.M.A. un moratoire supplémentaire en matière de produits pharmaceutiques jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour mettre leur législation en conformité avec l'ADPIC. De plus, l'accord prévoit certaines flexibilités pour protéger la santé publique et promouvoir l'accès aux médicaments.

Il s'agit en particulier des « situations d'urgence nationale » prévues par l'article 31 de l'ADPIC qui permettent aux autorités publiques de délivrer des licences obligatoires à des entreprises pour produire des médicaments sans l'autorisation du titulaire du brevet. Mais il s'agit bien là d'une exception entourée par ailleurs de conditions très restrictives notamment en matière de divulgation des données. En temps normal, la protection par les brevets doit donc être respectée avec tous les problèmes de santé publique que cela est susceptible d'entraîner en raison de la cherté des médicaments ainsi protégés.

La transnationalisation du droit des brevets fait également peser un risque sur les savoirs traditionnels du monde tropical.

En effet, ces savoirs et en particulier ceux des peuples autochtones du monde tropical ne correspondent pas aux critères des systèmes de brevetage organisés par les puissances économiques. S'agissant des ressources biologiques, ces savoirs portent en effet le plus souvent sur les propriétés

¹³⁹⁵ VARNEROT (Valérie), « La transnationalisation du droit de brevet des médicaments : l'approche ADPIC-moins à rebrousse-poil », *Art. cit.*, p. 77.

¹³⁹⁶ *Ibid.*, p. 77.

¹³⁹⁷ Aff. DS36 : plainte des Etats-Unis contre le Pakistan, demande de consultations, 30 avril. 1996, solution mutuellement convenue, 7 mars 1997 ; Aff. DS171 : plainte des Etats-Unis contre l'Argentine, demande de consultations, 30 avr.1996, solution mutuellement convenue, 7 mars 1997 ; Aff. DS50 : plainte des Etats-Unis contre l'Inde, demande de consultations, 2 juil. 1996, rapport du groupe spécial, 5 sept. 1997, rapport de l'organe d'appel permanent le 19 déc. 1997, [WT/DS50/AB/R], *Ibid.*, p.76.

d'une plante ou sur des interactions particulières entre différents éléments de la nature. Il s'agit donc le plus souvent de ce qu'on pourrait qualifier de découvertes dans le langage de la propriété intellectuelle¹³⁹⁸. Mais au-delà des questions de technique juridique, les détenteurs de ces savoirs sont souvent philosophiquement opposés à l'appropriation privée¹³⁹⁹.

Or, ces savoirs traditionnels, que ce soit dans le domaine de l'alimentation ou des soins, ont été de plus en plus utilisés par des firmes occidentales pour mettre au point certains procédés ou produits. Des résultats qui dans certains cas ont eux fait l'objet de brevets.

En effet, certaines propriétés de plantes une fois isolées sur le plan moléculaire ont pu rentrer dans les critères des systèmes de protection de la propriété intellectuelle. Le produit est ensuite commercialisé en tant qu'invention de telle ou telle société pharmaceutique ou de l'agro-industrie. L'ADPIC en créant un « droit mondial de la propriété intellectuelle¹⁴⁰⁰ » tend à ce que par un retournement ubuesque de situation, les droits de propriété intellectuelle de ces sociétés soient ensuite opposés aux communautés dont les savoirs ont servi à la mise au point des produits ou des procédés en question.

Un tel pillage des savoirs traditionnels, phénomène par ailleurs déjà ancien, est désigné sous ses formes les plus récentes sous le nom de biopiraterie.

Nouveau mécanisme d'expropriation et d'ouverture de nouveaux champs d'accumulation, la biopiraterie pose le problème de la souveraineté des pays du monde tropical sur leurs ressources biologiques et génétiques. Les territoires de ces pays sont de véritables réserves de biodiversité à l'échelle mondiale, cependant faute des moyens technologiques pour les valoriser, et en raison de systèmes de protection des savoirs inadéquats, ces pays s'exposent à un véritable drainage des richesses par les firmes transnationales.

¹³⁹⁸ CHAUVIN (Karine), CLAEREBOU (Véronique), DEROCHE (Frédéric), FRITZ (Jean-Claude), « Les peuples autochtones et l'ordre économique international », *Op. cit.*, p. 388.

¹³⁹⁹ BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Art. cit.*

¹⁴⁰⁰ VARNEROT (Valérie), citant J-B Racine et F. Siiriani, « La transnationalisation du droit de brevet des médicaments : l'approche ADPIC-moins à rebrousse-poil », *Art. cit.*, p.76.

§2 L'approche ADPIC-plus dans les accords régionaux et bilatéraux

Pour les principales puissances économiques mondiales, l'accord ADPIC a été considéré comme insuffisant, car laissant trop de marges de manœuvres aux pays en voie de développement.

La possibilité laissée aux Etats de délivrer des licences obligatoires à des entreprises pour produire ce qui fait l'objet d'une protection par brevet a ainsi été jugée dangereuse par les Etats-Unis. Pareillement, le système *sui generis* prévu par l'article 27-3, b) n'a été jugé efficace pour les puissances développées que s'il correspondait au système U.P.O.V. de 1991¹⁴⁰¹.

En bref, les puissances occidentales ont pris le parti de promouvoir les règles les plus favorables possibles aux monopoles technologiques de leurs sociétés transnationales des secteurs pharmaceutique ou agro-chimique.

Pour ce faire, elles ont développé l'approche dite ADPIC-plus, dont les dispositions ont été insérées dans des traités bilatéraux ou régionaux passés avec des pays en développement, notamment les traités de libre-échange.

Cette tendance a démarré dans les années 1990 mais a pris toute son ampleur dans les années 2000. Ainsi, de telles dispositions se retrouvent dans les accords de libre-échange conclus entre les Etats-Unis et la Jordanie (17 décembre 2001), le Chili (1^{er} janvier 2004), le Maroc (3 mars 2004), le Bahreïn (14 septembre 2004), les pays andins dont le Pérou (12 avril 2006), la Colombie (1^{er} janvier 2006) ou, encore, les pays d'Amérique Centrale (1^{er} janvier 2006). L'Union européenne a quant à elle inclu l'approche ADPIC-plus dans les accords de partenariats économiques passés avec les pays de la zone ACP¹⁴⁰².

L'approche ADPIC-plus contenue dans ces traités concerne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, droits d'auteurs et droits de propriété industrielle, ainsi que les moyens de les faire respecter.

A propos spécifiquement des brevets, les traités porteurs de l'approche incluent des clauses destinées à renforcer la protection prévue par l'ADPIC.

Ainsi, ils prévoient une extension de la durée de la protection des brevets, en compensation des délais d'examen et des procédures d'approbation préalable de commercialisation¹⁴⁰³; ce qui rallonge d'autant la durée du monopole

¹⁴⁰¹ BOY (Laurence), « la prise en compte du développement entre bi- et multilatéralisme : la question de l'agriculture » *Op. cit.*, p. 295.

¹⁴⁰² VARNEROT (Valérie), « La transnationalisation du droit de brevet des médicaments : l'approche ADPIC-moins à rebrousse-poil », *Art. cit.*, p. 81.

¹⁴⁰³ Une clause de ces traités stipule ainsi que « chacune des parties prévoit une prolongation de la durée du brevet afin de compenser son titulaire d'un raccourcissement indu de la durée effective du brevet par suite de la procédure d'agrément de mise sur le marché » CORREA (Carlos M.), « Investment and intellectual property in bilateral and regional agreements », *Op. cit.*, p. 184 ; VARNEROT (Valérie), *Art. cit.*, p. 82.

Ces accords établissent également un lien dans le temps entre la protection par le brevet et l'approbation préalable de commercialisation des produits pharmaceutiques. Ainsi, sauf accord du titulaire du brevet, les parties à l'accord ne peuvent délivrer une autorisation de mise sur le marché d'un produit encore couvert par un brevet¹⁴⁰⁴.

Le champ d'application de la protection est également explicitement étendu aux données résultant d'essais, ici en application stricte de l'article 39-3 de l'ADPIC¹⁴⁰⁵. Cela signifie que ce n'est plus le produit de la recherche qui est protégé mais également les données résultant de tests de sécurité et d'efficacité préalables à la commercialisation et transmises aux autorités publiques. En théorie, cette exclusivité des données empêche les entreprises concurrentes de commercialiser des produits conçus à partir des données en question mais distincts des produits brevetés dont sont issus les données¹⁴⁰⁶. Il s'agit donc cette fois-ci d'une extension de la portée monopole octroyé par le brevet. Dans le même ordre d'idée, les traités de libre-échange en question obligent les parties à admettre la couverture par le brevet initial des secondes applications thérapeutiques, c'est-à-dire l'utilisation à des fins nouvelles d'une même molécule dans le cas d'un produit pharmaceutique¹⁴⁰⁷.

Enfin, ces accords contiennent souvent des clauses qui restreignent les possibilités de délivrer des licences obligatoires au sens de l'article 31 de l'ADPIC.

Les clauses ADPIC-plus que l'on vient de mentionner concerne particulièrement les brevets sur les médicaments qui sont soumis à de fortes contestations aussi bien de la part du public que de la part de l'industrie des génériques. Elles ont en effet pour conséquence de limiter et de ralentir la

¹⁴⁰⁴ Une clause énonce : « s'agissant de tout produit pharmaceutique breveté, lorsqu'une partie permet l'agrément ou la demande d'agrément de mise sur le marché d'un produit pharmaceutique en se basant sur des renseignements et des informations relatifs à la sécurité et à l'efficacité d'un produit qui ont été présentés antérieurement, y compris la preuve d'un agrément antérieur de mise sur le marché, par des tiers autres que la personne ayant précédemment présenté lesdites informations, cette partie (...) doit mettre en place, au sein de son processus d'agrément, des mesures afin d'éviter que lesdits tiers ne mettent sur le marché d'un produit protégé par un brevet pendant la durée d'utilisation de ce brevet, sauf en cas d'autorisation expresse ou d'accord du titulaire du brevet » CORREA (Carlos M.), « Investment and intellectual property in bilateral and regional agreements », *Op. cit.*, p.184 ; VARNEROT (Valérie), « La transnationalisation du droit de brevet des médicaments : l'approche ADPIC-moins à rebrousse-poil », *Art. cit.*, pp. 81-82.

¹⁴⁰⁵ Une clause stipule alors que « Lorsqu'une partie subordonne l'agrément de mise sur le marché d'un nouveau produit pharmaceutique ou d'un produit chimique agricole à la communication : (a) de données afin de déterminer si l'utilisation de ce produit est sans danger et efficace, ou (b) à la preuve que le produit est déjà approuvé sur un autre territoire exigeant de telles informations, cette partie ne permet pas à une tierce personne, qui ne dispose pas du consentement de la personne fournissant l'information, de commercialiser le produit en vertu de l'agrément donné à la personne soumettant ladite information pendant une durée de cinq ans, au minimum, en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, et pendant une durée de dix ans pour les produits chimiques agricoles. » CORREA (Carlos M.), *Op. cit.*, p. 184 ; VARNEROT (Valérie), *Art. cit.*, p. 82.

L'exclusivité des données qu'une telle clause introduit empêche par exemple les concurrents génériques d'entrer sur le marché pendant les cinq années qui suivent l'enregistrement du médicament d'origine, OXFAM, « Rien que des coûts, pas de bénéfices : Les règles ADPIC-plus sur la propriété intellectuelle incluses dans l'ALE USA-Jordanie influencent l'accès aux médicaments », Document d'information Oxfam international, OXFAM, Mars 2007.

¹⁴⁰⁶ VARNEROT (Valérie), *Art. cit.*, p. 85

¹⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 82 et p.85.

mise sur le marché de médicaments génériques. Mais d'autres produits ou procédés comme les produits chimiques agricoles sont également susceptibles d'être concernés par certaines de ces clauses notamment celles qui portent sur la protection des données issues d'essais.

Pour assurer la protection des variétés végétales élaborées par leurs firmes, les Etats développés insèrent des clauses dans leurs accords bilatéraux de libre-échange qui contraignent leurs partenaires à mettre en place des systèmes de protection adaptés, ne laissant ainsi plus de place à l'ambiguïté de l'article 27-3, b) de l'ADPIC.

Les Etats-Unis incluent des dispositions dans leurs traités bilatéraux qui imposent aux parties un système de brevet sur les semences calqué sur leur propre modèle.

L'U.E., insère pour sa part dans les accords de partenariat une clause prévoyant « que les parties assureront une protection adéquate et effective des droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale en conformité avec les plus hauts standards internationaux »¹⁴⁰⁸. Elle exige également que les parties adhèrent à la convention U.P.O.V. 1991 et qu'ils adoptent le modèle de protection prévu par cette convention en lieu et place du droit *sui generis* mentionné dans l'article 27-3, b)¹⁴⁰⁹. En somme, la possibilité pour les agriculteurs des pays signataires de garder les semences ou de les échanger avec d'autres agriculteurs pour les semailles suivantes se voit ainsi considérablement restreinte, voire supprimée.

Il faut noter également que le principe de « la nation la plus favorisée » formulé à l'article 4 de l'ADPIC entraîne l'extension automatique des concessions en matière de droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, une fois les traités les incluant ratifiés, les dispositions de l'approche ADPIC-plus, bénéficient aux autres Etats-membres de l'O.M.C. Cela signifie par exemple que des concessions accordées par un pays aux membres de l'U.E. seront automatiquement étendues aux Etats-Unis et inversement. Ce principe confère un très fort pouvoir de rayonnement à l'approche ADPIC-plus¹⁴¹⁰.

Les traités bilatéraux de libre-échange qui sont porteurs de cette approche limitent les flexibilités encore autorisées par l'accord ADPIC. Cela entraîne des conséquences d'autant plus négatives à la fois en matière d'accès aux soins pour les populations les plus pauvres, puisque le prix des médicaments augmente de façon drastique en raison des monopoles attribués aux firmes

¹⁴⁰⁸ BOY (Laurence), « la prise en compte du développement entre bi- et multilatéralisme : la question de l'agriculture », *Op. cit.*, p. 297.

¹⁴⁰⁹ BOY (Laurence), *Op. cit.*, p. 297 ; TEITELBAUM (Alejandro), *Les traités internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux de libre-échange*, *Op. cit.*, p. 13.

¹⁴¹⁰ CORREA (Carlos M.), « Investment and intellectual property in bilateral and regional agreements », *Op. cit.*, p. 185 ; VARNEROT (Valérie), *Art. cit.*, p. 83.

pharmaceutiques¹⁴¹¹, et en matière de souveraineté économique et alimentaire puisqu'ils renforcent la mainmise des groupes de l'agro-industrie sur les intrants agricoles de base. Les capacités d'innovation des industries des pays du Sud sont également considérablement limitées car elles se voient restreindre l'accès à des données cruciales pour élaborer des produits qui ne font même pas l'objet de brevets.

L'accord ADPIC et sa continuation logique dans l'approche ADPIC se révèlent ainsi être de véritables outils juridiques « anti-développement » pour reprendre l'expression de Walden Bello¹⁴¹².

En parallèle avec le travail de reconstruction du droit international économique par les puissances occidentales et en lien avec ses effets, les décennies 1980, 1990 et 2000 ont vu se dérouler un phénomène de recomposition ou de redéploiement du rôle des Etats¹⁴¹³. Phénomène quasi-universel sous la pression du procès de transnationalisation du capital, il a été particulièrement brutal au Sud et dans le monde tropical en raison de la tutelle exercée par les institutions financières internationales. Les politiques d'ajustement structurel plus ou moins systématiquement appliquées en fonction des rapports de force internes et externes ont conduit les Etats à abandonner leurs compétences en matière économique et à laisser les forces du marché fixer l'orientation des économies nationales. Dans les pays producteurs de matières premières, l'Etat a dès lors eu tendance à se concentrer sur une mission de préparation de l'environnement matériel, juridique et social propice à l'installation d'investissements étrangers, participant ainsi à la reprise de contrôle des ressources naturelles par les firmes transnationales et au renforcement de la spécialisation primaire-exportatrice de l'économie. L'Etat périphérique devenait ou redevenait ainsi un élément pivot de la division internationale du travail capitaliste au grand dam de la souveraineté économique des nations.

¹⁴¹¹ Une étude réalisée par le P.N.U.D. en 2001 avait montré « qu'en Inde, pays qui ne dispose pas de brevets, les prix des produits pharmaceutiques sont bien moins élevés que ceux appliqués au Pakistan. Les différences sont parfois de 1300% ». DIAS VARELLA (Marcelo), « L'Organisation mondiale du commerce : les brevets, les médicaments et le rapport Nord-Sud : un point de vue du sud », *Revue internationale de droit économique*, Vol. 18, 2004/1, pp. 79-117, p. 82.

¹⁴¹² BELLO (Walden), *La fin de l'Empire : la désagrégation du système américain*, *Op. cit.* p. 197.

¹⁴¹³ CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, *Op. cit.*, p. 60.

Chapitre 3 : La redéfinition du rôle des Etats périphériques relativement au contrôle et à la gestion des ressources naturelles

L'idéologie néolibérale a été historiquement mobilisée par les forces capitalistes des formations centrales afin de dégager de nouveaux champs d'accumulation pour leurs capitaux privés de débouchés suffisamment rentables pour assurer leur valorisation¹⁴¹⁴. Un des éléments essentiels pour réaliser cet objectif était d'organiser une réorientation du rôle de l'Etat dans l'économie et la société¹⁴¹⁵. L'Etat devait abandonner le contrôle des secteurs économiques stratégiques, renoncer à la propriété sur les ressources communes et les abandonner au secteur marchand, offrant ainsi de nouveaux horizons aux opérateurs capitalistes pour investir et mettre en valeur leurs capitaux. Mais l'Etat ne devait pas simplement se retirer, il devait également ajuster son rôle de manière à assurer le bon fonctionnement des institutions de marché et créer « un climat favorable aux affaires ».

Par le biais des institutions financières internationales (IFI), F.M.I. et banque mondiale, la politique néolibérale de recomposition du rôle de l'Etat fut appliquée de manière systématique aux formations périphériques à partir du début des années 1980, la crise de la dette du Tiers-Monde faisant de ce point de vue office de déclencheur. Cependant, vis à vis des formations du Tiers-Monde, il ne s'agissait pas seulement, comme dans les centres, de lutter contre l'Etat-providence : il fallait réduire toute possibilité d'assurer un développement national séparément du marché mondial.

L'enjeu était de sécuriser l'intégration de ces formations à la division internationale du travail pour qu'elles continuent ou même qu'elles élargissent la mise à disposition de leurs ressources naturelles et humaines aux procès d'accumulation des centres.

Avec l'appui des classes dominantes locales qui tiraient parti des liens avec le capital transnational, les Etats périphériques furent poussés à abandonner les moyens d'assurer une industrialisation aut centrée.

Ces entraves que le droit international économique d'inspiration néolibérale tendait à tresser par la voie de négociations toujours précaires, les institutions financières internationales contribuèrent à les instaurer de l'intérieur des Etats eux-mêmes, en influençant leurs politiques.

Une première étape, dans les années 1980 et 1990 fut celle d'un démantèlement brutal des capacités des Etats à intervenir dans leurs propres économies. Les programmes d'ajustement

¹⁴¹⁴ HARVEY (David), *The new imperialism, Op. cit.*, p. 158.

¹⁴¹⁵ Sur cette question voir STRANGE (Susan), *Le retrait de l'Etat : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, Paris, Temps présent, 2011.

structurels qui étaient alors imposés aux Etats endettés et/ou que des classes dirigeantes locales reprenaient à leur compte prévoyaient de vastes plans de privatisations des entreprises d'Etat et de libéralisation des secteurs autrefois sous contrôle public. Les dépenses sociales des Etats furent brusquement réduites et les législations fiscales refondues pour favoriser les détenteurs de capitaux. Les codes des investissements furent également réformés pour faciliter l'implantation des firmes multinationales. Les investissements étrangers sont en effet toujours considérés comme les moteurs de la croissance par l'orthodoxie du développement : ils apportent es capitaux et des moyens techniques pour mettre en valeur les ressources du pays. Au final les programmes d'ajustement structurel aboutirent à un véritable transfert des ressources naturelles de nombreuses formations d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie du Sud-Est entre les mains de sociétés transnationales du nord. Parallèlement, un vaste processus de marchandisation progressait rapidement à l'intérieur des sociétés du Sud¹⁴¹⁶, finissant de faire disparaître d'anciens rapports sociaux et modes de vie, en particulier en milieu rural ; les masses de travailleurs ainsi libérés ont pu alors se dirigés vers les « plantations industrielles », segments des procès de productions délocalisés par les firmes multinationales des centres.

Le choc combiné des ajustements structurels et des crises financières des années 1990 entraînant dans la faillite les structures étatiques les plus faibles et menaçant d'effondrement des Etats autrefois considérés par le centre comme des modèles d'avancement sur la voie du progrès (on pense ici à l'Argentine), les IFI et leurs inspireurs lancèrent une seconde étape de recomposition de l'Etat à la périphérie sous le slogan de « bonne gouvernance »¹⁴¹⁷.

A l'orée des années 2000, il s'agissait d'insister sur l'élaboration d'institutions solides, celles de l'Etat en priorité, mais aussi celles de la « société civile », capables de fournir le cadre à une croissance solide et stable et de réduire la pauvreté.

Le fond de la politique initiée par les IFI restait le même, à savoir intégrer les économies au marché mondial, ouvrir des espaces d'implantation et des champs d'accumulation aux firmes transnationales. Néanmoins, le travail de recomposition du rôle de l'Etat portait désormais plus sur les conditions de l'amélioration du fameux « climat des affaires ». Les questions de sécurité, de développement des infrastructures ou des droits de propriété devenaient le centre d'attention des experts internationaux et des agents de l'Etat qu'ils influençaient. Ce qui n'allait d'ailleurs pas sans ouvrir d'intéressantes opportunités aux opérateurs transnationaux de ces différents secteurs, au

¹⁴¹⁶ Sur ces processus en Asie du Sud-Est voir NEVINS (Joseph), PELUSO (Nancy Lee), (Eds.), *Taking Southeast Asia to Market : Commodities, Nature, and People in the Neoliberal Age*, Ithaca & London, Cornell University Press, 2008.

¹⁴¹⁷ OTANDO (Gwenaëlle), UZUNIDIS (Dimitri), YACOUB (Lama), « Gouvernance mondiale, bonne gouvernance et impacts sur les économies en développement », *Cahiers du laboratoire de recherche sur l'industrie et l'innovation*, documents de travail, n°229, Septembre 2010, Université du littoral côte d'opale, p. 12.

travers de « partenariats publics-privés » : nouveau nom pour désigner des formes plus discrètes de privatisations.

Ces nouvelles réformes de l'Etat menées dans les périphéries du monde tropical ont permis de continuer à alimenter en ressources humaines et naturelles le procès d'accumulation du capital à l'échelle mondiale. La crise économique qui éclata en 2008, ne rompit pas le processus, elle fit seulement ressortir le caractère désormais plus diffus des centres mondiaux d'accumulation. En attendant des évolutions prochaines, la division internationale du travail subsiste, les périphéries du monde tropical continuant d'assurer leur fonction primaire-exportatrice, à laquelle s'ajoute celle de fournir les nouveaux contingents du prolétariat mondial mis au labour dans les industries délocalisées.

Tout en prenant en compte le tournant opéré par les IFI au tournant des années 1990, lorsque passant sous silence l'ajustement structurel elles mirent l'accent sur la bonne gouvernance, il est possible d'analyser la recomposition du rôle de l'Etat périphérique en trois étapes, qui correspondent aux trois mouvements que ce dernier a dû opérer, simultanément ou de manière successive, pour se conformer à ses nouvelles fonctions au sein de la mondialisation néolibérale.

En premier lieu, l'Etat s'est désengagé de certains secteurs de l'économie et a supprimé ses anciens instruments d'intervention. Il a privatisé des entreprises publiques et libéralisé certains secteurs autrefois sous son contrôle pour élargir la sphère du marché et de la libre entreprise. Par différentes modalités, ces domaines sont alors passés sous le contrôle d'opérateurs privés, parfois nationaux mais qui dans les formations périphériques ont souvent eu tendance à être des sociétés étrangères (section 1.)

En second lieu, l'Etat a remodelé sa réglementation pour faciliter les investissements étrangers dans les secteurs des ressources naturelles les plus rentables. Par des réformes fiscales, réglementaires et foncières les paysages juridiques ont été recomposés pour constituer des milieux favorables au déploiement de sociétés transnationales dans les secteurs miniers, forestiers ou agricoles (section 2.).

En dernier lieu, l'Etat a été amené à orienter l'économie de manière globale vers l'exportation. Cela a supposé la mise en place d'infrastructures de transport et de communication adéquates pour que l'ensemble du territoire soit sécurisé et intégré au marché mondial, devenant ainsi une véritable plate-forme d'exportation. Les dépenses de l'Etat ont été orientées dans ce sens sous la tutelle ou l'influence des I.F.I. et les infrastructures sont devenues un axe central de la

coopération régionale (section 3.).

En somme, sous l'impulsion des institutions internationales néolibérales, l'Etat périphérique a été amené avec plus ou moins de succès à achever le travail de restructuration des rapports sociaux et des économies commencé sous la colonisation et destiné à intégrer au système capitaliste l'ensemble des territoires et des milieux socio-écologiques du globe.

Section 1 : Privatisations et libéralisations dans le secteur primaire : le retrait de l'Etat et le recul de la souveraineté sur les ressources naturelles

L'idéologie néolibérale fournit une légitimation et une stratégie au processus d'« accumulation par dépossession¹⁴¹⁸ » qui consiste pour les forces capitalistes à détourner et s'approprier les conditions de productions communes (dont les ressources naturelles) pour pouvoir poursuivre le procès de reproduction élargie du capital.

Les formes d'organisation économique et sociale, les formes de propriété qui ne correspondent pas ou plus aux processus de marchandisation et de valorisation du capital sont dénoncés comme inefficaces. Elles sont considérées comme des obstacles au déploiement du marché auto-régulateur et à l'avènement de la rationalité économique ; obstacle qu'il devient urgent de supprimer.

Au Sud, à partir des années 1980 ce sont les entreprises publiques et les structures étatiques d'intervention dans les grands secteurs primaires de l'économie qui firent l'objet de telles attaques : entreprises de production ou de distribution de l'énergie, service public de distribution de l'eau, entreprises minières, caisses de stabilisation des produits agricoles, coopératives agricoles etc.

En général, ces attaques furent déclenchées après de graves crises économiques : crise de la dette des années 1980 pour une grande partie de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, crise financière de 1997 pour certaines nations d'Asie du Sud-Est qui comme l'Indonésie étaient restées à l'écart de la vague néolibérale¹⁴¹⁹.

Le choc psychologique provoqués par les crises¹⁴²⁰, et la mise sous tutelle financière des Etats qui en découlait généralement, permirent aux IFI d'imposer un retrait massif de l'Etat de secteurs jugés auparavant stratégiques pour le développement. Ces secteurs constituaient en effet des champs d'investissements potentiellement très rentables pour les banques et les firmes multinationales des centres capitalistes. Les privatisations et les libéralisations qui allaient souvent

¹⁴¹⁸ HARVEY (David), *The new imperialism*, Op. cit., p.145.

¹⁴¹⁹ NEVINS (Joseph), PELUSO (Nancy Lee), (Eds.), *Taking Southeast Asia to Market : Commodities, Nature, and People in the Neoliberal Age*, Op. cit., pp.10-11.

¹⁴²⁰ Sur le rôle des crises pour imposer des politiques néolibérales, voir KLEIN (Naomi), *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Op. cit., pp. 318-338 pour le cas de la crise financière asiatique.

de pair permettaient à ces opérateurs de réinvestir des économies qui depuis les indépendances avaient cherché à se développer sur des bases autonomes ou au moins à se préserver d'une complète mainmise de l'étranger.

De 1980, jusqu'au début des années 2000, 80 pays en développement ont ainsi privatisé plus de 2000 entreprises publiques¹⁴²¹.

Alors que dans les années 1980 ce sont surtout de petites et moyennes entreprises qui ont fait l'objet de privatisations, les plus grandes structures publiques ont été démantelées à partir des années 1990. La suppression du contrôle des prix, l'ouverture à la concurrence ont également été pratiquées dans de nombreux domaines : commerce agricole, infrastructures, télécommunications.

Dans bien des cas, ce sont surtout des entreprises étrangères qui ont bénéficié de ces mesures, d'autant plus lorsqu'elles étaient les seules à disposer des moyens financiers et techniques pour reprendre la suite de l'Etat dans les opérations de gestion.

Cette substitution de la gestion privée à la gestion publique entraîna le démantèlement de structures économiques qui, dans des pays très dépendants de quelques productions primaires comme en Afrique, constituaient de véritables colonnes vertébrales des économies nationales. Ces structures, s'ils elles ne contrôlaient pas nécessairement directement la production, assuraient cependant l'intégration de l'exploitation des ressources naturelles aux autres branches de l'économie.

Le népotisme et les détournements de fonds dénoncés par les institutions financières et leurs agents locaux pouvaient dans certains cas être des réalités, cependant de par leurs fonctions de redistribution du surproduit et d'organisation de l'économie, les structures publiques jouaient un rôle souvent fondamental dans la légitimation de l'Etat et la cohésion sociale ; rôle qui ne sera pas remplacé par les opérateurs privés.

On analysera le processus de privatisation et de libéralisation qui a touché les formations périphériques en prenant comme entrée trois secteurs : l'agriculture (§1.), les industries extractives (§2.) et les infrastructures dans les domaines de la distribution de l'énergie et de l'eau (§3.).

¹⁴²¹ HASELIP (James), HILSON (Gavin), "Winners and losers from industry reforms in the developing world : experiences from the electricity and mining sectors", *Resources Policy*, Vol. 30, 2005, pp. 87-100, p. 88.

§1. Le désengagement de l'Etat dans le domaine agricole

En matière agricole, l'objectif systématiquement poursuivi par les IFI et leurs programmes de réformes fut de réintégrer les agricultures des formations périphériques au marché mondial.

Pour cela il était impératif de démanteler les structures étatiques de production, de financement et de commercialisation, ainsi que les systèmes de contrôle des prix mis en place après les indépendances.

Ces structures couplées aux barrières protectionnistes, contribuaient à maintenir des prix agricoles intérieurs distincts de ceux du marché mondial. Or, un des principes directeurs du néolibéralisme est qu'il faut faire éclater la vérité des prix, signaux envoyés par le marché pour répartir de manière efficiente les facteurs de production. Dans cette optique, les véritables prix ne peuvent être que ceux du marché mondial sur lequel tous les producteurs et les vendeurs se confrontent comme le postule la théorie néoclassique.

Sur un plan plus pragmatique, le réaligement des prix intérieurs sur les prix du marché mondial a surtout été le moyen de faciliter la pénétration des productions alimentaires des centres capitalistes occidentaux et de réorienter l'activité agricole locale sur des spéculations destinées à l'exportation. L'objectif sous-jacent était bien de re-spécialiser les agricultures à l'exportation, en partie dans le but de faire rentrer des devises pour alimenter les transferts financiers vers les pays créanciers.

Par ailleurs, les structures étatiques ou collectives de production et de commercialisation empêchaient ou perturbaient le déploiement des firmes capitalistes dans le secteur agricole.

L'organisation par l'Etat des filières, au moyen des offices de commercialisation, des caisses de stabilisation ou de sociétés publiques de transformation des produits, en permettant la survie de petits agriculteurs, freinait la concentration du secteur et la constitution de grandes exploitations orientées vers le marché mondial.

Même dans les pays du Sud d'orientation plutôt libérale, les intermédiaires commerciaux locaux et les grandes firmes multinationales de l'agri-business étaient gênés pour mettre en place leurs systèmes de contrôle des producteurs et de drainage des produits.

C'est donc à un bouleversement complet des filières agricoles des pays en développement que se sont attachés les programmes de réformes des institutions financières internationales : par la suppression des mesures d'administration et de stabilisation des prix ; la suppression des subventions aux agriculteurs ; la dissolution ou la privatisation des organismes étatiques de

production et de commercialisation¹⁴²². Un bouleversement qui a souvent été d'autant plus brutal que le secteur privé n'a pas partout été immédiatement capable d'assurer les fonctions autrefois assumées par l'Etat, conduisant à la dislocation de certains filières¹⁴²³.

Au Mexique, suite à la crise de la dette de 1982, les bailleurs de fonds internationaux imposèrent à l'Etat la baisse drastique des subventions et des investissements publics destinés à l'agriculture ainsi que le démantèlement systématique des multiples organismes publics dont la fonction était d'apporter un appui aux producteurs en matière d'approvisionnement, de production et de commercialisation.

De 1980 à 1988, les subventions et les investissements publics dédiés au monde agricole diminuèrent de 84 % en termes réels. Les secteurs les plus touchés furent la recherche agronomique, l'assistance technique et la mise en place d'infrastructures pour l'irrigation.

Entre 1989 et 1992, les organismes publics en charge de l'appui aux producteurs furent brutalement supprimés ; de 103 ils passèrent à 26.

L'entreprise publique de fertilisant, la Fertimex fut privatisée en 1989 et le gouvernement supprima les subventions accordées aux producteurs pour l'achat d'engrais chimiques.

La Pronase, entreprise qui avait le monopole de la commercialisation des semences subit le même sort.

La Compagnie Nationale de Subsistance Populaire (CONASUPO), organisme para-étatique de commercialisation, régula les marchés des produits agricoles de subsistance (blé, haricots, coprah, maïs, coton, riz, sésame, sorgho, soja, tournesol et orge) en garantissant leur accessibilité aux consommateurs les plus pauvres et en soutenant les revenus des petits producteurs¹⁴²⁴. Elle fut progressivement conduite à réduire ses activités à la seule régulation des marchés du maïs et du haricot avant de cesser définitivement ses activités en 1999.

Quelques années après la rupture des accords de contrôle de la production de l'Organisation internationale du café en 1989 (dont la fonction fut ensuite réduite à promouvoir l'expansion du secteur du café dans un environnement de marché¹⁴²⁵), c'est l'Institut mexicain du café qui fut

¹⁴²² DUBOIS (Stéphane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, Paris, P.U.F., 2010, p. 279 ; GILBERT (Christopher L.), VARANGIS (Panos), « Globalization and International Commodity Trade with Specific Reference to the West African Cocoa Producers » in BALDWIN (Robert E.), WINTERS (Alan L.), (Eds.), *Challenges to Globalization : Analyzing the Economics*, Chicago, Chicago University Press, 2004, p. 132.

¹⁴²³ STIGLITZ (Joseph), *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002, p. 104.

¹⁴²⁴ YUNEZ-NAUDE (Antonio), « The Dismantling of CONASUPO, a Mexican State Trader in Agriculture », *The World Economy*, Vol. 26, n° 1, 2003, pp. 97-122, p. 98.

¹⁴²⁵ RUSSI (Luigi), *Hungry Capital : The Financialization of Food*, Winchester & Washington, Zero Books, 2013, pp.

supprimé. Ses activités industrielles et commerciales devaient être transférées à des associations de producteurs mais elles ont en fait été rapidement récupérées

par des entreprises commerciales privées. Cela eut pour conséquence de priver les petits caféiculteurs de crédit à un moment où les prix chutaient¹⁴²⁶.

En 1990, ce sont les deux entreprises nationales en charge de la transformation et de la commercialisation du tabac mexicain, la *Tabamex* et la *Tabacos Asteca*, qui furent privatisées. Cela aboutit à la reprise de leurs opérations par *Philip Morris* et la *British American Tobacco* et à l'exclusion des petits producteurs de la filière.

Enfin, une des cibles des programmes d'ajustement fut la Banque nationale de crédit rural (*Banrural*), dont le rôle était d'accorder des prêts à taux bonifiés aux paysans bénéficiaires de la réforme agraire. La banque fut restructurée à partir de 1989, se mit à exiger des garanties et diminua brutalement le volume de ses prêts. Les surfaces pour lesquelles les exploitants pouvaient bénéficier d'avances en argent de la part de la *Banrural* furent réduites au cinquième en moins de dix ans¹⁴²⁷.

En Afrique de l'Ouest, le processus de libéralisation frappa les structures publiques de commercialisation qui organisaient les filières de produits : les *marketing boards* dans les pays de langue anglaise et les caisses de stabilisation dans les pays francophones. Les premiers pouvaient monopoliser l'achat et la vente des produits, les secondes jouaient surtout une fonction d'administration et de stabilisation des prix même si elles commercialisaient directement une partie de la production.

C'est dans les années 1980 et 1990 que sous la pression des bailleurs de fonds, la Banque mondiale et l'Union Européenne en particulier, des réformes furent lancées pour démanteler ces systèmes.

Les grands producteurs de cacao de la région furent tous concernés : Nigéria, Cameroun, Côte d'Ivoire et Ghana.

Le Nigéria a été le premier pays de la région à libéraliser la filière du cacao. En 1986, le général Babangida abolit complètement la structure de commercialisation étatique.

Au Ghana, une réforme de 1993 restructura le *Cocoa Marketing Board* et libéralisa la filière de commercialisation interne.

Au Cameroun, la libéralisation se fit en deux temps. En 1991, l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (O.N.C.P.B.) perdit une partie de ses compétences mais conserva un rôle en matière de stabilisation ; parallèlement l'exportation fut ouverte à la concurrence. En 1994, les bailleurs de fonds obtinrent que l'O.N.C.P.B. soit confiné à un rôle de représentation internationale et de collecte de statistiques.

73-74.

¹⁴²⁶ DUFUMIER (Marc), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, *Op. cit.*, p. 341.

¹⁴²⁷ *Ibid.*, p. 341.

En Côte d'Ivoire, les programmes d'ajustement structurel successifs imposés par le F.M.I. et la Banque mondiale entraînent également la libéralisation de la filière cacao durant la décennie 1990. L'application du programme de 1999 conduisit à la dissolution de la Caisse de stabilisation des matières premières (Caistab)¹⁴²⁸.

Du fait de la dégradation des prix mondiaux, l'absence de système étatique de stabilisation a entraîné l'écroulement du revenu paysan (- 50 %) et des rentrées fiscales (-40%), ce qui n'a pas aidé à diminuer la dette du pays et a certainement contribué à attiser les tensions sociales qui ont dégénéré en conflit intérieur dans les années 2000¹⁴²⁹.

Certaines sociétés transnationales et en particulier les sociétés de négoce ont saisi l'occasion pour reprendre pied dans la filière cacao ivoirienne et rétablir un monopole commercial. Ce fut le cas par exemple de Cargill, la SIFCA (Société immobilière et financière de la côte africaine) ou encore le groupe français Bolloré-Rivaud¹⁴³⁰.

Au Mali, c'est la filière du Coton qui a été libéralisée. La Compagnie Malienne de Développement des Textiles (C.M.D.T.) qui appartenait à hauteur de 60 % à l'Etat malien (et pour 40 % à la compagnie française Dagrès) contrôlait cette filière et représentaient une importante source de financement pour l'Etat.

La gestion de la C.M.D.T. était certainement critiquable et une crise importante a éclaté en 1999/2000 lorsque les paysans ont refusé de récolter.

Cette mauvaise gestion a été l'occasion pour la Banque mondiale de préconiser le retrait de l'Etat de la C.M.D.T. et la complète privatisation de la société suivant en cela les conseils de la société transnationale privée d'audit *Ernst & Young*.

La privatisation a mené à un véritable bradage des actifs de la CMDT, notamment les usines d'égrenage de Bamako, Kita et Ouélessebougu lorsque les acheteurs potentiels (la société française Louis Dreyfus Cotton International, le groupe américain Dunavant, le groupe suisse Paul Reinhart) se sont entendus pour faire chuter le prix de vente d'une estimation de départ de 15 milliards de francs CFA à 6 milliards¹⁴³¹. En 2005, le Mali a été mis en demeure par le F.M.I. de libéraliser pour 2008 l'ensemble de sa filière coton¹⁴³².

¹⁴²⁸ GILBERT (Christopher L.), « Cocoa Market Liberalization in Retrospect », *Review of Business and Economics*, Vol. 54, n° 3, 2009, pp. 294-312, pp. 296-299.

¹⁴²⁹ CARROUE (Laurent), *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 138

¹⁴³⁰ CARROUE (Laurent), *Géographie de la mondialisation*, Op. cit., p. 138 ; Sur la libéralisation de la filière cacao en Côte d'Ivoire et les conflits d'intérêts sous-jacents voir également BORIS (Jean-Pierre), *Le roman noir des matières premières*, Paris, Hachette Littératures, 2005, pp. 13-52.

¹⁴³¹ MILLET (Damien), *L'Afrique sans dette*, Liège & Paris, CADTM/Syllepse, 2005, p. 93.

¹⁴³² DUBOIS (Stéphane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, Op. cit., p. 280.

Toujours en Afrique, d'autres sociétés publiques de commercialisation ont été démantelées sous l'influence du FMI ou de la Banque mondiale. Ce fut le cas de la SONACOS (Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal) sénégalaise dont la filiale SONAGRAINES qui s'occupait de la commercialisation des graines a été dissoute en décembre 2001. Elle a été remplacée par des opérateurs privés dont les capacités à reprendre en charge ses activités étaient douteuses puisque certains ont même détourné l'argent que l'Etat leur avait avancé pour acheter les récoltes¹⁴³³.

La Société nigérienne de commercialisation de l'Arachide (SONARA) a subi un sort similaire dans les suites du programme d'ajustement structurel de 1986-1988 mis en œuvre avec le concours de la Banque mondiale¹⁴³⁴.

Du point de vue du développement national, l'impact déstabilisateur de ces libéralisations fut grand, étant donné qu'elles ont fragilisé des secteurs déjà malmenés par la concurrence mondiale. Du point de vue social elles furent dans bien des cas génératrices de sous-emploi¹⁴³⁵. Du point de vue capitaliste par contre, les libéralisations permirent aux grands groupes commerciaux ou agro-industriels transnationaux de pénétrer à nouveau des secteurs qui leur avaient été fermés par les politiques nationalistes. L'agro-industrie internationale a clairement renforcé ses positions en pouvant mettre la main sur des productions agricoles moins chères que lorsque les organismes d'Etat négociaient en bloc. Les intermédiaires commerciaux locaux ont de leur côté pu développer à nouveau leurs affaires. A ce propos le problème du détournement des rentes, que soulevaient les économistes libéraux pour justifier les privatisations, n'a pas disparu avec les ajustements. Les formes de ce détournement se sont justes transformées, passant de réseaux internes à l'Etat à des réseaux entre dirigeants étatiques et affairistes privés, phénomène que l'on a désigné par ailleurs comme la « backchichisation »¹⁴³⁶.

¹⁴³³ MILLET (Damien), *L'Afrique sans dette*, *Op. cit.*, p. 91.

¹⁴³⁴ DUBOIS (Stéphane), *Op. cit.*, p. 280 ; SEYNI (Amadou), *Politiques nationales et investissement dans les petites exploitations agricoles à Maradi*, Working Paper n°33, 2000, [en ligne], <http://www.drylandsresearch.org.uk>, (site consulté le 5 juin 2012), p. 7.

¹⁴³⁵ DUBOIS (Stéphane), *Op. cit.*, p. 280.

¹⁴³⁶ STIGLITZ (Joseph), *La grande désillusion*, *Op. cit.*, p. 108.

§2. Le retrait de l'Etat dans le secteur des industries extractives

Le deuxième grand domaine à avoir été touché par la vague de privatisation et de libéralisation est le secteur extractif au sens large (minerais, hydrocarbures, foresterie).

Les différentes filières nationales étaient jusque dans les années 1980 et 1990 étroitement contrôlées par les Etats que ce soit au travers de sociétés publiques d'exploitation ou tout au moins d'organismes publics de régulation. Ce contrôle constituait souvent un élément fondamental du processus de construction de l'indépendance économique, et même des gouvernements d'orientation très conservatrice comme le régime de Suharto en Indonésie résistèrent longtemps aux pressions en faveur de la libéralisation¹⁴³⁷.

Le désengagement de l'Etat dans ces domaines jugés hautement stratégiques par les Etats, en particulier les filières des hydrocarbures, ne se produisit donc que dans des contextes de crise, sous la pression soutenue des bailleurs de fonds internationaux, à la tête desquels se trouvaient les institutions de Bretton Woods.

Outre la nécessaire discipline budgétaire, ces institutions, comme la Banque mondiale, invoquaient comme argument central le manque de compétences techniques et managériales des structures étatiques, ainsi que l'insuffisance des capitaux à leur disposition pour exploiter correctement le potentiel naturel des territoires.

Dans ce contexte, les investissements effectués par des sociétés transnationales du secteur extractif étaient jugés seuls à même de pouvoir prendre le relais de l'Etat. Ces sociétés avaient fait leurs preuves par le passé, elles disposaient de l'expérience nécessaire, des moyens financiers et des liaisons avec les marchés internationaux pour mettre en valeur les ressources naturelles.

L'intervention du capital étranger était également censé rapporter des revenus à l'Etat et jouer un rôle dans le déclenchement de la croissance¹⁴³⁸.

Du point de vue des centres capitalistes et de leurs firmes il s'agissait surtout de dégager de nouvelles opportunités d'accumulation et de revenir à une époque où les sociétés occidentales pouvaient librement avoir accès aux ressources du Sud. Les ressources minières, énergétiques et forestières formaient des éléments essentiels des cycles d'accumulation centraux dans une période de crise générale latente du capitalisme. Si les firmes centrales avaient souvent conservé un contrôle indirect de l'exploitation de ces ressources durant les années 1970 et 1980 (par le biais de la maîtrise

¹⁴³⁷ GELLERT (Paul K.), "The Shifting Natures of Development : Growth, Crisis, and Recovery in Indonesia's Forests", *World Development*, Vol. 33, n° 8, 2005, pp. 1345-1364, p. 1347.

¹⁴³⁸ CAMPBELL (Bonnie), « Revisiting the Reform Process of African Mining Regimes », *Canadian Journal of Development Studies*, Vol. 30, n° 1-2, 2010, p. 197-217, pp. 200-201.

technologique dans le cadre de *joint-ventures* par exemple¹⁴³⁹), le mouvement privatisations et les libéralisations permit d'envisager à nouveau un contrôle direct à la source de l'extraction de valeur. C'est ainsi qu'à partir des années 1980 et surtout 1990 plusieurs Etat d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ont été amené à démanteler leurs systèmes publics d'exploitation ou de régulation, transférant la gestion des secteurs extractifs au secteur privé, partiellement ou en totalité. Là encore, les différences de contextes doivent être prises en compte, même si des tendances générales peuvent se retrouver de pays à pays.

Ainsi les mesures de privatisation et libéralisation ont souvent été prises rapidement, dans des conditions très favorables aux repreneurs étrangers surtout dans les pays qui dépendaient largement du secteur extractif pour leurs recettes d'exportation comme le Ghana, la Zambie, la Bolivie ou le Pérou.¹⁴⁴⁰

Ces pays ont eu dans bien des cas à réaliser des dépenses pour restructurer les entreprises et attirer les capitaux étrangers. Dans la décennie 1990, la Banque mondiale a ainsi financé 22 projets de réforme du secteur minier à hauteur de trois milliards de dollars dans 16 pays en développement (par exemple en Bolivie en 1996, en Argentine en 1996 et 1998, au Mozambique en 2001, en Tanzanie en 1995)¹⁴⁴¹. Ces Etats ont donc été obligés de s'endetter à nouveau pour vendre leurs actifs. Or, et notamment si on prend en compte ces dépenses de « *packaging* », nombre de ces actifs ont été par la suite vendu en dessous de leur valeur réelle¹⁴⁴².

Si l'on ajoute à ces éléments des conséquences comme les détournements de fonds ou les pertes d'emploi massives générées par les privatisations, il n'est pas certain que les bénéfices de telles opérations aient excédés leurs coûts, excepté sur un plan strictement comptable et à un moment figé dans le temps. A ces problèmes, les IFI ont eu beau jeu d'invoquer les problèmes de « bonne gouvernance », lorsqu'on sait que ces organismes ont pressé les Etats de privatiser et de libéraliser le plus vite possible dans des conditions souvent opaques, voire dans des situations de crises politiques et sociales liées aux problèmes économiques rencontrés par ces pays¹⁴⁴³.

En Indonésie par exemple, la libéralisation du secteur forestier n'est intervenue qu'entre 1998 et 2005, soit après la crise financière asiatique de 1997. Jusque là, le secteur avait été

¹⁴³⁹ Les compagnies pétrolières Shell et Chevron ont ainsi pu continuer à contrôler l'exploitation dans le delta du Niger par le biais de joint-ventures avec la *Nigerian National Petroleum Corporation*, BRIDGE (Gavin), LE BILLON (Philippe), *Oil*, Cambridge, Polity Press, 2013, pp. 57-58.

¹⁴⁴⁰ HASELIP (James), HILSON (Gavin), "Winners and losers from industry reforms in the developing world : experiences from the electricity and mining sectors", *Art. cit.*, p. 93.

¹⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 90- 91.

¹⁴⁴² *Ibid.*, p. 92.

¹⁴⁴³ STIGLITZ (Joseph), *La grande désillusion*, Op. cit., p.105.

maintenu sous le contrôle d'une structure para-étatique, la *Indonesian Wood Panel Association* (Apkindo) qui déterminaient les quantités autorisées à l'exportation, les prix et pénalisaient les compagnies qui ne respectaient pas ses directives. Par ailleurs, dans le souci de bénéficier des effets d'entraînement en aval, l'exportation de bois bruts avait été interdite¹⁴⁴⁴.

Le F.M.I. imposa la libéralisation de la filière bois au travers d'un programme d'ajustement structurel. A l'instar des organismes agricoles africains, les *joints marketing boards* d'Apkido perdirent leurs compétences en matière d'administration des prix et de contrôle des quantités exportées. Elles furent là encore transformées en organe de collecte d'information pour aider les opérateurs privés. Le secteur national a été ouvert aux firmes étrangères et les exportations de bois brut ont littéralement explosé au début des années 2000 conduisant à la re-périphérisation de l'Indonésie dans la filière bois asiatique¹⁴⁴⁵.

Dans un autre contexte, en Zambie, le processus de privatisation du secteur minier a été lancé au début des années 1990, alors que deux plans d'ajustement structurel avaient déjà été mis en œuvre et que le pays était traversé par les tensions économiques et sociales suscitées en partie par les mesures d'austérité.

Le plan de privatisation de 1992 concernait ainsi 280 compagnies paraétatiques. La Banque mondiale délivra des crédits spécifiquement dédiés à la privatisation et à la réforme industrielle.

En Juin 1996, 137 de ces compagnies avait été vendues, la Zambie devenant un modèle de diligence pour les institutions de Bretton Woods.

Les IFI ont surtout focalisé leur attention sur la privatisation de ce qui constituait cœur du complexe étatique zambien qui était constitué par les mines de cuivre, exploitées par la société d'Etat *Zambia Consolidated Copper Mines* (Z.C.C.M.). En 1994, un premier audit réalisé par une société allemande, la *Kienbaum Development Services* recommanda la dissolution de la Z.C.C.M. en cinq unités, une dissolution que conseillèrent à nouveau les sociétés de conseil *Rothschild* et *Clifford Chance*. L'Etat zambien recula l'échéance de la privatisation durant la première moitié de la décennie 1990 alors que la pression des I.F.I. s'intensifiait. En 1996, la Zambie devint éligible à l'initiative P.P.T.E., mais pour en bénéficier il fallait que le pays se soumette à des contrôles réguliers de la part des I.F.I. comme le prévoyait ce mécanisme. Ce fut l'occasion pour la Banque mondiale comme pour le Fonds monétaire international d'inclure la privatisation de la Z.C.C.M. comme conditionnalité pour les remises de dette. L'initiative PPTE a finalement permis de pousser l'Etat zambien dans ses retranchements et de lui faire accepter la vente de la Z.C.C.M.¹⁴⁴⁶.

¹⁴⁴⁴ GELLERT (Paul), « From Managed to Free(r) Markets : Transnational and Regional Governance of Asia Timber », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 610, March 2007, pp. 246-259, p.251.

¹⁴⁴⁵ *Ibid.*, pp. 253-254.

¹⁴⁴⁶ FRASER (Alastair), LUNGU (John), *For Whom the Windfalls. Winners & losers in the privatisation of Zambia's*

La compagnie fut démembrée en sept entités qui furent mises en vente entre 1997 et 2000 à des multinationales étrangères dont la *Anglo-American*, société présente en Zambie depuis les années 1930 et qui détenait encore des actions de la Z.C.C.M. ainsi que des droits de préemption. La vente a donné lieu à un processus de marchandage entre plusieurs sociétés minières transnationales et l'Etat zambien. La baisse du cours international du cuivre à l'époque fut utilisée par les investisseurs étrangers pour réévaluer à la baisse le prix de la prise de participation dans les différentes entités.

Au début des années 2000, les actifs de l'ancienne ZCCM ont ainsi changé de main plusieurs fois en fonction des stratégies de rentabilité des firmes privées. Ce type de décisions prises sur des critères strictement financier a par ailleurs menacé le bon déroulement de la production, comme lorsque en 2002, l'*Anglo-American* s'est brutalement retiré du *Kongola Deep Mining Project*¹⁴⁴⁷.

Dans de telles conditions de reprise, les privatisations ont entraîné des pertes d'emploi très importantes car comme dans le secteur agricole, les firmes privées ne compensent pas forcément la dislocation des activités dirigées par l'Etat¹⁴⁴⁸.

Au Venezuela dans les années 1990, le gouvernement lança la politique dite *Apertura Petrolera* (ouverture du pétrole ou du secteur pétrolier). Il s'agissait d'ouvrir l'accès aux grandes compagnies étrangères pour qu'elles puissent mener des opérations d'exploration et de production. A partir de 1992, la Compagnie publique pétrolière PdVSA a ainsi établi une série d'accords stratégiques avec des sociétés comme Exxon ou ConocoPhillips pour développer les réserves de pétrole non conventionnel du delta de l'Orénoque. Ces accords consistaient en des formes spécifiques de contrats de service permettant de partager les profits avec les firmes étrangères et préparant - selon les déclarations du président de PdVSA à l'époque - la privatisation des opérations amont et aval de la Compagnie publique vénézuélienne¹⁴⁴⁹. Cette politique fut remise en question suite à l'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez en 1999, qui au contraire relança le processus de récupération des ressources naturelles nationales.

En République démocratique du Congo/ex Zaïre, le processus de privatisation a pris une dimension dramatique étant donné la situation de guerre civile dans laquelle le pays a été plongé depuis 1996.

C'est en effet en 1995 et sous la pression des IFI que le Gouvernement Kengo Wa Dondo lança le

copper mines, Civil Society Trade Network of Zambia/Catholic Centre for Justice, Development and Peace, 2009, [en ligne], <http://www.minewatchzambia.com>, (site consulté le 9 mars 2011), p. 10.

¹⁴⁴⁷ FRASER (Alastair), LUNGU (John), *For Whom the Windfalls. Winners & losers in the privatisation of Zambia's copper mines*, *Op. cit.*, pp.12-13.

¹⁴⁴⁸ *Ibid.*, p.10.

¹⁴⁴⁹ BRIDGE (Gavin), LE BILLON (Philippe), *Oil*, *Op. cit.*, p. 58.

programme de privatisation des entreprises publiques, qui visait spécialement le secteur minier¹⁴⁵⁰. En Mai 1995 le Gouvernement annonçait la restructuration de la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines) et amorçait des négociations avec plusieurs groupes miniers occidentaux pour la vente par tranches des actifs de la Gécamines, de la Sominki (société minière du Kivu, productrice d'étain) et de l'Okimo (office d'or de Kilo-Moto). Le programme de privatisations officiel qui était déjà caractérisé par une forte opacité a pris une autre dimension avec le déclenchement de la guerre civile en 1996. Jusqu'en 2002, plusieurs compagnies ont passé des accords avec les mouvements rebelles et gouvernements successifs ce qu'a fait apparaître des rapports rendu par des experts de l'O.N.U. au début des années 2000. De nouveaux contrats ont été conclus par le gouvernement de transition entre 2003-2006. Au vu des multiples rapports rendus par la suite sur la question, les compagnies ont réussi à racheter des actifs des anciennes sociétés minières d'Etat à des conditions particulièrement favorables et non justifiées¹⁴⁵¹.

Le programme de privatisation déclenché en 1995 sur les conseils des I.F.I. semble avoir sinon déclenché au moins accéléré un processus extrêmement brutal de course aux rentes à la fois de la part des dirigeants politiques et militaires congolais et des multinationales minières. Ce processus a pu éventuellement devenir un enjeu de nature à nourrir la situation conflictuelle en R.D.C. Comme on le verra plus loin, les codes miniers ultralibéraux mis en place en 2002 sur les conseils du F.M.I. et de la Banque mondiale¹⁴⁵², même s'il a satisfait de nombreux intérêts, n'ont pas non plus permis d'apaiser durablement le processus de déstructuration qu'a subi le pays¹⁴⁵³.

§3 Le retrait de l'Etat dans le secteur des infrastructures et des services de base

Le secteur global des infrastructures - qui comprend plusieurs sous-secteurs comme les transports, les télécommunications, l'eau et l'énergie - a fait l'objet dans les pays du Sud d'un processus de privatisation et de libéralisation qui fut parmi les plus brutaux étant donné son importance pour l'économie et la société.

L'approvisionnement en eau et en énergie, sur lequel on va se concentrer, est en effet indispensable à la satisfaction des besoins basiques de la population, mais également au fonctionnement de l'ensemble de l'économie, en ville et à la campagne. L'agriculture et l'industrie dépendent

¹⁴⁵⁰ KUDITSHINI (Jacques T.), « Gouvernance globale et administrations publiques locales congolaises : le rôle du FMI, de la Banque Mondiale, des Multinationales et des élites politiques », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 74, 2008/2, pp. 213-234, p. 222.

¹⁴⁵¹ KUDITSHINI (Jacques T.), « Gouvernance globale et administrations publiques locales congolaises : le rôle du FMI, de la Banque Mondiale, des Multinationales et des élites politiques », *Art. cit.*, p. 226-227.

¹⁴⁵² *Ibid.*, p.224.

¹⁴⁵³ *Ibid.*, p.231.

étroitement de ces ressources. Le coût et la qualité de l'approvisionnement influent ainsi directement sur la stabilité de la société et le développement de l'économie d'un pays.

Dans de nombreux pays en développement, c'est le modèle britannique de libéralisation des années 1980 qui a été suivi. Comme en Grande-Bretagne, le but théorique de telles mesures était d'introduire de la concurrence et donc une plus grande « efficacité » dans des secteurs traditionnellement monopolisés par de grandes sociétés publiques ; concurrence et efficacité qui devaient théoriquement mener à une baisse des prix pour les consommateurs. Cependant, nombreux ont été les cas dans lesquels des monopoles publics ont été remplacés par des monopoles ou oligopoles privés sans que les bénéfices s'en fassent ressentir pour les consommateurs. Comme l'a noté Joseph Stiglitz : « Que les monopoles privatisés se soient ou non montrés plus efficace que l'Etat pour produire, ils ont souvent été plus efficaces que lui pour exploiter leur position de monopole. Par conséquent, les consommateurs ont souffert¹⁴⁵⁴. »

Au Cameroun, en 2000, la firme américaine A.E.S. a par exemple fait l'acquisition de l'entreprise publique Sontel, sans qu'aucune concurrence véritable n'apparaisse dans la filière électrique, puisque le groupe américain s'était totalement substitué à l'ancien monopole public verticalement intégré¹⁴⁵⁵.

Sous un autre angle d'analyse, et c'est certainement là qu'il faut chercher le vrai moteur du processus, la privatisation et la libéralisation des systèmes publics de gestion des infrastructures ont ouvert les opportunités d'investissements parmi les plus intéressantes depuis le début des années 1980.

Entre 1990 et 2001, qui est considérée comme la période faste des privatisations dans les pays en développement, la Banque mondiale a répertorié 832 projets de privatisation dans le seul secteur de l'électricité pour un montant total d'investissement de 213 milliards de dollars¹⁴⁵⁶. Sur la même période, pour l'ensemble du secteur des infrastructures, les pays en développement ont reçus pour 755 milliards de dollars d'investissement correspondant à plus de 2500 projets de privatisation¹⁴⁵⁷. En 2013, le décompte de la banque mondiale depuis 1990 indiquait 5238 projets de privatisations et 1 826 milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures du Sud¹⁴⁵⁸.

On perçoit donc l'ampleur de l'enjeu sur le plan économique.

¹⁴⁵⁴ STIGLITZ (Joseph), *La grande désillusion*, *Op. cit.*, p. 105.

¹⁴⁵⁵ HASELIP (James), HILSON (Gavin), "Winners and losers from industry reforms in the developing world : experiences from the electricity and mining sectors", *Art. cit.*, p. 93.

¹⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 89.

¹⁴⁵⁷ HARRIS (Clive), *Private Participation in Infrastructure in Developing Countries. Trends, Impacts, and Policy Lessons*, World Bank Working Paper n°5, Washington, The World Bank, 2003, p. 6.

¹⁴⁵⁸ The World Bank, *Private Participation in Infrastructure Database*, [en ligne], <http://ppi.worldbank.org>, (site consulté le 9 février 2013).

En général, en ce qui concerne les infrastructures matérielles elles-mêmes, le transfert total de propriété au secteur privé a été rare. En ce qui concerne le secteur de l'eau par exemple, un tel transfert a été effectué au Chili dans les années 1980. Mais les Etats ont eu plutôt recours à la délégation de la gestion par le biais de différents types de contrats. Ces derniers ont été regroupés par les institutions financières internationales sous le terme générique de partenariats publics-privés : cela signifie qu'ils impliquent tous à un degré ou un autre un financement étatique. Les formules juridiques sont variées mais on peut noter quelques grands types par degré d'implication des firmes privées : les contrats de service, les contrats de gestion ou de management, l'affermage ou leasing, puis finalement la concession. Les premiers s'étalent sur une période courte de six mois à trois ans environ, les seconds sur une période de trois à cinq ans, les troisièmes sur 8 à 15 ans et les concessions peuvent couvrir quant à elle une période de 20 à 30 ans¹⁴⁵⁹. C'est seulement dans le cadre de la concession que la société privée est censée participer à l'investissement.

La réticence des opérateurs privés à se passer complètement de la présence de l'Etat s'explique par la lourdeur des investissements dans le secteur des infrastructures, lourdeur qui implique un temps de rentabilisation très long.

C'est pourquoi les projets de privatisations ont surtout concerné des systèmes déjà largement opérationnels du fait d'investissements publics antérieurs et qui d'ailleurs étaient parfois intervenus en réponse à la fragmentation des services nés de l'initiative privée¹⁴⁶⁰.

Pour permettre la pénétration des opérateurs privés dans les filières, les monopoles publics ont généralement été démantelés (« unbundling » en anglais) en plusieurs segments. Ainsi, dans le secteur de l'eau, on a séparé les opérations de stockage, du traitement et de la distribution ; dans le secteur de l'électricité ce sont les trois phases de la génération, de la transmission et de la distribution qui ont été dissociées¹⁴⁶¹.

Chaque segment peut ainsi faire l'objet d'une privatisation adaptée. Toujours dans le secteur de l'électricité, la plupart des pays qui ont libéralisé les filières ont procédé à la privatisation quasi-intégrale de la génération tandis que la gestion de la transmission et de la distribution ont fait l'objet de délégations plus souples au secteur privé.

Sous l'influence des institutions de Bretton Woods, la Malaisie du Dr Mahathir a entrepris la privatisation de son système électrique au début des années 1990.

¹⁴⁵⁹ UNDP, *Human Development Report 2006. Beyond scarcity : Power, poverty and the global water crisis*, New York, Palgrave MacMillan, 2006. p. 91.

¹⁴⁶⁰ TAN (Jeff), « Infrastructure Privatisation : Oversold, Misunderstood and Inappropriate », *Development Policy Review*, Vol. 29, n° 1, 2011, pp. 47-74, p. 48.

¹⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 51.

La société publique électrique, The National electricity Board, a changé de statut en 1990, pour devenir une société cotée en bourse, la *Tenaga Nasional Berhad*. Le processus de privatisation a d'ailleurs donné lieu à un phénomène d'enrichissement accéléré d'entrepreneurs proches du pouvoir, qui ont pu racheter à bas prix des parts dans l'ex-entreprise publique.

C'est dans le segment de la génération, que la privatisation a entraîné les impacts les plus spectaculaires.

En 1994, cinq compagnies ont obtenu des licences pour fournir de l'électricité à la Tenega qui conservait le contrôle sur la transmission et la la distribution. Un des projets, attribué à la société privée *Ekran corporation* pour un montant total de 5,5 milliards de dollars, comprenait la construction d'un barrage à Sarawak. L'électricité aurait ensuite été transportée par câbles sous-marins sur 650 km jusque sur la péninsule. Ce projet impliquait la destruction d'une portion de forêt grande comme Singapour et le déplacement de 10 000 autochtones.

Entre 1995 et 2000, du fait de contrats avantageux pour les opérateurs privés présent dans le segment de la génération, la société *Tenaga* fut tenue d'acheter l'électricité plus chère que celle qu'elle produisait par elle-même. Par conséquent, elle répercuta la hausse des prix sur les consommateurs¹⁴⁶².

On retrouve le même genre de décalage entre théorie et pratique de la libéralisation dans le secteur de l'eau.

Des programmes de privatisation des réseaux d'eau ont été conduits sous le contrôle de la Banque mondiale en Argentine, au Brésil, au Chili, au Mexique, au Nigéria, en Malaisie, en Inde, entre autres¹⁴⁶³.

Partout, les contrats de concessions de service public ont été générateurs de tensions entre les sociétés privées, les usagers et les autorités locales. Il peut exister en effet une certaine incompatibilité entre la recherche de profit et ce qui est un service public essentiel pour la population et l'économie¹⁴⁶⁴.

La distribution de l'eau nécessite des investissements très lourds et il est fréquemment arrivé que les sociétés délégataires se soient séparées du personnel et aient augmenté leurs prix brutalement pour rentabiliser leurs activités. Elles ont de plus eu tendance à avoir des difficultés à satisfaire les normes d'exploitation.

Dans les années 1990, en Bolivie, trois villes ont introduit la participation d'opérateurs

¹⁴⁶² SMITH (Thomas B.), "Privatising Electric Power in Malaysia and Thailand : Politics and Infrastructure Development Policy", *Public Administration and Development*, Vol. 23, 2003, pp. 273-283, pp. 276-278.

¹⁴⁶³ SHIVA (Vandana), *La guerre de l'eau : privatisation, pollution et profit*, Paris, Parangon, 2003, p. 107.

¹⁴⁶⁴ FELDMAN (David L.), *Water*, Cambridge, Polity Press, 2012, pp. 99-100.

privés dans les secteurs de l'eau et du traitement des déchets : La Paz, El Alto, et Cochabamba. Le gouvernement de Cochabamba attribua en 1999 une concession du service public de l'eau pour 40 ans. Cinq mois plus tard, la hausse des tarifs provoquait des émeutes qui aboutirent à mettre fin au contrat de concession.

Autre exemple, à Dar es Salaam en Tanzanie, un contrat de gestion de l'eau de 164 millions de dollars financé par la Banque mondiale, la Banque de développement Africaine et la Banque européenne d'investissement avait été gagné par la firme britannique Biwater. Le contrat avait été mis sur pied suite à une opération de communication pro-privatisation conçue par le *Adam Smith Institute*, un *Think tank* britannique engagé par le British Department for International Development.

Seulement en 2005, les autorités tanzaniennes ont renvoyé trois dirigeants de Biwater pour mauvaise gestion et mis fin au contrat. La société britannique n'avait en effet réalisé que la moitié des investissements promis et procédé à une brutale augmentation des prix de l'eau¹⁴⁶⁵.

Suite à la multiplication des conflits de ce type, les grandes sociétés du secteur de l'eau, comme Suez, Veolia Environnement ou Thames Water, ont d'ailleurs eu tendance à se retirer des contrats de concessions et préférer des engagements plus souples.

Si l'on considère le processus de privatisation de l'eau globalement, il semble au mieux difficile d'affirmer que la participation du secteur privé ait amélioré l'accès à l'eau pour les populations¹⁴⁶⁶, au pire on peut affirmer que cette participation a tendu à augmenter la fragmentation sociale et spatiale.

Or, il apparaît que l'on peut élargir ce constat à l'ensemble du secteur des infrastructures¹⁴⁶⁷.

Dans la vision du monde néolibérale, l'Etat périphérique ne doit pas uniquement se retirer de certains secteurs de la vie économique et sociale, il doit également configurer la réglementation de ces secteurs pour faciliter les investissements privés, en particulier étrangers.

¹⁴⁶⁵ BOND (Patrick), *Looting Africa*, London & New York, Zed Books, 2007, pp. 35-36.

¹⁴⁶⁶ CLARKE (George R. G.), KOSEC (Katrina), WALLSTEN (Scott), "Has Private Participation in Water and Sewerage Improved Coverage ? Empirical Evidence From Latin America", *Journal of International Development*, Vol. 21, 2009, pp. 327-361, p.347.

¹⁴⁶⁷ TAN (Jeff), « Infrastructure Privatisation : Oversold, Misunderstood and Inappropriate, *Art. cit.*, pp. 61 et 65.

Section 2 : Le pouvoir de réglementation étatique mis au service du déploiement des investissements étrangers et des rapports capitalistes

En raison des réformes néolibérales imposées et/ou diffusées par les institutions de Bretton Woods, les Etats du Sud ont eu tendance à épouser un rôle de « facilitateur¹⁴⁶⁸ » des investissements internationaux.

En cela, il n'y a pas eu disparition de l'Etat mais réorientation de ses fonctions et de son droit en faveur de la domination de la grande entreprise privée.

L'Etat s'est certes laissé aller à une « sorte d'abandon de la souveraineté¹⁴⁶⁹ » et en particulier de sa souveraineté permanente sur les ressources naturelles, mais il n'a pas cessé pour autant de produire des normes. Au contraire, les Etats, assistés le cas échéant par les experts des I.F.I. se sont attachés à élaborer des régimes juridiques dont les dispositions favorisent les investissements étrangers et le développement des relations marchandes.

Ainsi comme l'a rappelé Mireille Delmas-Marty « la déréglementation n'est pas l'inverse de la réglementation, mais un redéploiement des normes selon d'autres dispositifs¹⁴⁷⁰ ».

Dans le secteur des ressources naturelles cette reconfiguration du rôle régulateur de l'Etat est passée par la création d'un environnement juridique de plus en plus favorable à la pénétration et au déploiement des sociétés transnationales. Dans le même mouvement qu'ils se sont détachés de leur rôle d'opérateur, les Etats ont eu tendance à cesser d'encadrer l'activité des firmes étrangères pour qu'elles correspondent à une stratégie de développement national. Au contraire, les codes des investissements ont souvent été modifiés pour privilégier la liberté et la protection de l'investisseur. Pour leur part, les codes spécialisés comme les codes miniers ou forestiers ont également été refondus pour abaisser les barrières à l'entrée des secteurs concernés et assouplir les normes encadrant la production.

La loi, l'ordre public ont reculé face à la liberté de contracter et d'entreprendre tandis que la recherche du profit privé est devenue un impératif plus important que le développement.

On remarquera ici la dialectique avec les Accords internationaux sur l'investissement de type libéral que nombre d'Etats périphériques ont été amenés à ratifier sous l'influence des institutions de

¹⁴⁶⁸ CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004, p. 16.

¹⁴⁶⁹ CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, *Op. cit.*, p. 182.

¹⁴⁷⁰ DELMAS MARTY (Mireille), *Trois défis pour un droit mondial*, Paris, Editions du Seuil, 1998. Malgré la justesse de la formule, il convient cependant d'insister sur le changement de logique qui intervient sur le plan substantiel avec la déréglementation, puisque ce processus entraîne tout de même une perte de pouvoir pour la puissance publique qui laisse alors un espace à la régulation ou auto-régulation privée.

Bretton Woods¹⁴⁷¹ (§1.).

Par ailleurs, les Etats gagnés par l'idéologie néolibérale ont également oeuvré pour diffuser les rapports marchands au sein de leurs propres formations sociales. Cette politique a été particulièrement suivie concernant les rapports à la terre. La marchandisation de la terre par la promotion de la propriété privée et le dénigrement des autres formes de propriété a connu une recrudescence depuis le tournant néolibéral. Les réformes foncières de type libéral promue par les IFI font partie d'un agenda destiné à favoriser l'intégration des agricultures locales dans les réseaux des grands opérateurs de l'agribusiness ou de leurs associés locaux.

Outre l'agriculture, le secteur extractif a également été concerné par la modification des régimes juridiques. Ces régimes ont eu tendance à exclure des formes traditionnelles ou artisanales d'exploitation pour avantager encore une fois les grandes sociétés minières ou forestières.

Les réformes juridiques ont ainsi formé un adjuvant efficace des processus d'accumulation par dépossession dans le secteur des ressources naturelles (§2.).

En somme, la réglementation du secteur des ressources naturelles par les Etats périphériques, telle qu'elle a été conçue à partir du virage néolibéral des années 1980, a constitué un élément clé d'un processus de marchandisation des ressources naturelles ; processus qui s'est révélé surtout favorable à la concentration du contrôle des ressources naturelles entre les mains des sociétés transnationales du secteur.

Dans le même mouvement, la souveraineté sur les ressources naturelles et le développement national ont eu tendance à passer à l'arrière plan des préoccupations des appareils d'Etat périphériques, les classes dirigeantes locales se dédiant à la cause de la reproduction du capital transnational.

¹⁴⁷¹ CAMPBELL (Bonnie), « Revisiting the reform process of african mining regimes », *Art. cit.*, p. 213 ; UNCTAD, World Investment Report 2007 : Transnational Corporations, Extractive Industries and Development, [E.07.II.D.9], New York & Geneva, United Nations, 2007, p.161.

§1. La (dé)réglementation des investissements étrangers dans le secteur des ressources naturelles : entre politique de la porte ouverte et renforcement des pouvoirs privés économiques

En lien avec le modèle de développement dont elles faisaient la promotion, fondé sur la promotion des exportations et le rôle moteur des investissements étrangers¹⁴⁷², les institutions financières internationales et en particulier la Banque mondiale ont propagé et dans certains cas imposé un modèle de réglementation des différents secteurs des ressources naturelles.

Basées sur une approche strictement sectorielle du droit économique, détachées d'une stratégie de développement globale, les prescriptions des institutions de Bretton Woods mettaient en avant le principe de la porte ouverte pour les investisseurs étrangers et une répartition stricte des tâches entre les acteurs privés et l'Etat : au secteur privé le rôle de *propriétaire* et d'*opérateur*, à l'Etat le rôle de *régulateur* et de *promoteur*¹⁴⁷³.

Des années 1980 aux années 2000 les pressions se multiplièrent sur les appareils d'Etat des pays en développement pour qu'ils suivent ces prescriptions et réforment conjointement la réglementation des investissements étrangers et des secteurs des ressources naturelles afin de rendre ces derniers plus attractifs pour les firmes multinationales¹⁴⁷⁴.

Ces réformes se sont souvent appuyées sur des modèles juridiques occidentaux et plus encore anglo-saxons, notamment le droit minier du Canada et des Etats-Unis¹⁴⁷⁵. Elles ont élevé au rang de principes plusieurs objectifs complémentaires, que l'on retrouve par-delà les frontières :

- un assouplissement et une plus grande transparence des contrôles à l'entrée des secteurs concernés, notamment en matière d'attribution des licences et des permis d'exploration et d'exploitation ;
- un assouplissement des obligations économiques, sociales et environnementales pesant sur les entreprises privées ;
- la priorité donnée à l'exploitation des ressources sur les autres intérêts en jeu ;

¹⁴⁷² On peut rappeler que selon ce modèle, les pays en développement sont censés se concentrer sur leurs avantages comparatifs : la dotation en ressources naturelles et une main d'oeuvre abondante pour la plupart d'entre eux. En l'absence d'un secteur privé national conséquent ou en complémentarité de ce dernier, les capitaux étrangers pourraient utilement exploiter ces avantages et apporter ainsi de la croissance au pays d'accueil.

¹⁴⁷³ Voir par exemple le document de la Banque mondiale de 1992 *Strategy for Mining in Africa* cité in CAMPBELL (Bonnie), « Revisiting the reform process of mining regimes in Africa », *Art. cit.*, p. 204.

¹⁴⁷⁴ MOODY (Roger), *Rocks and Hard Places : The Globalization of Mining*, London & New York, Zed Books, 2007, pp. 22-23.

¹⁴⁷⁵ CAMPBELL (Bonnie), *Art. cit.* p. 199 ; Sur la réglementation minière au Canada voir DENEALD (Alain), SACHER (William), *Paradis sous terre : comment le Canada est devenu une plaque tournante pour l'industrie minière mondiale*, Paris & Montréal, Éditions Rue de l'échiquier & Ecosociété, 2012, pp. 93-101.

- la stabilité des contrats d'investissement ;
- la sécurisation des titres de propriété ;
- la mise en place d'une fiscalité incitative ;
- la mise en place d'un régime libéral de disposition des avoirs financiers.

En fonction des particularités nationales, ces principes ont été intégrés à des cadres législatifs et réglementaires périodiquement remodelés pour répondre aux prescriptions néolibérales formulées par les IFI. Evidemment, ces cadres juridiques sont restés susceptibles d'évolution en fonction de des situations politiques, économiques et sociales des pays en question. Cependant, jusqu'à la fin des années 2000, la tendance est restée franche en faveur de la création par les Etats périphériques d'un environnement juridique très favorable aux investissements des grandes sociétés transnationales du secteur des ressources naturelles.

Cette tendance à élargir les marges de manœuvre des firmes transnationales et à garantir la profitabilité de leurs investissements s'est accompagnée d'effets collatéraux sur la souveraineté des Etats, leur capacité à fixer des politiques de développement mais aussi quant à leur légitimité vis à vis des populations.

Le pouvoir et l'autorité des Etats ont ainsi reculé du fait même de la nouvelle répartition des fonctions induites par les réformes. Corrélativement, les pouvoirs privés économiques, locaux ou étrangers, se sont installés et renforcés sur des portions importantes des territoires nationaux, prenant le contrôle d'aspects cruciaux des économies nationales¹⁴⁷⁶.

On cherchera à illustrer ces tensions en examinant plus avant les réformes néolibérales qui ont affecté la réglementation des activités extractives, à savoir l'exploitation minière (A.) et forestière (B.), dans certaines formations du monde tropical.

A) Les réformes néolibérales dans le secteur minier

Dans le secteur minier, la vague de réformes a été considérable. En 1995, sur le seul continent africain, 35 codes miniers avaient été révisés¹⁴⁷⁷. A l'échelle mondiale, c'est plus d'une centaine de nations qui à partir de 1985 se sont lancées dans la réforme complète ou partielle de leur

¹⁴⁷⁶ CAMPBELL (Bonnie), « Revisiting the reform process of mining regimes in Africa », *Art. cit.*, p. 206-207 ; Sur le renforcement de ces pouvoirs privés voir STRANGE (Susan), *Le retrait de l'Etat : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, *Op. cit.*

¹⁴⁷⁷ CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, *Op. cit.*, p. 27 ; Il est à noter que les codes miniers eux-mêmes ne sont pas forcément un instrument juridique élaboré de manière systématique mais parfois une « combinaison de lois, de règlements et d'accords régissant l'attribution, le mode de faire-valoir et l'exploitation des droits miniers » pour reprendre la terminologie de la Banque mondiale in *Strategy for mining in Africa*, 1992, cité in *Ibid.*, p. 19.

législation minière, que ce soit pour faire face à la compétition internationale en matière d'attraction des investissements étrangers ou en réponse aux pressions exercées par les bailleurs de fonds internationaux¹⁴⁷⁸ et autres puissances minières mondiales comme le Canada¹⁴⁷⁹.

Le Chili de Pinochet a été un pays pionnier en matière de transformation néolibérale de la réglementation minière. Suite au Coup d'Etat contre le gouvernement Allende, et dans le cadre d'une politique économique globale, de nouvelles lois minières ont été édictées en 1982 et 1983.

La réforme minière proprement dite a été précédée par une modification de la réglementation sur l'investissement étranger introduite par le décret-loi 600 de 1974. Ce décret garantissait, au travers des contrats conclus entre l'Etat chilien et les investisseurs étrangers, le libre rapatriement des profits et du capital, la stabilité fiscale et le principe de non discrimination entre les investisseurs étrangers et nationaux. L'Etat chilien offrait par là de lui-même les garanties conférées par les traités de protection et de promotion des investissements proposés par les Etats occidentaux.

Deux lois minières ont suivi ce règlement : une loi organique sur les concessions minières de 1982 et une loi portant code minier de 1983. La première de ces lois rendait constitutionnel le droit de propriété sur les concessions minières, ces droits étant considérés comme des droits réels à portée indéfinie dans le temps, aliénables et hypothécables, au bénéfice des nationaux et des étrangers. De telles dispositions créaient un véritable marché des droits miniers qui échappait au contrôle de l'Etat.

Le principe de souveraineté permanente sur les ressources naturelles était ainsi battu en brèche, ce qui constituait une réponse du régime de Pinochet aux nationalisations effectuées par le Gouvernement Allende en 1971.

Ce régime très libéral, inspiré du régime nord-américain de *free mining* était complété par le fait qu'aucune contrainte de performance ne pesait sur les investisseurs qui devaient seulement s'acquitter d'un simple droit annuel.

On constate que la sécurité procurée par les lois minières chiliennes aux investisseurs étrangers était totale. Du point de vue de l'attraction des capitaux, la politique fut effective puisque de 1974 à 2003 ce sont 37 milliards de dollars d'investissements étrangers qui ont été enregistrés dans le secteur minier¹⁴⁸⁰.

¹⁴⁷⁸ BESADA (Hany), MARTIN (Philip), *Mining Codes in Africa : Emergence of a "Fourth" Generation ?*, The North-South Institute Research Report, Governance of Natural Resources program, October 2012, [en ligne], <http://www.nsi-ins.ca>, (site consulté le 10 janvier 2013) ; KOH (Naito), HAJIME (Myoi), OTTO (James), SMITH (David), MASAHARU (Kamitani), "Mineral Projects in Asia Countries : Geology, regulation, fiscal regimes and the environment", *Resources Policy*, Vol. 24, n°2, 1998, pp. 87-93, p. 88.

¹⁴⁷⁹ Sur la diplomatie minière du Canada voir DENEAULT (Alain), SACHER (William), *Paradis sous terre : comment le Canada est devenu une plaque tournante pour l'industrie minière mondiale*, *Op. cit.* Chapitre six : « assurer une diplomatie de complaisance », pp. 147-157.

¹⁴⁸⁰ BASTIDA (Elizabeth), IRARRAZABAL (Ricardo), LABO (Ricardo), "Mining Investment and Policy

Quelques ajustements en matière environnementale et fiscale¹⁴⁸¹ ont bien été apportés dans les années 1990 et 2000 avec la démocratisation du régime politique, mais sans que les principes fondamentaux du système de réglementation minier ne fussent remis en cause.

C'est en raison de la stabilité qu'il offre aux investisseurs privés que le système chilien a servi de modèle pour les réformes des régimes miniers qui furent menées ultérieurement ailleurs en Amérique latine, mais aussi en Afrique et en Asie.

Les réformes Péruviennes et Argentines des années 1990 ont instauré des dispositifs très semblables au modèle Chilien.

En effet, les lois minières générales péruviennes de 1991 et 1992, la loi argentine sur l'investissement minier de 1993, la Convention minière fédérale de 1993 et les réformes apportées au code minier argentin de 1887 relevaient fondamentalement de la même philosophie. Au point d'ailleurs qu'on a parlé d'un « modèle latino-américain de droit minier » ; un modèle que la Banque mondiale recommandait aux autres pays en développement¹⁴⁸².

On retrouve certaines dispositions communes aux régimes miniers Chilien, Argentin et Péruvien ; dispositions qui reflétaient la volonté de faire de l'Etat un simple promoteur de l'investissement privé en lieu et place de son ancien rôle d'opérateur.

Les lois péruviennes adoptées sous le gouvernement Fujimori instaurent ainsi la garantie des titres d'exploitation minières, la suppression de toute discrimination entre investisseurs étrangers et nationaux, la suppression des restrictions de change, l'instauration de clauses de stabilité en matière fiscale dans les contrats d'investissement¹⁴⁸³ etc.

Le cadre législatif argentin s'est montré tout aussi protecteur des intérêts des investisseurs privés. Les investisseurs étrangers ont même bénéficié de protections exorbitantes lorsque des mesures d'urgence ont été prises en 2002 pour conjurer la crise économique¹⁴⁸⁴.

Comme pour le cas chilien, les réglementations environnementales édictées au Pérou et en Argentine dans les années 2000 n'ont fait qu'effleurer les dispositifs très protecteurs des investissements miniers en vigueur dans ces trois pays. Ainsi en 2003, une loi sur la fermeture des mines a été édictée au Pérou, en réponse au fait que plus de 600 mines avaient été abandonnées

Developments : Argentina, Chile and Peru", *Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy internet journal*, Vol. 16, Article 10, 2005, [en ligne], <http://www.dundee.ac.uk>, (Consulté le 13 mars 2012), p. 2.

¹⁴⁸¹ Notamment la levée d'un impôt sur les bénéfices de 5 %, dont sont exclues les firmes qui ont inclus une clause de stabilité fiscale dans leurs contrats d'investissement. *Ibid.*, p. 4.

¹⁴⁸² BASTIDA (Elizabeth), IRARRAZABAL (Ricardo), LABO (Ricardo), "Mining Investment and Policy Developments : Argentina, Chile and Peru", Art. cit., p. 1.

¹⁴⁸³ *Ibid.*, p. 6.

¹⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 12.

jusque là sans qu'aucune mesure de réhabilitation n'ait été prise par les entreprises privées. Ce texte prévoyait certaines obligations à la charge des entreprises pour éviter les dégradations environnementales liées à l'abandon des mines.

Cependant, ces dispositifs environnementaux, plus que des moyens d'imposer de strictes contraintes aux entreprises pour leur faire respecter l'intérêt général, ont souvent été l'occasion de marchandages entre les entreprises privées et l'Etat autour de la distribution d'exemptions fiscales aux premières. Ce qui est bien le signe que l'autorité de l'Etat a marqué un recul en ces domaines

Propagé par la Banque mondiale, le « modèle latino-américain de droit minier », lui-même plus ou moins calqué sur le régime du *free mining* d'origine anglo-saxonne, a été adopté dans d'autres parties du monde tropical.

En Afrique par exemple, les régimes miniers adoptés à partir des années 1980 sont caractéristiques de l'approche très favorable aux investissements étrangers qui a été adoptée suite aux vagues successives d'ajustements structurels.

Le Ghana a été un véritable laboratoire des régimes miniers néolibéraux mis en place en Afrique partir des années 1980.

Dans le cadre des programmes d'ajustement structurel qui lui furent imposés à partir de 1983, le Ghana adopta plusieurs lois relatives à l'exploitation minière. En 1986, était adoptée la loi sur les ressources minières et l'exploitation minière (LCNDP 153). Celle-ci fut complétée par la Loi prescrivant un impôt supplémentaire sur les bénéfices (LCNDP 122), le règlement relatif aux ressources minières (Redevances) (LI 1349), la Loi sur les petites exploitations minières de 1989 (LCNDP 218), ainsi que la loi sur la création de la Commission des ressources minières¹⁴⁸⁵.

Ce cadre législatif a mis en place des conditions fiscales et réglementaires parmi les plus libérales de l'époque.

On peut en donner quelques aperçus : l'impôt sur le revenu des sociétés qui variait entre 50 et 55% en 1975 est passé à 45 % en 1986 puis à 35% en 1994. Parallèlement, l'amortissement initial fiscalement autorisé, donc déductible d'impôts, est passé de 20% pour la première année de production et 15% pour les années subséquentes, en 1975, à 75% pour la première année et 50% pour les années suivantes. Le taux de redevances qui s'élevaient à 6% de la valeur totale du minerai extrait en 1975 est tombé à 3% en 1987. D'autres droits, tels que les droits sur les minerais (5%), les droits d'importation (de 5% à 35%), la taxe sur les opérations de change (de 33% à 75%) ont été supprimés.

De plus, les textes avaient prévu d'autres incitations fiscales, comme l'exemption de droits

¹⁴⁸⁵ CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Op. cit., p. 12.

d'importation pour les installations, le matériel et les accessoires destinés à l'exploitation minière ou encore l'exemption des droits visant le transfert de fonds à l'étranger pour les contingents autorisés d'envoi de fonds personnels pour les étrangers travaillant dans le pays.

La Banque du Ghana autorisait de surcroît le titulaire d'un bail minier à placer un minimum de 25 % des revenus d'exploitation sur un compte extérieur en devises pour acheter du matériel, des pièces ou des matières premières et à y verser les dividendes et les remises en fonction des ventes, pour le personnel étranger notamment¹⁴⁸⁶.

Ces dispositions ont eu comme effet de provoquer une véritable évasion de la valeur extraite des richesses naturelles du Ghana dont l'or. Par conséquent, malgré les richesses minérales du pays, le secteur minier ne contribuait qu'à hauteur de 2% au PIB ghanéen au début des années 2000¹⁴⁸⁷.

Le code minier de 2006 n'a pas modifié cette orientation, au contraire il a encore amélioré les conditions fiscales pour les firmes étrangères sous prétexte de compétitivité au plan mondial : abolition de l'impôt additionnel sur les profits, exemptions des droits d'importations sur les articles importés à des fins d'exploitation minière, etc. L'Etat ghanéen s'est ainsi dépossédé des moyens nécessaires pour faire en sorte que l'extraction minière serve au développement économique du pays¹⁴⁸⁸.

Egalement soumis à des programmes d'ajustement structurel, le Mali a modifié le code minier en 1991 et en 1999. Le code dans sa version de septembre 1999, s'avérait tout aussi incitatif sur le plan fiscal et financier que le régime Ghanéen duquel il s'inspirait largement, laissant l'Etat malien dans la même incapacité à s'appuyer sur ses ressources minérales, là encore aurifères, pour assurer certains services de bases indispensables au développement du pays¹⁴⁸⁹.

Sur le plan financier, le contrôle des changes n'était pas prévu, les entreprises minières pouvant librement avoir accès à un compte à l'étranger pour y déposer leurs revenus.

Sur le plan fiscal, l'impôt sur les bénéfices était de 35 % (le même qu'au Ghana), les royalties sur les produits miniers de 3%, les taxes sur les importations variant de 5 à 10 %.

A ces conditions, il faut ajouter les exonérations accordées par l'Etat malien durant les trois premières années d'exploitation. Ces dernières concernaient l'impôt sur les bénéfices professionnels, l'impôt sur les revenus fonciers et la taxe sur les biens de main morte, les droits

¹⁴⁸⁶ CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Op. cit., pp.12-13.

¹⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 13.

¹⁴⁸⁸ AKABZAA (Thomas), « Exploitation minière au Ghana : répercussions sur le développement économique et la réduction de la pauvreté », in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Ressources minières en Afrique. Quelle réglementation pour le développement ?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010, pp.39, 42 et 50.

¹⁴⁸⁹ HATCHER (Pascale), « Mali : Réécrire le code minier ou redéfinir le rôle de l'Etat ? », in CAMPBELL (Bonnie) (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Op. cit., p. 53.

d'enregistrement et de timbre, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les prestations de service, l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières, la contribution des patentes, la taxe sur les contrats d'assurance¹⁴⁹⁰.

Dans l'ensemble, le traitement fiscal des compagnies minières au Mali apparaît donc encore une fois très avantageux pour les investisseurs étrangers, surtout si l'on prend en compte la pauvreté du pays et de ses habitants. La situation créée par le régime minier malien de 1999 se rapprochait donc de celles ayant cours au Ghana. Dans ces deux pays, l'Etat s'est privé des moyens financiers et des instruments lui permettant de jouer son rôle d'intégrateur autour des activités minières. Du fait de cette amputation, les Etats manquent des capacités institutionnelles pour faire respecter les quelques règles contraignantes qu'il ont édicté par ailleurs, notamment en matière sociale et environnementale¹⁴⁹¹, ce qui s'est avéré dommageable pour la légitimité globale de l'appareil étatique.

Outre des dispositions fiscales incitatives, les entreprises agissant dans les pays d'Afrique Sub-saharienne ont retrouvé au cours des années 1990 leur liberté d'action et une sécurité, comparables à celles offertes par les législations latino-américaines que l'on a discuté plus haut.

Le Code minier Tanzanien de 1998 était caractéristique de cette évolution. Ce code a été adopté un an après le Code d'investissement de 1997 dans une période où la Tanzanie subissait de fortes pressions de la Banque mondiale pour être éligible à l'initiative P.P.T.E. Il faisait donc partie d'un ensemble de réformes juridiques visant à créer un environnement favorable à l'investissement privé¹⁴⁹².

Première disposition favorable aux investisseurs, les titres miniers étaient attribuables selon la règle « du premier arrivé, premier servi » (section 12 (1) du Code Tanzanien)¹⁴⁹³. Une telle disposition plaçant les investisseurs étrangers sur un pied d'égalité avec les nationaux.

Le Code Tanzanien de 1998 assimilait également les permis d'exploitation à des titres légaux de propriété, ce qui est une très importante garantie contre le risque. Ces titres étaient en effet transférables à des conditions très libérales (section 9 du Code). L'autorité qui émettait les permis d'exploitation et autorisait les transferts devait se soumettre à des obligations : elle ne pouvait « ni

¹⁴⁹⁰ HATCHER (Pascale), « Mali : Réécrire le code minier ou redéfinir le rôle de l'Etat ? », in CAMPBELL (Bonnie) (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Op. cit., p. 52.

¹⁴⁹¹ BELEM (Gisèle), « Lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement au Mali : quel bilan faire du renouvellement du rôle du groupe de la Banque mondiale ? » in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Ressources minières en Afrique. Quelle réglementation pour le développement ?*, Op. cit., p. 134.

¹⁴⁹² BUTLER (Paula), « Tanzanie : la libéralisation de l'investissement et le secteur minier : Analyse du contenu et de certaines implications du code minier tanzanien de 1998 », in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Op. cit., p. 77.

¹⁴⁹³ *Ibid.*, p. 75.

retenir, ni retarder son consentement pour des motifs déraisonnables ». Le Code utilisait d'ailleurs le terme de consentement ce qui inclinait l'interprétation dans un sens libéral. De plus, ce consentement n'était pas nécessaire dans tous les cas, ainsi lors des transferts de titres miniers aux filiales et surtout dans le cas de transferts aux banques pour obtenir des garanties et facilités financières. Cette disposition, qui permettait à des banques étrangères de posséder des titres miniers tanzaniens, rapproche ce régime du modèle Chilien. On se trouvait donc ici dans une configuration peu protectrice de la souveraineté sur les ressources naturelles et qui tendait même à « une érosion significative de la souveraineté tanzanienne dans le domaine minier »¹⁴⁹⁴.

D'autres dispositions méritent être distinguées, comme celles portant sur l'« accord de développement » (section 10 du Code), soit le contrat minier, entre une société privée et l'Etat. Selon les règles du code de 1998, ces « accords » permettaient de négocier de taux d'imposition stables pour toute la durée du projet et d'autres garanties supplémentaires. Ces accords pouvaient ainsi limiter le pouvoir discrétionnaire de l'autorité minière étatique et même s'imposer à cette autorité¹⁴⁹⁵.

Enfin, une disposition particulièrement importante est énoncée à la section 10 du Code et prévoit la possibilité du « règlement de tout litige par arbitrage international », c'est à dire par le recours au C.I.R.D.I., ce qui est encore un accroc au principe de souveraineté.

On perçoit donc bien ici les convergences entre les dispositifs législatifs nationaux, les recommandations de la Banque mondiale et les Conventions de promotion et de protection des investissements. Ce qui traduit à son tour une convergence entre les intérêts des puissances économiques occidentales, les grandes institutions financières internationales et au moins certaines élites locales des pays du Sud.

En Asie également de telles convergences furent à l'œuvre des années 1980 aux années 2000.

Les législations minières¹⁴⁹⁶ des pays de la région sont restées plus restrictives que celles d'Amérique latine et d'Afrique, en raison de la tradition d'intervention étatique dans la région. Cependant, une nette tendance à adopter des normes attractives pour les investisseurs étrangers s'est

¹⁴⁹⁴ BUTLER (Paula), « Tanzanie : la libéralisation de l'investissement et le secteur minier : Analyse du contenu et de certaines implications du code minier tanzanien de 1998 », in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, *Op. cit.*, p.79.

¹⁴⁹⁵ Le Code disposait ainsi dans le paragraphe 3 de sa section 10 : « Where this Act or Regulations confer on the Minister of the Commissioner a discretion, the Minister or, as the case may be, the Commissioner shall exercise that discretion subject to and in accordance with any relevant stipulation contained in a development agreement made under this section ».

¹⁴⁹⁶ Les codes miniers asiatiques sont dans l'ensemble relativement récents, puisque les Etats de la région ont eu traditionnellement recours à des contrats ou des lois ponctuelles pour encadrer les relations avec les investisseurs étrangers. L'influence du droit anglo-saxon a également joué un rôle, en Inde notamment, pour favoriser l'utilisation de cadres réglementaires plus pragmatiques et plus souples que les codes.

manifestée, en particulier à partir des années 1990, c'est-à-dire à une époque où l'emprise des I.F.I. sur les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est s'est intensifiée.

En Asie comme dans les autres parties du monde tropical, le rôle de l'Etat dans le secteur minier a eu tendance à être redéfini, passant de celui d'acteur à celui de régulateur ; ce rôle de régulateur s'assimilant toujours plus à celui de facilitateur des investissements privés plutôt qu'à celui de défenseur de l'intérêt général¹⁴⁹⁷.

On retrouve ainsi certaines évolutions fondamentales déjà aperçues dans les législations africaines et latino-américaines : la suppression ou la réduction des barrières à l'entrée pour les investisseurs étrangers, la réduction des contraintes fiscales, de plus importantes facilités d'échange des titres miniers, un lien plus important entre les droits d'exploration et les droits d'exploitation¹⁴⁹⁸.

De tels dispositifs ont parfois été juxtaposés avec des mesures destinées à protéger l'environnement ou les communautés locales. Cependant, le rapport entre les différentes normes des régimes miniers est resté ambiguë et la priorité a très souvent été donnée à l'exploitation minière. Ce fut le cas par exemple au Cambodge où le flou législatif dans les années 2000 autorisait la prolifération de concessions minières sur des zones protégées. La loi minière de 2001 (Law on the Management and Exploitation of Mineral Resources) ne prévoyait ainsi aucune disposition concernant les zones de conservation de la biodiversité établies en 1993. La loi sur les aires protégées de 2008 ne semble pas non plus être à même de corriger l'obscurité du droit en la matière puisqu'elle divise les aires protégées en plusieurs espaces aux statuts différents (core zone, conservation zone, sustainable use zone, community zone). L'obscurité était-elle tranchée dans un sens favorable à l'exploitation minière puisque des titres miniers ont été accordés par le gouvernement sur les zones censées bénéficier de la plus haute protection (core zone) et la plupart du temps sans que le ministère de l'environnement en ait été informé¹⁴⁹⁹.

Au vu de ces quelques exemples, on constate qu'une tendance à l'uniformisation des régimes miniers s'est produite durant les dernières décennies dans le monde tropical. Tout au moins

¹⁴⁹⁷ Il faut cependant être attentif aux contre-tendances, comme l'illustre la loi minière indonésienne de 2009 qui bien que traitant sur un pied d'égalité les investisseurs locaux et étrangers, énonce certaines mesures plus restrictives que sous le régime précédent, notamment en matière de valeur nationale retenue, puisqu'il impose des obligations de raffinage sur place. Ce revirement serait-il un aspect de la tendance de certains pays émergents à prendre leurs distances avec les injonctions néolibérales ou l'expression de la volonté de tirer partie du Rush minier lié à la croissance de la Chine et de l'Inde ? Il ne faut pourtant pas tirer des conclusions trop hâtives, car les intérêts des investisseurs étrangers ne sont pas sacrifiés et la propriété privée est renforcée par un système rationalisé d'attribution des titres miniers. On ne peut donc pas déduire de cette loi un renversement complet de tendance. GANDATARUNA (Kosim), HAYMON (Kirsty), "A dream denied ? Mining legislation and the Constitution in Indonesia", *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, Vol. 47, n° 2, 2011, pp. 221-231.

¹⁴⁹⁸ KOH (Naito), HAJIME (Myoi), OTTO (James), SMITH (David), MASAHARU (Kamitani), "Mineral Projects in Asia Countries : Geology, regulation, fiscal regimes and the environment", *Art. cit.*, p. 88.

¹⁴⁹⁹ GLOBAL WITNESS, *Country for Sale : How Cambodia's Elite has captured the country's extractive industries*, rapport, février 2009, pp. 18-19.

là où l'influence des IFI et des experts néolibéraux a pu s'exercer.
Un constat similaire peut être établi à propos des régimes forestiers.

B) Les réformes néolibérales dans le secteur forestier

En ce qui concerne l'encadrement des exploitations forestières de nombreuses tendances peuvent se recouper avec celles touchant au secteur minier. Les enjeux économiques du secteur forestier¹⁵⁰⁰ pour les sociétés transnationales qui y participent peuvent se comparer à ceux du secteur minier bien que le chiffre d'affaire de ce dernier secteur soit beaucoup plus important.

Les compagnies transnationales du secteur forestier recherchent le même degré de stabilité concernant des conditions d'investissements et les mêmes libertés que celles des sociétés minières. Elles cherchent à ce que l'Etat, qui reste propriétaire d'une grande partie des ressources forestières dans des pays du Sud, leur accorde au travers de sa législation forestière l'accès le plus large possible aux ressources, la majeure partie des fruits de l'exploitation et fasse peser le moins d'obligations possibles sur elles. En somme, l'Etat est là encore surtout censé assumer un rôle de facilitateur des investissements.

Néanmoins, le secteur forestier est marqué par certaines particularités.

Premièrement, les réglementations forestières sont restées, y compris après les indépendances et les mouvements de récupération des ressources naturelles, beaucoup plus laxistes que les réglementations minières, notamment en Afrique centrale mais également en Asie-Pacifique, offrant de grandes marges de manœuvre aux compagnies concessionnaires¹⁵⁰¹.

De plus, l'exploitation forestière dans le monde tropical touche de manière plus évidente la question environnementale, puisque, par définition, elle affecte des éléments essentiels de la biosphère en particulier en termes de biodiversité. L'attention médiatique a donc été particulièrement focalisée sur ce secteur surtout depuis le début des années 1990 et le sommet de la terre de Rio¹⁵⁰².

¹⁵⁰⁰ Sur ce secteur voir DAUVERGNE (Peter), LISTER (Jane), *Timber*, Cambridge, Polity Press, 2011.

¹⁵⁰¹ A noter que la concession reste la principale modalité d'accès aux ressources forestières pour les sociétés privées en général et les sociétés transnationales en particulier. Sur les pratiques et les impacts des compagnies forestières en Asie du Sud-est et dans le Pacifique jusque dans les années 1990 voir DAUVERGNE (Peter), « Globalisation and Deforestation in the Asia-Pacific », *Environmental Politics*, Vol. 7, n° 4, 1998, pp. 114-135 ; sur le cas précis des îles Salomon et de l'Indonésie, DAUVERGNE (Peter), *Weak States and the environment in Indonesia and the Solomon Islands*, Working Paper n° 10, Resource Management in Asia-Pacific Project, Division of Pacific and Asia History, Research School for Pacific and Asian Studies, The Australian National University, Canberra, 1997.

¹⁵⁰² KARSENTY (Alain), « Les enjeux des réformes dans le secteur forestier en Afrique centrale », *Les cahiers du GEMDEV* n°30, *Quel développement durable pour les pays en développement ?*, novembre 2005, pp. 219-239, [en ligne], <http://www.gemdev.org> (site consulté le 20 janvier 2012).

La faiblesse des réglementations forestières initiales et l'effet de masse du discours environnemental a quelque peu dissimulé l'avancée des conceptions néolibérales en matière de réglementation des ressources forestières dans les années 1990. Par ailleurs, l'agenda néolibéral n'est pas incompatible avec une certaine conception de la conservation, qui existe depuis longtemps dans le monde occidental, exporté via la colonisation : une conservation au service de la pérennisation de l'exploitation capitaliste.

En dépit des discours pro-conservation depuis la fin des années 1980, les législations forestières des pays du monde tropical, ont globalement eu tendance à garantir voire à renforcer les droits des compagnies transnationales d'exploitation forestières. Et ce, malgré les résistances au sein des Etats et des communautés et en dépit des garanties en général superficielles accordées aux préoccupations écologiques et communautaires.

Les grandes compagnies forestières transnationales ont en effet pratiqué un lobbying constant pour la mise en place de régimes libéraux de concessions forestières portant sur des surfaces de plus en plus grandes et valable sur de longues durées. Parallèlement, elles ont également poussé dans le sens d'une revue à la baisse des taxes et des restrictions aux exportations de bois brut. Dans cette démarche, elles ont pu compter sur le soutien ou tout au moins sur la bienveillance des institutions financières internationales, dont la Banque mondiale qui a systématiquement promu l'investissement privé et l'intégration au marché mondial comme mode de gestion des secteurs forestiers tropicaux¹⁵⁰³.

Ce lobbying, combiné aux pressions des IFI, a porté ses fruits et des dispositions conformes aux intérêts des sociétés transnationales ont été intégrées aux nombreuses réformes des cadres réglementaires et législatifs menées dans les pays des grandes zones forestières du monde tropical au cours des dernières décennies¹⁵⁰⁴.

En Afrique centrale, cœur forestier de l'Afrique, la durée et la superficie moyenne des concessions forestières ont ainsi augmenté suite aux réformes¹⁵⁰⁵. Au Cameroun, la durée des concessions est passée à 30 ans, et la superficie maximale à 200 000 hectares suite à la loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche (article 49). Au Gabon, la loi de 2001 énonce

¹⁵⁰³ Dans tous les pays d'Afrique centrale, les réformes du secteur forestier conduites dans les années 1990 et 2000, l'ont été dans le cadre des programmes de réformes soutenus par les IFI, NGUIFFO (Samuel), « Les difficultés de l'encadrement juridique de la durabilité : le nouveau régime des forêts en Afrique centrale », in GRANIER (Laurent), (Dir.). *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et centrale*, Gland, UICN, 2008, p. 79 ; SILVA (Eduardo), KAIMOWITZ (David), BOJANIC (Alan), EKOKO (François), MANURUNG (Togo), PAVEZ (Iciar), « Making the Law of the Jungle : The Reform of Forest Legislation in Bolivia, Cameroon, Costa Rica, and Indonesia », *Global Environmental Politics*, Vol. 2, n° 3, 2002, pp. 63-97, p. 73.

¹⁵⁰⁴ KUDITSHINI (Jacques T.), « Gouvernance globale et administrations publiques locales congolaises : le rôle du FMI, de la Banque Mondiale, des Multinationales et des élites politiques », *Art. cit.* p. 228

¹⁵⁰⁵ NGUIFFO (Samuel), *Op. cit.*, p. 86.

que la durée de rotation ne peut être inférieure à 20 ans, et la superficie des concessions varie entre 50 000 ha et 200 000 ha, avec un plafond de 600 000 hectares pour le même concessionnaire (articles 34 et 97) de la loi gabonaise de 2001). L'article 92 du code forestier de la République démocratique du Congo de 2002 prévoyait que « sous réserve des droits acquis, il ne peut être concédé à une même personne, en un seul ou plusieurs tenants, des forêts d'une superficie totale supérieure à 500 000 hectares ».

Les modalités d'attribution des titres d'exploitation forestière ont également été modifiées et l'appel d'offres public est devenu le mode privilégié dans le but d'organiser une plus grande transparence. Le plus offrant est ainsi favorisé sans que les modes d'attribution occultes n'aient pour autant disparu, notamment en République Centrafricaine et au Gabon¹⁵⁰⁶.

La fiscalité prévue par les textes a certes augmenté sur certains aspects (les redevances en particulier mais par contre les taxes à l'exportation ont dans certains cas été fortement diminuées, comme au Cameroun) mais cette augmentation est à mettre en parallèle avec l'augmentation du volume de l'exploitation et des profits qu'elle a entraîné.

Les codes fonciers d'Afrique centrale se sont également révélés souples avec les concessionnaires en matière de contrôle des modalités d'exploitation. C'est le cas en matière d'obligation d'élaborer des plans d'aménagement des concessions. Ces plans d'aménagement sont censés être protecteurs des aires concernées, y compris les aires protégées, car réalisés en fonction d'études d'impact écologiques, économiques et sociales.

Les concessionnaires bénéficient cependant dans certains cas (Cameroun et Gabon) de délais, pouvant aller jusqu'à trois ans après l'obtention du titre d'exploitation forestière. Certains exploitants ont profité de ces délais pour totalement exploiter leurs concessions¹⁵⁰⁷.

Les textes n'ont par ailleurs guère pris en compte le principe de précaution ni les données scientifiques sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers pour réglementer les méthodes d'exploitation¹⁵⁰⁸. Ce qui laisse à penser que les références au développement durable agitées par les I.F.I. à propos de ces réformes relèvent largement du pur discours. Par conséquent les codes forestiers des pays d'Afrique centrale élaborés sous l'influence des I.F.I. finissent donc par apparaître pour ce qu'ils sont : des outils au service d'une plus large mise en valeur capitaliste des ressources forestières.

¹⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 86.

¹⁵⁰⁷ NGUIFFO (Samuel), « Les difficultés de l'encadrement juridique de la durabilité : le nouveau régime des forêts en Afrique centrale », in GRANIER (Laurent), (Dir.). *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et centrale*, *Op. cit.*, pp. 85 et 88.

¹⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 88, L'auteur note que les normes d'intervention en milieu forestier qui décrivent les spécifications techniques imposées aux industriels dans les opérations forestières, et qui sont contenues dans les codes forestiers contemporains datent de l'époque coloniale.

Dans d'autres parties du monde tropical, l'agenda néolibéral en matière de réforme forestière fut également mis en avant.

En Indonésie, à la faveur de la crise de 1997-1998, la Banque mondiale a influencé la réforme de la réglementation forestière en utilisant un prêt à l'ajustement structurel de 500 million de dollars comme moyen de pression. Nombre des recommandations de la Banque ont été intégrées à la loi forestière de 1999.

Parmi les principaux points de la réforme, en plus de la suppression de l'organisme public Apkindo, on doit noter :

- le recours à la procédure d'appel d'offre pour allouer de nouvelles concessions ;
- l'augmentation de la durée des concessions ;
- la séparation entre l'attribution de concessions et l'obligation de transformer le bois brut ;
- la suppression des taxes à l'exportation sur les produits forestiers bruts ;
- la fusion des impositions en une seule basée sur la surface exploitée¹⁵⁰⁹.

En dépit des discours tendant à faire croire que ces réformes étaient favorables à la durabilité, en Indonésie comme ailleurs, les considérations environnementales sont en fait passées au second plan, derrière le rétablissement des grands équilibres financiers et la création de nouvelles opportunités pour les firmes transnationales¹⁵¹⁰.

Des configurations similaires se retrouvaient en Amérique latine, en Bolivie par exemple. Sous l'égide de la F.A.O. et de l'organisme U.S.A.I.D. une nouvelle loi forestière y fut édictée en 1996.

Elle institua un dispositif similaire à celui mis en place en Afrique centrale et en Indonésie : des concessions de 40 ans étaient attribuées qui pouvaient être achetées et vendues sur le marché ; la fiscalité était réduite à une taxe sur la surface exploitée. Les personnes privées pouvaient obtenir des droits de propriété privée sur des portions de forêts ; L'exportation de bois brut était autorisée.

Comme dans les autres cas rencontrés le régime formait le cadre idéal pour une exploitation commerciale à grande échelle des forêts reliée au marché mondiale et dans lequel l'Etat jouait un

¹⁵⁰⁹ GELLERT (Paul K.), "The Shifting Natures of "Development" : Growth, Crisis, and Recovery in Indonesia's Forests", *Art. Cit.*, p. 1353 ; SILVA (Eduardo), KAIMOWITZ (David), BOJANIC (Alan), EKOKO (François), MANURUNG (Togu), PAVEZ (Iciar), « Making the Law of the Jungle : The Reform of Forest Legislation in Bolivia, Cameroon, Costa Rica, and Indonesia », *Art. Cit.*, p. 81.

¹⁵¹⁰ GELLERT (Paul K.), "The Shifting Natures of "Development" : Growth, Crisis, and Recovery in Indonesia's Forests", *Art. Cit.*, pp. 1353-1354.

rôle régulateur minimum¹⁵¹¹.

Qu'il s'agisse du secteur extractif ou d'autres secteurs des ressources naturelles comme l'agriculture, les régimes d'investissement d'orientation néolibérale mis en place sous l'égide des I.F.I. ont conduit à un affaiblissement des structures étatiques dans le même mouvement qu'elles renforçaient les opérateurs privés.

Les Etats ont été de moins en moins matériellement capables de faire prévaloir l'intérêt général face à ces acteurs privés de plus en plus puissants, utilisant toutes les possibilités offertes par les réglementations pour faire avancer leur propre agenda.

Dans ces conditions, l'affaiblissement de l'Etat, n'a pas enrayé les processus de corruption, de dégradation environnementale ou d'augmentation de la pauvreté. Au contraire, l'influence croissante du capital étranger en liaison avec des relais locaux a fait surgir des réseaux concentrant le pouvoir sur les ressources et entièrement tournés vers le drainage des richesses à court terme. Ces processus se sont déroulés au détriment de perspectives d'intégration et de reproduction sociale, économique et écologique à plus long terme que ce soit au niveau local ou au niveau national. Dans les structures sociales les plus affaiblies par les crises économiques et politiques, ces phénomènes ont accéléré le développement de forces centrifuges menaçant l'intégrité du corps politique.

Cette concentration du pouvoir privé sur les ressources naturelles, que l'on examinera en détail dans le second titre de cette partie, a également été accentuée par les processus conjoints de marchandisation et de renforcement de la propriété privée sur ces ressources ; processus particulièrement frappant concernant les terres agricoles.

§2 Renforcement de la propriété privée et marchandisation des ressources agricoles

Dans leur projet de redéfinition du rôle de l'Etat comme régulateur au service des investissements privés, les théoriciens néolibéraux et les institutions financières internationales ont accordé une très grande place au renforcement par l'Etat des régimes de propriété privée.

Selon les théories libérales, l'appropriation privée des ressources naturelles est censée être une garantie de leur bonne gestion, contre les effets pervers de la mise en commun¹⁵¹². Les instances

¹⁵¹¹ PACHECO (Pablo), DE JONG (Will), JOHNSON (James), « The evolution of the timber sector in lowland Bolivia : Examining the influence of three disparate policy approaches », *Forest Policy and Economics*, Vol. 12, 2010, pp. 271-276, pp. 271-272 ; SILVA (Eduardo), KAIMOWITZ (David), BOJANIC (Alan), EKOKO (François), MANURUNG (Togu), PAVEZ (Iciar), « Making the Law of the Jungle : The Reform of Forest Legislation in Bolivia, Cameroon, Costa Rica, and Indonesia », *Art. cit.*, p. 58.

¹⁵¹² BOISVERT (Valérie), CARON (Armelle), RODARY (Estienne), « Privatiser pour conserver ? Petits arrangements

dirigeantes des IFI et leurs conseillers savent également que de tels régimes servent le développement des relations marchandes et en dernière instance l'accumulation capitaliste. Les thèses d'un théoricien comme Hernando de Soto¹⁵¹³, qui ont eu un important écho à Washington, attribue ainsi l'échec du capitalisme dans le Tiers-Monde à l'absence de reconnaissance légale de la propriété privée¹⁵¹⁴.

En effet, les formations sociales du Sud ont jusqu'à l'heure actuelle été caractérisées par l'existence d'autres formes de propriété sur les ressources que la propriété privée de type occidental¹⁵¹⁵ : il pouvait s'agir de propriété publique, de formes de propriété communautaires, de droits de nature coutumière etc.

Si après les indépendances, certains Etats ont continué par eux-mêmes à éroder ces formes originales de propriété ou d'accès aux ressources, le tournant néolibéral a déclenché un mouvement allant dans le sens de leur recul définitif. Les IFI et leur relais locaux ont poussé les Etats à renforcer ou à créer des systèmes juridiques de reconnaissance de titres de propriété privée et des marchés pour ces titres, mais également à marginaliser les autres types de droits d'accès aux ressources.

Il s'agit des deux faces d'un même processus intrinsèque au capitalisme, que Marx a mis en lumière lorsqu'il a étudié le mouvement d'enclosure qui s'est déroulé en Grande-Bretagne du XVIe au XVIIIe siècle¹⁵¹⁶.

Au cours de ce processus, l'Etat est amené à utiliser son pouvoir juridique appuyé le cas échéant par le recours à la violence, pour d'une part éliminer les formes d'accès aux ressources qui ne sont plus reconnues par le droit et d'autre part pour officialiser les titres de propriété privés sur ces ressources. Les voies employées sont variables en fonction des contextes, mais en tout état de cause, la question de savoir quels droits de propriété font l'objet ou non d'une reconnaissance par le droit étatique est l'enjeu d'un rapport de force politique et économique. Dans un contexte où les rapports capitalistes dominent, les plus puissants acteurs privés tendent à être privilégiés.

Cette attribution sélective par l'Etat de droits de propriété privée sur les ressources est un des principaux mécanismes d'accumulation primitive, d'accumulation par dépossession.

de la nouvelle économie des ressources avec la réalité », *Tiers-Monde*, Vol. 45, n°177. 2004, pp. 61-84.

¹⁵¹³ De SOTO (Hernando), *Le mystère du capital : pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs ?*, Paris, Flammarion, 2010.

¹⁵¹⁴ GILBERT (Alan), « On the mystery of capital and the myths of Hernando de Soto : what difference does legal title make ? », *International Development Planning Review*, Vol. 24, n°1, 2002, pp. 1-19, p. 1.

¹⁵¹⁵ C'est-à-dire d'un système dans lequel le propriétaire du bien dispose de l'*usus*, du *fructus* et surtout de l'*abusus*. Il peut donc aliéner son bien, le vendre comme une marchandise.

¹⁵¹⁶ Sur la question des enclosures voir Mc NALLY (David), *Another World is Possible, Globalization & Anti-Capitalism*, Op. cit., pp. 92-95.

De plus, la généralisation de l'appropriation privative des ressources et la marchandisation des titres de propriété déclenche des mécanismes cumulatifs en économie de marché concurrentielle. L'inégalité économique conduit à la concentration des titres de propriété par les acteurs les plus puissants qui peuvent utiliser leur pouvoir monétaire pour rassembler les titres, si des freins légaux ne sont pas mis à ce processus.

Or, dans le contexte néolibéral, les réformes menées par les Etats ont justement consisté à faire sauter ces freins légaux. La régulation étatique ne joue dès lors plus ou mal son rôle de rééquilibrage entre intérêts sociaux opposés, elle devient à sens unique, en faveur de la concentration du pouvoir économique.

Le domaine privilégié de telles politiques durant ces dernières décennies a été le foncier agricole mais elles ont également été étendues à d'autres types de ressources : minières et forestières notamment mais également, par le biais de la propriété intellectuelle, sur les ressources biologiques et génétiques. On se concentrera ici sur la question foncière, pour laquelle on rappellera le contexte général dans le monde tropical (A.) avant de présenter quelques exemples de réformes foncières néolibérales (B.).

A) Le contexte foncier dans le monde tropical

Relativement à la question foncière, il est important de resituer le contexte pour comprendre la vigoureuse orientation libérale donnée aux ajustements des systèmes fonciers qui ont été poursuivis dans le monde tropical à partir des années 1980.¹⁵¹⁷

Il faut d'abord noter que les systèmes de propriété foncière sont très variés dans le monde tropical et l'accès à la terre y est plus ou moins inégal en fonction des continents, des pays et des localités¹⁵¹⁸.

L'histoire des territoires a en effet été marquée par l'évolution des systèmes agraires et les situations sont contrastées. Différents facteurs explicatifs sont à prendre en compte comme le passé pré-colonial et colonial, les modalités de la décolonisation, la nature et l'intensité des réformes agraires si celles-ci ont eu lieu. Schématiquement on peut dire que l'accès à la terre est très inégal en Amérique Latine et en Inde avec des exceptions, par contre il tendrait à être plus égalitaire en

¹⁵¹⁷ DUBOIS (Stéphane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, Op. cit., p. 90.

¹⁵¹⁸ MERLET (Michel), « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde, Le cas de l'Amérique latine », *Mondes en développement*, n°151, 2010/3, pp. 35-50, p. 36.

Afrique et en Asie de l'Est, là encore avec des exceptions notables¹⁵¹⁹.

Du fait de la colonisation, des systèmes de propriété foncière d'origine occidentale dérivés soit de la *Common law*, soit de la tradition romano-germanique ont été diffusés presque partout dans le monde tropical. Quand ces systèmes se sont solidement implantés, ils l'ont été de façon radicale, conduisant à une concentration rapide et massive des terres en une période de temps très courte à l'échelle de l'histoire. Concentration foncière qui a été le corollaire de l'intégration des formations sociales concernées au système capitaliste centré sur l'Europe.

Cependant, en Afrique et en Asie particulièrement mais également en Amérique latine subsistent encore de nombreux pays, localités et populations pour lesquels le droit de propriété exclusif sur la terre n'existe pas ou est tempéré par d'autres droits et d'autres systèmes de reconnaissance de l'accès à la terre. Ces divergences avec les systèmes de propriété privée exclusives ont différentes origines et se manifestent sous la forme de différents systèmes : politiques étatiques de redistribution des terres et systèmes collectifs d'accès à la terre correspondants (Cuba, Chine ou Vietnam bien que dans ces deux derniers pays des évolutions se fassent sentir) ; survivance à l'état plus ou moins originel de coutumes locales de gestion communautaire des terres agricoles (Afrique de l'Ouest et centrale).

Les luttes de libération nationale, les révolutions paysannes et certaines politiques nationalistes ont abouti à une remise en cause de la concentration foncière dans de nombreux pays au XXe siècle tandis que la possibilité de cette concentration n'est pas considérée comme une chose souhaitable ou envisageable dans certaines cultures.

En somme, le régime de propriété privée exclusive du sol défendue par la doctrine libérale occidentale n'est pas le résultat d'un processus naturel. Sa domination est le résultat de rapports sociaux particuliers propagés par des politiques conscientes.

Or justement, cette domination n'étant pas totalement uniforme sur la planète, les processus de concentration des terres sont freinés, ce qui par un phénomène de cascade ralentit le gain d'économies d'échelles et l'internationalisation de la production. Du problème du choix des modes d'appropriation du sol dépend au final l'intensité de l'accumulation du capital dans la branche agro-industrielle, voire au-delà.

Une donnée connexe doit être soulignée. Il s'agit de l'existence, en Afrique sub-saharienne et en Amérique latine principalement, de terres non mises en valeur (en particulier au Brésil, en Bolivie, en Argentine, au Vénézuéla, en République démocratique du Congo, au Soudan, en Tanzanie, en Angola et au Mozambique¹⁵²⁰) et d'autres qui du point de vue des grandes sociétés de

¹⁵¹⁹ *Ibid.*, pp. 37-38.

¹⁵²⁰ MERLET (Michel), « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde, Le cas de l'Amérique latine », *Op. cit.*, p.

l'agrobusiness sont mal ou insuffisamment mises en valeur.. Or, ces terres attirent les sociétés transnationales du secteur agro-industriel et de gros exploitants locaux qui cherchent à mettre en place des productions de masse pour le marché mondial. Les cultures destinées à la production de biocarburants sont particulièrement à la mode en ce moment.

Il y a donc un potentiel conflit sur la question de savoir à qui ces terres doivent revenir et sur la manière dont elles doivent être gérées.

On en revient donc au problème des régimes fonciers. En Afrique sub-saharienne, par exemple, les droits sur un très grand nombre de terres ne sont pas précisément définis, mais dans d'autres régions également, il peut y avoir un certain flou sur les droits d'accès.

L'Etat, les grands groupes transnationaux de l'agro-industrie, les grands exploitants locaux et les différents éléments de la paysannerie s'affrontent sur ces questions dont l'enjeu est crucial puisque de leurs réponses dépend l'orientation de la production agricole dans les pays concernés. Si ce sont les grands exploitants agricoles qui parviennent à rassembler les terres, les productions auront tendance à être sélectionnées pour satisfaire le marché mondial. Si les paysanneries se saisissent de ces terres, il y a plus de chance que les marchés nationaux soient alimentés, même si là encore d'autres facteurs entrent en jeu pour en décider¹⁵²¹.

Dans ce contexte pluriel et dans un domaine où les enjeux sont très sensibles, puisqu'ils touchent directement à la reproduction sociale, les IFI, le Groupe de la Banque mondiale au premier chef, ont encouragé les appareils d'Etat à instaurer ou à consolider des régimes de propriété privée exclusive sur la terre ainsi que des marchés fonciers. L'objectif poursuivi a été de faciliter les investissements privés, y compris étrangers, dans ce cas précis, en permettant aux opérateurs de rassembler de grandes surfaces de terres et de mettre en place des exploitations concurrentielles sur les marchés nationaux et mondiaux¹⁵²².

En soutenant une telle orientation, les IFI et les Etats leur emboîtant le pas ont donc surtout défendu les intérêts des grandes sociétés transnationales du secteur agrico-industriel et des gros exploitants locaux dont le but est de contrôler des réseaux d'exploitations agricoles commerciales, afin de

38.

¹⁵²¹ On retrouve ainsi la définition du foncier sous forme d'équation élaborée par Etienne Le Roy comme « un rapport social ayant la terre ou le territoire comme assise et enjeu et où les variables économiques, juridiques et les techniques d'aménagement de la nature sont pondérées par le facteur politique aux différentes échelles locale, nationale et internationale », LE ROY (Etienne), « La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre » in BLANC-PAMARD (C.), CAMBEZY (Luc), (Dirs.), *Dynamique des systèmes agraires. Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Bondy, ORSTOM, 1995, p. 455.

¹⁵²² CHALEARD (Jean-Louis), MESCLIER (Evelyne), « Introduction. Question foncière et dynamique territoriales dans les pays du Sud : nouveaux liens, nouvelles approches », *Annales de géographie*, n° 676, 2010/6, pp. 587-596, p. 588 ; DANIEL (Shepard), MITTAL (Anuradha), *(Mis)investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs*, Oakland, The Oakland Institute, 2010, p. 13.

pouvoir exporter sur le marché mondial¹⁵²³.

B) Réformes foncières et marché foncier dans le monde tropical

On abordera successivement des exemples de réformes foncières en Amérique latine (a.), en Afrique (b.) et en Asie-Pacifique (b.).

a. *Amérique latine*

Pour instaurer ou réinstaurer un marché de la terre, de nombreux pays, notamment en Amérique latine, sont revenus sur les avancées en matière de réforme agraire qui avaient été réalisées au cours du XXème siècle.

Ce recul est passé par la privatisation des terres, par l'abandon des politiques de redistribution foncière ou de plafonnement de la concentration foncière.

Au Pérou, les formes de propriété collective issues de la réforme agraire de 1969 et les dispositions des constitutions de 1933 et de 1979 qui déclaraient inaliénables les terres des communautés indigènes ont maintenu hors marché une portion significative du foncier péruvien jusqu'au début des années 1990 : environ 40 % selon le recensement agricole de 1994¹⁵²⁴.

Avec l'arrivée au pouvoir d'Alberto Fujimori en 1990 et le lancement du « fujichoc », un plan d'ajustement draconien inspiré par le F.M.I., une réforme foncière de type libérale fut mise en place qui avait précisément pour objectif de replacer ces surfaces agricoles dans le secteur marchand. Les grandes coopératives qui subsistaient - notamment les 17 grands complexes sucriers non privatisés qui concentraient un peu plus de 100 000 hectares dans les vallées côtières et les plus grandes Sociétés Agricole d'Intérêt Social (S.A.I.S.) quant à elles situées plutôt dans la Cordillère et pratiquant l'élevage (environ 225 000 hectares) - furent incitées à modifier leur organisation pour se transformer en sociétés anonymes.

Malgré leurs imperfections, ces coopératives suivaient encore des logiques différentes de celles du marché. L'objectif principal n'était pas de dégager un maximum de profit ; les coopérateurs privilégiaient plutôt la création ou le maintien des emplois et la répartition des bénéfices en salaires. Par ailleurs, les coopératives assuraient un certain nombre de services sociaux de base pour les

¹⁵²³ DANIEL (Shepard), MITTAL (Anuradha), *The Great Land Grab. Rush for World's Farmland Threatens Food Security for the Poor*, Oakland, The Oakland Institute, 2009, pp. 6-7.

¹⁵²⁴ CHALEARD (Jean-Louis), MESCLIER (Evelyne), « Nouveaux acteurs, nouveaux produits et expansion du marché foncier dans le nord du Pérou », *Annales de géographie*, n° 676, 2010/6, pp. 678-696, p. 690.

travailleurs et leurs familles : logement, électricité, santé, activités culturelles et sportives etc¹⁵²⁵.

Le changement de statut de ces coopératives avait pour but d'ouvrir leur capital à des opérateurs privés et de les restructurer pour en faire des exploitations rentables tournées vers le marché mondial. L'Etat se servait de la dette et de l'impôt pour faire pression sur les coopérateurs afin qu'ils acceptent le changement de statut.

Une fois les coopératives transformées en société anonymes, des offres publiques d'achat furent organisées par décret, ce à des conditions avantageuses pour les « partenaires stratégiques » issus du secteur privé. Des investisseurs privés étrangers et locaux prirent surtout des participations dans les grandes coopératives sucrières et imposèrent leurs modes de gestion.

Les visées de nombre de ces investisseurs étaient surtout à court terme et de nature spéculatives, consistant dans certains cas à vendre des actifs et à effectuer des emprunts au nom des entreprises en hypothéquant les terres¹⁵²⁶.

Par ailleurs, les privatisations impliquaient également l'élimination du volet social de l'activité des entreprises. De nouvelles municipalités furent créées et les services publics délégués à des entreprises privées. Dans les années 2000, la situation était encore incertaine, mais le désengagement de l'Etat et le contexte néolibéral ont fait que la pression est restée forte pour faire passer les grandes coopératives sucrières non totalement privatisées et les S.A.I.S. sous le contrôle majoritaire d'investisseurs privés¹⁵²⁷.

De leur côté, les terres des Communautés indigènes n'ont plus été protégées par la Constitution de 1993. La « loi de promotion des investissements sur les Terres du Territoire national et des communautés paysannes et natives » de 1995 a organisé les modalités de leur retour sur le marché foncier, les communautés pouvant décider de les céder en propriété à leurs membres ou à des tiers¹⁵²⁸.

Concernant les Communautés de la côte, l'article 10 de la loi de 1995 et une loi de 1997, organisèrent la privatisation parcelle par parcelle des territoires. Les personnes qui ne sont pas membres de la communauté peuvent prétendre accéder à la propriété de ses terres. Il suffit pour cela d'occuper une parcelle pendant une période d'au moins deux ans et d'obtenir l'accord de 30 % des membres de la Communauté qui assistent à l'assemblée générale en première ou deuxième convocation. Il est également possible de faire déclarer l'abandon légal des terres par la Communauté, en s'adressant aux instances de l'Etat. Les conditions d'acquisition de ces terres ont

¹⁵²⁵ CHALEARD (Jean-Louis), HUAMANTICO (Alicia), MESCLIER (Evelyne), « Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation », *Autrepart*, n° 46, 2008/2, pp.13-29, p. 22.

¹⁵²⁶ *Ibid.*, p. 22.

¹⁵²⁷ CHALEARD (Jean-Louis), HUAMANTICO (Alicia), MESCLIER (Evelyne), « Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation », *Art. cit.*, pp. 24-25.

¹⁵²⁸ *Ibid.*, p. 690.

parfois été troubles. Des acheteurs potentiels ont fait pression sur les membres des communautés pour qu'ils sollicitent des titres de propriété individuels et les rétrocèdent. Des pots-de-vin ont été versés aux autorités communautaires pour faciliter le titrage individuel des terres grâce à des comptes rendus d'assemblée fictifs. Dans d'autres cas, l'Etat serait intervenu de façon illégale pour exproprier une centaine de milliers d'hectares de terres communautaires.

Autre situation : celle de « trafiquants de terres » étrangers à la localité, qui occupent ou font occuper des terres par des ouvriers agricoles en espérant pouvoir profiter de la loi des « terres abandonnées »¹⁵²⁹.

Les terres collectives n'ont pas été les seules visées par le processus de marchandisation de la terre. Les parcelles des petits exploitants qui avaient bénéficié de la réforme agraire ont également été visées. Nombre d'entre eux n'avaient pas de titre de propriété, les terres faisant partie d'anciennes coopératives, mais le projet spécial de titrage des terres créé en 1992 a facilité le retour de ces terres sur le marché foncier légal au cours des années 1990. Les entrepreneurs ont pu dès lors rassembler les parcelles en profitant de l'endettement des paysans¹⁵³⁰.

Un processus similaire de marchandisation du foncier s'est déroulé au Mexique à partir de 1992 avec la réforme de la Constitution de 1917. La modification de l'article 27 constituait le cœur de cette réforme votée dans la précipitation en pleine négociation de l'A.L.E.N.A. et sous la pression des bailleurs de fonds internationaux¹⁵³¹. Il s'agissait d'une part de mettre fin à la réforme agraire après plus de 70 ans de redistributions foncières et, d'autre part, de poser les bases d'une privatisation des *ejidos* à travers la légalisation des marchés fonciers sur les terres *ejidales*¹⁵³².

Trois modalités sont mises en place pour intégrer les terres des *ejidos* au marché foncier formel : l'individualisation (certification et délivrance d'un titre de possession) et la privatisation des parcelles agraires (transfert à la pleine propriété, *dominio pleno*) ; la création de sociétés commerciales foncières pouvant associer des capitaux extérieurs à l'*ejido* ; la délimitation et la

¹⁵²⁹ CHALEARD (Jean-Louis), MESCLIER (Evelyne), « Introduction. Question foncière et dynamique territoriales dans les pays du Sud : nouveaux liens, nouvelles approches », *Art. cit.*, p. 693.

¹⁵³⁰ *Ibid.*, p. 693.

¹⁵³¹ DUFUMIER (Marc), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, *Op. cit.*, p. 342 ; EUGENIA SALAZAR CRUZ (Clara), « La privatisation des terres collectives agraires dans l'agglomération de Mexico. L'impact des réformes de 1992 sur l'expansion urbaine et la régularisation des lots urbains », *Revue Tiers Monde*, n° 206, 2011/2, pp. 95-114, p. 97.

¹⁵³² L'article 27 de la Constitution mexicaine de 1917 établissait une forme de propriété particulière appelée propriété sociale. Ce statut foncier désigne les collectivités agraires (*ejidos* ou communautés) comme propriétaires des terrains, qui sont gérés par l'assemblée ejidale. Ces terrains se composent de parcelles agricoles éventuellement individualisées, de terres d'usage collectif et de zones destinées à l'habitat et à son développement, les zones d'urbanisation. Jusqu'en 1992, le régime de propriété sociale interdisait toute aliénation ou saisie de ces biens fonciers, ainsi que la participation de toute personne morale ou juridique non-membre de l'*ejido*. Les terrains ne pouvaient pas non plus être utilisés légalement comme garanties lors de prêts ou de transactions commerciales. EUGENIA SALAZAR CRUZ (Clara), *Art. cit.*, p. 96.

privatisation de la zone de l'*ejido* destinée à l'urbanisation¹⁵³³.

Pour accompagner la réforme, l'Etat a lancé un programme d'inscription au cadastre et de titularisation des droits fonciers – de type individuel et privatif – dans l'ensemble des ejidos et des communautés agraires du pays : le *Programma de certification de derechos ejidales y titulacion de solares* (PROCEDE)¹⁵³⁴.

De plus, la réforme constitutionnelle a fait sauter un des verrous mis en place au lendemain de la révolution de 1917 pour limiter la concentration foncière. L'accès au foncier rural a en effet été ouvert aux sociétés par actions, ce qui était jusqu'alors interdit. L'acquisition de terres agricoles ou forestières peut désormais se faire à condition que la superficie moyenne détenue par chaque actionnaire ne dépasse pas le seuil légal de la propriété privée individuelle et que la superficie totale n'excède pas vingt-cinq fois ce seuil. En outre, de telles limitations ne s'applique pas à la location, ce qui signifie qu'une société privée peut louer la totalité d'un ou de plusieurs ejidos et concentrer plusieurs milliers d'hectares de terres par cette voie¹⁵³⁵.

De telles réformes ont atteint leur but et entraîné un processus de différenciation sociale au sein des communautés *ejidales* et de concentration du foncier ; processus qui se réalise au bénéfice d'une catégorie minoritaire d'ejidataires capitalisés et d'investisseurs privés¹⁵³⁶.

b. Afrique Sub-saharienne

En Afrique subsaharienne, la « marchandisation imparfaite¹⁵³⁷ » de la terre, liée à l'existence de droits coutumiers des usagers du sol, le « droit des pratiques »¹⁵³⁸, qui ne fait pas de la terre un bien aliénable comme les autres, a fait l'objet de diverses tentatives de contournement par les Etats sous la pression des IFI. La Banque mondiale a ainsi été un promoteur acharné du dogme de la propriété privée depuis le début des années 1990.

Un premier moyen a été de renforcer les dispositifs étatiques d'attribution et de reconnaissance des titres fonciers, notamment par la création de cadastres. L'idée étant de faire des titres fonciers reconnu par le droit écrit l'unique preuve du droit de propriété. C'est le cas au Mali depuis la loi

¹⁵³³ EUGENIA SALAZAR CRUZ (Clara), « La privatisation des terres collectives agraires dans l'agglomération de Mexico. L'impact des réformes de 1992 sur l'expansion urbaine et la régularisation des lots urbains », *Art. cit.*, p. 97.

¹⁵³⁴ BRUN (Virginie), « Céréaliculture commerciale et concentration foncière. Un cas d'étude dans les terres basses du Sud-Veracruz, Mexique », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 10/11, 2011, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org>, (site consulté le 23 décembre 2012).

¹⁵³⁵ BRUN (Virginie), *Art. cit.* ; DUFUMIER (Marc), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, *Op. cit.*, p. 342.

¹⁵³⁶ BRUN (Virginie), *Art. cit.*

¹⁵³⁷ LE ROY (Étienne), « La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre », in BLANC-PAMARD (Chantal), CAMBREZY (Luc), (Dirs.), *Terre, Terroir, territoire. Les tensions foncières. Dynamique des systèmes agraires*, *Op. cit.*, pp. 455-472.

¹⁵³⁸ ROCHEGUE (Alain), « La terre, objet et condition des investissements agricoles. Quels droits fonciers pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine*, n° 237, 2011/1, pp. 85-96, p. 86.

foncière de 2002.

Parfois, cette avancée du régime de la propriété privée se fait sous couvert de sécurisation des droits des paysans, politique de « bonne gouvernance ». Des documents fonciers officiels sont produits, à partir de la reconnaissance des droits coutumiers, mais leur validité reste limitée et conditionnée à leur transformation en véritables titres fonciers. En Côte d'Ivoire par exemple, la transformation doit se faire sous trois ans¹⁵³⁹. Mais une telle reconnaissance du droit de propriété selon les dispositifs officiels est chère et compliquée¹⁵⁴⁰, donc surtout réservée à une certaine élite : bourgeoisie urbaine, bureaucratique et commerciale jouant parfois le rôle d'intermédiaire pour des investisseurs étrangers en particulier dans les pays où les étrangers ne peuvent devenir propriétaires du sol (Madagascar, Ouganda, République Démocratique du Congo)¹⁵⁴¹. Il faut noter par ailleurs que le titre foncier permet d'hypothéquer le droit de propriété en garantie d'une créance. La Banque mondiale encourage ce type de pratique en argumentant par exemple que « des systèmes d'administration des terres efficaces en termes de coûts, facilitent l'investissement agricole, diminuent le coût du crédit en recourant davantage à la terre comme bien donné en garantie des emprunts, de sorte à réduire le risque pour des institutions financières »¹⁵⁴².

Mais il faut bien en apprécier les conséquences, c'est à dire la possibilité pour les créanciers d'exproprier les paysans les plus fragiles et de replacer leurs terres sur le marché.

Une autre méthode pour contourner les droits coutumiers est de recourir à la présomption de domanialité. Dans ce cas l'Etat, passe par-dessus les droits coutumiers, décidant que telle surface fait partie de son domaine et alloue la terre à des investisseurs privés par le biais de contrats. La formule du bail emphytéotique est dans ce cas fréquemment utilisée : il s'agit de baux de longue durée (entre 50 et 99 ans), dans le cadre desquels la terre est mise à disposition de l'investisseur moyennant une redevance annuelle relativement faible. A la fin du bail, le propriétaire récupère les aménagements et infrastructures réalisées¹⁵⁴³. La présomption de domanialité et le contrat de bail emphytéotique ont été largement employés dans la récente vague d'investissements étrangers dans les terres agricoles africaines. Cela a parfois conduit à l'expropriation des paysans locaux dont par ailleurs la propriété privée sur le sol avait été reconnue dans le cadre de procédures de sécurisation

¹⁵³⁹ ROCHEGUDE (Alain), « La terre, objet et condition des investissements agricoles. Quels droits fonciers pour l'Afrique ? », *Art. cit.*, p. 88.

¹⁵⁴⁰ Notamment par le système du livre foncier ou « système Torrens » qui comprend un volet immatriculation et un volet inscription des droits, ROCHEGUDE (Alain), « La terre, objet et condition des investissements agricoles. Quels droits fonciers pour l'Afrique ? », *Art. cit.*, p. 89-90.

¹⁵⁴¹ VALLIERES (Pascal), « Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique subsaharienne », *Possibles*, Vol. 36, n° 1, Hiver 2012, pp. 28-51, p. 41.

¹⁵⁴² The World Bank, *World Development Report 2008 : Agriculture for Development*, Washington, D.C., The World Bank, 2007, p. 165.

¹⁵⁴³ ROCHEGUDE (Alain), *Art. cit.*, p. 91.

foncière : ce fut le cas dans l'emblématique affaire Daewoo à Madagascar en 2009¹⁵⁴⁴.

Dans certains pays comme le Mali les droits résultant d'actes étatiques d'attribution du sol peuvent être mis en gage et reconnus par les banques¹⁵⁴⁵, ce qui peut être le prélude à une forme de marchandisation.

En dernier lieu, il faut noter que certaines législations africaines sur les investissements étrangers ont prévu des aménagements pour permettre à des investisseurs privés étrangers de devenir propriétaire de terres agricoles, quitte parfois à entrer en contradiction avec d'autres normes qui interdisent ce type d'investissement.

L'ensemble de ces éléments a fait dire à un rapport commandité par la F.A.O. sur la question des investissements portant sur les terres en Afrique « que bien que les risques politiques restaient élevés dans de nombreux pays africains, les réformes menées avaient améliorées le climat de l'investissement dans plusieurs d'entre eux – notamment par le biais d'un nombre croissant de traités et de codes sur les investissements ainsi qu'au travers de réformes des législations sectorielles sur la terre »¹⁵⁴⁶.

c. Asie-Pacifique

Le processus de privatisation et de marchandisation du foncier agricole a également touché l'Asie du Sud-Est à partir du début des années 1990.

Les réformes foncières s'y sont déroulées dans un contexte marqué par la monétarisation et l'individualisation croissante des ressources agricoles¹⁵⁴⁷. Dans les pays d'orientation socialiste comme le Vietnam, les modifications législatives successives ont pu s'assimiler à une véritable contre-révolution caractérisée par une certaine marchandisation des droits d'usage sur le sol¹⁵⁴⁸.

La Banque mondiale a poussé au développement et à la formalisation des marchés fonciers. Le Laos, le Vietnam, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande ont obtenu des aides matérielles pour mener à bien des procédures de certification foncière articulées autour de registres cadastraux. Un vaste programme de ce genre a été mené en Thaïlande de 1984 à 2004 : en 1985, 4,5 millions de

¹⁵⁴⁴ ROCHEGUDE (Alain), « La terre, objet et condition des investissements agricoles. Quels droits fonciers pour l'Afrique ? », *Art. cit.*, p. 88.

¹⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 92.

¹⁵⁴⁶ COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), LEONARD (Rebeca), KEELEY (James), *Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa*, London & Rome, IIED/FAO/IFAD, 2009, p. 5.

¹⁵⁴⁷ FORTUNEL (Frédéric), GIRONDE (Christophe), « Transitions agraire et recompositions sociales en Asie du Sud-Est », in GUIBERT (Martine), JEAN (Yves), (Dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde : état des lieux*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 8.

¹⁵⁴⁸ MELLAC (Marie), FORTUNEL (Frédéric), DAC DAN (Tran), *La réforme foncière au Vietnam. Analyse des enjeux d'acteurs et du processus de transformation des institutions aux échelons central et provincial*, Comité technique foncier et développement, 2010, [en ligne], <http://www.foncier-developpement.fr>, (Consulté le 20 décembre 2012), p. 45.

titres étaient enregistrés, en 2001 on en comptait 18 millions¹⁵⁴⁹.

Comme en Afrique ces titres fonciers ne fournissent pas pour autant de garanties réelles aux petits exploitants agricoles, qui restent soumis à la menace d'expropriation que ce soit de la part de grands propriétaires privés ou de la part de l'Etat.

Dans de nombreux pays de la région, ce dernier, qui reste souvent le propriétaire éminent du sol¹⁵⁵⁰, agit comme une sorte d'intermédiaire avec les sociétés capitalistes y compris étrangères, affectant les terres pour des projets d'investissement et d'exploitation des ressources naturelles.

C'est le cas par exemple en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans cette formation sociale, plus des neuf dixièmes du territoire correspondent à des terres coutumières (où vivaient 80 % de la population au début des années 2000). L'Etat, qui est le seul autorisé à acheter et à louer des terres communautaires, a la possibilité d'aliéner des terres coutumières pour attribuer des concessions aux firmes transnationales. De cette possibilité, l'Etat ne se prive pas et livre ainsi aux firmes des droits d'accès pour exploiter des gisements miniers ou pour construire de grands ouvrages d'infrastructures.

L'Etat est par conséquent disposé à « articuler ce processus d'appropriation sur les structures ancestrales de propriété collective, sans instaurer de marché foncier « libre » »¹⁵⁵¹.

Cependant le processus de privatisation des terres et d'imposition de cadastres modernes qui avait été entamé par les autorités coloniales australiennes, a continué de se dérouler parallèlement en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce processus fut relancé de manière décisive par les programmes d'ajustement structurel de 1989, 1995 et 1999 sous l'égide du F.M.I. et de la Banque mondiale.

On retrouve donc en Papouasie-Nouvelle-Guinée comme ailleurs en Asie du Sud-Est cette double attaque contre les formes de propriétés coutumières et/ou collectives qui se déroule également en Afrique : par l'intermédiaire de l'Etat qui attribue à des firmes capitalistes des concessions et des baux de longue durée sur les terres paysannes ; par l'instauration de régimes fonciers basés sur la propriété privée individuelle et calqué sur le modèle occidental.

Le domaine du foncier est privilégié pour observer la tendance à la modification du rôle régulateur de l'Etat périphérique sous l'influence des IFI et des capitalismes dominants. De manière visible, l'Etat périphérique tend à mettre de côté ses fonctions de redistribution et d'atténuation des tensions sociales pour se concentrer sur la défense des droits des investisseurs et en définitive sur la

¹⁵⁴⁹ FORTUNEL (Frédéric), GIRONDE (Christophe), « Transitions agraire et recompositions sociales en Asie du Sud-Est » *Op. cit.*, p. 8.

¹⁵⁵⁰ Ou le représentant du propriétaire éminent du sol, qui au Vietnam par exemple est le peuple.

¹⁵⁵¹ HERRERA (Rémy), POEURA (TETOE), « Le paradoxe Papua Niugini. Archaïsme de la propriété de la terre, modernité des résistances paysannes ? », *Revue Française de Socio-Economie*, n° 9, 2012/1, pp. 133-152, p. 139.

promotion du mode de production capitaliste.

Le processus actuel d'accaparement massif des terres agricoles du Sud (et de l'Est) par de grandes sociétés et autres fonds d'investissement est intimement liée au renforcement par des voies diverses des droits de propriété privée sur le sol. Ce double mouvement d'accaparement et de légalisation de la propriété privée peut sous certains aspects s'assimiler à un processus d'enclosure à l'échelle du globe.

Section 3 : L'Etat extraverti: la transformation des territoires en plate-formes d'exportation sécurisées

Toute l'ambiguïté du projet néolibéral relatif à la restructuration de l'Etat périphérique est que ce dernier ne doit pas simplement ouvrir ses frontières aux investisseurs étrangers et se désengager de la gestion des ressources naturelles, il doit également faire du territoire un « terrain » propice à leurs affaires et en dernière instance à l'extraction de valeur, de matière et d'énergie.

Du point de vue juridique, cela implique comme on l'a vu que les réglementations sectorielles soient adaptées, pour laisser aux firmes privées une grande souplesse d'action, et que le droit permette à la fois l'appropriation privative des ressources et leur marchandisation.

Mais pour que les ressources puissent être exploitées et exportées vers le marché mondial dans des conditions profitables, l'Etat doit également adapter le contexte matériel et social.

Il doit faire en sorte notamment : que des travailleurs salariés soient disponibles (à faible coût) ; que les infrastructures de transport et de communication existent et soient en suffisamment bon état ; que les zones d'exploitation soient sécurisées.

C'est à ces conditions que le « climat de l'investissement » peut être considéré comme réellement favorable.

Là où l'ambiguïté réapparaît encore, c'est que l'Etat périphérique doit intervenir selon des modalités particulières pour créer ces conditions. En effet, il n'est pas question qu'il redevienne un Etat « fort », qui étoufferait l'initiative du secteur privé.

L'Etat doit contribuer à faire émerger des cadres institutionnels adéquats qui permettront au secteur privé, à la société civile, de participer à l'émergence d'un « meilleur climat d'investissement pour tout le monde »¹⁵⁵².

¹⁵⁵² En référence au titre du rapport 2005 sur le développement mondial de la Banque mondiale : The World Bank, *World Development Report 2005 : A Better Investment Climate for Everyone*, Washington, The International Bank for

C'est là le fondement de la « bonne gouvernance ».

Idéalement, l'Etat doit fournir le cadre de stabilité et les finances pour que des acteurs privés prennent en charge eux-même le règlement de ces questions selon une stratégie d'ensemble conforme à un modèle de développement exportateur en économie ouverte. L'Etat doit rester un maître d'ouvrage¹⁵⁵³ laissant agir les forces du marché, et n'intervenant qu'en cas d'absolue nécessité.

En matière de sécurité par exemple, certaines tensions peuvent nécessiter en dernière instance l'intervention d'une force armée étatique pour rétablir l'ordre et garantir l'intégrité des investissements étrangers. Mais même dans ce domaine, les acteurs privés doivent pouvoir jouer un rôle « préventif ».

Si l'Etat n'est pas capable de remplir ce rôle de garant des institutions et des conditions essentielles à l'investissement, soit qu'avec le choc des crises économiques et des ajustements structurels ses structures aient été profondément affaiblies, soit que la culture locale soit rétive à ce modèle d'exercice des fonctions étatiques, la « communauté internationale » pourra mettre en place des dispositifs pour aider l'Etat à se « reconstruire » ou à faire un meilleur usage de ses prérogatives et de ses finances.

Il apparaît en filigrane que la gouvernance néolibérale portée par les Institutions financières internationales et les puissances nord-atlantiques dissimule mal ses fondements impérialistes¹⁵⁵⁴. En effet pour cette gouvernance, l'objectif est avant tout de façonner des territoires qui correspondent aux intérêts économiques des firmes originaires des formations capitalistes centrales et surtout pas de consolider à la périphérie des Etats « au sens traditionnel du terme, c'est à dire des sujets politiques autodéterminés, indépendants et autonomes¹⁵⁵⁵ ».

On examinera cette instrumentalisation de l'Etat périphérique par rapport à deux éléments : la construction d'infrastructures de transport à même de relier les zones de production aux terminaux d'exportation et au marché mondial (§1.) ; la sécurisation des milieux abordés par les investisseurs (§2.).

Reconstruction and Development/ The World Bank, 2004.

¹⁵⁵³ « Celui envers lequel l'entrepreneur s'engage à fournir un ouvrage [...] ; ainsi nommé parce qu'il commande l'ouvrage, bien qu'il ne soit pas le patron (l'employeur) de l'entrepreneur, celui-ci étant indépendant [...] », CORNU (Gérard), *Vocabulaire juridique, Op. cit.*, p. 569.

¹⁵⁵⁴ PEEMANS (Jean-Philippe), « Territoires et mondialisation : enjeux du développement », *Alternatives Sud*, Vol. 15, n° 1, 2008, pp. 7-35.

¹⁵⁵⁵ CHANDLER (David), « Comment le *state building* affaiblit les Etats », *Alternatives Sud*, Vol.19, n° 23, 2012, pp. 23-36, p.26.

§1. L'Etat périphérique et l'aménagement du territoire : la régionalisation des infrastructures nécessaires à l'exportation des produits de base

Les infrastructures de transport tout comme d'autres types d'infrastructures, notamment énergétiques ou de télécommunications, sont des éléments clés du processus d'exploitation des ressources naturelles à la périphérie, processus qui lui-même sous-tend les procès d'accumulation mondiaux.

En reliant de manière efficace les sites d'exploitation aux marchés de consommation les infrastructures de transport permettent d'intensifier l'exploitation et le transfert de matière au travers des réseaux marchands, ce qui avantagera les procès de production en aval.

En effet, des infrastructures efficaces permettent de diminuer les coûts de transport et les coûts de production globaux, permettant ainsi d'augmenter le volume global de la production et de la valeur extraite.

Depuis le XVI^e siècle les forces capitalistes cherchent à apprivoiser l'espace, à comprimer le temps nécessaires pour relier les différents points des réseaux marchands. Avec l'augmentation constante de l'échelle de la production, les ressources naturelles et en particulier les ressources non renouvelables tendent à être localisées dans des zones géographiques de plus en plus éloignées des lieux de consommation. La frontière des ressources s'éloigne constamment. Une dialectique s'installe entre l'échelle la production, celle de l'exploitation des ressources et celle des moyens de transport : le changement d'échelle dans la production tend à se répercuter sur l'échelle des moyens de transport et inversement.

A une époque de globalisation économique et de surconsommation dans laquelle la pression sur les ressources augmente à grande vitesse, les infrastructures de transport doivent être adaptées à l'échelle de l'exploitation.

L'Etat périphérique a un rôle important à jouer dans la mise en place de ces infrastructures, dans le façonnement du territoire pour qu'il permette une évacuation massive et rapide de matières premières et de produits agricoles en direction du marché mondial.

Cependant, l'Etat périphérique ne doit pas faire passer ses intérêts nationaux avant ceux des acteurs capitalistes globaux. Les dépenses en matière d'infrastructures doivent être orientées selon certaines priorités, la liaison avec le marché mondial des zones de production disposant d'« avantages comparatifs » devant rester la première d'entre elle.

Pour cela, les centres capitalistes, les institutions financières internationales et leurs relais dans les appareils d'Etat locaux ont cherché à mettre en place plusieurs garde-fous. Le premier d'entre eux a été et reste le contrôle exercé sur les dépenses des Etats périphériques par les IFI depuis le début des années 1980. Cependant, les acteurs de la gouvernance néolibérale ont entre temps mis en avant la régionalisation des grands projets d'infrastructures. Cette dernière suppose la coopération de plusieurs Etats périphériques dans un cadre plus ou moins institutionnalisé pour réaliser des investissements dans les infrastructures de transport, des télécommunications et énergétiques à l'échelle d'une région et bénéficiant de l'appui et des conseils des bailleurs de fonds internationaux.

Cette régionalisation présente plusieurs intérêts du point de vue des procès d'accumulation centraux et de leurs opérateurs :

- Elle ouvre dans leur globalité sur le marché mondial, donc sans s'arrêter aux frontières nationales, des zones ayant un important intérêt économique, notamment les zones disposant d'importantes ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables.
- Elle permet d'ouvrir à la concurrence internationale de grands marchés d'infrastructures, en évitant que les firmes nationales soient avantagées par leurs Etats respectifs.
- Elle internationalise les projets d'infrastructures, diminuant le poids de groupes de pressions locaux.
- Elle atténue le risque politique qui pèse sur les projets d'infrastructures, comme par exemple des changements brutaux de priorités décidés par un nouveau gouvernement national. Dans le cadre d'une structure internationale de type traité, ayant par conséquent une orientation fixée juridiquement, les Etats pourront moins facilement revenir sur leurs décisions passées et changer leur politique¹⁵⁵⁶.

On voit que derrière cette « régionalisation » se dessine un projet de *réinterprétation* de la souveraineté nationale qui n'est autre que celui de la gouvernance néolibérale.

Ayant souvent émergé au cours des mêmes processus de négociations que les zones régionales de libre-échange, cette régionalisation des projets d'infrastructures possède plusieurs avatars en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Il s'agit par exemple du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (N.E.P.A.D.) (A.), de l'Initiative d'Intégration des Infrastructures Régionales de l'Amérique du Sud (IIRSA) et du Plan Puebla Panama en Amérique centrale (B.), ou du programme de développement de la région du Grand Mékong (G.M.S.) et ses corridors économiques en Asie du Sud-Est (C.).

¹⁵⁵⁶ KESSIDES (Ioannis N.), NOLL (Roger G.), BENJAMIN (Nancy C.), « Regionalising Infrastructure Reform in Developing Countries », *World Economics*, Vol. 11, n°3, 2010, pp. 79-108, pp. 81-82.

A) Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

En Afrique, les propositions du N.E.P.A.D.¹⁵⁵⁷ relatives aux infrastructures reflètent en grande partie la stratégie de la Banque mondiale en la matière : celle d'une approche régionale et continentale des projets d'infrastructures, en particulier de transport, conçus comme des « catalyseurs de la croissance économique » et reposant sur des partenariats public-privé¹⁵⁵⁸. Or durant ces vingt dernières années ces projets sont restés en grande partie liés à la production et à l'exportation de produits de base, cela de deux manières complémentaires : d'une part car les grands projets d'infrastructures conduits en Afrique sub-saharienne ont consisté en grande partie à relier les sites d'exploitation des ressources naturelles, notamment minières et pétrolières, aux points d'exportation ; d'autre part car les revenus des Etats tirés de l'exportation des produits de base tendent à être réinvestis dans ces infrastructures de transports¹⁵⁵⁹.

Une sorte de routine circulaire s'est semble-t-il mise en place selon laquelle les Etats africains jouent le rôle de facilitateur des exportations de produits de base en finançant les infrastructures de transport indispensables.

Dans le cadre du N.E.P.A.D. et de l'Union Africaine un programme de développement spatial a été adopté à l'échelle continentale sur la base du concept d'« initiative de développement spatial » développé par l'Etat sud-africain depuis la fin de l'apartheid. Il s'agissait de renforcer l'attractivité des territoires en identifiant les opportunités d'investissement et en ciblant les goulots d'étranglement en matière d'infrastructures.

Ce programme de développement spatial s'est focalisé en particulier sur la création de « corridors de développement »¹⁵⁶⁰.

Bien que ces projets visent une intégration économique qui dépasse le seul secteur primaire-exportateur, ils restent en grande partie axés sur la liaison des zones d'exploitation minières ou

¹⁵⁵⁷ Le N.E.P.A.D., créé en 2001, est issu d'une initiative sud-africaine, le Millenium Partnership for African Recovery Program qui a fusionné avec un programme proposé par le président sénégalais de l'époque, Abdoulaye Wade : le plan omega. SIGNE (Landry), GAZIBO (Mamoudou), « Innover en matière de stratégies de développement : le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) », *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, Vol. 44, n°2, 2010, pp. 317-344, p. 318. Le NEPAD est qualifié par certains spécialistes de l'Afrique comme « le point culminant du mouvement des dirigeants africains pour se rallier aux interprétations des Institutions Financières Internationales relatives à la crise économique du continent africain » BUSH (Ray), *Poverty and Neoliberalism : Persistence and Reproduction in the Global South*, London & Ann Arbor, Pluto Press, 2007, p. 43.

¹⁵⁵⁸ SIGNE (Landry), GAZIBO (Mamoudou), Art. cit., p. 335 ; Union Africaine, NEPAD, *Le développement des infrastructures comme agent catalyseur de la croissance économique en Afrique*, Document thématique présenté conjointement par la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, 17ème Forum pour le Partenariat avec l'Afrique, Addis-Abeba, Ethiopie, 16 novembre 2011, p. 2.

¹⁵⁵⁹ FAROOKI (Masuma), «Commodities Interface in Africa : Time for Cautious Optimism ? », *Journal of International Development*, Vol. 24, 2012, pp. 208-219, p. 210.

¹⁵⁶⁰ *Ibid.*, p.213.

agricoles aux grands réseaux routiers et ferroviaires et en dernière instance aux ports océaniques.

On peut ainsi relever le corridor de développement du centre qui couvre la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi et l'Est de la République Démocratique du Congo. L'objectif du corridor est de relier par un système de transport efficace (route, chemin de fer, transport fluvial) les régions centrales qui sont riches en termes de potentiels miniers et agricoles au port de Dar es Salaam. Serait ainsi potentiellement desservies les zones productrices de coltan du Nord et Sud Kivu en R.D.C., les régions aurifères tanzaniennes et les régions productrices de café du Rwanda et de Tanzanie¹⁵⁶¹.

Autres corridors majeurs visé par le plan de développement du N.E.P.A.D. : le corridor du Bas Congo qui traverse la R.D.C., le Congo-Brazzaville et l'Angola, dont un des points d'ancrage serait la centrale hydroélectrique d'Inga et l'extraction de bauxite ; le corridor de Walvis Bay comprenant trois axes et reliant au port de Walvis Bay les zones d'extraction minières de Zambie et du Botswana ; ou encore le corridor nord reliant les régions minières et agricoles de R.D.C., du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda au port de Monbasa au Kenya¹⁵⁶².

On retrouve logiquement au niveau national cette focalisation sur les infrastructures liées à l'exploitation des ressources. Durant les années 2000, le Mozambique a ainsi concentré 90 % de ses dépenses publiques en infrastructures dans les transports avec une insistance particulière sur les installations portuaires. Le projet du corridor de Maputo développé en collaboration avec l'Afrique du Sud a été exemplaire en la matière, en faisant un large recours aux partenariats publics-privés¹⁵⁶³. Les projets récents concernent la région charbonnière de Tete qui dispose de très importantes réserves et qui nécessite, pour être mise en valeur de manière rentable, de lourds investissements dans le réseau routier et ferroviaire de la vallée du Zambèze¹⁵⁶⁴.

Il faut insister sur le fait que les projets de construction de ces dernières décennies n'ont que

¹⁵⁶¹ MTEGHA (Hudson), LEEUW (Paseka), NAICKER (Sophie), MOLEPO (Mapadi), *Resources corridors : experiences, economics and engagement ; a typology of sub-saharan african corridors*, University of the Witwatersrand, EI SourceBook, 2012, [en ligne], <http://www.eisourcebook.org>, (site consulté le 15 janvier 2013), pp. 30-38.

¹⁵⁶² ADZIGBEY (Yao), KUNAKA (Charles), NAHUSENAY MITIKU (Teshfamichael), *Mécanismes institutionnels de gestion des corridors en Afrique subsaharienne*, Document de travail SSATP n° 86 F, octobre 2007, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2010.

¹⁵⁶³ ROBBINS (Glen), PERKINS (David), « Mining FDI and Infrastructure Development on Africa's East Coast : Examining the Recent Experience of Tanzania and Mozambique », *Journal of International Development*, Vol. 24, 2012, pp. 220-236, p.232.

¹⁵⁶⁴ *Ibid.*, p.230.

très rarement impliqué des firmes originaires de pays africains¹⁵⁶⁵. Les firmes privées étrangères restent très majoritairement bénéficiaires des commandes.

B) L'IIRSA et le Plan Puebla Panama en Amérique latine

En Amérique latine, deux grands projets régionaux portant sur la mise en place de corridors de communication ont été initiés durant les années 2000 : le Plan Puebla Panama (PPP) pour l'isthme centre-américain et l'Initiative d'Intégration des Infrastructures Régionales de l'Amérique du Sud (IIRSA) pour le sous-continent. Derrière les discours prônant l'intégration régionale qui accompagne ces programmes on distingue une volonté de faciliter l'accès des sociétés transnationales, en particulier nord-américaines aux ressources naturelles du continent.

Le Plan Puebla Panama a été lancé en 2001 par le président mexicain Vicente Fox, les présidents d'Amérique centrale et des fonctionnaires de la Banque mondiale. Ce projet, financé par la Banque interaméricaine de développement, vise l'amélioration des infrastructures de transport, énergétiques et de télécommunication pour favoriser l'intégration économique de l'Amérique centrale avec le sud du Mexique, en misant sur l'agro-exportation, l'extraction minière, le tourisme et les plate-formes d'exportation industrielles de type maquiladoras¹⁵⁶⁶.

Fondé sur un investissement de plusieurs milliards de dollars, il comprend plusieurs corridors de développement reliés par des axes de transport routier, ferroviaire et portuaire, des barrages, des projets gaziers et pétroliers et les gazoducs et oléoducs correspondants, ainsi qu'un mégacorridor de commerce fluvial reposant sur la construction d'un canal dans l'isthme de Tehuantepec entre le golfe du Mexique et l'océan Pacifique¹⁵⁶⁷.

Dans le cadre du plan avait également été mise en avant l'idée de créer un corridor biologique, permettant aux compagnies pharmaceutiques de classer des espèces, d'inventorier leurs composants chimiques et de créer des banques de gènes, soit un espace privilégié pour la biopiraterie¹⁵⁶⁸.

Le Plan Puebla-Panama, inséparable d'autres initiatives économiques comme l'A.L.E.N.A.

¹⁵⁶⁵ MOLD (Andrew), "Will It All End in Tears ? Infrastructure Spending and African Development in Historical Perspective", *Journal of International Development*, Vol. 24, 2012, pp. 237-254, p. 251.

¹⁵⁶⁶ LETRILLART (Philippe), « Où en est l'intégration centre-américaine ? », *Problèmes d'Amérique latine*, 2009/3, n° 73, pp. 9-36, p. 27.

¹⁵⁶⁷ FAZIO (Carlos), « Mexique-Etats-Unis : du Traité de libre-échange à l'Alianza para la Seguridad y la Prosperidad de America Del Norte », *Outre-Terre*, n° 18, 2007/1, pp. 111-121, p. 113.

¹⁵⁶⁸ STENZEL (Paulette L.), « Plan Puebla Panama : An Economic Tool That Thwarts Sustainable Development and Facilitates Terrorism », *William & Mary Environmental Law and Policy Review*, Vol. 30, n° 3, 2006, pp. 555-623, p. 556.

ou l'accord de libre-échange entre l'Amérique central et les Etats-Unis (C.A.F.T.A.), a été avant tout conçu pour servir les intérêts stratégiques nord-américains dans la zone. Il faisait semble-t-il partie d'un dessein plus large englobant la création d'une zone de libre-échange des Amériques (Z.L.E.A.) et visant à ouvrir l'ensemble du continent latino-américain aux marchandises et aux capitaux des Etats-Unis, projet actuellement mis en sommeil¹⁵⁶⁹.

Il est clair que la zone couverte par le plan apparaît comme particulièrement intéressante sur le plan des ressources (importantes réserves pétrolières et gazières), climat adapté aux cultures d'exportation tropicales, main d'oeuvre abondante et bon marché.

Egalement liée à l'origine au projet de Z.L.E.A., l'IIRSA a été lancée à la même époque que le Plan Puebla Panama, en 2000, cette fois-ci sous le patronage de l'ancien président brésilien Fernando Henrique Cardoso. Le financement en est assuré par la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale mais également par la Banque brésilienne de développement économique et sociale. Le projet-cadre de plusieurs centaines de milliards de dollars irrigue des projets de constructions d'infrastructures de transport, énergétiques et de télécommunication dans tout le sous-continent regroupés en plusieurs « axes d'intégration ». L'objectif de ces axes est de créer des « connexions physiques » visant à faciliter la circulation des personnes et des marchandises, l'extraction de matières premières apparaissant en fait encore une fois comme une cible prioritaire¹⁵⁷⁰.

Au cœur de l'IIRSA, on trouve d'ailleurs l'exploitation du bassin amazonien. Quatre des dix axes de l'IIRSA lui sont consacrés selon une philosophie qui se rapproche des grands projets lancés par l'Etat brésilien dans les années 1970¹⁵⁷¹. Les axes de l'IIRSA consacrés à la région amazonienne sont d'ailleurs en concordance avec les plans d'aménagement du territoire de l'Etat brésilien : le plan *Avança Brasil* sous Cardoso, les Plans d'accélération de la croissance (PAC) sous Lula, qui tous les deux se réfèrent aux « Axes d'intégration et de développement » (ENEID), en grande partie déjà définis sous le régime de la dictature militaire dans les années 1970¹⁵⁷².

Impliquant plus ou moins les Etats frontaliers de la zone Pan-amazonienne ces axes visent le développement de liaisons routières, ferroviaires et fluviales joignant le Pacifique à l'Atlantique, le

¹⁵⁶⁹ LETRILLART (Philippe), « Où en est l'intégration centre-américaine ? », Art. cit., p. 27 ; MORO (Braulio), « Dollar, Mexique et « Jaguars » centraméricains. Une recolonisation nommée « plan Puebla-Panama » », *Le Monde Diplomatique*, Février 2003, pp. 14-15.

¹⁵⁷⁰ TAUTZ (Carlos), « De l'ALCA à l'IIRSA », *Le Monde Diplomatique Brasil*, Février 2009, [en ligne], <http://www.autresbresils.net>, (site consulté le 16 janvier 2013).

¹⁵⁷¹ Sur ces projets voir Bunker (Stephen G.), *Underdeveloping the Amazon. Extraction, Unequal Exchange and the Failure of the Modern State*, *Op. cit.*

¹⁵⁷² CASTRO (Edna), « Expansão Da Fronteira, Megaprojetos de Infraestrutura e Integração Sul-Americana », *Caderno CRH*, Vol. 25, n° 64, 2012, pp. 46-61, p. 49 ; TAUTZ (Carlos), « De l'ALCA à l'IIRSA », *Art. cit.*

Nord au Sud, et desservant les zones d'exploitations agricoles, minières et forestières. Un de ces axes concerne par exemple l'aménagement du Rio Madeira qui comprend la construction de centrales hydroélectriques ainsi que des écluses pour rendre le fleuve navigable, le but étant de créer un corridor international de transport de céréales.

L'IIRSA est significative du rôle ambivalent que joue l'Etat brésilien dans la région sud-américaine, entre moteur de l'intégration du continent et relais des intérêts du capitalisme central mais également des intérêts de ses capitalistes nationaux. Alors que la Z.L.E.A. n'est pour l'instant plus à l'ordre du jour, l'IIRSA peut en effet servir de base objective à une harmonisation des politiques économiques dans le sens d'une certaine extraversion du continent.

C) Le programme de développement de la région du Grand Mékong

On retrouve certains de ces risques dans le contexte sud-est asiatique avec le programme de développement de la région du Grand Mékong (G.M.S. pour Greater Mekong Subregion)¹⁵⁷³. Ce projet, initié sous l'égide la Banque asiatique de développement (B.A.D.) au début des années 1990, inclut essentiellement le développement de corridors économiques. Le développement de ces derniers comprend le renforcement des axes routiers et ferroviaires, le développement des ports et de la navigation fluviale, une politique d'harmonisation des règles de transport pour réduire les coûts logistiques, un soutien institutionnel pour faciliter le commerce, mais également l'interconnexion des réseaux électriques et de télécommunication, la construction de barrages hydroélectriques, de gazoducs ou d'oléoducs et la création de zones franches transfrontalières¹⁵⁷⁴. Cinq corridors ont été identifiés : deux selon l'axe Nord-Sud, un Est-Ouest et deux au Sud¹⁵⁷⁵. La B.A.D. a impérativement lié la construction des infrastructures de transport à la conclusion d'accords de libre-échange, corridor par corridor, anticipant l'accord généralisé de l'ASEAN : l'A.F.T.A. (ASEAN Free Trade Area).

Ces projets de corridors permettent de relier efficacement aux ports de la région les zones intérieures riches en ressources naturelles (forestières et minières notamment), tout en fournissant d'importants débouchés pour les firmes multinationales du secteur des infrastructures.

Un des projets phare dans le cadre du programme G.M.S. a par exemple été le barrage Nam Theun 2 en grande partie créé pour alimenter en énergie la Thaïlande et financé par l'Etat laotien, la Banque mondiale et la Banque Asiatique de développement. Le barrage a été réalisé par un

¹⁵⁷³ Cette région regroupe le Cambodge, la Chine, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande et le Vietnam.

¹⁵⁷⁴ TAILLARD (Christian), « Un exemple réussi de régionalisation transnationale en Asie orientale : les corridors de la Région du Grand Mékong », *L'Espace géographique*, Vol. 38, n° 1, 2009, pp.1-16, p. 5.

¹⁵⁷⁵ KURODA (Haruhiko), KAWAI (Masahiro), NANGIA (Rita), « Infrastructures et coopération régionale », *Revue d'économie du développement*, Vol. 21, n° 4, 2007, pp. 91-124, p. 106.

consortium de firmes multinationales dont E.D.F. Il a directement touché plus de 70 000 personnes, affectées par les déplacements forcés, la construction du barrage elle-même et les changements d'intensité du courant dus à la réorientation des cours fluviaux. L'accès des populations locales aux ressources hydriques, agricoles et halieutiques a ainsi été gravement perturbé¹⁵⁷⁶.

On peut donc souligner l'ambiguïté du programme G.M.S. qui comme l'IIRSA peut effectivement jouer un rôle de désenclavement de la région, mais incline également dans le sens d'une mise en valeur capitaliste d'un territoire qui bénéficie en grande partie à des acteurs extérieurs. Le rôle clé joué par le Japon dans la Banque Asiatique de Développement¹⁵⁷⁷ qui elle-même coordonne le G.M.S. est en ce sens à noter, tout comme la participation des autres puissances de la triade à cette institution : la banque n'a pas hésité au milieu des années 2000 à suspendre ses financements au corridor Est-Ouest passant au Myanmar alors que les principaux investisseurs en Birmanie sont la Chine et la Thaïlande : préoccupations envers les droits de l'homme ou craintes face à la percée des investissements chinois dans la région ?

Lorsque l'on observe les programmes régionaux de développement des infrastructures, on ne peut s'empêcher de déceler des coïncidences dans la philosophie qui les sous-tend. Parmi les plus flagrantes on trouve semble-t-il les idées suivantes : l'intégration des régions périphériques à l'économie capitaliste globale est inévitable¹⁵⁷⁸ ;

- cette intégration doit s'appuyer sur l'exploitation des « avantages comparatifs » de ces régions, à savoir leurs ressources naturelle ;
- cette intégration doit primer sur l'intégration nationale.

Toujours dans l'objectif de configurer des espaces matériels et sociaux en phase avec les intérêts du capital transnational, l'Etat périphérique a également été amené à adapter ses actions et ses structures pour sécuriser les contextes dans lesquels se déploient les firmes multinationales du

¹⁵⁷⁶ KURODA (Haruhiko), KAWAI (Masahiro), NANGIA (Rita), *Art. cit.*, p. 108 ; RANSLEY (Carol), COMFORD (Jonathan), ROSIEN (Jessica), *A Citizen's Guide to the Greater Mekong Subregion. Understanding the GMS Program and the Role of the Asian Development Bank*, Melbourne, Oxfam Australia, 2008, p. 33. Sur les enjeux socio-écologiques de l'exploitation des ressources naturelles dans la région du Mékong voir également PECH (Sokhem), SUNADA (Kengo), « Population Growth and Natural-Resources Pressures in the Mekong River Basin », *Ambio*, Vol. 37, n° 3, 2008, pp. 219-224 . Plus spécifiquement sur les enjeux pour la santé liés à la construction de barrages dans la région : ZIEGLER (Allan D.), PETNEY (Trevor N.), GRUNDY-WARR (Carl), ANDREWS (Ross H.), *et al.*, « Dams and Disease Triggers on the Lower Mekong River ». *PLoS Neglected Tropical Diseases*, Vol. 7, n° 6, 2013, [en ligne], <http://www.plosntds.org/article/info:doi/10.1371/journal.pntd.0002166>, (Consulté le 5 août 2013).

¹⁵⁷⁷ FAURE (Guy), « La Banque asiatique de développement et les jeux d'influence chinois et japonais », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 6, 2008, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org>, (site consulté le 28 janvier 2013).

¹⁵⁷⁸ TAYLOR (Ian), « Globalization and Regionalization in Africa : Reactions to Attempts at Neo-Liberal Regionalism », *Review of International Political Economy*, Vol. 10, n° 2, 2003, pp. 310-330, p. 313.

secteur des ressources naturelles.

§2. L'Etat périphérique, fournisseur de sécurité à géométrie variable

La sécurité au sens physique du terme, la mitigation des risques dans les zones ciblées par les investissements sont des enjeux cruciaux pour les firmes multinationales. En effet, les possibilités de réaliser des profits et le niveau de ces profits dépendent directement d'un environnement sécuritaire stable. Ces questions sont particulièrement sensibles concernant les zones d'exploitations des ressources naturelles que ce soit en Amérique latine, en Afrique ou en Asie tropicale.

A l'évidence, les crises économiques liées à la baisse du prix des matières premières et à l'endettement à la fin des années 1970 et au début des années 1980, suivies par les décennies d'ajustement structurels ont entraîné les Etats de ces régions dans des spirales de troubles sociaux et de dégradation de leurs structures ; spirales qui pour les plus fragiles d'entre eux ont pu aboutir à l'effondrement et à des guerres civiles et pour d'autres plus solides au développement de faisceaux de problèmes endémiques comme les épidémies ou le développement de réseaux criminels.

Toute la difficulté pour les Etats centraux et les institutions de la gouvernance néolibérale a été de régler ces lourds problèmes de sécurité sans trop renforcer les Etats locaux qui pourraient alors adopter des politiques moins conciliantes envers les investisseurs étrangers.

La solution a été de forger des politiques de « bonne gouvernance » en matière de sécurité, soit la création d'« arrangements institutionnels » adéquats pour que les Etats locaux soient « capables de prendre la responsabilité du maintien de l'ordre intérieur, mais non capables de revendiquer les droits de la souveraineté »¹⁵⁷⁹.

On est ici en plein dans la problématique du *State Building* au Sud dans laquelle les Etats occidentaux se sont lancés depuis la fin de la guerre froide pour remédier au problème des Etats dits « faillis » car incapables d'assurer les fonctions régaliennes de base.

Les solutions institutionnelles dégagées n'ont donc pas nécessairement abouties à la remise sur pied d'Etat capables de contrôler de manière autonome l'ensemble de leurs territoires et de stabiliser de manière durable les tensions sociales, mais plutôt à des formules hybrides dans lesquelles s'entremêlent projets phares promouvant une gestion transparente des ressources naturelles, régionalisation des capacités militaires sous la tutelle des puissances occidentales,

¹⁵⁷⁹ CHANDLER (David), « Comment le *State Building* affaiblit les Etats », Art. cit., pp. 33-34.

recours au secteur privé de prestation de sécurité etc.

En articulant différentes échelles d'intervention et de règlement des problèmes de sécurité, du local à l'international en passant par le national et le régional, les acteurs de la gouvernance néolibérale¹⁵⁸⁰ ont cherché à créer les contextes les plus favorables au déploiement des grands opérateurs capitalistes transnationaux du secteur des ressources naturelles : sûrs, débarrassés d'une concurrence locale embarrassante et non entravés par des Etats trop « solides »¹⁵⁸¹.

On passera en revue quelques-unes des formules institutionnelles qui ont été développées en Afrique (A.), en Amérique latine (B.) et en Asie du Sud-Est (C.).

A) La promotion de la transparence en Afrique : un moyen pour lier sécurité et développement extraverti

Une des approches adoptées par les promoteurs de la gouvernance globale pour sécuriser des zones de troubles et les réouvrir aux investisseurs étrangers, dans des situations post-conflits par exemple, a été l'implication des appareils d'Etat locaux dans des initiatives de gestion transparente des ressources naturelles.

Deux de ces initiatives ont été mises en place au début des années 2000 dans le contexte africain après la vague de conflits autour des ressources naturelles qui a marqué le continent durant les années 1990 : il s'agit du Processus de Kimberley et de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (I.T.I.E.).

Le processus de Kimberley est issu d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies soutenant la création d'un schéma de certification des diamants bruts, reconnu au plan mondial. A partir de novembre 2002, les négociations entre gouvernements de pays producteurs, industriels du diamant et société civile ont abouti au « Kimberley Process Certification Scheme », prévoyant un ensemble de règles permettant le contrôle de la production et de la commercialisation des diamants bruts¹⁵⁸².

L'I.T.I.E. a été lancée en octobre 2002 par le Premier ministre britannique Tony Blair, au cours du

¹⁵⁸⁰ Une telle stratégie transparait de manière diffuse d'un document comme le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde de 2011 intitulé *Conflits, sécurité et développement*, The World Bank, *World Development Report 2011 : Conflict, Security, and Development*, Washington DC, The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank, 2011.

¹⁵⁸¹ ABRAHAMSEN (Rita), WILLIAMS (Michael C.), « Security Beyond the State : Global Security Assemblages in International Politics », *International Political Sociology*, Vol. 3, 2009, pp. 1-17, p. 2-3 ; LE BILLON (Philippe), LEVIN (Estelle), « Building Peace with Conflict Diamonds ? Merging Security and Development in Sierra Leone », *Development and Change*, Vol. 40, n° 4, 2009, pp. 693-715, pp. 695-696.

¹⁵⁸² VIRCOULON (Thierry), « Matières premières, régulation internationale et Etats rentiers », *Etudes*, Vol. 410, n° 5, 2009, pp. 593-604, p. 599.

Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg. L'objectif visé par cette initiative était de renforcer la « bonne gouvernance » dans le secteur extractif par la transparence des versements effectués par les sociétés pétrolières et minières et des revenus engrangés par les Etats producteurs.

La philosophie sous-jacente à ces initiatives est que les Etats dits « rentiers » jouent un rôle déterminant dans la survenue de l'instabilité politique et de l'insécurité en détournant les revenus de l'exportation tirés des richesses naturelles ou en en faisant une mauvaise utilisation.

Face à ce constat le processus de Kimberley comme l'I.T.I.E. ont été présentés comme devant concourir à la fois au rétablissement de la sécurité et au développement économique et social. Ces initiatives sont censées contribuer à la stabilité politique et au maintien de la paix dans les pays producteurs, par l'instauration d'un ordre économique libéral et d'un système politique démocratique. Accessoirement, cette stabilité peut également jouer un rôle dans la sécurité des approvisionnements des pays importateurs¹⁵⁸³.

De tels dispositifs placent les Etats producteurs dans une position bancale, en organisant une sorte de tutelle de la part d'organismes internationaux qui vérifient l'usage des revenus tirés des ressources, exercent une certaine pression sur l'orientation de la gestion, sans toutefois éliminer l'opportunisme des classes dirigeantes locales.

Ces initiatives favorisent par contre les sociétés transnationales du secteur des ressources naturelles qui se retrouvent utilement dédouanées de toute responsabilité dans la survenue des crises politiques locales, la corruption des élites ou les problèmes de développement.

L'implantation de ces grandes firmes est même considérée comme un gage de transparence en matière de gestion des ressources. Dans le secteur minier elles sont préférées par exemple aux formes d'exploitation artisanales qui sont dites difficiles à contrôler, génératrices de conflits locaux, de dommages environnementaux et susceptibles de générer des phénomènes de criminalité¹⁵⁸⁴.

Une telle mise au ban de l'artisanat minier pour lui préférer l'extraction industrielle a ainsi été orchestrée dans plusieurs pays africains producteurs de diamants en prenant comme prétexte la transparence et les questions de sécurité.

En Angola, après 2002 et le rétablissement de l'ordre face à la rébellion, les forces de sécurité gouvernementales ont mené d'importantes opérations de nettoyage des zones minières, légitimées aux yeux des observateurs occidentaux par la criminalisation des secteurs artisanaux, à l'image de

¹⁵⁸³ CARBONNIER (Gilles), « Les négociations multi-parties prenantes : l'exemple de l'initiative de transparence des industries extractives », *Relations internationales*, n° 136, 2008/4, pp. 101-113, p. 103.

¹⁵⁸⁴ LE BILLON (Philippe), LEVIN (Estelle), « Building Peace with Conflict Diamonds ? Merging Security and Development in Sierra Leone », *Art. cit.*, pp. 697-698 ; MOODY (Roger), *Rocks & Hard Places : the Globalization of Mining*, *Op. cit.*, p. 11.

l'opération *Brilhante* menée entre 2004 et 2005. Le processus de Kimberley a servi de justification pour accroître l'industrialisation de l'extraction de diamants qui a explosé entre 2002 et 2006¹⁵⁸⁵.

Un processus similaire s'est déroulé en Sierra Leone. En 2002, à la fin de la guerre civile, 200 000 personnes travaillaient dans l'extraction artisanale de diamants en Sierra Leone. Le président de l'époque Tejan Kabbah présentait ce secteur artisanal comme une menace pour la sécurité du pays, refuge d'anciens combattants et de trafiquants, et pointait comme solution l'attraction de firmes étrangères. Dans le cadre du processus de Kimberley et de l'I.T.I.E, le gouvernement sierra-léonais, appuyé par des agences d'aide internationales (dont l'U.S.A.I.D. et le département britannique pour le développement international, D.F.I.D.) ont conduit des réformes visant à sécuriser les zones minières, à encadrer le secteur artisanal et à préparer le terrain pour l'industrialisation de l'extraction.

En 2007, les droits miniers détenus par les firmes extractives recouvraient 94 % du pays et 99 % des terres exploitées artisanalement, tandis que le nombre de licences pour l'extraction artisanale était en diminution. Au final l'extraction artisanale a été repoussée dans des zones plus marginales du pays sans que les bénéfices pour la sécurité, le développement ou même les finances de l'Etat aient été vraiment concluants¹⁵⁸⁶.

Il ne faut pas non plus négliger le fait que dans nombre de contrées les firmes multinationales minières s'appuient sur l'artisanat minier pour sous-traiter des opérations dangereuses et diminuer leurs coûts¹⁵⁸⁷. A cette aune, marginaliser l'artisanat minier pour des raisons de sécurité relève de l'hypocrisie.

Il apparaît que l'approche mise en avant dans le cadre des initiatives internationales pour une gouvernance transparente des activités extractives soit réductrice et orientée. Le pari sur laquelle elle repose, soit celui d'instaurer une synergie entre sécurité et environnement attractif pour les firmes multinationales semble plutôt risqué dans des contextes où les Etats sont par ailleurs dépossédés des moyens de mener des politiques de développement de manière autonome.

¹⁵⁸⁵ LE BILLON (Philippe), LEVIN (Estelle), « Building Peace with Conflict Diamonds ? Merging Security and Development in Sierra Leone », *Art. cit.*, pp. 700-701.

¹⁵⁸⁶ *Ibid.*, pp. 710-711.

¹⁵⁸⁷ MOODY (Roger), *Rocks & Hard Places : the Globalization of Mining, Op. cit.*, pp. 11-12.

B) La régionalisation des questions de sécurité et de défense en Amérique latine : la préservation des intérêts hégémoniques des Etats-Unis

La régionalisation des opérations de sécurité et de défense est une autre méthode non exclusive pour instrumentaliser l'Etat périphérique et l'engager à sécuriser les zones d'exploitation des ressources naturelles. Lorsqu'elle est mise en œuvre avec la participation active ou même à l'initiative des puissances capitalistes tutélaires, elle devient un utile moyen pour remplir les objectifs sécuritaires de ces puissances tout en affaiblissant la souveraineté des partenaires locaux. L'asymétrie dans l'initiative et la conduite des opérations provient souvent du rôle directeur joué par la puissance dans plusieurs domaines : fourniture de l'armement et de la logistique, formation des cadres militaires, capacités de projection etc.

Les Etats-Unis ont traditionnellement emprunté cette voie en Amérique Latine dans les suites de la doctrine Monroe et du Traité interaméricain d'assistance réciproque.

Après la guerre froide, les doctrines stratégiques ont été réactualisées et de nouveaux objectifs identifiés qui ont fourni des cadres d'action aux forces armées des Etats-Unis et à leur partenaires locaux : la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale à partir des années 1990, puis la lutte contre le terrorisme dans les années 2000.

Du point de vue des Etats-Unis, le déploiement de leurs forces armées et les plans de coopération avec les Etats latino-américains se font dans le cadre de deux structures : le U.S. Northern Command (NORTHCOM) et le U.S. Southern Command (SOUTHCOM).

Le NORTHCOM est de création récente, puisqu'il a été créé en 2002 par le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld. Il intègre un ensemble géographique recouvrant les Etats-Unis (Alaska inclus), le Canada, le Mexique, des morceaux de la zone Caraïbe et les îles contiguës dans les océans Pacifique et Atlantique.

Le SOUTHCOM a été créé en 1963 et comprend dans son aire d'activité la masse continentale américaine au Sud du Mexique, ainsi que les zones maritimes adjacentes et la mer des caraïbes.

Dans le cadre de ces aires de déploiement, les Etats-Unis ont conclu avec certains Etats d'Amérique latine des traités de coopération en matière de défense et de sécurité. De tels traités ont éventuellement porté non seulement sur l'assistance contre des menaces extérieures mais également sur l'assistance face à des menaces *intérieures* aux Etats partenaires. Cette assistance pouvant se traduire dans certains cas par l'intervention directe des forces de sécurité des Etats-Unis sur le

territoire des pays partenaires.

C'est dans un tel cadre que le *Plan Colombia* a été initié en 1999, avec pour objectif officiel la lutte contre le trafic de drogue international et la pacification du territoire colombien après des années de guerre civile. La Banque mondiale, le F.M.I. et la Banque interaméricaine de développement ont apporté leur soutien à ce « plan pour la paix, la prospérité et le renforcement de l'Etat ». Durant les années 2000, les Etats-Unis ont versé plusieurs milliards de dollars d'aides qui se sont matérialisés en achats d'armes, d'équipements, d'hélicoptères et entraînements des personnels de sécurités colombiens¹⁵⁸⁸.

L'aide s'est traduite en outre par une intervention directe des forces armées des Etats-Unis en support des actions menées par l'Etat colombien¹⁵⁸⁹.

Le cœur des opérations du *Plan Colombia* a visé la sécurisation des espaces économiques utilisés par les sociétés transnationales nord-américaines et étrangères, en particulier minières et pétrolières.

Il s'est agi de protéger les infrastructures existantes notamment contre les mouvements de guérilla (FARC et ELN) mais également de dégager des zones pour favoriser l'implantation des firmes, en éradiquant par exemple les cultures de coca et de pavot et en déplaçant les populations, vieille pratique de l'Etat et des groupes paramilitaires en Colombie¹⁵⁹⁰.

Dans ce but, a été déployée durant plusieurs années une combinaison de forces de sécurité officielles colombiennes, de forces de sécurités états-uniennes, de compagnies de sécurité privée et de groupes paramilitaires¹⁵⁹¹.

Les oléoducs et installations pétrolières ont fait l'objet d'une attention spéciale.

L'oléoduc Cano Limon de 780 km a fait l'objet d'une protection exclusive contre les attaques par les organisations de guérilla (170 attaques par dynamitages en 2001). En 2002, le Congrès américain vota en faveur d'un « programme de protection du pipeline » avec l'approbation de 98 millions de dollars pour l'entraînement de la 18ème Brigade colombienne surnommée « *critical infrastructure brigade* » par l'administration Bush¹⁵⁹². Cette aide militaire déclencha d'ailleurs un tollé de la part des travailleurs et paysans du secteur étant donné les accointances entre l'armée colombienne et les

¹⁵⁸⁸ O'CONNOR (Dermot), BOHORQUEZ MONTOYA (Juan Pablo), «Transformation néolibérale dans les champs aurifères de Colombie : stratégie de développement ou impérialisme capitaliste ? », *Travail, capital et société*, Vol. 43, n° 2, 2010, pp. 92-93 ; PINEDA (Carolina), « Plan Colombia : A political, Economic, and Cultural Analysis of Coca and Poppy Eradication Projects in Putumayo, Colombia », *Totem : The University of Western Ontario Journal of Anthropology*, Vol. 13, n° 1, Article 10, 2005, pp. 72-80, p. 73.

¹⁵⁸⁹ ALLEN (Bob), JACKSON (Mary), KING (Janice), PALACIOS (Jorge), *Aligning for Hemispheric Defense : Synchronizing NORTHCOM and SOUTHCOM Efforts to Combat Transnational Criminal Organizations*, Joint Forces Staff College, Joint and Combined Warfighting School, Class 12-2, 5 June 2012, p. 6.

¹⁵⁹⁰ O'CONNOR (Dermot), BOHORQUEZ MONTOYA (Juan Pablo), *Art. cit.*, pp. 91-92.

¹⁵⁹¹ *Ibid.*, p.93.

¹⁵⁹² LADOUCEUR (Micheline), *Les enjeux du pétrole : la militarisation des pipelines en Colombie*, Mondialisation.ca, 24 juin 2003, [en ligne], <http://www.globalresearch.ca>, (site consulté le 15 février 2013).

escadrons de la mort dans un contexte de privatisation des sociétés pétrolières publiques¹⁵⁹³.

Les multinationales pétrolières européennes ont également signé des contrats avec l'armée colombienne pour obtenir une protection permanente. La firme BP, obtint par exemple 500 soldats pour la protection du pipeline OCENSA (Cusiana-Cupiagua) ; elle eut parallèlement recours aux services d'une compagnie privée de mercenaires (Defense Systems Limited)¹⁵⁹⁴.

Dans le cadre du *Plan Colombia*, l'Etat a également gelé la reconnaissance des droits territoriaux des populations autochtones¹⁵⁹⁵, ce qui a conduit à un renouvellement des empiétements sur les terres ancestrales autochtones, notamment celles des U'wa, après des années d'altercations avec les firmes multinationales¹⁵⁹⁶. Le plan Colombie a ainsi offert un utile prétexte pour militariser les zones d'exploitation en territoire U'wa.

L'armée colombienne s'est vue ainsi instrumentalisée et même concurrencée pour assurer la protection des corridors de développement pétroliers, signe d'une privatisation accélérée de l'Etat colombien¹⁵⁹⁷.

Une orientation similaire fut adoptée par l'Etat mexicain durant les années 2000 sous la présidence de Vicente Fox puis celle de Felipe Calderon. En 2005, Vicente Fox signa avec les gouvernements des Etats-Unis et du Canada l'*Allianza para la Seguridad y la Prosperidad de America del Norte*.

Ce cadre de coopération militaire et sécuritaire intégrait le Mexique plus avant dans le NORTHCOM. En octobre 2007, sous Felipe Calderon, fut lancée l'initiative *Merida*, un paquet de mesures sécuritaires similaires au *Plan Colombia* et qui entraîna une aide financière et militaire de plusieurs milliards de dollars de la part des Etats-Unis, toujours sous le couvert d'opérations anti-drogues¹⁵⁹⁸. Soulignant la continuité avec le *Plan Colombia*, l'initiative *Merida* fut rebaptisée officieusement Plan Mexico, par Robert Gates, le secrétaire américain à la défense¹⁵⁹⁹.

Bien que ne prévoyant pas, contrairement au Plan Colombia, d'opérations militaires des Etats-Unis en territoire mexicain, en dehors des actions menées par le F.B.I. et la Drug Enforcement Administration (D.E.A.) les Etats-Unis ont néanmoins eu tendance à agir au travers d'entreprises de

¹⁵⁹³ GEDICKS (Al), *Resource Rebels. Native Challenges to Mining and Oil Corporations*, Cambridge MA, South End Press, 2001, p. 59.

¹⁵⁹⁴ LADOUCEUR (Micheline), *Op. cit.*

¹⁵⁹⁵ Par le décret 1328 d'août 2002 pris par le Président Pastrana, accepté ensuite par le gouvernement d'Alvaro Uribe.

¹⁵⁹⁶ GEDICKS (Al), *Op. cit.*, pp. 55-65.

¹⁵⁹⁷ *Ibid.*, p. 58.

¹⁵⁹⁸ RIBANDO SEELKE (Clare), FINKLEA (Kristin M.), *U.S.-Mexican Security Cooperation : the Merida Initiative and Beyond*, Report for Congress, Congressional Research Service, August 16, 2010, [en ligne], <http://www.crs.gov>, (site consulté le 20 janvier 2013).

¹⁵⁹⁹ FAZIO (Carlos), « Mexique-Etats-Unis : du Traité de libre-échange à l'Alianza para la Seguridad y la Prosperidad de America Del Norte », *Art. cit.*, p. 119.

sécurité privée auxquelles le secrétariat à la Défense ou le Département d'Etat ont sous-traité la tâche. Se sont ainsi mis en place des processus de « mercenarisation », de « tertiarisation » de l'assistance américaine en territoire mexicain¹⁶⁰⁰, avec des objectifs qui restent classiques : entre autres, sécuriser les « corridors énergétiques » transportant pétrole, gaz et électricité du Mexique vers leur voisin du Nord.

On retrouve ces processus de « tertiarisation » et « mercenarisation » de la sécurité, affaiblissant les souverainetés étatiques, en Asie du Sud-Est.

C) La privatisation des fonctions de sécurité en Asie du Sud-Est

La prolifération des compagnies militaires ou de sécurité privée et leur intervention dans des domaines autrefois réservés aux Etats est un phénomène mondial qui est le résultat de plusieurs facteurs. On peut noter la montée du néolibéralisme et la privatisation des secteurs de défense engagée à partir des années 1980, la fin de la guerre froide qui a accéléré ce processus de recomposition des forces armées et surtout les suites du 11 septembre 2001 lorsque les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont eu massivement recours à ces sociétés pour appuyer le déploiement de leurs forces armées sur des champs d'opération extérieurs, en particulier l'Irak¹⁶⁰¹. Une dialectique de privatisation, de recomposition des Etats et d'insécurité latente a ouvert un formidable marché à ces sociétés¹⁶⁰².

Dans le contexte particulier de l'Asie du Sud-Est, la multiplication des sociétés militaires et de sécurité privée s'est rattachée à une situation de fragilisation des Etats et des sociétés et d'intensification du déploiement du capital transnational que ce soit dans le secteur des ressources naturelles ou dans le transport et le commerce international.

L'Asie du Sud-Est dans sa façade maritime, qui intègre l'archipel insulindien, est en effet à la fois un des principaux nœuds du transport international de marchandises avec des détroits stratégiques comme celui de Malacca et une zone très riche en ressources naturelles, notamment minières et

¹⁶⁰⁰ FAZIO (Carlos), « Mexique-Etats-Unis : du Traité de libre-échange à l'Alianza para la Seguridad y la Prosperidad de America Del Norte », *Art. cit.*, p. 120.

¹⁶⁰¹ KOUAR (Mehdi), « La sûreté est-elle privatisable ? », *Outre-Terre*, n° 25-26, 2010/2, pp. 49-74, p. 49 ; LISS (Carolin), *The Privatisation of Maritime Security – Maritime Security in Southeast Asia : Between a rock and a hard place ?*, Asia Research Centre, Working Paper, n°141, February 2007, Perth, Murdoch University, p. 12 ; REMY (Catheline), « Les sociétés militaires privées dans la lutte contre la piraterie », *Pyramides. Revue du centre d'études et de recherche en administration publique*, n° 21, 2012, pp. 119-138.

¹⁶⁰² Comme le note Mehdi Kouar, les sociétés militaires et de sécurité privée « deviennent une solution quand on veut disposer d'hommes sur le court terme, d'hommes extrêmement mobiles et pas vraiment contrôlés institutionnellement », KOUAR (Mehdi), *Art. cit.*, p. 49.

énergétiques. Dans une période qui court des années 1980 aux années 2000, les réformes néolibérales et la crise asiatique de 1997 ont conduit à un appauvrissement de certaines populations et territoires¹⁶⁰³, à une recrudescence des tensions sociales et à la diminution des budgets étatiques, alors mêmes que les firmes multinationales s'implantaient de manière accrue dans la zone.

Pour protéger des installations minières, des infrastructures énergétiques parfois situées *offshores*, mais également des opérations maritimes, toutes hautement contestées lorsqu'elles perturbent l'environnement et l'accès aux ressources des populations locales, les firmes multinationales ont eu recours à la fois aux services des forces armées et de polices locales, mais de plus en plus à partir des années 2000 à des compagnies de sécurité privées souvent multinationales elles aussi¹⁶⁰⁴.

Les forces de sécurité locales ont elles-mêmes fortement privatisé leurs activités face à la baisse des budgets militaires suite aux crises économiques. Cela a été le cas de l'armée et de la police indonésienne qui, pour compenser la diminution des financements étatiques après la crise de 1997, se sont lancées dans des opérations commerciales, dirigeant leur propres entreprises, participant ou offrant leurs services à d'autres entreprises privées¹⁶⁰⁵. Les forces indonésiennes ont ainsi fourni des services de sécurité de nature privée à des firmes multinationales du secteur des ressources naturelles en mettant à disposition des gardes ou en mettant sur pied leurs propres entreprises de sécurité privée¹⁶⁰⁶.

Cette situation est de fait particulièrement favorable à la corruption et aux dérapages. On pense ici aux contrats de protection passés autour du projet minier de Freeport en Irian Jaya ou à ceux impliquant Exxon Mobil à Aceh. Dans ces deux situations, les troupes payées par les multinationales se sont livrées à des exactions alors qu'elles protégeaient les installations minières¹⁶⁰⁷.

Les compagnies de sécurité privée non issues des forces armées locales, à l'image de *Hart, Group 4, Counter Terrorism International* ou de *Background Asia*, sont souvent basées à Singapour, bien qu'elles soient souvent des filiales de plus grands groupes. Elles offrent toute une gamme de

¹⁶⁰³ En particulier en Indonésie et aux Philippines.

¹⁶⁰⁴ Les sociétés anglo-saxonnes (américaines, britanniques, australiennes) sont en position de leader sur le marché asiatique, mais les Sud-Africains, les français et les israéliens sont également présents. LISS (Carolin), *The Privatisation of Maritime Security – Maritime Security in Southeast Asia : Between a rock and a hard place ?*, *Op. cit.*, p. 13 ; REMY (Catheline), « Les sociétés militaires privées dans la lutte contre la piraterie », *Art. cit.*

¹⁶⁰⁵ LISS (Carolin), *Op. cit.*, p. 9.

¹⁶⁰⁶ Ce genre de pratique n'est pas l'apanage des seuls Etats du Tiers-Monde contrairement à certains préjugés tenaces, en effet le ministère de la défense belge offre également ce genre de services à des armateurs. REMY (Catheline), *Art. cit.*

¹⁶⁰⁷ LISS (Carolin), *Op. cit.*, p. 9.

services de l'escorte armée de navires, à la récupération d'otages en passant par la protection des stations pétrolières offshore.

Ce genre de services constituent potentiellement des atteintes directes à la souveraineté des Etats locaux, qui les dénoncent d'ailleurs comme telles. Cependant, ces protestations ne freinent pas le déploiement des compagnies privées, qui ont recours à la corruption pour s'attirer la bienveillance d'officiels, ou même à la sous-traitance en employant des sociétés de sécurité locales qui peuvent être là encore en lien avec les forces armées officielles¹⁶⁰⁸.

Le recours à ces compagnies de sécurité privées par les firmes multinationales du secteur des ressources naturelles est non moins problématique que l'appel aux forces armées locales. Elles peuvent en effet contribuer à phénomènes d'escalade de la violence dans des zones déjà sous tension, sans compter les dérapages face à des mouvements de protestation ou même de simples attitudes de curiosité de la part de locaux. Se pose alors la question de la responsabilité de ces compagnies.

La confusion entre piraterie, terrorisme et résistances des populations locales face aux atteintes contre leur gagne-pain peut être vite opérée ; confusion qui peut d'ailleurs être agitée à dessein par les sociétés de sécurité privées pour justifier leur présence et se créer de nouveaux marchés¹⁶⁰⁹. Ces sociétés agissent en effet également comme des officines de renseignement sur lesquelles se basent de plus en plus les journalistes mais aussi les grandes institutions financières comme les compagnies d'assurance.

Un mauvais rapport de « risque pays » rendu par une des ces agences de sécurité peut ainsi soudainement aboutir à classer une région « dangereuse » avec pour conséquence l'élévation des coûts d'assurance des transporteurs, mais aussi des agences de voyage avec des conséquences négatives potentielles pour l'économie locale et au final une certaine déstabilisation des Etats de la zone en question.

C'est ce qui a failli arriver en 2005 lorsque sur la base d'un rapport rendu par la société *Aegis Defence Services Ltd.*, un organisme représentatif des compagnies d'assurance maritimes londonienne a classé le détroit de Malacca sur une liste de zones à haut risque. Plusieurs organisations commerciales asiatiques ainsi que les Etats indonésien et Malais ont élevé des protestations concourant au retrait du détroit de la liste¹⁶¹⁰.

¹⁶⁰⁸ LISS (Carolin), *The Privatisation of Maritime Security – Maritime Security in Southeast Asia : Between a rock and a hard place ?*, *Op. cit.*, p.16.

¹⁶⁰⁹ Comme le rappelle Carolin Liss, il faut garder à l'esprit que les compagnies de sécurité privée sont avant tout des entreprises commerciales dont le but est de dégager un profit financier pour elles et leurs actionnaires, *Ibid.*, p. 17. Voir également LISS (Carolin), « Losing control ? The privatisation of anti-piracy services in Southeast Asia », *Australian Journal of International Affairs*, Vol. 63, n° 3, pp. 390-403.

¹⁶¹⁰ LISS (Carolin), *Op. cit.*, p. 18.

Au final, cette privatisation des services de sécurité, que ce soit en Asie du Sud-Est ou ailleurs, qui sert surtout les intérêts des firmes multinationales centrales et des sociétés de sécurité elles-mêmes, peut se révéler être négative à la fois pour la sécurité des populations locales et la souveraineté des Etats.

Elle est en tout cas significative d'un processus d'ensemble, qui est celui de la restructuration des Etats périphériques, qui passe notamment par le démembrement de leurs fonctions les plus essentielles et leur redistribution à des acteurs privés, dans un contexte de domination de la part des institutions de la gouvernance néolibérale et des centres capitalistes.

Le régime néolibéral, en ouvrant brutalement les frontières aux flux de marchandises et de capitaux, en disciplinant les politiques économiques des Etats, en restructurant en profondeur leurs fonctions, a créé depuis le début des années 1980 un contexte dans lequel le capital transnational dispose d'une autonomie sans précédent pour se déployer et accumuler. C'est ce contexte, ou faux ordre, que l'on peut qualifier de mondialisation ou globalisation. A l'intérieur de cette dernière, les sociétés transnationales, expression de la concentration du capital, sont libres de rechercher la moindre opportunité de profit, là où elles le jugent bon, dans chaque pore de la vie sociale. Ces sociétés, reliées par mille fils aux hauteurs dominantes de l'économie, à cette sphère financière qui impulse les orientations économiques, organisent librement leurs activités par le contrat, qui devient la source dominante du droit économique, par-dessus les législations étatiques, contraignant même ces législations. Le régime néolibéral équivaut à la domination de la Lex mercatoria, la loi des marchands sur le droit international public et ses fondements depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la décolonisation : la souveraineté et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leurs ressources.

Concernant ces dernières, le régime néolibéral a permis aux sociétés transnationales des centres capitalistes de reprendre le contrôle sur les ressources naturelles du monde tropical, toujours par le biais du contrat. Un processus de colonisation de la nature tropicale, de conversion systématique du moindre de ses éléments en a découlé.

Converties massivement en ressources pour l'accumulation du capital, base de l'extraction de la valeur au travers de filières mondialisées, les éléments naturels ont été arrachés à la reproduction des sociétés locales et nationales, et plus profondément à la reproduction des écosystèmes, des supports de la vie eux-mêmes.

Cet accaparement doublé d'une pression sans précédent sur les ressources naturelles a profondément fragilisé les métabolismes socio-écologiques dans de nombreuses zones du monde tropical entraînant des situations de crises écologique et sociales.

L'injustice écologique, l'échange écologique inégal, auquel conduit le système capitaliste sont générateurs d'irréversibilités dans des zones écologiques d'une grande richesse ; irréversibilités qui, répercutées par les interrelations écologiques du plan local au plan global, affaiblissent l'écosphère dans son ensemble.

Les mutations du capital depuis la fin des années 1970 se sont ainsi révélées hautement dangereuses pour le métabolisme socio-écologique et la vie au sein du système terre, ce pourquoi certains observateurs n'ont pas hésité à les qualifier dans leur globalité de « stade cancéreux du capitalisme »¹⁶¹¹.

¹⁶¹¹ Mc MURTRY (John), *The Cancer Stage of Capitalism*, London, Pluto Press, 1999.

Titre 2 : Domination des groupes capitalistes transnationaux et financiarisation de l'économie des ressources naturelles : déterminants et impacts de l'échange écologique inégal

Le cadre d'accumulation néolibéral, fondé sur la libéralisation et la financiarisation de l'économie capitaliste mondiale, a ouvert, à partir des années 1980, de nouveaux champs d'investissements rentables aux firmes capitalistes des centres. Dans le secteur primaire cela s'est traduit par de nouvelles possibilités d'investissement et de contrôle pour les sociétés transnationales, dans les formations périphériques du système capitaliste¹⁶¹². Ces possibilités s'étaient restreintes dans les années 1970 et 1980, suite à l'affirmation de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles dans de nombreux pays du Tiers-Monde.

Le processus de « récupération » des ressources naturelles avait en effet poussé les firmes multinationales opérant dans le secteur primaire à adopter des stratégies plus indirectes pour accéder aux ressources, en remplacement de l'intégration verticale de la production qui avait cours depuis la fin du XIXe siècle. Ces stratégies que l'on a parfois qualifié de « nouvelles formes d'investissement »¹⁶¹³ consistaient à prendre « la propriété d'une fraction du capital (participation minoritaire ou entreprise conjointe), un droit de participation aux bénéfices et un droit de regard sur la conduite d'un partenaire moins puissant », sur la base d'un apport en actifs immatériels : savoir-faire de gestion, licences de technologie, assistance technique, prise en charge de la commercialisation etc¹⁶¹⁴.

Pareilles stratégies ont été amplement utilisées par les entreprises japonaises, notamment sidérurgiques, pour sécuriser aux moindres coûts leurs approvisionnements en matières premières¹⁶¹⁵ et concurrencer les firmes nord-américaines.

Ces « nouvelles formes d'investissement » et de contrôle n'ont pas disparu lorsque les possibilités d'investissements se sont réélargies à partir de la fin des années 1980 : les différentes modalités ont été utilisées de manière parallèle, au gré des besoins des firmes avec cependant une nouvelle tendance à l'investissement direct. On retrouve là un trait classique du système capitaliste selon

¹⁶¹² CHESNAIS (François), « Mondialisation du capital, nature et rôle de la finance et mécanismes de « balkanisation » des pays aux ressources convoitées » in SERFATI (Claude), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, Op. cit., pp. 45-46.

¹⁶¹³ OMAN (Charles), *Les nouvelles formes d'investissement dans les pays en développement*, Paris, OCDE, 1984.

¹⁶¹⁴ CHESNAIS (François), *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1994, p. 59.

¹⁶¹⁵ BUNKER (Stephen G.), CICCATELLI (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, Op. cit., p. 207.

lequel les différentes formes d'organisation de la production se juxtaposent sans faire disparaître les anciennes.

Ce renouveau du contrôle des ressources naturelles par les firmes multinationales des centres s'est réalisé dans un contexte de financiarisation de l'économie capitaliste et de dépendance accrue des procès de production centraux envers les produits de base issus de la périphérie.

Cette dépendance avait semblé à première vue atténuée durant les années 1980 et 1990 en raison d'innovations technologiques permettant d'économiser ou de substituer certaines matières premières, et de la suprématie occidentale en matière de production alimentaire. Cette analyse s'est révélée à courte vue étant donnée le rythme de production et l'étendue du gaspillage entraînés par les logiques et le mode de consommation du « capitalisme avancé »¹⁶¹⁶.

La demande en énergie et en matière pour faire fonctionner les filières de production mondialisées s'est révélée titanesque et en progression constante depuis les années 1980. Les nouvelles technologies, y compris celles de substitution ou employées dans les domaines « virtuels » de l'information et de la télécommunication se sont révélées très gourmandes en matériaux rares localisés dans les contrées périphériques (terres rares, colombo-tantalite, lithium etc.)¹⁶¹⁷.

En somme, la « dématérialisation » de l'économie capitaliste supposée garantir sa « soutenabilité » à long terme s'est révélée être un mythe. Jamais autant de pétrole, de gaz, de charbon ou de métaux de base n'ont été extraits aussi rapidement et en aussi grande quantité que durant les trente dernières années¹⁶¹⁸. La demande en énergie est tellement forte qu'un processus de conversion des terres agricoles en champs de production d'énergie d'origine végétale s'est développé dans l'ensemble du monde tropical, conduisant à de nouvelles et intenses contradictions.

Cette pression sur les ressources a généré des perspectives de haute rentabilité pour le secteur primaire conçu au sens large comme les activités d'exploitation, de transport et de commercialisation des produits de base¹⁶¹⁹ ; perspectives encore amplifiées par la financiarisation du secteur et le poids de la spéculation.

Ces perspectives de profit sont en effet survenues alors que les logiques du capital financier devenaient dominantes dans les centres capitalistes. On sait que ces logiques induisent des

¹⁶¹⁶ BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, *Op. cit.*, pp. 194-203.

¹⁶¹⁷ KLARE (Michael T.), *The Race for What's Left. The Global Scramble for the World's Last Resources*, New York, Picador, 2012, pp. 13-16.

¹⁶¹⁸ CICCATELL (Paul), SMITH (David A.), « Rethinking Global Commodity Chains : Integrating Extraction, Transport, and Manufacturing », *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 50, n°3-4, 2009, pp. 361-384, p. 365. Voir également BIEL (Robert), *The Entropy of Capitalism*, Leiden, Brill, 2011.

¹⁶¹⁹ CHESNAIS (François), « Mondialisation du capital, nature et rôle de la finance et mécanismes de « balkanisation » des pays aux ressources convoitées » in SERFATI (Claude), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, *Op. cit.*, p.46.

déplacements rapides et erratiques de capitaux dans les secteurs jugés rentables et exigent des retours sur investissement tout aussi rapides et massifs, sans égard pour les externalités provoquées par de telles exigences.

Par conséquent, les vagues d'investissement dans le secteur primaire du monde tropical, depuis la fin des années 1980 et en particulier dans les années 2000, ont été marquées par leur caractère brutal et soudain, calqué sur les cycles économiques dans les centres et les mouvements des prix mondiaux. Elles ont également engendré des conversions massives ou dommageables de milieux socio-écologiques pour les adapter à la production minière, agricole ou à la construction d'infrastructures.

Ces processus de conversion se sont alignés sur la demande mondiale et les exigences de rentabilité des investisseurs, organisant les différents segments des filières marchandes – exploitation, transport, commercialisation – sans guère de considération pour les sociétés et les écosystèmes locaux dont les ressources étaient ainsi articulés aux procès d'accumulation globaux. Les exigences de la reproduction du capital, et en premier lieu du capital financier, placèrent une fois de plus au second plan celles de la reproduction des sociétés et de la nature.

Nombre d'Etats périphériques ayant été dessaisis dans le cadre du régime néolibéral de leurs propres moyens de contrôle sur leurs ressources et sur les agissements des firmes étrangères, ces derniers se sont retrouvés dans l'incapacité de peser sur l'organisation des filières marchandes pour qu'elles correspondent aux intérêts des communautés locales, ou plus globalement aux intérêts du développement économique national.

Les communautés locales du monde tropical – on pense en particulier aux communautés paysannes et autochtones - se sont retrouvées dans bien des cas livrées à elles-mêmes pour faire face à des déplacements forcés, des accaparements de terres et des dégradations écologiques.

De même, de nombreuses économies périphériques n'ont pas pu bénéficier de l'exploitation de leurs ressources sur la plan du partage de la valeur ajoutée, ni tirer parti de cette exploitation pour faire monter en gamme leurs forces productives.

Il ne s'agit pas de dire que les conditions d'insertion dans l'économie capitaliste mondiale étaient parfaites pour les formations périphériques entre 1965 et 1985. Il est clair que dans de nombreuses situations cette insertion était hautement dommageable et n'a pas permis à ces formations de développer des formes de reproduction sociale égalitaire sur le plan social, démocratique sur le plan politique et durable sur le plan écologique. Néanmoins, le contexte créé par la décolonisation et le mouvement pour le Nouvel Ordre Economique International créaient des contre-tendances à l'expansion capitaliste, dégageaient des espaces aux Etats périphériques et ouvrait des perspectives pour des modèles de développement alternatifs. Ces espaces et perspectives ont été brutalement

réduits avec le virage néolibéral.

Par conséquent, durant l'ère néolibérale, « l'articulation » des filières de produits de base pour approvisionner en matière et en énergie les procès de production centraux a conduit d'une manière renouvelée et accrue à la désarticulation économique¹⁶²⁰ et à la fragmentation politique et sociale des formations périphériques, sans parler des dommages écologiques qui eux-mêmes sont à la base de séries de rétroactions négatives sur les structures sociales et économiques, du niveau local au niveau national voire régional.

Cette injuste répartition de la valeur et des charges écologiques le long des chaînes marchandes acheminant les produits de base des périphéries vers le centre est constitutive de l'échange inégal sur les plans économique et écologique ; échange inégal qui caractérise encore et toujours la structure du système capitaliste¹⁶²¹.

Au vu de ces remarques générales, la progression de l'analyse à l'intérieur de ce titre sera organisée en trois temps.

Dans un premier temps, il sera question de la financiarisation de l'économie des ressources naturelles et de l'influence de ce processus sur les stratégies des opérateurs. Le renouvellement du contrôle exercé par les firmes multinationales des centres capitalistes sur les ressources naturelles des formations périphériques, ainsi que les impacts socio-écologiques qui en découlent, ne peuvent être correctement perçus que mis en perspective avec la financiarisation de l'économie capitaliste et les logiques d'accumulation qu'elle induit, fondées sur le court terme et déconnectées des réalités matérielles et sociales (Chapitre 1.).

Dans un second temps, on se penchera sur le déploiement dans le monde tropical des sociétés transnationales du secteur des ressources naturelles, au travers de trois domaines : l'agriculture, le secteur extractif et les infrastructures. Il s'agira d'analyser les modalités de contrôle sur les procès de production et d'échange de produits de base. On constatera à nouveau que ce

¹⁶²⁰ Certains géographes et économistes évoquent la notion d'« économie d'archipel » pour qualifier les nouvelles formes de désarticulation liées aux investissements des firmes multinationales à l'ère néolibérale. CARROUE (Laurent), *Géographie de la mondialisation*, *Op. cit.* ; CHESNAIS (François), « Mondialisation du capital, nature et rôle de la finance et mécanismes de « balkanisation » des pays aux ressources convoitées » in SERFATI (Claude), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, *Op. cit.*, p.50 ; Sur le concept d'économie d'archipel, voir VELTZ (Pierre), *Mondialisation, villes et territoires. Une économie d'archipel*, Paris, P.U.F., 1996.

¹⁶²¹ CICCANTELL (Paul), SMITH (David A.), « Rethinking Global Commodity Chains : Integrating Extraction, Transport, and Manufacturing », *Art. cit.*, p. 379 ; HORNBERG (Alf), MC NEILL (John), MARTINEZ-ALLIER (JOAN), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World-System History and Global Environmental Change*, *Op. cit.*, p. 5 ; HORNBERG (Alf), « Zero-Sum World. Challenges in Conceptualizing Environmental Load Displacement and Ecologically Unequal Exchange in the World-System », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 50, n° 3-4, 2009, pp. 237-262.

contrôle est inséparable d'une conversion systématique des milieux socio-écologiques pour les faire correspondre aux nécessités de la reproduction élargie du capital, ce quelles qu'en soient les conséquences négatives sur les plans écologique et social (Chapitre 2.).

Enfin, on adoptera une perspective plus générale pour apprécier la dynamique de l'échange écologique inégal et ses impacts sur la reproduction sociale et écologique dans les formations périphériques du monde tropical. On verra qu'à l'instar des phases historiques précédemment abordées, l'ère néolibérale se caractérise par de graves perturbations des métabolismes socio-écologiques dans le monde tropical.

La différence notable tient à l'ampleur de l'exploitation et des dommages écologiques provoqués par le capitalisme ce, depuis 30 ans. Le conflit des trois reproductions atteint un tel niveau d'intensité, que les irréversibilités menacent non seulement les conditions de vie dans le monde tropical mais plus largement les conditions de vie sur terre ¹⁶²². Les effets induits par le contrôle des ressources par le capital transnational sont ainsi révélateurs de l'incontrôlabilité du capital en tant que système ¹⁶²³ et de sa tendance inhérente à générer des crises de plus en plus graves (chapitre 3.)

¹⁶²² BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, *Op. cit.*, p. 169 et p. 202.

¹⁶²³ MESZAROS (Istvan), « The Uncontrollability of Globalizing Capital », *Monthly Review*, Vol. 49, n° 9, 1998, pp. 27-37, p. 32.

Chapitre 1 : Financiarisation du secteur des ressources naturelles et stratégies d'accumulation des opérateurs

L'étude de l'insertion des ressources naturelles du monde tropical dans les procès d'accumulation mondiaux est impossible sans la prise en compte du contexte dans lequel évoluent les principaux opérateurs du système capitaliste, les firmes multinationales des centres.

Ce contexte est marqué par la domination du capital financier concentré dans une situation de suraccumulation chronique du capital. Les modifications institutionnelles et les politiques monétaires mises en place avec le tournant néolibéral à la fin des années 1970 ont conféré deux puissants leviers au capital financier pour asseoir son pouvoir. Il s'agit d'une part de la formation d'immenses concentrations de capital-argent sous la forme d'institutions financières de types nouveaux ou anciens : compagnies d'assurance, fonds de pension, fonds d'investissement, *hedge funds*, banques multinationales ; d'autre part, la liquidité considérablement accrue des marchés financiers confère aux opérateurs financiers une liberté de manœuvre sans précédents et notamment celle de déplacer leurs capitaux d'une sphère de placement à une autre de manière quasi-instantanée¹⁶²⁴.

Ces deux conditions ont permis aux opérateurs financiers d'exercer un contrôle étroit sur les firmes industrielles et même sur les Etats, donc sur l'économie réelle. C'est ce que certains économistes ont pu qualifier de « capitalisme patrimonial » ou de « capitalisme actionnarial », mais qui, selon les termes de François Chesnais, peut mieux se traduire comme un « régime d'accumulation à dominante financière ».

Les groupes industriels, sous la forme dominante de sociétés transnationales, sont d'ailleurs devenus eux-mêmes des « groupes financiero-industriels », autant engagés dans la sphère financière que dans la sphère de l'économie réelle¹⁶²⁵.

Toute l'ambiguïté de l'actuelle configuration du capitalisme tient d'ailleurs à cette liaison entre sphère réelle et sphère financière, qui n'est pas sans avoir de répercussions sur le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles.

La sphère financière se caractérise par la prééminence d'une conception virtuelle de la création de

¹⁶²⁴ ZELLER (Christian), « From the gene to the globe : Extracting rents based on intellectual property monopolies », *Review fo International Political Economy*, Vol. 15, n° 1, 2008, pp. 86-115, pp. 88-89.

¹⁶²⁵ ANDREFF (Wladimir), *Les multinationales globales*, Paris, La Découverte, 2003, p.28 ; SERFATI (Claude), « La mondialisation sous la domination de la finance : une trajectoire insoutenable », *Mondes en développement*, 2010, Vol. 152, n° 4, pp. 129-144, p. 132.

richesse. Au sein de celle-ci la simple détention d'un actif financier est censée conférer au détenteur un droit à un revenu. La nature du capital financier est donc essentiellement rentière. L'argent, du simple fait qu'on le possède, est censé produire plus d'argent, sans considération pour le procès de production réel. C'est la logique du capital porteur d'intérêt décrit par Marx, et que l'on peut résumer par la formule A...A'. Elle se distingue de la formule classique de la reproduction du capital, A...M...A', qui comprend le « détour de production » nécessaire à la création de la valeur. La prééminence dans l'esprit et l'attitude des capitalistes dominants de la logique A...A', sa diffusion à l'ensemble des rapports capitalistes est caractéristique d'un stade pathologique du capitalisme, d'un stade cancéreux dans lequel la reproduction de la forme monétaire du capital devient totalement prééminente sur la production de biens et de services ayant une utilité sociale¹⁶²⁶.

Car en effet, les tendances rentières et spéculatives se propagent à l'économie réelle et notamment à l'économie des ressources naturelles. L'ambiguïté du processus tient au fait que le capital financier ne peut croître et se reproduire que sur la base de la production de valeur dans la sphère réelle ; le capital fictif aussi démesuré soit-il, reste dépendant du capital réel. D'où la recherche permanente, sous l'impulsion du capital financier, de nouvelles sphères de profit et d'une extraction accrue de valeur au sein de celles-ci. Parmi ces sphères, le secteur des ressources naturelles occupe une place cruciale, en amont de l'ensemble des procès de production. De plus, les étapes initiales de l'exploitation des ressources sont souvent localisées dans les régions périphériques et sont donc accessibles aux formes les plus brutales d'extorsion de la valeur. La capitalisation de la nature est ainsi une caractéristique centrale du capitalisme sous domination financière.

A partir des années 1980, du fait des politiques néolibérales de libéralisation et de déréglementation, ainsi que des offensives menées contre les tentatives d'organisation des marchés de produits de base, dans le cadre du Nouvel Ordre Economique International, le fonctionnement des marchés mondiaux de matières premières s'est trouvé modifié.

La place prise par le libre jeu de la concurrence et les mécanismes de marché dans la régulation de la production et des échanges de produits de base s'est considérablement élargie¹⁶²⁷.

Mais ce n'est pas simplement le libre jeu du marché, avec toutes les ambiguïtés liées à cette expression, qui s'est renforcé depuis plusieurs décennies : c'est également, comme dans le reste de l'économie, le poids de la finance sur les procès d'échange et de production du secteur primaire¹⁶²⁸.

On peut repérer deux canaux par lesquels cette financiarisation a gagné en influence sur la sphère des produits de base.

¹⁶²⁶ MC MURTRY (John), *The Cancer Stage of Capitalism*, *Op. cit.*, pp. 117-118.

¹⁶²⁷ CALABRE (Serge), *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997, pp. 241-242 ; GIRAUD (Pierre-Noël), *L'économie des matières premières*, *Op. cit.*

¹⁶²⁸ ROSSI (Luigi), *Hungry Capital : The Financialization of Food*, *Op. cit.*, pp. 28-30.

Le premier de ces canaux est la montée en puissance des investisseurs financiers et des actionnaires, dans le procès de répartition de la valeur et leur contrôle accru sur les entreprises par le biais des bourses de valeurs et de la gouvernance d'entreprise. Les firmes du secteur des ressources naturelles n'ont pas échappé à ce processus et ont dû adapter leurs stratégies en fonction de nouveaux critères et objectifs prioritaires. L'augmentation de la rentabilité globale et la « valeur actionnariale¹⁶²⁹ » sont ainsi devenues prééminentes par rapport à la croissance et la compétence de l'entreprise.

Le second canal est lié au développement des « marchés dérivés de matières premières¹⁶³⁰ », soit des marchés avant tout financiers mais qui ont une influence décisive sur la formation des prix réels des produits de base¹⁶³¹. Ces marchés dérivés dont la fonction officielle est de fournir des solutions de garantie contre les risques de prix, offrent également de formidables potentialités en matière de spéculation et de rendements strictement financiers. Ils ont de plus en plus attiré les investisseurs financiers (de type *hedge funds* ou fonds de pension, mais aussi les banques) au cours des dernières décennies mais ils ont également modifié les attitudes des opérateurs classiques (commerciaux ou industriels) qui en ont saisi le potentiel pour réaliser des gains rapides.

C'est ce contexte financiarisé, dans lequel interviennent les opérateurs du secteur des ressources naturelles, les grandes firmes multinationales au premier chef, qu'il s'agira de saisir.

Pour cela, on verra dans un premier temps comment les marchés dérivés de matières premières se sont développés et ont acquis un rôle capital dans la régulation et l'organisation des marchés internationaux de produits de base (§1.).

Dans un second temps, il sera question des stratégies des firmes du secteur des produits de base, dans un environnement caractérisé par la pression des marchés financiers, la gouvernance d'entreprise et de fortes tendances à la spéculation (§2.).

¹⁶²⁹ Ce concept d'origine états-unienne est la traduction de « *shareholder value* », qui peut également se comprendre comme la « souveraineté actionnariale » soit l'idée qu'« une entreprise bien gérée est une entreprise au service de ses actionnaires, l'inflation du cours boursier s'imposant comme critère ultime de réussite », AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel, 2004, p. 23.

¹⁶³⁰ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, Paris, Economica, 2006.

¹⁶³¹ TILTON (John E.), HUMPHREYS (David), RADETZKI (Marian), « Investor Demand and Spot Commodity Prices », *Resources Policy*, Vol. 36, 2011, pp. 187-195 ; WRAY (L. Randall), *The commodities market bubble : Money manager capitalism and the financialization of commodities*, Public policy brief n° 96, 2008, Jerome Levy Economics Institute of Bard College.

Section 1 : Les marchés dérivés de matières premières : un rôle devenu capital dans le fonctionnement des marchés internationaux de produits de base

Après avoir présenté l'évolution et les différents types de marchés dérivés sur matières premières, leur fonction théorique au sein des marchés internationaux de produits de base et les instruments qui s'y négocient (A.), il s'agira de préciser en grandes tendances, quels types d'acteurs interviennent sur ces marchés, les opérations qu'ils y mènent et leur rôle dans la formation des prix internationaux (B). Ce tour d'horizon permettra d'éclairer le fait que la spéculation est inséparable du fonctionnement de ces marchés dérivés et qu'elle joue un rôle important dans la fixation des prix réels des produits de base.

§1. Evolution et caractéristiques des marchés dérivés de matières premières

Ce que l'on qualifie désormais usuellement de « marchés dérivés » de matières premières sont caractérisés par le fait qu'on y échange non pas des produits physiques mais des contrats financiers portant droit sur un autre actif : contrats à terme, options, swaps (contrats d'échange)¹⁶³². Ces contrats sont appelés des produits dérivés car leur « valeur dépend (ou dérive) de celle d'un actif ou d'un indice sous-jacent »¹⁶³³. En l'espèce, l'actif sous-jacent est un produit de base, bien que comme on le verra les degrés d'abstraction par rapport au sous-jacent physique peuvent être nombreux : une option pouvant porter sur un contrat à terme, par exemple.

La fonction historique de ces contrats et des marchés correspondants est lié au fait qu'ils permettent aux opérateurs sur les marchés physiques de produits de base de se garantir contre les risques de prix (hausse ou baisse) liés à des événements défavorables : bonne ou mauvaise récolte, retards de livraisons, événements politiques ou économiques etc. Les contrats, grâce à des dispositifs plus ou moins sophistiqués, permettent d'anticiper sur ces événements pour se couvrir (*to hedge* en anglais) et même d'en tirer parti. D'où l'ambivalence entre opérations de couverture et de spéculation sur ces marchés.

Si les transactions et la spéculation à partir de contrats à terme dans les bourses de commerce n'est pas une nouveauté, l'innovation introduite à partir des années 1970-1980 tient au degré d'abstraction des contrats « dérivés » par rapport aux produits de base sous-jacents. Le lien de ces transactions

¹⁶³² LUBOCHINSKY (Catherine), « Marchés de produits dérivés : évolution et analyse économique », *Revue d'économie financière*, n° 24, 1993, pp. 43-58.

¹⁶³³ HAAS (P.) cité in JEGOUREL (Yves), *Les produits financiers dérivés*, Paris, La Découverte, 2010, p. 8.

avec les échanges de produits physiques s'est en effet peu à peu distendu au fur et à mesure des innovations financières.

Les marchés et contrats « dérivés » de matières premières sont liés au développement des bourses de commerce. Celles-ci sont anciennes et des débats historiques portent sur leur date exacte d'apparition. Leur évolution est liée de toute manière à celle des échanges marchands réels et à la création de lieux centralisant ces échanges ; les bourses de commerce ont donc évolué avec le capitalisme lui-même.

Des bourses de commerce abritant des marchés à terme ont ainsi été localisées en Hollande au XVII^e siècle et au Japon au XVIII^e siècle, mais on s'accorde à dire que les grands marchés d'échange de contrats à terme standardisés, ont été créés aux Etats-Unis et en Europe vers le milieu du XIX^e siècle¹⁶³⁴. Une des plus grandes bourses de commerce des Etats-Unis, le *Chicago Board of Trade* mettait ainsi sur pied un marché de contrats à terme sur les céréales dans les années 1860¹⁶³⁵. Les conditions de développement de ces marchés dérivés tiennent en grande partie à la réglementation plus ou moins libérale en la matière. C'est pourquoi ces marchés, après une période d'expansion à la fin du XIX^e siècle et dans les années 1920, se sont faits plus confidentiels dans les décennies qui suivirent la seconde guerre mondiale ; cela même s'ils jouèrent un rôle important sur les marchés des céréales ou des produits tropicaux. L'époque était aux contrats à long terme entre producteurs et consommateurs, aux prix fixés par les grandes multinationales verticalement intégrées et aux accords politiques qu'il s'agisse d'accords de produits ou d'organisations de producteurs.

C'est dans les années 1970, avec la hausse du prix des matières premières et les secousses qui affectèrent le système monétaire international que les bourses de commerce occidentales revinrent sur le devant de la scène.

Elles organisèrent alors des marchés de produits dérivés que ce soit dans le domaine des matières premières¹⁶³⁶ ou celui des actifs purement financiers, comme les devises ou les obligations. C'est en effet à cette époque que les bourses de commerce introduisirent des contrats conçus pour pallier aux risques de variation des taux de change et de taux d'intérêt. Ces produits emportèrent un succès fulgurant, mais il faut noter qu'ils étaient entièrement basés sur les techniques employées dans le

¹⁶³⁴ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, p. 379.

¹⁶³⁵ JEGOUREL (Yves), *Les produits financiers dérivés*, *Op. cit.*, p. 30.

¹⁶³⁶ Outre les produits tropicaux classiques, les bourses de commerce New Yorkaises et Londoniennes ouvrirent des transactions de produits dérivés sur l'or (1975), le nickel et l'aluminium (1979), le pétrole brut (1983) etc. RADETZKI (Marian), *A Handbook of Primary Commodities in the Global Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 90.

domaine des matières premières¹⁶³⁷.

A partir de la fin des années 1970, avec la vague de réformes néolibérales portées par les gouvernements occidentaux et les institutions financières internationales, une rupture s'est produite par rapport aux pratiques passées. Un développement accéléré des marchés dérivés de matières premières s'est en effet produit, mais également une sophistication des produits et des techniques de transaction, conduisant à les déconnecter des échanges de produits physiques : on y échange avant tout des contrats financiers, des « papiers », d'où l'appellation parfois employée de *paper markets*. Ce processus a fait partie intégrante de celui plus large de réorganisation des marchés financiers pour permettre la libre circulation et la meilleure valorisation possible des capitaux financiers, finalité qui est centrale dans la doctrine néolibérale.

Les marchés de dérivés constituent en effet des pôles d'attraction pour les investisseurs et pour les fidéliser, il importe de leur offrir les meilleures conditions possibles de transaction, c'est à dire la plus grande fluidité des échanges et la plus grande liquidité, ainsi que des instruments innovants permettant de réaliser le maximum de profit.

Ces objectifs ont sous-tendu le développement des deux grands types de marchés dérivés de matières premières : les marchés organisés rattachés aux bourses de commerce (A.) et les marchés de gré à gré également appelés *over the counter*, OTC (B.).

Bien que les différences entre ces deux types d'organisation tendent de plus en plus à s'estomper¹⁶³⁸, on cherchera à décrire pour chaque type de marchés les principales caractéristiques et les instruments qui leur sont spécifiques ; sachant qu'en ce qui concerne les produits de base, les marchés dérivés organisés dans le cadre des bourses de commerce, sont toujours les plus importants en terme de volume d'opérations et donc d'impacts sur les marchés réels¹⁶³⁹.

¹⁶³⁷ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Les marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, p. 379.

¹⁶³⁸ JEGOUREL (Yves), *Les produits financiers dérivés*, *Op. cit.*, p. 30.

¹⁶³⁹ *Ibid.*, pp. 33-34.

A) Les marchés de produits dérivés organisés

Depuis les années 1980, les marchés dérivés de matières premières organisés dans les principales bourses de commerce¹⁶⁴⁰, qu'il s'agisse de marchés à terme ou de marchés d'options ont pris une importance considérable dans le fonctionnement des marchés mondiaux de produits de base.

Si on anticipe sur la suite, on peut affirmer que les grandes bourses de commerce de New York, Chicago, Londres, Tokyo et bientôt Shanghai sont devenues des centres névralgiques de fixation des prix mondiaux des produits de base¹⁶⁴¹, justement car elles accueillent des marchés de produits dérivés.

Ce rôle crucial des marchés dérivés organisés dans les bourses de commerce découle en partie du fait que la plupart des grands opérateurs des filières de produits de base, qu'ils soient industriels transformateurs, négociants ou producteurs y interviennent pour se couvrir contre les risques de prix ; les grandes tendances du marché physique s'expriment donc à la bourse, mais par un effet de rétroaction propre aux marchés dérivés les opérations boursières influencent également le marché réel, le marché au comptant.

On reviendra sur ce mécanisme par la suite, pour l'instant il importe d'exposer les produits qui sont échangés sur ces marchés organisés (a.) ainsi que les évolutions récentes de ces marchés qui en ont accru l'importance (b.).

a. Les types de contrats échangés sur les marchés de produits dérivés organisés

Les bourses de commerce sont de grandes institutions financières privées, au sein desquelles s'échangent au premier chef un type particulier de produit dérivé : les contrats à terme, également appelés « *futures* » selon la terminologie anglo-saxonne.

Ces contrats standardisés permettent l'achat ou la vente à un horizon temporel déterminé, d'une quantité donnée de marchandises, d'une qualité déterminée, selon des conditions de livraison établies par les gestionnaires de la bourse de commerce.

¹⁶⁴⁰ Pour rappel, une bourse de commerce peut se définir « comme un lieu d'échanges organisé où des règles strictes de transaction permettent de procéder à des cotations », les échanges peuvent y porter sur des produits physiques mais également sur des produits dérivés.

¹⁶⁴¹ CARROUE (Laurent), COLLET (Didier), RUIZ (Claude), *La mondialisation*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2006, p. 101 ; RADETZKI (Marian), « The relentless progress of commodity exchanges in the establishment of primary commodity prices », *Resources Policy*, Vol. 38, 2013, pp. 266-277.

Ces contrats peuvent se dénouer par une livraison de produits physiques mais là n'est pas leur raison d'être.

Ces contrats ont en effet pour finalité d'offrir une protection contre le risque de prix en permettant aux opérateurs d'arbitrer entre les prix du marché physique et les prix du marché à terme.

Si un industriel transformateur de café souhaite par exemple se procurer des matières premières pour une date déterminée alors qu'il s'est déjà engagé à vendre aux consommateurs finaux le produit fini à un prix donné, il est exposé à un risque de hausse du prix du café non torréfié.

Pour se couvrir, il peut alors acheter des contrats à terme à la bourse de commerce pour une quantité, une qualité et une échéance proche de la date à laquelle il compte acheter le café au comptant.

Ces contrats à terme serviront de couverture à l'industriel, car en les vendant il pourra profiter d'une éventuelle hausse des prix, compensant ainsi ses pertes sur le marché au comptant.

Le raisonnement est le même pour le négociant ou l'entreprise productrice qui vend la matière première. Si cet opérateur souhaite vendre pour une échéance future ce qu'il détient en stock, il est exposé au risque de baisse de prix, il devra donc vendre des contrats à terme pour se couvrir. Si les prix au comptant baisse effectivement, la vente physique pourra être compensée par un achat sur le marché à terme.

Il s'agit là d'un exemple basique souvent employé pour justifier l'existence des marchés à terme. Il permet cependant de montrer en quoi le marché à terme est avant tout un marché financier¹⁶⁴², qui tend à évoluer de manière distincte du marché physique. En effet, l'opérateur se couvre en prenant une position inverse à celle qu'il détient sur le marché physique¹⁶⁴³.

Les options, autre grand type d'instrument négocié sur les marchés dérivés organisés¹⁶⁴⁴, sont encore plus caractéristiques de cette déconnexion avec le marché physique.

Les contrats d'options qui sont négociées sur les marchés organisés sont des options sur contrats à terme. Ces instruments confèrent aux acheteurs le droit d'acheter ou de vendre des contrats à terme *futures* à un prix fixé, appelé prix d'exercice, pendant toute la durée de validité de l'option. L'échéance de l'option est appelée date d'exercice.

L'option qui confère un droit d'achat est appelée *call* tandis que celle qui confère le droit de vendre est appelée *put*.

Le contrat d'option confère un droit à celui qui l'achète mais pas d'obligations. L'acheteur d'une option n'est pas obligé d'acheter ou de vendre. Il obtient uniquement le droit de le faire pour une période de temps déterminée.

¹⁶⁴² SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, p. 18.

¹⁶⁴³ *Ibid.*, p. 25.

¹⁶⁴⁴ RADETZKI (Marian), *A Handbook of Primary Commodities in the Global Economy*, *Op. cit.*, p. 94.

Par contre, l'acheteur de l'option doit verser au vendeur ou émetteur une somme appelée prime ou *premium*. Cette somme est immédiatement acquise par l'émetteur.

L'émetteur, quant à lui, est obligé de livrer ou d'acheter le contrat à terme lorsque l'acheteur de l'option exerce son droit.

L'intérêt de l'option est de permettre à celui qui l'achète de pouvoir se saisir d'une opportunité et de pouvoir profiter des variations de cours.

L'utilisation d'une option s'effectue en combinaison avec des opérations sur contrats *futures*. L'acheteur d'une option *call* anticipe une hausse des prix et souhaite en profiter en achetant des contrats à termes à bas prix. Par contre, l'acheteur d'une option *put* anticipe une baisse et se réserve le droit de vendre à un prix plus élevé au moment opportun. Comme le contrat futures, le contrat d'option permet donc aussi bien des opérations de couverture contre les risques de prix que des opérations de spéculation, que son utilisation soit combinée ou non avec des opérations sur le marché physique.

Les contrats d'options négociés sur les marchés organisés sont comme les contrats *futures* : standardisés et négociables. Les échéances des options sont ainsi en général les mêmes que celles des contrats à termes qui leur sont sous-jacents¹⁶⁴⁵.

De plus, ces contrats d'options sont achetés et vendus au travers des chambres de compensation qui garantissent l'exécution. Enfin, un marché secondaire existe qui permet aux acheteurs et aux vendeurs d'options d'inverser leurs positions.

Le recours aux contrats d'options peut être utile aux opérations de couverture mais crée également une couche supplémentaire de produits financiers reliée de manière ténue à l'économie réelle et donc propice aux opérations de pure spéculation. C'est le cas en particulier sur les marchés organisés de produits agricoles¹⁶⁴⁶.

Cette indépendance des marchés dérivés par rapport au marché physique font que certaines stratégies permettent aux opérateurs de réaliser des profits sur les marchés dérivés eux-mêmes, sans intervention sur le marché au comptant, c'est à dire celui des produits physiques.

Dans ce cas il s'agit d'anticiper une variation des prix, mouvement de hausse ou mouvement de baisse en adoptant une position adéquate sur le marché à terme et en liquidant sa position, en l'inversant, au moment choisi. Si on anticipe une hausse de prix, il faut acheter maintenant pour revendre lorsque les prix auront effectivement grimpé et atteint un certain plafond. Inversement, si on anticipe une baisse, il faut vendre maintenant pour acheter au plus bas. Les options permettent de

¹⁶⁴⁵ UNCTAD, *A survey of commodity risk management instruments*, [UNCTAD/COM/15/Rev.2], Geneva, UNCTAD, 1998, p. 32.

¹⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 34.

combiner d'autres stratégies.

On comprend dès lors que des opérateurs financiers plus ou moins détachés de l'économie réelle des produits de base puissent réaliser des opérations spéculatives rentables en agissant uniquement sur les marchés dérivés. En fait, comme on le verra, la proportion et l'importance des investisseurs financiers sur les marchés dérivés mondiaux n'a pas cessé de croître durant les trente dernières années.

Ce phénomène semble la résultante d'une politique délibérée des pouvoirs privés et publics occidentaux visant à attirer les opérateurs financiers sur les bourses de commerce et à favoriser la spéculation sur les matières premières.

Un des arguments avancés pour justifier cette politique est que la présence des spéculateurs sur les marchés dérivés permet aux mécanismes de couverture de fonctionner correctement¹⁶⁴⁷, les marchés dérivés assurant ainsi un rôle d'assurance contre les risques.

b. La montée en puissance des marchés de produits dérivés organisés dans le cadre néolibéral

Les profits sur les marchés à terme de produits de base découlent de l'anticipation des prix et de la capacité des investisseurs à pouvoir liquider leur position au moment opportun et à empocher la différence entre le prix de vente et le prix d'achat du produit dérivé ou inversement. D'où la nécessité pour les opérateurs d'agir sur un marché très liquide permettant de passer très vite d'une position acheteuse à une position vendeuse ou inversement.

L'enjeu pour attirer le maximum d'opérateurs de toute sorte est donc d'augmenter la liquidité et la flexibilité des marchés à termes. Il faut que le volume d'échange soit très important pour que le marché à terme soit très représentatif des prix au comptant ou plutôt qu'il soit capable d'influencer les prix au comptant. C'est ce volume d'échange et la capacité des opérateurs à acheter et à vendre massivement et rapidement des contrats à terme qui permet de réaliser les plus importants profits.

Parmi les éléments essentiels qui permettent cette liquidité et cette flexibilité on trouve des dispositifs caractéristiques des marchés organisés de produits dérivés¹⁶⁴⁸.

Premier élément facilitant les échanges : la standardisation des instruments à terme (les contrats) et la complète fongibilité de ces derniers.

Sur les marchés dérivés organisés, on échange des contrats qui sont objectivés. Ce sont avant tout

¹⁶⁴⁷ SERFATI (Claude), « La mondialisation sous la domination de la finance : une trajectoire insoutenable », *Art. cit.*, p. 140.

¹⁶⁴⁸ RADETZKI (Marian), « The relentless progress of commodity exchanges in the establishment of primary commodity prices », *Art. cit.*, p. 269.

des actifs financiers, les opérateurs peuvent donc les échanger sans craindre les incompatibilités. L'autre élément permettant d'accomplir aisément des mouvements financiers sur les marchés à terme sont les chambres de compensation, dont les grandes bourses de commerce des Etats-Unis se sont dotées depuis le début du XX^{ème} siècle. C'est l'existence de ces dispositifs de compensation qui permet aux marchés dérivés de fonctionner et de croître en volume. Les chambres de compensation s'interposent entre les acheteurs et les vendeurs sur le marché à terme et permettent la bonne fin des contrats en évitant les défauts de paiement. Cela signifie que l'opérateur sur le marché à terme à toujours affaire avec la chambre de compensation et non avec un autre opérateur. C'est cet organisme qu'il paye ou de qui il reçoit son dû. Pour intervenir sur les marchés à termes organisés, les opérateurs ne versent pas les sommes correspondant aux contrats mais un dépôt de garantie qui peut ne représenter qu'une fraction de la valeur des contrats négociés, ce qui renforce encore les capacités de transactions des opérateurs par ce qu'on appelle un effet de levier¹⁶⁴⁹.

Malgré ces deux éléments essentiels que sont la standardisation des contrats à terme et l'existence de chambres de compensation, tous les deux renforcés par les technologies informatiques, la croissance et l'influence des marchés dérivés organisés seraient restées limitées si certains facteurs politiques, juridiques et économiques n'avaient joué en leur faveur. Parmi ces facteurs on doit noter : la suppression du contrôle des prix des produits de base par les Etats et les organisations inter-étatiques ; le démantèlement de la réglementation étatique des marchés financiers qui limitait l'offre de services des bourses de commerce et qui dans certains cas empêchait les regroupements (1.) ; enfin, la fusion des grandes bourses de commerce, qui a fait émerger des institutions géantes permettant de centraliser les échanges à un niveau sans précédent (2.).

Si l'on passera plus rapidement sur le premier facteur qui a déjà été abordé sous d'autres angles dans le titre précédent, on développera les deux autres, ce qui permettra de mieux saisir l'évolution historique des marchés dérivés de matières premières et le rôle économique qu'ils ont acquis.

On doit cependant noter que les bourses de commerce n'auraient jamais atteint le niveau d'influence qu'elles exercent actuellement si les systèmes étatiques et inter-étatiques de régulation des prix des produits de base n'avaient pas été systématiquement démantelés depuis le virage néolibéral de la décennie 1980.

¹⁶⁴⁹ CHESNAIS (François), *Les dettes illégitimes, Quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, Op. cit., p. 43.

Avant les années 1980 et 1990, ces systèmes empêchaient en effet les bourses de commerce de devenir de véritables centres de fixation des prix internationaux même si leur influence sectorielle pouvait être importante du fait de l'utilisation des marchés à terme par les opérateurs privés occidentaux.

En l'absence de dispositifs politiques, publics, de régulation des prix des produits de base, les marchés à terme des grandes bourses de commerce de la triade (New York, Londres, Tokyo ou Paris) sont devenus des points de références pour la fixation des prix mondiaux¹⁶⁵⁰, en tout cas en ce qui concerne les principaux produits de base comme le pétrole ou les céréales.

Cet état de fait a évidemment rejailli sur la capacité de ces bourses de commerce à attirer les opérateurs qu'ils relèvent de l'économie physique ou de la stricte sphère financière.

L'appui des Etats capitalistes centraux a donc été primordial dans l'acquisition, par les grandes bourses de commerce, d'importantes marges de manœuvre.

1. L'influence de la déréglementation sur l'évolution des marchés de produits dérivés organisés

Ces marges de manœuvre se sont encore accrues grâce au processus de déréglementation et de libéralisation financière qui s'est déroulé dans les pays de la triade tout au long des décennies 1980, 1990 et 2000.

Ce processus a concerné les marchés dérivés de matières premières autant que les autres segments de la sphère financière.

Tout au long de celui-ci les dirigeants des bourses de commerce et les grands acteurs privés du secteur ont constamment usé de leur influence pour que les marchés dérivés soient libérés des contraintes réglementaires et que la profession devienne de manière croissante son propre régulateur.

Par conséquent, le droit étatique qui régit le secteur des marchés financiers dérivés est de plus en plus devenu un droit à la remorque des pratiques des opérateurs privés. Plus exactement, il s'agit d'un droit quasiment directement élaboré par ces opérateurs, les textes étant « établis à la suite d'un tête à tête entre organismes de contrôle et associations professionnelles¹⁶⁵¹. »

Dans ce contexte, le droit ne réglemente pas, il ne canalise pas non plus, il laisse le champ libre au déploiement des logiques de marché.

Les Etats-Unis sont un bon exemple de ce point de vue. En 1974, le Congrès vota le Commodity Futures Trading Act (CFTA) qui fut une première étape de la transformation de la

¹⁶⁵⁰ SAADI (Hadj), *L'économie des matières premières*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 35.

¹⁶⁵¹ BEZARD (Pierre), « Le nouveau visage du juge économique et financier », in *Droit et vie des affaires : études à la mémoire d'Alain Sayag*, Centre de recherche sur le droit des affaires, Paris, Litec, 1997, pp. 147-167.

réglementation des marchés dérivés aux Etats Unis. Le CFTA prévoyait la mise en place d'un organisme régulateur, la Commodity futures Trading Commission (C.F.T.C.), qui reposait pour une large part sur l'auto-régulation des opérateurs privés à l'instar d'ailleurs de la Security and Exchange Commission (S.E.C.) sa contrepartie pour le marché des valeurs¹⁶⁵².

L'orientation libérale de la C.F.T.C. peut être illustrée par son rôle dans l'introduction d'une innovation financière importante sur les marchés dérivés Etats-Uniens dans les années 1980 : les options sur contrats à terme de matières premières agricoles.

Ces options n'étaient pas une totale nouveauté puisque le Commodity Exchange Act de 1936 avait interdit la négociation des options sur contrats à terme de matières premières agricoles produites aux Etats-Unis.

Le CFTA de 1974 renouvela cette interdiction de principe mais prévoyait dans le même temps des exceptions autorisant les bourses de commerce à introduire des options sur contrats à terme de matières premières, à l'exception de ceux fondés sur le soja et les céréales.

Il faut noter que durant les années 1960 et 1970, les dirigeants des grandes bourses américaines, dont ceux du *Chicago Board of Trade* (CBOT) avaient mené un intense lobbying pour supprimer les interdictions portant sur les options¹⁶⁵³.

En 1981, la C.F.T.C. élaborait un programme pilote en collaboration avec les acteurs privés du secteur qui fut voté la même année par le Congrès. Les Bourses de commerce purent alors déposer leurs projets d'introduction d'options.

Cette année là, le *Commodity Exchange* de New York introduisit une option sur le contrat à terme d'or tandis que le Coffee, Sugar and Cocoa Exchange, une autre bourse New Yorkaise introduisait des options sur le contrat à terme de sucre.

En 1982, le Congrès vota une réforme du Commodity Futures Trading Act de 1974 qui incluait dans une de ses dispositions la possibilité pour la C.F.T.C. d'organiser et de réglementer l'introduction d'options sur les contrats à terme de produits agricoles produit sur le territoire des Etats-Unis.

En 1984, la C.F.T.C. autorisa effectivement les bourses de commerce à introduire des options sur deux produits agricoles négociés au sein de chaque bourse.

Le CBOT introduisit alors des options sur les contrats à terme de maïs et de Soja.

A partir de 1984, les bourses américaines introduisirent systématiquement des options sur les contrats à terme de matières premières¹⁶⁵⁴ accélérant le processus de déconnexion avec les échanges physiques.

¹⁶⁵² SHERMAN (Matthew), *A Short History of financial deregulation in the United States*, Center For Economic and Policy Research, July 2009 [en ligne] <http://www.cepr.net>, (site consulté le 12 mars 2012), p. 4.

¹⁶⁵³ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, p. 470.

¹⁶⁵⁴ *Ibid.*, p. 471.

Le processus de libéralisation et de déréglementation des marchés dérivés de matières premières, fut également mené hors des Etats-Unis, dans les autres pays de la triade.

Il faut noter pour l'Europe, l'importance des décisions et des règles communautaires. Les directives du 10 mai 1993 sur les services d'investissement dans le domaine des valeurs mobilières et du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF) a fait franchir aux Etats membres des étapes décisives.

2. La fusion des grandes bourses de commerce

Le développement des marchés organisés de produits dérivés est inséparable d'un processus de fusion des bourses de commerce qui s'est déroulé de façon continue depuis trente ans avec une accélération dans les années 2000.

Le renforcement des capacités d'attraction des bourses par une plus grande liquidité et un plus grand volume d'échange a été une motivation essentielle de ce processus de fusion. La concentration des marchés permet en effet la réalisation d'économies d'échelles qui bénéficient à la fois aux opérateurs par la réduction des coûts de transaction¹⁶⁵⁵ et rapporte plus aux gestionnaires et propriétaires des bourses.

En régime capitaliste, la concurrence est le pendant dialectique de la concentration. L'atomisation des bourses de marchandises allait dès lors prendre fin sous le coup même de la concurrence et de la volonté des opérateurs privés et des Etats de créer des pôles organisés de transaction de produits dérivés capables d'exercer une attraction sur les opérateurs à l'échelle du globe.

Une première vague de concentration s'est opérée sur des critères de proximité géographique et sectorielle.

En 1979 déjà, deux bourses de produits tropicaux, le *New York Coffee and Sugar Exchange* et le *New York Cocoa Exchange* s'étaient rapprochées. Le processus de regroupement des bourses New Yorkaises de produits tropicaux s'est poursuivi à la fin des années 1990, avec la création en 1998 du *Board of Trade of the City of New York*, une société holding commune au *New York Cotton Exchange* et au *Coffee, Sugar and Cocoa Exchange*. Effective en 2004, la fusion donna naissance au *New York Board of Trade*¹⁶⁵⁶.

Les regroupements de bourse de commerce aux Etats-Unis se sont poursuivis dans les années 1980 et 1990 : absorption du *Mid America Commodity Exchange* par le *Chicago Board of Trade* ;

¹⁶⁵⁵ De BOISSIEU (Christian), « Introduction », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, Paris, La Documentation Française, 2007, p. 5.

¹⁶⁵⁶ SIMON (Yves), « Développement et fusion des bourses de produits dérivés », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, *Op. cit.*, p. 161.

absorption du *New York Produce Exchange* par le *New York Mercantile Exchange*.

En Grande-Bretagne, le processus de fusion s'est lui aussi déroulé. Plusieurs marchés de produits agricoles ont fusionné sous la houlette du *Baltic Exchange*. Ce marché se regroupant avec les marchés du café, du sucre, du cacao sous la bannière du *London Commodity Exchange*. Puis les transactions à la criée étant remplacées par les systèmes électroniques, ces marchés de dérivés ont été intégrés au sein du *London International Financial Futures and options Exchange (Liffe)*¹⁶⁵⁷.

Un véritable accélérateur de la concentration des bourses de commerce, rendu possible par les nouveaux cadres juridiques de la finance dans les centres capitalistes, fut le mouvement de démutualisation des bourses qui s'est d'abord enclenché en Europe et s'est par la suite propagé, notamment aux Etats-Unis.

Nombreuses étaient les bourses de marchandises qui jusque dans les années 1980 avaient le statut de mutuelles ou de coopératives¹⁶⁵⁸. Puis en liaison avec la déréglementation du secteur financier la plupart d'entre elles ont opté pour le statut de sociétés par action afin d'être elles-mêmes cotées en bourse ! Ces institutions se sont ainsi transformées en de véritables « entreprises de marché » pour reprendre la terminologie de la loi française de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996¹⁶⁵⁹.

La transformation des bourses de commerce en sociétés commerciales a par ailleurs été dans bien des cas corrélée au développement de l'informatisation des transactions. Ce qui montre bien que la démutualisation des bourses de commerce s'est inscrite dans des stratégies d'élargissement des marchés.

En France la constitution de la société des Bourses françaises remonte à 1988. Les places d'Amsterdam, Helsinki et Milan ont suivi en 1997. Singapour, Hong-Kong et l'Australie ont également suivi le mouvement vers la même époque¹⁶⁶⁰.

Aux Etats-Unis, la démutualisation a connu un succès grandissant vers la fin des années 1990.

En 2000, le *New York Mercantile Exchange* (NYMEX) est devenu une société à but lucratif. Ayant vendu 10% de son capital au fonds d'investissement *General Atlantic*, la société a été introduite en bourse. Dans le même mouvement, le NYMEX abandonnait les transactions à la criée pour les

¹⁶⁵⁷ SIMON (Yves), « Développement et fusion des bourses de produits dérivés », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, *Op. cit.*, p.161.

¹⁶⁵⁸ *Ibid.*, p.160.

¹⁶⁵⁹ MULLER (Anne-Catherine), *Droit des marchés financiers et droit des contrats*, Paris, Economica, 2007, p. 10.

¹⁶⁶⁰ LEMETTRE (Jean-François), « Quel futur pour l'industrie boursière ? Analyse d'un processus de transformation », *Innovations*, 2009, Vol. 2, n° 30, pp. 157-188, p. 162.

échanges sur une plate-forme électronique¹⁶⁶¹.

Le *Chicago Mercantile Exchange* (CME) a également modifié sa structure juridique à la fin des années 1990, devenant également une société par actions. Elle fut introduite au *New York Stock Exchange* en décembre 2002¹⁶⁶².

De la même manière, le *New York Board of Trade*, spécialisé dans les produits tropicaux, s'est engagé dans ce même processus de démutualisation en 2006.

Une fois généralisé le statut de sociétés commerciales privées, le processus de fusion ou de « consolidation » a pu véritablement s'accélérer. La forme de la société par action est en effet propice à de multiples opérations de restructuration permettant d'atteindre une taille optimale pour réaliser des économies d'échelles et en définitive attirer plus d'opérateurs.

Un processus de fusion bien représentatif de cette volonté de concentration et d'expansion facilitée par la démutualisation est celui qui a rapproché le *Chicago Board of Trade* du *Chicago Mercantile Exchange* à partir du début des années 2000.

En 2003, le CBOT abandonnait sa propre chambre de compensation pour faire garantir et compenser ses transactions par la chambre du CME.

En 2006, un accord prévoyait la fusion juridique des deux bourses, le CME absorbant le CBOT.

Cette fusion déboucha sur la mise en place d'une plate-forme électronique unique et d'une chambre de compensation puissante capable de gérer de très gros fonds. Au 31 juillet 2006, la position ouverte du CBOT et du CME était de 76 900 000 contrats, ce qui, pour un dépôt de garantie de 1000 dollar par contrat, représentait une capacité de 153,8 milliards de dollars¹⁶⁶³.

Parallèlement, toutes les transactions qui étaient réalisées sur le réseau du CBOT ont été transférées sur *Globex*, la plate-forme du CME. Une plate-forme qui accueille également les transactions sur les contrats énergétiques du *Nymex*.

Les années 2000 ont ainsi vu l'émergence d'un réseau électronique de transactions qui concentre les échanges des trois plus grandes bourses de commerce américaines¹⁶⁶⁴. C'est dire la puissance d'attraction que le réseau *Globex* acquérait alors pour les opérateurs.

Toujours aux Etats-Unis, il faut noter l'absorption en 2006 du *New York Board of Trade* par l'*Intercontinental Exchange*, une société cotée qui n'était pas à l'origine une bourse de commerce mais le gestionnaire d'une plate-forme de transactions électronique et créée de toute pièce par de grandes banques multinationales et des compagnies pétrolières (Morgan Stanley, la Société

¹⁶⁶¹ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, p.459.

¹⁶⁶² *Ibid.*, p.477.

¹⁶⁶³ SIMON (Yves), « Développement et fusion des bourses de produits dérivés », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, *Op. cit.*, p. 168.

¹⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 163.

Générale, Total, BP et Shell pour citer quelques uns de ces groupes)¹⁶⁶⁵. Cette fusion était elle-même significative d'un rapprochement entre les grands marchés à terme organisés et les marchés de gré à gré.

Au Japon, le processus de fusion des différentes bourses de commerce dans les années 1980 et 1990 a aboutit à l'existence de six grandes structures où se négocient les dérivés financiers de produits de base : le *Fukuoka Futures Exchange*, le *Kansai Commodity Exchange*, le *Central Japan Commodity Exchange*, l'*Osaka Mercantile Exchange*, le *Tokyo Commodity Exchange* et le *Tokyo Grain Exchange*.

Sous l'impulsion de l'Etat Japonais décidé à accompagner le processus de fusion et à améliorer l'attractivité des marchés dérivés du pays, ces entités ont mis sur pied une chambre de compensation commune : la *Japan Commodity Clearing House*¹⁶⁶⁶.

Autre fusion décidée par les pouvoirs publics, en Chine cette fois-ci. Dans les années 1990, les autorités chinoises ont décidé de regrouper la cinquantaine de bourses locales qui avaient émergé spontanément vers la fin des années 1990. en une quinzaine d'entités.

Ce regroupement s'est opéré en deux temps. En octobre 1994, un première concentration a fait émerger une quinzaine de bourses. Mais c'est la concentration de 1998 qui a été la plus importante, puisque de ce processus ont émergé trois grandes bourses de commerce : le *Zhengzhou Commodity Exchange*, le *Dalian Commodity Exchange* et le *Shanghai Futures Exchange*.

A cette occasion les pouvoirs publics chinois ont édicté une nouvelle réglementation et créé une autorité de régulation : la *China Securities Regulation Commission*¹⁶⁶⁷.

Le processus de fusion ne s'est pas limité aux regroupements entre marchés dérivés de matières premières à l'intérieur des frontières nationales puisque les regroupements internationaux, notamment en Europe, et les regroupements entre marchés dérivés et marchés de valeur, ont également été de mise dans les années 2000, montrant bien les contours institutionnels du processus d'expansion de la sphère financière.

Au-delà des aspects techniques portant sur la diminution des coûts de transactions et l'augmentation de la liquidité et du volume d'échange qui sont des moyens au service d'une fin, la concentration des marchés organisés de dérivés de matières premières a répondu à la volonté de la part des opérateurs privés et des pouvoirs publics des centres capitalistes de mettre en place des structures à même de

¹⁶⁶⁵ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, p. 463.

¹⁶⁶⁶ SIMON (Yves), « Développement et fusion des bourses de produits dérivés », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, *Op. cit.*, p. 163.

¹⁶⁶⁷ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Op. cit.*, p. 487.

permettre la mondialisation et la financiarisation du secteur primaire à l'instar des autres secteurs de l'économie réelle. L'objectif sous-jacent étant toujours d'offrir le maximum de champ de valorisation aux opérateurs financiers.

D'autres considérations, plus stratégiques, ont pu rentrer en ligne de compte et pousser les Etats à favoriser les regroupements sur leur territoire. Ainsi, la concurrence pour dominer certains marchés de produits de base a pu jouer un rôle : hydrocarbures et céréales aux Etats-Unis, métaux à Londres. La concentration des bourses de commerce a également été une réponse de leurs gestionnaires au développement des marchés dérivés de matières premières, non organisés : les marchés de gré à gré.

B) Les marchés de produits dérivés de gré à gré

Les marchés de gré à gré de produits dérivés de matières premières ont commencé à réellement se développer à partir du milieu des années 1980.

Ces marchés ont répondu à la volonté des opérateurs d'avoir à leur disposition des produits adaptés à leurs besoins, des instruments qui leur permettent de se saisir de toutes les opportunités liées aux fluctuations de prix, de taux d'intérêt et de taux de change. Or, les bourses de commerce ne proposaient pas un assez grand éventail d'opportunités et une souplesse suffisante pour certains opérateurs.

C'est pourquoi les relations sur ces marchés se font théoriquement sur des bases bilatérales au moyen d'instruments spécifiques. Au départ, donc, il n'y a pas sur ces marchés de chambres de compensation qui centralisent les échanges et qui offrent une garantie contre les risques de défaut.

De même, les instruments négociés sur les marchés dérivés de gré à gré sont des contrats taillés sur mesure. Ils se démarquent des instruments standardisés (contrats à terme et options) proposés sur les marchés dérivés organisés.

Ce sont en fait les grandes banques commerciales ou d'investissement qui ont été à l'origine du développement des marchés de gré à gré, avec la volonté d'ailleurs de concurrencer les bourses de commerce.¹⁶⁶⁸

Ces banques ont progressivement proposé toute une série d'instruments (forwards, swaps, options, cap, floor, collar etc.) permettant de se protéger contre les risques de variation de prix, de taux d'intérêt ou de taux de change. Cependant, comme les produits dérivés sur les marchés organisés, ces instruments permettent de tirer profit des variations, et notamment de la fluctuation du prix des matières premières.

Ces instruments sont donc destinés à des opérations de couverture mais aussi de spéculation. On

¹⁶⁶⁸ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, p. 48.

suivra la même progression que pour les marchés dérivés organisés : après avoir examiné les contrats qui s'échangent sur les marchés de gré à gré (a.), on rappellera leur évolution au cours des dernières décennies (b.).

a. *Les types de contrats échangés sur les marchés de gré à gré*

De prime abord, les marchés de gré à gré semblent plus en lien avec les échanges physiques de produits de base. Il semble que ces marchés relient avant tout les différents opérateurs des filières de produits. Pourtant les instruments financiers qui sont négociés sur les marchés de gré à gré étonnent par leur perfectionnement et les relations parfois lointaines que leur négociation entretient avec la production et les échanges réels.

Il sera question dans un premier temps de l'instrument qui est justement le plus directement relié à un échange économique réel : le contrat *forward*.

Comme le contrat à terme *futures*, le contrat *forward* porte sur la livraison d'une certaine quantité de marchandises d'une qualité déterminée. Le prix est fixé lors de la négociation du contrat mais la livraison et le paiement sont prévus pour une date ultérieure sur laquelle les co-contractants se sont préalablement entendus.

Contrairement au contrat *futures* la livraison effective de la marchandise est bien l'objectif du contrat.

De même, le contrat *forward* n'est pas standardisé, il est adapté aux volontés précises de l'acheteur et du vendeur. On retrouve donc le terrain de la relation contractuelle classique.

A priori, la fonction économique d'un tel contrat est donc d'offrir une protection contre les fluctuations de prix à des acteurs de l'économie réelle qui savent d'avance le montant de leur dépenses ou au contraire l'ampleur des bénéfices qu'ils pourront escompter.

Cependant, les marchés *forward* sont susceptibles d'évoluer vers une forme plus proche d'un marché de contrats à terme *futures*, c'est à dire un marché dans lequel les livraisons physiques de marchandises ne sont pas l'enjeu central. Ce fut le cas historiquement du *London Metal Exchange* jusqu'en 1986. Les transactions *forward* sur ce marché étaient en effet très standardisées et l'absence de chambre de compensation était compensée par la solvabilité des participants¹⁶⁶⁹.

Le contrat *swap* (contrat d'échange) est le principal instrument négocié sur les marchés de gré à gré par les opérateurs qui cherchent à se couvrir contre le risque de prix. L'utilisation de cet instrument s'est développé à partir de la seconde moitié des années 1980 et surtout dans les années 1990.

¹⁶⁶⁹ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, Op. cit., p. 441.

Une transaction de contrat swap est une opération purement financière. Aucune livraison physique de marchandises n'est impliquée. Il s'agit d'un accord à long terme¹⁶⁷⁰ selon lequel, pour un volume donné d'un produit de base spécifié, un des co-contractants s'engage à verser une somme variable et à recevoir une somme fixe (il s'agit d'une configuration favorable à un producteur de produit de base qui craint les baisses de prix) . L'autre co-contractant s'engage quant à lui à verser une somme fixe et à recevoir une somme variable (il s'agit d'une configuration favorable à un consommateur de produits de base qui craint les hausses de prix). Le prix fixe est négocié au moment de la conclusion du contrat et sera valable jusqu'à son échéance. Le prix variable est en général indexé sur le prix d'un marché de contrats futures qui joue le rôle de prix de référence.

Au final, les sommes périodiquement versées le seront unilatéralement. Le co-contractant qui s'est engagé à verser une somme fixe paiera la différence lorsque le prix de référence passera en-dessous du prix établi par le contrat. Inversement, le co-contractant qui s'est engagé à recevoir une somme fixe paiera la différence lorsque le prix de référence passera au-dessus du prix établi par le contrat. Ce type de montage vise en principe à protéger les opérateurs contre les risques de prix puisque les pertes qu'ils subissent sur le marché au comptant sont compensées par les sommes versées par leurs co-contractants dans le cadre des contrats swaps qu'ils ont conclus.

La plupart du temps, les contrats *swaps* font intervenir des intermédiaires qui sont en général des banques ou des sociétés de négoce. Ce sont d'ailleurs ces opérateurs qui ont mis au point ces instruments. Dans ce cas, la banque, la société de négoce ou un autre type d'intermédiaire (en général des opérateurs financiers, ou de grandes compagnies multinationales, pétrolières notamment), couvre ses risques en concluant des contrats swaps qui se neutralisent entre eux (l'intermédiaire contracte à la fois avec des producteurs et des consommateurs) ou en opérant sur les marchés de contrats *futures*.

D'ailleurs les marchés dérivés organisés ont évolué ces dernières décennies en réponse aux transactions financières sur les marchés de gré à gré. Ils ont proposé des échéances de plus en plus lointaines pour les contrats *futures* de manière à s'adapter aux opérations de couverture à long terme des fournisseurs de contrats *swaps*¹⁶⁷¹ . En conséquence, les marchés de contrats *swaps* se sont considérablement développés, en particulier dans le secteur énergétique (pétrole et gaz naturel), mais également dans d'autres secteurs des ressources naturelles comme ceux des métaux non-ferreux.

Les contrats *swaps* ont également été utilisé comme des éléments complémentaires à des accords de financement passés entre des banques et des sociétés d'exploitation de ressources naturelles,

¹⁶⁷⁰ En général le contrat swap porte sur une durée comprise entre 1 et 7 ans. La durée peut être plus courte dans les secteurs pour lesquels il n'existe pas de marchés forward ou futures. Elle peut également être plus longue, jusqu'à 25 ans, UNCTAD, *A survey of commodity risk management instruments*, Op. cit., p. 37.

¹⁶⁷¹ UNCTAD, *A survey of commodity risk management instruments*, Op. cit., p. 36.

notamment dans les pays en voie de développement. Le contrat swap est alors intégré à un montage financier complexe dans lequel la banque ou un consortium de banques ou d'investisseurs sont à la fois prêteurs et co-contractants d'un *swap* sur matières premières. Ce dernier est alors destiné à renforcer la société débitrice pour solidifier la créance ou à dédommager les créanciers en cas de risques de défaut¹⁶⁷².

Le contrat swap qu'il soit mis en œuvre de manière autonome ou à l'intérieur d'un accord de financement plus complexe est caractéristique de l'influence qu'ont acquis les opérateurs financiers sur l'économie des produits de base.

Ces instruments sont également caractéristiques du fait que la financiarisation dépasse la frontière entre marchés dérivés organisés et marchés de gré à gré. La financiarisation fait le lien entre ces deux sphères et les maintient dans une relation d'étroite interdépendance.

On doit noter pour finir, que se négocient sur les marchés de gré à gré toute une série d'instruments de nature optionnelle qui vont de la simple option sur matière première à des mécanismes plus complexes comme les *caps*, les *floors*, les *collars* ou tunnels, ainsi que les options sur *swaps*.

b. L'expansion des marchés dérivés de gré à gré dans le cadre néolibéral : vers une hybridation avec les marchés organisés ?

Comme pour les marchés dérivés organisés, les pouvoirs publics, en particulier occidentaux, ont largement laissé les opérateurs s'auto-réguler, dans la logique de la *Lex mercatoria*. Lorsque les autorités publiques ont adopté des réglementations, ces dernières ont surtout visé à garantir les marges de manœuvres des opérateurs des marchés de gré à gré et donc, en dernière instance, à faciliter l'expansion de ces marchés.

Le résultat a été à la hauteur des espérances, si bien que l'expansion des marchés dérivés de gré à gré a été constante depuis le début des années 1980. Dans les années 1990, les sommes maniées sur ces marchés de gré à gré sont devenues colossales, de telle sorte qu'à la fin des années 1990, un pallier a été franchi¹⁶⁷³.

Aux Etats-Unis, on avait en effet jusque là fait confiance à l'auto-régulation des opérateurs privés

¹⁶⁷² UNCTAD, *A survey of commodity risk management instruments*, *Op. cit.*, p. 39.

¹⁶⁷³ Les marchés de gré à gré concentrent désormais la majorité des échanges de produits dérivés (tout produits dérivés confondus, pour les dérivés de matières premières, les marchés organisés sont toujours plus importants). En décembre 2009, selon les chiffres de la Banque des Règlements Internationaux l'encours sur les marchés de gré à gré était de 614 674 milliards de dollars. Cette somme concerne l'ensemble des produits dérivés qu'ils aient pour sous-jacents des actifs financiers ou des matières premières. FONTAINE (Patrice), HAMET (Joanne), *Les marchés financiers internationaux : le marché international des capitaux*, Paris, P.U.F., 2011, p. 85.

notamment par la mise en place de standards¹⁶⁷⁴. Une loi passée sous Bush Senior, autorisa d'ailleurs la Commodity Futures Trading Commission à exempter les échanges de produits dérivés sur les marchés de gré à gré de toute régulation.

La présidente de la CFTC de l'époque, Wendy Gramm, très proche avec son mari le Sénateur Gramm de la société *Enron*, a alors fait bénéficier certaines transactions de dérivés de gré à gré de ces exemptions¹⁶⁷⁵.

Vers la fin des années 1990, Brooksley Born qui a succédé à Wendy Gramm à la C.F.T.C. a tiré la sonnette d'alarme sur le fait que les marchés dérivés de gré à gré n'étaient absolument pas régulés et que cet état de fait faisait peser de graves risques sur la stabilité du système financier.

Brooksley Born, s'est alors heurté à l'opposition du chef de la Federal reserve à l'époque Alan Greenspan et des secrétaires au trésor, Robert Rubin et Lawrence Summers qui défendaient la capacités des opérateurs financiers qui dominaient les marchés de gré à gré à s'auto-réguler. Ces derniers ont défendu le point de vue selon lequel les échanges sur les nouveaux instruments financiers n'avaient pas besoin d'une régulation étatique. Malgré la faillite du *Hedge Fund Long Term Capital Management*, ce point de vue allait prendre force de loi en 2000 avec le vote par le Congrès du Commodity Futures Modernization Act qui laissait les nouveaux instruments dérivés hors de portée de toute réglementation étatique et qui faisait même un sort spécial au commerce d'instruments dérivés sur produits énergétiques. Ce statut sera plus tard connu sous le nom du *Enron Loophole* puisqu'il a permis à la société *Enron* le type de manipulations qui ont entraîné sa chute¹⁶⁷⁶.

En Europe, la régulation étatique des marchés dérivés de gré à gré a été tout aussi libérale vis à vis des opérateurs privés. Sur ce point, la directive européenne de 1993 sur les services d'investissement dans le domaine des valeurs mobilières était d'ailleurs explicite. Cette dernière était basée sur la distinction entre marchés financiers organisés et marchés de gré à gré et fondait cette division sur le fait que les marchés de gré à gré ne faisaient l'objet d'aucune réglementation spécifique. Et pour cause, puisque l'encadrement des marchés de gré à gré était laissés au pouvoir normatif des associations professionnelles comme l'*International Swap and Dealers Association*.

En dépit des distinctions juridiques formelles, l'évolution des marchés dérivés de gré à gré les a rapproché du fonctionnement des marchés organisés, notamment du fait des nouvelles technologies.

¹⁶⁷⁴ MAXFIELD (Sylvia), « Lessons from the history of Over-the-Counter Derivatives Regulation », *European Union Centers of Excellence*, [en ligne], http://euce.org/eusa/2011/papers/12e_maxfield.pdf, (site consulté le 14 mars 2012), p. 4.

¹⁶⁷⁵ *Ibid.*, p. 7.

¹⁶⁷⁶ SHERMAN (Matthew), *A Short History of financial deregulation in the United States*, *Op. cit.*, pp. 11-12.

Sont ainsi apparus des « systèmes multilatéraux de négociation » qui par l'intermédiaire de plateformes électroniques font négocier de multiples opérateurs entre eux comme dans le cadre des bourses de commerce.

Une certaine hybridation des marchés dérivés organisés et de gré à gré a donc tendu à se réaliser avec l'informatisation des transactions.

Cette hybridation peut s'illustrer au travers du déploiement de l'*Intercontinental Exchange* (ICE), une société américaine de gestion d'une plate-forme électronique spécialisée dans les transactions de produits énergétiques. On a vu que cette société avait été créée par un consortium de grandes banques et de compagnies pétrolières transnationales. Elle a fait l'acquisition en 2001 d'une véritable bourse de commerce : l'*International Petroleum Exchange*. Depuis, l'ICE s'est développé à la frontière des deux espaces de négociation que sont les marchés organisés et les marchés de gré à gré, créant des passerelles entre les deux.

Sur la plate-forme de l'ICE, se négocient donc des contrats à terme et des options mais aussi des *swaps* et une variété d'autres produits fondés sur des Indices de prix.

L'ICE est allé plus loin encore dans l'hybridation en proposant un service de compensation aux opérateurs par l'intermédiaire de son propre organisme de clearing, le *LCH Clearnet*. Les opérateurs ont pu ainsi bénéficier de la souplesse et des instruments sur mesure du marché de gré à gré ainsi que des garanties et de la flexibilité des marchés organisés¹⁶⁷⁷.

Depuis la même époque, la chambre de compensation du *New York Mercantile Exchange* offre également ce type de service aux opérateurs du marché de gré à gré¹⁶⁷⁸.

La directive européenne Marchés d'Instruments Financiers (MIF) de 2004 a enregistré cette tendance, puisqu'elle est revenue sur la distinction binaire entre marchés organisés et marchés de gré à gré. La directive MIF propose en effet une classification des espaces de négociation fondés sur trois catégories : les marchés réglementés (soit les bourses), les systèmes multilatéraux de négociation et l'internalisation des ordres. Dans cette dernière catégorie, c'est le professionnel qui se porte contrepartie de l'ordre de son client, on est donc toujours dans une relation bilatérale¹⁶⁷⁹.

Cette directive créé en fait un cadre concurrentiel au sein duquel pourront s'affronter les différentes formes de négociation des produits dérivés qui, marchés organisés classiques et différentes sortes de marché de gré à gré, sont toutes mises sur un pied d'égalité

La directive ne pose donc pas de limitations aux transactions sur les marchés dérivés pas plus

¹⁶⁷⁷ SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, *Op. cit.*, pp. 463-464.

¹⁶⁷⁸ SIMON (Yves), « Développement et fusion des bourses de produits dérivés », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, *Op. cit.*, p.160.

¹⁶⁷⁹ MULLER (Anne-Catherine), *Droit des marchés financiers et droit des contrats*, *Op. cit.*, p.15.

qu'elle ne prévoit un contrôle des instruments qui sont proposés sur ces marchés.

Les propositions de régulation financière du G 20 suite à la crise de 2008, dans le déclenchement de laquelle les produits dérivés financiers du marché de gré à gré ont joué un grand rôle (en particulier les *Credit Default Swaps*), vont dans le sens d'une généralisation de l'hybridation entre les marchés organisés dotés de chambre de compensation et les marchés de gré à gré.

Ainsi, la standardisation juridique des contrats échangés et le recours plus systématique à des chambres de compensation et à des plate-formes de transaction électronique ont fait partie des mesures phares proposées par le G20 pour renforcer la sécurité des marchés financiers¹⁶⁸⁰. Les membres du G20 plaident également pour plus de transparence et une meilleure régulation des opérations de marché.

Il s'agit bien de rapprocher le fonctionnement des marchés de gré à gré des marchés organisés, une tendance qui est déjà à l'oeuvre depuis le début des années 2000. Cela même si, pour des raisons de conflits d'intérêts, les opérateurs ne sont pas complètement décidés à revenir sur la distinction entre marchés organisés et marchés de gré à gré.

Les propositions de la Commission Européenne pour la mise en place d'une chambre de compensation centrale pour les dérivés de crédit¹⁶⁸¹ vont dans le sens de cette harmonisation, ce qui n'est pas sans rappeler le dispositif japonais.

Mais encore une fois, ces différentes mesures vont plutôt dans le sens d'une rationalisation et d'une concentration des marchés de produits dérivés, complémentaires à leur légitimation, plutôt que dans celui d'une remise en cause de leur fonctionnement et d'un contrôle strict des risques qu'ils font peser sur l'économie réelle¹⁶⁸².

Qu'il s'agisse des marchés dérivés organisés ou des marchés de gré à gré, les pouvoirs publics et les opérateurs privés majeurs semblent s'accorder pour laisser se dérouler le mouvement de concentration qui affecte le secteur. De grandes structures de négociation d'instruments dérivés, appuyées sur l'électronique et dirigées par des sociétés privées qui sont en fait des institutions financières combinées à des sociétés de service informatique semblent être la norme actuelle. Ces structures relient désormais les différents opérateurs à l'échelle de la planète et c'est de plus en plus en leur sein que se forment les prix des produits de base¹⁶⁸³, malgré le fait qu'elles soient

¹⁶⁸⁰ De VAUPLANE (Hubert), « Les propositions du G20 en matière de sécurité des opérations sur produits dérivés », *L'économie politique*, 2009, Vol. 2, n° 42, pp. 41-46, pp. 42-43.

¹⁶⁸¹ De VAUPLANE (Hubert), « Les propositions du G20 en matière de sécurité des opérations sur produits dérivés », *Art. cit.*, p. 44.

¹⁶⁸² CADTM, « Les plans de la banque mondiale et du G20 pour faire face à la volatilité des prix agricoles » , [en ligne], <http://www.cadtm.org>, (site consulté le 14 mars 2012), p. 9.

¹⁶⁸³ RADETZKI (2008), *A Handbook of Primary Commodities in the Global Economy*, *Op. cit.*, pp. 95-110 ;

RADETZKI (2013) « The relentless progress of commodity exchanges in the establishment of primary commodity

déconnectées des réalités économiques et naturelles.

Ce phénomène de concentration est paradoxalement compatible avec la concurrence qui fait s'affronter les différentes « entreprises de marché » ainsi qu'avec les crises répétées qui ont secoué la finance et l'économie mondiale ces trois dernières décennies. Crises et concurrence sont, du reste, les pendants naturels de la concentration dans un système économique capitaliste.

Les cadres juridiques posés par les Etats ont laissé s'opérer ces phénomènes classiques du capitalisme dans le domaine désormais central de la finance tandis que les instruments, dispositifs et institutions d'origine privée leur ont donné forme.

Ainsi, le droit étatique n'a-t-il pas seulement joué un rôle passif dans le développement de ces sphères financières au sommet des marchés internationaux de produits de base, il en a également été une des composantes active en leur conférant un espace légal et une légitimation.

§ 2. Le poids des opérateurs financiers sur les marchés dérivés de matières premières et leur rôle dans la fixation des prix

Le discours dominant sur les marchés et les produits dérivés consiste à dire que ces derniers servent l'économie réelle des produits de base de deux manières : d'une part, ils fourniraient des assurances contre les risques de prix inhérents à ce secteur économique ; d'autre part, les marchés dérivés, en particulier les marchés de contrats *futures*, serviraient d'indicateur, de révélateur, des tendances lourdes de l'offre et de la demande sur les marchés physiques, permettant aux opérateurs de s'orienter. Ce discours tient le rôle et l'importance sociale de ces marchés pour évident, tout en minimisant l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'économie réelle des produits de base, déterminée en dernière instance par la loi de l'offre et de la demande sur les marchés physiques.

Or, de tels postulats sont susceptibles d'être discutés. En premier lieu, si l'on observe les opérations effectuées sur les marchés dérivés de produits de base, il peut s'avérer délicat de distinguer celles qui relèvent d'une volonté authentique de se protéger contre les risques de prix de celles qui relèvent de la pure spéculation¹⁶⁸⁴. Ces dernières semblent en fait largement majoritaires,

prices », *Art. cit.*

¹⁶⁸⁴ Sur l'ambivalence des produits dérivés en général, voir JEGOUREL (Yves), « Les produits dérivés : outils d'assurance ou instruments dangereux de spéculation ? » in *Comprendre les marchés financiers, Cahiers Français*, n° 361, Mars-Avril 2011, pp. 40-45.

un changement d'échelle en la matière s'étant produit dans les dernières décennies¹⁶⁸⁵.

En second lieu, il est douteux que les marchés dérivés ne jouent qu'un rôle de révélateur des tendances à l'oeuvre sur les marchés physiques. On peut avancer en revanche que ces marchés, de nature financière, influencent les échanges et la production physiques, notamment en pesant sur la formation des prix ne serait-ce qu'à court terme.

Ce changement d'échelle et de nature de l'influence des marchés de produits dérivés sur le fonctionnement global des marchés de matières premières tient à l'importance croissante qu'y ont pris les opérateurs purement financiers. Parmi ceux-ci, on peut distinguer plusieurs sous-catégories : des investisseurs classiques comme les banques internationales, les compagnies d'assurance, les fonds de pension ; et les fonds d'investissements spécialisés dans la spéculation comme les *Hedge Funds*, les *Equity Funds* et les *Property Funds*.

Pour ces investisseurs les produits de base ou plutôt les produits dérivés de produits de base sont des actifs financiers au même titre que les actions ou les obligations¹⁶⁸⁶. Ils cherchent donc à les utiliser pour valoriser leurs capitaux au moyen de diverses stratégies sur les marchés dérivés. Or, ces opérateurs ont à leur disposition des masses de capitaux parfois gigantesques, ce qui leur permet de spéculer à grande échelle.

Ce phénomène n'est pas totalement nouveau puisque Rudolph Hilferding notait déjà l'influence des banques sur les marchés à terme de marchandises au début du XXe siècle : « Nous avons vu que le commerce à terme est un moyen pour le capital bancaire de participer au commerce des marchandises, d'abord en accordant du crédit, soit sous forme d'avances sur gages, soit sous forme d'affaires de report. Mais la banque peut également utiliser sa puissance de capital et sa connaissance générale de l'état du marché pour participer avec une sécurité relative à la spéculation proprement dite.¹⁶⁸⁷ ».

A l'heure actuelle, la présence massive des opérateurs financiers sur les marchés dérivés tend à faire de la spéculation le ressort central des opérations qui s'y déroulent.

Les marchés dérivés organisés et de gré à gré se complètent et agissent comme des caisses de résonance pour donner à la spéculation sur les matières premières une ampleur sans précédent.

Cette spéculation, de par le volume des capitaux qu'elle implique, joue un rôle important dans la

¹⁶⁸⁵ SERFATI (Claude), « La mondialisation sous la domination de la finance : une trajectoire insoutenable », *Art. cit.*, p. 140.

¹⁶⁸⁶ MAYER (Jörg), *The growing interdependence between financial and commodity markets*, UNCTAD discussion papers, n° 195, octobre 2009, [UNCTAD/OSG/DP/2009/3], Geneva, UNCTAD, 2009, p. 1 ; SERFATI (Claude), « La mondialisation sous la domination de la finance : une trajectoire insoutenable », *Art. cit.*, p. 140.

¹⁶⁸⁷ HILFERDING (Rudolph), *Le capital financier*, *Op. cit.*, p. 144.

formation des prix et par conséquent dans le fonctionnement des marchés internationaux de produits de base.

Les phénomènes de spéculation sur les produits de base agricoles et miniers de la fin des années 2000 et du début des années 2010 permettent d'illustrer ces observations.

Ces phénomènes sont la résultante de la juxtaposition d'opérations similaires, menées au départ à un niveau individuel par les opérateurs, mais qui collectivement ont fini par produire des effets économiques à grande échelle. Ces phénomènes ont fait intervenir différentes catégories d'opérateurs financiers en quête de rendements élevés (A.)

Revenir sur ces phénomènes permettra d'aborder les mécanismes de la spéculation tout en éclairant le rôle des instruments et des marchés dérivés dans la formation des prix des produits de base (B.).

A) Les acteurs de la spéculation sur les marchés dérivés de matières premières

Deux catégories d'acteurs ont eu un rôle particulièrement important dans le déclenchement des vagues spéculatives des années 2000 : les gestionnaires de *Hedge Funds* et les gestionnaires de fonds indiciels sur les matières premières¹⁶⁸⁸.

Les gestionnaires de *Hedge Funds* agissent pour le compte d'investisseurs extérieurs. Ils ont pour mission de rentabiliser les capitaux qui leur sont confiés. Ils spéculent sur les marchés dérivés organisés (les bourses de commerce) en achetant et en vendant des contrats à terme futures afin de dégager des profits et de remplir leur mission. Leurs opérations de spéculation sont en général à court terme. Ces fonds n'ont en général aucun lien avec l'économie réelle, leurs gestionnaires arbitrent les placements entre les marchés de valeurs (sur actions et obligations) et les marchés dérivés dont ceux de matières premières¹⁶⁸⁹. Leurs décisions ne sont donc pas motivées par des facteurs économiques réels, comme la consommation et la production de tel ou tel produit, mais par la comparaison des performances entre différents types d'actifs financiers. Ces opérateurs sont d'autant moins connectés avec les conditions de l'économie réelle qu'ils agissent le plus souvent grâce à des systèmes informatiques d'aide à la décision qui repèrent les grandes tendances de marché¹⁶⁹⁰.

Les gestionnaires de fonds indiciels sur matières premières sont des opérateurs d'un type

¹⁶⁸⁸ MAYER (Jörg), *The growing interdependence between financial and commodity markets*, *Op. cit.* pp. 4-5.

¹⁶⁸⁹ Sur les tendances des investisseurs financiers à arbitrer entre marchés de valeur classiques et les marchés dérivés de matières premières voir SILVENNOINEN (Annastiina), THORP (Susan), « Financialization, crisis and commodity correlation dynamics », *Journal of International Financial Markets, Institutions & Money*, Vol. 24, 2013, pp. 42-65.

¹⁶⁹⁰ MAYER (Jörg), *Op. cit.*, p. 4.

récent, liés à l'apparition d'instruments complexes que sont les *Exchange Traded Commodities* (ETC), les *Exchange Traded Funds* (ETF) et les *Exchange Traded Notes* (ETN) ou encore les certificats¹⁶⁹¹. Derrière ces gestionnaires se trouvent souvent de grandes sociétés qui ont une longue expérience de la spéculation ou des marchés de produits de base.

Ces gestionnaires agissent également pour le compte d'investisseurs extérieurs. En général, il s'agit d'investisseurs institutionnels à long terme comme les fonds de pension ou les fonds souverains, mais les *Hedge Funds* eux-mêmes peuvent être intéressés par des participations à des fonds indiciels.

Ces investisseurs financiers s'exposent sur les marchés à terme organisés de produits de base en achetant des parts de fonds indiciels. Ces participations sont le plus souvent bouclées au travers de contrats swaps (*Commodity Index Swaps*) conclus sur le marché de gré à gré avec les *sponsors* : les fournisseurs des instruments financiers basés sur les indices de matières premières.

Les *sponsors*, les gestionnaires de fonds indiciels spéculent ensuite sur les marchés organisés pour faire gonfler la valeur des instruments indiciels et pouvoir ainsi rémunérer leurs clients¹⁶⁹².

Ces vendeurs de parts sur des fonds indiciels sont pour la plupart des banques ou d'autres grandes institutions financières¹⁶⁹³. Cependant, ce genre de services peut également être fourni par de grands conglomérats des secteurs agricoles et de l'énergie. De grandes sociétés de négoce comme *Cargill* proposent ainsi des *Commodity Index Swaps* à des investisseurs financiers. Elles peuvent d'autant plus se permettre de proposer ces services qu'elles ont une influence de première importance sur les marchés de produits de base¹⁶⁹⁴.

On voit ainsi les liens étroits qui existent entre les marchés de gré à gré et les marchés dérivés organisés. Ces deux espaces de négociation sont complémentaires, les fournisseurs de contrats swaps mobilisent des capitaux sur les marchés de gré à gré, qu'ils jouent ensuite sur les marchés organisés pour se « couvrir ».

On voit donc que la distinction entre opérateurs financiers et opérateurs commerciaux ainsi que celle entre opérations de couverture classiques et opérations spéculatives est particulièrement floue. Flou entretenu par les régulateurs des marchés dérivés.

En effet, les fournisseurs d'instruments sur indices, lorsqu'ils agissent sur les marchés dérivés organisés ont été considérés par la Commodity Futures Trading Commission américaine comme des

¹⁶⁹¹ Autorité des Marchés Financiers, *La financiarisation des marchés de matières premières : quels enjeux pour les régulateurs ?*, Colloque du conseil scientifique de l'AMF, 6 mai 2011, [en ligne], http://www.amf-france.org/documents/general/9951_1.pdf, (site consulté le 16 mars 2012), p. 5.

¹⁶⁹² AGLIETTA (Michel), EMLINGER (Charlotte), « Les prix agricoles », in CEPII, *L'économie mondiale 2012*, Paris, La Découverte, 2011, p. 98.

¹⁶⁹³ MAYER (Jörg), *The growing interdependence between financial and commodity markets*, *Op. cit.*, p. 5.

¹⁶⁹⁴ CADTM, « Les plans de la banque mondiale et du G20 pour faire face à la volatilité des prix agricoles », *Op. cit.*, pp. 5-6.

opérateurs commerciaux se couvrant des risques de prix et non comme des spéculateurs recherchant seulement un gain sur les bourses. Ils ont ainsi été dispensés de toute limitation.

Ce type de flou juridique a permis aux gestionnaires de fonds indiciels d'engager des sommes gigantesques sur les marchés dérivés organisés, contribuant lourdement à la multiplication du volume des transactions sur ces marchés dans les années 2000. De 2003 à 2008, ce volume sur les marchés à terme de matières premières est passé de 13 à 260 milliards de dollars¹⁶⁹⁵. En 2007, il représentait 60 à 90 fois la production mondiale¹⁶⁹⁶.

En raison des volumes de capitaux manipulés, les stratégies spéculatives utilisées par les gestionnaires de fonds sur les marchés à terme organisés ont un impact considérable sur le niveau des prix à terme qui, à leur tour, influencent les prix au comptant, c'est à dire le prix des marchandises physiques.

B) Les Stratégies spéculatives des investisseurs financiers et leur influence sur les mouvements des prix au comptant des produits de base

Une des stratégies mobilisée par les gestionnaires de fonds indiciels est la stratégie dite de *rolling over* des positions longues (positions acheteuses) sur les marchés à termes organisés. Il faut noter que ces opérateurs n'interviennent jamais sur les marchés physiques, mais seulement sur les marchés papiers.

La stratégie du *rolling over* consiste à toujours *acheter* des contrats à terme de marchandises. Les opérateurs revendent ensuite les contrats avant l'échéance pour en racheter de nouveau qui ont une échéance plus lointaine.

L'opérateur achète par exemple des contrats à terme de pétrole brut pour l'échéance d'octobre et les vend avant le terme pour acheter des contrats pour l'échéance de décembre, il répète ensuite l'opération pour le mois de janvier et ainsi de suite¹⁶⁹⁷. Cette stratégie dite « passive » permet de rapporter un profit en pariant à la hausse du prix à terme.

Or, lorsque plusieurs opérateurs financiers puissants engagent de telles stratégies de *rolling over*, il

¹⁶⁹⁵ FERNANDEZ (Leonel), Président de la République Dominicaine, « Spéculation financière, produits alimentaires et pétrole dans les marchés à terme : pour un nouveau consensus international sur la stabilité des prix », in, *High-Level Roundtable of World Leaders and Experts : Financial Speculation, Food & Oil in the Futures Markets : For a New International Consensus on Price Stability*, Saint-Domingue, septembre 2011 [en ligne], <http://www.financialspeculation.org/docs.html>, (site consulté le 16 mars 2012), p. 6.

¹⁶⁹⁶ AGLIETTA (Michel), EMLINGER (Charlotte), « Les prix agricoles », in CEPII, *L'économie mondiale 2012*, *Op. cit.*, p. 98.

¹⁶⁹⁷ MAYER (Jörg), *The growing interdependence between financial and commodity markets*, UNCTAD discussion papers, *Op. cit.*, p. 5.

y a de fortes chances qu'ils soient suivis et qu'ils génèrent un mouvement de fonds sur les marchés. Par exemple, les gestionnaires de Hedge Funds qui agissent régulièrement sur les marchés à terme, et qui se réfèrent à leurs systèmes informatiques de décodage des tendances, se placeront dans la vague.

Par la masse des capitaux engagés, et l'homogénéité des positions prises sur les marchés à terme, les gestionnaires de fonds pèsent sur les prix à terme. Des bulles peuvent alors se former qui n'ont pas de rapport avec les conditions réelles de la production et de la consommation.

Les fonds indiciels opérant sur plusieurs marchés à terme simultanément, les prix à terme des matières contenues dans les paniers d'indices peuvent même avoir tendance à évoluer de manière corrélative alors qu'a priori les marchés concernés n'ont pas les mêmes caractéristiques et ne sont pas dans la même situation¹⁶⁹⁸.

Le point crucial est cependant que les tendances des prix à terme se transmettent aux prix au comptant, celui des marchandises physiques et ont donc un impact sur l'économie réelle.

En effet, les prix des principaux marchés dérivés organisés, en particulier les marchés de contrats à terme, servent de référence aux opérateurs de l'économie réelle ainsi qu'aux décideurs politiques. Ces prix sont considérés comme une anticipation fiable des prix au comptant. C'est l'hypothèse néo-classique fondamentale des « marchés efficients » selon laquelle « les actionnaires et les marchés boursiers sont la boussole de l'économie »¹⁶⁹⁹.

Cette anticipation jugée solide est prise en compte et transmise aux marchés réels par l'intermédiaire des gestionnaires de stocks.

Ces gestionnaires « font¹⁷⁰⁰ » en effet les prix au comptant sur les marchés de produits de base, en tout cas pour ce qui concerne un horizon temporel à court terme de plusieurs mois. La production, que ce soit dans les secteurs agricoles, miniers ou énergétiques (pour ce qui concerne en tout cas la production primaire de produits énergétiques) ne peut pas s'adapter aussi rapidement aux variations de la demande¹⁷⁰¹.

Or, ces gestionnaires de stocks prennent leurs décisions en se basant sur l'évolution des prix à terme, c'est à dire sur l'anticipation du prix au comptant futur fournie par les grands marchés à terme

¹⁶⁹⁸ TANG (Ke), XIONG (Wei), « Index Investment and the Financialization of Commodities », *Financial Analysts Journal*, Vol. 68, n° 6, 2012, pp. 54-74.

¹⁶⁹⁹ Michel Aglietta cité in MANCEL (Jean-François), Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les mécanismes de spéculation affectant le fonctionnement des économies, Assemblée Nationale, Constitution du 4 octobre 1958, treizième législature, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 décembre 2010, n° 3034, [en ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-enq/r3034.asp>, (site consulté le 17 mars 2012), p. 67.

¹⁷⁰⁰ Dans la terminologie anglo-saxonne, on dit qu'ils sont *price makers*, SAADI (Hadj), *L'économie des matières premières*, *Op. cit.*, p. 62.

¹⁷⁰¹ Le fait que ces opérateurs, souvent les grandes multinationales des différents secteurs primaires, aient une telle influence sur la production, les stocks et donc les approvisionnements est un problème connexe dont il sera question plus loin.

organisés de produits de base.

Ainsi les prix à terme du pétrole sont fixés sur le *New York Mercantile Exchange* ou l'*Intercontinental Exchange* ; Ceux des grands produits alimentaires comme le blé, le soja ou le maïs, le sont sur les plate-formes électroniques du *Chicago Mercantile Exchange* ; Enfin le *London Metal Exchange* a un poids décisif sur les prix à termes des métaux non ferreux.

Si les prix à terme d'un produit augmentent, alors les gestionnaires de stocks avisés accroîtront leurs stocks dans l'anticipation d'une hausse future des prix au comptant. Selon les indicateurs du marché à terme, il est en effet plus avantageux de vendre plus tard.

Si les prix à terme suivent une pente descendante, par contre, les gestionnaires de stocks ont intérêt à les liquider. Dans ce cas en effet, il paraît plus avantageux de vendre dans l'instant¹⁷⁰².

Dans les deux cas, les variations des prix à terme influencent les variations des stocks qui, quant à elles, pèsent sur les prix au comptant en créant des situations de pénurie ou d'excédent sur les marchés, en tout cas à court terme.

En pariant sur une hausse ou une baisse des prix au comptant, les gestionnaires de stocks spéculent eux-aussi. Cela n'est pas nouveau et l'histoire est riche de telles opérations de spéculation sur les marchés physiques.

La nouveauté avec la très grande importance qu'ont pris les marchés de contrats *futures* (marchés à terme) durant les trente dernières années, c'est que les opérateurs physiques ne basent plus leurs opérations sur leur propre anticipations du comportement des marchés réels.

Les gestionnaires de stocks réels spéculent en fait en se basant sur les actions et les anticipations des opérateurs financiers qui « font » les prix des marchés à terme¹⁷⁰³. Or, comme on l'a vu ces opérateurs suivent quant à eux des stratégies qui n'ont pas forcément de lien avec l'état réel de la production ou de la consommation de produits de base.

Des phénomènes de hausse structurelle (situation dite de *Contango*) ou de baisse structurelle (situation dite de *backwardation*) artificielles des prix se forment ainsi sur les marchés à terme qui se répercutent sur les marchés physiques.

Certes, les « fondamentaux physiques », c'est à dire les grandes tendances de l'offre et de la demande physiques, encadrent les mouvements des prix et en général les opérateurs financiers agissent le long de ces tendances. Mais en faisant cela avec leur poids en capital ils amplifient considérablement les tendances à la hausse et à la baisse et surtout ils déclenchent des mouvements

¹⁷⁰² AGLIETTA (Michel), EMLINGER (Charlotte), « Les prix agricoles », in CEPII, *L'économie mondiale 2012*, Op. cit., p. 99.

¹⁷⁰³ Pour donner un repère, les gestionnaires de fonds indiciels ont détenu, entre 2006 et 2008, entre 35% et 50% des positions acheteuses sur le marché à terme du blé de Chicago, *Ibid.*, p. 98.

de prix qui ne correspondent pas nécessairement à l'état réel des marchés, accroissant la volatilité¹⁷⁰⁴.

On a pu constater cela avec les vagues de hausse de prix des produits alimentaires et du pétrole entre 2006 et 2008 et entre 2008 et 2011.

De 2006 à 2008, les prix des produits alimentaires de base connurent une hausse de 60% en moyenne et les prix des céréales furent multipliés par deux. En juin 2011, l'indice des prix alimentaires de la FAO avait grimpé de 39% par rapport à juin 2010¹⁷⁰⁵. Le constat est le même pour le pétrole puisque son prix a augmenté de 100 % en 2008 jusqu'à atteindre un pic de 147 dollars le baril en juin 2008¹⁷⁰⁶.

Or, lorsque l'on observe les graphiques de la Commodity Futures Trading Commission américaine pour le marché du blé, on constate que l'adoption massive de positions longues (les achats de contrats à terme) à partir de 2004 par les opérateurs sur les marchés à terme a largement précédé l'augmentation brutale et le pic des prix au comptant. Par contre on voit que ces prises de position correspondent au déclenchement d'une situation de hausse structurelle (*contango*) à partir de 2005 qui va amener aux pics de 2008 et de 2011.

Surtout, on constate également que les stocks de blé ont augmenté à partir de 2007 lorsque la situation de *contango* était déjà bien constituée sur les marchés à terme. Ils sont d'ailleurs restés élevés lorsque après la baisse de 2009, une nouvelle configuration de hausse structurelle s'est formée en 2010¹⁷⁰⁷.

La présence massive d'opérateurs financiers sur les marchés dérivés de matières premières et les impacts qu'elle occasionne sur les prix réels tire une de ses causes les plus puissantes dans la déréglementation des marchés dérivés. Le fait que les institutions étatiques de régulation occidentales comme la C.F.T.C. américaine aient laissé les marchés dérivés et en particulier les marchés de gré à gré s'auto-réguler a constitué une considérable incitation pour les investisseurs financiers, qui se sont empressés de placer leurs capitaux flottants dans les dérivés de matières premières.

Une preuve de cette relation de cause à effet est que les années qui ont suivi l'adoption en 2000 du

¹⁷⁰⁴ UNCTAD, *Don't Blame the Physical Markets : Financialization is the root cause of oil and commodity price volatility*, UNCTAD Policy Brief, n° 25, September 2012.

¹⁷⁰⁵ FERNANDEZ (Leonel), Président de la République Dominicaine, « Spéculation financière, produits alimentaires et pétrole dans les marchés à terme : pour un nouveau consensus international sur la stabilité des prix », *Op. cit.*, p. 2.

¹⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 4.

¹⁷⁰⁷ AGLIETTA (Michel), EMLINGER (Charlotte), « Les prix agricoles », in CEPII, *L'économie mondiale 2012*, *Op. cit.*, p. 100.

Commodity Futures Modernization Act par le Congrès des Etats-Unis ont correspondu à une augmentation brutale des transactions sur les marchés à terme. De 2003 à 2008, le nombre de contrats à terme sur le pétrole est ainsi passé de 714 000 à 3 millions, soit une augmentation de 425%¹⁷⁰⁸.

Au vu de ces observations, il est possible d'avancer que les évolutions récentes qui ont affecté les marchés dérivés de matières premières ont constitué un facteur important dans le processus général de financiarisation de l'économie des produits de base. D'une part, la présence massive et croissante d'opérateurs financiers sur ces marchés dérivés a conduit ce qu'ils soient dominés par les motivations et les exigences de la sphère financière, en l'espèce la rentabilité maximale du capital.

D'autre part, parce que la spéculation, les anticipations de ces opérateurs financiers sur les marchés dérivés influencent les décisions des opérateurs dans l'économie réelle, c'est à dire celles qui concernent directement la production et la consommation de produits de base.

En effet, dans un système où les relations économiques tendent à être libéralisées et déréglementées, les décisions économiques sont le fait d'acteurs qui se servent de leur poids en capital pour infléchir les décisions publiques et privées.

Or, les marchés dérivés organisés ou de gré à gré remplissent un rôle essentiel en fournissant aux grandes concentrations de capitaux des chambres d'écho à l'échelle mondiale qui pèsent sur la formation des prix¹⁷⁰⁹.

Les prophéties des grands investisseurs financiers en matière d'évolution des marchés de produits de base ont ainsi tendance à devenir auto-réalisatrices.

¹⁷⁰⁸ FERNANDEZ (Leonel), Président de la République Dominicaine, « Spéculation financière, produits alimentaires et pétrole dans les marchés à terme : pour un nouveau consensus international sur la stabilité des prix », *Op. cit.*, p. 5.

¹⁷⁰⁹ Ce n'est pas un hasard si l'on parle de « l'effet de masse de l'argent » (« weight-of-money » effect) comme d'un mécanisme qui influence en lui-même l'évolution des prix sur les marchés à terme de matières premières, sans que les conditions de la production et de la consommation ne jouent un quelconque rôle, MAYER (Jörg), *The growing interdependence between financial and commodity markets*, *Op. cit.*, p. 6.

Section 2 : La financiarisation des stratégies des firmes multinationales du secteur des ressources naturelles

La croissance des marchés dérivés de matières premières, bien qu'elle ait largement contribué à convertir les produits de base, qualifiés de « commodités », en supports pour la spéculation, n'a pas été le seul vecteur de financiarisation de l'économie des ressources naturelles. La montée en puissance de la gouvernance d'entreprise et de l'idéologie de la valeur actionnariale comme système institutionnel de répartition de la valeur et du contrôle au sein des grandes firmes industrielles des centres capitalistes, a influencé en profondeur les stratégies ou « modèles d'affaires » de ces firmes.

Les grandes institutions financières participant au capital des firmes industrielles leur ont ainsi imposé une « optique patrimoniale »¹⁷¹⁰. Cette optique ou logique financière s'est également appliquée aux sociétés transnationales du secteur des ressources naturelles qui ont été soumises au même régime d'accumulation. Ces dernières ont en effet adapté leurs structures et leurs opérations pour faciliter la « création de valeur » pour les détenteurs de capitaux¹⁷¹¹. Cela a conduit à une interpénétration de plus en plus étroite entre opérations strictement financières et opérations de production et d'échange au sein de l'économie physique, les deux étant articulées dans le cadre d'une stratégie globale pour générer les rendements financiers les plus élevés possibles.

Ces rendements sont d'ailleurs évalués selon des critères qui dépassent celui du niveau profit généré par une entreprise individuelle. En effet, l'analyse de la création de valeur à laquelle se réfèrent les gestionnaires financiers est une analyse comparative au niveau d'un secteur. Dès lors, une firme est considérée comme créant de la valeur « lorsque sa rentabilité se situe au-dessus du couperet constitué par le taux d'actualisation dans des activités comparables »¹⁷¹². Par conséquent, on peut comprendre l'influence des analystes financiers et des agences de notation sur le comportement des gestionnaires d'entreprises : leur évaluation de la rentabilité d'une firme par rapport à ses concurrentes est décisive quant au comportement des investisseurs financiers et à leur choix d'acheter ou de vendre les actions ou les obligations d'une société. Or, c'est la concurrence qu'instaure une telle évaluation qui pousse les firmes à opter pour des stratégies de rentabilité à court terme souvent dommageables du point de vue écologique et social.

Ces quelques observations guideront l'analyse.

¹⁷¹⁰ MICHALET (Charles-Albert), *Mondialisation, la grande rupture*, *Op. cit.*, p. 87.

¹⁷¹¹ DUHAIME (Eric), HANIN (Frédéric), L'Italien (François) *et al.*, « Financiarisation de la stratégie d'entreprise et restructuration de l'industrie forestière. Etude de l'entreprise Tembec », *Recherches sociographiques*, Vol. 51, n° 1-2, 2010, pp. 125-150, p. 125.

¹⁷¹² MICHALET (Charles-Albert), *Op. cit.*, p. 89.

En premier lieu, on envisagera sous un angle théorique, les conceptions qui inspirent et les pratiques qui composent les stratégies des firmes multinationales du secteur des ressources naturelles dans le cadre d'un régime d'accumulation à dominante financière (A.).

En second lieu, on cherchera à apprécier plus concrètement les impacts de la financiarisation sur le comportement des firmes multinationales au travers de deux cas emblématiques : ceux de la société *Enron* et de la *major* pétrolière *BP*, qui ont été impliquées dans de grands scandales sociaux ou écologiques au cours des dernières décennies (B.).

§1. La financiarisation des « modèles d'affaires » des sociétés transnationales

Après un tour d'horizon des différents aspects de la financiarisation des « modèles d'affaires » des firmes multinationales (A.), on se penchera sur les conséquences plus spécifiques au secteur des ressources naturelles (B.).

A) La financiarisation des modèles d'affaires des firmes : produit de la gouvernance d'entreprise et de la théorie de la « valeur actionnariale »

Les années 1980 ont été le théâtre d'une lutte de pouvoir au sein des firmes capitalistes occidentales, en particulier anglo-saxonnes, pour le contrôle et la répartition des profits. Si l'on schématise on peut avancer qu'elle s'est déroulée entre les actionnaires et les gestionnaires et a conduit à une restructuration de leurs rapports et de leurs rôles respectifs. Son aboutissement a en effet été la victoire des actionnaires qui se sont subordonnés les gestionnaires et leur ont imposé des stratégies, des « modèles d'affaires », entièrement tournés vers la valorisation des capitaux investis par eux, au détriment de considérations comme la croissance de l'entreprise à long terme, l'investissement productif ou l'innovation.

Cette bataille a été menée sous les auspices de la théorie de la « valeur actionnariale » ou « souveraineté actionnariale » qui découle elle-même de deux corpus théoriques issus de l'économie néo-classique et d'une tradition sociologique basée sur le plus pur individualisme méthodologique : la théorie des droits de propriété issue des travaux de Coase puis développée par Demsetz, Alchian, Furubotn et Pejovic ; la théorie positive de l'agence élaborée par Jensen, Meckling, Fama et Klein¹⁷¹³. La théorie de l'agence est la plus radicale et a porté le retour en force des actionnaires à la direction des opérations capitalistes. Elle conçoit l'entreprise comme un nœud de contrats entre

¹⁷¹³ AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Dérives du capitalisme financier*, *Op. cit.*, pp. 47-48.

facteurs de production. Au cœur de cette théorie, on trouve la « relation d'agence » qui définit les rapports entre actionnaires et dirigeants. Cette relation d'agence est normative puisqu'elle établit que les actionnaires (le principal) doivent avoir le pouvoir de contrôler et de diriger l'activité des dirigeants (l'agent)¹⁷¹⁴.

Théorie des droits propriété et théorie de l'agence conçoivent les marchés (en l'occurrence les marchés financiers) et le conseil d'administration comme des instruments disciplinaires au service des actionnaires. La théorie de l'agence se distingue en légitimant une composition des conseils d'administration uniquement constituée par des actionnaires. A partir des années 1980-1990, ces conceptions de la gouvernance d'entreprise deviennent dominantes en occident, relayée par les investisseurs institutionnels et les politiques néolibérales.

Le pouvoir des actionnaires prôné par la théorie de la valeur actionnariale s'est logiquement accompagné d'une conception idoine de la valeur et de sa répartition.

Les investisseurs financiers et les tenants de la souveraineté actionnariale ont développé une conception spécifique et normative de la valeur créée par l'entreprise. Cette valeur, qui doit parvenir aux actionnaires et aux créanciers de l'entreprise sous forme de flux de revenus (dividendes ou intérêts), ne correspond pas simplement aux profits de l'entreprise, mais aux excédents enregistrés par rapport à la rentabilité exigée par le marché. C'est ce qu'on appelle la valeur ajoutée économique ou EVA (pour *economic value added*), un instrument de mesure mis au point au début des années 1990 par le cabinet de conseil *Stern & Stewart*¹⁷¹⁵. Il permet aux investisseurs financiers de mesurer ce que l'entreprise peut leur rapporter par rapport à leur investissement en capital et par rapport à d'autres investissements boursiers.

Tout un appareillage de contrôle financier des entreprises s'est ainsi développé pour permettre aux investisseurs, aux éventuels actionnaires ou créanciers des firmes, d'effectuer leurs choix de portefeuille.

Élément important de cet appareillage : la comptabilité. Cette dernière a également été remodelée au cours des dernières décennies pour mieux correspondre aux évaluations boursières. Les organisations professionnelles privées états-uniennes, en particulier la Financial Accounting Standards Board, animée par les grandes firmes d'audit, ont mis en avant avec la bénédiction de la Security Exchange Commission, une conception particulière de la comptabilité, fondée sur le principe de la juste valeur.

Selon ce principe, la valeur des actifs de l'entreprise doit être évaluée selon leur capacité à être liquidés, donc échangeables sur le marché. Pour cela deux critères sont mobilisés : celui de la valeur

¹⁷¹⁴ AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Dérives du capitalisme financier*, *Op. cit.*, p. 49 ; MICHALET (Charles-Albert), *Mondialisation, la grande rupture*, *Op. cit.*, p. 91.

¹⁷¹⁵ AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Op. cit.*, p. 24.

de marché, soit « le prix que l'on obtiendrait, pour l'actif considéré, dans une transaction « normale » avec une partie autonome et correctement informée » ; celui de la valeur actuarielle, soit la « somme actualisée des flux de revenus espérés de l'utilisation ou de la possession de l'actif »¹⁷¹⁶.

Au-delà de la capacité globale de l'entreprise à produire de manière rentable, c'est donc la valeur marchande de chaque actif considéré séparément ou même des anticipations sur la capacité de ces actifs ou blocs d'actifs à produire des flux de trésorerie qui est pris en compte pour évaluer les performances d'une firme.

Cette conception de la comptabilité fait de l'entreprise une marchandise ou un ensemble de marchandises échangeables sur les marchés boursiers. La comptabilité ainsi conçue se révèle certes un instrument de gestion financière au service des actionnaires, mais également une arme pour les investisseurs prédateurs prêts à restructurer les firmes pour ensuite les revendre en pièces détachées. Le système comptable proposé par le régulateur international en la matière, l'International Accounting Standard Board, repose sur le concept de juste valeur : il s'agit des International Financial Reporting Standards (IFRS). Ce système a été adopté par l'Union Européenne en 2002¹⁷¹⁷.

Gouvernance d'entreprise, conception de la valeur, comptabilité : toutes ces normes qui participent à la définition du régime d'accumulation en vigueur dans les centres capitalistes ont eu pour effet de subordonner strictement les firmes industrielles aux marchés financiers et aux investisseurs qui les dominent, soit les grandes composantes du capital financier.

Satisfaisant aux volontés de ces investisseurs un autre type de gestionnaire s'est imposé au sommet des grandes firmes multinationales, issu du secteur financier ou adoptant strictement ses logiques¹⁷¹⁸.

Ces gestionnaires, eux-mêmes intéressés à la valorisation de l'entreprise par le biais de *stock-options*, ont mis en place des modèles d'affaires privilégiant la rentabilité financière maximale de manière à augmenter les dividendes versés aux actionnaires et la valeur des titres boursiers. L'objectif étant de fidéliser les investisseurs financiers et d'éviter les offres d'achat hostiles.

Les dirigeants ont dès lors cherché à augmenter le *Return on Equity*, la rentabilité par rapport aux fonds propres. Le cœur de leur stratégie consiste au delà d'une diminution des coûts à la réduction du montant des capitaux propres.

Les procédés sont devenus classiques :

¹⁷¹⁶ AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Dérives du capitalisme financier*, *Op. cit.*, p.163.

¹⁷¹⁷ Sur la diffusion des normes comptables internationales et leur influence sur l'économie voir CAPRON (Michel) (Dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris, La Découverte, 2005.

¹⁷¹⁸ MICHALET (Charles-Albert), *Mondialisation, la grande rupture*, *Op. cit.*, p. 91.

- le recentrage sur le cœur de métier et les activités de conception en externalisant les fonctions à risque et lourdes en investissements ;
- l'allègement des actifs en capitaux fixes et l'augmentation des actifs financiers à court terme (comme les produits dérivés) ;
- la préférence pour le financement par effet de levier (endettement) par rapport à l'émission d'actions (les taux d'intérêt étant plus faibles que les revenus des actions) ;
- le rachat de capital de l'entreprise et la destruction d'actions ;
- la distribution des dividendes plutôt que la constitution de stocks de trésorerie ;
- l'investissement à l'étranger en recherchant les localisations les plus rentables au niveau des coûts ;
- la préférence pour une croissance externe de la firme au moyen de fusions/ acquisitions plutôt qu'une croissance interne etc¹⁷¹⁹.

La structure conglomérale centralisée de la firme, en vigueur dans les années 1960 et 1970, a peu à peu été remplacée par l'adoption de la structure en réseau. La diversification menée auparavant au niveau de la firme, bien que toujours pratiquée est au maximum pratiquée au niveau des institutions financières (*holdings* par exemple) qui diversifient leurs portefeuilles. La création de structures juridiques *ad hoc* telles que les *special purpose entities* ou *special purpose vehicles* a également permis d'alléger les bilans en mettant au point des architectures financières complexes et bien souvent opaques¹⁷²⁰.

Les gestionnaires ont également chercher à contrôler les secteurs où la firme dispose d'un fort pouvoir de marché, en amont et en aval des chaînes de valeur. Cela permet de contrôler les intermédiaires et de concentrer les firmes sur les activités les plus rentables, voir rentières en faisant par exemple un usage élevé des droits de propriété intellectuelles : brevets, licences d'exploitation¹⁷²¹ etc.

Au final c'est la taille critique de la firme qui est recherchée, la devise passant de *retain and reinvest* à *downsize and distribute*¹⁷²². Cela ne signifie pas, il faut le souligner, une diminution de la

¹⁷¹⁹ MICHALET (Charles-Albert), *Mondialisation, la grande rupture*, *Op. cit.*, p.89 ; NEWMAN (Susan) « Financialized Corporate Strategies and the Restructuring of Global Supply Chains », *DevelopmentISSues*, Vol. 14, n° 1, 2012, Institute of Social Studies, The Hague, [en ligne], http://iss.nl/fileadmin/ASSETS/iss/Documents/DevISSues/Susan_Newman_WEB.pdf, (site consulté le 17 février 2013).

¹⁷²⁰ ANDREFF (Wladimir), *Les multinationales globales*, *Op. cit.*, p.50 ; SERFATI (Claude), « Financial dimensions of transnational corporations, global value chains and technological innovation », *Journal of Innovation Economics*, 2008, Vol. 2, n° 2, pp. 35-61, p. 43.

¹⁷²¹ MICHALET (Charles-Albert), *Op. cit.*, p. 89 ; SERFATI (Claude), *Art.cit.*, p. 43.

¹⁷²² LAZONICK (William), O'SULLIVAN (Mary), « Maximizing shareholder value : a new ideology of corporate governance », *Economy and Society*, Vol. 29, n°1, 2000, pp. 13-35, p. 17.

concentration, celle-ci pouvant paradoxalement augmenter par le biais de la croissance externe des firmes (par fusion ou acquisitions), mais un changement de nature de cette concentration qui est devenue elle-même plus intensive en actifs immatériels, permettant d'exercer un pouvoir le long des chaînes de valeur.

Les résultats de telles stratégies se sont clairement fait ressentir au niveau du partage de la valeur ajoutée. D'une part, la part de la valeur ajoutée allant aux salariés a considérablement diminuée dans les centres capitalistes. Dans l'Union Européenne cette part est passée de 69,9 % du PIB en 1975 à 57,8 % en 2006 ; de 76 % du PIB en 1975-1977 à 60 % du PIB en 2006 au Japon ; de 65,9 % du PIB en 1970 à 60,9 % du PIB en 2005 aux Etats-Unis.

D'autre part, les revenus des actionnaires ont gonflé durant la même période, que ce soit au travers des dividendes ou des gains occasionnés par l'augmentation des titres boursiers. La part des profits après impôts versés aux actionnaires a atteint d'importants niveaux dans les pays de la triade au tournant du XXI^e siècle : 59 % en Italie, 57 % en Allemagne, 45 % en France. La part des revenus tirés de l'appréciation des actions a quant à elle augmenter plus vite que les dividendes aux Etats-Unis dans les années 1980 et 1990, notamment par le biais d'opérations de rachat d'actions¹⁷²³.

Comme on l'a noté plus haut, ce changement de paradigme qui s'est produit au sein des firmes industrielles n'a pas épargné les sociétés transnationales du secteur des ressources naturelles. Il s'est traduit par des modifications de stratégies à la fois générales et plus spécifiques au secteur.

B) Les conséquences du changement de modèle d'affaire sur les firmes du secteur des ressources naturelles

Une des conséquences majeures de la financiarisation au sein du secteur des ressources naturelles a été l'accroissement de la concentration au sein des différentes branches : agro-industrie, extraction minière, foresterie. Cette concentration s'est réalisée non pas sous la forme d'une croissance interne aux entreprises au travers d'investissements dans de nouvelles capacités de production mais, comme dans les autres secteurs, principalement par le biais de fusions et d'acquisitions pour mettre la main sur les actifs d'autres firmes.

Ces fusions et acquisitions, caractéristiques d'une stratégie de croissance externe, permettent de renforcer le pouvoir de marché et la rentabilité de la nouvelle structure sans créer de

¹⁷²³ SERFATI (Claude), « Financial dimensions of transnational corporations, global value chains and technological innovation », *Art. cit.*, pp.41-42.

surcapacités¹⁷²⁴.

Ce type d'opérations repose sur les critères et le soutien des investisseurs financiers mais les attirent également puisqu'ils voient dans le nouvel ensemble, une source plus riche de flux de trésoreries¹⁷²⁵. Les fusions/acquisitions telles qu'elles ont été pratiquées dans le secteur au cours des années 1990 et 2000 ont donc été avant tout des opérations financières de valorisation qui ont ouvert de nouvelles perspectives de profit et élargi le champ de valorisation pour les actionnaires. De nouvelles installations productives, de nouveaux droits (droits de propriété intellectuels, droits d'accès à des ressources naturelles) deviennent disponibles qui sont autant d'actifs dont il est possible d'extraire des flux de valeur ou qui sont susceptibles d'être vendus à un bon prix sur le marché¹⁷²⁶.

La taille de la nouvelle entité devient également un levier pour de futures opérations : l'endettement peut être plus important étant donné la valeur globale des actifs et autorise de nouvelles marges de manœuvres.

Plus spécifiquement au secteur des ressources naturelles, la concentration s'est révélée nécessaire pour opérer sur les marchés internationaux de produits de base et en particulier sur les marchés dérivés correspondants. En effet, les capitaux requis pour pouvoir intervenir sur les marchés de contrats *futures* dans les années 1990 et 2000 ont dépassé les capacités des firmes de taille moyenne, en particulier les firmes de négoce¹⁷²⁷.

Cela renvoie à une autre évolution dans la stratégies des firmes multinationales sur les marchés de produits de base : celles-ci ont réservé durant les dernières décennies une part de plus en plus large de leurs activités à des opérations financières soit directement sur les marchés dérivés, soit en lien avec ces derniers.

Les compagnies pétrolières, minières ou de l'agribusiness ont adapté leurs opérations de couverture et de gestion de stocks par rapport aux tendances créées par les investisseurs financiers sur les marchés de dérivés, quand elles ne spéculent pas elles-mêmes sur ces marchés¹⁷²⁸. La part de la spéculation dans les opérations des firmes actives sur les marchés physiques eux-mêmes, a ainsi pris de l'ampleur, brouillant la notion de « fondamentaux » du marché.

¹⁷²⁴ GUNNOE (Andrew Augustus), « Seeing the Forest for the Trees : Finance and Managerial Control in the US Forest Products Industry, 1945-2008. », PhD dissertation, University of Tennessee, 2012, [en ligne], http://trace.tennessee.edu/utk_graddiss/1299, (site consulté le 18 février 2013), p. 186.

¹⁷²⁵ DUHAIME (Eric), HANIN (Frédéric), L'Italien (François) *et al.*, « Financiarisation de la stratégie d'entreprise et restructuration de l'industrie forestière. Etude de l'entreprise Tembec », *Art. Cit.*, p.135.

¹⁷²⁶ L'ITALIEN (François), HANIN (Frédéric), DUHAIME (Eric), PINEAULT (Eric), « La financiarisation du secteur forestier : le cas de Produits Forestiers Résolu », *Revue Interventions économiques*, vol. 44, 2012, [en ligne], <http://interventionseconomiques.revues.org/1594>, (site consulté le 12 février 2013), p. 4.

¹⁷²⁷ NEWMAN (Susan), « Financialization and Changes in the Social Relations along Commodity Chains : the Case of Coffee », *Review of Radical Political Economics*, Vol. 41, n° 4, 2009, pp. 539-559, pp. 547-548.

¹⁷²⁸ NEWMAN (Susan), *Art. cit.*, p. 549 ; LABBAN (Mazen), « Oil in parallax : Scarcity, markets, and the financialization of accumulation », *Geoforum*, Vol. 41, 2010, pp. 541-552, p. 547.

Les processus de création de capital fictif ont gagné en importance et influencé les procès de production réels même s'ils ne les suppriment pas.

Ce phénomène a un impact en retour sur la structure de certaines firmes. Certaines se transforment en *holding* financières qui se spécialisent dans les services et les investissements financiers. Le « management du risque » devient le cœur de métier de ces firmes qui mettent leurs services de *trading* à disposition d'autres opérateurs ou d'investisseurs financiers¹⁷²⁹. Dans de tels modèles d'affaires, les produits dérivés deviennent des actifs dont il est possible d'extraire des rentes.

Autre aspect du modèle d'affaire « financiarisé » : la restructuration des firmes elles-mêmes et des filières marchandes dans lesquelles elles s'intègrent.

Comme dans les autres secteurs économiques cela peut aboutir à la vente d'actifs, de sites de production jugés non rentables¹⁷³⁰.

Le contrôle et l'investissement dans la production et les échanges de produits de base, y compris à l'étranger, sont également « disciplinés » par la logique financière¹⁷³¹. Les opérations de production et d'échange doivent devenir plus efficaces sur le plan de la création de valeur pour les investisseurs. Il s'agit là encore de l'influence du capital fictif : les anticipations des investisseurs en matière de flux de revenus servent de référentiels pour le procès d'accumulation réel.

Le déploiement de la firme au sein des filières internationales est par conséquent calibré pour réduire au maximum les coûts et les risques.

Les activités les plus risquées et les moins rémunératrices sont externalisées tandis que les investissements sont dirigés vers les actifs les plus facilement valorisables, ce qui dans une période de prix élevés peut concerner les terres ou les ressources minières, qui deviennent propres à être capitalisées.

Aussi, en fonction des secteurs dans lesquels elles agissent, des opportunités de profit qui s'en dégagent, les firmes recourent à différentes formules.

Dans certaines filières de produits tropicaux comme celle du café, l'intérêt pour les firmes multinationales est souvent de se reposer au maximum sur les relations de marché et de reporter le risque de prix sur les producteurs et les commerçants locaux. Ces derniers subissent alors totalement la volatilité des prix qui peuvent par ailleurs profiter aux opérateurs capables d'agir sur les marchés de dérivés¹⁷³².

¹⁷²⁹ NEWMAN (Susan), « Financialization and Changes in the Social Relations along Commodity Chains : the Case of Coffee », *Art. cit.*, p. 549.

¹⁷³⁰ Voir l'analyse de GUNNOE pour l'industrie forestière des Etats-Unis, GUNNOE (Andrew Augustus), « Seeing the Forest for the Trees : Finance and Managerial Control in the US Forest Products Industry, 1945-2008. », *Op. cit.*, pp. 195-203.

¹⁷³¹ LABBAN (Mazen), « Oil in parallax : Scarcity, markets, and the financialization of accumulation », *Art. Cit.*, p. 550.

¹⁷³² NEWMAN (Susan), *Art. cit.*, p. 551.

Dans des situations intermédiaires, les sociétés transnationales chercheront à encadrer la production en se positionnant en amont et en aval de celle-ci (fournitures d'intrants, de matériel, de savoir-faire) et en recourant aux contrats de production, ce qui se fait de manière croissante dans le secteur agricole¹⁷³³. Dans cette configuration et en fonction des contrats, beaucoup des risques inhérents à la production - les risques de qualités notamment - sont externalisés, tandis que de substantiels bénéfices peuvent être tirés de la vente d'actifs immatériels ou quasi-immatériels (semences), la capture de la valeur prenant alors un aspect rentier¹⁷³⁴.

Dans certains secteurs, l'activité de production elle-même est beaucoup plus susceptible de valorisation ou est moins facilement externalisable. C'est le cas de l'extraction minière et des hydrocarbures ou dans certaines filières agricoles (agro-carburants comme la canne à sucre ou les palmiers à huile, soja, coton) au sein desquels l'intégration de la production primaire peut s'avérer très rentable surtout depuis la hausse des prix des années 2000. Dans ces cas, la réduction des risques et la valorisation de l'investissement passera par une diminution des coûts : que ce soit en faisant pression sur les salaires ou en réduisant les frais occasionnés par les installations productives - avec des recours à la sous-traitance à certains niveaux - ce qui a d'évidentes implications sur le plan social, de la sécurité et de l'environnement.

Dans le contexte global de la financiarisation, il arrive que le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles soit assuré par des institutions financières spécialisées ou généralistes qui veulent diversifier leurs portefeuilles d'actifs.

Ce type de montages valables pour des terres agricoles ou des portions de forêts par exemple, peut intéresser les firmes traditionnelles de la filière souhaitant alléger leurs structures et se recentrer sur leur cœur de métier : la transformation en aval par exemple. L'institution financière prendra alors en charge la gestion de la ressource souvent en lien avec des sociétés d'ingénierie ; elle externalisera les aspects les plus risqués de la gestion et imposera un mode de valorisation calqué sur des anticipations de rendements financiers en fonction du marché.

C'est l'exemple des TIMOs (*Timberland Investment Management Organization*) et des REITS (*Real Estate Investment Trusts*) dans la filière forestière aux Etats-Unis et qui étendent leurs activités en Amérique du Sud¹⁷³⁵, mais également des banques et des fonds d'investissement dans le secteur

¹⁷³³ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, [E.09.II.D.15], New York and Geneva, United Nations, 2009, p. 117.

¹⁷³⁴ SERFATI (Claude), « Financial dimensions of transnational corporations, global value chains and technological innovation », *Art. cit.*, p.44.

¹⁷³⁵ GUNNOE (Andrew Augustus), « Seeing the Forest for the Trees : Finance and Managerial Control in the US Forest Products Industry, 1945-2008. », *Op. cit.*, pp. 206-207 ; GUNNOE (Andrew), GELLERT (Paul K.), « Financialization, Shareholder Value, and the Transformation of Timberland Ownership in the US », *Critical Sociology*, Vol. 37, n° 3, 2010, pp. 265-284.

agricole en Afrique du Sud¹⁷³⁶.

La financiarisation et l'idéologie de la valeur actionnariale aboutit donc à une décomposition des chaînes de valeur dans le secteur primaire comme dans les autres branches de l'économie capitaliste. Le pouvoir des sociétés transnationales ne disparaît pas, mais le contrôle de chaque segment est ajusté en fonction des risques et des anticipations de profits. Le recours aux contrats de production, à la sous-traitance reste fréquent mais les ressources naturelles redeviennent visées par les investissements directs en tant qu'actifs financiers à valoriser. Cependant, le rapport de domination économique subsiste, tout comme le processus de captation de la valeur qui l'accompagne nécessairement dans le système capitaliste.

Pour finir, on peut avancer que la financiarisation, si elle ne dématérialise pas le procès d'accumulation capitaliste, modifie par contre les modalités de répartition du pouvoir et de la richesse ; cela dans un sens qui peut s'avérer encore plus prédateur que dans les phases précédentes car le procès d'accumulation est entièrement orienté par les anticipations de rendement d'une sphère déconnectée de l'économie réelle : la création de capital fictif impulse et domine le procès de production réel.

S'il appartiendra aux sections suivantes de développer les quelques observations que l'on vient de faire pour différentes branches liées au secteur des ressources naturelles (agriculture, industries extractives, infrastructures), on peut d'ores et déjà donner un aperçu plus concret des impacts de la financiarisation au travers de deux études de cas : celui de la société Enron dans les années 1990 et de la société BP dans les années 2000.

¹⁷³⁶ DUCASTEL (Antoine), ANSEEUW (Ward), « La libéralisation agricole post-apartheid en Afrique du Sud. Nouveaux modèles de production et d'investissement », *Afrique contemporaine*, 2011, vol. 1, n° 237, pp. 57-70, pp. 60-65.

§2. *Enron* et *BP* : deux exemples cristallisant les dérives de l'idéologie de la valeur actionnariale

Chacune à leur manière, les stratégies adoptées par *Enron* et *BP* permettent d'illustrer la déconnexion des critères financiers par rapport aux conditions économiques, sociales et environnementales dans lesquelles les firmes agissent.

Le modèle d'affaires adopté par *Enron*, fondé sur le négoce de produits dérivés énergétiques et d'une réduction systématique (*downsizing*) de la base d'actif, aboutira à une faillite retentissante en 2001 avec de graves conséquences pour les salariés du groupe (A.). La stratégie financiarisée de *BP*, basée sur une réduction des coûts pour accroître les flux de revenus des actionnaires, entraîna quant à elle une des plus grandes catastrophe écologique contemporaine : une fuite de pétrole géante dans le golfe du Mexique en 2010 (B.).

A) Enron : un modèle d'affaires financiarisé à l'extrême dans la filière énergétique

La société *Enron* née en 1985 était le produit de la fusion entre deux entreprises texanes de production et de distribution de gaz naturel. Son cœur de métier était alors la gestion de gazoducs et de centrales. La firme a à la fois profité et impulsé le processus de déréglementation du marché du gaz et de l'électricité aux Etats-Unis à la fin des années 1980.

De plus en plus, la firme s'est tournée vers les activités de négoce. En 1992, *Enron* est devenue le plus gros négociant de gaz d'Amérique du Nord. Pour rendre plus attractive ses activités de négoce, la firme développa ses opérations sur les marchés de produits dérivés, organisés comme de gré à gré. Elle offre alors des services de couverture à ses clients, notamment par le biais de contrats swaps, et spéculait parallèlement sur les marchés de futures. Au début des années 1990, *Enron* développait ainsi un très important pôle financier et se retrouvait aussi bien en concurrence avec des entreprises de gazoducs et d'extraction du gaz que des institutions financières et des banques¹⁷³⁷.

Au milieu des années 1990, les dirigeants de la société ont théorisé le modèle d'affaires fondé sur la réduction de la base d'actifs matériels : l'*Asset light strategy*. L'objectif devenait la création de valeurs pour les actionnaires en diminuant les capitaux propres de la firme. Il s'agissait de réduire les actifs « tangibles » comme les gazoducs et les centrales, et d'augmenter les actifs

¹⁷³⁷ COHEN (Elie), *Le nouvel âge du capitalisme*, *Op. cit.*, p.162.

« intangibles » en diversifiant les opérations de négoce et en particulier sur les marchés dérivés.

Enron s'inséra sur les marchés de l'électricité, des métaux, de l'eau. Elle développa une filiale consacrée aux énergies renouvelables et entra sur le nouveau marché de l'internet. Dans tous ces domaines, la firme intervint massivement sur les marchés dérivés, lançant de nouveaux produits dérivés pour le pétrole, les minerais, l'acier, le plastique, les risques météorologiques etc.

Peu à peu, la firme s'est transformée en un véritable fonds spéculatif. La branche finance d'*Enron* lui rapportait la majeure partie de ses revenus. Pendant les trois années 1998, 1999 et 2000, les activités de *trading* sur dérivés lui rapportèrent environ 16 milliards de dollars soit l'équivalent des revenus de la banque *Goldman Sachs* sur une année pour l'ensemble de ses activités de marché¹⁷³⁸. *Enron* profitait alors des lois permissives en matière de réglementation des marchés de dérivés, notamment de gré à gré. La loi Commodity Futures Modernization de 2000 fut taillée sur mesure pour la société, grâce à ses appuis au sénat : la « clause *Enron* » dispensait en effet les sociétés de négoce du secteur énergétique des dispositions en matière de transparence financière prévues par la nouvelle loi¹⁷³⁹.

En 2000, *Enron* investit massivement dans le commerce électronique et les réseaux de fibres optiques, mais toujours dans l'optique du *trading*, afin de devenir la championne du négoce de bande passante ; elle créa également une plate-forme de négoce de matières premières en ligne : *Enron On Line*.

Poussée en avant par l'idéologie de la valeur actionnariale, la société *Enron* est rentrée dans une spirale de l'opacité qui déboucha sur des pratiques frauduleuses et entraîna sa perte. Au cours des années 1990, elle érigea en un véritable système la manipulation comptable et financière.

Le modèle d'affaires d'*Enron* requérait un endettement très lourd. En effet, les prises de position massives sur les marchés dérivés supposaient d'accéder à d'importantes lignes de crédit. Pour cela, il fallait séduire les investisseurs financiers et donc obtenir de bonnes notations de la part des analystes financiers. La firme a été l'une des premières à indexer, dès 1989, les taux d'intérêts de ses emprunts sur sa notation par les agences *Moody's* et *Standard and Poor's*¹⁷⁴⁰.

Or, les activités de négoce sur dérivés sont très risquées et effraient autant qu'elles attirent les investisseurs.

Pour les rassurer, *Enron* pratiqua massivement le hors-bilan et la déconsolidation des comptes de manière à sous-évaluer les dettes et à transférer des actifs dévalorisés.

A cette fin, *Enron* créa des structures juridiques ad hoc : les *equity affiliates* et surtout les

¹⁷³⁸ COHEN (Elie), *Le nouvel âge du capitalisme*, *Op. cit.*, p. 180.

¹⁷³⁹ AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Dérives du capitalisme financier*, *Op. cit.*, p. 296.

¹⁷⁴⁰ COHEN (Elie), *Op. cit.*, p. 164.

special purpose entities. Il s'agit de sociétés artificiellement indépendantes mais en fait contrôlées par la maison-mère. Elles permettent de déconsolider les comptes de la société-mère et de transférer ses actifs par le biais de ventes fictives. La société Enron sortait ainsi de son bilan des immobilisations lourdes, du capital et des dettes ; elle rapatriait des plus-values et des marges commerciales.

Au final, ce sont 3000 *special purpose entities* qui furent créées par *Enron*. 700 d'entre elles étant localisées dans des paradis fiscaux dont les îles Caïmans : grâce à ces sociétés-écrans 50 % des actifs de la firme étaient non consolidés ¹⁷⁴¹.

Une autre pratique consistait à avoir recours à des estimations faussées de la valeur des actifs grâce au système comptable de la juste valeur qui prévoit l'utilisation de modèles fondés sur des taux d'actualisation. La complicité du cabinet d'audit *Andersen* a permis aux dirigeants d'*Enron* de choisir des taux d'actualisation fantaisistes. *Enron* a ainsi fait œuvre de « comptabilité créative ».

Enron, qui en 2000 était encore la septième plus importante entreprise des Etats-Unis, avec un chiffre d'affaires de 100 milliards de dollars a connu une faillite rapide et spectaculaire.

Le retournement boursier de mars 2000 fit perdre 40 % de sa valeur au titre d'*Enron* durant les six premiers mois de l'année 2001, ce qui entraîna par contrecoup la fragilisation de certaines *special purpose entities*, dont la solvabilité reposait uniquement sur le cours de la société-mère.

Après avoir tenté de brouiller les pistes par d'autres opérations financières, le cabinet d'audit *Andersen* chercha à se couvrir et força *Enron* à révéler une partie des actifs dévalorisés inscrits sur les comptes des sociétés-écrans. En octobre 2001, *Enron* annonçait une charge exceptionnelle de 500 milliards de dollars. Des révélations supplémentaires de détournement et d'abus de biens sociaux firent chuter la notation financière d'*Enron*. La société s'est brutalement retrouvée à devoir rembourser 4 milliards de dollars de dettes. Par conséquent le cours de l'action *Enron* chuta, passant de 85 dollars au début de l'année 2001 à moins de 1 dollar à la fin de cette même année ¹⁷⁴².

Les conséquences de cette faillite furent catastrophiques pour les salariés du groupe. En effet, l'épargne-retraite des employés était constituée à plus de 60 % d'actions d'*Enron*. Les salariés perdirent donc à la fois leur emploi et leur capital-retraite.

De plus, la direction d'*Enron* interdit aux salariés de vendre leurs actions au moment de la débâcle. De leur côté certains dirigeants exercèrent leurs options d'achat sur les actions du groupe pour pouvoir les revendre avant que la chute ne les dévalorise totalement, récoltant des millions de dollars au passage grâce au délit d'initié. Au total, durant l'année de la faillite en 2001, *Enron* versa

¹⁷⁴¹ AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Dérives du capitalisme financier*, *Op. cit.*, pp. 298-299 ; COHEN (Elie), *Op. cit.*, pp. 181-182.

¹⁷⁴² AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Op.cit.*, p. 302.

745 millions de dollars aux hauts dirigeants, que ce soit en salaires, primes ou autres avantages. Le seul président-directeur général, Kenneth Lay, toucha cette année là 150 millions de dollars¹⁷⁴³.

L'affaire Enron est révélatrice de la logique néfaste de l'idéologie de la valeur actionnariale mais plus largement du néolibéralisme comme régime d'organisation des activités capitalistes¹⁷⁴⁴. Ce sont les failles de la déréglementation qui ont permis au système *Enron* de se mettre en place. L'autorité de régulation des marchés financier américaine, la S.E.C. s'est révélée totalement incapable ou n'a pas voulu contrôler les opérations menées par *Enron*, portant pourtant sur des sommes astronomiques¹⁷⁴⁵.

Ce sont les mêmes failles qui permettront à la crise des *subprimes* d'exploser en 2007, entraînant une crise économique mondiale, sur la base de mécanismes semblables de camouflages d'actifs dévalorisés : les créances « pourries » sorties artificiellement du bilan des banques.

Les décisions prises par la direction de la firme *BP* sont une autre illustration des logiques néfastes de l'accumulation à dominante financière, avec des conséquences tout aussi graves, dans le domaine environnemental cette-fois ci.

B) BP : la finance contre l'environnement

En avril 2010, l'explosion de la plate-forme pétrolière *off-shore deep water horizon*¹⁷⁴⁶ dans le golfe du Mexique, causa la mort de 11 travailleurs et fut à l'origine d'une des plus importantes marées noires de l'histoire des Etats-Unis et une des plus importantes catastrophes écologiques connue par le pays et ses voisins¹⁷⁴⁷. Des estimations firent part du déversement de 5 millions de barils de pétrole et du relâchement de 500 000 tonnes de gaz mettant en péril des écosystèmes côtiers de haute valeur et menaçant la vie des populations locales¹⁷⁴⁸.

Face à l'événement, la société s'est révélée incapable de mettre en place un plan d'intervention opérationnel adapté. On a évoqué, pour comprendre ce fait, la grande profondeur à laquelle a eu lieu

¹⁷⁴³ GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, *Op.cit.*, p. 57.

¹⁷⁴⁴ PRASHAD (Vijay), *Fat cats and running dogs : The Enron stage of capitalism*, London, Zed Books, 2002.

¹⁷⁴⁵ *Ibid.*, p. 59.

¹⁷⁴⁶ La plate-forme, affrétée par B.P. était la propriété de la Compagnie suisse Transocéan, tandis que la société Halliburton était chargée de l'obturation du puits d'exploration. MAGRIN (Géraud), VAN DESSEL (Bopp), « BP « Deep Water Horizon » du Golfe du Mexique à l'Afrique : un tournant pour l'industrie pétrolière ? », *EchoGéo*, [en ligne], Sur le vif, mis en ligne le 16 septembre 2010, <http://echogeo.revues.org/12099>, (site consulté le 20 février 2013).

¹⁷⁴⁷ JUHASZ (Antonia), *Black tide : the devastating impact of the Gulf oil spill*, Hoboken, New Jersey, John Wiley & Sons, 2011.

¹⁷⁴⁸ Mc NICHOLAS (Patty), WINDSOR (Carolyn), *The BP Gulf Oil Spill : Public and Corporate Governance Failures*, 11th Australasian Centre for Social and Environmental Accounting Research Conference, Wollongong Australia, December 2012, [en ligne], <http://ro.uow.edu.au/acsear2012/2012/papers/37/>, (site consulté le 20 février 2013), p. 3.

l'explosion de forage, par 1500 mètres de fond. Or, il s'est avéré que *BP*, pour gagner du temps et de l'argent, n'avait pas pris des mesures de précautions suffisantes. Des signaux inquiétants reçus plusieurs semaines avant l'explosion n'ont pas été correctement interprétés et n'ont pas conduit à interrompre le forage ; le système de prévention d'explosion n'était pas équipé de commandes à distance infrarouge utilisées par d'autres compagnies en *off shore* profond ; la qualité du coffrage permettant d'isoler le puits s'est révélée suspecte, le coffrage étant constitué d'un ciment trop fin ou trop fragile ; le forage n'a pas été accompagné de la réalisation parallèle d'un puits de secours, dispositif rendu obligatoire par la Norvège, le Brésil ou le Canada pour les opérations en *off shore* profond, qui permet de limiter les dégâts mais double le coût du forage¹⁷⁴⁹.

Ce faisceau d'indices conduit à pointer des causes plus profondes à cet accident que le simple hasard ou le caractère technique exceptionnel du forage.

D'autant plus que ce n'était pas la première fois que la compagnie était impliquée dans des accidents de ce type. *BP* a notamment fait partie des sociétés connectées à l'affaire de la marée noire de l'Exxon Valdez en 1989. *BP* était alors actionnaire de la société qui gérait le terminal pétrolier de Valdez en Alaska¹⁷⁵⁰. Surtout, en 2005, une des raffineries de *BP* à Texas City avait déjà connu une explosion.

BP, une des plus anciennes *majors* du pétrole occidentales, dont l'ancêtre était l'Anglo-Persian Oil Company, possède une tradition de réduction des coûts et de chasse aux profits ; tradition qui a encore gagné en intensité avec l'allégeance faite par les dirigeants du groupe à l'idéologie de la valeur actionnariale et s'est traduite par des coupes dans les dépenses de sécurité et de maintenance.

Le tournant vers la financiarisation de la stratégie de la compagnie semble avoir été pris sous la direction de Lord Browne président-directeur général de 1998 à 2007. Selon les canons du genre, Lord Browne initia une politique de croissance externe de la firme par fusions/acquisitions et de réduction simultanée des effectifs et des coûts pour alléger la structure de l'entreprise et augmenter sa rentabilité.

En 1998, Browne dirigea une série de rachats dont celui d'AMOCO (l'ancienne *Standard Oil Company of Indiana*), qui fit de *BP* le troisième groupe pétrolier mondial. Il étendit les activités de la firme au Golfe du Mexique et à l'Angola. Plaçant la compagnie sous la coupe des investisseurs financiers et lui-même intéressé aux résultats de l'entreprise (par le biais de ses nombreuses *stock*

¹⁷⁴⁹ MAGRIN (Géraud), VAN DESSEL (Bopp), « BP « Deep Water Horizon » du Golfe du Mexique à l'Afrique : un tournant pour l'industrie pétrolière ? », *Art. cit.*

¹⁷⁵⁰ MC NICHOLAS (Patty), WINDSOR (Carolyn), « The BP Gulf Oil Spill : Public and Corporate Governance Failures », *Op. cit.*, p. 5.

options), il mena une politique agressive de réduction des coûts pour atteindre les objectifs de rendements financiers annoncés aux actionnaires.

Des milliers d'employés furent renvoyés, dont des centaines d'ingénieurs hautement qualifiés. Alors que Lord Browne était occupé à construire une image « verte » de la firme, notamment en mettant en avant le logo *beyond petroleum*, les budgets de sécurité et de maintenance étaient réduits à la portion congrue. Cette politique attira les critiques de certains responsables de l'entreprise, qui se virent obliger de démissionner.

Le successeur de Browne entre 2007 et 2010, Tony Hayward, poursuivit la même politique. Les opérations de BP furent étendues aux zones de sables bitumineux du Canada, écologiquement très sensibles, mais aussi en Egypte et en Azerbaïdjan. Les coupes dans les effectifs furent maintenues. Ces derniers furent réduits de 35 000, soit 31 % en 2002 et 2010¹⁷⁵¹. De même, le *greenwashing*¹⁷⁵² de la firme continua, mais fut réduit à des rapports d'impact environnemental de pure complaisance, ne reflétant pas le manque de préoccupation de l'encadrement pour la sécurité. Ainsi aucune leçon ne fut tirée de l'explosion de la raffinerie en 2005¹⁷⁵³.

Des causes structurelles peuvent donc expliquer l'accident de 2010, et en particulier l'accent mis par la direction sur la rentabilité financière du groupe et son image « verte » plutôt que sur une véritable politique de sécurité et de protection de l'environnement.

Un dernier élément permet de renforcer l'idée qu'en dernière instance, c'est l'image du groupe auprès des investisseurs qui a guidé les décisions de la direction plutôt que l'intérêt général ou environnemental. C'est l'utilisation massive, dans les suites de la catastrophe, de dispersants chimiques pour éviter les effets visibles de la marée noire. Deux types de produits auraient été utilisés : le Corexit 9527 A et le Corexit 9500. Le premier étant connu pour être extrêmement toxique pour l'homme, il a été rapidement remplacé par le Corexit 9500 qui présente cependant lui aussi des dangers pour les hommes et les animaux, surtout mélangé avec du pétrole ! L'utilisation de ces produits a eu pour effet de transférer la pollution vers les fonds marins où elle pourrait détruire les écosystèmes sous-marins mais également entraîner des effets à long terme au travers de la chaîne alimentaire¹⁷⁵⁴.

La financiarisation du régime d'accumulation capitaliste, cristallisée dans les exemples

¹⁷⁵¹ Mc NICHOLAS (Patty), WINDSOR (Carolyn), « The BP Gulf Oil Spill : Public and Corporate Governance Failures », *Op. cit.*, pp. 29-30.

¹⁷⁵² Terme anglais pour désigner une politique de marketing aux accents écologiques destinée à améliorer l'image de marque d'une entreprise.

¹⁷⁵³ Mc NICHOLAS (Patty), WINDSOR (Carolyn), *Op. cit.*, p. 33.

¹⁷⁵⁴ MAGRIN (Géraud), VAN DESSEL (Bopp), *Art. cit.* ; Mc NICHOLAS (Patty), WINDSOR (Carolyn), *Op. cit.*, p. 36.

d'*Enron* et de *BP*, constitue le point culminant de la toxicité du rapport capitaliste pour la reproduction sociale et écologique. Il marque le point de non retour du conflit des trois reproductions. Conflit dont on examinera désormais les contours contemporains au travers des secteurs agricoles et miniers.

Chapitre 2 : Capital transnational, contrôle des ressources et conversion des écosystèmes du monde tropical à l'ère néolibérale : l'expansion des frontières marchandes jusqu'aux limites de la biosphère

C'est dans un contexte financiarisé que les firmes multinationales du secteur des ressources naturelles, sous l'influence de la gouvernance d'entreprise et des mouvements spéculatifs sur les marchés internationaux, ont depuis trente ans combiné de multiples méthodes pour contrôler et valoriser les ressources naturelles du monde tropical.

Les investissements dans ce secteur sont caractérisés comme dans d'autres branches par le souci de balancer la minimisation des risques et la maximisation des taux de profit. D'où l'utilisation, parfois par une même société, de formes multiples de contrôle. Si le recours à l'investissement direct se justifie dans certaines situations, il peut être contrebalancé par le recours à des formes plus indirectes de contrôle dans des contextes plus risqués. Le caractère de conglomérat de nombreuses firmes leur permet d'ailleurs de diversifier les prises de risques en fonction des différents secteurs dans lesquels elles interviennent.

Le contrôle direct de la production dans tel secteur et telle localité se combine avec des formes plus souples basées sur le pouvoir de marché, ou la détention d'actifs immatériels comme des informations et des savoir-faire. L'usage de la propriété intellectuelle est ainsi une des formes les plus « dématérialisées » de contrôle sur les ressources, couramment utilisée par les sociétés transnationales des secteurs agro-industriel et minier.

On note cependant depuis les années 1990 et surtout les années 2000 une nouvelle tendance aux investissements directs dans la production, avec l'augmentation de la valeur marchande de certaines ressources, comme les terres agricoles.

Cette tendance se déroule parallèlement à une autre qui consiste à repousser jusqu'à ses dernières limites l'expansion des frontières marchandes sous la pression du procès d'accumulation à l'échelle mondiale. Du fait d'une compétition accrue entre puissances et firmes capitalistes, les ressources naturelles sont en effet recherchées jusque dans les lieux les plus reculés du globe¹⁷⁵⁵, entraînant la conversion massive de milieux socio-écologiques jusque là encore relativement préservés.

Ce processus de conversion a également été marqué par des innovations depuis les trois dernières décennies, puisqu'il couvre désormais un prisme beaucoup plus large qu'auparavant, de la

¹⁷⁵⁵ KLARE (Michael T.), *The Race for What's Left : The Global Scramble for the World's Last Resources*, *Op. cit.*, pp. 15-18.

plus grande échelle à la plus petite, de la reconfiguration de paysages de plusieurs milliers de km² à la transformation du code génétique de plantes cultivées.

Ces conversions, ont de façon croissante été soumises à la logique de maximisation de la valeur produite destinée à être centralisée dans la sphère financière, sans préoccupation pour les conditions de reproduction locale, qu'il s'agisse de celles des écosystèmes ou des communautés humaines.

L'expansion considérable des formes d'exploitation capitalistes, qui est la marque de l'actuel régime d'accumulation sous domination du capital financier concentré, est donc transformatrice à la fois des relations sociales, des relations écosystémiques et par conséquent des métabolismes socio-écologiques, c'est à dire des rapports société-nature sur le plan matériel.

Ce processus transformateur, en large part subordonné à l'expansion du capital fictif dans les centres d'accumulation financier, est insoutenable écologiquement et socialement et présente sous de multiples angles des signes pathologiques.

On organisera comme suit l'étude de l'expansion du contrôle capitaliste sur les ressources naturelles du monde tropical à l'ère néolibérale. L'analyse portera successivement sur différents secteurs sans renoncer à éclairer certaines interrelations entre ces derniers.

On tentera de saisir pour chacun d'entre eux comment, sous l'influence de la financiarisation, les firmes multinationales ont étendu et renouvelé leur contrôle sur les ressources naturelles du monde tropical, configurant au passage relations sociales et écosystèmes.

Le premier secteur retenu est celui de l'agriculture. Le monde tropical reste un formidable champ d'expansion pour l'agriculture capitaliste tant sur le plan de la transformation de rapports sociaux que sur celui de la mise en valeur de terres nouvelles. Les frontières marchandes continuent ainsi d'être repoussées par les firmes de l'agrobusiness¹⁷⁵⁶, qui ont récemment lancé une vague massive d'investissements directs dans le foncier agricole (section 1.).

Ensuite, le secteur de l'exploitation minière avec ses sous-branches que sont l'exploitation des minerais et celle des hydrocarbures. Ces filières restent de prime importance pour la production industrielle mondiale et la pression exercée sur les ressources minérales poussent les firmes à prospecter et exploiter des milieux de plus en plus reculés avec des moyens de plus en plus intrusifs pour les communautés et les écosystèmes locaux (section 2.)

Enfin, il sera question du secteur des infrastructures - en particulier dans les domaines du transport et de l'énergie - qui même s'il est lié quasi-organiquement aux deux précédents, est un domaine qui connaît des formes particulières d'intervention des firmes multinationales. La mutualisation des

¹⁷⁵⁶ DELCOURT (Laurent), « Les dynamiques d'expansion de l'agrobusiness au Sud », *Alternatives Sud*, Vol. 19, n° 3, 2012, pp. 7-34, pp. 7-8.

risques et les partenariats publics-privés sont fréquemment utilisés dans un secteur caractérisé par de très lourds investissements et des méga-projets (section 3.).

Section 1 : Soumission des agricultures tropicales au capitalisme financiarisé : accaparement des terres et homogénéisation des agro-écosystèmes

Les liens entre l'internationalisation du capital et l'agriculture, notamment dans le monde tropical, sont bien antérieurs à la phase néolibérale du capitalisme. Au début des années 1980, l'expansion du contrôle des firmes multinationales de l'agro-industrie sur les systèmes agricoles du Sud était déjà bien développée¹⁷⁵⁷. Cependant, le tournant néolibéral qui s'est abattu sur le monde tropical a considérablement étendu le champ d'action de ces firmes en faisant tomber les barrières qui limitaient leur pénétration dans les agricultures nationales depuis les indépendances. Les programmes d'ajustement structurel et les vagues de privatisation et de libéralisation qu'ils ont enclenchées, ont créé un appel d'air pour un secteur qui était lui-même en pleine évolution sous le coup de la financiarisation, des changements dans la gouvernance d'entreprise et des bouleversements technologiques : ces facteurs aboutissant eux-mêmes à une plus grande concentration.

Dans ce contexte, le processus de déploiement des sociétés transnationales de l'agrobusiness, terme générique désormais utilisé pour qualifier le secteur, s'est puissamment amplifié dans les pays du Sud, par vagues successives : au début des années 1990, puis de nouveau dans les années 2000¹⁷⁵⁸. Ce déploiement s'est réalisé en lien avec des modifications dans la demande mondiale¹⁷⁵⁹ qui ont modifié l'affectation des terres : les fruits et légumes tropicaux, les céréales destinées à l'élevage, les produits tropicaux destinés aux procédés industriels et plus récemment les biocarburants constituent désormais de très importantes fractions de la production agricole au Sud et des flux commerciaux Sud-Nord¹⁷⁶⁰.

Les systèmes agricoles du monde tropical ont ainsi été réorientés avec la collaboration des capitalistes agraires locaux¹⁷⁶¹, réaffirmant une division internationale du travail dans laquelle les formations périphériques se spécialisent dans l'exportation de produits de base agricoles.

¹⁷⁵⁷ BARKIN (David), ROZO (Carlos), « L'agriculture et l'internationalisation du capital », *Tiers-Monde*, vol. 22, n° 88, 1981, pp. 723-745.

¹⁷⁵⁸ DELCOURT (Laurent), « Les dynamiques d'expansion de l'agrobusiness au Sud », *Art. cit.*, pp. 10-20.

¹⁷⁵⁹ Modifications notamment liées à ce qu'on a qualifié de « transition alimentaire » qui « renforce des besoins alimentaires toujours plus riches et sélectifs en produits animaux, carnés et laitiers », DUBOIS (Stephane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, *Op. cit.*, p. 237.

¹⁷⁶⁰ DUBOIS (Stephane), *Op. cit.*, pp. 232-233.

¹⁷⁶¹ DELCOURT (Laurent), *Art. cit.*, p. 13.

On reviendra dans un premier temps sur l'évolution générale du secteur de l'agrobusiness, en insistant sur le développement de l'influence des grandes sociétés transnationales et des institutions financières des centres capitalistes dans un contexte néolibéral (§1.).

Dans un second temps, il s'agira d'examiner au travers de quelles articulations ces opérateurs sont parvenus à asseoir un contrôle étroit sur les filières marchandes agricoles et par conséquent sur d'amples portions des systèmes agricoles des pays du Sud. On verra qu'une tendance à la reprise du contrôle *direct* sur les terres et la production s'est dessinée de manière constante depuis la fin des années 1980, avec une franche résurgence à la fin des années 2000. Ce mode de déploiement se combine de manière non exclusive avec d'autres modalités de contrôle de la production et des échanges fondés exclusivement ou cumulativement sur le pouvoir technologique, le pouvoir de marché ou encore le pouvoir de la norme de qualité ; l'exercice de ce pouvoir *indirect* de contrôle sur les ressources agricoles se traduit souvent par l'encadrement contractuel des producteurs¹⁷⁶² (§2.).

Enfin, il sera question de la manière dont ce pouvoir direct ou indirect des sociétés transnationales se traduit en matière de *conversion* des écosystèmes. On verra que les exigences du marché mondial ont abouti à de profondes restructurations des agro-écosystèmes et des écosystèmes environnants, du fait de la taille des exploitations, des rythmes de production, mais également des technologies utilisées (§3.).

§1. Les transformations du secteur de l'agrobusiness et des marchés agricoles mondiaux dans le contexte néolibéral.

Le contexte néolibéral et les processus de libéralisation, de déréglementation et de financiarisation des marchés qui le caractérisent se sont répercutés sur le secteur agricole mondial en conduisant à une considérable augmentation du pouvoir des firmes multinationales privées des centres capitalistes.

Ensemble, les institutions capitalistes et les plus gros opérateurs exercent une influence décisive sur

¹⁷⁶² UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, p.110.

le système agricole mondial. Ce sont ces opérateurs qui, collectivement, fixent les goûts¹⁷⁶³, les besoins, les prix, et en dernière instance orientent les productions agricoles, notamment dans le monde tropical.

Un élément à prendre en compte pour saisir le poids de ces pouvoirs privés économiques est le phénomène de concentration¹⁷⁶⁴ ; caractéristique du capitalisme, celui-ci a été de moins en moins freiné par des contrepoids juridiques et politiques durant les dernières décennies.

Chaque segment des filières ou chaînes de valeur agroalimentaires globales a dès lors été contrôlé par un nombre de plus en plus restreint de firmes de plus en plus importantes et de plus en plus puissantes, que ce soit en termes de capitaux, de technologies ou d'actifs liés à la propriété intellectuelle comme les savoir-faire, brevets, licences, marques etc. Certaines firmes ne se sont pas contentées de leur segment de départ, mais ont cherché à étendre leur contrôle en intégrant verticalement des sections entières de filières. Par ailleurs, les processus d'intégration horizontale et verticale ont été complétés par des alliances stratégiques entre firmes situées sur des segments complémentaires¹⁷⁶⁵. Le contrôle oligopolistique des filières agro-industrielles s'est donc renouvelé et intensifié en continuation de tendances à l'oeuvre dans la longue durée du système capitaliste.

La croissance des institutions financières, qu'il s'agisse des banques, de fonds d'investissements, des bourses de commerce et leurs interventions directes et indirectes dans les filières productives a encore renforcé la main-mise des opérateurs capitalistes sur le système agricole : ces institutions ont orienté l'action des firmes de l'agrobusiness en participant à leur capital, en leur fixant des objectifs de rendements ; elles ont organisé les marchés, renforçant le poids de la spéculation ; elles tendent même à intervenir directement dans les procès de production comme méthode de diversification de leurs portefeuilles d'actifs¹⁷⁶⁶.

Il s'agira de préciser la manière dont s'exprime le pouvoir oligopolistique des firmes sur les filières agricoles mondiales en examinant tour à tour, d'un point de vue général, les différents segments de ces filières, leur évolution récente (A.) et les stratégies de déploiement des sociétés transnationales vers les pays en développement (B.).

¹⁷⁶³ FUMEY (Gilles), *Géopolitique de l'alimentation*, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 2008, pp. 44-45.

¹⁷⁶⁴ DUBOIS (Stephane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, *Op. cit.*, p.253 ; WILKINSON (John), « The Globalization of Agribusiness and Developing World Food Systems », *Monthly Review*, Vol. 61, n° 4, September 2009, pp. 38-49, p. 38.

¹⁷⁶⁵ WILKINSON (John), *Art. cit.*, p. 40.

¹⁷⁶⁶ ROSSI (Luigi), *Hungry Capital : The Financialization of Food*, *Op. cit.*, p. 3.

A) L'organisation des filières de produits tropicaux

Depuis la seconde guerre mondiale, les firmes multinationales présentes dans les pays du Sud ont eu tendance se positionner sur les segments les plus profitables (sur le plan de la valeur ajoutée) des chaînes de valeur : en amont (fourniture d'intrants, de semences et de machines agricoles) et en aval (transformation, distribution, commercialisation) de celles-ci¹⁷⁶⁷. A partir de ces positions elles ont été à même de contrôler la production agricole sans en subir les risques (risques climatiques, risques socio-politiques, risques de prix etc.).

Cependant, certaines firmes ont maintenu une présence directe dans la production agricole elle-même, soit par volonté expansionniste, soit car il s'agissait de leur cœur de métier (c'est le cas des entreprises *Dole* ou *Del Monte* par exemple).

Avant d'observer chacun des segments, il importe de souligner l'influence des marchés dérivés dans le fonctionnement global des marchés agricoles.

Les grandes bourses de commerces, au travers de leurs marchés de contrats à terme *futures*, sont devenues les lieux où sont fixés les cours des principales *commodités* agricoles, y compris celles qui sont produites au Sud.

Le *Chicago Board of Trade* est ainsi la place de référence pour les céréales, les oléo-protéagineux et la viande. Le *Coffee, Sugar and Cacao Exchange* du *New York Board of Trade* et le marché *Euronext-LIFFE* de Londres sont les principales places de cotation pour les denrées tropicales.

Sur ces marchés interviennent à la fois les grandes compagnies de négoce - les chargeurs - tels que *Louis Dreyfus*, *Cargill* ou *Bunge y Born*, mais aussi des investisseurs financiers purs comme les *Hedge Funds* qui combinent des stratégies de spéculation à long terme (notamment le *rolling over* des positions longues) à des fins de rentabilité financière maximale.

Ce sont ces investisseurs financiers qui ont déclenché les mouvements de hausse des prix agricoles dans les années 2000 et 2010, à leur tour à l'origine des vagues d'investissements massives dans les terres agricoles récemment observées.

Si l'on reprend l'organisation des filières agro-industrielles d'un point de vue global¹⁷⁶⁸, on peut observer le niveau de concentration dans chaque segment, l'évolution du secteur en question et l'importance du déploiement des firmes concernées dans les pays du Sud.

¹⁷⁶⁷ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, pp. 105-106.

¹⁷⁶⁸ HUGUES (Alex), REIMER (Suzan), (Eds.), *Geographies of Commodity Chains*, London & New York, Routledge, 2004.

En amont des filières on trouve les segments où interviennent les constructeurs d'équipements agricoles (machines, irrigation...) et les fournisseurs d'intrants (semences, intrants chimiques).

Le secteur des équipementiers agricoles est très concentré au niveau mondial, la plupart des groupes étant basés aux Etats-Unis, en Europe occidentale ou au Japon. C'est le cas du groupe *John Deere*, dont le siège social est à Moline dans l'Illinois et qui est le constructeur de référence pour les engins de forte puissance adaptés à la grande culture céréalière. Le groupe est ainsi implanté en Argentine, au Brésil et au Mexique où il dispose de sites de production.

Le groupe états-unien *AGCO* est également un très grand opérateur, qui a mené une politique offensive de rachat de firmes concurrentes et est devenu propriétaire des marques canadienne *Massey-Ferguson*, allemande *Fendt* et finlandaise *Valtra*. Il dispose également d'un site de montage au Brésil.

Le groupe italien *FIAT* est également un important acteur mondial qui au travers de sa filiale *CNH* détient les marques *Case*, *Steyr* ou *New Holland*. *CNH* est présent dans 170 pays dont le Brésil (où il produit notamment des machines spécialisées dans la production de canne à sucre et de café), au Pakistan (tracteurs) ou en Inde (tracteurs, composants)¹⁷⁶⁹.

D'autres acteurs jouent également un rôle important, notamment au Sud. C'est le cas des constructeurs japonais *Komatsu* et *Kubota* qui sont spécialisés dans les engins adaptés aux besoins des agricultures de la révolution verte comme les motoculteurs ou les microtracteurs¹⁷⁷⁰.

Les secteurs des intrants est dominé au niveau mondial par de très grandes firmes agro-chimiques. On peut distinguer les branches des fournisseurs de semences, de fertilisants ou de produits chimiques comme les herbicides, mais la concentration horizontale a resserré le secteur et des groupes comme *Monsanto*, *BASF*, *Dow chemicals*, ou *Syngenta* opèrent dans plusieurs branches à la fois¹⁷⁷¹.

Ce secteur a été transformé à partir des années 1980 par le développement des biotechnologies et surtout des organismes génétiquement modifiés (OGM). Combiné à des systèmes de propriété intellectuelle sévères, ces technologies constituent à la fois des mécanismes de contrôle efficace sur les procès de production agricoles en les déterminant par l'amont, et une source de rentes exceptionnelle. Les trois plus grandes entreprises semencières mondiales, les Etats-Uniens

¹⁷⁶⁹ Voir le site internet du groupe *CNH* : <http://www.cnh.com>, (site consulté le 24/02/2013).

¹⁷⁷⁰ DUBOIS (Stephane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, *Op. cit.*, p.257.

¹⁷⁷¹ DUBOIS (Stephane), *Op. cit.*, p. 258 ; UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, pp. 107 et 125.

Monsanto et *DuPont Pioneer* et le suisse *Syngenta* sont les principales activistes et bénéficiaires de ce système.

Avec les firmes pharmaceutiques, elles ont mené un lobbying intensif pour que les institutions économiques internationales comme l'O.M.C., les traités de libre-échange et les bailleurs de fonds internationaux comme la banque mondiale verrouillent institutionnellement cette position de monopole en y insérant les pays en développement. Ces pays ont été conduits à accepter des règles de propriété intellectuelles qui soumettent leur production agricole aux influences de sociétés transnationales étrangères¹⁷⁷².

Grâce à ce système, *Monsanto* a pu par exemple étendre son empire sur les activités agricoles dans le cône Sud¹⁷⁷³.

On doit noter par ailleurs que ces entreprises situées en aval des filières agro-industrielles ont d'importants liens (financiers, stratégiques) avec des firmes productrices ou de grands négociants : *Monsanto* est ainsi liée à *Cargill* par de nombreux biais¹⁷⁷⁴.

Au milieu des chaînes de valeur, on trouve le segment de la production agricole elle-même et les phases initiales de transformation souvent liées de près à la production. A cette étape, interviennent également de grandes firmes multinationales qui mènent souvent des stratégies d'intégration verticale vers l'aval des filières : transformation, transport, distribution¹⁷⁷⁵. Certaines, comme les firmes états-uniennes *Dole Food*, *Del Monte* ou *Chiquita Brands* sont intimement liées à l'histoire de l'impérialisme occidental. Elles sont spécialisées dans l'agriculture de plantation, présentes dans de nombreux pays tropicaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est. D'autres firmes sont issues des pays dits « émergents » c'est le cas de la société malaisienne *Sime Darby Berhad* et de la société thaïlandaise *Charoen Pokphand Foods Public Company* qui font partie des plus importantes compagnies mondiales dont le cœur de métier est la production agricole. *Sime Darby*, une ancienne compagnie coloniale britannique, est principalement implantée en Malaisie et en Indonésie, où elle possède d'immenses plantations de palmiers à huile et d'hévéas. *Charoen Pokphand* présente dans le Sud et le Sud-Est de l'Asie intervient surtout dans les domaines de l'élevage et de l'aquaculture.

Le fait que des firmes multinationales des pays émergents soient relativement nombreuses et importantes dans le segment de la production est le signe que les groupes occidentaux se sont repliés sur les segments en amont et en aval des chaînes de valeur.

¹⁷⁷² WILKINSON (John), « The Globalization of Agribusiness and Developing World Food Systems », *Art. cit.*, p. 39.

¹⁷⁷³ ROBIN (Marie-Monique), *Le monde selon Monsanto : de la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien*, Paris, La Découverte, 2008.

¹⁷⁷⁴ UNCTAD, *Op. cit.*, p. 125.

¹⁷⁷⁵ *Ibid.*, p. 123.

En effet, dès que l'on déplace le curseur vers l'aval des filières, on retrouve la prééminence des grandes firmes occidentales.

C'est particulièrement flagrant dans la branche du négoce international. De grandes sociétés comme *Cargill* ou *Louis dreyfus* ont mené des politiques de concentration agressive ainsi que d'intégration verticale vers les segments de la transformation et de la distribution.

Le cas de *Cargill* est souvent cité pour son caractère emblématique. La société est présente dans plus de 600 pays au travers de 1100 succursales. Elle est le premier négociant en grain du monde, implantée dans la vallée du Mississippi où elle contrôle la majeure partie des infrastructures de transport et de stockage. *Cargill* a absorbé des rivaux comme la firme *Continental Grain* assurant sa domination sur le marché américain. Elle étend son influence sur plusieurs continents grâce à sa flotte marchande et ses installations portuaires. Présente dans la transformation grâce à des rachats ou des participations dans des entreprises bien implantées, la société est un des leaders mondiaux du traitement des oléagineux, du maïs et du blé, pour la fabrication d'agrocarburant notamment. Elle est le second producteur de nourriture animale et un des plus gros négociant en viande de bovin, de porc et de volaille, notamment en Chine. *Cargill* contrôle ainsi entièrement la chaîne du poulet depuis l'élevage jusqu'à la distribution dans des chaînes de supermarchés liées au groupe.

La firme a également mené également une politique d'alliance stratégique avec *Monsanto*, ce qui lui a permis de s'implanter en amont des filières et de profiter de la technologie OGM pour l'alimentation en grain de ses propres installations d'élevage. Les deux firmes contrôlent ainsi une part considérable de la filière céréalière aux Etats-Unis, mais aussi sur le plan mondial¹⁷⁷⁶.

Cargill est donc très bien placée pour offrir des services de *trading* sur les marchés dérivés de matières premières via son département de management du risque et ses filiales spécialisées : la société connaît précisément les mouvements des marchés, puisqu'elle en détermine une bonne part.

On notera que *Cargill* est présent dans le monde tropical, notamment dans les filières du soja en Amérique du Sud, de l'huile de palme en Asie du Sud-Est et du cacao en Afrique de l'Ouest¹⁷⁷⁷.

Cet expansionnisme n'est pas propre à *Cargill*. D'autres firmes de négoce comme *Louis Dreyfus* étendent de la même manière leur influence sur les procès de production. Grâce à ses filiales, la firme originaire d'Alsace s'est ainsi déployée dans tous les principaux pays producteurs de café, dirigeant des opérations de première transformation, de stockage et de négoce. Ce type de firme se procure les produits bruts aussi bien au travers des marchés spots que par le biais de contrats de production avec les agriculteurs¹⁷⁷⁸.

¹⁷⁷⁶ DELCOURT (Laurent), « Les dynamiques d'expansion de l'agrobusiness au Sud », *Art. cit.*, p. 20-21 ; DUBOIS (Stephane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, *Op. cit.*, p. 259.

¹⁷⁷⁷ Food & Water Watch, *Cargill : A Threat to Food and Farming*, August 2009, [en ligne], <http://www.foodandwaterwatch.org>, (site consulté le 28 février 2013), p. 11.

¹⁷⁷⁸ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, p. 127.

Les grandes firmes transformatrices comme *Nestlé*, *Kraft foods* ou *Unilever* ont également mené des stratégies mondiales, cherchant à produire aux conditions les plus rentables et visant par conséquent les localités où les coûts de la main d'oeuvre et les coûts d'approvisionnement en produits agricoles bruts sont les plus faibles. De ce fait, elles ont un impact important sur les procès de production agricoles, notamment par le recours aux contrats de production mais également au travers de l'investissement direct dans la production.

Enfin, dernier segment des chaînes de valeur agro-industrielles : le secteur de la grande distribution tenu par les chaînes de supermarché comme Carrefour, *Tesco* ou *Wal-Mart*¹⁷⁷⁹. Ces firmes ont cherché à s'implanter dans les pays en développement dès les années 1970 : c'est le cas de Carrefour par exemple. Cependant, c'est véritablement à partir des années 1990 qu'elles sont parvenues à pénétrer les marchés latino-américains puis asiatiques¹⁷⁸⁰. Ces firmes, comme les transformateurs ont une influence notable sur les chaînes de production agricole, en imposant notamment certains goûts aux consommateurs via leur système de marketing, ce qui se répercute sur les types de production. Leur influence peut être d'autant plus forte que ces sociétés cherchent parfois à s'approvisionner en produits agricoles (fruits et légumes notamment) en passant par dessus les négociants et en contractant directement avec les agriculteurs.

On doit noter qu'outre les firmes multinationales originaires des différents segments des filières agro-industrielles, d'autres acteurs ont cherché à investir dans l'agriculture du Sud et notamment dans les terres agricoles des pays les moins avancés, qui depuis la hausse des prix agricoles des années 2000 sont devenus des actifs de grande valeur. Il s'agit d'institutions financières, publiques comme les fonds souverains, mais surtout privées comme les banques ou les fonds d'investissement. Il peut également s'agir de firmes de secteurs a priori éloignés comme des compagnies pétrolières ou de l'automobile.

Il s'agit d'un phénomène récent, très lié à la libéralisation financière et à la déréglementation des conditions d'investissement dans les pays du Sud. La banque américaine *Goldman Sachs* ou le fonds anglo-allemand *Palmer capital/Bidwells private equity funds* ont ainsi investi dans des terres agricoles à l'instar d'*Exxon Mobil* ou *Daewoo*. Outre la valeur croissante des terres agricoles, la production d'agrocarburants a semblé une intéressante opportunité pour ces investisseurs, depuis la

¹⁷⁷⁹ KONEFAL (Jason), MASCARENHAS (Michael), HATANAKA (Maki), « Governance in the global agro-food system : Backlighting the role of transnational supermarket chains », *Agriculture and Human Values*, Vol. 22, 2005, pp. 291-302.

¹⁷⁸⁰ WILKINSON (John), « The Globalization of Agribusiness and Developing World Food Systems », *Art. cit.*, p. 39.

hausse des prix du pétrole¹⁷⁸¹.

Pour ce qui concerne précisément les institutions financières, on doit constater que ces institutions, qui influençaient déjà la production agricole en prêtant aux agriculteurs ou en participant au capital des grandes sociétés de l'agro-industrie, sont devenues des donneurs d'ordre quasi-direct des agriculteurs, cela dans des proportions croissantes. Cela est révélateur de l'emprise du capital financier et de ses logiques sur tous les aspects de la production, y compris ceux les plus essentiels à la reproduction de la vie.

B) Le déploiement des firmes de l'agro-business dans les pays en développement

L'agro-industrie est ainsi un secteur mondialisé, concentré et financiarisé au sein duquel chaque segment des chaînes de valeur mondiale est contrôlé par un oligopole de grandes sociétés transnationales aux tendances clairement expansionnistes, et autour duquel gravitent d'autres opérateurs capitalistes aux visées spéculatives ou de diversification¹⁷⁸².

Les firmes, quelque soit leur position de départ dans la chaîne de valeur, ont été attirées depuis les années 1980 par une nouvelle frontière : celle des pays en développement, notamment ceux du monde tropical, ouverts par l'adhésion consentante ou forcée au dogme du libre-échange. Ces pays représentent des opportunités à la fois en termes de débouchés (marchés pour leurs produits agricoles, pour leurs intrants), en termes d'approvisionnements à bas coûts (faible coût de la force de travail, disponibilité des terres agricoles, conditions écologiques spécifiques) et en termes d'investissements rentables. Au sein de ces pays, les firmes vont chercher à s'étendre à la fois horizontalement en rachetant des entreprises locales présentes sur le même créneau qu'elles et verticalement en essayant de coordonner des sections entières des chaînes de valeur, dont les segments de la production agricole elle-même.

A partir de leur position de départ au sein des filières agro-industrielles ou à l'extérieur de celles-ci, les firmes ont donc tendance à chercher à contrôler la production et les ressources agricoles, pour des motivations diverses et en utilisant des stratégies variées en fonction d'un arbitrage propre à la firme.

Les motivations sont globalement les mêmes que celles qui poussent les opérateurs à s'implanter dans les pays en développement :

- sécuriser des débouchés pour les intrants qu'elles produisent ou les services techniques

¹⁷⁸¹ Mc MICHAEL (Philip), « Biofuels and the Financialization of the Global Food System » in ROSIN (Christopher), STOCK (Paul), CAMPBELL (Hugh), (Eds.), *Food Systems Failure : The Global Food Crisis and the Future of Agriculture*, New York, Earthscan, 2012, p. 60.

¹⁷⁸² Mc MICHAEL (Philip), « The land grab and corporate food regime restructuring », *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 39, n° 3-4, 2012, pp. 681-701.

qu'elles offrent ;

- s'approvisionner en produits agricoles bruts à des prix compétitifs ;
- rassembler des actifs rentables sur le plan financier.

Les stratégies de contrôle sont formées en partie au vu des motivations de départ mais également en fonction d'autres facteurs comme :

- les avantages propres aux firmes (en matière de technologie, de savoir-faire, de propriété intellectuelle, de capitaux) ;
- les risques propres à la production agricole (politiques et sociaux) ;
- la valeur ajoutée qu'il est envisageable de capturer en investissant directement dans la production ; la valeur propre des terres agricoles ;
- l'environnement juridique (par exemple, la possibilité offerte aux étrangers d'investir dans des terres agricoles) ;
- les capacités des agriculteurs locaux à produire les quantités et les qualités requises par le marché mondial etc.
- En définitive, les firmes multinationales arbitrent entre différentes modalités de contrôle de la production et des ressources agricoles en fonction d'un calcul coûts/bénéfices caractéristique de la logique capitaliste dans la longue durée¹⁷⁸³.

Encore une fois, les stratégies diffèrent en fonction de la position de départ de la firme multinationale dans la chaîne de valeur. On peut cependant déceler quelques grands modes opératoires : le contrôle indirect de la production par le pouvoir de marché et les standards internationaux en matière de production et de consommation ; un contrôle indirect plus étroit par le biais du contrat de production agricole ; l'investissement direct dans la production et les ressources agricoles. Il s'agira désormais d'analyser plus avant chacune de ces options.

¹⁷⁸³ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, pp. 107-110.

§2 Les modalités de contrôle de la production et des ressources agricoles par les sociétés transnationales

Un premier type d'attitude pour une firme située en amont ou en aval d'une filière agricole consiste à influencer de manière indirecte la production au travers d'une relation marchande qu'elle détermine entièrement à son avantage. Cette influence passe en premier lieu par un pouvoir de marché monopolistique ou oligopolistique, mais également, de manière plus spécifique, par la fixation de normes de qualité et/ou la diffusion de technologies précises (intrants, *process* de production agricole etc.).

Ce type d'approche suppose en général une collaboration efficace avec des intermédiaires capitalistes locaux, qu'il s'agisse de marchands ou d'entreprises agricoles qui relaient les exigences de la firme étrangère pour pouvoir s'intégrer dans son réseau mondialisé.

La firme multinationale dépend de ces intermédiaires, mais ces derniers dépendent également de la firme car rompre avec les standards fixés par elle signifierait leur isolement sur le marché mondial.

Ce type de contrôle peut être plus ou moins serré ou lâche en fonction des dispositifs mis en place par les firmes, ces derniers impliquant ou non des relations contractuelles (A.).

Une deuxième approche, qui est celle de l'agriculture sous contrat à proprement parler, a rencontré un succès croissant depuis le mouvement de décolonisation et en particulier depuis ces dernières décennies¹⁷⁸⁴ pour ses avantages médians. Elle permet en effet à la firme de contrôler étroitement la production en fixant aux agriculteurs des cahiers des charges précis déterminant par exemple précisément les méthodes et les délais de production. La firme est donc en mesure de mieux coordonner la chaîne de valeur. Simultanément, la firme évite un certain nombre de risques : principalement celui de voir ses installations nationalisées en raison d'une réforme agraire, mais également les problèmes de gestion du personnel salarié et les menaces de grèves. En effet, dans ce cadre l'agriculteur et sa famille sont amenés à s'autodiscipliner (B.).

Troisième attitude possible pour l'opérateur capitaliste : investir directement dans la production et le contrôle des terres agricoles, en mettant sur pied une plantation par exemple. Grâce à ce positionnement qui fait partie en général d'une stratégie d'intégration verticale plus large, la firme est certaine de son pouvoir de coordination sur la chaîne de valeur et s'évite des coûts de

¹⁷⁸⁴ De SCHUTTER (Olivier), *Towards more equitable value chains: alternative business models in support of the right to food*, Report presented at the 66th Session of the United Nations General Assembly [A/66/262], 4 august 2011, p. 5.

transaction. Sur le strict plan de l'extraction de valeur, cela peut être avantageux à plusieurs points de vue. En effet, la production agricole peut être une opération en elle-même très profitable si certaines conditions sont remplies (faible coûts de la main d'oeuvre, économies d'échelle) ; le contrôle de la production peut permettre de tirer parti des échanges internes à la firme notamment par le biais des prix de transfert ; et encore une fois, la terre agricole, en période de prix élevés, peut s'avérer un actif très valorisé sur le marchés fonciers et financiers (C.).

On reprendra successivement chacune de ces approches¹⁷⁸⁵ en essayant de présenter certains de leurs aspects théoriques et concrets.

A) Le contrôle indirect de la production agricole par le pouvoir de marché des firmes multinationales

Le « pouvoir de marché » exprime les atouts et les rapports de force dans une négociation commerciale¹⁷⁸⁶. Dans le cas des filières agricoles des formations sociales du monde tropical, qu'elles soient orientées vers les marchés locaux ou le marché mondial, le pouvoir de marché des firmes multinationales découle de leur concentration. Cette concentration est par exemple très importante dans les filières de produits tropicaux comme le café ou le cacao qui sont dominées par quelques grandes sociétés de négoce et de transformation au plan mondial¹⁷⁸⁷, la plupart basées dans les centres capitalistes.

Cette concentration a comme conséquence que seules quelques firmes en amont ou en aval des filières maîtrisent les intrants, les techniques, les critères de qualités, les moyens de distribution et les accès aux marchés locaux et internationaux, soit l'ensemble des éléments nécessaires pour commercialiser les produits agricoles bruts dans un contexte marchand de plus en plus homogénéisé au plan mondial.

Les producteurs agricoles locaux se retrouvent donc enserrés dans des relations marchandes asymétriques et obligés d'accepter les conditions (prix d'achat, prix de vente, techniques, normes) des opérateurs capitalistes dominants.

¹⁷⁸⁵ Sur ces trois formes de manifestation du pouvoir économique au sein des chaînes de valeurs voir NICITA (Alessandro), OGNIVTSEV (Victor), SHIROTORI (Miho), *Global Supply Chains : Trade and Economic Policies for Developing Countries*, Policy Issues in International Trade and Commodities, [UNCTAD/ITCD/TAB/56], New York and Geneva, United Nations, 2011, p. 3.

¹⁷⁸⁶ CALABRE (Serge), *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Op. cit., p. 162.

¹⁷⁸⁷ VORLEY (Bill), FOX (Tom), *Global Food Chains : Constraints and Opportunities for Smallholders*, Agriculture and Pro-poor Growth Task Team, June 2004, [en ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/24/60/36562581.pdf>, (site consulté le 27 février 2013), p. 7 ; UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, Op. cit., p. 152.

Ces producteurs ont certes de plus ou moins grandes capacités de négociation en fonction de la taille de leurs exploitations et de l'efficacité de leurs propres réseaux marchands. Cependant certains producteurs agricoles et commerçants locaux parmi les plus puissants des formations périphériques ont tendance eux-mêmes à s'insérer dans les circuits de firmes multinationales de manière à accéder aux marchés les plus stables et les plus rentables. Ces opérateurs locaux, qui peuvent relever de puissants groupes nationaux tendent donc à servir de relais aux firmes des centres pour diffuser leurs conditions et intégrer de plus petits agriculteurs aux réseaux marchands mondialisés¹⁷⁸⁸.

On tentera d'illustrer ce pouvoir de marché des firmes multinationales de l'agrobusiness et ses répercussions sur l'exploitation des ressources agricoles des périphéries tropicales en abordant les grands types de conditions qu'elles sont susceptibles d'imposer aux producteurs agricoles depuis l'aval (a.) et depuis l'amont (b.) des filières, sachant qu'une même société peut intervenir à ces deux segments des filières.

a. Le pouvoir de marché depuis l'aval des filières : la maîtrise de l'accès aux marchés et la fixation des normes de qualité

Les firmes multinationales qui sont positionnées sur les segments avals des filières agro-industrielles, qu'il s'agisse de négociants, de transformateurs ou de chaînes de supermarchés ou de restauration, maîtrisent l'accès au marché mondial et de plus en plus aux marchés nationaux des formations périphériques¹⁷⁸⁹. Ces firmes disposent en effet d'atouts considérables face à leurs concurrents des formations périphériques, même si des sociétés transnationales des pays émergents tentent de plus en plus de suivre leur exemple. Outre leur accès aux capitaux et aux technologies, elles disposent d'une implantation ancienne dans les marchés des formations centrales qui se traduit par des réseaux de distribution mais également par la détention de marques et donc de parts de marchés captives.

De plus, le processus de libéralisation a permis à ces firmes de pénétrer les marchés des pays en voie de développement et de profiter des processus de transformation sociale et d'urbanisation pour imposer de nouveaux modes de consommation, des régimes alimentaires uniformisés. Là aussi, ces firmes ont pu imposer leurs marques et leurs franchises.

¹⁷⁸⁸ Sur les liens entre les opérateurs globaux et les opérateurs locaux dans les chaînes de valeur agro-alimentaires globales voir GEREFFI (Gary), CHRISTIAN (Michelle), *Trade, Transnational Corporations and Food Consumption : A Global Value Chain Approach*, Center on Globalization, Governance & Competitiveness Publications, [en ligne], http://www.cggc.duke.edu/db_pubs.php?cat=gh, (site consulté le 26 février 2013), pp. 6-7.

¹⁷⁸⁹ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, p. 145.

Afin de mettre en valeur leurs marques, les firmes multinationales de l'aval fixent des normes de qualité qui s'appliquent à leurs fournisseurs : le produit doit répondre à des standards précis (forme, goût etc.) correspondant au ciblage d'un marché. Cela leur permet d'articuler les filières à leur avantage : les réseaux d'approvisionnement sont uniformisés ; les produits sont en conformité avec les marques des firmes et leurs stratégies de distribution. Par contrecoup, ces normes se diffusent le long des filières au travers des segments successifs.

En effet, les chaînes de supermarchés et les restaurateurs établissent des normes qui sont suivies par les transformateurs et les producteurs. Les centrales d'achats des sociétés de la grande distribution sont ainsi des vecteurs particulièrement puissants de diffusion des standards de qualités en centralisant les approvisionnements en provenance de plusieurs pays. Les transformateurs eux-mêmes disposent d'un important portefeuille de marques et imposent leurs standards aux producteurs qui les alimentent.

Les négociants s'adaptent quant à eux aux exigences de l'aval et les répercutent également sur les producteurs – d'autant plus lorsqu'ils sont eux-mêmes des transformateurs ou liés à la grande distribution¹⁷⁹⁰.

Les normes de qualités liées aux marques sont des outils de conquête et de formatage des marchés,

Elles tendent à renforcer le pouvoir des sociétés de l'agrobusiness et à insérer les agricultures des périphéries dans un système agro-industriel globalisé sans forcément être un gage de sécurité alimentaire. Un signe de cette centralisation est la création récente de systèmes privés de normes de qualité, impulsée par des coalitions de grandes firmes du secteur de l'agrobusiness pour encadrer la production agricole dans les pays en voie de développement.

Ces systèmes prévoient plusieurs types de standards. Il en existe qui sont spécialement prévus pour les procès de transformation. D'autres concernent la production agricole *stricto sensu*, du choix des intrants aux premiers conditionnements (*pre-farm gate standards*).

En matière alimentaire, on distingue quelques grands systèmes privés de normalisation : le Safe Quality Food program, le GLOBALGAP, ainsi que le Global Food Safety Initiative (GFSI).

Le Safe Quality Food programm est un programme international de certification auquel adhèrent 1500 firmes autour du globe. Il est administré par le Food Market Institute basé aux Etats-Unis. Ce programme met au point deux codes : le SQF 1000 pour la production agricole et le SQF 2000 pour la transformation.

¹⁷⁹⁰ GEREFFI (Gary), CHRISTIAN (Michelle), Trade, Transnational Corporations and Food Consumption : A Global Value Chain Approach, *Op. cit.*, p. 9.

Le GLOBALGAP est une institution privée qui élabore des normes de certification pour les produits agricoles. Participe à son réseau, de nombreuses firmes de tous les segments des chaînes de valeur de l'agrobusiness.

Le Global Food Safety Initiative (GFSI) est un autre programme de certification lancé en 2000. Ce programme est coordonné par le Food Business Forum, un autre réseau de firmes de l'agribusiness constitué de plus de 400 membres dans 150 pays¹⁷⁹¹.

Ces systèmes de normes privés¹⁷⁹², mis en avant comme « volontaires » et au service du « consommateur » agissent comme autant de barrières à l'entrée des marchés solvables pour les producteurs du Sud¹⁷⁹³. Ils servent en fait surtout à sélectionner les producteurs qui sont capables de répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des firmes transnationales de l'aval des chaînes de valeur.

Pour cela, les producteurs doivent se résoudre à appliquer certaines techniques de production et à utiliser certains types d'intrants, ce qui redirige l'analyse vers l'amont des filières.

b. Le pouvoir de marché depuis l'amont des filières : la détermination du choix des intrants et des techniques de production par les sociétés transnationales

Fournissant les agriculteurs en outils de production, en intrants mais également en conseils techniques, les firmes de l'amont des chaînes de valeur agro-industrielles, très concentrées, sont capables d'influer sur la production agricole.

Parallèlement aux exigences des firmes de l'aval, avec lesquelles elles ont parfois partie liée, les firmes dominantes de l'amont des chaînes de valeur, déterminent ainsi les procès techniques majoritairement utilisés par les agriculteurs intégrés aux réseaux marchands mondialisés ; les autres se trouvant potentiellement marginalisés.

Cette capacité d'influence est particulièrement effective s'agissant des grandes sociétés semencières, puisque celles-ci disposent du levier le plus crucial pour la reproduction des procès de production agricoles. Ces semenciers, des grands groupes de l'agro-chimie, propose en effet des

¹⁷⁹¹ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, Op. cit., p. 146.

¹⁷⁹² HENSON (Spencer), HUMPHREY (John), « Understanding the Complexities of Private Standards in Global Agri-Food Chains as They Impact Developing Countries », *The Journal of Development Studies*, Vol. 46, n° 9, 2010, pp. 1628-1646.

¹⁷⁹³ VORLEY (Bill), FOX (Tom), *Global Food Chains : Constraints and Opportunities for Smallholders*, Op. cit., p. 9 ; Sur le cas spécifique des filières de crevette au Vietnam voir TRAN (Nhuong), BAILEY (Conner), WILSON (Norbert), PHILIPS (Michael), « Governance of Global Value Chains in Response to Food Safety and Certification Standards : The Case of Shrimp from Vietnam », *World Development*, Vol. 45, 2013, pp. 325-336.

packages engrais-semences-pesticides qui enferment les producteurs dans un modèle de production. Le développement conjoint des biotechnologies et de la protection internationale des droits de propriété intellectuelle a considérablement renforcé l'ascendant des semenciers sur les producteurs agricoles sur le double plan technique et juridique.

En usant de leurs capacités technologiques et de leurs droits de propriété, les semenciers sont capables, de structurer la production d'une exploitation, d'une région, voire d'une filière entière.

Ils deviennent ainsi à même de prélever des rentes sur la production mais aussi d'exercer un quasi droit de veto sur celle-ci dans le cas où leurs droits ne seraient pas respectés. On retrouve ainsi une configuration quasi-féodale mise en place par le biais de simples contrats¹⁷⁹⁴.

Ce pouvoir de pression, des sociétés semencières, s'exprime avec le plus de force dans le cas des organismes génétiquement modifiés, et ce pour trois raisons :

- Premièrement, ces technologies permettent d'agencer très précisément les caractéristiques des semences ce qui renforce d'autant le pouvoir de celui qui les maîtrise. Il peut s'agir de rendre une semence indispensable à l'utilisation d'autres intrants, notamment les pesticides. Il peut également être question de neutraliser le potentiel reproductif d'une semence. C'est l'exemple du fameux gène terminator de la firme Monsanto.
- Deuxièmement, la propriété intellectuelle sur les OGM dispose dans le système du brevet d'une protection particulièrement efficace et reconnue par le droit de l'O.M.C. Dans le cas du brevet, le droit de propriété intellectuelle suit littéralement la technologie protégée quel que soit son porteur du moment et quelle que soit la forme nouvelle dans laquelle elle a été convertie. Par conséquent, dans les pays où le système de la brevetabilité des semences est reconnu, la société détentrice de droits sur un OGM est capable de les faire jouer même envers une personne autre que celle à qui elle a vendu les semences en première instance et même s'il s'agit d'une semence issue d'un croisement entre la semence protégée et une autre sur laquelle la société ne bénéficie pas de droits.
- Pour finir, la concentration capitaliste qui caractérise le secteur mondial des OGM est très importante. La concurrence ne vient quasiment pas freiner le pouvoir de négociation des semenciers, qui sont dès lors capables d'imposer leurs termes à leurs co-contractants.

¹⁷⁹⁴ SUPIOT (Alain), « Les deux visages de la contractualisation : déconstruction du Droit et renaissance féodale », in CHASSAGNARD-PINET (Sandrine), HIEZ (David), (Dir.), *Approche critique de la contractualisation*, Paris, L.G.D.J., 2007, p. 40.

Une firme comme Monsanto contrôle environ 20 % du marché international des semences¹⁷⁹⁵.

En raison de leur domination des marchés, le pouvoir financier de telles firmes est considérable, élément qui facilite à son tour le déploiement de leurs stratégies.

Les grandes sociétés semencières spécialisées dans le génie génétique sont ainsi capables de contrôler la production par l'amont pour peu qu'elles parviennent à réunir trois éléments - technologie indispensable dans des conditions déterminées, reconnaissance de leurs droits de propriété intellectuelle, position commerciale incontournable - et à construire le réseau de relations contractuelles qui permettra de les faire jouer ensemble¹⁷⁹⁶.

L'exercice de ce pouvoir de pression trouve à s'illustrer dans la filière du soja génétiquement modifié.

En 2005, le soja génétiquement modifié était cultivé sur 60 % des surfaces mondiales dédiées à la culture du Soja. La même année, la firme Etats-Unienne *Monsanto* fournissait en semences 90 % des surfaces dédiées à la culture du soja génétiquement modifié. C'est dire le poids de cette firme dans la filière mondiale du Soja¹⁷⁹⁷.

Ce poids, la firme *Monsanto* l'a acquis en devenant le fournisseur en intrants de certains des plus gros pays producteurs de soja du monde à savoir l'Argentine et le Brésil.

Dans ces deux pays *Monsanto* a réussi à faire respecter ses droits de propriété intellectuelle sur le soja *Round up Ready* résistant au glyphosate, alors que les dispositifs juridiques de ces deux pays n'étaient a priori pas favorables au brevetage des semences. Ce respect, la firme du Missouri l'a obtenu d'une part en raison de la complaisance des autorités étatique tenues par le respect de l'accord ADPIC de l'O.M.C. et d'autre part parce qu'elle contrôlait *de facto* l'approvisionnement en pesticides et en semences de la majorité de la production brésilienne. Si ses droits n'avaient pas été respectés en Argentine et au Brésil, *Monsanto* auraient pu les défendre dans les pays d'exportation du soja génétiquement modifié, menaçant ainsi les positions commerciales de ces deux pays¹⁷⁹⁸.

¹⁷⁹⁵ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, p. 152.

¹⁷⁹⁶ HINTERHUBER (Andreas), « Value Chain Orchestration in Action and the Case of the Global Agrochemical Industry », *Long Range Planning*, Vol. 35, 2002, pp. 615-635.

¹⁷⁹⁷ *Ibid.*, p. 153.

¹⁷⁹⁸ VARELLA (Marcelo D.), « Propriété intellectuelle et semences : les moyens du contrôle des exportations agricoles par les entreprises multinationales », *Revue internationale de droit économique*, Vol. 20, n° 2, 2006, pp. 211-228, pp. 219-221 ; VARELLA (Marcelo D.), « Intellectual Property and Agriculture : The Case on Soybeans and Monsanto », *Journal of Technology Law & Policy*, Vol. 16, n° 2, 2013.

Le succès des semences génétiquement modifiées Monsanto dans les dernières décennies est en effet inséparable de la diffusion massive de l'herbicide *Round Up Ready* également fabriqué par la firme Etats-Unienne. Les semences Monsanto contiennent en effet une séquence génétique résistante à une substance contenue dans l'herbicide : le glyphosate.

C'est à partir de cette position dominante dans le secteur des pesticides que Monsanto a pu ensuite chercher à asseoir son monopole au niveau de la fourniture de semences et à resserrer son emprise sur la production de soja.

Ce monopole a notamment été acquis grâce à des rachats d'entreprises et à des accords stratégiques passés avec les semenciers nationaux.

La *Holding Monsanto* a ainsi acheté l'entreprise brésilienne Agrocères qui était le plus gros semencier du pays et en a fait sa filiale Monsoy do Brasil. Plusieurs autres entreprises ont été intégrées de la sorte au groupe *Monsanto*. Par conséquent, la société du Missouri est devenue propriétaire des banques de données de ses anciens adversaires et a pu exclure les technologies qui concurrençaient les siennes.

En passant des accords avec les concurrents restants, *Monsanto* a continué à étendre la diffusion de son *Soja Round Up ready*.

Par le biais de contrats, *Monsanto* a en effet accordé la licence d'exploitation du gène de résistance au glyphosate à ces entreprises. Elles ont ainsi incorporé ce gène dans leurs propres variétés de soja. Dans le cas brésilien, ces accords contenaient des dispositions particulièrement favorables à *Monsanto* : d'une part, les entreprises en question devaient elles-mêmes passer des accords avec les agriculteurs, accords aux termes desquels les agriculteurs s'engageaient à verser à *Monsanto* une redevance à titre de « taxe d'utilisation de technologie » ;

D'autre part, les entreprises semencières qui contractaient avec *Monsanto* s'engageaient à ne pas insérer de technologies concurrentes dans les semences contenant le gène de résistance au glyphosate.

Le pesticide *Round up ready* fabriqué par *Monsanto* étant très largement diffusé, les agriculteurs se sont retrouvés dans une situation où ils n'avaient plus à leur disposition, pour maintenir leurs rendements, que du soja *Roundup ready* également fabriqué par *Monsanto*.

Monsanto est devenu ainsi incontournable et a pu proposer toute la gamme de ses services.

La firme a ainsi passé des centaines d'accords avec des coopératives d'agriculteurs au Brésil et concédé des réductions à celles qui consentaient à payer des royalties sur sa technologie¹⁷⁹⁹.

¹⁷⁹⁹ VARELLA (Marcelo D.), « Propriété intellectuelle et semences : les moyens du contrôle des exportations agricoles par les entreprises multinationales », *Art.cit.*, pp. 224-226.

Monsanto a également bénéficié de la porosité des frontières puisque ses semences génétiquement modifiées se sont propagées dans tous les pays du cône Sud, parfois de manière irrégulière. Le Paraguay, l'Uruguay, la Bolivie sont également devenus des zones de propagation des semences génétiquement modifiées.

Dans chaque pays la société transnationale a pu mettre en marche le même processus : passation d'accords avec des entreprises et des agriculteurs locaux et batailles juridiques pour faire reconnaître ses droits de propriété intellectuelle, sachant qu'en arrière-plan, le droit de l'O.M.C. et les Etats-Unis étaient acquis à sa cause. Usant alternativement du droit et du fait, *Monsanto* a pu ainsi continuer à s'implanter et à établir un contrôle indirect mais ferme sur la production du soja, une des productions agricoles les plus rentables au monde.

Entre l'amont et l'aval des filières de l'agrobusiness, les agriculteurs du Sud se trouvent potentiellement pris en étau, sous l'influence de sociétés transnationales qui cherchent à placer la production agricole au service de leur propre stratégie d'accumulation. Ce phénomène d'étau trouve un aboutissement dans l'agriculture sous contrat.

B) Le contrôle de la production par quasi-intégration : la production agricole sous contrat

On doit tout d'abord revenir sur la définition de la production sous contrat et ses caractéristiques générales (a.) avant d'examiner la manière dont ce système d'encadrement de la production a été mis en œuvre durant la période récente (b.), ce qu'illustrera les cas du Penjab et de Madagascar (c.).

a. *La production agricole sous contrat d'un point de vue général*

La production sous contrat est une formule qui permet à des sociétés agricole en général de l'aval (transformateurs ou chaînes de la grande distribution) des chaînes de valeurs, de coordonner de manière verticale la production. Cette coordination s'effectue au moyen de contrats passés avec les producteurs agricoles qui spécifient certaines obligations concernant la production (volume, valeur, qualité, dans certains cas le prix) ; la firme coordinatrice fournit en général des intrants, un appui financier et technique ; elle effectue enfin un certain nombre de contrôles sur le lieu de production et au moment de récupérer les produits¹⁸⁰⁰.

¹⁸⁰⁰ On se réfère à la définition de LITTLE & WATTS (1994) citée in OYA (Carlos), "Contract farming in Sub-Saharan Africa : A survey of Approaches, Debates and Issues", *Journal of Agrarian Change*, Vol. 12, n° 1, January 2012, pp. 1-

Bien qu'étant une formule relativement ancienne (elle existait déjà aux Etats-Unis au XIXe siècle¹⁸⁰¹), la production agricole sous contrat s'est particulièrement développée dans le monde tropical à partir des années 1980.

Déjà employée dans les années 1960 et 1970 comme une alternative à l'investissement direct face aux politiques de récupération des ressources et aux interdictions pour les firmes étrangères d'acquérir des terres agricoles dans certains pays, cette formule a ensuite été activement promue par la Banque mondiale dans la foulée des programmes de libéralisation et de privatisation des filières agricoles.

Les Etats soumis aux plans d'ajustement structurels ont parfois eux-mêmes fait la promotion des systèmes de production sous contrat afin d'éviter les troubles politiques liés au démantèlement progressif des structures paraétatiques de commercialisation¹⁸⁰². Des structures qui par ailleurs entretenaient souvent elles-mêmes des relations contractuelles avec les agriculteurs.

La progression de la production sous contrat est également liée aux progrès de la biotechnologie. Ces derniers ont en effet permis une plus grande uniformisation de la production agricole par le biais des intrants et notamment des semences sélectionnées ou génétiquement modifiées. Le contrôle de la production et l'établissement de standards précis a pu ainsi être facilité.

Les arrangements contractuels sont très variables. Ils vont d'un contrat de vente avec un appui financier occasionnel et très peu d'intervention de l'acheteur dans la production, à des contrats beaucoup plus contraignants qui placent l'agriculteur dans une situation très proche de celle d'un salarié et font du système de production sous contrat quelque chose qui ressemble de près à une plantation¹⁸⁰³. Trois catégories non exclusives de contrats peuvent être repérées :

- les contrats portant sur les spécifications de livraison, qui porte sur les délais, le prix et la qualité de la production ;
- les contrats incluant la fourniture de ressources : la firme contractante fournit à l'agriculteur des intrants ou du crédit en plus de l'accord sur les conditions de livraison.
- les contrats de management de la production, au travers desquels les agriculteurs s'engagent à respecter une méthode de production précise, ou à utiliser certains intrants¹⁸⁰⁴.

33, p. 2.

¹⁸⁰¹ RUNSTEN (David), Key (Nigel), *Contract Farming in Developing Countries : Theoretical aspects and analysis of some Mexican Cases*, CEPAL, Rapport LC/L.989, Santiago, CEPAL, 1996, p. 2 ; BYEONG-SEON (Yoon), « Who is Threatening Our Dinner Table ? The Power of Transnational Agribusiness », *Monthly Review*, Vol. 58, n°6, November 2006, pp. 56-64, p. 59.

¹⁸⁰² OYA (Carlos), "Contract farming in Sub-Saharan Africa : A survey of Approaches, Debates and Issues", *Art. cit.*, p. 18.

¹⁸⁰³ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸⁰⁴ RUNSTEN (David), Key (Nigel), *Op. cit.*, p. 4.

La nature des cocontractants est elle aussi changeante et conditionne les caractéristiques du système d'agriculture contractuelle.

Du côté de l'organisateur du système, il peut s'agir d'une entité purement privée ou d'une société d'Etat voire d'une co-entreprise entre une société d'Etat et une société privée, situation qu'on retrouve souvent en Asie. Il faut noter cependant que depuis les vagues de libéralisation la mise en place des grands systèmes de production sous contrat a surtout été l'œuvre de grandes sociétés transnationales privées occidentales situées en aval des chaînes de valeur¹⁸⁰⁵. A la fin des années 2000, un grand transformateur comme Nestlé produisait sous contrat avec 600 000 agriculteurs répartis dans 80 pays en développement ou en transition ; le groupe *Unilever* se fournissait pour les deux tiers de ses besoins en produits de base agricoles auprès de 100 000 sous-traitants dans des pays en voie de développement.

Les grandes chaînes de distribution comme *Wal-Mart* et Carrefour ne sont pas en reste. Carrefour produit ainsi sous contrat dans 18 pays du Sud.

Il faut noter que ces sociétés peuvent avoir recours à des filiales ou à des intermédiaires locaux pour mettre sur pied leurs systèmes de production sous contrat¹⁸⁰⁶.

Concernant le type d'agriculteurs engagés dans les systèmes de production sous contrat, les situations peuvent être très différentes¹⁸⁰⁷.

Elles vont des petits paysans (c'est le cas pour le coton en Afrique de l'ouest ou pour le thé au Kenya) aux grandes propriétés en passant par tout l'éventail de la moyenne paysannerie, les trois catégories pouvant coexister dans un même système (par exemple pour la production d'ananas en Côte d'Ivoire, d'huile de palme au Cameroun ou pour l'horticulture au Kenya et en Zambie)¹⁸⁰⁸.

Le type de produit a cependant tendance à influencer l'organisation du système de production sous contrat. En effet, certaines productions sont exigeantes en travail alors que d'autres le sont plus en termes de moyens techniques (la culture du palmier à huile par exemple). Ces différences influent sur le type de sous-traitants recherchés par les firmes transnationales. Des petites exploitations paysannes ou des exploitations de moyennes ou grandes tailles peuvent ainsi avoir des fonctions

¹⁸⁰⁵ SWINNEN (Johan F. M.), MAERTENS (Miet), « Globalization, privatization, and vertical coordination in food value chains in developing and transition countries », *Agricultural Economics*, Vol. 37, n° 1, 2007, pp. 89-102.

¹⁸⁰⁶ UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, p. 119.

¹⁸⁰⁷ BARRETT (Christopher B.), BACHKE (Maren E.), BELLEMARE (Marc F.), MICHELSON (Hope C.), NARAYANAN (Sudha), WALKER (Thomas F.), « Smallholder Participation in Contract Farming : Comparative Evidence from Five Countries », *World Development*, Vol. 40, n° 4, 2012, pp. 715-730.

¹⁸⁰⁸ OYA (Carlos), « Contract farming in Sub-Saharan Africa : A survey of Approaches, Debates and Issues », *Art.cit.*, p. 16.

différentes.

Certains produits nécessitent également un haut niveau de qualité. C'est le cas des fruits frais et des légumes ou encore du thé. Cet élément va lui aussi décider de la nature des producteurs sous contrat. Les normes de qualité très strictes imposées par les grandes chaînes de supermarchés vont avoir tendance à éliminer les petits producteurs de certains systèmes, les exploitations de taille moyenne ou même de grande taille, leur étant préférées.

Pour les firmes multinationales, la production sous contrat se révèle être une alternative avantageuse à l'investissement direct dans la production.

En effet, la production sous contrat permet aux entreprises de l'aval, qu'il s'agisse de commerçants ou d'industriels, de sécuriser leur approvisionnement en produits de base et de vérifier plus étroitement la qualité que ne le permet le recours au marché, ce qui est crucial pour la conquête des parts de marché.

La sécurité des approvisionnements n'est pas le seul avantage de la formule pour les firmes qui y ont recours. La production sous contrat permet également de limiter un certain nombre de risques et de coûts.

Les risques de gestion associés à une plantation sont susceptibles d'être minimisés relativement à trois grands aspects :

- Premièrement, les risques en cas de mauvaises récoltes, de mauvais rendements ou de mauvaise qualité sont transférés à l'agriculteur sous contrat. Dans la plupart des contrats types, la production ne devient propriété de la compagnie sous-traitante que lorsqu'elle est jugée conforme aux standards maisons¹⁸⁰⁹.
- Deuxièmement, la compagnie évite les risques d'expropriation et de nationalisation du sol qui restent une éventualité, même dans la période actuelle de domination de l'idéologie libérale.
- Troisièmement, la compagnie évite ou dans certains cas transfère les risques en matière de conflit de travail.

Par ailleurs un autre avantage de la production sous contrat et qu'elle permet aussi de transférer certains coûts liés au travail et de maximiser l'extraction de plus-value.

Il s'agit en premier lieu des coûts d'encadrement, ce qui peut être nuancé par la nécessité de mettre en place un système de contrôle des exploitations sous contrat.

¹⁸⁰⁹ OYA (Carlos), "Contract farming in Sub-Saharan Africa : A survey of Approaches, Debates and Issues", *Art.cit.*, p. 19.

En second lieu, le coût de la force de travail est également transféré dans une certaine proportion. En effet, c'est l'agriculteur sous contrat qui prend en charge les coûts de reproduction de la force de travail, qu'il s'agisse de la sienne propre, de celle des membres de sa famille, ou dans le cas d'exploitations plus riches, de celle des ouvriers qu'il emploie.

Dans ces deux cas la quantité de travail non payé ou sous-payé insérée dans les produits agricoles achetés par la firme peut être considérable. La famille paysanne ou l'agriculteur-employeur sont en effet amenés à diminuer au maximum les coûts de reproduction de la force de travail¹⁸¹⁰.

Les sociétés transnationales disposent donc avec la production sous contrat d'un moyen pour extraire la valeur créée par des ménages entiers ou des exploitations agricoles dans leur ensemble. Surtout, la formule permet d'externaliser la relation d'exploitation qui se reporte à l'intérieur du ménage ou au niveau de la relation entre l'agriculteur sous-traitant et ses propres ouvriers agricoles¹⁸¹¹.

Cette externalisation du rapport d'exploitation n'est pas sans conférer certains bénéfices à la société transnationale en matière de relations publiques. Celle-ci peut dans certains cas se targuer de contribuer à maintenir l'indépendance des agriculteurs locaux et se décharger ainsi de la responsabilité de la différenciation sociale que provoque l'introduction ou l'intensification des rapports capitalistes dans les campagnes. La différenciation se fait en effet « par le bas », c'est-à-dire entre les paysans qui sont capables de rentrer dans les systèmes de production sous contrat et ceux qui ne peuvent que louer leur force de travail et se prolétarisent.

b. Les types de systèmes de production sous contrat

A partir de ces observations générales, on peut distinguer quelques grands types de systèmes de production sous contrat.

Le modèle classique est dit « centralisé ». Dans ce modèle, une société transnationale contrôle la production d'un grand nombre de petits producteurs. L'organisation est très verticale avec un volume de production fixé à l'avance et un contrôle étroit de la qualité. Ce type d'organisation est utilisé pour les produits qui nécessitent une transformation importante à l'instar du café, du thé ou de la canne à sucre.

Dans le modèle par noyaux, le système de production sous contrat est organisé autour d'une

¹⁸¹⁰ RUNSTEN (David), Key (Nigel), *Contract Farming in Developing Countries : Theoretical aspects and analysis of some Mexican Cases*, *Op. cit.*, p. 15.

¹⁸¹¹ OYA (Carlos), "Contract farming in Sub-Saharan Africa : A survey of Approaches, Debates and Issues", *Art.cit.*, pp. 19-20.

structure centrale possédée par la firme contractante, en général une plantation mais il peut également s'agir d'un complexe avec une unité de transformation.

Dans ce cas, la production sous contrat est plus ou moins importante. Il peut s'agir d'une simple annexe à la production de la plantation centrale et à la limite, un moyen de rassembler une main d'œuvre saisonnière nécessaire au fonctionnement de cette plantation. C'est le cas par exemple dans les plantations d'huile de palme au Cameroun ou de canne à sucre au Zimbabwe. Au contraire, la plantation peut surtout servir en tant que structure d'appui aux agriculteurs sous contrat en leur apportant des intrants et des services techniques.

Plusieurs systèmes de production sous contrat relèvent du multi-partenariat. C'est-à-dire d'une co-entreprise entre une structure publique et un investisseur privé. Dans ce cadre, les organisateurs publics et privés se partagent la fourniture des intrants, des appuis techniques et du financement.

Depuis les années 1980, ce modèle, relativement courant en Asie du Sud-Est, a souvent accompagné les processus de libéralisation et a donc un rôle de transition vers un contrôle complet du système de sous-traitance par l'investisseur privé.

Le recours à des intermédiaires est une autre possibilité. Dans ce cas, la firme transnationale sous-traite la production sous contrat à une société locale de négoce ou de production qui gèrera elle-même le système qui aura tendance à prendre la forme du modèle centralisé¹⁸¹².

D'un point de vue global, les avantages de la production agricole sous contrat pour les grandes sociétés transnationales expliquent la grande diffusion de cette modalité de contrôle dans le monde tropical en particulier et dans le monde en développement en général. La formule s'est en effet rapidement répandue en Amérique latine, en Afrique comme en Asie.

Dans un pays comme le Viet-Nam par exemple, on considère qu'environ 90 % du coton et du lait, 50 % du thé et 40 % du riz sont produits à l'heure actuelle par des agriculteurs sous contrat.

Au Kenya, c'est 60 % du thé et du Sucre et la quasi-totalité des fleurs qui sont produits sous contrat.

Au Mozambique et en Zambie il s'agit de 100 % de la production de coton et

Au Brésil, 35 % du soja et 75 % de la production de volaille sont produits sous cette formule¹⁸¹³.

¹⁸¹² UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, *Op. cit.*, p. 119.

¹⁸¹³ *Ibid.*, p. 119.

c. La production agricole sous contrat au Pundjab et à Madagascar

La province du Pundjab en Inde est un bon exemple de la mise en place d'un système d'agriculture contractuelle à partir du début des années 1990. Les réformes néolibérales menées à cette époque ont permis à des filiales de grandes firmes multinationales, à savoir *Pepsico* et *Unilever* de s'installer dans la région, souvent en partenariat avec des entreprises locales, et de mettre sur pied des unités de transformation de fruits et légumes. Les filiales de *Pepsico* et d'*Unilver* se sont orientées vers la transformation de tomates, de piments et de pommes de terre. Elles ont été suivies par une firme indienne, *Nijjer*, qui fabriquait des produits à base de tomate pour le compte de *Nestlé* et agissait donc comme un sous-traitant pour la firme suisse.

Les capacités de production des firmes multinationales ont rapidement été élevées, puisque par exemple *Hindustan lever*, la filiale d'*Unilever*, possédait au Punjab la plus grosse usine de purée de tomate de toute l'Asie. Elle travaillait avec 400 agriculteurs sous contrat.

L'attitude de ces firmes durant les années 1990, montre l'utilisation qu'elles ont faite de l'agriculture sous contrat, utilisée comme un instrument souple permettant de rapidement investir certaines filières et de pouvoir rapidement en sortir. Ce qui se répercute sur le choix des agriculteurs avec lesquelles elles ont contractent.

Pepsi, qui jusqu'en 1997-1998 travaillait avec des centaines d'agriculteurs pour la production de tomates et de piments a par exemple abandonné ces marchés et s'est ensuite tourné vers la production de pommes de terres, d'ail et de riz.

Les filiales d'*Unilever* et de *Pepsi* ont eu tendance à contracter directement avec des agriculteurs relativement importants disposant de moyens techniques appréciables. La firme indienne *Nijjer*, quant à elle, contractait avec des agriculteurs plus petits, parfois même sans terres¹⁸¹⁴. Cependant dans l'ensemble la taille des exploitations participant à l'agriculture sous contrat était plus élevée que la moyenne de la province. Il s'agissait d'une classe de fermiers qui avait été bénéficiaire de la révolution verte et qui restait en relation étroite avec le monde des affaires¹⁸¹⁵ ; nombre d'entre eux possédaient des machines agricoles et certains étaient même allés aux Etats-Unis. Les firmes ont également boudé les localités les plus enclavées, dont les agriculteurs auraient pu bénéficier d'un appui technique.

Ces pratiques sélectives fondées sur la recherche de la rentabilité signifient que l'agriculture sous contrat pratiquée par les firmes multinationales peut tendre à renforcer la différenciation sociale

¹⁸¹⁴ SINGH (Sukhpal), « Contracting Out Solutions : Political Economy of Contract Farming in the Indian Punjab », *World Development*, Vol. 30, n° 9, 2002, pp.1621-1638, p. 1628.

¹⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 1629.

dans les campagnes et à marginaliser les agriculteurs les plus fragiles¹⁸¹⁶.

Au demeurant, les agriculteurs locaux, mêmes relativement aisés ont pu se retrouver désavantagés dans leur rapport avec les transformateurs : contrats biaisés, obligations contractuelles des firmes, non remplies, rejet injuste des produits pour des raisons de qualités, retards de paiement, changement brusque de partenaire contractuel, etc¹⁸¹⁷.

De tels problèmes se sont manifestés en Amérique latine, notamment au Mexique pour diverses sortes de produits agricoles¹⁸¹⁸.

Plus récemment, toujours au Punjab, *Nestlé* a eu recours à l'agriculture contractuelle pour s'approvisionner en lait qui est ensuite transformé en produit à haute valeur ajoutée comme le lait pour bébé ou le beurre. Au milieu des années 2000, le système d'approvisionnement de *Nestlé* couvrait 100 000 fermes dans 1500 villages de plusieurs districts du Punjab. Pour coordonner, la chaîne, *Nestlé* a eu recours à des intermédiaires. Le contrat est dans ce cas passé avec un « agent » situé dans le village, qui collecte ensuite le lait auprès des agriculteurs.

On retrouve dans cette situation une certaine tendance à l'accentuation de la différenciation sociale, avec pour résultat le fait que *Nestlé* a tendance à contracter directement avec les plus gros producteurs¹⁸¹⁹.

Un autre système d'agriculture sous contrat important est celui qui a été mis en place par la société *Lecofruit*¹⁸²⁰ à Madagascar à partir du début des années 1990. *Lecofruit* a développé une activité d'approvisionnement en légumes des chaînes de supermarché européennes : notamment françaises, belges et hollandaises. Pour cela, elle s'est associée avec la compagnie française *Segma Maille* qui fut ensuite absorbée par *Unilever*. Au milieu des années 2000, *Lecofruit* achetait les légumes à plus de 9000 agriculteurs sous contrat. *Lecofruit* imposa des normes de production et de qualité strictes et supervisa la production au moyen de contrôles réguliers¹⁸²¹. La société fournissait les semences, les fertilisants et les pesticides. Son système de contrôle était réparti en grands sites :

¹⁸¹⁶ SINGH (Sukhpal), « Contract Farming for Agricultural Development and Diversification in Punjab : Problems and Prospects », *Journal of Punjab Studies*, Vol. 12, n° 2, 2005, pp. 251-270, p.256.

¹⁸¹⁷ DHILLON (Sharanjit S.), SINGH (Navchetan), « Contract Farming in Punjab : An Analysis of Problems, Challenges and Opportunities », *Pakistan Economic and Social Review*, Vol. 44, n° 1, 2006, pp. 19-38, p.31.

¹⁸¹⁸ RUNSTEN (David), Key (Nigel), *Contract Farming in Developing Countries : Theoretical aspects and analysis of some Mexican Cases*, *Op. cit.*

¹⁸¹⁹ BIRTHAL (Pratap S.), *Making Contract Farming Work in Smallholder Agriculture*, New Delhi, National Centre for Agricultural Economic and Policy Research, 2008, pp. 3-4.

¹⁸²⁰ Il s'agit d'une société commerciale locale détenue par une famille d'origine indo-pakistanaise.

¹⁸²¹ MINTEN (Bart), RANDRIANARISON (Lalaina), SWINNEN (Johan F. M.), *Global Retail Chains and Poor Farmers : Evidence from Madagascar*, Discussion Paper 164, Leuven, LICOS, Centre for Transition Economics, Discussion Paper, 2006, p. 10-11 ; REARDON (Thomas), BARRETT (Christopher B.), BERDEGUE (Julio A.), SWINNEN (Johan F.M.), « Agrifood Industry Transformation and Small Farmers in Developing Countries », *World Development*, Vol. 37, n° 11, 2009, pp. 1717-1727, p. 1723.

sur chaque site, un chef de culture supervisait près de 2500 paysans, secondé par des chefs de zone et de secteur, aidés par des assistants de culture. Le système était donc fortement centralisé et hiérarchisé.

En dépit d'une adaptation de la firme au contexte paysan malgache, certains problèmes sont restés présents. Sur le plan économique, c'est toujours la firme transformatrice en situation de monopsonne qui fixe les prix et, d'autre part, il se trouve que là encore, les agriculteurs sélectionnés par la firme sont d'un milieu social plus élevé que la moyenne du pays¹⁸²². Dans la vision du développement fondée sur l'agro-exportation, la majorité des paysans modestes a eu tendance à être discriminée. L'intégration des cultures maraîchères malgaches aux chaînes de valeur de l'agrobusiness international n'a donc pas forcément tendu à réduire les inégalités sociales croissantes au sein du pays depuis le début des années 2000¹⁸²³.

C) Le contrôle de la production et des ressources agricoles par l'investissement direct : l'accaparement du foncier

L'investissement direct dans les terres et la production agricole des pays du monde tropical est redevenu un sujet d'actualité brûlant à la fin des années 2000 en raison d'une formidable ruée sur les terres du Sud. En pleine crise financière et face à la montée des prix des aliments et de l'énergie, les terres et l'agriculture se sont révélées être des actifs particulièrement rentables. Il est cependant possible d'analyser ce phénomène comme prenant ces racines dans la crise longue du capitalisme, le renouveau du processus d'accumulation par dépossession, et par conséquent dans le tournant néolibéral de la fin des années 1970. Ce sont en effet les politiques menées depuis cette bascule historique qui ont permis de faciliter les investissements étrangers dans la plupart des domaines des économies périphériques, y compris les plus critiques pour la souveraineté et la reproduction sociale, tels que les terres arables. Les investisseurs, principalement privés¹⁸²⁴, parmi lesquels les sociétés transnationales de l'agrobusiness, mais également des sociétés d'autres secteurs comme celui de l'énergie ou des institutions financières ont dès lors été à même de se saisir de l'occasion dès que les perspectives de profits se sont révélées favorables. Il s'agit là d'un épisode paroxystique, dans un contexte de crise du régime d'accumulation capitaliste à dominante financière, des vieilles

¹⁸²² MINTEN (Bart), RANDRIANARISON (Lalaina), SWINNEN (Johan F. M.), *Global Retail Chains and Poor Farmers : Evidence from Madagascar*, *Op. cit.*, p. 9.

¹⁸²³ RABEMANAMBOLA (Maholy), RAKOTOARISOA (Jacqueline), RIEUTORT (Laurent) « Entre ville et campagne : les adaptations du maraîchage paysan sur les hautes terres centrales malgaches », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 247, Juillet-Septembre 2009, pp. 285-310, p. 294.

¹⁸²⁴ DANIEL (Shepard), MITTAL (Anuradha), *The Great Land Grab. Rush for World's Farmland Threatens Food Security for the Poor*, *Op. cit.*, p.4.

tendances des firmes des formations centrales à l'expansion et à la mainmise sur les ressources naturelles des périphéries ; tendances revigorées par le néolibéralisme.

Au vu de ces considérations, on se penchera en premier lieu sur les modalités de prise de contrôle des terres agricoles des périphéries tropicales par les opérateurs capitalistes transnationaux (a.), pour ensuite examiner les formes d'organisation de la production agricole par ces nouveaux possesseurs du foncier (b.).

a. Les modalités d'accaparement des terres

Selon les estimations de la Banque mondiale, entre 2008 et 2010, ce sont 45 millions de terres agricoles qui ont fait l'objet de négociations ou d'une transaction. Un quart de ces projets concernait des terrains de plus de 200 000 ha, l'Afrique étant la principale région ciblée par ces opérations¹⁸²⁵.

Les motivations et les acteurs derrière cette explosion des opérations de prospection et d'investissement fonciers sont multiples.

Des sociétés transnationales de l'agro-business ont vu la rentabilité de la participation directe dans la production augmenter avec les prix agricoles, et ont souhaité poursuivre des stratégies d'intégration verticale, pour renforcer leur position dans les chaînes de valeur et augmenter leurs parts de marché¹⁸²⁶.

Ces mêmes sociétés ou des compagnies énergétiques par exemple ont perçu les opportunités qui se dégageaient dans le secteur des agrocarburants avec l'augmentation du prix des hydrocarbures et les politiques nationales en faveur de l'utilisation de biodiesel ou de l'éthanol¹⁸²⁷.

Parallèlement, certains gouvernements inquiétés par la hausse des prix alimentaires se sont mis à investir dans des projets de production agricole *offshore* par l'intermédiaire de fonds souverains, d'agences gouvernementales ou d'entreprises publiques ou parastatales.

Les institutions financières privées, telles que les banques ou les fonds d'investissement¹⁸²⁸ ont

¹⁸²⁵ DA VIA (Elisa), « La politique des discours « gagnant-gagnant » : l'accaparement des terres comme levier de développement ? », *Alternatives Sud*, Vol. 19, n° 3, 2012, pp. 37-63, pp. 39-40.

¹⁸²⁶ DUCASTEL (Antoine), ANSEEUW, « Le « production grabbing » et la transnationalisation de l'agriculture (sud-)africaine », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 10/11, 2011, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org/1080>, (site consulté le 27 février 2013).

¹⁸²⁷ La firme britannique a ainsi acquis 80 000 ha de terres en Ethiopie, 8000 ha en Tanzanie et 5000 ha au Mozambique pour cultiver du *Jatropha*, plante qui sert à produire du biodiesel ; le groupe anglais CAMS a quant à lui acheté 45 000 ha en Tanzanie pour produire de l'éthanol à partir du Sorgho, DA VIA (Elisa), *Art. cit.*, pp. 40-41 ; RULLI (Maria Christina), SAVIORI (Antonio), D'ODORICO (Paolo), « Global Land and Water Grabbing », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Vol. 110, n° 3, 2013, pp. 892-897.

¹⁸²⁸ C'est le cas des banques américaines Morgan Stanley et Goldman Sachs, des fonds d'investissement New-Yorkais *BlackRock* ou *Jarch Capital* ou du Fonds britannique Landkom, DANIEL (Shepard), MITTAL (Anuradha), *The Great Land Grab. Rush for World's Farmland Threatens Food Security for the Poor*, *Op. cit.*, pp. 4-5.

quant à elles vu dans les terres arables et la production agricole des actifs refuges dans un contexte financier en crise. La rentabilité de ces actifs s'est effectivement considérablement renforcée depuis 2007 et la crise des subprimes, mais aussi avec les perspectives de croissance en Inde et en Chine. La création de nouveaux marchés pour les crédits carbone et les mécanismes de subsides pour la conservation de la biomasse, comme dans le cadre de l'initiative REDD¹⁸²⁹, ont également contribué à renforcer l'attractivité des terres dans les régions tropicales riches en « or vert ». Enfin, il faut souligner l'importance du rôle des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la société financière internationale, mais aussi les banques régionales de développement, qui ont fait la promotion des investissements fonciers comme étant des « leviers pour le développement » et ont apporté leur soutien financier et technique aux opérations d'investissement ainsi qu'à la sécurisation des titres fonciers¹⁸³⁰.

Il faut encore rappeler qu'en dépit de son caractère spectaculaire, ce renouveau de l'acquisition foncière au Sud fait partie d'un processus à plus long terme, celui de la marchandisation de la terre et de l'intégration des agricultures périphériques au système capitaliste mondial¹⁸³¹. Un indicateur que l'on situe bien dans le cadre des tendances du capitalisme dont la longue durée est que la grande majorité des opérations de ce type effectuées dans les années 2000 a été le fait de sociétés transnationales privées des formations centrales, soit les principaux acteurs du développement capitaliste au plan mondial.

Il s'agit désormais d'aborder les grandes caractéristiques juridiques des transferts fonciers, afin de saisir la nature du contrôle exercé par les investisseurs sur les ressources agricoles.

Les modalités de négociation et de conclusion des opérations de transferts ont elles aussi été variables en fonction des parties prenantes et peuvent donner lieu à des montages contractuels complexes et multifformes. Les contrats portant sur le transfert de terres peuvent avoir été intégrés à des accords à plusieurs strates, impliquant plusieurs niveaux de négociation et plusieurs documents contractuels, l'ensemble déterminant les conditions dans lesquelles s'opère l'investissement étranger¹⁸³².

Les transferts peuvent donc avoir été l'objet :

¹⁸²⁹ Initiative des Nations Unis pour la réduction des émissions de carbone forestier (Reducing Emissions from Deforestation and Degradation). COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), LEONARD (Rebeca), KEELEY (James), *Land Grab or Development Opportunity ? Agricultural Investment and International Land Deals in Africa*, *Op. cit.*, p. 58.

¹⁸³⁰ VALLIERES (Pascal), « Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique subsaharienne », *Art. cit.*, p. 32.

¹⁸³¹ POUCH (Thierry), « La terre : une marchandise ? Agriculture et mondialisation capitaliste », *L'Homme et la société*, n° 183-184, 2012/1, pp. 9-13, p. 9.

¹⁸³² COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, London, IIED, 2011, p. 7

- d'accords entre Etats, impliquant ou non des opérateurs privés ;
- de contrats d'Etats signés entre des opérateurs privés étrangers et l'Etat local ;
- d'accords entre des opérateurs privés étrangers et des autorités publiques décentralisées ;
- de montages impliquant des ressortissants nationaux, ces derniers agissant pour le compte d'investisseurs étrangers ;
- de contrats entre des investisseurs étrangers et des personnes privées locales etc¹⁸³³.

On doit souligner dans l'ensemble le rôle déterminant des Etats locaux dans l'attribution des terres¹⁸³⁴.

Les Etats locaux, s'ils ne sont pas à l'origine des opérations ou partie prenante directe au transfert, en sont souvent les facilitateurs, ayant arrangé en amont le droit de l'investissement étranger ou le droit foncier local pour permettre à des opérateurs étrangers privés d'investir dans les terres.

Dans la majorité des cas, en effet, ce sont des opérateurs privés qui, en dernière instance, se retrouvent en possession des terres, disposant des droits pour les mettre en valeur à leur convenance.

Derrière la multiplicité des montages et des opérations contractuelles visant le transfert de terres, on retrouve donc la plupart du temps : du côté de l'acquéreur, une société transnationale privée, industrielle ou financière ; et du côté du cédant, l'Etat local, tout particulièrement en Afrique mais aussi en Asie¹⁸³⁵.

Le transfert de terres en lui-même a pu être réalisé sous des formes juridiques variées, la caractéristique commune étant la durée permanente ou très longue des droits fonciers obtenus. On peut distinguer trois grandes formules :

- la cession de la propriété pleine et entière à l'investisseur ;
- la concession ;
- le bail emphytéotique¹⁸³⁶.

¹⁸³³ Pour une schématisation intéressante des relations entre les différents acteurs des investissements fonciers récents, voir COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), LEONARD (Rebeca), KEELEY (James), *Land Grab or Development Opportunity? Agricultural Investment and International Land Deals in Africa*, *Op. cit.*, p. 28 et COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, *Op. cit.*, p. 22.

¹⁸³⁴ BORRAS (Saturnino M.), FRANCO (Jennifer C.), « Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change : A Preliminary Analysis », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 12, n° 1, January 2012, pp. 34-59, p. 37 ; COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, *Op. cit.*, p.17.

¹⁸³⁵ COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), LEONARD (Rebeca), KEELEY (James), *Op. cit.*, p. 65.

¹⁸³⁶ Le bail emphytéotique est un bail de longue durée par lequel « le propriétaire concède un immeuble pour une durée allant de 18 à 99 ans, moyennant une redevance annuelle modique appelée canon emphytéotique et sous l'obligation de planter ou d'améliorer l'immeuble loué, à un preneur nommé emphytéote qui acquiert le droit réel d'emphytéose »,

Le transfert par acquisition de la propriété est surtout utilisé en Amérique latine, ailleurs, en Afrique ou en Asie, il est surtout question de concessions ou de baux de longue durée¹⁸³⁷.

Si l'on examine les contrats récents d'un peu plus près, on perçoit que dans de nombreux cas la balance des droits et des obligations créées par ces contrats est souvent amplement en faveur des investisseurs privés étrangers. Une telle orientation est problématique étant donné les intérêts économiques, écologiques et sociaux que ces transferts de terres à grande échelle mettent en jeu.

Tout d'abord, les surfaces de terres transférées peuvent être très importantes. Certains contrats ont ainsi porté sur des surfaces de 100 000 hectares au Mali ou au Brésil, de 300 000 hectares au Gabon, de 330 000 hectares en Argentine¹⁸³⁸. Même dans les pays où la grande propriété foncière existe déjà, ces transferts participent de façon évidente aux processus de concentration foncière. Ils peuvent ainsi tendre à accélérer certaines réformes néolibérales en cours comme celles visant à annuler les limitations légales ou constitutionnelles à l'acquisition de terres agricoles par des investisseurs étrangers¹⁸³⁹.

Participe à la même orientation la durée des droits fonciers accordés aux investisseurs, notamment dans les contrats de location ou de concession : baux de 20 à 50 ans dans certains contrats au Libéria, baux de 50 ans renouvelables au Mali, 99 ans au Sénégal et au Soudan¹⁸⁴⁰. Dans de telles situations, les populations paysannes expropriées perdent leur terres pour des générations, suffisamment pour que les savoir-faire et les traditions agricoles soient définitivement perdus.

En outre, de nombreux contrats de bail permettent aux investisseurs de transférer leurs droits d'accès aux terres. Un tel droit peut renforcer le caractère spéculatif de certains investissements et/ou rendre floue la distinction entre location de terres et propriété pleine et entière, surtout si le bail est prévu pour une durée très longue. Certains Etats peuvent certes se réserver un droit de regard sur les transferts, y compris sur les transferts d'actions de la société qui investit.

Mais là encore ce droit de regard peut être limité par certaines clauses stipulant que l'Etat ne peut

CORNU (Gérard), *Vocabulaire juridique*, *Op. cit.*, p. 106. Dans certains cas, le transfert de terre peut faire l'objet d'un bail ordinaire de longue durée, supérieure à 15 ans.

¹⁸³⁷ COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), LEONARD (Rebeca), KEELEY (James), *Land Grab or Development Opportunity? Agricultural Investment and International Land Deals in Africa*, *Op. cit.*, pp. 74-78 ; COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, *Op. cit.*, pp.25-26 ; HALL (Ruth), *The Many Faces of the Investor Rush in Southern Africa : Towards a Typology of Commercial Land Deals*, *Working Paper*, n° 2, Institute for Critical Agrarian Studies (ICAS) and Land Deal Politics Initiative (LDPI), *Review Paper Series*, February 2011, [en ligne], http://www.iss.nl/fileadmin/.../Hall_ICAS_WP_2-1.pdf, (site consulté le 26 février 2013), p. 16.

¹⁸³⁸ GRAIN, *L'accaparement des terres et la crise alimentaire mondiale*, Présentation illustrée, 11/2011, [en ligne] <http://www.grain.org>, (site consulté le 12 mars 2012).

¹⁸³⁹ CHOUQUER (Gérard), « Le nouveau commerce triangulaire mondial, ou les analogies du foncier contemporain », *Etudes rurales*, n° 187, 2011/1, pp. 95-130, p.111.

¹⁸⁴⁰ COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, *Op. Cit.*, p. 25-26.

pas refuser son autorisation « de façon déraisonnable »¹⁸⁴¹.

Par ailleurs, certains contrats ne précisent pas clairement quelles sont les terres attribuées à l'investisseur, laissant à celui-ci une grande marge de manœuvre pour sélectionner les terres les mieux adaptées au projet. C'est le cas de contrats qui ont été signés au Mali et au Soudan¹⁸⁴². Les Etats limitent ainsi dangereusement leurs propres capacités de contrôle et de gestion foncière, tout en exposant les populations locales à des empiétements sur leurs propres droits.

En ce qui concerne les obligations à la charge des investisseurs, celles-ci sont variées mais les contrats se révèlent la plupart du temps forts libéraux.

Les investisseurs sont ainsi censés payer des redevances sur les terres dont ils obtiennent le contrôle. Cependant certains pays comme l'Ethiopie font bénéficier les investisseurs d'exemptions durant plusieurs années ; dans d'autres contrats comme au Soudan, au Sénégal ou au Mali, les droits sont par contre inexistantes ou symboliques¹⁸⁴³.

Ces libéralités sont, dans certains cas, censées être compensées par des investissements en infrastructures, mais là encore les capacités des Etats à faire respecter les obligations des investisseurs peuvent se révéler faibles surtout si les obligations en question, ne sont pas précisément encadrées par le contrat et définies dans un cahier des charges. Dans ce cas l'engagement d'une procédure juridictionnelle, pour faire respecter ces obligations peut se révéler difficile et coûteux.

En matière fiscale, de nombreux contrats font bénéficier les investisseurs d'importantes exemptions : exemptions de droits de douanes, ou d'impôts sur les bénéfices pendant plusieurs années.

De la même manière, peu de contrats prévoient des mesures de contrôle des prix de transfert ce qui laisse de confortables marges de manœuvre aux firmes transnationales pour manipuler l'assiette de leur imposition. Cette question des prix de transfert s'étend d'ailleurs au problème des co-entreprises qui sont parfois créées entre des investisseurs et les entreprises du pays hôte. Des prix de transfert mal contrôlés peuvent en effet aboutir à réduire les profits de la co-entreprise et par ricochet les revenus touchés par l'Etat¹⁸⁴⁴.

Autre point sensible : les obligations des investisseurs en matière de création d'emploi ou de renforcement des capacités locales de transformation. Sur ce plan, bien des accords de transfert

¹⁸⁴¹ Dans les contrats conclus par le Libéria par exemple, COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, Op. Cit., p. 26-27.

¹⁸⁴² *Ibid.*, p. 25.

¹⁸⁴³ *Ibid.*, p. 25.

¹⁸⁴⁴ *Ibid.*, pp. 31-32.

fonciers avec des entreprises étrangères restent vagues, en particulier en Afrique.

Fréquemment, les contrats ne précisent pas les engagements que les investisseurs doivent respecter en matière d'emploi (nombre et caractéristiques de ces emplois : qualifiés/ non qualifiés ; permanents/saisonniers ; à temps plein ou temps partiel). Certains accords laissent toute liberté aux investisseurs d'importer leur force de travail.

De la même manière peu de conventions impliquent une collaboration des sociétés étrangères avec les fermiers locaux ou l'obligation de se fournir en intrants auprès d'entreprises locales.

Le constat est le même à propos des clauses obligeant les investisseurs à transformer sur place les produits cultivés : celles sont souvent soit inexistantes, soit imprécises¹⁸⁴⁵.

Sur le plan des garanties qu'ils offrent aux populations locales en matière environnementale et alimentaire, les contrats de transfert de terres ne sont pas plus convaincants.

En matière environnementale, certains contrats impliquent la mise en œuvre d'études d'impact environnemental et social avant le démarrage des projets. Cependant même lorsque de telles dispositions existent, les critères de réalisation des études d'impact restent souvent vagues. Vagues également sont, très souvent, les références aux règles environnementales que les projets d'investissement sont censés respecter. Soit que les législations nationales auxquels les clauses renvoient sont peu développées, soit que les clauses renvoient à des normes internationales non définies. Et quand ces critères sont précisés en renvoyant à des conventions internationales ou à des codes de conduite élaborés par les organisations internationales (les standards de la société financière internationale par exemple), il reste à savoir si les Etats ont les moyens et la volonté d'en surveiller l'application effective¹⁸⁴⁶.

On doit également noter que les contrats relatifs à l'acquisition de terres peuvent entraîner une concurrence entre les investisseurs étrangers et les populations locales pour le droit à la terre et le droit à l'eau, ce qui peut en dernière instance affaiblir le droit à l'alimentation.

Les Etats peuvent ainsi décider de transférer des terres du domaine public et revenir sur les droits d'usage dont bénéficiaient certaines populations, que ces droits aient été officiellement reconnus ou non. Certains contrats, passés avec le Mali et le Soudan par exemple, prévoyaient ainsi que les terres seraient transférées « libres de tous droits »¹⁸⁴⁷. Ce type de transferts peut sérieusement remettre en question les droits d'accès à la terre de communautés paysannes locales.

Les accords de transfert des terres entraînent aussi des conséquences paradoxales. En effet, les Etats s'arrogent dans certain cas le droit d'attribuer des terres que leurs propres législations foncières ont

¹⁸⁴⁵ COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, *Op. Cit.*, pp. 29-30.

¹⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 34-35.

¹⁸⁴⁷ *Ibid.*, p.32.

reconnu ou tendent à reconnaître comme des propriétés privées¹⁸⁴⁸. En réalité ces pratiques, qui peuvent être assez vite régularisées en expropriant et en indemnisant de façon autoritaire les paysans, révèlent le réel objectif des réformes de structures foncières qui ont été menées : la création de marchés de la terre. En effet, une fois propriétaire de leurs terres, des paysans pauvres peuvent être plus facilement contraints de les aliéner que lorsque ces terres relevaient d'une communauté plus large. La parcellisation de la propriété de la terre lorsqu'elle n'est pas accompagnée de mesures de soutiens étatiques à la paysannerie pauvre ou moyenne conduit presque inévitablement à la concentration foncière¹⁸⁴⁹.

Le renforcement légal de la propriété privée de la terre se retourne alors contre les populations que cette sécurisation était censée aider selon les discours des organisations économiques internationales.

En ce qui concerne les droits à l'eau d'irrigation, certains contrats reconnaissent expressément le droit pour l'investisseur étranger d'avoir accès à autant de quantité d'eau qu'il est nécessaire pour l'accomplissement du projet, d'autres ne font aucune mention de redevances à payer pour l'eau. Dans les cas où l'Etat prend en charge la création des infrastructures nécessaires pour raccorder l'exploitation au réseau d'irrigation, les investisseurs bénéficient là *de facto* de très importantes subventions¹⁸⁵⁰. Tant et si bien, que certains investisseurs voient dans le contrôle de l'eau, une raison supplémentaire, voire centrale d'investir dans les terres agricoles des périphéries¹⁸⁵¹.

Les tensions que peuvent faire surgir de telles dispositions sont très graves dans les zones semi-arides du monde tropical.

En effet, les clauses d'accès à l'eau d'irrigation peuvent rendre les gros projets agricoles prioritaires en cas de pénurie, les investisseurs pouvant s'appuyer sur les obligations contractuelles à la charge de l'Etat. Les petits agriculteurs ne disposant pas des mêmes moyens de pression peuvent se voir ainsi fortement défavorisés voire menacés dans leur survie.

Au vu de leurs caractéristiques substantielles générales, les accords d'acquisitions foncières

¹⁸⁴⁸ BURNOD (Perrine) *et al.*, « Régulation des investissements agricoles à grande échelle. Etudes de Madagascar et du Mali », *Afrique contemporaine*, n° 237, 2011/1, pp. 111-129, p.121 ; ROCHEGUDE (Alain), « La terre, objet et condition des investissements agricoles, Quels droits fonciers pour l'Afrique », *Art. cit.*, p.88.

¹⁸⁴⁹ HIRSCH (Philip), *Titling against Grabbing ? Critiques and conundrums around land formalisation in Southeast Asia*, Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing, April 2011, [en ligne], http://www.iss.nl/fileadmin/.../34_Philip_Hirsch.pdf, (site consulté le 28 février 2013), p. 12.

¹⁸⁵⁰ COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, *Op. Cit.*, p. 41.

¹⁸⁵¹ GRAIN, *Squeezing Africa Dry : Behind every land grab is a water grab*, Report, June 2012, [en ligne], <http://www.grain.org/e/4516>, (site consulté le 27 février 2013), p. 3.

à grande échelle tendent à constituer des moyens de contrôle sur les ressources agricoles locales, et au delà, des mécanismes d'accumulation par dépossession, sanctionnés par les Etats et le droit international des investissements.

Cette orientation apparaît clairement lorsqu'on observe le changement d'affectation des terres qui suit leur prise de contrôle et l'organisation de la production dans ce cadre.

b. Changement d'affectation des terres et organisation de la production à grande échelle : les nouvelles enclaves de « l'agriculture de firme »¹⁸⁵²

Une fois les terres agricoles sous leur contrôle, les opérateurs capitalistes modifient l'affectation des terres et mettent en place des systèmes de production adaptés à leurs exigences de rentabilité.

Concernant la modification de l'affectation des terres, liées aux investissements à grande échelle on peut repérer trois orientations dominantes et parallèles à l'heure actuelle :

- le passage d'une production agricole de subsistance à une production agricole pour le marché national ;
- le passage d'une production agricole pour le marché national à une production pour le marché mondial ;
- le passage de la production alimentaire à la production d'agrocarburants.

L'orientation de la production dans le cadre de grandes exploitations capitalistes est entièrement dictée par les mouvements du marché mondial, notamment la hausse des prix de l'énergie, et les stratégies des firmes pour maximiser les profits. Cette double pression des marchés et de la financiarisation se retrouve au niveau de l'organisation des exploitations.

Le vieux modèle de la plantation, gigantesque exploitation enclavée pratiquant la monoculture sur des milliers voire des dizaines de milliers d'hectares, subsiste, ravivé par le développement des agro-carburants, au sein desquels on trouve en bonne place deux produits tropicaux très classiques : la canne à sucre et le palmier à huile. Les caractéristiques de ce modèle n'ont guère changée depuis le XIXe siècle.

Au sein des plantations, l'activité de production est placée sous le signe de la division scientifique

¹⁸⁵² L'expression qualifie une forme d'agriculture hautement capitaliste qui constitue des fonds pour le développement des investissements à l'étranger et qui « répond à des logiques purement financières, spéculatives et commerciales » PURSEIGLE (François), « Introduction », *Etudes rurales*, n° 190, 2012/2, pp. 19-23, p. 19 ; PURSEIGLE (François), HERVIEU (Bertrand), « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation », *Etudes rurales*, n° 183, 2009/1, pp. 177-200, p. 189.

du travail et de l'économie d'échelle.

Le travail, très mécanisé, est réalisé par des salariés. L'unité de production possède fréquemment en son sein des installations de première transformation, voire de conditionnement¹⁸⁵³. L'ensemble des infrastructures nécessaires pour conduire les opérations de production et permettre l'évacuation des produits vers le marché sont mises sur pied : habitations, bâtiments de production, voies de transports, communication.

L'ensemble production agricole et transformation y est articulé de façon très précise dans le temps et dans l'espace pour maximiser les économies d'échelles. La concentration de l'espace de production et son quadrillage par des infrastructures efficaces permet de réduire les coûts de transport, en particulier pour ce qui concerne les denrées pondéreuses et de faible valeur unitaire comme la canne à sucre justement.

A ces données classiques, se rajoutent celles que les techniques modernes de production agricole ont rajoutées et qui permettent d'accroître l'échelle des opérations.

C'est le cas des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais aussi des intrants calibrés pour augmenter la productivité. Les *process* de production agricole se trouvent raccourcis et simplifiés et plus faciles à superviser. La direction des opérations mécanisées par GPS ou la surveillance des surfaces par satellite sont des exemples de ce type d'innovations, qui permettent aux managers de gérer des surfaces agricoles d'un seul tenant, plus vastes.

Au Brésil, les unités de transformation de la canne à sucre ou du palmier à huile peuvent désormais centraliser la production de 70 000 ha par rapport à 20 000 ha, il y a dix ou vingt ans¹⁸⁵⁴.

Ces grandes exploitations industrialisées, dans lesquelles règnent le rapport capitaliste classique, fonctionnent en général comme des enclaves¹⁸⁵⁵, peu intégrées à l'économie locale, employant souvent des travailleurs saisonniers précaires, situées près des axes de communication et entièrement tournées vers l'approvisionnement le plus efficace possible du marché mondial en terme du rapport coûts/bénéfices. Lorsqu'il s'agit d'exploitations tenues par des firmes étrangères, les termes des contrats d'investissement, tels qu'on les a analysés plus haut, renforcent en général ce caractère d'enclave.

Une différence notable avec les époques antérieures, est qu'il arrive que ces plantations soient dirigées par des sociétés qui à la base, n'appartiennent pas au secteur agricole, comme des entreprises industrielles ou des institutions financières, banques ou fonds d'investissements qui

¹⁸⁵³ DUBOIS (Stephane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, *Op. cit.*, p. 68.

¹⁸⁵⁴ DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), « The Rise of Large Farms in Land Abundant Countries : Do They Have a Future ? », *World Development*, Vol. 40, n° 4, 2012, pp. 701-714, pp. 706-707.

¹⁸⁵⁵ HALL (Ruth), « The Many Faces of the Investor Rush in Southern Africa : Towards a Typology of Commercial Land Deals », *Op. cit.*, p. 19.

tendent à devenir des acteurs de plus en plus présents et dominants dans les chaînes de valeur agricoles. Ces sociétés peuvent décider de s'allier avec des compagnies de l'agrobusiness plus expérimentées ou prendre en charge directement la production en mettant sur pied leurs propres unités. Dans ce cas, on fait face à un phénomène de diversification dans lequel des firmes capitalistes à dominante industrielle ou financière se redéploient vers le secteur primaire, devenu rentable avec la hausse des prix des produits de base.

La plantation d'un seul tenant n'est pas le seul modèle d'organisation de la production, lié aux investissements directs dans les terres agricoles.

En effet, la financiarisation et les pressions qu'elle exerce à l'externalisation des opérations de production, a conduit les opérateurs à avoir recours à des modèles dans lesquels la sous-traitance joue un grand rôle.

Le contrôle d'une vaste surface de terre pourra, dès lors, donner lieu à des formes de délégation de la production étroitement surveillées et verticalement intégrées au procès de production et de commercialisation global.

En général, il s'agit de développer un site noyau, constitué d'unités de transformation seules ou accompagnées d'une plantation centrale, autour duquel gravitent des agriculteurs sous contrat avec l'opérateur capitaliste qui contrôle les terres¹⁸⁵⁶.

Le système peut dans certains cas être très dé-localisé, dans le sens où la société capitaliste qui investit dans les terres et la production agricole ne dirige pas elle-même des unités de transformation ou des plantations sur place.

En effet, dans certaines situations, des sociétés qui peuvent être des firmes de négoce, ou même des banques ou des fonds d'investissements, investissent dans l'acquisition foncière, mais sous-traitent la direction des opérations agricoles à des sociétés d'ingénierie ou d'autres types d'intermédiaires locaux.

Les terres sont alors louées ou attribuées aux agriculteurs qui passent des contrats de production avec les intermédiaires et perdent complètement le contrôle de leurs exploitations. Les intermédiaires supervisent quant à eux la production, fournissent les intrants et centralisent les récoltes.

C'est ce type de configuration qui était prévu dans le cadre du projet *Varun* à Madagascar. Le contrat envisagé par la firme indienne *Varun International* spécialisée dans le commerce maritime et le gouvernement Malgache aux alentours de 2008 portait sur 465 000 hectares et la création de

¹⁸⁵⁶ HALL (Ruth), « The Many Faces of the Investor Rush in Southern Africa : Towards a Typology of Commercial Land Deals », *Op. cit.*, p. 19.

treize périmètres irrigués permettant de produire 2,8 millions de tonnes de riz paddy et 400 000 tonnes de maïs dès la quatrième année. *Varun* était censée passer par deux sortes d'intermédiaires, pour régler les relations avec les paysans locaux qui auraient vu leurs activités encadrées par des contrats de production. Les premiers intermédiaires étaient treize collectivités ou instances gérant chacune un périmètre irrigué et fournissant à *Varun* l'assurance de la disponibilité des terrains, comme de la faisabilité des projets. Le second intermédiaire était une société de conseil malgache, la SODHAI (société de développement hydri-agricole intégrée). Les contrats de production agricole prévus dans le projet, dont l'application aurait été entièrement gérée par la SODHAI, prévoyaient que les paysans n'engageraient pas de revendications contre la société indienne ; de plus 70 % de la production aurait dû revenir à *Varun*, et sur les 30 % restant au détenteur des terrains (par *grant*, c'est à dire par libéralité gracieuse de *Varun*), 70 % devait obligatoirement être vendu à *Varun*, au cours fixé par l'entreprise. Sur une tonne produite par le Paysan, *Varun* aurait contrôlé 910 kg, soit 91 % de la production. Certains experts ont calculé que les producteurs auraient été obligés d'acheter du riz pour assurer leur subsistance¹⁸⁵⁷.

Ce projet inique inspiré par les théories néolibérales a été suspendu mais il est représentatif des nouvelles tendances d'organisation de la production agricole dans les périphéries tropicales, sous l'influence de la financiarisation.

De tels systèmes de production peuvent en effet être caractérisés par une forte composante spéculative, dans le sens où la société qui contrôle les terres peut chercher au travers de son investissement à spéculer soit sur la hausse des prix agricoles, soit sur la hausse des prix des loyers de la terre. Les fonds d'investissement britanniques et sud-africains *EmVest* et *African/South African Agricultural Fund* se sont semble-t-il spécialisés dans ce type d'opérations¹⁸⁵⁸.

Quels que soient les modèles de contrôle et d'intégration de la production agricole envisagés par les firmes capitalistes participant aux filières de l'agro-business, allant des plus souples aux plus stricts - le passage de l'un à l'autre pouvant être rapide en fonction d'estimations avant tout comptables - les tendances globales sont à l'expansion des surfaces agricoles et à la réaffectation de celles déjà mises en exploitation. L'expansion de l'agro-business conduit donc à une conversion massive des écosystèmes dans le monde tropical, à l'expansion continue de la frontière marchande agricole.

¹⁸⁵⁷ CHOUQUER (Gérard), « Délocalisation et dys-localisation dans le foncier contemporain », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 10/11 2011, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org/1071>, (site consulté le 27 février 2013).

¹⁸⁵⁸ DUCASTEL (Antoine), ANSEEUW, « Le « production grabbing » et la transnationalisation de l'agriculture (sud-)africaine », *Art. cit.*

§3. Expansion des frontières agricole et conversion des écosystèmes tropicaux.

Selon un enchaînement classique, l'expansion de l'agriculture capitaliste dans le monde tropical, qui a entamé un nouveau cycle depuis les années 1980, a conduit à la conversion des écosystèmes ou agroécosystèmes locaux intégrés aux chaînes de valeur globales, soit la transformation de ces écosystèmes pour qu'ils servent de ressources à l'accumulation du capital.

L'ampleur et les caractéristiques de la conversion contemporaine des écosystèmes tropicaux sont à l'échelle de mondialisation capitaliste actuellement en cours. On connaît l'importance historique des approvisionnements en nourriture et en matières premières « relativement » peu onéreuses pour faire fonctionner les procès d'accumulation centraux¹⁸⁵⁹. Ces besoins, répercutés par les opérateurs capitalistes qui sont situés le long des chaînes de valeur et qui orientent les procès de production pour accroître leurs profits, ont dicté depuis le XVe siècle les dynamiques d'expansion et de soumission de la nature par le capital dans les périphéries du système. Ils les dictent encore aujourd'hui, repoussant les frontières de l'agriculture marchande.

Actuellement, ces dynamiques conduisent à la conversion massive de terres de plus en plus reculées géographiquement en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est, pour produire la nourriture et les matières premières agricoles, nécessaires à la satisfaction des modes de consommation dictés par le capital, dans les zones urbaines de la planète.

En 2007, juste avant la ruée sur les terres du monde tropical, la surface totale de terres cultivées dans le monde s'élevait à 1,5 milliards hectares. Entre 1990 et 2007, la surface de nouvelles terres mises en exploitation dans le monde a été de 1,9 millions d'hectares par an. La diminution des superficies exploitées dans les pays développés et les pays en transition (2,1 et 1,3 millions d'hectares respectivement) a été largement compensée par une augmentation de 5,5 millions d'hectares par an dans les pays en développement, principalement dans le monde tropical¹⁸⁶⁰. L'augmentation de la production agricole qui a été considérable dans ces régions entre 2000 et 2012 (50 % en Amérique latine et 40 % en Afrique sub-saharienne¹⁸⁶¹) vient conforter ces estimations.

Ce sont souvent des zones encore faiblement intégrés aux filières capitalistes qui ont été concernées

¹⁸⁵⁹ MOORE (Jason W.), « The End of the Road ? Agricultural Revolutions in the Capitalist World-Ecology, 1450-2010 », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, July 2010, pp. 389-413, pp. 395-396.

¹⁸⁶⁰ DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), (Eds.), *Rising Global Interest in Farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?*, Washington DC, The International Bank for Reconstruction and Development / The World bank, 2011, pp. 10-11.

¹⁸⁶¹ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012 : Investir dans l'agriculture pour un avenir meilleur*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2012, p. 118.

par l'expansion agricole, là où il y a de bonnes terres irriguées et où les perspectives d'augmentation de la productivité sont élevées comme dans le bassin du Nil, dans le bassin du fleuve Congo ou le bassin amazonien.

L'expansion agricole à l'ère néolibérale a occasionné d'important changements dans l'affectation des terres sur lesquelles il faudra revenir, notamment lorsque cette dernière a impliqué la déforestation de vastes superficies (A.).

En outre, du fait du gigantisme fréquent des exploitations, de l'industrialisation croissante de la production agricole et de l'introduction au sein de celle-ci de nouvelles technologies très intrusives, les agroécosystèmes tropicaux ont été globalement soumis à des processus d'homogénéisation, de spécialisation et d'appauvrissement dommageables pour leur pérennité (B.).

A) Aspects de la conversion des terres liée à l'expansion agricole dans le monde tropical

Le processus de conversion des terres lié à l'agriculture dans le monde tropical a suivi depuis trois décennies plusieurs grandes directions sur lesquels on reviendra (a.) avant de les remettre en « mouvement » dans les contextes régionaux (b.).

a. Tendances globales de la conversion des terres

On s'inspirera de typologies déjà élaborées¹⁸⁶² pour faire surgir les grandes tendances récentes du changement d'affectation des terres.

La première de ces tendances concerne la conversion de terres déjà consacrées à la production agricole. Celles-ci sont alors réaffectées pour produire des denrées destinées aux marchés nationaux mais surtout régionaux ou mondiaux telles que le soja, le colza, l'hévéa, les produits animaux, le café, le riz, les fruits tropicaux, le coton etc. Ce type de conversion aux productions de rente, s'intègre au processus classique de marchandisation de l'agriculture, actuellement accélérée par l'augmentation des prix agricoles et la mondialisation néolibérale. Il concerne indifféremment les petites, moyennes et grandes exploitations. Souvent lié à la mise en place de l'agriculture sous contrat ou de la grande exploitation capitaliste concentrée, il implique souvent des changements profonds dans les méthodes culturales.

¹⁸⁶² En particulier celles créées par Saturnino M. Borrás, Jennifer C. Franco et Ruth Hall. Voir BORRAS (Saturnino M.), FRANCO (Jennifer C.), « Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change : A Preliminary Analysis », *Art. cit.* et HALL (Ruth), « The Many Faces of the Investor Rush in Southern Africa : Towards a Typology of Commercial Land Deals », *Art. cit.*

Plus originale est la tendance nouvelle et massive à la conversion de terres anciennement cultivées, pour produire des agrocarburants¹⁸⁶³, que ce soit pour les marchés nationaux ou pour le marché mondial. Les agrocarburants auraient ainsi été responsables de 25 % de l'accroissement des surfaces agricoles dans la seconde moitié des années 2000¹⁸⁶⁴. En 2009, les pays du Sud ont produit un peu moins de 40 % de la production mondiale¹⁸⁶⁵.

Là encore, sont susceptibles d'être concernées aussi bien de petites comme des très grandes exploitations agricoles. Cependant, il apparaît que ce type de culture est le domaine privilégié de la grande plantation capitaliste. C'est surtout le cas de la filière de l'éthanol, élaboré à partir de la canne à sucre ou du maïs. Mais même la filière du biodiesel, qui est produit par exemple à partir du *Jatropha curcas*, de l'huile de palme ou de l'huile de coco qui se prêtent plus à la production à petite échelle, semble tendre à l'accroissement de la taille moyenne des exploitations. La pression exercée par les industriels de l'aval pour l'augmentation des rendements conduit en effet à privilégier les exploitations hautement industrialisées pratiquant la monoculture. La production d'agro-carburants semble d'ailleurs être à l'heure actuelle la principale motivation des acquisitions de terres à grande échelle dans le monde tropical¹⁸⁶⁶.

La troisième tendance est la conversion de terres non encore exploitées pour les consacrer à la production agricole marchande, qu'il s'agisse de cultures de rentes classiques, d'agrocarburants ou d'élevage industriel. Plusieurs types d'espaces sont concernés : les forêts au premier chef mais également des zones humides ou des zones qualifiées de désertes mais qui peuvent être en réalité des zones pastorales.

Ce type de conversion peut être le fait de l'agriculture paysanne mais dans ses aspects les plus massifs elle tend surtout à être le fait de l'agro-industrie d'exportation, conduisant à la mise en place, là encore, de grandes voire très grande exploitations capitalistes.

La conversion d'écosystèmes forestiers est souvent le volet le plus spectaculaire de l'expansion agricole qui contribuerait globalement à la moitié de la destruction annuelle de forêts dans le monde évaluée à 130 000 km²¹⁸⁶⁷ dont 10 millions d'hectares dans les seules régions tropicales¹⁸⁶⁸.

¹⁸⁶³ Sur cette question voir HOUTART (François), *L'agroénergie : Solution pour le climat ou sortie de crise pour le capital ?*, Charleroi, Couleur Livres, 2009.

¹⁸⁶⁴ POLET (François), « Expansion des agrocarburants au Sud : dynamiques et impacts », *Alternatives Sud*, Vol. 18, n° 7, 2011, pp. 7-30, p. 25.

¹⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 9.

¹⁸⁶⁶ BORRAS (Saturnino M.), FRANCO (Jennifer C.), « Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change : A Preliminary Analysis », *Art. cit.*, p. 41.

¹⁸⁶⁷ DUTERME (Bernard), « Déforestation : a qui profite le désastre ? », *Alternatives Sud*, Vol. 15, n° 7, 2008, pp. 7-29, p. 9.

¹⁸⁶⁸ CARPENTER (Steve R.), PINGALI (Prabhu L.), BENNETT (Elena M.), ZUREK (Monika B.), (Eds.), *Ecosystems and Human Well-being : Scenarios*, The Millenium Ecosystem Assessment series, Volume 2, Washington, Island Press, 2005, p. 208.

Enfin on doit souligner, une dernière tendance qui ne concerne que partiellement l'agriculture mais qui est liée aux investissements dans les terres : il s'agit de la conversion d'espaces, agricoles ou non, pour permettre le développement de plantations forestières. Au plan mondial, les espaces consacrés à ces plantations ont augmenté de 2,5 millions d'hectares par an entre 1990 et 2005, dont 1,5 millions dans les seuls pays en développement¹⁸⁶⁹.

On peut observer désormais comment ces grandes tendances à la conversion se manifestent dans les différentes parties du monde tropical.

b. Tendances régionales

On se penchera successivement sur l'Amérique latine (1.), l'Asie du Sud-Est (2.) et l'Afrique subsaharienne (3.).

1. Amérique latine

En Amérique latine, en particulier dans le cône sud, les tendances à la conversion des terres sont propulsées par la production de soja (qui est passée de 33 millions à 116 millions de tonnes de 1990 à 2008), de viande de bœuf, de canne à sucre et par les plantations forestières¹⁸⁷⁰. Les logiques de croissance agricoles y sont très extensives.

On retrouve ces lignes de force au Brésil. Une des grandes frontières de l'expansion agricole durant ces dernières décennies y a été le *cerrado*, vaste zone de savane, devenue la seconde région exportatrice de soja derrière les Etats-Unis. Entre 2001 et 2004 dans le seul état du Mato Grosso : 1,1 millions d'hectares de savanes ou d'anciennes zones de pâture dégradées ont été converties en cultures ; 1 millions d'hectares de forêts ont également été converties, pour moitié dans le cadre de grandes exploitations, pour moitié dans le cadre de petites fermes ; 2,7 millions d'hectares de forêts ont été converties en pâturage ou abandonnées¹⁸⁷¹. La taille moyenne des fermes dans la zone du *cerrado* est de 1000 ha et plusieurs compagnies opèrent sur des surfaces de plus de 100 000 hectares. Les cultures, notamment celle du soja, y sont hautement industrialisées (mécanisées et chimisées) ; les tensions sociales que cela entraîne sont renforcées par l'emprise de la propriété étrangère sur les terres, estimée à 20 % dans le Mato Grasso¹⁸⁷².

¹⁸⁶⁹ DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), (Eds.), *Rising Global Interest in Farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?*, *Op. cit.*, p. 13.

¹⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 16-17.

¹⁸⁷¹ *Ibid.*, p.17.

¹⁸⁷² DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), « The Rise of Large Farms in Land Abundant Countries : Do They Have a Future ? », *Art. cit.*, p. 702-703 .

Le bassin amazonien a quant à lui été particulièrement touché par la croissance de l'élevage extensif, le bétail doublant et les superficies dédiées au pâturage augmentant de 24 millions d'hectares durant la période 1990-2006¹⁸⁷³.

Dans le sud du Brésil, de très grandes surfaces sont consacrées à la culture de la canne à sucre, en vue de produire de l'éthanol. L'expansion y est rapide à la fois au travers des fermes moyennes d'environ 50 ha et au travers d'exploitations verticalement intégrées à l'unité de transformation, d'une surface de 13 000 ha en moyenne, mais certaines dépassent les 300 000 ha. L'expansion de la canne à sucre a semble-t-il mis la pression à la hausse sur le prix des terres, poussant à l'expansion plus au nord et à l'ouest.

Dans l'ensemble, la production agricole au Brésil a donc tendance à être extrêmement concentrée, avec les conséquences sociales et écologiques que cela induit.

La *pampa* argentine a également été une grande zone d'expansion agricole, notamment avec la culture du soja transgénique. Là encore, la concentration des terres est impressionnante. Entre 1988 et 2002, la superficie moyenne a augmenté de plus de 130 ha et 21 % des exploitations ont disparu au cours de la même période. La taille moyenne des fermes en argentine est de 533 ha, mais c'est la grande exploitation agricole qui domine le paysage avec des exploitations qui oscille entre 1000 et 5000 ha mais dépassent régulièrement les 10 000 ha, qu'elles soient spécialisées dans l'agriculture végétale (céréales et oléo-protéagineux), les *haciendas*, ou dans l'élevage extensif, les *estancias*¹⁸⁷⁴.

Les modèles d'exploitation se sont également transformés avec le développement de grandes sociétés de management agricoles, les *pools de siembra*, qui louent les terres à des propriétaires terriens et sous-traitent la production. Ce type d'arrangement conduit à des exploitations très vastes, en moyenne de 10 000 ou 15 000 ha, et dont certaines dépassent les 100 000 ha.

Là encore, on est dans le domaine de la vaste monoculture industrielle.

En Amérique andine, au Chili, en Colombie, au Pérou, en Bolivie, au Venezuela et en Equateur, la période 1980-2000, celle des ajustements structurels, a vu se développer les cultures de rentes. Des plantations de bananes ont été développées dans les plaines littorales, chaudes et humides, de l'Equateur et de la Colombie. Un essor des élevages de crevettes s'est produit aux dépens des zones de Mangrove, notamment en Equateur. La production de paddy a considérablement augmenté, au Pérou, dans la plaine littorale de l'Equateur et dans les *llanos* vénézuéliens. Un des développements les plus remarquables a été celui de la floriculture, notamment au Pérou, où il s'est réalisé dans le

¹⁸⁷³ DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), « The Rise of Large Farms in Land Abundant Countries : Do They Have a Future ? », *Art. cit.*, p.702.

¹⁸⁷⁴ DUBOIS (Stephane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, *Op. cit.*, p. 333.

cadre de grandes exploitations sur des terres autrefois publiques¹⁸⁷⁵.

2. Asie du Sud-Est

En Asie du Sud-Est, autre zone majeure d'expansion de la frontière agricole, les productions qui ont sous-tendu le mouvement durant les dernières décennies ont été le palmier à huile, l'hévéa et le riz.

Le palmier à huile est considéré à l'heure actuelle comme une des productions tropicales les plus rentables, utilisée notamment pour produire du biodiesel et sa culture connaît actuellement une formidable expansion dans la région¹⁸⁷⁶. La Malaisie et l'Indonésie sont les deux plus gros producteurs, comptant pour 85 % de la production mondiale.

En Indonésie, la surface consacrée au palmier à huile est passée de 2,9 millions à 6,3 millions d'hectares entre 1997 et 2007. Les conditions de conservation du produit et la nécessité de sa rapide transformation font de la grande plantation intégrée aux unités de transformation la norme, parfois complétée par des systèmes d'agriculture sous contrat. La taille moyenne des surfaces cultivées liées au moulin à huile, est de 10 000 ha environ. L'intégration verticale est globalement très importante dans le secteur favorisant les grandes firmes multinationales, qui contrôlent parfois des plantations de 200 000 à 600 000 ha. C'est le cas de la société *Sime Darby* par exemple.

L'expansion de la culture du palmier à huile s'est faite aux dépens des forêts tropicales. Entre 1990 et 2005, 56 % de cette expansion s'est réalisée sur des surfaces de forêts primaires. Cela a d'ailleurs conduit à des opérations frauduleuses, des sociétés privilégiant en réalité les activités d'extraction forestière aux plantations de palmiers, avec des conséquences écologiques encore plus dommageables. On estime que de telles activités ont concerné 12 millions d'hectares de forêts.

De plus 25 % des plantations ont été mises en place sur des zones tourbeuses qui sont des écosystèmes très vulnérables, conduisant à de fortes émissions de gaz carbonique. Les prochaines terres visées sont des zones de prairies *alang-alang*, considérées comme improductives et dont la surface disponible est estimée à 20 millions d'hectares¹⁸⁷⁷.

¹⁸⁷⁵ DUFUMIER (Marc), *Agriculture et paysanneries des Tiers-Monde*, *Op. cit.*, p.384 ; DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), *Art. cit.*, p. 703.

¹⁸⁷⁶ CRAMB (Rob), CURRY (George N.), « Oil Palm and Rural Livelihoods in the Asia-Pacific Region : An overview », *Asia Pacific Viewpoint*, Vol. 53, n° 3, 2012, pp. 223-239 ; COLCHESTER (Marcus), CHAO (Sophie), *Oil Palm Expansion in South East Asia : Trends and implications for local communities and indigenous peoples*, Moreton-in-Marsh, Forest Peoples Programme, 2011.

¹⁸⁷⁷ DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), « The Rise of Large Farms in Land Abundant Countries : Do They Have a Future ? », *Art. cit.*, pp.703-704 ; DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), (Eds.), *Rising Global Interest in Farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?*, *Op. cit.*, pp. 20-21.

Les plantations d'hévéa ont connu une expansion importante dans les zones rurales périphériques d'Asie du Sud-Est : au Cambodge, en Birmanie, en Thaïlande, au Vietnam et au Laos. La monoculture d'hévéas s'est particulièrement étendue au Laos, à partir du début des années 1990, liée notamment à l'implantation de sociétés chinoises, vietnamiennes et thaïlandaise. En 2008, 200 000 hectares de concessions avaient été accordées à 17 grandes sociétés. Les plantations à grande échelle dans ce pays ont semble-t-il affecté des zones de conservation de la biodiversité et empiété sur les terres de minorités ethniques habitant les hautes terres du pays¹⁸⁷⁸.

La culture du riz a également fait l'objet d'une importante croissance dans la région, puisque de 1990 à 2010, 10 millions d'hectares de terres supplémentaires ont été affectées à cette culture. Cela s'est réalisé surtout dans le cadre de petites exploitations intégrées à l'agriculture marchande, par exemple en Thaïlande. Dans ce pays, l'agriculture commerciale a été largement promue et la paysannerie intégrée à des circuits marchands pour lesquels elle produit du riz, mais aussi du maïs, de la canne à sucre et du manioc par exemple, pour les marchés régionaux¹⁸⁷⁹.

3. Afrique Sub-saharienne

En Afrique Sub-Saharienne, l'expansion des surfaces agricoles a été de 1,8 million d'hectares par an entre 1961 et 2007. Largement sous-tendue par l'augmentation de la population, notamment urbaine, elle a été en majorité le fait de petites exploitations intégrées ou non aux circuits marchands, l'agriculture de subsistance jouant encore un rôle important. Les légumes, le colza, les céréales ont compté pour 90 % de l'augmentation des superficies entre 1990 et 2010¹⁸⁸⁰.

Les ajustements structurels à partir des années 1980, ont également intensifié l'orientation de certains pays vers l'agriculture d'exportation, conduisant à une augmentation des cultures de rente.

La production de cacao, premier vecteur d'insertion du continent dans les flux commerciaux agricoles mondiaux, a considérablement augmenté, mais c'est le cas aussi du café, du coton et des arachides. En Côte d'Ivoire, la production de cacao est passée de 85 000 tonnes en 1980 à 1,3 millions de tonnes en 2007 ; au Ghana, durant la même période la production cacaoyère est passée de 277 000 à 736 000 tonnes. Or, 90 % de ces productions sont destinées aux marchés du nord¹⁸⁸¹. Une telle spécialisation primaire-exportatrice a tendu à se répercuter sur l'affectation des terres en

¹⁸⁷⁸ BAIRD (Ian G.), « Land, rubber and people : rapid agrarian change and responses in southern laos », *Journal of Lao Studies*, Vol. 1, n° 1, 2010, pp. 1-47, pp. 3-4.

¹⁸⁷⁹ DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek) (Coord.), *Rising Global Interest in Farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?*, *Op. cit.*, p. 22.

¹⁸⁸⁰ *Ibid.*, p. 23.

¹⁸⁸¹ DUBOIS (Stéphane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, *Op. cit.*, p.420-421.

empiétant sur les zones forestières. Il ne reste plus dans les régions productives du Ghana et de la Côte d'Ivoire que « quelques maigres lambeaux de la forêt originelle »¹⁸⁸².

A partir de 2007, une bascule s'est opérée avec la ruée des investisseurs, attirés par l'abondance du continent en terres et en eau. Pour la seule année 2009, la demande de terres s'est élevée à 39,7 millions d'hectares, soit plus que la superficie agricole totale et combinée de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de la Hollande et de la Suisse. En 2004-2009, les transferts de terres ont été chiffrés à 4 millions ha au Soudan, 2,7 millions ha au Mozambique, 1,2 millions en Ethiopie et 1,6 millions au Libéria.

Il semble que la culture des agro-carburants soit une des principales motivations derrière les acquisitions de terre en Afrique et donc une des directions majeures du changement d'affectation des terres dans le cadre des récents projets géants d'investissement¹⁸⁸³. La conversion à la culture des agro-carburants (jatropha, canne à sucre, palmiers à huile notamment) concerne ainsi en général au moins la moitié des surfaces acquises par les investisseurs étrangers dans chaque pays africain concernés¹⁸⁸⁴.

Il est à noter que les projets portant sur la culture d'agrocultures concernent souvent de très bonnes terres, disposant des meilleurs accès à l'eau, situées près des points d'évacuation vers les marchés et dans des zones avec de fortes précipitations¹⁸⁸⁵, ce qui n'augure rien de bon pour la souveraineté alimentaire de pays souvent fragilisés de ce point de vue.

B) La rupture métabolique des agro-écosystèmes tropicaux

La tendance croissante dans le monde tropical à la conversion d'une mosaïque d'agroécosystèmes en de vastes surfaces homogénéisées de monocultures, exploitées selon des techniques industrielles, comme celles de soja ou de palmiers à huile, conduit à la simplification, à l'appauvrissement et à la perturbation des agroécosystèmes, processus pouvant déboucher sur la dégradation des services environnementaux qu'ils rendent¹⁸⁸⁶.

¹⁸⁸² DUFUMIER (Marc), *Agriculture et paysanneries des Tiers-Monde*, *Op. cit.*, p. 169.

¹⁸⁸³ L'expansion des exploitations de palmier à huile à grande échelle menace d'importantes portions de forêt tropicale. C'est le cas des projets des sociétés transnationales *Sime Darby* au Libéria, *Olam* au Gabon ou *Herkles Farms* au Cameroun. GREENPEACE, *Palm oil's new frontier: how industrial expansion threatens Africa's rainforests*, Amsterdam, Greenpeace International, 2012.

¹⁸⁸⁴ COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), « Over the heads of local people: consultation, consent and recompense in large-scale land deals for biofuels projects in Africa », *Journal of Peasant Studies*, Vol. 37, n° 4, 2010, pp. 899-916, p. 904.

¹⁸⁸⁵ *Ibid.*, p. 905.

¹⁸⁸⁶ VANDERMEER (John), SMITH (Gerard), PERFECTO (Ivette), QUINTERO (Eileen), (Eds.), *Effects of Industrial Agriculture on Global Warming and the Potential of Small-Scale Agroecological Techniques to Reverse those Effects*, A

Après avoir abordé le processus d'industrialisation qui affecte la production agricole et ses relations avec l'accumulation du capital (a.), il s'agira d'apprécier ses impacts sur les agro-écosystèmes tropicaux et leurs capacités de reproduction (b.).

a. Le détournement des forces productives dans l'agriculture pour l'accumulation du capital

Le processus d'industrialisation de l'agriculture, y compris dans le monde tropical, n'a pas cessé de s'accélérer durant les trente dernières années. Sous-tendues par les nécessités générales de l'accumulation du capital dans les formations centrales (faire des activités agricoles dans les périphéries à la fois un débouché, une activité rentable dans laquelle investir et une source d'approvisionnement en produits de base relativement peu coûteux), reprenant en les poussant à leurs extrémités les héritages de l'agriculture coloniale et de la révolution verte, les caractéristiques actuelles de cette industrialisation conduisent à une homogénéisation et une spécialisation croissante des agroécosystèmes tropicaux.

La première de ces caractéristiques, directement héritée de la révolution verte¹⁸⁸⁷, consiste à placer ce qui est au cœur de l'agriculture, la reproduction du vivant, végétal ou animal, pour les besoins propres de l'homme, dans la dépendance étroite d'intrants artificiellement élaborés.

Concernant la culture des végétaux, cela conduit à :

- sélectionner avec soin les variétés de plantes les mieux adaptées aux conditions de production, en ayant de plus en plus recours aux techniques de manipulation génétique ;
- alimenter de manière intensive les sols en fertilisants chimiques (à base de nitrogène et de phosphates) et en eau pour augmenter leur productivité ;
- contrôler activement les nuisibles (mauvaises herbes, insectes, pathogènes) grâce à l'utilisation lourde de pesticides chimiques¹⁸⁸⁸.
- En les adaptant, on pourrait faire des remarques similaires concernant l'élevage industriel.

Deuxième caractéristique de l'industrialisation de la production agricole : la mécanisation et la standardisation (taylorisation) des procès de travail, qui entraînent logiquement la monoproduction.

report to Via Campesina by The New World Agriculture and Ecology Group, November 2009, [en ligne], <http://viacampesina.org/>, (site consulté le 27 février 2013), p. 20.

¹⁸⁸⁷ TILMAN (David), « Global environmental impacts of agricultural expansion : The need for sustainable and efficient practices », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Vol. 96, May 1999, Colloquium Paper, pp. 5995-6000, p. 5995 ; PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), « Biodiversity Conservation in Tropical Agroecosystems : A New Conservation Paradigm », *Annals of the New York Academy of Science*, Vol. 1134, 2008, pp. 173-200, p. 175.

¹⁸⁸⁸ TILMAN (David), *Art. cit.*, p. 5995.

L'utilisation de machines de plus en plus perfectionnées et d'une division du travail de plus en plus fine sont des traits essentiels de l'industrie capitaliste qui sont répercutés dans la production agricole. Certaines plantations de canne à sucre en Amérique du Sud illustrent bien ces tendances : les travailleurs sont évalués et surveillés par des moyens électroniques, de manière à repérer les plus productifs ; les méthodes de découpe à la machette sont disséquées pour être rendues plus efficaces etc¹⁸⁸⁹.

Troisième caractéristique, intrinsèquement liée au deux autres : l'augmentation de l'échelle de la production. Celle-ci est nécessaire pour limiter le coût de production à l'unité, qui tend à augmenter avec l'intensification de la composition organique du capital, qu'il s'agisse de capital fixe (machines, équipement permanent) ou de capital circulant (intrants), et accroître le taux de profit de l'opération de production¹⁸⁹⁰.

Les trois éléments constitutifs de l'industrialisation de l'agriculture que l'on vient de broser servent tous un but similaire : augmenter le rendement de la production, dans une logique d'accumulation spécifique qui est celle de l'ensemble des opérateurs capitalistes actifs au sein des chaînes de valeur agro-industrielles.

On ne peut en effet détacher ce processus d'industrialisation et ses caractéristiques, de l'évolution et des intérêts globaux des acteurs dominants du secteur agro-industriel. Tous ont eu un intérêt à ce qu'une telle configuration de la production se mette en place, se perpétue et même s'intensifie dans chacune de ses composantes principales.

Du point de vue du capital industriel et financier, qui commande à l'heure actuelle le procès de production agricole, il a en effet été question de rendre celui-ci dépendant des machines et des intrants chimiques et de le soumettre à des apports continus de crédit et donc aux mouvements des capitaux mobiles¹⁸⁹¹.

L'intervention de la grande industrie chimique et agrochimique a été un facteur particulièrement puissant d'intégration de l'agriculture au capital durant ces dernières décennies, notamment au travers du développement des biotechnologies. Les processus de concentration et les

¹⁸⁸⁹ RICE (Robert A.), « Tropical Agricultural Landscapes » in VANDERMEER (John H.), (Ed.), *Tropical agroecosystems*, Boca Raton, CRC Press, 2003, p. 207.

¹⁸⁹⁰ VAN DER PLOEG (Jan Douwe), « The Food Crisis, Industrialized Farming and the Imperial Regime », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 1, 2010, pp. 98-106, p. 100.

¹⁸⁹¹ MANCUS (Philip), « Nitrogen Fertilizer Dependency and Its Contradictions : A Theoretical Exploration of Socio-Ecological Metabolism », *Rural Sociology*, Vol. 72, n° 2, 2007, pp. 269-288, p. 271-272 ; VAN DER PLOEG (Jan Douwe), « The Food Crisis, Industrialized Farming and the Imperial Regime », *Art. cit.*, p. 100.

stratégies d'accumulation au sein de cette branche sont inséparables de l'élaboration de technologies de plus en plus intrusives sur le plan écologique et social, conduisant à de nouvelles formes d'enclosures des communs¹⁸⁹².

Les biotechnologies, telles qu'elles sont actuellement conçues, sont en effet le produit direct de stratégies des grandes firmes du secteur dans les années 1980 pour développer de nouvelles lignes de produits et de nouveaux champs de réalisation de profits.

La concurrence au sein de la branche, le caractère mature des technologies générées par les entreprises et les segments de marché auxquels elles donnaient accès ont produit un mouvement de dépassement. L'industrie agro-chimique a dès lors développé de nouveaux axes de recherche et développement dans lequel les organismes génétiquement modifiés tenaient une place de choix. Ces technologies avaient plusieurs avantages : elles créaient de nouveaux débouchés par elles-mêmes ; elles permettaient de valoriser les anciennes lignes de produits développées par les firmes, comme les pesticides ou les fertilisants ; elles entraînaient la production agricole proprement dite dans de nouvelles formes de dépendance, renforçant l'ascendant des firmes agro-chimiques sur les filières.

Portées par leurs stratégies, les firmes de l'industrie chimique se sont peu à peu lancées dans un mouvement d'intégration du secteur des semences hybrides, tout en se séparant pour certaines de leurs pôles pharmaceutiques.

La stratégie de *Monsanto* est exemplaire de ce point de vue. La firme était dans les années 1980 relativement en retrait dans le secteur des ventes de produits chimiques, par rapport à ses concurrentes européennes plus importantes comme *BASF* ou *Bayer*. La firme n'avait qu'un seul produit phare d'où elle tirait la plupart de ses profits, l'herbicide *Roundup* à base de glyphosate. *Monsanto* a dès lors choisi d'investir massivement dans les semences génétiquement modifiées résistantes au glyphosate et aux insectes de manière à créer une synergie avec sa production de base et à élargir son champ d'action. Les manœuvres de croissance externe par acquisition de firmes semencières ont achevé de cimenter sa position.

Le même axe stratégique fut suivi par la suite avec des adaptations par les concurrents suisses, allemands, français et américains¹⁸⁹³.

Le rôle du capital financier dans ces évolutions technologiques et techniques ne doit pas être sous-estimé. La libéralisation financière a permis aux opérateurs financiers d'asseoir leur pouvoir sur les grandes firmes de l'agro-industrie qui sont devenues tout à fait dépendantes d'influx de

¹⁸⁹² CHESNAIS (François), SERFATI (Claude), « Les conditions physiques de la reproduction sociale », in HARRIBÉY (Jean-Marie), LÖWY (Michael), (Dir.), *Capital contre nature, Op. cit.*, p. 84 ; WIELD (David), CHATAWAY (Joanna), BOLO (Maurice), « Issues in the Political Economy of Agricultural Biotechnology », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, July 2010, pp. 342-366, p. 343.

¹⁸⁹³ WIELD (David), CHATAWAY (Joanna), BOLO (Maurice), « Issues in the Political Economy of Agricultural Biotechnology », *Art. cit.*, pp. 343-345.

crédits, que ce soit sous la forme de prêts ou d'achats d'action et d'obligations, pour mener leur opérations de recherche et développement ou d'expansion par rachat d'entreprises¹⁸⁹⁴.

Une fuite en avant s'est donc enclenchée, les exigences du capital financier poussant les firmes de l'agro-industrie à dégager les flux de revenus les plus importants possibles et pour cela à faire des activités relatives à l'agriculture et à la production agricole elle-même, un champ d'accumulation en expansion constante. Ce qui implique évidemment de soumettre les forces productives à cette logique d'accumulation.

Cette logique d'accumulation et la direction dans laquelle elle entraîne les forces productives dans l'agriculture, tend elle-même à systématiquement remettre en cause les limites écologiques avec lesquelles l'activité agricole doit compter.

En effet, guidés par la logique d'accumulation, les trois éléments constitutifs de l'industrialisation de l'agriculture que l'on a repéré au départ – l'« artificialisation » de la reproduction du vivant, la standardisation et la spécialisation de la production, l'augmentation de l'échelle de la production – s'entraînent mutuellement dans une spirale de contradictions croissantes : à savoir une productivité par quantité d'intrants décroissante pour des atteintes écologiques croissantes. Pour augmenter ou même maintenir les rendements agricoles dans ces conditions techniques, il faut en effet introduire plus de chacun de ces éléments et en particulier toujours plus d'intrants chimiques ou de modifications génétiques, ce qui pèse sur les conditions biophysiques de reproduction des agroécosystèmes, affectés par un processus de simplification et de fragilisation¹⁸⁹⁵.

b. Simplification et fragilisation des agro-écosystèmes tropicaux

L'industrialisation de la production agricole, qui s'est encore intensifiée dans le monde tropical depuis trente ans, a entraîné la création d'agroécosystèmes spécialisés et homogénéisés sur de vastes, voire très vastes superficies, qu'il s'agisse de cultures ou d'élevage. Ces phénomènes sont bien sûr rattachés en priorité aux grandes exploitations de type plantation contrôlées par des sociétés capitalistes multinationales ou locales : soit l'« agriculture de firme ». La spécialisation et l'homogénéisation y sont alors le corollaire de la recherche d'économies d'échelle pour amortir le plus rapidement possible les immobilisations de capitaux en leur sein¹⁸⁹⁶.

Qu'il s'agisse de grandes fazendas d'élevage bovin ou ovin extensif dans le cône sud, de plantations

¹⁸⁹⁴ VAN DER PLOEG (Jan Douwe), « The Food Crisis, Industrialized Farming and the Imperial Regime », *Art. cit.*, pp. 101-102.

¹⁸⁹⁵ WEIS (Tony), « The accelerating Biophysical Contradictions of Industrial Capitalist Agriculture », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, July 2010, pp. 315-341, pp. 320-321.

¹⁸⁹⁶ DUFUMIER (Marc), « Biodiversité et agricultures paysannes des Tiers-Mondes », *Annales de Géographie*, Vol. 115, n° 651, 2006, pp. 550-568, p. 552.

d'agrumes ou de canne à sucre en Afrique australe, d'immenses bananeraies en Amérique centrale, de vastes plantations de palmiers à huile en Indonésie, ces unités de productions constituent des étendues de monoculture souvent gigantesques.

Cependant, la spécialisation et l'homogénéisation frappent également de moyennes ou petites exploitations.

Dans certains pays tropicaux, la juxtaposition des plantations paysannes liées par contrat aux grandes sociétés agro-industrielles on ainsi donné naissance à de véritables « bassins de production » dans lesquels sont cultivées un nombre réduit d'espèces (caféiers, cacaoyers, hévéas, palmiers à huile, cocotiers etc.), dont les variétés ont été sélectionnées en amont par les firmes. C'est le cas par exemple sur les hauts plateaux vietnamiens, dans le sud de la Thaïlande, dans la région du Sulawesi en Indonésie ou sur le pourtour du Golfe de Guinée.

On retrouve de telles tendances à l'homogénéisation dans les exploitations moyennes des pays où ont été mises en place les politiques de la révolution verte comme l'Inde, le Mexique ou les Philippines par exemple. Ces politiques, qui ont été revivifiées à partir des années 1990 par les avancées en matière de génie génétique, dont l'introduction des organismes génétiquement modifiés¹⁸⁹⁷, ont conduit à la sélection d'un nombre limité de plantes vivrières à haut potentiel de rendement, à l'unité de surface. Ce sont le riz, le blé et le maïs qui ont bénéficié le plus des travaux de recherche génétique, conduisant à la relative marginalisation d'autres espèces comme le manioc, le taro, les ignames, la banane plantain, le sorgho, les millets, le sarrasin ou le quinoa qui jouent un rôle important dans l'alimentation de nombreuses populations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine¹⁸⁹⁸.

L'homogénéisation des agroécosystèmes tropicaux entraînée par les méthodes industrielles de production conduit globalement à leur simplification, soit la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité présente en leur sein, qu'il s'agisse de la biodiversité planifiée (la variétés des espèces végétales et animales sélectionnées dans le système de production) ou de la biodiversité associée, qui vit au sein des agroécosystèmes ou les utilisent de manière temporaire¹⁸⁹⁹.

Or, cette simplification peut conduire à de graves perturbations des services écologiques rendus par les agroécosystèmes et en premier lieu ceux servant à leur propre reproduction.

Les monocultures associées à la mécanisation et à la chimisation de la production conduisent ainsi à la diminution de la biodiversité au niveau des sols, soit le complexe ensemble d'éléments

¹⁸⁹⁷ The World Bank, *World Development Report 2008 : Agriculture for Development*, *Op. cit.*, p. 177.

¹⁸⁹⁸ DUFUMIER (Marc), *Art. cit.*, pp. 553-558.

¹⁸⁹⁹ VANDERMEER (John), SMITH (Gerard), PERFECTO (Ivette), QUINTERO (Eileen), (Eds.), *Effects of Industrial Agriculture on Global Warming and the Potential of Small-Scale Agroecological Techniques to Reverse those Effects*, *Op. cit.*, p. 20.

vivants (champignons, algues, micro-organismes, larves d'insectes, vers de terre, termites etc.) qui contribue habituellement à leur bonne santé.

La perte de cette biodiversité entraîne la perturbation des processus biologiques de régulation des cycles de décomposition et des nutriments présents dans les sols. Les capacités naturelles de régénération des nutriments et des minéraux s'en trouvent diminuées, conduisant par conséquent à la dégradation progressive des sols.

Pareillement, l'homogénéisation et la perte de biodiversité en résultant, rendent les écosystèmes beaucoup plus fragiles vis à vis des nuisibles, qu'il s'agisse d'insectes, de parasites de pathogènes ou d'herbes adventices. Un milieu dans lequel domine largement une seule espèce, favorise en effet hautement leur propagation.

Le complexe ensemble de contre-tendances naturelles au déploiement de ces menaces pour les cultures et les élevages (prédateurs naturels, présences d'espèces non hôtes) s'en trouve neutralisé.

Le recours aux organismes génétiquement modifiés augmente encore ces risques, en induisant par exemple des résistances ou des mutations génétiques chez les nuisibles, qui deviennent alors beaucoup plus difficiles à combattre¹⁹⁰⁰.

Un autre aspect de la perte de biodiversité lié à la croissance des monocultures est la simplification, voire la disparition de certains éléments du milieu environnant les agroécosystèmes. Des éléments de végétation sauvage comme des parcelles de forêts rendent des services écologiques précieux aux agroécosystèmes voisins. Les processus de régulation biologiques se trouvent favorisés par leur existence : pollinisation, contre-tendances aux espèces invasives et à l'érosion des sols etc. Il contribuent ainsi à la résilience des agroécosystèmes¹⁹⁰¹.

Globalement, l'homogénéisation et la spécialisation des agroécosystèmes, combinés à d'autres impacts potentiels de l'industrialisation, de la production agricole comme les pollutions et la perturbation de certaines interactions naturelles, réduisent leurs capacités naturelles de régénération. Cela induit la nécessité pour les exploitants de renforcer encore les apports d'inputs chimiques et mécaniques, déclenchant des cercles vicieux de dégradations écologiques : pollution des eaux et des sols ; surexploitation des ressources en eaux ; compactage, érosion ou salinisation des sols etc¹⁹⁰².

¹⁹⁰⁰ ALTIERI (Miguel A.), « The Ecological Impacts of Transgenic Crops on Agroecosystem Health », *Ecosystem Health*, Vol. 6, n° 1, 2000, pp. 13-23, p. 14.

¹⁹⁰¹ VANDERMEER (John), SMITH (Gerard), PERFECTO (Ivette), QUINTERO (Eileen), (Eds.), *Effects of Industrial Agriculture on Global Warming and the Potential of Small-Scale Agroecological Techniques to Reverse those Effects*, *Op. cit.*, pp. 22-23.

¹⁹⁰² LALLAU (Benoît), « Land grabbing versus investissements fonciers à grande échelle. Vers un « accaparement responsable ? », *L'Homme et la société*, n° 183-184, 2012/1-2, pp. 15-34, p. 17.

Dans certains cas ces dégradations fragilisent le métabolisme des agroécosystèmes jusqu'à un point tel que ces derniers deviennent impropres à une exploitation rentable du point de vue capitaliste¹⁹⁰³. Des processus de substitution et d'expansion dans les zones encore abondantes en terres relativement vierges ont alors tendance à se produire, comme l'illustre le récent mouvement d'acquisition des terres à grande échelle, qui a concerné en particulier l'Afrique, dernière grande frontière de l'agriculture marchande.

Le capitalisme, en tant que système en perpétuelle expansion¹⁹⁰⁴, continue ainsi à repousser la frontière marchande, jusqu'à ce qu'il se heurte un jour ou l'autre à d'évidentes limites matérielles.

Cette tendance au recul permanent de la frontière marchande se retrouve également dans le domaine extractif, avec des impacts écologiques tout aussi importants que dans l'agriculture.

Section 2 : La dynamique capitaliste dans les activités extractives : la non prise en compte des limites écologiques

L'extraction de matières premières métalliques ou énergétiques fossiles en des quantités toujours plus massives constitue un pilier du procès d'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale. Les formations centrales veillent à ce que les accès aux ressources naturelles correspondantes soient libres pour leurs firmes car les activités extractives sont à la base d'une formidable captation de valeur, dans ses deux composantes de valeur d'échange et de valeur d'usage.

Ces activités tendent en effet à être les manifestations les plus spectaculaires de l'échange (écologique) inégal entre centres et périphéries. Les grandes compagnies pétrolières ou minières dégagent souvent des taux de profit très élevés tout en alimentant les procès de production industriels en matière et en énergie. Ces procès, de plus en plus gourmands en termes de quantité et de diversité des substances absorbées¹⁹⁰⁵, requièrent de repousser constamment la frontière de l'extraction, jusque dans les régions et les écosystèmes les plus reculés et les plus fragiles¹⁹⁰⁶. De

¹⁹⁰³ C'est ce qui se passe avec la production du soja dans les régions du Goiás et du Mato Grosso au Brésil où les superficies dédiées au soja tendent parfois à redevenir des zones d'élevage bovin extensif, la culture du soja ne cessant en fait d'être déplacée progressivement vers les régions plus septentrionales. DUFUMIER (Marc), « Biodiversité et agricultures paysannes des Tiers-Mondes », *Art. cit.*, p. 552.

¹⁹⁰⁴ MESZAROS (Istvan), *Beyond Capital*, *Op. cit.*, p. 44.

¹⁹⁰⁵ VARET (Jacques), « Ressources minérales : un état des lieux », *Futuribles*, n° 381, janvier 2012, pp. 29-54, pp. 34-35.

¹⁹⁰⁶ KLARE (Michael T.), *The Race for What's left : the global scramble for the world's last resources*, *Op. cit.*, p. 17.

plus, la concurrence entre les firmes et les formations centrales exacerbe cette pression constante sur les ressources.

Afin de structurer l'analyse, il s'agira en premier lieu de faire ressortir les tendances récentes au sein des branches des activités extractives des formations centrales. Comme dans l'agro-business, la concentration est de plus en plus forte dans ces domaines que ce soit en raison des stratégies de croissance externe des firmes ou des politiques d'alliances stratégiques, qu'elles mènent avec des opérateurs complémentaires à elles. Dans le domaine minier en particulier, les alliances entre firmes extractives et firmes industrielles constituent une expression importante du phénomène de concentration et d'intégration verticale des filières. L'influence des Etats centraux n'y est pas étrangère, dans le but d'organiser les approvisionnements stratégiques sur lesquels reposent leurs industries (§1.).

Participant à la même orientation, les pressions exercées par les institutions économiques néolibérales depuis les années 1980 ont permis aux firmes des centres de regagner l'accès aux ressources (minérales, hydrocarbures) situées dans les périphéries à des conditions économiques souvent très favorables. Permis par ces conditions, le mouvement de prise de contrôle sur ces ressources par les firmes des centres, qui avait connu un temps d'arrêt à la suite des indépendances, a repris son cours de plus belle. Les modalités du contrôle ont cependant changé, les firmes usant de différentes formules juridiques et de différentes tactiques et moyens de pressions économiques pour participer à l'extraction à leur avantage (§2.).

Les conditions technico-économiques dans lesquelles les firmes interviennent dans la production mais aussi les ressources qu'elles visent, de plus en plus difficiles d'accès, dans des zones écologiques souvent sensibles, conduisent à des conversions brutales de milieux socio-écologiques parfois fragiles.

La contradiction, de plus en plus forte entre les limites écologiques et une logique capitaliste, qui tend à les repousser systématiquement sans égards pour les externalités négatives, génère des situations de rupture pouvant déboucher sur des conséquences parfois irréversibles pour la reproduction de la nature et des sociétés locales (§3.).

§1. Concentration, concurrence intercapitaliste et contraintes écologiques dans le secteur des activités extractives

Durant les trois dernières décennies, le secteur mondial des activités extractives a été marqué comme celui de l'agrobusiness par des vagues de concentration/restructuration au sein des filières mais également par l'arrivée de nouveaux types d'opérateurs, ainsi que par l'émergence de nouveaux besoins tant quantitatifs que qualitatifs. L'ensemble de ces facteurs a porté la concurrence entre firmes et formations capitalistes centrales à un stade d'intensité supérieure.

On cherchera à apprécier ces changements d'échelle au sein des deux branches de l'extraction de matières premières métalliques (A.) et énergétiques fossiles (B.).

A) La branche de l'extraction des matières premières métalliques affectée par les transformations de l'industrie et les nouvelles technologies

Le secteur des matières premières métalliques est travaillé par les mêmes tendances qui affectent les autres branches du secteur primaire et plus largement les autres branches de l'économie capitaliste : financiarisation, concentration, nécessaire adaptation aux innovations technologiques mais il connaît des contraintes spécifiques, qui affectent son organisation et influent sur les stratégies concurrentielles et d'internationalisation des firmes.

Les différentes filières de l'extraction de métaux sont en effet déterminées en aval par les innovations technologiques et les niveaux de production dans les branches industrielles auxquelles elles sont connectées qui vont déterminer le volume et la diversité des approvisionnements en matières premières métalliques¹⁹⁰⁷. D'autre part, les filières sont contraintes en amont par la nécessité de localiser et d'exploiter des ressources minières de manière rentable en fonction des besoins exprimés par les clients industriels de l'aval. Or, ces ressources sont, au fur et à mesure du développement de l'économie-monde capitaliste plus difficiles d'accès et leur mise en valeur nécessite des investissements de plus en plus lourds.

Ces contraintes se répercutent sur les stratégies de déploiement et d'accumulation des firmes du secteur, qui peut être qualifié de risqué, cyclique, fondé sur des investissements de long terme d'un point de vue capitaliste et global dans son aire d'action géographique¹⁹⁰⁸.

¹⁹⁰⁷ Les évolutions de la sphère monétaire et financière influent également directement sur la production de métaux précieux qui font office de valeur refuge comme l'or.

¹⁹⁰⁸ ERICSSON (Magnus), *Global Mining Towards 2030. Background material and food for thought for the Finnish mineral strategy process 2010*, 2010, [en ligne], <http://www.mineraalistrategia.fi/.../Sisäinen%20linkki%203....>, (site

Sur cette base, le processus de financiarisation a ajouté ou accentué certaines règles du jeu qui influent sur la structuration du secteur : la nécessité de diffuser les risques ; la capacité à rassembler de gigantesques volumes de capitaux ; le poids des investisseurs financiers à la recherche des opérations les plus rentables et qui peuvent rapidement déplacer leurs capitaux. Cet ensemble de facteurs induisent des tendances en apparence contradictoires au sein du secteur : une forte pression à la concentration mais également une division des tâches précise entre les différentes catégories de firmes intervenant le long des filières, donc à la fois une consolidation et une fragmentation de la structure du secteur¹⁹⁰⁹.

En effet, on peut diviser le secteur en plusieurs types d'acteurs complémentaires : les grandes voire très grandes compagnies transnationales, souvent verticalement intégrées, qui, au nombre de 150 environ, dominent le secteur à hauteur de 85 % de la production minière ; les compagnies de taille moyenne, qui autour de 950, se partagent le reste de la production ; entre 4000 et 6000 compagnies « juniors », qui sont quant à elles spécialisées dans l'exploration, utilisent des techniques de pointe et sont souvent mises en mouvement par des fonds de capital-risque ; enfin des sociétés équipementières et d'ingénierie qui ont un important rôle dans la mise en œuvre des projets miniers, notamment au stade du développement¹⁹¹⁰.

Le rôle des minières juniors est devenu crucial pour la rentabilisation globale de la branche. En effet, l'exploration¹⁹¹¹ en vue de trouver un gisement est une opération éminemment risquée sur le plan financier, les chances de trouver une ressource offrant des perspectives d'exploitation rentables étant faibles. La plupart des projets d'exploration échouent. Sachant que la mise en route de l'exploitation d'un dépôt minier peut prendre de dix à quinze ans, les grandes compagnies minières préfèrent conclure des alliances stratégiques avec des minières juniors, qui préparent le terrain en s'occupant de la partie exploration.

Les minières juniors se présentent donc comme des entreprises de haute technologie, souples et mobiles, dont le fond de commerce est basé sur des modèles innovants d'exploration géologiques.

consulté le 3 mars 2013), p. 2.

¹⁹⁰⁹ SINDING (Knud), « Consolidation, fragmentation and the structure of the mining industry », *The Journal of The Southern African Institute of Mining and Metallurgy*, Vol. 109, march 2009, pp. 187-190.

¹⁹¹⁰ ERICSSON (Magnus), *Global Mining Towards 2030. Background material and food for thought for the Finnish mineral strategy process 2010*, *Op. cit.*, p. 4 ; UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development*, *Op. cit.*, pp. 108-113.

¹⁹¹¹ On rappelle ici que les filières minières peuvent se diviser en cinq stades du point de vue technique : l'exploration, le développement, l'exploitation minière proprement dite, la première transformation (fonte des minerais et raffineries). La fermeture des mines peut être considérée comme un stade à part entière, UNCTAD, *Op. cit.*, p. 85.

Souvent cotées en bourse, elles peuvent attirer des investisseurs qui cherchent des rendements rapides car si elles trouvent un site minier rentable, elles sont susceptibles de faire monter les enchères vis à vis des majors minières. La valeur de leurs actions peut alors augmenter de plusieurs centaines de pour cent. Au contraire, si les projets d'exploration de ces sociétés échouent, leur survie est généralement compromise¹⁹¹².

Au sein des compagnies productrices intervenant plus en aval des filières, de l'extraction aux différentes étapes de transformation, les tendances à la concentration et à l'internationalisation sont très fortes, et se sont encore accélérées depuis le milieu des années 1990. La concentration est particulièrement intense dans les filières de l'or, du fer, du cuivre et du zinc au sein desquelles en 2005 les dix compagnies les plus importantes contrôlaient respectivement 47 %, 52 %, 58 % et 43 % de la production¹⁹¹³.

Cette tendance à la concentration est favorisée à la fois par les exigences de la production capitaliste et par le mouvement de financiarisation.

Les stratégies de croissance externe par fusions-acquisitions ont été privilégiées par les firmes transnationales. Elles sont en effet censées permettre la saisie d'actifs stratégiques - qu'il s'agisse de ressources minières, de connaissances ou de savoir-faire techniques – rapidement et au moindre coût en utilisant les effets de levier permis par les marchés financiers. De telles tactiques ont également pour objectif de maximiser la valeur financière globale des nouvelles entités créées, mais la recherche d'une augmentation rapide du pouvoir de marché de la firme acheteuse et d'économies d'échelle semblent être des motivations fondamentales¹⁹¹⁴.

Ce mouvement de concentration s'est encore intensifié avec l'émergence d'un super-cycle minier dans les années 2000¹⁹¹⁵. Juste avant et durant celui-ci des méga-fusions ont été opérées entre certaines des firmes multinationales les plus puissantes du secteur. La décennie a été inaugurée par la fusion en 2001 entre le groupe australien *BHP* et *Billiton*, une ancienne possession du groupe *Shell*, donnant naissance au plus grand groupe minier diversifié au monde¹⁹¹⁶. En 2006, c'est le groupe indien *Mittal* qui a fusionné avec *Arcelor*, devenant le premier producteur d'acier au monde ; la même année le suisse *Xstrata* mettait la main sur le canadien *Falconbridge* ; le brésilien *CVRD* sur le producteur canadien de nickel *Inco*. En 2007, la firme états-unienne *Freeport*

¹⁹¹² ERICSSON (Magnus), *Op. cit.*, p. 4 ; UNCTAD, *Op. cit.*, p. 109.

¹⁹¹³ UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development, Op. cit.*, pp. 110-111.

¹⁹¹⁴ SINDING (Knud), « Consolidation, fragmentation and the structure of the mining industry », *Art. cit.*, p. 189.

¹⁹¹⁵ HUMPHREYS (David), « The great metals boom : A retrospective », *Resources Policy*, Vol. 35, 2010, pp. 1-13.

¹⁹¹⁶ HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, Scottsville, University of KwaZulu-Natal Press, groundWork, 2011, p. 123.

McMoRan absorbait sa compatriote *Phelps Dodge* ; l'anglais *Rio Tinto* fusionnait avec le producteur d'aluminium canadien *Alcan*. En 2008, l'australien *BHP Billiton*, grand producteur de minerai de fer faisait une offre de rapprochement à son concurrent *Rio Tinto*. Plus récemment on peut également évoquer le rapprochement entre le négociant suisse *Glencore* et *Xstrata*, pouvant potentiellement déboucher sur un groupe très puissant dans les filières du charbon, du zinc et du cuivre, mais aussi donner lieu à d'autres opérations de fusions-acquisitions.

En ce qui concerne la consommation de métaux qui constitue un des « fondamentaux » des marchés on peut avec le recul distinguer des tendances lourdes, en germe depuis la fin des années 1980 et qui se sont concrétisées dans les années 2000 et 2010.

Après les phases d'expansion de la croissance industrielle dans les centres occidentaux dans les années cinquante, soixante et soixante-dix et ses soubresauts dans les années 1980, la demande en matières premières métalliques est en effet désormais tirée par deux types de consommations qui reflètent des transformations structurelles dans la division internationale du travail capitaliste.

D'une part, les métaux ferreux et ferro-alliages (fer, chrome, manganèse) sont consommés massivement par les pays dits émergents comme la Chine, le Brésil ou l'Inde qui les utilisent pour construire leurs usines, leurs infrastructures de transport et l'immobilier urbain.

Ces pays et d'autres comme la Corée du Sud ou Taïwan consomment également des métaux de base comme l'aluminium, le cuivre, le zinc, l'étain pour alimenter non seulement la construction d'infrastructures mais aussi certaines industries de consommation de masse comme l'automobile par exemple.

D'autre part, les centres occidentaux, les pays de la triade, en plus de toujours consommer les matériaux déjà cités, ont ouvert un autre champ de consommation de métaux. Ils ont en effet une large consommation de métaux de haute technologie (lithium, cobalt, indium, germanium, tantale, terres rares, titane...) qui sont utilisés pour fabriquer les produits électroniques et informatiques, les armements de pointe, l'industrie spatiale et de plus en plus les énergies renouvelables et les technologies de dépollution¹⁹¹⁷.

Si ce classement pêche par son schématisme, il a le mérite d'indiquer les grandes tendances de la demande de métaux dans l'économie-monde capitaliste depuis deux décennies.

Ces tendances qui étaient encore voilées dans les années 1990 ont littéralement explosé durant la décennie 2000, durant laquelle les prix des métaux se sont envolés.

De 2000 à 2008, la Chine a vu sa demande d'acier augmenter de 16 % par an, sa demande

¹⁹¹⁷ VARET (Jacques), « Ressources minérales : un état des lieux », *Art. cit.*, pp. 39-40.

d'aluminium de 20 % par an, celle de cuivre de 13 % par an et de nickel de 23 % par an. Durant le même espace de temps, la Chine en est venue à compter pour les 2/3 de la croissance mondiale de la demande d'acier et d'aluminium, et pour la quasi-totalité de la croissance mondiale de la demande de cuivre et de nickel¹⁹¹⁸. Dans la deuxième moitié des années 2000, la Chine absorbait 40 % du manganèse extrait au plan mondial, à peu près autant pour l'acier et l'aluminium. Entre 2000 et 2007, la production mondiale d'acier augmentait de 6,4 % par an, passant de 800 millions de tonnes à 1300 millions de tonnes¹⁹¹⁹..

Parallèlement, la demande de métaux de haute technologie n'a cessé d'augmenter entraînant parfois des hausses de prix très brutales comme dans le cas du Tantale, utilisé dans la production de téléphone portables, dont la « crise » de 2000¹⁹²⁰ a inauguré la décennie.

On retrouve cette spectaculaire hausse de la demande de métaux de haute technologie dans le cas du cobalt, utilisé pour fabriquer des super-alliages, dont la production mondiale est passée de 40 000 tonnes environ à 88 000 tonnes de 2000 à 2010 ; l'indium, qui sert à fabriquer des cellules photovoltaïques, a vu sa production globale passer de 250 tonnes environ en 2000 à 574 tonnes en 2010¹⁹²¹.

La production mondiale de lithium utilisé, pour fabriquer des batteries, notamment celles des voitures électriques, en augmentation constante depuis le milieu des années 1990. a passé un cap en 2005 avec une augmentation de 28 % jusqu'en 2010¹⁹²². Au début des années 2010, la consommation mondiale de lithium augmentait à un rythme de 12 à 15 % par an en valeur¹⁹²³.

Si de multiples facteurs ont joué pour faire s'envoler les cours - comme le retard de la mise à niveau de la production minière et les manœuvres spéculatives des fonds d'investissement sur les marchés dérivés de matières premières, notamment les *Exchange-Traded funds*¹⁹²⁴, la hausse des prix des métaux dans les années 2000 a reposé sur un changement structurel des besoins industriels au plan mondial.

¹⁹¹⁸ HUMPHREYS (David), « The great metals boom : A retrospective », *Art. cit.*, p. 6 ;

¹⁹¹⁹ VARET (Jacques), « Ressources minérales : un état des lieux », *Art. cit.*, p. 41.

¹⁹²⁰ HOCQUARD (Christian), « Les nouveaux métaux stratégiques. Métaux high-tech, « métaux verts », métaux stratégiques. Vers une convergence », *Mag'Mat*, n° 26, Agence Rhône-Alpes pour la maîtrise des matériaux (A.R.A.M.M.), pp. 18-30, p. 28.

¹⁹²¹ BLOOWORTH (Andrew), GUNN (Gus), « The future of the global minerals and metals sector : issues and challenges out to 2050 », *Géosciences*, n° 15, juin 2012, p. 91.

¹⁹²² IFP énergies nouvelles, « Li, Ni, Pt, Pd : des métaux « critiques » », *Panorama 2010*, IFP énergies nouvelles, [en ligne], <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/publications/notes-de-synthese-panorama/panorama-2010>, (site consulté le 7 mars 2013).

¹⁹²³ PAILLARD (Christophe-Alexandre), « La question des minerais stratégiques, enjeu majeur de la géoéconomie mondiale », *Géoéconomie*, n° 59, automne 2011, pp. 17-32, p. 23.

¹⁹²⁴ HUMPHREYS (David), *Art. cit.*, pp.7-8 ; il ne faut pas non plus négliger le rôle de certains métaux et minéraux précieux tel que l'or comme valeur refuge en période d'instabilité financière récurrente, COMBES (Maxime), « Urgence d'un changement civilisationnel face à la nouvelle ruée minière mondiale. Entretien avec William Sacher », *Mouvements*, n° 67, 2011/3, pp. 168-175, p. 169.

En effet, la demande des procès de production industriels en matières premières métalliques est fondamentalement dans une dynamique de croissance quantitative et qualitative, et ce de manière durable, sauf effondrement économique brutal. Or, cette orientation est destinée à se heurter à un certain nombre de contraintes matérielles et écologiques.

Les sociétés minières font en effet face à des difficultés croissantes en matière d'extraction et d'exploration dont on peut dresser une liste non exhaustive :

- Les mines sont situées dans des zones de plus en plus distantes des régions où sont consommées les matières premières ;
- ces zones sont caractérisées par des climats souvent difficiles et souffrent d'un déficit en matière d'infrastructures;
- les dépôts de minéraux se trouvent à des niveaux de profondeurs plus importants, ce qui rend l'exploration et l'extraction plus délicate et plus coûteuse ;
- la composition minéralogique et chimique des minerais est plus complexe, ce qui rend également l'extraction plus difficile¹⁹²⁵.

Pour faire face à ces difficultés, les sociétés minières sont obligées de déployer des moyens techniques - en connaissances théoriques, en savoir-faire, en équipement – de plus en plus lourds, ce qui requiert une adaptation du secteur.

Cette adaptation, dans un contexte capitaliste, passe par le phénomène de concentration que l'on soulignait au départ. La volonté de maintenir une rentabilité financière élevée favorise les stratégies de croissance externe et de sous-traitance qui limitent les coûts de recherche et de développement. Cependant, les opportunités de profits élevés de la période pousse les énormes firmes qui contrôlent le secteur minier à augmenter leurs capacités de production mais ce, de manière très linéaire. C'est à dire qu'il s'agit surtout de renforcer les capacités existantes, en volume, en rapidité et en efficacité pour réduire les coûts de production par les économies d'échelles. Les *process* de production sont automatisés et font un plus grand recours à l'informatique ; on utilise des équipements d'extraction comme des excavatrices ou des camions plus volumineux en taille ; le matériel de fonte et de raffinerie subit lui aussi le même processus d'évolution avec la mise en place de plus gros fourneaux, des systèmes d'électrolyse plus efficaces¹⁹²⁶.

¹⁹²⁵ ERICSSON (Magnus), « Global Mining Towards 2030. Background material and food for thought for the Finnish mineral strategy process 2010 », *Op. cit.*, p. 10 ; KLARE (Michael T.), *The Race for What's left : the global scramble for the world's last resources*, *Op. cit.*, pp. 17-18.

¹⁹²⁶ FILIPPOU (Dimitrios), KING (Michael G.), « R&D prospects in the mining and metals industry », *Resources*

Les bonds qualitatifs sont peu recherchés par les firmes minières, hormis en ce qui concerne la phase d'exploration : ce qui dénote une faible tendance à s'adapter aux contraintes écologiques, synonyme de coûts élevés en recherche et développement.

Suite à la découverte d'un gisement relativement facile à exploiter, ce qui permet de bénéficier de rentes différentielles, c'est avant tout la taille du projet d'extraction qu'il s'agit d'augmenter, en vue de bénéficier de rendements plus élevés et de marges bénéficiaires plus importantes. D'où la multiplication de projets géants de mines à ciel ouvert.

Face aux difficultés de l'exploitation, au caractère stratégique de certaines matières métallifères et à l'intensification de la concurrence intercapitaliste, que ce soit entre firmes ou entre formations sociales, on voit se constituer des stratégies d'approvisionnement qui renforcent encore la concentration au sein de la branche. On voit ainsi se constituer des alliances stratégiques entre des firmes industrielles ou commerciales de l'aval des filières et des sociétés minières pour mettre sur pied des projets d'extraction et d'approvisionnement. Ainsi, une compagnie minière australienne de taille relativement modeste, *Lynas Corporation*, a-t-elle conclu des alliances avec la Sogo Shosha japonaise *Sojitz* et la firme allemande *Siemens* pour des fournitures de terres rares à partir de la mine de *Mount Weld* en Australie¹⁹²⁷.

L'exploitation du lithium des Andes donne lieu également à des rapprochements similaires. La firme de négoce japonaise *Toyota Tsusho* s'est associée avec la minière australienne *Orocobre* dans le cadre du projet Salar de Olaroz en Argentine. La compagnie minière canadienne *Lithium America* s'est associée avec *Mitsubishi Motors* et le fabricant de pièces détachées automobiles *Magna International* pour exploiter le site de Cauchari Olaroz. La firme chimique et métallurgique allemande *Chemettal* opère à Salar de Atacama au Chili. Les firmes sud-coréenne *Korean Resources*, *LG International* et *GS Caltex* ont formé un pacte avec la junior canadienne *Lithium One* pour participer au projet d'exploitation des marais salants argentins de Sal de Vida¹⁹²⁸.

Concentration, concurrence exacerbée, augmentation de la demande, difficultés d'accès physique aux ressources, tout ces traits se retrouvent dans la branche de l'extraction de matières premières énergétiques, au premier chef les hydrocarbures.

Policy, Vol. 36, 2011, pp. 276-284, p. 280.

¹⁹²⁷ HISCOCK (Geoff), *Earth Wars. The Battle for Global Resources*, Singapore, John Wiley & Sons Singapore Pte. Ltd., 2012, p.4.

¹⁹²⁸ *Ibid.*, pp.8-9.

B) Les métamorphoses de la branche de l'extraction de matières premières énergétiques en période de pression sur les ressources

Durant l'ère néolibérale du capitalisme, le secteur de l'extraction de matières premières énergétiques est resté marqué par le poids des sociétés transnationales privées occidentales, en particulier dans le domaine des hydrocarbures.

Un processus de concentration a ainsi fait émerger quelques grands groupes diversifiés comme *ExxonMobil*, *BP*, *Shell*, *Chevron*, *Total* qui sont actifs dans presque tous les aspects de l'extraction et de la distribution du gaz et du pétrole. Ces *majors* sont suivies de près par des entreprises comme *ConocoPhillips*, *Oxy*, *Apache*, *Anadarko*, *BG*, *Repsol-YPF* ou *BHP Billiton's oil and gas division* : globalement les anciennes sociétés pétrolières dites « indépendantes »¹⁹²⁹.

Concernant l'extraction du charbon, on retrouve au premier plan les grandes sociétés minières comme *Anglo-American*, *BHP Billiton*, *Rio-Tinto*, *Drumond* ou *Glencore-Xstrata*, qui sont les cinq principaux producteurs mondiaux¹⁹³⁰.

Il faut noter que les sociétés d'équipement, d'ingénierie et de service jouent également un rôle important dans les filières énergétiques. C'est le cas par exemple de *Schlumberger*, *Halliburton* ou *Transocean*.

Résultat de facteurs variés – politiques d'indépendance économique, dynamiques de la mondialisation néolibérale –, de nouveaux opérateurs se sont récemment invités dans le jeu de la recherche et de l'exploitation de ressources énergétiques au niveau global : les sociétés des pays émergents comme la Chine, le Brésil, l'Inde, la Malaisie ou la Corée du Sud. Les grands opérateurs de ce type sont les groupes chinois *CNOOC*, *CNPC/PetroChina* et *Sinopec*, les russes *Gazprom* et *Lukoil*, l'indien *ONGC*, le brésilien *Petrobras* ou encore le malaisien *Petronas*.

Nombre de ces sociétés sont sous le contrôle de capitaux publics, mais même au sein de cette catégorie, certaines sont soit gérées de façon indépendante ou semi-indépendante, tandis que d'autres sont même cotées au *New York Stock Exchange* comme les compagnies chinoises *CNOOC*, *PetroChina* et *Sinopec* ou la brésilienne *Petrobras*¹⁹³¹.

Depuis le milieu des années 1990, ces sociétés se sont engagées dans un processus de

¹⁹²⁹ BRIDGE (Gavin), LE BILLON (Philippe), *Oil*, *Op. cit.*, pp. 48-55.

¹⁹³⁰ CHEVALIER (Jean-Marie), GEOFFRON (Patrice), (Dir.), *Les nouveaux défis de l'énergie : Climat – Economie – Géopolitique*, Paris, Economica, 2011, p. 41.

¹⁹³¹ UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development*, *Op. cit.*, p. 116.

recherche de ressources énergétiques à l'étranger, notamment dans les pays qui pour des raisons géopolitiques ont été mis à l'écart par les puissances occidentales mais aussi, et de plus en plus, dans les anciennes zones d'influence de ces puissances¹⁹³², notamment dans le monde tropical.

Dans le domaine des matières premières énergétiques, une nouvelle phase concurrentielle s'est donc enclenchée à la fois entre sociétés privées occidentales, et entre sociétés occidentales et celles du monde émergent pour alimenter une demande énergétique globale croissante. La demande énergétique primaire a en effet connu un bond depuis le début des années 1990 et en particulier dans les années 2000, notamment du fait de la croissance des économies asiatiques dont celle de la Chine. Alors qu'en 1990, la Chine comptait pour 8 % de la consommation globale d'énergie, cette part s'est élevée à 16 % en 2006¹⁹³³. En 2012, le pays s'imposait comme le deuxième pays importateur de pétrole, mais derrière les Etats-Unis dont la population est pourtant beaucoup moins nombreuse¹⁹³⁴.

Sur la base de la consommation actuelle, certaines projections ont prévu une augmentation de 57 % de la consommation d'énergie primaire dans le monde entre 2004 et 2030¹⁹³⁵.

Or, la satisfaction de cette demande repose actuellement très largement sur les énergies fossiles - pétrole, gaz et charbon¹⁹³⁶ - et en dépendra encore majoritairement dans les décennies à venir. Le seul pétrole qui contribuait en 2007 à environ 34 % de la consommation mondiale d'énergie primaire, restera la principale source d'énergie en 2030 si la structure de la production d'énergie n'est pas profondément modifiée d'ici là¹⁹³⁷.

Le paradoxe est que les ressources énergétiques fossiles, et celles de pétrole en premier lieu, tendent sinon à s'épuiser à l'horizon du court ou du moyen terme, au moins à devenir de plus en plus difficile d'accès¹⁹³⁸.

Pour faire face à cette demande, dans un contexte capitaliste concurrentiel et fondé sur la recherche de profits rapides, les principales solutions actuellement mises en application et projetées à l'horizon du court terme sont de type linéaire. Cela signifie qu'il s'agit fondamentalement

¹⁹³² MAGRIN (Géraud), PERRIER-BRUSLE (Laetitia), « Nouvelles géographies des activités extractives », *EchoGéo*, n° 17, 2011, [en ligne], <http://echogeo.revues.org/12586>, (Consulté le 11 mai 2012).

¹⁹³³ KLARE (Michael T.), *Rising Powers, Shrinking Planet. The New Geopolitics of Energy*, *Op. cit.*, p. 12.

¹⁹³⁴ International Energy Agency, *Key World Energy Statistics 2012*, OECD/International Energy Agency, 2012, [en ligne], <http://www.iea.org/publications/freepublications/.../kwes.pdf...>, (site consulté le 9 mars 2013), p. 23.

¹⁹³⁵ KLARE (Michael T.), *Op. cit.*, p.33.

¹⁹³⁶ Au début des années 2010, ces trois types de ressources contribuaient à hauteur de 80 % de la consommation d'énergie primaire dans le monde. HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, *Op. cit.*, p. 136.

¹⁹³⁷ CHEVALIER (Jean-Marie), GEOFFRON (Patrice) (Dir.), *Les nouveaux défis de l'énergie : Climat – Economie – Géopolitique*, *Op. cit.*, p.11.

¹⁹³⁸ KLARE (Michael T.), *Op. cit.*, pp. 12-13.

d'augmenter la production d'énergie selon les lignes déjà en vigueur, c'est à dire à partir des énergies fossiles dont les prix ont considérablement augmentés, rendant leur extraction particulièrement rentable, même si celle-ci est plus délicate.

Cette augmentation de la production est rendue possible par deux éléments :

- l'utilisation de techniques d'extraction et de transformation plus lourdes, permettant un volume de production plus important ;
- la recherche de ressources dans des sites plus difficiles à atteindre et qui présentent plus de risques sur le plan environnemental.

La production d'énergie au plan mondial fait donc présentement face à une contradiction vers laquelle l'a conduite la dynamique capitaliste : l'extraction de matières premières énergétiques fossiles tend à s'accélérer, alors que les conditions techniques et écologiques de cette extraction tendent à entraîner plus de dommages, que ce soit au travers de pollutions locales ou d'émission de gaz à effet de serre.

Ce constat se vérifie concernant aussi bien la production de pétrole, de gaz naturel et de charbon.

L'extraction de pétrole est exemplaire de la logique linéaire engendrée par la dynamique capitaliste et consistant à repousser la frontière écologique. Elle repose désormais sur :

- Les technologies de « récupération optimisée du pétrole ». Celles-ci visent à améliorer le taux de récupération de pétrole brut au sein des champs pétrolifères, conduisant à un épuisement plus rapide des réserves.
- La recherche de nouveaux champs pétrolifères. Ces derniers tendent à être de plus petite taille, situés dans des environnements extrêmes et contenant du pétrole de plus mauvaise qualité, ce qui se répercute sur les conditions de raffinerie, rendant cette activité plus polluante.
- L'exploitation de ressources pétrolifères dites « non conventionnelles ». C'est le cas par exemple des sables bitumineux du Canada ou du pétrole lourd et extra-lourd du Venezuela, dont l'extraction s'avère très délicate sur le plan écologique¹⁹³⁹.

L'extraction et la première transformation du gaz naturel suivent les mêmes voies que celles du pétrole. Le gaz « conventionnel » est majoritairement transporté par des tubes de plus en plus longs augmentant les risques de fuite. Il est également transformé dans une proportion croissante en liquide pour pouvoir être transporté plus facilement par des navires méthaniers. Ce processus de

¹⁹³⁹ HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, Op. cit., pp. 143-145.

conversion est cependant hautement consommateur d'énergie et donc émetteur de gaz à effet de serre¹⁹⁴⁰.

Depuis 2006, la production de gaz a massivement augmenté du fait de l'exploitation de gaz « non conventionnels » comme le gaz de schiste. Ce type de gaz est extrait de la roche entre 1000 et 4000 m de profondeur, en dessous des nappes phréatiques, grâce à la technique de la fracturation hydraulique. Les risques de pollution des nappes phréatiques par ce biais sont élevés et les volumes d'eau nécessités par la fracturation sont immenses, en plus des émissions de méthane lors de l'extraction¹⁹⁴¹. Le bilan environnemental de telles pratiques apparaît donc plus que discutable.

La consommation mondiale de charbon a elle aussi augmenté depuis 2000, et ce de façon plus rapide encore que le pétrole et le gaz. Elle s'élevait à 7238 millions de tonnes en 2010, s'étant accrue de 56 % en dix ans¹⁹⁴². Deux des plus gros consommateurs mondiaux sont la Chine et l'Inde, mais le Japon et l'Allemagne importent également de grandes quantités¹⁹⁴³.

L'extraction de charbon est elle-même fort polluante, mais de plus, malgré l'importance des réserves mondiales, les nouvelles mines de charbon sont plus difficiles à exploiter et requièrent de lourdes infrastructures, ce qui implique un surplus de coût environnementaux¹⁹⁴⁴.

La création de carburants liquides ou de gaz à partir de charbon est une technologie ancienne réactivée avec les prix élevés du pétrole, notamment par l'entreprise Sud-africaine *Sasol*. Cette technologie est cependant elle-même très consommatrice d'énergie et d'eau. Elle entraîne également des émissions de carbone astronomiques ainsi que d'autres gaz comme le dioxyde de soufre¹⁹⁴⁵.

L'augmentation de la production d'énergie primaire fossile, dans des conditions matérielles d'accès aux ressources plus difficiles, est donc destinée à entraîner des contradictions écologiques croissantes, que ce soit au niveau de l'extraction ou de la transformation. En effet, en dépit de solutions technologiques à court terme, ces opérations consomment en réalité elles-mêmes de la matière et de l'énergie de manière accrue, générant par là même des pollutions grandissantes.

Les sources d'approvisionnement énergétiques complémentaires privilégiées par les opérateurs capitalistes sont actuellement surtout fondées sur l'extraction d'uranium ou les

¹⁹⁴⁰ HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, *Op. cit.*, p.147-148.

¹⁹⁴¹ FRISON (Xavier), « Gaz de schiste : forage au centre de la terre », *Alternatives Internationales*, Hors Série n°11, Les guerres des matières premières, juillet 2012, p. 19.

¹⁹⁴² CORNOT-GANDOLPHE (Sylvie), « Le vieux charbon fait de la résistance », *Alternatives Internationales*, Hors Série n°11, Les guerres des matières premières, juillet 2012, p.12.

¹⁹⁴³ International Energy Agency, *Key World Energy Statistics 2012*, *Op. cit.*, p. 15.

¹⁹⁴⁴ KLARE (Michael T.), *Rising Powers, Shrinking Planet. The New Geopolitics of Energy*, *Op. cit.*, pp. 52-53.

¹⁹⁴⁵ HALLOWES (David), *Op. cit.*, p. 149.

agrocarburants, dont le bilan environnemental et social peut s'avérer tout aussi dommageable que celui des énergies fossiles tout au long du cycle de production.

L'hydroélectricité produite à partir de barrages géant est également en vogue, bien que là encore les impacts environnementaux ne soient pas à négliger.

Les énergies renouvelables, bien qu'apparaissant de plus en plus attractives à certains investisseurs, restent encore marginales dans le bilan énergétique mondial, notamment en raison des investissements élevés que leur développement nécessite. Lorsque ces derniers sont envisagés, il s'agit souvent de renforcer le contrôle des grands opérateurs capitalistes dans des projets déconnectés des réalités sociales et locales¹⁹⁴⁶.

On se concentrera pour l'instant sur les modalités et les impacts de l'extraction de matières premières énergétiques fossiles par les firmes capitalistes dans le monde tropical. Ces matières restent en effet au cœur de la fabrique d'énergie destinée à alimenter la machine d'accumulation capitaliste et le monde tropical une frontière à repousser pour exploiter de nouvelles sources.

§2. Les modalités juridiques de contrôle des activités extractives par les firmes multinationales à l'ère néolibérale

Au cours des XIXe et XXe siècles, avec la croissance de la production et la complexification des technologies utilisées, les industries des formations capitalistes centrales se sont retrouvées de plus en plus dépendantes des ressources minérales des périphéries et notamment de celles du monde tropical. Pour les dernières décennies du XXe et les premières du XXIe siècle, ce constat est resté valable. L'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie du Sud-Est ou l'Océanie constituent toujours des espaces privilégiés où est repoussée en permanence la frontière de l'exploitation minière, « vers des territoires encore vierges d'exploitation industrielle, et souvent écologiquement et culturellement sensibles »¹⁹⁴⁷. L'expansion de cette frontière a été facilitée par les réformes néolibérales promues à partir des années 1980 par les institutions financières internationales, et qui ont permis d'élaborer des cadres d'investissement très favorables aux sociétés minières transnationales.

Les chiffres sont éloquentes. Entre 1990 et 2000, les flux entrants d'investissements étrangers directs

¹⁹⁴⁶ HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, *Op. cit.*, p. 162.

¹⁹⁴⁷ COMBES (Maxime), « Urgence d'un changement civilisationnel face à la nouvelle ruée minière mondiale. Entretien avec William Sacher », *Art. cit.*, p. 170.

dans les activités extractives des pays en développement et en transition ont été multipliés par 9 et ont augmenté encore de 50 % entre 2000 et 2005 au moment du déclenchement du super-cycle minier, l'Afrique et l'Amérique latine¹⁹⁴⁸ ayant été particulièrement concernées. La part des investissements directs à l'étranger, des Etats-Unis dans les activités extractives dirigées vers les pays en développement, est passée de 31 % en 1985 à 44 % en 2005 : les principaux pays ciblés furent le Brésil, le Chili, le Mexique et le Pérou en Amérique latine, l'Egypte et le Nigéria en Afrique et l'Indonésie en Asie du Sud-Est¹⁹⁴⁹. Au-delà de ces récepteurs classiques, plusieurs autres pays se sont affirmés en tant que destination majeure des capitaux des formations capitalistes centrales : le Tchad, la Guinée équatoriale et l'Angola concernant l'extraction d'hydrocarbures ; le Mali ou la Papouasie Nouvelle-Guinée pour l'extraction de minerais métalliques.

Le contrôle des firmes multinationales sur les activités extractives des formations périphériques s'est objectivement accru durant la même période, puisque en 2005 les firmes multinationales ou leurs filiales étaient en charge de la totalité ou quasi-totalité des opérations d'extraction de matières premières métalliques au sein de 33 pays miniers majeurs comme la Guinée, le Mali, la Tanzanie, la Zambie, l'Argentine, le Botswana, le Gabon ou le Ghana¹⁹⁵⁰.

Ce contrôle, d'intensité variable, se réalise au travers d'arrangements contractuels entre les firmes multinationales et les Etats hôtes des investissements.

Les réformes néolibérales relatives aux investissements étrangers, menées à partir des années 1980 et 1990, ont permis aux firmes multinationales de conclure des contrats avantageux. En fait, ces réformes ont renversé la tendance, déclenchée avec les indépendances, à la récupération du contrôle des Etats périphériques sur leurs ressources naturelles.

Les cadres d'investissement miniers, reflétant l'évolution des politiques et des législations et de plus en plus influencés par les accords économiques internationaux, n'ont plus été conçus dans l'optique de développer les capacités de gestion et de production nationales mais dans celle d'attirer les grands groupes transnationaux.

Les contrats négociés dans ces cadres ont dès lors fournis des points d'appui juridiques aux multinationales pour se réserver à la fois une grande marge de manœuvre dans l'organisation de leurs affaires et des modalités de partage de la rente minière très généreuses à leur égard. Certes, des différences d'attitude entre les différentes formations sociales ont subsisté ; certains Etats du Sud, notamment en Asie, sont restés attachés à l'acquisition d'une certaine autonomie en matière de

¹⁹⁴⁸ En 2005, l'Amérique latine représentait 23 % du marché mondial de l'exploration minière, GORDON (Todd), WEBBER (Jeffery R.), « Imperialism and Resistance : Canadian mining companies in Latin America », *Third World Quarterly*, Vol. 29, n° 1, 2008, pp. 63-87, p. 68.

¹⁹⁴⁹ UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development*, Op. cit., p. 102.

¹⁹⁵⁰ *Ibid.*, p. 102.

gestion de leurs ressources et la décennie 2000 a vu le retour d'une affirmation nationale en la matière, cette fois-ci surtout en Amérique latine. Cependant, l'orientation néolibérale est restée majoritaire dans le monde tropical, notamment en raison du poids des accords économiques internationaux et de la pression qu'exercent les institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds.

A) Formules contractuelles et modes d'investissement des firmes multinationales

On peut distinguer quatre principales formes d'arrangements contractuels dans le secteur des activités extractives :

a. *La concession moderne*

Cette formule est utilisée quasi systématiquement dans le domaine de l'extraction de minerais et est le deuxième type de contrat le plus répandu concernant l'extraction des hydrocarbures¹⁹⁵¹.

Dans le cadre de la concession moderne, l'entreprise étrangère obtient le droit de prospecter, d'extraire et de commercialiser les ressources d'une zone géographique déterminée. La firme assume tous les risques de l'exploration et de la production, mais est également libre d'en recueillir tous les profits potentiels. En effet, les matières extraites deviennent propriété de l'entreprise au niveau du point d'extraction. De même, les installations minières restent propriété de la firme au moins jusqu'à la fin de la concession¹⁹⁵². De plus, les droits de concessions sont souvent accordés pour des périodes longues, renouvelables et peuvent dans certains cas être transférés. Cette formule apparaît donc comme celle qui offre à la firme le contrôle le plus direct sur les ressources naturelles.

Dans la formule de la concession le partage de la rente minière, forme spécifique de profit, s'effectue uniquement au travers de la fiscalité. Celle-ci repose potentiellement sur plusieurs types de prélèvements mais consiste classiquement en une redevance proportionnelle à la production ou au produit de la vente et d'un impôt sur les sociétés¹⁹⁵³.

Tout l'enjeu pour l'entreprise étrangère est donc d'obtenir les conditions fiscales les plus avantageuses puisque c'est l'ampleur des prélèvements qui détermine pour une large part les profits

¹⁹⁵¹ UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development*, Op. cit., p. 159 et p. 161.

¹⁹⁵² TORDO (Silvana), *Fiscal Systems for Hydrocarbons, Design Issues*, World Bank Working Paper n° 123, Washington, D.C., The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank, 2007, p. 8.

¹⁹⁵³ *Ibid.*, p. 9.

de l'opération. Un autre enjeu est de garantir le maintien de ces conditions fiscales pour toute la durée de la concession. Il est donc crucial pour les sociétés transnationales de figer les termes du contrat et de sortir ce dernier du champ de compétence des juridictions nationales. Nombre de firmes ont ainsi obtenu des contrats de concession prévoyant des clauses de stabilité fiscale et des clauses compromissaires au travers desquelles les sociétés transnationales ont pu désigner le droit et le for applicable pour le règlement des différends, se référant la plupart du temps au droit international et aux institutions d'arbitrage international¹⁹⁵⁴.

Il faut également prendre en compte le fait, que nombre de ces contrats ont prévu des incitations fiscales et notamment des abattements pour amortissements accélérés.

b. *Les accords de partage de la production*

Les accords de partage de la production sont actuellement la principale formule utilisée pour l'extraction des hydrocarbures. En 2007, elle comptait pour 50% de l'ensemble des contrats conclus par les sociétés transnationales avec les pays en développement producteurs de gaz et de pétrole¹⁹⁵⁵. Cette formule juridique a été promue par les institutions de Bretton Woods¹⁹⁵⁶ et est actuellement très pratiquée en Afrique sub-saharienne. Elle permet en effet une certaine flexibilité et un bon niveau de sécurité aux entreprises privées. Par ailleurs, ces contrats sont souvent passés avec des entreprises publiques du pays d'accueil.

Dans le contrat de partage de production, l'entreprise étrangère obtient également un droit de prospection et d'exploitation, et c'est elle qui effectue les investissements nécessaires. Cependant, le partage de la rente ne s'effectue pas de la même manière que dans le contrat de concession. En effet, dans ce type de formule, la propriété du pétrole reste indivise jusqu'au point d'exportation¹⁹⁵⁷, c'est-à-dire à la sortie des installations de stockage. A ce moment, le pétrole est partagé selon un certain mode de répartition fixé dans le contrat.

En premier lieu, la société étrangère est assurée de récupérer le *cost oil* ou coût pétrolier, c'est-à-dire le volume correspondant aux coûts de production. C'est pourquoi ce type de formule est synonyme de sécurité pour les sociétés transnationales, pouvant même être plus avantageux qu'une concession.

En second lieu, s'effectue le partage entre la firme et le pays d'accueil de ce qu'on appelle le *profit*

¹⁹⁵⁴ UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development*, Op. cit., pp. 160-161.

¹⁹⁵⁵ *Ibid.*, p. 104.

¹⁹⁵⁶ LEENHARDT (Blaise), « Fiscalité pétrolière au Sud du Sahara: La répartition des rentes », *Afrique contemporaine*, n° 216, 2005/4, pp. 65-86, p. 77

¹⁹⁵⁷ LAMOTTE (Olivier), PORCHER (Thomas), « Stratégies des compagnies pétrolières internationales et partage de la rente : le cas du Congo », *Revue Management & Avenir*, n° 42, 2011/2, p. 310-327, p. 316.

oil ou profit pétrolier selon des modalités établies dans le contrat.

C'est dans ce type de contrat que l'asymétrie d'information entre Etat producteur et sociétés transnationales se fait fortement sentir car les pays producteurs qui y prennent part ne maîtrisent pas les stratégies de production et d'échange globales des sociétés transnationales¹⁹⁵⁸.

Il est en effet difficile à des pays qui ne disposent pas des capacités d'expertise nécessaires d'évaluer les coûts et les volumes de production exacts des sociétés pétrolières ou gazières.

Celles-ci restent généralement très secrètes, en particulier sur les prix qui sont pratiqués pour les échanges entre filiales.

En jouant sur des prix de transferts, les sociétés transnationales peuvent ainsi maximiser leurs coûts et minimiser leurs bénéfices, élevant par la même occasion la part du *cost oil* et celle du *profit oil* qui leur revient.

Les pays producteurs doivent donc souvent s'en remettre aux informations que lui livrent les entreprises avec lesquelles elles contractent, y compris lorsqu'il s'agit pour une entreprise publique de commercialiser la part du pétrole ou de gaz qui lui revient et qu'elle vend très souvent aux entreprises privées avec lesquelles elle contracte.

Les sociétés transnationales, disposant d'une parfaite maîtrise de l'information, au fait de la valeur réelle de la production, se trouvent ainsi en position de force dans les négociations, en tout cas, vis à vis d'Etats dont les ressources financières et techniques sont relativement faibles.

c. Les contrats de service

Les contrats de service se répartissent en deux grandes catégories : les contrats de service simples et les contrats de service avec prise en charge des risques.

S'agissant des contrats de service avec prise en charge des risques, la formule se rapproche des accords de partage de production et est d'ailleurs principalement utilisée pour l'exploitation des hydrocarbures. La firme multinationale prend en charge les risques d'exploration et si elle découvre des ressources commercialement exploitables, reçoit une rémunération et dans certains cas une participation dans l'entreprise à naître.

Dans les contrats de services simples, la société étrangère fournit au pays d'accueil des services et un savoir-faire pour l'exploration et/ou la mise en exploitation d'un site. Sa rémunération est conforme aux stipulations du contrat quel que soit les résultats de l'opération¹⁹⁵⁹.

Ce type de formules ne permet pas aux sociétés transnationales de contrôler directement la

¹⁹⁵⁸ LAMOTTE (Olivier), PORCHER (Thomas), « Stratégies des compagnies pétrolières internationales et partage de la rente : le cas du Congo », *Art. cit.*, p. 320.

¹⁹⁵⁹ UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development*, *Op. cit.*, p. 160.

production, mais elles influent sur elle par ricochet, plaçant les entreprises du pays d'accueil dans une certaine dépendance technique et par là même dans une certaine logique économique.

d. Les contrats de co-entreprise ou joint-ventures

Les contrats de co-entreprises ou *joint-ventures*, là encore surtout utilisés dans le domaine des hydrocarbures mais parfois également pour les projets d'extraction de minéraux, sont potentiellement les plus restrictifs pour les sociétés transnationales puisqu'elles sont amenées dans leur cadre à collaborer avec des entreprises du pays d'accueil, souvent des entreprises publiques, les partenaires se partageant les coûts d'exploration et de production au prorata de leur participation au capital. Il s'agit de dispositifs juridiques qui ont été historiquement conçus pour permettre les transferts de technologie et renforcer la souveraineté économique des Etats d'accueils. Cependant, le degré de contrôle de l'entreprise étrangère dépend des dispositions contractuelles¹⁹⁶⁰ et donc des négociations. Par conséquent, en fonction du contexte politique ambiant, des capacités du pays d'accueil, de la puissance commerciale également des firmes multinationales, ces dernières seront potentiellement en mesure de tirer parti de leurs avantages techniques ou de leur pouvoir de marché pour conserver la direction des opérations ; certaines assurent parfois la majeure partie des opérations de gestion de la production. Elles peuvent par là même diffuser leur propre logique d'accumulation.

Toutes formules contractuelles confondues, les possibilités qu'elles ont offertes aux firmes multinationales ces dernières décennies sont à remettre en perspective avec les cadres d'investissement d'orientation néolibérale en référence auxquels ont souvent été négociés les contrats et qui en ont influencé la forme et le fonds. Ces cadres ont en effet fortement pressuré la souveraineté économique des Etats, assurant la prééminence des intérêts privés les plus puissants sur l'intérêt général.

¹⁹⁶⁰ UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporation, extractive industries and development*, Op. cit., p. 160.

B) Des contrats dégageant les opérations extractives des règles d'ordre public

Sur un plan juridique formel, le principal avantage conféré aux firmes multinationales par les cadres d'investissement néolibéraux a été la stabilisation des contrats et leur « extraction » du champ de compétence des juridictions nationales, en somme leur extraterritorialité.

Cette « extraterritorialité » des contrats d'investissement passe en effet principalement par l'insertion de deux types de clauses dans les contrats : d'une part, les clauses compromissoires qui prévoient que la personne privée peut saisir un organisme d'arbitrage international pour trancher son litige avec l'Etat, et, d'autre part, les clauses de stabilisation, qui préservent la relation contractuelle d'éventuelles évolutions juridiques décidées par l'Etat sur son territoire durant toute la durée du projet.

Le renvoi du litige entre l'Etat et les firmes multinationales devant des tribunaux arbitraux est très clairement dans l'intérêt des sociétés transnationales, étant donnée l'idéologie néolibérale dans laquelle baigne ces institutions. Il n'est qu'à rappeler le lien organique qui relie le principal de ces tribunaux arbitraux, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (C.I.R.D.I.), à la Banque mondiale, institution toute dédiée aux investisseurs privés.

L'introduction de clauses de stabilisation, est quant à elle entièrement vouée à garantir la sécurité des investissements étrangers et vise tout particulièrement à figer les conditions fiscales dans lesquelles sont réalisés ces investissements. Elles renvoient clairement aux dispositions des traités de promotion et de protection des investissements dont on a vu qu'elles assimilaient certaines actions et réglementations étatiques à des expropriations lorsque celles-ci affectent l'économie du contrat et notamment les profits légitimement escomptés par les sociétés privées¹⁹⁶¹.

Les clauses de stabilisation correspondent ni plus ni moins à un abandon de sa souveraineté par l'Etat qui renonce ainsi à modifier les conditions de gestion de ses ressources naturelles. Le risque est ainsi grand « de réduire à néant l'idée de permanence de la souveraineté en matière économique¹⁹⁶² ». Idée qui implique en effet que l'Etat puisse constamment avoir la possibilité de reprendre le contrôle sur ses ressources et qui avait été affirmée à de multiples reprises par les Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies touchant à la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles ou au Nouvel Ordre Economique International.

¹⁹⁶¹ WAELDE (Thomas), « Multilateral Investment Agreements in the year 2000 », in LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, Op. cit., p.408.

¹⁹⁶² QUOC DINH (Nguyen), DAILLIER (Patrick), PELLET (Alain), *Droit International Public*, Paris, L.G.D.J, 2002, p. 1098.

Ces contrats « extra-territoriaux » correspondent ce que la doctrine juridique occidentale a résumé sous la notion ambiguë de « contrat d'Etat » qui tend à placer sur un pied d'égalité les Etats et les firmes multinationales dans l'ordre juridique international, faisant de l'autonomie de la volonté le principe régulateur des relations économiques internationales, au-delà de celui de souveraineté. Certains auteurs ont même avancé que de tels contrats « déterritorialisés » et leurs principales clauses s'inscrivaient dans la *Lex Mercatoria*, ce tiers ordre juridique structuré par les coutumes du commerce international et largement ordonnancé par les acteurs privés transnationaux les plus puissants¹⁹⁶³. Qu'on la critique ou qu'on l'appelle de ses vœux, il s'agit en tout cas d'une tendance bien réelle.

De tels contrats ont pour conséquence de figer des modèles d'exploitation des ressources naturelles établis à un moment donné où le rapport de force était favorable à la firme, non seulement vis à vis de l'Etat d'accueil mais également de toutes les autres « parties prenantes » : travailleurs, entreprises locales, populations autochtones etc.

Sur le plan substantiel, les conditions d'exploitation contenues en germe dans les cadres d'investissements néolibéraux, sont en effet répercutées et précisées dans les contrats d'investissement. Le principe de la liberté d'entreprendre qui sous-tend ces cadres et les règles substantielles qu'ils contiennent, souvent favorables aux firmes étrangères, président à la détermination des droits et des obligations des firmes dans les contrats.

Ces droits et obligations se répercutent dans plusieurs domaines - économique, socio-politique et environnemental - et dessinent en négatif un modèle d'exploitation conforme aux intérêts du capital dominant. Dans chacun de ces domaines, les opérations des firmes multinationales peuvent ainsi ne pas être du tout, ou seulement faiblement orientées par des règles d'ordre public, elles-mêmes limitées par le droit de l'investissement international. Globalement, le partage de la valeur est prévu à l'avantage des firmes, qu'il s'agisse de valeur d'échange ou de valeur d'usage.

Sur le plan économique, on peut repérer plusieurs éléments caractéristiques d'une telle orientation :

- un partage de la rente défavorable à l'Etat ;
- l'absence ou la faiblesse des obligations en matière de transferts de technologie ;
- la faiblesse des emplois locaux créés ou la mauvaise rémunération de ces emplois ;

¹⁹⁶³ CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation : un monde à sens unique*, Op. cit., p. 53 ; QUOC DINH (Nguyen), DAILLIER (Patrick), PELLET (Alain), Op. cit., pp. 1096-1097.

- l'absence ou la faiblesse des obligations de performance qui permettent de générer des effets d'entraînement en amont et en aval de l'activité d'extraction.
- Sur le plan socio-politique, les contrats et la réglementation locale peuvent libérer les firmes multinationales de leur obligations et responsabilité en matière :
 - de sécurité et de santé publique ;
 - de consultation des populations autochtones pour accéder à certaines terres ;
 - de déplacement des populations autochtones ;
 - de fourniture d'accès aux ressources locales pour les populations autochtones
 - de destruction des cadres culturels de vie de ces populations ;
 - de corruption et d'atteintes aux droits de l'homme dont ceux des travailleurs.

Sur le plan environnemental, le champ peut être laissé libre aux firmes pour :

- transformer les milieux naturels locaux à très grande échelle, sans prendre en compte les répercussions écologiques ;
- ne pas prendre en charge les problèmes de pollution et en limiter les dégâts ;
- ne pas prendre en charge la fermeture des mines et la réhabilitation des milieux et cadres de vie.

De ces éléments, il ressort que la firme et ses activités extractives ne sont pas intégrées de manière positive à la formation sociale : la firme s'articule bien à la formation mais uniquement pour en extraire les richesses, tirées du travail humain et de la nature.

Les cadres d'investissements néolibéraux et les contrats extraterritoriaux qu'ils permettent aux firmes d'élaborer pour protéger leurs intérêts peuvent dès lors être qualifiés comme les pendants juridiques de l'économie d'enclave ; enclaves qui sont parfois elles aussi qualifiées d'« extra-territoriales », bien que leurs répercussions matérielles soient quant à elles bien ancrées localement.

Il s'agira désormais de présenter sous un angle plus direct ces enclaves liées aux activités extractives dans le monde tropical et comment celles-ci reposent sur la conversion à grande échelle de milieux socio-écologiques.

§3. Enclaves extractives et impacts socio-environnementaux dans le monde tropical

Les activités extractives menées par les firmes capitalistes dans les formations périphériques ont eu historiquement tendance, à l'instar des grandes plantations, à former des enclaves déconnectées des tissus économiques et sociaux locaux, contribuant à la désarticulation et à la fragmentation de ces tissus. Certaines formations sociales comme l'Afrique du Sud, l'Australie ou le Chili ont même été historiquement fondées sur des économies d'enclaves minières à partir desquels ont été érigés des systèmes socio-politiques.

L'enclave extractive est également un mode de conversion des milieux naturels, cloisonnant des espaces et les remodelant entièrement pour en retirer certains éléments naturels valorisés sur le plan marchand. Ces zones se retrouvent dès lors artificiellement séparées des ensembles écologiques auxquels elles appartenaient. Les populations autochtones et les écosystèmes environnants sont brutalement privées des ressources sur lesquelles ils comptaient habituellement. L'enclave ne s'articule plus avec le milieu naturel et social environnant que pour en extraire de nouvelles ressources (eau, travail, nourriture etc.) et rejeter sur lui les externalités qu'elle produit (matières polluantes, accidents technologiques, rapports sociaux conflictuels etc.)

Ces logiques d'enclaves, depuis longtemps déjà à l'oeuvre dans le monde tropical, se perpétuent, atteignant dans la phase néolibérale du capitalisme une nouvelle échelle. Les moyens techniques ont évolué, autorisant la multiplication de méga-projets d'extraction comme les grandes mines à ciel ouvert¹⁹⁶⁴ ; les matières extraites se sont diversifiées, renforçant le foisonnement des activités extractives ; la demande de matières premières minérales a connu une nouvelle phase de croissance avec l'ouverture de nouveaux champs d'expansion du capitalisme ; le cadre institutionnel de l'accumulation a lui aussi été transformé, conférant une souplesse de manœuvre nouvelle aux firmes multinationales, leur permettant de « déconnecter » plus facilement certaines zones pour y mener leurs activités de production et les relier aux procès globaux de circulation du capital.

Ces dynamiques et leurs répercussions matérielles conduisent ainsi à une radicalisation de la logique d'enclave correspondant à ce que Peter Sloterdijk a qualifié d'« architecture du vide », soit la création d'espaces qui tendent à s'émanciper ou à s'isoler complètement des conditions naturelles locales. La création d'îlots extractifs sous la forme de grandes mines à ciel ouvert ou sites d'extraction d'hydrocarbures totalement artificiels dans les milieux les plus reculés correspond

¹⁹⁶⁴ C'est à partir des années quatre-vingt que se sont multipliées les grandes exploitations minières à ciel ouvert (au Pérou par exemple) afin de permettre par exemple l'extraction de l'or, de l'argent ou du cuivre dans des minerais à très faibles teneur (moins de 5 grammes par tonnes). DESHAIES (Michel), « Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables », *L'Espace Politique*, Vol. 15, n° 3, 2011, [en ligne], <http://espacepolitique.revues.org/index2113.html>, (site consulté le 5 mars 2013).

également à la notion d' « économie d'archipel » qui qualifie des formes extrêmes de désarticulation entre procès de production et milieux écologiques et sociaux. D'autres auteurs comme Olivier Soubeyran ont évoqué un processus d'immunisation « contre le milieu, pour pouvoir agir en lui, mais sans lui, avec le minimum de perturbation »¹⁹⁶⁵. L'enclave extractive s'immunise certes, mais elle tend de son côté à agir comme un agent pathologique pour le milieu ambiant.

De tels enclaves se sont formées à un rythme rapide dans tout le monde tropical depuis les années 1980 et continuent actuellement d'éclorre, convertissant les écosystèmes à grande échelle pour les besoins de l'accumulation du capital à l'échelle mondiale.

Il s'agira de revenir sur certains cas emblématiques, en insistant sur leurs implications écologiques et leurs contrecoups pour les populations autochtones, cela dans les différentes parties du monde tropical : l'Amérique latine (A.), l'Afrique (B.) et l'Asie du Sud-Est (C.).

A) Enclaves extractives en Amérique latine : la poursuite du processus de colonisation interne

L'Amérique latine a été depuis la fin des années 1980 une des principales destinations des investissements dans les activités extractives¹⁹⁶⁶. La vague des réformes néolibérales a ouvert les pays du continent aux firmes multinationales, entraînant l'écllosion de multiples projets de grande envergure formant autant d'enclaves au cœur d'écosystèmes souvent très éloignés des centres urbains et milieux de vie de populations autochtones. L'ouverture du site d'extraction de minerai de fer de *Carajas* en Amazonie brésilienne en 1985¹⁹⁶⁷ qui a marqué le début de la période néolibérale a été suivie de nombreuses autres.

A partir de 1990, le Pérou a par exemple été une terre d'accueil privilégiée des investissements miniers. Les deux tiers environ des ressources d'exportation du pays proviennent de l'extraction des minerais et en 2009, les concessions minières couvraient près de 14 000 km², soit 11 % de la superficie du pays¹⁹⁶⁸.

Un des sites les plus sensibles du Pérou est celui de la mine d'or de Yanacocha. Située près de

¹⁹⁶⁵ SOUBEYRAN (Olivier), « De la prise en compte du milieu à son évacuation dans la géographie médicale du début du XXe siècle », in BERDOULAY (V.), SOUBEYRAN (Olivier), (Dir.), Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 113-114 ; DONNER (Nicolas), « Notes sur la dimension immunitaire des enclaves pétrolières », *EchoGéo*, Vol. 17, juin-août 2011, [en ligne], <http://echogeo.revues.org/12555>, (site consulté le 13 mars 2013).

¹⁹⁶⁶ GORDON (Todd), WEBBER (Jeffery R.), « Imperialism and Resistance : Canadian mining companies in Latin America », Art. cit., p. 68.

¹⁹⁶⁷ BUNKER (Stephen G.), CICCATELL (Paul S.), *Globalization and the Race for Resources*, Op. cit., p. ix.

¹⁹⁶⁸ DESHAIES (Michel), « Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables », Art. cit.

Cajamarca dans les Andes du nord du Pérou, il s'agit de la plus grande mine d'or d'Amérique du Sud.

La mine a été créée en 1993, avec l'appui de la Société Financière Internationale, branche de la Banque mondiale. Elle est exploitée sous la forme d'une *joint-venture* entre la société états-unienne *Newmont Mining Corporation* et la société péruvienne *Buenaventura*, qui a donné naissance à la société *Minera Yanacocha, S.A.* Le site d'extraction se présente comme une gigantesque mine à ciel ouvert, *open pit* en anglais, qui s'étend sur une concession de 25 000 hectares à 47 km de la ville de Cajamarca.

Les communautés autochtones locales se sont vues déniées tout droit, de consultation, sérieux avant la mise en place de la mine, l'ampleur du projet ne leur ayant pas été dévoilée. Or, les opérations d'exploitation ont considérablement bouleversé les paysages et le cadre de vie des habitants locaux, y compris dans leurs aspects spirituels.

Pour saisir ces bouleversements, il faut partir du processus de production lui-même. La mine produit environ 90 tonnes d'or par an. Pour extraire ce volume d'or, contenu en infimes quantités dans le minerai, il faut s'attaquer à un volume de roche proportionnellement beaucoup plus conséquent et concasser la roche par dynamitage. En 2004, il a fallu ainsi déplacer 175 millions de tonnes de minerais et de stériles, soit l'équivalent de trente fois le volume de la pyramide de Khéops¹⁹⁶⁹. Le minerai est ensuite traité avec des solutions cyanurées dans des bassins de décantation pour pouvoir séparer l'or.

Ces opérations, outre leur ampleur et le fait qu'elles ont privé les communautés locales d'un espace de vie important, ont eu de forts impacts négatifs sur l'environnement local, notamment sur l'eau. D'une part, la production nécessite de très importants volumes d'eau, impliquant le détournement des sources locales d'eau. L'eau accessible aux paysans locaux situés en contrebas de la mine a ainsi diminuée, limitant leurs capacités à irriguer leurs cultures et affaiblissant leurs récoltes. Mais au-delà des agriculteurs ce sont aussi les populations urbaines de Cajamarca qui ont été touchées.

D'autre part, les solutions utilisées pour traiter les minerais sont très polluantes. Si de sérieuses précautions ne sont pas prises, ces solutions risquent systématiquement de polluer les eaux environnantes, qui sont les seules disponibles pour les populations locales, affectant leur accès à l'eau potable et indirectement leurs ressources en nourriture¹⁹⁷⁰.

L'exploitation minière de Yanacocha, en répondant à une logique d'accumulation totalement déconnectée des modes de vie locaux, a perturbé les équilibres naturels locaux, réduisant la flore et la faune, et privant les populations locales de leur milieu de vie ancestral et sacré.

¹⁹⁶⁹ DESHAIES (Michel), « Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables », Art. cit.

¹⁹⁷⁰ LANGDON (Shanna), « Peru's Yanacocha Gold Mine : The IFC's Midas touch ? », Project Underground, September 2000, [en ligne], <http://www.aida-americas.org/.../Peru's%20Yanacocha%20...>, (site consulté le 9 mars 2013), p. 2.

En conséquence, les projets d'expansion de la mine ont soulevé de vives contestations. Après le projet du mont Quilish, abandonné en 2006, le dernier en date, celui du site de Conga, devrait prendre le relais de Yanacocha à partir de 2015. Visant l'extraction d'or et de cuivre et menaçant des lacs d'altitude, il cristallise les résistances locales¹⁹⁷¹.

Un autre exemple d'enclaves extractives en Amérique latine, sont celles liées à l'exploitation des hydrocarbures. Leur passif est particulièrement lourd en la matière, lié à des situations d'écocide et d'ethnocide.

En Equateur, la compagnie américaine *Texaco* a laissé un héritage désastreux dans la région de l'Orient à l'Est du pays, dans une zone de forêts primaires, terre de populations autochtones. De 1964 à 1992, la société transnationale a exploité des puits de pétrole sur les 1,5 millions d'hectares de forêt vierge qui lui avait été concédés par l'Etat. La déforestation entraînée par l'exploitation a concerné 300 000 hectares par an en moyenne¹⁹⁷². Se dégageant des normes de sécurité environnementales élémentaires, *Texaco* a été à l'origine de déversement de déchets toxiques et de fuites de pétrole en quantité massives dans les terres et les rivières locales. Par exemple, les « eaux de formation » qui accompagnent en très grandes quantités le pétrole et qui sont hautement toxiques et cancérogènes, n'ont pas été réinjectées dans le sol, mais déversées dans les rivières par millions de litres. La firme avait également aménagé des bassins de stockage des déchets non étanches dont le contenu fuyait et polluait les eaux souterraines¹⁹⁷³. Les fuites accidentelles cumulées de l'oléoduc Trans-équatorien dont la société avait la charge ont été à l'origine d'une véritable marée noire estimée à 1,5 fois celle de l'Exxon Valdez¹⁹⁷⁴.

Toutes ces « externalités » étaient intrinsèquement liées à la logique financière de la firme, celle de limiter les coûts pour redistribuer des dividendes aux actionnaires.

Pour les populations autochtones, *Siona*, *Secoya*, *Cofan*, *Waorani* ou *Kichwas* les conséquences ont été désastreuses. Leurs terres dévastées, contraintes à des déplacements forcés, ces populations ont subies une véritable amputation culturelle, générant une dislocation sociale grave au sein des communautés.

Avant l'arrivée de *Texaco*, les *Cofan* étaient 15 000 environ ; au début des années 2000, après trente ans d'exploitation pétrolière, ils n'étaient plus que 650 environ¹⁹⁷⁵.

Deux peuples indigènes, les *Tetetes* et les *Sansahauri* se sont quant à eux éteints en raison des

¹⁹⁷¹ « Projet minier au Pérou : Cajamarca vaut de l'or, ses habitants veulent de l'eau » *L'Express*, 25/11/2011, [en ligne] www.lexpress.fr/actualites/1/monde/projet-minier-au-perou-cajamarca-vaut-de-l-or-ses-habitants-veulent-de-l-eau_1054956.html, (site consulté le 11 mai 2012).

¹⁹⁷² GEDICKS (Al), *Resource Rebels. Native Challenge to Mining and Oil Corporations*, *Op. cit.*, p. 70.

¹⁹⁷³ CNCD 11.11.11, *La malédiction des ressources*, Cahier d'exploitation, [en ligne], <http://www.cncd.be/maledictiondesressources>, (site consulté le 22 juillet 2012), p. 19.

¹⁹⁷⁴ GEDICKS (Al), *Op. cit.*, p. 72.

¹⁹⁷⁵ *Ibid.*, p. 71.

activités extractives¹⁹⁷⁶.

Ces exactions ont fédéré la résistance des populations autochtones, allié aux mouvements écologistes, débouchant sur un procès majeur en matière de justice écologique et cristallisant la conscience écologique du pays ; conscience qui aboutira à la réforme constitutionnelle équatorienne de 2008¹⁹⁷⁷.

Plus récemment, nombre de firmes multinationales cherchent à investir dans ce qu'on appelle désormais le triangle andin (Argentine, Chili, Bolivie) pour y extraire du lithium à partir de l'évaporation de la saumure des déserts de sel et lac salés. Le Chili, a lancé un appel d'offre international en 2012 en vue d'attribuer des concessions aux investisseurs étrangers pour l'exploitation du lithium dans la zone du désert de l'Atacama. Ces concessions seraient assorties d'un droit d'extraction de 100 000 tonnes de lithium sur 20 ans et de 7 % de royalties¹⁹⁷⁸, conduisant à la privatisation, à de bonnes conditions pour les investisseurs étrangers, d'une ressource minérale stratégique. Le désert de l'Atacama, région située au Nord du pays, est particulièrement riche en ressources minières : cuivre (30 % des réserves mondiales), or, argent, molybdène, et lithium.

Des firmes multinationales sont déjà présentes comme la société à capitaux nord-américains *Sociedad Chilena del Litio*, qui exploite avec la société nationale chilienne SQM le Salar d'Atacama, une des plus importantes réserves de lithium au monde, en terme de quantité et de qualité¹⁹⁷⁹.

Cependant, l'extraction du lithium n'est pas sans faire peser d'importants risques écologiques sur les milieux environnants.

Pour produire le lithium, la saumure (une solution aqueuse saturée en sel contenue dans les nappes phréatiques) est pompée en surface, étendue dans des bassins d'évaporation structurés par des barrières de PVC et lavé avec du carbonate de sodium. Au travers de différentes étapes d'évaporation et de filtrage, il est possible de choisir une concentration précise de lithium pour obtenir du carbonate de lithium qui sera à son tour soumis à d'autres traitements.

Le processus de production est lourd, entraînant une grande consommation d'eau et la pollution de celle-ci, notamment par le biais du PVC qui peut occasionner des fuites de substances chimiques. Les nappes phréatiques et les cours d'eau locaux sont donc susceptibles de diminuer et d'être

¹⁹⁷⁶ GEDICKS (Al), *Resource Rebels. Native Challenge to Mining and Oil Corporations*, *Op. cit.*, p.72 ; CNCD 11.11.11, *La malédiction des ressources*, Cahier d'exploitation, *Op. cit.*, p. 19.

¹⁹⁷⁷ Voir *infra*.

¹⁹⁷⁸ La Tribune, 6/09/2012, [en ligne], <http://www.latribune.fr/actualites/economie/international/20120906trib000718132/le-chili-decide-a-confier-aux-investisseurs-etrangers-l-extraction-de-son-lithium.html>, (site consulté le 02/03/2013).

¹⁹⁷⁹ Meridian International Research, *The Trouble with Lithium 2. Under the Microscope*, Meridian International Research 2008, [en ligne], http://www.meridian-int-res.com/.../Lithium_Microscope.p..., (site consulté le 14 avril 2012), p. 4.

pollués.

Les écosystèmes de lagunes locaux peuvent se retrouver perturbés par l'exploitation minière, notamment au travers de la réduction de la biodiversité, dont les populations d'oiseaux, comme les flamands roses¹⁹⁸⁰.

Les milieux naturels et les communautés rurales de la région du désert de l'Atacama sont déjà fragilisés par une activité minière intensive en augmentation constante depuis le début des années 1990. Or, un des principaux problèmes est l'exploitation des eaux de surfaces et des réserves d'eau souterraines par les compagnies minières, générant des conflits avec les communautés d'agriculteurs et de pasteurs, mais également avec des peuples autochtones comme les Atacamenos. L'extraction du lithium à grande échelle, qui plus est par des firmes multinationales, contribuera plus à attiser qu'à apaiser ces tensions, renforçant les situations d'injustice environnementale¹⁹⁸¹.

Enclaves minières reliées aux secteurs de la haute technologie, les enclaves d'extraction du lithium n'en conservent pas moins potentiellement les caractéristiques classiques des enclaves, à savoir la conversion d'un espace pour les besoins exclusifs de l'accumulation sans considération pour les externalités négatives, tout au moins si de strictes règles d'ordre public ne sont pas imposées aux activités des firmes.

B) Enclaves extractives en Afrique : la poursuite du pillage du continent

Les ressources du continent africain sont actuellement plus convoitées que jamais. Ses réserves de pétrole, de gaz naturel mais également de bauxite, de chrome, de cobalt, de cuivre, de platine, de titane ou d'uranium sont parmi les plus importantes au monde ; sans compter les métaux de haute technologie comme le coltan ou les matières précieuses comme l'or et les diamants¹⁹⁸². La très large ouverture des pays africains aux investissements internationaux suite aux programmes d'ajustement structurels a joué un rôle de déclencheur d'un nouveau *scramble for Africa*.

Concernant l'exploitation des hydrocarbures, un des exemples les plus frappants d'enclave extractive niant le contexte environnant qu'il soit humain ou naturel a été celle créée autour des activités d'exploitation dans le delta du Niger¹⁹⁸³ et notamment dans la région de l'Ogoniland par la

¹⁹⁸⁰ WANGER (Thomas C.), « The Lithium future-resources, recycling and the environment », *Conservation Letters*, Vol. 00, 2011, pp. 1-5, pp. 3-4.

¹⁹⁸¹ ROMERO (Hugo), MENDEZ (Manuel), SMITH (Pamela), « Mining Development and Environmental Injustice in the Atacama Desert of Northern Chile », *Environmental Justice*, Vol. 5, n° 2, 2012, pp. 70-76, pp. 5-6.

¹⁹⁸² KLARE (Michael T.), *Rising Powers, Shrinking Planet. The New Geopolitics of Energy*, *Op. cit.*, pp. 146-147.

¹⁹⁸³ Sur ces questions, voir PARAUT (Benoît), *Le pétrole au Nigéria : un instrument au service de quel développement ? Pillage, crise identitaire et résistance dans le delta du Niger*, Paris, L'Harmattan, 2009.

société *Shell Petroleum Development Company Ltd*, une joint-venture créée entre la compagnie publique *Nigerian National Petroleum Company (NNPC)*, *Shell International*, *Elf* et *Agip*.

Les activités d'extraction ont commencé à partir de 1958, et ont généré une succession de dommages environnementaux très graves.

Pendant des décennies, le peuple Ogoni, vivant de l'agriculture et de la pêche, a vu son territoire constamment empiété par l'expansion des infrastructures pétrolifères, limitant son propre accès à des ressources vitales.

Une intensification de l'exploitation s'est produite à partir de 1978, avec l'orientation libérale du régime militaire Olusegun Obasanjo, qui attribua facilement des concessions de terres aux compagnies pétrolières étrangères. Au début des années 1980 avec la fin du boom pétrolier, le Nigéria s'est retrouvé fortement endetté et sous la coupe du F.M.I. Après une tentative de résistance de la part du Président Buhari, le programme d'ajustement structurel a été mis en œuvre avec zèle par le Général Ibrahim Babangida, placé au pouvoir par des intérêts pétroliers et financiers. Le pouvoir des compagnies étrangères a dès lors encore été renforcé. Entre 1986 et 1995, la Compagnie Shell a réalisé approximativement deux milliards de dollars de profits au Nigéria, tandis que ses activités extractives causaient de graves dommages écologiques dans le Delta du Niger¹⁹⁸⁴.

Les principales causes de ces dommages ont été :

- les fuites de gaz naturel associées à l'exploitation du pétrole, le gaz entrant spontanément en combustion et relâchant des effluves toxiques dans l'atmosphère ;
- les fuites d'eau de production polluées ;
- les fuites de pétrole¹⁹⁸⁵.

Ces multiples pollutions et leurs effets indirects comme les pluies acides, ont considérablement affecté les ressources hydriques et agricoles du peuple Ogoni, contribuant à une situation d'injustice écologique grave. Au début des années 1990, les fuites de pétrole, liées au mauvais entretien des oléoducs, se sont multipliées.

En 1992, une explosion de pétrole dans le village de Botem a entraîné la destruction de la source d'eau qui alimentait le village. La faune aquatique et des terres agricoles ont également été détruites¹⁹⁸⁶. De tels accidents et les fuites régulières d'hydrocarbures ont progressivement transformé les terres Ogoni en des zones de désert biologique, polluant forêts, sols et mangroves.

Au lieu de prendre en charge, l'entretien des infrastructures, la compagnie *Shell* et ses partenaires se

¹⁹⁸⁴ MANDER (Jerry), TAULI-CORPUZ (Victoria) (Eds.), *Paradigm Wars : Indigenous Peoples' Resistance to Globalization*, San Francisco, Sierra Club Books, 2006, pp. 154-155.

¹⁹⁸⁵ UNEP, *Environmental Assessment of Ogoniland*, Nairobi, United Nations Environment Programme, 2011, p. 24.

¹⁹⁸⁶ GEDICKS (Al), *Resource Rebels. Native Challenge to Mining and Oil Corporations*, *Op. cit.*, p. 45.

sont constamment dédouanés de toutes responsabilités au cours des années, renvoyant la faute sur des sabotages de la part des populations locales.

Les vexations et la répétition des atteintes à leur milieu de vie ont provoqué la réaction du peuple Ogoni qui est entré en lutte au travers du MOSOP (Movement for the Survival of the Ogoni People). En 1990, le mouvement a adressé une déclaration des droits du peuple Ogoni au gouvernement Nigérian, prenant en compte les questions de justice environnementale. En 1993, 300 000 ogoni ont organisé une marche pacifique pour proclamer leurs droits. La répression déclenchée en retour par les autorités étatiques fut brutale. Des troupes ont occupé le territoire Ogoni, en vue de sécuriser les installations pétrolières de *Shell*. Pendant des années, les raids dans les villages et les déplacements forcés de population se sont multipliés : 2000 civils ont été tués, 30 000 personnes déplacées, 37 villages détruits au cours des années 1990. En 1995, l'écrivain Ken Saro-Wiwa, porte-parole de la cause Ogoni et 8 autres leaders ont été pendus suite à un procès inique¹⁹⁸⁷. Le processus d'accumulation par dépossession dans le delta du Niger s'est donc accompagné d'un déchaînement de violences.

Depuis 1993, *Shell* n'a pas repris ses activités d'extraction dans le delta mais les infrastructures pétrolières ont été laissées à l'abandon continuant de polluer les terres Ogoni, notamment au travers de fuites de pétroles régulières. Lorsque au début des années 2010, le programme pour l'environnement des Nations Unies a conduit une étude d'impact environnemental dans les terres Ogoni, les dégâts constatés étaient encore considérables : sols et eaux souterraines contaminés ; végétations de mangroves détruites ; vie aquatique hautement perturbée ; présence élevée de carcinogènes comme le benzène etc¹⁹⁸⁸.

L'enclave extractive de Shell est devenue une enclave fantôme, mais a continué de générer des externalités négatives.

L'exploitation du coltan et d'autres minéraux comme la cassitérite et la wolframite, dans les Kivus à l'Est de la République Démocratique du Congo, présente des liens complexes avec l'économie capitaliste mondialisée. En effet, il n'y a pas sur place de société minière qui pratique l'extraction minière à grande échelle, mais les activités extractives sont pourtant bien intégrées aux chaînes de valeur globale qui alimente l'industrie mondiale de l'électronique.

La région se présente en fait dans son ensemble comme une enclave minière, effectivement liée à ces chaînes de valeur et aux firmes multinationales qui y participent, mais décentralisée¹⁹⁸⁹ et sous-traitée de manière informelle à des groupes armés, qui encadrent des essais d'exploitations

¹⁹⁸⁷ GEDICKS (Al), *Op. cit.*, p. 46-48 ; UNEP, *Op. cit.*, p. 25.

¹⁹⁸⁸ UNEP, *Op. cit.*, pp. 9-11.

¹⁹⁸⁹ SMITH (James H.), « Tantalus in the Digital Age : Coltan ore, temporal dispossession, and « movement » in the Eastern Democratic Republic of the Congo », *American Ethnologist*, Vol. 38, n° 1, 2011, pp. 17-35, p. 19.

artisanales (non mécanisée) de petite ou moyenne taille.

La filière du tantale permet d'illustrer ce type de relations, caractéristique des déstructurations entraînées par la mondialisation néolibérale.

Le tantale est un métal qui sert à fabriquer des condensateurs que l'on retrouve dans les petits appareils électroniques portables : téléphones et ordinateurs portables, caméras vidéo etc.

On le tire du colombo-tantalite ou « coltan », un minéral mixte de tantale et de niobium que l'on trouve dans les pegmatites, des gisements qui sont souvent de petites tailles et qui parsèment la région des nord et sud Kivu.

Le boom minier du coltan au Kivu est lié à l'explosion, vers la fin des années 1990, de la demande de téléphone portables en Europe. Le pic s'est produit dans les années 2000, en pleine bulle des nouvelles technologies, lorsque la demande mondiale de tantale a brutalement augmenté de 35 %. La production industrielle, concentrée à l'époque à hauteur de 50-60 % entre les mains du groupe minier australien *Sons of Gwalia*, n'est pas parvenue à suivre la demande qui s'est alors reportée sur les marchés spots, activant en définitive une ruée de l'artisanat minier dans l'est de la RDC (République Du Congo), à l'époque en pleine guerre civile. La RDC qui était un producteur marginal de tantale au début des années 1990, en est venue à représenter 25 % du marché mondial en 2000¹⁹⁹⁰.

Rapidement, la filière s'est organisée, notamment par le biais de pays relais : le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. En plein pic des prix, *Sony* et *Citibank* négociaient directement avec le groupe armé Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), soutenu par le Rwanda¹⁹⁹¹.

L'artisanat minier exploite des gisements secondaires (placers), localisés à la périphérie même des gisements primaires (les pegmatites), qui se forment en raison du climat tropical. Les dépôts de surfaces permettent de récolter les minerais manuellement et sans investissements technologique ou financier majeur¹⁹⁹². Le travail d'extraction se fait dans des conditions très pénibles et fréquemment sous le contrôle régulier ou sporadique des divers groupes armés qui se partagent le contrôle de la région du Kivu, y compris l'armée régulière depuis la fin officielle des hostilités en 2003, multipliant les risques d'extorsion.

Le minerai est ensuite drainé par les négociants grâce à différents moyens de transports – à pied, en camion, en voiture ou en avion – vers les *comptoirs* des villes de Goma ou de Bukavu. Ces comptoirs, en fait des sociétés de négoce, qui ont été officialisées après la guerre étaient 40 en 2008. Ils forment l'interface majeure entre l'exploitation minière locale et le marché mondial, conférant

¹⁹⁹⁰ LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), « Filières industrielles et conflits armés : le cas du tantale dans la région des Grands Lacs », *Ecologie & politique*, n° 34, 2007/1, pp. 83-92, p. 85.

¹⁹⁹¹ SMITH (James H.), « Tantalus in the Digital Age : Coltan ore, temporal dispossession, and « movement » in the Eastern Democratic Republic of the Congo », *Art. cit.*, p.18.

¹⁹⁹² LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), *Art. cit.*, p. 87.

une apparence de légalité au trafic¹⁹⁹³.

Le minerai est ensuite acheté par des firmes multinationales de négoce ou de transformation des minerais et transporté par avion, notamment depuis le Rwanda ou l'Ouganda. Parmi les firmes acheteuses qui importaient également de la cassitérite ou de la wolframite, on trouvait dans les années 2000, des sociétés belges (*Trademet, Traxys* ou *Specialty Metals*), britanniques (*Afrimex* ou *THAISARCO*, filiale thaïlandaise d'*Amalgamated Metal Corporation*), mais également russes, sud-africaines, chinoises ou indiennes¹⁹⁹⁴.

Enfin, le métal une fois traité est acheté par les industriels, fabricants de condensateurs et autres composants des biens de consommation de « l'âge digital »¹⁹⁹⁵.

Les impacts négatifs d'une telle filière d'exploitation ont été nombreux dans un Etat qui ne s'est pas suffisamment reconstruit et qui plus est, a mis en place dans la foulée des hostilités, une politique de décentralisation, ainsi que des cadres juridiques d'investissement et de réglementation très libéraux, sur les « conseils » des institutions financières internationales¹⁹⁹⁶. L'Etat devient ainsi dépendant du marché et n'a pas les moyens d'assurer le contrôle sur son territoire.

Le commerce du coltan et des autres minerais, contribue à maintenir une situation de conflit larvée au Kivu. Il permet de financer les groupes armés et génère une « commercialisation des conflits », c'est à dire leur perpétuation à des fins mercantiles »¹⁹⁹⁷.

Sur le plan social, on note des conditions de travail extrêmement dures, sans respect de normes de sécurité ou de rémunération. Des situations de travail forcé, notamment des enfants ont également été relevées¹⁹⁹⁸. En outre, des phénomènes de dislocation économique, d'inflation ont été constatées, l'arrivée de dollars et les espérances de profits rapides perturbant la stabilité de la vie économique locale, notamment l'agriculture¹⁹⁹⁹.

Sur le plan environnemental, il faut également signaler des impacts négatifs importants notamment sur la faune. En effet, dépendant de la chasse pour leurs apports en protéines, les équipes de mineurs et les groupes armés ont décimé les populations d'espèces en dangers comme les gorilles, les éléphants ou les okapis, réduisant la biodiversité locale avec les effets de rétroaction qui

¹⁹⁹³ GLOBAL WITNESS, « *Faced With a Gun. What Can You Do ?* » *War and the Militarisation of Mining in Eastern Congo*, London, Global Witness, July 2009, pp. 54-55.

¹⁹⁹⁴ *Ibid.*, p. 59.

¹⁹⁹⁵ SMITH (James H.), « Tantalus in the Digital Age : Coltan ore, temporal dispossession, and « movement » in the Eastern Democratic Republic of the Congo », *Art. cit.*, p. 20.

¹⁹⁹⁶ MAZALTO (Marie), « Gouvernance, droits humains et secteur minier en République démocratique du Congo », in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Ressources minières en Afrique. Quelle réglementation pour le développement ?*, *Op. cit.*, pp. 185-185.

¹⁹⁹⁷ LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), « Filières industrielles et conflits armés : le cas du tantale dans la région des Grands Lacs », *Art. cit.*, p. 88.

¹⁹⁹⁸ LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), *Art. cit.*, p.89 ; MAZALTO (Marie), *Op. cit.*, p. 201.

¹⁹⁹⁹ LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), *Art. cit.*, p. 89 ; REDMOND (Ian), *Coltan Boom, Gorilla Bust. The Impact of Coltan Mining on Gorillas and other Wildlife in Eastern DR Congo*, A report for the Dian Fossey Gorilla Fund Europe and the Born Free Foundation, May 2001, pp. 15-16.

accompagne cette diminution²⁰⁰⁰.

Au final, les externalités négatives liées au développement de la filière du tantale, produit de la globalisation marchande dans une des régions les plus fragiles de la planète sur les plans social et écologique, apparaissent disproportionnées par rapport aux gains locaux qu'elle rapporte : en 2000, en plein boom du coltan, les travailleurs locaux (creuseurs, chefs d'équipe et petits négociants) n'ont touché que 4 % du revenu global généré par la filière²⁰⁰¹.

L'Afrique du Sud du temps de l'apartheid, était fondée économiquement sur un complexe industrialo-extractif contrôlé à la fois par l'Etat et par le grand capital minier. Trois grandes sociétés d'Etat - Iscor, Sasol et Eskom - respectivement chargée de la production d'acier, de carburant et d'électricité, entretenaient des liens étroits avec la firme minière privée *Anglo-American*, qui elle-même participait au capital d'une grande partie des compagnies privées du pays. *Anglo-American* approvisionnait les sociétés d'Etat en matières premières et leur achetait les éléments de base nécessaires à sa propre production, dans ce qui correspondait à une intégration verticale serrée de la production²⁰⁰² ; intégration verticale articulée à une division du travail fondée sur la discrimination raciale.

Si l'on focalise l'analyse sur la production de fer et d'acier, on constate que la compagnie *Isacor (Iron and Steel Corporation*, fondée en 1928), intégrait les opérations d'extraction du fer et de production d'acier, notamment à partir de la mine de fer de Sishen dans la province du Northern Cape et du site sidérurgique de Vanderbijlpark situé au sein du Triangle du Vaal.

En 1989, en pleine vague néolibérale, Iscor fut privatisée et inscrit à la bourse de valeur de Johannesburg, ouvrant une nouvelle ère du complexe extractif et industriel sud-africain.

Suite à la crise asiatique de 1997, Iscor fut démantelée en deux entités : une société minière, *Kumba Resources*, et un groupe sidérurgique, *Ispat Iscor*. La première entité passa sous le contrôle d'*AngloAmerican*, et en 2004, *Ispat Iscor* fut vendue à des conditions très favorables au groupe multinational *Mittal*. La société avait été de plus, amplement « dégraissée », préparée pour créer de la valeur actionnariale, le nombre de salariés étant passé de 44 000 en 1980 à 12 200 en 2004²⁰⁰³.

²⁰⁰⁰ LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), « Filières industrielles et conflits armés : le cas du tantale dans la région des Grands Lacs », *Art. cit.*, p. 90 ; REDMOND (Ian). *Op. cit.*, pp. 14-15.

²⁰⁰¹ LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), *Art. cit.*, p. 89.

²⁰⁰² HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, *Op. cit.*, pp. 108-109.

²⁰⁰³ BEZUIDENHOUT (Andries), COCK (Jacklyn), « Corporate power, society and the environnement : a case study of ArcelorMittal South Africa », *Transformation*, Vol. 69, 2009, pp. 81-105, p.87 ; HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, *Op. cit.*, pp.119-120.

Dans un contexte de concurrence intercapitaliste intense et de financiarisation des stratégies d'accumulation, le complexe industrialo-extractif sud-africain continua de fonctionner, mû par la logique d'accumulation, avec d'importantes externalités sociales et environnementales négatives ; ce complexe qui fonctionnait comme un système d'enclaves au cœur de l'Afrique du Sud, est cependant désormais relié de manière croissante à l'espace du capitalisme transnational.

Mittal conserve un accord d'approvisionnement à long terme avec Kumba Ressources, notamment à partir de la mine de Sishen. Ainsi, en 2011 sur les 38,9 millions de tonnes de minerais de fer produits par la mine, 6,2 millions de tonnes furent livrées aux installations sud-africaines de Mittal²⁰⁰⁴.

La mine de Sishen est une des plus grandes mines à ciel ouvert du monde. Elle est reliée aux installations portuaires de la baie de Saldanha dans la province du Cap occidental, par une ligne de chemin de fer de 861 km ; Kumba Ressources utilise 75 % de la capacité de la ligne, les minerais étant transportés par un train de 7,5 km de long, comprenant 660 wagons avec une charge de 68 640 tonnes. De telles capacités, tant du point de vue des volumes extraits que des moyens de transport utilisés, permettent de réaliser d'importantes économies échelles et d'approvisionner à des coûts compétitifs l'industrie sud-africaine mais également l'Europe et de plus en plus la Chine²⁰⁰⁵.

La mine elle-même est située dans un environnement semi-aride, dans un environnement socio-écologique fragile. Les risques environnementaux de l'exploitation sont nombreux : détournement des eaux de surface et souterraines ; contamination des eaux et des sols par le rejet de déchets toxiques (hydrocarbures, ammoniacque et autres produits chimiques dangereux) ; réduction de la biodiversité ; accaparement des terres disponibles pour les petits paysans locaux²⁰⁰⁶.

L'expansion des activités extractives de *Kumba Resources* au travers du Sishen South project qui a débouché sur l'ouverture de la mine de Kolomela en 2011²⁰⁰⁷ ne pourra que tendre à augmenter ces impacts.

De plus, l'extraction minière n'entraîne que très peu de bénéfices économiques pour la province du Cap-Nord qui reste une des plus pauvres d'Afrique du Sud. Elle n'a contribué qu'à 2,2 % du PIB de

²⁰⁰⁴ Voir le site du groupe Kumba Mining, http://www.kumba.co.za/ob_sishen.php, (site consulté le 10 mars 2013). Mittal possède de plus des droits de prospections sur la mine au travers de la société Imperial Crown Trading.

²⁰⁰⁵ En 2011, la Chine importait 68 % de la production de Kumba Resources en Afrique du sud, Kumba Iron Ore Limited, *Integrated Report 2012*, [en ligne], www.kumba.co.za/reports/kumba_ar2012/integrated/.../integrated_report.p..., (site consulté le 6 mars 2013), p. iii.

²⁰⁰⁶ Voir pour un aperçu global de ces risques l'étude d'impact environnemental effectué par *The MSA group* pour des aménagements de la mine de Sishen : *The MSA Group, Environmental Impact Report & Environmental Management Plan for the Proposed Authorisation of Various Waste Management Activities at Sishen Mine*, Kathu, Northern Cape, July 2011, [en ligne], [http://www.msagroupservices.com/.../J1859_SIOC_Waste ...](http://www.msagroupservices.com/.../J1859_SIOC_Waste...), (site consulté le 5 mars 2013), p. 49.

²⁰⁰⁷ La mine de Kolomela est prévue pour produire 9 millions de tonnes de minerais en 2013, et fait partie du projet de Kumba Resources de produire 70 millions de tonnes de minerais de fer en Afrique du Sud d'ici 2019, *Le Figaro*, [en ligne], <http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/actu-conseils/angloamerican-kolomela-mis-en-service-avec-5-mois-d-avance-19171>, (site consulté le 5 mars 2013).

l'Afrique du Sud en 2005 avec un taux de chômage de 27,8 % en 2010 selon l'agence de développement national sud-africaine²⁰⁰⁸.

Les activités extractives de la mine de *Kumba Resources* au Cap-Nord fonctionnent comme enclave vis à vis du milieu socio-écologique local, mais s'articule en aval à plusieurs sites de production nationaux et mondiaux, dont celui d'Arcelor-Mittal à Vanderbijlpark.

Vanderbijlpark est un des plus importants sites sidérurgiques au monde et le premier d'Afrique, produisant plus de 3 millions de tonnes de produits finis par an²⁰⁰⁹ mais également un volume tout aussi considérable des déchets. L'externalisation des coûts environnementaux par *Isacor* puis par *Mittal* a littéralement détruit la Steel Valley qui accueille le site et qui est officieusement considérée comme sacrifiée par les autorités²⁰¹⁰.

Le site produit 2,2 millions de tonnes de déchets par an dont un million de tonnes sont hautement toxiques relâchant des contaminants organiques et non organiques dans le sol et les eaux souterraines : calcium, chlore, fluor, sulfates, aluminium, cadmium etc.

L'air est pollué par les gaz issus notamment de la combustion du charbon : dioxyde de carbone et dioxyde de soufre. Les processus de fonte produisent également des déchets liquides et solides contenant des matières très difficiles à maîtriser comme les dioxines, les phénols, les crésols l'acridine ou la pyridine²⁰¹¹.

Du fait de ces pollutions, l'agriculture locale a été dévastée, les animaux souffrant de maladie, de malformations génétiques, et les cultures n'aboutissant pas. En somme, les droits des habitants locaux à un environnement sain pourtant reconnus par la constitution sud-africaine ont été largement violés, sans que les propriétaires successifs du site Vanderbijlpark n'en assume la responsabilité²⁰¹².

Si l'on ajoute à ces faits que la firme ArcelorMittal privilégie l'exportation à l'industrie locale au travers de sa politique de prix²⁰¹³, on peut conclure que la filière minière et métallurgique en Afrique du Sud, est un exemple typique d'un capitalisme toxique qui tend à se reproduire et à s'étendre au dépend des milieux socio-écologiques locaux et nationaux.

²⁰⁰⁸ National Development Agency (Republic of South Africa), [en ligne], http://www.nda.org.za/index.php?option=3&id=1&com_id=253&parent_id=158&com_task=1, (site consulté le 5 mars 2013).

²⁰⁰⁹ ArcelorMittal South Africa, Introduction to ArcelorMittal South Africa Vanderbijlpark Works, [en ligne], <http://www.arcelormittalsa.com/.../Intro%20to%20Vanderbi...>, (site consulté le 5 mars 2013), p. 4.

²⁰¹⁰ HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, *Op. cit.*, p. 121.

²⁰¹¹ *Ibid.*, p. 121-122.

²⁰¹² BEZUIDENHOUT (Andries), COCK (Jacklyn), « Corporate power, society and the environment : a case study of ArcelorMittal South Africa, *Art. cit.*, p. 88-90.

²⁰¹³ *Ibid.*, p. 95.

C) Enclaves extractives en Asie du Sud et du Sud-Est : les externalités négatives de la croissance

L'Inde connaît depuis le début des années 2000, un véritable boom minier. La demande mondiale a tiré la production qui se consacre pour une large part à l'exportation, les principales matières extraites étant le fer, le zinc, le manganèse, l'asbeste, le charbon, la bauxite, le cuivre, l'or et le chrome.

La production minière nationale a doublé entre 1993 et 2011 et constitue désormais une composante essentielle de la croissance indienne²⁰¹⁴.

La province de l'Orissa située à l'est du Deccan est un des principaux centres miniers du pays, puisqu'elle contribuait en 2011 à 9,3 % de la production nationale²⁰¹⁵. Elle comprend en effet 28 % des réserves de minerai de fer et 50 % des réserves de bauxite du pays. Durant la décennie 2000, l'Etat fédéré d'Orissa a mené une politique visant à attirer les investisseurs dans le secteur minier en assouplissant les conditions d'accès aux concessions minières et en accordant des tarifs préférentiels pour les approvisionnements en eau et en électricité. Entre 2002 et 2008, l'Etat a signé 50 accords avec des sociétés nationales ou internationales pour un montant d'investissement global de 46,3 milliards de dollars²⁰¹⁶.

La province reste cependant une des régions les plus pauvres d'Inde où 46 % des familles vivent sous le seuil de pauvreté et où résident certaines communautés autochtones marginalisées, regroupées sous l'appellation d'*adivasis*. Les populations locales sont très souvent dépendantes de l'agriculture, des produits de la forêt et de l'artisanat, elles sont donc très sensibles aux dommages environnementaux entraînés par les activités extractives²⁰¹⁷.

Le projet minier qui a été initié dans les années 1990 et 2000 par la société *Vedanta* dans le Sud-Ouest de la province est le reflet de ces contradictions. La compagnie *Vedanta Resources* est une société indienne dont le quartier général est basé à Londres, qui est cotée à la bourse des valeurs de la *City* et figurant à l'indice FTSE 100. Il s'agit d'un exemple type de société transnationale sans attache territoriale précise, dont le seul point de référence est formé par les marchés financiers internationaux. Ses opérations en Inde sont gérées par la société *Sterlite* dont *Vedanta* est

²⁰¹⁴ HUMAN RIGHTS WATCH, *Out of Control. Mining, Regulatory Failure, and Human Rights in India*, Human Rights Watch, 2012, p. 10.

²⁰¹⁵ Government of India, Ministry of mines, Annual Report 2010-2011, [en ligne], <http://mines.nic.in/index.aspx?level=1&lid=549&lang=1>, (site consulté le 6 mars 2013), p. 12.

²⁰¹⁶ AMNESTY INTERNATIONAL, *Don't Mine Us Out of Existence. Bauxite Mine and Refinery Devastate Lives in India*, London, Amnesty International, 2010, p. 5.

²⁰¹⁷ *Ibid*, p. 5.

l'actionnaire majoritaire.

En 1997, *Vedanta* décidait d'implanter une raffinerie d'alumine à Lanjigarh dans le district de Kalahandi et achetait des droits à la société publique *Orissa Mining Corporation* en vue d'ouvrir une mine de bauxite dans les collines de Nyamgiri située en amont de Lanjigarh. Ces collines sont situées sur les terres traditionnelles des Dongria Kondh, un peuple autochtone qui les utilise pour l'agriculture itinérante. La zone est traversée par deux rivières et est située sur une ligne de partage des eaux.

La raffinerie est entrée en opération en 2006, après une procédure expéditive d'expulsion et de rachat de terres, sans qu'une consultation appropriée de la population locale n'ait été menée²⁰¹⁸.

En tout, 118 familles ont été déplacées, et 1220 familles ont vendu leurs terres, sans que le nombre de paysans sans terres touché par le processus n'ait été véritablement apprécié²⁰¹⁹.

La production a démarré en utilisant de la bauxite amenée par train et camion de Korba dans le Chhattisgarh, et des Etats fédérés du Gujarat et du Tamil Nadu.

En 2007, *Vedanta Aluminium*, la filiale de *Vedanta* en charge de la raffinerie demandait l'autorisation d'étendre le site pour augmenter de six fois sa capacité de production.

Un peu avant, en 2005, elle soumettait une demande l'autorisant à abattre plusieurs milliers d'hectares de forêt dans les collines de Niyamgiri pour lancer les opérations d'extraction de la bauxite.

En 2008, *Vedanta* obtenait l'autorisation de principe du ministère de l'environnement et des forêts pour exploiter la mine. L'étude d'impact environnemental menée au préalable à l'autorisation a elle aussi été expéditive, représentant les collines comme des lieux vides et arriérés, en attente d'une « modernisation »²⁰²⁰. La société n'avait de toute manière pas attendue les approbations officielles puisqu'en 2005-2006, elle avait déjà procédé à l'aménagement partiel du terrain, en déforestant et construisant des piliers pour le système de transport du minerai de la mine à la raffinerie.

Le ministère de l'environnement a cependant stoppé les opérations pour non respect des lois de protection des forêts.

Le projet dans son ensemble constitue une menace pour la reproduction écologique et sociale locale. Le volet minier des collines de Niyamgiri menace directement la survie des Dongria Konds, qui sont moins de 6000 et qui dépendent en majorité de l'agroforesterie. En plus d'assurer leur subsistance, les collines ont pour eux une valeur sacrée. En effet, elle abrite une déité masculine exprimant la vitalité de l'eau, des plantes et de la vie humaine dans la localité²⁰²¹. La conversion des

²⁰¹⁸ AMNESTY INTERNATIONAL, *Don't Mine Us Out of Existence. Bauxite Mine and Refinery Devastate Lives in India*, *Op. cit.*, p. 39.

²⁰¹⁹ AMNESTY INTERNATIONAL, *Op. cit.*, p. 41 ; BEDI (Heather P.), « Environmental Mis-Assessment, Development and Mining in Orissa, India », *Development and Change*, Vol. 44, n° 1, 2013, pp. 101-123, p. 115.

²⁰²⁰ BEDI (Heather P.), *Art. cit.*, p. 110.

²⁰²¹ AMNESTY INTERNATIONAL, *Op. cit.*, p. 111.

collines en site d'extraction détruirait directement la vie sociale, économique et culturelle des Dongria Kondhs.

La raffinerie située en contrebas dans une plaine agricole affecte quant à elle des populations également très vulnérables, notamment des Dalits, des populations hors-castes qui sont souvent sans terres, et qui vivent de la vente de leurs services : force de travail agricole ou petit commerce.

Par ailleurs, des signes de pollution inquiétants ont déjà été relevés près du site de raffinage.

La rivière Vamsadhara s'écoule juste à côté du centre de la raffinerie. Elle constitue une ressource cruciale pour les habitants, que ce soit pour leur usage personnel, le bétail ou l'irrigation.

Les bassins de boue rouge de la raffinerie, un déchet issu du processus de raffinage de la bauxite, contenaient des matières chimiques alcalines hautement toxiques, des métaux lourds et certains éléments radioactifs. Entre 2006 et 2009, le Orissa State Pollution Control Board (OSPCB) a constaté de lourdes carences en matière de sécurité et de contrôle du stockage des déchets de la part de *Vedanta*. Il en aurait résulté des fuites d'eaux de traitement hautement alcalines dans la rivière Vamsadhara, débouchant sur une pollution de l'eau et de l'air. La mauvaise volonté avec laquelle la société a appliqué les diverses recommandations de l'OSPCB, a clairement mis en danger les populations locales et leurs activités²⁰²².

La dangerosité et la toxicité des opérations effectivement menées ou projetées par la société Vedanta, ainsi que la prise en compte des droits des Dongria Kondhs a conduit à la suspension du projet d'extraction minière et d'extension de la raffinerie par le ministère de l'environnement²⁰²³.

Cependant, la société *Vedanta* ne semble pas avoir abandonné la mise en oeuvre de son plan. Plus largement, le modèle de développement néolibéral adopté par l'Inde, tend à toujours plus démanteler les réglementations et les contrôles imposés aux activités extractives, entraînant des conséquences sociales et environnementales négatives dans plusieurs régions du pays²⁰²⁴.

On retrouve ces contradictions, et spécialement celle entre l'exploitation minière et les modes de vie des peuples autochtones plus à l'est de l'Asie, aux Philippines. Là, le processus d'accumulation, par dépossession dont l'extraction minière est un puissant vecteur, bat son plein.

Dans les années 1990, sur les conseils de la Banque mondiale et de la Banque Asiatique de Développement, le gouvernement Ramos a fait la promotion du développement du pays au travers

²⁰²² AMNESTY INTERNATIONAL, *Don't Mine Us Out of Existence. Bauxite Mine and Refinery Devastate Lives in India*, *Op. cit.* pp. 45-76.

²⁰²³ BEDI (Heather P.), *Art. cit.*, p. 118.

²⁰²⁴ Voir le rapport HUMAN RIGHTS WATCH, *Out of Control. Mining, Regulatory Failure, and Human Rights in India*, *Op. cit.*

d'investissements étrangers dans des projets miniers à grande échelle²⁰²⁵.

L'archipel est en effet riche en ressources minérales variées : fer, chrome, nickel, zinc, cobalt, or, argent. En 1995, une loi minière est adoptée qui facilite considérablement les investissements étrangers dans le secteur minier²⁰²⁶. La loi prévoit deux types d'accords d'investissement : le Mineral Production Sharing Agreement (MPSA) qui est une sorte de co-entreprise et le Financial Technical Assistance Agreement (FTAA), qui quant à lui est de l'ordre de la concession. Associés à toute une série d'incitations et de déréglementations²⁰²⁷, ces conventions ont permis la multiplication des projets miniers dans les années 1990 et 2000.

Or, ces projets, dans les conditions du néolibéralisme, donnent pour la plupart naissance à des enclaves qui ne contribuent guère au développement global du pays mais troublent par contre considérablement les milieux socio-écologiques, au sein desquels ils se déploient. Les impacts sont particulièrement lourds tant en ce qui concerne les peuples autochtones que les écosystèmes, les deux étant intrinsèquement liés.

Il se trouve qu'aux Philippines les populations autochtones (*Igorots* de la région de la cordillère à Luzon ; *Lumads* de Mindanao ; *Mangyan* de Mindoro ; *Palawano, Tagbanua, Batak* de Palawan) sont majoritairement réparties dans les zones montagneuses de l'archipel, où sont fréquemment situés des gîtes miniers de grande importance²⁰²⁸.

Ces populations vivent souvent de l'agroforesterie et les activités extractives à grande échelle tendent par conséquent à rapidement détruire leurs modes de vie. Les dégradations environnementales induites réduisent leurs accès aux ressources élémentaires qui soutiennent leur existence : eau, terres, mais aussi la biodiversité liées aux forêts. Les fuites de déchets toxiques ont comme ailleurs des effets dévastateurs, comme celles qui ont empoisonné la rivière Abra, dans la région de la Cordillère au nord de Luzon, contaminant des terrasses rizicoles et touchant directement la capacité des populations à se nourrir²⁰²⁹.

L'impact culturel est également redoutable, les dégradations affectant souvent des sites considérés comme sacrés. C'est le cas du pic du mont Canatuan à Mindanao, révérend par les *Subanon* et qui a été converti en site d'extraction d'or et de zinc.²⁰³⁰

Leur droit à un consentement préalable bafoué, déplacés, leurs sites sacrés détruits, leur

²⁰²⁵ HOLDEN (William N.), « Neoliberal Mining amid El Nino Induced Drought in the Philippines », *Journal of Geography and Geology*, Vol. 5, n° 1, 2013, pp. 58-77, p. 59.

²⁰²⁶ MANDER (Jerry), TAULI-CORPUZ (Victoria), (Eds.), *Paradigm Wars : Indigenous Peoples' Resistance to Globalization*, *Op. cit.*, p. 159.

²⁰²⁷ HOLDEN (William), NADEAU (Kathleen), JACOBSON (R. Daniel), « Exemplifying Accumulation by Dispossession : Mining and Indigenous Peoples in the Philippines », *Geografiska Annaler : Series B, Human Geography*, Vol. 93, n° 2, 2011, pp. 141-161, pp. 145-146.

²⁰²⁸ *Ibid.*, pp. 147-148.

²⁰²⁹ HOLDEN (William), NADEAU (Kathleen), JACOBSON (R. Daniel), « Exemplifying Accumulation by Dispossession : Mining and Indigenous Peoples in the Philippines », *Art. cit.*, p. 154.

²⁰³⁰ *Ibid.*, p. 153.

environnement saccagé, leurs organisations sociales disloquées, leurs zones d'habitation militarisées, les populations autochtones des philippines sont exposées à la fragmentation culturelle par le « développement » minier. Les processus d'accumulation par dépossession induit par les projets miniers peuvent ainsi conduire à des situations d'ethnocide²⁰³¹.

Le projet d'extraction du cuivre de Tampakan illustre bien ces interrelations entre risques environnementaux et menaces quant à la survie des peuples autochtones. Ce projet vise la création d'une gigantesque mine à ciel ouvert dans une zone agricole de la province du sud Cotobato sur l'île de Mindanao.

Le gisement est estimé à 12,8 millions de tonnes de cuivre associées à 15,2 millions d'onces d'or, ce qui en fait un des plus importants d'Asie du Sud-Est et a fait l'objet d'une concession de type FTAA d'une durée de 25 ans renouvelable dont les sociétés *Western Mining Corporation* (Australie), *Sagitarium Mines Inc.* (Philippines et Australie) et *Xstrata* (Suisse) ont été les détenteurs successifs²⁰³².

Or, le projet est situé en plein sur le territoire ancestral du peuple Bugal B'Laan, dont le consentement préalable n'a pas été obtenu, mais aurait des conséquences pour quatre autres communautés autochtones (les *Kalagan*, *Ubo*, *Manobo*, *Tasaday* et *T'Boli*).

La mine à ciel ouvert menacerait directement par ses impacts écologiques environ 20 000 hectares de terres agricoles, mettant en péril la sécurité alimentaire de la région. Le lac Buluan situé à proximité et le système de rivières locales seraient exposés à des risques d'érosion, d'envasement et de contamination par des produits toxiques, notamment le cyanide utilisé pour séparer l'or de la roche. Les énormes besoins en eau de la mine font également peser la menace de détournement,

La déforestation est également un sujet sensible puisqu'elle augmenterait les risques de glissement de terrain et affaiblirait les capacités de retenue d'eau des zones en hauteur.

Les enchaînements négatifs pourraient être désastreux : la pollution des écosystèmes de rivières et plus en aval celle des eaux du golfe de Davao, avec la perte de ressources aquatiques importantes ; perturbation du système d'irrigation local qui alimente dans son ensemble 85 000 fermes et 200 000 hectares de terres agricoles²⁰³³.

Les conséquences environnementales seraient donc désastreuses pour les communautés autochtones

²⁰³¹ HOLDEN (William), NADEAU (Kathleen), JACOBSON (R. Daniel), « Exemplifying Accumulation by Dispossession : Mining and Indigenous Peoples in the Philippines », *Art. cit.*, p. 153.

²⁰³² GOODLAND (Robert), WICKS (Clive), *Philippines : Mining or Food ? Case Study 3 : Copper and Gold Mining in Tampakan, South Cotobato – Mindanao Island*, London, The Working Group on Mining in the Philippines, 2008, p. 109.

²⁰³³ GOODLAND (Robert), WICKS (Clive), *Philippines : Mining or Food ? Case Study 3 : Copper and Gold Mining in Tampakan, South Cotobato – Mindanao Island*, p. 118.

locales mais plus largement pour la population de la région, d'où l'inquiétude des autorités locales.

Aux Philippines, le développement minier néolibéral tend donc à générer des situations d'ethnocide et d'écocide. C'est ce que confirment certaines études qui montrent les relations directes entre la multiplication des projets miniers et le renforcement de la vulnérabilité de l'archipel au phénomène *El Nino* et aux vagues de sécheresse qu'il induit. La relation de cause à effet tient au drainage des eaux souterraines par les opérations minières à grande échelle et également à la déforestation, qui en épuisant les réserves d'eau et en perturbant leur renouvellement, renforcerait les effets négatifs des sécheresses²⁰³⁴.

Le projet Tampakan serait un considérable accélérateur de tels problèmes.

L'expansion des activités extractives dans le monde tropical, telle qu'elle a été menée dans le cadre de la mondialisation néolibérale, a conduit à des contradictions socio-écologiques majeures au plan local. Entièrement subordonnées aux procès d'accumulation globaux, les opérations extractives tendent à fonctionner sur le modèle de l'enclave, convertissant les écosystèmes pour apporter les ressources nécessaires à ces procès et externalisant les coûts sociaux et environnementaux. Indispensables à la production agricole comme aux activités extractives à grande échelle, vecteurs de connexion avec les procès d'accumulation globaux, les grandes infrastructures énergétiques, d'adduction d'eau et de transport sont également des facteurs cruciaux de conversion des milieux socio-écologiques aux besoins de l'accumulation du capital.

²⁰³⁴ HOLDEN (William N.), « Neoliberal Mining amid El Nino Induced Drought in the Philippines », *Art. cit.*, pp. 63-64 et p. 68.

Section 3 : Méga-projets d'infrastructures, procès d'accumulation globaux et conversion d'écosystèmes à grande échelle

Les infrastructures économiques – production et distribution d'énergie secondaire²⁰³⁵, transports, télécommunications, adduction d'eau et traitement des déchets²⁰³⁶ - jouent un rôle crucial dans la reproduction, l'expansion et la structuration du système capitaliste mondial.

A tous les points du système capitaliste, elles forment un élément clé de l'accumulation, puisque sous-tendant l'ensemble des activités économiques et donc la circulation de la valeur. Cependant, en fonction de leur organisation et de leur répartition, en particulier s'agissant des infrastructures de transport, elles constituent un facteur d'intégration ou d'extraversion d'une formation économique et sociale.

Dans les formations périphériques du système, les infrastructures tendent à être à la fois des débouchés importants pour les capitaux excédentaires en provenance des centres, des pièces clés du fonctionnement des activités primaires ou secondaires délocalisées et des vecteurs de raccordements de ces activités locales aux chaînes de valeur globales, en particulier s'agissant des produits de base.

Les grandes infrastructures de transport (routes, canaux, chemins de fer, terminaux portuaires et aéroportuaires, oléoducs, gazoducs etc.) forment ainsi les courroies d'exportation des matières premières agricoles ou minérales vers les centres. Elles sont une des concrétisations de la globalisation néolibérale et du développement extraverti qu'elle induit pour de nombreux pays du monde tropical.

Les infrastructures énergétiques ou d'adduction d'eau contribuent également à cette extraversion lorsqu'elles sont prioritairement orientées pour faire fonctionner les activités primaires-exportatrices ou industrielles délocalisées.

Dans le titre précédent on avait évoqué les infrastructures dans le monde tropical sous l'angle des politiques des institutions financières internationales et des Etats dans le cadre du régime d'accumulation néolibéral.

Il s'agira désormais de cerner plus précisément le rôle des firmes multinationales dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures et les impacts socio-écologiques de ces projets. En effet, mis en œuvre prioritairement en vue de répondre aux besoins de procès d'accumulation globaux, les projets

²⁰³⁵ L'énergie secondaire est toute l'énergie obtenue par la transformation d'une énergie primaire, en particulier l'électricité d'origine thermique.

²⁰³⁶ UNCTAD, *World Investment Report 2008 : Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge*, [E.08.II.D.23], United Nations, New York and Geneva, 2008, pp. 87-88.

majeurs d'infrastructures menés dans les périphéries du monde tropical tendent à être inadaptés aux contextes et aux besoins locaux ou tout au moins à générer de sévères externalités sociales et environnementales. La taille croissante des projets d'infrastructures liés aux activités d'exploitation des ressources naturelles, d'ailleurs souvent qualifiés de « méga-projets », renforce encore ces externalités de par l'ampleur des conversions des milieux socio-écologiques qu'elle induit. D'un point de vue plus global, ces projets participent à la transformation des métabolismes socio-écologiques nationaux et locaux pour les adapter à la logique du capital.

On se penchera en premier lieu sur les enjeux soulevés par les projets d'infrastructures tant du point de vue de l'accumulation capitaliste que de la reproduction socio-écologique locale (§1.).

Il s'agira ensuite de cibler quels sont les grands opérateurs transnationaux du secteur des infrastructures et leurs modalités d'intervention dans les projets (§2.). Enfin, on essaiera d'éclairer les processus conversions et les types d'impacts qu'ont générés ou que sont susceptibles de générer quelques méga-projets d'infrastructures dans le monde tropical (§3.).

§1. Les enjeux des méga-projets d'infrastructures liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le monde tropical

Du point de vue du capital central et de ses rapports avec les ressources naturelles du monde tropical, les enjeux relatifs à la mise en place de systèmes d'infrastructures dans les formations périphériques durant ces trente dernières années ont relevé globalement de trois ordres.

Premièrement, les infrastructures forment potentiellement des débouchés très importants pour les capitaux en mal de rentabilité. Institutions financières privées et grandes multinationales des branches concernées peuvent y voir des opportunités d'investissements rentables, surtout si, sous la pression des institutions financières internationales, les Etats ont privatisé les secteurs concernés, apporté leur garantie financière aux opérations et accordé des conditions d'investissement privilégiées aux firmes étrangères. Certains opérateurs capitalistes locaux sont également susceptibles d'y trouver leur compte au travers de contrats d'intermédiation ou de sous-traitance.

Deuxièmement, ces infrastructures jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des activités économiques périphériques comme l'agriculture d'exportation, l'extraction minière ou même les industries délocalisées.

L'approvisionnement en électricité, l'irrigation, les télécommunications sont indispensables à ces productions.

Les infrastructures de transport en particulier sont des composantes indispensables à la rentabilité d'activités marchandes primaires-exportatrices et au fonctionnement des chaînes de valeur globales dans lesquelles ces activités s'intègrent.

Les complexes productifs de la périphérie conçus pour alimenter les procès de production capitalistes au stade de la mondialisation néolibérale tendent à gagner en importance, qu'il s'agisse de mines, de sites d'extraction d'hydrocarbures, de plantations, de bassins d'agriculture sous contrat ; leurs débouchés sont des marchés immenses : Amérique du Nord, Europe, Asie du Nord-Est. Pris comme des ensembles cohérents, même si certains sont faits de myriades d'acteurs formellement indépendants, ces complexes ne peuvent fonctionner à leur pleine capacité que si en aval les systèmes de transport sont adaptés à leur échelle. Ces systèmes doivent par conséquent pouvoir supporter une vitesse et un volume de transport donné pour que les économies d'échelles réalisées au niveau de la production ne soient pas perdues.

Si l'on prend l'exemple des mines de cuivre actuellement en opération au Chili, comme la mine d'Escondida dans le désert d'Atacama, on constate que celle-ci est située à 3000 m d'altitude, à 160 km du port le plus proche et que la production atteint le million de tonnes de concentré de cuivre par an ²⁰³⁷. La logistique de transport doit donc être entièrement adaptée à de telles conditions : liaison mine-port, capacité du terminal portuaire, capacité de charge des navires. Il en va de même pour les projets miniers géants en phase de démarrage ou de développement en Afrique : site de cuivre et de cobalt de Tenke Fungurume en République Démocratique du Congo ; gisements de minerai fer de Tonkolili en Sierra Leone ou de Simandou en Guinée. Considérant ce dernier cas, les chiffres parlent d'eux-mêmes. La firme anglo-australienne Rio-Tinto est actuellement en train de coordonner la mise en place du projet qui comprend : une mine de fer d'une capacité de 95 millions de tonnes à pleine production ; un chemin de fer transguinéen d'approximativement 670 km pour relier la concession minière à la côte guinéenne ; un nouveau port en eau profonde, au sud de Conakry²⁰³⁸.

Pour adapter les infrastructures à l'échelle des systèmes d'exploitation des ressources naturelles, on a vu que les Etats et les institutions financières internationales, notamment les banques de développement, promouvaient la création de corridors de développement au travers de projets régionaux, que ce soit en Amérique latine avec l'IIRSA , en Afrique avec le NEPAD ou l'Asie du Sud-Est avec la région du Grand-Mékong.

²⁰³⁷ HISCOCK (Geoff), *Earth Wars. The Battle for Global Resources*, *Op. cit.*, p. 142.

²⁰³⁸ Voir le site internet dédié au projet, [en ligne], http://www.riotintosimandou.com/index_projectoverview.asp, (site consulté le 15 mars 2013).

Un projet comme le corridor Manta-Manaus en Amérique latine, prévoit par exemple de relier la ville de Manaus en Amazonie brésilienne au port de Manta en Equateur. Le projet actuellement en sommeil aurait pour but de connecter le bassin amazonien et ses ressources aux marchés asiatiques. Il comprend la création de routes, de lignes électriques et le renforcement des capacités du port de Manta. L'objectif étant de permettre un transport plus rapide des marchandises, pour leur exportation vers le marché mondial : bois, produits miniers et agricoles, agro-carburants. Ce projet de corridor s'ajouterait à une série d'autres complémentaires, comme l'axe andin, l'axe Pérou, Brésil, Bolivie et l'axe amazonien entre le Brésil et le Pérou²⁰³⁹.

Ces projets de corridors de développement dans le monde tropical permettent de mettre en lumière ce qui constitue pour le capital central le troisième niveau d'enjeu des infrastructures relatives à l'exploitation des ressources naturelles périphériques ; enjeu qui se situe cette fois-ci à un niveau de généralité plus élevé. Les infrastructures, en permettant de faire fonctionner les activités d'exploitation des ressources naturelles et d'approvisionner les centres d'accumulation en matières premières, contribuent à élargir le métabolisme des économies centrales. De ce point de vue, il ne s'agit plus de permettre le déroulement d'une production précise ou même d'une chaîne de valeur, mais de contribuer à la reproduction matérielle d'un système dans son ensemble.

Les centres d'accumulation du système capitaliste sont en effet étroitement dépendants d'approvisionnement en énergie et en matériaux variés à bon marché. Les infrastructures permettent de faire baisser les coûts globaux de production et de transport de cette énergie et de ces matériaux en maximisant notamment les économies d'échelle. Elles forment le lien matériel entre les centres d'accumulation et les frontières de ressources en expansion dans les espaces périphériques du monde tropical.

Les systèmes d'infrastructures mis en place par les firmes multinationales et promus par les gouvernements et les institutions néolibérales permettent ainsi à l'échange écologique inégal entre les périphéries du monde tropical et les procès de production centraux de se dérouler sans discontinuité²⁰⁴⁰.

Le prisme du métabolisme permet également d'analyser les enjeux que soulève la mise en place d'infrastructures dans la logique du capitalisme néolibéral, cette fois-ci du point de vue des milieux socio-écologiques locaux et nationaux.

En effet, la mise en place de méga-projets d'infrastructures a des impacts directs importants sur les zones touchées : conversion d'écosystèmes à grande échelle avec les perturbations écologiques qui

²⁰³⁹ BONILLA (Omar), *The Manta-Manaos Project : Nature, Capital and Plunder*, [en ligne], <http://www.ceecec.net/case-studies/manta-manaos/>, (site consulté le 15 mars 2013).

²⁰⁴⁰ *Ibid.*

peuvent s'ensuivre, comme la fragmentation des écosystèmes, la pression sur la vie sauvage et la biodiversité ; déplacements de populations autochtones ou invasion du territoire de ces populations ; nouveaux rapports de pouvoir sur un territoire avec l'arrivée de firmes multinationales ; perturbation de la vie économique locale notamment agricole etc.

De tels projets, une fois concrétisés, auront également des conséquences plus structurelles, en imposant une organisation spécifique des territoires, un certain modèle d'accès aux ressources et en encourageant une certaine logique d'exploitation de ces ressources, qui se subordonnent à la reproduction élargie du capital. On doit faire intervenir ici plusieurs niveaux d'analyses.

Au niveau local ou régional²⁰⁴¹, un système d'infrastructure est susceptible de favoriser différents modes de production et de relations sociales. Il peut être conçu pour respecter les équilibres écologiques et favoriser une synergie entre des acteurs économiques ancrés localement, produisant pour des besoins principalement locaux ou régionaux, renforçant ainsi la cohésion sociale.

Il peut également n'être conçu que pour attirer de gros investisseurs nationaux ou internationaux qui produisent quasi uniquement pour les marchés nationaux les plus solvables ou les marchés mondiaux. Un système conçu dans cette optique encouragera l'arrivée des opérateurs capitalistes dans une région et leur contrôle sur les ressources. Ainsi, des routes, des lignes de chemin de fer ou des systèmes d'irrigation adaptés à la production à grande échelle auront cet effet en permettant justement à ces opérateurs de réaliser les économies d'échelle qu'ils recherchent.

Dans ce cas, ce système aura des tendances excluantes, privant certains acteurs de l'accès aux ressources, renforçant leur marginalisation ou leur intégration à des réseaux capitalistes : ce peut être le cas par exemple de l'agriculture paysanne prise entre le risque de disparition ou de prolétarianisation et l'intégration à l'agriculture sous contrats pour des sociétés de l'agrobusiness. Le système d'infrastructures aura également tendance à étendre la frontière marchande et à empiéter sur les zones naturelles encore préservées. Les externalités environnementales se renforceront. Le métabolisme socio-écologique local et régional se retrouvera perturbé voire menacé par une exportation plus importante de matière et d'énergie et la dislocation des interactions positives entre groupes sociaux et entre ces derniers et les écosystèmes.

On va retrouver ces problèmes à une autre échelle au niveau national. Un système d'infrastructures conçus selon une logique extravertie tendra à encore renforcer cette extraversion. Si les échanges et les besoins internes ne sont pas privilégiés par rapport aux marchés extérieurs,

²⁰⁴¹ Ici, on entend le terme régional dans son acception infra-nationale.

alors la formation sociale risque d'être entraînée de fait dans la logique de la globalisation néolibérale et de s'y voir subordonnée.

Dans le cas d'une formation périphérique, marquée de longue date par l'extraversion, les activités strictement extractives ou agro-exportatrices auront tendance à s'accroître de manière linéaire sans effets d'entraînements positifs sur le reste de l'économie ou en tout cas avec beaucoup moins de ces effets. La formation sociale et sa base naturelle deviendront une source de matériaux et d'énergie pour des centres d'accumulation lointains.

On voit que les systèmes d'infrastructures qui ne sont conçus, comme les ressources naturelles, que comme de simples adjutants à l'accumulation du capital à l'échelle mondiale peuvent renforcer l'échange écologique inégal, affaiblissant par là même les métabolismes socio-écologiques locaux, régionaux et nationaux.

Les enjeux liés aux systèmes d'infrastructures sont donc toujours vitaux, bien que contradictoires en fonction du point de vue adopté : celui de la reproduction élargie du capital ou celui de la reproduction écologique et sociale.

Il s'agit en effet d'éléments cruciaux pour chaque type de métabolisme envisagé.

En reprenant la perspective du capital, il s'agira désormais de cerner quels sont les grands opérateurs transnationaux du secteur des infrastructures, leurs stratégies et leurs modalités d'interventions.

§2. Sociétés transnationales et infrastructures des formations périphériques : stratégies financiarisées et partenariats public-privé.

Les réformes néolibérales promues par les institutions financières internationales à partir des années 1980 ont ouvert de nouveaux champs de développement aux firmes multinationales dans le secteur des infrastructures des pays en développement. Plusieurs firmes se sont d'ailleurs internationalisées en raison des opportunités d'investissements créées dans ce secteur. C'est le cas par exemple d'anciennes firmes publiques qui ont fait l'objet de privatisations totales ou partielles²⁰⁴².

Ce nouveau champ d'accumulation a attiré de nombreux opérateurs nouveaux ou anciens, des vieux

²⁰⁴² UNCTAD, *World Investment Report 2008 : Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge*, Op. cit., p. 109.

centres occidentaux et des pays émergents : firmes du BTP, entreprises énergétiques, entreprises du secteur des télécommunications, opérateurs de terminaux portuaires etc.

Certaines firmes multinationales comme le français *Vinci* ou le Hong Kongais *Hutchinson Whampoa* sont présents dans plusieurs branches d'infrastructures à la fois : construction et gestion de routes, de ports, terminaux gaziers ou pétroliers, station pétrolières offshore.

Les perspectives de profit ont également attiré les opérateurs financiers et conduit les firmes multinationales à adopter des stratégies de rentabilisation *ad hoc*. Les infrastructures sont devenues un produit financier²⁰⁴³ à part entière de la même manière que les ressources naturelles.

Investir dans les infrastructures est devenu un moyen de diversifier un portefeuille d'actif et de diminuer les risques.

Un nombre croissant d'institutions financières ont fait ce choix dans les années 1990 et 2000, parmi lesquels : des fonds d'investissements dans les infrastructures²⁰⁴⁴ ; des investisseurs institutionnels comme les fonds de pension ou les *mutual funds* ; des sociétés d'investissement créées par des banques mais aussi par des firmes multinationales, pour investir dans des projets précis ; des fonds souverains de pays émergents.

Individuellement ou en consortiums, menés par une firme leader, une institution financière privée ou une banque de développement, les opérateurs capitalistes transnationaux sont parvenus à prendre le contrôle sur des projets d'infrastructures dans de nombreux pays en développement. Ces opérateurs ont souvent cherché, avec ou sans succès, à directement impulser la mise en place de certains projets. Cela a été le cas par exemple du conglomérat brésilien *Odebrecht* dans la promotion du projet de corridor Manta-Manaus²⁰⁴⁵.

Le retrait de l'Etat et la mise en avant de formules de « partenariats public-privé » a facilité l'influence et le contrôle des opérateurs capitalistes sur la conception, la réalisation et la gestion de grands projets d'infrastructures dans les périphéries du monde tropical.

Les formules de partenariats public-privé ont été promues vers la fin des années 1980 par des institutions comme l'O.C.D.E. et la Banque mondiale comme moyen d'introduire l'efficacité du marché dans la gestion des affaires publiques, comme « seule voie favorable à l'orthodoxie du

²⁰⁴³ SHARMA (Rajiv), *Infrastructure : an emerging asset class for institutional investors* in The Societal Function of Investment Asset Classes : Implications for Responsible Investment Conference, October 2012, Initiative for Responsible Investing at Harvard University, [en ligne], <http://hausercenter.org/.../IRI-Conference-Paper-R.Sharma...>, (site consulté le 15 mars 2013), p. 4.

²⁰⁴⁴ A l'instar des fonds Emerging Markets Partnership, Hastings Fund, Barclays Private Equity et Macquarie, ORR (Ryan J.), Kennedy (Jeremy R.), « Highlights of recent trends in global infrastructure : new players and revised game rules », *Transnational Corporations*, Vol. 17, n° 1, 2008, pp. 95-125, p. 98.

²⁰⁴⁵ BONILLA (Omar), *The Manta-Manaos Project : Nature, Capital and Plunder*, *Op. cit.*

marché comme mode optimal d'allocation des ressources »²⁰⁴⁶.

Ces formules spécifiquement élaborées pour les projets d'infrastructures sont construites pour attirer les capitaux privés en établissant un partage des risques financiers entre l'Etat et l'opérateur privé, tout en renforçant la marge de manœuvre de ce dernier sur le plan de la conception ou de la gestion. Les formules de partenariats public-privé tendent désormais à recouvrir une large partie des modes d'intervention des sociétés transnationales dans le secteur des infrastructures.

Ces modalités de participation sont variées. Elles couvrent tout un éventail de possibilités, de la simple fourniture de services pour le compte et sous la direction d'organismes publics jusqu'à la propriété privée complète sur certaines installations et la gestion autonome de celles-ci par une société ou un consortium de firmes²⁰⁴⁷. A chaque modalité, correspond un grand type de formule juridique.

Les deux modalités n'impliquant ni la propriété des firmes sur les installations ni leur participation à la gestion des infrastructures sont les contrats de service et les contrats de génie civil.

- Les contrats de génie civil sont utilisés pour la construction des infrastructures. Ils peuvent là encore concerner une entreprise individuelle ou un consortium d'entreprises. Dans certains cas, les entreprises contractantes se voient confier la conception du projet en plus de sa réalisation, dans le cadre de contrats de conception-construction.
- Les contrats de service font intervenir des sociétés privées pour des missions précises relatives au fonctionnement des infrastructures et pour lesquelles elles sont rémunérées par les sociétés publiques de gestion. Ce type de contrat ne délègue normalement pas la gestion des infrastructures aux sociétés privées, mais les frontières juridiques peuvent être floues et les marges de manœuvre de ces sociétés contractantes en réalité très grandes. Ce qui est le cas dans les pays dont la réglementation est libérale en la matière.

²⁰⁴⁶ MAZOUZ (Bachir), « Les aspects pratiques des partenariats public-privé. De la rhétorique néolibérale... aux enjeux, défis et risques des PPP », *Revue française d'administration publique*, n° 130, 2009/2, pp. 215-232, p. 219.

²⁰⁴⁷ On s'appuie ici sur site de la banque mondiale dédié aux partenariats public-privé, [en ligne], <http://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/agreements>, (site consulté le 19 mars 2013).

Viennent ensuite les formules qui forment le cœur des partenariats public-privé.

Ne débouchant pas sur l'appropriation privative des infrastructures par les sociétés transnationales mais garantissant à celles-ci le maximum de flexibilité pour un minimum de risques on trouve les contrats de leasing et de management.

Ces contrats n'impliquent pas la construction ou la réhabilitation d'une infrastructure mais la gestion d'une infrastructure existante. Les investissements liés à cette gestion sont alors assumés en partie par les firmes et par l'Etat ou totalement par l'Etat.

- Les contrats de management sont le plus souvent mis en œuvre au niveau des collectivités locales. Dans ce cas un gouvernement local ou une municipalité va avoir recours aux services d'une compagnie privée pour gérer une infrastructure.

La compagnie est rémunérée pour ses services, par la collectivité qui fait appel à elle.

Les risques sont ici très réduits pour les sociétés privées. Par contre les bénéfices peuvent être importants. En l'absence de critères de gestion précisément établis dans les contrats et de contrôles stricts par les autorités de régulation compétente, les sociétés délégataires peuvent en effet réaliser des économies en limitant au maximum les dépenses de gestion²⁰⁴⁸.

- Dans les contrats de leasing ou d'affermage, la Compagnie privée se voit déléguer la gestion d'une infrastructure contre le paiement de droits. Dans le secteur de l'eau, ces droits sont en général proportionnels au volume d'eau vendu. Les actifs restent quant à eux propriété de l'Etat. Ce type de contrat permet de minimiser les risques à la charge des sociétés privées tout en leur permettant d'avoir accès à des activités de gestion très rémunératrices. Cela est particulièrement vrai si les sociétés en question bénéficient de positions de monopoles.

L'ensemble des contrats que l'on peut regrouper dans la catégorie des concessions²⁰⁴⁹ désignent de multiples formules de participation à la construction et à la gestion des infrastructures. Ces contrats sont conçus pour couvrir une longue période, 20 à 25 ans renouvelables en général. Dans ces formules, le secteur privé joue le rôle de promoteur²⁰⁵⁰.

²⁰⁴⁸ UNDP, *Human Development Report 2006. Beyond scarcity : Power, poverty and the global water crisis*, Op. Cit., p. 95.

²⁰⁴⁹ UNCTAD, *World Investment Report 2008 : Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge*, Op. cit., p. 98.

²⁰⁵⁰ KHASNABIS (S.), DHINGRA (S. L.), MISHRA (S.), SAFI (C.), « Mechanisms for Transportation Infrastructure Investment in Developing Countries », *Journal of Urban Planning and Development*, Vol. 136, Special Issue : Challenges in Transportation Planning for Asian Cities, 2010, pp. 94-103, pp. 100-101.

Elles impliquent en effet, que les sociétés privées participent aux investissements et donc aux risques, se rémunèrent au travers de la gestion commerciale des infrastructures ou par la perception de loyers versés par l'Etat, et rendent normalement les installations aux organismes d'Etat en fin de période de contrat. Certaines formules de concessions se rapprochent pourtant d'investissements directs puisqu'elles prévoient l'acquisition, par les sociétés privées, de la propriété sur les installations construites. Pour les entreprises privées ces contrats peuvent présenter un intérêt en termes de limitation des risques, les Etats garantissant souvent les revenus des sociétés concessionnaires²⁰⁵¹ ou assumant une partie des investissements nécessaires.

➤ En premier lieu, on trouve les accords de type « *rehabilitate, operate, and transfer* » (ROT) (réhabiliter, exploiter, transférer) et « *rehabilitate, lease or rent, operate and transfer* » (RLOT) (réhabiliter, louer, exploiter et transférer). Dans ces deux formes de contrat, la société transnationale n'investit pas dans la construction d'infrastructures mais se contente de réhabiliter des installations déjà existantes et de les gérer à l'aide de ses fonds propres pour ensuite transférer les actifs à l'Etat. Les investissements initiaux sont donc moins importants et la flexibilité plus grande. La différence entre les deux formes tient au fait que dans le contrat RLOT, l'investisseur loue l'infrastructure à l'Etat pendant la durée de la concession.

➤ Viennent ensuite des contrats dans lesquels les sociétés privées construisent des installations de toute pièce sans en devenir propriétaires, mais transfèrent cette propriété à l'Etat à la fin de la période de concession. Ce sont les accords « *build, operate and transfer* » (BOT) (construire, exploiter, transférer), « *build, own, operate and transfer* » (BOOT) (construire, acquérir, exploiter, transférer) ou encore « *build, rehabilitate, operate and transfer* » (BROT) (construire, réhabiliter, exploiter, transférer).

Dans les deux premiers types d'arrangement, la société transnationale investit dans la construction de l'infrastructure et prend à sa charge son exploitation pour transférer la propriété à l'Etat en fin de concession. Dans le contrat BROT, l'investisseur poursuit l'édification d'infrastructures et réhabilite celles qui sont déjà existantes. L'investissement de départ est donc potentiellement moins important que dans les deux formes précédentes. On peut rapprocher de ces formules, les contrats « *design, build, operate, transfer* » (concevoir, construire, exploiter, transférer) dans lesquels les sociétés privées jouent un rôle plus important dans la conception.

²⁰⁵¹ UNDP, *Human Development Report 2006. Beyond scarcity : Power, poverty and the global water crisis*, Op. Cit., Op. cit., p. 98.

Les Etats accordent en général des garanties de revenus aux investisseurs dans ces types d'arrangements.

➤ Toujours dans la catégorie des concessions mais se rapprochant le plus d'un investissement direct de type *greenfield*²⁰⁵², on trouve les contrats « *build, own, and operate* » (BOO) (construire, acquérir et exploiter) et « *build, lease and own* » (BLO) (construire, louer et acquérir).

Dans le premier type de contrat, l'investisseur privé construit des infrastructures qu'il possédera au bout du compte, la différence avec un projet *greenfield* étant qu'il investit des ressources financières qui sont liées à la garantie des revenus par l'Etat.

Dans la forme BLO, l'investisseur privé se voit également garantir ses revenus, mais après la phase de construction il transfère la propriété des actifs à l'Etat et lui loue les facilités en question. La société ne redevient propriétaire qu'à la fin de la période de location. Ce type de contrat permet là encore une grande flexibilité aux investisseurs privés.

Après les concessions et contrats affiliés, viennent les *joint-ventures* ou co-entreprises. Comme dans d'autres domaines, ces formules permettent aux firmes multinationales de prendre une participation dans un projet d'infrastructures et d'en contrôler la gestion en collaboration avec une ou plusieurs autres sociétés, souvent locales, privées ou publiques. En général, ce type d'arrangement permet une plus grande participation du secteur privé dans la conception et la gestion du projet²⁰⁵³.

Enfin, garantissant le plus grand contrôle aux sociétés transnationales, les privatisations totales ou partielles ainsi que les projets d'investissements *greenfield* permettent aux sociétés transnationales d'obtenir la propriété d'infrastructures déjà existantes ou à construire. En contrepartie, les sociétés sont censées supporter entièrement les risques, c'est-à-dire les investissements nécessaires à l'édification des infrastructures, à leur entretien et à leur gestion.

Cependant, dans le cas des privatisations, l'investisseur privé est susceptible de s'emparer d'actifs déjà en état de fonctionnement, ce qui limite les investissements à opérer.

De plus, les actifs privatisés sont parfois susceptibles d'être acquis à des prix en deçà de leur valeur

²⁰⁵² C'est à dire portant sur la création d'une installation et non le rachat d'une installation déjà existante, opération qualifiée de « *brownfield* ».

²⁰⁵³ TANG (LiYaning), SHEN (Qiping), CHENG (Eddie W. L.), « A review of studies on Public-Private Partnership projects in the construction industry », *International Journal of Project Management*, Vol. 28, 2010, pp. 683-694, p. 685.

réelle.

Les formes d'investissement des sociétés transnationales dans les infrastructures des formations périphériques sont donc variées sur le plan juridique, mais le régime néolibéral a globalement tendu – avec des variations en fonction des formations sociales – à renverser la hiérarchie des fonctions entre l'Etat et les investisseurs transnationaux dans la plupart d'entre elles. L'Etat périphérique n'est plus concepteur ou gestionnaire des infrastructures, il devient fournisseur d'opportunités d'investissement pour les sociétés transnationales et garant financier de projets qui servent l'extraversion. En effet, durant les dernières décennies ces projets ont tendu à être élaborés par les sociétés transnationales des centres ou des semi-périphéries, qui configurent les infrastructures des formations capitalistes dominées pour servir l'accumulation du capital.

On essaiera désormais d'illustrer ces tendances au travers d'exemples concrets, ce qui permettra de revenir sur les enjeux socio-écologiques soulevés par la mise en place d'infrastructures relatives à l'exploitation des ressources naturelles dans le monde tropical.

§3. Méga-projets d'infrastructures dans les périphéries du monde tropical et risques socio-écologiques

Les infrastructures dont il sera prioritairement question ici, car directement liées à l'exploitation des ressources naturelles dans le monde tropical, sont les infrastructures de transport dont celui des hydrocarbures, les infrastructures de production d'hydroélectricité et de contrôle et d'adduction de l'eau.

On se concentrera sur trois zones géographiques : l'Afrique de l'Est (A.), le Brésil (B.) et l'Australie (C.).

A) Afrique de l'Est : les infrastructures liées aux activités primaires-exportatrices ne rapportent guère de bénéfices sur les plans écologique et social

Le NEPAD, dont il a déjà été question dans le premier titre de cette partie, propose de renforcer la dotation du continent africain en infrastructures afin de permettre son intégration

compétitive à la mondialisation²⁰⁵⁴. Des corridors de développement, donnant accès aux ressources naturelles africaines, sont ainsi mis en place avec l'aide d'investissements étrangers. Ils sont le cadre de méga-projets en matière de transport, de télécommunication, d'irrigation ou d'énergie, qu'il s'agisse de routes, de chemins de fers, de barrages hydroélectriques ou de ports.

Cette vision du développement, fondée sur le développement capitaliste extraverti et l'économie d'enclave²⁰⁵⁵, est actuellement mise en œuvre avec application en Afrique de l'Est où les ressources agricoles et minières sont très importantes au plan continental et même global²⁰⁵⁶.

Des méga-projets d'infrastructures sont ainsi actuellement en cours de l'Ethiopie au Mozambique, en passant par la Tanzanie ou le Kenya.

En Ethiopie, la volonté des élites locales de créer des zones de production agro-industrielles dédiées à l'exportation s'intègre au Programme de Développement des Infrastructures en Afrique, initié par le NEPAD et soutenu par les bailleurs de fonds internationaux. La basse vallée de l'Omo située près des frontières du Kenya et du Sud-Soudan est un site critique – inscrit au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. – où sont actuellement mis en œuvre de tels plans de conversion au travers notamment du projet de barrage Gilgel GIBE III. Le projet consiste à créer un barrage hydro-électrique de 243 m de haut et d'une capacité de 1870 MegaWatts. Le principal maître d'œuvre est la société de BTP italienne *Salini Costruttori S.p.A.*

Le projet est financé par l'Etat Ethiopien avec l'appui discret et distant de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Européenne de Développement²⁰⁵⁷, ainsi que celui de l'EXIM bank chinoise pour certains aspects précis²⁰⁵⁸.

Le projet est susceptible de sérieusement affecter le métabolisme socio-écologique de la région.

Parmi ses principales motivations économique, le barrage permettrait à la fois :

- de contrôler les eaux de la rivière Omo pour irriguer de manière adaptée des bassins de

²⁰⁵⁴ Banque Africaine de Développement, *Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique : interconnecter, intégrer et transformer un continent*, [en ligne], <http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/>, (site consulté le 16 mars 2013), p.iii.

²⁰⁵⁵ HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, *Op. cit.*, p. 169.

²⁰⁵⁶ PERKINS (Dave), ROBBINS (Glen), *The contribution to local enterprise development of infrastructure for commodity extraction projects : Tanzania's central corridor and Mozambique's Zambezi Valley*, MMCP Discussion Paper n° 9, March 2011, Making the Most of Commodities Programme, University of Cape Town and Open University, p. 4.

²⁰⁵⁷ International Rivers, [en ligne], <http://www.internationalrivers.org/blogs/227/world-bank-to-fund-gibe-iii-dam-through-the-backdoor>, (site consulté le 16 mars 2013).

²⁰⁵⁸ Voir le site officiel du projet GIBE III, <http://www.gibe3.com.et/Financer.html>.

plantations de canne à sucre et de *Jatropha*, plantes destinées à fabriquer des agro-carburants ;

- d'exporter de l'électricité vers les pays voisins, notamment le Kenya²⁰⁵⁹.

Cependant, la mise en œuvre de ces éléments nécessite des mesures drastiques et implique des conséquences socio-environnementales hautement négatives.

Le barrage, empêcherait en effet les crues saisonnières de la rivière Omo qui irriguent et alimentent en nutriments tout un espace dans la basse vallée de l'Omo. Les populations autochtones pratiquent un type d'agriculture adaptée à ces crues, qu'elles complètent par la pêche et l'élevage. Ce système leur a permis de vivre en harmonie pendant des siècles avec les espèces animales sauvages, qui vivent également au rythme des crues de la rivière. L'ensemble de l'écosystème dans ses composantes humaines et naturelles constitue donc un métabolisme équilibré, qui serait menacé par le GIBE III.

Le contrôle des flux de la rivière par le barrage serait par contre adapté à l'irrigation à grande échelle de plantations, pour lesquelles l'Etat Ethiopien réaménage les bords de la rivière et la plaine, au moyen de canaux et de digues. Les populations locales sont d'ailleurs en train d'être déplacées pour laisser la place aux dizaines de milliers d'hectares de plantation actuellement en cours de développement²⁰⁶⁰.

Le barrage et l'irrigation des plantations seraient également susceptibles de diminuer drastiquement l'alimentation en eau et d'augmenter la salinité du lac Turkana situé plus en aval au Kenya. L'ensemble de l'écosystème lié au lac et les communautés de pêcheurs et d'agriculteurs qui en dépendent seraient menacés par cette baisse du niveau d'eau et cette salinité accrue.

Les conséquences socio-écologiques imbriquées de cette conversion à grande échelle sont potentiellement très importantes, puisqu'elles affecteraient des centaines de milliers de personnes appartenant à différentes ethnies à la fois en Ethiopie et au Kenya, qui perdraient leurs moyens de subsistance et leurs modes de vie ; mais également de nombreuses espèces animales sauvages dont les habitats naturels seraient bouleversés²⁰⁶¹.

En définitive, le métabolisme socio-écologique d'une vaste région risque d'être gravement fragilisé, avec les risques de tensions et de conflit qui peuvent s'ensuivre, pour permettre l'expansion du modèle développement primaire-exportateur en Ethiopie ; modèle qui ne bénéficierait de plus qu'à une minorité : sociétés transnationales et élites au pouvoir au sein de l'appareil d'Etat éthiopien²⁰⁶².

²⁰⁵⁹ International Rivers, *The Downstream Impacts of Ethiopia's Gibe III Dam. East Africa's « Aral Sea » in the Making ?*, International Rivers, January 2013, p. 4.

²⁰⁶⁰ International Rivers, *The Downstream Impacts of Ethiopia's Gibe III Dam, East Africa's « Aral Sea » in the Making ?* *Op. cit.*, p. 6.

²⁰⁶¹ *Ibid.*, p. 10.

²⁰⁶² FELDMAN (David Lewis), *Water, Op. cit.*, p. 48.

Un processus similaire est sur le point de se dérouler au Kenya autour du projet de corridor de transport lié au port de Lamu.

L'aménagement du district de Lamu actuellement en cours fait partie intégrante d'un projet à plus grande échelle : le « Lamu Port and Southern Sudan-Ethiopia Transport Corridor » (LAPSSSET) qui s'intègre également dans le programme de développement des infrastructures du NEPAD.

Ce corridor de transport sera composé une fois achevé : du port de Lamu à Magogoni, d'une ligne de chemin de fer jusqu'à Juba, la capitale du Sud-Soudan ; d'oléoducs reliant l'Ethiopie et le Sud-Soudan jusqu'au port de Lamu ; d'une raffinerie à Bargon ; de trois aéroports internationaux (Lamu, Isiolo et Lokichogio) ; de trois cités balnéaires (Lamu, Isiolo et sur les bords du lac Turkana)²⁰⁶³.

Outre le renforcement du potentiel exportateur du Kenya, le corridor aura également pour fonction de désenclaver les réserves pétrolifères du Sud-Soudan. La Chine est un des plus gros consommateurs du pétrole soudanais, ce qui explique son engagement financier dans le projet. Mais la Chine n'est pas le seul cerveau de l'opération, puisque des entreprises japonaises ont mené les études de faisabilité. D'autre part, le projet, par le volume de contrats qu'il représente et le nombre de potentialités qu'il ouvre pour des investissements au Kenya est une aubaine pour le capital transnational dans son ensemble. Les spéculations foncières dans le district de Lamu sont déjà intenses.

Le projet présente cependant un ensemble de risques considérables sur les plans culturel, social et environnemental.

La ville de Lamu elle-même est classée site du Patrimoine mondial par l'UNESCO pour son architecture Swahili traditionnelle et risque d'irréparables dommages avec le développement du corridor, qui la cerne d'infrastructures routières, ferroviaires et pétrolifères.

La côte, ses barrières de corail et ses écosystèmes fragiles seraient également menacées par les aménagements nécessaires pour le déplacement des super-cargo.

De fait c'est l'ensemble des écosystèmes et des communautés du district de Lamu qui pourraient voir leur métabolisme bouleversé. Deux réserves nationales sont actuellement situées dans le

²⁰⁶³ NUNOW (Abdirizak Arale), *The Displacement and Dispossession of the Aweer (Boni) Community : The Kenya Government dilemma on the new Port of Lamu*, Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing II, October 2012, Land Deals Politics Initiative, Cornell University, [en ligne], <http://www.cornell-landproject.org/download/.../nunow.pdf>, (site consulté le 16 mars 2013), p. 3.

district : la réserve de Dodori, qui abrite un vaste nombre d'animaux sauvages (oiseaux, grands mammifères) ; la réserve marine de Kiunga qui comprend de nombreuses îles riches en biodiversité et notamment d'importantes mangroves.

Le district est également le lieu de vie d'un peuple autochtone : les Awe(e)r ou Boni, une population de chasseurs-cueilleurs qui vivent des ressources de la forêt, notamment de la collecte du miel.

Ecosystèmes de la réserve de Dodori et communautés autochtones seraient gravement mis en danger par la conversion du district.

En effet, 80 % des terres désignées pour accueillir le développement du port et des installations adjacentes sont situées dans les zones de forêts actuellement occupées par les Boni. La destruction des forêts signifierait pour eux la perte de leurs milieux de vie et de leurs moyens de subsistance, ainsi que l'érosion de leur culture. Les déplacements forcés, notamment dans des zones urbaines auraient pour résultante la dissolution de la culture Boni et la possible dislocation de leur système de reproduction sociale²⁰⁶⁴.

Déjà, la conversion du district a démarré : des plans de colonisation ont été mis en place pour attirer la main d'œuvre près des chantiers, de vastes pans de terres ont été acquis par des opérateurs privés en vue de bénéficier des hausses de prix et la déforestation est menée de manière à la fois légale et illégale²⁰⁶⁵.

Le projet modernisateur du corridor LAPSSET s'avère être une source de traumatisme à la fois pour les communautés et les écosystèmes pris dans le processus de conversion qu'il induit ; traumatisme qui rappelle comme en écho celui de la colonisation²⁰⁶⁶.

Au Mozambique, plusieurs projets de corridors de transport sont menés de front, désignés sous le terme générique d' « initiatives de développement spatial ». Il s'agit des corridors de Beira, de Nacala et de Sena-Zambeze²⁰⁶⁷.

Un ensemble d'infrastructures – routes, voies ferrées, terminaux portuaires irrigation, barrages hydroélectriques – sont ainsi construites pour servir et desservir des activités minières, forestières et agro-industrielles.

Les partenariats public-privé sont activement mobilisés pour mener les projets.

²⁰⁶⁴ NUNOW (Abdirizak Arale), *The Displacement and Dispossession of the Aweer (Boni) Community : The Kenya Government dilemma on the new Port of Lamu*, *Op. cit.*, pp. 12-13.

²⁰⁶⁵ *Ibid.*, p. 6 et 12.

²⁰⁶⁶ LAHER (Ridwan), « Lamu District at the Crossroads : A narrative of Chronic Trauma and Community Resistance », *Africa Insight*, Vol. 40, n° 4, 2011, pp. 81-92, pp. 83-84.

²⁰⁶⁷ PERKINS (Dave), ROBBINS (Glen), « The contribution to local enterprise development of infrastructure for commodity extraction projects : Tanzania's central corridor and Mozambique's Zambezi Valley », *Op. cit.*, p. 74.

C'est le cas par exemple dans le cadre du Corridor de développement agricole de Beira. Des sociétés transnationales de l'agrobusiness comme le producteur de fertilisants *Yara International*, mais également les sociétés britanniques de conseil *Prorustica* et d'infrastructures d'irrigation *InfraCo* ou le fonds *AgDevCo*, ont été ou sont impliquées dans des partenariats avec l'Etat mozambicain pour la construction d'infrastructures de stockage de produits agricoles ou d'intrants, de schémas d'irrigation ou de matériel lourd de transformation. Les Etats d'origine de ces sociétés, des firmes multinationales plus importantes comme *Pioneer DuPont* ou *Rio Tinto*, ainsi que de grandes banques internationales sont également à la manœuvre pour supporter les projets du corridor de Beira²⁰⁶⁸.

Hormis les opportunités d'investissements rentables, l'ouverture de marchés conséquents pour leurs produits et leurs services, les firmes visent également, au travers des infrastructures, la réalisation d'économies d'échelle pour les futures activités agro-exportatrices qui prendront place au sein du corridor²⁰⁶⁹.

Le projet du corridor agricole de Beira, lancé en 2010, comprend en effet la mise en place d'un plan d'irrigation visant à couvrir 200 000 ha d'ici 2030 ; plan financé quant à lui par la Banque mondiale. Déjà des firmes productrices d'agrocarburants comme *Sun Biofuels* ont projeté d'étendre leurs plantations de *Jatropha* ou de canne à sucre sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares dans la zone²⁰⁷⁰.

Couvrant au total 10 millions d'hectares de terres arable le corridor agricole de Beira pourrait, selon ses promoteurs, devenir le prochain *Cerrado*, en référence au bassin de développement agricole brésilien²⁰⁷¹.

Le corridor de transport de Beira s'étend également jusqu'à la province de Tété où se trouve le bassin charbonnier de Moatize qui est perçu comme une des dernières grandes réserves de charbon encore inexploitées dans le monde, et qui pourrait devenir encore plus important encore que le Bassin de Bowen en Australie. Les mines de charbon avaient déjà commencé à être

²⁰⁶⁸ Site officiel du Corridor de Beira, http://www.beiracorridor.com/?__target__=partnerships-membership, (site consulté le 22 mars 2013).

²⁰⁶⁹ KAARHUS (Randi), « Agricultural Growth Corridors Equals land-Grabbing ? Models, Roles and Accountabilities in a Mozambican case », Paper presented at the International Conference Global Land Grabbing, April 2011, Land Deals Politics Initiative, University of Sussex, [en ligne], <http://www.future-agricultures.org/.../1376-randi-kaarhus>, (site consulté le 22 mars 2013) pp. 4-5 ; PAUL (Helena), STEINBRECHER (Ricarda), « African Agricultural Growth Corridors : Who benefits, who loses ? », *EcoNexus*, December 2012, [en ligne], <http://www.econexus.info/african-agricultural-growth-corridors-who-benefits-who-loses>, (site consulté le 22 mars 2013)

²⁰⁷⁰ PAUL (Helena), STEINBRECHER (Ricarda), *Art. cit.*

²⁰⁷¹ AgDevCo, *Beira Agricultural Growth Corridor : Delivering the Potential*, [en ligne], http://www.agdevco.com/.../BAGC_Investment_Blueprint.p..., (site consulté le 22 mars 2013), p. 8.

exploitées à petite échelle depuis les années 1950, mais les années 2000 ont marqué le développement à l'échelle industrielle du site. Les compagnies brésiliennes *CVRD-Vale*, *Odebrecht* et *Camargo Corrêa* associées en consortium ont obtenu les contrats pour l'exploitation à ciel ouvert de la mine de Moatize et la construction des infrastructures adaptées : usine de traitement du charbon d'une capacité de 26 millions de tonnes par an, voie de chemin de fer élargie et mise à niveau du port de Beira. Des dizaines d'autres sociétés transnationales se sont engouffrées dans la brèche : *Riversdale*, une firme australienne contrôlée par *Rio Tinto* ; la firme australienne *Talbot Mining group*, dont les actifs au Mozambique ont depuis été rachetés par *AngloAmerican*, associée en consortium avec *Nippon Steel* et le Sud-coréen *Posco* ; la firme chinoise *Wuhan Iron & Steel Corporation* etc.

Toutes ces firmes projettent de relier leurs mines par chemin de fer à la voie ferrée principale de Sena qui fait le lien avec le port de Beira²⁰⁷².

La vallée du Zambèze est donc sous haute pression sur le plan socio-écologique, d'autant plus que se rajoutent les impacts liés au développement actuel ou projeté de grands barrages hydro-électriques susceptibles de bouleverser les cycles hydrologiques dans toute la zone irriguée par le Zambèze. Le projet du barrage de Mphanda Nkuwa est significatif de ce développement. Impliquant dans un contrat de concession la firme brésilienne *Camargo Corrêa*, la compagnie mozambicaine *Insitex* et l'Etat mozambicain, le barrage est situé à 70 km au nord-est de la ville de Tête et donc à proximité immédiate du bassin minier de Moatize. La firme sud-africaine *Eskom* devrait également prendre part à la distribution de l'électricité. Le projet devrait au final mesurer 101 m de haut, déplacer 1500 personnes, inonder une surface de moyenne de 100 km², pour produire environ 1500 MegaWatts²⁰⁷³.

S'ajoutant aux effets des barrages de Cahora Bassa et de Kariba, celui de Mphanda Nkuwa aura de nombreux impacts en aval dans le delta du Zambèze. Les flux hydriques seront encore davantage perturbés, notamment en matière de fréquence, de volume, de durée des crues saisonnières avec des conséquences pour l'agriculture de subsistance et la biodiversité. Les lâchers d'eau artificiels ne remplacent pas les effets naturels de ces crues. De plus, les réservoirs d'eau renforcent l'évaporation qui risque encore de s'aggraver avec le réchauffement climatique, induisant de graves risques de pénurie d'eau et des dommages sur les fonctions des écosystèmes situés en aval²⁰⁷⁴.

²⁰⁷² PERKINS (Dave), ROBBINS (Glen), « The contribution to local enterprise development of infrastructure for commodity extraction projects : Tanzania's central corridor and Mozambique's Zambezi Valley », *Op. cit.*, pp. 75-76.

²⁰⁷³ MAUPIN (Agathe), « Le bassin transfrontalier du fleuve Zambèze en Afrique australe : des eaux conflictuelles ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 255, 2011, pp. 377-398, p. 392.

²⁰⁷⁴ BEILFUSS (Richard), *A Risky Climate for Southern African Hydro. Assessing Hydrological risks and consequences for zambezi river basin dams*, *International Rivers*, September 2012, p. 17.

La conversion de la basse vallée du zambèze fondée sur une série d'infrastructures intégrées pour servir les activités primaires-exportatrices, est porteuse de grands risques sur le plan écologique et d'une intensification en chaîne des dégradations : pollutions liée à l'extraction du charbon, érosion des sols avec l'agriculture industrielle, tendance à l'élargissement des infrastructures existantes. Ce dernier point est d'ailleurs confirmé par la volonté des compagnies d'extraction du charbon de renforcer le réseau d'infrastructures de transport en doublant la ligne ferroviaire de Sena ou en utilisant le fleuve Zambèze pour transporter les marchandises pondéreuses.

Dans une économie de type extractive, la reproduction élargie du capital a en effet tendance à primer sur les préoccupations sociales et environnementales.

On retrouve en Amérique latine des configurations proches, dans lesquelles la création d'infrastructures impulsent la conversion de milieux socio-écologiques en vastes zones primaires-exportatrices.

B) Amérique latine : la construction des soubassements de l'extractivisme

En Amérique latine, les programmes Plan-Puebla-Panama et IIRSA forment le cadre de méga-projets d'infrastructures relativement similaires à ceux menés en Afrique sous les auspices du NEPAD. Les méthodes sont les mêmes : le recours aux partenariats public-privé permet d'attirer les capitaux. Les motivations également : il s'agit presque toujours de relier des zones d'exploitation de ressources naturelles aux marchés ou de permettre la pénétration des marchandises dans des régions géographiquement enclavées.

Les évolutions qui se sont déroulées dans le département de Petén au Guatemala au cours des années 2000 permettent d'illustrer les répercussions associées à ce type de projets, sur un milieu socio-écologique sensible.

Situé au Nord du pays, vaste de 36 000 km², le département de Petèn est une des dernières zones de colonisation interne du Guatemala. Il est riche en ressources stratégiques diverses : pétrole, biodiversité, forêts, hydroélectricité. La réserve de biosphère Maya de 1,6 millions d'hectares y a été créée en 1990 ; elle est reliée à d'autres réserves de la biosphère au Mexique et au Belize.

Idéalement situé à un carrefour entre le Chiapas, la péninsule du Yucatan et le Belize, et proche des ports de l'Atlantique, le département de Petèn est devenu une zone phare pour le programme

d'infrastructures de transport du Plan Puebla Panama.

Parmi les projets menés au Petèn, on note une connexion routière avec le Chiapas, la réhabilitation de la route reliant le Petèn au Belize, une nouvelle route traversant le sud-est du département, la mise à niveau de l'autoroute vers Guatemala City, le revêtement en asphalte de la route reliant le sud de Flores à l'autoroute transversale de Franja et une route traversant la réserve de biosphère maya jusqu'à Campeche au Mexique²⁰⁷⁵.

Ces projets routiers ont été combinés avec un programme de réforme foncière subventionné par la Banque mondiale et le Banque interaméricaine de développement pour impulser et accélérer la conversion des terres dans le département. En effet, la proximité d'axes de transport combinée au renforcement de la propriété privée sur la terre a encouragé un certain nombre d'opérateurs, locaux, nationaux ou étrangers à acheter des terres pour y développer des activités commerciales à grande échelle et souvent orientées à l'exportation : élevage, plantations d'agro-carburants, plantation de bois tropical ou trafic de drogue.

Les nouvelles routes permettent en effet l'exportation rapide des marchandises vers les marchés solvables d'Amérique et d'ailleurs et autorisent les économies d'échelle²⁰⁷⁶, inséparables de l'expansion globale du capitalisme. Les propriétaires fonciers n'hésitent d'ailleurs pas à faire construire des raccordements routiers jusqu'à leur exploitation aux frais de l'Etat.

Cette conversion foncière intensifiée par le développement des infrastructures de transport s'est réalisée en grande partie aux dépens des petits paysans locaux et des écosystèmes protégés.

Les petits agriculteurs vendent leurs terres pour de multiples raisons : endettement, mauvaises récoltes, financement d'un passage aux Etats-Unis, coercitions multiples jusqu'à l'utilisation de la violence la plus brutale.

Plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont ainsi été achetés depuis la fin des années 2000 par des firmes pour développer des plantations d'huile de palme et de canne à sucre pour les agrocarburants. La plupart des terres acquises appartenaient auparavant à de petits agriculteurs du peuple autochtone des Q'eqchi'. Certaines communautés se sont faites littéralement escroquer, d'autres louent leurs terres, mais avec peu d'espoir de les récupérer un jour en bon état. Des villages entiers ont disparu, balayés par les processus de transformations. Les plantations n'employant que peu de main d'œuvre, nombre de paysans dépossédés sont retombés dans des relations de métayage avec de grands propriétaires ou occupent illégalement des parcelles dans les zones écologiques protégées²⁰⁷⁷.

²⁰⁷⁵ GRANDIA (Liza), « Road Mapping : Megaprojects and Land Grabs in the Northern Guatemalan Lowlands », *Development and Change*, Vol. 44, n° 2, pp. 233-259, pp. 241-242.

²⁰⁷⁶ *Ibid.*, p. 248.

²⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 249.

Les gros éleveurs profitent également de l'extension du réseau routier pour développer leurs activités et les diversifier grâce aux cultures de papaye ou de plantes à agroc carburants pour l'exportation etc. La conversion de terres en pâtures est actuellement le plus important facteur de déforestation au Pérou, tant en dehors des aires écologiques protégées qu'à l'intérieur de celles-ci²⁰⁷⁸.

Au Brésil, pays de la démesure spatiale, les processus de conversion propulsés par les mégaprojets d'infrastructures prennent des proportions colossales²⁰⁷⁹. Depuis le début des années 2000, l'IIRSA est devenu le cadre institutionnel privilégié pour développer ce type de projets. Le bassin de l'Amazone est tout particulièrement concerné par la construction de routes, de barrages hydroélectriques, d'oléoducs, visant à permettre l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles de la zone (hydrocarbures, bois, agroc carburants, soja) et leur exportation vers les pays frontaliers ou vers le marché mondial via ces pays frontaliers. Parmi les axes en voie de construction on note celui qui doit relier le Brésil, la Bolivie et le Pérou. Deux projets phares sont le complexe de la rivière Madeira et l'autoroute interocéanique reliant les trois pays.

Le complexe de la rivière Madeira lancé en 2007, sera constitué une fois complété d'un canal de 4200 km autorisant la circulation de larges navires de transport le long des rivières Madeira, Madre de Dios et Beni jusqu'au port de Belem. Le transport des produits pondéreux miniers ou agricoles en sera ainsi facilité, et l'augmentation de la production encouragée. L'autre partie du projet consiste en la construction de quatre barrages hydroélectriques : deux sur le territoire brésilien, un au niveau des eaux binationales entre le Brésil et la Bolivie et un autre en Bolivie. Les deux barrages brésiliens de Jirau et de Santo Antonio sont prévus pour produire respectivement 3300 et 3100 MegaWatts et alimenter en électricité la région mais aussi les zones urbaines brésiliennes, notamment Sao Paulo²⁰⁸⁰.

L'autoroute Inter-océanique a pour sa part été financée par la Banque Nationale pour le Développement Economique et Social du côté brésilien et la banque latino-américaine de développement du côté péruvien débouchant dans les deux cas sur des partenariats public-privé

²⁰⁷⁸ GRANDIA (Liza), « Road Mapping : Megaprojects and Land Grabs in the Northern Guatemalan Lowlands », p. 247.

²⁰⁷⁹ BARKIN (David), « The Construction of Mega-projects and the Reconstruction of the World », *Capitalism, Nature, Socialism*, Vol. 20, n° 3, 2009, pp. 6-11.

²⁰⁸⁰ ANTENTAS (Josep Maria), « The Madeira River Complex : Socio-Environmental Impact in Bolivian Amazonia and Social Resistance », *Capitalism, Nature, Socialism*, Vol. 20, n° 3, 2009, pp. 12-20.

avec des consortiums d'entreprises de construction privées dont la firme brésilienne *Odebrecht*²⁰⁸¹. L'objectif de l'autoroute est de constituer la colonne vertébrale d'un corridor de transport reliant les ports de l'Atlantique aux ports du Pacifique. Il comprend la construction d'une autoroute à deux voies et de ponts sur les rivières du sud-ouest du bassin amazonien. Ces deux projets font peser une importante série de risques socio-écologiques sur la région sud-ouest du bassin amazonien. L'autoroute Inter-Océanique traverse en effet une région d'exceptionnelle biodiversité et de forêts tropicales qui sont restées jusque-là relativement intactes. Il s'agit également du milieu de vie de nombreux peuples autochtones, non préparés à l'intégration dans les modes de production de la globalisation²⁰⁸². Parmi les principales préoccupations que soulève une autoroute de cette importance, on note le risque qu'elle induise la construction de routes adjacentes, qui renforceraient le phénomène de fragmentation des écosystèmes forestiers. Cette fragmentation perturberait certains habitats, les isolerait des interactions bénéfiques et les dégraderaient²⁰⁸³. Les services rendus par les écosystèmes seraient affaiblis ainsi que leur résilience globale.

L'aménagement de la rivière Madeira au travers de grands barrages amène avec lui des problèmes de transformation des flux hydriques et des risques d'inondations. Le niveau de la rivière Madeira et des rivières affluentes (comme l'Abuna, la Madre de Dios ou la Beni) de la Madeira pourrait se voir bouleversé ; les écosystèmes et la biodiversité aquatique également²⁰⁸⁴. Ces changements dans le niveau des eaux pourraient directement menacer la pérennité des activités agricoles des populations autochtones, que ce soit par un surplus ou un manque d'eau. Ils pourraient également générer une recrudescence d'épidémies, liées notamment à la prolifération de moustiques.

De plus, la ligne de transmission électrique qui accompagnerait les barrages pourraient remodeler un espace sur une longueur de 1400 km et une largeur de 10 km avec d'évidentes répercussions en matière de fragmentation des écosystèmes.

Les impacts sociaux et environnementaux actuellement ou potentiellement induits par le complexe de la rivière Madeira tendent à être similaires à ceux d'autres méga-projets comme le barrage Belo Monte sur la rivière Xingu : perturbation des écosystèmes à grande échelle, déplacement des

²⁰⁸¹ PERZ (Stephen), « Social Mobilization in Protest of Trans-boundary Highway Projects : Explaining Contrasting Implementation Outcomes », *Development and Change*, Vol. 43, n° 3, 2012, pp. 797-821, p.809.

²⁰⁸² *Ibid.*, p. 803.

²⁰⁸³ PERZ (Stephen), « Social Mobilization in Protest of Trans-boundary Highway Projects : Explaining Contrasting Implementation Outcomes », *Art. cit.*, p. 811 ; PERZ (Stephen) *et al.*, « Trans-boundary infrastructure and land cover change : Highway paving and community-level deforestation in a tri-national frontier in the Amazon », *Land Use Policy*, Vol. 34, 2013, pp. 27-41, p. 28.

²⁰⁸⁴ ANTENTAS (Josep Maria), « The Madeira River Complex : Socio-Environmental Impact in Bolivian Amazonia and Social Resistance », *Art. cit.* ; Amazon Watch, *The Madeira River Complex*, [en ligne], <http://amazonwatch.org/work/the-madeira-river-complex>, (site consulté le 22 mars 2013).

populations autochtones, dislocation de leurs modes de vie etc.

Il faut également considérer les effets de synergie que pourraient entraîner des projets comme celui de la rivière Madeira et l'autoroute Inter-Océanique situés dans une même région²⁰⁸⁵ : la progression des activités d'agrobusiness et des monocultures d'agro-carburants ; la prospection minière et pétrolière ; l'exploitation forestière etc. Ce sont d'ailleurs ce type de synergies que recherchent explicitement les promoteurs de ces projets. Cela est instructif quant à la nature du modèle de développement adopté : un modèle fondé sur le recul perpétuel de la frontière écologique du système capitaliste.

A l'autre bout du globe, la formation sociale australienne, bien que rattachée au centre du système capitaliste, est restée fondée sur un tel modèle de développement extractiviste, ce que traduisent les grands projets d'infrastructures engagés avec le boom des matières premières des années 2000.

C) Australie : la croissance avant la durabilité

Avec l'augmentation de la demande de matières premières de base en Inde et en Chine notamment durant les années 2000, l'Australie a connu un véritable boom de l'exportation de produits primaires. Durant cette décennie, l'Australie a représenté 34 % du marché mondial du minerai de fer, 18 % du marché du charbon thermique, 58 % du marché du charbon métallurgique. En 2016, on prévoit que l'Australie deviendra le deuxième plus important exportateur mondial de gaz naturel liquéfié²⁰⁸⁶.

Engagé dans une compétition avec d'autres pays primaires-exportateurs, notamment le Brésil, l'Indonésie ou la Colombie, le pays a cherché à renforcer ses capacités de production et d'exportation. Des « effets d'étranglement » liés aux infrastructures ont en effet été identifiés et tout particulièrement constatés pour les secteurs du charbon et du gaz naturel liquéfié²⁰⁸⁷. L'Etat et les opérateurs capitalistes ont par conséquent lancé des méga-projets d'infrastructures visant à dépasser ces effets d'étranglement et à accroître l'échelle globale des exportations.

On se concentrera sur des projets d'infrastructures sensibles dans deux des futures zones

²⁰⁸⁵ PERZ (Stephen), « Social Mobilization in Protest of Trans-boundary Highway Projects : Explaining Contrasting Implementation Outcomes », *Art. cit.*, p. 811.

²⁰⁸⁶ Australian Government, Bureau of Resources and Energy Economics, *Australian bulk commodity exports and infrastructure – Outlook to 2025*, Canberra, Commonwealth of Australia, 2012, p. vii.

²⁰⁸⁷ *Ibid.*, p. viii et p. 1.

productrices majeures du pays : le bassin de production de charbon de Galillée dans le nord-est de l'Australie et le bassin de production de gaz naturel de Browse au nord-ouest du pays.

Le bassin de Galillée est destiné à devenir une des principales zones productrices de charbon de l'Australie. L'ouverture de neuf mines géantes y est planifiée, ce qui requiert des infrastructures de transport en proportion, soit des centaines de kilomètres de chemins de fer et la création de nouveaux ports ou l'expansion de ceux déjà existants pour desservir le bassin de Bowen²⁰⁸⁸.

Les liaisons ferroviaires entre le bassin de Gallilée et les ports de Abbot Point et de Hay Point sur la côte orientale se feront apparemment par deux corridors : un Nord-Sud de 495 km et un Est-Ouest de 180 km. Les trains de marchandises traverseront les plaines de crues du centre du Queensland sur des voies ferroviaires surélevées, ce qui pourrait menacer l'hydrologie des plaines. Des pollutions liées au transport du charbon dans des wagons à ciel ouvert pourraient également être à déplorer²⁰⁸⁹.

Les ports de Abbot Point et de Hay point pourraient quant à eux être mis à niveau pour accueillir un nombre plus important de navires à gros tonnages.

Le port de Abbot avait en 2011 une capacité d'exportation de 50 millions de tonnes de charbon par an. Plusieurs projets de nouveaux terminaux proposés par les groupes *Adani*, *BHP Billiton*, *GVK* et *Waratah coal* pourraient ensemble augmenter la capacité de l'ensemble portuaire à plusieurs centaines de millions de tonnes de charbon par an, augmentant considérablement le nombre et la taille des navires pouvant desservir le port.

Il en va de même pour le port de Hay point, notamment avec le projet de terminal charbonnier de Dudgeon Point qui serait construit et exploité par *Adani* et *Brookfield Infrastructure*.

En tout neuf projets de ports ou de terminaux charbonniers étaient en cours d'examen en 2012 sur la côte orientale de l'Australie, en lien direct avec les bassins de production²⁰⁹⁰. Tous ces projets sont situés à proximité de la grande barrière de corail, ce qui constitue une sérieuse menace pour les écosystèmes côtiers et marins très fragiles de cette zone classée patrimoine mondial par l'U.N.E.S.C.O.

Les aménagements nécessaires à terre pourraient endommager et polluer des zones humides cruciales pour la reproduction de nombreuses espèces : oiseaux et baleines notamment.

Le dragage sous-marin et le mouvement intensifié des navires pourraient quant à eux directement

²⁰⁸⁸ GREENPEACE, *Cooking the Climate, Wrecking the Reef*, Ultimo, Greenpeace Australia Pacific, September 2012, p. 5.

²⁰⁸⁹ *Ibid.*, p. 34.

²⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 35.

menacer les écosystèmes marins de la barrière de corail²⁰⁹¹.

Plus à l'Ouest, le bassin marin de Browse, situé entre 250 et 500 km au large de la côte de Kimberley, est envisagé comme pouvant devenir un des sites majeurs de production de gaz naturel sous forme liquéfiée d'Australie. Les estimations considèrent que le bassin pourrait receler 25 % des réserves de gaz naturel du pays. A partir de 2005, l'augmentation du prix des hydrocarbures a impulsé le lancement par l'Etat australien et des consortiums de firmes multinationales – notamment celui mené par *Woodside Energy Ltd* et comprenant *Shell*, *Chevron*, *BHP Billiton* et *BP* – de projets d'infrastructures pour transporter le gaz par pipelines des stations de forage offshore jusqu'à la côte (aux alentours de la ville touristique de Broome), le transformer sous forme liquide et l'exporter par navires²⁰⁹².

Or, la côte de Kimberley est une zone de grande valeur sur le plan écologique, en grande partie encore sauvage, et regroupant de riches écosystèmes marins et terrestres (coraux, mangroves) et support de vie de nombreuses espèces (baleines, dauphins, dugongs, tortues, multiples variétés de poissons) ; il s'agit également d'une région, qui de par son caractère lointain et isolé, est restée un lieu de vie pour une population aborigène nombreuse qui a pu conserver son mode de vie et ses traditions culturelles. En dépit des nombreux problèmes sociaux affectant cette communauté (taux de chômage, de mortalité et de suicide élevés), nombre de personnes tirent encore leurs moyens de subsistance et notamment leur nourriture de leurs terres ancestrales²⁰⁹³.

Dans un tel contexte et étant donné l'ampleur des projets d'infrastructures en cours, les risques sociaux et environnementaux sont élevés.

Les trois raffineries projetées, avec leurs propres installations portuaires, sont prévues pour avoir une capacité de 50 millions de tonnes de gaz par an. Leur installation nécessite de convertir une zone de 3037 hectares de forêts. La consommation d'eau et la pollution aérienne qu'entraînerait le complexe gazier, pourrait être massive (jusqu'à 8 milliards de litres d'eau douce consommée par an, jusqu'à 39 millions de tonnes de gaz à effet de serre émis par an et jusqu'à 66 000 tonnes de gaz nocifs ou carcinogènes).

Sur le plan marin, la construction de 14 pipelines est envisagée, ainsi qu'une zone marine sacrifiée de 52 km de long en raison du dragage et des autres travaux nécessaires pour mettre en place les infrastructures portuaires. Les rejets potentiels de déchets liés à l'extraction et au transport du gaz mais aussi les mouvements de va et vient des navires risquent de profondément perturber et

²⁰⁹¹ GREENPEACE, *Cooking the Climate, Wrecking the Reef* pp. 35-36.

²⁰⁹² O'FAIRCHEALLAIGH (Ciaran), « Extractive industries and Indigenous Peoples : A changing Dynamic ? », *Journal of Rural Studies*, Vol. 30, 2013, pp. 20-30, p. 24.

²⁰⁹³ *Ibid.*, p.23.

endommager les écosystèmes marins et les habitats des espèces marines au large de la côte de Kimberley²⁰⁹⁴.

Si des accords ont été trouvés -à la suite de négociations serrées- avec les associations aborigènes locales pour limiter les projets de gaz naturel liquéfié²⁰⁹⁵, il est tout de même à craindre que des impacts culturels et sociaux négatifs découleront de projets entièrement tournés vers l'accumulation du capital. En particulier, il semble difficile d'affirmer qu'un accroissement des activités extractives ne se produira pas dans la zone dans les décennies à venir étant donné les effets de synergie qui découlent des infrastructures et la tendance à l'expansion linéaire des activités capitalistes, Dans une telle configuration, la conversion du milieu écologique et social de la côte de Kimberley risquerait de s'aggraver jusqu'à un point d'irréversibilité.

Après avoir examiné le déploiement du capital transnational dans les secteurs de l'agriculture, des activités extractives et des infrastructures, on commence à percevoir le mode de progression du capital à l'ère néolibérale, la manière dont il enserme les ressources naturelles des périphéries du monde tropical. La conversion des milieux socio-écologiques se réalise en effet de manière linéaire, avec des progressions quantitatives parfois brutales liées à la nécessité pour le capital central de dégager des solutions spatiales et matérielles à des contradictions de plus en plus fortes, mais toujours au sein d'une logique déterminée qui est celle de l'accumulation : faire reculer la frontière des ressources pour absorber des volumes croissant d'énergie et de matière dans les procès d'accumulation ; dégager des débouchés pour les marchandises, les capitaux et les déchets en surplus.

Au vu de ces observations, il s'agira désormais d'adopter une perspective plus théorique et holistique sur : les relations entre le capital et les ressources naturelles à l'échelle globale ; leurs implications sur la structuration actuelle du système capitaliste mondial et les échanges matériels et énergétiques au sein de ce système ; les répercussions de ces échanges sur le métabolisme socio-écologique des périphéries du monde tropical et donc sur la reproduction écologique et social au sein de ces formations.

²⁰⁹⁴ The Wilderness Society, Key environmental impacts of the proposed Kimberley gas hub, october 2011, [en ligne], <http://www.wilderness.org.au/campaigns/kimberley>, (site consulté le 22 mars 2013).

²⁰⁹⁵ O'FAIRCHEALLAIGH (Ciaran), *Art. cit.*, pp. 27-28.

Chapitre 3 : Incontrôlabilité du capital et échange écologique inégal : la mise en péril des métabolismes socio-écologiques dans le monde tropical

Le capital en tant que mode de production, en tant que système de contrôle social²⁰⁹⁶ est par sa logique même en expansion constante et anarchique. C'est cette tendance permanente à l'expansion, via le processus d'accumulation, qui en fait une source de danger pour la biosphère. Cette tendance expansionniste a en effet des répercussions directes sur l'exploitation des ressources naturelles et donc sur les rapports homme-nature à l'échelle globale.

Le système de rapports sociaux qui se tisse dans les formations capitalistes génère une culture, un rapport à la nature et donc une conception des ressources naturelles entièrement subordonnés à cette accumulation. Les ressources naturelles, perçues de manière abstraite comme des volumes d'énergie et de matière, sont drainées dans les procès d'accumulation pour leur seul fonctionnement. Elles sont canalisées pour fournir le support matériel de la valorisation du capital, en particulier dans les formations centrales (Section 1.).

En effet, le système capitaliste mondial étant lui-même hiérarchisé, caractérisé par des rapports de pouvoir et un développement inégal à chaque échelle spatiale, les flux de matériaux et d'énergie libre²⁰⁹⁷ se concentrent en des points précis du globe. Les formations centrales sont les mieux dotées de ce point de vue. En retour, déchets et activités économiques polluantes tendent à être délocalisés dans les périphéries. La charge environnementale est ainsi inégalement répartie dans le système capitaliste²⁰⁹⁸, conduisant à des situations d'injustice écologique à différents niveaux : global, régional, national, local. Les désavantages écologiques se mêlent dès lors à d'autres caractéristiques classiques du capitalisme périphérique : spécialisation et désarticulation économique, fragmentation politique et sociale (Section 2.).

La croissance du métabolisme du capital, c'est à dire le volume de matière et d'énergie requis pour que se reproduisent les procès d'accumulation, induit en retour une fracture du métabolisme socio-écologique à différentes échelles : globale, touchant la biosphère dans son ensemble, mais aussi régionale, nationale et locale, au niveau des écosystèmes des périphéries.

²⁰⁹⁶ MESZAROS (Istvan), *Beyond Capital*, *Op. cit.*, pp. 41-42.

²⁰⁹⁷ C'est à dire utilisable, non dispersée. Sur la distinction énergie libre/énergie liée, voir GEORGESCU-ROEGEN (Nicholas), *La décroissance : entropie, écologie, économie*, Paris, Ellébore - Sang de la terre, 2006.

²⁰⁹⁸ HORNBORG (Alf), « Zero-Sum World. Challenges in Conceptualizing Environmental Load Displacement and Ecologically Unequal Exchange in the World-System », *Art. cit.*

Cette contradiction de plus en plus aiguë entre le métabolisme du capital et le métabolisme socio-écologique²⁰⁹⁹ des formations périphériques entraîne des dégradations qui touchent à la capacité même des sociétés et des écosystèmes à se reproduire.

A partir de la dégradation des écosystèmes et de leurs services se mettent en place des synergies négatives, en particulier dans les périphéries du monde tropical : problèmes de souveraineté alimentaire ; conflits environnementaux et pour les ressources ; déplacements de population ; épidémies ; catastrophes etc. Des cercles vicieux s'enclenchent qui maintiennent un état de désordre, d'entropie, nocif pour les formes évoluées de vie : humaine comme extra-humaines (section 3.).

Section 1 : Une conception des ressources naturelles favorisant la croissance du métabolisme du capital

Les formes actuelles d'exploitation et de surexploitation de la nature, notamment tropicale, découlent d'une conception des ressources naturelles et de la valeur économique qui s'y rattache, elle-même intrinsèquement liée au système social capitaliste. Cette conception projette les éléments de la nature, les ressources naturelles à la base des procès de production, comme de potentiels supports pour la circulation de la valeur d'échange, c'est à dire comme des éléments abstraits et interchangeables.

Une telle conception est le produit d'un système social fondé sur l'accumulation incessante de cette valeur d'échange et qui subsume à sa logique le plus possible de sources de richesses matérielles – qu'il s'agisse du travail humain ou de la nature – pour approvisionner ses rouages : ceux d'une fabrique géante de marchandises (§1.).

Poussé par cette logique, servi par une telle conception des ressources naturelles, le métabolisme du capital s'est développé, requérant plus de matériaux et d'énergie, augmentant de plus en plus son empreinte écologique sur la biosphère. Cette charge est devenue au début du XXI^e siècle tellement lourde qu'elle en vient à menacer les grands équilibres sur lesquels repose le fonctionnement de la biosphère (§2.).

²⁰⁹⁹ FOSTER (John Bellamy), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, *Op. cit.*, p. 406.

§ 1. Les ressources naturelles perçues comme des supports pour la circulation et l'accumulation de la valeur d'échange

Les marchandises, pour les économistes classiques comme Smith ou Ricardo comme pour Marx, sont constituées d'une valeur d'usage, soit une utilité matérielle, et d'une valeur d'échange, soit une quantité de travail humain cristallisée. L'éclairage de la structure intime de la marchandise permet de disséquer le fonctionnement interne du capitalisme en tant que mode de production et système de rapport sociaux. Il permet également de saisir les rapports que le système social capitaliste entretient avec la nature, la manière dont il intègre celle-ci, la produit, ainsi que ces parcelles de nature que l'on appelle des ressources naturelles.

Il faut rappeler ici que la logique capitaliste consiste à accroître et à concentrer la valeur d'échange sous forme monétaire en se servant du support matériel que constituent les valeurs d'usage des marchandises, qu'il s'agisse par ailleurs d'un bien ou d'un service. Les marchandises, du point de vue de leur usage matériel, n'ont d'utilité pour les classes qui contrôlent la production et les échanges au sein du système capitaliste que parce qu'elles permettent de véhiculer la valeur d'échange dans le procès de circulation. La valeur d'échange est en effet réalisée au travers de la vente des marchandises et accumulée entre les mains de ces classes dirigeantes, propriétaires des moyens de production. La satisfaction des besoins que permettent les valeurs d'usage n'occupe qu'une place secondaire dans le fonctionnement du mode de production capitaliste.

Or les ultimes supports matériels, ceux auxquels le travail humain ajouté tout au long des procès de production apporte la valeur d'échange, sont des éléments naturels, des valeurs d'usage tirées de la nature : bois, minerais, hydrocarbures, animaux, eau, matériel génétique, services écosystémiques etc. Ces valeurs d'usage sont-elles mêmes extraites de ressources naturelles, soit des ensembles d'éléments naturels cohérents à différentes échelles spatiales et construits, élaborés, en fonction de certaines capacités techniques et des évolutions culturelles et sociales au sein du système capitaliste.

Les ressources naturelles sont par conséquent – du point de vue capitaliste, même si les agents capitalistes eux-mêmes n'en ont pas une conscience directe – les sources des valeurs d'usage brutes qui constituent les supports matériels ultimes de la circulation du capital.

Ce sont ces supports qui permettent d'accroître le volume de valeur d'échange en circulation et autorisent par conséquent la reproduction du capital sur une base élargie.

D'où la domination au sein du système capitaliste d'une conception des ressources naturelles et plus largement de la nature, en tant qu'éléments abstraits, en tant que champs de valeur d'usage à exploiter, à intégrer dans les circuits de production capitaliste. Tout comme les populations sont perçues et intégrées comme des armées industrielles de réserve, la nature est conçue comme une perpétuelle frontière externe à conquérir, à contrôler.

Durant les trente dernières années correspondant à la période de la globalisation néolibérale, cette frontière a été repoussée de manière extensive mais également de manière intensive. De nouvelles ressources naturelles, et les valeurs d'usage qu'elles recèlent, ont été massivement intégrées aux circuits capitalistes selon plusieurs procédés complémentaires.

Selon un processus classique, constamment mis en œuvre durant les cinq ou six siècles d'existence du système capitaliste, de nouvelles terres, de nouvelles ressources minières ont été exploitées, de nouveaux écosystèmes convertis. A partir de l'exploitation de ces ressources, matériaux et énergies ont été drainés dans les procès de production capitalistes à une échelle colossale pour fournir le support matériel à la production de marchandises. En retour, ces matériaux et cette énergie sont relâchés sous formes de déchets dans la nature, sur les ressources de laquelle on compte à nouveau pour les absorber, ce qui peut être l'occasion de fournir de nouveaux supports de circulation à la valeur d'échange.

Cette forme linéaire, horizontale d'intégration de la nature et des ressources naturelles aux procès de production reste la principale que génère le capitalisme. Il s'agit de la pénétration du capital dans une nature conçue comme extérieure à lui et qu'il faut soumettre ou exploiter²¹⁰⁰.

A cette forme, se sont ajoutées d'autres, conçues en liaison organique avec la première, élaborées à partir d'elle.

La financiarisation des marchés de matières premières a ainsi permis de transformer de manière beaucoup plus facile les ressources naturelles en supports pour la circulation du capital. Il n'est désormais plus besoin de transformer concrètement la matière pour se faire. Le support pour faire circuler la valeur d'échange trouve en dernière instance son fondement dans un élément naturel, mais ce dernier est dématérialisé par les techniques financières et est donc aisément démultipliable. Les ressources naturelles deviennent ainsi des supports de développement pour le capital fictif.

²¹⁰⁰ MOORE (Jason), *Ecology, capital and the nature of our times : Accumulation & Crisis in the World Ecology*, *Art. cit.*, p. 108.

En dehors de la financiarisation, d'autres processus capitalistes de subsumption de la nature ont vu le jour durant l'ère néolibérale, beaucoup plus intrusifs. L'avènement de techniques comme la manipulation génétique ou les techniques de l'infiniment petit comme les nanotechnologies, signalent le début d'un contrôle interne de la nature et de ses ressources. Grâce à de telles techniques, les ressources naturelles ne sont plus uniquement perçues comme des éléments extérieurs qu'il faut soumettre, mais des éléments organiquement intégrés à la machine capitaliste. Les éléments naturels peuvent ainsi être « reprogrammés » pour engendrer des supports déjà adaptés pour véhiculer de la valeur d'échange ou contenant de la valeur d'échange, du travail mort. Pour décrire ces phénomènes nouveaux dans leur ampleur, des auteurs tels que Neil Smith ont évoqué le passage d'une subsumption formelle de la nature à une subsumption réelle de celle-ci, réutilisant la formule que Marx avait utilisé pour décrire la soumission du travail au sein du procès industriel capitaliste²¹⁰¹.

Dans chacun des processus de subsumption que l'on vient d'aborder, les ensembles et éléments naturels, qui sont reconstruits en tant que ressources pour le capital, subissent un processus d'abstraction et de réduction.

Ils sont réduits à produire des supports matériels ou virtuels pour la circulation de la valeur d'échange et pour l'absorption des externalités de cette circulation. Ils deviennent déconnectés des besoins humains ou extra-humains auxquels ils répondaient ou étaient susceptibles de répondre en dehors des relations capitalistes. C'est le cas de forêts, de cours d'eau ou des espèces qu'ils abritent et qui sont converties sans égards pour « leur rôle dans la dynamique des écosystèmes » et la vie de communautés locales²¹⁰².

Ainsi dépossédées de leur spécificité et de leurs fonctions pour les reproductions écologique et sociale hors système capitaliste, les ressources « naturelles » peuvent être librement subordonnées pour servir l'expansion de ce système.

La vision comptable et abstraite des ressources naturelles, prisme idéologique que génère la logique capitaliste et renforcé par le néolibéralisme, sert la propre tendance à l'expansion du système. Les ressources tendent à être perçues comme des générateurs et des absorbeurs sans limites de flux de matière et d'énergie. Leur finitude, leurs qualités spécifiques passent à l'arrière-plan. Une sorte de fétichisme se met en place, selon lequel les innovations techniques ou les manipulations comptables et financières peuvent accroître le potentiel naturel à disposition ou se

²¹⁰¹ SMITH (Neil), « Nature as Accumulation Strategy », *Socialist Register*, Vol. 43, 2007, pp. 19-41, p. 31.

²¹⁰² FRITZ (Jean-Claude), « Mondialisation et déstructuration des cadres et des conditions de vie », *Santé Publique*, Vol. 14, n° 4, 2002, pp. 425-464, p. 430.

substituer aux ressources disparues.

Il apparaît que ce fétichisme, cette idéologie remplit son office puisque l'extension du système capitaliste n'a jamais été aussi importante que durant la période néolibérale.

Le métabolisme du système capitaliste contemporain connaît en effet une croissance rapide, nourri par l'exploitation des ressources naturelles du globe et les flux de valeur d'usage qu'elle génère.

§2. Le métabolisme du capital : un drain posé sur la biosphère et ses ressources

Le capitalisme est fondé sur une logique d'accumulation implacable et incessante. La nature et les ressources naturelles étant conçues comme un don gratuit, comme des biens illimités ou remplaçables par les artifices de la technique, cette accumulation ne connaît plus de limites du point de vue subjectif des classes capitalistes.

Toute la dynamique du système est de faire croître le nombre de marchandises en circulation et porteuses de valeur d'échange, objet de l'accumulation. La concurrence et la poursuite du profit poussent les firmes capitalistes à développer les moyens techniques pour produire à une échelle toujours plus importante mais également pour couvrir l'ensemble des aspects du quotidien voir tous les éléments du réel. Le flux de marchandises est en perpétuelle augmentation, devenant totalitaire, allant jusqu'à pénétrer les constituants fondamentaux de la matière et de la vie : les structures atomiques et génétiques.

Ce caractère cancérigène, incontrôlable de la production de marchandises est d'autant plus prégnant en ce début de XXI^e siècle que le régime d'accumulation néolibéral a encore débloqué les freins qui limitaient l'échelle de la production ou au moins l'orientaient vers des besoins sociaux réels. Les arrangements institutionnels destinés à satisfaire en priorité les besoins essentiels ont été brisés dans la plupart des formations sociales.

A l'ère néolibérale, la production de marchandises est en effet déconnectée comme jamais de ces besoins. La demande est encadrée par un système de marketing quasi autonome qui vise à créer des besoins artificiels et pousse les firmes à limiter la durée de vie des produits, pour que la place soit rapidement laissée libre à de nouvelles vagues de marchandises.

Cette croissance de la production marchande, sans limites du point de vue de ses opérateurs, repose pourtant sur une extraction croissante de matière et d'énergie à partir des systèmes naturels de la planète, qui sont quant à eux objectivement finis, sur le plan de leurs capacités.

Le métabolisme du capital, conçu du point de vue écologique comme la totalité des matériaux et de l'énergie que ce système consomme pour se reproduire²¹⁰³, croît par conséquent aux dépens des métabolismes naturels.

Les ressources naturelles ont dans ce cadre deux rôles complémentaires, assignés a priori par la logique du capital : celui de sources de matières et d'énergie libres, utilisables pour produire des marchandises ; celui de puits pour les déchets, c'est à dire de la matière et de l'énergie liées, inutilisables pour une quelconque production ou consommation²¹⁰⁴.

Quelques chiffres permettent d'illustrer la croissance récente du métabolisme du capital. Sur la seule période 1995-2005, le poids total de matières extraites au niveau global a augmenté de 25 % passant de 46,4 milliards de tonnes en 1995 à 57,4 milliards de tonnes en 2005. A l'intérieur de cette masse, le groupe des métaux et matières minérales destinés à l'industrie a connu une augmentation de 36 % ; l'extraction de matières premières minérales destinées à la construction a augmenté de 30 % ; l'extraction de matières énergétiques fossiles a augmenté de 24 % ; enfin l'extraction de biomasse a augmenté de 14 %.

De son côté, sur la même période, la consommation globale de matières premières a augmenté en proportion des volumes extraits, soit 24 %²¹⁰⁵.

Une telle augmentation de l'extraction de matériaux place une pression considérable sur les ressources naturelles et les écosystèmes de la biosphère. L'extraction de ressources minières ou la progression de l'agriculture conduisent à modifier l'affectation des terres, entraînent la déforestation, consomment énormément d'eau et d'énergie.

La transformation ultérieure de ces matières premières absorbe également des quantités colossales d'eau et d'énergie et rejettent des quantités tout aussi importantes de déchets polluants : eaux sales, produits chimiques, dioxyde de carbone etc.

La biodiversité et le fonctionnement des services écosystémiques se trouvent affectés par ces ponctions et ces rejets croissants, puisqu'ils tendent à dépasser les capacités d'adaptation des écosystèmes.

²¹⁰³ MARTINEZ-ALIER (Joan), « Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements », *Art. cit.*, p. 126.

²¹⁰⁴ On se réfère ici directement aux concepts de Nicolas Georgescu-Roegen qui fonde son analyse économique dans la thermodynamique et qui note le degré croissant d'entropie au sein du système économique mondial, l'énergie et la matière libres à disposition sur la planète étant transformées en énergie et matière liées. GEORGESCU-ROEGEN (Nicholas), *La décroissance : entropie, écologie, économie*, *Op. cit.*

²¹⁰⁵ BRUCKNER (Martin), GILJUM (Stefan), LUTZ (Christian), WIEBE (Kirsten Svenja), « Materials embodied in international trade – Global material extraction and consumption between 1995-2005 », *Global Environmental Change*, Vol. 22, 2012, pp. 568-576, pp. 571-574.

La recherche d'efficience dans la production et donc d'économies dans les ressources utilisées n'a conduit globalement qu'à une augmentation de la consommation d'énergie et de matières. En effet, les gains d'efficience, c'est à dire la diminution de matières premières consommées pour telle quantité d'*output* recherchée, conduisent à diminuer le coût de la matière première. D'un point de vue global, dans le cadre du système capitaliste propulsé par la dynamique de l'accumulation, ces gains d'efficience rendent la consommation de matières premières encore plus attirante pour les opérateurs²¹⁰⁶.

C'est ce qu'on a appelé le paradoxe de Jevons, du nom d'un des pères de l'économie néo-classique qui avait soulevé ce phénomène à propos de la consommation de charbon en Grande-Bretagne au XIXe siècle.

Ce paradoxe est notable concernant la consommation d'énergie fossile, puisque malgré les gains d'efficience énergétiques aux Etats-Unis depuis 1975, la consommation d'énergie et les rejets de dioxyde de carbone n'ont quant à eux pas cessé d'augmenter.

Cette augmentation constante de matières extraites et de déchets rejetés au niveau global - 23 millions de tonnes de dioxyde de carbone rejetés en moyenne chaque année dans l'atmosphère²¹⁰⁷ – génère une série de ruptures dans le métabolisme socio-écologique, celui qui relie cette fois-ci l'humanité à la biosphère par des cycles de régulation dans les échanges de matières et d'énergie.

Des cycles biogéochimiques essentiels comme celui du carbone, de l'azote, des nutriments du sol, de la biodiversité ou de l'eau se retrouvent profondément perturbés.

Considérant le cycle du carbone par exemple : la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, approximativement de 390 ppm (parties par million) aux alentours de 2010, dépasse les capacités de séquestration des principaux puits de carbone de la planète, à savoir les forêts et les océans. Ces capacités sont d'autant plus diminuées que les écosystèmes forestiers sont fragilisés par la déforestation, elle-même provoquée par le recul des frontières agricoles ou l'exploitation du bois par exemple.

D'autre part, le réchauffement climatique provoqué par l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère diminue les capacités d'absorption des océans, liées à certaines réactions chimiques²¹⁰⁸.

²¹⁰⁶ FOSTER (John Bellamy), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, *Op. cit.*, p. 177.

²¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 138.

²¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 144.

Le cycle des nutriments du sol est également menacé par la croissance du métabolisme social du capital. L'expansion des surfaces cultivées pour alimenter en produits alimentaires et en matières premières les centres urbains et industriels de la planète est pratiquée sans considération pour les interactions écosystémiques qui permettent aux sols de se régénérer en nutriments. Ce qui est pris aux sols ne leur est pas retourné. Les solutions de substitution basées sur une industrialisation de la production agricole et l'emploi de fertilisants chimiques à haute densité en azote, ne font que repousser le problème. De plus, ces solutions minent à long terme la productivité des sols tout en produisant des effets écologiques secondaires nocifs comme l'eutrophisation des milieux aquatiques.

La perte de biodiversité est également une conséquence directe de la croissance du métabolisme du capitalisme. Les conversions massives d'écosystèmes pour l'agriculture à grande échelle ou pour l'extraction conduisent à la destruction d'habitats naturels et forment un vecteur majeur de perte de biodiversité avec la surexploitation de certaines espèces, l'introduction d'espèces envahissantes exogènes, le changement climatique et les pollutions. Du fait de ces pressions, la diminution du nombre d'espèces est rapide. Depuis 1970, les populations de vertébrés ont ainsi diminué de 30 %. Les pertes sont plus rapides dans les milieux tropicaux, les habitats d'eau douce et les espèces marines²¹⁰⁹.

Certains auteurs – dont Johan Rockström du Stockholm Resilience Centre – ont calculé que le taux de diminution des espèces contemporain serait de plus 100 espèces par million d'espèces et par an, soit 100 fois à 1000 fois plus que le taux pré-industriel²¹¹⁰.

L'eau est également placée sous une forte pression que ce soit par la demande en eau douce, la pollution de l'eau par les déchets ou par le réchauffement climatique qui affectent le cycle hydrologique. La demande en eau douce que ce soit pour l'agriculture, l'industrie ou la consommation courante a augmenté de manière constante depuis les cinquante dernières années. L'agriculture reste le facteur majeur de consommation d'eau douce à l'échelle mondiale²¹¹¹. A la fin des années 2000 (2009), la consommation d'eau douce de surface et du sous-sol était estimée à 2600 km³ par an ; la zone de risque étant quant à elle estimée à une consommation dépassant les 4000

²¹⁰⁹ UNEP, *Global Environmental Outlook 5 : Environment for the future we want*, United Nations Environment Programme 2012, pp. 135 et 139.

²¹¹⁰ ROCKSTRÖM (Johan) *et al.*, « Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity », *Ecology and Society*, Vol. 14, n° 2, 2009, [en ligne], <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>, (site consulté le 29 mars 2013).

²¹¹¹ UNEP, *Op. cit.*, p. 101.

km³ par an²¹¹². Cette zone pourrait être rapidement atteinte si l'expansion agricole continue sur la même lancée avec des cultures très consommatrices en eau comme les agro-carburants.

Le rejet de déchets polluants par l'agriculture, l'extraction minière et les activités industrielles constitue une menace globale pour la qualité de l'eau. La salinisation des aquifères, la présence de nitrates ou de matières polluantes persistantes constituent des exemples préoccupants de telles externalités²¹¹³.

Le cycle hydrologique, soit le mouvement de l'eau des océans à l'atmosphère et au-dessus et sous la terre, est quant à lui perturbé par le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre. Avec une régulation altérée de ce cycle aux niveaux global et régionaux, les impacts sont à apprécier au niveau des rythmes de précipitations, de la fréquence des événements climatiques extrêmes, du recul des glaciers, ou de l'intensité des sécheresses dans les régions semi-arides²¹¹⁴.

La rupture des cycles régulateurs du métabolisme socio-écologique outre ses impacts directs sur le bien-être humain affaiblit considérablement le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils peuvent rendre : apports de nourriture et d'énergie ; purification de l'air et des eaux ; stabilisation et modération du climat ; modération des inondations, des sécheresses, des températures et des vents ; génération et renouvellement de la fertilité des sols ; reproduction des ressources génétiques ; sans compter l'ensemble des bienfaits esthétiques, récréationnels et culturels apportés par les écosystèmes²¹¹⁵.

Ces multiples déstabilisations des dynamiques de la biosphère indiquent que l'on parvient au début du XXI^{ème} siècle à un point de bascule où la seconde contradiction du capitalisme soulevée par James O'Connor, et qui désigne la tendance du capital à dégrader les conditions physiques, écologiques, de sa propre reproduction²¹¹⁶, en vient à menacer ces conditions et au-delà les supports de la vie sur terre.

Cependant, les manifestations concrètes de cette menace ne sont pas également réparties à la surface du globe. Le système capitaliste est en effet caractérisé par une répartition asymétrique, inégale, de la charge environnementale ; répartition qui correspond à sa structure hiérarchisée, en centres et périphéries et qui a perduré à l'ère néolibérale.

²¹¹² ROCKSTRÖM (Johan) *et al.*, « Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity » *Art. cit.*

²¹¹³ UNEP, *Global Environmental Outlook 5 : Environment for the future we want*, *Op. cit.*, pp. 109-112.

²¹¹⁴ *Ibid.*, p. 118.

²¹¹⁵ SALLES (Jean-Michel), « Valuing biodiversity and ecosystem services : Why put economic values on Nature ? » *Comptes Rendus Biologies*, n° 334, 2011, pp. 469-482, p. 470.

²¹¹⁶ FOSTER (John Bellamy), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, *Op. cit.*, p. 207.

Section 2 : Echange écologique inégal et développement inégal : les deux faces d'une même contradiction au cœur du système capitaliste

La rupture du métabolisme socio-écologique global entraînée par la logique capitaliste se traduit également par une fracture spatiale dans les échanges internationaux de matière et d'énergie et la répartition des dégradations écologiques. Cette fracture suit la division du système capitaliste en zones centrales et périphériques. A chaque étape de développement du système capitaliste, l'épuisement des ressources dans les zones centrales tend à provoquer le rejet sur les zones périphériques : d'une part de la charge de produire les matières premières et l'énergie nécessaires aux procès d'accumulation dans les centres ; d'autre part de la charge de supporter les aspects écologiquement nocifs de cette production et les déchets des activités centrales.

Le développement du capitalisme conduit ainsi à une délocalisation de la charge environnementale dans les périphéries, parallèle à la délocalisation dans ces mêmes périphéries des activités de production les moins rémunératrices dans les chaînes de valeur globales.

Les formations périphériques et leurs écosystèmes subissent donc non seulement une ponction sur leurs ressources naturelles mais également des dégradations environnementales car les activités délocalisées sont souvent les plus polluantes, les plus destructrices pour l'environnement.

C'est là la dynamique de l'échange écologique inégal, rapport intrinsèque au système capitaliste et dont les manifestations ont été particulièrement profondes au stade néolibéral (§1.).

Le poids de cette charge environnementale et des dégradations écologiques qu'elle entraîne se combinent organiquement aux autres conséquences du développement inégal sur les formations périphériques.

En effet, la délocalisation et l'extraversion des activités de production périphériques (extraction minière, production agricole ou industrielle délocalisée) dans le cadre d'enclaves conduit à une désarticulation des économies. Cette désarticulation économique s'articule elle-même à une fragmentation sociale et politique aiguë.

Cet enchevêtrement de problématiques et de tendances que l'on a déjà mis en lumière pour d'autres périodes du développement capitaliste s'est déployé de manière très vive au sein des formations périphériques durant les trois dernières décennies.

Il caractérise un modèle de « développement » que certains auteurs (Stephen G. Bunker, Alberto Acosta, Joan Martinez-Alier) ont qualifié d'« extractiviste » et qui combine fragmentation sociale, économique et écologique (§2.).

§1. Echange écologique inégal et répartition asymétrique de la charge environnementale

L'échange écologique inégal découle de la répartition des activités économiques le long de la division internationale du travail. Les principales activités délocalisées dans les zones périphériques sont des activités primaires (agriculture, extraction minière ou forestière) ou secondaires (sidérurgie, industries intensives en travail humain dans le textile ou l'électronique par exemple) majoritairement orientées à l'exportation. Ces activités sont de fortes consommatrices d'espace et d'eau ; elles extraient de larges quantités de matières et d'énergie qu'elles exportent brutes ou transformées vers les centres ; elles utilisent souvent des techniques polluantes et génèrent des volumes importants de déchets. L'empreinte écologique de ces activités, de par leur nature et de par leur orientation exportatrice tend à être plus importante que les activités économiques des centres. En effet, ce qu'elles extraient matériellement des métabolismes socio-écologiques locaux ou nationaux, elles ne le rendent pas.

Il faut également noter que ces activités sont dans une proportion importantes le produit d'investissements directs à l'étranger de firmes multinationales des centres qui recherchent des conditions d'implantations propices où elles peuvent plus facilement externaliser leurs coûts environnementaux²¹¹⁷. Les réformes néolibérales et les traités de promotion des investissements ont favorisé ce type de délocalisation, renforçant l'inégalité écologique.

Globalement, les activités économiques périphériques exercent de plus fortes pressions sur les métabolismes socio-écologiques au sein desquels elles s'insèrent que les activités qui se déroulent dans les formations centrales. Ce constat est vérifié par des études empiriques qui, à partir d'indicateurs comme les émissions de dioxyde de carbone, la consommation d'eau, l'appropriation de productivité primaire ou les menaces sur la biodiversité montrent que les exportations des pays à revenus faibles ou moyens d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont plus intensives en impacts écologiques, que les exportations des pays à revenus élevés d'Amérique du Nord ou d'Europe occidentale²¹¹⁸.

D'autres analyses démontrent qu'en termes de flux physiques, les pays des zones centrales (en

²¹¹⁷ DICK (Christopher), JORGENSON (Andrew), « Capital Movements and Environmental Harms », *Journal of World-Systems Research*, Vol. 17, n° 2, 2011, pp. 482-497, p. 484.

²¹¹⁸ MORAN (Daniel D.), LENZEN (Manfred), KANEMOTO (Keiichiro), GESCHKE (Arne), « Does Ecologically Unequal Exchange Occur ? », *Ecological Economics*, Vol. 89, 2013, pp. 177-186, pp. 181-182.

particulier l'Europe et le Japon) importent plus de matières qu'elles n'en exportent²¹¹⁹, signe clair d'un échange écologique inégal.

Si certaines exceptions à cette répartition inégale des activités en fonction de leur empreinte écologique existent, elles sont en général liées au caractère stratégique des activités conservées dans les centres. Ainsi trouve-t-on encore dans les centres des activités primaires ou secondaires très polluantes ou qui exportent beaucoup de matière et d'énergie : il s'agit d'activités agricoles ou extractives (c'est l'exemple du gaz de schiste aux Etats-Unis) et de certaines industries de transformation, comme les secteurs chimiques ou nucléaires. Mais même dans ces cas, des solutions sont recherchées pour réduire la charge environnementale ou l'exporter vers les périphéries, par le transfert des déchets par exemple.

Les pressions écologiques exercées par les activités périphériques et le transfert de la charge environnementale que sous-tend leur développement peuvent être illustrées au travers de plusieurs exemples.

En matière de consommation et d'exportation d'eau, il apparaît que les activités périphériques sont fortement consommatrices d'eau et occasionnent d'importantes pollutions des eaux de surface et souterraines.

En effet, les activités délocalisées, qu'il s'agisse d'agriculture d'exportation, d'extraction minière ou d'activités industrielles absorbent de très importantes quantités d'eau. C'est le cas en particulier de l'expansion de la culture d'agro-carburants qui se rajoute de plus dans les pays du Sud à la pression déjà exercée par la production alimentaire²¹²⁰.

Du fait de la consommation d'eau nécessaire pour produire les biens exportés vers les centres, les périphéries deviennent des exportatrices d'eau dite « virtuelle²¹²¹ ». Cette expression désigne l'eau « contenue » dans les produits exportés. Selon des estimations le volume global de flux d'eau virtuelle « contenue » dans les marchandises serait de 1625 milliards de mètres cubes par an, soit 40 % de la consommation annuelle d'eau.

Des pays où régions aux faibles capacités hydriques peuvent ainsi se retrouver exportateur d'eau

²¹¹⁹ GILJUM (Stefan), EISENMENGER (Nina), « North-South Trade and the Distribution of Environmental Goods and Burdens : a Biophysical Perspective », *The Journal of Environment and Development*, Vol. 13, n° 1, 2004, pp. 73-100, pp. 83-84 ; WEISZ (Helga), « Combining Social Metabolism and Input-Output Analyses to Account for Ecologically Unequal Trade », in HORNBORG (Alf), MC NEILL (John R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World-System History and Global Environmental Change*, *Op. cit.*, p. 293.

²¹²⁰ FELDMAN (David L.), *Water*, *Op. cit.*, pp. 34-35.

²¹²¹ Pour une discussion du concept d'eau virtuelle, voir ALLAN (John A.), « Virtual water – the Water, Food, and Trade Nexus. Useful Concept of Misleading Metaphor ? *Water International*, Vol. 28, n° 1, 2003, pp. 106-113.

virtuelle au travers de leurs productions destinées à l'exportation²¹²². Le risque que cela comporte peut de plus ne pas être compensé par des flux monétaires en retour suffisamment conséquents. C'est le cas de l'Afrique par exemple qui exporte au travers de ses marchandises des quantités d'eau disproportionnées par rapport à son solde commercial²¹²³.

Concernant la pollution des eaux, des études empiriques confirment la corrélation entre la croissance des exportations des pays en développement vers les pays développés et l'augmentation de la pollution de l'eau dans les premiers²¹²⁴. Ce phénomène peut être lié à l'augmentation des pesticides et des fertilisants chimiques utilisés dans l'agriculture commerciale ou au rejet de polluants organiques par les activités industrielles que l'on trouve dans les périphéries, comme la transformation du bois, la fabrication de papier, la production sidérurgique textile ou chimique²¹²⁵.

Les activités économiques périphériques contribuent également à une déforestation plus rapide et plus importante que dans les centres²¹²⁶. Ces activités sont effet très gourmandes en espace et tendent à facilement déborder sur les écosystèmes forestiers. C'est le cas de l'agriculture d'exportation, en particulier l'élevage et les cultures de rentes comme le soja ou les agro-carburants. L'élevage de bœuf et la culture du soja sont d'ailleurs intrinsèquement liés, ces deux productions étant en majeure partie destinées à alimenter la consommation de viande dans les formations centrales.

Pour ces deux productions, les études empiriques menées par Kelly F. Austin confirment une relation positive entre l'augmentation des exportations depuis les pays en développement vers les pays développés avec le taux de déforestation dans les pays en développement²¹²⁷. Cette relation est plus importante en Amérique latine pour des raisons historiques, mais existe également dans d'autres zones périphériques.

Une étude menée par Andrew K. Jorgenson pour la période 1990-2000 pointe une relation positive entre l'augmentation des exportations globales des pays en voie de développement vers les pays développés et le taux de déforestation dans les pays en voie de développement. Ici la relation est

²¹²² FELDMAN (David L.), *Water, Op. cit.*, pp. 19-20.

²¹²³ MORAN (Daniel D.), LENZEN (Manfred), KANEMOTO (Keiichiro), GESCHKE (Arne), *Art. cit.*, p. 182.

²¹²⁴ SHANDRA (John M.), SHOR (Eran), LONDON (Bruce), « World Polity, Unequal Ecologic Exchange, and Organic Water Pollution : A Cross-National Analysis of Developing Nations », *Human Ecology Review*, Vol. 16, n° 1, 2009, pp. 53-63, p. 60.

²¹²⁵ DICK (Christopher), JORGENSON (Andrew), « Capital Movements and Environmental Harms », *Art. cit.*, p. 485 ; FELDMAN (David L.), *Water, Op. cit.*, p. 34.

²¹²⁶ AUSTIN (Kelly F.), « Soybean Exports and Deforestation from a World-Systems Perspective : A cross-National Investigation of Comparative Disadvantage », *The Sociological Quarterly*, n° 51, 2010, pp. 511-536, p. 511.

²¹²⁷ AUSTIN (Kelly F.), *Art. cit.*, pp. 528-529 ; AUSTIN (Kelly F.), « The Hamburger Connection as Ecologically Unequal Exchange : A Cross-National Investigation of Beef Exports and Deforestation in Less-Developed Countries », *Rural Sociology*, Vol. 75, n° 2, 2010, pp. 270-299, p. 292.

donc prouvée toutes productions confondues²¹²⁸.

Des relations similaires entre l'augmentation des exportations des pays en voie de développement et les dégradations écologiques ont été trouvées concernant la diminution de la biodiversité²¹²⁹, ou des pratiques agricoles intensives en pesticides chimiques²¹³⁰.

Ces études tendent à confirmer qu'au niveau systémique les formations centrales tendent bien à externaliser vers les périphéries les activités les plus dommageables du point de vue environnemental.

Cette répartition inégale de la charge environnementale se constate également au niveau d'un des phénomènes écologiques parmi les plus préoccupants du début du XXI^e siècle : le réchauffement climatique.

Alors que les formations centrales restent les principales émettrices de gaz à effet de serre, en quantité absolue et par tête, les formations périphériques, notamment celles du monde tropical sont les plus vulnérables aux effets de ces émissions.

Les manifestations du changement climatique apparaissent en effet plus rapidement dans les zones tropicales. Les formations sociales de ces zones sont donc plus exposées à des événements comme la montée des eaux océaniques, la perturbation des cycles climatiques comme la mousson ou d'autres désastres climatiques (cyclones, sécheresses, inondations...). Les pays en voie de développement seraient affectés par ces désastres entre 42 et 114 fois plus que les pays développés ; et ils continueront dans l'avenir à être les plus affectés²¹³¹. En même temps, ces pays disposent de moins de moyens économiques pour faire face à de telles ruptures écologiques,

Des conséquences indirectes s'en suivent puisque les désastres climatiques font pression sur les infrastructures de santé, augmentent la fréquence et l'intensité des épidémies, diminuent les ressources financières des Etats, menacent la production agricole. Des causalités circulaires et cumulatives négatives se mettent en place, liées à une répartition asymétrique des dégradations environnementales.

Ces tendances sont renforcées par l'actuelle division internationale du travail qui transfère les

²¹²⁸ JORGENSON (Andrew K.), « Unequal Ecological Exchange and Environmental Degradation : A Theoretical Proposition and Cross-National Study of Deforestation, 1990-2000 », *Rural Sociology*, Vol. 71, n° 4, 2006, pp. 685-712, p. 699.

²¹²⁹ SHANDRA (John M.), LECKBAND (Christopher), MCKINNEY (Laura A.), LONDON (Bruce), « Ecologically Unequal Exchange, World Polity, and Biodiversity Loss : A Cross-National Analysis of Threatened Mammals », *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 50, n° 3-4, 2009, pp. 285-310, p. 302.

²¹³⁰ LONGO (Stefano), YORK (Richard), « Agricultural Exports and the Environment : A cross-National Study of Fertilizer and Pesticide Consumption », *Rural Sociology*, Vol. 73, n° 1, 2008, pp. 82-104, pp. 97-99.

²¹³¹ O'HARA (Philip Anthony), « Political economy of climate change, ecological destruction and uneven development », *Ecological Economics*, Vol. 69, 2009, pp. 223-234, p. 228.

industries hautement émettrices de gaz à effet de serre dans les formations périphériques. Les sociétés transnationales tendent en effet à implanter leurs activités industrielles les plus génératrices en dioxyde de carbone dans les pays en voie de développement. Ces sociétés cherchent par ce biais à bénéficier d'une main d'œuvre et de sources d'énergie peu coûteuses, ainsi que de réglementations environnementales moins contraignantes. On a ainsi vu apparaître des enclaves de hauts fourneaux dans les pays du Sud²¹³². Les études empiriques menées par Andrew K. Jorgenson ont confirmé qu'entre 1975 et 2000 dans les pays en voie de développement, les investissements étrangers directs dans le secteur secondaire ont été positivement associés avec l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone²¹³³, déplaçant ainsi l'empreinte écologique vers les économies périphériques.

Si l'on raisonne au niveau du système, les périphéries fournissent par leurs activités les matériaux, l'énergie et le travail nécessaire pour supporter le développement des centres d'accumulation. Au cours de ce procès elles subissent les coûts environnementaux et sociaux de la dégradation de leurs ressources naturelles : dégradation des sols, des forêts, des réserves en eaux, des services écosystémiques²¹³⁴. Du fait de cette faille métabolique, le potentiel de développement dans les formations périphériques est lui-même freiné par le niveau d'entropie qui augmente, pour tisser une comparaison avec la thermodynamique. Les matériaux et l'énergie extraits des ressources naturelles et du travail humain deviennent en effet inutilisables dans les périphéries car exploités, transférés vers l'extérieur et retournés sous une forme dispersée, désordonnée. Partant à l'état « libre », énergie et matières reviennent à l'état « lié ».

On peut également utiliser la comparaison avec le phénomène d'entropie en thermodynamique pour désigner les dynamiques négatives qui se déroulent dans les formations périphériques affectées par de multiples fractures, de multiples désintégrations, que ce soit sur les plans écologique, économique, social ou politique.

²¹³² MARTINEZ-ALIER (Joan), « Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements », *Art. cit.*, p. 133.

²¹³³ JORGENSON (Andrew K.), « The Transnational Organization of Production, the Scale of Degradation, and Ecoefficiency : A Study of Carbon Dioxide Emissions in Less-Developed Countries », *Human Ecology Review*, Vol. 16, n° 1, 2009, pp. 64-74, p. 71.

²¹³⁴ O'HARA (Philip Anthony), « Political economy of climate change, ecological destruction and uneven development », *Art. cit.*, p. 230.

§2. La combinaison des fractures écologiques, économiques, sociales et politiques dans les formations périphériques : extractivisme et hauts niveaux d'entropie.

Une des dynamiques du système capitaliste mondial peut s'analyser comme le déplacement, dans un mouvement centrifuge, de niveaux élevés d'entropie (de désordre) des zones centrales vers les zones périphériques. Ce phénomène aura d'ailleurs été particulièrement intense durant la globalisation néolibérale.

On peut constater cette tendance au travers des dynamiques structurantes des formations périphériques que ce soit au niveau écologique, économique, social ou politique. A partir d'un système de production extraverti, souvent spécialisé dans des activités primaires ou secondaires délocalisées²¹³⁵, c'est l'ensemble du tissu socio-écologique de la formation qui se retrouve soumis à de fortes tendances à la désintégration.

Les activités économiques des formations périphériques, celles-là mêmes qui produisent des dégradations écologiques, qu'il s'agisse d'opérations d'extraction minière ou pétrolière, d'exploitations agricoles ou d'industries délocalisées, sont souvent sous le contrôle du capital transnational, localisées dans des enclaves isolées du reste de la société d'accueil.

Ces enclaves puisent plus de ressources qu'elles n'apportent de bienfaits à l'économie nationale. Ce sont en général l'accès à une main d'œuvre bon marché et l'existence de conditions spatiales et écologiques propices qui motivent l'implantation des sociétés transnationales.

L'emploi de nationaux qualifiés et les effets d'entraînement sur le reste de l'économie sont alors en général minimes.

On retrouve des cas extrêmes d'économies d'enclaves en Afrique, par exemple en Angola où le développement de l'extraction du pétrole, à partir de stations off-shore, s'est réalisé avec très peu de contacts avec le pays lui-même²¹³⁶.

Ce mode de déploiement du capital transnational dans les périphéries, déjà ancien puisque remontant à la colonisation, a été réactivé avec le tournant néolibéral. Les politiques d'ouverture aux investissements étrangers ont permis au capital de cibler des points d'implantation et de mettre en place des réseaux de production à l'échelle globale mais sans véritable ancrage territorial²¹³⁷.

²¹³⁵ BUSH (Ray), *Poverty and Neoliberalism. Persistence and Reproduction in the Global South*, *Op. cit.*, p. 146.

²¹³⁶ FERGUSON (James), « Seeing Like an Oil Company : Space, Security, and Global Capital in Neoliberal Africa », *American Anthropologist*, Vol. 107, n° 3, 2005, pp. 377-383, p. 378.

²¹³⁷ *Ibid.*, p. 380.

En effet, et l'on avait déjà constaté ce phénomène à propos de périodes antérieures, quand elles ne sont pas contrebalancées par une politique de développement active de la part de l'Etat pour intégrer les différents éléments de l'économie nationale, les enclaves tendent à influencer, à se subordonner, ou à marginaliser le reste des activités économiques nationales plus qu'elles ne les font bénéficier de véritables effets de synergie. Les enclaves, spécialement les enclaves primaires-exportatrices deviennent alors des pivots pour les économies périphériques, plutôt qu'elles ne s'intègrent à elles.

Dans le cadre du régime néolibéral, les Etats, quand ils en avaient encore les moyens financiers, ont effectivement eu tendance à mener des politiques économiques destinées à servir ces enclaves ou à favoriser le développement d'activités similaires en adaptant les infrastructures du pays pour l'exportation par exemple.

L'extraversion et la désarticulation se sont alors diffusées à l'ensemble du système économique national.

Les activités économiques majeures sont tournées vers le marché mondial mais entretiennent peu de rapports entre elles. Certaines zones géographiques bien dotées - car proches de ressources naturelles, de concentrations de population ou de terminaux d'exportation - connaissent une croissance rapide, tandis que d'autres stagnent voire régressent franchement dans certains cas.

Le développement inégal devient la norme, avec des sous-spécialisations à l'intérieur des territoires : telles régions étant spécialisées dans l'agriculture d'exportation, d'autres dans l'exploitation minière, d'autres encore dans l'exportation de produits semi-finis à partir de zones franches. C'est un schéma d'économie d'archipel²¹³⁸. Dans une telle situation où les différentes activités sont très peu intégrées, la véritable montée en grade et la diversification de l'économie deviennent difficiles à accomplir.

De telles configurations caractéristiques du capitalisme périphérique persistent même dans le cas de pays par ailleurs puissants comme le Brésil. Elles persistent ou ont été réintroduites de force par le néolibéralisme, qui a brisé les capacités de l'Etat et les projets de développement dans maints pays du Sud²¹³⁹.

La fragmentation sociale et politique liée à cette désarticulation économique peut être plus ou moins grave en fonction de l'histoire des formations sociales.

Chaque formation est particulière et il est difficile de généraliser. On proposera cependant ici l'interprétation selon laquelle il existe une échelle de fragmentation sociale et politique sur laquelle on peut positionner les différentes formations sociales périphériques. Cela signifie que si cette

²¹³⁸ CARROUE (Laurent), Géographie de la mondialisation, Op. cit. ; Le MASNE (Camille), « Les Caraïbes centraméricaines au XXe siècle : de l'enclave bananière à l'interface transnationale ? », Etudes caribéennes, n° 21, Avril 2012, [en ligne], <http://etudescaribeennes.revues.org/6046>, (Consulté le 24 juillet 2013).

²¹³⁹ AMIN (Samir), « Globalism or Apartheid on a Global Scale ? », in WALLERSTEIN (Immanuel), *The Modern World System in the Longue Durée*, Op. cit., p. 24 ; AMIN (Samir), *Pour un monde multipolaire*, Op. cit., p. 114.

fragmentation varie en intensité, elle est fondamentalement liée aux mêmes causes, elles-mêmes issues des caractéristiques du capitalisme périphérique. C'est l'organisation désarticulée et extravertie de la production et la faiblesse de l'Etat que cette organisation induit qui, d'un point de vue macro-sociologique, sont à la source des forces centrifuges qui déstabilisent les formations périphériques du système. Les facteurs culturels locaux, bien que très importants pour expliquer les (dé)structurations, ne sont pas « déterminants », ils se surajoutent, « surdéterminent²¹⁴⁰ » les facteurs économiques et sociaux.

Il ne s'agit pas non plus de dire ici que le désordre social et politique ne peut pas toucher les formations capitalistes centrales. Il le peut sans aucun doute. Cependant, les formations centrales se sont historiquement constituées autour d'un Etat fort et de classes dominantes conscientes de l'importance de maintenir le procès d'accumulation centré sur le territoire national, même si cette conscience tend à diminuer avec les dynamiques liées à la mondialisation. De plus, la structuration hiérarchisée du système capitaliste, faisant remonter les richesses vers les centres tend à apaiser les contradictions en leur sein. Le système capitaliste tend donc bien à « délocaliser » les contradictions sociales et politiques.

Pour saisir les phénomènes de fragmentation sociale et politique dans les périphéries, il faut donc partir de l'organisation économique qui génère par son caractère désarticulé et extraverti, les polarisations sociales et les inégalités de développement au sein du territoire. Il faut également prendre en compte les plus ou moins grandes capacités des Etats périphériques à contenir ces contradictions.

En effet, si dans la majorité des formations périphériques, les élites bureaucratiques et les classes dominantes ont tendance à faire la promotion du développement des activités liées au marché mondial, notamment les activités primaires-exportatrices, elles ont plus ou moins de latitude pour le faire sur une base stable et autonome, en maintenant à la fois l'intégrité de l'Etat et en tenant en respect les forces centrifuges. Elles peuvent notamment plus ou moins bien répartir et se répartir les fruits de l'exploitation, ce en fonction de différents facteurs : la richesse économique de la formation, l'homogénéité ethnique et religieuse de la population, la taille et l'homogénéité géographique du territoire, l'ampleur des déstructurations héritées de la colonisation etc.

Les choix politiques des élites, déterminé par des rapports de force entre classes, est également crucial car celles-ci peuvent décider de mitiger ou au contraire de maximiser l'extraversion de la base économique.

²¹⁴⁰ Selon le concept d'Althusser pour expliquer les interactions entre les différentes instances de la société. Voir ALTHUSSER (Louis), « Contradiction et surdétermination (notes pour une recherche) », in ALTHUSSER (Louis), *Pour Marx*, Paris, François Maspéro, 1974.

Le régime néolibéral, en étouffant les marges de manœuvre des élites a certainement renforcé les contradictions politiques et sociales au sein de certaines formations, menaçant directement leur stabilité.

Si la base économique, sociale et culturelle de l'Etat est trop fragile, combinée avec une orientation totalement extravertie, la fragmentation pourra être maximale, jusqu'à l'éclatement dans la guerre civile.

C'est ce qui s'est passé dans de nombreux pays africains durant les années 1990 et 2000 : en République Démocratique du Congo par exemple.

Bien que de manière moins extrême que dans ce dernier cas, la Colombie ou les Philippines sont tout de même des exemples d'intensité élevée de fragmentation économique et sociale.

Si la base de l'Etat est solide, est que celui-ci conserve une certaine autonomie, la distribution des richesses tirées des activités économiques extraverties peut maintenir les contradictions sociales et politiques à un niveau viable pour la formation sociale ; celles-ci restent cependant importantes dans certaines régions et localités. C'est le cas au Brésil ou en Thaïlande par exemple.

Mais dans toutes les formations périphériques, les cadres de vie ont été déstructurés par la globalisation néolibérale.

Un pays comme le Mexique, considéré comme riche à l'échelle du Sud, a été pris dans le cercle de fer de l'A.L.E.N.A., qui a écrasé son agriculture paysanne. Dans les années 1990 et 2000, des masses de mexicains ont sombré dans les secteurs informels de l'économie ou le chômage. Ces transformations de l'économie mexicaine ont considérablement renforcé la criminalité et la violence au sein du pays. Les cartels de la drogue en particulier se sont développés sur ce terreau, plongeant le pays et sa population dans une spirale d'insécurité et d'instabilité : en 2010, 15 273 personnes ont été tuées dans les violences relatives au trafic de drogue²¹⁴¹.

On a vu plus haut que l'échange écologique inégal rejetait le poids de la fracture du métabolisme socio-écologique sur les périphéries.

Le modèle de développement extractiviste²¹⁴², fondé sur l'exportation de produits de base en

²¹⁴¹ LEECH (Gary), *Capitalism : a Structural Genocide*, *Op. cit.*, p. 49.

²¹⁴² L'extractivisme a été défini de manière globale par Maristella Svampa comme « un modèle d'accumulation fondé sur la surexploitation de ressources naturelles en grande partie non renouvelables et sur le déplacement des frontières des territoires jusqu'alors considérés comme « improductifs ». Enfin, ce modèle comprend non seulement

direction des formations centrales, conduit en effet les formations qui l'adoptent à puiser excessivement dans leurs ressources naturelles par rapport aux bénéfices économiques qu'ils en retirent.

Les structures institutionnelles et matérielles mises en place pour faire fonctionner les activités d'exploitation des ressources conduisent à l'expansion et à l'intensification de cette exploitation sans prise en compte du futur.

C'est le cas en particulier des infrastructures de transport et de support à la production (énergie, télécommunications).

Ces infrastructures, qui ont souvent nécessités de très importants investissements, peuvent bloquer des formations sociales pauvres dans un schéma primaire-exportateur.

Elles encouragent l'expansion de la production et donc à terme simultanément la dégradation des ressources et la baisse des prix. Etant donné la localisation reculée de certaines ressources, ces infrastructures sont de plus parfois totalement inutilisables pour d'autres activités économiques, des industries de pointe par exemple²¹⁴³.

Ces infrastructures combinées à la déréglementation de l'investissement et du commerce placent les formations sociales dans une « dépendance au chemin emprunté »²¹⁴⁴. Elles entraînent la poursuite et l'approfondissement de modes de production dévastateurs sur le plan environnemental tout en absorbant des finances qui auraient pu être utilisées pour développer des activités plus intégrantes sur le plan du développement économique et social²¹⁴⁵.

Le régime néolibéral qui a mis en concurrence les pays producteurs en brisant les formes de coopération qui avaient été mises en place après les indépendances, a renforcé de tels schémas²¹⁴⁶. Les classes dirigeantes, souvent sous la pression des institutions financières internationales, ont placé leur pays sur la voie de l'extractivisme en concentrant les moyens de l'Etat sur le développement des institutions et des infrastructures matérielles destinées à favoriser la production et l'exportation de matières premières. L'intégration de ces activités au reste de l'économie et la diversification de cette dernière deviennent d'autant plus difficiles à accomplir que les processus de

les activités strictement extractives (secteur minier et pétrolier) mais aussi d'autres activités (comme l'agrobusiness et les biocarburants) qui encouragent la logique extractiviste en consolidant la monoproduction », SVAMPA (Maristella), DURAND (Georges), « Néo-développementisme extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 81, 2011/3, pp. 101-127, p. 105.

²¹⁴³ BUNKER (Stephen G.), « How Ecologically Uneven Developments put the Spin on the Treadmill of Production », *Organization & environment*, Vol. 18, n° 1, pp. 38-54, p. 20.

²¹⁴⁴ Il s'agit de la traduction française de la notion de *Path dependence*, empruntée au vocabulaire institutionnaliste.

²¹⁴⁵ AUSTIN (Kelly F.), « Soybean Exports and Deforestation from a World-Systems Perspective : A cross-National Investigation of Comparative Disadvantage », *Art. cit.*, p. 515.

²¹⁴⁶ Pour une discussion du cas des pays exportateurs de produits tropicaux voir ROBBINS (Peter), *Stolen Fruit. The Tropical Commodities Disaster*, *Op. cit.*, pp. 20-21.

déréglementation ont affaibli les instruments de coordination à disposition de l'Etat.

Une telle orientation favorise en dernière instance les formations centrales qui bénéficient de matières premières moins chères pour faire fonctionner leurs propres procès d'accumulation. De leur côté, les termes de l'échange, tant sur les plans économique qu'écologique, tendent à devenir défavorables aux nations primaire-exportatrices. C'est la malédiction de l'abondance²¹⁴⁷.

Selon le schéma théorique de Stephen Bunker que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer, un enchaînement cumulatif se met en place qui tend à appauvrir les nations caractérisées par un modèle de développement extractiviste : les ressources non renouvelables facilement accessibles tendent à être rapidement épuisées ; les ressources renouvelables les plus accessibles tendent à être exploitées au-delà de leurs capacités de régénération ; par conséquent le coût d'exploitation à l'unité tend à augmenter ce qui pousse le capital transnational à se déplacer vers d'autres régions ou à développer des produits de substitution²¹⁴⁸.

Une telle pression sur les ressources naturelles en augmentant la masse d'énergie et de matière « liée », inutilisable, en fragmentant les écosystèmes, conduit à perturber des services écosystémiques vitaux : les sols sont moins productifs, les sécheresses et les inondations ne sont plus aussi bien régulées, les eaux sont polluées, les maladies se propagent plus rapidement. Le « désordre²¹⁴⁹ » se répand alors sur le plan écologique.

Dans un contexte de fragilité de l'Etat, de désarticulation économique et de fragmentation sociale et politique, la perturbation de ces services écosystémiques rend les formations périphériques plus vulnérables aux risques écologiques et aux enchaînements négatifs qui peuvent en résulter.

²¹⁴⁷ ACOSTA (Alberto), *La Maldición de la Abundancia*, Quito, Abya-Yala, 2009.

²¹⁴⁸ BUNKER (Stephen G.), « Natural Values and the Physical Inevitability of Uneven Development under Capitalism » in HORNBORG (Alf), McNEILL (J. R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, *Op. cit.*, p. 242.

²¹⁴⁹ Pour une discussion sur la dimension de désordre, notamment écologique, lié au système capitaliste voir BARBOSA (Julien), *Ordre du monde et ordre mondial : une relation sous tension questionnée par la crise : réflexions à partir et au-delà du Système Mondial Capitaliste*, Thèse de doctorat, Droit, Dijon, Université de Bourgogne, 2012.

Section 3. Risques écologiques et déstabilisations cumulatives dans le monde tropical.

Les formations sociales du monde tropical sont particulièrement exposées aux risques écologiques liées à la croissance du métabolisme du capital. Cette exposition tient à la fois aux caractéristiques géographiques et écologiques (parfois difficiles) des espaces tropicaux et à la position périphérique que la majeure partie de ces formations tiennent au sein du système capitaliste.

Ces dernières subissent donc de plein fouet les effets de l'échange écologique inégal tout en ayant moins de capacités pour y faire face en raison des multiples fragmentations qui les caractérisent.

Ces formations et certaines communautés en leur sein ne peuvent pas ou plus suffisamment compter sur leurs ressources naturelles et leurs moyens de les mobiliser sont affaiblis.

Les éventuelles perturbations écologiques (conversion d'écosystèmes et transformation d'habitats, surexploitation de ressources renouvelables, espèces exogènes envahissantes, pollution, changement climatique²¹⁵⁰) induites par les transformations du métabolisme socio-écologique y prennent dès lors une tournure violente pouvant se mêler à d'autres problèmes de nature économique et sociale ou politique et culturelle.

Par un processus de causalité circulaire et cumulative ces problèmes peuvent s'imbriquer jusqu'à : générer des catastrophes (sécheresse, épidémies) ou amplifier leurs effets ; provoquer des déplacements massifs de populations ; induire des conflits violents etc.

De graves crises de reproduction sociale et écologique peuvent dès lors s'ensuivre dans lesquelles les supports naturels de la vie sont menacés tout comme les structures sociales et culturelles essentielles à une vie digne.

On se propose d'aborder ces enchaînements déstabilisateurs par les trois types de déstabilisations que l'on vient d'évoquer, de par leur importance et les liens logiques qu'ils entretiennent. Désastres (§1.), déplacements de population (§2.), et conflits violents (§3.) peuvent en effet eux-mêmes s'enchaîner en cascade.

Les concepts d'incertitude et d'irréversibilité sont importants pour comprendre les risques qui pèsent sur la reproduction en lien avec la rupture du métabolisme socio-écologique.

²¹⁵⁰ Millenium Ecosystem Assessment, *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*, Washington DC, Island Press, 2005, p. 67.

§1. Déstabilisation des services écosystémiques et génération ou amplification des désastres dans les zones tropicales.

Les services écosystémiques, eux-mêmes produits de structures et de processus biophysiques au sein des écosystèmes²¹⁵¹, fournissent aux communautés humaines les moyens d'assurer leur reproduction (nourriture, eau, abri) et une protection contre les désastres naturels qui sont susceptibles de menacer cette reproduction (atténuation des sécheresses et des inondations, ralentissement de la propagation des feux et des épidémies etc.)²¹⁵².

Une fois les structures, processus et fonctions des écosystèmes trop pressurés par des facteurs d'origine anthropiques comme la déforestation, la conversion des terres ou le réchauffement climatique, les services précieux qu'ils rendent à la reproduction sociale sont fragilisés. Des désastres sont dès lors susceptibles de s'abattre avec beaucoup plus de force sur les communautés humaines²¹⁵³.

On abordera ces enchaînements dans le monde tropical en prenant pour entrées les sécheresses et la désertification (A.), les inondations (B.) et les épidémies (C.).

A) Sécheresses, désertification et augmentation des risques alimentaires

Les phénomènes de sécheresse et les processus de désertification sont des menaces interconnectées qui pèsent sur de vastes régions du monde tropical et qui sont rendues plus aiguës par les pressions du capital sur les écosystèmes et leurs ressources. Ils affectent directement les moyens de subsistance des populations souvent pauvres et dépendantes de l'agriculture.

La sécheresse, qui se caractérise par un déficit en eau dans une zone donnée, peut être qualifiée en fonction de plusieurs points de vue. On parlera de sécheresse météorologique, de sécheresse climatologique, de sécheresse hydrologique ou encore de sécheresse agronomique²¹⁵⁴.

La désertification est définie par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la

²¹⁵¹ DE GROOT (Rudolph), «Mère Nature : les services que les écosystèmes naturels rendent à la société humaine », in GOUYON (Pierre-Henri), LERICHE (Hélène), (Dir.), *Aux origines de l'environnement*, Paris, Fayard, 2010, pp. 166-167.

²¹⁵² BRAVO DE GUENNI (Lelys) *et al.*, « Regulation of Natural Hazards : Flood and Fires » in HASAN (Rachid), SHOLES (Robert), ASH (Neville), *Ecosystems and Human Well-being : Current State and Trends*, Washington DC, Island Press, 2005, p. 444.

²¹⁵³ MUNANG (Richard) *et al.*, « The role of ecosystem services in climate change adaptation and disaster risk reduction », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 5, n° 1, 2013, pp. 47-52, p. 49.

²¹⁵⁴ BIED-CHARRETON (Marc), *Secheresse, désertification et développement en Afrique*, [en ligne] www.cndp.fr/crdp-rouen/.../afrique/texte_integral_desertification.pdf, (site consulté le 1 avril 2013).

désertification comme étant « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ».

La sécheresse contribue elle-même à la désertification, c'est à dire à une productivité biologique réduite des sols, mais elle n'est pas la seule cause et surtout l'affaiblissement des écosystèmes par des pressions anthropiques peut renforcer les phénomènes de sécheresse et leurs impacts.

Certains modèles de développement économique et agricole liés à la globalisation néolibérale ont ainsi tendance à faire une pression intense sur les ressources dans des zones déjà fragiles, donc à fragiliser les services écosystémiques et à augmenter la vulnérabilité face aux sécheresses.

C'est le cas par exemple d'une augmentation de l'agriculture commerciale et dédiée à l'exportation dans les zones sèches. La sédentarisation et les infrastructures liées à ce type d'agriculture peuvent conduire à une moins bonne adaptabilité des systèmes de production dans des zones qui sont en réalité plus adaptées au pastoralisme. L'industrialisation de l'exploitation agricole, des schémas d'irrigation à grande échelle inappropriés, peuvent déboucher sur des impacts négatifs tels que la salinisation ou l'érosion des sols, la pollution des eaux ou l'exploitation non durable des nappes phréatiques. Tous ces facteurs détériorent la fourniture de services écosystémiques dans les zones sèches²¹⁵⁵. La biodiversité et les services des systèmes aquatiques peuvent être affectés par le détournement des eaux, réduisant la biomasse et compliquant en retour la reproduction des sols. La déforestation, elle-même souvent liée à l'agriculture commerciale, peut également contribuer à affaiblir certains services essentiels contribuant à la résistance aux sécheresses et à la productivité biologique des sols, notamment, l'humidification des sols, la protection de ces derniers contre l'érosion ou la régulation climatique. En Amérique latine tropicale, le processus de déforestation semble ainsi avoir intensifié les épisodes de sécheresse durant la période 1979-2006²¹⁵⁶.

Ces pressions directes sur les écosystèmes des zones sèches du monde tropical, sont en grande partie liées à l'intégration de ces zones dans la division internationale du travail pour fournir matières et énergie aux procès d'accumulation centraux. Ces procès contribuent eux-mêmes à l'échelle globale au réchauffement de la planète, qui est en train de considérablement aggraver la

²¹⁵⁵ Millenium Ecosystem Assessment, *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis, Op. cit.*, p. 5.

²¹⁵⁶ LEE (Jung-Eun) *et al.*, « Land use change exacerbates tropical South American drought by sea surface temperature variability », *Geophysical Research Letters*, Vol. 38, 2011, pp. 1-6, p. 3.

fréquence et l'intensité des sécheresses, en particulier dans le monde tropical.

Des spirales négatives tendent à se mettre en place dès lors que la violence des sécheresses provoquées par le réchauffement, affecte des services écosystémiques qui jouent eux-mêmes un rôle crucial dans la régulation de la température terrestre et des gaz à effets de serre.

C'est le cas de la production primaire nette des écosystèmes tropicaux, qui semble avoir diminuée sous le coup des vagues de sécheresse durant la période 2000-2009²¹⁵⁷.

De telles boucles de rétroactions néfastes risquent d'accélérer le réchauffement climatique qui peut quant à lui considérablement aggraver la désertification dans les zones sèches, donc la dégradation des sols et l'insécurité alimentaire. Le réchauffement entraîne en effet une humidification des sols plus difficile dans les milieux mal pourvus en eau du fait d'une évapotranspiration plus élevée. Le déficit d'humidification affecte ensuite la productivité biologique des sols, en bouleversant notamment les milieux microbiens qui jouent un rôle clé dans la fertilité. Les récoltes peuvent se trouver quantitativement mais aussi qualitativement amoindries en raison des effets du réchauffement climatique. L'augmentation de la température et du dioxyde de carbone peut entraîner une diminution des protéines et des nutriments contenus dans les grains et augmente les risques de pertes. L'Asie du Sud et l'Afrique australe seraient les régions dont les agricultures seraient les plus touchées par le réchauffement climatique, mais l'Amérique du Sud ne serait pas non plus épargnée du fait de la fonte des glaciers notamment²¹⁵⁸.

Impacts environnementaux locaux et globaux du système capitaliste tendent donc à se combiner pour accroître les risques de sécheresse et de désertification. Avec 12 millions d'hectares de terres arables qui disparaissent chaque année dans le monde du fait de la désertification²¹⁵⁹, et la compétition qui augmente entre cultures vivrières et agrocarburants dans les pays tropicaux, les risques alimentaires atteignent le point de rupture dans les régions les plus exposées, comme le Sahel.

²¹⁵⁷ ZHAO (Maosheng), *et al.*, « Drought-Induced Reduction in Global Terrestrial Net Primary Production from 2000 Through 2009 », *Science*, Vol. 329, n° 940, 2010, pp. 940-943, p. 941.

²¹⁵⁸ ST. CLAIR (Samuel B.), LYNCH (Jonathan P.), « The opening of Pandora's Box : climate change impacts on soil fertility and crop nutrition in developing countries », *Plant and Soil*, Vol. 335, pp. 101-115, pp. 105-106.

²¹⁵⁹ BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, *Op. cit.*, p. 145.

B) Dégradation des écosystèmes et augmentation des risques d'inondations

Les inondations, tout comme les autres désastres sont le résultat combiné de processus naturels et sociétaux. Les différents types d'inondations – débordement de rivières, inondations côtières, inondations liées à la fonte des neiges, ou à des précipitations violentes – ont gagné en fréquence et en intensité durant les dernières décennies. Elles affectent toujours plus personnes et font plus de dégâts. De 1992 à 2001, les inondations ont été les désastres les plus fréquents, affectant jusqu'à 1,2 milliards de personnes dans le monde²¹⁶⁰.

Cette tendance, particulièrement vive dans les zones tropicales, est en grande partie liée à des facteurs anthropiques qui affectent les capacités des écosystèmes à servir de tampons pour réguler et atténuer ces manifestations hydrologiques violentes. Sans parler des inondations provoquées, liées à la construction de barrages ou au détournement de rivières par exemple.

La régulation des inondations tient en effet aux capacités des écosystèmes à retenir à l'eau et à la stocker, en cas de flux brutaux. Certains sols ont par exemple une structure qui leur permet d'absorber beaucoup d'eau.

Les zones humides et les lacs sont des réservoirs majeurs qui peuvent encaisser d'importantes décharges. Leurs effets régulateurs doivent s'apprécier à l'échelle d'un ensemble de zones humides. Les grandes plaines de crues sont également des absorbeurs privilégiés.

Les inondations liées à des marées, des tempêtes et autres phénomènes venus du large comme les tsunamis trouvent normalement d'importants contrepoids naturels dans les écosystèmes côtiers ou marins. Les zones humides côtières, les mangroves ou mêmes les barrières de corail contribuent à atténuer les impacts de ces phénomènes.

Les écosystèmes forestiers sont également fondamentaux dans la mitigation des risques liés aux inondations, puisqu'en plus de jouer le rôle de tampons, ils limitent les glissements de terrains et l'érosion du sol.

Les services protecteurs rendus par les écosystèmes sont indissociables de la biodiversité, qui structure les écosystèmes et en assure leur auto-régulation et leur reproduction – par la présence d'espèces qui jouent un rôle clé dans la production de biomasse par exemple.

Or, ces écosystèmes et leurs fonctions régulatrices se trouvent fragilisées par les transformations induites par les procès de production capitaliste. Ces transformations, souvent liées

²¹⁶⁰ BRAVO DE GUENNI (Lelys) *et al.*, « Regulation of Natural Hazards : Flood and Fires » in HASAN (Rachid), SCHOLLES (Robert), ASH (Neville), *Ecosystems and Human Well-being : Current State and Trends*, *Op. cit.*, p. 447.

à l'exploitation des ressources naturelles sont particulièrement profondes dans des zones tropicales déjà sensibles aux événements hydrologiques extrêmes comme l'Asie du Sud et du Sud-Est, la Chine, l'Amérique centrale et andine ou la côte Sud-Ouest de l'Afrique.

La déforestation, l'empiétement des productions ou des infrastructures sur les zones tampons, la transformation des systèmes hydrologiques, l'érosion des sols, la conversion des écosystèmes côtiers, la perte de biodiversité, phénomènes liés à l'agriculture industrielle semblent être des facteurs majeurs de fragilisation face aux inondations.

Selon des études menées sur la période 1980-2000 et reprise par l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire, il existe une correspondance importante entre les zones les plus affectées par la déforestation et celles qui ont montré une grande exposition aux inondations. L'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie tropicales sont encore une fois les régions les plus concernées par cette corrélation²¹⁶¹.

Dans les décennies à venir, le réchauffement climatique est amené à être un facteur important d'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. En provoquant des précipitations plus violentes, des tempêtes, l'augmentation du niveau des mers ou la fonte des glaciers, il y a de fortes probabilités pour que le réchauffement augmente les risques d'inondations et d'autres désastres comme les glissements de terrains.

A l'instar du problème de la sécheresse et de la désertification, des interactions entre les dégradations environnementales locales, et des atteintes globales à la biosphère comme le réchauffement climatique, pourraient fort bien s'enchaîner pour multiplier les risques d'inondations. Certains pays tropicaux pourraient se retrouver particulièrement impactés par de telles spirales d'affaiblissement des services écosystémiques : c'est le cas du Mexique qui a connu une augmentation constante du nombre de personnes affectées par les inondations depuis les années 1990²¹⁶².

Les zones rurales faiblement équipées en termes d'infrastructures de santé sont les plus susceptibles d'être affectées par les impacts négatifs des inondations et notamment par la diffusion de maladies. Les inondations sont en effet un facteur de propagation de vecteurs de maladies comme les virus, notamment les virus West Nile ou les Hantavirus ; ce qui permet de faire la transition pour aborder les liens entre la dégradation des services écosystémiques et la diffusion des épidémies.

²¹⁶¹ BRAVO DE GUENNI (Lelys) *et al.*, « Regulation of Natural Hazards : Flood and Fires » in HASAN (Rachid), SHOLES (Robert), ASH (Neville), *Ecosystems and Human Well-being : Current State and Trends*, *Op. cit.*, p. 450.

²¹⁶² ALCANTARA-AYALA (Irasema), DYKES (Alan P.), « Introduction – Land use change in the tropics : Causes, consequences and monitoring in Mexico », *Singapore Journal of Tropical Geography*, Vol. 31, 2010, pp. 143-151, p. 148.

C) Perturbation des services écosystémiques et accélération de la dynamique de diffusion des épidémies

Des écosystèmes sains sont capables d'avoir un effet régulateur sur la propagation des maladies. En effet, ils maintiennent en équilibre un ensemble d'espèces dont certaines sont des vecteurs de maladies ou des hôtes pour certains micro-organismes. Ces équilibres retiennent certaines espèces limitant leur diffusion à l'extérieur d'une niche ou au contraire bloquent leur pénétration à l'intérieur d'une zone.

L'actuel système de production mondialisé impulse un ensemble de transformations socio-écologiques qui viennent perturber ces équilibres et font par conséquent apparaître ou réapparaître des pathologies, tout en accélérant parfois leur transmission.

Les transformations les plus significatives de ce point de vue sont encore une fois souvent liées aux activités d'exploitation des ressources naturelles. Il s'agit notamment : de la déforestation ; de la modification de la distribution des eaux de surface que ce soit au travers de l'irrigation, de la construction de barrages ou encore de la modification des systèmes fluviaux ; des changements d'affectation des terres liées à l'agriculture impliquant la diffusion d'animaux d'élevage et d'espèces végétales domestiquées ; l'utilisation intensive de produits chimiques et notamment les fertilisants et les pesticides. A ces transformations localisées, s'ajoutent d'autres qui s'étendent à une échelle globale : l'urbanisation, l'accroissement des migrations, l'intensification des transports internationaux, le changement climatique.

Modifiant parfois en profondeur les écosystèmes, et en particulier les écosystèmes tropicaux, ces bouleversements induisent une série de mécanismes provoquant l'émergence et à la diffusion de maladies et pouvant déboucher sur des épidémies :

- l'altération d'habitats naturels menant à des changements dans la distribution et l'importance des sites de multiplication des vecteurs comme les moustiques ou des espèces hôtes (épidémies d'Hantavirus, de malaria, de dengue, de choléra) ;
- le désenclavement de niches écologiques et la mise en contact d'espèces pouvant favoriser la transmission de maladies, d'animaux hôtes vers les humains par exemple (épidémies de VIH, d'Ebola, de SRAS) ;
- la modification de la biodiversité, conduisant par exemple à un déséquilibre dans les rapports entre prédateurs et proies, vecteurs, hôtes et parasites (maladie de Lyme, onchocercose) ;

- les modifications génétiques des vecteurs de maladies et des pathogènes induits par des facteurs anthropiques, comme la résistance de certaines bactéries aux antibiotiques (maladie de chagas) ;
- la contamination environnementale par des agents infectieux, par l'exemple l'eau par des matières fécales (leptospirose)²¹⁶³.

Ces différents mécanismes peuvent se conjuguer sachant que leurs impacts sur l'émergence et la diffusion d'épidémies seront d'autant plus importants que le terrain socio-écologique sur lequel prend place cette diffusion sera lui-même fragilisé. Ainsi, les difficultés d'alimentation des populations, leur exposition à des cataclysmes, la pauvreté ou les conflits dans lesquels elles se trouvent plongées serviront dans bien des cas de détonateurs aux épidémies. Les facultés de résistance physiques et psychologiques de ces populations étant amoindries, elles deviendront beaucoup plus susceptibles de contracter les pathologies avivées par la perturbation des écosystèmes²¹⁶⁴.

On saisit là la complète interaction entre les phénomènes écologiques et socio-économiques, mais aussi les impacts sur la reproduction sociale générés par le développement anarchique des activités capitalistes ; activités qui sont à l'origine des ruptures au sein des métabolismes socio-écologiques.

On saisira ces ruptures au travers d'une des plus graves conséquences des changements environnementaux globaux qui sont susceptibles d'intervenir au XXI^e siècle : les déplacements forcés de populations, en raison du changement climatique notamment.

§2. Les déplacements massifs de populations dans le monde tropical : signaux avant-coureurs de la rupture des métabolismes socio-écologiques ?

La conversion des écosystèmes pour l'exploitation capitaliste des ressources naturelles et les dégradations environnementales sont des processus qui peuvent s'enchaîner et produire des déplacements forcés de populations.

Le déplacement a d'ailleurs été défini lui-même comme un « processus socio-naturel » par Paul K.

²¹⁶³ PATZ (Jonathan A.), CONFALONIERI (Ulisses E.C.) *et al.*, « Human Health : Ecosystem Regulation of Infectious Diseases », in HASAN (Rachid), SCHOLLES (Robert), ASH (Neville), *Ecosystems and Human Well-being : Current State and Trends*, *Op. cit.*, p. 397.

²¹⁶⁴ MYERS (Samuel S.), PATZ (Jonathan A.), « Emerging Threats to Human Health from Global Environmental Change », *Annual Review of Environment and Resources*, Vol. 34, 2009, pp. 223-252, pp. 246-251.

Gellert et Barbara D. Lynch dans un article sur les mégaprojets comme sources de déplacement.

Les deux auteurs ont analysé que les mégaprojets dans les pays en développement, liés très souvent à l'exploitation des ressources naturelles (infrastructures ; industries extractives ; sites de production agricole ou industrielle ; zones dédiées à la consommation comme les complexes touristiques) induisait des déplacements de type « primaire » ou « secondaire ». Les déplacements primaires font partie intégrante du processus même du projet et sont la résultante directe des processus de conversion des milieux : déforestations, excavations de reliefs montagneux, détournements de cours d'eau, submersions de réservoirs de barrages etc. Les déplacements secondaires sont quant à eux la conséquence indirecte de la mise en œuvre du projet, plus éloignée dans le temps et dans l'espace : diminution ou dégradation des ressources en eau, perte d'accès aux terres, salinisation du sol, apparition de maladies liées à la modification des écosystèmes etc.²¹⁶⁵.

Le changement climatique, conçu ici comme résultat de la rupture globale du métabolisme socio-écologique, apparaît selon les études scientifiques menées à ce sujet comme augmentant à la fois la vulnérabilité des écosystèmes et la fréquence et l'intensité des désastres environnementaux (inondations, vagues de chaleur, sécheresses, cyclones etc.)²¹⁶⁶. Il pourrait dans les cinquante prochaines années accélérer l'effondrement de certains milieux socio-écologiques, conduisant à de plus importants déplacements encore.

Le Haut-commissariat des Nations Unies aux réfugiés a ainsi identifié cinq grands facteurs de déplacements directs ou indirects associés au changement climatique :

- Les désastres hydrométéorologiques (inondations, Ouragans/typhons/cyclones, glissements de terrain etc.) ;
- La déclaration par les autorités de zones trop dangereuses pour être habitées, en raison de la montée du niveau des mers ou de catastrophes ;
- L'intensification des dégradations environnementales (réduction des disponibilités en eau, désertification, salinisation des terres, etc.)
- L'immersion de petits Etats insulaires ;
- Les conflits violents entraînés par la diminution des ressources essentielles dans certaines

²¹⁶⁵ GELLERT (Paul K.), LYNCH (Barbara D.), « Les mégaprojets, sources de déplacements », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 175, 2003/1, pp. 17-28, pp. 18-20.

²¹⁶⁶ PARRY (Martin), CANZIANI (Osvaldo), PALUTIKOF (Jean), VAN DER LINDEN (Paul), HANSON (Clair) (Eds.), IPCC, 2007 : *Climate Change 2007 : Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 781 ; BLACK (Richard) *et al.*, « Migration, immobility and displacement outcomes following extreme events », *Environmental Science and Policy*, Vol. 27, 2013, pp. S32-S43, p. S33.

zones²¹⁶⁷.

De son côté le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a repéré dans son quatrième rapport les régions du monde qui sont susceptibles d'être les plus vulnérables aux conséquences négatives du réchauffement planétaire : l'Afrique, l'Asie du Sud et du Sud-Est ainsi que l'Amérique latine sont les premières citées²¹⁶⁸.

Les populations du monde tropical sont par conséquent parmi les plus exposées à des risques de déplacements de populations pouvant résulter de facteurs locaux de transformation et/ou de dégradations des écosystèmes, comme de la perturbation globale des cycles biogéochimiques.

Les facteurs socio-économiques sont ici importants à prendre en compte car ils déterminent les marges de manœuvre dont disposent les collectivités concernées face aux dégradations environnementales.

L'inégalité de la répartition de la charge environnementale se constate entre groupe sociaux et entre nations.

Certains pays ou groupes se trouvent en effet plus exposés que d'autres aux transformations environnementales générées par la croissance du métabolisme du capital et aux risques de déplacement qu'elles induisent. Si les formations capitalistes centrales ou surtout certains groupes au sein de ces formations puisent dans les ressources de la biosphère dans son ensemble et peuvent pleinement décider de leur mobilité, les formations périphériques et la grande majorité des groupes sociaux qui les composent sont dépendants des ressources et du bon fonctionnement d'écosystèmes localisés. C'est l'opposition entre « gens de la biosphère » et « peuples des écosystèmes »²¹⁶⁹.

Les alternatives auxquels les « peuples des écosystèmes » font face en cas de dégradations environnementales sont de fait très limitées : partir ou rester dans un environnement hostile à la vie. Plus la formation sociale sera pauvre et située en bas de la division internationale du travail, plus les dégradations environnementales tendront à faire surgir ce type d'alternatives.

Combinées avec d'autres facteurs comme l'instabilité politique, la pauvreté et l'absence d'opportunités économiques de proximité, ces dégradations pousseront à la migration.

Des populations plus ou moins importantes pourront se voir ainsi obligées de physiquement se

²¹⁶⁷ United Nations High Commission on Refugee, *Climate change, natural disasters and human displacement : a UNHCR perspective*, [en ligne], www.unhcr.org/refworld/docid/4a8e4f8b2.html, (site consulté le 2 avril 2013), p. 4.

²¹⁶⁸ PARRY (Martin), CANZIANI (Osvaldo), PALUTIKOF (Jean), VAN DER LINDEN (Paul), HANSON (Clair) (Eds.), *Op. cit.*, p. 791.

²¹⁶⁹ FRITZ (Jean-Claude), « Mondialisation et déstructuration des cadres et des conditions de vie », *Art. cit.*, p. 445.

déplacer, de changer littéralement de milieux de vie pour survivre, avec toutes les conséquences négatives que peuvent entraîner de telles migrations involontaires, dans des contextes souvent rendus déjà très difficiles par une pauvreté ou une insécurité structurelles : traumatisme psychologiques, difficultés d'accès à l'eau et à la nourriture, vulnérabilité face aux épidémies, aggravation de la pauvreté et de la violence²¹⁷⁰,

Dans la région de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique par exemple, au croisement de l'Ethiopie, de la Somalie, du Soudan, du Kenya et de l'Ouganda, les effets du réchauffement climatique ont commencé à se faire sentir durant les deux dernières décennies. La production agricole et la sécurité alimentaire ont été fragilisées par des transformations dans la pluviométrie, dans l'alternance des saisons sèches et humides, mais aussi par la survenue plus fréquente d'événements extrêmes comme des inondations et des vagues de sécheresse. Or, la fragilité des structures étatiques et économiques des formations sociales de cette région, voire l'instabilité politique chronique limitent les capacités d'adaptation des populations à ces modifications environnementales. Les populations dépendantes des activités agricoles, qu'ils s'agisse de cultivateurs ou de pastoralistes, ont par conséquent été amenées à recourir de plus en plus fréquemment à des stratégies de migration vers les villes, vers d'autres régions rurales ou vers des pays frontaliers pour assurer leur subsistance. Des déplacements temporaires ou permanents ont ainsi été constatés : des zones rurales de l'Ouganda et d'Ethiopie vers les zones urbaines de ces pays ; de l'Ouganda vers le nord de la Tanzanie ou de l'Ethiopie vers le Kenya ; du Sud de l'Erythrée vers l'Ouest du pays ; du Soudan vers l'Ethiopie etc.²¹⁷¹.

Dans une région déjà frappée par les inégalités structurelles, la pauvreté et les conflits, de tels mouvements de population ont tendance à exacerber les tensions²¹⁷².

La fragilisation des écosystèmes dans un contexte social et politique hautement instable peut ainsi entraîner non seulement des déplacements mais conduire également à envenimer des situations conflictuelles.

²¹⁷⁰ MYERS (Samuel S.), PATZ (Jonathan A.), « Emerging Threats to Human Health from Global Environmental Change », *Annual Review of Environment and Resources*, Art. cit., p. 241.

²¹⁷¹ AFIFI (Tamer) *et al.*, *Climate change, vulnerability and human mobility : Perspectives of refugees from the East and Horn of Africa*, United Nations University, Institute for Environment and Human Security, Report n° 1, June 2012, [en ligne], www.ehs.unu.edu/file/get/9951.pdf, (site consulté le 2 avril 2013).

²¹⁷² Sur cet enchaînement de problèmes dans la corne de l'Afrique et le rôle des politiques néolibérales dans leur apparition voir le n° 251-252 de la revue *Third World Resurgence* intitulé « Tragedy in the Horn of Africa : Drought, famine ans conflict », *Third World Resurgence*, n° 251-252, 2011.

§3. Les conflits environnementaux : signe de décomposition du métabolisme social capitaliste ?

Les tendances du système capitaliste mondial et le régime néolibéral qui les ont exacerbées ont contribué à maintenir les formations sociales périphériques dans une situation de déséquilibre socio-écologique. D'une part l'exploitation des ressources naturelles de ces formations constituent souvent l'unique ou l'un des moteurs majeurs de leur économie et de leur intégration au commerce mondial ; d'autre part ces formations constituent des réceptacles des contradictions écologiques du système économique mondial. Une telle configuration socio-écologique ne peut qu'attiser les tensions autour des ressources naturelles qui sont autant des moyens de survie que d'enrichissement rapide dans les formations périphériques. Plus les formations sont pauvres, leurs structures sociales inégalitaires, leurs structures politiques précaires et les écosystèmes sur lesquels elles reposent sont fragiles, plus les risques que ces tensions dégénèrent en conflits violents²¹⁷³ sont élevés.

On peut distinguer plusieurs types de conflits environnementaux ou conflits liés aux ressources naturelles, en fonctions de plusieurs grands critères:

- selon que les conflits se déroulent entre Etats ou soient internes à un Etat ;
- selon que les conflits soit de basse ou de haute intensité ;
- selon que les conflits tournent autour du contrôle de ressources non renouvelables (pétrole, ressources minières etc.) ou renouvelables (terres agricoles, eau etc.).

Les dégradations environnementales, générant une rareté, auront plutôt tendance à provoquer des conflits autour de ressources renouvelables vitales comme les terres arables, ou les couloirs de transhumance et autres aires de pâturage.

Les conflits relatifs à des ressources non renouvelables comme les minerais, sont plutôt déclenchés par l'« abondance » de richesses que représentent ces ressources pour des groupes ou des Etats rivaux. Cela a été le cas par exemple dans les régions minières d'Afrique dans les années 1990.

Mais les deux types de conflits peuvent s'imbriquer.

Il n'existe donc pas de détermination naturelle unilatérale dans l'apparition des conflits

²¹⁷³ On exclut ici volontairement les conflits liés à l'opposition des populations aux sociétés transnationales ou aux luttes agraires que l'on rattachera plutôt à la catégorie des luttes et mouvements sociaux.

environnementaux. Rareté et abondance, toujours relatives, peuvent toutes les deux contribuer à l'apparition de conflits environnementaux²¹⁷⁴.

Si l'on remet l'analyse dans la perspective de la rupture du métabolisme socio-écologique, il apparaît que les dégradations environnementales et les situations de rareté localisées jouent plutôt le rôle d'amplificateurs de situations conflictuelles. Ce qui ne signifie pas que le facteur écologique est négligeable : dans une situation fragile, l'affaiblissement des écosystèmes ou les changements climatiques peuvent jouer le rôle de véritables détonateurs des affrontements. Mais on ne peut détacher le facteur écologique des facteurs économiques, sociaux et politiques, l'ensemble de ces facteurs étant à replacer dans un système, celui contrôlé par le capital.

L'inégalité sociale et la fragilité des Etats, caractéristiques structurelles des formations périphériques, renforcées par le tournant néolibéral restent des facteurs essentiels pour saisir la dégénérescence de situations de tension larvées, en conflits ouverts, civils ou internationaux, autour des ressources naturelles. La concurrence économique entre pays producteurs induites par le régime néolibéral joue également un rôle important en fragilisant grandement les pays mono-exportateurs.

Les politiques néolibérales ont considérablement affaibli les Etats périphériques, en les amputant de leurs moyens d'actions économiques et sociaux. Dans de nombreuses situations, l'Etat s'est retrouvé dans l'impossibilité de jouer un rôle stabilisateur et redistributeur entre les différents groupes sociaux composant la formation sociale. Une plus grande justice dans l'accès aux terres ou dans le partage de la rente minière ou pétrolière a été une des bases de la stabilité de l'Etat périphérique dans la période post-indépendance, même si elle a parfois nécessité des luttes sociales elles-mêmes violentes.

Perdant leurs capacités de redistribution et d'atténuation des différences sociales, leurs économies nationales souvent ruinées par la concurrence internationale, les Etats périphériques ont été dans bien des cas confrontés à une perte de légitimité à partir des années 1980. Dans certains cas, ils ont même tendu à totalement se déliter²¹⁷⁵. De tels processus ont été d'autant plus rapides que les Etats en question étaient construits sur des bases sociales, économiques et culturelles fragiles, sapées par des contradictions héritées du passé colonial et qui n'avaient pas été dépassées à la suite des indépendances.

²¹⁷⁴ LE STER (Marine), « Les liens entre conflits et environnement », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 255, juillet-septembre 2011, pp. 429-433, p. 432.

²¹⁷⁵ SERFATI (Claude), LE BILLON (Philippe), « Guerre pour les ressources : une face visible de la mondialisation », *Ecologie & politique*, n° 34, 2007/1, pp. 15-31, pp. 19-20.

Ce schéma correspond à nombre de situations africaines, mais aussi, dans une moindre mesure, aux formations sociales d'Amérique latine et d'Asie.

Dans tous les cas, c'est la fragilité de l'Etat, son incapacité à maintenir la cohésion sociale et territoriale qui précipite le conflit, en particulier interne. Cette fragilité peut également jouer un rôle dans l'apparition des conflits internationaux, si une attitude défiante des dirigeants à l'égard d'autres pays est jugée capable de rétablir la légitimité interne du pouvoir.

C'est dans un tel contexte d'instabilité structurelle de nature sociale, économique et politique que des dégradations environnementales peuvent s'avérer fatales pour la paix. Une modification du climat, des catastrophes naturelles ou la dégradation des écosystèmes liées à la surexploitation des ressources agricoles ou minières peuvent provoquer des situations d'insécurité environnementale : des mauvaises récoltes peuvent s'enchaîner, des migrations internes ou en provenance de pays frontaliers se produire. Des modifications en cascade peuvent se produire induisant une plus importante pression sur des ressources limitées. C'est une situation de pénurie.

L'incapacité objective de l'Etat à réguler l'accès aux ressources existantes ou à fournir des alternatives viables aux populations concernées empêche les situations de tension de se résorber.

Ces difficultés sont au contraire susceptibles d'être exploitées par les classes au pouvoir ou par des fractions concurrentes : soit pour montrer la force du pouvoir en place, soit pour démontrer son inconséquence. A partir d'une telle situation électrique, l'action d'une force politique peut précipiter les hostilités. De telles situations de stress peuvent en effet générer des prises de décisions hasardeuses comme le détournement de cours d'eau alimentant plusieurs pays par exemple ou la stigmatisation d'une catégorie de population, par exemple des migrants.

Dans de tels contextes, les différences culturelles, notamment de nature ethnique ou religieuse peuvent en effet être facilement instrumentalisées, ce qui envenimera les conflits.

La fragilisation de l'Etat, peut aussi inciter des groupes internes ou des pays voisins à s'emparer directement de ressources naturelles d'un territoire, généralement des ressources minières ou en hydrocarbures.

Sur le plan interne, le délitement de l'Etat peut faire surgir des forces qui souhaitent directement prendre leur part sur les richesses du pays. Cela a été le cas dans l'ex-Zaïre, actuelle République Démocratique du Congo. Le Soudan a récemment éclaté en bonne partie autour de la question du contrôle des hydrocarbures dans le Sud du pays.

Le fonctionnement du système économique mondial, les réseaux des sociétés transnationales garantissent des débouchés aux nouveaux maîtres des territoires d'extraction, qui peuvent ainsi

financer leurs armées et leurs conquêtes ; c'est ce qui s'est passé avec le diamant durant la guerre civile en Sierra Leone²¹⁷⁶.

On avance ici l'idée que c'est avant tout au travers de la déstabilisation des Etats périphériques que les ressources naturelles ont pu devenir l'objet de conflits ouverts et répétés dans le monde tropical durant les dernières décennies. Ces déstabilisations provenant à la fois de politiques de privatisation de l'Etat et du fonctionnement concurrentiel de l'économie mondiale. Les dégradations environnementales induites par l'échange écologique inégal génèrent quant à elles des contextes écologiques propices au stress et donc à l'intensification des tensions. En dernière instance, les causes des conflits « environnementaux » sont donc à rattacher au fonctionnement global d'un système et non à des caractéristiques culturelles, démographiques ou écologiques purement « locales ».

Il est clair en tout cas qu'un système qui génère des conflits autour des ressources naturelles, est un système nocif, qui n'assure plus mais au contraire menace directement la reproduction sociale.

Si de tels conflits se sont déroulés dans les décennies récentes dans les zones périphériques du système, ils pourraient, étant donné la rupture du métabolisme socio-écologique qui s'approfondit et la concurrence accrue pour les ressources, se déplacer pour impliquer directement les zones centrales.

²¹⁷⁶ SERFATI (Claude), LE BILLON (Philippe), « Guerre pour les ressources : une face visible de la mondialisation », *Art. cit.*, p. 20. Voir également le chapitre intitulé *Diamond* in LE BILLON (Philippe), *Wars of Plunder : Conflicts, Profits, and the Politics of Resources*, London, Hurst & Company, 2012, pp. 85-123.

Depuis le tournant néolibéral, les réseaux capitalistes transnationaux, puissamment animés par la logique financière ont pénétré de plus en plus en profondeur les territoires du monde tropical pour intégrer leurs ressources naturelles aux procès d'accumulation mondiaux.

Les manœuvres pour se saisir de ressources de plus en plus rares se sont faites envahissantes, subvertissant les Etats, chassant les populations locales de leurs milieux de vie ou les subordonnant à la logique du capital, dans un processus constant d'accumulation par dépossession. Production agricole, extraction minière à grande échelle, méga-projets d'infrastructures se sont étendus et multipliés à grande vitesse durant les trois dernières décennies, propulsés par une course acharnée pour le contrôle des produits de base indispensables à la reproduction du capital.

Le capital comme système de contrôle social a renforcé son emprise sur la nature tropicale, repoussant comme jamais la frontière des espaces et des ressources soumis à la marchandisation. Le régime néolibéral, imposé à l'échelle mondiale au travers des institutions financières internationales et de traités commerciaux, a brisé une grande partie des limites sociales qui retenait encore la logique d'accumulation. Les projets de développement qui avaient été mis en place suite aux indépendances pour orienter et contrôler cette logique et récupérer les ressources nationales ont été brisés dans leur élan, les gouvernements et les pays du Sud étant contraints de s'adapter aux règles de la globalisation néolibérale. L'extractivisme s'est imposé comme modèle économique dans la plupart des formations périphériques, conduisant parfois à un processus de « reprimarisation » des économies.

Conséquemment, l'échange écologique inégal a continué de s'amplifier, les périphéries du système exportant de plus en plus de matières et d'énergie vers les centres d'accumulation et concentrant l'entropie en leur sein.

Or, la dégradation des écosystèmes tropicaux est un important facteur de la rupture du métabolisme socio-écologique qui est en train de se produire à l'échelle mondiale. Les services écosystémiques rendus par les milieux naturels tropicaux jouent en effet un rôle crucial dans la reproduction écologique à l'échelle de la biosphère.

Alors que l'humanité, entraînée par le capitalisme, est en train de « détruire les bases de sa vie »²¹⁷⁷, une réorientation profonde du rapport entre l'homme et la nature s'impose et par conséquent une autre approche des ressources naturelles, qui ne fasse pas de ces dernières

²¹⁷⁷ Selon la formule de Jean-Luc Mathieu in MATHIEU (Jean-Luc), *La protection internationale de l'environnement*, Paris, PUF, 1995, p. 7.

uniquement des supports pour la reproduction du capital, mais mette en avant leur importance pour la reproduction des sociétés et de la Terre vivante.

Tandis que les forces capitalistes mondiales, en pleine crise économique et écologique mondiale, cherchent à s'adapter aux nouvelles conditions en tentant d'intégrer plus avant les cycles de la nature au cycle du capital, l'humanité semble faire face à une alternative : continuer dans la voie actuelle qui est une fuite en avant quitte à opérer quelques aménagements de surface, ou rompre avec le paradigme dominant, qui subordonne la nature à la logique de l'accumulation ?

Partie 3

**La nécessité d'un renouvellement de l'approche des ressources naturelles et
du développement : l'alternative entre continuité et rupture
paradigmatique**

L'actuel système d'exploitation des ressources naturelles de la planète menace le fonctionnement même de la biosphère. Sous son emprise, le système-terre est entré dans une nouvelle époque géologique, celle de l'anthropocène, au sein de laquelle les activités humaines sont devenues le principal facteur de transformation des grands processus biogéophysiques qui structurent la biosphère.

La pression sur ces processus atteint désormais des limites au-delà desquelles des changements écologiques irréversibles pourraient se produire, fragilisant les conditions de reproduction des sociétés et du vivant à la surface de la terre.

Plusieurs types de transformations environnementales ont été identifiées dont certaines ont déjà franchi les seuils de danger et d'autres pourraient le faire prochainement si la voie que suit l'humanité n'est pas substantiellement et rapidement modifiée : le changement climatique ; l'acidification des océans ; la perte de biodiversité ; la diminution de la couche d'ozone ; la perturbation du cycle de l'azote ; le changement d'affectation des terres pour l'exploitation agricole ; l'utilisation de l'eau potable ; la pollution chimique. Des seuils critiques de perturbation ont peut-être déjà été atteints concernant la diminution de la biodiversité, le changement climatique et le cycle de l'azote²¹⁷⁸.

Ces transformations globales et leurs causes locales ont d'ores et déjà de lourdes conséquences sur les écosystèmes tropicaux : l'Amazonie qui a été frappée récemment (2005 et 2010) par de très importantes sécheresses ; le Sahel et le Nord de l'Inde qui subissent les effets de la désertification ; l'Ouest de l'Australie affecté par la salinisation ; l'ensemble de la zone en Amont des chaînes de l'Hindu Kush et de l'Himalaya (Afghanistan, Pakistan, Inde, Népal, Bhoutan, Bangladesh, Birmanie, Chine) qui sont directement concernées par le changement climatique et l'augmentation de la fréquence des événements extrêmes qu'il induit, comme les inondations²¹⁷⁹.

Les scénarios projetés par les grandes organisations internationales et la communauté

²¹⁷⁸ ROCKSTRÖM (Johan) *et al.*, « Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity », *Art. cit.*; UNEP, *Global Environmental Outlook 5 : Environment for the future we want*, *Op. cit.*, p. 401.

²¹⁷⁹ UNEP, *Op. cit.*, pp. 201-204.

scientifique pour 2050 prévoit une situation dégradée sur des points essentiels si la trajectoire actuelle n'est pas modifiée : multiplication par deux de l'émission de gaz à effet de serre, réchauffement climatique entre 3° et 5° centigrades avec des conséquences imprévisibles sur une série d'écosystèmes et la montée du niveau des mers ; difficultés d'accès aux terres et à la nourriture (entre 13 et 25 % des enfants souffrant de sous-alimentation) ; difficulté d'accès à l'eau (6,5 milliards de personnes vivant dans des zones sous stress hydrique) ; recul des forêts tropicales, des mangroves et des zones humides ; augmentation du taux d'extinction des espèces aquatique et terrestre avec des répercussions graves sur les systèmes de production agricole et halieutiques²¹⁸⁰. L'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie du Sud et du Sud-Est seraient probablement les régions du monde les plus touchées par ces impacts, touchant la qualité de vie dans ses fondements.

Face au risque d'un monde pire²¹⁸¹ dans lequel les ressources essentielles à la vie se seront dangereusement raréfiées et les écosystèmes auront été profondément perturbés, un changement d'attitude et de vision radical s'impose. La réparation de la rupture du métabolisme socio-écologique doit être engagée d'urgence.

Cela suppose une modification du rapport homme-nature, et par conséquent de la conception des ressources naturelles qui servent d'interface entre la partie de la nature extérieure à l'homme et les procès de production humains. Indissociablement, il s'agit de revoir la manière dont le développement, le progrès humain est conçu.

En effet, une approche donnée des ressources naturelles n'a de sens que relativement à un contexte et une orientation socio-économique plus large.

Dans ce cadre, une fois reconnue l'importance du changement face à la crise écologique, deux options fondamentales semblent s'opposer.

La première de ces options fait confiance aux mécanismes de marché et plus profondément à la logique du profit pour dégager des solutions face aux problèmes environnementaux. Ce raisonnement se fonde sur deux idées générales : l'idée, selon laquelle le marché fonctionne comme une sorte de régulateur automatique des questions humaines, faisant naturellement émerger les solutions les plus efficaces à toutes sortes de problèmes ; une autre idée, liée à la première, qui fait du profit le moteur d'innovations scientifiques capables de tout régler.

Une fois établis ces postulats, il apparaît donc comme une évidence, qu'il faut intégrer plus avant la nature et ses ressources au marché, qu'il faut étendre le champ d'action de la logique capitaliste. Pour cela, il s'agit par exemple d'attribuer une valeur financière aux éléments naturels ou de créer de

²¹⁸⁰ UNEP, *Global Environmental Outlook 5 : Environment for the future we want*, Op. cit., pp. 428-442.

²¹⁸¹ BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, Op. cit., p. 205.

nouveaux champs d'investissements en lien avec la réparation des dégâts écologiques. Si des éléments comme l'air non pollué, l'eau pure, les ressources génétiques ou les services écosystémiques de régulation ont un prix et que les vendre permet de réaliser des bénéfices ; si fournir des services ou produire des marchandises qui aident à atténuer la pollution et les autres signes de la crise environnementale deviennent des activités profitables : dans cette configuration, avec quelques incitations bien ciblées de la part de l'Etat, les problèmes écologiques tendront à se régler naturellement, sans mauvais jeu de mot. La libre concurrence aura de nouveau joué son rôle historique : faire émerger un optimum, un état d'équilibre au sens des économistes néo-classiques, à l'instar de Vilfredo Pareto.

Cette option propose clairement une solution de continuité avec le système économique actuel.

Face à cette première option, se dresse un autre point de vue qui estime que le marché et *a fortiori* la logique capitaliste ne sont pas neutres mais génèrent des relations de pouvoir, de domination : sur les hommes, sur la nature.

La relation marchande est une vieille relation, cependant non universelle, dont est en partie issue la logique capitaliste, une fois que celle-ci a pu se libérer, au cours d'un long processus, des règles et institutions sociales qui empêchaient son déploiement. C'est ce qu'ont enseigné, entre autres, les recherches de Fernand Braudel ou de Karl Polanyi.

Dès lors, une fois déchaînées de leurs liens sociaux, les relations marchandes et la logique d'accumulation capitaliste ont des tendances totalitaires. Elles tendent en effet, au travers des agents sociaux qui les portent, à se subordonner les autres institutions sociales, à imposer leurs valeurs - appropriation privée, concurrence, recherche illimitée du profit – ce, dans tous les aspects des sociétés humaines. Ces rapports aboutissent à créer des inégalités sociales fondamentales, entre ceux qui possèdent les moyens de production et l'argent, et ceux qui en sont dépourvus. L'inégalité est l'essence du capitalisme²¹⁸², se reproduisant entre les individus et les classes mais aussi entre les formations sociales.

Au regard du fonctionnement de la nature et de ses ressources, la logique de développement du capital pose également un problème : son absence totale de limites internes, son *incontrôlabilité* qui est au cœur de sa dynamique de reproduction²¹⁸³. Les multiples ressources de la nature, en tant que réserves de valeur, de supports matériels pour produire des marchandises, sont vouées à être exploitées de manière compulsive, quels que soient les risques en matière d'élévation du niveau

²¹⁸² AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et Empire*, Paris, Odile Jacob, 2012, p. 14.

²¹⁸³ MESZAROS (Istvan), *Beyond Capital*, *Op. cit.*, p. 76 ; Pour une discussion sur le caractère illimité du mouvement interne global du capital voir également LEBOWITZ (Michael A.), *Beyond Capital : Marx's Political Economy of the Working Class*, Basingstoke & New York, Palgrave MacMillan, 2003.

d'entropie. Les siècles d'existence du capitalisme ont montré sa tendance linéaire à intégrer les différents espaces naturels, à constamment repousser la frontière des ressources.

En somme, faire confiance au libre jeu du marché et du capitalisme pour régler la crise environnementale, c'est risquer de laisser la nature sous la domination toujours plus exclusive du capital, avec les conséquences que cela est susceptible d'entraîner : la progression de la propriété privée sur les éléments de la nature et donc de la séparation des peuples et de leurs ressources ; la reconfiguration en profondeur des éléments naturels au moyen de technologies de plus en plus intrusives (nanotechnologies, génie génétique) et en fonction des impératifs abstraits de l'accumulation monétaire ; la déresponsabilisation des capitalistes eux-mêmes légitimés dans leur rôle d'apprentis sorciers ; la soumission toujours plus importante de la production à la finance.

Sortir de la trajectoire qui place d'ores et déjà la planète et l'humanité dans une crise socio-écologique, semble donc peu crédible si on ne pose pas de sévères limites à la logique capitaliste, si on ne ré-encastre pas le marché dans la société pour reprendre les concepts de Karl Polanyi²¹⁸⁴.

En ce qui concerne plus particulièrement les rapports à la nature, il importe de reconceptualiser les ressources naturelles, pour qu'elles ne soient plus seulement perçues comme des ressources pour l'accumulation du capital mais que l'on tienne pleinement compte de leur rôle dans la reproduction écologique et sociale.

Il importe de ne pas séparer les ressources naturelles des ensembles écologiques auxquelles elles appartiennent et aux fonctionnements desquels elles participent ; cela à rebours d'une vision abstraite et réductionniste qui mesure l'intérêt d'une ressource naturelle à l'aune de l'équivalent monétaire qu'elle est susceptible de dégager.

C'est peut-être d'ailleurs en changeant de point de vue et en approchant les ressources naturelles comme étant avant tout les milieux écologiques eux-mêmes, les écosystèmes dans leur intégrité, que l'on se positionnera pour dépasser la crise écologique. Les sociétés humaines, en se replaçant au cœur de la nature, en symbiose plus qu'en opposition avec elle, seraient mieux à même de rétablir sur une trajectoire saine le métabolisme socio-écologique.

Par ailleurs, ces milieux ou systèmes naturels, formant un tout indissociable, ne semblent pouvoir être correctement « gérés » qu'à l'échelle de la planète, donc en les concevant comme un héritage commun de l'humanité, au-delà des rivalités et des rapports de domination entre formations sociales. On tire ici un trait d'union avec les notions de « biens communs mondiaux » ou

²¹⁸⁴ Voir le dernier chapitre de l'ouvrage de Karl Polanyi *La grande transformation* : « La liberté dans une société complexe », POLANYI (Karl), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps Op. cit.*, pp. 320-334.

de « biens commun de l'humanité ». Une telle approche ouvre une piste pour dépasser l'échange écologique inégal et les rapports centres-périphéries consubstantiels au système capitaliste mondial. La question de la démocratie inter-générationnelle est aussi directement posée.

Reste à savoir comment faire surgir une telle approche. Quels sont les points d'appui objectifs pour enclencher un processus visant à ce que l'humanité change de paradigme concernant les ressources naturelles et leur gestion ?

L'Organisation des Nations Unies a été depuis sa constitution un cadre institutionnel privilégié où ont été constamment débattues les questions du contrôle sur les ressources naturelles, du développement et du rapport de l'humanité à son environnement naturel.

Y ont été parallèlement défendues les idées de souveraineté permanente sur les ressources naturelles, d'autodétermination de l'orientation du développement et de cadre commun de gestion des ressources, avec la notion de patrimoine commun de l'humanité.

L'enceinte des Nations Unies a été un des grands centres d'émergence d'une conscience écologique mondiale, mêmes si des visions radicalement opposées s'y sont confrontées, reflets des fractures Est-Ouest et Nord-Sud.

Dans le contexte de la crise socio-écologique qui s'est aiguisée à la fin du XXe et au début de XXIe siècle, un glissement s'est cependant opéré au sein des institutions onusiennes, conduisant à la montée en puissance d'une vision étroitement économiciste des questions environnementales et sociales.

Dans la production intellectuelle et les grands programmes environnementaux ou de développement de l'Organisation des Nations Unies, l'expansion des règles de l'économie capitaliste de marché est souvent présentée en filigrane comme la solution face aux situations de crises, que celles-ci soient de nature climatique, hydrique, alimentaire etc.

Il y a là le signe d'une progression de fond des conceptions néolibérales, même si des voix discordantes continuent à se faire entendre au sein des différentes instances onusiennes et que des contre-tendances sont à l'œuvre comme la reconnaissance progressive des droits collectifs des peuples autochtones.

On consacrerait un premier titre à explorer ces débats et tendances au sein des Nations Unies, qui restent un pilier de la reconnaissance par l'humanité de sa diversité mais aussi d'un destin et d'un milieu de vie qui lui sont communs (Titre 1.).

Dans un second titre, on cherchera à approfondir ce que pourrait être un nouveau paradigme pour aborder les ressources naturelles et leur gestion. Un tel paradigme devra être fondé sur une révision simultanée de la conception des ressources naturelles, de l'économie et du développement. Il devra également prendre en compte les interactions entre les processus aux échelles locale, nationale, régionale et mondiale.

Il importe que les ressources naturelles soient conceptuellement replacées au cœur des processus de reproduction écologique et sociale. Une des voies de sortie des troubles socio-écologiques qui affectent les formations du monde tropical (désastres environnementaux, dépossessions, famines, désarticulation économique, conflits autour des ressources) consiste à penser les ressources naturelles, non plus comme des quantités abstraites monétisables mais comme des composants essentiels des milieux de vie écologiques et humains ; cela à différentes échelles, du local (écosystèmes, communautés) au global (biosphère, humanité) en passant par le national et le régional. Ces ressources ne peuvent pas être pensées *séparément* de ces milieux.

L'économie devra être conçue pour sa part comme un moyen et non plus comme une fin. Cela suppose son réencastrement dans les institutions et règles sociales. Elle devra également ne plus être réduite à la dimension du marché, pour que soient prises en compte les dimensions de l'économie publique et de l'économie coopérative²¹⁸⁵, qui impliquent d'autres règles de propriété que la seule propriété privée ; cela dans le respect de la diversité culturelle et des différentes formes d'économies qu'elle a engendré, par exemple celles des différents peuples autochtones. Là sont les conditions pour que les ressources naturelles soient intégrées dans les procès de reproduction humain avec pour finalité la création de valeur d'usage, la satisfaction des besoins essentiels à la vie et non plus seulement l'accumulation incessante de valeur d'échange.

A un autre niveau, plus englobant encore, c'est la conception du développement qui doit être repensée. Celui-ci ne doit plus être seulement conçu en termes d'accumulation de richesses matérielles et de prouesses techno-scientifiques, selon une vision du progrès linéaire propre à l'occident qui se révèle insoutenable socialement et écologiquement. La redéfinition de l'articulation entre moyens et finalités s'impose à ce niveau également. Le développement, ou cheminement de l'humanité dans la diversité de ses composantes, doit être orienté, guidé par des valeurs et en premier lieu celles affirmant la nécessaire protection de la vie (humaine et extra-humaine) dans la dignité, la solidarité intra et trans-générationnelle, la démocratie sous ses multiples formes, le

²¹⁸⁵ PETRELLA (Riccardo), *Pour une nouvelle narration du monde*, *Op. cit.*, p. 128.

pluralisme culturel.

Là encore, ces valeurs devront être affirmées, défendues à différentes échelles, du local au global.

L'émergence de ces nouvelles conceptions ne pourra pas se faire à partir du néant, mais à partir d'expériences concrètes, de praxis déjà à l'oeuvre. Le monde tropical est actuellement riche de telles expériences qui rompent, à différents niveaux avec les logiques du capitalisme et une conception réductrice du développement. Il s'agira de les identifier et d'en apprécier le potentiel pour *réparer* le métabolisme socio-écologique aux horizons des court, moyen et long termes (Titre 2.).

Titre 1 : L'organisation des Nations Unies face aux crises socio-écologiques : Entre prise en compte du bien commun de l'humanité et dérives du réductionnisme marchand

On abordera dans ce titre certaines réponses conceptuelles et programmatiques issues de l'organisation des Nations Unies pour répondre aux graves crises environnementales et sociales qui secouent le système-terre. Il s'agira non pas de rentrer dans les détails mais de cerner les grandes tendances, les grands courants d'analyse, de réglementation et d'action au travers desquels l'Organisation et les multiples institutions qui lui sont rattachées ou qui émanent d'elle ont tenté d'encadrer les débordements de l'humanité face à son milieu naturel, de protéger les individus et les collectivités spécifiquement menacées ou d'organiser les rapports Nord-Sud.

Depuis le début des années 1980 et l'abandon par les Nations Unies du projet de nouvel ordre économique international, qui signa la fin de « l'ère de Bandoung » selon l'expression de Samir Amin²¹⁸⁶, l'idéologie néolibérale s'est progressivement renforcée au sein de l'organisation, portée par les forces capitalistes occidentales. Selon cette dernière, l'ensemble des problèmes sociaux et environnementaux doivent être réglés par l'expansion des règles de l'économie capitaliste de marché. C'est là, confondre la solution avec la cause des problèmes.

Le caractère impérialiste de ce courant idéologique au sein des Nations Unies a tendu, durant les trois dernières décennies, à marginaliser les autres points de vue, à diminuer l'influence de l'Organisation elle-même, à la subordonner aux institutions gardiennes du régime néolibéral comme le groupe de Bretton Woods ou l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le règlement *politique et juridique* des problèmes socio-écologiques mondiaux selon des principes de justice et de solidarité, en particulier entre le Nord et le Sud, a donc tendu depuis la fin des années 1970, à être sans arrêt exclu, repoussé hors de l'agenda des Nations Unies.

Cette tendance ne s'est cependant jamais complètement réalisée, les Nations Unies au sens large restant une enceinte où le débat existe, où l'opposition des forces et des projets continue de s'opérer, comme le montre la récente émergence en son sein de la voix des peuples autochtones et le début de reconnaissance de leurs droits collectifs, notamment sur leurs ressources naturelles.

C'est donc à cette lutte entre visions contradictoires au sein de l'O.N.U., que l'on s'attachera en essayant de déterminer les impasses et les idées ou initiatives d'avenir pour faire face aux multiples

²¹⁸⁶ AMIN (Samir), *Du capitalisme à la civilisation. La longue transition*, Paris, Syllepse, 2008, p. 165.

aspects de la crise du métabolisme socio-écologique.

Dans un premier temps, on s'attachera au traitement au sein de l'O.N.U. de la crise environnementale. Depuis la Conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm de 1972, jusqu'au dernier sommet de la terre qui s'est tenu à Rio en 2012, une conscience environnementale globale s'est sans conteste cristallisée.

Cependant, l'évolution du positionnement idéologique relatif aux solutions à apporter semble de plus en plus ambigu au fur et à mesure que la dégradation écologique s'aggrave : la conscience écologique a fait l'objet d'un détournement au sein même de l'O.N.U.

L'idéologie de la marchandisation et de la financiarisation de la nature a ainsi progressé et s'est imposée en tant que solution dominante face à la crise avec pour dernier avatar « l'économie verte ». Elle s'est accompagnée d'une vision abstraite et fragmentée des problèmes environnementaux.

Les avancées en faveur d'une approche globale des problèmes écologiques et d'un cadre commun de gestion comme le laissait par exemple entendre le concept de patrimoine commun de l'humanité, avec ses propres limites, semblent battues en brèche. Cependant, de telles avancées ont laissé des points d'appuis conceptuels et des expériences à partir desquels il est possible de contester la vision dominante (chapitre 1.).

Dans un second temps, il sera question du traitement par l'O.N.U. des problèmes sociaux liés au développement, même si on ne les tient pas pour détachés de la question environnementale. Dans ce cadre le constat est le même : la rationalité néolibérale a envahi les institutions rattachées à l'O.N.U. et les approches du développement qu'elles proposent. La pauvreté, la non satisfaction des besoins humains essentiels comme l'alimentation, l'eau ou la santé sont jugés parfaitement solvables dans une économie de marché intégrale ; la promotion du marché est même perçue comme étant la solution fondamentale à ces problèmes. Les inégalités et les contradictions économiques et sociales tendent à être évacuées du champ de la réflexion.

La promotion d'un marché agricole mondial, de partenariats publics-privés dans les secteurs de l'eau, de l'autorégulation des sociétés transnationales ou encore la conception de la culture et des connaissances comme un capital pouvant être exploité et commercialisé vont dans ce sens.

Là encore cependant, au sein même des institutions onusiennes, des voix dissidentes se font entendre, des logiques alternatives émergent face à l'orientation dominante (chapitre 2.).

Chapitre 1 : L'ONU face à la crise environnementale : de l'idée d'héritage commun au capitalisme vert

Dans l'histoire récente on peut distinguer trois étapes dans l'évolution du traitement des problèmes environnementaux globaux dans le cadre des Nations Unies.

La première de ces étapes correspond à l'émergence d'une conscience écologique internationale dans les années 1960 et 1970²¹⁸⁷. Dans la vague des débats d'idées de 1968, les Nations Unies organisent une Conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm en 1972. Les concepts de responsabilité vis à vis des générations futures, d'utilisation écologique rationnelle émergent tandis que sont lancés le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le programme « l'Homme et la biosphère » de l'UNESCO.

L'idée d'une gestion commune des ressources naturelles, au bénéfice de tous fait son chemin au sein de l'ONU dans les années 1970, autour du concept de patrimoine commun de l'humanité et portée par les revendications du Tiers-Monde pour un Nouvel Ordre Economique International (Section 1.).

Les années 1980 sont marquées par le tournant néolibéral qui renforce l'approche financière et monétaire des ressources naturelles et fait battre en retraite les idées de gestion commune. C'est dans ce contexte que se tient le « sommet de la terre » à Rio en 1992. La notion de développement durable issue du rapport Brundtland rentre dans le vocabulaire officiel de l'organisation et deux grands problèmes sont ciblés et font l'objet de conventions : le changement climatique et la diminution de la diversité biologique.

Il n'est dès lors plus question d'approche globale et basée sur l'intérêt commun des problèmes écologiques. Des négociations Nord-Sud très serrées s'engagent sur le contrôle des ressources stratégiques que représentent les éléments de la diversité biologique et sur les volumes autorisés de rejet de dioxyde de carbone.

Suite à l'adoption du protocole de Kyoto en 1997, des mécanismes financiers et boursiers sont mis en place, censés réguler les émissions de gaz à effet de serre. La logique economiciste gagne du

²¹⁸⁷ FRITZ (Jean-Claude), « Genèse et prospective des préoccupations écologiques », in BOUTELET (Marguerite), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'ordre public écologique. Towards an ecological public order*, actes et débats du colloque, Dijon, Université de Bourgogne, 6-7 février 2003, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 7.

terrain, mais les pays du Sud parviennent à maintenir la question de la diversité biologique dans un cadre politique, partiellement en dehors du champ de compétence de l'Organisation Mondiale du Commerce (Section 2.).

Les années 2000, malgré l'aggravation de la dégradation environnementale, ne marquent pas d'infléchissement par rapport à l'orientation dominante, néolibérale, des solutions à apporter. Le sommet des Nations Unies de Johannesburg sur le développement durable confirme cette ligne et la présidence de George W. Bush aux Etats-Unis radicalise l'opposition Nord-Sud sur la question de la responsabilité et de la répartition de la charge du réchauffement climatique.

Suite à la crise économique et financière globale qui éclate en 2007-2008, les fonctions écosystémiques et la lutte contre les dégradations environnementales deviennent un champ d'investissement pour le capital financier. Les Nations Unies officialisent ce tournant en faisant la promotion du concept d' « économie verte » qui reconnaît « la valeur du capital naturel et l'intérêt d'y investir²¹⁸⁸ ». La Conférence Rio + 20 de juin 2012 fait d'ailleurs de l'économie verte son thème central²¹⁸⁹. Cependant, parallèlement à l'apparent triomphe du capital financier à l'ONU, des individus, des organisations non gouvernementales et des pays du Sud se battent en son sein pour une autre approche de la crise environnementale, basée sur la justice écologique (Section 3.).

Section 1 : L'émergence discutée au sein des Nations Unies d'une approche des ressources naturelles fondée sur la gestion commune

Lorsque vers la fin des années 1960 et au début des années 1970 émergèrent à l'échelle globale la conscience des problèmes environnementaux et des propositions pour tenter d'y répondre dans le cadre des Nations Unies, l'analyse n'était pas encore dominée par des schémas de pensée libéraux et réductionnistes.

Une approche globale des problèmes et des solutions à leur apporter était de mise ; la reconnaissance de l'interdépendance de toutes les formes de vie sur terre également²¹⁹⁰. Les

²¹⁸⁸ PNUE, *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – synthèse à l'intention des décideurs*, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2011, [en ligne], <http://www.unep.org/greeneconomy>, (site consulté le 22 décembre 2012), p. 6.

²¹⁸⁹ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012, p. 79.

²¹⁹⁰ BERNSTEIN (Steven), « Liberal Environmentalism and Global Environmental Governance », *Global Environmental Politics*, Vol. 2, n° 3, 2002, pp. 1-16, p. 3.

mécanismes de marché n'était pas non plus pensés comme l'unique moyen pour réguler l'utilisation des ressources naturelles. La formulation du principe n° 2 de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement de 1972 est instructive sur ce point : « Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir, par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin ».

Une gestion commune des ressources dans l'intérêt général de l'humanité n'était pas exclue du champ des négociations comme le prouvèrent les discussions autour de la notion de patrimoine commun de l'humanité. Cette notion bénéficiait alors d'un certain consensus lié à l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest et au soutien des pays du Sud qui y voyaient un instrument potentiellement utile pour préserver leurs droits et un accès équitable aux ressources naturelles susceptibles d'être surexploitées par les grandes puissances²¹⁹¹.

On abordera dans un premier temps le contexte dans lequel s'est tenu la conférence de Stockholm et les innovations et initiatives qu'elle a impulsé en matière de protection de l'environnement (A.). Dans un second temps on se penchera plus avant sur la notion de patrimoine commun de l'humanité, qui, malgré ses limites et ambiguïtés, les analyses contradictoires et intéressées dont elle a fait l'objet, posa un jalon pour la reconnaissance de l'importance d'une gestion rationnelle des ressources naturelles dans l'intérêt de l'humanité entière et par conséquent des générations futures (B.).

§1. La Conférence mondiale sur l'environnement de Stockholm et ses suites : une bascule politico-culturelle dans le processus d'émergence d'une conscience écologique globale

C'est en pleine vague de contestation de l'ordre mondial et de décolonisation que l'Assemblée générale de l'ONU, le 3 décembre 1968, a adopté une résolution prévoyant la tenue d'une conférence mondiale sur le « milieu humain ». Ce fut la conférence mondiale de l'environnement de Stockholm de 1972.

Cette décision et la conférence qui en a découlé ont été préparées par un mouvement de fond de cristallisation des préoccupations environnementales liées à l'accélération des dégradations écologiques, dans un contexte de croissance accélérée dans les centres capitalistes et de guerre

²¹⁹¹ SMOUTS (Marie-Claude), « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in CORMIER-SALEM (Marie-Christine), JUHE-BEAULATON (Dominique), BOUTRAIS (Jean), ROUSSEL (Bernard), (Dir.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Editions, 2005, pp. 53-54.

froide : accélération du recul des forêts et de la disparition des espèces, surexploitation des ressources non renouvelables, nouvelle ampleur des pollutions chimiques, industrielles et urbaines. Le mouvement écologiste s'était affirmé dès les années 1940 aux Etats-Unis et en Europe : avec la création d'organisations comme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN - 1948) ; autour de luttes, comme celle contre le barrage d'*Echo Park* ou les retombées radioactives des essais nucléaires.

Le mouvement a cependant véritablement pris son essor dans les années 1960. L'ouvrage de Rachel Carson, *Printemps silencieux*, qui alerta sur les impacts des pesticides, eut un grand retentissement. En Europe, la marée noire du *Torrey Canyon* en 1967 mobilisa les actions et déboucha sur de nouvelles politiques publiques.

Parallèlement, alors que jusqu'alors, les politiques de conservation des ressources avaient été perçues par les peuples et gouvernements du Sud comme la poursuite de politiques coloniales, et l'écologie comme une problématique de « pays riches », idées parfois instrumentalisées par les lobbies industriels du Nord, un début de tournant s'est annoncé lorsque la critique écologiste mit en cause les modes de production et de consommation du nord, qui permit la convergence avec la volonté de développement au Sud²¹⁹².

Sur le plan de l'analyse scientifique et des représentations, le concept de biosphère devenait couramment utilisé. La Conférence sur la biosphère de Paris en 1968 définissait la notion comme « un système de matière vivante et de substance [...] extrêmement complexe, multiple, planétaire, thermodynamiquement ouvert et autorégulé, accumulant et redistribuant d'immenses ressources d'énergie ». La « biosphère » prend une tournure visuellement frappante lorsque les images de la terre prises par Apollo 8 sont diffusées en décembre 1968.

La question environnementale apparaissait même comme un facteur de paix entre les puissances lorsque la même année l'académicien russe Andreï Sakharov appela à une coopération environnementale entre les deux grands²¹⁹³.

La Conférence de Stockholm s'est donc tenue dans un contexte favorable et refléta dans les principes et le plan d'action qu'elle arrêta, un véritable changement de perspective, comme le résumait bien le slogan « Nous n'avons qu'une seule terre ».

²¹⁹² AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 28.

²¹⁹³ MAHRANE (Yannick) *et al.* « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012/1, pp. 127-141, p. 137.

La Conférence approuva en effet une Déclaration sur l'environnement constituée d'une proclamation en 7 points et de 26 principes.

Le juriste pionnier du droit international de l'environnement Alexandre Kiss, tenait cette déclaration pour « la véritable charte de la protection de l'environnement au plan national comme international »²¹⁹⁴. Elle posa en effet les bases philosophiques sur lesquelles s'appuya pour une bonne part le développement ultérieur du droit de l'environnement, mais aussi des droits de l'homme, individuels et collectifs.

Des principes de la Déclaration on peut en effet extraire les idées :

- de justice environnementale et de convergence entre droit de l'environnement et droits de l'homme (principe n° 1 : « L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être. [...] A cet égard, les politiques qui encouragent ou qui perpétuent l'apartheid, la ségrégation raciale, la discrimination, les formes, coloniales et autres, d'oppression et de domination étrangères sont condamnées et doivent être éliminées ».) ;
- d'équité intergénérationnelle (principe n° 2 : « Les ressources naturelles du globe [...] doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir [...] ») ;
- d'utilisation écologiquement rationnelle des ressources dans l'intérêt de l'humanité (principe n° 3 : « La capacité du globe de produire des ressources renouvelables essentielles doit être préservée et, partout où cela est possible, rétablie ou améliorée » ; principe n° 5 : « Les ressources non renouvelables du globe doivent être exploitées de telle façon qu'elles ne risquent pas de s'épuiser et que les avantages retirés de leur utilisation soient partagés par toute l'humanité ») ;
- d'harmonisation entre protection de l'environnement et droit au développement (principe n° 10 : « Pour les pays en développement, la stabilité des prix et une rémunération adéquate pour les produits de base et les matières premières sont essentielles pour la gestion de l'environnement, les facteurs économiques devant être retenus au même titre que les processus écologiques »)²¹⁹⁵.

Suite au mouvement impulsé par la Conférence de Stockholm, les années 1970 et le début des années 1980 ont vu émerger des textes, des programmes et des concepts qui ont approfondi ces thèmes et l'idée que l'humanité ne pouvait concevoir son développement en abstraction de son milieu, la biosphère, qui supporte la vie sous toutes ses formes.

²¹⁹⁴ KISS (Alexandre-Charles), « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, n° 60, 2005/4, pp. 85-92, p. 87.

²¹⁹⁵ BELAIDI (Nadia), *La lutte contre les atteintes globales à l'environnement : vers un ordre public écologique ?*, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 138 ; BEURIER (Jean-Pierre), KISS (Alexandre-Charles), *Droit international de l'environnement*, Paris, Pedone, 2010, pp. 42-43 ; KISS (Alexandre-Charles), « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, Art. cit., p. 87.

En 1971, l'U.N.E.S.C.O. a ainsi lancé le programme de recherche et de formation « L'homme et la biosphère ». Son objectif initial, toujours d'actualité, consistait à « engendrer les connaissances scientifiques et à former le personnel qualifié nécessaire pour assurer que les ressources du monde vivant soient gérées de manière satisfaisante, rationnellement et continuellement, dans l'immédiat comme dans l'avenir »²¹⁹⁶. La démarche du programme était fondée sur l'idée que l'humanité faisait partie intégrante de l'écosystème et de la biosphère, une gestion rationnelle des ressources ne pouvant s'effectuer qu'en partant de ce postulat d'interdépendance. Le programme proposait une approche interdisciplinaire pour étudier toute la complexité des interactions et des dynamiques entre systèmes socio-économiques et culturels des collectivités humaines d'une part et caractéristiques physiques et biologiques des écosystèmes d'autre part.

Parallèlement, des auteurs comme le socio-économiste français Ignacy Sachs, qui fut le conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU lors de la conférence de Stockholm, travaillaient au concept d'écodéveloppement. Celui-ci désignait un « développement endogène à la fois soumis à la logique des besoins de la population et conscient de sa dimension écologique²¹⁹⁷ ». Il présentait des points de convergence avec les idées de *self-reliance* développées notamment dans le rapport « Que Faire ? » de la fondation Dag Hammarskjöld.

Quelques grandes orientations se dégagent du concept d'éco-développement : «

- Dans chaque éco-région, l'effort doit porter sur la mise en valeur des ressources spécifiques pour la satisfaction des besoins fondamentaux de la population (référence générale à la *self-reliance*) ;
- la production est organisée de façon à exploiter toutes les complémentarités techniques et à utiliser les déchets à des fins productives, afin de limiter les impacts négatifs sur l'environnement ;
- l'écodéveloppement nécessite la mise en œuvre de techniques appropriées, contre le transfert mimétique des techniques élaborées dans les pays industriels ;
- le cadre institutionnel ne saurait être défini une fois pour toutes mais exige aux niveaux régional et local la mise en place d'une autorité horizontale capable de dépasser les particularismes sectoriels et de jouer la complémentarité des actions ; il requiert également, par souci d'efficacité, une participation effective des populations concernées ; il faut encore aux niveaux supérieurs, un ensemble cohérent de politiques visant à mettre à la disposition des acteurs locaux les ressources

²¹⁹⁶ DI CASTRI (Francesco), HADLEY (Malcolm), « Editorial. L'Homme dans les écosystèmes », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 34, n° 3, 1982, pp. 391-397, p. 391.

²¹⁹⁷ GODARD (Olivier), « L'écodéveloppement revisité », *Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA* 'Pour aborder le XXIe siècle avec le développement durable', Série F 'Développement, croissance et progrès', n° 36, 1998, pp. 213-229, [en ligne], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/62/28/47/.../Futursachs3b-98.pdf>, (site consulté le 5 avril 2013).

qui ne peuvent pas être trouvées sur place et à assurer l'intégration des divers objectifs du développement, dont l'environnement n'est qu'une dimension ;

- les éléments précédents impliquent une éducation pour développer la sensibilité aux aspects écologiques et susciter un changement des systèmes de valeurs.²¹⁹⁸ ».

L'insistance sur l'endogénéité du développement dans le concept d'écodéveloppement était le signe direct de l'influence dans les années 1970 des débats au sein des Nations Unies autour du Nouvel Ordre Economique International, les nations du Tiers-Monde se battant pour l'autodétermination de leurs modes de développement en accord avec leurs trajectoires historiques.

Certains textes juridiques adoptés dans le cadre des Nations Unies dans les années qui suivirent la Conférence de Stockholm éclairent également les conceptions des problèmes environnementaux qui s'affirmaient au sein de l'Organisation à cette époque : la conscience de la place de l'homme au sein de la biosphère et de sa dépendance vis à vis des processus écologiques qui supportent la vie ; l'idée de l'interdépendance et de la valeur intrinsèque des différentes formes de vie ; la perception de l'interdépendance et de la globalité des problèmes environnementaux ; la prise en compte de la convergence entre développement des pays pauvres, justice sociale et protection de l'environnement²¹⁹⁹.

L'article 30 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats de 1974 est significatif sur ce dernier point. Il énonce que « la protection, la préservation et la valorisation de l'environnement pour les générations présentes et futures sont la responsabilité de tous les Etats. Tous les Etats s'efforceront d'arrêter leurs propres politiques en matière d'environnement et de développement conformément à cette responsabilité. La politique écologique de tous les Etats devrait avoir pour effet de renforcer le potentiel de développement actuel et futur des pays en voie de développement et ne devrait pas y porter atteinte... ».

La Charte mondiale de la nature adoptée le 28 octobre 1982 par l'Assemblée générale des Nations Unies synthétisait ces conceptions, développant notamment l'idée innovante, dans la droite ligne d'autres instruments comme la Convention de Bonn de 1979 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, de la valeur intrinsèque des formes de vie extra-humaine.

²¹⁹⁸ GODARD (Olivier), « L'écodéveloppement revisité », *Art. cit.*

²¹⁹⁹ KISS (Alexandre-Charles), « Dix ans après Stockholm, une décennie de droit international de l'environnement », *Annuaire français de droit international*, Vol. 28, 1982, pp. 784-793, pp. 785-786.

Le préambule de la Charte rappelait ainsi que « Toute forme de vie est unique et mérite d'être respectée, quelle que soit son utilité pour l'homme, et, afin de reconnaître aux autres organismes vivants cette valeur intrinsèque, l'homme doit se guider sur un code moral d'action ».

Plus globalement, le préambule énonce que l'humanité fait partie de la nature et que la vie humaine « dépend du fonctionnement ininterrompu des systèmes naturels qui sont la source d'énergie et de matières nutritives » ; que la civilisation elle-même a ses racines dans la nature ; que la « dégradation des systèmes naturels qui résulte d'une consommation excessive et de l'abus des ressources naturelles ainsi que de l'incapacité d'instaurer parmi les peuples et les Etats un ordre économique approprié, conduit à l'effondrement des structures économiques, sociales et politiques de la civilisation ».

En lien avec ces conceptions, les principes généraux de la Charte, notamment du n° 6 au n° 13, posent les lignes directrices pour une utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles. Il est ainsi question : d'intégrer la conservation de la nature dans la planification et l'exécution des activités de développement socio-économique (principe n° 7) ; de tenir compte de la capacité qu'ont les systèmes naturels d'assurer à longue échéance la subsistance et l'établissement des populations dans l'élaboration de plans à long terme de développement économique (principe n° 8) ; de planifier l'affectation de parties de la surface du globe à des usages déterminés en tenant dûment compte des limites physiques des sites concernés et de la diversité biologique (principe n° 9) ; de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (principe n° 10) ; de mener des études d'impact environnementales avant la mise en œuvre de projets de développement (principe n° 11).

L'insistance du texte sur la planification, sur la gestion à long terme des ressources naturelles, sur la prise en compte de l'intérêt général et de la civilisation humaine dans son ensemble, dénote de l'état d'esprit d'une époque ; époque durant laquelle était défendue au sein des Nations Unies l'idée que l'économie devait être subordonnée à la poursuite d'intérêts supérieurs à ceux du profit individuel ou de la croissance de certaines nations. Dans le cas de la Charte de la nature, l'intérêt supérieur en question consistait en la protection des systèmes naturels contre les atteintes irréversibles à leur fonctionnement.

Un concept juridique central développé à la même époque était révélateur de cet état d'esprit, de cette hiérarchie des valeurs et ouvrait des perspectives intéressantes pour l'organisation d'une gestion rationnelle et commune des ressources naturelles dans l'intérêt de l'humanité : la notion de patrimoine commun de l'humanité.

§2. La notion de patrimoine commun de l'humanité : limitations et potentiels

Des précurseurs au concept de patrimoine commun de l'humanité ont été avancés à propos de la mer dès le XIXe siècle. Il était question de limiter ou d'ordonner les volontés de contrôle des Etats concurrents sur les mers et leurs ressources. Andréas Bello, juriste et philosophe vénézuélien évoquait la mer comme un « patrimoine indivisible ». Au XXe siècle, le juriste français Albert Geouffre de la Lapradelle estimait que la mer territoriale, pas plus que la haute mer ne devaient être la propriété d'Etats individuels mais devaient revenir à une personne morale : la société internationale des Etats. En 1934, il s'exprimait ainsi : « puisqu'elle est la chose de tous. Il faut dès lors, qu'il y ait une organisation qui réunisse toutes les nations du monde, maritimes ou non maritimes, ayant égal droit aux richesses de la mer ; il ne faut surtout pas que ces richesses destinées à l'humanité périssent ; il ne faut pas qu'elles soient gaspillées »²²⁰⁰.

C'est en 1967, au cours d'une réunion de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la discussion du régime futur du fonds et du sous-sol des océans, que l'ambassadeur de Malte Arvid Pardo exposa sa vision du concept de patrimoine commun de l'humanité : « Le lit des mers et des océans constitue le patrimoine commun et devrait être utilisé à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Les besoins des plus pauvres, représentant la partie de l'humanité qu'il est le plus nécessaire d'aider, devraient être étudiés par priorité dans le cas où des avantages financiers seront tirés de l'exploitation du lit des mers et des océans à des fins commerciales²²⁰¹ ».

Le concept va trouver à converger avec les aspirations des nations du Tiers-Monde à une époque où les deux superpuissances sont dans une situation d'équilibre des forces.

Les pays en développement y voyaient en effet un « outil de solidarité économique²²⁰² ». Ils souhaitaient éviter que des ressources qui leur étaient inaccessibles du point de vue technique ne soient exclusivement appropriées par les puissances et leurs multinationales, option défendue notamment par les Etats-Unis et qui avait prévalu dans le cadre du traité sur l'Antarctique signé le

²²⁰⁰ De LAPRADELLE (Albert Geouffre) cité in FAYARD (Annick), *Le patrimoine commun de l'humanité, une notion à reformuler ou à dépasser ?*, Thèse pour le doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 1995, p. 43.

²²⁰¹ SMOUTS (Marie-Claude), « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in CORMIER-SALEM (Marie-Christine), JUHE-BEAULATON (Dominique), BOUTRAIS (Jean), ROUSSEL (Bernard), (Dir.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, *Op. cit.*, p. 55.

²²⁰² FAYARD (Annick), *Le patrimoine commun de l'humanité, une notion à reformuler ou à dépasser ?*, *Op. cit.*, p. 24.

1er décembre 1959²²⁰³. L'enjeu, s'agissant des fonds marins, était constitué en particulier par la présence en leur sein de nodules polymétalliques et de gisements d'hydrocarbures.

Les nations du Tiers-Monde espéraient ainsi « que le régime au travers du patrimoine commun de l'humanité leur sera plus favorable que la *res communis*, qui revient à ce que les puissances les « plus avancées » qui ont les moyens (technologiques, économiques, scientifiques) s'octroient le droit d'exploiter les richesses communes à l'ensemble de l'humanité. En ce sens le patrimoine commun de l'humanité pouvait, pour ces Etats, constituer une notion prospective dépassant le vieux débat *res communis/res nullius*, issu du droit romano-féodal. Une construction juridique mettant en place de nouvelles règles, permettrait une distribution plus égalitaire des ressources et une gestion plus démocratique. Tout en évitant de tomber dans le piège du « gel » dilatoire des ressources dont les pays en voie de développement avaient un besoin criant, ou du club scientifique apanage des « possessionnés »²²⁰⁴.

Au cours de négociations serrées qui se sont étendues de la fin des années 1960 au début des années 1980, les pays en développement menèrent bataille pour que la notion de patrimoine commun de l'humanité soit transcrite dans le droit international positif.

Face à la résistance des grandes puissances, ils n'y parvinrent que pour seulement deux types de ressources naturelles : celles des fonds des mers et des océans ; celles de la lune et des corps célestes. Le concept fut également partiellement appliqué pour certains sites naturels et historiques.

Adopté en 1967, au début du processus de négociation à l'ONU, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique ne retenait pas la notion de patrimoine mais celle d'apanage, qui n'avait pas les mêmes implications juridiques et économiques. En décembre 1970, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans au delà des limites de la juridiction territoriale, qui déclarait les fonds marins « patrimoine commun de l'humanité ».

Le 16 novembre 1972, la Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O. adoptait la Convention relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Le préambule de cette convention établit que « certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité toute entière.

Cependant, la notion de patrimoine ici retenue ne fait que se rapprocher de celle de patrimoine « commun » de l'humanité. L'ordonnancement juridique n'est pas modifié par la Convention qui

²²⁰³ « Avait prévalu alors une formule oligarchique, réservant à un petit nombre d'Etats ayant donné des preuves de leurs capacités technologique et financière l'entrée dans une matière d'indivision. » DUPUY (René Jean), « Réflexions sur le patrimoine commun de l'humanité », *Études*, Vol. 364, n° 4, 1986, pp. 489-495, p. 491.

²²⁰⁴ FAYARD (Annick), *Le patrimoine commun de l'humanité, une notion à reformuler ou à dépasser ?*, *Op. cit.*, pp. 29-30.

« réaffirme à maintes reprises la souveraineté et la responsabilité première des Etats sur le territoire desquels sont situés les fameux biens²²⁰⁵ ».

C'est à la fin des années 1970 que la notion de patrimoine commun de l'humanité est retenue dans des traités contraignants portant sur des ressources extra-territoriales.

L'article 11 de l'Accord du 8 décembre 1979 régissant les activités sur la lune et les autres corps célestes à l'intérieur du système solaire énonce ainsi que : « La lune et ses ressources naturelles constituent le patrimoine commun de l'humanité ».

Enfin, signée le 10 décembre 1982 à Montego Bay, la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer pose dans son article 136 que « Le fonds des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction internationale ainsi que ses ressources sont des éléments du patrimoine commun de l'humanité ».

Le système de la Convention de Montego bay paraît le plus décisif pour dégager le contenu et la portée du concept de patrimoine commun de l'humanité.

La Convention est fondée sur un régime dualiste. D'une part elle renforce les souverainetés étatiques : elle fixe ainsi l'extension de la mer territoriale à 12 miles marins et reconnaît l'existence d'une zone économique exclusive qui s'étend sur 200 miles à partir des côtes et comprend le plateau continental.

D'autre part, elle fixe le régime de la haute mer. Cette dernière est encore une fois divisée en deux : la strate supérieure est soumise à des règles libérales (liberté de navigation, liberté de survol, liberté de pêche, liberté de poser des câbles et des pipelines etc.) ; la strate inférieure, c'est à dire le fonds des mers et des océans et leur sous-sol, est déclarée zone patrimoine commun de l'humanité.

Sa délimitation est double : verticale, puisque l'espace situé au-dessus de la zone est librement utilisable ; horizontale, puisque la zone ne s'étend que sur les fonds non reliés à une juridiction nationale²²⁰⁶.

Cette « zone », déclarée patrimoine commun de l'humanité a été prévue comme devant faire l'objet d'un régime juridique spécifique, répondant à certains principes :

- La zone est tout d'abord déclarée non appropriable. L'article 137 de la Convention énonce qu' « aucun Etat ne peut revendiquer ou exercer de souveraineté ou de droits souverains sur une partie quelconque de la Zone ou de ses ressources ; aucun Etat ni aucune personne physique ou morale ne peut s'approprier une partie quelconque de la Zone ou de ces ressources. Aucune revendication, aucun exercice de souveraineté ou de droits souverains ni aucun acte d'appropriation

²²⁰⁵ SMOUTS (Marie-Claude), « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in CORMIER-SALEM (Marie-Christine), JUHE-BEAULATON (Dominique), BOUTRAIS (Jean), ROUSSEL (Bernard), (Dir.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Op. cit., p. 57.

²²⁰⁶ FAYARD (Annick), *Le patrimoine commun de l'humanité, une notion à reformuler ou à dépasser ?*, Op. cit., pp. 64-65.

n'est reconnu ».

- L'utilisation de la zone est destinée à des fins pacifiques. L'article 141 stipule en effet que : « La zone est ouverte à l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques par tous les Etats, qu'il s'agisse d'Etats côtiers ou sans littoral, sans discrimination et sans préjudice des autres dispositions de la présente partie ».
- La gestion de la zone et de ses ressources doit être réalisée dans l'intérêt de l'humanité toute entière (article 140), de façon rationnelle (article 150 b.) et en tenant dûment compte de la protection du milieu marin, de manière à « protéger et conserver les ressources naturelles de la Zone et à prévenir les dommages à la flore et à la faune marines » (article 145).

Une organisation *sui generis* a été conçue spécifiquement pour appliquer de tels principes de gestion. Une « Autorité des fonds marins » est ainsi prévue (article 156), par l'intermédiaire de laquelle les parties à la Convention organisent et contrôlent les activités menées dans la zone. L'Autorité « possède la personnalité juridique internationale et a la capacité juridique qui lui est nécessaire pour exercer ses fonctions et atteindre ses buts » (article 176). Malgré le fait qu'elle soit contrôlée par les Etats membres de la Convention, elle représente l'humanité dans son ensemble.

Un des organes de l'Autorité est « L'Entreprise », qui « mène des activités dans la Zone directement en application de l'article 153 paragraphe 2 lettre a) ainsi que des activités de transport, de traitement et de commercialisation des minéraux tirés de la Zone » (article 170). Il s'agit donc là d'une entreprise internationale qui agit pour le compte de l'humanité, importante innovation au moins sur le plan du principe.

Des Etats et des personnes physiques ou morales peuvent aussi participer à des activités dans la zone mais en association avec l'Autorité qui organise, mène et contrôle ces activités pour le compte de l'humanité tout entière.

Les conditions d'une gestion commune et rationnelle des ressources naturelles de la zone qualifiée patrimoine commun de l'humanité sont donc réunies dans le régime de la Convention de Montego Bay, traité potentiellement contraignant ; innovation considérable sur le plan juridique, tant du point de vue du droit au développement que de la protection de l'environnement ; innovation qui, non par hasard, émerge à la fin d'une période durant laquelle les pays en développement ont joué un rôle moteur aux Nations Unies pour faire progresser le droit international dans le sens de la justice et de l'intérêt général de l'humanité.

Le régime de la Zone correspond de manière directe aux principes directeurs du concept de Patrimoine commun de l'humanité tels qu'ils ont été dégagés par Alexandre Kiss :

- « Les Etats, tout en pouvant utiliser l'espace considéré ou les ressources qui s'y trouvent, ne peuvent en acquérir la souveraineté ;
- seules des fins pacifiques peuvent être poursuivies dans l'utilisation des espaces ou des ressources considérées ;
- il existe un système de gestion exercé par l'ensemble des utilisateurs, réels ou potentiels, ou en leur nom, notamment par une institution internationale ;
- l'utilisation des ressources du patrimoine doit être rationnelle ; elle doit permettre, s'il y a lieu, leur renouvellement et, s'il s'agit de ressources non renouvelables, une exploitation optimale constante tenant compte des besoins de l'avenir ;
- les avantages tirés de l'utilisation du patrimoine commun de l'humanité doivent être équitablement répartis entre les différents Etats²²⁰⁷ ».

Innovant et laissant présager de nouvelles formes de gestion des ressources naturelles, le concept de patrimoine commun de l'humanité n'en est pas moins porteur de certaines ambiguïtés.

Une des principales ambiguïtés de la notion tient sans doute à l'utilisation de « patrimoine » dans sa traduction française. En effet, Patrimoine commun de l'humanité est la traduction de l'expression de langue anglaise « *common heritage of humankind* ».

Dans la conception économique dominante et la doctrine civiliste contemporaine, l'idée de patrimoine rejoint celle de capital. C'est l'ensemble des droits et obligations pécuniaires dont une personne est ou deviendra titulaire. Le patrimoine désigne ce qui est aliénable et peut garantir la solvabilité actuelle ou future du sujet de droit face à ses créanciers. Il est indissoluble des droits de propriété privée du sujet de droit qui lui offrent un pouvoir quasi illimité sur les choses, sur les biens.

C'est, en somme, « un outil juridique fondamental du libéralisme économique²²⁰⁸ ».

Rattacher cette notion à la protection ou à la conservation des ressources naturelles dans l'intérêt commun est dès lors ambivalent. Comme le soulignait l'anthropologue du droit Norbert Rouland dans son ouvrage, *Aux confins du droit* : « L'emploi du terme patrimoine [...] n'est pas innocent. Car

²²⁰⁷ KISS (Alexandre-Charles), « La notion de patrimoine commun de l'humanité », *Recueil des Cours de l'Académie de Droit International de La Haye*, tome 175, 1982, The Hague, Martinus Nijhoff, 1983, p. 135.

²²⁰⁸ BELAIDI (Nadia), EUZEN (Agathe), « De la chose commune au patrimoine commun. Regards croisés sur les valeurs sociales de l'accès à l'eau », *Mondes en développement*, n° 145, 2009/1, pp. 55-72, p. 63.

le patrimoine est une notion précise : il désigne la réunion des biens ayant un même propriétaire, des droits à caractère pécuniaire ayant pour titulaire un même sujet de droit. Nous nous situons donc toujours dans une logique où l'homme traite la nature comme objet de propriété²²⁰⁹ ».

D'autre part la notion peut être aisément désarmée ou récupérée de par son abstraction même. Le concept a ainsi pu être détourné par les puissances capitalistes ou leurs sociétés transnationales, qui, acceptant volontiers de qualifier de patrimoine commun des éléments naturels ou des ressources à l'état libre, font de la « domestication » ou de la transformation de ces éléments un motif d'appropriation privée²²¹⁰. Utilisé dans ce sens le concept servirait ainsi à « ouvrir » l'accès aux ressources, selon une vieille logique coloniale, tout en verrouillant le contrôle par la suite, aux moyens de l'outil juridique plus classique de la propriété privée.

Une telle logique vide la notion de patrimoine commun de sa substance, pour faire resurgir de manière dissimulée le principe de *res nullius* (selon lequel les ressources n'appartiennent à personne, que n'importe qui peut se les approprier et qu'il n'existe de droit de propriété sur elles que par une prise de possession).

Les pays en voie de développement ont perçu le danger qu'une telle utilisation de la notion de patrimoine commun de l'humanité pouvait faire peser sur leur souveraineté, notamment en matière de ressources biologiques et génétiques, si des éléments naturels présent sur leurs territoires étaient qualifiés de patrimoine commun.

La notion de patrimoine commun, une fois prise dans le champ des rapports de force internationaux deviendrait au final une manière d'organiser l'accès aux ressources naturelles du globe, facilitant leur exploitation par ceux disposant des capacités techniques pour le faire : « Elle garantit le droit des plus avancé et ne préserve que vaguement celui des plus faibles. Elle organise l'exploitation des ressources naturelles bien plus que leur préservation²²¹¹ ».

Cependant, le potentiel révolutionnaire de la notion, telle qu'elle a été formulée sous l'influence des pays en développement, est resté tout de même dangereux pour les formations capitalistes avancées qui cherchent à asseoir leur monopole sur les ressources. Aussi, préalablement à l'entrée en vigueur de la Convention de Montego Bay, un accord international faisant figure d'amendement, négocié sous la pression des lobbies industriels états-uniens et signé le 29 juillet

²²⁰⁹ ROULAND (Norbert), *Aux confins du droit. Anthropologie juridique de la modernité*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 264.

²²¹⁰ BEKKOUCHE (Ada), « La récupération du concept de patrimoine commun de l'humanité par les pays industriels », *Revue belge de droit international*, Vol. 20, 1987/1, pp. 124-137, pp. 126-127.

²²¹¹ SMOUTS (Marie-Claude), « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in CORMIER-SALEM (Marie-Christine), JUHE-BEAULATON (Dominique), BOUTRAIS (Jean), ROUSSEL (Bernard), (Dirs.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, *Op. cit.*, p. 63.

1994, est venu remettre en cause la plupart des dispositions innovantes de la Convention : celles concernant la création de l'Entreprise internationale, le mécanisme de compensation en faveur des moins développés ou encore le transfert de technologie.

De ce fait, le concept de patrimoine commun de l'humanité n'a pas été évacué de la Convention mais a été vidé de son contenu²²¹².

Le concept a pourtant conservé un potentiel très important pour peu qu'il soit adéquatement reformulé, en faisant par exemple ressortir l'idée d'héritage.

L'héritage est en effet ce qui se transmet, avec l'obligation pour celui qui en a la garde temporaire, de gérer la chose transmise « en bon père de famille », dans l'intérêt des générations futures.

L'idée de transmission intergénérationnelle est ainsi contenue dans l'idée de patrimoine ou d'héritage commun de l'humanité. Il y a là l'amorce d'une éthique qui se distingue d'un schéma économiciste, réductionniste et court-termiste.

Le terme de commun renvoie de manière évidente à la gestion commune, dépassant les limites, les fragmentations liées à la propriété privée ou à la souveraineté et c'est pourquoi le concept a conservé un caractère subversif pour les forces capitalistes, qui sont dans une logique non pas de rassemblement mais de séparation permanente des différentes composantes de l'humanité et de la nature. Or, les différents processus biologiques par exemple sont en interaction constante, leur séparation artificielle signifiant souvent leur affaiblissement et leur dégradation.

Concernant la nature ou les ressources de la nature, justement, un autre potentiel de la notion de patrimoine commun de l'humanité tient à sa capacité à proposer la gestion globale d'un ensemble naturel cohérent, d'un milieu²²¹³, toujours en opposition avec la fragmentation inhérente aux modes de gestion marchands, qui réduisent les différents éléments naturels à des équivalents monétaires.

Le concept replace ainsi potentiellement l'homme au centre de la nature dans une perspective de gestion à long terme du milieu qui soutient la reproduction de la vie.

L'idée d'une approche globale découle de la nécessité de transmettre en meilleur état que ce qu'on a reçu, afin de laisser intactes, voire d'accroître les possibilités de choix des futures générations. L'idée de responsabilité est ici sous-jacente.

²²¹² FAYARD (Annick), *Le patrimoine commun de l'humanité, une notion à reformuler ou à dépasser ?*, *Op. cit.*, p. 159.

²²¹³ BELAIDI (Nadia), *La lutte contre les atteintes globales à l'environnement : vers un ordre public écologique ?*, *Op. cit.*, p. 141 ; BELAIDI (Nadia), EUZEN (Agathe), « De la chose commune au patrimoine commun. Regards croisés sur les valeurs sociales de l'accès à l'eau », *Art. cit.*, p. 64.

La gestion globale, d'un milieu impliquée par le concept, peut parfaitement s'appliquer à des écosystèmes ou à des processus écologiques à différentes échelles, du local au mondial, en passant par le national : la biosphère dans son ensemble serait potentiellement concernée.

L'humanité se ferait ainsi gardienne de son habitat, de son *oekoumène*, qui est aussi celui des autres espèces vivantes.

La notion de patrimoine commun, permet également de faire le lien avec des notions juridiques issues de plusieurs origines culturelles, comme le trust anglo-saxon, mais également de conceptions tirées de philosophies non occidentales ou de peuples autochtones. L'idée de sauvegarde de la nature se retrouve ainsi, par exemple dans le concept de *Kaitiakitanga*, un principe maori. Ce dernier signifie « l'exercice de fonction de gardien (« *guardianship* ») et en relation avec une ressource, inclut l'éthique de bonne intendance » (« *stewardship* ») fondée sur la nature de la ressource elle-même et la dynamique de son développement sur la base de la reconnaissance de sa « valeur intrinsèque »²²¹⁴.

Le concept de patrimoine commun de l'humanité est donc suffisamment souple et ouvert pour offrir des points de départ pour penser un autre rapport de l'humanité à elle-même et à la nature, à partir de contextes culturels très différents. D'autres concepts en opposition avec la logique économiciste dominante sont ainsi susceptibles d'être reliés à la notion de patrimoine commun ou d'en découler.

Comme le rappelait René Jean Dupuy « l'appel à l'humanité participe d'une utopie au sens le plus élevé du terme. Non d'une utopie des moyens, propre à ceux qui croient avoir trouvé la recette d'un système parfait, mais d'une utopie des fins, celle qui assigne aux hommes des objectifs qui les dépassent, utopie sans modèle définitif, toujours ouverte sur des révisions successives qui la rapprochent de son objet²²¹⁵ ».

Ce potentiel du concept de patrimoine commun de l'humanité est ce qui explique sa marginalisation dans les années 1980 et 1990, avec la montée en puissance des conceptions néolibérales, y compris au sein de l'O.N.U. et en matière d'environnement.

²²¹⁴ FRITZ (Jean-Claude), « Genèse et prospective des préoccupations écologiques », in BOUTELET (Marguerite), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'ordre public écologique. Towards an ecological public order*, actes et débats du colloque, Dijon, Université de Bourgogne, 6-7 février 2003, *Op. cit.*, p. 26.

²²¹⁵ DUPUY (René Jean), « Réflexions sur le patrimoine commun de l'humanité », *Art. cit.*, p. 495.

Section 2 : L'approche du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité : l'enjeu du contrôle économique des ressources naturelles prioritaire sur la préservation de la biosphère

Au début des années 1990 lorsque se réunissait le sommet de la terre à Rio de Janeiro, les manifestations de la crise écologique planétaire étaient devenues criantes : « réchauffement global, sixième extinction de la biodiversité, déforestation, tension sur les ressources, épidémies de maladies chroniques liées aux pollutions et aux modes de consommation²²¹⁶ ».

Cependant, un changement de contexte important s'était déroulé qui eut d'importantes répercussions sur la manière dont furent abordés les problèmes environnementaux au sein de l'O.N.U. L'idéologie néolibérale s'était en effet, considérablement renforcée au sein des puissances occidentales, le front du tiers-monde avait éclaté sous la pression de la dette et des ajustements structurels, le bloc soviétique s'était effondré. L'économie de marché et le capitalisme n'avait jamais paru si triomphant. Le concept de développement durable issu du rapport Brundtland publié en 1987, marginalisa celui d'écodéveloppement, et se révéla suffisamment souple pour permettre de faire passer l'idée que la libéralisation de la finance et des marchés était non seulement compatible avec, mais nécessaire à la protection de l'environnement²²¹⁷. C'est ce qui ressort notamment du principe n° 12 de la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement : « Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement ». La globalisation et la croissance se trouvaient légitimées, voire institutionnalisées comme solution à la crise environnementale ; la reconnaissance du principe pollueur-payeur, favorisait l'utilisation de mécanismes de marché (privatisations, droits négociables) pour faire face aux problèmes environnementaux²²¹⁸. En somme, le réductionnisme économiciste s'imposait à l'ONU.

D'un autre côté, la réalité restant complexe, la Conférence de Rio de 1992 fut également le lieu d'un compromis Nord-Sud clarifiant certains points : le principe de souveraineté permanente sur les ressources naturelles fut réaffirmée ; la responsabilité historique des pays industriels dans la crise écologique fut partiellement reconnue au travers du principe de « responsabilité partagée, mais différenciée ».

²²¹⁶ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 41.

²²¹⁷ DELMAS-MARTY (Mireille), *Résister, responsabiliser, anticiper*, Paris, Éditions du Seuil, 2013, p. 55.

²²¹⁸ BERNSTEIN (Steven), « Liberal Environmentalism and Global Environmental Governance », *Art. cit.*, p. 4.

D'autre part, les droits des peuples autochtones obtinrent un début de reconnaissance.

Ces tensions se reflétèrent dans les Conventions adoptées au moment de la conférence : en particulier la Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre sur le changement climatique.

Ces deux conventions ont fourni, chacune durant deux décennies le cadre à un débat confrontant : les intérêts du Nord et du Sud ; les conceptions purement marchandes à une vision politique du contrôle des ressources, fondée sur la souveraineté et le partage des responsabilités et des bénéfices tirées de l'exploitation.

Pour l'une et l'autre de ces Conventions, les résultats des négociations furent contrastés, les pays du Sud parvenant à défendre certaines positions de principe face à la déferlante néolibérale.

Cependant, prises globalement, ces discussions ont montré la victoire d'une approche élargie, réductrice des problèmes écologiques, faisant passer en premier lieu les enjeux économiques sur ceux de la préservation de la biosphère dans sa globalité.

C'est cette tendance que l'on essaiera d'éclairer, en abordant successivement les discussions au sein de l'ONU autour de la préservation de la diversité biologique (§1.) et des mesures à prendre face au changement climatique (§2.).

§1. Le cadre onusien de protection de la diversité biologique : l'institutionnalisation de la marchandisation du vivant ?

L'adoption de la Convention sur la diversité biologique de 1992 doit être replacée dans le contexte d'une tension Nord-Sud, autour du contrôle des ressources biologiques et génétiques. Sur ce point, la Convention a établi un compromis entre : d'une part les intérêts des firmes des centres capitalistes, qui souhaitent avoir un accès aussi libre que possible sur les ressources de la diversité biologique, tout en protégeant leurs droits de propriété intellectuelle sur ce qu'ils considéraient être des « inventions » ; d'autre part, la volonté des pays du Sud, de défendre leur souveraineté permanente sur les ressources naturelles tout en obtenant un partage des bénéfices tirés de l'exploitation de ces ressources. La protection de la biodiversité pour sa valeur intrinsèque, a tendu à passer au second plan.

La Convention a été signée en pleine période de développement des biotechnologies aussi bien dans le secteur pharmaceutique que celui de l'agro-industrie. Ces technologies reposent sur la transformation de « matières premières » biologiques dont la nature tropicale, donc au Sud, est

particulièrement riche.

Les « centres de diversité génétiques », identifiés notamment par le botaniste soviétique Vavilov²²¹⁹, se trouvent en effet relativement concentrés sur la planète, situés majoritairement dans le monde tropical.

Cette répartition « inégale » de la diversité biologique n'a pas posé de problèmes aux principales puissances économiques jusqu'aux années 1970. Les puissances occidentales et leurs entreprises ont en effet largement puisé dans ce patrimoine durant toute la durée de la colonisation. Même après la Seconde Guerre Mondiale, les opérateurs occidentaux ont continué à collecter des ressources biologiques et génétiques dans le Tiers-Monde, constituant notamment des « banques de gènes » *ex-situ*²²²⁰.

Dans les années 1980, les progrès du génie génétique permirent, par exemple aux firmes multinationales de l'agro-industrie, de développer des organismes génétiquement modifiés à partir de techniques comme celles du transfert d'ADN recombiné. Les potentiels commerciaux étaient immenses mais malgré la constitution de banques de gènes, le patrimoine génétique du Sud, en tant que source de matières premières, prit une valeur croissante aux yeux de l'industrie biotechnologique du nord²²²¹.

La propriété intellectuelle progressa à grand pas durant la même période et l'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis de 1980 *Chakrabarty vs Diamond* consacra la brevetabilité des formes de vie nouvelles. Parallèlement, les grandes firmes semencières et pharmaceutiques occidentales militèrent activement pour que le cycle de l'Uruguay au sein du G.A.T.T. débouche sur un système international de protection de la propriété intellectuelle. Ce fut chose faite avec la mise en place de l'Accord ADPIC en 1994.

Entre-temps, les tensions Nord-Sud s'exacerbèrent puisque le patrimoine génétique du Sud était toujours considéré comme représentant un patrimoine commun libre d'accès.

C'est cet antagonisme qui a réellement impulsé l'élaboration d'une Convention sur la diversité biologique (CDB)²²²².

²²¹⁹ NABHAN (Gary Paul), *Aux sources de notre nourriture : Nikolai Vavilov et la découverte de la biodiversité*, *Op. cit.*

²²²⁰ KLOPPENBURG (Jack), « De Christophe Colomb à la Convention sur la Diversité Biologique : 500 années de biopiraterie » in CETIM, (Dir.), *La propriété intellectuelle contre la biodiversité, Géopolitique de la diversité biologique*, Genève, CETIM – Centre Europe – Tiers Monde, 2011, p. 22

²²²¹ *Ibid.*, p.31

²²²² Des projets de réglementation internationale de l'accès aux ressources biologiques et génétiques avaient été avancés dans les années 1980. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (F.A.O.) un Engagement international sur les ressources phytogénétiques a ainsi été adopté en 1983. Ce texte étendait le statut de patrimoine commun de l'humanité à toutes les ressources phytogénétiques, y compris les variétés à haut rendement sélectionnées par les entreprises semencières des pays du Nord. Ces derniers refusèrent cet engagement. Les lobbies industriels du Nord soutenaient le maintien de la distinction entre un patrimoine génétique « brut » sans valeur et un patrimoine génétique enrichi disposant quant à lui d'une réelle valeur marchande et donc appropriable.

Conscient de la valeur de leurs ressources génétiques, les pays du Sud ont été à l'origine d'un autre projet de convention, élaboré cette fois-ci dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce projet, datant de

Les objectifs de la Convention sont énoncés à l'article 1 : « [...] la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes [...] ». La protection de la biodiversité en tant que telle passe au second plan, celle-ci étant vaguement qualifiée de « préoccupation commune à l'humanité ».

La biodiversité et ses différentes composantes sont en fait surtout perçues en tant que richesses naturelles dotées d'une valeur marchande²²²³. Il s'agit de favoriser l'exploitation commerciale des différents éléments de la biodiversité, qui est susceptible de rapporter d'important revenus, en assurant aux industriels un accès aux ressources biologiques et génétiques (art. 15 al 2) et en garantissant leurs droits de propriété intellectuelle (art 16 al 2 et 5).

Pour contrebalancer les intérêts des firmes multinationales, des concessions ont été insérées dans la Convention. Cette dernière réaffirme la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles et reconnaît aux Etats « le pouvoir de déterminer l'accès aux ressources génétiques », accès « régi par la législation nationale » (art.15 al.1). Par ailleurs, les droits des communautés locales et autochtones sont mentionnés dans le texte de la convention : il est ainsi question à l'article 8 du respect et de la préservation des connaissances, innovations et pratiques de ces communautés ainsi que d'un partage équitable des avantages relatifs à ces connaissances. Cependant, les modalités de répartition des avantages ne sont pas précisées et ont fait l'objet de négociations ultérieures.

Par contre les droits des paysans qui avaient été reconnus dans la résolution 4/89 de la FAO ne sont pas mentionnés dans la Convention.

Autre point d'achoppement, la Convention exclut de son champ d'application les ressources génétiques conservées *ex situ* et qui ont été collectées alors que ces ressources étaient encore considérées comme totalement libre d'accès (art. 15 al. 3). Or, les banques de gènes au Nord sont

1988, réaffirmait la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources biologiques et génétiques. L'Engagement international de la F.A.O. a quant à lui été modifié par des résolutions successives. La résolution R 4/89 de 1989 intitulée « Interprétation concertée de l'engagement » a reconnu les « droits des obtenteurs végétaux » parallèlement aux « droits des agriculteurs ». Les firmes semencières avaient donc obtenu gain de cause mais la F.A.O. envisageait également la rémunération des paysans pour leurs services de conservation des variétés locales. La résolution R 3/91 de 1991 a reconnu quant à elle le principe de souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. Le principe de Patrimoine commun de l'humanité appliqué aux ressources biologiques et génétiques était donc marginalisé avant même l'adoption de la Convention sur la diversité biologique de 1992. KLOPPENBURG (Jack), « Impeding Dispossession, Enabling Repossession : Biological Open Source and the Recovery of Seed Sovereignty », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, 2010, pp. 367-388.

²²²³ BEURIER (Jean-Pierre), KISS (Alexandre-Charles), *Droit international de l'environnement*, Op. cit., p. 417.

nombreuses et dotées d'un nombre considérable d'échantillon. Leur existence contribue à diminuer l'intérêt de la Convention concernant le partage des bénéfices puisque de nombreuses recherches sur l'ADN se font désormais in vitro à partir de ces échantillons²²²⁴.

Au final, la Convention apparaît comme un rempart bien faible contre l'appropriation par les grandes sociétés transnationales du patrimoine génétique de la planète et notamment du monde tropical. On peut même considérer que ce texte, malgré des points positifs comme le rappel de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ou la reconnaissance des savoirs traditionnels, a contribué à légitimer la marchandisation du vivant en reconnaissant les droits de propriété intellectuelle des sociétés transnationales.

La Convention participait, par conséquent, d'une logique dominante, selon laquelle l'appropriation privative des éléments de la biodiversité est perçue comme le meilleur moyen de la préserver.

On se trouve là, dans la même perspective théorique que la tragédie des communs de Hardin ou que le « théorème de Coase », et selon laquelle les droits de propriétés privées sont un gage d'allocation optimale et de conservation²²²⁵. Les réglementations et politiques publiques ou communautaires de protection des habitats et des espèces se trouvent, par là même, marginalisées dans les négociations internationales²²²⁶.

Il s'agissait bien de faire des constituants de la biodiversité, décomposés et fragmentés, des éléments valorisables, des supports pour l'accumulation du capital. L'adoption de l'accord ADPIC et de son article 27 en 1994 viendra confirmer cette orientation, faisant de l'O.M.C. l'instance régulatrice des échanges mondiaux de ressources biologiques et génétiques.

Les pays du Sud continueront cependant d'utiliser la Convention sur la diversité biologique comme un point d'appui pour défendre leurs intérêts, notamment en matière de règles d'accès aux ressources génétiques et de partage des bénéfices tirés de leur exploitation. Ils obtiendront des dispositifs protecteurs de leurs intérêts, mais à la marge, sans véritablement menacer les logiques dominantes : celles de la globalisation et de la marchandisation du vivant.

²²²⁴ BEURIER (Jean-Pierre), KISS (Alexandre-Charles), *Droit international de l'environnement*, *Op. cit.*, p. 422.

²²²⁵ BOISVERT (Valérie), VIVIEN (Franck-Dominique), « Gestion et appropriation de la nature entre le nord et le sud. Trente ans de politiques internationales relatives à la biodiversité », *Revue Tiers Monde*, Vol. 202, 2010/2, p. 15-32, p. 23.

²²²⁶ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 52.

Les puissances du Nord et leurs sociétés transnationales étant en mesure de faire pression sur les agricultures du Sud au moyen de leurs monopoles sur les technologies agronomiques, les pays du Sud ont cherché à obtenir la signature de textes préservant la sécurité alimentaire et la biodiversité sur des points cruciaux : la diffusion des organismes vivants modifiés (OVM) et l'accès aux banques de gènes.

Sur le premier point, la CDB elle-même, sur la demande de la Malaisie, avait posé le principe d'un contrôle international des OGM (art. 19 al 3), dont les modalités pouvaient prendre la forme d'un protocole additionnel. Certains pays du Sud et d'autres soutiens étaient en effet préoccupés par les risques que faisaient peser la diffusion d'organismes génétiquement modifiés sur les milieux naturels, sur le vivant sauvage et les agro-écosystèmes. Une discussion s'est donc engagée dans les années 1990 pour mettre au point un protocole additionnel. Les pays producteurs et exportateurs d'OGM réunis au sein du groupe de Miami²²²⁷ se sont systématiquement opposés au projet, considérant que l'O.M.C. était la seule instance habilitée pour traiter du commerce. Ces pays souhaitaient également défendre les dispositions adoptées notamment dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), aux termes desquelles seul des critères scientifiques peuvent être invoqués pour justifier une décision de rejet des OVM.

Le projet de protocole proposait en effet, la mise en application du principe de précaution et la prise en compte de valeurs non économiques comme le consentement préalable en connaissance de cause, les impacts sur l'environnement et la santé, les incidences socio-économiques etc. Il favorisait de plus l'encadrement étatique de la circulation internationale des OVM et la participation des citoyens à l'information et à la prise de décision. Des logiques contraires au droit de l'O.M.C. se dessinaient donc²²²⁸. Le groupe de Miami s'y est durement opposé, mais les pays du Sud, avec l'appui partiel de l'Union Européenne ont pu obtenir un compromis qui a débouché en janvier 2000 sur l'adoption du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, appelé aussi Protocole Biosécurité ou Protocole de Carthagène.

Malgré l'entrée en vigueur du protocole en 2003, les risques de conflits avec l'O.M.C. n'ont cependant pas disparu, cette organisation représentant la logique dominante ; cela d'autant plus que les pays du Sud se trouvent souvent pris dans un réseau étroit de traités de libre-échange qui limitent leurs capacités de décisions.

Sur le second point, afin de se prémunir contre la dépendance agricole suscitée par la

²²²⁷ Argentine, Australie, Canada, Chili, Etats-Unis, Uruguay.

²²²⁸ BOISVERT (Valérie), VIVIEN (Franck-Dominique), « Gestion et appropriation de la nature entre le nord et le sud. Trente ans de politiques internationales relatives à la biodiversité », *Art. cit.*, p. 28.

maîtrise des technologies semencières et des banques de ressources génétiques conservées *ex situ* par des organisations privées du Nord, les Etats en développement ont également fait la promotion, dans le cadre de la F.A.O., de l'adoption d'un traité international sur les ressources phytogénétiques et l'agriculture. Il a été signé à Rome le 3 novembre 2002 et est entré en vigueur le 29 juin 2004. Le texte préconise la conservation de ces ressources et le partage équitable des avantages tirés de leur utilisation en prévoyant notamment un accès aux ressources des banques de gènes.

Parallèlement à l'adoption de ces instruments, qui relèvent de mesures de protection face à l'instrumentalisation et à la confiscation des ressources génétiques par les monopoles du Nord, et qui ont été quelque peu remisés en périphérie du système conventionnel sur la diversité biologique, s'est poursuivi le processus central de négociation. Celui-ci a porté sur les conditions d'accès aux ressources génétiques conservées *in situ* dans les centres de biodiversité du Sud et au partage des bénéfices tirés de leur exploitation. C'est ce qui est désigné en anglais sous l'acronyme ABS pour *Access and Benefit-sharing*.

Les Etats du Sud et notamment le groupe des pays méga-divers²²²⁹ ont défendu leurs intérêts au sein de ces négociations qui ont abouti à la création d'un cadre juridique pour l'élaboration de contrats de bioprospection sur du matériel génétique. L'aboutissement de ces négociations a été l'adoption du protocole de Nagoya au cours de la dixième Conférence des Parties à la CDB en 2010. Ce protocole pose les bases d'un régime international sur l'accès et le partage des bénéfices.

Les « Lignes directrices de Bonn » adoptée par la VIème Conférence des Parties en avril 2002, ont constitué une première étape vers l'adoption du régime international sur les ABS. Recommandations non impératives adoptées à l'unanimité par 180 pays, ces lignes directrices fournissent un ensemble de règles et d'objectifs à suivre par les fournisseurs et utilisateurs des ressources génétiques lors du processus d'accès et de partage des bénéfices. L'une des importantes questions abordées par ce texte a été celle des savoirs traditionnels. Les savoirs traditionnels, en particulier ceux des peuples autochtones ont en effet été, durant ces dernières décennies la cible répétée d'actes de biopiraterie soit «le recours aux systèmes de propriété intellectuelle pour légitimer la propriété exclusive des ressources, produits et procédés biologiques utilisés depuis des siècles au sein de cultures non industrialisées et l'exclusivité du contrôle exercé à

²²²⁹ Mexique, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Equateur, Inde, Indonésie, Kenya, Pérou, Afrique du Sud, Venezuela. Ces pays détiendraient sur leurs territoires 70 % de la biodiversité mondiale.

leur égard²²³⁰ ».

Sur ce point, les lignes directrices de Bonn préconisent une participation des communautés autochtones aux accords d'accès et de partage des bénéfices. Elles prônent également, l'adoption de régimes de propriété intellectuelle appropriés aux savoirs autochtones.

L'idée étant que les « communautés autochtones » puissent recevoir des royalties sur l'utilisation de leurs connaissances dans des procédés de fabrication de marchandises et qu'elles puissent être copropriétaires de brevets²²³¹.

Ces propositions constituent, certes un progrès par rapport à des situations de biopiraterie sans aucune compensation.

A travers de telles dispositions, les Etats du Sud défendent leur souveraineté et la question des savoirs des populations autochtones acquière une plus grande visibilité.

Cependant on ne peut que noter certaines ambiguïtés.

On discerne en effet, des valeurs et des conceptions économiques déjà présentes au sein de la CDB et qui peuvent entraîner des dérives contradictoires avec l'objectif de protection de la biodiversité et de partage équitable des avantages tirés des ressources biologiques et génétiques. On retrouve toujours sous-jacente, l'idée que la privatisation et la marchandisation de ces ressources est souhaitable, qu'en somme l'échange marchand entraîne automatiquement la protection des différents intérêts impliqués et même la conservation de la biodiversité.

L'idée d'intégrer les savoirs autochtones, dans un système de propriété intellectuelle compatible avec l'actuel droit international des brevets, fondé sur l'accord ADPIC, est en effet susceptible de générer des contradictions assez profondes. Ces savoirs et techniques n'ayant pas fait l'objet d'une appropriation privative et ayant en général un statut de bien public et collectif, il est difficile d'identifier avec précision leurs détenteurs. L'acquisition d'un droit de propriété intellectuelle comme un brevet par une communauté, en supposant que cela soit réalisable, pourra donc poser des problèmes de déculturation et même déboucher sur des conflits internes ou avec d'autres communautés²²³². En effet, l'appropriation privative d'une connaissance, qui a jusque là circulé librement au sein d'un peuple et dont la qualité était justement basée sur son caractère collectif et sa circulation, peut entraîner des tensions, des pertes et des déstructurations.

Durant la seconde moitié de la décennie 2010, les négociations autour d'un régime

²²³⁰ SHIVA (Vandana), *La vie n'est pas une marchandise. Les dérives des droits de propriété intellectuelle*, Tunis, Cérès, 2004, p. 63.

²²³¹ RIBEIRO (Silvia), « Les pièges du partage des bénéfices », in CETIM, *La propriété intellectuelle contre la biodiversité, Géopolitique de la diversité biologique*, Op. cit., p. 58.

²²³² *Ibid.*, p.51.

international sur les ABS dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique se sont poursuivies, sur l'insistance des pays du Sud et sur la base des lignes directrices de Bonn. Au cours du processus, le groupe des pays méga-divers a notamment fait porter la discussion sur la modification des règles internationales de la propriété intellectuelle et sur l'application dans le temps du régime de partage des bénéfices, au regard notamment des ressources conservées *ex situ*²²³³.

Au final, le protocole de Nagoya de 2010 qui est l'aboutissement de ce processus normatif ne modifie pas substantiellement le cadre posé par la CDB et reprend largement les lignes directrices de Bonn.

Ainsi, le protocole n'étend pas la portée du mécanisme de partage des bénéfices aux ressources *ex situ*, même s'il fait rentrer dans son champ une conception, un peu plus large des utilisations possibles des ressources génétiques, comme celles portant sur les « dérivés » résultant de l'expression des gènes, comme les arômes par exemple.

Il est aussi inclus une référence à un mécanisme global et multilatéral de partage des bénéfices (art. 10) qui aurait pour but de prendre en charge certaines situations peu claires sur le plan juridique comme l'accès à des ressources pour lequel il n'est pas possible d'obtenir un consentement préalable. Ce mécanisme multilatéral fait figure de compromis temporaire entre Nord et Sud, relativement au statut des ressources *ex situ* qui ne rentrent pas dans le champ du régime ABS de Nagoya. Le texte ne précise pas pour autant le fonctionnement exact du mécanisme laissant cette question à des négociations ultérieures²²³⁴.

Dans le protocole, les droits des peuples autochtones sur leurs connaissances ne sont reconnus qu'à la marge et laissés à la discrétion des Etats.

Certes, l'accent est mis sur l'harmonisation au niveau international des procédures d'information et de contrôle relatives à l'accès et à l'utilisation des ressources génétiques, qui rendent celles-ci plus contraignantes.

Le protocole contient ainsi la reconnaissance explicite de la nécessité du consentement informé préalable des fournisseurs de ressources génétiques et notamment des communautés autochtones, pour que soit déclenché le processus d'accès aux ressources²²³⁵ (art.7).

Mais c'est aux Etats Parties de décider que le consentement informé préalable est obligatoire pour

²²³³ BUCK (Matthias), HAMILTON (Clare), « The Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the fair and equitable sharing of benefits arising from their utilization to the Convention of Biological Diversity », *Review of European Community & International Environmental Law*, Vol. 20, n°1, 2011, p. 47-61.

²²³⁴ *Ibid.*, p.59.

²²³⁵ FAUGERE (Elsa), LOUAFI (Sélim), « Le nouveau climat des expéditions naturalistes au Sud. L'exemple de Santo 2006 au Vanuatu », *Revue Tiers Monde*, n° 207, 2011/3, pp. 79-96, p. 89.

prélever des ressources génétiques sur leur territoire. Les droits des peuples autochtones sur leurs ressources, même s'ils sont mentionnés, restent donc subordonnés aux législations nationales²²³⁶.

La définition des savoirs traditionnels et la mise au point du régime de protection les concernant, sont renvoyés devant les instances de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle²²³⁷.

Par ailleurs, le protocole ne remet pas en question l'actuel régime international de propriété intellectuelle²²³⁸, qui est pourtant à la base de la monopolisation des ressources génétiques par les sociétés transnationales, avec tous les risques sur la sécurité alimentaire et les droits des peuples que ce monopole peut entraîner.

En définitive, il semble que la privatisation et la commercialisation des ressources biologiques et génétiques soient pour l'instant une base de consensus pour les Etats, en particulier du Nord mais du Sud également, avec des nuances selon les pays évidemment.

Certains Etats du Sud semblent ainsi s'être installés dans une logique de valorisation de leurs ressources génétiques, certes légitime sur le plan économique, mais qui est bien éloignée des enjeux de préservation de la biodiversité ou de justice sociale.

L'enjeu de la biopiraterie ou de l'enclosure du vivant qui portait sur la légitimité de l'appropriation privée de ressources collectives²²³⁹, notamment celles des peuples autochtones, et donc sur l'interrogation d'un modèle de développement basé sur cette appropriation privée et sur la recherche de profit, se trouve ainsi occulté.

Or, c'est bien ce modèle de développement qui, notamment au travers de l'Agribusiness, contribue mondialement à la perte de biodiversité en surexploitant les sols et les forêts, en fragmentant les écosystèmes, en introduisant des espèces génétiquement modifiées, en déstabilisant des populations qui vivent pourtant en harmonie avec leurs milieux.

Le même modèle qui entraîne à vitesse accélérée le réchauffement climatique...

²²³⁶ AUBERTIN (Catherine), FILOCHE (Geoffroy), « The Nagoya Protocol on the use of genetic resources : one embodiment of an endless discussion », *Sustentabilidade em Debate*, Brasilia, Vol. 2, n° 1, 2011, p. 51-64, p. 61.

²²³⁷ BUCK (Matthias), HAMILTON (Clare), « The Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the fair and equitable sharing of benefits arising from their utilization to the Convention of Biological Diversity », *Art. cit.*, p.56.

²²³⁸ Même l'idée de traçabilité des ressources génétiques utilisée dans les produits brevetés soutenue par les pays en développement n'a pu être imposée, AUBERTIN (Catherine), FILOCHE (Geoffroy), « The Nagoya Protocol on the use of genetic resources : one embodiment of an endless discussion », *Art. cit.*, p.58.

²²³⁹ RIBEIRO (Silvia), « Les pièges du partage des bénéfiques », in CETIM, *La propriété intellectuelle contre la biodiversité, Géopolitique de la diversité biologique*, *Op. cit.*, p.49.

§2. Le système conventionnel relatif au changement climatique : l'émergence d'une finance carbone

Les préoccupations scientifiques relatives au taux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère remontent aux années 1950 avec les travaux du géochimiste américain Charles David Keeling ou du glaciologue Claude Lorius. Au début des années 1970, certains spécialistes du climat tiraient déjà la sonnette d'alarme en pointant du doigt les effets négatifs des émissions anthropiques de gaz carbonique et en exposant les risques de l'effet de serre²²⁴⁰.

Cependant, c'est dans les années 1980, que le sujet est véritablement mis à l'ordre du jour de l'agenda onusien et des négociations intergouvernementales. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est mis en place en décembre 1988 et rend son premier rapport en 1990. La Convention cadre, sur le changement climatique est adoptée en 1992. A partir de ce moment, les négociations autour du changement climatique dans le cadre de la conférence des Parties à la Convention, se sont enchaînées à un rythme intensif et ont été l'occasion de meetings imposants. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'une exposition médiatique intense. La Conférence de Copenhague de 2009, en a été un exemple caractéristique.

Des instruments complémentaires à la Convention cadre ont été élaborés tout au long de ces négociations, également ponctuées par des déclarations d'intention. Il s'agit principalement du Protocole de Kyoto de 1997, de la feuille de route de Bali de 2007 et des Accords de Cancun de 2010. Les dernières conférences des Parties en date se sont tenues à Durban en 2011 et à Doha fin 2012 au cours de laquelle a été adopté un amendement au Protocole de Kyoto : l'Amendement de Doha.

La Convention-cadre sur les changements climatiques de 1992, prévoyait des engagements et des objectifs très généraux. Les Etats Parties s'engageaient ainsi à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) afin de préserver le système climatique de toute perturbation anthropique (art. 2). Le principe de responsabilité commune mais différenciée retenu dans la Convention (art. 3 al. 1) a eu pour conséquence que seuls les pays de l'OCDE et de l'Union Européenne, en dehors du Mexique et des pays de l'ex bloc soviétique (pays de l'annexe I), ont été incités par la Convention à ramener individuellement ou conjointement leurs émissions des trois principaux gaz à effet de serre (le gaz carbonique ou dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote) en 2000

²²⁴⁰ RIEDACKER (Arthur), « Effet de serre et politiques de lutte contre le changement climatique », *Mondes en développement*, n° 121, 2003/1, pp. 47-70, p. 47.

à leurs niveaux de 1990 (art. 4 al. 2).

Ces Etats prenaient également l'engagement de financer les dépenses des pays en développement qui décideraient de réduire leurs émissions (art. 4 al.3).

Aucun mécanisme de sanction ou de contrôle de l'exécution des engagements n'ayant été inclus dans la Convention, les Etats développés ont pu souscrire à de tels engagements sans grands risques. D'ailleurs les émissions globales de GES des pays de l'annexe I ont augmenté dans les années 1990 à l'exception notable des pays en transition dont les émissions de GES ont diminué de 30% sur la même période en raison de la profonde crise économique qui les a frappé²²⁴¹.

Les engagements des pays développés relevaient donc d'une pure logique de spectacle.

Cependant, l'enjeu du réchauffement climatique et les rivalités entre puissances, qui les amenaient à la table des négociations, étaient quant à eux bien réels.

Les négociations se sont donc poursuivies dans le cadre de la Conférence des parties (COP) et ont débouché en 1997 sur le protocole de Kyoto. Protocole dont le contenu est significatif de l'approche réductrice et économiciste retenue pour servir de cadre à la lutte contre le réchauffement climatique²²⁴².

Le protocole repose sur l'engagement unilatéral de la part des pays de l'annexe I à réduire leurs émissions de GES au cours de la période 2008-2012 de 5,2% par rapport à 1990 (art.3 al. 1 du protocole), cela toujours en vertu du principe de responsabilité commune mais différenciée, défendu par les pays du Sud. Chaque Etat de l'annexe I s'est ainsi vu attribué un certain quota et un permis d'émission global correspondant. Il revient à chaque Etat de répartir ensuite, ce droit global à polluer, entre les différents opérateurs au niveau national.

En dépit du fait que les Etats-Unis n'aient pas ratifié le protocole entré en vigueur le 16 février 2005, il est clair que l'idéologie néolibérale et sa confiance dans les vertus autorégulatrice du marché, irriguent la base conceptuelle du Protocole de Kyoto.

D'ailleurs, si les puissances de l'Union Européenne ont adhéré au protocole ce n'est pas par pur altruisme ou conviction écologiste mais parce qu'elle y ont vu la possibilité de tirer profit de la crise climatique au travers du développement d'une finance « verte ».

En relation avec les engagements de réduction des Etats, le Protocole prévoit en effet divers mécanismes de marché qui permettent aux Etats et aux entreprises du monde développé de remplir

²²⁴¹ BEURIER (Jean-Pierre), KISS (Alexandre-Charles), *Droit international de l'environnement*, *Op. cit.*, p. 302 ; BLAISE (Séverine), « L'après Kyoto : quelle approche face au changement climatique ? », *Mondes en développement*, n° 154, 2011/2, pp. 103-120, p. 111.

²²⁴² BLAISE (Séverine), *Art. cit.*, p. 117.

leurs obligations pour un rapport, coûts/bénéfices, optimal. On les appelle « mécanismes de flexibilité », qui sont au nombre de trois : l'échange de droits d'émission, le mécanisme de développement propre (MDP) et la mise en œuvre conjointe. Ces mécanismes interconnectés ont été à la base du développement d'un « marché carbone ».

La clé de voûte de ce marché est la négociabilité des permis d'émission de gaz à effet de serre quantifiés en équivalent-dioxyde de carbone. L'objectif sous-jacent du Protocole, est en effet la mise en place de marchés de droits d'émission négociables au niveau national, régional et mondial. L'Union européenne a ainsi mis sur pied son propre système d'échange de permis : le Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) ou *Emissions Trading System* (ETS) en fonctionnement depuis 2005.

Chaque pays, dispose d'un quota de droits d'émission comptabilisés en tonnes équivalent carbone (Tec), un droit étant égal à une tonne. Une liste, d'établissement produisant beaucoup de dioxyde de carbone est dressée (centrales thermiques, cimenteries, usines sidérurgiques, papeteries etc.) et chaque entreprise reçoit un certain nombre de droits d'émission. Pour chaque tonne rejetée, l'entreprise doit pouvoir produire un droit d'émission. En cas contraire, elle se trouvera pénalisée. Cependant, et c'est tout le but de la manœuvre, les entreprises peuvent acheter des droits supplémentaires mis sur le marché. Une compensation est donc censée s'établir entre les entreprises qui émettent et qui doivent acheter et les entreprises qui réduisent leurs émissions. Ce système dit de *cap and trade*²²⁴³ est censé inciter les entreprises à investir de manière à améliorer leurs performances environnementales. Les échanges de droits se réalisent sur des marchés organisés comme le *European Climate Exchange* situé à Londres ou sur le marché de gré à gré, comme les autres produits dérivés de matières premières.

Sur le plan de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité du dispositif est toute relative.

Dans un premier temps, les permis d'émission ont en effet été distribués gratuitement et de manière très généreuse par les Etats pour ne pas nuire à la compétitivité de leurs entreprises. Cela a eu comme conséquence l'effondrement du prix de la tonne équivalent-carbone : de trente euros la tonne en 2005, le prix est passé à seulement quelques euros en 2006-2007. Jusqu'en 2012, il n'est guère arrivé à dépasser les dix euros la tonne, alors qu'il faudrait qu'il se maintienne entre 25 et 30 euros pour inciter les industriels à investir dans des équipements sobres en carbone²²⁴⁴.

²²⁴³ Ce système avait été mis en place à l'origine aux Etats-Unis, pour lutter contre la pollution due au plomb dans l'essence, puis contre les pluies acides, sans que son efficacité n'ait été démontré. TANURO (Daniel), *L'impossible capitalisme vert*, Paris, La Découverte, 2012, p. 111.

²²⁴⁴ GREGOIRE (Alix), « Le marché carbone sous pression », *Le Monde*, 24.08.2012, [en ligne],

La baisse des prix a incité les firmes à acheter des droits plutôt qu'à investir dans des technologies propres. De leur côté, les entreprises qui disposaient d'excédents ont pu réaliser des profits à bon compte puisqu'elles avaient reçu les droits gratuitement²²⁴⁵.

Pour remédier à ces problèmes, une directive européenne prévoit que les droits d'émissions devront être achetés par les entreprises à partir de 2013, mais des exceptions sont prévues qui permettront d'exempter certains secteurs²²⁴⁶.

De manière générale, le mécanisme du marché, totalement aléatoire, ne permet pas de véritablement encadrer à court, moyen ou long terme les investissements des entreprises, renvoyant la réduction des émissions à un hypothétique futur.

D'autre part, de tels mécanismes ne prennent pas correctement en compte les émissions délocalisées, soit les émissions de gaz à effet de serre réalisés dans d'autres pays qu'elles soient liées à de véritables délocalisations ou aux importations.

Certes, outre la réduction de leurs émissions à l'intérieur de leurs frontières, les Etats développés et leurs firmes peuvent également participer à des opérations d'investissement international qui leur rapporteront des crédits d'émission (Unités de réduction certifiées des émissions, URCE) ; Des crédits qui peuvent ensuite être utilisés ou être échangés sur le marché carbone.

La mise en œuvre conjointe (MOC) et le mécanisme de développement propre (MDP) sont les dispositifs qui permettent d'internationaliser de la sorte le marché carbone.

L'Union Européenne a saisi cette possibilité de compensation en intégrant, pour la période 2008-2012, le MOC et MDP au marché européen des droits d'émission : « sauf exception, un crédit de carbone généré par un investissement « propre » dans le tiers monde ou à l'Est équivaut dorénavant à un droit d'émission ETS et est négociable sur le marché européen des droits²²⁴⁷ ».

Les opportunités offertes aux industriels sont en fait très importantes tout comme les effets pervers d'une « externalisation » des émissions. Ces mécanismes sont en effet fondés sur la logique que les projets d'investissement « propres » auront plus de chance de se développer là où les coûts sont moindres.

Concernant le Mécanisme de développement propre, spécifiquement dédié aux investissements

http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/08/24/le-marche-carbone-sous-pression_1751070_3232.html, (site consulté le 30 août 2012).

²²⁴⁵ Ce fut le cas de la sidérurgie européenne qui en 2005 réalisa quatre vingt millions d'euros de bénéfices exceptionnels en vendant ses droits excédentaires, ou des firmes de l'électricité qui répercutèrent des coûts fictifs sur la note des consommateurs. TANURO (Daniel), *Op. cit.*, p. 112.

²²⁴⁶ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 75.

²²⁴⁷ TANURO (Daniel), *L'impossible capitalisme vert*, *Op. cit.*, p. 68.

dans les pays du Sud et le plus utilisé, celui-ci prévoit que des projets d'investissement « propres » une fois certifiés, donnent aux industriels du Nord qui y participent des unités de réduction. L'objectif officiel est de permettre le transfert de technologie, et cela peut, peut-être y participer dans une certaine mesure.

Cependant, il s'agit également d'un bon moyen pour les industriels d'obtenir des droits à bon marché et de ne pas réaliser les investissements nécessaires au plan domestique, plus coûteux.

L'abstraction d'un tel dispositif est manifeste puisque il n'y a pas de critères solides prévus pour évaluer le caractère durable du projet d'investissement²²⁴⁸ ni la pertinence de sa localisation. Aucun dispositif ne permet par exemple d'apprécier l'impact des projets au regard de la Convention sur la diversité biologique²²⁴⁹. Au travers du MDP, il a donc été possible pour des firmes d'éviter d'investir pour réduire leurs émissions au Nord, tout en investissant dans des projets douteux sur le plan environnemental au Sud. Le risque de nivellement par le bas, d'un tel mécanisme de compensation est donc grand.

Des projets de barrage sur des territoires indigènes au Panama ou en Inde, des plantations d'huile de palme en Indonésie ont ainsi reçu l'agrément MDP.

L'entreprise indienne Chemplast Sanmar qui produit des gaz réfrigérants, a par exemple vendu des certificats de réductions fondés sur la baisse d'émission du HFC-23, un sous produit des gaz réfrigérants. Ces crédits lui ont plus rapportés que les gaz réfrigérants eux-mêmes, l'incitant à maintenir sa production, pourtant très polluante, avec des répercussions graves sur la santé des populations environnantes²²⁵⁰. De leur côté, les firmes européennes ou nord-américaines qui lui ont acheté des certificats ont pu spéculer sur les marchés carbonés.

Autre problème, les pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Mexique) sont les principaux récepteurs des projets d'investissements²²⁵¹. Il s'agit donc des pays du Sud qui reçoivent déjà le plus d'investissements à l'étranger de la part des puissances occidentales. L'Afrique et les pays les plus pauvres des autres continents sont quant à eux, totalement marginalisés. En 2008, les pays d'Afrique n'ont ainsi accueilli que 27 des 1150 projets MDP réalisés dans 49 pays²²⁵².

Au final, mise en œuvre conjointe et mécanisme de développement propre sont des dispositifs surtout avantageux du point de vue des opérations financières et comptables des sociétés

²²⁴⁸ BLAISE (Séverine), « L'après Kyoto : quelle approche face au changement climatique ? », *Art. cit.*, p. 115.

²²⁴⁹ BEURIER (Jean-Pierre), KISS (Alexandre-Charles), *Droit international de l'environnement*, *Op. cit.*, p. 307.

²²⁵⁰ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 74.

²²⁵¹ BORDE (Alexandre), JOUMNI (Haitham), « Le recours au marché dans les politiques de lutte contre le changement climatique », *Revue internationale et stratégique*, n° 67, 2007/3, pp. 53-66, p. 61.

²²⁵² TANURO (Daniel), *L'impossible capitalisme vert*, *Op. cit.*, p. 116.

transnationales. La faiblesse des mécanismes de surveillance et des critères d'évaluation insérés dans le Protocole de Kyoto est en effet propice à la mise en place de projets très lucratifs pour des impacts assez faibles en termes de réduction des émissions²²⁵³.

C'est en fait toute l'approche sous-jacente au protocole de Kyoto qui conduit à l'inefficacité et à des retards sur le plan du règlement des problèmes écologiques.

La logique mobilisée est en effet une logique comptable, abstraite et réductrice. La question du réchauffement climatique, isolée des autres processus écologiques est, elle-même réduite à un bilan carbone. Tous les processus productifs émetteurs de gaz à effet de serre sont placés sur le même plan, ramené à un équivalent carbone, peu importe leur localisation géographique, le contexte social dans lequel ils se déroulent, les autres implications écologiques qu'ils peuvent avoir, négatives ou positives. Un complexe pétro-chimique est ainsi mis à égalité avec une communauté paysanne face à leurs bilans carbone respectifs.

Réduits à cet équivalent carbone, les surplus d'émissions de GES ou les gains d'efficiences sont censés se fondre, dans un jeu à somme nulle.

Ce réductionnisme ouvre, lui-même, la porte à toutes les manipulations, les impacts écologiques collatéraux de techniques ou pratiques économiques pouvant être éclipsées derrière un bon bilan carbone de façade : on pense ici aux agrocarburants ou à l'énergie nucléaire. « Les interdépendances écologiques ne peuvent se mesurer en équivalent CO₂²²⁵⁴ ».

Dans la vision de Kyoto, la logique comptable est inséparable de la logique marchande. La tonne de carbone virtuelle devient elle-même un support pour une valeur monétaire : un prix lui est assigné. Le marché est censé de lui-même faire apparaître le prix d'équilibre, celui à partir duquel il n'est plus rentable de polluer, mais au contraire intéressant d'investir dans des technologies vertes.

Ce raisonnement oublie que cet « équilibre » n'est pas automatique, qu'il est le résultat d'un rapport de force. Le jeu de l'offre et de la demande est toujours susceptible d'être perturbé par le poids des opérateurs les plus puissants. Les pays ou les entreprises qui détiennent la surface financière suffisante sont toujours capables d'influencer le marché, de le retourner à leur avantage.

Les « prix » ne sont que des indicateurs partiels, tout comme le sont les mesures en termes d'équivalents carbonés.

Dans le système capitaliste, le profit est le réel moteur des décisions économiques, quelques irrationnelles soient les décisions auquel il conduit, sur les plans social et écologique.

L'expansionnisme des mécanismes de marché, loin de canaliser la logique du profit, ne font que la

²²⁵³ BLAISE (Séverine), « L'après Kyoto : quelle approche face au changement climatique ? », *Art. cit.*, p. 115.

²²⁵⁴ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 71.

déchaîner.

Au final, la logique comptable et marchande retenue dans l'approche de Kyoto ne permet pas de bien saisir la réalité du problème du réchauffement climatique qui repose sur le modèle de développement incontrôlable et inégalitaire que propulse le capitalisme à l'échelle mondiale. Au contraire, cette approche perpétue ce modèle, étend sa portée, lui apportant au surplus une caution verte.

Les négociations qui ont porté sur l'après-Kyoto n'ont pas apporté de correction à cette approche, au contraire. Le débat s'est de plus en plus détourné du niveau de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour porter sur les dispositifs de financement du mécanisme de développement propre²²⁵⁵. L'accord de Cancun a consacré l'abandon d'un objectif global contraignant, de réduction des émissions de GES. Des puissances comme le Japon, l'Australie ou les Etats-Unis ont remis en cause le Protocole et le Canada a menacé d'en sortir²²⁵⁶. En accentuant à peine le trait, on peut avancer que le principal achèvement du Protocole de Kyoto et au-delà, du système conventionnel sur le changement climatique, est d'avoir fait avancer l'idée d'une marchandisation de l'atmosphère.

Le poids de cette philosophie économiciste semble s'être encore renforcé dans le discours officiel de l'O.N.U. sur la crise écologique, avec la mise en avant du paradigme d' « économie verte » depuis la fin des années 2000.

²²⁵⁵ BEURIER (Jean-Pierre), KISS (Alexandre-Charles), *Droit international de l'environnement*, *Op. cit.*, p.306.

²²⁵⁶ TSAYEM DEMAZE (Moïse), « L'avenir obscur du protocole de Kyoto », *L'Espace géographique*, Vol. 41, 2012/4, pp. 369-373.

Section 3 : Le paradigme de l'économie verte : vers l'intégration des services des écosystèmes du monde tropical au cycle du capital ?

L'ONU a fait de l'économie verte le thème central de la Conférence Rio + 20 de 2012, remisant quelque peu le concept de développement durable, mot d'ordre utilisé depuis le sommet de la terre de Rio en 1992. Ce changement correspond à des mouvements parallèles au sein des grandes organisations internationales comme la Banque mondiale et l'O.C.D.E. qui ont récemment réarticuler leurs discours autour de l'économie verte ou de la « croissance verte »²²⁵⁷. Ce virage discursif doit être replacé dans son contexte : celui d'une aggravation de la crise écologique, certes, mais également de la crise économique et financière mondiale, qui mine les taux de croissance des grandes puissances²²⁵⁸.

Dans ces conditions, l'investissement dans les technologies vertes, dans la gestion et la conservation des ressources naturelles dont les services écosystémiques est apparue comme une voie possible pour sortir de la crise. Adoptant cette ligne, nombre de publicistes et de personnalités politiques ont évoqué une troisième révolution industrielle²²⁵⁹ ou encore un « New Deal » vert.

Le discours évoque le choc de la crise, provoquant un tournant salutaire, une réorientation vers une autre « grande transformation » pour paraphraser Karl Polanyi. Le temps dira si réorientation il y a eu, mais force est de constater que, pour l'instant, les orientations discutées, notamment au sein de l'ONU, consistent plutôt en l'identification par et pour le capital transnational, en particulier occidental, d'un nouvel axe de développement, fondé sur une intégration accrue de la nature et de ses potentiels au cycle du capital.

Pour le capital transnational, l'investissement dans le « capital naturel » apparaît en effet comme une nouvelle frontière à conquérir. Cela s'accompagne d'une nouvelle vision de la nature et de ses ressources, de ce qu'elles peuvent apporter au capital et à sa croissance.

La nature, dans le modèle de l'économie verte tel qu'il est actuellement promu par les acteurs dominants, n'est plus uniquement conçue comme un stock de ressources, mais comme une capacité de reproduction à l'infini de matière, d'énergie et de services, comme un ensemble de flux²²⁶⁰. Les

²²⁵⁷ Voir les documents de la Banque mondiale et de l'OCDE sur la question : OCDE, *Vers une croissance verte*, OCDE, 2011, [en ligne], <http://www.oecd.org/croissanceverte>, (site consulté le 5 avril 2013) ; The World Bank, *Inclusive Green Growth. The Pathway to Sustainable Development*, Washington DC, International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 2012.

²²⁵⁸ DUTERME (Bertrand), « Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ? », *Art. cit.*, pp. 7-20.

²²⁵⁹ RIFKIN (Jeremy), *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012.

²²⁶⁰ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, pp. 81-82.

écosystèmes et leurs fonctions, ainsi que l'ensemble de la biomasse qu'ils produisent sont considérés comme susceptibles d'être exploités, intégrés au cycle de reproduction du capital, pour dégager un surplus monétaire et donc participer à la croissance.

Cela suppose bien sûr, quelques réaménagements : une intégration plus poussée des biens et services écosystémiques dans le calcul économique, la mobilisation de nouvelles techniques pour adapter ces biens et services à la demande solvable (génie génétique, géo-ingénierie, nanotechnologie).

Sous couvert de stratégies conservacionnistes et pro-environnement, on fait en réalité face au risque d'émergence d'un approfondissement de la domination du capital sur la nature, au détriment probable de la reproduction écologique et sociale.

Par ailleurs, le discours de l'économie verte appelle en filigrane à la poursuite et à l'amplification des politiques néolibérales : la libéralisation du commerce et des investissements est perçue comme une condition de son avènement²²⁶¹. Le recours aux instruments financiers et de marché, qui ont été activement promus pour faire face aux problèmes environnementaux depuis Rio 1992, sont également mis en avant, comme favorisant les investissements verts²²⁶².

Cette orientation reflète une privatisation rampante de l'action de l'O.N.U.²²⁶³, le poids croissant en son sein des intérêts des multinationales financières ou industrielles, mais également de la rhétorique et des conceptions des institutions de Bretton Woods.

On abordera ces thèmes de réflexion sous trois angles qui correspondent à des aspects complémentaires du paradigme de l'économie verte telle que celui-ci transparait au travers des discours et les programmes de l'ONU : la comptabilisation monétaire des biens et services écosystémiques (§1.), les paiements pour services environnementaux (§2.), le développement de la finance verte (§3.).

Au travers de ces différents axes se dessinent de nouvelles formes de subordination de la nature tropicale et de ses ressources à la reproduction du capital.

²²⁶¹ Dans le rapport de l'UNEP sur l'économie verte de 2011, les restrictions au commerce de produits agricoles sont par exemple considérées comme pouvant favoriser un usage « non efficace » de l'eau. UNEP, *Towards a Green Economy : Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, United Nations Environment Programme, 2011, [en ligne], <http://www.unep.org/greeneconomy>, (site consulté le 5 avril 2013), p. 136.

²²⁶² UNEP, *Towards a Green Economy : Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, *Op. cit.*, p. 550.

²²⁶³ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, pp. 98-99.

§1. La reconstruction de la biodiversité et des services écosystémiques par la comptabilisation monétaire : réflexions à partir de l'initiative TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity)

L'approche de l'économie verte, telle qu'elle est actuellement défendue par les coalitions dominantes au sein des institutions internationales dont les Nations Unies, consiste à faire rentrer la nature et plus particulièrement la nature vivante dans un schéma social prédéterminé. Ce schéma, c'est celui de l'économie capitaliste de marché.

Le raisonnement des partisans de cette approche est que c'est le défaut d'attribution d'une valeur économique aux différentes composantes de la nature, comme la biodiversité ou les services écosystémiques, qui conduit à leur destruction²²⁶⁴. Si cette valeur apparaissait sur les tableaux de bords, sur les indicateurs des décideurs économiques, ces derniers prendraient certainement des décisions autres que celles de détruire la nature, en raison du coût occasionné. Certains investiraient même dans la lutte contre les dégradations écologiques, aidant par là même à maintenir intact les services environnementaux.

Une partie de la solution viendrait, donc d'intégrer les biens et services des écosystèmes dans les systèmes de comptabilité monétaires. Le prix de ces biens et services, permettrait aux opérateurs du marché de prendre leurs décisions de manière rationnelle, sans négliger la nature et ses fonctions²²⁶⁵. C'est ce qu'affirmait Al Gore en 2007 en réponse à une interview portant sur la prise en compte des coûts et bénéfices environnementaux²²⁶⁶. Bien sûr, pour que les opérateurs puissent décider en fonction d'un rapport coûts/bénéfices, il est également nécessaire d'établir un système institutionnel attribuant des droits de propriété sur les fonctions naturelles pour savoir à qui payer le prix de leur éventuelle destruction.

Or, assigner un prix à la biodiversité, aux écosystèmes, c'est faire passer la nature vivante du concret à l'abstrait, c'est découper, normaliser, réduire pour comparer ce qui n'est pas toujours comparable ; quantifier ce qui n'est pas toujours quantifiable.

C'est cependant l'objectif qui a été assigné à l'initiative TEEB, destinée à évaluer sur un plan monétaire la biodiversité et les écosystèmes.

²²⁶⁴ BOISVERT (Valérie), « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Mouvements*, n° 70, 2012/2, pp. 31-42, p. 34.

²²⁶⁵ LANDER (Edgardo), « Economie verte : le loup déguisé en agneau », *Alternatives Sud*, Vol. 20, n° 1, 2013, pp. 109-119, p. 116.

²²⁶⁶ Mc DONALD (Kenneth Iain), CORSON (Catherine), « « TEEB Begins Now » : A Virtual Moment in the Production of Natural Capital », *Development and Change*, Vol. 43, n° 1, 2012, pp. 159-184, p. 160.

Ce programme qui émane à l'origine de l'Allemagne et de la Commission européenne a été proposé en 2007 au Sommet du G8 à Postdam, puis soutenu par l'U.N.E.P. Il s'agissait de donner à l'érosion de la biodiversité une visibilité aussi importante, dans les débats publics, que celle du réchauffement climatique.

En 2010, le TEEB a remis un rapport à la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Nagoya. Ce rapport portait sur l'évaluation du coût de l'inaction politique à l'échelle mondiale en matière de biodiversité. L'estimation effectuée par le TEEB portait ces coûts à 13 938 milliards d'euros pour la période 2000-2050²²⁶⁷.

Ce type d'évaluation avait déjà été effectuée auparavant, notamment dans une étude menée par l'économiste Robert Costanza, qui, en 1997, avait estimé la valeur des flux annuels des services écologiques offerts par la biosphère à l'homme à 33 000 milliards de dollars²²⁶⁸.

La Conférence des parties à la CDB n'a pas mis fin au programme TEEB. Au contraire, une nouvelle phase de son travail s'ouvrait alors en tant que composante institutionnalisée du système de la CDB : atomiser les différents services de la nature et composantes de la biodiversité, de manière à pouvoir leur attacher une valeur monétaire et les intégrer au système marchand et financier²²⁶⁹.

La méthode sous-jacente à l'évaluation monétaire effectuée par le TEEB est fondée sur un cadre conceptuel utilitariste, basé lui-même sur la notion de substituabilité. Dans ce cadre, la perte d'un bien est censée pouvoir être compensée par un autre bien, la valeur monétaire étant l'étalon de l'utilité.

La plupart des services écosystémiques ne faisant pas l'objet de transaction marchande et ne pouvant être mesurés en terme monétaires à partir du prix de marché, les économistes sont contraints de procéder selon des méthodes abstraites : évaluation contingente, analyse conjointe, coûts de déplacement, prix hédoniques etc²²⁷⁰.

L'opération revient à faire rentrer de force dans un cadre conceptuel des éléments qui lui sont complètement étranger.

Le principe de substituabilité semble en effet incohérent avec la nature même de la biodiversité et des services écosystémiques.

²²⁶⁷ LEVREL (Harold) et al., « Coût d'opportunité versus coût du maintien des potentialités écologiques : deux indicateurs économiques pour mesurer les coûts de l'érosion de la biodiversité », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 20, n° 1, 2012, pp. 16-29, p. 19.

²²⁶⁸ COSTANZA (Robert), d'ARGE (Ralph), de GROOT (Hugo) et al., « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature*, Vol. 387, May 1997, pp. 253-260.

²²⁶⁹ MAC DONALD (Kenneth Iain), CORSON (Catherine), « « TEEB Begins Now » : A Virtual Moment in the Production of Natural Capital », *Art. cit.*, p. 169.

²²⁷⁰ LEVREL (Harold) et al., « Coût d'opportunité versus coût du maintien des potentialités écologiques : deux indicateurs économiques pour mesurer les coûts de l'érosion de la biodiversité », *Art. cit.*, p. 20.

Les dynamiques et interactions particulières à un écosystème et la diversité biologique qu'ils recèlent sont uniques. La dégradation d'un écosystème, la perte de certaines espèces ou de certains services peut générer des irréversibilités qui ne pourront pas être compensés sur un strict plan monétaire, ni même par la conservation d'un autre écosystème remplissant apparemment des fonctions similaires.

Les contextes sociaux et culturels qui se sont créés autour de ces écosystèmes sont également totalement évacués. Le caractère sacré de certains lieux et milieux ne peut être évalué à l'aune d'un équivalent monétaire. Le mode de vie de certaines populations, leur attachement à la terre ne peut pas simplement se voir substituer par un autre, sans graves dommages.

Les rapports de force sociaux qui sont à la base de certaines dégradations écologiques ne peuvent être pris en compte de cette manière, qui revient à mettre sur le même plan toutes les causes et toutes les solutions et à faire du rapport de l'homme avec la nature un phénomène strictement quantitatif.

Cette opération abstraite d'évaluation semble donc être contestable tant sur le plan de l'efficacité écologique que du point de vue éthique des valeurs, qui lui sont sous-jacentes.

La seule cohérence de l'opération, apparaît du point de vue de la logique du capital et des forces qui tirent parti de son expansion. En effet, à partir de l'évaluation monétaire, un processus de construction sociale se met en place, un « virtualisme » pour reprendre le concept de l'Anthropologue Daniel Miller : à partir d'un modèle abstrait on cherche ensuite à plier la réalité pour qu'elle lui corresponde²²⁷¹.

Dans le cas du TEEB, le processus d'évaluation monétaire contribue à rendre possible d'envisager la nature comme un capital naturel et les services écosystémiques comme des éléments de ce capital naturel, reproductible à l'infini, et à partir duquel il est possible d'investir et de réaliser des profits.

L'évaluation monétaire pose les bases d'un mécanisme de marché : « cette opération de normalisation aboutit à créer des objets conçus pour se plier aux particularités de l'échange marchand²²⁷² ». Il y a « mise en forme » de marchandises.

La marchandise en construction, directement tirée du principe de substituabilité, c'est un « droit à détruire » des écosystèmes et de la biodiversité comme il existe des « droits à polluer »²²⁷³, des droits d'émissions du carbone. L'investissement dans la conservation d'un écosystème et de ses services, pourra produire de tels droits, qui pourront ensuite être vendus, à des agents économiques qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu éviter de détruire, ailleurs, des écosystèmes aux fonctions jugées

²²⁷¹ MILLER (Daniel), « The virtual moment », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, Vol. 9, n° 1, 2003, pp. 57-75.

²²⁷² BOISVERT (Valérie), « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Art. cit.*, p. 35.

²²⁷³ *Ibid.*, p. 38.

similaires. Le développement de marchés de droits de ce type, directement inséré dans la sphère financière, tend à devenir l'arrière plan des mécanismes de « paiements pour services environnementaux » promus dans les instances onusiennes pour faire face à la crise écologique.

L'initiative TEEB, tout comme le paradigme (dominant) de l'économie verte auquel il se rattache, s'intègre ainsi à un projet plus vaste de marchandisation de la nature, qui voit dans la crise écologique une opportunité.

§ 2. Les « paiements pour services environnementaux », nouveaux mécanismes d'intégration des écosystèmes tropicaux à la sphère financière ?

Plusieurs programmes cooptés par les Nations Unies visent à mettre en place des mécanismes de « paiement pour services environnementaux » (PSE), afin d'inciter à la conservation des écosystèmes, de leur biodiversité et de leurs services, en particulier au Sud. Les Conventions sur le changement climatique et la diversité biologique constituent dans certains cas les cadres institutionnels du développement de tels mécanismes.

L'idée de base est de rémunérer les propriétaires ou gestionnaires d'une ressource, d'un espace écologique (une terre, une forêt) pour leur gestion durable ou leur non-destruction²²⁷⁴. Le principe de la rémunération pour service écologique rendu ne paraît pas absurde en lui-même, puisque l'ensemble de l'humanité profite de certains services écosystémiques entretenus par exemple dans les pays tropicaux : capture du carbone par les forêts et autres fonctions régulatrices, réserves de biodiversité qui alimentent les recherches scientifiques, agronomiques et pharmaceutiques.

Cependant, il apparaît que ces mécanismes sont mobilisés par certaines forces sociales comme tremplin pour intégrer étroitement les écosystèmes et leurs fonctions à la sphère marchande et financière²²⁷⁵. La biodiversité et les services écosystémiques tendraient ainsi à devenir des bases pour la création de nouvelles marchandises, de nouveaux produits financiers et favoriser ainsi l'élargissement du champ de l'accumulation financière.

²²⁷⁴ On peut également définir les PSE comme « des transactions volontaires et contractuelles entre au moins un acheteur et un vendeur d'un service environnemental bien défini (ou bien d'une pratique agricole ou foncière bien définie) qui débouchent sur un paiement (monétaire ou non) conditionné au respect des termes du contrat sur une période déterminée », KARSENTY (Alain) *et al.*, « Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du Sud. Le salut par la déforestation évitée », *Revue Tiers Monde*, n° 202, 2010/2, pp. 57-74, p. 60.

²²⁷⁵ VERZOLA Jr. (Pio), QUINTOS (Paul), « Economie verte : un bien ou un mal pour les pauvres ? », *Alternatives Sud*, Vol. 20, n° 1, 2013, pp. 85-108, p. 99.

La connexion essentielle pour saisir cette dynamique est le rattachement des PSE à des mécanismes financiers de compensation de type *Cap-and-trade*, eux-mêmes fondés sur des marchés de droits négociables, à l'instar du marché carbone et de ses permis d'émissions. Dans une telle logique, les propriétaires ou gestionnaires d'une parcelle d'écosystème vendraient sur un marché des droits correspondant à la quantification des services environnementaux rendus par la dite parcelle : capture du carbone, régulation du cycle de l'eau, préservation de certaines espèces etc. Les acheteurs pourraient se servir de ces droits pour émettre du carbone, ou modifier ailleurs un écosystème rendant à peu près les mêmes services, selon une évaluation monétaire. On voit les possibilités qui se dégagent d'un tel système : des entrepreneurs pourraient investir dans la conservation, des intermédiaires financiers proposer leurs services, des industriels détruire des écosystèmes ou polluer à moindre frais, sans compter les possibilités de spéculation. Le volume financier de tels marchés pourrait en effet s'avérer très conséquent s'ils atteignent une taille mondiale.

L'initiative REDD (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation) mené par la F.A.O., le P.N.U.E. et le P.N.U.D. pourrait constituer un possible point d'appui pour ancrer un tel système à l'échelle mondiale, impliquant les pays tropicaux. Ce programme a été proposé lors de la 13e Conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques en 2007, il a ensuite été rediscuté à la Conférence de Cancun en 2010 et requalifié REDD + à cette occasion²²⁷⁶.

L'objectif du programme REDD + est comme son nom l'indique la réduction du déboisement et de la dégradation forestière, ainsi que la conservation et la gestion durable des forêts afin d'accroître les capacités de stockage du carbone. Pour cela, les pays du Sud participant au programme seraient rémunérés globalement pour les services de stockage qu'ils rendent, charge à eux de conserver les écosystèmes forestiers au moyen de contrats de paiements pour services environnementaux passés avec des propriétaires ou des communautés locales.

Selon ses défenseurs, les avantages du projet seraient multiples : contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique à bon marché, les coûts de conservation étant plus faibles au Sud ; protéger les écosystèmes forestiers et la biodiversité qu'ils recèlent ; fournir des revenus aux pays en développement qui pourraient s'en servir pour lutter contre la pauvreté, notamment en milieu rural.

²²⁷⁶ Le + signifiant la possibilité d'augmenter les stocks de carbone par la gestion durable des forêts et la nécessité de payer attention aux besoins des communautés locales. ERAZO (Juliet S.), « REDD : Development Opportunity or Neoliberal Threat ? Indigenous Organizations Take Opposing Views », *NACLA Report on the Americas*, Spring 2003, pp. 55-60, p. 56.

Cependant, le programme REDD + tel qu'il est actuellement conçu et promu, c'est à dire comme devant s'intégrer à terme au marché mondial du carbone²²⁷⁷ et dans le cadre économique et social du capitalisme de marché, implique un certain nombre de risques environnementaux et sociaux aux échelles locale et globale. En effet, le postulat selon lequel l'intégration au marché permettrait une allocation optimale des ressources et un rééquilibrage de tous les agents – dans le cas du REDD + : l'investissement dans la conservation, la compensation entre stockage et émissions de carbone, la juste rémunération des opérateurs – fait totalement abstraction des contextes socio-économiques, des particularités écologiques, ni d'ailleurs des distorsions entraînées par la logique du profit.

Parmi ces risques on peut noter :

- L'abstraction avec lequel le programme REDD + aborde les forêts, ne prenant en compte pour déterminer leur valeur économique que leur fonction d'absorption du carbone, peut entraîner des effets écologiques pervers. Ainsi le choix de focaliser les efforts de conservation sur des espaces forestiers ayant un grand potentiel de séquestration du carbone pourrait conduire à exposer d'autres milieux, riches en biodiversité par exemple, à une pression anthropique plus importante. De même, dans le cadre du REDD la définition de ce qui constitue une forêt conduit à assimiler une forêt naturelle à des plantations d'arbres, y compris d'essences étrangères à l'écosystème locale, ou d'espèces génétiquement modifiées à croissance rapide. Des espaces forestiers ou non forestiers naturels avec leur biodiversité d'origine seraient ainsi susceptibles d'être convertis en monocultures dédiées à la séquestration du carbone. Il y aurait là, certainement une perte sur le plan écologique²²⁷⁸.
- Sur le plan social, la logique du profit liée à une marchandisation des services écologiques est susceptible de pousser des investisseurs à concentrer des terres, des espaces forestiers pour les transformer en stocks de carbone et spéculer dessus, sans prise en compte des droits de communautés rurales moins bien définis. Ces dernières et notamment des communautés paysannes ou autochtones pourraient se voir déplacer de leurs terres ou privées d'une juste rémunération pour les services écologiques qu'ils rendent²²⁷⁹.

Le programme REDD + et les mécanismes de paiements pour services environnementaux reliés, pourraient ainsi devenir des instruments accélérant l'accaparement et la privatisation

²²⁷⁷ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 112 ; Mc AFEE (Kathleen), « The Contradictory Logic of Global Ecosystem Services Markets », *Development and Change*, Vol. 43, n° 1, pp. 105-131, p. 112.

²²⁷⁸ HUETTNER (Michael), « Risks and opportunities of REDD+ implementation for environmental integrity and socio-economic compatibility », *Environmental Science & Policy*, Vol. 15, 2012, pp. 4-12, p. 6.

²²⁷⁹ LARSON (Anne M.) *et al.*, « Land Tenure and REDD+ : The good, the bad and the ugly », *Global Environmental Change*, 2013, [en ligne], <http://dx.doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2013.02.014> , (site consulté le 6 avril 2013), p. 3.

des terres, source de conflits dans les pays les plus pauvres.

- Une possible tension est également susceptible de surgir entre l'affectation de terres à des plantations pour la séquestration du carbone et les terres destinées aux cultures vivrières, pouvant potentiellement conduire à l'augmentation du prix de la terre et des produits alimentaires²²⁸⁰.
- Au vu des récentes ruées sur les terres dans le monde tropical, on peut avancer que le projet REDD + pose certains risques au niveau de la souveraineté nationale sur les ressources, si des vagues d'investisseurs étrangers s'emparent de très grandes surfaces à valoriser.
- Autre point sensible, celui de l'augmentation du poids de la sphère financière. En effet, l'initiative REDD +, si elle est directement connectée au marché mondial du carbone à l'instar du mécanisme de développement propre, a le potentiel pour considérablement amplifier le volume de ce marché financier²²⁸¹. Les opérations strictement financières, y compris spéculatives que cela est susceptible d'encourager, n'entraîneront pas automatiquement une baisse des émissions de carbone. Au contraire, en augmentant les possibilités de compensation financière, on peut se demander si des distorsions ne sont pas susceptibles de se produire qui retarderont encore les décisions critiques à prendre en matière de réchauffement climatique.

Le programme REDD + pourrait en fait faire des services écosystémiques « la dernière en date des matières premières miracles permettant le développement du Sud²²⁸² » avec tous les effets négatifs attachés à l'orientation primaire-exportatrice, que ce soit en matière de reproduction des inégalités, des instabilités ou de l'échange écologique inégal. S'il faut nuancer le propos en notant que le programme REDD + peut également être utilisé par des pays du Sud ou des communautés autochtones pour faire avancer leurs intérêts à court ou moyen terme²²⁸³, il présente néanmoins de véritables risques.

L'initiative REDD + n'est pas le seul programme de paiements pour services environnementaux actuellement en cours de développement. D'autres projets existent, plus ou moins directement reliés aux agences onusiennes. C'est le cas par exemple de ceux portant sur la capture du carbone par les activités agricoles. La Banque mondiale travaille à faire reconnaître ce

²²⁸⁰ HUETTNER (Michael), « Risks and opportunities of REDD+ implementation for environmental integrity and socio-economic compatibility », *Art. cit.*, p. 6.

²²⁸¹ Ce dernier atteignait le volume respectable de 144 milliards de dollars en 2009. Mc AFEE (Kathleen), « The Contradictory Logic of Global Ecosystem Services Markets », *Art. cit.*, p. 112.

²²⁸² *Ibid.*, p. 107.

²²⁸³ ERAZO (Juliet S.), « REDD : Development Opportunity or Neoliberal Threat ? Indigenous Organizations Take Opposing Views », *Art. cit.*, pp. 57-58.

procédé comme mécanisme de développement propre, dont les crédits d'émission pourraient être échangés sur les marchés carbone officiels découlant du protocole de Kyoto. Ces projets, qui bénéficient également de l'appui de la F.A.O. sont rangés sous le slogan de « *climate-smart agriculture*²²⁸⁴ ».

Considérant que l'agriculture est une source d'émission de gaz à effet de serre, ces dispositifs sont basés sur l'utilisation par les agriculteurs des techniques et pratiques les moins émettrices ainsi que sur les capacités des sols à capturer les gaz. Les agriculteurs qui adoptent de telles pratiques durables, se voient rémunérer en retour pour leurs services environnementaux.

C'est à ce niveau qu'intervient la marchandisation et la financiarisation. Il faut en effet normaliser, rationaliser les pratiques, évaluer les services de régulation des émissions de gaz carbonique sur le plan monétaire pour les faire rentrer dans les schémas de compensation carbone.

En 2009, a été mise sur pied la *Global Research Alliance on agriculture greenhouse gas*, un programme multilatéral dont l'objectif est d'évaluer les pratiques agricoles au regard de la comptabilité carbone.

Parallèlement, des bureaux d'études et de grandes multinationales cherchent à mettre en avant les pratiques, qui seraient les mieux à même de correspondre à la standardisation nécessitée par les mécanismes de PSE et le marché carbone. Monsanto a ainsi développé des semences génétiquement modifiées qui s'adaptent à la technique du semis direct, sans labour préalable, qui permet de limiter les dégagements de gaz à effet de serre. L'ensemble du procédé, une fois breveté, pourrait devenir éligible au mécanisme de développement propre et permettre d'accéder au marché carbone officiel²²⁸⁵.

Au Kenya, a été mis en place un projet pilote dans le cadre du Biocarbon Fund Project de la Banque mondiale destiné à impulser l'insertion de l'agriculture dans le marché carbone. Fondé sur un partenariat public-privé, il implique 15 000 agriculteurs, répartis en 800 groupes qui sont censés modifier leurs pratiques agricoles sur une période de 20 ans dans l'objectif de capturer dans le sol 600 000 tonnes de gaz à effet de serre. Techniciens et conseillers viendront conseiller les agriculteurs kenyans. Le projet devrait rapporter 2,5 millions de dollars en crédits carbone dont la plus grande part devrait revenir aux entreprises de conseil et d'ingénierie qui encadrent le projet²²⁸⁶. D'autres projets du même type sont à l'étude au Brésil, en Ethiopie, en Inde, au Costa-Rica et dans

²²⁸⁴ FAO, *Climate-Smart Agriculture. Managing Ecosystems for Sustainable Livelihoods*, Food and Agriculture Organization of the United Nations, [en ligne], <http://www.fao.org/climatechange/climatesmart>, (site consulté le 6 avril 2013).

²²⁸⁵ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 106-107.

²²⁸⁶ *Ibid.*, p. 108.

nombre d'autres pays du monde tropical²²⁸⁷.

La F.A.O. quant à elle fait la promotion de la *climate-smart agriculture* au Malawi, au Vietnam et en Zambie²²⁸⁸.

Les risques sont grands, pour qu'au travers de ces projets de paiements pour services environnementaux, le processus d'intégration de la paysannerie à l'agribusiness ne s'intensifie, étant donné les coûts impliqués par la standardisation des pratiques, et la nécessité pour que ces projets soient rentables de réunir des milliers de petits agriculteurs. *A contrario*, ces projets semblent parfaitement correspondre aux formules d'agriculture sous contrat, encadrées par des banques et des sociétés d'ingénierie.

Comme pour dans le cadre du programme REDD +, auquel ils pourraient d'ailleurs se voir intégrés, ces projets pourraient même aller de pair avec un processus de concentration et d'accaparement des terres, si des multinationales décident d'investir dans des activités agricoles ou forestières qui pourraient rapporter sur plusieurs tableaux à la fois : par la vente de produits de base à des prix qui restent élevés et par la vente de crédits carbone.

Les mécanismes de paiements pour services environnementaux, dans l'optique dans laquelle ils se présentent actuellement, insérés dans des logiques marchandes et financières, présagent non seulement une nouvelle étape dans la marchandisation de la nature, mais également une nouvelle étape dans le déplacement de la charge environnementale, dans la structuration de l'échange écologique inégal.

En effet, les opérateurs économiques des centres capitalistes, au lieu de réaliser chez eux des efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en feraient subir le poids aux pauvres du Sud tout en exploitant l'occasion pour étendre leur contrôle sur les ressources et réaliser des opérations financières hautement profitables.

Cette logique pourrait être poussée encore plus loin si des mécanismes de compensation fondé sur un marché *cap and trade* se développaient à l'échelle mondiale pour la biodiversité, à l'image de ce qui est en train d'être réalisé pour les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet TEEB prépare effectivement le terrain pour un tel système, en essayant de rendre commensurables sur le plan monétaire des écosystèmes, espèces ou services écosystémiques. Cependant, les initiatives restent actuellement limitées à des projets pilotes et sur des bases volontaires. Au niveau international, le *Business and Biodiversity Offsets Program* (BBOP),

²²⁸⁷ Voir le site de l'unité finance carbone de la Banque mondiale

<https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=BioCF&ft=Projects>, (site consulté le 6 avril 2013).

²²⁸⁸ F.A.O., *Climate Smart Agriculture Sourcebook*, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2013.

coalition de firmes, d'institutions financières et d'ONG fait la promotion de tels mécanismes de compensation pour la biodiversité. Il bénéficie du soutien de l'*United Nations Development Program*, ainsi que d'ONG comme le WWF ou de Banques de développement comme la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement. Le BBOP travaille entre autres à mettre en place des standards et autres « bonnes pratiques » en matière de conservation de la biodiversité pouvant entraîner des rémunérations et enclencher un processus marchand.

Le BBOP et d'autres initiatives du même type puisent leur inspiration dans des mécanismes existant déjà aux Etats-Unis pour la protection des zones humides et des habitats des espèces protégées²²⁸⁹.

Dans le cadre du *Clean Water Act* de 1977 et de l'*Endangered Species Act* de 1973, les projets qui entraînent des dégradations sont soumis à un régime d'autorisation préalable. Pour obtenir son permis, le maître d'oeuvre doit normalement respecter la hiérarchie de l'atténuation : éviter les impacts de son projet, les limiter et enfin compenser les atteintes.

Pour les projets de compensation, le maître d'oeuvre peut faire appel à un opérateur spécialisé, à condition que les projets soient validés par les administrations compétentes.

A partir des années 1990, suite aux orientations prises en ce sens par l'administration Bush père, la compensation des zones humides a commencé à se libéraliser, ce qui a également gagné le secteur de la conservation des espèces.

Des investisseurs ont développés des banques de compensation, des réserves spécialement gérées pour abriter des espèces menacées. Ces projets émettent des crédits sous le contrôle des autorités. Les entreprises qui projettent d'aménager un territoire sensible peuvent se tourner vers ces banques et leur acheter des crédits pour compenser les dommages écologiques entraînés par leurs projets.

L'objectif est d'arriver à un équilibre : le *no net loss*, entre habitat dégradé et habitat restauré.

Un pas supplémentaire vers la création d'authentiques instruments de marché a été franchi en 2008, lorsque a été créé le *US Office of Ecosystem Services and Markets*. Son objectif est de parvenir à une standardisation des méthodes d'évaluation monétaire des écosystèmes et services écosystémiques, de manière à créer un véritable marché de droits négociables. Une association professionnelle s'est d'ailleurs mise en place pour établir une codification des procédures²²⁹⁰.

On rejoint ici le projet du TEEB qui a d'ailleurs lui-même mis sur pied un programme éducatif appelé *bank of natural capital* qui présente les stocks et les flux de la nature sur le modèle d'un compte en banque. Il apparaît qu'au-delà du symbole, l'objectif du TEEB est bien de préparer la mise en place de banques de compensation de dégradation de la biodiversité à l'échelle mondiale sur le modèle des Etats-Unis.

²²⁸⁹ HEIN (Lars), MILLER (Daniel C.), DE GROOT (Rudolf), « Payments for ecosystem services and the financing of global biodiversity conservation », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 5, 2013, pp. 87-93, p. 89.

²²⁹⁰ BOISVERT (Valérie), « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Art. cit.*, pp. 36-38.

Une telle entreprise à la même échelle que le REDD +, occasionnerait probablement des effets pervers de même nature.

Qui gérerait ces « banques de compensation » ? Dans le modèle marchand tel qu'il est promu actuellement, on peut supposer qu'il s'agirait d'investisseurs privés : multinationales, banques, fonds d'investissement. Les mêmes opérateurs, qui ces dernières années actuellement, se ruent sur les terres agricoles du monde tropical pour profiter des prix élevés des matières premières. Des opérations spéculatives similaires pourraient se dérouler impliquant l'expulsion ou la subordination des communautés locales. Dans la seconde alternative, ces dernières seraient réduites à être des « gardiennes » de la nature, non plus au sens noble du terme, en conservant leur mode de vie, mais sur le modèle du gardien de zoo, c'est à dire après prolétarianisation et standardisation des pratiques de conservation.

Dans le paradigme de l'économie verte tel qu'il est actuellement présenté par les acteurs dominants, la capitalisation de la nature se couple ainsi avec l'accumulation par dépossession.

Comptabilisation de la biodiversité et des services écosystémiques, marchandisation de ces services au travers des mécanismes de compensation et des marchés *cap-and-trade* tendent à faire surgir une nouvelle strate financière : la finance verte, à même d'organiser la spéculation sur les processus de la vie.

§3. Vers la création d'une nouvelle strate financière, la finance verte ?

Nouvelle frontière de l'expansion du capital, l'économie verte et l'approche marchande de la conservation et des fonctions de la nature qui la sous-tend, ouvrent la voie à un nouveau développement du capital financier. Des opérateurs financiers commencent en effet à développer des produits et des services directement fondés sur des activités de conservation et d'exploitation des services écosystémiques.

En 2010, ce marché était estimé à 3 milliards de dollars au niveau mondial²²⁹¹.

Des fonds d'investissement spécialisés font leur apparition, à l'image de *EKO Asset Management Partners* ou de *Canopy capital*.

Cherchant à se placer sur les « marchés émergents des services écosystémiques » en tant que

²²⁹¹ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte, Op. cit.*, p. 99.

banque d'affaire spécialisée, *EKO Asset Management* projette d'investir dans l'achat de terres « possédant des actifs environnementaux non identifiés ou non valorisés ». L'institution est particulièrement bien reliée au monde de la haute finance puisqu'un ancien président de la Banque mondiale, James Wolfensohn est passé par son conseil d'administration. En 2011, *EKO* lançait aux Etats-Unis un *Green Carbon Fund*, dans lequel le pétrolier *BP* était un des premiers investisseurs²²⁹².

Canopy Capital, un autre fonds passa en 2008 un accord avec la réserve nationale d'Iwokrama en Guyana, en pleine forêt amazonienne. L'accord consistait en financement par *Canopy Capital* d'opérations de conservations en échange de droits sur les services écosystémiques issus de la réserve (stockage de l'eau et du carbone par exemple). L'objectif étant de négocier à nouveau ces droits²²⁹³.

Parallèlement, des indices boursiers sont développés pour orienter les investissements dans les secteurs durables. L'entreprise Dow Jones a ainsi créé le *Dow Jones Sustainable Index* au début des années 2000.

Ces indices reposent sur l'identification, par des institutions financières, des « bonnes pratiques » environnementales, des sociétés cotées au moyen de techniques de *benchmarking*, de comparaison et d'évaluation.

Les méthodes utilisées pour évaluer les pratiques des firmes sont souvent fragiles puisque directement soumises aux informations que veulent bien livrer ces dernières aux auditeurs ; informations qui sont d'ailleurs la plupart du temps basées sur des enquêtes réalisées en interne²²⁹⁴.

Des sociétés comme *Inflexion Point Capital Management* (IPCM) ou *Innovest Strategic Value Advisors* se spécialisent dans la création de ces indices boursiers et des produits d'investissement qui leur sont liés. IPCM a été fondée par Matthew Kiernan qui a été président du *World Business Council of Sustainable Development* et qui intervient régulièrement au Forum de Davos.

Avec sa précédente compagnie *Innovest*, Matthew Kiernan, avait travaillé avec la banque *JPMorgan* sur un produit obligataire fondé sur un indice carbone. Ce type de produit est maintenant proposé avec des obligations d'Etat. Le principe est de relier le taux d'intérêt de l'obligation au respect de normes d'émission de gaz à effet de serre. Les investisseurs augmentent leurs revenus si les normes sont dépassées et inversement. Sous couvert d'utiliser le pouvoir de pression des marchés pour inciter les Etats à adopter des comportements « durables », on ouvre la porte à une spéculation sur

²²⁹² AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 100 ; SULLIVAN (Sian), « Banking Nature ? The Spectacular Financialisation of Environmental Conservation », *Antipode*, Vol. 45, n° 1, 2013, pp. 198-217, p. 203.

²²⁹³ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *Op. cit.*, p. 99.

²²⁹⁴ BOISVERT (Valérie), « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Art. cit.*, p. 40.

les risques de réchauffement climatique²²⁹⁵, avec les dérives qui peuvent en résulter.

De leur côté, les banques de développement et en particulier la Banque mondiale, encouragent les Etats à intégrer les marchés de compensation carbone pour augmenter leurs finances²²⁹⁶. C'est ce à quoi contribue notamment le Forest Carbon Partnership Facility en lien direct avec le programme REDD +.

Tout se met donc en place pour faciliter le développement d'un véritable marché financier des services écosystémiques, comme il en existe déjà en lien avec toutes sortes de matières premières.

Un élément qui va directement dans ce sens est la création de produits financiers complexes fondés en dernière instance sur des processus écologiques comme le réchauffement climatique ou la perte de biodiversité.

Des propositions portent ainsi sur la création de dérivés biodiversité. L'objectif serait de réduire les coûts de la conservation en mettant sur pied des marchés de dérivés fondés sur le risque de la disparition d'espèces.

Les gouvernements émettraient des contrats dérivés de manière à vendre à des investisseurs des parts sur le risque de voir des espèces disparaître. Il s'agirait en quelque sorte de contrats d'assurance.

Les intérêts de la conservation, des gouvernements et des propriétaires fonciers seraient ainsi alignés en permettant à ces derniers et aux investisseurs financiers de visualiser les bénéfices financiers de la conservation des espèces par rapport à la destruction de leurs habitats.

En cas de mise en danger de l'espèce considérée, en fonction d'une mesure établie à l'avance, les prix des contrats se renchériraient et les fonds versés par les investisseurs pourraient être débloqués pour financer des mesures de conservation.

Une telle logique semble particulièrement dangereuse, étant donné qu'elle conduit à articuler le prix d'un produit financier à la rareté d'une espèce²²⁹⁷. En effet, plus l'espèce serait menacée, plus le prix des contrats dérivés augmenteraient ce qui pourraient conduire à des spéculations dangereuses à la fois sur le plan de l'éthique et des atteintes à l'environnement.

D'autres produits permettraient de gager sur l'environnement des emprunts hypothécaires :

²²⁹⁵ SULLIVAN (Sian), « Banking Nature ? The Spectacular Financialisation of Environmental Conservation », *Art. cit.*, p. 204.

²²⁹⁶ *Ibid.*, p. 204.

²²⁹⁷ *Ibid.*, p. 208.

les *environment mortgage*. De tels emprunts seraient placés auprès de communautés locales du Sud sous forme de microcrédits, en leur permettant d'accéder à des ressources financières sous condition de bonne gestion des ressources naturelles²²⁹⁸.

La titrisation des flux de revenus futurs est également une technique considérée comme pouvant s'appliquer aux marchés financiers de la conservation. C'est l'exemple des *Forest-Backed Bonds* qui permettent aux propriétaires de forêts « de lever des fonds pour le financement de la conservation et de la gestion durable de ces forêts, avant même que les revenus ne soient générés. Ils incitent en principe à miser sur le long terme, en renonçant par exemple à exploiter le bois d'oeuvre, puisque ce n'est pas le bois mais la préservation de la forêt qui sera valorisée²²⁹⁹ ».

Ces produits financiers, qui sont les mêmes qui ont conduit à l'éclatement de la crise des *subprimes*, au-delà de leur apparent intérêt pour la conservation sont autant d'occasion de créer de nouvelles couches de capitaux fictifs, propices à la spéculation. En fait ce sont les processus naturels eux-mêmes et les changements environnementaux - évolution de la biodiversité, régulation climatique – qui risquent de devenir des objets de spéculation²³⁰⁰.

La logique qui sous-tend ces ébauches de finance verte est en effet celle d'une adaptation forcée des contextes socio-naturels à des sphères économiques qui tendent à se déconnecter de tout rapport au réel pour se concentrer sur la multiplication de l'équivalent monétaire.

Par conséquent, le risque est grand qu'avec la croissance de marchés de produits financiers « verts », la dynamique de l'accumulation financière prenne le pas sur les ambitions conservationnistes.

Les Nations Unies, en soutenant directement ou indirectement le développement de cette marchandisation et financiarisation de la nature comme un moyen de faire face à la crise écologique, alimentent la logique même qui entraîne la plupart des dégradations environnementales : la logique du profit monétaire et financier. Celle-ci, en poussant les opérateurs économiques individuels à tout évaluer à l'aune du rendement financier et à se concurrencer entre eux pour l'accumulation, conduit à des décisions irrationnelles sur le plan collectif. L'économie n'est pas réintégrée dans les limites écologiques de la planète, ce sont les processus naturels, et la reproduction du vivant en premier lieu, qui se trouvent reconstruits pour correspondre aux

²²⁹⁸ AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, *Op. cit.*, p. 101.

²²⁹⁹ BOISVERT (Valérie), « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Art. cit.*, p. 41.

²³⁰⁰ SOLON (Pablo), « « Economie verte » versus « droits de la nature » », *Alternatives Sud*, Vol. 20, n° 1, 2013, pp. 139-144, p. 141-142.

dynamiques économiques du capitalisme. L'abstraction et le réductionnisme économicistes dominant.

Dans le même mouvement, les autres options et valeurs susceptibles d'être utiles pour faire face à la crise écologique et ses manifestations se trouvent marginalisées.

Les approches politiques de la gestion des ressources naturelles, fondées sur l'idée de bien commun et de respect des différents intérêts en présence, dont celui des générations futures et par conséquent de l'intérêt à long terme de l'humanité et de la biosphère, se trouvent discréditées par principe.

Or, elles pourraient justement permettre de réencadrer l'économie dans des règles de vie sociale, en prenant comme point de départ à l'ébauche de solutions, les limites écologiques elles-mêmes. L'étendue du possible sur le plan écologique permettrait de fixer les règles de comportement et de répartir avec justice le poids des charges environnementales.

On retrouve dans l'attitude des Nations Unies face aux aspects sociaux de l'actuel enchevêtrement des crises, les mêmes tendances à envisager les solutions à l'aune du réductionnisme marchand. Les effets de la crise sont dès lors plus abordés comme des opportunités économiques que comme des situations de détresses humaines dont il importe de régler les causes structurelles.

Chapitre 2 : L'ONU face aux problèmes sociaux du développement : les risques d'enfermement dans une vision réductrice du monde

Les aspects sociaux de l'actuelle vague de crises socio-écologiques sont multiples : déstructuration et fragmentation sociale génératrices de violences, effondrement ou stagnation économique à différentes échelles, uniformisation ou marginalisation culturelle aliénante.

Elles se traduisent souvent par la violation des droits humains fondamentaux : droit à l'alimentation et à l'eau, droit au développement, droit au travail, droit à la santé, droit à l'éducation etc.

Dans de nombreux pays du monde tropical, ces problèmes sont liés directement ou indirectement à des formes de contrôle et d'exploitation des ressources naturelles dont on a vu dans la seconde partie qu'elles étaient liées aux tendances profondes du système capitaliste mondial et à son organisation actuelle sous le régime international néolibéral.

L'accaparement des terres agricoles par les sociétés transnationales financières ou de l'agrobusiness ; la spéculation sur les produits de base alimentaires ; le contrôle par le capital transnational des modes de production paysans ; la privatisation des services d'accès à l'eau ; la conversion des milieux socio-écologiques par des sociétés minières ou pétrolières ; le pillage des connaissances traditionnelles par des sociétés pharmaceutiques : autant de facteurs perturbateurs indépendants, qui lorsqu'ils combinent leurs effets, conduisent à des situations dans lesquelles les besoins humains essentiels ne peuvent plus être satisfaits. Dans de tels contextes, le concept même de développement perd son sens.

Or, face à ces problèmes, l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et chacune des institutions qui lui sont rattachées se sont détournées d'une approche globale, tentant de prendre à la racine les causes systémiques des dérèglements sociaux. Cette approche, qui avait cours au moment des revendications pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et qui irriguait les débats sur le développement, a été marginalisée, au profit d'une conception réductrice des affaires humaines.

L'économicisme et le réductionnisme de marché en tant que position et point de vue s'est en effet diffusé dans les institutions onusiennes à la faveur du tournant néolibéral du début des années 1980. Non seulement toutes les relations et finalités humaines ont été réduites à la sphère économique – excluant d'autres dimensions sociales essentielles comme le politique, le droit, l'éthique ou le

culturel²³⁰¹ - mais les institutions de marché (propriété privée, libre concurrence, ouverture à l'international) ont été présentées comme des panacées aux problématiques du développement, elles-mêmes fractionnées en de multiples sous-catégories : pauvreté, sécurité alimentaire, habitat etc. Il n'est pas jusqu'aux savoirs traditionnels des peuples autochtones qui n'ont pas été jugés mieux protégés intégrés dans ces institutions de marché qu'en dehors. La démocratie elle-même, réduite à des modèles représentatifs est conçue inséparablement du marché.

Si les relations sociales ne se réduisent pas à la sphère économique, l'économie elle-même ne se réduit pas au marché, qui conduit à faire passer les intérêts particuliers avant l'intérêt général. Mais l'utilitarisme et l'individualisme, en tant que valeurs dominantes liées à la globalisation néolibérale et à l'influence de ses acteurs majeurs que sont les firmes multinationales, ont fini par faire reculer l'idée de l'intérêt commun au sein des Nations Unies.

Le ralliement des institutions onusiennes à des approches du développement parasitées par l'économicisme coïncide avec l'abandon de la prise en charge des questions de développement économique aux institutions de Bretton Woods²³⁰². En effet, la Banque mondiale et le F.M.I., institutions justement entièrement dominées par le réductionnisme marchand, sont implicitement désignées dans les discours comme les arbitres de dernière instance des grandes orientations en matière de politiques de développement²³⁰³.

Dans ce cadre, les autres institutions onusiennes servent souvent d'auxiliaires, apportant leur légitimité et leurs capacités à produire du discours. Elles jouent également un rôle non négligeable de gestion de l'urgence, ne se distinguant guère sur ce point des grandes ONG humanitaires.

Heureusement, l'O.N.U. reste une enceinte encore suffisamment ouverte pour que des voix dissidentes critiquent en son sein ce réductionnisme. Des voix encore isolées certes, mais bien présentes et qui soulèvent les contradictions dans les discours institutionnels, remettant l'intérêt général et les droits de l'homme individuels et collectifs au centre du débat.

Après avoir abordé d'un point de vue général les conflits de valeurs qui traversent l'organisation des Nations Unies autour de l'approche du développement (Section 1.), on se penchera sur un cas précis, celui de la diversité culturelle. Il permet en effet de bien montrer les enjeux qui se jouent au sein des Nations Unies autour d'un concept clé pour le développement et l'avenir de l'humanité (Section 2.).

²³⁰¹ FRITZ (Jean-Claude), « Mondialisation et déstructuration des cadres et des conditions de vie », *Art. cit.*, p. 429.

²³⁰² Institutions qui, rappelons-le, font parties du système des Nations Unies.

²³⁰³ COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, *Op. cit.*, pp. 69-70.

Section 1 : Entre progression et contestation de la rationalité néolibérale au sein des institutions onusiennes et des approches du développement

Dans un premier temps, il s'agira de montrer comment l'idéologie néolibérale et son réductionnisme marchand ont pénétré les visions du développement, articulées dans les discours et les programmes des institutions onusiennes. Il apparaît que tous les problèmes sont finalement ramenés à la nécessité d'adapter les sociétés, du local au national, aux institutions marchandes et au-delà au marché mondial. Les questions politiques sont évacuées, en particulier celles portant sur le contrôle des grands opérateurs économiques que sont les firmes multinationales financières et industrielles. Ce sont pourtant ces firmes qui exercent le pouvoir de marché et qui, par conséquent, orientent le sens du « développement » en économie capitaliste de marché. Pareillement, les conditions matérielles de réalisation des droits fondamentaux sont renvoyées au libre jeu de la concurrence et à l'équilibre entre les intérêts individuels auquel elle est censée aboutir (§1.).

Face à cette vision dominante, des voix s'élèvent au sein des Nations Unies pour mettre le respect des droits humains et de l'intérêt général en avant, ainsi qu'une approche globale des problèmes du développement. On partira, pour illustrer ces contre-courants, de l'exemple du problème de l'alimentation (§2.).

§1. Le réductionnisme marchand appliqué aux problématiques sociales du développement ou le détournement des problèmes

Les approches relatives au développement mises en œuvre par l'organisation des Nations Unies consistent, depuis les années 1980, à *compenser* les effets négatifs du système mondial plutôt qu'à chercher à en remettre en cause les fondements comme cela avait été amorcé durant la décennie soixante-dix. C'est ainsi que les problèmes de pauvreté, de conflits, de réfugiés, ou plus en rapport avec les ressources, de sécurité alimentaire ou d'accès à l'eau sont abordées : comme des dommages collatéraux exceptionnels d'un fonctionnement global considéré a priori comme normal ou comme des résidus d'une histoire locale qu'il importe de dépasser pour rentrer de plein pied dans la modernité.

Cette position s'accompagne d'une mise en avant plus ou moins explicite d'une vision réductrice et occidentaliste de cette modernité comme modèle à suivre : foi en une croissance illimitée ;

nécessité de la libre concurrence ; reconnaissance des droits de propriété ; ouverture sur le marché mondial ; impératif de bonne gouvernance etc.

Au lieu d'engager une dynamique de résolution des problèmes qui supposerait de discuter les fondements du système mondial, ce positionnement de l'Organisation des Nations Unies tend au contraire à détourner l'attention des causes réelles et à renforcer les conceptions dominantes fondées sur l'utilitarisme, l'économicisme et l'individualisme²³⁰⁴.

On cherchera à illustrer ces contradictions sur trois points qui constituent un condensé de l'approche onusienne en matière de développement durant la période récente : la mise en avant des objectifs du millénaire pour le développement et de la lutte contre la pauvreté (A.) ; l'introduction ambiguë du concept de sécurité humaine dans l'approche des droits humains fondamentaux, notamment ceux à l'eau et à l'alimentation (B.) ; la légitimation de l'autorégulation des firmes multinationales (C.).

A) Les objectifs du millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté : camouflage pour une conception économiciste des ressources humaines ?

Les huit objectifs du millénaire pour le développement²³⁰⁵ élaborés à partir de la Déclaration du millénaire des Nations Unies signée en 2000 et l'ensemble de cibles et d'indicateurs chiffrés²³⁰⁶ élaborés pour contrôler leur réalisation ont constitué durant la période récente le cadre programmatique destiné à guider le volet « social » des politiques publiques internationales et nationales de développement sur la période 2000-2015.

Ces objectifs et les programmes opérationnels qui s'y réfèrent ont été le fruit d'un consensus survenu entre dirigeants des grands Etats et des organisations internationales reliées au système des Nations Unies, sur l'articulation à donner aux discours et aux politiques de développement à un moment donné où la mondialisation néolibérale était jugée comme un fait acquis dans les sphères dominantes.

Il s'agissait d'inscrire dans la durée les réformes d'adaptation à cette mondialisation qui avaient été

²³⁰⁴ FRITZ (Jean-Claude), «Mondialisation et déstructuration des cadres et des conditions de vie», *Art. cit.* ; COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, *Op. cit.*, p. 77.

²³⁰⁵ Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ; éducation primaire pour tous ; promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; amélioration de la santé maternelle ; lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; garantie d'un environnement durable, mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, SACHS (Jeffrey D.), (Dir.), *Investir dans le développement, plan pratique pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement*, New York, Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, 2005.

²³⁰⁶ 18 cibles et 48 indicateurs, PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2003 : Les objectifs du millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*, Paris, Economica, 2003, p. 27.

avancées, depuis le début des années 1980 dans la sphère économique sous la forme des programmes d'ajustement structurel. Pour cela, il était nécessaire de traiter de la question sociale pour légitimer un processus en perte de crédit suite à la crise asiatique de 1997, l'effondrement de l'Argentine et les manifestations de Seattle en 1999.

Cette inflexion dans les discours et les pratiques a fait suite au changement de ligne adopté par la Banque mondiale et le F.M.I. au cours des années 1990, lorsque l'approche de la « bonne gouvernance », centrée sur les institutions, est peu à peu devenue la référence des institutions financières internationales.

Les institutions de Bretton Woods se sont d'ailleurs complètement intégrées aux programmes de réalisation des objectifs du millénaire et ont joué un rôle important de coordination des politiques nationales, destinées à remplir ces objectifs, au travers des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Tout comme la « bonne gouvernance », les objectifs du millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté, qui a constitué leur pendant opérationnel, se sont donc inscrits dans une conception plus vaste du développement abordé comme la nécessaire adaptation à la globalisation néolibérale.

La construction même des objectifs du millénaire en tant que cadre programmatique paraît destinée à justifier le modèle économique dominant.

En effet, réduire la question sociale à des cibles chiffrées très consensuelles comme, la réduction de la pauvreté, de la faim, l'éducation primaire ou la baisse de la mortalité infantile revient à faire fi des rapports économiques et sociaux qui conduisent à l'exclusion sociale de pans entiers des populations et les maintiennent dans la misère ; On esquivé par là même le problème central de l'origine des inégalités sociales, ce qui permet d'éviter toute remise en cause du système économique mondial et des politiques qui sont menées pour y adapter les formations sociales.

Au contraire, l'approche retenue, derrière une apparence de prise en compte des interactions entre les problèmes du développement, aborde celui de la pauvreté sous un angle strictement économiciste et monétaire²³⁰⁷, devenant par la même occasion un outil de légitimation de ces politiques.

²³⁰⁷ RIST (Gilbert), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007, p. 409 ; SERVET (Jean-Michel), « les illusions des « objectifs du millénaire », in LAFAYE DE MICHEAUX (Elsa), MULOT (Eric), OULD-AHMED (Pépita), (Dir.), *Institutions et développement, La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 66.

Pour atteindre les objectifs chiffrés fixés par l'ONU, comme réduire de moitié, avant 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, les Etats sont invités à mettre en œuvre des politiques de croissance « soutenue, partagée et équitable »²³⁰⁸.

Mais le contenu de ces politiques n'est quant à lui pas discuté ; ni le cadre juridico-politique international qui les contraint et oriente ces politiques.

Le plan d'action de 2010 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies et intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement » fait discrètement mention de ce cadre contraignant dans les domaines « du commerce, de l'investissement et du développement international ». Il est rappelé qu' « Il appartient à chaque Etat de concilier au mieux les avantages de l'acceptation des règles et obligations internationales et les inconvénients d'une moindre latitude dans le choix des politiques »²³⁰⁹.

La reconnaissance du « rôle majeur que joue le commerce en tant que moteur de la croissance et du développement » et la lutte contre « la tentation du protectionnisme » font d'ailleurs partie intégrante de la politique de promotion des objectifs du millénaire²³¹⁰.

On a là en fait une justification des prescriptions économiques que les Institutions financières Internationales livrent aux pays du Sud depuis trente ans.

Tout est fait pour démontrer que la croissance, telle qu'elle est conçue et générée dans le cadre du modèle néolibéral orthodoxe, est le seul et unique moyen de résorber la pauvreté. L'insertion au sein du marché mondial, la focalisation sur les exportations et notamment celles de produits de base, la promotion des partenariats publics-privés, le renforcement des infrastructures, la réforme de l'Etat à l'aune de la « bonne gouvernance », tous les éléments insérés dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté comme conditionnalités à l'assistance financière de la Banque mondiale ou du F.M.I., sont conçus comme des moyens de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement²³¹¹.

L'illusionnisme discursif fonctionne, appuyé sur des données quantitatives. La Banque mondiale a pu annoncer le 29 février 2012 que l'extrême pauvreté était en recul dans le monde et que le premier objectif du millénaire serait rempli avant 2015²³¹². Cela en plein dans une période de crise mondiale qui a vu basculer dans la famine des millions de personnes.

Les disparités, entre pays ou à l'intérieur des pays, qui sont générées par le modèle de

²³⁰⁸ Point 43 de la Résolution [A/RES/65/1] de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2010 : « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ».

²³⁰⁹ *Ibid.*, point 37.

²³¹⁰ *Ibid.*, point 42.

²³¹¹ *Ibid.*, point 23.

²³¹² Banque mondiale, communiqué de presse n°2012/297/DEC, [en ligne], <http://web.worldbank.org> (site consulté le 10 mars 2012).

développement néolibéral, sont totalement occultées puisque les indicateurs choisis sont globaux. Peu importe, puisque sur le plan du discours, la relation entre croissance orientée vers le marché mondial, mesures de libéralisation et réduction de la pauvreté, est démontrée²³¹³.

Les objectifs du millénaire et les politiques publiques internationales et nationales qui se réfèrent à ces objectifs ne sont pas seulement conçus pour apporter un soutien idéologique au modèle dominant de croissance, ils sont de plus pensés pour soutenir ce modèle dans les faits.

Il y a derrière les objectifs du millénaire pour le développement l'idée que les ressources humaines nécessaires à la croissance doivent être aptes à la production et que doit être atteint un certain niveau de stabilité sociale.

Ce raisonnement, qui peut apparaître globalement louable et censé, est cependant très empreint dans l'approche soutenue par les dirigeants nationaux et internationaux, de considérations utilitaristes et sécuritaires.

Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté sont pensées comme devant fournir au secteur privé les ressources humaines nécessaires à son développement. Cela peut passer par des investissements dans les infrastructures de communication, dans le secteur de la santé ou de l'éducation, mais aussi par des aides financières directes.

L'objectif visé est l'augmentation de la disponibilité et de la productivité du travail local sans que le secteur privé n'ait à supporter le coût de cette augmentation, notamment en termes de salaires²³¹⁴.

Au contraire, il faut que le secteur privé se retrouve allégé de ses obligations sociales.

Dans les pays du Sud, de telles politiques ont pour but d'attirer les investisseurs étrangers en plus de favoriser les capitalistes locaux.

Dans cette optique, à l'instar des ressources naturelles, les populations sont conçues comme un capital, un facteur de production qui peut permettre l'expansion du secteur marchand. Si on pousse le raisonnement et qui correspond à la logique même du capital, le capital humain est vu comme pouvant lui même être amélioré ou substitué par le capital mort, par les machines et la technologie²³¹⁵.

On retrouve là les vieilles conceptions economicistes qui ont leur racine dans la tradition libérale.

²³¹³ LAPEYRE (Frédéric), « Objectifs du millénaire pour le développement : outils de développement ou cheval de Troie des politiques néolibérales ? », *Alternatives Sud*, Vol. 13, n° 1, 2006, pp. 9-26.

²³¹⁴ SACHS (Jeffrey D.), (Dir.), *Investir dans le développement, plan pratique pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement*, *Op. cit.*, p.150-151.

²³¹⁵ SERVET (Jean-Michel), « les illusions des « objectifs du millénaire », in LAFAYE DE MICHEAUX (Elsa), MULOT (Eric), OULD-AHMED (Pépita), (Dir.), *Institutions et développement, La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, *Op. cit.*, p. 66-67 et p. 73.

Ces conceptions, favorables au développement des rapports capitalistes, ont toujours vu l'Etat comme une aide au décollage économique et la force de travail humaine comme un coût, dont la reproduction physique doit être assurée mais au maximum en dehors de l'entreprise.

La lutte contre la pauvreté et les objectifs du millénaire s'inscrivent bien dans cette tradition qui subordonne la reproduction sociale à la croissance et en dernière instance à la croissance du capital.

Dans la même optique, les politiques publiques de lutte contre la pauvreté ont une importante portée sécuritaire. Les pays en développement sont en effet censés assurer un minimum de stabilité sociale pour que les investissements étrangers puissent être entrepris sans trop de risques et qu'un fonctionnement économique régulier permette leur rentabilité. On retrouve ici encore les objectifs liés aux règles de bonne gouvernance promues par la Banque mondiale.

Les objectifs du millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté sont ainsi indissociables d'un contexte mondial marqué par le terrorisme de masse et le développement endémique de guerres civiles ou de vives tensions sociales dans de nombreux pays du Sud.

Ces liens entre les politiques internationales de développement et les considérations sécuritaires ne sont pas nouveaux puisqu'ils étaient déjà perceptibles dans le soutien apportés à certains programmes d'aide internationale lancés par les présidents américains Truman et Kennedy en pleine guerre froide²³¹⁶.

En définitive, la principale faille du cadre programmatoire qu'ont constitué les objectifs du millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté est l'abstraction complète qui est faite des dynamiques système économique mondial, des pressions juridico-politiques à adopter un modèle de développement néolibéral et des inégalités entre nations et à l'intérieur des nations que ce. Cette faille est logique et traduit l'hégémonie des conceptions dominantes en matière de développement.

Tout laisse à penser que la conception sous-jacente aux objectifs de développement durable, qui sont destinés depuis la Conférence Rio +20 de 2012 à prendre la suite des objectifs du millénaire pour le développement, suit la même logique²³¹⁷.

On retrouve cette logique abstraite et utilitariste dans la diffusion du concept de sécurité humaine.

²³¹⁶ LAPEYRE (Frédéric), « Objectifs du millénaire pour le développement : outils de développement ou cheval de Troie des politiques néolibérales ? », *Art. cit.*

²³¹⁷ SACHS (Jeffrey D.), « From Millenium Development Goals to Sustainable Development Goals », *The Lancet*, Vol. 379, 2012, pp. 2206-2211.

B) Le lien ambigu entre sécurité humaine et satisfaction des droits fondamentaux : l'exemple du droit à l'eau et du droit à l'alimentation

Depuis la fin de la guerre froide, les droits de l'homme et la sécurité sont devenus des références constantes des discours internationaux relatifs au développement.

L'Organisation des Nations Unies a une longue histoire de reconnaissance et de codification des droits humains fondamentaux. Les textes de référence en la matière sont la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les deux Pactes de 1966 sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Les droits de l'homme ont depuis longtemps été au centre d'affrontements politiques et idéologiques sur la scène internationale. Après la Seconde Guerre mondiale, pour rester dans la période récente, le bloc de l'Ouest, centré sur les Etats-Unis, se référait surtout aux droits civils et politiques, tandis que le bloc de l'Est, centré sur l'URSS, se référait en général aux droits économiques et sociaux. Le Tiers-Monde a quant à lui contribué à faire émerger la dimension des droits collectifs, comme le droit au développement par exemple.

A partir des années 1990, les droits de l'homme vont être à nouveau mobilisés mais cette fois-ci comme axe de définition des politiques de développement²³¹⁸ par les grandes institutions internationales du secteur. En 1993, a eu lieu à Vienne une Conférence mondiale sur les droits de l'homme. La Banque mondiale, le P.N.U.D. et d'autres organismes du système des Nations Unies incluent dès lors à un degré ou un autre les droits de l'homme dans leurs discours sur le développement.

En 2000, la Déclaration du millénaire y faisait directement référence. En 2003, le rapport annuel du P.N.U.D. sur le développement humain affirmait que les objectifs du millénaire pour le développement, le développement humain et les droits de l'homme reposaient sur une motivation commune²³¹⁹.

En 2005, le rapport du Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, dénommé *In larger Freedom* rappelait les liens existants entre le développement, la sécurité et les droits de l'homme.

Etant donné leur place centrale dans les discours sur le développement et l'importance des politiques qui sont susceptibles d'être impulsées en leur nom, la manière dont sont conçus à la fois

²³¹⁸ BARTOLI (Henri), *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*, Paris, Economica, UNESCO, 1999, p. 10.

²³¹⁹ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2003 : Les objectifs du millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*, Op. cit., p.28.

les droits de l'homme et les conditions de leur réalisation devient un enjeu fondamental. Il apparaît que cette conception est devenue de plus en plus empreinte de réductionnisme. En effet, pour les organisations onusiennes au sens large, en tout cas au niveau des sphères décisionnelles de l'organisation, les droits de l'homme ont en effet tendu à devenir des instruments discursifs dont les conditions de réalisation ne pouvaient être que soumises aux logiques économiques dominantes.

Concernant l'accès aux ressources naturelles, le droit à l'alimentation et le droit à l'eau ont été particulièrement mis en avant par les instances Onusiennes. Les politiques relatives à l'accès à l'eau et à l'alimentation ne sont pas nouvelles au niveau international et dans le cadre du système onusien en particulier. Cependant, dans les années 1990 et 2000, les instances internationales vont reprendre ces thèmes sous l'angle des droits de l'homme, de la sécurité humaine et du développement durable.

Au cours des années 1990 et au début des années 2000, une série de conférences internationales et de meetings au sommet²³²⁰ ainsi que les déclarations et programmes d'action qui en sont issus ont fait émerger les notions de droit à l'eau et de droit à l'alimentation. Le comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a ensuite adopté en 1999 et 2002 respectivement les commentaires généraux n°12 sur le droit à l'alimentation et n°15 sur le droit à l'eau.

Le Sommet Mondial de l'alimentation de 2002 déclencha un processus qui aboutit en 2004 à l'adoption, par les 187 Etats membres du Conseil général de la F.A.O., de lignes directrices volontaires visant à soutenir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissait le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement.

On peut s'interroger sur l'opportunité de fragmenter ainsi les droits humains et de reconnaître séparément ce qui est normalement impliqué par la Déclaration Universelle des droits de l'homme et les pacte de 1966 relatif aux droits économiques sociaux et culturels, mais là n'est pas le

²³²⁰ Forums mondiaux de l'eau et Déclaration ministérielle de La Haye sur la sécurité de l'eau au XXIème siècle , Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, Conférence sur l'habitat de 1996, Sommet et déclaration du millénaire, pour le droit à l'eau ; Sommet mondial sur l'alimentation de 1996 pour le droit à l'alimentation.

problème le plus crucial.

La principale contradiction, réside surtout dans la conception dominante qui existe des conditions de réalisation de ces droits et donc des moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire.

La réalisation de ces droits est souvent associée dans les discours et les instruments juridiques à la réalisation de la sécurité humaine et environnementale, et notamment à la sécurité alimentaire et à la sécurité de l'eau²³²¹.

A priori, faire le lien entre la satisfaction des droits à l'eau et à l'alimentation et l'existence d'un environnement social et écologique sécurisé, semble logique.

Or, le concept élargi de sécurité tel qu'il a été développé au cours des années 1990²³²² puis repris et utilisé dans les politiques étrangères de grands Etats²³²³, a des implications particulières en matière de politiques publiques et économiques.

Le concept replace en effet l'individu au centre des relations internationales, en l'abstrayant de la structure étatique²³²⁴. Officiellement, il s'agit de focaliser l'analyse et les moyens d'action sur les personnes physiques qui sont celles véritablement concernées par les problèmes de sécurité. Ces problèmes sont par ailleurs multidimensionnels et ne se limite pas à la sécurité militaire de l'Etat.

Ce point de vue est à double tranchant car il peut correspondre à une prise en compte réelle des besoins des individus comme à une remise en cause implicite de la capacité des Etats à assurer la sécurité de leurs citoyens mais aussi de leur souveraineté.

Le concept de sécurité humaine est ainsi à replacer dans son contexte historique, dans lequel des politiques systématiques ont été menées à l'échelle internationale pour démanteler les capacités d'intervention économique des Etats et en particulier des Etats les plus pauvres. Les mécanismes de marché et le secteur privé ont dans le même temps été reconnus comme étant de manière générale les plus efficaces pour satisfaire les besoins des individus.

L'utilisation du concept de sécurité humaine n'est donc pas neutre, dans le contexte international des dernières décennies et fait écho à celui de bonne gouvernance. Ces deux concepts renvoyant à une gestion au coup par coup de la stabilité sociale dans les pays en développement où

²³²¹ Voir par exemple les points 15 à 19 des Directives volontaires de la FAO à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ; voir également la déclaration ministérielle de 2000 sur la sécurité de l'eau au XXIème siècle ainsi que les rapports du Conseil mondial de l'eau, institution privée qui tient des meetings en marge de l'O.N.U. mais avec son soutien depuis 1997.

²³²² Le concept de sécurité humaine est apparu sur la scène internationale avec le rapport du P.N.U.D. sur le développement humain de 1994. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.

²³²³ Notamment des Etats comme le Canada ou le Japon

²³²⁴ LARTIGUE (Bruno), « Diplomatie économique et sécurité humaine », *Géoéconomie*, n° 56, 2011/1, pp. 97-104, p. 99.

par ailleurs tout est fait pour étendre le champ des rapports marchands.

Remis en perspective avec la satisfaction du droit à l'alimentation et du droit à l'eau, les concepts de sécurité alimentaire et de sécurité de l'eau sont ainsi porteurs d'idées implicites sur les rôles respectifs de l'Etat et du marché.

L'idée qui sous-tend par exemple la notion de sécurité alimentaire est que le droit à l'alimentation des individus peut être parfaitement satisfait dans le cadre du système économique actuel, sur la base d'une organisation adéquate des marchés nationaux et internationaux. La sécurité alimentaire repose elle-même dans le discours dominant sur une gestion adéquate des flux de marchandises agricoles, y compris au travers des importations.

Un instrument juridique comme les Directives volontaires de la F.A.O. à l'appui de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adopté en 2004, correspond à cette conception et se veut en parfaite conformité avec les règles de l'ordre économique néolibéral.

La directive 4 de ces lignes directrices, qui porte sur les marchés rappelle l'importance d'instaurer des règles de saine concurrence (point 4.2) et la nécessité pour les mesures étatiques de rester en conformité avec les accords de l'O.M.C. (point 4.4).

La directive 8, sur l'accès aux ressources et aux moyens de production prend soin de faire référence aux accords relatifs à la propriété intellectuelle lorsqu'il s'agit d'appeler à favoriser l'accès des petits agriculteurs et des exploitants de taille moyenne, aux résultats de la recherche effectuée, au bénéfice de la sécurité alimentaire (point 8.5).

Dans la conception dominante, la sécurité alimentaire est donc subordonnée au respect des normes de l'ordre néolibéral, à l'intégration dans le marché agricole mondial²³²⁵.

Or, les rapports qui se déroulent dans le cadre de cet ordre économique, et plus précisément suite à l'application de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, ont entraîné la fragilisation et la diminution drastique de la part de l'agriculture vivrière dans de nombreux pays du Sud. Cela justement parce que la concurrence internationale a éliminé les paysanneries qui se consacraient à cette agriculture vivrière.

De même, les politiques de spécialisation agricoles impulsées par les plans d'ajustement structurel et leurs successeurs, ont concentré l'effort agricole de nombreux pays sur les cultures de rentes pour

²³²⁵ Concernant spécifiquement la crise alimentaire en Afrique, la plupart des grandes institutions internationales concernées (F.A.O., N.E.P.A.D., P.N.U.D., Banque mondiale entre autres) abordent le problème sous cet angle. BUSH (Ray), *Poverty & Neoliberalism : Persistence and Reproduction in the Global South*, *Op. cit.*, pp. 151-157.

l'exportation.

Dans ce contexte, ce sont les principales puissances agricoles planétaires, et leurs entreprises transnationales qui deviennent les garantes de la sécurité alimentaire mondiale²³²⁶.

La sécurité alimentaire serait alors en fait compatible avec la dépendance alimentaire ? C'est à ce type de contradiction que l'on parvient effectivement si on conçoit cette sécurité comme subordonnée aux règles du régime néolibéral.

Dans un tel cadre, la réalité du droit à l'alimentation semble sévèrement compromise, comme l'on illustré les crises alimentaires qui ont frappé les pays du Sud en 2007 et en 2011, suite aux brutales élévations des prix internationaux. Serait-il alors plus judicieux de relier la satisfaction du droit à l'alimentation avec la souveraineté alimentaire²³²⁷ ?

Des contradictions de même nature peuvent surgir lorsque la sécurité de l'eau et l'accès à l'eau reposent sur une gestion de l'eau et de l'environnement laissée aux forces du marché.

C'est ce qu'entraîne une conception de la gestion de l'eau comme devant être totalement soumise aux règles de libéralisation des services et des infrastructures. Or, cette conception est largement dominante dans les instances internationales.

La question des rapports économiques réels, devant régir cette gestion est peu souvent abordée de front par les institutions onusiennes en charge de la question.

On peut cependant déduire des différents programmes, rapports et déclarations²³²⁸, que la prééminence des règles libérales et des opérateurs et rapports marchands dans la gestion de l'eau est un fait reconnu et accepté.

Les principes de la bonne gouvernance sont ainsi adaptés dans l'approche Onusienne de « gestion intégrée des ressources en eau ». Les principes adoptés lors de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin de 1992 structurent cette approche. S'ils énoncent la nécessité d'une approche participative, ils rappellent également que l'eau a une valeur économique et qu'elle devrait être reconnue comme un bien économique (principe n° 4)²³²⁹.

²³²⁶ HOUTART (François), « Souveraineté alimentaire plutôt que sécurité alimentaire », note d'analyse 2010, [en ligne] <http://www.cetri.be>, (site consulté le 12 avril 2012), p. 3.

²³²⁷ *Ibid.*, p. 3.

²³²⁸ Voir par exemple le Rapport du P.N.U.D. sur le développement humain de 2006, « pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau » ou les Déclarations ministérielles des forums mondiaux sur l'eau comme celle de 2000 sur la sécurité de l'eau ainsi que le Rapport du Conseil Mondial de l'eau de 2011 : Conseil Mondial de l'eau *L'eau pour la croissance et le développement en Afrique, Un cadre décisionnel pour une mosaïque d'investissements*, Conseil mondial de l'eau 2011.

²³²⁹ United Nations, *The United Nations World Water Assessment Programme*, Dialogue Paper, « Integrated Water

Or, on peut discuter le fait que la gestion de l'eau comme une marchandise par le secteur privé assure un accès équitable aux ressources en eau, ou une prise en charge durable de celles-ci, en particulier dans les pays en développement. En effet, l'objectif primordial d'un service marchand reste de fournir des marchés solvables.

La domination de logiques économiques marchandes est d'autant plus importante dans le cadre néolibéral, qui laisse les mains libres aux opérateurs privés les plus puissants. Les impacts de ces logiques sur les conditions d'accès à l'eau que ce soit en ville ou à la campagne sont d'autant moins satisfaisants que les structures étatiques sont fragiles et ne peuvent faire contrepoids.

Dans le contexte d'une prééminence des rapports marchands, la mise en place de synergies entre la gestion des écosystèmes, des réserves en eau, des cultures et en définitive la satisfaction des droits à l'eau et à l'alimentation, telle que les laisseraient envisager les constructions intellectuelles autour du concept de sécurité de l'eau²³³⁰ deviennent illusoires.

Cela, parce que la concurrence seule, n'est pas une incitation à prendre en charge des fonctions sociales sur le long terme. Or, ce type de prise en charge est nécessaire pour un développement fondés sur la satisfaction minimum des besoins essentiels, en particulier dans les pays du Sud où la majorité de la population reste très pauvre et ne constitue donc pas un marché solvable.

Et, lorsque des synergies parviennent effectivement à être mises en place, par exemple entre gestion des ressources en eau et ressources agricoles, celles-ci ne sont pas destinées à satisfaire un public non solvable. Parler de satisfaction des droits et des besoins fondamentaux, dans ce contexte, est donc surtout une vue de l'esprit.

L'absence d'incitation qu'ont les opérateurs économiques, et en particulier les sociétés transnationales du secteur des ressources naturelles, à prendre en charge des fonctions sociales, provient également de la faiblesse de la responsabilité qu'ils engagent, comme de la déréglementation de leurs activités.

Les principales initiatives onusiennes ne pallie guère à ce défaut d'encadrement persistant, puisqu'elles partent du principe de l'autorégulation des entreprises transnationales.

Resources Management in Action », 2009, p. 3.

²³³⁰ Conseil Mondial de l'eau, *L'eau pour la croissance et le développement en Afrique, Un cadre décisionnel pour une mosaïque d'investissements*, *Op. cit.*, p. 13 ; UN-Water, *Water Security & the Global Water Agenda*, UN-Water Analytical Brief, Hamilton, United Nations University, 2013.

C) La régulation des activités des sociétés transnationales : entre effets d'annonce et blanc-seing

Sur un plan logique, un mode de développement axé sur les droits de l'homme et la sécurité humaine tel qu'il est promu par les organisations onusiennes devrait s'accompagner d'une régulation des activités des opérateurs privés afin que ces derniers respectent ces droits et cette sécurité.

Cette régulation s'avère d'autant plus nécessaire à mettre en place au niveau international que les grandes entreprises opèrent désormais à l'échelle de plusieurs continents, que leurs moyens techniques et financiers sont gigantesques et qu'elles peuvent mettre en concurrence les systèmes juridiques de différents Etats avant de décider du lieu de leurs investissements.

Les sociétés du secteur des ressources naturelles, bien que plus contraintes que d'autres par les conditions géographiques pour leurs investissements, conservent néanmoins un très important pouvoir économique, et donc un pouvoir de pression politique, sur les économies dépendantes des exportations de produits de base. Ces sociétés deviennent ainsi des acteurs de premier plan dans les pays et les localités dans lesquels elles investissent, jusqu'à parfois empiéter sur les pouvoirs régaliens des Etats.

La régulation internationale des activités de ces firmes est bien prévue dans les discours et certains instruments juridiques. La responsabilité sociale des entreprises est un thème souvent repris par les instances internationales. Des codes de conduite internationaux existent effectivement.

Le problème est que ces codes restent purement volontaires. Il n'existe pas de codes de conduite à portée générale associés à des mécanismes susceptibles de rendre leurs dispositions contraignantes de manière obligatoire²³³¹.

L'idée d'un code de conduite public, obligatoire, visant à contrôler et réglementer les activités des sociétés transnationales, qui avait été impulsée par le programme d'action pour l'établissement d'un Nouvel Ordre économique International (résolution 3302 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 1er mai 1974) a en effet été progressivement abandonnée au cours des années 1980²³³². Cet abandon dénotait une bascule idéologique et une transformation des rapports de force à une époque où le néolibéralisme s'installait mondialement comme le paradigme économique dominant.

²³³¹ La justiciabilité des sociétés transnationales n'est d'ailleurs pas non plus assurée au vu des droits de l'homme ou du droit pénal. Comme le souligne Mireille Delmas-Marty : « Alors que les entreprises transnationales peuvent faire valoir leurs droits contre les Etats (devant la CEDH et, en tant qu'investisseurs privés, devant le Centre international pour le règlement des différends liés aux investissements, CIRDI), elles ne peuvent ni faire l'objet d'une requête pour violation de droits de l'homme, ni se voir imputer de crimes par la justice pénale internationale », DELMAS-Marty (Mireille), *Résister, responsabiliser, anticiper*, *Op. cit.*, p. 159.

²³³² VEILLEUX (Anik), « Régulation des Firmes multinationales par le biais des codes de conduite », présentation Grama, 2003, [en ligne], www.unites.uqam.ca/grama/pdf/Regulation_des_FMN-Veilleux.pdf, (site consulté le 16 mars 2012), pp. 4-5.

La tendance était alors au renforcement du droit des investisseurs²³³³, à la création d'un environnement juridique international propice à la libre circulation des capitaux et des marchandises.

Le seul instrument de portée générale à subsister sur le plan international sont les Principes Directeurs à l'intention des entreprises multinationales, adopté le 21 juin 1976 par l'O.C.D.E. Ce code de conduite qui a fait l'objet de révisions régulières (en 1979, 1984, 1990, 2000, 2011) est totalement volontaire, le respect des principes directeurs « ne constitue pas une obligation susceptible d'être sanctionnée juridiquement ».

L'objectif de cet instrument est d'ailleurs non pas de contrôler les entreprises transnationales mais de les « aider à agir en conformité avec les politiques gouvernementales et les attentes de la société »²³³⁴.

En janvier 1999, dans un contexte de contestation croissante de la globalisation néolibérale, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, présentait le projet *Global Compact* au Forum économique de Davos .

Cette initiative rendue opérationnelle en juillet 2000, invitait les grandes sociétés transnationales à adhérer à 10 principes tirés de quatre instruments juridiques internationaux : la Déclaration Universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Mais cet engagement a été proposé sur une base totalement volontaire. Aucun mécanisme n'a en effet été prévu pour contrôler si les entreprises respectaient effectivement les principes du *Global Compact* ou Pacte mondial.

D'ailleurs le *Global Compact* ne se veut pas un instrument de réglementation, « il ne sert pas à sanctionner, à dicter ou à évaluer le comportement ou les actions des sociétés²³³⁵ ».

Il ne s'agit pas de poser des normes contraignantes contrôlées par des institutions publiques et légitimes. Le *Global Compact* est une invitation pour les sociétés transnationales à se responsabiliser dans le sens d'une autorégulation.

La société qui souscrit au pacte est censée « prendre des mesures pour modifier son fonctionnement, de façon à intégrer les principes du pacte à sa stratégie, à sa culture et à ses activités

²³³³ ROBERT-DEMONTROND (Philippe), « Développement soutenable et privatisation des droits sociaux fondamentaux », *Management & Avenir*, n° 1, 2004/1, p. 97-115, p. 100.

²³³⁴ OCDE, *Principes Directeurs à l'intention des entreprises multinationales*, <http://www.oecd.org>, (site consulté le 16 mars 2012).

²³³⁵ United Nations, *Global Compact*, <http://www.unglobalcompact.org>, (site consulté le 16 mars 2012).

quotidiennes²³³⁶».

Le *Global Compact* participe ainsi d'une tendance de fond chez la plupart des Etats et des organisations économiques internationales consistant à soutenir la régulation privée²³³⁷ et à laisser ainsi la plus grande marge de manœuvre possible aux investisseurs et aux sociétés transnationales.

La mobilisation du thème de la responsabilité sociale des entreprises par les instances onusiennes au travers des discours et du *Soft Law* comporte une double dimension. Au premier abord, il s'agit de conférer une image plus respectable à des politiques internationales qui par ailleurs laissent les mains libres aux grandes sociétés transnationales. Les organisations internationales et les Etats démontrent ainsi leur attachement aux grands principes en rappelant les multinationales à l'ordre. Les firmes de leur côté peuvent souscrire à peu de frais à des engagements non contraignants tout en menant en parallèle un intense lobbying pour ne pas avoir à supporter d'obligations en matière sociale ou environnementale²³³⁸.

Sous un autre angle, la mobilisation du thème de la responsabilité s'intègre encore une fois dans une conception d'ensemble, des problèmes du développement dominée par l'économicisme et l'abstraction.

La responsabilité sociale des entreprises peut en effet être considérée comme un rouage au sein d'une construction intellectuelle plus vaste, qui est celle de la bonne gouvernance²³³⁹, elle-même partie du corpus néolibéral.

C'est à dire d'une théorie des rapports sociaux et du développement selon laquelle le meilleur gouvernement résulte d'une recomposition du rôle de l'Etat afin que celui-ci laisse la plus grande marge possible à la libre interaction entre les acteurs du marché. Cette libre interaction des acteurs économiques privés cherchant à satisfaire leurs propres intérêts étant considéré comme le meilleur moyen de parvenir à une allocation efficace des ressources et *in fine* à la croissance et donc au développement.

De ce point de vue, la notion de responsabilité des entreprises n'est pas à comprendre comme une responsabilité vis à vis de la société, mais comme une prise d'indépendance vis à vis de la société.

L'utilisation de cette notion renvoie ainsi à une légitimation implicite du retrait de l'Etat et du démantèlement de ses fonctions de contrôle de l'activité économique,

²³³⁶ United Nations, *Global Compact*.

²³³⁷ ROBERT-DEMONTROND (Philippe Robert), « Développement soutenable et privatisation des droits sociaux fondamentaux », *Art. cit.*, p.109.

²³³⁸ GODARD (Olivier), HOMMEL (Thierry), « Les multinationales, un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 60, 2005/4, p. 101-112, p.103.

²³³⁹ ROBERT-DEMONTROND (Philippe Robert), *Art. cit.*, p.98.

C'est pourquoi l'utilisation orthodoxe de la notion de responsabilité sociale des entreprises correspond à une légitimation des codes de conduites privés et de la régulation privée, et par conséquent de la participation des opérateurs privés à la production des normes sociales.

On peut distinguer deux types de code de conduite d'origine privée²³⁴⁰ :

- d'une part des codes mis au point par des entreprises à leur propre usage, il s'agit d'autorégulation au sens strict ;
- d'autre part, certains codes ou systèmes de standard privés, qui ont pour vocation à s'appliquer à plusieurs entreprises et sont mis au point par des Entreprises spécialisées dans les services de certification, des ententes d'entreprises, ou par des firmes qui ont une influence particulière dans un secteur donné.

La production privée de normes de conduite et de standards, présente de nombreux avantages pour les firmes qui cherchent à organiser leurs activités de la manière la plus profitable possible. On a déjà pu observer son importance dans des secteurs clés des ressources naturelles que ce soit au niveau de l'organisation des bourses de commerce ou des chaînes de valeur agro-industrielles. Mais même sur le plan des normes sociales ou environnementales qui apparaissent pourtant comme des contraintes, la régulation privée présente des atouts non négligeables.

Elle permet en effet aux firmes de s'abstraire du cadre de la réglementation étatique et de définir le niveau de contrainte acceptable, pour le niveau de profitabilité qu'elles cherchent à atteindre.

Elle peut également renforcer l'image de marque de la firme et rapporter des gains sur le plan publicitaire ou même financier en attirant des investisseurs. Les codes de conduite sont alors intégrés à des stratégies de communication globale.

Les engagements, quant à eux, ont donc tendance à être pris par les firmes non pas en relation avec des besoins sociaux et environnementaux réels mais en fonction du niveau de profit qu'ils permettent de dégager.

Or, les rapports économiques concurrentiels, qui ne sont pas régulés par l'ordre économique international libéral et sont renforcés par la crise, ont tendance à tirer les profits à la baisse. La concurrence sur le marché mondial est ainsi un important facteur pouvant dissuader les sociétés

²³⁴⁰ VEILLEUX (Anik), « Régulation des Firmes multinationales par le biais des codes de conduite », *Art. cit.*, p. 7-9.

transnationales d'accepter de leur plein gré des contraintes en correspondance avec des standards écologiques et sociaux élevés²³⁴¹.

Si on remet en perspective ce constat avec le cas des sociétés transnationales du secteur des ressources naturelles implantées dans le monde tropical, on sait que les conséquences d'une faible régulation de leurs activités, peut s'avérer désastreuse étant donné qu'elles ont tendance à faire abstraction du milieu écologique et social dans lequel elles mènent leurs activités.

L'actuelle position des organisations internationales et particulièrement des instances onusiennes, qui base le contrôle des sociétés transnationales sur leur autorégulation en présentant cela comme une avancée pour le développement, apparaît une fois encore en décalage avec la réalité sociale qui est implicitement ramenée à un mécanisme de marché autorégulateur.

Les conceptions qui commandent l'action des organisations onusiennes en matière au développement sont considérablement marquées par l'hégémonie idéologique néolibérale, ce qui se reflète dans les politiques et les instruments juridiques. Les discours sont certes empreints, d'un attachement aux droits de l'homme et à la prise en compte des conditions de vie des populations dans leurs multiples dimensions : politique, environnementale, sociale et économique. Cependant, la subordination systématique de toutes les initiatives, aux normes de l'ordre néolibéral et donc aux forces du marché, empêche de réaliser concrètement les liens entre ces multiples dimensions. Le réductionnisme domine et le taux de croissance du Produit intérieur brut reste dans les faits le seul élément pris en compte pour évaluer le développement.

²³⁴¹ GODARD (Olivier), HOMMEL (Thierry), « Les multinationales, un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable ? », *Op. cit.*, p. 107.

§2. La remise en cause du réductionnisme de marché au sein de l'O.N.U. : retour sur la question de l'alimentation

En dépit de la tendance à l'enfermement des actions et des discours des institutions onusiennes dans un appareil conceptuel réducteur, des voix continuent de s'exprimer au sein de l'O.N.U. qui contribuent à élargir le débat sur le développement : rapporteurs spéciaux, commissions, groupes d'experts etc. Face à l'économicisme ambiant, ces voix tendent à rechercher les causes profondes des problèmes et à soulever les failles de l'ordre économique dominant, guidé par l'idéologie néolibérale.

Ces voix mettent également en avant d'autres impératifs, pour guider les politiques de développement, que la seule croissance ou l'expansion des institutions de marché. Le respect des droits humains et la réalisation de l'intérêt général à long terme sont replacés au sommet des priorités ; non pas comme des éléments de façade, comme des instruments discursifs permettant de dissimuler un autre projet, mais comme des finalités à poursuivre et des valeurs à respecter permettant de réencastrer l'économie dans des règles de vie sociale.

La dissidence constructive face aux conceptions dominantes consiste non seulement à tenir compte du fait que l'économie doit être réencastré dans le social, mais que l'économie lui-même ne se résume pas aux relations marchandes. Les économies humaines sont en effet variées, en fonction des localisations géographiques, des cultures, et peuvent reposer sur d'autres valeurs que la seule recherche de l'enrichissement individuel. Un pas de côté face à la vision dominante, consiste à reconnaître que les solutions à la crise socio-écologique passent par d'autres conceptions de l'économie : conceptions dans lesquelles la reproduction sociale et écologique tient toute sa place.

Pour illustrer ces thèmes et ces pas de côtés au sein des Nations Unies, on prendra comme point de départ les travaux récents du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter. Ce dernier, successeur de Jean Ziegler, aborde dans ses rapports officiels le droit à l'alimentation comme finalité et non comme diversion, soulignant les risques des privatisations inconséquentes et de marchés agricoles non réglementés (A.), mettant en avant des systèmes de production agricoles alternatifs comme l'agroécologie (B.) et dégageant le cadre social général nécessaire pour la réalisation de ce droit (C.).

A) Les risques que les privatisations et la déréglementation font pesés sur le droit à l'alimentation

Dans ses analyses le rapporteur spécial De Schutter souligne, avec raison, le lien existant entre la faim dans le monde en développement et la pauvreté rurale, frappant en premier lieu les petits exploitants agricoles. Cette pauvreté des petits exploitants engendre, non seulement la dégradation de leurs conditions de vie, mais également un appauvrissement plus général de la vie dans les campagnes, pouvant déboucher sur l'exode rural. Cet exode gonfle à son tour la masse des populations pauvres urbaines qui, dépourvues de revenus stables et suffisants, sont très vulnérables à la faim.

La réalisation du droit à l'alimentation, dans les villes comme dans les campagnes des pays en développement tient par conséquent à de meilleures conditions de vie et à de meilleurs revenus pour les agriculteurs pauvres, ce qui permettrait d'enrayer la faim dans les campagnes mais également l'exode rural, ainsi que la faim dans les zones urbaines défavorisées. « Seul le soutien aux petits producteurs peut contribuer à briser le cercle vicieux qui va de la pauvreté rurale à l'expansion des taudis urbains où la pauvreté ne fait qu'engendrer une pauvreté encore plus grande²³⁴² ».

Or, les politiques néolibérales consistant à privatiser et à déréglementer les secteurs agricoles, qui ont été et qui sont toujours impulsées par les institutions financières internationales, font peser de réelles menaces sur les moyens de subsistance des petits agriculteurs pauvres.

En effet, ces politiques entraînent la disparition des mécanismes de soutien aux prix, des programmes de vulgarisation agricole et de soutien technique, des systèmes de crédits fiables et garantis, soit un ensemble de dispositifs, qui pour être accessibles et efficaces, doivent être fournis sous la forme de biens publics par l'Etat.

La perte de ces appuis, associée à une ouverture accrue des marchés agricoles internes sur le marché mondial, exposent souvent les petits agriculteurs à des forces de marché, en l'espèce des sociétés transnationales ou de grosses sociétés nationales de l'agribusiness, qui peuvent les plonger dans la ruine ou la dépendance.

Ceux des petits exploitants qui parviennent à survivre, se voient souvent obligés de rentrer dans des relations contractuelles inégales et appauvrissantes pour obtenir des intrants, des crédits et des débouchés.

Comme le rappelle le Rapporteur De Schutter, « ce serait une erreur de considérer l'agriculture contractuelle comme un substitut au rôle indispensable de l'Etat [...] L'agriculture contractuelle ne

²³⁴² De SCHUTTER (Olivier) "Agroecology and the Right to Food", Report presented at the 16th Session of the United Nations Human Rights Council [A/HRC/16/49], 20th december 2010, p. 5.

doit pas devenir, un instrument de la privatisation des services de vulgarisation agricole ni servir d'excuse aux gouvernements, pour négliger leurs obligations d'appuyer les agriculteurs en fournissant des biens publics, ceci d'autant plus que ce sont précisément les agriculteurs les plus marginalisés qui souffrent le plus de la cessation de l'aide gouvernementale²³⁴³ ».

Le rapporteur spécial soulignait par ailleurs les conséquences négatives du processus de privatisation du secteur du café lancé au Burundi à la fin des années 2000 sous l'impulsion de la Banque mondiale. Un tel processus, en cours en 2013, est pour lui constitutif d'une menace pour la subsistance des petits producteurs de café, et donc pour le droit à l'alimentation d'une large frange de la population du pays.

Le Burundi est en effet le troisième pays le plus pauvre du monde, et le café représente 80 % des revenus d'exportation du pays, ainsi que la subsistance de 55 % de la population ou 750 000 familles, la plupart étant des petits agriculteurs. Les deux tiers des burundais vivent en dessous de la ligne de pauvreté et 60 % d'entre eux souffrent de malnutrition chronique.

C'est dans un tel contexte, extrêmement sensible, que le processus de privatisation est intervenu, lié semble-t-il au financement par la banque mondiale d'un programme de santé public. Il a conduit à la vente à des opérateurs privés des stations de lavage du café, conduisant à une désorganisation de la filière et à une volatilité des revenus d'exportation revenant aux caféiculteurs.

Le rapporteur De Schutter et Cephass Lumina, expert indépendant sur la dette extérieure et ses effets sur les droits de l'homme, soulignait en avril 2013 qu'« il y a des signes inquiétants qui montrent que les intérêts des producteurs de café n'ont pas été pris en compte dans le processus de réforme malgré l'ouverture des organisations de caféiculteurs à une réforme de la filière qui leur permettrait de monter dans la chaîne de valeur²³⁴⁴ ».

Faisant référence aux politiques d'ajustement structurel menées dans les années 1980 et 1990, les deux experts ont rappelé que « les populations vulnérables ne doivent pas être prises en otage par les politiques ratées du passé », que « les Etats ne doivent pas confondre leurs priorités avec celles des entreprises » et que des acteurs institutionnels comme la Banque mondiale doivent soutenir les Etats dans leurs tentatives de réformer des secteurs économiques importants, mais selon des modalités qui n'exposent pas les paysans vulnérables aux aléas du marché²³⁴⁵ ».

²³⁴³ De SCHUTTER (Olivier), "Towards more equitable value chains: alternative business models in support of the right to food", *Op. cit.*, p. 8.

²³⁴⁴ Centre d'actualité de l'ONU, « Burundi : deux experts appellent à suspendre la privatisation de la filière café, encouragée par la Banque Mondiale », 18 avril 2013, [en ligne] http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.aspNewsID=30172&Cr=schutter&Cr1=#.UXfsDdcR_3w, (site consulté le 24 avril 2013).

²³⁴⁵ *Ibid.*

Face à ce programme de privatisation, les experts avançaient une autre politique de réforme axée sur la transformation locale du café. En effet, moins de 5 % du café burundais a été transformé à l'intérieur du pays en 2009, la valeur ajoutée s'échappant à l'étranger. Une réorganisation fondée sur la remontée de la chaîne de valeur permettrait aux coopératives de producteurs de café de capter une plus grande partie de la valeur ajoutée, contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement rural.

Outre les privatisations, l'absence de réglementation suffisante des chaînes de valeur agricoles peut déboucher sur la mise en place de systèmes d'agriculture contractuelle dirigés par des sociétés transnationales qui « encourage rarement les agriculteurs à remonter la chaîne de valeur et à se lancer dans le conditionnement, la transformation et la commercialisation de leurs produits²³⁴⁶ ». Le Rapporteur spécial a par ailleurs noté six problèmes potentiels générés par une agriculture contractuelle non réglementée :

- la spécialisation excessive et l'adoption de pratiques agricoles insoutenables dans la durée ;
- la vulnérabilité des petits exploitants agricoles à l'insécurité alimentaire en raison de l'abandon des cultures vivrières et de la volatilité des prix des denrées alimentaires ;
- la transformation des petits agriculteurs en faux ouvriers agricoles salariés sur leur propre terre ;
- des incidences négatives sur l'égalité des sexes, en raison d'un accès inégal aux contrats de production ;
- les risques d'entraîner les petits agriculteurs dans un cycle d'endettement ;
- l'élaboration de contrats inéquitables du fait de relations de pouvoir asymétriques²³⁴⁷.

En vue de répondre à la crise socio-écologique qui menace le droit à l'alimentation, le Rapporteur spécial De Schutter a cherché à démontrer les avantages de modèles de production alternatifs.

²³⁴⁶ De SCHUTTER (Olivier), "Towards more equitable value chains: alternative business models in support of the right to food", *Op. cit.*, p. 18.

²³⁴⁷ *Ibid.*, pp. 9-14.

B) Vers des modèles de production agricoles plus en phase avec les besoins sociaux des populations et avec l'environnement : les avantages de l'agroécologie

Le Rapporteur spécial De Schutter a exposé dans ses rapports les avantages de modes de production agricole qui se distinguent des canons prônés par l'idéologie néolibérale, à savoir un système fondé sur la propriété privée de la terre, les relations marchandes et l'industrialisation des techniques de production avec un recours intensif aux intrants chimiques ou au génie génétique. Face à cette vision encore très largement dominante on peut souligner avec le rapporteur les potentialités de modèles alternatifs.

Les entreprises dirigées par les agriculteurs eux-mêmes et fondées sur la propriété collective comme les coopératives, les associations d'agriculteurs ou les collectifs, si elles sont vraiment sous le contrôle des producteurs eux-mêmes « permettent de renforcer les compétences des agriculteurs en matière de négociations ainsi que leur position dans les tractations avec les vendeurs d'intrants et les acheteurs de leurs produits ; elles peuvent également faciliter leur accès au marché et les inciter à transformer, à conditionner et à commercialiser leur production. Elles peuvent en outre contribuer à améliorer les capacités de leurs membres à contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques qui les affectent²³⁴⁸. »

Le Rapporteur spécial voit également d'autres avantages aux modèles de propriété collective. En effet, ces derniers « peuvent donner aux petits agriculteurs davantage d'autonomie sur leur terre et sur le choix des cultures que les contrats traditionnels de l'agriculture contractuelle. Ils peuvent également éliminer les intermédiaires qui souvent ont droit à une large part des gains. Ces modèles peuvent de surcroît servir à autonomiser les agricultrices, renforcer leurs droits à la propriété foncière et protéger leur droit au travail²³⁴⁹».

Ils notent cependant également les problèmes qui sont susceptibles de survenir dans de grandes entreprises collectives. Celles-ci peuvent par exemple ne pas répondre aux besoins de leurs membres ou être trop dépendantes de l'Etat et des ses aides. Ces obstacles pourraient cependant être levés par le recours à plus de démocratie et à un contrôle direct des producteurs sur les gestionnaires des exploitations.

Le Rapporteur De Schutter a également souligné l'importance des systèmes d'alimentation

²³⁴⁸ De SCHUTTER (Olivier), "Towards more equitable value chains: alternative business models in support of the right to food", *Op. cit.*, p. 18.

²³⁴⁹ *Ibid.*, p. 19.

locaux ou systèmes de soutien de la communauté à l'agriculture, fondés sur la vente directe du producteur au consommateur.

Au Brésil, à Belo Horizonte, un système de ce type a été mis en place. Dans le cadre d'une politique fondée sur le concept d'alimentation souveraine, un Secrétariat pour la politique alimentaire et l'approvisionnement a été créé. L'objectif est de permettre l'accès à une nourriture saine à des prix abordables, pour pallier au fait, que les marchés conventionnels sont trop onéreux pour les plus démunis et que les favelas sont mal desservies, en matières d'alimentation. Le Secrétariat a par conséquent, créé des services mobiles de distribution alimentaire. « Ce projet vise à appuyer l'agriculture familiale par le biais d'achat de la récolte par le Gouvernement, outre une série d'incitation visant à accorder la priorité aux producteurs locaux comme moyen de réduire l'exode vers les villes et d'encourager des méthodes de production bio. Le système d'alimentation locale a été repensé, pour intégrer les logistiques et les chaînes d'approvisionnement de tout le système alimentaire, ainsi que pour relier directement les producteurs locaux aux consommateurs pour faire baisser les prix de l'alimentation²³⁵⁰ ».

En conjonction avec la mise en avant de rapports de production et d'échange plus en phase avec la finalité du droit à l'alimentation et avec l'autonomie des agriculteurs, le Rapporteur spécial a insisté sur l'intérêt de l'agroécologie comme science et comme ensemble de pratiques agronomiques. Il s'agit plus précisément de l' « application de la science écologique à l'étude, à la conception et à la gestion d'agroécosystèmes durables²³⁵¹ ».

Contrairement à des approches de la production agricole qui industrialisent les agroécosystèmes et les rendent hautement dépendants d'intrants extérieurs (pesticides et fertilisants chimiques notamment), l'agroécologie « recherche des moyens d'améliorer les systèmes agricoles en imitant les processus naturels, créant ainsi des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème²³⁵² ». Ses principes fondamentaux sont « le recyclage des éléments nutritifs et de l'énergie sur place plutôt que l'introduction d'intrants extérieurs ; l'intégration des cultures et du bétail ; la diversification des espèces et des ressources génétiques des agroécosystèmes dans l'espace et le temps ; et l'accent mis sur les interactions et la productivité à l'échelle de l'ensemble du système agricole, plutôt que sur des variétés individuelles²³⁵³ ».

L'idée fondamentale de l'agroécologie est donc celle d'une « intensification écologique », basée sur

²³⁵⁰ De SCHUTTER (Olivier), "Towards more equitable value chains: alternative business models in support of the right to food", *Op. cit.*, p. 22.

²³⁵¹ ALTIERI (Miguel A.), *Agroecology : The Science of Sustainable Agriculture*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1995.

²³⁵² De SCHUTTER (Olivier) "Agroecology and the Right to Food", *Op. cit.*, p. 7.

²³⁵³ *Ibid.*, p. 7.

une forte mobilisation des connaissances et de l'expérience des agriculteurs.

L'intérêt de l'agroécologie est multiple du point de vue écologique et social, mais également sur le plan de l'efficacité productive.

En effet, l'agroécologie permet *d'accroître la productivité au niveau local*. La biodiversité agricole est utilisée de manière à augmenter les rendements et les services écosystémiques essentiels. Des pratiques comme la gestion intégrée des nutriments, l'agroforesterie, l'intégration du bétail dans les systèmes de production agricole, permettent de préserver les ressources tout en améliorant la productivité. Des études récentes portant sur des projets d'agroécologie dans des pays pauvres ont montré que de telles pratiques pouvaient conduire à une augmentation moyenne des récoltes de 79 %, avec des pics à 116 % en Afrique et 128 % en Afrique orientale²³⁵⁴.

En étant *accessible* à tous les agriculteurs, en réduisant leur dépendance à l'égard des intrants externes et des subventions de l'Etat, mais également vis à vis des commerçants locaux et des prêteurs, l'agroécologie permet de *réduire la pauvreté rurale*.

Ces méthodes de production, intensives en travail, peuvent également contribuer à créer des emplois en zone rurale, ralentissant l'exode vers les villes. Elles sont également génératrices d'effets d'entraînement au niveau local, en créant une demande pour des équipements simples qui n'ont pas besoin d'être importés²³⁵⁵.

L'agroécologie contribue de plus, à *l'amélioration de la nutrition*. Ces pratiques permettent en effet, de diversifier la production agricole, contrairement aux systèmes simplifiés, basés sur quelques variétés de céréales de la Révolution verte. La plus grande variété des espèces cultivées est une source de nutriments essentiels pour l'alimentation et la santé.

En mobilisant et en promouvant la biodiversité agricole, les méthodes agroécologiques permettent également de renforcer la résilience des écosystèmes, et en définitive *facilitent l'adaptation au changement climatique*. Face à des épisodes de sécheresse et d'inondations plus fréquents et plus graves, les sols cultivés biologiquement, ou l'agroforesterie favorisent une plus grande résistance aux chocs. La variété des espèces et les mélanges de cultivars sont également une force face aux maladies qui peuvent se propager suite à des événements climatiques extrêmes.

Enfin l'agroécologie est une approche qui favorise la *participation des agriculteurs et la*

²³⁵⁴ De SCHUTTER (Olivier) "Agroecology and the Right to Food", *Op. cit.*, p. 9.

²³⁵⁵ *Ibid.*, p. 13.

diffusion des meilleures pratiques. Les organisations locales, qui développent l'agroécologie au moyen par exemple de fermes-écoles, permettent les échanges directs entre agriculteurs et le renforcement de leurs connaissances et compétences. De telles synergies ont été mises en œuvre dans de nombreux pays du Sud, grâce à des organisations comme *La Via Campesina*, le mouvement des travailleurs sans terre au Brésil, le Forum d'agriculteurs de l'Afrique orientale et australe, le mouvement *Campesino a Campesino* à Cuba et en Amérique centrale²³⁵⁶.

Il est clair que tels modes de production agricoles alternatifs ne peuvent se développer sans une modification des contextes socio-économiques à différents niveaux, du local au global.

C) La mise en place d'un cadre social propice à la réalisation du droit à l'alimentation

Au-delà des positions réductionnistes, consistant à s'en remettre au mécanismes de marché et à leurs plus puissants opérateurs pour assurer la réalisation des droits, le Rapporteur spécial De Schutter a développé une approche originale, prenant en compte la réalité économique au niveau global faite de rapports de force, mais également des impératifs éthiques et politiques plus larges. La réalisation du droit à l'alimentation est ainsi replacée dans un contexte social, dans le cadre de rapports sociaux réels, et non analysée de manière complètement abstraite restant au niveau du discours.

Il dégage ainsi plusieurs grands principes.

- *La priorité à accorder aux biens publics*. S'il est nécessaire d'investir dans l'agriculture, il faut distinguer entre les types d'investissements. La priorité donnée aux investissements dans des biens privés tels que les engrais ou les pesticides, renforce la dépendance des agriculteurs vis à vis des opérateurs de marché les plus puissants. Le Rapporteur souligne la nécessité, notamment pour les pratiques agroécologiques d'une offre de bien publics « tels que services de vulgarisation, installations de stockage et infrastructures rurales (routes, électricité, technologies de l'information et de la communication) et donc l'accès aux marchés locaux et régionaux, au crédit et à l'assurance contre les risques météorologiques, la recherche-développement dans le domaine agricole, l'éducation et le soutien aux organisations et coopératives d'agriculteurs²³⁵⁷ ».

²³⁵⁶ De SCHUTTER (Olivier) "Agroecology and the Right to Food", *Op. cit.*, pp. 15-16. On reviendra sur ces initiatives *infra*.

²³⁵⁷ *Ibid.*, p. 18.

- *L'investissement dans le savoir*. La recherche agricole avec l'éducation, la santé et le réseau routier fait partie des quatre facteurs essentiels d'amélioration du bien-être en milieu rural. Elle est celui qui a l'impact le plus important sur la pauvreté et la productivité agricole. Des études menées en Chine et en Inde confirment cette importance. Sur ce plan, la priorité devrait être donnée aux recherches sur les pratiques agroécologiques dont le potentiel inexploité est grand, mais qui sont négligées par le secteur privé, notamment en raison de l'impossibilité de breveter. « Dans ce domaine, la science moderne s'associe aux savoirs locaux²³⁵⁸ ».
- *Le renforcement de la cohésion sociale par la coconstruction*. Il s'agit d'encourager la diffusion des techniques et des connaissances sur un mode horizontal, d'agriculteur à agriculteur, de manière à générer du savoir en réseau. Les petits agriculteurs doivent être encouragés à développer des innovations, à coconstruire le savoir avec des experts, de manière à ce qu'ils puissent directement en bénéficier.
- La coconstruction est également une approche politique fondée sur la participation réelle des paysans aux projets de développement agricoles, de manière à renforcer la légitimité de ces projets et à définir les besoins réels des agriculteurs.
- *L'autonomisation des femmes*. La discrimination des femmes reste omniprésente découlant d'une série de facteurs imbriqués comme « des lois discriminatoires, mais plus souvent des normes sociales ou des coutumes liées à certains stéréotypes sur le rôle des hommes et des femmes ; à l'inégalité d'accès aux ressources productives, par exemple la terre, et à l'égalité des chances sur le plan économique, notamment l'accès aux emplois décentement rémunérés ; à l'inégalité des positions de négociation au sein du ménage ; à la répartition des tâches entre hommes et femmes dans le ménage, dont les conséquences pour les femmes sont à la fois un manque de temps et un niveau d'instruction inférieur, et à la marginalisation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux²³⁵⁹ ».
- Face à cela et dans la perspective du droit à l'alimentation, il importe, par des mécanismes ciblés, d'encourager les femmes à la construction du savoir agricole, de les faire participer aux décisions politiques et économiques, et de favoriser leur accès aux emplois et aux ressources productives, en particulier la terre. Cela d'autant plus, que la féminisation de l'agriculture est un phénomène qui prend de l'ampleur²³⁶⁰.

²³⁵⁸ De SCHUTTER (Olivier) "Agroecology and the Right to Food", *Op. cit.*, p. 19.

²³⁵⁹ De SCHUTTER (Olivier), « Droits des femmes et droit à l'alimentation », Rapport présenté à la 22ème session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies [A/HRC/22/50], 24 décembre 2012, p. 3.

²³⁶⁰ *Ibid.*, p. 16.

- *L'organisation des marchés.* Les petits agriculteurs doivent être aidés à rejoindre les filières de production et de distribution ainsi qu'à remonter les chaînes de valeur, en assumant plus les tâches d'emballage, de traitement et de commercialisation.

Ils peuvent y être aidés par la création de coopératives ou de partenariats repensés avec le secteur privé. Le développement de voies de communication, notamment les réseaux secondaires de routes rurales, est également nécessaire pour faciliter l'accès aux marchés. Ces réseaux secondaires apparaissent même plus cruciaux dans la lutte contre la pauvreté que les grandes voies asphaltées qui relient principalement le marché mondial.

Il faut également que les marchés soient organisés de manière « à protéger les agriculteurs contre la volatilité des prix et le dumping de produits subventionnés sur les marchés locaux, qui peuvent sérieusement affecter la production locale ». Le Rapporteur spécial souligne d'ailleurs la nécessité dans un de ses rapports de procéder à des études sur l'impact des accords internationaux de commerce et d'investissement sur les droits de l'homme et notamment sur le droit à l'alimentation²³⁶¹.

On constate que dans la démarche du Rapporteur spécial, le droit à l'alimentation est considéré à la fois comme une finalité et comme un point de départ méthodologique pour élargir le débat sur le développement, ce qui est l'intérêt même des Nations Unies en tant qu'organisation. Il tend par là même à ne pas enfermer la discussion dans un modèle réducteur et à présenter d'autres possibilités d'action, d'autres logiques plus en adéquation avec les besoins réels des populations.

On continuera ce travail d'éclairage des approches et logiques contradictoires à l'oeuvre au sein des Nations Unies, en abordant le thème de la diversité culturelle et ce qu'il peut apporter au débat sur le développement en période de crise.

²³⁶¹ De SCHUTTER (Olivier), "Guiding Principles on Human Rights Impact Assessments of Trade and Investment Agreements", Report presented at the 19th Session of the United Nations Human Rights Council [A/HCR/19/59/Add.5], 19 december 2011.

Section 2 : La reconnaissance de la diversité culturelle comme ressource pour le développement : prise en compte superficielle ou véritable prise de conscience ?

Selon la Convention de l'U.N.E.S.C.O. du 20 octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la diversité culturelle « renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. ». La culture pouvant elle-même être considérée comme « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ²³⁶² ».

L'O.N.U. a fait un pas de plus vers la reconnaissance et la protection de la diversité culturelle avec l'adoption par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Elle fait suite aux Conventions n° 107 et n° 169 de l'Organisation Internationale du travail, adoptées respectivement en 1957 et en 1989, mais sans avoir le caractère contraignant de ces deux instruments.

Cette prise en compte de la diversité culturelle, au sein des Nations Unies, fait écho à la formation d'un mouvement de résistance face à l'uniformisation culturelle, sociale et économique liée à la globalisation néolibérale²³⁶³. Le déploiement des réseaux capitalistes transnationaux, en étendant le pouvoir des grandes firmes sur les ressources productives, a conduit à la marginalisation de modes de vie et donc de certaines cultures. Dans le même mouvement, le droit de l'O.M.C., et notamment l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC), repris dans de multiples accords de libre-échange, a appuyé un processus de marchandisation de différentes facettes des expressions culturelles, y compris les savoirs traditionnels des peuples autochtones.

Le préambule de la Convention de l'U.N.E.S.C.O. pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée en octobre 2003, reconnaît ainsi « que les processus de mondialisation et de transformation sociale, à côté des conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font, tout comme les phénomènes d'intolérance, également peser de graves menaces

²³⁶² Préambule de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO du 2 novembre 2001.

²³⁶³ CHAN-TIBERGIEN (Jennifer), « Cultural Diversity as Resistance to Neoliberal Globalization : The Emergence of a Global Movement and Convention », *Review of Education*, Vol. 52, 2006, pp. 89-105.

de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci».

Parallèlement, des études scientifiques de plus en plus nombreuses ces dernières décennies ont fait état de l'importance de la diversité culturelle, notamment dans ses aspects liés aux communautés locales et autochtones, que ce soit pour le développement ou pour la conservation de la nature et de la biodiversité.

L'article 3 de la Déclaration de l'U.N.E.S.C.O. sur la diversité culturelle de 2001, prend ainsi acte que la diversité culturelle est un facteur de développement : « La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun ; elle est une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante ». Le préambule de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de 2007 note pour sa part « que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion ».

Cette prise en compte par l'O.N.U., de l'importance de la diversité culturelle et des menaces que la mondialisation fait peser sur elle²³⁶⁴, est cependant marquée par une contradiction : le poids des conceptions réductionnistes et economicistes au sein du système onusien, qui font participer les institutions onusiennes aux logiques de la globalisation néolibérale ou en tout cas les empêchent de s'affronter directement aux processus qui affaiblissent la diversité culturelle.

Ces conceptions tendent en effet à faire de la culture des sociétés et des communautés un capital, un patrimoine, pouvant faire l'objet d'une marchandisation ou d'une récupération, donc d'une intégration au système dominant (§1.).

Face à ces distorsions, il importe de souligner le potentiel que recèle la diversité culturelle, en particulier en ses aspects liés au peuples autochtones, pour faire émerger des logiques de développement alternatives, notamment en ce qui concerne les relations des sociétés avec la nature et ses ressources ; logiques pouvant s'avérer hautement salutaires face à la crise socio-écologique mondiale (§2.).

²³⁶⁴ LABADI (Sophia), « Investing in Cultural Diversity », *International Social Science Journal*, Vol. 61, n° 199, 2010, pp. 5-13.

§1. Les ambiguïtés des positions onusiennes sur les relations entre culture et développement : la porte ouverte aux processus de marchandisation de la culture ?

La reconnaissance de la diversité culturelle et de la nécessité de sa protection par l'U.N.E.S.C.O. et d'autres instances onusiennes, est certainement une avancée dans un contexte marqué par l'homogénéisation des modes de vie et un certain impérialisme culturel anglo-saxon. Cependant, cette reconnaissance n'en reste pas moins marquée par certaines ambiguïtés, qui laissent ouverte la porte à une récupération du thème de la culture et surtout qui ne permettent pas de remettre en cause les processus à la base de l'uniformisation culturelle et de la marchandisation des éléments constitutifs de la culture.

Cette ambiguïté apparaît dans la Convention sur la diversité culturelle de 2005. Celle-ci énonce en effet dans son article 20 que « rien dans la présente Convention ne peut être interprété comme modifiant les droits et les obligations des Parties, au titre d'autres traités auxquels elles sont parties ».

Le droit de l'O.M.C. qui entérine une vision marchande de la culture n'est donc pas remis en cause, car considéré comme relevant de la sphère économique. Les biens et services culturels ne sont dès lors pas exclus du champ d'application du droit de l'O.M.C., ce qui apparaît contradictoire avec l'objectif de la Convention²³⁶⁵.

En effet, dans la vision dominante réductrice, la culture est vite susceptible d'être perçue comme un capital ou un patrimoine à faire fructifier²³⁶⁶. Dans le discours sur le développement, ce capital culturel tend à être analysé comme une ressource pour le développement, à mettre en valeur²³⁶⁷.

Ce capital ou patrimoine culturel est alors compris de manière extensive, comme l'ensemble des aspects propres à une société et à son environnement naturel. Il recouvre donc aussi bien les

²³⁶⁵ MAUREL (Chloé), « L'Unesco aujourd'hui », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 102, 2009/2, pp. 131-144, p. 139.

²³⁶⁶ Une telle approche de la culture transparait dans le titre du rapport mondial de l'UNESCO de 2010 sur la diversité culturelle : UNESCO, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, UNESCO, Paris, 2010.

²³⁶⁷ Dans un rapport de l'OCDE de 2009 intitulé « Perspectives ouest-africaines. Les ressources pour le développement », le capital culturel est étudié parallèlement au capital naturel, au capital économique, au capital social et au capital humain. Il est défini comme « la valeur économique de la créativité culturelle ». La « pluralité des expressions culturelles » est en effet « au cœur du capital culturel ». « Elle se traduit par la diversité des patrimoines culturels et par la richesse des contenus transmis par les activités, biens et services culturels ». « Ceux-ci constituent ce qu'on appelle les industries culturelles (« creative industries »), découlant de la créativité, de la compétence et du talent individuels et susceptibles de créer de la richesse et du travail via la production et l'exploitation de la propriété intellectuelle. Elles combinent création, production et commercialisation de contenus immatériels et culturels et sont généralement protégées par les droits d'auteur. », COLIN De VERDIERE (Michel), PERRET (Christophe), WEBER (Raymond), (Dir.), « Perspectives ouest-africaines. Les ressources pour le développement », *Cahiers d'Afrique de l'Ouest*, CSAO/OCDE et CEDEAO, 2009, p. 100.

populations locales elles-mêmes, les sites et les ressources naturelles comme la biodiversité que les connaissances de ces populations sur les milieux naturels et leurs éléments, des formes d'hospitalité, des formes d'expression comme la danse ou la musique, une architecture²³⁶⁸. Une liste d'éléments matériels et immatériels est donc identifiée qui peuvent être mobilisés par les communautés elles-mêmes pour se « développer ».

Les politiques de valorisation du capital culturel proposées par les institutions de développement s'intègrent aux programmes globaux de « lutte contre la pauvreté » ou de « développement durable ». Elles reposent sur la « participation » des communautés, qui sont censées devenir les acteurs de la mise en valeur de leur patrimoine et pouvoir en récolter directement les fruits²³⁶⁹.

Cependant, les cadres mis en place par les Etats et les organisations internationales, ont pu participer d'un processus d'intégration de plus en plus approfondie des localités et de leurs ressources culturelles et matérielles aux filières marchandes internationales. Filières majoritairement dirigées par des opérateurs privés transnationaux, qui sont en général les grands gagnants des opérations de mise en valeur du « capital culturel ». Derrière les discours des institutions internationales du développement sur la place importante des différents patrimoines culturels dans le développement, peuvent ainsi se profiler des processus globaux de marchandisation et de privatisation. Ces derniers prenant évidemment des formes différentes et plus ou moins marquées en fonction des contextes nationaux.

Deux domaines, permettent d'illustrer ce processus de récupération de la diversité culturelle et de ses éléments: le tourisme dans ses variantes écologique, durable ou communautaire (A.) et le commerce du patrimoine immatériel des peuples autochtones, en particulier leurs connaissances relatives aux ressources biologiques (B.).

A) L'industrie touristique comme marchandisation du patrimoine culturel

Le tourisme est conçu par les bailleurs de fonds internationaux et les institutions internationales de développement comme une activité contribuant de façon positive au développement des pays pauvres. Le raisonnement est que les activités touristiques, en s'appuyant sur les avantages comparatifs de ces pays, à savoir leur richesse en capital culturel et naturel, leur

²³⁶⁸ COUSIN (Saskia), « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel : Généalogie d'un bon tourisme », *Civilisations*, Vol. 57, n° 1-2, 2008, pp. 41-56, p. 48

²³⁶⁹ On retrouve cette idée dans les programmes conjoints de l'Unesco avec d'autres organisations comme la Banque mondiale dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement. Voir le site des objectifs du millénaire pour le développement : <http://www.mdgfund.org/fr/content/cultureanddevelopment> (site consulté le 18 mars 2012). Voir également le chapitre 7 du rapport mondial de l'UNESCO 2010, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel* : « La diversité culturelle : une dimension clé du développement durable », en particulier p. 213.

permettraient de sécuriser et de rentabiliser une niche de marché, de manière encore plus certaine que s'ils exportaient des matières premières²³⁷⁰.

L'activité économique et les revenus générés permettraient à ces pays de lutter contre la pauvreté²³⁷¹ tout en équilibrant leurs finances publiques par l'apport de devises.

Dans la perspective d'un écotourisme ou tourisme durable, il serait même possible d'envisager une synergie entre tourisme et conservation de la diversité biologique : les communautés locales seraient incitées à conserver les ressources naturelles, les traditions ou l'artisanat qui font partie de leur patrimoine culturel, étant donné que leur exploitation commerciale au travers du tourisme contribue de façon notable à leurs revenus. Dans un cadre institutionnel adapté, le lien des communautés locales avec le marché mondial du tourisme pourrait ainsi s'avérer un élément de construction d'un développement durable, en ses trois piliers que sont l'économique, le social et l'écologique²³⁷².

Sur la base de ce raisonnement séduisant, les acteurs du développement, organisations internationales, bailleurs de fonds, Etats, se sont donc lancés, surtout à partir de la fin des années 1990 et dans les années 2000, dans la mise au point de plans de promotion du tourisme comme moyen de préserver les patrimoines naturels et culturels.

Au niveau des Etats, ces programmes ont souvent fait partie de stratégies de développement élaborées dans le cadre de financements conditionnels de la Banque mondiale et du F.M.I., ou ont en tout cas été développés sous l'influence des Bailleurs de fonds internationaux. Cela a été le cas à Madagascar par exemple.

Il faut noter, que parallèlement, des critères de définition et d'évaluation du tourisme durable ont été élaborés à destination des entreprises du secteur touristique. L'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.) avait déjà élaboré une Charte du tourisme durable en 1995 et un Code mondial d'éthique du tourisme en 1999. A partir de 2007, un partenariat mondial pour les critères du tourisme durable a été mis en place regroupant des agences onusiennes comme l'U.N.E.P., l'O.M.T. ou la Fondation des Nations Unies, des ONG comme l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites)

²³⁷⁰ SCHER (Philip W.), « Heritage Tourism in the Caribbean : The Politics of Culture after Neoliberalism », *Bulletin of Latin American Research*, Vol. 30, n° 1, pp. 7-20, p. 9.

²³⁷¹ L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), institution liée au système des Nations Unies, a dégagé sept façons par lesquelles le tourisme bénéficie directement ou indirectement aux pauvres : Embauche de personnes pauvres par des entreprises touristiques, fourniture de biens et de services à des entreprises touristiques par des pauvres ou par des entreprises employant des pauvres, ventes directes de biens et de services aux visiteurs par des pauvres (économie informelle), création et gestion d'entreprises touristiques par des pauvres (petites, moyennes ou micro-entreprises, ou entreprises communautaires dans le cadre de l'économie formelle), taxe ou impôt sur les revenus ou sur les bénéfices tirés du tourisme dont le produit bénéficie aux pauvres, dons et aide volontaire d'entreprises touristiques et de touristes, investissements d'infrastructures stimulés par le tourisme. Organisation Mondiale du Tourisme, *Le tourisme et la réduction de la pauvreté. Recommandations pour l'action*, Madrid, Organisation mondiale du tourisme, 2004 ; LAPEYRE (Renaud) *et al.*, « L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar », *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007/2, p. 83-110, p. 88.

²³⁷² UNESCO, Rapport mondial 2010, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, *Op. cit.*, p. 213.

mais aussi des opérateurs du secteur privé, comme la fédération des tours-opérateurs, la société américaine des agents de voyages et des chaînes hôtelières. Ce partenariat a mis au point un ensemble de critères qui restent volontaires. Les critères sont présentés comme « la réponse de la communauté touristique aux défis mondiaux des « objectifs de développement du millénaire des Nations Unies²³⁷³ ».

Sur le terrain, les politiques de tourisme durable s'appuient plus ou moins sur la participation des communautés locales, donnant lieu à des arrangements institutionnels variés.

Dans les années 2000, certains Etats du Sud ont délégué à des « communautés » des droits d'usage ou de gestion sur certaines zones ou ressources naturelles, leur permettant de tirer des revenus de leur exploitation « durable », notamment au travers des activités touristiques.

Au travers de dispositifs contractuels, conclus avec les autorités publiques, certaines communautés ont pu ainsi participer à la co-gestion de parcs nationaux, tandis que d'autres se sont vues déléguer l'ensemble de la gestion d'une zone précise.

Selon les cas, les communautés contribuent à l'élaboration ou à la mise en œuvre des projets d'exploitation touristique ou parfois les élaborent elles-mêmes complètement. Ces communautés peuvent ainsi obtenir une partie de la manne dégagée par les multiples activités touristiques, qu'il s'agisse de visites des lieux ou des communautés elles-mêmes, ou d'activités sportives comme la chasse, qui est très répandue en Afrique et est souvent considérée comme une activité conservatrice de la nature²³⁷⁴.

Cependant, la mise en avant du patrimoine culturel comme ressource pour le développement au travers du tourisme ne doit pas être isolée d'un contexte global de privatisation et de déploiement des rapports marchands.

En effet, les opérateurs privés, les entreprises nationales mais surtout les sociétés transnationales du secteur, comme les chaînes d'hôtellerie et les tours-opérateurs des pays développés, dominent largement le secteur touristique y compris dans sa variante durable. Des accords internationaux comme l'AGCS (Accord général sur le commerce des services de l'O.M.C.) ouvrent les marchés de services nationaux à la concurrence internationale, ce qui comprend le secteur du tourisme.

²³⁷³ Préambule des « Critères Mondiaux de Référence pour le Tourisme Durable » du Global Sustainable Tourism Council, <http://www.gstcouncil.org>, (site consulté le 29 mars 2012).

²³⁷⁴ LAPEYRE (Renaud) *et al.*, « L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar », *Art. cit.*, p. 95 ; ROULET (Pierre-Armand), « La gestion communautaire de la faune sauvage comme facteur de reconsidération de la privatisation et de la marchandisation des ressources naturelles ? Le cas du tourisme cynégétique en Afrique sub-saharienne », *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007/2, p. 129-147, p. 141.

La tendance forte, est à la gestion privée des zones touristiques, que ce soit par le biais d'appropriations directes ou de concessions sur des territoires. Si les concessions sont en premier lieu le fait des autorités étatiques centralisées ou décentralisées, les communautés locales peuvent également y avoir recours ne serait-ce que pour participer plus amplement au marché touristique et augmenter ainsi leurs revenus.

Dans un contexte où l'Etat se désengage de ses missions de service public et laissent certaines zones ou communautés dans l'obligation de subvenir seules à leurs besoins fondamentaux, il peut apparaître avantageux de contracter avec des opérateurs privés, qui sont intégrés dans les filières touristiques internationales. Ces derniers ont les connections pour faire venir des clients et peuvent fournir des emplois aux membres des communautés. Celles-ci peuvent donc être poussées à aliéner les droits, que les Etats leur ont attribués, sur leur propre patrimoine.

De fait, dans un contexte néolibéral, la participation d'une communauté locale à la gestion d'un élément touristique de laquelle elle dépend pour vivre et qui constitue son patrimoine culturel, ne la préserve pas nécessairement de la dépendance vis-à-vis d'acteurs extérieurs qui contrôlent, de fait les filières marchandes en occupant une position dominante au niveau du marché mondial.

Ce sont en effet ces acteurs, qui font l'interface avec la demande solvable et qui répercutent les modes touristiques²³⁷⁵.

Or, ces acteurs, comme on l'a vu, ne sont pas soumis à des règles strictes en matière de tourisme durable, les règles internationales existantes en la matière étant non contraignantes.

Une fois installés et en position de force par rapport aux communautés, ce qui n'exclut d'ailleurs pas qu'ils instrumentalisent certains membres de ces communautés, ces acteurs privés nationaux ou étrangers²³⁷⁶ peuvent très bien enclencher des logiques destructrices des patrimoines naturels et culturels locaux: uniformisation des sites touristiques et conversion des espaces naturels pour les adapter aux impératifs commerciaux ; prolétarianisation des populations ; concurrence avec des activités de subsistance locales etc²³⁷⁷.

On peut élargir le constat du local au national. En effet, les activités touristiques, en étant intégrées à des stratégies économiques tournées vers le marché mondial, exposent les pays pauvres à une dépendance envers la demande solvable et envers les opérateurs qui font l'interface

²³⁷⁵ LAPEYRE (Renaud) *et al.*, « L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar », *Art. cit.* p. 96 ; ROULET (Pierre-Armand), « La gestion communautaire de la faune sauvage comme facteur de reconsidération de la privatisation et de la marchandisation des ressources naturelles ? Le cas du tourisme cynégétique en Afrique sub-saharienne », *Art. cit.*, p. 143.

²³⁷⁶ Qui par ailleurs peuvent être des ONG qui jouent souvent le rôle d'intermédiaires entre les communautés et les entreprises privées.

²³⁷⁷ PLEUMARON (Anita), « Privatisations, Marchandisation et tourisme », *Alternatives Sud*, Vol. 13, n° 3, 2006, [en ligne], <http://www.cetri.be/spip.php?article181>, (site consulté le 27 mars 2012).

avec cette demande. Ce sont ces opérateurs, les sociétés transnationales du tourisme qui finissent par définir quel type de culture compte du point de vue économique²³⁷⁸.

Alors qu'avec l'exportation de produits de base, les écosystèmes des formations périphériques font l'objet de conversion pour être adaptés aux procès de production globaux, avec l'exportation du patrimoine culturel au travers du tourisme, ce sont des pans entiers de la culture nationale qui peuvent faire l'objet d'une adaptation, d'une transformation pour répondre aux normes d'un marché mondialisé.

On reste dans les deux cas dans une même logique, celle d'une dépendance économique envers l'extérieur, qui érode les spécificités locales et donc la diversité, naturelle ou culturelle.

On perçoit ici tout le décalage dans les positions des institutions internationales de développement, qui d'un côté prônent la diversité culturelle et la valorisation des patrimoines culturels, ce qui en soi est une chose louable, mais qui de l'autre souscrivent en filigrane à un modèle économique néolibéral qui, à terme, tend à déposséder les nations et les communautés des moyens d'asseoir leur autonomie culturelle.

Ce décalage est également perceptible, en ce qui concerne le problème de la protection des savoirs traditionnels des communautés locales.

B) De la protection à la marchandisation des savoirs autochtones : les failles d'une approche réductionniste

La biopiraterie peut être définie comme « le recours aux systèmes de propriété intellectuelle pour légitimer la propriété exclusive des ressources, produits et procédés biologiques utilisés depuis des siècles au sein de cultures non industrialisées et l'exclusivité du contrôle exercé à leur égard²³⁷⁹ ».

Des sociétés transnationales ont en effet utilisé et utilisent encore²³⁸⁰ les droits de propriété intellectuelle comme instrument, pour s'approprier et contrôler des ressources biologiques et génétiques qui n'auraient pu être identifiées sans le support de savoirs locaux traditionnels.

²³⁷⁸ SCHER (Philip W.), « Heritage Tourism in the Caribbean : The Politics of Culture after Neoliberalism », *Art. cit.*, p. 8.

²³⁷⁹ SHIVA (Vandana), *La vie n'est pas une marchandise. Les dérives des droits de propriété intellectuelle*, *Op. cit.*, p. 63.

²³⁸⁰ HAMMOND (Edward), *Biopiracy Continues. A compilation of some recent cases*, Penang, Third World Network, 2013, [en ligne], <http://www.twn.my>, (site consulté le 23 avril 2013).

Face aux critiques qu'on soulevé ces pratiques, notamment de la part des pays en développement, l'idée a été développée dans les enceintes internationales, notamment les Nations Unies, de créer un système spécial ou *sui generis* de propriété intellectuelle adapté aux savoirs traditionnels des communautés autochtones. Un tel système permettrait d'associer les communautés autochtones, au commerce de leurs propres savoirs relatifs à la biodiversité, savoirs qui font partie intégrante de leurs patrimoines culturels.

En 2000, a ainsi été mis en place au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I.), institution des Nations Unies, un Comité Intergouvernemental sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore (IGC)²³⁸¹. Les travaux et négociations engagés au sein de ce comité pour développer un tel système *sui generis* ont par la suite occupé une place importante au sein de l'« agenda de l'O.M.P.I. pour le développement » déclenché en 2007 à l'initiative de l'Argentine et du Brésil.

Si le processus n'a pas encore abouti à l'O.M.P.I., l'idée d'un système de propriété intellectuelle spécifiquement dédié aux savoirs autochtones a fait son chemin dans plusieurs pays dont le Brésil, les Philippines, l'Inde ou le Pérou²³⁸². Elle continue également à progresser au travers des négociations, dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, dont le protocole de Nagoya a fait état de la nécessité de tenir compte des intérêts des communautés autochtones sans pour autant remettre en question l'actuel système mondial de propriété intellectuelle.

On assiste donc au progrès, en particulier au sein des institutions de Nations Unies, de ce projet de protection *sui generis* des savoirs autochtones, mais sans que soient remis en cause : d'une part, l'actuel système international de propriété intellectuelle, fondé sur l'Accord ADPIC de l'O.M.C. ; d'autre part, le modèle dominant de marchandisation du savoir et de la culture.

C'est ce qui transparaît dans la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 20 décembre 2010 sur la culture et le développement. Cette résolution fait référence dans son article 2 § e à la préservation des pratiques communautaires et savoirs traditionnels locaux et autochtones de gestion environnementale tout en notant l'importance des droits de propriété intellectuelle (art. 2 § f) et en invitant les Etats à intégrer les marchés locaux de biens et services

²³⁸¹ Il faut noter que certains Etats en développement ont d'ailleurs perçu la création de ce comité comme une volonté d'éloigner les questions dont il traite des autres forums de l'OMPI ou de l'O.M.C. DUTFIELD (Graham), *Protecting traditional Knowledge : Pathways to the future*, Issue Paper n°16, Geneva, International Centre for Trade and Sustainable Development, 2006, [en ligne], www.iprsonline.org/unctadictsd/.../Graham%20final.p..., (site consulté le 28 mars 2012), p.19.

²³⁸² CASTET-RENARD (Céline), « La protection et la valorisation juridique de la biodiversité de la Caraïbe et des Guyanes : propriété intellectuelle et dispositif APA », *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-Série 14, septembre 2012, [en ligne], <http://vertigo.revues.org/12368>, (site consulté le 26 avril 2013).

culturels aux marchés internationaux (art. 2 § d)²³⁸³.

On note ici une sorte de contradiction dans les termes étant donné que ce sont justement les formes d'échanges et d'appropriation du savoir et de la culture dans le régime néolibéral qui débouchent sur le pillage des savoirs et pratiques autochtones, voire à leur marginalisation et à leur disparition.

Cette contradiction vaut-elle également pour les projets *sui generis* de protection de la propriété intellectuelle des savoirs et pratiques autochtones ? Ne risquent-ils pas d'alimenter le processus de marchandisation et de monopolisation des savoirs et par conséquent de fragiliser les savoirs et pratiques qu'ils sont censés protéger ?

Dans un contexte économique international où l'intégration des activités et ressources locales aux marchés mondiaux, est systématiquement promue par les principales puissances économiques et les organisations économiques internationales, la protection des ressources et des savoirs traditionnels des communautés locales et notamment des communautés autochtones du monde tropical est un impératif. Face à l'utilisation intensive de la propriété intellectuelle par les sociétés transnationales de l'agro-business ou des secteurs de la pharmacie et de la parapharmacie, pour s'approprier des ressources biologiques et génétiques, il semble légitime, notamment de la part de pays en développement où sont puisées ces ressources, de revendiquer un système de propriété intellectuelle adapté aux savoirs traditionnels.

Cependant on doit tout de même s'interroger, sur le type de protection envisagée dans le contexte d'un marché mondial du savoir, et sur les conséquences qu'un tel régime pourrait avoir sur la production de savoirs traditionnels et sur les structures sociales des communautés locales et autochtones.

Il est en effet à craindre qu'un système de protection fondé sur des droits de propriété intellectuels classiques, ne sépare la protection d'une connaissance isolée, au moyen par exemple d'un brevet ou d'une marque ou de toute autre technique, de celle de l'ensemble du contexte social, économique, spirituel, culturel dans lequel cette connaissance a été mise au point et a été transmise²³⁸⁴.

- D'une part, une telle séparation est susceptible d'être inopérante. Dans de nombreux cas les communautés concernées sont soumises à des pressions sur leur mode de vie qui remettent

²³⁸³ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies « Culture et Développement » [A/RES/65/166], 20 décembre 2010.

²³⁸⁴ GRAIN, *La formidable supercherie de la protection : imposer des droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels*, 18 janvier 2004, [en ligne], <http://www.grain.org>, (site consulté le 28 mars 2012).

en cause leur survie en tant que telle et qui rendent inutile ou superflu le recours à des droits de propriété intellectuelle²³⁸⁵.

- D'autre part, cette séparation peut avoir des conséquences déstabilisatrices sur les communautés. En effet, un droit de propriété intellectuelle suppose la commercialisation d'un savoir transformé en bien, en marchandise²³⁸⁶. Ces droits sont donc porteurs de rapports marchands. Dans un contexte de difficulté sociale ou de déstructuration déjà palpable pour nombre de communautés dans les pays du Sud, de tels droits peuvent contribuer à insérer des logiques exogènes au sein de celles-ci et renforcer les tendances centrifuges déjà à l'oeuvre.

La négociation de revenus issus des droits de propriété intellectuelle avec des sociétés privées spécialisées dans les biotechnologies, pourrait créer des relations de dépendance de la communauté vis à vis de l'extérieur. En fonction de leur répartition, ces revenus pourraient également renforcer les inégalités sociales au sein même des communautés.

Les droits de propriété intellectuelle, tels qu'ils sont actuellement conçus, correspondent à une logique sociale, celle du capitalisme. S'ils sont mis en place sans aucune mesure de sauvegarde du cadre de vie des communautés, ils sont donc susceptibles de remettre en cause ou tout au moins de contribuer à mettre en danger le contexte social et culturel qui est pourtant le terreau d'émergence des connaissances traditionnelles.

Or, c'est vers une telle séparation, réductrice, entre la protection de droits de propriété intellectuelle sur les connaissances traditionnelles et la protection du mode de vie des communautés que les discussions au sein de l'O.M.P.I. et de certains Etats se sont orientés jusqu'à maintenant.

Une telle orientation ne semble pas positive, puisqu'elle va dans le sens d'un rattachement des savoirs traditionnels à un marché mondial de la culture et de la connaissance. Or, ce marché est contrôlé par de puissantes sociétés transnationales et des investisseurs financiers. En effet, conçus en dehors de toute référence à l'autonomie des communautés locales, ces droits peuvent facilement devenir des instruments de reproduction de la dépendance sous le couvert de mécanismes de rétribution équitable.

Les droits de propriété intellectuelle eux-mêmes ne doivent pas être séparés de leur contexte. Dans une économie capitaliste, ils ont tendance à être des outils au service du monopole des grandes

²³⁸⁵ DUTFIELD (Graham), *Protecting traditional Knowledge : Pathways to the future*, *Op. cit.*, p.32.

²³⁸⁶ DUTFIELD (Graham), *Op. cit.*, p.32 ; FILOCHE (Geoffroy), « Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en matière de biodiversité : un kaléidoscope juridique », *Droit et société*, n° 72, 2009/2, p. 433-456, p. 456.

firmer.

Droits de propriété intellectuelle et savoirs traditionnels autochtones témoignent en fait de visions du monde différentes²³⁸⁷.

S'agissant des savoirs traditionnels autochtones, ces derniers ne peuvent, par conséquent être correctement protégés sans que soit assurée dans le même mouvement la protection du contexte économique, social et culturel dans lequel ces savoirs émergent. Cela implique une garantie des droits des communautés qui ne se limite pas à des droits de propriété dans un sens classique mais comprenne également des droits collectifs sur les ressources naturelles dont dépendent ces communautés²³⁸⁸ ainsi que certaines capacités d'auto-détermination. De tels droits, qu'ils portent sur le libre accès aux terres et aux ressources, sur le libre choix, par ces communautés, des modes de gestion de ces ressources, ou sur la préservation de systèmes culturels, sont tous indispensables à la perpétuation des savoirs des communautés. Ces derniers ne sont en effet pas le produit d'une génération spontanée, mais de certains rapports sociaux et de certains rapports entre les hommes et la nature.

C'est pour la reconnaissance de cette diversité créatrice, dans ses conditions d'existence, que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre 2007²³⁸⁹ a une portée intéressante.

²³⁸⁷ BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Art. cit.*

²³⁸⁸ DUTFIELD (Graham), *Intellectual Property and Indigenous Peoples in the International Human Rights Arena*, présentation, Expert Seminar on Indigenous Cultures and Languages in collaboration with the UN, Brunel University, London, 8th-9th March 2012, [en ligne], <http://bura.brunel.ac.uk/handle/2438/6350>, (site consulté le 25 avril 2013).

²³⁸⁹ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution [A/RES/61/295] du 13 septembre 2007, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

§2. Les revendications des peuples autochtones sur leurs terres et leurs ressources : La diversité culturelle comme logique alternative.

En posant le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans son article 3, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît non seulement la place de ces peuples dans la communauté internationale, ainsi que leur inscription dans le droit international²³⁹⁰, elle ouvre également la voie à la prise en compte de la diversité des modes de développement, corollaire de la diversité culturelle.

D'une part, la reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones aux Nations Unies, processus au long cours, débouche nécessairement sur une remise en question des processus liés au modèle dominant de développement, centré sur l'accumulation de capital, et en particulier en leurs aspects touchant aux ressources naturelles. Ces processus menacent en effet la survie des peuples autochtones, en les privant très souvent des bases matérielles de leur reproduction sociale : c'est à dire leurs terres, les milieux naturels dont ils tirent leurs moyens de subsistance²³⁹¹.

D'autre part, inséparable de la reconnaissance progressive de ces droits est la prise de conscience de la valeur intrinsèque des visions du monde, savoirs et pratiques sociales autochtones ainsi que l'apport qu'elles constituent dans la recherche de solutions aux graves problèmes écologiques entraînés par la mondialisation dans sa version actuelle : perte de biodiversité, destruction des ressources agricoles etc.

Les cultures autochtones et leurs aspects relatifs à la conception et à la gestion des ressources naturelles, deviennent des symboles du potentiel créatif pouvant découler de la diversité culturelle, contribuant plus à la reproduction de la vie que l'homogénéisation culturelle liée à la mondialisation.

On développera cette analyse en observant dans un premier temps comment les droits des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles et leurs conceptions spécifiques du développement sont abordées au sein des Nations Unies (A.). Dans un second temps, on se focalisera sur le potentiel que représente les approches, savoirs et pratiques autochtones relatives aux ressources naturelles pour faire face à la crise écologique (B.).

²³⁹⁰ BELLIER (Irène), « Les peuples autochtones aux Nations Unies : un nouvel acteur dans la fabrique des normes internationales », *Critique internationale*, n° 54, 2012/1, pp. 61-80, p. 62.

²³⁹¹ BELLIER (Irène), « Les Peuples Autochtones et la crise mondiale », *Multitudes*, n° 41, 2010/2, pp. 129-136, p. 132.

A) Droits collectifs des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles et visions autochtones du développement : au cœur de la lutte pour la reconnaissance de la diversité culturelle au sein des Nations Unies

Pour les peuples autochtones, la survie culturelle autant que la réalité du droit à l'autodétermination passe par la permanence du lien avec le territoire traditionnel, les terres et les ressources naturelles. Ce lien est non seulement matériel, de l'ordre de la subsistance, déterminant par là même les capacités de reproduction du peuple autochtone en question ; il est également spirituel, constitutif d'une identité et recouvrant très souvent une composante sacrée²³⁹². Le concept de terre-mère, commun à de nombreux peuples autochtones en Amérique latine mais pas uniquement, si on l'étend à des formules proches, permet d'exprimer ce lien très fort avec le milieu. Or, ce lien des peuples autochtones avec la terre, les ressources naturelles ou l'ensemble du milieu naturel a été historiquement, et est encore directement menacé par les processus économiques dominants²³⁹³. L'expansion des fronts pionniers agricoles, la pénétration des activités extractives dans des zones de plus en plus reculées, la construction d'infrastructures de transport, étant donnée l'échelle à laquelle sont menées ces activités, sont des causes fréquentes de séparation des peuples autochtones d'avec leurs territoires et leurs ressources. Expulsions, expropriations, ou dégradations poussant les membres des communautés à émigrer, sont la résultante d'un système économique mais également de situations politiques à l'intérieur d'Etats dans lesquels la « colonisation interne » n'a pas cessée²³⁹⁴.

Ces faits ont placé, la revendication de la souveraineté permanente des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles, au cœur du processus de reconnaissance de ces peuples et de leur autodétermination au sein des Nations Unies.

Dans ce contexte, la souveraineté n'est pas à entendre dans un sens abstrait et absolu comme l'autorité suprême d'un Etat indépendant. Il renverrait plutôt « au contrôle juridique exercé sur les ressources naturelles ou la gestion de celles-ci, notamment en tant qu'aspect de l'exercice du droit à

²³⁹² DEROUCHE (Frédéric), *L'enjeu de la relation à la terre et aux ressources naturelles pour les peuples autochtones. Son originalité et sa signification pour l'ordre mondial*, Thèse, Université de Bourgogne, 2007, p. 35.

²³⁹³ STAVENHAGEN (Rodolfo), *Indigenous Peoples in Comparative Perspective – Problems and Policies*, Background paper for HDR 2004, Human Development Report Office, [en ligne], http://hdr.undp.org/.../HDR2004_Rodolfo_Stavenhagen.pdf, (site consulté le 1er mai 2013) pp. 3-4 ; VASQUEZ (Saul Vicente), *Consolidated report on extractive industries and their impact on indigenous peoples*, Report to the 12th session of the Permanent Forum on Indigenous Issues 20-31 may 2013, [E/C.19/2013/16], 20 February 2013, p. 3.

²³⁹⁴ Sur ces situations, voir l'ouvrage édité par l'International Forum on Globalization : *Paradigm Wars*. MANDER (Jerry), TAULI-CORPUZ (Victoria), *Paradigm Wars. Indigenous Peoples's Resistance to Globalization*, *Op. cit.*

l'autodétermination²³⁹⁵ ».

Sans ce contrôle sur la terre et les ressources naturelles, l'autodétermination perdrait son sens et les communautés autochtones se verraient dans l'incapacité d'assurer sur le long terme leur reproduction physique et spirituelle.

La souveraineté des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles, conçue comme droit collectif sur la terre et les ressources a été défendue par les représentants des peuples autochtones aux Nations Unies, comme composante essentielle du droit des peuples autochtones à disposer d'eux-mêmes.

Cette revendication a été notamment, un des points clés des négociations autour de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones²³⁹⁶.

En dépit de la distinction faite par les représentants des peuples autochtones et leurs soutiens aux Nations-Unies entre la souveraineté des peuples sur leurs ressources et le concept plus absolu d'indépendance et de pouvoir suprême de l'Etat, les représentants des Etats, en particulier occidentaux, ont exercé leur pouvoir de blocage pour que ce droit collectif ne passe pas sous cette dénomination dans un texte international.

Derrière la question du vocabulaire, l'enjeu pour le camp occidental était surtout « de protéger l'architecture complexe des droits à la propriété, ainsi que les droits des Etats sur les ressources du sol et du sous-sol²³⁹⁷. »

La bataille diplomatique a néanmoins été menée jusqu'au bout par les représentants autochtones et leurs soutiens, menant à la reconnaissance de leurs droits collectifs sur leurs terres, territoires et ressources et à leur inscription dans la Déclaration de 2007.

Ces droits sont notamment repris à l'Article 26 de la Déclaration qui énonce que : « 1. Les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis.

- Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis.

²³⁹⁵ DAES (Erica-Irene), *Souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles*, Rapport final à la 56ème session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 13 juillet 2004, [E/CN.4/Sub.2/2004/30], 13 juillet 2004, p. 8.

²³⁹⁶ BELLIER (Irène), « Retour sur la négociation de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones : reconnaître le principe d'égalité pour avancer vers des interprétations pragmatiques » in PESSINA DASSONVILLE (Stéphane) (Dir.), *Le statut des peuples autochtones. A la croisée des savoirs, Cahiers d'Anthropologie du Droit 2011-2012*, [en ligne], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00770071/>, (site consulté le 2 mai 2013), p. 15.

²³⁹⁷ *Ibid.*, p. 15.

- Les Etats accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés. ».

L'Article 25 de la Déclaration se penche quant à lui sur l'aspect spirituel du lien que les peuples autochtones entretiennent avec leur milieu de vie et rappelle que « Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures ».

La Déclaration sur les droits des peuples autochtones de 2007 fait écho sur ces points à la Convention 169 de l'O.I.T. de 1989, en particulier en ses articles 13 à 19.

Inséparable de la reconnaissance des droits collectifs, sur la terre et les ressources naturelles, est le droit au consentement libre, préalable et informé de tout projet pouvant affecter ces ressources. Ce droit permet, en effet, aux peuples autochtones de faire respecter leurs relations avec leurs milieux de vie, face à des projets susceptibles de les bouleverser, en général agricoles, industriels ou miniers, ou impliquant la construction de grandes infrastructures ou la gestion de déchets. La Déclaration de 2007 renvoie à ce droit dans plusieurs de ses articles²³⁹⁸ et notamment à l'article 32 en son deuxième paragraphe : « Les Etats consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi, par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres. »

Ce même article, en son premier paragraphe, reconnaît le droit des peuples autochtones « de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres et autres ressources ».

Ce droit consacre donc, en respect du principe d'autodétermination, l'autonomie des peuples autochtones en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies de « développement » sur leurs territoires ; stratégies pouvant être différentes du modèle dominant de développement mené au

²³⁹⁸ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : articles 10 (relatifs aux déplacements non volontaires), 11 (prévoyant la réparation ou la restitution des biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels dont ils ont été dépossédés), 19 (pour l'application de mesures législatives ou administratives), 28 (pour la restitution ou l'indemnisation territoriale) et 29 (à propos du stockage de matières dangereuses).

niveau de l'Etat.

En effet, avec la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones, même par le biais de la *Soft Law*, en l'espèce une déclaration non contraignante, les conceptions et pratiques particulières que les peuples autochtones ont du « développement », trouve un point d'appui institutionnel au sein des Nations Unies.

Ces conceptions et pratiques autochtones du « développement », sont plutôt à percevoir comme des philosophies et des pratiques de reproduction sociale, en liaison étroite avec le milieu naturel et sa propre reproduction. La particularité de ces modes de vie tient justement au caractère symbiotique de la relation avec l'environnement naturel²³⁹⁹. L'harmonie avec la terre-mère et les autres êtres vivants est une composante récurrente des approches autochtones de la reproduction et de la production, qui, là encore, forge les identités propres à ces peuples.

Les délégations autochtones aux Nations-Unies, soutenues par certains Etats comme la Bolivie ou le Venezuela, ont d'ailleurs opposé dans les années 2000 leur vision du développement au modèle occidental et néolibéral, « qui à leurs yeux, s'est éloigné des perspectives d'un développement qui serait favorable à l'ensemble des êtres peuplant la planète²⁴⁰⁰ ».

Les délégués autochtones n'ont, dès lors, pas hésité à proposer des solutions alternatives, fondées sur la capacité des connaissances et modes de vie autochtones à anticiper et à s'adapter aux problèmes socio-écologiques.

Les Nations Unies ont partiellement intégré ces approches autochtones du développement, ou en tout cas leurs apports potentiels face à la crise écologique, dans leurs discours et leurs programmes d'action. Mais cette intégration reste un enjeu de luttes tout comme la reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones, donc toujours susceptible de récupération.

L'U.N.E.S.C.O. et l'U.N.E.P. ont adopté, suite à la Conférence de Johannesburg de 2002, sur le développement durable, une ligne directrice soulignant l'importance de la diversité culturelle pour la diversité biologique et les interactions positives reliant les deux phénomènes²⁴⁰¹.

²³⁹⁹ VASQUEZ (Saul Vicente), *Consolidated report on extractive industries and their impact on indigenous peoples*, *Op. cit.*, p. 2.

²⁴⁰⁰ BELLIER (Irène), « Les Peuples Autochtones et la crise mondiale », *Art. cit.*, p. 133.

²⁴⁰¹ UNESCO-UNEP, *Cultural diversity and biodiversity for sustainable development, A jointly convened UNESCO and UNEP high-level Roundtable held on 3 september 2002 in Johannesburg during the World Summit on Sustainable Development*, Nairobi, UNEP, 2003.

Cette ligne et les programmes qui lui sont affiliés²⁴⁰² soulignent la nécessité de sauvegarder la diversité culturelle et en particulier celle liées aux peuples autochtones afin de conserver leurs fonctions protectrices de la biodiversité qui découle de leurs connaissances, modes de vie et de gestion des ressources²⁴⁰³.

Dans le même cadre institutionnel, les connaissances et pratiques traditionnelles autochtones, sont également valorisées pour leur potentiel en matière d'adaptation au changement climatique²⁴⁰⁴ ou pour renouveler les approches de l'agriculture dans un sens plus durable.

Les possibilités d'un échange fructueux entre approches scientifiques classiques et savoirs traditionnels sont également régulièrement soulignées dans ces programmes.

Cependant, on reste avec ces initiatives à la marge des programmes opérationnels de l'O.N.U., c'est à dire surtout dans le domaine de la production de discours et de recherche scientifique, qui ont leur importance en soi puisqu'elles introduisent la diversité des points de vue dans les discussions internationales, mais qui n'influent que faiblement sur les pratiques dominantes du développement.

Preuve en est, la mise à l'écart encore chronique des représentants des peuples autochtones, dans la mise au point des instruments et des politiques de développement censés les concerner directement. C'est le cas par exemple du processus de mise au point des « indicateurs avec identité » promus par le P.N.U.D. et la Banque mondiale, qui sont justement destinés à garantir la participation des peuples autochtones dans la définition des politiques de développement. Au Mexique par exemple, le P.N.U.D. travaille, avec la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones (CDI), à la mise au point d'un indicateur spécialisé sur la base de l'Indicateur de développement humain : l'Indicateur de développement humain pour les peuples autochtones (IDH-PA). Or, les populations indiennes ont jusqu'à présent été exclues du processus d'élaboration de l'indicateur, n'ayant été ni consultées ni encore moins insérées dans les prises de décisions. Sous couvert de compétence et de neutralité, le P.N.U.D. et son relais local, le CDI, technicise ainsi la question autochtone, la replaçant dans un cadre stratégique de développement fixé de manière bureaucratique : la lutte contre la pauvreté, dont on a vu plus haut qu'elle pouvait servir de paravent

²⁴⁰² On peut noter parmi d'autres le Programme international sur les liens entre diversité biologique et culturelle entre l'U.N.E.S.C.O. et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le projet UNESCO-LINKS Systèmes de savoirs locaux et autochtones ou le programme « Agro-cultures ».

²⁴⁰³ UNESCO, *Links between biological and cultural diversity, Report of the International Workshop, Report of the International Workshop organized by UNESCO with support from The Christensen Fund*, Paris, UNESCO, 2008, pp. 9 et 22.

²⁴⁰⁴ NAKASHIMA (Douglas), GALLOWAY MCLEAN (Kirsty), THULSTRUP (Hans), RAMOS CASTILLO (Ameyali), RUBIS (Jennifer), *Weathering Uncertainty : Traditional Knowledge for Climate Change Assessment and Adaptation*, Paris, UNESCO, and Darwin, UNU, p. 6.

aux politiques néolibérales.

L'indicateur IDH-PA, élaboré de cette manière, devient un moyen de mettre à l'écart les conceptions du « développement » propres aux peuples autochtones. Ces derniers et leurs modes de vie se voient objectivés, comparés, sur l'échelle de ce qui est « développé » et ce qui ne l'est pas. Un autre indicateur élaboré par la CDI, l'indicateur de *retard social*, explicite cette approche institutionnelle, marquée par l'évolutionnisme²⁴⁰⁵.

Derrière une politique de protection de la diversité culturelle, que sont censés concrétiser les « indicateurs avec identité » les agences onusiennes peuvent donc rapidement devenir complices d'une légitimation des modèles dominants de développement qui tendent justement à l'uniformisation culturelle. Complicité qui naît des contraintes et logiques bureaucratiques et institutionnelles dans lesquelles sont plongées les institutions onusiennes, mais également des pressions qu'exercent les acteurs dominants de la mondialisation : Etats et pouvoirs économiques privés.

La lutte, que les peuples autochtones ont à mener pour leurs droits sur leurs ressources naturelles et la reconnaissance de leurs conceptions originales du développement, n'est donc pas achevée, y compris au sein des Nations Unies, même si de réelles avancées ont eu lieu ces dernières décennies.

Dans le but d'élargir la discussion, il s'agira désormais de revenir plus en détail sur les potentiels dont sont porteurs les savoirs, pratiques et visions du monde autochtones pour une approche du développement, qui permettent de dépasser les impasses écologiques dans lesquelles mènent les processus de la mondialisation néolibérale.

B) L'apport des peuples autochtones à la compréhension des dynamiques socio-écologiques

La pertinence des savoirs et pratiques autochtones en matière de gestion durable des ressources naturelles a été reconnue par de larges pans du monde scientifique et, comme on a pu le voir, jusque dans les cercles institutionnels des Nations Unies.

Conservation et amélioration de la biodiversité ; connaissance très pointue des différentes espèces endogènes et du terrain, ainsi que leur utilité pour l'homme et les autres espèces ; capacité à tirer parti des services des écosystèmes tout en les maintenant en état ; résilience face aux modifications environnementales : ces quelques éléments sont une illustration d'un point de vue pratique des

²⁴⁰⁵ PARIZET (Raphaëlle), « Mesurer le développement pour gouverner les peuples autochtones », *Revue Tiers Monde*, n° 213, 2013/1, pp. 143-160, pp. 151-153.

relations qu'entretiennent les peuples autochtones avec leurs milieux naturels et de ce qu'ils peuvent apporter face aux perturbations environnementales.

Dans le contexte du changement climatique, des études récentes, ont ainsi souligné, les capacités des savoirs et pratiques autochtones à aider les communautés à faire face aux brusques changements affectant les milieux naturels. Ces capacités reposent notamment, sur la mobilisation et l'amélioration de la diversité biologique et humaine, ce qui se constate à plusieurs niveaux.

A un premier niveau, les connaissances autochtones permettent par exemple de maintenir un haut niveau de diversité dans les espèces végétales cultivées ou les espèces animales élevées, ce qui permet une plus grande résilience des moyens de subsistance face aux nouvelles pressions générées par le changement climatique.

En Bolivie, en Chine du Sud-Ouest ou au Kenya des fermiers autochtones utilisent ainsi des variétés traditionnelles de maïs et de patates, qui sont résistantes au vent, à la chaleur ou à de nouveaux nuisibles apparues avec le réchauffement climatique.

Les pratiques de cultures rotatives, permettent également de diversifier les espèces cultivées au sein des mêmes agro-écosystèmes, ce qui est essentiel du point de vue de la résilience. Certains systèmes en Thaïlande permettent ainsi de faire pousser jusqu'à deux cent espèces de plantes différentes durant une période de rotation de 6 à 10 ans.

La diversité est également introduite dans les troupeaux pour les rendre plus résistants.

Cette diversité rompt avec l'uniformisation des agro-écosystèmes industrialisés, qui peuvent être très productifs mais sont également fragiles et lourdement dépendants d'intrants exogènes.

Les savoirs autochtones permettent également d'introduire de la diversité et de renforcer la résilience à un second niveau, complémentaire du premier, celui des paysages.

Au Nicaragua, les Miskito combinent ainsi trois types d'utilisation du territoire : des champs cultivés, des pâturages et des aires de forêts.

A Bornéo, les espaces rattachés aux villages Dayaks jalai sont composés d'une mosaïque de sous-espaces aux fonctions variées : forêts naturelles, forêts aménagées, espaces de cultures rotatives, champs permanents adaptés à différents types de terroirs.

A ce niveau encore, les pratiques de rotation, qu'elle concerne l'agriculture, l'élevage, la chasse, la cueillette ou la pêche, permettent de renforcer l'hétérogénéité des milieux et d'améliorer le fonctionnement des services écosystémiques.

A un troisième niveau, l'adaptation des peuples autochtones repose sur leurs capacités à

agir collectivement, pour la reproduction d'ensemble des communautés. Les systèmes coutumiers permettent d'instaurer des règles, assurant la conservation des ressources et l'accès équitable à celles-ci ; ils permettent également de tisser des liens d'entraide entre les communautés pour pouvoir faire face aux imprévus. La diversité humaine, est ainsi mobilisée pour créer des sortes de filets de sécurité.

Aux Philippines, les Pidlisan utilisent une combinaison de règles et d'institutions formelles pour réduire la compétition autour de l'accès à l'eau.

Chez les San du désert de Kalahari, les systèmes de réciprocité sont utilisés, pour maintenir des réseaux d'amitiés entre communautés, de manière à pouvoir se déplacer hors des zones devenues inhabitables. On retrouve également des pratiques similaires chez les aborigènes d'Australie ou dans certaines sociétés du Nord-Ouest du Pacifique²⁴⁰⁶.

L'aptitude à la résilience des peuples autochtones, prend appui dans leurs capacités à renforcer la diversité biologique et donc à renforcer les écosystèmes eux-mêmes mais également à dégager des arrangements institutionnels qui soient axés sur la reproduction de la communauté dans son ensemble, voire des communautés qui partagent un même milieu de vie. Ces capacités découlent de la structure de leurs savoirs et de leurs visions du monde.

D'un point de vue plus théorique, la pertinence des savoirs autochtones, pour aborder la relation avec les milieux naturels, tient en effet à leurs caractéristiques propres, qui les distinguent des savoirs occidentaux. On peut distinguer deux éléments complémentaires pour cerner leurs particularités : d'une part, ces savoirs procèdent d'une accumulation de connaissances sur le milieu au cours du temps, issue d'essais et d'erreurs corrigées et transmises de génération en génération ; d'autre part, ces savoirs procèdent d'une approche holistique du milieu naturel et des problèmes qui peuvent en surgir. L'accumulation diachronique des connaissances combinée à une approche globale du milieu permettrait d'aborder toute la complexité des écosystèmes, qui présentent de fortes variations sur les plans spatial et temporel en fonction d'une multitude de facteurs en interaction et sont par conséquent difficiles à prévoir et à contrôler²⁴⁰⁷.

Ces approches holistiques et diachroniques associée à une connaissance très fouillée et pratique de milieux particuliers tranchent avec les approches classiques et positivistes de la science occidentale, qui de leur côté tendent plus à diviser et à simplifier les systèmes complexes, pour pouvoir mieux

²⁴⁰⁶ NAKASHIMA (Douglas), GALLOWAY MCLEAN (Kirsty), THULSTRUP (Hans), RAMOS CASTILLO (Ameyali), RUBIS (Jennifer), *Weathering Uncertainty : Traditional Knowledge for Climate Change Assessment and Adaptation*, *Op. cit.*, pp. 42-50.

²⁴⁰⁷ GADGIL (Madhav), BERKES (Fikret) FOLKE (Carl), « Indigenous Knowledge for Biodiversity Conservation », *Ambio*, Vol. 22, n° 2-3, May 1993, pp. 151-156, p. 151 ; BERKES (Fikret), KISLALIOGU BERKES (Mina), « Ecological complexity, fuzzy logic, and holism in indigenous knowledge », *Futures*, Vol. 41, 2009, pp. 6-12, p. 6.

les contrôler tout en généralisant les relations de cause à effet. Ces dernières approches apparaissent inopérantes, voire dangereuses, concernant les écosystèmes étant donné que toute simplification de ces derniers ainsi que la généralisation et systématisation des pratiques qui leur sont appliquées, peut conduire à diminuer leur diversité et par conséquent leur résilience.

Les caractéristiques propres aux savoirs autochtones, la richesse de leurs connaissances de détail sur les milieux et leur capacités à aborder la complexité des écosystèmes, découlent de la situation de nombreux peuples autochtones ou d'autres communautés rurales : une interdépendance étroite avec le milieu naturel sur le long terme. Cette interdépendance est très prononcée chez les sociétés de chasseurs-cueilleurs, de pêcheurs, d'horticulteurs ou d'agriculteurs sédentaires qui sont liés à une base écologique limitée dans l'espace. Cette interdépendance conduit les membres des sociétés autochtones à connaître les différents éléments de leurs milieux de vie ainsi que leurs variations et leurs interactions. Ces connaissances et leur transmission sont indispensables à la reproduction du groupe humain.

On ne peut cependant réduire les savoirs autochtones à une simple relation matérielle avec l'environnement. Ils sont également le produit de visions du monde et de valeurs spécifiques.

Ces visions du monde ou cosmovisions tendent à replacer l'homme au cœur de la nature et à reconnaître la valeur intrinsèque et souvent sacrée des éléments de la nature extra-humaine, en particulier du monde vivant²⁴⁰⁸.

Ces cosmovisions et les valeurs qu'elles portent tendent en général à être orientées vers la reproduction à long terme de la communauté et de son milieu.

Par conséquent, elles incluent souvent des normes, des prescriptions qui portent sur la gestion des ressources naturelles et qui sont dirigées vers la reproduction de la communauté dans son ensemble, ce qui implique la reproduction du milieu naturel dont dépend la communauté. Ces normes et prescriptions imprègnent par conséquent les savoirs et les pratiques pour que ces derniers visent la reproduction sociale et écologique.

C'est ainsi que certaines pratiques, que l'on peut assimiler à une conservation des ressources ou de la biodiversité, découlent de prescriptions encadrées dans une vision du sacré. Des tabous seront placés sur certains lieux ou certaines espèces vivantes pour éviter leur disparition et la fragilisation du milieu de vie.

On retrouve ainsi quatre grands types de prescriptions dans des sociétés autochtones variées : la protection totale de certains habitats (forêts ou bois sacrés et autres sanctuaires coutumiers) ; la

²⁴⁰⁸ GADGIL (Madhav), BERKES (Fikret) FOLKE (Carl), « Indigenous Knowledge for Biodiversity Conservation », *Art. cit.*, p. 151.

protection totale de certaines espèces d'animaux ou de plantes (espèces taboues) ; des prohibitions concernant des étapes critiques dans le développement ou la vie de certaines espèces (ainsi le tabou sur la chasse ou la pêche d'individus jeunes ou à certaines périodes de grande vulnérabilité pour ces espèces) ; des obligations d'évaluation de la population de certaines espèces et de leurs habitats²⁴⁰⁹.

Ce type de vision du monde, holistique, normée, centrée sur la reproduction de la communauté et de l'ensemble du milieu est ce qui irrigue les savoirs et pratiques autochtones et par conséquent leurs capacités à gérer les ressources naturelles dans la durée mais aussi à faire face aux changements qui apparaissent dans le fonctionnement des écosystèmes.

C'est de telles approches, qu'il serait possible de s'inspirer pour repenser la conception des ressources naturelles, qui est devenue largement obsolète face aux bouleversements que subit actuellement la biosphère. A partir de là, c'est d'ailleurs toute l'approche du développement qui devrait être refondée.

Ces approches autochtones ne sont pas non plus à percevoir comme un idéal figé, mais comme des expériences et pensées vivantes à mobiliser en complémentarité avec des savoirs scientifiques plus classiques et d'autres approches non occidentales.

²⁴⁰⁹ BERKES (Fikret), KISLALIOGU BERKES (Mina), « Ecological complexity, fuzzy logic, and holism in indigenous knowledge », *Art. cit.*, p. 7.

Les limites des approches réductionnistes et économicistes qui dominent actuellement les grandes organisations internationales, y compris au sein du système onusien, incitent à explorer d'autres voies pour dégager des solutions face aux processus qui minent actuellement le métabolisme socio-écologique à l'échelle globale²⁴¹⁰, comme dans l'espace du monde tropical.

La nécessité s'impose d'une redéfinition des rapports, entre les sociétés humaines contemporaines d'une part, la nature et ses ressources d'autre part, pour sortir d'une vision dominante dans laquelle les ressources naturelles ne sont vues que sous l'angle du support matériel ou même parfois virtuel qu'elles offrent à la production de marchandise.

A la vision anthropocentrique et réductrice, qui aboutit à la conversion et à l'appauvrissement des écosystèmes, pour les adapter au cycle du capital, il importe de faire succéder une vision holistique et écocentrique, qui puisse faire toute sa place à la reproduction sociale et écologique.

Les cosmovisions autochtones offrent un point d'appui dans une telle démarche. Il convient d'explorer plus avant leurs apports et la manière dont ils pourraient être combinés à d'autres héritages cognitifs, pour construire une nouvelle approche des ressources naturelles et de leur gestion, empreinte de valeurs centrées sur la reproduction de la vie sous toutes ses formes, plutôt que sur l'accumulation illimitée du capital.

²⁴¹⁰ FOSTER (John Bellamy), « The Fossil Fuels War », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 4, 2013.

Titre 2 : Placer la reproduction écologique et sociale au cœur de la conception et de la gestion des ressources naturelles : réflexion et perspectives

Face à l'ampleur des crises sociales et écologiques qui s'entremêlent à différentes échelles, la nécessité apparaît de remettre radicalement en question l'approche des ressources naturelles qui ne conçoit ces dernières qu'à partir de présupposés utilitaristes et économicistes. Selon cette conception, encore largement dominante, les ressources naturelles n'ont d'utilité, de valeur, voire même d'existence, qu'en tant qu'elles s'insèrent dans un procès de production de marchandises. Cette perspective est anthropocentrée et abstraite en ce qu'elle place en dehors de son champ de vision le fait que les éléments de la nature extra-humaine, ainsi qualifiés de « ressources » puissent avoir des fonctions dans la reproduction de la vie, naturelle et sociale, avant d'être des matières premières pour les processus marchands. Or, une forêt est une partie d'un écosystème avant d'être un stock de bois de construction, un terrain pour une plantation d'agro-carburants ou même une réserve de carbone permettant de mettre sur le marché un certain nombre de droits d'émissions. Cette vision des choses est le produit en même temps qu'un facteur de renforcement de la logique capitaliste, qui tend à subordonner l'ensemble de la réalité sociale et écologique à la reproduction du capital et à exclure toute autre logique. Elle mène à une impasse, en ne permettant justement pas de prendre en compte le rôle que les « ressources naturelles » jouent dans la reproduction des écosystèmes et des sociétés en dehors du seul cycle du capital.

Il apparaît donc essentiel de reconceptualiser la notion de « ressource naturelle » pour redéfinir le sens des priorités qu'elle induit, les objectifs qu'elle recouvre²⁴¹¹. Il importe d'introduire dans la notion l'idée qu'une « ressource naturelle », c'est à dire l'élément ou l'ensemble naturel qu'elle recouvre est une ressource nécessaire à la reproduction d'écosystèmes ou d'ensemble sociaux à différentes échelles, avant d'être un rouage dans le système d'accumulation du capital. Elles doivent par conséquent être pensées de manière non abstraite mais comme des éléments d'un tout, ce tout étant un milieu socio-écologique, qui soutient la reproduction de la vie humaine et

²⁴¹¹ BERKES (Fikret), « Shifting Perspectives on Resource Management : Resilience and the Reconceptualization of 'Natural Resources' and 'Management' », *Maritime Studies (MAST)*, Vol. 9, n° 1, 2010, pp. 13-40.

extra-humaine, dans le présent et pour les générations futures.

Une vision holistique est la clé pour replacer les ressources naturelles dans leur contexte et faire apparaître leur valeur, qui est multiple et ne peut se réduire à la seule valeur marchande. Une « ressource » recèle ainsi une valeur intrinsèque, celle de l'élément qu'elle représente ; une valeur écologique, celle qu'elle a pour l'écosystème ; et une valeur sociale, celle-ci étant son apport au bon fonctionnement des sociétés locales.

Une reconceptualisation des ressources implique également de repenser leur « gestion ». Cette dernière doit elle-même repartir de prémisses holistiques et écocentrées pour éviter les tendances à la simplification écologique et à l'exclusion sociale inhérente à la logique capitaliste et ses tendances à l'abstraction, au réductionnisme et à la séparation.

Il importe ainsi que la gestion tienne prioritairement compte de la reproduction des milieux socio-écologiques à différentes échelles spatiales et temporelles. Pour cela, cette gestion ne peut plus elle-même être abstraite des milieux dans lequel elle intervient, et s'appliquer selon une logique hiérarchique et descendante, du centre vers la périphérie.

Pour véritablement prendre en compte la reproduction sociale et écologique à différents niveaux et à différents horizons temporels, la gestion doit être remontante depuis la base, en introduisant une véritable démocratie participative et trans-générationnelle, au-delà des simples discours.

Ce « recentrage » de l'approche des ressources naturelles et de leur gestion, conçue à partir des milieux socio-écologiques et pour leur reproduction à différentes échelles, implique, si on déroule le raisonnement et qu'on le replace à l'échelle globale, une remise à plat du concept de développement, encore soumis aux rapports centre-périphéries et à une vision occidentalocentrée du monde.

A l'échelle des formations sociales du monde tropical, le « développement » ne peut plus être conçu comme un simple rattrapage, passant par la reproduction de modèles uniformisés, plus ou moins calqués sur ceux des centres capitalistes et encore une fois marqués par l'économicisme du système mondial²⁴¹².

Il importe que les différentes formations sociales périphériques suivent leur propre trajectoire historique, ce qui n'implique pas l'impossibilité d'une coopération internationale. Il s'agirait par contre de réintroduire de la diversité pour faire bouger les lignes d'un système qui uniformise les structures économiques et sociales sur les lignes d'une division internationale du travail et d'un

²⁴¹² COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, *Op. cit.*, p. 230.

productivisme sans limites²⁴¹³.

Sur le plan des ressources naturelles et de leur gestion, un développement différent impliquerait la récupération de leurs ressources par les formations périphériques, pour les mettre enfin au service de leur propre reproduction. Pour confirmer la rupture avec le système capitaliste et les modèles de développement qu'il induit, il importerait que cette récupération débouche sur la fin de l'extractivisme et des spécialisations économiques primaires-exportatrices. Les ressources naturelles du monde tropical pourraient ainsi être dégagées de la logique de l'accumulation de capital, la reproduction écologique et sociale devenant les nouvelles priorités de leur « mise en valeur ».

Cette réarticulation des priorités freinerait également un des facteurs de l'échange écologique inégal, lui-même participant de la rupture du métabolisme socio-écologique à l'échelle globale. Un tel bouleversement impliquerait évidemment une reconfiguration des rapports de force et des logiques de l'économie politique à l'échelle mondiale.

Au Sud, se dessinent justement d'ores et déjà de nouveaux rapports aux ressources naturelles et au développement. Ces derniers surgissent dans un flot de tendances contradictoires qui constituent le tissu de la réalité dans le cadre du système capitaliste mondial.

Les grands pays émergents, également regroupés sous l'appellation BRICS²⁴¹⁴, prennent ainsi progressivement conscience qu'ils ne peuvent pas fonder leur développement à long terme sur la seule exportation de leurs ressources ou sur un productivisme aveugle. Tenant compte de leurs contraintes et de leurs atouts, ils se voient amenés à renouveler voire à dépasser les approches occidentales vis à vis de la nature. C'est l'exemple de l'économie circulaire en Chine.

En Amérique latine, les philosophies autochtones ont partiellement inspiré la rédaction de Constitutions récentes ainsi que des visions du développement, qui, cristallisées autour de la notion de « Bien vivre », rejettent un productivisme court-termiste. L'idée de valeur intrinsèque des éléments naturels a trouvé une reconnaissance juridique au plus haut niveau en Equateur, la justice environnementale a été institutionnalisée en Bolivie tandis que le Venezuela a porté de nouvelles formes de coopération économique internationales autour notamment de l'exploitation et du partage

²⁴¹³ LATOUCHE (Serge), *L'Âge des limites*, *Op. cit.*, p. 88-89.

²⁴¹⁴ BRICS pour Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud. La Russie, ne relevant pas du champ géographique sélectionné pour ce travail et ne partageant pas la même histoire que les quatre autres formations, ne sera pas comprise dans l'analyse.

des ressources naturelles.

Ces initiatives en sont encore au stade de l'élaboration dans des pays, qui bien que déjà puissants pour certains, sont encore pris par bien des aspects dans les contraintes du système capitaliste mondial, qui limitent considérablement leurs marges de manœuvre.

Ces projets « institutionnels » ne sont cependant pas les seuls, et au niveau de la base, dans tout le monde tropical, des expériences sont menées, des réseaux se tissent, pour concevoir et mettre en œuvre des manières d'aborder et de gérer les ressources naturelles, qui placent la reproduction à long terme des milieux socio-écologiques au sommet de leurs échelles de priorités et de valeurs.

On abordera ce titre en deux temps. Dans un premier temps, on se focalisera à un niveau théorique sur la reconceptualisation des ressources naturelles et de leur gestion (Chapitre 1.). Dans un second temps, on reviendra sur les dynamiques existantes au Sud, institutionnelles ou non, qui pourraient constituer des bases sur lesquelles un tel travail de reconstruction de la gestion des ressources naturelles et du développement pourrait trouver à s'appuyer (Chapitre 2.).

Chapitre 1 : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles : le repositionnement au centre du milieu socio-écologique, point de départ d'un autre développement ?

Replacer la ressource naturelle au sein du milieu socio-écologique dont elle permet la reproduction est un point de départ pour sortir de la vision strictement anthropocentrique et économiciste qu'impulse la logique capitaliste.

Une ressource naturelle, quelle qu'elle soit, un animal, une plante, un cours d'eau, une portion de sol ou du sous-sol, fait en effet partie intégrante d'un écosystème, ou le supporte, permet son existence si elle n'est pas directement intégrée à son fonctionnement. Elle est une ressource pour l'écosystème. Cet écosystème lui-même rend souvent des services essentiels à des communautés locales, et s'imbrique dans des systèmes sociaux et naturels plus vastes dont il permet également le fonctionnement. Ainsi de suite, à différentes échelles, une ressource naturelle s'imbrique dans un tout qui est la biosphère ou écosphère, système limité qui inclut l'humanité et l'ensemble des formes de vie sur terre.

Adopter ce point de vue permet de saisir : d'une part, que la manière dont une ressource naturelle est extraite, dont un écosystème est converti, dans quel but, peut avoir des conséquences de grande portée pour les systèmes naturels et humains locaux, affectant positivement ou négativement leur résilience, leur capacité à se reproduire ; mais que d'autre part, le mode d'exploitation de la ressource peut de fil en aiguille générer des conséquences imprévisibles à de plus vastes échelles : celle de la région, de la nation, du globe.

Un choix se pose alors. Soit le choix est fait de toujours réduire les ressources naturelles à leur seule utilité économique, ou plus précisément étant donné la domination des rapports de production capitaliste, à leur seule fonction pour l'accumulation du capital. Se mettent alors en place des modes de production et d'échange adaptés pour maximiser cette accumulation.

La ressource et certaines de ses fonctions sélectionnées pour leur rentabilité seront intégrées à des réseaux marchands souvent déconnecté des réalités écologiques et sociales locales avec tous les risques d'externalités négatives que cela comporte. C'est ce choix qui caractérise une grande partie de l'histoire des relations entre l'homme et la nature dans le cadre du capitalisme historique.

Un autre choix consiste à tirer les conséquences du point de vue adopté, que l'on peut qualifier d'écocentrique, et à prendre sérieusement en compte les fonctions que remplit la ressource

naturelle dans la reproduction des systèmes socio-écologiques dans lesquels elles s'imbriquent à différentes échelles. Dans ce cas, les modes de production et d'échange dans lesquels est insérée la ressource seront adaptés pour respecter au mieux ces fonctions et préserver de la meilleure façon possible la reproduction écologique et sociale. En somme, on modifie l'échelle des priorités pour que la reproduction écologique et sociale passe avant la reproduction du capital.

Il s'agit de reconceptualiser la notion de ressource naturelle par un renversement du point de vue mais également des réflexes, des finalités qui lui sont rattachées. Cette conception des ressources naturelles doit se rattacher à une éthique, un système de valeurs qui guide les actions humaines relatives aux ressources.

Cela signifie que les décisions prises relatives à l'exploitation des ressources - soit des décisions *économiques* destinées à *produire* des biens et services, en vue de la satisfaction de *besoins* humains - devraient tenir compte de la capacité des écosystèmes et des sociétés qui dépendent de ces ressources à se reproduire sur le long terme. Il s'agit de ne pas priver ces écosystèmes et ces sociétés des ressources indispensables à leur résilience.

Si l'on saisit la ressource naturelle comme étant au cœur de la reproduction de la vie biologique et sociale, immédiatement la conception de sa « gestion », c'est à dire son intégration aux processus d'échange et de production humains, doit également être bouleversée, elle aussi rattachée à une éthique qui pose cette reproduction pour finalité.

On réencastre ainsi la vision économique des ressources et de leur gestion, dans une conception plus large des interactions entre l'homme et la nature et par conséquent des finalités qui doivent gouverner ces interactions, au-delà du seul profit.

Cette conception plus vaste, cette éthique de la reproduction sociale et écologique, éthique écocentrique, est une éthique du bien commun.

Pour développer et articuler ce que pourrait être le contenu et les implications d'une nouvelle conception des ressources naturelles et de leur gestion axée sur la reproduction sociale et écologique, on doit faire surgir des points de repères. On peut justement faire ressortir ce qui est indispensable à la reproduction des milieux socio-écologiques à différentes échelles et par conséquent les objectifs prioritaires qui pourraient guider la gestion des ressources naturelles.

On distingue quatre éléments essentiels qui pourraient servir de cadre à la gestion des ressources naturelles et induire une transformation de celle-ci, pour la faire correspondre à une conception écocentrique des ressources.

- Les ressources naturelles, avant de pénétrer les processus de production humaine, sont des éléments qui participent à la vie des écosystèmes. Ils ont donc une valeur intrinsèque et une valeur écologique, en cela qu'ils contribuent au fonctionnement et à la résilience globale des écosystèmes, cette dernière étant en grande partie fondée sur la diversité biologique. Ce fonctionnement et cette résilience devraient être pris en compte lorsque des ressources sont intégrées à la production, de manière à ne pas leur porter atteinte, ce qui peut générer des irréversibilités dommageables pour la vie.
- Les ressources naturelles sont également cruciales pour la satisfaction des besoins essentiels : la nourriture, les besoins en eau, l'habitat. Il importe que les ressources naturelles servent en priorité à satisfaire les besoins des communautés humaines qui en dépendent immédiatement.
- A différentes échelles, la diversification des économies est essentielle à la reproduction des formations sociales. Les ressources naturelles pourraient être employées de manière à favoriser cette diversification et par conséquent la résilience des communautés humaines qui reposent sur ces ressources.
- Les ressources naturelles sont enfin des éléments fondamentaux pour le maintien d'une diversité culturelle, elle-même cruciale pour la résilience et la richesse globale des formations sociales et de l'humanité. L'exploitation des ressources devrait par conséquent être conçue de manière à ne pas mettre en danger cette diversité, ce qui risque, comme en ce qui concerne la diversité biologique, d'entraîner des irréversibilités aux conséquences incalculables.

Ces objectifs posent évidemment la question de l'arbitrage entre les nécessités à différentes échelles spatiales et différents horizons temporels : du local au global ; du court-terme au long terme. Des contradictions peuvent en effet surgir entre les besoins et processus socio-écologiques à différentes échelles. Là encore, il s'agirait d'extraire cet arbitrage de la seule logique du marché, et de créer des structures institutionnelles et des échelles de valeur qui permettraient d'effectuer les choix les plus favorables à la reproduction socio-écologique et à la diversité culturelle et biologique. Une utilisation révisée du principe de subsidiarité serait certainement utile à de telles constructions.

Ce repositionnement pour concevoir et aborder les ressources naturelles, basé sur une vision du monde, une éthique écocentrique, appelle également un renversement du paradigme dominant du développement, de manière à le faire repartir lui aussi de la nécessaire reproduction des milieux de vie socio-écologiques.

Une telle approche risque d'entrer en contradiction à chaque étape avec la logique capitaliste et les structures du système capitaliste mondial, qui subordonne les conceptions et les mises en œuvre pratiques du développement à la reproduction du capital.

Le conflit des trois reproductions qui constitue l'arrière-plan des approches et des pratiques du développement, doit être pris en compte et ne pourra être supprimé par simple décret²⁴¹⁵. Dépasser ce conflit implique une transition longue²⁴¹⁶. Repenser l'approche des ressources naturelles en subordonnant la reproduction du capital à la reproduction écologique et sociale peut constituer un des points de départ de cette transition.

On développera dans ce chapitre les quatre points que l'on a soulevé plus haut et qui pourraient fournir des guides autant qu'un contenu à une nouvelle approche des ressources naturelles.

Les ressources naturelles sont ainsi tout à la fois des ressources pour : la résilience des écosystèmes (Section 1.) ; la satisfaction des besoins essentiels (Section 2.) ; la diversification des économies (Section 3) ; le pluralisme culturel (Section 4.).

Section 1 : Des ressources au service de la résilience des écosystèmes

L'humanité fait partie intégrante de la nature, elle est un élément de celle-ci à l'instar de n'importe quelle autre espèce animale ou végétale.

L'humanité se différencie des autres espèces en raison de sa forme de conscience, liée notamment au langage, et du fait qu'elle se reproduit, se développe au travers de son travail, c'est à dire par une interaction consciente avec elle-même et avec les autres éléments de la nature. Elle dispose avec l'organisation et la mise en œuvre de son travail, c'est à dire la production, d'un pouvoir de recomposition des écosystèmes pour satisfaire ses besoins. Mais ce travail n'est lui-même que l'expression de la capacité créatrice de la nature, au travers de la nature de l'homme²⁴¹⁷.

Si on raisonne d'un point de vue holistique, le travail, cette nature de l'homme, se réalise dans des conditions finies, dans un système écologique fermé, celui de la biosphère en interaction avec le

²⁴¹⁵ BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, *Op. cit.*, p. 222.

²⁴¹⁶ Samir Amin, dans son ouvrage *Du capitalisme à la civilisation. La longue transition*, développe l'idée selon laquelle le système capitaliste et ses logiques ne pourront être dépassées au cours d'un seul « grand soir », d'une période de temps courte. Il avance le concept d'« avancées révolutionnaires » dans la longue durée. AMIN (Samir), *Du capitalisme à la civilisation. La longue transition*, *Op. cit.*

²⁴¹⁷ KOVEL (Joel), *The enemy of nature: the end of capitalism or the end of the world ?*, *Op. cit.*, p.111-112.

système solaire et l'énergie qu'il prodigue.

Intégrée à cette biosphère, en interaction métabolique avec celle-ci et ses sous-ensembles que sont les écosystèmes, au travers de son travail, l'humanité ne peut en outrepasser les limites au risque de mettre en jeu sa propre reproduction.

Ces limites sont constituées par les capacités de résilience des écosystèmes. Une fois certains seuils franchis, la résilience de l'écosystème, ses capacités à rétablir un état d'équilibre ou d'harmonie sont atteintes et l'entropie, le désordre s'installe jusqu'à la dégradation et la disparition du système.

Pour assurer leur reproduction, les communautés humaines, à différentes échelles, doivent permettre aux écosystèmes qui les supportent de maintenir leurs capacités de résilience. Ils doivent permettre aux services écosystémiques de fonctionner.

Cela suppose que le travail humain appliqué aux ressources naturelles - la manière dont elles sont insérées dans les processus de production - s'il ne laisse pas intacts les écosystèmes, soit tout au moins pensé de manière à laisser à ces écosystèmes les ressources nécessaires à leur résilience globale, au fonctionnement de leurs services.

On pourrait même penser le fait que les communautés humaines organisent leur production de manière à renforcer la résilience des écosystèmes, ce qui supposerait d'accroître les ressources à leur disposition, soit la diversité biologique. La « nature » extra-humaine peut être conçue comme une alliée et non seulement comme une ennemie ou une esclave.

Pour cela, il est nécessaire de rompre avec une approche réductionniste et positiviste de la nature et des ressources naturelles qui sur le plan de la production se traduit par une simplification des écosystèmes pour mieux les contrôler et en extraire un ou quelques éléments dont la valeur d'échange est élevée²⁴¹⁸. Ce type d'approche tend à réifier la nature et ses ressources et à les aborder sous un angle strictement quantitatif ; tendance que la logique capitaliste guidée par le curseur de la valeur d'échange pousse à son extrémité²⁴¹⁹.

Il importe donc de réintroduire une dimension qualitative dans les processus de gestion des ressources et plus généralement dans la production. Cela implique de renouer avec une approche holistique des processus socio-écologiques, qui fasse une place : à la complexité des écosystèmes, composante de leur résilience (§1.) ; à d'autres critères d'évaluation des décisions économiques que

²⁴¹⁸ BERKES (Fikret), « Shifting Perspectives on Resource Management : Resilience and the Reconceptualization of 'Natural Resources' and 'Management' », *Art. cit.*, p. 21.

²⁴¹⁹ LÖWY (Michael), *Ecosocialisme : l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Paris, Mille et une nuits, 2012, pp. 118-119.

la maximisation de la valeur d'échange, leviers d'une recomposition des forces productives (§2.) ; à la responsabilité de l'humanité vis à vis de la nature et des générations futures (§3.).

La résilience des écosystèmes pourrait ainsi devenir un repère pour repenser les processus d'interaction entre l'homme et la nature, au sein desquels les ressources naturelles forment des interfaces privilégiées.

§1. Complexité des écosystèmes et renforcement de la diversité biologique : des ressources pour la résilience

Les écosystèmes, supports de la vie sociale par les services écosystémiques qu'ils rendent, sont des systèmes complexes, évolutifs et adaptatifs²⁴²⁰. Caractérisés par la non-linéarité de leurs relations internes, ils sont capables de s'adapter aux changements. Pour qualifier cette capacité d'adaptation on évoque la notion de résilience. Cette résilience désigne la capacité du système à « absorber les perturbations et à se réorganiser sous l'influence du changement de manière à conserver les mêmes fonctions, structures et rétroactions²⁴²¹ ». La résilience est donc cette capacité de l'écosystème à maintenir en état les services écosystémiques essentiels sous l'influence de perturbations, internes ou externes.

La recherche a montré que la biodiversité jouait un rôle crucial dans le maintien et l'amélioration de la résilience des écosystèmes et également des services qu'ils procurent²⁴²². Les interactions entre espèces, au travers des chaînes trophiques notamment, permettent qu'à un niveau supérieur les structures et fonctions écosystémiques se maintiennent.

Plus la diversité des espèces au sein de l'écosystème est grande, plus il y a de chances que les fonctions essentielles du système soient conservées, car la complémentarité entre espèces, entre leurs caractéristiques fonctionnelles est alors optimale ; cela y compris sous l'effet d'un stress.

Ainsi, même dans le cas où certaines espèces disparaissent d'un milieu, leurs fonctionnalités peuvent être remplacées par d'autres en raison de la redondance fonctionnelle²⁴²³.

²⁴²⁰ OLLSON (Per), FOLKE (Carl), BERKES (Fikret), « Adaptive Comanagement for Building Resilience in Social-Ecological Systems », *Environmental Management*, Vol. 34, n° 1, pp. 75-90, p. 76.

²⁴²¹ BERKES (Fikret), « Shifting Perspectives on Resource Management : Resilience and the Reconceptualization of 'Natural Resources' and 'Management' », *Art. cit.*, p. 25, à partir d'une définition de Crawford Stanley Holling.

²⁴²² LERICHE (Hélène), ABBADIE (Luc), « L'écosystème, une grille de lecture du monde », in GOUYON (Pierre-Henri), LERICHE (Hélène), (Dir.), *Aux origines de l'environnement*, *Op. cit.*, p. 95.

²⁴²³ La redondance fonctionnelle désigne le fait que des espèces différentes aient des fonctions similaires au sein d'un même écosystème, BARBAULT (Robert), « La biodiversité : un concept écologique et des enjeux » in GOUYON (Pierre-Henri), LERICHE (Hélène) (Dir.), *Aux origines de l'environnement*, *Op. cit.*, p. 122.

Cela suppose évidemment, que la biodiversité ne soit pas elle-même mise en danger par la simplification et l'appauvrissement excessifs des écosystèmes, sans parler *a fortiori*, de la destruction de ces systèmes par la transformation radicale de leurs composantes abiotiques ou leur pollution.

La simplification des écosystèmes, liée par exemple à la monoculture industrielle d'espèces végétales ou animales, entraîne des perturbations graves en permettant à une seule ou quelques espèces de dominer un milieu. La non-linéarité du fonctionnement des écosystèmes rend délicate les évaluations et les contrôles. Des effets de seuil peuvent se produire à partir desquels les complémentarités entre espèces et leurs caractéristiques fonctionnelles disparaissent.

Les écosystèmes deviennent alors beaucoup plus exposés aux invasions d'espèces exotiques, aux phénomènes pathologiques.

Certains services écosystémiques sont également affaiblis, les services d'habitat et de soutien notamment.

La perturbation des services d'habitat des écosystèmes, utiles par exemple à des espèces migratoires, peuvent entraîner des cercles vicieux de rétroactions, en affaiblissant la biodiversité à une échelle spatiale supérieure, celle d'une région par exemple.

Au final, la perte de biodiversité au niveau d'écosystèmes spécifiques peut entraîner des irréversibilités, minant la résilience de ces systèmes, les services qu'ils rendent au niveau local mais également à d'autres échelles.

Pour endiguer cette perte de biodiversité et de résilience, liée à la conversion des écosystèmes, à leur simplification dans le cadre des processus de production, plusieurs attitudes sont envisageables.

On peut décider de conserver des îlots de biodiversité, des parcelles d'écosystèmes supposés « vierges », dont les fonctions, les services sont évalués et qui sont censés compenser, les dégradations qui se sont déroulées dans d'autres lieux.

Éventuellement, l'entretien de ces parcelles pourra faire l'objet d'une rémunération en fonction de l'évaluation monétaire des services écosystémiques rendus. L'îlot de biodiversité conservé devient alors une ressource au sens économique du terme, une richesse naturelle, pouvant même intégrer les circuits du capital financier, parallèlement aux autres richesses issues d'écosystèmes convertis et simplifiés.

Une autre solution pourrait rentrer dans le cadre d'un renversement de l'approche de la conservation et des ressources naturelles. Elle consisterait à prendre en compte l'ensemble des

fonctions des « ressources naturelles » du milieu visé par la production humaine. Il s'agirait de conserver voire même d'améliorer ces fonctions et la résilience des écosystèmes tout en prenant au milieu ce qui est indispensable à la reproduction des sociétés humaines.

Dans le cas de l'agriculture, activité concernée au premier chef, il s'agirait de faire en sorte que l'aménagement des écosystèmes nécessaire à la production ne réduise pas systématiquement leur complexité mais en joue pour accroître la biodiversité et la résilience globale du milieu.

Dans cette approche, on ne conçoit pas de séparation entre les espaces destinés à la production et les espaces « naturels », entre « la « nature » et le « cultivé »²⁴²⁴ ce qui n'empêcherait pas de préserver totalement certains sites critiques, si cela apparaissait comme une nécessité.

Au contraire, l'ensemble du milieu socio-écologique dédié à la production serait aménagé pour devenir favorable à la biodiversité et ainsi renforcer la résilience des écosystèmes sous-jacents. Il deviendrait une matrice dans laquelle la biodiversité pourrait s'épanouir²⁴²⁵.

Il s'agit dès lors de mettre en œuvre une approche fondamentalement pro-active, préventive, qui s'appuie sur le fonctionnement complexe des écosystèmes et en tire les leçons pour aménager des systèmes productifs qui soient à même de tirer parti des services offerts par les écosystèmes tout en les renforçant. On retrouve là les principes de l'agroécologie dans son approche des agro-écosystèmes²⁴²⁶.

Dans ce cadre, la production se conçoit en termes de collaboration avec la nature plutôt qu'en termes de domination et d'exploitation, qui conduit à des dommages écologiques extrêmement complexes à corriger, voire à des irréversibilités.

Appliquée à l'agriculture dans le monde tropical, cette approche prend tout son sens, et apparaît comme une alternative écologiquement soutenable à long terme face à l'agriculture de monoculture, hautement industrialisée et focalisée sur l'augmentation des rendements.

Dans le monde tropical, en dehors de certaines zones de forêts encore préservées comme en Amazonie ou le bassin du Congo, la surface terrestre se présente désormais majoritairement comme

²⁴²⁴ MARAUX (Florent), MALEZIEUX (Eric), GARY (Christian), « De l'artificialisation à l'écologisation des systèmes de culture » in HAINZELIN (Etienne), (Dir.), *Cultiver la biodiversité pour transformer l'agriculture*, Versailles, Editions Quae, 2013, p. 87.

²⁴²⁵ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, London, Washington DC, Earthscan, 2009, p. 7.

²⁴²⁶ MARAUX (Florent), MALEZIEUX (Eric), GARY (Christian), *Op. cit.*, p. 79-80 ; PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Op. cit.*, p. 6-7.

une mosaïque de fragments d'écosystèmes naturels dans des espaces de terres converties pour l'agriculture.

La biodiversité se répartit donc en fonction de cet agencement. Des recherches récentes montrent qu'un des éléments qui permet à la biodiversité de se maintenir à l'échelle régionale, est le phénomène de migration des espèces. La migration de groupes au sein d'une espèce d'un fragment d'habitat à un autre est ce qui permet à une « métapopulation » de se maintenir au niveau régional face aux extinctions locales. L'habitat local dépeuplé est repeuplé grâce aux migrations. Ce jeu de déplacement est ce qui permet à la biodiversité de s'équilibrer entre des écosystèmes naturels isolés. Or, pour que les migrations puissent se réaliser, il faut que les espaces situés entre les fragments naturels soient propices à l'accueil, au moins temporaire, des espèces migrantes.

C'est ce que ne permettent pas, de manière soutenable, des parcelles de monocultures saturées de pesticides chimiques²⁴²⁷.

Ces parcelles maintiennent un état de fragmentation des écosystèmes globalement impropre au maintien et au renforcement de la biodiversité non seulement à une échelle locale mais également régionale, avec des conséquences dangereuses à d'autres niveaux encore.

C'est notamment face à cette réalité du monde tropical, que l'aménagement d'agro-écosystèmes viables pour la biodiversité et ses mouvements, apparaît comme une nécessité. Pour sauvegarder à long terme la biodiversité mais aussi les capacités de production agricoles, il importe de faire des agro-écosystèmes des « matrices » propices au déploiement de la diversité biologique.

Pour cela, plusieurs pratiques et conceptions de l'agriculture peuvent servir de modèles, dont certaines sont déjà mises en œuvre dans le monde tropical.

Les agricultures traditionnelles, paysannes ou autochtones, sont une des plus importantes sources d'inspiration pour une approche agro-écologique généralisée, tant sur le plan des techniques spécifiques que sur celui des principes.

Quelques caractéristiques générales permettent de rappeler leur adéquation à une approche écocentrique des ressources et milieux agricoles.

Les systèmes de production agricole traditionnels font un usage planifié et très important de la biodiversité leur permettant d'utiliser l'ensemble des ressources locales. L'utilisation d'espèces et de variétés locales diverses permet ainsi une très bonne adaptation aux conditions marginales ou spécifiques des écosystèmes dans lesquels elles sont apparues ou ont été développées ; ces espèces

²⁴²⁷ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, *Op. cit.*, p. 20.

et variétés démontrent également une importante « capacité d'adaptation à des écosystèmes hétérogènes, à la variabilité du climat et des sols », ce qui « leur confère un intérêt particulier dans un contexte de changement rapide » ; elles contribuent ainsi « à la résilience du système et à la propriété de *sustainability*, la capacité du système à définir des réponses adaptées à des aléas imprédictibles²⁴²⁸ ».

Les systèmes traditionnels tendent également à reposer sur des cycles des nutriments fermés, fondés sur la réutilisation des déchets ménagers et des fumures animales.

La maîtrise des populations de « bioagresseurs » (insectes, plantes ou micro-organismes) est également intégrée à la gestion globale des agroécosystèmes traditionnels²⁴²⁹. L'utilisation de la diversité biologique joue à cet égard un rôle crucial de régulation²⁴³⁰, avec par exemple la mobilisation d'espèces prédatrices, l'utilisation des facultés de répulsion ou de résistance de certaines plantes.

Ces pratiques montrent ainsi la voie à des méthodes de production recourant à peu ou pas d'intrants externes de type chimique ou reposant sur le génie génétique.

Les pratiques et savoirs agricoles paysans et autochtones ont également pour avantage leur caractère pragmatique et leur grande adaptabilité, ce qui est le propre d'une expérience liée à un terrain spécifique et transmise d'agriculteur à agriculteur, de générations en générations.

Les savoirs traditionnels des peuples autochtones outre leurs avantages pratiques incontestables ont de plus cette caractéristique de reposer sur des visions holistiques et éthiques des rapports avec le milieu naturel, qui permet de saisir les écosystèmes dans toute leur complexité, mais aussi d'apprécier la valeur intrinsèque des éléments naturels. C'est cette vision globale et non utilitariste qui fonde l'adéquation des pratiques autochtones et leur donne un caractère écocentrique très marqué.

Un autre élément de la solution pourrait provenir de nouvelles recherches agronomiques fondées sur l'imitation des écosystèmes, afin de développer des agro-écosystèmes plus adaptés à leur milieu environnant et reflétant la végétation des écosystèmes naturels²⁴³¹. Il s'agit là encore de mobiliser la biodiversité locale et de l'intégrer dans les agro-écosystèmes, afin qu'elle fournisse des

²⁴²⁸ MARAUX (Florent), MALEZIEUX (Eric), GARY (Christian), « De l'artificialisation à l'écologisation des systèmes de culture » in HAINZELIN (Etienne), (Dir.), *Cultiver la biodiversité pour transformer l'agriculture*, *Op. cit.*, p. 85.

²⁴²⁹ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, *Op. cit.*, p. 64.

²⁴³⁰ MARAUX (Florent), MALEZIEUX (Eric), GARY (Christian), *Op. cit.*, p. 86.

²⁴³¹ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Op. cit.*, p. 71.

services à la place d'intrants chimiques comme le contrôle des bioagresseurs, le recyclage de l'azote ou la protection du sol contre l'érosion²⁴³².

Les courants de pensée occidentaux qui prônent l'imitation des écosystèmes sont proches philosophiquement de ceux de l'agriculture organique. Cette dernière s'est d'ailleurs développée de manière importante ces dernières décennies puisqu'elle couvrait 31 millions d'hectares dans le monde en 2009²⁴³³. L'agriculture organique offre une alternative à l'agriculture industrialisée conventionnelle, mais elle tend de manière croissante à s'intégrer aux rapports capitalistes, qui génèrent des phénomènes de concentration et la tire vers des pratiques de monocultures qui ne sont pas favorables à la diversité biologique.

Il faut noter également que l'imitation des écosystèmes naturels, inspire de nombreuses pratiques traditionnelles dans le monde tropical. Certaines polycultures, en particuliers celles d'agro-foresterie, présentent ainsi plusieurs niveaux d'espèces végétales, reproduisant certaines caractéristiques des forêts naturelles qu'elles remplacent. C'est le cas de systèmes de production traditionnel du café ou du cacao en Amérique du Sud, ou de cultures d'hévéa en Asie du Sud-Est²⁴³⁴.

En tout état de cause, la création d'agro-écosystèmes capables de dépasser la fragmentation écologique qui affecte actuellement le monde tropical et les autres régions de la planète, devra reposer sur une synergie entre savoirs et pratiques traditionnelles et recherches scientifiques de pointe en écologie et en agronomie.

Une telle fusion a été à la base de la reconversion de l'agriculture cubaine après la chute de l'U.R.S.S., qui était le principal fournisseur d'intrants chimiques de l'île. Face aux problèmes rencontrés par la production agricole suite à la pénurie d'intrants artificiels, il a été fait appel aux savoirs traditionnels des paysans de l'île. L'intégration de ces connaissances à l'agronomie scientifique a permis de mettre au point un système de production agricole beaucoup plus soutenable sur le plan écologique, et également plus auto-suffisant²⁴³⁵.

En définitive, le remplacement de systèmes de production agricoles industrialisés et hostiles à la biodiversité par des modèles intégratifs, visant une complémentarité entre agro-écosystèmes et écosystèmes naturels sur le plan de la résilience globale des milieux, ne semble pas se heurter à un

²⁴³² MARAUX (Florent), MALEZIEUX (Eric), GARY (Christian), « De l'artificialisation à l'écologisation des systèmes de culture » in HAINZELIN (Etienne), (Dir.), *Cultiver la biodiversité pour transformer l'agriculture*, Op. cit., p. 80.

²⁴³³ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), Op. cit., p. 67.

²⁴³⁴ *Ibid.*, p. 73.

²⁴³⁵ On reviendra sur cette expérience *infra*, PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, Op. cit., p. 65.

problème technique fondamental.

La nécessité de faire appel à une main d'oeuvre plus nombreuse dans les campagnes pour travailler selon des méthodes agro-écologiques, grâce à des outils et machines adaptés pourrait même s'avérer être une solution à l'exode rural et au chômage, ainsi qu'une incitation à la diversification économique locale. Cela sans compter les avantages sur le plan de la souveraineté alimentaire, étant donné que le recours à des intrants externes se verrait limité par la mobilisation de la biodiversité locale. Le secteur agricole deviendrait ainsi un facteur d'intégration écologique et sociale des territoires²⁴³⁶.

Le principal blocage est lié au système économique capitaliste qui enserré de ses rapports la production, notamment agricole, dans le monde tropical. Le seul critère de la production capitaliste est la maximisation de la valeur d'échange créée le long des chaînes de valeur et accumulée dans les centres. C'est cet unique critère, de nature quantitative, qui détermine le développement et l'organisation d'ensemble des forces productives. L'augmentation de la production de marchandises en vient à dominer toutes les autres finalités, faisant passer à un plan secondaire le fait que cette augmentation puisse se réaliser dans des conditions irrationnelles et dangereuses pour la reproduction écologique et sociale globale. De ce point de vue, les dommages écologiques restent des externalités à gérer.

Au delà de l'agriculture, la complexité des écosystèmes, les processus non-linéaires et les effets de seuil qui les affectent, ne peuvent être correctement pris en compte à partir de critères simplement quantitatifs qui placent les processus économiques en dehors de tout contexte et les réduisent en dernière instance à des opérations financières abstraites.

Le développement ou la réhabilitation de critères qualitatifs pour la prise de décisions économiques en amont, ainsi que l'évaluation et la comparaison des résultats économiques en aval, pourrait être un important levier de transformation des forces productives et de reconsidération des modes d'exploitation des ressources naturelles.

²⁴³⁶ MARAUX (Florent), MALEZIEUX (Eric), GARY (Christian), « De l'artificialisation à l'écologisation des systèmes de culture » in HAINZELIN (Etienne), (Dir.), *Cultiver la biodiversité pour transformer l'agriculture*, Op. cit., p. 87.

§2. A la base d'une véritable prise en compte de la complexité et de la résilience des écosystèmes : l'introduction de valeurs qualitatives au cœur du fonctionnement économique

La mise en œuvre d'une nouvelle approche des ressources naturelles, fondée sur une vision écocentrique, se donnant la reproduction des milieux socio-écologiques comme objectif prioritaire, nécessite une refonte des systèmes dominants de production et de consommation.

Ces systèmes, actuellement fondés sur la logique capitaliste, sur l'accumulation de valeur d'échange sous sa forme monétaire, commandent aux échelles nationales et globales, les modes de mise en valeur des ressources naturelles. Selon cette logique, un milieu socio-écologique riche en biodiversité et soutenant l'existence de milliers de personnes peut se voir brutalement converti pour céder la place à une mine à ciel ouvert géante, un site d'extraction du pétrole ainsi qu'à des gigantesques infrastructures de transport destinées à relier ces ressources au marché mondial. En effet, de tels projets portent en eux la création d'immenses masses de valeur monétaire, tout au long des chaînes de valeur qu'ils supportent, des activités d'extraction de matières premières à la production de produits finis, en passant par les activités intermédiaires commerciales et financières. Refondre de tels systèmes implique de changer de logique, ou tout au moins de tenir compte de logiques différentes que celle du profit et de la rentabilité. Pour cela, il faut introduire d'autres paramètres, d'autres critères pour orienter et apprécier la production, que la seule valeur d'échange.

Il semble que pour définir de tels critères, ce qui revient à redéfinir la richesse, il faille dépasser le seul cadre économique et *a fortiori* le cadre économique du capitalisme.

Il faut revenir aux valeurs sociales et aux finalités que se donnent la société. Il faut replacer la réflexion au niveau de l'éthique et du politique²⁴³⁷. Si l'on se donne comme base de raisonnement un point de vue et une éthique écocentrique qui replace l'humanité en tant que partie de la nature et en interdépendance avec les écosystèmes, alors une finalité sociale essentielle sera de garantir si ce n'est l'intégrité totale des écosystèmes, au moins la résilience de ces derniers dans l'intérêt général de l'humanité et des autres espèces vivantes. Cela suppose de tenir compte de la complexité de ces écosystèmes, de ne pas les détruire ou les simplifier excessivement, afin que la biodiversité puisse continuer à s'épanouir en leur sein et que les services écosystémiques puissent continuer à fonctionner.

Cela suppose également à un niveau plus profond la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la

²⁴³⁷ COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, *Op. cit.*, p. 193.

nature extra-humaine et de ses différentes composantes : la valeur intrinsèque des « ressources naturelles²⁴³⁸ ».

Une fois ce cadre éthique posé, ce qui ne peut être le résultat que d'un choix politique, il s'agit de redescendre au niveau de l'économique et de définir des critères pour que les décisions prises et les forces productives mises en œuvre correspondent aux finalités ainsi définies.

A ce niveau, il conviendrait de redonner la prééminence à des critères qualitatifs sur le seul critère quantitatif de la valeur d'échange²⁴³⁹. Deux critères semblent pouvoir être mis en avant : la valeur d'usage et la valeur écologique des biens et services produits.

La valeur d'usage correspond à l'utilité d'un bien ou d'un service pour satisfaire un besoin, individuel ou social. Dans le cadre de l'économie capitaliste de marché, la valeur d'usage est subordonnée à la valeur d'échange.

Cela signifie que l'on produit des biens et des services, y compris en convertissant des écosystèmes et en extrayant leurs ressources, principalement pour la valeur d'échange qu'ils représentent. On va jusqu'à créer des besoins artificiels par des moyens divers, dont la publicité, pour produire des marchandises et la valeur monétaire qu'elles recèlent. C'est cette logique de maximisation de la valeur d'échange sur la base d'une subversion de la valeur d'usage, qui pousse les procès économiques dans des cycles de croissance insoutenables.

Détachée de la valeur d'échange et réhabilitée comme critère qualitatif autonome, la valeur d'usage pourrait jouer un rôle décisif dans la réorientation de la production²⁴⁴⁰. Si la valeur d'usage devient un critère autonome et reconnu, la production de biens et services devrait viser la satisfaction de besoins individuels et sociaux réels. A contrario, si elles ne correspondent pas à ces besoins, les décisions économiques et leurs résultats seraient disqualifiés.

La valeur d'usage n'est cependant pas un critère suffisant pour apprécier si des projets, ou des procès de production en cours, permettent de préserver ou de renforcer la résilience des écosystèmes. En effet, des biens et services, qui ne sont pas nécessairement des produits finaux, mais également des biens d'équipement ou des biens intermédiaires, peuvent correspondre objectivement à un besoin social mais nuire à l'environnement dans des proportions plus ou moins importantes. C'est le cas par exemple d'un barrage hydroélectrique qui peut effectivement servir à

²⁴³⁸ KOVEL (Joel), *The enemy of nature: the end of capitalism or the end of the world ?*, *Op. cit.*, p. 212 ; GUDYNAS

²⁴³⁹ LÖWY (Michael), *Ecosocialisme : l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, *Op. cit.*, p. 119-120.

²⁴⁴⁰ « Le principal levier de transformation, c'est la valeur d'usage », KOVEL (Joel) cité in LÖWY (Michael), *Ecosocialisme : l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, *Op. cit.*, pp. 59-60.

alimenter en électricité des villes mais qui par ailleurs est susceptible de perturber dangereusement certains écosystèmes avec des conséquences écologiques et sociales dommageables à différentes échelles.

Pour évaluer les impacts écologiques – positifs ou négatifs – d'une production il est nécessaire que soit pris en considération un critère supplémentaire. Ce critère pourrait être la valeur écologique.

Ce critère d'appréciation, totalement détaché de la valeur d'échange, servirait à faire apparaître la valeur intrinsèque des composantes de la nature extra-humaine, mais également le caractère plus ou moins favorable à la résilience des écosystèmes des biens et services d'origine humaine, ainsi que l'ensemble des procès de production. Cette valeur écologique permettrait en quelque sorte d'intégrer la vision éthique écocentrique à la logique économique.

Appliquée au cas du barrage, la prise en compte de la valeur écologique consisterait à apprécier les impacts sur la résilience des écosystèmes concernés et en fonction de l'importance de ces impacts pourrait déboucher sur l'annulation de la construction de ce dernier ou sur la modification de sa conception.

Dans un sens positif, l'intégration du critère de la valeur écologique dans le système décisionnel économique pourrait servir aux producteurs à orienter la production non seulement pour qu'elle ne nuise pas à la résilience des écosystèmes mais pour qu'elle la renforce. Ainsi serait plus valorisés des systèmes de production soutenant la résilience des écosystèmes et favorisant la biodiversité.

Qu'on les conçoive comme des critères distincts ou intégrés au sein d'un critère global, valeur d'usage et valeur écologique devraient nécessairement être conçues en complémentarité. C'est à cette condition que de tels critères pourraient contribuer au développement d'une nouvelle approche des ressources naturelles et des rapports sociétés-nature.

On peut concevoir ainsi une réorientation progressive des forces productives suite à la prise en compte de ces critères, de l'échelle locale à l'échelle globale, ce qui se répercuterait sur l'utilisation des ressources naturelles qui se trouve en amont et en aval de tous les systèmes de production humain : de l'extraction de matières premières à la gestion des déchets et des rejets. On peut imaginer par exemple : la transformation du système énergétique qui passerait par l'abandon des ressources fossiles et des autres types d'énergie dont l'empreinte écologique est insoutenable ; la diminution de la production de certains biens et services reposant sur l'exploitation de matières premières minérales risquant de détruire des écosystèmes fragiles ou générant des déchets non

recyclables ; la refonte des systèmes agricoles pour favoriser la biodiversité et la résilience des écosystèmes ; la restructuration des transports pour privilégier les circuits courts d'approvisionnement²⁴⁴¹.

Plus généralement, la structure technologique serait réorientée de manière à toujours favoriser la résilience des écosystèmes, le déroulement correct des processus du vivant.

La prise en compte de tels critères dans les procès de production appelle sans aucun doute une restructuration du modèle économique dominant fondé sur la propriété privée des moyens de production et la concurrence entre opérateurs.

En effet, dans le cadre du modèle capitaliste de marché, au sein duquel les principaux opérateurs économiques sont en concurrence entre eux pour contrôler les marchés solvables de la planète, le critère de la valeur d'échange, qui commande les décisions de ces opérateurs, entrerait systématiquement en conflit avec ceux de la valeur d'usage et de la valeur écologique. Les propriétaires privés des grands moyens de production auraient tendance à détourner les critères alternatifs, à les subordonner à la valeur d'échange, avec pour conséquence la poursuite de la maximisation anarchique de la production de marchandises.

Une dose de planification apparaît ainsi nécessaire pour que valeur d'usage et valeur écologique soient intégrés comme critères dominants de la production, ce qui suppose à son tour une remise en cause du système de propriété privée généralisé.

Il faut de plus compter avec les difficultés pratiques qu'impliqueraient la prise en compte de la valeur d'usage et de la valeur écologique sur le plan du calcul économique, y compris hors de tout rapport marchand. La refonte des méthodes de calcul nécessaire ne pourraient se faire qu'au travers d'une période de transition d'un modèle économique à un autre.

La restructuration des modèles économiques nécessaire à la prise en compte d'autres valeurs et donc d'autres finalités nécessite de remonter au niveau politique.

C'est à ce niveau que les décisions devront être prises pour déterminer quels secteurs de l'économie devront prioritairement se référer à la valeur d'usage et à la valeur écologique pour organiser leur production.

L'organisation de ces secteurs devra dès lors correspondre à une orientation de la production fondée sur l'intérêt général à long terme sur les plans social et écologique. On peut imaginer que cette organisation refléterait des principes différents voire inverses de ceux de l'économie capitaliste de marché. La poursuite de l'intérêt général dans des secteurs stratégiques qui commande l'orientation

²⁴⁴¹ TANURO (Daniel), « L'impossible capitalisme vert », *Op. cit.*, pp. 207-208.

des économies et la reproduction écologique et sociale appelle en effet la suppression ou en tout cas une limitation sérieuse de la concurrence et de la concentration de la propriété privée de manière à limiter l'influence de la valeur d'échange et de la logique d'accumulation monétaire dans les procès de production.

L'organisation au sein de ces secteurs pourrait être fondée sur les principes suivants :

- appropriation collective des moyens de production et des biens et services communs produits dans ces secteurs ;
- caractère collectif des décisions économiques, au travers d'une planification démocratique par exemple²⁴⁴² ;
- relations de solidarité et non plus de concurrence entre les entités participant au secteur de production ;
- suppression ou refondation du système de prix en tenant compte de la valeur sociale et écologique ; ce qui implique dans tous les cas la détermination d'un autre mode de calcul économique et d'un système spécifique de répartition des biens et services produits²⁴⁴³.

Les secteurs de l'économie publique et les secteurs de l'économie coopérative constitueraient possiblement des foyers de diffusion des nouveaux critères décisionnels et des nouveaux principes organisationnels. Leurs caractéristiques correspondent en effet à la prise en compte de critères qualitatifs fondés sur l'intérêt général ou le bien commun, bien qu'ils aient été de plus en plus raliés aux principes du secteur marchand depuis le tournant néolibéral (compétitivité, recherche de rentabilité à tout prix etc.).

Les entités économiques de ces secteurs sont caractérisées par des structures de propriété et une certaine inclination à l'intérêt général ou collectif qui sert d'antidote à la logique marchande. Nombre de ces entités, notamment les entreprises publiques mais aussi de grandes coopératives, auraient cependant certainement à être réformées pour introduire plus de démocratie dans leur fonctionnement.

Une nouvelle répartition des compétences entre sphère marchande et non marchande des économies pourrait par la suite être opérée pour que les secteurs stratégiques des économies soient progressivement retirés à l'emprise de la valeur d'échange. Cela suppose la remise en cause et même le retournement de la tendance à l'expansion du secteur capitaliste marchand qui caractérise la

²⁴⁴² Sur la question de la planification démocratique, voir LÖWY (Michael), *Ecosocialisme : l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Op. cit., pp. 51-77.

²⁴⁴³ COMELIAU (Christian), *Planifier le développement : illusion ou réalité ?*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 1999, p. 49 ; Sur la question d'une nouvelle macro-économie écologique tenant compte d'objectifs sociaux à long terme voir JACKSON (Tim), *Prosperité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, De Boeck, 2010, pp. 127-146.

majorité des formations sociales depuis le tournant néolibéral.

Une fois la nouvelle répartition des compétences entre secteurs effectuées, les entités de production non marchandes tenant les points clés de l'économie pourraient produire des biens et services communs conçus à partir des critères de valeurs d'usage et de valeur écologique. En faisant travailler et en fournissant le reste de l'économie, y compris le secteur marchand, ces entités de production diffuseraient des logiques de production et de consommation différentes de celles impulsées par la logique capitaliste.

On peut ainsi imaginer que le secteur énergétique, la production de matières premières minérales, les grandes infrastructures de transport, certains aspects de la production agricole et certaines branches de biens d'équipement et de consommation passent sous le contrôle du secteur non marchand, et soient planifiés sur la base de la valeur d'usage et de la valeur écologique.

Le secteur marchand, encadré, aurait à s'adapter aux logiques impulsées depuis les nouvelles hauteurs dominantes de l'économie. L'utilisation des ressources naturelles, en tout état de cause, s'adapterait également à ce changement de logique global. La modification des écosystèmes pour produire ou extraire certaines ressources, le traitement des déchets et des rejets auraient à être repensés, pour maximiser la valeur écologique et par conséquent pour préserver ou renforcer la résilience de ces systèmes.

Une période de transition, constitué d'étapes à court, moyen et long terme serait sans aucun doute nécessaire pour introduire ce changement de paradigme. Un tel changement nécessiterait également une refonte de la sphère financière, qui commande actuellement l'économie réelle et assure la domination de la valeur d'échange. Il faudrait concevoir la subordination de la structure financière à l'économie réelle et qui plus est à l'économie réelle non marchande²⁴⁴⁴.

La question de la sphère financière, actuellement globalisée, appelle à porter l'attention sur les différentes échelles géographiques auxquelles le problème d'un changement de paradigme économique aurait à être solutionné. L'introduction de nouveaux critères de décisions écocentrés et des modèles économiques correspondant doit se concevoir du niveau local au niveau mondial.

On peut ainsi imaginer une refonte de la coopération économique internationale basée sur de nouvelles valeurs et de nouvelles formes de contrôle et d'organisation de la production. Des mécanismes fondés sur la solidarité et la complémentarité entre nations pourraient être introduits pour atténuer voire remplacer la concurrence et la division hiérarchique du travail qui domine actuellement les relations économiques internationales.

²⁴⁴⁴ PETRELLA (Ricardo), *Pour une nouvelle narration du monde*, *Op. cit.*, pp. 129-132.

Concernant les ressources naturelles, cette nouvelle coopération pourrait passer par le déploiement de filières internationales non marchandes fondés si ce n'est sur le contrôle commun des ressources et leur transformation en biens communs mondiaux, au moins sur une gestion concertée de leur utilisation et basée sur la production de valeur d'usage et de valeur écologique.

L'objectif serait de planifier la production de manière à ce que l'exploitation de ressources dans un pays, ne menace pas la résilience des écosystèmes locaux. On pense au cas des ressources minérales et agricoles dont l'exploitation pour le marché mondial entraîne actuellement de profonds dégâts dans les pays producteurs. Peut-être cela nécessiterait-il de limiter ou de rationaliser les échanges internationaux de produits de base, de manière à privilégier l'utilisation et la transformation locale des ressources.

Dans certains cas écologiquement trop sensibles, les Etats auraient certainement à s'entendre pour laisser certaines ressources naturelles non exploités.

Si ce type de coopération se généralisait, les chaînes de valeurs pourraient s'en trouver modifiées sur toute leur longueur, l'objectif étant encore une fois d'impulser un changement de la base technologique et de l'organisation économique pour aller dans le sens d'une plus grande résilience des écosystèmes au niveau global.

Une approche écocentrique des ressources naturelles, fondée sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque des composantes de la nature extra-humaine et qui viserait le renforcement de la résilience des écosystèmes, n'appelle pas seulement un dépassement de la logique et du modèle économique dominant. Elle implique également de repenser les systèmes juridiques pour qu'ils intègrent une responsabilité écologique élargie et les droits de la nature.

§3. Vers une responsabilité écologique élargie : la nature sujet de droit²⁴⁴⁵

Pour qu'une nouvelle approche des ressources naturelles – qui implique une nouvelle approche des rapports homme-nature – inspire les mentalités et les pratiques au niveau individuel et social, il est nécessaire qu'une prise de conscience ait lieu dans la durée. Outre l'éducation, la transmission entre générations et à l'intérieur de celles-ci, le système juridique joue un rôle considérable de rappel des valeurs qui fondent la société. Il constitue une structure permanente de normes et de procédures qui pose des limites à l'action des individus et des groupes dans le même temps qu'elle oriente cette action, pour assurer la cohésion sociale, en fonction de valeurs établies.

²⁴⁴⁵ On fait ici référence à l'article de HERMITTE (Marie-Angèle), « La nature, sujet de droit ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 66, n° 1, pp. 173-212.

D'un point de vue théorique, le système juridique pourrait utilement contribuer à assurer la cohésion socio-naturelle, soit la vie sociale dans le respect des autres espèces et de la résilience des écosystèmes.

Les cosmovisions de nombreux peuples autochtones intègrent ainsi un certain nombre de normes qui guident les comportements sociaux pour que la reproduction du milieu de vie ne soit pas mise en danger et que ce milieu puisse continuer à soutenir la reproduction sociale. Les tabous posés sur certains éléments du milieu instaurent par exemple des limites à l'action humaine de manière à permettre la régénération des processus naturels. Les éléments de la nature extra-humaine sont dès lors reconnus pour leur valeur intrinsèque autant que pour ce qu'ils apportent à la collectivité humaine.

Dans certaines cultures, la perception de relations de parenté avec les éléments naturels entraîne une véritable solidarité. Des auteurs comme Robert Vachon ont développé le concept de solidarité cosmique²⁴⁴⁶ pour décrire cette relation entre les peuples autochtones et leur environnement naturel. Cette solidarité se traduit par de multiples rites visant à conserver l'harmonie de l'ordre naturel tel qu'il est perçu. Corrélativement, cette solidarité implique également une responsabilité matérielle envers le territoire auquel ces peuples autochtones sont rattachés.

Ils se doivent de préserver la terre conçue comme support d'ensemble de la vie. Ils doivent utiliser les ressources qu'elle fournit avec parcimonie afin de permettre la reconstitution de ces supports qui eux-mêmes permettront la vie des générations futures.

Sans qu'il soit question pour les systèmes juridiques modernes de se calquer sur les systèmes normatifs des peuples autochtones, ils pourraient cependant s'en inspirer pour renforcer cette conscience de solidarité avec la nature, de responsabilité envers elle, ce qui aiderait à son tour à amorcer une transition vers l'émergence d'autres logiques du rapport à la nature et aux ressources.

Cela impliquerait de refondre les mécanismes de responsabilité mais également le statut juridique de la nature et de ses éléments pour faire émerger une véritable responsabilité écologique.

Sur le plan de la responsabilité civile, il importe en effet que le régime de la responsabilité dépasse deux de ses fondements : d'une part la nécessité d'un dommage actuel, déjà réalisé ; d'autre part, la nécessaire relation entre ce dommage et l'atteinte aux intérêts d'un sujet de droit « humain »,

²⁴⁴⁶ Il s'agit d'une « solidarité non pas tant morale que globale entre tout ce qui existe comme une interconnexion entre le divin, l'humain et tout ce qui existe » VACHON (Robert), « Autogestion et développement : la tradition autochtone contemporaine d'ontogestion et de solidarité cosmique », *Recherche amérindiennes au Québec*, Vol. 13, n° 1, 1983, pp. 36-43, p. 43.

que ce dernier soit une personne physique ou morale.

Concernant l'actualité du dommage, il est clair que l'utilisation de certaines techniques de production peut ne pas entraîner d'impacts immédiats, mais des dommages différés dans le temps et dans l'espace. C'est le cas par exemple des pollutions générées par certains déchets ou rejets, de certaines formes de conversion des écosystèmes trop simplificatrices, de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés etc.

Dans ces situations, il devient difficile de prouver un lien de causalité entre la faute et le dommage.

Par ailleurs, l'objectif d'une responsabilité écologique serait de prévenir les atteintes irréversibles à la résilience des écosystèmes et non pas seulement de réparer les atteintes déjà constatées.

Il importerait dès lors de recentrer la responsabilité sur les pratiques qui font courir un danger à la résilience des écosystèmes. Des pratiques qui peuvent aller de la plus grossière négligence, à l'utilisation de techniques et pratiques courantes mais en réalité nocives.

Il n'est en effet pas besoin d'une catastrophe spectaculaire pour que la résilience d'un écosystème soit affectée et tende vers des dégradations irréversibles. Après tout, au niveau global le réchauffement climatique ou la perte de biodiversité, qui affectent la biosphère dans son ensemble, sont le résultat d'une logique de production plus que de fautes individuelles exceptionnelles et on retrouve ce schéma à des échelles spatiales moins vastes.

Les principes de prévention et de précaution dégagés par le droit de l'environnement peuvent et servent déjà de point d'appui dans certains systèmes juridiques (notamment le droit de l'Union européenne), pour évaluer les risques potentiels liés à certaines technologies et pratiques de production. Il conviendrait d'élargir leur utilisation pour mettre sur pied une véritable « responsabilité-prévention » : « Conçue comme une responsabilité-anticipation centrée sur la protection des générations futures, et plus largement du vivant non humain, la responsabilité-prévention se surajouterait à la responsabilité-sanction, fondée sur la faute et centrée sur le coupable, et à la responsabilité-indemnisation, fondée sur le risque et centrée sur la victime²⁴⁴⁷ ».

Cette responsabilité-prévention fonderait la mise en place de mécanismes visant à obliger les opérateurs économiques privés et publics à tenir compte de la complexité des processus écologiques dans le développement et la mise en œuvre de technologies ou de plans de production.

²⁴⁴⁷ DELMAS-MARTY (Mireille), « Vers une responsabilité équitable dans une communauté mondialisée », *Études*, Vol. 414, n° 1, 2011, pp. 19-30, p. 24.

De même, des normes précises encadrant les procès de production pourraient être établies dans différents secteurs comme la pêche ou l'agriculture, ou l'extraction minière et forestière afin de préserver la résilience des écosystèmes concernés, et la diversité biologique qui dépend de ces systèmes. Dans certains cas, à l'image de ce qui existe déjà pour les zones et espèces protégées, des interdictions complètes de produire ou d'extraire des ressources pourraient être prévues, afin de permettre la régénération d'un écosystème ou de préserver son intégrité.

Cette responsabilité-prévention pourrait dès lors fonctionner comme un complément juridique à l'introduction du critère de valeur écologique dans les schémas de décision économique. Elle permettrait de faire surgir la notion de devoir dans l'approche qu'ont les opérateurs économiques vis à vis des ressources naturelles et des écosystèmes ; « devoir de préservation de valeurs universelles qui concernent l'humanité présente et à venir, et englobent la protection du non humain²⁴⁴⁸ ».

Evidemment, cette responsabilité-prévention, qui s'ajouterait aux responsabilités sanction et réparation, devrait, pour être efficace, reposer sur des dispositifs juridiques contraignants aux échelles nationales, régionales et mondiales, pour concerner aussi bien les Etats que les sociétés transnationales. Elle supposerait notamment une refonte sérieuse du droit international économique, notamment du droit de l'O.M.C. et des règles issues des traités régionaux et bilatéraux de libre-échange et de protection des investissements, qui tendent à libérer les opérateurs économiques transnationaux de toute règle d'ordre public un tant soit peu limitative de leur liberté de gestion.

Concernant la nécessité de l'atteinte aux intérêts d'un sujet de droit humain, on constate en effet que, traditionnellement, le droit de la responsabilité exige pour qu'il y ait réparation, que le dommage affecte un sujet de droit capable d'ester en justice pour faire valoir qu'il en a personnellement subi les désagréments et recevoir l'indemnisation dans son patrimoine.

Or, parfois les dommages ne concernent pas directement des personnes juridiques physiques ou morales. Ce sont des processus écologiques, des écosystèmes, des éléments de la diversité biologiques qui sont affectés à différentes échelles. Dans ce cas un vide juridique s'instaure, puisque aucun dédommagement ne peut être versé en raison de la faute commise ou alors dans des proportions qui ne correspondent pas aux dommages réalisés.

La notion de « préjudice écologique pur », introduit dans le droit de l'Union Européenne par la directive « responsabilité environnementale » de 2004 et consacrée en droit interne français par la Cour de cassation française dans son arrêt relatif à l'Affaire de l'*Erika* du 25 septembre 2012, est une réponse possible à cette faille du droit.

²⁴⁴⁸ DELMAS-MARTY (Mireille), « Vers une responsabilité équitable dans une communauté mondialisée », *Op. cit.*, p. 29.

Dans le cadre de l'Affaire *Erika*, la cour d'appel de Paris avait invoqué dans sa décision du 30 mars 2010 que le préjudice écologique pur affectait les intérêts collectifs que certaines associations environnementales ont pour objet de défendre, afin de permettre à ces dernières de toucher sur leurs patrimoines les réparations correspondantes. Cette décision, confirmée par la Cour de cassation, marque certainement une considérable avancée en matière de responsabilité pour atteinte à l'environnement.

Comme le souligne Marie-Angèle Hermitte, elle témoigne cependant d'une certaine incohérence, liée « à la volonté de reconnaître le préjudice causé à la nature et à ses composants, sans lui reconnaître la qualité de sujet de droit²⁴⁴⁹ ».

En effet, les magistrats passent par un sujet de droit « humain » pour ester en justice au nom de la nature. Accorder la personnalité juridique à la nature, permettrait sans doute de clarifier la question en lui permettant, techniquement, d'ester en justice pour faire valoir ses droits, par exemple le droit aux ressources essentielles pour assurer la reproduction des processus écologiques. Il est évident que des sujets de droits humains devront être à l'origine des procédures, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, dans des conditions qui seraient à préciser. Le système juridique ne s'en trouverait pas bouleversé pour autant, pas plus que par la division entre personnes physiques et personnes morales, autre construction technique destinée à faire valoir des intérêts légitimes²⁴⁵⁰.

Une telle construction juridique aurait évidemment une grande portée symbolique, en reconnaissant sans équivoque la valeur intrinsèque de la nature et de ses composants dont les écosystèmes.

Elle contribuerait à replacer l'humanité dans une position de solidarité et non plus de domination avec la nature ainsi qu'à la prise de conscience que l'homme est une espèce vivante parmi d'autres, mais responsable plus que les autres de l'avenir de la planète.

La Constitution équatorienne de 2008 est pour le moment la seule à avoir fait de la nature un sujet de droit, ce qui ne minimise pas la portée de l'avancée réalisée. L'article 10 énonce ainsi qu'avec les personnes et les communautés, la Nature est « sujet des droits que lui reconnaît la Constitution ».

Comme pour la responsabilité-prévention, la reconnaissance de la personnalité juridique de la nature devrait, pour gagner toute sa portée juridique, être établie du niveau national au niveau global. A ce dernier niveau, la nature pourrait côtoyer le sujet de droit humanité, disposant lui aussi de droits propres pouvant concorder avec ceux de la nature dans la protection des ressources

²⁴⁴⁹ HERMITTE (Marie-Angèle), « La nature, sujet de droit ? », *Art. cit.*, p. 208.

²⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 197.

essentielles à la reproduction sociale et écologique.

Une responsabilité écologique complète devrait également s'appuyer sur un volet pénal conséquent.

La consécration du crime d'écocide dans les différents systèmes juridiques nationaux et par le droit international aurait un rôle particulièrement dissuasif, notamment sur les dirigeants des grandes entités économiques, en condamnant « les dommages extensifs ou la destruction d'un écosystème d'un territoire donné²⁴⁵¹ ». Il va sans dire qu'en plaçant cette infraction au même niveau que le génocide, le crime contre l'humanité ou le crime de guerre²⁴⁵², le système juridique fournirait une considérable incitation à réévaluer les techniques d'exploitation des ressources naturelles et de conversion des écosystèmes à des fins économiques.

Comme pour la responsabilité civile, l'efficacité de la responsabilité pénale pour écocide, ne serait complète que si les tribunaux avaient les moyens de remonter la chaîne des responsabilités, pour aller toucher par exemple jusqu'aux investisseurs financiers à l'origine des projets « écocidaire ». Au niveau international, la qualification de ce crime devrait cependant prendre en considération les difficultés propres des pays en développement de manière à ce qu'il ne devienne pas un nouveau prétexte à l'ingérence.

La responsabilisation humaine face à la nature et ses processus de reproduction n'est pas seulement une question juridique. Elle est également un enjeu politique. Cette responsabilisation aura en effet d'autant plus de chance d'émerger, dans un contexte où les populations travaillent tout en contrôlant effectivement la production et son orientation, au travers d'un processus démocratique²⁴⁵³. Dans un tel contexte, les populations se trouveront dans une position dans laquelle elles pourront déterminer leurs besoins réels et les moyens de les satisfaire, tout en prenant conscience des limites écologiques de la production.

On retrouve la question des besoins et de leur satisfaction dans un monde de ressources finies, dans lequel il doit être tenu compte du métabolisme socio-écologique.

Une nouvelle approche des ressources naturelles, fondée sur la priorité à accorder à la reproduction écologique et sociale, implique de mobiliser ces dernières dans le but de satisfaire avant tout les besoins humains essentiels.

²⁴⁵¹ BETTATI (Mario), *Le droit international de l'environnement*, Paris, Odile Jacob, 2012, p. 285.

²⁴⁵² DELMAS-MARTY (Mireille), Résister, responsabiliser, anticiper, *Op. cit.*, p. 159.

²⁴⁵³ TANURO (Daniel), *L'impossible capitalisme vert*, *Op. cit.*, p. 199.

Section 2 : Des ressources pour les besoins humains essentiels

Partir de l'idée que les ressources naturelles sont avant tout des ressources pour la reproduction des milieux socio-écologiques desquelles elles font parties, implique de concevoir leur intégration aux procès de production de manière à satisfaire en priorité les besoins essentiels des communautés locales et nationales dans les territoires desquelles se trouvent ces ressources. Ces besoins concernent l'alimentation, la santé et l'éducation ou encore l'habitat qui peut rejoindre le besoin d'un environnement sain.

Une telle hiérarchisation des objectifs de gestion des ressources, qui n'implique pas nécessairement une suppression de la circulation des produits de base du local au national ou du national à l'international, pourrait coïncider avec l'objectif de veiller à la préservation de la résilience des écosystèmes, tout en redonnant un contenu concret à la souveraineté sur les ressources naturelles. La mobilisation de ces dernières pour satisfaire les besoins essentiels aux échelles locales et nationales, implique en effet une réorientation de l'organisation de la production et des échanges, qui peut potentiellement déboucher sur une gestion rationnelle des échanges matériels entre les communautés humaines et leur milieu. Il s'agirait en focalisant la production sur les besoins essentiels de réduire la fracture du métabolisme socio-écologique. Certains gaspillages et pollutions, liés aux transports notamment, pourraient être évités en privilégiant des circuits courts, intégrant un recyclage performant des matières consommées.

Dans un premier temps, on abordera l'idée de reterritorialisation de la production pour que l'exploitation des ressources naturelles soit orientée vers la satisfaction des besoins essentiels à chaque échelle spatiale (§1.).

Dans un second temps, il sera question d'apprécier l'importance du critère de la valeur d'usage et d'une certaine dose de planification démocratique pour réorienter la production dans cette direction (§2.).

Enfin, on verra que la prise en compte des besoins essentiels des communautés locales et nationales nécessite que les systèmes juridiques intègrent l'importance d'une véritable justice environnementale, prolongement et condition du respect des droits humains individuels et collectifs (§3.).

§1. La satisfaction des besoins essentiels par la reterritorialisation de la production et l'intégration aux écosystèmes locaux

La mondialisation capitaliste tend à séparer la satisfaction des besoins humains de l'utilisation des ressources naturelles (et humaines) des territoires concernés. Cela conduit à des aberrations lorsque des formations sociales se trouvent spécialisées dans la fourniture de produits de base agricoles à des marchés éloignés de plusieurs milliers de kilomètres sans être capables d'assurer leur propre souveraineté alimentaire. On peut faire un raisonnement similaire à propos de l'exportation de matières premières minérales par des pays qui manquent d'une base industrielle élémentaire.

Les procès d'exploitation des ressources naturelles dans les formations périphériques sont de plus souvent basés sur des techniques nocives sur le plan environnemental, ignorantes des processus écosystémiques et répondant à la tendance à la massification de la production que génère la mondialisation.

Le bilan de tels échanges, sur le plan du métabolisme socio-écologique comme sur le plan de la satisfaction des besoins, apparaît comme désastreux. Les quantités de matières et d'énergie dépensées, notamment dans les transports, sont considérablement augmentées, pour des résultats très faibles sur le plan du bien-être humain et de la cohésion sociale²⁴⁵⁴.

Bien sûr certaines formations sociales feront toujours face aux limites de leurs ressources naturelles et devront s'approvisionner par le biais d'échanges internationaux auprès de nations mieux dotées.

Mais ces échanges pourraient se dérouler de manière subsidiaire, en essayant de privilégier au maximum l'utilisation de ressources locales, quitte à réorienter les procès de production pour qu'ils soient plus adaptés aux conditions naturelles des territoires concernés.

En effet, face aux dysfonctionnements de l'économie mondiale, il apparaît nécessaire, pour répondre de manière écologiquement soutenable aux besoins humains essentiels, à la fois de reterritorialiser la production et de faire correspondre cette dernière aux ressources et aux caractéristiques spécifiques de reproduction des écosystèmes territoriaux.

Il importe qu'à chaque échelle territoriale cohérente, les communautés humaines se réapproprient leurs ressources naturelles et les dédient en priorité à la satisfaction de leurs besoins essentiels.

La mise en application du principe de subsidiarité apparaît cruciale dans cette perspective.

²⁴⁵⁴ BUCLET (Nicolas), *Ecologie industrielle et territoriale : stratégies locales pour un développement durable*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, p. 173.

Un cercle vertueux pourrait dès lors s'enclencher entre satisfaction des besoins essentiels, mobilisation des ressources naturelles à l'échelle territoriale appropriée et résilience des écosystèmes.

Ces trois objectifs sont en effet parfaitement compatibles et peuvent servir de guide pour réorienter le développement vers une plus grande autonomie des communautés humaines à différentes échelles territoriales dans le souci du bien commun et des générations futures. On retrouve ainsi les principes de la *self-reliance*, développés dans les années 1960 et 1970, et répondant à l'idée que chaque pays doit pouvoir compter sur ses propres forces²⁴⁵⁵.

On sait par ailleurs que des écosystèmes résilients, qui conservent leur capacité à fournir de manière stable des services écologiques, contribuent à la satisfaction des besoins humains. Ces services participent au bon fonctionnement de la production agricole (au travers de la biodiversité notamment), à la purification de l'eau, à la régulation des événements climatiques extrêmes, à la régulation des maladies, au bien-être psychologique. L'alimentation, la santé, l'habitat dépendent directement des services écosystémiques²⁴⁵⁶.

Correctement mobilisés par les hommes, les écosystèmes peuvent fournir les ressources adaptés à leurs besoins. Cela suppose évidemment que cette satisfaction se détache dans une certaine mesure des critères de consommation uniformisés à l'échelle mondiale, et fasse appel à des techniques adaptées à chaque contexte.

Un des éléments fondamentaux de la synergie entre la satisfaction des besoins humains à chaque niveau territorial et la résilience des écosystèmes est l'agriculture. Les principes de l'agroécologie démontrent que des systèmes agricoles soutenable et productifs peuvent être mis en place en tirant parti de la biodiversité locale.

La préférence donnée aux circuits d'approvisionnement agricoles locaux (ou circuits-courts) permet de répondre efficacement à la demande tout en assurant le revenu des agriculteurs. De même l'utilisation de techniques agricoles appropriées, intensive en biodiversité et en main d'œuvre apporte plusieurs avantages en termes de reproduction écologique et de cohésion sociale.

²⁴⁵⁵ Les principes fondamentaux de la *self-reliance* ont été regroupés par Gilbert Rist, parmi ces derniers : définir « les priorités économiques afin de produire les biens utiles à l'ensemble de la population plutôt que de compter sur le commerce international pour importer des biens de consommation (ou des armements) qui ne profitent qu'à une minorité » ; stimuler « la créativité et la confiance en ses propres valeurs » ; harmoniser « le mode de vie avec l'environnement et les facteurs locaux existants, ce qui entraîne des répercussions écologiques et culturelles positives ». RIST (Gilbert), *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, *Op. cit.*

²⁴⁵⁶ Millennium Ecosystem Assessment, *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*, *Op. cit.*, p. vi.

Des synergies positives peuvent ainsi s'enclencher entre souveraineté alimentaire, résilience écosystémique et satisfaction des besoins alimentaires des populations²⁴⁵⁷. Cela si l'échelle des priorités en matière de besoins est respectée.

Cela suppose, une réaffectation des ressources agricoles lorsque ces dernières sont trop concentrées ou systématiquement dédiées aux marchés solvables extérieurs. La souveraineté alimentaire implique que des contrôles soient effectués sur l'affectation des terres agricoles de manière à réorienter plus de ressources à la production vivrière pour la consommation locale. Dans certains cas des réformes agraires sont nécessaires de manière à redistribuer équitablement des terres aux paysanneries locales. Ces mesures impliquent une relativisation de la propriété privée sur les terres mais également une révision plus globale de l'orientation du développement en fonction d'une nouvelle échelle de priorité dans les objectifs visés.

Des raisonnements similaires peuvent être tenus à propos de la satisfaction d'autres besoins élémentaires comme l'habitat et de la santé, physique et mentale. Ils impliquent en effet également une réaffectation des ressources et un certain contrôle de leur utilisation dans l'intérêt commun.

L'eau devrait par exemple servir prioritairement aux besoins de la population, que ce soit pour la consommation directe, l'hygiène ou la production agricole vivrière. L'utilisation de l'eau par les entreprises extractives ou agricoles orientées vers les marchés extérieurs devrait passer au second rang.

La production établie sur un territoire doit également viser à préserver les services écologiques indispensables à un environnement sain, composante essentielle de l'habitat et de la santé. La sécurité écologique contre les catastrophes ou les maladies doit être prioritaire sur l'exploitation de ressources pour alimenter des filières d'exportation. La mise sur pied d'unités extractives, agricoles ou de grands projets d'infrastructures devrait pouvoir être stoppée ou réorganisée lorsqu'elle mettrait en danger cette sécurité écologique par des pollutions, des atteintes trop importantes aux écosystèmes qui contribuent par leurs services aux modes de subsistance locaux ou plus largement au bien-être de la population. Les services de nature culturelle, esthétique, récréationnelle ou éducative ont également une très grande valeur pour la cohésion sociale.

²⁴⁵⁷ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, *Op. cit.*

A un autre plan, la satisfaction des besoins dépend également de la manière dont l'exploitation des ressources naturelles s'intègre aux procès de production secondaires et tertiaires. L'exploitation, si elle est réalisée sur la base d'une spécialisation primaire-exportatrice et dans un contexte économique désarticulé, ne contribuera que faiblement à la satisfaction des besoins de la population. En effet, elle ne créera que peu d'emplois et ne participera pas à un processus d'innovation, de renforcement des capacités économiques et d'intégration du territoire national, qui participe à la satisfaction des besoins essentiels autant qu'à la cohésion sociale. L'intégration des ressources aux procès de production demande par conséquent à être repensée pour mieux satisfaire les besoins à chaque échelle territoriale.

Cela suppose une réorganisation de ces procès de production, de manière à ce qu'à chaque étape d'exploitation et de transformation des ressources, des synergies économiques se mettent en place pour en tirer parti et produire des utilités nécessaires à la satisfaction des besoins. L'objectif serait de créer des bases industrielles autonomes autour des ressources exploitées et de leurs processus de transformation. L'exploitation minière et agricole, la production d'énergie, la biodiversité et ses multiples emplois pourraient être utilisées pour développer de telles bases aux différentes échelles des territoires nationaux. Ces bases industrielles devraient évidemment être pilotées de manière à maintenir le métabolisme socio-écologique dans un état soutenable, ce qui suppose de laisser de côté la logique du profit et de la concurrence, pour développer une importante coopération entre les entités économiques, de manière à mieux gérer les flux d'énergie et de matière. Cela suppose également une intégration de ces bases industrielles aux caractéristiques des écosystèmes locaux, de manière à ce que la production et la consommation correspondent aux disponibilités matérielles et énergétiques en amont et rejettent les matériaux les moins polluants en aval. Cela suppose de s'appuyer au maximum sur les ressources non renouvelables. C'est en tout cas sur des bases industrielles cohérentes que peuvent se développer des services de santé et d'éducation performants, mais également des services d'entretien et d'amélioration des habitats humains ainsi que des services d'analyse et d'entretien des écosystèmes, qui sont tous cruciaux pour la satisfaction des besoins humains essentiels.

Cette réorganisation des procès de production, étant donnée la domination de l'économie capitaliste de marché et ses tendances à la spécialisation et à la désarticulation des économies, ne pourrait être le produit que d'un processus de transition à long terme. Pour les formations périphériques, des étapes d'amorce et intermédiaires devraient être identifiées, comme la

réaffectation des revenus tirés de l'exportation de matières premières, la remontée des filières pour maîtriser les phases de transformation, la réorientation des infrastructures de transport, la révision des accords économiques internationaux etc.

La reterritorialisation de l'exploitation des ressources et la priorité donnée aux besoins essentiels implique peut-être surtout une reconfiguration du mode de production aux niveaux *éthique* et *politique*. Mettre l'accent sur la production de valeurs d'usage et sur des formes de planification démocratiques et décentralisées semble ainsi indispensable, pour qu'à chaque échelle territoriale puissent être établis des modes de gestion des ressources naturelles en accord avec les besoins réels et spécifiques des populations.

§ 2. Primat de la valeur d'usage et planification démocratique : les conditions d'une gestion des ressources orientée vers les besoins

Il a été question dans la précédente section de l'importance de l'introduction de nouveaux critères d'évaluation et d'orientation des choix économiques afin que les procès de production prennent en compte la complexité des écosystèmes et cherche à renforcer leur diversité plutôt qu'à la simplifier. On a également avancé l'idée, que de tels critères et les objectifs économiques qui peuvent en découler impliquent de repenser le modèle économique dans son ensemble, pour se défaire du monopole de la logique capitaliste.

On prolongera ici cette réflexion en essayant de montrer qu'une reterritorialisation de la production, et une gestion des ressources naturelles orientée en priorité vers la satisfaction des besoins essentiels, implique des modèles économiques dans lesquels la valeur d'usage et la valeur écologique prime sur la valeur d'échange. Ces modèles devront également comprendre dans une certaine mesure, ajustable en fonction des préférences culturelles, des systèmes de planification démocratiques de manière à remplacer les mécanismes marchands, au moins en ce qui concerne la production de certains biens et services essentiels à la reproduction sociale.

Le primat de la valeur d'usage implique une autre rationalité économique et d'autres finalités que la domination de la valeur marchande, qui conduit à la croissance illimitée de la production de marchandises, à l'augmentation sans fin des flux monétaires, afin de maximiser les profits des propriétaires de capital.

Une économie fondée sur la primauté des valeurs d'usage poursuit quant à elle comme but la

maximisation de la *satisfaction* des besoins, ou encore la maximisation des *services rendus* par les biens et services produits, pour utiliser les termes de l'écologie industrielle.

Ce qui compte est la qualité de vie que permet d'atteindre la production. Cette qualité de vie n'étant pas nécessairement rattachée à l'accumulation privée de biens matériels, modèle de la société de consommation capitaliste, en fonction duquel tendent à s'organiser les procès de production mondiaux.

En effet, la primauté de la valeur d'usage déboucherait, comme l'a montré Christian Comeliau, sur une autre forme de richesse que celle produite par l'économie capitaliste de marché. En fonction des besoins pris en compte, la richesse produite pourrait être à la fois :

- individuelle ou collective ;
- Appropriable ou non appropriable ;
- matérielle ou immatérielle²⁴⁵⁸.

Dans un tel cadre de rationalité économique qui annule la primauté et la généralisation de la production marchande, une reterritorialisation de la production et son orientation en fonction des besoins essentiels à chaque échelle spatiale pertinente, devient envisageable. En effet, il ne s'agit plus pour les opérateurs de produire plus, au moindre coût monétaire pour écraser la concurrence, ce qui conduit les filières de production à se détacher des contextes écologiques et sociaux locaux, à se déterritorialiser pour s'adapter aux conditions de cette concurrence.

Il s'agit au contraire de renforcer la satisfaction des besoins, ce qui implique des processus de production et notamment des modes d'exploitations des ressources naturelles, adaptés aux milieux socio-écologiques. La prise en compte d'une valeur écologique des biens et services produits permettrait d'adapter de manière encore plus juste l'exploitation des ressources naturelles aux conditions écosystémiques.

Cependant, il faut noter que les valeurs d'usage produites, et donc les besoins satisfaits, correspondent nécessairement à des choix, à des mises en priorité, par conséquent à des critères éthiques et à des processus de décisions politiques.

Ces choix, ces priorités, dans un contexte de rareté des ressources disponibles, pour être socialement acceptables et efficaces dans leurs réponses aux besoins spécifiques des populations, devraient être établis de manière démocratique. Les populations sont en effet les plus aptes à définir leurs besoins et les moyens techniques et organisationnels qui pourraient permettre de les satisfaire.

²⁴⁵⁸ COMELIAU (Christian), *La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable*, Paris, Seuil, 2006, p. 166-167.

Une économie fondée sur la production de valeurs d'usage apparaît ainsi indissociable de formes de planification démocratique et donc sur l'appropriation collective de certains moyens de production.

Comme on en a déjà fait mention, les secteurs de l'économie publique ou de l'économie non marchande pourraient être un point de départ intéressant pour expérimenter ces nouvelles formes économiques fondés sur des rapports de production démocratique.

Cependant, pour qu'un modèle économique fondé sur la valeur d'usage et la démocratie développe toute ses potentialités, il apparaît inévitable de limiter la sphère de l'économie marchande et donc celle de la propriété privée, au moins en ce qui concerne les moyens de production stratégiques comme les terres agricoles, les ressources non renouvelables, les infrastructures de transport et certaines industries critiques. Il va sans dire qu'une telle réorganisation des rapports de production impliquerait de sérieux conflits de classe, mais aussi, au bas mot, un certain nombre de tensions internationales, les terres et les moyens de production industriels appartenant dans bien des pays à des sociétés transnationales. Par conséquent, la mise en place de ce modèle de production ne pourrait se faire qu'au cours d'une transition longue durant lesquelles se formeraient les conditions sociales et culturelles adéquates à différentes échelles géographiques. Mais face aux dégradations écologiques et à la déstructuration sociale qui frappent de si nombreuses formations sociales et menacent la reproduction sociale et écologique du niveau local au niveau global, un changement d'orientation radical semble indispensable.

En plaçant délibérément la réflexion au niveau de l'utopie, on peut essayer d'identifier quels pourraient être les grands axes d'une planification démocratique correspondant à la reterritorialisation de la production dans l'objectif de satisfaire les besoins essentiels.

Le terme de planification est ici à discuter. Au-delà des références au collectivisme soviétique, on l'utilise ici dans le sens d'un mode d'organisation rationnel de la production fondé sur une succession d'étape qui permettent de faire émerger un consensus démocratique sur les grandes orientations à donner à la production pour qu'elle satisfasse les besoins sociaux.

Il s'agit donc de se dégager à la fois de la planification bureaucratique et de l'économie capitaliste de marché, deux modèles qui ne permettent pas une prise en compte sérieuse des besoins de la majorité, sans compter qu'ils limitent l'épanouissement des potentiels humains en aliénant le travail chacun à leur manière.

Cette planification démocratique pourrait s'établir à partir de différents centres de décisions

situés à des échelles géographiques appropriées, du local au national et au-delà aux niveaux régional et mondial.

Au plan national, qui restera encore longtemps le cadre d'action politique privilégié, une telle organisation économique impliquerait une refonte profonde de l'Etat en tant que structure politique globale. Sans perdre son unité cette structure devrait intégrer la démocratie économique à son fonctionnement. La structure politique de la démocratie économique, fondée sur le principe de subsidiarité²⁴⁵⁹, constituerait le pendant des structures de production reterritorialisées.

Les centres de décision économiques locaux, en prise direct avec les besoins et les plus aptes à gérer les ressources naturelles, pourraient constituer les unités de base de la démocratie économique. Ces unités devraient fonctionner en interaction avec les instances de décisions régionales et nationales. Des délégués locaux, élus et révocables, pourraient ainsi participer aux niveaux de décision supérieurs et ainsi de suite jusqu'à un conseil national. On se rapprocherait ainsi d'une sorte de démocratie des conseils à plusieurs strates.

A chaque niveau de décision, la démarche économique de base de la planification pourrait suivre les étapes suivantes, en respectant toujours le principe de subsidiarité et en visant le maximum d'autosuffisance à tous les niveaux :

- expression des besoins et ordre de priorité déterminé par la volonté générale ;
- identification des technologies disponibles pour répondre à ces besoins et évaluation de leur adéquation à la fois aux besoins et aux conditions écologiques (flux de matières et d'énergie, implication pour la résilience des écosystèmes) et en fonction du temps de travail qu'elles impliquent (ou pour utiliser le terme technique, la productivité du travail que permettent ces technologies) ;
- choix démocratique des technologies les plus appropriées en fonction des différents impératifs à respecter (valeur d'usage et valeur écologique) ;
- répartition des missions entre les différents secteurs de l'économie (économie publique, économie privée non marchande, économie marchande), entre les différentes échelles spatiales, et en fonction d'horizons temporels déterminés.

²⁴⁵⁹ Le principe de subsidiarité est un principe clé du droit communautaire européen, il désigne dans ce cadre « la règle en vertu de laquelle la Communauté n'agit – en dehors des domaines de sa compétence exclusive – que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc être mieux réalisés au niveau communautaire » CORNU (Gérard), (Dir.), *Vocabulaire juridique*, *Op. cit.*, p. 891. Il serait possible de s'inspirer de ce principe pour structurer et répartir les compétences au sein d'une démocratie économique, tout en respectant les caractéristiques écologiques des milieux. Pour une réflexion sur ce thème et celui de la transition écologique en général voir ARNSPERGER (Christian), « Dépasser le capitalisme, mais par étapes », *Projet*, n° 324, 2011/5, pp. 73-81, p. 75.

- mise en œuvre de la production et contrôle démocratique de sa réalisation²⁴⁶⁰.

Il s'agirait ici de planifier les grands choix économiques, les orientations du développement, concernant en priorité les formes d'utilisation des ressources naturelles et la satisfaction des besoins collectifs, donc la production de biens et services collectifs. Une place pourrait être laissée aux mécanismes de marché à la base de l'économie et à des formes coopératives de gestion de la production, dans la mesure où celles-ci s'intégreraient aux grandes orientations démocratiquement décidées²⁴⁶¹.

Il est fort possible qu'une telle organisation économique implique dialectiquement une réorganisation de la vie sociale, notamment la répartition spatiale et la dimension des communautés humaines de base. La séparation entre la ville et la campagne pourrait ainsi être remise en cause par l'éclatement de trop grandes concentrations urbaines et la formation de communautés de vie plus nombreuses et plus réduites, plus appropriées à des formes de démocratie directes et vivant plus en harmonie avec leurs écosystèmes d'accueil²⁴⁶². Evidemment, il s'agit ici encore une fois d'un raisonnement délibérément utopique ne tenant pas compte des trajectoires historiques particulières de chaque formation sociale.

Concernant précisément l'utilisation des ressources naturelles, la planification démocratique à partir de la base pourrait permettre aux citoyens-producteurs associés, de décider en pleine conscience sur quelles ressources ils pourraient s'appuyer, avec l'aide des technologies appropriées. Les équilibres de flux de matières et d'énergie, les niveaux d'entropie générés par ces flux, l'importance de la biodiversité pour la résilience des écosystèmes perdraient de leur abstraction puisqu'ils seraient directement mis en relation avec les besoins humains présents et futurs. Les terres agricoles, les forêts, l'eau, les ressources minérales, la biodiversité, les capacités d'absorption et de recyclage des déchets, soit l'ensemble des supports, composants et fonctions des écosystèmes seraient abordées comme la base matérielle permettant de satisfaire ces besoins, une base à préserver pour que ces besoins puissent continuer à être satisfaits à court, moyen et long terme. Le dualisme entre la société et la nature qui caractérise la vision « moderne²⁴⁶³ », occidentale, du

²⁴⁶⁰ On s'inspire ici des principes de planification du développement énoncés par Christian Comelieu. COMELIAU (Christian), *La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable*, Op. cit., p. 281-282.

²⁴⁶¹ LÖWY (Michael), *Ecosocialisme. L'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Op. cit., p. 60.

²⁴⁶² Murray Bookchin faisait ainsi référence à la polis de l'antiquité grecque pour définir la communauté de base d'une société écologique décentralisée. BOOKCHIN (Murray), « Pour une société écologique » in BOOKCHIN (Murray), *Pour une société écologique*, Paris, Christian Bourgeois, 1976, p. 187.

²⁴⁶³ Bien que cette séparation n'ait dans les faits jamais existé, y compris dans les sociétés occidentales, comme la montré Bruno Latour. LATOUR (Bruno), *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1997.

monde tendrait ainsi à s'atténuer voire à disparaître avec la conscience de la base écosystémique supportant la vie sociale²⁴⁶⁴.

Le choix démocratique des orientations économiques permettrait également de mieux articuler la production primaire, secondaire et tertiaire pour répondre aux besoins aux niveaux géographiques pertinents. La spécialisation économique, en particulier la spécialisation primaire-exportatrice et la dépendance qu'elle entraîne, tendrait ainsi à diminuer, pour laisser la place à une intégration économique fondée sur la *self-reliance*, le développement auto-centré à différentes échelles spatiales, en particulier au niveau national.

La planification démocratique comme structure économique fondamentale d'une société fondée sur la mobilisation des ressources naturelles à chaque échelle spatiale pour satisfaire les besoins, est une « ligne d'horizon » qu'il s'agirait d'atteindre, pour reprendre le titre d'un ouvrage de François Partant²⁴⁶⁵. Un appui dans l'inévitable transition vers ce point de mire serait la reconnaissance par les systèmes juridiques de la nécessité de faire respecter la justice environnementale par les pouvoirs publics et les opérateurs économiques privés. En cohésion avec le respect des droits humains économiques, sociaux et culturels, des normes et procédures appropriées permettraient de garantir la contribution des ressources naturelles à la satisfaction des besoins essentiels.

§3. Pour une institutionnalisation de la justice environnementale

La notion de justice environnementale est apparue aux Etats-Unis en lien avec les mouvements sociaux qui protestaient contre l'inégale répartition des charges environnementales qui affectait tout particulièrement les communautés pauvres et racialement minoritaires du pays. Avec la mondialisation néolibérale, le champ du concept s'est élargi pour englober les inégalités écologiques apparaissant au plan mondial, et affectant cette fois-ci les communautés pauvres des pays en développement. Comme le rappelle le sociologue de l'environnement Julian Agyeman « Il y a une déconnexion spatiale croissante, une injustice spatiale globale, qui sépare de plus en plus les

²⁴⁶⁴ La prise de conscience de cette base écologique suppose également de rompre avec l'aliénation capitaliste, notamment celle entraînée par l'appareil culturel du capital qui diffuse et reproduit des visions du monde et des modes de consommation. Sur ce point voir le vol. 65, n° 3 de la revue *Monthly Review* de Juillet 2013.

²⁴⁶⁵ PARTANT (François), *La ligne d'horizon. Essai sur l'après-développement*, Paris, La Découverte, 2007.

consommateurs riches des impacts de leur consommation²⁴⁶⁶ ».

La mondialisation néolibérale et la division internationale du travail qu'elle impose génère en effet un échange écologique inégal au niveau global, mais qui continue de s'interpénétrer avec des injustices écologiques au niveau national et local. Les opérateurs économiques transnationaux sont très souvent en lien avec des acteurs dominants nationaux mais aussi avec des Etats dans la perpétration de ces injustices. Ces dernières se manifestent par exemple par des transferts de déchets industriels dans des zones sociales défavorisées, la pollution subséquente de l'eau et de l'air, la monopolisation des terres agricoles, la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité etc. Toutes ces situations d'injustice environnementale ont des conséquences sur l'utilisation des ressources naturelles ainsi que des impacts négatifs directs et indirects sur les capacités des communautés humaines concernées à satisfaire leurs besoins essentiels : principalement l'alimentation, la santé et l'habitat.

Face à ces situations, les systèmes juridiques au niveau national, régional et mondial pourraient jouer un rôle de rééquilibrage des intérêts en présence, dans le sens d'une plus grande justice environnementale. Ce rééquilibrage pourrait servir de point d'appui pour développer une autre approche des relations entre l'homme et la nature et une transition vers des modes de vie et de production plus écologiques ; c'est d'ailleurs ce que permettrait également la reconnaissance juridique de la responsabilité-prévention en matière environnementale ou de la personnalité juridique de la nature.

Un tel rééquilibrage impliquerait que soient développées des approches spécifiques aptes à la prise en compte par le droit des intérêts globaux des communautés impactées par les inégalités écologiques ainsi que leur rapport global au milieu naturel dans lequel elles sont intégrées.

Il s'agirait de repartir de la logique de protection des droits de l'homme, par exemple le droit à l'alimentation ou le droit à l'eau, mais en renforçant leur dimension collective, leur rattachement à certaines conditions matérielles, dans ce cas un milieu naturel sain et ses multiples ressources.

La notion de capacité à fonctionner des communautés²⁴⁶⁷ pourrait être un utile point de départ pour construire une telle approche. Cette capacité à fonctionner pourrait se définir justement *a minima* comme la possibilité pour une communauté territoriale de satisfaire ses besoins essentiels en matière d'alimentation, de santé et d'habitat. Elle impliquerait par conséquent :

²⁴⁶⁶ AGYEMAN (Julian), « Global environmental justice or Le droit au monde ?, *Geoforum*, 2013.

²⁴⁶⁷ STALLWORTHY (Mark), « Environmental Justice Imperatives for an Era of Climate Change », *Journal of Law and Society*, Vol. 36, n° 1, March 2009, pp. 55-74, p. 65 ; voir également SCHLOSBERG (David), « Climate Justice and Capabilities : A Framework for Adaptation Policy », *Ethics & International Affairs*, Vol. 26, n° 4, 2012, pp. 445-461, p. 446.

- l'accès à certaines ressources naturelles comme les terres agricoles ou l'eau ;
- la préservation d'un certain nombre de conditions écologiques permettant la vie: le bon fonctionnement des services écosystémiques, la pureté de l'eau ou de l'air.

D'autres capacités pourraient découler d'un socle fondamental, par exemple le droit pour la population concernée de participer aux décisions qui affectent le milieu naturel et les ressources, d'avoir accès aux informations pertinentes et la possibilité d'accorder ou de refuser son consentement préalable à certains projets.

On retrouve ici des hypothèses qui fondent en partie les instruments internationaux de protection des droits des peuples autochtones, notamment la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de 2007, mais également des instruments régionaux comme la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Il s'agirait en fait de faire respecter aux opérateurs économiques et aux Etats des blocs de droits, permettant à des communautés, à différentes échelles territoriales, de vivre dans un environnement sain et d'avoir accès à certaines ressources essentielles. Ces blocs de droits pourraient être modulés en fonction des particularités locales, par exemple l'existence de droits coutumiers sur les ressources naturelles, mais également en fonction des impératifs de développement aux échelles régionales et nationales.

Il ne s'agirait pas en effet de briser l'unité territoriale de l'Etat mais de garantir l'intérêt général au niveau de communautés concernées par des projets créateurs d'injustices environnementales potentielles ou actuelles, ainsi que de renforcer la conscience environnementale de ces collectivités.

Cette approche, qui implique la reconnaissance de droits collectifs, pourrait soulever des contradictions avec le droit de propriété privée, mais également avec la souveraineté étatique sur le plan interne. Elle impliquerait par conséquent une refonte des systèmes juridiques nationaux, dans leurs différentes branches, mais aussi des systèmes judiciaires.

Sur le plan administratif et politique local, une telle approche impliquerait la mise en place de procédures d'autorisation préalable ou de consentement préalable à certains projets aux impacts potentiellement importants sur l'environnement et l'accès aux ressources comme : la vente massives

de terres à des investisseurs étrangers, le transfert de déchets polluants, la mise en place d'industries lourdes ou de sites d'extraction minière, la construction d'infrastructures ou des contrats de bioprospection.

L'objectif serait qu'une balance soit trouvée entre les intérêts environnementaux de la communauté concernée et ce que peuvent apporter les projets vis à vis d'intérêts plus vastes comme l'intérêt général de la nation par exemple. L'important étant qu'une balance soit trouvée en privilégiant dans chaque situation l'intérêt général, ce, sans que les droits des communautés locales ne soient systématiquement sacrifiés sur l'autel du profit ou du productivisme à tout prix.

Au-delà de problèmes techniques administratifs, la question des autorisations et du consentement préalables à la poursuite de projets économiques renvoie à la question politique et à la démocratie concernant les décisions économiques.

Sur le plan du contentieux, du règlement juridique de ce qu'on appelle les « conflits environnementaux », la création de cours et tribunaux spécialisés dans les questions environnementales, apparaît comme une option souhaitable. D'ores et déjà des institutions de ce type ont été créées dans un certain nombre de pays du Sud comme la Bolivie, la Chine, le Paraguay, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, les Philippines mais aussi en Belgique²⁴⁶⁸.

Ces cours spécialisées, à supposer qu'elles disposent de moyens techniques suffisants et qu'elles puissent s'appuyer sur des dispositions juridiques appropriées, seraient les plus aptes à apprécier d'un point de vue global les problèmes affectant les capacités à fonctionner de communautés territoriales et des écosystèmes sur lesquelles ces dernières reposent.

Ce point de vue global, embrassant différentes branches du droit, permettrait aux juges de trancher de manière encore une fois à trouver l'équilibre entre ces « capacités à fonctionner » d'une part, renvoyant à des blocs de droits collectifs ou de droits de la nature si celle-ci se voit reconnaître une personnalité juridique, et d'autre part des intérêts individuels ou un intérêt général plus vaste.

Cela suppose que des possibilités d'actions en justice collectives, de type *class actions*, ou d'action au nom de collectivités ou même de la nature, pour faire respecter leur capacité à fonctionner, soient reconnues. L'idée de telles procédures serait de dissuader les décideurs économiques de prendre des décisions qui menacent ces capacités à fonctionner et d'élever le niveau de conscience écologique par leur force symbolique.

²⁴⁶⁸ CARNWATH (Robert), « Institutionnal Innovation for Environmental Justice », *Pace Environmental Law Review*, Vol. 29, n° 2, 2012, pp. 555-565, p. 562.

Aux Philippines, bien que n'allant pas jusque-là, un recours a été instauré appelé recours de *Kalikasan* ou recours de la nature. Il permet à différentes personnes juridiques (personnes physiques ou morales, associations, ONG, organismes publics), de déposer un recours au nom de personnes dont le droit constitutionnel à un environnement sain et équilibré a été violé par des actes ou omissions illégales de la part de personnes et entités publiques ou privées, et impliquant des dommages environnementaux menaçant la vie, la santé ou la propriété des habitants dans deux ou plusieurs cités ou provinces²⁴⁶⁹.

Pour que les capacités à fonctionner des communautés et des écosystèmes soient correctement protégées à différentes échelles, il importerait que des cours de justice environnementales spécialisées et des procédures adéquates soient mises en place au niveau national mais également aux niveaux régional et mondial.

Une cour de justice environnementale régionale ou mondiale, avec les compétences idoines, serait ainsi à même d'apprécier des cas dans lesquels des Etats ou leurs sociétés transnationales menacerait de sérieusement affecter ou de détruire les capacités à fonctionner de communautés et d'écosystèmes d'autres Etats. Des problèmes écologiques se déroulant à l'échelle de plusieurs Etats pourraient ainsi être pris en compte.

La force symbolique d'un tel système serait grande, en permettant de mettre en évidence les risques associés à certaines techniques et logiques de production à de vastes échelles géographiques, La conscience écologique globale s'en trouverait renforcée.

De telles évolutions juridiques sur les plans national et international permettraient de renforcer l'idée que les ressources naturelles ne sont pas seulement des ressources pour l'accumulation du capital mais avant tout des ressources pour le bon fonctionnement des écosystèmes et la satisfaction des besoins humains essentiels.

Cependant, ces avancées juridiques sont elles-mêmes dialectiquement dépendantes de l'évolution des mentalités et des rapports de force politiques pour que les intérêts globaux des communautés humaines et des écosystèmes soient pris en compte face à ceux du capital.

Toujours dans la perspective d'examiner quelles seraient les implications d'une conception élargie des ressources naturelles centrée sur la reproduction écologique et sociale, on se penchera désormais sur leur utilisation afin de renforcer la diversification et l'indépendance économique à différentes échelles.

²⁴⁶⁹ CARNWATH (Robert), « Institutionnal Innovation for Environmental Justice », *Art. cit.*, p. 564.

Section 3 : Des ressources pour la diversification et l'intégration économique

Un des graves problèmes liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le cadre capitaliste, est qu'elle tend à s'intégrer dans une division du travail qui spécialise les localités et les formations sociales qui disposent de conditions naturelles propices, en pourvoyeur de matières premières pour les centres d'accumulation mondiaux. Ces formations sociales sont dès lors affectées par des déséquilibres économiques importants, plus exactement par une désarticulation ou une désintégration de leurs structures économiques : les différentes régions et les différents secteurs ne constituent pas un ensemble organique. Les conséquences sont la dépendance et l'extraversion.

Or, si on se détache des prémisses du mode de production capitaliste comme la concurrence et la domination de la valeur d'échange, les ressources naturelles pourraient au contraire être conçues comme une composante essentielle de l'autonomie économique des nations.

L'autonomie économique, ou développement auto-centré, repose à la fois sur une diversification des activités économiques sur le territoire national et sur une intégration, à la fois de ces activités et de ce territoire.

En termes de grands secteurs économiques, cela signifie que les secteurs primaire, secondaire et tertiaire fonctionnent en complémentarité.

Cette diversification et cette intégration permettent à la formation sociale en question d'assurer la satisfaction d'une grande partie des besoins de sa population par ses propres moyens, le commerce extérieur étant subordonné au fonctionnement économique interne.

On peut faire sur ce point un certain parallèle (métaphorique) avec la structure des écosystèmes naturels²⁴⁷⁰.

Les centres capitalistes mondiaux sont, avec certains pays émergents comme la Chine qui sont actuellement dans une situation contradictoire, les seules formations sociales à reposer sur un système productif relativement auto-centré (bien que la mondialisation tende à remettre ce centrage en cause) ; leurs industries appelant la spécialisation primaire-exportatrice de nombreuses formations sociales. Il ne s'agit pourtant pas d'une fatalité.

²⁴⁷⁰ BUCLET (Nicolas), *Ecologie industrielle et territoriale : stratégies locales pour un développement durable*, Op. cit., p. 199.

Dans les formations périphériques ou dans les zones marginalisées des centres, l'utilisation des ressources naturelles pourrait en effet servir à diversifier et intégrer l'économie.

Cela signifie que le secteur primaire, au lieu d'être un obstacle à l'autonomie pourrait au contraire être mobilisé pour diversifier et renforcer les secteurs secondaires et tertiaires, localement et au niveau national.

Des synergies positives entre activités et entre secteurs pourraient se développer dans l'objectif de former un ensemble organique et auto-suffisant dans la mesure du possible.

Dans une perspective centrée sur la reproduction sociale et écologique, ces synergies devraient tenir compte et s'appuyer sur la nécessité de satisfaire les besoins essentiels et d'assurer la résilience des écosystèmes. La diversification économique devrait donc se faire dans le but de renforcer le métabolisme socio-écologique et non de l'affaiblir.

Une telle mobilisation des ressources naturelles, faisant passer les besoins locaux et nationaux avant le marché mondial, impliquerait de repenser la division du travail, à la fois au niveau des formations sociales et au niveau international. Le commerce international des produits de base, sans disparaître, aurait certainement à connaître de profondes transformations.

Se pose également le problème des technologies appropriées et des échelles territoriales pertinentes pour créer les meilleures synergies entre activités et entre grands secteurs économiques.

On envisagera ces problèmes, et des solutions de principe envisageables, aux trois niveaux du local (§1.), du national (§2.) et de l'international (§3.).

§1. La diversification économique au niveau local : tirer le meilleur parti des ressources du milieu naturel et cultiver la *self-reliance*

Le principe d'autonomie économique des communautés locales, en fonction duquel celles-ci devraient s'appuyer prioritairement sur les ressources naturelles du territoire²⁴⁷¹ pour satisfaire leurs besoins essentiels, peut fournir un point de départ à la diversification et à la meilleure intégration des activités économiques sur ce territoire.

Un deuxième principe, celui du respect de la complexité et de la résilience des écosystèmes,

²⁴⁷¹ Le local ne doit pas être pris dans une acception géographique stricte, mais plutôt comme un niveau organisationnel de base dont l'étendue peut varier en fonction du contexte, c'est à dire les conditions écologiques, la densité démographique etc.

impliquerait que les processus de production humains prélèvent et rejettent dans le milieu environnant des flux de matières et d'énergie de manière à préserver au maximum l'intégrité des écosystèmes.

Ces deux principes supposent le développement d'une grande ingéniosité pour gérer la rareté des ressources non renouvelables et la complexité des ressources renouvelables. Il s'agirait de transformer cette rareté et cette complexité des ressources locales en potentiel de développement économique, alors qu'elles sont actuellement plutôt conçues comme des freins.

Il est clair que tirer parti de ce potentiel suppose de revoir la conception du mode de production actuel fondé sur la massification et la spécialisation productive.

Une certaine réduction de l'échelle des unités de production (ce qui ne signifie pas forcément produire moins) ; la polyvalence économique à l'échelle du territoire de la communauté ; une plus grande complémentarité entre activités et secteurs que ce soit au niveau des biens produits comme des déchets évacués : ces éléments seraient certainement des pistes à explorer afin de créer des synergies positives.

Il s'agirait, à l'échelle d'un territoire local de taille variable, de combler progressivement la séparation entre la ville, ses services et ses industries, la campagne et son agriculture. L'analyse du métabolisme socio-écologique local en vue de maintenir son équilibre serait un repère précieux pour développer une telle intégration sur le territoire. Elle permettrait de garder en vue les flux de matières et d'énergie quantitatifs et qualitatifs nécessaires à la fois à la reproduction sociale et écologique. Elle permettrait d'apprécier la valeur écologique de certaines productions.

Le choix et le développement (au moins partiel) des technologies appropriées au niveau local seraient également un gage de diversification et de soutenabilité, en impulsant des synergies adaptées au contexte.

La production énergétique serait sans conteste un élément crucial dans l'impulsion d'une autonomie et d'une intégration économique au niveau local. Le développement d'énergies renouvelables de multiples sortes en fonction des possibilités du territoire (énergie solaire, éolienne, géothermie, hydroélectricité, énergie marémotrice, utilisation raisonnée de la biomasse) permettrait sinon de remplacer, au moins de réduire considérablement la dépendance envers des sources d'énergies fossiles extérieures ou mêmes locales.

La réduction de l'échelle de la production et l'adaptation précise aux besoins locaux – par exemple en associant sites de production d'énergie et sites de consommation - permettrait également d'envisager, au moins en partie, la production locale de l'équipement et des services nécessaires à la fourniture d'énergie. L'aménagement des bâtiments – de production ou de logement - leur isolation, l'entretien de leur équipement énergétique pourrait entraîner toute une économie locale d'entretien. Des synergies immédiates pourraient donc se développer avec l'industrie et les services au niveau local.

On peut refaire ce raisonnement en partant de l'agriculture. Si une agroécologie à petite ou moyenne échelle, utilisant tout l'éventail des ressources agricoles disponibles, est conduite pour satisfaire les besoins principalement locaux, cela peut encourager en amont la création d'équipements adaptés et de la même manière, la formation en aval d'industries de transformation qui savent tirer parti des produits dégagés par l'agriculture.

Pour ce qui est des matériaux entrant dans la production de biens d'équipement, de biens intermédiaires ou de biens de consommation, il serait là encore possible de tirer parti de ressources non renouvelables ou renouvelables qui bien que ne correspondant pas aux critères de rentabilité dans le cadre capitaliste, pourraient utilement approvisionner des procès de production adaptés aux besoins locaux. Il en irait ainsi par exemple de gisements de minerais ou de variétés de bois dont l'exploitation est jugée non rentable selon les critères actuels. De nouveaux matériaux pourraient même être créés.

La biodiversité pourrait également fournir une base à de nombreuses activités, outre l'agriculture, comme la pharmacie ou la parapharmacie, ainsi que d'autres applications en biotechnologie. Ces dernières pourraient justement être inventées en fonction des possibilités locales, ce qui suppose l'existence d'unités de recherche et développement.

Tout un secteur secondaire diversifié, pourrait en fait se développer à partir de l'exploitation prioritaire de ressources locales, complétée au besoin par des échanges avec les niveaux national et international.

La diversification économique pourrait être renforcée par le développement d'une écologie industrielle au niveau local.

Des schémas coopératifs pourraient ainsi s'instaurer entre unités de consommation et unités de

production afin de mettre sur pied une économie circulaire, permettant de recycler les déchets. Il s'agirait de faire émerger des innovations technologiques et organisationnelles pour que ces unités puissent être complémentaires sur le plan des matières et de l'énergie utilisées et rejetées, les déchets d'une unité devenant les *inputs* d'une autre unité²⁴⁷². Cela afin de limiter au maximum l'empreinte écologique et de remplacer une fausse idée d'abondance par l'ingéniosité.

La gestion des flux de matières, d'énergie ou d'eau usée entre unités de production agricoles et/ou industrielles permettrait de créer des symbioses industrielles²⁴⁷³ à l'image de celle de Kalundborg au Danemark²⁴⁷⁴.

Ces processus économiques en symbiose auraient à tenir compte de l'effet rebond, c'est à dire de l'énergie et de la matière à dépenser – en particulier dans les processus chimiques – pour éventuellement transformer les énergies, eaux et matériaux usés en *inputs* réutilisables²⁴⁷⁵. Mais la planification de la production fondée sur la valeur d'usage et la valeur écologique pourraient limiter ces risques en évitant les surproductions.

Il resterait évidemment à concevoir et produire l'équipement et l'outillage capables de faire fonctionner et de faire la connexion entre toutes ces activités. Si certains biens d'équipement trop complexes ou trop lourds à produire sur place continueraient à être importés d'autres régions ou d'autres pays, on peut également penser que des unités de production de biens d'équipement de taille plus réduite, disposant d'un outillage adapté voire polyvalent pourraient fournir des moyens de production à une gamme relativement vaste de secteurs d'activités au plan local²⁴⁷⁶.

Enfin, des entreprises de service locales, en collaboration avec les services publics territoriaux, pourraient mener les activités d'entretien, de conception, de transport et de distribution permettant de faire fonctionner et d'intégrer les différentes branches économiques locales, toujours dans l'objectif de satisfaire les besoins. Des organismes de recherche et développement pourraient ainsi faire partie de chaque système productif local au lieu d'être concentrés dans quelques grandes unités urbaines.

²⁴⁷² CHERTOW (Marian), EHRENFELD (John), « Organizing Self-Organizing Systems. Toward a Theory of Industrial Symbiosis », *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 16, n° 1, 2012, pp. 13-27, p. 13.

²⁴⁷³ *Ibid.*

²⁴⁷⁴ La symbiose de Kalundborg est un cas célèbre d'écologie industrielle qui a notamment impliqué une centrale thermique, une raffinerie de pétrole, une entreprise pharmaceutique et la municipalité de Kalundborg pour organiser un bouclage des flux de matières. Les volontés politiques et la réglementation étatique ont joué un rôle crucial dans la mise en œuvre des synergies nécessaires. BUCLET (Nicolas), *Ecologie industrielle et territoriale : stratégies locales pour un développement durable*, *Op. cit.*, p. 169.

²⁴⁷⁵ DIEMER (Arnaud), « La technologie au cœur du développement durable : mythe ou réalité ? », *Innovations*, n° 37, 2012/1, pp. 73-94, p. 83.

²⁴⁷⁶ BOOKCHIN (Murray), « Vers une technologie libératrice » in BOOKCHIN (Murray), *Pour une société écologique*, *Op. cit.*, p. 107.

On voit qu'à partir de ressources naturelles locales, pourraient se former des « écosystèmes » productifs locaux, polyvalents et relativement autonomes.

Ces écosystèmes pourraient facilement fournir de l'emploi à la population locale du fait de l'importante variété de leurs branches d'activités.

La planification démocratique associée à des modes d'échange et d'organisation du travail variés (échange marchand simple, réciprocité, auto-gestion) pourrait permettre d'articuler ces « écosystèmes » productifs de manière à ce qu'ils fonctionnent selon une démarche rationnelle, en phase avec les besoins locaux et la complexité des écosystèmes.

Malgré leur autonomie, il ne s'agirait cependant pas pour les différentes localités de s'isoler mais de réinsérer le tissu économique local dans les milieux naturels, en tirant parti de tout leur potentiel. Inévitablement, ces tissus économiques ne pourraient pas fonctionner en autarcie vis à vis du système productif national, avec lequel, encore une fois, des synergies devraient être établies.

§2. Intégration économique au niveau national : subsidiarité et synergies

A l'échelon national, il s'agirait de mettre en œuvre les mêmes principes d'autosuffisance qu'à l'échelon local. L'exploitation des ressources naturelles aurait par conséquent à s'intégrer dans un système productif qui devrait également cultiver son autonomie et l'équilibre de son métabolisme avec les milieux naturels. Les ressources non utilisées ou non utilisables au niveau local pourraient ainsi être transférées vers des unités de production réparties sur le territoire national mais toujours de manière à créer des complémentarités, des synergies entre les différentes composantes de ce territoire et les différents secteurs d'activités. De même, l'exploitation des ressources naturelles aurait pour but de satisfaire prioritairement des besoins au niveau de la nation.

A l'échelle nationale, pourraient être conçus et produits les grands équipements collectifs, les biens d'équipement lourds et complexes nécessitant des unités de production spécialisées ou une collaboration entre écosystèmes productifs locaux.

Les grandes infrastructures de transport, de télécommunication et énergétiques pourraient par exemple être concernées. La construction et l'entretien de grandes voies de communication comme les chemins de fer impliquent une coordination supra-locale et la mise en œuvre de moyens de production lourds.

Il en irait de même pour la construction et l'entretien de sites de production d'énergie renouvelable à

grande échelle comme les champs d'éoliennes en milieu marin ou désertiques ou de grandes centrales solaires, géothermiques ou marémotrices. De tels sites de production énergétique pourraient en effet utilement compléter l'alimentation d'un réseau national de distribution d'énergie auxquelles participeraient également les surplus extraits des unités de production d'énergies renouvelables décentralisées²⁴⁷⁷.

Outre les infrastructures et les services publics, le niveau national pourrait avoir à gérer de grands projets industriels et scientifiques dépassant en complexité les moyens d'écosystèmes productifs locaux.

Dans un tel schéma, des centres de recherche fondamentale et de développement technique nationaux doublant ou mutualisant les capacités locales auraient une fonction importante au sein de la production nationale.

Le fonctionnement de ces procès de production nationaux n'impliquerait pas nécessairement une subordination systématique de la production locale aux objectifs de production nationaux selon un schéma centralisateur commandé par le haut. Le système de la planification démocratique tel qu'on l'a décrit implique justement une concertation entre les différents échelons pour orienter la production en fonction des besoins. Les expériences locales pourraient être partagées et des moyens mis en commun pour solutionner des problèmes au niveau national. Cependant, le respect du principe de subsidiarité impliquerait la discipline des systèmes productifs locaux dans le cadre des projets nationaux démocratiquement fixés.

La planification permettrait également d'organiser la complémentarité entre les unités de production participant à des projets nationaux de manière à dépendre le moins possible de ressources naturelles, de compétences ou de moyens de production en provenance de l'extérieur, même s'il serait toujours possible de faire appel à cette aide, en cas d'absolue nécessité.

Il s'agirait, comme au niveau local, de développer l'ingéniosité, les solutions endogènes à partir des ressources naturelles du territoire de manière à diversifier les usages de celles-ci. Il est encore une fois possible d'envisager de multiples utilisations d'une même ressource, ou la réutilisation de matériaux usagers. Pourraient ainsi être développés de véritables réseaux éco-industriels nationaux fondés sur la complémentarité des utilisations de matière et d'énergie.

Au niveau national comme au niveau local, il importerait de limiter l'utilisation des ressources non

²⁴⁷⁷ SCHWARTZMAN (David), « A critique of Degrowth and its politics », *Capitalism Nature Socialism*, Vol. 23, n° 1, 2012, pp. 119-125, p. 122 ; sur la complémentarité, dans une perspective capitaliste cette fois-ci, des unités centralisées et décentralisées de production d'énergie renouvelable, voir RIFKIN (Jeremy), *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Op. cit., p. 68.

renouvelables au strict nécessaire en suivant le principe de réserver leur utilisation « aux cas où cela permet de faire émerger l'emploi généralisé de ressources renouvelables²⁴⁷⁸ ». De même, le système productif devrait tirer parti au maximum des services écosystémiques disponibles sur le territoire, sans les mettre en péril.

Le système productif national devrait ainsi être conçu de manière à diversifier au maximum les compétences économiques, à renforcer les capacités de production sur le plan qualitatif, mais aussi pour peser le moins possible sur des ressources provenant d'écosystèmes lointains.

En effet, l'autonomie économique n'est pas seulement une garantie contre la domination extérieure, elle est aussi un gage que les pays concernés ne tenteront pas de dominer eux-mêmes des nations étrangères pour contrôler ressources et débouchés.

Or cette domination reste un fondement des relations économiques internationales dans le cadre du système capitaliste.

C'est pourquoi la mutation des systèmes productifs locaux et nationaux vers plus d'autonomie, implique une révision radicale des rapports économiques au plan international.

§3. Complémentarité et solidarité économique au niveau international.

A la spécialisation internationale et à la concurrence propres au système capitaliste libre-échangiste, qui enferme certaines formations sociales dans le rôle de fournisseurs de matières premières et dans la pauvreté, doit se substituer un régime d'échanges internationaux fondé sur les principes de complémentarité et de solidarité.

Ces deux principes impliquent un échange d'égal à égal. Cela signifie que les échanges internationaux devraient non seulement se faire au maximum entre des formations autonomes sur le plan économique, mais qu'ils doivent également contribuer à renforcer l'autonomie de chaque partenaire.

Ce type de coopération internationale nécessiterait des structures politiques et juridiques en rupture avec les principes du libre-échangisme tels que défendus par les institutions du régime néolibéral et qui font de la compétitivité la logique fondamentale du rapport entre les nations. Il ne

²⁴⁷⁸ BUCLET (Nicolas), *Ecologie industrielle et territoriale : stratégies locales pour un développement durable*, Op. cit., p. 166.

s'agirait pas de fermer les frontières mais de supprimer certains systèmes comme celui de la propriété intellectuelle ou les logiques de déréglementation en matière fiscale, sociale ou environnementale.

Parallèlement de nouvelles formes de coopération auraient à émerger afin de remplacer les logiques concurrentielles en matière commerciale, monétaire ou d'investissement.

Dans un premier temps, des organisations régionales sembleraient les plus propices pour mettre en place un tel changement de paradigme, mais ce dernier aurait vocation à se mettre en place à l'échelle mondiale, de manière à rompre avec les tendances inégalitaires de la mondialisation néolibérale, et de former les bases d'une autre forme de mondialisation, multipolaire et diversifiée.

Dans une structure économique supra-nationale guidée par les principes de complémentarité et de solidarité, les échanges pourraient être guidés par l'objectif d'apporter aux différentes économies nationales ce qui leur manque pour construire une structure économique cohérente, cela en se basant justement sur les complémentarités entre pays.

Parallèlement à des échanges commerciaux traditionnels, les pays en possession de capacités dans un domaine qui fait défaut aux autres pourraient ainsi apporter leur aide.

La réciprocité dans ce cas ne serait pas nécessairement calculée en termes de stricts équivalents monétaires. La contrepartie d'une aide technique pourrait consister en des équipements, un accès à certaines ressources naturelles, des connaissances, des services dont le pays demandeur dispose.

L'apport de financements d'un pays à un autre pourrait se compenser de la même manière.

Au final chaque pays verrait dans le renforcement de l'indépendance économique de ses voisins des opportunités plutôt qu'une concurrence puisqu'elle lui promettrait des soutiens nécessaires à sa propre autonomie.

Des échanges de ce type appelleraient des mécanismes de coordination politique démocratiques afin de réguler les échanges et d'organiser leur compensation sur une base stable.

Concernant les échanges de matières premières, une telle configuration pourrait impliquer comme arrangement de base une régulation internationale des échanges de manière à ce que :

- les ressources des pays exportateurs ne soient pas exploitées d'une manière qui mettrait en danger la résilience des écosystèmes concernés ;
- une juste compensation soit offerte aux pays exportateurs.

Parmi les possibilités de compensation on peut penser à une assistance technique sur le long terme pour permettre aux pays producteurs de transformer eux-mêmes leurs propres ressources naturelles, et de développer les moyens d'articuler leur secteur primaire avec une industrie et un secteur des services sur une base cohérente et écologiquement soutenable²⁴⁷⁹.

Cette assistance conférerait une plus grande autonomie aux pays producteurs et pourrait former la base d'une coopération durable entre pays exportateurs et pays consommateurs mieux équipés.

D'autres types de compensations, fondés sur une conception renouvelée de la réciprocité, pourraient également être sélectionnés, par exemple des formes de troc : matières premières contre matières premières ou matières premières contre services. Des échanges de ce type sont menés dans le cadre de l'ALBA-TCP, organisation régionale sud-américaine fondée par le Venezuela et Cuba²⁴⁸⁰.

A un certain niveau de coopération des projets communs pourraient être menés entre pays, donnant lieu à la création d'entreprises plurinationales. De tels projets et entreprises existent déjà dans le cadre capitaliste mais ils restent soumis à la logique du profit et limités par la concurrence - on pense ici à l'entreprise européenne EADS.

Dans une optique de complémentarité et de satisfaction des besoins, les manques structurels dans un ou plusieurs pays pourraient être identifiés et comblés par une action commune guidée par des éléments de planification et fondés sur la valeur d'usage²⁴⁸¹ et la valeur écologique. On pense par exemple à la création et à la gestion en commun de sites de production d'énergie renouvelable et des réseaux de distribution correspondant ; à l'aménagement d'un fleuve pour tout un bassin ; à la gestion de la biodiversité dans une région transfrontalière comme l'Amazonie ; à la gestion de ressources non renouvelables sensibles. Certaines ressources naturelles pourraient être dotées d'un statut juridique adapté, du type patrimoine commun ou bien commun, pour faciliter leur gestion.

Des Etats participant à des structures supra-nationales de ce type pourraient également se fixer des règles contraignantes en matière de pression sur les écosystèmes, en plafonnant les émissions ou les extractions, en transposant à l'échelle internationale les réglementations écologiques, en décidant à cette échelle quelles zones écologiques mériteraient d'être préservées ou renforcées. Selon le principe de solidarité, un mécanisme devrait accompagner ces règles afin que les Etats acceptant de laisser intact certains écosystèmes ou de moins prélever de ressources dans certaines zones puissent recevoir en échange un appui financier et matériel de la part des Etats soumis à moins de contraintes écologiques.

²⁴⁷⁹ HUSSON (Michel), « Réindustrialisation écologique, nouvelles coopérations », *Changer vraiment ! Quelles politiques économiques pour la gauche*, Note de la Fondation Copernic, Syllepse, 2012, p. 3.

²⁴⁸⁰ On reviendra sur cette expérience *infra*.

²⁴⁸¹ HUSSON (Michel), *Op. cit.*, p. 3.

Par la suite la mutualisation des moyens techniques et financiers pourrait prendre une portée générale. Un organisme commun de répartition des ressources (produits, équipements, finances, technologies, services) prenant en compte les besoins de chaque pays membre de l'organisation pourrait combler les carences de chacun pour une meilleure complémentarité globale²⁴⁸².

Dans un tel cadre, les échanges internationaux ne seraient plus fondés sur des rapports strictement marchands, mais tendraient à la création de systèmes productifs pluri-nationaux intégrés qui serviraient au développement conjoint des formations partenaires.

Moyennant réadaptation, le principe de subsidiarité, serait encore une fois un intéressant outil régulateur de la production au niveau international. Il permettrait de coordonner les projets menés à l'échelle supra-nationale et le développement opéré aux niveaux local et national. Il permettrait aussi d'éviter la centralisation excessive et de maintenir par conséquent la dose de démocratie nécessaire à l'ingéniosité et à la prise en compte des besoins réels.

Le principe aurait pour conséquence que soit décidé et produit localement ce qui peut l'être, décidé et produit nationalement tout ce qui peut également l'être à ce niveau et ainsi de suite. Ce principe permettrait de conserver l'autonomie à tous les niveaux tout en favorisant les filières courtes et en réduisant au maximum les transports coûteux sur le plan environnemental²⁴⁸³.

Au fur et à mesure d'une intégration économique fondée sur la complémentarité, les structures politiques mises en place au niveau régional auront beaucoup plus de facilités à se développer sur un modèle fédéral et démocratique que dans des espaces où dominaient la concurrence et la domination ; fédéralisme qui pourrait sans conteste être un facteur de paix et de développement.

Au niveau mondial également le principe de subsidiarité pourrait servir à organiser la production, les échelles universelles, régionales, nationales et locales s'imbriquant et s'équilibrant pour que chaque niveau se complète sans se concurrencer. Des écosystèmes humains ouverts et adaptatifs s'intégreraient ainsi dans des systèmes plus vastes jusqu'au niveau mondial.

Dans cette perspective, sans conteste utopique, on peut imaginer qu'une telle intégration économique aurait pour pendant des institutions politiques mondiales démocratiques. Les Nations Unies, moyennant certains aménagements, comme la mise sur pied d'un parlement mondial,

²⁴⁸² Après la Seconde Guerre Mondiale, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a brièvement fonctionné sur ce modèle pour les matières monétaires et financières.

²⁴⁸³ DIERCKXSENS (Wim), *Economic policy toward another civilization*, Platform Duurzame en Solidaire Economie, Expert meeting Een Nieuwe New Deal, 16 oktober 2008, [en ligne], <http://biblio.globalalternatives.nl/biblio/download/433>, (site consulté le 19 avril 2012), p. 17.

pourrait servir de cadre de départ au développement d'une mondialisation démocratique et orientée vers le Bien commun²⁴⁸⁴. Il s'agirait en somme de créer une nouvelle civilisation planétaire fondée sur des principes de coopération entre nations et de symbiose avec la biosphère. Les risques que fait peser le système économique capitaliste sur la biosphère incite à de telles réflexions utopiques²⁴⁸⁵. L'analyse radicale pousse en effet à rechercher les causes ultimes des phénomènes étudiés.

On voit qu'une nouvelle conception des ressources naturelles peut avoir de profondes implications sur toute l'organisation économique et sociale, cela à différentes échelles spatiales. Il reste à saisir une autre dimension d'une vision plus large des ressources naturelles : le support que fournissent les milieux naturels à la diversité culturelle.

Section 4 : Les ressources de la diversité culturelle

La conception dominante des ressources naturelles, réductrice et économiciste, tend à ne comprendre comme telles que des éléments isolés des milieux naturels, pouvant faire l'objet d'une valorisation économique après un processus de dissection et d'exploitation de ces milieux.

Face à cette vision, il importe de reconnaître que les milieux naturels, pris en tant que totalités, constituent justement des milieux de vie en rapport avec lesquels se déploient des formes spécifiques de cultures, des identités propres.

Pour reprendre le concept de Jacques Berque²⁴⁸⁶, ces milieux et tout leur potentiel forment la « base » des cultures qui se développent en leur sein.

Ce rapport entre les cultures spécifiques et leurs bases, est une des clés de la diversité culturelle à l'échelle globale.

Le rôle des milieux naturels dans le maintien et le renforcement de la diversité culturelle est par conséquent une ressource à prendre en compte et à valoriser en tant que telle. Cela suppose que certaines conditions soient remplies : une certaine intégrité des milieux naturels eux-mêmes mais

²⁴⁸⁴ AMIN (Samir), « Globalisation or Apartheid on a global scale ? » in WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The modern world system in the longue durée*, Op. cit., p. 29.

²⁴⁸⁵ SCHWARTZMAN (David), « Ecosocialism or Ecocatastrophe ? », *Capitalism Nature Socialism*, Vol. 20, n° 1, 2009, pp. 6-33.

²⁴⁸⁶ BERQUE (Jacques), *De l'Euphrate à l'Atlas, Tome 2 : Histoire et nature*, Paris, Bibliothèque Arabe Sindbad, 1978, p. 679.

également l'intégrité des liens entre les formations sociales porteuses de cultures spécifiques et leurs bases (§1.).

Dialectiquement, la diversité culturelle est une immense source de créativité pour l'humanité. De cette source de créativité, il est possible de faire émerger des éthiques, des pratiques qui permettent de constituer des rapports plus harmonieux entre les sociétés humaines contemporaines et leurs milieux de vie naturels (§2.).

§1. Les milieux naturels, ressources pour la reproduction culturelle

Entre une société humaine et le milieu naturel au sein duquel elle se développe, qui devient son territoire, sa base, se tisse une relation dialectique, une relation d'appropriation réciproque. La société investit la base, la transforme par son travail, l'adapte à ses besoins en fonction de ses connaissances et croyances ; en retour cette base irrigue l'identité des individus et de l'ensemble du groupe humain qu'il supporte²⁴⁸⁷. La frontière entre sujet et objet s'efface, une relation symbiotique se tisse, un attachement à la terre se crée qui fonde en partie la culture du groupe.

Si l'on « dissèque » quelque peu la relation d'une société avec sa base naturelle on peut faire surgir en quoi cette relation aide en partie à structurer une culture spécifique. La relation de la société avec le milieu se tisse médiée par un « mode de maintenance » sociétale spécifique. Ce mode de maintenance a été défini par Anouar Abdel-Malek comme « le mode (*pattern*) d'agencement et d'interaction spécifique des quatre grands facteurs-charnières constitutifs de toute maintenance sociétale, la production de la vie matérielle dans le cadre géographique et écologique (le mode de production stricto sensu) ; la reproduction de la vie (sexualité) ; l'ordre social (le pouvoir et l'Etat) ; les rapports avec la temporalité (la finitude de la vie humaine, religions et philosophies)²⁴⁸⁸ »

Au travers de ce mode de maintenance, la formation sociale dans son ensemble, les individus et les groupes qui la constituent s'ancrent dans les différentes composantes écologiques du

²⁴⁸⁷ BERTHOLD-BOND (David), « The Ethics of 'Place' : Reflections on Bioregionalism », *Environmental Ethics*, Vol. 22, n° 1, 2000, pp. 5-24, p. 19.

²⁴⁸⁸ ABDEL-MALEK (Anouar), « Spécificité et endogénéité », in ABDEL-MALEK (Anouar), CAO TRI (Huynh), ROSIER (Bernard), THANK KHÔI (Lé), *Clés pour une stratégie nouvelle de développement*, *Op. cit.*, p.194.

territoire, interagissent avec elles.

Chaque individu et chaque groupe entretient dès lors un rapport particulier au territoire, à la base. Ce rapport est variable et spécifique relativement aux fonctions sociales, aux technologies et aux modes d'organisation de la vie collective, aux croyances et aux systèmes de valeurs ; il n'en existe pas moins.

Les liens tissés par les différents individus et groupes de la société avec la base et les représentations et symboles qui expriment ces liens contribuent à forger le rapport d'ensemble de la société à son milieu de vie.

En effet, transcendant et s'appuyant sur ces différents rapports à la base et points de vue sur elle sans pour autant les effacer, s'établit un rapport commun à la base, au territoire, qui est représenté, intégré dans les discours, symbolisé. Ce rapport particulier contribue à l'émergence d'une identité collective, d'une vision du monde et partant, d'une culture. Le territoire, au travers du rapport spécifique qui se tisse entre lui et la formation sociale, forme le support qui permet aux cultures de se constituer, de se maintenir.

Le temps joue un rôle crucial dans la formation du lien spécifique entre une formation sociale et sa base. C'est le temps qui permet à ce lien de se concrétiser et de se raffermir, comme il permet à la culture dans son ensemble de se constituer.

Les rapports entre les formations et leurs bases ne sont pas figés, ils peuvent évoluer dans le temps, en fonction de l'évolution des sociétés elles-mêmes, des transformations internes ou des pressions externes qu'elles subissent, mais leur culture s'en ressentira.

De même, certaines sociétés vivent de façon plus ou moins intenses leur rapport avec leurs bases en fonction de leur mode de maintenance, ce qui n'est pas non plus sans répercussion sur la culture de ces sociétés. Certaines cultures sont fondées sur le rapport symbiotique des formations sociales avec leur milieu naturel, reflet de leur mode de maintenance présent ou passé principalement fondé sur la chasse-cueillette ou l'agriculture. Ces cultures expriment dès lors de tels rapports symbiotiques, dans leurs symboles, représentations, systèmes de valeurs.

Dans les formations sociales marquées par la logique capitaliste qui affecte l'ensemble du mode de maintenance, le rapport à la base est fortement médiatisé et distendu par certaines formes de technologies, rapports sociaux et représentations qui réifient le milieu naturel. Ce rapport n'en existe pas moins, forgeant là encore une culture spécifique. La France, l'Allemagne et même les Etats-Unis offrent des exemples différents de telles relations au territoire qui fonde leurs cultures propres. Dans d'autres situations, certaines cultures subsistent alors que le rapport collectif avec le territoire

est rompu depuis plus ou moins longtemps. Ces cultures de la diaspora peuvent se maintenir dans la durée, mais elles resteront affectées par un manque à combler.

Le rapport à la base, au territoire, peut être représenté comme un lien avec la source, qui, permet à une culture de conserver son authenticité, sa capacité à exister en coexistence avec les autres cultures. Le rapport spécifique que les différentes cultures entretiennent avec un territoire, avec une base est donc un élément constitutif, vital de leur maintien.

C'est en cela que les milieux naturels constituent des ressources pour la diversité culturelle. Cette diversité culturelle se nourrit en effet de rapports variés aux milieux naturels, aux territoires, qui parviennent à forger des identités, des pratiques et visions du monde spécifiques.

A contrario, les phénomènes de dépossession des ressources naturelles, de destruction des milieux naturels, mais aussi plus généralement le contrôle généralisé de l'exploitation des ressources naturelles par une logique expansionniste comme l'est la logique capitaliste contribuent à miner la diversité culturelle. En effet, d'une part ces phénomènes privent certaines cultures des moyens de se ressourcer non seulement matériellement mais aussi spirituellement et symboliquement. D'autre part, l'impérialisme de certaines logiques peut empêcher l'émergence de nouvelles cultures, de nouveaux rapports aux milieux naturels, qui peuvent constituer une richesse pour l'humanité.

Les différents épisodes de la colonisation occidentale depuis le XVe siècle illustrent ces processus puisque la dépossession des bases des sociétés autochtones par les colons a induit des chocs qui ont déstabilisé en profondeur les cultures autochtones. Outre les maltraitances et l'exploitation physique, la prise de contrôle des milieux naturels dans lequel ces sociétés évoluaient a contribué à la perte de repères de leurs membres et à la dissolution de leurs cultures. La destruction des sociétés précolombiennes au XVIe siècle, celle des sociétés indiennes d'Amérique du Nord ou aborigènes d'Australie au XIXe siècle sont des cas d'ethnocide dans la survenue desquels la spoliation des terres et des ressources a joué un rôle majeur²⁴⁸⁹.

Des processus de nature similaire se sont déroulés jusqu'à la période actuelle, donc postérieurement au processus de décolonisation, lorsque dans de nombreuses zones du monde tropical, des sociétés transnationales ou des Etats ont pris le contrôle d'espaces et de ressources naturelles, converti des écosystèmes, qui constituaient le milieu de vie de peuples autochtones, ou de communautés rurales spécifiques.

²⁴⁸⁹ FRITZ (Jean-Claude) et FRITZ-LEGENDRE (Myriam), « Les mutations de la question indigène. De « l'indigène à l'autochtone » : mise en perspective historique » in FRITZ (Jean-Claude), DEROCHE (Frédéric), FRITZ (Gérard), PORTEILLA (Raphael), (Dir.), *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*, Op. cit.

Il s'agit ici de remettre en cause l'idée que tout soit interchangeable, que des communautés et leurs membres puissent être séparés de leurs « bases » tout en conservant vivante leur culture. Certes les cultures peuvent survivre *ex situ*, mais dans des formes dégradées qui relèvent souvent de l'exercice de mémoire ou de la clandestinité. Les peuples autochtones dont les cultures, les visions du monde reposent sur des rapports de symbiose avec les milieux naturels sont particulièrement exposés aux risques culturels que fait peser sur eux une exploitation inconsidérée de leurs milieux.

Face à ces risques, il importe de se détacher d'une conception des ressources naturelles en tant qu'éléments totalement déconnectés des milieux socio-naturels. Une telle vision découle d'une approche abstraite de la réalité dans laquelle les parties peuvent être séparées des totalités auxquelles elles appartiennent pour être par la suite « réassemblées » dans les processus d'accumulation capitalistes.

Un point de vue écocentré permet de percevoir le rôle que les milieux naturels, les territoires, jouent en tant que ressources pour la diversité culturelle au travers des rapports privilégiés que certaines communautés humaines tissent avec.

Ce point de vue une fois traduit en éthique, il importe de reconnaître le lien qui se tisse entre les communautés humaines et leur milieu. Ce lien chargé de symboles est constitutif de cultures spécifiques, cela à différentes échelles : de la communauté locale à la nation et peut-être au-delà. Il apparaît donc nécessaire de préserver ce lien.

La reconnaissance de ce lien n'implique pas pour autant de figer les milieux, de supprimer toute exploitation des différents types de ressources qu'ils peuvent receler pour les hommes. Il s'agirait plutôt de laisser aux communautés humaines qui vivent en interdépendance avec ces milieux la possibilité d'interagir avec selon leur propre mode de maintenance, de manière à ce qu'elles puissent continuer à « irriguer » leurs cultures.

Cette proposition éthique ne va pas sans soulever des interrogations politiques.

On en repère trois :

- Les structures capitalistes et plus encore les structures capitalistes néolibérales laissent-elles une place à l'existence autonome de modes de maintenance spécifiques ?
- Dans quelle mesure des modes de maintenance locaux et les liens spécifiques qu'ils tissent avec les milieux peuvent-ils conserver leur intégrité et leur autonomie face aux modes de

maintenance qui les englobent à des échelles géographiques plus vastes ? Pour simplifier : quel degré d'autonomie le local peut-il avoir face au national, au régional ou au mondial concernant les décisions affectant les interactions avec le milieu ?

- Les modes de maintenance de certaines communautés locales sont-ils tous viables du point de vue de la résilience des écosystèmes ?

Ces questions renvoient à des réflexions déjà entamées lors de l'étude des autres dimensions d'une conception élargie des ressources naturelles.

Il importe de revenir sur ce qui les relie et fonde notre réflexion d'ensemble dans ce chapitre, à savoir le principe éthique de *self-reliance*, de développement auto-centré des communautés humaines en interaction avec leur milieu naturel, en tenant compte des conditions écologiques propres à ces milieux et de leur résilience.

A partir de ce principe éthique, on peut entrevoir le cadre dans lequel il serait envisageable de maintenir un lien entre des cultures spécifiques et leurs milieux, ce à différentes échelles.

Un tel cadre implique une réaffirmation du principe d'auto-détermination et son élargissement à la sphère économique, ainsi que sa répartition modulée en fonction des différentes échelles de communautés humaines, quitte à convertir cette auto-détermination en autonomie pour éviter les tendances centrifuges.

Le principe d'auto-détermination est en effet la traduction juridico-politique de ce rapport particulier entre culture et milieu, culture et territoire qui permet à la première de se maintenir.

La souveraineté étatique constitue le point d'appui pour une rediffusion du principe d'auto-détermination. C'est en effet à partir de ce niveau qu'il est possible de construire des rapports entre les hommes et avec les milieux naturels qui se dégagent des structures du capitalisme néolibéral, pour laisser une marge de manœuvre au pluralisme culturel.

La souveraineté nationale, élargie au plan économique, a le potentiel pour protéger le rapport spécifique que la nation entretient avec son territoire, mais également les rapports originaux que certaines communautés infra-étatiques entretiennent avec leur milieux, fondements de leur spécificité culturelle.

Vers le bas, l'attribution, par l'Etat national de capacités réelles d'autonomie, à certaines communautés locales ou régionales, par exemple des peuples autochtones, peut constituer une protection du lien particulier que ces communautés ont tissé avec leur milieu face à des processus économiques et sociaux à plus grande échelle.

Vers le haut, des Etats nationaux réaffirmés dans leur souveraineté pourraient participer à la construction d'entités régionales non pas fondées sur le libre-échange et la concurrence mais sur

des « projets de civilisations ²⁴⁹⁰ » reposant sur des traditions philosophiques et spirituelles communes ²⁴⁹¹, mais également sur un certain rapport commun au milieu naturel. Là encore ces structures régionales pourraient servir à protéger la spécificité des rapports aux milieux de vie face à des projets culturels expansionnistes comme l'est le capitalisme néolibéral.

De tels projets de civilisation autoriseraient également un dialogue inter-culturel à l'intérieur de la sphère commune, qui stimulerait les potentiels de création endogènes. Les expériences et connaissances en matière de gestion des ressources pourraient être plus facilement partagées puisque tirées d'un contexte géo-culturel commun. Ces dernières pourraient être utilement mobilisées au service de l'innovation, technique ou organisationnelle, dans l'objectif de faire émerger des systèmes de gestion des ressources naturelles mieux adaptés aux différents milieux de la zone culturelle commune.

A l'évidence, une telle réaffirmation de l'auto-détermination à différentes échelles entrerait en violente contradiction avec les tendances homogénéisantes du système capitaliste et du régime néolibéral qui structure actuellement ce système.

Si les milieux naturels sont des ressources pour la diversité culturelle, cette dernière est-elle même une ressource pour innover sur le plan technique et organisationnel afin de tisser des relations plus harmonieuses entre l'homme et les écosystèmes.

§2. La diversité culturelle, ressource pour une meilleure interaction de l'homme avec la nature

La diversité culturelle, par la variété des approches et des expériences des milieux naturels qu'elle entretient est en elle-même une formidable ressource pour mieux aborder les rapports entre l'homme et la nature ²⁴⁹².

Toutes les expériences ne sont certes pas transposables d'un contexte à l'autre et c'est pourquoi chaque formation sociale, chaque communauté doit conserver son autonomie culturelle et

²⁴⁹⁰ ABDEL-MALEK (Anouar), « Spécificité et endogénéité », in ABDEL-MALEK (Anouar), CAO TRI (Huynh), ROSIER (Bernard), THANK KHÔI (Lé), *Clés pour une stratégie nouvelle de développement*, *Op. cit.*, p.216.

²⁴⁹¹ ABDEL-MALEK (Anouar), « Historical initiative : the new « silk road » », *Review*, Vol. 17, n° 4, 1994, pp. 451-499, pp. 486 et 491.

²⁴⁹² PRETTY (Julie) *et al.*, « The Intersections of Biological Diversity and Cultural Diversity : Towards Integration », *Conservation and Society*, Vol. 7, n° 2, 2009, pp. 100-112.

un rapport spécifique à sa base pour pouvoir continuer de s'y adapter le mieux possible. Cependant certains principes, savoirs et techniques de gestion sont intelligibles entre différentes cultures et transposables d'un milieu naturel à un autre.

Ces expériences, savoirs et connaissances pratiques, ces principes et valeurs issus des différents foyers culturels constituent un héritage commun de l'humanité, dans lequel les différentes communautés humaines peuvent puiser pour renforcer leur propre créativité, leurs propres capacités d'innovation.

Tirer pleinement parti de ce potentiel, valoriser cet héritage, suppose un dialogue permanent et réel entre cultures qui ne soit pas parasité par les tendances à l'uniformisation des processus capitalistes, porteurs d'une vision du monde réductrice, abstraite et court-termiste.

Après avoir fait le point sur les potentiels que recèle la diversité culturelle pour le développement de relations plus harmonieuses entre l'homme et la nature (A.), il sera question de la manière dont les potentiels de la diversité culturelle peuvent être mobilisés, à différentes échelles, du local au global (B.).

A) Les apports de la diversité culturelle pour développer des approches écocentrées des interactions avec les milieux naturels

La diversité culturelle est susceptible de fournir quatre points d'appuis²⁴⁹³ pour aborder la nature et les ressources naturelles d'une manière intégrée, qui ne sépare pas les communautés humaines de leur milieu mais tient compte de leur interdépendance.

Premièrement, la diversité culturelle est porteuse d'une richesse de visions du monde, d'ontologies²⁴⁹⁴, qui permettent de dépasser le dualisme de la modernité occidentale.

Les cosmologies autochtones offrent de ce point de vue de nombreux exemples dans lequel le monde humain n'est pas séparé du reste de la nature mais intégré à un tout, comme « sous-ensemble de la biosphère ou de l'écosphère²⁴⁹⁵ ».

De nombreux peuples autochtones vivant dans différents points du globe possèdent ainsi des

²⁴⁹³ PRETTY (Julie) *et al.*, *Art. cit.*, p. 102.

²⁴⁹⁴ On utilise le terme d'ontologie pour désigner une conception de la réalité. La notion renvoie également à : « l'étude de « l'être en tant qu'être » (Aristote). Aujourd'hui métaphysique substantialiste : se propose de saisir, sous les apparences, les choses en soi, par opposition à la métaphysique au sens critique : ensemble de connaissances pouvant être établies *a priori* » GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, *Op. cit.*

²⁴⁹⁵ BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Art. cit.*

concepts pour désigner des systèmes socio-écologiques intégrés.

C'est le cas par exemple du concept hawaïen de l'*ahupea'a* qui désigne des unités de terre et de mer auxquelles appartiennent des groupes humains spécifiques : ces unités s'étendent de la montagne à la côte, comprenant certaines zones protégées. On retrouve des concepts similaires ailleurs dans le pacifique avec le *vanua* des îles Fiji ou le *puava* des îles Salomon. Chacun de ces concepts désigne l'intégration d'un groupe humain avec une terre, un lagon, composant un ensemble écologique.

A Bali on retrouve ce type de conception derrière la gestion holistique de l'irrigation du riz. Chez les aborigènes d'Australie également les groupes humains sont considérés comme rattachés à une parcelle de terre. Chez les Cree du Nord-Est du Canada, la notion d'*ashkii*, désigne un milieu dans sa totalité avec ses composantes humaines et extra-humaines, interdépendantes²⁴⁹⁶.

Dans les communautés Quechua des Andes Bolivienne, les milieux de vie sont perçus comme des sphères de relations entre les hommes et les autres éléments naturels (biotiques et abiotiques), plutôt que comme une réserve de ressources à valoriser²⁴⁹⁷.

Outre les visions du monde autochtones, les philosophies non occidentales, en particulier asiatiques offrent également des ressources pour aborder le monde de façon non fragmentée.

Ainsi, bien que différents dans leurs développements, l'hindouisme, le bouddhisme et certaines racines de la philosophie chinoise comme le taoïsme partagent une conception holistique de la réalité dans laquelle l'humanité n'est pas séparée du reste des éléments naturels.

L'hindouisme pense l'Humanité et les autres éléments naturels comme soumis à une même loi fondamentale, le *r'ta*. Le maintien de l'équilibre cosmique implique le respect des éléments naturels, qui prennent un caractère sacré.

Trois éléments en particulier sont des réceptacles de cette sacralité. Il s'agit de l'eau, de l'arbre et de la vache, chacun symbolisant un ordre de la nature : les éléments, le monde végétal et le monde animal²⁴⁹⁸.

Dans la spiritualité hindoue ces trois éléments et l'humanité sont interdépendants. C'est cette interdépendance, cette interaction qui permet à la vie de se reproduire, qui génère des supports de vie. C'est la conscience de cette interdépendance mêlée à celle du sacré qui implique le respect. Respect qui est une composante fondamentale de l'hindouisme et qui selon Gandhi « est le don de l'hindouisme à l'humanité²⁴⁹⁹ ».

²⁴⁹⁶ BOILLAT (Sébastien), SERRANO (Elvira), RIST (Stéphane), BERKES (Fikret), « The importance of Place Names in the Search for Ecosystem-Like Concepts in Indigenous Societies : An Example from the Bolivian Andes », *Environmental Management*, Vol. 51, 2013, pp. 663-678, p. 664.

²⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 675.

²⁴⁹⁸ PELT (Jean-Marie), STEFFAN (Franck), *Nature et spiritualité*, Paris, Fayard, 2008, p. 66

²⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 61.

Le bouddhisme reconnaît également l'interdépendance entre les éléments naturels qui permettent la vie et développe la notion de responsabilité qui échoit à l'homme vis à vis des autres êtres vivants.

La conception bouddhiste de l'ordre cosmique rompt le dualisme entre l'humanité et les autres êtres vivants. Tous sont pris dans le cycle des réincarnations successives, et l'homme peut se réincarner dans un animal. L'essence des êtres n'est pas fondamentalement différente même s'il semble que seule l'humanité peut parvenir à dépasser le cycle des réincarnations en atteignant l'éveil.

Mais cette faculté de l'humain lui assigne justement des responsabilités particulières vis à vis des autres êtres vivants. Dans la conception bouddhiste, l'homme doit jouer un rôle protecteur vis à vis de la nature, il doit préserver et prolonger la vie sous toutes ses formes.

Parler de la philosophie chinoise d'un point de vue général peut paraître présomptueux à l'instar d'ailleurs de ce qui a été ébauché à propos de l'hindouisme et du bouddhisme.

Cependant, on peut dégager quelques points forts de la pensée chinoise concernant l'approche de la nature en prenant appui sur une des composantes de cette pensée : le taoïsme.

L'humanité est ici encore une fois replacée au sein d'une totalité dont l'essence est caractérisée par la permanence des contradictions. L'homme est donc un élément au sein de la nature, il en fait partie. Cette nature étant elle-même composée de contraires qui s'équilibrent, en premier lieu le yin et le yang, le principe féminin et le principe masculin.

L'existence et la résolution de contradictions est le principe régulateur de la nature elle-même. C'est le Tao, la voie de la nature²⁵⁰⁰.

L'homme doit peser le moins possible sur ce processus autonome de régulation. Le principe qui doit guider son œuvre est le « non agir ». L'osmose avec la nature doit être recherchée plus que sa transformation, car les processus régulateurs au sein de la nature sont ceux qui régulent également la société humaine. Contrarier la dynamique de la nature ne pourra entraîner à terme que le dérèglement de la société humaine.

La reconnaissance des apports de ces différentes visions du monde dans le cadre d'un dialogue interculturel permet d'envisager un élargissement du champ éthique de manière à faire une place plus importante à la nature extra-humaine, aux interrelations entre l'humanité et cette nature²⁵⁰¹.

²⁵⁰⁰ PELT (Jean-Marie), STEFFAN (Franck), *Nature et spiritualité*, *Op. cit.*, p. 90.

²⁵⁰¹ THOMAS (Frédéric), « Cosmologies, diversité bioculturelle et préservation de l'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 19, n° 2, 2011, pp. 129-132, p. 131.

Deuxièmement, la diversité culturelle apporte une somme de savoirs sur la nature et son fonctionnement dans les différentes parties de l'écosphère, qui s'avère cruciale pour appréhender au mieux les interactions avec les différents milieux.

Les différentes interactions écologiques, la dynamique des écosystèmes, les niveaux acceptables de pression sur les ressources renouvelables peuvent être connus du fait des expériences accumulées et transmises de générations en générations dans le cadre de cultures différentes adaptées à des milieux spécifiques. Ce type de savoir se développe plus facilement dans les communautés vivant en relation étroite avec les écosystèmes, comme les communautés paysannes et autochtones. Cependant, de manière générale, une mémoire sociale portant sur les relations avec les écosystèmes se développe au fil des expériences, à l'intérieur de cultures spécifiques en premier lieu, mais qui peut potentiellement être partagée.

La mobilisation de cette mémoire sociale permet une compréhension des causes historiques profondes des problèmes écologiques ainsi que des adaptations des relations socio-écologiques qui se sont déployées sur le long terme pour répondre à ces problèmes²⁵⁰².

Les savoirs écologiques sont générés dans des contextes culturels particuliers et découlent d'une interaction entre visions du monde, savoirs et pratiques²⁵⁰³. Dans de tels contextes culturels, en particulier ceux qui sont structurés par des visions holistiques des rapports homme-nature, un «apprentissage par le faire²⁵⁰⁴» se développe qui débouchent sur des pratiques et institutions en matière de gestion des ressources naturelles, qui sont parfois particulièrement bien adaptées à la dynamique des écosystèmes.

Les pratiques écologiques, en lien direct avec des savoirs et des visions du monde spécifiques, sont donc le troisième élément qui permet d'établir la connexion entre la diversité culturelle et la bonne santé des écosystèmes.

Certaines formes d'agroécologie développées par des communautés rurales du Sud permettent ainsi de répondre aux besoins des hommes en cultivant activement la biodiversité.

De manière générale, des cultures vivant dans des relations de symbiose avec les milieux ont été à

²⁵⁰² OLSSON (Per), FOLKE (Carl), BERKES (Fikret), « Adaptive Comanagement for Building Resilience in Social-Ecological Systems », *Environmental Management*, Vol. 34, n° 1, pp. 75-90, p. 177.

²⁵⁰³ BOILLAT (Sébastien), SERRANO (Elvira), RIST (Stéphane), BERKES (Fikret), « The importance of Place Names in the Search for Ecosystem-Like Concepts in Indigenous Societies : An Example from the Bolivian Andes », *Art. cit.*, p. 664.

²⁵⁰⁴ OLSSON (Per), FOLKE (Carl), BERKES (Fikret), *Art. cit.*, p. 77.

même d'engendrer²⁵⁰⁵ des pratiques qui permettent à ces communautés de vivre en respectant la régénération des autres espèces et des systèmes naturels dans leur ensemble. Ces pratiques reposent en générale sur une certaine auto-limitation en matière de prélèvement des ressources ou tout au moins une intelligence des cycles naturels pour pouvoir adapter en conséquence ces prélèvements. Elles reposent également sur des règles d'accès aux ressources, qui permettent de limiter les tensions surgissant entre les hommes et entre les hommes et la nature.

Ce qui nous amène au quatrième apport de la diversité culturelle : l'apport institutionnel, normatif.

La diversité culturelle a en effet produit une grande variété de systèmes institutionnels adaptés à des contextes écologiques spécifiques permettant d'établir des limites en matière d'extraction des ressources, la délimitation précise des zones exploitables ou non pour les besoins humains, la part revenant à chaque titulaire de droits, la réglementation des techniques et pratiques utilisables pour certaines catégories de ressources. Les règles de droit coutumières, découlant parfois directement de cosmologies, peuvent être de ce point de vue aussi efficaces que des règles de droit écrites.

Certains systèmes institutionnels robustes permettent une interaction durable entre les communautés humaines et leurs milieux dans le sens où ils préviennent la possibilité que les écosystèmes sur lesquels ces communautés reposent soient affectés par des transformations telles qu'ils ne parviennent plus à supporter les populations humaines qui dépendent d'eux²⁵⁰⁶ ; c'est à dire qu'ils permettent le maintien de la résilience d'ensemble des écosystèmes.

Pour esquisser une réflexion générale, il semble que c'est l'interaction entre visions du monde holistiques, valeurs de respect et rapports fréquents avec la nature qui entraîne une attitude culturelle en adéquation avec les équilibres naturels.

Par exemple, dans le cadre de l'hindouisme, c'est avec la conscience des interactions homme-nature que vient celle des différentes fonctions des éléments naturels et de ce qu'elles apportent à l'humanité. En premier lieu, des fonctions de reproduction physique : ainsi la vache et l'eau permettent l'agriculture humaine, les forêts évitent les écoulements et préservent la fertilité du sol. Mais il s'agit également de fonctions spirituelles qui participent à l'enrichissement des savoirs et de l'éthique des humains : l'eau des fleuves comme celle du Gange est purificatrice, la vache enseigne sur la pitié, les forêts sont une source de renouvellement du savoir humain. Le poète indien Tagore

²⁵⁰⁵ Ce qui ne signifie pas que toutes les pratiques qui se sont développées dans les cultures pré-industrielles aient toujours été écologiquement adéquates,

²⁵⁰⁶ ANDERIES (John M.), JANSSEN (Marco A.), OSTROM (Elinor), « A framework to Analyse the Robustness of Social-ecological Systems from an Institutional Perspective », *Ecology and Society*, Vol. 9, n° 1, 2004, [en ligne], <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss1/art18>, (site consulté le 20 mai 2013).

rappelait ainsi que « La civilisation indienne a ce caractère distinctif qu'elle situe sa source de régénération matérielle et intellectuelle non dans la ville mais dans la forêt. C'est dans la communion des humains et des arbres que sont nées ses meilleures idées. Les penseurs vivaient environnés de la vie de la forêt et c'est la relation intime entre la vie humaine et la nature vivante qui a été la source de leurs savoirs²⁵⁰⁷ ».

Au travers du sens des interactions, des complémentarités entre les éléments naturels et entre eux et l'humanité, au travers également du nécessaire respect de ces éléments naturel, l'hindouisme déploie potentiellement une éthique de la paix, de la non-violence dans la relation entre l'homme et la nature. Une éthique propre à inspirer une fonction de l'humanité comme gardienne et protectrice de la nature, responsable de son intégrité.

Dans le bouddhisme le rôle protecteur assigné à l'homme implique à son tour le savoir, la connaissance des interrelations entre les éléments de la nature. Une dialectique se déploie entre la conscience des interdépendances entre les éléments de la nature, la connaissance profonde de celles-ci et la compassion envers l'ensemble des êtres vivants. Aussi : « Sagesse sans compassion n'engendre que l'orgueil ; mais sans sagesse, la compassion est aveugle²⁵⁰⁸ ».

Le bouddhisme véhicule ainsi un certain nombre de valeurs dans son approche de la nature. Parmi ces dernières on doit également noter celle de la sobriété qui permet, en réduisant les désirs et les frustrations, d'atténuer les souffrances. Celles des hommes mais aussi celles de la vie dans son ensemble puisque la sobriété implique une économie de ressources.

Un certain éloge de la simplicité et de la modération dans la direction des affaires humaines se dégage également du taoïsme, dans la production matérielle mais aussi dans la production des lois.

« Plus il y a d'interdits et de prohibitions, plus le peuple s'appauvrit ; plus on possède d'armes tranchantes, plus le désordre sévit ; plus se développe l'intelligence fabricatrice, plus en découlent d'étranges produits ; plus se multiplient les lois et les ordonnances, plus foisonnent les voleurs et les bandits »²⁵⁰⁹.

Corrélativement, l'accumulation de richesses est perçue de manière critique par cette philosophie « Se vêtir de robes brodées, se ceindre d'épées tranchantes, se rassasier de boire et de manger,

²⁵⁰⁷ PELT (Jean-Marie), STEFFAN (Franck), *Nature et spiritualité*, *Op. cit.*, p.64.

²⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 75.

²⁵⁰⁹ LAO-TSEU, *Tao-tö king*, Chapitre LVII, traduit du chinois par Liou Kia-hway, Paris, Gallimard, 1967, p.81.

accumuler des richesses, tout cela s'appelle vol et mensonge et ne relève pas du Tao »²⁵¹⁰.

Ce choix volontaire de la simplicité et du non-agir dans le rapport de l'homme avec la nature pourrait inspirer une responsabilité écologique.

Le Taoïsme n'est certes pas l'unique source d'inspiration de la pensée et de la culture chinoise, mais elle en constitue néanmoins une base non négligeable. Cette pluralité des inspirations culturelles vaut dans l'ensemble du monde tropical. Ainsi l'Inde, l'Asie du Sud-Est, l'Océanie, l'Afrique ou l'Amérique latine sont des régions qui sont toutes traversées par différents courants culturels, plus ou moins endogènes et plus ou moins imprégnés de la conscience du métabolisme unissant les sociétés humaines et les autres éléments des milieux.

Ce qu'il importe de saisir c'est que la diversité culturelle, notamment celle existant au sein du monde tropical, offre la possibilité de puiser dans différentes sources culturelles pour faire émerger des valeurs, des savoirs, des pratiques, des arrangements institutionnels adaptés à des relations harmonieuses entre sociétés et nature, sans pour autant renoncer à certains développements techniques et scientifiques qui permettent d'envisager l'harmonie entre les hommes²⁵¹¹, ni à dépasser la logique capitaliste à plus ou moins long terme.

B) La mobilisation des ressources de la diversité culturelle au bénéfice des systèmes socio-écologiques

Mobiliser le potentiel de la diversité culturelle pour améliorer la résilience des systèmes socio-écologiques peut s'assimiler à un vaste processus d'apprentissage. Un apprentissage non pas au strict niveau individuel mais au niveau social également²⁵¹². Il s'agit pour des communautés humaines situées dans différents contextes culturels de combiner des points de vue, conceptions, savoirs qui peuvent se révéler complémentaires pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les interactions qui les relient aux sociétés qui vivent en leur sein. Il peut également être question d'intégrer des pratiques, des normes qui se révèlent justement efficaces pour interagir de meilleure manière avec les milieux.

Ce partage, ce processus d'apprentissage social a la possibilité de se dérouler sur un plan

²⁵¹⁰ LAO-TSEU, *Tao-tö king*, Chapitre LIII, p. 76.

²⁵¹¹ BOOKCHIN (Murray), « Vers une technologie libératrice », in BOOKCHIN (Murray), *Pour une société écologique*, *Op. cit.*, pp. 79-140.

²⁵¹² BERKES (Fikret), « Evolution of co-management : Role of knowledge generation, bridging organizations and social learning », *Journal of Environmental Management*, Vol. 90, 2009, pp. 1692-1702, p. 1696.

vertical : par exemple entre des communautés locales disposant de leur propres conceptions, savoirs et pratiques et d'autres échelons décisionnels, nationaux ou internationaux. Dans de nombreux Etats du monde tropical, certaines communautés locales, en particulier les communautés autochtones ou paysannes, disposent de connaissances écologiques et d'institutions qui tranchent avec celles utilisées dans les organes étatiques chargés de la gestion des ressources naturelles. Alors que les communautés disposent d'un bagage dit « traditionnel », et que les organismes étatiques se fondent sur des analyses et outils dits « scientifiques » les deux types de bagage culturel peuvent trouver à se combiner. Les conceptions holistiques et les savoirs pratiques sur le fonctionnement des écosystèmes des communautés locales peuvent en effet être complémentaires et même apporter beaucoup à des organismes étatiques qui, quant à eux, disposent de retours d'informations à une plus vaste échelle ainsi que d'instruments et procédures permettant des mesures plus systématiques. Entre les deux échelles, entre les deux types d'héritage culturel un processus d'apprentissage mutuel, de métissage, peut intervenir pour permettre une approche à la fois plus fine et élargie des interactions naturelles et des ressources.

Ce processus de métissage peut également intervenir à un autre niveau, entre Etats et organismes internationaux par exemple, mais dans le même mouvement il tendrait à devenir un dialogue entre Etats, soit un dialogue horizontal.

En effet, le processus d'apprentissage social interculturel peut également se dérouler sur une base horizontale : entre communautés locales ou entre Etats par exemple. Des communautés locales situés sur un même territoire ou sur des territoires adjacents ne relèvent pas nécessairement de la même culture ou n'ont pas forcément fait les mêmes expériences en matière d'interactions socio-écologiques. Elles peuvent cependant faire face à un certain moment à des problèmes écologiques communs – le changement climatique par exemple – et tirer bénéfices des ressources culturelles d'autres communautés proches ou moins proches.

Il en va de même pour des Etats qui pourraient partager leurs bagages scientifiques et technologiques en matière écologique : pour gérer une ressource commune ou développer des technologies et systèmes de production soutenables par exemple.

Pour que ce processus d'apprentissage interculturel fonctionne, il faut qu'il se déroule sur la base d'un véritable dialogue, dans le respect des différences²⁵¹³, selon une « logique de la différence » pour reprendre le concept de Georges Ribeill²⁵¹⁴.

La preuve de cet apprentissage serait l'apparition de réseaux institutionnels hybrides irrigués par

²⁵¹³ BERKES (Fikret), « Evolution of co-management : Role of knowledge generation, bridging organizations and social learning », *Op. cit.*, p. 1695.

²⁵¹⁴ RIBEILL (Georges), *Tensions et mutations sociales*, Paris, P.U.F., 1974, p. 56.

plusieurs cultures et faisant le pont entre ces dernières pour permettre une co-production du savoir²⁵¹⁵. Ce savoir hybride serait garant d'une meilleure compréhension des systèmes socio-écologiques et ouvrirait de nouvelles perspectives pour préserver l'intégrité des écosystèmes.

Certains ponts entre cultures existent effectivement, on pense par exemple aux programmes de co-gestion adaptative²⁵¹⁶ dans des cadres nationaux ou dans les initiatives internationales de l'U.N.E.S.C.O. par exemple.

Dans le cadre du programme l'homme et la biosphère de l'U.N.E.S.C.O., les réserves de la biosphère sont des sites dont la mission est de maintenir et de développer la diversité écologique et culturelle, et de sécuriser les services écosystémiques pour le bien-être humain²⁵¹⁷.

Ces réserves sont conçues comme des points nodaux au sein desquels différents types d'acteurs – communautés locales, scientifiques, administrations, décideurs variés – collaborent pour traduire les principes généraux du développement durables en pratiques cohérentes et adaptées au plan local. L'U.N.E.S.C.O. insiste sur la nécessité d'intégrer les savoirs dits scientifiques et les savoirs locaux, traditionnels ou autochtones dans le cadre de ces initiatives²⁵¹⁸.

L'approche de la co-gestion adaptative est utilisée dans le cadre des réserves de la biosphère mais dans d'autres cadres institutionnels également²⁵¹⁹. Elle consiste en des systèmes de gestion communautaire de gestion des ressources naturelles adaptés à des sites et contextes spécifiques et intégrant différents types d'acteurs à différentes échelles : l'objectif étant de permettre l'adaptation dynamique des connaissances écologiques et des schémas institutionnels pour renforcer la résilience des systèmes socio-écologiques.

Cette approche insiste sur l'apprentissage dynamique, par le faire, ainsi que sur le partage des connaissances écologiques et le dialogue entre différents types de savoirs : savoirs scientifiques et savoirs locaux, traditionnels ou autochtones²⁵²⁰.

²⁵¹⁵ BERKES (Fikret), « Implementing ecosystem-based management : evolution or revolution ? », *Fish and Fisheries*, Vol. 13, 2012, pp. 465-476, p. 471.

²⁵¹⁶ OLSSON (Per), FOLKE (Carl), BERKES (Fikret), « Adaptive Co-management for Building Resilience in Social-Ecological Systems », *Art. cit.*

²⁵¹⁷ SCHULTZ (Lisen), DUIT (Andreas), FOLKE (Carl), « Participation, Adaptive Co-management, and Management Performance in the World Network of Biosphere Reserves », *World Development*, Vol. 39, n° 4, 2011, pp. 662-671, p. 662.

²⁵¹⁸ ELBAKIDZE (Marine) et al., « Legal Framework for Biosphere Reserves as Learning Sites for Sustainable Development : A Comparative Analysis of Ukraine and Sweden », *Ambio*, Vol. 42, 2013, pp. 174-187, p. 174.

²⁵¹⁹ Dans un contexte national, à la Dominique, l'approche de la co-gestion adaptative est par exemple utilisée dans des programmes d'écotourisme. SARRASIN (Bruno), TARDIF (Jonathan), « Ecotourisme et ressources naturelles à la Dominique : la cogestion comme pratique novatrice », *Téoros*, Hors série-1, 2012, [en ligne], <http://teoros.revues.org/2002>, (site consulté le 15 mai 2013).

²⁵²⁰ SCHULTZ (Lisen), DUIT (Andreas), FOLKE (Carl), *Art. cit.*, p. 662 ; SARRASIN (Bruno), TARDIF (Jonathan), *Art. cit.*

Les réseaux de l'U.N.E.S.C.O. et les programmes de co-gestion adaptative des ressources naturelles, intéressants sur le plan du dialogue interculturel, ne peuvent être séparés de leur contexte : la structuration de l'économie des ressources naturelles par la logique capitaliste et le poids des opérateurs économiques capitalistes dans l'orientation de la gestion des ressources. Les initiatives de co-gestion adaptative peuvent ainsi être utilisées par les acteurs les plus puissants pour servir leurs intérêts privés ou être transformés en de simples mécanismes bureaucratiques : elles ne sont pas en soi des garanties d'accès équitable aux ressources ou d'adaptation soutenable aux conditions écologiques²⁵²¹.

De même, à un niveau global, le partage des connaissances et l'intégration des différents types de savoirs semble considérablement limité par le régime international de la propriété intellectuelle dans le cadre du droit de l'O.M.C²⁵²².

Sans un renversement des valeurs et des priorités, les tendances à l'uniformisation culturelle impulsées par le système capitaliste mondial risquent de confiner le dialogue interculturel en matière écologique et sociale à une place marginale ou de façade.

On perçoit là la nécessité de combiner le dialogue interculturel avec des réformes plus profondes visant à établir une autre hiérarchie des valeurs. La limitation de l'économie capitaliste de marché ; la préférence pour la valeur d'usage et la valeur écologique par rapport à la valeur d'échange ; la priorité des droits de la nature et de la justice environnementale sur le droit des affaires ; la diversification et la complémentarité économique par rapport à la concurrence et à la spécialisation à tous les niveaux ; la reconnaissance modulée de droits à l'auto-détermination pour préserver les relations des communautés avec leurs bases : tous ces points semblent essentiels pour dégager la conception des ressources naturelles et leur gestion de la logique capitaliste.

²⁵²¹ BERKES (Fikret), « Evolution of co-management : Role of knowledge generation, bridging organizations and social learning », *Art. cit.*, p. 1698.

²⁵²² BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Art. cit.*

On a proposé dans ce chapitre une autre conception des ressources naturelles. Il a été question de se départir du schéma de pensée qui confère une connotation économiciste à la notion de ressources naturelles, qui range derrière cette notion des stocks ou des flux de matières à valoriser. En somme, il s'agissait de sortir du schéma : ressource naturelle = support pour la reproduction du capital.

Trois points ressortent de la réflexion :

- Les différents éléments naturels que l'on a coutume de désigner comme des ressources, et qui sont actuellement intégrés dans les chaînes de valeur mondiales, sont non seulement des ressources pour l'accumulation du capital, mais avant tout des ressources : pour la reproduction des sociétés qui en dépendent ; pour la reproduction des écosystèmes au sein desquels ces éléments sont prélevés.
- En élargissant le champ de vision, et en prenant comme repère la reproduction écologique et sociale, on découvre que peuvent être catégorisés comme ressources non seulement, des éléments naturels isolés, des flux et des stocks, mais des écosystèmes dans leur ensemble, en état de fonctionner, capables de fournir de multiples services. Ces écosystèmes en tant que totalités ont donc une valeur intrinsèque dont il s'agit de tenir compte en protégeant au mieux leur intégrité et leur résilience.
- En renversant la perspective, on s'aperçoit que les systèmes humains peuvent à leur tour se révéler être des ressources pour les écosystèmes. La diversité culturelle est ainsi une ressource pour la diversité biologique.

On perçoit ainsi la nécessité d'aborder les systèmes ou milieux socio-écologiques, comme des ensembles organiques dont les éléments constitutifs sont interdépendants et forment un métabolisme. Dans cette perspective la notion de ressource s'élargit considérablement et intègre tout ce qui peut servir à maintenir la bonne santé des systèmes socio-écologiques²⁵²³, leur reproduction à long terme.

La résilience et l'intégrité des écosystèmes, la satisfaction des besoins humains essentiels, la diversification économique et la diversité culturelle semblent des éléments clés de cette reproduction.

La prise en compte de ces éléments en tant que priorités, implique cependant des transformations structurelles.

Il est clair en effet que lorsque l'on se penche sur les implications d'une conception élargie des

²⁵²³ RAPPORT (David J.), MAFFI (Luisa), « Eco-cultural health, global health, and sustainability », *Ecological Research*, Vol. 26, 2011, pp. 1039-1049.

ressources naturelles, on soulève rapidement des contradictions avec un système mondial et une logique qui tend à réduire toute la réalité au rang de facteurs dans les procès d'accumulation du capital.

La réflexion s'ouvre dès lors sur la question d'un mode de développement alternatif axé sur le bien commun²⁵²⁴.

Il s'agira désormais de distinguer quelles sont les tendances actuelles, les voies qui se dessinent au sein du monde tropical allant dans le sens de ce type d'approche des ressources naturelles et du développement, c'est à dire tenant sérieusement compte de la reproduction écologique et sociale et n'hésitant pas à la faire passer en priorité devant la reproduction du capital.

²⁵²⁴ HOUTART (François), *Des biens communs au bien commun de l'humanité*, Bruxelles, Fondation Rosa Luxemburg, 2011 ; DAIBER (Birgit), HOUTART (François) (Ed.), *A Postcapitalist Paradigm: The Common Good of Humanity*, Brussels, *Op. cit.*

Chapitre 2 : Les perspectives pour une autre approche des ressources naturelles et du développement dans le monde tropical : au-delà de l'ordre néolibéral, au-delà du capitalisme ?

Dans l'aire géographique du monde tropical, si d'un point de vue global l'ancrage du système capitaliste et du régime néolibéral d'origine occidentale qui le structure depuis la fin des années 1970 apparaît toujours solide, certaines failles se sont élargies et de nouvelles sont apparues qui laissent envisager la possibilité d'alternatives au sein d'un système-monde en pleine mutation²⁵²⁵.

La crise économique et financière globale couplée à la crise écologique, la crise de l'hégémonie états-unienne²⁵²⁶, la montée en puissance des pays émergents, les changements politiques en Amérique latine durant les années 2000 ou les répercussions du printemps arabe sont autant de secousses au niveau mondial qui créent un contexte dans lequel peuvent se dessiner d'autres orientations en matière de développement et de gestion des ressources naturelles : ces bifurcations apparaissent non seulement envisageables mais également nécessaires. La dernière phase historique durant laquelle de telles possibilités se sont fait jour dans le monde tropical a certainement été la vague de décolonisation, en particulier dans les décennies 1960 et 1970.

Quelles que soient les évolutions futures, des espaces existent, certes mouvants et donc toujours susceptibles d'être remis en cause en fonction des rapports de force, dans lesquels sont conçues, élaborées et mises en œuvre des approches des ressources naturelles et de leur intégration dans le développement humain qui se distinguent de celles strictement guidées par la logique capitaliste.

Certaines de ces approches et expérimentations sont menées depuis la base, parfois issues d'anciennes conceptions et pratiques autochtones, paysannes et ouvrières, parfois revitalisées par les mouvements sociaux. Dans d'autres cas, de manière non forcément exclusive des premières, elles s'intègrent à des politiques de développement étatiques, cela à différentes échelles : du local au global.

Il s'agira dans ce chapitre d'identifier certains de ces espaces dans lesquels des orientations alternatives voient le jour.

Dans un premier temps, il sera question des possibilités et marges de manœuvres ouvertes

²⁵²⁵ DUMENIL (Gérard), WALLERSTEIN (Immanuel), « Crises de l'économie-monde et dépassement du capitalisme : années 1970-années 2000 », *Actuel Marx*, Vol. 48, n° 2, 2010, pp. 179-194, p. 191.

²⁵²⁶ Sur le rôle des conflits en Irak et en Afghanistan dans cette crise hégémonique des Etats-Unis, CHALIAND (Gérard), JAN (Michel), *Vers un nouvel ordre du monde*, Paris, Seuil, 2013, pp. 67-107.

par la montée en puissance des pays émergents, en particulier la Chine. Traversée de tendances contradictoires, le grand pays mène certes une politique d'approvisionnement en énergie et en matières premières qui pèse sur les écosystèmes du monde tropical, mais par certains aspects la Chine ouvre la voie, tant sur le plan interne qu'international, à des modalités de gestion des ressources naturelles qui laissent une place à l'intérêt général et à l'intérêt écologique à long terme, se détachant ainsi des pratiques néolibérales axées sur le profit à court terme (Section 1.)

Dans un second temps, on se penchera sur les avancées certaines réalisées dans certains pays d'Amérique latine pour réorienter le développement de manière à ce qu'il vise prioritairement la reproduction sociale et écologique. Le Venezuela, la Bolivie, l'Equateur et Cuba ont été en pointe de ce mouvement, qui offre des pistes sérieuses pour réorienter l'articulation entre ressources naturelles et développement aux échelles nationale, régionale et même globale (Section 2.).

Enfin, en dehors des cadres institutionnels et en des points variés du monde tropical, des mouvements à la base, d'origine autochtone, paysanne ou ouvrière élaborent ou perpétuent des approches des ressources naturelles et de leur gestion, mais aussi de la production en général, qui permettent de réintégrer les travailleurs, leurs moyens de production, les sociétés et les écosystèmes, en rupture de ce fait avec la logique capitaliste qui éclate et oppose systématiquement ces différentes composantes de la réalité socio-écologique. Ces mouvements, qui par ailleurs entretiennent des liens avec d'autres de même nature au Nord²⁵²⁷, sont en effet porteurs de valeurs axées sur la reproduction de la vie plutôt que sur celle du capital. Ils peuvent dès lors être considérés comme des pépinières dans lesquelles s'élaborent les praxis qui permettront peut-être de dépasser la crise socio-écologique globale (Section 3.).

²⁵²⁷ Au travers des forums sociaux mondiaux notamment. Sur les expériences alternatives intéressantes menées au Nord voir notamment ARIES (Paul), *Le socialisme gourmand. Le bien-vivre : un nouveau projet politique*, Paris, La Découverte, 2012.

Section 1 : Emergence et nouvel ordre mondial : la Chine, un point d'appui pour une autre gestion des ressources naturelles ?

Le système capitaliste mondial est, dans la deuxième décennie du XXI^e siècle, en pleine phase de mutation. En dépit de l'enracinement de ses rapports constitutifs²⁵²⁸, sa structure géopolitique est en train de se modifier. Plusieurs pôles autonomes d'influence sont en train d'émerger face au centre occidental. La création en 2009 du forum BRICS qui regroupe dans une alliance souple la Chine, le Brésil, l'Inde, la Russie et l'Afrique du Sud est le symbole de l'orientation vers un monde polycentrique ou multipolaire²⁵²⁹, au moins sur le plan géopolitique. Cette orientation s'éloigne de la stratégie d'unipolarité des Etats-Unis formulée tout au long des années 1990²⁵³⁰, puis mise en œuvre de manière brutale et sans succès par les néoconservateurs au pouvoir sous la présidence de Georges W. Bush.

Cependant, il apparaît que la véritable rupture de ce début du XXI^e siècle soit la montée en puissance de la Chine²⁵³¹. Cette formation sociale, dont les traditions politiques et sociales profondes sont très différentes de celles de l'occident²⁵³², est actuellement la seule qui soit véritablement en position de faire contrepoids aux centres capitalistes occidentaux.

Elle est en effet parvenue à construire un véritable système productif auto-centré en dehors de ces centres capitalistes, fruit d'une longue politique de déconnexion raisonnée du système capitaliste mondial depuis la révolution de 1949²⁵³³.

L'incontestable souveraineté économique de la Chine n'est cependant pas le seul point important. Malgré le fait que la formation sociale chinoise soit traversée de tendances contradictoires et parmi ces dernières une qui tend à faire de la Chine un véritable centre d'accumulation capitaliste, la formation diffère encore sur bien des points des formations capitalistes centrales. L'attention portée au long terme et à la cohésion spatiale et sociale qui caractérise encore le mode de développement du pays font qu'en son sein l'approche des ressources naturelles et de leur intégration à la production

²⁵²⁸ BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, *Op. cit.*, p. 222.

²⁵²⁹ AMIN (Samir), *Pour un monde multipolaire*, *Op. cit.* ; CHALIAND (Gérard), JAN (Michel), *Vers un nouvel ordre du monde*, *Op. cit.* ; GOLUB (Philip S.), « From the New International Economic Order to the G20 : how the 'Global South' is restructuring world capitalism from within », *Third World Quarterly*, Vol. 34, n° 6, 2013, pp. 1000-1015 ; WALLERSTEIN (Immanuel), « Northeast asia in the multipolar world-system » in PARK (Jehoon), PEMPEL (T. J.), XIAO (Geng), *Asian Responses to the Global Financial Crisis. The Impact of Regionalism and the Role of the G20*, Northampton, Edward Elgar Publishing, Inc., 2012., p. 1.

²⁵³⁰ Par exemple par Zbigniew Brzezinski dans son ouvrage de 1997, *Le grand échiquier*. BRZEZINSKI (Zbigniew), *Le grand échiquier*, Paris, Arthème Fayard/Pluriel, 2010.

²⁵³¹ ARRIGHI (Giovanni), *Adam Smith in Beijing. Lineages of the Twenty-first Century*, London, New York, Verso, 2007, p. 2.

²⁵³² AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et empire*, *Op. cit.*, p. 22.

²⁵³³ AMIN (Samir), « China 2013 », *Monthly Review*, Vol. 64, n° 10, 2013, pp. 14-33, p. 21.

peut suivre des voies innovantes, non entièrement soumises à l'accumulation du capital. De même, la politique extérieure de la Chine en matière d'approvisionnement en matières premières et en énergie, si elle conforte un certain extractivisme, laisse des marges de manœuvres aux pays producteurs pour sortir de la spécialisation²⁵³⁴. En fait, tant sur les plans interne qu'externe de l'économie politique chinoise, la logique capitaliste reste encadrée dans d'autres dimensions sociales et politiques, maintenue sous contrôle en quelque sorte.

S'il faut être prudent, car les rapports de force peuvent rapidement fermer les ouvertures et renverser les tendances, ces données sont d'une grande importance étant donné le poids de la formation chinoise dans l'économie mondiale. Celle-ci pourrait en effet, en fonction des choix effectués dans les décennies à venir par le pouvoir et des possibilités d'intervention des mouvements sociaux à la base, un considérable point d'appui pour mettre en œuvre des modes de gestion des ressources naturelles qui s'écartent de la stricte logique capitaliste : cela tant à l'intérieur du pays, que dans l'ensemble des pays producteurs du monde tropical.

On creusera ces éléments en deux temps. D'une part, il sera question de la politique extérieure chinoise en matière d'approvisionnement en matières premières. On verra que cette dernière laisse pour l'instant aux pays qui le souhaitent des possibilités pour tirer parti de l'exploitation de leurs ressources naturelles afin de renforcer leurs souverainetés économiques. En effet, son aide extérieure, qui peut être importante, n'est pas conditionnée par la poursuite de réformes de type néolibéral (§1.).

D'autre part, on verra qu'au plan interne, la Chine se positionne en pointe pour développer des modes de croissance écologiquement soutenables. Dans ce cas, c'est la planification qui crée des ouvertures potentielles pour des approches des ressources naturelles et des relations socio-écologiques qui se dégagent de la logique d'accumulation du capital (§2.).

²⁵³⁴ BONINI (Astra), «Complementary and competitive regimes of accumulation : natural resources and development in the World-System », *Art. cit.*, p. 64.

§1. La politique d'approvisionnement et d'aide chinoise dans le monde tropical : des opportunités de renforcement des souverainetés économiques pour les pays producteurs ?

La Chine mène depuis le tournant du XXI^e siècle, une politique pour diversifier ses approvisionnements en énergie et en matières premières, minières et agricoles. Sa croissance a pour une grande part contribué au boom des matières premières des années 2000²⁵³⁵. Si ses grands fournisseurs sont l'Australie pour les produits miniers et l'Arabie Saoudite ou l'Iran pour le pétrole, les entreprises chinoises se sont également tournées vers l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Amérique latine pour sécuriser les flux de matières et d'énergie.

Dans ces régions, les sociétés transnationales chinoises du secteur des ressources naturelles ont participé aux investissements miniers et agricoles et ont par conséquent alimenté la conversion des écosystèmes pour servir des circuits d'accumulation internationaux. C'est sans conteste une face de la réalité²⁵³⁶. Cependant, la politique chinoise d'approvisionnement conserve des différences importantes avec les politiques des centres occidentaux qui depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont fait avancé leurs sociétés transnationales derrière des opérations de contrainte politique, la pression des institutions financières internationales pour imposer les règles du consensus de Washington étant la dernière en date.

Les investissements chinois sont accompagnés d'aides financières et techniques pour permettre aux projets de se réaliser mais ces dernières sont déconnectées de conditionnalités politiques relatives au modèle de développement²⁵³⁷, à l'instar des libéralisations ou autres privatisations.

Les aides chinoises sont variées, conséquentes et structurées autour des prêts de la *Chinese Development Bank* (CDB) et de la *Chinese Exim Bank*. En 2009 et 2010, ces deux organismes ont accordé pour 110 milliards de prêts à long terme aux pays en développement, soit plus que la Banque mondiale et donc, sans conditions politiques attachées aux prêts²⁵³⁸.

Les prêts sont souvent accordés contre les approvisionnements en matières premières et accompagnés de contrats de fourniture d'infrastructures, de contrats clés en mains, de contrats d'assistance technique et des *joint-ventures* avec les entreprises locales ; le tout faisant partie de ce qu'on appelle parfois des *package deals*, liant investissements et aides²⁵³⁹.

²⁵³⁵ BONINI (Astra), « Complementary and competitive regimes of accumulation : natural resources and development in the World-System », *Art. cit.*, p. 61.

²⁵³⁶ BOSSHARD (Peter), « Empreinte écologique de la Chine en Afrique », *Alternatives Sud*, Vol. 18, n° 2, 2011, pp. 85-111.

²⁵³⁷ La Chine attend par contre de ses partenaires la non-reconnaissance de Taïwan. BANGUI (Thierry), *La Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique. Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 63.

²⁵³⁸ AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et empire*, *Op. cit.*, p. 405.

²⁵³⁹ TAN-MULLINS (May), MOHAN (Giles), POWER (Marcus), « Redefining 'Aid' in the China-Africa Context »,

Il y a derrière l'aide chinoise, au-delà du seul approvisionnement en matières premières qui reste crucial, une vision à long terme. L'Etat chinois est en effet décidé à participer et à bénéficier du décollage économique des pays partenaires, dans le cadre d'accords qui se veulent *gagnant-gagnant*²⁵⁴⁰.

Les propositions chinoises offrent sans conteste des marges de manœuvre supplémentaires aux pays producteurs pour négocier la vente de leurs produits de base et s'appuyer sur celles-ci pour construire leur souveraineté économique.

En cela, elles participent avec celles des autres pays émergents (Brésil, Inde principalement) à une « pression compétitive sur les bailleurs de fonds établis²⁵⁴¹ », mais avec des possibilités de coopération à long terme plus importantes étant donné l'attachement de l'Etat chinois à des logiques de développement non strictement économicistes.

Tout n'est cependant pas parfait avec les investissements-aides chinois. D'une part, car comme on l'a déjà mentionné, la formation sociale chinoise est traversée de tendances contradictoires dont certaines la tirent résolument vers le capitalisme et font que l'Etat chinois a parfois des difficultés à contrôler certaines entreprises transnationales qui cherchent à multiplier les occasions de profits privés.

D'autre part, car la Chine ne peut évidemment pas se substituer à des politiques nationales de développement cohérentes pour permettre aux Etats partenaires de s'extraire de leur spécialisation primaire-exportatrice.

La coopération chinoise est susceptible d'apporter de clairs bénéfices avant tout aux pays producteurs qui se donnent les moyens de saisir cette opportunité.

C'est toute la différence entre ce que permet de réaliser la coopération chinoise avec des pays africains comme l'Angola (A.), et les républiques bolivarienne d'Amérique latine (B.).

Development and Change, Vol. 41, n° 5, 2010, pp. 851-881, p. 863.

²⁵⁴⁰ BANGUI (Thierry), *La Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique. Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, *Op. cit.*, p. 47.

²⁵⁴¹ DELCOURT (Laurent), « La Chine en Afrique : enjeux et perspectives », *Alternatives Sud*, Vol. 18, n° 2, 2011, pp. 7-31, p. 19.

A) La coopération chinoise avec l'Etat-pétrolier angolais : pas de miracles sans structures politiques locales dédiées au développement

L'Afrique est un des principaux champs d'opération pour les investissements chinois dans le secteur des ressources naturelles et de l'infrastructure²⁵⁴². L'aide financière et technique fournie par la Chine sert effectivement à supporter les contrats d'approvisionnement mais pas uniquement. Ce point de vue réducteur tend à évacuer la dimension à long terme de la stratégie chinoise et un certain attachement, non exempt de contradictions, au droit au développement pour les collectivités humaines²⁵⁴³. L'aide est conséquente et concerne de nombreux pays africains, ainsi que des secteurs variés : certaines estimations font part d'un montant global de 75,4 milliards de dollars entre 2000 et 2011, répartis dans plus de 1400 projets, et concernant 50 pays africains²⁵⁴⁴. L'éducation et la santé ont été les deuxième et troisième cibles de ces aides, derrière des projets d'appui aux gouvernements et aux administrations (qui peuvent être des projets de prestige)²⁵⁴⁵.

Si l'on concentre l'analyse sur les relations avec les pays fournisseurs de matières premières et d'énergie, on découvre que cette aide, bien que constituant un apport matériel non négligeable pour le développement, ne peut combler les manques locaux et surtout les orientations néfastes des gouvernements en place. L'orientation extravertie, primaire-exportatrice et les logiques rentières de certains appareils d'Etat et élites privées locales ne disparaissent pas avec l'arrivée des partenariats chinois. Ces orientations locales influent sans conteste sur l'usage qui est fait de l'aide et même sur la nature du partenariat avec la Chine²⁵⁴⁶. C'est le cas par exemple dans un pays comme l'Angola.

L'Angola est un des principaux fournisseurs de pétrole de la Chine. En 2006, la Chine a importé pour 9 milliards de dollars de pétrole angolais, les volumes faisant quasiment jeu égal avec ceux achetés auprès de l'Arabie Saoudite, record battu une seconde fois en 2010²⁵⁴⁷. Etant donné le caractère stratégique du partenariat avec l'Angola, la Chine a ouvert plusieurs lignes de crédit à l'Angola pour l'aider à reconstruire le pays après la guerre civile qui s'est achevée en 2002.

L'Angola s'était initialement tourné vers le Fonds monétaire international et des bailleurs

²⁵⁴² D'ABOVILLE (Robert), SUN (Qian), *Investissements pétroliers chinois en Afrique. Conséquences géopolitiques*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 63-64.

²⁵⁴³ DELCOURT (Laurent), « La Chine en Afrique : enjeux et perspectives », *Art. cit.*, p. 17.

²⁵⁴⁴ STRANGE (Austin) *et al.*, « China's Development Finance to Africa : A Media-Based Approach to Data Collection », *CGD Working Paper 323*, 2013, Washington DC, Center for Global Development, [en ligne], <http://www.cgdev.org/publication/chinas-development-finance>, (site consulté le 1 juin 2013), p. 46.

²⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 30.

²⁵⁴⁶ POWER (Marcus), « Angola 2025 : The Future of the «World's Richest Poor Country » as Seen through a Chinese Rear-View Mirror », *Antipode*, Vol. 44, n° 3, 2012, pp. 993-1014, p. 995.

²⁵⁴⁷ *Ibid.*, p. 995.

occidentaux, qui avaient exigé du pays qu'il suive un programme de redressement économique sous surveillance²⁵⁴⁸. Refusant ces exigences, l'Angola a saisi l'opportunité des prêts chinois gagés sur le pétrole.

En 2011, un officiel chinois rapportait que depuis la fin de la guerre civile 14,5 milliards de dollars avaient été fournis à l'Angola sous forme de prêts par les trois grandes banques d'Etat chinoises : l'*Exim Bank of China*, la *China Development Bank* et la *Commercial and Industrial Bank of China*. A ces prêts se sont ajoutés 10 milliards de crédits versés par une firme chinoise privée basée à Hong Kong, le *China International Fund*²⁵⁴⁹, mais qui, par définition, ont été plutôt connectés à des intérêts privés et marchands.

Du fait du montant de ces crédits et des contrats avec des entreprises chinoises qui leurs étaient rattachés, la Chine s'est légitimement imposée comme leader dans la reconstruction de l'Angola.

Ses entreprises ont ainsi activement participé aux grands projets d'infrastructures, mais aussi industriels, agricoles et sociaux menés par le pays.

Cependant, la Chine n'a jamais été en mesure, ni n'a voulu, influencer sur la stratégie de développement de l'Angola. De ce point de vue, les classes dirigeantes angolaises ont gardé leur complète indépendance, la Chine n'étant qu'un partenaire parmi d'autres²⁵⁵⁰.

En effet, ces classes dirigeantes se sont appuyés sur le crédit chinois, et sur le pétrole, pour attirer d'autres investisseurs étrangers : l'Allemagne, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Brésil, le Portugal, l'Afrique du Sud mais également la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont également prêté à l'Angola, de plus en plus vers la fin des années 2000. Les pays occidentaux et les autres émergents ont ainsi cherché à s'assurer des parts de marché face aux entreprises chinoises.

Cette concurrence entre investisseurs et les moyens apportés ont surtout été exploités par les élites angolaises pour maintenir leur pouvoir au sommet de l'Etat-pétrolier sans élaborer en parallèle une véritable politique cohérente de développement sur le long terme.

Le secteur pétrolier est resté une enclave qui supporte presque intégralement la croissance du pays. En 2009, il comptait pour 80 % des revenus de l'Etat, 90 % des revenus d'exportation et

²⁵⁴⁸ CORKIN (Lucy), « L'Exim Bank à Luanda. Modèle angolais ? », *Outre-Terre*, Vol. 30, n° 4, 2011, pp. 227-239, p. 229.

²⁵⁴⁹ POWER (Marcus), *Art. cit.*, p. 995.

²⁵⁵⁰ CORKIN (Lucy), « L'Exim Bank à Luanda. Modèle angolais ? », *Art. cit.*, p. 232.

55 % du PIB²⁵⁵¹.

Les financements obtenus, en particulier chinois, n'ont guère été dirigés pour corriger ce défaut structurel, mais ont plutôt été destinés à des projets de prestige. Les grands projets d'infrastructures se sont concentrés en effet sur la réhabilitation de Luanda pour en faire un centre financier et de tourisme. Les stades de football, les grands aménagements urbains destinés à accueillir des résidents fortunés sont pour l'instant privilégiés par rapport aux capacités dédiées à satisfaire les besoins essentiels de la population pauvre, pourtant excessivement nombreuse en Angola. Le modèle explicitement mis en avant par les autorités est d'ailleurs la cité de Dubaï aux Emirats Arabes Unis, haut lieu de villégiature des classes dirigeantes mondiales²⁵⁵².

Concernant la teneur des accords sur les infrastructures passés avec l'*Exim Bank* chinoise, ces derniers prévoient certes que les entreprises chinoises doivent y participer à hauteur de 70 %, ce qui est une proportion élevée si l'on cherche à dégager des effets d'entraînements pour l'économie locale. Mais il apparaît que les 30 % restant, quota honnête si l'on considère les capacités du pays²⁵⁵³, n'ont pas été mobilisés par les autorités angolaises pour promouvoir la participation des entreprises locales²⁵⁵⁴.

Au sein de l'appareil d'Etat angolais les structures parallèles abondent pour contrôler et diriger les nombreux crédits en provenance de Chine. Certains crédits, notamment ceux fournis par le *China International Fund*, entité privée de Hong Kong, ont fait l'objet d'une gestion opaque de la part d'organismes angolais dans lesquels intérêts publics et intérêts privés sont étroitement mêlés. Les accords passés entre capitalistes chinois privés et les cercles du pouvoir angolais échappent parfois au contrôle des autorités centrales chinoises²⁵⁵⁵. En 2011, il y avait 400 entreprises chinoises privées en Angola²⁵⁵⁶. Ces firmes, plus ou moins grandes, suivent le sillage des grandes entreprises publiques chinoises mais agissent également de manière isolée, économiquement opportuniste, si bien que leurs pratiques sont parfois douteuses sur le plan social ou limitent le contenu local des projets menés²⁵⁵⁷.

L'Etat chinois a conscience de ces problèmes et de la mauvaise image qu'ils renvoient. Il

²⁵⁵¹ POWER (Marcus), « Angola 2025 : The Future of the «World's Richest Poor Country » as Seen through a Chinese Rear-View Mirror », *Art. cit.*, p. 996.

²⁵⁵² *Ibid.*, p. 1004.

²⁵⁵³ CORKIN (Lucy), « L'Exim Bank à Luanda. Modèle angolais ? », *Art. cit.*, p. 232.

²⁵⁵⁴ CORKIN (Lucy), « Chinese construction companies in Angola : A local linkages perspective », *Resources Policy*, Vol. 37, 2012, pp. 475-483, p. 476.

²⁵⁵⁵ CORKIN (Lucy), « Chinese construction companies in Angola : A local linkages perspective », *Art. cit.*, p. 477 ; POWER (Marcus), « Angola 2025 : The Future of the «World's Richest Poor Country » as Seen through a Chinese Rear-View Mirror », *Art. cit.*, p. 1001.

²⁵⁵⁶ POWER (Marcus), *Art. cit.*, p. 999.

²⁵⁵⁷ CORKIN (Lucy), *Art. cit.*, p. 477-478.

essaye dès lors de contrôler et de remédier à ces situations et d'orienter les entreprises chinoises vers une politique de partenariat pour le développement local. Cependant, il ne peut pas se substituer aux autorités locales, qui doivent elles-mêmes prendre en charge le renforcement du tissu économique local et gérer les affaires de corruption.

Or, ce n'est semble-t-il pas l'orientation choisie par les élites angolaises actuelles, qui tirent parti de l'extraversion économique et du poids des investisseurs étrangers pour servir leurs propres intérêts à court terme. Les règles existantes concernant le contenu local des productions, ne sont ainsi même pas appliquées²⁵⁵⁸.

Une telle orientation économique et sociale menée par une bourgeoisie compradore intéressée, exclut la majorité de la population angolaise des bénéfices de la croissance, augmentant la stratification et la fragmentation sociale, minant les perspectives de développement sur le long terme.

A contrario, là où les Etats producteurs sont décidés à exercer leur souveraineté pour mettre en œuvre une véritable politique de diversification économique et de développement inclusif, le partenariat avec la Chine peut s'avérer une aide précieuse. C'est ce qu'illustrent les cas du Venezuela et de la Bolivie.

B) La coopération entre la Chine et les républiques bolivariennes d'Amérique latine : un possible renouvellement de l' « autonomie collective »

L'Amérique latine dans son ensemble est devenue dans les années 2000, un champ d'opération stratégique pour l'économie chinoise. Ses besoins en produits de base énergétiques, miniers et agricoles la font se tourner vers le sous-continent dont les ressources sont considérables. Les pays latino-américains représentent également des marchés importants pour les industries et services chinois²⁵⁵⁹. En conséquence, le commerce entre la Chine et l'Amérique latine est passé de 10 milliards de dollars en 2000 à plus de 240 milliards de dollars en 2011, contribuant pour une large part à la croissance de la région²⁵⁶⁰. Cependant, l'intérêt de la Chine pour l'Amérique latine ne doit pas être réduit à la recherche de gains économiques à court terme. La Chine cherche en effet

²⁵⁵⁸ CORKIN (Lucy), « Chinese construction companies in Angola : A local linkages perspective » *Art. cit.*, p. 482 ; POWER (Marcus), « Angola 2025 : The Future of the «World's Richest Poor Country » as Seen through a Chinese Rear-View Mirror », *Art. cit.*, p. 1010.

²⁵⁵⁹ BELTRAN (Eduard) « La Chine : une opportunité unique pour l'Amérique latine », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 81, n° 1, 2011, p. 177-182, p. 178.

²⁵⁶⁰ HEARN (Adrian), « China and Latin America : Economy and Society », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, 2013, pp. 24-35, p. 27.

(comme en Afrique d'ailleurs) à forger des partenariats économiques sur le long terme, permettant de déboucher sur un développement partagé, couplé avec des relations politiques harmonieuses ; ce qui ne signifie pas renoncer à ses intérêts propres.

C'est dans le contexte des relations avec les républiques bolivariennes (catégorie dans laquelle on inclut Cuba²⁵⁶¹) que l'approche chinoise d'une coopération sur le long terme prend toute sa consistance.

La Chine partage en effet une philosophie des relations économiques internationales proche de celle développées par le Venezuela, Cuba, l'Equateur ou la Bolivie depuis le début du XXI^e siècle et la rupture de ces pays avec le néolibéralisme. Une philosophie développée au sein de l'Alliance Bolivarienne pour les Amériques (ALBA), organisation régionale sur laquelle on reviendra.

Des deux côtés du pacifique, il s'agit de dépasser les perspectives financières à court terme pour privilégier des alliances stables, fondées sur la complémentarité des capacités économiques.

En reprenant la perspective de la politique chinoise d'approvisionnement en matières premières, il s'agira de montrer, au travers des cas du Venezuela et de la Bolivie comment des pays décidés à renforcer leur autonomie économique, peuvent bénéficier de la coopération chinoise, au moins dans un horizon à court ou moyen terme.

Au Venezuela, la coopération avec la Chine s'est construite autour de l'approvisionnement en pétrole de cette dernière. Alors que la Chine a vu dans le Venezuela une possibilité pour diversifier ses sources d'énergie, le Venezuela a saisi une opportunité de se dégager de sa dépendance à l'égard des Etats-Unis et de leurs firmes multinationales, tant du point de vue des marchés d'exportation que de la technologie.

Cette orientation vénézuélienne est liée à l'accession au pouvoir d'Hugo Chavez en 1999, dont le gouvernement a renforcé le contrôle étatique sur les ressources pétrolifères du pays.

En 2001, les deux pays ont signé un accord de partenariat stratégique, qui a débouché sur la création d'une commission politique conjointe pour coordonner les relations entre les deux pays.

Dans le cadre de ce partenariat une série d'accords ont par la suite été signés concernant le secteur pétrolier et au-delà, concrétisant et renforçant peu à peu la coopération entre les deux pays. A chaque étape, il a été question de renforcer les capacités et donc l'autonomie de chacun des partenaires. Cela a été rendu possible en raison de l'existence d'une stratégie vénézuélienne de développement, consistant à s'appuyer sur la filière pétrole pour sortir de la dépendance.

²⁵⁶¹ L'Etat cubain post-révolutionnaire a en effet été l'un des premiers à faire référence à la vision de Simon Bolivar relative à l'unité et à l'indépendance de l'Amérique latine.

Cinq types d'accords ont été conclus dans la filière pétrole :

- Des contrats de livraison de pétrole du Venezuela à la Chine ;
- des contrats permettant aux entreprises chinoises de participer à l'exploration et à l'exploitation du pétrole au Venezuela ;
- des accords d'appui financier de la part de la Chine gagés sur le pétrole vénézuélien ;
- des accords de fournitures de biens d'équipements et de services par la Chine ;
- des accords concernant la construction en commun d'infrastructures pour relier les deux pays²⁵⁶².

En matière d'exploration et d'exploitation, la compagnie nationale vénézuélienne *Petroleos de Venezuela S.A.* (PDVSA) a conclu avec les firmes d'Etat chinoises, en particulier la *China National Petroleum Corporation* (CNPC), une série de *joint-ventures* lui permettant de ne pas être marginalisée tout en bénéficiant d'un appui technique. Les accords ont notamment porté sur l'exploitation des réserves de pétrole lourd dans la ceinture de l'Orénoque.

A partir de 2005, ont été conclu et mis en œuvre des accords de coopération financière gagés sur le pétrole, menant à la création d'un fonds commun en 2007, le *Heavy Fund*, reconduit en 2010 et 2012²⁵⁶³.

La *Chinese Bank of Development* (CDB) et la *Banco de Desarrollo Economico y Social* (BANDES) collaborent à la gestion de ce fonds, sous la supervision des gouvernements chinois et vénézuélien. Le politique encadre donc en permanence les relations économiques dans le cadre de cette coopération. Les crédits versés par la Chine sont considérables, dépassant la dizaine de milliards de dollars, et sont remboursés par des livraisons régulières de pétrole, prévues jusqu'au début de la décennie 2020. On se trouve ici dans le cadre d'un accord à long terme, du point de vue des échanges de matières premières.

La gestion du *Heavy Fund* est orientée vers le financement de projets communs de développement au Venezuela impliquant à la fois des entreprises chinoises et vénézuéliennes, mais également des entreprises mixtes sous forme de *joint-ventures*. Ces projets concernent la construction d'infrastructures de transport destinées à connecter les zones d'exploitation du pétrole aux points d'exportation, mais également d'autres secteurs. Ainsi des projets communs sont menés dans les secteurs de l'agro-industrie, des télécommunications, du matériel électrique, des logements

²⁵⁶² GIACALONE (Rita), RUIZ (José Briceno), « The Chinese-Venezuelan Oil Agreements : Material and Nonmaterial goals », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, 2013, pp. 76-92, p. 81.

²⁵⁶³ *Ibid.*, p. 87.

sociaux ou des transports en commun²⁵⁶⁴.

Le transfert de technologie est au cœur du partenariat entre les deux pays et fait tout l'intérêt de ces divers projets.

Concernant spécifiquement la filière pétrole, ce transfert est important et concerne à la fois les biens d'équipement, que les infrastructures de transport et de transformation, ce qui est un avantage pour le Venezuela qui cherche à se dégager de sa dépendance envers l'expertise technique des firmes nord-américaines.

A partir de 2007, parallèlement à la livraison d'équipement de forage chinois, des équipes vénézuéliennes sont parties se former en Chine pour devenir autonomes en matière d'assemblage et de mise en œuvre du matériel²⁵⁶⁵.

En 2011, une *joint-venture* a été créée entre les deux pays pour assembler des équipements de forage dans la ceinture de l'Orénoque.

En 2008, des accords ont été conclus et une *joint-venture* établie entre la CNPC et PDVSA pour construire un complexe de raffinerie dans la province du Guandong dans le Sud-Est de la Chine. En 2008 et 2012, c'est la firme chinoise SINOPEC qui a signé un contrat avec PDVSA et établi une *joint-venture* pour construire une raffinerie cette fois-ci au Venezuela.

En 2006, c'est un accord de livraison de tankers qui a été conclu, comportant un volet d'aide à la création de chantiers navals au Venezuela.

La coopération entre le Venezuela et la Chine est donc bien axée sur une amélioration des capacités productives des deux partenaires, dans une optique de complémentarité. Dans une logique qui n'est pas uniquement celle du marché²⁵⁶⁶, la Chine laisse en effet des marges de manœuvre à ses partenaires pour qu'ils puissent se former et donc diminuer leur dépendance.

Pour l'instant cette coopération se déroule surtout au sein de la filière pétrolière, ce qui correspond à la structure de l'économie vénézuélienne et aux besoins chinois, mais déjà le champ du partenariat s'étend à d'autres domaines, dans les secteurs secondaires et tertiaires. Si le Venezuela continue à suivre une ligne stratégique cohérente de diversification, il pourra dans le moyen et le long terme tirer les bénéfices de sa collaboration avec la Chine, en particulier concernant le transfert de technologie.

On peut faire la même réflexion concernant la Bolivie.

²⁵⁶⁴ GIACALONE (Rita), RUIZ (José Briceno), « The Chinese-Venezuelan Oil Agreements : Material and Nonmaterial goals », *Art. Cit.*, p. 78.

²⁵⁶⁵ HEARN (Adrian), « China and Latin America : Economy and Society », *Art. cit.*, pp. 29-30.

²⁵⁶⁶ *Ibid.*, pp. 30.

Les liens diplomatiques entre la Bolivie et la Chine remontent à 1985, mais c'est depuis l'arrivée au pouvoir d'Evo Morales en 2006, que les liens politiques et économiques entre les deux pays se sont véritablement renforcés. Ils n'ont pas l'intensité de ceux établis entre la Chine et le Venezuela mais ils pourraient en prendre le chemin. A partir de 2009, les exportations boliviennes vers la Chine ont explosé, constituées de matières premières : argent, étain, antimoine, plomb, zinc, bois pour les principales²⁵⁶⁷. Il s'agit des productions primaires traditionnelles de la Bolivie. La Chine permet à un pays comme la Bolivie de diversifier ses marchés d'exportation mais l'essentiel n'est pas là.

Le gouvernement Morales a en effet élaboré un programme d'industrialisation à partir des ressources naturelles du pays, et c'est dans ce contexte que la Chine peut s'avérer un partenaire crucial.

Deux filières apparaissent stratégiques pour le développement de la Bolivie et pourraient bénéficier de l'appui chinois: la filière du lithium et celle des énergies renouvelables.

La Bolivie est particulièrement riche en lithium. Sa plus importante réserve est celle du salar d'Uyuni situé dans le « triangle du lithium » des Andes. Ce salar, selon certaines estimations, pourrait receler entre 43 et 45 % des réserves mondiales.

En 2012, la Bolivie a démarré son plan d'édification d'une industrie du lithium. Ce plan comporte trois étapes : l'exploitation, l'industrialisation et la commercialisation. Il vise donc à remonter la filière, selon une tactique éprouvée par les pays souhaitant construire leur souveraineté économique. L'objectif, dans le moyen-long terme, est que la Bolivie soit capable non seulement d'exploiter seule le lithium, mais également de produire des biens de plus grande valeur ajoutée : des biens intermédiaires comme des batteries lithium-ion ou biens de consommation finaux comme des automobiles. D'autres branches industrielles pourraient s'appuyer sur la filière lithium, ce qui aurait des impacts bénéfiques sur l'emploi et le potentiel d'innovation du pays.

Cependant, la Bolivie ne dispose pas pour l'instant des ressources financières et technologiques suffisantes pour maîtriser toutes les étapes de la filière. C'est pourquoi elle recherche des partenaires avec lesquels mettre en place des *joint-ventures* de manière à conserver le contrôle sur le processus.

La Chine, qui maîtrise la technologie et dispose d'importantes disponibilités financières, est un partenaire qui pourrait s'adapter à la vision à long terme du gouvernement Bolivien.

En 2011, la Bolivie a signé un accord avec la *China Trust & Investment Corporation*, pour que cette dernière participe à l'évaluation du potentiel économique des réserves de lithium du Salar d'Uyuni.

²⁵⁶⁷ VALLE (Valeria Marina), HOLMES (Hector Cueto), « Bolivia's Energy and Mineral Resources Trade and Investments with China : Potential Socioeconomic and Environmental Effects of Lithium Extraction », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, 2013, pp. 93-122, p. 111.

En 2012, la *Mining Corporation of Bolivia* (COMIBOL) signait un contrat clé en main avec la firme chinoise *Linyi Gelon New Battery Materials* pour la livraison clé en main d'une usine expérimentale de production de lithium-ion. Le contrat comprend également la fourniture d'un laboratoire et la formation du personnel bolivien.

Sur le terrain des énergies renouvelables, sur lesquelles la Bolivie mise concernant en particulier les zones rurales²⁵⁶⁸, le pays peut également tirer parti de partenariats avec la Chine. En 2013, la Bolivie a ainsi signé un contrat clé en main avec la firme chinoise hydrochina pour la construction d'un complexe d'éoliennes à Qollpana. Des discussions sont également en cours pour le financement par la Chine d'un autre projet éolien, dans la région de Tarija, qui serait mené quant à lui par la firme Sinomach²⁵⁶⁹.

La relation de coopération entre la Bolivie et la Chine n'a pas encore pris toute son ampleur, mais les liens se resserrent. Il est clair cependant que comme dans le cas du Venezuela, c'est la stratégie de développement de l'Etat bolivien qui permettra de tirer parti de l'approche chinoise de partenariats économiques sur le long terme. Sans cette détermination du pays producteur à dépasser le stade de l'extractivisme, les relations avec la Chine n'auront pas d'impacts sur les structures internes du pays.

D'un certain point de vue, il est possible d'avancer que la Chine encourage cet extractivisme, par sa demande pressante en matières premières et ses investissements dans le secteur primaire. Si les stratégies de diversification économiques peuvent trouver une complémentarité avec l'approche chinoise, les bénéfices environnementaux sont quant à eux moins évidents. La question est cruciale, et les conversions d'écosystèmes ne faiblissent pas dans le monde tropical. Cependant, sur le plan interne, la Chine est peut-être en train de sérieusement réviser son approche des ressources naturelles. Si les tendances positives en la matière se concrétisent, cela pourrait à moyen ou long terme, réduire de manière considérable la pression sur les écosystèmes du monde tropical.

²⁵⁶⁸ PANSERA (Mario), « Renewable energy for rural areas of Bolivia », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, Vol. 16, 2012, pp. 6694-6704, p. 6699.

²⁵⁶⁹ Mc GOVERN (Michael), « China puts Bolivia on wind map », *Wind Power Monthly*, March 2013, [en ligne], <http://www.windpowermonthly.com/article/1174125/china-puts-bolivia-wind-map>, (site consulté le 2 juin 2013).

§2. La Chine : des expérimentations en vue d'une croissance soutenable à l'émergence d'une « civilisation écologique » ?

Phénomène marquant du début du XXI^e siècle, la Chine a regagné son rang dans le concert des nations. Menant depuis 1950 un projet de développement souverain, elle s'est hissée au rang de deuxième puissance économique mondiale en termes de produit intérieur brut. Pour cela, le pays est passé par une phase de recours aux mécanismes de marché et d'intégration contrôlée à la mondialisation capitaliste. Ce modèle de croissance a permis à la Chine d'atteindre des taux de croissance extrêmement élevés de 1990 à 2005, contribuant sur la même période à plus de 10 % du PIB mondial²⁵⁷⁰.

Du fait même de ce mode de croissance la Chine fait désormais face à deux contradictions majeures : l'amplification des inégalités sociales internes et des impacts négatifs sur les systèmes écologiques, à la fois à l'intérieur du pays et à l'extérieur.

Cependant, l'élément qui a déjà permis à la Chine de dépasser les obstacles du « sous-développement » pourrait lui permettre de construire un mode de production et de consommation avancé, écologiquement soutenable : il s'agit de la planification stratégique.

Le XII^e plan quinquennal (2011-2015), adopté en mars 2011 par le Congrès national du peuple a mis en avant la nécessité d'un rééquilibrage, tant sur le plan social qu'environnemental, pour permettre une croissance soutenable²⁵⁷¹. Il faut noter que les enjeux sociaux et environnementaux sont étroitement liés de ce point de vue et semblent intégrés dans le concept de « civilisation écologique » mis en avant par Hu Jintao lors du 17^e congrès du Parti communiste chinois.

Ne pouvant explorer l'ensemble des problèmes relatifs à cet enjeu global du rééquilibrage du modèle de développement chinois, on se concentrera donc sur deux aspects.

Premièrement, il s'agira d'examiner la stratégie chinoise pour modifier son mode de production et de consommation, afin de s'orienter vers un mode de croissance soutenable. Le système de planification stratégique a de ce point de vue le potentiel pour initier les innovations globales nécessaires, face à l'idéal du marché totalement autorégulé qui a conduit au désastre écologique actuel (A.).

Deuxièmement, on abordera un sujet plus problématique, la question rurale. Les tendances à l'œuvre dans le pays sont hautement contradictoires de ce point de vue. D'un côté, un certain

²⁵⁷⁰ BONNEFOND (Céline), « La Chine, un pays émergent face à d'importants déséquilibres spatiaux », Esope Working papers, Université Bordeaux 4, 2008, [en ligne], <http://esope.gretha.u-bordeaux4.fr/working-papers>, (site consulté le 9 juin 2013), p. 7.

²⁵⁷¹ AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et empire*, *Op. cit.*, p. 222-223.

courant au sein des élites chinoises pousse à la privatisation des terres en vue de moderniser l'agriculture, ce qui renforcerait la marchandisation des ressources naturelles essentielles. De l'autre, des mouvements paysans défendent un modèle fondé sur l'appropriation collective de la terre ainsi que sur la défense des savoirs et modes de productions locaux ou autochtones comme garantie d'une agriculture écologiquement soutenable (B.).

A) Vers une série d'innovations globales pour réorienter le mode de croissance : les avantages de la planification stratégique pour la soutenabilité

Le XIIe plan quinquennal chinois a formulé une série d'objectifs pour un développement vert et une société écologique qu'il importe d'examiner car si les moyens sont mis en œuvre pour les réaliser de manière systématique, ils pourraient constituer les linéaments d'une transition écologique d'ampleur.

Trois objectifs semblent particulièrement importants : la réduction de la consommation d'énergie et la transformation de la base énergétique du pays (a.) ; le développement de l'économie circulaire (b.) ; le freinage de la dégradation écologique et le renforcement de la protection des écosystèmes (c.).

Même si certaines interrogations demeurent, concernant notamment la nécessaire réorientation de l'économie chinoise vers le marché intérieur et l'importance donnée à la logique marchande, la planification stratégique a le potentiel pour articuler ces trois objectifs de façon rationnelle, ce qui contribuerait à réduire l'empreinte écologique de la Chine.

a. La transformation du bilan énergétique chinois

De 1980 jusqu'à 2010, la croissance chinoise (taux de croissance annuel de 10 % en moyenne) a reposé sur un modèle très intensif en énergie issue de ressources fossiles. En 2009, la Chine est devenue le premier consommateur d'énergie primaire dans le monde²⁵⁷². En 2011, elle comptait pour 49,4 % de la consommation mondiale de charbon et pour environ 10 % de la consommation mondiale de pétrole²⁵⁷³. Sur le plan interne, son approvisionnement en énergie

²⁵⁷² Bien qu'en consommation *per capita*, elle soit encore loin derrière les Etats-Unis.

²⁵⁷³ GARCIA (Juan Gonzales), « The Relationship between Economic Growth and Energy in China : Medium- and Long-Term Challenges », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, pp. 4-23, p. 16.

primaire reposait à hauteur de 70 % sur le charbon²⁵⁷⁴. Sur le plan de l'efficacité énergétique, là encore les chiffres sont parlants car au début des années 2010, l'industrie représentait 55 % de la consommation finale d'énergie et la Chine consommait sept fois plus d'énergie par unité produite que le Japon et six fois plus que les Etats-Unis²⁵⁷⁵.

L'Etat chinois a semble-t-il pris conscience des impacts économiques et écologiques négatifs d'une telle consommation d'énergie fossile et a entrepris d'assainir le bilan énergétique du pays. Deux grands types d'objectifs ont été fixés dans ce domaine par le XIIe plan quinquennal : d'une part l'efficacité énergétique doit être drastiquement renforcée, la consommation d'énergie par unité de PIB devant être réduite de 17,3 % durant le XIIe plan quinquennal et de 16,6 % durant le XIIIe plan (2016-2020)²⁵⁷⁶ ; d'autre part, le recours aux énergies non fossiles doit compter pour 11,4 % de la consommation d'énergie primaire en 2015 et pour 20 % en 2020²⁵⁷⁷.

Concernant l'efficacité énergétique, les mesures mises en place (déjà initiées par le XIe plan quinquennal) visent à sélectionner les techniques les plus économes, notamment dans la construction, qui représente une très grande proportion de la production chinoise puisque l'espace construit augmente d'environ deux milliards de m² par an²⁵⁷⁸. D'autres secteurs industriels majeurs sont visés dont les structures productives doivent être améliorées : l'automobile, les métaux non ferreux, le fer et l'acier, l'équipement industriel, les technologies de l'information, le textile, la construction navale, la pétrochimie, l'industrie légère. Dans ces industries, il est question de supprimer progressivement les capacités de production obsolètes.

Pour arriver à renforcer l'efficacité énergétique dans tous ces domaines, l'Etat déploie un système de normes techniques plus strictes ainsi que des incitations fiscales et financières.

Cependant, pour vraiment réduire la consommation d'énergie, il importe que des réformes structurelles soient menées, concernant notamment les modes de transport, l'organisation des villes ou le mode de consommation.

Le recours à l'automobile individuelle à moteur à explosion comme mode de transport et comme pivot de la croissance économique semble contre-productif de ce point de vue.

Les autorités semblent cependant se pencher sur le développement de véhicules à énergie nouvelles ainsi que sur la rationalisation des infrastructures urbaines, notamment le maintien d'une certaine compacité pour éviter le gaspillage énergétique.

²⁵⁷⁴ MING (Zeng) *et al.*, « New energy bases and sustainable development in China : A review », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, Vol. 20, 2013, pp. 169-185, p. 170.

²⁵⁷⁵ AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et empire*, *Op. cit.*, p. 275.

²⁵⁷⁶ *Ibid.*, p. 275.

²⁵⁷⁷ MING (Zeng) *et al.*, *Art. cit.*, p. 170.

²⁵⁷⁸ KONG (Xiangfei), LU (Shilei), WU (Yong), « A review of building energy efficiency in China during « Eleventh Five-Year Plan » period », *Energy Policy*, Vol. 41, 2012, pp. 624-635, p. 624.

La transformation des bases énergétiques est cruciale pour améliorer le bilan énergétique global. Il s'agit également d'une question de souveraineté économique étant donné la raréfaction des ressources énergétiques fossiles dans le monde.

L'investissement dans la production énergétique non fossile est massif afin de diversifier le mix énergétique et de diminuer la part du charbon au sein de celui-ci.

En 2011, 70 % des 371 milliards de renminbis investis dans la construction de capacités énergétiques l'ont été dans les énergies non fossiles²⁵⁷⁹.

Dans les décennies à venir, l'Etat envisage de développer trois grands types de production énergétique.

- l'hydroélectricité ;
- l'énergie nucléaire ;
- les énergies renouvelables : éoliens, solaires et biomasse.

L'objectif est que pour 2020 l'énergie non fossile compte pour 37,7 % du mix énergétique, la part du charbon étant réduite à moins de 60 %²⁵⁸⁰.

Si l'hydroélectricité et l'énergie nucléaire, malgré leurs défauts respectifs pour l'environnement, seront les deux principaux pourvoyeurs d'énergie en sus des énergies fossiles, la Chine investit d'ores et déjà de façon conséquente dans l'énergie solaire et éolienne afin d'atteindre la frontière technologique dans ces deux secteurs et de préparer le futur. La Chine est ainsi le premier fabricant d'équipements solaires au monde. L'énergie tirée de la biomasse et l'énergie géothermique sont semble-t-il marginalisées pour l'instant.

Le principal problème des sources d'énergie renouvelables de type éolien et solaire est l'intermittence et la volatilité de la production. D'autre part, le réseau électrique ne se développe pas suffisamment rapidement pour tirer parti des capacités de production déjà existantes. Le plein développement de ces énergies reposera à terme sur la mise en place de réseaux intelligents capable de gérer efficacement la distribution d'électricité en basculant d'une source à l'autre. La recherche et développement est lancée pour élaborer de tels réseaux, mais ne devrait déboucher sur une mise en œuvre conséquente qu'à partir de 2020²⁵⁸¹.

Malgré les avancées pour diversifier le mix énergétique, une insuffisante coordination des investissements dans le domaine des énergies nouvelles a cependant été notée²⁵⁸². Cette insuffisance

²⁵⁷⁹ MING (Zeng) *et al.*, « New energy bases and sustainable development in China : A review », *Art. cit.*, p. 170.

²⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 171.

²⁵⁸¹ AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et empire*, *Op. cit.*, p. 277.

²⁵⁸² MING (Zeng) *et al.*, *Art. cit.*, p. 179-182.

concerne en particulier le développement des énergies renouvelables, ce qui dénote des failles techniques mais peut-être également certains freins politiques.

La question énergétique est encore loin d'être réglée en Chine, mais des signes encourageants sont déjà notables, ce qui prouve la capacité de réactivité de la planification stratégique. En effet, en 2012, le taux de croissance de la consommation d'énergie en Chine a été ramené à 4 % alors qu'il était de 7 % en moyenne depuis 2000. Ce taux s'est donc découplé du taux de croissance du PIB qui a été de 7,8 % pour la même année. Les émissions de gaz carbonique ont également ralenti passant d'une croissance de 9 % en 2011 à une croissance de 3,5 % en 2012. Les efforts en termes d'efficacité énergétique et l'interdiction de l'exploitation des mines de charbon d'une production inférieure à 300 000 tonnes par an semblent avoir été directement liés à ces résultats²⁵⁸³.

Outre l'efficacité énergétique à laquelle elles sont d'ailleurs étroitement liées, les voies de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle sont également activement explorées en Chine.

b. L'économie circulaire : une voie pour rationaliser la consommation de matières et d'énergie par l'industrie chinoise

Le concept d'économie circulaire, à l'origine créé par les économistes britanniques Pearce et Turner²⁵⁸⁴ puis implémenté en Allemagne et au Japon sur une base restreinte, a été élargi par la Chine pour former le cœur d'un nouveau modèle de croissance économique²⁵⁸⁵.

A l'origine, l'économie circulaire pose comme postulat la nécessité d'établir des circuits économiques fermés dans lesquels les matières et l'énergie consommées seraient réutilisées de manière à intégrer le moins possible de nouveaux intrants et à rejeter la plus faible quantité de déchets dans les systèmes naturels.

Dans le cadre chinois, il s'agirait d'élargir le principe à l'économie dans son ensemble, c'est à dire à tous les stades de la production, de la distribution et de la consommation. Il s'agirait de créer progressivement une écologie industrielle ou une symbiose industrielle à l'échelle de l'économie

²⁵⁸³ KEMPF (Hervé), « Énergie : la Chine ralentit », *Le Monde*, 30.05.2013, [en ligne], http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/05/30/energie-la-chine-ralentit_3421305_3244.html, (site consulté le 3 juin 2013).

²⁵⁸⁴ Dans leur ouvrage : PEARCE (David W.), TURNER (Kerry), *Economics of Natural Resources and the Environment*, New York, London, Harvester Wheatsheaf, 1990.

²⁵⁸⁵ SU (Biwei) *et al.*, « A review of the circular economy in China : moving from rhetoric to implementation », *Journal of Cleaner Production*, Vol. 42, 2013, pp. 215-227, p. 215.

nationale. Les trois principes clés de la réduction, de la réutilisation et du recyclage permettraient de guider la mise en place de ce nouveau modèle :

- la réduction renvoie à la diminution des intrants d'énergie primaire et de matières premières requis par les processus de production ; ce qui fait la connexion avec la transformation de la base énergétique du pays. Elle implique également des modes de consommation repensés, également moins voraces.
- La réutilisation fait référence à l'idée que les déchets d'une unité de production puissent devenir les matières premières d'une autre. Elle renvoie également à l'idée de produits dont la durée de vie est maximisée grâce à leur qualité ou leur adaptabilité.
- Le recyclage implique que de vieux produits puissent être recyclés pour former la base matérielle de nouvelles productions et éviter l'emploi de matières vierges²⁵⁸⁶.

Le XIIe plan quinquennal prévoit dans son chapitre 23 de poursuivre de manière systématique la mise en place des bases de l'économie circulaire dans le pays.

La mise en place de l'économie circulaire en Chine se déroule pour l'instant à trois niveaux complémentaires²⁵⁸⁷.

A un premier niveau – niveau micro – celui d'une ou de quelques unités de production, agricoles ou industrielles, les producteurs sont encouragés à adopter des méthodes de production propres ou d'éco-*design* pour réduire l'emploi de matières et d'énergie, réduire les pollutions et renforcer la durabilité des produits . L'objectif est de minimiser l'empreinte écologique de la production et des produits durant toute leur durée de vie.

Dans la province du He'nan une usine a par exemple expérimenté un processus pour produire de manière propre de l'oxyde de chrome, mis au point par l'académie des sciences de Chine. L'usine a pu rendre plus efficace ses relations avec une centrale thermique en amont et une usine de ciment en aval, en améliorant l'utilisation des ressources et en diminuant ses rejets²⁵⁸⁸.

A un deuxième niveau – le niveau méso – sont mis sur pied des parcs ou *clusters* industriels ou agricoles, qui fonctionnent selon les trois principes de l'économie circulaire. L'objectif est de créer des symbioses industrielles à cette échelle en tissant des liens de complémentarité entre les unités de production. Les unités échangent, recyclent, réutilisent l'énergie, les matériaux, les eaux

²⁵⁸⁶ SU (Biwei) *et al.*, « A review of the circular economy in China : moving from rhetoric to implementation » p. 216.

²⁵⁸⁷ MATHEWS (John A.), TAN (Hao), « Progress Toward a Circular Economy in China. The Drivers (and Inhibitors) of Eco-industrial Initiative », *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 15, n° 13, 2011, pp. 435-457, p. 436.

²⁵⁸⁸ LI (Huiquan) *et al.*, « Energy conservation and circular economy in China's process industries », *Energy*, Vol. 35, 2010, pp. 4273-4281, p. 4277.

usagées mais également les informations et les méthodes de production. Il s'agit toujours de réduire l'utilisation d'intrants vierges et les externalités écologiques.

A ce même niveau, il peut également s'agir de créer des quartiers d'habitation conçus pour réduire la consommation d'énergie, d'eau et de terres vierges et qui prévoit la collecte et le recyclage des déchets.

Le parc technologique de Tianjin établi en 1984 a ainsi été transformé en parc éco-industriel depuis le début des années 2000. En son sein des relations de symbiose industrielle ont pu s'établir : par exemple entre une entreprise métallurgique et une fabrique de batteries autour de la réutilisation du plomb par l'intermédiaire d'une unité de recyclage ; grâce à l'établissement de sites de retraitement et de récupération des eaux usagées, les entreprises du parc ont pu réduire leur pression sur les ressources en eau ; une usine de traitement et de recyclage des déchets permet de transformer les déchets des centrales thermiques et d'usines chimiques en matériaux réutilisables²⁵⁸⁹.

A un troisième niveau – macro-niveau – celui d'une ville ou d'une région, il est question de développer des relations de complémentarité entre parcs industriels, mais plus largement entre secteurs primaire, secondaires et tertiaires.

Les infrastructures des villes sont adaptées pour harmoniser leurs relations avec les zones rurales et créer des synergies avec elles, notamment en termes de réutilisation des matières, des déchets.

Sur le plan de la consommation, on développe l'économie fonctionnelle, soit la location des biens plutôt que leur vente, ce qui en retour permet le développement de nouveaux secteurs de services²⁵⁹⁰.

La ville de Dalian, un des plus importants centre industriel chinois est ainsi devenue une ville pilote pour l'économie circulaire. A partir de 2007, la ville a rationalisé ses structures productives en fermant les unités trop intensives en énergie, en encourageant l'utilisation de technologies et d'équipement de pointe efficaces et en cherchant à développer un secteur des services peu intensif en énergie.

La municipalité a également entrepris de rationaliser la gestion de l'eau en promouvant sa réutilisation, et les synergies entre organismes publics, citoyens et entreprises.

Ces synergies ont été développées dans le traitement des déchets, de manière à réduire la production de déchets et l'emploi de matériaux vierges.

Les résultats ont semble-t-il été probants durant la période 2000-2005 avec la réduction de 17 % de la production de déchets par tête et une augmentation des capacités de recyclage des eaux usées et

²⁵⁸⁹ MATHEWS (John A.), TAN (Hao), *Art. cit.*, p. 444.

²⁵⁹⁰ SU (Biwei) *et al.*, « A review of the circular economy in China : moving from rhetoric to implementation », *Art. cit.*, p. 217.

des déchets solides de 17 % et 20 % respectivement²⁵⁹¹.

Trois autres cités pilotes, Beijing, Shanghai et Tianjin, ont également eu de bons résultats dans la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire, en tout cas selon les chiffres officiels.

Les principes de l'économie circulaire sont solides, mais les risques de leur mise en œuvre ne sont pas totalement absents. En effet, il faut noter le risque important de déplacement des problèmes si les indicateurs nationaux ne sont pas suffisamment bien contrôlés : le déplacement des unités de production polluantes en dehors des zones les plus développées du pays, ou même en dehors du pays lui-même serait complètement contre-productif. De même, l'effet rebond des améliorations est à surveiller de près, l'efficacité gagnée dans l'utilisation de l'énergie ou des matériaux pouvant conduire à une production et une consommation globale plus élevée, ce qui est encore une fois contre-productif sur le plan écologique.

La maîtrise ou non de ces effets collatéraux dépendra des capacités de contrôle des autorités et des citoyens, soit du rapport entre les objectifs éthiques de la société chinoise et les logiques économiques. L'économie circulaire devra également en toute logique s'intégrer dans une approche globale protectrice des écosystèmes. Ce point semble avoir été pris en compte, au moins en partie, par l'Etat chinois.

c. La protection et la restauration des écosystèmes en Chine

Le XIIe plan quinquennal indique dans son chapitre 25 la nécessité de renforcer les mesures de protection et de restauration des systèmes écologiques. Les dégradations écologiques se sont en effet considérablement renforcées en Chine après le tournant des réformes et l'introduction des logiques de marché²⁵⁹². Les problèmes d'érosion des sols, de désertification, de déforestation, de pollution des eaux, de perte de la biodiversité se sont multipliés depuis le début des années 1980. Face aux impacts négatifs que ces dégradations entraînent sur la qualité de la vie et sur l'économie, et en réponse aux mouvements de base dénonçant ces problèmes, le pouvoir central a lancé d'importants chantiers. Parmi ces derniers : la lutte contre la désertification, des investissements massifs pour l'afforestation, le renforcement des systèmes de préservation de l'eau et des zones humides, la création de zones de contrôle écologique en milieu marin²⁵⁹³.

²⁵⁹¹ SU (Biwei) *et al.*, « A review of the circular economy in China : moving from rhetoric to implementation », Art. Cit., p. 220.

²⁵⁹² HOU (Yanjie), XU (Jie), « Socialism and Ecological Crises : A view from China », *Journal of Sustainable Development*, Vol. 5, n° 4, 2012, pp. 126-131, p. 129.

²⁵⁹³ AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et empire*, Op. cit., pp. 277-278.

Qu'en est-il dans les faits ? Quelles sont les avancées et les éléments qui restent à corriger ?
On partira de la politique d'afforestation.

La politique d'afforestation chinoise est une des plus ambitieuses au niveau mondial. La Chine est en effet un des rares pays dont la couverture forestière a tendu à s'accroître à partir de la seconde moitié des années 2000. Dans l'objectif de limiter l'érosion du sol et la désertification, plus de 45 millions d'hectares ont été plantés entre 2005 et 2010²⁵⁹⁴. L'approche retenue a été de créer des plantations d'arbres afin d'étendre les zones forestières et d'accroître dans le même mouvement les stocks de bois à disposition.

Cette approche systématique et massive, marquant sans aucun doute un tournant dans la prise de conscience des problèmes environnementaux, a cependant révélé certaines failles qui se sont accompagnées de conséquences socio-écologiques non souhaitées.

Une de ces failles a tenu à l'insuffisante prise en compte des conditions écosystémiques locales lors de la mise en œuvre des projets d'afforestation. En particulier, le choix des espèces à planter s'est avéré dans certains cas inapproprié.

Il en a été ainsi dans les régions arides ou semi-arides du nord de la Chine, où l'on trouve des végétations de steppe ou de savane et où les sols sont très vulnérables à l'érosion par le vent.

Les forestiers ont en effet sélectionné des espèces exotiques à pousse rapide, en raison des bons résultats à court-terme qu'ils pouvaient en espérer. Or, ces espèces ne correspondent pas à de tels écosystèmes, leurs besoins en eau sont beaucoup trop importants par rapport à la vitesse de régénération des réserves en eau du sol. Les conséquences en sont une importante mortalité des arbres et la dégradation des sols.

Un autre problème entraîné par l'approche de l'afforestation par les plantations a été la réduction de la biodiversité végétale endogène, liée à la fois à l'arrachage de la végétation au ras du sol pour faciliter la prise des arbres et en raison de la réduction des apports en soleil et en eau du fait des canopées.

Ce déséquilibre peut réduire la protection du sol et donc les capacités des plantations à freiner l'érosion du sol et à contrôler les précipitations, ce, à la fois dans les zones arides et dans les zones humides. Le lessivage des sols qui peut en résulter peut avoir des conséquences négatives en matière agricole, les nutriments de surface étant entraînés par les flux d'eau.

En somme l'inadaptation des espèces d'arbres aux conditions écosystémiques locales réduit les

²⁵⁹⁴ CAO (Shixiong) *et al.*, « Greening China Naturally », *Ambio*, Vol. 40, n° 7, 2011, pp. 828-831, p. 828.

services écologiques qui sont censés découler de l'afforestation²⁵⁹⁵.

Plus généralement, on sait que des approches fondées sur des monocultures conduisent à une série de problèmes sur le plan écologique, comme la vulnérabilité des végétaux aux insectes ou aux maladies²⁵⁹⁶.

Une des solutions à ces problèmes peut reposer sur une étude plus serrée des conditions écologiques locales et de l'historique de la végétation endogène afin de sélectionner les espèces les plus aptes à l'afforestation ou plus généralement à la restauration d'écosystèmes dégradés.

Une piste parallèle à la plantation d'arbres peut être d'aider les écosystèmes dégradés à se restaurer de manière naturelle, en évitant que des seuils d'irréversibilité soient dépassés. Encourager la résilience des écosystèmes est possible en interdisant temporairement certaines activités extractives ou en organisant l'apport de matières organiques pour faciliter la restauration de la végétation. Cette solution a par exemple été expérimentée dans le Sud-Est de la Chine pour renforcer des sols faiblement fertiles²⁵⁹⁷.

En tout état de cause, il importe de sélectionner les zones écologiques dans lesquelles l'afforestation peut être mise en œuvre avec le maximum de bénéfices, et d'adapter les pratiques aux conditions locales, en sélectionnant les espèces d'arbres appropriées, en combinant plusieurs espèces pour éviter les monocultures et en essayant au maximum de créer les conditions pour que les écosystèmes se régénèrent naturellement.

Une approche globale, holistique, s'avère donc nécessaire pour aborder les problèmes écologiques. Il s'agit d'équilibrer les enjeux économiques, sociaux et écologiques ; les dimensions locales, régionales et nationales ; les conséquences à court, moyen et long terme.

Relayée par les scientifiques et les mouvements à la base, la nécessité de cette approche commence peut-être à imprégner les hautes sphères du pouvoir chinoises. On arrive en Chine de ce point de vue à un tournant : soit le pouvoir continue à donner la priorité à la logique d'accumulation du capital à court terme, soit il prend la voie d'un changement de paradigme vers une société écologique, ce qui nécessite une refonte des approches en matière de gestion des ressources naturelles.

²⁵⁹⁵ CAO (Shixiong) *et al.*, « Greening China Naturally », *Art. Cit.*, p. 829.

²⁵⁹⁶ LIN (Huang), QUANQIN (Shao), JIYUAN (Liu), « Forest restoration to achieve both ecological and economic progress, Poyang Lake Basin, China », *Ecological Engineering*, Vol. 44, 2012, pp. 53-60, p. 59.

²⁵⁹⁷ CAO (Shixiong) *et al.*, « Development and testing of a sustainable environmental restoration policy on eradicating the poverty trap in China's Changting County. », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Vol. 106, 2009, pp. 10712–10716.

La politique de gestion de l'eau est un autre exemple de cette tension entre ces deux tendances contradictoires. Jusque dans les années 2000, la priorité a été mise sur la construction massive d'infrastructures de retenue ou d'irrigation, avec des effets positifs, notamment la contribution notable à la souveraineté alimentaire de la Chine²⁵⁹⁸. Cependant les répercussions socio-écologiques négatives de cette concentration des efforts sur l'infrastructure matérielle se sont avérées de plus en plus sévères : déplacements de populations pour construire des barrages de plus en plus nombreux et colossaux ; modification des rythmes de crue des rivières et des flux de sédiments par ces mêmes barrages ; dégradation de la biodiversité et d'écosystèmes, liée à ces modifications structurelles ; diminution du niveau des eaux souterraines et du flux des rivières, liée à l'irrigation etc.

La conscience de ces problèmes devenant de plus en plus prégnante au niveau du pays, le gouvernement central a lancé en 2011 un programme de rationalisation de l'utilisation de l'eau. Suite au document d'orientation du conseil d'Etat, des objectifs d'efficacité en matière de gestion de l'eau ont été fixés en 2012 par un avis du Conseil d'Etat.

Ce programme pourrait être l'occasion de mettre en œuvre un changement de paradigme sur le plan de la gestion de l'eau, en promouvant la protection et la restauration des écosystèmes et en adaptant la construction des infrastructures à cet effet²⁵⁹⁹. Il s'agira encore une fois de trancher entre des logiques de croissance économique à court terme et l'intégration écologique et sociale à plus long terme.

Intrinsèquement lié à la question écologique, un enjeu pèse lourdement sur l'avenir de la Chine : c'est celui de l'organisation de l'agriculture, dans ses dimensions sociales et environnementales.

²⁵⁹⁸ Avec 6 % des réserves en eau de la planète et 9 % des terres arables la Chine parvient à nourrir 21 % de la population mondiale. LIU (Junguo) *et al.*, « Water conservancy projects in China : Achievements, challenges and way forward », *Global Environmental Change*, Vol. 23, 2013, pp. 633-643, p. 633.

²⁵⁹⁹ *Ibid.*, pp. 641-642.

B) Les enjeux socio-écologiques de l'organisation agricole en Chine

La question agricole est au cœur des contradictions sociales et écologiques qui affectent à l'heure actuelle le modèle de développement chinois. En 2011, 50 % du territoire de la Chine était affecté à la production agricole²⁶⁰⁰ et un peu moins de 50 % de la population était encore rurale, ce qui renseigne sur l'importance de cette thématique pour ce qui est de l'avenir du pays.

La manière dont elle sera réglée décidera en définitive de l'orientation de la formation sociale chinoise : vers une « civilisation écologique » ou vers un modèle capitaliste achevé, dont les équilibres environnementaux seront toujours précaires, avec des répercussions sur le métabolisme socio-écologique à l'échelle mondiale.

Sur le plan écologique, l'agriculture chinoise fait face à une crise d'ampleur croissante. De 1996 à 2008, le pays a perdu plus de 8 millions d'hectares de terres cultivables²⁶⁰¹. Les pertes se poursuivent à un rythme de 200 à 300 000 hectares par an, menaçant de faire atteindre à la Chine la ligne rouge de 120 millions d'hectares de terres arables au-delà de laquelle la sécurité alimentaire du pays serait menacée²⁶⁰².

D'après les statistiques officielles chinoises 90 % des pâturages chinois seraient dégradés et la désertification toucherait 30 % du territoire. 40 % du territoire est concerné par l'érosion du sol. La pollution des sols atteint également des niveaux dramatiques, puisque d'après le ministère de la protection de l'environnement chinois 2,2 millions d'hectares de cultures auraient été irrigués par de l'eau polluée en 2006 et qu'en 2011, 10 % de la surface des terres cultivées présentaient une concentration en métaux lourds supérieure aux normes²⁶⁰³.

Ces phénomènes sont liés à l'urbanisation croissante et à des industries peu regardantes en matière environnementale mais également à l'industrialisation de l'agriculture elle-même. L'usage intensif de pesticides et de fertilisants chimiques pose en effet de graves problèmes de pollution des eaux et des sols. En 2010, 47 % de l'émission de matériaux polluants en Chine provenait de l'agriculture²⁶⁰⁴. Dans de telles conditions, la biodiversité a rapidement chuté dans un pays pourtant richement doté

²⁶⁰⁰ LIU (Yunhui), DAN (Meichun), YU (Zhenrong), « Agricultural landscapes and biodiversity in China », *Agriculture, Ecosystems and Environment*, n° 166, 2013, pp. 46-54, p. 46.

²⁶⁰¹ HUANG (Qiu hao) *et al.*, « Land Consolidation : An Approach for Sustainable Development in Rural China », *Ambio*, Vol. 40, 2011, pp. 93-95, p. 93.

²⁶⁰² MONTEIL (Amandine), « La Chine, géant vert sans « pieds d'argile » », *Projet*, n° 326, 2012, pp. 18-25, p. 21.

²⁶⁰³ *Ibid.*, p. 22.

²⁶⁰⁴ TIEJUN (Wen) *et al.*, « Ecological Civilisation, Indigenous Culture, and Rural Reconstruction in China », *Monthly Review*, Vol. 63, n° 9, 2012, pp. 29-35, p. 33.

en la matière²⁶⁰⁵.

Sur le plan social, l'organisation agraire en Chine a connu de profonds bouleversements depuis la révolution de 1949. En 1980, le parti communiste sous la direction de Deng Xiaoping a décidé la décollectivisation des unités de production agricoles, renforçant dès lors la petite production familiale, bien que la propriété de la terre soit restée collective. En 1988, un amendement constitutionnel autorisait le transfert du droit d'usage des terres, débouchant sur un embryon de « marché » foncier urbain.

Une certaine tendance à la marchandisation des terres s'est semble-t-il développée dans les années 1990 et 2000 avec des processus de transfert illégal des terres dans les provinces, facilité par des collusions entre responsables politiques locaux et promoteurs immobiliers²⁶⁰⁶.

Le processus de migration vers les villes pour alimenter l'industrie en force de travail s'est donc accompagné de la formation d'un relativement important contingent de paysans sans terres. Certains migrants ont en effet cédé leurs droits d'usage sur la terre pour financer leur départ vers la ville ou ont vu les terres réquisitionnées pour des projets d'urbanisation ou d'industrialisation, rendant difficile leur réintégration dans une activité agricole une fois ces derniers retournés dans les campagnes.

Cependant ces phénomènes sont toujours restés contenus par le pouvoir central et l'attachement des masses paysannes à la propriété collective²⁶⁰⁷.

En 2008, une résolution du 3e plénum du 17ème comité central a semble-t-il marqué une nouvelle étape. Ce texte a pérennisé le système des baux emphytéotiques d'une durée de trente ans et la possibilité de transmettre le droit d'usage des terres ; il a également créé des garanties aux droits et obligations des bailleurs et preneurs²⁶⁰⁸.

La résolution encourage également les paysans à céder leur droits d'usage pour permettre la concentration foncière et la mise en place d'une production à grande échelle et rentable²⁶⁰⁹.

La privatisation des terres n'est toutefois toujours pas actée et le système dual basé sur la combinaison entre l'usage individuel et la propriété collective subsiste. Il faut dire que d'une part ce

²⁶⁰⁵ HUANG (Qiu hao) *et al.*, *Art. cit.*, p. 93 ; LIU (Yunhui), DAN (Meichun), YU (Zhenrong), *Art. cit.*, p. 46.

²⁶⁰⁶ MONTEIL (Amandine), « La Chine, géant vert sans « pieds d'argile » », *Art. cit.*, p. 22.

²⁶⁰⁷ AMIN (Samir), « China 2013 », *Art. cit.*, p. 18.

²⁶⁰⁸ MONTEIL (Amandine), *Art. cit.*, p. 23.

²⁶⁰⁹ XU (Zhun), « The Political Economy of Decollectivization in China », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 1, 2013, [en ligne], <http://monthlyreview.org/2013/05/01/the-political-economy-of-decollectivization-in-china>, (site consulté le 5 juin 2013).

système a fait ses preuves sur le plan de la productivité ; d'autre part, les résistances devant les tendances à la dépossession des terres se sont organisées à la base, comme l'on montré les événements du village de Wukan dans le Guandong en 2011²⁶¹⁰, qui seraient, selon certains analystes, le sommet de l'iceberg de mouvements de contestation plus profonds prêts à défendre les droits de la paysannerie chinoise²⁶¹¹.

Il apparaît que la Chine et le pouvoir central font actuellement face à une véritable croisée des chemins concernant la manière dont sera abordée la question agricole dans les décennies à venir.

Il sera nécessaire dans tous les cas de concilier trois impératifs : sécuriser l'alimentation d'une population d' 1,3 milliards d'habitants ; préserver la biodiversité et l'équilibre des agro-écosystèmes pour qu'ils puissent soutenir à long terme la souveraineté alimentaire ; régler le problème social que posent les populations rurales pauvres.

Une première option consisterait à suivre la voie de l'agriculture capitaliste. Dans ce scénario, le rétablissement de la propriété privée sur les terres permettrait d'établir un marché du foncier agricole, autoriserait le rassemblement des terres et donc la formation d'exploitations à grande échelle.

Dans ces exploitations, l'utilisation massive des méthodes de production les plus avancées, sur le modèle des Etats-Unis (mécanisation lourde, organismes génétiquement modifiés, pesticides et fertilisants chimiques), permettrait d'augmenter les rendements à l'hectare pour atteindre les niveaux de l'Amérique du Nord.

Cette augmentation des rendements permettrait à son tour d'économiser des terres, donc de préserver des espaces naturels ou semi-naturels consacrés à la conservation de la biodiversité²⁶¹².

Sur le plan social, la privatisation des terres permettrait aux agriculteurs pauvres de vendre leurs terres un bon prix, s'assurant ainsi un pécule pour migrer vers les zones urbaines. Les agriculteurs moyens pourraient gager leurs emprunts sur la terre et investir pour augmenter leur productivité.

Les terres actuellement non utilisées ou non consacrées à l'agriculture marchande pourraient être mobilisées²⁶¹³. La production agricole marchande contribuerait à la croissance économique et par

²⁶¹⁰ La mort d'un leader paysan aux mains de la police avait soulevé la révolte du village qui avait bloqué l'entrée du territoire communal aux forces de l'ordre.

²⁶¹¹ XU (Zhun), *Art. cit.*

²⁶¹² LIU (Yunhui), DAN (Meichun), YU (Zhenrong), « Agricultural landscapes and biodiversity in China », *Art. cit.*, p. 51.

²⁶¹³ ZHANG (Qian Forrest), DONALDSON (John), « China's Agrarian Reform and the Privatization of Land : A

ricochet à l'industrialisation pour absorber le surplus de main d'œuvre rurale.

En somme, la privatisation des terres accélérerait et pérenniserait le processus d'exode rural, consolidant la division du travail à l'intérieur du pays et rapprochant la répartition des actifs par grands secteurs économiques du modèle des pays capitalistes avancés. L'extension complète du marché à l'agriculture permettrait en somme une meilleure allocation des facteurs de production au niveau national.

On ne peut exclure la décision par le pouvoir central de suivre une telle orientation qui correspond aux intérêts des classes économiquement puissantes du pays, qui ont bénéficié des mesures de libéralisation économique et dont les idées trouvent des appuis dans certaines franges des classes moyennes en formation²⁶¹⁴.

Cependant, la pertinence de cette orientation s'avérerait discutable tant du point de vue de la production agricole que du point de vue écologique et social.

Du point de vue de la productivité, l'augmentation de l'échelle de la production n'est pas une garantie automatique du renforcement de celle-ci. Certaines études font même état d'une relation inverse entre la taille des unités agricoles et leur productivité²⁶¹⁵.

L'agriculture chinoise a semble-t-il déjà atteint un bon niveau de productivité et les gains apportés par une agriculture totalement marchande auraient de forte chance de rester marginaux.

De plus, il faut noter que les investissements que peuvent réaliser des agriculteurs individuels ne sont pas de la même nature que ceux que permettent un système collectif, en particulier en terme d'infrastructures, de transport ou d'irrigation par exemple.

Du point de vue écologique, il y a fort à parier que miser totalement sur une agriculture industrielle de la même nature que celle qui domine actuellement aux Etats-Unis perpétuerait ou aggraverait même les dégradations écologiques qui frappent actuellement les campagnes chinoises²⁶¹⁶.

Le recours massif à l'eau et aux intrants chimiques que requiert l'agriculture industrielle à grande échelle provoque en effet des pénuries d'eau, l'eutrophisation des cours et des plans d'eau, la diminution de la fertilité des sols, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et la perte de biodiversité²⁶¹⁷.

Contrarian View », *Journal of Contemporary China*, Vol. 21, n° 78, 2012, [en ligne], http://ink.library.smu.edu.sg/soass_research/1039, (site consulté le 5 juin 2013), p. 9.

²⁶¹⁴ AMIN (Samir), « China 2013 », *Art. cit.*, p. 28.

²⁶¹⁵ ZHANG (Qian Forrest), DONALDSON (John), *Art. cit.*, p. 12.

²⁶¹⁶ *Ibid.*, p. 14.

²⁶¹⁷ LIU (Yunhui), DAN (Meichun), YU (Zhenrong), « Agricultural landscapes and biodiversity in China », *Art. cit.*, pp.

Du point de vue social, la marchandisation des terres agricoles risquerait de grandement fragiliser la position de la paysannerie chinoise.

Dans le système actuel, bien qu'une certaine tendance à la concentration des terres et certains processus de dépossession soient à l'œuvre, ils restent contenus par le système de propriété collective de la terre qui assure à la paysannerie un point d'appui dans les négociations avec les officiels ou les firmes de l'agrobusiness.

Si ce système était démantelé, les paysans chinois se retrouverait dans une situation similaire à celles de nombreux pays de la périphérie, dans lesquels les paysanneries se trouvent exposés aux pressions de l'Etat, des capitalistes agraires ou des firmes transnationales, obligés de céder leurs terres dans des conditions désastreuses ou de se placer sous le contrôle des opérateurs capitalistes.

Des phénomènes d'endettement généralisé des petits paysans risqueraient de se produire, avec une augmentation des risques d'expropriation.

L'exode rural serait en effet accéléré, mais dans quelles conditions ? Actuellement, les migrants (qui se comptent déjà par dizaines de millions) ont des solutions de repli (même précaires) en cas de crise dans les secteurs urbains²⁶¹⁸. Mais si de nouvelles masses paysannes se retrouvaient définitivement sans terre et sans filet de sécurité, les secteurs secondaires et tertiaires pourraient-ils croître assez vite pour absorber cette armée de réserve ou gonflerait-elle des bidonvilles comme en Inde ou de nombreuses autres formations du monde tropical ?

Une voie différente de celle d'une conversion massive au capitalisme agraire reste cependant ouverte à l'agriculture chinoise

La Chine recèle une grande richesse en termes de techniques et d'approches culturelles qui peuvent permettre de renforcer la biodiversité.

Les pratiques agricoles traditionnelles chinoises sont liées à une vision holistique des rapports entre les hommes, leurs activités agricoles et leurs milieux.

D'un point de vue global, ces pratiques, très variées étant donné l'échelle du territoire et la diversité des milieux naturels et donc des cultures locales, sont caractérisées par trois aspects bénéfiques pour la biodiversité : une approche intégrée de la production agricole qui permet par exemple de combiner les cultures, l'élevage et la pisciculture ; la diversification des cultures et l'utilisation de la biodiversité ; l'utilisation d'engrais organiques.

Ces pratiques et approches ont permis à l'agriculture chinoise de maintenir sur la très longue durée

51-52.

²⁶¹⁸ ZHANG (Qian Forrest), DONALDSON (John), « China's Agrarian Reform and the Privatization of Land : A Contrarian View », *Art. cit.*, p. 33.

historique un équilibre entre les milieux naturels et des populations humaines très importantes²⁶¹⁹. Des agro-paysages diversifiés combinant des systèmes agricoles variés et des espaces naturels ou semi-naturels ont permis à la biodiversité de prospérer et aux services écosystémiques de se maintenir.

L'agriculture chinoise moderne aurait certainement beaucoup de bénéfices à retirer si elle s'appuyait sur son propre passé, sur la culture globale emmagasinée par des générations de paysans dans des contextes locaux variés, y compris ceux des peuples autochtones présents sur le territoire de la Chine populaire.

Elle le fait en partie au travers d'expériences comme les systèmes de cultures diversifiés et intégrés à grande échelle (la culture riz-poisson par exemple), le développement de l'agriculture organique ou l'agriculture écologique chinoise. Mais ces initiatives se déroulent dans des cadres limités, contraints par la logique marchande²⁶²⁰.

Or, pour véritablement déployer leurs potentiels (sans renoncer aux bénéfices des technologies et des sciences modernes), les approches traditionnelles chinoises et autochtones, doivent dépasser le stade et le cadre de l'expérimentation pour renouer avec des communautés rurales vivantes et diverses, à même de s'en inspirer et de les adapter aux conditions actuelles de la Chine.

C'est peut-être de ce ressourcement que sortira une solution soutenable et durable aux problèmes écologiques et sociaux de l'agriculture chinoise.

Le pouvoir central semble avoir pris conscience de cette dynamique positive entre des communautés rurales solides et des pratiques écologiques soutenables, en appuyant depuis les années 2000 le mouvement de reconstruction rural qui met en avant trois priorités : les moyens de subsistance, la solidarité et la diversité culturelle²⁶²¹.

On insistera également sur l'importance de préserver le système chinois original de propriété collective des terres, ce qui n'empêche pas des formes variées d'usage du sol, à petite ou à grande échelle.

Ce système, adapté pour renforcer les droits individuels et collectifs des paysans, constitue une véritable garantie contre l'uniformisation culturelle et la fragmentation sociale générée par la logique capitaliste.

²⁶¹⁹ LIU (Yunhui), DAN (Meichun), YU (Zhenrong), « Agricultural landscapes and biodiversity in China », *Art. cit.*, p. 47.

²⁶²⁰ *Ibid.*, p. 49.

²⁶²¹ TIEJUN (Wen) et al., « Ecological Civilisation, Indigenous Culture, and Rural Reconstruction in China », *Art. cit.*, p. 34.

Véritablement revivifier les campagnes chinoises pour aller vers une « civilisation écologique » complète demandera certainement plus encore. On pense ici à une démocratisation des structures décisionnelles à différents niveaux ; ce qui ne signifie pas forcément converger avec le modèle occidental de démocratie représentative, la Chine pouvant encore innover sur ce point. Il s'agira également pour la formation sociale chinoise d'interroger sa place dans la mondialisation néolibérale, son approche de la concurrence entre nations, ce qui ne dépend évidemment pas que d'elle.

Sur tous ces points, la Chine est sans conteste à une croisée des chemins, tenant une partie des clés de l'avenir de l'humanité entre ses mains.

Hormis la Chine, d'autres formations sociales du monde tropical s'avèrent porteuses d'approches alternatives des ressources naturelles et du développement.

Il s'agit en particulier des républiques bolivariennes d'Amérique latine dont il a déjà été question, et qui dans leurs discours comme dans leurs politiques concrètes, tant sur le plan interne qu'international, ouvrent un certain nombre d'horizons favorables à la reproduction écologique et sociale.

Section 2 : Les républiques bolivariennes en Amérique latine : foyers de diffusion d'un nouveau paradigme de développement ?

A partir de la fin des années 1990, l'Amérique latine, terrain pourtant privilégié d'expérimentation et de mise en œuvre à grande échelle des politiques néolibérales, a été marquée par la prise de distance de plusieurs pays avec l'orthodoxie néolibérale. Le Venezuela a été pionnier en la matière avec l'élection d'Hugo Chavez en 1998, suivi du Brésil avec l'élection en 2002 de Luiz Inacio Lula da Silva, de l'Argentine en 2003 avec l'arrivée au pouvoir de Nestor Kirchner, puis de la Bolivie d'Evo Morales et de l'Equateur de Rafael Correa en 2006.

Ces gouvernements et d'autres²⁶²², se sont notamment caractérisés par une double volonté d'affirmation de la souveraineté économique et de rééquilibrage des déséquilibres sociaux internes à leurs pays. Le terme de postnéolibéralisme a été évoqué pour qualifier cette vague de rejet du consensus de Washington au sein de plusieurs formations latino-américaines²⁶²³.

²⁶²² Notamment le gouvernement de Daniel Ortega au Nicaragua.

²⁶²³ GRUGEL (Jean), RIGGIROZZI (Pia), « Post-neoliberalism in Latin America : Rebuilding and Reclaiming the State

Le Venezuela, la Bolivie et l'Equateur sont cependant allés plus loin dans la critique du système économique international et dans la recherche de modèles de développement alternatifs.

Cette position a par ailleurs rapproché ces trois formations de Cuba, pays avec lequel elles font partie de l'ALBA-TCP, organisation régionale qui fait une référence explicite à l'héritage de Simon Bolivar et à son projet d'unification de l'Amérique latine.

La construction de l'autonomie économique, la reconnaissance de la pluralité culturelle, le renforcement de la participation populaire dans les grandes orientations politiques et économiques, ainsi que le renouvellement de l'approche des relations socio-écologiques forment le cœur des projets bolivariens, l'ordre de priorité entre ces objectifs étant modulé en fonction des particularités nationales.

La volonté de s'extraire des structures économiques primaires-exportatrices pour élever le niveau de vie de la population se mêle ainsi à des réflexions et des innovations en matière de relation avec les milieux naturels, directement inspirées des conceptions des peuples autochtones.

En Bolivie et en Equateur, où les peuples autochtones forment une partie importante de la population nationale, la recherche autour d'un projet de société fondé sur le renouvellement des rapports avec les écosystèmes a été cristallisée dans le concept de « *buen vivir* » ou « bien vivre ».

Selon deux de ses théoriciens, Eduardo Gudynas et Alberto Acosta, le *buen vivir* renvoie à une « occasion de construire une autre société basée sur la coexistence des êtres humains avec la nature, dans la diversité et l'harmonie, à partir de la reconnaissance des différentes valeurs culturelles présentes dans chaque pays et dans le monde²⁶²⁴ ».

Ce concept de *buen vivir* a été inscrit dans la Constitution équatorienne de 2008 et la Constitution bolivienne de 2009, marquant une prise de distance avec la « vision productiviste typique de la modernité capitaliste occidentale²⁶²⁵ » et servant à orienter « les prises de décisions dans les court et moyen termes afin de penser la transition nécessaire entre la rupture avec la vision economiciste prédominante jusqu'ici et l'adoption d'une éthique écocentrée²⁶²⁶ ».

Le respect de cette éthique écocentrée se heurte directement aux structures primaires-exportatrices des républiques bolivariennes, générant ainsi d'inévitables contradictions. En effet, la rupture avec un modèle extractiviste hérité de cinq siècles d'histoire et d'une « colonialité

after Crisis », *Development and Change*, Vol. 43, n° 1, 2012, pp. 1-21.

²⁶²⁴ GUDYNAS (Eduardo), ACOSTA (Alberto), « El buen vivir o la disolucion de la idea del progreso », cités in VANHULST (Julien), BELING (Adrian E.), « Buen vivir et développement durable : rupture ou continuité ? », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013, pp. 41-54, p. 42.

²⁶²⁵ CHARTIER (Denis), LÖWY (Michael), « L'Amérique latine, terre de luttes socioécologiques », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013, pp. 13-20, p. 19.

²⁶²⁶ BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Art. cit.*

persistante²⁶²⁷», ne pourra pas se faire du jour au lendemain. Une période de transition apparaît donc nécessaire durant laquelle ces formations sociales devront s'appuyer sur l'exploitation de leurs ressources naturelles afin de diversifier leurs économies et de créer un système productif souverain.

La reconnaissance de cette période de transition n'empêche cependant pas les trois pays concernés d'expérimenter d'ores et déjà des approches des ressources naturelles et de leur gestion bien différentes de celles qui ont cours dans d'autres formations périphériques spécialisées dans l'exportation de matières premières.

De manière à apprécier cette originalité, on procédera en deux temps.

Dans un premier temps on reviendra pour chacune des trois formations sur les orientations qui paraissent les plus participer à des formes originales de gestion des ressources naturelles et de développement, en rupture avec le seul impératif de reproduction du capital (§1.).

Dans un second temps, on se concentrera sur l'initiative ALBA-TCP, soit la construction d'une organisation économique régionale fondée sur les principes de solidarité et de complémentarité, permettant de dépasser la concurrence entre formations sociales et ses effets néfastes. On verra que cette construction forme un cadre adéquat pour élaborer des modes de gestion des ressources naturelles qui dépasse les intérêts d'un seul capital national (§2.).

§1. La gestion des ressources naturelles et du développement dans les républiques bolivariennes d'Amérique latine : vers une prise en considération de la reproduction socio-écologique

Les formations vénézuélienne, bolivienne et équatorienne, sont toutes trois, au début des années 2010, des terrains d'expérimentation pour des modèles d'organisation économique et sociale en rupture avec le modèle capitaliste périphérique, et même avec le modèle capitaliste en général²⁶²⁸. La récupération des ressources naturelles et les modalités de gestion de celles-ci jouent un rôle crucial dans la transition de chacun de ces pays vers ces modèles alternatifs.

Bien qu'ayant des orientations générales communes, chacune de ces formations a une histoire et des

²⁶²⁷ CHARTIER (Denis), LÖWY (Michael), citant la formule de Hector Alimonda in « L'Amérique latine, terre de luttes socioécologiques », *Art. cit.*, p. 16.

²⁶²⁸ Au Venezuela, la référence au socialisme et au dépassement du capitalisme est explicite dans les discours, sous la version du socialisme du XXI^e siècle.

structures culturelles, économiques et sociales spécifiques. De ce fait, les discours, les priorités, les avancées, n'y sont pas tout à fait les mêmes. Les processus en cours dans les trois pays présentent des enjeux et des potentiels différents en matière de gestion des ressources naturelles qu'il s'agira d'identifier et de faire ressortir.

Au Venezuela, l'accent est mis sur le renforcement de la participation populaire à la gestion du développement et au renforcement de la souveraineté économique par l'intégration du territoire et de ses potentiels naturels. Ces priorités se combinent progressivement avec des approches de la gestion des ressources naturelles axées sur la reproduction écologique (A.).

En Bolivie et en Equateur, étant donné l'importance des cultures autochtones au sein de ces formations, c'est le concept de *buen vivir* qui est mis en avant comme guide pour la transition, comme possible nouveau paradigme de développement axé sur l'harmonie avec la nature et le pluralisme culturel. L'approche des ressources naturelles est fortement influencée par ce concept dans les deux pays, c'est pourquoi ces derniers seront abordés dans le même mouvement (B.).

A) Le Venezuela : concilier la souveraineté économique avec la recherche d'un modèle productif basé sur une relation harmonieuse entre l'homme et la nature

Le cinquième point du Second Plan socialiste pour la période 2013-2019, présenté par Hugo Chavez en juin 2012 et intitulé « Préserver la vie sur la planète et sauver l'espèce humaine », énonçait clairement l'objectif de « construire et développer le modèle économique productif écosocialiste basé sur une relation harmonieuse entre l'homme et la nature, modèle qui assure à la nation le bénéfice et la jouissance optimum et soutenable des ressources naturelles tout en respectant les processus et les cycles de la nature (5.1) ». Dans le même point, cet objectif est immédiatement suivi d'un deuxième qui est de « Protéger et défendre la souveraineté permanente de l'État sur les ressources naturelles pour le seul bénéfice de notre peuple qui en sera le principal garant (5.2) ».

Il est vrai que depuis 1998, date d'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez, la priorité a surtout été donnée au rétablissement de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, laissant les équilibres socio-écologiques plus en retrait. Cependant cette récupération des ressources a été poursuivie avec comme but de fournir un point d'appui à un mode de développement inclusif. Elle a en effet été menée en essayant : de renforcer l'articulation du territoire et l'autonomie économique du pays ; de satisfaire les besoins essentiels ; de renforcer la participation des travailleurs et de la

population à la gestion politique et économique.

La prise en compte de ces finalités et leur articulation dans le processus de récupération dénote une approche des ressources naturelles qui dépasse le seul objectif de reproduction du capital.

Après avoir rappelé les grands axes des politiques d'intégration territoriale projetées par le gouvernement bolivarien (a.), on abordera comment les ressources naturelles ont été intégrées à ces politiques de manière à renforcer la souveraineté économique nationale. On s'appuiera pour cela sur l'exemple des ressources agricoles (b.). Enfin on débouchera sur les passerelles envisageables avec des modèles de production soucieux de l'équilibre du métabolisme socio-écologique (c.).

a. La vision bolivarienne de l'intégration territoriale du Venezuela : mener de front inclusion sociale et aménagement du territoire

De la période coloniale et post-coloniale, le territoire vénézuélien a hérité d'une structure désarticulée et extravertie. Jusque dans les années 1930, le territoire s'est réparti en trois modèles spatiaux liés à l'agro-exportation ou à l'exploitation minière : « le modèle élémentaire proche de l'enclave étrangère (un gisement et/ou une aire de production associé à un port), le modèle de la province de ressources (l'espace exploité est un réseau régional) et le modèle du front pionnier incluant une colonisation agro-pastorale²⁶²⁹ ».

Avec le développement de l'extraction pétrolière et les plans d'aménagement du territoire menés dans l'après-guerre par l'Etat modernisateur, l'espace utile vénézuélien se divise en trois pôles : la région centrale entre Caracas et Valencia qui « constitue le cœur démographique, économique, industriel et politique du pays²⁶³⁰ » ; la région de Zulia où est produit l'essentiel du pétrole et dont le centre est la ville de Maracaibo ; la région de Guyana « structurée autour de Ciudad Guyana, ville nouvelle fondée par l'Etat aménageur en 1952 autour d'activités sidérurgiques et en parallèle au complexe hydro-électrique du Guri²⁶³¹ ».

Un axe Ouest-Est situé sur la façade nord du pays se dessine comme la partie reliée au marché mondial de la périphérie vénézuélienne, le reste, situé au sud, restant en grande partie délaissé.

²⁶²⁹ FOURNIER (Jean-Marc), « Existe-t-il une nouvelle géographie socialiste au Venezuela ? Justice spatiale et justice sociale dans la révolution bolivarienne de Hugo Chavez », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Politique, Culture, Représentations, document 518, [en ligne], <http://cybergeo.revues.org/23477>, (site consulté le 10 juin 2013).

²⁶³⁰ *Ibid.*

²⁶³¹ *Ibid.*

Au début des années 1990, les gouvernements d'orientation néolibérale de Carlos Andrés Pérez et de Rafael Caldera, prennent le « grand virage » pour libéraliser le pays. L'aménagement du territoire est subordonné à la mise en valeur des ressources naturelles : pétrole, or, produits forestiers etc. Ces ressources sont alors considérées comme « un levier destiné à améliorer la compétitivité du pays et attirer les capitaux privés nationaux et internationaux²⁶³² ». Parallèlement un programme de décentralisation financière est lancé qui permet aux autorités locales de se financer grâce aux impôts levés sur les activités extractives, mines et hydrocarbures.

Dans cette configuration, la polarisation du territoire a subsisté : l'espace caribéen, montagnoux et littoral rassemble 60 % de la population ; le Sud qui constitue 57 % de la superficie du territoire national n'est habité que par 10 % de la population ; entre les deux, des Andes au delta de l'Orénoque, existe un espace intermédiaire qui comporte 30 % de la population²⁶³³.

A la polarisation spatiale s'est ajoutée la polarisation sociale puisque les zones périphériques (Etats de Delta Amacuro, d'Apure, d'Amazonas et de Barinas), ont régulièrement eu les indices de développement humain les plus faibles du pays²⁶³⁴.

Face à cette situation, le gouvernement bolivarien d'Hugo Chavez a successivement formulé, puis parallèlement mis en œuvre deux politiques.

Dans un premier temps, dans le cadre du plan de développement économique et social de la nation 2001-2007, l'Etat bolivarien a lancé une politique de « décentralisation déconcentrée » du pays.

L'objectif est alors d'« en finir avec l'hégémonie politico-territoriale des centres urbains du nord-littoral²⁶³⁵ » et de s'appuyer sur les ressources naturelles du pays pour intégrer le territoire et non plus seulement pour participer à la division internationale du travail.

Dans ce cadre, c'est l'Etat et non plus les investissements privés et étrangers nationaux qui doivent devenir le moteur du processus d'intégration, ce qui correspond avec la renationalisation des ressources en hydrocarbures menée en 2007. C'est le politique, et non plus l'économique et la logique du profit, qui doit dominer le processus.

Des axes dynamiques d'articulation interrégionale ont été définis en plus de l'axe nord-

²⁶³² DE LISIO (Antonio), « Les défis de l'aménagement régional au Venezuela », in COMPAGNON (Olivier), REBOTIER (Julien), REVET (Sandrine), (Dir.), *Le Venezuela au-delà du mythe. Chavez, la démocratie, le changement social*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2009, p. 205.

²⁶³³ DE LISIO (Antonio), *Op. cit.*, p. 201.

²⁶³⁴ FOURNIER (Jean-Marc), « Existe-t-il une nouvelle géographie socialiste au Venezuela ? Justice spatiale et justice sociale dans la révolution bolivarienne de Hugo Chavez », *Art. cit.*

²⁶³⁵ DE LISIO (Antonio), *Op. cit.*, p. 208.

littoral et de la façade caraïbes sur lesquels avaient été concentrés les efforts des précédents gouvernements : l'axe oriental, correspondant à la façade andine ; l'axe occidental correspondant à la façade atlantique ; l'axe Orénoque-Apure qui ouvre le sud du pays ; et l'axe nord-*llanero* qui, de par ses potentiels naturels et son tissu urbain, est destiné à devenir un couloir d'articulation du pays, faisant la jonction entre le nord et le sud, mais aussi entre l'est et l'ouest, connectant « la tradition agricole andine aux possibilités multiples du vaste espace llanero et aux secteurs d'industries de base de la Guyane vénézuélienne²⁶³⁶ ».

Outre l'articulation des différents pans du territoire, la décentralisation déconcentrée est de plus conçue pour favoriser un développement « endogène et durable ». Cela signifie que les hydrocarbures doivent être un appui au développement d'activités économiques diversifiées, en cohérence avec les spécificités et potentiels locaux.

Il s'agit de dépasser le modèle capitaliste rentier. Aussi « les nouveaux investissements dans le secteur pétrolier réalisés dans l'Orient et à l'ouest du pays ne devront pas dépasser la capacité d'assimilation des sociétés locales afin de privilégier le développement social, économique et environnemental qui repose sur l'industrie pétrolière en aval, tout en faisant montre d'un fort soutien aux autres secteurs de l'économie régionale²⁶³⁷ ».

Le développement agricole et industriel local devient ainsi une priorité de manière à renforcer l'autonomie et la cohérence de la structure productive vénézuélienne.

Derrière la notion de développement endogène, il n'y a pas seulement des objectifs économiques, il y a également des objectifs d'inclusion sociale et d'accroissement de la participation des communautés locales aux décisions politiques et économiques.

A partir de 2007, le gouvernement bolivarien a lancé une seconde politique de réorganisation territoriale parallèle à la première, mais dans laquelle la dimension politique est beaucoup plus importante. Il y a là en effet une tentative de dépasser les structures capitalistes de pouvoir puisque l'autogestion et la démocratie directe sont mises en avant.

Dans cette nouvelle configuration, l'unité politique et territoriale de base est la commune, soit une cellule socio-environnementale composée de communautés. Ces communautés et communes sont destinées à être régies selon des formes de démocratie directe, tandis que l'unité directement supérieure, la ville communale est quant à elle sujette à référendum populaire.

La commune doit former le noyau d'une nouvelle approche de l'organisation sociale et territoriale

²⁶³⁶ DE LISIO (Antonio), « Les défis de l'aménagement régional au Venezuela », in COMPAGNON (Olivier), REBOTIER (Julien), REVET (Sandrine), *Le Venezuela au-delà du mythe. Chavez, la démocratie, le changement social*, *Op. cit.*, p. 208.

²⁶³⁷ *Ibid.*, p. 206.

dans laquelle les citoyens participent directement, pouvant ainsi adapter cette organisation à leurs besoins et à leur histoire.

Toujours dans cette optique, les communautés, communes et villes communales sont articulées au sein de districts fonctionnels, « constitués sur la base des caractéristiques historiques, socio-économiques et culturelles de l'espace géographique concerné, et en fonction des possibilités économiques qu'il semble opportun d'y développer dans l'intérêt du pays²⁶³⁸ ».

Le second plan socialiste de développement économique et social de la nation pour la période 2013-2019 visait à poursuivre et à approfondir cette démarche. Le deuxième point du plan fixe ainsi les objectifs suivants :

« 2.3.2. Garantir le transfert de compétences en ce qui concerne la gestion et l'administration de la chose publique à partir des instances institutionnelles régionales et locales vers les communautés organisées, les organisations de base et autres instances du Pouvoir Populaire comme stratégie de restitution totale du pouvoir au peuple souverain.

2.3.2.1. Mener à bien la consolidation d'un système d'articulation entre les différentes instances du Pouvoir Populaire dans le but de dépasser l'action locale pour en arriver à la sphère régionale et nationale en suivant le chemin de la construction d'un sous-système de Communes Districts Moteurs de Développement et Axes de Développement Territorial en accord avec les possibilités territoriales et le patrimoine culturel des habitants de chaque localité en prenant garde à la cohérence avec les plans de Développement Stratégique de la Nation.

2.3.2.2. Instaurer la notion de coresponsabilité autour du processus de planification communale, régionale et territoriale pour encourager la participation coresponsable de l'organisation populaire dans l'étude, l'établissement des grandes lignes et des actions stratégiques pour le développement des plans, œuvres et services, dans les communautés et les régions.²⁶³⁹ »

On voit bien apparaître la double volonté d'intégrer le territoire national, en prenant en compte les particularités culturelles, tout en insérant des éléments de planification démocratique. Cette dernière constituant peut-être le plus sûr levier pour dépasser le modèle capitaliste rentier dans laquelle est toujours enfermée la formation sociale vénézuélienne.

En effet, le processus de dépassement en est encore à un stade embryonnaire, ce que reconnaissait Hugo Chavez dans son introduction au second plan socialiste. Le principal problème semble lié à

²⁶³⁸ Plan de développement économique et social 2007-2013, cité in DE LISIO (Antonio), « Les défis de l'aménagement régional au Venezuela », *Op. cit.* p. 214.

²⁶³⁹ Second Plan socialiste de Développement économique et social de la nation, présenté par Hugo Chavez en juin 2012.

une situation de friction entre les anciennes structures de l'Etat vénézuélien qui relève de la démocratie représentative et les nouvelles structures organisées autour de la démocratie directe. Cette situation s'apparente à une situation de double pouvoir inhérente aux transitions d'un système politique à un autre.

b. L'intégration des ressources naturelles au projet de souveraineté économique : l'exemple des ressources agricoles

Parallèlement à la réorganisation territoriale, l'Etat bolivarien a également cherché à directement mobiliser les ressources naturelles pour renforcer l'autonomie du pays. Les ressources agricoles occupent une place cruciale dans ce projet étant donné qu'elles conditionnent la souveraineté alimentaire.

Le Venezuela est un pays dans lequel l'agriculture joue un rôle relativement faible dans l'économie. Alors qu'au début du XXe siècle, 70 % de la population était rurale, la montée en puissance de la production et des exportations pétrolières dans les années 1920-1930 ont fait chuter le secteur agricole. En 1990, seulement 12 % de la population était rurale, l'agriculture ne participait qu'à hauteur de 6 % du PIB, mais surtout le Venezuela était un importateur net de produits agricoles. En 1998, le Venezuela importait 80 % des produits nécessaires à sa consommation alimentaire. A ce déficit alimentaire s'ajoutait une situation d'inégalité agraire fondamentale puisque 5 % des propriétaires fonciers contrôlaient 75 % des terres agricoles²⁶⁴⁰.

En cohérence avec ses engagements pour la souveraineté économique, l'Etat Bolivarien a mené une politique visant à transformer le système agricole vénézuélien avec deux objectifs : rétablir la souveraineté alimentaire du pays et soutenir la petite et la moyenne paysannerie ; ces deux éléments devant se renforcer dialectiquement.

Cette orientation est directement inscrite dans la Constitution bolivarienne de 1999, aux articles 305, 306 et 307. Selon ces articles, l'Etat assume le rôle d'impulsion et de coordination de la réforme du système agricole, reléguant le marché au second plan.

Conformément à la Constitution, les grands axes de la politique agricole ont été :

- le soutien financier et technique à la production pour atteindre l'autonomie en matière

²⁶⁴⁰ MICHELUTTI (Lucia), *Small-scale farmers under socialist governments : Venezuela and the ALBA People's Trade Agreement*, London/The Haghe, International Institute for Environment and Development/HIVOS, 2012, p. 9.

alimentaire ;

- la réforme agraire et le soutien financier et technique aux petits et moyens agriculteurs ;
- l'organisation de la distribution pour permettre à la population d'accéder à la nourriture ;
- la réforme de l'organisation de la production dans les campagnes, notamment au travers de coopératives (art. 308 de la Constitution de 1998) ;
- la promotion de l'agro-écologie.

De 1999 à 2010 ces axes ont été mis en œuvre au travers d'une série de lois²⁶⁴¹ et de programmes successifs et parallèles dont un des plus célèbres a été la mission Mercal, « programme alimentaire prévoyant l'ouverture de supermarchés offrant des aliments à prix cassés ou « solidaires »²⁶⁴² ».

En 2010, la Banque agricole du Venezuela a lancé le plan « zero dette » destiné à compenser les pertes des fermiers affectés par de mauvaises récoltes.

En 2011, la mission Agro-Venezuela a été initiée afin de renforcer la sécurité alimentaire et d'apporter des prêts à faible taux d'intérêt, de l'équipement et une assistance technique.

2,3 milliards de dollars ont été consacrés au programme qui implique la banque agricole du Venezuela et le fond socialiste pour le développement agricole.

En 2011, ce programme concernait 586 000 agriculteurs et des prêts avaient été concédés permettant de mettre en valeur 775 000 hectares de terres. La mission vise à faire passer en quelques années la production alimentaire de 9 millions à 12 ou 14 millions de tonnes.

La priorité est donnée à la production de maïs, de riz, de soja, de tournesols, de canne à sucre, de café et de cacao.

Des accords ont été passés avec l'Argentine, le Brésil, la Biélorussie, l'Uruguay et l'Iran pour obtenir des technologies, des équipements mécaniques et des semences.

Les résultats des programmes gouvernementaux menés depuis 1999 ont été conséquents selon les chiffres officiels. En effet, en 2010, il a été constaté une augmentation de 48 % des terres mises en culture depuis 1998. Par produit également des avancées ont été réalisées puisque la production de riz a augmenté de 84 % sur la même période, atteignant 1,3 millions de tonnes par an et la

²⁶⁴¹ Loi sur la terre de 2001 ; loi sur la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire de 2008 ; loi sur la santé agricole intégrée de 2008 ; loi pour le développement de l'économie populaire de 2009 ; loi pour la promotion et le développement de la petite et moyenne industrie et unités de production sociale de 2009. *Ibid.*, p. 9.

²⁶⁴² DAGUERRE (Anne), « Les programmes de lutte contre la pauvreté au Venezuela », *Critique internationale*, n° 46, 2010/1, pp. 147-167, p. 157.

production de lait a augmenté de 47 %, atteignant 2,18 millions de tonnes par an²⁶⁴³.

Concernant la réforme agraire, toujours selon les chiffres gouvernementaux, 700 000 familles en auraient bénéficié. Certains problèmes ont toutefois été constatés comme la formation d'un marché noir des terres attribués par la réforme, la difficulté pour les paysans de s'organiser collectivement et le fait que la majeure partie des crédits fournis par les banques sont toujours destinés aux plus gros agriculteurs²⁶⁴⁴.

Ces difficultés sont semble-t-il liées aux structures économiques et sociales du pays et aux faibles traditions d'organisation paysanne dans les campagnes.

Une des voies choisies pour dépasser ce dernier problème a été de faire participer les agriculteurs, en particulier les petits paysans et travailleurs agricoles, au travers de noyaux de développement endogènes, de conseils communaux et de coopératives.

Le renforcement de la démocratie participative est ainsi un des axes de la mission Agro-Venezuela. Cette politique a par exemple été menée dans le village de Chuao, dans l'Etat d'Aragua, qui accueille une ancienne communauté afro-américaine ainsi qu'une célèbre plantation de cacao produisant sous la forme d'une coopérative. En 2005, le village est devenu un noyau de développement endogène impliquant la création de nouvelles coopératives pour renforcer la plantation, développer le tourisme local et la pêche artisanale mais également pour construire des infrastructures telles que des routes, des ponts, un centre de soin, des maisons et un lycée.

Chuao a par le passé souvent été l'objet des attentions de l'Etat central, notamment en raison de la qualité de son cacao, ce qui a soulevé le scepticisme de certains habitants concernant la création de nouvelles institutions.

Cependant, les travailleurs et les habitants se sont relativement vite approprié les mécanismes de démocratie participative. Même sans être forcément des idéologues du Bolivarisme, ils ont appris à s'impliquer dans les projets locaux et à donner leur avis, y compris et de plus en plus les femmes. Intégré(e)s à des organisations reliant les producteurs de cacao, les travailleurs ont également pu tisser des liens avec les paysans du village voisin de Chorini, échangeant des conseils sur la récolte du cacao ainsi que des services.

A plus large échelle, la coopérative de Chao se dirige vers une intégration dans un réseau public de production et de transformation du Cacao que l'Etat vénézuélien est en train de mettre en place avec l'aide technique de Cuba dans le cadre de l'ALBA-TCP.

²⁶⁴³ MICHELUTTI (Lucia), *Small-scale farmers under socialist governments : Venezuela and the ALBA People's Trade Agreement*, *Op. cit.*, p. 9.

²⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 10.

Le cacao a en effet été déclaré produit stratégique national en 2010, et produit de première nécessité en 2011 ; s'en suit une politique visant à augmenter la production (pour la faire passer de 30 000 tonnes en 2012 à 60 000 en 2019) et à la réorienter vers le marché intérieur, tout en faisant en sorte que soit mieux maîtrisé le processus de transformation sur le plan national²⁶⁴⁵.

On voit que concernant les ressources naturelles agricoles, mais on pourrait étendre le raisonnement à d'autres ressources, les mesures prises par l'Etat bolivarien ont de 1999 à 2012 surtout visé l'augmentation de la production et la réaffirmation de la souveraineté économique. Néanmoins, ces politiques ont également comporté une forte dimension sociale et d'*empowerment* des communautés locales, ce qui les distingue des politiques extractivistes classiques uniquement axées sur la maximisation des profits et des rentes.

On va voir que la dimension écologique n'a pas été totalement mise de côté dans la transition économique et sociale bolivariennes et qu'elle peut potentiellement prendre une importance croissante dans les décennies à venir si cette transition se poursuit.

c. Vers des modes de production éco-socialistes au Venezuela ?

« Promouvoir une nouvelle éthique socio-productive (5.1.2.) » et « promouvoir, au niveau national, la transformation des secteurs productifs selon la ligne tracée par l'éthique transformatrice du modèle économique socialiste, en insistant en particulier sur les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de l'élevage, de la gestion des déchets solides et celui de la forêt (5.4.2.1.) », sont deux axes prometteurs du programme de développement économique et social 2013-2019 légué par Hugo Chavez.

Les secteurs cités posent effectivement problème sur le plan environnemental et sont liés à un héritage extractiviste et primaire-exportateur que le Venezuela tente actuellement de dépasser.

S'il est délicat de prendre des mesures trop radicales dans le secteur du pétrole étant donné son importance pour l'économie nationale, des efforts ont déjà été fournis depuis 1999, notamment en matière d'agriculture et de pêche.

Concernant l'agriculture, le Venezuela est encore marqué par des pratiques agricoles

²⁶⁴⁵ MICHELUTTI (Lucia), *Small-scale farmers under socialist government : Venezuela and the ALBA People's Trade Agreement*, *Op. cit.*, p. 12.

industrielles hautement dommageables pour les écosystèmes et les agro-écosystèmes. La spécialisation et l'utilisation de paquets technologiques « intégrant semence de variété non locale d'importation, fertilisants et produits phytosanitaires adaptés²⁶⁴⁶ » ont entraîné des phénomènes d'homogénéisation, d'appauvrissement des agro-écosystèmes et de perte des cultivars locaux. Les ressources en eau ont également été affectées par les modèles agricoles industriels, surexploitées ou polluées par les produits phytosanitaires, générant des conflits entre différents types d'utilisateurs. Cela a notamment été constaté dans la région andine, zone agricole traditionnelle du Venezuela²⁶⁴⁷.

Vers la fin des années 1990, une prise de conscience écologique se produit visant à « remplacer les paquets technologiques hautement toxiques par une technologie plus verte ».

Avec l'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez, cette prise de conscience a continué de se diffuser, soutenues par des institutions gouvernementales (comme le Fonds national pour la recherche agricole (FONAIAP), ou l'Institut national de recherche agricole (INIA)) et se concrétisant dans le cadre des programmes de développement endogène.

Des associations d'agriculteurs, œuvrant à partir de noyau de développement endogène, ont ainsi développé des pratiques plus soutenables : création de station de production de semences ; utilisation de la fertilisation organique comme le composté de bœuf et de vache ou la *cachaza*, résidu organique de canne à sucre ; utilisation de systèmes de goutte-à-goutte pour réguler l'utilisation d'eau.

Il s'agit là d'initiatives qui partent de la base, du milieu paysan lui-même, qui sont parfois antérieures à l'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez mais qui ont trouvé à se déployer dans le cadre politique bolivarien. Cela a été le cas par exemple de l'Association des producteurs intégraux du *paramo* dans l'Etat de Mérida.

Effectivement, comme le rappelle Angéliaume et Tullet « La notion de développement endogène, aujourd'hui adoptée par certains paysans, ne fait que remettre en avant des principes anciens : diversité des productions pour éviter une forte dépendance au marché et satisfaire des besoins alimentaires, utilisation des déchets de l'exploitation...²⁶⁴⁸ ».

Les organismes publics comme l'INIA diffusent ces pratiques moins agressives et moins dépendantes du marché et des intrants. D'autres initiatives ont été encouragées par l'Etat pour

²⁶⁴⁶ ANGELIAUME (Alexandra), TULET (Jean-Christian), « Mutation maraîchère et accompagnement institutionnel dans les Andes vénézuéliennes (1950-2007) », in COMPAGNON (Olivier), REBOTIER (Julien), REVET (Sandrine), « Le Venezuela au-delà du mythe. Chavez, la démocratie, le changement social », *Op. cit.*, p. 194.

²⁶⁴⁷ LEROY (David) *et al.*, « Représentation et pratiques autour de la ressource en eau des producteurs maraîchers des Andes vénézuéliennes », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 13, n° 1, 2013, [en ligne], <http://vertigo.revues.org/13356>, (site consulté le 6 juin 2013) ; ANGELIAUME (Alexandra), TULET (Jean-Christian), *Op. cit.*, p. 194.

²⁶⁴⁸ ANGELIAUME (Alexandra), TULET (Jean-Christian), « Mutation maraîchère et accompagnement institutionnel dans les Andes vénézuéliennes (1950-2007) », *Op. cit.*, p. 196.

préserver les ressources en eau, protéger la biodiversité ou promouvoir l'utilisation des plantes médicinales.

L'agro-écologie a été mise en avant par le plan intégral de production agricole de 2007. Des réseaux d'apprentissages en agro-écologie ont par conséquent été mis sur pied permettant d'apporter un soutien aux paysans.

Une dynamique entre la base et le sommet semble ainsi s'être instaurée au Venezuela depuis la fin des années 1990 pour promouvoir des pratiques agricoles soutenables.

On constate également cette dynamique dans le domaine de la pêche.

Suite aux problèmes récurrents rencontrés par les petits pêcheurs vénézuélien en raison des techniques de pêches industrielles utilisées par les chalutiers géants au larges des côtes – surexploitation des bancs et destruction des coraux et autres écosystèmes marins – le gouvernement a interdit l'activité de ces navires dans les eaux territoriales²⁶⁴⁹.

Les communautés de pêcheurs ont été encouragées à prendre des décisions et à prendre des décisions collectivement. Certaines se sont dotées de coopératives qui décident désormais collectivement où et quand elles vont pêcher, la quantité à ramener et la taille des poissons qu'il convient de garder.

L'objectif est de combiner gestion durable et autosuffisance. De plus, les coopératives vendent leurs surplus aux entreprises de distribution de l'Etat de manière à approvisionner la population à des prix contrôlés. Les communautés de pêcheurs renforcent ainsi leur intégration aux écosystèmes mais également à la communauté humaine plus large qui les entoure, ce qui relève également d'une démarche écocentrée.

Il restera pour le Venezuela à généraliser de telles dynamiques écocentrées, en les étendant en particulier au secteur énergétique ; processus dont l'issue dépendra de la volonté politique du gouvernement et de sa capacité à encourager la participation à la base, mais également de rapports de force aux plans interne et international.

L'Equateur et la Bolivie ont également lancé un processus de transition pour dépasser leurs structures extractivistes. L'originalité de leur démarche tient à la mise en avant du concept d'origine autochtone de *buen vivir*.

²⁶⁴⁹ LÖWY (Michael), « Les luttes écosociales des indigènes », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013/1, pp. 55-66, p. 65 ; MAGDOFF (Fred), « Harmony and Ecological Civilization : Beyond the Capitalist Alienation of Nature », *Monthly Review*, Vol. 64, n° 2, [en ligne], <http://monthlyreview.org/2012/06/01/harmony-and-ecological-civilization>, (site consulté le 7 juin 2013).

B) Equateur et Bolivie : la voie vers le *Buen vivir*

Les Constitutions bolivienne de 2009 et équatorienne de 2008 ont marqué un pas de côté face aux conceptions anthropocentriques et dans bien des cas eurocentriques dominant les systèmes juridiques étatiques latino-américains, en introduisant dès leur préambule la notion de *buen vivir* ou « bien vivre » comme principe directeur d'un nouveau projet de société.

La notion de *buen vivir* découle de concepts des cosmologies autochtones d'Amérique andine comme le *sumak kawsay* des quechuas ou le *suma qamana* du peuple Aymara. Il s'agit d'un principe de vie et d'un guide pour l'action, en équilibre avec la communauté et la nature²⁶⁵⁰. Selon ces concepts la plénitude découle d'une harmonie avec les cycles de la nature, de la terre mère, et de toutes les autres formes de vie. On retrouve là une optique écocentrique partagée par d'autres peuples autochtones comme les Guaranis avec le *nandereko*, les Ashuars avec l'idée de *shiir waras*, ou les Mapuches avec le *kiime mongen*²⁶⁵¹.

Au travers des mouvements des peuples autochtones et de la convergence de leurs luttes avec celles d'autres segments des sociétés andines au début des années 2000, le concept de *buen vivir* a fait l'objet d'une traduction politique. Il est désormais une catégorie en permanente production et reproduction, selon les termes de l'économiste Alberto Acosta, l'ancien président de l'Assemblée constituante équatorienne²⁶⁵².

Le concept dans son acception politico-juridique s'oppose à la catégorie classique de développement si celui-ci est conçu comme un processus de progrès unidirectionnel calqué sur l'histoire des formations capitalistes occidentales²⁶⁵³.

La notion ne renvoie pas à une projection dans le futur, suivant un schéma évolutionniste, mais à un repère éthique pour vivre le présent et adapter les actions afin de renforcer l'harmonie d'un milieu socio-écologique.

De même, la notion de *buen vivir* inclut des valeurs à l'opposé de l'homogénéisation culturelle et naturelle, étant donné sa référence aux principes d'harmonie et de complémentarité avec tous les éléments du vivant humain et extra-humain. Il renvoie ainsi au pluralisme culturel et juridique, mais également à la diversité biologique, en tant que principes éthiques.

²⁶⁵⁰ GUDYNAS (Eduardo), « Buen Vivir : Today's tomorrow », *Development*, Vol. 54, n° 4, 2011, pp. 441-447, p. 442 ; VANHULST (Julien), BELING (Adrian E.), « Buen vivir et développement durable : rupture ou continuité ? », *Art. cit.*, p. 44.

²⁶⁵¹ VANHULST (Julien), BELING (Adrian E.), *Art. cit.*, p. 44.

²⁶⁵² HOUTART (François), « El concepto de sumak kawsai (buen vivir) y su correspondencia con el bien comun de la humanidad », *Ecuador Debate*, n° 84, 2011, pp. 57-76, [en ligne], <http://flacsoandes.org/dspace/handle/10469/3523>, (site consulté le 9 juin 2013), p. 59.

²⁶⁵³ GUDYNAS (Eduardo), *Art. cit.*, p. 442.

Le concept de *buen vivir* permet de réintégrer les multiples dimensions de la reproduction des milieux socio-écologiques – écologique, sociale, économique, culturelle – sans que l'économique dans sa dimension marchande ne soit dominant en dernière instance comme dans la vision orthodoxe du développement durable. Sur le plan juridique cela se traduit par plusieurs catégories de droits : droits politiques, droits économiques et sociaux, droit à l'environnement mais également droits de la nature elle-même.

Au vu de son riche contenu, la notion de *buen vivir* constitue par conséquent un point d'appui potentiellement très solide pour construire et mettre en œuvre une autre approche des ressources naturelles.

Dans cette optique, il s'agira désormais de voir comment, à la suite de l'adoption des nouvelles Constitutions, la notion de *buen vivir* a été traduite juridiquement en Equateur (a.) et en Bolivie (b.) et comment elle a éventuellement été concrétisée dans de nouvelles formes de gestion des ressources naturelles.

a. L'Equateur de la Constitution de Montecristi : vers la mise en œuvre du sumak kawsay en matière de gestion des ressources ?

La Constitution de l'Equateur, adoptée par référendum le 20 octobre 2008, fait du concept de *buen vivir* ou *sumak kawsay* le fondement du nouveau projet de société équatorien : il s'agit du cœur de ce que l'on pourrait qualifier de contrat socio-naturel²⁶⁵⁴. Le préambule interprète ainsi le *sumak kawsay* comme une nouvelle forme de vivre ensemble ou de coexistence citoyenne, dans le respect de la diversité et en harmonie avec la nature, qu'il s'agit de construire.

La Constitution s'appuie sur le principe de *buen vivir*, à la fois pour développer un ensemble de droits et pour poser les bases d'un modèle de développement original.

Sur le plan des droits (Titre II de la Constitution de 2008) on retrouve d'une part un ensemble de garanties essentielles à la reproduction sociale, expressément qualifiées de droits du *bien vivre* : droit au travail et à la protection sociale, droit à la santé, au logement, à la culture, à la communication, à l'éducation, à l'eau, à l'alimentation, à un environnement sain etc.

²⁶⁵⁴ En référence à Rousseau et également à l'ouvrage de Michel Serres, *Le contrat naturel*. SERRES (Michel), *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1996.

D'autre part, sans qu'une hiérarchie ne soit instaurée, la Constitution reconnaît des droits civils et politiques, individuels et collectifs, dans une optique de pluralisme culturel, Le texte fait ainsi des peuples autochtones, composantes de la nation équatorienne, des sujets de droit autonomes pouvant défendre en justice leurs droits collectifs, politiques économiques et culturels.

Enfin, la Constitution énonce des droits de la Nature.

Il s'agit là d'une des grandes innovations du texte, qui intègre ainsi pleinement l'impératif de reproduction écologique et place explicitement le projet de société équatorien dans une perspective biocentrique ou écocentrique plutôt qu'anthropocentrique²⁶⁵⁵.

La Nature ou *Pachamama* dans les conceptions des peuples autochtones andins, est reconnue sujet de droit. L'article 10 énonce qui sont les sujets de droits équatoriens : les personnes ; les communautés ; mais également la nature « sujet des droits que lui reconnaît la Constitution ». Il ne s'agit pas des mêmes droits que la personne humaine mais de droits propres²⁶⁵⁶.

Les articles 71 à 73 développent ces droits. Selon l'article 71 : « La nature ou Pacha Mama, où se reproduit et se réalise la vie, a droit au respect absolu de son existence et au maintien et à la régénération de ses cycles vitaux, de ses fonctions et de ses processus évolutifs. Toute personne, communauté, peuple ou nation, pourra exiger de l'autorité publique le respect des droits de la nature ». L'article 72 précise que « La nature a droit à la restauration. Cette restauration sera indépendante de l'obligation faite à toute personne d'indemniser les individus et les collectifs qui dépendent des systèmes affectés. » L'article 73 fixe quant à lui les obligations de l'Etat qui « devra prendre toute mesure de précaution et d'interdiction à l'égard des activités pouvant conduire à l'extinction d'espèces, à la destruction d'écosystèmes ou à l'altération permanente des cycles naturels. L'introduction d'organismes vivants ou inertes pouvant affecter de manière définitive le patrimoine génétique national est interdite ».

La résilience et l'intégrité des écosystèmes sont donc pleinement prise en compte dans le texte, ce qui se retrouve dans la vision du développement qu'il projette.

En effet, dans la Constitution de Montecristi le développement n'est pas un objectif *per se*, mais une articulation de processus devant garantir le *buen vivir*²⁶⁵⁷. Dès lors, l'économie n'est

²⁶⁵⁵ GUDYNAS (Eduardo), « Développement, droits de la Nature et Bien Vivre : l'expérience équatorienne », *Mouvements*, n° 68, 2011/4, pp. 15-37, p. 25.

²⁶⁵⁶ HERMITTE (Marie-Angèle), « La nature, sujet de droit ? », *Art. cit.*, p. 211.

²⁶⁵⁷ GUDYNAS (Eduardo), « Buen Vivir : Today's tomorrow », *Art. cit.*, p. 443.

plus au centre de la démarche, il est un élément parmi d'autres dans une démarche globale en vue de réaliser le bien vivre.

Ainsi l'article 275 rappelle que : « Le régime de développement est l'ensemble organisé, durable et dynamique des systèmes économiques, politiques, socioculturels et environnementaux qui garantissent la réalisation du *buen vivir*, du *sumak kawsay*. [...] Le *buen vivir* exige que les personnes, les communautés, peuples et nations jouissent effectivement de leurs droits, et puissent exercer leurs responsabilités dans le cadre de l'interculturalité, du respect de la diversité et de la coexistence harmonieuse avec la nature ».

Le développement est également conçu comme une dynamique d'intégration inter et transgénérationnelle.

Si les personnes, les communautés, les peuples et nations et leurs droits sont reconnus par la Constitution, il en va de même pour les générations futures (art. 395).

Le développement doit également promouvoir une organisation territoriale équilibrée, intégrant et articulant les activités économiques, socio-culturelles et administratives (art. 276 al. 6).

Ce sont des conditions pour assurer l'unité de l'Etat et garantir sa souveraineté (art. 276 al. 5 et 6).

Toutefois la Constitution perçoit la dynamique d'intégration comme devant aller au-delà de l'Etat, le mode de développement devant contribuer à insérer ce dernier de manière stratégique dans le contexte international, autant qu'à intégrer le continent latino-américain et contribuer à un système mondial démocratique et équitable (art. 276 al. 5).

Individus, générations, communautés, nations, continent, monde, nature sont donc pris en compte dans leur interdépendance dans cette vision d'un développement intégré fondée sur le *buen vivir*.

Reste à savoir comment cette vision peut s'appliquer à l'exploitation des ressources naturelles dans un pays dont les structures primaires-exportatrices le maintiennent pour l'instant à la périphérie du système capitaliste mondial.

Le plan national pour le *buen vivir* 2009-2013 a repris les grands axes de la Constitution de 2008 en associant étroitement *buen vivir* et nouveau modèle de développement. Le *buen vivir* y est ainsi défini comme : « un engagement pour le changement [...], permettant l'application d'un nouveau paradigme économique dont l'objectif ne se concentre pas sur les processus d'accumulation matérielle, mais bien sur la promotion d'une stratégie économique inclusive, durable et démocratique. [...] Ainsi le *buen vivir* se construit [...] à partir de la transition de l'actuel anthropocentrisme vers un biopluralisme [...]. Enfin, le *buen vivir* se construit également à partir des exigences en matière d'égalité et de justice sociale, et à partir de la reconnaissance, du dialogue

et de la valorisation des peuples et de leurs cultures, savoirs et modes de vie.²⁶⁵⁸ »

La mise en œuvre du nouveau paradigme de développement ne va cependant pas sans soulever d'importantes contradictions dans la période de transition ainsi ouverte.

Les tensions sont vives entre le gouvernement équatorien et les fractions de la société qui s'opposent radicalement au nouveau projet mais également avec des groupes dénonçant les incohérences de l'Etat en matière écologique ou de respect des droits des peuples autochtones.

Signes de ces tensions, l'adoption de la loi minière de 2009 en l'absence de consultation préalable des nationalités indigènes (alors qu'une telle consultation est imposée par l'article 57 de la Constitution) ou la tentative du gouvernement Correa de supprimer la personnalité juridique de l'importante association environnementale *Accion Ecologica*²⁶⁵⁹.

Cependant, des avancées concrètes positives montrent que la dynamique impulsée par la Constitution de 2008 n'est pas restée uniquement de l'ordre du discours.

Il en allait ainsi par exemple de l'initiative Yasuni ITT qui initiait une forme de gestion originale des ressources naturelles en Equateur, en accord avec la philosophie de la Constitution.

Le parc national Yasuni est une vaste région de 9820 km² de forêts équatoriales, extrêmement riche en biodiversité (plus d'espèces d'arbres à l'hectare que dans tous les Etats-Unis) et habitée par des communautés indigènes. Les trois villes d'Ishpingo, de Tambococha et de Tiptuni délimitent le périmètre de la zone. Cette région abrite trois grandes réserves de pétrole, dont la capacité totale est estimée à 850 millions de barils. La compagnie texane *Maxus Energy* qui avait découvert les réserves, s'était vue attribuer des concessions dans les années 1980 et 1990.

Suite aux luttes des communautés locales, les opérations d'extractions n'ont jamais pu démarrer à grande échelle.

En 2007, Raphael Correa a rendu public un projet de gel de l'exploitation pétrolière dans la zone. Le projet consistait à laisser le pétrole dans le sol de manière à préserver la biodiversité et à limiter les émissions de dioxyde de Carbone de l'Equateur (soit 400 millions de tonnes de gaz). En retour, l'Equateur a appelé les pays développés à participer à un fonds spécial garanti par le Programme des Nations Unies pour le Développement, à hauteur de la moitié des recettes que pourraient rapporter l'exploitation des gisements : soit trois milliards de dollars sur treize ans. Le fonds aurait été destiné à financer : des projets de lutte contre la déforestation et d'afforestation ; à soutenir le développement social (éducation, santé, habitat, emplois) ; à développer des sources d'énergie

²⁶⁵⁸ *Plan nacional para el Buen Vivir 2009-2013*, Secretaria Nacional de Planificacion y Desarrollo, cité in VANHULST (Julien), BELING (Adrian E.), « Buen vivir et développement durable : rupture ou continuité ? », *Art. cit.*, p. 46.

²⁶⁵⁹ BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Art. cit.*

renouvelables ; à investir dans la recherche et développement en matière de bioconnaissance²⁶⁶⁰.

Hormis quelques gestes d'Etats comme la Norvège ou l'Italie, la proposition n'a pas reçu de retour favorable de la part des pays riches. Le gouvernement équatorien est longtemps resté sur sa ligne, convaincu par une forte mobilisation interne en faveur du projet, mais face à la réaction négative des grandes puissances, le président équatorien Rafael Correa a finalement annoncé, le 15 août 2013, l'ouverture à l'exploitation des champs pétrolifères de la zone « ITT »²⁶⁶¹.

Le projet a cependant constitué une avancée marquante vers une autre conception des ressources naturelles et du développement. En effet, le projet Yasuni-ITT portait en lui la reconnaissance qu'un milieu dans son ensemble peut constituer une ressource à la fois pour les communautés humaines locales, mais également pour les équilibres écologiques locaux et mondiaux. Comme le rappelait Michael Löwy : « Dans le cas du parc Yasuni [...], le combat des communautés locales pour défendre leur environnement face à la voracité destructrice de l'oligarchie fossile a coïncidé pleinement avec la grande cause écologique du XXIe siècle : la prévention du réchauffement global²⁶⁶² ».

De ce point de vue « cette proposition doit donc être considérée comme une contribution indigène au monde entier²⁶⁶³ ».

Une proposition qui, par ailleurs, s'affrontait directement aux approches dominantes de règlement des questions environnementales, qui se fondent sur le marché et la financiarisation tout en laissant les sociétés transnationales exploiter des ressources agricoles et minières dans les milieux les plus fragiles de la planète.

Lors du sommet Rio + 20, l'Equateur a d'ailleurs fait du projet Yasuni-ITT un des piliers de sa proposition programmatique, basée sur le *buen vivir* et fort éloignée du paradigme de l'économie verte²⁶⁶⁴.

L'initiative Yasuni-ITT est en effet hautement représentative du paradigme du *buen vivir* puisque délaissant l'accumulation du capital, ainsi qu'un « bien-être dominant la nature, s'imposant à

²⁶⁶⁰ CHOUQUER (Gérard), « Délocalisation et dys-localisation dans le foncier contemporain », *Art. cit.*

²⁶⁶¹ L'avenir dira si les résistances locales peuvent redonner vie au projet Yasuni-ITT.

²⁶⁶² LÖWY (Michael), « Les luttes écosociales des indigènes », *Art. cit.*, p. 62.

²⁶⁶³ DE SOUSA SANTOS (Boaventura), « Epistémologies du Sud », *Etudes rurales*, n° 187, 2011/1, pp. 21-49, p. 23.

²⁶⁶⁴ Cette proposition est fondée sur cinq axes : « (1) le *buen vivir* dans le cadre de la plurinationalité et de l'interculturalité, (2) les droits universels de la nature, (3) une nouvelle architecture financière afin d'assurer des mécanismes de financement pour le développement durable, (4) un pilier culturel pour le développement durable considérant la culture comme l'axe qui articule les trois piliers traditionnels, et (5) l'initiative Yasuni-ITT comme exemple de mise en œuvre du *buen vivir*. VANHULST (Julien), BELING (Adrian E.), « Buen vivir et développement durable : rupture ou continuité ? », *Art. cit.*, p. 52.

la nature²⁶⁶⁵ », pour défendre les conditions de la diversité culturelle ainsi « que le droit de la nature à être protégée en tant qu'entité vivante chaque fois que la stabilité, et la régénération, de ses cycles vitaux est menacée²⁶⁶⁶ ».

Plus au sud de la cordillère des Andes, en Bolivie, le *buen vivir* est également devenu la référence d'un projet de société en rupture avec le néolibéralisme.

b. La Bolivie : la difficile voie hors de la dépendance

La Constitution bolivienne de 2009 ne développe pas le concept de *buen vivir* de la même manière que la Constitution de Montecristi. La notion y est surtout inscrite en tant que référence éthique²⁶⁶⁷, comme ensemble de valeurs devant guider le fonctionnement et les destinées de la société plurale bolivienne. L'article 8 énonce ainsi les différents concepts et principes qui participent au *buen vivir* : la notion aymara de *suma qamana* mais aussi les notions guarani de bonne vie (*teko kavi*), de la terre sans mal (*ivi maraei*) ou de voie vers la vie noble (*qhapaj nan*) ; le second alinéa fait appel à des valeurs relevant d'une culture progressiste plus vaste comme la liberté, l'égalité, la dignité, l'égalité des chances, la responsabilité, l'équité, la justice sociale, la complémentarité ou encore le bien commun.

Cet ensemble de valeurs, regroupées sous le concept de *buen vivir*, est au fondement de l'organisation politique, économique et social de l'Etat bolivien.

La Constitution prévoit que ce dernier est à la fois un Etat unitaire et plurinational, dont les structures sont plurielles tant sur le plan politique et juridique que culturel (Article 1), ce qui correspond à la reconnaissance des nations indigènes et de leur droit à la libre détermination (Article 2).

En cohérence avec cet idée de pluralisme, la Constitution pose le principe d'un modèle économique pluriel dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie et le *vivir bien* de toutes les Boliviennes et tous les Boliviens » (Article 306).

Plusieurs formes d'organisation économique sont ainsi reconnues : communautaire, étatique, privée et coopérative.

²⁶⁶⁵ Alberto Acosta in LE QUANG (Matthieu), « Le projet ITT : laisser le pétrole en terre ou le chemin vers un autre modèle de développement. Entretien avec Alberto Acosta », *A l'encontre, la brèche*, 2009, [en ligne], <http://alencontre.org/ameriques/amelat/le-projet-itt-laisser-le-petrole-en-terre-ou-le-chemin-vers-un-autre-modele-de-developpement.html>, (site consulté le 10 janvier 2012).

²⁶⁶⁶ DE SOUSA SANTOS (Boaventura), *Art. cit.*, p. 22.

²⁶⁶⁷ GUDYNAS (Eduardo), « Buen Vivir : Today's tomorrow », *Art. cit.*, p. 443., p. 442.

Ces formes ne sont pas hiérarchisées et sont protégées de la même manière par la Constitution (articles 307 à 310).

Cependant, la Constitution place l'Etat en situation de prééminence dans la direction des affaires économiques, marquant une rupture nette avec le modèle néolibéral.

La Constitution (Article 311) établit ainsi que l'Etat assure le rôle directeur en matière de développement économique et de planification, tout en reconnaissant que le processus de planification doit reposer sur la participation et la consultation des citoyens, (Article 316 al 1).

Pour pouvoir exercer sa fonction directrice, l'Etat est doté du contrôle sur les secteurs stratégiques de l'économie nationale (Article 316 al. 3)

Parmi ces secteurs, on trouve en bonne place celui des ressources naturelles, dont est reconnue l'importance cruciale pour l'économie bolivienne (Article 348 al 2). Les ressources naturelles sont ainsi déclarées propriété du peuple bolivien et leur administration est attribuée à l'Etat (Article 311 al 2). Sur ce point, l'Etat se voit assigné une mission (Article 355) : il doit assurer la commercialisation et l'« industrialisation » des ressources naturelles. Les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles doivent être redistribués et réinvestis pour promouvoir la diversification économique sur tout le territoire de l'Etat. Les processus de transformation doivent être réalisés en priorité sur le lieu de la production et créer des conditions qui favorise la compétitivité de la Bolivie sur le marché international.

A la différence de la Constitution équatorienne, et bien qu'elle garantisse le droit à un environnement sain et équilibré (Article 33.) la Constitution bolivienne ne reconnaît pas la Nature en tant que sujet de droit.

Cette omission a été réparée par l'adoption en décembre 2010 de la « Ley de Derechos de la Madre Tierra » qui érige la Mère Terre en sujet de droit. L'article 2 de la loi dispose ainsi que « l'Etat et chaque personne individuelle ou collective respectent, protègent et garantissent les droits de la Mère Terre pour le bien vivre des générations actuelles et futures ».

La Constitution bolivienne de 2009 fait également une place importante à la justice environnementale sous son aspect procédural.

Les juridictions agro-environnementales coiffées par le Tribunal agro-environnemental ont ainsi pour fonction de garantir les droits des citoyens et des communautés ainsi que la préservation de l'environnement (articles 186 à 189). Ces tribunaux sont compétents pour connaître de tous les litiges en lien avec les droits d'usage et d'accès aux ressources naturelles, à l'eau, aux terres, aux forêts et à la biodiversité. Ces juridictions peuvent ordonner l'arrêt d'activités portant atteinte aux

systèmes naturels et prendre des mesures conservatoires.

Comme la Constitution équatorienne, le texte suprême bolivien tente d'intégrer les multiples dimensions d'une vie sociale tendant vers l'harmonie : démocratie, pluralisme culturel, rapports équilibrés avec la nature. L'économie est bien sûr pris en compte, mais subordonné à la réalisation du *buen vivir*.

Concernant la mise en œuvre de l'orientation fixée par la Constitution, le MAS (Movimiento al Socialismo) a depuis son arrivée au pouvoir en 2006, mis en place un plan de développement national²⁶⁶⁸ visant à « décoloniser l'Etat » mais qui se heurte à la trajectoire passée de la formation économique et sociale bolivienne²⁶⁶⁹.

Cette trajectoire est celle de la spécialisation primaire-exportatrice et donc de la dépendance envers les activités extractives qui a encore été intensifiée par le processus d'ajustement néolibéral qui a démarré en 1985.

L'objectif de l'Etat Bolivien est bien de « dépasser l'étape de la production de matières premières » comme l'a rappelé en 2012 le vice-président Alvaro Garcia Linera²⁶⁷⁰.

A cette fin, la stratégie de l'Etat est, comme au Venezuela, de s'appuyer sur les ressources naturelles pour promouvoir l'industrialisation et la diversification de l'économie.

A long terme, il s'agirait de garantir les conditions de réalisation d'un socialisme communautaire, fondé sur des formes d'auto-organisation locale.

A court et moyen terme, l'Etat a fait le choix d'assumer deux fonctions, celle de diversifier l'économie et de redistribuer les revenus de la croissance.

Sur le plan pratique, il s'agit de lier les secteurs extractifs stratégiques (les hydrocarbures, les mines ou la génération d'électricité) aux secteurs générant des revenus et de l'emploi de manière stable (l'industrie, les services, l'agriculture) et à des pôles d'innovations afin de constituer une matrice économique équilibrée²⁶⁷¹.

²⁶⁶⁸ *Plan Nacional de Desarrollo*, Ministro de Planificación del Desarrollo, 2006, [en ligne], <http://www.planificacion.gob.bo/>, (site consulté le 10 juin 2013).

²⁶⁶⁹ KOHL (Benjamin), FARTHING (Lisa), « Material constraints to popular imaginaries : The extractive economy and resource nationalism in Bolivia », *Political Geography*, Vol. 31, 2012, pp. 225-235 ; MOLERO SIMARRO (Ricardo), PAZ ANTOLIN (Maria José), « Development Strategy of the MAS in Bolivia : Characterization and an Early Assessment », *Development and Change*, Vol. 43, n° 2, 2012, pp. 531-556, p. 535.

²⁶⁷⁰ POUPEAU (Franck), « La Bolivie entre Pachamama et modèle extractiviste », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013/1, pp. 109-119, p. 113.

²⁶⁷¹ *Plan Nacional de Desarrollo*, Op. cit., pp.91-93.

Les mesures phares allant dans ce sens ont été, entre autres :

- la renationalisation des hydrocarbures en 2006, qui a permis à l'Etat de toucher les fruits du boom des matières premières des années 2000 pour équilibrer ses finances et mener une politique de redistribution sociale ;
- le lancement d'une réforme agraire en 2006 ;
- l'impulsion d'une industrialisation de l'exploitation des ressources naturelles afin de remonter les chaînes de valeur vers des activités à plus forte valeur ajoutée ;
- des programmes de construction d'infrastructures afin d'intégrer les différentes composantes du territoire, dont un important programme d'électrification des zones rurales, basé sur les énergies renouvelables, dans une optique de développement endogène (projet IDTR – *Infraestructura Descentralizada para la Transformacion Rural*)²⁶⁷².

Des résultats positifs ont été obtenus durant les deux premiers mandats d'Evo Morales. En effet, la dette publique a été partiellement épongée passant de 24,8 % du PIB en 2005 à 11,7 % en 2011. Les prix à la consommation ont diminué. La pauvreté a été réduite de 60,6 à 49,6 % entre 2005 et 2010 et la pauvreté extrême est passée de 38 % à 25 %. Selon le PNUD, l'Etat bolivien est le pays latino-américain qui redistribue le plus aux populations les plus défavorisées. Les investissements publics dans les infrastructures, les écoles et les centres hospitaliers ont augmenté²⁶⁷³, ainsi que dans l'industrialisation du secteur des matières premières²⁶⁷⁴.

Cependant, le gouvernement Morales s'est heurté à de lourdes contradictions internes ainsi qu'aux faiblesses intrinsèques de l'économie bolivienne qui la rendent hautement dépendante d'acteurs extérieurs. Il faut rappeler à ce titre que la Bolivie est le pays le plus pauvre d'Amérique latine, qui ne dispose plus d'accès direct à la mer depuis la guerre du Pacifique avec le Chili (1879-1884).

Sur le plan interne, le gouvernement s'est heurté à l'oligarchie nationale, en particulier celle qui contrôle le complexe agro-industriel dans les provinces de l'Est du pays. Cette force sociale s'est opposée à la réforme agraire, en limitant la portée²⁶⁷⁵. Elle a également été derrière les mouvements

²⁶⁷² PANSERRA (Mario), « Renewable energy for rural areas of Bolivia », *Art. cit.*, p. 6699.

²⁶⁷³ POUPEAU (Franck), « La Bolivie entre Pachamama et modèle extractiviste », *Art. cit.*, pp. 118-119.

²⁶⁷⁴ MOLERO SIMARRO (Ricardo), PAZ ANTOLIN (Maria José), « Development Strategy of the MAS in Bolivia : Characterization and an Early Assessment », *Art. cit.*, pp. 545-546.

²⁶⁷⁵ MOLERO SIMARRO (Ricardo), PAZ ANTOLIN (Maria José), « Development Strategy of the MAS in Bolivia : Characterization and an Early Assessment », *Art. cit.*, pp. 540-541.

de protestation contre la nouvelle Constitution durant la période 2007-2009.

Une tension est également apparue entre le gouvernements et une partie de sa base électorale, notamment les Peuples autochtones à propos de la poursuite des activités extractives ou de grands travaux d'infrastructures. Cette tension s'est notamment cristallisée autour du projet routier devant traverser la zone protégée du Territorio Indígena y Parque Nacional Isiboro-Secure (TIPNIS). Une polémique est née autour du possible lien entre ce projet et les réseaux transcontinentaux IIRSA soutenus par le Brésil, lien démenti par le gouvernement²⁶⁷⁶. Quoiqu'il en soit, en 2011, les communautés autochtones locales ont mené des marches de protestations contre le projet qui avait été déclenché sans qu'elles aient été consultées au préalable comme l'oblige la nouvelle Constitution (notamment l'Article 343).

Après avoir adopté dans un premier temps une attitude répressive, le gouvernement Morales a choisi de renoncer au projet et le parc TIPNIS a été érigé en « zone intangible » par la loi n° 180 du 24 octobre 2011²⁶⁷⁷.

Ces tensions révèlent les grandes contraintes dans laquelle se trouve prise la Bolivie pour transformer son modèle productif.

La Bolivie est en effet fortement dépendante envers les sociétés transnationales étrangères, en particulier du point de vue technique. Cette dépendance limite les capacités d'action et d'investissement de l'Etat dans le secteur qui s'avère le plus stratégique de l'économie, à savoir la transformation des produits de base, qui pourraient lui conférer des revenus pour diversifier l'économie.

Comme le notait Alvaro Garcia Linera dépasser le stade extractif « ne s'obtiendra pas en paralysant l'appareil productif, en contrevenant à l'excédent qui vient des matières premières et en régressant vers une économie d'auto-subsistance qui nous assignerait seulement à un niveau de vulnérabilité pire qu'avant, avec l'abdication totale de quelque type de souveraineté (dont la base matérielle repose en ce que le pays puisse vivre et manger de son travail) [...]»²⁶⁷⁸ »

Si cette réflexion n'absout pas le gouvernement Morales de toute erreur d'orientation, comme une insuffisante attention aux investissements de moyen et long-terme²⁶⁷⁹ ou aux capacités

²⁶⁷⁶ POUPEAU (Franck), *Art. cit.*, p. 116.

²⁶⁷⁷ BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Art. cit.*

²⁶⁷⁸ POUPEAU (Franck), « La Bolivie entre Pachamama et modèle extractiviste », *Art. cit.*, p. 113.

²⁶⁷⁹ MOLERO SIMARRO (Ricardo), PAZ ANTOLIN (Maria José), « Development Strategy of the MAS in Bolivia : Characterization and an Early Assessment », *Art. cit.*, p. 553.

d'innovations au niveau local, on doit reconnaître que l'Etat Bolivien dispose de marges de manœuvre pour le moins limitées, cela en raison de l'histoire du pays et de sa place dans la division internationale du travail capitaliste. Cette situation qui concerne au premier chef la Bolivie, concerne également l'Equateur et le Venezuela ainsi que toute formation périphérique qui se doterait d'un projet souverain dans les années à venir.

Une voie pour desserrer les contraintes provient peut-être d'alliances stratégiques avec des puissances dont la vision des relations économiques internationales dépasse la logique du profit immédiat, comme la Chine, si sa ligne ne dévie pas radicalement. Une solution durable passera cependant par des formes de régionalisation économique alternatives, ce que l'ALBA-TCP a laissé entrevoir depuis le milieu des années 2000.

§2. L'ALBA-TCP : vers la mise en commun des ressources au niveau régional ?

L'Alliance Bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et le Traité de Commerce des Peuples (ALBA-TCP) forment ensemble une structure d'intégration régionale fondée sur une approche alternative des échanges commerciaux et du développement.

Bien que découlant de pourparlers entre Cuba et le Venezuela remontant à la fin des années 1990, l'ALBA est formellement née d'un accord signé entre les deux pays en novembre 2004. L'intégration de la Bolivie en 2006 a été l'occasion d'adopter le Traité de Commerce des Peuples. Ces trois pays ont par la suite été rejoints par le Nicaragua en 2007, la Dominique en 2008, l'Equateur, Antigua et Barbuda ainsi que Saint Vincent et les Grenadines en 2009. En février 2012, le Surinam et Sainte-Lucie ont adhéré à l'organisation en tant que membres spéciaux et Haïti est devenu un membre à part entière. En 2008, le Honduras avait adhéré à l'ALBA-TCP, mais le coup d'Etat survenu en 2009 a entraîné le retrait du pays.

L'ALBA a été créée dans un contexte de refus du néolibéralisme en Amérique latine et de réaffirmation des souverainetés face à l'emprise politique et économique des Etats-Unis²⁶⁸⁰.

²⁶⁸⁰ FERNANDEZ (Farid), « ALBA-TCP et CELAC : instruments d'une politique indépendante et souveraine », *Revue générale de droit international public*, Vol. 116, n° 3, 2012, pp. 557-564.

Les valeurs de solidarité, de complémentarité, de justice et de coopération qui sous-tendent l'ALBA-TCP, font de ce partenariat régional un contre-modèle par rapport aux projets d'intégration régionaux fondés uniquement sur les principes du libre-échange²⁶⁸¹.

L'idée de l'ALBA a en effet été proposée par le Venezuela et Cuba en opposition directe au projet de Zone de Libre-Echange des Amériques porté par les Etats-Unis et dont l'ALENA était censée constituer la première étape²⁶⁸².

Si les pays membres de l'organisation, participent également à d'autres initiatives régionales comme le MERCOSUR ou l'UNASUR qui participent également d'une certaine volonté d'affranchissement par rapport au centre états-unien, l'ALBA-TCP s'inscrit quant à elle dans un projet à long terme de dépassement de la logique capitaliste²⁶⁸³.

Les initiatives qui sont prises en son sein sont en effet basées sur l'idée que les impératifs de la société doivent reprendre le pas sur ceux du marché.

Les Etats jouent ainsi un rôle central dans tous les aspects de cette construction²⁶⁸⁴, y compris dans ses aspects économiques, au travers des entreprises publiques. Ce rôle économique de premier plan des Etats est d'ailleurs à l'image de celui que leur confient les Constitutions du Venezuela, de la Bolivie ou de l'Equateur.

Ce cadre institutionnel laisse entrevoir des possibilités intéressantes pour développer une approche différente des ressources naturelles et de leur gestion à l'échelle internationale. Une approche qui pour l'instant reste concentrée sur le développement conjoint des pays membres et le renforcement de la souveraineté économique mais qui pourrait peut-être à terme déboucher sur des formes de gestion plus avancées sur le plan écologique ; c'est ce que laisse envisager l'approbation par les membres de l'ALBA-TCP de la Déclaration finale de la Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Mère Terre qui s'est tenue à Cochabamba en avril 2010²⁶⁸⁵.

²⁶⁸¹ RONCALLO (Alejandra), « Cosmologies and Regionalisms from 'Above' and 'Below' in the post-cold war Americas : the Relevance of Karl Polanyi for the 21st century », *Third World Quarterly*, Vol. 34, n° 7, 2013, pp. 1145-1158.

²⁶⁸² KELLOGG (Paul), « ALBA and UNASUR – The Emergence of Counter-hegemonic Regional Associations in Latin America and the Caribbean », Congress 2012, CFHSS, Annual Conference, CASID/ACEDI, and Society for Socialist Studies (SSS-SES), University of Waterloo, Waterloo, Ontario. [en ligne], http://auspace.athabasca.ca:8080/.../Kellogg,%20Paul_201..., (site consulté le 13 juin 2013), p. 3.

²⁶⁸³ MUHR (Thomas), « TINA go home ! ALBA and the Re-theorizing Resistance to Global Capitalism », *Cosmos and History : The Journal of Natural and Social Philosophy*, Vol. 6, n° 2, 2010, pp. 27-54.

²⁶⁸⁴ HART-LANDSBERG (Martin), « ALBA and the promise of cooperative development », *Monthly Review*, Vol. 62, n° 7, 2010, pp. 1-17, p.15.

²⁶⁸⁵ Sur cette Conférence et la Déclaration finale voir HOUTART (François), « La conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère », *Mouvements*, n° 63, 2010/3, pp. 82-87.

Afin d'aborder les potentialités de l'ALBA-TCP pour élaborer des modèles alternatifs de gestion des ressources naturelles et de développement on reviendra en premier lieu sur les principes directeurs de l'organisation, ses objectifs et les instruments dont elle s'est dotée pour les concrétiser (A.). En second lieu, on se focalisera sur les projets menés au sein de l'ALBA-TCP en matière agricole et énergétique (B.).

A) Objectifs, principes et mécanismes de l'ALBA-TCP : un projet institutionnel contre-hégémonique²⁶⁸⁶ au service d'un développement conjoint

Contrairement à la majorité des systèmes d'intégration régionale à l'œuvre en Amérique latine, y compris l'UNASUR²⁶⁸⁷, les objectifs généraux de l'ALBA-TCP dépassent l'instauration d'une zone de libre échange et d'expansion pour les sociétés transnationales privées. Dès le départ du projet, les membres fondateurs de l'ALBA-TCP, le Venezuela et Cuba, ont en effet été conscients des risques que faisaient peser une telle politique sur la souveraineté économique.

L'ALBA-TCP vise la mise en place d'un système régional d'intégration économique orienté vers un développement coopératif et coordonné. L'objectif étant que la souveraineté économique de chacun des membres de l'organisation soit renforcée au sein d'un ensemble lui-même plus autonome face à l'économie mondiale. L'utilisation de la notion de zone de développement économique conjoint/partagé par les membres de l'organisation reflète cette volonté²⁶⁸⁸.

Pour cela des structures d'investissement, de production et d'échange intégrées et coordonnées au niveau régional doivent surgir afin de pallier les faiblesses de chaque économie nationale et de l'ensemble²⁶⁸⁹. L'idée de complémentarité est ici centrale, à bien distinguer de l'idée de l'interdépendance des avantages comparatifs propre aux théories libre-échangistes.

Pour que ces structures soient les moins possibles dépendantes de l'économie mondiale, le rôle des Etats est pensé comme central²⁶⁹⁰. C'est à eux qu'il revient de coordonner et de planifier les différents aspects du développement pour que la complémentarité prenne corps, que les avantages

²⁶⁸⁶ KELLOGG (Paul), « ALBA and UNASUR – The Emergence of Counter-hegemonic Regional Associations in Latin America and the Caribbean », *Op. cit.*, p. 6.

²⁶⁸⁷ LAMBERT (Renaud), « Vers la constitution d'un bloc sud-américain. Le Brésil s'empare du rêve de Bolivar », *Le Monde Diplomatique*, n° 711, juin 2013, pp. 4-5.

²⁶⁸⁸ Plan d'action pour le développement du commerce dans la zone de développement économique conjoint de l'ALBA-TCP. 17 octobre 2009, VII sommet extraordinaire de l'ALBA-TCP, Cochabamba, Bolivie, [en ligne], <http://www.alba-tcp.org/>, (site consulté le 13 juillet 2012).

²⁶⁸⁹ APONTE-GARCIA (Maribel), « Regional Trade, Grandnational Enterprises and Food Sovereignty in the ALBA-TCP : Strategic Regionalism for 21st Century Socialism », 'ALBA-TCP and the Future of Regional Integration Conference', London Metropolitan University, 2011, [en ligne], http://cicia.uprrp.edu/.../maribel_aponte_CHAPTER_LIBR..., (site consulté le 13 juillet 2012), p. 8.

²⁶⁹⁰ Principe n°1 de la Déclaration conjointe de La Havane du 14 décembre 2004 établissant les principes de l'ALBA, in *Building an Inter-Polar World*, Recueil des sommets de l'ALBA-TCP 2004-2010, [en ligne], <http://www.alba-tcp.org/>, (site consulté le 13 juillet 2012), p. 6.

de chaque pays se complètent²⁶⁹¹.

L'ALBA-TCP est également orienté vers un développement inclusif dans lequel les politiques économiques, sociales et environnementales sont articulées. Les objectifs d'augmentation du niveau de vie des populations, de satisfaction des besoins essentiels et de préservation des systèmes naturels sont censés être pris en compte au même niveau que le renforcement des capacités économiques.

Les structures de production et d'échange régionales doivent par conséquent être déterminées par ces stratégies de développement globales. Là encore le rôle de l'Etat est jugé crucial²⁶⁹².

L'ALBA-TCP se présente ainsi comme un projet de déconnexion collective et raisonnée de l'économie mondiale capitaliste sans que soient rompus tous les liens avec le monde extérieur²⁶⁹³.

Les pays membres de l'ALBA-TCP se sont accordés sur un certain nombre de principes opérationnels, de concepts et de mécanismes dont la raison d'être est de faire surgir les dynamiques de développement coopératif envisagées.

Sur le plan du commerce entre les membres de l'ALBA-TCP, trois principes opérationnels peuvent être distingués²⁶⁹⁴ : le traitement spécial et différencié (principe n° 2 de la Déclaration de décembre 2004 sur les principes directeurs de l'ALBA), le principe de solidarité et de non-réciprocité dans les échanges (article 5 des principes fondamentaux du TCP adoptés le 17 octobre 2009) et le principe de compensation des échanges de biens et de services (article 9 de l'accord ALBA-TCP d'avril 2006).

Ces principes ne sont pas des innovations propres à l'ALBA. Ils proviennent de plusieurs sources : des propositions avancées par la CNUCED dans les années 1960 pour réglementer le commerce international, mais aussi du mode de fonctionnement du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) qui réglait les échanges au sein du bloc soviétique et auquel a participé Cuba jusqu'à la chute de l'URSS. On retrouve donc certains principes avancés dans les années 1970 par les textes sur le Nouvel Ordre Economique International qui puisaient également à ces sources.

Le principe de compensation des échanges de biens et de services signifie que dans la mesure du possible, les échanges seront compensés sans dépenses monétaires. Par des accords mutuels les pays membres définissent leurs besoins respectifs et ce qu'ils peuvent apporter en

²⁶⁹¹ Principe n°3 de la Déclaration conjointe du 14 décembre 2004.

²⁶⁹² Principe n°1 de la Déclaration conjointe du 14 décembre 2004

²⁶⁹³ HART-LANDSBERG (Martin), « ALBA and the promise of cooperative development », *Art. cit.*, p. 3

²⁶⁹⁴ APONTE-GARCIA (Maribel), « Regional Trade, Grandnational Enterprises and Food Sovereignty in the ALBA-TCP : Strategic Regionalism for 21st Century Socialism », *Op. cit.*, p. 8.

échange. Le Venezuela dispose ainsi d'importantes ressources énergétiques et des compétences techniques nécessaires pour les exploiter ; La Dominique est un important producteur de fruits tropicaux ; Cuba dispose de capacités reconnues en matière de services d'éducation et de santé etc. A partir de ces possibilités et sur la base du principe général de complémentarité, les pays membres se soutiennent mutuellement sans forcément passer par des échanges monétaires même si cette possibilité est envisageable²⁶⁹⁵.

Le principe du traitement spécial et différencié implique que le niveau de développement et la taille des pays parties à l'ALBA-TCP doit être pris en compte lors de la fixation des règles et des termes des échanges. Les conditions qui peuvent être imposées à un pays comme Haïti en retour de certains avantages qu'on lui accorde ne seront pas les mêmes que celles applicables au Venezuela ou à Cuba par exemple. Les principes plus généraux de solidarité et de coopération doivent être appliqués.

Autre application de ces principes généraux, le principe de non-réciprocité dans les échanges. Il signifie qu'un pays ne doit pas nécessairement attendre en retour des avantages qu'il accorde, une compensation strictement équivalente. Le pétrole qu'accorde le Venezuela pourra par exemple être compensé par des fournitures de services de soins, ou des livraisons de produits agricoles ou miniers. L'objectif est plutôt la satisfaction des besoins que l'accumulation monétaire, même si les échanges doivent rester équilibrés.

Sur le plan de la production de biens et de services, les parties à l'ALBA-TCP s'engagent à réaliser des investissements mutuels et à coordonner la mise en place de chaînes de production régionales dans le cadre des projets et des entreprises « Grannational » ou « super-étatique ».

Le concept de « Grannational » ou « Super-Etat » qui a été formalisé en janvier 2008 lors du VIème sommet de l'organisation à Caracas, découle de la coordination commune, par les Etats membres, de projets économiques, sociaux, culturels ou environnementaux. Il renvoie à la fois au projet Bolivarien d'unification politique de l'Amérique latine et à un rejet commun par les parties à l'ALBA du cadre néolibéral et de la domination du marché²⁶⁹⁶.

²⁶⁹⁵ Un exemple de ce type d'échange sans recours à l'équivalent monétaire a été l'échange de services médicaux cubains contre du pétrole vénézuélien. Cuba a ainsi envoyé 15 000 docteurs pour pourvoir en personnel les nouvelles cliniques vénézuéliennes contre des approvisionnements en pétrole. KELLOGG (Paul), « ALBA and UNASUR – The Emergence of Counter-hegemonic Regional Associations in Latin America and the Caribbean », *Op. cit.*, p. 5.

²⁶⁹⁶ Résolution du VIe sommet de l'ALBA-TCP tenu à Caracas, Venezuela, Janvier 2008 : « Conceptualisation du projet d'entreprises Grannational dans le cadre de l'ALBA », in *Building an Inter-Polar World*, *Op. cit.*, p. 51.

Les projets « Grannational » viennent ainsi encadrer et concrétiser les objectifs d'intégration régionale fixés par l'ALBA-TCP dans différents domaines : industriels, énergétiques, scientifiques, culturels ou politiques par exemple. Ils découlent de l'initiative conjointe d'au minimum deux pays membres de l'ALBA-TCP et doivent servir les intérêts généraux de l'organisation régionale²⁶⁹⁷.

Ces projets n'impliquent pas nécessairement la création des structures appelées « Entreprises Grannational » (EGN), ils peuvent être réalisés au moyen des capacités existantes dans chacun des Etats. Cependant, les EGN sont appelées à jouer un rôle fondamental dans l'impulsion, l'organisation et la réalisation de la production à l'échelle de la zone de développement conjoint de l'ALBA-TCP.

Les EGN sont des entreprises publiques plurinationales auxquelles peuvent participer deux ou plusieurs Etats membres. Là encore le champ d'intervention de ces entreprises est vaste et comprend l'agriculture, le secteur minier, l'industrie, l'énergie et la fourniture de service etc. Leur fonctionnement repose sur les principes de planification et de contrôle national sur les ressources naturelles.

Ces structures se veulent ainsi opposées aux sociétés transnationales et en rupture avec la logique d'accumulation capitaliste. Leur objectif est d'assurer la satisfaction des besoins et leur propre pérennité dans leurs domaines d'intervention.

En lien avec la volonté de dépassement de la logique capitaliste, les EGN sont également conçues pour jouer, dans le cadre des « projets Grannational », un rôle structurant sur les chaînes de production régionales et servir de pôles d'attraction et de coordination pour les investissements et la production des secteurs privés et coopératifs²⁶⁹⁸.

Un certain nombre de principes directeurs ont été conçus pour guider le déploiement de ces EGN:

- Elles doivent prendre en compte les complémentarités des pays membres et leurs ressources respectives pour mettre en œuvre leurs plans de production.
- Elles doivent prioritairement tenir compte du marché intérieur de l'ALBA en vue de satisfaire ses besoins, qu'il s'agisse du secteur de la production ou du secteur de la consommation. Seuls les surplus de la production doivent être destinés au marché mondial.
- Les EGN doivent intégrer à leur planification à la fois les nécessités de la satisfaction des besoins et d'une production efficiente, en dégagant des prix équitables.
- Les EGN doivent tenir compte de la complémentarité entre la société et la nature en

²⁶⁹⁷ Résolution du VIe sommet de l'ALBA-TCP tenu à Caracas, Venezuela, Janvier 2008 : « Conceptualisation du projet d'entreprises Grannational dans le cadre de l'ALBA », in *Building an Inter-Polar World*, *Op. cit.*, p. 51-52

²⁶⁹⁸ APONTE-GARCIA (Maribel), « Regional Trade, Grandnational Enterprises and Food Sovereignty in the ALBA-TCP : Strategic Regionalism for 21st Century Socialism », *Op. cit.*, p.11.

exploitant de façon rationnelle les ressources naturelles.

- Elles doivent enfin respecter les principes de solidarité et de justice et promouvoir des conditions de travail décentes ainsi qu'une répartition équitable des richesses²⁶⁹⁹.

Afin de faciliter le commerce et de dégager les capacités d'investissement nécessaire à l'intégration régionale, les Etats parties à l'ALBA-TCP ont envisagé la création de structures financières et monétaires communes.

En janvier 2008 à Caracas, les Etats parties ont adopté l'Acte fondateur de la Banque de l'ALBA. Cette Banque est une institution de droit international public dotée de la personnalité juridique.

La fonction de la banque est de financer à la fois des projets de développement économique et des projets sociaux et environnementaux. Elle est également chargée de créer et de gérer des fonds spéciaux destinés à la solidarité sociale ou aux situations de catastrophe naturelles.

La Banque est soumise aux principes généraux de l'ALBA à savoir, la solidarité, la justice et la prise en compte de l'interdépendance entre la société et la nature.

Toujours en 2008, les membres de l'ALBA-TCP ont pris la décision de mettre en place à terme une zone monétaire commune. La création d'une unité de compte commune baptisée SUCRE (pour système unitaire de compensation régionale), d'une chambre de compensation et d'un fonds de stabilisation et de réserve a permis de poser les premiers piliers de cette organisation monétaire.

L'objectif de cette structure monétaire et financière est de faciliter les échanges et les investissements à l'intérieur de la zone de développement conjointe. Elle se veut également un moyen pour cette zone de renforcer son indépendance vis à vis du dollar et des marchés financiers mondiaux²⁷⁰⁰.

Selon une analyse récente, un parallèle pourrait être tracé entre l'ALBA et l'ancienne Union Européenne des Paiements (UEP), une structure mise en place dans les années 1950 dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique. Il s'agissait alors de créer des marges de manœuvre pour la remise en état des économies européennes, affaiblies par la guerre et incapables de fonctionner correctement sous un régime de libéralisation des échanges et des investissements. L'espace économique ainsi créé offrait une protection face aux économies plus puissantes tout en favorisant les échanges et les investissements en son sein. Les échanges et compensation financières

²⁶⁹⁹ Résolution du VIe sommet de l'ALBA-TCP de 2008, « Conceptualisation du projet d'entreprises Grannational dans le cadre de l'ALBA », in *Building an Inter-Polar World, Op. cit*, p.53.

²⁷⁰⁰ Déclaration conjointe lors du IIIe sommet extraordinaire de l'ALBA-TCP de novembre 2008, Caracas, Venezuela, in *Building an Inter-Polar World, Op. cit*, p. 66.

au sein de l'Union étaient également réglés de manière à respecter l'intérêt général du bloc économique et non celui de ses membres les plus puissants. L'UEP a ainsi permis aux économies européennes de ne pas totalement être étouffées par la concurrence des Etats-Unis²⁷⁰¹.

Par la mise en place d'un ensemble institutionnel dédié à soutenir un développement coopératif les membres de l'ALBA-TCP confirment leur volonté de créer un espace contre-hégémonique en marge de la globalisation capitaliste.

Par ailleurs, on doit noter l'influence des principes de l'ALBA-TCP sur le fonctionnement et les actions de l'UNASUR, organisation à l'origine plutôt orienté vers le soutien à l'expansion des sociétés capitalistes brésiliennes²⁷⁰². Signe peut-être que pour véritablement quitter l'orbite de l'hégémonie américaine et poser les bases d'un monde multipolaire, des stratégies de développement hétérodoxes sont nécessaires.

Il s'agira désormais de voir comment les principes et mécanismes de l'ALBA-TCP sont appliqués aux domaines touchant à la gestion des ressources naturelles.

B) Initiatives pour une gestion intégrée des ressources naturelles au sein de l'ALBA : les cas de l'agriculture et de l'énergie

L'ALBA-TCP est le cadre de réalisation de projets de coopération dans des domaines variés. Les divers mécanismes et institutions élaborés en son sein ont pour fonction d'aider à la mise en place de réseaux de production et d'échange qui entraînent un développement pour les pays membres sur la base de logiques autres que celles du système capitaliste mondialisé. Il s'agit de donner la priorité à la satisfaction des besoins plutôt qu'à l'accumulation des profits et à la complémentarité plutôt qu'à la concurrence et à la compétitivité.

Deux domaines permettent d'illustrer l'application de ces institutions et de ces logiques à la gestion des ressources naturelles : il s'agit de la production agricole et énergétique.

Dans ces deux secteurs, l'objectif est d'atteindre la souveraineté alimentaire et énergétique de chacun des pays membres tout en renforçant l'autonomie de la zone de développement conjoint. Il s'agit donc de tirer parti des potentiels naturels des pays membres dans l'intérêt général, ce qui

²⁷⁰¹ HART-LANDSBERG (Martin), « ALBA and the promise of cooperative development », *Art. cit.*, pp. 12-13.

²⁷⁰² KELLOGG (Paul), « ALBA and UNASUR – The Emergence of Counter-hegemonic Regional Associations in Latin America and the Caribbean », *Op. cit.*, p. 6.

suppose une certaine coordination et une organisation spécifique des filières de production et d'échange.

Sur le plan agricole et alimentaire, la volonté des pays membres de l'ALBA-TCP est claire : il s'agit de rompre avec la dépendance vis à vis des marchés mondiaux, dont les prix sont actuellement soumis à la spéculation financière et aux pressions liées à la production d'agrocarburants.

Le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire doivent par conséquent être garantis autrement que par le recours au marché mondial et aux grandes entreprises de l'agrobusiness. Cette optique se distingue donc des conceptions orthodoxes sur la sécurité alimentaire qui sont encore dominantes au sein des organisations internationales.

De manière liée à cet objectif de souveraineté alimentaire mais aussi pour des questions de rééquilibrage économique et social, il est également question de soutenir la petite et moyenne paysannerie²⁷⁰³.

Pour les membres de l'ALBA la solution passe par la mise sur pied de chaînes de production régionales en partie financées par des fonds publics et structurées par des entreprises publiques de type « Grannational », bien que les investissements privés soient également intégrés aux projets de développement.

Le projet « Grannational » dédié à l'alimentation a été lancé en avril 2008 avec la signature d'un accord pour la mise en place de la coopération dans les champs de la sécurité et de la souveraineté alimentaire. Ce traité incluait la création d'un fonds de l'ALBA pour la sécurité alimentaire et d'un réseau de commerce alimentaire.

Ce premier traité a été suivi de deux autres, signés en Février 2009.

Le premier de ces deux traité, le « Traité sur la sécurité et la souveraineté alimentaire entre les pays membres de l'ALBA et de Petrocaribe », entérine la mise en place du projet Grannational dédié à l'alimentation, en définit les lignes stratégiques et pose les bases de sa structure institutionnelle.

Les grandes lignes du projet (article 2 du Traité sur la sécurité et la souveraineté alimentaire de février 2009) sont :

- la mise en place de systèmes d'échange de ressources génétiques et du matériel de

²⁷⁰³ MICHELUTTI (Lucia), *Small-scale farmers under socialist governments : Venezuela and the ALBA People's Trade Agreement*, *Op. cit.*, pp. 1-2.

- reproduction agricole (les semences par exemple) entre les membres de l'organisation ;
- le développement d'un système régional de coopération technique et de recherche scientifique ;
 - le développement de programmes de production de produits alimentaires de base ;
 - le développement des capacités agro-industrielles et des infrastructures correspondantes ;
 - la mise en place de structures de distribution et d'échange basées sur les principes du commerce équitable ;
 - la mise en place de stratégies pour l'utilisation et la conservation des sols, de l'eau et de la biodiversité pour améliorer la production.

La structure institutionnelle du projet (article 3 du Traité) accorde un rôle directeur aux Etats membres et aux organismes publics de l'ALBA-TCP dont l'entreprise Grannational ALBA-FOOD. Il est également décidé dans cet accord (article 4 du Traité) que le financement du projet se fera au travers de la Banque de l'ALBA.

Le deuxième traité est entièrement consacré à la création d'une entreprise « Grannational » de production agricole et alimentaire, l'ALBA-FOOD et en définit les grandes fonctions.

Cette entreprise publique supranationale est principalement destinée à coordonner et intégrer les différentes structures de production nationales et régionales.

Plusieurs entreprises « Grannational » du secteur agricole sont rattachées ou prévues d'être rattachées à cette entreprise mère :

ALBA-TCP-Rice ; ALBA-TCP-LEGUMINOSAS ; PESCALBA ; ALBA-TCP-Poultry ; ALBA-TCP-Porcine ; ALBA-TCP-Milk ; ALBA-TCP-Wood²⁷⁰⁴.

Les chaînes de production régionales mises en place dans le cadre du projet Grannational dédié à la production alimentaire suivent un modèle commun²⁷⁰⁵. En amont, l'Etat garantit l'accès aux ressources nécessaires à la production, aux terres mais également aux financements afin de renforcer les secteurs paysans et coopératifs.

Au niveau de la production et des échanges, les entreprises Grannational jouent le rôle de coordinateur en intégrant les secteurs privés, publics, mixtes, coopératifs dans les chaînes régionales. Les Entreprises Grannational passent ainsi des contrats avec des entreprises publiques, des fermes et des entreprises privées ou des coopératives.

En aval, les Etats interviennent à nouveau pour garantir un accès aux produits alimentaires de base.

²⁷⁰⁴ APONTE-GARCIA (Maribel), « Regional Trade, Grandnational Enterprises and Food Sovereignty in the ALBA-TCP : Strategic Regionalism for 21st Century Socialism », *Op. cit.*, p.13.

²⁷⁰⁵ *Ibid.*, p.11.

C'est l'exemple de la mission Mercal au Venezuela.

Le système régional de production et d'échange agricole ainsi projeté est compatible avec les dispositions des constitutions récentes des Etats membres de l'ALBA-TCP²⁷⁰⁶, notamment celles du Venezuela, de la Bolivie et de l'Equateur. Ces instruments juridiques reconnaissent en effet un rôle économique primordial à l'Etat, fondent le développement sur la réalisation des droits fondamentaux et se situent dans la perspective d'une refonte des systèmes agricoles nationaux en réduisant le pouvoir des grandes firmes de l'agrobusiness. Il y a donc une cohérence entre les stratégies de développement aux niveaux national et régional.

Les résultats de la politique agricole de l'ALBA-TCP sont délicats à apprécier étant donné le caractère très récent des programmes mis en place. Cependant, certaines études récentes font état d'une augmentation du commerce de produits agricoles entre les membres de l'ALBA-TCP, notamment entre le Venezuela et le Nicaragua²⁷⁰⁷.

Dans le domaine énergétique, l'objectif des États parties à l'ALBA est également d'atteindre un palier d'autonomie, en desserrant la dépendance envers les compagnies transnationales occidentales.

Le traité de l'ALBA sur l'énergie signé en avril 2007 propose un plan de développement énergétique régional pour atteindre cet objectif.

Le traité expose ainsi un projet « Grannational » orienté vers l'économie d'énergie, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement et le développement des capacités techniques et scientifiques.

Le rassemblement des moyens technologiques, des connaissances techniques et des ressources financières pour que les Etats parties maîtrisent l'ensemble des filières de production dans les secteurs du pétrole, du gaz, de l'électricité et des énergies alternatives est le cœur du projet (article 2 du traité sur l'énergie de 2007).

Afin de mettre en place cette stratégie, le traité prévoit la création d'une entreprise « Grannational » dédiée à sa mise en œuvre (article 2).

Cette entreprise est conçue pour coordonner l'action d'entreprises publiques bi-nationales opérant dans les différents secteurs énergétiques compris dans le champ du traité. Au travers d'un plan de développement fixé par les Etats parties, l'entreprise Grannational supervisera la mise en place d'un

²⁷⁰⁶ APONTE-GARCIA (Maribel), « Regional Trade, Grandnational Enterprises and Food Sovereignty in the ALBA-TCP : Strategic Regionalism for 21st Century Socialism », *Op. cit* p.14.

²⁷⁰⁷ Selon les études de Maribel Aponte-Garcia citées in MICHELUTTI (Lucia), *Small-scale farmers under socialist governments : Venezuela and the ALBA People's Trade Agreement*, *Op. cit.*, p. 7.

système régional de production énergétique intégré sur le plan de la production, des infrastructures, du transport, de la commercialisation et de la distribution (article 2).

Les bases d'un tel système dans le sous-secteur des hydrocarbures ont été jetées par l'initiative vénézuélienne Petrocaribe qui est d'ailleurs étroitement liée à l'ALBA-TCP.

Cette initiative a été lancée par un traité²⁷⁰⁸ conclu entre le Venezuela et des pays de l'archipel des caraïbes en 2005 auquel se sont joints par la suite plusieurs pays du continent américain (18 pays parties pour le moment).

Axé autour de la fourniture d'hydrocarbures par la Compagnie publique vénézuélienne PDVSA, le mécanisme mis en place par le traité prévoit des facilités de paiement pour le pétrole, l'aide technique au développement de capacités de raffinage et de production d'électricité, ainsi que le financement de projets sociaux et d'infrastructures.

La société PDV Caribe S.A, filiale de PDVSA, est l'opérateur principal de l'initiative Petrocaribe. C'est cette entreprise qui fournit la ressource énergétique et l'aide technique. L'entreprise offre aux pays partenaires des conditions de paiement privilégiées, avec des délais et des taux d'intérêts avantageux²⁷⁰⁹, ainsi que la possibilité de payer une partie des hydrocarbures avec des marchandises et des services. De plus, une partie de l'argent dû à PDV Caribe S.A par les pays importateurs est dédié à des projets de développement économique et social au travers d'un fonds spécialement créé à cette occasion : le fonds ALBA-Caribe. Le principe de financement de ce fonds est le suivant : suite à une livraison de pétrole habituelle dans le cadre de Petrocaribe, une moitié de la facture est payée dans les 90 jours tandis que l'autre moitié peut être réglée dans un délai allant jusqu'à 25 ans, incluant une période de grâce de deux ans ; cette moitié est à nouveau scindée en deux, 25% étant payés sur la période de délai et les autres 25 % étant versé dans le fonds ALBA-Caribe²⁷¹⁰.

En somme, 25% du total de la facture servent à financer des projets sociaux et des infrastructures énergétiques qui bénéficient à la zone Petrocaribe.

Les projets sociaux sont principalement menés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire.

²⁷⁰⁸ Le traité de coopération énergétique Petrocaribe.

²⁷⁰⁹ Les taux d'intérêts varient en fonction des prix du pétrole : 2% en dessous de 40 dollars le baril, 1% s'il passe au dessus. JACOME (Francine), *The current phase of Venezuela's oil diplomacy in the Caribbean*, Friedrich Ebert Stiftung, Policy Paper 40, 2011, [en ligne], <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/la.../08723.pdf>, (site consulté le 13 juillet 2012), p. 5.

²⁷¹⁰ MUHR (Thomas), *Nicaragua : constructing the bolivarian alliance for the peoples of our America (ALBA)*, Working Paper, Centre for Globalisation, Education and Societies, University of Bristol, Bristol, 2009. [en ligne], <http://www.bris.ac.uk/education/research/centres/ges/post-doc-fellows/thomas-muhr/010.pdf>, (site consulté le 13 juillet 2012), p. 12.

Sur le plan des capacités techniques et des infrastructures, le fonds ALBA-caribe a contribué à la construction de raffineries à Cuba (sites de Camilo Cienfuegos et Matanzas) et aux Bahamas ainsi que de pipelines pour le transport du gaz et du pétrole²⁷¹¹. Dans la mesure du possible, les projets sont menés par des sociétés publiques des pays partenaires, même si un accord a par exemple été conclu avec la Chine pour permettre l'extension de la raffinerie de Cienfuegos, la construction d'une usine de liquéfaction du gaz et d'un pipeline²⁷¹².

On retrouve ainsi dans l'initiative Petrocaribe, les mêmes principes directeurs que ceux mis en avant dans le cadre de l'ALBA-TCP : complémentarité, solidarité, non-réciprocité. Ces principes étant mis au service d'un modèle de développement soucieux de l'indépendance économique des Etats et des besoins des populations.

Dans les projets qui viennent d'être évoqués, la question environnementale semble encore marginale. Mais il importe de souligner que c'est de la prise en compte de l'intérêt général sur le long terme que découleront des politiques économiques intégrant la nécessité de préserver l'intégrité et la résilience des écosystèmes. Or, l'ALBA-TCP est construite sur des valeurs qui privilégient cette prise en compte sur l'accumulation de capital à court terme. Les premières années de l'ALBA-TCP ont vu le curseur orienté vers la satisfaction des besoins urgents des populations et la création de marges de manœuvre pour les économies nationales. Les ressources naturelles des pays membres ont donc été exploitées en ce sens.

Si ce projet d'intégration régionale subsiste dans les décennies à venir, de plus en plus d'espace et de moyens pourront être dégagés pour favoriser l'émergence de modèles de production écologiquement soutenables.

D'ores et déjà, l'ALBA-TCP a fait émerger une nouvelle ressource pour les peuples d'Amérique latine et des caraïbes : celui de la capacité à aspirer, à apprécier le présent et à se projeter dans l'avenir²⁷¹³. En retour, c'est de la prise en main par les populations de leurs propres voies de « développement » et de leur « responsabilisation », notamment au niveau local, que surgiront peut-être des initiatives intéressantes en matière d'intégration écologiquement et socialement soutenable des ressources naturelles à la production.

Dans cette optique, une des originalités de l'ALBA-TCP est de laisser, à l'intérieur même de son cadre institutionnel, un espace à l'expression des mouvements sociaux. Il faut rappeler à ce titre,

²⁷¹¹ JACOME (Francine), *The current phase of Venezuela's oil diplomacy in the Caribbean*, *Op. cit.*, p. 6.

²⁷¹² *Ibid.*, p. 6.

²⁷¹³ MICHELUTTI (Lucia), *Small-scale farmers under socialist governments : Venezuela and the ALBA People's Trade Agreement*, *Op. cit.*, p. 20.

que les gouvernements progressistes qui participent à l'alliance bolivarienne puisent une bonne partie de leur légitimité de ces mouvements sociaux, qu'il s'agisse de mouvements en action au sein de leurs propres pays ou de pays extérieurs à l'ALBA voire même hors d'Amérique latine, en Europe et en Amérique du Nord par exemple.

Cet espace d'expression a été institutionnalisé à l'intérieur de la structure de décision de l'ALBA au travers d'un conseil des mouvements sociaux. Ce conseil est placé sous la direction du conseil présidentiel aux côtés du conseil social, du conseil économique et du conseil politique. Il est chargé de la coordination des mouvements sociaux qui se reconnaissent dans les principes et les objectifs de l'ALBA-TCP. Ce conseil peut donc potentiellement conférer une base sociale vivante à ce projet d'intégration régionale, s'il ne tombe pas dans le travers de la simple récupération politique.

S'il est encore difficile d'apprécier le succès d'un tel dispositif, il importe néanmoins de constater que les mouvements sociaux à la base constituent le fer de lance de la prise de conscience écologique en Amérique latine. Ce sont en effet de ces mouvements qu'émergent de nouvelles réalités contre-hégémoniques, de nouvelles alternatives aux rapports capitalistes en matière sociale et environnementale. On peut d'ailleurs élargir ce constat aux autres régions du monde tropical et au-delà.

Section 3 : Le potentiel des mouvements sociaux et des initiatives à la base pour développer de nouvelles approches des ressources naturelles : pluralité et convergence des réalités contre-hégémoniques

Les mouvements de paysans et de peuples autochtones du monde tropical sont souvent à la pointe des luttes pour contrer les impacts des procès de production capitalistes sur les écosystèmes. Il existe une raison objective à cela. En effet, les communautés paysannes ou autochtones se trouvent souvent situées dans des zones rurales reculées (hauteurs, forêts, bassins fluviaux, plaines) qui sont directement frappées par l'avancée des frontières d'exploitation des ressources naturelles qu'il s'agisse de terres agricoles, de mines ou de l'ensemble des infrastructures nécessaires à leur mise en valeur et à leur intégration dans les circuits du capital.

Ces mouvements défendent parfois leurs modes de vie et de production ancestraux mais sont également amenés à en forger de nouveaux pour s'adapter aux dégradations écologiques liées à la logique capitaliste.

Pour survivre, ils renforcent les écosystèmes desquels ils dépendent. Une dialectique s'instaure, les écosystèmes fournissant les services et ressources essentiels à ces communautés, ces communautés

et les mouvements constituant une ressource pour l'intégrité des écosystèmes.

Ces communautés et mouvements participent dans tous les cas à des luttes territoriales, dont les enjeux sont autant matériels qu'immatériels²⁷¹⁴. En effet, les groupes sociaux concernés sont porteurs de pratiques, mais surtout de visions du monde et de savoirs qualifiés de subalternes, discrédités face aux techniques et connaissances « scientifiques » diffusées au travers des procès de production capitalistes.

Les mouvements sociaux dessinent ainsi des espaces de résistance aux modes de production et aux savoirs dominants. Ces espaces, matériels et immatériels, peuvent s'étendre rapidement au travers de dynamiques de convergence des intérêts entre groupes subalternes, y compris ceux du Nord.

De ce point de vue, les luttes sociales sont également des luttes épistémiques interrogeant la légitimité des représentations dominantes²⁷¹⁵.

Dans un premier temps, il s'agira de revenir sur le potentiel alternatif de quelques mouvements sociaux et autochtones dans différentes régions du monde tropical, en exposant leurs visions du monde et leurs approches de la nature et de ses ressources (§1.).

Dans un second temps on évoquera les initiatives transversales au sein du monde tropical et au-delà, notamment celles liées à l'agro-écologie et à la souveraineté alimentaire.

On verra qu'à partir d'une écologie des savoirs et des pratiques²⁷¹⁶, une traduction interculturelle, un passage des savoirs est possible pour construire des dynamiques porteuses d'autres logiques, d'autres rapports aux ressources naturelles que ceux du capitalisme. Des dynamiques pouvant potentiellement transcender la séparation Nord-Sud (§2.).

²⁷¹⁴ ROSSET (Peter Michael), MARTINEZ-TORRES (Maria Elena), « Rural Social Movements and Agroecology : Context, Theory, and Process », *Ecology and Society*, Vol. 17, n° 3, 2012, [en ligne], <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05000-170317>, (site consulté le 20 juin 2013).

²⁷¹⁵ ICAZA (Rosalba), VASQUEZ (Rolando), « Social Struggles as Epistemic Struggles », *Development and Change*, Vol. 44, n° 3, 2013, pp. 683-704.

²⁷¹⁶ DE SOUSA SANTOS (Boaventura), « Epistémologies du Sud », *Art. cit.*, p. 39

§1. Mouvements sociaux et communautaires dans le monde tropical : la défense des bases de la vie

Dans un contexte mondial marqué par l'intensification des mécanismes de dépossession des ressources²⁷¹⁷ et des inégalités écologiques, la radicalisation des tensions et conflits environnementaux, les populations marginalisées du sud ont dû dans de nombreux cas entrer en résistance pour défendre leurs milieux naturels, pratiquant ainsi un « écologisme des pauvres²⁷¹⁸ ». Dans les différentes régions du monde tropical, Asie-Pacifique, Afrique, Amérique latine : paysans, communautés autochtones, populations urbaines marginalisées²⁷¹⁹ sont rentrées en lutte pour protéger des espaces de vie viables et même pour les recréer le cas échéant. Ces populations ont défendu leurs bases de ressources, leurs bases de vie. Ces luttes aux racines souvent locales²⁷²⁰, ont parfois pu s'étendre au niveau national, voire international.

Il n'y a pas dans ces luttes et mouvements un pur caractère réactif face à des attaques extérieures – réaction parfois qualifiée de réactionnaire face aux « nécessités » de la modernité. Il y a également au plus profond de leurs motivations, des visions du monde, ou pour utiliser un terme technique, des ontologies différentes. Cela signifie que ces mouvements sont animés par un scepticisme vis à vis de cette modernité imposée, en particulier chez les populations rurales, paysannes ou autochtones. De leurs ontologies, de leurs approches du réel découlent non seulement une protestation contre une modernité dominante mais également des « voies modernes alternatives²⁷²¹ ».

Ces voies alternatives s'apprécient notamment dans les approches des milieux naturels et des ressources naturelles défendues par certains de ces mouvements. Elles mêlent l'harmonisation des rapports avec la nature à la recherche d'une plus grande autonomie et d'une plus grande justice, pour les individus et les groupes²⁷²².

Ces approches sont potentiellement transposables à d'autres milieux socio-écologiques et à d'autres échelles que le local, c'est ce qui fait d'ailleurs la force et le dynamisme des mouvements et des

²⁷¹⁷ BORRAS (Saturnino M.), FRANCO (Jennifer C.), A 'Land Sovereignty' Alternative ? Towards a Peoples' Counter-Enclosure, TNI Agrarian Justice Programme, Discussion Paper, The Transnational Institute, 2012, [en ligne], <http://www.tni.org/paper/land-sovereignty-alternative>, (site consulté le 20 juin 2013), p. 2.

²⁷¹⁸ MARTINEZ-ALIER (Joan) *et al.*, « L'écologisme des pauvres, vingt ans après : Inde, Mexique et Pérou », *Ecologie & politique*, n° 45, 2012/2, pp. 93-116.

²⁷¹⁹ LÖWY (Michael), *Ecosocialisme. L'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, *Op. cit.*, p. 179.

²⁷²⁰ VOSS (Kim), WILLIAMS (Michelle), *The Local in the Global: Rethinking Social Movements in the New Millennium*, Working Paper Series, Institute for Research on Labor and Employment, University of California Berkeley, 2009, [en ligne], <http://escholarship.org/uc/item/1c64s44f>, (site consulté le 20 juin 2013), p. 3.

²⁷²¹ MARTINEZ-ALIER (Joan), citant Victor Toledo in ALIER (Joan Martinez) *et al.*, « L'écologisme des pauvres, vingt ans après : Inde, Mexique et Pérou », *Art. cit.*, p. 101.

²⁷²² PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, *Op. cit.*, pp. 128-129 ; ROSSET (Peter Michael), MARTINEZ-TORRES (Maria Elena), « Rural Social Movements and Agroecology : Context, Theory, and Process », *Art. cit.*

groupes qui les portent, même si par ailleurs ces derniers peuvent puiser dans d'anciens savoirs et traditions.

Il s'agira pour l'instant de saisir quelques-uns de ces mouvements dans leurs contextes de départ.

On débutera ce tour d'horizon par l'Asie (A.), puis il sera question de l'Afrique (B.) avant de terminer par l'Amérique latine (C.).

A) Luttes pour les ressources et les droits des minorités en Asie

En Asie comme dans d'autres régions du monde tropical, les luttes contre les dépossessions ou les inégalités sociales et écologiques se conjuguent souvent avec des batailles pour la reconnaissance des droits de minorités ethniques ou religieuses.

Aux Philippines, les peuples autochtones représentent 15 % de la population totale et nombre d'entre eux sont exposés à la mise en péril de leurs territoires et domaines ancestraux par la pénétration des sociétés minières et forestières, ce en dépit des lois censées les protéger comme le *Indigenous People's Rights Act* de 1997. Nombre de domaines de pêches sont également menacés.

Certaines communautés sont directement exposées aux activités extractives et confrontées à des risques d'ethnocides, car délogées de leurs terres, évacuées vers les villes où leurs membres perdent leurs repères.

Acculés par les processus de dépossession, certains groupes et individus rejoignent les mouvements de guérillas comme celui de la *New Peoples Army*, branche armée du Parti communiste des Philippines²⁷²³.

De manière moins violente, mais tout aussi déterminée, certaines communautés tissent des alliances avec des réseaux altermondialistes et des organisations non gouvernementales comme la Legal Rights and Natural Resources Center, basée à Quezon et qui est affiliée à l'organisation *Friend of the Earth International*.

Les luttes des peuples autochtones des Philippines pour préserver leurs territoires ancestraux sont inséparables de la défense de leurs formes de spiritualités, leurs visions du monde fondées sur

²⁷²³ HOLDEN (William), NADEAU (Kathleen), JACOBSON (R. Daniel), « Exemplifying Accumulation by Dispossession : Mining and Indigenous Peoples in the Philippines », *Art. cit.*, p. 156.

des relations intimes, de partenariat, avec la terre et les milieux naturels²⁷²⁴.

Certaines communautés comme les *Tagbanua*, un peuple de pêcheurs de l'île de Coron situées à l'ouest de l'Archipel sont parvenues au travers de multiples luttes et procédures légales à faire reconnaître leur contrôle sur leur territoire et ses ressources. Les *Tagbanua* contrôlent pour l'instant l'accès à toutes les parties de leur territoire qu'ils considèrent comme sacrées et qui ont à la fois une valeur pour leur spiritualité, leur subsistance et sur le pur plan écologique comme certains lacs et plages, ainsi que les habitats marins ou encore ceux des salanganes²⁷²⁵ dont les nids comestibles sont très réputés, notamment en Chine. Les *Tagbanua* régulent l'accès à ces lieux et ces ressources en fonction de leurs conceptions du monde et savoirs traditionnels. Le gouvernement municipal de Coron est obligé de s'adapter à la communauté *Tagbanua* et à son mode de gestion traditionnel des ressources naturelles²⁷²⁶.

Les communautés paysannes philippines participent également à la lutte contre les formes dominantes d'exploitation des ressources naturelles, dans ce cas agricoles. Le processus de la révolution verte a poussé la plupart des petits agriculteurs philippins à convertir leurs cultures du riz basées sur des variétés traditionnelles en des systèmes fondés sur des variétés à haut rendement, génétiquement uniformes et dépendantes d'intrants chimiques pour leur croissance. Par conséquent, nombre de ces agriculteurs se sont retrouvés endettés et ont perdu toute autonomie dans la conduite de leurs exploitations²⁷²⁷. Face à cette situation, un réseau appelé MASIPAG (*Magsasaka at Siyentista Tungo sa Pag-unlad ng Agrikultura*) composé d'organisations paysannes, de scientifiques et d'ONG s'est constitué en 1986. Son objectif est d'aider les paysans à regagner leur autonomie en faisant la promotion de l'agriculture organique et en proposant des services d'échanges de semences. L'organisation regroupait en 2009 approximativement 35 000 agriculteurs. Une étude récente a montré les avantages des méthodes organiques de MASIPAG par rapport à des méthodes conventionnelles à la fois en termes de sécurité alimentaire et de promotion de la biodiversité²⁷²⁸.

Au travers de l'initiative MASIPAG et de la lutte des *Tagbanua* on voit que la résistance face aux formes de contrôle générées par les procès capitalistes n'est pas uniquement passive mais

²⁷²⁴ *Ibid.*, p. 153.

²⁷²⁵ Oiseaux de la famille des Apodidae.

²⁷²⁶ CAPISTRANO (Robert Charles G.), « Reclaiming the ancestral waters of indigenous peoples in the Philippines : The Tagbanua experience with fishing rights and indigenous rights », *Marine Policy*, Vol. 34, (2010), pp. 453-460, p. 458.

²⁷²⁷ GLOTZBACH (Stephanie), *Environmental justice in agricultural systems : An evaluation of success factors and barriers by the example of the Philippine farmer network MASIPAG*, University of Lüneburg Working Paper Series in Economics, n° 225, [en ligne], <http://hdl.handle.net/10419/57149>, (site consulté le 21 juin 2013), p. 3.

²⁷²⁸ ALTIERI (Miguel A.), FUNES-MONZOTE (Fernando R.), PETERSEN (Paulo), « Agroecologically efficient agricultural systems for smallholder farmers : contributions to food sovereignty », *Agronomy for Sustainable Development*, Vol. 32, n° 1, 2012, pp. 1-13, p. 9.

peut déboucher sur des modes de production alternatifs viables.

En Asie du Sud - Bangladesh, Inde, Népal - les conflits environnementaux se confondent également avec les luttes agraires et les luttes des peuples autochtones pour leur survie culturelle.

Luttes des paysans pauvres pour la terre au Bangladesh²⁷²⁹ ; guérillas maoïstes en Inde et au Népal s'attaquant aux systèmes de castes et à la domination des capitalistes agraires²⁷³⁰ ; revendications des populations *adivasi* (autochtones) en Inde²⁷³¹ ; luttes de ces mêmes populations et d'autres communautés rurales contre les méga-projets d'exploitation des ressources agricoles, minières et hydriques en Inde également²⁷³² : le contexte s'avère très tendu, les populations se heurtant de front à la domination du régime néolibéral dans cette partie du monde. Les luttes territoriales s'aiguisent et à travers elle les luttes pour les ressources.

Dans ce contexte, des organisations à la base font également la promotion de méthodes alternatives de production agricole pour lutter contre les effets sociaux et écologiques négatifs de la révolution verte, notamment la dangereuse perte d'autonomie des petits agriculteurs. L'Inde est ainsi l'un des pays où l'on constate le plus de suicides chez les paysans.

En Inde justement, on note l'existence de deux organisations de ce type.

La *Maharashtra Organic Farming Federation* fondée en 2004 est une alliance de 120 petites ONG et de 142 000 agriculteurs organiques dans la province du Maharashtra. Le but de cette organisation est de promouvoir des pratiques agricoles écologiquement soutenables et la souveraineté alimentaire au travers de l'agriculture organique. Elle s'occupe de vulgarisation technique, de la création de circuits de distribution et de la mise en place de banques de semences.

La *Kheti Virasat Mission* (KVM) est quant à elle une ONG établie au Punjab depuis 2002. Il s'agit en réalité d'un mouvement pour la promotion de l'agriculture organique et de l'agro-écologie auprès des agriculteurs du Punjab. KVM met en place des forums appelés *Vataran Panchayats* au cours

²⁷²⁹ ADNAN (Shapan), « Resistance to accumulation by dispossession in the context of neoliberal capitalism and globalization : struggles for defending and gaining land rights by the poor peasantry in the noakhali chars of Bangladesh », Paper presented at the international conference on Global Land Grabbing held at the Institute of Development Studies, University of Sussex, 6-8 April 2010, [en ligne], <http://www.future-agricultures.org/.../1382-shapanadnan>, (site consulté le 18 juin 2013).

²⁷³⁰ NIELSEN (Ryan D.), *Maoism in South Asia : A Comparative Perspective On Ideology, Practice, and Prospects for the 21st Century*, Honors Projects, Paper 12, [en ligne], http://digitalcommons.iwu.edu/intstu_honproj/12, (site consulté le 15 juin 2013) ; SHAH (Alpa), « The Agrarian Question in a Maoist Guerilla Zone : Land, Labour and Capital in the Forests and Hills of Jharkhand, India », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 13, n° 3, 2013, pp. 424-450.

²⁷³¹ JOHNSTON (Caleb), « The Political Art of Patience : Adivasi Resistance in India », *Antipode*, Vol. 44, n° 4, 2012, pp. 1268-1286.

²⁷³² MARTINEZ-ALIER (Joan) *et al.*, « L'écologisme des pauvres, vingt ans après : Inde, Mexique et Pérou », Art. cit., pp. 106-107.

desquels les agriculteurs peuvent échanger leurs savoirs et innover ensemble. KVM a également mis sur pied une banque de semences et a lancé des initiatives pour encourager les femmes à se lancer dans l'agriculture organique²⁷³³.

Ces mouvements pour promouvoir une approche plus écologique de l'agriculture se heurtent cependant à la politique menée par l'Etat indien consistant à promouvoir l'agriculture industrielle²⁷³⁴. Cette politique coïncide avec les tendances au sein de l'appareil d'Etat indien, notamment au niveau de provinces comme le Gujarat, consistant à marginaliser les peuples *adivasi* et à nier leurs droits²⁷³⁵.

En dépit de l'adversité auxquels se heurtent les mouvements socio-environnementaux en Asie du Sud et du Sud-Est, les luttes font cependant lentement leur chemin comme l'a démontré le renversement de la monarchie au Népal en 2008. La progression des idées plus favorables aux minorités, à la place des femmes, et à l'égalité sociale semble en cours dans ce pays très pauvre, cela en grande partie du fait de l'action à long terme des partis maoïstes²⁷³⁶.

B) Mouvements et savoirs autochtones et paysans en Afrique : résilience et considération pour la nature

Le continent africain a été depuis le début des années 2000 au centre des nouvelles ruées sur les ressources stratégiques pour le fonctionnement du système capitaliste global²⁷³⁷. Les tensions socio-écologiques y sont donc particulièrement sévères débouchant sur des conflits armés, des dépossessions massives et des dégradations écologiques d'ampleur. Le rôle des Etats est souvent ambigu par rapport à ces situations, jouant dans la majorité des cas le rôle d'intermédiaires vis à vis des firmes multinationales étrangères au nom du développement, quand ils ne soutiennent pas parfois directement l'expansion du capital national comme en Afrique du Sud. Cependant, il faut nuancer le propos en tenant compte des marges de manœuvre à disposition des Etats et des rapports de forces à l'intérieur de ces derniers après des décennies d'ajustement néolibéraux imposés de

²⁷³³ POULTON (Claire), *The Organic Farming Movement in India : Problems and Potential*, Queen's University, 2012, [en ligne], <http://hdl.handle.net/1974/7081>, (site consulté le 20 juin 2013), p. 26-28.

²⁷³⁴ *Ibid.*, p. 32.

²⁷³⁵ JOHNSTON (Caleb), « The Political Art of Patience : Adivasi Resistance in India », *Art. cit.*, p. 1272.

²⁷³⁶ DESCAMPS (Philippe), « Après la guerre civile, un système politique à reconstruire. La longue marche parlementaire des maoïstes népalais », *Le Monde Diplomatique*, mars 2012, [en ligne], <http://www.monde-diplomatique.fr/2012/03/DESCAMPS/47513>, (site consulté le 15 juin 2013).

²⁷³⁷ RODARY (Estienne), « Crises et résistants : les écologies politiques en Afrique », *Ecologie & politique*, n° 42, 2011/2, pp. 19-32, p. 21.

l'extérieur.

De même, les formations sociales africaines ne sont pas monolithiques et des résistances existent en leur sein qui cherchent à faire émerger ou tout au moins à faire respecter d'autres voies de développement, d'autres rapports à la nature et à la vie sociale.

C'est le cas des peuples autochtones par exemple. Ces derniers n'ont commencé à recevoir un début de reconnaissance qu'à partir des années 2000, résultante de la position des Etats africains depuis les indépendances selon laquelle tous les africains sont des autochtones²⁷³⁸. Or, le concept d'autochtonie existe en Afrique, même si elle est également une revendication, une affirmation identitaire par des peuples, concernant leurs cultures et leurs relations particulières avec un territoire. En tout, les peuples autochtones représentent 5 % de la population du continent, des berbères du Maroc aux Khoisans d'Afrique australe en passant par les Batwas des grands lacs, les peuples pygmées du bassin du Congo, les Masais d'Afrique orientale ou les Touaregs du Sahara. Il s'agit en majorité de peuples de pastoralistes transhumants ou de chasseurs-cueilleurs.

Après des décennies de marginalisation, conduisant parfois à des situations d'ethnocides et de lutte armée comme pour les Ogoni dans le delta du Niger²⁷³⁹, ces populations sont de plus en plus organisées et essayent de peser sur les débats politiques. Beaucoup d'entre elles adhèrent ainsi au Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique. Dans ce cadre ou de manière autonome, les peuples autochtones participent là où ils le peuvent aux débats nationaux et internationaux sur les questions environnementales. Ils défendent leurs points de vue et les savoirs qu'ils peuvent apporter en matière de gestion des ressources naturelles ou d'adaptation à des situations environnementales nouvelles, comme celles liées au changement climatique.

Du fait de leurs modes de vie, étroitement liés à la nature, les populations autochtones disposent en effet de connaissances et de fortes expériences pratiques en matière d'adaptation aux changements écologiques²⁷⁴⁰.

C'est le cas également des populations paysannes africaines qui elles aussi s'organisent pour promouvoir des méthodes agro-écologiques favorisant la résilience des agro-écosystèmes par une mobilisation de la biodiversité agricole. Des réseaux paysans ont vu le jour comme le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), le Forum

²⁷³⁸ CRAWHALL (Nigel), « L'organisation des peuples autochtones en Afrique : entretien avec Nigel Crawhall », *Ecologie & politique*, n° 42, 2011/2, pp. 171-186, p. 177.

²⁷³⁹ La guérilla se poursuit d'ailleurs dans le delta avec le Mouvement pour l'émancipation du delta du niger (MEND) qui a mené plusieurs actions vers la fin des années 2000 contre les sociétés pétrolières et le gouvernement fédéral nigérian.

²⁷⁴⁰ CRAWHALL (Nigel), *Art. cit.*, p. 186.

d'agriculteurs de l'Afrique orientale et australe (Eastern & Southern Africa Farmer's Forum, ESAFF) ou le Réseau de gestion participative de l'utilisation écologique de la terre (Participatory Ecological Land Use Management, PELUM). Ces réseaux fonctionnent à partir de la participation active des agriculteurs et des échanges d'expériences qu'ils peuvent s'apporter, comme dans les structures du même type en Asie. Ils reposent sur une certaine vision paysanne du monde. Ainsi en Afrique orientale, le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes a encouragé les agriculteurs à faire des démonstrations sur le terrain pour diffuser la stratégie « push-pull » (répulsion/attraction) contre les mauvaises herbes et les insectes qui endommagent les cultures. Pour la production du maïs par exemple, cette stratégie consiste à « chasser les insectes en plantant entre les rangées de maïs des plantes répulsives comme le Desmodium tout en les attirant vers de petits carrés napier, plante qui produit une matière gluante dans laquelle les insectes se trouvent pris au piège²⁷⁴¹ ».

D'autres types de savoirs sont également mobilisés par les populations rurales africaines, autochtones et paysannes, pour favoriser l'adaptation aux perturbations écologiques et climatiques. Au sud de l'Ouganda, comme dans d'autres régions d'Afrique Sub-saharienne, les populations locales allient de solides connaissances des variations climatiques à des méthodes de diversification des cultures pour s'adapter aux changements dans les rythmes de précipitations. Le partage des connaissances entre les locaux est crucial pour renforcer l'efficacité des savoirs et des stratégies d'adaptation. Ces capacités tiennent à des visions du monde qui, si elles sont ancrées dans des ontologies non « scientifiques » (croyance à l'existence d'esprits au sein des milieux naturels, repérage de signes perçus comme d'origine surnaturelle), sont à la fois pragmatiques et dynamiques²⁷⁴².

Dans le Delta du Niger, les paysans ont également fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation et d'innovation pour faire face aux modifications climatiques, y compris au travers d'approches spirituelles, mêlant prières et interventions pragmatiques. Ces interventions ont notamment consisté à : protéger les sols avec des cultures spécifiques permettant de les couvrir ; réduire ou cesser les labours pour éviter l'érosion des sols ; utiliser des engrais organiques ; effectuer les plantations durant les premières pluies ; sélectionner les semences etc.²⁷⁴³. Ces connaissances et pratiques locales peuvent être combinées à des savoirs scientifiques et ensuite être diffusées. Elles représentent dès lors un important potentiel dont les pouvoirs publics pourraient

²⁷⁴¹ De SCHUTTER (Olivier) "Agroecology and the Right to Food", *Op. cit.*, p. 9.

²⁷⁴² ORLOVE (Ben) *et al.*, « Indigenous climate knowledge in southern Uganda : the multiple components of a dynamic regional system », *Climatic Change*, n° 100, 2010, pp. 243-265.

²⁷⁴³ NZEADIBE (Thaddeus C.) *et al.*, « Indigenous innovations for climate change adaptation in the Niger Delta region of Nigeria », *Environment, Développement and Sustainability*, Vol. 100, n° 2, 2012, pp. 901-914.

se saisir pour renforcer l'autonomie des populations rurales et la souveraineté alimentaire.

Au-delà des connaissances techniques et pratiques, les visions du monde et philosophies des populations autochtones et paysannes africaines constituent en elles-mêmes des ressources pour aborder de manière soutenable la gestion des ressources naturelles.

Une véritable éthique écocentrée peut ainsi être dérivée de concepts africains comme *ubuntu* ou *ukama*.

Le concept *ubuntu* a notamment été popularisé par Desmond Tutu, ancien président de la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud, et inscrit dans l'acte fondateur de cette commission. Le concept a été reconnu dans l'épilogue de la Constitution intérimaire sud-africaine de 1993, et a depuis irrigué le droit constitutionnel sud-africain, notamment dans ses aspects jurisprudentiels²⁷⁴⁴.

Le concept existe dans plusieurs langues de l'Est, du centre et du sud de l'Afrique. On le retrouve notamment en langue Xhosa dans l'expression *Ubuntu ungamntu ngabanye abantu*, et en Zulu, *Umuntu ngumuntu ngabanye*. Bien que difficile à traduire, le concept renvoie à l'humanité, à l'essence de l'être humain en tant que celui-ci est relié aux autres humains en pleine possession de leurs capacités. L'être ne s'exprime ainsi pleinement au travers de la complétude des autres humains²⁷⁴⁵. Mais il y a également une dimension plus large dans le concept, l'idée d'une relation à un tout, à un milieu de vie en équilibre. D'où le lien qui peut être fait avec la notion *d'ukama*, plus englobante.

Le concept *ukama*, en langue Shona, signifie le fait même d'être relié au cosmos dans son ensemble. *ukama* désigne ainsi les liens de tous les humains entre eux, qu'ils appartiennent aux générations présentes, passées ou futures. Dans cette vision il n'y a pas de séparation entre ces trois espaces temporels, et les valeurs morales font la liaison entre toutes les générations. Ce concept exprime également la relation de profonde interdépendance des humains avec les autres êtres vivants et la nature.

Le concept d'*ubuntu* peut être interprété comme une sous-catégorie de la notion d'*ukama* désignant la place de l'humanité au sein de l'univers, chaque humain étant relié aux autres êtres

²⁷⁴⁴ CORNELL (Drucilla), MUVANGUA (Nyoko), *Ubuntu and the Law. African Ideals and Post-Apartheid Jurisprudence*, Fordham, Fordham University Press, 2012 ; TSHOOSE (Clarence I.), « The Emerging Role of the Constitutional Value of Ubuntu for Informal Social Security in South Africa », *African Journal of Legal Studies*, Vol. 3, n° 1, pp. 12-20.

²⁷⁴⁵ MURITHI (Timothy), « Practical Peacemaking. Wisdom from Africa : Reflections on Ubuntu », *The Journal of pan African Studies*, Vol. 1, n° 4, 2006, pp. 25-34, p. 28.

humains mais également à un ensemble biophysique en perpétuelle évolution²⁷⁴⁶.

De là peut découler une éthique, un ensemble de valeurs visant à préserver la vie humaine et non humaine.

En effet, si l'être n'est complet que dans une interrelation avec d'autres être complets, dont les capacités sont pleinement développées, cela implique de prendre soin des autres et de la nature.

Il n'y a d'équilibre de l'individu qu'à l'intérieur d'une relation avec des milieux humains et naturels sains.

Les concepts d'*ubuntu* et d'*ukama* découlent d'une philosophie africaine selon laquelle « l'interdépendance complexe représente la signification ontologique de l'être²⁷⁴⁷ » qui peut s'exprimer comme ceci : « Je suis relié donc nous sommes²⁷⁴⁸ ».

Ils s'affrontent directement à des conceptions dérivant de la modernité capitaliste comme l'individualisme, le réductionnisme et l'abstraction qui participe d'un économicisme, c'est à dire la tendance à séparer tous les éléments du réel, à les réifier pour les subordonner à l'accumulation du capital.

Ces concepts d'origine africaine, même s'ils se trouvent marginalisés dans le contexte africain actuel, peuvent potentiellement apporter leur contribution à une tentative de reconnecter les reproductions écologiques et sociales, au-delà de la reproduction du capital. Ils peuvent venir « informer » la gestion des ressources dans le contexte africain, mais pas uniquement, permettant d'adapter celle-ci à la prise en compte de l'intégrité des écosystèmes et de la satisfaction des besoins essentiels. Pour cela, il faut que la philosophie de l'*ubuntu* soit portée par des mouvements sociaux suffisamment forts, à l'instar de ce qui s'est déroulé en Amérique latine avec le *sumak kawsai* ou le *suma qamana* des peuples andins.

²⁷⁴⁶ LE GRANGE (Lesley), « Ubuntu, Ukama and the Healing of Nature, Self and Society », *Educational Philosophy and Theory*, Vol. 44, n° S2, 2012, pp. 56-67, p. 63.

²⁷⁴⁷ RAMOSE (Mogobe Bernard), « Transcender le cosmopolitisme », *Diogène*, n° 235-236, 2011/3, pp. 36-43, p. 41.

²⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 41.

C) L'Amérique latine : terre de luttes éco-sociales²⁷⁴⁹

Dans un contexte marqué par la reprimarisation des économies latino-américaines et l'extractivisme forcené, qui s'impose même aux gouvernements progressistes, les luttes significatives durant ces dernières décennies ont souvent été centrées autour des ressources naturelles, du contrôle et des modes d'exploitation des biens communs²⁷⁵⁰.

Les mouvements indigènes et paysans se sont retrouvés en pointe de ces combats²⁷⁵¹ qui ont pris des tournures territoriales et culturelles. Le territoire, matériel et immatériel, conçu comme habitat et communauté de vie est devenu l'enjeu des revendications contre les multinationales ou même l'Etat.

Découlant de visions du monde, de valeurs antagonistes à celles du néolibéralisme ou du capitalisme – comme le rappelle Michael Löwy « entre l'éthique indigène et l'esprit du capitalisme, il existe une sorte d' « affinité négative », une opposition socioculturelle profonde²⁷⁵² – des contre-modèles ont été érigés face à des logiques dominantes destructrices des écosystèmes et des communautés humaines. Ces contre-modèles abordent de nombreux aspects de la vie sociale et des rapports productifs avec la nature : techniques de production agricoles, régimes de répartition des terres, accès aux ressources essentielles, préservation de la biodiversité, jusqu'à des formes d'auto-organisation communautaire²⁷⁵³.

Une des luttes marquantes dans cette optique a été celle menée par les *seringueiros*²⁷⁵⁴ de l'Etat de l'Acre au Brésil dans les années 1980 avec le leader Chico Mendès. Ce mouvement s'opposait aux latifundistes et aux entreprises de l'agrobusiness international qui cherchaient à convertir la forêt en champ d'exploitation agricole. Les classes dominantes agissaient alors de manière particulièrement brutale, soutenus par les pouvoirs publics et engageant des hommes de main prêts au meurtre.

²⁷⁴⁹ En référence au titre de l'article de CHARTIER (Denis) et LÖWY (Michael), « L'Amérique latine, terre de luttes socioécologiques », *Art. cit.*

²⁷⁵⁰ SVAMPA (Maristella), « Mouvements sociaux, matrices sociopolitiques et nouveaux contextes en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 74, 2009/4, pp. 113-136, p. 117.

²⁷⁵¹ Même si des mouvements urbains relatifs à la défense des biens communs ont également eu un grand retentissement : en Bolivie ou en Argentine au début des années 2000 par exemple, avec les luttes autour de la privatisation de l'eau.

²⁷⁵² LÖWY (Michael), « Les luttes écosociales des indigènes », *Art. cit.*, p. 56.

²⁷⁵³ SVAMPA (Maristella), *Art. cit.*, p. 117.

²⁷⁵⁴ Les *seringueiros* sont des travailleurs ruraux qui récoltent le latex de l'arbre à caoutchouc amazonien mais qui complètent leur mode de subsistance en pratiquant l'agriculture sur brûlis, la chasse et la pêche traditionnelles, et qui dépendent par conséquent de la forêt. LÖWY (Michael), « Les luttes écosociales des indigènes », *Art. cit.*, p. 57.

Chico Mendes a élargi la dimension de la lutte aux aspects sociaux et environnementaux, faisant converger le combat des seringueiros avec celui d'autres travailleurs de la forêt (vivant de la collecte de noix du Para, du jute, des noix de babaçu) et des communautés indigènes amérindiennes. Face au capitalisme et aux destructions environnementale qu'il entraînait, la jonction était enfin opérée, mettant fin aux tensions entre ces groupes. Une alliance des peuples de la Forêt fut fondée dont Chico Mendes définissait ainsi l'esprit, exprimant bien le caractère territorial et culturel de la lutte : « Plus jamais un de nos camarades ne fera couler le sang de l'autre. Ensemble, nous pouvons défendre la nature, qui est le lieu où nos gens ont appris à vivre, à élever leurs enfants et à développer leurs capacités, dans une pensée en harmonie avec la nature, avec l'environnement et avec tous les êtres qui habitent ici²⁷⁵⁵ ».

Le projet zapatiste qui prend ses racines dans l'Etat du Chiapas au Mexique, a été emblématique des nouvelles dimensions prises par les mouvements sociaux en Amérique latine, leur ancrage territorial et culturel et leur insistance sur la revendication d'autonomie.

L'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN), fondée en 1983 comme foyer de guérilla liée à une organisation guévariste les *Fuerzas de Liberacion Nacional*, est apparue en force sur la scène politique mexicaine en 1994. Le 1er Janvier, l'EZLN occupe militairement sept villes du Chiapas dont San Cristobal de Las Casas. Le 12 janvier, elle accepte le cessez-le-feu. L'organisation, solidement implantée dans le milieu indigène du Chiapas, a ainsi réussi à créer un espace politique pour mettre en œuvre son projet et engager le dialogue avec l'Etat et la société²⁷⁵⁶.

La particularité de l'action de l'EZLN a consisté à articuler en permanence un triple niveau de luttes et d'initiatives : local, national et international.

Au niveau local, l'EZLN a expérimenté la mise en œuvre concrète des revendications d'autonomie des populations autochtones et paysannes, hors de tout cadre légal.

A partir de décembre 1994, plusieurs dizaines de « Communes autonomes rebelles zapatistes » sont créées. En août 2003 survient la création des *Juntas de Buen Gobierno* (Conseils de bon gouvernement). Ces conseils visent à coordonner la pratique de l'autonomie au niveau régional. A l'intérieur de chacune des zones zapatistes le Conseil fonctionne comme une émanation des autorités communales : « chaque Conseil accompagne l'exercice de l'autonomie dans les domaines de la santé (cliniques et promoteurs communautaires), de l'éducation (écoles autonomes primaires et secondaires, construites et mises en place dans les communautés rebelles), de la production et de la

²⁷⁵⁵ LÖWY (Michael), *Ecosocialisme. L'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, *Op. cit.*, p. 184.

²⁷⁵⁶ BASCHET (Jerôme), « L'expérience zapatiste, à treize ans du soulèvement armé de 1994 », *Actuel Marx*, n° 42, 2007/2, pp. 48-58, p. 50.

commercialisation (coopératives. Elles sont aussi des instances de justice et de médiation dans les conflits entre zapatistes (ou entre zapatistes et non-zapatistes)²⁷⁵⁷ ».

Il s'agit là d'une expérience originale d'auto-gouvernement ou d'auto-gestion sachant que l'organisation politique repose sur le principe zapatiste du *mandar obedeciendo* (commander en obéissant), sur la base d'une rotation et d'une révocabilité des mandats.

On peut y voir une « articulation de l'horizontalité et de la verticalité²⁷⁵⁸ » ou comme G. Lopez y Rivas, un spécialiste de la question des autonomies indigènes, des « formes de démocratie fondées sur des organisations ouvertes, horizontales et inclusives : gouverner pour rendre un service, commander en obéissant, révocation du mandat, autogestion et auto-organisation du pouvoir social, représenter et non supplanter, proposer et non imposer, convaincre et non vaincre, construire et non détruire²⁷⁵⁹ ».

Malgré les difficultés liées à la prégnance d'un environnement violent et des pressions du pouvoir central, les expériences d'autonomie locale ont selon les observateurs donné de bons résultats en matière de relations entre genres et générations, même si l'autonomie n'a jamais été tout à fait complète²⁷⁶⁰.

Au plan national, l'EZLN a cherché à élargir la lutte pour l'autonomie et les droits des communautés indigènes, mais il a également participé au débat politique sur la refondation de l'Etat mexicain.

En 1995-1996, l'organisation a participé aux négociations des Accords de San Andrés sur les Droits et la culture indigène dans lesquels la conservation et le contrôle des ressources naturelles forment un sujet majeur. Ces accords ne seront jamais appliqués par le gouvernement central mais ils ont ouvert une fenêtre politique pour l'expression des revendications des peuples autochtones. Un travail de construction de l'autonomie dans les faits a été entamé par de nombreuses organisations et communautés indigènes. Des liens ont également été tissés entre communautés et peuples, notamment au travers du Conseil national indigène.

Sur les plans national et international à la fois, l'EZLN a pris position contre le néolibéralisme et le capitalisme, nouant des alliances politiques tout en maintenant leur

²⁷⁵⁷ BASCHET (Jerôme), « L'expérience zapatiste, à treize ans du soulèvement armé de 1994 », *Art. cit.*, p. 52.

²⁷⁵⁸ *Ibid.*, p. 54.

²⁷⁵⁹ Cité in SVAMPA (Maristella), « Mouvements sociaux, matrices sociopolitiques et nouveaux contextes en Amérique latine », *Art. cit.*, p. 124.

²⁷⁶⁰ On doit noter que sous un certain angle, la stratégie de l'EZLN présente également le risque d'une attitude strictement défensive, d'une intégration 'malgré elles' des communes autonomes à l'ordre existant. D'où l'intérêt pour des initiatives à la base de ne pas rompre totalement le lien avec des mouvements politiques plus larges, agissant pour influencer ou transformer les politiques étatiques. DINERSTEIN (Anna C.), *The speed of the snail : the Zapatistas' autonomy de facto and the Mexican State*. Working Paper n° 20, Centre for Development Studies, University of Bath, U.K., 2013, [en ligne], <http://www.bath.ac.uk/cds/>, (site consulté le 20 juillet 2013), p. 19.

indépendance²⁷⁶¹ et lançant des initiatives pour mettre en place des rencontres entre organisations de différents pays. L'originalité de l'EZLN a résidé dans la reconnaissance des différences en excluant l'essentialisme et le nationalisme. L'organisation a ainsi contribué à porter une conception originale de l'universalisme, ne reniant jamais la spécificité et la dignité des peuples autochtones²⁷⁶².

Ces luttes de l'EZLN pour l'autonomie et la reconnaissance de la spécificité culturelle des peuples autochtones contre les logiques homogénéisantes du capitalisme ont convergé avec des initiatives en vue d'entretenir la diversité biologique. Ce qui se retrouve dans les pratiques agro-écologiques des communautés zapatistes et leur système éducatif²⁷⁶³ qui place la nature et l'histoire au cœur de l'enseignement, comme un prérequis aux autres disciplines²⁷⁶⁴.

On retrouve cette convergence des enjeux sociaux et écologiques dans les luttes du Mouvement des travailleurs sans terres au Brésil.

Cette organisation a été créée dans les années 1980 de la réunion de plusieurs groupes de paysans sans terres s'étant lancé dans les occupations de terres inoccupées. Le contrôle de territoires et le renforcement de l'autonomie des paysans a ainsi été depuis le départ au cœur de la démarche du mouvement.

En 1984, une réunion fixait les objectifs stratégiques du MST :

- maintenir un mouvement embrassant l'ensemble des pauvres en milieu rural ;
- réaliser la réforme agraire ;
- promouvoir le principe selon lequel la terre appartient à ceux qui la travaillent et qui en vivent ;
- contribuer à l'émergence d'une société juste et fraternelle et mettre fin au capitalisme²⁷⁶⁵.

²⁷⁶¹ L'EZLN est allé dans les années 2000 jusqu'à rompre avec les partis de la gauche classique, ce qui repose la question de l'organisation d'ensemble du mouvement de transformation sociale et de la place des zapatistes au sein de celui-ci. Sur les rapports entre les zapatistes et la question de l'organisation, voir DUBIGEON (Yohan), « L'autogouvernement zapatiste à la recherche d'une réunification des temps de la transformation sociale : reconstruire pour mieux détruire », *Mouvements*, n° 66, 2011/2, pp. 145-154.

²⁷⁶² VARGAS HERNANDEZ (José G.), REZA NORUZI (Mohammad), « Historical Social and Indigenous Ecology Approach to Social Movements in Mexico and Latin America », *Asian Culture and History*, Vol. 2, n° 2, 2010, pp. 176-188, p. 183.

²⁷⁶³ BARONNET (Bruno), « L'expérience d'éducation zapatiste au Chiapas : entre pratiques politiques et imaginaires autochtones à l'école », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2013, pp. 133-152.

²⁷⁶⁴ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, *Op. cit.*, p. 129.

²⁷⁶⁵ HOLT-GIMENEZ (Eric), « From Food Crisis to Food Sovereignty. The Challenge of Social Movements », *Monthly Review*, Vol. 61, n° 3, 2009, pp. 142-156, p. 153.

Le Mouvement n'est pas basé sur une vision hiérarchique de la lutte politique, comptant sur une émancipation par le haut. Il est plutôt question de créer des communautés rurales autonomes, ce qui philosophiquement rapproche le mouvement de l'EZLN²⁷⁶⁶.

Au cours de son histoire, le MST s'est rendu compte que les méthodes traditionnelles de l'agriculture industrielle rentraient en contradiction avec ces valeurs : elles ne correspondaient pas aux petites surfaces récupérées par les paysans sans terres sur le plan de la rentabilité des investissements ; d'autre part ces paysans ne disposaient pas de suffisamment de crédit pour acheter les intrants chimiques et risquaient l'endettement et la perte d'autonomie ; enfin ces méthodes épuisaient les sols, ce qui amenait à des impasses étant donné la difficulté pour mettre la main sur des terres²⁷⁶⁷.

Face à ce constat d'échec qui montre bien que la technique est inséparable de rapports de production et de rapports à la nature spécifiques, les membres du MST se sont mis à rechercher des méthodes moins agressives et permettant de diversifier les cultures pour réduire la dépendance au marché. Le MST est ainsi entré en liaison avec des organisations brésiliennes et étrangères développant l'agro-écologie.

En 2000, lors de son quatrième congrès, le MST a adopté l'agro-écologie comme politique nationale pour orienter la production sur les terres occupées.

Le mouvement a depuis mis en place des écoles et des cours universitaires pour diffuser l'agroécologie et encourager les échanges entre ses membres. Les paysans du mouvement maîtrisant les savoirs traditionnels comme ceux du bassin amazonien sont sollicités. La pédagogie au sein du mouvement est fondée sur les principes de Paulo Freire qui combinent une attitude critique et pragmatique, ce qui convient bien à une agriculture tout terrain et respectueuse des milieux naturels.

Parallèlement à la promotion de l'agro-écologie, le MST s'engage dans de nombreuses luttes environnementales et cherche à faire la jonction entre les enjeux sociaux et les préoccupations écologiques. La lutte contre la déforestation, la diffusion des OGM ou la propriété intellectuelle font partie des causes dans lesquelles s'engage le mouvement.

Le MST participe donc à la fois à la résistance contre les logiques dominantes et à la proposition de modèles alternatifs au niveau local, mais aussi régional et national.

²⁷⁶⁶ VERGARA-CAMUS (Leandro), « The MST and the EZLN Struggle for Land : New Forms of Peasant Rebellions », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 9, n° 3, 2009, pp. 365-391, p. 375.

²⁷⁶⁷ PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, *Op. cit.*, p. 115.

En ce sens, toujours au Brésil, on doit noter l'existence de l'Alliance Nationale pour l'Agro-écologie (ANA) qui connecte les réseaux et mouvements sociaux ruraux qui mènent des initiatives en faveur de l'agro-écologie du niveau local au niveau national. L'ANA et l'Association brésilienne d'agro-écologie qui fait partie de la première, font un important travail de documentation et de diffusion relatives aux différentes expériences, pratiques et innovations à la base. Un des objectifs de ces groupes est de montrer qu'il est possible de diffuser à grande échelle les pratiques agro-écologiques tout en préservant la souveraineté alimentaire²⁷⁶⁸.

A Cuba, une telle diffusion a été menée avec succès par l'Association Nationale des Petits Agriculteurs (ANPA).

Après l'effondrement du bloc Soviétique et le renforcement de l'embargo états-unien dans les années 1990, Cuba a dû faire face à une chute brutale de ses importations de nourriture, de machines et d'intrants chimiques, rendant très délicate la poursuite d'une production agricole industrielle classique.

Pour faire face à ce danger pressant sur la souveraineté alimentaire de Cuba, une modification des structures techniques de l'agriculture cubaine a dû être entreprise. Le secteur paysan, organisé par l'ANPA et composé de deux types de coopératives – des coopératives de crédit et de service regroupant des paysans indépendants et des coopératives de production – a été à la pointe de ce processus d'adaptation.

Le recours aux méthodes organiques a d'abord été privilégié, puis à partir de 1997 c'est l'agroécologie qui s'est imposée, comme méthode globale fondée sur la création agroécosystèmes plus complexes et plus intégrés.

Cependant, la diffusion de ces techniques s'est révélée relativement lente, ce qui a entraîné la recherche par l'ANPA de méthodes pour l'accélérer.

La méthode la plus efficace, venue du Nicaragua vers le milieu des années 1990, a été celle de la pédagogie dite de paysans à paysans. Au début des années 2000, l'ANPA a décidé de transformer cette forme de pédagogie en un véritable mouvement de masse afin de généraliser les méthodes d'agroécologie : le Mouvement pour l'agroécologie de paysan à paysan (le MAPP).

Le MAPP est devenu une tâche organique de l'ANPA, mobilisant l'ensemble de ses structures et les paysans eux-mêmes. Il existe évidemment une tradition organisationnelle de ce type à Cuba, nécessaire pour faire face aux bouleversements affectant l'île depuis la révolution. Mais le mouvement a également pris depuis la base, et ne pouvait s'étendre qu'à partir de ce type de dynamique.

²⁷⁶⁸ ALTIERI (Miguel A.), FUNES-MONZOTE (Fernando R.), PETERSEN (Paulo), « Agroecologically efficient agricultural systems for smallholder farmers : contributions to food sovereignty », *Art. cit.*, pp. 7-8.

D'ailleurs, l'adaptation a été réalisée plus facilement dans les coopératives de crédit et de service composées de petites exploitations familiales dans lesquelles les agriculteurs ont un fort attachement à la terre.

De 2000 à 2003 le mouvement s'est étendu à toutes les provinces cubaines. Les résultats ont été positifs. 110 000 familles étaient impliquées en 2009 contre 200 en 1999. La contribution du secteur paysan à la production alimentaire cubaine a considérablement augmenté à partir de 2005 à la fois en termes absolus et relatifs. En 2008, avec seulement 27 % des terres agricoles, le secteur paysan a contribué pour plus de 50 % de la production nationale en matière de légumes, de maïs, de haricots, de fruits, de lait ou encore de viande de porc.

De plus, les exploitations converties à l'agro-écologie ont fait montre d'une bien plus grande résilience face aux événements climatiques brutaux survenus à la fin des années 2000 comme l'ouragan Ike.

Le cas du MAPP à Cuba démontre qu'il est possible de mettre en œuvre à grande échelle l'agroécologie avec de bons résultats en matière de productivité et de résilience des agroécosystèmes. La réduction de la dépendance de l'agriculture envers des intrants basés sur le pétrole est de plus un considérable avantage en matière de souveraineté alimentaire²⁷⁶⁹.

Ces quelques exemples de mouvements à la base en Amérique latine et ailleurs montrent qu'il est possible de s'appuyer sur des expériences de terrain, des visions du monde et savoirs ancrés dans des milieux socio-écologiques spécifiques pour faire émerger des alternatives en matière de gestion des ressources naturelles et plus largement d'organisation sociale. Il s'agira désormais d'évoquer les initiatives transversales pour tenter de relier ces mouvements entre eux, et des approches épistémologiques possibles pour faire converger leurs visions du monde. L'objectif général étant de repérer les potentiels contre-hégémoniques face aux structures capitalistes et aux logiques destructrices du métabolisme socio-écologique qu'elles favorisent.

²⁷⁶⁹ ROSSET (Peter Michael) *et al.*, « The Campesino-to-Campesino agroecology movement of ANAP in Cuba : social process methodology in the construction of sustainable peasant agriculture and food sovereignty », *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 38, n° 1, 2011, pp. 161-191.

§2. Mouvements sociaux transnationaux et contre-modèles en matière de développement et de gestion des ressources naturelles : la possibilité d'un dialogue interculturel contre-hégémonique

La phase néolibérale du développement capitaliste ou globalisation, fondée sur la domination d'un régime financier d'accumulation, de réseaux transnationaux de drainage des surplus et l'affaiblissement des Etats, a poussé les mouvements sociaux à dépasser le niveau d'organisation strictement national pour envisager de créer à leur tour des réseaux d'action transnationaux.

Outre la volonté de coordonner des mouvements à l'échelle planétaire pour directement affronter les structures du capitalisme mondialisé, la particularité des réseaux et mouvements sociaux transnationaux qui ont émergé durant les deux ou trois dernières décennies tient à leur prise de distance par rapport au modèle eurocentrique des vieilles internationales socialistes.

Puisant leur dynamique de contextes locaux et de traditions différentes, les mouvements constitutifs de ces réseaux n'ont pas souhaité perdre leurs identités respectives. Le mot d'ordre altermondialiste de l'unité dans la diversité résume bien ce nouveau point de vue, à l'opposé des tendances homogénéisantes des structures néolibérales ou de conceptions du progrès uniquement puisées dans la tradition occidentale.

Cette volonté de ne pas occulter les spécificités culturelles ne s'oppose pas à une convergence des valeurs et des luttes. Au contraire, il s'agit de renforcer ces convergences en puisant dans des potentiels alternatifs différents et riches, qu'il s'agisse de mouvements paysans, féministes, autochtones, ouvriers ou environnementaux.

S'agissant des ressources naturelles et de leur intégration dans le développement humain, les mouvements ruraux, paysans et autochtones offrent un riche répertoire de propositions en rupture avec le modèle dominant, notamment au travers de la promotion de l'agro-écologie. Grâce à leur ancrage dans les territoires, au « corps à corps » avec les modifications socio-écologiques, ces mouvements ruraux sont capables d'irriguer de leur vision écocentrée l'ensemble des mouvements contre-hégémoniques. C'est ce qu'il s'agira de montrer au travers de l'exemple de *La Via Campesina* (A.).

Sur un plan épistémologique, on verra qu'un déplacement des points de vue, prenant en compte l'écologie des savoirs et des pratiques tirée d'une constellation de mouvements sociaux de différentes origines peut apporter de multiples « ressources » pour dépasser les approches capitalistes des ressources naturelles (B.).

A) La Via Campesina : un mouvement transnational écocentré voué à la défense d'un modèle alternatif d'utilisation des ressources agricoles

La Via Campesina (LVC) est un réseau transnational de coordination des luttes paysannes. Il regroupait en 2013 183 organisations provenant de 88 pays, représentant plus de 200 millions de paysan(e)s, petits producteurs, paysan(e)s sans terre, femmes, jeunes, autochtones, migrant(e)s, et travailleurs et travailleuses agricoles et alimentaires²⁷⁷⁰. Il s'agit de l'un des plus importants mouvements sociaux transnationaux du monde²⁷⁷¹.

Son origine est latino-américaine. Il est issu d'une nouvelle génération d'organisations paysannes qui se sont constituées durant les années 1980 et 1990, alors que sous les coups des réformes néolibérales, les vieux liens entre les structures rurales et les partis progressistes urbains volaient en éclat.

Au début des années 1990, la campagne continentale pour les 500 ans de la résistance indigène, afro-descendante, paysanne et populaire rassembla de nombreux mouvements (paysans, indigènes, ouvriers, étudiants, femmes etc.) et posa les linéaments d'une nouvelle philosophie de résistance, notamment dans la Déclaration de Quito de 1990.

La préoccupation pour la destruction de la nature tenait une place centrale dans le mouvement, qui puisait ses fondements philosophiques dans les cosmologies écologiques des communautés rurales, réaffirmant l'importance de la propriété collective et la prééminence de la valeur d'usage face à une vision du monde dominante basée sur la valeur d'échange, soit la prééminence d'une « économie morale » selon le concept de l'anthropologue Stefano Varese²⁷⁷².

Les idées d'auto-détermination, de dignité et de défense des droits de l'homme individuels et collectifs étaient également au cœur de la Campagne.

Cette dernière déboucha en 1991 et 1992, sur la création de la *Coordinadora Latinoamericana de Organizaciones del Campo* (Coordination Latino-américaine des Organisations Rurales, CLOC) qui regroupait des mouvements sociaux ruraux de 19 pays latino-américains. La CLOC fut un des piliers des réunions entre organisations paysannes du Nord et du Sud qui débouchèrent sur la création de la LVC.

Ces organisations se rendaient compte qu'au-delà de la spécificité des contextes locaux, elles faisaient face aux mêmes politiques néolibérales, débouchant sur l'ouverture des marchés agricoles

²⁷⁷⁰ <http://viacampesina.org/fr/>, (site consulté le 20 juin 2013).

²⁷⁷¹ Pour une vision globale du mouvement et de son histoire voir DESMARAIS (Annette Aurélie), *La Via Campesina. Globalization and the Power of Peasants*, London, Pluto Press, 2007.

²⁷⁷² Cité in MARTINEZ-TORRES (Maria Elena), ROSSET (Peter Michael), « La Via Campesina : the birth and evolution of a transnational social movement », *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 37, n° 1, 2010, pp. 149-175, p. 154.

nationaux à la concurrence mondiale et à l'influence des sociétés transnationales de l'agro-business. Les réunions de Managua, au Nicaragua en 1992 et de Mons en Belgique en 1993 donnèrent naissance à *La Via Campesina*.

A partir de là, l'organisation a affirmé son identité de mouvement paysan transnational, indépendant des ONG et des agences d'aides officielles.

Elle s'est également structurée en plusieurs régions : Amérique du Nord (y compris le Mexique), Amérique du Sud, Amérique centrale, Caraïbes, Europe, Asie du Sud, Asie de l'Est et du Sud-Est, plusieurs régions africaines.

Surtout, elle a travaillé à l'émergence d'un appareil conceptuel et programmatique permettant de véhiculer les revendications paysannes dans le monde entier et en particulier celle de l'autonomie.

La souveraineté alimentaire est ainsi devenue, depuis le milieu des années 1990, le concept clé du discours de l'organisation, permettant d'articuler une vision du système alimentaire autour des principes de dignité et d'auto-détermination individuelle et collective²⁷⁷³.

Cette vision a d'ailleurs été affirmée de manière directement antagoniste avec le modèle dominant, capitaliste néolibéral, de développement économique, social et culturel du monde rural.

Ce dernier modèle, fondé sur le libre-échange, la domination des grandes sociétés transnationales, et un mode de production industrielle intensif en intrants chimiques et génétiquement modifiés, est dénoncé par *La Via Campesina* comme reproduisant des rapports de concurrence entre nations, de domination sur la nature, de domination entre classes et entre genres, qui conduisent à la déstructuration des communautés rurales.

L'agroécologie comme science, mouvement et pratique, forme un élément essentiel du contre-modèle proposé par *La Via Campesina*. En replaçant le paysan dans une situation de collaboration, de co-production avec les écosystèmes plutôt que d'opposition ou de domination sur ces derniers, cet ensemble de savoirs et de pratiques permet de renforcer l'autonomie des communautés rurales et donc la souveraineté alimentaire²⁷⁷⁴.

Il y a là le fondement d'une autre approche des ressources naturelles : le renforcement des agroécosystèmes, de la base de ressources naturelles, permettant en retour de renforcer l'autonomie humaine.

Convaincue de l'importance de l'agro-écologie au sein d'un contre-modèle agricole et social ,

²⁷⁷³ MARTINEZ-TORRES (Maria Elena), ROSSET (Peter Michael), « La Via Campesina : the birth and evolution of a transnational social movement », *Art. cit.*, p. 161.

²⁷⁷⁴ ROSSET (Peter Michael), MARTINEZ-TORRES (Maria Elena), « Rural Social Movements and Agroecology : Context, Theory, and Process », *Art. cit.*, p. 4.

La Via Campesina, comme les organisations adhérentes au réseau tel que le MST brésilien, travaillent pour la diffuser dans les communautés rurales du monde entier. Des initiatives ont été prises en ce sens comme la création d'une université internationale pour les fils et filles de paysans²⁷⁷⁵, mais également la mise sur pied ou le renforcement, en Europe, en Amérique, en Afrique et en Asie de réseaux d'apprentissage de l'agro-écologie fondée sur les méthodes « de paysan à paysan ». Dans ce domaine, la LVC travaille d'ailleurs avec l'Association Nationale des Petits Agriculteurs cubains afin d'en diffuser les expériences.

L'intérêt de l'approche de *La Via Campesina*, qu'il importe de souligner, est que cette organisation ne conçoit pas l'agro-écologie comme un simple paquet technique qui pourrait solutionner seul les problèmes du monde rural. La transformation technique, indispensable, est en effet pensée au sein d'une transformation sociale plus globale des systèmes alimentaires mettant en avant l'autonomie, les marchés locaux, les cycles locaux de production-consommation, les réseaux de paysans à paysans, soit un ensemble d'éléments permettant la souveraineté alimentaire²⁷⁷⁶.

On peut étendre ce raisonnement au-delà de l'exploitation des seules ressources agricoles. Transformer l'approche des ressources naturelles nécessite plus qu'une simple rénovation des techniques mais un véritable changement de paradigme social.

Sur le plan culturel, *La Via Campesina*, a également fait un important travail de rapprochement entre les cultures. L'organisation cherche en effet à renforcer l'identité paysanne au travers d'un ensemble de cérémonies et de symboles appelé *mistica*. Les spécificités culturelles ne sont pas dissoutes mais sont mises en dialogues, notamment grâce à un important effort de traduction, conçu comme un acte militant.

La prise de décision par consultation et consensus favorise également le dialogue et la cohésion sans écraser les différences par un point de vue unilatéral.

En somme, *La Via Campesina* apparaît ainsi comme un modèle de réseau transnational contre-hégémonique.

L'organisation affronte en effet de front les diverses dimensions de la crise de civilisation que traverse actuellement le système-monde : sociale, écologique, culturelle, de genre.

Cette organisation a d'ailleurs fortement contribué à relier les enjeux de la reproduction écologique

²⁷⁷⁵ Une des premières antennes de cette université est l'*Instituto Universitario Latinoamericano de Agroecología 'Paulo Freire'* à Barinas au Venezuela.

²⁷⁷⁶ ALTIERI (Miguel A.), « Agroecology, Small Farms and Food Sovereignty », *Monthly Review*, Vol. 61, n° 3, 2009, pp. 102-113, p. 111.

à ceux de la reproduction sociale au sein du mouvement altermondialiste, en participant par exemple au réseau *Climate Justice Now* !²⁷⁷⁷.

La Via Campesina constitue du fait de son approche globale une composante cruciale d'un mouvement contre-hégémonique global en constitution depuis les années 1990²⁷⁷⁸ et dont les forums sociaux mondiaux constituent des jalons.

Ce mouvement contre-hégémonique se caractérise par le fait qu'il ne se situe pas seulement dans une optique de résistance à la mondialisation capitaliste mais de contre-proposition active.

La souveraineté alimentaire et l'agro-écologie est la pierre à l'édifice apportée par les organisations rurales telles que *La Via Campesina* ou le MST.

Le caractère contre-hégémonique du mouvement de résistance global contemporain provient également de l'insistance de ses composantes sur la diversité culturelle, leur lutte contre toute forme d'homogénéisation et le centralisme excessif, qui ont constitué d'importants travers des mouvements anti-systémiques du XXe siècle. Le pluralisme culturel et organisationnel est ainsi un des traits majeurs du *nouveau prince moderne* que constitue le mouvement altermondialiste comme l'a fait remarquer le politologue Stephen Gill réemployant le concept de Gramsci²⁷⁷⁹.

En cela, *La Via Campesina* est également représentative, fondée sur une dialectique entre l'enracinement local et la capacité à élever les concepts et les luttes au niveau le plus général²⁷⁸⁰.

C'est peut-être surtout par leur vision concrète mais surtout *enracinée* des problèmes socio-écologiques que les mouvements paysans peuvent alimenter le mouvement contre-hégémonique global. Ils sont un rappel que tout projet alternatif crédible face à la mondialisation capitaliste ne peut se fonder sur un rejet des savoirs et visions du monde spécifiques à des cultures et à des milieux socio-écologiques particuliers.

Ces savoirs et visions du monde constituent en effet une richesse, qui pour être appréciée, nécessite un repositionnement épistémologique.

²⁷⁷⁷ FOUGIER (Eddy), « De l'altermondialisme aux « indignés » : un nouveau souffle pour la contestation du capitalisme ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 86, 2012/2, pp. 26-36, p. 30.

²⁷⁷⁸ STEGER (Manfred B.), WILSON (Erik B.), « Anti-Globalization or Alter-Globalization ? Mapping the Political Ideology of the Global Justice Movement », *International Studies Quarterly*, n° 56, 2012, pp. 439-454, p. 439.

²⁷⁷⁹ GILL (Stephen), *Power and Resistance in the New World Order*, *Op. cit.*, p. 248.

²⁷⁸⁰ MILANI (Carlos R. S.), « Relations internationales, écologie politique et contestation transnationale en Amérique latine », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013/1, pp. 21-40, p. 35.

B) La nécessité d'un décentrement épistémologique pour prendre en compte la pluralité des expériences et des possibilités : vers une décolonisation de la pensée

Les mouvements sociaux qui se forment dans les différentes parties du monde tropical offrent, aussi bien dans leur ancrage local que dans leur capacité à se transnationaliser, une pluralité d'expériences, de savoirs, de visions du monde, en somme de *praxis*²⁷⁸¹, en rupture avec les processus de la globalisation capitaliste et la rationalité dominante qu'ils véhiculent.

Cette pluralité et l'originalité de ses composantes constituent une richesse pour construire d'autres voies de modernité.

Cependant, saisir cette pluralité dans tout son relief d'une part, et construire des ponts entre ses différents éléments constitutifs d'autre part, nécessite d'adopter le bon point de vue. Un point de vue qui puisse à la fois dépasser les barrières des conceptions dominantes et transcender les différences culturelles.

Il y a là un enjeu épistémologique crucial.

En premier lieu il faut noter que la rationalité dominante, occidentale capitaliste, ce que Boaventura de Sousa Santos appelle raison métonymique tend à rendre invisible toutes les expériences et les formes de pensée qui ne cadrent pas avec ses propres hypothèses. Pour lui cette rationalité dissimule ces réalités « subalternes », les rend « absentes », au travers de cinq logiques :

- la monoculture du savoir, qui place le savoir scientifique et une certaine culture comme seule critère de crédibilité ;
- la monoculture du temps linéaire, qui place sur un schéma évolutionniste les différentes expériences sociales ;
- la logique de naturalisation des différences créant des hiérarchies explicites ou implicites, mais conduisant à systématiquement décrédibiliser les échelons inférieurs en matière de race, de genre ou de condition sociale ;
- la logique de l'échelle dominante, qui marginalise ce qui se déroule à des échelles spatiales jugées non primordiales : en général ce qui relève de l'échelle locale ;
- la monoculture de la productivité capitaliste : toute autre forme de productivité et d'organisation de la production est selon ce point de vue encore une fois jugé non pertinent par nature²⁷⁸².

²⁷⁸¹ « Pour Marx fondement de la dialectique : mouvement de va-et-vient entre le vécu, la pratique et la pensée », GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2004, p. 322.

²⁷⁸² DE SOUSA SANTOS (Boaventura), « A Critique of Lazy Reason : Against the Waste of Experience », in WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The Modern World-System in the Longue Durée, Op. cit.*, pp. 165-166.

Face à cette raison dominante, il y a nécessité de décentrer les points de vue et les analyses pour faire surgir une véritable écologie des *praxis*.

Certains mouvements sociaux, par la puissance de leur originalité par rapport aux logiques dominantes, tendent à briser d'eux-mêmes les liens cognitifs qui les dissimulent aux yeux du monde. Ils agissent alors comme des luttes épistémiques. Ils font événements. Ils rompent la continuité temporelle des processus de la globalisation capitaliste et défient l'hégémonie épistémique de la modernité. Ils créent par là même des espaces politiques au travers desquels les paroles et les actes de groupes qui avaient été marginalisés peuvent s'exprimer et construire leur propre version de la modernité. Ces mouvements, à l'instar de l'insurrection zapatiste de 1994, agissent comme des vecteurs de décolonisation de la pensée²⁷⁸³.

En conjonction avec cette force de dévoilement, de déchirement des représentations dominantes, intrinsèque aux mouvements sociaux, il importe de dégager des leviers épistémologiques pour rendre visibles et crédibles les multiples *praxis* qui rompent avec les logiques du capitalisme.

En suivant toujours De Sousa Santos, on peut pointer la possibilité d'opposer des écologies aux monocultures de l'esprit en apprenant à discerner la pluralité : des formes de savoirs ; des conceptions du temps ; des conditions humaines, qu'elles soient sociales de genre ou de race ; des échelles spatiales d'action ; des formes de productivité et de production²⁷⁸⁴. La prise en compte de ces écologies peut contribuer à faire apparaître un monde incomparablement plus riche que celui qui se trouve réduit aux critères de la rationalité capitaliste.

On peut également tenir compte du point de vue ontologique selon lequel le réel, l'être, est en mouvement perpétuel, se manifeste sous de multiples formes d'existence, est fait d'un « indestructible réseau de relations complexes entre et parmi les êtres ». Il n'y a pas de complétude du « je » sans « l'autre », « je » et « l'autre » étant complémentaires²⁷⁸⁵.

En effet, les différentes expériences, savoirs et pratiques sont complémentaires, mais plus globalement les différentes cultures humaines le sont, tout comme les deux pans humain et extra-humain de la nature.

²⁷⁸³ ICAZA (Rosalba), VASQUEZ (Rolando), « Social Struggles as Epistemic Struggles », *Art. cit.*

²⁷⁸⁴ DE SOUSA SANTOS (Boaventura), « A Critique of Lazy Reason: Against the Waste of Experience », in WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The Modern World-System in the Longue Durée, Op. cit.*, pp. 168-171.

²⁷⁸⁵ RAMOSE (Mogobe Bernard), « Transcender le cosmopolitisme », *Art. cit.*, p. 37.

La conscience de cette complémentarité entre les différentes expériences de la réalité peut faciliter le dialogue, voire le « polylogue²⁷⁸⁶ » entre cultures au sein d'un mouvement social contre-hégémonique global.

Cela suppose cependant un accord des différents mouvements autour de valeurs fondamentales de dépassement des logiques de domination, capitalistes et autres. L'accord sur des valeurs telles que la démocratie, la justice sociale ou l'égalité entre genres ne signifie pas pour autant la négation des différentes formes sous lesquelles peuvent être vécues ou mises en œuvre ces valeurs, dans des contextes culturels différents. De ce point de vue encore un décentrement est nécessaire : des formes de démocratie indigènes, islamiques ou africaines de démocratie peuvent par exemple être identifiées qui ne sont pas inférieures à la forme libérale occidentale²⁷⁸⁷.

Il s'agirait plutôt de faire émerger un projet « transmoderne » allant au-delà de la modernité dominante, pour reprendre l'expression d'Enrique Dussel²⁷⁸⁸.

Qu'il s'agisse d'élargir ou de réapprécier le champ des praxis « crédibles », de faciliter le dialogue entre cultures ou de favoriser l'émergence d'un consensus sur des valeurs contre-hégémoniques fondamentales, le travail de décentrement épistémologique s'avère utile.

Grâce à ce travail, il devient envisageable d'identifier les multiples possibles ou potentiels au sein du présent, à partir desquels agir pour défricher des voies alternatives de modernité : formes de production, formes de démocratie, formes de justice, formes de relations entre genres, formes de relations avec la nature.

Ces possibles ou potentiels sont à prendre comme autant de « ressources » pour construire de meilleures relations entre les hommes et entre ces derniers et la nature.

Concernant plus précisément la conception et la gestion des ressources naturelles, le décentrement épistémologique est certainement tout autant un impératif qu'une méthode fructueuse de repérage des alternatives. C'est à partir de ce décentrement que toutes les possibilités de la diversité culturelle en la matière peuvent être appréciées.

Pour boucler la boucle, il faut réinsister sur le fait que les mouvements sociaux eux-mêmes

²⁷⁸⁶ RAMOSE (Mogobe Bernard), « Transcender le cosmopolitisme », *Art. cit.*, p. 41.

²⁷⁸⁷ GROSGOUEL (Ramon), « Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global. Transmodernité, pensée frontalière et colonialité globale », *Multitudes*, n° 26, 2006/3, pp. 51-74, p. 67.

²⁷⁸⁸ DUSSEL (Enrique), « A new age in the history of philosophy. The world dialogue between philosophical traditions », *Philosophy & Social Criticism*, Vol. 35, n° 5, 2009, pp. 499-516.

constituent d'efficaces marqueurs des possibles au-delà des processus dominants, déchirant la fausse évidence d'une réalité uniforme.

Identifier, au sein du monde tropical, les réalités à partir desquelles une autre conception et une autre gestion des ressources naturelles pourraient être mises en œuvre conduit à identifier les tendances qui sont en rupture avec le régime néolibéral. En effet, tout entier focalisé sur la reproduction du capital financier à court terme, ce régime ne laisse que très peu d'espace à la reproduction écologique et sociale. Des initiatives institutionnelles aux mouvements sociaux, en passant par les résistances des peuples autochtones, ces tendances existent et composent une constellation de forces, parfois concordantes, parfois contradictoires, qui cherchent à affirmer la spécificité de leurs trajectoires historiques et de leurs valeurs face aux structures de la globalisation. Ces initiatives sont plus ou moins radicales, et s'éloignent plus ou moins des logiques capitalistes : des politiques de croissance soutenable de la Chine, grande puissance continentale à la croisée des chemins, aux expériences zapatistes encore isolées sur le territoire Mexicain, en passant par les projets bolivariens aux prises avec l'extractivisme.

Tous les projets passés en revue envisagent cependant les relations avec la nature et ses ressources sous un angle multidimensionnel, tenant compte de la reproduction écologique et sociale sur le long terme. Ils offrent donc des espaces pour dépasser une gestion des ressources naturelles uniquement fondée sur la production de valeur d'échange et l'accumulation de profits financiers.

On a pu également constater un renouveau des relations Sud-Sud, notamment au travers des relations entre la Chine d'une part, certains pays africains et latino-américains d'autre part. Si ces relations ne débouchent pas sur une sortie immédiate de la dépendance et des logiques primaires-exportatrices, elles offrent néanmoins certaines marges de manœuvres non négligeables pour procéder à un renforcement des capacités technologiques et une industrialisation des chaînes de valeur dans les pays producteurs, si ces derniers s'en donnent les moyens politiques.

En somme, si des perspectives positives existent bel et bien, tenant à la diversité et à la spécificité des réalités du monde tropical, les structures du système capitaliste mondial continuent de peser de tout leur poids sur les modes d'exploitation des ressources naturelles dans cette vaste région périphérique. La remise en cause de ce système et de ses rapports constitutifs à l'échelle nationale, régionale et globale semble dès lors une condition clé pour briser avec les formes actuelles d'exploitation de la nature.

Sur ce point, les trajectoires respectives que suivront la Chine et l'Amérique latine pèseront certainement d'un poids critique dans les décennies à venir.

Les solutions à la crise socio-écologique globale, dont les répercussions sont particulièrement sévères dans les formations périphériques du monde tropical, ne semblent pas pouvoir émerger, autrement qu'à court terme et dans des espaces limités, d'un recours au marché dans le cadre du régime néolibéral.

Avancer le contraire, comme le suggère le paradigme de l'économie verte ou d'autres concepts avancés dans le cadre onusien, relève de prémisses réductionnistes.

En effet, si l'on examine de manière globale les valeurs et les logiques qui sous-tendent autant qu'elles sont diffusées par le système de marché mondialisé contemporain, on décèle de profondes contradictions avec les attitudes et visions des choses nécessaires pour conduire une utilisation des ressources naturelles respectueuse des reproductions sociale et écologique.

Du point de vue plus global de la protection de l'environnement, mais qui pourrait être appliqué à la gestion des ressources naturelles, le politologue et juriste Jean-Claude Fritz a synthétisé ces conflits de logiques : «

- vision individualiste, égocentrée/vision écocentrique, solidaire ;
- vision économiciste, financière et monétaire/ vision sociale, culturelle, écologique, spirituelle, et notion d'usage de subsistance compatible avec la conservation ;
- vision à court terme, accumulation et reproduction élargie du capital/ reproduction du milieu ambiant, de la nature, et des sociétés qui y vivent, et contribution à long terme à l'équilibre dynamique de la biosphère ;
- vision abstraite, fondée sur la valeur monétaire/ vision concrète, centrée sur les rapports multiples à la société et au milieu, tant au niveau des éléments, des relations que des processus ;
- vision amoral, ou « morale » fondée sur l'intérêt personnel/ vision d'une responsabilité collective envers les humains et le reste de la nature, responsabilité écocentrée : on est responsable vis-à-vis de soi, vis-à-vis des autres, vis-à-vis du monde (WATERS)²⁷⁸⁹ ».

Face aux logiques d'un système de marché mondialisé qui subordonne en réalité l'utilisation des ressources naturelles de la planète à la reproduction élargie du capital, mettant en péril le métabolisme socio-écologique à différentes échelles, il importe de repenser l'approche des ressources et de leur gestion.

Les ressources naturelles sont avant tout les bases de la reproduction des écosystèmes, qui

²⁷⁸⁹ FRITZ (Jean-Claude), « Protection de l'environnement et marché : coexistence ou guerre des mondes », *Op. cit.* p. 5.

permet elle-même la reproduction des sociétés humaines, à l'intérieur desquelles des économies se forment structurant la reproduction sociale. Les ressources naturelles sont donc des éléments constitutifs de milieux de vie, avant d'être des supports pour la production de valeur d'échange.

Il faut donc remettre les rapports d'interdépendance à l'endroit et réencaster l'économie des ressources naturelles dans une démarche globale de reproduction des sociétés et de la nature, dans une éthique écocentrée de la reproduction, en vue de l'achèvement du bien commun²⁷⁹⁰.

Diverses méthodes peuvent être employées de manière combinée (refondation du politique, du juridique et de l'économique), l'important étant qu'à chaque étape la gestion des ressources naturelles vise :

- la protection de la résilience et l'intégrité des écosystèmes ;
- la satisfaction des besoins humains essentiels ;
- la diversification des économies ;
- la préservation de la diversité culturelle.

On se rend rapidement compte que faire émerger une telle logique de gestion des ressources naturelles implique une sérieuse prise de distance avec l'organisation économique, politique, juridique et culturelle induite par le régime néolibéral et au-delà par le système capitaliste mondial.

Une gestion des ressources naturelles dans une démarche véritablement écocentrée implique en effet une autonomie dans la complémentarité des collectivités humaines locales, nationales et régionales, difficilement compatible avec le système de marché mondialisé fondé sur des relations de dépendance et de concurrence entre collectivités humaines.

Il est évident que l'on ne pourra faire disparaître et remplacer les structures du système capitaliste mondial du jour au lendemain, et encore moins les logiques sociales que ce système a fait apparaître. En effet, ce système est vieux de cinq siècles et s'est profondément enraciné dans les différentes sociétés humaines, se mêlant à des logiques de domination parfois plus anciennes encore.

On peut cependant envisager un chemin de sortie et les failles de plus en plus apparentes du régime néolibéral qui a régulé le système depuis trois décennies laissent apparaître une série de possibles.

²⁷⁹⁰ HOUTART (François), *Des biens communs au bien commun de l'humanité*, *Op. cit.* ; PETRELLA (Ricardo), *Pour une nouvelle narration du monde*, *Op. cit.*

En appliquant le principe espérance dégagé par le philosophe allemand Ernst Bloch²⁷⁹¹, il importera de saisir les plus bénéfiques en matière de reproduction écologique et sociale.

Saisir ces possibles imposera certainement un décentrement épistémologique de manière à ne pas mettre de côté, à ne pas « gaspiller » pour reprendre l'expression de Boaventura de Sousa Santos, les savoirs, pratiques et expériences, nombreuses dans le monde tropical, qui ne correspondent pas à des schémas de pensée dominants fortement influencés par une vision occidentalocentrique, masculine et élitiste du monde²⁷⁹².

²⁷⁹¹ BLOCH (Ernst), *Le principe espérance*, Paris, Gallimard, 1976-1991.

²⁷⁹² GROSGOUEL (Ramon), « Un dialogue décolonial sur les savoirs critiques entre Frantz Fanon et Boaventura de Sousa Santos », *Mouvements*, n° 72, 2012/4, pp. 42-53 ; FRITZ (Jean-Claude), « Protection de l'environnement et marché : coexistence ou guerre des mondes ».

Conclusion

Au terme de ce travail on peut affirmer que la catégorie de ressource naturelle constitue une entrée intéressante pour percer les relations de pouvoir et les constructions idéologiques liées au système capitaliste mondial, mais souvent dissimulées sous un voile de mystification.

Les enjeux économiques, politiques et écologiques auxquels la notion renvoie spontanément – souveraineté sur les ressources, approvisionnement des procès de production en matières premières, règles d'accès, surexploitation – permettent ainsi, lorsqu'on en approfondit les tenants et les aboutissants, de faire apparaître des structures inégalitaires inhérentes au fonctionnement du système, ce, tant au niveau international qu'intra-national.

On distingue les rapports de force, passés et présents, qui se sont noués entre formations sociales et au sein des chaînes de valeur du système capitaliste pour contrôler et orienter l'exploitation de la nature.

Des rapports de force qui se sont dans certains cas cristallisés dans le temps, aboutissant à des relations asymétriques qui produisent et reproduisent des inégalités sociales et écologiques.

La division internationale du travail et l'échange écologique inégal qui l'accompagne sont les produits de ces relations, tendant à maintenir les formations dominées du système dans des situations d'instabilité et de fragilité sur le plan socio-écologique.

Les ponctions de matière et d'énergie, les processus de conversion des milieux socio-écologiques dominés pour servir les procès d'accumulation dans les centres nerveux du système aboutissent à des perturbations profondes, au niveau national comme au niveau local : écosystèmes appauvris et dégradés, inégalités d'accès aux ressources, dépossession ou marginalisation de certains groupes de population, évasion de valeur, désarticulation économique etc. De telles perturbations se révèlent par ailleurs particulièrement profondes dans de nombreuses formations du monde tropical.

Dans le cadre de la mondialisation néolibérale, les opérateurs centraux du système capitaliste, aujourd'hui de grandes firmes multinationales et des investisseurs financiers, impulsent les processus d'exploitation des ressources selon une logique purement économiciste : ce qui compte est la rentabilité financière maximum à court terme, peu important les dégradations, les pressions et les dépossessions auxquelles sont soumises les sociétés et les écosystèmes. La ressource naturelle n'est perçue qu'au travers de sa capacité à créer de la valeur d'échange.

Or cette logique économiciste, qui sur un plan macro génère l'échange écologique inégal, est irrationnelle à tout point de vue, car si une grande part des « externalités » écologiques et sociales négatives liées à l'exploitation des ressources dans le cadre de procès d'accumulation mondiaux sont effectivement cantonnées dans les périphéries du système, elles ne s'en répercutent pas moins, par le

biais de processus cumulatif et d'interactions en cascade, à l'échelle globale.

Tout comme les systèmes économiques et financiers centraux ne parviennent pas à complètement s'isoler des crises de ce type qui éclatent à la périphérie, les formations centrales subissent les effets rétroactifs de processus d'exploitation des ressources naturelles qui affectent en priorité les écosystèmes des régions périphériques. Soit du fait que les transferts de matière et d'énergie ne sont jamais complètement sécurisés (on pense ici aux marées noires), soit que les pressions exercés sur les écosystèmes des zones périphériques finissent par perturber le fonctionnement de la biosphère dans son ensemble.

L'échange écologique inégal, tout comme l'ensemble des rapports d'exploitation que tend à générer la logique capitaliste, tend à saper les bases mêmes sur lesquelles sont établis les procès d'accumulation capitaliste : dans ce cas il s'agit des conditions physiques de la production.

La question de l'irrationalité d'une vision économiciste des ressources naturelles, qui met de côté les impératifs de la reproduction écologique et sociale, soulève incidemment le problème que constitue une vision dualiste des rapports hommes-nature.

En effet, aborder les ressources naturelles sous le seul angle économique revient à penser les sociétés humaines comme séparées des milieux écologiques dans lesquelles elles évoluent. Cela revient à légitimer de fait une instrumentalisation de la nature extra-humaine, qu'il s'agisse d'autres espèces vivantes ou d'éléments abiotiques, conçus comme des intrants de la production, voire comme des supports pour la spéculation, et par là-même exploitable à volonté.

Un tel point de vue apparaît comme une complète impasse en période de crise écologique. En effet, les sociétés humaines entretiennent des relations métaboliques avec les systèmes naturels. Si ces derniers se dégradent, perdent leurs capacités de résilience du fait de modes d'exploitation humains non appropriés, ce sont les capacités de reproduction des sociétés humains qui seront sapées à terme. C'est ce que l'on constate actuellement à grande échelle avec les rétroactions en chaîne liées à la destruction de certains écosystèmes vitaux comme les forêts tropicales et les pollutions massives du fait d'un régime d'accumulation fondé sur les énergies fossiles.

Il ne faut donc pas perdre de vue que les éléments naturels constituent des ressources pour les écosystèmes, mais que ces derniers, ainsi que toute la vie qu'ils supportent, forment dans leur globalité des ressources pour les sociétés humaines.

La biologiste Cindy Engel a par exemple noté que les écosystèmes et la vie sauvage qu'ils accueillent constituaient des sources d'information considérables en matière de santé. Ils permettent en effet d'observer les interactions entre espèces et les comportements animaux qui sont bénéfiques

pour la reproduction de la vie. L'auteur estime par conséquent que des écosystèmes viables et la biodiversité qu'ils contiennent constituent une ressource inestimable pour les générations futures²⁷⁹³.

Envisager les ressources naturelles dans leur globalité pousse donc à abandonner une vision dualiste pour une vision holistique et écocentrique des rapports entre l'humanité et la nature.

Les sociétés humaines doivent se replacer au sein des communautés biotiques à laquelle elles appartiennent et dont elles dépendent²⁷⁹⁴, des écosystèmes à la biosphère dans son ensemble. De la même manière que le fonctionnement d'une société détermine la qualité de vie de groupes ou d'individus à l'intérieur de celle-ci, l'état de la communauté biotique conditionne la reproduction des sociétés humaines.

Un tel point de vue implique une refondation des principes éthiques qui doivent guider les interactions homme-nature et donc l'approche des ressources naturelles, en tant qu'interfaces privilégiées de ces interactions.

Les sociétés humaines doivent viser à éviter gaspillage, destructions ou réorganisations inconsidérées dans leur approche des ressources naturelles ; en somme tout ce qui pourrait entraver ou désorganiser les capacités de résilience des systèmes naturels.

Elles doivent plutôt avoir pour objectif de solidifier ces capacités de résilience en renforçant les ressources à disposition des communautés biotiques dans leur ensemble.

On peut reformuler un tel objectif comme une exigence de solidarité et de partage avec les systèmes naturels à différents niveaux. Les sociétés humaines partagent des ressources avec toute une communauté du vivant qui leur permet de s'épanouir.

Elles peuvent par conséquent puiser dans ces ressources, aménager les écosystèmes pour que ces ressources deviennent accessibles à condition qu'elles visent également à ce que les systèmes naturels conservent leurs propres ressources, et donc leurs capacités de résilience.

Cette exigence de solidarité et de partage des ressources devrait, pour être complète, s'établir à plusieurs niveaux :

- entre sociétés humaines et systèmes naturels, de manière à limiter les dégradations écologiques ;
- au sein des sociétés humaines, de manière à réduire les inégalités écologiques ;
- entre sociétés humaines, de manière à réduire l'échange écologique inégal.

²⁷⁹³ ENGEL (Cindy), *Wild Health. Lessons in natural wellness from the animal kingdom*, Boston & New York, Houghton Mifflin Company, 2002, pp. 231-232.

²⁷⁹⁴ CALLICOTT (John Baird), *Ethique de la terre*, *Op. cit.*, p. 79.

Le respect de telles exigences éthiques va globalement à l'encontre de la logique capitaliste fondée sur la concentration des richesses et la concurrence entre individus et formations sociales. Il apparaît pourtant indispensable afin de dépasser les contradictions et crises socio-écologiques et assurer ainsi le bien commun de l'humanité et de la communauté biotique dans son ensemble²⁷⁹⁵.

En creusant la question des ressources naturelles on retrouve l'enjeu des valeurs qui doivent guider le développement humain, enjeu dissimulé par le fonctionnement capitaliste qui ne fait apparaître comme légitime que les objectifs de croissance et surtout d'accumulation financière et monétaire à court terme.

L'aliénation se situe dans cette tension permanente, cette course à la concurrence et à la production qui empêche d'interroger les objectifs et les valeurs sur lesquels se fonde le développement.

La catégorie de ressource naturelle joue encore de ce point de vue un rôle de révélateur des mystifications du capitalisme.

La question des valeurs est en effet primordiale. Alors que les relations de production et d'échange et donc les relations avec la nature sont actuellement majoritairement structurées par la valeur d'échange, qui masque les rapports d'exploitation, qui brouille l'échelle des priorités dans un fétichisme permanent, il importe de faire réémerger des valeurs alternatives. Valeurs morales, objectifs éthiques et repères pour orienter la production humaine ne doivent plus être artificiellement séparées comme dans le cadre capitaliste.

On a évoqué dans ce travail, la valeur d'usage et la valeur écologique comme nouveau repères de priorité pour guider la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, mais il importe également de faire ressortir la « valeur intrinsèque » comme critère des rapports homme-nature. Dans le champ de l'éthique environnementale, la valeur intrinsèque désigne le fait qu'un élément ou un ensemble naturel a une valeur en soi et non du fait qu'il peut être instrumentalisé pour satisfaire des besoins humains.

Dans le sens que lui attribuent certains auteurs comme le philosophe Joel Kovel, la valeur intrinsèque peut également servir de repère pour évaluer des éléments comme la beauté, l'aspect sacré, le plaisir ou l'aide à la réalisation de soi qu'une production humaine ou un élément naturel peuvent apporter, et fixer ainsi encore d'autres priorités ou orientations au développement²⁷⁹⁶.

²⁷⁹⁵ HOUTART (François), « From common goods to the Common Good of Humanity », in DAIBER (Birgit), HOUTART (François), (Eds.), *A post-capitalist paradigm : the Common Good of Humanity*, Op. cit., pp. 50-51.

²⁷⁹⁶ PETERSON (Keith R.), « From Ecological Politics to Intrinsic Value : An Examination of Kovel's Value Theory », *Capitalism Nature Socialism*, Vol. 21, n° 3, 2010, pp. 81-101.

Valeur d'usage, valeur écologique, valeur intrinsèque peuvent fournir d'utiles point de repère pour orienter la production humaine, l'exploitation des ressources, de manière à satisfaire les besoins humains, mais également à promouvoir la résilience des écosystèmes ou de manière plus élevée un sens du beau et une certaine plénitude spirituelle. Ces valeurs de qualification des productions humaines ou des éléments naturels peuvent s'associer à des valeurs morales comme la solidarité, le partage ou la justice pour réorienter l'intégration des ressources naturelles aux procès de production humain.

C'est toute la hiérarchie des valeurs associée au capitalisme qui doit être modifiée pour que les relations homme-nature et l'exploitation des ressources naturelles soient réorientées dans un sens plus durable, attentif aux générations futures et à la préservation du système-terre.

Cette recomposition de la hiérarchie des valeurs appelle une transition vers un paradigme de développement post-capitaliste.

La catégorie de ressource naturelle a donc servi de guide pour approfondir la problématique des rapports homme-nature dans le cadre capitaliste et pour en tirer certaines conclusions normatives.

Subsistent cependant certaines questions : comment effectuer cette transition vers un autre paradigme de développement ? Quelles étapes faut-il viser ? Dans quel cadre pourra-t-elle se dérouler : aux niveaux local, national, régional, mondial ? Tous à la fois ? Quel rôle le droit peut-il avoir dans ce processus ?

On peut avancer en tout cas qu'une des conditions pour aborder cette transition est d'en définir les objectifs fondamentaux. Un de ces objectifs est sans conteste la suppression de la division hiérarchique du travail social²⁷⁹⁷, entre individus et groupes sociaux mais également entre formations sociales. Cette division hiérarchique du travail est au cœur de la société de classe et de la séparation entre travailleurs et moyens de production qui se situe quant à elle au cœur des rapports capitalistes. Elle est également un fondement de la polarisation entre centres et périphéries à l'échelle internationale.

On peut envisager la remise en cause de la division hiérarchique du travail social comme un objectif de la transition mais également comme une méthode de transition, dans une relation dialectique entre les moyens et les fins.

La démocratisation progressive des prises de décision économiques fondamentales, au-delà de la simple régulation par le marché ou d'une planification autoritaire, peut en effet contribuer à dépasser la logique de concurrence et d'accumulation privée qui structure le capitalisme.

La fixation par la population des grands objectifs de production peut aider cette dernière à s'extraire

²⁷⁹⁷ MESZAROS (Istvan), *Beyond Capital*, *Op. cit.*, p. 739.

de l'aliénation générée par la domination de la valeur d'échange.

Il s'agit certes d'une utopie, et l'appareil culturel du capital maintient pour l'instant la pression de l'aliénation²⁷⁹⁸ en créant des modes de vie, de penser et de sentir adaptés au capital²⁷⁹⁹, mais une utopie qui peut servir de guide. D'ailleurs, les réformes entamées par le gouvernement Chavez au Venezuela sont allées dans ce sens, créant des espaces au travers desquels les classes pauvres et moyennes ont pu de nouveau peser sur les destinées de la nation.

Par ailleurs, la démocratisation de la vie sociale dans son ensemble, via par exemple des systèmes de participation ou de planification démocratique, qui peuvent démarrer au niveau local par exemple, peuvent également être un moyen pour retisser le lien entre les communautés humaines et leurs ressources naturelles.

Là encore une dialectique est susceptible de s'instaurer entre la gestion d'une ressource commune, l'amélioration de la qualité de vie et la cohésion globale de la communauté²⁸⁰⁰.

Les communautés locales ou nationales reprenant le contrôle sur leurs ressources, une reterritorialisation des procès de production peut s'ensuivre, susceptible de constituer un efficace antidote à l'échange écologique inégal.

Démocratisation de la prise de décision économique, récupération du contrôle sur les ressources naturelles, développement *self-reliant* peuvent aller de pair dans un processus de remise en question globale de la division hiérarchique du travail social sous tous ses aspects.

Evidemment, au regard de la réalité contemporaine, alors même qu'une crise systémique ébranle le système capitaliste dans ses fondements, il est douteux qu'un processus démarre de manière simultanée dans toutes les zones géographiques, à toutes les échelles spatiales et dans toutes les instances de la société. On peut avancer qu'un tel processus sera palpable dans ses débuts, n'affectant que certaines régions ou domaines et ne prendra toute sa consistance que dans le long terme.

Pour l'instant on ne peut qu'en imaginer et en suggérer les voies de cheminement.

Une question se pose au regard de la méthodologie suivie par ce travail, qui a cherché à

²⁷⁹⁸ FOSTER (John Bellamy), McCHESNEY (Robert W.), « The Cultural apparatus of Monopoly Capital », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 3, 2013, pp. 1-33.

²⁷⁹⁹ WILLIAMS (Raymond), « The Existing Alternatives in Communications », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 3, 2013, pp. 92-106.

²⁸⁰⁰ FATTORI (Tommaso), « Commons : social justice by sharing », in DAIBER (Birgit), HOUTART (François), (Eds.), *A post-capitalist paradigm : the Common Good of Humanity*, *Op. cit.*, p. 196.

abordé les structures juridico-politique soutenant le système capitaliste à différentes échelles : quel rôle peut jouer le droit à la fois dans le renouvellement de la gestion des ressources naturelles et dans la transition vers un modèle post-capitaliste de développement ?

Le droit peut jouer un rôle d'orientation non négligeable, à la fois en posant des principes, en indiquant des orientations, en organisant des capacités de contrôle, des instances de débat et en sanctionnant les pratiques dangereuses.

Pour cela, le droit et notamment le droit de l'environnement doit être extrait de sa position subordonnée vis à vis du droit des affaires²⁸⁰¹.

Il importe que le droit soit à même de renforcer le rôle de l'Etat et des citoyens dans la détermination des orientations fondamentales de la société, en réduisant les capacités de pression des groupes d'intérêt privés. Il importe également que le droit de l'environnement et les droits sociaux fondamentaux soient réévalués sur l'échelle de la hiérarchie des normes au niveau national comme international. En effet, le droit doit être une réaffirmation des priorités : priorité à l'intégrité de la nature et à une société viable où les besoins essentiels sont garantis, sur l'objectif de réalisation des profits. Le droit doit être mis au service de la reproduction sociale et écologique.

Certaines jurisprudences récentes sont allés dans ce sens comme la décision de la Cour suprême indienne du 5 juillet 2011 qui a déclaré anticonstitutionnels des corps paramilitaires – milice *Salwa Judum*, les *Special Police Officers* et les *Koya Commandos* - constitués par l'Etat du Chhattisgarh pour lutter contre la guérilla naxalites.

A l'occasion de cet arrêt la cour suprême a critiqué le paradigme de développement suivi par l'Inde, notamment dans ses aspects concernant le secteur extractif, dénonçant le désengagement de l'Etat et les trop grandes marges de manœuvres laissées aux pouvoirs privés économiques, contribuant à plonger des pans entiers de la population dans la misère et à déstabiliser la société, en contradiction avec les valeurs exprimées par la constitution²⁸⁰².

Face aux enjeux et aux risques qui affectent la reproduction de la vie sociale et écologique, une refondation du droit s'avère nécessaire, ce qui renvoie au débat sur les valeurs qui doivent être au fondement du système normatif, à l'axiologie donc, mais aussi à l'épistémologie.

Concernant le droit de l'environnement les concepts de justice environnementale, d'ordre

²⁸⁰¹ FRITZ (Jean-Claude), « Protection de l'environnement et marché : coexistence ou guerre des mondes ? », *Op. cit.*

²⁸⁰² Supreme Court of India, Item n° 44, Court n° 9, Section PIL, Nandini Sundar & Ors vs State of Chattisgarh, 5 July 2011.

public écologique²⁸⁰³, de responsabilité écocentrique²⁸⁰⁴, ou de droits de la nature²⁸⁰⁵ couplés avec une révision des principes de précaution, de prévention ou d'utilisation rationnelle des ressources²⁸⁰⁶ pourraient servir à en recomposer les bases.

Il importe d'accélérer le mouvement qui tend à adapter le droit de l'environnement mais plus largement les systèmes juridiques aux connaissances scientifiques sur les interdépendances écologiques, connaissances que l'on retrouve également, mais sous d'autres formes, dans les visions du monde et systèmes normatifs de certains peuples autochtones.

Diversité biologique et diversité culturelle doivent de plus en plus alimenter le droit, en tant que données objectives et sources de connaissances à partir desquelles construire les normes et les mécanismes mais également en tant qu'objectifs à défendre.

La juriste Mireille Delmas-Marty a récemment évoqué les principes de convergence et de responsabilité pour que l'ordre juridique international soit fondé sur des valeurs communes prenant en compte les droits humains fondamentaux²⁸⁰⁷.

On peut reprendre une telle proposition comme valide, tout en y apportant la nuance que ces valeurs communes doivent s'abreuver auprès d'autres sources culturelles que les droits de l'homme au sens occidental, et que les valeurs de respect de la nature doivent s'y trouver représentées.

De nombreuses pistes de réflexion existent, mais il importe de converger vers cet objectif : le système juridique doit redevenir un garant de la protection des bases de la vie sociale et écologique.

²⁸⁰³ BELAIDI (Nadia), *La lutte contre les atteintes globales à l'environnement : vers un ordre public écologique ?*, *Op. cit.* ; BOUTELET (Marguerite), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'ordre public écologique. Towards an ecological public order*, *Op. cit.* ; BARBOSA (Julien), *Ordre du monde et ordre mondial : une relation sous tension questionnée par la crise : réflexions à partir et au-delà du Système Mondial Capitaliste*, *Op. cit.*

²⁸⁰⁴ CANOVAS (Julie), *La nécessité d'une nouvelle conception de la responsabilité au service de l'en-commun : une approche à partir de champs spécifiques : genre, peuples autochtones, environnement*, Thèse de doctorat, Droit, Dijon, Université de Bourgogne, 2012.

²⁸⁰⁵ CULLINAN (Cormac), « If nature had rights », *Orion Magazine*, Vol. 27, 2008, pp. 26-31.

²⁸⁰⁶ BELAIDI (Nadia), *Op. cit.* ; FRITZ-LEGENDRE (Myriam), *La protection de la biodiversité en droit international et en droit comparé : vers un renforcement de la dimension préventive du droit de l'environnement*, Thèse de doctorat, Droit public, Dijon, Université de Bourgogne, 1997 ; MICHELOT (Agnès), *Le principe de l'utilisation rationnelle en droit de l'environnement – une approche critique internationale et comparative à partir de la faune*, Thèse de doctorat, Droit public, Dijon, Université de Bourgogne, 1997 ; Sur les liens à creuser entre démocratie participative et principe de précaution, voir WHITE (Rob), *Crimes Against Nature : Environmental criminology and ecological justice*, Cullompton (UK), Portland (USA), William Publishing, 2008, p. 77.

²⁸⁰⁷ DELMAS-MARTY (Mireille), « La gouvernance mondiale est-elle démocratisable? », in *Collegium international, Le monde n'a plus de temps à perdre*, *Op. cit.*, p. 44.

Comme dernière observation de ce travail, qui s'est appuyé sur une méthode pluridisciplinaire, on est en mesure d'envisager deux axes de recherche pour approfondir les problématiques envisagées dans ce travail ou des problématiques connexes :

- la mobilisation et le développement du matérialisme historique pour analyser les déterminants des rapports homme-nature à différentes échelles au sein du système-monde capitaliste ;
- le développement d'une approche matérialiste du droit de manière à mieux cibler son rôle dans l'évolution sociale ;
- Une telle réflexion à partir du matérialisme historique impliquerait de dépasser une certaine vision mécaniciste du marxisme qui sépare abstraitement les infrastructures économiques et les superstructures juridico-politique dans l'étude de la société, pour mieux aborder les rapports concrets dans leur dialectique.

Concernant le premier axe, il s'agirait d'associer systématiquement l'étude des rapports socio-économiques et des caractéristiques physiques et écologiques dans un milieu donné afin de mettre en lumière les dialectiques et dynamiques socio-écologiques qui émergent de l'exploitation d'une ressource naturelle ou même de la production dans son ensemble.

Les travaux de Stephen G. Bunker ou David Harvey ont ouvert la voie dans ce domaine, mais d'autres auteurs comme Paul Ciccantell, Paul K. Gellert, Alf Hornborg ou encore Jason W. Moore peuvent également être cités.

Une analyse de ce type portée tout au long de filières marchandes ou utilisée dans une optique historico-comparative pourrait permettre de déceler non seulement les rapports de pouvoir et les transformations écologiques liés à la production humaine mais également la manière dont cette production reste déterminée par des caractéristiques physiques et écologiques, même si celles-ci sont médiatisées par des logiques sociales.

La dynamique même de l'expansion du système capitaliste reflète cette détermination des procès de production par les conditions physico-écologiques²⁸⁰⁸, même si dans un mouvement dialectique la logique capitaliste a transformé l'approche de l'espace et de la matière, et même du temps, bouleversant les milieux, compressant les distances²⁸⁰⁹.

²⁸⁰⁸ BUNKER (Stephen G.), « Matter, Space, Energy, and Political Economy : The Amazon in the World-System », *Journal of World-Systems Research*, Vol. 9, n° 2, 2003, pp. 219-258.

²⁸⁰⁹ MOORE (Jason W.), « Ecology, Capital, and the Nature of Our Times : Accumulation & Crisis in the Capitalist World Ecology », *Art. cit.*, p. 109.

Le système capitaliste a dû sans cesse repousser les frontières spatiales dans lesquelles il évoluait et les limites quantitatives de matière et d'énergie qu'il requérait pour se reproduire. Comprendre de manière plus fine les logiques et les mécanismes qui ont poussé ce système dans cette direction pourrait peut-être permettre de mieux identifier sur quoi devrait se fonder un système alternatif aux dynamiques plus soutenables.

Concernant le second axe, sur la nature et le rôle du droit, il s'agit de mieux comprendre cette forme sociale et le poids qu'elle a dans les rapports socio-économiques à différentes échelles. On doit souligner non pas la neutralité, mais l'autonomie relative de la forme juridique²⁸¹⁰. Le droit peut, mais n'est pas nécessairement aux services des intérêts les plus puissants. Cela dépend d'un contexte socio-politique plus général, ou, exprimé de manière plus directe, de rapports de force. Il faudrait développer une analyse des différentes dimensions du droit. Le droit n'est pas uniquement fait de normes et de procédures judiciaires. On peut considérer que les structures juridiques comprennent un champ plus vaste d'objets et de pratiques sociales, ce qui rend la délimitation entre les champs juridiques, politiques et économiques délicate. On peut ainsi intégrer à l'intérieur du champ juridique des institutions, au sens d'organisations humaines plus ou moins vastes, elles-mêmes composées d'organes et dont l'État ou les sociétés commerciales constituent des exemples typiques²⁸¹¹. Ces institutions, dans leurs structures formelles, sont à la fois le produit du droit (droit constitutionnel, droit public ou droit commercial), mais elles peuvent également créer du droit. Le droit compris dans cette acception large fournit ainsi le cadre formel des activités sociales les plus cruciales.

Sous ses différents aspects, le droit est une arme à double tranchant. D'un côté, il peut servir la reproduction du pouvoir, notamment celui du capital, qui l'a constamment mobilisé à différentes échelles. Dans ce travail on a ainsi constaté que les États capitalistes du centre ont ainsi utilisé le droit : pour monopoliser le contrôle sur certains espaces ou certaines ressources naturelles, pour ouvrir les économies étrangères à leurs marchandises et à leurs firmes, pour favoriser certaines pratiques économiques. De leur côté, les firmes ont usé du droit pour sécuriser leur propriété ou leur

²⁸¹⁰ BUCKEL (Sonja), « Forme juridique et hégémonie. Reconstruction d'une théorie matérialiste du droit » in BENTOUHAMI (Hourya), GRANGE (Ninon), KUPIEC (Anne) *et al.*, (Dir.), *Le souci du droit : où en est la théorie critique ?*, Paris, Sens & Tonka, 2009, pp. 81-82.

²⁸¹¹ Sur cette conception voir ROMANO (Santi), *L'ordre juridique*, Paris, Dalloz, 2002.

accès à des ressources, pour contrôler travailleurs et sous-traitants, pour repousser la concurrence, ou échapper à certaines obligations sociales.

Selon une étude de l'anthropologue James Holston, le système juridique brésilien, notamment dans ses aspects relatifs à la propriété de la terre, a été historiquement construit, non pas pour résoudre les conflits, mais pour permettre la légalisation, après-coup, des usurpations (notamment des terres indiennes), et autres appropriations frauduleuses²⁸¹².

Sous un autre angle, le droit est également un puissant moyen pour remettre en cause le pouvoir, organiser la reconquête d'un terrain social, ou des voies nouvelles d'expression politique.

Les nations sorties de la colonisation ont fait un usage extensif du droit, interne ou international, pour récupérer le contrôle sur leurs ressources naturelles ou s'organiser entre pays producteurs. Encore à l'heure actuelle, les pays de la périphérie utilisent le droit pour créer de nouvelles formes de solidarité internationale à l'image de l'A.L.B.A.

Les mouvements sociaux peuvent également utiliser le droit pour contester certaines pratiques injustes ou consolider des acquis sociaux. Les peuples autochtones ont ainsi mobilisé les voies juridiques pour faire reconnaître leurs droits aux niveaux national et international.

Dans l'optique d'une transition vers un paradigme de développement post-capitaliste, le droit sera très certainement mobilisé pour orienter les politiques, graver dans le marbre certaines valeurs ou principes, réorganiser les processus de décision politique. Les réformes constitutionnelles récentes en Bolivie, ou en Equateur en témoignent.

Le droit correspond à une multitude de structures formelles qui encadrent les rapports sociaux et au travers desquelles s'exprime le pouvoir ainsi qu'une hégémonie culturelle. Cependant, ces structures peuvent également être l'enjeu ou le champ d'une lutte pour le pouvoir ou l'hégémonie.

Mieux comprendre la nature du droit, la manière dont il maintient et légitime l'ordre établi, mais également les possibilités qu'il offre pour faire avancer des courants contestataires, permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives à des projets alternatifs de gestion des ressources naturelles et de développement.

²⁸¹² HOLSTON (James), « The Misrule of Law : Land and Usurpation in Brazil », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 33, n° 4, 1991, pp. 695-725.

L'économiste René Passet rapportait dans un de ses articles que David Brower, fondateur de l'organisation Friends of the Earth, faisait la réflexion que si nous faisons mine de prendre au pied de la lettre le récit biblique de la création du monde en six jours, la société industrielle n'existerait que depuis un quarantième de seconde. Perspective vertigineuse.

René Passet concluait lui-même son article par une autre référence et une autre métaphore temporelle : «Un monde à réinventer, la tâche est immense et le temps fait défaut. Le nénuphar – cher au Club de Rome²⁸¹³ – qui double de surface tous les jours, a envahi la moitié de l'étang ; notre regard nous laisse croire que nous avons encore un peu de temps devant nous, mais la raison nous presse : il ne nous reste que vingt-quatre heures²⁸¹⁴ ».

²⁸¹³ Le mathématicien Robert Lattès débutait sa préface au rapport du club de Rome « Halte à la croissance ? » (Rapport Meadows de 1972) en posant un problème : « Un nénuphar sur un étang double sa surface tous les jours. Sachant qu'il lui faut 30 jours pour couvrir tout l'étang, étouffant alors toute forme de vie aquatique, quand en aura-t-il couvert la moitié, dernière limite pour agir ? », DELAUNAY (Janine), MEADOWS (Donella H.), MEADOWS (Dennis), RANDERS (Jorgen) *et al.*, *Halte à la croissance*, Paris, Fayard, 1972.

²⁸¹⁴ PASSET (René), « La bioéconomie, un monde à réinventer », *Ecologie & politique*, n° 45, 2012/2, pp. 83-91.

Bibliographie

I. OUVRAGES

II. CONTRIBUTIONS OUVRAGES COLLECTIFS

III. REVUES

- ARTICLES DE REVUES
- REVUES SPECIALISEES

IV. ENCYCLOPEDIES, DICTIONNAIRES ET LEXIQUES

V. JOURNAUX

VI. DOCUMENTS INTERNATIONAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX

➤ TEXTES INTERNATIONAUX

- Textes institutionnels
 - *Textes juridiques*
 - *Rapports et documents programmatiques*
- Textes ONG et acteurs sociaux

➤ TEXTES REGIONAUX

- Afrique
- Amérique latine
- Asie

➤ TEXTES NATIONAUX

VII. JURISPRUDENCE

VIII. TRAVAUX UNIVERSITAIRES

IX. RESSOURCES ELECTRONIQUES

X. DOCUMENTS EMANANT DU SECTEUR PRIVE

I. Ouvrages

ABDEL-MALEK (Anouar), CAO TRI (Huynh), ROSIER (Bernard), THANK KHOI (Lê), *Clés pour une stratégie nouvelle du développement*, Paris, UNESCO, Les Éditions ouvrières, 1984.

AGLIETTA (Michel), *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Odile Jacob, 1997.

AGLIETTA (Michel), REBERIOUX (Antoine), *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel, 2004.

AGLIETTA (Michel), BAI (Guo), *La voie chinoise. Capitalisme et Empire*, Paris, Odile Jacob, 2012.

ALBERT (Michel), *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

ALBERTINI (Jean-Marie), *Mécanismes du sous-développement et développements*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1981.

ALTHUSSER (Louis), *Pour Marx*, Paris, François Maspéro, 1974.

ALTIERI (Miguel A.), *Agroecology : The Science of Sustainable Agriculture*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1995.

AMIN (Samir), *Classe et Nation : dans l'histoire et la crise contemporaine*, Paris, Les Éditions de minuit, 1979, p. 33.

AMIN (Samir), *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Les Éditions de minuit, 1973.

AMIN (Samir), (Dir.), *Mondialisation et accumulation*, Université des Nations Unies & Forum du Tiers-Monde, Paris, L'Harmattan, 1993.

AMIN (Samir), *Pour un monde multipolaire*, Paris, Syllepse, 2005.

AMIN (Samir), *Du capitalisme à la civilisation. La longue transition*, Paris, Syllepse, 2008

ANDREFF (Wladimir), *Les multinationales globales*, Paris, La Découverte, 2003.

APOSTOLIDIS (Charalambos), FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'Humanité face à la mondialisation : droit des peuples et environnement*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1997.

ARIES (Paul), *Le socialisme gourmand. Le bien-vivre : un nouveau projet politique*, Paris, La Découverte, 2012.

ARNAUD (Pascal), *La dette du Tiers Monde*, Paris, La Découverte, 1991.

ARRIGHI (Giovanni), *The Long Twentieth Century. Money, Power, and the Origins of our times*, London, New York, Verso, 1994

- ARRIGHI (Giovanni), *Adam Smith in Beijing. Lineages of the Twenty-first Century*, London, New York, Verso, 2007.
- ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Paris, Éditions Anthropos, 1980.
- AZAM (Geneviève), BONNEUIL (Christophe), COMBES (Maxime), *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012.
- BAIROCH (Paul), *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Gallimard, 1992.
- BAIROCH (Paul), *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999.
- BALDWIN (Robert E.), WINTERS (Alan L.), (Eds.), *Challenges to Globalization : Analyzing the Economics*, Chicago, Chicago University Press, 2004.
- BANGUI (Thierry), *La Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique. Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- BARBAULT (Robert), *Ecologie générale : structure et fonctionnement de la biosphère*, Paris, Dunod, 2008, pp. 32-45.
- BARBIER (Edward B.), *Scarcity and Frontiers : How Economies Have Developed Through Natural Resource Exploitation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011,
- BARTOLI (Henri), *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*, Paris, Economica, UNESCO, 1999.
- BEAUD (Michel), *Le système national/Mondial hiérarchisé : une nouvelle lecture du capitalisme mondial*, Paris, La Découverte, 1987.
- BEAUD (Michel), DOSTALLER (Gilles), *La pensée économique depuis Keynes. Historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Paris, Editions du Seuil, 1993.
- BEAUD (Michel), *Le basculement du monde : de la Terre, des hommes et du capitalisme*, Paris, La Découverte, 1997.
- BEAUD (Michel), *Capitalisme, système national-mondial hiérarchisé et devenir du monde*, Cahiers du GIPRI n° 4, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 57-58.
- BEAUD (Michel), *Histoire du capitalisme : 1500-2010*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.
- BEAUD (Michel), *Face au pire des mondes*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- BEDJAOUI (Mohammed), (Dir.), *Droit international : bilan et perspectives*, Paris, U.N.E.S.C.O., Pedone, 1991.
- BEINART (William), HUGUES (Lotte), *Environment and Empire*, Oxford, New York, Auckland, Oxford University Press, 2007
- BEITONE (Alain), GILLES (Philippe), PARODI (Maurice), *Histoire des faits économiques et*

sociaux, de 1945 à nos jours, Paris, Dalloz, 2006.

BELAIDI (Nadia), *La lutte contre les atteintes globales à l'environnement : vers un ordre public écologique ?*, Bruxelles, Bruylant, 2008.

BELLO (Walden), *La fin de l'Empire : la désagrégation du système américain*, Paris, Fayard, 2006.

BELLO (Walden), *La démondialisation. Idées pour une nouvelle économie mondiale*, Monaco, Éditions du Rocher, Le serpent à plumes, 2011.

BELZE (Loïc), SPIESER (Philippe), *Histoire de la finance : le temps, le calcul et les promesses*, Paris, Vuibert, 2007.

BENCHIKH (Madjid), *Droit international du sous-développement : nouvel ordre dans la dépendance*, Paris, Berger-Levrault, 1983.

BEN HAMMOUDA (Hakim), *L'Afrique, l'OMC et le développement*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005.

BENTON (Ted), (Ed.), *The Greening of Marxism*, New York & London, The Guilford Press, 1996.

BENTOUHAMI (Hourya), GRANGE (Ninon), KUPIEC (Anne) *et al.*, (Dirs.), *Le souci du droit : où en est la théorie critique ?*, Paris, Sens & Tonka, 2009.

BERDOULAY (V.), SOUBEYRAN (Olivier), (Dirs.), *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan, 2000.

BERQUE (Jacques), (Dir.), *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Les Éditions de minuit, 1965.

BERQUE (Jacques), *De l'Euphrate à l'Atlas, Tome 2 : Histoire et nature*, Paris, Bibliothèque Arabe Sindbad, 1978.

BERTHELOT (Jacques), *L'agriculture, talon d'achille de la mondialisation. Clés pour un accord agricole solidaire à l'O.M.C.*, Paris, L'Harmattan, 2001.

BESSIS (Sophie), *L'arme alimentaire*, Paris, François Maspéro, 1979.

BETTATI (Mario), *Le droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1996.

BETTATI (Mario), *Le droit international de l'environnement*, Paris, Odile Jacob, 2012.

BETTELHEIM (Charles), *L'Inde indépendante*, Paris, Librairie Armand Colin, 1962.

BEURIER (Jean-Pierre), KISS (Alexandre-Charles), *Droit international de l'environnement*, Paris, Pedone, 2010.

BIEL (Robert), *The Entropy of Capitalism*, Leiden, Brill, 2011.

BLANC (Jacques), RIGAUX (François), *Droit économique. 2*, Paris, Pédone, 1979.

- BLANC-PAMARD (C.), CAMBEZY (Luc), (Dirs.), *Dynamique des systèmes agraires. Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Bondy, ORSTOM, 1995.
- BLOCH (Ernst), *Le principe espérance*, Paris, Gallimard, 1976-1991.
- BLUM (William), *Killing Hope. US Military & CIA Interventions since World War II*, London & New York, Zed Books, 2003.
- BOCCARA (Paul), (Dir.), *Traité marxiste d'économie politique. Le capitalisme monopoliste d'Etat*, Tome 2, Paris, Éditions sociales, 1971.
- BOND (Patrick), *Looting Africa*, London & New York, Zed Books, 2007.
- BOOKCHIN (Murray), *Pour une société écologique*, Paris, Christian Bourgeois, 1976.
- BORIS (Jean-Pierre), *Le roman noir des matières premières*, Paris, Hachette Littératures, 2005.
- BOUKHARINE (Nikolaï Ivanovitch), *L'économie mondiale et l'impérialisme : esquisse économique*, Paris, Anthropos, 1971.
- BOUTELET (Marguerite), FRITZ (Jean-Claude), (Dirs.), *L'ordre public écologique. Towards an ecological public order*, Bruxelles, Bruylant, 2005.
- BRAILLARD (Philippe), De SENARCLENS (Pierre), *L'impérialisme*, Paris, PUF, 1980.
- BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : XVe – XVIIIe siècle*, 3 volumes, Paris, Librairie générale française, 1993 :
- BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 3 : Les structures du quotidien*.
- BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 2 : Les jeux de l'échange*.
- BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Volume 3 : Le temps du monde*.
- BRZEZINSKI (Zbigniew), *Le grand échiquier*, Paris, Arthème Fayard/Pluriel, 2010.
- BRIDGE (Gavin), LE BILLON (Philippe), *Oil*, Cambridge, Polity Press, 2013.
- BROCHEUX (Pierre), HEMERY (Daniel), *Indochine, la colonisation ambiguë : 1858-1954*, Paris, La Découverte, 1995.
- BROWNHILL (Leigh), *Land, Food, Freedom. Struggles for the gendered commons in Kenya 1870 to 2007*, Trenton, Asmara, Africa World press, 2009.
- BUCLET (Nicolas), *Ecologie industrielle et territoriale : stratégies locales pour un développement durable*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2011.
- BUNKER (Stephen G.), *Underdeveloping the Amazon. Extraction, Unequal Exchange and the Failure of the Modern State*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1985.

- BUNKER (Stephen G.), CICCATELL (Paul S.), *Globalization and the race for resources*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2005.
- BUNKER (Stephen G.), CICCATELL (Paul S.), *East Asia and the Global Economy : Japan's Ascent with implications for China's Future*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2007.
- BUSH (Ray), *Poverty and Neoliberalism : Persistence and Reproduction in the Global South*, London & Ann Arbor, Pluto Press, 2007.
- BYE (Maurice), de BERNIS (Gérard), *Relations économiques internationales*, Paris, Dalloz, 1987.
- CALABRE (Serge), *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997.
- CALLICOTT (John Baird), *Ethique de la terre*, Paris, Wildproject, 2010.
- CALLINICOS (Alex), *Imperialism and Global Political Economy*, Cambridge, Polity Press, 2009.
- CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004.
- CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Ressources minières en Afrique. Quelle réglementation pour le développement ?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010.
- CAPRON (Michel), (Dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris, La Découverte, 2005.
- CARDOSO (Fernando H.), FALETTO (Enzo), *Dépendance et développement en Amérique latine*, Paris, P.U.F., 1978.
- CARPENTER (Steve R.), PINGALI (Prabhu L.), BENNETT (Elena M.), ZUREK (Monika B.), (Eds.), *Ecosystems and Human Well-being : Scenarios*, The Millenium Ecosystem Assessment series, Volume 2, Washington, Island Press, 2005.
- CARREAU (Dominique), JUILLARD (Patrick), *Droit international économique*, 3e édition, Paris, Dalloz, 2007.
- CARROUE (Laurent), COLLET (Didier), RUIZ (Claude), *La mondialisation*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2006.
- CARROUE (Laurent), *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2007.
- CASTILLO (Maria), « Les grandes étapes de l'évolution de l'ordre économique international », in DAILLIER (Patrick), GEOUFFRE de La PRADELLE (Géraud), GHERARI (Habib), (Dir.), *Droit de l'économie internationale*, Paris, Pedone, 2004.
- CAZEZ (Georges), DOMINGO (Jean), *Les critères du sous-développement*, Montreuil, Bréal, 1987.
- CETIM, (Dir.), *La propriété intellectuelle contre la biodiversité, Géopolitique de la diversité biologique*, Genève, CETIM – Centre Europe – Tiers Monde, 2011.

- CHALIAND (Gérard), *Le nouvel art de la guerre*, Paris, l'Archipel, 2008.
- CHALIAND (Gérard), JAN (Michel), *Vers un nouvel ordre du monde*, Paris, Seuil, 2013.
- CHALMIN (Philippe), *Tate and Lyle. Géant du sucre*, Paris, Economica, 1983.
- CHALMIN (Philippe), *Les marchés mondiaux de matières premières*, Paris, P.U.F., 1984.
- CHALMIN (Philippe), *Négociants et chargeurs : la saga du négoce international des matières premières*, Paris, Economica, 1985.
- CHALMIN (Philippe), MOUTON (Claude), (Dirs.), *Commerce international et matières premières*, Paris, Economica, 1981.
- CHALMIN (Philippe), MOUTON (Claude), (Dirs.), *Les marchés internationaux des matières premières*, Paris, Economica, 1982.
- CHANG (Ha-joon), *Kicking away the ladder : development strategy in historical perspective*, London, Anthem, 2002.
- CHAPMAN (Peter), *Jungle Capitalists. A story of globalization, greed and revolution*, Edimburgh, Canon Gate, 2007.
- CHARVIN (Robert), *Relations internationales, droit et mondialisation. Un monde à sens unique*, Paris, L'Harmattan, 2000 ;
- CHARVIN (Robert), *L'investissement international et le droit au développement*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- CHASSAGNARD-PINET (Sandrine), HIEZ (David), (Dirs.), *Approche critique de la contractualisation*, Paris, L.G.D.J., 2007.
- CHAUNU (Pierre), *Conquête et exploitation des nouveaux mondes (XVIe siècle)*, Paris, P.U.F., 1969
- CHAUNU (Pierre), *Histoire de l'Amérique latine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1949, 2009,
- CHEMILLIER-GENDREAU (Monique), *Humanité et souverainetés : essai sur la fonction du droit international*, Paris, La Découverte, 1995
- CHESNAIS (François), *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1994.
- CHESNAIS (François), *Les dettes illégitimes. Quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, Paris, Éditions Raison d'agir, 2011.
- CHESNAIS (François), SERFATI (Claude), Les conditions physiques de la reproduction sociale, in HARRIBEY (Jean-Marie), LÖWY (Michael), (Dirs.), *Capital contre nature*, Paris, P.U.F., 2003.
- CHESNEAUX (Jean), *L'Asie orientale aux XIXe et XXe siècle*, Paris, P.U.F., 1973.
- CHEVALIER (Jean-Marie), GEOFFRON (Patrice), (Dirs.), *Les nouveaux défis de l'énergie : Climat*

– *Economie – Géopolitique*, Paris, Economica, 2011.

CLAPP (Jennifer), *Food*, Cambridge, Polity Press, 2012, pp. 3-4.

COHEN (Elie), *Le nouvel âge du capitalisme*, Paris, Fayard, 2005.

COLCHESTER (Marcus), CHAO (Sophie), *Oil Palm Expansion in South East Asia : Trends and implications for local communities and indigenous peoples*, Moreton-in-Marsh, Forest Peoples Programme, 2011.

Collegium international, *Le monde n'a plus de temps à perdre : appel pour une gouvernance mondiale solidaire et responsable*, Paris, Les liens qui Libèrent, 2012.

COMELIAU (Christian), *Planifier le développement : illusion ou réalité ?*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 1999.

COMELIAU (Christian), *La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable*, Paris, Seuil, 2006.

COMELIAU (Christian), *L'économie contre le développement ? Pour une éthique du développement mondialisé*, Paris, L'Harmattan, 2009.

COMPAGNON (Olivier), REBOTIER (Julien), REVET (Sandrine), (Dirs.), *Le Venezuela au-delà du mythe. Chavez, la démocratie, le changement social*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2009.

Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, Paris, La Documentation Française, 2007.

COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, Paris, Mouton & Co, 1972.

COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), MONIOT (Henri), *L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1974,

CORM (Georges), *Le nouveau gouvernement du monde : idéologies, structures, contre-pouvoirs*, Paris, La Découverte, 2010.

CORMIER-SALEM (Marie-Christine), JUHE-BEAULATON (Dominique), BOUTRAIS (Jean), ROUSSEL (Bernard), (Dirs.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Editions, 2005.

CORNELL (Drucilla), MUVANGUA (Nyoko), *Ubuntu and the Law. African Ideals and Post-Apartheid Jurisprudence*, Fordham, Fordham University Press, 2012.

CORNEVIN (Robert), *Histoire de l'Afrique. Tome 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, Paris, Payot, 1975.

COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), LEONARD (Rebeca), KEELEY (James), *Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa*, London & Rome, IIED/FAO/IFAD, 2009.

- COTULA (Lorenzo), *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, London, IIED, 2011.
- COX (Robert W.), *Production, Power, and World order*, New York, Columbia University Press, 1987.
- CROSBY (Alfred W.), *Ecological imperialism: the biological expansion of Europe, 900-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 2009.
- D'ABOVILLE (Robert), SUN (Qian), *Investissements pétroliers chinois en Afrique. Conséquences géopolitiques*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- DAIBER (Birgit), HOUTART (François), (Eds.), *A postcapitalist paradigm : the common good of humanity*, Brussels, Rosa Luxemburg Foundation, 2012
- DAILLIER (Patrick), GEOUFFRE de La PRADELLE (Géraud), GHERARI (Habib), (Dir.), *Droit de l'économie internationale*, Paris, Pedone, 2004.
- DANIEL (Shepard), MITTAL (Anuradha), *The Great Land Grab. Rush for World's Farmland Threatens Food Security for the Poor*, Oakland, The Oakland Institute, 2009.
- DANIEL (Shepard), MITTAL (Anuradha), *(Mis)investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs*, Oakland, The Oakland Institute, 2010.
- DARDOT (Pierre), LAVAL (Christian), *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009, 2010.
- DAUVERGNE (Peter), *Weak States and the environment in Indonesia and the Solomon Islands*, Working Paper n° 10, Resource Management in Asia-Pacific Project, Division of Pacific and Asia History, Research School for Pacific and Asian Studies, The Australian National University, Canberra, 1997.
- DAUVERGNE (Peter), LISTER (Jane), *Timber*, Cambridge, Polity Press, 2011.
- DAVIS (Diana K.), *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- DAVIS (Mike), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales : 1870-1900. Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte, 2006.
- De BERNIS (Gérard), (Dir.), *Théories économiques et fonctionnement de l'économie mondiale*, Paris, Grenoble, UNESCO, Presses Universitaires de Grenoble, 1988.
- De BOSSCHERE (Guy), *Les deux versants de l'histoire : Autopsie de la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1967.
- De BRUNHOFF (Suzanne), *L'heure du marché, critique du libéralisme*, Paris, P.U.F., 1986.
- DELAUNAY (Janine), MEADOWS (Donella H.), MEADOWS (Dennis), RANDERS (Jorgen) *et al.*, *Halte à la croissance*, Paris, Fayard, 1972.
- DELMAS MARTY (Mireille), *Trois défis pour un droit mondial*, Paris, Editions du Seuil, 1998.

- DELMAS-MARTY (Mireille), *Résister, responsabiliser, anticiper*, Paris, Éditions du Seuil, 2013.
- DENEAULT (Alain), SACHER (William), *Paradis sous terre : comment le Canada est devenu une plaque tournante pour l'industrie minière mondiale*, Paris & Montréal, Éditions Rue de l'échiquier & Ecosociété, 2012.
- DESMARAIS (Annette Aurélie), *La Via Campesina. Globalization and the Power of Peasants*, London, Pluto Press, 2007.
- De SOTO (Hernando), *Le mystère du capital : pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs ?*, Paris, Flammarion, 2010.
- DEVEZE (Michel), *Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, Paris, SEDES, 1977.
- DEYON (Pierre), *Le mercantilisme*, Paris, Flammarion, 1969.
- DIOUBATE (Badara), *La Banque mondiale et les pays en développement : de l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Droit et vie des affaires : études à la mémoire d'Alain Sayag*, Centre de recherche sur le droit des affaires, Paris, Litec, 1997.
- DUBOIS (Stéphane), *Le défi alimentaire : étude géopolitique et géoéconomique des agricultures mondiales*, Paris, P.U.F., 2010.
- DUFUMIER (Marc), *Les politiques agraires*, Paris, P.U.F., 1986.
- DUFUMIER (Marc), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Paris, Éditions Karthala, 2004.
- EISEMANN (Pierre Michel), *L'organisation internationale du commerce des produits de base*, Bruxelles, Bruylant, 1982.
- ENGEL (Cindy), *Wild Health. Lessons in natural wellness from the animal kingdom*, Boston & New York, Houghton Mifflin Company, 2002.
- ESSEKS (John D.), (Dir.), *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Paris, François Maspéro, Presses Universitaires de Grenoble, 1975.
- EXNER (Andreas), FLEISSNER (Peter), KRANZL (Lukas), ZITTEL (Werner), (Eds.), *Land and Resource Scarcity. Capitalism, struggle and well-being in a world without fossil fuels*, New York & Oxon, Routledge, 2013.
- FABRIKANT (R.), *Oil discovery and technical change in Southeast Asia : Legal aspects of production sharing contracts in the Indonesian petroleum industry*, Vol. 3, Institute of Southeast Asian, 1973.
- FAULKNER (Harold U.), *Histoire économique des Etats-Unis d'Amérique*, Paris, P.U.F., 1958.
- FELDMAN (David L.), *Water*, Cambridge, Polity Press, 2012.
- FEUER (Guy), CASSAN (Hervé), *Droit international du développement*, Paris, Dalloz, 1991.

- FISCHER-KOWALSKI (Marina.), HABERL (Helmut), (Eds.), *Socioecological Transitions and Global Change. Trajectories of Social Metabolism and Land Use*, Cheltenham, Edward Elgar, 2007.
- FIELDHOUSE (David. K.), *The colonial empires. A Comparative Survey from the Eighteenth Century*, London, MacMillan Education LTD, 1987.
- FLOREY (Thiébaut), *Le G.A.T.T. : droit international et commerce mondial*, Paris, L.G.D.J., 1968.
- FONDATION COPERNIC, *Changer vraiment ! Quelles politiques économiques pour la gauche*, Notes et documents de la Fondation Copernic, Syllepse, 2012.
- FONTAINE (Patrice), HAMET (Joanne), *Les marchés financiers internationaux : le marché international des capitaux*, Paris, P.U.F., 2011.
- FOSSAERT (Robert), *La société. Tome 1 : Une théorie générale*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
- FOSTER (John Bellamy), CLARK (Brett), YORK (Richard), *The Ecological Rift. Capitalism's War on the Earth*, New York, Monthly Review Press, 2010.
- FRANK (André Gunder), *Lumpen-bourgeoisie et lumpen-développement*, Paris, François Maspéro, 1971.
- FRANK (Andre Gunder), *L'Accumulation mondiale : 1500-1800*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.
- FRANK (Andre Gunder), *ReOrient : global economy in the Asian Age*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 1998.
- FUMEY (Gilles), *Géopolitique de l'alimentation*, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 2008.
- GADGIL (Madhav), GUHA (Ramachandra), *This Fissured Land : An Ecological History of India*, New Delhi, Oxford University Press, 1992, 2013
- GALEANO (Eduardo), *Les veines ouvertes de l'Amérique latine : une contre-histoire*, Paris, Pocket, 1993.
- GEDICKS (Al), *Resource Rebels. Native Challenges to Mining and Oil Corporations*, Cambridge MA, South End Press, 2001.
- GEORGE (Susan), *Les stratèges de la faim*, Genève, Éditions Grounauer, 1981.
- GEORGE (Susan), CHEMLA (Paul), *Un autre monde est possible si*, Paris, Fayard, 2004.
- GEORGESCU-ROEGEN (Nicholas), *La décroissance : entropie, écologie, économie*, Paris, Ellébore - Sang de la terre, 2006.
- GILL (Louis), *Le néolibéralisme*, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 2004.
- GILL (Stephen), *Power and Resistance in the New World Order*, New York, Palgrave Macmillan, 2008.
- GIRAUD (Pierre-Noël), *Géopolitique des ressources minières*, Paris, Economica, 1983.
- GIRAUD (Pierre-Noël), *L'économie mondiale des matières premières*, Paris, La Découverte, 1989.

- GLYN (Andrew), *Capitalism Unleashed. Finance, Globalization, and Welfare*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- GODARD (Olivier), *Aspects institutionnels de la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Éditions Maison des Sciences de l'Homme, 1980.
- GOMEZ (Thomas) et OLIVARES (Itamar), *La formation de l'Amérique hispanique*, Paris, Armand Colin, 1993.
- GOODLAND (Robert), WICKS (Clive), *Philippines : Mining or Food ? Case Study 3 : Copper and Gold Mining in Tampakan, South Cotobato – Mindanao Island*, London, The Working Group on Mining in the Philippines, 2008.
- GOUYON (Pierre-Henri), LERICHE (Hélène), (Dir.), *Aux origines de l'environnement*, Paris, Fayard, 2010.
- GRANIER (Laurent), (Dir.), *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et centrale*, Gland, UICN, 2008.
- GRATALOUP (Christian), *Géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 145-146.
- GUIBERT (Martine), JEAN (Yves), (Dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde : état des lieux*, Paris, Armand Colin, 2011.
- HAINZELIN (Etienne), (Dir.), *Cultiver la biodiversité pour transformer l'agriculture*, Versailles, Editions Quae, 2013.
- HALIMI (Serge), *Le grand bond en arrière*, Paris, Fayard, 2006.
- HALLOWES (David), *Toxic Futures. South Africa in the Crises of Energy, Environment and Capital*, Scottsville, University of KwaZulu-Natal Press, groundWork, 2011.
- HASAN (Rachid), SCHOLÉS (Robert), ASH (Neville), *Ecosystems and Human Well-being : Current State and Trends*, Washington DC, Island Press, 2005.
- HARRIBEY (Jean-Marie), LÖWY (Michael), (Dir.), *Capital contre nature*, Paris, P.U.F., 2003.
- HARVEY (David), *The New Imperialism*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2003, 2005.
- HARVEY (David), *The Enigma of Capital and the Crises of Capitalism*, London, Profile Books, 2011.
- HELLEINER (Eric), *States and the Reemergence of Global Finance. From Bretton Woods to the 1990s*, New York, Cornell University Press, 1994.
- HIRSCHMAN (Albert. O.), *Stratégie du développement économique*, Paris, Economie et Humanisme. Les éditions ouvrières, 1964.
- HISCOCK (Geoff), *Earth Wars. The Battle for Global Resources*, Singapore, John Wiley & Sons Singapore Pte. Ltd., 2012.

- HOBBSAWM (Eric J.), *L'ère des révolutions : 1789-1848*, Paris, Fayard/Pluriel, 2002
- HOBBSAWM (Eric J.), *L'ère du capital : 1848-1875*, Paris, Fayard, 2002.
- HOBBSAWM (Eric J.), *L'ère des empires : 1875-1914*, Paris, Fayard, 1989,
- HOBBSAWM (Eric), *L'âge des extrêmes : le court vingtième siècle, 1914-1991*, Bruxelles, Éditions Complexe, Le Monde diplomatique, 2003.
- HORNBORG (Alf), CRUMLEY (Carole), (Eds.), *World System and the Earth System : Global socioenvironmental change and sustainability since the neolithic*, Walnut Creek, Left Coast Press, 2006.
- HORNBORG (Alf), McNEILL (J. R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, Plymouth, Altamira Press, 2007.
- HOUTART (François), *Dé légitimer le capitalisme. Reconstruire l'espérance*, Bruxelles, Colophon, 2005.
- HOUTART (François), *L'agroéner gie : Solution pour le climat ou sortie de crise pour le capital ?*, Charleroi, Couleur Livres, 2009.
- HOUTART (François), *Des biens communs au bien commun de l'humanité*, Bruxelles, Fondation Rosa Luxemburg, 2011.
- HUGUES (Alex), REIMER (Suzan), (Eds.), *Geographies of Commodity Chains*, London & New York, Routledge, 2004.
- INIKORI (Joseph E.), *Slave trade and the Atlantic Economies*, Working Paper, CC-76/WS/22, UNESCO, Paris, october 1976
- Institut de relations internationales, *Les hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, Journées d'études internationales, Université de Dijon, 17-19 mai 1973, Paris, Librairies techniques, 1974.
- JACKSON (Tim), *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, De Boeck, 2010.
- JALEE (Pierre), *L'impérialisme en 1970*, Paris, François Maspéro, 1969.
- JALEE (Pierre), *Le pillage du tiers monde*, Paris, François Maspéro, 1973.
- JEGOUREL (Yves), *Les produits financiers dérivés*, Paris, La Découverte, 2010.
- JUDET (Pierre.) et PERRIN (J.), *A propos du transfert de technologies pour un programme intégré de développement industriel*, Grenoble, I.R.E.P., O.N.U.D.I., 1971.
- JUDET (Pierre), KAHN (Philippe), KISS (Charles-Alexandre), TOUSCOZ (Jean), (Dirs.), *Transfert de technologie et développement*, Journées d'études internationales, Université de Dijon, Institut de relations internationales, 1-2 octobre 1976, Paris, Librairies Techniques, 1977.
- JUHASZ (Antonia), *Black tide : the devastating impact of the Gulf oil spill*, Hoboken, New Jersey,

John Wiley & Sons, 2011.

KISS (Alexandre-Charles), « La notion de patrimoine commun de l'humanité », *Recueil des Cours de l'Académie de Droit International de La Haye*, tome 175, 1982, The Hague, Martinus Nijhoff, 1983.

KI-ZERBO (Joseph), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

KLARE (Michael T.), *Rising Powers, Shrinking Planet. The New Geopolitics of Energy*, New York, Henri Holt and Company, 2009.

KLARE (Michael T.), *The Race for What's Left. The Global Scramble for the World's Last Resources*, New York, Picador, 2012.

KLEIN (Naomi), *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Montréal, Paris, LEMEAC/Actes Sud, 2008.

KOGEJ (Jean), *Les mutations de l'économie mondiale du début du XXe siècle aux années 1970 en fiches*, Rosny, Bréal, 2008.

KOVEL (Joel), *The Enemy of Nature : the end of capitalism or the end of the world ?* London, Zed Books, 2008.

KRAUSMANN (Fridolin), (Ed.), *The socio-metabolic transition. Long terme historical trends and patterns in global material and energy use*, Social Ecology Working Paper 131, Vienna, Institute for Social Ecology, Alpen-Adria Universitaet, Mai 2011.

KUMAR (Dharma), DESAI (Meghnad), (Eds.), *The Cambridge Economic History of India, Volume 2 : 1757-1970*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

KUNIO (Yoshihara), *The Rise of Ersatz Capitalism in South-East Asia*, Singapore, Oxford University Press, 1988.

LACHARTRE (Brigitte), *La soumission d'une économie africaine traditionnelle au capitalisme international : la culture du cacao en Gold Coast*, Paris, Paris VIII – Vincennes, Département d'économie politique, 1976.

LACOSTE (Yves), *Géographie du sous-développement*, Paris, P.U.F., 1965.

LACOSTE (Yves), *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, Armand Colin, 2006.

LAFAYE DE MICHEAUX (Elsa), MULOT (Eric), OULD-AHMED (Pépita), (Dirs.), *Institutions et développement, La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

LAGHMANI (Slim), *Histoire du droit des gens : du jus gentium imperial au jus publicum europeanum*, Paris, Pedone, 2003.

LAO-TSEU, *Tao-tö king*, traduit du chinois par Liou Kia-hway, Paris, Gallimard, 1967

LATOUCHE (Serge), *L'âge des limites*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 2012.

LATOUR (Bruno), *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1997.

- LAVALLE (Roberto), *La Banque mondiale et ses filiales : aspects juridiques et fonctionnement*, Paris, L.G.D.J., 1972.
- LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dirs.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, Paris, Litec, 2000.
- LE BILLON (Philippe), *Wars of Plunder : Conflicts, Profits, and the Politics of Resources*, London, Hurst & Company, 2012.
- LEBOWITZ (Michael A.), *Beyond Capital : Marx's Political Economy of the Working Class*, Basingstoke & New York, Palgrave MacMillan, 2003.
- LEECH (Gary), *Capitalism as Structural Genocide*, London & New York, Zed Books, 2012.
- LEMESLE (Raymond-Martin), *Le commerce colonial triangulaire : XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, P.U.F., 1998
- LENINE (Vladimir Iliitch), *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Paris & Moscou, Les Editions sociales et les Editions du Progrès, 1971.
- LEON (Pierre), *Economies et sociétés de l'Amérique latine. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine : 1815-1967*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1969.
- LEON (Pierre), BENNASSAR (Bartolomé), CHAUNU (Pierre), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 1, L'ouverture du monde : XIVe-XVIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1977.
- LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977,
- LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978.
- LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dirs.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, Paris, Armand Colin, 1978.
- LISS (Carolin), *The Privatisation of Maritime Security – Maritime Security in Southeast Asia : Between a rock and a hard place ?*, Asia Research Centre, Working Paper, n°141, February 2007, Perth, Murdoch University.
- LIVERSAGE (Vincent), *Land Tenure in the colonies*, Cambridge & London, Cambridge University Press, 1945.
- LOQUIN (Eric), KESSEDJIAN (Catherine), *La mondialisation du droit*, Actes du colloque de Dijon, 13-15 septembre 1999, CREDIMI, Paris, Litec, 2000.
- LOUIS (William Roger), PORTER (Andrew Neil), (Eds.), *The Oxford History of the British Empire, The Nineteenth Century*, Oxford & New York, Oxford University Press, 1999.
- LÖWY (Michael), *Ecosocialisme : l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*, Paris, Mille et une nuits, 2012.

- LUXEMBURG (Rosa), *Oeuvres. IV, L'accumulation du capital. Tome 2, Contribution à l'explication économique de l'impérialisme*, Paris, François Maspéro, 1972.
- MAGDOFF (Harry), *The Age of Imperialism. The Economics of U.S. Foreign Policy*, New York, Monthly Review Press, 1969.
- MALET (Albert), ISAAC (Jules), *Histoire 1*, Paris, Hachette Littératures, 2007.
- MANDER (Jerry), TAULI-CORPUZ (Victoria) (Eds.), *Paradigm Wars : Indigenous Peoples' Resistance to Globalization*, San Francisco, Sierra Club Books, 2006.
- MANTOUX (Paul), *La révolution industrielle au XVIIIe siècle : essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre*, Paris, Éditions Génin, 1959.
- MARX (Karl), *Le Capital*, Livre 1, Messidor/Éditions sociales, 1983.
- MARX (Karl), *Le Capital*, Livre 3 : *le procès d'ensemble de la production capitaliste*, Paris, Éditions Sociales, 1976.
- MARX (Karl), ENGELS (Friedrich), *Le manifeste du parti communiste*, Paris, Librairie générale française, 1973, 2007.
- MATHIEU (Jean-Luc), *La protection internationale de l'environnement*, Paris, PUF, 1995.
- MAURO (Frédéric), *L'expansion européenne : 1600-1870*, Paris, P.U.F., 1967.
- MAURO (Frédéric), *Histoire du café*, Paris, Éditions Desjonquères, 1991.
- Mc MICHAEL (Philip), *The Food Regime in the Land Grab : Articulating 'Global Ecology' and Political Economy*, International Conference on Global Land Grabbing, 6-8 April 2011, Institute of Development Studies, University of Sussex, 2011.
- Mc MICHAEL (Philip), « Biofuels and the Financialization of the Global Food System » in ROSIN (Christopher), STOCK (Paul), CAMPBELL (Hugh), (Eds.), *Food Systems Failure : The Global Food Crisis and the Future of Agriculture*, New York, Earthscan, 2012.
- Mc MURTRY (John), *The Cancer Stage of Capitalism*, London, Pluto Press, 1999.
- Mc NALLY (David), *Another world is possible, Globalization & Anti-Capitalism*, Winnipeg, Arbeiter Ring Publishing, 2006
- Mc NEILL (John R.), *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- MEILLASSOUX (Claude), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- MELVILLE (Elinor G. K.), *A plague of sheep : environmental consequences of the conquest of Mexico*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1994.
- MESZAROS (Istvan), *Beyond capitalism*, London, Merlin Press, 1995, p. 44.
- MICHALET (Charles-Albert), *Le capitalisme mondial*, Paris, P.U.F., 1998.

- MICHALET (Charles-Albert), *Qu'est-ce que la mondialisation ? Petit traité à l'usage de ceux et celles qui ne savent pas encore s'il faut être pour ou contre*, Paris, La Découverte, 2004.
- MICHALET (Charles-Albert), *Mondialisation, la grande rupture*, Paris, La Découverte, 2009
- MICHELUTTI (Lucia), *Small-scale farmers under socialist governments : Venezuela and the ALBA People's Trade Agreement*, London/The Hague, International Institute for Environment and Development/HIVOS, 2012.
- MIEGE (Jean-Louis), *Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973.
- MIHAILOVITCH (Lioubomir), PLUCHART (Jean-Jacques), *Les compagnies pétrolières internationales*, Paris, P.U.F., 1981.
- MILLET (Damien), *L'Afrique sans dette*, Liège & Paris, CADTM/Syllepse, 2005.
- MINTEN (Bart), RANDRIANARISON (Lalaina), SWINNEN (Johan F. M.), *Global Retail Chains and Poor Farmers : Evidence from Madagascar*, Discussion Paper 164, Leuven, LICOS, Centre for Transition Economics, Discussion Paper, 2006.
- MINTZ (Sidney W.), *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, Paris, Nathan, 1991.
- MONBEIG (Pierre), *Pionniers et planteurs de Sao Paulo*, Paris, Armand Colin, 1952.
- MONBEIG (Pierre), CHEVALIER (François), (Dir.), *Les problèmes agraires des Amériques latines*, Actes du colloque international, 11-16 octobre 1965, Paris, Editions du C.N.R.S., 1967.
- MOODY (Roger), *Rocks and Hard Places : The Globalization of Mining*, London & New York, Zed Books, 2007.
- MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique*, Paris, P.U.F., 1980.
- MULLER (Anne-Catherine), *Droit des marchés financiers et droit des contrats*, Paris, Economica, 2007.
- NABHAN (Gary P.), *Aux sources de notre nourriture : Nikolai Vavilov et la découverte de la biodiversité*, Bruxelles, Éditions Nevicata, 2010.
- NAKASHIMA (Douglas), GALLOWAY MCLEAN (Kirsty), THULSTRUP (Hans), RAMOS CASTILLO (Ameyali), RUBIS (Jennifer), *Weathering Uncertainty : Traditional Knowledge for Climate Change Assessment and Adaptation*, Paris, UNESCO, and Darwin, UNU.
- NEVINS (Joseph), PELUSO (Nancy Lee), (Eds.), *Taking Southeast Asia to Market : Commodities, Nature, and People in the Neoliberal Age*, Ithaca & London, Cornell University Press, 2008.
- NOHRA (Fouad), *Théories du capitalisme mondial*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- OFRENO (Rene E.), *Capitalism in philippine agriculture*, Quezon City, Foundation for Nationalist Studies, 1980.
- OHMAE (Ken), *La Triade*, Paris, Flammarion, 1985.

- OCDE, (Ed.), *Au-delà des tarifs : le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*, Paris, OECD, 2005.
- OMAN (Charles), *Les nouvelles formes d'investissement dans les pays en développement*, Paris, OCDE, 1984.
- ORDONNEAU (Pascal), *La bataille mondiale des matières premières*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1979.
- OST (François), *Le temps du droit*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- OTANDO (Gwenaëlle), UZUNIDIS (Dimitri), YACOUB (Lama), « Gouvernance mondiale, bonne gouvernance et impacts sur les économies en développement », *Cahiers du laboratoire de recherche sur l'industrie et l'innovation*, documents de travail, n°229, Septembre 2010, Université du littoral côte d'opale.
- OWEN (Norman G.), *Prosperity without Progress. Manilla Hemp and Material Life in the Colonial Philippines*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- QUEUILLE (Pierre), *L'Amérique latine, la doctrine Monroe et le panaméricanisme : le conditionnement historique du tiers-monde latino-américain*, Paris, Payot, 1969.
- PALLOIX (Christian), *L'économie mondiale capitaliste. Tome 2, le stade monopoliste et l'impérialisme*, Paris, François Maspéro, 1971.
- PALLOIX (Christian), *L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales*, Paris, François Maspéro, 1975.
- PALME DUTT (Rajani), *L'Inde aujourd'hui et demain*, Paris, Editions sociales, 1957.
- PALMER (Alison), *Colonial Genocide*, Adelaide, Crawford House, 2000.
- PARAUT (Benoît), *Le pétrole au Nigéria : un instrument au service de quel développement ? Pillage, crise identitaire et résistance dans le delta du Niger*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- PARK (Jehoon), PEMPEL (T. J.), XIAO (Geng), *Asian Responses to the Global Financial Crisis. The Impact of Regionalism and the Role of the G20*, Northampton, Edward Elgar Publishing, Inc., 2012.
- PARTANT (François), *La ligne d'horizon. Essai sur l'après-développement*, Paris, La Découverte, 2007.
- PAVLIC (Breda), HAMELINK (Cees), *Le nouvel ordre économique international : économie et communication*, Paris, UNESCO, 1985.
- PEARCE (David W.), TURNER (Kerry), *Economics of Natural Resources and the Environment*, New York, London, Harvester Wheatsheaf, 1990.
- PEET (Richard), *Geography of Power, The Making of Global Economic Policy*, London, New York, Zed Books, 2007.
- PELLET (Alain), *Le droit international du développement*, Paris, P.U.F., 1987
- PELT (Jean-Marie), STEFFAN (Franck), *Nature et spiritualité*, Paris, Fayard, 2008.

- PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), WRIGHT (Angus), *Nature's Matrix. Linking Agriculture, Conservation and Food Sovereignty*, London, Washington DC, Earthscan, 2009.
- PERKINS (Dave), ROBBINS (Glen), *The contribution to local enterprise development of infrastructure for commodity extraction projects : Tanzania's central corridor and Mozambique's Zambezi Valley*, MMCP Discussion Paper n° 9, March 2011, Making the Most of Commodities Programme, University of Cape Town and Open University.
- PETRELLA (Ricardo), *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, Les Éditions Ecosociété, 2007.
- PHAN (Bernard), *Colonisation et décolonisation (XVIe-XXe siècle)*, Paris, P.U.F., 2009.
- Philosophie du droit et droit économique : quel dialogue ? : mélanges en l'honneur de Gérard Farjat*, Paris, Frison-Roche, 1999.
- PLIHON (Dominique), *Le nouveau capitalisme*, Paris, La Découverte, 2003.
- PLUCHON (Pierre), *Histoire de la colonisation française, Tome 1 : Le premier empire colonial, des origines à la restauration*, Paris, Fayard, 1991.
- POLANYI (Karl), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, 2008.
- PORTEILLA (Raphael), *Le nouvel État sud-Africain : des Bantoustans aux provinces, 1848-1997*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- PRASHAD (Vijay), *Fat cats and running dogs : The Enron stage of capitalism*, London, Zed Books, 2002.
- QUOC DINH (Nguyen), DAILLIER (Patrick), PELLET (Alain), *Droit International Public*, Paris, L.G.D.J., 2002.
- RADETZKI (Marian), *A Handbook of Primary Commodities in the Global Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- REDSLOB (R.), *Le principe des nationalités*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1930.
- REID (Anthony), *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680. Volume 2 : Expansion and Crisis*, New Haven & London, Yale University Press, 1993.
- REINHARD (Wolfgang), *Petite histoire du colonialisme*, Paris, Belin, 1997.
- REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène) (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.
- RENTON (David.), SEDDON (David), ZEILIG (Leo), *The Congo, Plunder and Resistance*, London, Zed Books, 2007.
- REY (Pierre Philippe), *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme : exemple de la « Comilog » au Congo-Brazzaville*, Paris, François Maspero, 1971.

- REY (Pierre-Philippe), *Les alliances de classe*, Paris, François Maspero, 1973.
- RIBEILL (Georges), *Tensions et mutations sociales*, Paris, P.U.F., 1974.
- RIFKIN (Jeremy), *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012.
- RIST (Gilbert), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007.
- ROBIN (Marie-Monique), *Le monde selon Monsanto : de la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien*, Paris, La Découverte, 2008.
- ROBBINS (Peter), *Stolen Fruit*, London & New York, Zed Books, 2003
- ROBINS (Nick), *The corporation that changed the world : how the East India Company shaped the modern multinational*, London, Ann Arbor, Pluto Press, 2006,
- ROBINSON (William. I.), *A Theory of Global Capitalism : Production, Class, and State in a Transnational World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004.
- RODNEY (Walter), *How Europe Underdeveloped Africa*, London, Dar es Salaam, Tanzania Publishing House, 1974.
- ROMANO (Santi), *L'ordre juridique*, Paris, Dalloz, 2002.
- ROSIK (Patricia), *Les transformations du droit international économique : Les Etats et la société civile face à la mondialisation économique*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- ROSKIN (Christopher), STOCK (Paul), CAMPBELL (Hugh), (Eds.), *Food Systems Failure : The Global Food Crisis and the Future of Agriculture*, New York, Earthscan, 2012.
- ROULAND (Norbert), *Aux confins du droit. Anthropologie juridique de la modernité*, Paris, Odile Jacob, 1991.
- RUSSI (Luigi), *Hungry Capital : The Financialization of Food*, Winchester & Washington, Zero Books, 2013.
- SAADI (Hadj), *L'économie des matières premières*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- SALA-MOLINS (Louis), *Le Code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, P.U.F., 2011.
- SALEM (Mahmoud), SANSON (Marie-Angèle), *Les contrats « clé en main » et les contrats « produit en main » : Technologie et vente de développement*, Paris, Librairies Techniques, 1979.
- SALOMAO FILHO (Calixto), *Histoire critique des monopoles. Une perspective juridique et économique*, Paris, L.G.D.J., 2010.
- SAPIR (Jacques), *La démondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2011,
- SASSON (Albert), *Développement et environnement : faits et perspectives dans les pays industrialisés et en voie de développement*, Paris, La Haye, Mouton, 1974.

- SERFATI (Claude), (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2006.
- SERRES (Michel), *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1996.
- SHIVA (Vandana), *The violence of Green Revolution : third world agriculture, ecology and politics*, London, Zed Books, 1991.
- SHIVA (Vandana), *La guerre de l'eau : privatisation, pollution et profit*, Paris, Parangon, 2003.
- SHIVA (Vandana), *La vie n'est pas une marchandise. Les dérives des droits de propriété intellectuelle*, Tunis, Cérès, 2004.
- SHOWERS (Kate B.), *Imperial gullies : soil erosion and conservation in Lesotho*, Athens, Ohio University Press, 2005.
- SIMON (Yves), LAUTIER (Delphine), *Marchés dérivés de matières premières*, Paris, Economica, 2006.
- SIMON (Yves), « Développement et fusion des bourses de produits dérivés », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, *Op. cit.*
- SINGH (Simon Jit), HABERL (Helmut), CHERTOW (Marian), MIRTLE (Michael), SCHMID (Martin), (Eds.), *Long Term Socio-Ecological Research : Studies in Society-Nature Interactions Across Spatial and Temporal Scales*, New York, Springer, 2013.
- SKLAIR (Leslie), *The transnational capitalist class*, Oxford, Malden, Blackwell Publishers, 2001.
- SMITH (Philip B.), MAX-NEEF (Manfred), *Economics Unmasked. From Power and greed to compassion and the common good*, Foxhole, Dartington, Totnes, Green Books, 2011.
- SOREL (Jean-Marc), (Dir.), *Le droit international économique à l'aube du XXIe siècle. En Hommage aux Professeurs Dominique Carreau et Patrick Juillard*, Cahiers internationaux n° 21, Paris, Pedone, 2009.
- STIGLITZ (Joseph), *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002.
- STIGLITZ (Joseph), *Un autre monde : contre le fanatisme du marché*, Paris, Fayard, 2006.
- STRANGE (Susan), *Casino Capitalism*, Oxford, Basil Blackwell Ltd, 1986.
- STRANGE (Susan), *Le retrait de l'Etat : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, Paris, Temps présent, 2011.
- SURET-CANALE (Jean), *Essais d'histoire africaine (de la traite des noirs au néocolonialisme)*, Paris, Éditions sociales, 1980.
- SURET-CANALE (Jean), *Afrique noire : L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Éditions sociales, 1964.
- SZRAMKIEWICZ (Romuald), *Histoire du droit des affaires*, Paris, Montchrestien, 1989.
- TALHA (Larbi), NOUSCHI (André) et al., (Dir.), *Les stratégies des matières premières au*

Maghreb, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1976.

TANDETER (Enrique), *L'Argent du Potosi : Coercition et marché dans l'Amérique coloniale*, Paris, Éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1997, p. 33.

TANURO (Daniel), *L'impossible capitalisme vert*, Paris, La Découverte, 2012.

TEITELBAUM (Alejandro), *Les traités internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux de libre-échange*, Cahiers critiques n°7, juillet 2010, Centre Europe-Tiers Monde, Genève.

THOBURN (John T.), *Primary Commodity Exports and Economic Development. Theory, Evidence and a Study of Malaysia*, London, John Wiley & Sons, 1977.

TOPIK (Steven), MARICHAL (Carlos), ZEPHYR (Frank), (Eds.), *From silver to cocaine : Latin American commodity chains and the building of the world economy, 1500-2000*, Durham, London, Duke University Press, 2006.

TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, Paris, P.U.F., 1978.

TOUSSAINT (Eric), *Banque mondiale, le coup d'Etat permanent : l'agenda caché du Consensus de Washington*, Paris, Syllepse, 2006.

TRUYOL Y SERRA (Antonio), *Histoire du droit international public*, Paris, Economica, 1995.

TULLY (Stephen), (Ed.), *International Documents on Corporate Responsibility*, Cheltenham (UK) & Northampton (USA), Edward Elgar Publishing, 2005.

VANDERMEER (John H.), (Ed.), *Tropical agroecosystems*, Boca Raton, CRC Press, 2003.

VAYSSIÈRE (Pierre), *Un siècle de capitalisme minier au Chili : 1830-1930*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1980.

VELTZ (Pierre), *Mondialisation, villes et territoires. Une économie d'archipel*, Paris, P.U.F., 1996.

VERGOPOULOS (Kostas), *Le capitalisme difforme : essai sur l'agriculture dans le capitalisme*, Paris, U.E.R. d'économie politique, Université de Paris VIII, 1973.

VERZOLA Jr. (Pio), QUINTOS (Paul), « Economie verte : un bien ou un mal pour les pauvres ? », *Alternatives Sud*, Vol. 20, n° 1, 2013, pp. 85-108.

VEYRET (Yvette) et PECH (Pierre), *L'homme et l'environnement*, Paris, P.U.F., 1997.

WALLERSTEIN (Immanuel), *Le capitalisme historique*, Paris, La Découverte, 2011

WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours*, 2 volumes, Paris, Flammarion, 1980-1984.

WALLERSTEIN (Immanuel) *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640*, Paris, Flammarion, 1980.

WALLERSTEIN (Immanuel), *Le système du monde du XVe siècle à nos jours : Le mercantilisme*

et la consolidation de l'économie-monde européenne, 1600-1750.

WALLERSTEIN (Immanuel), *The modern world-system. III, The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy 1730s-1840s : with a new prologue*, Berkeley, University of California Press, 2011

WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The Modern World-System in the Longue Durée*, Boulder, Paradigm Publishers, 2004.

WALLERSTEIN (Immanuel), *Comprendre le monde : introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2006, p. 147.

WESSELING (Henri), *Les empires coloniaux européens : 1815-1919*, Paris, Folio, 2009,

WHITE (Rob), *Crimes Against Nature : Environmental criminology and ecological justice*, Cullompton (UK), Portland (USA), William Publishing, 2008.

WILLIAMS (Eric), *Capitalisme et esclavage*, Paris, Présence africaine, 1968.

WRAY (L. Randall), *The commodities market bubble : Money manager capitalism and the financialization of commodities*, Public policy brief n° 96, 2008, Jerome Levy Economics Institute of Bard College.

ZORGIBE (Charles), (Dir.), *Tiers-Monde, diplomatie et stratégie*, Deuxième conférence internationale de l'institut international d'études diplomatiques, Paris, Economica, 1984.

II. Contributions ouvrages collectifs

ABDEL-MALEK (Anouar), « Spécificité et endogénéité », in ABDEL-MALEK (Anouar), CAO TRI (Huynh), ROSIER (Bernard), THANK KHÔI (Lé), *Clés pour une stratégie nouvelle de développement*, Paris, UNESCO, Les Éditions ouvrières, 1984.

AGLIETTA (Michel), EMLINGER (Charlotte), « Les prix agricoles », in CEPII, *L'économie mondiale 2012*, Paris, La Découverte, 2011.

AKABZAA (Thomas), « Exploitation minière au Ghana : répercussions sur le développement économique et la réduction de la pauvreté », in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Ressources minières en Afrique. Quelle réglementation pour le développement ?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010.

AMIN (Samir), « Globalism or Apartheid on a Global Scale », in WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The Modern World-System in the Longue Durée*, Boulder, Paradigm Publishers, 2004.

ANGELIAUME (Alexandra), TULET (Jean-Christian), « Mutation maraîchère et accompagnement institutionnel dans les Andes vénézuéliennes (1950-2007) », in COMPAGNON (Olivier), REBOTIER (Julien), REVET (Sandrine), « Le Venezuela au-delà du mythe. Chavez, la démocratie, le changement social », Paris, Les Editions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2009.

ANTOINE (Jean-Marc), MILIAN (Johan), « La montagne et ses ressources : une vieille question, de nouveaux enjeux » in ANTOINE (Jean-Marc), MILIAN (Johan), (Dir.), *La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 2011.

ARROYO (Gonzalo) « Capitalisme transnational et agriculture traditionnelle : formes d'intégration » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Paris, Éditions Anthropos, 1980.

ARROYO (Gonzalo), « Les agents dominants de l'agro-capitalisme dans la chaîne de production », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Paris, Librairies techniques, 1983.

BART (Jean), « Où l'on apprend que l'on peut servir deux maîtres » in APOSTOLIDIS (Charalambos) *et al.*, *500 anni di solitudine : La conquista dell' America e il Diritto internatzionale*, Verona, Bertani Editore, 1994.

BEAUFILS (Thomas), « Le colonialisme aux Indes néerlandaises », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.

BELEM (Gisèle), « Lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement au Mali : quel bilan faire du renouvellement du rôle du groupe de la Banque mondiale ? » in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Ressources minières en Afrique. Quelle réglementation pour le développement ?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010.

BENNASSAR (Bartolomé), « L'explosion planétaire » in LEON (Pierre), BENNASSAR (Bartolomé), CHAUNU (Pierre), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 1, L'ouverture du monde : XIVe-XVIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1977.

BENOT Yves, « La destruction des indiens de l'aire caraïbe », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.

BERNAND (Carmen), « Impérialismes ibériques », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.

BEZARD (Pierre), « Le nouveau visage du juge économique et financier », in *Droit et vie des affaires : études à la mémoire d'Alain Sayag*, Centre de recherche sur le droit des affaires, Paris, Litec, 1997.

BOLLECKER-STERN (Brigitte), « Problèmes récents du droit pétrolier », in BOLLECKER-STERN (Brigitte), DAHAN (Maurice), KOPELMANAS (Lazare), *Droit économique*, 1, Paris, Pedone, 1978.

BOY (Laurence), « La prise en compte du développement entre bi- et multi-latéralisme : la question de l'agriculture », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.

BRAVO DE GUENNI (Lelys) *et al.*, « Regulation of Natural Hazards : Flood and Fires » in HASAN (Rachid), SCHOLÉS (Robert), ASH (Neville), *Ecosystems and Human Well-being :*

Current State and Trends, Washington DC, Island Press, 2005.

BUCKEL (Sonja), « Forme juridique et hégémonie. Reconstruction d'une théorie matérialiste du droit » in BENTOUHAMI (Hourya), GRANGE (Ninon), KUPIEC (Anne) *et al.*, (Dir.), *Le souci du droit : où en est la théorie critique ?*, Paris, Sens & Tonka, 2009.

BUNKER (Stephen G.), « Natural Values and the Physical Inevitability of Uneven Development under Capitalism » in HORNBERG (Alf), McNEILL (J. R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, Plymouth, Altamira Press, 2007.

BURDEAU (Geneviève), CHAPPEZ (Jean), « Les transferts de technologie dans la pratique de l'O.N.U.D.I. » in JUDET (Pierre), KAHN (Philippe), KISS (Charles-Alexandre), TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transfert de technologie et développement*, Journées d'études internationales, Université de Dijon, Institut de relations internationales, 1-2 octobre 1976, Paris, Librairies Techniques, 1977.

BUTEL (Paul), « L'apogée du grand commerce maritime » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978.

BUTEL (Paul), « Les Amériques et l'Europe » in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978.

BUTLER (Paula), « Tanzanie : la libéralisation de l'investissement et le secteur minier : Analyse du contenu et de certaines implications du code minier tanzanien de 1998 », in CAMPBELL (Bonnie), (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004.

CHAUVIN (Karine), CLAEREBOU (Véronique), DEROCHE (Frédéric), FRITZ (Jean-Claude), « Les peuples autochtones et l'ordre économique international », in FRITZ (Jean-Claude), DEROCHE (Frédéric), FRITZ (Gérard), PORTEILLA (Raphael), (Dir.), *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2005.

CHESNAIS (François), « Mondialisation du capital, nature et rôle de la finance et mécanismes de « balkanisation » des pays aux ressources convoitées », in SERFATI (Claude), (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2006.

CHESNEAUX (Jean), « L'implantation géographique des intérêts coloniaux au Viêt-Nam et ses rapports avec l'économie traditionnelle » in BERQUE (Jacques), (Dir.), *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Les Éditions de minuit, 1965.

CLAIRMONTE (Frederick F.), « La dynamique capitaliste de la banane et du tabac : quelques réflexions sur les structures de l'économie du marché mondial », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Paris, Librairies techniques, 1983.

CORREA (Carlos M.), « Investment and intellectual property in bilateral and regional agreements », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.

CROSSLEY (Jack Colin), « La contribution britannique à la colonisation et au développement agricole en Argentine. Etude préliminaire » in MONBEIG (Pierre), CHEVALIER (François), (Dir.), *Les problèmes agraires des Amériques latines*, Actes du colloque international, 11-16

octobre 1965, Paris, Editions du C.N.R.S., 1967.

DANGEARD (Alain), « Le rôle des structures multinationales dans l'économie des matières premières minérales (Firmes multinationales et organismes inter-gouvernementaux) », in CHALMIN (Philippe), MOUTON (Claude), *Commerce international et matières premières*, Paris, Economica, 1981.

De BERNIS (Gérard), « Le gaz naturel est-il facteur d'indépendance économique ? (Application à l'Algérie) », in Institut de relations internationales, *Les hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, Journées d'études internationales, Université de Dijon, 17-19 mai 1973, Paris, Librairies techniques, 1974.

De BERNIS (Gérard), « Les codes de conduite et la liberté des échanges internationaux », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, Paris, P.U.F., 1978.

De BERNIS (Gérard), « Réflexions sur la crise contemporaine », in De BERNIS (Gérard), (Dir.), *Théories économiques et fonctionnement de l'économie mondiale*, Paris, Grenoble, UNESCO, Presses Universitaires de Grenoble, 1988.

De BOISSIEU (Christian), « Introduction », in Conseil d'Analyse Economique, *Consolidation mondiale des bourses*, Paris, La Documentation Française, 2007.

DE GROOT (Rudolph), «Mère Nature : les services que les écosystèmes naturels rendent à la société humaine », in GOUYON (Pierre-Henri), LERICHE (Hélène), *Aux origines de l'environnement*, Paris, Fayard, 2010.

DE LISIO (Antonio), « Les défis de l'aménagement régional au Venezuela », in COMPAGNON (Olivier), REBOTIER (Julien), REVET (Sandrine), (Dir.), *Le Venezuela au-delà du mythe. Chavez, la démocratie, le changement social*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2009.

DELMAS-MARTY (Mireille), « La gouvernance mondiale est-elle démocratisable? », in Collegium international, *Le monde n'a plus de temps à perdre*, Paris, Les liens qui Libèrent, 2012.

DEMONGEOT (Isabelle), KAHN (Philippe), « Les instruments juridiques de l'intégration du secteur de la production dans la chaîne agro-industrielle », in FRITZ (Jean-Claude), KAHN (Philippe), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Paris, Librairies techniques, 1983.

DE SOUSA SANTOS (Boaventura), « A Critique of Lazy Reason : Against the Waste of Experience », in WALLERSTEIN (Immanuel), (Ed.), *The Modern World-System in the Longue Durée*, Boulder, Paradigm Publishers, 2004.

DEYON (Pierre), « Compétitions commerciales et coloniales », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977.

DEYON (Pierre), « Théorie et pratique du mercantilisme » in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977,

- EICHENBERGER (Jean-Yves), « Industrialisation de la Guinée en période coloniale », in BERQUE (Jacques), (Dir.), *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Les Éditions de minuit, 1965.
- FARJAT (Gérard), « Les pouvoirs privés économiques », in LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, Paris, Litec, 2000.
- FATTORI (Tommaso), « Commons : social justice by sharing », in DAIBER (Birgit), HOUTART (François), (Eds.), *A post-capitalist paradigm : the Common Good of Humanity*, Brussels, Rosa Luxemburg Foundation, 2012.
- FERRO (Marc), « Autour de la traite et de l'esclavage », in FERRO (Marc), (Dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.
- FORTUNEL (Frédéric), GIRONDE (Christophe), « Transitions agraire et recompositions sociales en Asie du Sud-Est », in GUIBERT (Martine), JEAN (Yves), (Dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde : état des lieux*, Paris, Armand Colin, 2011.
- FOUCHARD (Philippe), « L'arbitrage et la mondialisation de l'économie » in *Philosophie du droit et droit économique : quel dialogue ? : mélanges en l'honneur de Gérard Farjat*, Paris, Frison-Roche, 1999.
- FOUNOU-TCHNIGOUA (Bernard), « Afrique sub-saharienne, la quart-mondialisation en crise », in AMIN (Samir), (Dir.), *Mondialisation et accumulation*, Université des Nations Unies & Forum du Tiers-Monde, Paris, L'Harmattan, 1993.
- FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), « Récupération des ressources et Développement », in KAHN (Philippe), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *La gestion des ressources naturelles d'origine agricole : rapports présentés aux journées d'études internationales de Dijon, 17-18 mars 1983*, Paris, Librairies techniques, 1983.
- FRITZ (Jean-Claude), « Echanges économiques et possession du monde », in APOSTOLIDIS (Charalambos) et al., *500 anni di solitudine : La conquista dell' America e il Diritto internatzionale*, Verona, Bertani Editore, 1994.
- FRITZ (Jean-Claude), « Le développement comme système de domination de la nature et des hommes », in APOSTOLIDIS (Charalambos), FRITZ (Gérard), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'humanité face à la mondialisation. Droit des peuples et environnement*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1997.
- FRITZ (Jean-Claude), « Genèse et prospective des préoccupations écologiques », in BOUTELET (Marguerite), FRITZ (Jean-Claude), (Dir.), *L'ordre public écologique. Towards an ecological public order*, actes et débats du colloque, Dijon, Université de Bourgogne, 6-7 février 2003, Bruxelles, Bruylant, 2005.
- FRITZ (Jean-Claude), « Protection et marché : coexistence ou guerre des mondes ? », Communication au Colloque annuel de la Société française pour le droit de l'environnement, Université de Strasbourg, 29-30 novembre 2012, polycopié.

FRITZ (Jean-Claude) et FRITZ-LEGENDRE (Myriam), « Les mutations de la question indigène. De « l'indigène à l'autochtone » : mise en perspective historique » in FRITZ (Jean-Claude), DEROCHE (Frédéric), FRITZ (Gérard), PORTEILLA (Raphael), (Dir.), *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2005.

GARDEN (Maurice), « Le monde extra-européen : ces masses que l'on croit immobiles », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978.

GARDEN (Maurice), « Les Amériques avant leur indépendance politique », in LEON (Pierre), BERGERON (Louis), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 3, Inerties et révolutions : 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978.

GHERARI (Habib), « Rapport introductif : Aspects juridiques » in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène) (Dir.), *Le commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.

GILBERT (Christopher L.), VARANGIS (Panos), « Globalization and International Commodity Trade with Specific Reference to the West African Cocoa Producers » in BALDWIN (Robert E.), WINTERS (Alan L.), (Eds.), *Challenges to Globalization : Analyzing the Economics*, Chicago, Chicago University Press, 2004.

GOLDSCHMIDT (Michel), « Evolution des sociétés de commerce de matières premières depuis 1945 », in MOUTON (Claude), CHALMIN (Philippe), (Dir.), *Commerce international et matières premières*, Paris, Economica, 1981.

GUILLAUME (Pierre), « L'Inde anglaise », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, Paris, Armand Colin, 1978.

HAQUANI (Zalmaï), « La stratégie d'autonomie collective des pays en développement » in ZORGIBE (Charles), (Dir.), *Tiers-Monde, diplomatie et stratégie*, Deuxième conférence internationale de l'institut international d'études diplomatiques, Paris, Economica, 1984.

HATCHER (Pascale), « Mali : Réécrire le code minier ou redéfinir le rôle de l'Etat ? », in CAMPBELL (Bonnie) (Dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004.

HEMPTINNE (Yvan), « Transferts scientifiques, techniques et de savoir-faire ; problèmes de formation, intervention orale » in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, Paris, P.U.F., 1978.

HOUTART (François), « From common goods to the Common good of Humanity », in DAIBER (Birgit), HOUTART (François), (Eds.), *A postcapitalist paradigm : the common good of humanity*, Brussels, Rosa Luxemburg Foundation, 2012.

HURD (John M.) « Railways » in KUMAR (Dharma), DESAI (Meghnad), (Eds.), *The Cambridge Economic History of India, Volume 2 : 1757-1970*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

HUSSON (Michel), « Réindustrialisation écologique, nouvelles coopérations », in *Changer vraiment ! Quelles politiques économiques pour la gauche*, Note de la Fondation Copernic,

Syllepse, 2012.

IKONICOFF (Moïses), « Technologie et industrialisation dans le Tiers Monde », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique*, Paris, P.U.F., 1980.

JAMET (Vincent), « Globalisation financière et commerce international », in REMICHE (Bernard), RUIZ-FABRI (Hélène), (Dir.), *Le commerce international entre bi et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.

KAHN (Philippe), « Investissements », in FRANCESKAKIS (Phocion), (Dir.), *Encyclopédie Dalloz. - Droit international*, t. II (F à Z), Paris, Dalloz, 1969.

KAHN (Philippe), « Les définitions de l'investissement international » in SOREL (Jean-Marc), (Dir.), *Le droit international économique à l'aube du XXI^e siècle. En Hommage aux Professeurs Dominique Carreau et Patrick Juillard*, Cahiers internationaux n° 21, Paris, Pedone, 2009.

KAMAU (Crispin M.), « Le Kenya : l'Africanisation de la terre, du commerce et de l'emploi », in ESSEKS (John D.), (Dir.), *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Paris, François Maspéro, Presses Universitaires de Grenoble, 1975.

KAZEKI (Jun), « Les droits à l'exportation » in OCDE, (Ed.), *Au-delà des tarifs : le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*, Paris, OECD., 2005.

KAZEKI (Jun), « Les restrictions à l'exportation », in OCDE, (Ed.), *Au-delà des tarifs : le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*, Paris, OECD., 2005.

KLOPPENBURG (Jack), « De Christophe Colomb à la Convention sur la Diversité Biologique : 500 années de biopiraterie » in CETIM, (Dir.), *La propriété intellectuelle contre la biodiversité, Géopolitique de la diversité biologique*, Genève, CETIM – Centre Europe – Tiers Monde, 2011.

KRAUSMANN (Fridolin), « The global metabolic transition : a historical overview », in KRAUSMANN (Fridolin), (Ed.), *The socio-metabolic transition. Long terme historical trends and patterns in global material and energy use*, Social Ecology Working Paper 131, Vienna, Institute for Social Ecology, Alpen-Adria Universitaet, Mai 2011.

KRAUSMANN (Fridolin), FISCHER-KOWALSKI (Marina), « Global socio-metabolic transitions », in SINGH (Simon Jit), HABERL (Helmut), CHERTOW (Marian), MIRTL (Michael), SCHMID (Martin), (Eds.), *Long Term Socio-Ecological Research : Studies in Society-Nature Interactions Across Spatial and Temporal Scales*, New York, Springer, 2013.

LAWSON (Georges H.), « La Côte d'Ivoire 1960-1970 : Croissance et diversification », in ESSEKS (John D.), (Dir.), *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Paris, François Maspéro, Presses Universitaires de Bourgogne, 1975.

LERICHE (Hélène), ABBADIE (Luc), « L'écosystème, une grille de lecture du monde », in GOUYON (Pierre-Henri), LERICHE (Hélène), (Dir.), *Aux origines de l'environnement*, Paris, Fayard, 2010.

LE ROY (Etienne), « La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre » in BLANC-PAMARD (C.), CAMBEZY (Luc), (Dir.), *Dynamique des systèmes agraires. Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Bondy, ORSTOM, 1995.

- KNIGHT (Alan), « Britain and Latin America » in LOUIS (William Roger), PORTER (Andrew Neil), (Eds.), *The Oxford History of the British Empire, The Nineteenth Century*, Oxford & New York, Oxford University Press, 1999.
- MARAUX (Florent), MALEZIEUX (Eric), GARY (Christian), « De l'artificialisation à l'écologisation des systèmes de culture » in HAINZELIN (Etienne), (Dir.), *Cultiver la biodiversité pour transformer l'agriculture*, Versailles, Editions Quae, 2013.
- MARTIN (Jean-Marie), « L'énergie : réévaluation des besoins et réorientation des techniques », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le Point critique*, Paris, P.U.F., 1980.
- MARTINEZ-ALIER (Joan), « Marxism, Social Metabolism, and International Trade », in HORNBERG (Alf), McNEILL (John R.), MARTINEZ-ALIER (Joan) (Eds.), *Rethinking Environmental History. World System History and Global Environmental Change*, Plymouth, Altamira Press, 2007.
- MIYET (Bernard), « Décennie 80 : le démantèlement de la gouvernance mondiale », in Collegium international, *Le monde n'a plus de temps à perdre : appel pour une gouvernance mondiale solidaire et responsable*, Paris, Les liens qui Libèrent, 2012.
- MORINEAU (Michel) « La substitution aux Indes orientales », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977.
- MORINEAU (Michel), « Le challenge Europe-Asie » in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977.
- MORINEAU (Michel) « les nœuds d'angoisse de l'Europe », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977.
- MORINEAU (Michel) « Jeune Amérique et Vieille Afrique » in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977.
- MORINEAU (Michel), « Un siècle après la conquête : les empires ibériques », in LEON (Pierre), DEYON (Pierre), JACQUART (Jean), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde, Tome 2, Les hésitations de la croissance : 1580-1730*, Paris, Armand Colin, 1977.
- NDIAYE (Pap), « Les esclaves du Sud des Etats-Unis », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.
- NGUIFFO (Samuel), « Les difficultés de l'encadrement juridique de la durabilité : le nouveau régime des forêts en Afrique centrale », in GRANIER (Laurent), (Dir.), *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et centrale*, Gland, UICN, 2008.
- O'CONNOR (James), « The Second Contradiction of Capitalism », in BENTON (Ted), (Ed.), *The Greening of Marxism*, New York & London, The Guilford Press, 1996.
- PATZ (Jonathan A.), CONFALONIERI (Ulisses E.C.) *et al.*, « Human Health : Ecosystem Regulation of Infectious Diseases », in HASAN (Rachid), SCHOLES (Robert), ASH (Neville),

Ecosystems and Human Well-being : Current State and Trends, Washington DC, Island Press, 2005.

PERSON (Yves), « Economies et sociétés en Afrique noire », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, Paris, Armand Colin, 1978.

POUCHEPADASS (Jacques), « L'Inde : le premier siècle colonial », in FERRO (Marc), (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.

RIBEIRO (Silvia), « Les pièges du partage des bénéfiques », in CETIM, *La propriété intellectuelle contre la biodiversité, Géopolitique de la diversité biologique*, Genève, CETIM - Centre Europe Tiers-Monde, 2011.

RICE (Robert A.), « Tropical Agricultural Landscapes » in VANDERMEER (John H.), (Ed.), *Tropical agroecosystems*, Boca Raton, CRC Press, 2003.

RIGAUX (François), « Pour un autre ordre international », in BLANC (Jacques), RIGAUX (François), *Droit économique. 2*, Paris, Pédone, 1979.

RIGAUX (François), « Les sociétés transnationales » in BEDJAOUI (Mohammed), (Dir.), *Droit international : bilan et perspectives*, Paris, U.N.E.S.C.O., Pedone, 1991.

RUIZ-FABRI (Hélène), « La contribution de l'organisation mondiale du commerce à la gestion de l'espace juridique mondial », in LOQUIN (Eric), KESSEDJIAN (Catherine), *La mondialisation du droit*, Actes du colloque de Dijon, 13-15 septembre 1999, CREDIMI, Paris, Litec, 2000.

SAHLGREN (Klaus A.), « Le projet de code sur les sociétés transnationales », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, Paris, P.U.F., 1978.

SALEM (Mahmoud), « Ressources, richesses naturelles et stratégie contractuelle au Maghreb », in TALHA (Larbi), NOUSCHI (André) *et al.*, (Dir.), *Les stratégies des matières premières au Maghreb*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1976.

SALEM (Mahmoud), « Du rôle de l'OCDE dans la mondialisation de l'économie – aspects juridiques », in LOQUIN (Eric), KESSEDJIAN (Catherine), *La mondialisation du droit*, Actes du colloque de Dijon, 13-15 septembre 1999, CREDIMI, Paris, Litec, 2000.

SALEM (Mahmoud), « Investissement étranger et droit international », in LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, Paris, Litec, 2000.

SARAVANAN (Velayutham), *Economic Exploitation of Forest Resources in South India During the Early 19th Century*, in : *Historical Perspective on the Economic Exploitation of the Forest*, XIV World Congress of Economic History, Helsinki, Finland (21-25 august) 2006.

SAUVANT (Karl P.), « The regulatory framework for investment : where are we headed ? », in RAMAMURTI (Ravi), HASHAI (Niron), *The Future of Foreign Direct Investment and the Multinational Enterprise*, Research in Global Strategic Management, Vol. 15, 2011, Emerald Group

Publishing Ltd, 2011.

SERVET (Jean-Michel), « les illusions des « objectifs du millénaire », in LAFAYE DE MICHEAUX (Elsa), MULOT (Eric), OULD-AHMED (Pépita), (Dir.), *Institutions et développement, La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

SERVOLIN (Claude), « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in TAVERNIER (Yves), GERVAIS (Michel), SERVOLIN (Claude) (Dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Science Po, 1972.

SMOUTS (Marie-Claude), « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in CORMIER-SALEM (Marie-Christine), JUHE-BEAULATON (Dominique), BOUTRAIS (Jean), ROUSSEL (Bernard), (Dir.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Editions, 2005.

SOUBEYRAN (olivier), « De la prise en compte du milieu à son évacuation dans la géographie médicale du début du XXe siècle », in BERDOULAY (V.), SOUBEYRAN (Olivier), (Dir.), *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan, 2000.

SOULIE (Daniel), « Les filières de production. Quelques considérations méthodologiques », in CHALMIN (Philippe), MOUTON (Claude), (Dir.), *Les marchés internationaux des matières premières*, Paris, Economica, 1982.

SUPIOT (Alain), « Les deux visages de la contractualisation : déconstruction du Droit et renaissance féodale », in CHASSAGNARD-PINET (Sandrine), HIEZ (David), (Dir.), *Approche critique de la contractualisation*, Paris, L.G.D.J, 2007.

THANH KHOI (Lê), « Les trois dimensions du développement », in ABDEL-MALEK (Anouar), CAO TRI (Huynh), ROSIER (Bernard), THANK KHOI (Lê), *Clés pour une stratégie nouvelle du développement*, Paris, UNESCO, Les Éditions ouvrières, 1984.

THOMAS (Daniel), « Potentialités technologiques de la photosynthèse », in MORAZE (Charles), (Dir.), *Le point critique*, Paris, P.U.F., 1980.

UZUNIDIS (Dimitri), « Nouveau mercantilisme et mondialisation. A propos du cadre légal d'accumulation et de ses conséquences sur les pays en développement », in SERFATI (Claude) (Dir.), *Mondialisation et déséquilibres Nord-Sud*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2006.

VERGOPOULOS (Kostas), « La marginalisation de l'agriculture contemporaine » in ARROYO (Gonzalo), (Dir.), *Les firmes transnationales et l'agriculture en Amérique latine*, Paris, Éditions Anthropos, 1980.

VALENSI (Lucette), « Le monde musulman », in LEON (Pierre), GARRIER (Gilbert), (Dir.), *Histoire économique et sociale du monde. Tome 4, La domination du capitalisme : 1840-1914*, Paris, Armand Colin, 1978.

WAEDELDE (Thomas), « Multilateral Investment Agreements in the year 2000 », in LEBEN (Charles), LOQUIN (Eric), SALEM (Mahmoud), (Dir.), *Souveraineté étatique et marchés internationaux à la fin du 20ème siècle : à propos de 30 ans de recherche du CREDIMI : mélanges en l'honneur de Philippe Kahn*, Paris, Litec, 2000.

WALLERSTEIN (Immanuel), «Northeast asia in the multipolar world-system » in PARK (Jehoon), PEMPEL (T. J.), XIAO (Geng), *Asian Responses to the Global Financial Crisis. The Impact of Regionalism and the Role of the G20*, Northampton, Edward Elgar Publishing, Inc., 2012.

WEISZ (Helga), « Combining Social Metabolism and Input-Output Analyses to Account for Ecologically Unequal Trade », in HORNBERG (Alf), MC NEILL (John R.), MARTINEZ-ALIER (Joan), (Eds.), *Rethinking Environmental History. World-System History and Global Environmental Change*, Plymouth, Altamira Press, 2007.

WILNER (Gabriel), « Le contenu du projet de code, intervention orale », in TOUSCOZ (Jean), (Dir.), *Transferts de technologie : sociétés transnationales et nouvel ordre économique international*, Colloque organisé par le Centre d'études et de recherche sur la coopération internationale de l'Université de Nice, novembre 1977, Paris, P.U.F., 1978.

III. Revues.

- ARTICLES DE REVUES

ABBAS (Mehdi), « Mondialisation et développement. Quelle soutenabilité au régime de l'organisation mondiale du commerce ? », *Mondes en développement*, n° 154, 2011/2, pp. 17-28.

ABDEL-MALEK (Anouar), « Historical initiative : the new « silk road » », *Review*, Vol. 17, n° 4, 1994, pp. 451-499.

ABRAHAMSEN (Rita), WILLIAMS (Michael C.), « Security Beyond the State : Global Security Assemblages in International Politics », *International Political Sociology*, Vol. 3, 2009, pp. 1-17.

ALTIERI (Miguel A.), « Agroecology, Small Farms and Food Sovereignty », *Monthly Review*, Vol. 61, n° 3, 2009, pp. 102-113.

AGYEMAN (Julian), « Global environmental justice or Le droit au monde ?, *Geoforum*, 2013.

AHMAD (Tengku Mohd Ariff Tengku), SIMEH (Arif), «The Case Study on the Malaysian Palm Oil», *Crops*, vol. 1985, n° 1990, 1970, pp. 1995-2000.

AJIT (Singh), « Du plan au marché : la réforme maîtrisée en Chine », *Tiers-Monde*, 1994, Vol. 35, n° 139, pp. 659-684.

ALCANTARA-AYALA (Irasema), DYKES (Alan P.), « Introduction – Land use change in the tropics : Causes, consequences and monitoring in Mexico », *Singapore Journal of Tropical Geography*, Vol. 31, 2010, pp. 143-151.

ALLAN (John A.), « Virtual water – the Water, Food, and Trade Nexus. Useful Concept of Misleading Metaphor ? *Water International*, Vol. 28, n° 1, 2003, pp. 106-113.

ALTIERI (Miguel A.), FUNES-MONZOTE (Fernando R.), PETERSEN (Paulo), « Agroecologically efficient agricultural systems for smallholder farmers : contributions to food sovereignty », *Agronomy for Sustainable Development*, Vol. 32, n° 1, 2012, pp. 1-13.

- ALTIERI (Miguel A.), « The Ecological Impacts of Transgenic Crops on Agroecosystem Health », *Ecosystem Health*, Vol. 6, n° 1, 2000, pp. 13-23.
- AMIN (Samir), « Le modèle théorique d'accumulation et de développement dans le monde contemporain. La problématique de la transition », *Tiers-Monde*, 1972, Vol. 13, n° 52, pp. 703-726.
- AMIN (Samir), « Développement et environnement », *Tiers-Monde*, 1978, Vol. 19, n°73, pp. 47-60.
- AMIN (Samir), « Capitalisme transnational ou impérialisme collectif ? », *Recherches internationales*, n° 89, janvier-mars 2011, pp. 63-76.
- AMIN (Samir), « China 2013 », *Monthly Review*, Vol. 64, n° 10, 2013, pp. 14-33.
- ANTENTAS (Josep Maria), « The Madeira River Complex : Socio-Environmental Impact in Bolivian Amazonia and Social Resistance », *Capitalism, Nature, Socialism*, Vol. 20, n° 3, 2009, pp. 12-20.
- AUBERTIN (Catherine), FILOCHE (Geoffroy), « The Nagoya Protocol on the use of genetic resources : one embodiment of an endless discussion », *Sustentabilidade em Debate*, Brasilia, Vol. 2, n° 1, 2011, p. 51-64.
- AUSTIN (Kelly F.), « Soybean Exports and Deforestation from a World-Systems Perspective : A cross-National Investigation of Comparative Disadvantage », *The Sociological Quarterly*, n° 51, 2010, pp. 511-536.
- AUSTIN (Kelly F.), « The Hamburger Connection as Ecologically Unequal Exchange : A Cross-National Investigation of Beef Exports and Deforestation in Less-Developed Countries », *Rural Sociology*, Vol. 75, n° 2, 2010, pp. 270-299.
- AZMAT (Fara), COGHILL (Ken), « La bonne gouvernance et les réformes de marché : étude sur le Bangladesh », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 71, 2005/4, pp. 665-680.
- BADDOUR (Julien), « L'industrie pétrolière mondiale : raréfaction, coûts de production et surplus pétrolier », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 86, n° 4, 1998, pp. 7-24.
- BAIRD (Ian G.), « Land, rubber and people : rapid agrarian change and responses in southern laos », *Journal of Lao Studies*, Vol. 1, n° 1, 2010, pp. 1-47.
- BARKIN (David), ROZO (Carlos), « L'agriculture et l'internationalisation du capital », *Tiers-Monde*, vol. 22, n° 88, 1981, pp. 723-745.
- BARKIN (David), « The Construction of Mega-projects and the Reconstruction of the World », *Capitalism, Nature, Socialism*, Vol. 20, n° 3, 2009, pp. 6-11.
- BARONNET (Bruno), « L'expérience d'éducation zapatiste au Chiapas : entre pratiques politiques et imaginaires autochtones à l'école », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2013.
- BARRE (Remi), GODET (Michel), « Tiers-monde et environnement : le développement hypothéqué », *Tiers-Monde*, 1982, Vol. 23, n° 91, pp. 507-515.
- BARRETT (Christopher B.), BACHKE (Maren E.), BELLEMARE (Marc F.), MICHELSON (Hope C.), NARAYANAN (Sudha), WALKER (Thomas F.), « Smallholder Participation in Contract

Farming : Comparative Evidence from Five Countries », *World Development*, Vol. 40, n° 4, 2012, pp. 715-730.

BEAUD (Michel), « Effet de domination, capitalisme et économie mondiale chez François Perroux », *L'Économie politique*, n° 20, 2003/4, pp. 64-77.

BEDI (Heather P.), « Environmental Mis-Assessment, Development and Mining in Orissa, India », *Development and Change*, Vol. 44, n° 1, 2013, pp. 101-123.

BEKKOUCHE (Ada), « La récupération du concept de patrimoine commun de l'humanité par les pays industriels », *Revue belge de droit international*, Vol. 20, 1987/1, pp. 124-137.

BELAIDI (Nadia), EUZEN (Agathe), « De la chose commune au patrimoine commun. Regards croisés sur les valeurs sociales de l'accès à l'eau », *Mondes en développement*, n° 145, 2009/1, pp. 55-72.

BELANGER (Paul R.), LEVESQUE (Benoît), « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, 1991, pp. 17-51.

BELLIER (Irène), « Les Peuples Autochtones et la crise mondiale », *Multitudes*, n° 41, 2010/2, pp. 129-136.

BELLIER (Irène), « Les peuples autochtones aux Nations Unies : un nouvel acteur dans la fabrique des normes internationales », *Critique internationale*, n° 54, 2012/1, pp. 61-80.

BELTRAN (Eduard) « La Chine : une opportunité unique pour l'Amérique latine », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 81, n° 1, 2011, p. 177-182.

BERGERE (Marie-Claire), « Une crise de subsistance en Chine (1920-1922) », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 28, n° 6, 1973, pp. 1361-1402.

BERKES (Fikret), KISLALIOGU BERKES (Mina), « Ecological complexity, fuzzy logic, and holism in indigenous knowledge », *Futures*, Vol. 41, 2009, pp. 6-12.

BERKES (Fikret), « Shifting Perspectives on Resource Management : Resilience and the Reconceptualization of 'Natural Resources' and 'Management' », *Maritime Studies (MAST)*, Vol. 9, n° 1, 2010, pp. 13-40.

BERKES (Fikret), « Implementing ecosystem-based management : evolution or revolution ? », *Fish and Fisheries*, Vol. 13, 2012, pp. 465-476.

BERNSTEIN (Steven), « Liberal Environmentalism and Global Environmental Governance », *Global Environmental Politics*, Vol. 2, n° 3, 2002.

BERTHOLD-BOND (David), « The Ethics of 'Place' : Reflections on Bioregionalism », *Environmental Ethics*, Vol. 22, n° 1, 2000, pp. 5-24.

BETTO (Frei), LÖWY (Michael), « Ecosocialism and Spirituality », *Capitalism, Nature, Socialism*, Vol. 21, n° 2, 2010, pp. 87-99.

BEZUIDENHOUT (Andries), COCK (Jacklyn), « Corporate power, society and the

environnement : a case study of ArcelorMittal South Africa », *Transformation*, Vol. 69, 2009, pp. 81-105.

BIENEFIELD (Manfred), « Structural Adjustment. Debt Collection Device or Development Policy ? », *Review*, Vol. 23, n° 4, 2000, pp. 533-582.

BLAISE (Séverine), « L'après Kyoto : quelle approche face au changement climatique ? », *Mondes en développement*, n° 154, 2011/2, pp. 103-120.

BLOOWORTH (Andrew), GUNN (Gus), « The future of the global minerals and metals sector : issues and challenges out to 2050 », *Géosciences*, n° 15, juin 2012, p. 91.

BOILLAT (Sébastien), SERRANO (Elvira), RIST (Stéphane), BERKES (Fikret), « The importance of Place Names in the Search for Ecosystem-Like Concepts in Indigenous Societies : An Example from the Bolivian Andes », *Environmental Management*, Vol. 51, 2013, pp. 663-678.

BOISVERT (Valérie), CARON (Armelle), RODARY (Estienne), « Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité », *Tiers-Monde*, Vol. 45, n°177. 2004, pp. 61-84.

BOISVERT (Valérie), VIVIEN (Franck-Dominique), « Gestion et appropriation de la nature entre le nord et le sud. Trente ans de politiques internationales relatives à la biodiversité », *Revue Tiers Monde*, Vol. 202, 2010/2, p. 15-32.

BOISVERT (Valérie), « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Mouvements*, n° 70, 2012/2, pp. 31-42.

BONINI (Astra), « Complementary and competitive regimes of accumulation : natural resources and development in the world-system », *Journal of World-System Research*, Vol. 18, n° 1, pp. 50-68.

BORDE (Alexandre), JOUMNI (Haitham), « Le recours au marché dans les politiques de lutte contre le changement climatique », *Revue internationale et stratégique*, n° 67, 2007/3, pp. 53-66.

BORRAS (Saturnino M.), FRANCO (Jennifer C.), « Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change : A Preliminary Analysis », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 12, n° 1, January 2012, pp. 34-59.

BOSSHARD (Peter), « Empreinte écologique de la Chine en Afrique », *Alternatives Sud*, Vol. 18, n° 2, 2011, pp. 85-111.

BOTTE (Roger) « Les rapports Nord-Sud, la traite négrière et le Fuuta Jaloo à la fin du XVIIIe siècle », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 46, n° 6, 1991, pp. 1411-1435.

BRUCKNER (Martin), GILJUM (Stefan), LUTZ (Christian), WIEBE (Kirsten Svenja), « Materials embodied in international trade – Global material extraction and consumption between 1995-2005 », *Global Environmental Change*, Vol. 22, 2012, pp. 568-576.

BRUN (Thierry A.), « De famines climatiques aux famines économiques : évolution contemporaine des causes et des conséquences des famines », *Tiers-Monde*, Vol. 16, n° 63, 1975, pp. 609-630.

BUCHELI (Marcelo), « Enforcing Business Contracts in South America : the United Fruit Company

and Colombian Banana Planters in the Twentieth Century”, *Business History Review*, Vol. 78, n° 2, 2004, pp. 181-212.

BUCK (Matthias), HAMILTON (Clare), « The Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the fair and equitable sharing of benefits arising from their utilization to the Convention of Biological Diversity », *Review of European Community & International Environmental Law*, Vol. 20, n°1, 2011, p. 47-61.

BUNKER (Stephen G.), “Staples, Links, and Poles in the Construction of Regional Development Theories”, *Sociological Forum*, Vol. 4, n° 4, 1989, pp. 589-610.

BUNKER (Stephen G.), « Matter, Space, Energy, and Political Economy : The Amazon in the World-System », *Journal of World-Systems Research*, Vol. 9, n° 2, 2003, pp. 219-258.

BUNKER (Stephen G.), « How Ecologically Uneven Developments put the Spin on the Treadmill of Production », *Organization & environment*, Vol. 18, n° 1, 2005, pp. 38-54.

BURNOD (Perrine) *et al.*, « Régulation des investissements agricoles à grande échelle. Etudes de Madagascar et du Mali », *Afrique contemporaine*, n° 237, 2011/1, pp. 111-129.

BYEONG-SEON (Yoon), « Who is Threatening Our Dinner Table ? The Power of Transnational Agribusiness », *Monthly Review*, Vol. 58, n°6, November 2006, pp. 56-64.

CAMPBELL (Bonnie), “Factoring in Governance is not enough. Mining Codes in Africa, Policy Reform and Corporate Responsibility”, *Minerals & Energy, Raw Materials Report*. Vol. 18, no 3, septembre 2003, pp. 2-13.

CAMPBELL (Bonnie), « Revisiting the Reform Process of African Mining Regimes », *Canadian Journal of Development Studies*, Vol. 30, n° 1-2, 2010, p. 197-217.

CAO (Shixiong) *et al.*, « Development and testing of a sustainable environmental restoration policy on eradicating the poverty trap in China’s Changting County. », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Vol. 106, 2009, pp. 10712–10716.

CAO (Shixiong) *et al.*, « Greening China Naturally », *Ambio*, Vol. 40, n° 7, 2011, pp. 828-831.

CAPISTRANO (Robert Charles G.), « Reclaiming the ancestral waters of indigenous peoples in the Philippines : The Tagbanua experience with fishing rights and indigenous rights », *Marine Policy*, Vol. 34, (2010), pp. 453-460.

CARNWATH (Robert), « Institutionnal Innovation for Environmental Justice », *Pace Environmental Law Review*, Vol. 29, n° 2, 2012, pp. 555-565.

CARREAU (Dominique), DUTHEIL de la ROCHERE (Jacqueline), FLORY (Thiébaud), « Chronique de droit international économique », *Annuaire français de droit international*, Vol. 15, 1969, pp. 615-663.

CASTRO (Edna), « Expansao Da Fronteira, Megaprojetos de Infraestrutura e Integração Sul-Americana », *Caderno CRH*, Vol. 25, n° 64, 2012, pp. 46-61.

CHALEARD (Jean-Louis), HUAMANTICO (Alicia), MESCLIER (Evelyne), « Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation », *Autrepart*, n° 46, 2008/2, pp.13-

CHALEARD (Jean-Louis), MESCLIER (Evelyne), « Introduction. Question foncière et dynamique territoriales dans les pays du Sud : nouveaux liens, nouvelles approches », *Annales de géographie*, n° 676, 2010/6, pp. 587-596

CHALEARD (Jean-Louis), MESCLIER (Evelyne), « Nouveaux acteurs, nouveaux produits et expansion du marché foncier dans le nord du Pérou », *Annales de géographie*, n° 676, 2010/6, pp. 678-696.

CHANDLER (David), « Comment le *state building* affaiblit les Etats », *Alternatives Sud*, Vol.19, n° 23, 2012, pp. 23-36.

CHANG (Ha-joon), « Kicking away the ladder : Neoliberals rewrite history », *Monthly Review*, Vol. 54, n° 8, 2003, pp. 10-15.

CHANG (Ha-Joon), « La bonne gouvernance à l'épreuve de l'histoire », *L'économie politique*, Vol. 17, 2003/1, pp. 60-81.

CHAN-TIBERGIEN (Jennifer), « Cultural Diversity as Resistance to Neoliberal Globalization : The Emergence of a Global Movement and Convention », *Review of Education*, Vol. 52, 2006, pp. 89-105.

CHAPPEZ (Jean), « L'accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel », *Annuaire français de droit international*, Vol. 26, 1980, pp. 606-624.

CHARTIER (Denis), LÖWY (Michael), « L'Amérique latine, terre de luttes socioécologiques », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013, pp. 13-20.

CHATEL (Benedicte) «Le rôle des divers agents dans l'organisation de la production agro-exportatrice au Honduras : les entreprises multinationales et l'agriculture» *Polis : cahiers du Centre d'étude et de recherche politique*, n° 1, 1990, pp. 6-51.

CHERTOW (Marian), EHRENFELD (John), « Organizing Self-Organizing Systems. Toward a Theory of Industrial Symbiosis », *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 16, n° 1, 2012, pp. 13-27.

CHOUQUER (Gérard), « Le nouveau commerce triangulaire mondial, ou les analogies du foncier contemporain », *Etudes rurales*, n° 187, 2011/1, pp. 95-130.

CHRETIEN (Jean-Pierre), « Le défi de l'intégrisme ethnique dans l'historiographie africaniste : le cas du Rwanda et du Burundi », *Politique Africaine*, n° 46, pp. 71-83.

CICCANTELL (Paul), SMITH (David A.), « Rethinking Global Commodity Chains : Integrating Extraction, Transport, and Manufacturing », *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 50, n°3-4, 2009, pp. 361-384.

CLAIRMONTE (Frederick F.), « Reflections on Power : TNCs in the global economy », *The CTC Reporter*, n° 15, Spring 1983, pp. 37-39.

CLARKE (George R. G.), KOSEC (Katrina), WALLSTEN (Scott), «Has Private Participation in Water and Sewerage Improved Coverage ? Empirical Evidence From Latin America», *Journal of International Development*, Vol. 21, 2009, pp. 327-361.

CNUCED, « Un programme intégré pour les produits de base », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66,

pp. 241-256.

COMBES (Maxime), « Urgence d'un changement civilisationnel face à la nouvelle ruée minière mondiale. Entretien avec William Sacher », *Mouvements*, n° 67, 2011/3, pp. 168-175.

CORKIN (Lucy), « L'Exim Bank à Luanda. Modèle angolais ? », *Outre-Terre*, Vol. 30, n° 4, 2011, pp. 227-239, p. 229.

CORKIN (Lucy), « Chinese construction companies in Angola : A local linkages perspective », *Resources Policy*, Vol. 37, 2012, pp. 475-483.

CORNOT-GANDOLPHE (Sylvie), « Le vieux charbon fait de la résistance », *Alternatives Internationales*, Hors Série n°11, Les guerres des matières premières, juillet 2012, p.12.

COSTANZA (Robert), d'ARGE (Ralph), de GROOT (Hugo) et al., « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature*, Vol. 387, May 1997, pp. 253-260.

COTULA (Lorenzo), VERMEULEN (Sonja), « Over the heads of local people : consultation, consent and recompense in large-scale land deals for biofuels projects in Africa », *Journal of Peasant Studies*, Vol. 37, n° 4, 2010, pp. 899-916.

COUSIN (Saskia), « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel : Généalogie d'un bon tourisme », *Civilisations*, Vol. 57, n° 1-2, 2008, pp. 41-56

COUTSINAS (Georges), « Forces externes et structuration de l'espace dans les pays sous-développés : le rôle des produits miniers », *Tiers-Monde*, Vol. 13, n° 50, 1972, pp. 379-388.

CRAMB (Rob), CURRY (George N.), « Oil Palm and Rural Livelihoods in the Asia-Pacific Region : An overview », *Asia Pacific Viewpoint*, Vol. 53, n° 3, 2012, pp. 223-239.

CRAWHALL (Nigel), « L'organisation des peuples autochtones en Afrique : entretien avec Nigel Crowthall », *Ecologie & politique*, n° 42, 2011/2, pp. 171-186.

CRUTZEN (Paul J.), « Geology of mankind », *Nature*, Vol. 415, n° 6867, 2002 pp. 23-23.

CULLINAN (Cormac), « If nature had rights », *Orion Magazine*, Vol. 27, 2008, pp. 26-31.

DAGUERRE (Anne), « Les programmes de lutte contre la pauvreté au Venezuela », *Critique internationale*, n° 46, 2010/1, pp. 147-167.

DAUVERGNE (Peter), « Globalisation and Deforestation in the Asia-Pacific », *Environmental Politics*, Vol. 7, n° 4, 1998, pp. 114-135.

DA VIA (Elisa), « La politique des discours « gagnant-gagnant » : l'accaparement des terres comme levier de développement ? », *Alternatives Sud*, Vol. 19, n° 3, 2012, pp. 37-63.

DAVID (Eric), « Quelques réflexions sur l'égalité économique des Etats », *Revue belge de droit international*, Vol. 10, 1974, pp. 399-424.

De ANGELIS (Massimo), «The political economy of global neoliberal governance », *Review*, Vol. 28, n° 3, 2005, pp. 229-57.

- De BANDT (Jacques), « Les produits de base dans le nouvel ordre économique mondial », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 339-346.
- De BERNIS (Gérard), « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Tiers-Monde*, 1971, Vol. 12, n° 47, pp. 545-563.
- De BERNIS (Gérard), « Le sous-développement, analyses ou représentations », *Tiers-Monde*, Vol. 15, n° 57, 1974, pp. 103-134, pp. 128-131.
- De BERNIS (Gérard), « Développement durable et accumulation », *Tiers-Monde*, 1994, Vol. 35, n°137, pp. 95-129.
- DEBLOCK (Christian), HAMEL (Bruno), « Bretton woods et l'ordre économique international d'après guerre », *Interventions économiques*, n° 26, 1995, pp. 9-42.
- De BRUNHOFF (Suzanne), « Les matières premières et le système monétaire international », *Tiers-Monde*, Vol. 17, n° 66, 1976, pp. 515-537.
- DECAUX (Emmanuel), « La forme et la force obligatoire des codes de bonne conduite », *Annuaire français de droit international*, Paris, Vol. 29, 1983, pp.81-97.
- DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), « The Rise of Large Farms in Land Abundant Countries : Do They Have a Future ? », *World Development*, Vol. 40, n° 4, 2012, pp. 701-714.
- DELAPORTE (Guy), « Le café : prix imposés ou prix négociés ? », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 433-445.
- DELCOURT (Laurent), « La Chine en Afrique : enjeux et perspectives », *Alternatives Sud*, Vol. 18, n° 2, 2011, pp. 7-31.
- DELCOURT (Laurent), « Les dynamiques d'expansion de l'agrobusiness au Sud », *Alternatives Sud*, Vol. 19, n° 3, 2012, pp. 7-34, pp. 7-8.
- DELMAS-MARTY (Mireille), « Vers une responsabilité équitable dans une communauté mondialisée », *Études*, Vol. 414, n° 1, 2011, pp. 19-30.
- DE SOUSA SANTOS (Boaventura), « Epistémologies du Sud », *Études rurales*, n° 187, 2011/1, pp. 21-49.
- DE VAUPLANE (Hubert), « Les propositions du G20 en matière de sécurité des opérations sur produits dérivés », *L'économie politique*, 2009, Vol. 2, n° 42, pp. 41-46.
- DHILLON (Sharanjit S.), SINGH (Navchetan), « Contract Farming in Punjab : An Analysis of Problems, Challenges and Opportunities », *Pakistan Economic and Social Review*, Vol. 44, n° 1, 2006, pp. 19-38.
- DIAS VARELLA (Marcelo), « L'Organisation mondiale du commerce : les brevets, les médicaments et le rapport Nord-Sud : un point de vue du sud », *Revue internationale de droit économique*, Vol. 18, 2004/1, pp. 79-117.
- DI CASTRI (Francesco), HADLEY (Malcolm), « Editorial. L'Homme dans les écosystèmes », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 34, n° 3, 1982, pp. 391-397.

- DICK (Christopher), JORGENSON (Andrew), « Capital Movements and Environmental Harms », *Journal of World-Systems Research*, Vol. 17, n° 2, 2011, pp. 482-497.
- DIEMER (Arnaud), « La technologie au cœur du développement durable : mythe ou réalité ? », *Innovations*, n° 37, 2012/1, pp. 73-94.
- DOGANIS (R. S), « Zambia's Outlet to the sea. A Case Study in Colonial Transport Development », *Journal of Transport Economics and Policy*, Vol. 1, n° 1, 1967.
- DUBIGEON (Yohan), « L'autogouvernement zapatiste à la recherche d'une réunification des temps de la transformation sociale : reconstruire pour mieux détruire », *Mouvements*, n° 66, 2011/2, pp. 145-154.
- DUCASTEL (Antoine), ANSEEUW (Ward), « La libéralisation agricole post-apartheid en Afrique du Sud. Nouveaux modèles de production et d'investissement », *Afrique contemporaine*, 2011, vol. 1, n° 237, pp. 57-70.
- DUFUMIER (Marc), « Biodiversité et agricultures paysannes des Tiers-Mondes », *Annales de Géographie*, Vol. 115, n° 651, 2006, pp. 550-568.
- DUHAIME (Eric), HANIN (Frédéric), L'Italien (François) *et al.*, « Financiarisation de la stratégie d'entreprise et restructuration de l'industrie forestière. Etude de l'entreprise Tembec », *Recherches sociographiques*, Vol. 51, n° 1-2, 2010, pp. 125-150.
- DUMENIL (Gérard), WALLERSTEIN (Immanuel), « Crises de l'économie-monde et dépassement du capitalisme : années 1970-années 2000 », *Actuel Marx*, Vol. 48, n° 2, 2010, pp. 179-194.
- DUPUY (René Jean), « Réflexions sur le patrimoine commun de l'humanité », *Études*, Vol. 364, n° 4, 1986, pp. 489-495.
- DURAND (Frédéric), « La question foncière aux Indes néerlandaises, enjeux économiques et luttes politiques (1619-1942) », *Archipel*, vol. 58, 1999, pp. 73-88.
- DUSSEL (Enrique), « A new age in the history of philosophy. The world dialogue between philosophical traditions », *Philosophy & Social Criticism*, Vol. 35, n° 5, 2009, pp. 499-516.
- DUTERME (Bernard), « Déforestation : a qui profite le désastre ? », *Alternatives Sud*, Vol. 15, n° 7, 2008, pp. 7-29.
- DUTERME (Bernard), « Economie verte : marchandiser la planète pour la sauver ? », *Alternatives Sud*, vol. 20, n° 1, 2013, pp. 7-20.
- EISEMANN (Pierre Michel), « Le Fonds commun pour les produits de base », *Annuaire français de droit international*, Vol. 27, 1981, pp. 568-586.
- ELBAKIDZE (Marine) *et al.*, « Legal Framework for Biosphere Reserves as Learning Sites for Sustainable Development : A Comparative Analysis of Ukraine and Sweden », *Ambio*, Vol. 42, 2013, pp. 174-187.
- EL BOUDOUHI (Saïda), « L'intérêt général et les règles substantielles de protection des investissements », *Annuaire français de droit international*, Vol. 51, 2005, pp. 542-563.

- ERAZO (Juliet S.), « REDD : Development Opportunity or Neoliberal Threat ? Indigenous Organizations Take Opposing Views », *NACLA Report on the Americas*, Spring 2003, pp. 55-60.
- EUGENIA SALAZAR CRUZ (Clara), « La privatisation des terres collectives agraires dans l'agglomération de Mexico. L'impact des réformes de 1992 sur l'expansion urbaine et la régularisation des lots urbains », *Revue Tiers Monde*, n° 206, 2011/2, pp. 95-114.
- FARJAT (Gérard), « Propos critiques et utopiques sur l'évolution du droit économique et la mondialisation », *Revue internationale de droit économique*, vol. 17, n° 3, 2003, pp. 511-531.
- FAROOKI (Masuma), « Commodities Interface in Africa : Time for Cautious Optimism ? », *Journal of International Development*, Vol. 24, 2012, pp. 208-219.
- FAUGERE (Elsa), LOUAFI (Sélim), « Le nouveau climat des expéditions naturalistes au Sud. L'exemple de Santo 2006 au Vanuatu », *Revue Tiers Monde*, n° 207, 2011/3, pp. 79-96.
- FAZIO (Carlos), « Mexique-Etats-Unis : du Traité de libre-échange à l'Alianza para la Seguridad y la Prosperidad de America Del Norte », *Outre-Terre*, n° 18, 2007/1, pp. 111-121.
- FERGUSON (James), « Seeing Like an Oil Company : Space, Security, and Global Capital in Neoliberal Africa », *American Anthropologist*, Vol. 107, n° 3, 2005, pp. 377-383.
- FERNANDEZ (Farid), « ALBA-TCP et CELAC : instruments d'une politique indépendante et souveraine », *Revue générale de droit international public*, Vol. 116, n° 3, 2012, pp. 557-564.
- FILOCHE (Geoffroy), « Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en matière de biodiversité : un kaléidoscope juridique », *Droit et société*, n° 72, 2009/2, p. 433-456.
- FILIPPOU (Dimitrios), KING (Michael G.), « R&D prospects in the mining and metals industry », *Resources Policy*, Vol. 36, 2011, pp. 276-284.
- FISCHER (Georges), « L'Organisation des pays exportateurs de pétrole », *Annuaire français de droit international*, Vol. 7, 1961, pp. 163-172.
- FISCHER (Georges), « Les associations des pays exportateurs de produits de base », *Annuaire français de droit international*, Vol. 22, 1976, pp. 528-562.
- FLORY (Maurice), « Les bases militaires à l'étranger », *Annuaire français de droit international*, Vol. 1, 1955, pp. 3-30.
- FLORY (Maurice), « La crise de l'UNESCO », *Annuaire français du droit international*, Vol. 31, 1985, pp. 653-679.
- FLOTO (Edgardo A.), « Towards Third World collective self-reliance », *International Foundation for Development Alternatives*, Dossier 9, July 1979, pp. 39-54.
- FOSTER (John Bellamy), McCHESNEY (Robert W.), « The Cultural apparatus of Monopoly Capital », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 3, 2013, pp. 1-33.
- FOSTER (John Bellamy), « The Fossil Fuels War », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 4, 2013.

- FOUGIER (Eddy), « De l'altermondialisme aux « indignés » : un nouveau souffle pour la contestation du capitalisme ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 86, 2012/2, pp. 26-36.
- FRISON (Xavier), « Gaz de schiste : forage au centre de la terre », *Alternatives Internationales*, Hors Série n°11, Les guerres des matières premières, juillet 2012, p. 19.
- FRITZ (Jean-Claude), « Mondialisation et déstructuration des cadres et des conditions de vie », *Santé Publique*, Vol. 14, n° 4, 2002, pp. 425-464.
- GADGIL (Madhav), BERKES (Fikret) FOLKE (Carl), « Indigenous Knowledge for Biodiversity Conservation », *Ambio*, Vol. 22, n° 2-3, May 1993, pp. 151-156.
- GALAZ (Victor), BIERMANN (Frank), FOLKE (Carl), NILSSON (Mans), OLSSON (Per), « Global environmental governance and planetary boundaries : An introduction », *Ecological Economics*, Vol. 81, 2012, pp. 1-3.
- GALY (Michel), « Libéria, machine perverse. Anthropologie politique du conflit libérien », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 38, n° 150-152, 1998.
- GANDATARUNA (Kosim), HAYMON (Kirsty), « A dream denied ? Mining legislation and the Constitution in Indonesia », *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, Vol. 47, n° 2, 2011, pp. 221-231.
- GARCIA (Juan Gonzales), « The Relationship between Economic Growth and Energy in China : Medium- and Long-Term Challenges », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, pp. 4-23.
- GAUTRON (Jean-Claude), « Les Conventions d'établissement conclues par le Sénégal avec des entreprises », *Annuaire français de droit international*, Vol. 14, 1968, pp. 654-670.
- GELLERT (Paul K.), LYNCH (Barbara D.), « Les mégaprojets, sources de déplacements », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 175, 2003/1, pp. 17-28.
- GELLERT (Paul K.), « The Shifting Natures of Development : Growth, Crisis, and Recovery in Indonesia's Forests », *World Development*, Vol. 33, n° 8, 2005, pp. 1345-1364.
- GELLERT (Paul), « From Managed to Free(r) Markets : Transnational and Regional Governance of Asia Timber », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 610, March 2007, pp. 246-259.
- GIACALONE (Rita), RUIZ (José Briceno), « The Chinese-Venezuelan Oil Agreements : Material and Nonmaterial goals », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, 2013, pp. 76-92.
- GILBERT (Alan), « On the mystery of capital and the myths of Hernando de Soto : what difference does legal title make ? », *International Development Planning Review*, Vol. 24, n°1, 2002, pp. 1-19.
- GILBERT (Christopher L.), « Cocoa Market Liberalization in Retrospect », *Review of Business and Economics*, Vol. 54, n° 3, 2009, pp. 294-312.
- GILJUM (Stefan), EISENMENGER (Nina), « North-South Trade and the Distribution of Environmental Goods and Burdens : a Biophysical Perspective », *The Journal of Environment and Development*, Vol. 13, n° 1, 2004, pp. 73-100.

- GIRVAN (Norman), « Multinational Corporations and Dependent Underdevelopment in Mineral-Export Economies », *Social and Economic Studies*, Vol. 19, n° 4, 1970, pp. 490-526.
- GIRVAN (Norman), « Making the rules of the game : company-country agreements in the bauxite industry », *Social and Economic Studies*, Vol. 20, n° 4, 1971, pp. 378-419.
- GIRVAN (Norman), «The development of dependency economics in the Caribbean and Latin America : Review and Comparison», *Social and Economic Studies*, Vol. 22, n° 1, 1973, pp. 1-33.
- GODARD (Olivier), HOMMEL (Thierry), « Les multinationales, un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 60, 2005/4, p. 101-112.
- GODINHO (Vitorino Magalhaes), « Industrie et commerce antillais : sur le sucre des Antilles », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 3, n° 4, 1948, pp. 541-545.
- GOLDMAN (Berthold), « Frontières du droit et lex mercatoria », *Archives de philosophie du droit*, Vol. 9, 1964, pp. 177-192.
- GOLUB (Philip S.), « From the New International Economic Order to the G20 : how the 'Global South' is restructuring world capitalism from within », *Third World Quarterly*, Vol. 34, n° 6, 2013, pp. 1000-1015.
- GORDON (Todd), WEBBER (Jeffery R.), « Imperialism and Resistance : Canadian mining companies in Latin America », *Third World Quarterly*, Vol. 29, n° 1, 2008, pp. 63-87.
- GOUROU (Pierre), « Qu'est-ce que le monde tropical ? », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations.*, 4e année, n°2, 1949, p.140.
- GRANDIA (Liza), « Road Mapping : Megaprojects and Land Grabs in the Northern Guatemalan Lowlands », *Development and Change*, Vol. 44, n° 2, pp. 233-259.
- GROSGOUEL (Ramon), « Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global. Transmodernité, pensée frontalière et colonialité globale », *Multitudes*, n° 26, 2006/3, pp. 51-74.
- GROSGOUEL (Ramon), « Un dialogue décolonial sur les savoirs critiques entre Frantz Fanon et Boaventura de Sousa Santos », *Mouvements*, n° 72, 2012/4, pp. 42-53.
- GRUGEL (Jean), RIGGIROZZI (Pia), « Post-neoliberalism in Latin America : Rebuilding and Reclaiming the State after Crisis », *Development and Change*, Vol. 43, n° 1, 2012, pp. 1-21.
- GUDYNAS (Eduardo), « Buen Vivir : Today's tomorrow », *Development*, Vol. 54, n° 4, 2011, pp. 441-447.
- GUDYNAS (Eduardo), « Développement, droits de la Nature et Bien Vivre : l'expérience équatorienne », *Mouvements*, n° 68, 2011/4, pp. 15-37.
- GUNNOE (Andrew), GELLERT (Paul K.), « Financialization, Shareholder Value, and the Transformation of Timberland Ownership in the US », *Critical Sociology*, Vol. 37, n° 3, 2010, pp. 265-284.

- HAGGARD (Stephan), SIMMONS (Beth A.), « Theories of international regimes », *International Organization*, Vol. 41, n° 3, 1987, pp. 491-517.
- HALIMI (Serge) « La défaite du Sud », *Le monde diplomatique*, Avril 1994, p. 27.
- HART-LANDSBERG (Martin), « ALBA and the promise of cooperative development », *Monthly Review*, Vol. 62, n° 7, 2010, pp. 1-17.
- HARVEY (David), « The spatial fix – Hegel, Von Thunen, and Marx », *Antipode*, Vol. 13, n° 3, 1981, pp. 1-12.
- HASELIP (James), HILSON (Gavin), “Winners and losers from industry reforms in the developing world : experiences from the electricity and mining sectors”, *Resources Policy*, Vol. 30, 2005, pp. 87-100.
- HEARN (Adrian), « China and Latin America : Economy and Society », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, 2013, pp. 24-35.
- HEIN (Lars), MILLER (Daniel C.), DE GROOT (Rudolf), « Payments for ecosystem services and the financing of global biodiversity conservation », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 5, 2013, pp. 87-93.
- HENSON (Spencer), HUMPHREY (John), « Understanding the Complexities of Private Standards in Global Agri-Food Chains as They Impact Developing Countries », *The Journal of Development Studies*, Vol. 46, n° 9, 2010, pp. 1628-1646.
- HERMITTE (Marie-Angèle), « La nature, sujet de droit ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 66, n° 1, pp. 173-212.
- HERRERA (Rémy), POEURA (TETOE), « Le paradoxe Papua Niugini. Archaïsme de la propriété de la terre, modernité des résistances paysannes ? », *Revue Française de Socio-Economie*, n° 9, 2012/1, pp. 133-152.
- HINTERHUBER (Andreas), « Value Chain Orchestration in Action and the Case of the Global Agrochemical Industry », *Long Range Planning*, Vol. 35, 2002, pp. 615-635.
- HOCQUARD (Christian), « Les nouveaux métaux stratégiques. Métaux high-tech, « métaux verts », métaux stratégiques. Vers une convergence », *Mag'Mat*, n° 26, Agence Rhône-Alpes pour la maîtrise des matériaux (A.R.A.M.M.), pp. 18-30.
- HOLDEN (William), NADEAU (Kathleen), JACOBSON (R. Daniel), « Exemplifying Accumulation by Dispossession : Mining and Indigenous Peoples in the Philippines », *Geografiska Annaler : Series B, Human Geography*, Vol. 93, n° 2, 2011, pp. 141-161.
- HOLDEN (William N.), « Neoliberal Mining amid El Nino Induced Drought in the Philippines », *Journal of Geography and Geology*, Vol. 5, n° 1, 2013, pp. 58-77.
- HOLSTON (James), « The Misrule of Law : Land and Usurpation in Brazil », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 33, n° 4, 1991, pp. 695-725.
- HOLT-GIMENEZ (Eric), « From Food Crisis to Food Sovereignty. The Challenge of Social Movements », *Monthly Review*, Vol. 61, n° 3, 2009, pp. 142-156.

- HORNBORG (Alf), « Zero-Sum World. Challenges in Conceptualizing Environmental Load Displacement and Ecologically Unequal Exchange in the World-System », *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 50, n° 3-4, 2009, pp. 237-262.
- HORNUNG (J.), « civilisé et barbares », *Revue de droit international et de législation comparée*, vol. XVII, 1885.
- HOU (Yanjie), XU (Jie), « Socialism and Ecological Crises : A view from China », *Journal of Sustainable Development*, Vol. 5, n° 4, 2012, pp. 126-131.
- HOUTART (François), « La conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère », *Mouvements*, n° 63, 2010/3, pp. 82-87.
- HUANG (Qiu hao) *et al.*, « Land Consolidation : An Approach for Sustainable Development in Rural China », *Ambio*, Vol. 40, 2011, pp. 93-95.
- HUETTNER (Michael), « Risks and opportunities of REDD+ implementation for environmental integrity and socio-economic compatibility », *Environmental Science & Policy*, Vol. 15, 2012, pp. 4-12.
- HUGUES (Terry P.), CARPENTER (Stephen), ROCKSTRÖM (Johan), SCHEFFER (Marten), WALKER (Brian), « Multiscale regime shifts and planetary boundaries », *Trends in Ecology & Evolution*, Vol. 28, n° 7, 2013, pp. 389-395.
- HUMPHREYS (David), « The great metals boom : A retrospective », *Resources Policy*, Vol. 35, 2010, pp. 1-13.
- HVEEM (Heige), « Les matières premières, les accords multilatéraux et la structure du pouvoir économique », *Tiers-Monde*, Vol. 17, n° 66, 1976, pp. 485-513.
- ICAZA (Rosalba), VASQUEZ (Rolando), « Social Struggles as Epistemic Struggles », *Development and Change*, Vol. 44, n° 3, 2013, pp. 683-704.
- IKONICOFF (Moïses), « Le système économique mondial : désordre ou rationalité ? », *Tiers-Monde*, Vol. 21, n° 81, 1980, pp. 87-138.
- IKONICOFF (Moïses), NATHAN (Hélène), « Autonomie collective et multinationales : le pacte andin », *Tiers-Monde*, Vol. 24, n° 96, 1983, pp. 825-831.
- IMPERIALI (Claude), « Les bénéfiques excessifs, une pratique limitée et controversée », *Annuaire français du droit international*, Vol. 24, 1978, pp. 678-710.
- JEGOUREL (Yves), « Les produits dérivés : outils d'assurance ou instruments dangereux de spéculation ? » in *Comprendre les marchés financiers*, *Cahiers Français*, n° 361, Mars-Avril 2011, pp. 40-45.
- JOHNSTON (Caleb), « The Political Art of Patience : Adivasi Resistance in India », *Antipode*, Vol. 44, n° 4, 2012, pp. 1268-1286.
- JORGENSON (Andrew K.), « Unequal Ecological Exchange and Environmental Degradation : A Theoretical Proposition and Cross-National Study of Deforestation, 1990-2000 », *Rural Sociology*, Vol. 71, n° 4, 2006, pp. 685-712.

- JORGENSON (Andrew K.), « The Transnational Organization of Production, the Scale of Degradation, and Ecoefficiency : A Study of Carbon Dioxide Emissions in Less-Developed Countries », *Human Ecology Review*, Vol. 16, n° 1, 2009, pp. 64-74.
- KALLIS (Giorgos), MARTINEZ-ALIER (Joan), NORGAARD (Richard B.), « Paper assets, real debts. An ecological-economic exploration of the global economic crisis », *Critical Perspectives on International Business*, Vol. 5, n° 1-2, 2009, pp. 14-25.
- KARSENTY (Alain) *et al.*, « Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du Sud. Le salut par la déforestation évitée », *Revue Tiers Monde*, n° 202, 2010/2, pp. 57-74.
- KESSIDES (Ioannis N.), NOLL (Roger G.), BENJAMIN (Nancy C.), « Regionalising Infrastructure Reform in Developing Countries », *World Economics*, Vol. 11, n°3, 2010, pp. 79-108.
- KHASNABIS (S.), DHINGRA (S. L.), MISHRA (S.), SAFI (C.), « Mechanisms for Transportation Infrastructure Investment in Developing Countries », *Journal of Urban Planning and Development*, Vol. 136, Special Issue : Challenges in Transportation Planning for Asian Cities, 2010, pp. 94-103.
- KISS (Alexandre-Charles), « Dix ans après Stockholm, une décennie de droit international de l'environnement », *Annuaire français de droit international*, Vol. 28, 1982, pp. 784-793.
- KISS (Alexandre Charles), « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, n° 60, 2005/4, pp. 85-92.
- KLOPPENBURG (Jack), « Impeding Dispossession, Enabling Repossession : Biological Open Source and the Recovery of Seed Sovereignty », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, 2010, pp. 367-388.
- KOH (Naito), HAJIME (Myoi), OTTO (James), SMITH (David), MASAHARU (Kamitani), « Mineral Projects in Asia Countries : Geology, regulation, fiscal regimes and the environment », *Resources Policy*, Vol. 24, n°2, 1998, pp. 87-93.
- KOHL (Benjamin), FARTHING (Lisa), « Material constraints to popular imaginaries : The extractive economy and resource nationalism in Bolivia », *Political Geography*, Vol. 31, 2012, pp. 225-235.
- KONEFAL (Jason), MASCARENHAS (Michael), HATANAKA (Maki), « Governance in the global agro-food system : Backlighting the role of transnational supermarket chains », *Agriculture and Human Values*, Vol. 22, 2005, pp. 291-302.
- KOSHY (Susan), « From Cold War to Trade War : Neocolonialism and Human Rights », *Social Text*, n° 58, 1999, pp. 1-32.
- KOUAR (Mehdi), « La sûreté est-elle privatisable ? », *Outre-Terre*, n° 25-26, 2010/2, pp. 49-74.
- KRASNER (Stephen D.), « Transforming International Regimes : What the Third World Wants and Why », *International Studies Quarterly*, Vol. 25, n° 1, 1981, pp. 119-148.
- KRAUSMANN (Fridolin), GINGRICH (Simone), EISENMENGER (Nina), *et al.*, « Growth in global materials use, GDP and population during the 20th century », *Ecological Economics*, Vol. 68, 2009, pp. 2696-2705.

- KUDITSHINI (Jacques T.), « Gouvernance globale et administrations publiques locales congolaises : le rôle du FMI, de la Banque Mondiale, des Multinationales et des élites politiques », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 74, 2008/2, pp. 213-234.
- KURODA (Haruhiko), KAWAI (Masahiro), NANGIA (Rita), « Infrastructures et coopération régionale », *Revue d'économie du développement*, Vol. 21, n° 4, 2007, pp. 91-124.
- LABADI (Sophia), « Investing in Cultural Diversity », *International Social Science Journal*, Vol. 61, n° 199, 2010, pp. 5-13.
- LABBAN (Mazen), « Oil in parallax : Scarcity, markets, and the financialization of accumulation », *Geoforum*, Vol. 41, 2010, pp. 541-552.
- LAHER (Ridwan), « Lamu District at the Crossroads : A narrative of Chronic Trauma and Community Resistance », *Africa Insight*, Vol. 40, n° 4, 2011, pp. 81-92.
- LALLAU (Benoît), « Land grabbing versus investissements fonciers à grande échelle. Vers un « accaparement responsable ? », *L'Homme et la société*, n° 183-184, 2012/1-2, pp. 15-34.
- LAMBERT (Renaud), « Vers la constitution d'un bloc sud-américain. Le Brésil s'empare du rêve de Bolivar », *Le Monde Diplomatique*, n° 711, juin 2013, pp. 4-5.
- LAMOTTE (Olivier), PORCHER (Thomas), « Stratégies des compagnies pétrolières internationales et partage de la rente : le cas du Congo », *Revue Management & Avenir*, n° 42, 2011/2, p. 310-327.
- LANDER (Edgardo), « Economie verte : le loup déguisé en agneau », *Alternatives Sud*, Vol. 20, n° 1, 2013, pp. 109-119.
- LAPEYRE (Frédéric), « Objectifs du millénaire pour le développement : outils de développement ou cheval de Troie des politiques néolibérales ? », *Alternatives Sud*, Vol. 13, n° 1, 2006, pp. 9-26.
- LAPEYRE (Renaud) *et al.*, « L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar », *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007/2, p. 83-110.
- LARTIGUE (Bruno), « Diplomatie économique et sécurité humaine », *Géoéconomie*, n° 56, 2011/1, pp. 97-104.
- LAURENS (Henri), « Comment l'Empire Ottoman fut dépecé », *Le Monde Diplomatique*, Avril 2003, pp. 16-17.
- LAZONICK (William), O'SULLIVAN (Mary), « Maximizing shareholder value : a new ideology of corporate governance », *Economy and Society*, Vol. 29, n°1, 2000, pp. 13-35.
- LE BILLON (Philippe), HOCQUARD (Christian), « Filières industrielles et conflits armés : le cas du tantale dans la région des Grands Lacs », *Ecologie & politique*, n° 34, 2007/1, pp. 83-92.
- LE BILLON (Philippe), LEVIN (Estelle), « Building Peace with Conflict Diamonds ? Merging Security and Development in Sierra Leone », *Development and Change*, Vol. 40, n° 4, 2009, pp. 693-715.

- LEE (Jung-Eun) *et al.*, « Land use change exacerbates tropical South American drought by sea surface temperature variability », *Geophysical Research Letters*, Vol. 38, 2011, pp. 1-6.
- LEENHARDT (Blaise), « Fiscalité pétrolière au Sud du Sahara: La répartition des rentes », *Afrique contemporaine*, n° 216, 2005/4, pp. 65-86.
- LEGOUX (Pierre), « L'étain et l'Accord international sur l'étain », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 419-432.
- LEMETTRE (Jean-François), « Quel futur pour l'industrie boursière ? Analyse d'un processus de transformation », *Innovations*, 2009, Vol. 2, n° 30, pp. 157-188.
- LEMPERIERE (Jean), « Portée limitée des groupements régionaux dans le Tiers-Monde mais nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud », *Tiers-Monde*, 1983, Vol. 24 n° 96, pp. 733-746.
- LE GRANGE (Lesley), « Ubuntu, Ukama and the Healing of Nature, Self and Society », *Educational Philosophy and Theory*, Vol. 44, n° S2, 2012, pp. 56-67.
- LE STER (Marine), « Les liens entre conflits et environnement », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 255, juillet-septembre 2011, pp. 429-433.
- LETRILLART (Philippe), « Où en est l'intégration centre-américaine ? », *Problèmes d'Amérique latine*, 2009/3, n° 73, pp. 9-36.
- LEVREL (Harold) *et al.*, « Coût d'opportunité versus coût du maintien des potentialités écologiques : deux indicateurs économiques pour mesurer les coûts de l'érosion de la biodiversité », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 20, n° 1, 2012, pp. 16-29.
- L'HERITEAU (Marie-France), Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière, *Tiers-Monde*. 1982, Vol. 23 n° 91. pp. 517-548.
- LI (Huiquan) *et al.*, « Energy conservation and circular economy in China's process industries », *Energy*, Vol. 35, 2010, pp. 4273-4281.
- LIN (Huang), QUANQIN (Shao), JIYUAN (Liu), « Forest restoration to achieve both ecological and economic progress, Poyang Lake Basin, China », *Ecological Engineering*, Vol. 44, 2012, pp. 53-60.
- LISS (Carolin), « Losing control ? The privatisation of anti-piracy services in Southeast Asia », *Australian Journal of International Affairs*, Vol. 63, n° 3, pp. 390-403.
- LIU (Junguo) *et al.*, « Water conservancy projects in China : Achievements, challenges and way forward », *Global Environmental Change*, Vol. 23, 2013, pp. 633-643.
- LIU (Yunhui), DAN (Meichun), YU (Zhenrong), « Agricultural landscapes and biodiversity in China », *Agriculture, Ecosystems and Environment*, n° 166, 2013, pp. 46-54.
- LONGO (Stefano), YORK (Richard), « Agricultural Exports and the Environment : A cross-National Study of Fertilizer and Pesticide Consumption », *Rural Sociology*, Vol. 73, n° 1, 2008, pp. 82-104.
- LÖWY (Michael), « Les luttes écosociales des indigènes », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013/1, pp.

55-66.

LUBOCHINSKY (Catherine), « Marchés de produits dérivés : évolution et analyse économique », *Revue d'économie financière*, n° 24, 1993, pp. 43-58.

MAHIOU (Ahmed), « Les implications du nouvel ordre économique et le droit international », *Revue belge de droit international*, Vol. 2, 1976, pp. 421-450.

MAHRANE (Yannick) *et al.* « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012/1, pp. 127-141.

MANCUS (Philip), « Nitrogen Fertilizer Dependency and Its Contradictions : A Theoretical Exploration of Socio-Ecological Metabolism », *Rural Sociology*, Vol. 72, n° 2, 2007, pp. 269-288.

MARBEAU (Victor), « Les mines de fer de Mauritanie M.I.F.E.R.M.A. », *Annales de Géographie*, Vol. 74, n° 402, 1965, pp. 175-193.

MARTINEZ-ALIER (Joan), « Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements », *Ecologie & politique*, n° 41, 2011/1, pp. 125-141.

MARTINEZ-TORRES (Maria Elena), ROSSET (Peter Michael), « La Via Campesina : the birth and evolution of a transnational social movement », *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 37, n° 1, 2010, pp. 149-175.

MARTNER (Gonzalo), « Rôle de la coopération régionale dans le cadre de la stratégie globale de coopération entre pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, 1983, Vol. 24, n° 96, pp. 747-756.

MATHEWS (John A.), TAN (Hao), « Progress Toward a Circular Economy in China. The Drivers (and Inhibitors) of Eco-industrial Initiative », *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 15, n° 13, 2011, pp. 435-457.

MAUPIN (Agathe), « Le bassin transfrontalier du fleuve Zambèze en Afrique australe : des eaux conflictuelles ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 255, 2011, pp. 377-398.

MAUREL (Chloé), « L'Unesco aujourd'hui », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 102, 2009/2, pp. 131-144.

MAZOUZ (Bachir), « Les aspects pratiques des partenariats public-privé. De la rhétorique néolibérale... aux enjeux, défis et risques des PPP », *Revue française d'administration publique*, n° 130, 2009/2, pp. 215-232.

Mc AFEE (Kathleen), « The Contradictory Logic of Global Ecosystem Services Markets », *Development and Change*, Vol. 43, n° 1, pp. 105-131.

Mc DONALD (Kenneth Iain), CORSON (Catherine), « « TEEB Begins Now » : A Virtual Moment in the Production of Natural Capital », *Development and Change*, Vol. 43, n° 1, 2012, pp. 159-184.

Mc MICHAEL (Philip), « The land grab and corporate food regime restructuring », *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 39, n° 3-4, 2012.

MELVILLE (Elinor G. K.), « Environmental and social change in the valle del Mezquital, Mexico, 1521-1600 », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 32, n° 1, 1990, pp. 24-26

- MERLET (Michel), « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde, Le cas de l'Amérique latine », *Mondes en développement*, n°151, 2010/3, pp. 35-50.
- MESZAROS (Istvan), « The Uncontrollability of Globalizing Capital », *Monthly Review*, Vol. 49, n° 9, 1998, pp. 27-37.
- MICHALET (Charles-Albert), « Etats, nations, firmes multinationales et capitalisme mondial », *Sociologie et sociétés*, Vol. 11, n° 2, 1979, pp. 39-58.
- MILANI (Carlos R. S.), « Relations internationales, écologie politique et contestation transnationale en Amérique latine », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013/1, pp. 21-40.
- MILLER (Daniel), « The virtual moment », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, Vol. 9, n° 1, 2003, pp. 57-75.
- MING (Zeng) *et al.*, « New energy bases and sustainable development in China : A review », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, Vol. 20, 2013, pp. 169-185.
- MOLD (Andrew), « Will It All End in Tears ? Infrastructure Spending and African Development in Historical Perspective », *Journal of International Development*, Vol. 24, 2012, pp. 237-254.
- MOLERO SIMARRO (Ricardo), PAZ ANTOLIN (Maria José), « Development Strategy of the MAS in Bolivia : Characterization and an Early Assessment », *Development and Change*, Vol. 43, n° 2, 2012, pp. 531-556.
- MONTEIL (Amandine), « La Chine, géant vert sans « pieds d'argile » », *Projet*, n° 326, 2012, pp. 18-25.
- MOORE (Jason W.), « The Modern World-System as environmental history ? Ecology and the rise of capitalism », *Theory and Society*, Vol. 32, 2003, pp. 307-377.
- MOORE (Jason W.), « The End of the Road ? Agricultural Revolutions in the Capitalist World-Ecology, 1450-2010 », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, July 2010, pp. 389-413.
- MOORE (Jason W.), « Ecology, Capital, and the Nature of Our Times : Accumulation & Crisis in the Capitalist World-Ecology », *Journal of World-Systems Research*, Vol. 17, n° 1, 2011, pp. 107-146, p. 109.
- MONSON (Terry D.), PURSELL (Garry), « Evaluation économique des programmes de remplacement de la main d'oeuvre expatriée dans les pays en voie de développement : étude du cas de la Côte d'Ivoire », *L'Actualité économique*, Vol. 53, n° 2, 1977, pp. 280-317.
- MORAN (Daniel D.), LENZEN (Manfred), KANEMOTO (Keiichiro), GESCHKE (Arne), « Does Ecologically Unequal Exchange Occur ? », *Ecological Economics*, Vol. 89, 2013, pp. 177-186.
- MORO (Braulio), « Dollar, Mexique et « Jaguars » centraméricains. Une recolonisation nommée « plan Puebla-Panama » », *Le Monde Diplomatique*, Février 2003, pp. 14-15.
- MUHR (Thomas), « TINA go home ! ALBA and the Re-theorizing Resistance to Global Capitalism », *Cosmos and History : The Journal of Natural and Social Philosophy*, Vol. 6, n° 2, 2010, pp. 27-54.

- MUNANG (Richard) *et al.*, « The role of ecosystem services in climate change adaptation and disaster risk reduction », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 5, n° 1, 2013, pp. 47-52.
- MURADIAN (Roldan), WALTER (Mariana), MARTINEZ-ALIER (Joan), « Hegemonic transitions and global shifts in social metabolism : Implications for resource-rich countries. Introduction to the special section », *Global Environmental Change*, Vol. 22, 2012, pp. 559-567.
- MURITHI (Timothy), « Practical Peacemaking. Wisdom from Africa : Reflections on Ubuntu », *The Journal of pan African Studies*, Vol. 1, n° 4, 2006, pp. 25-34.
- MURPHY (Craig), NELSON (Douglas R.), « International political economy : a tale of two heterodoxies », *British Journal of Politics and International Relations*, Vol. 3, n° 3, 2001, pp. 393-412.
- MYERS (Samuel S.), PATZ (Jonathan A.), « Emerging Threats to Human Health from Global Environmental Change », *Annual Review of Environment and Resources*, Vol. 34, 2009, pp. 223-252.
- NEWELL (Edmund), « Copperopolis : the Rise and Fall of the Copper Industry in the Swansea District, 1826-1921 », *Business History*, Vol. 32, n° 3, 1990, pp. 75-97.
- NEWMAN (Susan), « Financialization and Changes in the Social Relations along Commodity Chains : the Case of Coffee », *Review of Radical Political Economics*, Vol. 41, n° 4, 2009, pp. 539-559.
- NUNN (Nathan), « The Long-Term Effects of Africa's Slave Trades », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 123, n° 1, pp. 139-176.
- NYE (Joseph S.), What New World Order ?, *Foreign Affairs*, Vol. 71, n° 2, 1992, pp. 83-96.
- NYERERE (Julius K.), « Unity for a new order », *The Black Scholar*, Vol. 11, n° 5, 1980, pp. 55-63.
- NZEADIBE (Thaddeus C.) *et al.*, « Indigenous innovations for climate change adaptation in the Niger Delta region of Nigeria », *Environment, Développement and Sustainability*, Vol. 100, n° 2, 2012, pp. 901-914.
- O'CONNOR (Dermot), BOHORQUEZ MONTOYA (Juan Pablo), « Transformation néolibérale dans les champs aurifères de Colombie : stratégie de développement ou impérialisme capitaliste ? », *Travail, capital et société*, Vol. 43, n° 2, 2010, pp. 92-93.
- O'FAIRCHEALLAIGH (Ciaran), « Extractive industries and Indigenous Peoples : A changing Dynamic ? », *Journal of Rural Studies*, Vol. 30, 2013, pp. 20-30.
- O'HARA (Philip Anthony), « Political economy of climate change, ecological destruction and uneven development », *Ecological Economics*, Vol. 69, 2009, pp. 223-234.
- OLLSON (Per), FOLKE (Carl), BERKES (Fikret), « Adaptive Comanagement for Building Resilience in Social-Ecological Systems », *Environmental Management*, Vol. 34, n° 1, pp. 75-90.
- ORLOVE (Ben) *et al.*, « Indigenous climate knowledge in southern Uganda : the multiple components of a dynamic regional system », *Climatic Change*, n° 100, 2010, pp. 243-265.

ORR (Ryan J.), Kennedy (Jeremy R.), « Highlights of recent trends in global infrastructure : new players and revised game rules », *Transnational Corporations*, Vol. 17, n° 1, 2008, pp. 95-125.

OTERO (Guillermo Teutli), « Les industries « maquiladoras » : progrès ou régression dans le processus mexicain de développement », *Tiers-Monde*, 1975, Vol. 16, pp. 381-406.

OWEN (Norman G.), « The Principalia in Philippine History : Kabilokan, 1790-1898 », *Philippine Studies*, Vol. 22, n° 3-4, 1974, pp. 297-324.

OYA (Carlos), « Contract farming in Sub-Saharan Africa : A survey of Approaches, Debates and Issues », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 12 n° 1, January 2012, pp. 1-33.

PACHECO (Pablo), DE JONG (Will), JOHNSON (James), « The evolution of the timber sector in lowland Bolivia : Examining the influence of three disparate policy approaches », *Forest Policy and Economics*, Vol. 12, 2010, pp. 271-276.

PAILLARD (Christophe-Alexandre), « La question des minerais stratégiques, enjeu majeur de la géoéconomie mondiale », *Géoéconomie*, n° 59, automne 2011, pp. 17-32.

PANSERA (Mario), « Renewable energy for rural areas of Bolivia », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, Vol. 16, 2012, pp. 6694-6704.

PARIZET (Raphaëlle), « Mesurer le développement pour gouverner les peuples autochtones », *Revue Tiers Monde*, n° 213, 2013/1, pp. 143-160.

PASSET (René), « La bioéconomie, un monde à réinventer », *Ecologie & politique*, n° 45, 2012/2, pp. 83-91.

PECH (Sokhem), SUNADA (Kengo), « Population Growth and Natural-Resources Pressures in the Mekong River Basin », *Ambio*, Vol. 37, n° 3, 2008, pp. 219-224.

PEEMANS (Jean-Philippe), « Territoires et mondialisation : enjeux du développement », *Alternatives Sud*, Vol. 15, n° 1, 2008, pp. 7-35.

PERFECTO (Ivette), VANDERMEER (John), « Biodiversity Conservation in Tropical Agroecosystems : A New Conservation Paradigm », *Annals of the New York Academy of Science*, Vol. 1134, 2008, pp. 173-200.

PERROUX (François), « L'effet de domination et les relations économiques », *Économie appliquée*, Vol. 2, 1949, pp. 271-90.

PERZ (Stephen), « Social Mobilization in Protest of Trans-boundary Highway Projects : Explaining Contrasting Implementation Outcomes », *Development and Change*, Vol. 43, n° 3, 2012, pp. 797-821.

PERZ (Stephen) *et al.*, « Trans-boundary infrastructure and land cover change : Highway paving and community-level deforestation in a tri-national frontier in the Amazon », *Land Use Policy*, Vol. 34, 2013, pp. 27-41

PETERSON (Keith R.), « From Ecological Politics to Intrinsic Value : An Examination of Kovel's Value Theory », *Capitalism Nature Socialism*, Vol. 21, n° 3, 2010, pp. 81-101.

- PINEDA (Carolina), « Plan Colombia : A political, Economic, and Cultural Analysis of Coca and Poppy Eradication Projects in Putumayo, Colombia », *Totem : The University of Western Ontario Journal of Anthropology*, Vol. 13, n° 1, Article 10, 2005, pp. 72-80.
- POLET (François), « Expansion des agrocarburants au Sud : dynamiques et impacts », *Alternatives Sud*, Vol. 18, n° 7, 2011, pp. 7-30.
- POSNER (Daniel N.), « The Colonial Origins of Ethnic Cleavages : The Case of Linguistic Divisions in Zambia », *Comparative Politics*, Vol. 35, n° 2, 2003, pp. 127-146
- POUCH (Thierry), « La terre : une marchandise ? Agriculture et mondialisation capitaliste », *L'Homme et la société*, n° 183-184, 2012/1, pp. 9-13.
- POUCHEPADASS (Jacques), « Terre, pouvoir et marché : la naissance du marché foncier dans la plaine du gange (XIXe-XXe siècle) », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. Vol. 34, n°3, 1979.
- POUPEAU (Franck), « La Bolivie entre Pachamama et modèle extractiviste », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013/1, pp. 109-119.
- POWER (Marcus), « Angola 2025 : The Future of the «World's Richest Poor Country » as Seen through a Chinese Rear-View Mirror », *Antipode*, Vol. 44, n° 3, 2012, pp. 993-1014.
- PRETTY (Julie) et al., « The Intersections of Biological Diversity and Cultural Diversity : Towards Integration », *Conservation and Society*, Vol. 7, n° 2, 2009, pp. 100-112.
- PRIEST (Tyler), « An Open Vein : Manganese Ore and the Central do Brasil Railway, 1894-1920 », *Business and Economic History*, Vol. 24, n° 1, 1995.
- PURSEIGLE (François), HERVIEU (Bertrand), « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation », *Etudes rurales*, n° 183, 2009/1, pp. 177-200.
- PURSEIGLE (François), « Introduction », *Etudes rurales*, n° 190, 2012/2, pp. 19-23.
- RABEMANAMBOLA (Maholy), RAKOTOARISOA (Jacqueline), RIEUTORT (Laurent) « Entre ville et campagne : les adaptations du maraîchage paysan sur les hautes terres centrales malgaches », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 247, Juillet-Septembre 2009, pp. 285-310.
- RADETZKI (Marian), « The anatomy of three commodity booms », *Resources Policy*, Vol. 31, 2006, pp. 56-64 ;
- RADETZKI (Marian), « The perseverance of the ongoing metal and mineral boom », *Mineral Economics*, Vol. 25, 2013, pp. 83-88.
- RADETZKI (Marian), « The relentless progress of commodity exchanges in the establishment of primary commodity prices », *Resources Policy*, Vol. 38, 2013.
- RAMAMURTI (Ravi), HASHAI (Niron), « The Future of Foreign Direct Investment and the Multinational Enterprise », *Research in Global Strategic Management*, Vol. 15, 2011, Emerald Group Publishing Ltd, 2011.
- RAMOSE (Mogobe Bernard), « Transcender le cosmopolitisme », *Diogène*, n° 235-236, 2011/3, pp. 36-43.

- RAPPORT (David J.), MAFFI (Luisa), « Eco-cultural health, global health, and sustainability », *Ecological Research*, Vol. 26, 2011, pp. 1039-1049.
- REARDON (Thomas), BARRETT (Christopher B.), BERDEGUE (Julio A.), SWINNEN (Johan F.M.), « Agrifood Industry Transformation and Small Farmers in Developing Countries », *World Development*, Vol. 37, n° 11, 2009, pp. 1717-1727.
- REMY (Catheline), « Les sociétés militaires privées dans la lutte contre la piraterie », *Pyramides. Revue du centre d'études et de recherche en administration publique*, n° 21, 2012, pp. 119-138.
- RIEDACKER (Arthur), « Effet de serre et politiques de lutte contre le changement climatique », *Mondes en développement*, n° 121, 2003/1, pp. 47-70.
- RIFFLART (Christine), « Cartel et régulation énergétique mondiale », *Projet*, n° 266, 2001/2, pp. 75-84.
- ROBERT-DEMONTROND (Philippe), « Développement soutenable et privatisation des droits sociaux fondamentaux », *Management & Avenir*, n° 1, 2004/1, p. 97-115.
- ROBBINS (Glen), PERKINS (David), « Mining FDI and Infrastructure Development on Africa's East Coast : Examining the Recent Experience of Tanzania and Mozambique », *Journal of International Development*, Vol. 24, 2012, pp. 220-236.
- ROCHEGUDE (Alain), « La terre, objet et condition des investissements agricoles. Quels droits fonciers pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine*, n° 237, 2011/1, pp. 85-96.
- RODARY (Estienne), « Crises et résistants : les écologies politiques en Afrique », *Ecologie & politique*, n° 42, 2011/2, pp. 19-32.
- RODRIK (Dani), « Goodbye Washington Consensus, Hello Washington Confusion ? » *Journal of Economic Literature*, n° 4, December 2006, pp. 973-987.
- ROMERO (Hugo), MENDEZ (Manuel), SMITH (Pamela), « Mining Development and Environmental Injustice in the Atacama Desert of Northern Chile », *Environmental Justice*, Vol. 5, n° 2, 2012, pp. 70-76.
- RONCALLO (Alejandra), « Cosmologies and Regionalisms from 'Above' and 'Below' in the post-cold war Americas : the Relevance of Karl Polanyi for the 21st century », *Third World Quarterly*, Vol. 34, n° 7, 2013, pp. 1145-1158.
- ROULET (Pierre-Armand), « La gestion communautaire de la faune sauvage comme facteur de reconsidération de la privatisation et de la marchandisation des ressources naturelles ? Le cas du tourisme cynégétique en Afrique sub-saharienne », *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007/2, p. 129-147.
- ROSSET (Peter Michael) *et al.*, « The Campesino-to-Campesino agroecology movement of ANAP in Cuba : social process methodology in the construction of sustainable peasant agriculture and food sovereignty », *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 38, n° 1, 2011, pp. 161-191.
- RULLI (Maria Christina), SAVIORI (Antonio), D'ODORICO (Paolo), « Global Land and Water Grabbing », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Vol. 110, n° 3, 2013, pp. 892-897.

- SACHS (Jeffrey D.), « From Millenium Development Goals to Sustainable Development Goals », *The Lancet*, Vol. 379, 2012, pp. 2206-2211.
- SALEM (Mahmoud), « Le développement de la protection conventionnelle des investissements étrangers », *Journal du Droit International (Clunet)*, n° 3, 1986, pp. 579-626.
- SALLES (Jean-Michel), « Valuing biodiversity and ecosystem services : Why put economic values on Nature ? *Comptes Rendus Biologies*, n° 334, 2011, pp. 469-482.
- SANTOS (Theotonios dos), «The structure of dependence», *The American Economic Review*, Vol. 60, n° 2, 1970, pp. 231-236.
- SARAVANAN (Velayutham), « Economic Exploitation of Forest Resources in South India During the Pre-Forest Act Colonial era, 1793-1882 », *International Forestry Review*, Vol. 10, n° 1, 2008, pp. 65-73.
- SCHACHT (Hjalmar), « Germany's Colonial Demands », *Foreign Affairs*, Vol. 15, January 1937.
- SCHER (Philip W.), « Heritage Tourism in the Caribbean : The Politics of Culture after Neoliberalism », *Bulletin of Latin American Research*, Vol. 30, n° 1, pp. 7-20.
- SCHLOSBERG (David), « Climate Justice and Capabilities : A Framework for Adaptation Policy », *Ethics & International Affairs*, Vol. 26, n° 4, 2012, pp. 445-461.
- SCHULTZ (Lisen), DUIT (Andreas), FOLKE (Carl), « Participation, Adaptative Co-management, and Management Performance in the World Network of Biosphere Reserves », *World Development*, Vol. 39, n° 4, 2011, pp. 662-671.
- SCHWARTZMAN (David), « Ecosocialism or Ecocatastrophe ? », *Capitalism Nature Socialism*, Vol. 20, n° 1, 2009, pp. 6-33.
- SCHWARTZMAN (David), « A critique of Degrowth and its politics », *Capitalism Nature Socialism*, Vol. 23, n° 1, 2012, pp. 119-125.
- SERFATI (Claude), LE BILLON (Philippe), « Guerre pour les ressources : une face visible de la mondialisation », *Ecologie & politique*, n° 34, 2007/1, pp. 15-31.
- SERFATI (Claude), « Financial dimensions of transnational corporations, global value chains and technological innovation », *Journal of Innovation Economics*, 2008, Vol. 2, n° 2, pp. 35-61.
- SERFATI (Claude), « La mondialisation sous la domination de la finance : une trajectoire insoutenable », *Mondes en développement*, 2010, Vol. 152, n° 4, pp. 129-144.
- SHAH (Alpa), « The Agrarian Question in a Maoist Guerilla Zone : Land, Labour and Capital in the Forests and Hills of Jharkhand, India », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 13, n° 3, 2013, pp. 424-450.
- SHANDRA (John M.), LECKBAND (Christopher), MCKINNEY (Laura A.), LONDON (Bruce), « Ecologically Unequal Exchange, World Polity, and Biodiversity Loss : A Cross-National Analysis of Threatened Mammals », *International Journal of Comparative Sociology*, Vol. 50, n° 3-4, 2009, pp. 285-310.

SHANDRA (John M.), SHOR (Eran), LONDON (Bruce), « World Polity, Unequal Ecologic Exchange, and Organic Water Pollution : A Cross-National Analysis of Developing Nations », *Human Ecology Review*, Vol. 16, n° 1, 2009, pp. 53-63.

SHERIDAN (Richard B.), « The commercial and financial organization of the British slave trade, 1750-1807 », *The Economic History Review*, Vol. 11, n° 2, pp. 249-263.

SID AHMED (Abdelkader), « Vers une théorie de l'industrialisation à partir de l'exportation et de la transformation des ressources naturelles : de la « staple theory » à la rente pétrolière », *Tiers-Monde*, Vol. 29, n° 115, 1988, pp. 715-812.

SIGNE (Landry), GAZIBO (Mamoudou), « Innover en matière de stratégies de développement : le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) », *Revue canadienne des études africaines*, Vol. 44, n°2, 2010, pp. 317-344.

SILVA (Eduardo), KAIMOWITZ (David), BOJANIC (Alan), EKOKO (François), MANURUNG (Togu), PAVEZ (Iciar), « Making the Law of the Jungle : The Reform of Forest Legislation in Bolivia, Cameroon, Costa Rica, and Indonesia », *Global Environmental Politics*, Vol. 2, n° 3, 2002, pp. 63-97.

SILVENNOINEN (Annastiina), THORP (Susan), « Financialization, crisis and commodity correlation dynamics », *Journal of International Financial Markets, Institutions & Money*, Vol. 24, 2013, pp. 42-65.

SINDING (Knud), « Consolidation, fragmentation and the structure of the mining industry », *The Journal of The Southern African Institute of Mining and Metallurgy*, Vol. 109, march 2009, pp. 187-190.

SINGH (Sukhpal), « Contracting Out Solutions : Political Economy of Contract Farming in the Indian Punjab », *World Development*, Vol. 30, n° 9, 2002, pp.1621-1638.

SINGH (Sukhpal), « Contract Farming for Agricultural Development and Diversification in Punjab : Problems and Prospects », *Journal of Punjab Studies*, Vol. 12, n° 2, 2005, pp. 251-270.

SMITH (James H.), « Tantalus in the Digital Age : Coltan ore, temporal dispossession, and « movement » in the Eastern Democratic Republic of the Congo », *American Ethnologist*, Vol. 38, n° 1, 2011, pp. 17-35.

SMITH (Neil), « Nature as Accumulation Strategy », *Socialist Register*, Vol. 43, 2007, pp. 19-41.

SMITH (Thomas B.), «Privatising Electric Power in Malaysia and Thailand : Politics and Infrastructure Development Policy», *Public Administration and Development*, Vol. 23, 2003, pp. 273-283.

SOLON (Pablo), « « Economie verte » versus « droits de la nature » », *Alternatives Sud*, Vol. 20, n° 1, 2013, pp. 139-144.

STALLWORTHY (Mark), « Environmental Justice Imperatives for an Era of Climate Change », *Journal of Law and Society*, Vol. 36, n° 1, March 2009, pp. 55-74.

ST. CLAIR (Samuel B.), LYNCH (Jonathan P.), « The opening of Pandora's Box : climate change impacts on soil fertility and crop nutrition in developing countries », *Plant and Soil*, Vol. 335, pp.

101-115.

STEGER (Manfred B.), WILSON (Erik B.), « Anti-Globalization or Alter-Globalization ? Mapping the Political Ideology of the Global Justice Movement », *International Studies Quarterly*, Vol. 56, 2012, pp. 439-454.

STENZEL (Paulette L.), « Plan Puebla Panama : An Economic Tool That Thwarts Sustainable Development and Facilitates Terrorism », *William & Mary Environmental Law and Policy Review*, Vol. 30, n° 3, 2006, pp. 555-623.

STUDNICKI-GIZBERT (Daviken), SCHECTER (David), « The environmental dynamics of a colonial fuel-rush : Silver mining and deforestation in New Spain, 1522 to 1810 », *Environmental History*, Vol. 15, n° 1, 2010, pp. 94-119

SU (Biwei) et al., « A review of the circular economy in China : moving from rhetoric to implementation », *Journal of Cleaner Production*, Vol. 42, 2013, pp. 215-227.

SUAREZ (Macrino), « Les firmes multinationales », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. 10, n° 26, 1972, pp. 279-281.

SULLIVAN (Sian), « Banking Nature ? The Spectacular Financialisation of Environmental Conservation », *Antipode*, Vol. 45, n° 1, 2013, pp. 198-217.

SVAMPA (Maristella), « Mouvements sociaux, matrices sociopolitiques et nouveaux contextes en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 74, 2009/4, pp. 113-136.

SVAMPA (Maristella), DURAND (Georges), « Néo-développementisme extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 81, 2011/3, pp. 101-127.

SWINNEN (Johan F. M.), MAERTENS (Miet), « Globalization, privatization, and vertical coordination in food value chains in developing and transition countries », *Agricultural Economics*, Vol. 37, n° 1, 2007, pp. 89-102.

TAILLARD (Christian), « Un exemple réussi de régionalisation transnationale en Asie orientale : les corridors de la Région du Grand Mékong », *L'Espace géographique*, Vol. 38, n° 1, 2009, pp.1-16.

TAN (Jeff), « Infrastructure Privatisation : Oversold, Misunderstood and Inappropriate », *Development Policy Review*, Vol. 29, n° 1, 2011, pp. 47-74

TAN (Samuel K.), « Decolonization and Filipino Muslim Identity », *Philippine Social Science Review*, vol. 48, n° 1-4, 2012, pp. 1-80.

TAN-MULLINS (May), MOHAN (Giles), POWER (Marcus), « Redefining 'Aid' in the China-Africa Context », *Development and Change*, Vol. 41, n° 5, 2010, pp. 851-881.

TANG (Ke), XIONG (Wei), « Index Investment and the Financialization of Commodities », *Financial Analysts Journal*, Vol. 68, n° 6, 2012, pp. 54-74.

TANG (LiYaning), SHEN (Qiping), CHENG (Eddie W. L.), « A review of studies on Public-Private Partnership projects in the construction industry », *International Journal of Project Management*,

Vol. 28, 2010, pp. 683-694.

TAYLOR (Ian), « Globalization and Regionalization in Africa : Reactions to Attempts at Neo-Liberal Regionalism », *Review of International Political Economy*, Vol. 10, n° 2, 2003, pp. 310-330.

THOMAS (Frédéric), « Cosmologies, diversité bioculturelle et préservation de l'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 19, n° 2, 2011, pp. 129-132.

TIEJUN (Wen) *et al.*, « Ecological Civilisation, Indigenous Culture, and Rural Reconstruction in China », *Monthly Review*, Vol. 63, n° 9, 2012, pp. 29-35.

TILMAN (David), « Global environmental impacts of agricultural expansion : The need for sustainable and efficient practices », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Vol. 96, May 1999, Colloquium Paper, pp. 5995-6000.

TILTON (John E.), HUMPHREYS (David), RADETZKI (Marian), « Investor Demand and Spot Commodity Prices », *Resources Policy*, Vol. 36, 2011, pp. 187-195.

TOUSCOZ (Jean), « Le groupe de la banque mondiale face aux exigences du développement », *Revue belge de droit international*, Vol. 6, 1970, pp. 10-43.

TOUSCOZ (Jean), « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, 1976, Vol. 17, n° 66, pp. 539-560.

TRAN (Nhuong), BAILEY (Conner), WILSON (Norbert), PHILIPS (Michael), « Governance of Global Value Chains in Response to Food Safety and Certification Standards : The Case of Shrimp from Vietnam », *World Development*, Vol. 45, 2013, pp. 325-336.

TRAORE (Aly), « Rapports agriculture-industrie et « socialisme Ujamaa » en Tanzanie », *Tiers-Monde*, 1975, Vol. 16, n°64, 1975, pp. 805-820.

TSAYEM DEMAZE (Moïse), « L'avenir obscur du protocole de Kyoto », *L'Espace géographique*, Vol. 41, 2012/4, pp. 369-373.

TSHOOSE (Clarence I.), « The Emerging Role of the Constitutional Value of Ubuntu for Informal Social Security in South Africa », *African Journal of Legal Studies*, Vol. 3, n° 1, pp. 12-20.

UWIZEYIMANA (Laurien), « Rôle politique de la caféiculture au Rwanda », *Etudes rurales*, n° 180, 2007/2, pp. 171-186.

VACHON (Robert), « Autogestion et développement : la tradition autochtone contemporaine d'ontogestion et de solidarité cosmique », *Recherche amérindiennes au Québec*, Vol. 13, n° 1, 1983, pp. 36-43.

VALLE (Valeria Marina), HOLMES (Hector Cueto), « Bolivia's Energy and Mineral Resources Trade and Investments with China : Potential Socioeconomic and Environmental Effects of Lithium Extraction », *Latin American Policy*, Vol. 4, n° 1, 2013, pp. 93-122.

VAN DER PLOEG (Jan Douwe), « The Food Crisis, Industrialized Farming and the Imperial Regime », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 1, 2010, pp. 98-106.

- VANHULST (Julien), BELING (Adrian E.), « Buen vivir et développement durable : rupture ou continuité ? », *Ecologie & politique*, n° 46, 2013, pp. 41-54.
- VARGAS HERNANDEZ (José G.), REZA NORUZI (Mohammad), « Historical Social and Indigenous Ecology Approach to Social Movements in Mexico and Latin America », *Asian Culture and History*, Vol. 2, n° 2, 2010, pp. 176-188.
- VARELLA (Marcelo D.), « Propriété intellectuelle et semences : les moyens du contrôle des exportations agricoles par les entreprises multinationales », *Revue internationale de droit économique*, Vol. 20, n° 2, 2006, pp. 211-228, pp. 219-221.
- VARELLA (Marcelo D.), « Intellectual Property and Agriculture : The Case on Soybeans and Monsanto », *Journal of Technology Law & Policy*, Vol. 16, n° 2, 2013.
- VARET (Jacques), « Ressources minérales : un état des lieux », *Futuribles*, n° 381, janvier 2012, pp. 29-54.
- VARNEROT (Valérie), « La transnationalisation du droit de brevet des médicaments : l'approche ADPIC-moins à rebrousse-poil », *Journal du Droit International (Clunet)*, 2010, n° 1, pp. 75-114.
- VERGARA-CAMUS (Leandro), « The MST and the EZLN Struggle for Land : New Forms of Peasant Rebellions », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 9, n° 3, 2009, pp. 365-391.
- VINDT (Gérard), « L'autre nerf de la guerre », *Alternatives Internationales*, Hors-Série n° 11, juillet 2012, p. 23.
- VIRCOULON (Thierry), « Matières premières, régulation internationale et Etats rentiers », *Études*, Vol. 410, n° 5, 2009, pp. 593-604.
- WALLERSTEIN (Immanuel), « Introduction », *Review*, Vol. 23, n°1, 2000, pp. 1-13.
- WANGER (Thomas C.), « The Lithium future-resources, recycling and the environment », *Conservation Letters*, Vol. 00, 2011, pp. 1-5.
- WEIS (Tony), « The accelerating Biophysical Contradictions of Industrial Capitalist Agriculture », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, July 2010, pp. 315-341.
- WIELD (David), CHATAWAY (Joanna), BOLO (Maurice), « Issues in the Political Economy of Agricultural Biotechnology », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10, n° 3, July 2010, pp. 342-366.
- WILKINSON (John), « The Globalization of Agribusiness and Developing World Food Systems », *Monthly Review*, Vol. 61, n° 4, September 2009, pp. 38-49.
- WILLIAMS (Raymond), « The Existing Alternatives in Communications », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 3, 2013, pp. 92-106.
- WIMMER (Andreas), « Who owns the state ? Understanding ethnic conflict in post-colonial societies », *Nations and Nationalism*, Vol. 3, n° 4, 1997, pp. 631-665.
- WOLPE (Harold), « l'Afrique du Sud : modes de production, force de travail et armée de réserve », *Tiers-Monde*, Vol. 20, n° 77, pp. 155-168.
- YUNEZ-NAUDE (Antonio), « The Dismantling of CONASUPO, a Mexican State Trader in

Agriculture », *The World Economy*, Vol. 26, n° 1, 2003, pp. 97-122.

ZELLER (Christian), « From the gene to the globe : Extracting rents based on intellectual property monopolies », *Review fo International Political Economy*, Vol. 15, n° 1, 2008, pp. 86-115.

ZHAO (Maosheng), *et al.*, « Drought-Induced Reduction in Global Terrestrial Net Primary Production from 2000 Through 2009, *Science*, Vol. 329, n° 940, 2010, pp. 940-943.

ZIMMERMANN (Maurice), « Les voies d'accès au Katanga et les chemins de fer de l'Afrique Centrale », *Annales de Géographie*, Vol. 18, n° 99, 1909, pp. 280-282.

- REVUES SPECIALISEES

Actuel Marx

Archives de philosophie du droit

Africa Insight

African Journal of Legal Studies

Afrique contemporaine

Agriculture and Human Values

Agricultural Economics

Agriculture, Ecosystems and Environment

Agronomy for Sustainable Development

Alternatives Sud

Ambio

American Ethnologist

Annals of the New York Academy of Science

Annales de Géographie

Annales. Economies, Sociétés, Civilisations

Annales, Histoire, Sciences Sociales

Annual Review of Environment and Resources

Annuaire français de droit international

Antipode

Archipel

Asian Culture and History

Asia Pacific Viewpoint

Australian Journal of International Affairs

Autrepart

British Journal of Politics and International Relations

Bulletin of Indonesian Economic Studies

Bulletin of Latin American Research

Business and Economic History

Business History

Business History Review

Caderno CRH

Cahiers d'Anthropologie du Droit

Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs

Cahiers de l'ISMEA, Série F 'Développement, croissance et progrès'

Cahiers de recherche sociologique

Cahiers d'études africaines

Cahiers Français

Canadian Journal of Development Studies

Capitalism Nature Socialism

Centre fur Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy internet journal

Cybergeo : European Journal of Geography

Civilisations

Climatic Change

Comparative Politics

Comparative Studies in Society and History

Comptes Rendus Biologies

Conservation and Society

Conservation Letters

Cosmos and History : The Journal of Natural and Social Philosophy

Critical Perspectives on International Business

Critical Sociology

Critique internationale

Crops

Current Opinion in Environmental Sustainability

Development

Development and Change

DevelopmentISSues

Development Policy Review

Développement durable et territoires

Diogène

Droit et société

EchoGéo

Ecological Economics

Ecological Engineering

Ecological Research

Ecologie & politique

Ecology and Society

Economy and Society

Économie appliquée

Ecuador Debate

Educational Philosophy and Theory

Energy

Environment, Developpement and Sustainability

Environmental Ethics

Environmental History

Environmental Justice

Environmental Management

Environmental Politics

Environmental Science & Policy

Ethics & International Affairs

Ethique publique

Études

Etudes caribéennes

Etudes rurales

Financial Analysts Journal

Fish and Fisheries

Foreign Affairs

Forest Policy and Economics

Futures

Futuribles

Géoéconomie

Geoforum

Geografiska Annaler : Series B, Human Geography

Geophysical Research Letters

Géosciences

Global Environmental Change

Global Environmental Politics

Human Ecology Review

Innovations

International Development Planning Review

International Forestry Review

International Foundation for Development Alternatives

International Journal of Comparative Sociology

International Journal of Project Management

International Organization

International Political Sociology

International Social Science Journal (Revue internationale des sciences sociales)

International Studies Quarterly

Interventions économiques (Revue)

Journal du Droit International (Clunet)

Journal of Agrarian Change

Journal of Cleaner Production

Journal of Contemporary China

Journal of Economic Literature

Journal of Geography and Geology

Journal of Industrial Ecology

Journal of Innovation Economics

Journal of International Development

Journal of International Financial Markets, Institutions & Money

Journal of Lao Studies

Journal of Law and Society

Journal of Punjab Studies

Journal of Rural Studies

Journal of Sustainable Development

Journal of Technology Law & Policy

Journal of the Royal Anthropological Institute

Journal of Transport Economics and Policy

Journal of Urban Planning and Development

Journal of World-Systems Research

L'Actualité économique

Land Use Policy

Latin American Policy

L'économie politique

Les Cahiers d'Outre-Mer

L'Espace géographique

L'Espace Politique

L'Homme et la société

Long Range Planning

Mag'Mat

Management & Avenir

Marine Policy

Maritime Studies (MAST)

Mineral Economics

Minerals & Energy, Raw Materials Report
Mondes en développement

Monthly Review

Mots. Les langages du politique

Mouvements

Multitudes

NACLA Report on the Americas

Nations and Nationalism

Nature

Natures Sciences Sociétés

Organization & environment

Orion Magazine

Outre-Terre

Pace Environmental Law Review

Pakistan Economic and Social Review

Philippine Social Science Review

Philippine Studies

Philosophy & Social Criticism

Plant and Soil

PLoS Neglected Tropical Diseases

Polis : cahiers du Centre d'étude et de recherche politique

Political Geography

Politique Africaine

Problèmes d'Amérique latine

Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America

Projet

Public Administration and Development

Pyramides. Revue du centre d'études et de recherche en administration publique

Recherche amérindiennes au Québec

Recherches internationales

Recherches sociographiques

Renewable and Sustainable Energy Reviews

Research in Global Strategic Management

Resources Policy

Review

Review of Business and Economics

Review of Education

Review of European Community & International Environmental Law

Review of International Political Economy

Review of Radical Political Economics

Revue belge de droit international

Revue canadienne des études africaines

Revue d'économie du développement

Revue d'économie financière

Revue d'économie industrielle

Revue de droit international et de législation comparée

Revue européenne des sciences sociales

Revue française d'administration publique

Revue Française de Socio-Economie

Revue générale de droit international public

Revue internationale de droit économique

Revue Internationale des Sciences Administratives

Revue internationale et stratégique

Rural Sociology

Science

Singapore Journal of Tropical Geography

Social and Economic Studies

Social Text

Socialist Register

Sociological Forum

Sociologie et sociétés

Sustentabilidade em Debate

Téoros

The American Economic Review

The Annals of the American Academy of Political and Social Science

The Black Scholar

The CTC Reporter

The Economic History Review

The Journal of Development Studies

The Journal of Environment and Development

The Journal of pan African Studies

The Journal of Peasant Studies

The Journal of The Southern African Institute of Mining and Metallurgy

The Lancet

Theory and Society

The Quarterly Journal of Economics

The Sociological Quarterly

The World Economy
Third World Quarterly
Third World Resurgence
Tiers-Monde (Revue)
Totem : The University of Western Ontario Journal of Anthropology
Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial
Transformation
Transnational Corporations
Travail, capital et société
Trends in Ecology & Evolution
VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement
Vingtième siècle. Revue d'histoire
Water International
William & Mary Environmental Law and Policy Review
William & Mary Law Review
World Development
World Economics

IV. Encyclopédies, Dictionnaires et lexiques

BREMONT (Janine), GELEDAN (Alain), *Dictionnaire économique et social*, Paris, Hatier, 1981.

BRUNET (Roger), FERRAS (R.), THERY (H.), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus – La Documentation Française, 1992, p. 433.

CORNU (Gérard), (Dir.), *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige/P.U.F., 1987, 2009.

DUMENIL (Gérard), LÖWY (Michael), RENAULT (Emmanuel), *Les 100 mots du marxisme*, Paris, P.U.F., 2009.

FRANCESCAKIS (Phocion), (Dir.), *Encyclopédie Dalloz. - Droit international*, t. II (F à Z), Paris, Dalloz, 1969.

GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2004.

LE PETIT ROBERT 2011, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2011.

MOLINIE-BERTRAND (Anne), *Vocabulaire de l'Amérique espagnole*, Paris, Armand Colin, 2005.

ROSIERE (Stéphane), (dir.), *Dictionnaire de l'espace politique : géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.

V. Journaux et magazines.

Alternatives Internationales.

La tribune.

Le Monde.

Le Monde Diplomatique.

L'Express.

Les Echos.

Wind Power Monthly

VI. Documents internationaux, régionaux et nationaux

➤ TEXTES INTERNATIONAUX

- Textes institutionnels

• *Textes juridiques :*

Accords de Bretton Woods du 22 juillet 1944.

Accords de Marrakech de 1994 :

G.A.T.T. de 1994

Accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce

Accord sur l'Agriculture

Accord sur les Mesures Concernant les Investissements et Liées au Commerce

Accord général sur le commerce des services

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce du 30 octobre 1947 (G.A.T.T. de 1947).

Accord Multilatéral sur l'investissement, projet de texte consolidé, partie III, section 6 (obligations de résultat), OCDE, [DAFFE/MAI(98)7/REV1], 1998.

Charte de la Havane du 24 mars 1948.

Charte des droits et devoirs économiques des Etats : Résolution 3281 XXXIX de l'Assemblée générale des Nations Unies du 12 décembre 1974.

Charte mondiale de la nature : Résolution 37/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 octobre 1982.

Code de l'OCDE de libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes.

Convention de Montego Bay sur le droit de la mer du 10 décembre 1982.

Convention de Washington du 18 mars 1965 instituant le centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003.

Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992.

Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international : Résolution 3201 S-VI de l'Assemblée générale des Nations Unies du 1er mai 1974.

Déclaration de Lima de mars 1975 sur le développement et la coopération industrielle.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Résolution [A/RES/61/295] de l'Assemblée générale des Nations Unies du 13 septembre 2007.

Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm de juin 1972.

Déclaration sur le droit au développement : Résolution 41/128 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 4 décembre 1986.

Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO du 2 novembre 2001.

Directives volontaires de la FAO à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale de novembre 2004.

Global Compact, <http://www.unglobalcompact.org>, (site consulté le 16 mars 2012).

Pacte international relatif aux droits civils et politiques : Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée

générale des Nations Unies du 16 décembre 1966.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 16 décembre 1966.

Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, <http://www.oecd.org>, (site consulté le 16 mars 2012).

Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international : Résolution 3202 S-VI de l'Assemblée générale des Nations Unies du 1er mai 1974.

Projet de Code international de conduite sur le transfert de technologie :
Document [TD/CODE/TOT/9] (1978).
Document [TD/CODE TOT/33] (1981).

Projet de Code international de conduite sur les sociétés transnationales :
Version de 1983 : United Nations Commission on Transnational Corporations, Report on the Special Session, Official Records of the Economic and Social Council, 1983, Supplement N°7, [E/1983/17/Rev. 1], Annex II.

Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques du 29 janvier 2000.

Protocole de Kyoto du 11 décembre 1997.

Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique du 29 octobre 2010.

Résolution [A/RES/65/1] de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2010 : « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ».

Résolution [A/RES/65/166] de l'Assemblée générale des Nations Unies : « Culture et Développement », 20 décembre 2010.

Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1962 : « souveraineté permanente sur les ressources naturelles ».

Résolution 93 (IV) de la C.N.U.C.E.D. du 30 mai 1976 : Programme intégré pour les produits de base.

Résolution du Conseil de l'OCDE du 12 octobre 1967 relative au projet de Convention sur la Protection des Biens Etrangers.

Traité de Berlin du 26 février 1885.

- **Rapports et documents programmatiques :**

ADZIGBEY (Yao), KUNAKA (Charles), NAHUSENAY MITIKU (Tesfamichael), *Mécanismes institutionnels de gestion des corridors en Afrique subsaharienne*, Document de travail SSATP n° 86 F, octobre 2007, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2010.

ALLEN (Bob), Jackson (Mary), KING (Janice), PALACIOS (Jorge), *Aligning for Hemispheric Defense : Synchronizing NORTHCOM and SOUTHCOM Efforts to Combat Transnational Criminal Organizations*, Joint Forces Staff College, Joint and Combined Warfighting School, Class 12-2, 5 June 2012.

Banque Africaine de Développement, *Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique : interconnecter, intégrer et transformer un continent*, [en ligne], <http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/>, (site consulté le 16 mars 2013).

CNUCED, *Problèmes et politiques des produits de base*, Actes de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, deuxième session, New Delhi, 1er février-29 mars 1968, Volume II, TD/97, vol.II, Nations Unies, New York, 1968.

CNUCED, Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, Manille 1979, Annexe VI, [TD/269] (Vol.I), New York, Nations Unies, 1980.

COLIN DE VERDIERE (Michel), PERRET (Christophe), WEBER (Raymond), (Dirs.), « Perspectives ouest-africaines. Les ressources pour le développement, », *Cahiers d'Afrique de l'Ouest*, CSAO/OCDE et CEDEAO, 2009.

Commission des Nations Unies sur les Sociétés Transnationales, Rapport du secrétariat : « Certaines modalités d'application d'un code de conduite eu égard aux diverses possibilités en ce qui concerne la nature juridique du code », [E.C.10/AC/2.9], 22 décembre 1978.

DAES (Erica Irène A.), Document de travail sur la notion de peuple autochtone, doc. [E/CN.4/Sub.2/AC.4/1996/2], 10 juin 1996.

DAES (Erica-Irene), *Souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles*, Rapport final à la 56ème session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 13 juillet 2004, [E/CN.4/Sub.2/2004/30], 13 juillet 2004.

DEININGER (Klaus), BYERLEE (Derek), (Eds.), *Rising Global Interest in Farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?*, Washington DC, The International Bank for Reconstruction and Development / The World bank, 2011,

De SCHUTTER (Olivier) "Agroecology and the Right to Food", Report presented at the 16th Session of the United Nations Human Rights Council [A/HRC/16/49], 20th december 2010.

De SCHUTTER (Olivier), *Towards more equitable value chains: alternative business models in support of the right to food*, Report presented at the 66th Session of the United Nations General Assembly [A/66/262], 4 august 2011.

De SCHUTTER (Olivier), "Guiding Principles on Human Rights Impact Assessments of Trade and

Investment Agreements”, Report presented at the 19th Session of the United Nations Human Rights Council [A/HCR/19/59/Add.5], 19 december 2011.

De SCHUTTER (Olivier), « Droits des femmes et droit à l'alimentation », Rapport présenté à la 22ème session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies [A/HRC/22/50], 24 décembre 2012.

FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012 : Investir dans l'agriculture pour un avenir meilleur*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2012.

FAO, *Climate-Smart Agriculture. Managing Ecosystems for Sustainable Livelihoods, Food and Agriculture Organization of the United Nations*, [en ligne], <http://www.fao.org/climatechange/climatesmart>, (site consulté le 6 avril 2013).

FAO., *Climate Smart Agriculture Sourcebook*, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2013.

HARRIS (Clive), *Private Participation in Infrastructure in Developing Countries. Trends, Impacts, and Policy Lessons*, World Bank Working Paper n°5, Washington, The World Bank, 2003.

MILLENIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT, *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*, Washington DC, Island Press, 2005.

NICITA (Alessandro), OGNIVTSEV (Victor), SHIROTORI (Miho), *Global Supply Chains : Trade and Economic Policies for Developing Countries*, Policy Issues in International Trade and Commodities, [UNCTAD/ITCD/TAB/56], New York and Geneva, United Nations, 2011.

OCDE, *Vers une croissance verte*, OCDE, 2011, [en ligne], <http://www.oecd.org/croissanceverte>, (site consulté le 5 avril 2013).

OIT, *Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique : un guide sur la Convention n° 169 de l'OIT*, Genève, Organisation Internationale du travail, 2009.

OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2010 : Le commerce des ressources naturelles*, Genève, Organisation mondiale du commerce, 2010.

ONU, Conseil économique et social, Commission des sociétés transnationales, *Les sociétés transnationales dans le développement mondial : un réexamen*, Quatrième session de la Commission des sociétés transnationales, [E/C.10/38], New York & Genève, Nations Unies, 20 mars 1978.

Organisation Mondiale du Tourisme, *Le tourisme et la réduction de la pauvreté. Recommandations pour l'action*, Madrid, Organisation mondiale du tourisme, 2004.

PARRY (Martin), CANZIANI (Osvaldo), PALUTIKOF (Jean), VAN DER LINDEN (Paul), HANSON (Clair), (Eds.), IPCC, 2007 : *Climate Change 2007 : Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.

- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2003 : Les objectifs du millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*, Paris, Economica, 2003.
- PNUE, *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – synthèse à l'intention des décideurs*, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2011, [en ligne], <http://www.unep.org/greeneconomy>, (site consulté le 22 décembre 2012).
- PRINCE (Hervé Agbodjan), *Le droit de l'OMC et l'agriculture : analyse critique et prospective du système de régulation des subventions agricoles*, Thèse de Doctorat, Droit, Faculté de droit de l'Université Laval au Québec et Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2011.
- Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociation de 1979.
- RUNSTEN (David), Key (Nigel), *Contract Farming in Developing Countries : Theoretical aspects and analysis of some Mexican Cases*, CEPAL, Rapport LC/L.989, Santiago, CEPAL, 1996.
- SACHS (Jeffrey D.), (Dir.), *Investir dans le développement, plan pratique pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement*, New York, Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, 2005.
- The World Bank, *Country Partnership Strategy with the socialist republic of vietnam for the period 2007-2011*, Report n° 38236-VN, 2007.
- The World Bank, *The kingdom of Cambodia joint IDA-IMF Staff advisory note on the poverty reduction strategy*, Report n° 40049-KH, 2007.
- The World Bank, *World Development Report 2005 : A Better Investment Climate for Everyone*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank, 2004.
- The World Bank, *World Development Report 2008 : Agriculture for Development*, Washington, D.C., The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank, 2007.
- The World Bank, *World Development Report 2011 : Conflict, Security, and Development*, Washington DC, The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank, 2011.
- The World Bank, *Inclusive Green Growth. The Pathway to Sustainable Development*, Washington DC, International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 2012.
- UNCTAD, *A survey of commodity risk management instruments*, [UNCTAD/COM/15/Rev.2], Geneva, UNCTAD, 1998.
- UNCTAD, *Trade and Development Report 2006 : Global partnership and national policies for development*, [UNCTAD/TDR/2006], New York & Geneva, United Nations, 2006.
- UNCTAD, *Trade and Development Report 2007 : Regional cooperation for development*, [UNCTAD/TDR/2007], New York & Geneva, United Nations, 2007.
- UNCTAD, *World Investment Report 2007 : Transnational Corporations, Extractive Industries and Development*, [E.07.II.D.9], New York & Geneva, United Nations, 2007.
- UNCTAD, *World Investment Report 2008 : Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge*, [E.08.II.D.23], United Nations, New York and Geneva, 2008.

UNCTAD, *World Investment Report 2009 : Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, [E.09.II.D.15], New York and Geneva, United Nations, 2009.

UNCTAD, *World Investment Report 2012 : Towards a New Generation of Investment Policies*, [E.12.II.D.3], New York & Geneva, United Nations, 2012.

UNCTAD, *Don't Blame the Physical Markets : Financialization is the root cause of oil and commodity price volatility*, UNCTAD Policy Brief, n° 25, September 2012.

UNDP, *Human Development Report 2006. Beyond scarcity : Power, poverty and the global water crisis*, New York, Palgrave MacMillan, 2006.

UNEP, *Environmental Assessment of Ogoniland*, Nairobi, United Nations Environment Programme, 2011.

UNEP, *Towards a Green Economy : Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, United Nations Environment Programme, 2011, [en ligne], <http://www.unep.or/greeneconomy>, (site consulté le 5 avril 2013).

UNEP, *Global Environmental Outlook 5 : Environment for the future we want*, United Nations Environment Programme 2012.

UNESCO, *Links between biological and cultural diversity, Report of the International Workshop, Report of the International Workshop organized by UNESCO with support from The Christensen Fund*, Paris, UNESCO, 2008.

UNESCO, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel : « La diversité culturelle : une dimension clé du développement durable »*, Rapport mondial de l'Unesco 2010, UNESCO, Paris, 2010.

UNESCO-UNEP, *Cultural diversity and biodiversity for sustainable development, A jointly convened UNESCO and UNEP high-level Roundtable held on 3 september 2002 in Johannesburg during the World Summit on Sustainable Development*, Nairobi, UNEP, 2003.

United Nation Centre on Transnational Corporation, *Transnational corporations : issues involved in the formulation of a code of conduct*, Economic and Social Council, [E/C.10/17], 20 July 1976.

United Nations Centre on Transnational Corporations, *National Legislation and Regulations Relating to Transnational Corporations*, [ST/CTC/6], New York, United Nations, 1978.

United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations in Food and Beverage Processing*, [ST/CTC/19], New York, United Nations, 1981.

United Nations Centre on Transnational Corporations, *Transnational Corporations and Non-fuel Primary Commodities in Developing Countries*, [ST/CTC/64], New York, United Nations, 1987.

United Nations Commission on Transnational Corporations, *Report on the Special Session*, Official Records of the Economic and Social Council, 1983, Supplement N°7, [E/1983/17/Rev. 1], Annex II.

United Nations High Commission on Refugee, *Climate change, natural disasters and human displacement : a UNHCR perspective*, [en ligne], www.unhcr.org/refworld/docid/4a8e4f8b2.html, (site Consulté le 2 avril 2013).

United Nations, *The United Nations World Water Assessment Programme*, Dialogue Paper, « Integrated Water Resources Management in Action », 2009.

UN-Water, *Water Security & the Global Water Agenda*, UN-Water Analytical Brief, Hamilton, United Nations University, 2013.

- Textes ONG et acteurs sociaux

AMNESTY INTERNATIONAL, *Don't Mine Us Out of Existence. Bauxite Mine and Refinery Devastate Lives in India*, London, Amnesty International, 2010.

BEILFUSS (Richard), *A Risky Climate for Southern African Hydro. Assessing Hydrological risks and consequences for zambezi river basin dams*, International Rivers, September 2012.

Fondation Dag Hammarskjöld, *Que Faire ? : un autre développement. Le rapport Dag Hammarskjöld sur le développement et la coopération internationale*, Motala, Borgströms trickery, 1975.

GLOBAL WITNESS, *Country for Sale : How Cambodia's Elite has captured the country's extractive industries*, rapport, février 2009.

GLOBAL WITNESS, « *Faced With a Gun. What Can You Do ?* » *War and the Militarisation of Mining in Eastern Congo*, London, Global Witness, July 2009.

GREENPEACE, *Cooking the Climate, Wrecking the Reef*, Ultimo, Greenpeace Australia Pacific, September 2012.

GREENPEACE, *Palm oil's new frontier : how industrial expansion threatens Africa's rainforests*, Amsterdam, Greenpeace International, 2012.

HUMAN RIGHTS WATCH, *Out of Control. Mining, Regulatory Failure, and Human Rights in India*, Human Rights Watch, 2012.

INTERNATIONAL RIVERS, *The Downstream Impacts of Ethiopia's Gibe III Dam. East Africa's « Aral Sea » in the Making ?*, International Rivers, January 2013.

OXFAM, *Rigged Rules and Double Standards : Trade, globalisation and the fight against poverty*, Oxfam international, 2002.

OXFAM, *Dumping, le début de la fin ?*, Document d'information Oxfam, OXFAM, Août 2004.

OXFAM, *Un tour gratuit : Comment les pays riches gagnent un tour gratuit sur des subventions agricoles à l'O.M.C.*, Document d'information Oxfam, OXFAM, Juin 2005,

OXFAM, *Song of the Sirens : Why the US-Andean FTAs undermine sustainable development and regional integration*, Oxfam briefing paper, OXFAM, June 2006

OXFAM, *Partenaires inégaux : comment les Accords de Partenariat Economique UE-ACP*

pourraient nuire aux perspectives de développement d'un grand nombre de pays parmi les plus pauvres, Document d'information Oxfam international, OXFAM, septembre 2006.

OXFAM, « Rien que des coûts, pas de bénéfiques : Les règles ADPIC-plus sur la propriété intellectuelle incluses dans l'ALE USA-Jordanie influencent l'accès aux médicaments », Document d'information Oxfam international, OXFAM, Mars 2007.

RANSLEY (Carol), COMFORD (Jonathan), ROSIEN (Jessica), *A Citizen's Guide to the Greater Mekong Subregion. Understanding the GMS Program and the Role of the Asian Development Bank*, Melbourne, Oxfam Australia, 2008.

REDMOND (Ian), *Coltan Boom, Gorilla Bust. The Impact of Coltan Mining on Gorillas and other Wildlife in Eastern DR Congo*, A report for the Dian Fossey Gorilla Fund Europe and the Born Free Foundation, May 2001.

➤ TEXTES REGIONAUX

- *Afrique*

Union Africaine, NEPAD, *Le développement des infrastructures comme agent catalyseur de la croissance économique en Afrique*, Document thématique présenté conjointement par la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, 17ème Forum pour le Partenariat avec l'Afrique, Addis-Abeba, Ethiopie, 16 novembre 2011.

Union Africaine, NEPAD : Plan d'action pour l'Afrique 2010-2015 : Promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique.

- *Amérique latine*

Accord de libre-échange nord-américain du 17 décembre 1992.

Accord de Carthagène du 26 mai 1969 (Pacte Andin).

Textes relatifs à l'ALBA-TCP :

Building an Inter-Polar World, Recueil des sommets de l'ALBA-TCP 2004-2010, [en ligne], <http://www.alba-tcp.org/>, (site consulté le 13 juillet 2012).

Déclaration conjointe lors du IIIe sommet extraordinaire de l'ALBA-TCP de novembre 2008, Caracas, Venezuela, *in Building an Inter-Polar World, Op. cit.*

Plan d'action pour le développement du commerce dans la zone de développement économique conjoint de l'ALBA-TCP. 17 octobre 2009, adopté lors du VIIe sommet extraordinaire de l'ALBA-TCP, Cochabamba, Bolivie, [en ligne], <http://www.alba-tcp.org/>, (site consulté le 13 juillet 2012).

Déclaration conjointe de La Havane du 14 décembre 2004 établissant les principes de l'ALBA.

Résolution du VIe sommet de l'ALBA-TCP tenu à Caracas, Venezuela, Janvier 2008 :
« Conceptualisation du projet d'entreprises Grannational dans le cadre de l'ALBA ».

➤ TEXTES NATIONAUX

- **Australie**

Australian Government, Bureau of Resources and Energy Economics, *Australian bulk commodity exports and infrastructure – Outlook to 2025*, Canberra, Commonwealth of Australia, 2012.

- **Bolivie**

Constitution du 25 janvier 2009.

Plan Nacional de Desarrollo, Ministro de Planificacion del Desarrollo, 2006, [en ligne],
<http://www.planificacion.gob.bo/>, (site consulté le 10 juin 2013).

- **Chine**

12e plan quinquennal (2011-2015).

- **Équateur**

Constitution de Montecristi du 20 octobre 2008.

Plan nacional para el Buen Vivir 2009-2013, Secretaria Nacional de Planificacion y Desarrollo.

- **Etats-Unis**

U.S. Model Bilateral Investment Treaty 2012, [en ligne],
<http://www.ustr.gov/.../BIT%20text%20for%20ACIEP%20...>, (site consulté le 5 mai 2013).

- **France**

Décret n° 2010-858 du 23 juillet 2010 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kenya sur la promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Nairobi le 4 décembre 2007, JORF n° 0170 du 25 juillet 2010, Texte n° 6.

- **Venezuela**

Loi sur la terre de 2001 ; loi sur la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire de 2008 ; loi sur la santé agricole intégrée de 2008 ; loi pour le développement de l'économie populaire de 2009 ; loi pour la promotion et le développement de la petite et moyenne industrie et unités de production sociale de 2009.

Plan de développement économique et social 2007-2013.

VII. Jurisprudence

Cour d'appel de Paris, Pôle 4, chambre 11, 30 mars 2010, Affaire Erika, RG n° 08/02278.

Cour de Cassation, Chambre criminelle, 25 septembre 2012, Affaire Erika, n° H 10-82.938 FP-P+B+R+I.

Supreme Court of India, Item n° 44, Court n° 9, Section PIL, Nandini Sundar & Ors vs State of Chattisgarh, 5 July 2011.

VIII. Travaux universitaires

BARBOSA (Julien), *Ordre du monde et ordre mondial : une relation sous tension questionnée par la crise : réflexions à partir et au-delà du Système Mondial Capitaliste*, Thèse de doctorat, Droit, Université de Bourgogne, 2012.

BENBOUTA (M.), *Situation et rôle de l'engineering dans l'intégration du système industriel algérien*, Thèse, Économie du Développement, Grenoble, 1973.

CANOVAS (Julie), *La nécessité d'une nouvelle conception de la responsabilité au service de l'en-commun : une approche à partir de champs spécifiques : genre, peuples autochtones, environnement*, Thèse de doctorat, Droit, Dijon, Université de Bourgogne, 2012.

CHEVALIER (François), *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société aux XVIe-XVIIe siècles*, Thèse de doctorat, Paris, Institut d'ethnologie, 1952.

DEROCHE (Frédéric), *L'enjeu de la relation à la terre et aux ressources naturelles pour les peuples autochtones. Son originalité et sa signification pour l'ordre mondial*, Thèse, Droit, Université de Bourgogne, 2007.

DOMBY-A-NZENGUE (David), *Le CIPEC, l'IBA et l'APEF : stratégie de confrontation NORD-SUD ou d'autonomie collective ?*, Thèse pour le doctorat en droit, Université de Dijon, 1985.

FAYARD (Annick), *Le patrimoine commun de l'humanité, une notion à reformuler ou à dépasser ?*, Thèse pour le doctorat, Droit, Dijon, Université de Bourgogne, 1995.

FRITZ-LEGENDRE (Myriam), *La protection de la biodiversité en droit international et en droit comparé : vers un renforcement de la dimension préventive du droit de l'environnement*, Thèse de doctorat, Droit public, Dijon, Université de Bourgogne, 1997 .

GUNNOE (Andrew Augustus), « Seeing the Forest for the Trees : Finance and Managerial Control in the US Forest Products Industry, 1945-2008. », PhD dissertation, University of Tennessee, 2012, [en ligne], http://trace.tennessee.edu/utk_graddiss/1299, (site consulté le 18 février 2013).

MICHELOT (Agnès), *Le principe de l'utilisation rationnelle en droit de l'environnement – une approche critique internationale et comparative à partir de la faune*, Thèse de doctorat, Droit public, Dijon, Université de Bourgogne, 1997.

MOORE (Jason W.), *Ecology and the Rise of Capitalism*, Phd dissertation, Geography, Berkeley,

University of California, 2007,

SCHONARD (Pascal), *La protection internationale des investissements étrangers : quel impact sur les politiques publiques des Etats d'accueil ?* Mémoire sous la direction de THOUVENIN (Jean-Marc), [en ligne], <http://www.ena.fr>, (site consulté le 20 juillet 2012).

IX. Ressources électroniques

- SITES :

Site de l'ONG International Rivers : <http://www.internationalrivers.org/>.

Site de l'ONG Greenpeace : <http://www.greenpeace.org/>.

Site de la National Development Agency (Republic of South Africa) : http://www.nda.org.za/index.php?option=3&id=1&com_id=253&parent_id=158&com_task=1.

Site de La Via Campesina : <http://viacampesina.org/fr/>.

Site de l'entreprise Kumba Mining : http://www.kumba.co.za/ob_sishen.php.

Site de la banque mondiale dédié aux partenariats public-privé : <http://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/agreements>.

Site de la banque mondiale dédié à la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructure : *Private Participation in Infrastructure Database*, <http://ppi.worldbank.org>.

Site de l'unité finance carbone de la Banque mondiale : <https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=BioCF&ft=Projects>.

Site de l'OCDE : <http://www.oecd.org>.

Site des objectifs du millénaire pour le développement : <http://www.mdgfund.org/fr/content/cultureanddevelopment>.

Site du Centre Tricontinental (CETRI) : <http://www.cetri.be/>.

Site internet du groupe CNH : <http://www.cnh.com>.

Site officiel du Corridor de Beira : http://www.beiracorridor.com/?__target__=partnerships-membership.

Site officiel du projet de barrage GIBE III : <http://www.gibe3.com.et/Financer.html>.

- DOCUMENTS ELECTRONIQUES :

ADNAN (Shapan), « Resistance to accumulation by dispossession in the context of neoliberal capitalism and globalization : struggles for defending and gaining land rights by the poor peasantry in the noakhali chars of Bangladesh », Paper presented at the international conference on Global Land Grabbing held at the institute of Development Studies, University of Sussex, 6-8 April 2010, [en ligne], <http://www.future-agricultures.org/.../1382-shapanadnan>, (site consulté le 18 juin 2013).

AFIFI (Tamer) *et al.*, *Climate change, vulnerability and human mobility : Perspectives of refugees from the East and Horn of Africa*, United Nations University, Institute for Environment and Human Security, Report n° 1, June 2012, [en ligne], <http://www.ehs.unu.edu/file/get/9951.pdf>, (site consulté le 2 avril 2013).

ALCABAS (Anne-Marie), *Le Centre international de règlement des différends relatifs à l'investissement*, Notes bleues de Bercy, 2003, <http://www.minefi.gouv.fr>, (site consulté le 24 novembre 2011).

AMAZON WATCH, *The Madeira River Complex*, [en ligne], <http://amazonwatch.org/work/the-madeira-river-complex>, (site consulté le 22 mars 2013).

AMIRI (Aziz), BERTHAUD (Pierre), « Is Bilateralism Bad ? Le cas du régime international de l'investissement », Communication au colloque international « Economie Politique Internationale et nouvelles régulations de la mondialisation », Centre de Recherche sur l'intégration Economique et Financière, 14-15 mai 2009, Université de Poitiers, 2009, [en ligne], <http://edden.upmf-grenoble.fr/spip.php?article710>, (site consulté le 14 mai 2012).

ANDERIES (John M.), JANSSEN (Marco A.), OSTROM (Elinor), « A framework to Analyse the Robustness of Social-ecological Systems from an Institutional Perspective », *Ecology and Society*, Vol. 9, n° 1, 2004, [en ligne], <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss1/art18>, (site consulté le 20 mai 2013).

APONTE-GARCIA (Maribel), « Regional Trade, Grandnational Enterprises and Food Sovereignty in the ALBA-TCP : Strategic Regionalism for 21st Century Socialism », 'ALBA-TCP and the Future of Regional Integration Conference', London Metropolitan University, 2011, [en ligne], http://cicia.uprrp.edu/.../maribel_aponte_CHAPTER_LIBR..., (site consulté le 13 juillet 2012).

Autorité des Marchés Financiers, *La financiarisation des marchés de matières premières : quels enjeux pour les régulateurs ?*, Colloque du conseil scientifique de l'AMF, 6 mai 2011, [en ligne], http://www.amf-france.org/documents/general/9951_1.pdf, (site consulté le 16 mars 2012).

AZAM (Geneviève), « Les droits de propriété sur le vivant », *Développement durable et territoires*, Dossier 10, 2008, [en ligne], <http://developpementdurable.revues.org/5443>, (site consulté le 5 mai 2013).

BARBOSA (Julien), CANOVAS (Julie), FRITZ (Jean-Claude), « Les cosmovisions et pratiques autochtones face au régime de propriété intellectuelle : la confrontation de visions du monde différentes », *Ethique publique*, Vol. 14, n° 1, 2012, [en ligne], <http://ethiquepublique.revues.org/970>, (site consulté le 30 avril 2013).

BASTIDA (Elizabeth), IRARRAZABAL (Ricardo), LABO (Ricardo), « Mining Investment and Policy Developments : Argentina, Chile and Peru », *Centre fur Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy internet journal*, Vol. 16, Article 10, 2005, [en ligne], <http://www.dundee.ac.uk>, (site

consulté le 13 mars 2012).

BELLIER (Irène), « Retour sur la négociation de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones : reconnaître le principe d'égalité pour avancer vers des interprétations pragmatiques » in PESSINA DASSONVILLE (Stéphane) (Dir.), *Le statut des peuples autochtones. A la croisée des savoirs, Cahiers d'Anthropologie du Droit* 2011-2012, [en ligne], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00770071/>, (site consulté le 2 mai 2013).

BESADA (Hany), MARTIN (Philip), *Mining Codes in Africa : Emergence of a "Fourth" Generation ?*, The North-South Institute Research Report, Governance of Natural Resources program, October 2012, [en ligne], <http://www.nsi-ins.ca>, (site consulté le 10 janvier 2013).

BIED-CHARRETON (Marc), *Secheresse, désertification et développement en Afrique*, [en ligne] www.cndp.fr/crdp-rouen/.../afrique/texte_integral_desertification.pdf, (site consulté le 1 avril 2013).

BONNEFOND (Céline), « La Chine, un pays émergent face à d'importants déséquilibres spatiaux », Esope Working papers, Université Bordeaux 4, 2008, [en ligne], <http://esope.gretha.u-bordeaux4.fr/working-papers>, (site consulté le 9 juin 2013).

BORRAS (Saturnino M.), FRANCO (Jennifer C.), *A 'Land Sovereignty' Alternative ? Towards a Peoples' Counter-Enclosure*, TNI Agrarian Justice Programme, Discussion Paper, The Transnational Institute, 2012, [en ligne], <http://www.tni.org/paper/land-sovereignty-alternative>, (site consulté le 20 juin 2013).

BRUN (Virginie), « Céréaliculture commerciale et concentration foncière. Un cas d'étude dans les terres basses du Sud-Veracruz, Mexique », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 10/11, 2011, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org>, (Consulté le 23 décembre 2012).

CASTET-RENARD (Céline), « La protection et la valorisation juridique de la biodiversité de la Caraïbe et des Guyanes : propriété intellectuelle et dispositif APA », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-Série 14, septembre 2012, [en ligne], <http://vertigo.revues.org/12368>, (site consulté le 26 avril 2013).

CATTARUZZA (Amaël), « Fragmentation : cloisonnement et/ou recomposition de l'espace politique ? », *L'Espace Politique*, n° 11, 2010/2, [En ligne], <http://espacepolitique.revues.org/1693>, (site consulté le 26 juillet 2013).

Centre d'actualité de l'ONU, « Burundi : deux experts appellent à suspendre la privatisation de la filière café, encouragée par la Banque Mondiale », 18 avril 2013, [en ligne] http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.aspNewsID=30172&Cr=schutter&Cr1=#.UXfsDdcR_3w, (site consulté le 24 avril 2013).

CHOUQUER (Gérard), « Délocalisation et dys-localisation dans le foncier contemporain », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 10/11 2011, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org/1071>, (site consulté le 27 février 2013).

CNCD 11.11.11, *La malédiction des ressources*, Cahier d'exploitation, [en ligne], <http://www.cncd.be/maledictiondesressource>, (site consulté le 22 juillet 2012).

COSAERT (Patrice), « La géographie des espaces tropicaux et de leur développement face à la

mondialisation de l'économie », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 236, Octobre-Décembre 2006, [en ligne], <http://com.revues.org/590>, (Consulté le 6 février 2013).

DEROUBAIX (Jean-Claude), « De l'AMI aux ABI. La libre circulation des capitaux en marche », *Mots. Les langages du politique*, n° 71, 2003, [en ligne], <http://mots.revues.org/7543>, (site consulté le 25 mai 2012).

DESCAMPS (Philippe), « Après la guerre civile, un système politique à reconstruire. La longue marche parlementaire des maoïstes népalais », *Le Monde Diplomatique*, mars 2012, [en ligne], <http://www.monde-diplomatique.fr/2012/03/DESCAMPS/47513>, (site consulté le 15 juin 2013).

DESHAIES (Michel), « Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables », *L'Espace Politique*, Vol. 15, n° 3, 2011, [en ligne], <http://espacepolitique.revues.org/index2113.html>, (site consulté le 5 mars 2013).

DIERCKXSSENS (Wim), *Economic policy toward another civilization*, Platform Duurzame en Solidaire Economie, Expert meeting Een Nieuwe New Deal, 16 oktober 2008, [en ligne], <http://biblio.globalalternatives.nl/biblio/download/433>, (site consulté le 19 avril 2012).

DINERSTEIN (Anna C.), *The speed of the snail : the Zapatistas' autonomy de facto and the Mexican State*. Working Paper n° 20, Centre for Development Studies, University of Bath, U.K., 2013, [en ligne], <http://www.bath.ac.uk/cds/>, (site consulté le 20 juillet 2013).

DONNER (Nicolas), « Notes sur la dimension immunitaire des enclaves pétrolières », *EchoGéo*, Vol. 17, juin-août 2011, [en ligne], <http://echogeo.revues.org/12555>, (site consulté le 13 mars 2013).

DUCASTEL (Antoine), ANSEEUW, « Le « production grabbing » et la transnationalisation de l'agriculture (sud-)africaine », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 10/11, 2011, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org/1080>, (site consulté le 27 février 2013).

DUTFIELD (Graham), *Protecting traditional Knowledge : Pathways to the future*, Issue Paper n°16, Geneva, International Centre for Trade and Sustainable Development, 2006, [en ligne], www.iprsonline.org/unctadictsd/.../Graham%20final.p..., (site consulté le 28 mars 2012).

DUTFIELD (Graham), *Intellectual Property and Indigenous Peoples in the International Human Rights Arena*, presentation, Expert Seminar on Indigenous Cultures and Languages in collaboration with the UN, Brunel University, London, 8th-9th March 2012, [en ligne], <http://bura.brunel.ac.uk/handle/2438/6350>, (site consulté le 25 avril 2013).

ERICSSON (Magnus), *Global Mining Towards 2030. Background material and food for thought for the Finnish mineral strategy process 2010*, 2010, [en ligne], <http://www.mineraalistrategia.fi/.../Sisäinen%20linkki%203....>, (site consulté le 3 mars 2013).

FAURE (Guy), « La Banque asiatique de développement et les jeux d'influence chinois et japonais », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, n° 6, 2008, [en ligne], <http://transcontinentales.revues.org>, (site consulté le 28 janvier 2013).

FERNANDEZ (Leonel), Président de la République Dominicaine, « Spéculation financière, produits alimentaires et pétrole dans les marchés à terme : pour un nouveau consensus international sur la stabilité des prix », in *High-Level Roundtable of World Leaders and Experts : Financial Speculation, Food & Oil in the Futures Markets : For a New International Consensus on Price Stability*, Saint-Domingue, septembre 2011 [en ligne],

<http://www.financialspeculation.org/docs.html>, (site consulté le 16 mars 2012).

Food & Water Watch, *Cargill : A Threat to Food and Farming*, August 2009, [en ligne], <http://www.foodandwaterwatch.org>, (site consulté le 28 février 2013).

FOURNIER (Jean-Marc), « Existe-t-il une nouvelle géographie socialiste au Venezuela ? Justice spatiale et justice sociale dans la révolution bolivarienne de Hugo Chavez », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Politique, Culture, Représentations, document 518, [en ligne], <http://cybergeo.revues.org/23477>, (site consulté le 10 juin 2013).

FRASER (Alastair), LUNGU (John), *For Whom the Windfalls. Winners & losers in the privatisation of Zambia's copper mines*, Civil Society Trade Network of Zambia/Catholic Centre for Justice, Development and Peace, 2009, [en ligne], <http://www.minewatchzambia.com>, (Consulté le 9 mars 2011).

GEREFFI (Gary), CHRISTIAN (Michelle), *Trade, Transnational Corporations and Food Consumption : A Global Value Chain Approach*, Center on Globalization, Governance & Competitiveness Publications, [en ligne], http://www.cggc.duke.edu/db_pubs.php?cat=gh, (site consulté le 26 février 2013).

GLOTZBACH (Stephanie), *Environmental justice in agricultural systems : An evaluation of success factors and barriers by the example of the Philippine farmer network MASIPAG*, University of Lüneburg Working Paper Series in Economics, n° 225, [en ligne], <http://hdl.handle.net/10419/57149>, (site consulté le 21 juin 2013).

GODARD (Olivier), « L'écodéveloppement revisité », *Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA 'Pour aborder le XXIe siècle avec le développement durable'*, Série F 'Développement, croissance et progrès', n° 36, 1998, pp. 213-229, [en ligne], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/62/28/47/.../Futursachs3b-98.pdf>, (site consulté le 5 avril 2013).

Government of India, Ministry of mines, Annual Report 2010-2011, [en ligne], <http://mines.nic.in/index.aspx?level=1&lid=549&lang=1>, (site consulté le 6 mars 2013).

GRAIN, *La formidable supercherie de la protection : imposer des droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels*, 18 janvier 2004, [en ligne], <http://www.grain.org>, (site consulté le 28 mars 2012).

GRAIN, *L'accaparement des terres et la crise alimentaire mondiale*, Présentation illustrée, 11/2011, [en ligne], <http://www.grain.org/e/4166>, (site consulté le 14 mars 2012).

GRAIN, *Squeezing Africa Dry : Behind every land grab is a water grab*, Report, June 2012, [en ligne], <http://www.grain.org/e/4516>, (site consulté le 27 février 2013).

GREGOIRE (Alix), « Le marché carbone sous pression », *Le Monde*, 24.08.2012, [en ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/08/24/le-marche-carbone-sous-pression_1751070_3232.html, (site consulté le 30 août 2012).

HALL (Ruth), *The Many Faces of the Investor Rush in Southern Africa : Towards a Typology of Commercial Land Deals*, Working Paper, n° 2, Institute for Critical Agrarian Studies (ICAS) and Land Deal Politics Initiative (LDPI), Review Paper Series, February 2011, [en ligne], http://www.iss.nl/fileadmin/.../Hall_ICAS_WP_2-1.pdf, (site consulté le 26 février 2013).

HAMMOND (Edward), *Biopiracy Continues. A compilation of some recent cases*, Penang, Third World Network, 2013, [en ligne], <http://www.twn.my>, (site consulté le 23 avril 2013).

HIRSCH (Philip), *Titling against Grabbing ? Critiques and conundrums around land formalisation in Southeast Asia*, Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing, April 2011, [en ligne], http://www.iss.nl/fileadmin/.../34_Philip_Hirsch.pdf, (site consulté le 28 février 2013).

HOUTART (François), « Souveraineté alimentaire plutôt que sécurité alimentaire », note d'analyse 2010, [en ligne] <http://www.cetri.be>, (site consulté le 12 avril 2012).

HOUTART (François), « El concepto de sumak kawsai (buen vivir) y su correspondencia con el bien comun de la humanidad », *Ecuador Debate*, n° 84, 2011, pp. 57-76, [en ligne], <http://flacsoandes.org/dspace/handle/10469/3523>, (site consulté le 9 juin 2013).

IFP énergies nouvelles, « Li, Ni, Pt, Pd : des métaux « critiques » », *Panorama 2010*, IFP énergies nouvelles, [en ligne], <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/publications/notes-de-synthese-panorama/panorama-2010>, (site consulté le 7 mars 2013).

International Energy Agency, *Key World Energy Statistics 2012*, OECD/International Energy Agency, 2012, [en ligne], <http://www.iea.org/publications/freepublications/.../kwes.pd...>, (site consulté le 9 mars 2013).

JACOME (Francine), *The current phase of Venezuela's oil diplomacy in the Caribbean*, Friedrich Ebert Stiftung, Policy Paper 40, 2011, [en ligne], <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/la.../08723.pdf>, (site consulté le 13 juillet 2012).

KAARHUS (Randi), « Agricultural Growth Corridors Equals land-Grabbing ? Models, Roles and Accountabilities in a Mozambican case », Paper presented at the International Conference Global Land Grabbing, April 2011, Land Deals Politics Initiative, University of Sussex, [en ligne], <http://www.future-agricultures.org/.../1376-randi-kaarhus>, (site consulté le 22 mars 2013).

KARSENTY (Alain), « Les enjeux des réformes dans le secteur forestier en Afrique centrale », *Les cahiers du GEMDEV* n°30, *Quel développement durable pour les pays en développement ?*, novembre 2005, pp. 219-239, [en ligne], <http://www.gemdev.org> (site consulté le 20 janvier 2012).

KEMPF (Hervé), « Energie : la Chine ralentit », *Le Monde*, 30.05.2013, [en ligne], http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/05/30/energie-la-chine-ralentit_3421305_3244.html, (site consulté le 3 juin 2013).

KELLOG (Paul), « ALBA and UNASUR – The Emergence of Counter-hegemonic Regional Associations in Latin America and the Caribbean », Congress 2012, CFHSS, Annual Conference, CASID/ACEDI, and Society for Socialist Studies (SSS-SES), University of Waterloo, Waterloo, Ontario. [en ligne], http://auspace.athabasca.ca:8080/.../Kellogg,%20Paul_201..., (site consulté le 13 juin 2013).

LADOUCEUR (Micheline), *Les enjeux du pétrole : la militarisation des pipelines en Colombie*, *Mondialisation.ca*, 24 juin 2003, [en ligne], <http://www.globalresearch.ca>, (site consulté le 15 février 2013).

LANDAU (Henry), “Protection of Private Foreign Investments in Less Developed Countries – Its Reality and Effectiveness”, *William & Mary Law Review*, Vol. 9, n° 3, 1968, [en ligne],

<http://scholarship.law.wm.edu/wmlr/vol9/iss3/11> , (site consulté le 5 juillet 2013).

LANGDON (Shanna), « Peru's Yanacocha Gold Mine : The IFC's Midas touch ? », *Project Underground*, September 2000, [en ligne], <http://www.aida-americas.org/.../Peru's%20Yanacocha%20...>, (site consulté le 9 mars 2013).

LARSON (Anne M.) *et al.*, « Land Tenure and REDD+ : The good, the bad and the ugly », *Global Environmental Change*, 2013, [en ligne], <http://dx.doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2013.02.014> , (site consulté le 6 avril 2013).

La Tribune, 6/09/2012, [en ligne], <http://www.latribune.fr/actualites/economie/international/20120906trib000718132/le-chili-decide-a-confier-aux-investisseurs-etrangers-l-extraction-de-son-lithium.html>, (site consulté le 02/03/2013).

Le Figaro, [en ligne], <http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/actu-conseils/angloamerican-kolomela-mis-en-service-avec-5-mois-d-avance-19171>, (site consulté le 5 mars 2013).

Le MASNE (Camille), « Les Caraïbes centraméricaines au XXe siècle : de l'enclave bananière à l'interface transnationale ? », *Etudes caribéennes*, n° 21, Avril 2012, [en ligne], <http://etudescaribeennes.revues.org/6046>, (site consulté le 24 juillet 2013).

LE QUANG (Matthieu), « Le projet ITT : laisser le pétrole en terre ou le chemin vers un autre modèle de développement. Entretien avec Alberto Acosta », *A l'encontre, la brèche*, 2009, [en ligne], <http://alencontre.org/ameriques/amelat/le-projet-itt-laisser-le-petrole-en-terre-ou-le-chemin-vers-un-autre-modele-de-developpement.html>, (site consulté le 10 janvier 2012).

L'Express, « Projet minier au Pérou : Cajamarca vaut de l'or, ses habitants veulent de l'eau » *L'Express*, 25/11/2011, [en ligne] www.lexpress.fr/actualites/1/monde/projet-minier-au-perou-cajamarca-vaut-de-l-or-ses-habitants-veulent-de-l-eau_1054956.html, (site consulté le 11 mai 2012).

L'ITALIEN (François), HANIN (Frédéric), DUHAIME (Eric), PINEAULT (Eric), « La financiarisation du secteur forestier : le cas de Produits Forestiers Résolu », *Revue Interventions économiques*, Vol. 44, 2012, [en ligne], <http://interventionseconomiques.revues.org/1594>, (site consulté le 12 février 2013).

MAGDOFF (Fred), « Harmony and Ecological Civilization : Beyond the Capitalist Alienation of Nature », *Monthly Review*, Vol. 64, n° 2, [en ligne], <http://monthlyreview.org/2012/06/01/harmony-and-ecological-civilization>, (site consulté le 7 juin 2013).

MAGRIN (Géraud), VAN DESSEL (Bopp), « BP « Deep Water Horizon » du Golfe du Mexique à l'Afrique : un tournant pour l'industrie pétrolière ? », *EchoGéo*, [en ligne], Sur le vif, mis en ligne le 16 septembre 2010, <http://echogeo.revues.org/12099>, (site consulté le 20 février 2013).

MAGRIN (Géraud), PERRIER-BRUSLE (Laetitia), « Nouvelles géographies des activités extractives », *EchoGéo*, n° 17, 2011, [en ligne], <http://echogeo.revues.org/12586>, (site consulté le 11 mai 2012).

MANCEL (Jean-François), Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les mécanismes de spéculation affectant le fonctionnement des économies, Assemblée Nationale, Constitution du 4 octobre 1958, treizième législature, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 décembre 2010, n° 3034, [en ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-enq/r3034.asp>, (site consulté le 17 mars 2012).

- MAHIOU (Ahmed), *La déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international*, United Nations Audiovisual Library of International Law, [en ligne], http://untreaty.un.org/cod/avl/pdf/ha/ga/ga_3201/ga_3201_f.pdf, (site consulté le 12 avril 2011).
- MAXFIELD (Sylvia), « Lessons from the history of Over-the-Counter Derivatives Regulation », *European Union Centers of Excellence*, [en ligne], http://euce.org/eusa/2011/papers/12e_maxfield.pdf, (site consulté le 14 mars 2012).
- Mc GOVERN (Michael), « China puts Bolivia on wind map », *Wind Power Monthly*, March 2013, [en ligne], <http://www.windpowermonthly.com/article/1174125/china-puts-bolivia-wind-map>, (site consulté le 2 juin 2013).
- Mc NICHOLAS (Patty), WINDSOR (Carolyn), *The BP Gulf Oil Spill : Public and Corporate Governance Failures*, 11th Australasian Centre for Social and Environmental Accounting Research Conference, Wollongong Australia, December 2012, [en ligne], <http://ro.uow.edu.au/acsear2012/2012/papers/37/>, (site consulté le 20 février 2013).
- MELLAC (Marie), FORTUNEL (Frédéric), DAC DAN (Tran), *La réforme foncière au Vietnam. Analyse des enjeux d'acteurs et du processus de transformation des institutions aux échelons central et provincial*, Comité technique foncier et développement, 2010, [en ligne], <http://www.foncier-developpement.fr>, (site consulté le 20 décembre 2012).
- Meridian International Research, *The Trouble with Lithium 2. Under the Microscope*, Meridian International Research 2008, [en ligne], http://www.meridian-int-res.com/.../Lithium_Microscope.p..., (site consulté le 14 avril 2012).
- MTEGHA (Hudson), LEEUW (Paseka), NAICKER (Sophie), MOLEPO (Mapadi), *Resources corridors : experiences, economics and engagement ; a typology of sub-saharan african corridors*, University of the Witwatersrand, EI SourceBook, 2012, [en ligne], <http://www.eisourcebook.org>, (site consulté le 15 janvier 2013).
- MUHR (Thomas), *Nicaragua : constructing the bolivarian alliance for the peoples of our America (ALBA)*, Working Paper, Centre for Globalisation, Education and Societies, University of Bristol, Bristol, 2009. [en ligne], <http://www.bris.ac.uk/education/research/centres/ges/post-doc-fellows/thomas-muhr/010.pdf>, (site consulté le 13 juillet 2012).
- NEWMAN (Susan) « Financialized Corporate Strategies and the Restructuring of Global Supply Chains », *DevelopmentISSues*, Vol. 14, n° 1, 2012, Institute of Social Studies, The Hague, [en ligne], http://iss.nl/fileadmin/ASSETS/iss/Documents/DevISSues/Susan_Newman_WEB.pdf, (site consulté le 17 février 2013).
- NIELSEN (Ryan D.), *Maoism in South Asia : A Comparative Perspective On Ideology, Practice, and Prospects for the 21st Century*, Honors Projects, Paper 12, [en ligne], http://digitalcommons.iwu.edu/intstu_honproj/12, (site consulté le 15 juin 2013).
- NUNOW (Abdirizak Arale), *The Displacement and Dispossession of the Aweer (Boni) Community : The Kenya Government dilemma on the new Port of Lamu*, Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing II, October 2012, Land Deals Politics Initiative, Cornell University, [en ligne], <http://www.cornell-landproject.org/download/.../nunow.pdf>, (site consulté le 16 mars 2013).
- PLEUMARON (Anita), « Privatisations, Marchandisation et tourisme », *Alternatives Sud*, Vol. 13,

n° 3, 2006, [en ligne], <http://www.cetri.be/spip.php?article181>, (site consulté le 27 mars 2012).

POULTON (Claire), *The Organic Farming Movement in India : Problems and Potential*, Queen's University, 2012, [en ligne], <http://hdl.handle.net/1974/7081>, (site consulté le 20 juin 2013).

RIBANDO SEELKE (Clare), FINKLEA (Kristin M.), *U.S.-Mexican Security Cooperation : the Merida Initiative and Beyond*, Report for Congress, Congressional Research Service, August 16, 2010, [en ligne], <http://www.crs.gov>, (site consulté le 20 janvier 2013).

ROBERT (Sabrina), *La protection du Pouvoir de Réglementation environnementale de l'Etat dans le cadre du contentieux de l'expropriation indirecte. Investissement international et protection de l'environnement*, Conférence biennale de la société européenne de droit international, A quoi sert le droit international, Paris, 2006, [en ligne], <http://www.esil-sedi.eu>, (site consulté le 14 février 2012).

ROCKSTRÖM (Johan) *et al.*, « Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity », *Ecology and Society*, Vol. 14, n° 2, 2009, [en ligne], <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>, (site consulté le 29 mars 2013).

ROSSET (Peter Michael), MARTINEZ-TORRES (Maria Elena), « Rural Social Movements and Agroecology : Context, Theory, and Process », *Ecology and Society*, Vol. 17, n° 3, 2012, [en ligne], <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05000-170317>, (site consulté le 20 juin 2013).

SARRASIN (Bruno), TARDIF (Jonathan), « Ecotourisme et ressources naturelles à la Dominique : la cogestion comme pratique novatrice », *Téoros*, Hors série-1, 2012, [en ligne], <http://teoros.revues.org/2002>, (site consulté le 15 mai 2013).

SEYNI (Amadou), *Politiques nationales et investissement dans les petites exploitations agricoles à Maradi*, Working Paper n°33, 2000, [en ligne], <http://www.drylandsresearch.org.uk>, (site consulté le 5 juin 2012).

SHARMA (Rajiv), *Infrastructure : an emerging asset class for institutional investors in The Societal Function of Investment Asset Classes : Implications for Responsible Investment Conference*, October 2012, Initiative for Responsible Investing at Harvard University, [en ligne], <http://hausercenter.org/.../IRI-Conference-Paper-R.Sharma...>, (site consulté le 15 mars 2013).

SHERMAN (Matthew), *A Short History of financial deregulation in the United States*, Center For Economic and Policy Research, July 2009 [en ligne] <http://www.cepr.net>, (site consulté le 12 mars 2012).

STAVENHAGEN (Rodolfo), *Indigenous Peoples in Comparative Perspective – Problems and Policies*, Background paper for HDR 2004, Human Development Report Office, [en ligne], http://hdr.undp.org/.../HDR2004_Rodolfo_Stavenhagen.pd.., (site consulté le 1er mai 2013).

STRANGE (Austin) *et al.*, « China's Development Finance to Africa : A Media-Based Approach to Data Collection », *CGD Working Paper 323*, 2013, Washington DC, Center for Global Development, [en ligne], <http://www.cgdev.org/publication/chinas-development-finance>, (site consulté le 1 juin 2013).

TAUTZ (Carlos), « De l'ALCA à l'IIRSA », *Le Monde Diplomatique Brasil*, Février 2009, [en ligne], <http://www.autresbresils.net>, (site consulté le 16 janvier 2013).

The MSA Group, *Environmental Impact Report & Environmental Management Plan for the Proposed Authorisation of Various Waste Management Activities at Sichen Mine*, Kathu, Northern Cape, July 2011, [en ligne], http://www.msagroupservices.com/.../J1859_SIOC_Waste_..., (site consulté le 5 mars 2013).

The Wilderness Society, Key environmental impacts of the proposed Kimberley gas hub, october 2011, [en ligne], <http://www.wilderness.org.au/campaigns/kimberley>, (site consulté le 22 mars 2013).

The World Bank, communiqué de presse n°2012/297/DEC, [en ligne], <http://web.worldbank.org> (site consulté le 10 mars 2012).

TOUSSAINT (Eric), « La Bolivie et le CIRDI », 10 janvier 2008, [en ligne], <http://risal.collectifs.net>, (site consulté le 13 février 2012).

VANDERMEER (John), SMITH (Gerard), PERFECTO (Ivette), QUINTERO (Eileen), (Eds.), *Effects of Industrial Agriculture on Global Warming and the Potential of Small-Scale Agroecological Techniques to Reverse those Effects*, A report to Via Campesina by The New World Agriculture and Ecology Group, November 2009, [en ligne], <http://viacampesina.org/>, (site consulté le 27 février 2013).

VEILLEUX (Anik), « Régulation des Firmes multinationales par le biais des codes de conduite », présentation Grama, 2003, [en ligne], www.unites.uqam.ca/grama/pdf/Regulation_des_FMN-Veilleux.pdf, (site consulté le 16 mars 2012).

VORLEY (Bill), FOX (Tom), *Global Food Chains : Constraints and Opportunities for Smallholders*, Agriculture and Pro-poor Growth Task Team, June 2004, [en ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/24/60/36562581.pdf>, (site consulté le 27 février 2013).

XU (Zhun), « The Political Economy of Decollectivization in China », *Monthly Review*, Vol. 65, n° 1, 2013, [en ligne], <http://monthlyreview.org/2013/05/01/the-political-economy-of-decollectivization-in-china>, (site consulté le 5 juin 2013).

ZHANG (Qian Forrest), DONALDSON (John), « China's Agrarian Reform and the Privatization of Land : A Contrarian View », *Journal of Contemporary China*, Vol. 21, n° 78, 2012, [en ligne], http://ink.library.smu.edu.sg/soas_research/1039 , (site consulté le 5 juin 2013).

ZIEGLER (Allan D.), PETNEY (Trevor N.), GRUNDY-WARR (Carl), ANDREWS (Ross H.), *et al.*, « Dams and Disease Triggers on the Lower Mekong River ». *PLoS Neglected Tropical Diseases*, Vol. 7, n° 6, 2013, [en ligne], <http://www.plosntds.org/article/info:doi/10.1371/journal.pntd.0002166>, (site consulté le 5 août 2013).

X. Documents émanant du secteur privé

AgriFood Consulting International, *Final Report for the Cambodian Agrarian Structure Study*. Prepared for the Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Royal Government of Cambodia, the World Bank, The Canadian International Development Agency and the Government of Germany, Appendix A The rectangular Strategy and Government Policy for Rural Development, 2005.

ArcelorMittal South Africa, Introduction to ArcelorMittal South Africa Vanderbijlpark Works, [en ligne], <http://www.arcelormittalsa.com/.../Intro%20to%20Vanderbi...>, (site consulté le 5 mars 2013).

Conseil mondial de l'eau *L'eau pour la croissance et le développement en Afrique, Un cadre décisionnel pour une mosaïque d'investissements*, Conseil mondial de l'eau 2011.

Critères Mondiaux de Référence pour le Tourisme Durable du Global Sustainable Tourism Council, <http://www.gstcouncil.org>, (site consulté le 29 mars 2012).

Kumba Iron Ore Limited, Integrated Report 2012, [en ligne], www.kumba.co.za/reports/kumba_ar2012/integrated/.../integrated_report.p..., (site consulté le 6 mars 2013).

The MSA Group, *Environmental Impact Report & Environmental Management Plan for the Proposed Authorisation of Various Waste Management Activities at Sichen Mine*, Kathu, Northern Cape, July 2011, [en ligne], [http://www.msagroupservices.com/.../J1859_SIOC_Waste ...](http://www.msagroupservices.com/.../J1859_SIOC_Waste...), (site consulté le 5 mars 2013).

Annexes

Annexe 1 : Les grandes découvertes et le premier partage du monde.

Annexe 2 : Carte des Points chauds de la biodiversité mondiale selon les travaux de Norman Myers.

Annexe 3 : Carte des centres de la biodiversité culturelle selon les travaux de Nikolai Vavilov.

Annexe 4 : Carte replaçant l'Afrique dans le processus de diffusion des plantes cultivées.

Annexe 5 : Carte du monde vu par le Pentagone en 2004.

Annexe 6 : Carte des corridors de développement basés sur l'exploitation des ressources naturelles prévus dans le cadre du NEPAD.

Annexe 7 : Carte des grands projets d'infrastructures dans le cadre de l'IIRSA

Annexe 8 : Carte des corridors économiques Est-Ouest, sous-région du Grand Mékong.

Annexe 9 : Carte de l'implantation du groupe Anglo American dans le monde en 2011.

Annexe 10 : Cartes des implantations de la China National Petroleum Corporation dans le monde en 2007.

Annexe 11 : Carte des ressources minérales en Afrique sub-saharienne.

Annexe 12 : Carte des migrations minières d'Afrique australe vers l'Afrique du Sud.

Annexe 13 : Carte des conflits, ressources minières et population dans la région des grands lacs.

Annexe 14 : Exploitations pétrolières et peuples autochtones dans le delta du Niger.

Annexe 15 : Carte des échanges agricoles d'eau virtuelle dans le monde, 1997-2001.

Annexe 16 : Carte de la disponibilité en eau douce par Etat en 2007.

Annexe 17 : Carte de la déforestation et désertification dans le monde en 2006.

Annexe 18 : Carte de la Végétation originelle et anthropisation au Brésil.

Annexe 19 : Carte des pays d'origine et d'accueil des investissements dans les terres agricoles entre 2006 et 2009.

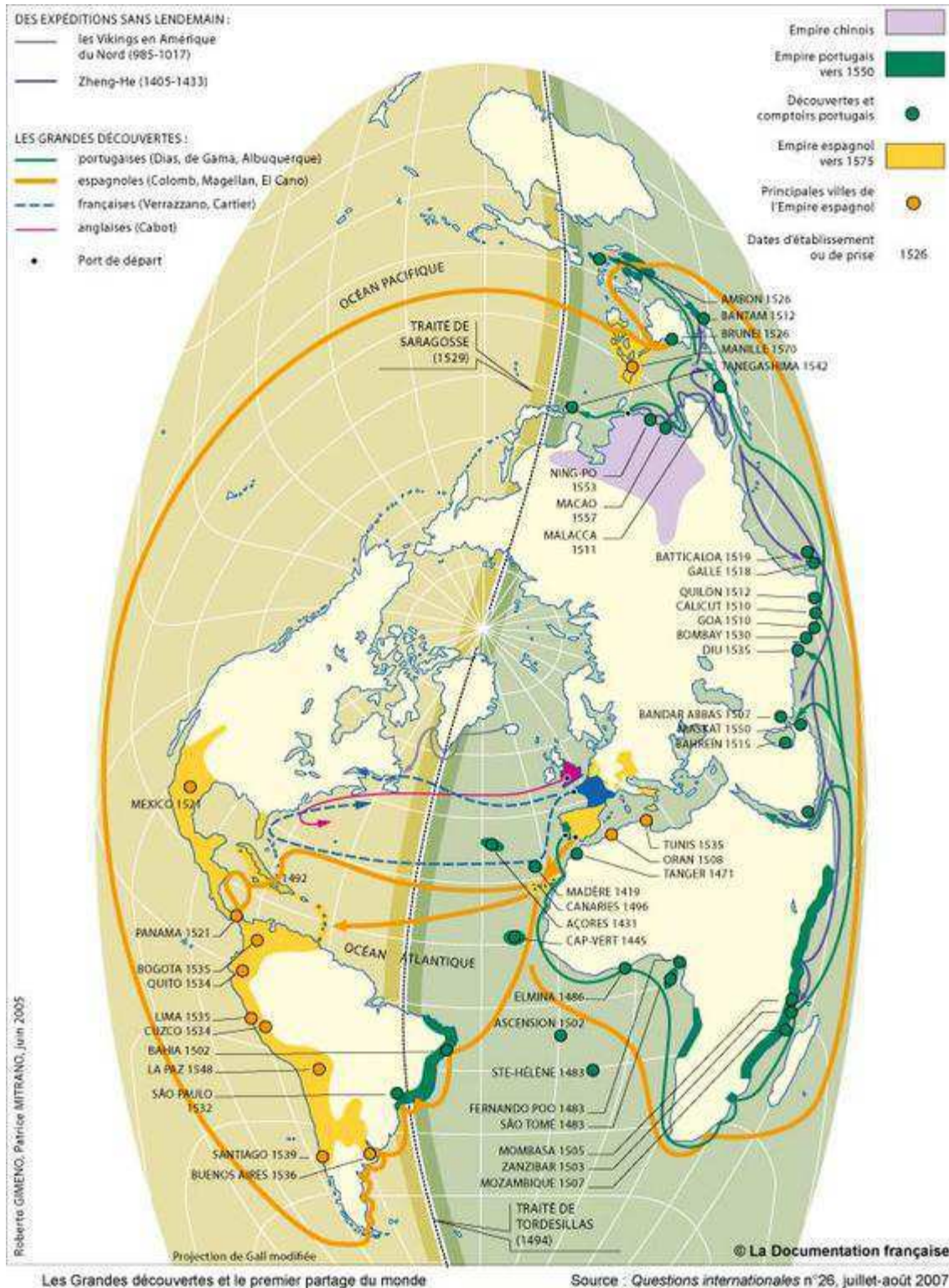
Annexe 20 : Carte de la consommation d'énergie par habitant en 2004.

Annexe 21 : Carte des émissions de carbone en 2007.

Annexe 22 : Carte des pays créanciers et débiteurs sur le plan écologique.

Annexe 23 : Carte de l'empreinte écologique par pays.

Annexe 1 : Les grandes découvertes et le premier partage du monde



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,

(site consulté le 4 août 2013).

Annexe 2 : Carte des points chauds de la biodiversité mondiale selon les travaux de Norman Myers



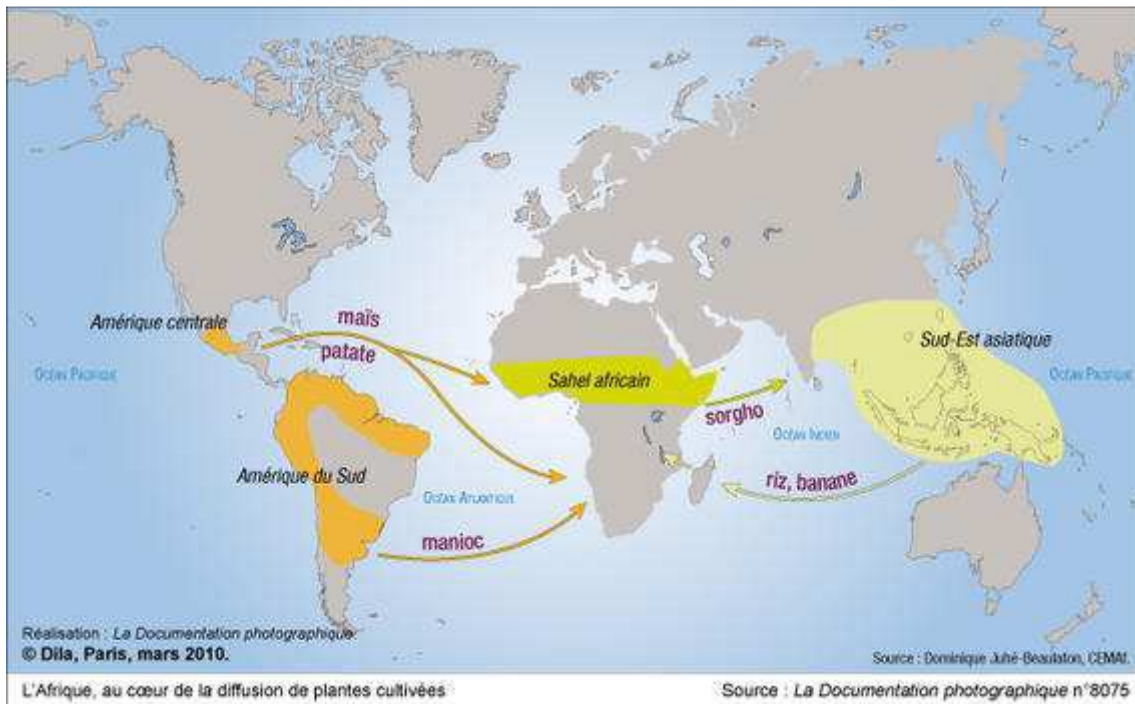
Source : http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/?pid=decouv_chapA_p1_f1&zoom_id=zoom_a1_4, (site consulté le 3 octobre 2013).

Annexe 3 : Carte des centres de la biodiversité culturelle selon les travaux de Nikolai Vavilov



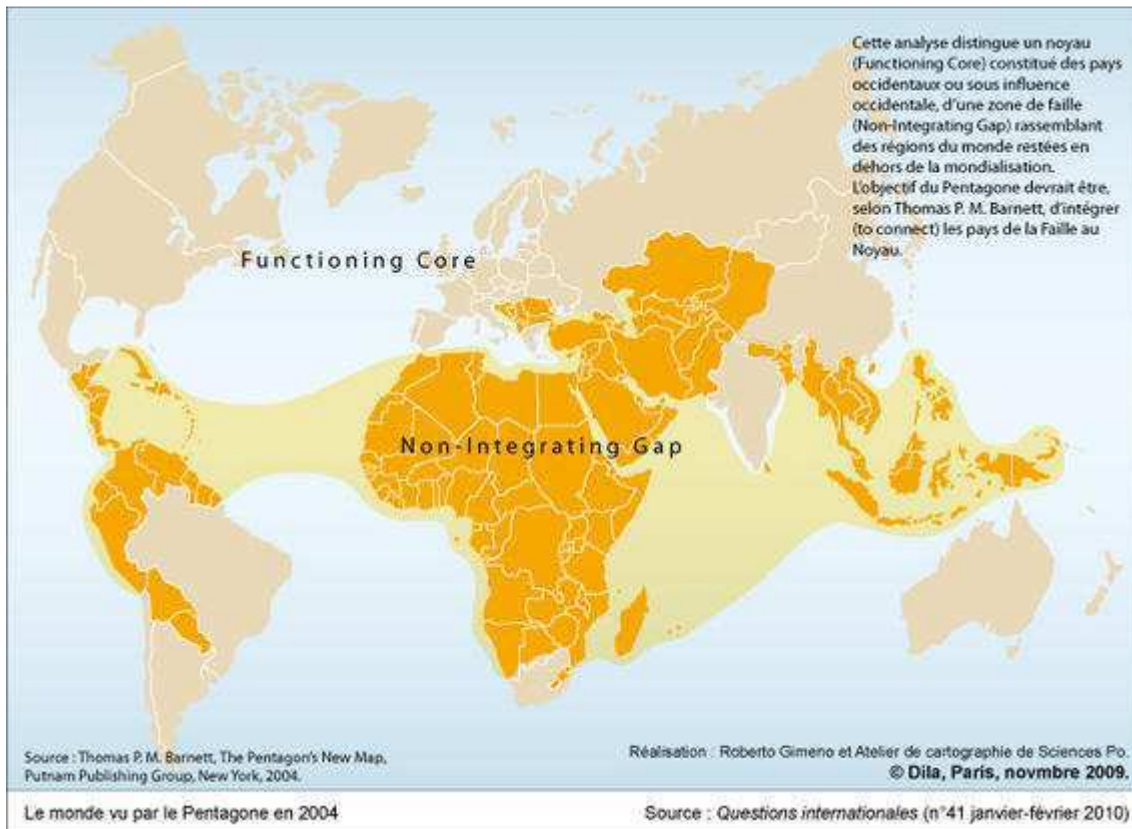
Source : Usha Rao (I.) & Pandey (B.K), Economy Botany : origin and introduction of crop plants, cereals, and pulses. Department of Botany, University of Delhi, India, 2007.

Annexe 4 : Carte replaçant l'Afrique au cœur de la diffusion des plantes cultivées.



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,
(site consulté le 4 août 2013).

Annexe 5 : Carte du monde vu par le Pentagone en 2004.



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>, (site consulté le 4 août 2013).

Annexe 6 : Carte des corridors de développement basés sur l'exploitation des ressources naturelles prévus dans le cadre du NEPAD.



Source : THOMAS (Rosalind), « Development Corridors and Spatial Development Initiatives in Africa », 2008, [en ligne],

http://www.fdi.net/documents/WorldBank/databases/africa_infrastructure/Thomas_SDIP_paper_lowres.pdf, (Consulté le 4 août 2013).



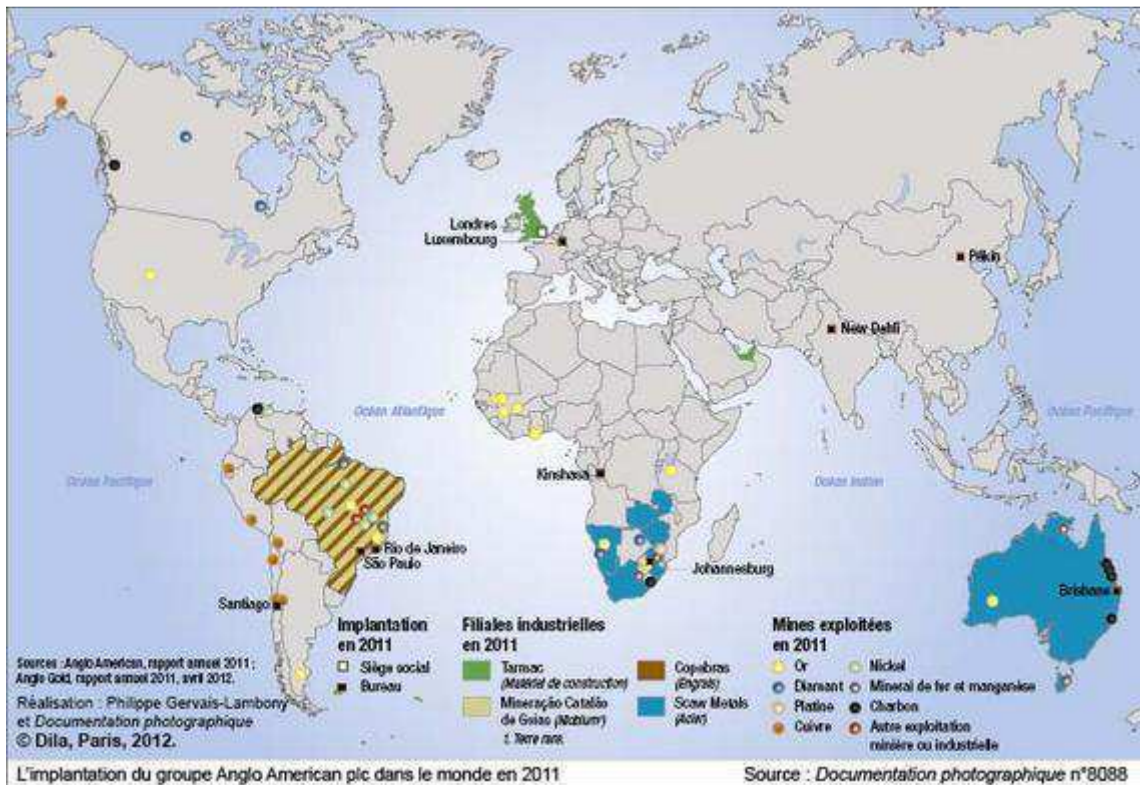
Source : <http://www.proteger.org.ar/iirsa/pagina.php?id=27>, (Site consulté le 4 août 2013).

Annexe 8 : Carte des corridors économiques Est-Ouest, sous-région du Grand Mékong.



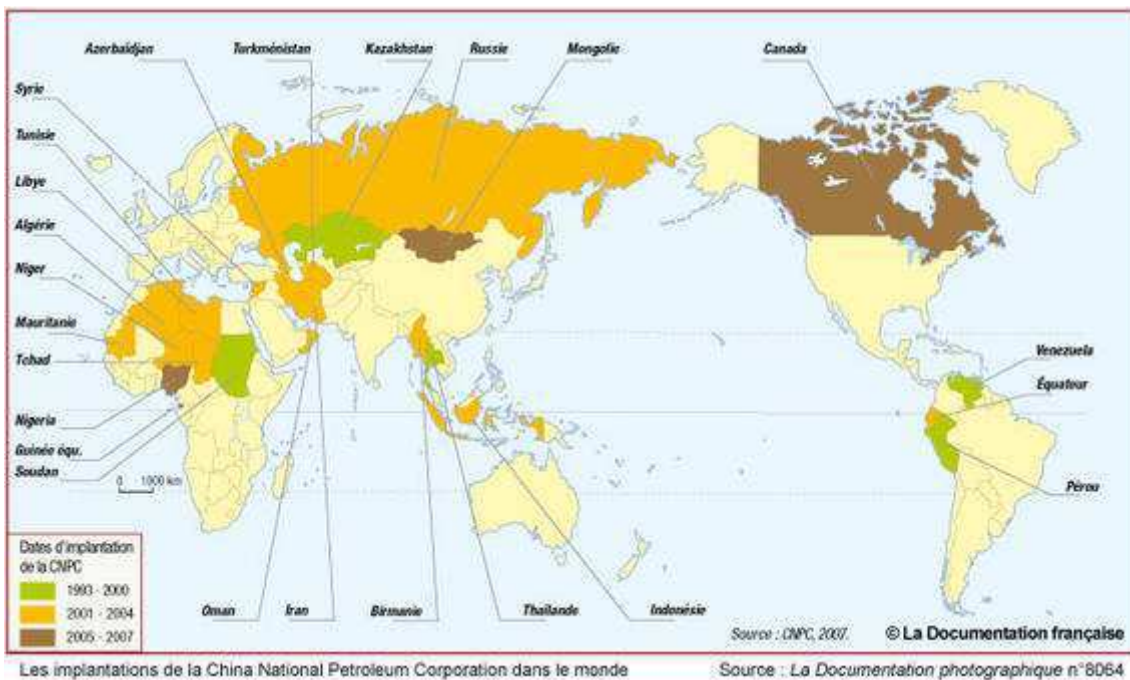
Source : American Chamber of Commerce in Vietnam, <http://gotoadmin.amchamvietnam.com/1621>, (site consulté le 4 août 2013).

Annexe 9 : Carte de l'implantation du groupe Anglo American dans le monde en 2011.



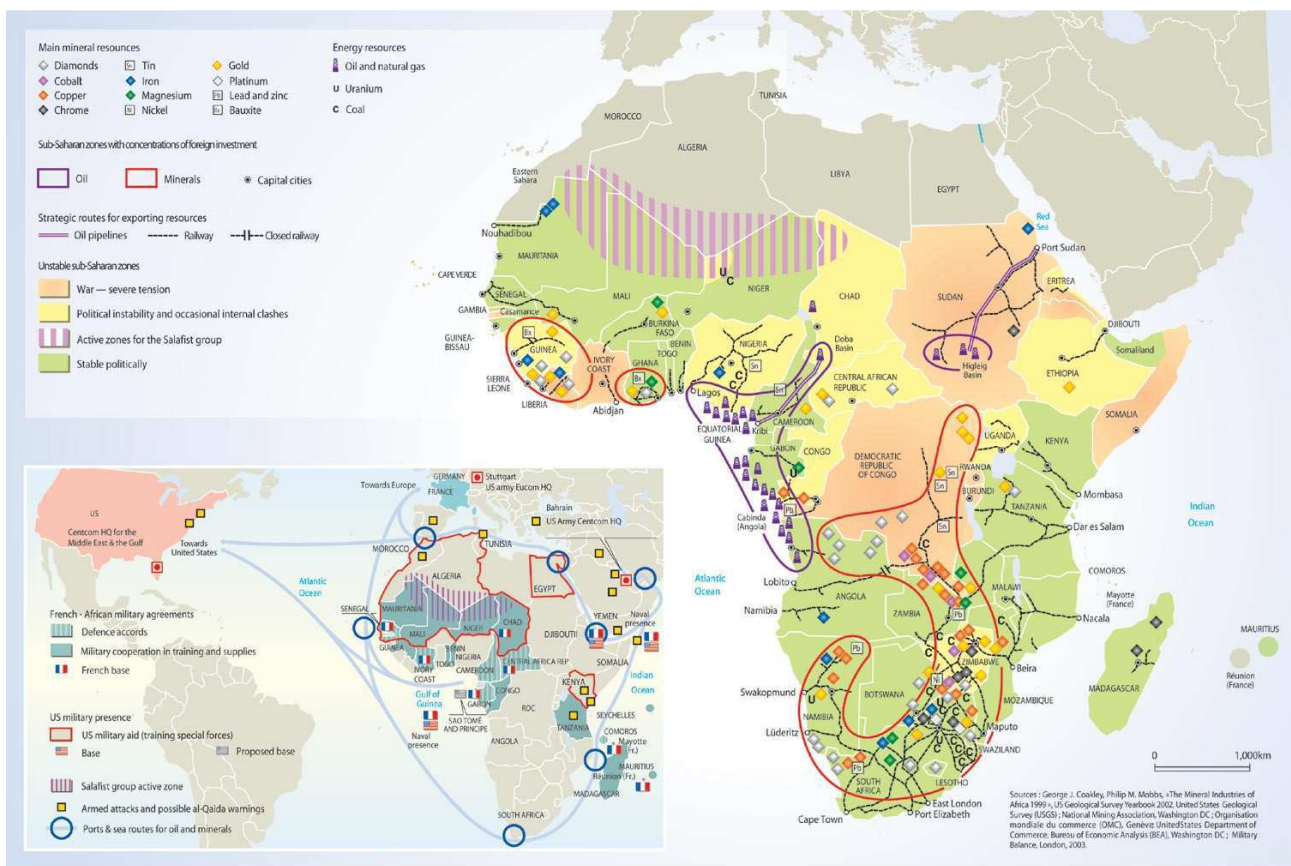
Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>, (site consulté le 4 août 2013).

Annexe 10 : Cartes des implantations de la China National Petroleum Corporation dans le monde en 2007.



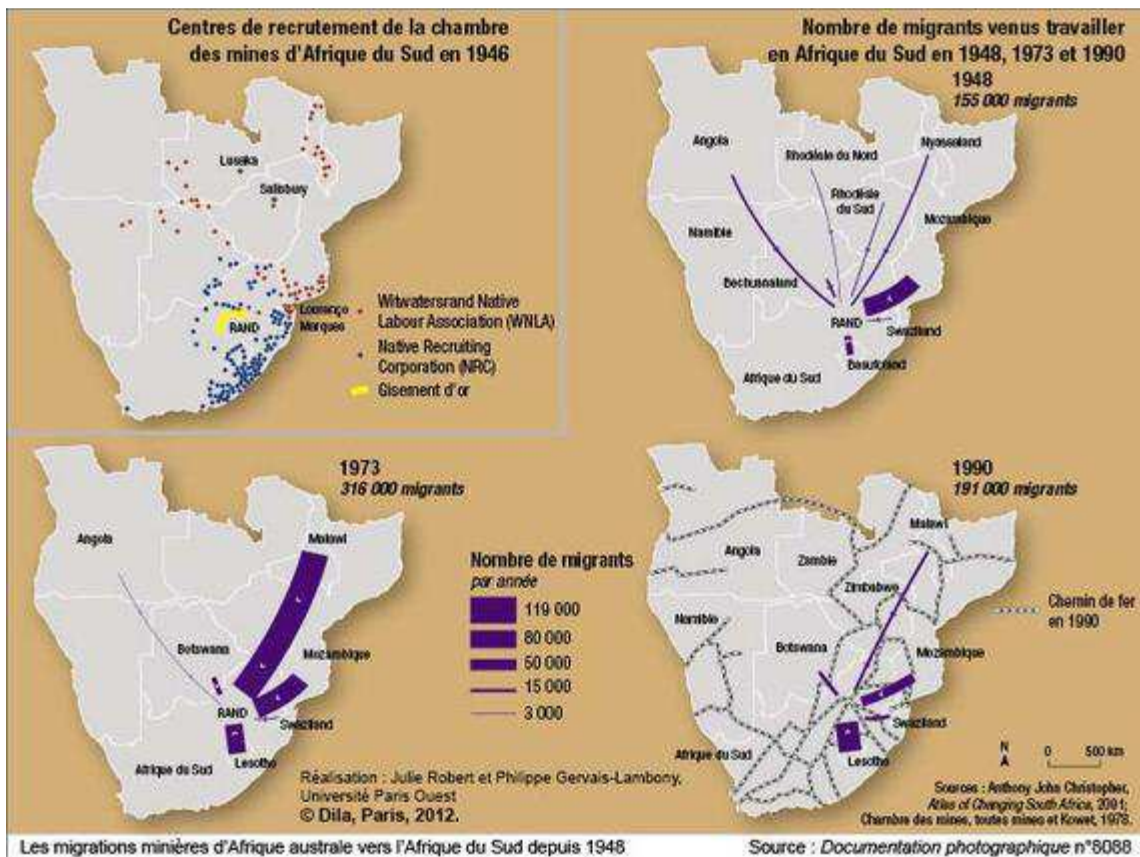
Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,
(site consulté le 4 août 2013).

Annexe 11 : Carte des ressources minérales en Afrique sub-saharienne.



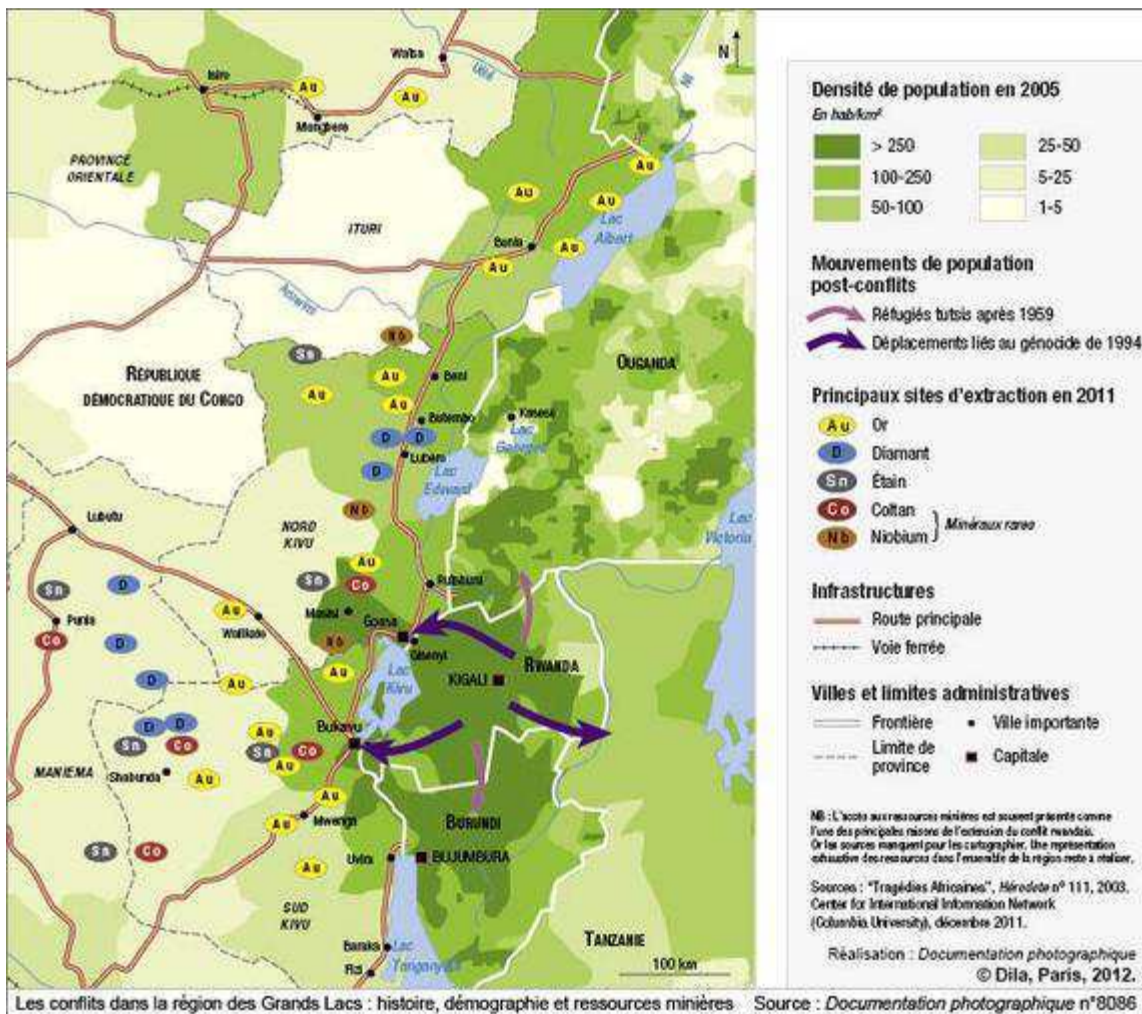
Source : Philippe Rekacewicz pour Le Monde Diplomatique, <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/>, (site consulté le 20 septembre 2013).

Annexe 12 : Carte des migrations minières d'Afrique australe vers l'Afrique du Sud.



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>, (site consulté le 4 août 2013).

Annexe 13 : Carte des conflits, ressources minières et population dans la région des grands lacs.



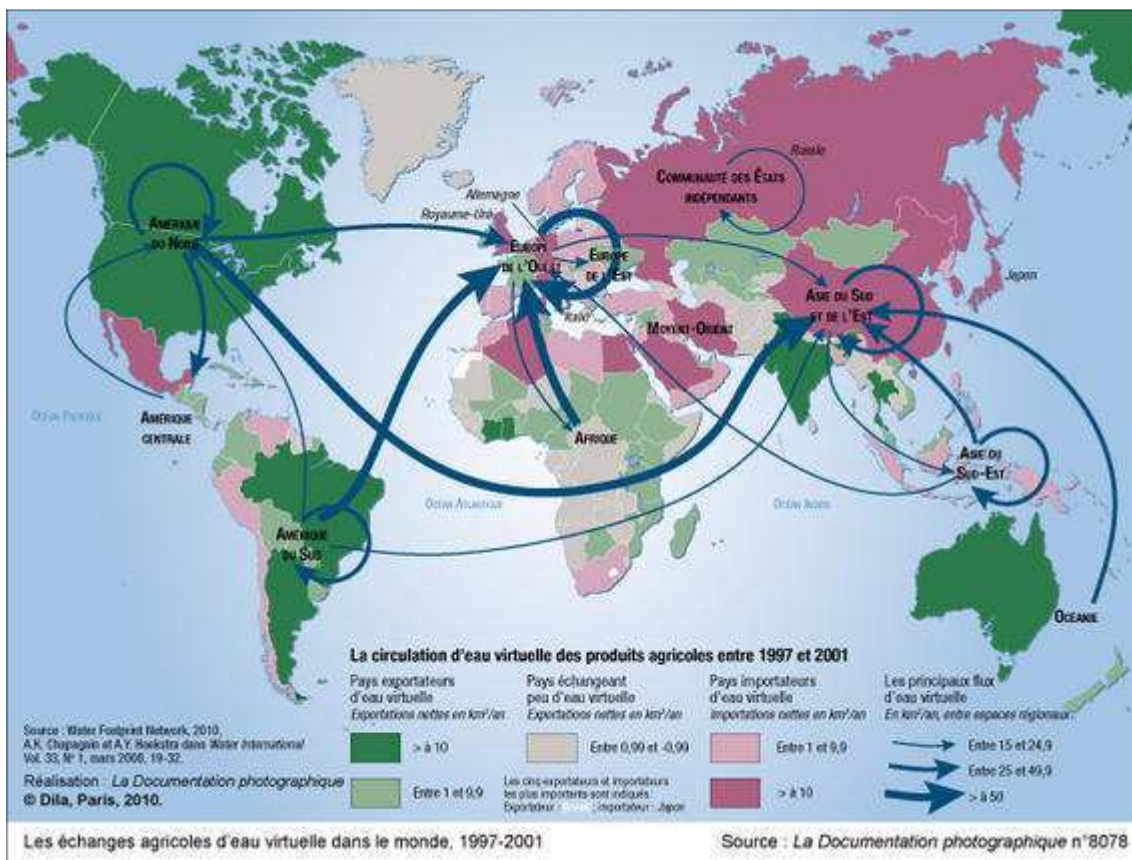
Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>, (site consulté le 4 août 2013).

Annexe 14 : Exploitations pétrolières et peuples autochtones dans le delta du Niger.



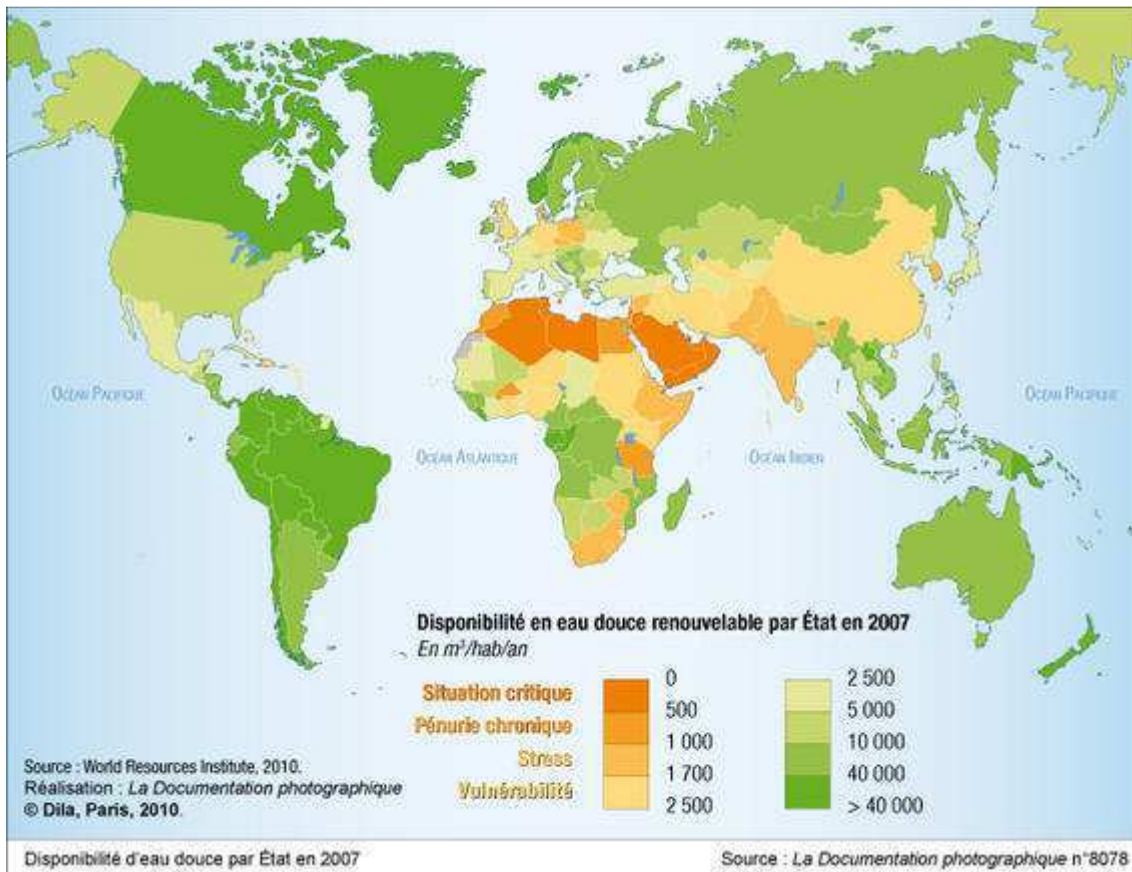
Source : Cécile Marin pour Le Monde Diplomatique, 1999, <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/>, (site consulté le 20 septembre 2013).

Annexe 15 : Carte des échanges agricoles d'eau virtuelle dans le monde, 1997-2001.



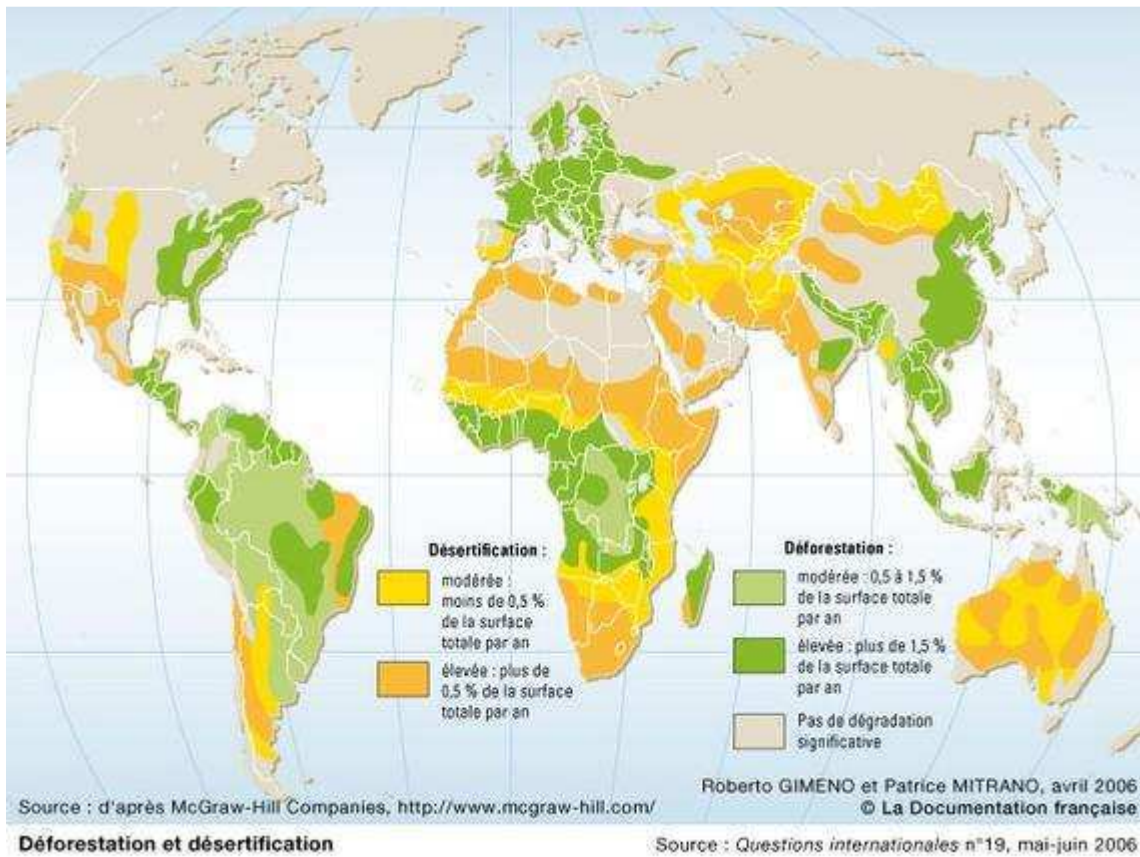
Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>, (site consulté le 4 août 2013).

Annexe 16 : Carte de la disponibilité en eau douce par Etat en 2007.



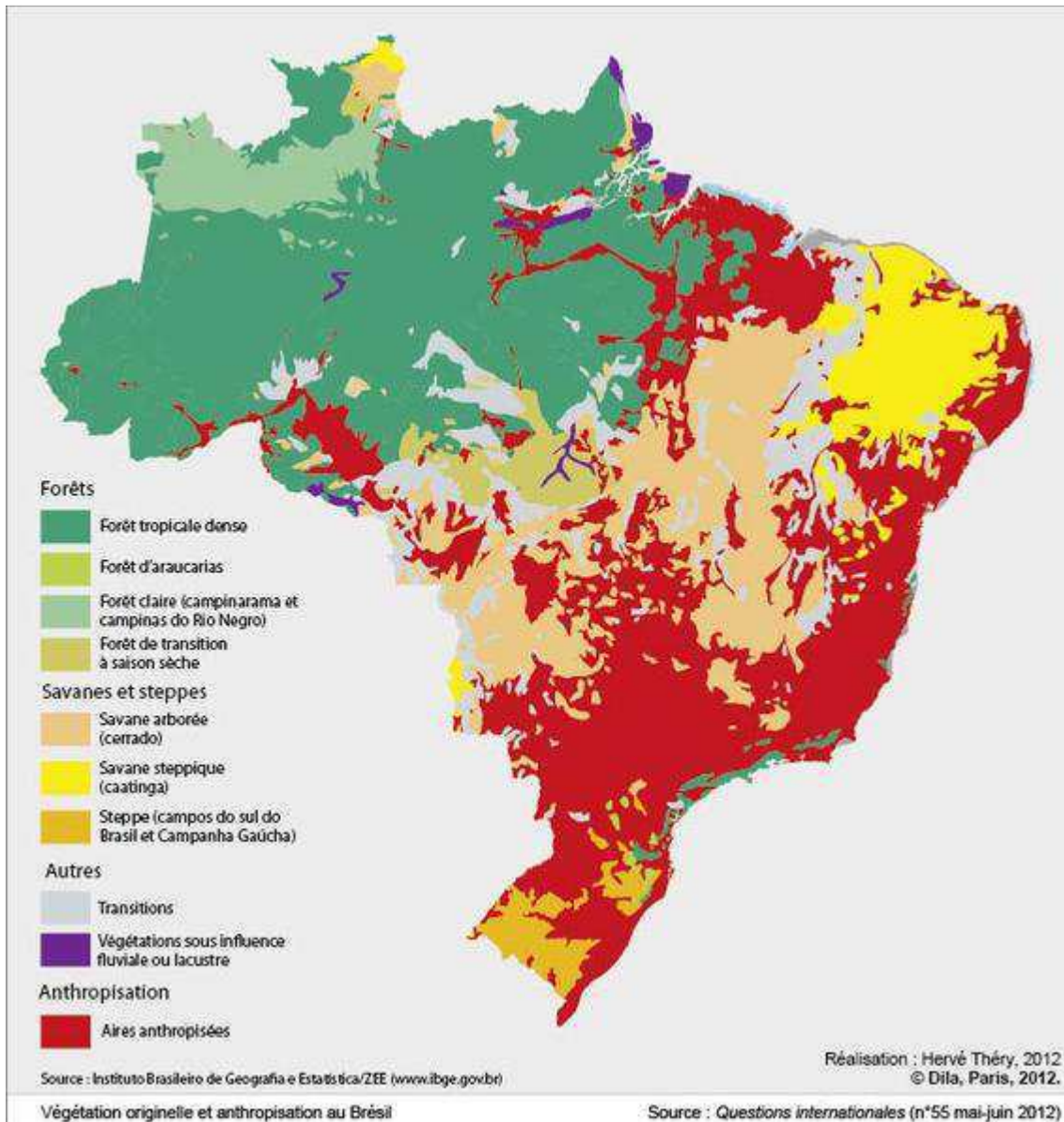
Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,
(site consulté le 4 août 2013).

Annexe 17 : Carte de la déforestation et désertification dans le monde en 2006.



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,
(site consulté le 4 août 2013).

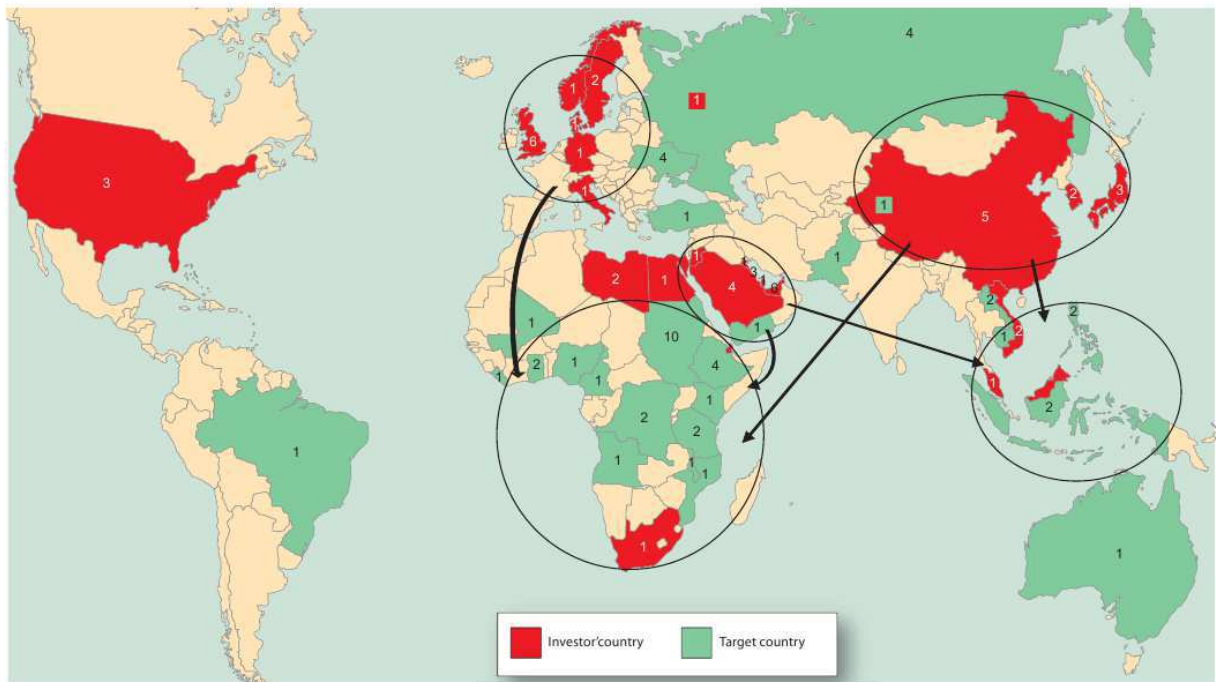
Annexe 18 : Carte de la Végétation originelle et anthropisation au Brésil.



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,
(site consulté le 4 août 2013).

Annexe 19 : Carte des pays d'origine et d'accueil des investissements dans les terres agricoles entre 2006 et 2009.

Figure III.14. Investor and target regions and countries in overseas land investment for agricultural production, 2006–May 2009
(Number of signed or implemented deals)

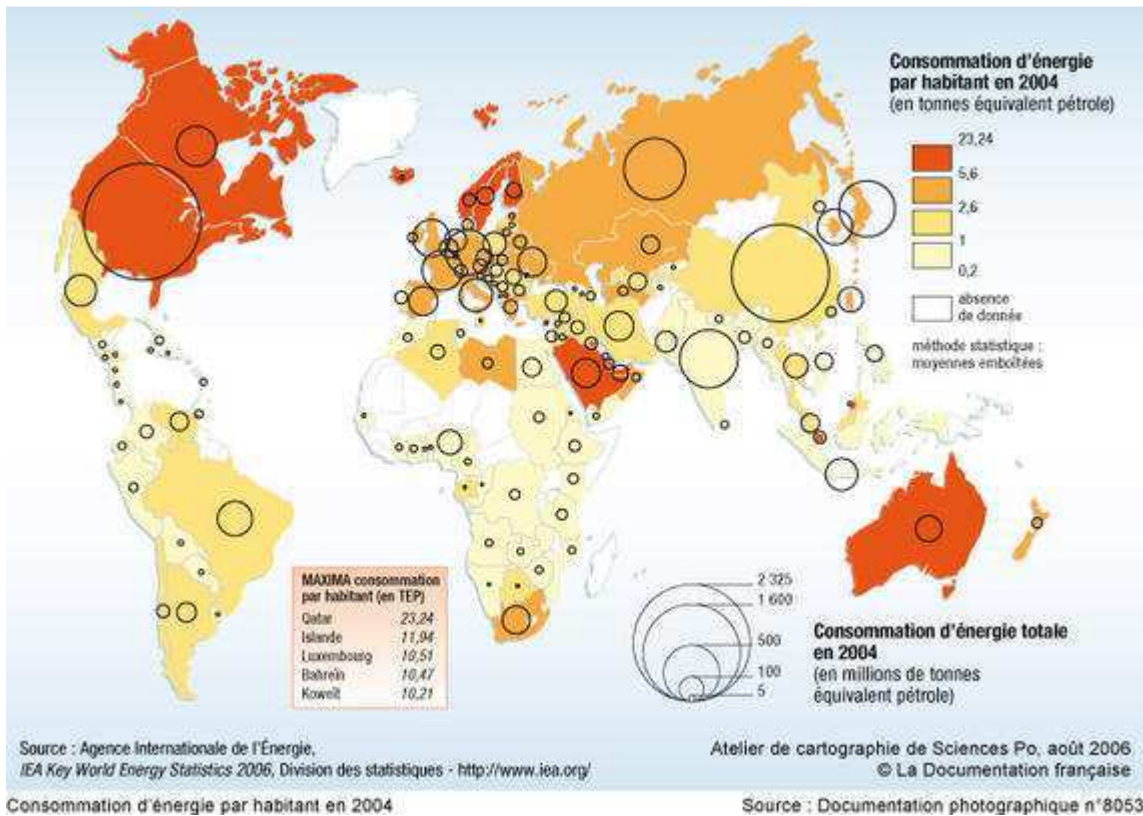


Source: UNCTAD.

Notes: This map covers only confirmed deals that have been signed, some of which have been implemented. However, not all signed deals have been implemented, and all signed deals that were rescinded by one or both parties before the end of May 2009 are excluded. Prospective deals reported in the press, but which have not progressed to the stage of agreement are excluded. The total number of deals was 48, shown by both source and destination countries.

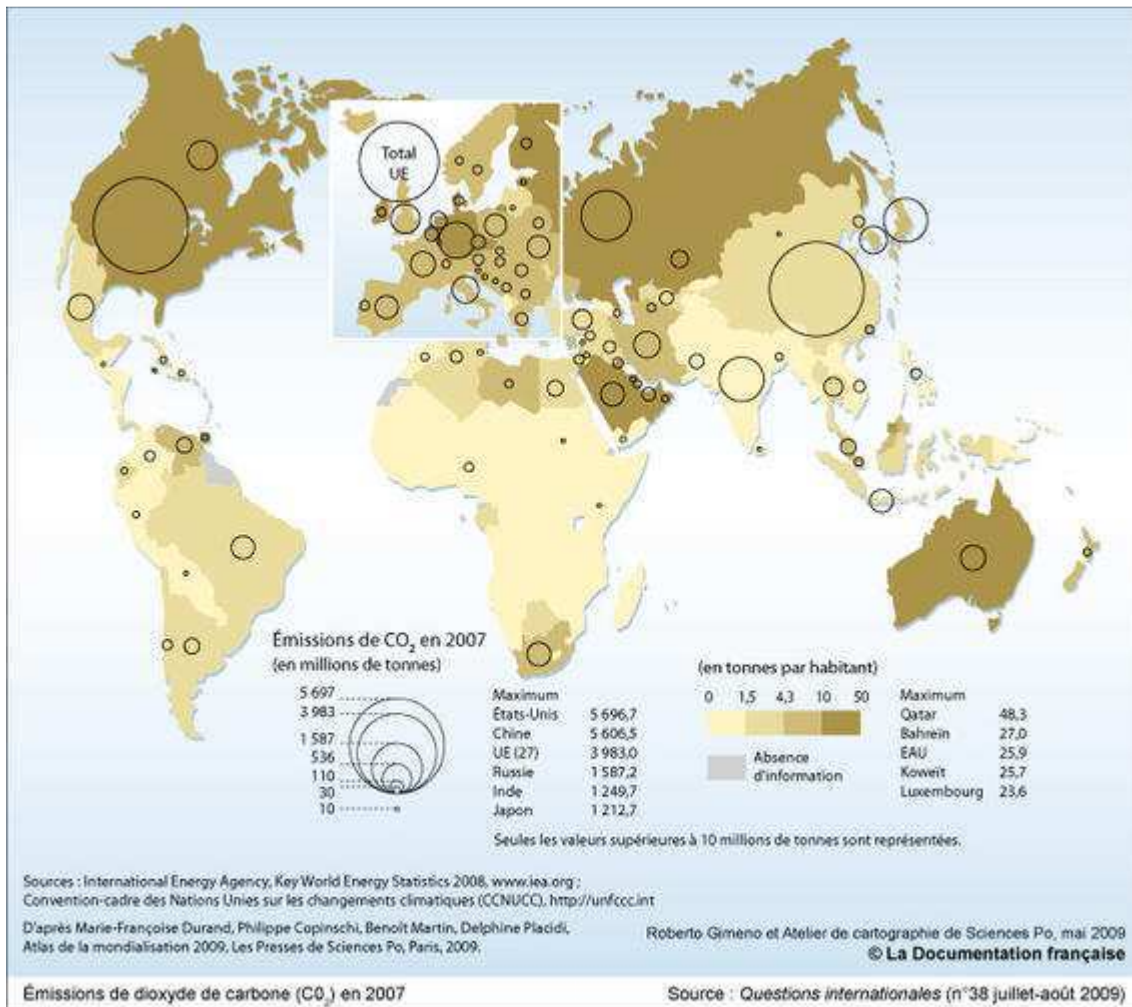
Source : UNCTAD, World Investment Report 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development, figure III.14.

Annexe 20 : Carte de la consommation d'énergie par habitant en 2004.



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,
(site consulté le 4 août 2013).

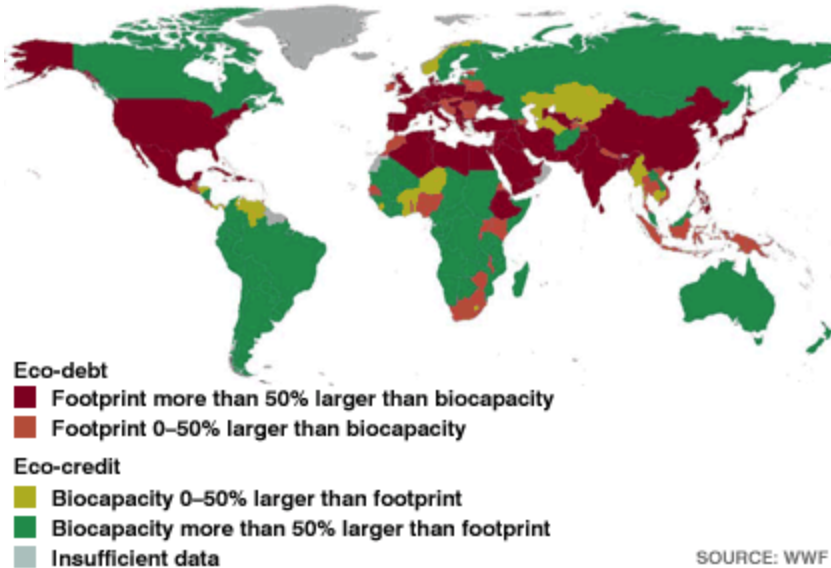
Annexe 21 : Carte des émissions de carbone en 2007.



Source : carthotèque de la documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes>,
(site consulté le 4 août 2013).

Annexe 22 : Carte des pays créanciers et débiteurs sur le plan écologique.

ECO DEBTORS AND CREDITORS



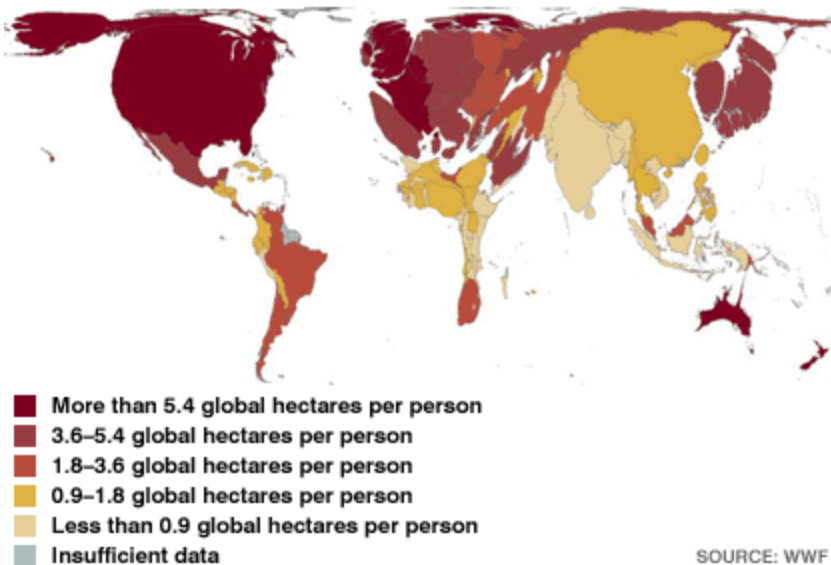
Source : World Wild Fund,

http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/ecological_debtors_and_creditors/

(site consulté le 20 septembre 2013).

Annexe 23 : Carte de l’empreinte écologique par pays.

GLOBAL ECOLOGICAL FOOTPRINTS



Source : World Wide Fund,

http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/ecological_debtors_and_creditors/

(site consulté le 20 septembre 2013).

INDEX

- Accords internationaux de produits de base...434,
435, 436, 684
- ALBA-TCP13, 1057, 1088, 1111, 1112, 1118, 1120,
1121, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140,
1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147,
1148, 1211, 1236, 1239, 1245, 1272, 1273,
1276, 1280, 1282, 1325
- Anthropocène.....19, 893
- Anthropocentrisme1004, 1009, 1126, 1127
- Autonomie
- Autonomie collective...429, 432, 437, 438, 439,
440, 468, 469, 471, 472, 473, 474, 1087,
1222, 1269, 1274, 1319, 1325
- Besoins
- Besoins essentiels..47, 412, 420, 422, 424, 425,
428, 551, 856, 898, 965, 1011, 1012, 1033,
1034, 1035, 1037, 1038, 1039, 1040, 1043,
1044, 1049, 1086, 1113, 1138, 1158, 1187,
1324
- Bien-vivre.....1079, 1111, 1113, 1123, 1124, 1125,
1126, 1127, 1129, 1130, 1132, 1196, 1280
- Suma Qamana1124, 1130, 1158
 - Sumak Kawsay1124, 1125, 1127, 1325
- Bonne gouvernance.527, 528, 530, 531, 532, 533,
536, 608, 609, 618, 649, 653, 663, 664, 955,
956, 957, 959, 962, 964, 968, 1204, 1212, 1228,
1232
- Capitalisme
- Logique capitaliste.....26, 29, 56, 82, 105, 115,
122, 128, 151, 152, 178, 180, 243, 245, 289,
293, 411, 495, 593, 741, 785, 853, 855, 860,
894, 895, 896, 1005, 1006, 1009, 1012,
1013, 1021, 1026, 1038, 1061, 1062, 1072,
1075, 1078, 1079, 1081, 1109, 1136, 1140,
1148, 1182, 1184, 1189
 - Système capitaliste 11, 24, 25, 26, 27, 28, 31,
32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 42, 43, 44, 51, 52,
53, 55, 56, 57, 59, 61, 63, 66, 67, 68, 69, 70,
80, 81, 91, 97, 99, 100, 101, 102, 107, 115,
129, 175, 177, 179, 180, 183, 185, 195, 202,
208, 215, 218, 219, 258, 259, 269, 278, 292,
293, 294, 296, 297, 302, 303, 304, 336, 340,
341, 371, 372, 384, 430, 468, 473, 475, 481,
483, 485, 497, 498, 510, 511, 514, 524, 525,
542, 592, 609, 643, 673, 675, 678, 679, 722,
734, 760, 825, 828, 847, 850, 851, 853, 854,
855, 858, 860, 861, 867, 869, 872, 873, 876,
884, 896, 933, 952, 1007, 1008, 1012, 1055,
1065, 1075, 1078, 1080, 1127, 1142, 1154,
1174, 1177, 1181, 1186, 1187, 1189, 1190,
1319, 1323
- Code de conduite.....429, 432, 445, 447, 448, 449,
451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 459, 460,
463, 464, 520, 966, 967, 969, 1267, 1319
- Consensus de Washington.....491, 526, 529, 532,
533, 1082, 1110
- Contrats78, 124, 140, 143, 148, 238, 241, 249,
347, 353, 354, 357, 361, 367, 390, 391, 392,
393, 395, 397, 398, 399, 400, 414, 419, 448,
449, 460, 461, 462, 470, 484, 509, 578, 585,
589, 620, 621, 622, 624, 625, 628, 630, 631,
633, 635, 650, 668, 671, 683, 684, 686, 687,
688, 689, 690, 691, 692, 694, 695, 697, 698,
699, 702, 704, 706, 707, 708, 709, 710, 711,
714, 719, 720, 721, 723, 735, 738, 747, 749,
750, 751, 753, 756, 760, 761, 762, 763, 764,
765, 767, 768, 798, 799, 800, 801, 802, 803,
804, 805, 826, 829, 832, 833, 834, 835, 839,
842, 924, 941, 949, 974, 975, 1046, 1082, 1084,
1085, 1089, 1144, 1203, 1211, 1214, 1318,
1321, 1322
- Conversion9, 11, 20, 25, 34, 40, 52, 53, 55, 59, 99,
100, 101, 102, 105, 117, 121, 127, 136, 146,
150, 158, 175, 176, 179, 180, 214, 215, 216,
217, 218, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 255,
258, 259, 268, 269, 272, 273, 282, 289, 291,
524, 673, 676, 678, 729, 730, 733, 769, 770,
771, 772, 773, 777, 795, 805, 806, 811, 820,
824, 825, 828, 837, 838, 840, 843, 844, 845,
850, 873, 874, 877, 880, 881, 952, 987, 988,
1004, 1015, 1029, 1032, 1082, 1108, 1181,
1315, 1316, 1317, 1321, 1322
- Crises socio-écologiques..9, 10, 11, 19, 22, 26, 37,
40, 45, 46, 151, 479, 899, 952, 1184, 1316,
1319, 1323
- Décroissance....39, 161, 851, 856, 857, 866, 1039,
1042, 1202, 1205, 1244
- Déréglementation....483, 493, 500, 502, 507, 510,
515, 523, 524, 529, 626, 681, 691, 692, 694,
711, 723, 725, 733, 739, 871, 965, 972, 1056,
1321, 1324
- Développement autocentré275, 410, 411, 412,
421, 423, 428, 473, 475, 1318
- Diversité culturelle.....11, 12, 898, 953, 980, 981,
982, 983, 984, 985, 988, 993, 994, 997, 998,
999, 1011, 1059, 1060, 1062, 1063, 1065,
1066, 1069, 1070, 1072, 1076, 1109, 1130,
1170, 1173, 1177, 1188, 1265, 1270, 1324,
1325

Echange écologique inégal5, 10, 11, 21, 30, 31, 34, 40, 43, 44, 256, 336, 370, 673, 674, 678, 828, 830, 850, 860, 861, 862, 870, 873, 887, 888, 896, 943, 945, 1007, 1044, 1181, 1182, 1183, 1186, 1318, 1321, 1323

Economicisme..56, 952, 953, 955, 968, 971, 1006, 1158

Entropie .851, 852, 857, 866, 867, 888, 895, 1013, 1042, 1205, 1323

Filières.. 27, 29, 33, 43, 67, 92, 147, 179, 220, 228, 231, 234, 248, 302, 312, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 363, 364, 369, 376, 386, 402, 404, 406, 408, 436, 440, 441, 442, 485, 490, 550, 566, 612, 614, 615, 616, 617, 618, 622, 623, 673, 676, 677, 686, 697, 720, 721, 723, 731, 732, 734, 735, 737, 738, 739, 740, 741, 743, 744, 746, 747, 748, 750, 751, 756, 769, 770, 772, 780, 785, 786, 787, 788, 792, 793, 813, 814, 815, 816, 818, 973, 980, 984, 987, 1027, 1036, 1038, 1039, 1058, 1088, 1089, 1090, 1091, 1143, 1145, 1189, 1226, 1277, 1318, 1321, 1322

Chaîne de valeur 27, 28, 30, 31, 34, 40, 46, 129, 241, 340, 341, 348, 363, 717, 721, 734, 737, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 750, 752, 758, 759, 767, 770, 779, 813, 825, 827, 828, 861, 969, 973, 974, 980, 1020, 1021, 1027, 1076, 1133, 1174, 1181, 1316

Financiarisation ...10, 11, 481, 485, 491, 512, 539, 566, 572, 575, 674, 675, 676, 678, 681, 696, 699, 706, 711, 712, 713, 714, 718, 719, 721, 722, 727, 728, 731, 732, 733, 766, 768, 769, 786, 788, 816, 854, 901, 944, 950, 1129, 1276, 1281, 1321

Frontière
 Frontière des ressources .44, 45, 182, 655, 850, 895
 Frontière marchande...179, 182, 193, 243, 289, 290, 769, 784, 829

G.A.T.T.13, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 324, 439, 489, 525, 536, 537, 539, 541, 547, 548, 549, 554, 558, 579, 920, 1205, 1264, 1317

Hégémonie 59, 62, 63, 91, 97, 162, 183, 296, 516, 524, 542, 959, 970, 1078, 1115, 1142, 1172, 1190, 1191, 1219, 1315

Infrastructures
 IRSAA13, 656, 658, 659, 660, 661, 827, 843, 845, 1134, 1283, 1287, 1294, 1321
 Méga-projets731, 806, 826, 828, 837, 843, 845, 846, 847, 888, 1153, 1322
 NEPAD.....656, 827, 836, 837, 839, 843, 1251, 1272, 1287, 1293, 1321

Partenariats public-privé656, 831, 832, 840, 843, 845, 1244, 1275

Institutions Financières Internationales
 Banque mondiale...34, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 324, 327, 356, 377, 476, 483, 489, 493, 523, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 544, 578, 584, 585, 586, 587, 588, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 621, 622, 624, 628, 629, 631, 632, 634, 635, 638, 639, 645, 649, 650, 651, 652, 656, 658, 659, 661, 663, 667, 751, 759, 760, 803, 807, 821, 831, 837, 841, 844, 935, 943, 944, 945, 948, 949, 953, 956, 957, 959, 960, 963, 973, 984, 985, 998, 1082, 1085, 1204, 1209, 1216, 1218, 1267, 1275, 1317, 1320

F.M.I.....13, 304, 315, 317, 318, 321, 324, 327, 356, 436, 476, 483, 489, 493, 525, 526, 527, 528, 532, 544, 570, 607, 614, 615, 618, 621, 646, 652, 667, 812, 953, 956, 957, 985, 1317, 1320

Investissements ...10, 27, 120, 121, 130, 133, 147, 161, 164, 174, 175, 181, 188, 189, 195, 200, 201, 204, 209, 212, 223, 226, 228, 231, 249, 251, 253, 279, 303, 306, 314, 317, 319, 321, 322, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 336, 343, 345, 346, 348, 354, 357, 359, 360, 362, 365, 378, 387, 389, 390, 391, 394, 395, 397, 405, 407, 408, 415, 417, 420, 444, 446, 470, 473, 490, 491, 501, 504, 512, 521, 526, 529, 535, 536, 537, 539, 541, 543, 544, 545, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 606, 607, 609, 610, 613, 617, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 635, 637, 641, 645, 647, 649, 650, 653, 655, 658, 662, 674, 675, 677, 704, 715, 716, 718, 719, 720, 721, 730, 731, 734, 735, 740, 758, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 772, 783, 786, 797, 798, 800, 803, 804, 805, 807, 811, 814, 821, 822, 826, 830, 831, 833, 834, 835, 837, 839, 841, 862, 866, 867, 871, 894, 931, 932, 936, 948, 958, 959, 964, 965, 966, 978, 985, 1030, 1082, 1083, 1084, 1092, 1096, 1100, 1107, 1115, 1116, 1133, 1134, 1139, 1140, 1141, 1143, 1163, 1231, 1235, 1242, 1249, 1250, 1265, 1273, 1275, 1285, 1287, 1306, 1317, 1318, 1320

Investissement direct étranger... 279, 352, 356, 359, 570, 576, 578, 675, 730, 738, 741, 751, 753, 758, 835, 1322

Investissements de portefeuille . 188, 201, 570, 571, 576

Lex mercatoria484, 540, 673, 700, 1238

Libéralisation10, 303, 307, 318, 324, 325, 329, 473, 483, 484, 491, 493, 500, 502, 505, 507, 510, 522, 523, 534, 537, 538, 539, 541, 544, 545, 546, 547, 548, 550, 551, 555, 556, 557, 559, 561, 562, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 572, 573, 575, 576, 580, 592, 607, 611, 614, 615, 616, 617, 618, 621, 622, 624, 634, 674, 681, 691, 692, 721, 732, 733, 739, 744, 751, 752, 755, 780, 918, 936, 958, 964, 1107, 1141, 1219, 1235, 1320

Libre-échange 13, 69, 187, 188, 189, 204, 275, 301, 306, 307, 308, 328, 329, 489, 535, 536, 537, 538, 539, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 555, 556, 561, 562, 563, 564, 569, 573, 581, 586, 587, 588, 590, 594, 603, 604, 605, 656, 659, 661, 669, 736, 740, 923, 981, 1030, 1136, 1168, 1216, 1236, 1272, 1317, 1320

Logique écocentrique5, 39, 1004, 1009, 1010, 1011, 1017, 1018, 1021, 1023, 1027, 1111, 1123, 1124, 1126, 1157, 1166, 1176, 1177, 1183, 1188

Marchandisation.....165, 221, 225, 262, 272, 486, 490, 539, 551, 597, 608, 610, 626, 627, 641, 642, 645, 647, 648, 649, 650, 651, 653, 760, 771, 888, 901, 919, 922, 925, 934, 940, 942, 944, 945, 947, 950, 981, 982, 983, 984, 986, 987, 988, 989, 990, 1094, 1105, 1108, 1223, 1249, 1321, 1323, 1324

Marchés dérivés682, 684, 687, 692, 694, 695, 697, 698, 702, 1215

Métabolisme.... 11, 19, 30, 36, 286, 294, 359, 421, 426, 673, 783, 828, 829, 830, 837, 838, 839, 850, 851, 852, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 870, 872, 873, 881, 882, 883, 884, 887, 888, 894, 896, 899, 900, 1004, 1007, 1032, 1033, 1034, 1037, 1049, 1050, 1053, 1072, 1076, 1104, 1114, 1165, 1176, 1323

Métabolisme social.....359, 858, 883, 1323

Métabolisme socio-écologique30, 286, 421, 673, 829, 837, 838, 850, 851, 858, 860, 870, 873, 881, 884, 887, 888, 894, 896, 899, 900, 1004, 1007, 1032, 1033, 1034, 1037, 1049, 1050, 1104, 1114, 1165, 1176

Milieus

Milieus socio-écologiques ... 5, 9, 30, 34, 36, 37, 40, 43, 44, 47, 52, 53, 55, 56, 59, 99, 117, 135, 136, 146, 151, 175, 176, 177, 179, 214, 215, 216, 217, 268, 269, 364, 609, 676, 678, 730, 785, 805, 818, 822, 824, 826, 828, 843, 850, 881, 952, 1006, 1008, 1010, 1021, 1033, 1039, 1076, 1125, 1150, 1165, 1170, 1181, 1315, 1316

Néolibéralisme.430, 482, 487, 492, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 503, 506, 509, 515, 524, 612, 670, 725, 758, 822, 855, 868, 966, 1088, 1130, 1135, 1159, 1161, 1205

O.M.C. 13, 307, 483, 484, 491, 493, 532, 536, 538, 539, 540, 541, 543, 544, 545, 547, 548, 550, 552, 554, 555, 557, 559, 560, 561, 563, 572, 573, 579, 582, 593, 595, 596, 600, 605, 736, 747, 748, 750, 922, 923, 963, 981, 983, 986, 989, 1030, 1198, 1271

Ordre économique international.....1, 5, 9, 10, 34, 45, 53, 54, 296, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 317, 322, 324, 336, 381, 382, 384, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 435, 454, 458, 460, 461, 462, 464, 465, 466, 467, 468, 475, 476, 512, 518, 519, 542, 596, 597, 601, 900, 952, 969, 1200, 1212, 1216, 1219, 1220, 1222, 1225, 1227, 1234, 1265, 1266, 1282, 1317, 1318, 1319

Nouvel Ordre Economique International 13, 299, 435, 437, 446, 448, 449, 455, 457, 458, 462, 463, 464, 468, 475, 483, 493, 513, 514, 518, 520, 523, 526, 577, 582, 677, 681, 803, 902, 908, 1138, 1320

Ordre néolibéral 10, 12, 37, 476, 484, 487, 490, 523, 524, 536, 963, 970, 1078, 1320, 1325

Patrimoine commun de l'Humanité 897, 901, 902, 904, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 920, 1057, 1208, 1226, 1229, 1235, 1274, 1323

Héritage commun de l'Humanité . 11, 896, 901, 916, 1066, 1323

Peuples autochtones .23, 42, 46, 70, 74, 154, 197, 596, 597, 601, 811, 821, 822, 823, 846, 897, 898, 900, 917, 918, 924, 926, 927, 953, 981, 982, 984, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1018, 1028, 1045, 1062, 1063, 1064, 1066, 1109, 1111, 1124, 1126, 1128, 1148, 1151, 1153, 1155, 1161, 1162, 1174, 1188, 1191, 1219, 1222, 1229, 1233, 1247, 1265, 1267, 1268, 1274, 1277, 1287, 1301, 1324

Planification412, 417, 420, 424, 440, 445, 473, 474, 904, 909, 1024, 1025, 1033, 1038, 1040, 1041, 1042, 1043, 1052, 1053, 1054, 1057, 1081, 1093, 1094, 1097, 1117, 1131, 1140, 1185, 1186, 1324, 1325

Privatisations ...500, 501, 502, 523, 529, 607, 608, 610, 611, 617, 618, 620, 622, 623, 647, 830, 835, 918, 971, 972, 974, 1082, 1324

Régime

Régime international ...481, 485, 488, 489, 490, 491, 493, 526, 536, 542, 570, 573, 575, 577, 583, 594, 924, 925, 927, 952, 1075, 1276

Reproduction

Accumulation. 5, 7, 9, 10, 11, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 40, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 76, 80, 81, 92, 97, 98, 99, 101, 102, 105, 107, 115, 117, 129, 132, 133, 134, 135, 137, 142, 143, 146, 150, 151, 153, 162, 164, 170, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 192, 194, 195, 201, 202, 204, 208, 209, 210, 211, 212, 215, 216, 218, 220, 223, 242, 245, 255, 259, 278, 282, 289, 293, 294, 297, 298, 300, 303, 325, 337, 338, 356, 359, 363, 370, 372, 381, 388, 411, 415, 416, 417, 418, 420, 421, 423, 424, 425, 432, 470, 474, 476, 481, 482, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 493, 499, 510, 512, 514, 519, 524, 549, 593, 597, 602, 606, 607, 608, 610, 617, 627, 641, 642, 644, 654, 655, 673, 674, 677, 678, 679, 680, 713, 716, 719, 720, 722, 726, 728, 730, 731, 750, 758, 765, 770, 777, 778, 779, 781, 784, 786, 797, 802, 806, 807, 808, 811, 813, 817, 821, 823, 824, 825, 826, 828, 830, 836, 850, 851, 852, 856, 858, 861, 866, 869, 870, 871, 875, 887, 888, 889, 895, 896, 898, 922, 940, 947, 950, 993, 1001, 1004, 1005, 1007, 1009, 1021, 1025, 1039, 1047, 1048, 1063, 1071, 1076, 1077, 1080, 1081, 1082, 1102, 1127, 1129, 1139, 1140, 1142, 1147, 1153, 1158, 1166, 1174, 1176, 1181, 1182, 1184, 1185, 1196, 1210, 1221, 1226, 1228, 1230, 1234, 1242, 1276, 1315, 1316, 1318, 1321, 1322, 1323

Reproduction écologique 11, 24, 26, 39, 60, 426, 482, 486, 820, 830, 850, 888, 896, 898, 936, 1005, 1007, 1010, 1012, 1020, 1025, 1032, 1035, 1047, 1076, 1077, 1110, 1113, 1126, 1169, 1174, 1178, 1182, 1324

Reproduction sociale ... 1, 26, 37, 39, 40, 46, 53, 152, 173, 174, 246, 278, 287, 289, 485, 598, 641, 645, 677, 678, 728, 758, 779, 840, 873, 874, 880, 887, 959, 971, 993, 997, 1002, 1004, 1006, 1010, 1028, 1032, 1038, 1040, 1049, 1050, 1079, 1125, 1170, 1177, 1187, 1201

Résilience .11, 22, 783, 846, 977, 999, 1000, 1001, 1002, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1018, 1019, 1021, 1022, 1023, 1024, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1033, 1035, 1036, 1041, 1042, 1049, 1056, 1064, 1070, 1072, 1074, 1076, 1102, 1126, 1147, 1154, 1155, 1165, 1177, 1182, 1183, 1185, 1324, 1326

Souveraineté

Souveraineté alimentaire37, 327, 538, 557, 565, 777, 852, 964, 1020, 1034, 1036, 1103, 1106, 1118, 1119, 1142, 1143, 1149, 1153, 1157, 1164, 1165, 1168, 1169, 1170, 1273, 1320

Souveraineté économique.....10, 46, 305, 329, 383, 384, 385, 541, 545, 556, 568, 570, 582, 598, 605, 606, 802, 1080, 1083, 1091, 1096, 1110, 1113, 1114, 1118, 1121, 1136, 1137, 1318, 1320, 1325

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles .570, 583, 594, 626, 630, 675, 897, 918, 919, 922, 1113, 1266

Spécialisation primaire-exportatrice ...40, 60, 181, 258, 270, 276, 284, 293, 298, 301, 302, 329, 378, 431, 484, 606, 776, 1037, 1043, 1048, 1083, 1132

Spéculation ..20, 21, 131, 173, 174, 257, 509, 534, 676, 682, 683, 688, 689, 697, 704, 705, 706, 709, 710, 712, 719, 734, 735, 941, 947, 948, 950, 952, 1143, 1182, 1240, 1281, 1321

Structures juridico-politiques5, 31, 33, 40, 43, 336, 476

Structures juridiques34, 306, 327, 544, 717, 724, 1190

Traités38, 62, 90, 124, 138, 145, 184, 190, 197, 199, 324, 325, 328, 329, 330, 332, 461, 476, 535, 543, 544, 545, 550, 551, 556, 561, 563, 568, 569, 571, 573, 575, 581, 582, 584, 586, 587, 588, 590, 594, 603, 604, 605, 630, 650, 667, 736, 803, 862, 888, 912, 923, 983, 1030, 1216, 1317

Valeur

Valeur écologique..... 1006, 1011, 1022, 1023, 1024, 1026, 1027, 1030, 1038, 1039, 1041, 1050, 1052, 1057, 1075, 1184, 1185

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| RESUME | 5 |
| ABSTRACT | 7 |
| SOMMAIRE | 9 |
| PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS | 13 |
| INTRODUCTION | 17 |

Partie I : Expansion capitaliste et contrôle occidental sur les ressources naturelles du monde tropical : de la mise en place à la remise en cause 49

Titre 1 : Colonialisme occidental et exploitation des ressources naturelles du monde tropical : conversion des milieux socio-écologiques et instauration d'une division internationale du travail 55

Chapitre 1 : Première phase d'expansion européenne : Le déploiement du capital marchand à la frontière tropicale devient force (dé)structurante à l'échelle mondiale (XVe siècle-XVIIIe siècle).....59

Section 1 : Première expansion européenne outre-mer et rivalités pour les espaces riches en ressources à la frontière tropicale 61

§1. La dialectique entre l'Etat moderne et le capitalisme marchand : une dynamique expansionniste et avide de ressources naturelles63

A) Capitalisme marchand, ressources naturelles, et motivations de l'expansion européenne 64

B) La nécessité de sécuriser un monopole sur les ressources..... 67

§2. La concurrence Espagne-Portugal pour les ressources et le premier partage du monde entre puissances occidentales71

A) Conquête et partage..... 71

B) Les failles des monopoles espagnol et portugais..... 77

§3. La montée en puissance du Nord-Ouest de l'Europe et la courte domination des Provinces-Unies80

A) Les Provinces-Unies, fossoyeur de l'empire portugais en Asie ? 82

B) L'Angleterre, puissance commerciale en devenir 84

C) La France : entre absolutisme et capitalisme marchand 87

§4. Vers l'hégémonie britannique sur l'économie-monde européenne et ses frontières tropicales91

A) Le développement de la Grande-Bretagne dépendant du commerce outre-mer..... 93

B) La France sur les talons de la Grande-Bretagne 94

C) Victoire britannique sur la France et début de la conquête de l'Inde..... 96

Section 2 : Exploitation des ressources et conversion des milieux socio-écologiques tropicaux à l'ère du capitalisme marchand : dynamiques et interdépendances globales 99

§1. Frontières minières et agricoles en Amérique espagnole : un système extractiviste au service de l'accumulation en Europe102

A) Les structures du système extractiviste en Amérique espagnole 103

a. Encadrement de la main d'œuvre et accaparement des terres103

b. L'articulation des ressources naturelles et des espaces au système marchand.....107

B) Phases et dynamiques du système extractiviste 111

§2. Système de plantation dans l'atlantique Ouest, esclavage et accumulation.....115

A) La conversion des milieux socio-écologiques à la monoculture de plantation..... 117

| | |
|--|------------|
| a. Premier cercle de conversion : la mise en place des plantations | 117 |
| b. Deuxième cercle de conversion : l'approvisionnement des plantations..... | 121 |
| B) L'approvisionnement des plantations en force de travail : le rôle central de l'Afrique..... | 123 |
| C) L'intégration du système de plantation au procès d'accumulation dans les centres européens..... | 129 |
| a. Les plantations dans les chaînes de valeur marchandes centrées sur l'Europe | 130 |
| b. La contribution du système de plantation à l'accumulation des capitaux dans les centres européens.. | 133 |
| §3. Le capital marchand européen et les richesses de l'Asie : entre commerce, conversion et pillage des milieux socio-écologiques | 136 |
| A) L'adaptation ambiguë des capitalistes européens aux conditions du commerce local et régional en Asie..... | 137 |
| B) La déformation des conditions du commerce et de la production en Asie pour les articuler au processus d'accumulation du capital en Europe..... | 143 |
| a. L'instauration du monopole marchand de la V.O.C. en Indonésie | 143 |
| b. le pillage du Bengale par l'E.I.C. : les débuts de la conversion du système productif indien..... | 146 |
| Section 3 : Les répercussions de la domination du capital marchand sur les sociétés et les écosystèmes extra-européens : crises socio-écologiques à la périphérie du système-monde... | 151 |
| §1. L'Amérique latine et les caraïbes : entre ethnocide et extraversion | 153 |
| A) La destruction des conditions de reproduction des sociétés autochtones en Amérique latine et dans les caraïbes | 154 |
| B) Des sociétés coloniales fondées sur la polarisation sociale, la dégradation écologique et l'extraversion | 161 |
| §2. L'Afrique : les racines de la marginalisation du continent | 164 |
| A) La ponction démographique..... | 165 |
| B) Le détournement des forces productives et des institutions | 167 |
| C) L'intensification des conflits et de l'insécurité | 168 |
| §3. L'Asie : vers le recul des civilisations | 169 |
| A) L'Insulinde : entre repli et acculturation..... | 170 |
| B) L'Inde des premières décennies de la colonisation britannique : entre famines et désindustrialisation | 173 |

Chapitre 2 : Seconde phase d'expansion européenne et d'intégration des milieux socio-écologiques du monde tropical au procès d'accumulation capitaliste : de la domination du capital industriel à celle du capital financier (1800-1945)

| | |
|---|------------|
| Section 1 : Rivalités géopolitiques entre puissances impérialistes entre 1815 et 1945 : l'enjeu vital des espaces et des ressources naturelles du monde tropical | 180 |
| §1. L'ère concurrentielle (1815-1895) : la transformation des dynamiques d'expansion avec la révolution industrielle | 184 |
| A) La Grande-Bretagne et la France ouvrent le monde tropical à l'industrie capitaliste | 184 |
| a. Les visées impériales de la Grande-Bretagne dans la première moitié du XIXe siècle : dégager des marges de manœuvres pour la grande industrie | 185 |
| b. Ambitions impériales et projets géopolitiques français en Afrique | 191 |
| c. La coopération franco-britannique pour l'élargissement de l'économie-monde capitaliste | 193 |
| B) ...l'occident dans son ensemble s'y s'engouffre | 194 |
| §2. L'ère des monopoles et des conflits ouverts entre impérialismes rivaux : 1895-1945 | 202 |
| A) Vers la première guerre mondiale..... | 205 |
| B) La concurrence pour les espaces et des ressources du monde tropical durant l'explosion de l'occident (1918-1945)..... | 208 |
| a. Les puissances « satisfaites » et le développement de nouvelles formes de coopération inter-capitalistes | 209 |
| b. Les puissances « frustrées » et la deuxième montée à la guerre mondiale | 211 |
| Section 2 : Conversion des milieux socio-écologiques tropicaux à l'ère du capital industriel : discipline coloniale, contrôle vertical des ressources naturelles et organisation extravertie de l'espace | 215 |
| §1. La frontière horizontale : contrôle des ressources agricoles et conversion des agro-écosystèmes | 217 |
| A) Pénétration des rapports capitalistes et formes de contrôle sur les ressources agricoles..... | 219 |
| a. L'établissement d'un contrôle indirect sur les ressources agricoles : l'articulation de la production agricole aux réseaux marchands capitalistes | 220 |
| 1. La monétarisation par l'impôt..... | 221 |
| 2. Les systèmes de culture forcée..... | 223 |

| | |
|--|-----|
| 3. Endettement paysan et concentration des terres : le rôle intermédiaire des grands propriétaires fonciers locaux..... | 225 |
| b. Les stratégies de contrôle direct des ressources agricoles : vers le déploiement des sociétés agro-industrielles occidentales dans le monde tropical..... | 231 |
| 1. L'appropriation des terres : préalable au contrôle direct de la production agricole | 232 |
| 2. Développement des grandes exploitations modernes sous contrôle occidental et mobilisation de la force de travail..... | 234 |
| B) Logique « productive » de conversion et création d'agro-écosystèmes spécialisés | 242 |
| §2. La frontière verticale : contrôle et conversion des ressources minières | 248 |
| A) Le contrôle indirect des ressources minières..... | 249 |
| B) Le passage au contrôle direct des ressources minières | 251 |
| C) Conversion et logique « extractive » | 255 |
| §3. La restructuration des espaces au service de l'expansion des frontières de ressources | 258 |
| A) Infrastructures de transport et connexion des frontières de ressources avec le marché mondial... .. | 259 |
| B) Divisions du travail internes et zones de reproduction de la force de travail | 265 |
| Section 3 : Des contextes socio-écologiques dégradés générateurs de crises..... | 268 |
| §1. Spécialisation primaire-exportatrice et dynamiques socio-écologiques négatives dans le monde tropical..... | 269 |
| A) Désarticulation économique, appauvrissement et dépendance..... | 269 |
| B) Fragmentation sociale, culturelle et territoriale : vers des situations de tensions et de conflits chroniques liés aux ressources naturelles dans le monde tropical | 272 |
| C) La destruction des capacités de support des écosystèmes et l'apparition de déséquilibres socio-écologiques | 273 |
| §2. L'Amérique latine : de la fragmentation territoriale du continent aux ruptures socio-écologiques localisées | 274 |
| §3. L'Afrique sub-saharienne à l'ère coloniale : dislocation économique, culturelle, spatiale et environnementale | 278 |
| §4. L'Asie : recul économique et ruptures des anciens équilibres écologiques..... | 284 |
| §5. Impérialisme écologique, ethnocide et génocide en Océanie..... | 289 |

Titre 2 : Entre construction et contestation de l'ordre économique international libéral : la bataille Nord/Sud pour les ressources naturelles (1944-1980)..... 297

Chapitre 1 : Ebauche d'un ordre économique international libéral, néocolonialisme et pouvoir des firmes multinationales occidentales sur les ressources naturelles du monde tropical..... 301

| | |
|---|-----|
| Section 1. Le cadre politique et juridique de la spécialisation inégale : l'ordre économique en tension entre institutionnalisation au niveau global et persistance des sphères d'influence | 303 |
| §1. Les premiers linéaments d'un ordre économique international libéral : libre-échange entre nations ou reproduction de la spécialisation dépendante à la périphérie ? | 305 |
| A) Le droit commercial international multilatéral : nouveau facteur de structuration de l'espace économique capitaliste | 307 |
| a. Le G.A.T.T. : centre de diffusion des principes du libre-échange..... | 308 |
| b. L'encadrement et l'orientation des accords intergouvernementaux sur les produits de base | 310 |
| c. Vers l'assouplissement ambigu des principes du G.A.T.T..... | 313 |
| B) Financement international multilatéral et promotion des investissements étrangers : la mise en place de contraintes sur l'orientation du développement..... | 315 |
| a. Le F.M.I. et le groupe de la Banque mondiale comme organismes d'orientation du développement... .. | 317 |
| b. Vers des instruments multilatéraux de promotion et de protection des investissements étrangers | 322 |
| § 2. La persistance des sphères d'influence occidentales dans le monde tropical | 325 |
| A. L'aide bilatérale..... | 326 |
| B. Les traités bilatéraux ou régionaux de libre-échange et de protection des investissements..... | 328 |
| C. Réseaux financiers et systèmes monétaires | 331 |
| D. Les systèmes de projection militaire..... | 333 |
| Section 2 : Sociétés transnationales et relations centre/périphérie autour de l'exploitation des ressources naturelles : la poursuite de l'échange écologique inégal | 337 |
| § 1. Les sociétés transnationales du secteur primaire : l'instrument du contrôle des centres sur les ressources naturelles de la périphérie..... | 340 |

| | |
|---|-----|
| A) Les grands opérateurs des filières de produits de base..... | 341 |
| B) Les stratégies de développement des opérateurs | 344 |
| a. La concentration | 345 |
| b. L'intégration verticale..... | 347 |
| c. La diversification horizontale..... | 350 |
| d. L'internationalisation..... | 351 |
| C) Le pouvoir des firmes multinationales sur les filières de produits de base : contrôle du marché et contrôle de la production | 352 |
| a. Le pouvoir de marché des firmes multinationales | 353 |
| b. Le pouvoir des firmes multinationales sur la production | 356 |
| 1. Investissement direct et Intégration verticale de la production | 356 |
| 2. La quasi-intégration de la production par contrat..... | 360 |
| § 2. Le poids des firmes multinationales sur les formations périphériques tropicales : les enclaves primaires-exportatrices mènent à la déstructuration socio-écologique | 363 |
| A) Impacts directs de la domination des firmes multinationales sur les secteurs primaires des périphéries : le transfert vers les centres des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles | 365 |
| a. L'évasion des revenus..... | 366 |
| b. Le détournement des effets d'entraînement | 368 |
| c. La captation des flux de matière et d'énergie..... | 371 |
| B) Impacts globaux du poids des secteurs primaires dominés par l'étranger: désarticulation et dépendance économique..... | 376 |
| a. La fluctuation et la dégradation des termes de l'échange..... | 376 |
| b. Le poids croissant des secteurs primaire-exportateurs dans l'économie..... | 377 |
| c. Sous-emploi structurel et désarticulation économique | 380 |

Chapitre 2: Le projet contesté de nouvel ordre économique international : soumettre l'économique au politique pour le développement 383

Section 1. Politiques nationales de récupération des ressources naturelles et d'affirmation de la souveraineté économique..... 385

| | |
|---|-----|
| §1. La stratégie d'adaptation du modèle primaire-exportateur | 386 |
| A) L'encadrement des investissements et le renforcement de la fiscalité : pour une meilleure répartition des avantages liés à l'exploitation des ressources naturelles..... | 387 |
| a. L'accroissement des prélèvements fiscaux sur le produit de l'exploitation des ressources naturelles | 388 |
| b. Réglementation des investissements étrangers et orientation de l'activité des firmes multinationales..... | 390 |
| 1. L'encadrement du rapatriement des capitaux et des profits | 390 |
| 2. La transformation sur place des produits bruts..... | 391 |
| 3. L'encadrement du transport..... | 392 |
| 4. La sauvegarde des effets d'entraînements..... | 392 |
| 5. L'indigénisation de la main d'œuvre..... | 393 |
| B) La recherche d'un contrôle national sur les procès de production et de commercialisation des produits de base | 395 |
| a. Les formules d'association avec les firmes multinationales | 395 |
| 1. Les co-entreprises ou <i>joint-ventures</i> | 396 |
| 2. Les contrats de fourniture de service..... | 398 |
| i) Les contrats de service | 398 |
| ii) Les contrats de partage de la production..... | 399 |
| iii) Les accords d'assistance technique | 400 |
| b. La mise en place de structures nationales de contrôle de la production et de la commercialisation... .. | 402 |
| 1. Commercialisation, transport et distribution | 402 |
| 2. Recherche et production..... | 405 |
| C) Les politiques d'industrialisation par intégration au procès d'internationalisation du capital..... | 407 |
| a. Le recours incontrôlé au capital étranger..... | 408 |
| b. L'adoption de modèles de consommation occidentaux | 409 |
| c. La persistance de la désarticulation | 410 |
| §2. La recherche d'un développement autocentré | 411 |
| A) La signification des nationalisations pour un développement autocentré | 413 |
| B) La place des ressources naturelles dans la construction d'une base autonome d'accumulation interne : enjeux et inconvénients des industries industrialisantes..... | 416 |
| C) Vers un développement endogène : satisfaction des besoins, « Self reliance » et harmonie avec le milieu naturel..... | 421 |

| | |
|--|------------|
| a. La satisfaction des besoins locaux..... | 422 |
| b. Le choix de technologies appropriées | 424 |
| c. Une gestion des ressources naturelles visant l'harmonie entre milieu naturel et développement | 426 |
| Section 2 : L'instauration d'un nouvel ordre économique international : la condition pour la récupération d'une véritable souveraineté sur les ressources naturelles | 429 |
| §1. La recherche d'une organisation des échanges internationaux des produits de base guidée par l'intérêt général | 433 |
| A) Les accords intergouvernementaux de produit..... | 434 |
| B) Les associations de pays producteurs | 437 |
| C) Le programme intégré de la C.N.U.C.E.D. sur les produits de base | 440 |
| D) La création d'un système international de monnaie-marchandises sur la base de stocks régulateurs : vers une conception renouvelée des rapports économiques internationaux | 443 |
| §2. Le projet de code de conduite sur les sociétés transnationales..... | 446 |
| A) Les questions de fond abordées par le projet de code de conduite | 448 |
| a. Principes généraux relatifs au comportement des sociétés transnationales | 449 |
| b. Questions politiques | 450 |
| c. Questions économiques, financières et sociales | 450 |
| d. La divulgation des renseignements et l'évaluation | 453 |
| e. Les principes de traitement des sociétés transnationales | 454 |
| B) La nature juridique du code de conduite sur les sociétés transnationales..... | 457 |
| §3. La réforme du transfert de technologie | 458 |
| A) Le projet de code international de conduite pour le transfert de technologie..... | 459 |
| B) La création d'un système international de coopération scientifique et technique..... | 464 |
| a. Les initiatives dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O | 465 |
| b. Les initiatives dans le cadre de l'O.N.U.D.I. | 466 |
| §4. Le développement de la coopération Sud-Sud : vers l'autonomie collective | 468 |
| A) La mise en commun des capacités productives des pays en développement | 470 |
| B) L'intensification du commerce Sud-Sud..... | 471 |
| C) Le renforcement de l'intégration économique régionale et sous-régionale | 473 |

Partie II : Ordre économique néolibéral, ruée sur les ressources naturelles et crises socio-écologiques dans le monde tropical : les contradictions entre la globalisation et les bases de la vie479

Titre I. Ordre néolibéral et intégration des ressources naturelles du monde tropical au marché mondial 489

Chapitre 1 : Vers la mise en place de l'ordre économique néolibéral, armature juridico-politique de la «globalisation » 493

| | |
|--|------------|
| Section 1 : Les fondements et la montée en puissance de la doctrine néolibérale..... | 494 |
| §1. Les conceptions fondamentales de la doctrine néolibérale | 494 |
| §2. L'avènement des conceptions néolibérales dans les milieux dirigeants du centre du système capitaliste..... | 499 |
| Section 2 : Croissance et prédominance de la sphère financière au sein du capitalisme mondial | 503 |
| § 1. La croissance de la sphère financière en perspective historique | 504 |
| A) Le développement du marché des eurodollars | 504 |
| B) L'abandon du système des changes fixes..... | 505 |
| C) Le recyclage des pétrodollars | 506 |
| §2. Nouveaux acteurs et nouvelles pratiques de la finance | 508 |
| §3. Capitalisme prédateur et gouvernance d'entreprise | 511 |
| Section 3 : L'effacement des alternatives | 514 |
| §1. Déstabilisation orchestrée à la périphérie : la création d'un contexte géopolitique propice..... | 519 |
| §2. Le sabotage du Nouvel Ordre Economique International | 517 |
| §3. La fin du « socialisme réellement existant » | 521 |

| | |
|---|-----|
| Section 4 : Le système d'institutions internationales gardiennes de l'ordre néolibéral | 525 |
| §1. Les Institutions Financières Internationales (F.M.I. et Banque mondiale) : au service de la discipline néolibérale..... | 527 |
| A) Le Consensus de Washington : une charte néolibérale du développement économique | 529 |
| B) Bonne gouvernance et ajustement structurel de seconde génération..... | 531 |
| §2. L'Organisation Mondiale du Commerce : le pilier du libre-échange | 537 |
| A) Les enjeux de l'Uruguay Round | 537 |
| B) L'Organisation Mondiale du Commerce : élément clé de l'ordre économique libéral mondial..... | 539 |

Chapitre 2 : Ouverture et mise en concurrence des pays producteurs de produits de base : le droit international économique au service des affaires..... 543

Section 1 : La libéralisation systématique des échanges de marchandises par le droit international économique : les risques d'atteinte à la souveraineté économique 546

| | |
|---|-----|
| §1. Les instruments multilatéraux, régionaux et bilatéraux de libre-échange : de potentiels vecteurs de dépendance..... | 546 |
| A) La réaffirmation du principe de réciprocité : la non prise en compte des inégalités de développement | 548 |
| B) L'impossibilité d'utiliser les barrières à l'importation comme outil stratégique de développement.. | 549 |
| C) La libéralisation des marchés publics et des services : la pénétration du capital étranger au cœur des économies et des cultures | 550 |
| D) L'ambiguïté de la question des subventions et des mesures anti-concurrentielles | 552 |
| E) L'encadrement des barrières aux exportations : un obstacle à la souveraineté sur les ressources naturelles ?..... | 553 |
| §2. La libéralisation de l'agriculture et ses impacts..... | 557 |
| A) Les instruments juridiques de libéralisation des échanges agricoles : hypocrisie au nord et déprotection au Sud | 558 |
| B) Les impacts globaux de la libéralisation des échanges agricoles : un contexte favorable aux firmes multinationales de l'agrobusiness, une mise en danger de la souveraineté alimentaire..... | 565 |

Section 2 : Libéralisation et protection des investissements étrangers : l'instrumentalisation du droit international par le capital transnational 569

| | |
|---|-----|
| §1. La libéralisation de la mobilité des capitaux : la soumission aux exigences de la transnationalisation du capital..... | 570 |
| §2 Le traitement des investissements étrangers : les restrictions aux politiques de développement des pays d'accueil | 577 |
| §3 La protection des investissements étrangers dans la conception néolibérale : une atteinte à la souveraineté des nations..... | 583 |

Section 3 : La conception néolibérale de la protection internationale des droits de propriété intellectuelle : entre garantie des monopoles et enclosure des ressources du vivant..... 593

| | |
|--|-----|
| §1. Le régime de l'Accord ADPIC en matière d'appropriation du vivant | 595 |
| §2 L'approche ADPIC-plus dans les accords régionaux et bilatéraux..... | 603 |

Chapitre 3 : La redéfinition du rôle des Etats périphériques relativement au contrôle et à la gestion des ressources naturelles 607

Section 1 : Privatisations et libéralisations dans le secteur primaire : retrait de l'Etat et recul de la souveraineté sur les ressources naturelles 610

| | |
|---|-----|
| §1. Le désengagement de l'Etat dans le domaine agricole | 612 |
| §2. Le retrait de l'Etat dans le secteur des industries extractives..... | 617 |
| §3 Le retrait de l'Etat dans le secteur des infrastructures et des services de base | 621 |

Section 2 : Le pouvoir de réglementation étatique mis au service du déploiement des investissements étrangers et des rapports capitalistes..... 626

| | |
|--|-----|
| §1. La (dé)réglementation des investissements étrangers dans le secteur des ressources naturelles : entre politique de la porte ouverte et renforcement des pouvoirs privés économiques..... | 628 |
| A. Les réformes néolibérales dans le secteur minier | 629 |
| B. Les réformes néolibérales dans le secteur forestier..... | 637 |
| §2 Renforcement de la propriété privée et marchandisation des ressources agricoles..... | 641 |
| A) Le contexte foncier dans le monde tropical..... | 643 |
| B) Réformes foncières et marché foncier dans le monde tropical..... | 646 |

| | |
|--|------------|
| a. Amérique latine | 646 |
| b. Afrique Sub-saharienne | 649 |
| c. Asie-Pacifique | 651 |
| Section 3 : L'Etat extraverti: la transformation des territoires en plates-formes d'exportation sécurisées | 653 |
| §1. L'Etat périphérique et l'aménagement du territoire : la régionalisation des infrastructures nécessaires à l'exportation des produits de base | 655 |
| A) Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) | 657 |
| B) L'IRSA et le Plan Puebla Panama en Amérique latine | 659 |
| C) Le programme de développement de la région du Grand Mékong | 661 |
| §2. L'Etat périphérique, fournisseur de sécurité à géométrie variable | 663 |
| A) La promotion de la transparence en Afrique : un moyen pour lier sécurité et développement extraverti..... | 664 |
| B) La régionalisation des questions de sécurité et de défense en Amérique latine : la préservation des intérêts hégémoniques des Etats-Unis | 667 |
| C) La privatisation des fonctions de sécurité en Asie du Sud-Est | 670 |

Titre 2 : Domination des groupes capitalistes transnationaux et financiarisation de l'économie des ressources naturelles : déterminants et impacts de l'échange écologique inégal **675**

Chapitre 1 : Financiarisation du secteur des ressources naturelles et stratégies d'accumulation des opérateurs..... **680**

| | |
|---|------------|
| Section 1. Les marchés dérivés de matières premières : un rôle capital dans le fonctionnement des marchés internationaux de produits de base | 683 |
| §1. Evolution et caractéristiques des marchés dérivés de matières premières | 683 |
| A) Les marchés de produits dérivés organisés : vers la constitution | 686 |
| a. Les types de contrats échangés sur les marchés de produits dérivés organisés | 686 |
| b. La montée en puissance des marchés de produits dérivés organisés dans le cadre néolibéral | 689 |
| 1. L'influence de la déréglementation sur l'évolution des marchés de produits dérivés organisés..... | 691 |
| 2. La fusion des grandes bourses de commerce | 693 |
| B) Les marchés de produits dérivés de gré à gré..... | 697 |
| a. Les types de contrats échangés sur les marchés de gré à gré..... | 698 |
| b. L'expansion des marchés dérivés de gré à gré dans le cadre néolibéral : vers une hybridation avec les marchés organisés ?..... | 700 |
| § 2. Le poids des opérateurs financiers sur les marchés dérivés de matières premières et leur rôle dans la fixation des prix..... | 704 |
| A) Les acteurs de la spéculation sur les marchés dérivés de matières premières | 706 |
| B) Les Stratégies spéculatives des investisseurs financiers et leur influence sur les mouvements des prix au comptant des produits de base | 708 |
| Section 2. La financiarisation des stratégies des firmes multinationales du secteur des ressources naturelles | 713 |
| §1. La financiarisation des « modèles d'affaires » des firmes multinationales..... | 714 |
| A) La financiarisation des modèles d'affaires des firmes : un effet de la gouvernance d'entreprise et de la théorie de la « valeur actionnariale »..... | 714 |
| B) Les conséquences du changement de modèle d'affaire sur les firmes du secteur des ressources naturelles | 718 |
| §2. Enron et B.P. : deux exemples cristallisant les dérives de l'idéologie de la valeur actionnariale... | 723 |
| A) Enron : un modèle d'affaires financiarisé à l'extrême dans la filière énergétique..... | 723 |
| B) BP : la finance contre l'environnement..... | 726 |

Chapitre 2 : Capital transnational, contrôle des ressources et conversion des écosystèmes du monde tropical à l'ère néolibérale : l'expansion des frontières marchandes jusqu'aux limites de la biosphère **730**

| | |
|---|------------|
| Section 1 : Soumission des agricultures tropicales au capitalisme financiarisé : accaparement des terres et homogénéisation des agro-écosystèmes | 732 |
|---|------------|

| | |
|---|-----|
| §1. Les transformations du secteur de l'agrobusiness et des marchés agricoles mondiaux dans le contexte néolibéral | 733 |
| A) L'organisation des filières de produits tropicaux..... | 735 |
| B) Le déploiement des firmes de l'agro-business dans les pays en développement | 740 |
| §2 Les modalités de contrôle de la production et des ressources agricoles par les sociétés transnationales..... | 742 |
| A) Le contrôle indirect de la production agricole par le pouvoir de marché des firmes multinationales | 743 |
| a. Le pouvoir de marché depuis l'aval des filières : la maîtrise de l'accès aux marchés et la fixation des normes de qualité | 744 |
| b. Le pouvoir de marché depuis l'amont des filières : la détermination du choix des intrants et des techniques de production..... | 746 |
| B) Le contrôle de la production par quasi-intégration : la production agricole sous contrat..... | 750 |
| a. La production agricole sous contrat d'un point de vue général..... | 750 |
| b. Les types de systèmes de production sous contrat | 754 |
| c. La production agricole sous contrat au Pundjab et à Madagascar | 756 |
| C) Le contrôle de la production et des ressources agricoles par l'investissement direct : l'accaparement du foncier..... | 758 |
| a. Les modalités d'accaparement des terres | 759 |
| b. Changement d'affectation des terres et organisation de la production à grande échelle : les nouvelles enclaves de « l'agriculture de firme » | 766 |
| §3. Expansion des frontières agricoles et conversion des écosystèmes tropicaux | 770 |
| A) Aspects de la conversion des terres liée à l'expansion agricole dans le monde tropical..... | 771 |
| a. Tendances globales de la conversion des terres | 771 |
| b. Tendances régionales..... | 773 |
| 1. Amérique latine | 773 |
| 2. Asie du Sud-Est..... | 775 |
| 3. Afrique Sub-saharienne | 776 |
| B) La rupture métabolique des agro-écosystèmes tropicaux | 777 |
| a. Le détournement des forces productives dans l'agriculture pour l'accumulation du capital | 778 |
| b. Simplification et fragilisation des agro-écosystèmes tropicaux | 781 |
| Section 2 : La dynamique capitaliste dans les activités extractives : la non prise en compte des limites écologiques..... | 784 |
| §1. Concentration, concurrence intercapitaliste et contraintes écologiques dans le secteur des activités extractives | 786 |
| A) La branche de l'extraction des matières premières métalliques affectée par les transformations de l'industrie et les nouvelles technologies..... | 786 |
| B) Les métamorphoses de la branche de l'extraction de matières premières énergétiques en période de pression sur les ressources..... | 793 |
| §2. Les modalités juridiques de contrôle des activités extractives par les firmes multinationales à l'ère néolibérale | 797 |
| A) Formules contractuelles et mode d'investissement des firmes multinationales | 799 |
| a. Les concessions modernes..... | 799 |
| b. Les accords de partage de la production..... | 800 |
| c. Les contrats de service..... | 801 |
| d. Les contrats de co-entreprise ou <i>joint-ventures</i> | 802 |
| B) Des contrats dégageant les opérations extractives des règles d'ordre public | 803 |
| §3. Enclaves extractives et impacts socio-environnementaux dans le monde tropical | 806 |
| A) Enclaves extractives en Amérique latine : la poursuite du processus de colonisation interne | 807 |
| B) Enclaves extractives en Afrique : la poursuite du pillage du continent | 811 |
| C) Enclaves extractives en Asie du Sud et du Sud-Est : les externalités négatives de la croissance | 819 |
| Section 3 : Méga-projets d'infrastructures, procès d'accumulation globaux et conversion d'écosystèmes à grande échelle | 825 |
| §1. Les enjeux des méga-projets d'infrastructures liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le monde tropical..... | 826 |
| §2. Sociétés transnationales et infrastructures des formations périphériques : stratégies financiarisées et partenariats publics-privés..... | 830 |
| §3. Méga-projets d'infrastructures dans les périphéries du monde tropical et risques socio-écologiques | 836 |
| A) Afrique de l'Est : les infrastructures liées aux activités primaires-exportatrices ne rapportent guère de | |

| | |
|--|-----|
| bénéfices sur les plans écologique et social..... | 836 |
| B) Amérique latine : la construction des soubassements de l'extractivisme..... | 843 |
| C) Australie : la croissance avant la durabilité | 847 |

Chapitre 3 : Incontrôlabilité du capital et échange écologique inégal : la mise en péril des métabolismes socio-écologiques dans le monde tropical..... 851

| | |
|---|-----|
| Section 1. Une conception des ressources naturelles favorisant la croissance du métabolisme du capital..... | 852 |
| § 1. Les ressources naturelles perçues comme des supports pour la circulation et l'accumulation de la valeur d'échange..... | 853 |
| § 2. Le métabolisme du capital : un drain posé sur la biosphère et ses ressources | 856 |
| Section 2. Echange écologique inégal et développement inégal : les deux faces d'une même contradiction au cœur du système capitaliste..... | 861 |
| § 1. Echange écologique inégal et répartition asymétrique de la charge environnementale | 862 |
| § 2. La combinaison des fractures écologiques, économiques, sociales et politiques dans les formations périphériques : extractivisme et hauts niveaux d'entropie..... | 867 |
| Section 3. Risques écologiques et déstabilisations cumulatives dans le monde tropical..... | 873 |
| § 1. Déstabilisation des services écosystémiques et génération ou amplification des désastres dans les zones tropicales | 874 |
| A) Sécheresses, désertification et augmentation des risques alimentaires..... | 874 |
| B) Dégradation des écosystèmes et augmentation des risques d'inondations..... | 877 |
| C) Perturbation des services écosystémiques et accélération de la dynamique de diffusion des épidémies | 879 |
| § 2. Les déplacements massifs de populations dans le monde tropical : signaux avant-coureurs de la rupture des métabolismes socio-écologiques ? | 880 |
| § 3. Les conflits environnementaux : signes de la décomposition du métabolisme social capitaliste ? | 884 |

Partie 3 : La nécessité d'un renouvellement de l'approche des ressources naturelles et du développement : l'alternative entre continuité et rupture paradigmatique.....891

Titre 1 : L'Organisation des Nations Unies face aux crises socio-écologiques : entre prise en compte du bien commun de l'humanité et dérives du réductionnisme marchand..... 900

Chapitre 1 : L'O.N.U. face à la crise environnementale : de l'idée d'héritage commun au capitalisme vert..... 902

| | |
|--|-----|
| Section 1. L'émergence discutée au sein des Nations Unies d'une approche des ressources naturelles fondée sur la gestion commune | 903 |
| § 1. La Conférence mondiale sur l'environnement de Stockholm et ses suites : une bascule politico-culturelle dans le processus d'émergence d'une conscience écologique globale..... | 904 |
| § 2. La notion de patrimoine commun de l'humanité : limitations et potentiels | 910 |
| Section 2. L'approche du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité : l'enjeu du contrôle économique des ressources naturelles prioritaire sur la préservation de la biosphère | 918 |
| § 1. Le cadre onusien de protection de la diversité biologique : souveraineté sur les ressources biologiques ou institutionnalisation de la marchandisation du vivant ?..... | 919 |
| § 2. Le système conventionnel relatif au changement climatique : l'émergence d'une finance carbone | 928 |
| Section 3 : Le paradigme de l'économie verte : vers l'intégration des services des écosystèmes du monde tropical au cycle du capital ?..... | 935 |
| § 1. La reconstruction de la biodiversité et des services écosystémiques par la comptabilisation monétaire : réflexions à partir de l'initiative TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) | 937 |

| | |
|---|-----|
| §2. Les « paiements pour services environnementaux », nouveaux mécanismes d'intégration des écosystèmes tropicaux à la sphère financière ?..... | 940 |
| §3. Vers la création d'une nouvelle strate financière, la finance verte ?..... | 947 |

Chapitre 2 : L'O.N.U. face aux aspects sociaux de la crise du développement : les risques d'enfermement dans une vision réductrice du monde 952

Section 1. Entre progression et contestation de la rationalité néolibérale au sein des institutions onusiennes et des approches du développement..... 954

§1. Le réductionnisme marchand appliqué aux problématiques sociales du développement ou le détournement des problèmes.....954

A) Les objectifs du millénaire pour le développement et la lutte contre la pauvreté : camouflage pour une conception économiciste des ressources humaines ?..... 955

B) Le lien ambigu entre sécurité humaine et satisfaction des droits fondamentaux : l'exemple du droit à l'eau et du droit à l'alimentation..... 960

C) La régulation des activités des sociétés transnationales : entre effets d'annonce et blanc-seing 966

§2. La remise en cause du réductionnisme de marché au sein de l'O.N.U. : retour sur la question de l'alimentation.....971

A. Les risques que les privatisations et la déréglementation font pesés sur le droit à l'alimentation 972

B. Vers des modèles de production agricoles plus en phase avec les besoins sociaux des populations et avec l'environnement : les avantages de l'agroécologie..... 975

C. La mise en place d'un cadre social propice à la réalisation du droit à l'alimentation..... 978

Section 2. La reconnaissance de la diversité culturelle comme ressource pour le développement : prise en compte superficielle ou véritable prise de conscience ?..... 981

§1. Les ambiguïtés des positions onusiennes sur les relations entre culture et développement : la porte ouverte aux processus de marchandisation de la culture ?.....983

A) L'industrie touristique comme marchandisation du patrimoine culturel 984

B) De la protection à la marchandisation des savoirs autochtones : les failles d'une approche réductionniste 988

§2. Les revendications des peuples autochtones sur leurs terres et leurs ressources : La diversité culturelle comme logique alternative993

A) Droits collectifs des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles et visions autochtones du développement : au cœur de la lutte pour la reconnaissance de la diversité culturelle au sein des Nations Unies..... 994

B) L'apport des peuples autochtones à la compréhension des dynamiques socio-écologiques 999

Titre 2 : Placer la reproduction écologique et sociale au cœur de la conception et de la gestion des ressources naturelles : réflexion et perspectives.....1005

Chapitre 1 : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles : le repositionnement au centre du milieu socio-écologique, point de départ d'un autre développement ?1009

Section 1. Des ressources au service de la résilience des écosystèmes1012

§1. Complexité des écosystèmes et renforcement de la diversité biologique : des ressources pour la résilience 1014

§2. A la base d'une véritable prise en compte de la complexité et de la résilience des écosystèmes : l'introduction de valeurs qualitatives au cœur du fonctionnement économique..... 1021

§3. Vers une responsabilité écologique élargie : la nature sujet de droit..... 1027

Section 2 : Des ressources pour les besoins humains essentiels1033

§1. La satisfaction des besoins essentiels par la reterritorialisation de la production et l'intégration aux écosystèmes locaux 1034

§ 2. Primat de la valeur d'usage et planification démocratique : les conditions d'une gestion des ressources orientée vers les besoins 1038

§3. Pour une institutionnalisation de la justice environnementale 1043

Section 3 : Des ressources pour la diversification et l'intégration économique.....1048

§1. La diversification économique au niveau local : tirer le meilleur parti des ressources du milieu

| | |
|---|------|
| naturel et cultiver la <i>self-reliance</i> | 1049 |
| §2. Intégration économique au niveau national : subsidiarité et synergies | 1053 |
| §3. Complémentarité et solidarité économique au niveau international | 1055 |
| Section 4 : Les ressources de la diversité culturelle | 1059 |
| §1. Les milieux naturels, ressources pour la reproduction culturelle | 1060 |
| §2. La diversité culturelle, ressource pour une meilleure interaction de l'homme avec la nature | 1065 |
| A) Les apports de la diversité culturelle pour développer des approches écocentrées des interactions avec les milieux naturels..... | 1066 |
| B) La mobilisation des ressources de la diversité culturelle au bénéfice des systèmes socio-écologiques | 1072 |

Chapitre 2 : Les perspectives pour une autre approche des ressources naturelles et du développement dans le monde tropical : au-delà de l'ordre néolibéral, au-delà du capitalisme ?

| | |
|---|-------------|
| | 1078 |
| Section 1 : Emergence et nouvel ordre mondial : la Chine, un point d'appui pour une autre gestion des ressources naturelles ?..... | 1080 |
| §1. La politique d'approvisionnement et d'aide chinoise dans le monde tropical : des opportunités de renforcement des souverainetés économiques pour les pays producteurs ?..... | 1082 |
| A) La coopération chinoise avec l'Etat-pétrolier angolais : pas de miracles sans structures politiques locales dédiées au développement..... | 1084 |
| B) La coopération entre la Chine et les républiques bolivariennes d'Amérique latine : un possible renouvellement de l' « autonomie collective » | 1087 |
| §2. La Chine : des expérimentations en vue d'une croissance soutenable à l'émergence d'une « civilisation écologique » ?..... | 1093 |
| A) Vers une série d'innovations globales pour réorienter le mode de croissance : les avantages de la planification stratégique pour la soutenabilité..... | 1094 |
| a. La transformation du bilan énergétique chinois | 1094 |
| b. L'économie circulaire : une voie pour rationaliser la consommation de matières et d'énergie par l'industrie chinoise..... | 1097 |
| c. La protection et la restauration des écosystèmes en Chine | 1100 |
| B) Les enjeux socio-écologiques de l'organisation agricole en Chine..... | 1104 |
| Section 2. Les républiques bolivariennes en Amérique latine : foyers de diffusion d'un nouveau paradigme de développement ?..... | 1110 |
| §1. La gestion des ressources naturelles et du développement dans les républiques bolivariennes d'Amérique latine : vers une prise en considération de la reproduction socio-écologique..... | 1112 |
| A) Le Venezuela : concilier la souveraineté économique avec la recherche d'un modèle productif basé sur une relation harmonieuse entre l'homme et la nature..... | 1113 |
| a. La vision bolivarienne de l'intégration territoriale du Venezuela : mener de front inclusion sociale et aménagement du territoire..... | 1114 |
| b. L'intégration des ressources naturelles au projet de souveraineté économique : l'exemple des ressources agricoles | 1118 |
| c. Vers des modes de production éco-socialistes au Venezuela ? | 1121 |
| B) Equateur et Bolivie : la voie vers le <i>Buen vivir</i> | 1124 |
| a. L'Equateur de la Constitution de Montecristi : vers la mise en œuvre du <i>sumak kawsay</i> en matière de gestion des ressources ?..... | 1125 |
| b. La Bolivie : la difficile voie hors de la dépendance | 1130 |
| §2. L'ALBA-TCP : vers la mise en commun des ressources au niveau régional ?..... | 1135 |
| A) Objectifs, principes et mécanismes de l'ALBA-TCP : un projet institutionnel contre-hégémonique au service d'un développement conjoint..... | 1137 |
| B) Initiatives pour une gestion intégrée des ressources naturelles au sein de l'ALBA : les cas de l'agriculture et de l'énergie | 1142 |
| Section 3 : Le potentiel des mouvements sociaux et des initiatives à la base pour développer de nouvelles approches des ressources naturelles : pluralité et convergence des réalités contre-hégémoniques | 1148 |
| §1. Mouvements sociaux et communautaires dans le monde tropical : la défense des bases de la vie | |

| | |
|---|-------------|
| | 1150 |
| A) Luites pour les ressources et les droits des minorités en Asie | 1151 |
| B) Mouvements et savoirs autochtones et paysans en Afrique : résilience et considération pour la nature | 1154 |
| C) L'Amérique latine : terre de luites éco-sociales | 1159 |
| §2. Mouvements sociaux transnationaux et contre-modèles en matière de développement et de gestion des ressources naturelles : la possibilité d'un dialogue interculturel contre-hégémonique | 1166 |
| A) <i>La Via Campesina</i> : un mouvement transnational écocentré voué à la défense d'un modèle alternatif d'utilisation des ressources agricoles | 1167 |
| B) La nécessité d'un décentrement épistémologique pour prendre en compte la pluralité des expériences et des possibilités : vers une décolonisation de la pensée..... | 1171 |
| | |
| CONCLUSION | 1179 |
| BIBLIOGRAPHIE | 1193 |
| ANNEXES | 1287 |
| INDEX | 1310 |
| TABLE DES MATIERES | 1315 |